Marine et ouvriers de la construction navale à l'arsenal de Brest (1918-1970) : du paternalisme d'Etat à la mondialisation économique, un mouvement syndical partagé entre pragmatisme et idéologie

Alain Le Moigne

▶ **To cite this version:**

Alain Le Moigne. Marine et ouvriers de la construction navale à l'arsenal de Brest (1918-1970) : du paternalisme d'Etat à la mondialisation économique, un mouvement syndical partagé entre pragmatisme et idéologie. Histoire. Université de Bretagne occidentale - Brest, 2015. Français. NNT : 2015BRES0038 . tel-01918970

HAL Id: tel-01918970
https://theses.hal.science/tel-01918970

Submitted on 12 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE / UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE
sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne

pour obtenir le titre de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE
Mention: HISTOIRE
École Doctorale : Sciences humaines et sociales

présentée par
Alain Le Moigne

Préparée à l'Unité de recherche n° EA 4451
Centre de Recherche Bretonne et Celtique
de l'Université de Bretagne Occidentale

MARINE ET OUVRIERS DE LA CONSTRUCTION NAVALE À L'ARSENAL DE BREST (1918 – 1970)

DU PATERNALISME D'ÉTAT A LA MONDIALISATION ÉCONOMIQUE, UN MOUVEMENT SYNDICAL PARTAGÉ ENTRE PRAGMATISME ET IDÉOLOGIE

Thèse soutenue le 2 octobre 2015
devant le jury composé de :

M. Michel Pigenet
Professeur en histoire contemporaine,
Université de Paris I.

M. Jean-Marie Guillon
Professeur émérite en histoire contemporaine,
Université d'Aix-Marseille.

M. Christian Chevandier
Professeur en histoire contemporaine,
Université du Havre.

M. Yvon Tranvouez
Professeur émérite en histoire contemporaine,
Université de Brest.

M. Christian Bougeard
Professeur émérite en histoire contemporaine,
Université de Brest.

Sous le sceau de l'Université Européenne de Bretagne

Université de Bretagne Occidentale – Brest

École doctorale Sciences Humaines et Sociales

Centre de Recherche Bretonne et Celtique (EA 4451)

MARINE ET OUVRIERS DE LA CONSTRUCTION NAVALE À L'ARSENAL DE BREST (1918 – 1970)

DU PATERNALISME D'ÉTAT A LA MONDIALISATION ÉCONOMIQUE, UN MOUVEMENT SYNDICAL PARTAGÉ ENTRE PRAGMATISME ET IDÉOLOGIE

Volume I

Thèse pour l'obtention du doctorat en histoire

Présentée par Alain Le Moigne

Directeur de thèse : Christian Bougeard

Le 2 octobre 2015

Jury :

- M. Pigenet Michel, Professeur en histoire contemporaine, Université de Paris I.
- M. Guillon Jean-Marie, Professeur émérite en histoire contemporaine, Université d'Aix-Marseille.
- M. Chevandier Christian, Professeur en histoire contemporaine, Université du Havre.
- M. Tranvouez Yvon, Professeur émérite en histoire contemporaine, Université de Brest.
- M. Bougeard Christian, Professeur émérite en histoire contemporaine, Université de Brest.

À travers les générations

À la mémoire de Laurent, ouvrier toute sa courte vie

À l'avenir de Bleunwenn

REMERCIEMENTS

À Christian Bougeard, pour ses conseils, ses orientations, son soutien et plus généralement le temps qu'il a bien voulu me consacrer malgré un emploi du temps particulièrement fourni.

À M. Pascal Olivard, président de l'Université de Bretagne Occidentale, et à l'ensemble des personnes qui m'ont permis de bénéficier d'un contrat doctoral sans lequel je ne serais certainement pas parvenu au terme de ce travail.

À ma fille Bleunwenn pour son soutien, malgré ces quelques années au cours desquelles je n'ai pas été suffisamment présent.

À l'ensemble du personnel des Archives départementales du Finistère à Quimper et notamment à Mme Émilie Goubin sans l'aide de laquelle je n'aurais certainement pas obtenu l'ensemble des dérogations sollicitées.

À l'ensemble de l'équipe du Service Historique de la Défense de Brest.

À l'ensemble de l'équipe du Centre de Recherche Bretonne et Celtique, son directeur, ses secrétaires, ses membres et particulièrement les personnels travaillant au centre de documentation. Et plus généralement à l'ensemble du laboratoire pour son ambiance.

À tous ceux qui m'ont incité à me lancer dans cette aventure, même s'il m'est arrivé, à certains moments, de les maudire.

Et enfin, à M. Bruno Baron, pour ses encouragements mais surtout sa bonne humeur pendant les dernières années de cette recherche.

TABLE DES PRINCIPAUX SIGLES ET ABREVIATIONS

Formations politiques

BOP	Bloc ouvrier et paysan
CAGI	Centre d'action des gauches indépendantes.
CIR	Convention des institutions républicaines.
CNI	Centre national des indépendants.
CNIP	Centre national des indépendants et paysans.
FGDS	Fédération de la gauche démocrate et socialiste.
FN	Front national.
GERS	Groupe d'étude et de recherche socialiste.
GPRF	Gouvernement provisoire de la République française.
JR	Jeune république.
MLP	Mouvement de libération du peuple.
MPF	Mouvement populaire des familles.
MRP	Mouvement républicain populaire.
NG	Nouvelle gauche.
PCF	Parti communiste français.
PCI	Parti communiste internationaliste.
PDP	Parti démocrate populaire.
POF	Parti ouvrier français.
PRS	Parti radical-socialiste.
PSA	Parti socialiste autonome.
PSU	Parti socialiste unifié.
RPF	Rassemblement du peuple français.
SFIO	Section française de l'Internationale socialiste.
SFIC	Section française de l'Internationale communiste.
UCP	Union des chrétiens progressistes.
UGS	Union de la gauche socialiste.

Syndicats

CA	Commission administrative.
CC	Convention collective.
CE	Commission exécutive.
CDJA	Centre départemental des jeunes agriculteurs.
CFDT	Confédération française démocratique du travail.
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens.
CGT	Confédération générale du travail.
CGT-FO	Confédération générale du travail – Force ouvrière.
CGTU	Confédération générale du travail unitaire.
CSE	Comités sociaux d'entreprises.
CNT	Confédération nationale du travail.
FDSEA	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles.
FEN	Fédération de l'Éducation nationale.
SNI	Syndicat national des instituteurs.
UD	Union départementale.
UDU	Union départementale unitaire.
UL	Union locale.
UR	Union régionale.

Mouvements de jeunesse

ACJF	Association catholique de la jeunesse française.
FUAJ	Fédération unie des auberges de jeunesse.
JOC	Jeunesse ouvrière chrétienne.
JOCF	Jeunesse ouvrière chrétienne féminine.
MJCF	Mouvement de la jeunesse communiste de France.
UJCF	Union de la jeunesse communiste de France.
UJFF	Union des Jeunes filles de France.
UJRF	Union de la jeunesse républicaine de France.

Associations professionnelles, familiales, sociales et diverses

ACO	Action catholique ouvrière.
AO	Action ouvrière (RPF)
FOL	Fédération des œuvres laïques.
FSGT	Fédération sportive et gymnique du travail.
LDH	Ligue des droits de l'homme.
UFF	Union des femmes françaises.

Arsenal, établissements de la Marine et Constructions navales, établissements de l'armement

AIA	Atelier industriel d'aéronautique.
AN	Artillerie navale.
ASA	Action sociale des armées.
ASFAL	Action sociale des forces armées locales.
ATA	Aéronautique et technologies avancées.
BF	Bâtiments en fer.
CEA	Centre d'essais aéronautiques.
CEP	Centre d'essais du Pacifique.
CEPr	Centre d'essais des propulseurs.
CEV	Centre d'essais en vol.
Chantier « R »	Chantier « réparations ».
Chantier « N »	Constructions « neuves ».
DAT	Direction des armements terrestres.
DCA	Direction des constructions aéronautiques.
DC(A)N	Direction des constructions (et armes). navales.
DCIN	Direction centrale des Industries navales
DCM	Direction du Commissariat de la Marine.
Den	Direction des engins.
DGA	Direction générale pour l'armement.
DGC(A)N	Direction générale des Constructions (et armes) navales.
DIN	Direction des industries navales.
DMA	Délégation ministérielle pour l'armement.
DSS	Direction du service de Santé.
DTCN	Direction technique des Constructions navales.
DTH	Direction des Travaux hydrauliques
DTM	Direction des Travaux maritimes
EC(A)N	Établissement des Constructions (et armes) navales.
EFA	Établissement de fabrication d'armement.
ENSIETA	École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques de l'armement.
IA	Ingénieur de l'armement.
IETA	Ingénieur des études et techniques d'armement.
IGéSA	Institution de gestion sociale de l'Action sociale des armées.
IRBA	Institut de recherches balistiques et aérodynamiques.
ITEF	Ingénieur technicien d'études et de fabrication.
MA	Manufacture d'armes.
MG	Mouvements généraux.
OCTA	Officier du corps technique et administratif.
PA	Porte-avions.
PH	Porte-hélicoptères.
SAF	Service des approvisionnements de la flotte.
SAO	Service de l'approvisionnement des ordinaires.
SHCC	Service habillement-couchage-casernement.
SLOM	Service local des Œuvres de la Marine.
SRAF	Service de répartition aux familles.
TCD	Transport chaland de débarquement.
TCM	
TSO	Technicien à statut ouvrier.
TEF	Technicien d'études et de fabrication.

Structures archivistiques

AD	Archives départementales.
AMC	Archives municipale et communautaires.
AN	Archives nationales.
ECPAD	Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense.
SHD	Service historique de la Défense.

Divers

BMO	Brest métropole océane.
CUB	Communauté urbaine de Brest.
CS	Commissaire spécial.
JO	*Journal officiel.*
OT	Organisation Todt
RG	Renseignement généraux.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS : Présentation succincte de la Direction des Constructions navales et de l'arsenal de Brest……..... 11

INTRODUCTION : Brest, un « épiphénomène de son arsenal »…….. 19

PREMIERE PARTIE : 1917-1933- LE TEMPS DE LA RUPTURE……..... 35

CHAPITRE I : Retour sur la condition des travailleurs de l'arsenal au début du XX^{e} siècle…… 43

CHAPITRE II : 1917-1919 : Brest au seuil de la révolution…….. 101

CHAPITRE III : 1920-1923 : De la tentation communiste à la scission. La division des travailleurs…….. 155

CHAPITRE IV : 1924-1933 : Luttes fratricides et montée de la concurrence…….. 207

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE : Brest était-elle encore la cité « rouge » à la veille du Front populaire ?..... 261

DEUXIEME PARTIE : 1934 – 1947 – LE TEMPS DES GRANDES CRISES……. 265

CHAPITRE V : 1934-1937 – Le Front populaire…… 271

CHAPITRE VI : 1937- 1940 – Désillusions…… 327

CHAPITRE VII : 1940-1944 – L'Occupation et la Résistance……... 371

CHAPITRE VIII : 1944 – 1948 – Les débuts de la Reconstruction. ……. 435

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE : Avènement d'un groupe « à part » Culture ouvrière ou culture d'entreprise ?..... 497

TROISIEME PARTIE : 1949 – 1970 - LA FIN D'UN TEMPS……... 503

CHAPITRE IX : 1949 – 1951 – Conflits sociaux sur fond de guerre froide……... 507

CHAPITRE X : 1951 – 1953 – Vers la démobilisation syndicale……... 573

CHAPITRE XI : 1954 – 1959 – Ascension sociale mais incertitude du lendemain…… 625

CHAPITRE XII : 1960-1970 – La fin d'une époque……... 691

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE : La renaissance d'une ville, La disparition d'un symbole……..... 753

CONCLUSION GENERALE : D'HIER A DEMAIN…… 757

TABLE DES ANNEXES…… 769

ANNEXES…….. 772

TABLE DES CARTES……... 925

TABLE DES PLANS…… 925

TABLE DES GRAPHIQUES ET SCHEMAS……... 925

TABLE DES TABLEAUX…….. 927

TABLE DES ILLUSTRATIONS…….. 929

SOURCES……... 933

BIBLIOGRAPHIE…… 953

AVANT-PROPOS

PRESENTATION SUCCINCTE DE LA DIRECTION DES CONSTRUCTIONS NAVALES ET DE L'ARSENAL DE BREST

Il nous a semblé opportun, voire indispensable, pour mieux appréhender la réalité d'un établissement aussi complexe que ne le fût l'arsenal de Brest, de consacrer un court préambule à une description générale de son organisation spatiale et hiérarchique, tant sous ses aspects locaux qu'en qualité de composante d'un vaste organigramme militaro-industriel national aux multiples ramifications qui représentait, au début des années 1970, 35 000 emplois et un chiffre d'affaires de 3,7 milliards de francs[1].

La guerre ou la défense du territoire ayant toujours constitué une des fonctions régaliennes des régimes qui se sont succédé depuis la création de l'arsenal de Brest par Richelieu en 1631, la construction navale militaire fut, de tout temps, dirigée par un ministère ou un secrétariat d'État indépendant ou rattaché à un département général de la Défense :

- Jusqu'en 1669 : responsable de la Marine.
- 1669-1790 : secrétaire d'État à la Marine.
- 1790-1893 : ministre de la Marine et des Colonies (avec quelques brefs intermèdes pendant lesquels le commerce y fut rattaché).
- 1893-1940 et septembre 1944-octobre 1947 : ministre de la Marine (ministère de la Marine militaire en 1931 et 1932 ; en 1934 et 1935 ; de 1938 à 1940).
- 1947-1953 ; 1955 ; 1956-1957 : secrétaire d'État rattaché au ministère de la Défense nationale.
- 1953-1954 ; 1955-1956 ; 1957-1958 : secrétaire d'État rattaché au ministère de la Défense nationale et des Forces armées.
- 1955 ; 1958 : secrétaire d'État rattaché au ministère des Forces armées.
- 1958-1969 : fusion de l'ensemble des secrétariats d'État au sein du ministère des Armées.

Indépendamment des affaires purement militaires mais en relation technique avec l'État-major de la Marine, une administration parisienne – la DGCN[2] – s'occupait des questions afférentes aux arsenaux maritimes (chapitres constructions, organisation, personnels et immobilier notamment) en fonction du budget voté par l'Assemblée nationale et des éventuelles réorientations décidées en cours d'exercice par le gouvernement. Eu égard au temps nécessaire à la réalisation d'une unité de surface (plusieurs années pour les cuirassés, par exemple) et à l'obsolescence des anciens bâtiments, des plans pluriannuels de constructions neuves, d'entretien, de réparations et de refontes[3], étaient généralement établis par la DGCN en accord avec la hiérarchie militaire et soumis au ministère pour approbation.

---

[1] Jean BIENFAIT, *Notes et études documentaires. Les villes françaises : Brest*, La documentation française, 1974.

[2] Direction générale des Constructions navales. Appelée à certaines époques DGCAN (Direction générale des Constructions et Armes navales), DCIN (Direction centrale des Industries navales) sous Vichy, puis DTCN (Direction technique des Constructions navales) à partir de 1963. Localement, l'appellation DCN fut la plus communément utilisée avant la Seconde Guerre mondiale et DCAN à la Libération, à la suite de l'absorption de l'Artillerie navale.

[3] La refonte consistait généralement à adapter les anciens navires aux nouvelles conditions de combat ou aux dernières évolutions technologiques. Ce fut notamment le cas à la suite de la Seconde Guerre mondiale dans le domaine du combat anti sous-marin, des radars, sonars, missiles et nouveaux engins balistiques.

Graphique N° 1– Schéma des principaux réseaux hiérarchiques, fonctionnels et disciplinaires du ministère de la Défense (situation vers 1970). Exemple de la Marine.

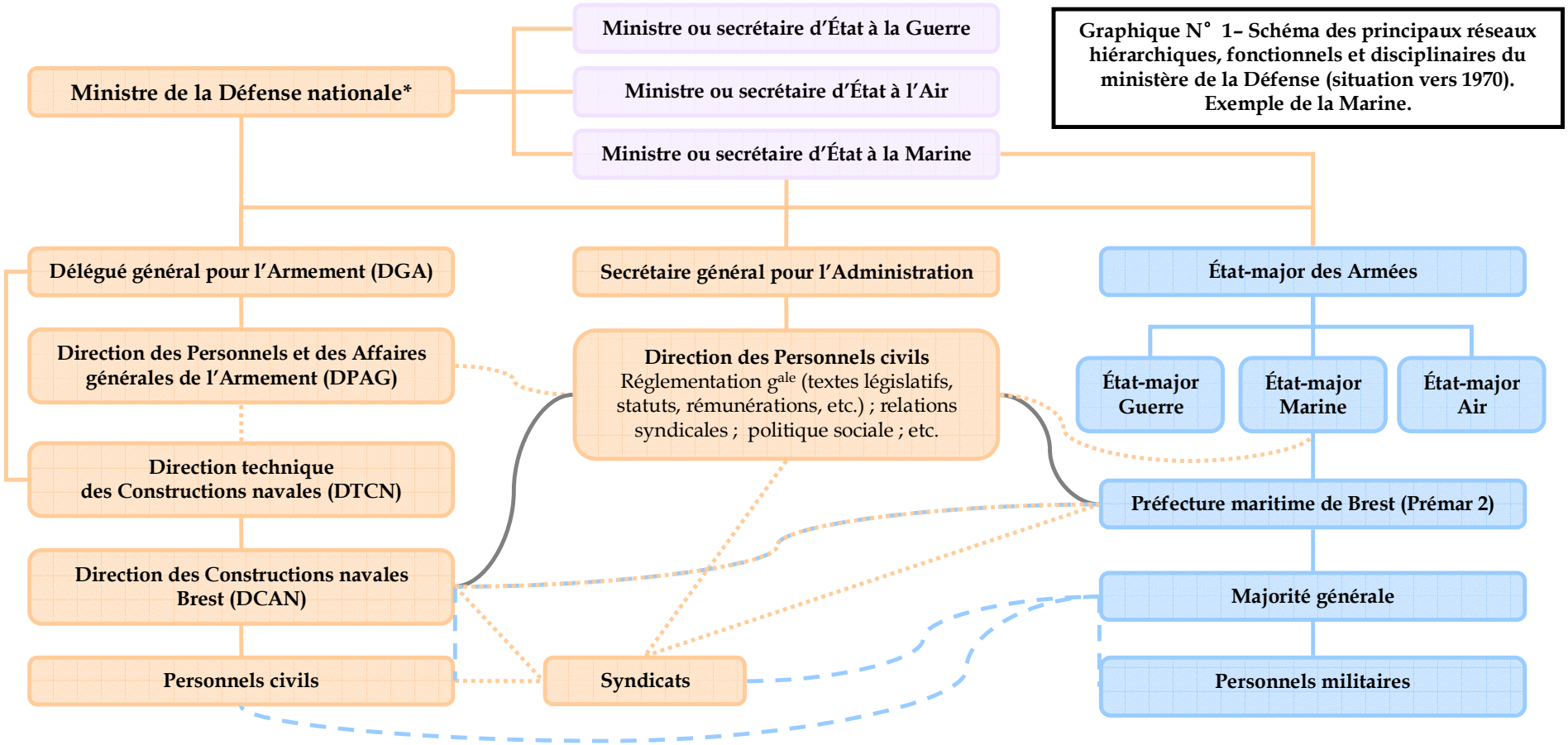

La DCAN : un réseau à l'échelle mondiale

Au cours de leur histoire pluriséculaire, les arsenaux maritimes de Brest et de Toulon, dans une mesure moindre ceux de Lorient et de Cherbourg, furent généralement les plus productifs et, à ce titre, demeurent encore les plus renommés aujourd'hui. La métropole ne fut pourtant pas le seul territoire qui hébergea les sites de production de la Direction des Constructions et Armes navales. Jusque dans la seconde moitié du XX^{e} siècle, des établissements étaient installés dans diverses régions du globe. Malgré l'accession de certains pays à l'indépendance, quelques-uns de ces arsenaux continuèrent néanmoins de fonctionner, parfois pendant de nombreuses années (Diégo Suarez, Madagascar, jusqu'en 1975 ; Dakar, Sénégal, jusqu'en 1980). Les mutations – volontaires, d'office ou à titre de sanction – pouvaient intervenir entre les structures métropolitaines et ultramarines, c'est pourquoi, au cours de notre recherche, il nous arrivera de rencontrer des travailleurs en partance pour Saigon ou Hanoï ou ayant officié à Diégo-Suarez, Papeete et surtout Sidi-Abdallah (Bizerte, Tunisie).

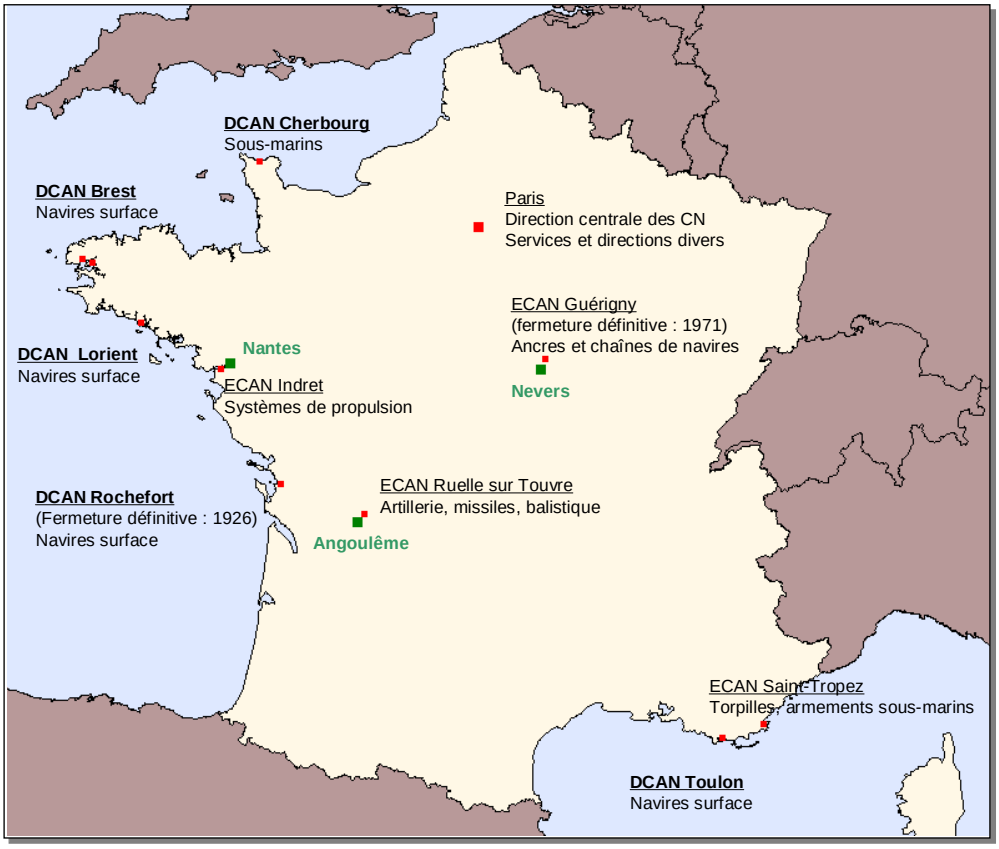

Carte N°1 – Principaux sites de la DCAN en France au XX^{e} siècle.

À l'échelle de la métropole, l'organisation de la DCAN était divisée en une dizaine d'établissements principaux à la tête desquels se trouvait la direction parisienne. À chacun était attribuée une spécialité : Indret (Loire-Inférieure), les chaudières et l'ensemble des systèmes de propulsion ; Guérigny (Nièvre), les ancres et chaînes ; Ruelle-sur-Touvre (Charente), l'artillerie, etc. ; aux installations situées sur le littoral revenant naturellement la charge de construire les navires de la Royale : les sous-marins à Cherbourg (Manche), les torpilles à Saint-Tropez (Var), les

navires de moyen et de petit tonnage à Lorient (Morbihan), Rochefort (Charente-Inférieure), et, à un degré moindre, Toulon (Var), qui devait se voir progressivement cantonné à des travaux d'entretien de la flotte[4]. Fleuron de ce parc industriel, Brest, conçu dès son origine pour la réalisation des grands bâtiments de surface, parmi lesquels, depuis la fin du XIX[e] siècle, les imposants cuirassés qui faisaient la gloire de la flotte française et la fierté de leurs concepteurs[5].

L'arsenal de Brest : diversité des sites de production et des directions

À l'instar de la DGCN dans son ensemble, l'établissement du Ponant était divisé en trois sites principaux abritant chacun des ateliers et des chantiers aux compétences bien définies.

Le premier, l'arsenal principal, originellement confiné dans l'embouchure de la rivière Penfeld[6], du château à la Villeneuve, près de Guilers, avait pour charge – indépendamment des tâches proprement militaires afférentes à l'entretien des équipages[7] – la réalisation des navires pour la Marine militaire. Pour y parvenir, l'établissement disposait de plusieurs directions spécialisées[8] dont la plus importante était celle des constructions navales (DCN puis DCAN). Les autres, qui évoluèrent parfois au fil du siècle[9], étaient celles des Travaux maritimes (DTM)[10], des Mouvements généraux (MG)[11], de l'Artillerie navale (AN)[12], du service de Santé (DSS) et des Œuvres sociales. Les principaux ateliers et chantiers qui constituaient l'outil de travail de la DCAN – direction qui se trouve au cœur de notre étude – se situaient en amont du pont de Recouvrance, de Pontaniou à ce que l'on appelait l'anse du Salou et le « fond de Penfeld ». En dehors des cales de lancement du Point-du-Jour et des bassins de Pontaniou, il s'agissait notamment des sites créés ou/et développés à la suite de la guerre de Crimée, au moment de la révolution de la vapeur et du fer dans le domaine de technologie navale : l'immense atelier des Bâtiments en fer (BF), où étaient

[4] Décret du 22 avril 1927 relatif à l'organisation de la marine militaire, *J.O.* du 7 mai 1927.

[5] Sur l'ensemble des navires construits par les arsenaux français pour la Marine nationale, voir Paul COAT, *Les arsenaux de la marine de 1630 à nos jours*, Brest – Paris, éd. de la Cité, 1982, p.158 et suiv.

[6] Souvent prononcée Penfell (phonétiquement « pinfell ») à Brest.

[7] Approvisionnement des ordinaires (ou SAO) pour les denrées, Approvisionnements de la flotte (SAF) pour les carburants, Habillement-couchage-casernement (HCC) et gestion de la caserne du 2[e] dépôt (Cayenne, principal casernement de l'arsenal, côté Recouvrance), buanderie de la Marine. Ces services, particulièrement destinés aux militaires, devaient être regroupés au sein du Commissariat de la Marine (DCM) dans les années 1960. Celui-ci allait disposer de toute une infrastructure indispensable pour une éventuelle vie en autonomie : boulangerie (qui deviendra industrielle dans les années 1960), abattoirs et boucherie (puis uniquement de vastes entrepôts frigorifiques), tonnellerie pour le conditionnement du vin (simples chais après la Seconde Guerre mondiale), magasins divers, ateliers de coupe pour les pièces d'étoffes nécessaires à l'habillement et au couchage, buanderie industrielle à Lambézellec, etc.

[8] Sur le détail du fonctionnement interne de ces services et directions, voir notamment Paul COAT, *op. cit.*

[9] Diverses fusions et intégrations de services furent opérées au cours du XX[e] siècle, notamment à la suite de la Seconde Guerre mondiale. En 1950, le nombre de directions était de six (DCAN ; DTM ; Intendance maritime ; SAO ; Service de Santé (DSS) ; Œuvres sociales (SLOM)). À la fin de notre étude, au tournant de la décennie 1970, il était de quatre (DCAN ; DTM ; DCM (Intendance + SAO) ; DSS (DSS + SLOM)).

[10] Auparavant direction des Travaux hydrauliques, principalement en charge de la conception, la réalisation et l'entretien des infrastructures immobilières et portuaires : ateliers, bureaux, quais, cales, bassins, voirie, réseaux, etc., de l'arsenal principal mais également de l'ensemble des installations dépendant de la préfecture maritime (casemates, forts, sémaphores, stations radar, etc.). La DTM était également en charge de toutes les opérations domaniales de la Marine : expropriations, achats, locations, aliénations.

[11] Chargée des déplacements de navires, de grues, de pontons, des remorquages, etc. au sein de l'arsenal. Les MG seront intégrés à la direction des Constructions navales après 1945.

[12] Ajustage et montage des pièces d'artillerie en provenance, notamment, de Ruelle. L'AN devait être intégrée à la direction des Constructions navales au cours de la Seconde Guerre mondiale pour former la Direction des Constructions et Armes navales (DCAN) à la Libération, puis à la DCM dans les années 1960.

assemblées les coques de navires, et le non moins imposant plateau des Capucins avec ses ateliers de fonderie, de grosse chaudronnerie et de mécanique (ajustage, fraisage, alésage, etc.)[13]. Sous les halles du plateau étaient notamment montés les systèmes propulsifs des navires, leurs chaudières, leurs cheminées et, plus généralement, toute la tuyauterie nécessaire à leur bon fonctionnement.

Le second site était celui de la pyrotechnie de Saint-Nicolas, construite à la fin des années 1860 au Relecq-Kerhuon[14]. Dirigée, comme l'ensemble des services, par un ingénieur militaire – en l'occurrence, un spécialiste des poudres – l'usine confectionnait les munitions (obus, cartouches) destinées à l'approvisionnement des navires et des équipages.

Enfin, le troisième établissement ne devait être construit qu'à la fin de la décennie 1960 et inauguré en 1972, à une époque où la France s'engageait de plain-pied dans la dissuasion nucléaire : l'Île Longue, à Roscanvel, dans la presqu'île de Crozon. Chargé du soutien logistique et industriel des « sous-marins nucléaires lance-engins » (SNLE) français en phase opérationnelle[15], ce site dépendait également de l'arsenal principal et ses personnels civils effectuaient, pour nombre d'entre eux, le trajet biquotidien transrade en navette nautique.

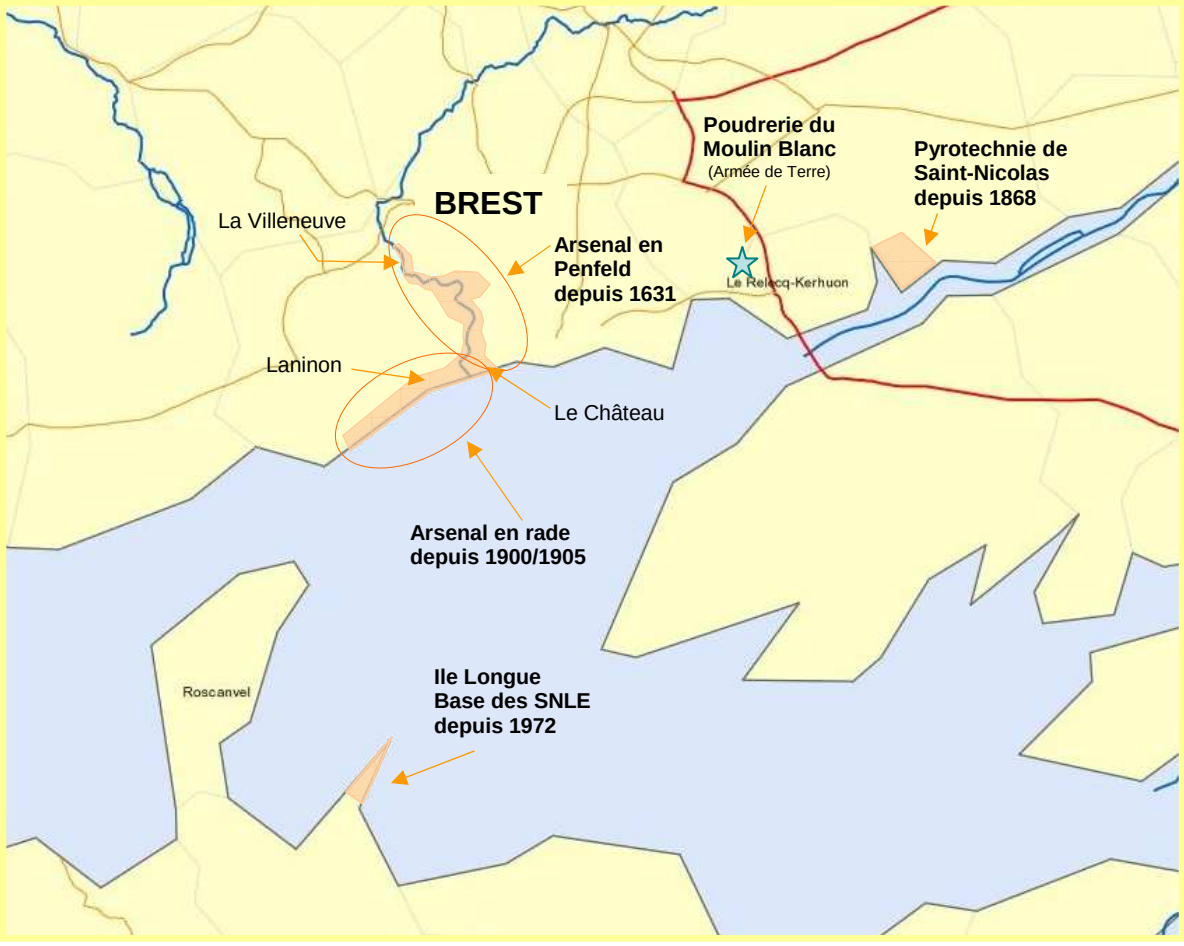

Carte N°2 - Principaux sites dépendant de l'arsenal de Brest (décennie 1970).

[13] Celui-ci était surtout appelé « atelier des Machines », voire simplement « les Machines ». Notons qu'à la fin des années 1960, les Capucins dans leur ensemble couvraient une superficie de 33 000 m² et les BF 30 000 m².

[14] À ne pas confondre avec la poudrerie de la Guerre (armée de Terre) du Moulin-Blanc, située à la limite des communes du Relecq-Kerhuon et de Guipavas.

[15] Base essentiellement composée de deux bassins couverts et d'une pyrotechnie (Guenvénez) pour les missiles.

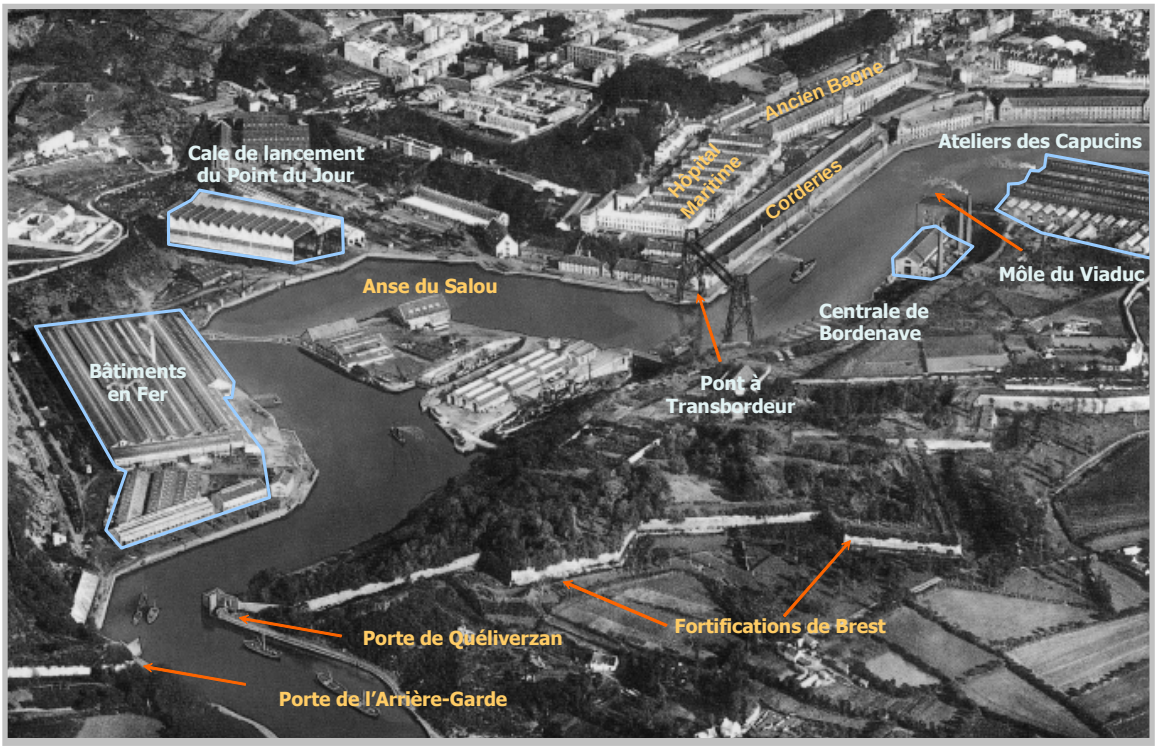

Illustration N°1– Le « fond de la Penfeld » en 1926 (d'après A.M.C. Brest 2 Fi 04870).

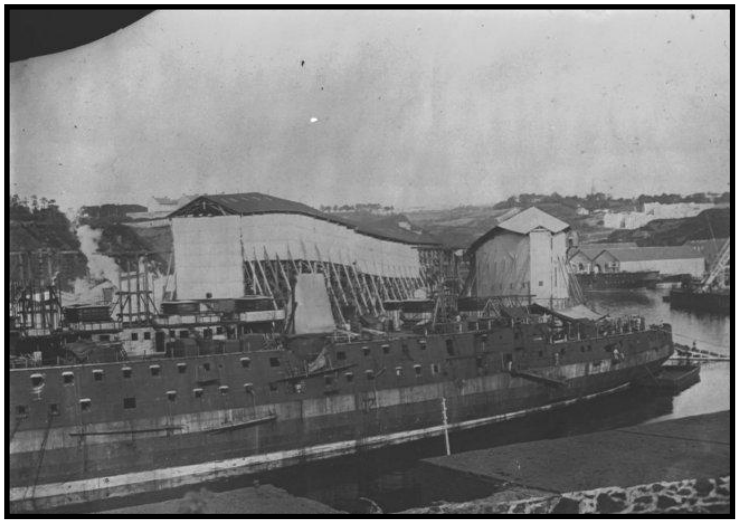

Illustration N°2
Le cuirassé *Démocratie* en construction au Salou.
(Photographie de presse. Agence Meurisse 1910).

Illustration N°3
La grue « revolver »[16] des Capucins descendant une cheminée du cuirassé *Danton* (août 1909).
(S.H.M. Brest PH3 - 8 127).

[16] Ou grue Gervaize, du nom de son inventeur, située aux Capucins sur le môle du viaduc.

Avec l'avènement de la marine de guerre moderne et l'accroissement continu du tonnage et du tirant d'eau des navires, l'arsenal en Penfeld allait rapidement montrer ses limites. Il fut décidé de développer l'établissement principal en rade, vers Laninon (en Saint-Pierre Quilbignon), jusqu'aux Quatre-Pompes où l'occupant allemand allait construire une base de *U-Boat* entre 1941 et 1944. Cette extension devait permettre le désengorgement – tout à fait relatif – d'une rivière trop fréquentée, par le déplacement de certains ateliers[17] et la réalisation de bassins à flot de dimensions bien supérieures à ceux de Pontaniou[18].

Illustration N°4 – L'arsenal en rade – Laninon en 1959 (A.M.C. Brest 2 Fi 02229).

[17] Initialement établie en amont du pont de Recouvrance, l'Artillerie navale fut transférée à Laninon au début du XX^{e} s.
[18] En 1974, l'arsenal principal représentait un enclos de 68 hectares dont seulement 18 étaient bâtis.

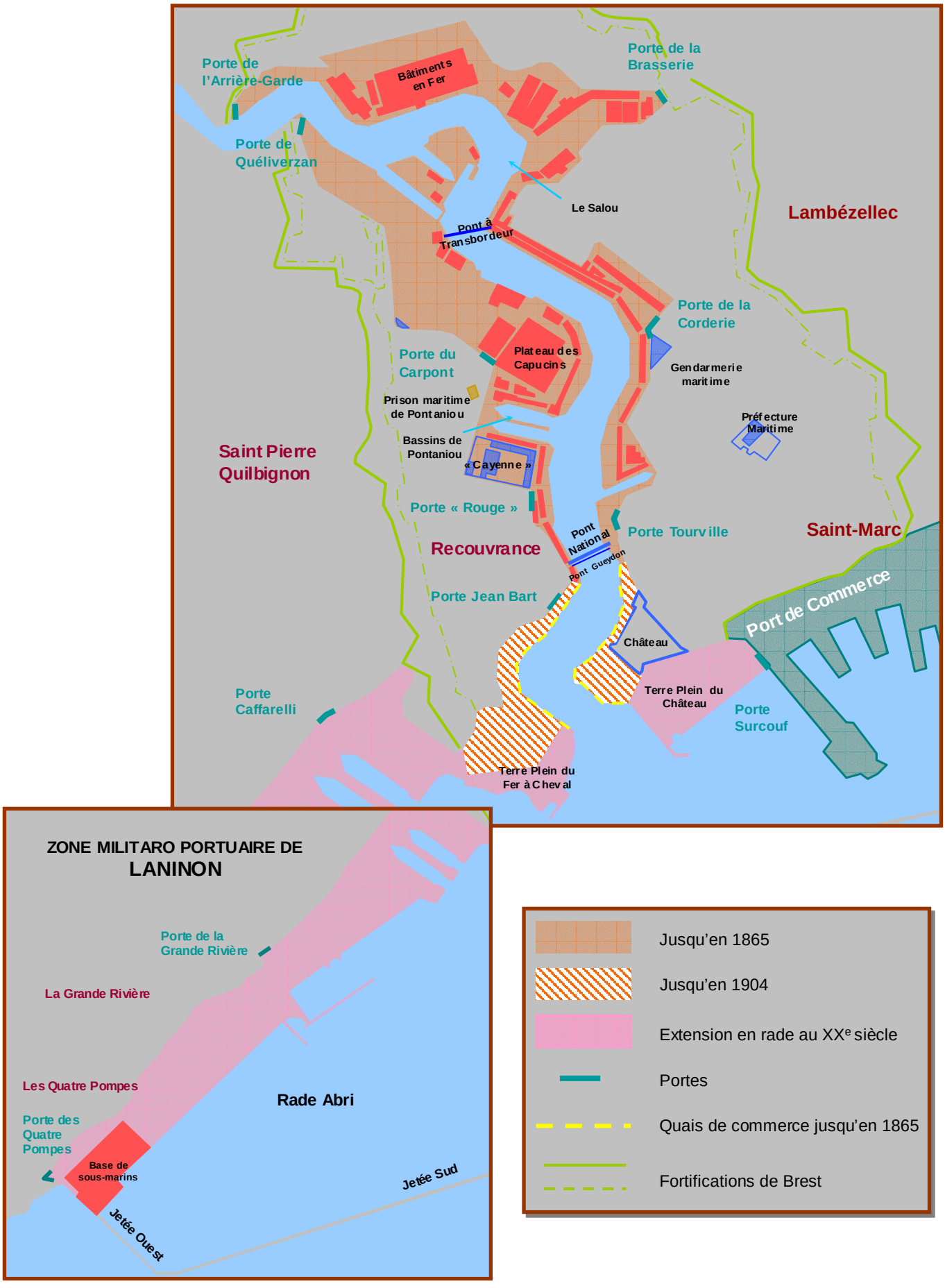

Plan N°1– Extension de l'arsenal principal – XIXe – XXe siècle.

INTRODUCTION

BREST, UN « EPIPHENOMENE DE SON ARSENAL »[1]

« C'est Brest, le grand port militaire,
la pensée de Richelieu, la main de Louis XIV;
fort, arsenal et bagne, canons et vaisseaux, armées et millions,
la force de la France entassée au bout de la France ».

(Jules Michelet[2])

Brest cité maritime, Brest porte de l'océan d'où partirent tant de campagnes scientifiques et militaires pour toutes les mers du globe. Brest la guerrière, première base de la « Royale »[3], Brest de Richelieu et de Colbert qui sortit de terre grâce à la volonté de Louis XIII et où furent mises à l'eau les plus grandes unités de la flotte française, celles-là même qui participèrent à la renommée de la cité à travers le monde. Brest qui ne respira pendant quatre siècles qu'au rythme de « sa » Marine : « En dehors de l'arsenal et du bagne, ce ne sont que casernes, corps de garde, fortifications, fossés, uniformes, baïonnettes, sabres et tambours […] Vous comprenez tout de suite que la vraie ville est l'arsenal, que l'autre ne vit que par lui, qu'il déborde sur elle » [4]. Cette sujétion de la cité à sa composante militaire, évoquée par Gustave Flaubert au XIX^e^ siècle, était encore confirmée au début du XX^e^ par André Siegfried :

> « Si Brest est aujourd'hui, après Nantes et Rennes, la plus grande cité de Bretagne, c'est à son port militaire, à son arsenal qu'elle le doit : depuis Richelieu, elle vit de et par la Marine »[5].

Sans aller jusqu'à dire, comme Yves Le Gallo, que la ville n'était qu'un « épiphénomène de l'arsenal », il est incontestable que leurs histoires ont toujours été intimement liées et que l'activité de l'établissement a souvent décidé du destin de la cité. Cependant, contrairement à une image élaborée au fil du temps, la notion d'arsenal n'a jamais imposé une dimension militaire et surtout

---

[1] Yves LE GALLO, « Brest au XVIII^e^ siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, T. 84, n°3, 1977, p. 170.
[2] Jules MICHELET, *Notre France : sa géographie, son histoire*, Paris, Marpon et Flammarion, 1886, p. 38.
[3] Au début du XVIII^e^ siècle, Brest était le deuxième port français par le nombre global de ses navires, après Nantes, mais le premier dans le domaine militaire. Michel FLOCH, « La vie de l'ouvrier de l'arsenal », *Les Cahiers de l'Iroise*, N°48, 1965, p. 265.
[4] Gustave FLAUBERT, *Par les champs et par les grèves. Voyages et carnets de voyages*, Paris, Club de l'honnête homme, 1881, p. 174.
[5] André SIEGFRIED, *Tableau politique de la France de l'ouest sous la Troisième République*, Slatkine Reprints, Genève – Paris – Gex, 1980, p. 196.

une prépondérance de la composante militaire sur la composante civile[6]. Dès le XVIII[e] siècle, l'autorité de la Marine fut d'ailleurs remise en cause à diverses reprises et elle ne s'affirma que dans les premières décennies de la III[e] République[7], avant de devenir une évidence au siècle suivant. *L'Encyclopédie méthodique marine* de 1783 rendait bien compte de la vocation initiale de l'établissement : « Un arsenal est un enclos où est compris un port de mer appartenant au gouvernement où il tient ses vaisseaux et tout ce qui est propre à les construire, à les conserver, à les armer, les désarmer, les radouber ». C'est-à-dire tout un ensemble de tâches dévolues à des spécialistes du bois, des métaux, du calfatage, du cordage et du surjet : les « ouvriers du port » qui allaient construire les plus majestueux navires dont la manœuvre et le commandement devaient être confiés à des militaires. Longtemps moins nombreux que les marins, mais néanmoins présents par milliers[8] dans les quartiers sombres et insalubres de Keravel ou de Pontaniou, ces travailleurs constituaient le principal groupe prolétarien du département, dans ce qui représenta, jusqu'aux dernières décennies du XX[e] siècle, le plus important établissement industriel de la région. Brest la Royale, Brest la magnifique devenait alors Brest la laborieuse, Brest la miséreuse et allait occasionnellement se transformer en Brest « la rouge ».

Cette population ouvrière vivait souvent à la limite de l'indigence dans les cloaques du port, en proie à l'ensemble des vices et fléaux qui s'attaquaient aux sous-prolétariats urbains de cette époque : malnutrition, mauvaises conditions d'hygiène et de logement, prostitution, alcoolisme et leur inévitable corollaire pathologique : la tuberculose[9]. Une atmosphère renforcée par le caractère portuaire de la ville, interlope et cosmopolite, et évoquée un siècle plus tôt par Jacques Cambry[10] :

---

[6] Le mot « arsenal », de l'italien *arsenale* (d'origine arabe, *dar as san'a*), étymologiquement « la maison où l'on construit », ne contenait, initialement, aucune connotation militaire.

[7] Jusqu'en 1765 (ordonnance du Duc de Choiseul qui visait à déposséder l'intendant d'un bon nombre de ses attributions au profit de l'amiral. Cette ordonnance fut renforcée par une seconde en 1776), l'organisation de l'arsenal fut bicéphale. L'amiral exerçait son autorité uniquement sur les opérations militaires et sur la flotte, mais seulement après que celle-ci eût été armée. L'intendant, quand à lui, était un civil relevant directement du ministre. Véritable autorité de l'établissement, il avait en chargé la trésorerie, les finances, les approvisionnements, les vivres, les travaux de construction des navires et des infrastructures, la justice, la police, le soin « des corps (service de santé) et des âmes (assuré par des religieux)». Le pouvoir civil fut renforcé lors d'une période révolutionnaire qui se défiait d'officiers globalement favorables à l'Ancien Régime. Ce fut Bonaparte, par l'arrêté du 7 floréal an VIII (28 avril 1800), qui modifia l'organisation du commandement de l'arsenal, en plaçant à sa tête un préfet maritime. Celui-ci était un haut fonctionnaire, « choisi pour ses qualités personnelles, sans considération de corps d'origine ou de grade ». Il n'était donc pas obligatoirement militaire. Suite à certaines vicissitudes rencontrées lors des 1[e] et 2[e] restaurations (ordonnance royale du 29 novembre 1815 annulant celle de 1776 et entraînant le retour de l'intendant, par exemple), l'arrêté de Bonaparte fut réaffirmé par l'ordonnance du 27 décembre 1826. Il fallut cependant attendre 1875 pour que le caractère militaire de la direction de l'arsenal fût définitivement établi, le préfet maritime devant obligatoirement être au moins vice-amiral. Vraisemblablement, eu égard à la situation particulière de l'institution (établissement de la chiourme à Brest jusqu'en 1852, départ des bagnards pour Cayenne, risques d'espionnage), la suprématie du pouvoir militaire semblait être le meilleur garant pour la sécurité du site. Voir Michel COLAS, « Réponse du médecin-général B. Brisou », *Bulletin de l'Académie du Var*, Tome VII, Toulon, juin 2007, p. 29-47. Sur le rôle particulièrement important de l'Intendant de la Marine à Brest à la fin de l'Ancien Régime, se reporter à la thèse de Bruno BARON, *Élites, pouvoirs et vie municipale à Brest, 1750-1820,* (direction Philippe Jarnoux) soutenue le 23 juin 2012, UBO, Brest.

[8] Un chiffre évoluant entre 5 000 et 10 000 ouvriers, entre la fin du XIX[e] siècle et les années 1960, en fonction des carnets de commande, les plans de charge et surtout la conjoncture internationale (période de paix ou de conflit). En 1900, l'ensemble des arsenaux maritimes français comptait environ 25 000 travailleurs civils.

[9] Pour ce qui concerne les conditions de vie à Brest dans les périodes antérieures à la Première Guerre mondiale, nous nous reporterons principalement aux travaux de Rolland BIZIEN, notamment à sa thèse de doctorat réalisée sous la direction de Serge BERSTEIN en 2006, *Une société urbaine relationnelle à la fin du XIXe siècle : Brest (1889-1915),* ainsi que sa maîtrise, *Vivre à Brest à la fin de l'Ancien Régime (1763-1789),* UBO, 1994.

[10] Jacques CAMBRY, *Voyage dans le Finistère*, Coop Breizh – Spézet 1993, p 227.

« Le désordre, l'ivresse habituelle des ouvriers, des matelots ; ce mélange de sang que l'Amérique, l'Inde, l'Afrique et l'incroyable dépravation des mœurs ont corrompu, ces excès suivis d'une misère profonde ; l'absence de toute espèce de tenue, de moralité ; les maladies contagieuses dont les germes renouvelés ne sont jamais anéantis, dégradent au dernier degré l'espèce humaine dans cette commune et dans les campagnes voisines ».

Le XIX[e] siècle n'avait en rien amélioré cette situation plus qu'alarmante et la détresse physique et morale du monde ouvrier brestois avait été à l'origine de certains mouvements de mécontentement depuis la période révolutionnaire[11], notamment dans les temps de pénuries, d'hivers rigoureux et de congédiements massifs consécutifs à la fin d'un conflit ou à des difficultés financières de l'État[12]. Ainsi, le 22 juillet 1835, des placards adressés à « Messieurs les rentiers de Brest » annonçaient des lendemains difficiles à la classe dirigeante du port du Ponant :

« Vous nous avez donné des armes. C'est pour nous en servir. Nous n'en avons pas tous mais toute arme sera bonne. Il est bien plus préférable de mourir d'un coup de fusil que de misère[13] ».

Signées « Nous tous, ouvriers », ces menaces laissaient déjà entrevoir l'émergence d'une conscience de classe. Cependant, isolés aux confins d'une péninsule agricole pauvre, les ouvriers du port demeuraient économiquement prisonniers de l'arsenal. Les velléités revendicatives de cette main-d'œuvre captive devaient donc montrer rapidement leurs limites face aux mesures répressives utilisées par la Marine qui, dans le meilleur des cas, procédait au congédiement sur le champ des « fautifs » qui n'avaient fait que réclamer du pain pour juste prix de leur travail.

La seconde moitié du XIX[e] siècle allait néanmoins apporter son lot d'idées nouvelles, à Brest comme ailleurs. Celles-ci devaient trouver, dans la situation extrême qui faisait le quotidien du prolétariat brestois, un terreau favorable à l'enracinement d'une idéologie que l'on n'allait pas immédiatement appeler « anarchisme ». On allait évoquer des éléments subversifs, extrémistes, antimilitaristes, internationalistes, et, plus tard, simplement « socialistes », pour la plupart issus de l'arsenal[14]. Mais bien avant que ce courant de pensée ne s'organisât solidement à Brest, l'esprit protestataire des ouvriers de la Penfeld allait trouver un cadre pour développer les principes anarcho-révolutionnaires alors prônés par la CGT[15] et la Fédération des bourses du travail[16].

Avec le printemps du nouveau siècle devait naître le Syndicat des travailleurs réunis du port de Brest que l'on nomma immédiatement et communément le syndicat « rouge » en raison de la couleur de son drapeau autant que de sa pensée[17].

---

[11] Jean-Yves CARLUER, « La révolution et l'Empire à Brest », dans Marie-Thérèse CLOITRE-QUERE (Dir.), *Histoire de Brest*, Brest, CRBC, UBO, 2000, p. 111-138.

[12] Ce fut surtout le cas en 1831-1832, 1835, 1843 et 1847. Une nouvelle crise, au cours des années 1866-1868 fut amplifiée par l'épidémie de choléra qui intervint en 1866. Selon Alain BOULAIRE dans, *Brest un siècle de Marine et d'Arsenal*, Brest, éd. le Télégramme, 2001, le premier mouvement revendicatif à l'arsenal remonterait à décembre 1704 quand 200 femmes manifestèrent contre le retard apporté au versement des salaires de leurs époux.

[13] Yves LE GALLO, « Les derniers temps de Brest "colonie" », dans M-T. CLOITRE-QUERE (Dir.), *op. cit.*, p. 150.

[14] Sur l'évolution du mouvement anarchiste et extrémiste parmi les ouvriers de l'arsenal de Brest entre 1890 et 1940, voir notamment Alain LE MOIGNE, « Le mouvement "anarchiste" au sein du monde ouvrier brestois de la fin du XIX[e] à la Seconde Guerre mondiale. Évolution protestataire d'un groupe militant : les ouvriers de l'arsenal de Brest », dans *Des fiches aux fichiers. Les enjeux de la méthode prosopographique : élites politiques et sociales, notables, mondes militants en Bretagne (XVIIIe-XXe siècles)*, actes du colloque de Brest des 19 et 20 juin 2014, à paraître.

[15] Jacques JULLIARD, *Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe*, Le Seuil, 1971, p. 82 et suiv.

[16] Fernand PELLOUTIER, *Histoire des Bourses du travail, origine, institutions, avenir*, Costes, 1921.

[17] Plus tard, lors de la création d'autres groupements, il devait être nommé « vieux syndicat », en référence à son antériorité dans l'établissement. Le 1[er] mai 1900 est généralement mentionné comme date de sa création, mais il semble

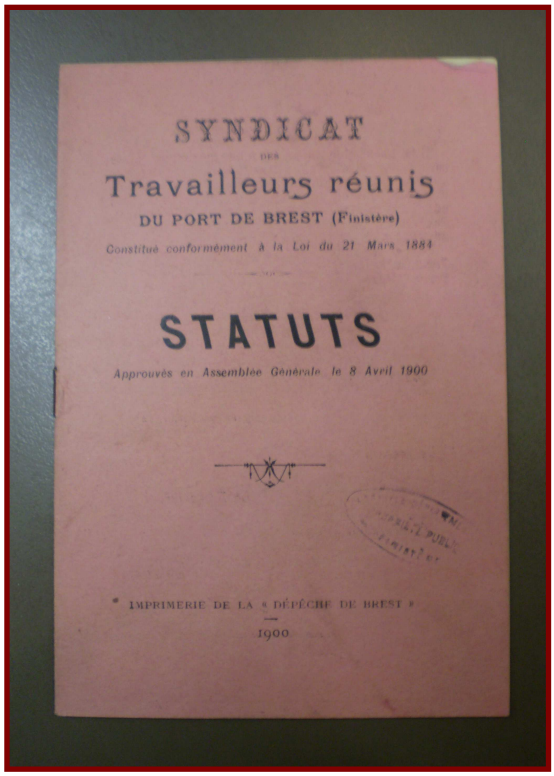

SYNDICAT
DES
Travailleurs réunis
DU PORT DE BREST (Finistère)
Constitué conformément à la Loi du 21 Mars 1884

STATUTS

Approuvés en Assemblée Générale le 8 Avril 1900

IMPRIMERIE DE LA « DÉPÊCHE DE BREST »
1900

Illustration N°5
Livret de syndiqué du Syndicat des Travailleurs réunis du port de Brest (1900).
(A.M.C Brest 7 F 21)

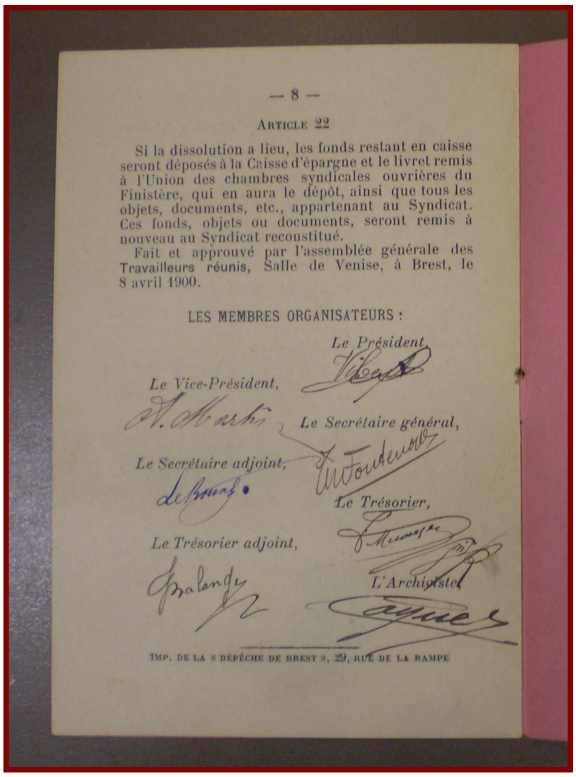

— 8 —

ARTICLE 22

Si la dissolution a lieu, les fonds restant en caisse seront déposés à la Caisse d'épargne et le livret remis à l'Union des chambres syndicales ouvrières du Finistère, qui en aura le dépôt, ainsi que tous les objets, documents, etc., appartenant au Syndicat. Ces fonds, objets ou documents, seront remis à nouveau au Syndicat reconstitué.

Fait et approuvé par l'assemblée générale des Travailleurs réunis, Salle de Venise, à Brest, le 8 avril 1900.

LES MEMBRES ORGANISATEURS :

Le Président,
Le Vice-Président,
Le Secrétaire général,
Le Secrétaire adjoint,
Le Trésorier,
Le Trésorier adjoint,
L'Archiviste

IMP. DE LA « DÉPÊCHE DE BREST », 29, RUE DE LA RAMPE

Illustration N°6
Signatures du premier bureau du syndicat Président : J-C. Vibert (1900).
(A.M.C Brest 7 F 21)

Conduite par des militants convaincus comme Jean-Claude Vibert[18], Jules Le Gall[19] et Victor Pengam[20], l'organisation dut immédiatement faire face aux résistances de l'ensemble des institutions représentant l'autorité dans le port du Ponant, qu'elles fussent militaires, civiles, patronales ou ecclésiastiques pour lesquelles les notions de syndicalisme et d'arsenal militaire étaient totalement incompatibles. Le principal quotidien finistérien, *La Dépêche de Brest*[21] ouvrit aussitôt les hostilités avec les militants du port, se délectant des discours particulièrement violents

---

qu'il s'agisse d'une volonté de certains responsables de faire coïncider la naissance de l'organisation avec la fête des travailleurs. La date officielle fut en réalité le 18 avril, jour de l'élection du bureau. Le 20, les statuts étaient déposés en préfecture et le siège établi au domicile de Jean-Claude Vibert, 64, rue de Paris. Sur cette période de création des syndicats dans les établissements de l'État, voir Claude GESLIN, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la première guerre mondiale*, Espaces écrits, Saint-Hippolyte-du-Fort, 1990, p. 254 et suiv. et, pour une approche locale plus concise, Yves LE GALLO, « Convulsions : à la recherche d'un équilibre (1870-1918) » dans M-T. CLOITRE-QUERE (Dir.), *op. cit.*, p. 187 et suiv.

[18] Ouvrier mouleur à la fonderie des Capucins en 1900.

[19] Ouvrier chaudronnier aux Bâtiments en fer. Voir sa notice rédigée par Jean-Yves GUENGANT et Georges-Michel THOMAS sur le cédérom du MAITRON.

[20] Orphelin très jeune. Élevé par les Pupilles de la Marine. Apprenti à l'arsenal à 14 ans. Ouvrier à la 19e Compagnie des Bâtiments en fer. Figure charismatique du syndicalisme et du mouvement anarcho-révolutionnaire du début du siècle. Voir sa notice dans Jean MAITRON, *Dictionnaire biographique Mouvement Ouvrier,* Paris, Éditions Ouvrières, 1974, T.14, p. 233. Sur l'action de V. Pengam avant la Première Guerre mondiale, Gérard BAAL, « Victor Pengam et l'évolution du syndicalisme révolutionnaire à Brest (1904-1914) ». *Le Mouvement social*, No. 82, 1973, p. 55-82.

[21] Premier quotidien finistérien en termes de tirage, fondé en 1886 et appartenant à la famille Coudurier. Organe républicain particulièrement modéré qui évolua globalement de l'opportunisme vers le progressisme. Situé à proximité immédiate de la Bourse du Travail, son siège devint rapidement une étape obligée des cortèges protestataires ouvriers brestois. Sur les caractères de la presse finistérienne dans la première moitié du siècle, voir annexe N°1.

des leaders du syndicat. À cette époque, le journal de la place du Champ de bataille n'avait même pas besoin d'en amplifier la teneur, ils suffisaient par eux-mêmes pour alarmer la population[22].

Ces partisans de l'action directe profitèrent d'un contexte favorable pour mettre en pratique ce qui était demeuré jusque lors au stade de la théorie et de la propagande. Le printemps 1904 devait voir l'élection de la première municipalité socialiste de Brest sous la houlette de Victor Aubert (le « père » Aubert), horloger de son état. Dans son équipe de 35 conseillers figuraient 28 agents de l'État dont au moins 12 de l'arsenal[23] qui inauguraient ainsi un siècle – presque ininterrompu – de présence de l'établissement militaire brestois dans les instances politiques locales et nationales[24]. Dès lors, la rivalité séculaire qui opposait les deux principaux lieux de pouvoir de la cité, la préfecture maritime et la mairie, allait prendre les traits d'une hostilité ouverte.

Illustration N°7
Victor Pengam
(www.ephemanar.net)

Illustration N°8
Émile Goude en 1932
(Agence Meurisse)

Illustration N°9
Jules Le Gall
(Cédérom Maitron)

Le second événement capital suivit immédiatement le scrutin. La Bourse du Travail de Brest, vainement réclamée depuis 1895/1896, fut installée dans un local du Petit couvent, place du Champ de bataille. Ses rênes furent immédiatement accaparés par les éléments révolutionnaires les plus ardents de la ville, notamment ceux du syndicat du port : Jules Le Gall, Victor Pengam[25]. Profitant de la nomination de Jean-Claude Vibert au poste de 1er adjoint chargé de la police, ces militants

[22] *Le Populaire*, en mars 1911, parlait de *La Dépêche* en ces termes : « *La Dépêche*, telle que sa politique égoïste l'a faite depuis déjà longtemps, s'est tellement montrée dans tant de circonstances systématiquement hostile à toutes les améliorations politiques, économiques et sociales ; ses dirigeants représentent un parti tellement rétrograde et désuet qu'aux yeux de tous les travailleurs elle est l'obstacle, la barrière devant laquelle viennent se briser toutes leurs revendications même lorsqu'elles paraissent justifiées ». Notons que dans l'entre-deux-guerres, les commissaires spéciaux furent parfois dans l'obligation de rétablir la vérité face aux articles outranciers et alarmistes de *La Dépêche.*

[23] Quatre commis et comptables : Émile Goude, Paul Mornu, Mathurin Chouannière, Pierre Le Bras et huit ouvriers : Jean-Claude Vibert, Louis Omnès, Albert Le Ray, Daniel Hirlam, Joseph Lescouarch, Alphonse Martin, Louis Thoury, François Grosset. A.D. Finistère 3 M 456. Maires, adjoints, conseillers municipaux – Brest 1905-1908.

[24] Émile Goude, second adjoint de Victor Aubert, commis de direction de travaux à l'arsenal, allait être le premier député socialiste breton, élu le 8 mai 1910. Il devait être reconduit sans discontinuer jusqu'en 1936.

[25] Gérard BAAL, *La Bourse du travail de Brest (1904-1914)*, mémoire de maîtrise, Paris I, 1971 ; Gérard BAAL « Victor Pengam … », *op. cit.*

développèrent dès lors une propagande révolutionnaire tous azimuts qui fut à l'origine du premier véritable soulèvement social à caractère insurrectionnel à Brest, donnant lieu, entre les années 1904 et 1906, à une succession de grèves[26], de manifestations et d'affrontements souvent violents entre les ouvriers et les dragons.

Une image était née, celle de « Brest la rouge » [27]. Elle devait coller à la ville, au moins jusqu'au début des années 1950, réactivée à diverses reprises par d'épisodiques convulsions sociales qui prirent, à l'occasion, une tournure révolutionnaire (1918/1919 ; 1935) mais qui n'étaient avant tout que les manifestations du mal-être de la classe ouvrière tout entière et/ou le reflet local de mouvements nationaux bien plus vastes (1950/1951 ; mai 1968). Cette image procédait principalement d'un rejet pluriséculaire de l'uniforme, bien ancré depuis des décennies au sein du groupe des travailleurs civils de l'arsenal et qui allait se manifester dans les discours et la propagande plutôt que par une activité subversive perpétuelle. Un sentiment teinté de pacifisme et d'antimilitarisme difficilement compatibles avec une situation professionnelle au service de la guerre et qui menait fréquemment les militants à de véritables impasses d'ordre idéologique. Ils s'ajoutaient à l'anticléricalisme dans un rejet général de la caste dirigeante du port du Ponant. Comme l'écrivait Yves Le Gallo :

> « Brest, la ville aux contradictions, cultiva celles-ci jusqu'au paradoxe, en particulier sous les trois aspects de l'anticléricalisme, de l'antimilitarisme et de l'anarchisme » [28].

Plutôt qu'un véritable courant anarcho-révolutionnaire, il s'agissait surtout d'une propension viscérale à la contestation de la part de quelques dizaines de militants convaincus et convaincants, d'une inclination contestataire qu'André Siegfried nommait « l'esprit d'anarchie », « c'est-à-dire la révolte chronique contre la règle, contre l'autorité, contre la loi »[29].

Ainsi, à l'intérieur de l'arsenal, espace clos étroitement surveillé, devaient cohabiter – souvent difficilement –, pendant des décennies, les cales de lancement et les casernes, les ateliers de construction et les essais d'artillerie maritime[30], les uniformes et les bleus de chauffe, la discipline martiale et les slogans « de nature à démoraliser l'armée ».

Pourtant, de l'extérieur de cet espace réservé, véritable « cité interdite » à la population brestoise, la proximité civil/militaire fut longtemps à l'origine de confusions et d'amalgames quant

---

[26] Voir, en annexe N°2, les principales grèves des années 1904/1905.

[27] Voir, sur ce sujet, Georges-Michel THOMAS, *Brest la Rouge*, Brest, éd. de la Cité, 1989.

[28] Yves LE GALLO, « Images d'une ville », dans Patrick DIEUDONNE (Dir.), *Brest alias Brest, trois siècles d'urbanisme*, Liège, Mardaga, 1992, p. 29.

[29] André SIEGFRIED, *op. cit.*

[30] Les études consacrées à l'évolution spatiale et immobilière de l'arsenal ayant été particulièrement nombreuses, notamment pour les XVII^{e}, XVIII^{e} et XIX^{e} siècles, nous nous rapporterons principalement aux travaux d'Alain BOULAIRE, *L'arsenal de Brest, 4 siècles d'industrie navale*, Palantines, 2013 et, dans une approche comparative, à ceux de Paul COAT, *Les arsenaux de la marine de 1630 à nos jours*, Brest – Paris, éd. De la Cité, 1982 ; de François BELLEC, *Arsenaux de marine en France*, Chasse-Marée / Glénat, 2008, et surtout de Gérard LE BOUËDEC, *Les ports du Ponant*, Palantines, Brest, 2004 (en association avec Jean-René COULIOU) ; *Les mutations d'une ville maritime du XVIII^{e} au XIX^{e} siècle. Lorient, l'édification d'un arsenal maritime de pointe au XIX^{e} siècle dans la ville port de la Compagnie des Indes*, Paris IV, 1993, ou, de manière plus concise, « Les mutations techniques des arsenaux bretons au XIX^{e} siècle », dans Claude GESLIN (Dir.), *La vie industrielle en Bretagne, une mémoire à conserver*, Rennes, PUR, 2000, p. 95-100 ; « L'État et les ports militaires bretons de Brest et Lorient de Colbert au XX^{e} siècle », dans Gilbert NICOLAS (Dir.), *La construction de l'identité régionale. Les exemples de la Saxe et de la Bretagne, XVIII^{e} – XX^{e} siècles*, Actes du colloque franco-allemand, Université de Rennes 2, 1999, Rennes PUR, 2001.

aux statuts de ces différents personnels. Si la situation des combattants et des navigants semblait relativement claire, ostensiblement affirmée par le port d'un uniforme aux couleurs de la Royale, il en allait souvent différemment pour ceux qui travaillaient à terre, aux Machines des Capucins, aux pilons des forges de Pontaniou, mais également dans les bureaux des directions. L'ambiguïté fut d'ailleurs longtemps entretenue – volontairement ou faute de n'avoir jamais été en capacité de l'éclaircir – par les gouvernements qui s'étaient succédé depuis que Colbert appelait les ouvriers des arsenaux ses « marins non navigans »[31]. La généralisation de l'Inscription maritime[32] qui imposait aux travailleurs, organisés en compagnies, une discipline et un régime identiques à celui des soldats, ne fit que rajouter à la confusion. D'autre part – hormis la chiourme qui fournit également une main-d'œuvre nombreuse et bon marché à la Marine entre 1751 et la fermeture du bagne en 1858 – une autre catégorie d'employés cohabitait avec ces travailleurs « militarisés » et les centaines de journaliers, d'intérimaires et d'auxiliaires embauchés en fonction des impératifs de la construction navale. Il s'agissait des maîtres et des personnels entretenus[33], engagés permanents bénéficiant d'un traitement annuel, de la sécurité de l'emploi, de certains avantages professionnels – limités mais précieux pour l'époque – et de la possibilité de transmettre leur fonction en même temps que leur savoir-faire à leur fils ou neveu, inaugurant ainsi, dès le XVIII^{e} siècle, de véritables dynasties d'ouvriers du port[34]. Cette classe de privilégiés, à de nombreux égards comparables à des fonctionnaires, tout en participant à la diversité statutaire qui existait au sein des arsenaux maritimes, s'ajoutait à la multitude toujours croissante de spécialités indispensables à la réalisation de navires aux technologies toujours plus complexes[35].

---

[31] Ordonnance du 15 avril 1689, constituée de XXIII livres synthétisant tous les édits, arrêts et règlements antérieurs dans la Marine et les arsenaux français.

[32] Dispositif visant à recruter dans la population locale, par le système des levées, le nombre de travailleurs nécessaire à la réalisation des travaux à l'arsenal. Ils appartenaient tous à des professions proches de la construction navale ou des milieux maritimes : menuisiers, charpentiers, marins, pêcheurs, goémoniers, etc. Pour ce qui concerne les méthodes de recrutement de l'Ancien Régime à la Monarchie de Juillet : presse, levées, Inscription maritime, nous nous référerons prioritairement aux travaux de Jean-André BERTHIAU et notamment à sa thèse réalisée sous la direction de Jean TULARD, *Des maîtres entretenus aux ingénieurs. Formation professionnelle et enseignement technique dans les arsenaux et établissements de la Marine (1819 – 1971)*, Paris IV, 1999. Michel FLOCH, *op. cit.*, p. 265-283 retrace la situation particulière à Brest. Sur le syndicalisme chez les inscrits maritimes au XX^{e} siècle (marine marchande et pêches), voir notamment Ronan VIAUD, *Le syndicalisme maritime français les organisations, les hommes, les luttes* (1890-1950), Rennes, PUR, 2005.

[33] L'ordonnance royale du 15 avril 1689 qualifiait le principal corps des constructeurs de navires de « maîtres charpentiers ». Il évolua au cours du XVIII^{e} siècle pour devenir, en 1800, celui des ingénieurs du Génie Maritime, secondés sur les chantiers par des maîtres et contremaîtres qui formaient la « maistrance ». Mais parmi ces derniers, seuls les maîtres étaient « entretenus » par l'État, avec sécurité de l'emploi et solde annuelle. Les contremaîtres continuèrent d'appartenir au groupe des « ouvriers » jusqu'en 1900. Sur la question des personnels engagés permanents – les entretenus de l'Ancien Régime – voir Jean-André BERTHIAU, *op. cit*., et, pour une approche plus synthétique, du même auteur, « Des maîtres entretenus aux ingénieurs (1819-1971) », *Techniques & Culture*, N^{o}. 45, *Apprendre la mer*, juin 2005 p. 89-203, Sylviane LLINARES, « Maîtres et ouvriers des arsenaux au XVIIIe siècle » dans *Actes de la Table Ronde Les usages des littoraux XVe-XXe siècles, Ancrage et mobilité sociale*, UBS/Rennes II, Lorient, 1996, p. 10-15.

[34] La filiation professionnelle était un caractère particulièrement prégnant des arsenaux de la Marine, même par rapport aux autres établissements industriels de l'État. Jean-Noël Retière a bien mis cet aspect en évidence dans ses travaux consacrés à la ville de Lanester, près de Lorient. « Champions toutes catégories de la filiation professionnelle, que l'on soit ouvrier ou que l'on occupe un poste de responsabilité ou de contrôle dans la production, l'entrée à l'arsenal requiert presque d'y avoir été précédé, introduit par son père : l'intromission paternelle régule ce *closedshop* implicite ». Jean-Noël RETIERE, « L'acculturation douce – Lanester en Morbihan 1900 – 1940 », *Terrain*, N°11, 1988, p. 55.

[35] À la fin de la période couverte par notre étude, plus d'une centaine de spécialités différentes et souvent étroitement imbriquées cohabitaient aux Constructions navales de Brest. Voir, par exemple, en annexe N°63, une nomenclature des principaux métiers et une liste des ateliers au tournant des années 1950. Voir également la description des principales

Malgré l'affirmation du caractère civil des ouvriers à partir du Second Empire, malgré un recours de moins en moins systématique à l'Inscription maritime[36], la confusion était encore d'actualité dans les premières années du XX^{e} siècle, d'autant que le « corps entretenu » allait survivre, même si cette appellation devait maintenant être réservée aux professions non manuelles sous régime de la fonction publique nationale : commis, écrivains, agents techniques[37], employés administratifs non contractuels qui percevaient les traitements annuels et les avantages des catégories correspondantes des autres administrations[38].

Les directions, pour leur part, étaient commandées par des ingénieurs avec grade d'officier supérieur, c'est-à-dire des spécialistes à statut militaire. Héritiers du corps des officiers de direction de Travaux, ils étaient généralement issus des écoles du Génie maritime, des Pont-et-chaussées et des Techniques d'armement et percevaient, à grade égal, la même solde que les officiers de Marine[39]. Du point de vue fonctionnel et hiérarchique, l'encadrement brestois de la DCN relevait principalement du ministère de la Marine – via la direction générale des Constructions navales – mais également, localement, du préfet maritime[40] qui exerçait son autorité suprême au sein de l'établissement par l'intermédiaire du Major général, responsable de la discipline et de la police, et de son principal instrument répressif, la gendarmerie maritime. Chacune à son niveau, ces composantes militaires disposaient d'un pouvoir quelconque – d'aucuns dirent longtemps un pouvoir de « nuisance » – sur la masse des travailleurs civils, et il y a fort à penser que cette situation n'était pas étrangère à l'émergence du fort sentiment antimilitariste qui habitait ces derniers depuis les origines de l'établissement.

La « confiscation » progressive des postes à responsabilité par des personnels à statut militaire, élevée au rang de règle après la création de la DMA au début de la décennie 1960 puis de la DGA en 1977[41], allait également participer au développement d'un puissant clivage professionnel entre la Marine et ses travailleurs manuels. D'autant que fonctionnaires et militaires étaient des catégories privilégiées, généralement peu portés à la revendication, ne faisant qu'exceptionnellement cause commune avec celle des ouvriers, la plus nombreuse[42], principalement représentée au sein de la direction des CN[43].

Sous l'autorité maritime, l'arsenal ne cessa d'écraser la ville, tant par l'extension continue de son emprise spatiale, sociale et économique que par les réticences opposées par la hiérarchie

---

spécialités de la DCAN dans Louis-Paul LE BOUËDEC, « Le port de Lorient et son arsenal », *Micheriou Koz*, n° 26, août 2011, p. 6-65 et Paul COAT, *op. cit.*, p. 76-96.

[36] Ce système de recrutement fut officiellement abrogé dans le cadre des arsenaux maritimes en 1864.

[37] Appelés à devenir, pour une partie d'entre eux, chefs de travaux dans la décennie 1950.

[38] Au début des années Vingt, les gardiens, les gendarmes, les pompiers, étaient également inclus dans cette catégorie.

[39] Les ingénieurs de direction et les officiers d'administration, portaient, jusqu'en 1946, des galons blancs. Sous le ministère Charles Tillon, ils furent nantis des mêmes galons or que les officiers de Marine et les ingénieurs du Génie maritime. Le plus haut gradé avait généralement le titre de directeur de l'arsenal.

[40] Voir graphique N°1, p. 12. Le préfet maritime siégeait dans le luxueux hôtel de Saint-Pierre, rue de Siam, avant de s'installer, en 1953, dans un immeuble neuf érigé au cœur du château de Brest.

[41] Voir graphique chapitre 12, p. 747.

[42] Pour donner une idée de la représentation de ces trois catégories statutaires, en 1948/1950, l'encadrement militaire (ingénieurs) représentait 120 individus, les fonctionnaires 465 (320 agents techniques ; 145 personnels administratifs) pour 7 180 ouvriers, techniciens et dessinateurs à statut civil (92,46% des effectifs, hors sous-traitance).

[43] Sur l'ensemble de la période considérée par notre étude, l'essentiel des travaux exécutés par la DTM fut confié à des entreprises sous-traitantes. En conséquence, son personnel propre n'était composé que d'ingénieurs et d'agents techniques qui assuraient l'encadrement et de 200 à 300 ouvriers en régie directe cantonnés à l'entretien de l'existant.

militaire à l'implantation d'industries nouvelles et à la création d'un grand port commercial, maintenant ainsi Brest et les communes alentours dans une situation de mono-industrie.

Illustration N°10
La tour de l'horloge de la Majorité générale.
(Photographie de presse – Agence Meurisse, 1929).

Illustration n°11 - L'hôtel Saint-Pierre - Préfecture maritime.
(A.D. Finistère 2 Fi 19/62)

Si l'établissement du Ponant n'avait eu en charge que des missions militaires subalternes et la réalisation de simples navires d'appoint ou de soutien, peut-être la situation eut-elle été différente. Le prestige de sa Marine, qui continua longtemps à regarder de haut l'ensemble des autres composantes de la société brestoise, en aurait sans doute été atténué. Mais Brest était le grand port de l'Atlantique qui s'était vu confier la construction des plus majestueux bâtiments de la flotte française et, au tournant du XX^{e} siècle, les lancements des plus imposants cuirassés de la Royale se succédaient encore sur les cales du Point-du-Jour.

Cette vocation, nous l'avons évoqué en avant-propos, le port du Ponant la tenait d'une répartition spatiale datant en grande partie du début du XVIII^{e} siècle. Mais cette distribution des divers domaines de compétences répondait avant tout à une logique d'Ancien Régime, quand les arsenaux royaux furent imaginés en fonction des nécessités de la marine à voile et en bois et établis dans certaines régions en raison de leur situation stratégique et topographique (littoral, rades aisées à défendre, proximité de l'ennemi « héréditaire ») et de leurs ressources naturelles (bois, minerais, cultures textiles). Une époque où la dispersion des sites de production était garante de sécurité. Elle répondait également à une nécessité plus récente qui procédait d'un contrat tacite liant l'État aux villes abritant les établissements et qui imposait aux gouvernements de partager les plans de charge pour y maintenir plus ou moins artificiellement l'emploi[44].

[44] La réputation d'ouvrier peu enclin au travail est en partie due à ce contrat moral : « La Marine faisait obligation à ses ouvriers de rester sur les chantiers, même s'ils n'étaient pas payés, pourvu qu'ils soient pointés sur les feuilles de présence comme les militaires assujettis à des appels répétés ». Michel FLOCH, *op. cit.*, p. 267.

Illustration N°12
Lancement du croiseur *Foch*
(Agence Meurisse, 1929)

Tant et si bien qu'une coque construite à Brest devait recevoir d'Indret le système de propulsion[45], les ancres et les chaînes de Guérigny, les canons et missiles de Ruelle, etc. Ce dispositif nécessitait d'une part une coordination parfaite entre les différents arsenaux, mais également de longs et coûteux transports, de même que le détachement – et la rémunération en conséquence – d'équipes spécialisées pour le montage. Tout en garantissant la régularité d'un certain niveau d'emploi, ce contrat moral allait donc, en une certaine mesure, à l'encontre de la productivité de la construction navale militaire française dans son ensemble.

Au demeurant, à l'échelle brestoise, le développement des installations en rade devait compliquer un peu plus encore les circuits de production internes à l'arsenal du Ponant. Pour achever un bâtiment de guerre, de multiples allers et retours étaient nécessaires entre Laninon et le Salou. Les coques montées aux BF recevaient leurs chaudières au pied du plateau des Capucins, retournaient au Salou pour le pontage, puis descendaient à la Pointe (Artillerie) pour être équipées en engins balistiques, remontaient en Penfeld pour les derniers aménagements (ateliers bois, électricité, etc.), regagnaient la rade pour les premiers essais en mer et les travaux de bord avant, enfin, d'être admises sur les cales du Point-du-Jour pour leur lancement officiel.

L'incohérence des circuits de production souvent dénoncée à l'échelle nationale était déjà une réalité au niveau local. Malgré des aménagements réalisés au cours du XX^{e} siècle, Jean Bienfait évoquait encore, en 1974, une cohésion « toute relative »[46] de l'arsenal de Brest, notamment dans le domaine des réparations où les ateliers étaient disséminés sur les quatre kilomètres séparant les Quatre-Pompes du Salou. Cette situation, qui n'avait soulevé que peu de protestations au cours des deux siècles précédents, allait difficilement résister aux bouleversements économiques du XX^{e} siècle[47] et à une tendance toujours croissante à privatiser tout ce qui ne relevait pas directement des fonctions régaliennes de la Nation[48].

---

[45] Ce fut encore le cas au début des années 1990 lors de la construction du porte-avions *Charles de Gaulle*. Sur cette spécialité du site de l'estuaire de la Loire, *Indret, des canons du Roi à la propulsion nucléaire*, Pôle historique d'Indret, DCNS, Nantes, Imprimerie des Congrès, 2008.

[46] Jean BIENFAIT, *Notes et études documentaires. Les villes françaises : Brest*, La documentation française, 1974, p. 31.

[47] Voir *La Revue des deux mondes* du 10 avril 1921, p. 388.

[48] René ESTIENNE, « Marine nationale et mémoire industrielle », dans Claude GESLIN (Dir.), *La vie industrielle en Bretagne, une mémoire à conserver*, PUR, 2000, p. 37-44.

C'est ce combat contre la désétatisation, consubstantiel de la conquête puis du maintien du statut de travailleur de l'État, qui allait être le fil conducteur de l'action des ouvriers de l'arsenal et de leurs syndicats au cours du XX^e^ siècle[49]. Car le contrat moral qui liait le gouvernement aux villes-arsenaux induisait indirectement une convention du même type entre la Marine et ses personnels civils. En 1933, un article du journal *Le Brestois* rappelait ces dispositions :

> « Un espèce de contrat existe entre l'État et les habitants de cette ville d'après lequel celui-là est engagé à dépenser annuellement parmi eux une somme proportionnée à l'importance du port »[50].

En conséquence, toute réduction d'activité, tout projet de fermeture d'atelier ou de chantier, *a fortiori* toute rumeur de privatisation constituait, dans l'esprit des ouvriers, une remise en cause de leur statut et une violation de ce contrat.

Malgré ce processus global qui allait s'affirmer *crescendo* au fil du XX^e^ siècle – bien qu'interrompu par les deux guerres mondiales – les relations entre le Garde-meuble de la rue Royale[51] et les syndicats de l'arsenal furent globalement caractérisées par une entente constructive, tout au moins jusqu'à la fin des années 1940. Les commissions mixtes de la Marine, instaurées en 1909, déclinées, multipliées et systématisées à la suite de la Grande Guerre, furent le véritable socle d'une collaboration État/syndicats inaugurée sous le cabinet Émile Combes (1902-1905). Cette méthode modérée, élevée au rang de système par la CGT confédérée de l'entre-deux-guerres, devait entraîner une amélioration significative des conditions de travail et une élévation remarquable du niveau de vie des travailleurs de l'arsenal dès avant la Seconde Guerre mondiale. Malgré les résistances de la hiérarchie militaire et les multiples ruptures qui intervinrent localement entre la préfecture maritime et des militants jugés trop irrespectueux de l'uniforme, les intérêts des ministères allaient alors dans le même sens que ceux des ouvriers, même si les premiers y voyaient avant tout une garantie de paix sociale, notamment en période de tensions internationales, et les seconds, le moyen le plus rapide d'accéder à une émancipation matérielle. À l'image, bien qu'un peu à contretemps, des grandes sociétés issues de la révolution industrielle (compagnies sidérurgiques, houillères, filatures), l'État allait ainsi engager tout un programme de réalisations à caractère social et sociétal, unilatéralement ou en étroite collaboration avec les syndicats, dans une démarche paternaliste dont le but ultime était de contrôler l'ensemble la vie professionnelle et civique de ses personnels, en prévenant notamment tout mouvement d'inspiration révolutionnaire ou antinational dans des établissements vitaux pour la défense du pays.

De telle sorte qu'avant même l'avènement du Front populaire, ce qui n'était qu'un écart – certes parfois sensible – entre la condition des travailleurs de la Penfeld et celle des ouvriers du secteur privé, trente années plus tôt, était devenu un véritable fossé. Les personnels de l'arsenal constituaient désormais un véritable groupe à part, s'impliquant toujours plus avant dans la vie politique et associative de la ville, développant leurs réseaux et leurs influences ; une culture ouvrière singulière bien consciente de son statut d'élite prolétarienne dans le désert industriel breton.

---

[49] Situation générale à l'ensemble des arsenaux de l'État sur cette période, à mesure de la concrétisation des rumeurs de privatisation. Patrick MORTAL, « Un statut dans la République, une position dans la classe ouvrière : les travailleurs de l'État (1897-1951) », *Revue d'histoire des chemins de fer*, 36-37, 2007, p. 198-205.
[50] Cité dans Gérard LE BOUËDEC, « Les mutations techniques… », *op. cit.*, p. 104.
[51] Siège du ministère de la Marine. Généralement appelé simplement Garde-meuble.

Mais cette « entente cordiale » avec la rue Royale ne devait pas dépasser la rupture de la Seconde Guerre mondiale et surtout le tournant de l'année 1950, alors que la CGT s'engageait résolument dans la voie du communisme de guerre froide et que la CFTC finistérienne entamait un profond virage à gauche en se séparant violemment de ses soutiens politiques traditionnels modérés. Parallèlement, les rumeurs de désengagement de l'État de ses établissements industriels devaient devenir de véritables projets gouvernementaux à moyen terme. Rognant régulièrement sur le personnel et sur les avantages sociaux et sociétaux acquis depuis parfois plusieurs décennies, les ministères multipliaient les offensives pour diminuer les coûts de production des arsenaux et en augmenter ainsi l'intérêt pour d'éventuels acquéreurs.

Malgré la persistance des commissions mixtes, devenues paritaires mais souvent symboliques, se résumant généralement au règlement des questions internes à l'établissement brestois, le climat devenait de plus en plus délétère entre le Garde-meuble et les syndicats ouvriers. Le temps de la négociation et de la collaboration était définitivement révolu. Le retour à l'action directe prônée par les anarcho-révolutionnaires du début du siècle allait procurer des retombées moins régulières mais ô combien plus significatives sur la condition matérielle d'un groupe qui « s'embourgeoisait », jusqu'à remettre en cause la légitimité « historique » des syndicats de l'établissement militaire à défendre les intérêts de l'ensemble du prolétariat et leur position – quasi-indéboulonnable depuis le début du siècle – à la tête des institutions ouvrières brestoises et finistériennes.

Cependant, ces dernières avancées sociales n'étaient qu'un écran de fumée qui n'allait pas parvenir à masquer un horizon qui s'assombrissait d'année en année. Une épée de Damoclès pesait sur l'avenir de l'arsenal et le statut des ouvriers de l'État, jusqu'à ce que la situation ne devînt alarmante au point de mobiliser toute une population autour d'un établissement qui, dès lors qu'il se retrouvait directement menacé, redevenait « son arsenal » en même temps que le symbole de la survie de la région, une véritable cause patrimoniale à défendre. Les conflits sociaux des années de la Reconstruction, suivis de la période d'action protestataire contre les projets de privatisation de l'outil de travail, se retrouvent aujourd'hui particulièrement valorisés dans les discours de nombreux militants nostalgiques d'une époque où tous les rêves semblaient permis pour un certain prolétariat. Tant et si bien qu'à un moment de déclin continu du mouvement syndical, l'évocation régulière de quelques lointains « faits d'armes », susceptible de remobiliser les travailleurs, tend parallèlement à attribuer l'essentiel de la responsabilité de l'élévation sociale du groupe à la seule lutte syndicale, ignorant – souvent en raison d'une transmission partisane ou/et incomplète du souvenir – l'implication de la Marine dans l'émergence d'une culture ouvrière singulière dans le port du Ponant depuis les premières années du XX^{e} siècle.

Dans la mémoire collective, la « sacralisation » des combats et des « martyrs » des Trente Glorieuses a participé à la construction d'une image longtemps surévaluée d'un établissement en perpétuelle ébullition. Cette perception, continuellement relayée par la presse, « folklorisée » par des auteurs et chansonniers, s'est développée dans l'opinion pour représenter l'essentiel de l'action d'un groupe ouvrier tiraillé entre une condition privilégiée et un statut de « fer de lance » de la lutte syndicale. La représentation péjorative du travailleur du port « éternel mécontent », revendicatif à l'excès malgré une situation enviable, occulta ainsi les décennies de collaboration entre les

syndicats et l'État-patron pour ne retenir généralement de la première moitié du siècle que le souvenir souvent diffus des événements insurrectionnels de 1904 et de 1935[52].

Un grand nombre d'ouvrages se sont faits les relais, souvent involontaires, de cette construction mémorielle en s'attachant principalement au caractère avant tout militaire de la cité et en ne considérant l'action de son mouvement ouvrier que sous ses aspects les plus excessifs, estimant vraisemblablement qu'ils étaient également les plus représentatifs du climat qui animait le prolétariat brestois à une certaine époque.

Mais bien avant qu'une conscience de classe ouvrière s'y développât, Brest avait su retenir l'intérêt de nombreux auteurs, depuis les « explorateurs » de l'Ancien Régime qui venaient à la découverte d'une « colonie militaire du bout de l'ancien monde »[53] jusqu'aux écrivains plus contemporains. Sans diminuer l'intérêt de l'œuvre et des impressions de voyage des Dubuisson-Aubenay[54], Cambry[55] et autres Flaubert[56], les premières recherches un tant soit peu complètes relatives à l'arsenal sont à mettre à l'actif d'un Brestois, conservateur et bibliothécaire de la Marine de 1831 à 1878, Prosper Levot. Son *Histoire de la ville et du port de Brest* en 5 volumes[57], fort complète mais, à certains points de vue, aujourd'hui désuète, a servi de principal support à de nombreux travaux ultérieurs. Nous l'avons compris, Brest et sa Marine ne formant « qu'un » au regard de l'histoire, il nous est donc souvent nécessaire de nous référer à une historiographie de la ville dans son ensemble pour accéder à une historiographie de son établissement militaire. Des études généralistes mais qui nous apportent néanmoins des informations de qualité sur l'arsenal depuis le XVII[e] siècle. Nous pouvons mentionner à ce titre les ouvrages et articles d'Yves Le Gallo, notamment son *Histoire de Brest* parue chez Privat en 1976[58], les deux volumes de *La vie à Brest, 1848 – 1948* de Jean Foucher et Georges-Michel Thomas[59] et la publication du CRBC placée sous la direction de Marie-Thérèse Cloître-Quéré, intitulée également *Histoire de Brest*[60].

Les travaux les plus aboutis concernant l'arsenal à proprement parler se sont généralement attachés à évoquer l'établissement dans des contextes spatiaux ou/et temporels bien plus larges[61]

---

[52] Événements sociaux qui intervinrent à Brest et à Toulon au début du mois d'août 1935 en réaction aux décrets-lois du gouvernement Laval visant à réaliser des économies budgétaires, notamment sur les traitements des fonctionnaires et agents de l'État. Sur ce sujet, voir notamment Alain LE MOIGNE, « Août 1935 à Brest – Un souffle révolutionnaire aujourd'hui oublié », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, Actes du Congrès de Brest, Tome XC, 2012, p. 191-213.

[53] Pour paraphraser Yves LE GALLO, dans « Brest au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. T. 84, n° 3, 1977. De l'Armorique à l'Amérique de l'indépendance, p. 167-171.

[54] François-Nicolas DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, Société des bibliophiles bretons, 1902.

[55] Jacques CAMBRY, *Voyage dans le Finistère*, Coop Breizh – Spézet 1993, Réimpression de l'édition Lefournier, 1836.

[56] Gustave FLAUBERT, *Par les champs et par les grèves*, Paris, Club de l'honnête homme, 1881.

[57] Prosper-Jean LEVOT, *Histoire de la ville et du port de Brest*, 5 vol., Brest, Mme Bachelin-Deflorenne, 1864.

[58] Yves LE GALLO (Dir.), *Histoire de Brest*, Univers de la France et des pays francophone, Toulouse, Privat, 1976.

[59] Jean FOUCHER, Georges-Michel THOMAS, *La vie à Brest, 1848 – 1948*, 2 vol., Brest, éd. de la Cité, 1975.

[60] Marie-Thérèse CLOITRE-QUERE (Dir.), *Histoire de Brest*, Brest, CRBC, 2000.

[61] Alain BOULAIRE, *L'arsenal de Brest, 4 siècles d'industrie navale*, Palantines, 2013. Le même type d'approche peut-être évoqué pour l'ouvrage de Paul COAT *Les arsenaux de la marine de 1630 à nos jours*, Brest – Paris, éd. de la Cité, 1982 ou encore Bernard CROS, *Brest face à la mer, trois siècles de marine et d'arsenal*, Brest, Le Télégramme, 2005. Pour une approche comparative, Paul COAT, *ibid.* ; Jean-René COULIOU, Gérard LE BOUËDEC, *Les ports du Ponant*, Palantines, Brest, 2004 ; Auguste DUPOUY, *Brest et Lorient*, Collection « Les grands ports français », Paris, Dunod, 1922, ou encore les articles de Gérard LE BOUËDEC, « L'État et les ports militaires bretons de Brest et Lorient de Colbert au XXe siècle », dans G. NICOLAS (Dir.), *La construction de l'identité régionale. Les exemples de la Saxe et de la Bretagne, XVIII[e] – XX[e] siècles*, Rennes, PUR, 2001.

que le Finistère et le XX[e] siècle[62], notamment sous l'Ancien Régime[63]. Ces études, qui nous offrent l'opportunité d'une approche globale et éventuellement comparative de notre sujet, ont cependant également souvent privilégié le rôle militaire du port[64], ses marins, ses navires, ses aménagements[65], son implantation et son évolution spatiale, ses répercussions économiques et démographiques sur l'ensemble du secteur, les expéditions qui en partirent, les techniques de construction[66] ou encore le bagne et la chiourme[67]. Quelques exceptions notables toutefois dans cet inventaire, l'ouvrage de Paul Coat, *Les arsenaux de la marine de 1630 à nos jours*[68] et l'article de Michel Floch « La vie de l'ouvrier de l'arsenal »[69], qui laissent une large part à l'évolution des conditions de travail et au rôle des ouvriers dans le fonctionnement de l'établissement. Dans le même ordre d'idée, deux documents remontant au début du XX[e] siècle, le premier signé Yves Le Febvre[70] et le second Gaston Dagnaud[71], y sont exclusivement consacrés.

Par contre, l'histoire du mouvement ouvrier et syndical à l'arsenal a souvent été réduite à quelques lignes dans l'ensemble des ouvrages généralistes précités ou, au contraire, surévaluée par une omniprésence supposée plus que réelle dans les quelques mouvements symboliques qui ont marqué l'histoire sociale de Brest en même temps que la mémoire collective. Sur ce sujet, nous citerons en premier lieu *Brest la Rouge* de Georges-Michel Thomas[72], principalement centré sur les événements de 1904/1905 ; *Les 10% de Laval*, de Paul Coat[73], à propos de l'insurrection du mois d'août 1935 ; deux articles du même Paul Coat[74] concernant la période de l'Occupation ; *Un homme est mort*, bande dessinée de Kriss, Davaudeau et Bailly[75] qui relate la vision des travailleurs brestois lors des grandes grèves du printemps 1950 ou encore *Mai 68 à Brest*, d'Edmond Monange[76]. Globalement, un ensemble d'événements qui, hormis la période de la Seconde Guerre mondiale, n'impliquaient que de manière limitée ou indirecte les personnels de la Penfeld. Pour

[62] Les travaux uniquement consacrés au XX[e] siècle sont relativement rares (Alain BOULAIRE, *Brest un siècle de Marine et d'Arsenal*, Brest, éd. le Télégramme, 2001).
[63] Nous pouvons notamment citer, à titre non exhaustif, la thèse d'Alain BOULAIRE, *Brest et la Marine Royale de 1660 à 1790*, réalisée sous la direction de Jean MEYER, Paris Sorbonne, 1988 et l'ouvrage de Bruno PONDAVEN, Alain BOULAIRE et Yves LA PRAIRIE, *Brest au temps de la Royale*, Brest, éd. de la Cité, 1989.
[64] Nous mentionnerons à ce sujet la thèse de Lars HELLWINKEL, *Brest, base navale de la Kriegsmarine (1940-1944), organisation, développement et fin d'une base navale allemande dans la France occupée*, sous la direction de Michael SALEWSKI et Christian BOUGEARD, Université de Brest / Université de Kiel, 2006. Publiée sous le titre *Der deutsche Kriegsmarinestützpunkt Brest*. Celle-ci évoque néanmoins certains aspects de la vie des ouvriers pendant l'Occupation et notamment les relations qu'ils entretenaient avec la marine française et allemande.
[65] Par exemple, Michel FLOCH, « En remontant le cours de la Penfell », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°24, 1959.
[66] Gérard LE BOUËDEC, « Les mutations techniques des arsenaux bretons au XIXe siècle », dans Claude GESLIN (Dir.), *La vie industrielle en Bretagne, une mémoire à conserver*, Rennes, PUR, 2000, p. 95-106.
[67] Philippe JARNOUX, *Survivre au bagne de Brest*, Brest, Le Télégramme, 2003. Jacques PETIT, *La prison, le bagne et l'histoire*, éd. Médecine et hygiène, 1984.
[68] Paul COAT, *Les arsenaux…, op. cit.* Du même auteur, *Mémoires en images. L'arsenal de Brest*, Joué-lès-Tours, 1996.
[69] Michel FLOCH, « La vie de l'ouvrier de l'arsenal », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°48, 1965.
[70] Yves LE FEBVRE, « Les ouvriers des arsenaux », *La Vie Socialiste*, n°9, 5 mars 1905, p. 550-563.
[71] Gaston DAGNAUD, *De la condition des ouvriers des arsenaux de la Marine*, Étude économique et sociale, 1904.
[72] Georges-Michel THOMAS, *Brest la Rouge*, Brest, éd. de la Cité, 1989. Un article de Ramin FARDAD, « Boulangeries en grève à Brest en 1904 », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°176, 1997, fait également référence à cette période.
[73] Paul COAT, « Les 10 % de Laval et les grèves d'août 1935 à l'arsenal de Brest », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, 1997, p. 23-26.
[74] Paul COAT, « Six militants syndicalistes à Brest », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, 1997, p. 31 et Paul COAT, « 600 ouvriers de l'arsenal déportés à Hambourg », *Les Cahiers de l'Iroise*, N° 167, 1995, p. 23.
[75] KRIS, Etienne DAVAUDEAU et BAILLY, *Un homme est mort*, Paris, Futuropolis/Gallimard, 2008.
[76] Edmond MONANGE, « Mai 68 à Brest », *Les Cahiers de l'Iroise*, N°176, 1997, p. 11-21.

une approche plus approfondie de l'activité syndicale à Brest, nous devons nous rapprocher des travaux de Claude Geslin[77] ou encore de Gérard Baal[78] mais ceux-ci concernent uniquement la période antérieure à 1918. Quelques mémoires universitaires viennent compléter une approche globale du mouvement ouvrier à Brest et dans le Finistère après la Libération[79]. Sans oublier l'ensemble des ouvrages consacrés à la Reconstruction de la ville qui évoquent généralement la vie quotidienne du prolétariat brestois dans son ensemble – notamment en baraques – de 1945 aux années 1960[80], même s'ils tendent à résumer l'action ouvrière de l'après-guerre au grand conflit du bâtiment du printemps 1950 et à son dénouement tragique.

D'autre part, à quelques exceptions près, ces travaux ont été réalisés par des auteurs locaux souvent proches de la Marine[81] – militaires ou ingénieurs – ou des milieux ouvriers du port (Paul Coat, Michel Floch), imprégnés de l'ambiance « arsenal » depuis le plus jeune âge, parfois nostalgiques du « vieux Brest »[82] ou/et d'une époque où la Construction navale militaire était encore le symbole de la puissance de la Nation en même temps que du rayonnement de la ville. Nostalgie et sentiments qui ne font pas toujours bon ménage avec la précision historique et qui tendent également à survaloriser certains personnages et certains événements symboliques du passé au détriment de l'action habituelle des organisations ouvrières.

Le propos de notre recherche n'est nullement de démontrer, alors que l'arsenal du Ponant devient un fort enjeu de patrimonialisation, que le phénomène des grèves ouvrières dans la construction navale brestoise n'est que le reflet de l'amplification d'une image dans la mémoire collective. Confrontée à une situation dans laquelle histoire récente et mémoire entretiennent parfois des rapports conflictuels et où la réalité des pratiques est souvent en opposition avec les discours passés comme présents, elle se fixe l'objectif, en apportant un regard détaché et dépassionné, de faire la part entre les mythes et les réalités en replaçant les faits dans les contextes

---

[77] Principalement sa thèse de doctorat d'État soutenue le 18 juin 1982, Université de Paris X, Nanterre, et publiée en 1990 : *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la première guerre mondiale*, Saint-Hippolyte-du-Fort, Espaces écrits, 1990, rééditée à Rennes, PUR, en 2014 ; mais également divers ouvrages et articles dont notamment « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne et la guerre 1914-1918 », *Enquêtes et Documents*, CRHMA, Tome XVII, 1990, p. 81-142, et « Un soviet en Bretagne en 1918-1919 ? ou les répercussions à Brest de la Révolution Bolchevique » dans B. BRUNETEAU, D. CLEACH, A. ROUDAUT, *Histoire et politique : Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, Association des Amis du Doyen Monange (éditeur), 1994, p. 39-50.

[78] Gérard BAAL, *La Bourse du travail de Brest (1904-1914)*, maîtrise, Paris I, 1971 ; Gérard BAAL, « Victor Pengam et l'évolution du syndicalisme révolutionnaire à Brest (1904-1914) ». *Le Mouvement social*, n° 82, 1973, p. 55-82.

[79] Vanina LE GALL, *Les luttes sociales à Brest (mai 1947-avril 1950)*, maîtrise d'histoire, Brest, UBO, 1997 ; Isabelle PICART, *Le PCF à Brest de la Libération à la fin de la IV^e^ République*, maîtrise d'histoire, Brest, UBO, 1989 ; Yvan RAGUENEZ, *La scission C.G.T. / F.O. dans le Finistère*, mémoire de maîtrise, UBO, 1999 ou encore Gérard REYNAUD, *La CGT dans le Finistère, 1921-1935*, maîtrise sous la direction de Claude GESLIN, UBO, 1991.

[80] Notamment l'ouvrage de Pierre LE GOÏC, *Brest en reconstruction - Antimémoires d'une ville*, Rennes, PUR, 2001, mais également ceux de René LE BIHAN, Patrick DIEUDONNE, Luc DUROUCHOUX, Annie HENWOOD, *Brest 1940 - 1944 - 1960 : l'Occupation, la Libération, la Reconstruction*, Édilarge - Éditions Ouest-France, 1994 et de Françoise ROUXEL, *Brest-en-baraques : histoire d'une ville provisoire 1945-1975*, Brest, Le Télégramme, 1998, de même que divers travaux universitaires dont la thèse de doctorat de Françoise ROUXEL, *Des certitudes et de l'imprévisible en urbanisme. L'habitat provisoire à Brest 1945-1975*, sous la direction de Jacques DREYFUS, Grenoble, 1993 et les mémoires de Marc GIDROL, *Évolution sociale des quartiers de logements sociaux de Brest, de 1950 à 1994 (*Master, UBO, 2010) et Carine MINGANT, *La vie des Brestois dans une ville détruite de 1944 à 1947*, (Maîtrise, UBO, 2000).

[81] Levot, déjà nommé, mais également Albert VULLIEZ, *Brest au combat*, Editions La Découvrance, Bouhet, 2004.

[82] Annie HENWOOD, René LE BIHAN, *Brest, souvenirs, souvenirs…*, Quimper, Palantines, 1996 ; Léontine DRAPIER CADEC, *Recouvrance des souvenirs*, Brest, éd. de la Cité, 1985 ; André KERVELLA, « Brest et sa marine, un amour contrarié (1911-1944) », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°176, 1997, p. 45-58 ; Emmanuelle METIVIER, *À l'arsenal*, Marines éditions, 2003 pour ne citer que trois exemples.

historiques successifs, en redonnant aux événements la juste place qu'ils ont occupée dans le quotidien des travailleurs et des syndicats et en rétablissant l'implication et les responsabilités de chaque acteur social dans le fonctionnement et la vie de l'arsenal comme dans la constitution d'une aristocratie ouvrière à la pointe du Finistère[83].

Sur l'ensemble des cinq décennies qui mènent globalement de la fin de la Première Guerre mondiale aux lendemains immédiats de mai 1968, en nous appuyant sur la complémentarité des ressources archivistiques locales, notamment syndicales[84], et des témoignages d'anciens travailleurs[85], nous nous proposons d'apporter un regard nouveau sur le mouvement ouvrier et syndical à l'arsenal, d'en préciser les cultures politiques ouvrières, d'en dégager les permanences et les ruptures, tout en resituant la vie ordinaire du port du Ponant dans les enjeux économiques, sociaux et politiques de cette période. Par delà les crises de désyndicalisation, les guerres, les scissions, les espoirs contrariés, les avancées sociales sans précédent et les tentatives ministérielles de retours sur acquis, nous souhaitons également retracer le parcours de ces militants ouvriers[86] régulièrement confrontés à leurs contradictions et qui tournèrent souvent le dos à leurs convictions les plus sincères pour permettre une amélioration significative de leur condition, s'adaptant aux contextes politico-économiques successifs, de l'administration étatique traditionnelle à l'apparition d'une notion de productivité jusque lors étrangère à la construction navale militaire.

Un mouvement ouvrier qui, bien avant que Brest la « Rouge » ne cédât la place à Brest la « Blanche » avait souvent fait le choix du pragmatisme plutôt que celui de l'idéologie, illustrant parfaitement la position souvent inconfortable dans laquelle tentait de se développer une économie de mono-industrie évoluant quasi-exclusivement autour d'une dualité militaire/civil. Une situation singulière qui nous incite à emboîter les pas d'André Kervella se remémorant l'histoire d'un « amour contrarié » entre une ville et sa Marine[87] et ceux d'André Siegfried évoquant une population ouvrière brestoise anarchiste par tempérament mais militaire par destination[88].

---

[83] Sur cette question des élites ouvrières, voir notamment Michel PIGENET, « À propos de l'aristocratie ouvrière. Elites professionnelles et militantes au XIXe siècle », *Romantisme, revue du XIXe siècle*, n° 70, 1990-IV, p. 91-102, de même que l'article de Robert LOUZON paru dans *La Révolution Prolétarienne* du 5 mai 1931 (n°117).

[84] Les Archives départementales du Finistère, les Archives municipales et communautaires de Brest, le Service historique de la Défense à Brest ont été nos principaux pourvoyeurs de sources sur l'ensemble de la période couverte par l'étude. Les fonds des unions départementales CGT et CFDT de Brest ont avantageusement complété ces matériaux de recherche pour les décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale.

[85] Presque exclusivement pour les décennies Cinquante et surtout Soixante, à l'exception de Pierre Cauzien, dessinateur à l'arsenal grièvement blessé au cours des événements sociaux de 1950 et qui nous a relaté certains souvenirs de la fin des années Trente et de la Seconde Guerre mondiale.

[86] Sans faire nullement abstraction des autres catégories statutaires et de leurs relations souvent ambiguës ou chaotiques avec les « manuels », notre étude s'attachera particulièrement au groupe des ouvriers et techniciens « sous l'État » de la direction des Constructions navales, les plus nombreux, les plus revendicatifs et les principaux initiateurs, souvent involontaires, de tout un « folklore » brestois parfois peu valorisant. De la même manière, nous suivrons globalement l'itinéraire des apprentis et des précaires (auxiliaires, contractuels, en régie ou sous-traitants) quand leur action ou leur évolution catégorielle aura une incidence sur le fonctionnement général de l'établissement.

[87] « Au vrai, Brest aime sa Marine d'un amour plus ou moins contrarié selon les siècles et les variations de l'économie ». André KERVELLA, « Brest et sa Marine, un amour contrarié (1911-1944) », *Les Cahiers de l'Iroise*, N°176, 1997, p. 58.

[88] André SIEGFRIED, *op. cit.*, p. 387.

PREMIÈRE PARTIE

1917-1933

LE TEMPS DE LA RUPTURE

"Nos vrais ennemis sont en nous mêmes".

(Bossuet, *Oraison funèbre de la reine de France*)

« Comment la révolte n'y gronderait-elle pas en permanence ? Ce qui m'étonne le plus, c'est qu'elle ne se manifeste pas plus ardemment. La raison en est sans doute que l'extrême misère est tueuse d'énergie » [1].

C'est en ces termes qu'Yves Le Febvre[2] évoquait encore, en 1905, les quartiers ouvriers du port pendant les événements de « Brest la rouge ». « La Révolution n'est pas loin ! »[3] s'exclamait au même moment, plein d'espoir, le père de Louis Guilloux à Saint-Brieuc. Un espoir duquel devaient éclore les conditions de l'émancipation du prolétariat.

Sur les bords de la Penfeld, la naissance du syndicat rouge avait incontestablement inauguré une nouvelle voie et surtout une voie plus directe que celle que les travailleurs avaient toujours suivie en remettant leurs doléances aux bons soins de députés certes républicains, mais d'un monde tout à fait étranger au leur. Pour la première fois, l'ouvrier avait la possibilité de s'affirmer et de quitter sa condition en prenant lui-même son destin en main. C'est dans ce contexte où se mêlaient misère et espoirs nouveaux, discours révolutionnaires et volontés d'ascension sociale que le syndicat du port allait immédiatement avoir l'opportunité d'exercer sa mission émancipatrice à l'égard des travailleurs de l'arsenal.

En septembre 1906, le sous-préfet de Brest tentait de trouver des explications au soulèvement insurrectionnel qui avait enflammé la cité pendant deux années :

« Ce qu'ils reprochent au patron-État, c'est ce que reprochent en général les ouvriers aux chefs d'industrie. Les uns et les autres veulent savoir ce qui se passe, ils veulent connaître le pourquoi des ordres qu'ils reçoivent. Cet étalage de leurs situations qui répugne aux Chefs d'industries privées parce qu'ils craignent des divulgations nuisibles à leurs entreprises, n'aurait pas, il me semble, les mêmes inconvénients de la part de l'État-patron. L'autorité maritime pourrait indiquer, avant même que les conflits naissent, les motifs pour lesquels telle ou telle modification ou réforme sollicitée par les ouvriers n'est pas possible. Elle pourrait renseigner les travailleurs sur les nécessités budgétaires, les délais de construction, les répercussions sur les crédits alloués, ou sur les délais accordés pour les travaux, des moindres changements souhaités. En un mot élever au rang de collaborateur des ouvriers qui se plaignent d'être considérés comme des machines. Peut-être y aurait-il même la possibilité d'aller plus loin et d'admettre les travailleurs à la participation aux bénéfices qui résulteraient, pour l'État, d'une construction mieux et plus rapidement exécutée »[4].

Si une large part de la responsabilité des événements incombait indiscutablement aux leaders anarcho-révolutionnaires du syndicat du port et de la Bourse du Travail – les deux se confondant généralement – les travailleurs de l'arsenal avaient, pour la majorité d'entre eux, déserté le mouvement dès les premiers heurts violents avec les dragons. L'effondrement, de moitié, du nombre d'adhérents au syndicat entre le deuxième semestre 1904 et l'année 1906 en témoigne[5].

Néanmoins, la vision globale du sous-préfet concernant les rapports entre la hiérarchie maritime et les ouvriers semblait tout à fait pertinente. Mais sans doute était-elle également trop « révolutionnaire » pour l'époque, à plus forte raison pour un corps d'officiers supérieurs qui, dans sa majorité, n'avait pu – ou voulu – s'adapter aux nouvelles donnes politiques et sociales du

[1] Yves LE FEBVRE, « Les ouvriers des arsenaux », *La Vie Socialiste*, n°9, 5 mars 1905, p. 556.
[2] Avocat, écrivain et homme politique morlaisien, un des créateurs avec Charles Brunellière, de la Fédération socialiste de Bretagne en 1900. À propos d'Y. Le Febvre et des débuts du socialisme breton, voir notamment Claude GESLIN, « Les premiers pas du PSU-SFIO en Bretagne (1905-1914) » dans Christian BOUGEARD (Dir.), *Un siècle de socialismes en Bretagne, de la SFIO au PS*, Actes du colloque international de Brest 8-10 décembre 2005, Rennes, PUR, 2008.
[3] Louis GUILLOUX, *La Maison du Peuple*, Paris, Grasset, Les Cahiers Rouges, 1953, p. 37.
[4] 26 septembre 1906 – Rapport du sous-préfet au préfet du Finistère – AD Finistère 1 M 134.
[5] Voir graphique N°5, p. 154.

moment. Si certains de ces hauts dignitaires commençaient à considérer qu'il était nécessaire d'avancer en matière d'amélioration des conditions de travail, ils n'étaient pas pour autant disposés à parler « d'égal à égal » autour d'une table avec des ouvriers, encore moins des syndicalistes dont ils abhorraient jusqu'au nom. Ce refus de négocier, parfois même d'entendre les revendications, correspondait, en citant Gérard Reynaud, « à une négation, non seulement de la présence syndicale, mais du droit, de l'aptitude des ouvriers à proposer des modifications pour un domaine réservé jusque là aux autorités "compétentes" (évolution des salaires, conditions de travail, etc.) »[6]. Favorable à un certain progrès, certes, mais dans le cadre d'un contrôle strict et d'une discipline qui ne l'était pas moins, l'armée restait globalement fidèle à un immobilisme en matière de hiérarchisation sociale, un conservatisme qui participa pour beaucoup au développement et à l'enracinement d'un sentiment antimilitariste parfois violent dans l'établissement. Peut-être celui-ci aurait-il été plus effacé si cette caste « d'un autre temps », pour reprendre à nouveau les propos d'Yves Le Febvre, avait témoigné d'un peu plus de considération pour ce groupe ouvrier économiquement faible mais numériquement puissant.

Pourtant, dès la naissance du syndicat rouge, les conditions semblaient réunies pour que s'établît une coopération pérenne entre les organisations ouvrières et les gouvernements, l'idée que l'État se devait d'être un « patron modèle » ayant été ressassée à maintes reprises depuis les dernières années du XIX^e^ siècle, notamment par le président du Conseil Alexandre Ribot en 1895[7], puis par le ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes du cabinet Waldeck-Rousseau, Alexandre Millerand :

> « Nous n'oublions pas, nous n'oublierons jamais que le premier devoir d'un État républicain est de donner l'exemple à l'industrie privée et que le gouvernement de la République doit être le meilleur, le plus juste et le plus humain des patrons »[8].

Ces bonnes intentions ne firent que s'affirmer sous Émile Combes et son ministre de la Marine Camille Pelletan. Le gouvernement était maintenant véritablement prêt à entamer sa part de chemin vers une collaboration avec les syndicats et à poser les premiers jalons d'un système paternaliste qui prendrait en charge l'ouvrier dès le plus jeune âge pour l'accompagner jusqu'à la retraite et le faire traverser sa vie professionnelle et familiale sans être sujet aux tracasseries qui faisaient le quotidien des travailleurs du privé. Un système qui était le résultat de la conjonction de divers facteurs favorables à l'aube du XX^e^ siècle : une prise de conscience de la condition miséreuse des ouvriers ; un objectif industriel de productivité et une nécessité de paix sociale dans les établissements sensibles ; une volonté d'affaiblissement du pouvoir des castes militaires, majoritairement réputées cléricales et réactionnaires ; une nécessité de « canaliser » la puissance montante – et dangereuse – qu'était le mouvement ouvrier en lui donnant un cadre de nature à marginaliser les plus extrémistes et à fractionner le monde du travail en en favorisant une catégorie

[6] Gérard REYNAUD, « La CGT dans le Finistère, 1921-1935 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 102, numéro 3, 1995. La CGT en Bretagne : un centenaire. p. 89.
[7] Président du Conseil et ministre des Finances du 26 janvier au 28 octobre 1895.
[8] Alexandre Millerand le 16 décembre 1900, à l'occasion d'une fête donnée pour le 1^er^ anniversaire du syndicat des ouvriers des services de son ministère. Cité dans Aimé LAVY, *L'œuvre de Millerand. Un ministre socialiste*, Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1902, p. 260.

au détriment des autres[9]. Un paternalisme d'État instauré par une République radicale tout autant motivée par la crainte de la réaction et de la montée en puissance du courant collectiviste que par un réel désir de mieux-être du prolétariat. En reconnaissant officiellement les syndicats, elle allait évacuer le véritable danger de révolution violente inhérent à l'activité clandestine des « sociétés secrètes » qui existaient depuis loi Le Chapelier[10]. En faisant des travailleurs des syndicalistes, les gouvernants devaient s'attacher une classe qui allait les aider – volontairement ou à son corps défendant – à contrer les éventuels « dissidents extrémistes » ou les « électrons libres » que devait toujours compter le monde ouvrier. Même si parfois les discours devaient rester teintés de haine envers le patronat, le capitalisme et l'État – *a fortiori* l'État-patron – l'action ne devait pas aller plus loin. L'invective devenait alors tolérable car elle agissait comme une soupape – un exutoire – laissée aux plus révolutionnaires. Le syndicat devenu légal allait insensiblement devenir un instrument de contrôle entre les mains du gouvernement et, même si l'aristocratie militaire devait mettre un peu plus de temps que les ministères pour s'en convaincre, une fois cette étape franchie, elle allait parvenir elle aussi à en retirer les bénéfices, notamment en matière de paix sociale.

Derrière des discours qui conservaient la marque des leaders de la Bourse du Travail – souvent violents, parfois enragés, généralement trop internationalistes et en décalage avec le quotidien du prolétariat brestois – le syndicat rouge fit immédiatement preuve de pragmatisme en refusant de s'engager plus avant dans l'élan révolutionnaire – avorté, il est vrai – de 1904 et en se désintéressant régulièrement de la solidarité prolétarienne pour prioriser l'amélioration de la condition du seul groupe des travailleurs de l'arsenal. Dans la première moitié du siècle, la coopération entre le(s) syndicats(s) et le Garde-meuble, officiellement inaugurée en 1909 par l'instauration des commissions mixtes de la Marine, ne devait jamais se démentir, malgré d'inévitables périodes de tensions entre le ministère et les organisations généralement classées les plus à gauche. Celles-ci, souvent reléguées au rang de groupuscules contestataires, devaient continuellement dénoncer le rôle symbolique d'instances mixtes non paritaires qui se contentaient de dispenser les subsides nécessaires pour s'assurer la paix sociale dans l'établissement.

Mais ces particularités brestoises ne remirent jamais en cause l'entente entre les syndicats les plus modérés, généralement « choyés » par les ministres, et le gouvernement. Tant et si bien qu'avant même la Première Guerre mondiale, la collaboration de classe à l'arsenal allait déjà être à l'origine d'une amélioration sensible des conditions de travail et d'existence des ouvriers.

Malgré une adhésion quasi-unanime à l'Union sacrée qui induisait la mise en sommeil des revendications professionnelles et salariales, ils allaient asseoir un peu plus encore leur situation matérielle au regard de celle des travailleurs du secteur privé en profitant, malgré une conjoncture globalement difficile pour l'ensemble du prolétariat, des facilités de négociations qui leurs étaient proposées et des avantages exceptionnels accordés aux fonctionnaires et agents de l'État.

---

[9] « Les disparités sociales nées d'une inégale assurance de l'emploi ne doit pas faire oublier que celles-ci, plus ou moins accusées selon les conjonctures historiques, ont toujours servi à segmenter les mondes populaires : « à la veille du Front populaire, on pouvait déjà opposer les ouvriers bénéficiant d'un statut (cheminots, mineurs, ouvriers des services publics, etc.) à ceux qui n'en bénéficiaient pas (métaux, chimie, bâtiment, etc.) » dans Marie CARTIER, Jean-Noël RETIERE et Yasmine SIBLOT (Dir.), *Le salariat à statut*, Rennes, PUR, 2010, Introduction.

[10] Thomas BOUCHET, « Les sociétés secrètes pendant la monarchie censitaire », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.), *Histoire des Gauches en France, Vol. 1, L'Héritage du XIX^e siècle*, La Découverte, 2005, p. 161-168.

Cependant, l'évolution des opérations militaires devait réveiller certains sentiments enfouis lors de la mobilisation, alors que personne n'imaginait un tel enlisement du conflit. L'unanimité derrière l'Union sacrée allait s'effriter progressivement à partir de 1916 et les premiers mouvements de mécontentement apparaître en 1917, provoqués par les pénuries et l'augmentation continuelle des prix des denrées et attisés par les volontés pacifistes qui réapparaissaient au grand jour. La dernière année de la guerre et les événements de Russie devaient également apporter leur lot de désillusions et d'idées nouvelles jusqu'au port du Ponant, un vent d'espoir venu de l'Est qui devait mener la cité au bord de la révolution dès la fin de l'année 1918.

Le syndicalisme, à Brest comme ailleurs, n'allait pas sortir indemne de la Grande Guerre en devenant le principal enjeu d'une lutte fratricide opposant les modérés, partisans d'une ligne réformiste, et les révolutionnaires désireux d'installer à brève échéance un régime prolétarien sur le modèle bolchevik. À l'instar de la SFIO et de la CGT[11], ces divergences d'appréciations quant aux moyens à utiliser pour parvenir à l'émancipation des travailleurs allaient conduire à une première scission significative[12] de celui que l'on allait désormais appeler, pendant près de quinze ans, le vieux syndicat. En proie à l'ingérence croissante des doctrines politiques et des intérêts politiciens, les organisations ouvrières de l'arsenal allaient connaître une évolution numérique en dents de scie, fluctuant au gré des négociations trop timorées ou des revendications trop brutales, des discours trop conciliants avec l'État-patron ou, au contraire, de ceux appelant à la négation de ce même État.

Dans la profonde brèche ainsi ouverte entre les deux principales tendances marxistes devait tenter de s'engouffrer un syndicat chrétien renaissant sous la houlette de la CFTC. Une organisation qui souhaitait proposer un syndicalisme différent, refusant à la fois le recours à l'action directe et, en théorie tout au moins, la compromission avec les partis politiques.

Mais la division n'allait pas être le seul ennemi du syndicalisme et de la classe ouvrière au cours de quinze années d'inflation souvent galopante, d'accroissement du chômage et d'émergence d'une société de consommation qui laissait de plus en plus délibérément pour compte les plus précaires. Cependant, malgré un contexte international alarmant, le Finistère et surtout Brest devaient rester relativement épargnés par les effets de la crise économique et financière des années

[11] Sur les scissions syndicale et politique au cours de cette période, voir notamment Maurice LABI, *La grande division des travailleurs. Première scission de la C.G.T. (1914-1921)*, Paris, Éd. Ouvrières, 1964 ; Annie KRIEGEL, *Aux origines du communisme français, 1914-1920, contribution à l'histoire du mouvement ouvrier français*, 2 Vol., Paris, Mouton, 1964 ; François FERRETTE, *Le Comité de la 3ème Internationale et les débuts du PC français (1919-1936)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Claude PENNETIER, Paris I, 2005. Pour une approche régionale des questions syndicales et politiques dans l'entre-deux-guerres, voir notamment, Christian BOUGEARD, *Les forces politiques en Bretagne notables, élus et militants, 1914-1946*, PUR, 2011 ; Pierre BRIGANT, *La fédération socialiste SFIO du Finistère (1908-1969)*, thèse de doctorat sous la direction de Claude GESLIN, Rennes 2, 2002 ; Christian BRUNEL (Dir.), *D'une guerre à l'autre, Bretagne 1914-1945*, Morlaix, Skol Vreizh, 1994 ; Jean-Paul SENECHAL, *Images du Front populaire Finistère 1934-1938*, Morlaix, Skol Vreizh, 1987 ; Gérard REYNAUD, *La CGT dans le Finistère, 1921-1935*, mémoire de maîtrise sous la direction de Claude GESLIN, UBO, 1991 et plus généralement le numéro des *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* consacré au centenaire de la CGT dans la région, *La CGT en Bretagne : un centenaire*, Tome 102, n° 3, 1995.

[12] A Brest, il s'agissait en réalité d'une seconde scission, la première étant intervenue à la fin de l'été 1909 entre, d'une part, une organisation d'inspiration anarcho-révolutionnaire conduite par J-C. Vibert et V. Pengam, partisane de l'action directe et hostile à toute intrusion de la politique dans le syndicat, et, d'autre part, un syndicat modéré, derrière Émile Goude, qui tendait à suivre de plus en plus systématiquement les orientations de la section socialiste de Brest. Sur cette période de tension syndicale qui ne dura que du 24 septembre 1908 au 31 janvier 1910, voir Claude GESLIN, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la première guerre mondiale*, Espaces écrits, Saint-Hippolyte-du-Fort, 1990, p. 693 et suiv., et Gérard BAAL, « Victor Pengam et l'évolution du syndicalisme révolutionnaire à Brest (1904-1914) ». *Le Mouvement social*, n° 82, 1973, p. 55-82.

Trente. Une situation presque « enviable » à l'aune de la dépression qui frappait certaines régions de forte industrialisation et qui explique, en une certaine mesure, l'absence de velléités révolutionnaires et la préférence accordée à la tendance réformiste de la CGT par la masse des travailleurs de l'arsenal et du département au cours de cette période.

Pourtant, les motifs de lutte ne firent pas défaut sur les rives de la Penfeld, les ministères tentant de tirer profit des divisions syndicales pour imposer de nouvelles règles, revenir sur des acquis statutaires et salariaux et tester les premières opportunités de privatisation des établissements industriels de l'État. L'activité de l'arsenal fut, à l'image de l'évolution de ses organisations ouvrières, particulièrement fluctuante, les programmes navals ambitieux succédant aux diminutions drastiques de plans de charges.

Néanmoins, en dépit d'un climat syndical qui fit la part belle aux luttes fratricides, aux coups bas, aux crises identitaires, aux divisions politiques et aux tentatives de réunification improbables plutôt qu'à l'action professionnelle, les travailleurs de la Penfeld devaient une nouvelle fois parvenir à tirer leur épingle du jeu en améliorant un peu plus encore leur condition. Sous l'impulsion de la CGT confédérée et de son leader charismatique Charles Berthelot, la collaboration de classe entre le syndicat majoritaire et l'État-patron allait devenir le principal, voire l'unique outil de l'action revendicative ouvrière. Généralement faite de petites avancées, mais régulières, l'accumulation des « miettes » dénoncées par la CGT unitaire allait une nouvelle fois creuser l'écart qui séparait les travailleurs des Constructions navales du prolétariat privé.

CHAPITRE I

RETOUR SUR LA CONDITION DES TRAVAILLEURS DE L'ARSENAL AU DEBUT DU XX^{e} SIECLE

«La racaille en haillons, cette pourriture inerte des couches les plus basses de l'ancienne société, peut se trouver parfois d'un sursaut brusque, entraînée dans une révolution prolétarienne »[1].

(Marx Karl, Engels Friedrich,
Le manifeste du Parti communiste)

Avant de pénétrer au cœur de notre sujet, il nous a semblé opportun de rappeler les conditions d'existence[2] et de travail des ouvriers du port avant la Première Guerre mondiale, tant celles-ci eurent une influence significative sur le déroulement de l'activité syndicale au sortir du conflit. En effet, bien avant la naissance du syndicat rouge, la situation des travailleurs de l'arsenal était souvent proche de l'indigence. Ces individus, recrutés parmi les populations déjà miséreuses de la côte finistérienne, mal et irrégulièrement rémunérés, soumis à la discipline rigide des autorités maritimes, ne pouvaient que se précipiter vers les théories pleines d'espoir pour le monde ouvrier qui se développaient dans les dernières décennies du XIX^{e} siècle. En 1905 encore, en plein embrasement révolutionnaire à Brest[3], Yves Le Febvre dénonçait des conditions de vie précaires qui constituaient un ferment pour le développement des idées anarchistes et révolutionnaires :

> « Il s'est créé, dans ces milieux misérables des arsenaux une confuse mentalité de révolte, de haine, qu'avivent les conflits de chaque jour. Or, cet esprit de classe, habituellement dirigé contre le patronat, revêt une forme particulière qui est justement l'esprit anarchique parce que le patron, ici, est l'État et l'État-patron est en l'occurrence le plus mauvais de tous[4] ».

---

[1] K. MARX, F. ENGELS, *Le Manifeste du Parti communiste*, Union Générale d'Éditions, 1980, p. 32.
[2] Rolland BIZIEN, *Une société urbaine relationnelle à la fin du XIXe siècle : Brest (1889-1915)*, thèse de doctorat réalisée sous la direction de Serge BERSTEIN, Institut des Etudes Politiques, 2006. Sur le cas particulier des ouvriers de l'arsenal, l'article de Michel FLOCH, « La vie de l'ouvrier de l'arsenal », *Les Cahiers de l'Iroise*, N°48, 1965, p. 265-284 et l'ouvrage de Paul COAT, *Les arsenaux de la marine de 1630 à nos jours*, Brest, éd. de la Cité, 1982, nous apporterons un certain nombre de précisions.
[3] Voir Claude GESLIN, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la première guerre mondiale*, Espaces écrits, Saint-Hippolyte-du-Fort, 1990, p. 348-363 ; Georges-Michel THOMAS, *Brest la Rouge*, Brest, éd. de la Cité, 1989.
[4] Yves LE FEBVRE, « Les ouvriers des arsenaux », *La Vie Socialiste*, n°9, 5 mars 1905, p. 557.

Il nous est difficile d'être aussi affirmatif qu'Yves Le Febvre quant aux capacités managériales de la Marine car, si par le passé, l'État fut peut-être le plus mauvais des patrons, un grand nombre de chefs d'entreprise du secteur privé étaient encore réticents, à bien des égards, à toute amélioration du sort de leurs salariés, à une époque où le simple fait de revendiquer un salaire suffisant pour survivre pouvait encore constituer un acte de rébellion impardonnable. Quoi qu'il en fût, à l'arsenal, depuis la création du syndicat rouge en mai 1900 et l'avènement du gouvernement Combes en 1902, une incontestable amélioration avait commencé à se dessiner dans la condition des travailleurs. Avantages professionnels contre paix sociale dans l'établissement, telle semblait être la convention tacite qui conduisait les relations entre les deux parties. Malgré les résistances de certaines composantes de la société civile et militaire, de même que des plus extrémistes des responsables ouvriers partisans de l'action directe, cette évolution vers un mieux être du prolétariat d'État ne cessa de se confirmer, notamment à la suite de l'instauration des commissions mixtes en 1909. Une évolution basée sur la négociation qui n'allait certes pas combler l'ensemble des revendications des syndicats mais qui allait grandement participer, parmi les travailleurs des Constructions navales, à la création d'un embryon d'aristocratie ouvrière, d'une culture de groupe qui ne manquerait pas de se distinguer du reste du prolétariat brestois par une compétence professionnelle particulière mais également par un niveau de vie en constante progression.

A) Une détresse physique et morale

Sans remonter aux origines de l'établissement militaire, il est indéniable que les conditions d'existence du monde ouvrier brestois restaient, au début du XX^{e} siècle encore, déplorables à beaucoup de points de vue. Depuis la fin de l'Ancien Régime, celles-ci n'avaient guère évolué. Principale composante du prolétariat du port du Ponant, le groupe des travailleurs de l'arsenal demeurait dans une situation qui n'était guère enviable au regard des salaires perçus et des difficultés de la vie quotidienne, notamment en matière de logement, de nourriture, en permanence exposés aux fléaux sanitaires qui sévissaient alors dans la ville[5].

a) Le mal-logement et le manque d'hygiène

Le problème du logement était de ceux qui contribuaient le plus au maintien d'une situation particulièrement alarmante qui ne s'était guère améliorée depuis que Jacques Cambry avait dépeint la cité du Ponant comme l'une « des villes les plus sales de la République[6] » en 1794.

Les quartiers populaires comme Keravel, Les Sept-Saints, Pontaniou (rue Saint-Malo), et, en une moindre mesure Saint-Martin, les Glacis, Kerabecam et Coat-ar-Gueven, étaient particulièrement propices à la criminalité, aux maladies, à l'alcoolisme, à la violence et à la débauche. Ils hébergeaient, pour une grande part, des ouvriers de l'arsenal et notamment des travailleurs qui venaient des bourgs ruraux et des campagnes environnant Brest lorsque les tensions

[5] Yves LE GALLO « Convulsions, à la recherche d'un équilibre (1870-1918) », dans Marie-Thérèse CLOITRE-QUERE (Dir.), *Histoire de Brest*, Brest, CRBC, 2000, p. 203-205.
[6] Jacques CAMBRY, *Voyage dans le Finistère ou État de ce département e, 1794 et 1795*, Brest, Lefournier, 1936 – Réimpression Coop Breizh, Spézet, 1993, p 227.

internationales réclamaient de recruter une main-d'œuvre d'appoint dans l'établissement militaire. Ils logeaient à trois ou quatre dans une chambre sordide de Keravel ou de la rue Saint-Malo et ne rentraient chez eux que le dimanche pour « changer de chemise » et éventuellement travailler un petit lopin de terre qu'ils avaient conservé[7]. Population majoritairement composée de célibataires, elle constituait, au même titre que les marins, une clientèle prédisposée pour la prostitution qui fleurissait à cette époque dans la cité du Ponant[8], un libertinage qu'Alexandre Parent-Duchâtelet, évoquant Brest, décrivait déjà en ces termes en 1857[9]: « Il est peu de villes [en Europe] où le libertinage soit poussé aussi loin dans les classes inférieures ».

Au début du XX^{e} siècle, des enquêtes sanitaires indiquaient que dans ces quartiers, des familles souvent nombreuses vivaient entassées dans une seule pièce insalubre et sans le moindre confort[10]. La sous-nutrition était générale, le taux de mortalité infantile prodigieux. Pour combattre ce fléau et pallier certaines carences nutritionnelles, la municipalité socialiste Aubert créa en octobre 1904, sur demande du ministre de la Marine Camille Pelletan[11], l'œuvre de « la Goutte de lait » qui distribuait du lait frais aux enfants défavorisés et prioritairement à ceux de l'arsenal[12].

Illustration N°13 – Les ruelles de Recouvrance en 1863 (S.H.M. Brest – PH3-7 58)

Yves Le Febvre établissait un tableau fort peu reluisant de ces quartiers ouvriers :

[7] Cette situation de double emploi arsenal-activité agricole d'appoint se retrouvait également à l'arsenal de Lorient, notamment du côté des travailleurs issus de Lanester, bourg rural à l'époque. Jean-Noël RETIERE, « L'acculturation douce – Lanester en Morbihan 1900 – 1940 », *Terrain*, n°11, 1988, p. 58.

[8] Rolland Bizien nous en parle comme d'un fléau qui était au cœur des politiques municipales brestoises dès la fin de l'Ancien Régime. R. BIZIEN, *mémoire de maîtrise cité.*

[9] Alexandre PARENT DUCHATELET, *De la prostitution dans la ville de Paris, considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, Paris, Baillière, 1836, Supplément consacré aux grandes villes d'Europe.

[10] En 1906, 53% des logements brestois se composaient d'une pièce unique, 24% de deux et 11% de trois. Certains d'entre les premiers ne possédaient aucune fenêtre, la majorité une seule. *Statistique générale de la France*, 1906.

[11] Ministre de la Marine du cabinet radical Émile Combes (7 juin 1902 – 18 janvier 1905).

[12] « La Goutte de lait » offrait également des consultations médicales gratuites. Son organisation fut confiée au second adjoint Abel Gourivaud, sous-inspecteur des enfants assistés. Cette œuvre perdura jusqu'en 1953 quand elle fut remplacée par le centre de médecine préventive de Kerigonan. Voir, sur ce sujet, Annie HENWOOD, « La "goutte de lait" brestoise (1904-1953) », *Les Cahiers de l'Iroise*, N°178, 1998, p. 2-10.

« Je ne sais ce qu'est cette misère dans les villes de soleil comme Toulon, mais je connais la misère des villes de pluie et de boue, la misère lugubre des taudis de Brest et de Lorient. Tous les tableaux qu'on en pourrait tracer, seraient en dessous de la réalité. Il suffit de parcourir certains quartiers comme le quartier Kéroul [Keravel] à Brest, pour emporter une impression douloureuse qui ne s'efface pas[13] ».

Keravel, rive gauche, avait laissé une image terrible dans les mémoires. Sept ruelles étroites, insalubres où les enfants jouaient nus parmi les immondices et qui, dans l'entre-deux-guerres, avait conservé ses maisons bâties au XVIII[e] siècle. Keravel, véritable « Cour des miracles » que Gustave Flaubert qualifiait « d'infâmes », « vieilles maisons de bois tassées l'une sur l'autre, ayant toutes leurs portes fermées, leurs fenêtres bien closes, leurs auvents bouchés » [14]. Le 7 septembre 1912, *Le Nouvel Avenir de Bretagne* dressait un tableau guère plus reluisant des lieux, sous le titre évocateur « Le cloaque de Brest » :

« Quelque chose d'innommable, de désuet, de puant ; un ghetto insalubre et misérable ; une lèpre odieuse collée aux flancs de notre cité militaire, riche d'histoire et souillée, rapetissée par toute cette misère composite qui s'affiche au seuil des façades sournoises, hostiles […] tout cela apporte son odeur et sa crudité dans les venelles de Keravel ».

Dans cet article, bien plus long, le journaliste Louis Castel ne rechignait sans doute pas à la démesure, mais était-il si éloigné de la réalité ? Car le 24 juillet 1925 encore, un représentant communiste parisien, Garay, déclarait, après s'être promené dans le quartier de Keravel : « J'y ai vu des enfants sur des tas de fumier »[15]. Malgré les efforts de la municipalité socialiste de Louis Léon Nardon en matière d'urbanisme (1921-1929)[16], puis de celle, radicale, de Victor Le Gorgeu (1929-1941), aucun plan global d'urbanisme et de relogement ne fut mené à son terme. Tant et si bien qu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, « la rue du Mou »[17] était encore bien debout et en 1941, Pierre Mac Orlan pouvait encore décrire « le Pont Merdou »[18], vaste « vidange » au nom évocateur qui séparait le bas de Keravel de la rue de l'Égout, la bien nommée[19].

b) Une imbibition alcoolique chronique

Bien évidemment, tous les travailleurs de l'arsenal n'habitaient pas ces quartiers, mais, incontestablement, ces conditions d'existence constituaient le quotidien d'un grand nombre d'entre eux, encore dans les années Trente. Elles participaient à l'entretien, dans l'esprit « du bourgeois », d'un sentiment ambigu mêlant craintes et attirance envers le prolétariat, cette « classe dangereuse qui ne possédait rien, n'avait donc rien à perdre à la destruction de l'appareil de production, de la propriété et de l'ordre social »[20]. Un quotidien partagé entre le travail et les tentations à bas prix qui abondaient dans un univers que l'on aurait cru directement issu d'un roman d'Eugène Sue : prostitution, rixes, vols et surtout fréquentation des assommoirs qui foisonnaient dans ces quartiers

[13] Yves LE FEBVRE, *op. cit.*, p. 556.
[14] Gustave FLAUBERT, *Par les champs et par les grèves*, l'Honnête homme, 1881, p. 179.
[15] AD Finistère – 1 M 219. Rapport du commissaire spécial du 25 juillet 1925.
[16] Yvon TRANVOUEZ, « Mythe et réalité du vieux Brest », dans Marie-Thérèse CLOITRE-QUERE (Dir.), *op. cit.*, p. 218.
[17] Surnom de Keravel, peut-être en raison des mets qui constituaient l'ordinaire de ses habitants.
[18] Pierre MAC ORLAN, *L'Ancre de Miséricorde*, Paris, Alpina, 1961, p. 121.
[19] L'existence des quartiers insalubres ne devait être réellement remise en question qu'au cours de la reconstruction de la ville, après la Libération. Néanmoins, certains subsistent encore de nos jours avec leur physionomie d'avant guerre, notamment dans les environs de Pontaniou (Rue Saint-Malo et contiguës).
[20] Yves-Charles ZARKA, « Éditorial », *Cités*, 3/ 2008, n° 35, p. 3-6. Voir également Louis CHEVALLIER, *Classes laborieuses, classes dangereuses*, Paris, Hachette, 1984.

et principalement aux abords immédiats de l'arsenal. Un endroit privilégié pour installer un débit et s'assurer ainsi une clientèle particulièrement assidue[21].

Car la consommation d'alcool était bien le principal fléau qui frappait le monde ouvrier brestois à cette époque[22]. Mais la hiérarchie maritime envisageait l'imprégnation de ses personnels comme un facteur de désordre et d'insubordination plus que comme un fléau sanitaire. C'était l'ivrognerie plus que l'alcoolisme chronique qui était le plus redouté par les autorités. Jusqu'en 1864, les payes étaient d'ailleurs remises dans un cabaret :

> « Tous les mois, les ouvriers du port de Brest sont payés un dimanche[23] […] Force est de procéder au paiement dans un cabaret [...], donc ils boivent leur paye à s'en rendre malade, deviennent incorrects ».

À la charnière des XIX^e^ et XX^e^ siècles, l''imprégnation alcoolique des populations ouvrières brestoises était extrême et la Marine passait pour être une initiatrice particulièrement efficace dans l'apprentissage de la bouteille. Si bien qu'à la veille de la Première Guerre mondiale, la situation n'avait aucunement changé. Elle avait même empiré, selon un rapport du directeur du bureau d'hygiène, le docteur Alix[24], en 1909 :

> « Anéantis, désespérés, ils prennent vite en dégoût leur foyer misérable et vont demander à l'alcool l'oubli de leur misère. L'alimentation de ces malheureux se réduit à quelques pommes de terre, parce que le salaire va presque en entier à l'assommoir. La tuberculose arrive et, trouvant un terrain tout préparé, moissonne l'un après l'autre, tous ces dégénérés ».

Ce rapport rejoignait, presque mot pour mot, ceux des commissaires spéciaux qui, à l'occasion des mouvements sociaux qui agitèrent Brest au cours des quatre premières décennies du siècle, décrivaient systématiquement les manifestants comme une horde d'individus irrespectueux inévitablement sous l'emprise de la boisson ; une considération qui devait revenir comme un leitmotiv à chaque fois qu'un cortège ouvrier prendrait une tournure injurieuse pour les autorités.

Les propos des policiers n'étaient pas uniquement guidés par des volontés de dénigrement à l'égard du mouvement syndical naissant. Le monde ouvrier brestois était incontestablement sous l'emprise de l'alcool, bien qu'à des niveaux variables, notamment en fonction des corporations, les dockers[25] et les travailleurs de l'arsenal tenant incontestablement la palme de l'ivrognerie, tout au

---

[21] Pendant les Trente Glorieuses, quand un cafetier vendait son établissement, le premier argument invoqué pour justifier d'un excellent chiffre d'affaires était la proximité avec l'arsenal. Annonces du *Télégramme de Brest et de l'Ouest*. Incontestablement, les travailleurs de l'arsenal entretenaient dans ces établissements une sociabilité qu'il n'était pas de bon ton d'éviter sous peine de s'exclure du groupe. Michel Pigenet réalise le même constat pour la corporation des dockers. Michel PIGENET, « Modalités d'embauche et pratiques professionnelles. Aux sources des sociabilités militantes dans le syndicalisme docker », *Politix*, Vol. 16, N°63, 2003. p. 86.

[22] Un peu plus encore que la moyenne des ports, déjà élevée. Jean-Pierre CASTELAIN, *Manières de vivre, manières de boire. Alcool et sociabilité sur le port*, Paris, Imago, 1989.

[23] Pour ne pas empiéter sur le temps de travail. Mais parallèlement, ils avaient tout le temps de s'adonner à l'alcool.

[24] En 1918, recevant la mission Rockefeller, ce même Dr Alix déclara dans un élan lyrique :"Nous avons poussé le cri d'alarme, vous l'avez entendu, et, comme le général Pershing offrant ses légions au maréchal Foch, vous êtes venus apporter votre science, votre cœur. Vous êtes les rois de l'hygiène comme d'autres sont les rois du rail ", dans Yves PAILLER, « La mission Rockefeller à Brest en août 1918 », *Les Cahiers de l'Iroise*, N°178, 1998, p 14.

[25] Par exemple, les dockers occasionnels recrutés par le syndicat appartenaient généralement à la population flottante qui habitait le bas de la ville portuaire. Ceci peut expliquer, pour une large part, les multiples effondrements de l'organisation brestoise au cours des premières décennies du siècle et l'inconstance d'un syndicat « toujours prompt à déclencher des mouvements à l'appel de la fédération, mais incapable ensuite d'en assumer les conséquences ». Claude GESLIN, « Le syndicalisme des dockers en Bretagne avant 1914 », dans *Dockers de la Méditerranée à la Mer du Nord – Des quais et des hommes dans l'histoire*. Actes du Colloque international du 11 au 13 mars 1999, Édisud, Aix-en-Provence, 1999, p. 105. Alliée à une pauvreté chronique, l'imprégnation alcoolique à laquelle était généralement sujette

moins dans l'imaginaire collectif. Une représentation qui, comme toute représentation basée sur la réalité d'une situation, fut cependant certainement amplifiée dans l'élaboration du folklore brestois du XX[e] siècle, et qui se traduisit notamment par le surnom donné à l'établissement militaire : l'arsouil'. Dans le but d'assurer correction et discipline, le préfet maritime usait régulièrement de son autorité afin que les municipalités réglementassent plus strictement l'implantation de nouveaux cafés et restaurants aux abords de l'enceinte[26]. Généralement, celles-ci obtempéraient mais les débits de boisson restaient particulièrement nombreux dans les rues avoisinant l'établissement[27].

Indépendamment de la lutte contre l'ivrognerie , par cette intrusion dans la vie privée de ses salariés, par les pressions effectuées auprès des municipalités et la surveillance qu'elle exerçait sur le territoire communal, la Marine, à l'image de la grande bourgeoisie des régions industrielles, parvenait à contrôler son personnel dans l'ensemble de sa vie civique. Si, officiellement, elle ne dirigeait pas les conseils municipaux, dans l'ombre elle orientait les décisions de nombre de ses membres, notamment par le poids économique que représentait l'arsenal pour une ville de mono-industrie comme Brest. Pour l'heure, la Marine mettait patiemment en place un des multiples éléments qui devaient constituer la panoplie du paternalisme d'État à Brest.

c) La « maladie de la misère »

Liée au mal logement et à l'alcoolisme endémique, la maladie venait compléter la symptomatologie de la misère des ouvriers brestois[28]. Il s'agissait principalement de la tuberculose qui sévissait dans le port du Ponant. La promiscuité qui faisait le quotidien des travailleurs dans les

---

cette corporation alimentait la vieille peur d'un monde ouvrier issu tout droit des cours des miracles de l'Ancien Régime. Les opinions longtemps anarchistes des dockers vinrent compléter un tableau peu reluisant aux yeux des autorités qui en firent généralement les symboles de la dépravation ouvrière, un « sous-prolétariat » particulièrement dangereux, bouc émissaire facile des exactions en tout genre et cible privilégiée d'un « racisme de classe » (constat également effectué au Havre comme nous l'explique Michel PIGENET dans « Les dockers, retour sur le long processus de construction d'une identité collective en France - XIX[e] - XX[e] siècles », *Genèses*, 2001/1, n°42, p. 5-25). Construction sociale par excellence du rebut de la société portuaire avant la Seconde Guerre mondiale, ces mêmes dockers devaient devenir, dans l'imaginaire communiste du début des années 1950, l'incarnation de l'homme nouveau, le « pionnier [dont le] courage fait l'admiration du peuple français tour entier » ou encore le « chevalier de la paix » (Michel PIGENET, « Les dockers français "gardes-côtes de la paix" », dans *Images et mouvements du siècle. Chronique sociale*, t. 2 : *Les raisins de la colère*, Clergoux, I.C.G.T.H.S. 1999, p. 409). Une transformation dans l'imaginaire collectif que Tanguy Perron décrit comme la transition entre la « légende noire » des dockers et l'émergence des « icônes rouges » des années de la reconstruction. Tanguy PERRON, « Légende noire et icônes rouges ou l'image des dockers au cœur de la guerre froide », dans *Dockers de la Méditerranée à la Mer du Nord…, op. cit.*, p. 193-205.

[26] Dans un courrier en date du 8 octobre 1962, le préfet maritime Maurice Amman demandait au maire de Brest, en prévision de l'ouverture d'une porte supplémentaire près du nouveau restaurant de Quéliverzan, d'interdire toute autorisation de création de débit de boisson entre le pont de l'Harteloire et la gendarmerie du Carpont.

[27] Les salariés de l'arsenal ne pouvaient tenir de cabaret, sous peine de rétrogradation, voire de congédiement. Sinon, en théorie, ils pouvaient gérer n'importe quel commerce patenté. L'ouverture d'un débit de tabac restait néanmoins soumise à l'autorisation du préfet maritime. S.H.D. Brest – 1G 789. Correspondances du directeur des CN.

[28] Selon Patrick Galliou, les statistiques de l'hôpital maritime donneraient à penser qu'à l'aube du XX[e] siècle, près de 50% des décès pouvaient être imputés à l'alcool. Patrick GALLIOU, *Histoire de Brest*, Les universels Gisserot, Paris, p. 89. En 1909, le préfet Allard dénonçait un mode de vie propice au développement de certaines maladies : « malheureusement, ils se livrent à l'ivrognerie et dans leurs logements mal disposés au point de vue de l'hygiène, ils deviennent souvent la proie des maladies ». Cité dans Jean FOUCHER, Georges-Michel THOMAS, *La vie à Brest, 1848 – 1948*, T. II, Brest, éd. de la Cité, 1976, p 48. Cette surconsommation qui touchait globalement la Basse-Bretagne était également à l'origine d'une surmortalité par suicide par rapport aux autres régions. Voir Philippe CARRER, *Ethnopsychiatrie en Bretagne*, Spézet, Coop Breizh, 2007.p. 48-50. Sur la question de l'alcoolisme en Bretagne, voir notamment la thèse d'État de Thierry FILLAUT, *Alcool, alcoolisation et alcoolisme en Bretagne (1852-1980)*, Rennes 2, 1989, et notamment sa version condensée, *Les Bretons et l'alcool (XIXe-XXe siècles)*, Rennes, ENSP, 1991.

ateliers du port et dans ces quartiers d'habitation d'un autre temps (manque d'aération, de sanitaires, d'évacuation des eaux usées, d'eau courante), associée à l'imprégnation alcoolique et à l'humidité du climat, formaient un terreau idéal à la propagation de cette affection.

Alors que la mortalité inhérente à la tuberculose était de 3 pour 1 000 dans l'ensemble de la France, à l'arsenal de Brest elle était de 15 pour 1 000. Ainsi, de 1899 à 1903, l'établissement de la Penfeld totalisa 946 entrées à l'hôpital pour tuberculose et 251 décès alors que son homologue toulonnais ne recensait que 131 admissions pour 35 décès[29]. La maladie faisait tellement partie du quotidien de l'ouvrier du port qu'on la retrouvait même au sein des chansons satiriques destinées à brocarder les travailleurs de l'établissement de la Penfeld et leur légendaire ardeur à l'ouvrage :

« L'après-midi en somme
Est presque la même chose
Car si l'on travaille trop,
Nous le savons, hélas !
Ce qui nous attend tous
C'est la tuberculose
Alors vous comprenez
Vaut mieux croiser les bras »[30].

Cependant, la Marine tentait de dissimuler des statistiques épouvantables afin que ne fût point remise en cause sa méthode de gestion du personnel et de l'établissement. Ainsi, par exemple, au cours de l'année 1900, 201 employés, dont la majorité en provenance des Bâtiments en fer, furent admis pour tuberculose à l'hôpital maritime. Aucun d'entre eux ne fut déclaré inapte, suite aux constatations médicales d'usage. Toutefois 15 furent congédiés pour des raisons diverses ou partirent à la retraite et 44 décédèrent dans l'année[31]. Par dépêche du 2 octobre 1911, le ministère demandait à chaque port d'établir des listes de leurs ouvriers infectés, non pour envisager un traitement adapté, mais pour préserver le personnel non atteint. Le projet du ministère prévoyait de congédier les tuberculeux avec une retraite proportionnelle d'environ 400 fr. pour ceux justifiant de treize années de service. Pour les autres, une indemnité renouvelable était fixée comme suit, selon le degré d'infection : 1er degré : 100 fr. annuels (soit 0.27 fr. par jour) ; 2e degré : 200 fr. (0.54 fr. /jour) ; 3e degré : 300 fr. (0.81 fr. /jour).

Le syndicat s'éleva immédiatement contre cette directive, non contre son principe, mais contre le montant des indemnités accordées, estimé dérisoire[32]. Arguant du fait que les ouvriers, lors de leur admission dans l'établissement avaient été soumis à une visite médicale sérieuse, puis, deux mois plus tard, à une contre-visite encore plus approfondie ; qu'ils avaient été reconnus, à ces occasions, de constitution robuste et sans aucune infection contagieuse, c'était donc au service de la Marine qu'ils avaient inévitablement contracté le mal. Ernest Philippot[33], commis de Marine, adjoint au maire de Brest et membre du bureau déclarait que le premier responsable de l'endémie n'était autre que M. Delcassé (ministre de la Marine), qui n'appliquait pas à ses propres arsenaux les règles définies par les lois du 12 juin 1893 et du 1er août 1905 concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels[34].

[29] Rapport du docteur Léon Laurent cité dans Jean FOUCHER, Georges-Michel THOMAS, *op. cit.*, p 48.
[30] Couplet N°4 de la chanson *Avec sa gamelle*, écrite au début du XXe siècle. Voir l'annexe N°16.
[31] Nous ne savons pas ce qu'il advint des 142 autres. S.H.D. Brest – 1G 781. Correspondances du directeur des CN.
[32] À cette époque, le salaire quotidien moyen se situait aux alentours de 4,35 fr.
[33] Selon les dires de Philippot, le chiffre de 89 tuberculeux, donné par le service de santé, était un véritable leurre. Un médecin de la Marine lui aurait confié qu'il y en avait en réalité des centaines. AD Finistère 1 M 243. Rapport du commissaire spécial du 17 novembre 1911.
[34] Notamment l'article 2 de la loi de 1893 : « Les établissements visés à l'article 1er doivent être tenus dans un état constant de propreté et présenter les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires à la santé du personnel ».

S'il était incontestable, à ce moment, que les mesures d'hygiène dans les chantiers et à bord des bâtiments étaient particulièrement sommaires et expliquaient en partie le développement de la maladie, les responsables du syndicat « rouge » omettaient d'évoquer les facteurs prédisposant inhérents à une vie privée souvent négligée[35]. Néanmoins, un argument mis en avant par l'organisation semblait incontournable : les indemnités accordées étaient insuffisantes pour permettre au salarié congédié de vivre normalement avec sa famille et, en conséquence, il serait inévitablement enclin à aller chercher du travail dans le privé, participant ainsi à la propagation du mal. Les responsables ouvriers enjoignaient l'État, plutôt que de congédier d'office les personnels infectés, de suivre l'exemple des États-Unis ou de l'Allemagne qui, à cette époque, avaient déjà construit un nombre assez considérable de sanatoriums[36]. La réaction du directeur des Constructions navales à la protestation syndicale fut tout à fait à la hauteur de la prise en considération, par la Marine, du risque sanitaire : « Les tuberculeux sont toujours trop payés pour le travail qu'ils peuvent faire[37] ». Incontestablement, la hiérarchie semblait peu concernée – à cette époque – par les notions d'hygiène au travail qui, pourtant, participaient grandement à faire de l'établissement militaire un des principaux foyers d'infection. Ceux-ci se situaient principalement dans les chantiers où la promiscuité et l'humidité étaient les plus manifestes : les Bâtiments en fer, les ateliers du plateau des Capucins et les cales de construction. Mais tous les secteurs étaient touchés à des degrés divers.

En 1912, *Le Breton Socialiste*, dans un article signé « Labour a Tao »[38], présentait un tableau peu engageant des vestiaires de l'atelier de Menuiserie :

> « La tuberculose est à l'ordre du jour. Messieurs les médecins préconisent tous les moyens hygiéniques. Dans l'arsenal cependant, on n'en tient jamais compte […] Les toiles d'araignée y pendent partout. Les murs y sont noirs de poussière. C'est donc là un endroit où les microbes ont beau jeu ».

Incontestablement, au début du XX^{e} siècle, les ouvriers de l'arsenal, pour la plupart d'entre eux, vivaient dans des conditions d'extrême précarité. Les sociétés caritatives ne prirent pas immédiatement en considération l'ensemble de cette misère, et de ses deux causes principales : des salaires indigents à l'origine d'un éthylisme chronique. Le syndicat rouge ne fut pas plus réactif dans les premiers temps de son existence, réservant ses principaux combats, avant les années 1905/1907 à des revendications salariales ou ayant trait au droit de grève. Les questions d'hygiène n'apparaissaient pas au premier rang de leurs préoccupations, notamment pour les révolutionnaires anarchisants qu'étaient les meneurs brestois de l'époque, pour lesquels la révolution prochaine ferait disparaître tout inconvénient en la matière[39]. Ils n'incitaient ni les patrons du privé ni les responsables de l'État à améliorer la situation dans ce domaine.

---

[35] La gestion communale en matière d'assainissement n'était pas non plus exempte de reproches. Ainsi, par exemple, uniquement sur le mois d'octobre 1911, 110 cas de fièvre typhoïde (entraînant sept décès) furent recensés suite au déversement des eaux usées de Poul-ar-Bachet (quartier ouvrier en surplomb de la gare) dans la canalisation générale.

[36] Brest ne disposait que d'un établissement sur l'île de Trébéron (près de l'Île Longue). Il ne pouvait accueillir que 150 pensionnaires. Il fallut attendre septembre 1917 pour qu'un sanatorium soit fondé à l'initiative de V. Pengam qui devait lui-même décéder de la tuberculose contractée au front en mars 1920, à l'âge de 37 ans. Ce ne fut qu'en 1919 que la loi Honnorat imposa la construction d'un sanatorium par département.

[37] AD Finistère 1 M 243.

[38] « Travail toujours » avec orthographe phonétique (Labour Atav). *Le Breton Socialiste*- 1er février 1912.

[39] Voir Francis HORDERN, "L'histoire du droit du travail existe-t-elle ?", *Cahiers de l'Institut Régional du Travail Aix-en-Provence Marseille Université*, n°4 - 3ème trimestre 1991.

d) Des salaires de misère

Les travailleurs de l'arsenal appartenaient également aux catégories d'ouvriers les moins bien rémunérées[40]. Si ce phénomène était particulièrement frappant parmi les personnels de l'État, il l'était également, à un degré moindre, vis-à-vis de ceux du privé. Malgré un nombre relativement conséquent d'améliorations apportées en termes de salaires dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle, leur situation dans ce domaine demeurait critique à l'aube du XX^{e}. Même les décrets du 21 juin et du 2 octobre 1900[41], de même que celui du 12 avril 1902[42] ne parvinrent pas à combler l'écart qui existait avec les autres corporations comme les chantiers navals civils de la Loire-Inférieure[43].

En 1905, le « cours du travail de Brest » précisait les salaires journaliers des différentes professions du privé : de 2,25 fr. pour les manœuvres à 4,25 fr. pour les serruriers spécialisés, ce qui établissait la moyenne globale aux alentours de 3,50 fr.

Les salaires particulièrement faibles des ouvriers des arsenaux à cette époque en faisaient, nous l'avons dit, les personnels civils de l'État les moins bien rémunérés. En effet, si l'on s'en réfère à Gaston Dagnaud[44], chef de bureau du ministre de la Marine Camille Pelletan, on constate que la solde quotidienne moyenne d'un ouvrier de l'arsenal de Brest était de 62% inférieur à celui d'un ouvrier des tabacs de Morlaix[45], de 30% inférieur à celui d'un travailleur des poudreries de la Guerre de Pont-de-Buis ou du Moulin-Blanc et peut-être « pire encore » , de 35% inférieur à celui d'une ouvrière des allumettes.

Catégorie d'agent de l'État	Salaire Moyen journalier	Différence / ouvrier de la Marine
Ouvriers de la Marine (arsenaux maritimes)	3.35 Fr.	
Ouvriers de la Guerre (poudreries, arsenaux terrestres)	4.50 Fr.	+ 30 %
Ouvriers des tabacs	5.51 Fr.	+ 62 %
Ouvriers des allumettes	6.44 Fr.	+ 90 %
Ouvrières des tabacs	3.45 Fr.	+ 1.6 %
Ouvrières des allumettes	4.60 Fr.	+ 35 %

Tableau N°1 – Comparatif entre les salaires de l'arsenal de Brest et d'autres services de l'État (1905).
(D'après Yves LE FEBVRE, « Les ouvriers des arsenaux », *La Vie Socialiste*, n°9, 5 mars 1905).

Pourtant, en 1907, le salaire moyen journalier des ouvriers à l'arsenal de Brest n'était encore que de 3.65 fr. et à partir de 1910, le syndicat de l'établissement mena une lutte permanente

[40] Pour ce qui concerne l'évolution des salaires à l'arsenal au cours du XIX^{e} siècle, voir notamment Paul COAT, *op. cit.*, p. 24 et suiv., de même que Michel FLOCH, *op. cit.* Nous mentionnons quelques exemples en annexe N°3.
[41] Décrets visant à attribuer un salaire fixe quotidien à chaque classe de personnel, de même que des primes à l'ancienneté (augmentation de salaire mécanique tous les quatre ans) ou à la capacité (élévation du salaire journalier allouée aux ouvriers les plus méritants ou faisant preuve d'un zèle particulier).
[42] Décret visant, entre autres mesures, à relever de 2,50 fr. à 3 fr. le salaire fixe minimum des ouvriers permanents et de 2,30 fr. à 2,50 fr. celui des ouvriers stagiaires. Néanmoins, en 1905, la moyenne des rémunérations à l'arsenal ne dépassait pas 3,35 fr. par jour (sans les primes) et 7 000 travailleurs de la Marine sur 30 000 (à l'échelle de la France) n'atteignaient pas encore les 3 fr. quotidiens. Voir en annexe N°3 les salaires en 1905.
[43] Voir, en annexe N°3, le comparatif entre les salaires de l'arsenal et ceux des chantiers de S^{t}-Nazaire en 1905-1907.
[44] Gaston DAGNAUD, *La condition des ouvriers des arsenaux de la Marine. Etude économique et sociale*, Paris, Giard et Brière, 1904, p. 15 et suiv.
[45] Yves Le Febvre estimait pourtant que le coût de la vie était alors supérieur d'environ un tiers dans la cité du Ponant par rapport à Morlaix. L'ouvrier de l'arsenal de Brest, pour se retrouver sur un pied d'égalité avec celui des tabacs, aurait donc dû percevoir quotidiennement un salaire moyen de 7,75 fr. Yves LE FEBVRE, *op. cit.*

pour l'attribution de la « thune »[46] comme minimum salarial. Mais cette requête fut vaine avant la Grande Guerre, notamment à la suite du décret du 12 mai 1912 qui déterminait le salaire des « immatriculés[47] » par classe en suivant globalement le modèle des fonctionnaires, alors que celui des auxiliaires, les plus nombreux à être concernés par la rémunération minimale dans l'entreprise, continuait de l'être par profession, sur la base, en théorie, des salaires pratiqués dans l'industrie privée de la région.

B) Mais une situation professionnelle enviée

Malgré le tableau peu reluisant que nous venons de dépeindre, la condition de l'ouvrier de l'arsenal semblait étrangement susciter une certaine jalousie, doublée d'un ressentiment sensible, de la part de son homologue du secteur privé.

Il est parfois malaisé de discerner les véritables raisons de l'antagonisme qui existait entre les deux groupes. Dans un premier temps, il semble avéré, à la lecture de certains rapports de police, que, suite au développement du mouvement syndical à Brest dans les premières années du XX^{e} siècle, les employeurs privés comme militaires tendirent à manœuvrer pour semer la discorde entre les deux communautés, dans le but de créer des scissions au sein du monde ouvrier local et en diminuer ainsi l'influence. Ils y réussirent en partie.

Mais les causes de cette rivalité devaient être principalement recherchées du côté des quelques avantages dont bénéficiaient déjà les personnels du port avant la Première Guerre mondiale. Ceux-ci étaient de nature à provoquer la rancœur d'ouvriers qui ne pouvaient y prétendre, en raison de l'obstruction systématique d'un patronat souvent rétrograde, de même qu'à une faiblesse syndicale en grande partie inhérente à la dispersion des entreprises.

a) Des avantages sensibles dès le XIX^{e} siècle

1. Des horaires de travail limités

Un de ces privilèges, établi par le décret du 11 novembre 1864, était celui d'être payé régulièrement et chaque quinzaine, les 5 et 20 du mois, ce qui permettait, malgré la faiblesse du salaire, de prétendre à une certaine sécurité dans ce domaine et de limiter les appels au crédit[48].

D'autre part, les personnels de l'arsenal furent soumis bien avant ceux du privé à des horaires particulièrement enviables. Pourtant, sans remonter au Second Empire qui vit de timides améliorations en la matière, les réductions du temps de travail ne se firent que très lentement, même si la durée de la journée demeurait inférieure à celle des entreprises non étatisées. Avant l'électrification des ateliers, l'amplitude quotidienne était déterminée en fonction de celle de la luminosité naturelle. Elle variait en conséquence selon les saisons et les établissements et était régie par une procédure tout à fait militaire[49], rythmée par le carillon de la Majorité générale[50].

[46] La pièce de cinq francs que les chefs ouvriers ne devaient seulement obtenir qu'en février 1911.
[47] Les ouvriers permanents ayant signé un contrat avec l'État ou ouvriers « sous l'État » ou encore réglementés.
[48] Au tournant du siècle, les patrons privés se refusaient encore généralement à pratiquer le paiement à la quinzaine. Cette obligation ne devint effective dans le secteur privé qu'après le 9 décembre 1909.
[49] Voir Paul COAT, *op. cit.*, p 30-33.

Le 10 juillet 1895, la journée moyenne passa de 11 heures à 9 heures et 45 minutes. À la demande des ouvriers, l'année fut partagée en deux périodes selon l'ensoleillement. Il s'agissait là d'une nouvelle avancée par rapport aux travailleurs du privé dont la journée était tacitement établie à 10H30[51] à Brest. Dès le 13 septembre 1901, la durée quotidienne de travail fut une nouvelle fois diminuée de dix minutes, les autorités ayant autorisé les ouvriers, par la dépêche ministérielle du 23 juin, à disposer d'un temps supplémentaire pour déjeuner à midi.

2. Une maigre retraite

Un autre avantage consistait en une maigre pension, instaurée à la fin de l'Ancien Régime par l'ordonnance de 1784 en faveur des maîtres entretenus[52]. Ces mesures évoluèrent au cours du XIX^{e} siècle[53] et furent étendues à l'ensemble des ouvriers immatriculés sous le Second Empire – à l'instar des autres agents de l'État, des départements et des communes – par les lois du 26 juin

---

[50] Cloche installée sous le Consulat en 1802 et qui rythmait plus globalement l'ensemble de la vie brestoise, annonçant en ville l'ouverture ou la fermeture des échoppes et surtout des cafés. À ne pas confondre avec le canon qui prévenait de l'ouverture du port le matin par le « coup de Diane » et de sa fermeture le soir par le « coup de retraite ». Ces signaux annonçaient quotidiennement la fin de la possibilité d'entrée ou de sortie de l'arsenal en Penfeld par voie fluviale. Deux énormes chaînes étaient ainsi fermées le soir et retirées le matin en suivant également le rythme des saisons et de la luminosité. L'une d'entre elles se trouvait à l'entrée du port, près du château, séparant ainsi la Penfeld de la rade. La seconde était située en amont des Capucins, entre la Tour Blanche (rive gauche) et la Tour Noire (rive droite), fermant ainsi l'arsenal durant la nuit. Malgré la destruction de l'immeuble de la Majorité générale au cours de la Seconde Guerre mondiale et le remplacement de la cloche par une sirène, les ouvriers continuèrent toutefois à nommer les heures de travail « heures normales » et les heures supplémentaires ou pour travaux exceptionnels « heures hors cloche ». Le régime « hors cloche » correspondait aux heures effectuées en dehors de celles prévues par la feuille d'horaires annuelle. En période d'armement intensif, les ouvriers pouvaient être appelés à travailler avant ou/et après le carillon, y compris le dimanche. Dans l'article 7 de la loi du 13 juillet 1906, établissant le repos hebdomadaire pour les ouvriers et employés avec régime normal le dimanche (mise en application à l'arsenal dès le 13 septembre suivant), il était stipulé : « dans les établissements soumis au contrôle de l'État, ainsi que dans ceux où sont exécutés les travaux pour le compte de l'État et dans l'intérêt de la Défense nationale, les ministres intéressés pourront suspendre le repos hebdomadaire 15 fois par an ». Ces travaux étaient rétribués comme des jours ouvrés normaux. En dehors de ces périodes particulières, il existait des travaux exceptionnels destinés à terminer un chantier dans les temps impartis (comme en 1909 quand la moitié des ouvriers de l'arsenal fut appelée à effectuer deux heures supplémentaires quotidiennes pour achever les travaux du croiseur *Danton*) ou à assurer une réparation urgente. Dans ce cas, chaque temps de travail de 48 minutes était comptabilisé comme un dixième de journée et était payé un quart de plus du dixième du taux de la journée ordinaire. Mais ces travaux devaient rester occasionnels.

[51] Cette dernière semblait toutefois ne pas être appliquée par l'ensemble des patrons, car le 18 juillet 1896, lors d'une réunion des syndicats brestois à la salle du Treillis Vert, les orateurs se réjouissaient de constater que 23 patrons du privé sur 25 avaient adhéré à la journée de 10H30, divisée en deux périodes : 6H30 – 12H / 13H – 18H (A.M.C. Brest – Série 2 I. Rapport de police du 18 juillet 1896). Jusqu'à la loi générale – dite loi Millerand – du 30 mars 1900 limitant la durée quotidienne du travail à 10 heures, celle des hommes était fixée par le décret du 9 septembre 1848 à 12 heures.

[52] Sous l'Ancien Régime notamment, mais également jusque sous la III^{e} République, ensemble des maîtres de l'art, descendants des maîtres charpentiers de l'ordonnance royale de 1689, que la Marine entretenait par l'octroi d'une solde annuelle. Par les décrets du 15 janvier 1900, ceux-ci devinrent agents techniques des directions de travaux, avec rang d'officier mais sans assimilation de grade. Les contremaîtres qui faisaient partie du personnel ouvrier furent alors inclus dans le personnel de la maistrance et devinrent surveillants techniques. En 1913, les agents techniques en chef et principaux devinrent officiers à part entière (loi du 30 décembre 1913 sur les pensions), puis, en 1925, ingénieurs des directions de travaux, appellation plus en rapport avec leurs fonctions (décret du 14 novembre 1925). Sur ce sujet, lire la thèse de Jean-André BERTHIAU, *Des maîtres entretenus aux ingénieurs. Formation professionnelle et enseignement technique dans les arsenaux et établissements de la Marine (1819 – 1971)*, sous la direction de Jean TULARD, Paris IV, 1999 ou, du même auteur et de manière plus concise, « Des maîtres entretenus aux ingénieurs (1819-1971) », *Techniques & Culture*, N^{o}. 45, juin 2005 p. 89-203. Sinon, Martine ACERRA donne une description de ce corps de constructeurs particulièrement choyé par les régimes successifs, dans sa thèse soutenue en 1992 à Paris IV, *Rochefort et la construction navale française, 1661-1815*, sous la direction de Jean MEYER.

[53] Globalement régies par la loi du 18 avril 1831.

1861 et du 28 juin 1862, complétées par la suite, sous la III[e] République, par celles du 5 août 1879 et du 8 août 1883. Cette dernière prévoyait une retenue sur les traitements, d'un taux de 3%, versée à la « caisse des invalides », et son montant s'élevait alors à une demi-solde accordée à partir de l'âge de 50 ans – exceptionnellement 55 – et 25 années de service effectif.

Lois	Contremaîtres	Chefs Ouvriers	Ouvriers	Veuves / Orphelins
26 juin 1861	415 à 465 fr.	385 à 505 fr.	365 à 465 fr.	116 fr.
5 août 1879	600 à 800 fr.	520 à 660 fr.	500 à 600 fr.	300 fr.
8 août 1883	850 à 1 100 fr.	700 à 900 fr.	600 à 750 fr.	375 fr.

Tableau N°2 – Évolution des retraites sous le Second Empire et la III[e] République. Situation en 1904.

Cependant, au début du XX[e] siècle, ces retraites restaient de type militaire[54], ce qui empêchait l'introduction de toute notion de proportionnalité, contrairement aux dispositions appliquées après 15 années de service effectif dans la plupart des autres services de l'État et dans certaines grandes compagnies privées comme les mines ou les chemins de fer[55].

C'est-à-dire que si l'ouvrier quittait l'arsenal après 24 années de présence, il ne pouvait prétendre à aucune pension. De la même manière, s'il décédait avant d'avoir accompli la durée exigée, sa veuve et ses orphelins ne touchaient aucune réversion[56]. L'évolution vers un type de retraite plus adaptée à ces personnels fut un des principaux chevaux de bataille des syndicats des arsenaux au cours de leurs premières années d'existence.

Une nouvelle évolution devait être apportée par le décret du 4 novembre 1909[57] qui permettait aux ouvriers auxiliaires âgés de 55 ans de prétendre à une pension de type civil – quelques mois avant l'adoption de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes (ROP) du 5 avril 1910 – en laissant 4% de leur salaire à la Caisse nationale des retraites. L'ouvrier immatriculé demeura, quant à lui, sous le régime des pensions militaires jusqu'à la loi du 21 octobre 1919 (article 6) qui lui proposa le choix entre le maintien du système en vigueur ou la possibilité de bénéficier du régime appliqué aux auxiliaires[58]. L'année suivante, par le décret du 1[er] avril 1920, tous les ouvriers, ouvrières et apprentis des arsenaux de la Marine furent placés sous statut unique et les régimes de retraites furent unifiés sur le principe du décret de 1909. En outre, avantage non négligeable par rapport au système général qui fixait à 65 ans l'âge minimum pour pouvoir y prétendre[59], à l'arsenal, celui-ci demeurait de 50 ans, voire même, pour certains cas, 45 ans. Cette

[54] Les annuités effectuées dans le privé ne pouvaient être retenues.
[55] La proportionnalité à partir de 15 années de service ne devait être accordée aux travailleurs des arsenaux que par la loi n°51-714 du 7 juin 1951.
[56] Certains éléments donnaient également droit à pension : blessures ou infirmités reconnues provenir d'accidents ou de fatigues du service, indemnité en faveur des veuves ou des orphelins mineurs des ouvriers morts en jouissance d'une pension de retraite d'ancienneté ou des suites de blessures ou maladies contractées en service.
[57] Notons que la protestation générale contre les retraites ouvrières en juillet 1911 fut boudée par les travailleurs des arsenaux au prétexte qu'ils bénéficiaient déjà depuis deux années d'un système qui leur était propre. Voir Claude GESLIN, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne…*, *op. cit.*, p. 550.
[58] Michel FLOCH, *op. cit.*, p. 279.
[59] Obligatoire pour les revenus inférieurs à 3 000 fr. annuels, elle ne pouvait être perçue qu'à l'âge de 65 ans, ce qui dépassait l'espérance de vie d'un ouvrier (49 ans pour les hommes et 52 ans pour les femmes). La CGT s'y montra immédiatement hostile, évoquant une « retraite pour les morts ». Voir Michel DREYFUS, « syndicalisme et mutualité », dans *Images et mouvements du siècle. Chronique sociale*, t. 2 : *Les raisins de la colère*, Clergoux, I.C.G.T.H.S., 1999, p. 52. En 1910, seulement 5 % des ouvriers pouvaient prétendre atteindre cet âge. Le seuil fut porté à 60 ans en 1912.

disposition permettait d'espérer quelques années, après la carrière professionnelle, pour se consacrer à d'autres occupations et notamment, à travers la réalisation de travaux complémentaires en ville, à l'amélioration d'une condition matérielle qui demeurait fragile.

Les responsables du syndicat rouge accueillirent le décret du 19 avril 1920 avec enthousiasme. Contrairement à F. Pelloutier[60] qui, en son temps, s'interrogeait sur la compatibilité de l'anarcho-syndicalisme avec le rôle social des gouvernements républicains, ils n'eurent aucun état d'âme à accepter le fait que des pensions pussent être versées par l'État.

3. Un service de santé en constante évolution

Un autre privilège, et non des moindres, venait conforter la situation des travailleurs de l'arsenal en même temps qu'il renforçait les tensions avec les catégories qui ne pouvaient y prétendre. Il s'agissait des structures médicales mises à la disposition des personnels civils et militaires de la Marine, souvent depuis l'Ancien Régime ; un service de santé complet et structuré qui ne fit que s'étoffer et se perfectionner au cours du XX^{e} siècle.

La médecine du travail de l'établissement, dans une démarche tout à fait militaire, procédait, bien avant la loi du 2 novembre 1892 créant un corps d'inspection du travail[61], à des visites médicales à l'embauche, selon une procédure tout à fait analogue à celle appliquée au conseil de révision. Elle avait également en charge les contrôles au cas où des suspicions de maladies infectieuses apparaîtraient chez certains ouvriers.

Le personnel bénéficiait également de l'ambulance, une infirmerie générale divisée en plusieurs annexes fonctionnant à divers endroits de l'établissement. Il s'agissait certainement du service médical le plus fréquenté de l'arsenal[62]. Elle dispensait des consultations gratuites et les soins courants ou, au contraire, de première urgence, aux malades et blessés des chantiers. Elle était accessible au cours de l'ensemble des heures de cloche. En dehors de ces plages horaires, le personnel pouvait s'adresser à l'infirmerie des Roches Douvres[63] ou à celle de la direction du port.

Quant à l'hôpital maritime Clermont-Tonnerre, à travers le décret du 12 avril 1902, il devint possible pour les ouvriers blessés ou malades d'y bénéficier d'un traitement aux frais de l'État. Ils pouvaient également recevoir les soins à domicile et dans ce cas, prétendre à la même allocation qu'à l'hôpital, c'est-à-dire une solde dont la quotité variait suivant que la pathologie était ou non la conséquence d'une blessure reçue en service commandé : les trois-quarts dans le premier cas ; la moitié ou « demi-solde » dans le second[64]. Si le domicile était situé dans la circonscription médicale du port, il était visité au moins une fois par semaine par un officier de santé de l'arsenal,

---

[60] Voir Michel DREYFUS, « Syndicalisme et mutualité », *op. cit.*, p. 52.

[61] Loi du 2 novembre 1892 principalement destinée à contrôler la bonne application des mesures concernant le travail des enfants, des jeunes filles et des femmes dans les établissements industriels et rendant obligatoire la déclaration des accidents du travail. Voir René BARTHE, *La médecine du travail*, PUF, 1944.

[62] 30 à 35 000 consultation annuelles dans les décennies 1960 / 1970.

[63] À Laninon, à proximité de la base sous-marine des Quatre-Pompes.

[64] Le nombre maximum de jours ouvrables de « solde de santé » était fixé à 90 dans la même année, sauf problème intervenu en service commandé. Contrairement aux ressortissants de « Brest même » les personnels résidant dans les communes de Lambézellec, St-Pierre et St-Marc ne pouvaient prétendre à la demi-solde à domicile, au prétexte que le médecin vérificateur de la Marine ne se déplaçait pas *extra-muros.* En conséquence, leurs périodes de maladie n'étaient pas comptabilisées dans les annuités de travail pour le calcul de leur pension. Cette situation inique fut dénoncée dès les années 1880. Voir à ce sujet un opuscule de l'avocat conservateur et conseiller municipal de Lambézellec LEBESCOND DE COATPONT, *La demi-solde et les ouvriers du port de Brest et des communes suburbaines*, Brest, Dumont, 1893.

le « contrôleur des malades à domicile ». Par cette action, la Marine accentuait sa surveillance sur son personnel ouvrier dans sa vie extra-professionnelle, le médecin dépêché ne manquant pas de noter ni de signaler les conditions d'existence, les éventuels dérèglements de la vie privée et les évolutions familiales (nouvelles grossesses, décès) vécues par le salarié visité[65].

Si la bonne forme physique était indispensable pour faire un bon combattant, elle l'était également pour faire un bon ouvrier. C'est pourquoi, dans ce domaine, l'arsenal était largement en avance, dès le tournant des XIX^{e} et XX^{e} siècle. En cela, les travailleurs de l'établissement faisaient réellement figure de privilégiés dans le prolétariat brestois qui avait souvent recours aux associations et fondations caritatives pour survivre :

> « Les ouvriers de la marine ne sont pas assistés par le bureau de bienfaisance, attendu que lorsqu'ils sont en bonne santé, ils ne peuvent être considérés comme indigents et que s'ils sont malades ils sont soignés ou reçoivent les médicaments par les services de la Marine » [66].

L'Ambulance était également destinée à prévenir et soigner les pathologies inhérentes à la pratique de certains travaux. Dès 1895, des dispositions avaient été mise en application au bénéfice des ouvriers particulièrement exposés à diverses substances toxiques ou exerçant des travaux « malpropres », propices à l'inhalation de scories nuisibles. Ces professions disposaient de ce que le service de santé appelait le « régime lacté », établi par dépêche ministérielle du 2 décembre 1893. Une quantité quotidienne de lait était ainsi attribuée aux ouvriers exposés aux poussières de cuivre ou encore à ceux chargés de l'entretien des plaques d'accumulateurs. Les peintres utilisant le minium de plomb en bénéficièrent également à partir d'avril 1904 et, à compter d'octobre 1910, ils eurent la possibilité de prendre des bains sulfureux tous les 15 jours[67]. Le régime « lacté » fut maintenu au moins jusqu'à la Seconde Guerre mondiale[68].

La dépêche ministérielle « Marine » du 3 avril 1905 renforça les dispositions sanitaires en faveur des travailleurs occupés à des travaux insalubres. Des salles de bains furent installées. Il existait déjà quelques baignoires à l'ambulance mais ces dernières étaient utilisées dans un but thérapeutique (bains sulfureux et savonneux) à destination des ouvriers exposés à l'intoxication saturnine. La direction des CN brestoise engagea la construction d'équipements sanitaires sur le modèle de ceux qui existaient déjà à l'arsenal de Cherbourg[69], mais leur usage devait être soumis à des conditions très strictes, réservés aux travailleurs exerçant des tâches bien spécifiées. Ces mesures restèrent donc limitées et les archives témoignent de la première installation d'un lavabo

[65] Voir les rapports des médecins contrôleurs au S.H.D. de Brest - 1G 776.

[66] Courrier du maire de Brest, 21 novembre 1903. A.M.C. Brest – 2H8. En 1906, pour une population de 85 000 habitants, la ville de Brest secourait une masse de 23 584 assistés.

[67] S.H.D. Brest – Sous-série 1G 784. Correspondances du directeur des CN. Les peintures et substances à base de plomb, furent à l'origine d'une des seules campagnes syndicales (syndicat des peintres de Paris) en matière de sécurité du travail à cette époque. Entamée en 1901 et approuvée alors par A. Millerand (ministre du Commerce et de l'Industrie), elle fut régulièrement rejetée par le Sénat désireux de ménager les industriels fabricants de peintures. L'interdiction du blanc de céruse n'intervint officiellement que le 1er janvier 1915. Francis HORDERN, *op. cit.*

[68] D'autres substances, en raison de leurs vertus thérapeutiques supposées, étaient également procurées aux travailleurs occupés à certains postes particuliers, notamment le café ou, plus singulièrement, le vin. Dans l'entre-deux-guerres encore, 3.grammes de café non torréfié étaient prescrits aux ouvriers chargés de l'assainissement de l'eau pendant les périodes de forte chaleur et 50 centilitres de vin étaient attribués à ceux travaillant au courbage à chaud des cornières.

[69] Voir le courrier du directeur des Constructions navales de Brest à son homologue de la Manche en annexe N°4.

(pour environ 800 ouvriers) – en lieu et place de seaux – aux Bâtiments en fer en juin 1907, soit plus de quarante années après leur construction[70].

Ces mesures, qui peuvent aujourd'hui sembler dérisoires eu égard à la dangerosité établie d'un grand nombre de ces substances, constituaient néanmoins une étape significative dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité à cette époque. D'autant que la dépêche du 3 avril y ajoutait une disposition financière, visant à adopter un tarif spécial pour les métiers dits « malpropres », pénibles ou dangereux. Certaines de ces gratifications étaient déjà apparues dès le milieu du XIX^{e} siècle[71]. Elles ne firent que se multiplier au rythme des nouvelles avancées technologiques appliquées à la Marine de guerre[72] :

1. Essais de machines et chaudières ;
2. Travaux dans des endroits insuffisamment aérés et restreints ;
3. Travaux sous-marins ;
4. Travaux qui obligent l'ouvrier à avoir une partie du corps dans l'eau ou la vase ;
5. Travaux de désinfection de navires contaminés et de leur matériel ;
6. Travaux malpropres tels que vidanges, nettoyage de bouteilles, etc. ;
7. Travaux dans l'air comprimé (primes différentes suivant les profondeurs) ;
8. Travaux spéciaux à l'artillerie ;
9. Nettoyage des foudres des subsistances ;
10. Nettoyage des accumulateurs à plaque de plomb ;
11. Manœuvre des ponts roulants des cales couvertes ;
12. Travaux pénibles ou dangereux à l'aciérie et aux grosses forges de la fonderie de Ruelle ;
13. Personnel employé à la fabrication de l'acier moulé dans les aciéries des Constructions navales.

La dépêche du 3 avril 1905, en multipliant le nombre des indemnités qui venaient compléter avantageusement un salaire encore modeste, ne fit que développer un système qui participa incontestablement à une amélioration parfois conséquente du sort des travailleurs de l'arsenal. Cependant, la Marine s'attaquait principalement aux effets et non aux racines du mal, tant et si bien qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, il n'était pas rare d'entendre encore parler de rats, d'absence d'urinoirs et de toilettes dans certains ateliers, et de l'état déplorable de ceux qui existaient.

De la même manière, à des époques où la plupart des ouvriers du privé devaient encore fournir leur tenue de travail, ceux de l'arsenal se voyaient octroyer un équipement appelé « effets de fatigues »[73], selon des quantités annuelles strictement définies :

- Vareuses 80% du nombre total au 1er janvier de l'année des chefs ouvriers,
- Pantalons 90%, ouvriers, chefs journaliers, journaliers et apprentis.
- Tabliers 300% du nombre total des ouvriers forgeant de leurs mains au marteau.
- Manches (paires de) 100% du nombre total des ouvriers fondeurs[74].

[70] Les Bâtiments en fer avaient été érigés en 1865.

[71] Les machines et les chaudières n'étaient pas encore au point à cette période. Même si ce système de propulsion arriva à maturité dès les années 1845/1855 et que des améliorations significatives furent apportées dans la seconde moitié du siècle, la conception de ces appareillages restait souvent aléatoire et la dangerosité toujours présente. Au sujet des mutations technologiques, voir Dominique BRISOU, *Accueil, introduction et développement de l'énergie vapeur dans la Marine militaire française au XIX^{e} siècle*, thèse de doctorat, Paris IV – Sorbonne, 1998.

[72] *Guide du personnel ouvrier des arsenaux et établissements de la Marine*, Hennebont, 1904. Les primes et indemnités constituaient des annexes de salaire qui vinrent à représenter une part très importante de la rémunération, comme c'était également le cas chez les dockers. Michel PIGENET, « À propos des représentations… », *op. cit.*, p. 69.

[73] Disposition prise dès la circulaire ministérielle du 10 décembre 1888 et précisée par la dépêche du 3 avril 1905.

[74] S.H.D. Brest – 1 G 782 – 210. Correspondances du directeur des CN

Du point de vue des accidents de travail, les dépêches ministérielles des 2 mai et 22 juin 1885 prenaient déjà en compte l'éventualité de telles situations et les réparations à apporter en cas de séquelles graves[75]. Ces mesures étaient donc en place dans les arsenaux treize années avant la promulgation de la loi générale du 9 avril 1898 définissant les fondements de l'assurance du risque professionnel à laquelle furent immédiatement rattachés les ouvriers de l'État. Un registre spécial des accidents de travail était tenu dans chaque direction du port[76]. L'ensemble de ces dispositions fut complété au gré de l'apparition des nouvelles sources d'énergie[77] et des nouvelles technologies qui véhiculaient parfois leur lot de danger et de toxicité pour la santé des ouvriers. Ce fut notamment le cas de l'amiante qui fut utilisée en quantité à l'arsenal depuis le début du XX^{e} siècle, particulièrement dans les domaines de l'isolation des chaudières de navires et pour des aménagements de confort : thermique dans des ateliers parfois ouverts aux quatre vents et phonique pour le flocage des machines-outils.

Bien avant la Grande Guerre, la Marine était donc en avance dans le domaine de la santé de ses personnels, même si, pour l'ouvrier et sa famille, l'accès gratuit aux soins représentait certainement l'élément le plus important de ce dispositif. Les ministères répondaient en cela scrupuleusement aux recommandations de l'ordonnance royale du 15 avril 1689 (livre vingt) qui avait décidé de prendre en main « le bien des corps » des travailleurs des arsenaux.

b) 1902 – 1914 : l'écart se creuse avec les travailleurs de la ville

1. « Les bons ministres » Émile Combes et Camille Pelletan

Les gouvernements radicaux du début du XX^{e} siècle furent à l'initiative d'un certain nombre d'améliorations apportées à la condition des ouvriers. Ce fut notamment le cas du président du Conseil Émile Combes[78] et de son ministre de la Marine Camille Pelletan[79]. Ce dernier, par un nombre conséquent d'avantages accordés aux travailleurs des arsenaux – souvent au détriment de l'autorité militaire[80] – sut installer un tel climat de confiance entre la rue Royale et

[75] Dépêches complétées par celle du 17 avril 1891 instituant l'établissement de certificats de blessures.

[76] Cette procédure fut redéfinie par une circulaire du 5 avril 1907 et le registre fut remplacé par un avis de blessure établi en trois exemplaires.

[77] Par exemple, le 12 mai 1908, une note de service faisait allusion aux secours à apporter aux ouvriers victimes d'accidents électriques. S.H.D. Brest – 1G 787 – 1136. Correspondances du directeur des CN.

[78] 7 juin 1902 – 18 janvier 1905. Voir Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical, Vol. 1: La recherche de l'âge d'or, 1919-1926,* Presses de la FNSP, 1980, p. 41 et suiv. Sur la république radicale du début du XX^{e} siècle, voir notamment Madeleine REBERIOUX, *La République radicale ? (1898-1914),* Paris, Le Seuil, 1975.

[79] Hostile à l'aristocratie militaire, Pelletan fit son possible pour en diminuer le pouvoir. « Dans le cadre de ses fonctions de ministre de la Marine, Pelletan manifesta une hostilité définitive aux grands navires et une méfiance affirmée à l'égard des grands chefs […] Il s'attachera également à diminuer l'autorité de ses bêtes noires : les amiraux. Paradoxalement, ce fut sous le ministère Pelletan qu'éclata la première grève des ouvriers des arsenaux, juste après qu'il venait de leur accorder la journée de 8 heures ». Jean JOLY (Dir.), *Dictionnaire des parlementaires français, notices biographiques sur les ministres, sénateurs, députés français de 1889 à 1940,* PUF, 1960. Il appartenait à l'aile gauche du courant radical, se réclamant du radicalisme « de la Montagne et du programme de Belleville ». Serge BERSTEIN, *op. cit.*, p. 32. Sinon, en ce qui concerne l'œuvre de C. Pelletan, voir Paul BAQUIAST, « Camille Pelletan, une figure de proue du radicalisme de gauche », dans Stéphane BAUMONT et Alexandre DORNA (dir.), *Les grandes figures du radicalisme. Les radicaux dans le siècle (1901-2001),* Toulouse, Privat, 2001, p. 95-105.

[80] La République des premières années du XX^{e} siècle affirma un droit d'ingérence de la puissance publique dans le monde du travail, *a fortiori* dans les établissements dépendant de son autorité. Cette intervention des gouvernements était justifiée par une dégradation notable des conditions d'existence ouvrière et de la cohésion sociale dans le pays. Marie CARTIER, Jean-Noël RETIERE et Yasmine SIBLOT (Dir.), *Le salariat à statut,* Rennes, PUR, 2010, Introduction.

les syndicats qu'il demeura longtemps pour ceux-ci « la » référence en matière d'avancées sociales. La première mesure significative adoptée par le ministre fut, au demeurant, la reconnaissance officielle des organisations ouvrières dans les établissements dépendant de son autorité, quitte à désavouer, en diverses occasions, les préfets maritimes en poste[81].

Le syndicat du port avait été créé dans un contexte assez flou, juridiquement autorisé depuis le 22 mai 1894 mais combattu de toutes parts et, au bout du compte et devant le fait accompli, simplement toléré depuis 1899 par une administration qui reconnaissait aux ouvriers le droit de se syndiquer mais qui n'accordait pas systématiquement au syndicat celui de s'élever en représentant des personnels. En conséquence, dans les premiers temps du syndicalisme à l'arsenal, CGT et Marine évoluèrent plus ou moins « au juger », les premières brandissant la grève générale comme une épée de Damoclès – le « mythe émancipateur » des travailleurs[82] –, la seconde vivant dans la hantise que cette menace ne fût mise à exécution. Camille Pelletan fut le premier, dans son souci de court-circuiter le plus souvent possible la hiérarchie maritime pour les questions ouvrières, à systématiser les délégations dans les ports pour tenter de régler les différends d'ordre professionnel sans que les travailleurs eussent à recourir à la grève et les autorités aux sanctions. Cette démarche à laquelle les responsables syndicaux étaient particulièrement sensibles correspondait déjà à une reconnaissance implicite des organisations ouvrières en tant qu'interlocuteurs privilégiés :

> « C'est déjà un grand point que M. le ministre de la Marine ait envoyé un délégué pour s'entendre avec le syndicat, il y a quelques années on n'aurait pu espérer pareille chose et nous aurions été éconduits »[83].

Un mois plus tard, par circulaire du 25 octobre 1902, Camille Pelletan confirma le droit à adhérer à un syndicat pour les ouvriers de la Marine :

> « Les ouvriers ne sont ni des marins ni des soldats : ils ont le droit à la situation, aux libertés et aux garanties que possèdent tous les ouvriers dans notre démocratie ».

Cette circulaire contraignait implicitement les directions militaires des établissements à ne pas s'opposer à la création et à l'action des syndicats, ce qui correspondait à accepter un « coup de rabot » sans précédent dans leurs prérogatives. Au demeurant, Gaston Dagnaud[84] préconisait ouvertement comme meilleur remède à la misère qui touchait alors les travailleurs de ces établissements, un développement systématique des organisations syndicales. Celles-ci seraient les plus à même d'initier le développement moral, intellectuel et professionnel du prolétariat de l'État par la création d'universités populaires, la fondation de sociétés de secours mutuels, de

[81] Notamment lors des différents qui opposèrent le syndicat rouge et la Bourse du travail au contre-amiral Mallarmé en 1904/1905. Celui-ci fut muté quelques mois plus tard. Sur cet événement, se référer à Claude GESLIN, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne…, op. cit.*, p. 588. Notons que les bonnes dispositions en faveur du ministre furent assez exceptionnelles de la part des révolutionnaires de l'arsenal. Fait sans précédent, le 15 mai 1903, lors d'une visite de Pelletan à Brest, ils lui offrirent un vin d'honneur à la salle du « Casino brestois ». Ce type d'attentions ne se réitéra que rarement. La seule trace que nous ayons été en mesure de retrouver fut une réception identique réservée au sous-secrétaire d'État à la Marine du Front populaire François Blancho, le 21 octobre 1936. Voir Chapitre V, p. 314.

[82] Jeanne SIWEK-POUYDESSEAU, « Les syndicalistes », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.), *Histoire des gauches en France*, Volume 2, *XX^e siècle – À l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2004. p. 77.

[83] J-C. Vibert lors d'un conflit (septembre 1902) opposant le syndicat à la direction des CN qui voulait faire chômer les ouvriers deux jours par mois. Pelletan avait délégué à Brest son chef de cabinet Tissier pour étudier le problème sur place. Raison fut donnée au syndicat et la direction fut désavouée A.D. Finistère 1 M 232. Tract du 30 septembre.

[84] Gaston DAGNAUD, *op. cit.*, p. 24 et suiv.

coopératives de consommation, de restaurants coopératifs et d'habitations ouvrières à bon marché. Dagnaud, par ces propos, ne faisait que présenter une partie de ce qui devait devenir une des 27 dispositions du programme du Parti radical et notamment son point 15 dans lequel il était clairement exprimé que « le moyen privilégié de transformation de la société [demeurait] la formation de syndicats et de sociétés coopératives…, institutions par lesquelles le prolétariat [pourrait] faire valoir ses droits, défendre ses intérêts, améliorer sa situation morale et matérielle, obtenir la propriété de son outil et la légitime rémunération de son labeur[85] ».

Mais cette circulaire de 1902 eut pour effet de soulever une vague de protestations à droite, dans la presse conservatrice[86] et au sein de la hiérarchie maritime – souvent d'origine nobiliaire, issue d'un autre siècle – pour laquelle l'action revendicative ouvrière ne pouvait que représenter une menace pour l'ordre établi et la discipline. Comment une telle caste aurait-elle pu s'abaisser à suivre les recommandations de Pelletan quand ce dernier enjoignait aux autorités portuaires « d'entretenir des relations avec les syndicats établis en vertu de la loi du 21 mars 1884 ». Dans un courrier du 11 octobre 1904, alors que la rupture entre le syndicat et la préfecture maritime était consommée, le ministre devait rappeler ces éléments au vice-amiral Mallarmé, tout en reconnaissant que la circulaire de 1902 était de nature à engendrer un certain malaise dans un établissement militaire :

> « Les ouvriers des arsenaux ont des organisations syndicales qui ont toujours accès auprès des autorités des ports et auprès du ministre […]. Un tel état de choses a paru, à beaucoup d'esprits, incompatible avec la double nécessité de discipline qu'imposent dans la Flotte de Guerre les règles constitutives de toutes les armées […]. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette objection »[87].

Cependant, cultivant adroitement la confusion[88], Pelletan refusait également de poursuivre pénalement les coupables d'actes injurieux ou délictueux, de même que d'entrer en conflit ouvert avec le syndicat, ce qui n'éclairait en rien quant aux droits et devoirs des organisations ouvrières.

En 1905, suite à la formation illégale d'un syndicat par la fédération générale des fonctionnaires, la question du droit de grève pour les agents de l'État fut à l'origine de débats acharnés à la Chambre et la majorité parlementaire vota contre la conception d'un fonctionnaire-citoyen pour privilégier celle qui avait jusque lors prévalu de fonctionnaire-sujet[89]. Certains membres du Parlement envisagèrent même de revenir sur la loi de 1884[90]. Paul Louis ne pouvait

---

[85] Congrès de Nancy du parti radical en 1907. Serge BERSTEIN, *op. cit.*, p. 55-67.

[86] « Dans les arsenaux, les chefs de service, tenus en lisière étroite par le ministère, surveillés par les syndicats et les parlementaires, n'ont plus qu'une ligne de conduite : éviter "toute affaire". Du haut en bas de l'échelle, l'unique mot d'ordre est le célèbre "pas d'affaires", et ce "pas d'affaires" dans la pensée de tous se traduit ainsi : tous les services de la marine ne doivent avoir qu'un but et qu'une tâche : éviter tout désagrément politique au chef du département […] les froncements de sourcil de Pengam ou de Berthon [secrétaire général du syndicat rouge de Toulon] causent plus d'émoi dans les bureaux de la rue Royale que la perte d'un croiseur cuirassé ». *Navigazette*, août 1910.

[87] Une recommandation analogue avait été adressée l'année précédente (circulaire du 25 septembre 1903) par le général André, ministre de la Guerre, aux responsables des usines et poudreries de son ministère : « [il y a] lieu de recevoir toujours avec bienveillance les demandes présentées par les délégués des syndicats, de les examiner avec soin et de leur donner suite quand elles sont justifiées ». Cité dans Laurent CANTAMESSA, « Le syndicalisme des ouvriers de l'État avant 1914. L'exemple des établissements du Poitou-Charentes », *Publications du CCHA*, N°9, 2005, p. 115.

[88] « Pelletan […] qui s'affirme comme le mainteneur de la tradition d'inconsistance doctrinale et organique de 1901, l'héritier du radicalisme flou de la fin du XIX^{e} siècle ». Serge BERSTEIN, *op. cit.*, p. 56.

[89] Anicet LE PORS, *L'Humanité* du 14 juillet 2013.

[90] Pour ce qui concerne l'ensemble des résistances à la syndicalisation des agents de l'État et des fonctionnaires au début du siècle, se reporter à René BIDOUZE, *Les Fonctionnaires sujets ou citoyens ?* Tome I - *Le Syndicalisme des origines à la scission de 1947-1948*, Éditions sociales, 1979, p. 30 et suiv.

cependant que constater l'inéluctabilité du phénomène syndical au sein des entreprises de l'État et plus généralement dans l'ensemble de la société :

> « Rien ne prouve mieux la puissance du phénomène syndical que l'opiniâtreté développée par les fonctionnaires pour conquérir leur droit au groupement, et qui a fini par constituer une position de fait pratiquement victorieuse. […] Il y a là un épisode de la transformation politique et sociale » [91].

Il était en effet trop tard, « le ver était entré dans le fruit » et en 1905 se constituait la fédération des associations professionnelles des employés civils de l'État, regroupant 200 000 adhérents, dont les associations syndicales des arsenaux[92]. Les syndicalistes de l'établissement brestois, pour leur part, n'eurent cure de cette hostilité parlementaire et furent unanimes à affirmer que le vote de la Chambre ne serait pas suivi d'effets, « le gouvernement ayant reconnu les syndicats, il ne pouvait, légalement leur refuser le droit de grève ». Les notions de légalité et de droit apparaissaient déjà explicitement dans ce qui allait désormais caractériser les nouveaux rapports de forces entre l'État et ses ouvriers. Un concept né avec le syndicat et indissociable de celui de statut[93] et qui impliquait inévitablement la responsabilité du gouvernement, notamment face à chacune de ses promesses qui, dès lors, devenait un droit, voire un dû pour ses personnels. Chaque engagement non tenu du ministère allait dorénavant être considéré comme une forfaiture et légitimer une réponse ouvrière, violente au besoin. Les syndicats ayant été autorisés, leur corollaire « naturel », le droit de grève, ne pouvait être refusé, même s'il continua d'être contesté après la constitution d'octobre 1946 et l'est encore aujourd'hui, notamment sous le couvert du service minimum, resurgissant à chaque préavis posé à la SNCF ou dans l'enseignement.

Quelles que furent les résistances à la reconnaissance syndicale des travailleurs de l'État, le ministère Pelletan apporta un nombre considérable d'améliorations au quotidien des ouvriers des arsenaux et parmi celles-ci la journée de huit heures[94], en 1903, c'est-à-dire seize années avant la loi générale du 23 avril 1919. Une nouvelle fois, cette mesure, si elle faisait le bonheur des ouvriers, n'attira que les réprobations des ingénieurs et des gradés de la Marine :

> « Cette situation, si regrettable déjà, lorsque la journée de travail atteignait 10 heures […] s'est aggravée lors du brusque établissement de la journée de 8 heures. Aujourd'hui le travail effectif d'un ouvrier toulonnais des chantiers de réparation ne dépasse pas 4 ou 5 heures[95] ».

Les cabinets qui succédèrent à celui d'É. Combes[96] continuèrent l'œuvre entamée par celui-ci en faveur du prolétariat et ce, malgré les rapports fluctuants qui animèrent les relations entre le pensionnaire du Garde-meubles de la rue Royale et les syndicats des établissements de la Marine[97]. Néanmoins, dès 1906, à travers la loi du 13 juillet applicable à l'ensemble des travailleurs, ceux

---

[91] Paul LOUIS, *Le syndicalisme français d'Amiens à Saint-Étienne (1906 – 1922)*, Paris, F. Alcan, 1924.
[92] De 1900 à 1907, 515 déclarations d'associations professionnelles des services publics furent déposées.
[93] Marie CARTIER, Jean-Noël RETIERE et Yasmine SIBLOT, *op. cit.*
[94] Décret du 7 janvier 1903. Mise à l'essai dès le 21 octobre 1902 à l'Artillerie navale de Lorient et à l'atelier de petite chaudronnerie de Toulon. Une circulaire du 21 octobre 1903 réduisait même à 7 heures la journée des dessinateurs et employés aux écritures. Ceci explique, en une certaine mesure et à défaut de la justifier, la timide participation des arsenaux de Brest et Lorient à la manifestation du premier mai 1906, principalement organisée sur le thème de la revendication des huit heures. Claude GESLIN, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne…*, *op. cit.*, p. 386.
[95] Charles FERRAND, ingénieur de la Marine et président de la Chambre syndicale des constructeurs de navires, *La Revue de Paris* du 2 juillet 1906.
[96] Notamment les gouvernements Clemenceau et surtout Briand, ce même Aristide Briand qui, près de dix années auparavant, intervenait salle de Venise, pour appeler les travailleurs du port à constituer leur propre syndicat.
[97] Les rapports furent désastreux avec le successeur de Camille Pelletan, Gaston Thomson.

des arsenaux bénéficièrent de la semaine de six jours, ce qui portait leur durée de travail hebdomadaire à 48 heures. Immédiatement mise en application dans les établissements industriels de l'État[98], la journée de repos hebdomadaire rencontra de vives résistances au sein du patronat privé qui tarda souvent à l'instaurer ou multiplia les demandes de dérogations, notamment dans le commerce (garçons coiffeurs, ouvriers boulangers, ouvriers agricoles, domestiques). Cette règle ne devait véritablement s'imposer – quoique toujours soumise à de nombreuses exceptions – que lors de l'entrée en vigueur de la loi du 23 avril 1919.

Sur les rives de la Penfeld, malgré certaines variations provisoires ou saisonnières qui intervinrent en fonction des contextes économiques ou politiques[99], cette durée fut maintenue jusque dans les premières années de la décennie 1930.

2. Henri Chéron et les commissions mixtes de la Marine

Plus généralement, les conditions de vie et de travail des ouvriers des arsenaux connurent plus d'améliorations au cours de la décennie qui précéda le premier conflit mondial qu'elles n'en avaient connu depuis la création de l'établissement. Le ministère, toujours soucieux d'accroître le bien-être de ses salariés dans le but de maintenir la paix sociale mais également de diminuer l'influence des autorités maritimes par rapport à celle du Parlement, créa un outil qui devait laisser la part belle à la négociation entre l'État et les syndicats : les commissions mixtes de la Marine.

Jusqu'à l'instauration de ces instances par la circulaire ministérielle du 9 août 1909, le travailleur était généralement « oublié » dans le cadre du fonctionnement de son établissement, particulièrement en ce qui concernait l'étude des questions ouvrières. Il existait cependant, mises en place par le décret Lanessan[100] du 21 juin 1900, deux commissions qui réunissaient la Marine, la direction des Constructions navales et certains représentants des personnels : La « commission d'admission dans le personnel ouvrier », destinée à recruter, sur essai, les candidats à l'embauche et la « commission d'avancement » qui devait décider de la progression en grade des personnels.

Il s'agissait des deux seules occasions où les chantiers étaient appelés à s'impliquer dans la vie de l'entreprise. Cependant, seuls des chefs ouvriers étaient convoqués pour siéger aux côtés des officiers et ingénieurs. Certains, comme Y. Le Febvre, voyaient néanmoins dans cette esquisse de participation au fonctionnement de l'arsenal une brèche dans l'emprise militaire totale, brèche qu'il serait nécessaire de généraliser et de développer par l'ingérence systématique des syndicats, où, en association avec la direction, l'ouvrier serait intéressé non seulement au contrôle, mais également aux bénéfices de l'établissement. Cependant, cette vision « avancée » pour l'époque laissait également présager d'une évolution vers la privatisation des établissements industriels de l'État.

Au niveau national, les ouvriers des arsenaux étaient représentés par la Fédération nationale des travailleurs réunis des arsenaux de la Marine de l'État (France et colonies), elle-même adhérente de l'Union fédérative des travailleurs de l'État, affiliée à la CGT. Ces instances, eu égard au nombre d'ouvriers concernés, disposaient d'un poids revendicatif non négligeable face au gouvernement. Depuis 1900, elles organisaient des congrès annuels auxquels étaient conviés le

[98] Le 15 septembre à l'arsenal de Brest.
[99] Première Guerre mondiale où les horaires furent portés à 10 h ou 12 heures, y compris parfois le dimanche ; années 1919-1921 où, au contraire, la diminution du plan de charge engagea la direction à ramener le temps de travail à 6h30.
[100] Jean-Marie de Lanessan, ministre de la Marine du gouvernement Waldeck-Rousseau (22 juin 1899 – 7 juin 1902).

ministre et des délégués de chaque port avec pour mandat d'y défendre les revendications inhérentes à leur propre entité, selon un ordre du jour adopté localement par chaque syndicat. Après synthèse, les motions étaient présentées, de manière assez informelle, au gouvernement qui, unilatéralement, accordait, pondérait, renvoyait *sine die* ou retoquait les doléances présentées.

Mais cette situation allait être modifiée à l'été 1909 sous le gouvernement Briand quand le sous-secrétaire d'État à la Marine Henri Chéron[101] soumit un projet destiné à optimiser, de manière régulière et suivie, le fonctionnement des établissements industriels relevant de son ministère et plus particulièrement la gestion des revendications des personnels. Cette mesure qui créait les commissions mixtes de la Marine sur le modèle de celles que Chéron avait lui-même initiées lors de son passage au ministère de la Guerre, si elle renforçait le rôle des ouvriers dans l'organisation de l'arsenal, elle rognait parallèlement un peu plus sur les prérogatives de la hiérarchie militaire. Mais les syndicats généralement hostiles à toute collaboration avec l'État-patron voyaient également leur influence amoindrie par rapport à ceux qui envisageaient la négociation comme un moyen d'action possible, voire privilégié[102].

La commission mixte nationale devait rassembler annuellement, sous la présidence du ministre ou de l'un de ses chefs de cabinet, les représentants de l'administration, des ouvriers[103] et de la fédération, cette dernière étant mandatée par les syndicats. Chaque année, au cours de son congrès, celle-ci élaborait un cahier de revendications destiné à synthétiser les doléances communes aux différents établissements mais également les demandes particulières à chacun d'entre eux. Ce cahier était ensuite transmis au ministère pour information et étude, puis discuté au sein de l'assemblée bipartite qui avait principalement à s'occuper des questions liées à l'organisation générale du travail et au fonctionnement industriel des arsenaux, à savoir :

- Organisation et conditions du travail, salaire du personnel, mesures d'hygiène et de sécurité ;
- Dispositions à prendre pour que les prix de revient restent normalement inférieurs aux prix de vente que pourraient consentir l'industrie privée, rapidité du travail et relèvement de la production[104] ;
- Mesures pour assurer à chaque établissement un travail régulier (répartition des commandes, etc.)[105] ;
- Pensions, retraites, secours, œuvres de prévoyance (coopératives, sociétés de secours mutuel, etc.) ;
- Dispositions spéciales à adopter en ce qui concerne les ouvrières, particulièrement les mères de famille.

Chaque session était programmée annuellement ou semestriellement, selon les périodes, mais chaque partie, en fonction de l'urgence d'une situation, pouvait demander au ministère la convocation d'une commission mixte extraordinaire[106]. Après l'émission d'un avis favorable des

[101] Henri Chéron, sous-secrétaire d'État à la Guerre de 1906 à 1909 puis à la Marine de 1909 à 1910.
[102] La date de l'été 1909 n'était vraisemblablement pas un hasard, l'instauration des commissions mixtes correspondant avec la scission, à Brest, du syndicat CGT en une organisation modérée et une autre anarchiste. Au niveau national, cette période coïncidait également avec une réorientation de la confédération qui, suite à la crise syndicale de 1908, avait déjà entamé un tournant réformiste avec l'élection de Louis Niel (24 février-12 juillet 1909) au poste de secrétaire général puis, très rapidement de Léon Jouhaux, le 12 juillet 1909. Maurice LABI, *La grande division des travailleurs. Première scission de la C.G.T. (1914-1921)*, Paris, Éd. Ouvrières, 1964, p. 20-21. Sur la carrière syndicale de L. Jouhaux, notamment avant la Première Guerre mondiale, on se reportera notamment à Michel PIGENET, « Léon Jouhaux ou l'émergence d'une nouvelle figure de dirigeant confédéral avant 1914 » dans *Léon Jouhaux, d'Aubervilliers au prix Nobel*, Paris, La Documentation française, 2010, p. 19-31.
[103] Dans la pratique, les délégués ouvriers élus initialement tous les trois ans se confondaient avec ceux de la fédération, les syndicats étant généralement les seuls à présenter des listes aux élections locales.
[104] Les préoccupations de productivité étaient déjà de mise au début du siècle au niveau des ministères.
[105] Les objectifs de la commission confirmaient officiellement le contrat moral passé entre l'État et les villes-arsenaux.
[106] Souvent à la demande des syndicats, elles restaient soumises au bon vouloir du ministre.

représentants de l'État, un programme commun était adopté puis remis à l'Office ouvrier du ministère qui en délibérait avant de le transmettre au ministre pour ratification. Cependant, l'avenir allait montrer que celle-ci devait s'opposer régulièrement au *veto* du ministre des Finances et qu'en réalité, c'était aux services du Louvre qu'incombait la décision finale.

Le rôle de cette instance étant purement consultatif, le chemin pouvait donc être long avant que le gouvernement ne fût en mesure d'apprécier les difficultés rencontrées au quotidien par les travailleurs des arsenaux et, à plus forte raison, que leurs revendications ne fussent acceptées.

Quoi qu'il en soit, avec la naissance de la « commission mixte consultative du travail pour les questions ouvrières », un pas extrêmement important avait été accompli vers une véritable représentation des travailleurs au sein des arsenaux et vers la prise en considération commune de leurs préoccupations professionnelles.

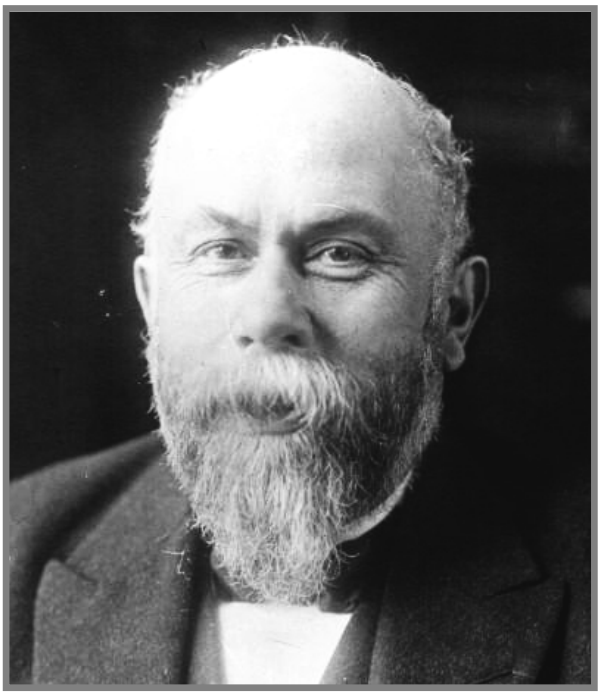

Illustration N°14
Henri Chéron (1867-1936) en 1921
(Source : Agence de presse Meurisse, BNF)

Le Nouvel Avenir de Bretagne saluait cette initiative gouvernementale comme un progrès sans précédent qui sonnait le début de la collaboration officielle entre la classe ouvrière et l'État-patron :

> « En dépit de la volonté du grand chef du génie maritime, la voix ouvrière – jalouse de ses droits trop souvent méconnus et soucieuse de ses devoirs – pourra par l'organe de ses délégués élus, officiellement convoqués à Paris, faire entendre à nouveau ses légitimes revendications et, ce qui est non moins intéressant, collaborer à l'administration du département […] Ainsi s'offre à l'action vigilante des syndicats et militants ouvriers des arsenaux, d'accord préalablement sur un plan de réformes bien déterminées, et se confondant toujours avec l'activité et le bon rendement des usines de l'Etat, un moyen qui quoique perfectible nous semble néanmoins et par une loyale collaboration des deux parties, susceptible de hâter les réformes impatiemment attendues par le prolétariat des arsenaux[107] ».

[107] *Le Nouvel Avenir de Bretagne*, le 26 octobre 1912.

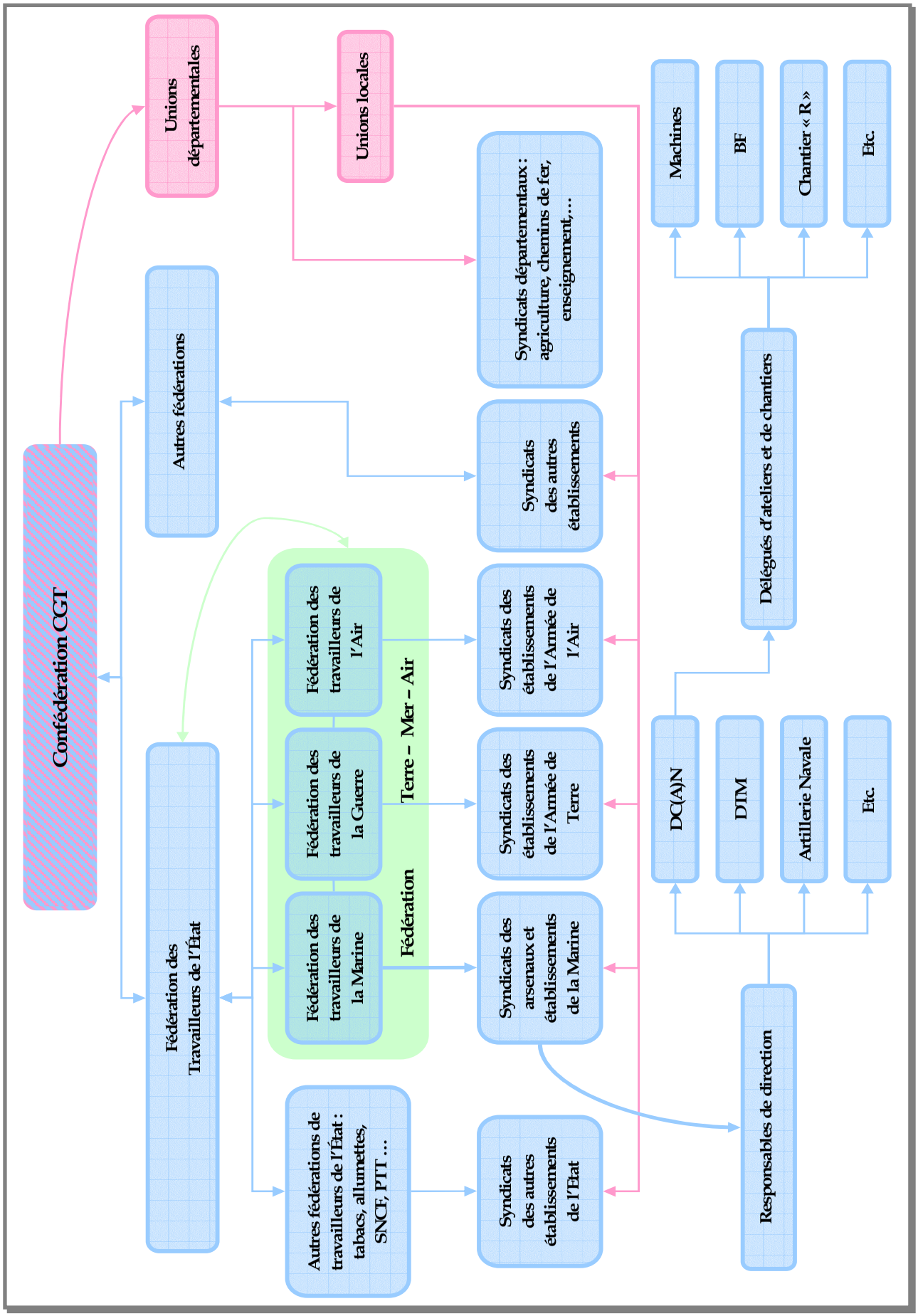

Graphique N°2 – Organisation et structures syndicales dans les établissements de la Défense

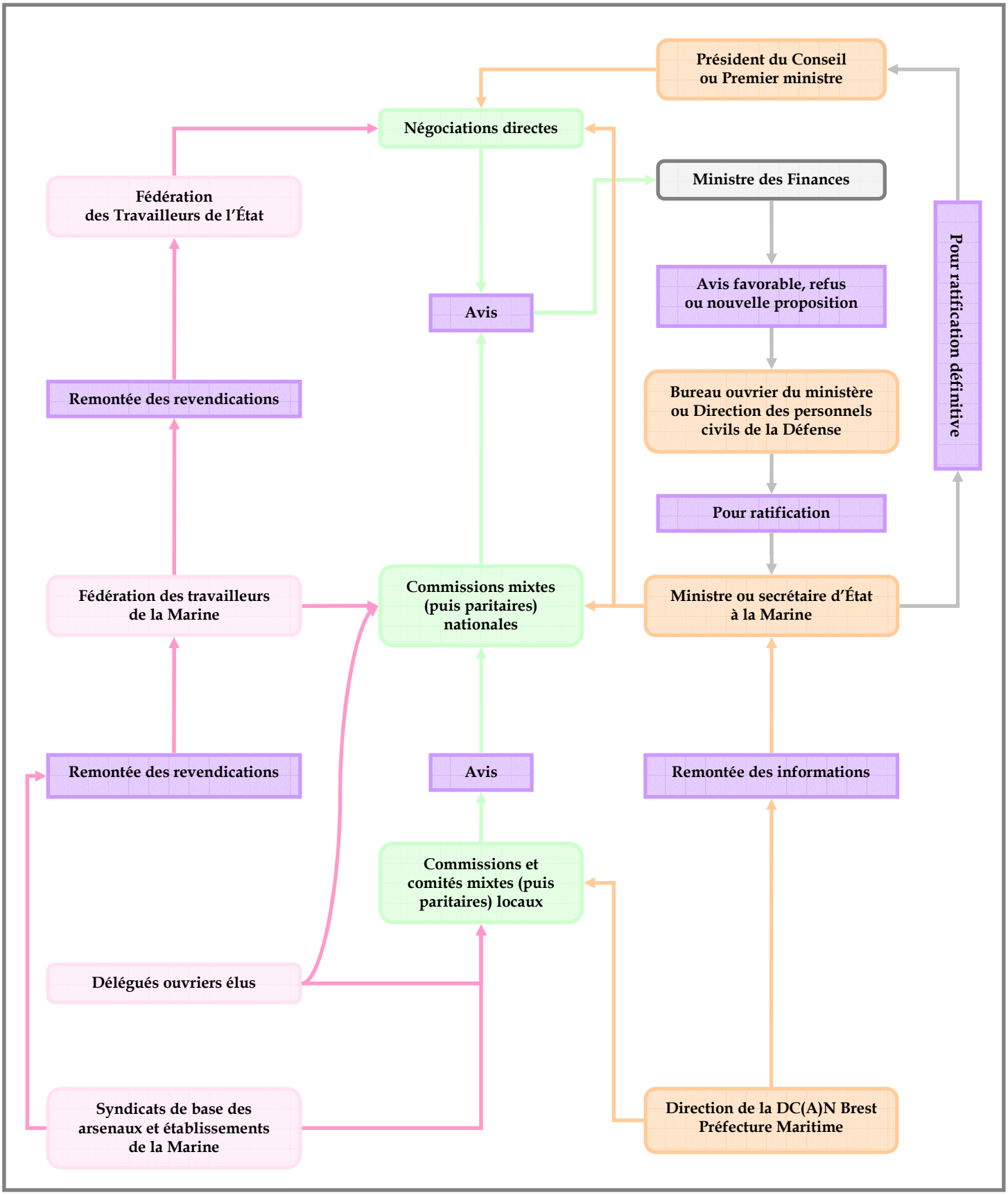

Graphique N°3 – Circulation des revendications au sein du ministère de la Marine ou de la Défense
(suivant les époques)

Parallèlement fut crée, au niveau local, une commission mixte présidée par le préfet maritime et rassemblant des responsables des directions et de l'arsenal et des délégués ouvriers élus. À l'image de l'instance nationale, celle-ci, si elle était bien mixte n'en était pas pour autant paritaire. Elle laissait la part belle à la maîtrise, généralement représentée par six à sept membres de la hiérarchie contre deux à trois représentants ouvriers, généralement syndicaux.

Cette « commission mixte locale du travail » avait deux finalités. D'une part, elle devait éclaircir les revendications propres à chaque port en amont de la commission nationale[108]. Son rôle consistait alors uniquement à émettre un avis à propos de telle ou telle doléance, éventuellement à la débouter directement ou à la reporter à un prochain examen. Le rapport final était remis au ministère, synthétisé avec ceux des autres établissements. À l'image des congrès de la Fédération des travailleurs de la Marine pour les revendications ouvrières, ces travaux servaient de base de réflexion à l'administration, dans la perspective de la commission mixte nationale.

Dans un second temps, elle avait en charge de régler en interne, directement si possible et sous réserve de crédits suffisants, les nombreux petits dysfonctionnements qui entravaient le quotidien des ouvriers dans l'établissement brestois. Ceux-ci pouvaient toucher au système de santé de l'arsenal, à des réparations ou des aménagements à effectuer[109], aux conditions de sécurité et d'hygiène[110]. C'est-à-dire toute une quantité de revendications qui pouvaient parfois paraître insignifiantes, mais qui transformèrent progressivement et radicalement le quotidien des ouvriers. D'autant que généralement, ces doléances étaient acceptées sans trop de difficultés par le préfet maritime, le directeur des CN ou plus simplement les chefs de services, c'est-à-dire des individus connaissant parfaitement l'établissement. C'est pourquoi ces commissions locales revêtaient une importance parfois plus grande aux yeux des ouvriers que les instances nationales qui s'occupaient surtout de questions plus générales, certes cruciales, mais dont les délibérations, interminables parfois, demeuraient soumises à l'approbation finale du ministre des Finances[111].

Avec les commissions mixtes de la Marine, la priorité avait été donnée à la négociation contre les partisans de la grève générale et plus globalement de l'action directe. Leur instauration ne manqua d'ailleurs pas de créer des tensions entre partisans et adversaires de la discussion avec l'État-patron, malgré les propos d'Henri Chéron dans sa circulaire d'août 1909 :

> « C'est avec le concours du personnel ouvrier lui-même, quotidiennement en contact avec les difficultés qui font obstacle à sa tâche, que le sous-secrétaire d'État désire résoudre les réformes profondes qui, comme suite aux conclusions d'enquête nommée par la Chambre des députés, s'imposent dans l'organisation du travail et de l'outillage des arsenaux et établissements de la Marine[112] ».

Au demeurant, les commissions mixtes devinrent un enjeu particulièrement important pour l'ensemble des groupements ouvriers. La défiance généralement exprimée par les organisations les

[108] Les questions à l'ordre du jour étaient fréquemment au nombre d'une centaine, parfois beaucoup plus. Chaque établissement ne pouvait présenter une telle quantité de doléances à la commission nationale. Par exemple, lors de la commission paritaire locale du travail du 19 novembre 1953, 170 questions étaient portées à l'ordre du jour, réparties comme suit : réglementation générale : 16 ; classification professionnelle : 11 ; rémunérations : 32 ; pensions, risques sociaux : 14 ; habillement – logement – restaurant : 15 ; divers : 67 ; questions particulières aux techniciens : 15.

[109] Exemples : réfection de la toiture de la chaudronnerie en 1911, aménagement de garages pour vélomoteurs en 1953.

[110] Exemples : installation de sanitaires, fourniture de sabots – les chaussures de sécurité de l'époque – ou de vêtements de fatigue qui étaient parfois confectionnés à l'atelier des gréements, comme les gris spéciaux avec capuche en 1949.

[111] En cas de menace de grève générale ou dans des contextes particuliers (en temps de guerre par exemple), les décisions pouvaient aller beaucoup plus vite, ce qui donnait également raison aux partisans de l'action directe.

[112] *Le Nouvel Avenir de Bretagne* – 26 octobre 1912.

plus avancées – anarchistes à une époque, communistes par la suite – ne les empêcha jamais de présenter des candidats aux élections, même s'ils protestèrent longtemps contre le caractère non paritaire de ces assemblées[113] et les volontés gouvernementales de les systématiser afin d'amoindrir l'influence des syndicats. En officialisant la négociation comme le plus sûr garant des avancées sociales dans les arsenaux, les commissions mixtes réussirent incontestablement à influer positivement sur la condition des travailleurs tout en affaiblissant les organisations qui y étaient le plus hostiles, généralement celles classées le plus à gauche.

Avant la Grande Guerre, la principale amélioration attribuable aux travaux de ces commissions fut sans nul doute l'instauration des congés payés pour les travailleurs de la Marine. Cet événement intervint dès 1911, bien avant les mesures phares des accords de Matignon de juin 1936, mais plusieurs années après les poudreries de la Guerre comme le Moulin Blanc dont les syndicats avaient été créés plus précocement[114].

Avant cette date, les personnels relevant de la rue Royale pouvaient bénéficier d'autorisations d'absences : les absences « légales »[115] ou permissions, comme les militaires. Celles-ci correspondaient à des occasions ou des situations particulières[116] et, sauf refus de la direction, elles pouvaient être accordées avec ou sans solde, voire à demi-solde. Au fil du temps, les motifs se diversifièrent en s'adaptant aux nouvelles conditions sociales du début du XX^{e} siècle, laissant présager de ce que les entreprises privées ne devaient connaître, pour certaines, que plusieurs décennies plus tard[117]. Ces permissions consistaient également en heures décomptées, avec ou sans solde, pour assister au convoi mortuaire d'un camarade mort en service, pour affaires urgentes et personnelles, en cas de convocation à un jury d'assises, pour les agents civils de la Marine appelés à remplir certains mandats ou pour assister aux réunions du conseil municipal.

---

[113] Initialement, le nombre de délégués ouvriers était fixé à 10 pour l'ensemble des établissements (4 pour les spécialités des Constructions navales, 1 pour les autres services (flotte, artillerie, hôpital, buanderie, Travaux hydrauliques), 2 pour les ouvriers manœuvres et aides-ouvriers, 1 pour les dessinateurs et employés aux écritures, 1 pour les chefs ouvriers, 1 pour les ouvriers en régie). Mais le ministère n'avait envisagé aucune mesure particulière quant à la répartition de ceux-ci et des listes nationales furent présentées aux premières élections du 15 septembre 1909. Si bien que – notamment en raison de leurs divisions syndicales – certains ports importants comme Brest pouvaient se retrouver non ou sous représentés par rapport à d'autres, plus petits. Dès la seconde élection aux commissions mixtes, en septembre1912, il fut décidé d'élire deux délégués par port, un pour les immatriculés, un second pour les auxiliaires. Les ouvrières et les chefs ouvriers conservaient, quant à eux, une représentation nationale, à savoir un représentant pour chaque catégorie, sur la globalité des établissements du pays. Par contre, les représentants de l'administration étaient au nombre de 23. Ces instances ne devinrent paritaires qu'à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Voir, en annexe N°5, les résultats complets de la première élection aux commissions mixtes de la Marine à l'arsenal de Brest.

[114] Le syndicat des poudriers d'Angoulême fut créé dès 1893, suivi, en 1894, par la fédération nationale. Laurent CANTAMESSA, *op.cit.*, p. 101. Les effets de cette précocité se répercutèrent de manière récurrente tout au long des quatre premières décennies du XX^{e} siècle. Par exemple, en 1911, les ouvriers de la Guerre bénéficiaient déjà de salaires supérieurs à ceux de la Marine et de 15 jours de congés payés. Sur l'évolution de la situation dans les établissements de la Guerre depuis l'Ancien Régime, nous nous reporterons aux travaux de Patrick MORTAL, notamment à son ouvrage, *Les armuriers de l'État, du grand siècle à la globalisation 1665-1989*, Lille, Presses Universitaires, 2007.

[115] Décret du 15 novembre 1895.

[116] Pour des cas motivés, des congés de plus longue durée pouvaient être accordés. En vertu des dépêches ministérielles du 19 avril 1906 et du 15 janvier 1907, le personnel « entretenu » était soumis à un régime préférentiel et il pouvait bénéficier d'un congé allant jusqu'à 30 jours par an, en un seul bloc ou fractionnés. S.H.D. Brest – 1G 789 – 1528. Correspondances du directeur des CN

[117] Certains fonctionnaires et agents de l'État bénéficiaient déjà de congés payés. Cette revendication était bien antérieure à la date symbolique de juin 1936. Stéphane SIROT, « Les congés payés en France avant le Front populaire, l'exemple des ouvriers parisiens de 1919 à 1935 », *Vingtième siècle, Revue d'Histoire*, n°50, 1996, p.89-100.

Cette dernière possibilité d'absence légale fut largement mise à contribution au cours des années de municipalité Victor Aubert, entre 1904 et 1908. La direction des Constructions navales s'éleva d'ailleurs contre un absentéisme qui tendait à prendre des proportions inquiétantes pour le bon fonctionnement de l'établissement, d'autant que les heures de délégation des adjoints étaient payées. En février 1905, elle dressait un tableau de ces absences[118] :

Nom	Service / Atelier	Jours d'absence			
		Fonction Municipale		Maladie	Total
		Payées	Non payées		
Vibert	Fonderie	73,2	29,6	8	110,8
Grosset	Dessinateur		35,1	6	41,1
Le Bras	Comptable		13,4		13,4
Thoury	Lithographie		91,5		91,5
Le Ray	Bâtiments fer	8	25,3		33,3
Hirlam	Chaudronnerie		24,5		24,5
Martin	Voilerie		65,6		65,6
Lescouarch	Voilerie		8	18	26
Omnès	Atelier Bois		10,5	29	39,5
Total		81,2	303,5	61	445,7

Tableau N°3 – Absences des salariés de l'arsenal – période de 223 jours ouvrés 26 mai 1904/20 février 1905

Depuis 1902, les activités syndicales étaient, elles aussi, l'objet de permissions spéciales ou de rémunérations exceptionnelles (par exemple, pour une participation au congrès national des travailleurs de la Marine). Cependant, ces demandes devaient être sérieusement motivées et restaient généralement soumises au bon vouloir de la hiérarchie. Mais au budget de 1911, pour la première fois, furent inscrits les crédits nécessaires pour l'octroi « d'un congé annuel de 6 jours ouvrables avec maintien du salaire ». Dès l'année suivante, cette durée fut portée à deux semaines (12 jours ouvrables)[119]. Le temps de travail global des travailleurs de l'arsenal – journalier, hebdomadaire, annuel et sur l'ensemble de la carrière professionnelle – n'avait plus rien de comparable, à cette date, avec celui des ouvriers du privé.

[118] D'autre part, la direction mettait en avant le cas d'Émile Goude, déjà préoccupé par son avenir parlementaire. Adjoint au maire, il avait cumulé, entre le 1er septembre 1904 et le 20 février 1905, soit sur une période de 142 jours ouvrés, un total de 84.5 jours d'absence, c'est-à-dire 6/10 du temps, dont 43,5 jours pour fonctions publiques et 41 pour maladie. AD Finistère – 1 M 233. Rapport du Directeur des CN de Brest au ministère. Suite à l'octroi de congés payés aux ouvriers de l'arsenal, la circulaire de Delcassé du 28 décembre 1912 prévoyait que toute permission pour mandat électoral serait désormais décomptée du congé annuel.

[119] En juillet 1910, au XIe congrès de la fédération, H. Chéron promit un congé annuel de 8 jours pour 1911 qui passerait à 15 dès 1912. Mais il se heurta aux réticences du ministère des Finances et dut revoir ces chiffres à la baisse.

C) Naissance d'une identité ouvrière à l'aube du XX^e siècle

Incontestablement, à la faveur d'un nombre particulièrement significatif d'avantages accordés par le gouvernement, le groupe des ouvriers des Constructions navales se distinguait déjà du reste du prolétariat brestois au tournant des XIX^e et XX^e siècle. Sans constituer véritablement, pour l'heure, une aristocratie ouvrière à la manière des porcelainiers de Vierzon chers à Michel Pigenet[120], une culture propre au travailleur du port et à sa famille commençait à se dessiner.

À la base de cette identité particulière, une sécurité de l'emploi pour les ouvriers immatriculés qui les mettait, en théorie, à l'abri des fluctuations des plans de charges, habituels à la suite des conflits ou dans les périodes de restrictions budgétaires.

a) Un statut « hybride » mais recherché

« Travailler sous l'État » était incontestablement un des principaux objectifs du prolétariat brestois[121]. Cependant, l'accès à une « immatriculation », c'est-à-dire à un contrat avec l'État, imposait également des obligations particulières liées à un statut « hybride »[122], n'étant ni militaire, ni fonctionnaire, ni relevant du privé malgré la signature d'un contrat individuel avec l'employeur. Or, le concept même de statut renvoyait généralement au secteur public – situation des entreprises d'État, des services concédés et plus tard des entreprises nationalisées – alors que celui de contrat caractérisait généralement les salariés du secteur marchand[123].

Le comité de la Marine déclarait, en 1793, dans un rapport relatif à l'organisation du personnel : « Ces hommes vraiment précieux, tout à la fois ouvriers, matelots et soldats », traduisant par ces propos l'ambiguïté statutaire qui fut attachée à la situation des travailleurs des arsenaux jusqu'aux dernières années du XX^e siècle. Le XIX^e ayant progressivement affirmé le caractère civil de l'ouvrier des Constructions navales[124] malgré une obligation d'engagement de type militaire de cinq années[125], il ne pouvait en conséquence prétendre aux mêmes avantages que les marins et les fonctionnaires. Mais il n'était pas non plus explicitement assujetti aux mêmes

---

[120] Michel PIGENET, « À propos de l'aristocratie ouvrière. Élites professionnelles et militantes au XIXe siècle », *Romantisme, revue du XIXe siècle*, n° 70, 1990.

[121] Les situations étaient différentes selon les ports et les époques. Ainsi, selon Yolande Le Gallo, l'arsenal de Toulon ne fut pas particulièrement prisé par les ouvriers varois avant les années 1930, en raison de la forte concurrence de la métallurgie locale. Yolande LE GALLO, « Formation et apprentissage chez les ouvriers d'État de l'arsenal maritime à Toulon », dans Marie CARTIER, Jean-Noël RETIERE et Yasmine SIBLOT (Dir.), *op. cit.*, p. 99 – 114. À Brest et Lorient, l'arsenal avait toujours représenté le plus fort pourvoyeur d'emploi, souvent au détriment du développement de l'industrie privée.

[122] Jean-Noël RETIERE, « L'acculturation douce… », *op. cit.*, p. 41.

[123] Marie CARTIER, Jean-Noël RETIERE et Yasmine SIBLOT (Dir.), *op. cit.*

[124] Longtemps considérés militaires, les ouvriers des arsenaux demeurèrent astreints aux mêmes obligations que ceux-ci. Néanmoins leur caractère civil s'affirma au cours du XIX^e siècle, malgré quelques tentatives de remilitarisation qui se soldèrent par des échecs. Sur la démilitarisation progressive des ouvriers des arsenaux en France, voir notamment Jean-André BERTHIAU, *article cité*. Pour ce qui concerne les aspects particuliers à l'arsenal du Ponant, nous nous référerons à Paul COAT, *op. cit.*, p. 14 et suiv. et à Michel FLOCH, *op. cit.*, p. 265-270. Au début du XX^e siècle encore, suite à la création du syndicat des travailleurs réunis du port, certains députés, en proie à la hantise d'une grève générale des établissements militaires, firent pression pour un retour au statut militaire des ouvriers civils des arsenaux, comme ils avaient déjà tenté de le faire en 1892 pour les chemins de fer nationaux, par le projet Merlin-Trarieux.

[125] « Les ouvriers des arsenaux maritimes sont assimilés aux militaires sous les drapeaux, ils seront astreints à contracter un engagement de cinq ans renouvelable à l'expiration de chaque période de cinq années ». Présentation du projet soumis et adopté par l'Assemblée nationale en mars 1874. *Le Nouvel avenir du Finistère*, 14 mars 1874.

règles, même si la discipline militaire devait être respectée dans le cadre du travail et qu'un devoir de réserve en dehors de celui-ci était réclamé, à défaut d'être respecté. Cette confusion était en outre accrue par la situation des personnels d'encadrement appartenant au corps entretenu de la Marine, officiers supérieurs relevant directement de l'autorité militaire et certains personnels administratifs ou agents techniques bénéficiant d'un statut les assimilant clairement aux employés de la Fonction publique.

Jusque dans les dernières années du XIX^{e} siècle, mis à part les maîtres entretenus qui étaient assurés d'échapper aux compressions d'effectifs des jours sans travail et aux soldes impayées par défaut de finances, le groupe des ouvriers de l'arsenal, dans son immense majorité, demeurait susceptible de se retrouver renvoyé du jour au lendemain, en fonction des nouveaux contextes géostratégiques, des politiques gouvernementales dans le domaine de l'armement et des impératifs budgétaires. Mais c'était surtout les menaces de conflits ou les périodes de paix qui déterminaient les recrutements ou les licenciements massifs dans les établissements militaires[126]. Cette situation évolua progressivement dans la fin du XIX^{e} siècle, tant et si bien que dans les premières années du suivant, sans toutefois bénéficier d'une sécurité de l'emploi au sens où on l'entend aujourd'hui, l'ouvrier du port titulaire se retrouvait relativement à l'abri de ce risque de congédiement brutal. Ce qui constituait un motif d'amertume supplémentaire de la part des ouvriers de la ville, notamment en période de crise économique grave.

Cependant, au début du XX^{e} siècle, on ne parlait pas encore de véritable statut au sens où on l'entendra plus tard mais d'une certaine sécurité de l'emploi que conférait l'immatriculation en tant qu'ouvrier de l'État, contrairement aux intérimaires, auxiliaires et journaliers qui fournissaient encore la grande majorité des travailleurs de ces établissements.

Le 1er octobre 1907, une circulaire ministérielle tentait de définir quelque peu la situation des ouvriers de l'arsenal. Mais celle-ci demeurait particulièrement ambiguë. En effet, d'une part, elle précisait que les ouvriers et employés du port n'étaient pas des fonctionnaires et que l'État leur reconnaissait le droit syndical, la liberté de défendre leurs intérêts économiques et professionnels et d'exprimer leurs opinions politiques, comme les ouvriers du privé. Mais, d'un autre côté et même si elle s'en défendait, elle en faisait des « quasi fonctionnaires », dans le sens où ils bénéficiaient, s'ils étaient titulaires, de la sécurité de l'emploi. Ce caractère fut en outre renforcé par le décret du 12 mai 1912 qui octroyait aux ouvriers des arsenaux, comme nous l'avons évoqué, la fixation des salaires par classe et, en conséquence, un avancement rigoureusement codifié[127], à la manière des fonctionnaires.

Par contre, la tarification des rémunérations des auxiliaires demeurant, en théorie, déterminée par profession suivant la capacité professionnelle, cette distinction dans les situations ajouta à la confusion qui pouvait exister en matière de statuts dans l'établissement. D'autre part, le

[126] Bien que ce phénomène ne fût pas non plus automatique. Au cours de la Guerre de Crimée, la moyenne mensuelle d'ouvriers fut évaluée à 6 570 en 1854 et à 7 847 en 1855. La fin du conflit ne se traduisit pas par une diminution de l'effectif. Celui-ci s'éleva même jusqu'à un niveau jamais atteint : plus de 8 000 entre 1859 et 1862. Il fut maintenu dans le but de réaliser une nouvelle marine de guerre répondant aux nouvelles avancées technologiques. Par exemple, le plan de charge de 1862 prévoyait la réalisation de 40 vaisseaux et 20 corvettes cuirassés pour l'ensemble des ports militaires du pays. Le point culminant fut l'année 1861 avec 8 250 ouvriers à Brest, correspondant aux volontés expansionnistes de l'Empire. Il fléchit ensuite de 1862 à 1866 tout en restant supérieur ou égal à l'effectif de 1854.

[127] Système d'avancement inauguré par les décrets du 2 octobre 1900, du 12 avril 1902 et du 1er octobre 1907, confirmés et complétés par celui de 1912.

décret répondait positivement à l'interrogation de savoir si les ouvriers civils de l'arsenal devaient dépendre ou non d'une discipline militaire, même à l'extérieur de l'établissement.

Ils restaient donc agents de l'État, assimilés aux fonctionnaires mais sans en avoir tous les avantages statutaires, dépendant d'une discipline militaire mais sans être marin.

Le statut d'ouvrier civil de l'arsenal, véritable « ciment » de cette identité ouvrière, ne devait être éclairci que par le décret du 1er avril 1920[128]. Un statut qui permettait d'envisager les lendemains avec plus d'optimisme et de prétendre, pour ceux qui le pouvaient et/ou le désiraient, à une élévation professionnelle et sociale à l'intérieur de l'établissement et en marge de celui-ci. Mais ce statut, une fois conquis, l'ouvrier allait devoir ensuite lutter continuellement pour le conserver et pour le transmettre à sa descendance ou à sa parenté.

b) Filiation professionnelle et apprentissage

La constitution d'une culture ouvrière dans la durée passait également par la conservation des savoirs et des savoir-faire et par leur transmission au sein d'un groupe restreint[129]. La filiation professionnelle à l'intérieur de l'arsenal participait à ce processus, la descendance mâle des ouvriers en fonction ou retraités bénéficiant d'une priorité de recrutement qui leur assurait une quasi-certitude au point de vue de l'embauche. Ces dispositions étaient prises depuis bien longtemps par la Marine pour empêcher certaines catégories d'ouvriers qualifiés, très demandés par l'industrie, de quitter l'arsenal, attirés par des rémunérations supérieures dans le secteur marchand[130]. Par le recrutement intergénérationnel, l'ouvrier assurait l'avenir de ses fils. Quant à la Marine, grâce à la constitution de véritables dynasties d'ouvriers[131], elle se garantissait une main-d'œuvre « formatée » de génération en génération, consciente de ses devoirs dès l'embauchage, de même que le maintien – plus symbolique que réel[132] –, au sein du cercle familial, d'une certaine confidentialité quant aux activités qui se déroulaient à l'intérieur de l'enceinte.

Ce recrutement préférentiel constituait l'axe fondateur d'une identité qui se forgeait dès le plus jeune âge, directement dans les ateliers, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, puis au sein des écoles de formations techniques (EFT) à la suite de celle-ci[133].

> « L'ambition suprême était d'être ouvrier du port […] Les heureux de l'existence, les favorisés des astres avaient pu décrocher l'examen d'entrée aux apprentis de l'arsenal[134] ».

---

[128] Voir chapitre III, p. 160 et suiv.

[129] Phénomène généralement observable dans toutes les corporations particulièrement valorisées pour leurs savoir-faire. « On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, de l'intérêt que la corporation montre vis-à-vis des questions de lignage. Un bon verrier, affirme t'on doit "être du sang". Les statistiques tirées des registres de l'état-civil témoignent de ce qu'en matière de recrutement, les métallurgistes et les porcelainiers donnent également la préférence aux filières familiale ». Michel PIGENET, « À propos de l'aristocratie ouvrière… », *op. cit.*, p. 95.

[130] Sous l'Ancien régime, ces démissions étaient assimilées à des désertions passibles d'embarquement « sur les vaisseaux de sa Majesté pour une campagne de 6 mois à la paye de novice ». Les lendemains de la Première Guerre mondiale virent un certain nombre de travailleurs permanents quitter Brest pour trouver du travail dans le secteur privé. Mais il s'agissait plus d'une volonté conjoncturelle d'émigrer vers des régions plus prometteuses en termes d'emploi. Il s'agissait alors d'une mesure appelée « congédiement à la demande du personnel lui-même ». Dans ce cas, tout ouvrier avait le droit à son congédiement 15 jours après en avoir fait la demande.

[131] Le phénomène était identique dans les établissements de la Guerre : poudreries, fabriques d'obus, etc. de l'armée de Terre. Patrick MORTAL, « Un statut dans la République, une position dans la classe ouvrière : les travailleurs de l'État (1897-1951) », *Revue d'histoire des chemins de fer*, 36-37, 2007, p. 199.

[132] J-N. Retière évoque un « secret de polichinelle ». Jean-Noël RETIERE, « L'acculturation douce …», *op. cit.*, p. 40.

[133] Paul COAT, *op. cit.*, p. 99 et suiv.

Ces propos d'E. Savary traduisaient une des principales aspirations des classes populaires brestoises depuis que l'Ancien Régime, à travers l'article XI de l'ordonnance de 1689, avait fixé les règles de l'apprentissage[135] dans les arsenaux. L'admission comme « arpète » revêtait une importance considérable pour les pères qui voulaient placer leurs fils[136]. Si la priorité fut accordée jusqu'à la Révolution aux fils de maîtres entretenus[137], le décret du 25 janvier 1793, en augmentant la proportion d'apprentis de un pour dix à un pour cinq ouvriers, élargit également cet avantage aux ouvriers, canonniers et marins tout en fixant un âge minimal d'admission[138].

Au fil des décennies, les familles usèrent de ces placements, pour leur descendance directe, mais également pour des neveux, cousins, voisins. Cette pratique participa à la promotion sociale de l'ouvrier qui, par certains arrangements que lui permettait sa fonction, se créait, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'enceinte, une sorte de « clientèle ». La première marche vers un sentiment d'appartenance à une « élite » ouvrière était incontestablement l'apprentissage, notamment à des époques où le fait de travailler « sous l'État » était encore synonyme de considération, voire de réussite sociale[139]. Cet enseignement interne suscitait ou garantissait en outre chez les jeunes ouvriers un début de culture d'entreprise, c'est-à-dire un attachement à des valeurs communes qui faisaient la force de DCN.

> « Mes copains de quartier auraient tous voulu entrer à l'école des arpètes comme on disait. On se sentait donc élu, sélectionné d'une certaine manière. On se sentait l'élite[140] ».

Initialement, la majorité des jeunes garçons entraient aux CN sans aucune éducation, généralement illettrés et étaient placés d'emblée sur les chantiers qui formaient leurs propres apprentis. Néanmoins, au début du XIX^{e} siècle, une école fut créée pour les enfants d'ouvriers qui intégraient l'établissement. L'enseignement qui y était dispensé (lecture, écriture, religion, bases de calcul et de dessin) était d'ordre général[141]. La partie pratique, quant à elle, était dispensée directement dans les ateliers[142]. La transmission des gestes, des techniques et des combines liés au maniement de l'outillage et des matières se faisait *in situ*, sous la responsabilité d'ouvriers expérimentés possédant, en théorie, les aptitudes pédagogiques nécessaires. L'apprenti et son maître formaient un duo[143] tout au long des deux années (ou trois selon les

---

[134] Eugène SAVARY, « Kéravel, mon quartier ; Mémoires d'un "tit voyou" », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°147, 1990, p. 132.

[135] Au sujet de l'apprentissage sous l'Ancien Régime, voir Sylviane LLINARES, « L'apprentissage dans les arsenaux de la Marine au XVIII^{e} siècle », *Techniques et Cultures*, N°45, 2005, p. 101-121.

[136] Ces emplois constituaient un appoint très modeste mais non négligeable et très rapide pour les familles, aucun âge minimal n'étant réellement fixé pour l'admission des jeunes dans l'établissement. Michel FLOCH, *op. cit.***, p. 268**.

[137] Jean-André BERTHIAU, *thèse citée.*

[138] Les « garçons » : 8 ans et les apprentis : entre 10 et 18 ans. Sylviane LLINARES, *op. cit.* Les salaires journaliers étaient fixés comme suit : garçons : 6/11 sous ; apprentis : 12/19 sous ; compagnons-ouvriers : 20/29 sous ; ouvriers : 30/40 sous ; aides-contremaîtres : 42 sous ; contremaîtres : 45/55 sous. Michel FLOCH, *op. cit*, p.268.

[139] Marie CARTIER, Jean-Noël RETIERE et Yasmine SIBLOT (Dir.), *op. cit.*

[140] Jacques Quillien, ancien maire-adjoint de Saint-Pierre, dans Anne GUILLOU, Albert PENNEC, *Ouvriers, gestes et paroles*, Brest, Le Télégramme, 2004, p. 21. J. Quillien suivit le « cursus » habituel à partir des années Cinquante. Ancien jociste, il adhéra à la CFTC en 1962 et entama un parcours politique à la mairie de Brest.

[141] À la suite de la circulaire du baron Portal du 17 août 1819, les plus intelligents de ces enfants, ceux que la Marine destinait à devenir maîtres, purent prétendre à un enseignement plus poussé au sein des écoles de maistrance. Pour les écoles de maistrance et d'ingénieurs, Jean-André BERTHIAU**,** « Des maîtres entretenus… », *article cité*, p. 91.

[142] Jusqu'en 1949, date de création des centres de formation technique et des postes d'enseignants et moniteurs.

[143] Il s'agissait du matelotage. L'apprenti et l'ouvrier étaient leurs « matelots » respectifs. Vient du mot « amatelotage » qui trouverait son origine dans la marine à voile, quand un seul hamac était partagé entre deux hommes de quarts différents. Yves ROCHARD, « À Brest, les ouvriers de l'arsenal », *Ar Men*, N°85, 1997, p. 5-8.

époques) qui constituaient la période d'apprentissage. En 1864, la Marine mit fin – en théorie – au recrutement à partir des registres de l'Inscription maritime et instaura parallèlement un concours annuel de sélection des apprentis selon un quota fixé par le ministère.

Le décret Lanessan du 21 juin 1900[144] destiné à réglementer l'admission des ouvriers dans les établissements de la Marine comportait des dispositions (paragraphes 5 & 6 de l'article 5) concernant les conditions et les contingents de recrutement par la voie de l'apprentissage. Pour être apprenti au début du XX^{e} siècle, il ne suffisait pas de réussir à l'examen d'entrée. Il était nécessaire de satisfaire à des conditions physiques et c'était souvent le service de santé qui décidait, en dernier lieu, de l'admission. Il fallait désormais être âgé de 14 à 17 ans, avoir été reconnu sain et de bonne constitution, avoir la taille exigée par les règlements selon un barème très « militaire ».

Âge	Taille requise
De 14 ans à 14 ans et 3 mois	1,40 m.
De 14 ans et 3 mois à 14 ans et 6 mois	1,41 m.
De 14 ans et 6 mois à 14 ans et 9 mois	1,42 m.
De 14 ans et 9 mois à 15 ans	1,43 m.
De 15 ans à 15 ans et 3 mois	1,44 m.
De 15 ans et 3 mois à 15 ans et 6 mois	1,45 m.
De 15 ans et 6 mois à 15 ans et 9 mois	1,46 m.
De 15 ans et 9 mois à 16 ans	1,47 m.
De 16 ans à 16 ans et 3 mois	1,48 m.
De 16 ans et 3 mois à 16 ans et 6 mois	1,49 m.
De 16 ans et 6 mois à 16 ans et 9 mois	1,50 m.
De 16 ans et 9 mois à 17 ans	1,51 m.

Tableau N° 4 – Tailles requises pour être admis apprenti aux constructions navales (1904) [145]

Les résultats du concours prêtaient souvent à contestation, dans le sens où si tout le monde, en théorie, pouvait y candidater, les élus étaient majoritairement des fils ou neveux d'ouvriers. Sous couvert de privilégier les garçons dont les pères avaient rendu service à l'État, la Marine continuait son recrutement préférentiel, accordant des points supplémentaires aux enfants des personnels. Au début du XX^{e} siècle, l'attribution de ces points supplémentaires était définie selon un barème tout à fait officiel :

- 18 pts aux orphelins et fils de veuves dont les pères étaient morts en service ou en jouissance d'une pension de retraite de la Marine.
- 12 pts aux fils de surveillants, dessinateurs, chefs ouvriers et ouvriers des services de la Marine ainsi qu'aux fils d'officiers mariniers et marins en activité de service.
- 6 pts au fils d'employés civils et militaires du département de la Marine[146].

[144] Au début du XX^{e} siècle, l'admission des ouvriers des arsenaux était régie par les décrets des 21 juin 1900, 2 octobre 1900 et 12 avril 1902. Voir les modalités locales d'application du décret du 21 juin 1900 en annexe N°6.

[145] *Guide du personnel ouvrier des arsenaux et établissements de la Marine*, Hennebont, 1904, p. 48

[146] Le principe des points supplémentaires, malgré une certaine évolution, perdura jusqu'en 1978. Eugène Savary, à propos des années Cinquante écrivait : « C'était un examen disons…curieux. On a vu le 25^{e} sur 1 100 candidats n'être pas retenu, tandis que le 465^{e} était pris. Il est vrai qu'il y avait un système compliqué de points supplémentaires si votre grand-père, votre père, votre oncle, que sais-je encore ! travaillaient ou avaient travaillé à l'arsenal. Il se murmurait aussi que le piston n'était pas toujours étranger au choix des heureux élus». Eugène SAVARY, *op. cit.*, p. 134.

Les syndicats adhéraient totalement à ce système d'engagement privilégié et familial qui faisait l'unanimité dans l'établissement et qui fut progressivement considéré comme un droit légitime par les travailleurs[147]. D'autre part, les interventions officielles afin d'imposer un postulant ayant échoué pour cause de résultats insuffisants (ou ne s'étant même pas présenté au concours) étaient monnaie courante. C'est ainsi que maire, préfet, députés, ministres et même le président de la République se manifestaient régulièrement pour faire admettre des enfants ne satisfaisant pas aux conditions générales d'acceptation[148]. Parfois, le ministre de la Marine se réservait même la nomination de certains apprentis ou appuyait celle de jeunes demandant une dérogation pour dispense de taille, par exemple[149]. En définitive, c'était d'ailleurs très fréquemment le ministre en personne ou/et ses proches attachés qui formaient la promotion.

À la condition de posséder ou d'avoir possédé un ascendant dans l'arsenal, de nombreuses solutions étaient donc envisageables pour contourner les règles générales d'admission[150] et pour léser, par là même, ceux qui auraient certainement désiré intégrer l'établissement : les ouvriers de la ville. La Marine, par cette filiation organisée de son personnel, et sous le regard bienveillant des organisations ouvrières, élabora progressivement un marché « privé » de la main-d'œuvre pour ses arsenaux qui devinrent eux-mêmes des milieux de plus en plus hermétiques.

Le classement au concours déterminait l'affectation définitive de même que la solde quotidienne allant de 0,60 fr. à 1 fr. Cette dimension pécuniaire représentait quelque chose d'unique et d'enviable dans la formation professionnelle brestoise. Au terme de la période de formation, c'est-à-dire à 18 ans, l'apprenti devenait ouvrier stagiaire, obligatoirement en 3^{e} classe, et il le restait pendant une durée comprise entre 18 mois minimum et 48 maximum[151]. Au terme de cette période d'essai, il passait devant la « commission d'admission dans le personnel ouvrier » où il était soumis à un essai professionnel, et, en cas de réussite, il devenait alors ouvrier permanent « réglementé », c'est-à-dire sous statut. L'ensemble de ces dispositions perdura globalement jusqu'à la Seconde Guerre mondiale et l'année 1943 quand les apprentis furent évacués vers Pont-de-Buis[152] en raison des bombardements qui frappaient la ville. En 1949, les conditions d'enseignements allaient être profondément modifiées et plutôt que d'être disséminés directement dans les ateliers, les élèves ouvriers allaient être regroupés au sein d'une école de formation

[147] La situation était identique dans de nombreux établissements de l'État : « Dans l'industrie des tabacs, l'embauche familiale qui s'est trouvée progressivement formalisée et précisément réglée au long du XX^{e} siècle par les instructions professionnelles et a finalement été perçue et défendue comme un droit par les ouvrier(ère)s jusqu'au seuil des années 1970, a favorisé l'acculturation à la vie d'usine et le sentiment d'appartenance à l'entreprise ». Marie CARTIER et Jean-Noël RETIERE, « Esprit d'État et esprit de famille : le recrutement dans les tabacs (XIX^{e} – XX^{e} siècles) », dans Marie CARTIER, Jean-Noël RETIERE et Yasmine SIBLOT (Dir.), *op. cit.*, p 115-128.

[148] Par exemple, en octobre 1906, un député local formulait une demande auprès du directeur des C N afin de faire admettre un concurrent classé 567ème sur 724 pour environ 150 admissions (année 1907). S.H.D. Brest – 1G 787. Correspondances du directeur des CN.

[149] Notes du ministre - S.H.D. Brest – 1G 782.

[150] Les orphelins et fils d'ouvriers tués en service ou morts des suites de maladies contractées au travail pouvaient être admis hors concours dès l'âge de 13 ans et étaient nommés « apprentis exceptionnels ».

[151] Celui qui passait ouvrier permanent avant 48 mois avançait suivant un tableau de choix dressé par le chef de chantier, approuvé par l'ingénieur et le préfet maritime. Par contre celui qui, dans un laps de temps de 2 ans, n'avaient pas été l'objet d'au moins une proposition d'augmentation de salaire de la part des commissions d'avancement était renvoyé devant d'autres commissions dites de contrôle qui décidaient s'il était susceptible ou non d'être maintenu dans le personnel ouvrier. S'il ne bénéficiait pas d'un avis favorable de cette commission de contrôle, il était congédié.

[152] Les apprentis cherbourgeois furent évacués vers Grouville-sur-Mer, près de Coutances, les Lorientais à Hennebont, les Toulonnais à Jansier (Haute-Provence). Paul COAT, *op. cit.*, p.99.

technique (EFT) ou « école des arpètes », disposant de salles de cours, d'ateliers et d'équipements sportifs, de même que de ses propres moniteurs et enseignants. Au terme des deux à trois années d'enseignement (selon les époques), les apprentis retrouvaient leur « matelot » dans un atelier affecté en fonction des spécialités choisies et nécessaires à la construction navale brestoise.

L'apprentissage représenta longtemps, jusqu'à la fermeture de l'école de formation technique en 2002, une des particularités de l'établissement et un label de qualité quant aux savoir-faire de ses personnels ouvriers. Ceux-ci y avaient suivi une instruction poussée dans le domaine de la construction navale qui en faisait un corps réputé[153]. Les mesures destinées à conserver le plus longtemps possible cette main-d'œuvre formée dans l'établissement perdurèrent à la suite de la Seconde Guerre mondiale, même si les modalités d'engagement avaient sensiblement évolué. À son arrivée à l'école de formation technique, « l'arpète » ouvrier devait signer une convention allant de cinq à dix années suivant les époques, convention qui l'engageait à rembourser tous les frais d'études, salaires, indemnités de missions, de stages et de déplacements s'il était amené à quitter le service de la Marine avant la fin de la période figurant sur le contrat[154].

La Marine, à travers le recrutement préférentiel et la prise en charge des ouvriers dès le plus jeune âge, avait développé un moyen de fidéliser la main-d'œuvre qualifiée qui lui était nécessaire. « Captive » de par sa proximité géographique et son ascendance[155], elle permettait également à la l'État de ne pas avoir à s'investir dans le domaine du logement de ses personnels et d'échapper ainsi, provisoirement tout au moins, à une des obligations rencontrées par les grandes entreprises du secteur privé comme les houillères ou la sidérurgie. Mais indépendamment de ce point précis, le ministère élaborait dès le début du XX^{e} siècle un système paternaliste comparable à celui mis en place par les grandes compagnies privées issues de la révolution industrielle[156]. Un paternalisme d'État qui n'allait avoir de cesse de se développer au moins jusqu'aux années Cinquante.

c) Le recrutement externe

Cependant, les promotions annuelles d'apprentis ne suffisaient pas pour répondre aux nécessités imposées par les brusques variations des plans de charge ou les travaux urgents à effectuer. C'est pourquoi, la systématisation de l'apprentissage ne signifia pas pour autant la fin du recours au recrutement externe d'un personnel d'appoint qui venait régulièrement renforcer les rangs des travailleurs à statut. Mais leur situation n'avait rien de comparable avec les permanents. Aucun contrat ne les liant à l'administration, ces travailleurs n'étaient pas compris dans l'effectif normal et pouvaient être remercié à tout moment, sans prime ni condition particulière.

---

[153] Deux diplômes sanctionnaient leur fin de cursus : un CAP reconnu au niveau civil et national et un DAM ou diplôme d'apprentissage maritime (spécialisé dans les métiers de la construction navale). Le DAM fut créé par la circulaire 2661 CAN/P du 23 avril 1946. Par la suite, il allait être rebaptisé DFT ou Diplôme de formation technique.

[154] Notons qu'à partir des années 1960, les ingénieurs entrant aux écoles supérieures de Pontanézen (ENSIETA) furent également tenus de souscrire un engagement auprès de la Marine. Face à un problème récurrent de recrutement et à de nombreuses démissions en cours de carrière, et à défaut d'avoir pu rendre plus attractifs les emplois proposés par l'armement, les autorités décidèrent dès 1958 d'adopter le « principe des douze ans » selon lequel toute demande de départ d'un ingénieur ayant moins de douze années de service ne pouvait être prise en considération qu'à titre exceptionnel. Ce principe ne fut mis en application qu'à partir de 1962. Circulaire N°404 / M / CAN / F du 5 février 1960. (Archives syndicales CGT). Voir, en annexe N°7, les modèles d'engagement dans les écoles de la Marine.

[155] Dans les années Soixante encore, les apprentis devaient être hébergés à une distance proche de l'établissement.

[156] Voir, par exemple, Jean-Michel LETERRIER, « Le Paternalisme », *Images et mouvements du siècle, Chronique sociale, Tome I, À l'assaut du siècle,* Clergoux, I.C.G.T.H.S.-Éd. France-Progrès, 1999.

Le décret du 12 janvier 1892 instaura la catégorie des ouvriers temporaires, embauchés, en théorie, pour une période fixée ou pour un travail déterminé (achèvement d'un bâtiment dans les délais). S'ils étaient conservés sur une longue durée, ils pouvaient prétendre à devenir permanents, mais uniquement à la suite d'un stage de trois années au moins comme temporaires.

Le décret Lanessan du 21 juin 1900 transforma ces travailleurs d'appoint en ouvriers stagiaires et, selon les mêmes règles que les apprentis, ils pouvaient passer permanents « réglementés », après un temps de 18 à 48 mois. Pour être admis stagiaires, ils devaient également se présenter devant la « commission d'admission dans le personnel ouvrier »[157], dont les réunions étaient annoncées par voie d'affiches aux portes de l'arsenal. Au terme de cette période, ils étaient convoqués devant une « commission de contrôle » qui les soumettait à des essais (français, dessin et travail pratique) et décidait s'ils avaient ou non les aptitudes professionnelles nécessaires pour entrer au service de la Marine. Cependant, contrairement à l'apprenti qui intégrait obligatoirement la 3^{e} classe, l'ouvrier issu de l'industrie privée pouvait prétendre à rejoindre la seconde, voire même la 1ère classe des ouvriers stagiaires, si ses capacités étaient particulièrement élevées dans sa profession. Les candidats admis devaient subir une visite médicale et au bout de deux mois de présence, ils devaient passer une contre-visite. Ce n'est qu'après cette seconde étape que l'admission était réellement acquise. Tout candidat retenu était vacciné dans l'année.

Toutefois, même si le décret Lanessan correspondait à un progrès quant aux possibilités de faire carrière pour cette catégorie, les commissions d'admission ne cessèrent d'attirer les récriminations des syndicats, principalement en raison de leur composition, aucun ouvrier n'étant appelé à y siéger. Le décret du 12 mai 1912 (art. 3, § 1) vint couper court à ces protestations car le gouvernement décida de ne plus recruter, à compter de cette date, que par la voie de l'apprentissage. Les commissions d'admissions cessèrent dès lors, en théorie tout au moins, de fonctionner. Les ouvriers temporaires disparurent donc peu à peu, mais la Marine ne mit pas pour autant un terme au recrutement de personnels d'appoint, manœuvres embauchés à la journée[158] directement par le service du personnel de l'arsenal ou travailleurs en régie[159].

Celui-ci ne devait, au contraire, que s'intensifier au cours du XX^{e} siècle. Dès 1900, alors que les directions des Constructions et de l'Artillerie navales devenaient responsables de leur propre budget[160], ce phénomène se faisait déjà sentir, et l'embauchage d'ouvriers temporaires se développa par l'intermédiaire des régies. Cependant, fréquemment, le provisoire ou l'occasionnel durait, tant et si bien qu'il fut habituel de conserver dans l'établissement, pendant parfois plusieurs

[157] Présidée par un adjoint ou un chef surveillant technique, assisté de deux chefs ouvriers. Pour éviter toute fraude et tout favoritisme, les chefs ouvriers étaient choisis « en raison de leur bonne moralité ».

[158] Manœuvres sans qualification qui sollicitaient des postes de journaliers. Fin 1901, il s'en présentait quotidiennement 2 000 et plus, ce qui incita la direction des Constructions navales à suspendre provisoirement leur enregistrement. Les demandes d'inscriptions comme ouvriers des professions maritimes, c'est-à-dire charpentiers, ajusteurs, chaudronniers, etc., furent maintenues et justifièrent le maintien des commissions d'admissions.

[159] Sorte de main-d'œuvre « intérimaire » recrutée dans les moments de suractivité ou dans le cadre de travaux limités dans le temps. Les ouvriers en régie étaient régulièrement congédiés l'hiver en période de baisse de charge. Si celle-ci, au contraire était intense, ils étaient remerciés au bout de six mois (circulaire de 1901), puis réintégrés après une durée de 48 heures, de manière à marquer que leur emploi n'avait aucun caractère permanent au service de la Marine.

[160] Avant cette date, le budget de la DCN entrait dans une enveloppe globale « Marine », gérée directement par l'autorité militaire à travers les services du commissariat. Si ce type de gestion permettait des rajustements entre les directions en cas de dérapage, de dépense imprévue ou de chantier urgent, il rajoutait également à la confusion existant entre monde militaire et monde civil à l'arsenal.

années, des travailleurs recrutés selon cette méthode. Une nouvelle catégorie fut alors créée, notamment par le décret du 4 novembre 1909[161], celle des ouvriers auxiliaires, à mi-chemin entre les régies et les permanents, équivalent ou presque des anciens stagiaires issus des recrutements externes. Statut « bâtard » qui nécessitait plusieurs années de travail comme temporaire pour devenir auxiliaire provisoire, puis une période d'essai à ce stade et quelques passages devant des commissions de contrôle avant d'être admis auxiliaire définitif et de pouvoir espérer, *in fine*, être nommé permanent. Ce nombre d'étapes explique qu'à certaines périodes, les ouvriers auxiliaires représentaient un contingent particulièrement important dans l'établissement. Le décret de 1909, qui rendait de fait caduc celui du 21 juin 1900, retardait d'autant plus le chemin vers la titularisation, engendrant parallèlement des économies pour le ministère de la Marine. En effet, seules les autorités maritimes locales, c'est-à-dire le directeur des Constructions navales et éventuellement le préfet maritime, avaient l'autorité pour établir la base du salaire des auxiliaires. Celui-ci, en théorie, était fixé en fonction de celui de l'industrie privée de la région (XI^{e} région militaire : Nantes), mais les responsables manœuvraient régulièrement pour le faire sur celui des entreprises brestoises, inférieurs, et souvent avec retard. Enfin, cette rémunération était prélevée sur la chapitre « matières » pour contourner l'impossibilité de dépasser le budget « personnel ».

Ce système, la Marine en usa et en abusa au cours des décennies qui devaient mener à la Seconde Guerre mondiale, s'assurant ainsi une main-d'œuvre d'appoint peu coûteuse et permettant de s'adapter aux fluctuations de l'activité de l'établissement. Car les auxiliaires demeuraient sous le coup d'un congédiement brutal, comme en mars 1911[162], quand des rumeurs annonçant le licenciement de 500 d'entre eux déchaînèrent une vague de manifestations particulièrement violentes dans les rues de Brest[163].

Syndicat des Travailleurs Réunis du Port de Brest

A LA POPULATION

Mercredi soir, plusieurs milliers de travailleurs sortant de la salle du Treillis-Vert, manifestaient en ville leur colère des licenciements d'ouvriers auxiliaires annoncés — illégalement — pour le 24 mars.

A peine sortis sur la place de la Liberté, plusieurs ouvriers, absolument paisibles, ont été frappés à coups de cravache, et ont eu à subir la honte du contact des chiens policiers.

Plusieurs des nôtres sont blessés. Leurs vêtements sont déchirés.

CES MOYENS SONT INDIGNES ET LACHES.

Nous ne les tolérerons pas.

Dans leurs manifestations les travailleurs ne se laisseront pas cravacher ; OU ILS CRAVACHERONT!

Ils ne tolèreront pas les chiens de police ;

OU ILS LES ABATTRONT !

LE SYNDICAT.

Illustration N°15 - Manifestations violentes de mars 1911 à Brest (A.D. Finistère 4 M 199)

[161] Le décret tendait à assimiler les auxiliaires aux travailleurs de l'Industrie privée. Henri Chéron, instigateur dudit décret, y nommait les travailleurs en régie « les ouvriers auxiliaires libres ».

[162] Ils étaient alors au nombre de 1 700 à Brest et 1 200 à Lorient, recrutés pour assurer le nouveau programme naval inhérent au menaces de conflit avec l'Allemagne.

[163] Sur les événements de 1911 à Brest et Lorient, voir Claude GESLIN, *Le syndicalisme ouvrier…*, *op. cit.*, p. 466.

L'histoire des syndicats allait être émaillée de contradictions entre deux concepts qui devaient se montrer de plus en plus antagonistes à mesure que le siècle avancerait : la défense des catégories dites précaires – les personnels en régies notamment – et celle de l'emploi à statut.

Incontestablement, une sorte de ségrégation – pour le moins une distinction – s'installa au sein même du groupe ouvrier, entre les permanents et les catégories théoriquement temporaires ou auxiliaires. Il s'ensuivit une division au sein même du mouvement syndical, les personnels en régie créant leur propre organisation dès 1900[164], estimant que le syndicat des travailleurs réunis ne prenait pas suffisamment en compte leurs revendications. On peut imaginer sans difficultés, que, par delà les impératifs économiques qui incitèrent les Constructions navales à recourir toujours plus intensément à la sous-traitance et à l'externalisation des tâches, l'augmentation du nombre des ouvriers dits « précaires » servait parallèlement la Marine dans ses projets de division et d'affaiblissement des organisations syndicales de l'établissement[165]. Et il est indubitable que la solidarité ne fut pas toujours au rendez-vous, notamment du côté des permanents sous statut. Les divergences d'intérêts entre les différentes catégories de personnels expliquèrent longtemps, d'une part la réticence des immatriculés à risquer leurs privilèges pour défendre les revendications des précaires, et d'autre part, la présence fréquente de ces derniers à la tête des mouvements protestataires dans l'établissement au cours du XX^{e} siècle. Comme le soulignait Jean-Noël Retière, la précarité des travailleurs temporaires garantissait la stabilité des permanents[166].

Alors que ces derniers, souvent issus de plusieurs générations de travailleurs de l'arsenal, maintenaient toujours jalousement leurs techniques, leurs astuces et ajustements personnels, ils durent s'adapter, dès le milieu du XIX^{e} siècle, à une somme de nouveautés technologiques que la navigation maritime mondiale n'avait jamais connue depuis sa création[167]. C'est ainsi que progressivement le charpentier bois devint tôlier et que l'électricien se convertit à l'électronique. Néanmoins, il n'était pas rare, au moment de leur apparition à l'arsenal, que ces nouveaux métiers se heurtassent au mépris des permanents bien établis dans leurs habitudes et leurs pratiques encore souvent empiriques. C'est pourquoi, l'apprentissage de ces nouvelles techniques était fréquemment l'apanage de catégories provenant d'un recrutement externe. En conséquence, ces spécialités et leurs exécutants étaient généralement sous-estimés. Une hiérarchisation des métiers était clairement établie par les ouvriers au sein des ateliers[168], confirmée par l'échelle des salaires qui privilégiait certaines spécialités au détriment d'autres, selon les époques et les contextes. Par exemple, le calfat qui avait eu un rôle particulièrement central du temps de la marine en bois se retrouvait déconsidéré depuis la généralisation des coques en métal. Inversement, avant que le

[164] « Le syndicat des travailleurs en régie du port de Brest ».
[165] « On sait combien les clivages entre salariés à statut et salariés « hors statut » (contractuels, sous-traitants, salariés temporaires) occupent une place centrale dans les dynamiques d'éclatement et de fragilisation des collectifs de travail et des identités sociales » ; Marie CARTIER, Jean-Noël RETIERE et Yasmine SIBLOT (DIR.), *op. cit.*, p. 8.
[166] Jean-Noël RETIERE, « "Le droit de réclamation" dans les manufactures de l'État : ses avatars historiques de 1862 à 1914 », dans Jean-Pierre LE CROM (Dir.), *Les acteurs de l'histoire du droit du travail*, Rennes, PUR, 2004, p 357-369.
[167] « À la suite de la guerre de Crimée, les technologies de construction navales expérimentèrent plus de modifications en deux décennies qu'elles ne le firent au cours des vingt-cinq siècles précédents ». Basil GERMOND, « De l'Atlantique à la Méditerranée, vers une réorientation de la géostratégique navale dans l'espace euro-atlantique depuis 1989 », *Cahiers de la Méditerranée*, n°71, T.2, décembre 2005, p. 228.
[168] M. Pigenet évoque une même hiérarchisation dans le machinisme agricole de Vierzon. Michel PIGENET, « A propos de l'aristocratie… », *op. cit.*, p. 92.

riveur n'apprît à manier l'électrode[169], les premiers soudeurs furent souvent recrutés dans les zones rurales de la région[170]. Pour cette raison, cette profession conserva longtemps une image dévalorisante car pratiquée par des manœuvres et donc réputée comme ne nécessitant aucune compétence particulière. Contrairement aux travailleurs brestois, descendant des anciens « ouvriers domiciliés », les premiers soudeurs parlaient le breton, ce qui, à cette époque, participait à en faire un corps diminué. Il était alors de coutume de dire ironiquement, dans les rangs des ressortissants de « Brest-même » : « Tu ne pourras jamais être soudeur, tu ne parles pas breton »[171].

d) Des possibilités de promotion et d'élévation sociale.

L'avancement était une réalité qui existait depuis plusieurs siècles à l'arsenal, notamment pour les maîtres entretenus[172]. À partir de la république radicale[173], au début du XX^{e}, se construisit, étape par étape, un système sophistiqué de promotion interne dont le socle principal était le contingent annuel d'apprentis. Néanmoins, ce type de progression professionnelle était également envisageable pour les travailleurs admis sur essai.

Les promotions – parfois rapides – étaient accessibles pour les ouvriers non titulaires qui manifestaient une activité particulière au travail ou des dispositions évidentes d'adaptation aux nouvelles techniques. Il s'agissait des primes dites « à la capacité » [174] (mérite et rendement) qui consistaient en des augmentations déterminées du salaire quotidien. Elles étaient allouées aux ouvriers stagiaires, aux apprentis et élèves de l'école de maistrance, généralement sur avis du chef d'atelier. Quand le travailleur était devenu permanent, elles se cumulaient aux primes « à l'ancienneté » qui intervenaient généralement automatiquement tous les quatre ans, sur le même principe d'une augmentation codifiée de la rémunération journalière. Le niveau de salaire quotidien déterminait la catégorie à laquelle appartenait l'ouvrier. Si les primes portaient le salaire au taux de la classe supérieure à la sienne, il y accédait automatiquement[175].

Si le travailleur en avait les capacités, il pouvait prétendre à une évolution interne tout à fait intéressante, et éventuellement intégrer les écoles de maistrance ou d'ingénieur, ce qui se répercutait inévitablement sur leur élévation sociale en dehors de l'établissement. Si tel n'était pas

---

[169] Les deux techniques cohabitèrent pendant quelques décennies au XX^{e} siècle. Malgré de premières expérimentations réalisées en 1894, la soudure ne supplanta le rivetage dans les assemblages de coques qu'à partir de 1929.

[170] Dans ce domaine, l'arsenal avait fait appel aux savoir-faire extérieurs en sollicitant les maréchaux-ferrants et forgerons ruraux qui maîtrisaient le retrait du métal (en provenance d'Hennebont notamment). Mais leur technique n'était généralement pas reconnue par les Brestois. Comme le disait M. Pigenet au sujet des mécaniciens agricoles du Cher, « La géographie intervient qui montre une division du travail peu favorable aux valeurs ajoutées rurales ». Michel PIGENET, « À propos de l'aristocratie… », *op. cit.*, p. 92.

[171] À peine vingt années plus tard, si l'on s'en tient aux propos du *Télégramme* du 12 décembre 1946, cette spécialité brestoise était à la pointe de la technologie mondiale. Voir les limites du « parler breton » dans l'entre-deux-guerres dans la région de Brest dans Yvon TRANVOUEZ, « Mythe et réalité… », *op. cit.*, p. 224.

[172] Voir notamment l'exemple d'Yves Collet dans Paul COAT, *op. cit.*, p. 62. Fils de maître entretenu de l'arsenal, il entra comme apprenti en 1777 à l'âge de 9 ans puis gravit les échelons pour devenir chef de l'atelier sculpture, au cours d'une carrière qui dura plus de 63 ans. Yves Collet a donné son nom à une rue parallèle à la rue Jean Jaurès.

[173] Madeleine REBERIOUX, *op. cit.*

[174] Les primes à la capacité pouvaient être attribuées à l'ensemble des personnels et étaient généralement accordées au 1er janvier. Toutefois, les élèves de la maistrance et les apprentis pouvaient en recevoir une seconde au 1er juillet qui ne pouvait dépasser 0,10 fr. Les notifications d'avancement étaient affichées dans les ateliers.

[175] La nature de ces primes évolua en devenant les « primes sur tarif » et les « primes périodiques ». L'évolution des carrières peut être ainsi suivie en détail dans les registres de matricules des ouvriers au S.H.D. de Brest, série 6 M. Registres des matricules des ouvriers des Constructions navales de Brest.

le cas et qu'il demeurait ouvrier tout au long de sa carrière, il ne pouvait bénéficier que des promotions à l'ancienneté dont l'automaticité lui assurait néanmoins une promotion enviable par rapport aux travailleurs du privé[176], même si ses relations avec la hiérarchie étaient déplorables ou s'il s'agissait d'un syndicaliste aux idées particulièrement avancées.

Rien n'était donc figé. Les passerelles entre les chantiers et les écoles supérieures étaient nombreuses et permettaient l'accession à des fonctions à responsabilités, même pour les personnels recrutés en externe. Cependant, le passage par l'apprentissage facilitait incontestablement le parcours professionnel, les meilleurs élèves étant généralement dirigés vers une formation approfondie dans les écoles techniques normales ou supérieures de l'Armement[177].

En ce qui concernait les permanents, la situation était plus complexe du point de vue de la promotion au mérite et au rendement. Pour cette catégorie, les avancements en classe et en solde étaient prononcés par des commissions généralement composées de 2 à 3 chefs ouvriers, 2 chefs surveillants techniques et d'un adjoint principal faisant fonction de président. Ces « commissions d'avancement » furent immédiatement décriées[178] par le syndicat, pour lequel – et sans doute à juste titre – il était impossible de prendre en compte les aptitudes réelles des ouvriers, les membres desdites commissions ne connaissant généralement pas les postulants. La direction admettait d'ailleurs l'incapacité de ces instances à évaluer en toute objectivité les demandes formulées. Une situation que résumait à sa manière un haut responsable de l'industrie navale privée – Charles Ferrand – qui « lorgnait » d'un œil intéressé sur les installations maritimes de l'État :

> « À la tête de chaque atelier est placé un ingénieur qui, généralement distrait de la direction de son atelier par une foule de besognes plus urgentes, ne peut se consacrer qu'à une direction et à une surveillance générales […] sauf exception, il n'a assez de relations avec les ouvriers eux-mêmes pour pouvoir les apprécier et distribuer équitablement entre eux les avancements ou les faveurs diverses[179] ».

Insistant en outre sur un des effets pervers de la filiation et du système de promotion dans l'entreprise qui menait au clientélisme, Charles Ferrand rajoutait :

> « Les contremaîtres et les adjoints sont tous issus du personnel ouvrier; ils appartiennent, tous à la région, sont entrés dans l'arsenal en même temps que leurs ouvriers; des familles entières se succèdent, dans les mêmes ateliers, de génération en génération. Comment espérer qu'il ne se formera pas des coteries grâce auxquelles les avancements, les faveurs, les postes enviables, les primes à la capacité, les travaux rémunérateurs, etc., iront aux amis, aux clients, aux parents ».

Ces commissions furent donc réformées et elles continuèrent d'officier, en évoluant vers une représentation paritaire, à la suite de la Deuxième Guerre mondiale[180].

---

[176] Progression salariale journalière d'un ouvrier aux Machines : 1/1/1896 : 2,80 fr. ; 1/1/1897 : 2,90 fr. ; 1/1/1899 : passe du statut temporaire à permanent ; 1/1/1900 : 3,00 fr. ; 1/1/1904 : 3,10 fr. ; 1/1/1905 : 3,50 fr. S.H.D. Brest, *ibid.*

[177] Sur les passerelles entre ateliers et écoles et l'évolution de ces mêmes écoles d'apprentissage et d'ingénieurs dans la seconde moitié du XX^{e} siècle, voir notamment Jean-André BERTHIAU, *thèse citée* ; Paul COAT, *op. cit.*, p. 97 et suiv.

[178] Dès le premier congrès de la Fédération des travailleurs de la Marine qui se tint l'année même de la création de ces commissions par le décret Lanessan. Pour remédier à ces imperfections, le gouvernement publia le décret du 13 juin 1907 qui, dans son article 7, ordonnait que les deux chefs ouvriers fussent désormais tirés au sort dans chaque atelier, donnant ainsi une satisfaction partielle aux représentants ouvriers.

[179] Charles FERRAND, *op. cit.*.

[180] Elles fonctionnèrent annuellement, jusqu'à la privatisation de l'établissement militaire à la fin du XX^{e} siècle. Pendant une durée d'environ deux semaines, les membres de ces commissions, généralement composées de 4 ou 5 représentants de la direction et d'autant de délégués des principales formations syndicales, faisaient le tour de l'ensemble des chantiers dans le but de valider ou d'invalider les propositions faites par les chefs d'ateliers. Cette procédure fut adoptée pour éviter toute manœuvre visant à favoriser ou désavantager tel ou tel ouvrier. Les chefs

Globalement, les possibilités de promotions étaient donc importantes et parfois rapides à l'arsenal. Mais le plan de carrière plus avantageux dont bénéficiait généralement le salarié issu de l'apprentissage par rapport à celui de son homologue recruté en externe attisait les dissensions au sein de l'établissement[181]. Cette différence du point de vue de l'admission et de l'enseignement ne fit qu'entretenir une sorte de « frontière » entre les premiers et les seconds, qui étaient aussi devenus « réglementés » mais qui n'avaient pas suivi le cursus « normal » nécessaire pour être considéré comme un membre à part entière du groupe[182]. Cette constatation s'accentua surtout à la suite de la Seconde Guerre mondiale et de la création de l'école de formation technique. Les seconds n'avaient pas connu les deux ou trois années d'enseignement commun entre « arpètes ». Cette fraction de la vie, à travers la formation professionnelle et les moments extra-éducatifs, avaient d'une part soudé les futurs ouvriers avant même l'entrée dans les ateliers et, d'autre part, modelé ces derniers à la culture d'entreprise de l'établissement. Si l'on se réfère à de nombreux témoignages d'anciens apprentis, ces moments de détente et de partage vécus notamment au cours des camps de vacances[183], sous le contrôle bienveillant des moniteurs, tiennent encore une place importante dans leurs souvenirs. C'était l'occasion des premières « cuites » et des premières rencontres féminines, à l'écart de leur famille.

Le groupe des travailleurs de l'arsenal n'était donc sans doute pas aussi soudé qu'il ne pouvait le paraître, vu de l'extérieur de l'établissement.

e) Les limites de la solidarité ouvrière

À la veille de la Première Guerre mondiale, même si les salaires de base demeuraient modestes, l'ensemble des dispositions adoptées en faveur des travailleurs des arsenaux avait un peu plus creusé le fossé avec les ouvriers du privé.

Le principal grief avancé par ceux-ci à l'encontre des personnels de la Penfeld tenait dans le fait que leurs horaires considérablement allégés leur procuraient la possibilité d'exécuter des travaux complémentaires dans la cité, « volant » ainsi une source de revenus supplémentaires aux travailleurs du privé[184]. Cette activité d'appoint qui permettait une élévation sensible du salaire

---

ouvriers, quant à eux, étaient exclusivement choisis parmi les ouvriers permanents de 1ère classe et nommés par le directeur. Après la Seconde Guerre mondiale, les chefs ouvriers formeront la catégorie des chefs d'équipe.

[181] Les décennies 1960 et surtout 1970 devaient marquer la fin des possibilités d'ascension sociale remarquable au sein de l'établissement par l'arrivée, aux postes clés, de cadres en provenance de grandes écoles extérieures à la Marine. Les ouvriers les appelaient les « polytechniciens ».

[182] Dans les témoignages, il n'est pas rare d'entendre encore : « oui mais moi, j'avais fait les arpètes, pas lui ! ».

[183] L'école de formation technique organisait des camps d'une durée d'un mois au cours de l'été, où les jeunes de première année s'adonnaient à la voile à Plougastel ou au canoë à Châteauneuf-du-Faou, alors que ceux de seconde année partaient en Auvergne ou en Lorraine. Ils étaient hébergés sous tentes militaires et sur lit « picot » et étaient reconnaissables avec leurs shorts kaki et leurs survêtements bleu marine d'un autre temps. « Qu'est-ce qu'on pouvait avoir honte quand on se baladait là dedans ». Ces moments sont encore très présents dans les souvenirs des retraités. « Châteauneuf, si je m'en rappelle ? C'est là que j'ai pris ma première cuite, au Chaland [Café situé à proximité du camp dit « de la DCAN » à Châteauneuf], j'avais 16 ans ; et c'était pas une demie ! Ils m'ont porté pour rentrer ». André Marc, électricien, technicien à statut ouvrier (TSO) retraité. Entretien du 28 août 2012. Les « arpètes » en vacances firent connaître l'arsenal de Brest dans d'autres secteurs du Finistère et participèrent incontestablement à l'élargissement de son aire de recrutement.

[184] À l'instar des reproches que les ouvriers du port faisaient valoir quelques décennies auparavant face au travail des forçats qu'ils accusaient de leur « voler leur pain », à l'arsenal mais également en ville.

moyen et du niveau de vie tendait à concerner l'ensemble des catégories et des services[185]. Eu égard à l'ampleur de cette pratique, il n'était pas rare de voir les préfets, maritimes ou civils, jusqu'aux gouvernements, prendre la défense des travailleurs de la ville.

Dès mai 1903[186], alors que J-C. Vibert se retrouvait déjà dans l'obligation de présenter les excuses du syndicat du port aux autres organisations de l'Union syndicale des travailleurs de Brest en déclarant que « les ouvriers syndiqués de l'arsenal avaient été invités par le bureau à ne pas travailler en ville au détriment de leurs camarades civils », le préfet du Finistère Henri Collignon exprimait ses craintes de voir la journée de travail passer à huit heures dans l'établissement de la Penfeld[187]. Et au printemps 1909, son successeur Eugène Allard, insistant sur la dualité qui existait entre ouvrier du port et ouvrier de la ville, écrivait [188]:

> « À Brest, il y a deux sortes de travailleurs, ceux de l'arsenal et ceux des industries et commerces […] Les premiers travaillent peu, leurs gains sont raisonnables et ils pourraient, malgré la cherté de l'existence, vivre dans des conditions relativement acceptables […] L'ouvrier de ville est moins heureux encore, ses conditions d'existence ne sont pas meilleures et il est astreint à des chômages individuels fréquents pendant lesquels on l'emploie par charité à des salaires d'une modicité extrême ».

Mais ces reproches provenaient également des syndicalistes comme V. Griffhuelles qui, en 1910, dénonçait la concurrence déloyale effectuée sur le marché du travail des villes portuaires. À son sens, ces activités « parallèles » expliquaient pour une grande part le peu d'enclin manifesté par les travailleurs du privé à adhérer aux syndicats de ces localités. Ils en arrivaient même à dénier aux salariés de l'État le droit – ou la nécessité – de former leurs propres organisations. Le ressentiment éprouvé envers le syndicat rouge engendrait incontestablement autant de divisions dans le milieu ouvrier que ne le faisaient les manœuvres patronales et militaires :

> « À Toulon comme à Brest, à Lorient, à Cherbourg, à Rochefort, existe une certaine dualité entre l'ouvrier de l'arsenal et le travailleur de l'industrie privée. La situation du premier est jugée privilégiée par le second. Elle lui paraît ainsi parce que l'ouvrier de l'État jouit d'un travail régulier, d'un salaire fixe qui jamais ne descend, et à un âge relativement jeune d'une retraite appréciable ; ses journées sont plus courtes, sa besogne peu accablante […] Après la journée, il est de ces salariés de l'État qui vont compléter leur salaire en faisant un couple d'heures chez un patron de la ville […] Et le travail qu'ils font ainsi est enlevé à l'ouvrier qui, lui, n'a rien, ni sécurité, ni salaire régulier, ni courte journée, ni perspective d'une retraite. Contre cette déplorable façon de pratiquer de la part de certains ouvriers de l'arsenal […] les syndicats des ports se sont élevés, ils ont réprouvé toute besogne accomplie en dehors de l'arsenal […] J'ai entendu, à Toulon, des militants déclarer que les organisations particulières d'ouvriers d'État n'avaient pas de raison d'être, que demain leur existence présenterait de graves dangers pour l'ensemble de la classe ouvrière. Que le mieux était que les travailleurs de l'État rentrassent dans les syndicats similaires de l'industrie privée. Ainsi, les métallurgistes rentrant au syndicat local de la métallurgie […] De la sorte, le prolétariat ne serait plus morcelé, partagé, coupé en prolétariat administratif et en prolétariat industriel et commercial. Pour ma part, je me borne à demander aux serviteurs de l'État, en venant dans nos organisations centrales, de ne pas oublier qu'entre leur patron et le nôtre il y a, quoi qu'on dise, des différences. Ils sont les salariés d'une *institution* à forme démocratique,

[185] Si les ouvriers se consacraient à des travaux de jardinage ou d'intermittent au port de commerce, les commis donnaient des cours particuliers, faisaient des « piges » dans certaines entreprises en qualité de comptable. Cette situation n'était pas propre à Brest et était tout à fait symptomatique de l'ensemble des villes qui abritaient un établissement industriel de l'État.

[186] Réunion du 8 mai 1903. AD Finistère – 1 M 232. Rapport commissaire spécial du 9 mai.

[187] « Depuis assez longtemps, même avec l'ancien système, les ouvriers et chefs ouvriers ou contremaîtres utilisaient leurs loisirs en travaillant pour le public ou pour certains entrepreneurs, au détriment des ouvriers civils et d'autres petits industriels patentés ». 18 janvier 1903 – Du préfet au ministre de l'Intérieur – AD Finistère 1 M 232.

[188] Cité dans Jean FOUCHER, Georges-Michel THOMAS, *op. cit.*, p. 48.

nous sommes les producteurs travaillant pour un *patron* dont l'exploitation industrielle ou commerciale est de forme et de fond autocratique ; qu'ils doivent tendre à ne pas alourdir ou obscurcir notre marche en voulant y introduire des pratiques incompatibles avec nos instincts de lutte et nos traditions »[189].

Par delà la concurrence que livrait l'ouvrier de la Penfeld à celui de la ville, dès le XIX[e] siècle, le premier se distinguait du second par un sentiment de supériorité issu d'une incontestable fierté de contribuer à la réalisation des plus importantes unités de la flotte française. Des bâtiments aux dimensions et aux performances exceptionnelles qui participaient à l'affirmation de la grandeur de la Nation.

Le lancement d'un navire de guerre[190] revêtait sans conteste plus de somptuosité que l'achèvement d'un immeuble, même si le labeur pour y parvenir avait été comparable, voire supérieur de la part de l'ouvrier du bâtiment. En outre, lors de ces occasions, toute la ville rejoignait notables locaux, ministres et autorités ecclésiastiques pour assister à une mise à l'eau qui représentait le parfait couronnement de plusieurs années de travail. Il y avait incontestablement de quoi se sentir valorisé[191]. Cette position pouvait se traduire par une attitude hautaine[192] vis-à-vis des ouvriers de la ville, tout à fait susceptible d'engendrer de l'hostilité de la part de ces derniers.

De surcroît, ce savoir-faire particulier avait de tout temps été mis en avant par des gouvernements désireux de flatter un corps de travailleurs indispensables à l'activité militaire du pays. Ressassées sans discontinuer depuis que Richelieu avait présidé à la création de l'établissement de la Penfeld, ces éloges qui confinaient parfois à la flagornerie, participèrent à façonner, au sein du groupe, la certitude de posséder des capacités particulières, propres aux constructeurs de navires et qu'il fallait conserver farouchement vis-à-vis de l'extérieur.

Colbert insistait, dès la fin du XVII[e] siècle, sur les capacités de ces ouvriers à innover en matière d'armement maritime. Au XVIII[e], la reconnaissance de « la qualité du travail accompli dans l'arsenal et dans le port par les Bretons, dont on reconnaît l'ardeur à la tâche mais aussi la discipline » était une constante dans la correspondance des autorités centrales avec Brest. La période révolutionnaire n'y fit pas exception. Ainsi, le décret du 2 janvier 1792 parlait de ces ouvriers comme d'une « classe utile et précieuse » alors que l'Assemblée nationale tentait de s'attacher cette main-d'œuvre[193]. D'un point de vue plus technique, à la fin du XIX[e] siècle, le rédacteur en chef adjoint du *Daily Mail* et spécialiste de la marine militaire Herbert Wilson Wrigley, pourtant sujet britannique, alla jusqu'à affirmer, à propos de la technique de construction

---

[189] Victor GRIFFHUELLES, *Voyage Révolutionnaire, impressions d'un propagandiste*, Bibliothèque du Mouvement Prolétarien. Librairie des Sciences Politiques & Sociales. Marcel Rivière et Cie, 1910, p. 28-29.

[190] Pour ce qui concerne ces cérémonies, Jean FOUCHER, Georges-Michel THOMAS, *op. cit.*, p. 50-54.

[191] En 2012 encore, alors que nous abordions le phénomène du « folklore » dont étaient la cible les personnels de l'arsenal (plus d'ardeur à la bouteille qu'au travail, par exemple), André Marc concluait sa réponse par ces mots : « On a quand même sorti le Charles de Gaulle ». Cette phrase tendait à revenir comme un leitmotiv – brandie comme un bouclier contre toutes les critiques – de la part de l'ensemble des ouvriers rencontrés, même ceux qui n'avaient pas participé à l'élaboration du porte-avions (identification au groupe).

[192] Attitude que l'on retrouvait également chez les apprentis: « Des prétentieux. On ne se causait même pas en ville. Ils étaient capables de construire un bateau, d'après ce qu'ils disaient, mais moi aussi. Par contre, je ne sais pas si eux, ils étaient foutus de faire une maison […] et en plus ils étaient payés, pas nous ». Témoignage de Corentin Hervé, menuisier/charpentier, ancien élève au Collège technique de Brest. Entrevue du 5 juillet 2010. [Notons, pour l'anecdote, que, parvenu à la retraite, C. Hervé construisit son propre bateau de plaisance, en bois].

[193] « Il est juste d'étendre au port de Toulon la distribution de pain établie dans les ports de Brest et Rochefort, pour attacher de plus en plus cette classe utile et précieuse à leurs travaux et à leurs devoirs ». *Recueil des lois relatives à la Marine et aux Colonies 1789-1800*. Éditons Sylvain Lebeau, 1800, p. 379-380.

navale française : « Il n'est pas de pays où l'on ait fait preuve d'un plus grand esprit d'invention et de plus d'audace dans la conception d'un navire de guerre », notamment dans le cadre de l'utilisation du métal. Les exemples en ce sens sont innombrables et au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, il était encore fréquent de trouver, dans la presse, des allusions analogues :

> « Rarement plus que dans la soudure électrique des tôles, la maîtrise de l'ouvrier intervient avec tant d'importance dans la qualité du travail fourni. L'arsenal de Brest possède sur ce plan une équipe de techniciens hors ligne. Un contrôle draconien assure à leurs travaux une qualité inégalable[194] ».

> « Il serait donc indispensable de mettre en chantier […] un navire de guerre important, croiseur ou porte avion, parce que cela est nécessaire non seulement pour assurer le prestige de la France, mais aussi pour le maintien de la valeur professionnelle du personnel des Constructions navales. Car, indiscutablement, la construction d'un cargo est loin de présenter les difficultés de construction d'un croiseur ou même d'un torpilleur et de nécessiter […] les mêmes qualités professionnelles[195] ».

Comment ne pas se sentir « à part », dans de telles conditions ? Même s'il n'est pas incongru d'imaginer que les gouvernants successifs aient usé et abusé d'obséquiosité pour s'assurer la paix sociale dans des établissements indispensables à tous les régimes, mais également pour ne pas rémunérer des personnels si « précieux » à la juste valeur de leur labeur.

Quoi qu'il en fût, ce sentiment participa certainement à l'émergence d'une identité forte vis-à-vis de l'extérieur, aux prémices de la constitution d'une caste ouvrière, comme l'écrivait J-N. Retière à propos des travailleurs de Lanester[196].

Illustration N° 16 - Les apprentis chaudronniers en 1907
(Source : Paul COAT, *Mémoires en images. L'arsenal de Brest,* Joué-lès-Tours, 1996, p. 75)

[194] *Le Télégramme de Brest et de l'Ouest* – 12 décembre 1946.
[195] *Le Télégramme de Brest et de l'Ouest* – 17 décembre 1946.
[196] Jean-Noël RETIERE, *op. cit.*, p. 40.

D) Ouvriers, syndicats et Marine : des relations nécessaires mais conflictuelles

Mais cette catégorie « privilégiée » du prolétariat brestois devait étroitement cohabiter avec l'autre composante principale d'un arsenal militaire, la Marine, et particulièrement sa hiérarchie d'ingénieurs et de gradés, véritable caste dirigée par le préfet maritime. Ce dernier tentait de faire régner une discipline martiale dans l'établissement. Et ce n'était pas toujours chose aisée quand, au début du XX[e] siècle, un grand nombre des leaders et des militants les plus en vue du syndicat rouge étaient de fervents antimilitaristes et pacifistes, généralement classé sous l'étiquette anarchistes ou libertaires et inscrits sur le carnet B du Finistère[197]. Quand naquit la Ligue antimilitariste en décembre 1902[198], une section fut immédiatement organisée à l'arsenal de Brest et une propagande de tous les instants fut entreprise dans la ville[199] par les dirigeants du syndicat en étroite complicité avec la Bourse du travail. Jules Roullier[200], secrétaire de cette dernière, ne déclarait-il pas « l'antimilitarisme est le corollaire indispensable du syndicalisme[201] » ? Ce que Victor Pengam appelait « la petite flamme révolutionnaire qui devait être au cœur de tout bon syndiqué »[202]. Et le syndicalisme devait conduire à la révolution par l'éducation des enfants d'ouvriers. L'antimilitarisme n'était qu'une étape pour y parvenir et il fallait que ce sentiment soit ancré dans les esprits, dès le plus jeune âge :

> « Il faut une vigoureuse campagne antimilitariste. Pendant les grèves, vous avez vu des enfants jeter des pierres aux soldats qu'auparavant ils acclamaient au passage. Il faut pétrir le cerveau des enfants dès leur jeune âge, et leur faire prendre l'Armée en haine[203] ».

Néanmoins, bien antérieur aux théories de l'antimilitarisme révolutionnaire et au pacifisme intégral prôné par la Fédération des bourses du travail et la CGT à cette époque[204], le sentiment des travailleurs de l'arsenal à l'égard de l'armée procédait de plusieurs siècles d'une cohabitation nécessaire, quotidienne et souvent tumultueuse avec l'armée. Il s'agissait en somme d'un antimilitarisme « ordinaire », souvent issu des brimades imposées par les responsables militaires et de leur refus de reconnaître les droits élémentaires des travailleurs et des syndicats.

---

[197] Le Carnet B fut créé en 1886 par le général Boulanger pour lutter contre les activités d'espionnage auxquelles pourraient s'adonner notamment les étrangers. Géré par le ministère de l'Intérieur, il fut progressivement étendu à tous les individus, français comme étrangers, pouvant troubler l'ordre public ou les antimilitaristes susceptibles de s'opposer à la mobilisation en cas de conflit. Voir, par exemple, Jean-Jacques BECKER, *Le carnet B*, Paris, Klincksieck, 1973. Sur la question des travailleurs de l'arsenal de Brest et leur classement sur les listes de suspects « anarchistes » du département, voir Alain LE MOIGNE, « Le mouvement "anarchiste" au sein du monde ouvrier brestois de la fin du XIX[e] à la Seconde Guerre mondiale. Évolution protestataire d'un groupe militant : les ouvriers de l'arsenal de Brest », dans *Des fiches aux fichiers. Les enjeux de la méthode prosopographique : élites politiques et sociales, notables, mondes militants en Bretagne (XVIIIe-XXe siècles),* actes du colloque de Brest des 19 et 20 juin 2014, à paraître.

[198] Jean-Baptiste DUROSELLE, *La France et les Français, 1900-1914*, Bordas, coll. L'Univers contemporain, 1972.

[199] Sur l'antimilitarisme dans les arsenaux bretons avant 1914, voir Claude GESLIN, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne…, op. cit.,* p. 588-590 et sur le mouvement pacifiste à Brest avant et au cours de la Première Guerre mondiale, Alain LE MOIGNE, « Le pacifisme ouvrier brestois à l'épreuve de la Première Guerre mondiale : Brest et son arsenal 1911-1918 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* Vol. 142, 2014, p. 361-383

[200] Sur l'activité de Roullier à Brest, voir Gérard BAAL, « Victor Pengam et l'évolution du syndicalisme révolutionnaire à Brest (1904-1914) ». *Le Mouvement social,* n° 82, 1973, p. 55-82.

[201] Propos recueillis dans *La Dépêche de Brest* du 26 octobre 1905.

[202] *Le Finistère syndicaliste* – Octobre 1912 – Cité dans : G. BAAL, « Victor Pengam… », *op. cit.,* p. 57.

[203] Lucas, membre du syndicat « rouge ». Propos recueillis dans *La Dépêche de Brest* du 20 mars 1905.

[204] Jacques JULLIARD, *Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe*, Le Seuil, 1971, p. 82 et suiv. ; Jean MAITRON, *Le Mouvement anarchiste en France, Tome 1, des origines à 1914*, Gallimard, 1992.

a) Un antagonisme séculaire

1. Un univers quotidien fait d'uniformes

Quand Yves Le Gallo faisait allusion à ce qui ressemblait fort souvent à de l'hostilité entre ouvriers de l'arsenal et militaires, il évoquait « un sentiment complexe où interviennent la haine du galon, le refus de l'autorité et l'impression que pouvaient avoir certains civils d'appartenir à une humanité subalterne »[205]. Un sentiment qui transparaissait déjà sous la plume de G. Flaubert, quand, en 1846, il relatait l'ambiance particulière qui régnait alors dans la cité du Ponant[206] :

> « En dehors de l'arsenal et du bagne, ce ne sont que casernes, corps de garde, fortifications, fossés, uniformes, baïonnettes, sabres et tambours. Du matin au soir, la musique militaire retentit sous vos fenêtres, les soldats passent dans les rues, repassent, vont, reviennent, manœuvrent : toujours le clairon sonne et la troupe marche au pas […] À tous les coins réapparaît l'administration, la discipline, la feuille, le papier rayé, le cadre, la règle. On admire beaucoup la symétrie factice et la propreté imbécile ».

L'uniforme, l'armement, la fanfare,… les signes distinctifs qui ramenaient immédiatement à la grandeur de la Nation et aux fastes d'une époque où la Marine française était respectée sur tous les océans. Des attributs auxquels Émile Masson prêtait des vertus funestes et bellicistes :

> « Demain…Peut-être que demain personne n'aura plus besoin de maison, ni de vêtement… Quand les hommes vivront nus, il n'y aura plus de guerres ni de maladies[207] ».

Mais, dans le quotidien brestois, il s'agissait également des signes ostentatoires de la fracture entre une « élite » et le reste de la population, des symboles qui ramenaient en permanence l'ouvrier à sa condition. Les anarchistes brestois du début du siècle n'étaient pas tous inspirés par l'utopisme libertaire d'Émile Masson[208] mais l'ambiance de leur quotidien s'apparentait cependant souvent à l'image caricaturale d'une opposition entre le képi et la casquette.

Cette situation était particulièrement difficile à vivre et à accepter, en premier lieu par les travailleurs de l'arsenal qui évoluaient, encore plus que d'autres, dans un univers constitué de galons, de sabres, de vareuses et de bachis. Si encore ils avaient pu se débarrasser de cette présence oppressante à la fin de la journée de travail. Mais ils la retrouvaient à chaque coin de rue, dans chaque café, au vélodrome de Kerabecam ou à l'église, pour ceux qui étaient pratiquants. Cette impression d'invasion[209] ne pouvait qu'engendrer un ressentiment de la part des ouvriers, ressentiment que les militaires leur rendaient bien par un dédain souvent ostensible. Pour peu que l'on fût un tant soit peu gradé, l'attitude de certains marins, même à l'extérieur de l'enceinte, ne relevaient jamais de rapports autres que de ceux de supérieur à subordonné[210]. Au demeurant, André Siegfried résumait la vie brestoise à une dualité monde ouvrier / monde militaire[211] :

---

[205] Cité dans Patrick GALLIOU, *op. cit.*, p. 89.
[206] Gustave FLAUBERT, *op. cit.*, p. 174.
[207] Émile MASSON, *Conte de Noël*, cité dans Jean-Didier et Marielle GIRAUD, « Les anarchistes au bain au début du siècle », *Les Cahiers de l'Iroise*, N°159, 1993, p. 13.
[208] Hervé Coatmeur fut, en quelque sorte, un des disciples de Masson. Il écrivit dans *L'Écho Naturien* et *L'Œuvre Naturiste*. Victor Pengam s'en inspira, notamment dans son combat en faveur de la tempérance, d'une meilleure hygiène de vie, du contrôle des naissances, de l'éducation sexuelle. Voir, en annexe N°8, une lettre et un catalogue de moyens contraceptifs en provenance de la Confédération des groupes ouvriers néo-malthusiens.
[209] Invasion à double titre : invasion de l'État français et de sa discipline à la pointe du Finistère et invasion de ses « outils » d'asservissement et de répression.
[210] Michel Pigenet fait à peu près les mêmes constatations en ce qui concerne les établissements militaires de Bourges : « [l'État] ne renonce à aucune sanction inscrite au règlement et s'intéresse de près aux faits et gestes de ses salariés y

« Une ville sans contact avec la campagne, où les éléments de bourgeoisie et de commerce sont exceptionnellement faibles, et où restent face à face une autorité militaire peu habituée à mener les hommes autrement que par le commandement sans réplique, et une masse ouvrière nombreuse, tassée, homogène, prompte à prendre conscience de son individualité collective pour se dresser contre ses chefs, sans que la grande loi de l'offre et de la demande, qui ne joue pas ici puisqu'il s'agit de l'État, vienne apporter jamais son contrepoids inexorable et ses leçons nécessaires ».

Le sentiment antimilitariste ne fit que s'amplifier à mesure que les gouvernements successifs adoptèrent des dispositions en vue de la démilitarisation du personnel ouvrier. Le XIX[e] siècle apporta en outre aux ouvriers le droit de vote dont restaient dépourvus les militaires. Dès lors, les urnes devinrent également des exutoires pour exprimer cette rancœur qui animait les travailleurs à l'encontre du corps des officiers. Cependant, malgré ce nouveau statut civil, les travailleurs restaient astreints à une discipline quasi-militaire dans un établissement stratégique. Nombre de voix, à gauche notamment, s'élevèrent dès cette époque contre cette situation, considérant qu'une direction militaire n'était pas en mesure d'administrer une entreprise de ce type, tant du point de vue social qu'industriel :

« On ne voit pas très bien ce que l'armée ou la marine peuvent avoir à faire avec les entreprises de construction maritime. En quoi, par exemple, est-il nécessaire que les arsenaux relèvent d'un vice-amiral, […], dont la mentalité militaire est évidemment ignorante des questions industrielles ?[212] ».

Il est également nécessaire de garder à l'esprit que la hiérarchie de la Royale était un employeur significatif en dehors de l'arsenal, particulièrement aux XVIII[e] et XIX[e] siècles. Cette « notabilité » maritime disposait en effet d'employés au titre de son service personnel. Il s'agissait principalement d'une domesticité féminine rémunérée ou non par l'État et souvent dirigée à la manière de matelots subalternes[213]. Le commandement maritime était donc exploiteur à titre personnel, ce qui renforçait l'image d'un ordre militaire se gobergeant sur le dos des ouvriers, plus apte à la parade qu'à toute autre activité :

« Vous voyez des enfants, des femmes, indignés contre l'armée que nous nourrissons…Il faudrait éduquer les enfants pour lutter contre ces soudards »[214].

Il est indiscutable que cette notabilité militaire était bien éloignée des difficultés ordinaires des ouvriers, elle qui faisait et défaisait les municipalités, sans toutefois y paraître, qui tenait salon avec le haut clergé et la haute bourgeoisie à l'hôtel Saint-Pierre, alors que les enfants des travailleurs « crevaient de faim » dans les venelles de Keravel, aux Sept-Saints ou dans la rue Saint-Malo. Cette intrusion de l'uniforme à chaque moment de la vie quotidienne ne pouvait qu'amener les ouvriers à entrer en conflit permanent avec les militaires, la gendarmerie maritime, et plus globalement l'ensemble de ceux qui pouvaient exercer un pouvoir répressif au travail comme à la ville : chefs d'ateliers[215], contremaîtres, police, magistrats ou curés[216].

---

compris hors de l'atelier ». Michel PIGENET, *Les ouvriers du Cher (fin XVIIe siècle-1914). Travail, espace et conscience sociale*, Montreuil, Institut CGT d'histoire sociale, 1990, p. 375.

[211] André SIEGFRIED, *Tableau politique de la France de l'ouest sous la Troisième République* Slatkine Reprints, Genève – Paris – Gex, 1980, p. 198.

[212] Yves LE FEBVRE, *op. cit.*, p. 562.

[213] Nous pouvons citer un nombre non négligeable de 571 domestiques occupés au service de l'amirauté et des dignitaires de l'armée de mer en 1872.

[214] Corre, membre du bureau syndical de l'arsenal. Propos recueillis dans *La Dépêche de Brest* du 13 mars 1905.

[215] Généralement accusés d'être des « délateurs » à la solde de la direction. Voir en annexe N°9 la chanson « Apprentis des Constructions navales » où les propos sont peu amènes pour cette catégorie de personnels.

Jules Le Gall ne déclarait-il pas, en octobre 1905 : « Je hais l'armée, la magistrature et tous ceux qui oppriment[217] ».

2. Des limites géographiques imposées : la « cité interdite »[218]

La Marine imposa des limites géographiques à l'action des organisations ouvrières. Ces bornes à ne pas franchir étaient naturellement l'enceinte militaire à l'intérieur de laquelle aucune action de propagande ne pouvait être menée, principalement en direction des marins. Par delà l'espionnage au bénéfice de nations étrangères, la contamination de la troupe par des idées subversives – synonymes de défaitisme, d'indiscipline, voire de soulèvement révolutionnaire – demeurait une des phobies majeures de la Marine. La montée des périls extérieurs – l'espionnage – puis intérieurs – le syndicalisme – entraînèrent progressivement la transformation de l'établissement de la Penfeld en véritable domaine réservé de l'armée.

En effet, jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle et malgré la présence du bagne, l'arsenal n'était pas un endroit totalement inaccessible, contrairement à ce que l'on aurait tendance à imaginer aujourd'hui. Il n'était pas clôturé sur l'ensemble de son périmètre et il était possible d'y pénétrer ainsi que de franchir la rivière en certains endroits, notamment en empruntant des traversiers. C'est ainsi que les enfants de Recouvrance qui allaient à l'école à Brest pénétraient au moins deux fois par jour dans l'établissement militaire. Les épouses des ouvriers, pour leur part, apportaient leur repas à leurs maris en divers points du port. Cette circulation piétonne dans la base navale avait de tout temps constitué un souci pour la Marine, de même que la mixité de ses diverses populations : militaires, ouvriers, forçats[219], civils « de passage ».

À partir du château, il était également possible aux navires marchands de remonter la rivière sur une certaine distance et de débarquer sur les quais Tourville et Jean Bart. Car jusqu'en 1865, le port en Penfeld abritait, outre les unités de la flotte de guerre, des bâtiments de commerce et accessoirement de pêche, de même que des magasins et entrepôts appartenant à des négociants et armateurs privés. Des navires anglais, hollandais ou allemands relâchaient ainsi à proximité immédiate des installations militaires, entretenant la hantise de l'état-major quant à l'action des forces étrangères en matière de renseignement. Parallèlement, ils participaient également à l'engorgement d'une Penfeld qui devait déjà faire face à l'accroissement incessant du tonnage et du tirant d'eau des bâtiments de guerre. Les conséquences de ce bouleversement technologique devaient entraîner de profondes modifications de l'espace portuaire, tant à terre que sur l'eau[220].

Cet encombrement fut à l'origine de la création d'une Penfeld « domaine réservé » de la Marine. Un arrêté préfectoral du 14 juin 1865 décidait d'en exclure toute autre embarcation que les navires militaires. Cette mesure prit effet le 1er octobre suivant et dès le 9 novembre, l'armée devenait propriétaire des quais Tourville et Jean Bart, de même que des entrepôts privés qui y

---

[216] La rébellion contre les pouvoirs constitués incluait un anticléricalisme souvent virulent dans les propos mais beaucoup plus complexe à cerner dans la pratique quotidienne d'une région fortement sous l'emprise du clergé. Sur l'anticléricalisme dans les milieux populaires brestois, lire Yves LE GALLO, « Convulsions… », *op. cit.*, p. 180-181.
[217] Propos recueillis dans *La Dépêche de Brest* du 26 octobre 1905.
[218] Voir plan n°1, p. 18.
[219] Ordre de service de 1831 visant à interdire aux bagnards la possibilité de donner des cours aux enfants d'ouvriers.
[220] Les risques d'espionnage militaro-industriel se multiplièrent dans la deuxième moitié du XIX^{e} siècle, notamment dans les domaines du blindage, de la motorisation et de l'artillerie.

étaient bâtis. Cette interdiction de la rivière correspondait également à la mise en service, en 1861, du nouveau pont Impérial qui rendait possible la circulation civile. D'autre part, sous cet édifice, il existait, depuis 1856, une passerelle[221] qui permettait la traversée piétonne de Recouvrance à Brest. Toutefois, celle-ci était particulièrement contrôlée aux extrémités et l'accès à l'établissement militaire était protégé par des palissades de bois. La préfecture maritime décida de mettre à bas les vieilles bâtisses qui bordaient les quais du côté de Brest et surtout de Recouvrance pour y édifier des ateliers et des magasins entièrement dédiés à la flotte militaire. Les activités commerçantes émigrèrent dès lors en rade, à Porstrein, vers l'anse de Saint-Marc, où apparaissaient au même moment les premières infrastructures du port de commerce ou port Napoléon.

Dans le climat international qui précéda le premier conflit mondial, puis dans l'entre-deux-guerres, le règlement vis-à-vis de l'extérieur ne cessa de se durcir.

Cependant, du point du vue du trafic maritime, l'évacuation de la rivière ne fit que retarder l'échéance d'une extension de l'arsenal vers la rade. La Penfeld, abri jusque lors idéal, protégé par un vaste plan d'eau défendu par le goulet, ne pouvait plus accepter les nouvelles unités de la Marine nationale que moyennant d'énormes travaux de dévasement et de dérochement :

> « À Brest, quiconque a vu la Penfeld a remarqué quel admirable port naturel formait cette rivière […] Mais au moins, à mesure que le tonnage des navires augmentait, eût-il fallu l'aménager, raser les seuils, couper les coudes trop brusques, barrer l'entrée, pour transformer la rivière en bassin à flot. Faut-il avouer que ces travaux n'ont été exécutés qu'à mesure que des avaries graves survenues à des bâtiments en manifestaient l'absolue nécessité ? On ne compte plus le nombre d'hélices cassées depuis trois ans, dans les mouvements du Léon Gambetta »[222].

L'agrandissement de l'établissement vers Laninon et en rade-abri était inéluctable[223] et dès le début du XX^{e} siècle, le périmètre « réservé » de l'arsenal fut étendu en dehors de la rivière et l'enceinte ne cessa de se renforcer en isolant de plus en plus du reste de la ville un espace sur lequel la Marine veillait jalousement. Cette palissade était toutefois percée de plusieurs portes (entre 8 et 13[224]) soumises à une surveillance stricte de la gendarmerie maritime pour permettre l'accès des personnes dûment accréditées.

À cette même époque, le confinement de l'établissement à l'intérieur d'une enceinte hermétique était également destiné à préserver les populations y travaillant des risques de « contagion » face aux idéologies émergeantes. L'essor sans précédent du mouvement ouvrier et du syndicalisme, subversifs et antimilitaristes par nature aux yeux de la Marine, ne fut pas sans conséquences sur les conditions d'accès à la Penfeld.

---

[221] Installée à l'initiative du Comte amiral de Gueydon en 1856, ce petit pont flottant en porte toujours le nom.

[222] Charles FERRAND, *op. cit.*, p. 179.

[223] Les premiers projets significatifs de développement de l'arsenal en dehors de la Penfeld datent de 1861/1862, lorsque le capitaine d'Auriac présenta les plans d'une rade-abri. Le problème de l'exiguïté de la rivière réapparut de manière récurrente au cours des quatre décennies suivantes. Ainsi en 1893, l'amiral s'exprimait à ce sujet : « La Penfeld est devenue bien étroite depuis l'accroissement du tonnage et de la longueur des navires, il n'y a qu'un seul endroit entre le quai de la direction des Mouvements du port et les bassins de Pontaniou où l'on puisse faire tourner un bâtiment de 150 mètres de long. De plus, il n'y a qu'un seul bassin de radoub qui puisse recevoir à toutes les marées un grand cuirassé, enfin l'accès du port de guerre restera toujours délicat sinon impossible en vive eau entre la mi-marrée et la pleine mer » (S.H.D. Brest – Série 1 D 137 – Rapport du Major général). L'extension de l'arsenal vers Laninon, de même que l'édification de la grande jetée de 2 160 mètres délimitant la rade abri ne furent amorcées qu'en 1900.

[224] 5 côté Brest, 5 à 8 côté Recouvrance. Nombre habituel dans la période considérée par notre étude. À des époques plus anciennes, d'autres portes purent exister, plus en amont, pour desservir l'Ile Factice ou La Villeneuve. Sur cette question, voir Michel FLOCH, « En remontant le cours de la Penfell », *Les Cahiers de l'Iroise*, N°24, 1959, p. 170.

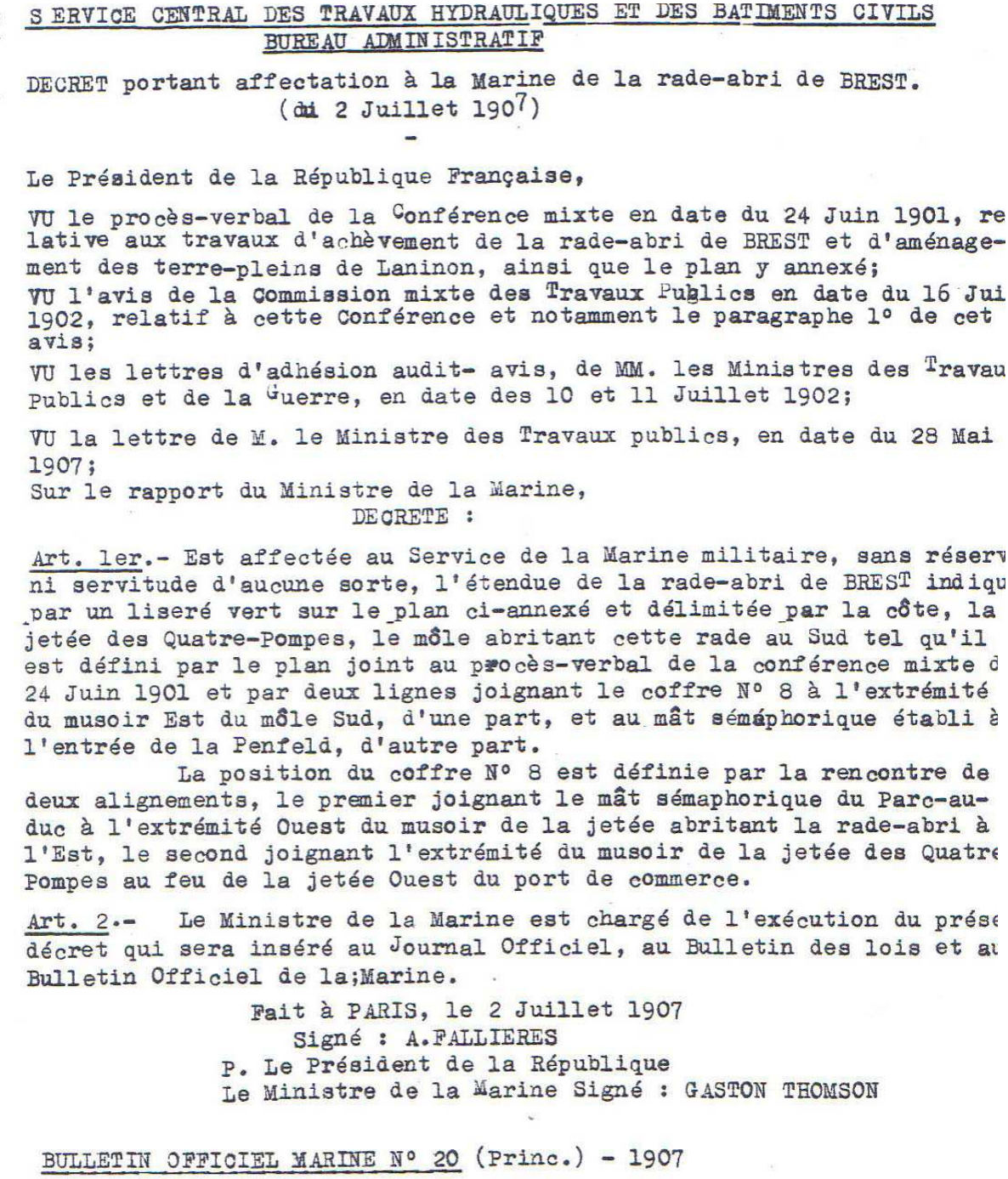

SERVICE CENTRAL DES TRAVAUX HYDRAULIQUES ET DES BATIMENTS CIVILS
BUREAU ADMINISTRATIF

DECRET portant affectation à la Marine de la rade-abri de BREST.
(du 2 Juillet 1907)

Le Président de la République Française,

VU le procès-verbal de la Conférence mixte en date du 24 Juin 1901, relative aux travaux d'achèvement de la rade-abri de BREST et d'aménagement des terre-pleins de Laninon, ainsi que le plan y annexé;
VU l'avis de la Commission mixte des Travaux Publics en date du 16 Juin 1902, relatif à cette Conférence et notamment le paragraphe 1° de cet avis;
VU les lettres d'adhésion audit- avis, de MM. les Ministres des Travaux Publics et de la Guerre, en date des 10 et 11 Juillet 1902;

VU la lettre de M. le Ministre des Travaux publics, en date du 28 Mai 1907;
Sur le rapport du Ministre de la Marine,
DECRETE :

Art. 1er.- Est affectée au Service de la Marine militaire, sans réserv ni servitude d'aucune sorte, l'étendue de la rade-abri de BREST indiqu par un liseré vert sur le plan ci-annexé et délimitée par la côte, la jetée des Quatre-Pompes, le môle abritant cette rade au Sud tel qu'il est défini par le plan joint au procès-verbal de la conférence mixte d 24 Juin 1901 et par deux lignes joignant le coffre N° 8 à l'extrémité du musoir Est du môle Sud, d'une part, et au mât sémaphorique établi à l'entrée de la Penfeld, d'autre part.

La position du coffre N° 8 est définie par la rencontre de deux alignements, le premier joignant le mât sémaphorique du Parc-au-duc à l'extrémité Ouest du musoir de la jetée abritant la rade-abri à l'Est, le second joignant l'extrémité du musoir de la jetée des Quatre Pompes au feu de la jetée Ouest du port de commerce.

Art. 2.- Le Ministre de la Marine est chargé de l'exécution du prése décret qui sera inséré au Journal Officiel, au Bulletin des lois et au Bulletin Officiel de la;Marine.

Fait à PARIS, le 2 Juillet 1907
Signé : A.FALLIERES
P. Le Président de la République
Le Ministre de la Marine Signé : GASTON THOMSON

BULLETIN OFFICIEL MARINE N° 20 (Princ.) - 1907

Illustration N° 17 - Décret portant affectation à la Marine de la rade-bri de Brest (2 juillet 1907)
(Archives C.F.D.T. Brest)

Contrairement aux autres administrations, et *a fortiori* aux entreprises du privé, l'industrie de l'armement conservait un statut particulier. Intimement liée à l'idéal de la Nation, il était impensable de laisser des ouvriers, « rouges » de surcroît, y dicter leurs règles. Si la Marine, nous l'avons évoqué, ne parvint pas à s'opposer à la création du syndicat du port, elle s'accommoda des nouvelles modalités imposées dans ses relations avec les travailleurs tout en tentant de manœuvrer leurs organisations ouvrières. Exigeant de l'activité syndicale un caractère exclusivement professionnel, elle renforça constamment son contrôle sur ses personnels, au travail ou en marge de

celui-ci. Ces volontés de maîtriser l'action des groupements, dans le but de prévenir tout mouvement séditieux ou tout prosélytisme antimilitariste se confirmèrent tout au long du XX[e] siècle, au même titre que les dispositifs coercitifs dont l'état-major comptait faire usage, en cas de débordement[225].

À l'instar des autres ports-arsenaux d'importance et notamment de Toulon[226], la Marine constitua donc progressivement une entité militaro-industrielle de plus en plus indépendante de la ville, sachant s'en rendre régulièrement autonome par l'adjonction constante de nouveaux équipements : hospitaliers, techniques (distribution de l'eau, du gaz, de l'air comprimé, de l'énergie électrique avec une centrale autonome de secours, le ramassage des ordures, un service ferroviaire interne relié au réseau national), sociaux, d'approvisionnent (abattoir, boucherie, boulangerie), de sécurité (gendarmerie maritime, marins pompiers), postaux (poste navale), sportifs et culturels au service de l'outil industriel et des exigences militaires.

À l'abri des murs qui séparaient l'arsenal du reste de la ville, la Marine complétait la définition de l'enclos affirmée par *l'Encyclopédie maritime* et le périmètre répressif qui constituait une des pièces maitresses de « l'espace paternaliste » caractérisant les grandes entreprises issues de la révolution industrielle. Elle s'était aménagé un domaine privé, interdit à toute personne étrangère au service, et, dès lors, seul le groupe des ouvriers de l'arsenal fut réellement en mesure de s'identifier à cet établissement[227]. Parallèlement, elle en avait éloigné le reste de la population qui mit de nombreuses décennies avant de se réapproprier « sa » Penfeld et « son » arsenal[228]. Si, comme l'écrivait Alfred de Vigny « l'armée [était] une nation dans la nation »[229], l'arsenal devint progressivement une véritable ville dans la ville[230] en s'assurant les possibilités d'une vie en autarcie, garante des risques de grève ou d'insurrection extérieure.

b) Une discipline militaire

1. Un contrôle permanent dans l'établissement

À l'intérieur de l'enceinte, la surveillance s'exerçait officiellement grâce aux outils de contrôle et de répression dont disposait la Marine. Il s'agissait principalement de la gendarmerie maritime, de tout un panel de sanctions qui suivaient un règlement intérieur qui pouvait sembler

[225] La circulaire ministérielle d'octobre 1919 exigeait le maintien des restaurants coopératifs dans l'enceinte de l'arsenal, officiellement pour « le bien du service » (problèmes de trajets et transports, du temps limité dont disposaient les ouvriers pour leur repas de midi, crainte de la fréquentation des cafés à l'extérieur). Cependant, certains documents postérieurs à la Seconde Guerre mondiale démontrent bien qu'il s'agissait avant tout d'une volonté de mieux contrôler les activités syndicales et ainsi de mieux prévenir les risques de mouvement revendicatif. Voir en annexe N°10, le PV n°LXXXXI du 8 décembre 1952.

[226] L'arsenal de Toulon avait également acquis une totale autonomie vis-à-vis de l'agglomération. Celle-ci s'affirma principalement vers le milieu du XX[e] siècle. Michel COLAS, « L'Arsenal de Toulon, une ville dans la ville », *Bulletin de l'Académie du Var*, Année 2006, Tome VII, Toulon, juin 2007, pp 29-42.

[227] La présence des marins et militaires dans l'établissement était souvent provisoire et ne concernait que rarement l'ensemble de leur famille. Y. Tranvouez évoque Brest comme « une ville […] que sa fonction prédispose à accueillir un pourcentage élevé de célibataires » Yvon TRANVOUEZ, « Mythes et réalités… », *op. cit.*, p. 223.

[228] Cette impression de « cité interdite » fut encore accrue à la suite des travaux de la reconstruction, après 1945. Le remblaiement des vallons qui permettaient une arrivée en pente plus ou moins douce dans l'arsenal, tout en aplanissant la ville rive gauche, créa une rupture de niveau brutale, enclavant un peu plus l'établissement au fond de sa vallée.

[229] Alfred DE VIGNY, *Servitude et grandeur militaires*, Paris, Gallimard, 1992.

[230] Pour reprendre les propos de M. Colas au sujet de l'établissement varois. Michel COLAS, *op. cit.*, p. 29.

d'un autre âge[231] et d'un conseil de discipline de type tout à fait militaire, présidé par le préfet maritime ou un officier supérieur délégué par celui-ci[232].

Quand il était présent dans l'établissement, l'ouvrier était tenu de pouvoir justifier en permanence de son appartenance à l'une ou l'autre des directions de l'arsenal. À chaque embauchage et débauchage, un véritable cérémonial destiné à prouver son identité se répétait immuablement, tout d'abord aux entrées[233]. Les personnels titulaires devaient disposer d'une carte d'identité spéciale, interne à l'établissement et permanente. Les ouvriers en régie, employés par la sous-traitance ou en provenance d'autres arsenaux pour un temps déterminé, disposaient quant à eux d'une carte temporaire correspondant à la durée estimée du chantier. Au cours de la Première Guerre mondiale, ces documents furent réactualisés et « sécurisés », eu égard au contexte et aux risques croissants d'espionnage. On y ajouta, à compter septembre 1916, une photographie et les cartes furent différenciées en fonction de l'établissement : une carte couleur chamois pour la pyrotechnie de Saint-Nicolas et une carte sur fond blanc ou bleu (selon les directions) pour l'arsenal. Les ouvriers des entreprises privées se virent attribuer un simple carton blanc.

Dès l'arrivée aux ateliers, l'employé retirait son « marron » du casier que l'on appelait généralement « marronnier » ou « châtaignier ». Le marron était une médaille métallique percée pour recevoir un lacet ou une chaîne. Il était destiné à constater la présence des ouvriers sur les travaux et devait être présenté à toute réquisition, notamment de la gendarmerie maritime. Le marron portait, outre le nom de chaque ouvrier et le matricule qui lui était affecté, des signes conventionnels indiquant la direction, le service et l'atelier desquels il dépendait. À la fin de la séance de travail, le marron devait obligatoirement être remis au casier.

Illustration N° 18 – (Photographie Alain Le Moigne)
Marron récupéré à l'atelier des Machines en 2008

[231] Les « consignes du port de Brest », véritable code pénal interne établi par une commission locale à partir de 1893. Voir notamment à ce sujet, Paul COAT, *op. cit.*, p. 34.

[232] Dans les années d'après Seconde Guerre mondiale, ce conseil adopta une allure moins martiale, même s'il continuait d'être présidé par un officier en la personne du directeur des CN ou d'un de ses représentants. À la charnière des années 1960 et 1970, il était en outre composé de deux officiers ainsi que de trois ouvriers ou techniciens. Depuis 1939, la personne incriminée pouvait se faire assister. Le rôle du conseil n'était plus que consultatif et il émettait un avis qui était transmis au ministre dans le cas d'un licenciement.

[233] Chaque ouvrier avait l'obligation d'entrer et de sortir chaque jour par la même porte, d'où qu'il vînt. Au XIX[e] siècle, les appels étaient effectués aux 13 issues et les ouvriers entraient par escouade de 500 hommes. Les portes encore en service au début des années Soixante étaient : rive gauche : Tourville, Surcouf, Brasserie, Corderie, Arrière-Garde ; rive droite : Quatre Pompes, Grande Rivière, Caffarelli, Jean Bart, Porte Rouge, Carpont.

Ce système permettait de constater aisément l'absentéisme éventuel de certains personnels, à l'image de la lampisterie dans les mines. Le marron était d'une importance capitale pour l'ouvrier. Il s'agissait d'un véritable sauf-conduit à l'intérieur de l'arsenal[234]. Cette organisation resta en vigueur jusqu'au 7 mai 1978, date à laquelle entra en application l'horaire variable, mesure nécessitant le remplacement des « marronniers » par des pointeuses électroniques. Le marron se transforma dès lors en badge.

2. Un « arsenal » répressif souvent issu d'un autre siècle

Les punitions avaient toujours fait partie du quotidien des ouvriers du port. Soumis aux mêmes règles que les marins, des peines de type militaire, héritées parfois de l'Ancien Régime, venaient sanctionner le moindre manquement à la discipline pour des motifs qui feraient souvent sourire aujourd'hui. Les verdicts étaient rendus par le 1er tribunal maritime permanent. Ces sanctions perdurèrent dans l'établissement au cours du XXe siècle, et ce, malgré le décret du 21 juin 1900 qui modifiait le régime répressif institué par ceux des 21 juin 1858 et 12 janvier 1892 en le mettant « en harmonie avec l'état actuel des mœurs et avec le caractère purement civil que nos lois attribuent au personnel ouvrier des arsenaux et des établissements de la Marine ». Tout un panel de sanctions figurant dans les registres de matricules de l'arsenal[235] nous renseigne un peu mieux sur « l'état actuel des mœurs » tel que devait le concevoir le ministère de la Marine à cette époque. Nous ne pouvons résister à l'envie de reproduire ci-après quelques-uns de ces motifs de sanctions, pourtant bien postérieurs à la parution dudit décret[236] :

- 3 novembre 1920 : 15 jours RSH[237] de 0.10 fr. pour avoir raboté un piège à rats.
- 2 février 1923 : 4 jours RSH pour avoir été surpris assis dans les cabinets[238].
- 6 juin 1945 : 15 jours RSH pour avoir cueilli des fraises pendant le travail.
- 2 avril 1947 : 15 jours RSH pour avoir jeté des allumettes enflammées sur ses camarades pendant le passage du train dans le tunnel[239].
- 22 juillet 1947 : 15 jours RSH, rétrogradation d'un échelon pour s'être baigné pendant le travail.
- 28 février 1949 : 90 jours de RSH et rétrogradation d'un échelon pour avoir profité de l'absence de son camarade pour échanger une paire de sandales neuves contre une usagée.
- 5 janvier 1950 : 4 jours de RSH pour avoir fraudé sur sa température à l'infirmerie.
- 8 janvier 1958 : 15 jours RSH et rétrogradation d'un échelon pour avoir été surpris à dormir dans un vase clos de chaudière à bord du *Vauquelin*.

Les exemples sont aussi variés que souvent inattendus mais cette liste ne constitue bien entendu qu'une sélection des motifs les plus sulfureux et certains, même s'ils sont postérieurs à la Seconde Guerre mondiale, peuvent aujourd'hui paraître bien sévères ou surannés. Par contre, les

[234] Au début du XXe siècle, l'ouvrier qui perdait son « marron » était tenu de rembourser sa valeur fixée à 0,12 fr. Une sanction consistait à retirer le marron aux ouvriers, ce qui correspondait à lui interdire l'accès à son travail.
[235] S.H.D. Brest – Série 6 M. Matricules des ouvriers de la DCAN (1880-1939).
[236] Voir, en annexe N°11, les peines encourues par les coupables de fautes ou de manquements à la discipline.
[237] Retenue sur salaire horaire.
[238] Notons à ce sujet que des remarques retrouvées dans les Consignes du port nous précisent que jusqu'en 1936, un gendarme pouvait entrer dans les poulaines où des installations « à la turque » constituaient des toilettes sans porte. Il devait alors constater si l'occupant satisfaisait bien à un besoin naturel. Il devait aussi vérifier que le journal destiné à servir de papier hygiénique n'était pas celui du jour ou de la veille. Ces mesures avaient un caractère presque inquisitorial et vexatoire qui explique également la rancœur des ouvriers envers les gendarmes maritimes.
[239] Le risque d'incendie faisait partie des phobies de la Marine. Au cours des siècles précédents, plusieurs sinistres importants avaient ainsi provoqué des dégâts considérables et présidé à la création du corps des marins pompiers. Déjà, l'ordonnance royale de 1776 interdisait de fumer sur les lieux de travail.

causes de sanctions les plus fréquentes étaient également celles qui contribuèrent majoritairement à l'élaboration de la réputation des ouvriers du port et au développement de tout un folklore dans la société brestoise. Il s'agissait notamment de l'ivresse au travail, motif le plus fréquemment répertorié dans les registres du S.H.D. de Brest avec les absences illégales (surtout le lundi[240]), l'inoccupation, la « mollesse au travail » et le vol de matériel de l'État.

En ce qui concerne ce dernier grief, la fouille était une des raisons principales de l'antagonisme virulent existant entre ouvriers et gendarmes maritimes[241]. Si les syndicats ne contestaient pas le principe en lui-même, ils dénonçaient, par contre, le fait que les mêmes délits pussent être impunément commis par les militaires, surtout gradés. Comme le soulignait le commissaire spécial en septembre 1910, les travailleurs ne pouvaient admettre ni « la fouille pratiquée aux issues, ni la sortie des ouvriers au milieu d'une haie de soldats ayant baïonnette au canon, alors que des officiers qui emportent très souvent des objets appartenant à l'État, sont exempts de cette formalité et passent sans être inquiétés devant les gendarmes qui les saluent respectueusement ». Il y avait en effet de quoi exacerber un peu plus le ressentiment des travailleurs vis-à-vis de l'uniforme en général.

Cette infraction concernait principalement des matériaux (bois, cuivre, métal anti-friction, acier) qui servaient à se confectionner des objets personnels, souvent à usage domestique[242]. Comme dans les autres entreprises, ces réalisations à partir de matériel « prélevé » étaient désignées sous le nom global de « bricole », quand ils n'étaient pas tout simplement fabriqués directement à l'intérieur des ateliers pendant les heures de travail[243]. Mais à l'arsenal, ce délit était sans doute amplifié par rapport aux établissements privés car, comme le soulignaient les autorités, pour les salariés de l'arsenal « voler l'État [n'était] pas voler ».

Jamais les punitions sanctionnant de tels délits, tout comme ceux d'ivrognerie au travail, ne furent contestées par les syndicats à qui il arrivait même de les dénoncer[244]. Il fut cependant des occasions où les protestations se firent entendre, notamment lors de périodes particulièrement difficiles, quand des ouvriers furent sanctionnés alors qu'ils tentaient de passer sous leur manteau des morceaux de bois destinés au chauffage de la famille.

Mais ces vols pouvaient également intéresser tout ce qui se trouvait dans l'arsenal : vêtements et outils de travail, nourriture ou boisson en provenance des restaurants coopératifs. La Marine multipliait les dispositions pour décourager les travailleurs qui auraient d'éventuelles intentions délictueuses et la délation était présente à tous les niveaux : gendarmerie maritime, bien entendu, mais également militaires, service de santé, chefs d'équipes et même collègues de travail. Cette suspicion permanente entretenait un climat assez particulier au sein de l'établissement.

---

[240] Les « dévots du saint lundi » évoqués par Michel Pigenet à propos des porcelainiers du Cher. Michel PIGENET, *op. cit.* p. 94.

[241] La fouille se déroulait également à l'entrée. Le factionnaire tamponnait l'inventaire de la caisse à outils personnelle de l'ouvrier (la « caisse à clous »), mais également de sa musette pour vérifier si elle ne contenait pas trop d'alcool (ceux qui ne déjeunaient pas aux restaurants coopératifs étaient autorisés à introduire ¼ de litre de vin).

[242] Au cours de nos enquêtes auprès des personnels, nous avons eu l'occasion d'évoquer la « bricole ». Nous nous sommes immédiatement heurtés au « secret défense ». Toutefois, hors micro, il nous a été possible de voir, entre autres réalisations, de magnifiques chenets de cheminée, barbecues ou autres abris de jardins.

[243] Michel Floch cite un nombre relativement élevé de barques et canots ainsi confectionnés sur le lieu de travail aux frais de la Marine. Michel FLOCH « La vie de l'ouvrier de l'arsenal », *op. cit.*, p. 272.

[244] D'autant qu'il s'agissait parfois de trafic à grande échelle destiné à la revente et non plus simplement de « bricole ».

La naissance et l'essor du syndicat rouge amenèrent les autorités maritimes à enrichir la « nomenclature » répressive de l'arsenal : manifestations, réunions et meetings, propagande, et, pire que tout, la grève, autant de motifs supplémentaires de sanctions et de punitions.

Les meetings syndicaux, salle du Treillis Vert, de Venise ou de la Brestoise étaient en permanence surveillés par les services du commissariat central ou du commissariat spécial. Chaque parole était retranscrite pour être restituée aux autorités civiles et militaires. Sans tenir compte des « taupes » de la préfecture maritime, et de certains ouvriers[245], qui, moyennant augmentation, indulgences ou avancement, n'hésitaient pas à dénoncer leurs camarades à la direction. Si la délation était fréquente, la chasse aux « mouchards » ne l'était pas moins.

D'un point de vue professionnel, l'exactitude militaire devait également être impeccablement respectée pour les heures d'embauchage comme de débauchage.

À côté des absences légales précédemment évoquées, il existait également des absences illégales parmi lesquelles celle consistant à ne pas venir au travail pendant 15 jours consécutifs qui motivait le congédiement. Mais la plupart du temps, il s'agissait de retards à l'embauchée pénalisés suivant une codification là aussi toute militaire et définie dans l'article 7 de l'arrêté du 27 novembre 1881 relatif aux retardataires.

L'entrée des derniers ouvriers ne pouvait avoir lieu que pendant une demi-heure après la fin de la cloche d'appel. Ceux qui se présentaient dans les 10 minutes suivant la fermeture des « marronniers » étaient admis au travail sans perte de salaire, mais une liste était dressée et ceux dont le nom reparaissait trop fréquemment étaient passibles d'une retenue de 1/10^{e} de journée[246] pour chaque série de 4 retards pendant une semaine[247]. Entre 10 et 30 minutes, les retardataires étaient également admis mais perdaient 2/10^{e} de leur salaire. L'application de cette procédure ne souffrait pas d'exception et ne pouvait faire l'objet que de rares accommodements. À tel point que la question fut évoquée à plusieurs reprises à l'Assemblée nationale, comme le 31 mars 1931, quand le député communiste de la Seine Georges Beaugrand interpella le ministre de la Marine au sujet des ouvriers de l'arsenal de Brest habitant Landerneau ou Le Relecq-Kerhuon, et qui se voyaient régulièrement opérer une retenue journalière sur salaire de 0,45 à 1 franc pour retards répétés, en raison de dysfonctionnements sur le réseau ferroviaire. La réponse du ministre fut simple, se référant aux termes du paragraphe 5 de l'article 2 de l'arrêt du 26 mars 1920 qui complétait celui du 27 novembre 1881 :

> « Les ouvriers qui se présentent au travail après la fermeture du casier à marrons, subissent une retenue d'une demi-heure pour un retard de 10 mn, et d'une heure pour tout retard compris entre 10 et 30 mn. Au-delà de cette limite, les ouvriers ne doivent plus être admis. Toutefois, par dérogation à ces dispositions, les ouvriers qui se trouvent dans le cas visé, sont admis à reprendre leur travail, quelle que soit l'importance de leur retard, pourvu qu'il soit dûment justifié, mais ils ne sont payés que pour la durée de leur travail effectif. Il ne saurait être question d'aller au-delà de ces dernières dispositions[248] ».

[245] Dans les rapports des commissaires spéciaux, il n'est pas rare de retrouver des mentions de « contacts » dans les meetings syndicaux, et plus grave encore, au sein des conseils d'administration des syndicats.
[246] Retenues décomptées en dixièmes de salaire journalier. Voir en annexe N°12 un courrier du directeur des CN de Brest à l'inspecteur-général du Génie maritime le 1er août 1906. S.H.D. Brest – 1G 787 – 1123.
[247] Une réglementation de 1905 fixa à 3 jours par mois le cumul des retards à atteindre avant sanction.
[248] Compte rendu de séance à la Chambre du 5 juin 1931. *Le Cri de l'Arsenal*, organe du syndicat unitaire, août 1931.

Si les motifs de punitions étaient aussi nombreux que divers, les peines encourues l'étaient tout autant, allant de la retenue sur salaire au simple avertissement, au renvoi, voire aux arrêts dans les casernes de la gendarmerie maritime, exceptionnellement à l'emprisonnement à Pontaniou, alors prison militaire[249]. Chaque sanction était agrémentée d'un barème progressif en fonction de la gravité de la faute ou du degré de récidive[250].

L'ensemble de cette « panoplie » répressive dont disposait l'armée à l'encontre des ouvriers, employée parfois pour des motifs insignifiants, ne pouvait que renforcer l'hostilité qui existait déjà au sein du groupe des travailleurs à l'égard des militaires. Par contre, étrangement, les sanctions appliquées aux militants révolutionnaires et libertaires furent relativement rares, à l'exception d'actions de prosélytisme avéré à l'intérieur même de l'enceinte militaire[251], le risque de contagion subversive constituant une des principales phobies des états-majors.

3. Pragmatisme de la Marine face aux « anarchistes » du syndicat

Ces pratiques étaient pourtant habituelles parmi les ouvriers les plus militants depuis l'introduction des idées socialistes à Brest au début de la décennie 1860[252], au grand dam de l'ensemble des autorités, civiles et militaires qui demeuraient généralement en proie à l'incompréhension devant ce phénomène. Le préfet du Finistère s'en plaignait encore au président du Conseil Joseph Caillaux, en septembre 1911[253], alors que des soubresauts insurrectionnels secouaient une nouvelle fois la ville en raison d'un projet de licenciement concernant plusieurs centaines de travailleurs auxiliaires[254] :

> « Je crois qu'une vigilance extraordinaire [est] nécessaire à Brest. C'est l'intérêt national, social et politique qui est en jeu […] Il n'est pas admissible que des anarchistes soient admis dans les arsenaux de l'État et que nous leur offrions des facilités pour saboter la Défense nationale ».

Ce passage illustre la situation à laquelle étaient confrontées, de manière régulière, les autorités brestoises dans leur volonté de mettre un terme à l'agitation contestataire qui animait l'arsenal. Au sein même de la Fédération CGT des travailleurs de la Marine qui avait suivi le virage réformiste entamé par la confédération en 1908/1909[255], Brest et son syndicat rouge faisaient figures d'exceptions. Au début de juillet 1910, alors que J-C. Vibert et Émile Guillou représentaient le port du Ponant au XI[e] congrès des travailleurs de la Marine, ceux-ci furent particulièrement stupéfaits de se faire traiter de « révolutionnaires intransigeants appartenant à un

[249] Le décret du 21 juin 1900 interdisait théoriquement les peines d'emprisonnement. Mais suivant les contextes (lors de la Première Guerre, par exemple, quand l'état de siège décrété à Brest confia les pleins pouvoirs au préfet maritime jusqu'en octobre 1919), cette disposition ne fut pas forcément respectée à la lettre.

[250] Voir S.H.D. Brest - Série 6 M : Matricule des ouvriers DCN. À la fin de la période couverte par notre étude, l'échelle des sanctions avait été limitée par rapport au début du siècle, allant du simple avertissement au congédiement définitif avec ou sans suspension des droits à pension (dans les cas très graves, le directeur des CN pouvait prononcer la suspension immédiate), en passant par l'abaissement temporaire d'un à trois échelons pour une durée maximale de trois mois, la mise à pied pour un maximum de deux semaines et l'abaissement définitif de un à trois échelons. Voir en annexe N°13 le règlement de police établi le 10 juin 1963 pour l'arsenal de Brest et en annexe N°14, le texte du décret n°70.209 du mars 1970 portant modifications des sanctions applicables aux ouvriers.

[251] Ce fut notamment le cas de Jules Le Gall, congédié en 1907 pour « incitation de militaires à la désobéissance ».

[252] La propagande socialiste se développa à Brest à la suite de l'arrivée à l'arsenal, en 1862, d'un sous-agent administratif muté de Rochefort, un dénommé Couturier.

[253] Courrier « très confidentiel » du préfet au président du Conseil, le 18 septembre 1911 – AD Finistère 4 M 335.

[254] Sur ces événements, voir Claude GESLIN, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne…*, *op. cit.*, p. 466.

[255] Maurice LABI, *op. cit.*, p. 20-21.

syndicat libertaire »[256], non seulement par le sous-secrétaire d'État H. Chéron, mais également par les délégués des autres ports. Le décret de 1912, en confirmant les mesures disciplinaires destinées à lutter contre l'action propagandiste des ouvriers civils à l'intérieur mais également à l'extérieur de l'établissement, semblait donner satisfaction au préfet mais la Marine ne mit que rarement en œuvre – à l'aune de la pléthore de rapports officiels qui nous sont parvenus en la matière – les mesures répressives réservées aux ouvriers coupables de diffusion d'idées révolutionnaires, antimilitaristes ou de comportement et de propos insultants envers les autorités militaires.

Depuis la fin du XIX^e^ siècle, la Marine avait généralement fait preuve de pragmatisme en la matière, abondant dans le sens de la modération face au déferlement de propagande pacifiste, néo-malthusienne ou encore anticléricale qui alimentait l'activité globalement qualifiée d'anarchiste à Brest. Néanmoins, de manière récurrente, elle devait se poser la question du maintien dans les effectifs d'un établissement de la Défense nationale de « militants extrémistes » qui, pour certains, allaient jusqu'à nier l'existence même de l'État. Mais alors que les autorités civiles et parfois même l'ensemble de la population s'interrogeaient sur la compatibilité du statut d'agent de l'État avec le militantisme anarchiste ou révolutionnaire[257], l'État-major de l'Armée de mer avait, depuis plusieurs décennies, adopté une attitude qui allait généralement se perpétuer par la suite. Plutôt que de congédier les éléments les plus avancés, la hiérarchie maritime préférait les maintenir dans les cadres pour mieux les surveiller et prévenir leurs éventuelles actions subversives :

> « Le renvoi de l'arsenal du chef du Parti ouvrier socialiste serait une mesure maladroite ; [Ce] serait doubler sa haine contre la société actuelle. Le laisser faire est encore le plus prudent ; l'attirer à soi serait le plus utile […] ; car si Gouzien était gagné par une élévation de classe, il pourrait ramener tous ces ouvriers égarés, tous ignorants des bienfaits qu'ils doivent au gouvernement de la République[258] ».

En quelque sorte, lui donner une promotion pour mieux le gagner à soi, et pour ramener plus aisément dans « la voie de la raison » l'ensemble d'une population laborieuse un peu naïve, ce troupeau qui se laissait si aisément mener par de « mauvais bergers »[259].

Il est vrai que les premières expériences répressives engagées par la Marine ne l'avaient pas encouragé à s'obstiner dans des procédures judiciaires qui relevaient d'autres juridictions que des tribunaux militaires. Toutes les tentatives pour faire condamner des ouvriers de l'arsenal pour des faits de propagande révolutionnaire ou anarchiste commis à l'extérieur de l'établissement depuis les années 1870 furent inévitablement renvoyées par les tribunaux civils, les prévenus relaxés

---

[256] Rapport commissaire spécial de Brest le 6 juillet 1910 – AD Finistère 4 M 335.

[257] « Vous remarquerez peut-être avec surprise que presque tous les anarchistes sont employés à l'arsenal et au port. Peut-être pourrait-on, à cette occasion, se demander si l'autorité maritime n'ouvre pas trop facilement les portes de ses établissements à des hommes qui, en dehors de leurs heures de travail, professent les théories les plus subversives ? ». AD Finistère 4 M 335. Courrier du préfet du Finistère au garde des Sceaux, le 20 décembre 1893.

[258] AD Finistère 1 M 218. Commissaire spécial, rapport du 2 juin 1889 au sujet de l'attitude de la Marine devant le cas Gouzien, un des leaders de la section brestoise de l'AIT, dessinateur à l'arsenal et ancien compagnon de Constant Le Doré avec qui il tenta d'instaurer une Commune de Brest dès le 2 octobre 1870. Sur les débuts du socialisme et du parti ouvrier à Brest, se référer à Claude GESLIN, « Les élites ouvrières en Bretagne (fin du XIX^e^ siècle - début du XX^e^ siècle), dans Christian BOUGEARD, Philippe JARNOUX (Dir.), *Elites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours : actes du colloques 1997-1998*, Brest, CRBC, 1999, p. 191-202 ; Yves LE GALLO, « Convulsions… », *op. cit.*, p. 183 ; Georges-Michel THOMAS, *op. cit.*, p. 51-83 ; Jacques PONS, Georges-Michel THOMAS, Jacques CHARPY, « La Commune de Brest et les déportés de la Commune de Paris en rade de Brest », *Bulletin de la SAF*, 1971, p. 211.

[259] Image caricaturale mais récurrente que l'on devait retrouver dans les articles de presse et les rapports des autorités, lors de chaque conflit social important dans la ville du Ponant au cours de la première moitié du XX^e^ siècle.

« faute de preuves » et, en cas de condamnation, amnistiés rapidement[260] ou réintégrés par les ministères. Cette répression n'eut, en définitive, que l'effet inverse de celui recherché par la Marine en confortant dans leurs convictions les personnes incriminées. Celles-ci conservaient leur emploi, se sentaient même protégées, voire intouchables. Et au début du XX^{e} siècle, il est incontestable qu'elles furent, de surcroît, encouragées dans ce sens par des ministres tout à fait complaisants qui, à l'occasion, n'hésitaient pas à désavouer les préfets maritimes au bénéfice des syndicalistes même les plus virulents. Le meilleur exemple en fut certainement celui de Victor Pengam qui, lors de la « fête des conscrits » qui se déroula au Casino brestois[261], le 5 octobre 1905, tint une conférence sur le thème du « rôle des armées dans les sociétés modernes ». Pour cette raison, la salle fut consignée pour un mois par le préfet maritime, c'est-à-dire interdite à la troupe. Pengam, quant à lui, fut mis à pied pour la même durée dans l'attente de son procès au civil où il devait répondre du chef d'inculpation « d'excitation de militaires à la désobéissance et à la désertion ». Celui-ci n'intervint que le 20 janvier 1906 et l'ouvrier de la 19^{e} compagnie des Bâtiments en fer fut réintégré à la suite de son acquittement par la cour d'assises de Quimper. Le préfet du Finistère s'insurgeait contre le fait que l'on pût maintenir dans les établissements militaires les pires ennemis de l'armée. Ce germe de rébellion dans ce type d'industrie ne pouvait être qu'un facteur de contagion néfaste au maintien de l'ordre dans l'ensemble du département :

> « Il importe de punir tous les actes d'indiscipline quand même cela devrait conduire à la grève de l'arsenal […] La tenue intérieure des arsenaux est la clef de l'agitation ou du calme du département[262] ».

Malgré cette incompréhension récurrente, un mois jour pour jour après son acquittement, le 20 février 1906, ce même Pengam demandait un congé exceptionnel de quinze jours pour faire une tournée d'information dans le département sur son arrestation et son jugement[263]. La Marine le lui accorda, sans solde toutefois.

Néanmoins et malgré les actions d'éclat de certains militants particulièrement convaincus de leur mission émancipatrice en direction du prolétariat – l'armée étant une des composantes de la société oppressive –, plus qu'à une attitude procédant d'une quelconque doctrine liée à l'antimilitarisme révolutionnaire ou à des discours péremptoires, tel celui de G. Yvetot quand il déclarait : « la discipline, imbécile parce qu'elle est militaire » [264], l'hostilité manifestée parfois haut et fort par l'ouvrier de l'arsenal à l'encontre des militaires tenait de l'expérience du quotidien et de ses relations séculaires souvent compliquées avec la Marine.

Quant à l'activité pacifiste qui fut principalement déployée dans les années précédant la Première Guerre mondiale[265], si elle soulevait parfois des cas de conscience parmi des travailleurs dont la profession pouvait paraître, à bien des égards, incompatible avec la propagande

---

[260] Même C. Le Doré, à la suite de son fiasco révolutionnaire d'octobre 1870, fut condamné à deux années de prison puis rapidement gracié par « la délégation de Tours ».
[261] Cabaret ouvert en 1898, sis au bas de la Rue de Siam, remplacé par le cinéma Omnia en 1907.
[262] Courrier du préfet au ministre de l'Intérieur le 26 octobre 1905. AD Finistère – 1 M 232.
[263] Demande effectuée en ces termes par son chef de service : «Amiral, Je vous soumets, en raison de son caractère particulier, une demande de permission de 15 jours, à compter de demain, 21 février, formulée par l'ouvrier Pengam pour aller faire des conférences sur son procès dans différentes villes et communes de la Bretagne ». S.H.D. Brest – 1G 785. Correspondances du directeur des CN.
[264] *La Bataille syndicaliste* du 3 juin 1913, cité dans : Gérard BAAL, « Victor Pengam… », *article cité,* p. 57.
[265] Alain LE MOIGNE, « Le pacifisme ouvrier brestois… », *op. cit.*, p. 362-370.

développée, ils tendaient également à se dissiper devant les nécessités du quotidien, comme dans les paroles de la chanson de Gaston Couté[266] *Le fondeur de canons* :

> « Pour gagner mon pain / Je fonds des canons qui tueront demain
> Si la guerre arrive / Que voulez-vous, faut ben qu'on vive ! »

Conclusion

À la veille de la Grande Guerre, la situation des travailleurs du port, sans être exceptionnelle, était cependant bien plus enviable que celle de leurs homologues du privé. Malgré des conditions d'exercice de leur profession qui les obligeaient à subir la discipline et souvent l'arrogance militaire, ils étaient déjà parvenus à affirmer une identité ouvrière particulière basée sur une certaine stabilité de l'emploi, la transmission de leur savoirs et savoir-faire en même temps que de leur travail à leur descendance et un nombre d'avantages de plus en plus sensible grâce à leur collaboration de classe avec l'État-patron.

Une collaboration qui avait pourtant germé au plus fort des événements révolutionnaires brestois, entre 1904 et 1906, alors que les leaders anarchistes du syndicat rouge et de la Bourse du travail, soutenus par les éléments les plus éminents de la nouvelle municipalité Victor Aubert[267], tentaient d'entraîner la ville dans une dérive insurrectionnelle. Cette entente n'avait fait que se confirmer au fil des années, même entre certains dirigeants du syndicat rouge, particulièrement favorables – dans le discours – à l'action directe, et le ministère de la Marine, représentant de l'État-patron. Les deux parties y trouvaient leur intérêt : une évolution significative de la condition de l'ouvrier – plus lente mais aussi plus sûre que ne l'était la révolution prolétarienne – pour le syndicat contre la paix sociale et un renforcement du pouvoir de l'État et du Parlement sur la Marine nationale. Quant à la hiérarchie maritime, à défaut d'avoir pu empêcher la constitution des syndicats, elle allait s'accommoder – souvent à contrecœur – de la nouvelle situation imposée et tenter de manœuvrer au mieux pour la préservation de ses propres intérêts.

[266] Gaston COUTE, chansonnier libertaire et pacifiste disparu en 1911. Voir l'ensemble de la chanson en annexe N°15.
[267] Notamment le premier adjoint Jean-Claude Vibert. Voir Yves LE GALLO, « Convulsions… », *op. cit.*, p. 190-195.

CHAPITRE II

1917 – 1919

BREST AU SEUIL DE LA RÉVOLUTION

« L'homme ne se sent vivant
que lorsqu'il bondit en chantant vers le ciel »

(Paul Vaillant-Couturier,
Trains rouges, Éditions Clarté, 1922)

Les deux dernières années de la Grande Guerre furent, à de nombreux points de vue, tout à fait symptomatiques de la dégradation plus générale d'un climat qui, jusque lors, avait vu l'essentiel des forces politiques et syndicales du pays s'associer au sein de l'Union sacrée[1]. À Brest, malgré les volontés clairement exprimées de mettre tout en œuvre pour empêcher la guerre, quitte à se résoudre au sabotage, à la grève insurrectionnelle, voire à s'armer et à prendre le maquis[2], les leaders libertaires et révolutionnaires du syndicat rouge de l'arsenal et de la Bourse du travail avaient suivi la fédération de la Marine et la CGT dans leur ralliement à Poincaré, allant jusqu'à accepter la suspension des commissions mixtes pendant la durée du conflit et à renoncer à certains acquis, notamment les douze jours de congés payés et la journée de huit heures. Mais si

[1] Jean-Jacques BECKER, « Union sacrée », dans François LAGRANGE (Dir.), *Inventaire de la Grande Guerre*, Universalis, 2005, p. 386-391. Sur l'état d'esprit de « l'arrière » au cours des dernières années de guerre, voir notamment Pierre RENOUVIN, « L'opinion publique et la guerre en 1917 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier 1968, p. 4-23 ; Max GALLO, « Quelques aspects de la mentalité et du comportement ouvriers dans les usines de Guerre 1914-1918 », *Le Mouvement Social*, N°56, juillet-septembre 1966, p. 3-34 ; Patrick FRIDENSON, Jean-Jacques BECKER, Serge BERSTEIN (Dir.), *1914-1918, l'autre-front*, Paris, Éd. ouvrières, *Cahiers du Mouvement social* n°2, 1977 ; Jean-Jacques BECKER, Annette BECKER, *La France en guerre: 1914-1918 : la grande mutation*, Éd. Complexe, 1988. Pour ce qui concerne plus particulièrement la vie à Brest, Yves LE GALLO, « Convulsions : à la recherche d'un équilibre (1870-1918) », dans Marie-Thérèse CLOITRE-QUERE, *Histoire de Brest*, CRBC, 2000, p. 205-207 ; André CHEVRILLON, *Les Américains à Brest*, Paris, Chapelot, 1920. Enfin, pour le déroulement de l'activité syndicale à l'arsenal au cours des années de guerre, nous pourrons nous référer à Claude GESLIN, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne et la guerre 1914-1918 », *Enquêtes et Documents*, Centre de Recherches sur l'Histoire du Monde Atlantique, Tome XVII, 1990, p. 81-142 , et à notre article : Alain LE MOIGNE, « Le pacifisme ouvrier à l'épreuve de la Première Guerre mondiale : Brest et son arsenal 1911-1918 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 2015, p. 361-383.

[2] Le 29 juillet 1914, à l'occasion d'un comité secret du syndicat du port, de la Bourse du travail et de la Jeunesse syndicaliste, Jules Le Gall déclarait qu'il avait un pistolet automatique de 21 cartouches et des chargeurs de rechange, « ce qui lui permettrait d'avoir raison de ceux qui se présenteraient pour l'appréhender ». AD Finistère 1 M 235. Rapport du commissaire spécial du 30 juillet 1914.

depuis l'année 1900 l'organisation du port était généralement conduite par des militants aux opinions particulièrement avancées[3], l'ensemble du syndicat tendait de plus en plus à emboîter le pas à celui qui était devenu en 1910 le premier député socialiste breton[4], Émile Goude, ancien commis de la direction des travaux de l'arsenal. Ses positions modérées et favorables à la collaboration avec l'État-patron semblaient retenir l'intérêt de la masse des travailleurs.

Dans les premiers mois de l'année 1917, la guerre qui, initialement, ne devait durer que quelques semaines, s'enlisait dans sa troisième année. Les combats du front se faisaient de plus en plus meurtriers et les nouvelles des défaites françaises parvenaient maintenant régulièrement à l'arrière, malgré la censure[5]. Les hommes continuaient de partir pour le front sans certitude de retour, pour être remplacés localement dans leur emploi par des étrangers ou des populations inhabituelles dans le milieu industriel breton. Enfin, la situation matérielle des catégories économiquement les plus exposées ne cessait de se dégrader depuis 1915. À l'augmentation constante du prix des denrées se rajoutaient les difficultés grandissantes d'approvisionnement[6]. Le prolétariat brestois n'échappait pas à une conjoncture politico-économique qui confinait à l'exaspération vis-à-vis d'un conflit dont personne n'était, à ce moment, capable d'augurer l'issue. Un climat qui tendait de plus en plus vers la remise en cause de l'Union sacrée, du patriotisme triomphant des premiers mois de guerre, de l'engagement des forces de gauche dans cette alliance « bourgeoise », de la collusion de Jouhaux et de la CGT avec le gouvernement.

C'est à partir de la fin 1915 que l'on commença à apercevoir, de manière tangible et organisée, des volontés de reprises des relations internationales, avec les conférences de Zimmerwald, puis de Kienthal[7]. Brest et son arsenal étaient tout à fait informés des démarches entreprises pour parvenir à une reprise du dialogue entre ouvriers de tous les pays belligérants[8]. C'est pourquoi, à partir de la fin de l'année 1916, mais surtout au cours de 1917, les opposants à la poursuite des hostilités se firent plus nombreux dans la cité du Ponant et les dissonances de plus en plus habituelles au sein du syndicat du port qui, jusque lors, était demeuré étrangement respectueux de la ligne de la fédération des travailleurs de la Marine et de la CGT. Le combat reprit également sur le front des revendications professionnelles. Celles-ci devinrent de plus en plus pressantes, notamment à compter du tournant des années 1917 et 1918, quand un nouveau souffle d'espoir

[3] Depuis 1910 et la fusion entre le syndicat anarchiste de Pengam et le syndicat socialiste (« goudiste ») de Goude, les deux tendances continuèrent de cohabiter au sein de l'organisation même si ce furent généralement les plus extrémistes, pourtant minoritaires, qui obtinrent les postes de secrétaires généraux. Pour les années 1910-1914 : 1910, Jean-Claude Vibert (révolutionnaire) ; 1911 : Victor Pengam (anarchiste) ; 1912 : Delaunay (révolutionnaire) et Dravalen (anarchiste) ; 1913-1er août 1914 : Jean-François Thoraval (révolutionnaire antimilitariste)

[4] Avant même son entrée à la municipalité Aubert en 1904, Goude avait utilisé le syndicat du port comme un tremplin pour sa carrière politique. 2 mois après son élection à l'Assemblée nationale, il était nommé secrétaire du groupe des ports à la Chambre. Profitant d'une énième rupture des relations entre le syndicat rouge et la préfecture maritime, il allait asseoir son influence sur l'organisation en devenant, au cours des années de guerre, le principal médiateur entre les deux parties. En multipliant les intercessions auprès du ministère et de la présidence du Conseil, de même que les interventions à la Chambre, il allait s'ériger en représentant privilégié des travailleurs de l'arsenal de Brest et plus généralement de l'ensemble de ces établissements à l'échelle du pays.

[5] Christian BRUNEL (Dir.), *D'une guerre à l'autre, Bretagne 1914-1945*, Morlaix, Skol Vreizh, 1994, p. 11-12.

[6] Problème général, quoique dans des proportions et sur une durée variables, à l'ensemble des pays belligérants. Jean-Jacques BECKER, *1917 en Europe, l'année impossible*, Bruxelles, éd. Complexe, 1997, p. 89-99.

[7] Jean-Jacques BECKER, *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Waterloo, André Versaille éditeur, 2008, p. 235-236.

[8] Annie KRIEGEL, *Aux origines du communisme français, 1914-1920, contribution à l'histoire du mouvement ouvrier français*, T. I, Paris, Mouton, 1964, p. 97-112.

pour le prolétariat parvint jusqu'au grand port de l'Atlantique, un souffle de lendemains meilleurs engendré par les événements intervenus en Russie.

Ce vent d'Est attisa les dissensions parmi les travailleurs, au point de voir se combattre ouvertement les générations de militants, anciens anarcho-syndicalistes pour beaucoup ralliés à l'Union sacrée et pour certains devenus jusqu'au-boutistes, face aux nouveaux, tentés par l'idée d'une révolution sociale sur le modèle soviétique. Des divergences dont le mouvement anarchiste brestois ne devait jamais véritablement se remettre et qui allaient creuser un fossé au sein de la confédération. Une fracture dont la CGT, sous sa forme d'avant-guerre, ne devait pas se relever, à Brest comme ailleurs.

A) L'année 1917 : un contexte explosif[9]

a) Des populations inhabituelles à l'arsenal

1. « Mobilisés sur place » et ouvriers militaires

À la déclaration de la guerre, une certaine quantité d'ouvriers de l'arsenal fut maintenue à son poste, généralement des professionnels spécialisés, essentiels au bon fonctionnement de l'établissement. Cette mesure touchait les travailleurs qui étaient mobilisés mais « mis à la disposition d'industries indispensables à la défense ou à la vie nationale ». Ils demeuraient cependant susceptibles de rejoindre le front à tout moment[10]. Cette mesure concernait donc en premier lieu les ministères de la Guerre et de la Marine.

Par contre, les manœuvres et employés non indispensables valides partirent pour les centres de mobilisation, à l'image d'une bonne partie des Brestois, son premier édile Hyppolite Masson en tête[11]. En vertu de l'état de siège, ce dernier ne possédait plus qu'un pouvoir virtuel sur sa ville.

De la même manière, certains ouvriers de spécialité, comme Victor Pengam, durent rejoindre leur corps, leur présence n'étant plus nécessaire aux besoins du moment à l'arsenal[12]. Cependant, dès 1915, le conflit se prolongeait bien au-delà des estimations initiales. Pour pallier le manque de bras sur les chantiers de réparation des unités de surfaces endommagées, des mesures furent adoptées par la direction des Constructions navales en accord avec le syndicat. Parmi celles-ci, la suspension des 12 jours de congés payés, le passage de la journée de travail de huit à dix

[9] Sur le contexte général de l'année 1917, voir notamment Jean-Jacques BECKER, *1917 en Europe, …, op. cit.*

[10] Stéphane SIROT, « La Guerre 1914-1918 », dans *Images et mouvements du siècle. Chronique sociale*, t. 2 : *Les raisins de la colère*, Clergoux, I.C.G.T.H.S.-Éd. France-Progrès, 1999, p. 362.

[11] H. Masson partit en novembre 1914. Il fut remplacé à la tête de la municipalité par Ernest Hervagault, premier adjoint, qui fit fonction de maire jusqu'au retour de Masson à Brest. Suite à sa mobilisation, ce dernier reçut un courrier du préfet maritime, lui enjoignant, eu égard à son statut de mobilisé, « de ne plus s'occuper des affaires municipales ». Par décret du 2 août 1914, l'état de siège avait été promulgué et dès le lendemain, le vice-amiral Louis de Marolles annonça que, conformément aux articles 2 et 8 de l'instruction d'octobre 1913 sur l'état de siège, les maires des communes de Brest, Lambézellec, Saint-Pierre et Saint Marc étaient dessaisis de leurs pouvoirs de police. Le capitaine de gendarmerie, commandant la prévôté de la place forte de Brest, fut dès lors chargé de la direction des services de police de l'agglomération, mais le pouvoir réel incombait maintenant au préfet maritime.

[12] Les unités les plus importantes avaient été réalisées avant la déclaration de la guerre. L'activité de constructions neuves au cours du conflit se résuma à la réalisation de bâtiments de petit tonnage (avisos et canonnières).

heures, le travail du dimanche et de nuit[13]. Mais ces dispositions se révélèrent immédiatement insuffisantes et les personnels de l'arsenal furent rapidement épaulés par des ouvriers militaires extérieurs à l'établissement et même à la région. Sursitaires, ces derniers avaient été ôtés des corps actifs en raison de leurs capacités professionnelles jugées nécessaires à l'industrie de guerre. Ces travailleurs étaient considérés comme des ouvriers pendant leur travail, relevant alors de la direction de l'arsenal, mais dès le débauchage, l'autorité militaire reprenait ses droits sur ce personnel. Ils restaient en permanence sous la menace d'un départ immédiat pour le front, en cas de manquement à la discipline[14], notamment pour fait de grève ou pour avoir tenu des propos antinationaux. Ce statut particulièrement ambigu – mi ouvrier, mi soldat – fut à la source de controverses entre syndicats et gouvernements tout au long du conflit.

Selon une circulaire du 23 juillet 1915 émanant du sous-secrétaire d'État chargé de l'artillerie et des munitions, Albert Thomas (SFIO), les ouvriers militaires pouvaient adhérer au syndicat de leur choix. Le 24 décembre suivant, Jules Guesde, ministre d'État du gouvernement Briand (SFIO)[15], confirmait ce droit pour l'ensemble des personnels travaillant pour la Guerre et la Marine, mais sous la réserve formelle qu'il leur était interdit de faire grève et de créer de l'agitation. D'autre part, n'étant présent dans l'établissement qu'à titre temporaire, le statut et le salaire des ouvriers militaires étaient déterminés par une extension du décret du 18 mai 1912[16] qui établissait ceux des ouvriers auxiliaires et en régie :

> « Le salaire des ouvriers et ouvrières auxiliaires est déterminé d'après le taux normal et courant des salaires dans la région pour les industries similaires et, à défaut d'industries similaires, en tenant compte des conditions locales de cherté de vie. Dans chaque […] établissement, il est établi, pour chaque profession, une échelle des salaires journaliers, fixant le salaire minimum et le salaire le plus élevé».

En mai 1917, le syndicat de l'arsenal soumettait au congrès des travailleurs de la Marine une revendication concernant la « détermination exacte de la situation des ouvriers militaires ». Deux mois avant le terme du conflit, le 12 septembre 1918, alors que la plupart de ces ouvriers étaient en poste depuis plusieurs années, le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Pierre Colliard (PRS), en était encore à rappeler les droits de ce corps « à part » :

> « Il a été admis, par les ministres intéressés à l'application de ladite loi [21 mars 1884], que les ouvriers militaires en sursis d'appel ou détachés dans les usines peuvent continuer à adhérer au syndicat dont ils faisaient partie ou donner leur adhésion à un syndicat de leur profession et collaborer ainsi à la défense de leurs intérêts professionnels, dans la mesure que comporte leur situation militaire » [17].

Ces derniers mots résumaient, à eux seuls, la confusion dans laquelle évoluèrent ces ouvriers au cours des quatre années de conflit.

Dès décembre 1914, le syndicat de l'arsenal s'insurgea contre cette pratique qui était de mobiliser certains ouvriers permanents pour les remplacer aussitôt par des militaires de même

[13] De même que la mise en sommeil des commissions mixtes de la Marine pour le temps que durerait le conflit.
[14] La loi Dalbiez (du nom de son initiateur, le député PRS Victor Dalbiez) du 17 août 1915 permettait de ramener au bataillon les ouvriers qui avaient été maintenus dans les usines et qui ne faisaient pas l'affaire, qui se rendaient coupables d'exactions ou de propagande « antinationale ». Ce fut, par exemple, le cas du pyrotechnicien Lamour qui commit une faute professionnelle en ne signalant pas immédiatement un incident intervenu dans son atelier.
[15] Ministre sans portefeuille du cabinet Viviani II (26 août 1914 – 29 octobre 1915) puis ministre d'État du cabinet Briand V (29 octobre 1915 – 12 décembre 1916),
[16] Article 6, paragraphes 1 et 2, Titre III.
[17] AD Finistère 10 M 19. Courrier du ministre aux préfets – 12 sept 1918.

profession. D'autre part, selon ce même syndicat, les premiers à partir étaient étrangement désignés parmi les responsables syndicaux les plus en vue[18]. Des signes d'hostilité se manifestèrent donc rapidement entre les immatriculés et cette nouvelle composante du personnel qui était assimilée à la catégorie peu valorisante des « embusqués »[19]. D'autant que dès février 1915, des rumeurs laissaient entendre que les mobilisés des autres arsenaux étaient revenus à leur poste, contrairement à Brest et Lorient. Aux dires des responsables du syndicat, cette iniquité aurait été la conséquence de la réputation de bravoure et d'endurance dont bénéficiaient les Bretons « que l'on envoyait ainsi au front sans discontinuer et sans mesure »[20]. Eu égard au passé contestataire et antimilitariste des arsenaux bretons et du fait que les relations étaient interrompues à Brest entre le Préfet maritime et le syndicat[21], il n'est pas exclu de penser que la Marine préférait recruter, compte tenu du contexte, une main-d'œuvre militaire qui, *a priori*, était plus aisée à contrôler et à discipliner, notamment par des mesures de coercition.

Cependant, l'implication dont firent preuve nombre d'ouvriers militaires et auxiliaires dans le combat syndical malgré les dangers qu'ils encouraient, mit assez rapidement fin aux illusions de la hiérarchie, en même temps qu'à l'antagonisme latent qui existait entre eux et les immatriculés.

Mais le recours à cette catégorie de travailleurs montra assez rapidement ses limites. À mesure que le conflit s'embourbait dans les tranchées du Nord et de l'Est, il fut de plus en plus difficile de trouver des militaires valides pour combler le déficit de main-d'œuvre dans les usines de l'arrière. D'autant qu'il était sans cesse nécessaire d'augmenter la capacité de production et, en conséquence, le nombre d'ouvriers[22] indispensable pour mener à bien la seconde activité majeure de l'établissement brestois : la fabrication d'obus et de munitions destinés aux armées de mer et de terre. La Marine dut alors demander le retour de travailleurs mobilisés[23], y compris ceux signalés indispensables par le département de la Guerre[24], de même que les tourneurs, ajusteurs, chaudronniers, électriciens ou fraiseurs[25] appartenant à la classe 1913, incorporés dans l'armée de terre sans avoir contracté d'engagement.

---

[18] Jean-François Thoraval, secrétaire-général et Alain Le Duff, secrétaire-adjoint, partirent dès la mobilisation.

[19] « Chevallier […] se souvient de sa première journée en tenue militaire, heureux "de ne pas appartenir à cette catégorie de citoyens méprisés qu'on voyait encore à l'arrière dans la force de l'âge" ». Jean-Yves LE NAOUR**,** « « Il faut sauver notre pantalon. La Première Guerre mondiale et le sentiment masculin d'inversion du rapport de domination », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°84, 2001, p. 38.

[20] AD Finistère – 1 M 243. Syndicat rouge du port de Brest. Rapport du commissaire spécial.

[21] Ce phénomène fut surtout récurrent dans les années 1904/1912 où les ponts furent coupés à diverses reprises entre le syndicat et l'hôtel Saint-Pierre, notamment à la suite de propos orduriers ou de menaces proférées à l'encontre du préfet maritime ou du gouvernement. La rupture encore d'actualité au cours de la Grande Guerre datait de septembre 1911, suite aux événements violents qui, une nouvelle fois, secouèrent la ville et notamment l'arsenal à la suite des projets de congédiement de plusieurs centaines d'auxiliaires. Sur ces événements, voir Claude GESLIN, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la première guerre mondiale*, Espaces écrits, Saint-Hippolyte-du-Fort, 1990, p. 466 et suiv.

[22] Le nombre des ouvriers de l'arsenal progressa de 7 700 à l'été 1914 à 10 400 au 2e trimestre 1918 (+ 36%).

[23] On les appela « affectés spéciaux » comme dans l'ensemble des entreprises travaillant pour la guerre : arsenaux de Rennes et Lorient, par exemple. Michel DENIS, Claude GESLIN, Patrick GOURLAY, Jean-Jacques MONNIER et Ronan LE COADIC, *Histoire d'un siècle : Bretagne 1901-2000: l'émancipation d'un monde*, Morlaix, Skol Vreizh, 2010, p. 102.

[24] Les incorporés des 5e et 6e régiments du Génie ; des convois automobiles ; ceux appartenant à l'armée d'Orient.

[25] Au printemps 1916, furent rappelés : 11 ajusteurs, 7 appareilleurs, 44 charpentiers, 8 chaudronniers, 1 couvreur, 4 peintres, 1 plâtrier, 2 dessinateurs, 2 électriciens, 1 forgeron, 1 frappeur, 1 perceur, 12 riveurs et 23 manœuvres.

2. Les munitionnettes

Pour répondre aux besoins sans cesse croissants de l'activité de l'arsenal, une autre solution s'offrit à la Marine : l'embauchage massif de jeunes apprentis et surtout de femmes, notamment à la suite de l'adoption de la loi Dalbiez du 17 août 1915 et de son article 2[26] :

> « Dans les administrations, établissements et services publics, il sera pourvu au remplacement temporaire des fonctionnaires, agents ou sous-agents incorporés, de préférence :
> 1°- Par des fonctionnaires, agents ou sous-agents retraités qui pourront, sur leur demande et s'ils sont reconnus aptes, être rappelés à l'activité pour la durée de la guerre ;
> 2°- Par des militaires mutilés ou réformés pendant la guerre qui pourront, sur leur demande et après examen d'aptitude être admis à des emplois compatibles avec leurs infirmités ;
> 3°- Par leurs femme, mère, filles ou sœurs ou, à défaut, des femmes, mères, filles ou sœurs de militaires tués ou blessés pendant la guerre ».

Ce fut à partir de la fin de 1915 et du début de 1916 que les femmes firent leur apparition massive dans l'établissement. Cette intrusion féminine dans un milieu d'hommes, militaire de surcroît, allait entraîner bon nombre de réticences parmi les ouvriers. Eu égard à la situation économique, les candidatures furent particulièrement nombreuses, tant et si bien qu'une dépêche ministérielle du 12 août 1916 fut nécessaire pour réglementer l'embauche de ces personnels. Il fut établi que la préférence serait donnée, dans l'ordre des critères suivants :

> 1°- Les femmes, mères, filles et sœurs de militaires tués ou morts de maladie sous les drapeaux, ou portés comme disparus ou prisonniers de guerre.
> 2°- Les femmes, mères, filles et sœurs de militaires réformés pour blessures, ou en traitement pour blessures graves susceptibles d'entraîner la réforme, réformés pour maladie contractée en service commandé.
> 3°- Les femmes, mères, filles et sœurs de militaires mobilisés affectés à des formations actives au front ou en opérations.
> 4°- Les femmes, mères, filles et sœurs de militaires mobilisés affectés dans des services de l'arrière.

Dans l'esprit des générations suivantes, cette présence féminine à l'arsenal ne releva longtemps que de ce contexte belliciste bien particulier. Il n'est en effet pas rare, encore aujourd'hui, d'entendre parler des femmes à l'arsenal uniquement en référence à la guerre 1914-1918 et à l'alésage des obus de 75. Cette situation incombe bien entendu au fait que ces personnels furent recrutés de manière intensive au cours de cette période pour atteindre un chiffre jamais connu jusque lors à la direction des CN et à celle de l'Artillerie. Plus généralement, dans les représentations construites au cours du XX^{e} siècle, l'activité féminine dans le département se résuma longtemps au travail agricole et, pour ce qui est de l'industrie, aux emplois nécessitant une certaine dextérité manuelle, c'est-à-dire les conserveries[27], les papeteries et à la manufacture des tabacs de Morlaix[28]. Cette image était également la conséquence de la sous-industrialisation de la région où, à l'exception de quelques sites comme Hennebont, Fougères et Saint-Nazaire, l'essentiel

[26] *Journal officiel* du 19 août 1915. Voir Max GALLO, *op. cit.*, p. 5. À Cherbourg, le nombre des ouvrières passait de 0 en 1914 (sur un total de 3 071 ouvriers) à 950 au 1er avril 1917 (22% des 4 346 ouvriers) tandis que celui des ouvriers militaires augmentait de 0 à 491 (11.3%). Marlène PILLET, *Arsenal et activités associées : les industries militaires à Cherbourg, 1900-1939*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Pierre DAVIET, Université de Caen, 2008.

[27] Les grèves des sardinières de Douarnenez, en 1924, eurent un rôle majeur dans la reconnaissance du travail industriel féminin dans le Finistère. Lucie COLLIARD, *Une belle grève de femmes : Douarnenez*, Librairie de L'Humanité, 1925.

[28] Les tabacs de Morlaix employaient, en 1856, 689 femmes (61,52%) sur un effectif total de 1 120 salariés.

de l'activité secondaire bretonne reposait sur des établissements de l'État. Or, les villes à dominante militaire et ouvrière comme Brest présentaient un faible taux d'activité féminine[29].

Cependant, une observation plus précise nous démontre que l'emploi féminin ne représentait pas une nouveauté à l'arsenal. Dès le XVII^{e} siècle, il y était même une réalité de tous les jours. Les femmes n'occupaient certes pas des postes de charpentier ou de scieur de long, ni, plus tard, de tourneur ou de soudeur, mais de fileuses, de couturières, d'étoupières ou encore de blanchisseuses au service de l'intendance maritime.

Toutefois, elles étaient avant tout embauchées pour des raisons purement économiques[30]. Les autorités s'en méfiaient car elles étaient considérées comme des facteurs de dissensions dans un univers exclusivement masculin et machiste[31]. D'autre part, elles furent maintenues, pour la plupart, dans des statuts précaires, notamment d'auxiliaires. Cette situation pouvait couvrir la totalité de la carrière de l'ouvrière qui restait donc susceptible d'être remerciée à tout moment, en fonction de la conjoncture. Lors du congrès de la fédération nationale des travailleurs réunis de la Marine, à Cherbourg, en juin 1914, le syndicat brestois s'était élevé contre cet état de fait, en réclamant, entre autres revendications, l'immatriculation totale des ouvriers et ouvrières auxiliaires et la titularisation automatique de celles admises entre 1890 et 1901.

Mais à l'arsenal de Brest comme dans de nombreuses industries, ce fut la Première Guerre mondiale qui véritablement « imposa le travail féminin à l'usine de guerre »[32]. Ainsi, à la pyrotechnie de Saint-Nicolas, le nombre des ouvrières s'accrut de 131% entre le 31 décembre 1916 et le 31 décembre 1918, pour représenter la majorité du personnel de l'établissement (57%)[33]. Le constat était identique à la poudrerie du Moulin-Blanc, établissement de la Guerre situé également au Relecq-Kerhuon, où leur effectif augmenta de 142% entre ces deux dates[34].

---

[29] Suite à la loi du 2 novembre 1892 (modifiée par celle du 30 mars 1900, sur « Le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ») qui prohibait, en principe, l'admission des enfants dans l'industrie avant l'âge de 13 ans révolus, le conseil municipal de Brest, par la voix du rapporteur M. Le Borgne, signalait : « Notre département compte peu d'industries spéciales qui occupent des enfants [- 13 ans], des filles mineures et des femmes ». Selon le décompte du même rapporteur, dans l'arrondissement de Brest, cet emploi représentait plus d'enfants que de femmes, soit 1 225 enfants, 507 filles mineures, 577 femmes, soit un total de 2 309 personnes – P.V. des délibérations du Conseil général du Finistère. Séance du 12 avril 1893. AD Finistère 10 M 9.

[30] « Dans quelques-uns de nos ports militaires, des femmes ont été admises à diverses époques, en qualité d'ouvrières employées à des travaux de couture. Bien que cet emploi des femmes puisse présenter des avantages au point de vue de l'économie, en raison de la modicité de leurs salaires, ses inconvénients, sous d'autres rapports, doivent conduire à y renoncer. Je vous invite, en conséquence, à donner les ordres les plus précis pour qu'on s'abstienne, à l'avenir, de toute admission nouvelle de femme en qualité d'ouvrière dans les arsenaux et établissements de la Marine ». Note du 25 septembre 1860, du ministre de la Marine. *Bulletin Officiel de la Marine* (Art. 217), 2^{e} semestre 1860.

[31] Ce caractère était, semble-t-il, encore plus prégnant dans les milieux ouvriers portuaires que dans les autres industries. Il se remarquait tout particulièrement chez les dockers où la masculinité et la virilité indissociables de la force physique étaient incessamment mises en avant. Voir Michel PIGENET, « À propos des représentations et des rapports sociaux sexués : identité professionnelle et masculinité chez les dockers français (XIX^{e} - XX^{e} siècles) », *Le Mouvement Social*, 2002/1 n° 198, p. 55-74. Ce caractère machiste demeura presque une règle à l'arsenal jusqu'à la fin du XX^{e} siècle et les propos particulièrement graveleux participaient à l'affirmation d'une virilité nécessairement associée aux établissements comme celui de la Penfeld. Dans ces années, les ouvriers appelaient encore le bâtiment administratif des CN, qui occupait un personnel majoritairement féminin de secrétaires et de comptables, « le parc à moules ». Andrée Gicquel, secrétaire retraitée. Entretien du 28 août 2012.

[32] Mathilde DUBESSET, Françoise THEBAUD, Catherine VINCENT, « Les munitionnettes de la Seine », dans *1914-1918 : L'autre front*, *Cahiers du Mouvement Social* n° 2, Paris, éd. ouvrières, 1977, p. 193.

[33] Les effectifs féminins augmentèrent de 729 à 1 685 entre ces deux dates, l'effectif global de 1 493 à 2 957.

[34] De 520, le nombre des ouvrières passa à 1 258. Celui des hommes diminua de 1 880 à 1 196 (- 36.4%). En décembre 1916, la poudrerie de Pont-de-Buis recensait 2 477 femmes pour 2 689 hommes (dont 500 kabyles). L'établissement produisait, à ce moment, entre 45 à 50 tonnes de poudres par jour. AD Finistère – 4 M 225.

Il s'agissait des « munitionnettes »[35] qui palliaient également la pénurie d'hommes dans d'autres entreprises d'État ou privées produisant des munitions pour l'arsenal : les établissements de mécanique Sauvion, Bellion, Esnault, de Brest, mais également Belbéoc'h de Landerneau ou Tréony de Quimper. Jusqu'à l'usine de la C[ie] des chemins de fer armoricains de Châteauneuf-du-Faou qui fabriquait 1 000 obus de 75 par jour en employant 38 hommes (dont 27 mobilisés et 7 belges), 50 femmes et 17 enfants[36].

Sous rémunérés, les personnels féminins furent à l'initiative des quelques mouvements de grogne qui se produisirent au cours du conflit. Ce fut notamment le cas à la poudrerie nationale de Pont-de-Buis/Saint-Ségal[37] en juillet 1917 où 2 600 ouvrières en grève, réclamant une augmentation quotidienne de 1,50 fr., déployèrent un drapeau rouge et chantèrent *l'Internationale*.

L'arsenal de Brest fut également le théâtre, au cours des années 1917 et 1918, de diverses actions de mécontentement de la part des ouvrières. Pour ce qui était de leur rémunération, le syndicat avait pris position dès 1915 pour qu'elles fussent payées autant que les hommes, à poste et travail identiques. Néanmoins, cette marque de sollicitude était principalement à rechercher dans la crainte inspirée par un personnel féminin surexploité et sous-payé et, par conséquent, générateur de concurrence à l'égard des hommes pour les temps d'après-guerre.

Les ouvrières travaillaient dans des conditions de pénibilité souvent extrêmes – parfois à leur demande en raison des rémunérations supérieures – comme dans le cas des personnels aux « fours », aux « presses » et également aux « obus chauds »[38]. Les hommes estimaient d'ailleurs que les femmes leur portaient préjudice en acceptant ces travaux difficiles, et qu'elles se « ruinaient la santé » pour un salaire de misère[39].

Les opérations militaires de la fin 1917 et de 1918 réclamèrent un effort de production supplémentaire. Les effectifs de l'arsenal allaient ainsi gonfler, passant de 9 300 éléments environ en juillet 1917 à 10 700 au premier semestre 1918. L'appel aux personnels féminins s'accrut en conséquence. L'hostilité masculine à leur encontre pouvait se vérifier quotidiennement, même de la part de membres du syndicat qui tentaient de les recruter sans trop de motivation[40] ni de succès et dans l'unique objectif de les faire adhérer au point de vue des hommes.

---

[35] Sur ce sujet, voir notamment Évelyne MORIN-ROTUREAU (Dir.), *Combats de femmes 1914-1918. Les femmes, pilier de l'effort de guerre*, Paris, Autrement, 2004 ; F. THEBAUD, *La femme au temps de la guerre de 1914*, Stock, 1986 ; Marie GATARD, Fabienne MERCIER-BERNADET, *D'une guerre … l'autre … combats de femmes*, Esprit du Livre, 2009.

[36] Petit bourg du centre du département, situé à 80 Km de Brest - AD Finistère – 4 M 225.

[37] Claude GESLIN, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne et la guerre 1914-1918 », *op. cit.*, p. 108. D'autres mouvements éclatèrent à l'arsenal de Rennes, à Saint-Nazaire, chez les sardinières d'Audierne. Voir Christian BRUNEL (Dir.), *op. cit.*, p. 11.

[38] Fonte, alésage, sertissage et remplissage des obus de 75. La notion de pénibilité revient régulièrement pour qualifier les emplois féminins. Mathilde DUBESSET, Françoise THEBAUD, Catherine VINCENT, *op. cit.*, p. 194.

[39] Selon certaines sources concernant notamment le Moulin-Blanc, elles étaient également particulièrement sujettes à des actes d'indiscipline envers les gendarmes maritimes et les chefs d'atelier. Max GALLO, *op. cit.*, p. 16, mentionne quelques exemples assez sulfureux de ce comportement. L'intégration à un établissement et à des emplois « masculins » imposait l'adoption d'un vocabulaire peu châtié qui n'avait rien à envier à celui des dockers évoqués par Michel PIGENET dans, « À propos des représentations … », *op. cit.*, p. 58-59.

[40] En 1916, le bureau du syndicat estimait que le recrutement des femmes était préjudiciable aux ouvriers et que celles-ci « s'empresseraient d'aller rapporter à l'arsenal tout ce qu'elles auraient pu surprendre à la Bourse du travail ». AD Finistère 1 M 243 (Rapport du commissaire spécial du 29 juillet 1916). Cette hostilité masculine était vérifiable dans l'ensemble des industries de guerre. Mathilde DUBESSET, Françoise THEBAUD, Catherine VINCENT, *op. cit.*, p. 194.

Plus le conflit s'enlisait, plus les difficultés économiques des ménages augmentaient, plus les récriminations s'amplifiaient à l'encontre des femmes[41] qui exerçaient une concurrence « déloyale » vis-à-vis de leurs homologues masculins. La position du syndicat devait progressivement évoluer vers une attitude résolument défensive par rapport à l'année 1915, quand il réclamait l'égalité salariale pour les ouvrières. Les rémunérations féminines demeurèrent inférieures, parfois de manière très sensible, à celles des hommes, tout au long du conflit[42].

En 1918, dans un contexte de pénuries et de taxations, les dissensions se firent encore plus vives et les critiques plus acerbes envers les personnels « de substitution » embauchés en masse au cours des années précédentes. Certains responsables ouvriers n'hésitaient pas à en réclamer le départ pour permettre le retour des mobilisés, allant même parfois jusqu'à assimiler l'ensemble des catégories de remplaçants, que ceux-ci fussent volontaires ou non, locaux ou étrangers. Ainsi, Alain Le Duff, membre influent du syndicat CGT de l'arsenal[43] écrivait à Charles Benoît[44] :

> « Clemenceau fait la relève des usines et nous marchons, femmes, Kabyles, Chinois, Annamites, Américains, Espagnols, Italiens, viennent nous remplacer dans les usines et nous ne disons rien ».

D'autres adoptaient une position plus mesurée, estimant qu'il fallait attendre le retour des mobilisés pour envisager le licenciement des ouvrières[45]. Entre ces deux tendances, enfin, certains se montraient disposés au congédiement de certaines femmes occupant des postes « doux » et sans charges de famille, laissant aux autres ouvrières la liberté de former leur propre syndicat pour défendre leurs revendications.

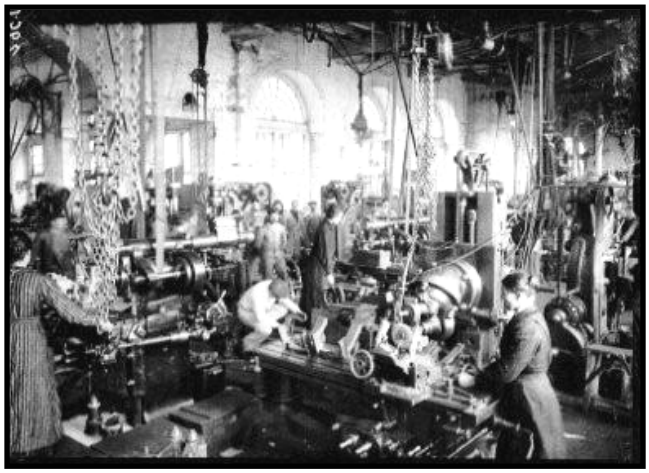

Illustration N°19 (ECPAD)
Personnels féminins aux ateliers des Capucins.

Illustration N°20 (ECPAD)
« Munitionnettes » à la pyrotechnie de St-Nicolas.

[41] A. Merrheim lui-même dénonçait l'intensification de la main-d'œuvre féminine « qui avait pour principale conséquence d'expédier toujours plus d'hommes au front ». Max GALLO, *op. cit.*, p. 15 et suiv.
[42] Situation générale dans l'ensemble du pays. Mathilde DUBESSET, Françoise THEBAUD, Catherine VINCENT, *op. cit.*
[43] Rappelé du front en 1915, comme Thoraval, il retrouva son poste de secrétaire-adjoint en 1916 et 1917. Il n'était plus que bibliothécaire en 1918 mais continuait d'exercer une influence sur le syndicat, notamment sur les libertaires et ceux qui tendaient de plus en plus ouvertement vers le pacifisme.
[44] AD Finistère – 4 M 199. Courrier du 1er février 1918. C. Benoit était un militant anarchiste et pacifiste. Il publia *La paix par les peuples* au cours du conflit, collaborateur à la revue *Les Temps Nouveaux*.
[45] Le terme même de « munitionnettes » renvoyait au caractère provisoire de leur situation. Voir Françoise THEBAUD, « La Grande Guerre : le triomphe de la division sexuelle », dans Georges DUBY, Michelle PERROT (Dir.), *Histoire des femmes en Occident*, T.V, *Le XXe siècle*, Paris, Le Seuil, 1992, p. 42.

b) Une situation économique préoccupante – Mesures de solidarité

Malgré le calme apparent qui caractérisait l'arsenal dans le domaine professionnel, un malaise latent tendait à se développer et le climat était loin d'être aussi radieux que semblait vouloir le faire croire le Préfet en septembre 1917. Tout en reconnaissant les difficultés économiques qui aggravaient le quotidien des catégories populaires, il mettait en avant les avantages acquis par certaines catégories de travailleurs – et notamment les ouvriers de la Défense nationale – pour justifier de cette amélioration de l'état d'esprit :

> « Les conditions de vie avantageuses dont jouissent plusieurs classes sociales malgré les difficultés grandissantes sont une des causes de cette situation certainement satisfaisante au trente septième mois de la guerre […] les ouvriers employés dans les établissements de la Défense nationale ou dans les industries privées ont également obtenu des avantages pécuniaires appréciables. Dans ces conditions, les sacrifices consentis et les tristesses inhérentes à la longueur de la guerre sont supportés facilement » [46].

Cependant, l'enthousiasme des autorités civiles ne reflétait pas exactement le quotidien de la population ouvrière. Les salaires ne suivaient plus, depuis longtemps, la progression constante et fulgurante des prix des denrées[47]. Les taxations gouvernementales ne suffisaient pas à contenir cette inflation et les fraudes étaient nombreuses de la part des commerçants. Devant l'ampleur de ces difficultés, la solidarité s'organisa et du côté de la Bourse du travail, on ressortit les « soupes communistes ».

1. Les coopératives de consommation

Ces « roulantes » existaient depuis longtemps à Brest et étaient utilisées lors de chaque mouvement de grève durable d'une corporation ou d'une autre, à la condition expresse que celle-ci fût affiliée par son syndicat à la Bourse du travail et donc à la CGT[48]. On en parlait déjà lors des événements de 1904/1906. Elles servirent également tous au long de l'année 1911, à l'occasion des grèves à répétition qui animèrent le port du Ponant. Lors du congrès de Cherbourg en juin 1914, l'assemblée vota, sur demande de Jean-François Thoraval, l'achat des matériels nécessaires aux soupes communistes qui étaient appelées à fonctionner à Quimper et à Brest en temps de grève.

Le mois suivant, le Préfet annonçait au ministère de l'Intérieur que si la misère n'était pas à craindre dans les campagnes, dans les centres plus industriels comme Brest, elle pouvait toutefois se faire sentir. Pour y remédier, des soupes populaires et des distributions de pain avaient été organisées par les mairies. Celles-ci fonctionnaient notamment à Brest, Quimper, Concarneau et Douarnenez. Les difficultés imprévues liées à la longueur de la guerre obligèrent les municipalités à envisager des mesures plus conséquentes en matière de ravitaillement des populations.

---

[46] AD Finistère 1 M 133. Rapport du préfet le 29 septembre 1917.

[47] Les salaires ouvriers n'avaient pas été modifiés depuis 1910. V. Pengam déclarait, en janvier 1917 : « certaines denrées ont augmenté de moitié, voire des 2/3 ; certains objets de première nécessité ont doublé de prix sans que le gain ouvrier ait été augmenté ». AD Finistère – 1 M 243 (Rapport du commissaire spécial du 24 janvier 1917). Fin 1916, en France, l'indice des prix était globalement de 144 pour la viande et de 167 pour les pommes de terre, par rapport à un indice 100 en 1914. L'indice moyen des salaires, par contre, n'était que de 125. Pierre RENOUVIN, *op. cit.*, p. 8.

[48] Ces soupes communistes fonctionnaient dans l'ensemble des grands centres ouvriers et notamment portuaires de Bretagne. Elles permettaient de supporter plus aisément des mouvements de grève durables. Voir par exemple la grève des dockers de 1907 à Nantes. Claude GESLIN, « Le syndicalisme des dockers en Bretagne avant 1914 » dans Dockers *de la Méditerranée à la Mer du Nord – Des quais et des hommes dans l'histoire*. Actes du Colloque international du 11 au 13 mars 1999, Édisud, Aix en Provence, 1999, p. 99.

Les sociétés coopératives de consommateurs et de secours mutuel existaient à Brest depuis au moins les dernières décennies du XIX[e] siècle. Elles s'y étaient notamment développées, comme dans l'ensemble du pays, à compter des premières années de la III[e] République[49], souvent à l'initiative d'ouvriers et de militants socialistes, d'autres grâce à l'implication de l'Église ou de sociétés de bienfaisance. En Bretagne, les ouvriers avaient adhéré relativement tôt et spontanément au mouvement coopératif.[50]. Selon des principes qui visaient à substituer « au régime compétitif et capitaliste […] un régime où la production serait organisée en vue de la collectivité des consommateurs et non en vue du profit »[51], les ouvriers brestois s'accordaient de préférence avec ce qui allait être l'approche anarcho-syndicaliste qu'avec la vision socialiste du phénomène coopératif[52]. Dès 1869 autour de Constant Le Doré, les militants de l'arsenal avaient constitué un fonds de réserve destiné, à terme, à installer un mode d'existence en parfaite autarcie, garant à leurs yeux d'une parfaite indépendance vis-à-vis d'un État devenu du même coup inutile. Ce fonds était alimenté par des cotisations mensuelles et l'objectif premier était de créer, à Brest et dans sa banlieue, des boulangeries, épiceries et boucheries à bas coût pour les populations ouvrières et plus généralement démunies. Ce projet ne se réalisa pas sur le moment mais il montra la voie. La première mention de coopérative ouvrière brestoise que nous ayons retrouvée dans les sources archivistiques fut une boulangerie appelée la « Naissance », créée le 18 janvier 1882[53]. Celle-ci fut rebaptisée la « Fraternelle » en 1898, puis, très rapidement « L'Égalité » au tournant du siècle. Généralement administrée par des anarchistes de l'arsenal[54], « l'Égalité » fit faillite en 1911 après avoir hébergé pendant une année la Bourse du travail en avril 1910[55].

Ce fut surtout autour de l'année 1900[56] que de nombreuses autres sociétés de ce type, destinées à distribuer aux familles adhérentes des denrées à prix intéressants, virent le jour :

[49] 846 000 adhérents en 1870 ; 3 750 000 en 1905. Jean-William DEREYMEZ, « Naissance du syndicalisme », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.), *Histoire des Gauches en France*, Vol. 1, La Découverte, 2005, p. 473.

[50] Pour ce qui concerne les rapports entre le mouvement syndicaliste et le mouvement coopératif et mutualiste au XIX[e] siècle et au début du XX[e], nous nous référerons à Fernand PELLOUTIER, (ouvrage posthume), *Histoire des Bourses du travail, origine, institutions, avenir*, Costes, 1921, notamment p. 144 et suiv. ; Alain CHATRIOT, « Les coopérateurs », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.), *Histoire des gauches en France*, Vol. 2, *XX[e] siècle – À l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2004, p. 91-97 ; Patricia TOUCAS-TRUYEN, *Les coopérateurs : deux siècles de pratiques coopératives*, Michel DREYFUS (Dir.), Paris, éd. de l'Atelier, 2005 ; et, pour aborder le phénomène coopératif d'un point de vue plus régional, Robert GAUTIER, *Le Mouvement coopératif de consommation dans l'Ouest des origines au congrès de Fougères (1925)*, thèse de doctorat sous la direction de Claude GESLIN, Rennes 2, 2003.

[51] Un des principes fondateurs du système coopératif. Alain CHATRIOT , *op. cit.*, p. 94.

[52]Le congrès ouvrier de Marseille, en 1879, jugea la coopération incapable de participer à l'émancipation du prolétariat mais intéressante pour servir la propagande socialiste. Robert GAUTIER, « Emmanuel Svob, les socialistes bretons et le mouvement coopératif de consommation de 1905 à 1939 », dans Christian BOUGEARD (Dir.), *Un siècle de socialismes en Bretagne, de la SFIO au PS*, Actes du colloque de Brest 8-10 décembre 2005, Rennes, CRBC/PUR, 2008, p. 53.,

[53] Elle fut suivie trois jours plus tard de « L'Industrielle ». Au Relecq-Kerhuon/Guipavas, les ouvriers de la Guerre fondèrent la « Société coopérative de la poudrerie nationale du Moulin-Blanc », le 19 avril 1889.

[54] Dont Émile Guillou, ouvrier aux Machines, délégué à la commission mixte, administrateur du *Cri du Peuple*.

[55] Suite à l'expulsion, par la nouvelle municipalité Delobeau, de la Bourse du Petit Couvent. Claude GESLIN, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la première guerre mondiale*, *op. cit.*, p. 710-717.

[56] Ce phénomène se développa à la charnière du siècle dans les ports du sud (Concarneau, Pont-L'Abbé), les villes (Morlaix, Quimper) et les industries isolées comme la poudrerie de Pont-de-Buis : Coopérative de consommation de la poudrerie nationale du Pont-de-Buis (1[er] avril 1903). Mais la coopération dans le Finistère avant la Première Guerre demeura bien en retrait par rapport à d'autres départements bretons comme le Morbihan ou la Loire-Inférieure. Robert GAUTIER, « Emmanuel Svob… », *op. cit*, p. 58-61. À Brest, des coopératives de productions furent également créées : « L'Imprimerie économique » le 15 mai 1898, « L'Avenir », le 22 décembre 1899, « Le Bâtiment », le 15 mars 1900 et, en 1905, « La coopérative communiste » qui devint, en 1910, « L'atelier Communiste » ; sans oublier « L'Égalitaire », société fondée par les anarchistes dockers en 1919 pour lutter contre les compagnies de fret privées.

épicerie, boulangerie[57], vins, tissus, chaussures. Mais face à l'ampleur des difficultés causées par la Première Guerre mondiale, ces institutions ne suffisaient plus. En 1915, le syndicat de l'arsenal avait déjà réclamé une taxation[58] de toutes les denrées alimentaires pour empêcher les spéculations. Les autorités multipliaient les menaces de réquisitions mais souvent ces mesures restaient au stade de l'ultimatum. À Caen, un mouvement de ménagères venait d'attaquer et de piller des épiceries et le syndicat n'excluait pas que la population brestoise en vînt à commettre des actes comparables.

Ce fut en octobre1915 que la municipalité socialiste décida de vendre directement au détail et au prix de la taxe, de la viande de boucherie[59]. Un étal fut ouvert aux Halles Saint-Louis en février 1916, puis un second dans celles de Recouvrance (mai 1916) et un troisième dans le quartier Saint-Martin (octobre 1916). À la veille de l'Armistice, la mairie gérait directement ces trois boucheries. Le chiffre d'affaires global du premier semestre 1918 était évalué à 480 000 fr.[60]. D'autre part, les élus avaient également créé deux épiceries fonctionnant selon le même principe : la première, aux Halles Saint-Louis, avait été fondée en janvier 1917 et avait généré 85 000 fr. de chiffre d'affaires au premier semestre 1918 ; la seconde, aux Halles de Recouvrance, présentait une recette de 65 000 fr. depuis sa création le 5 janvier 1918[61].

Le retour des démobilisés vint renforcer les difficultés au début 1919. Ils ne retrouvèrent pas tous, loin s'en faut, du travail dans l'immédiat. Malgré un fonds d'aide municipal voté en leur faveur en février, les anciens combattants venaient peser un peu plus sur la situation économique de la ville. Celle-ci devenait telle que l'Union départementale des syndicats en arriva à en appeler « Aux travailleurs des champs » pour s'unir à ceux des villes dans la dénonciation des spéculateurs, alors que parallèlement, les paysans étaient généralement rendus responsables du renchérissement des denrées par les populations urbaines[62].

La municipalité décida donc, dès le 21 mars 1919, d'ouvrir, dans les bâtiments du Petit Couvent, un restaurant municipal dont la direction fut confiée à Michel Hervé, chef de bureau à la mairie de Brest[63]. D'avril à août 1919, 136 385 repas y furent servis[64]. Au début de l'année 1921, le prix du repas se situait entre 1 fr. et 1.25 fr. Mais ce restaurant, initialement destiné à répondre à un besoin momentané, fut maintenu, sous gestion directe de la ville, jusqu'en 1930, date à laquelle il fut confié à un concessionnaire. Il ne ferma ses portes qu'en octobre 1941.

---

[57] En 1901, le syndicat « rouge » entreprit de créer une boulangerie coopérative ouvrière financée par des collectes et des tombolas. Les sources archivistiques ne nous permettent pas d'affirmer que ce projet fut un jour concrétisé.

[58] Les taxations mises en place par arrêtés préfectoraux et destinées à fixer les prix maximum de vente de détail se multiplièrent en 1917, - 1er janvier : beurre et pommes de terre ; 7 février : à nouveau le beurre et les sabots ; 7 avril : le sucre ; 16 mars : la viande bœuf ; puis le lait, le fromage, le pain, à nouveau le beurre. À la fin de cette même année, les rationnements devinrent plus stricts : 300 gr. de pain par personne, 500gr. de sucre par mois à la place de 750. L'année 1918 ne vit aucune amélioration en matière de prix et de ravitaillement. Voir Michel DENIS *et al., op. cit.,* p. 103-104.

[59] Le 1er octobre 1915, les élus brestois décidèrent d'engager des moyens pour remédier au problème de la vie chère. D'autres villes bretonnes comme Nantes, Lorient ou Rennes connurent ce même type d'entreprises municipales, notamment à partir de 1916. Robert GAUTIER, « Emmanuel Svob… », *op. cit.,* p. 62-63.

[60] Saint-Louis, 240 000 fr. ; Recouvrance, 120 000 fr. ; Saint-Martin : 120 000 fr..

[61] La municipalité avait repris une des trois boutiques créées au tournant du siècle par la coopérative ouvrière « L'Alliance des travailleurs brestois » fondée le 7 juin 1898 par l'abbé Roull. Notons que son siège, au 41, Rue Arago, hébergea également le syndicat professionnel des travailleurs du port (CFTC). Les liens entre le syndicat chrétien et cette coopérative étaient particulièrement étroits.

[62] Jean-Jacques BECKER, *1917 en Europe, …, op. cit.,* p. 98-99; Michel DENIS *et al., op. cit.*, p. 99-100.

[63] Élu conseiller municipal de Lambézellec en 1912, il devint maire de cette ville de janvier 1921 à octobre 1941.

[64] Gérard CISSE, *Les Rues de Brest 1670 – 2000*, éd. Ar Feunteun, Brest, 2012 p 321.

Il en fut de même des deux principales coopératives brestoises, l'Alliance des travailleurs et l'Espérance[65], qui connurent un essor sans cesse croissant au cours des années Vingt et Trente. À l'instar du nombre de leurs centres de distribution[66], celui de leurs sociétaires ne cessa de croître.

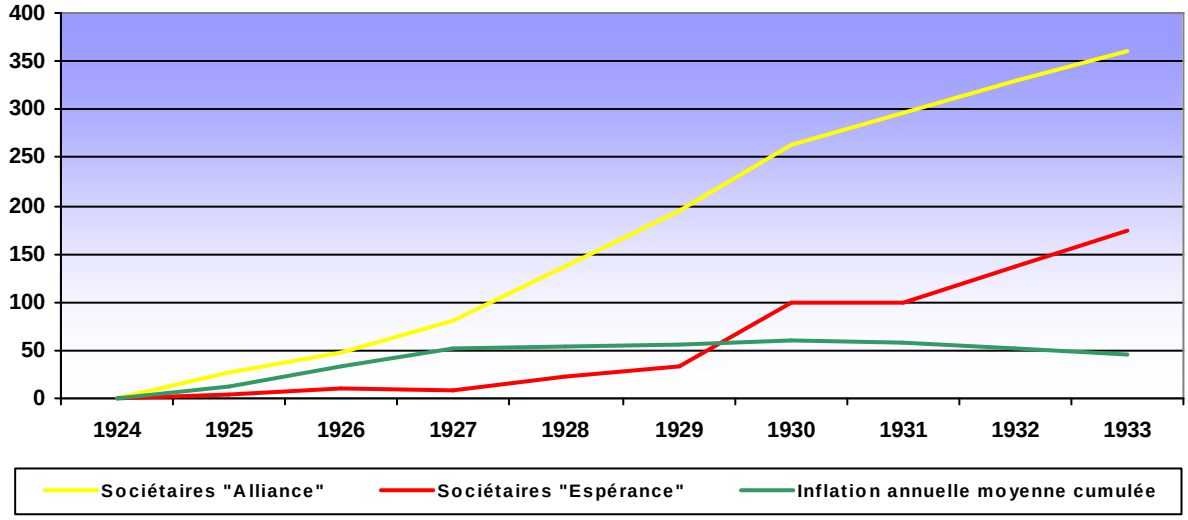

Graphique N°4 – Progression des sociétaires des coopératives de consommation (1924 – 1933)
L'Alliance des travailleurs et l'Espérance (En valeur absolue et après les diverses fusions)

2. L'arsenal privilégié : de la « gamelle » au restaurant coopératif

L'arsenal, quant à lui, bénéficiait d'un service de restauration interne depuis avril 1917. Après avoir été moult fois différée, cette entreprise s'était concrétisée suite à la combinaison d'initiatives ouvrières et ministérielles. Si les objectifs des uns et des autres étaient sensiblement différents, la conjonction des volontés syndicales et de celles de l'État-patron devait une nouvelle fois aboutir à une réalisation pérenne et bénéfique pour le groupe ouvrier.

Globalement, elle trouvait son origine dans la condition miséreuse des travailleurs de l'établissement militaire au tournant du siècle. Devant une situation qui devenait déplorable, notamment au cours de la crise des années 1866-1868, la municipalité attribua aux indigents, à partir de janvier 1868, des bons de bouillon ou de viande qui devaient être utilisés auprès des trois « fourneaux économiques » installés par la ville, suite à une souscription lancée par la chambre de

[65] À Brest comme dans l'ensemble du pays, ces coopératives de consommations prirent des noms évocateurs proclamant leur idéal de fraternité et de solidarité : L'Espérance, L'Alliance, L'Égalitaire. Ailleurs, elles s'appelèrent La Prévoyance, L'Émancipatrice ou La Ruche comme à Saint-Nazaire, La Prolétarienne à La Montagne ou encore La Solidarité à Quimper ou Kerinou. Voir Claude GESLIN, « Les premiers pas du PSU-SFIO en Bretagne (1905-1914) », dans Christian BOUGEARD (Dir.), *Un siècle de socialisme en Bretagne…*, *op. cit.*, p. 33.

[66] Comme il en fut des patronages et des clubs sportifs, les sociétés coopératives furent l'enjeu de rivalités d'influences entre les partis laïque et clérical. Ainsi, L'Espérance fut créée par des syndicalistes de gauche, notamment des membres du syndicat rouge, pour contrer l'activité de L'Alliance, contrôlée par le clergé brestois. Entre 1920 et 1924, les sociétés coopératives ouvrières de Brest comme de l'ensemble de la Bretagne fusionnèrent dans « des organisations à succursales multiples ». Robert GAUTIER, « Emmanuel Svob… », *op. cit.*, p. 64. C'est ainsi que L'Espérance fusionna avec La Solidarité de Kerinou puis avec L'Ouvrière de Kerhuon pour enfin être remplacée par L'Union des coopérateurs du Finistère en 1930. De la même manière, L'Alliance des travailleurs passa de 7 points de vente pour la ville de Brest et les communes suburbaines en 1924, à 19 en 1933 ; L'Espérance, quant à elle, sur le même laps de temps et le même espace, de 11 à 27. Sur cette période, chacune des deux sociétés employèrent entre 20 et 60 salariés. En 1932, l'Alliance construisit même un immeuble au 56, rue Richelieu, pour y installer un nouveau magasin.

commerce le 15 janvier. La mairie ne faisait que reprendre en cela les mesures que le vice-amiral Augustin Dupouy avait adoptées en faveur des ouvriers de l'arsenal deux jours auparavant[67]. L'une de ces « popotes » était établie à la Madeleine, l'autre au Poste 13, porte de la Corderie. Elles étaient tenues par les « Sœurs de la Sagesse »[68], sous le nom de « coqueries ». Suite à la fermeture de ces dernières, en 1905/1906, les ouvriers qui ne pouvaient retourner à leur domicile pendant la pause de midi prirent alors leur repas sur le lieu de travail, faisant réchauffer leur fameuse gamelle[69] dans les ateliers qui étaient équipés de points chauds (forges, chaudronnerie, fonderie) ou sur des chauffoirs installés pour l'occasion.

Depuis longtemps, les repas des personnels étaient donc une préoccupation pour la Marine. La bonne santé de l'ouvrier passait par une alimentation suffisante. L'administration y voyait surtout un remède pour combattre la consommation d'alcool qui gangrenait le monde ouvrier de l'époque. Un fléau à l'origine de tous les maux et qui faisait notamment « sauter » un grand nombre de repas, par manque de moyens, par facilité, par négligence ou par résignation. C'était principalement le cas des ruraux qui venaient travailler la semaine à Brest et qui n'avaient personne pour leur préparer une simple soupe à midi. Mais ce phénomène concernait également les travailleurs résidant en ville et qui ne disposaient pas d'un temps suffisant pour rejoindre leur domicile, déjeuner, puis revenir à l'arsenal, au cours d'une interruption qui n'était souvent que de 30 à 45 minutes. Plutôt que de manger, la pause était consacrée à boire dans les estaminets qui foisonnaient autour de l'établissement[70]. Il s'ensuivait des après-midis moins productifs, des rixes entre ouvriers, et, pire que tout pour la Marine, des manifestations d'insubordination.

Victor Pengam, quant à lui, voyait dans l'alcool la racine du mal qui rongeait physiquement et abrutissait intellectuellement le monde ouvrier. Il était à proscrire car il participait à l'aliénation du prolétariat et enlevait sa dignité en même temps que sa volonté revendicative au travailleur, entravant toute possibilité d'émancipation ouvrière. Pengam n'eut de cesse de combattre ce fléau, en commençant par s'adresser à ceux qui partageaient son quotidien, les travailleurs de l'arsenal et notamment les responsables syndicaux qui, à quelques exceptions près, n'étaient pas épargnés.

Cette lutte, le leader libertaire l'avait commencée au cours de son service militaire[71], en organisant des conférences en faveur des conscrits[72]. En 1909, il demanda même le déplacement de la fédération des travailleurs de la Marine de Toulon vers Brest car, à son sens, elle ne prenait pas suffisamment conscience des ravages causés par l'alcool dans le prolétariat. En 1910, par l'intermédiaire de la Bourse du travail, Pengam et Le Flaouter[73] voulurent créer un restaurant syndical destiné à assurer les repas des grévistes et à fournir gîte et couvert aux ouvriers voyageurs ou célibataires, à l'écart de toute tentation à l'égard de l'alcool et de la prostitution[74]. Mais ce projet

[67] Voir Michel FLOCH, « La vie de l'ouvrier de l'arsenal », *Les Cahiers de l'Iroise*, N°48, 1965, p. 271.
[68] Religieuses « grises » qui officiaient à l'hôpital maritime en qualité de lingères et infirmières.
[69] C'est de cette époque que date la chanson *Avec sa gamelle.* Voir les paroles en annexe N°16.
[70] Pour les ouvriers des Capucins, le lieu de rendez-vous habituel était le café « le Trou », situé juste devant la porte du Carpont. Voir Emmanuelle METIVIER, *À l'arsenal*, Rennes, Marines édition, 2003, p. 83 et suiv.
[71] Service militaire effectué à Alençon à partir du 5 octobre 1906.
[72] Michel Pigenet mentionne également le combat antialcoolique mené par le syndicaliste docker havrais Jules Durand dans, « Modalités d'embauche et pratiques professionnelles. Aux sources des sociabilités militantes dans le syndicalisme docker », *Politix*, n°63, 2003. p. 86. Un comportement qui le rendait suspect aux yeux de son employeur.
[73] Voir la notice concernant Pierre Marie Le Flaouter sur le cédérom du MAITRON.
[74] Voir la copie du courrier adressé à Georges Yvetot en annexe N°17.

se solda par un échec[75]. Dans ces mêmes années, il fut également à l'origine de la création de buvettes antialcooliques auxquelles le bureau du syndicat souscrivit pour 50 fr., le 9 février 1911. Enfin, il mena une action dans le même sens au sein du cercle néo-malthusien et auprès des adhérents de son œuvre favorite, les « pupilles de la Maison du Peuple »[76], qui prodiguait également des cours de morale et des séances consacrées à l'éducation sanitaire des enfants. Pour Pengam, il était nécessaire de prendre le problème à bras le corps dès le plus jeune âge.

Mais ces efforts n'étaient que peu récompensés et à la fin de l'année 1911, Alexandre Meley, ouvrier à l'arsenal, anarchiste et militant antialcoolique ne pouvait que constater que « les trois-quarts des ouvriers étaient abrutis par l'alcool et qu'il n'y avait pas grand-chose à attendre d'eux »[77]. Trois années plus tard, en compagnie de Jean-Baptiste Bannier, autre figure historique de l'anarchisme brestois et également ouvrier de la Penfeld, le même Meley décidait de se présenter au renouvellement législatif de la première circonscription de Brest, uniquement dans le but de disposer de l'affichage gratuit pour procéder à une propagande contre l'alcool dans la ville.

C'est dire la gravité du problème, à cette époque, dans la cité du Ponant.

Le syndicat reconnaissait lui-même que les dérives ou les incorrections qui réapparaissaient de manière récurrente au cours des mouvements sociaux étaient la plupart du temps la conséquence d'une surexcitation liée à la consommation d'alcool. Cet éthylisme ambiant expliquait également en partie le climat souvent « électrique » des réunions syndicales et même la violence qui animait régulièrement celles de la Bourse du travail. Il était donc indispensable de prendre des mesures plus ambitieuses en ce sens.

Ce fut principalement aux alentours des années 1910 et sous la pression de V. Pengam que la Marine prit enfin en considération l'alcoolisme de ses personnels sous un angle sanitaire et non plus uniquement dans sa dimension « facteur de désordre ». Le combat devait être abordé d'un point de vue préventif plutôt que répressif. Elle engagea une campagne dans l'établissement, par voie d'affiches, de brochures et de conférences. Mais beaucoup de travailleurs, responsables syndicaux en tête, pensaient que ces mesures étaient insuffisantes. Des démarches furent engagées auprès du ministère par Pengam et un commis de Marine, Gaston Dussaubat, pour la création d'un restaurant d'entreprise. Malgré la position favorable de l'administration, ce projet ne put se concrétiser avant l'année 1916, accéléré par les difficultés d'existence que connaissait alors le monde ouvrier et grâce à la politique du ministre de l'Armement[78] Albert Thomas en faveur des usines travaillant pour la Défense nationale[79]. Dans sa volonté d'installer un « socialisme de

[75] Voir Claude GESLIN, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la première guerre mondiale, op. cit.*, p. 524.

[76] Sur les groupes de pupilles, à Brest et Nantes notamment, AN F[7] 13570. Sur l'œuvre de Pengam en direction des enfants, voir notamment Gérard BAAL, « Victor Pengam et l'évolution du syndicalisme révolutionnaire à Brest (1904-1914) ». *Le Mouvement social*, n° 82, 1973, p. 55-82.

[77] AD Finistère 1 M 243. La Ligue antialcoolique brestoise publiait une feuille intitulée *Le Réveil*, mais celle-ci n'avait que peu de lecteurs. À cette période, Meley, membre du bureau du syndicat « rouge », fréquentait régulièrement les réunions sillonnistes où il était généralement discuté de l'amélioration du sort des ouvriers, plus dans une approche conditions de travail et hygiène que salaires et statuts.

[78] Le sous-secrétariat d'État à l'Artillerie et aux Munitions, créé le 20 mai 1915, fut transformé en ministère de l'Armement le 12 décembre 1916, toujours sous la direction d'Albert Thomas. Max GALLO, *op. cit.*, p. 6.

[79] S'appuyant sur les réseaux existant entre les organisations socialistes et le mouvement coopératif, Albert Thomas multiplia – grâce aux financements patronaux et gouvernementaux – les réalisations de magasins et de restaurants coopératifs dans les arsenaux maritimes et terrestres de même que dans les poudreries. Robert GAUTIER, « Emmanuel Svob… », *op. cit.* p. 62. Ainsi, fin 1917/début 1918, un établissement du même type fut créé à la poudrerie de Pont-de-Buis. Fin août 1918, 700 repas étaient servis quotidiennement, à un prix variant de 1,25 fr. à 1,60 fr. Voir les menus en

guerre » qui aurait survécu au conflit – pérennisation de l'Union sacrée et passage de l'unité nationale à la solidarité sociale entre les classes ouvrière et capitaliste[80] –, A. Thomas voyait dans ces réalisations coopératives le moyen d'en faire une sorte de « vitrine » destinée à promouvoir cette politique de rapprochement.

Un « comité de Brest », présidé par G. Dussaubat, regroupait des délégués des différents ateliers. Son but clairement affiché était la fondation d'un restaurant ouvrier, basé sur l'actionnariat des travailleurs, et dont le mot d'ordre serait la tempérance :

> « Nous avons résolu de fonder un ou plusieurs restaurants dits de tempérance dans lesquels les ouvriers et membres des divers personnels trouveraient une nourriture saine et suffisamment abondante, en même temps qu'ils prendraient ou garderaient des habitudes de tempérance[81] ».

Le comité demandait également au ministère l'allocation d'une somme de 110 000 fr. destinée à l'installation du local et une subvention annuelle de 18 000 à 24 000 fr. pour en assurer le fonctionnement. Le 6 septembre de cette même année, suite à la réception d'une délégation composée de Pengam et Dussaubat rue Royale, une circulaire ministérielle émettait officiellement le désir que des restaurants de forme coopérative fussent créés à l'intérieur de tous les établissements de la Marine. Ce fut le 18 novembre que l'ouvrier des Bâtiments en fer annonça aux militants la réussite de ses démarches auprès du ministre. Cependant, il ne put que déplorer l'attitude de la direction des Constructions navales brestoise et notamment celle d'un ingénieur nommé Lacoste qui opposait « la force d'inertie à toutes les demandes qui lui [étaient] faites touchant l'installation de ce restaurant »[82].

Les entraves rencontrées par Pengam démontrent qu'à l'échelon local, les responsables militaires n'hésitaient pas à s'opposer à toute initiative ouvrière indépendante de leur propre contrôle et ce, malgré les consignes émanant de leur autorité de tutelle. Dans leur esprit, il n'était aucunement envisageable que la Marine fût reléguée au simple rôle de membre bienfaiteur.

Le 17 avril 1917, une ultime circulaire ministérielle reconnaissait officiellement la création du restaurant coopératif du Salou, aménagé dans un ancien atelier de mâture près des Bâtiments en fer. Le 10 mai, afin d'équiper les locaux, un appel fut lancé dans l'objectif de constituer la société « l'Avenir des travailleurs »[83] qui aurait en charge la gestion de l'établissement. 100 actions de 25

---

annexe N°18. De la même manière, Albert Thomas instaura un embryon de service social des Armées à partir de 1916, mais uniquement dans les usines d'armement. Il servit cependant de modèle à l'action sociale qui allait être mise en place dans les années Trente, notamment au sein du ministère de la Marine (1936).

[80] Jean-Jacques BECKER, « Albert Thomas, d'un siècle à l'autre. Bilan de l'expérience de guerre », dans Alya AGLAN, Olivier FEIERTAG et Dzovinar KEVONIAN (Dir.), *Albert Thomas, société mondiale et internationalisme. Réseaux et institutions des années 1890 aux années 1930***,** Les cahiers Irice, n° 2, 2008. Pour ce qui concerne l'action générale d'A. Thomas au cours de la Grande Guerre, voir Willem SCHAPER BERTUS, *Albert Thomas, trente ans de réformisme social*, Paris, PUF, 1960 et Alain HENNEBICQUE, « Albert Thomas et le régime des usines de guerre, 1915-1917 », dans Patrick FRIDENSON (Dir.), *1914-1918, l'autre-front*, Paris, Éditions ouvrières, *Cahiers du Mouvement social*, 1977.

[81] Courrier du comité de Brest au ministre Lucien Lacaze. Cité dans *Le Flot*, journal d'entreprise du 16 août 1972.

[82] AD Finistère 1 M 218 (Rapport du commissaire spécial du 18 novembre 1916). Selon le journal d'entreprise *Le Flot*, un rapport défavorable aurait été établi par la commission de contrôle de l'arsenal. Cet avis était basé sur le fait que, s'il était nécessaire que l'État avançât des crédits au comité, ceux-ci ne pouvaient l'être qu'à charge de remboursement. « Nous pensons qu'il serait dangereux de laisser croire à cette société, dès son début, qu'elle doit trouver dans l'État un protecteur généreux toujours disposé, sinon obligé de mettre à sa disposition, sous une forme ou une autre, les deniers du contribuable ». Le ministre Lucien Lacaze fut dans l'obligation de rappeler à diverses reprises à l'ordre la hiérarchie brestoise, notamment le 15 juin 1917 lui intimant l'ordre de transmettre automatiquement toutes les circulaires ayant trait au personnel ouvrier aux syndicats.

[83] Nom qu'elle conserva jusqu'en 1980, quand elle prit celui de « Coopérative des personnels de l'arsenal de Brest ».

fr. chacune[84] constituèrent le capital de départ et 850 ouvriers souscrivirent dans les mois qui suivirent. Au 1er octobre, le prix de l'action fut majoré de 3 fr.[85].

Gaston Dussaubat publia les statuts de l'association et en fit la déclaration le 30 juillet 1917[86]. Son siège social était situé « à Brest, dans l'arsenal, rive droite, direction des Constructions navales ». Elle était dirigée par un conseil d'administration de 6 membres élu pour trois ans et renouvelable par tiers chaque année. Ses relations avec la Marine étaient établies par une convention. Ce fut le 10 août 1917 que cette société fut définitivement constituée, au cours de sa première assemblée générale qui nomma : président : Dussaubat Gaston ; secrétaire : Pengam Victor ; membres : Ollivier Corentin, agent technique ; Plougoulm Nicolas, ouvrier ; Le Guen François, ouvrier ; Quéméneur François, ouvrier[87].

Cette première création de 1917 connut un succès immédiat[88]. La situation économique y était évidemment pour beaucoup ; les volontés de s'assurer la tranquillité des personnels en période critique également. Dans les années de l'entre-deux-guerres, la société devait connaître une progression particulièrement spectaculaire : augmentation continue des sociétaires, création de deux nouveaux restaurants et d'une cantine à la pyrotechnie de Saint-Nicolas.

Illustration N°21 – « L'Avenir des travailleurs » lors de sa fondation en 1917.
Au premier rang, 3e à partir de la gauche, Victor Pengam. (*Le Flot*, n°70, novembre 1981)

[84] *Le Cri du Peuple* du 1er septembre 1917.
[85] En raison de l'augmentation du prix des denrées, celui du repas, fut majoré de 0.40 fr. (il passa de 0.85 fr. à 1.25 fr.).
[86] La durée de la société fut fixée à 99 ans à compter du jour de la constitution définitive.
[87] Contrôleurs : Luart P. ; Bian B. ; Abernot J. ; Purnu P. ; Le Borgne A. ; Pascoët A.
[88] Dans les premiers mois, 1 500 ouvriers fréquentèrent quotidiennement l'établissement. Ceci peut paraître peu au regard des 9 000 travailleurs que comptait l'arsenal à ce moment. Cependant, si l'on tient compte des 2 000 à 2 500 qui travaillaient à ce moment à Saint-Nicolas et de ceux employés à des distances ne permettant pas de rejoindre le Salou dans le temps accordé pour la pause de midi (Laninon), on peut penser que le restaurant accueillait la majorité des travailleurs des BF, des Capucins, de l'atelier bois, de la corderie et des quelques chantiers limitrophes. Au 26 septembre 1919, le restaurant coopératif de l'arsenal possédait en caisse un fonds de 110 000 fr. Les sociétaires achetaient à l'avance des bons de repas pour la semaine entière, ce qui permettait à la société de disposer en permanence d'une trésorerie lui permettant d'effectuer ses achats au comptant. Voir Paul COAT, *Les arsenaux de la marine de 1630 à nos jours*, Brest – Paris, éd. de la Cité, 1982, p. 130.

Si cette réalisation syndicat/Marine fut, pour une part, présidée par une volonté commune de lutter contre l'alcoolisme endémique qui touchait les ouvriers de l'arsenal, elle n'éradiqua pas pour autant le fléau. Alors que la tempérance devait être de rigueur dans ce restaurant, du vin était servi au moment des repas. La quantité était calculée, certes, mais elle pouvait s'estimer tout de même, dans les premières années d'existence de la structure, à un litre par personne par repas. Si cette boisson n'était pas hautement titrée en alcool (de 11 à 13°) et si le volume n'était en rien comparable avec ceux absorbés auparavant au cours de la pause de midi, le restaurant coopératif participa cependant à l'entretien de l'alcoolisme au sein du monde ouvrier et à « l'éducation éthylique » des apprentis qui y prenaient leurs repas. Si l'on se réfère à un rapport du médecin chef Cristol, en 1930, le jeune ouvrier provenant généralement de la campagne n'avait consommé, jusqu'à son incorporation, que du lait ou de l'eau, éventuellement un peu de cidre. Dès son arrivée, c'était du vin qui lui était proposé, même au cours du repas. Il est d'ailleurs édifiant de constater que les règlements des années d'après Seconde Guerre mondiale concernant les premiers pas des apprentis dans les ateliers mettaient encore en exergue de manière tout à fait explicite les dangers de l'alcool et de la promiscuité avec certains ouvriers « de peu de moralité » :

> Extrait du règlement intérieur du 24 mars 1949 (art. 5) : « L'apprenti passe jeune ouvrier » [89]:
> « Le chef d'atelier doit veiller à la préservation morale des jeunes ouvriers et, en particulier :
> - Eviter les voisinages dangereux, soit à l'atelier, soit au vestiaire.
> - Eliminer l'influence d'adultes peu soucieux de leur dignité d'homme et de père de famille.
> - Rechercher les causes de l'ébriété qui pourrait atteindre certains jeunes ».

La hiérarchie des Constructions navales n'eut de cesse, tout au long des cinq décennies qui devaient mener de la création du restaurant du Salou à la fin des années Soixante, de diminuer les rations de vin servies. Mesure qui avait régulièrement pour effet d'entrainer les protestations des ouvriers[90] et du conseil d'administration des restaurants qui réalisait une partie de ses recettes en vendant directement du « rab » aux rationnaires. Ainsi, quand fut publiée la circulaire du secrétariat d'État à la Marine n°2728/M/CAB du 27 juin 1956 pour interdire la vente de ces suppléments, les syndicats et le bureau de « l'Avenir des travailleurs » protestèrent auprès de l'amiral François Jourdain, alléguant que son application « aurait pour effet de faire déserter les restaurants coopératifs au profit des restaurants privés ».

Enfin, rien ni personne ne fut jamais en mesure d'empêcher l'introduction des boissons alcoolisées sur les chantiers, ni l'arrivée d'ouvriers en état d'ivresse dans les ateliers[91].

Même s'il est indispensable d'éviter toute généralisation à l'ensemble du groupe, l'éthylisme des ouvriers de l'établissement n'était donc pas qu'une « légende » construite de toutes pièces par ceux de la ville ou une toute autre catégorie de la société brestoise qui, de toute évidence, n'était souvent pas mieux lotie :

> « L'alcoolisme est la plaie de nos régions à la campagne, dans les villes et les villages, chez les bourgeois comme chez les travailleurs urbains et ruraux on s'adonne à la boisson[92] ».

[89] Archives de la CGT de l'arsenal de Brest.
[90] Ainsi, pour l'année 1953, la quantité globale de vin servie par l'ensemble des restaurants coopératifs fut de 5 000 hectolitres, soit environ ½ litre par personne et par repas. Celle de pommes de terre n'était que d'à peine 10 grammes.
[91] Les campagnes de sensibilisation contre les méfaits de l'alcool perdurèrent jusque dans les années 1990. À travers l'affichage, des réunions, des publications à répétition du *Flot*, la création de l'association « la Bouée » ou la mise en place d'un service psychiatrique à l'arsenal, la hiérarchie s'impliquait totalement dans la prévention.
[92] AD Finistère - 1 M 134 : extrait d'un rapport su sous-préfet de Brest, avril 1909.

Comme nous l'avons précédemment évoqué, c'était bien une réalité apparente à chaque page au chapitre « motif de sanction », dans les registres de matricules des CN. À la fin de la période couverte par notre étude, la situation était encore identique[93].

Néanmoins, l'action commune ministère/syndicat menée dans le cadre de la création, du fonctionnement puis du développement des restaurants coopératifs à l'arsenal devait devenir « le » symbole de la collaboration entre les ouvriers et l'État-patron au sein de l'établissement. Elle répondait en cela aux projets d'Albert Thomas, même si pour parvenir à ce résultat, la Marine dut se résoudre à déléguer une partie de ses prérogatives aux syndicats[94]. Pour leur part, les anarcho-syndicalistes d'avant guerre renoncèrent – *a priori* sans trop de peine – à la vision qui faisait du mouvement coopératif un des outils privilégiés de l'élimination totale de l'État.

Quoi qu'il en fût, les restaurants contribuèrent grandement à développer la sociabilité au sein du groupe des ouvriers de l'arsenal grâce à une participation directe à la gestion des établissements et par le partage de repas conviviaux[95]. Mais ils creusèrent également le fossé qui existait déjà avec le prolétariat de la ville, *a fortiori* en temps de guerre et de difficultés économiques. De l'extérieur, cette réalisation apparaissait comme un avantage supplémentaire octroyé à un groupe qui se distinguait déjà du reste du monde ouvrier, plus par les privilèges qui lui étaient accordés que pour une quelconque raison de nature méritoire.

3. L'arsenal privilégié : indemnités de cherté de vie et de charge de famille

L'avantage constitué par la restauration coopérative n'était pas le seul privilège dont pouvaient jouir les ouvriers de l'établissement militaire au cours des dernières années de la guerre. Contrairement à la majorité des autres corporations brestoises, ils bénéficiaient de certaines indemnités qui atténuaient de manière souvent conséquente les difficultés du quotidien. Ces mesures, mises en place par des gouvernements qui, eu égard au contexte belliciste, tendaient à « choyer » leurs personnels des arsenaux, expliquent également, pour une part, le calme relatif qui habitait l'établissement de la Penfeld après deux années de conflit.

En septembre 1916, en raison de l'accroissement continuel du prix des denrées, le gouvernement Briand déposa un projet de loi pour permettre aux travailleurs des arsenaux maritimes d'affronter moins péniblement l'inflation galopante. Ce projet comportait deux volets. Le premier envisageait l'attribution d'une « allocation de suppléments temporaires de traitements aux personnels civils » (indemnité de cherté de vie) et le second d'une prime annuelle pour charges de famille. Ces mesures, qui devaient entrer en application au 1er novembre suivant, étaient basées sur celles dont bénéficiaient déjà les ouvriers de la Guerre, habituellement en avance sur ceux de la Marine. Mais ce ne fut que par le décret du 3 mai 1917, avec effet rétroactif au 1er janvier, que celles-ci prirent une dimension concrète :

- Un supplément temporaire de traitement mensuel de 300 fr. (1.80 fr. par jour) en faveur des agents et ouvriers dont les émoluments ne dépassaient pas 3 600 fr. annuels.
- Un supplément temporaire de 240 fr. pour les agents et ouvriers dont le total des émoluments était compris entre 3 600 fr. et 5 000 fr. annuels.

[93] Voir en annexe N°19 l'état récapitulatif des mois d'octobre et novembre 1968 (Archives CGT Brest).
[94] En conservant cependant la mainmise sur les aspects sécuritaires.
[95] Voir le témoignage de Jacques Quillien dans Emmanuelle METIVIER, *op. cit.*, p. 58-61, au sujet de la table 28 du restaurant de Laninon qui accueillit à déjeuner, le 19 novembre 1981, Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT.

- Un régime identique à celui dont bénéficiaient les militaires depuis le 1er janvier 1914, soit une allocation annuelle de 100 fr. pour chacun des deux premiers enfants âgés de moins de 16 ans et 200 fr. à partir du 3ème jusqu'au traitement de 8 526 fr. annuels[96].

Toutefois, problème récurrent tout au long de l'histoire de l'arsenal, les avantages accordés ne parvenaient jamais à contenter, voire à concerner, l'ensemble des travailleurs de l'établissement. En l'occurrence, pour ce qui était de l'indemnité de cherté de vie, seuls les ouvriers et employés justifiant de 5 années de service à l'arsenal pouvaient y prétendre. C'est-à-dire que la plupart des femmes, recrutées depuis le début des hostilités, les ouvriers militaires, en régie et auxiliaires ne pouvaient en bénéficier. Cette iniquité entraînait un déséquilibre encore plus évident dans les salaires et le mécontentement des catégories les plus précaires. Dans la circulaire du 1er juin 1917 qui régissait l'attribution de l'indemnité de cherté de vie, il n'était pas difficile de discerner un certain mépris de la part du ministère envers ces catégories de travailleurs :

> « Les ouvriers en régie sont un personnel essentiellement temporaire, n'ayant aucun statut défini, leurs salaires sont fixés par les directeurs suivant les usages régionaux […] Cette catégorie est catégoriquement exclue du bénéfice des allocations de cherté de vie et pour charges de famille en exclusion des dispositions de l'article 1er alinéa 265 C du décret du 3 mai. Au cas où des ouvriers en régie ne bénéficieraient pas des tarifs actuels de la région, il appartiendrait aux directeurs de réviser leurs salaires en conséquence. Ces dispositions s'appliquent aux ouvriers militaires qui doivent être considérés comme des ouvriers en régie. »

Or, à ce moment, pas un ouvrier militaire, auxiliaire ou en régie, ne percevait un salaire équivalent à son homologue de l'industrie privée de la XIe région. Face à cette injustice, les ouvriers précaires firent connaître leur mécontentement à la direction des C N qui les renvoya devant le ministère. Pour étayer leurs revendications, ils firent parvenir au ministre Lucien Lacaze un rapport dans lequel figurait un inventaire comparatif du prix des principales denrées nécessaires à la vie d'une famille ouvrière, entre mai 1914 et juillet 1917 à Brest. L'augmentation avait suivi une courbe ascendante depuis le printemps 1914. L'accélération brutale avait surtout pu se vérifier à compter de l'année 1915. D'autre part, la pénurie était venue s'ajouter à la flambée des prix. On ne pouvait plus acheter de charbon (+ 443%), d'allumettes, de tabac, de pétrole, d'alcool à brûler (+ 525%), qu'à l'aide de coupons.

Les salaires n'avaient pas suivi, pas plus à l'arsenal qu'ailleurs, notamment ceux des catégories précaires[97] qui ne gagnaient encore en moyenne qu'à peine 4 fr. par jour, 20% de moins que la thune réclamée comme base de salaire depuis 1910. Les signataires du rapport au ministre, Gustave Ségalen, ouvrier militaire, et Marcel Salaün, auxiliaire tourneur aux Machines et secrétaire général du syndicat, donnaient l'exemple habituel de familles qui, pour quatre personnes, ne disposaient que des 3.10 fr. à 4.50 fr. de solde du père pour vivre. Tout en insistant sur le climat de relative tranquillité qui régnait alors à l'arsenal, les auteurs du rapport annonçaient également des lendemains plus mouvementés dans le cas où le taux des rémunérations des catégories non statutaires ne serait pas révisé à la hausse : « une telle situation ne saurait subsister plus longtemps sans nuire au calme splendide que se sont imposé les intéressés ».

[96] Cette indemnité devait être revue à la hausse au 1er janvier 1919 (150 et 300 fr.) puis une seconde fois à la fin de cette même année (330 et 480 fr.)
[97] Voir, en annexe N°20, la liste des prix adressée au ministre.

Spécialités	Prix à la journée	
	Minimum	Maximum
Plâtriers	5 fr.	6,50 fr.
Menuisiers	4,80 fr.	6,40 fr.
Charrons	4,80 fr.	6,40 fr.
Peintres vitriers	4,70 fr.	6,40 fr.
Charpentiers à bois	5 fr.	7 fr.
Electriciens	5,50 fr.	7,50 fr.
Peintres décorateurs	6 fr.	8 fr.
Maçons	4,70 fr.	6,50 fr.
Mineurs	4 fr.	5,60 fr.
Manœuvres	3,32 fr.	4,25 fr.
Tailleurs de pierre	5 fr.	7 fr.
Forgerons	5 fr.	7 fr.
Frappeurs	4 fr.	4,75 fr.
Charpentiers en fer (tôliers)	5 fr.	6,50 fr.
Ajusteurs	5,50 fr.	6,50 fr.
Tourneurs	5,50 fr.	6,50 fr.
Fondeurs mouleurs	5,50 fr.	7 fr.
Appareilleurs	4,50 fr.	5,50 fr.
Calfats	4,50 fr.	6 fr.
Chaudronniers	5,50 fr.	7 fr.
Boulangers	5 fr.	6 fr.
Voiliers-cordiers	4,50 fr.	6 fr.
Couvreurs	4,50 fr.	6,50 fr.
Riveurs	4 fr.	5 fr.
Relieurs	4,50 fr.	5 fr.
Lithographes	5 fr.	6,50 fr.
Typographes	4,50 fr.	5,50 fr.
Dessinateurs	4,50 fr.	6 fr.
Modeleurs	5 fr.	6,50 fr.
Buandières	3,50 fr.	4 fr.

Tableau N° 5 - Salaires des ouvriers auxiliaires au 21 février 1914 (AD Finistère 1 M 243)

Malgré cette menace à peine déguisée, le gouvernement était embarrassé, d'autant que, par circulaire ministérielle du 24 juin 1917, il avait déclaré que l'arsenal servirait désormais de régulateur « officiel » des prix de la main-d'œuvre à Brest. Une augmentation des salaires des ouvriers précaires de l'établissement aurait entrainé une mesure identique pour les ouvriers du secteur privé et exposé le cabinet Alexandre Ribot au mécontentement du patronat local. Une nouvelle fois, l'établissement militaire servait d'étalon à la vie brestoise, un modèle à suivre mais également un moteur revendicatif qui faisait peur.

c) Printemps 1917 : le mécontentement s'accroît

1. Le retour des idéaux pacifistes

La réponse du gouvernement n'arrivant pas, l'établissement connut quelques mouvements de mécontentement à compter du printemps 1917. Ceux-ci furent surtout sectoriels ou catégoriels et circonscrits dans le temps, malgré les craintes de la Marine de voir resurgir le spectre de la grève générale. Ces soubresauts représentaient les signes avant-coureurs du climat contestataire qui devait apparaître surtout dans les derniers mois du conflit.

D'autant que depuis une année déjà, les voix pacifistes qui s'étaient globalement tues à la suite du ralliement de la CGT à l'Union sacrée, le 5 août 1914, s'étaient réveillées[98]. Timidement et clandestinement dans un premier temps, un petit groupe de travailleurs de l'arsenal s'était constitué autour d'Alain Le Duff et de René Guéna, deux responsables du syndicat rouge qui entretenaient une correspondance avec les militants les plus en vue du courant pacifiste français – Alphonse Merrheim, Charles Benoit – mais également étranger. En mars ou/et avril 1916, après la conférence de Zimmerwald et en amont de celle de Kienthal, Inessa Armand[99] était venue dans la cité du Ponant[100] pour propager les idéaux pacifistes de « la gauche de Zimmerwald » et entretenir les responsables syndicaux brestois des projets du comité pour la reprise des relations internationales (CRRI). Jusqu'à l'hiver 1916, ce petit groupe se structura et sortit peu à peu de l'ombre, allant jusqu'à aborder ouvertement la question du retour rapide à la paix, au cours des réunions syndicales qui, pourtant, n'étaient autorisées qu'à la condition formelle que les orateurs s'en tinssent à des considérations strictement professionnelles. Guéna et Le Duff, notamment, s'opposaient de manière de plus en plus violente aux partisans de Jouhaux et de la très cégétiste fédération des travailleurs de la Marine. Parmi ces derniers, on retrouvait des figures de l'anarcho-syndicalisme d'avant guerre, le tonnelier Jean-Henri Demeule et, plus étonnamment, le personnage le plus charismatique du mouvement ouvrier brestois du début du siècle : Victor Pengam. Les théories pacifistes qu'il avait défendues pendant plus d'une décennie s'étaient effacées face à l'expérience du front. Sans emboîter tout à fait le pas à Gustave Hervé dans sa dérive droitière[101], il était devenu jusqu'auboutiste et ne s'en cachait pas, lui qui criait haut et fort devant 5 000 personnes « À bas la guerre ! » le 28 juillet 1914. Avec ce revirement, une page du syndicalisme ouvrier de l'arsenal et de Brest se tournait définitivement. Cependant, malgré les voix de plus en plus nombreuses qui s'élevaient contre l'attitude de la confédération, le syndicat de l'arsenal décidait, en mai 1917, de rester fidèle à la CGT en refusant d'adhérer au comité de défense syndicaliste de Raymond Péricat (CDS), composé de quelques groupements dissidents[102]. Une progression vers des positions plus extrêmes aurait certainement nui aux revendications professionnelles dans l'établissement militaire, d'autant que les relations avec le préfet maritime

[98] Sur l'évolution du mouvement pacifiste ouvrier breton au cours de la Grande Guerre, nous nous référerons à Claude GESLIN, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne et la guerre 1914-1918 », *op. cit* . Pour ce qui concerne les aspects propres au groupe des travailleurs de l'arsenal, nous nous reporterons notamment à Alain LE MOIGNE, *op. cit.*

[99] Inessa Armand ou Inès Armand, née Élisabeth Pécheux d'Herbenville, amie personnelle de Lénine.

[100] Annie KRIEGEL, « Sur les rapports de Lénine avec le mouvement zimmerwaldien français », *Cahiers du monde russe et soviétique*, vol. 3, n° 2, p. 299-306.

[101] Gilbert HEURÉ, *Gustave Hervé, itinéraire d'un provocateur***,** Paris, La Découverte, 2012.

[102] Annie KRIEGEL, *Aux origines …, op. cit.*, p. 285-289.

Louis-Joseph Pivet venaient d'être rétablies le mois précédent[103] grâce à l'entremise d'Émile Goude, maintenant socialiste minoritaire[104] et favorable à la reprise des relations internationales.

Malgré cette modération affichée, l'état d'esprit syndicaliste à Brest, au printemps 1917, était considéré comme exécrable par le préfet du Finistère, principalement en raison de la propagande pacifiste qui y était menée à partir de l'arsenal. L'action d'Inessa Armand avait incontestablement réussi à mobiliser un groupe d'ouvriers relativement limité en nombre mais organisé et actif. De manière récurrente, des interventions « anti-françaises » ou « germanophiles » se produisaient dans les rues de la cité. Dans le milieu des arsenaux, Brest, qui multipliait les blâmes à la fédération pour son apathie dans ce domaine, était maintenant à la pointe du combat en faveur du rétablissement des relations avec les ouvriers des autres pays belligérants.

2. Les apprentis sonnent le réveil contestataire

En juin 1917, la tension était donc de plus en plus palpable. Mais à l'arsenal, il n'était toujours pas question d'une grande grève insurrectionnelle comme cela avait pu être le cas en France, en mai, dans la métallurgie, le bâtiment ou certaines usines d'armement[105], suite au désastre du Chemin des Dames. Les grèves de l'arrière donnaient ainsi écho aux premières mutineries du front et à la chanson de Craonne[106]. Toutefois, les autorités militaires commençaient à s'inquiéter d'une effervescence qui agitait de plus en plus l'établissement de la Penfeld. Les menaces, pour l'instant contenues par le bureau syndical modéré de Marcel Salaün, se faisaient de plus en plus aiguës et la ville fut le théâtre d'un renforcement des mesures de sécurité[107].

Généralement peu organisées[108], car pour la plupart nouvelles arrivées et, de surcroît, dans un climat syndical peu propice à la revendication, la menace que pouvait représenter les munitionnettes n'avait jamais réellement alarmé les autorités. Leurs demandes, jusque lors, n'avaient que rarement été prises en considération par la direction comme par le syndicat. Mais il arrivait un moment où les difficultés du quotidien associées à des conditions de travail pénibles, rendaient la situation par trop insupportable. Les ouvrières de Saint-Nicolas, des Capucins et des Bâtiments en fer menacèrent de prendre part à la grève qui menaçait alors, si leurs revendications – augmentations de salaires, indemnité de vie chère pour tous – n'étaient pas acceptées. Elles

[103] Ordre du préfet maritime du 14 avril 1916.

[104] Le courant minoritaire de la SFIO, favorable à la reprise des relations internationales et, *in fine*, à la paix, ne fit que se renforcer au cours des années de la guerre pour devenir majoritaire au congrès national des 28 et 29 juillet 1918 (victoire de la motion Longuet sur la motion Renaudel). Voir Jean-Jacques BECKER, « La gauche et la Grande Guerre », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.), *Histoire des gauches…*, Vol. 2, *op. cit.*, p. 324. À cette même époque, à la CGT, les pacifistes étaient encore loin de représenter la majorité. Cette physionomie de la représentation politique et syndicale ouvrière allait expliquer, en une certaine mesure, les différences d'attitude lors des congrès de scission de Tours en décembre 1920 pour la SFIO et de Lille en juillet de l'année suivante pour la CGT.

[105] Annie KRIEGEL, *Aux origines …*, *op. cit.*, p. 157. Ces grèves touchèrent l'ensemble des pays belligérants. M. Ferro recensait 294 000 grévistes en France en 1917, dans Jean-Jacques BECKER, *1917 en Europe…*, *op. cit.*, p.105.

[106] Jean-Louis ROBERT, « 1914-1920. La nation à l'épreuve du social » dans Michel PIGENET et Danielle TARTAKOWSKY (Dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, p. 259-269 et, du même auteur, *Les ouvriers, la patrie et la révolution: Paris 1914-1919*, P U de Franche-Comté, 1995, p. 220 et suiv.

[107] 15 juin : constitution de piquets de militaires dans les casernes ; 16 juin : constitution de 3 piquets au dépôt du 2ème Colonial, pour empêcher l'accès de la Corderie ; 17 juin : arrivée du détachement du centre d'instruction de Portsall.

[108] Mi-juin 1917, il n'y avait qu'environ 600 ouvrières syndiquées sur un total de plus de 3 000.

avancèrent une date pour le mouvement : le 19 juin pour certaines ; le 21, c'est-à-dire le lendemain de la paye, pour d'autres. Face à ce projet, le sous-préfet écrivait au préfet du Finistère, le 18 juin :

> « Agitation très vive existe parmi ouvrières de l'arsenal et peut déterminer grève imminente susceptible de s'étendre à la pyrotechnie Saint-Nicolas et d'avoir autres répercussions par contagion »[109].

Des propos pertinents car au même moment, les apprentis, au nombre de 200 sur 600, le 15 juin, puis de 370[110], le 16, cessèrent le travail. Expulsés de l'arsenal, ils manifestèrent au port de commerce et devant la préfecture maritime en réclamant un salaire quotidien de 1 à 3 fr. suivant les classes concernées. Le 17, ils furent rejoints par les aides-ouvriers de l'atelier des Machines des Capucins (60 sur 300) alors qu'au même moment, la grogne gagnait les ouvriers militaires.

Suite aux promesses de la hiérarchie et au manque de soutien reçu par un syndicat « peu concerné » qui alla jusqu'à inviter les apprentis à aller « se promener à la campagne plutôt que de manifester »[111], le travail reprit sans incident le 18 au matin. Mais la tension restait toutefois palpable dans les catégories non statutaires qui ne pouvaient prétendre à l'indemnité de vie chère. D'ailleurs, le préfet du Finistère, le 7 juillet, mettait le ministère de l'Intérieur en garde contre le retard apporté dans les réponses aux questions posées par les ouvriers et contre le « réel danger de grève étendue pouvant éclater à bref délai et entraîner de graves conséquences au point de vue bon ordre » [112] . En effet, les engagements de la Marine n'ayant pas été tenus, les apprentis se remirent en grève le 9 juillet à 13 heures, en nombre beaucoup plus conséquent et la teneur de leurs revendications avait évolué. Ils réclamaient désormais une augmentation de 1,10 fr. pour la plus basse classe, de 2,00 fr. pour la 2de, 2,50 fr. pour la 3^{e} et de 3,00 fr. pour la 4^{e}.

Toutefois, l'appui des ouvriers sous statut comme du bureau syndical ne fut pas beaucoup plus significatif qu'au cours du mouvement du mois précédent. En outre, les menaces habituelles de la hiérarchie maritime, en l'occurrence le congédiement ou la retenue de 10 jours de salaire pour les grévistes ne reprenant pas le travail, eurent rapidement raison de cette grève. Le 13 juillet, ils n'étaient plus que 21 à n'avoir pas regagné leurs ateliers[113]. Malgré les assurances des députés Goude et de Kerguézec[114] d'intervenir en leur faveur auprès du Parlement, les apprentis ne purent bénéficier que d'une augmentation qui correspondait à leurs revendications initiales de juin, c'est-à-dire : une augmentation quotidienne de 0,40 fr. pour la 1^{e} classe (total : 1fr./jour), 0,50 fr. pour la 2^{e} (total : 1.50 fr.), 0,50 fr. pour la 3^{e} (total : 2.00 fr.) et 1 fr. pour la 4^{e} (total : 3.00 fr.).

Ce mouvement, limité et très catégoriel, ne se reproduisit plus, mais il s'inscrivait dans un climat de pourrissement de la situation jusque lors relativement tranquille à l'arsenal. Par contre, il servit de déclic au renouveau contestataire. Ainsi, à l'été 1917, de nombreux débrayages très sporadiques touchèrent les ouvriers militaires et les aides-ouvriers qui revendiquaient une augmentation de solde en fonction du salaire régional mais également l'ensemble des ouvriers des

---

[109] AD Finistère – 10 M 47. Télégramme du sous-préfet de Brest au Préfet le 18 juin 1917.

[110] Bâtiments en fer : 111 ; Machines : 120 ; chaudronnerie : 48 ; artillerie : 49 ; atelier bois : 22 ; calfatage : 5 ; atelier central : 2 ; forges : 9 et divers : 4. AD Finistère – 10 M 47.

[111] Claude GESLIN, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne et la guerre 1914-1918 », *op. cit.*, p. 102-103. Le syndicat se préoccupait en premier lieu des ouvriers sous statut. Les apprentis, pour leur part, n'étaient pas syndiqués.

[112] AD Finistère – 10 M 47. Rapport du commissaire Spécial Brest 10 juillet 1917.

[113] 3 aux forges, 2 au calfatage, 2 à la chaudronnerie, 2 aux BF, 3 à l'atelier Bois et 9 aux Machines.

[114] Gustave de Kerguézec, député des Côtes-du-Nord et rapporteur du budget de la Marine en 1916/1917. Voir Christian BOUGEARD, *Les forces politiques en Bretagne notables, élus et militants, 1914-1946*, PUR, 2011.

Machines du plateau des Capucins qui manifestèrent leur mécontentement contre le taylorisme et le système de pointeuses que l'ingénieur Lacoste voulait faire installer dans leur atelier[115].

Atelier	9 juillet		10 juillet		11 juillet		12 juillet	
	En grève	Total	En grève	Total	En grève	Total	En grève	Total
Bâtiments en fer			84	126	87	126	35	126
Machines			142	171	119	171	75	171
Chaudronnerie			45	67	43	67	30	67
Artillerie			33	54	48	54	43	54
Atelier Bois			50	66	47	66	15	66
Calfatage			7	17	8	17	6	17
Atelier Central			6	49	6	49	0	49
Forges			14	19	12	19	13	19
Divers			0	3	1	3	1	3
Total	**560**	**572**	**381**	**572**	**371**	**572**	**218**	**572**

Tableau N°6 – Mouvement des apprentis de l'arsenal juillet 1917 – Effectifs des grévistes par atelier
(D'après A.D Finistère 10 M 47 - Grèves et conflits du travail 1913-1918)

Au-delà du caractère purement professionnel qui présidait généralement à l'ensemble des mouvements revendicatifs de cette période[116], celui des apprentis fut également révélateur des nouvelles préoccupations qui animaient alors les ouvriers. Le défilé des « arpètes », le 9 juillet en ville, avec drapeau rouge et au chant de *L'Internationale* était, en une certaine mesure, annonciateur d'un « ras-le-bol » vis à vis d'un conflit qui durait et d'un syndicat qui avait suivi fidèlement la ligne de la CGT depuis 1914.

L'ambiance n'était donc plus à la modération à l'arsenal et ces actions, même si elles impliquaient des catégories numériquement peu représentatives, eu égard aux 10 000 ouvriers du moment, eurent une influence sur l'évolution du syndicat et du bureau conduit par Marcel Salaün. Ce dernier dut nécessairement emboîter le pas à ces revendications significatives d'un nouvel état d'esprit. Le syndicat revint dès lors ouvertement sur les concessions qu'il avait accordées au début du conflit, notamment la suspension des 12 jours de congés payés et des commissions mixtes[117]. Vraisemblablement poussé par les circonstances plus que par une motivation revendicative dont il n'avait pas beaucoup fait preuve depuis le début du conflit, il envisageait maintenant d'organiser une grève générale à l'arsenal. Face à cette menace qui se précisait et grâce à l'entremise d'É. Goude qui fut reçu au ministère de la Marine le 17 juin, L. Lacaze fit la promesse formelle de

[115] Les ministères concernés par la Défense nationale s'intéressèrent de plus en plus intensément à ce système d'organisation du travail au cours de la guerre, notamment sous l'influence d'A. Thomas. Dans l'armée de Terre, le général Abaut entra directement en relations avec Taylor. Dès 1913, Pierre Baudin, ministre de la Marine, avait envisagé d'appliquer ce système aux arsenaux, songeant même à partager entre les ouvriers les bénéfices retirés du gain de productivité engendré. Patrick FRIDENSON, « Un tournant taylorien de la société française (1904-1918) », dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 42e année, n° 5, 1987. p. 1050-1051. Sur l'apparition de la taylorisation avant et pendant la Première Guerre mondiale dans l'industrie française et les réactions ouvrières à l'introduction de ces nouvelles règles de travail, voir également Charles S. MAIER, « Entre le taylorisme et la technocratie : idéologies et conceptions de la productivité industrielle dans l'Europe des années 1920 », dans Lion MURARD et Patrick ZYLBERMAN (Dir.) *Le Soldat du travail : guerre, fascisme et taylorisme, Recherches 32/33*, 1978, p. 95-134.

[116] « Traduction également de la grave crise multiforme que traversait la France en ce printemps 1917, ces mouvements de grève étaient néanmoins très majoritairement revendicatifs et assez rarement politiques ». Jean-Jacques BECKER, « La gauche et la Grande Guerre », *op. cit.*, p. 326.

[117] Il restait cependant attaché aux heures supplémentaires qui, ajoutées aux diverses primes, allocations et indemnités, permettaient de conserver un pouvoir d'achat relativement appréciable malgré le contexte économique.

porter le salaire minimum journalier à 5 francs et de rétablir les 12 jours de congés payés. Les commissions mixtes furent effectivement rétablies à l'automne 1917, mais elles n'eurent qu'une influence très limitée tant que l'état de siège ne fût levé[118].

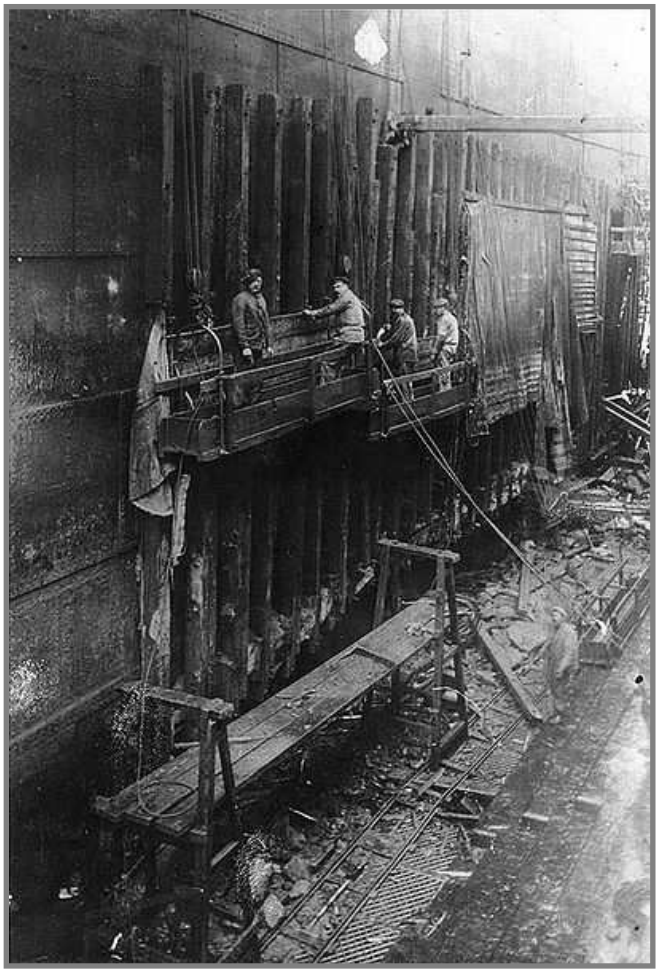

Illustration N° 22
Ouvriers de l'arsenal de Brest réparant le cargo américain USS West Bridge en 1918
(*Naval History and Heritage Command* NH 8276).

[118] Dans les établissements dépendant du ministère de la Guerre et dans les usines privées travaillant pour la Défense nationale, des démarches furent également entreprises à cette même période par le ministre de l'Armement afin d'apaiser un climat qui tendait à se dégrader parmi les travailleurs. A. Thomas œuvra notamment en faveur d'une représentation ouvrière au sein de ces firmes, en faisant pression sur les patrons pour que se tinssent des assemblées syndicales, en déclarant obligatoires les sentences arbitrales (17 janvier 1917) et en tentant de faire élire des délégués ouvriers habilités à représenter leur atelier auprès des directions. Dans son projet visant à élaborer un « socialisme de guerre », A. Thomas voulut concilier les nécessités de la production militaire avec le respect des droits ouvriers « autant par conviction sociale que parce qu'il estimait que des concessions étaient nécessaires sous peine de voir naître une agitation ouvrière impossible à maîtriser ». Max GALLO, *op. cit.*, p. 6.

B) 1918-1919 : La tension monte à l'arsenal

À Brest, sous l'action du petit groupe des travailleurs de l'arsenal organisés autour de René Guéna et d'Alain Le Duff, la pensée pacifiste ne s'était pas éteinte au cours de l'été 1917. Du côté de la politique, la tendance minoritaire déjà victorieuse au congrès fédéral de 1916 s'affirmait également dans les rangs socialistes finistériens[119].

Sur le plan syndical, la situation était particulièrement encourageante dans les derniers mois de 1917. La caisse affichait, au 1er décembre, un avoir de 1 600 fr., ce qui n'était pas arrivé depuis bien longtemps. Cette situation était la conséquence des adhésions enregistrées à la suite des quelques mouvements de grogne qui s'étaient soldés par un succès au cours de l'année et, il ne faut pas le négliger, de celles recueillies en raison d'un contexte belliciste auquel personne ne voyait aucune issue, tout au moins positive[120]. Le renchérissement des denrées avait poussé de nombreuses catégories, notamment des femmes, à adhérer[121], si bien que le bureau, à compter de l'hiver 1917/1918, n'eut même plus à recourir à des arguments idéologiques pour recruter. Il lui suffisait de rassembler les ouvriers autour des difficultés du quotidien, malgré les efforts engagés par le gouvernement dans le domaine du pouvoir d'achat en faveur des fonctionnaires et agents de l'État résidant dans les ports accueillant les navires en provenance d'outre-Atlantique. En effet, depuis novembre 1917, ces catégories percevaient une prime journalière de 2 fr. au titre de « base américaine »[122], prime destinée à compenser l'augmentation des prix qui avait suivi l'établissement des camps de *sammies* dans le port du Ponant et notamment à Pontanézen. Une nouvelle fois, les travailleurs du privé étaient laissés pour compte.

a) Le bureau Capitaine : de la grève générale à la rupture

Les événements qui se déroulaient dans l'Est de l'Europe allaient apporter un élan décisif au mouvement pacifiste en France et à Brest en particulier. Malgré l'optimisme généralement affiché par les autorités, les marques de sympathie envers les révolutionnaires russes se manifestaient de plus en plus régulièrement depuis février et, à la fin de l'année, les slogans pro-bolcheviks se multipliaient sur les murs de Brest et dans les trains de permissionnaires qui ramenaient également les ouvriers de l'arsenal résidant à Morlaix, Lesneven ou Landerneau[123].

La trop grande modération de l'équipe Marcel Salaün et plus généralement d'un syndicat qui avait globalement suivi la ligne de la fédération et de la CGT depuis la mobilisation porta aux commandes de l'organisation, pour l'année 1918, un bureau aux idées largement plus avancées. Composé majoritairement d'ouvriers auxiliaires et militaires[124], avec à sa tête Léon Capitaine, il devait jouer un rôle capital dans le Brest politique et contestataire de l'immédiat après-guerre.

---

[119] Pierre BRIGANT, *La fédération socialiste SFIO du Finistère (1908-1969)*, Thèse de doctorat sous la direction de Claude GESLIN, Université de Rennes 2, 2002, p. 66-75.

[120] Le syndicat comptait environ 1 500 adhérents à la veille du conflit. Du fait de la Guerre et de la mobilisation, ce nombre était tombé à environ 500. À la fin 1917, ils étaient 2 000 à 2 500 après avoir atteint un pic à 3 000 en juillet.

[121] Dans la première semaine de juin 1917, le syndicat comptait une centaine d'adhésions nouvelles quotidiennement.

[122] Les travailleurs de l'arsenal de Lorient touchaient également une « prime de base américaine » de 0.70 fr. par jour.

[123] Alain LE MOIGNE, *op. cit.*, p. 376-377.

[124] R. Guéna (Mouvements généraux), A. Verdon (ouvrier militaire, Machines), A. Le Duff (chaudronnier immatriculé), R. Martin (auxiliaire, fonderie), É. Babouot (ouvrier militaire, chaudronnier), J. Le Gars (pyrotechnicien immatriculé).

1. Vers la grève générale du 1er mai 1918

Une nervosité généralisée régnait parmi les ouvriers de l'arsenal. Pourtant, La fédération ne cessait de rappeler Brest au calme et des élus comme Goude ou Hervagault furent même dans l'obligation d'intervenir pour apaiser les esprits[125]. L'année 1917 s'était terminée par un geste du syndicat en direction du ministère. Initialement opposé au salaire horaire que la Marine voulait instaurer en lieu et place du traitement journalier[126], le syndicat décida, en définitive, d'adhérer à ce projet sous certaines réserves qu'il entendait bien faire accepter par la direction : salaire minimum de 5 fr. pour huit heures, puis un avancement régulier de 0,20 fr. par jour après 3 ans de service, 0,30 fr. après 4 et 5 ans, de 0,40 fr. après 6 ans et de 0,50 fr. après 7 ans. Mais le ministère ne donna pas suite à cette proposition. De toute façon, les promesses de la Marine ou du gouvernement n'attiraient plus depuis longtemps que de la méfiance de la part des ouvriers. Le commissaire spécial en faisait lui-même part au Préfet le 22 janvier 1918 :

> « Depuis longtemps, les militants ne s'illusionnaient plus sur le bon accueil et les promesses qui leur étaient faites par les autorités chaque fois qu'une réclamation ou une demande était présentée ; ils en marquaient une certaine satisfaction momentanée mais ils ne tardaient pas à se ressaisir à la constatation que, maintes fois, les promesses n'étaient pas tenues ou ne répondaient pas à leurs desiderata[127] ».

Ce furent les buandières de l'arsenal qui sonnèrent le réveil de l'agitation sociale dans l'établissement au cours de l'année 1918. Le 14 janvier, elles se mirent en grève pour obtenir l'indemnité de cherté de vie qui leur avait été refusée jusque lors et une augmentation de 1,30 fr. de solde journalière. Elles obtinrent entière satisfaction, notamment à la suite de l'intervention de Capitaine et Guéna[128]. Les salaires quotidiens augmentèrent ainsi, pour les plus faibles, de 2,20 fr. à 3,50 fr., et pour les plus élevés, de 3 fr. à 4,30 fr. Les buandières reprirent leur travail dès le 16.

Ce succès initial de l'année 1918 incita certainement les responsables du syndicat à poursuivre leurs actions pour l'obtention de la « thune » et pour l'augmentation des retraites, tout en les confortant dans l'idée que le recours à la grève était le meilleur moyen pour obtenir satisfaction. Alors que le nouveau bureau tentait d'entraîner vainement les autres arsenaux dans un mouvement général pour le 28 février, le vice-amiral Frédéric-Paul Moreau, préfet maritime, confiait au ministre de la Marine : « la situation me paraît en effet devenir de plus en plus sérieuse, et ce sont vraisemblablement les décisions de la commission de révision des salaires qui vont déterminer le cours des événements[129] ». Compte tenu de l'ultimatum posé par le bureau Capitaine, de la menace qui pesait dorénavant, en plein conflit, sur l'organisation de la Défense nationale et d'un rapport de forces qui avait sensiblement évolué en quelques mois[130], le ministère mit tout en

[125] Le préfet maritime estimait « opportun qu'un orateur du parti socialiste pût venir haranguer les syndiqués en faisant appel à leur patriotisme et à leur raison, étant donné que ses exhortations personnelles ne peuvent s'adresser qu'aux membres du bureau du syndicat, beaucoup moins accessibles aux considérations d'ordre patriotique que la masse des ouvriers » - AD Finistère – 1 M 243. Courrier du préfet du Finistère au ministre de l'Intérieur, le 31 janvier 1918.

[126] Dans l'esprit des ouvriers, il s'agissait d'une manœuvre pour revenir définitivement sur la journée de 8 heures.

[127] AD Finistère – 1 M 236.

[128] La buanderie de Lambézellec, dépendant de l'arsenal, comptait à ce moment 17 ouvriers et 31 buandières. Initialement, le 15, la préfecture maritime leur fit savoir qu'une augmentation de 1f. leur était accordée. Mais les leaders du syndicat rouge les incitèrent à poursuivre leur mouvement jusqu'à ce qu'entière satisfaction leur soit donnée.

[129] AD Finistère 4 M 199. Le problème des rémunérations qui ne suivaient pas l'augmentation des prix détermina les priorités de la commission mixte du travail dans l'entre-deux-guerres. Celle-ci finit par prendre l'appellation de commission de révision des salaires même si elle continuait de s'occuper des autres questions professionnelles.

[130] Les finances du syndicat pouvaient maintenant lui permettre de supporter un mouvement d'une durée significative.

œuvre pour faire accélérer la décision. Dès le 6 février, à l'unanimité des sept membres, délégués ministériels et ouvriers d'accord, la commission de révision des salaires soumettait ses conclusions à la ratification de Georges Leygues[131] :

- Augmentation de 3 fr. par jour aux ouvriers de toutes les catégories de l'arsenal et de Saint-Nicolas avec effet rétroactif au 1er janvier.
- Augmentation de 0,50 fr. par jour pour les apprentis au dessous de 16 ans.
- Nouvelle révision des salaires dès que les denrées auraient atteint une nouvelle hausse de 30%.

L'ensemble de ces dispositions fut immédiatement ratifié par la rue Royale, ce qui démontrait que quand la situation nationale l'exigeait, le ministère des Finances n'était pas une étape insurmontable en matière d'amélioration du sort des ouvriers. Il n'existait donc plus de motif de grève générale à l'arsenal, au grand dam des leaders syndicaux déjà gagnés par les idées bolcheviques et qui parlaient maintenant ouvertement de paix, de Russie, de révolution, de Lénine, de Trotski, de drapeau rouge et qui entretenaient un climat insurrectionnel au sein des autres corporations et notamment celle des dockers[132]. S'il est vrai que par le passé, ces derniers n'avaient jamais eu besoin d'une quelconque incitation extérieure pour décider d'une action, le syndicat, traditionnellement tenu par les anarchistes, s'était totalement délité au cours du conflit[133], à l'image de l'ensemble des organisations ouvrières brestoises en complète déliquescence. Il venait de se reconstituer officiellement le 1er novembre 1917[134]. Les dockers s'étaient mis en grève[135] du 7 au 9 février 1918, estimant n'être pas assez rémunérés alors que les ouvriers de l'arsenal venaient de se voir accorder, somme toute sans grand effort, une augmentation substantielle. En outre, les avantages matériels qui venaient d'être accordés aux travailleurs de l'établissement militaire ouvraient l'appétit des autres corporations : cheminots, employés des tramways électriques. Pour les travailleurs de la ville, toute amélioration du sort des ouvriers du port encourageait leurs propres démarches pour parvenir à un résultat comparable. Les volontés des ministres radicaux du début du siècle de voir l'État-patron s'ériger en modèle pour ses propres personnels mais également pour le secteur privé avaient porté leurs fruits, sans doute bien au-delà des espérances de Millerand ou de Pelletan.

---

[131] Ministre de la Marine du gouvernement Clemenceau (16 novembre 1917-18 janvier 1920), il occupera à nouveau ce poste à diverses reprises (28 novembre 1925 – 19 juillet 1926, cabinet Briand ; 23 juillet 1926 – 21 février 1930, cabinets Poincaré, Briand et Tardieu ; 3 juin 1932 – 2 septembre 1933, cabinets Herriot, Paul-Boncour, Daladier). G. Leygues sera en outre président du Conseil du 24 septembre 1920 au 16 janvier 1921 et ministre de l'Intérieur dans les gouvernements Ribot (26 janvier-28 octobre 1895) et Steeg (13 décembre 1930 – 27 janvier 1931)

[132] Alain LE MOIGNE, *op. cit.*, p. 378 et suiv.

[133] Sur l'inconstance du syndicat brestois, Claude GESLIN, « Le syndicalisme des dockers… », *op. cit.*, p. 105.

[134] Dès avril 1918, il adhéra pour 5 fr. par mois, comme le syndicat des municipaux, au CDS de R. Péricat. Lettre de Tréguer à Péricat – 13 avril 1918 : « Camarade Péricat, L'Union départementale du Finistère et la Bourse du travail de Brest étant adhérentes au comité de défense syndicaliste, il serait tout à fait illogique que nous n'adhérions pas au comité. Notre syndicat est tout jeune […] mais il marche à grands pas ». AD Finistère – 4 M 199.

[135] Société Worms et Société Commerciale. La principale revendication était la rémunération à la journée et non plus à la tonne. Pour combattre les sociétés de fret privées, les responsables du syndicat des dockers créèrent, le 5 mars 1919, la coopérative « L'Égalitaire », société de manutention entièrement gérée par les ouvriers. À sa création, elle comptait 198 sociétaires et 87 ouvriers auxiliaires. Elle représenta un poids important dans la revendication ouvrière brestoise, étant intégralement aux mains d'éléments révolutionnaires et libertaires congédiés de l'arsenal. En Loire-Inférieure, des coopératives de dockers avaient été fondées à Nantes dès 1907 (Claude GESLIN, « Le syndicalisme des dockers… », *op. cit.* , p.10.) sur le modèle de celle existant au Havre. John BARZMAN, *Dockers, métallos, ménagères. Mouvements sociaux et culture militante au Havre, 1912-1923,* Publications des universités de Rouen et du Havre, 1997.

Le bureau de l'arsenal tenta de profiter de ce climat et des mesures gouvernementales parfois maladroites – la diminution du taux de l'indemnité de cherté de vie, notamment[136] – pour entrainer l'ensemble des ouvriers brestois dans une grève générale, le 29 avril 1918. Sous couvert d'améliorations des rémunérations, il dissimulait en réalité la volonté de créer un climat insurrectionnel dans le port du Ponant. En définitive, le mouvement se solda par un demi-échec[137] en ce qui concernait la participation des ouvriers de la Penfeld qui n'avaient pas été suivis par les élus socialistes[138], pas plus que par les travailleurs du privé, totalement désorganisés et qui ne comprenaient pas la raison pour laquelle ils auraient dû descendre dans la rue pour défendre des avantages auxquels eux-mêmes ne pouvaient prétendre.

Le 2 mai, à l'arsenal, le travail recommença à peu près normalement sans que les grévistes aient obtenu satisfaction. Certains militants subirent même des sanctions disciplinaires[139], ce qui eut pour effet de détourner du syndicat un grand nombre de ses récents adhérents. Cette attitude fut récurrente tout au long de l'histoire du mouvement ouvrier à l'arsenal, caractérisé par une évolution numérique en « dent de scie », connaissant de véritables flambées d'adhésions à l'occasion d'une revendication d'ordre salarial ou statutaire importante, flambées auxquelles succédaient presque inévitablement des périodes de crise, inhérentes aux échecs revendicatifs, aux promesses ministérielles non tenues, aux menaces de sanctions ou aux dissensions internes[140].

L'effectif chuta dès lors pour n'atteindre que péniblement 800 individus en décembre 1918, dont à peine 500 cotisants, des chiffres bien éloignés de ceux des quatre premières années d'existence du syndicat, à l'époque où celui-ci tenait une place prépondérante dans le mouvement ouvrier national. L'organisation qui se bolchevisait peu à peu était revenue à son niveau de fin 1914/début 1915, comme si les élans de syndicalisation remarqués au cours des quatre années de guerre n'avaient été que des vicissitudes liées à ce contexte particulier[141].

D'autre part, cette grève amplifia un peu plus les tensions existant entre le syndicat de l'arsenal et la fédération des travailleurs de l'État, cette dernière accusant Brest d'avoir répondu à l'appel des minoritaires du comité de défense syndicaliste de R. Péricat. Et il est incontestable que le bureau abondait, à ce moment, de plus en plus vers les théories pacifistes défendues par les minoritaires cégétistes, proche à la fois de l'ultra-gauche marxiste et de l'anarchisme.

Mais Capitaine et ses amis de désarmèrent pas pour autant. Ainsi, au premier congrès minoritaire de la CGT (Saint-Étienne, 19 et 20 mai 1918) – favorable à la reprise des relations internationales et à une paix immédiate –, le représentant de l'arsenal de Brest, l'ouvrier militaire

[136] La diminution de l'indemnité quotidienne de cherté de vie de 0,60 fr. pour les fonctionnaires et agents de l'État, à compter du 29 avril 1918, au prétexte qu'ils percevaient celle de base américaine. Alain LE MOIGNE, *op. cit.*, p. 380.

[137] Le 29 avril, le nombre de manquants fut évalué à 3 271 (soit à peu près 32% de l'effectif). Le 30, il était de 5 387 (53%) et le 1er mai il ne s'éleva guère que de quelques unités pour atteindre 5 557 (54%).

[138] Dans une lettre à Charles Benoit datée du 5 mai 1918, René Martin exprimait son désarroi face à l'effacement total des élus socialistes, même pacifistes. AD Finistère – 4 M 199. Alain LE MOIGNE, *op. cit.*, p. 381.

[139] René Guéna, René Martin, Dravalen (secrétaire de l'UD) et quelques militants furent congédiés de l'arsenal à la suite de cette grève et pris en charge par le Comité de défense sociale de Jules Le Gall avant d'être mobilisés pour certains. Étrangement, Capitaine ne fut pas inquiété. Ces sanctions sont encore aujourd'hui inscrites en rouge sur les registres de matricules des Constructions navales, série M, au SHD de Brest. Certains des ouvriers sanctionnés furent réintégrés plusieurs mois ou plusieurs années après leur limogeage.

[140] Voir graphique des effectifs 1900/1922, p. 154.

[141] Cette constatation est confirmée si l'on observe l'influence du syndicat « rouge » par rapport à l'effectif total. Représentant uniquement 8,7 % de celui-ci en janvier 1915, la proportion des syndiqués était exactement la même en décembre 1918, après avoir atteint 24,4 % au plus fort de l'embauche à l'arsenal, au tournant des années 1917 et 1918.

Émile Babouot[142], vota les résolutions finales résolument pro-bolcheviques et se référant explicitement aux conclusions de la conférence de Zimmerwald[143]. Plus révélateur encore, en juillet, au congrès confédéral de Versailles[144], le syndicat du port, représenté par Capitaine et Le Gars, réclama le renversement de Jouhaux et du groupe majoritaire.

2. Lutte pour le pouvoir entre majoritaires et minoritaires

Confronté à une nouvelle crise de désyndicalisation[145], le bureau devait également faire face à la multiplication des critiques en provenance d'anciens responsables comme Marcel Salaün qui lui reprochaient sa position clairement révolutionnaire, pacifiste et bolchevique. Car les membres du syndicat, sans suivre aveuglément la confédération comme ils l'avaient fait pendant au moins trois années, n'adhéraient pas pour autant en bloc au programme du CDS. Pour le moins, dans les réunions du début de l'été 1918, les votes clairement minoritaires ne représentaient que quelques voix, l'immense majorité des assistants préférant généralement s'abstenir. Les militants n'hésitaient plus à affirmer que le syndicat n'avait jamais été aussi mal dirigé que par la « bande à Capitaine ». Critiqués de toutes parts, ils donnèrent la démission du bureau début août 1918.

Celui-ci fut renouvelé le lundi 19 août, et composé d'autant de majoritaires que de minoritaires. Devant les difficultés à trouver des candidats, les partisans de Jouhaux firent appel aux anciens qu'étaient J-C. Vibert, J-H. Demeule, et même V. Pengam qui faisait son ultime retour actif dans le syndicalisme brestois. Ces derniers souhaitaient collaborer avec les autorités maritimes. Les certitudes de certains des anarchistes les plus virulents des années 1900-1914 avaient bel et bien été bouleversées, à tel point que le commissaire spécial les qualifiait de « réformateurs » et déclarait[146] que le nouveau bureau semblait « animé de sentiments moins révolutionnaires et moins libertaires que le précédent ». Les événements de l'année 1917 en Russie et l'idéologie bolchevique qui avait traversé l'Europe d'Est en Ouest avaient également amené les autorités à relativiser la violence des propos tenus par les libertaires brestois d'avant guerre.

Cependant, le climat au sein de la nouvelle direction fut immédiatement détestable. Le fossé séparant les majoritaires, pour certains devenus fervents patriotes, et les pacifistes minoritaires était trop profond. D'autre part, Capitaine, malgré son renoncement apparent, n'avait pas abdiqué, et, dans l'ombre, il tentait de noyauter le bureau pour y rassembler, sous la bannière du bolchevisme, les éléments socialistes pacifistes et les anarchistes[147]. Il parvint ainsi à obtenir, pour Cadec et lui-

---

[142] Tréguer y représentait les dockers brestois. Sur le premier congrès unitaire de Saint-Etienne, voir Maurice LABI, *La grande division des travailleurs. Première scission de la C.G.T. (1914-1921),* Paris, éd. Ouvrières, 1964, p. 91-95.

[143] Extrait des résolutions du congrès : « les forces accrues en faveur de la paix et de la reprise des relations internationales doivent être attribuées à tous ceux qui ont pris courageusement position depuis le début de la guerre contre l'abdication de la lutte des classes au profit de l'Union sacrée. Il rappelle avec fierté et force les idées et les principes affirmés à Zimmerwald par les pionniers de l'action minoritaire internationale […] Précisant le caractère de ses sentiments internationalistes, le congrès se déclare solidaire de la révolution Russe ». À ce même moment, furent saisis dans les rues de Brest des tracts pacifistes intitulés : « Les socialistes de Zimmerval et la guerre » ; « Les instituteurs syndicalistes et la guerre » ; « Comité de reprise des relations internationales ». Sur les conclusions de Zimmerwald, voir Annie KRIEGEL, *Aux origines …, op. cit.,* p. 109-112. Sur les divisions internes à la CGT à l'égard des conférences de Zimmerwald, Kienthal et Stockholm, Maurice LABI, *op. cit.,* p. 60-73.

[144] Maurice LABI, *op. cit.,* p. 96-98.

[145] En juillet, le montant des cotisations déposé à la Caisse d'épargne était de 800 fr. En avril, il était de 2 256 fr.

[146] Rapport du commissaire spécial le 20 août 1918. AD Finistère - 1 M 243. Syndicat rouge du port de Brest.

[147] « Le "Parti communiste de 1919", tentative de réconcilier socialisme et anarchisme sous le signe du bolchevisme », Annie KRIEGEL, *Aux origines…, op. cit.,* p. 282.

même, les mandats de représentants du syndicat au congrès des travailleurs de la Marine. À l'issue du congrès, lors du vote des motions, les délégués du Ponant se retrouvèrent esseulés quand ils se prononcèrent en faveur du comité de défense syndicaliste, provoquant parallèlement les véhémentes protestations des majoritaires brestois.

L'entente entre les deux factions étant impossible, la démission des modérés intervint le 15 septembre. Le bureau fut complété sur le champ par d'autres éléments anarcho-bolcheviques : Jestin, Guéguen, nouveaux venus, et Le Gars et Capitaine qui faisaient leur retour. Dès lors, ce dernier n'hésita plus à déclarer ouvertement son intention d'ouvrir une campagne révolutionnaire. Il parlait du mouvement spartakiste en Allemagne, disant qu'il fallait en suivre l'exemple pour renverser la République bourgeoise.

b) Le souffle d'octobre 1917 dans le port du Ponant

Le souffle bolchevique avait cette fois définitivement atteint le syndicat de l'arsenal, et Brest à travers lui[148]. La « révolution prolétarienne, partout croissante, non de jour en jour, mais d'heure en heure »[149] était de plus en plus d'actualité dans la cité du Ponant. Les responsables minoritaires eurent quelque espoir de voir se réaliser les prémices de ce projet quand, en septembre, des velléités de renversement du bureau syndical de la poudrerie de Pont-de-Buis se manifestèrent de la part de militants renvoyés des autres établissements de la Guerre par mesure disciplinaire[150]. Menés par un nommé Maillet, ils avaient pour ambition de profiter de l'aggravation des difficultés économiques pour supplanter l'ancien bureau, plus modéré, comme cela s'était déroulé sur les rives de la Penfeld. Mais cette tentative se solda par un échec.

Le 17 novembre, c'était un syndicat de l'arsenal isolé, numériquement affaibli et même endetté, qui adressa à la CGT un ordre du jour l'invitant à mettre en place une république sociale sur le modèle russe. D'ailleurs, parmi les minoritaires, certains groupements s'impatientaient et parlaient de scission avec la confédération, trop lente, selon eux, à déclencher un mouvement révolutionnaire. Mais le syndicat brestois se rangea à l'avis de Péricat qui jugeait cette rupture inopportune car trop précipitée, eu égard au soulèvement général qu'il espérait alors imminent.

1. « Conspiration » à Brest : les « amis de *la Vague* »

Si l'année 1918 fut dans son ensemble marquée par l'émergence d'idées particulièrement révolutionnaires à l'arsenal, celle-ci allait se conclure en apothéose. La « révolution sociale » devait commencer le 13 décembre dans le port du Ponant, alors qu'il recevait, en grande pompe, la visite de Woodrow Wilson. La municipalité avait été jusqu'à débaptiser la place emblématique des manifestations syndicales brestoises, celle du Champ de Bataille, pour lui donner le nom du président américain[151]. À la salle des fêtes de Brest, le 12, au cours d'une intervention de Jouhaux qui souhaitait joindre les voix des travailleurs aux congratulations adressées à Wilson, Capitaine et

[148] Annie KRIEGEL, *Aux origines…*, section II, « le mouvement ouvrier français, la révolution bolchevique et la guerre (nov 1917- nov 1918) », *op. cit.* , p.171-233.
[149] Lénine, cité par Annie KRIEGEL, *ibid*, p. 268.
[150] « Il n'est pas douteux que ces éléments perturbateurs ne peuvent que présenter un grand danger à Pont-de-Buis, où semble-t-il, on rassemble tous les indésirables des autres poudreries ». AD Finistère – 1 M 220. Plainte du général Coutanceau, commandant de la XI[e] région militaire, au ministre de la Guerre le 28 octobre 1918.
[151] Elle fut rebaptisée le 4 juillet précédent à l'occasion de la fête nationale américaine.

ses amis tentèrent de faire de l'obstruction, mais en vain. Le lendemain, la ville était en liesse. Répondant à une consigne émanant du CRRI[152], les révolutionnaires de l'arsenal voulurent faire entendre leur voix le long du parcours présidentiel : « Vive les bolcheviks ! Vive la révolution allemande ! Vive la révolution sociale internationale ! Vive l'Internationale des travailleurs ! ». Mais ces quelques slogans se perdirent dans la foule des travailleurs qui avait décidé de suivre l'appel de Jouhaux. Pour les bolcheviks brestois, il s'agissait d'un nouvel échec. Mais celui-ci n'allait pas pour autant mettre un coup d'arrêt à l'activité révolutionnaire à Brest. Dès les jours qui suivirent, Capitaine et ses camarades s'engagèrent dans une opération plus occulte.

Devant le peu d'empressement dont faisaient preuve les travailleurs pour adhérer à leur programme, ils allaient tenter d'infiltrer directement le groupe qui, en cas de mouvement révolutionnaire, devait être le fer de lance du soulèvement : les marins.

C'est alors qu'éclata l'affaire de « *la Vague* »[153]. Sous le couvert d'une société de lecture du journal socialiste minoritaire et pacifiste fondé par Pierre Brizon, *La Vague*, les leaders du syndicat rouge de l'arsenal tentèrent d'embrigader des militaires dans leur projet révolutionnaire en décembre 1918. L'idée de Capitaine et de Le Gars était de déclencher une insurrection à partir des ports, en l'occurrence de celui de Brest, à l'image des mutineries qui se produisirent à Kiel le mois précédent, pour, à terme, créer un véritable soviet dans la cité du Ponant. Celui-ci aurait été le point de départ d'un soulèvement général qui aurait mené à l'établissement, en France, d'une république sociale analogue à celle qui était apparue une année plus tôt en Russie. Cette révolution, ce « grand jour », comme le disait Le Gars, devait intervenir avant juin 1919. Vaste programme pour ces quelques ouvriers – résurgence du petit groupe du CRRI d'avril 1916[154] – qui semblaient bien isolés dans leur entreprise. Le 24 décembre, grâce à une infiltration, les autorités savaient déjà ce qui se tramait dans les « causeries littéraires » des « amis de *la Vague* » dont l'objectif était de former une section comprenant l'ensemble des organisations révolutionnaires et anarchistes de la ville, qui, le jour de la révolution venu, pourrait compter sur les armes fournies par les soldats. Le groupe brestois ne devait être que l'un des maillons d'un plan concerté, plus global et s'appliquant également à d'autre régions, notamment celles abritant des ports de guerre et des arsenaux[155].

Au terme de cette tentative insurrectionnelle qui fut de courte durée, les membres du « complot» étant arrêtés par la police dès le 5 janvier 1919, toutes les sources – officielles et partisanes, il est vrai – se recoupent pour affirmer que cette initiative recueillit une désapprobation générale de la part du monde ouvrier et plus globalement de la population dans son ensemble :

> « La population […] approuve pleinement l'intervention énergique de votre autorité ; une grande partie déclare que les anarchistes n'ont que ce qu'ils méritent et qu'il y a beau temps qu'on aurait dû les « fourrer dedans ». Les ouvriers eux-mêmes en très grande majorité se montrent contents de la fin de cette ignoble campagne bolchevique » [156].

[152] Le communiqué se terminait par ces mots : « « La révolution sociale, partie de Russie, arrive à nos portes ».
[153] Claude GESLIN, « Un soviet en Bretagne en 1918-1919 ? ou les répercussions à Brest de la révolution bolchevique », dans *Histoire et Politique : Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 39-50.
[154] François FERRETTE, *Ainsi naquit le Parti Communiste Français*, http://www.le-militant.org.
[155] Aux dires de Le Gars, des soviets étaient déjà en place dans d'autres ports. Il est vrai que René Guéna et René Martin, limogés à la suite de la grève du 29 avril et incorporés sur le *Tourville*, se trouvaient alors à Toulon.
[156] Capitaine de gendarmerie Fadhuile au général Coutanceau (C^{dt} de la XI^{e} Région militaire). AD Finistère – 1 M 220.

2. Complot ou contre-propagande gouvernementale ?

L'autosatisfaction générale dont faisaient alors preuve les forces de l'ordre pouvait laisser croire à une victoire décisive des autorités sur le mouvement d'inspiration bolchevique à Brest. Pourtant, dès le 15 janvier 1919, le capitaine Fadhuile, tout en se félicitant de ces arrestations, relativisait ce succès de l'autorité sur la subversion[157] :

> « Le coup porté aux meneurs de Brest, à la bande Capitaine et Cie aura de très heureux résultats mais encore bien incomplets tant qu'on n'aura pas frappé encore plus sévèrement la section syndicaliste des instituteurs et institutrices du Finistère ».

En effet, si le mouvement n'avait été que peu suivi sur l'instant – bien que Le Gars revendiquât une force militaire d'au moins 110 marins[158] –, l'arrestation de Léon Capitaine, Émile Babouot, Albert Verdon, Jean Le Gars et Alain Le Duff [159], les perquisitions à leur domicile puis leur transfèrement en prévention de conseil de guerre à Nantes, soulevèrent une certaine émotion à Brest. Ils devaient passer en jugement pour des chefs d'inculpation tombant sous le coup des lois anti-anarchistes de 1893 et 1894 : antimilitarisme, anarchisme, organisation et participation à un groupe séditieux de militaires, complot, etc. Dès leur arrestation, le comité de défense sociale entama une campagne de propagande tous azimuts qui eut un certain effet, même si la thèse défendue par J. Le Gall n'était pas, il faut le reconnaître, très convaincante. Un certain angélisme émanait même des propos du leader anarchiste quand il relatait l'aventure de quelques jeunes militants lecteurs de *La Vague*, « heureux de connaître de nouveaux amis » et qui discutèrent et se séparèrent « comme s'ils se connaissaient depuis vingt ans ». Et que dire de Le Gars, « jeune militant néophyte et qui ne se sent plus de joie devant la vogue de son organe préféré[160]» ?

Quel crédit accorder aussi bien à la théorie du complot magistralement déjoué par une police énergique qu'à celle défendue par le comité de défense sociale, celle de l'erreur judiciaire qui touchait, en définitive, une bande d'amis réunis pour discuter autour d'un journal commun ?

Ni l'une, ni l'autre, notamment avec le recul, ne semble donner satisfaction. Qui pouvait penser, déjà à ce moment, que Capitaine, Le Gars, Le Duff et autres, hommes d'action souvent prompts à faire le coup de poing et profondément antimilitaristes, recherchaient simplement l'amitié de militaires dans une sorte de club de lecture ?

Les autorités, quant à elles, ne pouvaient revendiquer une quelconque réaction immédiate et décisive devant une opération de nature à renverser la République qui aurait été fomentée dans le plus grand secret. Depuis bien longtemps, nous l'avons évoqué, la police était au courant du moindre fait et geste des syndicalistes, dans les réunions, les meetings ou les cafés du port. Tous leurs déplacements étaient surveillés, leur courrier également quand il n'était pas tout simplement intercepté. Cette situation, les militants n'étaient pas sans l'ignorer, mais quand Dravalen[161] voulut intercéder auprès du ministre de l'Intérieur Pams en faveur de Capitaine et de ses camarades incarcérés, il eut la brutale confirmation que la place Beauvau était informée de chaque action syndicale programmée, le jour voire la veille où celle-ci devait avoir lieu. Si les syndicalistes de

[157] Rapport du capitaine Fadhuile au général Coutanceau – AD Finistère – 1 M 220.
[158] 50 à la flottille, 60 à l'atelier de la flotte.
[159] 28 personnes furent arrêtées le 5 janvier : 23 marins et militaires et cinq civils, tous membres du syndicat rouge.
[160] Circulaire N°3 du comité de défense sociale de Brest. Mars 1919. AD Finistère – 1 M 220.
[161] Secrétaire de l'Union départementale des syndicats et du syndicat des dockers.

l'arsenal se savaient surveillés, ils étaient loin d'imaginer que les informations remontaient aussi rapidement et aussi précisément jusqu'aux plus hautes sphères de l'État[162].

Les services du commissariat spécial savaient pertinemment, et depuis longtemps, que ces individus, notamment en la personne d'Alain Le Duff, étaient en contact permanent avec des figures du mouvement internationaliste d'alors : Merrheim, Benoît, Péricat, Louise Saumoneau. Ils étaient également en lien étroit avec des révolutionnaires locaux comme les époux Cornec, instituteurs à Logonna-Daoulas, de même que d'autres membres du corps enseignant, ceux-là mêmes qui semblaient inquiéter le capitaine Fadhuile dans son courrier du 15 janvier. De la même manière, les tracts et les brochures en provenance de « l'Avenir international », du « Comité d'action internationale » ou du « Comité de défense syndicaliste » étaient immédiatement signalés dès leur arrivée en gare de Brest.

Les autorités s'appuyèrent essentiellement sur le résultat des perquisitions, notamment celles effectuées chez Alain Le Duff[163]et Jean Le Gars, pour tenter de mettre en évidence l'imminence d'un véritable mouvement révolutionnaire d'inspiration bolchevique à Brest.

Était-il si imminent et représentait-il un tel danger pour avoir pu être maîtrisé si aisément et sans coup férir ? D'autant que ce type de découvertes (tracts, brochures) n'était pas une nouveauté dans les milieux « avancés » brestois, notamment chez les anarchistes de Lambézellec à l'hiver 1893/1894 ou encore à la Bourse du travail avant guerre. Les résultats, bien que parfois aussi éloquents, ne donnèrent lieu à aucune poursuite judiciaire. Mais la situation était aujourd'hui différente. Il importait aux autorités de démontrer, quitte à monter en épingle une affaire somme toute relativement mineure au regard de certains épisodes de l'histoire sociale brestoise, que l'État était tout à fait apte à terrasser la menace soviétique et que la révolution d'Octobre ne se reproduirait pas en France. Cela n'aurait pas été la première fois que la préfecture maritime aurait amplifié de manière particulièrement évidente des événements sociaux ou politiques d'importance secondaire dans des périodes critiques pour la stabilité de la nation[164]. Le spectre de la Commune de Paris pavoisée de rouge était encore bien présent dans les esprits et les militaires n'hésitaient pas à s'y référer quand la situation semblait l'exiger. Depuis décembre 1918, en effet, et malgré l'Armistice signé un mois plus tôt, la France s'étaient engagée dans un nouveau conflit, aux côtés des généraux « blancs » tsaristes, contre les bolcheviques. Cette nouvelle guerre contre l'allié d'antan – au terme, qui plus est, de quatre années d'une « boucherie » sans précédent – ne pouvait que radicaliser un peu plus les militants pacifistes. Mais cette intervention française aurait pu être contrariée par un mouvement qui aurait paralysé l'activité du port et notamment l'armement ou le

[162] « On est très surpris de constater avec quelle facilité la police réussit à connaître les moindres gestes des organisations ouvrières lorsqu'elles en ressentent le besoin. Certaines organisations sont couvertes en permanence. C'est le cas des bourses du travail […] C'est le cas aussi des syndicats aux effectifs considérables où à l'activité intense, tels les syndicats des arsenaux à Lorient ou à Brest ». Claude GESLIN, « L'administration et les syndicats ouvriers en Bretagne avant 1914 », dans Philippe VIGIER et Alain FAURE (Dir.), *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIXe siècle*, Paris, Créaphis, 1987, p. 361.

[163] « La perquisition qui semble la plus fructueuse est celle opérée chez Le Duff où j'ai personnellement découvert de nombreux tracts et brochures anarchistes, et surtout une volumineuse correspondance d'un caractère nettement révolutionnaire et qui ne laisse aucun doute sur l'intention des militants de Brest et d'autres villes de voir bientôt arriver le grand jour de la Révolution ». Chez Le Gars, les policiers trouvèrent uniquement la liste des adhérents aux « amis de *la Vague* ». Rapport du commissaire spécial de Brest à la Sûreté le 6 janvier 1919 – AD Finistère – 1 M 220.

[164] Comme dans l'affaire qui vit la condamnation à deux années de prison de Paul Gourmelon en septembre 1911 pour avoir sectionné deux câbles télégraphiques. Voir Alain LE MOIGNE, *op. cit.*, p. 363-364.

chargement de navires en partance pour la Mer de Barents ou la Mer Noire. Et il semble effectivement que l'objectif premier des « amis de *la Vague* » était bien de gêner ces préparatifs dans le but de soutenir les « rouges » de Russie. Malgré les discours rapportés par les policiers, la révolution, bien qu'évoquée à de nombreuses reprises, aurait été pour plus tard.

À l'occasion du procès des « conjurés » devant le conseil de guerre de Nantes, un mouvement de protestation fut décidé par les syndicats brestois. Celui-ci devait prendre la forme d'un débrayage d'une demi-journée pour le 30 mai au matin, jour du procès, étant entendu qu'une seconde grève de 24 heures était prévue, quant à elle, en cas de condamnation. Les responsables syndicaux comptaient alors sur la participation d'un millier de grévistes dans l'établissement militaire. Ce qui pouvait paraître peu au regard de l'effectif occupé (8 500) à ce moment. Ce qui pouvait par contre paraître beaucoup si les rapports des autorités quant aux sentiments des ouvriers et de la population avaient reflété la réalité.

Le jour venu, tous les employés des tramways, tous les dockers et un nombre relativement important des ouvriers du bâtiment se mirent en grève dans l'attente du verdict. Mais à l'arsenal, seulement une soixantaine de participants, dont la majorité issus des ateliers où travaillaient les inculpés (les Capucins). Un chiffre ridiculement bas qui exprimait l'opinion de la masse vis-à-vis des positions les plus extrémistes et qui confirmait les rapports de police. Il renseignait également quant au manque de confiance dans le bureau syndical. Celui-ci avait perdu toute son influence et était en pleine désagrégation. Il ne comptait plus que cinq membres sur onze et personne ne voulait s'investir dans une des fonctions laissées vacantes.

Cependant, à l'exception de Le Gars qui fut condamné à un an de prison et 100 fr. d'amende avec sursis, les autres prévenus furent purement et simplement acquittés[165]. La clémence du verdict ne peut qu'interroger sur la nature exacte d'un mouvement présenté comme étant révolutionnaire, d'inspiration bolchevique, et destiné à renverser le régime en place, *a fortiori* en temps de guerre[166].

On ne peut véritablement invoquer une volonté gouvernementale d'apaiser les esprits ou de ménager ses ouvriers d'État. Les autorités savaient ne plus rien avoir à redouter d'un syndicat en pleine déliquescence ni de travailleurs qui, depuis plusieurs mois, avaient ostensiblement démontré leur réprobation à l'égard de la « bande à Capitaine », même si un certain nombre d'entre eux le fit plus par crainte de perdre des avantages substantiels dans une époque particulièrement difficile que par pur patriotisme. Elle ne peut, par contre, que confirmer l'intention de dramatiser cette « affaire », affaire qui impliqua tout au plus deux douzaines de personnes[167], dans un mouvement certainement plus symbolique que réellement dangereux.

Symbolique mais toutefois précurseur des futures directives du Komintern en matière de révolution initiée à partir des ports militaires[168] et révélateur d'une progression dans les positions des responsables du syndicat de l'arsenal depuis l'entrée en guerre. En l'espace de quatre années, il

[165] Claude GESLIN, *op. cit.*, p. 48. Ils effectuèrent toutefois 5 mois de préventive à Nantes.
[166] L'État de siège proclamé par la loi du 5 août 1914 ne fut levé que le 12 octobre 1919 en France, le 14 à Brest.
[167] Une des « grandes affaires d'espionnage » utilisées par Clemenceau pour combattre les tentatives pacifistes à cette époque. Annie KRIEGEL, *Aux origines du communisme …*, *op. cit.*, p. 197-202.
[168] Courrier de l'Internationale communiste reçu le 26 juin 1921 et préconisant le renforcement de la propagande dans les ports afin d'en faire les bases d'un soulèvement général pour établir une république sur le modèle soviétique.

était passé du ralliement à l'Union sacrée au bolchevisme en étant notamment le principal promoteur, à Brest, des théories en provenance de l'Est. S'il fut épaulé en cela par la propagande du comité de défense sociale, il le fut tout autant par la médiatisation officielle dont fut l'objet cette affaire des « amis de *la Vague* ». Néanmoins, à l'instar du ralliement qui avait consacré la faillite de la voie anarcho-syndicaliste en France le 5 août 1914, le démantèlement de la « conspiration de *La Vague* » marqua la fin de la voie anarcho-communiste, à Brest tout au moins[169].

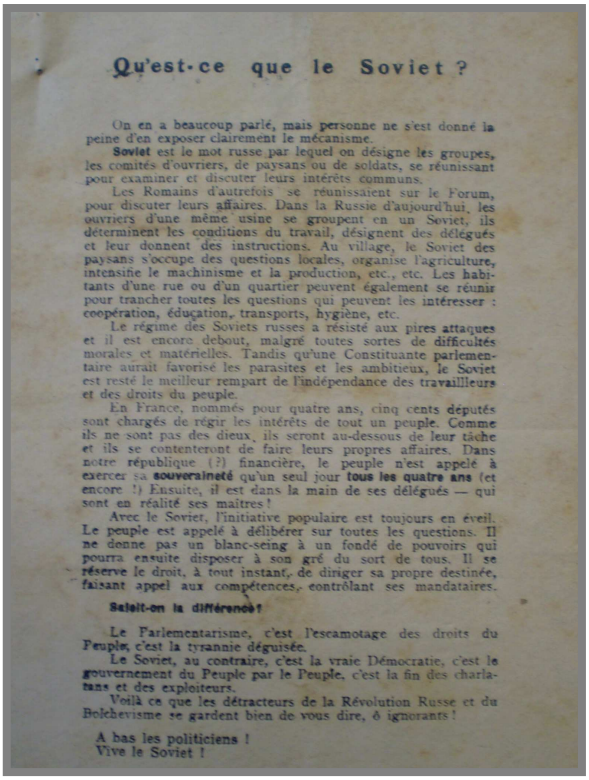

Qu'est-ce que le Soviet ?

On en a beaucoup parlé, mais personne ne s'est donné la peine d'en exposer clairement le mécanisme.

Soviet est le mot russe par lequel on désigne les groupes, les comités d'ouvriers, de paysans ou de soldats, se réunissant pour examiner et discuter leurs intérêts communs.

Les Romains d'autrefois se réunissaient sur le Forum, pour discuter leurs affaires. Dans la Russie d'aujourd'hui, les ouvriers d'une même usine se groupent en un Soviet, ils déterminent les conditions du travail, désignent des délégués et leur donnent des instructions. Au village, le Soviet des paysans s'occupe des questions locales, organise l'agriculture, intensifie le machinisme et la production, etc., etc. Les habitants d'une rue ou d'un quartier peuvent également se réunir pour trancher toutes les questions qui peuvent les intéresser : coopération, éducation, transports, hygiène, etc.

Le régime des Soviets russes a résisté aux pires attaques et il est encore debout, malgré toutes sortes de difficultés morales et matérielles. Tandis qu'une Constituante parlementaire aurait favorisé les parasites et les ambitieux, le Soviet est resté le meilleur rempart de l'indépendance des travailleurs et des droits du peuple.

En France, nommés pour quatre ans, cinq cents députés sont chargés de régir les intérêts de tout un peuple. Comme ils ne sont pas des dieux, ils seront au-dessous de leur tâche et ils se contenteront de faire leurs propres affaires. Dans notre république (?) financière, le peuple n'est appelé à exercer sa **souveraineté** qu'un seul jour **tous les quatre ans** (et encore !) Ensuite, il est dans la main de ses délégués — qui sont en réalité ses maîtres !

Avec le Soviet, l'initiative populaire est toujours en éveil. Le peuple est appelé à délibérer sur toutes les questions. Il ne donne pas un blanc-seing à un fondé de pouvoirs qui pourra ensuite disposer à son gré du sort de tous. Il se réserve le droit, à tout instant, de diriger sa propre destinée, faisant appel aux compétences, contrôlant ses mandataires.

Saisit-on la différence ?

Le Parlementarisme, c'est l'escamotage des droits du Peuple, c'est la tyrannie déguisée.

Le Soviet, au contraire, c'est la vraie Démocratie, c'est le gouvernement du Peuple par le Peuple, c'est la fin des charlatans et des exploiteurs.

Voilà ce que les détracteurs de la Révolution Russe et du Bolchevisme se gardent bien de vous dire, ô ignorants !

A bas les politiciens !
Vive le Soviet !

Illustration N°23
Tract pro-soviétique distribué aux portes de l'arsenal en janvier 1919.
(A.D. Finistère 1 M 236)

LA VAGUE

Socialiste — JOURNAL DE COMBAT — Féministe

« SAUVONS LA CAISSE » !

Karl LIEBKNECHT — Rosa LUXEMBOURG

LES TEMPS N'ETAIENT PAS MURS...
LE DERNIER ARTICLE DE KARL LIEBKNECHT

LEURS PRISONS

Illustration N°24
Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg à la une de *La Vague* du 23 janvier 1919.
(A.D. Finistère 1 M 220)

C) 1919 – Une année sociale mouvementée

La répression subie par la « bande à Capitaine », aussi musclée que « médiatisée », provoqua, dans la cité du Ponant, une certaine émotion, curieux mélange d'admiration envers Lénine et Trotski et de rejet d'une révolution qui avait plongé la Russie dans un bain de sang. Si bien que tout au long de l'année 1919, il ne fut pas rare d'entendre, notamment Place Wilson, autour du kiosque habituellement occupé par la musique des équipages de la flotte, des slogans tels « Vive la révolution russe ! », « Vive les Soviets ! », « Vive Lénine ! » alors que parallèlement les

[169] La situation était sensiblement identique dans l'ensemble de la France. Anne KRIEGEL, *Aux origines …, op. cit.*, p. 307. Le bureau du syndicat rouge, depuis la prise de pouvoir de Capitaine, était tout à fait symbolique d'un mouvement qui constituait une synthèse des deux mouvances, anarchistes et bolcheviques. Où/et était-il plutôt représentatif de l'union de deux tendances qui, à ce moment, n'étaient séparés que par une frontière bien difficile à discerner ?

ouvriers « frileux » désertaient une nouvelle fois le syndicat de l'arsenal qui ne comptait plus qu'à peine trois cents cotisants. Celui-ci était dirigé par d'autres sympathisants du mouvement bolchevique parmi lesquels on ne retrouvait plus de militants libertaires. Le secrétaire général était Henri Cadec, même si le véritable homme fort n'était autre que Théo (Théophile) Kerdraon. Les combats professionnels : la conservation de la prime de base américaine jusqu'au 1er janvier 1919 malgré le départ des *sammies*[170], le retour à la journée de 8 heures avec maintien du salaire de celle de 10 heures, passèrent presque inaperçus au regard de l'affaire d' « espionnage » qui venait de secouer la ville. Les caisses du groupement étaient une nouvelle fois vides et il semblait de toute manière difficile d'envisager un mouvement revendicatif quelconque initié par l'arsenal. Pourtant, les motifs de mécontentement de manquèrent pas, au cours de l'année 1919. Les difficultés économiques ne s'étaient pas atténuées avec l'Armistice, la guerre continuait en Russie, le chômage commençait à frapper douloureusement la ville[171] et même l'établissement militaire.

Un climat insurrectionnel continuait de planer sur Brest et nombreux étaient ceux qui voyaient alors l'avenir du mouvement ouvrier français à l'aune des événements d'octobre 1917. Les libertaires, pour leur part, sortaient affaiblis du conflit, « marginalisés au sein du mouvement social »[172]. Mais, à Brest, ils étaient toujours relativement actifs dans le milieu syndical. Enfin, une troisième tendance, composée en majorité de socialiste majoritaires et d'anciens anarchistes, défendait une position plus modérée, favorable à la négociation avec les autorités. En 1919, le syndicat du Port allait devoir se débattre entre ces trois principales mouvances.

La masse des ouvriers, quant à elle, se contentait généralement d'exprimer son mécontentement face aux rigueurs de la vie quotidienne.

a) Des lendemains de conflit difficiles

1. Conflits d'intérêts et chômage

La situation économique fut aggravée par certains événements inhérents au retour de la paix. Si la guerre avait permis de fournir du travail à un grand nombre de femmes et de participer ainsi à leur affirmation professionnelle et personnelle, l'année 1919 allait remettre beaucoup de choses en question. La diminution d'activité consécutive à la fin des hostilités et le retour des mobilisés allaient provoquer des vagues de licenciements parmi les personnels de substitution recrutés au cours des années de conflit.

Ce fut le 30 novembre 1918 qu'eut lieu, à l'arsenal de Brest, le premier congédiement significatif d'ouvrières qui concernait, en théorie tout au moins, celles qui étaient dépourvues de charges de famille. Mais il fallut attendre janvier 1919 pour que les licenciements intervinssent dans des proportions souvent massives[173]. Le maintien de l'emploi masculin dans l'immédiat après guerre fut exclusivement réalisé au détriment des femmes. Pour l'arsenal, le nombre de

[170] Commencé aux lendemains de l'Armistice, le rembarquement progressif des Américains prit fin à l'automne 1919.
[171] Ce qui n'empêchait pas le gouvernement Clemenceau, notamment dans l'objectif de désamorcer un 1er mai 1919 qui s'annonçait agité, de prévoir le déplacement à Brest de chômeurs de région parisienne. Jean-Christophe FICHOU, « Emploi dans la région des ouvriers chômeurs parisiens », *Les Cahiers de l'Iroise*, N°182, 1999, p. 67-70.
[172] Gaetano MANFREDONIA, « L'Anarchisme au XXe siècle : de la crise au renouveau », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.), Vol. 2, *op. cit.*, p. 136.
[173] À partir de cette date, un nombre sans cesse grandissant de fausses déclarations de situation de famille furent présentées par les ouvrières pour retarder leur licenciement.

travailleuses diminua de 58% alors que l'effectif masculin se maintenait et augmentait même de 200 unités pour l'établissement portuaire. À la pyrotechnie de Saint-Nicolas, l'hémorragie de main-d'œuvre féminine fut encore plus évidente, réduite de 76 %, alors que la présence masculine s'y maintenait, bien qu'en léger retrait de 111 individus. L'activité de ce site, principalement axée sur la production de munitions, n'avait plus de raison d'être[174], tout au moins à un tel niveau. Les effectifs globaux retrouvaient un chiffre plus conforme à ce que devaient être ceux d'un arsenal maritime hors période de conflit, même s'il ne s'agissait là que d'un premier pas vers un retour à une situation normale.

		Effectifs au 31-12-1918	Effectifs au 10-01-1919	Différence	%
Arsenal de Brest	Hommes	6 951	7 155	+ 204	+2,9 %
	Femmes	1 844	775	- 1 069	- 58 %
	Total	8 795	7 930	- 865	- 9,8 %
Saint-Nicolas	Hommes	1 272	1 161	- 111	- 8,7 %
	Femmes	1 685	402	- 1 283	- 76,1 %
	Total	2 957	1 563	- 1 394	- 47,1 %
Total établissement	Hommes	8 223	8 316	+ 93	+ 1,1 %
	Femmes	3 529	1 177	- 2 352	- 64,6 %
	Total	11 752	9 493	- 2 259	- 19,2 %

Tableau N°7 – Évolution des effectifs de l'arsenal décembre 1918 – janvier 1919[175]

Des difficultés bien plus graves étaient cependant à prévoir lorsque le congédiement, différé pour l'heure, des ouvriers en régie et des femmes avec charge de famille, de même que les mises à la retraite par limite d'âge, interviendraient. Pour sa part, le syndicat s'insurgeait car certaines salariées n'étaient maintenues dans l'établissement – notamment dans les services administratifs – qu'en raison des bonnes relations qu'elles entretenaient avec des officiers ou des agents techniques, alors que des veuves de guerre et/ou chargées de famille étaient remerciées[176].

Ces licenciements participèrent à une augmentation brutale de l'activité des bureaux de placement dans la cité du Ponant. La situation demeurait difficile économiquement. Certaines femmes se retrouvaient seules après le décès du mari au front. Pour d'autres, cette expérience avait constitué une première étape vers une émancipation sociale et familiale et il n'était plus question de revenir à la situation d'avant guerre[177], même si le retour des mobilisés les avait souvent rappelées à leur rôle d'épouses et de mères de famille[178].

[174] À la poudrerie du Moulin-Blanc, fin 1918, les femmes étaient au nombre de 1 258 sur un total de 2 454 salariés (soit plus de 51% de l'effectif). Quinze jours plus tard, elles ne représentaient plus que 12.7% de ce même effectif avec 117 salariées sur 918.

[175] Chiffres extraits du rapport du commissaire spécial de Brest du 15 janvier 1919. AD Finistère 1 M 220.

[176] Le syndicat protestait contre le fait que les chefs d'atelier préféraient renvoyer « les mères de familles que les femmes à "jupe courte" ». AD Finistère 1 M 237. Rapport du commissaire spécial du 2 avril 1920. En avril 1921, ce même type de protestations devait refaire surface, alors que des rumeurs de congédiements massifs de personnels masculins commençaient se propager et que la direction préférait conserver des veuves de guerre sans enfant, surnommées les « veuves joyeuses », plutôt que des hommes. Le syndicat avançait même que ces dernières « ne donnaient aucun rendement et faisaient perdre du temps aux ouvriers ».

[177] « On se passe finalement assez bien des hommes pour faire tourner le ménage, la ferme ou la boutique, et bon nombre d'épouses de condition modeste, cumulant salaire et allocation de mobilisation, connaissent même une situation financière meilleure que dans l'avant-guerre », Jean-Yves LE NAOUR**,** *op. cit.*, p. 40.

[178] Évalué à 35% en 1896, le taux de l'activité féminine retrouva ce niveau en 1921 avant de connaître une décroissance pour tomber à 27,5% en 1962. François SELLIER, *Les salariés en France*, PUF, 1979, p. 42-43.

Si, à l'été 1914, le préfet estimait que le chômage dans le Finistère était de peu d'importance et la misère inexistante[179], ce n'était plus le cas après quatre années de guerre. Déjà, le 21 mars 1919, les élus brestois avaient décidé l'organisation d'un fonds de chômage[180] auquel, devant la gravité de la situation, le ministère du Travail alloua des subventions mensuelles au titre de contribution de l'État. Des chantiers communaux furent également créés (travaux routiers, voirie, adduction d'eau, assainissement, aménagement des infrastructures du port de commerce).

Au début 1920, du côté de la main-d'œuvre masculine, ce furent surtout les dockers qui eurent à souffrir du manque de travail. Le départ des troupes américaines avait entraîné une diminution significative de l'activité au port de commerce[181]. En outre, l'attitude intransigeante des déchargeurs brestois vis-à-vis de l'expédition de Russie[182] incita, d'une part, le préfet maritime à maintenir à Brest des ouvriers kabyles, annamites ou espagnols, et, d'autre part, le gouvernement à faire appel à des ports d'embarquement plus conciliants. Cette crise chez les dockers devait durer et malgré les efforts consentis pour faire de Brest un grand port transatlantique et un terminal pétrolier – projets récurrents depuis le XIX^{e} siècle et qui restèrent sans lendemain[183] –, le corps des déchargeurs ne retrouva jamais les 1 500 membres qu'il comptait encore en 1918.

Mais, pour en revenir à l'année 1919, face à cette crise de l'emploi et au renchérissement continu des denrées, les mouvements de mécontentement se multiplièrent dans les diverses corporations brestoises : les dockers, toute l'année, les ouvriers tailleurs fin mars/début avril, les métallurgistes, le bâtiment, les cheminots, les camionneurs en mai, les ouvriers municipaux en novembre. Cette situation, particulièrement remarquable dans la cité du Ponant n'était toutefois que le reflet d'un malaise qui touchait l'ensemble de la population française et finistérienne[184].

2. Le syndicat de l'arsenal à l'écart des mouvements sociaux

Du côté du syndicat de l'arsenal, le bureau était désespérément incomplet, exsangue, dans l'incapacité de renouveler son abonnement à *La Voix du Peuple*, l'organe de la CGT, même s'il s'agissait également d'une manière de montrer son désaccord avec la fédération. À l'initiative de l'établissement de Rochefort[185], les rumeurs d'une grève générale de 24 heures commençaient à circuler et l'objectif affiché du mouvement était le retour à la journée de 8 heures avec maintien du salaire de 10 heures. Mais le syndicat ne voulait pas s'avancer, la masse des ouvriers étant totalement réfractaire à cette idée, démoralisée pour quelques temps par l'échec de la grève du 29

[179] Rapport du préfet au ministre de l'Intérieur le 14 juillet 1914 – AD Finistère 10 M 76.
[180] Par l'ouverture d'un crédit de 80 000 fr. en dépenses et de 60 000 fr. en recettes.
[181] De 104 000 tonnes en 1914, le trafic du port de commerce s'était accru jusqu'à 1 195 000 t. en 1918, au plus fort de la présence américaine. En 1919, il n'était plus que de 770 000 tonnes, puis de 640 000 en 1920 et 540 000 en 1921. Entre le printemps 1919 et janvier 1920, plus de 800 dockers avaient été mis au chômage. Yvon TRANVOUEZ, « Mythes et réalités du "vieux Brest" (1919-1944) », dans M-T. CLOITRE-QUERE (Dir.), *op. cit.*, p. 211-212.
[182] Ils refusaient systématiquement tout chargement de matériel ou d'armement pour l'expédition de Russie.
[183] Yves LE GALLO, « Convulsions … », *op. cit.* , p. 197 ; Yvon TRANVOUEZ, « Mythes et réalités… », *op., cit.*, p. 213.
[184] Les années 1919 et 1920 furent marquées, dans l'ensemble du pays par des mouvements de grève particulièrement importants et nombreux. Dans le Finistère, M. Labi recense 39 grèves et 82 081 jours de cessation du travail impliquant 30 626 grévistes en 1919 et 30 grèves, 83 407 jours pour 5 164 grévistes en 1920, année où les mouvements durèrent plus longtemps. En comparaison, en 1921, seulement 3 grèves pour 132 grévistes et 134 jours de cessation du travail. Voir Maurice LABI, *op. cit.*, tableau p. 301-304.
[185] En décembre, les syndicats des arsenaux avaient envoyé un ultimatum au ministère, précisant qu'un mouvement serait déclenché dans un délai d'un mois si satisfaction n'était pas apportée à cette revendication. Ce délai écoulé, Rochefort avait délégué un militant dans chaque port pour les inciter à prendre part à cette grève de 24 heures.

avril 1918. François Craouyeur, réintégré depuis peu, était désabusé quand il évoquait la réponse qu'il devait donner au délégué de Rochefort quant à la participation de Brest au mouvement :

> « Que voulez-vous que je lui dise, puisque tout le monde se désintéresse de la question ; il fut un temps, où l'arsenal de Brest était à l'avant-garde de toutes les organisations ; actuellement il n'y a rien à faire […] pour intéresser les camarades aux questions syndicales ; peut-être en serait-il autrement si j'étais millionnaire et que je puisse distribuer à chacun d'eux une pièce de cent sous. Dans de telles conditions, comment voulez-vous que j'aille protester en votre nom auprès des autorités, que voulez-vous que je leur dise quand elles savent très bien que je suis si peu secondé[186] ».

Pourtant généralement hostile à ces mouvements, le corps entretenu de la Marine montrait de plus en plus de sympathie pour ce projet de grève générale, à l'instar des gendarmes maritimes, même si ce soutien était purement conjoncturel et en aucun cas d'ordre idéologique. Henri Cadec évaluait, en se basant sur les produits de consommation courante, l'augmentation moyenne des prix entre 333% et 350% depuis 1914. Alors qu'à la veille de la guerre, on réclamait les 5 fr. à corps et à cris, le minimum quotidien revendiqué par le syndicat était maintenant de 15 fr. Mais la masse demeurait impassible et, pour l'instant, la situation restait calme sur les bords de la Penfeld. Le 6 avril, Cadec et les siens s'associèrent toutefois aux autres organisations de la gauche brestoise pour dénoncer l'acquittement de Villain[187], pour réclamer la fin des hostilités en Russie et l'amnistie générale pleine et entière pour les condamnés politiques et militaires, notamment les syndicalistes du bassin de la Loire[188]. Mais sur ce terrain, ils furent à nouveau très peu suivis.

Contrairement à l'apathie qui semblait régner à l'arsenal, une certaine effervescence s'installait dans la ville, notamment parmi les marins. La guerre contre l'ennemi allemand était terminée. Quel besoin la France et ses alliés avaient-ils d'aller briser, « partout où ils le pouvaient, et de concert, les révoltes populaires et les révolutions pour isoler la Russie soviétique en gésine »[189]? Les espoirs engendrés par la paix revenue étaient déçus. Aux yeux de beaucoup de marins et d'ouvriers, ces espérances se heurtaient à l'action d'un gouvernement belliciste plus intéressé à combattre une révolution prolétarienne bien éloignée de Brest que les difficultés rencontrées quotidiennement par sa propre population.

Malgré l'interpellation de la « bande à Capitaine », la propagande bolchevique s'était poursuivie auprès des militaires embarqués qui attendaient impatiemment d'être démobilisés[190]. Certains étaient devenus des lecteurs assidus de *La Vague.* Les premières mutineries de la Mer Noire, en avril, entraînèrent quelques remous au sein du contingent brestois, sans toutefois qu'aucun manquement à la discipline ne soit à signaler dans le port du Ponant.

Dans un premier temps, le 1er mai fut marqué par l'arrêt de travail de plusieurs milliers de salariés. L'arsenal répondit également – et exceptionnellement – en masse[191]. 5 000 manifestants défilèrent dans les rues en chantant des chants révolutionnaires, mais sans indicent.

---

[186] Rapport du commissaire spécial le 9 février 1919. AD Finistère – 4 M 197 : surveillance de l'activité syndicale.
[187] Raoul Villain, assassin de Jean Jaurès, acquitté le 29 mars 1919. Voir Annette BECKER, « La gauche et l'héritage de la Grande Guerre », dans J-J. BECKER et G. CANDAR (Dir.). *Histoire des gauches …*, Vol. 2, *op. cit.*, p. 331-332.
[188] Mouvement de grève violemment réprimé par des forces de l'ordre qui « avaient l'ordre de dégainer ». Une centaine de militants fut arrêtée. Maurice LABI, *op. cit.*, p. 94.
[189] Charles TILLON, *La révolte vient de loin*, Paris, Julliard, 1969, p. 354.
[190] La plupart des manifestations françaises (printemps 1919-printemps 1920) avaient pour thème la démobilisation. Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations de rue en France : 1918-1968*, Paris, la Sorbonne, 1997, p. 58.
[191] 7 518 grévistes sur un total de 8 500 (soit près de 90%). Un tel chiffre ne s'était pas vu depuis longtemps à l'arsenal.

Mais dès le mois suivant, la situation devint orageuse, à la suite de l'arrivée de 500 matelots débarqués du *France* et en provenance de Toulon, « auréolés du reflet de la révolte à laquelle ils avaient été mêlés »[192].

C'est alors que le 18 juin, dans un climat qui ne demandait qu'à s'envenimer, un simple incident – la reconduite d'un matelot ivre et son emprisonnement à la Cayenne – suffit à enflammer les esprits des hommes du 2e dépôt des équipages. Cinquante d'entre eux forcèrent l'enceinte de la caserne et défilèrent en ville avec une étoffe rouge[193], chantant *L'Internationale* et criant « la classe et l'amnistie ». Ils furent rejoints par d'autres marins, des soldats démobilisés, et, signe du malaise qui régnait alors à Brest, par de nombreux civils scandant « vive la révolution russe ! », « vive les soviets ! ». Des affrontements avec les soldats du 19e RI eurent lieu près du pont de Recouvrance puis le cortège revint vers 22h30 à la Cayenne. Le « corridor 4 »[194] fut forcé et des prisonniers furent libérés. Pendant ce temps, un groupe constitué essentiellement de civils se dirigea vers la prison maritime de Pontaniou en criant « amnistie »[195]. Le mouvement fut alors dispersé par la troupe et la ville retrouva son calme. Trois mois plus tard, le 5 septembre, Charles Tillon et plusieurs de ses camarades du *Guichen* étaient internés dans cette même prison de Pontaniou dans l'attente de l'instruction de leur procès devant le conseil de guerre[196]. Ce fut sans doute la seule mutinerie militaire qu'ait eu à subir le port du Ponant, mais, malgré sa durée très éphémère, elle laissa un souvenir durable dans les mémoires des responsables militaires brestois. D'autre part, elle était révélatrice de la tension qui régnait alors, entre difficultés du quotidien et « ras le bol » vis-à-vis d'une guerre terminée mais qui s'éternisait sur le front de l'Est.

Ce soulèvement s'achevait sans qu'aucun incident grave ne fût à déplorer, mais il était cependant annonciateur de certains mouvements qui devaient se conclure par un dénouement plus dramatique au cours des décennies suivantes. Tentatives de rapprochement entre militaires et civils, mise en cause d'agitateurs « professionnels », implications de très jeunes gens[197], vol d'armes lors des affrontements avec les forces de l'ordre[198] sont de nombreux caractères qui réapparaitront notamment lors des événements meurtriers d'août 1935.

Mais qui étaient les véritables agitateurs qui tentèrent de prendre Pontaniou, les excitateurs et les récupérateurs évoqués dans tous les rapports de police[199] ? Les autorités ne relevèrent aucune trace d'une quelconque influence directe des syndicats brestois, même des plus extrémistes, l'arsenal et les dockers. Cependant, s'il est vrai que si ces derniers n'avaient donné aucun mot

---

[192] Charles TILLON, *op. cit.*, p. 354. Dès le 19 avril, le cuirassé *France*, sous l'action de l'ouvrier mécanicien Virgile Vuillemin, fut le premier bâtiment de la flotte française de Crimée à suivre l'exemple du *Protet*, entré en révolte dans le port roumain de Galatz le 16 avril à l'initiative d'un officier mécanicien qui n'était autre qu'André Marty. Philippe MASSON, *La Marine française et la mer Noire (1918-1919)*, Paris, la Sorbonne, 1995.

[193] « Escortés par des groupes de jeunes désirant faire du tapage et par des filles de mauvaise vie, derrière une loque rouge attachée à un bâton ». AN F7 13639, cité dans Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations… op. cit.*, p. 58.

[194] Couloir du 2e dépôt qui conduisait aux cellules des punis. Charles TILLON, *op. cit.*, p. 354-355.

[195] Des incidents du même genre et des mouvements vers la prison maritime purent également être constatés à Cherbourg au même moment. Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations… op. cit.*, p. 59.

[196] Charles Tillon relate cette période dans Charles TILLON, *op. cit.*, p. 349-364.

[197] « Des jeunes gens de 15 à 18 ans » - Rapport du capitaine Sapin le 22 juin 1919. AD Finistère – 1 M 236.

[198] « La carabine, la baïonnette et le revolver du gendarme Laisné, la carabine du gendarme Bollet leur furent enlevés par des manifestants. Seul le revolver manque encore à l'heure actuelle. La baïonnette et les deux carabines avaient été jetées par dessus le mur de la caserne du 2ème dépôt » - Rapport du capitaine Sapin le 22 juin. AD Finistère – 1 M 236.

[199] « [Mouvement] exploité immédiatement par les éléments de désordre de Brest » - Rapport du capitaine de gendarmerie Sapin le 18 juin. AD Finistère – 1 M 236.

d'ordre explicite, certains de leurs membres étaient présents à la Bourse du travail, le mercredi 18 au soir, à l'occasion de la réunion hebdomadaire du bureau. Condamnant une nouvelle fois l'attitude de la CGT[200] qui refusait de marcher dans un vaste mouvement de grève générale, les dirigeants de la Bourse virent, dans les événements qui se déroulaient alors dans les rues, le signe d'une volonté de rapprochement entre militaires et ouvriers dans la perspective d'un soulèvement plus général. Ils rejoignirent donc les marins et ne furent certainement pas les derniers à scander des slogans prosoviétiques. La Bourse du travail, avec à sa tête Babouot et Capitaine, demeurait le nid d'activistes subversifs que les autorités dénonçaient depuis sa création en 1904.

Les marins avaient, un court instant, repris le flambeau habituellement tenu par un syndicat de l'arsenal complètement désarmé. Et la situation de ce dernier ne connut pas d'embellie immédiate.

Le mois suivant, la CGT et la fédération de la Marine se décidèrent enfin à marcher et à organiser une action nationale – et même internationale – contre le coût de la vie et contre les spéculateurs[201]. Le jour fixé par la confédération était le 21 juillet. Capitaine pouvait compter, à ses dires, sur 3 000 participants, tous syndicats brestois confondus. Mais, en ce qui concernait l'arsenal, il ne pouvait avancer aucun chiffre, la majorité des ouvriers restant hostiles au mouvement. Mais la CGT et Jouhaux cédèrent devant les menaces de Clemenceau[202] et le mouvement fut annulé le 19 juillet. Suite à cette défection, la fédération de la Marine annonça la date du 1er août et décida d'organiser un référendum pour connaître le nombre de grévistes potentiels, étant entendu que le taux des 2/3 serait indispensable au maintien du mot d'ordre. Mais, devant le peu d'enthousiasme des ouvriers brestois et la léthargie du syndicat, ce projet fit long feu.

b) Du congrès de Lyon aux premières rumeurs de scission

Jusqu'en septembre, la situation resta particulièrement calme à l'arsenal. L'activité du syndicat se concentrait sur une protestation contre la représentation aux commissions mixtes nationales qui ne comprenaient plus que trois représentants ouvriers pour sept délégués du ministère et des directions. Pour de nombreux responsables, il apparaissait à l'évidence que le gouvernement avait su mettre à profit l'attitude conciliante de la CGT au cours du conflit pour accroître sa propre influence au sein de ces assemblées. Face à cette nouvelle physionomie des instances bipartites, le syndicat brestois qui espérait que l'implication ouvrière au sein de l'Union sacrée aurait, au contraire, ouvert la voie au paritarisme, refusa d'y siéger.

Au cours de la première semaine de septembre, alors que le bureau était toujours « en délicatesse » avec la fédération, il délégua Babouot, secrétaire de la Bourse du travail, et Dravalen, pour l'Union départementale des syndicats, à ce qui devait être « un des plus importants congrès de l'histoire syndicale »[203] : le XVIe congrès confédéral de la CGT de Lyon (15-21 septembre 1919). Ils devaient y défendre une motion minoritaire qui emboitait le pas à Monatte et à la *Voix Ouvrière.* Particulièrement révolutionnaire, elle était principalement composée de quatre points :

[200] Le syndicat de l'arsenal adressa un nouveau blâme à la CGT pour son inaction à un moment paraissant propice.
[201] Également contre l'intervention alliée en Russie. Les organisations ouvrières britanniques, allemandes, italiennes et russes commençaient à se rallier au mouvement. John BARZMAN, *Dockers, métallos, ménagères. Mouvements sociaux et culture militante au Havre, 1912-1923,* Publications des universités de Rouen et du Havre, 1997, p. 195 et suiv.
[202] Menace de représailles sur les employés des services publics, notamment. John BARZMAN, *op. cit.*, p. 196.
[203] Maurice LABI, *op. cit.*, p. 127.

- Adhésion à la 3e Internationale de Moscou ;
- Défiance à la CGT et à Jouhaux, pour avoir cédé devant Clemenceau pour la journée révolutionnaire du 21 juillet et remplacement de Jouhaux par Péricat ;
- Grève générale avec transformation sociale ;
- Extension des jeunesses syndicalistes à tout le pays.

Ces revendications, à caractère plus politique que corporatif, étaient bien éloignées des préoccupations des ouvriers. Il ne fallait pas aller chercher plus loin les raisons du désintérêt de ces derniers pour leur syndicat qui concluait en outre son ordre du jour par « un salut fraternel aux camarades de Russie et aux mutins de la mer Noire ». La tentation bolchevique restait présente et cela se vérifia dans les jours qui suivirent la défaite des minoritaires au congrès de Lyon.

1. La grève des « métallos » d'octobre 1919

Face aux difficultés économiques, le mois d'octobre 1919 allait se montrer bien plus animé sur le front des revendications sociales. La Ligue des consommateurs venait d'être créée le 3 septembre pour contrôler les prix dans les magasins. Dirigée en sous-main par la Bourse du travail et Émile Babouot, celui-ci afficha immédiatement ses objectifs, montrant parallèlement que cinq mois de préventive à Nantes n'avaient en rien entamé ses ardeurs révolutionnaires :

> « Pour le moment, l'action de la Ligue sera exercée sans violence, mais, plus tard, quand on aura pu constituer le « soviet » brestois, on saura ce qui reste à faire : au moyen de tracts et de réunions, on s'efforcera d'arriver à une entente entre ouvriers et paysans [204] ».

Dès lors, les mouvements de grève allaient se multiplier : garçons de café, électriciens, dockers, boulangers, travailleurs municipaux et surtout les métallurgistes.

Ces derniers avaient cessé le travail, à l'usine Esnault d'abord, le 17 septembre. Puis le mouvement s'était propagé aux autres entreprises privées de ce secteur. Les « métallos » brestois qui réclamaient 6 fr. d'augmentation journalière, se voyaient opposer un refus catégorique de la part du patronat. Une médiation de la préfecture permit l'obtention d'une hausse de 3 fr., acceptée dans un premier temps, puis jugée insuffisante, ce qui entraîna la poursuite de la grève. Par crainte d'un nouvel échec, l'arsenal restait dans l'expectative. Le syndicat rouge s'était borné, pour l'heure, à voter un soutien moral aux « métallos ». Puis, le 27 septembre, ils y ajoutèrent un appui financier de l'ordre de 0.25 fr. par jour, prélevé sur le salaire des adhérents. La somme globale collectée[205] devait être reversée à la caisse de chômage du syndicat de la métallurgie.

Beaucoup de secteurs brestois adhéraient au principe d'une vaste grève générale, à condition, comme habituellement, que ce fût le principal établissement de la ville qui en donnât le mot d'ordre. Les dockers eux-mêmes n'envisageaient d'entrer dans le mouvement que si l'arsenal le déclenchait. Devant les atermoiements de celui-ci, l'accroissement du nombre des grévistes solidaires s'effectua lentement. D'autre part, à la veille des élections, la municipalité socialiste se montrait défavorable à un mouvement de grande ampleur capable de dégénérer en agitation violente et, en conséquence, susceptible d'effrayer la population.

[204] Rapport commissaire spécial du 6 septembre 1919. AD Finistère – 1 M 243. Dès le début octobre, des tracts contre la vie chère (recto en français – verso en breton pour les ruraux) furent imprimés à 50 000 exemplaires.
[205] Ce qui correspondait, eu égard au nombre de cotisants du moment, à environ 100/110 fr. par jour.

Enfin, l'arsenal décida, le 7 octobre et sous la pression de la Bourse du travail, de lancer la grève pour le lendemain. Henri Cadec déclara :

> « Il est important que l'arsenal montre le chemin. Ne serait-on que 1 000 ou 500, l'arsenal doit à son bon renom de conserver sa réputation de véritables militants[206] ».

Le 8 octobre, ils étaient environ 1 080 de l'arsenal, soit 17 % de l'effectif total. Ce chiffre bien que supérieur à celui espéré par Cadec, trahissait le peu d'empressement des ouvriers de la Penfeld à suivre leur syndicat et à exprimer leur solidarité avec les travailleurs du privé. L'arsenal avait cependant montré le chemin et les métallurgistes qui étaient jusqu'alors restés isolés, virent également se joindre à eux dockers, boulangers, employés des tramways, du ravitaillement, municipaux, de même que le bâtiment où la situation se dégradait de jour en jour.

Le 9 octobre, les grévistes étaient au nombre de 1 552 à l'arsenal, soit un peu plus du quart des effectifs ouvriers, puis 2 395 le 10 pour atteindre un sommet à 4 352 le samedi 11. C'est-à-dire une progression relativement lente et qui fut parfois obtenue par des manœuvres de débauchage coercitives[207]. Les « renards » demandèrent même la protection des forces policières et militaires qui commençaient à arriver en masse à Brest, craignant les brutalités des « rouges ».

À compter du 9 octobre, le mouvement se durcit incontestablement en se politisant et en délaissant progressivement son caractère corporatif. Le 10, sur la place Wilson, se tint une véritable exposition de pancartes arborant : « à bas l'intervention en Russie », « vive les soviets », « à bas l'état de siège », « amnistie », « vive l'Internationale », de même que des drapeaux rouges qui prenaient maintenant le pas sur les bannières syndicales. Ce fut le lendemain que la grève prit résolument une orientation quasi-insurrectionnelle : pneus crevés, bouches d'incendie ouvertes. La foule descendit également vers Pontaniou où elle savait retenus prisonniers Charles Tillon et ses camarades. Elle scandait « amnistie, libérez-les » et chantait *L'Internationale*[208]. Le saccage de magasins dans la rue de Siam par quelques-uns des 3 000 manifestants occasionna 79 846 fr. de dégâts[209] et un affolement certain au sein de la population. La situation était si tendue que les forces de l'ordre renoncèrent même à entrer dans l'arsenal, redoutant un guet-apens.

Le dimanche 12 octobre, des affrontements eurent lieu place Wilson[210]. Aux bâtons, bouteilles et lance-pierres des émeutiers répondirent les coups de crosse des mousquetons des forces de l'ordre. Une nouvelle fois, ce fut le 19^{e} R I qui intervint et les manifestants furent mis en déroute, provoquant la fin du mouvement. Dès le lendemain, de nombreux ouvriers de l'arsenal reprirent le chemin des ateliers, contrairement aux autres corporations. Dans l'établissement, ils n'étaient plus que 2 464 grévistes. Les autres disaient avoir été trompés ou avoir été contraints de

---

[206] Rapport du commissaire spécial de Brest le 8 octobre 1919. AD Finistère 10 M 49.

[207] Manœuvres de débauchages qui eurent également lieu, de la part des dockers, dans les entreprises privées du port de commerce et de Saint-Marc. Courrier du sous-préfet de Brest au préfet le 16 octobre 1919. AD Finistère 10 M 49.

[208] C. Tillon livre ses impressions de la manifestation, vue de l'intérieur de sa cellule. Charles TILLON, *op. cit.*, p. 353.

[209] 32 commerçants assignèrent la ville en référé. Habituellement, en cas de dégradations occasionnées par des mouvements sociaux, le montant des réparations était pris en charge pour moitié par la mairie et pour moitié par l'État. Mais la municipalité socialiste de Léon Nardon se retourna contre ce dernier. L'état de siège était encore en vigueur dans la cité du Ponant (il ne fut levé que le 14 octobre) et en vertu de celui-ci, le préfet maritime, gouverneur de la place forte de Brest, était responsable du maintien de l'ordre, les pouvoirs de police du maire lui ayant été retirés. Le différend ne fut réglé qu'en 1926 et Nardon obtint gain de cause par jugement du tribunal civil de Brest le 6 juin 1932.

[210] Le Dr Cadou, médecin des dockers, « mal réputé dans le monde médical et fui de tous ses confrères » distribuait des églantines rouges aux manifestants. Rapport du Commissaire spécial, le 12 octobre. AD Finistère – 10 M 49.

faire grève pour éviter les coups, mais la plupart – grévistes et non grévistes – étaient bien convaincus que ce mouvement n'avait plus rien à voir avec les revendications salariales des métallurgistes et que son objectif final – dans l'esprit de ses initiateurs – était en réalité la grève générale de toute la Nation et le remplacement de la société actuelle par la dictature du prolétariat. Mais les tentatives de diffusion du mouvement vers l'établissement de Lorient s'étant soldées par un échec, le travail reprit le 15 dans tous les secteurs d'activité de la cité du Ponant.

Les métallurgistes bénéficièrent de quelques améliorations salariales[211]. Mais globalement, le mouvement avait été un *fiasco* que reconnaissait implicitement la Bourse du travail, le 15 :

> « 28 jours de grève pour vous, camarades métallurgistes, 6 aux camarades de l'arsenal, 5 à ceux des autres corporations, n'ont pas eu raison des potentats… La reprise du travail a eu lieu ce matin. Plus que jamais, restons unis et clamons bien haut : "Nous voulons travailler, mais sans crever de faim" ».

2. Octobre 1919 : le schéma habituel des grands conflits sociaux brestois

Que conclure de cette grève générale à Brest et plus globalement des événements clairement révolutionnaires qui émaillèrent l'année 1919 à Brest ?

Dans un premier temps, il semble évident qu'il s'agissait d'un mouvement corporatif propre à une catégorie de travailleurs du privé et qui dégénéra en agitation quasi-insurrectionnelle suite à sa récupération par des éléments particulièrement extrémistes. Si l'on se réfère aux rapports des autorités au cours des événements, on se rend très vite compte qu'à compter du 7 octobre, on n'évoque presque plus les métallurgistes ni leur syndicat, contrairement à celui de l'arsenal et surtout à la Bourse du travail, composée par ailleurs des militants les plus radicaux du moment, les représentants des dockers. À la tête de ceux-ci, les anciens responsables limogés de l'établissement militaire, suite à l'affaire du « soviet » en janvier 1919 et à la grève du 29 avril 1918, et bien entendu leur meneur charismatique René Guéna. C'est d'ailleurs bien ce dernier qui semblait être le « cerveau » et la « main agissante » des mouvements de mécontentement dans la cité du Ponant à cette époque. C'est ce même Guéna qui, le 7 octobre, prit en main, avec Le Duff, Babouot et Cadec les rênes du comité de grève, dans lequel on ne retrouvait aucun métallurgiste. Ce soir là, parmi les 3 000 ouvriers présents au Petit Couvent (siège de la Bourse), il n'y avait que des travailleurs de l'arsenal et des dockers qui écoutèrent les paroles d'introduction de Guéna :

> « Ne riez pas ! C'est la révolution ! Demain c'est la grève générale ![212]».

Les mots étaient lâchés, et d'ailleurs, jusqu'à cette date, il n'y avait eu ni violence, ni slogan révolutionnaire dans les rues. Dès le 8, Guéna et Cam[213] faisaient part de leurs projets de révolution prochaine, du remplacement de ceux qui occupaient les fonctions publiques par des prolétaires, de la mainmise sur tous les services publics, et, pour ce qui concernait tout spécialement l'arsenal, de la mise à la porte de tous les ingénieurs qui, s'ils résistaient, « seraient foutus à l'eau »[214]. Une autre préoccupation chère aux dockers arriva également très rapidement au

[211] 11, 13 et 15 fr. selon les catégories, mais ces augmentations étaient en dessous de ce que la médiation préfectorale avait réussi à obtenir dans un premier temps et qui amenait la rémunération la plus haute à 16 fr.
[212] Rapport du commissaire spécial de Brest le 8 octobre 1919. AD Finistère 10 M 49.
[213] Secrétaire du syndicat des travailleurs municipaux, premier syndicat brestois à rejoindre le CDS dès le début 1917.
[214] Rapport du commissaire spécial de Brest le 9 octobre 1919. AD Finistère 10 M 49.

premier plan des revendications : l'opposition au chargement des cargos à destination des armées « blanches » en Russie et plus globalement à toute intervention contre les bolcheviques.

On était bien loin des revendications salariales des « métallos ». L'intérêt des leaders de la Bourse était donc l'échec des négociations entre patronat et ouvriers. Ils s'y employèrent en incitant ces derniers à réclamer 18 fr. par jour, en lieu et place des 16 fr. obtenus lors de la médiation préfectorale. En provoquant le revirement des principaux concernés, ils avaient permis au conflit de durer et au climat de s'envenimer.

Autre constante de ces mouvements sociaux à Brest au cours du XX^e^ siècle : l'implication dans la dérive d'individus « douteux » et souvent extérieurs à la ville. En effet, à la suite des événements, l'Union des industriels et commerçants brestois éleva une protestation dans laquelle Paul Tiercelet[215] mentionnait que la cité était « depuis longtemps le refuge d'individus sans aveux […] et qu'il [était] inadmissible qu'une ville comme Brest [fût] ainsi soumise à l'anarchie »[216]. Dans les périodes de troubles extrêmes – 1904/1906, 1911, 1918/1919, 1935 –, les autorités mirent généralement en cause cette « plèbe »[217], qui, mêlée aux ouvriers « sérieux » était la véritable responsable de tous les débordements. Il s'agissait, en quelque sorte, des « casseurs venus des cités limitrophes » que l'on retrouve régulièrement de nos jours dans les comptes-rendus de presse. Qui étaient donc ces personnages obscurs qui étaient rarement appréhendés car tout aussi rarement identifiés, amalgamés au sein d'une nébuleuse interlope et souvent inquiétante qui revint sur le devant de la scène, comme un leitmotiv, à chaque fois que les mouvements sociaux brestois prirent une orientation clairement insurrectionnelle ?

Il s'agissait globalement de tout ce que le port pouvait compter de marins démobilisés, de filles publiques, de souteneurs, d'alcooliques, de chômeurs, de dockers[218] et de jeunes désœuvrés, de préférence étrangers à la région. Ceux que la presse d'août 1935 appellera « la lie de la population de certains faubourgs ouvriers » ou encore « les bas-fonds brestois ». Les autorités y mêlaient également, sans plus de précisions, des « énergumènes incontrôlés » ou encore des « extrémistes ». Il est probable qu'elles intégraient dans une même association de malfaiteurs tout ce qui pouvait représenter une menace pour l'ordre établi, la bonne moralité et la tranquillité de la bourgeoisie brestoise : criminels de droit commun et responsables de la Bourse du travail. D'autant que parmi ces derniers, les plus violents : Roullier avant la guerre et Babouot depuis 1919, n'étaient pas des individus d'extraction locale, ni même régionale. Cette stigmatisation de l'étranger refit régulièrement surface, notamment lors des événements d'août 1935, quand des ouvriers allemands travaillant sur le port de commerce à l'installation de la grande grue DEMAG furent condamnés pour des faits mineurs, voire imaginaires[219].

Parallèlement, il est intéressant de constater qu'à chacune de ces occasions, l'immense majorité « saine » des ouvriers de l'arsenal, troupeau « naïf » trompé par de mauvais bergers, fut rapidement mise à l'écart de tout soupçon d'éventuelle violence. Ainsi, en 1919, P. Tiercelet déclarait qu'il demeurait persuadé que les ouvriers sérieux réprouvaient ce mouvement qui « sous

[215] Rédacteur à *La Dépêche de Brest*, il devait devenir 1^er^ adjoint sous la municipalité radicale V. Le Gorgeu en 1929.
[216] AD Finistère 4 M 99 : organisation d'une police d'État à Brest 1912 – 1923.
[217] Selon les termes de nombreux quotidiens locaux et nationaux en août 1935.
[218] Notamment les dirigeants de la coopérative L'Égalitaire.
[219] En août 1935, alors que Toulon vivait des troubles comparables, il fut possible d'y observer le même phénomène. Dans le port du Levant, ce furent les Nord-africains et les Italiens qui furent les victimes de cette stigmatisation.

l'influence d'éléments douteux avait pris l'allure d'une véritable émeute ». Les commerçants avaient généralement démontré leur préoccupation à ménager les ouvriers de l'arsenal, tant l'intérêt économique de la ville reposait sur ces travailleurs et leurs familles.

c) Les conséquences du mouvement d'octobre 1919

1. Les conséquences politiques et syndicales

La grève d'octobre 1919 eut des effets incontestables sur la politique départementale et notamment sur les résultats des élections législatives du 16 novembre suivant. Pendant toute la durée du mouvement, la municipalité montra une préoccupation constante à « ménager la chèvre et le chou ». Ne voulant en aucune manière être assimilée aux manifestants et dénonçant les manœuvres des « bolcheviks », elle indisposa par cette attitude une partie de son électorat issu du monde ouvrier. Or, elle ne fit pas non plus preuve d'une grande activité pour combattre les dérives, contrariant une catégorie de la petite bourgeoisie chez qui elle comptait également des électeurs potentiels. Cette attitude, dans le bastion du socialisme finistérien, causa incontestablement du tort aux candidats de la SFIO[220] dans l'ensemble du département. Après le scrutin, certains socialistes n'hésitèrent pas à dénoncer une manœuvre électorale intentionnelle de la part du gouvernement qui avait pris tout son temps dans la mise en œuvre des mesures de maintien de l'ordre. Alain Simon, conseiller municipal socialiste, aurait même déclaré que le mouvement « fut organisé par la bourgeoisie contre la municipalité au regard des élections toutes prochaines »[221], affirmation qui eut le don, aux dires du commissaire spécial, de faire sourire les militants de la Bourse du travail.

À la veille de l'élection, le préfet avait annoncé que si l'activité socialiste était très forte, le Parti révolutionnaire, quant à lui, était particulièrement bien organisé pour l'échéance. Indiscutablement, le démantèlement du « complot » des « amis de *la Vague* » avait quelque peu refroidi certaines ardeurs à Brest, mais de nombreux foyers émergeaient cependant et tendaient même à se développer : Concarneau, Douarnenez ou même Quimper. Ce parti, sous la dénomination de « liste antiparlementaire » ne présenta que trois candidats : Léon Capitaine, Alain Le Duff, Edmond Le Bris, tous trois anciens ouvriers de l'arsenal révoqués. Ils ne recueillirent que 41 suffrages sur l'ensemble du département et dans certains arrondissements plus ruraux (Quimperlé, Châteaulin), ils n'obtinrent aucune voix. Démentant les prévisions du préfet, ce furent principalement l'arrondissement et la ville de Brest qui votèrent pour les révolutionnaires[222]. Les résultats furent donc décevants mais les « amis de *la Vague* » montrèrent à cette occasion qu'ils étaient encore bien présents pour animer la vie politique et syndicale brestoise.

---

[220] Au scrutin proportionnel de liste départementale à 1 tour du 16 novembre 1919, la SFIO ne remporta que deux sièges malgré une progression assez sensible en pourcentage par rapport à 1914 : É. Goude, député sortant, et H. Masson, maire de Brest. Les tentatives d'accord avec les radicaux-socialistes, notamment avec G. Le Bail, s'étaient soldés par des échecs. Dans le Finistère, le Parti radical s'allia à une liste de centre-droit. Les socialistes ne présentèrent qu'une liste incomplète (5 noms pour 11 sièges). Christian BOUGEARD, *Les forces politiques en Bretagne…*, *op. cit.*, p. 63-65 et p. 93 et suiv. Pour ce qui concerne l'attitude nationale du Parti radical lors de ce scrutin, voir Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical, Vol. 1: La recherche de l'âge d'or, 1919-1926*, Presses de la FNSP, 1980, p.114-128.

[221] Rapport du commissaire spécial de Brest du 13 octobre 1919. AD Finistère 10 M 49.

[222] Arrondissement de Brest : 32 voix (Brest : 20, Lambézellec : 2 et Saint-Marc : 4) ; arrondissement de Morlaix : 4 et arrondissement de Quimper : 5.

Mais cette situation n'allait plus durer très longtemps. En cette période de crise économique et de chômage, la Bretagne devait assister à une véritable hémorragie durable de travailleurs – urbains et ruraux – en quête de régions plus prometteuses en termes d'emploi et de niveau de vie, notamment en Normandie et dans le Bassin parisien[223]. Le mouvement syndical brestois connut alors une véritable saignée parmi ses cadres, notamment parmi les anarchistes et révolutionnaires qui avaient marqué, par leur action souvent plus politique et symbolique que professionnelle et efficace, les années de guerre et d'armistice[224].

Sur le plan syndical, la fin de l'année 1919 ne fut le théâtre d'aucun mouvement particulier à l'arsenal. Par contre, d'un point de vue interne, la grève des « métallos » eut pour effet de diviser un peu plus ce qui restait du « vieux syndicat ». En novembre, devant l'insistance de la fédération CGT de la Marine pour organiser un nouveau mouvement de grève[225], Cadec répondit qu'il ne fallait pas compter sur Brest. Même si personnellement il était favorable à une grève généralisée, il savait qu'il ne pouvait, à ce moment, convaincre la masse des ouvriers, refroidis par le déroulement et les résultats des événements d'octobre.

De l'intérieur, le secrétaire général était également attaqué de toutes parts, ainsi que ses collaborateurs les plus bolcheviques. Des rumeurs portées par Paul Purnu, vieux militant, ouvrier dessinateur, annonçaient que les personnels administratifs avaient l'intention de fonder leur propre organisation. Rejoignant la position de la fédération qui n'admettait pas l'affiliation de plus d'un syndicat par port à la CGT, les leaders du syndicat rouge n'en voulaient à aucun prix. Pourtant, dès le mois de décembre, les écrivains administratifs, les agents techniques et les commis de Marine, selon une convention arrêtée entre eux, créèrent leurs syndicats affiliés à la fédération des fonctionnaires. Dès leur naissance, ils résolurent « de se tenir le plus éloignés possible de la Bourse du travail ». Cette division s'ajoutait à celle initiée par les chefs ouvriers le 11 novembre 1917 et à celle qui s'annonçait avec la très prochaine création d'un syndicat catholique CFTC à l'arsenal[226].

L'avenir du syndicat rouge paraissait bien sombre.

Si bien que lors du renouvellement du bureau, en décembre, on commença sérieusement à évoquer Charles Berthelot pour en devenir le secrétaire général. Plus modéré, il était en

[223] Fin 1919, des entreprises privées extérieures à la région se livrèrent à d'intenses manœuvres de débauchage pour recruter des spécialistes de l'arsenal en leur proposant des rémunérations particulièrement attractives. Ainsi, les Ateliers de constructions maritimes de Caen offraient un salaire journalier de 20 fr. et un supplément pour chaque enfant. *La Revue des deux mondes* du 10 avril 1921, p. 394, relate cette désertion des arsenaux d'État au profit de l'industrie privée et des salaires plus enviables qui y étaient proposés.

[224] É. Babouot quitta définitivement le Finistère en avril 1920. Il fut suivi par A. Le Duff, parti pour Paris également, L. Capitaine pour Caen puis pour l'Aisne fin 1922, mais ce fut également le cas pour nombre d'anciens responsables du syndicat rouge : H. Floch (Rhône, novembre 1920), G. Uguen (Le Havre, 1920), H. Appéré (muté d'office à Sidi-Abdallah, 1923), P. Camblan (Paris, février 1924), Y-M. Kerdraon (Paris, novembre 1923), É. Pochard (Paris, août 1923), A. Quiniou (Seine-et-Oise, 1920), F. Huet (Loire-Inférieure, mars 1922), J. Le Cann (Paris, mai 1923) et bien d'autres militants. Un certain nombre d'entre eux revint après quelques mois ou quelques années d'exil.

[225] Ce mouvement devait être lancé le 6 décembre au cas où le gouvernement continuerait à fixer les salaires selon un tarif régional contre les revendications des arsenaux qui réclamaient un salaire national.

[226] Au milieu des années Vingt, l'arsenal devait compter jusqu'à 7 syndicats : syndicat unitaire des travailleurs réunis du port de guerre (tendance communiste) ; syndicat confédéré des travailleurs du port de guerre (socialiste) ; syndicat professionnel catholique des ouvriers de l'arsenal (CFTC démocrate chrétien) ; syndicat des agents techniques de la Marine (socialiste) ; syndicat des commis de la Marine (socialiste) ; syndicat des chefs ouvriers de la Marine (indépendant) ; association des commis du personnel administratif (socialo-révolutionnaire). Cette situation comblait d'aise le ministère et les autorités, la division rendant tout mouvement de masse particulièrement aléatoire.

conséquence plus fédérateur. Cette prise de pouvoir ne fut pourtant pas effective avant le 12 janvier 1920 car ce fut officiellement ce jour là qu'il fut signifié à Cadec « qui avait toujours l'illusion de se croire indispensable à la direction du syndicat »[227] que sa candidature n'était plus envisageable. Berthelot fut alors officiellement élu secrétaire général, avec Éven et Henri Demeule fils comme secrétaires adjoints. Berthelot partit seul pour la conférence de Paris.

Les majoritaires démissionnaires de septembre 1918 tenaient ainsi leur revanche. Fut-ce un effet de ce bouleversement, les effectifs syndicaux doublèrent par rapport au mois de mai précédent pour atteindre le nombre de 1 000, fin décembre 1919, puis de 1 200 en février 1920. Mais malgré cette progression remarquable, les caisses restaient désespérément vides et le syndicat dut se résoudre à demander une aide financière à la fédération de la Marine pour faire face aux dépenses du dernier mouvement d'octobre.

2. Violence revendiquée et remise en cause de l'action des forces de l'ordre

L'organisation se retrouvait dans une situation qu'elle avait déjà vécue à diverses reprises : l'obligation de recréer une dynamique syndicale suite à la défection de la masse dès que les mouvements devenaient politiques et dégénéraient dans la violence.

Depuis les événements insurrectionnels de 1904/1905, les affrontements tendait à devenir systématiques entre les ouvriers et la troupe dès qu'un mouvement se prolongeait dans le temps[228]. Depuis cette même époque, face aux charges et aux coups de crosses des forces de l'ordre, les travailleurs généralement issus des groupements anarchistes ou révolutionnaires revendiquaient l'usage légitime des armes, dans une approche sorélienne du phénomène violence, « seul instrument de contestation de l'ordre politique établi et seule expression claire d'une exigence morale »[229]. Il s'agissait d'en découdre et dès lors, les plus fervents militants anarcho-syndicalistes brestois furent toujours munis d'une arme, parfois d'une arme à feu, et les manifestants les plus revendicatifs ne défilèrent plus les poches vides[230]. La possession de la rue devait créer l'autorité, comme le titrait *L'Humanité* du 21 avril 1934 : « La rue est restée aux travailleurs »[231]. La satisfaction apportée aux revendications passait par une victoire sur le terrain, comme une étape obligée, face à l'outil de répression du patronat, face à l'uniforme qui incarnait tous les oppresseurs du prolétariat.

Pour les travailleurs, le déroulement des manifestations fut incontestablement facilité lorsque les socialistes étaient aux commandes de la ville. Et ce fut le cas, presque sans discontinuer, entre 1904 et 1929[232]. Cette situation fut encore plus vérifiable au cours du mandat Victor Aubert, alors que le conseil municipal, le syndicat du port et la Bourse du travail se confondaient presque et

---

[227] Rapport du commissaire spécial de Brest le 13 janvier 1920. AD Finistère 1 M 237.

[228] « [Les préfets] interdisent presque toujours ce qu'ils autorisaient en début de mouvement, après des délais variables d'un conflit à un autre et mobilisent des forces capables de faire respecter ces interdits. En enclenchant alors le processus susceptible de conduire à l'affrontement ». Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations…*, *op. cit.*, p. 90.

[229] Georges SOREL, *Réflexion sur la violence*, Genève-Paris, Slatkine, 1981.

[230] « En 1934 encore, face à une police qui tirait et passait à tabac sans état d'âme, les militants n'allaient pas à une manifestation sans arme ». Daniel LINDENBERG, « À gauche de la gauche », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.), *Histoire des gauches…*, Vol. 2, *op. cit.*, p. 119.

[231] Danielle TARTAKOWSKY, « Stratégies de la rue, 1934 -1936 », *Le Mouvement social*, n° 135, 1986, p. 31-62.

[232] À l'exception du mandat Louis-Arthur Delobeau entre 1908 et 1912 (L-A. Delobeau avait déjà été maire de Brest entre 1884 et 1900). 1904 – 1908 : Victor-Marie Aubert ; 1912 – 1919 : Hyppolite Masson ; 1919 – 1920 : Louis-Léon Nardon ; 1920 – 1921 : Hyppolite Masson ; 1921 – 1929 : Louis-Léon Nardon.

que Jean-Claude Vibert était premier adjoint au maire chargé de la police. Ceci peut, en une certaine mesure, expliquer la violence des dérives dans les années 1904/1906. La préfecture maritime n'avait de cesse de s'élever contre ce qu'elle appelait le laxisme des édiles face aux agitateurs de l'extrême-gauche. Ceux-ci ne cachaient d'ailleurs pas leur volonté de non-intervention en cas de conflit social. H. Masson, par exemple, après son élection de 1912, prit l'engagement solennel de ne pas faire intervenir ni la troupe, ni la police contre les travailleurs.

Une solution fut envisagée pour contrer l'impuissance d'une police municipale entravée par sa dépendance vis-à-vis du maire et de ses adjoints dans le règlement des conflits sociaux à Brest : la création dans les murs de la ville d'une police d'État. L'autorité préfectorale y voyait le moyen d'échapper aux influences politiques locales. Mais jamais les édiles socialistes n'acceptèrent une telle institution dans la cité du Ponant. S'ils laissèrent ensuite la place à l'équipe radicale de Victor Le Gorgeu jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, ce dernier n'était pas pour autant plus disposé que ses prédécesseurs à accepter la création d'un outil répressif synonyme de limitation de sa propre autorités au bénéfice de celle du gouvernement[233].

L'attitude de la municipalité face aux dérapages enregistrés au cours de la grève des métallurgistes d'octobre 1919[234] fit resurgir ce projet de police d'État à Brest de manière plus pressante que jamais, notamment en raison des déprédations qui avaient été occasionnées aux commerces de la rue de Siam. Cette fois, les protestations de la population, notamment celle de l'Union des industriels et commerçants brestois, étaient remontées jusqu'au ministre de l'Intérieur, et même au président du Conseil. Exceptionnellement, cette entreprise reçut l'appui du vice-amiral Henri Salaün, Brestois de naissance, pourtant généralement plus favorable à la discussion qu'à la répression. Jusque lors, la préfecture maritime, jalouse de ses prérogatives, s'était montrée peu encline à partager sa prépotence avec des autorités relevant du ministère de l'Intérieur[235]. Mais la sonnette d'alarme avait été tirée l'année précédente à l'occasion de la mutinerie des marins du 2e dépôt qui avait constitué une brèche révolutionnaire à l'intérieur même des installations portuaires et de la garnison.

Dès fin octobre 1919, le préfet du Finistère engagea une étude pour l'installation d'une police d'État, en collaboration avec la municipalité brestoise[236]. Le 26 février 1920, une circulaire du ministère de l'Intérieur validait un projet d'installation, pour les villes de plus de 40 000 habitants, d'un service similaire à ceux qui existaient déjà à Lyon, Marseille et Toulon[237].

Ce programme fut repoussé par le conseil municipal dans ses séances des 21 et 22 mars 1920. Les conseils municipaux de Saint-Marc, le 19 novembre 1920, puis de Lambézellec et de

---

[233] « L'ordre dans la rue est le but que l'on paraît vouloir atteindre. Ce serait en réalité la sujétion de tous les citoyens à la police politique, ce serait donner au gouvernement un nouvel instrument de pression sur l'opinion publique pour servir des desseins électoraux. Avec la loi de 1884 [loi du 5 avril 1884 sur les communes], le gouvernement dispose des pleins pouvoirs pour suppléer à l'action défaillante d'un maire si celui-ci n'emploie pas tous les siens pour maintenir l'ordre » Extrait des délibérations du conseil municipal de Brest, 20 mai 1920 – AD Finistère – 4 M 99.

[234] « Du début 1919 à mai 1920 [les forces de l'ordre] encadrent plus de la moitié des manifestations parisiennes contre moins du tiers à Brest ». Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations…*, *op. cit.*, p. 61.

[235] Le point de vue de la préfecture maritime évolua, notamment à mesure que les effectifs de la gendarmerie maritime diminuèrent, en 1922/1923 et au cours des années suivantes : 85 gendarmes maritimes en 1922, puis 72 en 1923.

[236] Cette étude était également destinée aux communes suburbaines de Saint-Marc, Saint-Pierre et Lambézellec, où les « criminels » avaient tendance à se réfugier après avoir commis leurs forfaits à Brest. N'ayant pas juridiction en dehors de Brest « même », la police municipale ne pouvait y poursuivre ses recherches.

[237] Jean-Marc BERLIERE, *Histoire des polices en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Nouveau monde, 2013.

Saint-Pierre, le 28, donnèrent également un avis défavorable. Le gouvernement ne voulant pas céder[238], le projet fut rediscuté et à nouveau rejeté en assemblée municipale le 21 décembre 1921. Devant ce nouveau refus, le texte concernant la réforme de la police brestoise fut même porté devant l'Assemblée nationale, le 14 février 1922. Mais il se heurta à un nouveau désaveu du conseil municipal le 24 mars, suivi par celui de Saint-Pierre, le 2 avril.

Face aux refus réitérés des municipalités, il ne restait donc au préfet du département que le dessaisissement du maire de ses pouvoirs de police et la réquisition de la troupe et de la gendarmerie mobile pour contrer les éventuels débordements dans la ville. Le sentiment antimilitariste habituellement exprimé par les travailleurs de l'arsenal fut également motivé par les démêlées qui les opposèrent à l'armée et à l'uniforme en général au cours des manifestations urbaines. Ce phénomène était d'autant plus avéré quand les forces requises provenaient des régiments locaux – 2e RIC et 19e d'Infanterie – dans l'attente de renforts extérieurs. Pour éviter tout règlement de compte ultérieur[239], les autorités évitaient d'avoir recours à la garnison et, *a fortiori*, aux « troupes noires », c'est-à-dire les corps originaires d'outre-mer et engagés au 2e RIC[240].

Cette réforme fut donc abandonnée mais la question du renforcement des forces de l'ordre revint régulièrement à la suite de chaque mouvement social d'ampleur à Brest[241], la police locale en manque de moyens et d'effectifs continuant d'être régulièrement débordée par les manifestants. Si le sous-préfet, le 16 octobre 1919, ne se trompait pas en annonçant que Brest « verrait renaître des émeutes redoutables, peut-être plus graves encore », il subordonnait cette menace au manque de forces de l'ordre permanentes. Sur ce point, l'histoire des mouvements sociaux dans la cité du Ponant au cours du XXe siècle devait nous démontrer que la présence de la police ou de la troupe lors des cortèges ne fut jamais un facteur dissuasif, bien au contraire.

Conclusion

À la veille de la décennie 1920, malgré un contexte économique et social particulièrement difficile, le groupe des ouvriers des Constructions navales était parvenu à accroître le fossé qui le séparait des travailleurs de la ville. Même au cours de la Première Guerre mondiale, il avait réussi à maintenir ses privilèges – bien que mis en sommeil, pour certains, pendant quatre années – et à en conquérir d'autres, provisoires pour certains (indemnités de vie chère et de base américaine), pérennes pour d'autres (augmentations salariales, allocation de charges de famille, restaurants). Les travailleurs de l'arsenal avaient ainsi pu traverser ces années d'épreuves moins difficilement que leurs homologues de la ville. Mais ils sortaient également divisés du conflit, entre les plus patriotes – ou ceux qui l'étaient devenus – et les pacifistes qui allaient prendre peu à peu, pour certains, fait et cause pour la révolution bolchevique. Cette division, politique avant tout, se manifestait

[238] Dans un courrier du 13 avril 1920, le ministre de l'Intérieur déclarait au préfet qu'il était tout à fait favorable à cette réforme de la police à Brest car dans cette ville, elle s'imposait « plus que partout ailleurs ». AD Finistère - 4 M 99.
[239] Comme cela put être le cas en août 1935 quand le sergent Eslan du 2e RIC tua, quelques jours après les événements, l'ouvrier de l'arsenal Pierre Gautron.
[240] Par exemple, en 1921/1922, il y avait 450 Malgaches au 2e RIC de Brest.
[241] Qui ne devait être créée que sous le régime de Vichy en 1941. Jean-Marc BERLIERE, *La police française, 1930-1950, entre bouleversements et permanences*, Paris, La Documentation française, 2000.

également dans la vie professionnelle, entre ceux qui estimaient que les avantages obtenus au cours du conflit était avant tout redevables à la position modérée de la CGT au cours de celui-ci et ceux qui, au contraire, pensaient qu'une attitude plus ferme de la confédération aurait précipité la fin des hostilités et, en conséquence, un retour plus rapide à la normale.

Au cours de ces trois années (1917-1919) qui virent un réveil de l'activité revendicative et protestataire dans l'établissement de la Penfeld, les travailleurs confirmèrent également leur tendance à se détourner des bureaux et des mouvements les plus extrémistes, aux préoccupations politiques plus que corporatives. Les tentatives de soulèvements, qu'il s'agît de grèves générales ou de « conspiration » d'inspiration soviétique, se soldèrent par des échecs en se heurtant aux aspirations réelles de la masse des ouvriers, plus accaparés par leur quotidien que par les grands principes internationalistes.

Si les conséquences de « la grève des métallurgistes » furent profondes à bien des points de vue, elles furent particulièrement néfastes pour le mouvement syndical à l'arsenal. En s'impliquant dans une nouvelle tentative révolutionnaire, il dut affronter un nouvel échec qui engendra de nouvelles divisions internes. Les théories développées par Cadec et Kerdraon en sortaient un peu plus affaiblies parmi les ouvriers de l'établissement. Cependant, malgré ce désaveu, ils allaient persister dans leur marche vers le communisme. Comme au sein de la SFIO mais avec des conséquences inverses, les divisions entre majoritaires et minoritaires allaient avoir des répercussions majeures à la CGT dans les années qui allaient suivre.

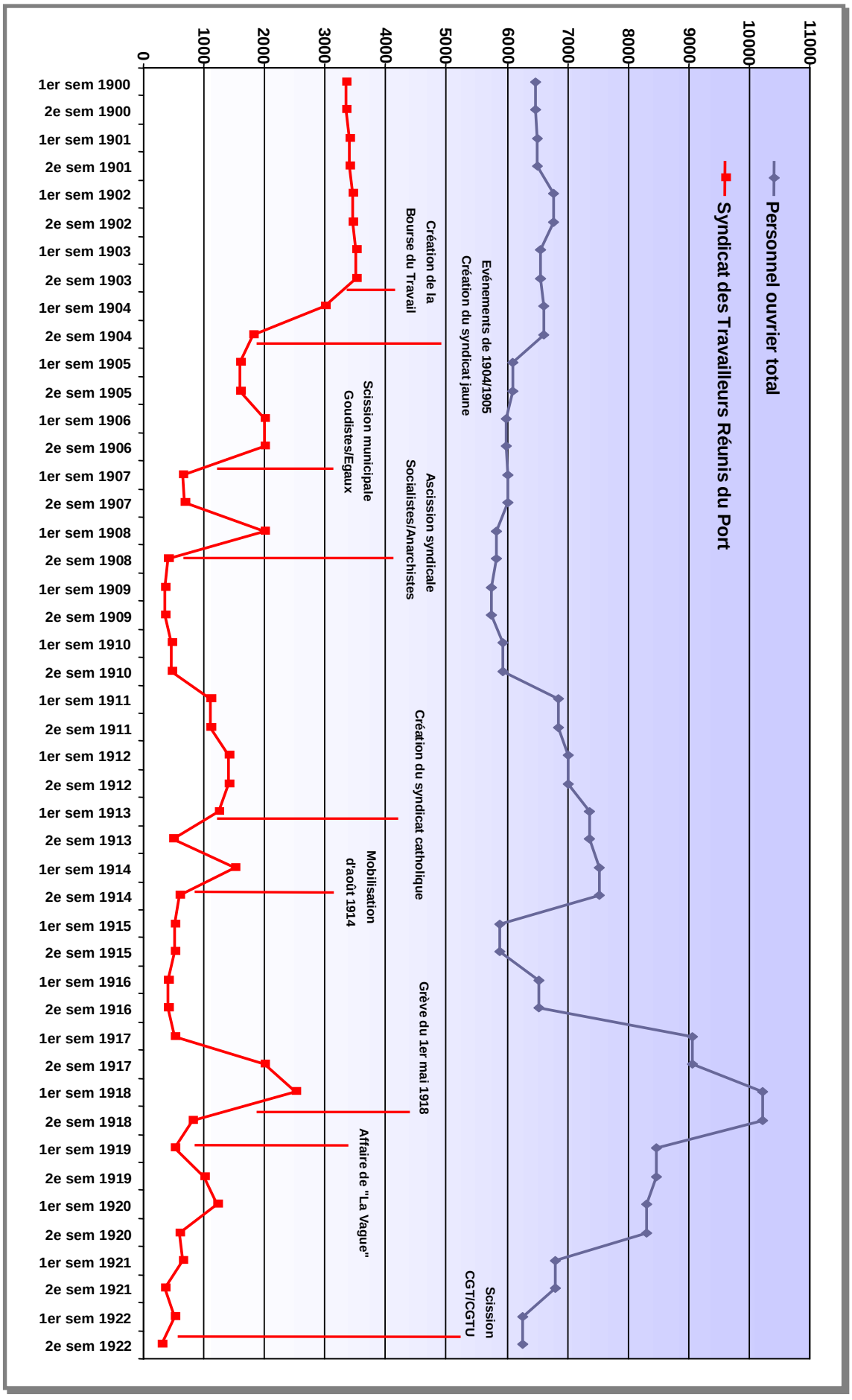

Graphique N°5 – Évolution des effectifs du syndicat « rouge » 1900 – 1922 – Principales crises (d'après A.D Finistère 1 M 243).

CHAPITRE III

1920 – 1923

DE LA TENTATION COMMUNISTE À LA SCISSION
LA DIVISION DES TRAVAILLEURS

« Il n'y a pas de lumière sans ombre »

(Louis Aragon, *J'abats mon jeu*, 1959)

Incontestablement, le mouvement syndical qui était déjà sorti divisé de la Grande Guerre, se retrouvait maintenant totalement désorienté à Brest, suite à une année 1919 où de nombreux mouvements s'étaient soldés par des échecs en prenant un caractère nettement plus politique que professionnel. Le début des années Vingt allait rajouter à la confusion entre les diverses tendances, majoritaires et minoritaires, puis unitaires et confédérés. Inévitablement, comme dans l'ensemble du pays, la scission politique de Tours en décembre 1920[1] devait avoir des conséquences syndicales profondes qui devaient se répercuter dans tous les secteurs professionnels, à l'arsenal notamment. Elle allait entrainer en premier lieu la « grande division des travailleurs », pour reprendre les propos de Maurice Labi[2], et la séparation durable de la CGT en deux mouvements rivaux. Une rivalité qui devait durer plus d'une décennie et qui allait être aggravée par l'arrivée sur l'échiquier syndical de l'établissement militaire d'une nouvelle organisation, la centrale chrétienne affiliée à la CFTC. Face à cette multiplication de groupements, les travailleurs de la Penfeld allaient devoir choisir ou, comme ce fut souvent le cas à l'occasion des ruptures internes au syndicat rouge, se détourner de l'ensemble des organisations et de l'activité syndicale[3].

---

[1] Annie KRIEGEL, *Aux origines du communisme français, 1914-1920, contribution à l'histoire du mouvement ouvrier français*, T. I, Paris, Mouton, 1964.

[2] Maurice LABI, *La grande division des travailleurs. Première scission de la CGT (1914-1921*), Paris, Éditions ouvrières, 1964,

[3] « Quelles que soient ses caractéristiques propres, tout processus de scission obéit également à une loi générale : il entraîne une déperdition du nombre d'adhérents qui refusent de choisir entre les organisations nouvellement constituées et abandonnent toute activité militante ». Michel DREYFUS, *Histoire de la CGT. Cent ans de syndicalisme en France*, Bruxelles, Complexe, 1995, p. 121.

Les avancées sociales et statutaires obtenues au cours de ces années allaient presque passer inaperçues à l'aune des luttes intestines et de la concurrence catholique. Parallèlement, le gouvernement allait profiter de cette totale désorganisation pour tenter de faire passer certaines mesures qui, à défaut de toucher le quotidien des travailleurs, allait poser de manière pressante la question de l'implication de l'État dans les établissements industriels de la Marine.

A) La crise sociale et économique de 1920-1921 : péril sur l'arsenal

a) Un contexte économique difficile

Les années 1918-1919 avaient été particulièrement mouvementées sur le front de l'activité sociale et politique à Brest. 1920 allait également être riche en événements, d'autant que la situation économique n'allait pas s'améliorer au cours de cette période. Le chômage venait s'ajouter à l'augmentation incessante du prix des denrées, et, plus généralement, de l'ensemble des produits nécessaires à la vie quotidienne des familles ouvrières. Pour tenter de combattre, ou au moins de réguler cette inflation galopante, le décret du 19 février 1920 instaura les Commissions départementales d'études relatives au coût de la vie.

Dans le Finistère et pour l'année 1920, l'indice du coût de la vie fut évalué à un niveau 315 en comparaison de la référence 100 en 1914, et à un niveau 122 par rapport à une seconde base 100 en 1919. L'année suivante, il était redescendu à une valeur de 237 par rapport à 1914, soit toujours plus de deux fois supérieur, mais à seulement à 92 par rapport à 1919. Pourtant, si l'on s'en réfère au *Bulletin de la statistique générale de la France*, on constate que pour le deuxième trimestre 1921, la valeur moyenne des treize denrées essentielles, considérées comme base du mouvement des prix, était égale à celle d'avant guerre multipliée par 3,64. En prenant les mêmes dates de référence, les salaires des agents de l'État – sans les primes et indemnités – n'avaient connu qu'une progression de 2,5 fois leur montant de 1914.

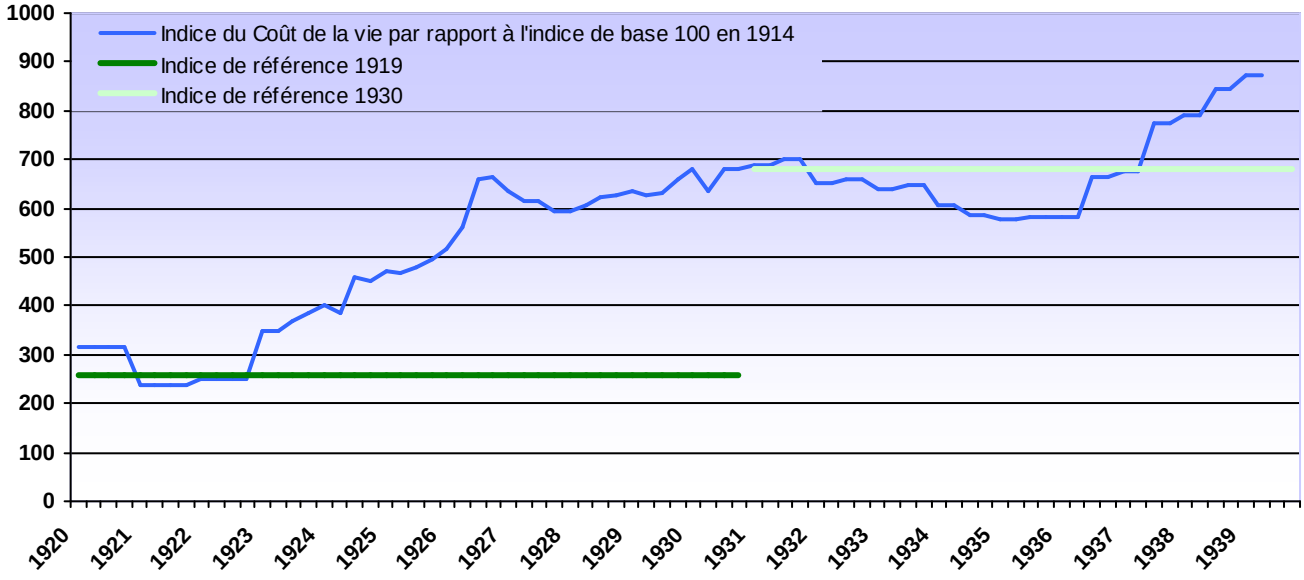

Graphique N°6 - Indice du coût de la vie dans le Finistère de l'entre-deux-guerres
(d'après A.D. Finistère 6 M 938 et 939)

Les indices du coût de la vie furent l'objet de controverses incessantes quant à leur mode d'évaluation. Chaque organisation allait de son propre système de calcul, de l'échantillonnage de denrées qui lui semblait le plus représentatif, et les résultats pouvaient varier considérablement en fonction des régions ou des villes. Le syndicat de l'arsenal lui-même proposait régulièrement ses résultats, fondés sur les prix de détail relevés auprès des commerçants brestois, généralement en amont des commissions locales de révision des salaires. Cet inventaire ou « liste des prix des denrées et objets utilisés par les ménages ouvriers », servait de base à l'établissement de la nouvelle échelle des rémunérations qui était proposée à la commission mixte nationale consultative de révision des salaires où elle était confrontée avec les chiffres du ministère.

Cependant, selon qu'il s'agissait des listes établies par le syndicat ou de celles réalisées par les services de la rue Royale, les échantillonnages étaient totalement différents. Les conclusions ne pouvaient qu'être bien éloignées les unes des autres. Ainsi, le syndicat basait ses calculs sur les prix de détail afférents à 116 articles tandis que le ministère s'appuyait sur les tarifs de gros d'uniquement 22 articles. Cette méthode rencontra de manière récurrente l'hostilité des syndicalistes de l'arsenal qui estimaient, sans doute à juste titre, qu'elle ne pouvait en aucun cas correspondre à la réalité de la vie quotidienne des familles ouvrières.

Dans l'entre-deux-guerres, les variations des prix furent souvent brutales et importantes, pouvant entraîner une modification tout à fait conséquente de l'indice d'un mois sur l'autre[4].

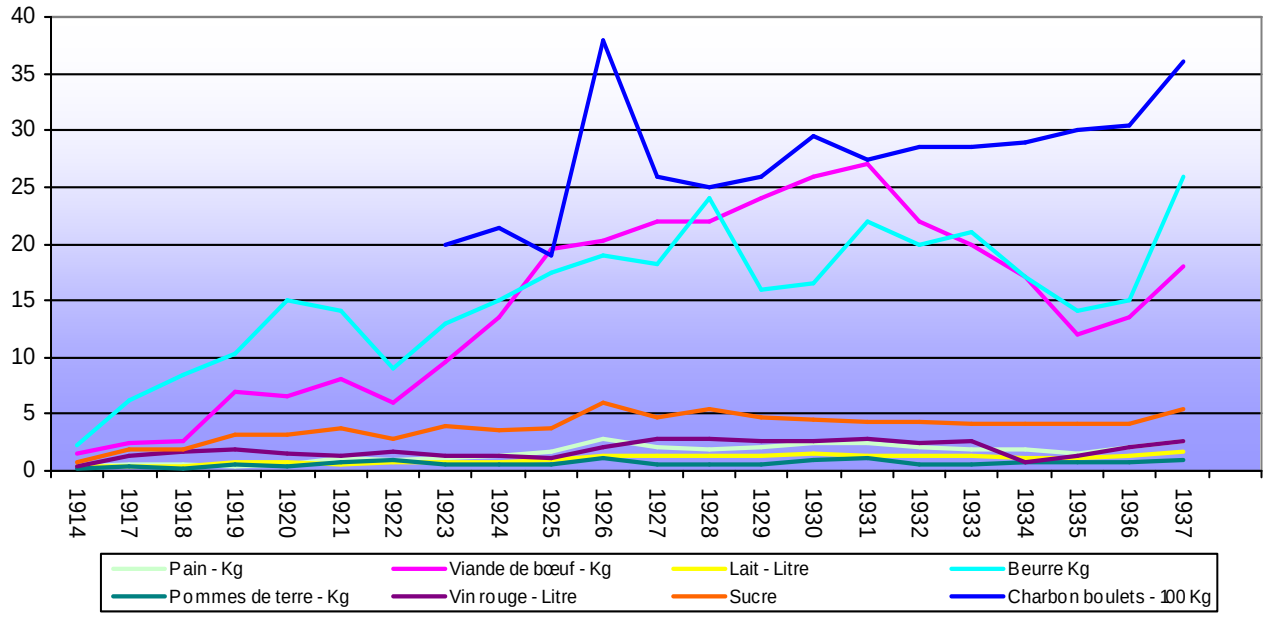

Graphique N°7 - Fluctuation des prix (en francs) de 8 produits de base dans le Finistère 1914 – 1937.
(d'après A.D. Finistère 6 M 938 et 939)

[4]Le prix de certaines denrées variait lentement et progressivement, comme le pain ou le sucre, sans connaître de véritables à-coups. D'autres, au contraire, comme les œufs et surtout le beurre pouvaient fluctuer de 50% à la hausse ou à la baisse en l'espace d'un mois. Entre janvier et juin 1924, le coût de la vie pour une famille de 4 personnes dont le père et la mère travaillait, avait baissé de 7.2%. Il devait remonter de 9,2% au mois de décembre. Pour faire face à ces fluctuations parfois soudaines, un comité départemental de lutte contre la vie chère fut créé en décembre 1924. Il ne faisait que se substituer à la commission instaurée en 1920 et fut à nouveau remplacé, par arrêté préfectoral du 8 février 1930, par le comité départemental d'action économique. À partir de ce moment, Charles Berthelot y siégea au nom de l'UD confédérée en compagnie de Huguen, secrétaire de la section départementale des fonctionnaires.

b) Le mouvement ouvrier brestois entre division et espoirs

1. Effervescence à l'arsenal

Cependant, au tournant des années Vingt, la baisse du pouvoir d'achat n'était pas l'unique préoccupation des ouvriers de l'arsenal. Ceux-ci étaient également menacés par le chômage[5]. Le congédiement des femmes et accessoirement des militaires et auxiliaires n'avait pas suffi à ramener le niveau de main-d'œuvre à celui de l'activité proposée par le nouveau plan de charge consécutif à la fin du conflit. Les menaces sur l'emploi se firent immédiatement plus pressantes dans l'établissement.

Début juin, Charles Berthelot alla jusqu'à avancer le chiffre de 2 000 congédiements, uniquement pour l'arsenal de Brest. Dans une attitude qui, par la suite, ne devait plus lui être habituelle, il dénonçait les amiraux et autres officiers dont le nombre n'était pas réduit, alors qu'il les rendait responsables de l'absorption de l'essentiel du budget de la Marine[6]. Mais le 22 juin, le directeur des Constructions navales rassurait les ouvriers en annonçant que le nombre réel de licenciements ne devait pas dépasser 300. Pour le syndicat, estimant qu'il y avait assez de travail à l'arsenal pour le compte de la Marine marchande, ce nombre restait trop important. Néanmoins, cette question demeura en suspens, aucune action n'étant pratiquement entreprise par le ministère.

Si une certaine effervescence régnait sur les bords de la Penfeld dès le début janvier 1920, les compressions de personnel n'en étaient donc pas, pour l'instant, la cause. Cette agitation était la conséquence d'une décision gouvernementale datant de novembre précédent, visant à rémunérer les personnels par catégorie professionnelle sur une base régionale alors que le syndicat, en accord avec la fédération, réclamait un salaire national unique. Si le mouvement prévu le 6 décembre 1919 pour ce motif avait dû être annulé, un mois plus tard, la situation avait évolué. Les réunions syndicales se succédèrent comme aux plus forts moments de la contestation dans l'établissement. L'arrivée de Berthelot et d'une équipe modérée avait incontestablement modifié les rapports entre la masse et le bureau. L'abandon des grandes théories au profit d'un certain pragmatisme était la principale raison qui expliquait ce regain d'engouement.

Certains ateliers pratiquèrent la grève perlée, notamment aux Capucins et aux Bâtiments en fer. D'autres, comme à la « roulante »,[7] restèrent les « bras croisés ».

Le 11 janvier, un meeting rassembla plus de 3 600 ouvriers, ce qui n'était pas arrivé depuis bien longtemps. Des velléités de débrayage se manifestèrent même pour le 19 suivant, et cette fois le bureau du syndicat, dont les troupes étaient regonflées, savait qu'il allait être suivi s'il lançait le mot d'ordre. En effet, fait suffisamment rare pour être signalé, contrairement à ce qui avait été l'habitude pendant des années, cette fois, c'était la masse des ouvriers qui poussait les dirigeants à la grève, certains allant même jusqu'à leur reprocher leur inertie en la matière. Pour la majorité des personnels, Brest était, de surcroît, défavorisé par rapport aux autres ports, le syndicat refusant toujours de participer aux commissions mixtes. Situation singulière mais qui démontrait une

[5] En décembre 1919, H. Cadec recensait plus de 3 000 ouvriers de toutes catégories souffrant du chômage à Brest.

[6] Les ouvriers avaient pour consigne de faire la chasse aux gaspillages, notamment quand ceux-ci provenaient des militaires. Ils dénoncèrent ainsi les 45 000 fr. qui avaient été dépensés pour l'achat d'une automobile, « pour permettre aux officiers d'aller se promener à Saint-Nicolas ». Commissaire spécial, septembre 1920. AD Finistère 1 M 243.

[7] Équipe mobile de réparations pouvant se déplacer à chaque point de l'arsenal qui le demandait.

nouvelle fois que, dans le cadre des revendications salariales, les ouvriers se montraient plus déterminés que quand il s'agissait de défendre une cause ou une idéologie quelconque, aussi louable fût-elle.

Mais ce projet de grève, sur lequel comptaient en outre les autres corporations brestoises – et notamment les dockers – fit long feu, en raison des résultats positifs obtenus par la délégation de l'arsenal auprès du ministère. Celui-ci avait confirmé ce que le vice-amiral préfet maritime Henri Salaün avait décidé dès le 10, c'est-à-dire de surseoir à l'application des salaires révisés sur des bases nouvelles, eu égard « au bien fondé des réclamations des diverses catégories d'ouvriers »[8].

Toutefois, le 22 janvier, devant le peu de réactivité du directeur des Constructions navales, ils étaient encore 3 500 à manifester dans les rues, clamant des slogans qui dépassaient cette fois le cadre des revendications professionnelles. *L'Internationale* et *Les soviets* furent également chantés. Mais l'action du syndicat ne pouvait que demeurer limitée, car malgré le regonflement des effectifs, les caisses demeuraient vides à la suite de la grève d'octobre dont les dépenses n'étaient pas encore soldées. Le bureau, par le passé si généreux à l'égard des autres corporations, refusa une subvention aux grévistes de Fougères alors qu'il maintenait quand même une participation de 2 centimes par cotisation à destination de l'œuvre antimilitariste « le sou du soldat »[9].

Le mois de mars débuta dans un sentiment mêlé de tristesse et de révolte. En effet, le 5 à 14 heures, au cimetière de Kerfautras, fut inhumé Victor Pengam devant plus de 3 000 ouvriers, notamment ceux de l'arsenal qui avaient, à cette occasion, décrété un arrêt de travail d'une demi-journée. Sa mémoire fut saluée par tous, même ses adversaires politiques et syndicaux[10], au premier rang desquels l'abbé François-Marie Madec. Cette figure charismatique du syndicalisme et de l'anarchisme brestois qu'était le Pengam des années 1900-1914 – même si, pour la police, il n'était plus que « l'agitateur d'avant-guerre » – aurait certainement apprécié l'ordre du jour adopté par le syndicat la veille au soir : suppression de la révision des salaires, amnistie pour les mutins de la mer Noire et tous les emprisonnés de l'armée, protestation contre l'appel de la classe 1920 et salut fraternel au peuple russe. Il s'agissait là d'un début de politisation de l'activité du bureau mené par Berthelot, bien que considéré plus modéré que les précédents par les autorités.

Pourtant, il restait sourd aux sollicitations des arsenaux d'Indret, de Toulon et de Ruelle, qui, maintenant, tentaient d'entraîner Brest dans une grève de 24 heures tout en incitant le port du Ponant à revoir à la baisse ses prétentions salariales. Les autres établissements demandaient un salaire de base journalier de 14 et 15 fr. suivant les catégories (manœuvres ou ouvriers) alors que les revendications brestoises étaient de 15 et 18 fr. pour s'aligner sur les ouvriers de la Guerre. Au Moulin-Blanc, à Pont-de-Buis mais également aux tabacs de Morlaix, les salaires étaient toujours supérieurs à ceux de la Marine qui, incontestablement privilégiés par rapport aux travailleurs du privé, n'en demeuraient pas moins les agents les plus faiblement rémunérés de l'État. Si les

[8] Sur ordre de l'amiral, la direction des C N fit apposer dans les ateliers une circulaire annonçant que les travaux de révision des salaires étaient interrompus pour être repris sur des bases plus favorables au personnel. Rapport du commissaire spécial le 10 janvier 1920. AD Finistère 10 M 50.

[9] Cette œuvre, créée avant la guerre, était destinée à diffuser des brochures antimilitaristes dans les villes de garnison et au moment du départ des classes. En sommeil pendant le conflit, elle fut réactivée à Brest fin février 1920 et fonctionnait grâce à des fonds provenant des cotisations de divers mouvements tels les syndicats. Ainsi, par exemple, en 1937, alors que la guerre s'avançait à grands pas, la cotisation syndicale mensuelle à la CGT réunifiée de l'arsenal fut portée de 3 à 4 fr. pour alimenter la caisse de la fédération « Le sou du soldat ».

[10] Michel Floch, de la CFTC en parlait comme d'un « saint laïque ». *Le Télégramme* du 16 avril 1971.

demandes d'Indret et Toulon correspondaient à trois fois la « thune » d'avant guerre, ce qui concordait à peu près avec l'augmentation officielle du coût de la vie, Brest voulait aller plus loin. La solde de base était à ce moment de 10 fr. pour les manœuvres, et pouvait monter jusqu'à 14 fr. pour les ouvriers de spécialités[11]. Mais Cadec insistait sur le fait que depuis le début de l'année 1920, ces derniers étaient moins bien rémunérés que les cantonniers, assimilés à des journaliers mais considérés comme fonctionnaires territoriaux, et qui, à ce titre, venaient de se voir attribuer une « indemnité de résidence ». Celle-ci avait eu pour effet de porter leur salaire de base à 15,40 fr.

D'autre part, attitude également inhabituelle depuis l'année 1917, le bureau décidait d'attendre le mot d'ordre de la confédération, renouant ainsi avec la fédération de la Marine. Il est vrai que les thèmes abordés par la CGT[12] – notamment la nationalisation des moyens de transport et de production – allaient maintenant dans le sens du bureau brestois et même de ses minoritaires.

2. Le statut se précise mais n'élimine pas toutes les ambigüités

Un événement de taille vint mettre un terme – provisoire – au mécontentement qui existait dans les établissements industriels de la Marine. La fédération était parvenue à un nouvel accord avec le ministère. Par le décret du 1er avril 1920[13], le statut des agents de l'État travaillant pour la Marine nationale fut défini de manière un peu plus précise. C'est à compter de cette date qu'ils cessèrent véritablement d'être appelés « ouvriers immatriculés[14] » et devinrent « ouvriers sous l'État », c'est-à-dire possédant un statut leur conférant une protection contre le licenciement, même en cas de difficultés économiques liées aux baisses cycliques d'activité. Dans les arsenaux, les catégories statutaires – « sous l'État » – furent dès lors : les apprentis, les ouvriers temporaires et les ouvriers titulaires. Les travailleurs en régie demeurèrent exclus du statut et de ses avantages. Cependant, ignorant la revendication relative à l'instauration d'un salaire national, le texte confirma la fixation des rémunérations en fonction de la profession et des tarifs de main-d'œuvre habituellement pratiqués dans la région d'implantation de l'établissement. C'est-à-dire que selon les arsenaux, les bordereaux[15] établis par décrets étaient différents, généralement supérieurs à Toulon par rapport à Brest, par exemple. Il s'agissait donc de dispositions réglementaires et non légales qui furent au centre de nombreuses controverses tout au long de la période considérée par cette étude, et même par la suite[16].

Bien que destiné en premier lieu à régler l'organisation d'une situation professionnelle et d'un avancement jusqu'alors aléatoires, le décret du 1er avril 1920 n'oubliait pas de s'intéresser à l'épineuse question de la discipline. Ainsi, il indiquait de manière explicite que le préfet maritime se réservait le droit de congédier les ouvriers « convaincus d'une manière nettement caractérisée d'outrages, menaces, violences, voies de fait envers un supérieur, en dehors de l'arsenal, à

[11] Atelier des Machines et chaudronnerie: 10 à 14 fr. / jour ; fonderie : 10 à 13 fr. ; ateliers bois : 10 à 12 fr. ; etc.
[12] Annie KRIEGEL, *La croissance de la CGT, 1918-1920,* Mouton, 1966 ; Michel DREYFUS, *op. cit.* p. 104-105.
[13] Et accessoirement les arrêtés des 1er et 16 avril.
[14] Notons que le dernier ouvrier « immatriculé » quitta les constructions navales le 9 octobre 1965. Il s'agissait du chef d'équipe Jean Roquin, menuisier au chantier R (Réparations). *Le Flot* du 2 avril 1970, p. 2.
[15] Documents fixant régulièrement les nouvelles augmentations de l'ensemble des personnels et des catégories.
[16] Le statut, dans les années 1970, était encore basé sur ce décret de 1920, même s'il avait subi, entre temps, un certain nombre d'ajustements. Par exemple, rien qu'entre le 8 mai 1920 et le 13 mai 1942, il fut remanié à 46 reprises.

l'occasion de l'exercice de ses fonctions » [17]. Cette règle se maintint jusqu'à la fin de la période couverte par notre étude pour ce qui était des dispositions disciplinaires, même si ces dernières furent appliquées avec plus ou moins de zèle en fonction des préfets maritimes en poste à Brest.

Cependant, s'il régla incontestablement certaines dispositions qui devaient se maintenir jusqu'à 1946 – l'avancement et les salaires notamment –, il ne put effacer la confusion qui régnait dans les esprits quant à la situation précise des ouvriers de l'arsenal[18]. S'il était maintenant à peu près clairement établi que ces derniers n'étaient pas militaires, le contrat passé avec l'État via la Marine ne devait-il pas leur conférer un statut de fonctionnaires ? Généralement, la réponse des pouvoirs publics inclina vers la négative. Cette situation participa grandement à la construction de l'image d'éternel mécontent qui fut longtemps attachée aux travailleurs de l'établissement et à leurs organisations syndicales. Celles-ci, selon la conjoncture, se démenaient pour obtenir les mêmes avantages que ceux accordés aux travailleurs du privé, mais également aux militaires et aux fonctionnaires[19]. Chaque avancée sociale acquise par l'une ou l'autre de ces catégories devenait une cause à gagner pour les ouvriers de l'arsenal, un « droit »[20] qui leur était refusé et une distinction inacceptable qui était effectuée par l'État-patron entre les différents corps de ses agents. Cette attitude récurrente de la part des syndicats donnait véritablement l'impression que l'ouvrier de la Penfeld « mangeait à tous les râteliers ».

Plutôt que de constituer une situation idéale pour revendiquer sur tous les tableaux, le fait de n'appartenir clairement à aucune de ces catégories ne faisait-il pas, justement, de ces ouvriers, les éternels exclus de toutes les mesures gouvernementales ? Cette exclusion engendra, au fil du temps, des divisions parfois insurmontables entre ces salariés et certaines composantes de la société brestoise. Si les relations avec les militaires reposaient depuis toujours sur une défiance mutuelle et que les rapports entre « ouvriers du port » et « ouvriers de la ville » furent loin d'être toujours caractérisés par la cordialité et la solidarité, l'entente avec les fonctionnaires fut fréquemment soumise à rude épreuve, que ceux-ci appartinssent à l'établissement où qu'ils fussent issus d'autres services de l'administration. Ainsi, tout au long de l'entre-deux-guerres, les syndicats de l'arsenal

[17] Paragraphe 10, art. 24, alinéa a. Cet article ne sera abrogé que par le décret 70-209 1970-03-12, art. 4 du 12 mars 1970 ; *JO* du 18 mars 1970. Cependant, comme par le passé, la hiérarchie militaire attendit généralement le verdict du tribunal civil pour prononcer la peine de congédiement, comme le prévoyait également ce même article dans son alinéa d : « [Les ouvriers, ouvrières et apprentis] qui ont encouru, devant une juridiction de droit commun, soit une condamnation pour injures et outrages à l'armée, quelle qu'en soit la nature et la durée, soit, pour toute autre cause, une condamnation à plus de six mois de prison ou à une peine d'emprisonnement entraînant une incapacité électorale ».

[18] Dans la mémoire brestoise, à l'exception des principaux intéressés et de leur famille, il n'était pas rare, encore au moment de la privatisation des Constructions navales, à la charnière des XX^{e} et XXI^{e} siècles, d'entendre parler de fonctionnaires ou de militaires en faisant référence à ce groupe. Il est vrai que la sécurité de l'emploi pour les statutaires les assimilait à la première catégorie, tandis que les avantages sociaux et sociétaux mis en place par (ou en collaboration avec) la Marine (restaurants coopératifs, hôpital maritime, mutuelle, action sociale des armées, colonies IGéSA) les distinguaient également des ouvriers du privé tout en les rapprochant des militaires.

[19] Comme par exemple la prime de 2 500 fr. accordés aux salariés du privé, en septembre 1948, ou encore les avantages sociaux dont bénéficiaient les militaires (hôpital, ambulance, etc.), mais également les primes et indemnités perçues par les fonctionnaires : prime « de poche », indemnité de difficulté d'existence accordée aux personnels des administrations des villes sinistrées à la suite de la Seconde Guerre mondiale.

[20] « L'emploi à statut favorise l'appropriation des protections statutaires comme autant de droits […] à la différence du paternalisme privé où l'attribution d'avantages procède de la faveur discrétionnaire du patron, le paternalisme d'État en leur donnant un caractère réglementaire, garantit que ces avantages soient délivrés de façon égalitaire et sans exclusive, ce qui constitue un moyen de fidéliser la main-d'œuvre, mais transforme aussi le rapport au travail et à l'emploi des populations ainsi pourvues de droits ». Marie CARTIER, Jean-Noël RETIERE et Yasmine SIBLOT (Dir.), *Le salariat à statut*, Rennes, PUR, 2010, Introduction.

furent, de temps à autre, invités à participer aux meetings et cartels de fonctionnaires, mais ce n'était pas une règle générale. Ce besoin pouvait se faire sentir en fonction des revendications. Parfois, ils recherchaient ce rapprochement statutaire, comme, par exemple, en 1926, quand la CGT confédérée demanda l'assimilation des ouvriers de la Marine aux fonctionnaires, « pour pouvoir profiter des avantages accordés à ces derniers ». Mais parallèlement, Berthelot refusait d'apporter son appui à ces mêmes fonctionnaires dans leur lutte du moment « parce qu'ils se [désintéressaient] totalement des ouvriers des arsenaux et ne les [soutenaient] pas lorsqu'il s'[agissait] de ces derniers seulement »[21].

3. La Maison du Peuple devient réalité

Le 1er Mai 1920 se signala à Brest par un débrayage massif des personnels de l'arsenal, évalué à 8 486 sur un effectif de près de 9 000 par le commissaire spécial de Brest. Par contre, dans les autres corporations, l'arrêt de travail fut partiel, limité ou même inexistant. L'établissement de la Penfeld, en accord avec la fédération, avait projeté, comme l'ensemble des arsenaux français, de démarrer une grève illimitée le lundi 3 mai, pour défendre les salaires et les retraites. Il se serait ainsi joint aux dockers et aux mineurs qui, partout à travers la France, entraient ce même jour dans le conflit des cheminots[22], avec, pour objectif, de bloquer le pays. Mais le mouvement des arsenaux fut annulé au dernier moment et face à la répression gouvernementale, les cheminots reprirent le travail le 22 mai. Les dockers brestois en firent de même, sans jamais avoir été ni rejoints, ni soutenus par l'établissement militaire, ce que ne manqua pas de reprocher René Guéna au bureau Berthelot, exigeant même la solidarité financière des organisations syndicales brestoises qui étaient demeurées absentes du mouvement, pour la plupart faute d'adhérents[23].

La fin de l'année se déroula sans événement notable sur le front des revendications professionnelles. D'ailleurs, suite à l'échec de la CGT au niveau national[24], le 1er mai, il semblait impossible de programmer une grève générale de l'ensemble des ports. Toutes les dernières tentatives en ce sens avaient été ajournées, annulées ou s'étaient soldées par des échecs. En septembre, le bureau constatait par ailleurs qu'il lui restait 446 fr. en caisse mais que le montant de ses dettes, notamment auprès de la fédération, se chiffrait à plus de 1 000 fr. Difficile, dans ces conditions, d'organiser une action, même limitée.

Mais ce même mois, le moral des militants allait être revigoré.

En effet, le 23 septembre 1920, le comité des « amis de la Maison du Peuple » revoyait le jour[25] sous la forme d'une société anonyme, constituée par acte notarié chez Maître Rouault à

---

[21] Extrait d'un discours de Charles Berthelot en février 1926. AD Finistère 1 M 239.

[22] Annie KRIEGEL, *La grève des cheminots, 1920*, A. Colin, 1988 ; Annie KRIEGEL, *Aux origines…, op. cit.*, p. 386-521.

[23] Le délégué de l'arsenal proposa de donner tout ce qui restait dans la caisse du syndicat de l'établissement de la Penfeld aux dockers, soit 1 400 fr. Le secrétaire du syndicat du bâtiment, Richard, constatait avec amertume qu'il ne pouvait venir en aide aux déchargeurs, son organisation devant être considérée comme dissoute faute d'adhérents. La situation chez les électriciens n'était guère plus favorable. Globalement, une crise de désyndicalisation touchait Brest comme l'ensemble du pays, après avoir connu, entre 1918 et le printemps 1920, une croissance assez remarquable (dans le Finistère, l'UD de la CGT comptait 79 organisations adhérentes au congrès de Carhaix en avril 1920 contre 43 l'année précédente). Sur l'évolution de la centrale au cours de ces années, voit notamment Annie KRIEGEL, *La croissance…, op. cit. ;* Annie KRIEGEL, *Aux origines…, op. cit.*, p. 238-247 ; Michel DREYFUS., *op. cit.* p. 93-120.

[24] Annie KRIEGEL, *Aux origines…, ibid.*, p. 476 et suiv.

[25] Ce comité n'était qu'une réactivation des « amis de la Maison du Peuple », association fondé le 1er mai 1912 à l'initiative de Jules Le Gall et Victor Pengam et présidée par Gabriel Floch, dessinateur à l'arsenal. Le principe en avait

Brest. Elle avait pour objet l'achat, la construction ou la location de locaux et immeubles, à Brest et dans le Finistère, pour les utiliser comme salles de réunions, de cours ou de conférences, de bibliothèques et de bureaux[26], à destination des associations syndicales et de toutes les œuvres présentant un intérêt social ou général. L'objectif était conséquent. Le comité se rendit acquéreur de 1 541m² de terrain au Bois de Boulogne[27] pour la somme de 15 000 fr. + 2 500 fr. pour frais d'enregistrement. Le fonds social fut fixé à 31 000 fr. divisés en 310 actions de 100 fr. chacune. Le propriétaire de la parcelle, qui n'était autre qu'Edmond Le Bris[28], en perçut 150 à titre de paiement. Le syndicat du port souscrivit pour 500 fr., malgré ses problèmes de trésorerie. Deux subventions furent votées par le conseil municipal socialiste[29], la première de 8 000 fr. en 1920 et la seconde, l'année suivante, d'un montant de 15 000 fr. D'autre part, un appel à cotisation fut lancé par le *Bulletin des amis de la Maison du Peuple*.

Ce projet de création d'une maison des syndicats à Brest, lieu dans lequel « les ouvriers viendraient chercher la nourriture intellectuelle […] et la jeunesse trouverait un lieu de réunion autre que le cabaret »[30] était avant tout destiné à l'éducation du travailleur et s'inscrivait dans une démarche d'émancipation vis-à-vis des municipalités. Inévitablement, de droite comme de gauche, celles-ci dictaient fréquemment leurs exigences aux bourses du travail, « théoriquement indépendantes, mais organismes municipaux par définition »[31].

Lors de sa renaissance, en 1920, le conseil d'administration des amis de la Maison du Peuple fut en majorité composé d'ouvriers de l'arsenal en activité ou limogés, dont sept anarchistes ou sympathisants : R. Guéna ; P. Gourmelon ; H. Cadec ; J. Tréguer ; R. Martin ; J. Le Gall et E. Le Bris, auxquels il fallait rajouter trois révolutionnaires antimilitaristes, ou classés comme tels par la police à cette époque : É. Babouot, F. Dravalen, C. Berthelot[32].

Les travaux commencèrent le 26 septembre 1920, l'arsenal décidant de participer à la construction en y travaillant le dimanche 7 novembre, les municipaux le 14 et les dockers le 21 pour niveler le terrain. Les travaux allaient durer plus de trois années et l'inauguration ne devait avoir lieu que le 10 février 1924.

été admis par le conseil municipal dans sa séance du 23 août 1913, à la majorité. Le débat avait été houleux et les mots d'antimilitarisme, patriotisme, anticléricalisme, école, église, revinrent à moult reprises. Mais en raison du manque de crédits et de la guerre, le projet de construction d'une maison des syndicats fut ajourné.

[26] Elle pouvait en outre exploiter toute entreprise de librairie, d'imprimerie, de cinéma, de spectacle, d'édition, etc. qui serait d'une utilité quelconque à l'éducation ouvrière.

[27] À l'emplacement approximatif de l'actuel hôpital Morvan et de la faculté des lettres. Le terrain présentait une façade de 61,50 m sur le Bois de Boulogne et était d'autre part délimité par un chemin qui menait vers Kerinou.

[28] Ancien ouvrier de l'arsenal, futur secrétaire général de l'UD de la CGT en 1922.

[29] Le 2 septembre, la municipalité voulut céder gratuitement un terrain pour construire cet édifice, à l'angle des rues d'Aiguillon et É. Zola, à l'emplacement de l'ancien théâtre détruit par le feu. La préfecture annula cette délibération.

[30] Alain Simon, en séance du conseil municipal du 23 août 1913 – *Ouest-France* du 2 octobre 1962.

[31] Voir Claude GESLIN, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la première guerre mondiale*, Espaces écrits, Saint-Hippolyte-du-Fort, 1990, p. 706. « Chez nous, nous serons libres […] Nous ferons des conférences pour les ouvriers, pour les enfants des ouvriers. Pour combattre la bourgeoisie, il faut être instruit comme elle. C'est par là que nous commencerons la révolution ». Louis GUILLOUX, *La Maison du Peuple*, Paris, Grasset, Les Cahiers Rouges, 1953, p. 142. Dans de nombreux centres, bretons notamment, cette idée de constitution d'une Maison du Peuple remontait parfois aux dernières années du XIXe siècle (1894 à Nantes, 1900/1901 à Fougères). Claude GESLIN, *op. cit.*, p. 131.

[32] Il fallait également y ajouter Germain Pinter, Jean Richard, Emile Cam, Pierre Chevallier, Jean Autret, Théo Kerdraon, Pascal Torrillec, François Simon, Pierre Le Lay, Edouard Glaziou et Jean Le Gall.

c) La diminution du plan de charge des arsenaux : la lutte s'intensifie

1. La circulaire du 14 mai 1921

Malgré les avancées en matière statutaire, avec l'année 1921, les menaces sur l'emploi devaient se faire plus pressantes suite à la publication de la circulaire du 14 mai.

L'espoir d'une paix durable incitait les gouvernements à comprimer les dépenses militaires. Le pays devait se reconstruire et l'heure n'était plus aux grands programmes navals. Pour leur part, les ouvriers de l'arsenal voyaient une double origine à la diminution des plans de charge des CN. Dans un premier temps, le manque de crédits et la nécessité d'économiser sur l'existant, et dans un second temps, la volonté du nouveau ministre de la Marine du gouvernement Briand (IV), Gabriel Guist'hau, ancien maire de Nantes, député PRDS de Loire-Inférieure et actionnaire important au sein de grosses entreprises de construction navale de l'estuaire de la Loire, de confier les constructions neuves au secteur privé. Guist'hau avait pourtant présenté devant le Parlement un programme relativement ambitieux de six éclaireurs d'escadre de 8 000 tonnes (dont trois à mettre immédiatement en chantier), de six contre-torpilleurs de 2 400 tonnes, de 12 torpilleurs de 1 400 tonnes et de 12 sous-marins. Nous ne savons si leur réalisation devait être intégralement ou partiellement confiée aux arsenaux d'État, quoi qu'il en fût, le Sénat vint y couper court en retoquant un projet préalablement adopté par l'Assemblée nationale.

Mais la suspicion qui visait le ministre de la Marine n'était pas entièrement infondée. Elle s'inscrivait dans une période où les menaces de privatisation – d'industrialisation – des arsenaux étaient de plus en plus à l'ordre du jour. Il était même devenu monnaie courante de dénoncer l'incapacité foncière de l'État à gérer une entreprise industrielle et commerciale : « Industrie et État sont deux mots qui jurent d'être juxtaposés »[33]. Une considération qui faisait écho à un événement intervenu dès le 17 avril 1918, quand deux industriels, MM. Cauquil et Cuvelette, furent missionnés par le ministre de la Marine Georges Leygues pour étudier les possibilités de transformation de l'arsenal de Brest en entreprise privée[34]. Mais leur projet ne connut pas de suite car la diversité des statuts rendait cette opération inenvisageable avant « l'extinction naturelle des immatriculés ». Les avantages statutaires et annexes dont bénéficiaient ces derniers empêchaient, aux dires des constructeurs civils[35], toute possibilité de rachat des structures par un entrepreneur privé. Ceux-ci envisageaient néanmoins, moyennant un loyer déterminé, la possibilité de l'affermage des arsenaux les moins rentables comme Rochefort ou Guérigny à des compagnies industrielles. Mais la solution qui fut retenue fut un recours croissant à la sous-traitance.

Dernier élément à prendre en considération, l'essentiel de la Flotte se trouvant basée au plus près des zones sensibles du moment, c'est-à-dire à Toulon[36], l'arsenal brestois se retrouvait de plein fouet touché par les restrictions budgétaires et la perspective d'un désarmement naval.

---

[33] *La Revue des deux mondes*, Tome CVII, 10 avril 1921, p. 387.
[34] *La Revue des deux mondes*, *ibid*., p. 392.
[35] « La marine n'a pas la faculté, comme les industriels français ou les arsenaux anglais, de licencier les ouvriers devenus inutiles, et d'embaucher de nouveaux ouvriers à mesure des besoins […] Le licenciement du personnel n'est pas exécutable chez nous comme en Angleterre, où l'Amirauté, l'an dernier, a licencié 3 000 ouvriers ». Charles FERRAND, *La Revue de Paris*, 1er juillet 1906, p. 173.
[36] La bipolarisation de la construction navale militaire entre Brest et Toulon ne fit que s'accentuer au cours du siècle en faveur du port du Levant, sauf exceptions momentanées. Cette situation en vint à occasionner un véritable antagonisme entre les deux villes. Les vœux des commerçants et de la municipalité devinrent habituels pour que l'État maintînt une

Entre 1919 et 1922, l'établissement ne construisit que quelques unités de transport neuves qui avaient pour unique objectif de maintenir un niveau d'emploi suffisant pour les ouvriers « sous statut ». Mais cette sécurité de l'emploi demeurait relative, malgré le décret de 1920, notamment en cas de baisse d'activité significative et d'impossibilité de diversification. Les travailleurs de cette catégorie se trouvaient alors susceptibles de voir leurs horaires diminués arbitrairement et d'être rétribués en conséquence. C'est ce qui se produisit au printemps 1921, le gouvernement profitant des dissensions internes qui affaiblissaient les organisations syndicales localement et nationalement pour tenter de faire passer certaines mesures impopulaires.

En effet, par la circulaire du 14 mai, le ministère annonçait que, compte tenu de la mise en sommeil des constructions neuves, le temps de travail allait être diminué de 1h30 par jour, portant ainsi sa durée à 6h30. Bien entendu, cette mesure entrainait une réduction des traitements qui fut en outre aggravée par une diminution de l'indemnité de cherté de vie de 0,78 fr. par jour[37]. Le cumul de ces deux décisions amputait les salaires d'environ 18%, chiffre confirmé par les résultats d'un questionnaire « type » établi par le service du ravitaillement de la sous-préfecture entre avril et septembre 1921. Celui-ci évaluait les revenus et dépenses d'un ouvrier de l'arsenal résidant à Lambézellec, dont la femme ne travaillait pas et ayant deux personnes à charge :

		Avril 1921	Septembre 1921
Revenus Mensuels	Salaire du Mari Salaire journalier	350,00 14,00	300,00 12,00
Total revenus		400,00	335,00
Dépenses mensuelles	Alimentation	218,00	210,00
	Repas extérieurs Restaurant coopératif	43,75 1.75 fr X 25	43,75 1.75 fr X 25
	Chauffage et éclairage	15,00	12,00
	Logement et mobilier	16,66	16,66
	Habillement / chaussures	264,00	306,00
	Divers (impôts, journaux, assurances, cotisations syndicales, coiffeur, soins médicaux, transports)	20,00	20,00
Total Dépenses		577,41	608,41
Différence		- 177,41	- 273,41

Tableau N°8 - Évolution du pouvoir d'achat pour un ouvrier de l'arsenal au cours de l'année 1921
(Logement dans un deux pièces - cuisine comprise - en immeuble collectif sans jardin)[38]

quantité suffisante d'unités dans la base du Ponant. Toute menace sur la Marine ou la construction navale engendrait un danger imminent pour l'économie d'une ville de mono-activité comme Brest. En 1931, par exemple : « Vu le marasme dont souffre le commerce brestois, le conseil municipal émet le vœu qu'en attendant une répartition plus équitable de la Flotte de Guerre, les forces navales de la Méditerranée se rendent et stationnent plus souvent dans les ports du Nord ». Ce vœu réclamait également que les écoles de gabiers, timoniers et voiliers fussent rétablies. AD Finistère 1 M 156.

[37] Décision du 6 avril 1921 et circulaire 31 mai annonçant parallèlement une seconde diminution pour le mois d'octobre, d'un montant de 0.88 fr. et correspondant au reliquat de la prime. Les agents de l'État ne percevaient plus l'indemnité de base américaine depuis le début 1920. Il leur restait cependant la prime de cherté de vie qui était encore, au début de l'année 1921, de 720 fr. par an. Mais cet avantage allait sans cesse être revu à la baisse au cours de l'année 1921. Si le patronat se référait à l'indice du coût de la vie pour augmenter ou diminuer à loisir les salaires du privé, le gouvernement en faisait de même avec la prime de cherté de vie qui servait de régulateur pour modifier les traitements sans que les ministères n'eussent à toucher à la rémunération de base. Or depuis le milieu de l'année 1920, une embellie semblait s'annoncer en matière de coût de la vie. La suppression totale de l'indemnité avait déjà été annoncée par la loi du 30 mars 1920. Mais, devant le mécontentement des catégories concernées, elle avait été prorogée jusqu'au 31 décembre suivant (article 6 de la loi de Finances du 1er mai 1921). Toutefois, cet article prévoyait également que ladite prime pourrait être supprimée ou diminuée avant cette date, par décret rendu en conseil des ministres.

[38] D'après A.D. Finistère 6 M 938 et 6 M 939.

Le pouvoir d'achat de l'ouvrier avait donc connu une chute de 6,48% en l'espace de six mois. Si l'augmentation des dépenses (+5,4%) était majoritairement imputable à l'habillement[39], la baisse des revenus (-16,25%), attribuable à la diminution du nombre d'heures de travail, entrait à hauteur de 68% dans cette dégradation. Si l'on s'en réfère à ces chiffres officiels, sans tenir compte d'éventuelles sources de revenus supplémentaires (travail au noir, indemnités familiales), l'ouvrier de l'arsenal touchant le salaire de base vivait « à découvert » d'un bout de l'année à l'autre[40].

D'autre part, la circulaire prévoyait également de mettre à la retraite les ouvriers remplissant les conditions d'âge et de service, ayant moins de 55 ans et signalés comme insuffisants au rendement par rapport à leur solde.

Or, la situation brestoise du moment dans le domaine de l'emploi ne permettait pas d'espérer une solution à court terme, soit pour retrouver un travail à temps plein en dehors de l'établissement militaire, soit pour obtenir un revenu complémentaire dans une occupation d'appoint[41]. Le 24 mai, la municipalité vota une délibération protestant contre ces mesures gouvernementales mais le préfet annula cette décision, estimant que son objet n'entrait pas dans les attributions légales du conseil municipal. Néanmoins, la situation du port du Ponant, de son arsenal et plus globalement de l'ensemble des villes abritant des établissements de la Défense nationale suscitèrent des querelles jusqu'à la tribune de l'Assemblée nationale.

2. Situation malaisée des élus socialistes.

Dans l'ensemble de la gauche française, la gauche parlementaire notamment, l'orientation au tournant des années Vingt était clairement au désarmement. Ne sachant pas de quelle manière se dépêtrer d'une attitude récente qui les avait vus adhérer pour la plupart à l'Union sacrée, leur combat pacifiste à la Chambre se résumait souvent au refus du vote des crédits militaires et de l'appel des classes. Mais à l'‘intérieur de la SFIO, des voix discordantes s'élevaient – notamment de la part du groupe des députés des ports – quand il s'agissait d'aborder l'avenir des arsenaux de la Marine et la fermeture programmée de certains des établissements (Guérigny et Rochefort en particulier). Lors de la discussion du budget de la Marine militaire, en février 1921[42], certains socialistes s'étaient montrés fervents partisans de la poursuite du désarmement. D'autres refusaient farouchement de grever le pays d'une nouvelle charge de 1 milliard et 400 millions de francs. La troisième tendance, celle de Goude et de ses amis, se trouvait dans une situation délicate, peinant à faire admettre – au sein d'un parti globalement favorable à la démilitarisation – la nécessité du

[39] Difficultés d'approvisionnement en fibres textiles et en cuir notamment.

[40] D'après des calculs réalisés à partir de l'indice de coût de la vie paru dans *l'Officiel*, début 1923, alors que le salaire minimum dans l'établissement de la Penfeld semblait s'établir autour de 16 fr. par jour, le syndicat estimait à 14,25 fr. les besoins quotidiens uniquement alimentaires d'une famille de 4 personnes. Il restait bien évidemment à régler le chauffage, l'éclairage, l'habillement, les loyers, etc. Il voulait donc faire porter le salaire journalier à 19 fr. Le prix du loyer pour un logement de deux pièces situé dans les quartiers ouvriers avait connu une hausse moyenne de près de 60% par rapport à 1914. Rue du Carpont : indice 1914 : 140, indice 1923 : 255 (augmentation : + 70%) ; rue de Keravel : 1914 : 160, 1923 : 225 (+ 40.6%) ; rue Yves Collet : 1914 : 145, 1923 : 240 (+ 65.5%).

[41] Les industriels du port de commerce souhaitaient embaucher en priorité les ouvriers de l'arsenal en repos forcé le samedi, pour les travaux de spécialité, en lieu et place des ouvriers du privé. Mais le nombre d'embauches éventuelles ne pouvait aucunement répondre aux besoins des milliers d'ouvriers qui étaient, tous, touchés par cette mesure.

[42] Lors de la deuxième séance du 23 février 1921 notamment. *XIX^e Congrès national du Parti socialiste : 29, 30, 31 octobre, 1er novembre 1921 - Rapports de la commission administrative permanente, rapport du groupe socialiste au Parlement*, Paris, Librairie populaire, 1921, p. 112.

maintien de l'activité des arsenaux militaires dans le cadre d'une production de paix. Le député de Brest, bien qu'ayant rejoint le camp des pacifistes socialistes au cours du conflit, ne pouvait cependant faire abstraction du fait qu'il devait en grande partie son siège aux ouvriers de l'arsenal.

Jean Locquin, député SFIO de la Nièvre (Guérigny), voulait, quant à lui, carrément interdire toute production militaire aux entreprises privées. Victor Balanant, ancien ouvrier de la Penfeld, député démocrate populaire du Finistère, inscrit dans le groupe des républicains de gauche, abondait dans son sens en y apportant toutefois une nuance, arguant que la construction ne pourrait être accordée à l'industrie privée que si les établissements de la Marine n'étaient pas en mesure d'y satisfaire.

En séance du 4 mars 1921 encore, alors que le groupe socialiste votait contre les crédits militaires, Goude intervint pour rappeler son refus de limiter le nombre des arsenaux ou de diminuer leur production, arguant que ces établissements industriels « [pouvaient] facilement transformer leur production, le matériel et l'outillage moderne dont ils [étaient] pourvus représentant un capital qu'il ne [fallait] pas laisser péricliter. Ils [pouvaient] construire des cargos, des bâtiments de commerce, des machines agricoles »[43].

Enfin, à la suite de la publication de la circulaire du 14 mai, dans les séances des 2 et 3 juin, le député de Brest monta à l'estrade pour protester contre la diminution des traitements de 20% correspondant à la diminution des horaires de travail, pour le maintien des effectifs ouvriers et pour défendre l'ordre du jour qu'il avait signé avec F. Bouisson[44], H. Masson et J. Locquin notamment :

> « La Chambre, formellement décidée à assurer aux ouvriers de l'État comme aux ouvriers de l'industrie privée un minimum de salaire absolument nécessaire pour assurer leur existence, invite le gouvernement :
>
> 1) À abroger la circulaire du 14 mai;
>
> 2) À continuer dans la construction des cargos du type Marie-Louise[45] ».

Mais rien ne fit plier le gouvernement.

3. Forte mobilisation à Brest

À Brest, le mouvement de mécontentement avait commencé à se manifester dès le 18 mai. Le syndicat décida d'entreprendre une agitation exclusivement professionnelle pour revendiquer le retour à la journée de huit heures et le maintien de l'indemnité de cherté de vie.

À compter de ce moment, et suivant un itinéraire devenu habituel : Bourse du travail, place Wilson, sous-préfecture, préfecture maritime, domicile du directeur des Constructions navales et siège de *La Dépêche de Brest*, des manifestations regroupant parfois plusieurs milliers de participants[46] – dont de nombreux salariés du privé –, animèrent quotidiennement les rues de la cité. La grogne de l'arsenal devenait une nouvelle fois l'affaire de tous et reflétait un mal-être

[43] Séance du 4 mars 1921 à la Chambre, *XIX^e Congrès national du Parti socialiste…, op. cit.*, p. 142. Cette discussion revenait généralement chaque année lors du vote du budget de la Marine militaire.

[44] Député socialiste des Bouches-du-Rhône de 1909 à 1942.

[45] Cargos de 3 000 tonnes. Jacques NÉRÉ, « La crise de la marine de commerce vue de Brest (1920-1923) », *Sociétés savantes, actes du 107^e et 108^e congrès*, 1982-1983, p. 117.

[46] 25 mai : 500 manifestants ; 28 mai : 2 000 ; 30 mai : 4 000 ; 2 juin : 6 000 ; 3 juin : 3 000 ; 16 juin : 600. Chiffres annoncés par le commissaire spécial – juin 1921 – AD Finistère - 4 M 99.

général qui semblait s'installer durablement. Les décisions gouvernementales eurent même pour effet d'exacerber la rivalité d'influence qui existait entre autorités militaires et civiles, certaines de ces dernières allant même jusqu'à soutenir ouvertement les protestataires. À l'inverse, les craintes du préfet maritime Aubry de voir dégénérer une nouvelle fois un mouvement social allèrent en s'amplifiant. S'appuyant sur le manque de solidarité qui existait entre les catégories de travailleurs et une recette qui avait toujours porté ses fruits à l'arsenal, la division des troupes, il préconisait :

> « j'estime de mon devoir de vous signaler, M. le ministre, que les mesures adoptées qui touchent au point sensible du salaire intéressant la totalité des ouvriers, le mouvement de mécontentement est général […] je ne crois pas qu'un renvoi momentané des ouvriers auxiliaires en excédent, parfaitement prévu par le contrat de travail de ces ouvriers, eût produit une effervescence générale comme celle qui résulte de la mesure prise qui atteint la totalité du personnel, aussi bien immatriculé qu'auxiliaire » [47].

Cette extension intervint dès le 2 juin quand un cortège de 6 000 ouvriers mené par le maire socialiste L. Nardon défila dans les rues sans qu'aucune dérive ne soit à déplorer. Les manifestants s'étaient bornés à proclamer des slogans de circonstance : « Les 8 heures »[48], « Du pain ». Toutefois, des chants plus nourris et moins anodins qu'au cours des cortèges précédents : *La Carmagnole*, *L'Internationale* ou *Çà ira*, de même que des pancartes plus virulentes, apparurent au cours de ce défilé du 2 juin : « guerre à la guerre », « amnistie » ou encore « on leur cassera la gueule ». Mais c'est la formule « le préfet à Charenton » qui déchaîna la colère du vice-amiral Aubry. Il alla jusqu'à en faire une affaire personnelle, au grand étonnement des autorités civiles.

Le 8 juin, suite à quelques débrayages sectoriels et limités dans le temps, celui-ci fit afficher une mise en garde contre les sévères sanctions qui seraient prises à l'égard de ceux qui participeraient à des manifestations révolutionnaires et injurieuses contre l'autorité maritime. Il fit valoir pour cela l'article 24 du décret du 1er avril 1920. Cette annonce eut pour effet de calmer les esprits et la manifestation du 16 juin ne rassembla dès lors que 600 travailleurs.

Cet épisode de la vie syndicale brestoise démontre bien une nouvelle fois que l'implication des travailleurs de l'arsenal ne devenait générale que dans le cadre des revendications professionnelles et plus particulièrement salariales. Mais avec une réserve toutefois : quand les mesures ne touchaient que certaines catégories, *a fortiori* les plus précaires, la masse des statutaires tendait à se désolidariser, comme cela avait pu être le cas en 1917/1918 lors des mouvements catégoriels des apprentis ou des ouvrières de Saint-Nicolas. Par contre, dès le moment où les protestations concernaient l'ensemble des personnels, ils se retrouvaient en nombre dans les rues de Brest. À ces occasions, il était aisé, pour des militants idéologiquement plus impliqués, d'y mêler des revendications d'une toute autre nature.

Au demeurant, les autorités dénoncèrent une nouvelle fois des manœuvres extrémistes, et en l'occurrence communistes, dans le déclenchement puis la généralisation des manifestations de mai et juin 1921. Le sous-préfet abondait dans ce sens quand il déclarait « qu'en raison de la propagande intense des agitateurs antipatriotes et communistes, la situation méritait la plus sérieuse attention »[49]. Il ne pouvait évidemment mettre en avant les décisions ministérielles en matière de diminution des plans de charge des arsenaux, encore moins l'incurie des gouvernements à juguler

[47] Courrier de l'amiral au ministre de la Marine, le 1er juin 1921. AD Finistère 4 M 99.
[48] En référence, cette fois, à la diminution à laquelle ils avaient été contraints.
[49] Rapport du sous-préfet au préfet le 5 juin. AD Finistère 4 M 99.

les problèmes de chômage. En conséquence, le bouc-émissaire communiste ayant été dénoncé dans un premier temps comme il en fut des anarchistes et des révolutionnaires avant guerre, les autorités en vinrent rapidement à légitimer l'action revendicative[50] des ouvriers de l'arsenal en séparant le bon grain de l'ivraie :

> « Les mesures prises en haut lieu ayant atteint non seulement les mauvais éléments de l'arsenal mais aussi, dans une proportion égale, les bons ouvriers, ceux-ci, ne se sentant pas protégés par leurs services et leur bon esprit, ont alors suivi les meneurs[51] ».

Si la ville retrouva son calme dès la mi-juin, elle continua, jusqu'en octobre, à être le théâtre de mouvements sporadiques contre la circulaire du 14 mai et la diminution de l'indemnité de vie chère. Une accalmie sur le front de la revendication devait suivre. Mais celle-ci ne fut pas le résultat d'un quelconque relèvement du plan de charge des arsenaux français. En effet, l'avenir immédiat s'annonçait sous de fâcheux auspices. Le 6 février 1922, le traité de Washington limitait la taille des grandes unités maritimes de combat de même que la capacité globale des flottes mondiales, renvoyant la France au même niveau que l'Italie, loin derrière la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Japon[52]. Un coup supplémentaire était porté à l'établissement de la Penfeld qui ne mit en chantier, entre 1922 et 1925, que quelques rares bâtiments de catégorie moyenne – croiseurs, contre-torpilleurs et sous-marins – dont le *Duguay-Trouin* (croiseur léger mis sur cale le 4 août 1922 et lancé le 2 novembre 1926) et le *Marsouin* (sous-marin lancé le 27 décembre 1924). Cette timide relance ne devait pas permettre de conserver un effectif qui ne cessa de décroître pour atteindre le chiffre d'environ 5 000 ouvriers en 1925, soit la moitié des personnels employés au cours du printemps et de l'été 1918.

B) L'action se politise

Si la situation économique des années 1920 et 1921 fut délicate pour les travailleurs, du côté du syndicalisme brestois, cette période marqua un tournant irréversible[53] qui devait aboutir à une radicalisation des minoritaires, et, à terme, à une scission durable au sein du syndicat rouge.

a) Vers un comité de la III^e^ Internationale

L'ordre du jour adopté par le bureau du syndicat à la veille de l'inhumation de Victor Pengam avait marqué, nous l'avons mentionné, une étape dans la politisation de l'organisation à l'approche du 1^er^ mai 1920. Ce phénomène fut confirmé en avril par l'éviction de Dravalen[54] du

[50] « Dans la population même, les commerçants de tout ordre regrettent la réduction de salaire qui réduit également les facultés d'achat de leur clientèle ». Rapport du sous-préfet au préfet le 5 juin. AD Finistère 4 M 99.
[51] Rapport du sous-préfet au préfet le 5 juin. AD Finistère 4 M 99.
[52] Conférence navale de Washington (novembre 1921-février 1922). Accord prévoyant la réalisation d'unités ne dépassant pas 7 249 tonnes à vide, sans carburant ni eau. Malgré les protestations françaises, le gouvernement n'utilisa jamais toutes les possibilités offertes par le traité, les contraintes budgétaires nationales étant suffisamment restrictives pour empêcher tout plan naval d'envergure. Il allait falloir attendre 1925 avant que le ministre de la Marine Georges Leygues ne décidât d'entreprendre un programme ambitieux qui devait se répercuter sur l'embauchage à l'arsenal et, par voie de conséquence, sur la situation brestoise des années Trente.
[53] Situation générale à l'ensemble de la CGT française, Voir Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 113-120.
[54] Ouvrier de l'arsenal et ancien secrétaire général du syndicat rouge (1912).

secrétariat général de l'Union finistérienne de la CGT lors du congrès de Carhaix, poussé à la démission par des militants plus avancés. Il fut remplacé par Edmond Le Bris. Le bureau était composé par d'autres membres qui, à l'image de Le Bris, avaient été congédiés de l'établissement militaire pour propagande subversive et qui travaillaient maintenant à la coopérative du port de commerce l'Égalitaire : Paul Gourmelon, René Martin, René Guéna. Les libertaires brestois, après leur prise de pouvoir à la Maison du Peuple, reprenaient les rênes des instances syndicales départementales, après quelques années de doute. Cependant, phénomène plus étrange au regard de son parcours ultérieur, au poste de trésorier-adjoint de cette UD particulièrement anarchiste, était nommé Charles Berthelot.

Si les derniers mois de l'année 1920 se déroulèrent relativement calmement sur le front des revendications professionnelles à l'arsenal, il n'en fut rien des dissensions politiques et syndicales qui secouèrent et divisèrent son syndicat rouge. Celui-ci avait connu nombre de soubresauts depuis sa naissance au printemps 1900, mais il s'en était toujours remis, parfois même renforcé. Mais cette fois, la situation était différente. La Guerre était passée par là et la rupture intervenue entre minoritaires et majoritaires de la CGT n'avait pas encore atteint son paroxysme.

Comme l'ensemble du monde ouvrier, les travailleurs de la Penfeld se retrouvaient en proie à des questionnements. Les avis étaient une nouvelle fois partagés entre ceux que l'on nommait les modérés et les extrémistes. Disloqué en son sein, attaqué de l'extérieur, le syndicat rouge ne devait jamais véritablement se remettre du virage des années 1920/1921 et d'un différend dont le principal centre d'intérêt fut l'adhésion ou non de l'organisation à la III[e] Internationale[55].

En avril 1920, le commissaire spécial signalait qu'il n'y avait pas, à Brest, de groupement adhérent à la III[e] Internationale ou de Comité syndicaliste révolutionnaire (CSR). Il attribuait cette absence de groupe communiste constitué à « l'intervention foudroyante de l'autorité »[56] dans la répression contre le « soviet » brestois à l'hiver 1918/1919. Celle-ci aurait laissé un bon nombre d'adhérents potentiels aux thèses bolcheviques en plein désarroi. Si tel était réellement le cas, nous avons pu constater que les idées issues de la Révolution russe avaient cependant fait leur chemin dans le port du Ponant, dans les milieux syndicaux, politiques et même militaires. Quant aux individualités, les autorités les assimilaient aux « anarchistes », confondant tout ce monde contestataire brestois dans une « nébuleuse » composite souvent assez hétéroclite.

Sur une liste des principaux communistes brestois établie à cette date, sur 22 individus, 12 étaient ouvriers ou anciens ouvriers de l'arsenal. Parmi ces 22 noms, on retrouvait sans surprise Henri Cadec, Léon Capitaine, François Craouyeur, Dravalen, les époux Cornec, instituteurs à Daoulas, Daniel Le Flanchec, futur maire SFIC de Douarnenez[57], mais également, et cela est plus surprenant, de « purs » anarchistes : René Guéna, Jean Tréguer, Paul Gourmelon, que quelques

[55] « À partir de l'été 1920 […] la question fondamentale devient celle de l'adhésion ou du rejet de la III[e] Internationale ». Michel DREYFUS,, *ibid..*, p. 113.

[56] Rapport du commissaire spécial de Brest le 20 avril 1920. AD Finistère 1 M 220.

[57] Après avoir été anarchiste, avoir écrit dans *L'Anarchie* ou encore dans *Le Mouvement Anarchiste*, Le Flanchec adhéra au communisme pour devenir, en 1924, secrétaire de la fédération SFIC du Finistère. Sa « conversion » déchaîna une vague de récriminations de la part des ses anciens camarades libertaires qui l'accusaient de n'être qu'un politicien sans scrupule et uniquement motivé par l'argent. Pour une approche approfondie de la vie et du parcours de D. Le Flanchec, Jean-Michel LE BOULANGER, *Flanchec ou l'étrange parcours d'un insoumis 1881-1944- Ni Dieu ni maître*, Mémoire de la ville, 1998.

jours plus tôt le commissaire spécial qualifiait lui-même d'anticommunistes[58]. On y retrouvait même J. Le Gall, proche de l'Union anarchiste et qui se révéla pourtant, dès l'origine, farouchement opposé à l'idéologie communiste. Plus étonnant encore, la présence sur cette liste de Charles Berthelot, ce qui démontre une nouvelle fois qu'en fin de compte, tous les éléments protestataires et tous les leaders syndicaux de gauche étaient « rangés dans le même sac », quelles que fût la réalité de leurs opinions[59].

Le climat semblait toutefois s'être apaisé au sein du syndicat rouge. À la Bourse du travail, les défections individuelles ou collectives se multipliaient. Le départ des cadres que nous avons précédemment évoqué, entrava incontestablement la création immédiate d'un comité local de la III^e^ Internationale.

Dès les mois qui suivirent, pourtant, certaines manifestations sporadiques se produisirent dans la ville[60]. Ce fut le cas lors de la procession aux flambeaux du 13 juillet au soir, puis le 31, au cours d'un meeting socialiste organisé pour la commémoration de l'assassinat de Jean Jaurès, quand Léon Capitaine, appuyé par des membres de la Jeunesse syndicaliste, anarchiste, bondit sur l'estrade et tenta d'en faire tomber le maire H. Masson au début de son discours, invoquant le grief que l'édile avait salué le drapeau tricolore au cours de la revue du 14 juillet.

À partir de fin août s'amorça véritablement la rupture entre les diverses factions du syndicat de l'arsenal, notamment à la suite de la distribution, dans l'établissement, d'un tract émanant du comité de la III^e^ Internationale à Paris. Intitulé « Appel aux travailleurs français », il se terminait par ces phrases : « Pas un homme, pas un sou pour la guerre ! Paix au peuple frère de Russie ! Vive la République des soviets »[61].

Cette rupture coïncidait, à Brest, avec l'engagement des premiers militants dans un comité local pour la III^e^ Internationale. Suite à un télégramme de Ludovic Frossard et Marcel Cachin, en date du 21 juillet 1920[62], dans lequel ils prenaient position en faveur de l'adhésion immédiate à l'IC (Internationale communiste), de nombreux groupes se créèrent. Il ne fallut pas deux semaines aux Brestois pour se lancer dans l'aventure. À la tête du mouvement, on retrouvait Jean-Marie Guiban, secrétaire fédéral de l'ARAC[63], avec à ses côtés D. Le Flanchec, alors ouvrier municipal à Lambézellec, l'instituteur Joseph Le Meur, Henri Nardon, directeur de l'hospice civil et frère du

[58] Le 2 avril 1920, le commissaire spécial, précisait que les principaux membres du bureau de l'UD : Le Bris, secrétaire général ; Tréguer, secrétaire-adjoint ; Gourmelon, trésorier et Berthelot, trésorier-adjoint, étaient anticommunistes.

[59] À la décharge des autorités, nous soulignerons le fait que nombre de ces militants, tout en affirmant bien haut leurs particularités, évoluaient entre les différentes tendances de l'extrême-gauche. Encore le 12 octobre 1931, une perquisition réalisée chez une anarchiste parisienne devait mettre en évidence une correspondance étroite avec les diverses mouvances brestoises : la Jeunesse syndicaliste, R. Martin, F. Calvarin, P. Gourmelon, Bannier, Yves Lozac'h, « purs » anarchistes, mais également Henri Cadec, communiste et Charles Berthelot, confédéré.

[60] Certaines rumeurs prétendirent que Brest était un des principaux centres de propagande d'idées communistes en provenance d'Allemagne. AD Finistère 1 M 220. Courrier du ministre de l'Intérieur au préfet, le 22 mars 1920.

[61] Ce même tract fut distribué dans de nombreux centres industriels. John Barzman l'évoque également chez les dockers du Havre. John BARZMAN, *Dockers, métallos, ménagères. Mouvements sociaux et culture militante au Havre, 1912-1923*, Publications des universités de Rouen et du Havre, 1997, p. 260.

[62] Sur les positions adoptées par Cachin et Frossard lors du II^e^ congrès de l'IC, voir notamment Annie KRIEGEL, *Aux origines…, op. cit.*, T. 2, p. 642-651. Sur les premiers temps de l'Internationale communiste, se reporter à Lili MARCOU « La IIIe Internationale et le problème de la guerre [Bilan historiographique] », *Les Internationales et le problème de la guerre au XX^e^ siècle. Actes du colloque de Rome (22-24 novembre 1984)*, Rome, École française de Rome, 1987, p. 27-50 et sur l'ensemble de la période couverte par l'IC, Serge WOLIKOW, *L'Internationale communiste (1919-1943). Le Komintern ou le rêve déchu du Parti mondial de la Révolution*, Paris, Éd. de l'Atelier/Éd. ouvrières, 2010.

[63] Association républicaine des anciens combattants, groupe minoritaire Barbusse.

maire de Brest ou encore Jean Le Treis, secrétaire fédéral de la SFIO, qui les rejoindra le 8 août[64]. Pour l'heure, n'y figurait pas de représentant influent du syndicat de l'arsenal, ni de celui des dockers. Ce comité apparut publiquement à partir de la deuxième moitié d'août en intervenant notamment dans les meetings socialistes pour y distribuer des brochures et des tracts[65].

b) Le congrès d'Orléans (22 septembre – 2 octobre 1920)[66]

Bien que divisé intérieurement, le bureau de l'arsenal approuva la CGT dans sa décision de ne pas adhérer à la III^e^ Internationale. Il décida d'envoyer trois représentants au XV^e^ congrès confédéral d'Orléans[67]. Ces délégués, Le Bris pour l'UD, Guéna pour les dockers et Gourmelon pour la Bourse du travail, auraient mandat d'y défendre les décisions du syndicat de l'arsenal. La délégation semblait avoir été composée de sorte que la position majoritaire soit appuyée, les anarchistes Gourmelon et Guéna – bien que généralement hostiles à la ligne de Jouhaux – s'opposant régulièrement aux communistes et Le Bris étant plutôt connu comme modéré. Mais en définitive, ce fut D. Le Flanchec qui remplaça Gourmelon, ce qui rendait l'affaire plus indécise.

Le congrès d'Orléans, tout en conservant une nette majorité pour Jouhaux, confirma cependant la percée minoritaire observée à Lyon, l'année précédente[68]. Les délégués brestois étaient attendus avec impatience dans la cité du Ponant pour rendre compte des débats et surtout de leur propre attitude quant à leur adhésion ou non aux théories défendues par l'IC de Moscou. Les réunions qui s'ensuivirent furent l'occasion d'empoignades verbales et même physiques. Le 22 octobre, à la Bourse du travail, Guéna, à la stupéfaction générale, annonçait qu'il n'avait plus foi dans la révolution et qu'il s'était rallié à Jouhaux pour l'organisation d'une méthode réformiste, las d'entraîner ses hommes dans tous les mouvements révolutionnaires, sans que ces derniers ne se doutassent de ses objectifs réels :

> « Il en va de même pour les ouvriers des autres syndicats qui, pour la plupart, ne comprennent rien au mouvement actuel et ne savent plus, dans le chaos des discussions indéfinies, quelle valeur attribuer aux étiquettes de majoritaires ou minoritaires. Aussi, avant de préconiser la Révolution, que je crois impossible actuellement, faut-il éduquer les masses qui, jusqu'ici, ne nous ont pas suivies » [69].

Propos qui, au regard de la situation présente, notamment à l'arsenal, étaient assez justifiés. Le militant que nous qualifierons « de base »[70], dans le sens où il ne participait à la vie du syndicat qu'en adhérant et éventuellement en cotisant, ne percevait pas toujours la frontière qui existait sur le plan doctrinal, entre minoritaires, majoritaires et anarchistes, ces derniers évoluant entre révolution et réformisme. Il est parfois difficile d'affirmer, même avec le recul, que les dirigeants

---

[64] François FERRETTE, *Ainsi naquit le Parti Communiste Français*, http://www.le-militant.org, p. 74-75. Voir également Christian BRUNEL (Dir.), *D'une guerre à l'autre, Bretagne 1914-1945*, Morlaix, Skol Vreizh, 1994, p. 94.
[65] 21 août à Quimper, 18 novembre à Brest, entre autres.
[66] Maurice LABI, *op. cit.*, p. 174-181.
[67] Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 114-115.
[68] Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 102-105. Le lendemain 3 octobre, autour de P. Monatte, allait être créé le comité central des CSR ; Gérard REYNAUD, « La CGT dans le Finistère, 1921-1935 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 102, numéro 3, 1995. *La CGT en Bretagne : Un centenaire*, p. 65.
[69] Rapport du commissaire spécial de Brest du 22 octobre 1920. AD Finistère 10 M 25.
[70] Voir la définition du syndiqué selon Antoine Prost dans Antoine PROST, *La CGT à l'époque du front populaire 1934-1939, essai de description numérique*, Paris, Armand Colin, 1964, p. 7-14.

eux-mêmes discernaient toujours parfaitement les divergences parfois subtiles qui existaient entre les différents courants de pensée.

Quoi qu'il est soit, le « retournement de veste » caractérisé de Guéna provoqua la colère de Le Flanchec qui l'accusa « de vouloir faire comme Jouhaux : de se remplir les poches », ce qui eut pour effet d'entraîner un réflexe corporatiste de la part de Capitaine et de Gourmelon, qui, unis à Guéna contre l'intrus, dénièrent à celui-ci tout droit de s'immiscer dans les affaires des dockers et le raccompagnèrent « vigoureusement » à l'extérieur de la Bourse du travail. Il eut à peine le temps de dire que pour sa part, il avait voté pour les minoritaires et pour l'IC de Moscou.

Le Bris, en ce qui le concernait, avait apporté son suffrage aux minoritaires mais en se réservant sur l'adhésion à la III^{e} Internationale, estimant n'avoir pas cru devoir s'engager sur cette question au nom des syndicats du Finistère. D'autre part, il rejoignait la position de René Guéna en confirmant que la classe ouvrière avait toute son éducation à faire au point de vue révolutionnaire. Il expliqua également que son vote avait été basé sur les syndicats de l'arsenal et de l'électricité, déchaînant par ces paroles une dispute violente dans l'assistance. Par delà les divergences politiques et idéologiques, émergeaient alors de vieilles rancœurs professionnelles ou, au contraire, des réactions communautaristes. J. Tréguer, anarchiste et directeur de l'Égalitaire, protesta avec véhémence, reprochant à Le Bris de s'être référé à des syndicats particulièrement « indignes », notamment celui de l'établissement militaire, qu'« il serait prétentieux de considérer comme révolutionnaire quand on voit tous les jours les ouvriers charger des munitions destinées à combattre la révolution russe ». Sur quoi, René Martin, de l'arsenal, tenta d'expliquer qu'il s'agissait d'ouvriers en régie, non syndiqués, qui se livraient à ces travaux. Guéna lui rétorqua alors qu'il fallait « foutre ces ouvriers à la flotte ». Enfin, Léon Capitaine interpella l'orateur en ces termes : « Dis donc René, quand nous étions tous deux à l'arsenal, nous avons bien travaillé pour la guerre et pourtant nous étions minoritaires ». La réunion se termina alors en véritable pugilat sous les yeux médusés d'un bon nombre d'assistants qui, il est vrai, n'avaient pas compris grand-chose à la teneur des débats. Pour sa part, Guiban concluait cette réunion de manière tout à fait lucide quant à l'attitude d'un mouvement ouvrier brestois qui n'avait jamais réellement pu surpasser ses divisions personnelles depuis vingt ans. Résumant d'une seule phrase les excès souvent observés à la Bourse du travail depuis sa création, il s'adressait à la Jeunesse syndicaliste :

> « Vous avez la prétention de faire l'éducation des travailleurs, d'organiser la Révolution : vous passez votre temps à vous injurier ; les militants passent des séances entières à se bouffer le nez […] ; que voulez vous tirer des masses à qui parviennent les échos de vos dissensions ?[71] ».

Si nous n'avons pu résister à l'envie de relater dans le détail le déroulement de cette réunion, c'est parce qu'à elle seule, elle résume l'ambiance qui habita le monde syndical brestois et surtout la Bourse du travail au cours des quatre premières décennies du siècle : propos orduriers, pugilats, armes blanches et à feu.

Au sortir du congrès d'Orléans, la position brestoise était, en définitive, mi figue, mi raisin : une voix avait été clairement exprimée pour la résolution de Jouhaux, une autre pour les minoritaires et la motion de Moscou ; et enfin, Le Bris ne se prononçait pas réellement : pour les minoritaires mais en se réservant sur l'adhésion à la III^{e} Internationale et au communisme. Cette

[71] Rapport du commissaire spécial de Brest du 22 octobre 1920. AD Finistère 10 M 25.

dernière attitude reflétait assez bien l'opinion divisée du syndicat du port, de laquelle Le Bris, de toute évidence, s'était en effet inspiré. Dès le 6 octobre et les premiers résultats du congrès, cette division avait une nouvelle fois éclaté au grand jour. Kerdraon, Cozian et Cadec, entre autres, toujours farouchement convaincus de la nécessité de parvenir à la révolution pour émanciper le monde ouvrier, jugèrent le moment opportun pour créer un second syndicat exclusivement minoritaire. Ils préconisèrent à cet effet de modifier les statuts du groupement existant et de n'y accepter que les seuls individus qui prendraient l'engagement de s'y conformer. Les majoritaires y opposèrent – à ce moment – la crainte d'une nouvelle division syndicale, d'autant qu'une organisation catholique venait de renaître et que ses premiers résultats du point de vue du recrutement étaient encourageants. Cette scission n'aurait débouché que sur un affaiblissement de la représentation ouvrière dont seul le patronat – privé ou d'État – aurait su tirer bénéfice.

c) Les répercussions du congrès de Tours – Syndicalisme et politique

Sur le plan politique, suite à une campagne soutenue, la motion Cachin-Frossard favorable à la III[e] Internationale et défendue par Le Treis sortit vainqueur au congrès fédéral socialiste de Brest, le 5 décembre 1920, après avoir fait l'unanimité de la section brestoise le 4 octobre[72]. Les réformistes finistériens se retrouvaient largement minoritaires face aux révolutionnaires. Suite à la scission qui intervint à Tours à la fin du même mois[73], le groupe socialiste majoritaire brestois décida de laisser *Le Cri du Peuple* aux minoritaires et de créer son propre journal, *Germinal*, qui allait devenir l'hebdomadaire régional de la fédération communiste. Dès février 1921[74] apparurent à Brest les premières mentions de sections SFIO et SFIC qui se réclamaient toutes deux du Parti socialiste unifié dont ils voulaient continuer l'œuvre.

1. Noyautage des mouvements syndicaux – Résistances à l'arsenal

Du côté de la Bourse du travail, D. Le Flanchec avait commencé, dès décembre 1920, une entreprise de noyautage « en vue d'arriver à une révolution régionale puis générale », tel que le prescrivaient les conditions de la III[e] Internationale. Jean Le Treis, quant à lui, intriguait dans le même but pour placer un de ses fidèles, Louis Le Trocquer[75], à la tête de l'organisation. Berthelot, pour sa part, ne voulait à aucun prix de cette ingérence à l'intérieur des syndicats et notamment au sein de celui qu'il continuait à diriger, malgré une conjoncture politique globalement favorable aux minoritaires du groupement. Une convention fut établie entre les deux tendances. Celle-ci prévoyait que le syndicat devait s'opposer par tous les moyens à cette immixtion politique, tant à

[72] Pierre BRIGANT, *La fédération socialiste SFIO du Finistère (1908-1969)*, Thèse de doctorat sous la direction de Claude GESLIN, Université de Rennes 2, 2002, p. 104-108 et 116-126 ; Christian BOUGEARD, *Les forces politiques en Bretagne notables, élus et militants, 1914-1946*, PUR, 2011, p. 97.

[73] Voir Annie KRIEGEL, *Le Congrès de Tours, 1920, naissance du Parti communiste français*, Julliard, Archives, 1964. Dès l'ouverture du congrès, Goude s'opposa, en compagnie de Blum et Manier, au nom des opposants à l'adhésion à la III[e] Internationale, à une modification de l'ordre du jour demandée par Treint et visant à discuter en tout premier lieu de ce sujet. Annie KRIEGEL, *ibid*.. p. 16 ; Christian BOUGEARD, *Les forces politiques…, op. cit.*, p. 98.

[74] Les bases de la Fédération communiste finistérienne furent établies le 20 février 1921 au congrès de Quimper. 20 sections y étaient représentées. Le président nommé fut Jean Le Treis, commis des postes, ancien secrétaire de la section socialiste et conseiller municipal de Brest.

[75] Ou Le Troquer. Militant et responsable de la CGT de l'Eure, arrivé à Brest en 1920. Voir sa notice dans Jean MAITRON, *Dictionnaire biographique Mouvement Ouvrier, Mouvement Social*, Éd. de l'Atelier, T. 34, 1989, p. 339.

l'arsenal qu'à la Bourse et dans les autres groupements. Ce fut même Théo Kerdraon qui fut désigné par le bureau pour représenter le syndicat au prochain comité de la Bourse, avec pour mandat de défendre le point de vue de l'arsenal qui considérait comme nuisible la formation de ces noyaux communistes, « lesquels ne présentaient d'intérêt que pour les politiciens arrivistes »[76]. Connaissant les opinions de Kerdraon, minoritaire et à ce moment partagé quant à l'adhésion à l'IC mais loin d'y être hostile, le pari de Berthelot était risqué. Selon certaines sources, Kerdraon respecta le mandat qui lui avait été confié, votant, le 5 janvier 1921, contre le candidat communiste Le Trocquer. Selon d'autres sources, policières également, son suffrage aurait été, au contraire, favorable à celui-ci, entraînant son élection au secrétariat de la Bourse. Nous n'avons aucune certitude quant à la nature exacte du vote du leader de l'arsenal mais tout nous porte à penser que cette seconde attitude fut celle qu'il suivit en définitive. En effet, dans le cas contraire, le résultat du scrutin aurait donné un résultat de six voix « pour », celles des syndicats déjà gagnés par cette infiltration communiste (coiffeurs, PTT, bâtiment, municipaux, employés de commerce et tramways) et de six voix « contre », celles des organisations modérées ou anarchistes et de l'UD représentée par Le Bris. Or, Le Trocquer fut élu par sept voix contre cinq.

Les dissensions qui existaient dans l'ensemble des organisations ouvrières brestoises aboutirent à une nouvelle poussée de désyndicalisation dans la cité du Ponant. Fin décembre, Berthelot ne pouvait plus compter que sur 600 adhérents dont seulement 250 avaient cotisé pour le mois en cours. Les dockers n'étaient plus que 16 ; dans le bâtiment, ils étaient 6. Mais cette situation n'était pas propre à Brest et se retrouvait dans l'ensemble du pays où le monde ouvrier ne comprenait plus grand-chose à la lutte syndicale. À Toulon, le syndicat rouge de l'arsenal en était arrivé à envisager purement et simplement la dissolution.

2. Les communistes à la tête du syndicat

L'année 1921 commença comme s'était achevée la précédente, dans la confusion la plus totale et dans une situation de désagrégation syndicale.

À l'arsenal, l'élection d'un nouveau bureau, en janvier, semblait donner l'avantage aux minoritaires en désignant Théophile Kerdraon secrétaire général. Berthelot n'occupait plus que le poste de secrétaire-adjoint. Mais, nouveau paradoxe, au cours des trois premiers mois de l'année, l'ensemble du bureau fit systématiquement de l'obstruction aux menées communistes. Il passait même pour être « modéré » selon les propos des autorités, d'autant que deux membres des Jeunesses syndicalistes, toujours de tendance libertaire et opposé à la III^{e} Internationale, venaient d'y faire leur entrée : Goavec et Le Gall. Les anarcho-syndicalistes étaient définitivement devenus des « modérés » aux yeux de la police, à l'aune du danger représenté le communisme. Le 7 janvier 1921, le bureau alla même jusqu'à faire voter une résolution aux termes de laquelle des modifications devaient être apportées aux statuts de la Bourse et de l'UD[77] « dans le but d'interdire aux secrétaires de ces groupements, appointés ou non, toute affiliation à un parti politique quelconque et toute candidature à une fonction élective, quelle qu'elle soit ». Implicitement, il était bien entendu fait allusion à la SFIC et à l'élection récente de Le Trocquer au secrétariat général

[76] Rapport du commissaire spécial du 31 décembre 1920. AD Finistère 1 M 243.
[77] Ce qui démontre une nouvelle fois l'emprise du syndicat de l'arsenal sur les organisations ouvrières du Finistère.

sans permanence (non appointé) de la Bourse. Cette mesure entraîna, dès février, l'éviction de celui-ci[78]. Dès lors, les anarcho-syndicalistes reprirent les rênes de l'organisation.

En février, ce fut Kerdraon, en qualité de secrétaire général, qui se rendit au comité confédéral national de la CGT[79]. Au cours de celui-ci, le bureau refusa l'adhésion à l'Internationale syndicale rouge (ISR). L'unité du syndicat était assurée pour quelques temps encore.

Mais une certaine tension était palpable à Brest. La situation se dégradait de jour en jour. La municipalité Nardon[80] était de plus en plus systématiquement en butte à l'hostilité ouverte des communistes et de Le Treis, conseiller municipal, en particulier. Elle essayait malgré tout d'apaiser le climat ou tout au moins d'éviter toute provocation. Entre communistes et libertaires, la situation n'était guère plus favorable, les seconds accusant les premiers d'être des dictateurs[81].

Du côté de l'arsenal, on vit des ralliements parfois inattendus à la SFIC, comme celui de J-C. Vibert, devenu agent technique. Ancien conseiller municipal des années Aubert, il n'en n'était pas à un revirement près. Anarchisant, révolutionnaire, puis socialiste « indépendant », puis modéré, Vibert était, semble-t-il, avant tout « vibertiste », comme son « meilleur ennemi » É. Goude était avant tout « goudiste »[82].

Malgré une propagande communiste ininterrompue, l'organisation du 1er mai 1921 fut quasiment inexistante. Les minoritaires brestois dirent s'en désintéresser, en raison du programme, défini par la CGT majoritaire. 1 500 ouvriers défilèrent toutefois – c'était un dimanche – sans incident, en brandissant des pancartes antimilitaristes : « amnistie », « vive les marins de la mer Noire », « à bas la guerre ».

Ces quelques mouvements, relativement timorés pour l'instant, préfiguraient toutefois un été 1921 qui allait être particulièrement actif au sein du syndicalisme de l'arsenal. Les divergences internes allaient désormais prendre une tournure résolument politique.

Illustration N°25 – Louis-Léon Nardon en 1929
(A.D. Finistère 3 M 459)

[78] Cette décision rajoute à notre perplexité quant à la véritable nature du vote de Kerdraon au scrutin du 5 janvier.

[79] « Une résolution […] proposée par Dumoulin est adoptée par 82 voix contre 31, 12 abstentions et 12 absents confirme les décisions du CCN précédent : "les associations qui donneraient leur adhésion à l'Internationale syndicale, section de l'Internationale communiste, se placeraient […] en dehors de la CGT" ». Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 116.

[80] Élu sur la liste Hyppolite Masson en 1919, il devint maire à cette occasion. Il fut révoqué par Poincaré le 16 février 1920 pour avoir interdit une manifestation d'anciens combattants et avoir ainsi commis « un écart à la norme » des lendemains de la victoire (Voir Danielle TARTAKOWSKY *Les manifestations de rue en France : 1918-1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 53 et p. 66). Il retrouva ce poste le 20 février 1921 après une année « d'intérim » effectuée par H. Masson, député. Voir Yvon TRANVOUEZ, « Mythes et réalités du "vieux Brest" (1919-1944) », dans M-T. CLOITRE-QUERE, *Histoire de Brest*, Brest, CRBC, 2000, p. 217.

[81] Le 19 mars, des anarchistes proclamèrent en direction des minoritaires: « si vous faites une révolution, vous trouverez les libertaires devant vous ».

[82] Vibert annonça être venu au communisme après une longue réflexion, mais, de l'avis de tous – syndicalistes comme autorités – ce cheminement politique s'expliquait surtout par une aversion sans borne envers le député de la première circonscription de Brest.

C) La scission unitaires / confédérés

a) Le congrès de Lille (25-30 juillet 1921)[83]

1. À la veille du congrès de Lille : avancée minoritaire à Brest

À la veille du congrès de la CGT à Lille (XXII^e^ congrès national corporatif, XVI^e^ de la CGT)[84], la propagande des minoritaires et des CSR s'intensifia[85]. Toutefois, les réunions n'attiraient que quelques militants (trente à cinquante), généralement les plus convaincus, et ce, au grand dam de Kerdraon qui se désespérait de voir l'écrasante majorité rester indifférente, à un moment clé de l'histoire du syndicalisme français. Il est vrai que cette masse ne comprenait pas grand-chose à ce qui lui était généralement expliqué à travers de grandes théories parlant de Russie et de bolchevisme, de Lénine et de Marx, de Kiel et de Karl Liebknecht, du capital et du collectivisme, c'est-à-dire des préoccupations bien étrangères à ce que devait être, à leurs yeux, l'action syndicale. L'ouvrier de l'arsenal semblait bien plus proche des valeurs de la Charte d'Amiens que ne le fut jamais la plupart de ses responsables syndicaux.

Si la propagande reprenait de plus belle à Brest à ce moment, c'était en raison de l'arrivée à Paris, le 26 juin, d'une lettre du comité exécutif de l'IC à Moscou. Celle-ci intimait l'ordre de créer dans les ports militaires et surtout ceux du Ponant et du Levant, des centres de propagande révolutionnaire à l'intention des ouvriers des arsenaux et des militaires. « Il serait ainsi possible d'aboutir, suivant l'exemple de ce qui a été fait en Russie, à une révolte des équipages des bâtiments de guerre qui donnerait le signal de la révolution internationale »[86].

Le lendemain 27, un vote eut lieu pour définir l'orientation à adopter par la représentation brestoise à Lille et, du même coup, pour savoir s'il était nécessaire de remplacer le bureau de la Bourse, anarchiste, et désormais jugé trop « mou » par certains de ses adhérents, au premier rang desquels le syndicat de l'arsenal. Le résultat du vote fut tout à fait favorable aux communistes : Le Trocquer, T. Kerdraon, Bougeard, Le Cam et Cadec, furent élus par 8 voix[87] contre 6 et une abstention. Le Trocquer retrouvait son poste de secrétaire non appointé de la Bourse et la position à adopter par la représentation brestoise au congrès était donc fixée, ce qui eut pour effet, localement, d'entraîner la démission des majoritaires du bureau de l'arsenal. Cette décision de Berthelot avait pour principal objectif de faire pression sur les délégués pour qu'en définitive, ils rejoignissent le camp de Jouhaux lors du congrès[88].

Le déroulement et les résultats du congrès de Lille allaient clarifier un peu plus la situation à la CGT, en entérinant la rupture entre les courants minoritaires et majoritaires, tout en confortant les dirigeants brestois dans leur orientation vers le communisme.

---

[83] Maurice LABI, *op. cit.*, p. 191-207.
[84] Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 117-118.
[85] Le comité départemental des CSR du Finistère fut constitué en avril. Voir Gérard REYNAUD, *op. cit.*, p. 66.
[86] AD Finistère 1 M 220. Rapport du commissaire spécial du 27 juin. Cette consigne intervenait deux années et demie après la tentative avortée des « amis de *la Vague* » à Brest qui avaient été, en quelque sorte, les précurseurs d'une entreprise de ce genre en France.
[87] Arsenal, cheminots (État et départementaux), municipaux, coiffeurs, boulangers, PTT (lignes et sous-agents).
[88] Au congrès, la fédération de la Marine de l'État vota majoritairement contre le rapport moral de Jouhaux. Voir Antoine PROST, *La CGT à l'époque…*, *op. cit.*, Annexe I, Tableau I, p. 178.

2. Après Lille : les divisions éclatent au grand jour

Malgré les résultats du congrès de Lille globalement favorables à Jouhaux – même si les minoritaires accrurent un peu plus la percée enregistrée au cours des congrès précédents[89] –, Berthelot et les majoritaires ne tentèrent pas de reprendre les rênes du syndicat, ni même d'en réintégrer le bureau. Leur tentative de pression ayant échoué, ils persévérèrent dans leur mise à l'écart volontaire, persuadés que les minoritaires, par leur attitude intransigeante, leur propension à développer des théories politiques et philosophiques bien étrangères à la vie brestoise et dont ils ne semblaient pas toujours mesurer toutes les nuances, finiraient inévitablement par commettre des erreurs irréparables de nature à convaincre la masse des ouvriers de leur incompétence.

Le 19 septembre, suite à l'ultimatum lancé par Jouhaux et visant à exclure les organisations minoritaires, les deux mouvances entrèrent dans une violente opposition qui allait durer près de quinze ans[90]. À l'instar de l'ensemble du pays, les scissions de Tours et de Lille eurent des conséquences néfastes pour la gauche brestoise. Si l'harmonie n'avait jamais caractérisé la vie politique et syndicale de la cité, la division allait maintenant éclater au grand jour pour le plus grand bonheur des conservateurs.

Les partisans brestois du communisme décidèrent de suivre à la lettre les 11e et 17e conditions de Lénine déclarant la guerre à « l'Internationale des syndicats jaunes fondée à Amsterdam » et aux « vieux partis sociaux-démocrates ou socialistes officiels ». Les insultes pleuvaient et les propos étaient peu châtiés entre socialistes et communistes, entre majoritaires et minoritaires de la CGT. L'obstruction, lors des meetings, devenait systématique[91]. Dans les colonnes du *Cri du Peuple*, on se raillait ouvertement des communistes et de Le Treis. On faisait passer le 3e adjoint au maire de Brest – ancien responsable socialiste – pour un illuminé aux yeux de la population. Par l'intermédiaire de *Germinal* qu'il dirigeait, Le Treis ne s'en laissait pas compter, allant même jusqu'à proférer des menaces de mort à l'égard d'Auguste Quiniou, du *Cri du Peuple*. Les affiches répondaient aux affiches, les tracts aux tracts, dans une progression frénétique de la violence verbale. Ernest Hervagault, commis à l'arsenal et conseiller municipal socialiste, fut même agressé en pleine rue par J-M. Guiban. Cette rivalité fut néfaste aux deux principaux courants de la gauche brestoise. Mais ce furent cependant les communistes qui eurent le plus à en souffrir.

Bien qu'affaiblie, la propagande communiste n'en fut pas moins active, particulièrement à compter du mois d'août 1921, alors que la SFIC développait une campagne pour la libération des mutins de la mer Noire[92]. Face à ce regain de contestation antimilitariste, le préfet maritime interdit

---

[89] Congrès de Lille : motion sur l'orientation syndicale minoritaire favorable à la IIIe Internationale : 1 325 mandats (45.7 %), contre 324 mandats (16.1%) en 1919 à Lyon et 552 mandats (26.1%) en 1920 à Orléans – Motion défendue par Jouhaux à Lille: 1 572 mandats (54,3%). Maurice LABI, *op. cit.*, p. 132, 181 et 202

[90] « Une résolution met "la CGT dans l'obligation d'admettre dans son sein les minorités qui acceptent les décisions des congrès confédéraux", ce que refusent les minoritaires ». Michel DREYFUS, *op. cit.*, p 117-119.

[91] Ainsi, par exemple, Paul Faure s'attaqua violemment aux communistes lors d'un meeting à Brest le 14 août 1921. Devant un public de 700 personnes, dont la moitié environ était sympathisante de la SFIC, il fut tout aussi brusquement apostrophé par J. Le Treis et Joseph Le Meur (syndicat des instituteurs) qui lui reprochèrent d'avoir délaissé les théories révolutionnaires pour pactiser avec le gouvernement bourgeois. Faure ne put conclure sa conférence.

[92] Voir Charles TILLON, *La révolte vient de loin. Des soutes du Guichen mutiné aux bagnes métropolitains et marocains*, Paris, Julliard, 1969, notamment p. 300-325. Le bureau de l'arsenal vota, en décembre, une subvention de 50 fr. pour le Comité de défense des marins de la mer Noire

toute distribution de journaux révolutionnaires à l'intérieur de l'établissement. En effet, malgré les fouilles aux portes et la surveillance de la gendarmerie maritime, des imprimés « subversifs » étaient régulièrement introduits dans l'enceinte. Cozian, électricien à l'artillerie navale apportait ainsi tous les lundis matins plusieurs exemplaires du *Libertaire*. Pierre Camblan, des Machines, vendait quant à lui un journal édité en Suisse et interdit en France[93], *L'Avant-Garde*, premier organe lié aux Jeunesses communistes.

Beaucoup de matelots avaient été attentifs aux événements qui s'étaient déroulés au printemps 1919 en mer Noire et avaient été sensibles au sort réservé aux marins révoltés. La « rébellion » de la caserne du 2e dépôt le 18 juin 1919 et les manifestations intervenues pendant l'incarcération de Charles Tillon à Pontaniou en septembre suivant[94] en étaient déjà des témoignages. Mais sous l'impulsion de la SFIC, ce combat pour l'amnistie générale prit une toute autre ampleur. Mêlant mutins du front et de la mer Noire aux condamnés syndicalistes et anarchistes, les affiches de propagande qui fleurissaient alors sur les murs brestois réclamaient à corps et à cris la libération de Marty, Badina, Émile Cottin, Jeanne Morand, Gaston Rolland, Jean Goldsky, Germaine Berton, Bouvet, Taullèle, le retour d'exil de J. Sadoul, Henri Guilbeaux[95], Lucien Midol, la libération des mineurs lorrains, des métallos du Havre, des grévistes de partout qui étaient détenus sous le statut de droit commun.

Cette campagne se doublait d'une action anti-impérialiste destinée à venir en aide aux populations russes touchées par la famine. Dans une réunion de la Bourse du travail, le 29 août 1921, les quatorze groupements présents, dont l'arsenal, votèrent une somme de 1 600 fr. à destination de la Russie[96]. Un comité d'assistance au peuple Russe et contre la livraison d'armes aux « blancs » fut créé en août/septembre à l'initiative des communistes, des libertaires et de la Jeunesse syndicaliste. Cette lutte inaugurait, en une certaine mesure, les combats communs qui allaient réunir, à diverses reprises, les « frères ennemis » de l'extrême-gauche brestoise au cours de l'entre-deux-guerres même si l'entente ne durait généralement que peu de temps avant que les considérations idéologiques ne viennent semer le trouble dans cette union.

Ce combat pour l'amnistie devait perdurer pendant encore de nombreuses années dans la cité du Ponant qui devait monopoliser, au moins jusqu'en 1922, l'essentiel de l'activité de la SFIC du département. En juillet 1921, avant le congrès de Lille, le ministère de l'Intérieur avait dénombré 43 individus ou groupements finistériens adhérents à la IIIe Internationale. Sur ces 43 noms, 39 étaient brestois. On y retrouvait, à quelques exceptions près – Théo Kerdraon notamment – les mêmes individus que sur la liste d'avril 1920, c'est-à-dire bien plus d'anarcho-syndicalistes que de communistes à proprement parler[97]. Mais dès la fin de l'année 1921, le vent d'Est qui

[93] Sur la censure vis-à-vis de la presse pacifiste et antimilitariste, voir Jean-Pierre BIONDI, *La mêlée des pacifistes – La grande dérive*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000, p. 155-164.
[94] Charles TILLON, *op. cit.*, p. 349-364.
[95] Voir Annie KRIEGEL, *Aux origines…*, *op. cit.*, p. 292.
[96] Par délibération du 21 décembre 1921, le conseil municipal de Brest émit un vœu portant sur « la libération des marins de la mer Noire et la libération de tous les malheureux, qui, malgré cette fête de l'Armistice sont encore détenus dans les bagnes d'Afrique ». Mais le préfet, estimant que cette résolution sortait des prérogatives de l'assemblée brestoise, l'annula le 28 décembre.
[97] À compter de janvier 1922, les positions commencèrent à mieux se définir dans l'esprit des autorités. « Le communisme paraît destiné à ne regrouper sous ce vocable que les éléments perturbateurs déjà existants, c'est-à-dire les anarchistes, libertaires, antimilitaristes, et encore rencontre-t-il une hostilité de la part des deux premières catégories qui tiennent à leur devise "Ni Dieu, ni Maître" ». Commissaire spécial le 26 janvier 1922. AD Finistère 1 M 220.

secouait Brest depuis début 1918 s'apaisa incontestablement. Le 11 décembre, lors du congrès fédéral de Landerneau organisé par Jean-Louis Rolland[98] et présidé par Lucie Colliard, membre du comité directeur de la SFIC, des 20 sections représentées à Quimper en février, il n'en restait déjà plus que 11[99]. Les orateurs y rendirent compte, devant une maigre assistance de 53 militants, des grandes lignes du programme d'action du parti : presse, tracts, réunions, exploitation des mécontentements et surtout noyautage puis prise de pouvoir dans les syndicats par les CSR.

Le communisme, à peine organisé sous la forme de la SFIC, était donc déjà en perte de vitesse dans le département dès la fin 1921. Son implantation dessinait très clairement les frontières Sud et Est du Léon en suivant une ligne : Brest – Le Relecq-Kerhuon – Landerneau – Landivisiau – Morlaix, et un ensemble littoral Sud regroupant les ports de pêche et les villes de Quimper et de Quimperlé. Il subsistait donc deux zones principales dans lesquelles l'influence communiste ne s'était pas du tout ancrée : le Léon et le Centre-Finistère, autour du bassin de Châteaulin[100]. L'arrondissement de Brest comptait 6 sections sur les 11 du Finistère, représentant à peine 200 membres[101] sur les 600 du département (entre 570 et 634 suivant les estimations officielles). Néanmoins, même si ce secteur constituait le principal bastion départemental avec environ 30% des adhérents, ce chiffre paraissait bien faible au regard des 150 000 habitants des communes concernées et à celui des ports de pêche du Finistère-sud qui recensaient autant de cartes placées que l'ensemble urbain du Léon[102] pour seulement 30 000 habitants.

L'influence décroissante de la SFIC à Brest était confirmée par les chiffres des arrivées de la presse communiste et assimilée en gare[103], même si pour certains de ces organes – *La Vague*

[98] Appartenant au corps entretenu de l'arsenal de Brest (commis de comptabilité), J-L. Rolland fut élu conseiller municipal socialiste de Landerneau en 1919. Tenté par les idées communistes dès 1921, il était encore classé sous cette étiquette lors de la révision du Carnet B au 1er octobre 1922. Commentaire sur sa fiche individuelle de police : « Conseiller municipal de Landerneau ; membre de la section communiste de cette ville ; a présidé le congrès communiste tenu à Landerneau, le 11 décembre 1921 et organisé à l'occasion de la tournée de propagande de l'agitatrice Lucie Colliard ; désigné par le congrès pour représenter la Fédération communiste du Finistère au congrès de Marseille, il se récuse, prétextant que tout son temps était consacré à l'organisation de la section communiste de Landerneau ». Il revint au socialisme en 1923 et c'est sous cette étiquette qu'il devint maire de sa ville en mai 1929. Officiellement radié du Carnet B à la suite de son élection, ayant « cessé d'être dangereux au point de vue national », il continua toutefois d'être répertorié sur « la liste nominative définitive, après révision, des anarchistes du secteur de Brest de toutes catégories » du 3 mai 1935, une année avant son élection comme député du Front populaire. Par contre, Henri Nardon, directeur de l'hospice civil de Brest, membre dirigeant de la Fédération communiste du Finistère, fut radié en raison de sa parenté avec le maire socialiste de la ville. Cette radiation datait du début juin 1924, soit quelques jours seulement après l'élection du Cartel des gauches soutenu par la SFIO. AD Finistère 4 M 344.

[99] Brest, Morlaix, Landerneau, Landivisiau, Douarnenez, Quimper, Elliant, Audierne, Quimperlé, Plobannalec, Lesconil.

[100] Dans les monts d'Arrée, la situation était différente. Si Louis Lallouët, d'Huelgoat, fut le premier maire communiste de Bretagne (jusqu'en 1929), les autres secteurs durent patienter quelques années avant de devenir, pour certains, des bastions rouges. Par contre, dans le Léon, le mouvement ne « prit » jamais. En ce qui concerne l'évolution de la SFIC à cette époque dans le Finistère, voir notamment Christian BOUGEARD, *Les forces politiques…, op. cit.*, p. 104 -109.

[101] Brest : environ 100 membres ; Saint-Pierre : 15 ; Saint-Marc : 15 ; Lambézellec : 20 à 25 ; Relecq-Kerhuon : 15 à 20 ; Landerneau : 20 environ. Évaluation du commissaire spécial le 30 décembre 1921. AD Finistère 1 M 220.

[102] Et que dire, quinze années plus tard, au moment du Front populaire. L'ensemble léonard ne comptait « que » 15 cellules communistes pour environ 160 000 habitants alors que le rayon de Pont-L'Abbé en recensait 9 pour 30 000 et, mieux encore, le rayon Huelgoat-Carhaix, 9 également pour une population d'environ 15 000 âmes. Voir Jean-Paul SENECHAL, *Images du Front populaire Finistère 1934-1938*, Morlaix, Skol Vreizh, 1987, p. 15-16. Voir également, sur l'implantation et le développement du communisme à Concarneau, Marc MORLEC, *Filets bleus et grèves rouges. Concarneau : de la Grande guerre au Front populaire*, Morlaix, Skol Vreizh, 2003.

[103] AD Finistère. 1 M 220.

notamment – la répression policière et militaire[104] qui frappait la ville depuis le début de l'année 1919 était en grande partie responsable de la chute des abonnements.

Titre	1920	1921	Différence
L'Humanité	276	258	- 18
Le Journal du Peuple	67	45	-22
L'Internationale	0	9	+ 9
La Vague	253	100	- 153
Total	596	412	- 184 (- 31%)

Tableau N°9 - Presse communiste et assimilée arrivée en gare de Brest 1920/1921 (Nombre de numéros)[105]

Carte N°3 – Évolution de l'implantation de la SFIC en Finistère (1921 – 1936)[106]

À quoi ou à qui devait-on attribuer ce rejet assez général des théories communistes et les difficultés d'implantation du parti dans la région brestoise ?

D'un point de vue politique, il est certain que le premier adversaire du communisme dans la cité du Ponant fut le socialisme, comme il le fut du mouvement anarchiste et révolutionnaire dans

[104] La hiérarchie maritime usait de ses prérogatives pour réprimer les menées communistes à l'intérieur de la troupe en infligeant des sanctions aux marins coupables d'avoir lu certains organes : *La Vague*, *Germinal*, *l'Humanité*. Des sanctions qui allèrent jusqu'à des peines de prison infligées à des militaires ayant assisté à des réunions communistes. En juin 1922, un marin, Didaet, un infirmier militaire, Marcel Broudin et un infirmier attaché à la direction du port, Alexis Le Guen, furent punis de 30 jours de prison pour avoir assisté à un meeting communiste au Relecq-Kerhuon.
[105] D'après A.D. Finistère 1 M 220.
[106] D'après A.D. Finistère 1 M 220 (chiffres de 1921) et Jean-Paul SENECHAL, *op. cit.* (chiffres de 1936).

les premières années du siècle. La puissance de la SFIO brestoise était alors indiscutable : enracinement d'une municipalité socialiste depuis 1904[107] ; réélection ou élection des députés Goude et Masson ; présence du siège de la fédération et de l'organe *Le Cri du Peuple*. Tous ces éléments influèrent incontestablement sur les difficultés que rencontrèrent les théoriciens de la SFIC à Brest. Un fort sentiment anticommuniste s'était par ailleurs développé au sein même du conseil municipal, le maire Nardon refusant même de reconnaître le syndicat des employés municipaux en raison de son affiliation à la CGTU[108]. Le préfet du Finistère rendait compte de cette situation au ministre de l'Intérieur en octobre 1927 :

> « Grâce au socialisme, le communisme est ici contrebattu au point de vue politique et il en est de même pour la tendance syndicaliste unitaire qui ne peut se développer par la suite de l'action confédérée » [109].

Parallèlement, la droite et le parti clérical n'hésitaient pas à enfoncer le clou, profitant des colonnes de *La Dépêche de Brest* ou du *Courrier du Finistère* pour faire courir les rumeurs les plus insensées, comme en mai 1922, quand le quotidien de la place Wilson se fit grand inquisiteur en dénonçant la menace d'un complot communiste touchant à l'espionnage industriel à Brest[110]. Les services de police, qui s'indignaient eux-mêmes de la contre propagande conservatrice alors menée, étaient fréquemment dans l'obligation de rétablir la vérité. Mais il est indéniable que de telles informations, affichées à la une du quotidien, ne purent qu'avoir une influence funeste sur le développement du mouvement communiste à Brest et sur les éventuelles velléités d'adhésions d'ouvriers de l'arsenal généralement attachés à leur outil de travail.

D'autre part, l'ascension de Daniel Le Flanchec en tant que leader de la fédération finistérienne du PC-SFIC eut également pour effet de favoriser le glissement du centre de gravité du parti de Brest vers Douarnenez dès 1923[111].

Tant et si bien que d'un point de vue politique et malgré sa forte population ouvrière, Brest ne devait jamais devenir un bastion communiste de référence au point de vue national[112].

3. Résistances syndicales

Du côté syndical, les résistances furent également nombreuses. Les tentatives communistes s'y retrouvèrent souvent confrontées à l'opposition des modérés majoritaires, proches des socialistes. Quant aux anarchistes, ils tenaient toujours certains syndicats, dont les dockers et la Jeunesse syndicaliste. Et si, par défiance envers Jouhaux et les majoritaires, ils avaient souvent rallié le camp minoritaire à la suite du congrès de Lille, ils n'en étaient pas pour autant devenus des fervents partisans de la III[e] Internationale. Les communistes allaient souvent trouver, dans ce qui restait du mouvement libertaire brestois, une opposition immédiate.

---

[107] Malgré le retour de Delobeau entre 1908 et 1912.

[108] Le samedi 1[er] mars 1924, alors qu'Émile Goude introduisait la réunion brestoise de la tournée électorale finistérienne de Léon Blum, ce dernier ne put s'adresser aux 2 500 auditeurs qui s'étaient déplacés salle de la Brestoise. Immédiatement, il fut apostrophé par René Martin qui exposa au public le conflit qui existait entre le maire socialiste et le syndicat des travailleurs municipaux. Blum ne put s'exprimer.

[109] Rapport du 29 octobre 1927. AD Finistère 1 M 475. En ce qui concerne l'évolution des votes lors des élections de l'entre-deux-guerres à Brest, voir Yvon TRANVOUEZ, « Mythes et réalités… », *op. cit.*, p. 216.

[110] « Découverte de graves sabotages communistes à l'arsenal ». *La Dépêche de Brest* du 5 mai 1922.

[111] Christian BOUGEARD, *Les forces politiques…*, *op. cit.*, p. 106.

[112] Philippe BUTON, « Les effectifs du PCF, 1920-1984 », *Communisme*, N°7, 1985, p. 5-30.

Au cours de l'année 1921, ils réussirent cependant partiellement le noyautage de certaines organisations ouvrières comme celle des travailleurs municipaux avec Cam, des PTT avec Le Treis, des coiffeurs, des boulangers, des cheminots, et bien sûr de l'arsenal avec Kerdraon et Cadec. Ils prirent également les rênes de l'UD le 25 septembre, la majorité des délégués refusant d'adhérer à l'ultimatum de Jouhaux[113]. Cette mainmise sur les instances du mouvement ouvrier – après la Bourse du travail en juin – eut pour résultat immédiat une accentuation des défections, surtout à la suite de l'affaire Le Trocquer, « exécuté » pour mouchardage le 4 novembre[114]. Certaines organisations[115] en profitèrent pour s'élever contre un système qui délaissait l'aspect professionnel au bénéfice d'une propagande politique permanente.

À la Jeunesse syndicaliste, le malaise était également présent. Tous les groupes de l'Ouest souffraient d'une hémorragie d'adhérents. Ceux-ci restaient partagés entre CSR et CGT. Toutefois, créée par les libertaires J. Le Gall et V. Pengam, ce groupement avait toujours montré une attitude farouchement opposée à l'ingérence de la politique au sein des organisations ouvrières. D'autre part, d'un point de vue idéologique, elle ne pouvait approuver la théorie marxiste privilégiant la collectivité à l'individu, ce dernier devant accepter l'autorité de la première. Enfin, le principe même de dictature du prolétariat entrainait immédiatement une levée de boucliers de la part des anarchistes[116]. Elle refusa donc d'adhérer à la III^{e} Internationale, tout en restant, pour l'instant, du côté minoritaire.

Au niveau syndical, le communisme avait recueilli un écho mitigé, bien que plus significatif que sur le plan politique. Mais, dans cette lutte d'influences entre minoritaires et majoritaires, c'était le syndicalisme brestois tout entier qui souffrait. Une nouvelle crise de désyndicalisation toucha la ville et l'arsenal. Son syndicat rouge ne comptait plus qu'à peine 500 adhérents à la fin de l'année (soit environ 8% des effectifs employés à ce moment), dont tout juste 200 cotisants. Dès octobre, le bureau avouait son impuissance à recruter de nouveaux membres. Propos auxquels il était systématiquement répondu, notamment de la part de Berthelot et de ses partisans, que tant que les considérations politiques prédomineraient au sein de l'organisation, le syndicat resterait ignoré.

Ainsi, quand il fut question, le 28 octobre, de lancer un mouvement en raison d'une nouvelle diminution de l'indemnité de cherté de vie, le syndicat, malgré ses efforts, ne trouva pas grand monde pour le suivre dans un embryon de manifestation qui fut aisément et rapidement étouffé par le service d'ordre. Il est vrai que le ministre avait immédiatement retiré ce projet en rétablissant le taux précédent[117].

---

[113] Gérard REYNAUD, *op. cit.*, p 66.

[114] Le Trocquer avait renseigné *La Dépêche* au sujet des anarchistes qui lapidèrent le consulat américain le 19 octobre, lors de la première protestation brestoise contre la condamnation de Sacco et Vanzetti. Gérard REYNAUD, *op. cit.*, p 68. Voir également Christian BOUGEARD, *Les forces politiques…,ibid.*, p. 106.

[115] Ainsi, par exemple, les syndicats de Morlaix et de Carhaix notifièrent à l'UD que, dorénavant et tant que les communistes en auraient la direction, ils ne lui verseraient plus leurs cotisations et prendraient leurs timbres directement à la CGT. Rapport du commissaire spécial du 30 décembre 1921. AD Finistère 1 M 220.

[116] Pour bien marquer la limite – parfois floue, nous l'avons évoqué – qui existait entre communistes et libertaires, l'Union anarchiste avait condamné sans équivoque le concept de « dictature du prolétariat » dès son deuxième congrès en novembre 1921, un mois avant celui de la Grange-aux-Belles. Mais dans l'esprit de militants qui se situaient souvent au carrefour des deux tendances, ce qui était en définitive souvent le cas à l'arsenal, le choix fut souvent difficile.

[117] Il s'agissait de la suppression du reliquat de la prime (0,88 fr.) annoncée par la circulaire du 31 mai. Une nouvelle fois, les autorités firent marche arrière devant la grogne des personnels civils de l'État, formés en « cartel des services

b) De la scission aux premiers projets de réunification

1. Adhésion du syndicat de l'arsenal à la CGTU

La progression minoritaire depuis le congrès d'Orléans, en septembre 1920, avait été remarquable et la défaite avait, pour beaucoup de défenseurs des CSR, valeur de victoire. Ce résultat n'eut pour effet que de conforter les dirigeants du bureau de l'arsenal dans leur orientation. Mais ceux-ci devaient s'en retrouver un peu plus isolés encore. Kerdraon, puis Cadec, élu secrétaire général en janvier 1922, ne parvinrent à réunir que six volontaires pour composer un bureau particulièrement restreint. À l'exception de Villain, libertaire des Jeunesses syndicalistes, tous étaient maintenant partisans du communisme (Henri Cadec, Théophile et Yves Kerdraon, Quentel et Pierre Camblan), sans être forcément, pour l'heure, adhérents à la SFIC[118].

Le congrès minoritaire de la Grange-aux-Belles (22-24 décembre 1921) venait de donner naissance à une nouvelle CGT : la Confédération générale du travail unitaire (CGTU)[119], dont le bureau provisoire était de tendance libertaire : Paul Cadeau, Adrien Labrousse et Pierre Totti. Une direction qui donnait entière satisfaction aux anarchistes brestois qui, sans adhérer, pour la plupart, à l'IC, allaient dénoncer encore pendant de nombreuses années « les traîtres de la CGT qui s'était lié au gouvernement et à l'Union sacrée […] et certains cégétistes comme Bidégaray qui avaient trahi le prolétariat le 1er mai 1919, puis en 1920 au moment de la grève des cheminots[120]».

Le 13 janvier 1922, à la Bourse du travail, seuls 8 syndicats sur 18 cotisants étaient présents pour définir l'attitude de chacun quant à l'affiliation à l'ancienne ou à la nouvelle organisation. Cette participation, extrêmement faible à un moment crucial de l'histoire du syndicalisme, illustrait bien l'embarras dans lequel se trouvaient les responsables, mais également l'état de certains groupements qui n'avaient plus, à ce moment, qu'une existence théorique. Le syndicalisme brestois, déjà mal remis de la Grande Guerre, traversait la même crise que la CGT à l'échelle nationale. Le vote qui suivit la réunion donna les résultats suivants :

- Pour l'adhésion à l'ancienne CGT : dockers, inscrits maritimes, poudreries, éclairage et PTT.
- Pour la nouvelle CGT : travailleurs municipaux, arsenal, employés de commerce.

Les positions de chaque syndicat étaient désormais établies, globalement identiques à celles adoptées par leurs fédérations respectives lors du congrès de Lille[121], à l'exception notable de l'arsenal. Il restait maintenant à savoir quelle tendance se maintiendrait dans les locaux de la Bourse. Les discussions furent violentes, notamment de la part des anarchistes :

> « À la question de savoir qui se maintiendrait dans les locaux actuels de la Bourse, Guéna des dockers, répondit : "la Bourse est à moi !". Cam, des municipaux lui demanda : "de quel droit ?", en

publics » pour l'occasion. Craignant que l'effervescence qui montait à l'arsenal ne fît tâche d'huile, cette deuxième diminution fut annulée.

[118] Lors de la révision du Carnet B (liste intermédiaire de juin 1923), Kerdraon était encore classé « anarchiste révolutionnaire », « sympathisant communiste mais non adhérent ». Il adhéra officiellement à la SFIC en juillet 1924.

[119] Maurice LABI,, *op. cit.*, p. 220-227.

[120]René Martin le 30 mai 1925. AD Finistère 1 M 239. Bidégaray était responsable modéré du syndicat des cheminots. Il fut accusé d'avoir volontairement lancé le mot d'ordre de grève dans des circonstances particulièrement défavorables pour démontrer l'inefficacité de la stratégie des syndicalistes révolutionnaires. John BARZMAN, *op. cit*., p. 276.

[121] Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 125.

s'approchant de lui. Guéna lui répondit : "tes poings ne me font pas peur !" en sortant un revolver de sa poche. Sur quoi, Cam fit de même[122] ».

Une attitude édifiante mais, nous l'avons évoqué, tout à fait symptomatique du climat qui régnait dans le syndicalisme brestois depuis le début du siècle. L'élection du nouveau bureau de la Bourse n'apporta pas de réponse à la question dans le sens où les diverses tendances se partageaient les postes[123]. Une nouvelle fois, l'arsenal se taillait la part du lion.

Des tiraillements divisaient également l'UD. Réunis le 29 janvier 1922 à Morlaix, les 44 syndicats affiliés furent dans l'obligation de définir leur position face aux deux confédérations. 30 se prononcèrent pour le maintien dans l'ancienne CGT[124], 14 pour l'adhésion à la nouvelle CGTU. Le 18 avril, au congrès départemental unitaire de Landerneau présidé par Cadec, les dirigeants purent avoir une représentation fidèle de leur influence dans le Finistère : 3 unions locales : Quimper, Quimperlé et Morlaix, 2 jeunesses syndicalistes : Brest[125] et Morlaix, et 15 syndicats dont ceux de l'arsenal et des instituteurs.

Guéna, Gourmelon et Le Bris, formèrent, en définitive, une Bourse et une union départementale majoritaires autour du syndicat des dockers[126]. Quant à celui de l'arsenal, maintenant officiellement affilié à la nouvelle CGTU[127], il commanda 300 cartes d'adhérents à la fédération[128]. Ce chiffre, peu élevé au regard des milliers de travailleurs de l'établissement, démontrait que les responsables ne se berçaient pas d'illusions quant à leur influence du moment. Bien que conscients du fait que la désaffection dont était victime le groupement tenait avant tout aux divisions internes issues d'une trop grande politisation de l'organisation, ses responsables ne changèrent pas pour autant de cap, allant jusqu'à menacer de créer une nouvelle fédération – ce qu'ils devaient faire ultérieurement – si l'existante demeurait fidèle à la CGT.

À l'occasion du 1er mai, pour tenter d'atténuer l'image déplorable de ces luttes intestines, unitaires et majoritaires décidèrent d'une action commune. Mais l'absence des députés Goude et Masson au cours de cette journée se fit particulièrement remarquer et cette union de circonstance de survécut pas à l'événement. En définitive, la situation n'était brillante d'aucun côté et c'est une nouvelle fois le syndicalisme brestois dans sa globalité qui sortait affaibli de ces multiples ruptures.

2. Nouvelles rumeurs de licenciements massifs

Dans le fossé issu de ces dissensions, gouvernement et patronat s'engouffraient maintenant pour tenter de rogner sur certains avantages acquis (journée de huit heures, salaires, etc.).

---

[122] Rapport du commissaire spécial de Brest du 13 janvier 1922. AD Finistère 1 M 237. Notons que Louis Lecoin, syndicaliste pacifiste et libertaire avait tiré un coup de feu en l'air en plein congrès de Lille, déclenchant une bagarre générale. L'usage des armes à feu était une pratique presque « habituelle » chez les anarcho-syndicalistes et syndicalistes révolutionnaires. Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 116.

[123] Secrétaire général : Berthelot, libertaire fédéraliste (arsenal) ; secrétaire-adjoint : Cadec, communiste (arsenal) ; trésorier général : Le Bris, cégétiste majoritaire (arsenal) ; trésorier-adjoint : Quentel, communiste (arsenal) ; membres : René Martin, libertaire fédéraliste (dockers) ; Rault, cégétiste majoritaire (éclairage).

[124] 10 syndicats brestois, 10 de Morlaix et environs, 10 du sud du département.

[125] Le bureau de la JS de Brest était composé de quatre ouvriers de l'arsenal.

[126] La Bourse du travail majoritaire s'installa dans un local de la rue Monge. Bureau élu le 23 février : secrétaire général : Gourmelon (dockers) ; secrétaire-adjoint : Guéna (dockers) ; trésorier général : Poirier (inscrits maritimes) ; trésorier-adjoint : Rault (éclairage) ; syndic : Sanquer (tailleurs). Le 2 août 1922 fut inaugurée la Bourse du travail unitaire, rue Michelet, fondée en juin précédent. Trois des cinq membres du bureau étaient ouvriers à l'arsenal.

[127] Comme Toulon, Ruelle, Guérigny et Indret. Paris, Cherbourg et Rochefort restaient du côté majoritaire.

[128] Au 27 janvier, ils n'en avaient vendu que 150, au prix de 0,50 fr. chacune.

Des rumeurs de réduction du budget de la Marine, à hauteur de 20 millions de francs, étaient apparues dès la fin du mois de janvier. Cette nouvelle amputation des crédits militaires devait entériner les réductions de postes décidées par la circulaire du 14 mai de l'année précédente et provoquer le licenciement de 5 000 ouvriers et employés dans l'ensemble des établissements industriels maritimes de l'État. Les premiers concernés par cette mesure étaient les personnels ayant 25 ans de service et 50 ans révolus, de même que les auxiliaires admis depuis la guerre. Les directions devaient faire parvenir au ministère les états nominatifs – accompagnés des punitions et jours de maladie – des individus appartenant aux catégories susmentionnées. En retour, les listes définitives des personnels congédiés devaient être affichées à l'arsenal dès le mois de février. Mais rien ne fut décidé à ce moment, devant les menaces d'une grève, qui, cette fois, aurait été suivie, les revendications touchant à des sujets d'ordres professionnel et pécuniaire.

Toutefois, en février, on ne parlait plus « que » de 1 800 licenciements et ces chiffres alarmants devaient être revus régulièrement à la baisse. Les pouvoirs publics alléguèrent alors que l'annonce gouvernementale avait été amplifiée dès l'origine par les responsables syndicaux. Pour ces derniers, il s'agissait au contraire du ministère qui, sous la pression, avait fait marche arrière. Comme d'ordinaire, les assertions de chacune des parties contenaient une part de vérité. Dans les premiers jours de février, seuls deux comptables avaient reçu leur préavis et, *in fine*, le nombre total de congédiements semblait devoir être très faible.

Mais en mars, les menaces se firent à nouveau de plus en plus tangibles. Le gouvernement annonçait qu'il allait mettre un terme à l'activité des établissements de Rochefort et de Lorient[129].

Les licenciements ainsi occasionnés auraient conduit vers Brest toute une main-d'œuvre souvent spécialisée qui se serait dès lors retrouvée en conflit avec les ouvriers locaux. Depuis début 1920, l'établissement avait déjà perdu environ 1 100 travailleurs par le jeu normal des décès, des mises à la retraite et des départs volontaires. On parlait maintenant de 600 licenciements, uniquement pour Brest. Ce fut en mai que la sanction définitive tomba : sur les 1 901[130] suppressions de postes programmées au 1er juillet pour l'ensemble du territoire, l'arsenal du Ponant en paierait une contribution de 366[131] pour répondre aux économies mises en place par la loi de Finances. Cette fois, les ouvriers n'étaient pas les seuls touchés. Les agents techniques des Constructions navales et des Travaux hydrauliques nés au cours des années 1866, 1867, 1868, étaient également appelés à quitter l'établissement[132]. Les travaux devaient être de plus en plus fréquemment confiés, soit directement au secteur privé, soit à l'arsenal, mais par l'intermédiaire de la sous-traitance et des régies. L'accélération du processus devant mener à une externalisation systématique des tâches devenait la règle dès cette période, avec en point de mire, à plus ou moins long terme, le retrait de l'État de ces établissements.

---

[129] Rochefort fermera définitivement ses portes en 1926.

[130] Cherbourg (222) ; Lorient (315) ; Rochefort (331) ; Toulon (198) ; Indret (50) ; Guérigny (200) ; Bizerte (196) ; Paris (8) ; Ruelle (6) ; Marseille (1) ; Saigon (8).

[131] CN : 250 (total France : 1 500) ; Artillerie: 15 (54) ; Travaux hydrauliques : 51 (277) ; Intendance : 50 (70).

[132] À l'exception de ceux qui étaient au tableau d'avancement, ceux qui ne réunissaient pas les conditions de service pour obtenir une retraite (25 ou 20 ans selon le cas) et ceux qui étaient mariés depuis moins de deux ans au 1er juillet. Par une circulaire du 10 juin 1922, des facilités furent prévues pour les personnels qui manifesteraient le désir de quitter l'arsenal volontairement. Une prime de licenciement pouvait être accordée, à condition d'en faire la demande avant le 1er juillet. Or, les autorités maritimes brestoises ne portèrent cette décision ministérielle à la connaissance des ouvriers qu'à compter du 27 juin, ce qui, objectivement, leur laissait peu de temps pour prendre une décision en toute sérénité.

Le « vieux syndicat » espérait beaucoup de cette décision gouvernementale pour regonfler ses effectifs. Mais il n'en fut rien. Les ouvriers restaient sourds aux appels des responsables du bureau et confortaient ainsi Berthelot dans sa stratégie de la chaise vide inaugurée en juillet 1921. La caisse s'épuisait[133] à mesure que les adhérents « oubliaient » de payer leurs cotisations mensuelles. Le syndicat ne comptait plus que 240 cotisants sur 320 titulaires de cartes. En juillet, on ne trouvait même plus un nombre de délégués d'ateliers suffisant.

3. Le congrès de Saint-Étienne : des conséquences irrémédiables

La préoccupation principale des responsables syndicaux de tous bords demeurait la scission, l'organisation des nouvelles structures et le recrutement des adhérents.

Kerdraon multipliait les attitudes qui pouvaient paraître ambiguës aux observateurs extérieurs au monde syndical de l'époque – notamment aux autorités –, laissant planer le doute sur ses véritables intentions, semblant « ménager la chèvre et le chou » de manière à attirer le plus grand nombre possible d'ouvriers. Lui qui déclarait, le 13 janvier 1922 « qu'il lui [importait] peu que des groupements adhèrent à l'ancienne CGT puisque les communistes [formeraient] des CSR dans chacun de leur syndicat », avançait également, à qui voulait l'entendre, qu'il estimait que l'ingérence de la SFIC dans le syndicalisme représentait un danger pour les adhésions. Les autorités y voyaient la marque du Parti communiste et de la III^e^ Internationale, des neuvième et dixième conditions de Lénine : le travail « sournois » d'ouvriers dont la mission était de « convertir » l'ensemble des travailleurs à une doctrine qui avait été imposée bien loin de Brest par les effets d'une révolution sanglante et d'une guerre civile qui n'était pas terminée. Pour ces raisons, le communisme inquiétait[134] et, en conséquence, il était nécessaire aux « éléments infiltrés » de la SFIC de dissimuler leurs véritables intentions.

Aujourd'hui, nous ne pouvons prétendre affirmer connaître la véritable stratégie de Théo Kerdraon. Mais il n'est cependant pas impensable, eu égard à son adhésion « tardive » au parti communiste, de considérer qu'il appartenait à cette catégorie de syndicalistes hostiles à l'approche anarchiste, favorables à l'ISR mais néanmoins vivement opposés à tout lien de subordination de celle-ci à la III^e^ Internationale. Communiste, certes, mais syndicaliste avant tout[135].

Quoi qu'il en fût réellement, le communisme inquiétait également les ouvriers, parfois autant que les autres catégories sociales. C'est pourquoi, dès le 20 février, alors que le bureau confédéral provisoire était encore occupé par des anarchistes, Kerdraon avait interpellé Louis Lecoin, lui demandant si les communistes avaient la priorité à la CGT unitaire. Lecoin répondit que c'était les syndicalistes purs et sans opinions politiques qui étaient à la tête de l'« Unitaire ». Désireux de démontrer aux militants brestois que l'influence communiste n'existait pas à la nouvelle CGT, Kerdraon se montra satisfait de la réponse du délégué parisien. Toutefois, si celle-ci reflétait assez bien la situation du moment, les menées communistes restaient incessantes pour prendre le pouvoir à la CGTU.

---

[133] 865 fr. en caisse au 1^er^ avril 1922 contre 1 266 fr. au 1^er^ janvier et encore 1 355 fr. au 1^er^ mars.

[134] Inquiétude qui était souvent la conséquence des campagnes de propagande soigneusement orchestrées par les opposants à l'IC. Il n'est qu'à se rappeler de l'image du bolchevique, le couteau entre les dents, publiée par le Groupement économique de Sceaux et Saint-Denis en 1919.

[135] Voir la description de ces « purs » syndicalistes dans Michel DREYFUS *op. cit.*, p. 126-127. Sur les rapports entre les deux internationales, ISR et IC, et leur rapprochement progressif dans les années Vingt, Michel DREYFUS, *ibid.*, p. 128.

Puis vint le grand jour, celui du 1er congrès confédéral de l'« Unitaire » à la Bourse du travail de Saint-Étienne, le 25 juin 1922. Parmi les 600 délégués, Kerdraon représentait l'arsenal de Brest. À cette occasion, la direction provisoire libertaire élue en décembre 1921 fut évincée. Des syndicalistes proches du communisme prirent le pouvoir et, au niveau national, les anarchistes commencèrent à s'en détacher massivement pour rejoindre les majoritaires de la CGT ou se grouper en syndicats autonomes. Ces derniers réfutaient l'adhésion à l'ISR et l'inféodation à la SFIC, qu'ils considéraient incompatibles avec la Charte d'Amiens[136].

Or, à l'arsenal, la vision libertaire de ce que devait être le syndicalisme avait encore des adeptes même si, comme nous l'avons évoqué, l'idéologie des militants et sympathisants se trouvait souvent à la frontière de plusieurs doctrines. Des syndicalistes définis par Jean Charles comme « une variété zoologique étrange mariant communisme, anarchisme, socialisme de la Charte d'Amiens »[137]. Même intérieurement divisés et politiquement affaiblis à la gauche de la gauche par rapport aux communistes depuis la fin de la guerre, les libertaires de l'arsenal pensaient néanmoins profiter de leur implantation de longue date dans le mouvement syndicaliste brestois pour perpétuer leur action, indépendamment de toute inféodation à un quelconque parti politique. Kerdraon ne s'y trompait pas et, pour sa part, il s'était abstenu lors du vote sur l'adhésion à l'ISR car il estimait « que Brest n'avait pas à prendre ses ordres de Moscou en passant par Berlin ». Il le fit certainement pour éviter une hémorragie d'adhérents plus importante encore mais également parce qu'aucune des autres motions ne correspondait réellement à sa propre vision de l'action syndicale. Pour l'heure, l'arsenal ne suivait donc pas inconditionnellement la nouvelle orientation de la confédération unitaire et souhaitait une plus grande autonomie locale, notamment pour ne pas procurer aux libertaires des arguments dans leurs volontés d'émancipation et de propagande à l'encontre de la CGTU.

Du côté du « vieux syndicat », la situation était maintenant catastrophique. Cadec, de plus en plus sur la sellette, donna la démission du bureau mi-juillet, tout en faisant son autocritique. À son sens, les échecs de son groupement, tant dans ses actions que dans sa propagande et son recrutement, étaient le résultat d'une place trop importante accordée aux questions politiques et internationales. Cette priorité avait détourné de l'organisation une majorité d'ouvriers exclusivement sensible aux questions professionnelles.

Parallèlement, Berthelot et Éven, toujours en retrait, parlaient de plus en plus ouvertement de la création d'un nouveau syndicat, la division ne semblant plus leur poser de cas de conscience. Kerdraon, résigné, leur répondait par des volontés de réunification en leur proposant de partager la direction du mouvement. Certains syndicats comme le bâtiment s'étaient déjà réunifiés, mais généralement sous la bannière de l'ancienne CGT. La masse des ouvriers de tous les secteurs ne pouvait comprendre, voire admettre, l'existence de deux confédérations. D'autant que dans certaines branches, la CFTC était venue brouiller les cartes et les habitudes en divisant un peu plus un syndicalisme déjà dans la difficulté. D'ailleurs, le syndicat rouge de l'arsenal se rendit à dire qu'il ne fallait qu'une seule organisation et que la leur était disposée à admettre toutes les idées, toutes les tendances, qu'elles fussent catholiques, anarchistes ou communistes. C'est-à-dire la

[136] 743 voix pour la motion Monmousseau en faveur de l'adhésion « avec réserves » à l'ISR contre 406 voix aux libertaires et syndicalistes révolutionnaires. Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 127.
[137] Cité par Michel Dreyfus dans Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 126.

réunification intégrale du syndicalisme dans l'établissement, mais sous la tutelle des unitaires et en suivant leur programme. Il va sans dire que cette proposition essuya un refus des autres sensibilités.

La confusion dans laquelle évoluait le syndicat rouge – et plus globalement l'ensemble du syndicalisme brestois – en arrivait presque à faire oublier que l'indemnité de cherté de vie avait été réduite à néant par deux diminutions consécutives, la première de 0,56 fr. par jour depuis le mois d'avril et la seconde d'un montant de 0,16 fr. en août. Annulée par crainte de la grogne des personnels de l'État et des fonctionnaires en octobre précédent, la suppression de ladite prime fut rendue possible pour le gouvernement dix mois plus tard en raison de l'inorganisation syndicale. Il ne restait donc plus rien, ou presque, à cette date, de l'allocation de cherté de vie qui avait été accordée, le 1er janvier 1917, aux personnels civils de l'État "à titre provisoire et exceptionnel" pour faire face à l'augmentation du coût de la vie au cours du premier conflit mondial[138].

4. Projet de réunification nationale à partir de Brest

Sur un plan plus politique, la fin de l'année 1922 fut le théâtre d'un important procès à Brest, celui des ouvriers impliqués dans l'affaire de « l'apologie du crime Cottin ». L'anarchiste Émile Cottin, qui avait tenté d'assassiner Clemenceau le 19 février 1919, fut condamné pour ce fait à la peine de mort par le tribunal militaire, peine commuée par Poincaré à 10 années de prison[139] et 20 autres années d'interdiction de séjour. Un grand nombre de travailleurs français, notamment libertaires[140], se levèrent contre cette dernière condamnation alors que, parallèlement, le gouvernement libérait Raoul Villain. Dans l'organe qu'ils venaient de créer au mois d'août 1922, *Le Syndicaliste du Finistère*[141], les unitaires brestois publièrent un article intitulé : « Plus que jamais, vive Cottin », signé René Martin, Louis Lemarchand (dit Léo Marchand)[142], Pierre Camblan[143] et Pierre Gouzien[144]. Ils comparurent, avec d'autres camarades, pour avoir rédigé cet article, organisé des conférences, des meetings, des campagnes d'affichage en faveur de Cottin. Le 30 novembre, 8 ouvriers dont Martin, Olivier Kerdraon (ouvrier de l'arsenal et frère de Théo), Alexandre Goavec, Kerebel, Camblan, ouvriers de l'arsenal également, furent condamnés par le tribunal correctionnel de Brest à des peines allant de un à trois mois de prison ferme, sous le régime

[138] Cependant, cet avantage devait être rétabli dès la fin de 1922 en raison d'une nouvelle flambée des prix qui n'allait s'apaiser qu'à partir de 1930/1931. À partir de sa remise en vigueur, l'indemnité de cherté de vie allait fluctuer trimestriellement en fonction des indices établis par les commissions départementales. Les commissions de révisions des salaires de l'arsenal se réunirent dès lors à la même cadence – puis simplement deux fois par an à partir de 1928 –, et les traitements étaient revalorisés semestriellement, avec effet rétroactif, et après validation de la commission consultative nationale. Toutefois, devant la rapidité des variations du pouvoir d'achat, une circulaire ministérielle prescrivit de ne pas modifier l'indemnité tant que le coût de la vie n'aurait pas subi un écart d'au moins 0,40 fr. à la hausse ou à la baisse. C'est ainsi, par exemple, qu'en septembre 1926, l'indemnité connut une augmentation de 0,88 fr., puis une réduction de 0,56 fr. en mars 1927 pour être relevée de 0,40 fr. en juillet de la même année. Les travailleurs de l'arsenal récupérèrent donc assez rapidement un avantage dont restaient dépourvus les travailleurs du privé.

[139] En définitive, et grâce à la propagande incessante menée par *Le Libertaire*, il fut libéré en 1924.

[140] L'Union anarchiste (Bd de Belleville à Paris) avait édité un opuscule : *Émile Cottin, son geste, sa condamnation, son supplice,* dont un exemplaire fut retrouvé par la police lors d'une perquisition chez René Martin.

[141] Le gérant n'était autre que René Martin lui-même, secrétaire, à ce moment, de l'UD unitaire. Il écrivait dans d'autres journaux libertaires nationaux, sous son nom ou sous le pseudonyme du « Bosseleur ».

[142] Gérant du journal *Germinal ;* secrétaire-adjoint du syndicat unitaire des travailleurs municipaux ; communiste.

[143] Secrétaire-adjoint du syndicat unitaire de l'arsenal ; trésorier de l'UD unitaire ; membre du bureau de la fédération unitaire des travailleurs de la Marine ; communiste.

[144] Trésorier du syndicat unitaire des travailleurs municipaux ; secrétaire général de la Bourse unitaire, communiste.

du droit commun[145]. Cette incarcération ne freina pas l'ardeur de ces militants unitaires, Martin, Gouzien et Lemarchand – libertaires et communistes de concert – élaborant même, du fond de leur cellule, un projet de réunification syndicale dont le point de départ devait être les deux UD du Finistère. Irréalisable au niveau national, tant la haine était manifeste entre les rues Lafayette et de La Grange aux Belles, les Brestois pensèrent mettre les confédérations devant le fait accompli par le biais d'initiatives locales qui se seraient étendues au niveau régional. C'est pourquoi ils réclamaient la tenue d'un congrès départemental entre délégués des deux CGT avec comme unique ordre du jour : « De l'unité et des décisions à prendre pour y arriver ». L'objectif ultime était d'imposer aux dirigeants des deux confédérations la discussion de ce projet au cours d'un congrès national extraordinaire qui aurait en outre étudié la question de l'adhésion à la III^{e} Internationale. Chaque tendance aurait pu y voter son affiliation à l'ISR de Moscou, à l'AIT de Berlin ou à la FSI d'Amsterdam. La majorité aurait gagné mais chaque mouvance aurait pu continuer par la suite, au sein de la même organisation, à militer pour gagner une nouvelle majorité à ses idées. C'était là le grand projet des syndicalistes brestois : « reconstituer l'unité par la base et par-dessus la tête des chefs », l'exemple finistérien étant destiné à faire tâche d'huile sur l'ensemble du territoire.

Théo Kerdraon, devenu secrétaire de la toute récente Fédération unitaire de la Marine, dont le siège avait été établi à Brest, se montra hostile au projet. Il n'envisageait la réunification que sous la bannière de la CGTU, arguant que la vieille CGT ne répondait plus aux espoirs des travailleurs et s'était en outre rendue suspecte par ses accointances avec le gouvernement. Il admettait toutefois que s'il n'y avait que les divergences d'opinions qui séparaient les deux tendances, les deux centrales se réunifieraient rapidement. Cependant, à son sens, ce qui la rendait pour l'instant impossible devait être à rechercher du côté des rivalités de personnes au niveau local et régional. Le projet des incarcérés brestois resta donc lettre morte car, si l'idée d'une réunification organique était envisagée par les deux camps, elle restait subordonnée à la condition expresse d'une adhésion sans réserve du syndicat concurrent à ses propres positions. D'autre part, le dernier congrès national majoritaire qui s'était tenu à Paris du 30 janvier au 2 février avait entériné la décision irrévocable de rompre toute relation avec les minoritaires.

c) Création du syndicat confédéré : les unitaires dans l'impasse

1. La CGTU : une organisation peu représentative et esseulée

Cette démarche, si elle avait porté ses fruits, ne fut-ce qu'au niveau local, n'aurait pu que dynamiser un syndicat de l'arsenal moribond. C'est le contraire qui se produisit. À compter de ce moment, l'hostilité entre les deux courants évolua en une véritable guerre ouverte entre, d'une part, les majoritaires Berthelot et Robert[146] dont le discours semblait à nouveau séduire les ouvriers et, d'autre part, Cadec et Kerdraon qui, à l'inverse, rencontraient des difficultés croissantes pour exercer leur travail de propagande. En outre, les mesures prises par l'Internationale communiste lors de son 4^{e} congrès (novembre 1922) compliquaient la tâche de recrutement des syndicats

[145] Le comité de défense sociale de Jules Le Gall réussit à les faire bénéficier du régime politique le 18 janvier 1923.
[146] Secrétaire de la fédération de la Marine majoritaire, basée à Rochefort.

unitaires. En obligeant les militants à choisir entre la franc-maçonnerie[147] et la CGTU et en imposant à ceux de la SFIC de ne plus appartenir à la Ligue des droits de l'homme, Trotski – puisque cette décision lui est généralement prêtée – précipita le départ de certains de ses membres, parfois même parmi les plus éminents de la région brestoise[148].

Uniquement 250 cartes furent retirées pour l'année 1923 au syndicat unitaire, et à peine plus de la moitié des adhérents cotisait. Eu égard aux 6 000 ouvriers et employés occupés à ce moment dans l'établissement, la CGTU était loin d'y constituer une force représentative. En 1923, sur les 40 000 personnels civils que comptaient environ les arsenaux français, seuls 2,46% d'entre eux pouvaient être véritablement considérés comme militants unitaires. Brest était tout à fait représentatif de cette tendance globale avec 2,3% de cotisants.

Établissement	Adhérents	Cotisants	Timbres vendus
Brest	250	138	1 636
Cherbourg	100	68	818
Toulon	200	100	1 200
Guérigny[149]	320	168	2 018
Rochefort	100	31	381
Sidi Abdallah	100	50	600
Lorient	300	68	818
Ruelle	800	363	4 363
Total	2 170	986	11 834

Tableau N°10 - Répartition des forces unitaires dans les arsenaux de la Marine pour l'année 1923[150]

L'organisation unitaire n'était pourtant pas au bout de ses ennuis. Le 17 mars 1923, les relations furent rompues entre la fédération des travailleurs de la Marine CGTU et le ministère qui ne pouvait admettre que ladite fédération insérât dans ses statuts la reconnaissance du droit de grève par l'État. Kerdraon et Cadec en étaient même réduits à demander l'entremise des députés Goude, Masson et Balanant pour transmettre leurs revendications. Au congrès départemental annuel unitaire qui se tint salle des Prud'hommes de la mairie de Brest, les 1er et 2 avril 1923, le constat était amer : les fonds de l'UD étaient inexistants, empêchant toute tournée de propagande et en conséquence, tout recrutement nouveau. Les tentatives pour « ressusciter » des syndicats, disparus en raison de la guerre ou de la scission, s'étaient soldées par des échecs pour la CGTU finistérienne et notamment brestoise. La Bourse du travail unitaire de Brest ne comptait plus que 7

[147] Au niveau national, cette décision poussa Cachin et Marty à quitter la franc-maçonnerie. D'autres, comme Morizet, désertèrent au contraire le PCF. À Brest, les compagnons maçons les plus en vue dans le mouvement syndical appartenaient principalement à la mouvance libertaire dans la loge des « amis de Sully » créée en 1855. Elle était la continuité d'une première loge reconnue dès 1785, les « élus de Sully », qui trouvait ses fondateurs parmi les commis de l'arsenal et les personnels des services de santé de la Marine. Des ouvriers l'intégrèrent progressivement. Jules Le Gall en devint membre en janvier 1921, puis en fut nommé président entre 1930 et 1937. C'est à ce titre qu'il présida, les 30 et 31 mai 1936, le congrès des loges de l'Ouest à Brest.. Sur ce sujet, voir Jean-Yves GUENGANT, « Franc-maçonnerie et militaires », *Les Cahiers de l'Iroise*, N° 202, mai-août 2005, p. 29-50.

[148] En avril 1923, J-L. Rolland justifiait ainsi son retour au socialisme car « il ne voulait pas de la dictature des gens qui avaient exclu de leur parti les vieux militants de la Ligue des droits de l'homme ».

[149] Décompte à la fin de l'année 1923. Guérigny se rallia immédiatement à la CGTU et il n'y eut jamais de syndicat confédéré concurrent. Cependant, à l'automne 1929, l'organisation retourna en bloc à la CGT.

[150] D'après A.D. Finistère 1 M 238.

groupements adhérents, celle de Morlaix, 6, et, si l'on faisait abstraction du syndicat départemental des instituteurs et de celui des cheminots de Landivisiau, la carte de la CGTU finistérienne était quasiment vide. Les unions locales de Quimper et Quimperlé paraissaient particulièrement désorganisées et leur activité était nulle.

Il est vrai qu'au cours des premiers mois de 1923, l'activité communiste en France avait rencontré de graves difficultés, augmentées d'une répression gouvernementale permanente. Le 11 janvier, le gouvernement Poincaré avait décidé de faire occuper la Ruhr par les troupes françaises et belges pour contraindre l'Allemagne à respecter les clauses du traité de Versailles[151]. Les communistes et les unitaires s'y étaient farouchement opposés. En prévention, dès la veille 10 janvier, le président du Conseil avait fait procéder à l'arrestation d'une dizaine de responsables parisiens, dont Marcel Cachin, Gabriel Péri et Gaston Monmousseau pour « crime d'attentats contre la sûreté extérieure et intérieure de l'État »[152].

Cette nouvelle cause avait momentanément refait une unité de circonstance à gauche. SFIO, SFIC, CGT, CGTU, Ligue des droits de l'homme et anarchistes s'allièrent pour protester contre « le crime d'Essen »[153] et pour réclamer l'annulation du traité de Versailles. Un « comité central d'action contre l'impérialisme et la guerre » réunissant la SFIC et ses organisations satellites de même que l'Union anarchiste mena une importante campagne contre les « manœuvres expansionnistes » de Poincaré[154]. Cependant, si celle-ci fut particulièrement active à Brest, elle ne le fut qu'à travers l'implication de quelques leaders politiques et syndicaux. La masse peinait à suivre, malgré les efforts des organisations et notamment du syndicat rouge qui ne parvint jamais à susciter un quelconque intérêt parmi les ouvriers de l'établissement dont certains étaient farouchement partisans des réparations dues par l'Allemagne. Les intervenants extérieurs au département exprimaient d'ailleurs leur étonnement quand ils venaient tenir meeting devant des assistances insignifiantes dans ce qui fut la « ville rouge ».

Mais cette situation n'était pas propre à Brest et, dans l'ensemble du Finistère, les théories communistes et unitaires avaient du mal à s'imposer. Le mouvement était même en régression, si l'on s'en tient au nombre de délégués présents au congrès départemental du Parti communiste, à Landerneau, le 14 janvier : 20 à 25 seulement, représentant 10 sections[155]. Ceux-ci ne parvinrent

---

[151] Lors du vote à la Chambre, le 11 janvier, seulement 71 députés se prononcèrent contre la décision gouvernementale (les socialistes, quelques divers gauche et un seul radical-socialiste). Parmi eux, É. Goude, H. Masson. 44 s'abstinrent : 35 radicaux socialistes dont Georges Le Bail, et 9 individualités appartenant à divers groupes dont Marc Sangnier.

[152] Le Sénat, réuni en haute cour de justice, annula ces poursuites le 26 mai 1923.

[153] Fusillade qui se produisit le 31 mars à Essen. Celle-ci occasionna la mort de treize ouvriers allemands qui s'opposaient à la saisie des véhicules de la firme Krupp par l'armée française. Ce « crime d'Essen » fut marqué par un deuil officiel au Reichstag, à Weimar. Voir Charles TILLON, *On chantait rouge – Mémoires pour l'Histoire d'un ouvrier breton devenu révolutionnaire professionnel, chef de guerre et ministre*, Robert Laffont, 1977, p. 43.

[154] Cette propagande contre l'annexion de la province allemande se poursuivit jusqu'au mois d'août 1925, date d'évacuation de la Ruhr par l'armée française

[155] À l'inverse, la fédération socialiste du Finistère connaissait un regain de vitalité et comptait 89 sections au 29 janvier 1923. L'année précédente, 1 319 cartes d'adhérents avaient été distribuées. Toutefois, à l'image de la SFIC et sous l'impulsion des tournées de propagande effectuées par Masson et Goude, un rééquilibrage semblait se confirmer entre le centre « historique » du socialisme finistérien qu'était Brest et le sud du département. Sur l'évolution du nombre d'adhérents de la SFIO dans le Finistère et en Bretagne entre 1921 et 1931, voir Christian BOUGEARD, « La SFIO en Bretagne (1918-1969) », dans Christian BOUGEARD (Dir.), *Un siècle de socialismes en Bretagne, de la SFIO au PS*, Actes du colloque international de Brest, 8-10 décembre 2005, Rennes, PUR, 2008, p. 71, tableau 1 et p. 72, tableau 2 ; Pierre BRIGANT, *Thèse citée*, p. 145 et suiv.

même pas, faute de volontaires, à constituer un bureau pour la fédération finistérienne. En mai, la section de Brest ne comptait plus que 28 adhérents[156] et, si la situation n'y était guère beaucoup plus brillante, il semblait cependant qu'un rééquilibrage tendait à se confirmer au bénéfice d'autres centres comme Quimper, Landerneau, la zone des Monts d'Arrée située entre Huelgoat et Carhaix et les ports de la côte sud[157].

Le 30 décembre précédent, *Germinal* avait sorti son dernier numéro[158]. En avril, un nommé Le Gall, délégué des Jeunesses communistes du Havre, parcourut la Bretagne sans réussir à y créer une seule section. La situation devenait particulièrement critique à la SFIC et le syndicalisme départemental dans son ensemble faisait les frais de cette lutte entre socialistes et communistes :

> « Les syndicats ouvriers semblent traverser une crise d'indifférence. Les syndiqués se désintéressent, fatigués de voir sans cesse leurs intérêts corporatifs sacrifiés à la politique et, dans toutes leurs réunions, la priorité donnée toujours aux théories socialistes ou communistes […] il résulte des débats que ces organisations ouvrières se dressent l'une contre l'autre, au milieu des plus grosses difficultés ; que leurs moyens financiers sont nuls […], qu'elles vivent au jour le jour, par le seul moyen des cotisations et qu'enfin le recrutement syndical traverse à l'heure actuelle une crise aiguë[159] ».

2. Charles Berthelot crée le syndicat confédéré de l'arsenal

Les partisans d'un syndicalisme modéré, proche de la SFIO, profitèrent de ce contexte défavorable que traversait le « vieux syndicat » pour s'affirmer à l'arsenal en lançant leur propre mouvement : « le syndicat des travailleurs de l'arsenal de Brest ». Le syndicat confédéré était né.

En effet, dès le 16 mai 1923, les rumeurs qui circulaient depuis plus d'une année devinrent réalité. La décision définitive de former un second syndicat, majoritaire, fut prise, eu égard, aux dires de Berthelot, à la médiocrité des actions et aux difficultés traversées par l'unitaire. La politique de la chaise vide avait fini par payer. Un bureau provisoire fut nommé avec Charles Berthelot, J-C. Vibert, Le Lann, Bourhis. Dès l'origine, ils eurent à affronter les invectives des militants de la CGTU qui dénonçaient un groupement « jaune », « indigne du syndicalisme »[160].

Certains ne s'expliquaient pas comment le fleuron du mouvement ouvrier départemental et régional se retrouvait maintenant aussi divisé. D'autres, comme René Martin, ne pouvaient que s'interroger sur le cas personnel de l'ancien militant libertaire Berthelot[161] et sur ses facultés à concilier des antécédents révolutionnaires avec le réformisme de la CGT, comme avec la subordination administrative à Robert, dont il avait longtemps été l'adversaire.

Quels que furent les questionnements, dès ce moment, un regain d'activité et de recrutement anima l'ensemble du mouvement syndical confédéré départemental. L'arsenal servait encore de moteur en la matière dans le Finistère. Parallèlement, l'influence du groupement unitaire continuait de péricliter.

---

[156] Dans le bureau, on retrouvait deux dessinateurs de l'arsenal aux fonctions de trésorier et trésorier adjoint : Payot et Moign. Notons qu'un poste de conseiller avait été attribué à Henri Nardon, frère du maire socialiste de Brest.

[157] En décembre 1924, le préfet présentait Douarnenez comme le principal centre communiste du département. Sur l'évolution du Parti communiste en Bretagne, voir Christian BOUGEARD, *Les forces politiques…*, *op. cit.*, p. 104-109.

[158] Il fut remplacé, à partir du 10 février 1922, par *La Bretagne Communiste*, mais celui-ci fut transféré à Rennes fin 1923, entraînant, aux dires des autorités, une diminution sensible de l'activité communiste à Brest.

[159] Rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, avril 1923. AD Finistère 1 M 133.

[160] Le 20 juin 1923, le commissaire indiquait que Berthelot avait « cassé la gueule » à Cadec. AD Finistère 1 M 133.

[161] Lors de son service militaire, à la veille de la Première Guerre mondiale, il fut incorporé au bataillon disciplinaire de Calvi et particulièrement surveillé, en raison de ses opinions politiques et syndicales particulièrement « avancées ».

À la mi-juillet, le bureau définitif du nouveau syndicat était constitué[162] et Berthelot, dont les convictions anticommunistes n'allaient que croître au fil du temps, en fut nommé secrétaire général. Il allait rester la figure emblématique de la CGT de l'arsenal et de l'UD jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Au cours de ces deux décennies[163], il allait en permanence faire preuve d'une position modérée, favorable à la négociation et vigoureusement opposée à toute démonstration de force, notamment à la grève et aux manifestations de rue[164]. Il n'hésitait pas, à l'instar de la confédération, à parler de collaboration avec l'État et le patronat[165]. Chaque fois qu'il le put, il pesa de tout son poids pour éviter l'affrontement avec les autorités – notamment maritimes – et demeurer dans la légalité, fidèle en toutes circonstances aux directives de la fédération[166], usant et abusant des ordres du jour, des motions, des courriers à l'attention du préfet maritime et des cabinets ministériels. Il préférait obtenir peu mais assurément plutôt que d'envoyer les ouvriers « dans le mur » en portant des revendications excessives, mêmes si celles-ci étaient légitimes. Globalement, son attitude générale au cours des vingt années d'entre-deux-guerres peut se résumer à cette phrase du secrétaire de la fédération de la Marine confédérée Angel Lamy : « Les confédérés acceptent ce que l'on offre ». Ce comportement, qui n'était pas particulièrement valorisant pour un syndicaliste marxiste qui déclarait encore son organisation « révolutionnaire », était aux antipodes de celui des unitaires, pour lesquels il s'agissait souvent du « tout ou rien ». Et la plupart du temps, les revendications se soldaient par le « rien », si ce n'était des sanctions. Du côté confédéré, effectivement, les résultats étaient globalement au rendez-vous, même s'il était souvent nécessaire d'attendre – parfois longtemps –, de rappeler les commissions et les ministères à leurs promesses – généralement souvent –, et de se contenter de ce que le gouvernement daignait octroyer pour se garantir la paix sociale.

Son opposition perpétuelle à la stratégie de l'affrontement valut à Berthelot d'être fréquemment traité de « fidèle serviteur du ministre de la Marine » par les unitaires et de « vendu », parfois même à l'intérieur de son propre camp. Dès l'origine du nouveau syndicat, les rapports avec les autorités militaires et civiles furent des plus cordiales. La direction des Constructions navales et la préfecture maritime n'eurent que des compliments à adresser à son secrétaire général qui se contentait souvent de la bonne impression et des promesses que lui faisaient les délégués ministériels[167] avec lesquels il entretenait des relations suivies. Mettant le plus possible à profit le fait que la communication fût rompue entre la rue Royale et la fédération unitaire, il s'érigea rapidement en principal représentant des ouvriers de l'arsenal. Alors que quelques années plus tôt,

[162] Secrétaire général : C. Berthelot, chaudronnier à l'AN ; secrétaire-adjoint : J-C. Vibert, ouvrier aux BF ; trésorier : Auguste Bréhinier, chef d'équipe à l'AN ; trésorier-adjoint : Jean Le Lann, ouvrier aux BF ; conseillers : Bourhis, électricien ; Dubois, Machines ; Mérour Théophile, ouvrier aux Mouvements généraux, gérant du restaurant coopératif.
[163] Au cours desquelles il fut également administrateur de la Maison du Peuple de Brest, délégué à la commission locale des salaires, aux commissions techniques et nationales pour le règlement des conditions ouvrières. Il fut également secrétaire de l'Union départementale CGT de manière à peu près continue jusqu'à la guerre.
[164] Les résultats des négociations n'étaient dévoilés qu'au dernier moment, de manière à garder la main sur l'assemblée et à écarter tout risque de concertation préalable et d'organisation de cortège de rue.
[165] « L'action cégétiste pose comme principe essentiel que la négociation, la patience et la modération sont des armes bien plus efficaces que des discours outranciers, des démonstrations de force ». Gérard REYNAUD, *op. cit.*, p. 74.
[166] Il ne se passait pas une réunion confédérée sans que Berthelot ne fît référence aux directives de la fédération. Au cours de ses deux décennies de direction sans partage sur la CGT de l'établissement et du Finistère, on ne peut guère trouver d'événements mettant en avant une quelconque initiative brestoise allant à l'encontre des décisions nationales.
[167] Selon ses détracteurs, cette confiance parfois aveugle était motivée par une réelle connivence avec le ministère.

la police, le sous-préfet et même le préfet du Finistère le considéraient comme un révolutionnaire, antimilitariste dangereux « à arrêter immédiatement en cas de tension », ils en parlaient maintenant comme d'un « partenaire », voire d'un « auxiliaire » ou même d'un « collaborateur » efficace pour le maintien de l'ordre social à Brest et dans le cadre de la lutte contre le communisme. Si l'attitude de Berthelot ne lui était pas propre et était caractéristique de la stratégie générale de la CGT confédérée de l'entre-deux-guerres, elle ne pouvait cependant qu'interroger ses anciens camarades quant à ce qui ressemblait à un revirement qui rappelait par de nombreux aspects celui qu'avait suivi son allié É. Goude depuis les premières années du siècle.

Illustration N°26 – Charles Berthelot
(Photographie extraite de sa fiche de déporté – A.D. Finistère 1397 W 3)

D) L'arrivée du syndicalisme chrétien à l'arsenal

La scission de la CGT avait incontestablement créé une division profonde parmi les travailleurs, mais plus encore, une grande confusion dans leur esprit. D'autant que depuis le début de 1920 était venue se mêler à la lutte d'influences que se livraient majoritaires et minoritaires, une nouvelle centrale d'inspiration catholique. Lorsque Berthelot créa son syndicat, la préfecture considérait celui-ci comme se positionnant à mi-chemin entre le syndicat rouge « historique » – qui allait dorénavant être nommé « vieux syndicat » en raison de son antériorité dans l'établissement – et le syndicat chrétien. L'avenir allait démontrer que la CFTC de l'arsenal devait adopter, à de nombreuses reprises, des positions bien plus radicales que l'organisation confédérée.

Mais les ouvriers catholiques de l'établissement n'avaient pas attendu la fin de la Grande Guerre avant d'entrer en syndicalisme et de fonder leur propre groupement sur les bords de la Penfeld. La première tentative significative datait de l'été 1904, en réaction à l'activité insurrectionnelle de la Bourse du travail anarchiste, qui, à peine créée, tentait d'entrainer le mouvement ouvrier brestois dans un soulèvement révolutionnaire[168].

[168] Claude GESLIN, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne…, op. cit.*, p. 348 et suiv.

a) Les premières organisations chrétiennes à l'arsenal

1. Collusion séculaire entre « cléricaille » et « calotte maritime »

De longue date, le clergé brestois s'était immiscé dans les affaires de l'arsenal comme il était omniprésent dans l'existence quotidienne des habitants du Léon. Même si Brest – urbaine, industrialisée et ouvrière – était un peu à l'écart de la « Terre des prêtres »[169], l'Église n'en était pas moins présente à tous les échelons de la vie de la cité et la collusion entre la « cléricaille » et la « calotte maritime » dirigeait en bonne intelligence une cité presque « sans bourgeoisie », pour reprendre les termes d'André Siegfried, depuis le XVII^{e} siècle.

En 1689, le livre Vingt de l'ordonnance de Colbert traitait du soin des âmes au même titre que de celui des corps. Ces secours spirituels étaient prodigués par des jésuites dans un séminaire implanté dans chaque port[170]. La présence aux offices y était obligatoire. La Marine veillait, au besoin par la coercition, à ce que militaires et civils assistassent assidument à la liturgie. Le Clergé, en bonne entente avec la noblesse d'épée, participait à maintenir l'ensemble des personnels dans la voie de l'ordre et de la correction. Au début du XX^{e} siècle, il existait encore une chapelle vouée au culte catholique à l'arsenal. Cependant, une directive du ministre de la Marine Jean-Marie de Lanessan, en date du 11 janvier 1901, imposa aux gradés de s'abstenir d'exercer une quelconque pression sur leurs subordonnés, « même par de simples invitations », pour les amener à une cérémonie cultuelle, de quelque nature fût-elle[171].

Malgré une certaine évolution depuis la Révolution, jusque dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle, les changements de régimes successifs n'avaient jamais remis profondément en cause la suprématie de la l'alliance Armée – Clergé. Un port de guerre, surtout puissant comme l'était celui de Brest, tous les systèmes de gouvernement en avaient besoin, et tous avaient également besoin d'une hiérarchie pour le diriger.

Par le biais des responsabilités municipales ou législatives, mais sans toutefois apparaître physiquement parmi les candidats[172], les « aristocrates » de la Marine parvenaient à asseoir leur pouvoir en dehors des limites de l'enceinte militaire. Grâce aux alliances plus ou moins occultes passées avec les gros négociants du port et les partis proches des milieux catholiques du Léon, ils tentaient de se prévenir contre les périls socialiste et syndicaliste. Ils établissaient ainsi une nouvelle base du système paternaliste inauguré dans les décennies précédentes au Creusot, à Clermont-Ferrand ou à Sochaux. Sans qu'aucun préfet maritime ne fût jamais, à l'image d'Eugène

[169] Sur ce sujet, lire l'ouvrage d'Yves LE FEBVRE, *La terre des prêtres*, Le Guilvinec, Le Signor, 1980.
[170] À Brest, l'ordre fut immédiatement confronté à des difficultés. En raison d'un manque chronique de moyens, il leur était difficile d'attirer un nombre suffisant d'aumôniers (ils étaient seulement 10 en 1736). D'autre part, les litiges étaient nombreux avec le clergé diocésain, notamment au sujet de l'église paroissiale St-Louis qui était annexée au séminaire. Les jésuites furent remplacés, suite à la dissolution de la Compagnie en 1762, par des aumôniers séculiers nommés par l'évêque de Léon et le séminaire fut rendu à la Marine qui le transforma en hôtel des « Garde-Marine ».
[171] Des plans retrouvés au SHD de Brest, datés de 1972, nous montrent qu'il fut question, à cette époque, de construire une nouvelle église dans l'arsenal. Mais il semble que ce projet n'ait pas été suivi des actes. En effet, la chapelle actuelle, « la maison du bon dieu » comme le disent ironiquement certains ouvriers, se situe dans un bâtiment classique, le même que l'aumônerie de la Marine.
[172] Une fois retirés de l'Armée, plusieurs amiraux se présentèrent par contre aux élections législatives : Aristide Vallon, Émile Guépratte, Henri Salaün.

Schneider, « le véritable tzar de la petite Russie »[173] brestoise, en incitant pour le moins fortement les ouvriers à voter dans le bon sens, celui de l'ordre, les militaires parvenaient indirectement à contrôler l'ouvrier dans sa vie civique, en plus de le faire dans le cadre professionnel.

En 1904 encore, à l'occasion des événements insurrectionnels qui touchaient la cité du Ponant, l'alliance du sabre et du goupillon brestois était évidente, comme en témoigne un échange de courrier entre le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, É. Combes et le préfet du Finistère. Alors que le premier s'étonnait de pratiques qui paraissaient pourtant habituelles à Brest en matière de recrutement des ouvriers de l'arsenal, le préfet lui répondait par une lettre tout à fait édifiante et symptomatique des contradictions auxquelles la gauche brestoise était généralement exposée dans le cadre de ses relations avec l'Église :

> « Le fait que l'entrée à l'arsenal a été longtemps interdite à quiconque ne s'y présentait pas avec l'agrément de la cure de Saint Louis est de notoriété publique à Brest. La marine semblait considérer que l'investiture donnée par le clergé catholique constituait une garantie de sécurité. […] tous les candidats entrés aux ateliers de l'arsenal il y a plus de 4 à 5 ans [ont] reçu l'investiture de l'abbé Roull – sans quoi ils n'auraient pas été admis. Un fait précis vient de m'être fourni : M. Mornu[174], […] qui, au conseil municipal s'est signalé par son zèle ardent à faire interdire le port du viatique dans les rues de Brest, est non seulement entré à l'arsenal grâce à l'abbé Roull, mais fut élevé au collège de prêtres de Lesneven aux frais du même abbé, et, peu de mois avant son élection au conseil municipal, sa femme étant malade, il alla demander des secours au presbytère de St Louis et les obtint. Ceci peu donner la note [175]».

En effet, ce fut surtout à la suite de l'arrivée de Mgr Roull à la paroisse de Saint-Louis[176] que le clergé s'engagea dans la réalisation d'un grand nombre d'œuvres caritatives et moralisatrices en faveur des ouvriers pour faire pièce aux initiatives des « sans-Dieu » et « mécréants » socialistes qui avaient vu le jour notamment dans les années 1880/1890 : coopératives comme l'Alliance des travailleurs, comités et jardins ouvriers[177], cercles d'études, sociétés de secours mutuels.

Et quelle meilleure solution pour contrer les actions des syndicalistes révolutionnaires – encouragés, de surcroît, par les gouvernements radicaux qui avaient pris l'Église pour cible[178] – que de créer des organisations ouvrières concurrentes, dirigées dans l'ombre par le clergé et, en conséquence, garantes du respect des ouvriers envers l'ordre, la morale et les « bien-pensants ».

2. Pierre Biétry et le syndicat « jaune »

Dès l'été 1904, profitant du fait qu'à l'intérieur même du groupe ouvrier de l'arsenal des voix commençaient à s'élever contre les discours révolutionnaires des responsables du syndicat rouge, le clergé local, une nouvelle fois par l'intermédiaire du chanoine Roull, décida de favoriser la création d'un second syndicat. Celui-ci serait tout dévoué au clergé et soumis à son autorité.

---

[173] Image utilisée par le seul journal indépendant du Creusot alors qu'Eugène Schneider venait d'obtenir, aux élections municipales, 3 706 suffrages sur 3 707 inscrits. Jean-Michel LETERRIER, « Le Paternalisme » dans *Images et mouvements du siècle, Chronique sociale, Tome I, À l'assaut du siècle*, I.C.G.T.H.S.-éd. France-Progrès, 1999, p. 114.
[174] Commis à la direction des Travaux comme É. Goude. Conseiller municipal dans l'équipe Aubert (1904-1908).
[175] Réponse du préfet du Finistère au président du Conseil (brouillon) le 4 octobre 1904. AD Finistère 1 M 233.
[176] L'abbé Roull fut nommé archiprêtre de Saint-Louis, paroisse de Brest intra-muros, le 18 juin 1893. Bien qu'ayant affirmé son rattachement à la République, il demeurait ultramontain. Marie-Thérèse CLOITRE, dans *Dictionnaire du Monde religieux dans la France contemporaine : La Bretagne*, M. LAGREE (Dir.), Beauchesne, Paris, 1990, p. 369-370.
[177] Paul COAT, « Les jardins ouvriers fêtent leur centenaire », *Les Cahiers de l'Iroise*, N° 174, 1997, p. 74.
[178] Notamment sous le cabinet Émile Combes : 7 juin 1902 – 18 janvier 1905. Voir « Le ministère Combes, apogée de l'anticléricalisme », dans Jean-Baptiste DUROSELLE, *La France et les Français, 1900-1914*, Bordas, 1972, p. 253 ; Vincent DUCLERT, *La République imaginée 1870-1914*, Belin, 2010, p. 441 et suiv.

C'est ainsi que naquit, le 23 juillet 1904, le « syndicat professionnel des ouvriers de l'arsenal » avec à sa tête René Gouriou[179]. Son but affiché dès l'origine était « de réagir contre les menées collectivistes, l'attitude injurieuse et l'agitation gréviste du syndicat rouge ». Se référant aux thèses défendues par la fédération nationale des jaunes de France en s'opposant fermement à la grève et à l'affrontement avec les patrons, il fut immédiatement appelé syndicat « jaune ».

Au début de l'année 1905, le préfet du Finistère décrivait le succès initial du nouveau groupement – qui, après quelques mois, avait enregistré près de 1 500 adhésions – et l'implication du monde politique réactionnaire avec le syndicalisme « jaune » et les autorités religieuses locales :

> « Au moment de sa création, tous ses membres, au nombre de 5 à 600, étaient réactionnaires et placés sous le patronage et la domination de M. l'abbé Roull de Brest et de Monseigneur [sic] Homo, ex candidat libéral à la députation contre M. Isnard, qui leur donnaient des subventions. Actuellement, le nombre d'adhérents a plus que doublé et le Comité renferme dans son sein plusieurs républicains »[180].

Le 2 décembre 1904, le syndicat « jaune » adoptait à l'unanimité un ordre du jour qui résumait à lui seul l'attitude qu'il devait suivre tout au long de son existence et dans lequel il dénonçait sans ménagement les collusions entre l'organisation « rouge » et la municipalité socialiste, débordant par contre d'obséquiosité pour les autorités maritimes.

> « [Le syndicat] flétrit les agissements inqualifiables du secrétaire général du syndicat révolutionnaire […] ; blâme les violences dont les meneurs du syndicat rouge ont usé pour interdire, le 23 novembre, l'entrée à l'arsenal aux ouvriers partisans du travail ; proteste énergiquement contre l'inertie voulue de la municipalité […] ; dresse ses sincères remerciements aux autorités maritimes et, plus particulièrement à M. le contre-amiral Germinet pour la bienveillance qu'elles ont témoigné aux ouvriers partisans du travail, et les mesures qu'elles ont prises, à la demande du syndicat indépendant pour protéger, le cas échéant, les non grévistes contre la violence des meneurs révolutionnaires »,

D'autre part, le syndicat catholique se déclarait favorable aux fouilles et aux perquisitions aux domiciles des ouvriers suspectés de « bricole » et plus généralement à l'ensemble des instructions émanant de la direction et de la hiérarchie militaire. À cette époque, il apparaissait clairement que le syndicat rouge ne pouvait s'en faire un allié, même de circonstance, pour défendre une revendication quelconque, fût-elle corporative. Mais pouvait-on classer l'ensemble de ces adhérents parmi les réactionnaires cléricaux ? Sans doute pas plus qu'il était envisageable de prêter aux milliers de militants « rouges » les mêmes sentiments que ceux de leurs dirigeants. Très rapidement, d'ailleurs, en raison de son inféodation au clergé et aux partis de la droite locale, les défections se multiplièrent au sein de l'organisation de Gouriou.

À la fin de l'année 1905, Pierre Biétry[181] vint à Brest à l'invitation des « chefs du parti clérical » pour redynamiser le syndicat catholique. Mais son action n'eut pas l'effet escompté. Au cours de conférences souvent chahutées[182], en novembre et décembre, il tenta de constituer de

---

[179] Secrétaire général du bureau « jaune » de 1904 à 1909.

[180] Courrier du 18 février 1905 au ministre de l'Intérieur. AD Finistère 1 M 233.

[181] Initialement militant au Parti ouvrier français de Jules Guesde, Biétry changea radicalement de cap pour adhérer en 1901 au « syndicat jaune » de Paul Lanoir, mouvement d'extrême droite antisémite. Le slogan du mouvement était révélateur des théories qui y étaient développées : « Travail, Famille, Patrie ». En 1902, Biétry rompit avec Lanoir et fonda la Fédération nationale des jaunes de France. Sur le parcours de P. Biétry, se reporter à la thèse de Christophe MAILLARD, *Pierre Biétry (1872-1918) : du socialisme au nationalisme ; ou l'aventure du leader des Jaunes à la Belle époque*, Paris X-Nanterre, sous la direction de Stéphane COURTOIS, 2005. Plus globalement sur ce courant de pensée en France, voir Zeev STERNHELL, *La droite révolutionnaire - Les origines françaises du fascisme*, Paris, Fayard, 2000.

[182] Dans les autres villes-arsenaux où il tenta d'intervenir, il en fut même empêché, comme à Toulon ou à Rochefort.

nouveaux syndicats jaunes, incitant même les ouvriers à créer une Bourse du travail libre. Gouriou initia une union avec les autres syndicats indépendants pour former une fédération. Cette union eut pour effet l'affiliation officielle du groupement catholique de l'arsenal à la fédération des jaunes de France. Pour la municipalité socialiste, il s'agissait d'une nouvelle tentative de la droite réactionnaire en vue des prochaines élections législatives prévues au printemps suivant. D'autant que Pierre Biétry décida d'y présenter sa candidature « progressiste et antisocialiste ». Son discours – qui inondait alors les rues brestoises par voie d'affiches – se détachait de plus en plus de l'objectif professionnel que s'était fixé le syndicat, comme en témoigne un extrait de tract rédigé par le créateur du *Genêt breton* au début de 1906[183]:

> « Aucun syndicat sérieux n'accepte de se solidariser avec les louches individus qui composent la Confédération Générale du Travail. Comme par hasard Lévy, Yvetot, Merrheim sont trois juifs qui vivent de ressources occultes.
>
> 1°) Quel est le vrai nom du citoyen (dit) Roullier, secrétaire de la Bourse du travail de Brest ?
>
> 2°) D'où vient-il ?
>
> 3°) Sa profession ?
>
> 4°) Est-il oui ou non un juif comme Lévy, Yvetot, Merrheim et Griffuelhes ? ».

Des paroles qui illustraient l'action du personnage et de son mouvement à l'échelle nationale. Mais le combat autour de l'affaire Dreyfus, qui, il est vrai, enflammait encore la France, correspondait-il aux attentes des ouvriers brestois, même catholiques ? L'antisémitisme ne fut jamais une préoccupation majeure des électeurs de la cité du Ponant. Pas plus d'ailleurs que le « danger maçonnique », également dénoncé par le leader des « jaunes de France », la franc-maçonnerie étant bien ancrée dans les milieux maritimes de Brest depuis le XVIII[e] siècle[184].

Pierre Biétry n'hésitait pas à faire courir les rumeurs les plus farfelues[185] et à signer ses affiches électorales dans des termes propres à semer la confusion dans l'esprit des électeurs : « Un groupe de vieux républicains » ou encore « Un groupe de vieux radicaux-socialistes ». Devant la tournure que prenait la campagne, les adhérents du syndicat reprochèrent à Gouriou de n'être qu'un rabatteur pour le parti clérical. Parallèlement, l'influence que pouvaient initialement exercer celui-ci et le chanoine Roull sur les militants catholiques diminuait, bien qu'ils leurs versassent toujours des subsides. Biétry fut néanmoins élu par près de 600 voix d'avance sur son adversaire du deuxième tour, Émile Goude[186]. Les événements révolutionnaires de 1904/1905 avaient incontestablement effrayé une partie de la population – y compris les ouvriers – et, en conséquence, enrayé l'implantation socialiste dans la cité du Ponant et remis à 1910 la première élection du commis de la direction des Travaux à l'Assemblée nationale.

Dès 1906, le nombre de membres du syndicat jaune de l'arsenal avait retrouvé son niveau originel, c'est-à-dire 500 individus environ. La Bourse du travail libre, quant à elle, ne comptait guère plus de 140 affiliés en mars 1907 : une centaine de l'arsenal, une vingtaine d'employés de magasin, une quinzaine de l'ameublement et 4 ou 5 garçons charbonniers. Le 3 avril 1908, alors que la campagne en vue des élections municipales battait son plein, le Comité républicain

[183] AD Finistère 1 M 233. Le *Genêt breton* fut créé tout spécialement à l'occasion de la campagne électorale.
[184] Jean-Yves GUENGANT, *op. cit.*, p. 29-50.
[185] Par exemple, É. Goude aurait été soutenu financièrement par les loges maçonniques montbéliardes.
[186] Pour ce qui concerne les élections à Brest avant 1914, se référer à Yves LE GALLO, « Convulsions, à la recherche d'un équilibre (1870-1918) », dans Marie-Thérèse CLOITRE QUERE, *op. cit.*, p. 193-195.

antisocialiste[187] mené par Delobeau offrit 7 sièges sur sa liste au syndicat jaune de l'arsenal. Celui-ci désigna A. Fouet (chef ouvrier), Douarinou, F. Lunven, F. Gouraud, F. Lucas, Glaziou et Gouriou (ouvriers). Mais dès le mois d'octobre suivant, l'influence et l'action du syndicat étaient devenues insignifiantes. Depuis plus de huit mois, aucune réunion n'avait eu lieu, ses responsables se montrant plus concernés par les affaires municipales que professionnelles[188]. Suivant l'itinéraire de son leader politique, le syndicat jaune ne cessa de péricliter pour se disloquer vers 1909/1910.

3. L'abbé Madec et le syndicat catholique

Mais dès les années 1908/1909, un ecclésiastique bien plus progressiste, l'abbé François-Marie Madec[189], avait déjà adopté le principe d'un syndicalisme catholique basé sur les théories humanistes du christianisme social et il n'était pas rare de le voir apporter la contradiction au cours des réunions du syndicat du port ou de la Bourse du travail pour dénoncer le collectivisme :

> « Personne n'a le droit de disposer à son gré du bien d'autrui et le collectivisme n'a qu'un but : l'expropriation et le partage »[190].

Bien que prônant la négociation plutôt que la révolution, F-M. Madec était pourtant proche, à certains égards, des leaders marxistes de la CGT, soutenant notamment la création de syndicats et de coopératives. Mais à son sens, les méthodes employées par les « rouges » étaient trop violentes et il aimait dénoncer « la machine à bosseler » et les « conduites de Grenoble[191] » trop souvent employées à l'encontre des « renards ». Ces meetings furent toutefois l'occasion de débats passionnés entre deux personnages charismatiques du syndicalisme brestois d'avant la Première Guerre mondiale : F-M. Madec, d'une part, et V. Pengam, d'autre part. À la lecture des rapports des commissaires spéciaux, il nous prend parfois l'envie de penser que ces deux orateurs se recherchaient, comme si l'un était complémentaire de l'autre, même si Pengam dénonçait « le syndicalisme religieux créé après la chute du Sillon »[192] et que le leader anarchiste apparaissait sous les traits du « citoyen Victor Néant » dans les colonnes des journaux de Madec.

---

[187] Ou Comité de *La Dépêche*, eu égard à l'implication du quotidien dans la campagne contre la municipalité sortante.

[188] Sur un plan plus politique, les réactionnaires brestois se détournèrent également rapidement de Biétry. S'ils avaient soutenu la candidature d'un fervent partisan de l'ordre, ils découvraient maintenant un député inactif, ne prenant part aux débats de la Chambre qu'à de très rares occasions et généralement pour défendre des positions que ses soutiens brestois eux-mêmes ne pouvaient souvent excuser. En octobre 1908, il fut même exclu temporairement de l'Assemblée. À la tribune, dans un climat surchauffé, il avait accusé Aristide Briand, alors garde des Sceaux, de s'être fait « l'avocat du traître » Dreyfus, et traité les magistrats de la Cour de cassation de « prévaricateurs et de faussaires ».

[189] Vicaire du Relecq-Kerhuon, Madec mena une action comparable à celle conduite par l'abbé Louis Bridel à Fougères. Christian BRUNEL (Dir), *op. cit.*, p.110-111. Proche du Sillon de M. Sangnier, il publia à partir de 1907 une revue bimensuelle, *La Quinzaine Ouvrière* qui devint *Le Militant* en 1912. Il fut surnommé « Madec social » en raison de son activité en faveur des ouvriers et paysans. Sur le parcours de F-M. Madec, lire Yvon TRANVOUEZ, *Catholiques en Bretagne au XX^e siècle*, Rennes, PUR, 2006, p. 35-37.

[190] Réunion du Parti socialiste unifié le 6 juin 1909 à Kerhuon. AD Finistère 1 M 134.

[191] Méthode utilisée par les grévistes pour accompagner les non grévistes de leur domicile au travail, ou inversement, sous les lazzis, injures, bruits de casseroles, parfois des œufs ou des tomates, voire des coups. Il en allait de même pour certains chefs de service dont les agissements déplaisaient aux ouvriers. Ainsi, par exemple, en janvier 1905, 60 ouvriers de la chaudronnerie des Capucins raccompagnèrent à son domicile un contremaître dénommé Blancognet, en chantant : « Blancognet à Charenton, tonton. Le choléra le prendra ». AD Finistère 1 M 233.

[192] AD Finistère 10 M 25. En référence à la condamnation du Sillon par Pie X en 1910 pour avoir voulu évoluer de la « mystique » vers la « politique ». Vincent DUCLERT, « La "deuxième gauche" », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.), *Histoire des gauches en France*, Vol. 2, Paris, La Découverte, 2004, p.179.

Madec décida de prendre en main les ouvriers de l'arsenal qui n'adhéraient pas aux thèses extrémistes du syndicat rouge et, au besoin, de « convertir » ceux qui y adhéraient. Exerçant dans un premier temps son influence sur les apprentis et les aides ouvriers, il fut à l'origine, dès 1908, de la création de l' « association catholique des apprentis et aides ouvriers de l'arsenal », dont la présidence fut immédiatement confiée à Michel Floch[193], aide ouvrier forgeron âgé de 18 ans et qui devait devenir la figure emblématique de la CFTC finistérienne de l'entre-deux-guerres.

Le vicaire du Relecq-Kerhuon continua son action à partir de sa commune, notamment à la pyrotechnie de Saint-Nicolas. Mais sa campagne de recrutement ne se fit pas sans s'attirer les foudres du syndicat « rouge », car Madec s'orientait délibérément vers un débauchage des personnels déjà syndiqués à la CGT. Dès 1911/1912, il incita les délégués de Saint-Nicolas à réclamer leur autonomie syndicale, de manière à présenter directement leurs revendications aux autorités compétentes. Le 25 janvier 1912, Dravalen et les membres du bureau refusaient cette autonomie et très rapidement, le vicaire fut accusé de vouloir créer un syndicat « jaune » à Saint-Nicolas. Beaucoup y voyaient une réminiscence de celui fondé en juillet 1904 et récupéré l'année suivante par Biétry. Certains de ses membres étaient d'anciens adhérents du syndicat professionnel : Auguste Fouet, René Gouriou, Auguste Gouraud. Mais les nouveaux responsables s'en défendaient énergiquement et, semble-t-il, tout à fait sincèrement. Dans une profession de foi publiée dans le journal *Le Militant*, ils déclarèrent répudier l'action révolutionnaire et les théories du syndicat cégétiste, mais également l'ancien syndicat « jaune » de l'établissement.

Dans le domaine du noyautage, le vicaire de Kerhuon n'en était pas à son coup d'essai. En effet, dès la création de l' « Union professionnelle des ouvrières confectionneuses d'effets militaires de l'arsenal de Brest », en juillet 1910, deux hommes tentèrent d'y établir leur influence : Émile Guillou, socialiste révolutionnaire et dirigeant du syndicat « rouge » et F-M. Madec[194]. Leur rivalité donna lieu à un entrefilet dans *La Croix* des 15 et 16 janvier 1911 mais elle fut surtout à l'origine d'une scission rapide – dès mars 1911 – au sein même du syndicat naissant[195]. Une minorité d'ouvrières rejoignit la CGT tandis que la plus grande partie créait une nouvelle organisation : l'Union professionnelle des ouvrières confectionneuses[196].

Grâce à cette activité débordante de F-M. Madec, les statuts du « syndicat des ouvriers catholiques de l'arsenal » furent approuvés en assemblée générale le 9 mai 1913[197] et l'association fut déclarée en préfecture le 18[198]. L'article 3 des statuts précisait que le syndicat s'occuperait principalement des conditions de travail et de la rémunération ainsi que des réclamations à faire à l'autorité maritime, « que ces réclamations soient collectives ou individuelles, mais toujours faites après enquête pour reconnaître leur bien fondé » [199].

---

[193] Entré à l'âge de 15 ans comme apprenti forgeron, en 1905, il demeura président de l'association jusqu'à son départ pour le service militaire en 1911.
[194] Claude GESLIN, *op. cit.*, p 774.
[195] Commissaire spécial de Brest le 3 juillet 1918. AD Finistère 1 M 235.
[196] Cette dernière formation vécut sous la tutelle de l'abbé Madec jusqu'en 1917, date à laquelle elle décida de s'en affranchir complètement en demandant à l'ecclésiastique de s'en tenir à l'écart.
[197] À Cherbourg, le syndicat des apprentis et ouvriers catholiques fut créé en mars 1914. En 1910, quand il fut question de fonder à Rochefort un « syndicat national des ouvriers du port de Rochefort », de tendance catholique, seuls dix ouvriers se présentèrent. Laurent CANTAMESSA., « Le syndicalisme des ouvriers de l'État avant 1914. L'exemple des établissements du Poitou-Charentes », *Publications du CCHA*, N°9, 2005, p. 108.
[198] Son siège était situé à Brest, 10, rue du Château.
[199] AMC Brest – Création des syndicats – 7 F 21.

Le but exclusivement professionnel de l'organisation était donc affiché dès sa création. Le 21 mai, le tout nouveau syndicat élisait son bureau, présidé par Auguste Creisméas et composé de treize ouvriers. Cette organisation ne s'associa jamais, à notre connaissance, aux actions initiées par le syndicat rouge. Elle resta respectueuse à l'égard du gouvernement et des autorités maritimes et présenta, dès septembre 1913, des candidats aux élections aux commissions mixtes de l'arsenal : Kiésel, Fouet, Le Lann, Beauvisage. Ils échouèrent mais cette tentative aviva un peu plus les craintes de la CGT qui voyait à travers ces candidatures la menace « d'une arrivée de syndicats jaunes à la solde du ministère dans les commissions mixtes »[200].

Malgré sa création récente, le syndicat catholique comptait déjà à ce moment 250 membres[201], soit à peu près le même nombre de cotisants qu'un syndicat rouge alors en pleine crise de confiance. La situation des caisses du syndicat catholique n'était guère plus reluisante, et il se heurtait régulièrement, en ces années de municipalité socialiste[202], à une mauvaise volonté des édiles. Ainsi, en mai 1914, l'association se vit refuser une subvention destinée à couvrir ses frais d'organisation, les conseillers municipaux invoquant le motif d'une rupture de l'unité syndicale, inconcevable à leur sens, à cette époque tout au moins.

Le syndicat catholique de l'arsenal tomba en sommeil au cours de la Grande Guerre et il est donc difficile d'avoir une représentation précise de cette époque quant à l'adhésion des ouvriers à une organisation se réclamant du christianisme social, réellement indépendante et prodiguant une autre vision du syndicalisme que celles offertes par les analyses marxistes et anarchistes.

b) 1920 : le « syndicat du goupillon » : un nouveau syndicalisme ?

La situation allait changer dès le début des années Vingt avec la création de la Confédération française des travailleurs chrétiens, même si son autonomie idéologique vis-à-vis de l'Église et de certains partis catholiques devait régulièrement être remise en question par les organisations se réclamant encore du marxisme[203].

1. 1920 : apparition de nouvelles valeurs dans le monde syndical

Les 1er et 2 novembre 1919[204], naissait en France un syndicat se réclamant de l'encyclique *Rerum Novarum*. Un de ses buts affichés était de contrer la suprématie de la CGT dans les milieux ouvriers. À Brest, les catholiques de l'arsenal qui, pour la plupart, avaient connu les entreprises de l'abbé Madec avant la guerre, ne tardèrent pas à ressusciter le syndicat de 1913 pour créer, dès le 8 janvier 1920[205], le « syndicat professionnel des ouvriers de l'arsenal ». Celui-ci s'affilia à la CFTC par l'intermédiaire de la « fédération des syndicats professionnels des arsenaux et établissements de la Marine », à partir de la fin de 1924[206]. Dès sa naissance, le groupement se défendit – vraisemblablement à juste titre et son histoire ultérieure devait le démontrer – d'être un syndicat

[200] Rapport du commissaire spécial, septembre 1912. AD Finistère 10 M 25.
[201] Rapport du commissaire spécial, juin 1913. AD Finistère 4 M 335.
[202] Municipalité Hippolyte Masson, maire socialiste de 1912 à 1919, puis de 1920 à 1921.
[203] La première adhésion d'un syndicat laïque (le SGEN) à la CFTC date de 1938.
[204] Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire politique et idéologique (1940-1958)*, Cahiers FNSP, Paris, Colin, 1964, p. 9.
[205] Ou « syndicat professionnel des travailleurs chrétiens de l'arsenal ». Première réunion de coordination le 23 décembre 1919. Déclaration des statuts en préfecture le 14 janvier 1920. Siège : 14, rue Traverse.
[206] Créée le 23 novembre 1924, la fédération avait son siège à Brest. Il fut transféré à Cherbourg en octobre 1928.

« jaune ». De la part des militants marxistes, les surnoms ne manquaient pas pour rappeler l'attachement du nouveau groupement à la religion et aux instances cléricales : « syndicat du goupillon » ou encore « échappés de la sacristie ». Mais par delà une propension habituelle à l'anticléricalisme, ces manœuvres de dénigrement procédaient également de la crainte qu'inspirait cette naissance. En janvier 1920, le « vieux syndicat », comme on l'appellerait dorénavant, divisé et exsangue, comptait tout juste 1 000 adhérents alors que quelques jours seulement après sa création, son concurrent chrétien en dénombrait déjà 300, tous cotisants[207].

D'autre part, répondant à un des objectifs de la fédération et rejoignant en cela la profession de foi présentée par le syndicat catholique de 1913, la CFTC de l'arsenal s'empressa de présenter des candidats ouvriers à la commission mixte. Pour les responsables de la CGT qui représentaient traditionnellement l'établissement brestois au sein de ces comités, le syndicat existant « suffisait très largement pour la défense des intérêts ouvriers et […] aucun autre mouvement ne pouvait être toléré »[208]. Pourtant, la CFTC allait proposer une nouvelle voie, sans doute plus en adéquation avec les souhaits de travailleurs qui, depuis les premières années du siècle, avaient montré leur désapprobation envers les bureaux trop extrémistes et les combats extra-professionnels:

> « La grande majorité des ouvriers de l'arsenal préfère l'attitude du syndicat professionnel à celle du syndicat des travailleurs réunis et approuve la démarche du secrétaire du premier syndicat, auprès du ministre, pour le rétablissement de la journée de 8 heures et la cessation des licenciements[209] » .

En conséquence, la majorité des ouvriers s'orienta rapidement, dans l'entre-deux-guerres, vers les organisations plus modérées que le « vieux syndicat », c'est-à-dire les groupements confédéré ou catholique, tous deux privilégiant généralement la négociation à l'affrontement direct. Ils se détournèrent résolument des unitaires, qui faisaient trop violemment valoir des revendications souvent considérées par trop irréalistes. Le syndicalisme chrétien, à l'arsenal, s'imposa d'emblée comme le contre-pied du syndicalisme révolutionnaire. Globalement, la CFTC semblait rassurer une partie des ouvriers, lasse de participer à des mouvements de grèves sans résultat probant, lasse également d'écouter des discours trop théoriques qui semblaient souvent ressassés sans fin depuis le 1er mai 1900. Pour la CFTC, qui se déclarait « syndicat de construction sociale », la grève était la dernière solution à envisager, en cas de blocage des négociations.

En outre, les valeurs qu'elle défendait ouvraient de nouveaux horizons aux travailleurs. Les revendications ne se résumaient plus, comme au temps de la suprématie du syndicat rouge, aux augmentations de salaire et au maintien du statut. On parlait maintenant un peu plus de conditions de travail, d'hygiène, de sécurité, et surtout d'une vie qui devait s'affirmer également en dehors du chantier ou de l'atelier. On retrouva donc, de manière récurrente, le syndicat catholique de l'arsenal à l'avant des luttes départementales pour les allocations familiales, pour le repos dominical, pour le développement de la santé morale et physique des ouvriers et de leurs familles en dehors de l'entreprise : sports, loisirs, mutualisme et solidarité en général, c'est-à-dire nombre de considérations auxquelles étaient déjà attachés le Sillon et le christianisme social du début du siècle. Celles-ci faisaient sortir l'ouvrier d'un univers uniquement axé sur le travail et la juste rémunération qui devait lui être accordée en conséquence et elles rencontrèrent incontestablement

[207] Sur l'évolution de la CFTC en Bretagne dans l'entre-deux-guerres, lire Christian BRUNEL (Dir.), *op. cit.*, p. 112-114.
[208] Propos de Cadec, le 21 janvier 1920. Rapport du commissaire spécial le 22 janvier. AD Finistère 1 M 243.
[209] Rapport commissaire spécial du 29 mai 1921 - AD Finistère – 1 M 220.

une certaine adhésion de la part des travailleurs de la Penfeld, même s'il fallut surtout attendre les années Cinquante pour que la CFTC de l'arsenal recueille véritablement les fruits de son action.

D'autant qu'en théorie, le syndicat refusait toute tutelle d'un parti politique, quel qu'il soit, ce qui n'était pas le cas de la CGT confédérée, proche des socialistes, ni de la CGT unitaire, largement gouvernée par les théories communistes. Or, l'immense majorité des ouvriers recherchait, dans le syndicalisme, un moyen pour parvenir à améliorer son quotidien et non une tribune politique dont les excès conduisaient souvent l'ensemble du groupe dans l'impasse.

Mais, malgré ces intentions, la CFTC se retrouva rapidement face à ses propres contradictions. Affirmant bien haut son indépendance à l'égard de tout mouvement ou idéologie politique, elle ne pouvait par contre en faire autant vis-à-vis de la hiérarchie ecclésiastique. Dès sa création, on put incontestablement lui tenir grief d'un caractère confessionnel indéniable. Toujours présents lors des congrès[210], au cours desquels un haut dignitaire diocésain célébrait une « messe du travail »[211], comme des simples réunions de militants qui se déroulaient invariablement dans des patronages ou des institutions religieuses, prélats et ecclésiastiques avaient la mainmise sur le syndicat. Comme la CGT ou/et la CGTU organisaient des manifestations à l'occasion du 1er mai ou des kermesses populaires, l'Union des syndicats professionnels de la région brestoise mettait sur pied des fêtes chrétiennes à des fins propagandistes. C'est ainsi que le 29 mai 1927, eut lieu une « fête chrétienne du travail » à Brest. Débutant par une messe à l'église Saint-Louis, elle se poursuivit par des réunions au patronage des Carmes, puis par un banquet au restaurant « Le Petit Jardin ». Aux places d'honneur et parmi les orateurs figuraient Michel Floch, président du syndicat chrétien de l'arsenal, l'abbé Madec[212], maître Le Goasguen, de l'Association catholique des chefs de familles, le chanoine Moenner, curé de Saint-Louis et Alexandre Souriac[213] qui conclut son intervention en déclarant que « la doctrine catholique [consistait] à prévenir les grèves, sauvegarder la propriété légitime, le repos hebdomadaire, en un mot, l'intérêt du travailleur ».

Les responsables de l'organisation de l'arsenal, pour leur part, étaient également de fervents catholiques. Quand certains militants, à l'occasion, s'aventuraient à contester un tant soit peu ce caractère confessionnel et cette sujétion au clergé, le bureau ne manquait pas de le remettre dans la bonne voie. À certains points de vue, le syndicat chrétien se montrait aussi dogmatique que ses concurrents marxistes. Ce caractère porta certainement préjudice à la réussite de la CFTC à Brest et particulièrement à l'arsenal dans les années d'entre-deux-guerres.

Du point de vue politique, on pouvait faire valoir la proximité du syndicat chrétien avec le Parti démocrate populaire (PDP) auquel le christianisme social avait fourni de nombreux cadres[214].

2. Des débuts prometteurs mais à nuancer

D'un point de vue organisationnel, peu d'éléments différenciaient le syndicat chrétien des autres groupements[215].

---

[210] Le congrès des travailleurs chrétiens de la région de l'ouest, en 1922, se tint les 4 et 5 novembre au patronage Saint-Michel, rue Branda. La journée du dimanche commença par une messe à l'église Saint-Michel.

[211] Cette tradition perdura à la CFTC bien après la scission de novembre 1964.

[212] Devenu cette même année secrétaire général du *Bleun Brug* de l'abbé Yann-Vari Perrot. Yvon TRANVOUEZ, *Catholiques en Bretagne…*, *op. cit.*, p. 37.

[213] Alexandre Souriac, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, était un ancien dirigeant de l'Action catholique de la jeunesse française (ACJF), avant la guerre de 1914, proche de M. Sangnier et du catholicisme social.

[214] Comme d'aucuns lui reprocheront ses accointances avec le MRP à la Libération.

Les syndicats brestois affiliés à la CFTC furent, à compter du 30 novembre 1926[216], regroupés au sein d'une union locale, et à l'échelon supérieur, d'une union régionale. Au cours de ses premières années d'existence, celle-ci rassemblait les organisations de Bretagne, du Maine et d'Anjou. Comme chez les unitaires et les confédérés, il existait maintenant une Bourse du travail auxquels adhéraient les syndicats chrétiens de la cité du Ponant. À l'instar des autres groupements, l'arsenal dirigeait les instances locales et régionales de la CFTC. Au cours des deux premières années d'existence de l'Union locale, ce fut Charles Bernard qui cumula les fonctions de président du syndicat professionnel de l'établissement militaire et de secrétaire de l'UL, avant de céder sa place à celui qui devait devenir la figure emblématique du syndicalisme chrétien de l'arsenal puis de la CFTC brestoise et finistérienne, Michel Floch, ouvrier aux forges[217]. Quand l'UD fut mise sur pied, en octobre 1936[218], sous le nom d'« Union départementale des syndicats libres du Finistère (CFTC) », celui-ci en devint le président quasi inamovible jusqu'à sa retraite en 1949[219].

Les premiers temps du syndicat catholique furent relativement fastes. Il semblait alors assez évident que les valeurs défendues par Charles Bernard, René Julien ou Michel Floch attisaient au moins la curiosité des ouvriers. Il n'était pas rare de compter 1 000 à 1 500 assistants lors des réunions, même si ceux-ci n'étaient pas tous des adhérents, loin s'en faut. Souvent, une bonne partie de l'assemblée était constituée d'unitaires qui venaient faire de l'obstruction pour lutter contre l'influence que le syndicat chrétien commençait à exercer sur les bords de la Penfeld.

Galvanisés par ces auditoires numériquement importants et le succès relatif des premiers mois d'existence, les responsables ne devaient cependant pas s'illusionner quand à l'adhésion réelle de la masse des ouvriers, même à court terme. En effet, en ces années menaçantes pour l'emploi à l'arsenal que furent 1921 et 1922, le public répondait généralement en masse aux meetings revendicatifs touchant à des problèmes économiques, mais cette assiduité ne se traduisait pas automatiquement en termes d'adhésions, et ce, pour chacune des organisations de l'établissement. Car de ce point de vue, le syndicat catholique de décollait guère. Rapidement, il peina à mobiliser dans les rangs ouvriers alors que les dirigeants étaient majoritairement recrutés parmi les commis et les personnels administratifs. L'union avec d'autres forces s'imposait, sinon pour défendre les revendications professionnelles, au moins pour simplement tenter d'exister.

---

[215] Voir les organigrammes et la structure syndicale de la CFTC dans Gérard ADAM, *op. cit.*, p. 6-11.

[216] Date du dépôt des statuts de l'UL.

[217] À la suite de la Première Guerre mondiale, il reprit son poste aux Forges et entra dans les rangs de la CFTC dès sa création en janvier 1920. Il en fut nommé président le 28 janvier 1922 et conserva ce poste jusqu'à sa retraite en 1949. Comme de nombreux leaders syndicaux de l'arsenal, il fut également désigné pour occuper des responsabilités départementales et même nationales : président de l'Union locale CFTC le 20 novembre 1926 ; président de l'Union départementale en 1936 ; président de la fédération CFTC « Air-Guerre-Marine » en 1931 ; membre du bureau confédéral de la CFTC jusqu'en 1949. Il fut également président du conseil d'administration de la caisse de Sécurité sociale du nord-Finistère de 1950 à 1955. Son implication en politique fut d'une portée plus locale et il fut élu conseiller municipal de Saint-Pierre, de mai 1929 à septembre 1944 puis du « Grand Brest » (processus entamé pendant la Deuxième Guerre et qui vit le rattachement des communes de Saint-Pierre, Saint-Marc et Lambézellec à la ville de Brest) jusqu'en 1947. Sur la vie de M. Floch, lire Yvon TRANVOUEZ, *Catholiques en Bretagne…*, *op. cit.*, p. 42-43.

[218] 23 octobre 1936 : dépôt des statuts. Notons qu'en octobre 1938, l'UD comptait 6 400 membres pour le département. Christian BOUGEARD, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne du Front populaire à la Seconde Guerre mondiale », *Le Mouvement Social*, n°158, 1992, p. 63-64.

[219] Il demeura président d'honneur de la CFTC jusqu'à la scission de 1964 puis de la CFDT jusqu'à sa mort en 1967.

Conclusion

Les années qui suivirent la Grande Guerre furent des années de difficultés économiques et sociales parfois extrêmes, renforcées, à Brest, par une diminution du plan de charge de l'arsenal. Situation récurrente au lendemain de chaque conflit, le phénomène se doublait cette fois de dispositions gouvernementales qui laissaient planer le doute sur l'avenir de l'établissement et notamment sur la pérennisation de sa condition d'entreprise d'État.

Néanmoins, par le décret du 1er avril 1920, les travailleurs de la Penfeld conquirent leur premier véritable statut d'ouvrier civil de l'État. Celui-ci, en même temps qu'il garantissait une sécurité de l'emploi pour certaines catégories, devait servir de base à l'établissement de l'avancement et des salaires – entre autres dispositions – jusqu'à la fin de la période considérée par cette étude. Mais celui-ci ne parvint pas à lever les ambiguïtés qui existaient depuis le milieu du XIXe siècle quant à la situation exacte de l'ouvrier du port. Il était clair qu'il n'était plus militaire, mais il n'était pas pour autant assimilé aux fonctionnaires et le contrat qu'il passait avec l'État ne pouvait en faire un salarié du privé.

En définitive, ce statut demeurait hybride, pour reprendre les termes employés par J-N. Retière[220], et il fut pour une grande part à l'origine d'une attitude qui allait devenir habituelle chez les ouvriers du port, celle de revendiquer en fonction des avantages accordées à l'ensemble des autres catégories. Cette attitude, souvent contradictoire, entre adhésion et rejet, participa grandement à l'élaboration progressive d'un ressentiment à leur égard, de la part des autres composantes de la population brestoise. Un sentiment propre au développement de tout un « folklore » peu valorisant pour ce prolétariat d'État. En définitive, un sentiment de nature à renforcer, face à l'hostilité extérieure, la conscience d'appartenance à un groupe « à part » mais néanmoins essentiel à la vie de la cité.

Mais ce décret, qui constituait une avancée sociale inédite, passa parfois au second plan par rapport aux bouleversements politiques et syndicaux qui animèrent le mouvement ouvrier français au même moment. Car ces années furent également une période de fracture du monde ouvrier, à Brest comme dans l'ensemble du pays, à l'arsenal comme dans de nombreuses entreprises d'État ou privées. Un mouvement syndical à peine âgé de vingt ans dans la cité du Ponant et qui devait affronter sa première scission importante et durable en raison, notamment, des divergences politiques issues des positions adoptées par chacun au cours des années de conflit.

Pour la seconde fois, deux organisations se réclamant du marxisme et se présentant ouvertement révolutionnaires allaient cohabiter au sein de l'arsenal de Brest. Mais cette fois, la scission allait durer 12 ans, être émaillée de nombreuses querelles entre unitaires et confédérés et être « dérangée » par l'apparition d'une nouvelle force syndicale de poids dans l'établissement, la CFTC.

[220] Jean-Noël RETIERE, *Identités ouvrières. Histoire sociale d'un fief ouvrier en Bretagne 1909-1990*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 41.

CHAPITRE IV

1924 – 1933

UN PAYSAGE SYNDICAL REMODELÉ

"N'est combattant, à mes yeux,
que celui qui subordonne ses intérêts individuels
aux intérêts de l'humanité meilleure qui doit venir ».

(Jacques Prévert, *Confession pour vaincus*, 1929)

Pour Berthelot, la chute des communistes était l'affaire de quelques mois, en raison notamment de l'abandon, de leur part, d'un des postulats de la charte d'Amiens – « mythe fondateur, rarement respecté mais toujours invoqué »[1] – l'indépendance syndicale vis-à-vis de tout parti politique. L'attitude des modérés ramenait étrangement à la situation vécue en 1908/1909, quand les anarchistes et révolutionnaires firent scission pour s'opposer à l'ingérence de Goude et des socialistes unifiés dans les affaires du syndicat[2]. Maintenant, c'était au tour des militants de tendance SFIO de montrer leur attachement, dans le discours à défaut de le faire dans l'action, à « la » référence du syndicalisme révolutionnaire et d'action directe[3].

Les combats professionnels qu'eurent à livrer les travailleurs de l'établissement au cours de la décennie 1924-1933 disparurent généralement dans l'ombre des combats politiciens que se livrèrent les organisations ouvrières.

La dépression du début des années Trente ne devait avoir que des répercussions tout à fait limitées sur la situation économique et sociale finistérienne, à l'aune de celle vécue dans d'autres régions plus industrialisées. Brest fut globalement épargnée par ce marasme et son arsenal connut même une période faste dans le domaine des plans de charge et de l'accroissement des effectifs.

Mais ce calme relatif sur le front de l'économie n'allait pas permettre de refaire l'unité syndicale autour des problèmes du quotidien. Entre alliances improbables et tentatives de

---

[1] Jeanne SIWEK-POUYDESSEAU, « Les syndicalistes », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.), *Histoire des Gauches en France, Vol. 1, L'Héritage du XIX^e siècle*, La Découverte, 2005, p. 78.

[2] Claude GESLIN, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la première guerre mondiale*, Espaces écrits, Saint-Hippolyte-du-Fort, 1990, p. 693 et suiv.

[3] Jacques JULLIARD, *Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe*, Le Seuil, 1971 ; Michel PIGENET et Pierre ROBIN (Dir.), *Victor, Emile, Georges, Fernand et les autres… Regards sur le syndicalisme révolutionnaire*, Éditions d'Albret, 2007.

réunification avortées, cette rivalité permanente allait mettre globalement à mal l'ensemble du syndicalisme de la ville.

Cette concurrence, les forces de droite, le patronat et peut-être plus encore les gouvernements allaient tenter d'en tirer parti, la division syndicale ayant toujours représenté une aubaine pour les ministères désireux de revenir sur des acquis ou profitant de la faiblesse de la représentation ouvrière pour faire passer des mesures impopulaires. Une véritable nouveauté allait apparaître cependant. Pour la première fois, un cabinet allait engager des économies drastiques en période de pleine activité de l'établissement, donnant ainsi un signe évident de bonne volonté aux éventuels acquéreurs privés et de la détermination des gouvernements d'évoluer vers la désétatisation de ses sites industriels.

A) CGT / CGTU – Une rivalité de chaque instant, des évolutions opposées[4]

a) Politisation des deux CGT

Les campagnes électorales des années Vingt vinrent aggraver un climat syndical déjà bien troublé. D'autant que les plus virulents unitaires n'hésitèrent pas à s'immiscer ouvertement dans celle qui précéda le scrutin législatif du 11 mai 1924, creusant un peu plus le fossé existant avec les alliés d'antan, en portant clairement les dissensions syndicales sur le terrain politique. Mais le médiocre résultat de la liste du Bloc ouvrier et paysan (BOP)[5] présentée par la SFIC dans le Finistère (à peine 3%, aucun élu), qui restait loin derrière la SFIO (20,6%)[6], renforça un peu plus le ressentiment des vaincus et de leurs compagnons de route, les unitaires, à l'encontre des socialistes et de leurs alliés confédérés.

La CGTU attaquèrent violemment le « Bloc des gauches bourgeois » qui, à leurs yeux, ne valait guère plus que le « Bloc national ». Pourtant, le 29 mai, lors d'un référendum organisé à l'issue des élections pour définir la position de la fédération de la SFIO quant à la participation socialiste au gouvernement, le résultat fut sans appel : 218 voix « contre » la participation ; 88 seulement « pour »[7]. Les socialistes finistériens, à une large majorité[8], n'était pas disposés à prêter leur concours au gouvernement « bourgeois » dénoncé par les communistes.

---

[4] Nous nous référerons principalement au numéro spécial des *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* intitulé *La CGT en Bretagne : un centenaire* (Tome 102, numéro 3, 1995), et notamment à la contribution de Gérard REYNAUD, « Un syndicat réformiste : La CGT dans le Finistère, 1921-1935 », p. 63-90.

[5] Au cours de l'hiver 1923/1924, la SFIO avait refusé à plusieurs reprises les propositions de la SFIC de s'associer au sein du BOP pour conclure un accord avec les radicaux selon les « cinq conditions d'Herriot ». Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical : La recherche de l'âge d'or, Vol I, 1919-1926*, Presses de la FNSP, 1980, p. 371-389.

[6] Christian BOUGEARD, *Les forces politiques en Bretagne notables, élus et militants, 1914-1946*, PUR, 2011, p. 117-118 ; Pierre BRIGANT, *La fédération socialiste SFIO du Finistère (1908-1969)*, Thèse de doctorat sous la direction de Claude GESLIN, Université de Rennes 2, 2002, p. 169-170.

[7] *Le Cri du Peuple*, 31 mai 1924. Au congrès extraordinaire de la SFIO qui se tint du 1er au 2 juin, la motion Goude hostile à la participation recueillit 232 mandats contre 17 seulement à la motion Messager-Kerjean qui y était favorable. Pierre BRIGANT, *op. cit.*, p. 178-179. Pourtant, le 20 janvier, la fédération socialiste du Finistère avait largement adopté, par 267 voix contre 20, la motion Goude préconisant la constitution d'un « Cartel des gauches » avec les radicaux. Pierre BRIGANT, *ibid.*, p. 160. J-L. Rolland, pour sa part, avait fait campagne pour un accord avec la SFIC.

[8] La décision de se grouper au sein d'un Cartel des gauches avec les radicaux-socialistes et certains républicains de gauche fut, aux dires de Blum, difficile à accepter. « Nous n'allons pas au cartel de gaieté de cœur. La pilule est amère :

1. Radicalisation de la CGTU

Au moment même où le Parti communiste tentait de s'allier avec la SFIO pour les élections législatives de 1924, la CGTU renforçait les pressions sur la CGT confédérée pour constituer des « fronts uniques à la base » dans les entreprises. Généralement, sur l'ensemble du territoire et notamment à l'arsenal de Brest, ces requêtes furent également repoussées[9]. Ressentis comme des affronts, ces refus eurent pour principal effet de renforcer l'intransigeance de certains dirigeants de la CGTU brestoise. Ceux-ci refusaient dorénavant d'envisager la constitution d'un quelconque syndicat qui n'aurait pas répondu aux strictes préconisations de la SFIC.

Le 28 octobre 1923, en amont du 2e congrès confédéral de la CGTU (Bourges – 12/17 novembre), se tint le congrès extraordinaire de l'UD unitaire du Finistère à Brest. Des dissensions parfois violentes mirent aux prises les partisans et les adversaires de l'ingérence communiste dans le mouvement[10]. Les discussions tournèrent autour des motions Sémard et Lartigue qui avaient été au centre des débats du comité confédéral de juillet[11]. La première se montrait résolument favorable à l'immixtion du parti par le moyen des commissions syndicales de contrôle, la seconde y était hostile et défendait l'indépendance des organisations ouvrières. Au congrès de Brest, René Martin, libertaire et secrétaire de l'UDU, Gouzien et d'autres responsables se montrèrent farouchement opposés à la motion Sémard, défendue par Kerdraon[12] et se prononcèrent massivement pour la motion Lartigue qui fut adoptée de manière très nette, par 10 voix contre 3[13] :

> « Il convient de rappeler que les « unitaires » ont encore creusé davantage le profond fossé qui les séparaient déjà des « majoritaires » : ils ont été à la veille de provoquer, au sein même de leur groupement, une scission nouvelle, en voulant imposer l'organisation de « Commissions syndicales », imaginées par le Parti Communiste, et auxquelles beaucoup sont hostiles […] En présence de tous ces tiraillements, l'ouvrier se tient éloigné des syndicats, et leur force s'en trouve amoindrie »[14].

Cependant, au congrès confédéral de Bourges, la victoire du courant bolchevique fut éclatante : 1 114 mandats pour l'affiliation à l'Internationale syndicale rouge et 220 contre. Toutefois, aussi écrasante fût-elle, cette approbation du contrôle communiste sur la centrale ne signifia pas automatiquement ni immédiatement l'adhésion unanime de ses membres aux théories

---

ce n'est que par devoir que nous l'avalerons ». L. Blum dans *Le Temps* des 4 et 5 fév. 1924, cité dans Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical, Vol. 1…, op. cit.*, p. 375.

[9] Michel DREYFUS, *Histoire de la CGT. Cent ans de syndicalisme en France*, Bruxelles, Complexe, 1995, p. 131.

[10] Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 129 et suiv.

[11] Auquel étaient présents René Martin et Pierre Gouzien notamment. La motion Sémard en sortit gagnante mais sa victoire fut toutefois assez courte (58 voix « pour », 37 « contre » et 14 abstentions).

[12] Le 26 octobre à l'UL de Brest, Jean Le Lay, du syndicat des travailleurs municipaux, soumit l'idée d'une organisation qui aurait mené une action totalement différente de l'ancienne CGT sans pour autant « se jeter dans les bras de Moscou et en attendre les ordres ». Kerdraon, qui entamait de plus en plus ostensiblement son cheminement vers une adhésion officielle à la SFIC quelques mois plus tard, vota contre, entraînant les autres syndicats de l'UL à adopter à l'unanimité – moins la voix de Le Lay – la motion Sémard. Au cours des années Vingt, Théo Kerdraon suivit globalement l'évolution de l'ISR dans son rapprochement avec l'Internationale communiste, à l'inverse d'autres militants qui, parfois adhérents de la première heure au PCF, finirent par en démissionner comme Pierre Monatte en 1924. Michel DREYFUS, *op. cit*., p. 128-129.

[13] Cette décision du congrès fut ressentie par Kerdraon comme un véritable camouflet, d'autant qu'en raison de la position de l'UL de Brest, le siège de l'UD fut transféré – provisoirement – à Morlaix. Les cheminots de Landerneau, les coiffeurs de Brest et le « vieux syndicat » de l'arsenal avaient voté en faveur de la motion Sémard.

[14] Rapport du préfet du Finistère du 29 octobre 1927. AD Finistère 1 M 475.

défendues par la SFIC. Si certains militants et responsables se dirigèrent alors vers la voie d'un syndicalisme autonome, la centrale unitaire ne devint pas pour autant brusquement monochrome.

Cette lutte entre partisans et adversaires de l'indépendance syndicale se poursuivit au cours de l'année 1924, dans le Finistère comme ailleurs, et la fracture qui se dessinait déjà entre libertaires et communistes fut consommée dès les premiers jours de l'année, à la suite des tragiques incidents de la Grange-aux-Belles[15], le 11 janvier. Elle fut entretenue par les partisans des deux camps au cours des mois qui suivirent. Ainsi, le 12 juin 1924, Jules Le Gall se rappela au bon souvenir des autorités, démontrant que s'il s'était apaisé avec la guerre, il n'en avait pas pour autant perdu de sa verve, ni de son idéal syndicaliste, ni de sa haine contre la société. Regrettant le temps où l'organisation syndicale était « la force » et où la CGT était omnipotente, il dénonça une société qui poussait au vol, une armée qui était l'école du crime, et déplora le peu de motivation qui habitait alors les ouvriers « par rapport à ceux d'autrefois, aux communards, à Louise Michel ». Théo Kerdraon lui apporta l'appui des camarades du syndicat de l'arsenal. Mais immédiatement, la lutte fratricide qui opposait communistes et libertaires prit le dessus. Kerdraon annonça qu'il allait adhérer à la SFIC et que s'il demandait l'amnistie pour un grand nombre de prisonniers politiques[16], il la refusait pour les anarchistes incarcérés en Russie, « car beaucoup d'entre eux étaient des traîtres ». Il poursuivit par une critique acerbe de Le Gall et, en définitive, le soutien initialement apporté se transforma en réquisitoire contre les libertaires brestois. Une nouvelle fois, le meeting manqua de se terminer en pugilat général.

Dans l'Ouest, la rupture prit toute sa dimension au cours du congrès de l'Union régionale des syndicats unitaires de Bretagne et de la Mayenne (URU) les 13 et 14 juillet 1924 à Saint-Brieuc[17]. René Martin et quelques autres anarchistes y firent de l'esclandre et quittèrent la salle pour marquer leur refus de « prendre leurs ordres de la Grange aux Belles et encore plus de Moscou ». Ils démissionnèrent à ce moment de leurs responsabilités départementales, considérant la confédération comme nuisible, même s'ils annonçaient vouloir en rester membres comme simples syndiqués.

L'influence des partisans de l'ingérence communiste dans la CGTU brestoise et plus globalement de la SFIC dans le Finistère devenait de plus en plus anecdotique.

Le 14 novembre 1924, le député communiste Maurice Gautier[18] vint dans la cité du Ponant pour entretenir les unitaires de la nécessité de créer des cellules d'entreprise et des « centuries prolétariennes »[19]. Jusqu'alors, il n'avait pas été possible d'en organiser une seule dans le département, les ouvriers se montrant réfractaires à toute ingérence politique dans les syndicats.

---

[15] À l'occasion d'un meeting électoral communiste qui se tenait au 33, rue de la Grange aux Belles, des heurts se produisirent entre anarchistes et communistes. Le service d'ordre de la SFIC intervint brutalement, causant la mort de deux libertaires : Clos et Poncet. Dans les jours qui suivirent, *Le Libertaire* titra : « Rompons avec les assassins ». Philippe ROBRIEUX, *Histoire intérieure du Parti communiste*, T. 1, 1920-1945, Fayard, 1980, p. 140-144.

[16] Les mutins de la mer Noire, les prisonniers des camps disciplinaires, les syndicalistes arrêtés.

[17] Christian BOUGEARD, « La CGT des Côtes-du-Nord des années 1920 au milieu des années 1950 : éléments pour l'histoire du syndicalisme », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, op. cit.*, p. 115-141.

[18] Cheminot révoqué à la suite des grèves de 1920 - Député communiste de Seine-Inférieure de 1924 à 1928. Indépendant, d'esprit anarcho-syndicaliste, il fut exclu du Parti communiste en 1929.

[19] Organisations paramilitaires communistes, à l'image de celles qui existaient en Saxe et en Thuringe.

L'influence communiste était telle dans le nord-Finistère qu'à ce même moment, la section brestoise en était même venue à se déliter complètement, jusqu'à ne plus exister[20].

Le comité central de la SFIC, stupéfait devant l'indifférence que « Brest la rouge » témoignait à l'égard de leur mouvement, décida de venir au chevet des unitaires du Ponant. Des « ténors » du parti effectuèrent des tournées de propagande, comme en février 1925, avec les parlementaires du BOP : Doriot, Cachin, Cornavin, Piquemal[21]. Charles Tillon, secrétaire de l'URU, intervint également dans l'ensemble du département, à la sortie des usines[22], devant parfois des auditoires importants. Ces manifestations eurent pour conséquence de redynamiser quelque peu le mouvement unitaire à Brest. Des cellules d'entreprises furent constituées, notamment une à l'hôpital civil[23] et plusieurs autres à l'arsenal. Cependant, leurs responsables, particulièrement connus des autorités maritimes, étaient surveillés en permanence, ce qui compliquait une activité déjà fortement critiquée par les instances régionales et nationales de la CGTU. Pour celles-ci, l'absence de résultats à l'arsenal tenait avant tout à l'inaction des dirigeants. Même à l'intérieur de son propre syndicat, Kerdraon était accablé de reproches.

Daniel Renoult, rédacteur à *L'Humanité*, envisagea alors de faire venir un ouvrier d'une autre ville – Louis Béors[24] – pour noyauter l'arsenal afin d'y mener une propagande active. Malgré de sensibles progrès, les discours étaient toujours faits de grandes théories, comme à l'époque des « purs » anarchistes du début du siècle – l'éloquence en moins[25] –, ou de harangues politiques trop généralistes comme du temps de Léon Capitaine, c'est-à-dire de préoccupations bien éloignées du quotidien des travailleurs. Cependant, plutôt que de remettre en question cette stratégie qui ennuyait prodigieusement, communistes et unitaires préféraient persister aveuglément en fustigeant le prolétariat brestois qui se désintéressait des « questions ouvrières ».

Du côté des libertaires du syndicat, les démissionnaires de Saint-Brieuc avaient rapidement franchi un nouveau pas. Ne se reconnaissant pas plus dans le communisme autoritaire de la CGTU que dans le réformisme confédéré, ils avaient créé, dès novembre 1924[26], la fédération brestoise des syndicats autonomes[27]. Les unitaires ressentirent ce départ avec beaucoup d'amertume[28] :

---

[20] À la fin de l'année 1924, les autorités évaluaient les effectifs communistes dans le Finistère à 380 environ, stables par rapport à l'année précédente. Cependant, seulement 50 d'entre eux étaient recensés à Brest (dont 43 du syndicat unitaire de l'arsenal). Les arrondissements de Brest et Morlaix en dénombraient une centaine, mais la majorité était inscrite dans les sections du sud-Finistère. AD Finistère 4 M 179 (Rapport du commissaire spécial du 22 décembre 1924). Voir l'évolution du Parti communiste dans le Finistère au cours des années d'entre-deux-guerres dans Christian BOUGEARD, *Les forces politiques…*, *op. cit.*, p. 105.

[21] Cachin, Cornavin et Piquemal, le 21 février, à Brest (1 400 personnes). Doriot et Cachin, le 22, à Quimper.

[22] Charles TILLON, *On chantait rouge – Mémoires pour l'Histoire d'un ouvrier breton devenu révolutionnaire professionnel, chef de guerre et ministre*, Robert Laffont, 1977, p. 47-63.

[23] Où hospice civil, dirigé par Henri Nardon, frère du maire socialiste et anticommuniste de la ville.

[24] Propagandiste intransigeant établi à Pont-l'Abbé, hostile à tout accord électoral et syndical avec la SFIO et les confédérés. Il constitua immédiatement un groupe de Jeunesses communistes à Brest. Voir la notice de Louis Béors réalisée par Jean-Michel BRABANT, Jacques GIRAULT et Jean MAITRON sur le cédérom du MAITRON.

[25] Selon toutes les sources officielles, Kerdraon et ses camarades s'avéraient être de piètres théoriciens et orateurs.

[26] Déjà, vers novembre 1924, la CGTU, au niveau national, perdit l'importante fédération du bâtiment qui préféra l'autonomie plutôt que de supporter plus longtemps l'autocratie des dirigeants communistes de la confédération.

[27] En matière de pensée et de militantisme libertaire, Brest faisait toujours figure d'exception dans le département, comme cela avait été le cas depuis le début du siècle et comme cela devait encore l'être à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Sur l'évolution de la pensée anarchiste dans le Finistère, voir notamment, Alain LE MOIGNE, « Le mouvement "anarchiste" au sein du monde ouvrier brestois de la fin du XIX^{e} à la Seconde Guerre mondiale. Évolution protestataire d'un groupe militant : les ouvriers de l'arsenal de Brest », dans *Des fiches aux fichiers. Les enjeux de la*

« Qu'il me soit permis de flétrir le geste des anarcho-syndicalistes et libertaires brestois qui décidèrent de quitter la CGTU pour se réfugier dans l'autonomie. Les syndicats minoritaires n'ont pas voulu suivre les « renégats » de Brest, ils ont décidé de rester fidèles à la CGTU jusqu'au bout ».

Les « renégats » réagirent dès le mois suivant, le 30 mai, en placardant des affiches qui fustigeaient la « trahison » de la CGT, non seulement pour son ralliement à l'Union sacrée, mais également pour ses compromissions d'après guerre avec les gouvernements. Mais elles n'épargnaient pas pour autant l'orientation récente prise par la centrale unitaire :

« De nombreux travailleurs […] dégoutés de toutes ces compromissions […] constituèrent un nouvel édifice dans lequel chacun, pensaient-ils, pourrait évoluer sans risque d'être empoisonné par les miasmes mortels de la politique. Ce fut la Confédération Générale du Travail Unitaire. À sa naissance, cette jeune organisation était pleine de vie, ayant à sa tête des syndicalistes. Mais des politiciens sans scrupules mirent en œuvre toutes les machinations pour s'accaparer de cette nouvelle CGT si pleine d'espoirs. Ces nouveaux frelons furent les communistes. Sans honte, sans pudeur, ils ont brisé depuis quatre années les organisations syndicales. Des milliers de travailleurs ont, depuis, reconstitué, en dehors des deux CGT politiciennes, des syndicats autonomes ».

Cependant, malgré les efforts de René Martin, le mouvement autonome rencontrait des difficultés pour mobiliser. En 1925/1926, les autorités évoquaient toujours des « libertaires de l'arsenal », sans toutefois les distinguer parfaitement des unitaires[29]. Mais il semblait qu'aucune organisation anarchiste structurée n'existât à ce moment dans l'établissement maritime malgré la survivance de certains foyers de pensée libertaire encore bien actifs[30]. L'Union locale autonome et l'Union anarchiste brestoise n'eurent, en conséquence, qu'une influence limitée, et, à mesure que le temps avança, beaucoup de ses membres rejoignirent la CGT confédérée[31] qui voyait le nombre de ses adhérents augmenter au détriment de la CGTU. Ainsi, en décembre 1925, celle-ci avait seulement placé 220 cartes alors que les confédérés de C. Berthelot étaient au nombre de 1 400.

Le dénigrement de l'autre devint dès lors une des principales préoccupations des organisations syndicales de tous bords au détriment des questions revendicatives, qu'elles soient professionnelles ou extra professionnelles. Devant ce désintérêt du prolétariat brestois vis-à-vis de la lutte ouvrière, le 8 août 1928, Gouzien en appelait aux travailleurs pour sortir le monde ouvrier de la léthargie dans laquelle il semblait être tombé : « Brest, qui dort depuis 1921, devrait se réveiller et redevenir ce qu'elle était : la ville rouge[32] ».

---

méthode prosopographique : élites politiques et sociales, notables, mondes militants en Bretagne (XVIIIe-XXe siècles), actes du colloque de Brest des 19 et 20 juin 2014, à paraître.

[28] Brizec, des tabacs de Morlaix, à l'occasion du congrès de l'UDU, le 12 avril 1925. Lors de ce congrès, l'Union départementale comptait 47 syndicats mais les effectifs de chacun demeuraient relativement indigents. Un nouveau bureau fut élu. Ce furent les communistes et notamment ceux de l'arsenal de Brest qui reprirent en main l'instance : secrétaire général : Théo Kerdraon, arsenal ; secrétaire-adjoint : Gaonach, instituteur ; trésorier : Cadec, secrétaire du syndicat unitaire de l'arsenal ; trésorier-adjoint : Villain, trésorier du syndicat unitaire de l'arsenal ; conseillers : Le Guen, secrétaire du syndicat unitaire des cheminots de l'État de Brest et Berthou, des travailleurs municipaux de Brest. Le siège de l'UDU retrouva alors la cité du Ponant. AD Finistère 1 M 239. Rapport du commissaire spécial du 13 avril.

[29] A partir de ces mêmes années, on n'entendit pas non plus parler de groupes se revendiquant de la CGT-SR (syndicaliste révolutionnaire) à l'arsenal ni même dans la cité du Ponant. Sur cet essai de renaissance du syndicalisme révolutionnaire dans l'entre-deux-guerres, voir par exemple, Daniel COLSON, *Anarcho-syndicalisme et communisme: Saint-Etienne 1920-1925*, Université de Saint-Étienne, 1986.

[30] Principalement les ateliers des Capucins et, en une moindre mesure, les Bâtiments en fer. Sur l'évolution des divers foyers et courants de pensée protestataires à Brest et dans son arsenal, voir notamment Alain LE MOIGNE, *op. cit*.

[31] Jusqu'à la Seconde Guerre, Auguste Le Lann, leader anarchiste, était membre du bureau confédéré. R. Martin, quant à lui, devait retourner à la CGT vers 1929.

[32] Meeting unitaire à la Brestoise. AD Finistère 1 M 186.

Une confusion indescriptible régnait à ce moment au sein du monde ouvrier. Personne ne comprenait plus qui était qui et ce que chacun voulait ou proposait. D'autant que dans le domaine professionnel, le seul qui intéressait en définitive la masse des travailleurs, les revendications ne différaient guère entre confédérés, autonomes et unitaires. Seuls les moyens d'action opposaient les différents groupements. L'incompréhension tenait principalement à l'existence de deux CGT qui, de surcroît, passaient leur temps à s'invectiver. Le désintérêt était tel que dans les années Vingt, l'action des syndicats ne constituait plus une priorité pour les autorités[33].

2. Collusions entre confédérés et députés socialistes

Devant la politisation sans cesse croissante de la CGTU, qu'en était-il réellement de l'organisation confédérée ? Pour leur part, les unitaires dénonçaient le comportement d'un Berthelot constamment « à la remorque » des socialistes[34] et notamment de Goude et Masson, reproches qui n'étaient certes pas totalement infondés. D'autant qu'à la Chambre, les députés brestois s'alignaient régulièrement sur les revendications confédérées – notamment à l'occasion de la discussion du budget militaire –, estimées plus réalistes que celles des unitaires. Nous l'avons évoqué, le groupe des députés des ports, derrière Émile Goude, tentait régulièrement de faire admettre au groupe socialiste la nécessité de conserver les arsenaux de la Marine pour une production de paix, quitte à y faire construire des navires marchands, mais également des machines agricoles, des wagons ou des ustensiles de cuisine. Ces débats parlementaires venaient régulièrement envenimer le climat déjà délétère qui existait entre les deux CGT à l'arsenal.

En effet, si les projets du député brestois avaient dû voir le jour, ces établissements pouvaient-ils encore dépendre du budget militaire ? Les salariés ne devaient-ils pas passer intégralement au secteur privé ? Les statuts seraient inévitablement remis en cause, ce qui ne faisait pas non plus l'affaire des ouvriers. Au demeurant, ces derniers qui se revendiquaient éventuellement pacifistes et antimilitaristes mais qui n'étaient pas à une contradiction près, réagissaient généralement violemment à ce type d'annonces. Le passage à la construction de matériel civil aurait inévitablement liquidé l'activité qui avait fait depuis toujours leur réputation : la construction des plus glorieuses unités de surface de la flotte française.

---

[33] En octobre 1923, à la suite de la naissance du mouvement de Berthelot, l'arsenal ne comptait qu'à peine 700 syndiqués entre les trois organisations, sur plus de 6 000 éléments occupés à ce moment. Au demeurant, même au plus fort du recrutement confédéré des années Vingt et Trente, la CGT ne rassembla jamais plus de 1 600 adhérents. Et encore, cette situation fut-elle éphémère en 1926, la moyenne s'établissant aux alentours de 1 000/1 100 membres (soit environ 17,5% de l'effectif total). Entre les trois syndicats, le nombre de cartes placées se situait, bon an mal an, aux alentours de 1 600 (soit un gros quart de l'effectif, répartis comme suit pour les années Vingt : CGT : 65% ; CGTU : 17% et CFTC : 17% ; et pour les années 1930-1935 : CGT : 65% ; CGTU : 6% et CFTC : 29%). Ce qui n'était pas très significatif pour un établissement aussi important et généralement décrit comme particulièrement revendicatif.

[34] De nombreux confédérés de l'arsenal faisaient également partie de la section brestoise de la SFIO et étaient présents sur la liste Nardon qui fut réélue aisément, remportant la totalité des sièges, aux élections municipales de mai 1925 : outre Goude qui n'était plus apparu dans l'établissement militaire depuis de nombreuses années, on retrouvait sur cette liste Pierre Charles, (conseiller sortant), ouvrier; Albert Crouillebois, (CS) agent technique ; Joseph Dubois (CS), ouvrier ; Corentin Le Lay (CS), retraité ; Auguste Le Trocquier (CS), retraité ; Jean Bourhis, ouvrier ; Gabriel Floch, retraité ; Alphonse Laveuve, ouvrier ; Charles Marrec, ouvrier ; et plusieurs commis de Marine. Cette liste socialiste sortante, alliée aux radicaux-socialistes au sein d'un Cartel des gauches local, était opposée à celle du Parti républicain de Victor Le Gorgeu et à la liste communiste qui n'avait présenté que 19 candidats (sur 36) et qui comptait également un grand nombre d'unitaires de l'arsenal : Kerdraon, F. Corre, R. Cloarec, ouvriers et É. Payot, dessinateur.

Goude, qui affirmait vouloir maintenir le statut tout en diversifiant la production et en la rapprochant de celle du secteur marchand, fit les frais de cette attitude ambiguë. Ainsi, on put voir des travailleurs huer le député socialiste et vice-président de la commission de la Marine à la Chambre, à l'occasion du lancement du croiseur *Duquesne*, le 17 décembre 1925. La présence de l'ancien commis de la direction des Travaux aux côtés du maire socialiste et anti-communiste Nardon et du ministre de la Marine Georges Leygues provoqua les protestations d'un groupe d'une dizaine d'individus qui s'éleva violemment contre le cortège officiel. Mais c'était surtout Goude qui était visé par les protestations. Goude, le parlementaire qui, « pendant la guerre, préconisait la fabrication de charrues au lieu de canons et qui, aujourd'hui, faisait la cour aux amiraux, se moquait des ouvriers et montrait ainsi qu'il n'était qu'un bluffeur et un arriviste enrichi »[35]. La marque des unitaires était évidente dans cette démonstration limitée qui tenait plus de « l'antigoudisme » [36] que d'autre chose. Berthelot et ses camarades confédérés n'auraient jamais autorisé une telle manifestation publique et injurieuse, *a fortiori* en présence du ministre.
Globalement, les services de la rue Royale savouraient ce spectacle de deux syndicats marxistes, « révolutionnaires », qui s'entredéchiraient. Comme il le fit à de multiples reprises au cours du siècle, le ministère participait d'ailleurs grandement à l'entretien de cette division et à l'envenimation de la situation, en accordant une audience particulière – voire exclusive – et des avantages à l'organisation la plus modérée[37], au prétexte de sa représentativité parmi les travailleurs de l'arsenal. Mais la principale raison de cette attitude était la volonté de faire barrage par tous les moyens à l'avancée du communisme dans les établissements de l'État :

> « Je dois dire que le fait de ne pas recevoir depuis plusieurs années les délégués des syndicats unitaires a eu cet excellent résultat que nous avons moins de communistes dans les établissements alors qu'au contraire, le nombre des confédérés s'est augmenté dans des proportions appréciables »[38].

b) Les grandes causes pacifistes des années Vingt : de l'accord à la rupture

Du point de vue de la politique, les chances de rapprochement entre les deux principaux syndicats semblaient fortement compromises au cours des années Vingt. Il fut néanmoins des occasions où les événements internationaux purent laisser espérer, à défaut d'une réunification, certains accords de circonstance entre les deux CGT. Ce fut notamment le cas des grandes campagnes pacifistes qui animèrent la cité du Ponant, parallèlement à celle qui réclamait depuis plusieurs années déjà l'amnistie des prisonniers politiques. Mais si celles-ci commencèrent généralement sous le signe de l'adhésion de l'ensemble des forces de la gauche brestoise, elles s'achevèrent presque systématiquement dans l'affrontement ou par la défection des plus modérés.

1. La guerre du Rif

En 1925, la Ruhr à peine évacuée, les volontés expansionnistes de la Nation refirent surface lorsque la France apporta son concours au dictateur espagnol Primo de Rivera dans le conflit qui

[35] Rapport du commissaire spécial de Brest, le 25 décembre 1925. AD Finistère 1 M 219.
[36] Des insultes furent relevées par le commissaire spécial : « À bas Goude ! Renégat ! Assassin ! Pouilleux ! ».
[37] L'exemple antérieur le plus frappant datait des années 1908/1910, quand, en pleine division syndicale anarchistes/goudistes, les ministres Thomson et Lapeyrère favorisèrent les entreprises électorales de Goude contre les libertaires et les révolutionnaires de Pengam et Vibert.
[38] André Maginot, ministre de la Guerre, à la Chambre – Novembre 1931 - *Journal Officiel* du 16 novembre 1931.

l'opposait aux Rifains d'Abd el Krim et qui menaçait les intérêts hexagonaux dans le protectorat de l'Empire chérifien[39]. Dans la cité du Ponant, ce fut vers la mi-mai que commença la campagne pour la paix au Maroc, continuité logique de l'action du « Comité d'action contre la guerre du Rif » qui avait été constitué à Paris à l'initiative du Parti communiste et de ses organisations satellites. Le 3 juin marqua la naissance d'un comité d'action local à la salle de la Brestoise[40].

Comme à l'occasion de la campagne pour l'évacuation de la Ruhr, ce furent les unitaires et les communistes, alliés aux anarchistes qui menèrent la propagande en faveur de l'arrêt des combats. Le comité rassemblait l'ensemble des secrétaires des syndicats adhérents à l'UL unitaire, la Jeunesse syndicaliste[41] et les groupements autonomes. Pourtant, si pour les libertaires, la perception du problème de la guerre n'avait pas fondamentalement changé depuis avant 1914, le sentiment « pacifiste » des communistes était né principalement au cours de la guerre de la France aux côtés de Koltchak et Denikine et était étrangement devenu synonyme de révolution. Cette « paix par la révolution »[42] était en fait une guerre anti-impérialiste – « l'impérialisme, superstructure du capitalisme »[43] – destinée avant tout à défendre un pays peu caractérisé, ailleurs que dans les discours, par des volontés pacifistes, l'Union soviétique[44].

La CGT et la section SFIO participaient également au comité, malgré les positions pour le moins réservés de leurs instances nationales[45]. En juin, l'UL confédérée fit même diffuser une affiche intitulée « Aux travailleurs ». À travers des propos peu affables pour le gouvernement de P. Painlevé, celle-ci dénonçait sans concession la guerre qui opposait la France à Abd El Krim :

> « Le comité général de l'Union locale confédérée des syndicats ouvriers de Brest, réuni le 19 juin 1925, douloureusement ému par les sanglants combats qui se déroulent actuellement au Maroc, proteste énergiquement contre la guerre qui se poursuit, guerre qui, malgré les déclarations du gouvernement, n'est qu'une guerre de spoliation voulue par les grandes firmes financières et métallurgistes […] L'Union locale insiste près du gouvernement pour qu'il […] retire immédiatement les troupes du Riff et reconnaisse le principe que les peuples ont le droit de se gouverner eux-mêmes ».

Cette déclaration était virulente, peu habituelle dans les rangs confédérés, partisans de rapports cordiaux avec les autorités, *a fortiori* quand le gouvernement était soutenu par la SFIO. Mais à travers cette affiche, la CGT avait introduit, peut-être pour la première fois explicitement à Brest, la notion d'anticolonialisme et de liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. Cependant, à mesure que le conflit se prolongeait en Afrique du Nord, cette première prise de position particulièrement agressive ne se traduisait pas sur le terrain. Dans la sphère politique, les socialistes se déclaraient contre la guerre du Maroc, sans toutefois paraître lors des manifestations[46], laissant cette tâche à la CGT de C. Berthelot que l'on vit intervenir néanmoins, à quelques reprises, aux côtés d'H. Cadec, pour le vieux syndicat, et de R. Martin, pour la Bourse du travail autonome. Mais

---

[39] Vincent COURCELLE-LABROUSSE et Nicolas MARMIE, *La guerre du Rif, Maroc 1921-1926*, Paris, Le Seuil, 2009.

[40] Garay, du Comité central de la SFIC, y tint un discours jugé, par les autorités, « propre à exciter les militaires à la désobéissance ». Pour cette raison, il fut condamné le 15 janvier 1926 à 6 mois de prison et 500 fr. d'amende. Ce fut à cette occasion qu'il fit un constat peu reluisant de la situation dans le quartier de Keravel. Voir Chapitre I, p. 46.

[41] D'un point de vue organisationnel, la cheville ouvrière du mouvement était la Jeunesse syndicaliste brestoise avec son cortège d'ouvriers de l'arsenal, organisation de tendance anarchiste coutumière des actions de propagande.

[42] Jean-Pierre BIONDI, *La mêlée des pacifistes – La grande dérive*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000, p. 85-103.

[43] Pierre et Monique FAVRE, *Les marxismes après Marx*, PUF, 1980, p. 41.

[44] Voir Jean DEFRASNE, *Le Pacifisme*, Paris, PUF, 1983, p. 98-99.

[45] Les socialistes dénonçaient plutôt le « religieux féodal » Abd El Krim. Jean-Pierre BIONDI, *op. cit.*, p. 58.

[46] Victor Le Gorgeu, radical et futur maire de Brest, se déclarait également opposé au conflit, « tout en souhaitant que la fin des combats n'entamât en rien le prestige de la France ».

le public – 200 à 400 auditeurs en moyenne – n'était généralement pas au rendez-vous, même quand les meetings étaient organisés par trois des quatre principaux syndicats de la ville[47].

Les ouvriers restaient circonspects vis-à-vis de ce que l'ARAC brestoise, perplexe, appelait elle-même quelques mois auparavant, une opération « de défense de la France contre les Rifains ». Pour d'autres, cette campagne entraînait les organisations dans des domaines politiques bien éloignés des revendications professionnelles. Les derniers, enfin, ne voulaient pas s'exposer à la répression qui tendait à s'accentuer au début de l'été.

En effet, entre la fin du mois de mai et la mi-juillet 1925, 7 150 tracts et journaux relatifs à la guerre du Maroc furent saisis en gare de Brest. Des perquisitions furent menées à la Maison du Peuple mais également au domicile personnel de certains leaders communistes et anarchistes dont T. Kerdraon et R. Martin[48]. Étrangement, Berthelot et les confédérés ne furent pas inquiétés. D'autre part, les meetings étaient l'objet d'une étroite surveillance. Parfois les forces de l'ordre procédaient à la dispersion des assistants ou à des interpellations, comme ce fut le cas lors de celui du 27 juin qui fut à l'origine de la condamnation de Théo Kerdraon à six mois de prison pour avoir distribué des tracts « incitant les militaires à la désobéissance »[49]. Une intervention musclée que le préfet du Finistère justifiait auprès du ministre de l'Intérieur par « une tentative révolutionnaire qui effrayait les gens paisibles »[50]. Grossissant le trait et exagérant la menace, comme ce fut souvent le cas en pareille circonstance, le préfet Rischmann précisait que l'opération de police avait été réalisée avec l'approbation complète de la population, sans omettre toutefois de distinguer, comme à l'habitude, les bons ouvriers de l'arsenal des quelques éléments perturbateurs, communistes et anarchistes, qui continuaient de tenir le haut du pavé contestataire à Brest.

Par contre, lorsque deux jours plus tard, les travailleurs de la Penfeld se retrouvèrent en nombre dans les rues de Brest pour protester contre la menace d'une diminution de salaire, ce même préfet Rischmann déclarait au ministre que la dispersion de la manifestation « aurait été presque unanimement blâmée parce qu'il s'agissait de revendications d'ordre purement corporatif et que d'ailleurs les intérêts du petit commerce brestois [étaient] liés à ceux des ouvriers[51] ».
De là à en déduire que, dans l'esprit des autorités, la communauté des gens paisibles se résumait aux commerçants brestois et que la police n'était présente dans les conflits sociaux que pour protéger le bon bourgeois, il n'y avait qu'un pas.

Cette répression eut pour effet d'apaiser les syndicats, sans toutefois parvenir à mettre un terme la campagne contre la guerre du Rif. Mais à mesure que le temps avançait et que le mouvement se teintait de la couleur incarnat, les confédérés prenaient du recul. Quand arriva le 12 octobre, jour prévu par le Comité d'action contre la guerre du Maroc pour organiser une grève générale, la CGTU se retrouva isolée. Pourtant les actions de propagande s'étaient multipliées au

[47] La CFTC étaient demeurée à l'écart, comme en général de tout mouvement extra-professionnel.
[48] 2 700 brochures et imprimés furent saisis. La plupart incitaient marins et soldats à la fraternisation avec les Rifains.
[49] Dans un premier temps, le 4 mai 1926, il fut condamné par le tribunal correctionnel de Brest à 3 mois de prison et 100 fr. d'amende. Mais à la fin de ce même mois, la cour d'appel de Rennes revoyait la peine à la hausse, agrémentant les six mois de prison d'une amende de 500 fr. Dès sa libération, Kerdraon fut limogé de l'arsenal.
[50] Courrier du 2 juillet 1925. AD Finistère 1 M 222.
[51] Courrier du 2 juillet 1925. AD Finistère 1 M 222.

cours de l'été, regroupant au sein d'un même combat la Guerre du Rif, l'action en Syrie[52] et les mesures de redressement économique proposées par J. Caillaux[53] :

> « Contre la guerre du Maroc
> Pour l'évacuation immédiate du Rif et de la Syrie
> Pour lutter contre l'augmentation des impôts à la charge de la classe ouvrière.
> Pour le salaire-or et l'échelle mobile ».

Affirmant, comme l'UL confédérée l'avait fait le 19 juin, le principe wilsonien de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, les unitaires imposèrent la formule « le Rif aux Rifains ». Mais les affiches appelant à la grève générale du 12 octobre n'étaient plus signées que des organisations communistes : SFIC, CGTU, Jeunesses communistes, ARAC, et simplement de « syndicats et minorités d'ouvriers de la CGT », de « sections et minorités socialistes », « d'ouvriers sans partis » et de « comités d'unité prolétarienne d'usine ».

Tant et si bien que le jour fixé, hormis à Douarnenez[54], le mouvement se solda par un échec total dans le département. À Brest, le nombre de grévistes fut infime : 12 dans le bâtiment, 1 au Moulin-Blanc et seulement 12 à l'arsenal. Ce fiasco retentissant des unitaires et des communistes brestois[55] tenait à différents facteurs. Le premier était incontestablement le report, à plusieurs reprises, d'un mouvement prévu depuis 3 mois et annoncé par voie de presse seulement la veille, qui, de surcroît, était un dimanche[56]. D'autre part, la municipalité socialiste Nardon, farouchement anticommuniste, avait lancé le mot d'ordre de ne pas débrayer. En conséquence, les militants socialistes s'abstinrent, de même que les confédérés qui suivirent leurs instances nationales totalement opposées à cette entreprise. Les autonomes et anarchistes leur emboîtèrent le pas. Il ne restait plus rien de l'unité d'action, certes de circonstance, mais qui avait vu, pendant quelques mois, les différentes organisations syndicales de gauche rassemblées autour d'un combat commun. Cet échec, tout en donnant une idée globale des forces communistes dans la cité à ce moment, mit en sommeil l'activité de propagande en faveur du Rif à Brest.

2. L'Affaire Sacco et Vanzetti

Au cours des années Vingt, l'action la plus significative menée par les syndicalistes brestois en matière de pacifisme fut incontestablement celle initiée en faveur de la libération de Nicola Sacco et Bartolomeo Vanzetti[57] en 1926 et 1927. Inaugurée par l'assaut du consulat américain de Brest le 19 octobre 1921[58], suite à leur condamnation à mort par la Cour du Massachusetts le 14

---

[52] الثورة السورية الكبرى (grande révolution syrienne) contre le mandat français en Syrie et au Liban. Née au cours de l'été 1925 dans le Djébel el Druze contre les excès d'autorité des gouverneurs militaires français, elle devait alimenter jusqu'en 1927 l'activité pacifiste en métropole.

[53] Ministre des Finances du gouvernement Painlevé du 17 avril au 29 octobre 1925, il repoussa le projet d'impôt sur le capital soutenu par les socialistes. Voir Jean-Denis BREDIN, *Joseph Caillaux*, Hachette Littérature, 1985.

[54] Vraisemblablement en raison de la forte activité propagandiste de Charles Tillon.

[55] À l'échelle nationale, malgré les déclarations de Montmousseau (*La Vie Ouvrière* du 16 octobre) qui revendiquait un million de grévistes, les évaluations plus « raisonnables » estimaient ce nombre entre 4 et 500 000, la majorité en région parisienne. Ce qui n'en faisait pas un succès éclatant, mais pas non plus un échec cuisant, contrairement à Brest.

[56] Décrétée dès le 5 juillet par le comité d'action de la SFIC, l'ordre ne fut lancé que dans *L'Humanité* du 11 octobre.

[57] Pour ce qui concerne l'ensemble de la question, voir notamment Francis RUSSELL, *L'affaire Sacco-Vanzetti*, Paris, Laffont, 1964 et Ronald CREAGH, *L'affaire Sacco et Vanzetti*, Lyon, Atelier de création libertaire, 2004. Sur les réactions en France, voir Danielle TARTAKOWSKY *Les manifestations de rue en France : 1918-1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 179-194.

[58] Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations de rue…, op. cit.,* p. 87.

juillet précédent, cette cause était tombée en sommeil pendant quelques années. La question revint sur le devant de la scène à l'occasion de la confirmation de leur peine, le 12 mai 1926. Dès lors, le groupe libertaire brestois composé majoritairement d'ouvriers de l'arsenal autour de René Lochu[59], toujours en liaison étroite avec le Comité de défense sociale, démontra qu'il n'était pas complètement moribond dans la cité du Ponant.

Le 12 juin 1927, L'Union anarchiste communiste brestoise fit circuler des pétitions[60] et deux camionnettes dans les rues de Brest. Celles-ci arboraient des pancartes proclamant : « SAUVEZ DEUX INNOCENTS ». Pour défendre cette même cause, les libertaires créèrent un organe de presse : *Le Flambeau*[61] qui allait paraître pendant sept années[62] sans toutefois influencer significativement le mouvement ouvrier brestois. Cette lutte, au sein du comité Sacco et Vanzetti[63] devait parvenir, pour un temps et autour d'un contexte bien particulier, à refaire une certaine unité syndicale mais surtout politique à Brest. Ainsi, le 14 mai 1927[64] à la salle Pelloutier de la Maison du Peuple, on vit intervenir J-Y. Cornec, des instituteurs, unitaire plutôt classé communiste à ce moment, R. Martin pour les autonomes anarchistes, J. Le Gall au nom du comité de défense sociale et du comité de la Maison du Peuple, C. Berthelot pour les syndicats confédérés. Le 7 juillet suivant, les mêmes orateurs se relayèrent, épaulés par Podeur des « blessés du poumon », Théo Kerdraon (Bourse du travail unitaire), Quiniou (SFIO), Autret (SFIC), Kerjean (Ligue des droits de l'homme), Bloch (Secours rouge). Et le 31 juillet, au théâtre municipal, on remarquait même la présence du député socialiste É. Goude et de C. Tillon pour le Parti communiste. Plus la date de l'exécution approchait, plus les auditoires étaient fournis[65] et plus les actions envisagées se voulaient marquantes[66]. Ainsi, le 9 août, une grève fut pressentie à l'arsenal si la condamnation de Sacco et Vanzetti n'était pas reportée, mais les divergences syndicales prirent une nouvelle fois le pas sur les objectifs humanitaires et le mouvement échoua. La direction ne releva que 43 grévistes et il y a fort à parier qu'il s'agissait là de la quasi-intégralité des militants du syndicat unitaire de l'établissement. La défection des confédérés et la rancœur que Berthelot éprouvait à l'égard des communistes avaient mené le mouvement à l'échec.

Le 19 septembre suivant, à l'occasion d'une protestation contre le passage à Brest de l'*American Legion*, Kerdraon en profita pour dénoncer l'attitude des fonctionnaires et surtout des confédérés, « responsables » de ce fiasco. En conséquence, les organisations mises sur la sellette

[59] Tailleur de la Marine entré en 1927 à l'arsenal. Sur la relation de ces événements et du combat anarchiste de l'entre-deux-guerres à Brest, voir René LOCHU, *Libertaires, mes compagnons de Brest et d'ailleurs*, Moëlan-sur-Mer, La Digitale, 1983. Voir également la notice de R. Lochu réalisée par René BIANCO sur le cédérom du MAITRON.

[60] Aux halles de Saint-Martin et de Recouvrance, mais elles ne recueillirent qu'un succès mitigé. Elles furent toutefois remises au consulat américain. Les libertaires brestois vendirent également des insignes au bénéfice des condamnés.

[61] « Organe mensuel de libre pensée, d'action sociale et de combat de l'Ouest contre le militarisme et la religion ». Ce journal, édité par l'Imprimerie populaire (rue Pasteur, propriétaire É. Goude), était administré par R. Martin et J. Tréguer. Il était hébergé à la Maison du Peuple, ce qui démontre un peu plus l'orientation idéologique de celle-ci.

[62] De juin 1927 à juin 1934, il fit paraître 80 numéros. En 1929, il tirait à 3 500 exemplaires et comptait 400 abonnés. Si le groupe anarchiste tendait à s'épuiser, le nombre de ses sympathisants était encore assez significatif, notamment parmi les communistes. Indiscutablement, la fracture n'apparaissait pas de manière flagrante pour nombre d'ouvriers.

[63] Comité créé au niveau national par les libertaires français derrière Louis Lecoin et Nicolas Faucier. Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations de rue …, op. cit.*, p. 180. Notons, à propos de l'ensemble des causes pacifistes défendues dans l'entre-deux-guerres par les libertaires, l'ouvrage de Nicolas FAUCIER, *Pacifisme et antimilitarisme dans l'entre-deux-guerres (1919-1939)*, Paris, Spartacus, 1983.

[64] 10 000 tracts avaient été distribués mais seulement 200 auditeurs se déplacèrent.

[65] 2 000 personnes à la Brestoise le 8 août.

[66] Une salle de la Maison du Peuple de Brest fut nommée salle « Sacco et Vanzetti ».

décidèrent de ne plus contribuer au mouvement[67]. L'argumentation de Kerdraon, vindicative et maladroite, fut en quelque sorte une aubaine pour Berthelot, qui, pour sa part, ne cherchait qu'une échappatoire pour ne plus collaborer avec les unitaires. Il avait toujours traîné les pieds pour rejoindre la cause des deux anarchistes américains[68], suivant en cela la ligne directrice de son action générale : une certaine tiédeur, pour le moins, quand il s'agissait de s'impliquer dans des mouvements trop marqués politiquement et susceptibles d'engendrer de quelconques représailles. D'ailleurs, début octobre 1927, quand Le Lann, membre du conseil d'administration du syndicat confédéré, proposa de voter un blâme contre la fédération CGT de la Marine pour son inaction dans la campagne en faveur des deux condamnés, Berthelot y opposa un refus formel. L'année suivante encore, quand *Le Flambeau* lança un appel à une manifestation pour commémorer l'exécution des deux ouvriers américains, le leader confédéré s'y refusa vigoureusement.

Dans l'action pacifiste des années Vingt, les anarchistes et les communistes brestois luttèrent côte à côte, même si les motivations des seconds étaient souvent propagandistes. Cependant, à Brest comme ailleurs, il ne fallait pas s'illusionner. Malgré des rapprochements de circonstance et des communautés de vue certaines avec les militants unitaires, l'ennemi juré des libertaires restait le Parti communiste.

c) Rivalité autour des commissions mixtes

L'inféodation de la CGTU à la SFIC semblait être un obstacle infranchissable pour une entente entre les diverses organisations ouvrières, y compris en matière de revendications strictement professionnelles. Les rivalités – de personnes et de méthode, plus que de doctrine – animaient en permanence les relations entre unitaires et confédérés. Néanmoins, à l'instar de l'évolution politique, cette lutte d'influence au sein du mouvement syndical d'inspiration marxiste devait être généralement néfaste au groupement le plus extrémiste.

1. Berthelot unique représentant de l'arsenal de Brest

En effet, les avancées sociales et professionnelles intervenues dans l'entre-deux-guerres, par l'intermédiaire des commissions mixtes nationales du travail, furent généralement le résultat exclusif des négociations menées entre la CGT confédérée, en la personne de son délégué Charles Berthelot, et le ministère de la Marine. Incontestablement, tant au niveau local que national, ces assemblées permirent la tenue de débats souvent fructueux qui eurent des conséquences tout à fait fastes pour les ouvriers – notamment les immatriculés –, tant dans le cadre de leurs conditions de travail que dans celui de leur vie quotidienne. Il ne nous est bien entendu pas possible de détailler l'ensemble des résultats obtenus au terme de ces négociations annuelles, voire semestrielles, sans oublier les commissions *ad hoc* qui siégeaient pour régler un problème ponctuel ou un cas particulier. Nous pouvons par contre mentionner, dans le but d'illustrer le fonctionnement de ces instances, certaines dispositions élaborées de concert entre les syndicats et les services de la rue

[67] Au niveau national, cette visite fut l'occasion d'un approfondissement de la fracture entre SFIC et SFIO d'une part, CGT et CGTU d'autre part. Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations de rue…, op. cit.*, p. 181.
[68] En octobre 1926, le bureau de la CGT de l'arsenal avait accepté du bout des lèvres d'adhérer au comité Sacco et Vanzetti, mais sans faire appel à ses adhérents et sans engager de frais.

Royale puis soumises à la ratification du ministre des Finances. Ainsi, lors de la commission mixte consultative du 20 décembre 1925, les parties s'accordèrent sur les points principaux suivants :

1°) Augmentation journalière de 0,40 fr. à 2,40 fr., selon les classes pour les apprentis.
2°) Pour les femmes, même salaire que les hommes, lorsqu'elles font le même travail.
3°) Doublement des tarifs actuels lors des essais. Indemnité de panier portée à 5 francs.
4°) Augmentation horaire de 0,15 francs pour les chefs d'équipes.
5°) Maintien du *statu quo* en ce qui concerne les punitions.
6°) Obtention d'un congé de 15 jours.
7°) Pour la question des heures supplémentaires, les augmentations de 30 à 100% demandées par le syndicat ont été envoyées à la Commission permanente, de même que celle des travaux pénibles.
8°) Mise à l'étude en vue de la prochaine réunion de la Commission, des questions relatives aux absences illégales et à l'indemnité familiale à baser sur le salaire intégral.
9°) La question des bains-douches, lavabos et vestiaires a été posée au ministère.

Cependant, l'ensemble de ces mesures ne fut bien évidemment pas entériné par les services du Louvre. Le ministère de la Marine conservait ainsi de bonnes relations avec les syndicats en reportant le refus éventuel sur son collègue des Finances. Néanmoins, certaines d'entre elles le furent séance tenante – généralement les moins onéreuses pour l'État (réglementation interne, sanitaires ou même droit syndical) –, d'autres furent pondérées ou renvoyées à la prochaine séance. Mais il arrivait cependant fréquemment que les questions touchant aux rémunérations et primes fussent prises en compte par le ministre des Finances et mises en application à la suite de la ratification finale du président du Conseil. Ainsi, suite à un projet présenté par Berthelot lors de la commission mixte de juin 1928 et concernant la revalorisation des primes pour travaux pénibles et dangereux, les syndicats obtinrent des avancées tout à fait conséquentes dont voici un extrait :

	Supplément Horaire	Supplément par intervention
Conduite de bord des appareils auxiliaires ou des chaudières	1,25 fr. à 2,00 fr.	
Travaux sous-marins avec scaphandre		12,50 fr. (descente - de 30 mn) 18,75 fr. (descente + de 30 mn) Pour chaque minute sous l'eau : - 0,25 fr. en deçà de 15 m - 0,45 fr. au-delà de 15 m.
Travaux dans l'air comprimé selon la profondeur de plongée	– 10 mètres : 4 fr. 10 à 20 m : 5 fr. 20 à 30 m : 6,50 fr.	

Tableau N°11 – Extraits du nouveau barème des primes pour travaux pénibles – juin 1928[69]

Il s'agissait là d'un de ces multiples avantages qui passaient presque inaperçus à l'aune des grands combats statutaires ou salariaux mais qui furent à la source d'un bon nombre d'avancées sociales à l'arsenal et de l'amélioration sensible du niveau de vie de ses ouvriers. Il s'ensuivit automatiquement des retombées favorables en termes d'adhésions pour la CGT de l'établissement.

2. Commissions mixtes : négociation ou négation

Pourtant, les négociations menées par Berthelot se soldaient parfois par des échecs et, quand les résultats étaient au rendez-vous, ils étaient souvent jugés insuffisants par les ouvriers. Il

[69] AD Finistère 1 M 239. Barème mis en application le 8 février 1929. L'ancien barème datait du 26 avril 1920.

est vrai que le leader confédéré n'avait pas toujours le rôle le plus facile. Les pourparlers se déroulaient au cours d'assemblées nationales auxquelles les unitaires ne purent jamais participer en raison de l'absence de reconnaissance de leur fédération par le ministère[70]. Il leur était aisé, par la suite, d'en critiquer les résultats. Si les confédérés en firent leur principal outil d'action revendicative, à l'image des « goudistes » d'avant-guerre, la CGTU reprit l'argumentation de Pengam et des syndicalistes anarchistes du début des années 1910, à savoir que toute mesure initiée par le gouvernement et semblant aller dans le sens d'un mieux être ouvrier devait être considérée avec méfiance. Comme si elle devait systématiquement dissimuler une manœuvre occulte destinée, en réalité, à flouer les syndicats ou les ouvriers d'un avantage, d'un acquis ou d'un droit. Il est vrai que le temps où la Marine agissait à sa guise à l'égard de ses travailleurs, tant au niveau national que local, n'était pas si lointain. Il est vrai également que le nombre de promesses non tenues ou reportées *sine die* par les ministères ne plaidait pas en faveur d'une confiance aveugle dans les gouvernements qui se succédaient à un rythme effréné au cours de ces décennies.

D'autre part, les unitaires restaient persuadés de l'efficacité de l'action directe par rapport à la collaboration avec l'État-patron qui, de surcroît, était totalement exclue de leur programme. Commission mixte signifiait coopération, pour le moins négociation, et pour les syndicats classés le plus à gauche, les revendications légitimes des travailleurs devaient se gagner et les avantages se prendre, non se négocier. La négociation, c'était la modération, et la modération, à l'arsenal de Brest, avait son héraut en la personne de Charles Berthelot.

Enfin, éternelle pierre d'achoppement entre modérés et « extrémistes » au sujet de ces commissions, le rapport quantitatif entre les membres de l'administration et les délégués syndicaux. Si l'aspect symbolique de la représentation ouvrière fut soulevé dès la naissance de ces assemblées, au cours de la période qui vit la cohabitation souvent houleuse des confédérés et unitaires, ces derniers n'eurent de cesse d'en combattre le principe, tant que le gouvernement n'octroierait aux syndicats qu'un rôle de figurant. Eu égard à la composition de ces commissions, tant au niveau local que national, les arguments de la CGTU n'étaient pas dénués de tout fondement[71]. Cependant, l'on peut également se demander quelle aurait été la position exacte des unitaires s'ils avaient possédé un potentiel électoral susceptible d'envoyer un délégué rue Royale.
Si ceux-ci remportaient incontestablement la palme du dénigrement envers ces instances, il n'était pas non plus exceptionnel d'entendre les récriminations des « chrétiens » de Michel Floch, dont la faiblesse numérique ne fut jamais en mesure de permettre l'élection d'un délégué. Ces critiques intervenaient ponctuellement au cours des campagnes souvent virulentes qui précédaient les élections locales auxquelles la CFTC, tout comme la CGTU, ne manquaient pas, malgré leur hostilité de principe, de présenter des candidats tous les deux ans.

À chaque reprise, entre 1924 et 1932[72], ce fut l'organisation de Charles Berthelot qui sortit vainqueur de ces consultations, ce qui semblait démontrer, une nouvelle fois, l'attachement de la masse des ouvriers brestois au syndicat qui paraissait à ce moment le plus modéré et qui faisait des

[70] La conséquence directe en fut l'impossibilité de siéger au Garde-meuble de la rue Royale, pour peu que les élections locales leur en eussent un jour donné la possibilité.
[71] Composition de la commission brestoise, le 2 juillet 1925 : président : Brien, sous-directeur des C N ; membres : Daussy, officier du service de Santé ; Cren, officier des Subsistances ; Terrienne, officier des Travaux hydrauliques ; Cron, contrôleur de la Marine ; Bailly, ingénieur; Berthelot pour le syndicat confédéré ; Cadec pour la CGTU.
[72] En 1924 cependant, un accord éphémère entre CGT et CGTU permit l'élection d'Henri Cadec

commissions mixtes les étapes incontournables d'une action revendicative exclusivement professionnelle et basée sur la négociation. Les unitaires et les chrétiens avaient alors la partie facile quand les pourparlers échouaient ou que des résultats en demi-teinte n'apportaient pas le niveau de satisfaction escompté. Mais ceci n'empêcha pas la CGT de globalement croître au cours des années Vingt, principalement au détriment de la CGTU dont le nombre des adhérents ne cessa de décliner, passant de 280/300 fin 1923 à 50 environ, fin 1935[73].

3. La CGT : une suprématie relative

Au regard des résultats obtenus par chaque groupement à l'occasion des diverses élections professionnelles qui se déroulèrent dans l'entre-deux-guerres, il est cependant légitime de s'interroger sur le rejet apparent du groupement unitaire et des théories communistes qui y étaient régulièrement développées. Ces scrutins nous procurent en effet une image sensiblement différente – et sans doute plus précise – de l'influence syndicale à l'arsenal de Brest.

	CGT confédérée		CGT unitaire		Syndicat chrétien CFTC	
	Meilleur candidat	Élus	Meilleur candidat	Élus	Meilleur candidat	Élus
Octobre 1924	2 500 Voix	1	1 961 Voix	1	350 Voix	0
Octobre 1926	2 920 Voix	3	543 Voix	0	509 Voix	0
Octobre 1928	1 929 Voix	3	924 Voix	0	478 Voix	0
Octobre 1930	1 724 Voix	3	1 298 Voix	0	460 Voix	0
Octobre 1932	2 026 Voix	3	738 Voix	0	429 Voix	0
	CGT réunifiée				Syndicat chrétien CFTC	
	Meilleur candidat		Élus		Meilleur candidat	Élus
Octobre 1936	3 767 voix		2 (Berthelot et Miry)		670 voix	0

Tableau N°12 – Élections à la Commission locale de révision des salaires (commission mixte) 1924 – 1936.
(D'après A.D. Finistère 1 M 140 et 1 M 238 à 1 M 241).

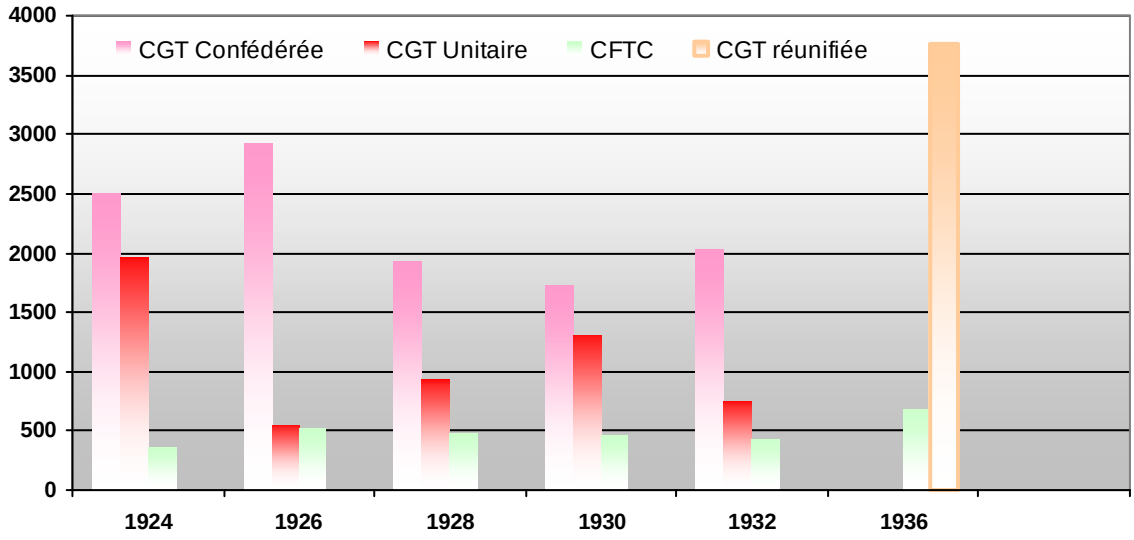

Graphique N°8 – Élections aux commissions locales (voix obtenues).

[73] À l'exception de l'année 1928/1929 où ce nombre remonta à 500 en raison des atermoiements de Berthelot vis-à-vis des salaires et de sa position inébranlablement favorable à l'égard de l'inactivité de la fédération en la matière.

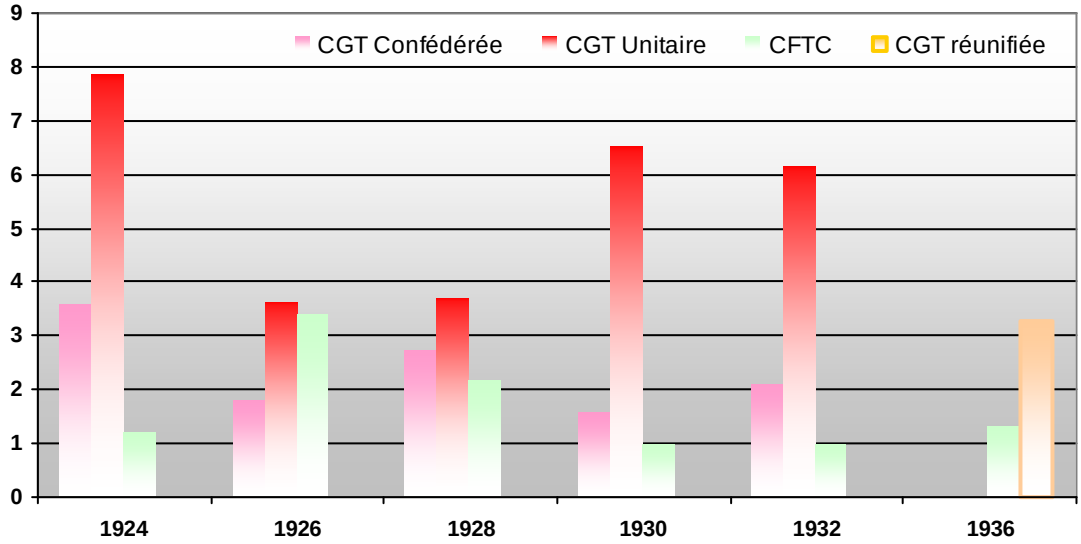

Graphique N°9 – Élections aux commissions locales (rapport voix obtenues / cartes d'adhérents placées).

Si de manière générale la CFTC conserva un nombre de suffrages relativement stable à l'occasion de ces consultations, il est également évident que chaque affaiblissement du syndicat confédéré – généralement lié à des résultats insuffisants dans la négociation ou à des prises de positions trop timorées – profitait à l'organisation la plus revendicative, la CGTU. Le rapport entre le nombre de syndiqués déclaré et celui des voix obtenues par chaque groupement nous démontre que l'évolution de chaque centrale est incontestablement différente de celle observée sur le graphique établi exclusivement à partir de la vente de cartes.

Même si la CGT, eu égard à son nombre d'adhérents, ne pouvait atteindre que difficilement un rapport supérieur aux 3,57 de 1924, il est incontestable que le nombre de salariés ayant retiré leur carte à la CGTU était bien inférieur au nombre de voix recueillies par son représentant le mieux placé lors des élections aux commissions mixtes, le rapport variant entre 3,62 et 7,84. Même dans les années les plus difficiles pour la centrale communiste en termes de recrutement – 1926-1928, période de bolchévisation de la CGTU –, ce rapport ne tomba jamais au dessous de 3,62. Quant à la CFTC, à l'exception de l'élection de 1926 qui vit une chute brutale des votes unitaires (rapport CFTC : 3,39) en sa faveur, on peut estimer qu'en règle générale, elle faisait le plein des voix de ses adhérents, sans plus. Si celle-ci dénombra généralement plus de membres que ne le fit la CGTU, la situation était radicalement différente en ce qui concernait les sympathisants.

Il est donc possible de déduire de ces graphiques que les théories développées par les unitaires, sinon leur activité et leur combativité, ralliaient bien plus d'ouvriers que ne pourrait le laisser croire un simple décompte des cartes placées. Cependant, la surveillance et la répression dont furent l'objet les militants de tendance communiste au cours de ces années ne furent pas étrangères à la retenue tout à fait légitime exprimée par un grand nombre de travailleurs quant il s'agissait d'adhérer à la CGTU. Lorsque les scrutins se déroulaient à bulletin secret, la situation se rééquilibrait et de nombreux non-syndiqués[74] profitaient incontestablement de ces occasions pour exprimer leurs véritables opinions. Il est même possible de penser que les unitaires recueillaient un

[74] Par exemple, en 1928, sur 4 376 inscrits, il y eut 3 469 votants alors que le total d'ouvriers syndiqués, entre les trois organisations, était de 1 170. Il y eut donc trois fois plus de votants que de syndiqués. En 1930, même constat : 4 905 inscrits et 4 192 votants pour 1 780 syndiqués ; de même qu'en 1932 : 4 488 votants pour 1 546 syndiqués.

certain nombre de voix d'adhérents confédérés, ralliés à Berthelot par crainte de sanctions mais partisans d'une action plus énergique. L'évolution inverse des graphiques tend à le démontrer et la progression de la CGTU entre 1926 et 1930 lors des élections professionnelles se fit surtout au détriment de la CGT alors que le nombre de ses adhérents n'évoluait guère. Nous savons, par exemple, qu'à l'occasion du scrutin de 1930, alors que l'organisation de Berthelot enregistrait son plus mauvais score (1 724 voix pour un rapport de 1,55 ; 1 298 pour la CGTU pour un rapport de 6,49), nombre de ses militants étaient favorables à des meetings et des manifestations de protestation pour demander plus et plus vite, comme les unitaires et contre les recommandations de la fédération. Parallèlement, à la CGTU, certains éléments ne cachaient pas les difficultés croissantes qu'ils éprouvaient pour supporter la tutelle que la SFIC voulait exercer sur le mouvement. Ces situations particulières expliquaient également, en une certaine mesure, les glissements qui pouvaient s'opérer momentanément entre les deux CGT.

4. Un échec confédéré : « la semaine anglaise »

Malgré un nombre d'adhérents bien supérieur à celui de ses concurrents et la quasi-certitude de remporter les élections professionnelles, la CGT dut cependant essuyer certains revers dans l'entre-deux-guerres, notamment à l'occasion de consultations relatives à la modification des conditions de travail. L'exemple le plus significatif fut sans doute celui de la « semaine anglaise ».

La question de l'aménagement du temps de travail avait prodigieusement évolué à l'arsenal depuis les « bons ministres » Pelletan ou Chéron. Cependant, si elles furent parfois engagées à l'initiative du gouvernement, ces améliorations n'intervinrent pas pour autant « naturellement » et grâce au bon vouloir de l'État. Au contraire, elles furent souvent au centre de débats tendus et n'aboutirent ou n'échouèrent qu'à la suite de négociations parfois interminables. Et les revers n'étaient pas toujours à mettre au compte de la mauvaise volonté du ministère.

Depuis longtemps, il était question de se battre pour les 44 heures, voire même les 40 heures hebdomadaires. À peine la journée de 8 heures avait-elle été acquise en 1903 qu'on entendit parler de la « semaine anglaise ». Ainsi, au 6e congrès des travailleurs de la Marine (12-19 juin 1905), les délégués évoquèrent la possibilité d'établir à 45 le nombre d'heures hebdomadaires sur 5 jours. Mais le projet fut rejeté car son adoption aurait signifié l'abandon de la journée de huit heures. Brest et Toulon votèrent déjà contre. Ils furent suivis par Ruelle et Lorient.

En 1910, la question revint à l'ordre du jour, cette fois à l'initiative du gouvernement. Il ne s'agissait pas d'une diminution du temps de travail mais d'un aménagement de sa durée hebdomadaire selon les modalités suivantes : cinq jours travaillés 8 heures et 48 minutes à la place de 8 heures, et le samedi, uniquement quatre heures le matin, soit le même total global de 48 heures. Dans un premier temps, les délégués se montrèrent assez favorables à ces propositions du ministre de la Marine Boué de Lapeyrère, à la condition expresse qu'elles ne dissimulassent pas une intention sous-jacente d'en finir avec la journée de 8 heures. Mais rapidement, les responsables syndicaux y trouvèrent l'occasion de revendiquer une nouvelle diminution du temps de travail. Victor Pengam, clairement hostile à ce dispositif, prônait quant à lui la semaine de 44 heures comportant 5 journées de 8 heures auxquelles s'ajoutaient 4 heures le samedi matin.

Par la suite, le syndicat de l'arsenal revint de manière récurrente sur la « semaine anglaise » de 44 heures, notamment au XVe congrès de la fédération de la Marine à Cherbourg en juin 1914.

Mais la guerre vint interrompre ces démarches. Elles reprirent toutefois dès l'Armistice, nous l'avons évoqué, quand la fédération réclama un retour à la journée de 8 heures avec maintien du salaire de celle de 10 heures. Ce mouvement n'était qu'une première étape dans la revendication de la semaine de 44 heures sans diminution de traitement. Début 1919, des commissions locales furent instituées dans chaque port pour étudier cette possibilité, mais sans résultat probant.

Ce fut fin 1923 que l'on reparla sérieusement, à l'échelle ministérielle, d'établir la « semaine anglaise » de 48 heures. Le débat fut lancé à Brest alors que Toulon, Lorient et Cherbourg avaient déjà repoussé cette proposition, optant pour la semaine de 44 heures, sous réserve que les traitements fussent maintenus. Berthelot, prudent comme à son habitude, mettait en garde ses adhérents contre l'éventualité d'une diminution de salaire équivalente à celle du temps de travail. Finalement, comme Michel Floch pour la CFTC, il exprima son accord en faveur de la semaine anglaise de 48 heures. Mais, fidèle à sa méthode, il ne voulut pas prendre officiellement parti lors de la campagne en vue du référendum qui s'annonçait et affirma la neutralité de son syndicat, souhaitant « laisser le débat s'organiser entre Chrétiens et Unitaires et si un référendum intervenait, le syndicat confédéré rallierait alors la majorité » [75].

Dans le camp unitaire, par contre, on manifesta d'emblée une hostilité catégorique à la « semaine anglaise » de 48 heures pour adhérer à celle de 44 heures sans diminution de revenus. À Cherbourg, qui avait déjà voté en faveur du projet ministériel, les ouvriers étaient maintenant appelés à faire des heures supplémentaires le samedi après-midi. Les tracts diffusés par la CGTU à l'occasion de la campagne pour le référendum précisaient que « pour être semaine anglaise, la semaine de travail [devait] être de 44 heures ». La consultation fut organisée à Brest le 7 novembre 1923 et les résultats furent sans appel. La proposition ministérielle fut rejetée par 66,6% des voix contre 22,16%, dans le collège ouvriers. La ligne de la CGTU avait donc été suivie et, eu égard au nombre d'adhérents que comptait la centrale unitaire à ce moment (environ 220), il est incontestable que de nombreux confédérés, chrétiens et non syndiqués avaient contribué à cette victoire du « Non ». La situation demeura donc à l'identique jusqu'en février 1926, quand « la semaine anglaise » revint une nouvelle fois à l'ordre du jour, suite à une proposition de Georges Leygues. Les modalités suggérées suivaient une précision toute militaire : du lundi au vendredi : 7h36 – 12h00 et 13h00 – 17h24 et le samedi : 7h36 – 11h24, soit un total hebdomadaire de 47h48.

Cette fois, Berthelot se montra explicitement favorable au projet et s'engagea ouvertement dans la campagne en faveur du « Oui ». Mais, toujours prudent, il prônait un essai de six mois et au terme de cette période un nouveau référendum. Celui-ci aurait décidé définitivement du rejet ou de l'adoption de la proposition. Certains établissements l'avaient déjà acceptée[76]. Lorient, à ce moment, était en plein essai de la « semaine anglaise » et Jean-François Le Levé[77] vint prêter main forte au syndicat confédéré brestois :

> « J'étais certain qu'après essai, la plupart de ceux qui avaient voté contre la semaine anglaise changeraient d'avis. C'est, en effet, ce qui se produit au fur et à mesure que notre essai se prolonge […]

[75] Rapport du commissaire spécial de Brest du 10 octobre 1923. AD Finistère 1 M 238.
[76] Indret avait déjà adopté la semaine anglaise de 48 heures depuis 1920. Mais également Cherbourg et le laboratoire de Paris, à la suite de trois essais de six mois.
[77] Secrétaire général du syndicat des travailleurs du port de Lorient (1918-1919, puis 1922-1935) et secrétaire de l'UD du Morbihan jusqu'en 1929 où il en fut nommé secrétaire général (jusqu'en 1939). Voir la notice de J-F Le Levé rédigée par Jean MAITRON et Claude GESLIN sur le cédérom du MAITRON.

La demi-journée du samedi permet d'économiser les permissions. On choisit ce jour pour bricoler […] travailler son petit bout de terrain. De cette façon, on peut se payer quelques jours de vrai repos, effectuer un déplacement. Autrefois, on ne pouvait le faire que difficilement, puisqu'on grignotait nos permissions pour accomplir ces bricoles […] La semaine anglaise nous est très profitable »[78].

Le scrutin du 10 mars 1926 fut plus indécis, mais ce fut à nouveau le « Non » soutenu par la CGTU qui l'emporta par 415 voix d'écart. La propagande confédérée n'avait pas suffi à retourner complètement la situation en l'espace de deux années. Il s'agissait d'un désaveu pour Berthelot qui, cette fois, s'était engagé personnellement et au nom de son syndicat. Si l'on peut penser que le « Oui » avait fait le plein des voix confédérées et catholiques (environ 1 650 adhérents pour la CGT et 150 pour la CFTC) auxquelles s'étaient rajoutés quelques centaines de non syndiqués, le « Non » avait, quant à lui, rassemblé bien au delà des 140 à 160 adhérents unitaires du moment.

Mais Georges Leygues, qui semblait tenir tout particulièrement à la semaine anglaise de 48 heures, ne désarma pas. Le 15 janvier 1930, le projet fut à nouveau soumis à référendum. Les positions des trois syndicats ouvriers n'avaient pas changé, si ce n'est que cette fois, comme en 1923, tout en se prononçant « pour », le syndicat confédéré souhaita rester neutre et laisser ses adhérents libres de leur choix. Il s'agissait donc, si l'on tient compte de la première initiative de 1910, de la quatrième fois que les ouvriers de l'arsenal de Brest étaient appelés à se prononcer sur ce projet. Par un nombre conséquent de 1 295 voix d'écart, ce fut également la quatrième fois qu'il fut repoussé. Un camouflet pour le gouvernement qui n'allait plus s'y risquer par la suite.

La CGTU sortait victorieuse de ce référendum, face à la neutralité de la CGT et de la CFTC, ce qui tend à confirmer que dans le cadre des votes à bulletin secret, les positions unitaires rassemblaient bien au-delà de leurs adhérents. Les membres des bureaux catholique mais également confédéré étaient souvent issus des services administratifs plus que des ateliers, contrairement aux unitaires. Sans doute, la proximité avec les préoccupations quotidiennes des ouvriers leur faisait prendre la véritable mesure des aspirations de ceux-ci quant aux aménagements à apporter dans le cadre du travail. Le commissaire spécial de Brest[79] attribuait d'ailleurs ce rejet de la « semaine anglaise », à des préoccupations avant tout d'ordre pratique :

« Il résulte que les opposants furent notamment les ouvriers habitants extra-muros ou dans la banlieue brestoise, lesquels ne tinrent pas à se lever chaque jour, près d'une heure plus tôt. Les uns se rangèrent aux avis de leur femme pour éviter des fréquentations de café, d'autres estimèrent que travailler pendant huit heures était suffisant, etc., de sorte que, malgré l'agitation unitaire, il semble bien que l'opposition a eu plutôt pour motifs les diverses conditions locales de vie des ouvriers ».

	Votants	Pour	Contre	Abstentions
7 novembre 1923	4802	1064	3198	540
		22.16%	66.6%	11.24%
10 mars 1926 Essai de 6 mois	4808	2147	2562	99
		44.65%	53.29%	2.06%
15 janvier 1930	5080	1808	3103	169
		35.60%	61.08%	3.32%

Tableau N°13 – Référendums « Pour ou Contre la "semaine anglaise" de 48 heures » – Collège ouvriers[80].

[78] AD Finistère 1 M 239.
[79] Rapport du commissaire spécial de Brest du 17 janvier 1930 – AD Finistère 1 M 239.
[80] D'après A.D. Finistère 1 M 238.

Enfin, au printemps 1932, un nouveau projet fut décidé par la direction des Constructions navales. Cette dernière souhaitait mettre en place, avant de le soumettre à référendum, un essai de trois à quatre mois portant sur une semaine de cinq jours et demi, en observant les heures suivantes : du lundi au vendredi : 7h30 – 12h et 13h – 17h30 et le samedi : 7h30 – 12h. Ce qui représentait un total hebdomadaire de 49h30 et annonçait, dans une période de forte activité, la fin des huit heures par jour. Cette fois, la proposition de la direction fit l'unanimité contre elle. Même Berthelot afficha ouvertement son hostilité car, d'une part, il aurait souhaité un référendum préalable, et d'autre part, il pensait « que les prochaines élections législatives verraient une victoire de la gauche et que dès lors, la semaine de 40 heures serait quasiment acquise »[81]. Mais, malgré la victoire du nouveau Cartel des gauches, mai 1932 n'apporta pas les espoirs escomptés quant à la durée de la semaine de travail, pas plus dans les arsenaux qu'ailleurs.

d) CFTC / CGTU : une alliance improbable mais nécessaire

1. Les origines d'un rapprochement « contre nature »

En 1922, Charles Bernard avait déjà réclamé l'unité organique de la CFTC et de la CGTU par le regroupement des deux organisations au sein d'une seule où il ne serait question que de sujets professionnels. Mais ce fut surtout à la suite de la création du syndicat confédéré que ce rapprochement – improbable pour certains, contre nature pour d'autres – devint une alliance de fait. Devant l'ascension fulgurante de la CGT, à partir de 1924, la coalition CGTU/CFTC devint une question de survie pour les deux organisations. Cette alliance leur conférait un poids plus important, à la stricte condition d'éviter les domaines politique et confessionnel. Les requêtes présentées par les chrétiens et les unitaires devaient donc être communes et ne pas déborder un cadre fixé par les exigences des premiers : le statut, les conditions de travail et les salaires.

Ces fronts communs conjoncturels, inaugurés notamment à partir de février 1925, réapparurent à diverses reprises au cours des années Vingt et Trente, face au refus systématique de la part des confédérés d'envisager une unité d'action avec la CGTU.

L'opposition catégorique que Berthelot faisait valoir à chaque proposition unitaire trouvait son origine au cours de la campagne des élections à la commission locale de révision des salaires d'octobre 1924. À cette occasion, CGT et CGTU avaient conclu un accord de front commun pour faire barrage au syndicat chrétien. Un délégué de chaque groupement avait été élu : Berthelot pour la CGT, Cadec pour la CGTU. Au lendemain du scrutin, se basant sur ses résultats[82], le ministre de la Marine, le radical-socialiste Paul-Louis Dumesnil, désigna le leader confédéré comme délégué du personnel ouvrier de l'arsenal de Brest à la commission mixte nationale consultative du travail. Par cette nomination, il allait causer la dislocation de la fragile entente qui unissait les deux organisations. Accusé d'être un « vendu » par Cadec et Kerdraon, Berthelot attribuait quant à lui l'entière responsabilité de la rupture aux attaques unitaires. Une rupture qui faisait opportunément l'affaire du ministère mais également celle du bureau confédéré que le noyautage communiste au sein de la CGTU confortait dans ses positions antibolcheviques. Si, à l'automne 1924, Berthelot n'était pas encore certain de mobiliser un nombre suffisamment conséquent d'électeurs pour

[81] AD Finistère 1 M 241. Rapport du commissaire spécial du 285 avril 1932.
[82] Berthelot fut le mieux élu avec 2 500 voix ; Cadec en obtint quant à lui 1 961.

exercer la suprématie syndicale à l'arsenal, début 1925, la situation était tout à fait différente et le nombre de cartes vendues, fin janvier, était déjà évalué à 1 150[83]. Maintenant que son syndicat pouvait agir seul, le secrétaire général de la CGT ne voulait surtout plus avoir affaire avec une autre organisation qui, sur son aile gauche, pouvait mettre en péril son influence sur les militants.

Mais ce fut surtout à partir du 23 mars 1926[84] – un mois à peine après la démonstration catholique de Landerneau[85] – que l'entente CGTU – CFTC devint plus régulière sur les bords de la Penfeld. Ce jour, un cartel fut créé entre les syndicats chrétien, unitaire et celui des chefs d'équipe, dans le but de réclamer un relèvement des traitements. Les confédérés avaient décliné l'invitation.

Ce comité intersyndical dura quelques temps malgré les attaques confédérées et autonomes qui reprochaient aux unitaires une alliance « contre nature ». Critique à laquelle Théo Kerdraon, pourtant réputé pour son sectarisme, rétorquait « qu'il ne pouvait pas continuellement bouffer du curé »[86] et que cette alliance ne portait que sur des revendications professionnelles et plus particulièrement l'unique sujet du relèvement des salaires. Le leader unitaire alla même jusqu'à soutenir que dans le cadre de la lutte professionnelle, les divergences idéologiques devaient disparaître, insistant sur le fait que nombre des confédérés qui lui faisaient grief fréquentaient l'église et envoyaient leurs enfants dans les écoles libres et les patronages catholiques[87]. Dans le contexte de l'époque, cette attitude de Kerdraon n'était pas particulièrement surprenante. Si l'ennemi politique, pour la gauche non communiste, était la coalition « clérico-fasciste », pour la

[83] Les unitaires en placèrent environ 220 sur l'ensemble de l'année, les chrétiens une centaine.

[84] Période à laquelle une inflexion très sensible des adhésions unitaires apparut au niveau national, parallèlement à l'essor de l'influence confédérée. Voir Antoine PROST, *La CGT à l'époque du front populaire 1934-1939, essai de description numérique*, Paris, Colin, 1964, p. 35. À l'arsenal, bien que plus chaotique et souvent plus prononcée dans ses hausses comme dans ses effondrements, l'évolution générale des deux syndicats fut globalement proche de celle de l'ensemble du pays. La Fédération confédérée des travailleurs de l'État enregistra quant à elle une formidable progression, passant d'un effectif de 16 787 adhérents en 1925 à 29 077 en 1933 avant de subir un tassement significatif en 1935 (23 083). La Fédération unitaire connut un cheminement inverse, évoluant de 16 710 syndiqués en 1927 à 4 175 en 1933, avant de se redresser en 1935 avec 5 340 adhérents. Antoine PROST, *ibid.*, annexes, p.179-194.

[85] Manifestation catholique qui eut lieu le 28 février 1926 à Landerneau. Celle-ci rassembla 50 000 participants, entrainant une contre-manifestation de 4 000 sympathisants du comité de vigilance antifasciste de Brest, au premier rang desquels apparaissaient la CGT et la CGTU de l'arsenal. Les rassemblements protestataires à l'encontre des mesures prises par le Cartel des gauches et notamment le gouvernement Herriot (suppression de la représentation vaticane en France, application des lois laïques en Alsace – Moselle) rassemblèrent plusieurs dizaines de milliers de catholiques en 1925 et 1926 en Bretagne. Ces meetings ressemblaient plus à des démonstrations de force dont le service d'ordre était généralement assuré par des militants de l'Action française. Sur la question des réactions cléricales en France aux mesures du cabinet Herriot, nous pourrons notamment nous reporter à Jacqueline LALOUETTE, « Enjeux et formes de la mobilisation catholique au XX^{e} siècle : manifestations et meetings (1906-1984) », dans Michel PIGENET et Danielle TARTAKOWSKY (Dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, p. 305-315 ; et en ce qui concerne la région Bretagne, David BENSOUSSAN, « Le réveil des catholiques bretons (1924-1926) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, N°57, janvier-mars 1998, p. 57-75.

[86] AD Finistère – 1 M 239. Rapport du commissaire spécial du 26 mars 1926.

[87] En 1926, le Parti communiste brestois entra un peu plus en conflit avec la SFIO de Goude et Masson au sujet des catholiques. Ils s'opposaient à l'assimilation de « la calotte » et du fascisme, en plein combat entre cléricaux et partisans des réformes gouvernementales. Les communistes prenaient en compte le fait que beaucoup d'ouvriers et de petits paysans étaient catholiques. Ils ne pouvaient s'élever ouvertement contre « la calotte » par crainte de rebuter une certaine frange de la population. Cette attitude ne les empêcha cependant pas de se rallier aux mouvements organisés par le comité de vigilance pour dénoncer les menées de plus en plus fréquentes et violentes des Camelots du roi, alliés aux cléricaux « durs ». Et s'ils composèrent à maintes reprises avec les catholiques, ils comptèrent également parmi les militants les plus actifs sur le terrain de la lutte contre la réaction.

SFIC, l'adversaire restait d'abord les ligues. Les catholiques dans leur globalité n'y étaient assimilés que dans le cadre des démonstrations de force cléricales que connaissait alors la région[88].

Malgré les allégations de Thomas, secrétaire de l'UL CFTC qui, en 1927, déclarait que le syndicat chrétien se développait un peu plus chaque jour à Brest, notamment par la création de nouveaux groupements, d'une caisse de secours, de propagande et de solidarité, ces progrès ne pouvaient être imputables au syndicat de l'arsenal qui, en août de cette même année, ne comptait plus que 160 adhérents dont moins de la moitié de cotisants (75)[89]. Au même moment, les unitaires n'en dénombraient, quant à eux, que 97 (dont 45 cotisants) et les confédérés 1 200 (dont 800 cotisants), sur un effectif total de 5 177 ouvriers.

Incontestablement, face à l'organisation dominante réfractaire à tout accord, les alliances de la CFTC et de la CGTU s'imposaient. C'est ainsi que l'on retrouva une nouvelle fois unitaires et catholiques associés le 10 janvier 1927, quand ils décidèrent d'organiser, au patronage de l'Armoricaine, une réunion commune de protestation contre les nouveaux salaires déterminés par l'État, jugés insuffisants par l'ensemble des centrales. Ce mouvement était également destiné à entraver la tenue d'un meeting confédéré aux objectifs analogues qui se tenait le même jour. Berthelot et le secrétaire fédéral Lamy, à cette occasion, allèrent jusqu'à demander au maire socialiste un dispositif de sécurité pour maintenir l'ordre et empêcher les tentatives d'obstruction que les militants des deux autres groupements ne manquèrent pas d'occasionner.

Au fil du temps, le syndicat chrétien devint un adversaire aussi farouche de la CGT que l'était l'unitaire. On vit ses responsables traiter Berthelot de « mou », de « vendu aux autorités » en raison de sa modération, ou encore de « franc-maçon ». Ce ressentiment commun envers un homme plus qu'un syndicat fédérait un peu plus les deux organisations. Il fut pour beaucoup dans le maintien de relations cordiales entre chrétiens de la CFTC et communistes de la CGTU. Sur le front des revendications purement professionnelles, il est également incontestable que les catholiques présentaient, à ce moment-là, des exigences bien plus avancées que les confédérés, ce qui facilitait le rapprochement avec les unitaires. D'ailleurs, les autorités faisaient remarquer que la CFTC était à ce moment « plutôt dans l'expectative en ce qui concerne les salaires, mais qu'elle aurait tendance à suivre les unitaires en réclamant des traitements exagérés »[90].

2. Une alliance fragile contre les confédérés

Toutes les manœuvres étaient alors envisagées pour obtenir ou conserver la suprématie syndicale au sein de l'établissement. Cette suprématie dont chacun rêvait et qui rendait nécessaire les calculs les plus subtils quoique souvent aléatoires. L'alliance d'organisations *a priori* opposées dans des fronts communs faisait partie de ces stratégies dont aucun des responsables des deux camps n'était dupe. Si la CFTC avait besoin du renfort numérique et de l'expérience du « vieux syndicat » pour parvenir à ses fins, ce dernier ne pouvait compter que sur les catholiques pour intercéder en sa faveur auprès des directions, du préfet maritime ou du gouvernement. En effet, seules la CGT et la CFTC étaient alors reconnues par le ministère de la Marine et les relations

[88] « Le parti communiste ne connaît d'abord d'adversaire que les ligues ». Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations de rue…, op. cit.*, p. 146.
[89] AD Finistère 1 M 475.
[90] AD Finistère 1 M 240. Rapport mensuel du commissaire spécial de novembre 1927.

étaient toujours rompues, à la fin des années Vingt, entre la centrale unitaire et la rue Royale. Cette situation causait incontestablement préjudice à la CGTU dans le cadre de son recrutement. Malgré les espoirs nés de l'arrivée de députés communistes à la Chambre en 1924 et les tentatives de rattachement, en 1926, à la Fédération des personnels civils de la Guerre, Cadec et consorts restaient dans l'obligation de présenter leurs revendications par des voies détournées.

À la suite du VI[e] congrès du Komintern (juillet-septembre 1928) et l'adoption de la stratégie « classe contre classe »[91] par le Parti communiste, l'ennemi « officiel » fut clairement désigné. Il s'agissait des « sociaux-traîtres », parmi lesquels les réformistes socialistes et leurs alliés confédérés. En conséquence, et malgré les accords passés avec la CFTC, les unitaires introduisirent de plus en plus systématiquement des considérations d'ordre politique dans les débats et les mouvements revendicatifs.

Les alliances entre chrétiens et unitaires se défaisaient donc aussi rapidement qu'elles s'étaient conclues, les tensions montant régulièrement d'un cran à la veille de chaque élection professionnelle à l'arsenal. Tant et si bien qu'à chacun de ces scrutins, l'ensemble des organisations se présentait en ordre dispersé et la CGT en sortait toujours vainqueur.

Cependant, ces fronts communs de circonstance entre CFTC et CGTU resurgirent épisodiquement jusqu'à l'automne 1935 et la réunification de la CGT à l'arsenal de Brest.

Par la suite, les relations furent plus délicates entre les deux organisations. Il n'y avait plus qu'un seul syndicat ouvrier non confessionnel, largement majoritaire, et qui n'avait plus besoin d'alliance avec la CFTC pour faire valoir ses revendications. Cependant, en 1937 encore, il fut possible d'entendre Albert Quintin, alors secrétaire régional des Jeunesses communistes en appeler vainement aux Jeunesses catholiques pour se joindre au Front populaire.

La rupture allait être définitivement consommée à la suite de l'échec de la grève du 30 novembre 1938[92], le syndicat professionnel ayant refusé de se joindre au mot d'ordre de la CGT.

Les exemples de modération dans la pratique, dans un camp comme dans l'autre, furent donc monnaie courante avant la Seconde Guerre mondiale et il est à peu près certain que, dès les années Vingt, le rapprochement dans le domaine des revendications professionnelles ne dissimulait pas toujours des intentions occultes de la part des unitaires ou des catholiques. S'il était d'abord destiné à contrer la toute puissance de l'organisation dominante, il était également souvent le reflet d'aspirations communes à œuvrer pour le bien du plus grand nombre. L'unité d'action qui se manifestait en cette période mettait inévitablement en relation, lors des défilés ou des meetings, deux « mystiques », l'une chrétienne, l'autre communiste, et deux groupes de travailleurs qui s'imprégnaient mutuellement de leurs idéologies respectives.

Ces démarches parallèles amènent un peu plus à relativiser l'existence réelle d'un fort sentiment anticlérical au sein du groupe des ouvriers de l'arsenal, dans une région profondément attachée à la religion mais où il n'était pas forcément antinomique de tenir des discours hostiles au Pape ou à l'Église en tant qu'institution tout en demeurant empreint d'une religiosité parfois profonde et de conserver un respect non dissimulé pour le clerc de sa propre paroisse – issu du cru et parlant breton –, ce même curé que G. Brassens décrivait dans sa chanson *La messe au pendu.*

[91] Voir Stéphane COURTOIS, Marc LAZAR, *Histoire du Parti communiste français,* Paris, PUF, 1995, p. 98-102. En ce qui concerne les répercussions sur les deux CGT au niveau national, voir Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 134-135.
[92] Guy BOURDÉ, *La défaite du front populaire*, Paris, Maspéro, 1977.

B) Vers la réunification : espoirs contrariés

Si les années Vingt furent particulièrement marquées par les dissensions entre les deux CGT, certains militants œuvrèrent néanmoins tout au long de cette période – depuis la tentative manquée de R. Martin et des emprisonnés du Bouguen à l'hiver 1922/1923 – pour parvenir à la réunification. Le processus de rapprochement devait passer par la conduite de combats et de revendications communs, comme cela avait pu être le cas entre unitaires et catholiques, deux organisations entre lesquelles l'opposition d'ordre idéologique était, *a priori*, certainement plus profonde qu'entre deux mouvements marxistes se déclarant encore ouvertement révolutionnaires.

a) Premiers signes encourageants

1. Inauguration de la Maison du Peuple et commission mixte d'unité syndicale

Le 10 février 1924, un événement vint procurer l'occasion d'un tel rapprochement entre les deux organisations. En effet, ce jour eut lieu, en grande pompe – fanfares, bannières syndicales et églantines rouges – l'inauguration de la Maison du Peuple, à l'orée du Bois de Boulogne[93].

Depuis le 26 septembre 1920 et le début des travaux de terrassement, le chemin avait été semé d'embûches – financières notamment – pour parvenir à installer des bâtiments répondant au programme que s'était initialement fixé le comité des amis de la Maison du Peuple. Une nouvelle fois, la municipalité socialiste vint en aide aux syndicats, en adoptant, par délibération du 19 mars 1923, une résolution visant à acheter deux baraquements au camp de Meucon[94]. Ceux-ci furent immédiatement montés sur le terrain de Kerabecam. Le premier abritait 12 bureaux[95], répartis par moitié de part et d'autre d'une salle de réunion commune. Le second, plus vaste, était destiné à recevoir une salle de spectacle avec une scène. Celle-ci allait être affectée en priorité aux meetings, conférences publiques, mais également aux concerts, diffusion de films cinématographiques, pièces de théâtres et spectacles divers – à objet souvent social, anticlérical ou antimilitariste – joués par le « groupe lyrique libertaire de la Maison du Peuple ». D'autre part, le comité, fidèle aux volontés des anarchistes d'avant-guerre pour lesquels l'émancipation de la classe ouvrière passait inévitablement par son éducation, réservait certaines pièces et plages horaires pour dispenser des cours de français, de mathématiques et d'histoire du mouvement ouvrier[96].

Le montant emprunté par la municipalité pour cette réalisation s'éleva à 49 000 fr. et malgré l'importance de la somme, le conseil municipal fixa un loyer annuel de 1 fr. et maintint ce prix malgré l'opposition de la préfecture. Les relations n'étaient donc pas toujours tendues entre socialistes, unitaires et anarchistes, même s'il est vrai que les confédérés étaient également partie prenante dans ce projet[97].

---

[93] Inauguration que *Le Cri du Peuple* du 16 février 1924 relata avec luxe de détails.

[94] Camp militaire de la région de Vannes (Morbihan), abritant aujourd'hui le 3e RIMA.

[95] Un bureau était réservé à la Jeunesse syndicaliste et un second au groupe libertaire, les dix autres étant partagés par moitié entre les bourses du travail unitaire et confédérée. Les syndicats catholiques furent tenus à l'écart.

[96] Gérard REYNAUD, *op. cit.*, p 73.

[97] À peine inaugurée, la Maison du Peuple montra ses limites, les salles étant trop exiguës et les bureaux trop peu nombreux. Dès le 23 juin 1924, deux nouvelles baraques furent ajoutées. Puis ce fut le 14 novembre 1926 que fut inaugurée la grande salle de meeting baptisée du nom d'un des fondateurs de l'anarcho-syndicalisme, la salle Pelloutier. Tout un symbole, à ce moment, pour Jules Le Gall, « père » de cette institution, qui put alors s'enorgueillir de proposer aux ouvriers brestois la « plus belle salle de réunion de toute la France ».

Le 10 février 1924, au cours de la cérémonie inaugurale, les discours appelant à l'unité syndicale laissèrent espérer une réunification prochaine. Dès le 9 mars, au cours du congrès fédéral de la CGT, les confédérés donnèrent leur accord pour constituer une commission mixte dont la mission serait d'organiser l'unité syndicale dans le département, à la condition expresse de ne pas aborder les questions d'ordre politique. Rappelant en cela le projet des détenus pour « apologie du crime Cottin », la réunification dans le pays serait réalisée à partir d'une base locale, pour mettre les instances confédérales devant le fait accompli. L'arsenal, à travers ses responsables syndicaux, prenait une nouvelle fois en main le destin du syndicalisme finistérien et le 24 mars, les deux bourses du travail adoptaient une résolution commune à l'unanimité :

> « Les secrétaires des syndicats confédérés et unitaires, réunis à la Maison du Peuple le 24 mars, sur la proposition de l'Union départementale unitaire, reconnaissent que l'unité syndicale est indispensable, pour aboutir à la réalisation des aspirations de la classe ouvrière.
>
> Il est décidé : de poursuivre une campagne active dans tous les syndicats en faveur de l'unité syndicale, de créer des commissions mixtes chargées d'entretenir la liaison constante, de faire pression auprès des organismes centraux respectifs pour l'aboutissement de l'unité. On demande la tenue d'un congrès confédéral commun, auquel seront convoqués les syndicats appartenant aux deux CGT [98] ».

Le 6 avril, la « commission mixte d'unité syndicale de Brest » organisa un grand meeting à avec des orateurs des deux tendances[99]. Seulement 40 à 60 auditeurs se déplacèrent alors que 4 000 tracts avaient été distribués, notamment à l'arsenal et chez les travailleurs municipaux. Plus que l'unité, c'était l'action syndicale toute entière qui devait être remise en question. Les ouvriers déconcertés ne se sentaient plus concernés. Cet échec vint mettre un terme à cette première tentative de réunification à Brest.

2. Querelles sur fond de rapprochement syndical

Les manœuvres étaient multiples mais les progrès étaient très lents et, dès 1925, alors que les deux CGT connaissaient des progressions tout à fait inverses à l'arsenal, Kerdraon dut se rendre à l'évidence : le salut de son mouvement – qui restait à l'état embryonnaire – passait non seulement par l'unité d'action, mais également par la réunification organique. En cela, les unitaires répondaient avant tout à la stratégie de l'entrisme prônée par l'ISR[100] pour se renforcer tout en affaiblissant l'adversaire et, *in fine*, tirer avantage de la situation ainsi créée. Le 31 mai 1925, L. Béors[101] n'avait-il pas envisagé publiquement la formation, dans chaque organisation ouvrière, qu'elle fût unitaire, confédérée ou autonome, de bureaux à majorité « nettement communiste, de façon à obtenir, dans un avenir plus ou moins prochain la direction totale des groupements[102] ? ».

---

[98] Composition de la commission mixte brestoise : UD unitaire : R. Martin et Berthou ; Bourse du travail unitaire : Kerdraon et Bloch ; UD confédérée : Berthelot et Gourmelon ; Bourse du travail confédérée : F. Goavec et Théréné.

[99] Elle fit également imprimer et distribuer un journal commun où il n'était question que de la réunification.

[100] Stratégie mise en place par l'ISR noyautée par les « fractions communistes ». Celle-ci tendit à se généraliser en France, surtout à partir de 1924, eu égard à la désaffection rapide du prolétariat à l'égard de la centrale unitaire. « La question de l'unité syndicale, internationale et nationale, constitue alors le point cardinal de l'activité de l'ISR : au cours des 73 séances que son bureau tient de l'été 1924 à mars 1926, cette question est abordée à 46 reprises ». Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 132-133. En Bretagne, cette stratégie unitaire fut particulièrement évidente au sein des syndicats des ports et docks de la Loire-Inférieure et de la construction navale civile de Saint-Nazaire. Voir, à ce sujet, Christophe PATILLON, « La CGTU en Loire-Inférieure de 1922 à 1935 », dans *Annales de Bretagne .., op. cit.*, p. 109.

[101] Devenu secrétaire général de la SFIC pour le secteur nord-Finistère et délégué régional à la propagande.

[102] Discours de Béors au congrès fédéral de la SFIC (31 mai 1925 à Quimper). AD Finistère 1 M 222.

Dès lors, Kerdraon et ses camarades n'eurent de cesse, tout comme leurs successeurs à la tête du bureau de la CGTU de l'arsenal, d'entamer des pourparlers avec Berthelot pour parvenir à la réunification ou, à défaut, à l'unité d'action. Cette entreprise faisait en outre écho au congrès confédéral mixte CGT/CGTU qui s'était tenu à Paris au mois d'août 1925 et au cours duquel fut envisagée la fusion des deux mouvements. Mais, face à l'intransigeance des dirigeants nationaux, ces démarches n'aboutirent pas et l'échec de ce congrès conforta un peu plus les responsables des deux syndicats de l'arsenal dans leur conviction que la réunification devait partir de la base.

Mais ces « bonnes intentions » locales ne parvenaient pas à aplanir les luttes d'influences qui perduraient entre les deux organisations ni à effacer les querelles personnelles qui animaient leurs dirigeants, encore moins à éclairer quant à l'ambiguïté qui régnait alors dans les relations entre deux formations : une sorte de « je t'aime, moi non plus » auxquels les militants ne comprenaient rien et qui était régulièrement émaillé de tracasseries tout à fait puériles. Ainsi, fin octobre 1925, Berthelot projeta de supprimer l'éclairage dans les pièces occupées par les unitaires à la Maison du Peuple, car ils restaient redevables d'une somme d'électricité de 1 000 fr. (leur caisse était alors vide). Attitude mesquine des confédérés, certes, mais qui ne faisait que répondre à l'interdiction qui leur avait été formulée quelques semaines plus tôt, par les unitaires, d'accéder à la bibliothèque de cette même Maison du Peuple, au prétexte que c'était à l'initiative et avec les crédits du « vieux syndicat » qu'elle avait vu le jour.

En décembre, Béors entama une campagne en direction des ouvriers de l'État : poudriers du Moulin-Blanc et arsenal de Brest. Alors que dans le premier de ces établissements, il diffusait la feuille d'entreprise *Le Poudrier*, il en faisait autant dans le second en distribuant un journal dactylographié, *Le Travailleur de l'arsenal de Brest*[103] qui laissait une large place à la propagande communiste et aux critiques à peine déguisées du syndicat confédéré.

Parallèlement, des rumeurs de nature à créer une certaine psychose, pour le moins une peur du « rouge », se diffusèrent dans la cité du Ponant. Il était fait mention, par exemple, d'un bateau russe chargé de grenades ou de déchargements d'armes soviétiques à Brest, destinées à fomenter un coup de force communiste en France. Selon les autorités de l'époque, il était à peu près certains que ces rumeurs, si elles n'avaient pas été intégralement initiées par les cégétistes de Berthelot, ces derniers les avaient amplifiées, sinon largement relayées.

De son côté, Kerdraon profitait des auditoires des réunions confédérées, plus fournis que ceux des meetings unitaires, pour tenter de recruter, de placer sa propagande et d'invectiver les dirigeants et l'action de la CGT. Ce fut notamment le cas le 17 mars 1926 quand il intervint devant les 5 000 auditeurs[104] réunis à la Brestoise par Berthelot. La réaction – d'aucuns dirent les représailles – de ce dernier ne se fit pas attendre longtemps. Au cours de l'été, sous sa pression et celle de J. Tréguer, autonome, le Comité de défense sociale – à majorité anarchiste – refusa d'intervenir en faveur du leader unitaire, incarcéré à la suite du meeting du 27 juin 1925 en faveur de la paix au Maroc[105]. Les coups volaient bas de toute part, entre deux tentatives unitaires de

[103] Feuilles qui ne sortirent qu'à quelques numéros et sans régularité, tout comme celle de la pyrotechnie de Saint-Nicolas qui vit le jour en 1926 : *L'Étincelle*. Les confédérés avaient également la leur, appelée *L'ouvrier de l'Arsenal*.

[104] La réunion avait trait à l'indemnité de cherté de vie et aux salaires, ce qui explique ce nombre important d'auditeurs.

[105] En décembre 1927, alors que Frédéric Corre, militant unitaire et communiste fut congédié de l'arsenal pour raisons professionnelles, Berthelot refusa de se joindre à la CGTU pour manifester contre ce licenciement. Il accepta – mais selon son propre aveu, « par pure forme » – et sans résultat positif, d'intercéder auprès du directeur des CN.

rapprochement et seule la journée du 1er mai et certains rares mouvements concernant la situation économique – contre la vie chère notamment – voyaient les deux centrales se retrouver dans des meetings communs. Le reste du temps, la situation demeurait particulièrement confuse.

Le début de l'été 1927 fut, à ce sujet, assez représentatif des relations ambiguës qui existaient à ce moment entre les deux organisations. Fin juin, les syndicats unitaires brestois firent circuler deux brochures appelant à la réunification. La première était intitulée *Vers l'Unité syndicale*, et la seconde, moins optimiste *Pour l'Unité syndicale quand même*[106]. Les deux faisaient référence à la Charte d'Amiens et appelaient à une seule CGT et une seule Internationale, sans oublier d'énumérer les démarches entreprises par la CGTU en vue de la réunification organique, ni de mentionner les manœuvres des « scissionnistes » confédérés lors du congrès de Lille.

Aussitôt, Berthelot répondit par la distribution dans l'arsenal des deux premiers numéros de *La Riposte*[107] qui mettait en avant la responsabilité des unitaires dans la rupture de 1921 et s'interrogeait quant aux raisons qui poussaient maintenant les communistes à réclamer l'unité.

b) L'emprise du Parti communiste contestée à la CGTU

1. 1927 : des résistances vite matées.

L'incarcération de Théophile Kerdraon à l'été 1926 avait eu pour conséquence une certaine évolution au sein du vieux syndicat. Même si le leader communiste continuait de donner ses directives du fond de sa prison, sur le terrain, les ouvriers sentaient que l'attitude du bureau se modérait progressivement. Cette impression fut confirmée à la suite de la révocation qui frappa Kerdraon à sa libération. Malgré sa nomination immédiate au poste de dirigeant de la 16e URU[108] et le fait qu'il continua, à ce titre, d'exercer son influence sur la CGTU de l'arsenal, des voix commencèrent à s'élever plus fortement contre la tutelle qu'exerçait le Parti communiste sur le groupement et les résistances à la bolchévisation de la centrale se firent plus pressantes. Parmi les membres du nouveau bureau nommé pour l'année 1927 on retrouvait de fervents partisans de l'ingérence de la SFIC (Cadec, Le Scour), mais également d'autres militants plus réservés sur la question. Parmi ceux-ci, le trésorier-adjoint Émile Daoulas, de la chaudronnerie. Syndicaliste avant tout, il appartenait à ces minoritaires unitaires issus des différentes sensibilités qui cohabitaient avec les communistes au sein de la CGTU, récusant à la fois le réformisme de la CGT et l'alignement inconditionnel sur la SFIC et Moscou.

Mais c'était l'atmosphère générale qui tendait à changer au sein du vieux syndicat, notamment dans son action. Les réunions portaient maintenant beaucoup plus sur le terrain du quotidien et du corporatif que sur celui des grandes théories politiques[109]. Pendant plusieurs mois, seules quelques joutes verbales parfois tendues avec les confédérées animèrent sporadiquement une activité exclusivement professionnelle.

---

[106] Publiées aux éditions de la CGTU.
[107] Bulletin du Cercle d'études et d'action syndicale de la CGT.
[108] À sa sortie de prison, début 1927, Kerdraon prit les fonctions de secrétaire de la 16e Union régionale de la CGTU (Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord) aux appointements de 1 200 fr. par mois.
[109] Ce qui explique également, en une certaine mesure, un certain regain d'adhésions à la CGTU de l'arsenal dès cette époque : 100 adhérents fin 1927, 220 fin 1928 et 496 fin 1929.

Le climat était globalement à l'apaisement. Au niveau national, les manœuvres en vue d'une réunification entre les deux CGT se faisaient également plus pressantes. Comme à la base, celles-ci relevaient surtout d'initiatives unitaires. Ainsi, en cette année 1927, au congrès CGTU de Bordeaux[110], certains responsables émirent le souhait d'une réintégration en bloc de la centrale au sein de la CGT. À ce moment, l'organisation confédérée déclina cette proposition. Malgré ce refus, l'enthousiasme pour la réunification prenait de plus en plus d'ampleur au sein du mouvement unitaire, même si ses partisans demeuraient minoritaires. Les majoritaires, comme Pierre Dadot[111], secrétaire de la fédération unitaire des travailleurs de l'État, dénonçaient ce projet en expliquant qu'ils étaient partisans de l'unité, mais sur la base de la lutte et non de la collaboration des classes. Le congrès de Bordeaux eut donc pour conséquence de scinder assez fortement le syndicalisme unitaire entre « majoritaires » et « minoritaires ».

À l'arsenal, les querelles entre les deux clans, le premier, pro-communiste, représenté par Le Scour et Cadec et le second, par Daoulas, prirent souvent le pas sur celles qui les opposaient depuis plusieurs années aux confédérés. D'autant que la CGT connaissait ses propres dissensions internes. Elle n'était pas épargnée par les volontés de réunification de certains de ses membres, en désaccord avec l'attitude générale de la confédération. Berthelot enregistra la défection d'éléments aux sympathies communistes[112].

Ces divisions, dans les deux clans, eurent pour effet, le 24 octobre 1928, d'aboutir à la création d'un nouveau mouvement nommé « groupe de défense des ouvriers immatriculés du port de Brest », rassemblant des militants de diverses tendances, favorables à la réunification :

Bureau :	Secrétaire général :	Ménez, socialiste libertaire
	Secrétaire-adjoint :	Le Dein, socialiste libertaire
	Trésorier général :	Le Jeune, socialiste, confédéré démissionnaire.
	Trésorier-adjoint :	Rolland Ollivier, libertaire à tendance communiste.
	Conseillers :	Le Bec, libertaire ; Guillou Victor, libertaire.

Il ne s'agissait pas d'un syndicat, mais d'un groupement destiné à faire pression sur les deux centrales en vue de la réunification, une sorte de « comité local de propagande pour l'unité syndicale » comme il en fut organisé dans divers points du département à la suite du congrès de Bordeaux[113]. Dès le mois de mai 1929, celui de l'arsenal comptait 6 à 700 membres.

À la CGTU de l'arsenal, les minoritaires semblèrent, un temps, prendre le pas sur les majoritaires. Daoulas fut même nommé au poste de secrétaire général du syndicat le 28 décembre 1928. Mais l'organisation fut rapidement remise au pas par le PCF qui privilégiait maintenant, avant toute chose, la lutte contre les « sociaux-fascistes » et leurs alliés confédérés. En conséquence, en septembre 1929, alors que la CGTU venait officiellement de reconnaître le rôle

[110] 19-24 septembre, salle Sacco et Vanzetti, *American Park* de Bordeaux. « Moment exceptionnel dans l'histoire de la CGTU où les délégués tentent véritablement de penser le syndicalisme de masse ». Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 134.
[111] Pierre Dadot allait devenir député communiste de Seine-et-Oise en 1936. Voir Patrick MORTAL, *Les armuriers de l'État, du grand siècle à la globalisation 1665-1989*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2007, p. 184 et 191-192. Sur le parcours politique et syndical de Pierre Dadot, nous nous référerons à sa notice établie par Jean MAITRON et Claude PENNETIER sur le cédérom du MAITRON.
[112] Jean Autret, bien qu'adhérent communiste, était depuis de nombreuses années la figure charismatique du syndicat confédéré de la poudrerie du Moulin-Blanc. Malgré des opinions favorables à la réunification, il demeura à son poste.
[113] Gérard REYNAUD, *op. cit.*

dirigeant du Parti communiste français sur le syndicat[114], Émile Daoulas démissionna à la suite de différends répétés avec Théophile Kerdraon et l'URU, notamment en raison de sa nomination à l'un des postes de contrôleur de la société l'Avenir des travailleurs, au sein d'un bureau entièrement, ou presque, confédéré[115]. Il fut remplacé par un communiste « orthodoxe », Marcel Morvan, des Travaux maritimes.

Parallèlement, la propagande de la SFIC reprit de plus belle, notamment sous la houlette de la figure montante du communisme brestois du moment : Charles Tanguy, de l'atelier Bois et membre du bureau Morvan[116]. Sous l'effet de son action en direction des jeunes, les effectifs du syndicat s'accrurent sensiblement jusqu'à la fin de l'année 1929[117].

2. Propagande « pacifiste » à la CGTU

La propagande pro-soviétique tendait d'ailleurs à devenir progressivement la principale activité des militants de la CGTU de l'arsenal, lesquels, sous couvert de campagnes pacifistes, se présentaient maintenant comme l'instrument de diffusion privilégié des décisions du Komintern à Brest. En matière de pacifisme, nous l'avons évoqué, la stratégie des communistes n'était pas la même que celle des Pengam et Le Gall d'avant 1914 pour qui le monde militaire était avant tout un des éléments oppresseurs à éliminer pour parvenir à une émancipation totale du prolétariat. Pour Moscou, il s'agissait de convertir les soldats afin qu'ils devinssent le bras armé d'une révolution qui conduirait à la mise en place, en France, d'un régime sur le modèle soviétique. Ce soulèvement devait commencer dans les ports par des mutineries de marins, comme ce fut le cas en Russie et en Allemagne quelques années auparavant et comme Léon Capitaine l'avait déjà vainement tenté dès l'hiver 1918/1919 dans le port du Ponant.

Dans une campagne « pacifiste » tout à fait orientée politiquement, les cibles privilégiées étaient donc les marins basés à Brest. Les ouvriers unitaires de l'arsenal – mieux placés que quiconque pour aborder les matelots – multiplièrent les actions, passant sous le manteau tracts, journaux, pamphlets et chansons « séditieux »[118], notamment à la caserne du 2e Dépôt[119].

---

[114] Ve congrès de la CGTU à Paris, septembre 1929. Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 136-137.

[115] Lors du renouvellement du bureau de la société, en janvier 1929, l'équipe sortante fut reconduite. Tous les membres étaient confédérés, à l'exception de Toullec (CFTC) qui conservait également son poste de contrôleur et d'Émile Daoulas, unitaire minoritaire. Rolland, agent technique, en était le président.

[116] Le 13 novembre 1929, il organisa une manifestation dans les rues de Brest, à l'insu de ses propres camarades du syndicat. Il rassembla, à cet effet, une centaine d'apprentis qui défilèrent pendant une dizaine de minutes au chant de *L'Internationale*, drapeau rouge en tête. Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations de rue…, op. cit.*, p. 214.

[117] Rapport du commissaire spécial de Brest le 20 mars 1930 : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que le militant Tanguy, ouvrier de l'arsenal, dirigeant du groupe de Jeunesse communiste de Brest, procède actuellement, auprès des jeunes ouvriers et notamment ceux de l'arsenal, à l'heure du repas de midi au restaurant coopératif, à une active propagande de recrutement pour la section dite "des jeunes" incluse dans le syndicat unitaire et comptant environ 120 adhérents travaillant surtout aux Bâtiments en fer et à l'atelier bois » - AD Finistère 1 M 223.

[118] Certains s'étaient fait une spécialité de ce type de publications : Lanoff (Robert Lafon, libertaire individualiste) ou encore Charles d'Avray (Charles-Henri Jean dit d'Avray). Le 16 février 1933 encore, la chanson *Ne nous engageons pas* (éditée par la fédération des Jeunesses communistes) fut mise en circulation dans certains cafés brestois fréquentés par des marins. Paroles en annexe N°21.

[119] Par exemple, en janvier 1925, l'ouvrier de l'arsenal Kerdoncuff fut appréhendé par la gendarmerie maritime alors qu'il distribuait des tracts antimilitaristes des Jeunesses communistes *Aux soldats et aux marins*, devant la Cayenne. Le 24 mars, Mahé, ouvrier immatriculé aux Bâtiments en fer et inscrit au Carnet B du Finistère, fut arrêté distribuant des écrits antimilitaristes sur le *Diderot*.

Cette activité s'était surtout amplifiée depuis le début de l'année 1925. *La Relève*, *La Caserne*, *La Page de Jean Le Gouin*, *L'Avant-Garde*[120], étaient autant d'imprimés qui parvenaient maintenant illégalement mais régulièrement jusque dans l'enceinte de l'arsenal et sur les navires de la flotte. Chaque conflit extérieur (Ruhr, Riff, Syrie) procurait l'opportunité de développer une propagande anti-impérialiste auprès de la garnison.

Depuis cette même période, des permanents du Parti communiste venaient régulièrement à Brest pour diffuser cette presse et tenter de « réveiller » les ardeurs révolutionnaires de la ville « rouge » qui, décidément, ne répondait pas aux espoirs que la SFIC avait placés en elle. En juin 1925, nous l'avons évoqué, Garay arrivait dans la cité du Ponant, affecté à la propagande dans les ports, en compagnie de Louis Lemarchand qui faisait ainsi son retour à Brest. Au même moment, 1 000 exemplaires de *La Page de Jean Le Gouin* étaient interceptés en gare. Fin 1925, début 1926, ce fut au tour de Paul Jany, des Jeunesses communistes, de mener une campagne en direction des marins stationnés à Brest[121]. En mars 1927, ce fut encore le cas de Robert Picaud[122] qui introduisit des imprimés antimilitaristes sur le *Vauquois*, relayé par Robert Laidet qui en fit de même sur le *Sénégalais* avec *La Page de Jean Le Gouin.*

Ces interventions extérieures furent particulièrement nombreuses à Brest dans la seconde moitié de la décennie 1920[123] et elles eurent incontestablement un certain écho parmi les marins, même si les menaces de sanctions en firent reculer plus d'un. En avril 1928, six matelots du croiseur *Mulhouse* furent condamnés pour provocation de militaires à la désobéissance et vol de revolver. Les peines prononcées furent lourdes[124]. En septembre de l'année suivante, pour avoir simplement manifesté des sympathies communistes, certains marins furent condamnés à la prison ferme (60 jours), à la réduction de grade jusqu'à celui de simple matelot, ou pire encore, aux sections spéciales[125]. À ce moment et à la lecture des rapports de police, il semblait que les noyaux communistes et antimilitaristes de la cité du Ponant se trouvaient maintenant chez les marins plus que parmi les ouvriers. La surveillance des équipages était renforcée en permanence. Tous les navires mouillant à Brest semblaient être touchés, soit par la contamination réelle d'une idéologie communiste, soit, pour le moins, par la suspicion des autorités maritimes. Cependant, la répression policière et militaire vint à bout d'une contagion révolutionnaire que certains réactionnaires comparaient déjà à celles qui avaient touché Cronstadt ou Kiel. Au début de l'année 1929, les autorités pouvaient s'enorgueillir du fait[126] que la propagande antimilitariste dans les milieux militaires était en voie d'extinction, suite notamment à la répression qui avait touché le *Mulhouse*.

[120] Début 1931, les envois de *L'Avant-Garde* à destination des apprentis de l'artillerie navale se multiplièrent. Des saisies eurent lieu chaque semaine en février et mars.

[121] Outre la presse, Jany faisait distribuer aux matelots des pilules « Bodeau », sensées provoquer la colique à ceux qui les absorbaient. Commissaire spécial le 21 juin 1926. AD Finistère 1 M 222.

[122] Permanent du Parti communiste à Paris, chargé de la propagande dans les ports de guerre pour la région Ouest. Candidat du BOP aux élections législatives de 1928 dans la 2e circonscription de Brest.

[123] Notons que certains anarchistes, notamment Hervé Coatmeur, diffusaient également de la propagande imprimée antimilitariste mais non communiste parmi les marins de la Flotte.

[124] Quatre matelots : René Desormière (9 mois ferme), Roger Vitoz (8 mois), Silvère Joulia et André Lapotre (5 mois) ; un second-maître mécanicien : Robert Hochet (6 mois) et un quartier-maître mécanicien : Joseph Morvan (non lieu).

[125] Par circulaire N5519 1/11 du 24 juin 1924, il était prévu que les militaires prévenus de propagande communiste néfaste à la discipline et « constituant un danger pour la valeur morale du corps de troupe dont ils [faisaient] partie » seraient susceptibles d'être expédiés dans les sections spéciales.

[126] Rapport du commissaire spécial au ministre de l'Intérieur, le 23 janvier 1929. AD Finistère 1 M 254.

S'il est à peu près indéniable que, dès lors, la campagne communiste au sein de la garnison s'apaisa, le péril soviétique persista cependant à travers les quelques ouvriers de l'arsenal convaincus qui transmettaient des renseignements à caractère militaire au 120, rue Lafayette. Théo Kerdraon, Charles Tanguy, responsable des Jeunesses communistes, et François Kerautret, éminemment connus des services du commissariat spécial, étaient particulièrement surveillés[127].

D'ailleurs, quand, en décembre 1929, deux navires soviétiques aux noms évocateurs, le *Profintern* et le *Paryjskaïaz Kommouna*, mouillèrent à Brest pour réparer quelques avaries[128], la police du Ponant craignit le pire. Les travaux de remise en état des deux unités de la division de la Baltique ayant été confiés à la direction des Constructions navales, cette dernière fut dans l'obligation de désigner une équipe de quatorze ouvriers triés sur le volet et « dignes de confiance »[129] pour y procéder. Malgré les risques de sanctions qui menaçaient également les civils, des militants de l'arsenal rendirent clandestinement visite aux symboles de la révolution de 1917 qu'étaient les marins soviétiques. La première rencontre eut lieu le 4 ou le 5 décembre et elle fut le fait de T. Kerdraon accompagné de Laporte, secrétaire général des Jeunesses communistes[130]. Le dimanche 15, la délégation des travailleurs de l'établissement était composée de Daoulas, Cointrel et Morvan. Enfin, la troisième visite, prévue le 17, avorta rapidement, les ouvriers Cointrel, Moreul et Tanguy apercevant le directeur des CN en pleine opération d'inspection des réparations sur le *Paryjskaïaz Kommouna*. Rien, *a priori*, ne transpira véritablement des entrevues entre marins soviétiques et militants unitaires de l'arsenal. Cependant, au cours d'une réunion interne au bureau du vieux syndicat, Tanguy aurait déclaré que les équipages avaient reçu la consigne formelle d'éviter toute propagande et surtout de ne pas s'approcher de la Maison du Peuple.

Malgré ces directives de l'état-major soviétique et la faiblesse relative du mouvement communiste à Brest à ce moment, la menace bolchevique – réelle ou supposée – restait présente au tournant des années Trente[131]. Pour le major général, la poursuite de la surveillance policière s'imposait donc. Malgré les multiples précautions prises, ouvriers et matelots ne parvenaient pas à déjouer la vigilance des « indics » dans l'établissement comme dans les rues du port. Tous leurs déplacements étaient surveillés et ils restaient l'objet d'une attention qui devenait souvent l'affaire des mouchards des cabarets. Un certain nombre de cafés de la Rue Pasteur, notamment, avaient la réputation de recevoir des militaires aux idées communistes : « La Chine », « Les Petits Matelots », « Café Le Goff », « Bar de l'arsenal ». Ces estaminets étaient en outre connus pour recevoir des

[127] À compter du printemps 1931, devant la vulgarisation de la TSF, le gouvernement se retrouva confronté à un nouveau mode de propagande communiste. Le PC désirait constituer, dans les cités ouvrières, des groupements qui auraient pris le titre de : « Radio phono union ouvrière ». La surveillance s'accrut en ce sens à Brest, mais il ne semble pas qu'une telle organisation y vît jamais le jour. Par contre, les conférences sur des séjours « initiatiques » passés en URSS et les projections de films prosoviétiques se multipliaient, notamment par l'intermédiaire des « Amitiés franco-soviétiques », participant ainsi à la structuration de la vie quotidienne du « peuple communiste » brestois. Voir Bernard PUDAL, « Les communistes », dans Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR, *Histoire des gauches en France*, Vol. 2, Paris, La Découverte, 2004, p. 60-66.

[128] Première escale du 4 au 7 décembre 1929 ; seconde escale du 10 au 25.

[129] Rapport du commissaire spécial le 27 décembre 1929. AD Finistère 1 M 187 : surveillance de l'opinion.

[130] Christian BOUGEARD, *Les forces politiques…*, *op. cit.*, p. 347.

[131] En 1930, Tanguy et Cointrel furent même poursuivis pour « complot contre la sécurité de l'arsenal » pour avoir tenté d'y constituer des cellules. Une nouvelle fois, cette « conspiration », dont le danger était certainement surévalué par la hiérarchie, ne donna suite à aucune sanction.

« filles soumises ». Les marins aux idées communistes, dans l'entre-deux-guerres, étaient, en effet, souvent assimilés à des souteneurs, comme les dockers anarchistes. Et les forces de l'ordre ajoutaient fréquemment alcooliques, violents, repris de justice. S'il est incontestable, à la lecture de certains jugements du tribunal correctionnel de Brest et de la cour d'assises de Quimper, que les agissements de certains éléments « contestataires » brestois relevaient plus du droit commun que de « délits » politiques, ces faits ne concernaient en rien l'ensemble des communistes, anarchistes, syndiqués et plus globalement les courants aux idées « avancées » de la cité du Ponant. Le dénigrement généralisé faisait partie intégrante de la lutte contre la propagande subversive. Au demeurant, au tournant des années 1930, un nouveau grief relatif aux mœurs vint s'y ajouter : celui d'homosexualité. Si les contestataires brestois furent parfois signalés comme homosexuels, il était à peu près systématique d'assimiler les homosexuels aux « subversifs ». L'ensemble des composantes de la société qui n'allaient pas dans le sens de l'ordre établi et de la morale (communistes, anarchistes, antimilitaristes, pacifistes, autonomistes, droit commun, alcooliques, « déviants » pour affaires de mœurs) furent dès lors confondus au sein d'une nébuleuse séditieuse[132] que *Le Journal*, au cours des émeutes d'août 1935, nomma : « Les trois cents personnages indésirables que surveille la police brestoise ».

c) Les communistes isolés

Cette propagande permanente qui entrainait un peu plus chaque jour le syndicat sur d'autres terrains que celui de la revendication professionnelle, la mainmise sur l'organisation par des militants communistes décidés, le refus progressif mais évident de la discussion au sein du groupement, finirent de mettre à mal la CGTU brestoise et notamment celle de l'arsenal.

1. Les anarchistes de la Maison du Peuple expulsent les communistes

À la Maison du Peuple, les difficultés financières récurrentes obligeaient Jules Le Gall à faire en permanence appel à la générosité des syndiqués pour solder les dépenses inhérentes aux travaux. Cette situation s'aggrava suite à la défaite socialiste aux élections municipales de mai 1929[133] qui eut des répercussions sensibles sur les subventions accordées à certaines institutions

[132] Quand, par l'arrêté municipal du 4 novembre 1927 (qui renforçait ceux du 16 janvier 1885 : interdiction d'employer des filles mineures dans les cabarets à l'exception de la famille et du 20 décembre 1910 : interdiction d'accueillir des prostitués dans les établissements ouverts au public), la mairie décida la fermeture des cafés qui ne respecteraient pas la loi en matière de prostitution, le sous-préfet de Brest y vit « L'occasion de faire fermer les cabarets et débits de boisson qui sont de véritables repaires communistes en même temps que des lieux de débauche et notamment lieux de réunions d'homosexuels ». AD Finistère 1 M 156. Voir, en annexe N°22, les tatouages en vogue dans la Marine.

[133] La défaite fut cuisante pour le maire sortant Louis Nardon et les socialistes qui détenaient la ville presque sans discontinuer depuis 1904. Les 36 sièges à pourvoir le furent dès le premier tour et en faveur de la liste radicale « anti collectiviste » de Victor Le Gorgeu qui allait rester maire de la ville jusqu'en janvier 1942. Sur l'évolution de la situation électorale dans l'entre-deux-guerres à Brest, voir notamment Yvon TRANVOUEZ, « Mythes et réalités du "vieux Brest" (1919-1944) », dans Marie-Thérèse CLOITRE-QUERE (Dir.), *Histoire de Brest*, Brest, CRBC, 2000, p. 216-222. L'année précédente, au renouvellement législatif, Goude, qui détenait la première circonscription depuis 18 ans, dut attendre le second tour pour être réélu devant Yves Le Goc (URD). Lors de ce second tour, F. Campiglia (communiste, liste du BOP) réalisa un score inférieur de 500 suffrages à celui qu'il avait obtenu le dimanche précédent (1 384 le 22 avril et 884 le 29). Dans les 2e et 3e circonscriptions, les communistes présentèrent un candidat qui dépassa à peine les 300 suffrages. Robert Picaud obtint 374 voix dans la deuxième face à J-L. Rolland (2 883) et Henri Salaün, ancien préfet maritime de Brest, radical (3 121), tous défaits par l'inamovible Paul Simon (élu au 1er tour avec 7 049 voix). Jacques Quéméneur, retraité de l'arsenal, fut, quant à lui, le candidat du BOP opposé à Vincent Inizan (10 715

comme le patronage laïque de Recouvrance. Ce fut également le cas pour l'extension de la salle Pelloutier, dont les travaux initiaux n'étaient toujours pas soldés. V. Le Gorgeu et son équipe envisagèrent d'ajourner la contribution de 15 000 fr. qui avait été budgétée à cet effet avant le scrutin. Avant même toute décision définitive en la matière de la part du conseil municipal, J. Le Gall déclara, fin septembre 1929, « refuser tout subside d'une municipalité réactionnaire et tarée »[134], entraînant, par ces propos, une rupture brutale avec la mairie.

Le bureau libertaire démissionna alors et J. Le Gall incita Berthelot, le 17 octobre, à prendre la tête d'un comité susceptible d'être mieux accueilli par la nouvelle municipalité. Si celui-ci comptait encore une majorité de libertaires (Fichou, trésorier, arsenal ; Auguste Le Lann, bibliothécaire, arsenal ; Jacques Damoy, archiviste, arsenal ; Jean Tréguer, responsable du périodique, docker ; Cornic, conseiller, bâtiment), les postes clés étaient confiés à des confédérés (Huguen, secrétaire général, commis de Marine[135], et Legrand, secrétaire-adjoint, chemins de fer de l'État, socialiste). Un seul représentant unitaire fut élu, Brenner, des peintres, à la place de Tréguer, au poste de concierge.

Malgré ce changement de direction et les démarches d'Huguen envers la municipalité, rien n'y fit et dès le 20 juin 1930, l'ancien comité libertaire fut remis à la tête de la Maison du Peuple, sous la direction de son leader charismatique, J. Le Gall[136].

Dès le début de l'année suivante, en février 1931, les manœuvres incessantes de noyautage des organisations ouvrières par les communistes entrainèrent les anarchistes du comité – par l'intermédiaire des « gros bras » des dockers – à les expulser *manu militari* de la Maison du Peuple. Cette éviction, qui épargnait les syndicats et l'UL unitaires, concernait par contre la section de la SFIC, la 16e URU et la Fédération des établissements de l'État. Progressivement, par l'intermédiaire de Kerdraon notamment, le siège du Parti communiste brestois s'était installé dans les locaux réservés aux groupements professionnels unitaires sans l'accord du comité de la Maison du Peuple. D'autre part, eu égard aux occupations principales de l'URU et de la fédération depuis plusieurs années, ces bureaux étaient devenus de véritables centres de propagande politique plutôt qu'un lieu de défense des intérêts corporatifs.

Il fut toutefois convenu que ces deux dernières organisations pourraient réintégrer la Maison du Peuple de Brest après « une période de probation » de six mois. Ce déplacement des

---

voix, élu au 1er tour) dans la 3e. Il recueillit 335 suffrages contre 1 272 à l'instituteur SFIO Francis Stéphant et 1 384 au Républicain de gauche Claude Loaëc. Christian BOUGEARD, *Les forces politiques…*, *op. cit.*, p.121-126.

[134] AD Finistère 1 M 240. Rapport mensuel du commissaire spécial de septembre 1929.

[135] Ancien partisan de la IIIe Internationale, rentré au socialisme.

[136] Ce ne fut qu'en 1934, soit dix années après l'inauguration et après de multiples appels au « porte monnaie » des militants, que la société des amis de la Maison du Peuple devint propriétaire des édifices. En 1936, le comité décidait d'agrandir la salle Pelloutier pour un devis estimatif de 670 000 fr. Les adhérents furent à nouveau sollicités mais, avant même que ces travaux ne fussent payés, la salle disparut dans un incendie, le 20 décembre 1938. Seuls la salle Sacco & Vanzetti et les bureaux échappèrent aux flammes. Des pourparlers furent alors entamés avec la municipalité pour étudier l'éventualité de l'échange du site du Bois de Boulogne contre un terrain communal, place de la Liberté, afin de reconstruire durablement une Maison du Peuple à Brest (En raison du nouveau plan d'aménagement de la ville qui prévoyait notamment de raser la partie nord-est du Bois de Boulogne, la municipalité était appelée à exproprier, à court terme, la Maison du Peuple). Mais la guerre vint interrompre ce projet. Pendant l'Occupation, les troupes allemandes réquisitionnèrent les locaux qui furent entièrement détruits par les pilonnages du siège. Jusqu'à la guerre, J. Le Gall était resté le président inamovible d'un comité qui demeura à très large majorité anarchiste avec R. Martin, Quéméneur, J. Tréguer. Sans doute le dernier véritable « bastion » libertaire brestois.

instances de la CGTU vers Lorient dès le 22 février 1931[137] accéléra la désaffection des ouvriers brestois à l'égard du mouvement communiste et unitaire. Le 30 août 1931, le comité de la 16e URU décidait d'octroyer une subvention mensuelle d'un montant de 50 fr. au syndicat de l'arsenal afin de développer la propagande du Komintern dans l'établissement. Les grands discours y reprirent dès lors le pas sur les préoccupations professionnelles et le nombre des adhérents tomba à 200 fin 1930, puis à 120 à la fin de l'année suivante, et ce chiffre ne devait cesser de diminuer pour ne plus constituer, en 1935, qu'une organisation squelettique d'à peine quarante membres.

2. L'espoir renait mais se solde par un nouvel échec

Malgré cette hémorragie d'adhérents qui ne faisait que confirmer l'attitude habituelle du groupe ouvrier de l'arsenal depuis 1904 face aux discours les plus extrémistes et parallèlement les plus éloignés de leur propre combat, le syndicat continua de suivre complètement la ligne du Parti communiste quitte à s'isoler un peu plus encore[138].

Même si le poids de la SFIC entravait chaque jour un peu plus les débats au sein du syndicat de l'arsenal, le courant minoritaire s'exprimait de plus en plus ouvertement à Brest, notamment chez les fonctionnaires. Jean Cornec, du syndicat des instituteurs, dénonçait la « dictature du Parti communiste » dont les véritables syndicalistes révolutionnaires ne voulaient pas. À l'occasion du 1er mai, les « dissidents » unitaires s'allièrent avec les autonomes et tentèrent, en leur compagnie, de réaliser l'unité avec la CGT. Cette entente fut violemment dénoncée par les majoritaires et les responsables furent « montés au pilori », Émile Daoulas le premier, accusé de s'être abouché avec J. Tréguer, concierge de la Maison du Peuple et responsable du « déménagement » forcé des instances communistes et unitaires en février précédent.

Alors que le fossé se creusait entre les deux tendances unitaires, le rapprochement entre autonomes et confédérés devenait au contraire de plus en plus évident[139], et nombre des rares militants de la CGTU de l'arsenal remettaient progressivement en question l'attitude du bureau majoritaire de Marcel Morvan puis de Flochlay en 1931.

Le chemin s'ouvrait dès lors un peu plus largement pour les partisans de la réunification autour de l'ancienne CGT. Mais celle-ci n'avait pas encore donné son aval. Jouhaux, lors du congrès de Japy[140], avait refusé catégoriquement la réunification organique de la CGTU au sein de la CGT, privilégiant la reconstitution de l'unité par des fusions à la base. Le projet du leader confédéré prévoyait que dans toutes les localités, les groupements de tendances diverses se réuniraient pour préparer des programmes qui, par la suite, seraient soumis à ratification des syndiqués au cours d'assemblées générales. Ce point obtenu, un bureau d'unité syndicale serait formé et tous les groupements représentés devraient s'incliner devant les décisions prises, quelles qu'elles soient. Cette première étape réussie, la CGT organiserait un congrès extraordinaire d'où sortirait le nouveau bureau confédéral. À de nombreux égards, ce projet rappelait étrangement celui

[137] Le nouveau secrétaire désigné à la place de Kerdraon fut Le Guen, de l'arsenal de Lorient.
[138] Depuis longtemps, le vieux syndicat ne parvenait plus à composer un bureau complet, faute de volontaires.
[139] Par exemple, en juillet 1931, à l'occasion de la commémoration de l'assassinat de J. Jaurès, Jacques Damoy, autonome libertaire du comité de la Maison du Peuple, apparut aux côtés de Berthelot et de l'ensemble des forces de la gauche politique et syndicale brestoise, à l'exception des mouvements de tendance communiste.
[140] 20e congrès de la CGT (26e congrès national corporatif), salle Japy, à Paris (17-20 septembre 1931).

qui avait été élaboré et porté à la connaissance du secrétaire général de la CGT neuf années plus tôt par René Martin et ses camarades brestois incarcérés au Bouguen.

En conséquence, le 29 octobre 1931, 70 délégués des organisations syndicales CGT, CGTU et autonomes de Brest se rencontrèrent pour discuter d'un ordre du jour portant sur une question unique : « les voies et les moyens de réaliser l'unité syndicale », telle que l'avait envisagée la motion présentée par Jouhaux au congrès de Japy. Nombre d'unitaires refusèrent, au prétexte que la lutte des classes n'était pas inscrite dans le programme proposé. Du côté confédéré, l'unanimité était également loin d'être réalisée. Les rancœurs issues des scissions de Tours et de Lille étaient encore bien présentes et la centrale comptait de nombreux anticommunistes intransigeants pour lesquels aucun rapprochement n'était alors concevable, *a fortiori* depuis la prise de position radicalement antisocialiste adoptée par le Komintern à l'été 1928.

Cette première prise de contact sérieuse en vue de la réunification se solda par un échec. Cependant, les débats entre les différentes organisations ouvrières de la cité du Ponant eurent le mérite de se tenir dans une ambiance certes empreinte d'une défiance mutuelle mais qui avait été exempte, pour la première fois depuis longtemps, de toute violence verbale.

Le 10 novembre suivant, à l'arsenal, le secrétaire général Flochlay reposa la question de l'unité syndicale en proposant un vote dans lequel les membres du bureau devaient se prononcer pour ou contre la motion de Pierre Dadot défendue par Gourtay, trésorier. Cette motion, majoritaire et favorable au contrôle du Parti communiste sur le syndicat, se déclarait favorable à l'unité, mais à la condition expresse que la « lutte des classes » fût inscrite dans les statuts. Daoulas, revenu au bureau en 1931 en tant que bibliothécaire, donna lecture d'une seconde motion, dite « motion des 22 »[141], minoritaire, condamnant le réformisme de la CGT mais également la dérive communiste de la CGTU. Préconisant l'exclusion de tout parti politique des instances et organisations syndicales, dans la tradition syndicaliste révolutionnaire, elle prônait la réunification.

Le résultat du vote donna la victoire (quatre voix contre deux) aux minoritaires et Daoulas fut immédiatement nommé secrétaire général du syndicat en remplacement de Flochlay, mis en minorité. Les six postes du bureau furent partagés entre les deux tendances[142].

L'unité syndicale n'était pas encore réussie mais l'avenir semblait vouloir s'éclaircir pour les partisans de la réunification à l'arsenal. Cependant, au cours du 6e congrès confédéral unitaire qui se tenait au même moment (Paris – 8/14 novembre 1931), la minorité favorable au « manifeste des 22 » connut une défaite écrasante face aux communistes (191 voix contre 1 324). Cet échec entérinait la bolchevisation de la CGTU, dont le principe avait été adopté deux années auparavant, en même temps qu'il marquait la fin de la diversité des sensibilités au sein de la centrale unitaire. Ce congrès, dit de Magic-City, du nom de la salle dans laquelle il se déroula, laissa des traces indélébiles du côté des syndicalistes révolutionnaires. Certains devinrent résolument anticommunistes à la suite de débats qui avaient vu les responsables confédéraux déclarer :

[141] À l'initiative de l'équipe des animateurs de *La Révolution prolétarienne*, le Comité des 22 (créé le 9 novembre 1930) rassembla des unitaires (8 dont L. Colliard), des autonomes (7 dont P. Cadeau) et des confédérés (7 dont P. Monatte, G. Dumoulin, L. Digat). Le groupe devait se dissoudre dès décembre 1931. Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 149.
[142] Secrétaire général : Daoulas, chaudronnerie (minoritaire) ; secrétaire-adjoint : Mézou, artificier à Saint-Nicolas (majoritaire) ; trésorier : Gourtay, Bâtiments en fer (majoritaire) ; archiviste : Raoul, chaudronnerie (minoritaire) ; membres : Torcherel, Machines (minoritaire) et Morvan, Travaux maritimes (majoritaire).

« Jamais l'unité par un congrès de fusion ! L'unité oui, mais par la lutte contre les chefs socialistes et les minoritaires »[143].

En conséquence, à peine un mois plus tard, le 16 décembre, un nouveau coup de théâtre intervint à l'arsenal, au sein d'un bureau unitaire dont l'instabilité ne fut pas non plus étrangère à la désertion des adhérents. Alors que Daoulas faisait le bilan de l'année écoulée et, parallèlement, une critique assez acerbe de la direction majoritaire qui avait tenu les rênes du syndicat pendant 22 mois, il se fit huer. Quand il ajouta que la faute en revenait justement à la tutelle que la SFIC exerçait sur celui-ci, la plus grande partie de la salle l'invectiva. La motion d'entrée pure et simple au sein de la CGT fut soumise au vote, cette fois, des membres du bureau et des délégués d'ateliers. Le résultat fut sans appel. Toujours quatre voix – les mêmes – pour l'unité, mais 12 « contre » et deux abstentions. La motion fut donc rejetée, le syndicat retournait résolument dans le clan des majoritaires et Daoulas démissionna, sans même y être contraint. Un nouveau bureau fut nommé, composé principalement des communistes Mézou et Gourtay[144]. Dans les jours qui suivirent, Daoulas, comme de nombreux minoritaires, rejoignirent les rangs confédérés, plus motivés par la déception de l'échec que par une adhésion sincère à la ligne suivie par la CGT.

En cette fin d'année 1931, à l'arsenal de Brest, la réunification syndicale avait failli réussir. Mais les débats n'étaient parvenus qu'à aviver les dissensions d'ordre politique qui existaient entre les plus intransigeants des deux camps.

3. Les échéances électorales accentuent la division

En mars 1932, la pression exercée par le Parti communiste sur les syndicats unitaires se fit plus présente à Brest. Le siège de la 16e URU réintégrait la Maison du Peuple mais avec cette fois à sa tête, Paul Valière, communiste particulièrement convaincu, brillant orateur hostile à tout rapprochement avec la CGT et partisan de l'action directe. C'est lui qui dirigeait effectivement le vieux syndicat de l'arsenal, comme, au demeurant, tous les syndicats unitaires brestois. Il était présent à toutes les réunions et y dictait les consignes de la SFIC[145].

De leur côté, les confédérés ne cherchaient même plus à dissimuler, pour peu qu'ils aient tenté de le faire à un moment quelconque, leurs accointances avec les socialistes locaux. Dans les discours, l'échec de Nardon aux municipales de 1929 avait été synonyme de reprise de l'agitation confédérée à Brest. Mais, pour ce qui était de l'action, aucun mouvement d'ampleur ne fut entrepris. Quand le leader cégétiste évoquait évasivement la grève et la manifestation de rue, il envisageait d'adopter la méthode utilisée à Cherbourg, c'est-à-dire de commencer par le cortège dès la sortie de l'arsenal et le faire suivre par la réunion, à l'inverse du procédé jusque lors pratiqué dans la cité du Ponant. La stratégie cherbourgeoise avait deux avantages aux yeux du dirigeant confédéré : tout d'abord, elle permettait de rassembler un nombre plus conséquent d'ouvriers dès le débauchage, et, second avantage, il y avait moins de risques de récupérer, au sein du défilé, des esprits surchauffés par des séjours prolongés dans les cafés.

---

[143] *La Révolution prolétarienne*, n° 126, avril 1932. Article signé de Josette et Jean Cornec expliquant leur ralliement à la CGT confédérée.

[144] Dans la feuille *Le Cri de l'arsenal* de ce même mois de décembre, Daoulas et les minoritaires démissionnaires furent la cible de toutes les invectives et traités de « désagrégateurs » de la CGTU.

[145] Voir la notice de P. Valière réalisée par Claude PENNETIER et Nathalie VIET-DEPAULE sur le cédérom du MAITRON.

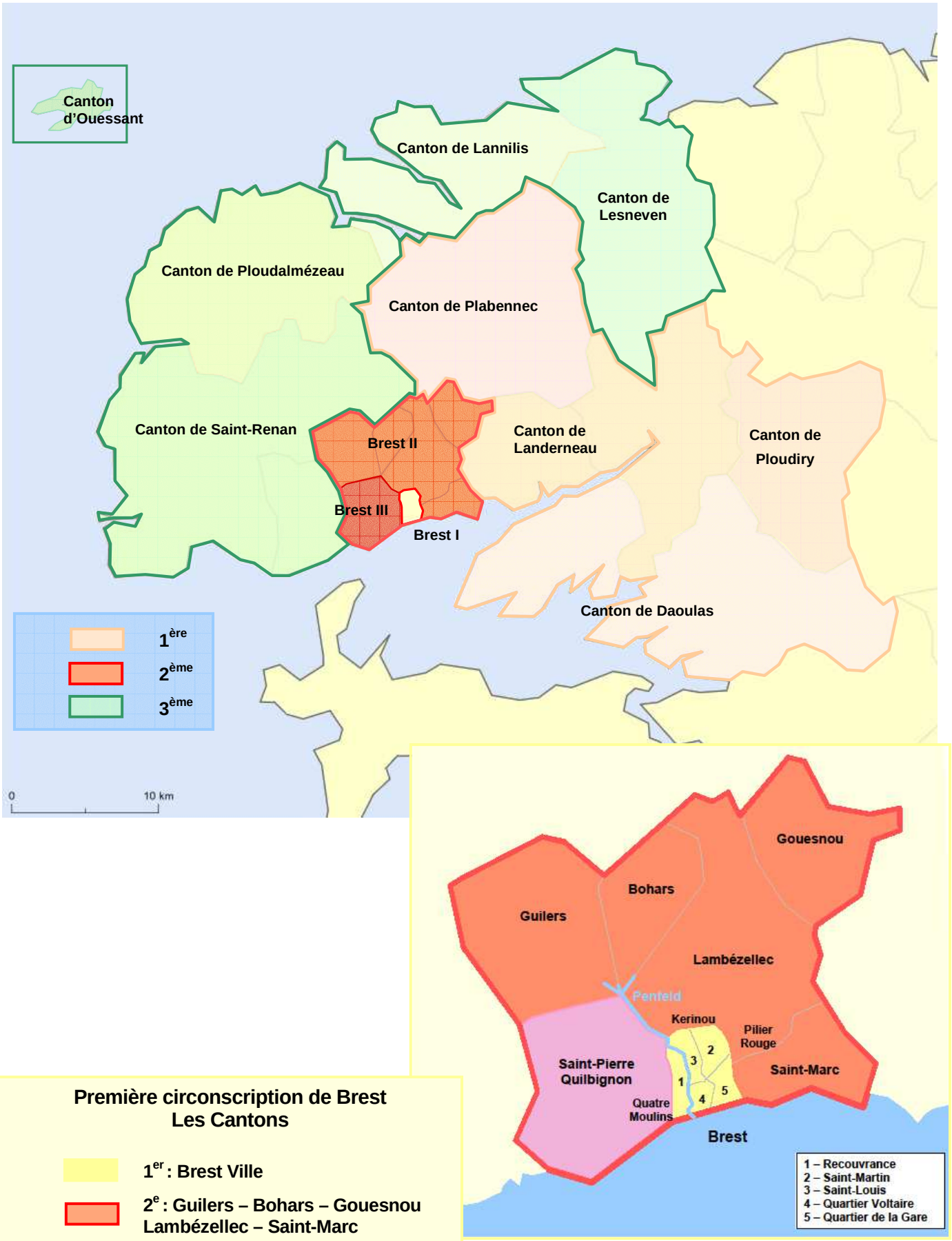

Carte N°4 – Les Circonscriptions électorales brestoises

Mais, en définitive, aucune manifestation initiée par la CGT ne vint troubler la tranquillité des artères brestoises, Berthelot ayant été rapidement rappelé à la retenue par les directives de la fédération : temporisation et calme dans la rue. En proie aux critiques croissantes mettant en doute son énergie, au sein même de son mouvement, il devait annoncer, fin novembre 1930, son intention de démissionner de ses fonctions syndicales. Mais, comme cela devait devenir un rituel par la suite, il fut maintenu à son poste par acclamations des militants. Dès lors, il s'agissait d'un nouveau blanc-seing donné à sa politique modérée.

Du 1er au 3 avril 1932 eut lieu, à Brest, le congrès de la Fédération confédérée de la Marine. 17 délégués, représentants tous les ports – sauf Bizerte – étaient présents et insistèrent sur l'active propagande qui devait être menée en faveur des candidats socialistes aux élections législatives du mois suivant pour favoriser l'adoption de leurs revendications. Les résultats du scrutin des 1er et 8 mai, au niveau national, donnèrent satisfaction aux confédérés, avec la victoire du second Cartel des gauches[146], même si sur le plan local, la représentation socialiste ne subit guère de modification[147]. Hormis la réélection triomphale d'É. Goude à Brest – bien qu'en délicatesse avec la SFIO[148] – et celle d'H. Masson dans la 2e circonscription de Châteaulin, aucun autre socialiste ne parvint à triompher. Par contre, les radicaux-socialistes obtinrent la plus grande partie des sièges avec 5 élus[149], dans une élection qui représentait « l'apogée du radicalisme en Bretagne », pour reprendre l'expression utilisée par Christian Bougeard[150].

Sur le secteur de Brest, les candidats de la SFIC recueillaient globalement 2 499 suffrages (contre 2 095 au premier tour 1928[151]), alors que l'ensemble du département leur en accordait 8 169 (5,53% des suffrages exprimés contre 21,84% à la SFIO qui conservait une avance plus que conséquente sur son adversaire marxiste)[152]. Mais ce progrès tenait avant tout au résultat enregistré par l'ouvrier paveur Henri Piéto dans la 3e circonscription, celle de l' « indéboulonnable » maire de Kernoues, Vincent Inizan, en recueillant 947 voix contre 337 à Jacques Quéméneur, retraité de

[146] Pour ce qui concerne la situation politique nationale à cette époque, voir Frédéric MONIER, « Cartel des gauches », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.) *Histoire des gauches…*, Vol. 2, *op. cit.*, p. 233-237 ; Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical, Vol. II : Crise du radicalisme, 1926-1939.* Presses de la FNSP, 1982, p. 203-209.

[147] Christian BOUGEARD, « Les notables et les forces politiques de droite en Bretagne dans les années 1930 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 109-3, 2002, p. 121-139.

[148] Évoluant de plus en plus ostensiblement vers la droite du parti et favorable à un rapprochement avec les radicaux depuis le milieu des années Vingt, il devait s'opposer de plus en plus violemment à la ligne de la Fédération socialiste du Finistère qu'il quitta à partir de 1929. Exclu par la SFIO, la section brestoise le soutint cependant lors de cette campagne. Il sortit largement vainqueur du scrutin dès le 1e mai avec 9 456 voix contre 5 549 à son principal adversaire, l'URD Yves Le Goc. Sur cet épisode de l'histoire politique de la cité, voir Christian BOUGEARD, *Les forces politiques…*, *op. cit.*, p. 115-116 ; 125 et 131-132, de même que Pierre BRIGANT, *thèse citée*, p. 199-207 et 217-238. Lors du 30ème congrès de la SFIO en 1933, sa demande de réintégration fut étudiée. Il obtint un avis favorable, le congrès national estimant « que la reconstitution de l'unité morale de la Fédération socialiste du Finistère [était] hautement souhaitable. Il [pensait] que la réintégration du citoyen Goude serait de nature à hâter cette reconstitution. En conséquence, il [demandait] à la C.A.P. de faire convoquer par le bureau fédéral un congrès départemental extraordinaire, dont la présidence [serait] confiée à un membre de la C.A.P. qui aurait pour mandat de faire prévaloir ce point de vue et de souligner notamment que l'acte d'indiscipline commis par le citoyen Goude [avait] été effacé depuis par son attitude nettement socialiste dans le cours de son action publique ». Cependant, localement, Masson y fit obstacle et lors du 31e congrès de Toulouse, en 1934, la majorité se prononça contre la réintégration de Goude.

[149] F. Cadoret, P. Mazé, J. Perrot, P. Pouchus, A. Le Bail.

[150] Furent également élus : Ch. Daniélou, V. Inizan, P. Simon et P. Trémintin. Sur l'ensemble des résultats de ce scrutin, voir Christian BOUGEARD, *Les forces politiques…*, *op. cit.*, p. 78-81.

[151] Lors des législatives de 1932, les trois circonscriptions brestoises élurent leur candidat dès le 1er tour.

[152] Notamment dans les circonscriptions quimpéroises (incluant dorénavant Quimperlé) : 5 076 voix, et surtout dans la 2e avec Douarnenez (maire : D. Le Flanchec) : 2 052. Christian BOUGEARD., *Les forces politiques…*, *op. cit.*, p. 132.

l'arsenal, quatre ans auparavant. Dans la seconde, celle détenue par le démocrate populaire Paul Simon[153], par contre, Albert Garrigou (dit Grégoire), ouvrier soudeur, n'obtint que 223 suffrages (contre 374 à R. Picaud en 1928) alors que dans la première, celle largement conservée par Émile Goude, le score de Paul Valière (1 199 voix) marquait un infléchissement sensible par rapport à celui de François Campiglia en 1928 (1 384).

Par delà ces résultats, le scrutin de 1932 marquait une date dans l'histoire syndicale brestoise. Pour la première fois dans des élections législatives au scrutin uninominal d'arrondissement à deux tours – si l'on fait abstraction d'Hervé Coatmeur[154] – aucun ouvrier de l'arsenal en activité, congédié ou retraité, ne s'était porté candidat pour représenter un parti ou une tendance classée à l'extrême-gauche. Etait-ce un nouveau signe du désintérêt des travailleurs de l'établissement pour les théories et les organisations les plus radicales ou déjà une diminution de l'influence de l'arsenal sur l'ensemble du monde politique et syndical du secteur ? Quant au Parti socialiste, s'il était bien représenté par deux anciens commis de Marine qui avaient déjà politiquement creusé leur sillon (Goude et Rolland), il y avait déjà bien longtemps qu'il n'était plus classé extrémiste par les autorités.

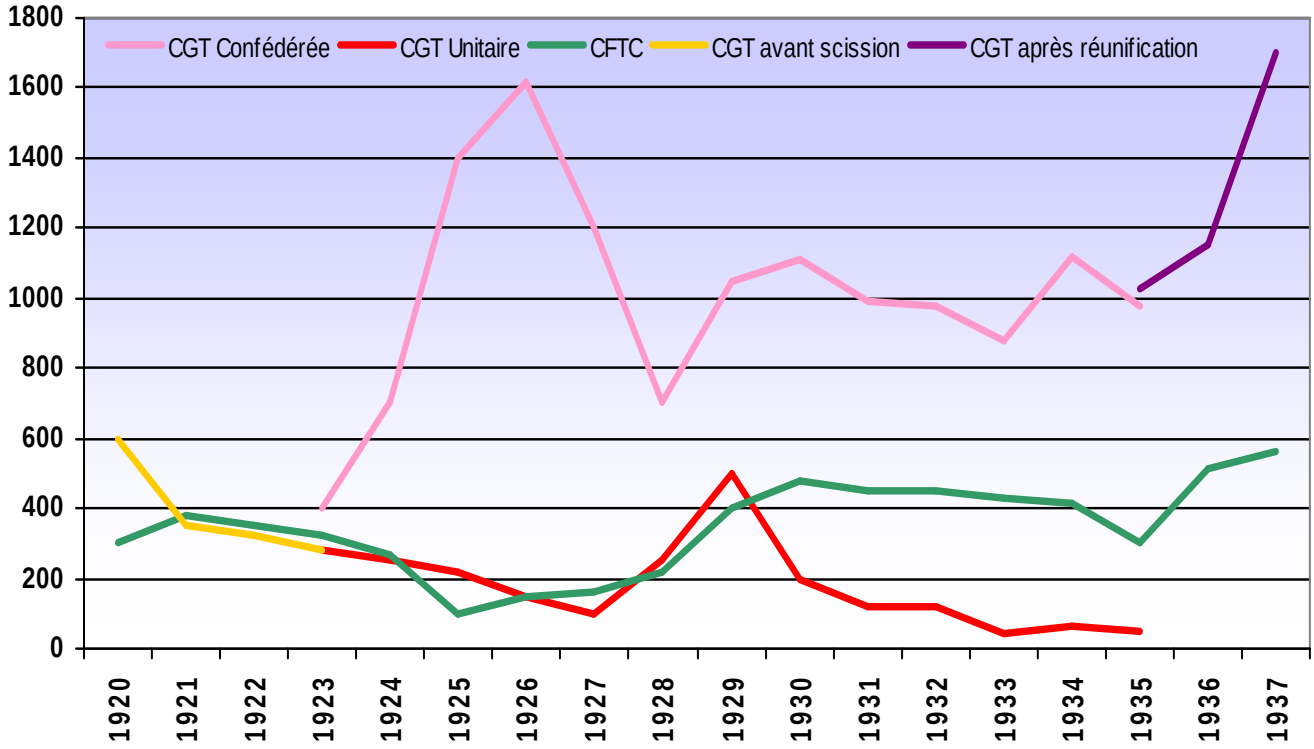

Graphique N°10 - Évolution des trois syndicats ouvriers à l'arsenal de Brest (1923 – 1937)
D'après le nombre de cartes placées

[153] Il fut réélu par 7 549 voix contre ses principaux adversaires J-L. Rolland (SFIO), 3 163 voix et Léopold Maissin, 3 318. Paul Simon, conseiller de la municipalité Masson en 1912, fut élu dans la 2e circonscription à l'occasion des élections législatives partielles de 1913. Il devait le demeurer jusqu'à la fin de la IIIe République. Laïque d'inspiration sillonniste, il fut un des créateurs de la Fédération des républicains démocrates du Finistère en 1911 et un des membres fondateurs du Parti démocrate populaire (PDP) en 1924. Sur le parcours de P. Simon, voir notamment Yvon TRANVOUEZ, *Catholiques en Bretagne au XXe siècle*, Rennes, PUR, 2006, p. 38-40.

[154] Comme à chaque scrutin dans l'entre-deux-guerres, l'éternel candidat anarchiste se présenta contre Émile Goude dans la première circonscription où il recueillit toutefois 176 suffrages en 1932.

C) La crise des années Trente : Brest privilégiée

Cette lutte politique et syndicale parfois âpre se déroulait maintenant sur fond de crise économique mondiale qui touchait de plein fouet la France[155]. Néanmoins, la sous-industrialisation dont souffrait habituellement le Finistère devait constituer un atout en le préservant du chômage de masse[156]. Les périodes de sous-emploi, généralement limitées dans le temps, se succédaient depuis le tournant des années Vingt, au rythme des saisons, les mois d'octobre et novembre annonçant généralement la diminution des travaux dans l'agriculture (morte saison), le bâtiment (intempéries) et les conserveries (périodes non pêchées). Mais dès que le printemps revenait, les activités reprenaient, notamment pour nombre d'ouvriers et journaliers des campagnes.

À l'échelle départementale, Brest faisait même figure d'enclave privilégiée. Depuis la décision de reconstruction de la flotte française par G. Leygues, à partir de 1925/1926, la Marine nationale connaissait un nouvel « âge d'or ». Les licenciements qui avaient frappé l'arsenal, notamment au cours des années 1921/1923, n'étaient plus que de lointains souvenirs. Cette relance du programme naval allait durer jusqu'au second conflit mondial, entraînant corollairement un recrutement massif du personnel ouvrier[157]. Les constructions furent nombreuses[158] et les travaux d'aménagement particulièrement importants. Ces effets bénéfiques rejaillirent sur l'ensemble de la cité que l'arsenal tenait encore à bouts de bras, parvenant même à résorber une bonne part du chômage finistérien. Dans une telle conjoncture, une ville de mono-industrie basée sur l'activité d'un établissement d'État présentait d'incontestables avantages.

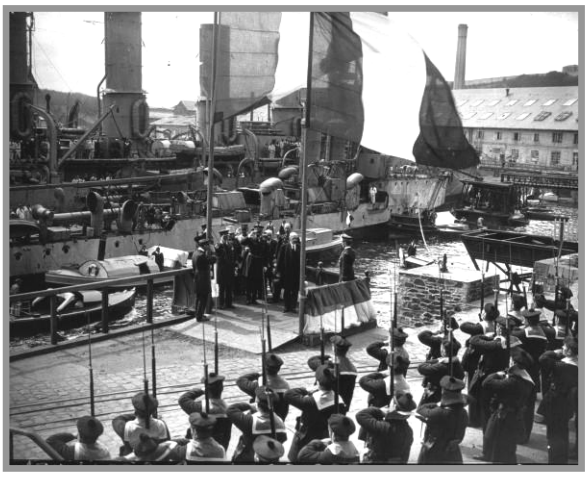

Illustration N°27 (Agence Meurisse)
Georges Leygues à Brest - 1927

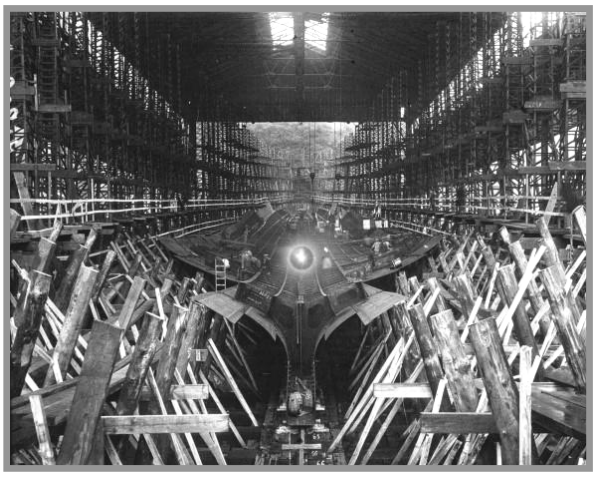

Illustration N°28 (Agence Meurisse)
Pose du premier rivet du Croiseur *Dupleix* – 1929

[155] Sur les répercussions économiques, sociales et politiques de la crise financière de 1929 en France, voir principalement Alfred SAUVY, *Histoire économique de la France entre les deux guerres,* Vol. 2., Économica, 1984 et Serge BERSTEIN, *La France des années 1930,* A. Colin, 2011.

[156] Le 9 août 1935, au cours des événements qui allaient troubler l'été brestois (voir chapitre V), le préfet écrivait au ministre de l'Intérieur : « L'absence d'industries dans le département le met à l'abri d'une crise de chômage ».

[157] Celui-ci devait atteindre 8 000 en 1939, soit un niveau sensiblement identique à celui de l'année 1919, et ce, en dépit d'un recours croissant à la sous-traitance civile. Voir Yvon TRANVOUEZ, « Mythes et réalités… », *op. cit.*, p. 213.

[158] De 1923 à 1939, 9 croiseurs (*Duguay Trouin, Primauguet, La Galissonnière, Duquesne, Suffren, Colbert, Foch, Dupleix, Algérie*), 8 sous-marins (*Marsouin, Phoque, Pascal, Pasteur, Achille, Ajax, Héros, Centaure*), 2 cuirassés (*Dunkerque et Richelieu*), de même que des unités de transport et de plus faible tonnage. Plusieurs autres navires y furent armés (les croiseurs *Marseillaise* et *Georges Leygues*, le cuirassé *Strasbourg* et 4 sous-marins).

Néanmoins, malgré une situation enviable et le développement de mesures de solidarité sur les bords de la Penfeld, les travailleurs de l'arsenal allaient devoir affronter de nouvelles mesures gouvernementales qui, même en période de pleine activité, ne devaient laisser aucun doute quant aux volontés de désengagement progressif de l'État de ses établissements militaires maritimes.

a) L'arsenal absorbe le chômage départemental

Pour contrer un processus qui voyait chaque jour s'enfoncer un peu plus la CGTU[159], la Bourse du travail unitaire avait tenté de recruter parmi les sans-emploi de la ville en créant un comité de chômeurs dès le 10 janvier 1927[160]. Une nouvelle fois, le groupe des travailleurs de la Penfeld fut mis au banc des accusés car malgré leur situation privilégiée[161], ils continuaient de s'adonner à des travaux complémentaires en ville en dehors de leur journée au service de l'État.

Mais généralement, l'activité du comité, malgré les efforts de ses responsables – tous communistes – ne fut pas couronnée de succès, se heurtant, dans un premier temps, aux refus réitérés de la municipalité Nardon en matière de création de chantiers communaux, d'indemnisation des personnes inemployées et de leur admission au restaurant municipal, et, dans un second temps, aux chiffres officiels du chômage à Brest et dans le département. Comme c'est encore le cas de nos jours, ces chiffres furent une source récurrente de désaccord entre la Bourse unitaire d'une part, et l'administration d'autre part[162], mais il semble bien que la situation brestoise ne fut jamais extrêmement préoccupante dans ce domaine à cette époque.

Globalement, à ce moment, l'ouvrier brestois privé d'emploi retrouvait assez rapidement du travail, notamment à l'arsenal et plus particulièrement à la direction des Travaux maritimes. Celle-ci avait entamé, dès la fin des années Vingt, des chantiers colossaux en rade (arasement des falaises de la Pointe, comblement de la passe Ouest de la rade-abri, creusement de tunnels pour la défense passive, aménagement de terre-pleins) qui devaient amener à la réalisation, entre 1931 et 1939, de la zone militaro-industrielle de Laninon telle qu'elle devait être à la déclaration de la Deuxième Guerre (bâtiments de l'Artillerie, nouveau quai des Flottilles de 950 m, transfert du chantier N en

---

[159] Dans un contexte de désaffection générale des syndicats. À la suite d'un chiffre record de 1 617 adhérents pour l'année 1926, la CGT était également en perte de vitesse. Au terme de l'année 1927, elle ne comptait plus que 1 200 membres et fin 1928, ce nombre tombait à 700, avant de se stabiliser autour de 1 000 jusqu'à la réunification.

[160] C'est-à-dire bien avant les répercussions de la crise de 1929 en France et la généralisation, par la CGTU, des comités de chômeurs dans le pays, notamment à partir de 1932/1933. Le 10 janvier 1927, le comité de chômage de Brest fut élu : Bloch, des coiffeurs ; Berthou, des municipaux, hospice ; Le Bris, manœuvre ; Le Guen Yves, manœuvre ; Douguedroit, manœuvre. Ces tentatives de regroupement des chômeurs isolés fut une marque du syndicat unitaire dans l'ensemble du pays. Voir Olivier KOURCHID, « Les mouvements de chômeurs », dans *Images et mouvements du siècle. Chronique sociale*, t. 2 : *Les raisins de la colère*, Clergoux, I.C.G.T.H.S.-Éd. France-Progrès, 1999, p. 177-184.

[161] Si l'indemnité de cherté de vie devait être abrogée en raison d'une stabilisation relativement durable des prix des denrées à partir de 1930, depuis la loi du 29 décembre 1929, les ouvriers de l'arsenal bénéficiaient d'une augmentation de l'allocation de charges de famille qui était portée à 660 fr. pour le premier enfant, 960 fr. pour le second, 1560 fr. pour le troisième et 1 920 fr. à partir du quatrième. En dix années, l'indemnité avait doublé pour le 1er et quintuplé pour le 4e. Voir Michel FLOCH, « La vie de l'ouvrier de l'arsenal », *Les Cahiers de l'Iroise*, N°48, 1965, p. 279.

[162] Par exemple, en avril 1927, la Bourse du travail unitaire recensait 164 chômeurs à Brest tandis que seulement 23 individus étaient inscrits à l'Office de placement de la ville. Il était particulièrement difficile, en l'absence d'un système d'assurance-chômage, d'obtenir les statistiques complètes pour l'ensemble du pays Voir sur ce sujet Nicolas BEAUPRE, *Les Grandes Guerres, 1914-1945*, coll. Histoire de France (Joël CORNETTE, Dir.), Belin, 2012, p. 676 . Il est cependant incontestable que le nombre d'emplois détruits dans le Finistère entre 1930 et 1936 n'avait rien de commun avec les chiffres de chômeurs annoncés par l'Office départemental de placement. Sur les caractères propres au département, voir Jean-Paul SENECHAL, *Images du Front populaire Finistère 1934-1938*, Morlaix, Skol Vreizh, 1987, p. 15-20.

rade, etc.). La direction des TM absorbait également une bonne partie de l'inemploi qui frappait alors les zones rurales du département. Nombre de manœuvres et de journaliers de l'agriculture qui venaient tenter leur chance dans le port du Ponant, inexpérimentés dans les techniques de la métallurgie et de la construction des navires en général, y retrouvaient aisément un emploi, même si ce fut principalement dans des tâches subalternes ou à des postes non qualifiés (terrassement ; fabrication, transport et conditionnement du béton). Les avantages proposés par l'établissement n'étaient pas non plus étrangers à cette désertion des campagnes et ils allèrent jusqu'à constituer les critères d'une concurrence jugée déloyale par le monde rural, soulevant même les protestations véhémentes du président de la Chambre d'agriculture du Finistère[163] :

> « Mais il n'est pas rare des voir des cultivateurs fermiers – et même des propriétaires – abandonner leurs exploitations pour venir travailler à l'arsenal. Ils y sont attirés par de nombreux avantages et, notamment, par le privilège intolérable dont bénéficient les employés de l'État sous forme d'allocations très élevées aux familles nombreuses, par la semaine de quarante heures, les congés payés ».

Quand le 6 mars 1930 le Parti communiste et la CGTU organisèrent, à l'échelle nationale, une journée d'action pour dénoncer le chômage, celle-ci n'eut aucun écho à Brest. D'une part, le nombre de chômeurs y était insignifiant à ce moment, et d'autre part, les principaux contingents ouvriers de la ville (arsenal et poudrerie du Moulin-Blanc) ne voulurent pas marcher en raison de la garantie qui venait de leur être faite par le gouvernement d'une augmentation substantielle et rapide. À l'arsenal, la solidarité avait véritablement ses limites et celles-ci tendaient de plus en plus à se confondre avec l'enceinte de l'établissement.

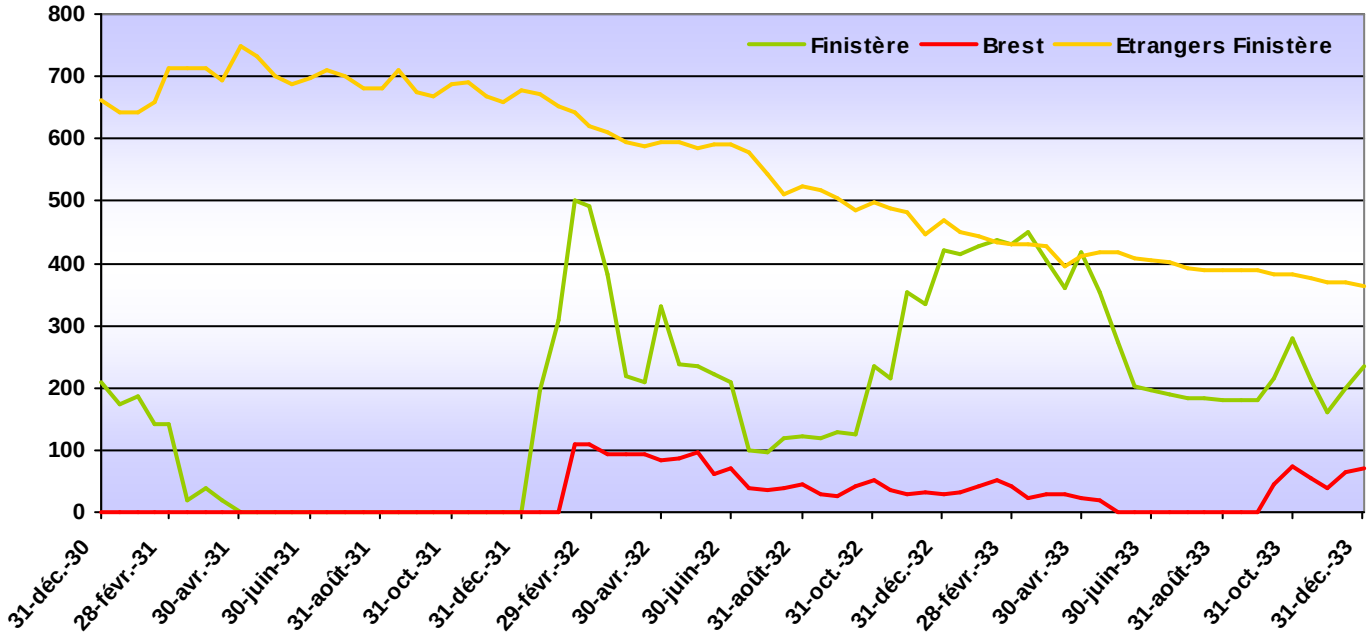

Graphique N°11 – Évolution du chômage complet dans le Finistère et à Brest 1931- 1933.
D'après les états de quinzaine des bureaux de placement (circulaire N°1269 de la Sûreté générale)[164].

Ce fut à partir de 1931 et surtout 1932 que le chômage toucha la France de manière aiguë. Dans le Finistère, il fallut attendre l'hiver 1931 avant de constater certains effets de la crise sur

[163] *Ar Vro Goz*, 27 décembre 1936.
[164] D'après A.D. Finistère 10 M 14 et 10 M 15.

l'emploi départemental[165]. Jusqu'en novembre, à l'exception de certains problèmes conjoncturels[166] ou saisonniers, la situation du marché de l'emploi était même déficitaire pour ce qui concernait les ouvriers qualifiés, notamment dans le bâtiment et le terrassement[167].

> « La situation du marché du travail demeure excellente dans le département. Les diverses industries du bâtiment sont en pleine activité et produiraient même davantage si le personnel qualifié ne faisait défaut » [168].

Au demeurant, l'Office municipal de placement attribuait cette pénurie d'ouvriers qualifiés et d'apprentis à la présence de l'arsenal qui attirait la majorité de la jeunesse masculine locale.

À Brest, la situation sur le front de l'emploi connut une évolution relativement analogue au reste du département, quoique moins brutale et plus limitée proportionnellement. Cependant, l'inquiétude monta d'un cran à l'hiver 1931/1932, conséquence de l'arrivée des premiers flux migratoires significatifs en provenance d'autres régions, industrielles notamment, touchées par la dépression de manière plus conséquente et plus précoce. Ce phénomène était en outre accentué par un exode endogène des campagnes vers le port du Ponant, la crise économique ayant fermé les traditionnels départements d'accueil à l'émigration agricole bretonne et finistérienne, que celle-ci fût définitive ou saisonnière. Les autorités commençaient à redouter une pléthore de main-d'œuvre inoccupée à Brest[169]. C'est à ce moment que l'administration et les syndicats commencèrent à s'inquiéter réellement de la présence d'étrangers dans le département et notamment dans la cité du Ponant. D'autant que la municipalité s'était décidée à engager des chantiers municipaux qui faisaient travailler 48 personnes (janvier 1932) et que, parallèlement, le 25 janvier, elle avait également ouvert son fonds de chômage qui secourait 60 Brestois[170].

Malgré cette recherche du bouc émissaire qui commençait à émerger timidement dans certains discours, la courbe comparative nous montre bien que le nombre d'étrangers dans le département (italiens, espagnols, portugais, notamment, en ce qui concernait Brest) ne fit au contraire que diminuer au cours de cette même période. D'autant que les gouvernements tendaient à encourager vivement les ouvriers exogènes sans emploi – ou risquant de s'y retrouver bientôt – à regagner leur pays d'origine « tant qu'ils en avaient encore les moyens »[171].

---

[165] Celle-ci se traduisit concrètement par les premières mesures de chômage partiel (faïenceries quimpéroises).

[166] Comme en juin/juillet 1931, dans les usines d'engrais chimiques (St-Marc à Brest et Dior à Landerneau notamment), en raison de problèmes économiques internationaux avec l'Angleterre.

[167] On dut faire venir, par exemple, de la main d'œuvre italienne pour le chantier de pierres de taille de l'École navale.

[168] Rapport de quinzaine du directeur du bureau de placement du Finistère, 15 juillet 1931. AD Finistère 10 M 14. Le 25 février, une nouvelle journée nationale de lutte contre le chômage, organisée par le Parti communiste, se traduisit par un véritable fiasco à Brest. Dans les rues de la ville, on ne vit ni travailleurs, ni chômeurs, pas même les quelques membres de la section communiste ni de la CGTU.

[169] Comme cela avait pu se passer dans d'autres pôles industriels de la région, en Loire-Inférieure notamment. Cet afflux de population rurale inemployée vers les villes entraîna de vastes mouvements contre le chômage et pour le pain, comme le 27 juin 1933, quand 1 200 chômeurs nazairiens avancèrent sur Nantes pour exprimer leur détresse et leur colère au cours d'une marche de la faim. Au terme de cette même année, en décembre, l'arrondissement de Saint-Nazaire, où l'économie était essentiellement concentrée autour de la construction navale, recensait 5 317 chômeurs.

[170] Le montant de l'indemnisation était le suivant : 7 fr. par jour, auxquels s'ajoutaient 3.50 fr. supplémentaires par personne à charge âgée de moins de 17 ans et gagnant elle-même moins de 4 fr. quotidiennement. Le maximum d'indemnisation auquel pouvait prétendre le chômeur pour l'ensemble de sa famille était plafonné à 19 fr. Cette indemnité était en partie prise en charge par la commune et en partie par l'État, la quote-part de ce dernier variant entre 60 et 90% selon l'importance de la ville et le nombre de chômeurs recensés dans son bureau de placement.

[171] Comme en mars 1932, la main-d'œuvre italienne recrutée quelques mois plus tôt pour le chantier de l'École navale. Ces « incitations » gouvernementales prirent des proportions considérables. On estime à 800 000 le nombre d'étrangers, notamment Polonais, ayant dû quitter la France entre 1926 et 1931. Nicolas BEAUPRE, *op. cit*., p. 676.

Ce contexte fut l'occasion de nouvelles joutes entre unitaires et confédérés brestois, avec pour enjeu l'assistance et la solidarité envers les chômeurs. Berthelot entra dans un combat qui jusque lors avait surtout été l'apanage des unitaires et des anarchistes de la cité. Mais, de son propre aveu, il le fit d'abord pour faire pièce aux entreprises de la CGTU dans ce domaine plus que par conviction et parce qu'il aurait été mal perçu que la principale organisation ouvrière ne s'en inquiétât point. C'est ainsi que la CGT organisa, le 20 février 1932, à la sortie de l'arsenal, une quête destinée à l'achat de vêtements pour les enfants de chômeurs[172]. Mais dans une réunion tenue mi-février, Berthelot ne cacha pas qu'il s'agissait surtout de couper l'herbe sous les pieds de la CGTU de l'établissement qui devait mettre en vente, au bénéfice exclusif des sans-emploi brestois, une chanson de Raoul Zarcey intitulée « C'est pour les ouvriers »[173].

Cependant, la menace d'un chômage généralisé ou plus limité mais durable à Brest s'éteignit rapidement. Dès que la belle saison revint, que les travaux des campagnes nécessitèrent des bras[174], le nombre de sans-emploi revint à une situation tout à fait habituelle. Au cours du congrès de l'UD confédérée du Finistère (1-3 avril 1932), Berthelot effectuait le constat suivant : il y avait 54 chômeurs inscrits à l'Office municipal de placement de Brest. C'est-à-dire un chiffre relativement significatif pour l'époque, mais également bien en deçà de ce que la situation générale du pays pouvait laisser craindre. De surcroît, il était en diminution constante depuis février. D'ailleurs, face à la réalité de la situation à Brest, les unitaires tendaient à déserter ce combat et à en laisser les rênes aux anarchistes de Jean Tréguer. Alors que celui-ci faisait valoir qu'il y avait, en réalité, plus de 200 personnes inoccupées à Brest, notamment parmi les dockers, Berthelot lui rétorqua qu'il s'y trouvait également un grand nombre de chômeurs « professionnels » ou « volontaires ». Des propos qui rejoignaient ceux des autorités mais qui reflétaient également, en une certaine mesure, la réalité du port du Ponant à ce moment.

C'est sans grande conviction que le leader de la CGT demanda l'ouverture, au niveau national, d'une instance d'indemnisation des sans-emploi, identique à celles existant alors en Angleterre et en Allemagne. Mais à Brest comme dans d'autres secteurs du département (poudrerie de Pont-de-Buis, tabacs de Morlaix), l'essentiel de l'activité industrielle était assuré par les entreprises d'État qui régulaient encore pour beaucoup le marché du travail. C'est pourquoi Berthelot focalisa ses revendications sur celles de l'arsenal, sous couvert de les présenter comme des solutions au problème du chômage : la semaine de 40 heures payée 48 ; l'interdiction des embauchages dans les arsenaux après l'âge de 40 ans[175], la suppression des entreprises intermédiaires[176] et la prise, directement par l'État, des travaux réalisés par la sous-traitance.

---

[172] Campagne nationale de la CGT : « la quinzaine de solidarité en faveur des enfants de chômeurs ».

[173] Voir annexe N°23. Cette vente permit aux unitaires de recueillir la somme relativement significative de 600 fr.

[174] Nombre d'ouvriers brestois avaient des origines rurales – *a fortiori* les émigrants endogènes de fraiche date – et il ne leur posait aucun problème de retourner travailler aux champs quand le besoin s'en faisait sentir. D'autant qu'à cette époque, et malgré les moyens de communication limités, l'ouvrier rural bas-breton n'hésitait pas à partir pour plusieurs mois, parfois définitivement, dans des régions éloignées pour effectuer les saisons agricoles (vendanges, betteraves en Picardie, céréales en Beauce) ou pour tenter sa chance dans l'industrie. Ces commis, journaliers ou cadets de ferme, moins politisés que les travailleurs de l'industrie, s'y forgeaient une opinion qu'ils ne manquaient pas de diffuser dans la société agraire lors de leur retour dans leur région d'origine (notamment après 1936 et l'instauration des congés payés). Ronan LE COADIC *Les campagnes rouges de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 1991.

[175] Pour éviter toute embauche de retraité, notamment de la Marine en lieu et place des ouvriers.

[176] C'est-à-dire les entreprises travaillant en régie indirecte : les « marchands d'hommes ». La société Labat semblait, à elle seule, réunir une quantité de griefs de la part des syndicats. Cette société adjudicataire employait alors un nombre

Mais le nombre de chômeurs recensés à Brest était tel que dès le 18 juillet 1932 la municipalité ferma son fonds de chômage, estimant qu'avec 35 personnes inscrites sur les listes du bureau de placement, la situation était redevenue normale dans la ville. Le 26 octobre, alors que la France comptait plus d'un million de sans-emploi aux dires des membres du bureau[177], Berthelot reconnaissait « qu'au point de vue chômage, la Bretagne était une région privilégiée et à l'intérieur de celle-ci, Brest était une ville privilégiée »[178].

Le 15 décembre 1932, alors que les effets de l'hiver reproduisaient le schéma de l'année précédente – quoique de manière plus atténuée –, Tréguer, vieil anarchiste habitué aux luttes ouvrières dicta aux chômeurs brestois les revendications à présenter. Parmi celles-ci :

- Application stricte de la journée de 8 heures et repos hebdomadaire pour favoriser l'emploi ;
- Qu'une partie des étrangers employés dans les entreprises travaillant pour la Marine de Guerre[179] soient dirigés sur d'autres centres moins atteints par le chômage.

Même les libertaires commençaient à adhérer à un discours qui devenait plus ostensible en périodes de difficultés. Pourtant, à ce moment, les étrangers n'étaient plus que 469 dans le département (dont 2 au chômage), contre plus de 700 au début de l'année précédente.

Le nombre de demandeurs d'emploi diminua au cours de l'année dans la cité du Ponant. Le samedi 18 novembre 1933, date arrêtée par la CGTU pour l'organisation d'une marche pour la faim à l'échelle nationale, rien ne se produisit à Brest, pas plus que dans le reste du département[180]. Le syndicaliste combatif et généralement obstiné qu'était Jean Tréguer abandonna même spontanément, dès fin 1933, le comité dont il s'était si longuement occupé, désabusé par les chômeurs locaux, car « il les avait lui-même jugés très peu recommandables ».

Le chômage, bien qu'atteignant des chiffres inhabituels pour le Finistère (environ 300 chômeurs complets inscrits à l'Office de placement départemental pour une population globale de 750 000 habitants environ) restait, pour l'administration et selon ses propres chiffres, un épiphénomène, en dehors des périodes hivernales[181]. Au regard de la mobilisation des sans-emploi au cours de ces années particulièrement difficiles, cette constatation ne paraissait pas minimisée.

Le chômage à Brest ne fut donc pas une cause suffisamment mobilisatrice pour créer un mouvement d'ampleur que nombre de syndicalistes « avancés » souhaitaient déjà, ni même pour

---

particulièrement important d'ouvriers non qualifiés, manœuvres pour la plupart (ou tout au moins rémunérés comme tels). Elle faisait travailler de nombreux retraités touchant des pensions annuelles de 8 à 15 000 fr., et qui, en conséquence, acceptaient des salaires de misère à l'arsenal. Phénomène dont la Marine s'arrangeait fort bien.

[177] En février 1933, des tracts unitaires annonçaient 1 400 000 chômeurs complets dans le pays et 4 500 000 partiels.

[178] AD Finistère 1 M 241. Rapport du commissaire spécial du 26 octobre.

[179] Dans les entreprises sous-traitantes : peinture navale aux Constructions navales, maçonnerie aux Travaux maritimes.

[180] Par comparaison, la CGTU se targua d'avoir regroupé 60 000 chômeurs lors de la marche organisée au départ de Lille vers Paris. Voir Robert SALAIS, « La formation du chômage comme catégorie : le moment des années 1930 », dans *Revue économique*. Vol. 36, n°2, 1985. p. 321-366.

[181] Par circulaire du 6 décembre 1934, le gouvernement Flandin décida d'organiser un « Noël pour les enfants de chômeurs ». Celui-ci devait être financé par des dons en nature et en argent recueillis dans les communes où une caisse de chômage était ouverte. Dans le Finistère, il n'y en avait que cinq à ce moment et uniquement dans le sud du département : Quimper, Pont L'Abbé, Penhars, Douarnenez, Quimperlé. Pour cette opération, la Caisse d'épargne de Brest versa 3 000 fr. et la chambre de commerce, 1 000. Mais aucune de ces sommes ne fut redistribuée à Brest. Ce fut surtout la région de Quimper et des ports de pêche du sud-Finistère qui en bénéficièrent, touchés comme chaque hiver par la mise en sommeil de la pêche et, par voie de conséquence, des conserveries. Au 14 janvier 1935, il y avait encore 49 chômeurs complets à Douarnenez (surtout conserve et bâtiment), 103 à Pont-L'Abbé (bâtiment), 99 à Quimperlé (bâtiment et agriculture), 47 à Quimper. Pour le nord-Finistère, seule Morlaix était mentionnée avec 34 chômeurs complets, la plupart du bâtiment. Rien pour Brest. AD Finistère 10 M 14 et 10 M 15.

réunir le monde ouvrier autour d'un même combat. Au contraire, parfois il fut même une source supplémentaire de discorde et de concurrence entre confédérés et unitaires.

Néanmoins, le phénomène d'exode endogène qui touchait le Finistère s'accélérait incontestablement avec pour destination privilégiée la cité du Ponant. Manœuvres, ouvriers sans spécialité ou journaliers agricoles arrivaient de plus en plus nombreux à la recherche d'un emploi. Cette migration interne, tout en gonflant le chiffre global de la population brestoise[182], en accroissait également la paupérisation.

b) L'amélioration des conditions d'existence : coopération et mutualisme

1. L'avenir des travailleurs, une progression remarquable

Dans un contexte économique difficile, le système coopératif connut, en ces mêmes années, un essor remarquable à l'arsenal, notamment à travers le développement des restaurants ouvriers. Le succès rencontré par celui du Salou ne se démentit jamais au cours de l'entre-deux-guerres. Le nombre de sociétaires fut plus que doublé entre 1920 et 1933, passant de 1 824 (y compris le fourneau économique de la pyrotechnie, également géré par la société l'Avenir des travailleurs) à 3 760. Quant au chiffre d'affaires enregistré, il connut, sur cette même période, une progression tout aussi remarquable de 1 008 566 fr. en 1920 à 2 532 155 fr. en 1933.

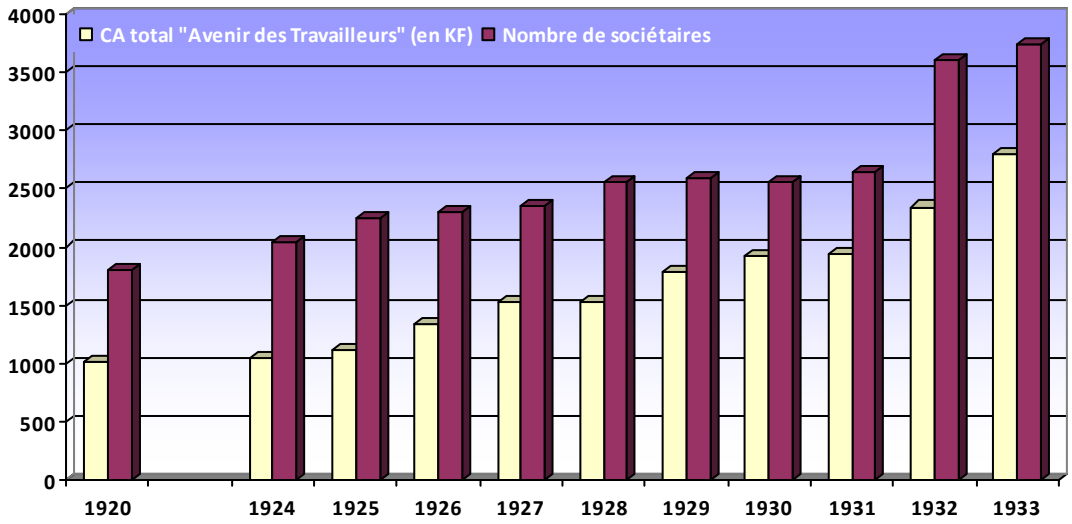

Graphique N°12 - Progression de la fréquentation des restaurants coopératifs (1924–1933)[183]

Cette progression fut continue, surtout à compter de 1932, quand fut fondé le second restaurant, sur l'emplacement de l'ancien établissement conventuel de la Madeleine – « la Gueule d'or » [184] – adossé au bâtiment aux Lions. L'ouverture de ce nouveau site était indispensable, eu égard au gonflement des effectifs par rapport à la capacité restreinte de celui du Salou et à la

[182] Après avoir connu une diminution significative à la suite de la Première Guerre mondiale (90 540 habitants en 1911 – 73 960 en 1921 – 67 926 en 1926), la population brestoise entama, à partir de 1931, une remontée spectaculaire : de 69 841 à cette date, elle passa à 79 342 en 1936.
[183] D'après A.D. Finistère 10 M 24 et 10 M 24 bis.
[184] Surnom donné en raison des têtes de lions – à l'origine en bronze doré – qui servaient de gargouilles au bâtiment. Le bâtiment aux Lions ferme encore actuellement l'anse de Pontaniou.

dispersion de plus en plus importante des chantiers jusqu'en rade. Le gouvernement allait s'investir dans ce projet bien au-delà des encouragements, de l'aide logistique et financière qu'il avait apporté lors de la création du premier restaurant et dans son fonctionnement ultérieur.

Commencées vers 1924/1925 par Charles Berthelot au sein des commissions mixtes locales, ces démarches n'aboutirent que plusieurs années plus tard et ce ne fut réellement que le 3 août 1929 que le leader confédéré put annoncer aux militants que les pourparlers avec le gouvernement étaient en bonne voie pour l'ouverture d'un second restaurant coopératif. L'année suivante, le Parlement vota une somme de 250 000 fr. destinée à cette opération et à l'été 1931, les travaux commencèrent, à concurrence de ce montant. Les 210 000 fr. qu'il restait à trouver pour mener le chantier à son terme le furent une nouvelle fois grâce l'actionnariat des ouvriers.

En ce qui concerne le chiffre d'affaires, celui-ci fut tributaire des variations parfois brutales et importantes des prix des denrées. Le tarif des repas ne cessa d'ailleurs d'augmenter tout au long de la période, indépendamment des recettes générées au cours des années 1931 et 1932 par la distribution de rations à des travailleurs extérieurs à l'établissement, recettes qui s'établirent respectivement à 80 449,85 fr. et 87 973,05 fr. Cette progression fut également marquée par l'embauche de personnels (cuisiniers, aide-cuisiniers, serveuses, secrétaires et comptables), rémunérés par la société l'Avenir des travailleurs. Le nombre d'employés évolua de 37 en 1924 à 58 en 1933, suite à l'ouverture du site de la Madeleine[185].

Cet engouement pour les restaurants coopératifs allait se concrétiser une nouvelle fois en 1935 avec l'ouverture d'un troisième établissement de 600 places à Laninon, comprenant deux salles à manger, une cuisine et des annexes. Depuis 1920, les sociétaires travaillant sur les chantiers hors Penfeld devaient déjeuner dans des locaux vétustes, de repas préparés au Salou, transportés puis réchauffés sur place sur un chauffoir improvisé. À partir de 1939, suite à l'arrivée d'un grand nombre d'affectés spéciaux et au développement des activités en rade, le restaurant de Laninon allait également montrer ses limites, servant quotidiennement entre 700 et 1 000 repas alors que sa capacité n'avait pas augmenté. L'Avenir des travailleurs, conscient de l'exiguïté des locaux, demanda au ministère la réalisation d'un établissement capable d'assurer 2 000 couverts. Ce grand projet fut interrompu par la Seconde Guerre mondiale[186].

2. L'Avenir des travailleurs, un enjeu syndical

Cependant, au milieu de l'agitation syndicale de l'entre-deux-guerres, la réussite de l'Avenir des travailleurs devint un véritable enjeu à l'origine de nouvelles tensions entre les trois principaux groupements ouvriers de l'arsenal.

Jusqu'en 1924, la gestion du restaurant coopératif du Salou ne posa pas de problèmes. Elle fut en permanence exercée par les membres du bureau du vieux syndicat et notamment par Victor Pengam jusqu'à son décès au début de 1921. Il fut remplacé au poste de gérant de l'Avenir des travailleurs par Plougoulm, puis Lanvec. Alors que le syndicat s'orientait résolument vers le communisme et malgré la surveillance des autorités, les abords de l'établissement devinrent un lieu

[185] Malgré une diminution des postes en raison de difficultés économiques, au cours des années 1925 à 1927.
[186] Il ne devait être concrétisé qu'à la fin de 1956 par la construction d'un grand restaurant à Laninon.

privilégié pour les propagandistes communistes assurés d'y trouver une audience qu'ils ne pouvaient espérer à l'occasion de leurs meetings[187].

Dès 1924, le syndicat confédéré naissant et bénéficiant d'un engouement immédiat, mit la main sur le bureau de la société. Il en confia la gérance à Théophile Mérour, ouvrier aux Mouvements généraux, Berthelot se réservant un poste de commissaire contrôleur qui lui permettait de diriger, en sous-main, l'Avenir des travailleurs. Le développement des restaurants au cours de cette période conféra à la CGT une influence de tout premier ordre dans l'établissement. Si la fracture était déjà patente sur de nombreux sujets entre Berthelot et le syndicat unitaire, le contrôle du conseil d'administration de la société coopérative devait également devenir un enjeu de première importance entre confédérés et chrétiens.

La CFTC était parvenue, en 1925 et 1926, à glisser un élément au sein de la commission de contrôle : Toullec. Ce fut en ces mêmes années que la gestion de Mérour fut déplorable au point d'entraîner des bilans négatifs et son remplacement par Ernest Le Scour. En janvier 1927, le conseil d'administration ne put que reconnaître cette défaillance, quitte à ouvrir un peu plus grand une brèche dans laquelle les unitaires s'étaient déjà engouffrés pour dénoncer un syndicat « bourgeois ». Les confédérés parvinrent cependant à assainir les finances de la société, notamment en réclamant les sommes dues par les débiteurs[188] et non réclamées.

Fin 1927, à l'occasion du renouvellement du conseil d'administration, les confédérés firent barrage pour éviter que le bureau ne tombât aux mains des chrétiens. Berthelot redoutait que la CFTC fût en mesure d'obtenir des marchandises à meilleur prix auprès des commerçants catholiques et, en conséquence, de faire baisser les tarifs des repas pour attirer à leur syndicat un plus grand nombre d'adhérents[189]. Cette divergence entre confédérés et chrétiens autour de la gestion du restaurant coopératif explique également, en une certaine mesure, le rapprochement de du syndicat de Michel Floch avec la CGTU de Cadec et Kerdraon dans ces mêmes années.

En janvier 1929, lors de l'assemblée générale de la société, celle-ci présentait à nouveau un solde positif de 37 038,17 fr. et la gestion de Le Scour fut approuvée[190], à tel point qu'il fut reconduit au poste de gérant jusqu'en 1941[191].

3. Retraites et assurances sociales : résistances syndicales

Si le développement des restaurants coopératifs fut sans doute la conséquence la plus visible de la collaboration ministère-syndicats en matière d'avancées sociales, l'amélioration de la condition des travailleurs commença, dès les années Vingt, à représenter un ensemble d'avantages inenvisageable, à ce moment, dans le secteur privé. À tel point que quand par les lois du 5 avril

[187] Par ailleurs, on remarquait généralement une adhésion plus significative au mouvement communiste de la part des ateliers proches du restaurant : les Bâtiments en fer et l'atelier bois. À ce moment, les foyers contestataires de l'arsenal commençaient réellement à se prononcer en faveur des théories de l'IC ou, au contraire, à demeurer fidèles aux idées libertaires de l'anarcho-syndicalisme (les Capucins par exemple). Voir à ce sujet Alain LE MOIGNE, *op. cit.*

[188] L'entrepreneur en eaux grasses, pour une somme globale de 9 000 fr., l'État lui-même, pour un montant de 3 000 fr.

[189] Commissaire spécial. AD Finistère 1 M 240.

[190] Pour participer à ce redressement, le prix du repas fut porté de 2,75 fr. à 3 fr. le 1er novembre 1929.

[191] Le mouvement coopératif breton, dans sa globalité, demeura sous influence socialiste jusqu'à la guerre, malgré les tentatives de noyautage communistes et unitaires. Robert GAUTIER, « Emmanuel Svob, les socialistes bretons et le mouvement coopératif de consommation de 1905 à 1939 », dans Christian BOUGEARD (Dir.), *Un siècle de socialismes en Bretagne, de la SFIO au PS*, Actes du colloque de Brest 8-10 décembre 2005, Rennes, PUR, 2008, p. 63-64.

1928 et du 30 avril 1930 l'État créa les assurances sociales, ce projet fut à l'origine de nouvelles rivalités entre les organisations syndicales.

Ces lois, qui procuraient une protection aux ouvriers en cas de maladie, invalidité[192], vieillesse, maternité et décès, les ouvriers de l'arsenal en bénéficiaient déjà, à travers les accords passés avec la Marine, notamment dans les domaines de la santé et de la retraite[193].

Dans ce dernier domaine, depuis janvier 1927, les cotisations étaient fixées à 12 francs par quinzaine pour les travailleurs ayant effectué moins de 15 années de service, et à 13 francs pour les autres. En octobre 1929, sur le même principe, la retenue passa à 6% du salaire.

Cependant, la loi d'avril 1928 voulut imposer l'âge de 60 ans et 30 années de service comme nouvelles bases pour pouvoir prétendre à la jouissance immédiate de la retraite. Le syndicat unitaire combattit ce projet qui, d'une part, revenait sur des acquis, et d'autre part, à ses dires, ne pouvait concerner que 20 % des ouvriers, ceux qui étaient en droit d'espérer parvenir jusqu'à cet âge. La CGT et la CFTC, suivirent, quant à elles, leurs confédérations en s'y montrant favorables. Elles durent toutefois s'incliner devant la pugnacité de la CGTU qui eut gain de cause. Les conditions requises ne devaient pas être modifiées avant la Seconde Guerre mondiale pour les travailleurs des arsenaux[194].

Ce fut à compter du printemps 1930 que les unitaires menèrent une nouvelle campagne contre les dispositions maladie de la loi générale du 30 avril. S'ils ne trouvaient rien à redire quant au principe, ils ne voulaient surtout pas entendre parler de retenue sur salaire, celle de 6% qui leur était déjà appliquée étant, à leur sens, suffisante pour permettre de faire participer leur famille aux bénéfices accordés aux assurés sociaux[195]. Parallèlement, Berthelot négociait avec la rue Royale afin que les ouvriers des arsenaux pussent bénéficier des assurances sociales sans être assujettis à retenues. Ces démarches s'opposèrent au refus du ministre des Finances. Les tractations se poursuivirent pendant plusieurs années afin de combiner le régime général avec celui des établissements industriels de l'État, sans que cela n'impactât le taux des retenues. Fin 1934, le ministère faisait la promesse qu'à compter du 1er février 1935, la coordination du régime particulier avec le régime général des assurances sociales deviendrait effective. Une nouvelle fois, les services du Louvre devaient s'y opposer.

Envisageant toutes les éventualités, dont celle d'un revers dans les négociations, les confédérés avaient mis sur pied, dès la promulgation de la loi du 5 avril 1928, leur propre caisse d'assurances sociales, une société mutualiste appelée « le Travail », gérée par les assurés eux-mêmes[196]. Par voie de tracts, d'affiches, d'insertions dans la presse et au sein de leur feuille *Le Travailleur de l'Arsenal*, ils appelaient les ouvriers de l'établissement à se détourner des autres caisses « inféodées au patronat», notamment « l'Interprofessionnelle » ou « la Famille Bretonne ».

[192] En cas d'accident du travail, ils bénéficiaient des mesures prévues par la loi générale de 1898.
[193] Les agents de l'État, des départements et des communes étaient déjà couverts.
[194] La loi du 2 août 1949 fixa obligatoirement à 55 ans (50 pour les femmes) ou plus, l'âge minimum pour bénéficier d'une pension à jouissance immédiate. Par contre, elle diminua le nombre d'annuités de service à 15 ans. Elle ne fut modifiée que par le décret 65-836 du 24 septembre 1965 : l'âge minimum passa alors à 60 ans et 15 ans de service.
[195] En 1933, le bureau fédéral admit que l'ouvrier devait verser annuellement un supplément de 18 fr.
[196] Le gérant en était Olivier Vibert, trésorier du bureau de la CGT. En avril 1933, « Le travail » comptait plus de 3 000 adhérents à l'arsenal. Cependant, assez rapidement les syndicats se montrèrent plus conciliants, voire carrément favorables à ces lois sociales. En mars 1935 (*J O* du 20 mars 1935), la caisse de retraite des personnels des arsenaux fut rattachée au ministère de la Marine et non à celui du Travail, comme pour les autres corporations.

La caisse « le Travail » connut un succès assez retentissant parmi les ouvriers de l'arsenal et fut conservée, sous forme de mutuelle, suite à la réunification de 1935, jusqu'à la guerre.

Bien évidemment, les ouvriers du privé ne comprenaient pas les raisons qui incitaient les syndicats de l'arsenal à s'élever contre des lois qui, pour leur part, correspondaient certes à une perte de salaire, mais également à un progrès sans précédent dans ce domaine. Les travailleurs de la ville étaient habitués à marcher, pour leur propre compte, en fonction des avantages obtenus par l'établissement qui servait de référence en matière d'avancées sociales à Brest. Maintenant que le gouvernement était à l'origine d'un progrès, acquis sans avoir à manifester ou à faire grève, les syndicats de la Penfeld le combattaient. Il apparut dès lors plus clairement aux ouvriers du privé que les mouvements initiés par l'établissement militaire relevaient avant tout d'aspirations tout à fait égotistes. Les grandes théories humanistes et les actions interprofessionnelles des Le Gall et Pengam, au début du siècle, n'avaient incontestablement plus cours. Le combat contre les assurances sociales, en 1930, contribua grandement à la construction d'une image fort peu valorisante du groupe des travailleurs de l'arsenal dans l'ensemble du prolétariat brestois.

c) Premières menaces sur les salaires des agents de l'État

Malgré une situation d'évidence privilégiée au cours des premiers temps de la crise des années Trente en France, les ouvriers de la Penfeld allaient devoir faire face au nouveau plan d'économies mis en place par le gouvernement à partir de l'été 1932.

En effet, contrairement à l'optimisme affiché par les confédérés à la suite de l'élection du néo-Cartel des gauches en mai, le cabinet radical Herriot III soutenu par la SFIO[197], à peine fut-il nommé le 3 juin 1932, qu'on évoqua l'application probable de mesures de rigueur budgétaire. Les effets de la crise financière mondiale se manifestaient maintenant de manière aiguë en France et la situation économique du pays devenait préoccupante. Les traitements des agents de l'État et des fonctionnaires se retrouvèrent dès lors « dans le viseur » du ministre des Finances, le radical indépendant Louis Germain-Martin, au prétexte que le niveau de vie de ces catégories avait augmenté de 16% contrairement à celui d'autres secteurs comme l'agriculture, le petit commerce et la petite industrie, les classes moyennes qui constituaient la clientèle habituelle du Parti radical. D'autre part, au cours des derniers mois, le coût de la vie n'avait cessé de baisser en France : moins 10% entre 1930 et 1933[198].

Ce fut la loi de finances du 17 juillet 1932 qui mit le feu aux poudres. L'article 6 prévoyait la réalisation d'économies dans l'administration et les établissements de l'État en adoptant des mesures de nature à supprimer des emplois – par ralentissement du recrutement – et en révisant les conditions de travail. Ce même article 6 prenait soin cependant de préciser que ces dispositions ne modifieraient en rien le régime des rémunérations ni les conditions d'avancement. Mais l'ensemble des syndicats y voyait une atteinte directe au niveau de vie[199]. En effet, le gouvernement faisait peser directement des menaces sur les éléments variables, notamment les primes qui constituaient une part tout à fait significative des revenus.

---

[197] Sans participation au gouvernement. Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical, Vol. II..., op. cit.*, p. 203-209.
[198] Moins 24% entre 1930 et 1935 (hors loyers). Serge BERSTEIN, *La France des années…, op. cit.*, p. 148.
[199] Ce furent surtout les classes moyennes qui eurent à souffrir majoritairement de la crise. Voir Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical, Vol. II..., op. cit.*, p. 219-235 et notamment les tableaux 3 et 4, p. 222-223.

Dès que ce projet de loi fut porté à la connaissance des principaux intéressés, il semble qu'il y eut un temps de flottement à l'arsenal. Ces mesures concernaient-elles uniquement les fonctionnaires ou l'ensemble des agents et ouvriers de l'État ? Par contre, l'agitation toucha immédiatement Quimper et d'autres villes comme Concarneau et Morlaix dans lesquelles la fonction publique était également bien représentée et l'influence communiste plus importante. Cependant, dès qu'il fût confirmé que l'ensemble des corps rétribués par les différents ministères était concerné, l'effervescence gagna également le port du Ponant.

En octobre, c'est un tract unitaire qui ouvrit les hostilités contre ce plan de restrictions. Intitulé « Il veut prendre 5% sur ses salariés », il dénonçait la compromission des leaders nationaux confédérés dans l'élaboration de ces mesures et appelait au front unique des ouvriers sur le terrain. Parallèlement, dans un contexte de campagne préalable à l'élection des délégués à la commission mixte de révision des salaires, Mézou et Gourtay, responsables du syndicat unitaire, entamaient des démarches pour parvenir à une entente avec Berthelot[200] qui y opposa un refus formel. En conséquence, Berthelot fut une nouvelle fois la cible de toutes les invectives, accusé de collusion et de collaboration avec l'État-patron dans *Le Cri de l'Arsenal* et d'être l'outil du ministère pour déstabiliser le syndicat communiste au sein de l'établissement. Eu égard à son attitude récurrente et aux paroles du ministre de la Guerre André Maginot quelques mois auparavant[201], cette accusation n'était peut-être pas dénuée de tout fondement.

Les unitaires se contentèrent donc de former leur propre « cartel des fonctionnaires et agents de l'État » avec les autonomes[202]. Les deux coalitions organisèrent dès lors des meetings concurrents pour défendre la même cause : les salaires. Le 4 décembre, alors que la CGTU de l'arsenal tenait réunion à la Maison du Peuple, le cartel confédéré défilait dans les rues à la tête de 1 000 à 1 200 fonctionnaires, agents de l'État et retraités qui écoutèrent les orateurs, parmi lesquels É. Goude, V. Le Gorgeu, René Michaut[203], J-C. Vibert[204] et certains unitaires comme Grandjean, de la Fédération postale.

L'intervention du sénateur-maire radical V. Le Gorgeu[205] fut particulièrement attendue, la santé économique de la ville dépendant en grande partie des traitements des agents de l'État et des fonctionnaires et de leur pouvoir d'achat. S'il promit de faire tout son possible au Parlement en faveur du maintien des salaires, il ne manqua cependant pas de préciser qu'il mènerait cette action « dans le souci d'un équilibre budgétaire de l'État, sinon ce serait faire marcher la planche à billets qui entrainerait une baisse du pouvoir d'achat équivalent à une baisse des traitements »[206]. Ce discours particulièrement modéré sembla toutefois satisfaire les auditeurs – confédérés pour la plupart – qui défilèrent alors aux chants de *L'Internationale* et de *La Jeune Garde*. Si cette

[200] Sur la constitution des cartels dans les années Trente et le rapprochement des petits fonctionnaires et ouvriers de l'État, voir Jeanne SIWEK-POUYDESSEAU, « L'alliance des classes populaires et moyennes dans le secteur public en France entre les deux guerres », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*. 1989, n°17. *Socialisme et classes moyennes en France et en Allemagne dans l'entre-deux-guerres.* p. 42-46.
[201] Voir page 214.
[202] Syndicats autonomes : douanes actives, personnel administratif de la Marine, gardiens de bureaux de la Marine, contributions indirectes ; syndicats unitaires : arsenal et pyrotechnie, cheminots, instituteurs, ouvriers des PTT.
[203] Secrétaire de la Fédération confédérée des Travailleurs de l'État. Voir sa notice réalisée par Jean MAITRON et Claude PENNETIER sur le cédérom du MAITRON.
[204] Qui s'occupait maintenant des retraités de l'État.
[205] Élu au Sénat en 1930.
[206] AD Finistère – 1 M 241. Rapport du commissaire spécial.

manifestation ne connut pas un grand écho à l'extérieur de Brest, elle fut tout de même le véritable point de départ d'un mouvement des agents de l'État qui devait déboucher, trois années plus tard, sur les tragiques événements qui endeuillèrent la cité portuaire au mois août 1935.

En décembre 1932, alors que les menaces gouvernementales se faisaient plus pressantes, Berthelot évoqua, évasivement et sous la pression, l'éventualité d'une grève générale. Cependant, la chute d'Édouard Herriot, le 14 de ce même mois, vint ajourner ce projet. Son remplacement par Joseph Paul-Boncour ne fit cependant pas disparaître les inquiétudes ouvrières. D'autant qu'il fut rapidement remplacé, dès le 31 janvier 1933, par Édouard Daladier. Tous les syndicats furent dès lors persuadés que le nouveau cabinet légifèrerait par décrets-lois, court-circuitant ainsi les débats au Parlement. Mais le projet Herriot en matière de diminution des traitements des agents de l'État semblait avoir été mis en sommeil, donnant, en une certaine mesure, raison à la temporisation observée par Berthelot.

La grogne se généralisait néanmoins devant une crise qui s'installait durablement. En février 1933, on vit ainsi manifester des commerçants, des artisans, des contribuables parisiens devant le Palais Bourbon. Le 16 de ce même mois, un mouvement identique se produisit à Brest à l'appel de l'Union des industriels et commerçants brestois, ce qui constituait un phénomène peu habituel dans les rues de la cité. Du côté de la CGT de l'arsenal, Berthelot pensait toujours à son projet de grève. Mais cette fois, en lieu et place d'une grève générale, il en était rendu à envisager un simple retard d'une demi-heure à l'embauchage. Pour déclencher le mouvement, il attendait le mot d'ordre du cartel confédéré dont il était pourtant le secrétaire général incontesté depuis le 6 décembre 1931. En définitive, il renonça, au prétexte que les agents techniques refusaient de porter les grévistes sur les listes de présence. La grève, éventuellement, mais sans risque de sanction.

Cette attitude lui attira une nouvelle fois des reproches, notamment au sein de son propre groupement et il décida, le 16 avril 1933, lors du congrès de l'UD CGT, de quitter ses fonctions de secrétaire général. Cette fois, il ne fit pas appel aux acclamations et les membres présents au congrès ne le retinrent pas. Il fut remplacé par Jacques Damoy, métallurgiste dans sous-traitance de l'arsenal, libertaire aux sympathies socialistes qui se retrouvait à la tête d'un bureau exclusivement brestois[207]. Tout en se mettant en retrait des instances fédérales, Berthelot demeurait à la tête de la CGT de l'arsenal malgré les critiques de plus en plus pressantes des militants.

Dès le mois d'octobre 1933, lors de la discussion du budget de l'année 1934, le projet de diminution des traitements des fonctionnaires et agents de l'État revint d'actualité. À l'arsenal, on recommençait à parler de plus en plus ouvertement de grève, tant du côté unitaire que confédéré. Cependant, l'instabilité gouvernementale incita une nouvelle fois les syndicats à temporiser[208]. Le cabinet Daladier tomba le 24, suivi par le gouvernement Albert Sarraut, un mois plus tard.

---

[207] Les membres de la commission consultative furent choisis parmi les unions locales de Brest, Carhaix, Quimper, Pont-de-Buis et Morlaix, à raison d'un représentant chacune. Au cours de ce même congrès eut lieu l'élection du bureau du cartel départemental confédéré des services publics. Celle-ci porta aux responsabilités Charles Drapier, des instituteurs (secrétaire) et Eucat, des communaux (trésorier), tous deux de Brest et membres du bureau de l'UD. Sur le parcours de J. Damoy, voir notamment sa notice sur le cédérom du MAITRON, par Claude PENNETIER.

[208] Sur l'ensemble de cette période troublée pour le Parti radical au pouvoir, voir Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical, Vol. II., op. cit.*, p. 250-272. Entre juillet 1930 et le 7 février 1934, 15 gouvernements devaient se succéder. Voir Henri DUBIEF, *Le déclin de la III^e^ République, 1929-1938*, Le Seuil, 1976.

La tension monta cependant d'un cran au cours de l'hiver. Suite à la présentation à la Chambre, le 12 décembre, d'un nouveau plan d'économies budgétaires[209], le syndicat unitaire de l'arsenal diffusa immédiatement un tract intitulé « Aux ouvriers de l'arsenal - Alerte ! ». Il s'agissait d'une protestation contre l'ensemble des mesures d'austérité annoncées par le gouvernement[210] mais il lançait surtout un appel à la constitution d'un front commun unitaires/confédérés/autonomes. Celui-ci, comme à l'habitude, se heurta à un refus cégétiste.

Une nouvelle fois, les diverses forces syndicales allaient lutter en ordre dispersé pour une même revendication qui pourtant devait être, cette fois, exclusivement professionnelle.

Conclusion

Au cours d'une décennie qui vit s'affronter, parfois violemment, les deux principaux syndicats marxistes en France, rien ne semblait devoir rassembler confédérés et unitaires à Brest, malgré un certain nombre de tentatives pour parvenir à une unité d'action à défaut d'une réunification. Il eut été possible d'imaginer que les luttes professionnelles, dont les aboutissants étaient généralement identiques, eussent pu servir de terreau à un rapprochement durable, mais, dans la plupart des cas, il n'en fut rien. Bien au contraire, elles suscitèrent généralement de nouveaux prétextes pour alimenter une foire d'empoigne qui ne devait prendre fin, officiellement, qu'à l'automne 1935. Même les difficultés économiques du début de la décennie ne permirent pas aux deux CGT de se retrouver autour d'un combat commun, Brest et son arsenal, alors en pleine activité, bénéficiant incontestablement d'une situation privilégiée dans une conjoncture globalement difficile.

Pourtant, une certaine évolution semblait se dessiner du côté confédéré. Sans attaquer ouvertement le système capitaliste dont la CGT tentait tant bien que mal de s'accommoder « en se bornant à en combattre les excès[211] », le discours devenait plus précis du côté des syndicats de fonctionnaires : si on parlait de stabiliser la monnaie et d'équilibrer rigoureusement le budget, on n'en dénonçait pas moins la désertion des capitaux, le libéralisme qui s'installait de plus en plus au niveau international et national, la domination des gouvernements par les trusts, c'est-à-dire la mondialisation économique qui émergeait dès cette époque. On évoquait avec regrets les mesures gouvernementales énergiques prises au cours de la guerre : taxation des denrées, réquisitions, intervention de l'État et des municipalités pour l'importation, l'exportation, la répartition et la vente, la répression de la spéculation. À l'arsenal et à Brest, on déplorait les nouveaux projets qui prévoyaient de confier des domaines entiers de la production – corderie, fonderie et forges notamment – au secteur marchand et qui faisaient peser, à court et moyen terme, des menaces sur le statut des travailleurs de la Penfeld.

Les conditions étaient réunies pour entraîner les personnels de l'arsenal sur le chemin de l'action directe. Les paroles devaient dorénavant laisser la place aux actes.

---

[209] Mesures « Chautemps » du nom du président du Conseil investi le 26 novembre précédent. Immédiatement, le cartel unitaire – autonome de Brest se lança dans une « opposition irréductible au capitalisme ».

[210] Nouvel impôt sur le salaire pour tous les travailleurs, augmentation des taxes sur les denrées de première nécessité et surtout prélèvement de 1,5% à 6% sur les traitements des fonctionnaires excédant 12 000 fr. par an. Cette dernière mesure annonçait des dispositions similaires à l'encontre des ouvriers de l'État. Voir Serge BERSTEIN, *La France des années…*, *op. cit.*, p. 145 et suiv.

[211] Gérard REYNAUD, *op. cit.*, p. 71-74.

Conclusion de la première partie

BREST ETAIT-ELLE ENCORE LA CITE « ROUGE » A LA VEILLE DU FRONT POPULAIRE ?

Au début des années Trente, un constat semblait s'imposer : l'État était parvenu à ses fins : l'autorité de la hiérarchie militaire ne s'exerçait plus qu'en termes de discipline à l'intérieur des établissements dont elle avait la charge, et encore, quand un contrordre du ministère ne venait pas la désavouer ; la paix sociale paraissait installée ; les extrémistes, bien qu'encore actifs, étaient marginalisés et la condition miséreuse des ouvriers n'était plus qu'un lointain souvenir. Le temps où Y. Le Febvre alléguait que l'État était le plus mauvais des patrons[1] semblait révolu.

En définitive, cette évolution, progressive mais régulière, n'avait duré qu'un quart de siècle. Elle avait été rendue possible grâce, notamment, à l'action des commissions mixtes de la Marine et à l'affirmation du caractère statutaire des personnels des arsenaux. Un statut qui, en modifiant considérablement les relations entre la direction et les travailleurs[2], de même qu'entre ces derniers et leurs homologues de la ville, avait été le principal fondement d'une identité collective particulière et de l'élévation sociale d'un groupe ouvrier. Ce statut, dont le maintien coûte que coûte devait constituer une des principales contradictions du XX^{e} siècle syndical à l'arsenal, notamment parmi les militants généralement situés le plus à gauche qui allaient souvent s'en montrer les plus ardents défenseurs tout en exprimant aussi vigoureusement leur volonté de mettre à bas les régimes ou les gouvernements en place. Faisant preuve d'un pragmatisme qui ne se démentit que rarement avant la Seconde Guerre mondiale, les organisations ouvrières choisirent en définitive une solution intermédiaire : se servir de l'État pour, au bout du compte, en tirer le maximum d'avantages et parvenir à créer une classe d'ouvriers privilégiés. Une élite prolétarienne soudée par le statut et renforcée par l'hérédité – officieuse – des emplois et la prise en charge de l'ensemble des aspects de la vie quotidienne par l'employeur et les syndicats.

En effet, par delà les avantages accordés au cours des derniers mois de la Première Guerre mondiale et qui pouvaient être avant tout considérés comme des mesures destinées à entretenir un climat favorable dans les entreprises indispensables à l'économie de guerre, les ouvriers de l'arsenal connurent, même dans les périodes délicates, une amélioration remarquable de leur sort. La dynamique de coopération entre les syndicats et les ministères, interrompue par le conflit, devait prendre toute son ampleur au cours de l'entre-deux-guerres. Malgré des réticences de part et d'autre, cette collaboration devait aboutir à un véritable système bien huilé qui, malgré quelques « coups de canif au contrat », ne fut jamais fondamentalement remis en cause ; un système qui devait démontrer que la vision du sous-préfet de Brest, en 1906, ne relevait pas que de l'utopie[3].

Au cours des années qui virent la cohabitation houleuse des deux CGT, les militants furent souvent désorientés par l'existence de deux organisations dont les divergences tenaient plus aux moyens à employer qu'aux objectifs à atteindre. Comme ce fut généralement le cas dans l'histoire syndicale de l'arsenal, ce fut la tendance modérée qui recueillit majoritairement l'adhésion des

[1] Yves LE FEBVRE, « Les ouvriers des arsenaux », *La Vie Socialiste*, n°9, 5 mars 1905, p. 557.
[2] « Le statut […] implique un autre rapport au pouvoir, à l'argent et au temps », dans Marie CARTIER, Jean-Noël RETIERE et Yasmine SIBLOT (Dir.), *Le salariat à statut*, Rennes, PUR, 2010, Introduction.
[3] Voir introduction de la première partie, p. 39.

travailleurs, même si, eu égard à la situation économique de l'époque et au cataclysme mondial qui allait en découler, il n'est pas complètement incongru de penser, avec le recul, que la CGTU se montra souvent plus lucide que les confédérés en matière de politique intérieure et internationale. Sous la houlette de Charles Berthelot, la négociation avec la rue Royale et la collaboration avec la hiérarchie maritime – qui accompagnait désormais le ministère dans sa conception paternaliste de son rôle d'employeur – prirent assurément une autre dimension, jusqu'à en devenir la règle.

Cette confirmation de la ligne modérée du syndicalisme de la Penfeld, et, en conséquence du Finistère, tenait en grande partie au fait que sa structure socioprofessionnelle n'avait pas été profondément bouleversée par la Grande Guerre. Alors qu'à l'échelle nationale, dès le début des années Vingt, il était possible d'invoquer l'arrivée massive de fonctionnaires dans le combat syndical pour expliquer une réorientation décisive vers le réformisme de l'esprit, des méthodes et du programme de la CGT[4], l'UD finistérienne demeurait quant à elle, comme avant 1914, solidement assise sur une représentation largement majoritaire d'agents de l'État (arsenal, poudreries, tabacs) auxquels s'étaient ralliés, parfois en nombre significatif, certains corps de la fonction publique (enseignement primaire). Au contraire, si rééquilibrage il y eut, celui-ci s'opéra au bénéfice du secteur privé (conserveries, papeteries, bâtiment).

La sous-industrialisation du département expliquait à elle seule cette situation, à la différence d'autres régions dont l'économie dépendait majoritairement de la grande industrie libérale et le syndicalisme des immenses concentrations prolétariennes qui y travaillaient, traditionnellement bien plus enclines à recourir à l'action directe que les fonctionnaires et agents de l'État déjà privilégiés depuis le tournant du siècle. En définitive, le changement d'orientation effectué par la CGT ne fut pas ressenti de manière aussi vive à la pointe de la péninsule bretonne car, à l'exception de quelques dizaines de militants, le syndicalisme départemental, dirigé par le groupement de l'arsenal, avait toujours privilégié une approche modérée de son action. En 1935, Georges Dumoulin devait écrire, à propos de l'évolution de la CGT dans l'entre-deux-guerres[5] :

> « Les fonctionnaires ont l'État pour patron. Leur pensée est souvent dirigée du côté du pouvoir. Leur pression s'exerce sur les hommes au pouvoir et sur les institutions parlementaires. Et cette pression, elle emprunte souvent la forme de démarches, d'entretiens, d'audiences, d'entrevues. Elle se traduit aussi par des suggestions pressantes auprès des collèges électoraux et des partis politiques ».

Des considérations qui illustraient parfaitement l'attitude des syndicats de l'arsenal inaugurée sous le ministère Pelletan et systématisée par Charles Berthelot dans l'entre-deux-guerres. Des syndicats pour lesquels les services du ministère restaient généralement accessibles et où la « volonté combative et constructive de planter, au sein de la société, des institutions prêtes à devenir des organes compétents de remplacement du gouvernement »[6] avait été supplantée depuis longtemps par un esprit reposant sur la sécurité de l'emploi comme de l'action. Même si les résultats enregistrés par les confédérés purent parfois paraître bien en deçà des nécessités du moment, ils apportèrent progressivement mais inéluctablement une amélioration à la situation des ouvriers de la Penfeld dès les années Vingt.

---

[4] Édouard DOLLEANS, « Psychologies de crise (1919-1933) », *Revue d'histoire moderne*, n°35, 1938, p. 428. Voir également les structures socioprofessionnelles de la CGT et de la CGTU dans l'entre-deux-guerres dans Antoine PROST, *La CGT à l'époque du front populaire 1934-1939, essai de description numérique*, Paris, Colin, 1964, p. 51-83.
[5] Georges DUMOULIN, *Le Parti socialiste et la CGT*, Paris, Librairie populaire, 1935, p. 13.
[6] Édouard DOLLÉANS, *op.cit.*, p. 428.

L'« esprit d'anarchie » évoqué par André Siegfried ne fut cependant pas absent de l'action syndicale pendant cette période, notamment de la part des unitaires. Ceux-ci obtinrent des succès indéniables, mais souvent uniquement de prestige, faits de refus plus que d'accords. L'affrontement direct demeura donc le fait d'une minorité de militants souvent sincères, mais dont la conviction et le dynamisme tendaient plus à inquiéter la masse qu'à susciter des adhésions.

Au demeurant et indépendamment des risques encourus à militer dans les organisations les plus extrêmes, si la méthode appliquée par les confédérés obtint l'agrément de la majorité des travailleurs dans l'entre-deux-guerres, c'était peut-être justement parce que l'existence des ouvriers de l'arsenal n'avait déjà plus rien de commun avec celle des premières années du siècle. Le recours à la grève et aux démonstrations de force ne revêtait vraisemblablement plus la même urgence qu'au printemps 1904, contrairement aux ouvriers de la ville, bien moins avantagés mais également insuffisamment unis et protégés pour pouvoir entreprendre un mouvement revendicatif d'ampleur sans le soutien, voire la caution du plus important établissement industriel de la région.

En conséquence, dès le début des années Trente, il était déjà possible de tirer certains enseignements quant au caractère véritablement révolutionnaire de la cité du Ponant dans les trois premières décennies du siècle.

Si le département avait connu un rééquilibrage géographique – tout à fait relatif – de la contestation prolétarienne depuis la Grande Guerre, il était néanmoins indéniable que celle-ci demeurait une caractéristique essentiellement brestoise[7]. Cependant, l'étude plus approfondie de cette même période nous démontre que la violence ouvrière ne s'y manifesta que très épisodiquement. Toutefois, dénoncées par la presse, la bourgeoisie et les autorités de l'époque et relayées par certaines études ultérieures, ces quelques convulsions sociales ont donné naissance à l'image d'un mouvement ouvrier faisant peser un climat insurrectionnel permanent sur Brest, jusqu'à en occulter l'activité « habituelle » des organisations syndicales.

En effet, le caractère révolutionnaire des travailleurs brestois, compte tenu du nombre de personnes impliquées, reste fort peu significatif à une échelle départementale. Il ne l'est guère plus au niveau de la ville et de l'arsenal lui-même où les éléments classés dangereux ne représentèrent jamais que de 15 à 60 individus sur 6 à 10 000 ouvriers en activité, selon les périodes considérées[8].

En outre, ceux qui passèrent à l'acte violent ne furent pas légion et jamais l'établissement ne devait être la cible d'un attentat de la part de ceux qui y avaient les plus grandes facilités d'accès, même lors du regain pacifiste de 1917/1918. Pour preuve, les condamnations prononcées contre les fauteurs de troubles furent relativement rares et, surtout, elles purent sembler bien légères à l'aune des chefs d'inculpation. Au pire, quelques mois de prison ferme, la plupart du temps du sursis, quand les prévenus n'étaient pas purement et simplement relaxés alors qu'ils devaient répondre de « complot contre l'État » ou « d'entreprise visant à renverser le régime ».

[7] Il est même possible d'avancer que ce fut une particularité de la rive gauche de la Penfeld – Brest « même » – et des communes suburbaines ou limitrophes orientales du port du Ponant. Sur l'évolution géographique de la contestation « anarchiste » dans le Finistère avant la Seconde Guerre mondiale, voir Alain LE MOIGNE, « Le mouvement "anarchiste" au sein du monde ouvrier brestois de la fin du XIX[e] à la Seconde Guerre mondiale. Évolution protestataire d'un groupe militant : les ouvriers de l'arsenal de Brest », dans *Des fiches aux fichiers. Les enjeux de la méthode prosopographique : élites politiques et sociales, notables, mondes militants en Bretagne (XVIIIe-XXe siècles)*, actes du colloque de Brest des 19 et 20 juin 2014, à paraître.

[8] Listes des suspects et Carnet B du Finistère. AD Finistère 4 M 335. Alain LE MOIGNE, *op. cit.*

Il est donc nécessaire de relativiser la représentation d'une ville en proie à une véritable frénésie révolutionnaire – même épisodique –, et à laquelle fut longtemps attachée une couleur qui trouve peut-être avant tout son origine dans l'évolution politique d'une cité située aux confins d'une péninsule encore considérée comme profondément cléricale et conservatrice[9].

En revanche, il est également incontestable que le syndicat rouge de l'arsenal – qu'il fût anarchiste, révolutionnaire, antimilitariste, bolchevique ou communiste, fut toujours à la pointe de la contestation départementale au cours de ces décennies, ce qui, eu égard aux ralliements qu'il suscita généralement après 1904, ne manque pas, une nouvelle fois, de poser la question de l'adhésion de la masse des ouvriers à un quelconque mouvement « subversif » dans le Finistère.

Quoi qu'il en fût, malgré la présence dans les murs de Brest d'un groupe interlope et cosmopolite relativement conséquent, de mendiants et de vagabonds, de marins de passage, de prostituées et de proxénètes[10], ce furent ces ouvriers de l'État, bien installés dans la cité, souvent depuis plusieurs générations[11], qui firent majoritairement l'objet de la surveillance policière et militaire. L'accès de civils qui n'avaient jamais caché leur hostilité à l'uniforme dans un établissement sensible amplifiait certainement la propension de la Marine à voir des saboteurs et des espions partout, surtout parmi les syndicalistes anarchistes ou communistes. Cet état d'esprit explique également le fait que la dangerosité de certains militants fut souvent surévaluée et que certaines « affaires » furent volontairement montées en épingle pour démontrer la réactivité des pouvoirs publics, notamment dans les moments de fortes tensions internationales.

Quoi de plus naturel, en définitive, qu'un sentiment antimilitariste se développât d'abord dans une cité entièrement dédiée à sa Marine et que celui-ci prît ses racines au sein du groupe le plus exposé au contrôle permanent et aux mesures vexatoires des autorités maritimes ? Quoi de plus naturel qu'une propagande anticléricale se propageât à partir d'une zone dans laquelle la pression du clergé était particulièrement forte et où la collusion du sabre et du goupillon était mise au service de l'oppression du prolétariat ? Quoi de plus naturel, enfin, que la contestation ouvrière se fît sentir de manière plus tangible dans le principal établissement industriel de Bretagne ?

Cet état d'esprit tenait avant tout à l'expérience du quotidien, du vécu. Il n'avait que peu de chose à voir avec les grandes doctrines et les propos souvent outranciers des leaders de la Bourse du travail qui n'étaient en réalité que le reflet de la pensée d'une poignée d'hommes. Une poignée de travailleurs particulièrement dynamiques, souvent convaincus du bien fondé de leur lutte, se sentant même parfois investis d'une mission en direction du prolétariat, mais qui ne représentèrent jamais, en définitive, qu'un épiphénomène au sein du monde ouvrier brestois et finistérien.

Alors, Brest ville anarchiste ? Brest cité véritablement « rouge » ? Peut-être. Certainement un peu plus que les autres villes de Bretagne, à certains moments. Cependant, à la veille du Front populaire, cette image ne semblait plus être d'actualité, pour peu qu'elle l'eût été un jour.

Cependant, l'avenir devait démontrer qu'une rechute était toujours possible.

---

[9] Malgré des nuances locales parfois profondément affirmées. Voir Laurent PAUBERT, *Formation de l'opinion publique, politisation et structuration des identités politiques en Bretagne au 19e siècle – L'exemple du Finistère et du Morbihan de 1848 à 1914*, thèse de doctorat sous la direction de Christian BOUGEARD, UBO, 2003.

[10] Rolland BIZIEN, *Une société urbaine relationnelle à la fin du XIXe siècle : Brest (1889-1915), thèse de doctorat réalisée* sous la direction de Serge BERSTEIN, IEP, 2006, p. 24-25.

[11] La méthode prosopographique permet d'établir l'existence de fratries ou de lignées « contestataires » – ou considérées comme telles – sur plusieurs décennies, de même que de mettre en évidence les origines locales des individus classés dangereux sur l'ensemble de la période. Alain LE MOIGNE, *op. cit.*

DEUXIÈME PARTIE

1934-1947

LE TEMPS DES GRANDES CRISES

"Un jour tout sera bien, voilà notre espérance.
Tout est bien aujourd'hui, voilà l'illusion."

(Voltaire, *Poème sur le désastre de Lisbonne)*

La méthode de Berthelot avait victorieusement fait pièce à celle de Kerdraon, comme celle de Goude l'avait fait en d'autres temps à celle de Pengam, de Vibert ou de Capitaine. À l'arsenal de Brest, malgré des débuts chahutés et certains soubresauts parfois violents – piqûres de rappel d'un passé pas si lointain – « sécurité » avait, en définitive, pris le pas sur « conflit ». Même si, proportionnellement, l'influence des organisations de l'établissement tendait à diminuer au bénéfice d'autres corporations depuis le début des années Vingt, elles tenaient toujours fermement les unions départementales et notamment la plus puissante, l'UD confédérée.

Cependant, à la fin de l'année 1933, les extrémistes – unitaires communistes et autonomes anarchistes – étaient-ils irrémédiablement réduits à l'état de simples exutoires et n'avaient-ils plus aucun écho dans le prolétariat brestois ? La Marine ne pouvait-elle exprimer son opposition aux gouvernements par d'autres voies que celles hiérarchiques ou légales? Le niveau de vie était-il si enviable et la paix sociale si pérenne à l'arsenal que les gouvernements successifs pussent se permettre de multiplier les tentatives pour rogner sur les salaires des ouvriers sans redouter une réaction violente de leur part ? Le début de l'année 1934 allait apporter un début de réponse à ces questions, alors que les effets de la crise économique mondiale se faisaient ressentir plus que jamais, que le monde politique français se compromettait dans des « affaires » et des escroqueries financières retentissantes et que le contexte international devenait de plus en plus menaçant avec l'avènement de régimes faisant la part belle aux ennemis de la classe ouvrière internationale. Le péril fasciste extérieur venait se rajouter à la menace croissante des « factieux » de l'intérieur. Les événements du 6 février 1934 devant l'Assemblée nationale devaient constituer le déclic d'une réaction républicaine qui allait entraîner un rapprochement des forces de gauche sur l'ensemble du territoire et, à terme, la réunification des deux syndicats marxistes.

Avec pour enjeu principal la direction de l'organisation reconstituée, celle-ci allait se concrétiser dans la douleur, à force de concessions, confédérés et unitaires se disputant le leadership des instances départementales et surtout les rênes de la future confédération.

Parallèlement, pour tenter d'assainir un budget national mal en point, les gouvernements allaient persévérer dans les mesures d'économies drastiques en continuant d'effectuer des coupes franches dans les avantages acquis et notamment, à grands coups de 5 ou 10%, dans les traitements et salaires des fonctionnaires et agents de l'État. Jusqu'au moment où la stigmatisation de cette catégorie du salariat remit sérieusement en cause la paix sociale à l'arsenal et dans l'ensemble du prolétariat du port du Ponant. Au début du mois d'août 1935, trois semaines à peine après les accords de formation du Front populaire, les travailleurs brestois devaient reprendre massivement, pour la première fois depuis les événements de 1904/1905, le chemin de la rue et des démonstrations de force dans la cité. Ce mouvement, qui allait immédiatement échapper aux syndicats en prenant une tournure insurrectionnelle, devait être dirigé contre l'État mais également contre la hiérarchie maritime qui exprimait son désaccord avec les gouvernements de la III^{e} République en soutenant – et souvent en adhérant – aux ligues factieuses d'extrême-droite.

Cet intermède révolutionnaire devait, pour un temps, redonner à la cité son image de ville rouge. Il devait également précipiter, en une certaine mesure, les pourparlers nationaux entre les divers partis politiques qui allaient constituer la force de Front populaire et connaître la victoire aux élections du printemps 1936. D'autre part, précédant la réunification nationale CGT-CGTU de plusieurs mois, ce soulèvement populaire se conclut par la reconstitution d'un syndicat unique à

l'arsenal. Cependant, malgré la volonté de la base, celle-ci fut ne fut réalisée qu' « aux forceps » et sous la contrainte par certains dirigeants, principalement confédérés. La paix syndicale, à laquelle les travailleurs n'étaient plus habitués depuis la fin de la Grande Guerre, revint brusquement, malgré certains calculs internes dont ne pouvaient se départir les leaders des deux anciennes formations.

Au cours des premiers temps du Front populaire qui devaient être particulièrement paisibles sur les bords de la Penfeld, les travailleurs de l'arsenal allaient continuer d'affirmer leur statut de groupe privilégié au sein du prolétariat brestois, profitant des mesures gouvernementales sans précédent apportées à l'amélioration de la condition de la classe ouvrière française dans son ensemble et des avancées sociales propres à un établissement dont le syndicat entretenait des relations particulièrement chaleureuses avec les ministères socialistes.

Mais cette embellie, qui constituait pour de nombreuses corporations – du secteur privé notamment – une véritable révolution sociale, ne devait guère durer plus de deux années, mise à mal par les mesures gouvernementales qui tendaient à revenir graduellement sur les acquis récents, inspirées par un patronat qui allait incontestablement reprendre de la vigueur sous les gouvernements radicaux-socialistes à partir de janvier 1938. Les espoirs nés du Front populaire firent ainsi long feu et l'entente souvent fragile entre anciens confédérés et unitaires commença à se fissurer à la suite de l'échec de la grève du 30 novembre 1938 avant de se transformer en rupture, consécutivement à la signature du pacte germano-soviétique à la fin du mois d'août 1939.

La guerre et l'Occupation allaient couper court, en apparence tout au moins, à cette nouvelle fracture, en mettant l'activité syndicale « visible » en sommeil, même si le monde du travail en général devait s'accorder pour multiplier les résistances aux nouveaux rapports sociaux imposés par l'État français du maréchal Pétain. Sous la botte allemande, la vie allait s'organiser différemment pendant quatre années, au travail, à la ville, sous les bombardements, dans des communes de refuge, dans la clandestinité pour certains, dans l'entente avec Vichy pour d'autres, dans l'urgence pour la plupart. Quelle que fut l'attitude de chacun, certaines organisations politiques et syndicales allaient être disqualifiées par leur comportement au cours des années sombres alors que d'autres devaient renaître dès la Libération, renforcées par le prestige retiré de leur implication au sein de la Résistance. Le syndicat CGT de l'arsenal, précocement et clandestinement reconstitué dès le début de l'Occupation par d'anciens unitaires, devait faire partie de ces dernières. Il allait immédiatement repartir à la conquête des instances politiques locales et nationales abandonnées au cours des années Trente. À l'image de la confédération et des UD de l'ensemble des régions françaises, le nombre de ses adhérents allait augmenter en flèche dès 1945, reléguant provisoirement la CFTC, dont l'action résistante fut pourtant également remarquable, au rôle de faire-valoir dans le département.

La CGT allait ainsi accompagner le Parti communiste dans un élan qui devait faire de celui-ci le premier parti de France. Le premier parti de France mais également, pour la première fois de son histoire, un parti de gouvernement qui, désormais, prônait la productivité à outrance, la collaboration de classe et la mise en sommeil de l'action directe.

Mais à cette même époque, la population de la cité du Ponant devait faire face à un défi bien plus considérable et surtout bien plus urgent que de se préoccuper des questions d'hégémonie

syndicale et politique, tant à l'échelle nationale que locale. Un défi issu de la situation stratégique de la ville qui sortait anéantie de quatre années de bombardements et de quarante-trois jours de siège intense et meurtrier. Étrange destin que celui d'un établissement qui avait fait la renommée et assuré la vie économique du port depuis Richelieu et qui venait d'être, à con corps défendant, le principal responsable de sa ruine.

Les travailleurs de la Penfeld, principalement regroupés au sein de la CGT, allaient appliquer à la lettre les consignes du PCF et de la confédération en prodiguant un effort considérable pour la remise en état de la cité et surtout de leur outil de travail, dans une course effrénée destinée à redonner au port du Ponant sa place d'avant-guerre, celle de premier arsenal du pays. Pour y parvenir, ils allaient délaisser leur vocation première pour s'orienter vers des travaux de reconversion civile, comme ce fut déjà le cas au lendemain de la Grande Guerre.

Mais avant même que la Reconstruction de la ville ne fût réellement engagée, la politique nationale et internationale devait une nouvelle fois remettre en question la toute puissance de la CGT. Confronté à des tensions croissantes issues de la guerre d'Indochine et plus généralement d'un contexte international où s'affrontaient à distance les États-Unis et l'Union soviétique, le Tripartisme installé à la tête du pays depuis 1945 devait voler en éclats au printemps 1947 sous les effets d'un conflit d'un autre genre. La guerre froide allait remettre le PCF et, dans son sillage, la CGT, sur la voie de la contestation et de la grève générale.

Face à cette la bipolarisation mondiale qui opposait deux blocs et deux idéologies clairement antagonistes, le plus puissant syndicat du pays devait voir rejaillir au grand jour des tensions qui n'avaient jamais été réellement apaisées lors de la réunification de 1935/1936. La situation vécue trois années après le premier conflit mondial allait se répéter face à une ingérence croissante de la politique au sein du syndicalisme et aboutir à une nouvelle scission entre modérés et partisans d'une ligne plus dure à la fin de l'année 1947.

De la réunification syndicale du milieu des années Trente à la nouvelle scission de l'hiver 1947/1948, des espoirs engendrés par le Front populaire aux avancées sociales prodiguées par « l'État providence » des années de la Libération, quel fut l'itinéraire des syndicats et des travailleurs de l'arsenal au cours d'une décennie caractérisée par une succession ininterrompue de crises graves ?

C'est ce que nous nous proposons d'aborder maintenant.

CHAPITRE V

1934-1937

LE FRONT POPULAIRE

« Pour rencontrer l'espérance,
il faut être allé au-delà du désespoir.
Quand on va jusqu'au bout de la nuit,
on rencontre une autre aurore»

(Georges Bernanos)

Ce n'était pas les périls qui pesaient sur l'arsenal et les établissements de l'État qui allaient intervenir en faveur d'un rapprochement syndical. Au niveau national, ce n'était pas non plus la conjoncture économique difficile[1] qui allait mener à l'alliance entre unitaires et confédérés.

À gauche comme à droite – même si les motivations et les buts étaient différents, voire opposés –, les discours mettaient de plus en plus ouvertement en cause le régime de la III^e^ République et ses gouvernements radicaux qui se montraient totalement incapables de juguler durablement le problème du chômage. L'opinion publique, à Brest comme ailleurs, commençait à réclamer un pouvoir fort face à la dictature de l'argent, à vilipender les affairistes et les spéculateurs, à honnir les collusions politiques dans les scandales Hannau, Oustric et surtout Stavisky[2]. Ce « ras-le-bol » politico-économique était renforcé par une situation internationale qui commençait à faire redouter le pire à l'ensemble des organisations de gauche[3].

Aux frontières, les périls fascistes et totalitaristes devenaient pressants. Sans parler de rapprochement, il était néanmoins possible de ressentir une certaine détente entre socialistes et communistes d'une part, unitaires et confédérés d'autre part. Dès l'arrivée d'Hitler au pouvoir, si la lutte d'influence perdura entre les deux organisations marxistes, les meetings politiques et

[1] Même si, vers le milieu des années Trente en France, les effets de la crise sur le prolétariat et les classes populaires devaient devenir moins aigus, notamment dans le domaine du niveau de la vie et du rapport salaires/coût de la vie. Antoine PROST, *Autour du Front populaire, aspects du mouvement social au XX^e^ siècle*, Paris, Le Seuil, 2006, p. 82.
[2] Principaux scandales politico-financiers qui intervinrent en France entre 1928 et le début 1934. Sur l'ensemble des « affaires » dans lesquelles fut compromise la III^e^ République, se référer notamment à Jean-Marie THIVEAUD, « Crises et scandales financiers en France sous la Troisième République », *Revue d'économie financière*. N°41, 1997, p. 25-53.
[3] Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations de rue en France : 1918-1968*, Paris, la Sorbonne, 1997, p. 275-329.

syndicaux cessèrent de donner le spectacle d'un syndicalisme divisé pour devenir progressivement de grands rassemblements antifascistes.

Face à cette accumulation de menaces et malgré un contexte syndical délétère, il ne manquait qu'un déclic à la classe ouvrière pour dépasser ses divisions et pour organiser la résistance. Ce signe, qui allait intervenir dès le début de l'année 1934 à Paris, allait également entraîner pour un temps les syndicats ouvriers sur un autre terrain que celui des salaires et de la diminution du pouvoir d'achat, sonnant le début d'un lent processus qui allait mener à la réunification et à l'avènement du Front populaire[4] et au sein duquel Brest allait jouer y un rôle de premier plan.

A) 1934 : l'année décisive

À la fin de l'année 1933, dans le groupe ouvrier de l'arsenal de Brest, c'était encore l'incompréhension qui dominait devant la foire d'empoigne qui mettait aux prises deux syndicats dont les revendications, sur le plan professionnel, n'étaient, en définitive, pas si éloignées les unes des autres. Globalement, une nouvelle fois, la division était néfaste à l'ensemble des groupements.

Les unitaires ennuyaient ou inquiétaient en raison de leur propagande politique permanente. Les confédérés décevaient par leur « apathie », malgré certaines avancées souvent jugées trop modestes au regard de la légitimité – supposée – des revendications. Quant aux « chrétiens », on n'en entendait que peu parler, on ne les voyait que peu agir, indépendamment des campagnes en amont des élections professionnelles. En outre, ils étaient toujours jugés trop proches du monde clérical. Enfin, les autonomes étaient numériquement inexistants et les quelques anarchistes et libertaires encore présents à l'arsenal, pour actifs qu'ils demeuraient, s'occupaient surtout de solidarité envers des causes souvent bien éloignées des rives de la Penfeld, des problèmes dont peu d'ouvriers connaissaient les tenants et les aboutissants, si ce n'était même les acteurs principaux.

a) Le 6 février 1934 : le déclic

Rien, à ce moment, ne semblait pouvoir œuvrer dans le sens d'une réunification.

[4] Pour ce qui concerne cette période de l'histoire politique et syndicale française, de 1934 à 1940 notamment, nous nous sommes principalement référés aux travaux d'Antoine PROST, *La CGT à l'époque du front populaire 1934-1939, essai de description numérique*, Paris, Armand Colin, 1964 et *Autour du Front populaire, op. cit.* ; Serge WOLIKOW, *Le Front populaire en France*, Bruxelles, Complexe, 1999 ; Morgan POGGIOLI, *La CGT du Front populaire à l'Etat français (1934-1940). De la réunification à la scission, de la scission à la dissolution*, thèse de doctorat sous la direction de Serge WOLIKOW, 2005 ; Frédéric MONIER, « Le Front populaire », dans Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR (Dir.) *Histoire des gauches en France*, Vol. II, *XX^e siècle – À l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2004, p. 238-254 ; Danielle TARTAKOWSKY, « Front populaire et renouvellement des cultures politiques », *Le mouvement social*, vol. 1, n° 153, 1990, p. 3-8 ; Jean-Paul BRUNET, *Histoire du Front populaire (1934-1938)*, PUF, 1991 ; Guy BOURDÉ, *La défaite du front populaire*, Paris, Maspéro, 1977. Pour les aspects plus particuliers au Finistère et à la Bretagne, Christian BOUGEARD, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne du Front populaire à la Seconde Guerre mondiale », *Le Mouvement Social*, n° 158, 1992, p. 59-86 ; « Le Front Populaire en Bretagne », *Recherche Socialiste*, n°35, 2006 ; Jean-Paul SENECHAL, *Images du Front populaire Finistère 1934-1938*, Morlaix, Skol Vreizh, 1987 ; André CALVES, *Front populaire, Mythes et réalités*, http://andre-calves.org.

Comme dans le reste de la France, ce furent les événements du 6 février 1934[5] qui entraînèrent une vague de manifestations de rues qui allait animer le pays jusqu'en octobre de l'année suivante[6], mêlant souvent revendications professionnelles, préoccupations sociales, mots d'ordres pacifistes ou encore consignes antigouvernementales.

« Riposte antifasciste »[7] à ce que l'on nomma « le coup de force des ligues », la CGT appela, au niveau national, à une grève de 24 heures et une manifestation fut programmée pour le 12 février suivant[8]. Dès le 7, la Bourse du travail confédérée de Brest se mobilisa. Berthelot, Vibert, Guéguen, Damoy, auxquels se joignirent quelques vieux libertaires dont Jules Le Gall et des représentants socialistes, Quiniou[9] et Joseph Le Meur[10], des instituteurs, décidèrent de l'action à mener et de l'éventualité d'un mouvement commun avec les unitaires. Devant la gravité de la situation et l'amplification des rumeurs parisiennes quant aux événements de la veille, cette solution fut adoptée et la CGTU s'y associa malgré le mot d'ordre fort peu « révolutionnaire » qu'était la défense des valeurs démocratiques. Dès le 8, 2 500 personnes des diverses mouvances se rassemblèrent pour dénoncer d'une seule voix l'avènement prochain d'une dictature fasciste.

Le 12, alors que les deux confédérations se retrouvaient cours de Vincennes, poussées par leurs bases parisiennes, les deux syndicats brestois défilaient dans le calme[11] et l'unité en compagnie de représentants des sections SFIO et SFIC, de la Maison du Peuple à la place Wilson où eut lieu la dislocation :

> « Les travailleurs de toutes corporations commencèrent à se rassembler à la Maison du Peuple dès 8h30 […] Un peu avant dix heures, le cortège s'ébranla en chantant des refrains révolutionnaires. Il ne tarda pas à grossir et à doubler d'effectif. On évalue approximativement à 4 000 le nombre des manifestants. Ceux-ci se dispersèrent sur la Place Wilson après s'être donné rendez-vous à 17 heures devant la mairie où devait se tenir la séance du conseil municipal […] Environ 400 manifestants étaient rassemblés place Ferrer et devant la mairie. Vers 17h50, la salle du conseil municipal fut évacuée par la police locale […] La foule recula facilement. C'est alors que le délégué communiste Valière […] harangua la foule. Vingt minutes après, les manifestants se retirèrent vers la ville[12] ».

En prévision de dérapages éventuels, le service d'ordre avait été renforcé[13] : 10 gendarmes maritimes supplémentaires – soit 33 hommes au total – pour prévenir tout désordre à l'arsenal ; plusieurs agents de police à la gare pour empêcher tout incident à l'arrivée et au départ des trains ouvriers ; quelques militaires et policiers à la préfecture maritime où le vice-amiral Georges Louis Laurent en personne se tenait à cheval mais le cortège ne s'y arrêta même pas. Le service d'ordre fut levé à 21h40 sans avoir dû faire usage de la force.

---

[5] Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations…*, *op. cit.*, p. 281-291.
[6] Voir Danielle TARTAKOWSKY, « Stratégies de la rue – 1934 -1936 », *Le Mouvement social*, N° 135, 1986, p. 31-62.
[7] Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations de rue …*, *op. cit.*, p. 291.
[8] Voir notamment Antoine PROST, « Les manifestations du 12 février 1934 en province », *Le Mouvement social*, n°54, 1966, p. 7-28 ; Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations …*, *op. cit.*, p. 296-305. Pour le Finistère, Jean-Paul SENECHAL, *op. cit.*, p. 31.
[9] Ancien adjoint de la municipalité Nardon.
[10] Du syndicat des instituteurs, secrétaire de la section brestoise de la SFIO. Voir sa notice réalisée par Georges- Michel THOMAS sur le cédérom du MAITRON.
[11] À Quimper, une manifestation et une grève générale se déroulèrent également dans le calme et dans l'unité des organisations CGT, CGTU, Parti socialiste et Ligue des droits de l'homme. À Morlaix, 1 500 personnes défilèrent, confédérés et unitaires soudés, toutes tendances politiques confondues. Jean-Paul SENECHAL, *op. cit.*
[12] AD Finistère 10 M 64. Rapport du capitaine de gendarmerie Lang le 13 février 1934.
[13] Le service d'ordre se trouvait particulièrement démuni, dans la mesure où deux pelotons de gardes à pied basés à Brest avaient rejoint Paris le 7, laissant un seul peloton à cheval dans la cité du Ponant.

En ce qui concerne le mouvement de grève, celui-ci fut suivi de manière particulièrement importante, notamment dans les établissements publics[14] : poudrerie du Moulin-Blanc[15], employés municipaux, enseignement primaire, contributions indirectes, mais également dans certaines corporations du privé : bâtiment ou port de commerce.

À l'arsenal, des absences furent constatées, mais le nombre des grévistes fut si limité qu'il fut qualifié par certains anarchistes d' « indigne » du principal établissement industriel brestois et de son image de fer de lance du syndicalisme finistérien.

En effet, sur un effectif total normalement occupé (commis, employés de bureau, agents techniques, ouvriers et aide-ouvriers, ouvrières et apprentis) de 6 589 éléments à ce moment, seulement 2 377 suivirent le mouvement le matin (soit 36%) et 2 627 l'après-midi (40%)[16]. En outre, phénomène récurrent à l'arsenal, il nous est impossible d'affirmer que l'ensemble des manquants recensés étaient tous motivés par une volonté de se joindre à la protestation contre les ligues, près de la moitié des absents (1 036 le matin ; 1 178 l'après-midi) bénéficiant d'une permission accordée pour l'occasion. En définitive, seulement 20% des manquants l'étaient « illégalement » le matin, et 22% l'après-midi[17]. D'autre part, certains services furent étrangement défaillants, à commencer par les plus privilégiés : commis, employés et agents techniques, pourtant sous statut d'une fonction publique qui se voyait touchée par une dégradation des traitements depuis plusieurs mois. En ce qui concernait les moins favorisés, les ouvrières et les apprentis, la grève n'obtint pas plus de succès, hormis chez les derniers qui firent valoir environ 50% de permissions. Ce fut, comme souvent, la catégorie des ouvriers (effectif total : 5 545) qui fournit la proportion la plus importante de grévistes : 2 166 le matin (39%) et 2 378 l'après-midi (43%), et surtout un nombre de manquants « illégaux » supérieur à celui des permissionnaires (61% le matin et 60% l'après-midi).

Cependant, malgré cette relative défection de l'arsenal, un front unique était né à Brest. Même s'il n'était que conjoncturel pour faire face à un danger commun que d'aucuns considéraient comme imminent, la réunification syndicale redevenait possible, pour le moins indispensable.

Ainsi, dans les semaines et les mois qui suivirent, on put voir communistes et socialistes, confédérés et unitaires, en appeler conjointement à la réalisation d'un front commun[18], sans toutefois évoquer explicitement la réunification politique qui, aux yeux de certains, restait, pour l'heure impensable[19]. Le 25 février, à Quimper, Alain Signor et Pierre Guéguin[20] parlèrent de la nécessité de constituer un « Front unique du prolétariat », « devant la marée montante du fascisme, mais non pas l'unité politique, qui est irréalisable. Mais que tous, communistes, unitaires,

[14] De nombreuses permissions avaient été posées et acceptées ; certains services avaient été fermés par les directions ; dans les entreprises privées, quelques patrons mirent également leurs ouvriers en congé d'office.
[15] À la poudrerie de la Guerre de Pont-de-Buis, le chômage fut de 100%, 700 ouvriers sur 700.
[16] À Lorient, ils étaient environ 50%.
[17] Voir en annexe N°24 le détail des grévistes à l'arsenal le 12 février 1934.
[18] Les appels les plus véhéments provenaient des communistes, c'est-à-dire le parti numériquement plus faible dans le département. Voir Christian BOUGEARD, « Le Front Populaire en Bretagne », *op. cit.*. Sur ces "manifestations réactives" au coup du 6 février, Danielle TARTAKOWSKY., *Les manifestations…, op. cit.*, p. 307-332.
[19] Alors que d'autres, des unitaires ou des confédérés proches de la pensée communiste – Daoulas, Le Jeune, et même, à certains moments, Miry, secrétaire général de la CGTU arsenal – en évoquaient l'éventualité, si ce n'était la nécessité.
[20] Maire de Concarneau à partir de mai 1935 et figure montante du Parti communiste finistérien. Marc MORLEC, *Filets bleus et grèves rouges Concarneau : de la Grande guerre au Front populaire*, Morlaix, Skol Vreizh, 2003.

socialistes, néos[21], confédérés, groupent leurs forces contre le danger imminent »[22]. Ces propos intervenaient, dans la bouche des responsables communistes départementaux, quatre mois avant le congrès d'Ivry et l'abandon officiel, par le Parti, de la stratégie de « classe contre classe » pour adopter celle de front unique. Et cinq mois avant la signature du pacte d'unité d'action SFIO – SFIC du 27 juillet. Incontestablement, les événements du 6 février avaient créé un climat propice au rapprochement des différentes tendances de gauche. D'autant que ce climat allait être entretenu par des « ligues factieuses » qui devaient commémorer annuellement, à Brest comme ailleurs, « leurs » morts de la place de la Concorde. Cette activité, de nature à alimenter l'inquiétude des milieux de gauche, était renforcée par les bruits de bottes de plus en plus audibles en provenance d'outre-Rhin.

Les événements du 6 février 1934 devaient revenir, dans les années qui suivirent, comme un leitmotiv dans les discours confédérés et unitaires qui ne cessèrent de réclamer à cor et à cri la dissolution des « ligues factieuses ». Mais ce fut sans doute la manifestation commune du 12 qui resta imprimée dans les consciences ouvrières comme la naissance d'un vaste espoir qui devait conduire à la réunification syndicale et à l'avènement du Front populaire : « un événement qui progressivement s'impose dans la geste du mouvement ouvrier comme l'acte fondateur du Front populaire », pour reprendre les termes employés par Danielle Tartakowsky[23].

b) Avril 1934 : Doumergue enfonce le clou

Indépendamment du contexte économique général et des événements du 6 février 1934, des mesures gouvernementales « maladroites » allaient incontestablement apporter leur pierre au renforcement du Rassemblement populaire à Brest en étant à l'origine d'un mouvement social qui devait prendre toute son ampleur au cours de l'année 1935.

Le 22 février 1934, Gaston Doumergue[24] obtint, eu égard au contexte du moment, le droit de légiférer par décrets-lois, notamment dans le cadre du redressement budgétaire. Dès le 4 avril, il en fit usage pour ramener le déficit de 7 milliards de fr. à 731 millions. La réussite d'un tel projet – ambitieux – devait se traduire par des mesures drastiques d'économies en termes d'effectifs dans la Fonction publique et les établissements de l'État[25], de même que par des coupes franches dans les traitements de leurs personnels[26] et les pensions d'anciens combattants[27].

Dès ce moment, les revendications en faveur des salaires et du maintien du statut rejoignirent la lutte contre le péril fasciste intérieur et extérieur[28] dans un combat qui se confondit souvent. À l'ordre du jour de chaque réunion, de chaque manifestation, toujours les deux mêmes

[21] Scission à la droite de la SFIO (Déat, Marquet), financée en partie par la « synarchie » et officielle depuis 1933. Annie LACROIX-RIZ, « La synarchie de l'entre-deux-guerres à l'après-Libération », 2e partie, « La stratégie putschiste de la synarchie 1933-1939 », *La Raison*, décembre 2011.
[22] AD Finistère 1 M 226. Rapport du commissaire spécial.
[23] Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations…*, *op. cit.*, p. 49.
[24] Investi président du Conseil le 9, en replacement de Daladier démissionnaire.
[25] Diminution de 10% des crédits alloués à l'ensemble des ministères
[26] 4 à 5% pour les salaires inférieurs à 20 000 fr. et barème progressif de 6 à 10% pour tous les traitements supérieurs.
[27] En définitive, la retenue sur les pensions de guerre fut ramenée à 3% et les invalides en furent exclus.
[28] « Les manifestations corporatives, peu nombreuses jusqu'à la fin mars, ne retrouvent leur niveau de 1932-1933 que sous l'effet des décrets-lois des 4 et 14 avril 1934, visant respectivement les agents de l'État et les pensionnés civils et militaires ». Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations…*, *op. cit.*, p. 310.

thèmes : les décrets-lois et le fascisme. Malgré un nombre impressionnant de réunions confédérées consacrées à ces questions – plus de 200 entre mai et septembre 1934 dans le Finistère – de nombreux militants de la CGT de l'arsenal critiquaient maintenant ouvertement Berthelot et la Fédération des travailleurs de la Marine en raison de leur inaction au sujet des décrets-lois[29]. Les meetings, c'était bien beau mais insuffisant. Il était temps de passer à un mode d'action plus « musclé ».

La contestation contre les décrets-lois démarra réellement dans le Finistère le 15 avril par une série de manifestations (Brest, Morlaix, Quimper) organisées par le cartel confédéré des services publics auquel s'étaient joints les partis et syndicats de tendance communiste.

6 000 personnes se réunirent à la Brestoise[30] à l'appel de dix syndicats CGT. Dans l'assistance, une centaine de communistes et unitaires, chiffre pouvant paraître insignifiant mais qui semblait refléter à peu près fidèlement l'influence du parti à ce moment à Brest. D'autre part, le groupe était mené par Jean-Marie Clamamus, député communiste de la Seine[31], dont la présence donnait à la délégation une dimension officielle. Le maire radical, Victor Le Gorgeu, était également présent pour démontrer la solidarité de la municipalité avec les agents de l'État, mais ses propos furent couverts par les huées. C'était bien l'alliance des deux partis et des deux syndicats marxistes qui était alors à l'ordre du jour, réclamée par la base malgré les résistances de certains dirigeants, à l'exclusion de toutes les formations « bourgeoises »[32]. À la tête du défilé qui s'ébranla ensuite de la place Sadi-Carnot se trouvaient Berthelot, Drapier, Bergot[33], Vibert, Autret, précédés du drapeau de la Bourse du travail confédérée, comme pour bien montrer l'initiative de la CGT dans ce mouvement. Un cortège qui se déroula dans le calme mais dans une unité emprunte de défiance, les socialistes ayant même empêché Paul Valière de prendre la parole, de manière *a priori* fort peu courtoise, au moment de la dislocation place Wilson.

À l'inverse, le matin même, à Morlaix, le meeting avait été d'emblée organisé par les instances locales de la CGT, la CGTU, la SFIO et la SFIC. Quelques jours plus tôt, un comité antifasciste avait été créé, composé des quatre formations précitées auxquelles s'étaient joints la Ligue des droits de l'homme, le Comité de défense laïque, la Confédération nationale paysanne[34]. Les représentants de toutes les organisations prirent la parole sans qu'il fût question de préséances : Henry, des tabacs de Morlaix, secrétaire de l'UL confédérée ; Jean Cornec, du syndicat des instituteurs et délégué du cartel départemental confédéré des services publics ; François Tanguy-Prigent, pour la Confédération générale paysanne du Finistère (confédérée) ; Paul Valière et Jean-Marie Clamamus[35], décidément présents sur tous les fronts, pour l'UR unitaire et le Parti communiste ; Martin, de la Confédération générale des paysans travailleurs des

[29] Berthelot pensait que la masse ne répondrait pas. Au regard de l'attitude des ouvriers de l'arsenal lors de la journée du 12 février, cette réticence pouvaient sembler fondée.
[30] Chiffres du commissaire spécial – 8 000 selon les syndicats.
[31] Clamamus allait quitter le Parti communiste le 12 octobre 1939 et se rallier en 1940 – après avoir voté les pleins pouvoirs à Pétain – au Parti ouvrier et paysan français créé par Marcel Gitton. Voir la notice de Clamamus rédigée par Jacques GIRAULT sur le cédérom du MAITRON.
[32] Dès le 24 février à Quimper, Alain Signor (SFIC) avait mis les auditeurs du meeting antifasciste en garde « contre certains partis dits de gauche qui [n'étaient] que des partis bourgeois plus ou moins déguisés ». AD Finistère 1 M 226.
[33] Conseiller municipal PRS et adhérent CGT.
[34] Voir, en annexe N°25, tract et affiche appelant à cette manifestation morlaisienne.
[35] Qui réitéra à cette occasion l'appel pour l'union des forces de gauche dans un front unique.

Côtes-du-Nord (unitaire) ; Robert Jardel, député SFIO de Belleville (Seine) ; Hyppolite Masson, député SFIO du Finistère. Au cours de la manifestation qui suivit, on vit même le maire de Morlaix, le républicain-socialiste François-Louis Bourgot, ceint de son écharpe tricolore, défiler en tête du cortège, devant des pancartes sur lesquelles figuraient des inscriptions telles que « Des Soviets partout ! » et, aux dires des autorités, mettre chapeau bas en chantant *L'Internationale*[36].

À Brest, le contexte était différent, lié en grande partie aux rivalités « historiques » que s'y livrèrent communistes et socialistes depuis 1921, et plus anciennement encore, socialistes unifiés et révolutionnaires. Malgré les volontés d'union à la base et les tentatives de rapprochement, les leaders politiques et syndicaux brestois n'étaient pas encore tout à fait prêts à parler d'une seule voix, notamment Berthelot et Valière, l'anticommunisme du premier s'étant renforcé au contact de l'intransigeance du second. Pourtant, le combat commun perdura, contre les décrets-lois Doumergue et le fascisme. En outre, l'arsenal pouvait maintenant se sentir soutenu par une partie de la population et notamment les commerçants pour lesquels toute réduction des traitements de ses ouvriers signifiait automatiquement une diminution du chiffre d'affaires:

> « Une grande partie des commerçants qui ont critiqué autrefois la situation faite aux fonctionnaires, se rangent à présent aux côtés de ces derniers, de fait qu'à la suite de la diminution des traitements, salaires et retraites dont le montant est particulièrement important à Brest, correspondra à une diminution dans les recettes des commerçants en question[37] ».

À l'occasion du 1er mai, le chômage fut plus important qu'il ne l'avait été l'année précédente, grâce notamment au principe des permissions, des congés ou de l'entente avec les chefs d'établissements. À l'arsenal, l'absentéisme atteignit le chiffre de 2 140 manquants sur environ 6 600 individus occupés (soit 32,4%), contre simplement 1 000 le 1er mai 1933.

La menace que le gouvernement faisait peser sur les salaires rassemblait incontestablement plus que celle représentée, à ce moment, par le danger fasciste, mais c'était également l'espoir né des premiers rapprochements qui avait, dans une large mesure, redonné goût au syndicalisme et à la lutte à un grand nombre de travailleurs.

Cependant, face à une mobilisation qui semblait ne pas faiblir, le gouvernement décida de différer l'application du décret-loi pour les personnels civils des arsenaux, au grand étonnement des fonctionnaires dont les traitements avaient été amputés dès la sortie du décret. Cette distinction créa incontestablement une première brèche dans la solidarité qui semblait animer l'ensemble des personnels impliqués au sein des cartels confédéré et unitaire des services publics. Manœuvre volontaire de la part du ministère pour diviser les travailleurs selon les syndicats, difficultés d'application selon le gouvernement. Quoi qu'il en fût réellement, l'avenir allait démontrer que, délibéré ou non, ce report allait sérieusement éroder la collaboration entre ouvriers des arsenaux et fonctionnaires dans les luttes futures.

---

[36] AD Finistère – 1 M 226. Rapport du commissaire spécial. Notons que Bourgot eut un parcours politique souvent marqué par l'opportunisme. Après avoir été socialiste, il fut député républicain-socialiste de 1928 à 1932, élu contre le candidat soutenu par la SFIO, Guillaume Chatel (maire de Morlaix jusqu'en 1928). Considéré comme « un renégat » par la SFIO (Voir Christian BOUGEARD, *Les forces politiques en Bretagne. Notables, élus et militants, 1914-1946*, PUR, 2011, p. 74 et 80 notamment), il fut battu au renouvellement de 1932 par le maire PRS de Sizun, Pierre Mazé, grâce au désistement du candidat SFIO Guy Le Normand. Or, Mazé avait voté en faveur des pleins pouvoirs au gouvernement en février 1934, se prononçant indirectement, par voie de conséquences, pour la diminution des traitements des agents de l'État.

[37] Rapport hebdomadaire du commissaire central du 21 avril 1934. AD Finistère 1 M 146.

c) Réunification : premiers pourparlers

Ces premiers rapprochements, souhaités depuis longtemps par de nombreux militants et précipités par les circonstances nationales et internationales, se concrétisèrent notamment au sein du Comité d'action antifasciste de Brest. Réminiscence du comité créé dans les années Vingt pour s'opposer aux menées clérico-fascistes[38], il était majoritairement composé de confédérés, de socialistes et d'anarchistes[39]. Sous la houlette du secrétaire général de l'UD de la CGT, Jacques Damoy, il réunissait : la Bourse du travail confédérée, le syndicat de l'enseignement, la SFIO, la Jeunesse syndicaliste, la Ligue internationale des combattants de la paix, les Mutilés du travail, le groupe anarchiste brestois, la Fédération nationale des combattants républicains, la Fédération ouvrière et paysanne. Les unitaires et les autonomes, quant à eux, avaient ressuscité leur propre cartel créé à l'été 1932 mais qui ne pesait pas lourd, numériquement, face à l'alliance confédérée.

L'été fut décisif dans le long processus qui allait amener à la réunification. À l'échelle nationale, le pacte d'unité d'action conclu entre la SFIO et la SFIC le 27 juillet 1934 prolongeait le rapprochement constaté le 12 février précédent. À Brest, une fois n'était pas coutume, ce fut la CGT qui fit un pas en direction de la CGTU qui pouvait maintenant compter sur un responsable de valeur et partisan de la réunification : Ernest Miry[40].

Vers le 20 août, Berthelot lui-même aborda le sujet lors d'une réunion de son syndicat. Alors qu'il n'en était plus officiellement que le secrétaire administratif, il dirigeait cependant l'organisation comme il l'avait fait par le passé[41]. Refusant l'idée de la formation du syndicat unique réclamé par les unitaires, il se déclara néanmoins, conformément aux décisions du dernier congrès des travailleurs de l'État, disposé à tenir une réunion commune afin d'envisager la réalisation de l'unité totale et définitive par la fusion des deux groupements. 4 000 tracts de propagande furent distribués à cet effet et des démarches furent engagées entre les deux bureaux. Le 7 septembre, Berthelot annonça que les mésententes nationales entre les fédérations ne changeraient rien à un projet qui était en bonne voie d'achèvement et que « les confédérés et unitaires de Brest feraient quand même l'union, laquelle serait alors régionale[42]». Des propos qui étaient assez inattendus de la part du leader de la CGT, jusque lors fidèle courroie de transmission des consignes fédérales. Etait-ce un optimisme excessif vis-à-vis des négociations qui se déroulaient alors à Paris entre les deux instances ? Ou plutôt une attitude contrainte, eu égard à

[38] David BENSOUSSAN, « Le réveil des catholiques bretons (1924-1926) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, N°57, 1998, p. 57-75. Voir chapitre précédent.
[39] Jean-Paul SENECHAL, *op. cit*., p 34.
[40] Entré à l'arsenal en 1931, Ernest Miry fut nommé secrétaire adjoint du syndicat CGTU de l'arsenal en 1932. Voir sa notice rédigée par Alain PRIGENT et George-Michel THOMAS sur le cédérom du MAITRON.
[41] Comme ce fut le cas à l'UD en 1933, Berthelot ne se représenta pas au poste de secrétaire général du syndicat CGT de l'arsenal pour l'année 1934. La raison de cette défection tenait au fait que le leader brestois fut pressenti pour remplacer le secrétaire de la Fédération confédérée de la Marine, Angel Lamy, décédé en janvier 1934 (Voir la notice d'Angel Lamy, réalisée par A. BERLAND, sur le cédérom du MAITRON). La confirmation arriva en mars, lors d'un congrès fédéral à l'occasion duquel Berthelot fut élu à la majorité. Il restait cependant un problème à résoudre, le transfert du siège de la fédération à Brest, car, pour des raisons financières, Berthelot ne pouvait demeurer en permanence à Paris. Ce déplacement ne put avoir lieu et, en conséquence, il déclina la charge, et demeura au poste créé de toutes pièces par lui et pour lui en janvier précédent, secrétaire administratif du syndicat de l'arsenal. Jusqu'au renouvellement du 1er mars 1935 où il retrouva « son » siège de secrétaire général. Charreteur, « homme de paille » que l'on n'avait très peu entendu dans l'intervalle, prit alors celui de secrétaire administratif. L'année 1934 constitua en cela la seule exception de l'entre-deux-guerres à la CGT de l'établissement militaire.
[42] AD Finistère 1 M 241. Rapport du commissaire spécial du 7 septembre.

l'évolution générale des syndicats du département en la matière[43] et aux pressions qui lui parvenaient de toutes parts, y compris de sa propre base et de son propre bureau ?

Quoi qu'il en fût, ce même 7 septembre 1934, Charles Berthelot et Ernest Miry s'accordèrent sur tous les points, pour la première fois certainement à ce niveau, et adoptèrent un ordre du jour identique. Il n'était plus question d'injures ni de contradiction systématique : les événements de février avaient décidément agi comme un électrochoc.

Les manifestations rassemblaient maintenant des milliers d'assistants de toutes tendances, comme aux plus beaux jours du syndicat « rouge » du port. Tout semblait aller pour le mieux entre les deux principales tendances du syndicalisme brestois, épaulés efficacement par l'activité débordante des quelques « survivants » anarchistes de Brest : Martin, Tréguer, Lochu.

Mais, dès le 27 septembre 1934, nouveau coup de théâtre. Berthelot, à l'écoute permanente des débats tendus qui animaient les pourparlers au niveau national, changea de stratégie. Arguant que l'unité organique sous la bannière de la CGT était la seule alternative présentant des caractères pérennes, il repoussait du même coup l'union à la base en dehors de toute fédération souhaitée par la CGTU. La centrale unitaire, conformément à l'ordre du jour commun formulé le 7 septembre, souhaitait que chaque militant conservât sa carte confédérale jusqu'à la tenue d'un congrès national de fusion qui serait seul souverain[44]. Pour sa part, Berthelot demandait maintenant, eu égard à la position fortement majoritaire de son groupement dans le Finistère[45], qu'à l'instar de ce qui se déroulait dans d'autres unions départementales, les unitaires réintégrassent la CGT en abandonnant leur carte CGTU. Cette proposition fut immédiatement rejetée par Ernest Miry et Pierre Dadot, secrétaire de la Fédération unitaire, qui s'opposèrent à un retour à la CGT « en vaincus ».

En définitive, les confédérés réclamaient l'unité organique comme préalable à l'unité d'action, et les unitaires l'inverse. Tous, tout au moins en apparence, voulaient la réunification. À la lecture des discours des responsables des deux camps, c'était la méthode pour y parvenir qui divisait les deux directions. S'il n'y avait réellement eu que ce point de discorde, le problème aurait pu être rapidement solutionné. Mais, au niveau des dirigeants nationaux et locaux, les vieilles rancœurs perduraient et le débat tendait à se focaliser sur la direction du futur syndicat réunifié[46]. Quelle devrait être maintenant la place de la politique dans le syndicalisme et quelle orientation allait prendre l'organisation reconstituée ? Aux arguments des confédérés qui accusaient les unitaires – de manière tout à fait fondée – de militer au sein d'un syndicat inféodé à la SFIC, ces derniers n'avaient aucune difficulté à faire valoir les collusions de plus en plus évidentes – nous l'avons évoqué pour Brest – des leaders confédérés avec la SFIO.

[43] Les PTT de Brest venaient déjà de se réunifier et les pourparlers allaient bon train dans de nombreuses corporations.
[44] Cette démarche rappelait le projet élaboré par René Martin et ses camarades à l'hiver 1922/1923.
[45] À cette date, la CGTU compte environ un millier d'adhérents contre 7 000 à la CGT dans le Finistère. Voir Christian BOUGEARD, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne du Front populaire… », *op. cit.*, p. 61.
[46] À ce moment, dans l'ensemble du pays, les confédérés étaient largement majoritaires. La CGTU ne tenait que 5 UD, notamment dans les régions métallurgiques. Il n'était pas question qu'un unitaire parvînt à la tête de l'organisation reconstituée et que ses dirigeants « historiques » ne fussent « débarqués ». Sur la représentativité des deux centrales en France, lire notamment Antoine PROST, *La CGT à l'époque…*, *op. cit.* En ce qui concernait le Finistère, l'influence de la CGT était presque hégémonique. Pour Berthelot, c'était donc aux unitaires d'intégrer sans conditions le syndicat confédéré, ce qui lui assurait parallèlement de conserver sa toute puissance sur le syndicalisme départemental. La position défendue par les instances nationales de la CGT faisait donc tout à fait les affaires du leader confédéré.

Les négociations devaient durer encore une année, mais à l'automne 1934, à l'arsenal de Brest, la fusion des deux CGT avait (une nouvelle fois) été sur le point de réussir. Ce nouvel échec était à mettre à l'actif des dirigeants, et surtout de Charles Berthelot qui n'avait pas tenu sa parole de réaliser l'union, même régionale, quoi qu'il advînt à l'échelle nationale.

Cependant, pour nombre de militants, ce revirement était le revirement de trop. Sa propre base ne comprenait pas cette rupture avec les unitaires. 1934, à Brest comme dans beaucoup d'autres régions, avait été partagée entre menaces et espoirs. La réunification devenait maintenant inéluctable pour beaucoup d'ouvriers. Pour la première fois, le leader de la CGT se sentait réellement sur un siège éjectable, mais cette position inconfortable et inhabituelle n'allait pas pour autant remettre en question son attitude attentiste et modérée au cours de l'année sociale agitée qu'allait être 1935.

B) 1935 : guérilla urbaine et réunification syndicale

Le gouvernement, nous l'avons évoqué, avait mis en sommeil l'application du décret visant à diminuer les traitements des ouvriers civils des arsenaux. Mais le projet n'avait pas été enterré pour autant et il ne demandait qu'à resurgir dès que le grand mouvement d'union déclenché par les événements du 6 février 1934 se serait apaisé. À l'hiver 1934/1935, le moment sembla le plus approprié, alors que les préoccupations syndicales semblaient se cantonner aux difficiles négociations relatives à la réunification. Quant à l'opinion publique, elle avait été préparée par le gouvernement et le patronat à l'idée que le redressement du déficit de l'État devait passer par des mesures de restrictions et qu'en définitive, il était tout à fait légitime qu'elles s'appliquassent d'abord aux privilégiés qu'étaient les fonctionnaires et agents de l'État :

> « Les grosses sociétés de construction navale se livrent à une propagande néfaste contre les arsenaux auxquels on voudrait retirer des travaux sous prétexte que les ouvriers de l'État sont payés pour ne rien faire. Cette propagande […] sera pratiquée par la presse, de façon à préparer l'opinion publique et le Parlement[47] ».

a) Les conditions d'émergence d'une situation insurrectionnelle

1. Application du décret-loi - Les premiers mécontentements

Le décret-loi du 4 avril 1934 entra effectivement en vigueur à la date du 16 janvier 1935, amputant les payes de la quinzaine de 4%[48].

L'application d'une mesure plusieurs fois différée réveilla brusquement une tension, qui, si elle s'était quelque peu assoupie depuis le printemps précédent, n'en étaient pas pour autant éteinte.

Les unitaires et les chrétiens décrétèrent immédiatement un débrayage d'une heure pour le 11 janvier. Les confédérés restèrent à l'écart de ce mot d'ordre et refusèrent la proposition de rejoindre les deux autres organisations au sein d'un « Comité de coordination contre la mise en application des décrets-lois ». Berthelot préféra une nouvelle fois faire cavalier seul, optant pour un

[47] Discours de Charles Berthelot le 24 janvier 1934. AD Finistère 1 M 241.
[48] 5% pour les salariés de la Guerre, toujours mieux rémunérés que ceux de la Marine.

meeting suivi, « si possible », d'une manifestation[49], s'en remettant, comme à son habitude, aux négociations alors engagées entre le président du Conseil P-É. Flandin et la fédération[50].

Il était clair que depuis le début du siècle – et même le tournant des années Vingt –, la stratégie du syndicat majoritaire de l'arsenal avait évolué. Alors qu'à ces époques, les premières rumeurs alarmantes suffisaient à déclencher des mouvements protestataires particulièrement bruyants et parfois violents, sous la houlette de Berthelot, la CGT de l'entre-deux-guerres attendait régulièrement d'être confrontée de plein fouet à la réalité des faits avant d'envisager une quelconque action destinée à exprimer son mécontentement. Un attentisme et une modération dans la droite ligne de la fédération mais qui ne furent sans doute pas étrangers au pourrissement de certaines situations.

Le 17 janvier 1935, devant 4 000 ouvriers de l'arsenal rassemblés à la Maison du Peuple, Berthelot annonçait néanmoins que sa stratégie – le refus de la grève – était la bonne car le gouvernement était désormais prêt à discuter. Mais ce dernier ne faisait en réalité que temporiser et rien ne devait le faire revenir sur sa décision. Le 31 janvier, les payes de quinzaine étaient remises aux travailleurs. Les retenues prévues avaient bien été opérées, et, de surcroît, l'État annonçait qu'il ne paierait plus les centimes en sus. Enfin, et pour couronner le tout, la nouvelle loi de Finances modifiait le taux des salaires imposables de telle manière qu'à compter de l'année 1935, la presque totalité des ouvriers de l'établissement allait se retrouver soumise à l'impôt sur le revenu.

Une grève d'une heure qui concernait également les ouvriers de la Guerre et de l'Air fut immédiatement annoncée par l'ensemble des syndicats pour le lendemain 1er février.

2. Le 1er février 1935 : une répétition générale ?

Suivant les consignes de Berthelot qui voulait faire de ce mouvement un avertissement pour le gouvernement, les grévistes n'entrèrent qu'au dernier moment dans l'enceinte, avant la fermeture des grilles[51], et attendirent 9 heures pour commencer le travail.

Cependant, un événement lié à la discipline vint accroître l'énervement de travailleurs déjà piqués au vif depuis la veille au soir. Plus de 1 000 d'entre eux appartenant aux Bâtiments en fer, aux chantiers du cuirassé *Lorraine* et du croiseur léger *La Galissonnière*, furent empêchés de prendre le travail à 9 heures, les marronniers ayant été fermés à 8h30. Ils furent donc marqués « manquants » et rien ne fit revenir la hiérarchie des Constructions navales sur cette décision. La Marine n'avait jamais été réputée pour sa psychologie en matière de désamorçage des tensions sociales. Cette situation était-elle due à l'incapacité à manager un groupe d'ouvriers civils de la part d'officiers aux ordres d'un vice-amiral se pavanant à cheval à l'intérieur de l'établissement ? Ou était-ce les effets d'une volonté délibérée de laisser se dégrader des situations à tel point que le seul recours, de la part des ouvriers, restaient l'insoumission et la violence auxquelles devaient répondre nécessairement la répression ?

---

[49] Celle-ci se déroula dans les rues brestoises le jour prévu – le 11 – dans le calme, et rassembla entre 2 000 et 3 000 participants, selon les sources. Notons que la veille 10 janvier, à Cherbourg, les confédérés avaient également refusé de se joindre aux unitaires et aux chrétiens qui, de concert, avaient décrété une grève d'une heure.

[50] Réunion confédérée du 16 janvier. AD Finistère 1 M 241. Comme à son habitude également, Berthelot invoqua les entraves apportées aux pourparlers par le ministre des Finances Louis Germain-Martin.

[51] Une manière de ne pas être marqué « manquant » par les surveillants, mais seulement retardataires. Environ 2 500 ouvriers participèrent en n'entrant qu'entre 8h et 8h25 (délai accordé aux retardataires avant fermeture des grilles).

Quelles qu'en étaient les raisons exactes, les ouvriers des Bâtiments en fer commencèrent à défiler en chantant *L'Internationale* au sein même de l'établissement militaire, « recrutant » à leur passage d'autres camarades qui montraient ainsi leur solidarité. Devant une effervescence grandissante, l'autorité maritime, en application du règlement, donna, vers 10h45, l'ordre de fermeture de l'arsenal qui fut alors évacué sans incident. Les ouvriers, au nombre de 5 000, la plupart en tenue de travail, sortirent par les diverses portes et gagnèrent en cortège la place de la Liberté, la Maison du Peuple étant trop exiguë pour un tel nombre d'auditeurs.

Cependant, certains ayant laissé leurs effets de ville ou leur bicyclette à l'intérieur de l'arsenal, ils tentèrent d'aller les rechercher à 12h45 mais les portes restèrent fermées, sauf celle de la Corderie qui fut forcée par la pression des manifestants[52]. Puis, à 14 heures, au nombre de 4 à 5 000, ils formèrent plusieurs cortèges en ville[53] jusqu'à la place Wilson, point de ralliement fixé par les dirigeants syndicaux. Discours et harangues se succédèrent alors du haut du kiosque habituellement occupé par la musique des équipages de la flotte. Berthelot s'efforça de conserver les rênes d'un mouvement qui, insensiblement, semblait déjà lui échapper. De manière évidente, le calme n'était plus de mise. Il termina son allocution par un appel à la reprise du travail pour le lendemain 2 février au matin. Mais Jacques Damoy, secrétaire général de l'UD confédérée, prit la parole à son tour pour assurer les ouvriers de l'arsenal du soutien des travailleurs du secteur privé, mais également pour appeler à poursuivre la grève le lendemain. Une cacophonie qui trahissait les divergences qui existaient maintenant au sein de la CGT de l'arsenal et du Finistère. Puis les unitaires intervinrent pour dénoncer les scandales politico-financiers, les décrets-lois et le fascisme. Cadec, ancien secrétaire de la CGTU de l'arsenal, puis Gourtay, trésorier du même syndicat et militant communiste, invitèrent les manifestants à défiler devant le siège des Croix-de-Feu, rue Amiral Linois et de la Solidarité française, hôtel du Cheval Blanc[54], rue d'Algésiras. Au terme des discours, un cortège passant par la rue Amiral Linois ne manqua pas de mettre en application ces recommandations en déclenchant une bagarre sans gravité. Vers 16h30, un nouveau cortège de 300 jeunes ouvriers conspua l'autorité maritime devant l'hôtel Saint-Pierre et tenta d'en enfoncer la porte, puis se dirigea vers le siège de la Solidarité française où il fut refoulé par le service d'ordre[55]. Sur le chemin du retour, ils renversèrent un camion du peloton de mobiles n°43 avant de retourner à la Maison du Peuple où, vers 18h30, les dirigeants unitaires et confédérés récupérèrent la main sur le mouvement. Le travail reprit tout à fait normalement le lendemain matin 2 février, conformément au mot d'ordre de Berthelot et à l'encontre de celui de Damoy, mais sans que le gouvernement n'ait modifié une ligne quelconque à son projet.

Il n'y eut que peu de conséquences immédiates de ces événements : quelques contusions des deux côtés, deux blessés légers parmi les forces de l'ordre, un camion et une porte endommagés et, en définitive, aucune interpellation. Mais les effets à plus long terme devaient être

[52] Un règlement ministériel de 1911 ajournait automatiquement la reprise du travail au lendemain en cas de fermeture précipitée de l'arsenal pour risque de troubles.

[53] Lors de son passage rue de Siam, un des cortèges tenta, mais en vain, de forcer la porte de la préfecture maritime.

[54] Hôtel tenu par un dénommé Muzy, qui, depuis quelques mois, tentait de recruter, avec peu de succès, des volontaires pour intégrer le groupe « Solidarité française – Chemises bleues » du « Duce français » François Coty.

[55] Les brigades de gendarmerie de Brest et Lambézellec avaient été mobilisées pour prêter main forte à la police locale (50 agents sous le commandement du chef de la Sûreté), de même que trois pelotons de mobiles pour la défense de la préfecture maritime. D'autre part, la garnison était consignée pour la protection de l'arsenal.

d'une toute autre nature, six mois plus tard, en suivant un *modus operandi* identique, au cours d'un brutal déferlement de violences qui devait mener la cité du Ponant au bord de la révolution[56].

Quel fut le schéma directeur du déroulement des opérations en ce 1er février 1935 ? Incontestablement, des méthodes directement inspirées du combat de rue – d'une « guérilla urbaine » avant l'heure[57] – étaient venues s'ajouter aux grandes lignes des mouvements insurrectionnels d'antan, ceux menés par les Pengam, Le Gall et autres Capitaine.

Tout commença par l'application d'une mesure gouvernementale impopulaire allant à l'encontre des intérêts des travailleurs, une mesure pour le moins inappropriée en temps de crise économique, alors qu'un climat de tension extrême suscité par la situation politique nationale et internationale animait depuis quelques mois le monde ouvrier. Il ne fallait à ce moment que peu de chose pour mettre le feu aux poudres.

C'est en définitive un événement *a priori* sans grande importance qui servit d'étincelle : quelques casiers fermés trop tôt le matin et que, discipline et précision militaire oblige, personne ne voulut rouvrir.

Tout en réveillant, si besoin en était, le vieux sentiment antimilitariste toujours latent à l'arsenal, une protestation propre à un ou deux chantiers fit tâche d'huile. Cependant, des cortèges à l'intérieur même de l'enceinte constituèrent une nouveauté en même temps qu'un affront intolérable pour l'autorité maritime. Pire encore, *L'Internationale* avait retenti dans l'établissement, une chanson séditieuse s'il en était pour le corps des officiers et qui, à leur sens, démontrait une volonté insurrectionnelle manifeste.

Suivant le code militaire, la décision fut prise de fermer l'arsenal, permettant au mouvement d'essaimer dans la ville, entraînant quelques affrontements parfois musclés avec le service d'ordre[58], des dégradations, et, en conséquence, la répression des forces de police renforcées pour l'occasion. C'est-à-dire un climat de nature à effrayer la population.

Au cours de cette journée également, une autre nouveauté : la composition programmée de plusieurs cortèges partant de divers points de la ville, puis une dislocation laissant la place à des groupes plus restreints et plus mobiles qui se livrèrent, semble-t-il de manière spontanée, aux attaques contre la préfecture maritime d'une part, contre les sièges des ligues d'extrême droite d'autre part[59].

De ces altercations en ville, il s'ensuivit une tentative, plus ou moins réussie, de reprise en main de la part des syndicats face à un mouvement qui semblait leur échapper. Berthelot pour la CGT et Gourtay pour la CGTU, lancèrent, de concert, des appels au calme. Jusqu'à ce premier février 1934, il ne fut que rarement question d'apaiser les manifestants dans leurs dérives. Depuis le début de l'ère Berthelot, la situation ne s'était jamais véritablement présentée. Auparavant, la tendance générale des anarcho-révolutionnaires des années 1900-1914 ou des bolcheviques de la « bande à Capitaine » était plutôt d'encourager les participants dans ce genre d'entreprises.

---

[56] Un rapport de police daté du 1er février 1935 au soir détaille l'intégralité de cette journée. AMC Brest 2I.

[57] Méthode théorisée en 1969 par Carlos MARIGHELLA, *Minimanual do Guerrilheiro Urbano*, consultable sur http://www.terrorisme.net. Voir également sur ce sujet Gérard CHALIAND, *Les guerres irrégulières*, Paris, Folio, 2008.

[58] Dans son rapport du 1er février au soir, le sous-préfet fait mention de coups de pieds et de poings, mais également de jets de pierres et de tessons de bouteilles, de bris de mousquetons, de pneus crevés au couteau, etc.

[59] Auparavant, il s'agissait généralement d'un seul défilé, destiné à regrouper le plus possible d'ouvriers en signe de puissance, jusqu'à la dislocation, habituellement prononcée place Wilson.

Comme de coutume, la manifestation laissa la place aux commentaires et à la désignation des responsables des dérapages, de la part des autorités, mais également des syndicats et de la presse. Du côté des forces de l'ordre, dans un premier temps, ce fut la responsabilité des communistes qui fut mise en avant. Par exemple, le sous-préfet en attribuait la paternité « à un groupe de 1 000 manifestants de tendance communiste […] et dont un grand nombre était pris de boisson »[60]. Pourtant, à moins qu'il ne se soit agi d'éléments incontrôlés du parti ou de militants rejetant la nouvelle stratégie adoptée depuis l'année précédente[61] par Maurice Thorez et Benoît Frachon, les communistes et les unitaires, à ce moment, n'avaient aucun intérêt à faire dégénérer un mouvement revendicatif – qui de surcroît paraissait justifié à une bonne partie de l'opinion publique brestoise –, au risque d'effrayer certaines catégories de la population et de les couper du projet de Front commun. Quant aux 1 000 adhérents ou sympathisants communistes, on se demande bien où le sous-préfet les avait trouvés, lui qui ne s'inquiétait plus depuis déjà quelques années d'un mouvement qu'il décrivait lui-même comme étant à l'état squelettique, composé tout au plus de quarante à cinquante éléments, communistes et unitaires confondus.

Dans cette chasse aux sorcières apparut également un fait nouveau : l'identification d'un meneur, et d'un seul, mais surtout d'un personnage qui n'était pas un des responsables syndicaux les plus en vue à ce moment : Auguste Le Lann[62]. Même si cet ouvrier chaudronnier était connu pour ses opinions libertaires et qu'il faisait partie du bureau confédéré de l'arsenal, il n'avait, pour l'heure, qu'un rôle relativement effacé dans le monde syndical brestois. Responsable – aux dires des autorités – des groupes qui s'étaient attaqués tant aux locaux des Croix-de-Feu et de la Solidarité Française qu'aux forces de police, les événements sociaux de 1935 allaient en faire la figure de l'anarchisme brestois des années Trente et surtout de l'après-guerre[63].

Du côté des syndicats, on attribua immédiatement les responsabilités des dérives à des éléments alcoolisés[64] étrangers au monde du travail. Le 1er mars, Berthelot allégua que les exactions avaient été commises par des manifestants « qui n'étaient pas des syndiqués». Comme ce fut souvent le cas par le passé, nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, il s'agissait de séparer le bon grain de l'ivraie, d'imputer les éventuelles exactions à des « étrangers », les ouvriers de l'arsenal ne pouvant vraisemblablement, en aucune occasion, franchir les limites de la légalité.

Enfin, dernier fait inhabituel dans ce genre de mouvement revendicatif, *La Dépêche de Brest*, *Le Courrier du Finistère* et l'ensemble de la presse de droite ne furent pas les seuls à dénoncer les dérives. Alors que par le passé, les journaux de gauche trouvaient généralement des excuses aux manifestants les plus vindicatifs – voire légitimaient leurs exactions –, cette fois, *Le*

[60] Rapport du sous-préfet de Brest du 1er février en soirée. AD Finistère 1 M 242.

[61] Le 16 février, par exemple, Valière « tint à féliciter les ouvriers de l'arsenal de toutes tendances d'avoir tenu la rue et d'avoir voulu corriger en fin de journée les membres de la Solidarité Française » . Commissaire spécial le 16 février 1935. AD Finistère 1 M 242.

[62] Né en 1904, Auguste Le Lann était entré en 1928 à l'arsenal, ouvrier chaudronnier cuivre au chantier « N ». Voir sa notice rédigée par Georges-Michel THOMAS et Rolf DUPUY sur le cédérom du MAITRON.

[63] Le Lann était également cité nommément par le sous-préfet comme étant le meneur des 1 000 sympathisants communistes. Ce qui démontre une nouvelle fois, six mois à peine avant la naissance du Front populaire, la confusion qui pouvait régner dans les esprits des autorités quant à la nature exacte des opinions défendues par l'ensemble des formations de la gauche classée « extrême » et plus globalement de la contestation ouvrière brestoise.

[64] Cette considération, qui apparaissait régulièrement dans les rapports des autorités, restait exceptionnelle, publiquement, de la part des syndicats. Dans les réunions privées, ce phénomène était par contre fréquemment abordé.

Cri du Peuple condamna l'attitude injurieuse des manifestants devant la préfecture maritime, évoquant des ouvriers avinés et parlant même « d'antifascisme intempestif ». Il est vrai que depuis les événements insurrectionnels qui avaient marqué le tournant des années Vingt, le journal socialiste avait suivi le même itinéraire politique que son « inspirateur » historique, Émile Goude, vers une modération qui frôlait parfois une certaine communauté d'opinion avec la presse centriste.

Enfin, et pour en terminer avec cette journée du 1er février 1935, le mouvement de l'arsenal ne fut pas suivi par les autres corporations, notamment celles du privé. Alors que les personnels de l'Air et de la Guerre étaient conviés à y participer, seule une trentaine d'ouvriers de l'aéronautique basés à Laninon se mobilisa. À la Pyrotechnie de Saint-Nicolas, seulement 75 travailleurs sur 500 débrayèrent une heure. Seule la participation de la poudrerie du Moulin-Blanc fut plus significative, avec 216 grévistes sur 400 ouvriers, pendant une heure également. Selon le sous-préfet[65], les fonctionnaires et les retraités demeurèrent à l'écart du mouvement, indifférents à une mesure qui les avait frappés sept à huit mois auparavant.

Berthelot avait voulu faire de cette grève du 1er février un mouvement d'avertissement pour le gouvernement, mais celui-ci ne plia pas. Ce dont ne se doutait sans doute pas le leader confédéré, c'est qu'il avait réussi à créer, par cette décision, les conditions favorables au développement d'une répétition générale, dans les rues de Brest, pour un mouvement de plus grande ampleur qui, quelques mois plus tard, allait précipiter la cité du Ponant au bord de l'explosion.

3. Situation politique et syndicale brestoise

Le climat s'apaisa au cours du mois de février. Les discussions relatives à la réunification revinrent à l'ordre du jour. La CGTU, au niveau national, acceptait concession sur concession[66]. Dans le Finistère, Paul Valière fut même remplacé à la tête de l'Union régionale unitaire par Auguste Havez, réputé plus conciliant, qui transféra le siège de l'URU à Concarneau[67].

Pour sa part, Charles Berthelot persistait – malgré les avancées nationales en ce sens – à dénoncer l'inféodation de la CGTU à la SFIC et à opposer un refus catégorique à toutes les demandes d'union formulées par les unitaires. Pourtant, au même moment, le leader confédéré était contacté par Émile Goude pour intégrer la liste que le député de la 1ère circonscription de Brest souhaitait présenter aux élections municipales des 5 et 12 mai contre la liste radicale sortante de Victor Le Gorgeu. Berthelot, qui venait de récupérer son poste de secrétaire général le 1er mars, refusa, mais cette proposition démontrait une nouvelle fois, si besoin en était, les collusions des confédérés avec les socialistes.

Ce refus provenait-il du fait que plusieurs responsables de la section brestoise de la SFIO prônaient l'union électorale avec les communistes ? Le 16 février, Joseph Le Meur, secrétaire de la section socialiste, n'hésitait pas à demander aux travailleurs de se grouper autour de leurs partis pour faire triompher la gauche et faire « mordre la poussière à M. Le Gorgeu ». À sa suite, François

[65] Rapport du 1er février au préfet du Finistère – AD Finistère 1 M 242.

[66] Le 6 juin, la SFIC et la CGTU annoncèrent dans *L'Humanité* qu'elles rejetaient l'organisation des fractions communistes dans les syndicats, mettant toutes les cartes entre les mains de la CGT.

[67] Pour Claude PENNETIER, dans le MAITRON, Auguste Havez aurait été nommé à la tête de l'URU courant 1933 et Paul Valière en aurait été l'adjoint à partir de cette date. Pour notre part, nous n'avons trouvé mention d'A. Havez comme secrétaire-général de l'URU qu'à compter de fin 1934 et surtout début 1935. Pour les autorités, il semble que P. Valière ait continué de conduire le syndicat unitaire dans le Finistère jusqu'à cette date.

Tanguy-Prigent appela également les ouvriers à faire abstraction de toute lutte intestine, préconisant « l'unité complète qui doit triompher de la réaction ». Même s'il s'agissait vraisemblablement d'un ralliement sous la bannière socialiste, les mots accord et unité étaient prononcés. Valière, quant à lui, avait repoussé tout pacte d'union au premier tour mais avait évoqué le désistement au second en faveur des socialistes[68].

Si bien que le 5 mai[69], les forces de gauche se présentèrent en ordre dispersé : Goude, d'une part, avec une liste composée de socialistes de diverses tendances ; Paul Valière, d'autre part, à la tête d'une liste communiste de seulement dix-neuf noms, parmi lesquels de nombreux ouvriers de l'arsenal[70].

VILLE DE BREST

ELECTIONS MUNICIPALES - SCRUTIN de BALLOTAGE du 12 MAI 1935

Aujourd'hui Communistes & Sympathisants se comptent

La Ville de Brest est-elle mûre pour le communisme ?

C'est la question à laquelle les électeurs ont à répondre.

Jusqu'à présent le communisme n'entrait pas en ligne de compte dans nos élections locales.

Pour la première fois, la doctrine de Moscou est représentée par un candidat qui peut être élu.

Illustration N°29 – Élections municipales de 1935 - Affiche annonçant l'arrivée du communisme à Brest
(A.D. Finistère 3 M 341)

La défaite fut cinglante pour la gauche et seuls trois candidats socialistes – Guillaume Messager, Henri Buisson et Théodule Simon – parvinrent à obtenir un siège au second tour, trois militants qui prirent toujours, notamment dans les moments de crise, des positions favorables à l'alliance avec le Parti communiste. La composition de la nouvelle municipalité – 16 radicaux socialistes, 14 radicaux indépendants dont le maire, 3 URD et 3 SFIO – n'était pas de nature à encourager la dynamique de front unique dans la cité du Ponant. D'autant qu'à l'image de son premier édile farouchement hostile au collectivisme, l'anticommunisme de ses membres, souvent issus de catégories socioprofessionnelles supérieures ou moyennes, était connu[71].

[68] « Le pacte d'union ne prévoit pas de liste commune avec les socialistes, mais au deuxième tour, les communistes observeront la discipline républicaine ». Rapport du commissaire spécial le 16 février - AD Finistère 1 M 219.

[69] Voir notamment Yvon TRANVOUEZ, « Mythes et réalités du « vieux Brest » (1914-1944), dans Marie-Thérèse CLOITRE-QUERE (Dir.), *Histoire de Brest*, Brest, CRBC, 2000.

[70] Pour les plus connus : François Beuzen (2e de liste) ; Jean Balcon (4e de liste) ; Jean Goualch ; Y. Gourtay ; R. Le Meur ; Louis Thierry ; Louis Ménez ; Ch. Gosselin ; Charles Tanguy (ancien de l'arsenal).

[71] La liste Le Gorgeu ne comptait qu'un seul ouvrier de l'arsenal : Jean Gardic. Saint-Pierre avait réélu la liste dirigée par le radical indépendant sortant Victor Eusen et composée de 2 radicaux-socialistes, 15 radicaux indépendants, 1

Pendant ce temps, à l'échelle nationale, le processus de rapprochement entamé le 12 février 1934 était parvenu à la constitution du Rassemblement populaire, le 17 juin 1935. Après 17 mois de tractations, il devait aboutir, le 14 juillet, à la naissance officielle du Front populaire, au cours des « Assises de la paix et de la liberté » organisées par l'ensemble des forces de gauche et les associations syndicales et pacifistes, au vélodrome de Buffalo, à Montrouge[72].

Le Comité de vigilance brestois organisa pour ce même 14 juillet – en l'absence remarquée des radicaux-socialistes qui avaient décliné l'invitation –, une journée antifasciste dans la cité du Ponant. Sous la présidence de l'ouvrier unitaire de l'arsenal Maudet, secrétaire du comité, il fut même décidé d'envoyer une délégation des diverses tendances à la manifestation prévue à Châteaulin et, si possible dans toutes les autres qui seraient organisées dans le département : Quimper, Quimperlé, Concarneau, Landerneau ou Pont L'Abbé[73].

Le conseil municipal n'était pas en reste dans la lutte contre les fascismes. En séance du 11 juillet, un des trois élus SFIO, Guillaume Messager, présenta un vœu qui fut adopté à l'unanimité :

> « Le conseil municipal de Brest réuni hors séance le 11 juillet, considérant les menaces que font peser sur les libertés démocratiques et sur le régime républicain les manœuvres de guerre civile des ligues organisées militairement et en particulier des Croix-de-Feu :
> - Demande énergiquement au gouvernement de ne pas se borner à des déclarations qui veulent établir un étrange parallélisme entre l'action offensive des ligues fascistes et l'action de défense des organisations républicaines et ouvrières, mais de manifester la sincérité des ses affirmations en décidant le désarmement des ligues paramilitaires.
> Je demande à nos collègues qui ont été élus sous le signe républicain de se rallier à ce vœu » [74].

Le matin du 14, à Brest, dès 9h30, un défilé de 2 000 personnes[75] suivit l'ensemble des forces politiques et syndicales de la gauche brestoise du Petit Paris en Lambézellec[76] jusqu'à la Place Wilson.

Au cours du trajet, un pantin figurant Le colonel de La Rocque fut promené dans les rues et les slogans tels : « Hou Hou, à bas les fascistes ! », « La Rocque en prison ! », furent accentués en passant devant la préfecture maritime et la rédaction de *La Dépêche de Brest*. À 10h45, c'est à Berthelot que revint l'honneur de faire lecture du serment distribué dès la veille, par voie de tracts, dans les rues de Brest et dans l'ensemble de la France[77]. L'après midi, le film antimilitariste *La grande coupable* fut projeté.

---

républicain de gauche, 8 URD et un conservateur (sur 27 conseillers, trois étaient ouvriers à l'arsenal dont le leader de la CFTC Michel Floch); Saint-Marc avait reconduit le démocrate populaire Yves Jaouen (23 conseillers démocrates populaires sur 23, dont cinq ouvriers de l'arsenal). Seul Lambézellec, bastion de gauche, restait fidèle à la SFIO en réélisant son maire socialiste M. Hervé à la tête d'une équipe composée de 17 SFIO et 10 radicaux-socialistes (dont quatre ouvriers de l'arsenal et un chef d'équipe).

[72] Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations…, op. cit.,* p. 339-351. Par exemple, l'épouse de Jean Cornec, Josette, institutrice également, y représenta les femmes pour le département.

[73] Sur ordre du ministre de l'Intérieur du cabinet Laval, M. Paganon (dépêche du 9 juillet), les préfets facilitèrent les amusements, jeux, bals, concours, tournois sportifs, pour faire pièce à cette profusion de manifestations antifascistes qui allait toucher l'ensemble du pays. « Il faut qu'au lendemain du quatorze juillet prochain, la République apparaisse plus forte, plus unifiée, plus grande aux yeux du monde et de la France elle-même ». AD Finistère 1 M 226.

[74] Registre des délibérations du conseil municipal de Brest – AMC Brest.

[75] Jusqu'à 5 000 suivant les sources. Christian BOUGEARD, « Le Front Populaire en Bretagne …», *op. cit.*

[76] Aux environs de l'actuelle place de Strasbourg.

[77] AD Finistère 1 M 226. Parallèlement, *l'Action Française* faisait campagne contre la célébration de la fête nationale, en placardant des affiches : « La république a les fêtes qu'elle mérite ! Née dans la boue et dans le sang du peuple, elle ne pouvait trouver un plus digne sujet de commémoration. C'est vraiment la fête du front commun. Laissons-la-lui ».

Illustration N°29 – 14 juillet 1935 à Brest. Le pantin du colonel de La Rocque pendu à une perche
(*La Dépêche de Brest* du 15 juillet 1935)

Le 14 juillet 1935, à Brest comme dans l'ensemble du pays, marqua bien la naissance du Front populaire. Mais la lutte n'était pas encore gagnée, les ligues n'étaient toujours pas dissoutes et la victoire aux prochaines législatives était très loin d'être acquise. Il fallait composer avec les radicaux qui représentaient une force politique encore majoritaire dans le pays et qui émettaient de nombreuses réserves quant à leur adhésion, ainsi qu'avec les réticences dont faisaient preuve certains socialistes situés à la droite de la SFIO.

b) Mois d'août tragique à Brest

L'agitation qui animait la ville depuis février 1934, allait, trois semaines après l'appel de Buffalo, dégénérer jusqu'à l'affrontement sanglant, dans ce que nombre d'observateurs qualifièrent de soulèvement insurrectionnel. Entre le 5 et le 9 août, la rue fut le théâtre de véritables émeutes telles que la cité n'en avait plus rencontrées depuis 1904. À un tel point qu'elles plongèrent Brest au bord du chaos, engendrant des déprédations, des blessés, un sentiment de terreur dans la population et, au bout du compte, trois morts dans les rangs ouvriers. Cependant, si elles furent tragiques, ces journées eurent également un effet incontestable sur l'accélération du processus de ratification des accords de Front populaire, notamment de la part de certaines tendances de la gauche, « frileuses » à l'idée de toute association avec des mouvements marxistes[78].

Nous ne développerons pas ici le détail des diverses manifestations[79]. Nous essayerons principalement de préciser les différentes étapes qui amenèrent à un tel pourrissement de la situation, de déterminer l'implication et le rôle des diverses tendances ou individualités qui y prirent part et surtout de dégager les conséquences qui en firent un des événements qui contribuèrent indirectement à la victoire du Front populaire au printemps 1936.

---

[78] Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical, Vol. 2 : Crise du radicalisme, 1926-1939.*, FNSP, 1982, p. 377-381.

[79] Nous nous permettons de renvoyer à notre article : Alain LE MOIGNE, « Août 1935 à Brest – Un souffle révolutionnaire aujourd'hui oublié », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, Tome XC, 2012, p. 191-213. Sinon, voir également Paul COAT, « Les 10 % de Laval et les grèves d'août 1935 à l'arsenal de Brest », *Les Cahiers de l'Iroise*, N° 176, 1997, p. 23-26 ; Gérard REYNAUD, « La CGT dans le Finistère, 1921-1935 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 102, numéro 3, 1995, p. 79-85, de même qu'un article du *Monde diplomatique* (n° 627, juin 2006, p. 28), écrit par Benoit KERMOAL : « Colère ouvrière à la veille du Front populaire »

1. Nouvelles causes au mécontentement des agents de l'État

Une nouvelle fois, ce fut une décision gouvernementale qui mit le feu aux poudres. Suite à l'application du décret Doumergue au 1er janvier, le cabinet Laval, en poste depuis le 7 juin, décréta, dans la nuit du 16 au 17 juillet 1935[80], de nouvelles mesures budgétaires d'économies. Celles-ci se présentaient sous la forme de vingt-huit décrets-lois destinés à limiter les dépenses de l'État. Le onzième, dans son article 3, prévoyait une diminution des traitements des fonctionnaires et agents de l'État à compter du 1er août selon un barème allant de 3 à 10% en fonction du salaire annuel. Le supplément familial était lui aussi touché pour les travailleurs ayant moins de 3 enfants à charge. À partir de ce nombre, au contraire, il était réévalué selon un taux dégressif allant de 15% à 7% en fonction de la rémunération. Si bien que les catégories les plus défavorisées (3 et 4%) ayant plus de trois enfants retrouvaient un salaire sensiblement identique à celui qu'ils percevaient antérieurement au 16 janvier. Mais globalement, dans la plupart des cas, les deux décrets cumulés impactaient les traitements d'un montant allant de 8% pour les plus précaires à 14% pour les plus favorisés des travailleurs des arsenaux.

Regonflé par les rassemblements du 14 juillet et l'annonce des accords de Front populaire, le cartel des services publics – confédérés et unitaires associés[81] – organisa un mouvement de protestation dès le 19. Celui-ci commença par un meeting à la Maison du Peuple au cours duquel Berthelot réitéra sa ferme opposition à toute démonstration dans les rues. Il ne fut pas écouté et Auguste Le Lann, Yves Gourtay, et d'autres jeunes responsables ouvriers prirent la tête d'un cortège de 3 000 fonctionnaires, employés et retraités qui s'étaient joints aux ouvriers de l'arsenal.

Même les petits commerçants, qui entrevoyaient à nouveau des menaces pour leur activité, se montrèrent solidaires et participèrent au défilé par l'entremise de leur « Groupement de défense du petit, moyen commerce et artisans du Finistère ». Signe des temps ou « ras le bol » à l'égard de la modération de Berthelot, quand le cortège arriva place Wilson, ce fut Auguste Le Lann, le nouveau leader libertaire brestois, qui annonça la dislocation. Au même moment, du haut du kiosque, le leader de la CGT voulut prendre la parole, mais il fut copieusement hué. Il ne devait jamais pardonner cet « affront » à Le Lann.

Le 23 juillet, devant 4 000 auditeurs environ, Drapier, puis Valière, prirent la parole. Ce dernier ne tint pas, exceptionnellement, un discours particulièrement vindicatif contre le gouvernement, les groupements fascistes ou les tièdes des partis « bourgeois ». Il se contenta d'inciter les ouvriers de la ville à se syndiquer comme ceux de l'État et appela à l'unité syndicale et même à l'unification. Malgré une notification d'interdiction[82] et les nouvelles réticences de Berthelot, un cortège traversa le centre ville jusqu'à la place de l'Harteloire où il se disloqua.

---

[80] P. Laval avait pris soin d'attendre le lendemain du rassemblement de Buffalo pour promulguer ces mesures.

[81] Créé dès le lendemain de la promulgation des décrets-lois, il était composé des diverses tendances de la gauche syndicale brestoise, même si la présence confédérée était naturellement largement majoritaire: secrétaire : Ch. Drapier, des instituteurs ; membres : Berthelot pour l'UD CGT; G. Madec, des PTT CGT ; R. Martin, du groupe libertaire ; Gourtay, CGTU arsenal et secrétaire des Jeunesses communistes de la région brestoise ; Lautridou, des cheminots CGT ; Le Meur, instituteur et secrétaire de la section SFIO ; Rault, CGT ; Soubigou, Mutilés du travail ; A. Le Lann, Jeunesses syndicalistes ; Vibert, pour les retraités ; Eucat et Gouzien, des services municipaux CGT et CGTU.

[82] Dès le 15 juillet, au lendemain du rassemblement de Montrouge et en prévision des conséquences qu'engendreraient ses décrets-lois, le gouvernement Laval interdit toute manifestation sur la voie publique. Avant chaque manifestation, (19 et 23 juillet, 1er août) une notification fut faite aux organisateurs et des procès-verbaux furent dressés pour infraction à l'article 6 de l'Arrêté municipal du 17 juin 1932 sur les rassemblements sur la voie publique.

Comme ce fut déjà le cas le 19, aucun incident ne fut à déplorer. Un service d'ordre conséquent avait été déployé[83] et les magasins avaient baissé leurs rideaux de fer. Aucun incident mais des slogans qui exprimaient l'écœurement et la détermination d'une catégorie qui se sentait de plus en plus stigmatisée, bouc émissaire de la situation économique déplorable qui sévissait alors dans le pays : « À mort Laval ! », « La Rocque au poteau ! », « Aux chiottes Mandel ! », et, en passant devant la mairie : « Démission ! ».

	Situation au 1er janvier 1935	Situation au 16 janvier 1935	Après le 16 juillet 1935
Ouvriers ayant 2 enfants à charge			
	Cas du prélèvement de 4 %		
Salaire d'un manœuvre Indemnité pour charge de famille	736 135	706 135	677,76 129,60
Total	871	841	807,36
	Cas du prélèvement de 6 %		
Salaire d'un ouvrier relieur Indemnité pour charge de famille	898 135	862 135	810,28 126,90
Total	1 033	997	937,18
	Cas du prélèvement de 8 %		
Salaire d'un conducteur de grue Indemnité pour charge de famille	952 135	914 135	840,88 124,20
Total	1 087	1 049	965,08
	Cas du prélèvement de 10 %		
Salaire d'un ouvrier menuisier Indemnité pour charge de famille	1 048 135	1 006 135	905,40 121,50
Total	1 183	1 141	1 026,90
Ouvriers ayant 4 enfants à charge			
	Cas du prélèvement de 4 %		
Salaire de base d'un manœuvre Indemnité pour charge de famille	736 425	706 425	677,76 484,80
Total	1 161	1 131	1 162,56
	Cas du prélèvement de 6 %		
Salaire d'un ouvrier relieur Indemnité pour charge de famille	898 425	862 425	810,28 474,70
Total	1 323	1 287	1 284,98
	Cas du prélèvement de 8 %		
Salaire d'un conducteur de grue Indemnité pour charge de famille	952 425	914 425	840,88 464,60
Total	1 377	1 339	1 305,48
	Cas du prélèvement de 10 %		
Salaire d'un ouvrier menuisier Indemnité pour charge de famille	1 048 425	1006 425	905,40 454,50
Total	1 473	1 431	1 359,90

Tableau N°14 – Effets des décrets-lois Doumergue et Laval sur les traitements des ouvriers des arsenaux
(D'après A.D. Finistère 1 M 193)

[83] 214 hommes furent mobilisés le 19 : police municipale (69), gardes mobiles à cheval (peloton N°43 = 30 hommes), gendarmerie maritime (30), gendarmerie départementale (85). Le 23, ils étaient 60 de plus, tout comme le 1er août.

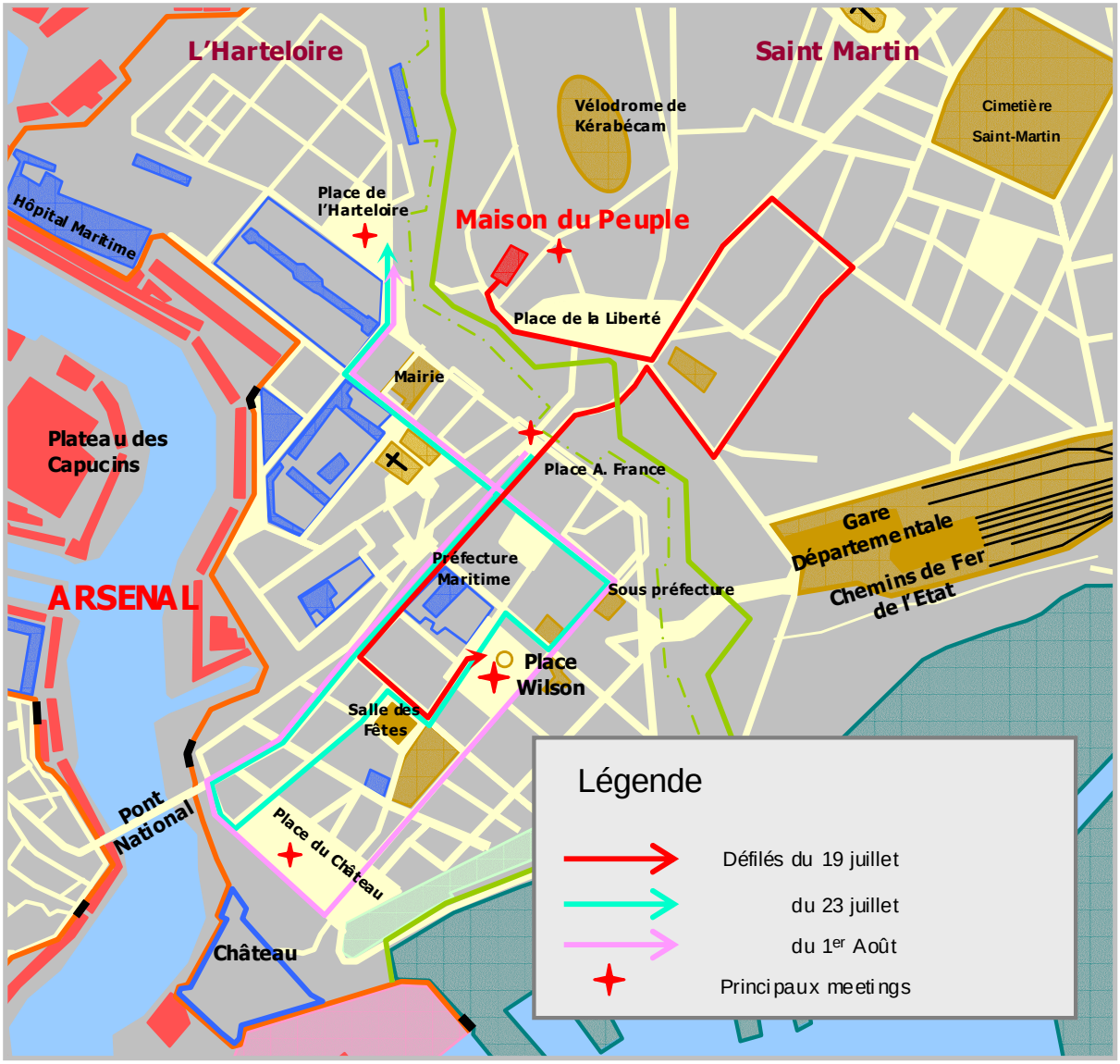

Plan N°2 – Les défilés de protestation contre les décrets-lois Laval – 19 et 23 juillet, 1er août 1935
(D'après A.D. Finistère 1 M 193)

Ces deux premières manifestations entrainèrent des conséquences immédiates, notamment pour le syndicat confédéré de l'arsenal. Le 19, puis surtout le 23, il était évident que C. Berthelot n'avait pas été écouté par ses propres troupes qui constituèrent l'essentiel des cortèges protestataires. Or, pour les militants, il s'agissait d'une revendication clairement professionnelle et s'ils n'exprimaient pas leur colère en de telles occasions, quand le feraient-ils ? Le bureau convoqua une réunion extraordinaire le 26 juillet et la position de Berthelot s'y trouva incontestablement fragilisée. Il conserva néanmoins son poste, mais la manifestation du 23 devait marquer la fin d'un système de « pensée unique » à la CGT de l'arsenal de Brest.

Le 1er août, le cartel confédéré et unitaire des services publics mobilisa à nouveau. Cette fois, les retraités étaient venus en nombre, conduits par un Jean-Claude Vibert qui n'avait rien perdu de ses ardeurs d'autrefois[84]. Ils furent 5 à 6 000 à suivre Drapier, Valière, Vibert, Soubigou,

[84] Le 27 juillet, salle du Luna Park, l'Union des retraités de Brest informait ses adhérents que les pensions étaient impactées par les mesures gouvernementales. Décision fut prise à ce moment de participer au mouvement du 1er août.

Gourtay, Eucat, Mathurin Rault et, cette fois, Berthelot, dans les rues du centre ville. Un arrêt et des huées devant la préfecture maritime furent les seuls éléments particulièrement significatifs à signaler au cours de la manifestation. Cependant, un commentaire du commissaire spécial de Brest[85] nous porte à penser que les dérapages du 1er février avaient alerté l'ensemble des forces favorables au Front populaire et que celles-ci se méfiaient du jusqu'auboutisme d'une des composantes « historiques » de la contestation brestoise, le parti anarchiste[86]. Un commentaire qui démontrait également que la vengeance de Berthelot ne s'était pas fait attendre :

> « Le jeune Le Lann avait été relégué au 3e rang, les dirigeants du mouvement ayant constaté que cet agitateur avait tendance à s'attribuer une importance qu'on est loin de lui désirer de voir acquérir ».

Place de l'Harteloire, où eut lieu la dislocation, un petit meeting fut improvisé. Les différentes tendances présentes prirent tour à tour la parole : Berthelot, Pierre Guéguin, Vibert et Valière. L'unité d'action socialistes / communistes semblait être réalisée à Brest, même si elle peinait à dissimuler les divergences idéologiques et les haines personnelles. Le soir même, lors d'une réunion organisée par la fédération de la SFIC, Valière en appelait une nouvelle fois à l'ensemble des forces de Front populaire. Mais ce fut le maire de Concarneau qui fit le discours le plus remarqué, parlant notamment du Pacte Franco-soviétique « qui montrait combien la France était obligée de se rapprocher des communistes russes, qu'elle finissait par comprendre que son intérêt était en jeu »[87]. S'il était sans doute vrai que les intérêts des deux pays étaient communs vis-à-vis du péril hitlérien, il semblait incontestable que les entrevues Laval-Staline du mois de mai[88] – et les consignes de Moscou qui s'ensuivirent – ne furent pas étrangères à l'accélération de la métamorphose du Parti communiste à l'été 1935, quitte à contrarier certain militants particulièrement hostiles aux « bourgeois » radicaux comme Paul Valière.

D'un point de vue plus pragmatique, il est à remarquer que les itinéraires des cortèges, à compter du 23 juillet, désertèrent plus ou moins les quartiers ouvriers pour se concentrer dans Brest intra-muros, démarrant d'un lieu relativement proche de la Maison du Peuple et de la Place de la Liberté, mais cependant inhabituel – la Place Anatole France –, en élargissant à chaque reprise leur parcours, pour disloquer le défilé dans un endroit tout aussi insolite et particulièrement excentré, l'Harteloire[89]. Comme si les organisateurs avaient souhaité impliquer une part croissante de la population issue des classes moyennes et des professions commerciales dans leurs revendications. En outre, fait assez inhabituel du temps des municipalités socialistes, les deux derniers défilés menèrent les manifestants devant la mairie où ils crièrent leur rancœur contre le peu d'entrain exprimé par les radicaux – tant nationalement que localement[90] – à rejoindre le Front populaire, et contre la présence de ministres PRS au gouvernement.

---

[85] Rapport du 2 août - AD Finistère 1 M 193.

[86] Numériquement limité, mais toujours actif, le groupe libertaire brestois avait suivi la position de l'Union anarchiste, initialement favorable au rassemblement suscité par la manifestation du 12 février 1934, mais qui, à l'automne suivant, avait rompu, en raison notamment des volontés de la SFIO et de la SFIC d'associer le Parti radical au Front commun.

[87] Rapport du commissaire spécial de Brest du 1er août – AD Finistère 1 M 193.

[88] Traité d'assistance mutuelle signé en mai précédent par P. Laval, alors ministre des Affaires étrangères du cabinet Flandin. Voir, sur ce sujet Henri AZEAU, *Le pacte franco-soviétique, 2 mai 1935*, Presses de la Cité, Paris, 1968.

[89] Mais cependant extrêmement proche de la Maison du Peuple grâce à une venelle passant sous les fortifications.

[90] Les quelques figures radicales et radicales-socialistes brestoises demeurèrent à l'écart du mouvement.

Commune de Saint-Jean-du-Doigt

ALERTE !

Nous nous proposions de manifester dans le calme et la dignité, notre volonté farouche de défendre notre droit à la vie.

Comme toujours, ce sont les prétendus hommes d'ordre qui veulent créer des troubles.

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ARCHIVES FINISTÈRE

Camarades, vous serez tous là!

serrés autour du Drapeau Rouge, vous montrerez aux provocateurs, qui osent se réclamer du Christ pacifique et bon, que le fascisme ne passera jamais.

Pas d'abstentions !

Tous à Saint-Jean-du-Doigt

LE DIMANCHE 4 AOUT 1935, à 10 HEURES 30

LE FRONT POPULAIRE.

Jusque lors, le mouvement n'avait aucunement occasionné de débordement et il aurait pu continuer de la sorte, suivre le même modèle que la grande manifestation de Front populaire qui avait rassemblé socialistes, communistes et « bons républicains » à Saint-Jean du Doigt, le 4 août, à l'occasion de l'inauguration du drapeau rouge de la commune de Tanguy-Prigent[91]. Les conditions étaient en effet propices à ce type de rassemblements, tout aussi festifs que revendicatifs, de grandes kermesses populaires, en quelque sorte, comme savait les organiser la gauche. Mais en même temps, l'ambiance électrique des derniers mois avait fait de l'arsenal, au sens propre comme au sens figuré, une véritable poudrière prête à exploser à la moindre étincelle.

Illustration N°31 (A.D. Finistère 1 M 219)
Tract pour le rassemblement de St Jean-du-Doigt

2. Les événements[92] : une stratégie éprouvée - Un bilan tragique

Le lundi 5 août, à la date prévue par le gouvernement, la menace devant laquelle certains étaient demeurés sceptiques s'était concrétisée sur les bulletins de salaire. L'État avait bel et bien osé une seconde diminution des traitements, six mois après la première.

Le mouvement commença immédiatement à la suite de la réception des fiches de paie, à l'intérieur même de l'arsenal, à partir des « ateliers contaminés »[93] qu'étaient les Bâtiments en fer et le plateau des Capucins, auxquels s'était joint le chantier du *Dunkerque* au bassin n°4.

Ce premier acte, pacifique, reproduisait exactement celui qui avait été à l'origine de la manifestation du 1er février : mêmes ateliers, même itinéraire, même type de slogans[94]. Une variante toutefois, les ouvriers auraient arboré des étoffes rouges. Si *L'Internationale* avait été difficilement tolérée par la Marine, les drapeaux incarnats constituaient un affront inacceptable.

Mais cette fois, la colère ouvrière allait déchaîner une flambée de violences jusque lors inédite dans l'histoire sociale brestoise[95].

---

[91] Christian BOUGEARD, *Tanguy-Prigent, Paysan ministre*, PUR, 2002, p. 66-68.
[92] Sur le déroulement précis des événements, voir Alain LE MOIGNE, *op. cit.* et Paul COAT, *article cité.*
[93] Termes employés par la police au cours des événements de 1935. Certains ateliers de l'arsenal furent toujours à la pointe de la contestation, notamment ceux des Capucins, rive droite, et ceux des Bâtiments en fer, rive gauche. Voir notre article ALAIN LE MOIGNE, « Le mouvement « anarchiste » au sein du monde ouvrier brestois de la fin du XIXe à la Seconde Guerre mondiale. L'évolution protestataire d'un groupe militant : les ouvriers de l'arsenal de Brest », dans *Des fiches aux fichiers. Les enjeux de la méthode prosopographique : élites politiques et sociales, notables, mondes militants en Bretagne (XVIIIe-XXe siècles)*, actes du colloque de Brest des 19 et 20 juin 2014, à paraître.
[94] « C'est la faute à Laval si on est mal à l'arsenal ! » ; « Ah ! Laval, Laval, tu nous feras bouffer du cheval ! ». Cité dans Paul COAT, *Les arsenaux de la marine de 1630 à nos jours*, Brest – Paris, éd. de la Cité, 1982, p. 118.
[95] À Toulon, un scénario point par point identique à celui de Brest fut également à l'origine du même type d'émeutes.

La situation dégénéra réellement le lendemain matin, dès l'embauchage, quand les ouvriers constatèrent que le service d'ordre de l'arsenal avait été considérablement renforcé de gardes mobiles, de soldats et de marins en armes qui constituaient une véritable provocation pour les travailleurs. À l'instar de la fermeture anticipée des marronniers le 1er février, cette simple présence fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres. Les premières échauffourées se produisirent à l'intérieur de l'établissement entre les ouvriers des Bâtiments en fer et les forces de sécurité, occasionnant même la mort d'un travailleur, Joseph Baraër, près du pont à transbordeur.

Quand le préfet maritime fit sonner la cloche de fermeture, vers 11 heures, ce fut à partir du plateau des Capucins (porte du Carpont) que se formèrent des cortèges qui traversèrent la ville jusqu'à la Maison du Peuple. Comme le 1er février, en expulsant préventivement les travailleurs de l'enceinte, le vice-amiral Laurent permit au mouvement d'essaimer dans la cité, attitude que nombre de responsables syndicaux ne manquèrent pas de lui reprocher à l'heure du bilan.

Le déclenchement des émeutes insurrectionnelles commença réellement en ce même après-midi quand un cortège composé majoritairement d'ouvriers de l'arsenal entreprit de défiler par le faubourg ouvrier de Saint-Martin, jusqu'aux confins de Lambézellec et Saint-Marc[96]. Au cours de ce périple, ils furent rejoints par de nombreux travailleurs d'autres services de l'État et même du secteur privé. C'est un cortège de 5 000 personnes qui arriva au pied du kiosque de la place Wilson. Avant même les premiers discours, le mouvement avait clairement dégénéré et les leaders syndicaux avaient déjà été dépassés : bus et tramways « caillassés », gare des chemins de fer de l'État prise d'assaut et le rapide Paris-Brest attaqué.

La protestation contre les décrets-lois Laval avait manifestement changé de physionomie, et cette fois, contrairement au 1er février, le mécontentement des travailleurs de l'arsenal était devenu celui de toute une population défavorisée ou menacée : fonctionnaires, retraités, ouvriers du bâtiment et dockers, chômeurs. Des femmes et des enfants furent même signalés dans les cortèges par les autorités[97]. Dès la soirée du 6 août, les rues de Brest furent le théâtre d'une véritable guérilla urbaine qui n'avait rien à envier aux émeutes plus contemporaines qui enflamment épisodiquement certains quartiers des grandes villes.

Dans une escalade entre « l'ordre » et « le désordre », les renforts policiers[98] succédaient inévitablement à la surenchère de la violence et des déprédations, et ces dernières, à l'amplification de la répression des « culs rouges »[99] à cheval qui devenait de plus en plus musclée. Les émeutiers tenaient certains quartiers, y dégradèrent le mobilier urbain, des commerces, certains biens de particuliers et déclarèrent aux forces de l'ordre une véritable guerre dans laquelle la violence revendiquée prit des proportions souvent inattendues. À tel point que la presse qualifia ces événements de « Journées sanglantes »[100]. Sanglantes comme les drapeaux rouges qui fleurirent dans les rues et que les manifestants tentèrent d'arborer sur les bâtiments administratifs de la cité

[96] *A priori*, les travailleurs souhaitaient aller à la rencontre des ouvriers du Moulin-Blanc et de Saint-Nicolas qui, selon certaines rumeurs, s'étaient mis en marche vers Brest. Mais la jonction ne se produisit à aucun moment.
[97] Voir, par exemple, le rapport du brigadier de la Sûreté Cornec, le 11 août – AD Finistère 1 M 193.
[98] Voir, en annexe N°26, les forces de l'ordre mobilisées au cours des journées d'août 1935 à Brest.
[99] Surnom des gardes mobiles.
[100] *Le Courrier du Finistère*, par exemple, dans son édition du samedi 17 août 1935.

du Ponant. Ce qui eut pour effet de décupler la colère des autorités et la violence de la répression[101]. Encore et toujours le spectre de la Commune de Paris, pavoisée de rouge.

Plan N°3 - Les Journées d'août 1935 - Manifestations et échauffourées (D'après A D Finistère 1 M 193)

La technique des émeutiers, bien que globalement identique à celle mise en pratique au cours de la manifestation du 1er février, s'était visiblement « améliorée » : harcèlement permanent

[101] Décevant les espérances de certains ouvriers, jamais les militaires ni les policiers ne détournèrent leurs armes, alors qu'eux-mêmes étaient touchés par les mesures gouvernementales. Cependant, quelques jours plus tard, le 22 août, la « Société de secours mutuels et association amicale du personnel de la police de la ville de Brest et des gardes champêtres des communes limitrophes » écrivait au préfet : « Contrairement à toute attente, les services de police se sont vus frapper du prélèvement de 10% au même titre que les autres fonctionnaires de l'État, au surplus, menacés dans leur avancement.[…] Tout cela n'est guère encourageant pour un service dont les obligations et les risques deviennent chaque jour plus sérieux, à un moment où la population se trouve, politiquement, divisée en deux clans, et que notre corps est appelé à jouer entre l'enclume et le marteau ». Des promesses avaient-elles été faites aux forces de l'ordre avant des événements qui paraissaient imminents ?

des forces de l'ordre en divers points et simultanément, par de petits groupes très mobiles, souricières tendues, prises d'assaut et tentatives d'enfoncement des portes de la sous-préfecture et de la préfecture maritime, puis du palais de justice. De véritables opérations commando qui remirent au goût du jour certaines méthodes chères aux révolutionnaires du XIX^{e} siècle, comme les barricades[102] montées à des endroits stratégiques (carrefours, sorties de courbes, rétrécissements de chaussées, pont national). Incontestablement, il n'y avait rien d'improvisé dans cette manière de procéder, et les six mois qui s'étaient déroulés depuis le 1er février avaient permis à certains jusqu'au-boutistes de perfectionner leur science du combat de rues et de l'insurrection armée. Cette impression de préméditation est en outre confortée par le fait que, dans les rues de Toulon et au même moment, le mode opérationnel des émeutiers fut en tout point identique.

Au terme de ces trois jours insurrectionnels, le bilan était lourd : plusieurs centaines de milliers de francs de dégâts[103], des blessés de toutes parts, des interpellations et des condamnations par dizaines[104], et surtout trois morts : Joseph Baraër, nous l'avons mentionné, tué à coups de crosse de mousqueton le 6 août et Jean-Yves le Deuffic, ouvrier du bâtiment, blessé mortellement devant la Poste dans la nuit du 7 au 8. Quant à la troisième victime, Pierre Gautron, il fut assassiné de deux balles de révolver, en marge des événements, le 10 au soir, lors d'une altercation dans les rues de Brest avec le sergent Eslan, du 2^{e} RIC, qui avait participé à la répression du mouvement[105]. Quant aux ouvriers de l'arsenal, ils reprirent leur travail le 9 au matin, dans le calme, et sans obtenir satisfaction. Bien au contraire, nombre d'entre eux furent sanctionnés, certains limogés[106].

3. La « chasse aux sorcières »

Si le déroulement des journées d'émeutes avait connu un scénario analogue, quoique décuplé par rapport à celui du 1er février 1935, les réactions et les commentaires furent également, à s'y méprendre, identiques. Suivant un schéma lui aussi éprouvé, les autorités, de même que les partis et la presse de droite, dénoncèrent immédiatement les communistes et les unitaires dont les « manœuvres en vue de saboter l'arsenal avaient failli réussir » et qui, pourtant, aux dires du préfet

[102] Marianne CAYATTE et Philippe OULMONT, « Un demi-siècle d'insurrections et de barricades » dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.), *Histoire des Gauches en France, Vol. 1*, La Découverte, 2005, p. 169-181.

[103] Par Arrêté du 29 juillet 1937 le ministre de l'Intérieur Marx Dormoy prescrivait le remboursement d'une somme globale de 107.708, 76 fr. (Brest : 74.039,20 fr. ; Lambézellec : 33.669,56 fr.), représentant la part contributive de l'État au paiement des indemnités accordées à la suite des manifestations d'août 1935 [au titre de la « responsabilité civile des communes – participation de l'État » - Chapitre 53 de la loi de Finances du 31 décembre 1936]. En vertu des articles 106 et 109 de la loi du 5 avril 1884 modifiée par celle du 16 avril 1914, cette part avait été fixée à 80% du montant global, par délibération du conseil municipal du 21 mars 1936. Notons que les sommes remboursées à la municipalité de Lambézellec correspondaient exclusivement à la mise à sac du garage Citroën du Petit-Paris.

[104] Voir, en annexe N°27, les jugements et condamnations qui sanctionnèrent le soulèvement d'août 1935.

[105] Devant la rapidité de la dégradation de la situation, le préfet maritime fut dans l'obligation de demander le concours des régiments locaux pour pallier l'insuffisance des forces de police et de gendarmerie.

[106] Article 88 du Code de justice militaire pour l'armée de Mer : « sont justiciables des tribunaux maritimes, encore qu'ils ne soient ni marins, ni militaires, tous individus auteurs ou complices de crimes et de délits commis dans l'intérieur des ports, arsenaux et établissements de la marine, lorsque ces crimes et délits sont de nature à compromettre soit la police soit la sûreté de ces établissements soit le service maritime ». Henri Cadec, unitaire et Maudet, trésorier du syndicat confédéré, secrétaire du Comité antifasciste, furent congédiés. Berthelot ne fut pas inquiété, pas plus que Le Lann. La Marine évinça ainsi un membre de chaque bureau, s'appuyant sur le passé « remuant » du premier, et sur les activités annexes du second. Deux autres ouvriers furent pénalisés de retenues sur salaires et un blâme individuel fut adressé à chacun des travailleurs ayant quitté le travail les 5 et 6 août. C'est-à-dire une répression limitée, allant dans le sens d'une disculpation générale des personnels de l'arsenal et d'une volonté d'apaisement de la part du ministère.

lui-même, « n'existaient plus dans le Finistère », tant leur nombre était insignifiant. Ces mêmes communistes qui avaient effectué un revirement tel que le parti en était venu à adopter des positions excessivement mesurées, allant jusqu'à refuser de s'attaquer au capital pour ménager les « tièdes alliés » fervents partisans de la propriété privée qu'étaient les radicaux-socialistes. Des communistes, enfin, qui arboraient maintenant ostensiblement le drapeau tricolore aux côtés du drapeau rouge et qui chantaient *La Marseillaise* avant *L'Internationale* au cours de leurs meetings[107], réactivant ainsi un vieux patriotisme de gauche régulièrement convoqué dans les périodes critiques pour les partis ouvriers français[108].

Mais très rapidement, devant l'impossibilité d'apporter une quelconque preuve à ces allégations, les autorités imputèrent la responsabilité des dérives à d'hypothétiques agitateurs trotskistes, « venus de Paris », aux libertaires brestois et, comme à l'habitude, à des éléments incontrôlés en provenance des venelles du port, jeunes et avinés pour la plupart. S'ensuivit une véritable stigmatisation du saboteur étranger après celle du saboteur communiste. Ce phénomène fut également observable à Toulon, où ce furent notamment les travailleurs italiens et nord-africains qui furent montés au pilori. À Brest, les autorités s'en prirent à une poignée d'ouvriers allemands, 14 techniciens qui travaillaient depuis le 6 mai sur le port de commerce, dépêchés par leur entreprise DEMAG de Duisbourg pour procéder à l'installation de la grande grue de 250 tonnes. Dès leur arrivée, eu égard au climat international du moment et à la sensibilité du site de Brest, ils furent l'objet de rapports quotidiens de la part du commissaire spécial. Rien, à aucun moment, dans leurs faits et gestes, ne laissa supposer qu'ils avaient, l'un ou l'autre, le projet de saboter les installations portuaires. Ce qui n'empêcha pas la justice de s'acharner sur un dénommé Karl Schmidt, interpellé au cours d'une manifestation avec « une arme » dans la poche. Mais il s'avéra que cette arme, initialement présentée comme un couteau de dimension plus que respectable, se transforma rapidement en stylet de petite taille, pour, en définitive, n'être en réalité qu'un tiers-point de travail. Les informations les plus délirantes et contradictoires circulèrent à propos de cet ouvrier (agent communiste, puis national-socialiste)[109] qui fut condamné, dont l'innocence fut reconnue mais qui dût cependant purger 15 jours de prison au Bouguen, jusqu'à attirer les foudres du chancelier du Reich en personne à l'encontre de la justice brestoise.

Parallèlement, se développait progressivement le processus tout aussi habituel de dédouanement des ouvriers de l'arsenal. Même s'il est vrai, à la lecture des comptes-rendus d'audiences du tribunal correctionnel de Brest, qu'à compter du 7 août, il y eut peu de travailleurs de l'établissement militaire appréhendés, il semble toutefois impensable que ces derniers aient quitté en bloc les rangs des manifestants dès les premiers dérapages en ville.

Du côté de la gauche et des syndicats embarrassés, la responsabilité des dérives incombait globalement au gouvernement qui, par ses mesures d'austérité, avait créé un climat tout à fait propice à l'éclosion d'un tel soulèvement populaire. D'autre part, le déploiement d'environ 1 000

[107] Pour ce qui concerne les raisons précises de ce revirement de la SFIC et ses répercussions sur l'attitude du syndicalisme unitaire, voir notamment Stéphane COURTOIS, Marc LAZAR, *Histoire du Parti communiste français*, Paris, PUF, 1995, p. 122-125 ; Antoine PROST, *La CGT à l'époque du front populaire…*, *op. cit.*, p. 128 et suiv.

[108] Patrick CABANEL, « La gauche et la question nationale », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.), *op. cit.*, Vol. I., p. 506-521.

[109] Voir, en annexe N°28, la fiche signalétique de Karl Schmidt.

soldats en armes le 6 au matin, suivie d'une fermeture précipitée de l'arsenal deux heures plus tard, n'avaient, à leurs yeux, d'autre objectif que de créer un climat insurrectionnel à Brest.

Localement, la Marine de la République – tout au moins son état-major – était souvent assimilée aux Croix-de-Feu par les forces de gauche. Dans la cité du Ponant, les « factieux du colonel », comme les nommait René Michaut, incarnaient, plus que tout autre groupement, le danger fasciste. Le mouvement connaissait alors un essor considérable à la pointe du Léon[110]. Et au sein de la Marine brestoise, parmi les officiers notamment, ils étaient parvenus à recruter, parfois de manière significative. D'ailleurs, une révélation vint conforter les allégations des groupes de gauche. Le 6 août, vers 17h30, alors que les manifestants assiégeaient la préfecture maritime, un chaudronnier de l'arsenal nommé Le Chevalier tenta d'escalader le mur d'enceinte pour y déployer un drapeau rouge. C'est alors qu'un coup de feu fut tiré de l'intérieur, blessant l'ouvrier qui fut admis à l'hôpital maritime. Il fut rapidement établi que l'auteur du coup de feu était le lieutenant de vaisseau de Lesquen de Plessis Caro, aide de camp du préfet maritime et membre influent des Croix-de-Feu brestoises. De la même manière, le sergent Eslan, meurtrier de Gautron, fut accusé d'appartenir aux hommes de de La Rocque[111].

Les commissions d'enquête parlementaires qui intervinrent à Brest et à Toulon au lendemain des événements ne purent établir les véritables causes d'un tel embrasement. Constituées de députés des forces du Rassemblement populaire[112], elles ne purent que déplorer, devant l'Assemblée nationale, le manque de psychologie du vice-amiral Laurent convoquant un nombre si important de troupes armées. Certains, en privé, n'hésitèrent pas à invoquer la préméditation de la part d'un préfet maritime « à la solde de de La Rocque ». Ce qui reste difficile à prouver, même si la thèse défendue par la gauche et les syndicats n'était pas moins crédible que celle d'un éventuel complot communiste, trotskiste, ou d'un soulèvement spontané de tout ce que Brest comptait d'antisociaux, de marginaux alcooliques et de dévoyés homosexuels ou proxénètes.

D'ailleurs, le gouvernement donna du grain à moudre à la presse de gauche en refusant de reconnaître certaines évidences et en déployant des efforts considérables pour dissimuler certains éléments. C'est ainsi qu'aucune enquête ne fut diligentée dans le but de faire la lumière sur les affrontements qui causèrent la mort de Baraër et Le Deuffic, malgré les demandes de la veuve de ce dernier et des syndicats. Quant à Eslan, qui avait invoqué la légitime défense face à un adversaire non armé, il fut mis en liberté dès le 25 août à midi et ne fut plus jamais inquiété. Par contre, la victime, Pierre Gautron, aide-chaudronnier employé à l'entreprise Batague, sous-traitante de l'arsenal, fut la cible posthume des autorités et de la presse de droite, notamment de *La Dépêche* : repris de justice, alcoolique, violent, toutes les calomnies furent utilisées pour le

[110] La section brestoise des Croix-de-Feu comptait entre 400 et 500 membres en juillet 1935. Elle en dénombrait près de 1 200 en avril 1936. Les événements d'août ne firent qu'accélérer le phénomène, de la Rocque profitant du contexte pour amplifier le spectre du péril communiste et ainsi accroître le nombre de ses militants. David BENSOUSSAN, *Combat pour une Bretagne catholique et rurale : les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, Paris, fayard, 2006, p. 493 ; Christian BOUGEARD, « Les notables et les forces politiques de droite en Bretagne dans les années 1930 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, Numéro 109-3, 2002, p. 128. « de La Rocque, de plus en plus vivement contesté par certains des siens, se saisit des circonstances. Les Croix-de-Feu tiennent les événements de Brest et de Toulon pour le signal d'une émeute prochaine fomentée par Moscou ». Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations…*, *op. cit.*, p. 354.

[111] Nous ne pouvons être aussi catégoriques quant à l'appartenance réelle d'Eslan aux Croix-de-Feu.

[112] Sur la composition des commissions, voir Alain LE MOIGNE, « Août 1935 à Brest … », *op. cit.*, p. 207.

dénigrer. Au moment d'inhumer Gautron, le 14 août à 13h45, Paul Valière fut dans l'obligation de réhabiliter un ouvrier qui, par le passé, n'avait été condamné qu'à 2 francs d'amende pour ivresse.

D'autre part, le cabinet Laval défendit bec et ongles la théorie présentée par le préfet maritime et selon laquelle Le Chevalier aurait été touché par une balle tirée en provenance de la rue, c'est-à-dire par des manifestants[113]. Son aide de camp, s'il avait bien fait usage de son arme, n'avait tiré qu'en l'air pour intimider les émeutiers. Ainsi, le 11 août, le préfet du Finistère niait, devant la commission parlementaire, toute implication du lieutenant de vaisseau Lesquen dans le fait qui lui était reproché. Mais dès le 13, il écrivait au ministre de l'Intérieur :

> « Il ne saurait être plus longtemps soutenu que Le Chevalier n'a pas été blessé par balle tirée de la cour de la préfecture maritime […] Donc, à cette heure, il est établi :
> Qu'un seul coup de feu a été tiré à Brest le mardi 6 août.
> Que ce coup de feu est parti de la cour de la préfecture maritime.
> Qu'à ce moment, un homme était en train d'arracher le drapeau tricolore.
> Que cet homme est un nommé Le Chevalier ».

Enfin, et pour s'arrêter sur cet exemple, comment expliquer l'interdiction gouvernementale qui toucha la diffusion d'un film tourné lors des événements de Brest[114], si ce n'est, comme l'ont fait sur le moment communistes et socialistes, par une volonté de dissimuler certaines implications et responsabilités ?

Face à un tel faisceau de faits troublants, il semblait incontestable, aux yeux des militants de gauche, que de nombreux éléments concordaient dans le sens d'une volonté conjuguée, localement, par les forces gouvernementales et les Croix-de-Feu, de provoquer, tout au moins de faciliter, une explosion violente de nature à effrayer la population et à porter le discrédit sur les formations de Front populaire à Brest. Bien entendu, ni les autorités, ni la commission des parlementaires de gauche ne purent démontrer une telle collusion, pas plus que la droite et le gouvernement ne purent prouver un quelconque projet de complot communiste contre les arsenaux de Brest et de Toulon.

Il restait cependant, dans la cité du Ponant, une composante de la gauche dite « extrême » et qui, sans doute en raison de sa faiblesse numérique et du vieillissement de ses cadres[115], ne suscita pas immédiatement la suspicion : les anarchistes. Hostiles, dès le départ, au rapprochement de la SFIC et de la SFIO avec les radicaux, presque autant qu'ils l'étaient à l'égard du gouvernement en place, opposants de la première heure aux ligues d'extrême droite, les militants de cette mouvance trouvèrent certainement, dans la récupération du mouvement déclenché à l'arsenal – si ce n'est dans son instigation – le théâtre rêvé pour tenter de renaître d'une bonne décennie d'assoupissement. Au demeurant, comme ce fut déjà le cas le 1er février, ce fut autour des chantiers restés fidèles à la pensée libertaire des années 1900 que prirent naissance les premiers cortèges protestataires des 5 et 6 août 1935, c'est-à-dire le plateau des Capucins et en une moindre mesure les Bâtiments en fer. Autre élément « à charge » contre les anarchistes, on en vit certains, même vieillissants, mener les actions jusque sur les barricades : René Martin (47 ans) était à la tête des 400 émeutiers qui attaquèrent la gare et le rapide Paris-Brest dès le début de l'après-midi du 6.

---

[113] Il paraît avéré que certains manifestants disposaient de revolvers, même si aucun ne fut condamné pour ce fait.
[114] « La bande d'actualités cinématographique ayant trait à la manifestation ouvrière de Brest a été saisie dans différents établissements », *Le Figaro*, 11 août 1935.
[115] Alain LE MOIGNE, « Le mouvement « anarchiste » au sein du monde ouvrier brestois… », *op. cit.*, à paraître.

Mais ce furent deux jeunes militants du mouvement libertaire brestois qui furent particulièrement remarqués au cours des événements : Anatole Goavec, 34 ans, dessinateur à l'arsenal et, comme le 1er février, Auguste Le Lann dont la présence dans les points chauds est corroborée par l'ensemble des rapports de police. Chaudronnier cuivre de 31 ans aux Bâtiments en fer et membre du bureau confédéré, il reprenait le « flambeau » du parti anarchiste à l'arsenal.

Enfin, tous les individus qui comparurent devant le tribunal correctionnel et qui étaient connus pour activité politique ou syndicale étaient libertaires : Martin, Le Lann et Goavec justement. Si les deux premiers furent relaxés « faute de preuves suffisantes », le troisième fut condamné à deux mois de prison ferme[116]. Incontestablement, le groupe anarchiste prit une part non négligeable dans la tournure insurrectionnelle qui caractérisa le mouvement d'août 1935 à Brest. Certainement rejoints par les « casseurs » du port de l'époque, par quelques individualités communistes et unitaires – Paul Valière notamment – qui manifestaient des réserves idéologiques quant à la volte-face opérée par la SFIC, ils le furent également par des ouvriers et des personnes issues de l'ensemble des catégories populaires de la ville. Les anarchistes du Ponant y virent vraisemblablement une dernière occasion pour arriver au « grand jour » de la révolution sociale.

D'autre part, la technique employée (harcèlement, opérations commandos, souricières, instrumentalisation de la rumeur[117], *scenarii* en tout point similaires à Brest et Toulon) ne pouvait objectivement laisser penser qu'à une opération soigneusement orchestrée et à une reprise rapide d'un mouvement protestataire « traditionnel » par des meneurs qui avaient sinon la pratique, pour le moins la connaissance de certains ouvrages dédiés au combat de rue[118]. Et qui mieux qu'un groupe local implanté dans les milieux ouvriers (arsenal et dockers), toujours bien organisé autour de la Maison du Peuple et de la Jeunesse syndicaliste, connaissant parfaitement le terrain, les mentalités, la stratégie habituelle des forces de l'ordre, revendiquant encore haut et fort – comme au temps de « Brest la rouge » – la violence comme principal moyen d'émancipation du prolétariat, aurait été en mesure d'organiser une telle récupération du mouvement.

Quoi qu'il en fût réellement des responsabilités et de l'implication des uns et des autres, dans la chasse aux sorcières qui suivit les événements, tous les acteurs furent mis à l'index à un moment quelconque. Le plus étrange, c'est que, même à gauche, personne ou presque n'invoqua simplement le mal-être de certaines catégories d'une population à bout qui n'attendait qu'une occasion pour exprimer sa colère.

---

[116] 3 peines confondues : 8 jours avec sursis, 6 semaines ferme, puis 2 mois ferme pour des motifs qui peuvent parfois prêter à sourire aujourd'hui : « violences et voies de faits à agents (il aurait crié « bandes de vaches » et donné « un coup de pied au derrière de l'agent Guivarc'h devant « Les Dames de France » »), « dégâts à la propriété mobilière d'autrui » (bris de vaisselle) et « entraves à la liberté du travail » (tentatives de débauchage à la « Maison Prax »).

[117] De nombreuses rumeurs se propagèrent comme une traînée de poudre dans les deux villes, exagérant volontairement la gravité des événements (pillage des armureries, théâtre de Brest en feu).

[118] Léon TROTSKI, « L'art de l'insurrection », *Histoire de la Révolution russe*, 1930 ; A. NEUBERG (pseudonyme collectif), *L'insurrection armée*, Paris, éd. SFIC, 1931. En ce qui concerne ce dernier ouvrage, il datait de l'époque où la SFIC voyait encore dans l'action directe et l'insurrection armée le meilleur moyen pour prendre le pouvoir grâce à une révolution sur le modèle soviétique. Depuis 1934, le Comité central avait décidé « d'oublier » cette publication.

c) Une « insurrection » aux multiples conséquences

1. Forces de gauche et syndicats : de l'embarras à l'alliance

Ces journées d'émeutes, à Brest et à Toulon, eurent de profondes conséquences au sein du monde politique et notamment des partis de gauche en France. Les forces de Front populaire furent mises en demeure de trouver rapidement une solution aux difficultés rencontrées par les catégories défavorisées. Elles prirent en outre conscience de la capacité de ces dernières à se révolter, violemment si cela était nécessaire, ce qui constituait un danger dans l'objectif des prochaines échéances électorales. Localement, le Parti communiste fit un effort supplémentaire en « exécutant » Paul Valière[119], qui s'était depuis quelques mois écarté du « droit chemin » en proclamant bien haut son désaccord avec le traité franco-soviétique et l'ouverture du Front populaire aux radicaux-socialistes. Il fut accusé de tous les maux et de tous les dérapages.

Incontestablement, à l'image de nombreux militants, Valière fut en proie à un certain malaise et à certaines contradictions au cours des événements, tiraillé entre volonté de faire durer un conflit social de nature à déstabiliser le gouvernement et nécessité de modérer, à des fins politiques, les ardeurs des plus virulents. Un Paul Valière que les forces de l'ordre virent sur à peu près tous les points chauds : tentatives de débauchages des ouvriers, harangues sur les barricades.

Incontestablement, depuis les manifestations de l'année précédente et suivant un plan établi à l'avance, des voix amies réclamaient invariablement Valière sur le kiosque de la place Wilson au moment de chaque dislocation. Brillant orateur, il parvint certainement à convaincre un certain nombre d'ouvriers, même confédérés, que le temps était venu de mettre un terme aux négociations et de montrer son mécontentement dans la rue. Mais de là à affirmer, comme le firent certains policiers, qu'il fut l'organisateur d'un mouvement insurrectionnel prémédité, d'une conspiration communiste destinée à perpétrer des sabotages dans l'arsenal, et même qu'il profita des moments qui lui furent accordés pour parler en public pour dénigrer la CGT, il y avait un monde et un bon nombre d'inexactitudes qui confinaient à la diffamation volontaire de la part des autorités à l'encontre des communistes. Ainsi, le commissaire central Darey affirmait :

> « Il n'est donc pas permis de douter que les événements des 6,7 et 8 août sont, comme ceux du 1er février, l'œuvre des unitaires qui s'identifient sans nul doute aux communistes […] La tactique des émeutiers est d'inspiration communiste ».

… rajoutant avec une certaine mauvaise foi :

> « Enfin, il est à remarquer que les individus arrêtés les 6,7 et 8, communistes notoires, avaient pris soin de ne pas se munir de leur carte syndicale ou de parti. Tout cela permet de penser que le mouvement d'émeute ici a été voulu et dirigé par le Parti communiste ».

D'autre part, ce même commissaire disculpait l'ensemble des confédérés, Berthelot en tête, de toute implication dans les dérives, dans des termes ne souffrant aucune contestation :

> « Les chefs confédérés n'ont pris aucune part à l'agitation et leurs syndiqués n'ont pas participé aux bagarres. On ne peut en dire autant des unitaires et des communistes qui y ont pris une part active malgré qu'ils répètent depuis « nous n'avons pas voulu cela » » [120].

---

[119] Les détails sur l'exclusion de Paul Valière figurent dans le *Drapeau Rouge*, 1er juillet-15 août 1937.
[120] Rapport du commissaire central Darey au sous-préfet de Brest, le 31 août 1935. AD Finistère 1 M 193.

Des affirmations bien difficiles à croire quant à la responsabilité des militants. Ce ne furent pas les cinquante unitaires et communistes finistériens annoncés depuis plusieurs années par l'ensemble des autorités qui auraient pu mettre en échec pendant trois jours plus de 1 200 gendarmes et policiers et terroriser une ville de 80 000 habitants comme Brest. Nous ne nous étendrons pas sur les considérations du même commissaire central évoquant une « fausse éviction » de Valière du poste de secrétaire de l'UR pour devenir « un observateur de la SFIC en mission spéciale ». Cependant, malgré tout cet acharnement contre l'ancien secrétaire de l'Union régionale et plus généralement contre les communistes, étrangement, aucune sanction ne put être prise à leur encontre, hormis quelques rares individualités de troisième plan[121]. Mais là encore, le commissaire Darey trouvait une explication : présents dans tous les « coups fourrés » entre le 5 et le 9 août, ils agissaient toujours dans l'ombre, à l'écart des premiers rangs, et, en définitive, il n'était pas possible d'obtenir des preuves de leurs agissements ni de les inculper d'un quelconque délit[122]. Une nouvelle fois, pour le commissaire central, l'absence de preuve en constituait une, irréfutable.

Ce rapport caricatural – le plus caricatural que nous ayons retrouvé – démontre cependant d'une certaine manière la détermination dont firent preuve certains services pour amplifier de manière parfois excessive l'éventualité d'un coup de force communiste, et, en conséquence, saper, aux yeux de l'opinion publique, la dynamique de Front populaire[123].

Mais c'est l'effet inverse qui se produisit. Ces journées d'émeutes provoquèrent incontestablement l'accélération de la signature, dès le mois de septembre, d'un véritable texte commun entre la SFIO et la SFIC, et, conséquemment, des négociations relatives à la réunification syndicale. D'autre part, communistes et socialistes purent prendre plus concrètement conscience de la fragilité des accords conclus à Buffalo avec leurs alliés radicaux qui ne ratifièrent officiellement leur ralliement au Front populaire que fin octobre[124].

Sur le plan syndical, les responsables avaient été dépassés. Ils tentèrent, à diverses reprises, de reprendre la main, comme ils le firent le 1er février. Mais cette fois, ils n'y parvinrent pas. Il fallut l'arrivée d'une délégation composée de René Michaut, de Pierre Dadot, d'Eugène Marty-Rollan[125], accompagnant Havez et Berthelot, pour que les ouvriers retrouvassent le chemin des ateliers, le 9 au matin, à la suite de l'inhumation de Joseph Baraër.

---

[121] Les verdicts du tribunal correctionnel de Brest ne condamnèrent qu'un seul individu connu pour ses opinions communistes et fiché à ce titre : Pierre Guillerm, 37 ans, ouvrier à l'arsenal : 3 mois de prison pour outrages à agents.

[122] Dans le même esprit, le commissaire de police de Lambézellec, où résidait Valière, rajoutait : « Partout on le sent, mais il est habile à ne pas se faire prendre, de même que dans les manifestations, s'il n'est pas au 1er rang, il reste prêt à relever l'énergie des défaillants ». Cité dans le rapport du commissaire Darey, *op. cit.*

[123] Notons qu'un seul rapport retranscrivant les paroles prononcées par Valière sur une barricade, celui du commissaire spécial (rapport n°2553), nous est parvenu. Celui-ci tend, au contraire, à démontrer que le leader unitaire tenta d'apaiser les esprits : « À 19 heures le 6, un groupe de manifestants ayant à sa tête Valière, descendit la rue Jean Macé et, à l'angle de cette rue et la rue de Siam, Valière, hissé sur les épaules de deux camarades, harangua la foule. Il félicita les marins qui n'avaient pas voulu marcher, le matin, dans l'arsenal. Il adressa son salut fraternel aux coloniaux et invita les manifestants à remonter la rue de Siam en chantant *L'Internationale*, pour se disloquer place de la Liberté. Il recommanda aux ouvriers de l'arsenal de se rendre à leur travail, demain matin à huit heures. Les manifestants se dispersèrent ensuite ». AD Finistère 1 M 193. Le même rapport indique qu'au même moment et au même endroit, Auguste Havez tint le même discours, appelant les ouvriers à reprendre le travail le lendemain matin.

[124] Au congrès de Wagram du Parti radical (24-27 octobre 1935). Voir Serge BERSTEIN, *op. cit.*, p. 377-381.

[125] Secrétaire adjoint de la CGT, membre suppléant du Conseil national économique de 1931 à 1936, au titre du travail salarié (industrie). Voir sa notice réalisée par Madeleine REBERIOUX et Yves LEQUIN sur le cédérom du MAITRON.

Quant à Berthelot, il avait été hué dès le 19 juillet, et les auteurs des sifflets n'étaient pas uniquement unitaires, libertaires, ou issus d'on ne sait quel bas-fond brestois. Le commissaire Darey lui-même attribuait la dégradation rapide de la situation à l'attitude trop « molle » (sic) dont le leader confédéré avait fait preuve au cours de la période qui avait séparé le décret du 4 avril 1934 des événements d'août 1935[126]. Cependant, de l'avis du policier, la principale conséquence de l'apathie de Berthelot avait été d'ouvrir une faille dans laquelle les unitaires s'étaient engouffrés pour déclencher une insurrection à Brest. Ce qui, nous le rappelons, dans le contexte du moment, semble peu probable, et, quoi qu'il en soit, reste encore à démontrer même s'il serait tout aussi déplacé d'affirmer qu'aucun militant unitaire n'y prît part. Il semble incontestable que Valière s'impliqua au plus haut point dans le mouvement mais, aux dires des autorités elles-mêmes – à l'exception du commissaire Darey, mais toujours sans preuve –, jamais il n'appela à l'action violente contre les forces de l'ordre, encore moins contre l'instrument de travail, les biens publics ou privés. Il incita à la grève générale, certes, et de manière certainement déterminée, comme à son habitude, il tenta également de débaucher dans les entreprises privées, mais aucun témoignage direct ne put attester devant la police d'un quelconque appel à l'insurrection de sa part[127]. Le 14 août encore, lors de son discours sur le cercueil de Pierre Gautron, et selon les propres termes du fonctionnaire dépêché sur place, il aurait « prêché et adjuré les ouvriers de cesser une lutte fratricide, disant qu'il n'y avait pas lieu de tenir rancune, ni aux soldats, ni aux marins ouvriers ou employés de bureau et que les événements qui venaient de se dérouler étaient assez concluants puisque seuls des civils en avaient été les victimes ».

Malgré l'attitude parfois ambiguë de Valière au cours des événements[128], rien ne permet, même avec le recul, d'en faire **le** responsable des émeutes insurrectionnelles d'août 1935.

Cependant, si l'on considère le problème inversement, il possible d'envisager que la « mollesse » de Berthelot fut une faiblesse encourageant le gouvernement à aller toujours plus loin plutôt qu'un manque de fermeté vis-à-vis des unitaires. Au cours d'une période difficile économiquement, politiquement et du point de vue de la situation internationale, le temps n'était sans doute plus aux atermoiements et aux entrevues, certes cordiales, mais de plus en plus infructueuses, dans les salons ministériels.

Le ministère de l'Intérieur, suite à « l'avertissement » du 1er février, pensait, quant à lui, que le leader de la CGT avait eu le temps de recadrer ses troupes, et que si débordements il y avait, ceux-ci resteraient suffisamment isolés pour être rapidement réprimés par un service d'ordre conséquent[129].

Quoi qu'il en fût, les syndicats avaient été débordés. Pourtant, dès le 6 août et devant la tournure que prenaient déjà les événements, les dirigeants auraient dû faire le rapprochement avec les dérives observées au cours de la manifestation du 1er février. Le schéma avait été identique,

[126] Rapport du commissaire central Darey au sous-préfet de Brest, le 31 août 1935. AD Finistère 1 M 193.
[127] Commentaire du commissaire Darey à propos d'une barricade, le 7 août : « Il est à noter que, pour la première fois de la journée, les gars qui la défendent sont armés de révolvers. Une quinzaine de coups de feu accueillent les gardiens de la paix dont aucun n'est blessé […] Aucune arrestation n'a pu être opérée. On assure que le chef de cette barricade était Valière. Des témoins l'ont vu, mais par crainte de représailles, se refusent à faire une déclaration écrite ».
[128] Comme elle le fut souvent au cours de sa carrière politique et syndicale.
[129] Diverses notes confidentielles du ministre de l'Intérieur aux préfets, datées de juillet et août 1935, laissent à penser que le gouvernement redoutait surtout, à ce moment, des actions violentes de type attentats individuels contre des personnalités dont le président du Conseil Laval.

amplifié par les nouvelles mesures gouvernementales, par l'adhésion d'autres catégories de la population, par la répression policière, par le nouvel espoir né de Buffalo. Unitaires et confédérés se retrouvaient dans l'embarras, incapables de trouver les véritables raisons de ce séisme brutal. Les autorités et la droite en profitèrent pour s'engouffrer dans cette faille, en grossissant de manière parfois grotesque les rôles des uns et des autres, en mettant « le doigt dans la plaie » qui existait encore entre unitaires et confédérés. Mais, contrairement à leurs attentes, à l'arsenal, ce mouvement participa grandement au processus qui mena à la réunification.

2. Réunification syndicale à l'arsenal

Malgré l'évolution du mouvement d'août, jamais les passerelles n'avaient été coupées entre les deux syndicats. Dès le 9, CGT et CGTU s'étaient au contraire rapprochées pour organiser, sous d'autres formes, les actions de protestation contre les décrets-lois : affiches, tracts, meetings. En une certaine mesure, l'échec de l'action directe avait donné raison à Berthelot et avait quelque peu restauré son influence dans l'établissement militaire, à Brest et dans l'ensemble du département. Toute une série de réunions publiques et corporatives furent ainsi mises sur pied :

- Le 9 août, constitution d'un Comité de défense des victimes de la répression, destiné à venir en aide, matériellement et moralement, aux veuves, orphelins, blessés et condamnés. Le comité rassemblait les dirigeants confédérés et unitaires, socialistes et de la Ligue des droits de l'homme[130].
- Les 14 et 22 août, réunions organisées par les cartels confédéré et unitaire des services publics.
- Les 17 et 29 août, réunions des dirigeants des syndicats confédéré et unitaire de l'arsenal.
- Le 19 août, réunion organisée par la Bourse du travail confédérée.
- Le 28 août, réunion des cheminots confédérés et unitaires.
- Journée nationale du 1er septembre : protestation des cheminots contre les décrets-lois.
- En septembre, divers mouvements de grève : grutiers, dockers et camionneurs du port de commerce. Arrêt de travail pour protester contre le chômage et la généralisation du transport du vin par bateau citerne. (La manutention des fûts employait un nombre conséquent de personnels).

En septembre 1935, les deux CGT signaient, au niveau national, un accord de principe officiel de réunification[131].

Le chemin avait été long depuis le 12 février 1934. Les souhaits de la base s'étaient régulièrement heurtés à la (mauvaise) volonté des dirigeants des deux confédérations et notamment de la CGT, la CGTU ayant dû accepter un nombre considérable de concessions.

À Brest, alors que diverses corporations s'étaient déjà réunifiées ou étaient en passe de le faire[132], à l'arsenal, la réalisation de l'unité par la fusion des deux syndicats fut officielle le 23 octobre. Le « syndicat des travailleurs réunis du port de Brest et de la pyrotechnie de Saint-

[130] Le 29 octobre 1935, Berthelot annonçait que la Fédération des travailleurs de la Marine CGT avait recueilli, par voie de souscription, une somme de 20 000 fr. au bénéfice des veuves, prisonniers et ouvriers congédiés à la suite des manifestations d'août. Cet argent fut mis à la disposition du Comité de défense sociale, à sa charge de le répartir. Le 18 décembre, une séance cinématographique fut organisée dans le même but à la Maison du Peuple par la section brestoise du Secours rouge international. Le 30 janvier 1936, le « Comité de défense des victimes des événements d'août 1935 » annonça sa volonté d'intensifier l'action pour obtenir l'amnistie pour tous les condamnés, des pensions pour les veuves et les orphelins et la réintégration des licenciés. Mais ses initiatives demeurèrent sans effet.

[131] Du 24 au 27 septembre 1935, CGT et CGTU tinrent simultanément leurs congrès nationaux qui adoptèrent de part et d'autre le principe de la réunification. Le CCN de fusion eut lieu le 28 janvier 1936, avec constitution d'un bureau provisoire de 8 membres. Congrès officiel de réunification : 2-5 mars 1936 à Toulouse. Sur le processus de réunification en 1935-1936 au niveau national, voir notamment Michel DREYFUS, *Histoire de la CGT. Cent ans de syndicalisme en France*, Bruxelles, Complexe, 1995, p. 154-161.

[132] Les syndicats unitaire et confédéré des cheminots de Brest fusionnèrent également ce même jour.

Nicolas » renaissait officiellement ce jour. Les statuts de la CGT et de la CGTU étant sensiblement les mêmes, il n'y eut pas grande modification à y apporter. Les anciens responsables des deux organisations décidèrent de composer un bureau mixte, mais qui demeurerait sous la direction de C. Berthelot, le groupement confédéré étant numériquement le plus représentatif dans l'établissement comme dans l'ensemble du département :

Secrétaire général :	Charles Berthelot (confédéré, socialiste) ;
Secrétaires adjoints :	Ernest Miry (unitaire, communiste) et Henri Béler (confédéré, socialiste) ;
Trésorier :	Louis Charreteur (confédéré, socialiste) ;
Trésoriers adjoint :	Joseph (Jo) Lescop (unitaire, communiste) et Hervé Thomas (confédéré) ;
Archiviste :	Georges Müller (confédéré, tendance libertaire).

La proposition de réunification fut adoptée à l'unanimité, dans un climat de liesse et au chant de *L'Internationale*. L'espoir renaissant était tel qu'aux dires de Berthelot, la CFTC de Michel Floch envisageait même de rallier le « vieux syndicat », mais elle attendait la décision de sa fédération pour le faire[133]. Le dimanche 8 décembre 1935 eut lieu, salle de la Brestoise, le congrès départemental de fusion entre les deux UD[134]. Eu égard à la supériorité numérique de la CGT, ce fut Charles Berthelot qui retrouva son siège de secrétaire général. Jacques Damoy fut exclu des principales responsabilités et les postes de secrétaires adjoints furent confiés à Ernest Miry (ex-unitaire) et François Prigent (ex-confédéré du Livre). Avec Berthelot et Miry et après un intermède de presque deux années, l'arsenal reprenait directement la main sur la CGT réunifiée du Finistère. Il allait la conserver jusqu'à la guerre[135].

Malgré ce succès à l'échelle de l'UD, incontestablement, la trop grande modération de Berthelot avait failli lui coûter son poste de secrétaire général du syndicat de l'arsenal. Désormais, son autorité ne pourrait plus s'exercer sans rencontrer de contradicteur de valeur au sein de son propre groupement. Il ne lui suffirait plus, comme ce fut le cas par le passé, de mettre sa démission dans la balance pour être aussitôt reconduit par acclamations. Fusion ne signifiait pas unité d'opinions, ni au syndicat du port ni à l'UD. Les partisans de la SFIC devaient y côtoyer, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, de farouches anticommunistes. Des tensions allaient apparaître occasionnellement, notamment au cours des années de gouvernement de Front populaire, sans réussir toutefois à diviser profondément ni durablement le mouvement avant l'été 1939. Des divergences qui devaient perdurer au-delà de l'Occupation et engendrer de nouvelles scissions dans les années de Reconstruction[136].

---

[133] Cette intention, réelle ou espérée par Berthelot, n'eut aucune suite.

[134] Avec 56 délégués représentants 36 syndicats. *36-37-38 en Bretagne*, Institut CGT d'Histoire Sociale de Bretagne, p. 33. Gérard REYNAUD, *op. cit.*, p. 88-89, mentionne 37 syndicats. Selon le même G. Reynaud, l'autonomie complète du mouvement syndical à l'égard de la politique y fut votée par 45 voix contre 18 et 17 abstentions (article 12 des statuts interdisant à un militant syndicaliste, qui occupait une fonction au sein de son syndicat, d'exercer en même temps une fonction politique). Les confédérés étant largement majoritaires dans le département, Charles Berthelot en fut désigné secrétaire général, Ernest Miry et François Prigent (du Livre confédéré), secrétaires adjoints. Voir Christian BOUGEARD, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne… », *op. cit.*, p 61.

[135] L'UD retrouvait en même temps l'orthodoxie confédérale, Léon Jouhaux ayant conservé les rênes de la centrale et deux secrétaires unitaires communistes lui ayant été adjoints : Benoit Frachon et Julien Racamond. Quant à la Fédération des travailleurs de l'État, celle-ci disposait désormais de deux secrétaires : Pierre Dadot, ex-unitaire, et René Michaut, ex-confédéré.

[136] C'est ainsi que l'on retrouva Henri Béler à l'initiative du syndicat CGT-Force Ouvrière à l'arsenal en 1947/1948.

C) Les débuts du Front populaire à l'arsenal

La fin de l'année 1935 devait confirmer, du point de vue des salaires des travailleurs de l'arsenal, les espérances engendrées par la réunification syndicale. En effet, si Pierre Laval ne remit aucunement en question son décret-loi du 16 juillet 1935, il revint par contre sur celui de Gaston Doumergue du 4 avril 1934. Le 2 novembre, Charles Berthelot pouvait annoncer à ses militants, de concert avec la Une du *Cri du Peuple*, la suppression du prélèvement de 4%.

Cette mesure entraina une accalmie des revendications sur le plan des traitements. Elles laissèrent la place à une préoccupation qui avait été mise en sommeil pendant quelques mois, sans pour autant disparaître des programmes politiques et syndicaux : la menace d'une guerre imminente, alimentée par l'affirmation des fascismes à l'intérieur et aux frontières.

a) La continuité de plusieurs années de luttes

1. Le combat antifasciste

À Brest, nous l'avons évoqué, la progression des Croix-de-Feu et des Volontaires nationaux fut particulièrement considérable en cette année 1935, sans doute encouragée, dans certains milieux, par les craintes issues des événements du mois d'août. Le mouvement des Camelots du Roy, en la personne du capitaine de corvette retraité Marquier de Villemagne, reprenaient également de la vigueur. À la fin de cette même année 1935, celui-ci attaqua de front le syndicat de l'arsenal en lançant une requête destinée à soutenir les démarches de la municipalité en vue du maintien du 2e Régiment d'infanterie coloniale à Brest. Le texte de la pétition, largement relayé par *La Dépêche de Brest,* déclarait notamment :

> « Vous ne souffrirez pas le départ du 2e Colonial, de ce régiment, le votre, qui a empêché, le 6 août, les émeutiers, dans l'arsenal, de noyer le *Dunkerque*, et sauver notre ville d'une honte ineffaçable ».

Cette référence diffamatoire[137] aux événements de l'été précédent eut pour effet de déchaîner la vindicte du syndicat réunifié et de relancer ouvertement la lutte entre les ligues et les forces de gauche dans la cité du Ponant. À l'approche du 11 novembre, alors que l'UNC avait projeté de défiler dans les rues brestoises, la municipalité Le Gorgeu, sous couvert de non-conformité de la demande[138], interdit la manifestation. La véritable raison du refus était la crainte d'une rencontre programmée, voire recherchée, entre les Croix-de-Feu, qui souhaitaient se joindre au cortège des anciens combattants, et les membres du Comité antifasciste qui avait également programmé un rassemblement au même moment. En définitive, devant le risque avéré, l'UNC renonça à son projet, coupant court à toute éventualité d'affrontement violent. Il est incontestable que la psychose d'un coup de force fasciste restait alors bien présente dans les milieux ouvriers.

[137] Jamais il ne fut question de porter atteinte à l'outil de travail, encore moins de couler le cuirassé *Dunkerque*.

[138] En vertu du décret-loi du 23 octobre 1935. Art. 1 : « Les réunions sur la voie publique sont et demeurent interdites dans les conditions prévues par la loi du 30 juin 1881, article 6. Sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable, tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique. Toutefois, sont dispensées de cette déclaration les sorties sur la voie publique conformes aux usages locaux ». Avant ce décret, il n'était aucunement interdit d'organiser une manifestation sur la voie publique sans en référer au préalable aux autorités. Mais le mouvement demeurait susceptible d'être interdit et devenait dès lors un attroupement illégal tombant sous le coup de l'article I de la loi du 7 juin 1848. Voir Georges CARROT, *Le maintien de l'ordre en France au XXe siècle*, Paris, Veyrier, 1990.

Les responsables du syndicat du port en vinrent à élaborer une véritable stratégie militaire pour éradiquer le péril dès qu'il se manifesterait. Quatre délégués par quartier furent désignés avec pour mission de prévenir, à toute heure du jour et de la nuit, au moyen d'un signal convenu[139] et d'un mot d'ordre, l'ensemble des militants dudit secteur. Des lieux de rendez-vous furent établis, des exercices d'alerte mis sur pied, tout un programme d'entrainement et d'armement organisé. Enfin, des listes avec noms et adresses des Croix-de-Feu de la région brestoise furent dressées. Dès que l'alerte serait lancée, les « factieux » seraient arrêtés et gardés en otages. Ce plan ne fut jamais mis à exécution, mais il démontrait bien toute la détermination des travailleurs dans leur combat contre les menaces fascistes de l'intérieur et de l'extérieur[140]. Dès lors, la lutte contre les « cléricaux », également en sommeil depuis quelques mois, reprit de la vigueur, et l'alliance du « coffre-fort, du sabre et du goupillon » refit surface sur les affiches du Comité antifasciste de Brest.

Les rassemblements hostiles aux ligues et contre la guerre se multiplièrent dans les premiers mois de l'année 1936, répondant aux provocations des Croix-de-Feu. Vers le 20 février, des tracts signés de La Rocque furent distribués à l'intérieur même de l'arsenal. Pour Ernest Miry qui faisait ainsi écho aux allégations des syndicats à la suite des journées d'août, cet événement traduisait clairement les complicités dont avaient inévitablement bénéficiés « les propagandistes du colonel » au sein de la Marine et de la direction des CN.

Le 23 février, pour protester contre l'agression – le lynchage dirent certains – dont avait été victime Léon Blum en plein Paris[141], les ouvriers de l'arsenal fournirent l'essentiel de l'auditoire qui vint assister à un meeting où l'ensemble des forces de la gauche brestoise parla de concert contre les fascismes et contre les bellicistes de tout poil, notamment ceux qui avaient attenté à l'intégrité physique du leader socialiste.

2. Résultats électoraux à contre-courant de la tendance nationale

Cette agression annonçait également une campagne électorale qui devait se dérouler dans un climat particulièrement tendu. La coalition de Front populaire avait de bonnes chances de recueillir la majorité des sièges à l'Assemblée nationale aux législatives du printemps 1936[142]. À Brest comme dans l'ensemble du pays, les forces de gauche multipliaient les meetings. Le 29 mars, dans un langage particulièrement imagé qu'il affectionnait, Paul Valière[143] présentait Pierre Laval comme « un triste individu dont la photo devrait servir à orner les pots de chambre »[144]. De son côté, l'Union anarchiste et libertaire de Brest n'était pas en reste, et, bien qu'ayant modéré son attitude vis-à-vis des accords de Front populaire, elle organisait des débats publics sur le thème : « le Front populaire peut-il nous sauver ? ».

À l'arsenal, la perspective d'une victoire remettait à l'ordre du jour des revendications qui avaient été mises de côté pour laisser la place à la lutte contre les décrets-lois : unification des salaires, titularisation des auxiliaires et temporaires, amélioration des retraites, congés de maladie –

[139] 3 coups frappés à la porte.
[140] A. Le Lann réclamait que l'arsenal de Brest cessât de réparer les navires allemands.
[141] Il fut violemment agressé par des royalistes de l'Action française. Sur ce sujet, voir notamment Michel WINOCK, « Le lynchage de Léon Blum » dans l'*L'Histoire*, n°306, février 2006, p. 32.
[142] Christian BOUGEARD, *Les forces politiques en Bretagne…, op. cit.*, p. 142 et suiv.
[143] Qui intervenait maintenant régulièrement en qualité de dirigeant de la Maison du Peuple et du Comité de vigilance.
[144] AD Finistère 1 M 226. Rapport du commissaire spécial du 29 mars 1937.

en particulier pour tuberculose – avec les mêmes avantages que les fonctionnaires, réintégration des ouvriers licenciés à la suite des événements du mois d'août 1935, nomination de délégués à la sécurité. Berthelot appela même les ouvriers à cesser le travail le 1er mai, c'est dire s'il était confiant à l'égard du dénouement du scrutin.

Si, au soir du 3 mai, les résultats nationaux donnèrent raison à son optimisme[145], sur le plan régional et départemental, l'engouement pour les partis de Front populaire fut limité et même en retrait sensible par rapport au précédent renouvellement de 1932. Dans le Finistère, les socialistes conservèrent 2 sièges (François Tanguy-Prigent et Jean-Louis Rolland) mais le glissement à droite s'effectua surtout au détriment des radicaux-socialistes qui perdaient 3 sièges sur 5 et en raison de l'orientation adoptée par les partis de la droite conservatrice traditionnelle vers des positions plus « musclées »[146]. On aurait pu percevoir, dans ces résultats à contre-courant de la dynamique nationale, les effets néfastes des journées d'émeutes d'août à Brest. Cependant, dans le Var, qui avait connu une situation identique à l'été précédent, si un glissement se fit bien sentir, ce fut plutôt vers la gauche, deux députés communistes, Jean Bartolini[147] et Charles Gaou, gagnant les sièges de députés socialistes ou apparentés. D'autre part, dans le Finistère, les communistes, qui avaient longtemps fait figure d'instigateurs du mouvement, obtinrent 8 574 voix au premier tour (8,18% des suffrages exprimés), contre 8 169 (5,53%) au scrutin de 1932[148]. La progression la plus importante fut même enregistrée dans la 2e circonscription de Brest où Jean Rannou, employé aux PTT, recueillit 2 328 voix au premier tour[149] contre 223 à Albert Garrigou quatre années plus tôt. Quant à la 1ère, Brest ville, le candidat SFIC André Le Roy, également employé aux PTT, enregistrait un score en léger retrait par rapport à celui réalisé par Paul Valière aux précédentes législatives (1 001 contre 1 189). Apparemment, à Brest et dans sa région, les événements d'août 1935 n'eurent pas de répercussion négative quant au vote en faveur des forces de Front populaire. Dans la 1ère circonscription, Émile Goude ne se représentait pas, mais il fut remplacé, pour la SFIO, par un autre ancien commis de l'arsenal, Jean-Louis Rolland, qui obtenait son premier mandat de représentant de la Nation, grâce, entre autres, à un excellent report des voix de Le Roy sur son nom au second tour[150]. Globalement, à Brest, c'était le statu quo qui l'avait emporté au printemps 1936[151]. Cependant, pour la seconde fois consécutive, aucun ouvrier de l'arsenal ne s'était présenté devant les électeurs. En définitive, dans la 1ère circonscription brestoise, les travailleurs de

[145] Victoire de la SFIO et de la SFIC mais retrait global des radicaux, en raison notamment de leur participation aux précédents gouvernements et de leur inaptitude à réguler la crise économique. Serge BERSTEIN, *op. cit.*, p. 437-444.
[146] Christian BOUGEARD, « Les notables et les forces politiques de droite en Bretagne… », *op. cit.* , p. 121-139.
[147] Bartolini avait conquis la 2e circonscription de Toulon dès juin 1935, dans une partielle, suite au décès du socialiste Pierre Renaudel. Ancien ajusteur à l'arsenal du Levant, secrétaire du syndicat unitaire de l'établissement, membre de la SFIC, il vint à Brest au cours des événements d'août et participa à la délégation syndicale qui tenta de ramener le calme. Voir sa notice réalisée par Jacques GIRAULT sur le cédérom du MAITRON.
[148] Sur l'évolution des différentes forces politiques de la gauche en Bretagne entre 1932 et 1936, voir Christian BOUGEARD, *Les forces politiques en Bretagne..., op. cit.*, p. 132, tableau 2. En ce qui concerne l'évolution des votes lors des élections de l'entre-deux-guerres à Brest, voir Yvon TRANVOUEZ, « mythes et réalités… », *op. cit.*, p. 216.
[149] Notons que J. Rannou était le seul candidat de gauche à s'opposer au 1er tour au conservateur Pierre Uchard et au député sortant Paul Simon qui fut élu au second tour. Le 3 mai, Rannou ne recueillait que 1 752 voix, la différence s'étant reportée massivement sur Simon pour faire barrage à Uchard.
[150] J-L. Rolland, avec 45,3% des suffrages au premier tour, devança largement le PDP Yves Jaouen (29,3%), Jules Lullien, adjoint au maire radical de Brest (19,9%) et André Le Roy, du PCF (5,2%). Au second tour, il l'emporta aisément avec 57,9% des voix face à Jaouen. Christian BOUGEARD., *Les forces politiques…, op. cit.*, p. 146-147.
[151] Dans la 3e circonscription, Vincent Inizan fut aisément réélu dès le premier tour, étant seul candidat à sa réélection.

l'établissement le plus important de la région votaient régulièrement depuis 1910 pour le corps des commis de Marine, dont le statut et le traitement n'avaient rien de commun avec les leurs[152]. Au moment de se prononcer dans les urnes, ils préféraient incontestablement apporter leurs suffrages à la modération de la SFIO qu'à la « révolution » des communistes. Pourtant, en ce début de Front populaire, la SFIC continuait d'exister à Brest, soutenant bec et ongles l'alliance avec la SFIO. La première conférence du « rayon » de Brest[153] eu lieu le 25 juillet 1936 à la Villa Champêtre, cabaret du Bois de Boulogne, devant une centaine d'auditeurs. Mais, en règle générale, les meetings de la section communiste devaient être régulièrement annulés, faute de public.

b) Des avantages précoces, un été tranquille à l'arsenal

L'été 1936 à Brest fut particulièrement perturbé sur le front des grèves, même si cette agitation n'eut aucune commune mesure avec celle qui toucha d'autres régions plus industrielles et urbanisées. Anarchistes, unitaires, et même confédérés, dans la dynamique qui suivit les accords Matignon, voulurent profiter de cet élan pour inciter le gouvernement à pousser son effort en matière d'avancées sociales. On vit ainsi l'anarchiste Jean Tréguer, en juillet, tenter d'entrainer les ouvriers de l'arsenal dans une grève de solidarité avec les dockers, puis Penduff, confédéré particulièrement modéré[154], en faire de même à la Compagnie du Gaz ; Jacques Damoy, à l'électricité ; Paul Valière chez les charbonniers du port de commerce :

> « Soit pendant les grèves, soit pendant l'évolution des pourparlers engagés entre les deux parties, il s'est produit des faits qui prouvent une participation évidente des partis communiste et libertaire à l'extension du mouvement ouvrier à Brest. On a vu des délégués ouvriers d'abord satisfaits des propositions patronales, revenir peu après devant ces mêmes patrons, poussés par des agitateurs, porteurs de nouvelles revendications […] Par contre, Berthelot n'a cessé de prêcher le calme »[155].

Il est vrai que malgré les résistances du secrétaire général de l'UD, pas moins de 27 grèves éclatèrent en juin à Brest, dont seulement deux avec occupation de l'entreprise[156]. Parmi ces mouvements, dont certains se poursuivirent jusqu'en juillet, on pouvait compter 7 entreprises sous-traitantes de l'arsenal, notamment dans les secteurs de la peinture navale et de la métallurgie. Tous les conflits furent réglés, soit par des accords conclus directement entre salariés et patrons, soit à la suite de la médiation du sous-préfet.

Le reste de l'été fut particulièrement calme dans la cité du Ponant : 5 grèves en juillet ; 3 en août (dont une à Guipavas) ; 5 en septembre. Dans l'établissement de la Penfeld et dans l'ensemble des services de l'État en général, aucun mouvement ne fut à signaler. En juin 1936, le préfet estimait que l'état d'esprit de cette catégorie de travailleurs était tout à fait satisfaisant[157].

---

[152] Même si, une fois élus, ils œuvrèrent généralement dans le sens d'une amélioration de la condition des ouvriers.
[153] Secrétaire : André Le Roy.
[154] Gérard REYNAUD, *op. cit*., p. 79.
[155] Rapport du commissaire spécial, le 4 août 1936. AD Finistère 1 M 140.
[156] 20 occupations d'usines sur 70 grèves dans le Finistère, selon Christian BOUGEARD, « Le Front populaire en Bretagne », *op. cit.*
[157] Rapport du préfet du 4 juillet. AD Finistère 1 M 140.

Entreprise / Corporation	Début	Fin	Durée	Règlement du Conflit
Dames de France	9 juin	10 juin	1 jour	Accord
Dockers	10 juin	15 juin	5 jours	Accord
Dockers	13 juin	23 juin	10 jours	Arbitrage sous-préfet
Tramways	15 juin	5 juillet	21 jours	Accord
Distribution électricité	15 juin	20 juin	5 jours	Accord
Camionnage	15 juin	20 juin	5 jours	Accord
Compagnie des transports du Finistère et Société de transports Verney	15 juin	4 juillet	20 jours	Accord
Entreprise de construction métallique Joyat – Chabert – Mege de Lyon	16 juin	17 juin	1 jour	Arbitrage Sous-préfet
Priminime	16 juin	18 juin	2 jours	Accord
Monoprix	16 juin	18 juin	2 jours	Accord
Grutiers de la Chambre de commerce	16 juin	18 juin	2 jours	Accord
Ateliers de Paimboeuf Réparation réservoirs mazout	16 juin	25 juin	10 jours	Accord
Dockers charbonniers	17 juin	17 juin	1/2 jour	Accord
Bâtiment Plomberie Chauffage central	17 juin	19 juin	2 jours	Arbitrage Sous-préfet
Brasserie de Kérinou	18 juin	20 juin	2 jours	Accord
Boulangerie	18 juin	30 juin	12 jours	Contrat collectif
Fonderie Bellion	18 juin	20 juin	2 jours	Accord
Dockers charbonniers de l'Egalitaire	18 juin	24 juin	6 jours	Arbitrage sous-préfet
Gaz pour la France et l'Etranger*	19 juin	25 juin	6 jours	Intervention préfet
Société d'application technique	19 juin	27 juin	8 jours	Accord
Bâtiment toutes catégories	20 juin	30 juin	10 jours	Accord
Démolisseurs de navires L'Hermitte*	24 juin	4 juillet	10 jours	Accord
Schneider armements de navires	24 juin	25 juin	1 jour	Accord
Saint-Chamond armements de navires	24 juin	25 juin	1 jour	Accord
Loire armements de navires	26 juin			
Chantiers de Penhoët	27 juin			
Entreprise Pierre – Poseur de voies	28 juin	30 juin	2 jours	Accord
* Occupation de l'usine				

Tableau N°15 – Grèves de Juin 1936 à Brest (d'après A.D. Finistère 10 M 67)

Alors qu'a début du XXI^e^ siècle, l'année 1936 demeure encore synonyme d'avancées pour le monde ouvrier, l'arsenal avait commencé cette marche en avant vers le progrès social depuis déjà longtemps. Ainsi, lorsque les mesures phares des accords Matignon – les quarante heures et les deux semaines de congés payés – devinrent l'enjeu de négociations délicates entre le gouvernement Blum, la Confédération générale de la production française et la CGT, à l'arsenal, ces questions n'étaient plus véritablement d'actualité.

Nous l'avons évoqué, l'idée de la semaine des quarante heures avait fait son chemin dans l'entre-deux-guerres. Malgré les refus du néo-cartel des gauches de la mettre en application à partir de 1932, elle était maintenant entrée dans les esprits ouvriers comme une mesure non seulement envisageable mais souhaitable. Le printemps 1933 avait sonné le réveil de la revendication dans ce domaine. Début juillet, le gouvernement annonça même que la semaine de 44 heures sans diminution de salaire allait bientôt être mise à l'essai dans deux établissements de la Guerre :

l'arsenal terrestre de Rennes et la poudrerie du Moulin-Blanc au Relecq-Kerhuon[158]. Dès lors, Charles Berthelot n'eut de cesse d'engager des négociations pour que les arsenaux de la Marine fussent alignés sur ceux de la Guerre. Ses efforts furent vains mais il savait qu'il n'aurait pas à attendre longtemps, le processus étant enclenché à la Défense nationale. La loi générale du 21 juin 1936 instituant, entre autres dispositions, la semaine de 40 heures dans les établissements industriels et commerciaux, vint couper court aux tractations du leader de la CGT réunifiée.

Dès le 3 août, alors que de nombreux chefs d'entreprises renâclaient à appliquer cet accord, le ministère de la Marine généralisait la semaine des cinq journées de 8 heures[159] avec maintien du salaire de celle de 48 heures.

De la même manière, nous l'avons vu au début de notre étude, du point de vue des congés payés, l'arsenal était largement en avance depuis 1911. L'immédiat après-guerre n'avait pas apporté de modification notable au régime du repos annuel. Eu égard à la crise subie par les arsenaux français à la charnière des années Vingt, les ouvriers, dont beaucoup étaient touchés par une diminution des horaires de travail avec réduction correspondante de la solde, cherchaient plutôt, selon une expression devenue célèbre bien des années plus tard, à « travailler plus pour gagner plus ». Ce ne fut qu'avec la relance du programme naval, vers 1925, que certaines revendications oubliées quelques temps refirent surface.

Dès 1924, les unitaires firent campagne pour les 21 jours[160]. Berthelot, quant à lui, négociait à Paris, au sein de la Commission mixte pour l'octroi de 15 jours ouvrables (décembre 1925). Il les obtint l'année suivante[161]. Cet avantage à peine acquis, la revendication porta immédiatement sur les 21 jours. En août 1927, l'État accéda à cette requête mais en y incluant les trois dimanches compris dans la période. L'octroi des 18 jours de congés payés ouvrables intervint officiellement en 1930[162]. Si bien que quand le cabinet Léon Blum promulgua la loi générale relative aux deux semaines de repos rétribué en juin 1936, les personnels de la construction navale en bénéficiaient déjà de trois depuis plusieurs années.

Les accords Matignon représentèrent même plutôt une régression dans ce domaine. En effet, un nouveau régime fut alors instauré au sein des arsenaux. Dans l'objectif d'uniformiser les

---

[158] Mesure qui prenait effet au 1er octobre 1933.

[159] Cependant, cette mesure fut mal comprise de nombreux ouvriers pour lesquels l'augmentation du salaire horaire venait se rajouter au salaire précédent alors qu'il ne s'agissait que d'un rajustement mathématique destiné à compenser le samedi qui ne serait plus rétribué. D'autre part, l'application de la loi donna lieu à de nombreuses mésententes entre direction, syndicats et ouvriers. Pour la première, il était clair que si un jour férié tombait sur un jour normalement travaillé (Lundi de Pentecôte, de Pâques, Jeudi d'Ascension), il serait obligatoirement récupéré le samedi suivant pour que le total des heures hebdomadaires travaillées corresponde à 40 heures. Dès le jeudi 6 mai 1937 (Ascension), le problème se produisit, la Marine ayant demandé aux ouvriers de récupérer le samedi 8. Devant la grogne des travailleurs qui voulaient faire grève ledit samedi pour protester contre une récupération jugée illégale, Berthelot et Miry furent dans l'obligation de faire usage de toute leur influence pour « ne pas créer de nouveaux embarras au gouvernement et notamment au ministre de la Marine François Blancho qui avait menacé de donner sa démission si l'arsenal de Brest faisait grève ». Lorient, Indret et Toulon avaient également décidé de travailler ce samedi 8 mai. Benoît Frachon, présent à Brest, rajouta qu' « il s'agirait d'une marque d'indiscipline syndicale et cet incident ne manquerait pas d'être exploité par les ennemis de la classe ouvrière ». Le vote des syndiqués donna cependant une majorité très limitée (38 voix) en faveur du travail le 8 mai (1 412 voix contre 1 374 ; nuls : 24). AD Finistère 1 M 242.

[160] Contrairement à la région parisienne, où, dans le cadre de l'entreprise capitaliste, les unitaires et les communistes n'étaient pas convaincus de l'intérêt de cette revendication. Stéphane SIROT, « Les congés payés en France avant le Front populaire, l'exemple des ouvriers parisiens de 1919 à 1935 », *Vingtième siècle*, N°50, 1996, p. 96.

[161] Décret du 28 avril 1926.

[162] Décret du 2 mai 1930.

situations, le ministère décida de conserver les 18 jours acquis mais d'en imposer trois en fonction des nécessités du service (notamment en cas de « ponts », de lendemains de fêtes où l'absentéisme était toujours particulièrement important). Cette mesure eut pour effet de soulever les protestations des travailleurs qui estimaient qu'ils devaient continuer de choisir eux-mêmes leurs jours de repos.

Syndicat des Travailleurs Réunis du Port de Brest & de la Pyrotechnie de St-Nicolas

Aux OUVRIERS de l'ARSENAL

Comme première action à mener pour conserver nos droits acquis, nos

DIX-HUIT jours de CONGÉS payés

nous demandons à tous les ouvriers

de REFUSER toute heure supplémentair

LE BUREAU.

Illustration N°32 - Tract de la CGT du 30 mars 1937 (A.D. Finistère 1 M 242)

La décision gouvernementale était d'autant plus inacceptable à leurs yeux qu'en cette période de forte activité dans l'établissement, on demandait à certains chantiers de faire des heures supplémentaires[163]. Devant les menaces de grève, Ernest Miry devait obtenir de François Blancho[164] le rétablissement de l'ancien système dès le début de l'année 1937, à la condition expresse que les heures supplémentaires sur le *Dunkerque* ne fussent en aucune manière interrompues.

En outre, le ministre autorisait dorénavant les syndicats à contrôler la nécessité des heures supplémentaires dans l'établissement. Cette décision constituait une nouvelle avancée prodigieuse en la matière, en même temps qu'un rognage supplémentaire des prérogatives de la direction au bénéfice des organisations ouvrières. Comme souvent dans de telles circonstances, la négociation avait pris le pas sur la manifestation de force, largement facilitée, il est vrai par la présence rue Royale d'un pensionnaire de gauche et surtout d'un pensionnaire particulièrement au fait des affaires touchant à la Marine militaire et à ses personnels.

Incontestablement, au moment de l'avènement du Front populaire, les travailleurs des arsenaux n'étaient plus les miséreux qu'ils étaient encore trois décennies plus tôt. S'ils revendiquaient toujours régulièrement pour des salaires plus avantageux et pour se rapprocher des

[163] Les ouvriers ne devaient se plier aux heures supplémentaires que s'il existait des besoins avérés pour la Défense nationale. Or, à ce moment, il était impératif de terminer le cuirassé *Dunkerque* pour le 15 mai au plus tard, afin qu'il participât aux fêtes du couronnement du roi d'Angleterre.

[164] Sous-secrétaire d'État à la Marine de guerre du premier gouvernement Blum et du cabinet Chautemps III. Ancien ouvrier aux chantiers navals de Saint-Nazaire et syndicaliste, ancien secrétaire des Jeunesses socialistes (1904/1910), Blancho était également maire de sa ville depuis 1925 et député de Loire-Inférieure depuis 1928. Christian BOUGEARD, *Les forces politiques en Bretagne…, op. cit.*, p. 100 et 120 notamment. Voir également la notice de F. Blancho établie par Claude GESLIN sur le cédérom du MAITRON.

traitements accordés à certains services de l'administration ou entreprises d'État plus favorisés en matière de rémunération, leur sort n'avait cependant plus rien de commun avec celui des travailleurs du privé. L'État-patron, certes souvent contraint par des conjonctures politiques, économiques ou internationales particulières – circonstances dont savaient également profiter les syndicats pour revendiquer –, agissait incontestablement selon une méthode totalement étrangère à un patronat privé brestois encore souvent ancré dans le XIX^{e} siècle. Jamais, ou presque, depuis Camille Pelletan, les positions hostiles de certains responsables syndicaux ou les mouvements sociaux parfois violents ne furent un obstacle à la discussion avec le ministère. La négociation devint l'outil privilégié des organisations ouvrières, parfois même de celles qui étaient les plus farouchement opposées aux gouvernements en place. Ce procédé généra un nombre incalculable d'avancées qui résultaient des volontés conjuguées de la Marine et des groupements ouvriers. L'élévation sociale des travailleurs de l'établissement, entreprise avant 1914, prit toute sa dimension dans la période d'entre-deux-guerres. Quoi d'étonnant, en conséquence, à ce que l'été 1936 ne fût particulièrement calme sur les bords de la Penfeld ?

c) Un syndicat revigoré – Une action sociale développée

1. Conséquences sur les adhésions

L'activité syndicale de l'établissement, à ce moment, se remarqua surtout lors des rassemblements et des festivités qui célébrèrent la victoire des forces de gauche aux législatives du printemps[165]. Lors de la fête du Front populaire organisé par le comité local éponyme[166], le 14 juin, les ouvriers de l'arsenal étaient en tête du cortège, menés par Berthelot qui les engagea immédiatement « à ne pas chanter de chants obscènes ». Parmi les drapeaux de chaque groupement, seuls les communistes avaient ajouté quelques pancartes mentionnant des revendications particulières : « Restauration du quartier Keravel » – « Les jeunes réclament un terrain de sport municipal ». Les festivités continuèrent le 21, salle du Luna Park, où fut donné le banquet de Front populaire, puis le 14 juillet, par une célébration des accords de Buffalo. À cette occasion, le défilé de 1 500 personnes traversa Brest de part en part, de la porte du Conquet, à Recouvrance à la place de l'Harteloire, aux chants de *L'Internationale* et de *La Jeune Garde.*

Enfin, l'été syndical de l'arsenal se poursuivit, le 2 août, par la commémoration des victimes ouvrières des événements de 1935, notamment aux cimetières de la rue Yves Collet et de Kerfautras[167], devant les sépultures de Pierre Gautron et de Joseph Baraër[168].

---

[165] Un été qui se traduisit dans l'ensemble du pays par de nombreuses fêtes ouvrières. Cette ambiance marqua indiscutablement l'été 1936. Voir Antoine PROST, *Autour du Front…, op. cit.,* p. 94-99.

[166] Composé de la SFIO, de la SFIC, du Comité de défense laïque, des officiers de réserve républicains, de la Ligue des droits de l'homme, du Secours rouge international, des Anciens combattants républicains et des organisations syndicales, à l'exception de la CFTC. Roulleau, professeur, en était le président.

[167] À Brest comme dans le reste du pays, l'hommage rendu aux victimes des forces de l'ordre faisait partie des rituels syndicaux en l'honneur des martyrs de la cause ouvrière. Comme l'écrivait Emmanuel Fureix, le banquet, la fête, mais également l'enterrement offraient des moments de convivialité qui étaient depuis longtemps la marque de la gauche et du mouvement ouvrier. Emmanuel FUREIX, « Banquets et enterrements », dans Jean-Jacques BECKER et Gilles CANDAR (Dir.) *op. cit.,* Vol. II, p. 197-209.

[168] J-Y. Le Deuffic ne fut pas oublié. Originaire d'Esquibien (près d'Audierne), sa dépouille y avait été rapatriée dès le 10 août. Le service des Pompes Funèbres – 1 246 fr. – fut intégralement payé par le ministère de l'Intérieur.

Indiscutablement, la réunification de la CGT et la victoire du Front populaire avaient remobilisé les troupes, au moins provisoirement. Le syndicat du port, toutes sensibilités confondues, soutenait fermement le gouvernement, allant même jusqu'à faire le panégyrique public de François Blancho. Ce dernier, au cours d'une visite à Brest le 21 octobre 1936, fut accueilli à la manière d'un Pelletan, « comme un camarade » et devant un vin d'honneur.

À cette même période, le syndicat comptabilisait environ 4 500 adhérents. Il était redevenu le plus puissant de la Fédération des travailleurs de l'État qui en revendiquait alors 60 000[169]. Il s'enrichit d'une section féminine qui organisait un nombre assez conséquent de meetings de propagande à destination des femmes et notamment des ouvrières brestoises. Globalement, à la suite de quinze années de crise, le syndicalisme se portait bien à Brest.

À l'instar de la région[170] et de l'ensemble de la nation[171], les années 1935 à 1937 correspondirent plus généralement à un moment de (re)syndicalisation massive dans le Finistère. Malgré une diminution mécanique du nombre des organisations ouvrières résultant de la fusion, dans la dynamique qui succéda au printemps 1936, le nombre de syndicats départementaux affiliés à la CGT, en 1937, avait presque doublé par rapport à son niveau de 1906 et augmenté de 32% depuis 1935[172]. À Brest, l'évolution fut identique, quoique plus limitée, la ville ne comptant fin 1937 que 42 groupements réunissant 11 507 adhérents[173], contre 35 en 1906 pour 7 619 adhérents[174] et 38 en 1935[175]. La cité du Ponant, malgré un apport toujours essentiel, n'exerçait plus la même hégémonie qu'au début du siècle sur la CGT finistérienne[176]. Mais individuellement, les syndicats brestois demeuraient globalement les plus puissants, le nombre moyen de leurs adhérents étant de 274, tandis que celui du département était de 154. En outre, maintenant, dans leur quasi globalité, les adhérents étaient également cotisants. Néanmoins, la moyenne brestoise était faussée par le nombre considérable de membres revendiqué par le syndicat de l'arsenal.

Celui-ci avait globalement suivi la même évolution que l'ensemble de la ville, mais de manière plus marquée cependant. Si, en 1906, il dominait le syndicalisme départemental de la tête et des épaules avec ses 3 600 adhérents qui constituaient 47% des syndiqués de la cité du Ponant et plus du quart de ceux du Finistère (25,3%), en 1937, ses 4 500 membres ne représentaient plus que 39% des syndiqués brestois et « seulement » 19,6% de ceux du département. Malgré cette diminution toute relative, l'arsenal conservait une place incontournable dans le paysage syndical finistérien en même temps que la mainmise sur les instances départementales de la CGT[177].

---

[169] A. Prost n'en recense que 28 381 au congrès de réunification de Toulouse en 1936, soit, à quelques unités près, l'exacte somme des adhérents des deux fédérations lors de leurs congrès de 1935. Antoine PROST, *La CGT à l'époque du front…*, *op. cit.*, annexe p 193. Néanmoins, entre le mois de mars et le mois d'octobre, le nombre global des adhésions syndicales en France s'était envolé, notamment à la suite de l'élection victorieuse du Front populaire.

[170] La CFTC connut également une progression importante en Bretagne, même si, à l'arsenal, elle fut beaucoup plus limitée. Voir Christian BOUGEARD, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne du Front…», *op. cit.*, p. 62-64.

[171] Antoine PROST, *La CGT à l'époque du front…*, *op. cit.*, p. 37 et suiv.

[172] 1906 : 78 syndicats pour 14 234 syndiqués ; 1930 : 91 syndicats pour 9 969 syndiqués; 1935 : 113 syndicats (sources trop lacunaires pour le nombre de syndiqués) ; 1937 : 149 syndicats pour 22 946 syndiqués. Chiffres provenant des statistiques relatives aux élections au Conseil supérieur du travail. AD Finistère 10 M 1.

[173] Soit 28% des organisations du Finistère pour cependant 50% des syndiqués. AD Finistère 10 M 1.

[174] Soit 45% des syndicats et 53,5% des syndiqués. AD Finistère 10 M 1.

[175] Soit 33.6% des syndicats (sources trop lacunaires pour le nombre de syndiqués). AD Finistère 10 M 1.

[176] Entre temps, Le syndicalisme s'était énormément développé dans le bâtiment mais également l'agriculture, chez les marins pêcheurs et dans d'autres corps de l'État comme la fonction publique territoriale, les chemins de fer, les PTT.

[177] De même que le syndicat chrétien, M. Floch ayant été nommé président de l'UD de la CFTC créée en 1936.

Profitant de cet engouement, le bureau s'organisa de manière plus structurée, atteignant 16 membres auxquels des tâches bien définies furent confiées. Lors du renouvellement de novembre 1937, le scrutin se déroula pour la première fois à bulletins secrets, sur une durée de 5 jours.

- Secrétaire général : C. Berthelot (tendance socialiste) : relations avec le ministre, la Fédération nationale des travailleurs de l'État, la commission mixte générale, la préfecture maritime ;
- Secrétaire : E. Miry (communiste) : réclamations et relations concernant les 5 directions, la commission mixte locale et la Fédération de la Marine ;
- Secrétaire-adjoint : François Rannou (modéré « communisant ») : œuvres sociales, journal *L'Ouvrier de l'Arsenal* ;
- Secrétaire-adjointe : Mlle Péron (modérée) : questions féminines ;
- Trésorier général : Joseph Lescop (communiste), grand livre de caisse et caisse de solidarité ;
- Trésorier adjoint : Yves Tréguier (socialiste) : délivrance et paiement des timbres ;
- Archivistes : Hervé Thomas (socialiste) et Guillaume Uguen (communiste) ;
- Délégués à la Maison du Peuple : Julien (ou Jules) Lesven (communiste) et Y. Tréguier, précité;
- Commission sports et loisirs : F. Rannou, T. Hervé, précités, Louis Mayis (communiste).

Les deux principales sensibilités se partageaient donc à peu près équitablement les responsabilités, un grand nombre des élus de tendance socialiste appartenant à la direction dont était lui-même issu Charles Berthelot : l'Artillerie navale. Celle-ci obtenait 4 des 8 principaux postes alors qu'elle ne représentait qu'environ 7,5% de l'effectif total. Les Constructions navales, avec un effectif de 4 300 à 4 500 éléments (soit près de 80% de la totalité des ouvriers de l'établissement), n'en obtenaient pas plus. Comme il en était des Bâtiments en fer et de l'atelier des Machines au début du siècle, le leader exerçait un effet d'entraînement en même temps qu'il privilégiait ses « fidèles ».

Enfin, dans ce bureau de 1937, apparaissaient de nouvelles préoccupations : une caisse de solidarité, qui existait déjà, mais qui semblait maintenant retenir une attention toute particulière ; le rôle et les problèmes des ouvrières ; mais également les sports et les loisirs, incontestablement dynamisés dans le prolétariat français par le Front populaire et l'action de Léo Lagrange[178].

2. De la « caisse cercueil » à la solidarité organisée

Le corps des ouvriers civils de l'arsenal, avant même la constitution des syndicats et souvent en accord avec la Marine, avait organisé toute une chaîne de solidarité interne à l'établissement, indépendamment des diverses associations caritatives qui accordaient des subsides en cas d'invalidité et de décès, et dont le principal objectif était de maintenir le groupe sous leur influence politique ou religieuse. En effet, depuis le dernier quart du XIX^{e} siècle au moins[179], la direction des C N avait pris des mesures en faveur des ouvriers malades, blessés ou en détresse. Les correspondances de la direction évoquent fréquemment ces dispositions, malheureusement de manière très lapidaire. Nous y apprenons toutefois, dès 1902, l'existence d'un fonds de secours destiné aux travailleurs en difficulté[180]. Cependant, ces aides, généralement d'un montant de 500 francs, ne pouvaient être attribuées qu'à la demande des familles. Dans le cas d'ouvriers décédés en exercice, une indemnité dite « indemnité de cercueil » était également remise à la famille par la Marine. Ce pécule, quoique intéressant pour l'époque, ne représentait qu'à peine trois semaines de

[178] Voir Yann LASNIER, *Léo Lagrange - L'artisan du temps libre*, Paris, Leprince, 2007.
[179] La société de secours mutuel d'Indret avait été créée en 1858.
[180] SHD Brest 1 G 781 – 397. Correspondance du directeur des CN, 3 décembre 1902

travail d'un ouvrier non spécialisé. Néanmoins, par ces premières opérations de solidarité, la Marine renforçait ses actions destinées à fidéliser la main-d'œuvre en entrant un peu plus dans une démarche paternaliste qui prenait alors tout son essor dans la grande industrie privée[181].

Les travailleurs eux-mêmes, pour apporter un complément, organisaient des quêtes destinées à alimenter une cagnotte appelée « caisse cercueil » ou « le sou de la veuve et de l'orphelin ». Ces collectes se déroulaient par atelier ou par chantier et les sommes recueillies étaient remises à la famille du défunt. Avec la création du syndicat rouge et de la Bourse du travail[182], ces opérations ponctuelles prirent une dimension supplémentaire, s'adressant souvent à l'ensemble de l'établissement, parfois de la population ouvrière brestoise et s'intéressant également aux aides à apporter aux ouvriers congédiés pour délit d'opinion (la caisse des « Bons Bougres » du Comité de défense sociale) et à ceux appelés sous les drapeaux (l'œuvre nationale du « Sou du soldat »).

Jusqu'à la fin des années Vingt, cette solidarité n'eut pas un caractère permanent et ne bénéficiait pas d'un fonds de roulement prêt à être débloqué immédiatement en cas de nécessité. Le 1er juillet 1928, le syndicat confédéré créait une caisse de solidarité ayant pour objectif de venir en aide aux travailleurs syndiqués à la CGT sans avoir recours aux quêtes. Initialement destinée à subvenir – tout à fait partiellement – aux besoins des familles en cas de décès de l'un de ses membres[183] et à ceux des apprentis et ouvriers appelés à effectuer leur service militaire, cette entraide se développa par la suite et s'appliqua à des domaines aussi divers que les départs en colonies de vacances, en préventorium pour les enfants ou encore au mariage d'un cotisant. Cette caisse était alimentée par les recettes de fêtes, de tombolas et de kermesses, mais surtout par un versement de 0,50 fr. au 1er janvier de chaque année de même que par un prélèvement systématique de 0,10 fr. sur chaque timbre vendu (montant 1928). Chaque départ du syndicat entraînait automatiquement la radiation de la caisse de solidarité. Une manière supplémentaire de « fidéliser » ses adhérents. En 1930, par exemple, celle-ci versa globalement 2 150 fr. pour des décès d'adhérents et, au terme de l'année, elle bénéficiait encore d'un solde positif de 1 200 fr.

Devant le succès de cette initiative, le congrès CGT des travailleurs de la Marine décida, à la fin de cette même année 1930, de généraliser cette réalisation à l'ensemble des établissements. 1 000 fr. seraient dès lors alloués à la veuve de l'ouvrier adhérent décédé des suites d'un accident de travail, et 500 fr. pour chaque enfant de moins de 16 ans. Pour y parvenir, la cotisation mensuelle de chaque syndiqué fut multipliée par 10, soit 1 fr. à la place de 0,10 fr.

Jusqu'à la réunification syndicale, il semble que seuls les confédérés aient eu recours à ce type de solidarité. Rien ne nous permet de l'affirmer, mais aucun document n'a été en mesure de nous renseigner quant à l'organisation d'éventuelles entreprises analogues de la part de la CGTU ou de la CFTC. Néanmoins, avec le renouvellement du bureau de 1937, le syndicat réunifié allait donner une impulsion supplémentaire et un caractère plus officiel à cette œuvre en en confiant la gestion – jusque lors assurée par un des membres de la CA – au trésorier général. Ces initiatives perdurèrent, sensiblement sous cette forme, jusqu'en 1939.

[181] Par exemple, Jules Marmottan, président de la Compagnie des mines de Bruay de 1862 à 1883 et « modèle » dans le domaine du paternalisme industriel, créa une caisse de secours et une société coopérative de consommation.
[182] Dès 1904, la Bourse du travail avait créé sa propre caisse de « prévoyance » en grande partie subventionnée par la municipalité Aubert et destinée à venir en aide aux ouvriers syndiqués victimes de maladie, de chômage ou d'accident.
[183] Par exemple, en 1928, chaque syndiqué cotisant recevait 100 fr. au décès de sa femme, celle-ci percevant la même somme en cas de décès du chef de famille. Le montant était de 50 fr. pour le décès d'un enfant.

3. Les loisirs et les vacances

Le Front populaire fut une période tout aussi déterminante dans le domaine des loisirs et des vacances qu'elle ne le fut dans celui des avancées professionnelles. L'action de Léo Lagrange au sein d'un sous-secrétariat d'État aux Sports et à l'organisation des Loisirs accompagna naturellement les mesures de diminution du temps de travail prises par les lois des 11 et 12 juin 1936 qui ouvraient aux salariés la possibilité d'une vie en dehors du travail.

- Le sport et la culture comme vecteurs de reconnaissance sociale

C'est à cette époque, notamment en 1937[184], que la Marine, à travers ses œuvres sociales[185] et en collaboration avec les syndicats[186], créa un embryon d'organisation des activités sportives et culturelles qui prit le nom général d'USAM ou « Union sportive arsenal Marine » ou encore « Union sportive de l'arsenal maritime »[187], association type loi de 1901 réservée aux personnels civils et militaires de la Marine[188] qui contrôlait ainsi un peu plus encore l'ensemble des aspects de la vie extra-professionnelle de ses ouvriers[189].

Mais les travailleurs de l'établissement n'avaient pas attendu la création de l'USAM pour s'investir dans le milieu associatif brestois. Au cours du XX^{e} siècle, l'allègement progressif du temps de travail, la sécurité de l'emploi découlant d'un statut qui permettait d'envisager sereinement les lendemains[190] et un niveau d'instruction acquis à l'école des apprentis ou à la Maison du peuple furent autant d'avantages qui permirent aux travailleurs de la Penfeld de diriger et d'animer de nombreux clubs sportifs et de loisirs. Initialement associations de préparation militaire à but patriotique[191], elles avaient à leur programme des activités aussi diverses que le tir, l'orientation, la gymnastique ou la musique, c'est-à-dire des activités desquelles l'armée pourrait éventuellement tirer bénéfice en cas de mobilisation[192]. Il semble cependant que ce caractère ne posa pas de cas de conscience particulier à certains des plus féroces antimilitaristes de l'arsenal, à l'exception du syndicat anarchiste de 1908/1909 qui refusa toujours de s'y intéresser. Les exemples

[184] À Toulon, par exemple, la société sportive fut créée le 22 décembre 1937 (dépôt des statuts). *JO* du 5 janvier 1938.

[185] Le SLOM ou Service local des œuvres de la Marine, créé en 1936. L'apparition du travail social dans les armées datait en réalité de 1917 quand il fut introduit dans les usines d'armement par Albert Thomas. Il s'intéressait notamment aux personnels féminins. Mais dans la Marine, il n'y eut pas d'assistante sociale à proprement parler avant 1936. Auparavant, les Œuvres sociales tenaient plus de l'action caritative et étaient dévolues aux infirmières ou à des militaires qui agissaient au coup par coup sans véritable budget. Du Front populaire à l'Occupation allait se structurer un service des différents ministères dépendant de la Défense nationale : Le SLOM (1936), les services sociaux des directions industrielles (1939) ; le service social de l'air (Alger 1941) ; la direction du service social de l'armée (1941).

[186] Notamment du point de vue technique, l'autorité militaire mettant à disposition de la société, selon les disponibilités et les périodes, les moyens en infrastructures (équipements sportifs et culturels) et éventuellement en personnel.

[187] Seul Lorient, prit le nom d'ASAL : Association sportive de l'arsenal de Lorient, créée également en 1937.

[188] Au début des années 1970, l'USAM s'ouvrit à tous les publics.

[189] Les dirigeants des houillères apportèrent également leur soutien aux associations sportives et colombophiles, aux sociétés philharmoniques, aux chorales et à tout un ensemble de sociétés susceptibles de détourner les ouvriers des estaminets, lieux de débauche et de réunions syndicales. Voir Jean-Pierre MONGAUDON, *Mémoires du pays noir*, Saint-Cyr sur Loire, éditions Alan Sutton, 2002, p. 22-30.

[190] « Parmi les peines et les risques de la condition ouvrière, l'incertitude était le pire des maux ». Édouard DOLLEANS, « Psychologies de crise (1919-1933) », *Revue d'histoire moderne*, n°35, 1938, p. 411.

[191] « En attendant la revanche de 1870 ». Jean-Pierre AUGUSTIN, « Évolution géopolitique des patronages catholiques » dans Gérard CHOLVY et Yvon TRANVOUEZ, *Sport, Culture et Religion, les patronages catholiques (1898 – 1998)*, Actes du Colloque de Brest, 24-26 septembre 1998, CRBC, 1999, p. 70.

[192] Par exemple, au début du XX^{e} siècle, le Véloce-club brestois (VCB, successeur, en 1890, de la Pédale ouvrière brestoise créée 1885) préparait au brevet militaire cycliste.

de travailleurs de l'établissement ayant présidé aux destinées d'associations brestoises dès l'entre-deux-guerres sont innombrables. Dans les bureaux, ils côtoyaient des négociants, professions libérales et notables de tous genres[193]. Certains eurent même un parcours particulièrement remarquable comme Noël Kerdraon, apprenti à l'Artillerie navale devenu commis de Marine. Secrétaire du club nautique brestois créé en 1920, il fut le fondateur de l'office municipal des sports et, à ce titre, obtint de la municipalité la construction d'une piscine couverte. Il devint par la suite vice-président de la Fédération française de natation avant de trouver un poste de chroniqueur sportif au *Télégramme* puis à *Ouest-France*.

Par ailleurs, les influences et les rivalités syndicales de l'arsenal s'étendaient et s'exportaient bien au-delà de l'enceinte militaire, jusque dans les clubs sportifs de la cité[194]. Comme dans l'ensemble des régions françaises, notamment dans les villes tenues par la gauche, les associations laïques se développèrent souvent dans le but de concurrencer les patronages catholiques[195]. L'exemple le plus fameux, à Brest, fut la rivalité qui anima tout au long du XX^{e} siècle l'Association sportive brestoise (ASB Créée en 1905), longtemps considérée comme un club « rouge », et sa rivale déclarée, l'Armoricaine (futur Stade brestois, créée en 1903), affiliée aux patronages de France et soumise à l'influence du clergé. Les personnels de la Penfeld furent régulièrement membres et/ou dirigeants des deux bureaux. En 1924, par exemple, le vice-président de l'ASB était un agent technique affilié au syndicat confédéré nommé Capitaine alors que le trésorier de l'Armoricaine était Octave Chuiton, membre du syndicat chrétien de l'arsenal.

Cette implication associative participa grandement à l'élévation sociale des ouvriers de la Penfeld qui se faisaient ainsi connaître et reconnaître – une victoire au football et la population oubliait ses sarcasmes –, et développaient le cercle de leurs relations et de leur influence. Les plus humbles, ceux qui n'avaient pas pu accéder à l'enseignement de l'école des « arpètes » ou aux cours du soir, faisaient alors appel à « celui qui savait » ou qui pouvait, de par son emploi ou ses activités extra-professionnelles, rendre un menu service, aider à démêler un problème administratif, intercéder en leur faveur, parfois même leur trouver un travail, à des époques où le prolétariat – notamment privé – était encore particulièrement victime d'une stigmatisation de la part des services publics et de l'administration[196]. Insensiblement, les personnels de l'arsenal se constituaient ainsi une « clientèle » qui leur permit, à de nombreuses reprises, d'accéder à des fonctions

[193] Dans le bureau du VCB de 1924, par exemple, le secrétaire, Martin, ouvrier à l'arsenal, siégeait aux côtés du directeur de la brasserie de Lambézellec Lumière (vice-président). En 1926, deux commis de l'arsenal formaient le bureau fondateur du Cercle athlétique brestois (CAB) avec deux médecins.

[194] Cette extension de l'autorité syndicale jusque dans des domaines extra-professionnels fut une constante de l'établissement de la Penfeld, à l'image du syndicalisme docker évoqué par Michel Pigenet dans « Modalités d'embauche et pratiques professionnelles. Aux sources des sociabilités militantes dans le syndicalisme docker », *Politix*, Vol. 16, N°63, 2003. p. 86 notamment.

[195] Voir Philippe LACOMBE, « Culture et identité des patronages : laïques et catholiques aux prises », dans Gérard CHOLVY et Yvon TRANVOUEZ (Dir.), *op. cit.*, p. 156-168.

[196] Marie CARTIER et Jean-Noël RETIERE, *Esprit d'État et esprit de famille : le recrutement dans les Tabacs (XIXe-XXe siècles)*, dans Marie CARTIER, Jean-Noël RETIERE et Yasmine SIBLOT (Dir.), *Le salariat à statut*, Rennes, PUR, 2010.

municipales[197] et même, à certaines occasions, d'être élus représentants de la Nation à la Chambre[198].

En 1937, la CGT voulut s'affranchir de l'USAM et donc de l'armée[199]. Elle créa à cet effet la Jeunesse sportive ouvrière brestoise (JSOB), de tendance générale SFIO, qui proposait aux travailleurs affiliés à la CGT et à leurs enfants des activités comme la marche, le football, le basket-ball, le cyclisme et l'athlétisme[200]. La JSOB comptait plus de 120 adhérents au début 1939. Cette même année, le bureau était présidé par Joseph Dubois, tourneur à l'arsenal, épaulé par François Rannou (vice-président), secrétaire-adjoint chargé des œuvres sociales du bureau du syndicat de l'établissement militaire. La musique et le théâtre tenaient également une place importante, poursuivant en cela, autour de la Maison du Peuple, l'œuvre des « pupilles » de Victor Pengam.

- Premières vacances organisées pour les enfants

Au début des années Trente, alors que le phénomène des colonies se développait de manière tout à fait significative grâce aux mairies[201] ou aux écoles, le ministère de la Guerre décida de créer des structures en faveur des enfants des ouvriers de ses établissements. Une nouvelle fois, la Fédération des travailleurs de la Marine CGT s'empressa d'obtenir les mêmes avantages et les syndicalistes de l'arsenal brestois allaient calquer leur action en ce sens sur les réalisations des poudreries de la Guerre. Dès le 6 janvier 1931, le syndicat confédéré demanda la mise à disposition de bâtiments inoccupés dont disposait la Marine tout au long de la côte. Ces structures pouvaient accueillir des colonies de vacances, notamment à Roscanvel et à Camaret dans la Presqu'île de Crozon. Des démarches furent même menées auprès des chemins de fer nationaux et départementaux afin d'obtenir des facilités de transports comme des billets collectifs.

À l'été 1934, une première colonie commença à fonctionner pour les enfants des personnels militaires et civils de l'arsenal. Il s'agissait du centre de Lagat-Jar, près du castel de Saint-Pol Roux, à Camaret, dans une ancienne caserne d'artilleurs. Celle-ci devait accueillir chaque été 96 colons, âgés de 6 à 14 ans[202], issus de l'ensemble de la 2e région maritime, c'est-à-dire des établissements de Brest, Lorient, Indret et Rochefort. En effet, si les Œuvres sociales de la Marine

[197] Exceptionnellement à la fonction de maire. Le seul exemple, au cours du XXe siècle, fut celui de Francis Le Blé entre 1977 et 1982. Entré à l'arsenal comme ajusteur, il devint dessinateur, puis, suite à un certain nombre de cours de formation professionnelle, d'échelon en échelon, chef de travaux au statut fonctionnaire.

[198] Victor Rossel, élu représentant du Finistère à la Constituante de 1848, puis Émile Goude élu sans discontinuer de 1910 à 1936 et enfin Jean-Louis Rolland (élu en 1936) furent les exemples les plus célèbres de l'avant Seconde Guerre mondiale. Mais le premier était contremaître, fils de maître entretenu et les deux autres, commis de Marine ou de direction de Travaux, des statuts bien différents de celui des ouvriers. Notons que sous la IIIe République, Victor Balanant travailla également à l'arsenal avant d'être mobilisé en 1914. Le premier véritable ouvrier (ouvrier aux écritures) qui accéda à la députation fut Gabriel (Gaby) Paul, de la Libération à 1958 (PCF).

[199] L'USAM était généralement dirigée par un ingénieur militaire. Voir, par exemple, la succession des présidents de l'ASAL de Lorient de 1937 à 1978 dans Paul COAT, *Les arsenaux de la marine…*, *op. cit.*, p.135.

[200] À Indret et Ruelle, c'était surtout la clique, ou société musicale qui était particulièrement active. Paul COAT, *ibid.*

[201] L'organisation des premières colonies de vacances pour les enfants brestois furent à mettre à l'actif de la municipalité Masson, en 1912, et notamment du second adjoint Jean Le Gall, instituteur à Lambézellec (surnommé « le bon papa des colonies de vacances »). Une baraque pour la restauration et l'hébergement fut installée sur la plage du Trez-Hir à Plougonvelin. 171 enfants purent en bénéficier dès l'ouverture. L'année suivante, la mairie de Brest fit implanter un second camp à l'Aber Ildut pour 300 colons, puis à Porspoder, suite à l'acquisition d'un immeuble. Celui-ci fut agrandi pour accueillir 600 petits Brestois en 1922. Dans les années Trente, la municipalité Le Gorgeu aménagea une nouvelle colonie au Conquet. Sur ce sujet, voir par exemple Vincent ROGARD, « Cure d'air, cure d'âme : les débuts des colonies de vacances (1880-1914) », dans Gérard CHOLVY et Yvon TRANVOUEZ (Dir.), *op. cit.*, p. 243-256.

[202] En 1939, la capacité était de 157 places et elle allait être à nouveau augmentée sous Vichy.

de Brest géraient, entretenaient, assuraient l'intendance et fournissaient l'encadrement de Lagat-Jar, la colonie n'était pas pour autant réservée aux personnels de l'arsenal du Ponant. Par contre, s'ils le souhaitaient, ceux-ci pouvaient inscrire leurs enfants dans un autre centre de la Marine relevant du secteur du préfet maritime de Brest[203]. La mixité n'étant pas de règle, les garçons étaient accueillis pendant une durée d'un mois, et les filles l'autre mois.

Lagat-Jar fut immédiatement dépeinte comme un établissement modèle, mettant à la disposition des enfants une structure qui n'avait rien de commun « avec les camps de fortune et les couchages à même le sol avec effets mélangés proposé par certains organisateurs de colonies » :

> « La force par la joie, dit-on outre-Rhin. Au lieu de force, disons plus modestement la santé et c'est déjà bien beau : santé physique et santé morale. Quel bienfait pour ces petits quand on veut bien y réfléchir. Cette colonie de Camaret est, il est vrai, une colonie modèle. Elle le sera davantage encore quand un peu de verdure viendra adoucir la lumière un peu aveuglante et la sècheresse des sables où s'alignent ces bâtiments […] Quant à l'impression de plein air, d'espace et de liberté, où la mieux ressentir, je vous le demande, que sur ces extrêmes pointes de notre vieux continent lorsqu'on a les yeux frais de l'enfance et l'Atlantique devant soi ! »[204].

L'hébergement était organisé en dortoirs[205]. Les colons disposaient de vestiaires individuels, de douches, de réfectoires[206], de salles de réunion, d'une bibliothèque, d'appareils de T.S.F et de projection, de jeux d'intérieur et d'extérieur. Enfin, pour bien marquer le souci thérapeutique de cette œuvre, deux infirmières, une assistante sociale et la visite du médecin de la Marine chaque lundi veillaient à ce que les vacances se déroulassent dans les meilleures conditions.

> « Une colonie de vacances saine est une colonie joyeuse, capable, après les périodes scolaires, de permettre aux enfants une reconstitution non seulement physique, mais morale et dans une atmosphère de large détente, de façon que l'enfant y trouve son plein épanouissement ».

Voilà, selon les lignes de *La Dépêche*[207], l'esprit qui présida à la création de l'institution. Côté pratique, les conditions d'accueil insistaient également sur l'hygiène et la discipline, un ensemble de valeurs qui devait être à la base de l'éducation d'un futur bon agent de l'État et d'être susceptible d'être transmis au sein des foyers ouvriers :

1° - Installation appropriée ;
2° - Répartition des colons en petits groupes ;
3° - Souci de l'hygiène et de la propreté ;
4° - Souci de l'ordre et de la régularité ;
5° - Programme abondant d'activités joyeuses ;
6° - Entretien de la gaieté et de l'enthousiasme ;
7° - Respect de la liberté de l'enfant ;
8° - Des cadres de qualité.

Pratiquement, si les syndicats avaient un droit de regard sur le fonctionnement de la colonie, notamment à travers les commissions locales, l'ensemble de l'organisation était pris en charge par le SLOM : demandes, inscriptions, visites médicales, transport. Le préfet maritime décidait de la répartition des places en fonction des établissements de son secteur. Cette décision intervenait à la suite d'une enquête menée par les assistantes sociales de la Marine. L'ordre de priorité – le nombre de dossiers étant toujours supérieur à celui des places disponibles – était fixé comme suit :

---

[203] Les autres établissements de la Marine géraient également des colonies. Par exemple, celle de l'arsenal de Lorient (capacité 150 pensionnaires) se trouvait à Belle-Île-en-Mer.
[204] Auguste Dupouy, dans un dithyrambe consacré à Lagat-Jar et publié dans *La Dépêche* du 6 septembre 1938.
[205] Le couchage était composé d'un sommier métallique, d'un matelas de varech, de deux couvertures (bleu marine comme il se devait), d'un édredon et d'un oreiller.
[206] Avec vaisselle de porcelaine (aux armoiries de la Marine : ancre et filin), sur table de bois revêtue d'une toile cirée.
[207] *La Dépêche* du 21 mars 1939.

1° - Les enfants ayant besoin médicalement d'une cure d'air ;
2° - Les enfants des familles nécessiteuses ;
3° - Les enfants des familles nombreuses.

Incontestablement, si la Marine veillait aux bons « soins du corps et de l'âme » de ses ouvriers, elle en faisait tout autant pour ceux qui avaient toutes les chances de le devenir un jour, ou, pour les filles, d'accompagner ces futurs travailleurs de l'arsenal dans leur vie quotidienne. L'emploi du temps de la journée s'y prêtait tout à fait, suivant un horaire strict et très « militaire » :

7 heures : réveil, lever et ouverture des lits, toilette, réfection des lits, habillage
8 heures : petit déjeuner
8 heures 30 : entretien de la colonie
9 heures : exercices physiques
9 heures 30 à 11 heures : petits jeux, bains de mer ou promenade
11 heures 30 : repos, toilette des mains
12 heures : déjeuner
13 heures : repos ou sieste obligatoire
14 heures à 16 heures : correspondance, lecture, devoirs, travail manuel, chant
16 heures : goûter
16 heures 15 à 18 heures 15 : grands jeux dans la campagne, à la plage ou grands jeux sportifs
19 heures : dîner
20 heures : récréation du soir : courtes promenades, petits jeux ou séances récréatives
21 heures : extinction des feux.

En théorie, les enfants des ouvriers devaient y côtoyer ceux des commis, agents techniques et militaires. Cependant, quelques lignes relevées dans *La Dépêche de Brest* du 22 mars 1939 précisent qu'indépendamment des classes d'âge nécessaires à l'établissement de groupes cohérents (moins de 8 ans, 8 -11 ans et 12-14 ans), des sous-groupes étaient constitués en fonction « de leur résistance physique, de leur caractère et des milieux familiaux leur étant propres ».

Néanmoins, les responsables syndicaux semblaient ravis du fonctionnement du centre, un projet qui paraissait faire l'unanimité en sa faveur et dont ils étaient à l'origine, même si, comme souvent, pour des raisons financières et stratégiques, il avait été « récupéré » par la Marine. Berthelot et Miry, de concert, admettaient que Camaret était « une organisation parfaite à tous points de vue ». J-L. Rolland, député, rajoutait : « C'est, à mon avis, une œuvre éminemment sociale qui doit retenir l'attention des pouvoirs publics »[208]. Il est vrai que les tarifs étaient tout à fait intéressants : 10 fr. par jour, desquels étaient déduites les aides du syndicat et de la Marine[209].

La colonie de Camaret n'était qu'un des nombreux témoignages de la collaboration entre syndicats et hiérarchie militaire au cours du XX^{e} siècle, une convergence d'intérêts bénéfique pour les deux parties. Celui des ouvriers, tant au niveau de leurs conditions de travail que de leur vie quotidienne, de leur santé ou de leur évolution sociale ; celui de la Marine, dans un objectif d'augmentation de la productivité, pour une amélioration continuelle de son image de patron « modèle », mais également, et comme souvent, en raison de sa volonté de contrôler en

[208] Extraits d'interviews recueillis dans *La Dépêche de Brest* du 30 mars 1939.
[209] Aides remboursées après-séjour. À l'été 1939, le prix journalier par enfant correspondait à environ une heure et 30 minutes du salaire horaire moyen de l'arsenal, mais, signe que cette œuvre était également considérée comme une structure « médicale », 75 % du tarif était remboursé par la Marine pour tous ceux dont l'état de santé nécessitait une cure d'air. Cette dimension thérapeutique présida au demeurant à la création des colonies pour les enfants d'ouvriers urbains, dès l'origine du mouvement. Vincent ROGARD, *op. cit.*, p. 245-246.

permanence les faits et gestes de ses personnels, dès l'enfance jusqu'à la retraite, au travail comme à la ville, à la campagne comme à la plage.

L'entre-deux-guerres fut, dans le domaine social, une période de laquelle les confédérés retirèrent incontestablement les bénéfices. Il est vrai que l'importance de leurs effectifs et l'écoute que leur accordait le ministère favorisaient ces entreprises. En conséquence, ces réussites attirèrent au syndicat de plus en plus d'adhérents séduits par ces avantages réservés à ses cotisants. Une sorte de cercle vertueux établi par l'accumulation de « petites » avancées qui participa incontestablement au maintien de la suprématie de la CGT à l'arsenal à cette époque.

À la suite de la réunification, toutes ces préoccupations furent mises en commun pour le plus grand profit de l'ensemble des personnels. Car dès lors qu'ils furent subventionnés, aidés matériellement ou même entièrement pris en charge par la Marine, ces projets s'adressèrent à tous les salariés de l'établissement, civils et militaires, ouvriers et cadres, syndiqués et non organisés.

D'autre part, ces réalisations étaient d'autant plus importantes qu'elles furent souvent pérennes. Au cours de la période couverte par notre étude, malgré des moments parfois plus difficiles, elles survécurent généralement à toutes les crises graves et même à la Seconde Guerre mondiale. Elles continuèrent de fonctionner, pour certaines, pendant l'Occupation, d'où elles ressortirent parfois renforcées, grâce notamment à la mise en place des comités sociaux d'entreprises, les comités « patates »[210].

- Autres avancées sociales de l'entre-deux-guerres

En 1936, eu égard aux avantages précoces obtenus par les travailleurs de l'arsenal en matière de diminution du temps de travail et de congés payés, les syndicats et la hiérarchie maritime réfléchissaient depuis parfois plusieurs décennies à la manière d'occuper « sainement » ce temps libre[211]. En cela, leurs préoccupations rejoignaient celles des sociétés caritatives et moralisatrices souvent proches du clergé qui attiraient un certain nombre de travailleurs de l'arsenal, notamment les adhérents de la CFTC de M. Floch. Ce fut notamment le cas de l'œuvre des jardins ouvriers, développée à Brest à compter de l'automne 1904[212].

Pendant longtemps, l'influence cléricale y fut une réalité[213] jusque dans les fêtes organisées par le Comité des jardins ouvriers où se conjuguaient, le dimanche de la Trinité, célébration

[210] Volet social de la Charte du Travail, les comités sociaux rencontrèrent un certain succès au cours de l'Occupation. Sur ce sujet, nous nous référerons à Jean-Pierre LE CROM, « Comités d'organisation et comités sociaux ou l'introuvable interpénétration de l'Économique et du Social », http://halshs.archives-ouvertes.fr, p. 253-261. Voir chapitre VII.

[211] Sans aller boire leur paye. La hiérarchie maritime y rajoutait sans aller militer au syndicat. Deux « vices » qui furent à la source de l'organisation des activités proposées par les patronages catholiques. Yvon TRANVOUEZ, « Brest 1944-1958 : pays de mission ? », dans Bruno DURIEZ, Étienne FOUILLOUX, Alain-René MICHEL, Georges MOURADIAN, Nathalie VIET-DEPAULE (Dir.), *Chrétiens et Ouvriers en France 1937-1970*, Éd. de l'Atelier, 2001, p. 33-46.

[212] Ligue du coin de terre et du foyer créée en 1896 par l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck (Nord). Voir Jean-Marie LETERRIER, « Le Paternalisme » dans *Images et mouvements du siècle, Chronique sociale, Tome I, À l'assaut du siècle*, Clergoux, I.C.G.T.H.S.-Éd. France-Progrès, 1999, p. 114. Lemire vint à Brest le 29 mai 1904. Dès le mois d'octobre suivant, le projet fut lancé à Lambézellec, dans le quartier du Petit Kerinou. Le 16 avril 1909, le sous-préfet écrivait : « l'œuvre des jardins ouvriers, fréquentée par quelques jaunes […] sous le patronage clérical de l'Abbé Roull ». Rapport du sous-préfet. AD Finistère - 1 M 134. En 1997, soit un siècle après la naissance de la Ligue, on comptait encore 144 parcelles cultivées à Brest : Bois de Keroual (Guilers), 105 ; Kervallon, 22 ; Kergoat, 17. Paul COAT, « Les jardins ouvriers fêtent leur centenaire », *Les Cahiers de l'Iroise*, N° 174, 1997, p. 74.

[213] Même si le clergé n'apparaissait pas directement au sein du Comité des jardins familiaux, dès son origine, celui-ci fut en réalité dirigé par l'abbé Gouchen, vicaire de Saint-Louis, qui passa ensuite le témoin à l'abbé Cozannet.

religieuse et fête profane. Très rapidement, d'autres groupes de jardiniers amateurs apparurent. Celui de l'Allée verte[214] devint rapidement le plus important. Les personnels de l'arsenal monopolisaient généralement les charges au bureau de la société, comme dans celui de 1939 :

Président :	M. Carn, conseiller municipal de Lambézellec.
Vice-président :	M. René Lallès, ouvrier à l'arsenal.
Secrétaire général :	M. Le Gall, employé aux écritures à l'arsenal.
Secrétaire-adjoint :	M. Jean Roignant, employé aux chemins de fer.
Commissaire général :	M. Paul Kerbrat, ouvrier à l'arsenal.
Trésorier :	M. Mouton, employé aux écritures à l'arsenal.
Trésorier-adjoint :	M. Fernand Cudénec, machiniste.
Commissaires :	MM. Mélouet, ébéniste ; Le Quellec et Seité, ouvriers à l'arsenal.

L'émulation qui se développa entre les jardiniers en dissuada plus d'un de se rendre au café à la suite d'une journée passée sur les chantiers ou dans les ateliers. M. Carn rappelait, dans *La Dépêche de Brest* du 20 juillet 1939, le caractère prophylactique du groupement : « Il y a là, […], près de 80 jardiniers qui, presque chaque soir, leur travail terminé, viennent occuper sainement leurs loisirs ». Objectif louable, certes, mais qui pouvait aussi dissimuler des intentions plus occultes. À l'instar des corons des pays miniers, où le jardinet mal tenu était signe de négligence ou de militantisme de la part de l'ouvrier[215], le bon entretien des parcelles était un critère pour déterminer les « bons » éléments de l'arsenal. L'état-major de la Marine ne s'impliqua jamais directement dans cette œuvre mais il pouvait compter sur le clergé pour l'épauler dans ses volontés paternalistes. Voici quelques exemples complémentaires de l'action du SLOM à cette période :

- Une garderie (création : septembre 1938) administrée par les Œuvres sociales de la Marine fonctionnait chaque jeudi au Foyer du soldat et du marin, rue Yves Collet, pour les enfants de militaires et d'ouvriers âgés de 6 à 12 ans ;
- Un orphelinat de la Marine qui accueillait gratuitement les orphelines âgées de plus de 6 ans dont le père décédé était marin d'État, de commerce ou ouvrier de la Marine ;
- Les après-midi ludiques ou les arbres de Noël au cours desquels les enfants se voyaient offrir des cadeaux financés par les Œuvres Sociales de la Marine.
- Et combien d'autres « petits » avantages encore qui rendaient le quotidien plus facile et qui participèrent à créer un sentiment de groupe à part, une « élite ouvrière » dans le port du Ponant[216].

Quelle que fut la part d'implication de chacun – Marine ou/et syndicats – dans le cadre de ces opérations, il est indéniable qu'à de nombreux égards, les ouvriers des arsenaux étaient bien en avance sur la majorité des corporations dans le domaine des avantages professionnels et sociaux, et ce, dès avant l'année symbolique pour le prolétariat que fut 1936. Nombre de mesures qui pouvaient paraître au premier abord insignifiantes, à l'aune des grandes luttes ouvrières menées jusque lors, transformèrent néanmoins progressivement le quotidien des travailleurs. Si les revendications en vue de leur obtention apparaissaient subrepticement dans les cahiers de doléances parmi les questions d'ordre plus pécuniaire ou statutaire, elles ne motivaient que rarement, isolément, des démonstrations de force de la part des ouvriers. La plupart du temps

[214] Dès le lendemain de la Première Guerre mondiale, le maire socialiste Louis Nardon tenta de faire pièce à cette entreprise cléricale, en créant des parcelles ouvrières d'une superficie totale de 61 700m².
[215] Les houillères financèrent des sociétés d'horticulture, comme à Lens. Voir J-P. MONGAUDON, *op. cit.*, p. 22-30.
[216] Une élite ouvrière à l'image de la situation qui exista chez LIP, à Besançon, quand un groupe se distinguait par son savoir-faire particulier, son statut, ses conditions de travail et d'existence. Un groupe dont on parlait en évoquant « les » LIP comme à Brest on disait « ceux » du port.

obtenues à la suite de simples discussions avec les directions, la préfecture maritime et/ou le ministère, elles semblèrent pourtant parfois reléguées au second plan. Cette habitude prise de la négociation, des consultations préalables ou des intercessions parlementaires explique également certaines réactions d'hostilité quand le gouvernement voulut imposer de nouvelles règles, à travers notamment le régime général des pensions ou des assurances sociales.

Quant au ministère de la Marine, il allait longtemps s'appuyer sur cette méthode officialisée par le décret d'Henri Chéron en août 1909 pour refuser systématiquement l'établissement d'une convention collective avec les travailleurs des arsenaux[217]. De l'avis de la rue Royale, depuis maintenant plus de deux décennies et demie et la création des commissions mixtes, des instances bipartites existaient dans les établissements et au niveau national. On y discutait de l'ensemble des questions professionnelles, des salaires, avancements et statuts. Les mesures adoptées étaient officialisées au plus haut niveau de l'État qui en était le garant et elles étaient régulièrement reconsidérées et/ou réévaluées. Pourquoi transformer un procédé qui, somme toute, apportait généralement satisfaction aux deux camps depuis 25 ans alors que, malgré la loi du 24 juin 1936, nombre de patrons opposaient une mauvaise volonté souvent non dissimulée à l'instauration des conventions collectives dans le secteur privé ?

d) Une fracture qui s'affirme avec les travailleurs de la ville

Incontestablement, les avantages dont bénéficiaient les travailleurs de l'arsenal avant même l'avènement du Front populaire ne firent que creuser une nouvelle fois le fossé qui séparait le prolétariat du port de celui de la ville. Cette rupture s'était amplifiée par l'absence évidente de solidarité prolétarienne de la part d'un groupe déjà privilégié à l'égard d'ouvriers qui ressentaient les effets, même atténués, de la situation économique des années Trente.

Depuis la fin du XIX^{e} siècle et malgré les nombreux rappels et mises en garde des ministères et des responsables syndicaux, les personnels de l'établissement militaire continuaient d'améliorer leurs revenus en effectuant des travaux d'appoint dans la cité ou sur le port de commerce, en dehors de leurs heures de présence sur les chantiers de la Penfeld ou de Laninon. Le régime accordé par les Accords Matignon et immédiatement adopté et mis en place par la Marine renforça cette pratique, au grand dam du gouvernement et des syndicats. En juillet 1936 déjà, Léon Blum, prévoyant une aggravation du phénomène après la mise en application de la semaine de quarante heures, était intervenu personnellement auprès des préfets :

> « La loi sur la semaine de 40 heures va être très prochainement appliquée aux diverses catégories d'ouvriers de l'État. Je vous demande, à cette occasion de rappeler à ceux de votre département que cette réforme a été décidée pour contribuer à résorber le chômage et, qu'en conséquence, il est absolument interdit aux ouvriers de l'État bénéficiant des vacances payées et de la semaine de 40 heures d'employer leurs loisirs en travaillant en dehors de l'établissement dans lequel ils sont occupés » [218].

Par circulaire du 24 septembre 1936, le ministre de la Marine Alphonse Gasnier-Duparc confirmait ces dispositions en interdisant aux épouses d'ouvriers de l'arsenal de tenir un commerce en ville. Cette nouvelle, qui concernait un nombre relativement conséquent de salariés de l'établissement, fut particulièrement mal accueillie sur les bords de la Penfeld. Mais ce

[217] Voir chapitre VI.
[218] Courrier du 29 juillet 1936. AD Finistère 10 M 66 : Conventions collectives…1893 – 1938.

mécontentement fut rapidement apaisé, l'annonce de la non rétroactivité de cette mesure ayant été publiée dans la foulée. En conséquence, les épouses qui tenaient un commerce avant la promulgation de ladite circulaire, de même que les maris qui ne faisaient que les seconder en dehors des heures de travail, pouvaient continuer d'exercer leur activité. Charles Berthelot, qui avait pourtant œuvré en permanence pour une amélioration matérielle de la condition des travailleurs de l'arsenal, montait lui-même au créneau pour dénoncer cette pratique :

> « Les femmes d'ouvriers qui tiennent un commerce peuvent continuer mais il est inadmissible que les ouvriers profitent de la semaine de 40 heures pour travailler au dehors le samedi et porter ainsi préjudice à leurs camarades de l'industrie privée »[219].

Cependant, ni les directives ministérielles, ni les consignes syndicales, ni les protestations des parlementaires ne permirent de mettre un terme à un comportement bien enraciné depuis le siècle précédent. D'autant que, légalement, rien ne les en empêchait, comme le précisait le ministre socialiste du Travail André Février à la fin de l'année 1937 [220] :

> « Aucune disposition légale n'interdit à un ouvrier ayant effectué une journée normale de travail chez un employeur, d'effectuer un travail quelconque chez lui, même moyennant rémunération ».

Indiscutablement, la solidarité à l'égard du secteur privé n'existait pas, pas plus dans le cadre du quotidien que dans celui de l'action revendicative. Cette solidarité qui constituait « l'essence même du syndicalisme » et dont Jules Couasnault[221] déplorait l'absence dès le début du XX^{e} siècle. Nombre de mouvements sociaux, au cours des sept décennies couvertes par notre étude, nous l'ont démontré. Certes, les leaders ouvriers de l'arsenal étaient généralement présents, notamment ceux des organisations classées les plus à gauche, mais souvent en qualité de responsables des instances syndicales locales et départementales plutôt que pour apporter le soutien effectif et concret de l'ensemble des militants – *a fortiori* des travailleurs – de la Penfeld. Pour leur part, ceux-ci peinaient à entrer dans une action qui ne concernait pas directement leurs propres revendications salariales et statutaires. Pire encore, si cette solidarité se manifestait à l'occasion, c'était à la condition expresse de pouvoir retirer des avantages supplémentaires du mouvement initié par le bâtiment ou les métallos. Néanmoins, même dans ces situations, l'implication du groupe demeurait limitée dans le temps.

[219] Discours du 13 octobre 1936 – AD Finistère - 1 M 242. Rapport du commissaire spécial le 25 octobre.
[220] Réponse du ministre du Travail à une question du Sénat du 11 février 1937 – *JO* du 17 novembre 1937, p. 926.
[221] Plâtrier de Fougères, dirigeant syndicaliste, secrétaire de la Bourse du travail de sa ville. Voir Claude GESLIN, « Les élites ouvrières en Bretagne (fin du XIX^{e} s-début du XX^{e} s), dans Christian BOUGEARD, Philippe JARNOUX (Dir.), *Elites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours : actes du colloques 1997-1998*, Brest, CRBC, 1999, p. 194.

Conclusion

Les années 1934 et 1935 furent, en ce qui concerne la réunification syndicale, tout aussi décisives à l'arsenal de Brest que dans le reste de la France. Cependant, dans l'établissement du Ponant, elles le furent peut-être un peu plus qu'ailleurs, notamment en raison de son implication dans un mouvement insurrectionnel qui s'inscrivit, toutes proportions gardées, dans le processus qui entraîna l'avènement du Front populaire au printemps suivant. En définitive, les journées d'août 1935 eurent sans doute l'effet inverse de celui recherché par les éventuels responsables de leur dérive – si responsabilité collective il y eut – que ceux-ci fussent anarchistes, d'hypothétiques trotskistes, quelques individualités communistes nostalgiques de la politique « classe contre classe »[222], des militaires ligueurs ou plus simplement un gouvernement qui voyait dans le Rassemblement populaire un danger électoral.

Étrangement, malgré son bilan tragique unique dans l'histoire sociale brestoise et ses répercussions à l'échelle nationale, le souvenir de cette insurrection d'août 1935 n'est resté dans la mémoire collective qu'à l'état de bribes plus ou moins confuses, quand il ne s'est pas totalement évaporé. Il est vrai qu'entre temps sont passées la Seconde Guerre mondiale et l'Occupation, redistribuant les cartes politiques et syndicales à l'aube des Trente Glorieuses qui apportèrent leur lot de luttes ouvrières et de martyrs plus contemporains.

Loin de nous l'idée d'avancer que la victoire du Front populaire s'est décidée en ce début d'août 1935, à Brest et à Toulon. Par contre, à la différence d'un grand nombre d'autres régions, peut-être que les deux principaux arsenaux français connurent « leur » Front populaire une année avant les autres. D'autant que les mesures phares des accords Matignon ne constituèrent pas, pour les travailleurs de ces établissements, les avancées remarquables qu'elles purent représenter pour d'autres catégories. Par contre, les premiers temps du Front populaire virent incontestablement l'aboutissement d'un long processus d'amélioration de leur condition grâce à l'arrivée à maturité d'un certain nombre de réalisations parfois inaugurées dans les premières années du siècle et développées au fil du temps. Celles-ci devaient apporter des facilités incomparables aux travailleurs de la Penfeld qui allaient désormais faire figure de privilégiés parmi les privilégiés en creusant un peu plus encore le fossé qui les séparait du prolétariat privé.

Néanmoins, dans le cadre de la politique nationale et internationale française, le monde ouvrier allait être rapidement confronté à des désillusions et du point de vue syndical, l'enthousiasme manifesté par de nombreux militants et sympathisants à l'égard de la réunification allait parfois se heurter aux divergences qui persistaient entre confédérés et unitaires. L'espoir né de l'avènement du Front populaire allait s'éteindre dans un bruit de bottes.

---

[222] Aux dires d'André Calvès, la SFIC tenta même de faire exclure Paul Valière du conseil d'administration de la Maison du Peuple (vraisemblablement en 1937) pour malversations financières, mais les anarchistes, majoritaires, s'y refusèrent. « La direction du PCF essaya de le vider de ce poste pour que la démonstration soit parfaite. Mais les anars, qui avaient la majorité, répondirent : « Étalez votre dossier clairement. Si Valière est malhonnête, il sera exclu. Mais si votre dossier est foireux, nous en tirerons les conséquences publiquement ». André CALVES, *Front populaire, Mythes et réalités*, http://andre-calves.org. André Calvès fut un des principaux leaders du groupe trotskiste brestois au cours et après la Seconde Guerre mondiale. Voir sa notice réalisée par Jean-Guillaume LANUQUE sur le cédérom du MAITRON. Néanmoins, l'attitude des anarchistes en disait long quant aux éventuelles collusions qui avaient pu exister au cours des événements entre les libertaires brestois et les communistes qui ne suivaient plus à la lettre les directives du parti.

CHAPITRE VI

1937 – 1940

DÉSILLUSIONS

« Un jour ou l'autre,
La terre verra le pourpre qui jaillit des corps,
Au-dessus des cheveux cabrés d'épouvante
Elle tordra ses bras, gémissante ».

(Vladimir Maïakovski)

Né d'une réaction contre le péril fasciste, le rapprochement des forces de gauche s'était confirmé, à l'épreuve des mesures gouvernementales d'austérité qui avaient frappé et une nouvelle fois stigmatisé certaines catégories de la population. Alors que, dans ces années de dépression, les signes ostensibles de richesse s'affichaient de plus en plus ouvertement aux côtés de la misère ouvrière dans ce qui constituait les prémices de la société de consommation, l'explosion du mois d'août 1935 était peut-être inévitable[1]. La crise économique apparaissait de plus en plus clairement, dans l'esprit des plus défavorisés, comme étant une crise du système capitaliste. Le grand patronat et les spéculateurs, « avides de revenus massifs et rapides », devenaient responsables de la flambée des prix, de la hausse du chômage et globalement du mal-être des classes les plus précaires. Cette conjoncture générale avait mené à la tête du pays les forces de Front populaire, engendrant des espoirs inédits au sein du monde ouvrier. Une soif de progrès social maintenant accessible entraînait une société dans la détresse vers la conquête d'avantages jusque lors inconcevables.

Mais les espoirs d'un monde nouveau allaient prendre fin rapidement, confrontés à l'instabilité gouvernementale, à l'hostilité du patronat et de la Finance, aux difficultés économiques

[1] En cela, le saccage du garage Citroën du Petit-Paris, le 8 août 1935, fut symbolique de cette volonté de s'attaquer à un des emblèmes de la réussite de certains « exploiteurs » de la situation économique du moment. L'automobile qui s'exposait, en compagnie des croisières sur le Normandie ou des salons des Galeries Barbès, dans tous les quotidiens ou sur les murs des villes, et qui remplaçaient progressivement les traditionnelles « réclames » exaltant les vertus thérapeutiques du Vermifuge Lune, de la chicorée Williot ou du savon Cadum à 1,50 fr. le pain. Notons que la voiture de moyenne gamme Peugeot 301 (modèle de base) sortie entre 1932 et 1936, coûtait, à ce moment, la somme de 17 500 fr., soit 25 mois de salaire d'un manœuvre célibataire de l'arsenal (mais presque 28 du salaire moyen ouvrier en France qui, en cette même année, était de 628 fr). Aujourd'hui, ce que l'on pourrait comparer comme l'équivalent, la 308 de base, se paie aux alentours de 18 500 euros, soit « seulement » 16,5 fois le SMIG net.

rencontrées par une République plongée dans la dépression depuis bientôt dix ans[2], aux marches-arrières de certains cabinets en matière d'acquis sociaux, à l'impuissance et la faiblesse – pour le moins – des gouvernements occidentaux face aux menaces totalitaires qui se faisaient de plus en plus pressantes et qui, inéluctablement, allaient mener le pays aux portes de la Seconde Guerre mondiale.

A) Le Front populaire face aux difficultés

Le gouvernement de Front populaire fut immédiatement mis en difficulté[3], dans un premier temps par ceux-là mêmes qui en avaient fourni le principal contingent électoral. Mis en appétit par les Accords Matignon, le prolétariat maintint sa pression sur le cabinet Blum afin qu'il poursuivît dans le sens des avancées sociales. Dans le domaine de la politique intérieure, l'autre difficulté majeure provint de l'hostilité immédiate démontrée par les partis de droite, le patronat et les milieux d'affaires.

a) Contexte politique, économique et social

1. Levée de boucliers à droite, revendications à gauche

La mobilisation et la « droitisation » de groupements traditionnellement moins extrémistes fut un phénomène particulièrement remarquable dans l'ensemble de la région Bretagne[4]. Le Finistère ne dérogeait pas à la règle, bien au contraire. Dès la fin 1936 et le début 1937, l'action de ces organisations, alliées aux milieux cléricaux et à d'anciennes ligues – dissoutes par application de la loi du 10 janvier 1936 et rebaptisées – entraina la réaction toute aussi énergique des forces de gauche et des syndicats. Le Parti social français (PSF) de de La Rocque se montrait, comme à l'époque où il se nommait Croix-de-Feu, le plus actif. Malgré l'absence de députés dans le département, il pouvait cependant compter sur les sympathies de Jean Crouan, dans la première circonscription de Châteaulin ou encore d'Hervé Nader, élu contre Pierre Guéguin dans la première de Quimper. Entre décembre 1936 et janvier 1937, le mouvement tint ainsi plus de vingt meetings dans le Finistère. Mais l'aile dure de la droite était également représentée par les « chemises vertes » du parti dorgériste, bien installé chez les responsables de l'Office central de Landerneau[5].

À cette propagande des partis nationalistes et antirépublicains répondait l'action des mouvements de gauche, notamment à travers les organisations syndicales. Suite à l'annonce officielle, par Léon Blum, le 13 février 1937, d'une « pause sociale »[6], les communistes voulurent relancer la dynamique engagée au printemps précédent. Dès lors, une grande effervescence gagna

[2] Édouard DOLLEANS, « Psychologies de crise (1919-1933) », *Revue d'histoire moderne*, N°35,1938, p. 408-431.
[3] Voir, par exemple Serge WOLIKOW, « Au temps du Front populaire », dans *Images et mouvements du siècle. Chronique sociale*, t. 2 : *Les raisins de la colère*, Clergoux, I.C.G.T.H.S.-Éd. France-Progrès, 1999, p. 206-208.
[4] Christian BOUGEARD, « Les notables et les forces politiques de droite en Bretagne dans les années 1930 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 109-3, 2002, p. 131-133.
[5] Influence qui resta cependant limitée dans le département. Christian BOUGEARD, *ibid*., p. 130. ; Jean-Paul SENECHAL, *Images du Front populaire Finistère 1934-1938*, Morlaix, Skol Vreizh, 1987, p. 33.
[6] Pause inaugurée de manière implicite dès le discours de Blum à la Saint-Sylvestre 1936. Voir Serge BERSTEIN, *Léon Blum*, Paris, Fayard, 2006.

de nombreux secteurs du département : à Quimper (bâtiment), Quimperlé (bâtiment, papeteries Mauduit), Morlaix (municipaux), Douarnenez (alimentation), Carhaix (hôteliers du Finistère), Huelgoat (granitiers), Pont l'Abbé, Concarneau (dockers) et de nombre de syndicats agricoles.

L'arsenal de Brest, notamment à travers l'action de Miry et de Damoy, avait entamé, comme aux plus beaux jours du syndicat rouge et de la Bourse du travail anarchiste, des tournées départementales de propagande. Mais celles-ci se soldèrent généralement par des fiascos, notamment auprès des marins-pêcheurs des ports de Douarnenez et d'Audierne, principalement en raison de l'ignorance totale des ouvriers de l'établissement militaire en matière halieutique. Les grandes théories généralistes et interprofessionnelles ne suffisaient plus depuis déjà longtemps. Chaque situation étant différente, chaque cas devait être traité individuellement et l'approximation décrédibilisait aussitôt l'orateur. Le militant de base avait la même exigence envers ses représentants syndicaux que ces derniers, notamment à l'arsenal, étaient en droit d'attendre de leur ministère de tutelle.

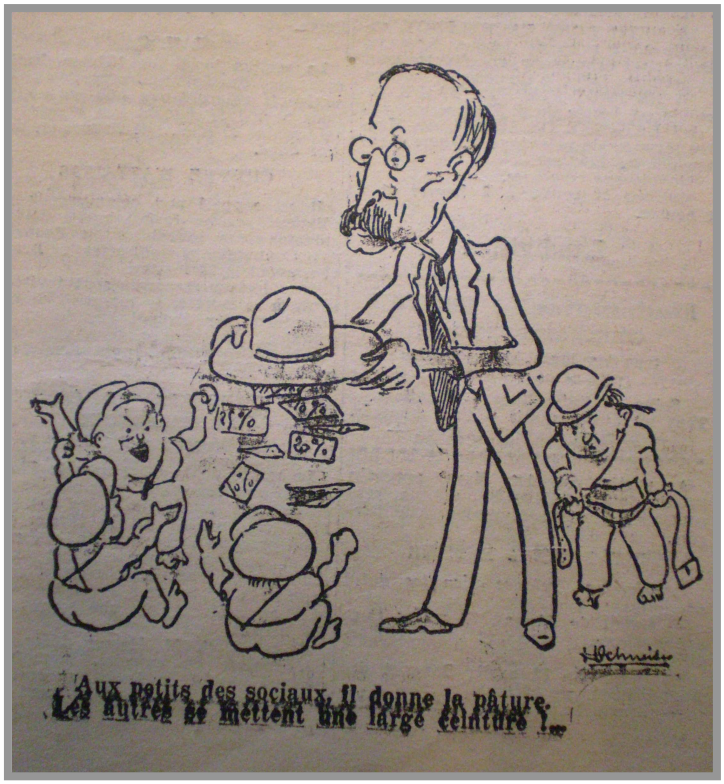

Illustration N°33 – L'action sociale de Léon Blum vue par le *Courrier du Finistère* du 13 février 1937
Légende : « Aux petits des sociaux il donne la pâture / Les autres se mettent une large ceinture »

À Brest, l'agitation commença également dès le début de l'année par les mouvements des retraités et fonctionnaires, des ouvriers boulangers, des agents techniques de la Marine, du bâtiment, des employés de commerce, des transports ferroviaires, des dockers, des garages[7]. Puis elle se prolongea au printemps parmi les employés d'alimentation et de commerce[8] et jusqu'à fin juin par les grèves du bâtiment, du gaz, des tramways, des ouvriers charbonniers. Pour nombre de

[7] Protestation contre le retard apporté par les patrons à la signature du contrat collectif.
[8] Valière était alors devenu secrétaire du syndicat de l'alimentation.

travailleurs, il ne s'agissait pas de revendiquer de nouvelles avancées sociales mais uniquement l'application des accords Matignon, adoptés depuis une année, mais auxquels s'opposaient frénétiquement de nombreux patrons du secteur privé, notamment en matière de durée hebdomadaire du temps de travail et de conventions collectives[9]. Les pressions, en provenance de la gauche, se renforçaient sur le gouvernement. Jouhaux lui-même avait déclaré, lors d'un meeting à Brest, le 14 mars[10] :

> « La CGT adhère à la pause et à l'expérience présente, mais ceci ne peut avoir qu'un temps et la grande organisation des travailleurs se propose, le moment venu, de reprendre sa liberté et de poursuivre sa marche en avant ».

Illustration N°34 – Arrivée de Léon Jouhaux et Charles Berthelot à la Maison du Peuple le 14 mars 1937.
(*La Dépêche de Brest* du 15 mars 1937).

Mais le mois de juin marqua un tournant dans les années de Front populaire. Le 21, Blum quittait le gouvernement. Le 30, les communistes brestois défilaient dans les rues en soutien à un rassemblement des gauches que nombre de ses partisans voyaient déjà vaciller. Derrière le slogan « La volonté du pays », les travailleurs du Ponant s'élevaient contre la manière dont le Sénat, en refusant les pleins pouvoirs financiers au président du Conseil, l'avait contraint à la démission.

2. Front populaire, premiers vacillements

Ce furent peut-être ces menaces qui incitèrent 3 000 personnes, soit le double de l'année précédente, à participer au défilé des forces de Front populaire le 14 juillet, sous la conduite de Joseph Goasdoué, secrétaire de la section SFIO de Brest[11]. Mais cette mobilisation ne fut qu'une embellie passagère dans un horizon qui s'assombrissait rapidement. Dès le lendemain, des affiches placardées sur les murs de la rue de Siam rajoutaient aux attaques en règle dont avait été victime

[9] En mai 1937, la plupart des entreprises sous-traitantes de l'arsenal se battaient encore pour que ne leur fût appliquée la loi des 40 heures. Depuis août 1936, les travailleurs sous statut et auxiliaires en bénéficiaient.
[10] Rapport du commissaire spécial du 15 mars - AD Finistère 1 M 242.
[11] J. Goasdoué, du syndicat des instituteurs, avait remplacé Joseph Le Meur (des instituteurs également) à la tête de la section brestoise courant 1935. Voir sa notice réalisée par Georges-Michel THOMAS sur le cédérom du MAITRON.

Blum pendant une année, tant à titre personnel qu'en ce qui concernait l'action de son cabinet : « La banqueroute du Front populaire dénoncée au sénat par le rapporteur du budget »[12].

Pour les syndicats, l'arrivée au pouvoir de C. Chautemps[13] ne présageait rien de bon, même s'il conservait Léon Blum à la vice-présidence du Conseil et sensiblement les mêmes ministres que dans le cabinet précédent[14]. François Blancho fut maintenu au sous-secrétariat à la Marine de Guerre mais maintenant il dépendait d'un ministère dirigé par le radical-socialiste César Campinchi[15]. Pour les syndicats, ce changement n'aurait pas dû susciter une inquiétude particulière. Campinchi représentait l'aile gauche du Parti radical et avait toujours montré son attachement au Front populaire[16]. Cependant, eu égard au nombre des grèves qui s'étaient déroulées entre l'été 1936 et le printemps 1937 et face à la montée du mécontentement de l'aile droite de son propre parti, il avait dû se résoudre à réclamer « la fin de "la tyrannie syndicaliste", du "salariat de droit divin", des revendications excessives et de la complaisance du gouvernement à leur égard »[17]. Pourtant, la situation économique était de nature à générer des mouvements de grogne dans le monde ouvrier français. À l'automne 1937, la situation était devenue presque insoutenable sur le front de l'augmentation du coût de la vie[18].

Mi-septembre, les travailleurs de l'État reçurent la promesse solennelle selon laquelle ils seraient inclus dans le projet de réévaluation des traitements des fonctionnaires qui devait être déposé à la rentrée des Chambres. D'autre part, l'alignement des rémunérations de la Marine sur celles de la Guerre était, *a priori*, acquis. C'est-à-dire qu'à compter du 1er octobre 1937, la grille des salaires et des avancements des deux ministères seraient établis par région et l'augmentation horaire qui en résulterait serait d'environ 0,30 fr. à 0,40 fr. pour l'arsenal. Si Berthelot sembla, comme par le passé, se contenter des promesses des ministères de la Marine et des Finances, Miry, quant à lui, ne manqua pas de souligner que ce « coup de pouce » était loin d'être en rapport avec l'augmentation du coût de la vie. Aussi, devant des annonces jugées insuffisantes, les délégués décidèrent, contre l'avis du secrétaire général, de lancer un mot d'ordre de grève sur le tas pour le lundi 27 septembre. Indubitablement, même s'il tenait encore globalement ses troupes, Berthelot n'avait plus l'influence incontestable qu'il exerçait avant la réunification. D'autres voix que la sienne – celle de Miry mais également de confédérés non hostiles au communisme comme François Rannou – savaient également se faire entendre[19]. Pourtant, jusqu'à l'été 1938, le syndicat demeura généralement un solide soutien au gouvernement. Même fin octobre 1937, quand le

[12] Affiche qui reprenait les grandes lignes du discours du sénateur radical-socialiste Abel Gardey.
[13] Investi le 29 juin 1937
[14] Sans en arriver à la fracture, l'arrivée de Camille Chautemps constitua la première véritable rupture du Front populaire. Serge BERSTEIN *Histoire du Parti radical, Vol. II, 1926-1939.* Presses de la FNSP, 1982, p. 505-519.
[15] Ministre de la Marine du gouvernement Chautemps III (juin 1937 – janvier 1938) en remplacement du sénateur d'Ille-et-Vilaine Alphonse Gasnier-Duparc ; de la Justice du gouvernement Chautemps IV (janvier – mars 1938), puis de la Marine militaire du gouvernement Blum II (mars-avril 1938).
[16] Membre de l'aile « gauche » du Parti radical-socialiste, il se prononça immédiatement en faveur du Front populaire dès le congrès de Wagram d'octobre 1935, avançant la notion d' « union des gauches » alors que d'autres, comme Jean Zay, se contentaient de « défense républicaine » et que l'ordre du jour adopta celle de « front défensif ». Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical, Vol. II …, op. cit.*, p. 378-379. En juin 1936, il fut élu président du groupe radical-socialiste à la Chambre, ce qui laissait imaginer une orientation de l'ensemble du parti vers la gauche.
[17] César Campinchi lors du débat de politique étrangère en mai 1937. Serge BERSTEIN, *ibid.*, p. 498.
[18] Taxes sur l'essence, augmentation des billets de train, progression de 250% des loyers à Brest depuis 1918.
[19] Sur l'essor de l'influence communiste au sein de la CGT réunifiée, voir Antoine PROST, *La CGT à l'époque du front populaire 1934-1939, essai de description numérique*, Paris, Armand Colin, 1964, p. 137.

rajustement des salaires sur les établissements de la Guerre fut repoussé au 15 novembre, avec toute la part d'incertitude qui existait depuis déjà des décennies quant à la mise en application des promesses gouvernementales, le syndicat de la Penfeld sut se montrer patient. Ce rattrapage intervint à la fin de ce même mois avec effet rétroactif au premier octobre. Encore en décembre, Berthelot s'opposa à la grève quand une nouvelle augmentation de 0,50 fr. de l'heure fut une nouvelle fois jugée insuffisante par de nombreux militants.

Parallèlement, l'arrivée aux commandes d'un président du Conseil radical motivait un peu plus les organisations hostiles ou, pour le moins, restées en retrait de la dynamique de Front populaire. C'est ainsi que l'automne 1937 fut marquée par le « réveil » du syndicat chrétien dans l'établissement de la Penfeld. Depuis la réunification, Michel Floch se retrouvait isolé, dans l'incapacité de composer avec aucune autre organisation. À l'occasion du renouvellement du bureau de la CGT (novembre 1937), *La Voix des travailleurs*,[20] organe des syndicats chrétiens de Bretagne et du Maine, consacrait un article à l'arsenal de Brest. Celui-ci, intitulé « Quand la CGT vote », dénonçait, derrière les chiffres avancés par l'organisation majoritaire, tant au niveau national que local, les divergences idéologiques qui séparaient encore les adhérents de la plus grande centrale du pays. L'auteur concluait par cette phrase qui mettait le doigt sur une réalité : « Comme quoi, l'unité est faite, il ne reste plus qu'à faire l'union »[21]. Et il était vrai que pour nombre de responsables cégétistes, la réunification s'était réalisée « au forceps » et s'apparentait plus à l'attitude de Néron dans *Britannicus* : « J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer »[22], qu'à une sincère volonté d'alliance.

Néanmoins, contrairement à d'autres régions et malgré des divergences, l'entente perdura encore quelques temps à l'arsenal, et donc à Brest, tant la CGT reconstituée de l'établissement militaire avait recouvré toute son influence sur le syndicalisme départemental. Plutôt que de s'entredéchirer entre « ex-confédérés » et « ex-unitaires », une certaine unité de vues et d'action allait se renforcer entre les deux tendances, contre l'ennemi commun qui allait devenir clairement le Parti radical-socialiste personnifié par César Campinchi. Progressivement, celui-ci tendait à étouffer l'action de F. Blancho dans le domaine des relations avec les syndicats des arsenaux.

3. Convention collective et salaire national – Un échec syndical

- Début de grogne à l'arsenal

Avant même que le gouvernement ne décidât de prendre une quelconque mesure concrète susceptible d'envenimer la situation dans le monde ouvrier, les commentaires allaient bon train, dans les milieux syndicaux, quant au sort qui était réservé aux avancées sociales de juin 1936. La chute du cabinet Chautemps III, le 14 janvier 1938, devait marquer un glissement à droite du gouvernement[23]. Immédiatement, la SFIC brestoise lança une campagne sur le thème de « la

[20] *La Voix des travailleurs*, n° du 10 décembre 1937.

[21] Ainsi, il mettait en avant, à l'échelle nationale, les 5 500 000 adhérents revendiqués par la CGT alors qu'ils ne furent que 2 600 000 à voter lors de l'élection à la Commission supérieure du Travail. De la même manière, à l'arsenal, sur les 5 500 inscrits pour le scrutin de renouvellement (chiffre certainement exagéré, 4 500 semblant être plus fidèle à la réalité), le nombre de votants ne fut que de 2 020.

[22] Jean RACINE, *Britannicus*, Acte IV, scène III.

[23] Le gouvernement ne comptait plus de ministres SFIO. Le portefeuille de la Marine militaire était confié au radical William Bertrand et le sous-secrétariat d'État à cette même Marine militaire revenait à Maurice Delom-Sorbé, membre

sauvegarde des droits acquis par la classe ouvrière ». Mais suite au départ de l'éphémère cabinet Blum II[24], le gouvernement Daladier allait s'ouvrir à des opposants résolus au Front populaire comme Mandel, Champetier de Ribes ou encore Paul Reynaud[25].

La CGT réagit violemment contre les premières mesures « d'assouplissement » de la loi des 40 heures qui furent prises dès le mois de mai. À Brest, de nombreux secteurs se mirent en grève – chantier de l'hôpital (bâtiment), tramways, ameublement, dockers, métaux, alimentation – pour protester contre des mesures qui abondaient dans le sens du patronat en lui accordant la possibilité de recourir à sa convenance aux heures supplémentaires, notamment le samedi. Ces corporations manifestaient également contre le non respect des lois sociales instaurées par les accords Matignon, notamment contre la mauvaise volonté évidente de certains patrons à signer les conventions collectives (particulièrement les boulangers). Un patronat qui, de l'avis de la CGT, se sentait encouragé par la droitisation des gouvernements et reprenait confiance après une période de crainte et de doute. Incontestablement, celui-ci continuait d'agir à sa guise, impunément malgré la nouvelle législation. En mars 1939, la Fédération nationale de l'alimentation et des hôtels, cafés, restaurants, devait encore rappeler la condition des travailleurs de la conserve :

> « Malgré quelques améliorations, vos salaires sont des salaires de famine […] Vous seuls attendez encore l'augmentation de 20 % qui a suivi l'application de la loi des 40 heures. Les congés payés vous sont refusés. Dans les petits ports, pas de convention collective, aucune réglementation du travail, aucun contrôle du travail des enfants si exploités dans cette industrie. Vos journées atteignent parfois 15, 16 heures et plus et cela sans majoration de salaire[26] ».

Quelle que fût la situation précise dans les différents secteurs, dès le printemps 1938, il devenait manifeste que le PRS souhaitait rompre avec le Front populaire[27], tout en se rapprochant du patronat. Certains en arrivaient à remettre en cause l'action et le rôle des syndicats depuis ce même printemps 1936, alléguant que ceux-ci s'étaient « assoupis » dans l'euphorie qui berçait alors l'ensemble du monde ouvrier :

> « Les grèves de 1936 ont pu nous laisser l'espoir qu'elles résoudraient la crise et la question des salaires […] Les grèves n'ont pas eu le succès prévu […] La doctrine syndicaliste paraît donc incomplète […] Le problème de 1938 n'est pas celui des salaires mais celui du travail : le nombre des chômeurs augmente chaque jour, et c'est le résultat de l'esprit réactionnaire et revanchard du patronat, profitant du désarroi économique actuel […] Le Front populaire a été l'alliance des syndicats et des partis politiques pour lutter contre le fascisme. Cette solution ne peut être qu'accidentelle et précaire. C'est une profonde erreur de subordonner la doctrine syndicale à celle d'un parti politique »[28].

---

de la Ligue de la Jeune République de Marc Sangnier qui avait soutenu le Front populaire en 1936.Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical, Vol. II …, op. cit.*, p. 519.

[24] 13 mars-8 avril 1938. Il succédait au non moins éphémère cabinet Chautemps IV (10 janvier-10 mars 1938)

[25] Certains ministres radicaux étaient également opposés à l'alliance avec la SFIO et la SFIC : Bonnet, Marchandeau, etc. Serge BERSTEIN, *ibid.*, p. 525-557.

[26] AD Finistère 4 M 197. Rapport du commissaire spécial.

[27] Voir Guy BOURDÉ « la grève du 30 novembre 1938 », *Le Mouvement social*, n°55,1966, p. 87. À Brest, au moment du défilé du 14 juillet 1938, le Comité de Front populaire ne comptait plus aucun radical dans son bureau. Secrétaire général : Louis Rabardel, professeur au lycée de Brest depuis 1935, communiste, secrétaire de la section du mouvement « Paix et Liberté », secrétaire général du syndicat CGT des professeurs (Voir Jean NÉDÉLEC, *1920-1980 - 60 ans de vie militante dans le Finistère*, éd. FOL, Brest, 2003, p. 37) ; secrétaire-adjoint : Ch. Foulon, professeur au lycée de Brest, militant SFIO, secrétaire des Jeunesses socialistes, militant de la Ligue des droits de l'homme, favorable à l'alliance SFIO-SFIC ; trésorier : Ch. Berthelot ; trésorier-adjoint : E. Miry. L'arsenal tenait sa place au sein du comité brestois.

[28] René Vives, membre du bureau exécutif du syndicat national de l'enseignement (SNI), le 5 juin 1938 au gymnase de Quimper. AD Finistère 4 M 197. Voir la notice de R. Vives réalisée par Jean MAITRON sur le cédérom du MAITRON.

Le constat était amer et pessimiste, et, d'une certaine façon, semblait déjà consacrer l'échec du Front populaire qui avait engendré une trop grande collusion des syndicats et des partis. Il est incontestable qu'à l'arsenal, cette attitude complaisante à l'égard du gouvernement était réapparue à plusieurs reprises, même de la part des anciens unitaires. Les éventuels mouvements de grogne avaient généralement été étouffés dans l'œuf par les responsables syndicaux, pour ne pas porter préjudice à François Blancho, comme aux plus beaux moments de l'entente Vibert – Pelletan.

Cependant, avec l'arrivée de Daladier aux affaires, la situation devait évoluer différemment. Ainsi, les ouvriers des arsenaux demandèrent à César Campinchi, l'établissement d'une convention collective nationale[29] à l'image de celle qui avait été mise en place dans les « métaux brestois » le 8 juin 1938.

Groupe	Catégorie	Salaire quotidien	Observations
1er		8,60 fr.	
2e		7,90 fr.	
3e		7,35 fr.	
4e		6,95 fr.	
5e	Manœuvres Spécialisés	6,55 fr.	
	Manœuvres ordinaires	6,18 fr.	
	Jeune ouvrier 18 ans	4,57 fr.	Révision tous les 6 mois
	Jeune ouvrier 19 ans	5,20 fr.	Révision tous les 6 mois
	Jeune ouvrier 20 ans	5,85 fr.	Révision tous les 6 mois
	Mousse 15-18 ans	3,90 fr.	
	Apprenti 1e année	0,77 fr.	Révision tous les 6 mois
	Apprenti 2e année	1,16 fr.	Révision tous les 6 mois
	Apprenti 3e année	3,00 fr.	Révision tous les 6 mois

Tableau N° 16 – Convention collective établie dans la Métallurgie brestoise le 8 juin 1938 entre le « Syndicat patronal des Constructions mécaniques et navales de Brest et sa Région » et le « Syndicat des Métaux de Brest » (Source : A.D. Finistère 10 M 71)[30]

La réponse négative du ministère, s'appuyant sur les arguments que nous avons déjà évoqués, parvint à Brest le 8 juillet, entraînant le mécontentement des responsables de la CGT. Depuis l'été 1935, aucune menace de grève n'avait été aussi pressante qu'elle ne le fut ce jour. Mais celle-ci, tout en remettant à l'ordre du jour une demande vieille de plusieurs années : le salaire national[31], demeurait cependant soumise à une revendication – contrepartie du refus ministériel – une augmentation immédiate des salaires de 10%.

[29] CCN instaurées par les lois des 11 et 12 juin 1936. La fédération CGT avait demandé l'application de 5 échelles de salaires, portant une différence maximum de 20% entre la première et la cinquième, car à ce moment, il existait environ dix échelles présentant entre les extrêmes une variation de 40 à 45% suivant les localités.

[30] Les salaires sont répartis en 5 groupes d'ouvriers, le 5e comprenant deux catégories de manœuvres (spécialisés et ordinaires), les jeunes ouvriers de 18, 19 et 20 ans, les mousses de 15 à 18 ans et les apprentis de 1ère, 2e, et 3e année, composant ainsi 13 niveaux de salaires.

[31] Le salaire national était déjà une revendication des travailleurs civils de la Marine et de la Guerre au début du siècle mais ce combat prit surtout son essor entre 1925 et 1935.

- Le salaire national, un combat déjà ancien

Le problème des salaires avait naturellement mobilisé une partie de l'action syndicale dès l'Armistice de 1918. À compter de 1920, la CFTC s'était jointe à la lutte. Le principe retenu par Michel Floch était simple et il rejoignait complètement celui des unitaires. Le syndicat chrétien demandait l'équation selon laquelle l'évolution des salaires devait suivre celle des prix en se basant sur le coefficient multiplicateur de ces derniers depuis 1914. Entre cette date et 1926, par exemple, le coût de la vie avait été multiplié par 6,24. Le salaire minimum aurait donc dû connaître la même évolution. De 4 fr. par jour environ et en moyenne en 1914, celui-ci aurait dû être porté au taux de 24 fr au moins. Or, à ce moment, le salaire de base des manœuvres n'était que de 16,52 fr. par jour alors que l'ouvrier professionnel ne percevait quant à lui que 20,12 fr.

À cette époque, le cartel CGTU/CFTC/Syndicat des chefs ouvriers[32] publia un cahier de revendications communes visant notamment à l'établissement d'un « salaire national » basé sur les coefficients multiplicateurs suivants (par rapport à l'année 1914)[33] :

- Chefs ouvriers (2 classes)	7.315 et 7.215
- Ouvriers qualifiés (3 classes)	7.115, 7.015 et 6.915
- Manœuvres spécialisés (2 classes)	6.815, 6.715
- Manœuvres ordinaires (1 classe)	6.615

Contrairement aux fonctionnaires qui bénéficiaient d'un salaire uniforme dans l'ensemble du pays, les rémunérations des personnels civils des arsenaux étaient fixées – depuis le décret de mai 1920 – en fonction des professions mais également des régions, voire parfois des villes dans lesquelles étaient implantés les établissements. Aucune unité n'existait dans les traitements. Les bordereaux de salaires[34] variaient parfois sensiblement d'un arsenal à l'autre, plus élevés à Toulon qu'à Brest mais inférieurs à Rochefort, considéré en zone malsaine[35]. Cette revendication – le salaire national – devint un des grands combats syndicaux de l'entre-deux-guerres, en même temps qu'un des plus cuisants échecs des organisations ouvrières de la Penfeld qui, malgré une revendication commune, affrontèrent une nouvelle fois le ministère en ordre dispersé.

En juillet 1927, le Cartel confédéré des services publics du Finistère[36], constitué à l'appel de l'UD de la CGT et de la section départementale des syndicats de fonctionnaires[37], ne parvint pas

[32] Cartel évoqué au chapitre IV.

[33] Les trois syndicats demandaient en plus de ce rattrapage des salaires : l'échelle mobile, 100 fr. de rappel par mois depuis juillet 1925, égalité des salaires pour les hommes et les femmes dans les mêmes emplois, 75 cts d'avancement à l'ancienneté tous les 3 ans, possibilité pour tous, y compris les manœuvres, d'être admis à subir un essai professionnel.

[34] Texte officiel établi par décret et fixant à chaque augmentation la nouvelle grille de salaire. Dans les années Vingt, on pouvait compter jusqu'à 200 bordereaux différents en fonction des régions, des armes (Air, Terre, Marine), des catégories, des échelons. En 1937, il existait encore, rien que pour les établissements de la Guerre : 10 bordereaux régionaux et 4 catégories d'application différente (ouvriers professionnels, ouvriers non- professionnels, ouvrières et veilleurs). Le nombre d'échelons et leur valeur variaient suivant les directions.

[35] Paul COAT, *Les arsenaux de la marine de 1630 à nos jours*, Brest – Paris, éditions de la Cité, 1982, p. 28.

[36] Suivant l'exemple de la confédération au niveau national. Sur les cartels de fonctionnaires à cette époque, voir Jeanne SIWEK-POUYDESSEAU, « L'alliance des classes populaires et moyennes dans le secteur public en France entre les deux guerres », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*. 1989, n°17, p. 42-46. Dans le Finistère, avaient répondu à l'appel de l'arsenal : Fédération postale : section PTT-agents ; Fédération des services publics : syndicat des communaux du Finistère et employés municipaux de Morlaix ; Fédération des travailleurs de l'État : syndicats confédérés des ouvriers de l'arsenal de Brest, des poudreries du Moulin-Blanc et de Pont-de-Buis ; des ponts et chaussées ; Fédération des tabacs : le syndicat des tabacs de Morlaix ; Fédération des cheminots : chemins de fer départementaux du Finistère, chemins de fer de l'État, chemins de fer Paris-Orléans ; Fédération de l'éclairage : électricité et gaz de Brest . Composition du bureau, élu le 17 juillet 1927 : secrétaire général : Berthelot; secrétaire-adjoint : Huguen ; trésorier : Le Hir, des employés du gaz ; trésorier-adjoint : Le Roux, des employés communaux ; membres : Le Méro, des PTT Quimper ; Vérité, des cheminots de l'État ; Hopp, des cheminots départementaux ; Rault, des employés de l'électricité ; Autret, de la poudrerie du Moulin Blanc ; Lucas, du parc d'artillerie ; Le Borgne, des instituteurs.

à faire plier le cabinet Poincaré sur sa principale revendication, l'établissement du « salaire national ». À l'arsenal, devant les refus réitérés du gouvernement d'aborder cette question, les confédérés se contentèrent des ajustements habituels tout en réclamant cependant une augmentation plus élevée pour les basses catégories dans le but de diminuer les inégalités entre les traitements. Au demeurant, ces échecs répétés eurent des répercussions négatives sur l'adhésion à la CGT de l'établissement, les plus lésés – les manœuvres – désertant le syndicat confédéré à chacune de ces occasions pour rejoindre la CGTU ou la CFTC[38].

Les 13 et 14 novembre 1927, un congrès extraordinaire de la Fédération nationale confédérée des travailleurs de l'État se tint à la Bourse du travail de Paris. Des parlementaires y furent invités. Berthelot y représentait le syndicat de l'arsenal de Brest avec mandat de soumettre à la fédération un nouveau projet de « mouvement » qui se serait déroulé simultanément dans tous les établissements de la Marine et de la Guerre. Il n'était toujours pas question de grève[39], mais la CGT brestoise émit l'hypothèse – rarissime dans cette période d'entre-deux-guerres – de manifester en ville. Mais les décisions adoptées au cours de ce congrès résumaient à elles seules l'attitude habituelle d'une fédération particulièrement modérée :

- Des réunions seraient tenues pendant une semaine dans toute la France.
- Cinq députés interviendraient lors de la discussion du budget à la Chambre et interpelleraient le gouvernement sur la date précise à laquelle le salaire national serait mis en vigueur.

Mesures qui n'entraînèrent, comme généralement, aucun effet positif.

En 1928, c'était au tour des unitaires de monter au créneau en démontrant, « preuves à l'appui », qu'à l'intérieur même de la 2e Région maritime, certaines disparités inexplicables existaient. Ainsi, par exemple, les travailleurs lorientais étaient mieux rétribués que ceux du Ponant. Le salaire minimum horaire appliqué dans le port morbihannais était plus élevé, et cette constatation était identique pour l'ensemble des catégories et spécialités. La différence représentait entre 2 et 12 % de salaire journalier supplémentaire pour l'ouvrier lorientais, soit entre 10 minutes et une heure de travail rémunérées en sus pour le même emploi.

Malgré des chiffres divergents selon les centrales syndicales[40], des différences de traitement existaient et pouvaient être tout à fait significatives au sein même du ministère de la Marine et dans l'ensemble des établissements chargés de la Défense nationale (Marine, Guerre et Air). *A fortiori*, ces disparités étaient encore plus accentuées avec les autres entreprises de l'État. À la manufacture des tabacs de Morlaix, par exemple, le salaire journalier était, à ce moment, supérieur en moyenne de 9 à 10 fr. à celui des ouvriers de l'arsenal de Brest[41]. Ces différences n'étaient pas toujours justifiées par un coût de la vie qui aurait été supérieur d'une région à l'autre, d'une ville à l'autre, en l'occurrence, entre Morlaix et Brest.

---

[37] Dirigée par Huguen, commis de Marine à l'arsenal et considéré, à ce titre, comme fonctionnaire.

[38] Au cours de l'année 1927, par exemple, les salaires des ouvriers manœuvres furent relevés de 0.16 fr. de l'heure alors que ceux des ouvriers qualifiés le furent de 1.56 fr. Immédiatement, le syndicat de Berthelot enregistra la défection de 400 adhérents issus des basses catégories.

[39] Alors qu'au même moment et pour la même revendication, unitaires et chrétiens appelaient au débrayage.

[40] La CGT ne présentait pas du tout les mêmes chiffres. Si Berthelot trouvait également des différences avec Lorient, elles n'étaient pas du même ordre et dans certaines spécialités, elles étaient au bénéfice des Brestois.

[41] Bien que cet écart tendît à diminuer, fin 1934, par exemple, ils étaient encore supérieurs de 6 à 8 fr. par jour.

Catégorie	Salaire Horaire Brest	Salaire Journalier (8h) Brest	Salaire Horaire Lorient	Différence Horaire Lorient/Brest	Différence Par jour (8h) Lorient/Brest
Salaire Minimum Hommes					
Manœuvres spécialisés	2,69	21,52	2,96	0,27	2,16 (+10%)
Salaires moyens manœuvres					
Manœuvres ordinaires femmes	2,162	17,296	2,229	0,067	0,536 (+3%)
Manœuvres spécialisées femmes	2,281	18,248	2,398	0,117	0,936 (+5%)
Manœuvres ordinaires hommes	2,760	22,08	3,062	0,302	2,416 (+11%)
Manœuvres spécialisées hommes	3,061	24,488	3,227	0,216	1,728 (+5,6%)
Salaires moyen par catégorie et spécialité année 1927 - Brest / Lorient					
Riveurs	3,138	25,104	3,256	0,118	1,344 (+5 %)
Chauffeurs	3,160	25,28	3,387	0,227	1,816 (+7 %)
Serruriers	3,183	25,464	3,393	0,096	0,768 (+3%)
Peintres et vitriers	3,183	25,464	3,393	0,096	0,768 (+3%)
Appareilleurs	3,184	25,472	3,554	0,370	2,260 (+9%)
Scieurs	3,191	25,528	3,451	0,260	2,080 (+8%)
Soudeurs autogène	3,225	25,80	3,517	0,292	2,336 (+9%)
Menuisiers	3,272	26,176	3,547	0,275	2,200 (+8,4%)
Forgerons cornières	3,304	26,432	3,711	0,407	3,256 (+12%)
Ajusteurs	3,338	26,704	3,572	0,234	1,834 (+7%)
Électriciens	3,355	26,84	3,536	0,181	1,448 (+5,4%)
Charpentiers tôliers	3,360	26,88	3,577	0,217	1,736 (+6,5%)
Chaudronniers fer - cuivre	3,376	27,008	3,527	0,151	1,208 (+4,5%)
Charpentiers bois	3,387	27,096	3,457	0,070	0,560 (+2%)
Tourneurs sur métaux	3,391	27,128	3,544	0,153	1,221 (+4,5%)
Forgerons au massif	3,392	27,136	3,481	0,089	0,712 (+2,6%)
Maçons	3,407	27,256	3,503	0,096	0,768 (+2,8%)
Mécaniciens monteurs	3,468	27,744	3,775	0,307	2,456 (+8,8%)

Tableau N°17 – Salaires - Comparatif Brest / Lorient selon la CGTU – Année 1927
(d'après A.D. Finistère 1 M 240[42])

Mais le ministère se refusait catégoriquement à instaurer le salaire national et même jusqu'à en étudier le principe adopté par l'ensemble des syndicats : le taux de la rémunération minimale de tous les travailleurs de l'État devait avoir pour base celle du moins bien rétribué des fonctionnaires à ce moment.

Ce ne fut qu'en décembre 1929 que cette demande fut enfin approuvée par la commission mixte de la Marine. Il ne restait plus qu'à attendre l'aval des Finances pour qu'elle entrât en vigueur. Comme à son habitude, le Louvre refusa. Devant ces rejets réitérés, en juillet 1930, la CGT capitula. Devant l'impossibilité de faire adopter le salaire national, elle demanda alors le salaire régional avec pour base de calcul les rémunérations des tabacs de Morlaix. Eu égard aux traitements bien supérieurs des personnels de la manufacture, Berthelot présenta dès lors cette nouvelle revendication – qui correspondait pourtant à l'abandon du « salaire national » – comme un

[42] Chiffres CGTU. Selon toute vraisemblance, ils sont exacts mais nous ne savons quelle fut la base exacte du calcul du salaire moyen. Ces montants ne tiennent en outre compte ni de l'ancienneté, ni des primes et avantages divers.

objectif prioritaire. Désormais, ce fut le « salaire régional » qui devint le leitmotiv de la CGT en matière de rémunérations.

De leur côté, unitaires et chrétiens continuèrent seuls le combat, notamment en août 1931, quand ils s'opposèrent farouchement aux parlementaires radicaux et socialistes du Finistère qui faisaient campagne à la Chambre pour le salaire régional, conformément au nouveau programme confédéré. Mais, devant la défection de la principale organisation sur la question, la revendication pour le salaire national s'étiola à partir de l'année 1932, pour être rangée aux oubliettes, sans pour autant que les traitements des ouvriers de l'arsenal ne fussent alignés, à un moment quelconque, sur ceux des tabacs de Morlaix[43].

- Le Front populaire : chant du cygne pour le salaire national

Le salaire national revint timidement sur le devant de la scène en 1936 mais il ne généra que peu d'activité de la part du syndicat réunifié qui s'évertuait à ménager le sous-secrétaire d'État à la Marine militaire. Il fallut donc attendre l'été 1938 pour que cette revendication revienne d'actualité et pour que la CGT n'entamât un véritable bras de fer avec César Campinchi. Mais celui-ci demeura inflexible en refusant une nouvelle fois l'unification des traitements des différents corps des agents civils de l'État.

Quinze années d'un combat, *a priori* légitime, se soldaient donc par un échec cinglant pour les syndicats, comme les multiples tentatives d'instauration de la semaine anglaise l'avaient été pour le gouvernement. La négociation ne parvenait donc pas toujours, même avec le temps, à faire plier ni le ministère ni les ouvriers, quelles que fussent leurs tendances politiques respectives.

On peut néanmoins se demander si Berthelot et Miry n'avaient pas raté le coche en refusant de brusquer François Blancho au cours de la première année du gouvernement de Front populaire.

Quoi qu'il en fût, dès le refus de C. Campinchi, les services de la rue Royale se heurtèrent systématiquement à l'hostilité syndicale. Au cours d'une visite effectuée dans le port du Ponant les 29 et 30 juillet, le ministre n'eut pas le privilège de partager un « apéritif syndical ». Il reçut les délégués de l'arsenal à la préfecture maritime, mais les résultats des discussions furent particulièrement décevants pour les ouvriers. Aucune avancée en matière de convention collective ni de salaire national[44], mais au contraire la confirmation, plus ou moins voilée des rumeurs inquiétantes qui circulaient depuis déjà quelques mois quant au maintien des avantages acquis par les accords Matignon. Rumeurs qui prirent un peu plus de consistance le 21 août, à la suite d'un discours dans lequel Daladier appelait « à remettre la France au travail », au point de ne plus laisser aucun doute quant aux intentions du président du Conseil. De l'avis des responsables ouvriers, la loi des 40 heures n'avait en rien résorbé le chômage dans le pays. Il restait environ 400 000 sans-emploi. En outre, dans de nombreux secteurs, les ouvriers étaient appelés à faire des heures supplémentaires, alors pourquoi revenir à la semaine de 48 heures, ou même de 44 ?

À l'approche du 6 septembre, jour prévu par la CGT pour la tenue d'un meeting de protestation « géant », devant l'amplification du mécontentement à l'arsenal, les autorités

[43] Nous l'avons évoqué, ils le furent « plus ou moins » sur les établissements de la Guerre au 1er octobre 1937, mais jamais sur ceux des tabacs dont les employés restaient les mieux rémunérés des travailleurs de l'État dans le Finistère.
[44] Le salaire national reparut une dernière fois à l'ordre du jour du congrès de la CGT à Nantes (14-17 novembre).

préférèrent envisager la réquisition de forces de l'ordre additionnelles[45]. Le spectre du mois d'août 1935 était encore bien présent. Le rendez-vous des ouvriers, sous le signe de la lutte pour les salaires et le maintien des 40 heures, fut soigneusement préparé par distribution de tracts, meetings, campagnes à l'intérieur même des ateliers, affichage sur les murs de Brest : « Bas les pattes sur les 40 heures ». À l'heure venue, environ 2 500 travailleurs du public et du privé (surtout les PTT et le bâtiment), auxquels s'étaient joints des retraités, vinrent retrouver ceux de l'arsenal pour écouter C. Berthelot élever une protestation solennelle contre la remise en cause des acquis sociaux. Puis René Michaut, secrétaire général de la Fédération des travailleurs de l'État, prit le relais, attaquant directement Daladier, dans des termes particulièrement acerbes, accusant notamment le président du Conseil de céder devant les forces de l'argent et d'être le responsable de la fuite de capitaux à l'étranger. La manifestation qui s'ensuivit ne donna lieu à aucun débordement mais le rassemblement du 6 septembre devait servir de répétition à un mouvement de plus grande ampleur qui serait décidé par la CGT au niveau national si les mesures visant à supprimer les 40 heures venaient à être adoptées.

b) Le réveil du mouvement pacifiste brestois face aux régimes totalitaires

Le Front populaire eut également à souffrir d'un contexte international alarmant. Des régimes autoritaires s'installaient progressivement – légitimement élus ou non – aux frontières. Ces menaces extérieures eurent pour conséquence de relancer l'activité pacifiste à Brest comme dans le reste du pays. Si, à de nombreuses reprises, ce combat refit l'unité à gauche entre anarchistes, communistes, parfois socialistes et très rarement radicaux, il eut plus souvent pour effet de mettre en évidence les contradictions qui existaient entre ces tendances, notamment dans les périodes où les échéances électorales imposaient d'adopter certaines attitudes, *a fortiori* quand les urnes avaient porté certaines de ces mêmes forces aux responsabilités gouvernementales[46].

1. Anarchistes et chrétiens au début des années Trente

Le mouvement pacifiste ouvrier brestois n'avait pas disparu depuis le milieu des années Vingt et la condamnation de Sacco et Vanzetti. Mais depuis l'exécution des deux anarchistes américains et la fin de la guerre du Rif, il était tombé dans une certaine léthargie, à l'exception des campagnes communistes en direction de l'Union soviétique. Mais cette propagande pour le moins orientée pouvait-elle encore être qualifiée de pacifiste ?

Mai 1931 avait vu la naissance de la section brestoise du Comité de défense du droit d'asile, créé pour soutenir les réfugiés politiques, souvent anarchistes ou antifascistes, en provenance d'Espagne (Blanco et Pons), d'Italie (Barneri), voire d'Ukraine, comme Nestor Makhno qui fit un séjour à Brest dès 1927 où il se lia avec les libertaires brestois et notamment avec René Lochu, couturier à l'arsenal[47]. La section était composée du Comité de défense sociale, de la Bourse du

[45] Les deux pelotons de gardes mobiles à pied N°43 et N°192 (50 hommes).

[46] Voir notamment Serge WOLIKOW, « Les gauches, l'antifascisme et le pacifisme pendant les années 1930 », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.) *Histoire des gauches en France*, Vol. 2, *XX^e siècle – À l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2004. p. 357-374.

[47] Sur la visite à Brest et la promenade en rade de celui qui fut un des hôtes les plus marquants du mouvement anarchiste du Ponant, lire l'ouvrage témoignage de René LOCHU, *Libertaires, mes compagnons de Brest et d'ailleurs*, Quimperlé, La Digitale, 1983.

travail et de l'UD confédérées, de la Ligue des droits de l'homme, de la Jeunesse syndicaliste, du Parti socialiste, du Comité de défense laïque, du syndicat autonome des dockers et du groupe libertaire. Le Parti communiste et les unitaires avaient refusé de se joindre au mouvement, continuant de défendre l'URSS qui, pour sa part, persécutait toujours les anarchistes qui n'avaient pas pris la fuite.

Parallèlement, d'autres organisations, politiquement plus modérées et au rôle effacé dans l'action pacifiste des années Vingt[48], intervinrent au tournant des années Trente, axant leur campagne sur les désastres de la Première Guerre mondiale et sur le thème du « Plus jamais çà ». Il est vrai que pour nombre d'observateurs de l'époque, le traité de Versailles, plus que de régler la paix, avait surtout posé les bases d'un prochain conflit à court terme.

À partir de 1929 et 1930 notamment, Marc Sangnier et son groupe de la Ligue de la Jeune République parcoururent la France et le Finistère pour diffuser les idées pacifistes du créateur du Sillon. C'est en août 1929 que le groupe des Jeunes volontaires pour la paix, émanation du mouvement sillonniste, fit une halte à Brest où il distribua le journal *Le Volontaire* muni d'un supplément intitulé *Croisade de la jeunesse pour la paix*[49].

À l'été 1931, la Ligue revint dans le département à la tête d'un musée ambulant nommé *Guerre ou Paix*[50] qui présentait des tableaux statistiques des tués, blessés, pensionnés, des dépenses engendrées par la Première Guerre mondiale, mais également des vues des champs de bataille et des tranchées. Le musée s'arrêta à Pont-l'Abbé (22/23 août), à Morlaix (24/25 août, avec M. Sangnier en personne), à Carhaix (26/27 août), c'est-à-dire quelques-uns des principaux « bastions » communistes finistériens. Suite à cette tournée et comme préfiguration à la suivante, le 28 décembre 1931 fut créé à Quimper un « cartel départemental pour la paix » regroupant différents partis et organisations à l'exception des communistes et unitaires : républicains, radicaux et radicaux-socialistes, SFIO, Action catholique, Ligue des droits de l'homme, Union bretonne des combattants, UNC, Blessés du poumon, Prêtres anciens combattants, pasteurs protestants.

Guerre ou Paix fit son retour dès janvier 1932 : Gouarec les 9 et 10 ; Quimper du 18 au 21 ; puis Saint-Pol de Léon, du 22 au 24[51]. Dans cette dernière ville, particulièrement empreinte de religiosité, le musée ambulant de Sangnier connut un succès formidable, les associations locales ayant créé, le 18 janvier, un cartel de la paix saint-politain, émanation de celui constitué au niveau départemental. Un millier de visiteurs furent accueillis durant ces trois jours, dont l'ensemble des écoles publiques et privées de la région.

L'exposition ne fit pas de halte à Brest, malgré l'insistance de certains responsables de la CFTC de l'arsenal. Nous n'en connaissons pas la raison précise. Peut-être tenait-elle au fait que dans la cité du Ponant, les anarchistes avaient déjà pris à leur compte la lutte et la propagande contre une prochaine guerre éventuelle, par la constitution, vraisemblablement au printemps 1932,

[48] Certaines de ces organisations y avaient cependant participé par la collaboration d'individualités comme Marc Sangnier qui s'éleva contre l'occupation de la Ruhr.

[49] En ce qui concerne les mouvements pacifistes d'inspiration catholique ou protestante dans l'entre-deux-guerres, voir Jean-Pierre BIONDI., *La mêlée des pacifistes – La grande dérive*, Paris, éditions Maisonneuve et Larose, 2000, p. 41-48, chapitre « L'intervention chrétienne ».

[50] Auparavant, il avait effectué un circuit en France, passant par Amiens, Fontenay-Le-Comte, La Rochelle, etc.

[51] Après Saint-Pol de Léon, le musée ambulant de Marc Sangnier continua sa tournée par Saint-Brieuc et Rennes.

de la section locale de la Ligue internationale des combattants de la paix[52]. Jules Le Gall, toujours à la pointe du combat à cinquante ans révolus, en compagnie de Jean Tréguer, d'un an l'aîné de Le Gall, et de quelques autres libertaires, avaient créé ce groupement, notamment pour contrer les agissements et la propagande du comité Dupleix. Ce dernier était composé majoritairement de militaires, dont un grand nombre de retraités et d'anciens combattants, d'avocats, de militants de l'Action française et de personnalités comme M. de la Noë, rédacteur du journal *L'Ouest Éclair*. Il organisait des meetings destinés à montrer « le danger de la politique d'abandon et de désarmement » avant la grande conférence mondiale pour le désarmement qui devait s'ouvrir à Genève le 2 février 1933. Le 6 janvier, Le comité Dupleix devait tenir une réunion à la salle du Luna Park, à Brest, mais celle-ci ne put avoir lieu en raison de l'obstruction apportée par des éléments anarchistes, unitaires et confédérés unis pour l'occasion au sein du Comité de défense sociale. Un millier d'ouvriers de l'arsenal[53] répondant au mot d'ordre des syndicats tentèrent de s'introduire dans la salle en chantant *L'Internationale*. Six à sept cents manifestants parvinrent à y pénétrer, provocant la fuite des auditeurs par une porte dérobée. Alors, Podeur, secrétaire de l'Union des blessés du poumon, prit la parole pour annoncer en quelques mots que c'était « à ceux qui avaient souffert qu'il appartenait de parler, et non aux "traîneurs de sabre" et aux bourgeois qui profitaient de la Guerre ». À ses côtés, on remarquait la présence de Paul Valière, Jules Le Gall, Jean Tréguer, René Martin[54], Charles Berthelot et Charles Drapier. Les différentes formations avaient eu le temps de mobiliser leurs troupes et d'organiser la contre manifestation[55], le meeting ayant été annoncé par voie d'affiches une semaine auparavant.

Quand l'ensemble des syndicats et des forces de gauche parvenait à s'unir autour d'une cause, sans sous-entendu ni intention dissimulée, ils arrivaient encore à mobiliser les ouvriers en masse et à produire des actions efficaces.

La section brestoise des Combattants de la paix conduisit d'autres actions significatives à Brest dans l'entre-deux-guerres en organisant de nombreuses conférences alors que les périls fasciste et nazi menaçaient l'Europe. Début 1933, alors qu'Hitler venait d'être nommé chancelier par la République de Weimar, les Combattants de la paix de la cité du Ponant mirent sur pied, dans le Finistère, la tournée de René Gérin[56] intitulée *La lutte contre la guerre*. Le 25 mars, un millier d'auditeurs vint écouter l'orateur à Brest. Les Combattants de la paix comptaient, à cette époque, une quarantaine de membres issus de toutes les formations politiques et syndicales de la gauche brestoise. Ses dirigeants étaient Drapier, Berthelot, Mathurin Rault de l'électricité (confédéré), Le Mignon (cheminot de l'État, unitaire), Damoy pour l'UD confédérée. Ils initièrent certains mouvements en réaction à l'ascension du parti nazi en Allemagne. Ce fut notamment le cas fin

[52] La LICP fut créée en 1931 par Victor Méric. Elle se voulait indépendante de tout parti politique et de tout courant de pensée philosophique et religieux. Voir Serge WOLIKOW, « Les gauches, l'antifascisme… », *op. cit.*, p. 371-372.
[53] L'heure du meeting, 17h30, était particulièrement mal choisie, correspondant à la sortie de l'arsenal.
[54] Selon le MAITRON (notice de Jean MAITRON complétée par Rolf DUPUY et Françoise FONTANELLI MOREL), René Martin fut un des membres fondateurs et un des principaux conseillers de la LICP.
[55] Les syndicats de l'arsenal et le Comité de défense sociale organisèrent une réunion le 4 janvier à cet effet, ainsi qu'une distribution de tracts « Alerte » aux portes de l'établissement militaire et dans les rues de Brest.
[56] Normalien, ancien officier de la Première Guerre mondiale et pacifiste convaincu. Secrétaire de la LICP, violemment hostile à l'antisémitisme hitlérien à ce moment, il devait pourtant rejoindre la Ligue de la Pensée Française de Marcel Déat au cours de la Seconde Guerre. Il fut condamné à 8 années de travaux forcés à la Libération. Voir sa notice rédigée par Jean MAITRON sur le cédérom du MAITRON.

1933, quand les dockers brestois refusèrent de décharger plusieurs vapeurs et cargos allemands arborant la croix gammée : le *Eiffel* de Brême ou le *Hernia*, de Hambourg[57].

De leur côté, les communistes tentaient également de mobiliser contre la politique du gouvernement en matière de réarmement. À l'occasion des manœuvres qui devaient se dérouler le 9 février 1933, Paul Valière dénonçait le catastrophisme de Daladier et la psychose que de tels procédés risquaient d'engendrer au sein de la population[58]. Il organisa des meetings qui n'eurent aucun écho. À Quimper, le 29 janvier, il fut dans l'obligation d'annuler la réunion : seules 7 personnes s'étaient déplacées et le secteur nord du département n'avait délégué aucun représentant. Le 5 février, à la Maison du Peuple de Brest, 50 assistants étaient venus écouter l'orateur. Le syndicat confédéré du port et la Bourse du travail confédérée de Brest avaient rejeté l'invitation des responsables unitaires Valière et Gourtay. Le 9 février, jour prévu pour le déroulement des manœuvres, à peine quarante partisans communistes s'étaient réunis dans les rues de Recouvrance pour protester contre « le déploiement belliciste » du gouvernement Daladier. L'écrasante majorité des participants était constituée de syndiqués unitaires de l'arsenal. Cette journée marquait l'échec de la propagande communiste contre la guerre et illustrait la faiblesse d'un parti qui, à ce moment se confondait de plus en plus avec la CGTU de l'établissement militaire[59].

Une dernière campagne pacifiste d'importance fut à mettre à l'actif des libertaires brestois avant l'avènement du Front populaire. Fin 1935, ils s'engagèrent dans une protestation à l'encontre de l'aventure coloniale que menait l'Italie fasciste en Éthiopie. Ce combat refit une nouvelle fois – malgré des hésitations de parts et autres – l'unité des forces de la gauche brestoise et nationale « pour condamner la diplomatie française et ses atermoiements complices à l'égard de Mussolini »[60]. Le consulat d'Italie devint une destination obligée des militants brestois dans leur dénonciation de l'attitude du régime fasciste transalpin, à l'intérieur de ses frontières comme dans ses opérations bellicistes ultramarines. Le régent consulaire d'Italie, Croce, ne s'interdisait par ailleurs aucunement d'organiser de la propagande fasciste, aux yeux de tous, dans les rues de la cité du Ponant. L'année précédente, en 1934, il avait même lancé des convocations aux anciens combattants italiens résidant dans le Finistère et les Côtes-du-Nord pour venir célébrer l'anniversaire de la « révolution de 1920 » et notamment du massacre de Bologne (9 morts, 100 blessés) par les faisceaux de combat. Ce fut un échec, seulement 5 personnes se déplacèrent à Brest le dimanche 4 novembre. Cependant, les mouvements de civils et de militaires italiens qui n'avaient cessé de s'amplifier depuis le début des années Trente allaient encore s'accélérer en 1938 et 1939. Pour lutter contre la propagande du consulat d'Italie, la presse antifasciste parvenait à Brest. Il s'agissait notamment de la revue trimestrielle *La Galera*[61] qui parvenaient directement au syndicat unitaire de l'arsenal. La section brestoise de la SFIO organisait également des meetings

[57] Les mêmes mouvements de protestation purent être observés l'année suivante à Concarneau et Douarnenez.

[58] Comme les pacifistes intégraux (S. WOLIKOW, « Les gauches, l'antifascisme… », *op. cit.*, p. 369-373), les communistes refusaient de participer aux exercices de défense passive, notamment contre l'éventualité d'une attaque chimique. Sur l'état d'esprit des principales forces de gauche face à l'armement et au militarisme dans l'entre-deux-guerres, voir Annette BECKER, « La gauche et l'héritage de la Grande Guerre », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.) *Histoire des gauches…, op. cit, vol. 2,* p. 334-335.

[59] À cette même période, le commissaire spécial de Brest évaluait à 40 le nombre d'adhérents du syndicat unitaire de l'arsenal. Ce chiffre était identique pour la section brestoise de la SFIC.

[60] Voir S. WOLIKOW, « Les gauches, l'antifascisme… », *op. cit.* , p. 370.

[61] Rédacteur M. Baudin au siège du Secours Rouge International.

contre le régime mussolinien, comme le 25 avril 1938, quand Goasdoué invita un réfugié politique italien, Pietro Nenni, qui évoqua la dictature exercée par le Duce et son combat de 14 mois dans les brigades internationales contre les divisions italiennes. Il conclut par un appel à l'envoi d'armes et de munitions pour les républicains espagnols dans leur lutte contre Franco qui ne devait son avancée qu'à l'aide de Mussolini et d'Hitler.

2. La guerre d'Espagne : les ouvriers brestois contre Franco

L'été 1936 avait également marqué le début d'un nouveau conflit au-delà des Pyrénées. La guerre civile espagnole allait devenir « le » dernier grand combat des anarchistes brestois avant la Seconde Guerre mondiale.

Fin novembre/début décembre 1936, ils avaient créé le Comité pour l'Espagne libre dont le siège était à la Maison du Peuple. Solidairement avec leurs camarades anarchistes de la CNT espagnole et de la FAI[62], R. Martin, concierge de la Maison du Peuple, François Calvarin, retraité de l'arsenal, René Lochu, Alexandre Goavec et Auguste Le Lann, ouvriers de ce même arsenal, parvinrent à mobiliser certains milieux politiques et syndicalistes. Cependant, les socialistes, respectant à la lettre la politique de non-intervention du gouvernement, ne prirent qu'une part extrêmement limitée au mouvement[63]. Il en fut généralement de même des anciens confédérés de la CGT réunifiée, même si la fédération avait fait éditer, en octobre 1936, 5 000 cartes à 5 fr. qui devaient être vendues dans les arsenaux au profit des républicains espagnols.

Les communistes, pour leur part, se prononcèrent immédiatement et ouvertement contre le *pronunciamiento* de Franco. Ils approuvèrent naturellement la constitution des Brigades internationales[64] alors qu'une certaine presse cléricale et réactionnaire n'avait de cesse de dénoncer une nouvelle manœuvre moscovite.

---

[62] *Confederación Nacional del Trabajo* et *Federación Anarquista Iberica.*

[63] Une politique de non-intervention décidée par Blum en partie sous la pression de certaines tendances de son parti, tel Séverac qui écrivait : « La plus précaire et la plus incertaine des paix vaut mieux que la guerre ». À la CGT également, cette tendance progressait autour de l'hebdomadaire anticommuniste *Syndicats* dirigé par René Belin, et de leaders comme G. Dumoulin, Vigne, Roy, Bonnet, Mathé, Delmas. Ce ne fut que fin 1938, quand la fracture fut patente avec les cabinets radicaux, que les premières affiches socialistes en faveur des Républicains espagnols devaient apparaître sur les murs de Brest. Elles provenaient du « Secours socialiste pour l'Espagne républicaine et pour la Tchécoslovaquie ». Néanmoins, jusqu'à cette date et malgré la position du gouvernement de Front populaire, l'attitude des socialistes et anciens confédérés français et brestois ne fut pas non plus complètement monolithique. Auguste Le Lann, par exemple, bien qu'anarchiste, fut membre des bureaux de la CGT d'avant 1935. À son image, certaines individualités s'élevèrent contre le non-interventionnisme. Voir Jean-Pierre BIONDI, *op. cit.*, p. 59-63.

[64] Un rapport du commissaire spécial en date du 3 février 1937 (AD Finistère 1 M 140) nous apprend que : « Cinq volontaires sont partis de Brest pour s'enrôler dans les milices gouvernementales espagnoles. Pour des raisons que les intéressés ne veulent pas faire connaître, trois d'entre eux sont revenus à Brest quelques jours plus tard sans avoir mis leur projet à exécution ». Nous ne connaissons pars leur identité mais, parmi ceux qui se sont effectivement rendus en Espagne, figurait vraisemblablement René Martin. Nous savons, en effet, qu'en cette même année 1937, il accompagna le Morbihannais Pierre-Marie Perrin (dit Pierre Odéon), anarchiste comme lui, à la colonie d'enfants « Ascaso-Durruti », installée par la Solidarité internationale antifasciste (SIA) près de Llansa (Catalogne). À son retour, il écrivit dans le *Libertaire* (n°540, 18 mars 1937) un appel intitulé "Sauvez les gosses" (notice du MAITRON, *op. cit.*).Voir également Eugène KERBAUL, *Dictionnaire biographique des militants ouvriers du Finistère (1918-1944) : 590 militants suivi d'une première liste de volontaires bretons dans les Brigades Internationales (Guerre d'Espagne 1936-1939)*, E. Kerbaul, 1986. Pour l'engagement des français dans les BI, voir notamment Rémi SKOUTELSKY, *L'Espoir guidait leurs pas. Les volontaires français dans les Brigades internationales, 1936-1939*, Grasset, 1998 ; Charles TILLON, *On chantait rouge – Mémoires pour l'Histoire d'un ouvrier breton devenu révolutionnaire professionnel, chef de guerre et ministre*, Robert Laffont, 1977, p. 215-225.

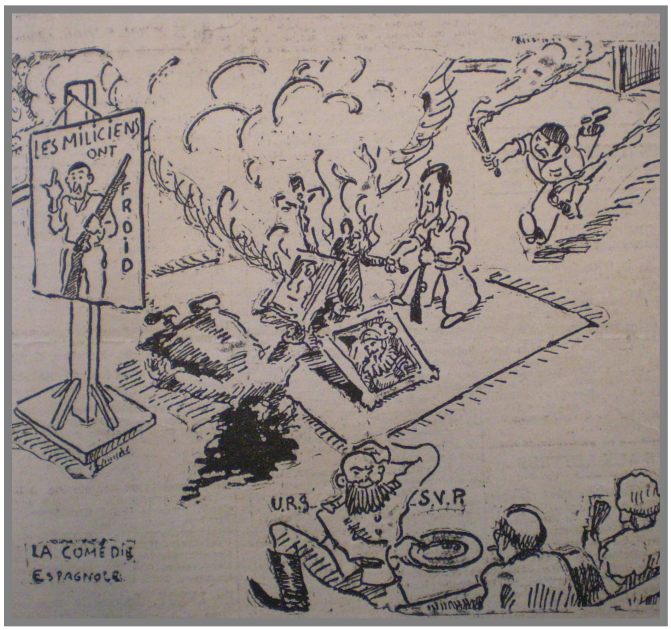

« La comédie espagnole »

« Marty, le camarade des mitraillés d'Espagne »

Illustrations N°35 et N°36 – Les Brigades internationales vues par *Le Courrier du Finistère* du 13 février 1937

À Brest, la section de la SFIC organisa des conférences, avec notamment la présence de membres éminents du Comité Amsterdam-Pleyel et du Rassemblement universel pour la paix[65]. Le comité pour l'Espagne libre mit sur pied des collectes de vivres, de médicaments, de vêtements, de chaussures pour les républicains espagnols. Les anarchistes appelèrent une nouvelle fois Sébastien Faure sur les estrades brestoises, pour défendre la cause.

Alors qu'une certaine presse cléricale et réactionnaire n'avait de cesse de dénigrer l'action des Brigades internationales « de Moscou », la lutte s'intensifia surtout à partir de fin 1937 à Brest, par voie d'affiches, de tracts et de meetings. Il est vrai que le port du Ponant, de par sa situation, se retrouva à diverses reprises aux premières loges dans le conflit ibérique. Ainsi, le 10 mars 1937, le cargo républicain *Condé-de-Zubiria* fut canonné par le chalutier nationaliste *Galerna* à 8 milles seulement au sud-ouest d'Ouessant. Bien que sérieusement avarié, le vapeur parvint à rejoindre le bassin n°5 du port de commerce de Brest. 300 personnes, communistes et libertaires notamment, protestèrent le surlendemain contre cette agression en manifestant leur sympathie à l'équipage.

Le 1er septembre suivant accosta dans le port du Ponant un sous-marin républicain, le *C-2*, en quête de réparations[66], suite à un bombardement dans le port de Musel (Gijón). Le 28, une vedette nationaliste avec une douzaine d'hommes à bord, dont un des responsables des services secrets franquistes en France, le lieutenant-colonel Troncoso, parvint à pénétrer, visiblement sans difficulté, à l'intérieur du port. Ils tentèrent de reprendre le sous-marin, sans être inquiétés, au beau milieu d'un des sites les mieux surveillés de France. Ils n'échouèrent que grâce à la vigilance et au

[65] Des films furent également projetés par la section de Solidarité internationale antifasciste de Paris.
[66] Sur l'ensemble des effets de la guerre d'Espagne à Brest et notamment sur la tentative de « récupération » du *C-2* et ses conséquences, nous nous référerons en premier lieu à l'ouvrage de Patrick GOURLAY, *Nuit franquiste sur Brest. Le vol du C2 en 1937*, Spézet, Coop Breizh, 2013.

courage des membres de l'équipage du *C 2*, furent arrêtés puis rapidement libérés. Ce n'était pas la première fois qu'un navire républicain réfugié à Brest était ainsi récupéré par des agents franquistes, à l'intérieur même de la rade et du port de commerce brestois : les chalutiers *Galéa* et *Constante de Veiga* en avaient déjà été les victimes au cours de cette même année 1937.

Ces opérations eurent pour effet, d'une part, d'augmenter le nombre de réfugiés espagnols dans la région[67], et, d'autre part, de soulever l'indignation de la population au premier rang de laquelle les militants anarchistes et communistes. À Brest, les conséquences des événements de Barcelone (3-8 mai 1937)[68] avaient incontestablement entrainé un regain de tension entre les deux mouvances, sans pour autant parvenir à rompre l'alliance autour de la lutte anti-franquiste. Le 9 octobre, le Parti communiste fit distribuer aux portes de l'arsenal des tracts dénonçant les complicités que les nationalistes de Troncoso n'avaient sans doute pas manqué d'obtenir de la part des autorités françaises et locales, notamment au sein de la hiérarchie maritime. À l'occasion du procès des responsables de l'affaire du « C 2 », en mars 1938 à Brest, le mouvement Paix et Liberté ne manqua pas de fustiger la faiblesse du gouvernement de Front populaire qui n'avait pas épuré les cadres des administrations, de la Marine, de l'Armée, de la Justice, de la Police, et dans lesquelles les fascistes français et étrangers trouvaient des complicités. Les événements qui s'étaient déroulés jusqu'au cœur de la rade-abri n'avaient pu « se produire qu'en raison de la complicité des autorités du port et de la police brestoise, des fascistes de la localité et des fascistes français » [69]. Ces affirmations n'étaient pas forcément saugrenues ou excessives et donnaient de l'écho aux accusations portées par les forces de la gauche brestoise quant à l'implication de certains éléments de l'état-major de la Marine dans la dérive du mois d'août 1935. Nous avons eu l'opportunité de l'évoquer, le PSF avait fait de nombreux émules à Brest, notamment dans la hiérarchie maritime[70] et le consul d'Italie continuait de mener une propagande fasciste ostentatoire à la pointe du Finistère. La Rocque paradait à cheval à la tête de ses troupes paramilitaires à Brest ou à Landerneau[71], et au niveau national, les « cagoulards » du CSAR[72] de Deloncle assassinaient des antifascistes italiens au grand jour et livraient des armes aux franquistes.

---

[67] La manifestation de soutien au Front populaire organisée à Brest à l'occasion du 14 juillet 1937 rassembla 3 000 hommes, femmes et enfants au départ du Petit-Paris en Lambézellec. En tête du défilé figurait un groupe de réfugiés espagnols portant une pancarte sur laquelle étaient inscrits les mots *Los refugiados espanoles saludan a la Republica Francesa*. Notons qu'au cours du meeting qui se tint place Wilson, seuls les communistes, par la voix de Le Roy, et les anarchistes, par celle de Martin, réclamèrent la reprise des relations commerciales avec les républicains et le droit de passage pour les volontaires. Goasdoué pour la SFIO et les organisations politiquement proches du gouvernement se contentèrent de dénoncer les entraves qui avaient été faites au cabinet Blum et qui avaient poussé ce dernier à la démission le 21 juin précédent.

[68] Affrontements sanglants qui mirent aux prises, d'un côté, des militants du POUM et de la CNT, partisans d'une guerre révolutionnaire, et, de l'autre côté, la police alliée à une partie des nationalistes catalans et à des forces socialistes et communistes favorables au retour à la République. La victoire de ces dernières occasionna plusieurs centaines de morts et un millier de blessés environ. Voir sur ce sujet Hugh THOMAS, *La guerre d'Espagne. Juillet 1936-mars 1939*, Robert Laffont, Paris, 2009, p. 500 et suiv.

[69] AD Finistère 1 M 254. Commissaire spécial le 20 mars 1938 Eu égard à la facilité avec laquelle les nationalistes parvinrent à s'introduire dans le port, la question pouvait légitimement se poser.

[70] Voir David BENSOUSSAN, *Combat pour une Bretagne catholique et rurale : les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, Paris, fayard, 2006.

[71] Ou encore à Lorient, en juin 1934, manifestation qui engendra des émeutes pendant plusieurs jours dans la ville.

[72] Comité secret d'action révolutionnaire, créé par Eugène Deloncle et Aristide Corre, deux brestois de naissance. Mouvement responsable de l'assassinat, entre autres, des frères Rosselli à Bagnoles-de-L'Orne le 9 juin 1937. Sur le complot de la « Cagoule », nous nous référerons par exemple à Philippe BOURDREL, *La Cagoule*, Paris, Albin Michel, 1998 et sur l'assassinat des frères Rosselli, à Gérard BOURDIN, « L'affaire Rosselli et l'Orne : de l'aveuglement à

De leur côté, les ouvriers brestois, tentaient de contrer localement ces manœuvres par l'organisation d'un vaste mouvement d'entraide en faveur des nombreux exilés présents dans la région[73]. Ainsi, le 19 mai 1937, le syndicat CGT de l'arsenal lança un appel aux travailleurs en faveur des 450 Espagnols alors hébergés à la colonie d'Audierne. Des départs groupés de réfugiés vers le Mexique furent même mis sur pied au départ de Brest. À titre individuel, les personnalités politiques de toutes tendances n'étaient pas en reste et multipliaient les démarches en direction des préfets pour améliorer le sort de ces personnes déracinées, notamment des femmes et enfants. Les archives[74] recèlent un nombre incalculable de messages en provenance de l'Assemblée nationale, des courriers à en-têtes de François Tanguy-Prigent (SFIO), Jean-Louis Rolland (SFIO), Pierre Trémintin (PDP) ou encore Jean Crouan (Fédération républicaine), tentant de faire jouer leurs relations auprès d'un préfet ou d'un responsable de l'Administration afin de prolonger le séjour d'un réfugié en France ou d'autoriser la sortie de républicains des camps d'Argelès ou de Gurs pour rejoindre leur famille[75].

Mais l'intérêt pour l'Espagne tendit à s'effacer à mesure que la victoire de Franco semblait devenir inéluctable et que les tensions internationales faisaient peser sur la France l'ombre d'un nouveau conflit avec le voisin nazi. L'auditoire des réunions anarchistes pour la paix en Espagne s'amenuisait comme peau de chagrin. Ainsi, en 1938, le Comité pour l'Espagne libre, ne comptait, à Brest, qu'à peine une centaine de membres, ce qui était dérisoire au regard des 80 000 habitants de la cité. Et la plupart d'entre eux n'étaient pas anarchistes. Le 16 mars 1939, alors que le Comité tenait une dernière réunion, quelques jours simplement avant le terme d'une guerre civile que tous savaient perdue, le constat était rapidement effectué, l'essentiel de l'assistance était composé de communistes et de réfugiés espagnols.

Une nouvelle cause avait rassemblé les deux tendances de la gauche « extrême » du Ponant, plus « frères ennemis » à Brest qu'impitoyables adversaires, malgré les différends qui purent les opposer. Le mouvement anarchiste brestois, à travers cette campagne pour la République espagnole, avait livré son ultime grand combat.

3. De l'Anschluss à Munich

Les ex-unitaires et les communistes, par contre, allaient continuer de militer pour la paix, même si, une nouvelle fois, ce combat allait surtout être dicté par des directives moscovites et les périls que faisait peser l'Allemagne national-socialiste sur l'Union soviétique.

L'*Anschluss* réalisé par Hitler en mars 1938 ranima les craintes d'un mouvement ouvrier qui peinait cependant à entrer dans le combat en faveur de la paix, celui-là même qui s'était soldé par un fiasco en août 1914. Pour nombre de pacifistes et notamment les pacifistes intégraux du SNI[76], l'adhésion syndicale au Front populaire aurait dû s'arrêter à une entente conjoncturelle et

---

l'oubli », dans Mariella COLIN et François NEVEUX (Dir.), *Cahier des Annales de Normandie*, n° 29 ; *Les Italiens en Normandie : de l'étranger à l'immigré*, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (8-11 octobre 1998), 2000.

[73] Pour l'action en faveur des réfugiés espagnols dans le département, voir Jean-Paul SÉNÉCHAL, *op. cit.*, p. 71-74.

[74] AD Finistère 4 M 359. Voir également sur cette question, AN F 7 14727.

[75] Particulièrement à compter de la *retirada* de février 1939.

[76] Les « hussards noirs de la République », fervents patriotes jusqu'à l'affaire Dreyfus, furent, dans les premières années du XX^e^ siècle, fortement influencés par les éléments révolutionnaires pacifistes de la CGT au point de prendre le parfait contre-pied de leur attitude des décennies 1880-1890 et de prôner maintenant un pacifisme intégral (refus de toute

précaire pour lutter contre le fascisme. Le prolongement de ces accords n'avait fait qu'affaiblir le syndicalisme en aboutissant à la subordination des doctrines syndicales à celles des partis. Les enjeux politiques et syndicaux étant différents, le combat pacifiste mené habituellement par les organisations ouvrières avait souffert des objectifs parfois diamétralement opposés des partis, notamment quand certains de ceux-ci étaient au gouvernement :

> « Les syndicats d'hier étaient tous absolument pacifistes. Aujourd'hui, l'accord n'est plus complet – Les uns songent à une guerre civile pour sauver nos libertés – les autres croient qu'il suffise de se dire « forts » pour éviter la guerre […] Il n'est pas vrai que les députés qui ont voté les crédits militaires ont servi la paix; il n'est pas vrai que les ouvriers qui acceptent de faire des heures supplémentaires dans les usines d'armement travaillent pour la paix ; il n'est pas vrai que l'on puisse voter à la fois des milliards pour la guerre et pour les œuvres sociales »[77].

Pour le secrétaire général du SNI, la situation syndicale et politique française du moment menait tout droit à la guerre.

Dès les premiers jours d'octobre 1938, les regards communistes s'orientèrent vers l'Est. Ils engagèrent dès lors une protestation contre les accords qui venaient d'être signés à Munich. Les brochures en provenance de Paris se remirent à circuler à l'arsenal et dans les rues brestoises, comme l'opuscule signé Maurice Thorez et intitulé *Après la trahison de Munich*. Les tournées de propagande contre l'Anschluss du mois de mars et le « Diktat de Munich » reprirent et les campagnes d'affichage « En avant Jeunesse de France », organisées par le Comité central des Jeunesses communistes, firent leur réapparition dans la région brestoise dès novembre 1938.

Relayant les mots d'ordre de la Rue Lafayette qui voyait dans ces accords un danger imminent de front commun occidental contre l'Union soviétique, André Leroy[78] et les anciens unitaires de l'arsenal entrèrent en lutte ouverte contre les « capitulards de Munich » et notamment le cabinet radical d'Édouard Daladier. Le 21 novembre, au café Marchadour, rue d'Armorique, dans une critique acerbe des gouvernements qui s'étaient succédé depuis le cabinet Laval en 1935, Leroy dénonçait « la mollesse française qui avait permis au fascisme international de conquérir l'Éthiopie, l'Autriche, la Tchécoslovaquie »[79], devant seulement 22 assistants.

Une bien faible assistance mais il est vrai que les ouvriers brestois et notamment ceux de l'arsenal avaient alors le regard également tourné vers des questions plus professionnelles et les nouveaux décrets-lois qui allaient permettre au gouvernement de revenir sur les acquis de 1936, notamment sur les 40 heures. Depuis le 6 septembre, ils préparaient « le » grand mouvement qui devait faire reculer le gouvernement Daladier et, espoir suprême mais déjà utopique, donner un

---

guerre quel qu'en soit le prix à payer). *La Revue de l'Enseignement* eut pour rédacteurs, Gustave Hervé, alors fervent pacifiste, puis J. Jaurès. Voir Jean DEFRASNE, *Le Pacifisme*, Paris, PUF, 1983, p. 73. Dans l'entre-deux-guerres, le SNI poursuivit le même combat sous la houlette de son secrétaire général André Delmas et se montra généralement hostile à l'interventionnisme gouvernemental en faveur des républicains espagnols. Voir sur ce sujet Jacques GIRAULT, « Le pacifisme du SNI dans les années 1930 », dans Maurice VAÏSSE (Dir.), *Le pacifisme en Europe des années 1920 aux années 1950*, Bruxelles, Bruylant, 1993, p. 270. Le 26 septembre 1938, A. Delmas lançait une pétition « Appel au pays : nous ne voulons pas la guerre » qui recueillit 150 000 signatures en trois jours. Cité dans Claude QUETEL, *L'impardonnable défaite : 1918-1940*, J-C. Lattès, 2010.

[77] René Vives, du SNI, au cours d'un meeting public du syndicat de l'enseignement laïque du Finistère, le 5 juin 1938 à Quimper (voir également page 333). Meeting présidé par Berthelot et consacré au thème « La crise mondiale, le fascisme, la guerre ». Rapport du commissaire spécial de Quimper du 6 juin – AD Finistère 4 M 197.

[78] Unitaire des PTT - Secrétaire de la section brestoise du Parti communiste.

[79] Rapport du commissaire spécial du 22 novembre 1938 - AD Finistère 10 M 64.

regain de vitalité au Front populaire. Tous les efforts des organisations ouvrières étaient alors mobilisés pour ce grand jour, et ils le furent certainement en partie au détriment de la lutte pacifiste.

EN AVANT, JEUNESSE DE FRANCE !

Proclamation du Comité central des Jeunesses Communistes

La vie et les destinées de notre génération sont en jeu. Le **diktat** de Munich a mis la France en esclavage. Il a compromis la Paix au moment où elle pouvait être sauvée par l'union des démocraties.

La continuation, par Daladier, de la vieille politique des Laval et des Flandin, a conduit notre pays au bord du gouffre.

Il est temps de réagir. Nous sonnons le ralliement !

Pour le redressement de la France, pour la Paix !

Confiants dans l'avenir, nous ne connaissons ni le désespoir, ni la paresse, ni la lâcheté qui conduisent à la décadence.

Nous voulons ardemment la Paix. A ceux qui déclarent préférer la servitude à la mort, les jeunes répondent :

« Nous saurons conserver la liberté et la vie.

« Nous voulons continuer la France. »

De vieux politiciens tarés, au service de la finance internationale, nous préparent en héritage une France bafouée, diminuée dans sa force et dans son prestige. Ils veulent obliger notre pays à rompre, sous la menace des puissances fascistes, avec les traditions de sa glorieuse histoire !

Non ! Nous n'admettrons jamais que les dictateurs étrangers fassent la loi chez nous.

Nous voulons déchirer le honteux **diktat** de Munich qui soumet la France à l'Allemagne hitlérienne.

Assez de ces erreurs et de ces trahisons que la jeune génération risque de payer de son sang !

Le salut de la Nation exige une politique jeune, hardie, conforme au programme du Front Populaire.

Place à un gouvernement du Peuple, fidèle à la volonté de rénovation exprimée en Mai 1936 !

La jeunesse veut du neuf !

Il faut en finir avec les forces rétrogrades du passé.

Il faut libérer la France de l'emprise des 200 familles, cette caste sordidement matérialiste, féodalité moderne pour qui l'intérêt du coffre-fort prime le devoir national.

Il faut débarrasser la France de ces ligues factieuses, des Doriot et des La Rocque entretenus par les trusts internationaux pour armer le bras des traîtres et des Français.

Il faut délivrer la France des gouvernants [illegible] qui, après s'être prosternés aux pieds d'Hitler, se relèvent pour exalter leur trahison et attaquer la classe ouvrière.

Il faut préserver la France de l'encerclement hitlérien en empêchant l'infâme blocus de l'Espagne républicaine. L'Espagne doit rester aux Espagnols pour que la France reste aux Français.

Union, union pour le bien-être dan[illegible]

Jeunes, l'heure est ve[illegible]ue de la grande réconci[illegible]ation !

La jeunesse Communiste vous appelle à défendre vos intérêts immédiats en préparant un avenir meilleur, dans une France propre et libre.

A l'exemple des constructeurs de la 1re République, celle des Droits de l'Homme, dressez vos **cahiers de doléances, proclamez vos droits :**

Droit au travail, source de vie.

Droit au travail, en donnant un emploi aux [illegible]000 jeunes chômeurs.

Droit au travail créateur, en donnant un mé[illegible] à chaque jeune.

Droit au progrès social en maintenant et en élargissant les conquêtes de Juin 1936 qui ont grandi notre peuple aux yeux du Monde et nous ont donné les joies saines des loisirs.

La jeunesse c'est l'âge des héros. Rallumons notre enthousiasme et notre foi aux flammes de l'épopée de 1789 dont nous célébrerons bientôt le 150e anniversaire.

A nous de reprendre et de parachever l'œuvre de la grande **Révolution française.**

En avant, jeunesse de France, au-devant de la vie, à la conquête du bonheur !

Le Comité central de la Fédération des Jeunesses Communistes de France

[illegible] CHAQUE SEMAINE, LISEZ « L'AVANT-GARDE » [illegible]

Illustration N°37 - Campagne d'affichage des Jeunesses communistes - (A.D. Finistère 4 M 190)

B) La fin des illusions

a) Les décrets-lois « Daladier » et la grève du 30 novembre 1938

En octobre, les meetings pour le maintien des acquis de 1936 s'étaient succédé. La fracture était devenue irréversible avec le gouvernement surtout depuis la signature des accords de Munich[80]. Cet aveu d'impuissance face aux volontés pangermanistes du chancelier du Reich eut pour effet immédiat la rupture avec les communistes[81] et la désertion des radicaux du Rassemblement populaire, dès leur congrès de Marseille, le 28 octobre 1938[82].

De fait, Daladier avait déjà mis un terme au Front populaire.

1. Paul Reynaud à l'assaut des 40 heures

Autorisé à légiférer par décrets-lois, le ministre des Finances Paul Reynaud en proposa toute une série visant à rétablir la santé économique du pays. Comme un air de déjà vu. Si cette fois, le gouvernement ne touchait pas directement aux salaires, il décidait, entre autres mesures impopulaires, de procéder au relèvement de certains impôts et taxes et surtout de revenir sur la semaine des 40 heures acquise en juin 1936. La promulgation des trois décrets-lois Reynaud du 12 novembre 1938 sur le temps de travail allait entraîner les travailleurs sur la voie de la grève générale et conduire à l'éclatement définitif du Front populaire.

La CGT, dans sa résolution prise au terme du congrès de Nantes, décidait d'une journée de protestation nationale. Celle-ci fut fixée au 26 novembre[83]. Elle donnait également mandat à la commission administrative de la confédération « de préparer sans retard toute l'action nécessaire, y compris la cessation collective du travail, dans le cas où celle-ci s'avèrerait indispensable à la défense des réformes sociales », c'est-à-dire, pour l'heure, une simple allusion à l'éventualité d'une grève générale.

Jusqu'au 26 novembre, les réunions allaient se succéder à un rythme soutenu, à Brest comme dans l'ensemble du pays. Communistes, socialistes, cégétistes, tous y allèrent de leurs critiques contre les radicaux et leur congrès de Marseille, contre Daladier qui avait signé les Accords de Munich alors qu'il avait prêté le serment de Buffalo, contre Reynaud en raison de ses décrets-lois et de son attitude belliciste. La SFIC appelait à « faire payer les riches » ; la Bourse du travail et la CGT dénonçaient les « 200 familles ». À compter du 22, des grèves avec occupations d'usines éclatèrent *a priori* spontanément dans certaines régions comme le Nord ou l'Ile de

---

[80] Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical, Vol. II …, op. cit.*, p. 545-553.

[81] Prélude à l'organisation clandestine qui allait opérer pendant l'Occupation, à compter de cette date, prévoyant une répression gouvernementale à leur encontre en cas de mobilisation, les anciens unitaires communistes envisagèrent déjà de créer « des directions locales de remplacement ». Philippe BUTON, « Du parti légal à l'organisation clandestine », dans Jean-Pierre RIOUX, Antoine PROST, Jean-Pierre AZEMA (dir.), *Les communistes français de Munich à Châteaubriant (1938-1941)*, Presses de la FNSP, 1987, p. 32.

[82] Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical, Vol. II …, op. cit.*, p. 553-557.

[83] Pour les événements qui intervinrent en amont, pendant et à la suite de la grève du 30 novembre au niveau national, voir principalement Guy BOURDÉ, *La défaite du front populaire*, Paris, Maspéro, 1977, mais également, du point de vue de l'évolution politique globale, Antoine PROST, *Autour du Front populaire, aspects du mouvement social au XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2006, p. 105-126 ; Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical, Vol. II …, op. cit.*, p. 562-565.

France[84], obligeant la CGT à récupérer le mouvement et à lancer le mot d'ordre de grève générale pour le 30 novembre[85].

Illustration N°38 – Affiche appelant à un meeting contre les décrets-lois à Morlaix (A.D. Finistère 10 M 64)

Le 26, un meeting réunit plus de 4 000 Brestois. Les orateurs de toutes les sensibilités de la gauche locale – à l'exception des radicaux – purent y exprimer tout leur ressentiment envers les renégats de Buffalo. Paul Valière se distingua en traitant Daladier de « chien couchant du capitalisme ». L'ordre du jour présenté par la CGT fut adopté à l'unanimité :

> « Les travailleurs brestois, réunis le 26 novembre à l'appel de la Bourse du travail, saluent leurs camarades de la métallurgie et des mines pour leur action contre les décrets-lois de misère et de régression sociale du gouvernement Reynaud-Daladier. Ils s'engagent à réaliser la grève générale le 30 novembre et demandent à tous de se rallier à l'action de la C.G.T. contre les décrets-lois »[86].

Cependant, si la présence des ouvriers du bâtiment et des métallurgistes était tout à fait significative[87], les travailleurs de l'arsenal se signalaient principalement par leur absence. Malgré l'arrêté du ministère de l'Intérieur visant à interdire tout cortège sur la voie publique, une manifestation conduite par Jean-Louis Rolland s'ébranla dans le calme dans les principales artères brestoises[88]. Malgré l'optimisme de certains, cette journée nationale ne fit aucunement reculer le président du Conseil[89] et, pour toute réponse gouvernementale, les ouvriers purent écouter un discours radiodiffusé d'une grande teneur pédagogique prononcé par Paul Reynaud. Il y appelait à

[84] Les premiers mouvements intervinrent dans des usines métallurgiques de Lille et Denain, puis ils s'étendirent à Valenciennes et dans les usines chimiques de Rouen (Sur le mouvement en Normandie, voir notamment l'article de Gilles PICHAVANT, « Répressions antisyndicales en Seine maritime : La grève du 30 novembre 1938, et ses conséquences à Dieppe », IHS CGT de Seine-Maritime, consultable sur le site gilles. pichavant.pagesperso-orange.fr.) Le 25, c'était Renault qui était touché.

[85] G. BOURDÉ, *op. cit.*, p 87.

[86] *Le Breton Socialiste*, 3 décembre 1938. L'hebdomadaire annonçait plus de 10 000 manifestants, chiffre largement surévalué.

[87] Les syndicats les mieux représentés, proportionnellement au nombre de leurs adhérents : boulangerie, bâtiment, cheminots, brasseurs, Chantiers de Penhoët, etc.

[88] Le 26 novembre, le sous-préfet de Brest reconnaissait implicitement qu'une interdiction de défiler ou/et la présence de forces de l'ordre sur le trajet aurait été susceptible de provoquer des troubles. AD Finistère 10 M 64.

[89] Malgré les négociations que menaient en coulisse Jouhaux et Belin avec Reynaud et Daladier.

l'unité du pays face au danger extérieur. Tout en justifiant les réformes envisagées, il insistait sur le fait qu'aucune des autres lois de 1936 n'était impactée. Il en appelait surtout aux administrations, aux banques, aux commerces, et, par-dessus tout, aux usines de la Défense nationale.

Dès le lendemain, les autorités prenaient toutes les mesures nécessaires dans la perspective de la grève générale. Le commissaire spécial évaluait la proportion de grévistes potentiels, à l'arsenal et à la pyrotechnie, à environ 40% des effectifs totaux, ce qui n'était pas très encourageant pour la CGT brestoise. Le 28, le gouvernement s'adressait aux fonctionnaires et assimilés, leur rappelant qu'aucune autorisation d'absence individuelle ne serait accordée pour le 30 novembre, de même que les risques de révocation encourus s'ils outrepassaient cette directive. Chaque chef de service avait pour consigne d'établir une liste des défaillants, en vue de l'application des sanctions légales. Le 29, étaient placardées dans les rues de Brest des affiches reproduisant un décret[90] visant à réquisitionner certains corps de l'administration et des services concédés de l'État.

Devant ces menaces, les fonctionnaires et les agents de l'État se retrouvèrent dans l'expectative : simples manœuvres d'intimidation ou risque réel ? Le 29 au soir, Berthelot indiquait que le mot d'ordre était maintenu à l'arsenal et que, pour sa part, il évaluait à 6 000 sur 8 000 le nombre des personnels qui cesseraient le travail. Des piquets seraient constitués aux portes de l'établissement mais aucune grève sur le tas n'aurait lieu pour éviter tout dérapage. De son côté, Jean Cornec estimait que les instituteurs de la campagne semblaient plus décidés à suivre que ceux de Brest[91]. Louis Rabardel, quant à lui, indiquait que seulement 16 de ses collègues professeurs sur 36 avaient voté la grève. Un sentiment d'inquiétude et d'incertitude dominait, d'autant que la CGT ne pouvait compter sur le renfort de la CFTC de Michel Floch, la confédération chrétienne s'étant d'emblée déclarée hostile au mouvement[92]. Charles Berthelot devait alors tenir des propos qui, à terme, allaient s'avérer prémonitoires : « la grève doit être suivie, car en cas d'échec, ce serait la destruction de la CGT et l'instauration du fascisme »[93].

2. Le 30 novembre 1938 : la fin du Front populaire

Le jour venu, le plan d'urgence à appliquer en cas de grève générale fut mis en place par les autorités[94]. Les gares et les viaducs furent placés sous une surveillance étroite[95]. Le service d'ordre

[90] « Sont mis en état de réquisition : 1° l'ensemble des Agents et ouvriers des Services publics de l'État, des départements et des communes ; 2° l'ensemble des personnels des services concédés de l'État, des départements et des communes ». Paru au *JO* du 29 novembre et immédiatement exécutoire. Les cheminots furent réquisitionnés dès le 25.

[91] Le 28 novembre, l'inspecteur d'académie aux directeurs des écoles publiques : « Le gouvernement ne doute pas qu'après l'appel adressé à leur raison et à leur conscience par le président du Conseil à tous les fonctionnaires, agents et ouvriers des services publics seront à leur poste dans la journée du mercredi 30 novembre. Il rappelle que la cessation du travail constituerait une faute grave. Cette faute exposerait ceux qui la commettraient à la révocation ».

[92] Berthelot tenta de faire appel directement aux militants chrétiens, mais vainement.

[93] Commissaire spécial de Brest le 30 novembre – AD Finistère 10 M 64.

[94] « Les mesures exceptionnelles à prendre immédiatement dans l'éventualité d'une interruption de l'activité de certains services publics et de grèves ». AD Finistère 10 M 65 : dispositif de protection 1920 – 1939. Les points de première importance étaient ceux destinés à être gardés et protégés sans attendre. Les points de seconde importance ou d'urgence moindre devaient être pris en charge à mesure de l'arrivée des renforts. Les armureries civiles étaient répertoriées (détail de l'armement et des explosifs stockés) pour être défendues en cas de trouble grave ou de grève insurrectionnelle. La protection des établissements dépendant directement de la Marine ou de la Guerre faisait l'objet d'un plan particulier établi spécialement par les autorités militaires compétentes : arsenal et pyrotechnie, poudreries du Moulin-Blanc et de Pont-de-Buis. Voir le plan prévu pour Brest en annexe N°29.

[95] Les soldats du 2e RIC, baïonnette au canon, avaient passé la nuit précédente dans les salles d'attente de la gare. L'instruction secrète du 23 janvier 1914 prévoyait 4 plans de protection : chemins de fer, mines, PTT, grandes

en ville fut renforcé, surtout autour de l'arsenal dont les services de la Sûreté assurèrent la protection dès 6h30 du matin. Les portes étaient gardées par des gendarmes mobiles et des marins du « Strasbourg » en tenue de débarquement.

Illustration N°39
(*La Dépêche de Brest*, 1er décembre 1938)
Le contre-amiral Le Ven porte Tourville.

Illustration N°40
(*La Dépêche de Brest*, 1er décembre 1938)
Service d'ordre dans l'arsenal.

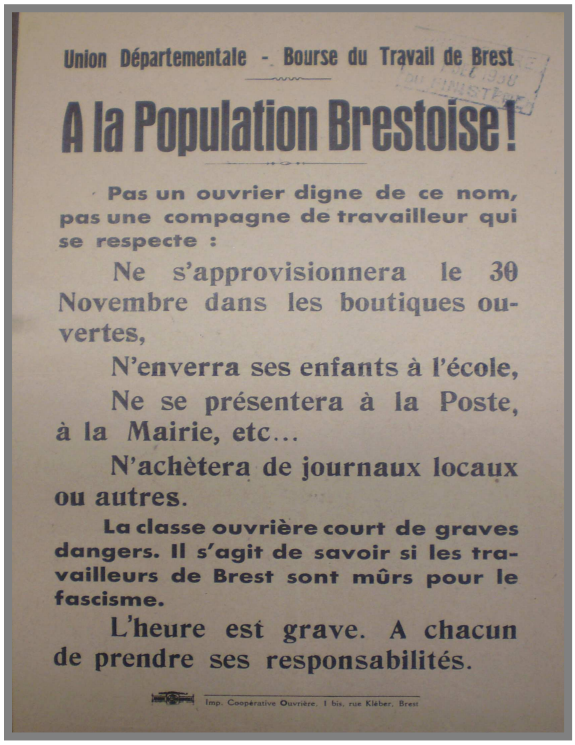

Union Départementale - Bourse du Travail de Brest

A la Population Brestoise!

Pas un ouvrier digne de ce nom, pas une compagne de travailleur qui se respecte :

Ne s'approvisionnera le 30 Novembre dans les boutiques ouvertes,

N'enverra ses enfants à l'école,

Ne se présentera à la Poste, à la Mairie, etc...

N'achètera de journaux locaux ou autres.

La classe ouvrière court de graves dangers. Il s'agit de savoir si les travailleurs de Brest sont mûrs pour le fascisme.

L'heure est grave. A chacun de prendre ses responsabilités.

Imp. Coopérative Ouvrière, 1 bis, rue Kléber, Brest

Illustration N°42
(*La Dépêche de Brest*, 1er décembre 1938)
Gardes mobiles sur les voies ferrées.

Illustration N°41
Appel de la CGT à la population de Brest (A.D. Finistère 10 M 64)

industries. La circulaire du 19 juillet 1927, en raison de la diminution des effectifs militaires, n'en prévoyait plus, en substitution, qu'un seul. Mais la surveillance du réseau ferré demeurait une des préoccupations premières des autorités en cas de grève, pour couper court à l'argument du manque de transports pour ne pas se rendre au travail.

Si la grève fut estimée complète dans certains secteurs brestois : bâtiment et métaux notamment, de même qu'au Gaz et à l'Électricité, il en alla tout différemment des autres services administratifs ou concédés : tramways, cars, autobus, trains circulèrent normalement et aucune défection ne fut à signaler dans les personnels, donnant ainsi raison à la manchette de la *Dépêche* qui, dès le 30 au matin, annonçait « La grève ne sera pas générale ». Le travail fut également normal aux PTT, chez les municipaux et dans les administrations. Seuls quelques fonctionnaires avaient répondu à l'ordre de grève[96]. Incontestablement, les menaces de sanctions avaient porté. À l'arsenal, comme prévu, des piquets furent mis en place aux portes dès 6h30, mais à aucun moment le service d'ordre n'eut à intervenir. Aucun incident ne se produisit, ni aux entrées, ni aux sorties des « renards ».

Du point de vue des effectifs, le nombre des grévistes était loin de correspondre aux attentes de Berthelot comme d'ailleurs aux prévisions du commissaire spécial. Les chiffres de l'absentéisme enregistrés par la gendarmerie maritime donnaient des résultats diamétralement opposés à ceux espérés la veille par le leader syndical. Sur 8 704 ouvriers inscrits sur les contrôles des quatre principales directions de l'établissement, 2 129 absences illégales furent consignées (24,5%)[97] : 1 969 pour les Constructions navales, 132 à l'Artillerie, 26 aux Travaux maritimes et seulement 2 à la pyrotechnie de Saint-Nicolas où les ouvriers s'accommodaient fort bien des heures supplémentaires qu'ils étaient amenés à effectuer depuis quelques mois[98].

Pour répondre aux consignes de Jouhaux qui voulait faire de cette journée « un mouvement d'ordre et d'honnêteté », aucun meeting ne fut organisé à la Maison du Peuple, aucune entreprise ne fut occupée et les grévistes ne participèrent à aucun moment à des manifestations de rue.

Par contre, les patrons du bâtiment brestois, encouragés par les mesures coercitives gouvernementales à l'encontre des fonctionnaires et des agents de l'État, profitèrent de ce qui ressemblait déjà à un fiasco relatif de la CGT pour remettre en cause le contrat collectif de leur corporation[99]. Ils décidèrent cependant de ne pas dénoncer – provisoirement – cet accord, mais de se réserver la possibilité de prendre des sanctions contre certains ouvriers grévistes. En menaçant de congédiements les fonctionnaires et agents de l'État, le gouvernement leur avait montré la voie et les avait confortés dans la lutte qu'ils livraient pour beaucoup contre la semaine des 40 heures

[96] Seul l'hospice civil (260 sur 260) fit grève en totalité, suivi de près par les chantiers Dubigeon (161/166), l'entreprise de bâtiment Renvoise (230/240), la Compagnie d'Électricité (140/150), la Compagnie du Gaz (122/163), mais la plupart des entreprises et commerces brestois ne compta aucun gréviste (Monoprix, Nouvelles Galeries). Même les dockers ne firent pas grève. Voir, en annexe N°30, les effectifs en grève à Brest le 30 novembre 1938.

[97] Contre une moyenne de 40 à 50% pour l'ensemble des établissements de l'État en France. G. BOURDÉ, *op. cit.*, p. 204. 75,5% aux tabacs de Morlaix (grève des bras croisés, conformément aux directives de la Fédération des tabacs et allumettes), 60% dans le bâtiment, 57% dans les chemins de fer secondaires, 51% dans les brasseries, 45% dans les poudreries. *Le Breton Socialiste*, le 3 décembre, annonçait triomphalement que la totalité des personnels de l'arsenal avait participé à la grève. À l'échelle nationale, le ministère signalait seulement un quart de grévistes sur les 30 000 ouvriers employés par les arsenaux ou établissements de Cherbourg, Brest, Lorient, Toulon, Indret et Guérigny (À Toulon, les entrées se firent normalement mais certains ouvriers firent la grève des bras croisés). À Lorient, la *Dépêche* du 1er décembre mentionnait 2 500 grévistes qui demeurèrent aux vestiaires sur un total d'environ 4 000 travailleurs. Aucune défection ne fut à signaler parmi les 6 900 ouvriers employés dans les services de la Marine de Paris, Bizerte, Rochefort, Ruelle et Saint-Tropez. Au total, 80% des ouvriers avaient travaillé normalement le 30 novembre 1938. Un échec pour la CGT des arsenaux. Voir en annexe N°30 le détail des grévistes par service l'arsenal.

[98] La pyrotechnie était passée aux 48 heures hebdomadaires depuis le 17 avril, quand le gouvernement avait décidé de porter de 4 à 8 le nombre d'heures supplémentaires, dans le but « d'activer les productions de la Défense nationale ». Ces heures étaient rémunérées comme suit : + 10 % de la 41e à la 44e et + 5% de la 45e à la 48e.

[99] Au cours d'une réunion tenue le 30 novembre à l'Automobile Club, rue Yves Collet.

qui « entravait la reprise économique »[100]. Un discours devenu récurrent depuis lors en période de crise et selon lequel chaque avancée sociale représenterait un frein pour la compétitivité, la reprise, la croissance du pays tout entier.

En revenant sur un des accords phares institués par le cabinet Blum en juin 1936, Daladier leur avait surtout donné le signal officiel de la rupture entre les radicaux et les autres partis de gauche et de l'élaboration imminente d'une politique de droite[101]. Plus simplement, il leur avait redonné espoir. Les entrepreneurs de la cité du Ponant n'attendirent donc pas longtemps avant d'enterrer définitivement un Front populaire qui les avait contraints à prendre un peu plus en considération le fait que la vie d'un ouvrier de se résumait pas au temps qu'il passait dans l'entreprise. Le gigantesque mouvement de l'été 1936 accompagné d'occupation d'usines leur avait laissé un souvenir amer et, par delà l'inquiétude éprouvée alors, constitué une humiliation suprême pour certains. L'heure de la revanche sonnait, pour le patronat[102], en ce 30 novembre 1938.

Le lendemain, *La Dépêche de Brest* titrait sur sept colonnes à la Une, et avec le parti pris qui lui était coutumier : « Le 30 novembre restera une date historique par l'échec total de la grève générale ». De son côté, le 10 décembre, l'hebdomadaire *Le Courrier du Finistère* affichait « Moscou, la CGT et la SFIO ont vu étaler leur faiblesse »[103] et des caricatures peu valorisantes appelaient à révoquer Léon Jouhaux de l'ensemble des charges qu'il occupait alors. Dans son rapport, non dénué également d'une certaine partialité, le commissaire spécial rajoutait : « L'échec de la grève visible à tous les yeux a été commenté par la population avec un soulagement et une satisfaction non dissimulée »[104].

Illustration N°43 – Léon Jouhaux à la une du *Courrier du Finistère* du 10 décembre 1938

Il faisait vraisemblablement allusion à certaines catégories bien spécifiques, patrons, gros commerçants ou notables, car si les Brestois avaient incontestablement été « refroidis » par les événements d'août 1935, ils n'en étaient pas pour autant devenus hostiles, en bloc, au maintien des

[100] Ils avaient été également confortés par la prise de position du syndicat chrétien, hostile à la grève.
[101] Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical, Vol. II …, op. cit.*, p. 558 et suiv.
[102] Signe de la radicalisation du patronat à la suite des concessions accordées aux grévistes en 1936, il modifia l'appellation de son organisation, changeant le mot « production » pour celui, justement, de « patronat », « symbole d'un engagement au service de l'autorité, de la fermeté et du leadership ». Patrick FRIDENSON, « De la production au patronat », dans Michel PIGENET et Danielle TARTAKOWSKY (Dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, p. 360.
[103] *Le Courrier du Finistère* du 10 décembre 1939.
[104] Rapport du 1er décembre 1938 – AD Finistère 10 M 64.

acquis sociaux de 1936. D'autre part, le mouvement de grève du 30 novembre n'occasionna aucun débordement et n'était donc pas de nature à susciter une angoisse particulière au sein de l'ensemble de la population. Parallèlement, Berthelot, Miry ou encore Valière présentèrent ce mouvement comme une réussite, voire même un « succès monstre »[105], simplement entravé par les menaces gouvernementales qui avaient obligé un grand nombre de salariés à travailler sous la contrainte. Comme souvent, la vérité était à rechercher entre les deux constats. Si la grève générale ne fut pas une réussite éclatante à Brest, elle ne fut pas non plus – et loin de là – l'échec total qu'une certaine presse voulut bien dépeindre.

Seulement une quinzaine d'entreprises du secteur marchand – sur 35 importantes que comptait alors la cité du Ponant – recensèrent des absents et dans l'administration, les résultats furent réellement décevants. Sur les 6 088 salariés employés par les 35 sociétés susmentionnées, 45% répondirent au mot d'ordre, ce qui n'était somme toute pas si mal dans une période qui voyait un patronat remonté et soutenu par le gouvernement repasser à l'offensive. Si l'on ne prend en compte que des quinze entreprises ayant participé au mouvement, le pourcentage de défaillants était de 95%. Si l'on rajoute le secteur public et les services concédés de l'État, le nombre de grévistes brestois atteignait le chiffre de 5 200, total rarement atteint jusque lors. Loin d'être un succès foudroyant donc, mais loin, également, d'être un échec complet, surtout eu égard à la situation et aux menaces de sanctions qui pesaient sur l'ensemble des services publics. Incontestablement, si ces derniers, et notamment l'arsenal (seulement 24% de participation), avaient « marché » dans la proportion souhaitée par Berthelot, le bilan aurait été tout à fait différent. D'autre part, à Brest, le mouvement avait été bien plus suivi que dans d'autres villes de la région et du Grand-Ouest : Vannes, Saint-Brieuc ou Rennes[106].

Globalement, malgré ses spécificités, le 30 novembre brestois avait été à l'image de celui du reste du pays. Le travail avait repris, dans le calme, et, une nouvelle fois, le gouvernement n'avait pas plié. Incontestablement, Daladier sortait « vainqueur » de ce « bras de fer » qui l'avait opposé à la CGT. Même s'il avait dû, pour y parvenir, mettre en œuvre toute un « arsenal » de mesures coercitives, il avait mis à mal la plus importante organisation ouvrière du pays et cette entreprise allait se poursuivre dans les jours suivants :

> « En raison de la nécessité d'accélérer le rythme de la construction et de la réparation des navires de guerre, M. Campinchi […] a décidé, conformément aux directives générales de la présidence du Conseil, que quatre heures supplémentaires de travail seront accomplies chaque semaine à partir du 5 décembre, dans les arsenaux et établissements de la Marine. Ces quatre heures supplémentaires seront rémunérées au tarif normal, majoré de 10%, conformément au décret-loi du 12 novembre, article 6, relatif à la durée du travail »[107].

C'en était définitivement terminé d'une des mesures symboliques des Accords Matignon et plus généralement du Front populaire. *L'Ouvrier de l'arsenal* pouvait titrer à sa une, le 10 décembre, « La mort des quarante heures ».

> « Avec les décrets-lois de MM. Daladier – Reynaud, tous les avantages que notre syndicat et notre fédération avaient pu obtenir s'en vont petit à petit. Les 40 heures ont disparu. Nos salaires sont au même taux depuis décembre 1937. Les impôts augmentent. On parle à la chambre des Députés de la

[105] *L'Ouvrier de l'arsenal* du 10 décembre 1938.
[106] G. BOURDÉ, *op. cit.*, p. 192.
[107] Déclaration de C. Campinchi, dès le 2 décembre. La fin des 40 heures était officialisée à l'arsenal.

dissolution de la CGT et de sanctions contre les ouvriers ayant pris part à la grève du 30 novembre 1938 »[108].

En effet, comme l'annonçait ce tract, les sanctions prévues n'allaient pas tarder à tomber, même si, à l'arsenal, elles ne devaient avoir aucune commune mesure avec celles qui frappèrent de nombreux responsables syndicaux dans l'ensemble du pays[109]. La personnalité de Berthelot, de même que la participation limitée et le calme qui caractérisèrent le mouvement à Brest n'étaient sans doute pas étrangers à cette relative clémence.

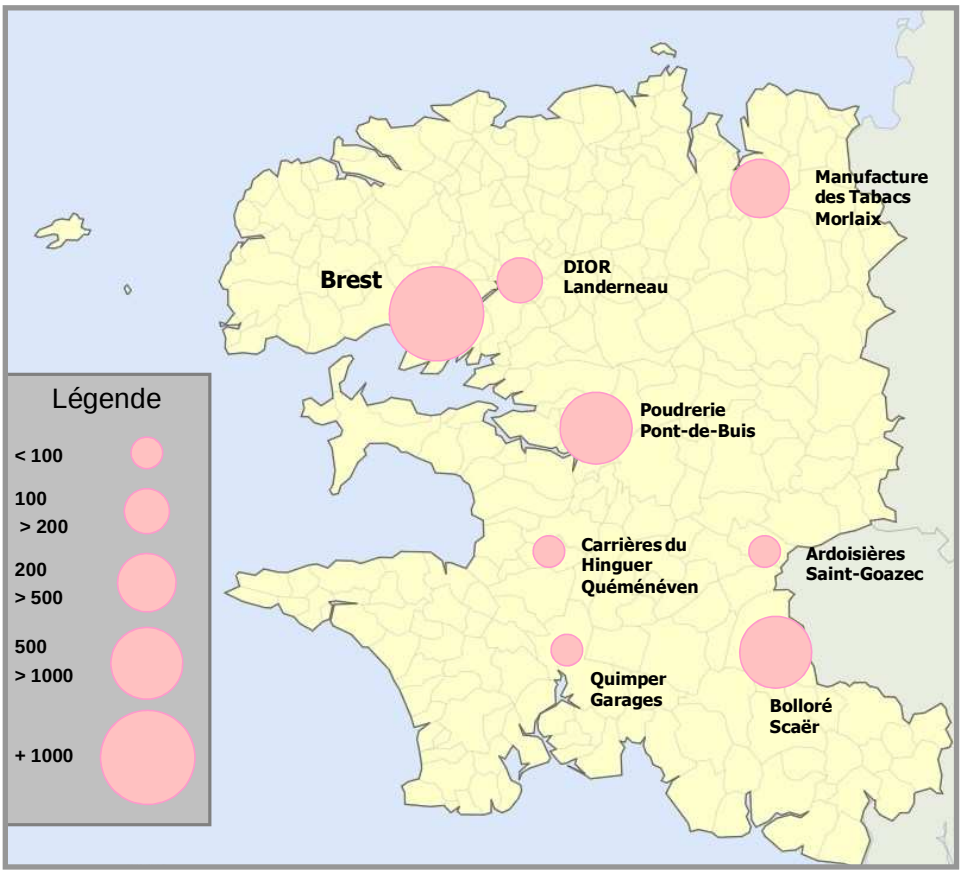

Carte N°5 – Grève du 30 novembre 1938 – Principaux centres finistériens (Nombre de grévistes)
(D'après A.D. Finistère 10 M 64)

3. Sanctions et licenciements

Dès le jeudi 1er décembre au matin, une surprise attendait les ouvriers aux portes de l'arsenal. Le vice-amiral Traub, préfet maritime, avait fait placarder une affiche à toutes les issues :

« Conformément aux ordres du ministre de la Marine :
1°) Les ouvriers, ouvrières et apprentis de l'arsenal ayant travaillé le 30 novembre seront seuls admis dans l'arsenal ou établissements le 1er décembre.
2°) Ceux qui ne se sont pas présentés le 30 novembre, ou qui, s'étant présentés, n'ont pas travaillé, seront admis le vendredi 2 décembre seulement.
3°) Le pointage de la présence sera refusé au personnel visé au paragraphe précédent qui aurait franchi les portes ».

[108] Tract de la CGT de l'arsenal – 16 décembre 1938. AMC 7 F 21.
[109] Aucune peine de prison de fut prononcée, par exemple. Sur les sanctions appliquées au niveau national, voir notamment G. BOURDÉ, *ibid.*, p. 218-222.

Devant le risque brutal de désertion du syndicat[110], Berthelot tenta de conserver son influence sur l'ensemble des travailleurs, grévistes et non grévistes, en associant ceux qui restaient sous le coup de sanctions éventuelles et ceux qui en demeuraient à l'abri. Le leader de la CGT prit ainsi soin d'épargner les « jaunes » qui, en définitive, n'avaient travaillé que contraints et forcés par les menaces gouvernementales. Le 1er décembre cependant, devant les 2 000 refoulés de l'arsenal rassemblés à la Maison du Peuple, Jacques Damoy, libertaire évincé du secrétariat général de l'UD en 1936 par Berthelot, fustigea ceux des ouvriers qui avaient déjà rendu leur carte. Ernest Miry, pour sa part, ne put que demander des explications à Berthelot au sujet du maintien de l'ouverture des restaurants coopératifs pendant la grève[111]. Accusant le conseil d'administration – confédéré – d'en avoir donné l'ordre, il réclama des sanctions contre celui-ci et, en règle générale, contre tous les non grévistes de l'arsenal. Berthelot mit le holà, demandant au contraire de reprendre le travail dès le lendemain, conformément aux directives de Léon Jouhaux.

Une nouvelle fois, le secrétaire général fut écouté, mais incontestablement, son autorité attaquée depuis plusieurs années s'érodait un peu plus face à l'affirmation d'un autre courant et d'autres leaders potentiels au sein de la CGT de l'arsenal et de l'UD. Malgré la réunification, il était évident que le climat généralement homogène qui animait l'action du syndicat depuis la fin 1935 procédait plus de l'entente de circonstance que d'une véritable harmonie idéologique. Un échec de taille dans le domaine revendicatif et les fractures souvent mal plâtrées réapparaissaient entre ex-confédérés et ex-unitaires.

Les réunions publiques destinées à dénoncer les décrets-lois se poursuivirent quotidiennement dans les premiers jours de décembre. On y attaquait de front les radicaux-socialistes nationaux mais également locaux, bien représentés dans la municipalité Le Gorgeu. Ernest Miry alla même jusqu'à traiter le secrétaire de la section PRS de Brest et conseiller municipal, Auguste Bergot, de « salaud en tant que syndicaliste affilié à la CGT ». Mais très rapidement, ces meetings devinrent de véritables tribunes contre la répression gouvernementale. Même si le doute existait réellement quant à savoir si les menaces de Daladier seraient mises à exécution ou s'il ne s'agissait une nouvelle fois que de manœuvres d'intimidation, la surprise fut tout de même à la hauteur de l'échec du mouvement. Le gouvernement n'hésita pas à enfoncer le clou, entérinant définitivement la fin du vaste espoir né des urnes en mai 1936. Il aurait pu faire preuve de magnanimité, comme il le fit souvent par le passé, notamment lorsque le succès n'avait pas été au rendez-vous des syndicats. Les plus optimistes y auraient sans doute perçu une volonté d'apaisement allant dans le sens des travailleurs et des (anciens) partenaires du Front populaire. Mais il n'en fut rien. Au ministère du Travail, un dossier nominatif concernant la participation de chaque établissement à la grève fut élaboré grâce aux remontées fournies par les chefs de service.

Le 5 décembre paraissait l'instruction ministérielle en vue de l'application des sanctions aux personnels des établissements de la Défense nationale ayant participé à la grève du 30

[110] À l'usine de produits chimiques DIOR de Landerneau, le mouvement du 30 novembre eut incontestablement des effets néfastes et immédiats sur les adhésions au tout nouveau syndicat CGT qui venait d'être créé. À l'arsenal de Toulon, les sources policières annoncent une chute vertigineuse des adhésions au syndicat CGT qui passa de 7 000 membres (sans doute surestimé) à 1 400 sur la période 1937/1939 avec une accélération à la suite de la grève du 30 novembre. Voir Jean-Marie GUILLON., « Le Var », dans Jean-Pierre RIOUX, Antoine PROST, Jean-Pierre AZEMA (Dir.), *Les communistes français…, op. cit.,* p. 289.

[111] Le personnel féminin fut d'ailleurs violemment vilipendé par *L'Ouvrier de l'arsenal* (10 décembre 1938) en raison de son attitude qualifiée de « déplorable » au cours de la grève.

novembre[112]. Daladier, signataire de l'instruction en qualité de ministre de la Guerre et de la Défense nationale qu'il cumulait avec celle de président du Conseil, y qualifiait les grévistes de « délinquants ». La préfecture, quant à elle, parlait du mouvement du 30 novembre comme d'une grève essentiellement politique.

Mi décembre, les premières sanctions tombaient dans l'établissement militaire : des retenues sur salaire horaire de 0.10 fr. allaient être appliquées, pour une durée de trois mois, aux 2 000 grévistes de l'arsenal[113]. En ce qui concernait les sanctions individuelles, les enquêtes alors en cours devaient faire la lumière quant aux responsabilités exactes de chacun dans l'organisation et dans le déroulement du mouvement. Dans cette attente, les personnels concernés demeuraient dans l'expectative, les portes de l'arsenal leur restant fermées pendant un mois, sans qu'ils soient tenus au courant du déroulement desdites enquêtes et de leurs éventuelles répercussions sur leur avenir professionnel.

Dans le privé, les premiers licenciements avaient déjà eu lieu : 40 chez L'Hermitte, 32 à la brasserie de Kerinou-Lambézellec, 7 à la Compagnie du gaz, 5 aux Chantiers de Penhoët, caréneur sous-traitant de l'arsenal. En tout, 84 à Brest dont de nombreux délégués syndicaux[114]. Daladier avait décidé de « frapper à la tête » du syndicalisme français, comme le réclamait dès le 3 décembre *Le Courrier du Finistère*.

À l'arsenal, ce furent également les responsables et les militants les plus en vue qui furent touchés par la répression. Le préfet maritime, suivant fidèlement les instructions de la circulaire « Daladier » du 5 décembre, déposa une plainte auprès du parquet de Brest, le 22, contre les leaders du mouvement ouvrier de l'établissement :

> - Charles Berthelot, pour « entraves à la liberté du travail, infraction motivée par un discours prononcé le 26 novembre au cours duquel l'orateur avait exhorté à la grève malgré l'ordre de réquisition ».
>
> - Ernest Miry, pour « infraction à l'article 42 de la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions et entraves à la liberté du travail ». Cette dernière infraction était basée sur un discours du 29 novembre au cours duquel Miry aurait déclaré que des piquets de grèves seraient organisés pour agir contre les dissidents et que l'annonce des sanctions par le gouvernement n'était qu'une mesure d'intimidation.
>
> - Le Ner, Briand, Le Bris, Le Lann (délégué titulaire), Maudet, Beler (délégué titulaire), Le Berre, Lescop (délégué titulaire), Ménez (délégué suppléant), Scordia, Pétillon, Le Guen (délégué titulaire), tous ouvriers à l'arsenal, firent également l'objet de plaintes pour « infraction à la loi sur les réquisitions, insultes aux ouvriers non grévistes, organisation de piquets de grève ».

La mise en application des mesures répressives par le gouvernement offraient à la Marine, comme au patronat privé, un moyen *ad hoc* pour se débarrasser des leaders ouvriers[115]. Cependant, comme ce fut surtout le cas à la suite de la Première Guerre mondiale, les autorités civiles tendaient

---

[112] Instruction du ministère de la Marine du 5 décembre et circulaire du ministère de l'Intérieur du 24 décembre pour les autres services administratifs.

[113] Ces sanctions figurent encore en rouge sur les registres des matricules des ouvriers des CN (SHD Brest 6 M).

[114] Certaines entreprises en profitèrent pour licencier des personnels âgés ou malades. La CGT fit apposer des affiches dénonçant des manœuvres patronales, affiches intitulées « Tableau de chasse ».

[115] Comme ce fut le cas, plus globalement, dans l'ensemble des administrations. « La grève du 30 novembre n'a pas été un échec. Parmi les fonctionnaires, les membres de l'enseignement ont le mieux obéi à l'ordre donné et c'est dans le Finistère que l'on a compté le plus de grévistes. Les sanctions ont été prises au hasard, en désordre : des peines identiques n'ont pas été appliquées aux mêmes cas ; ce sont les dirigeants syndicalistes principalement qui ont été visés, dans l'espoir de porter à la CGT un coup mortel, et, maintenant que le gouvernement y est presque parvenu, on veut diviser les ouvriers ». Louis Rabardel, le 18 février 1939. AD Finistère 10 M 64.

vers plus de pondération quant aux sanctions à appliquer aux personnes incriminées – à certaines d'entre elles tout au moins – que ne le faisait le préfet maritime. Invoquant l'absence totale d'incidents au cours de la journée du 30, elles préconisaient même de renoncer aux poursuites pénales, considérant que les sanctions administratives contre l'ensemble des grévistes, de même que les licenciements envisagés contre les meneurs, étaient des peines suffisantes :

> « On peut penser, c'est là mon sentiment, que sont inopportunes de telles plaintes, surtout après les sanctions administratives déjà prises contre les grévistes et celles envisagées contre les dirigeants » [116].

Mais cette sollicitude s'adressait surtout à Berthelot. Le sous-préfet en parlait en des termes relativement explicites et susceptibles d'interpeller plus d'un adhérent, même s'ils ne faisaient que refléter l'attitude régulièrement adoptée par la CGT depuis 1923 :

> « J'ai toujours trouvé en lui un homme compréhensif et je sais que ce sentiment est partagé à Brest par un très grand nombre d'employeurs. Mais peut-on faire une exception pour lui seul ? Je ne le pense pas car une telle manière de procéder pourrait avoir comme conséquence de compromettre l'intéressé, davantage encore, parmi ses camarades, et je soupçonne fort que le délégué Miry attend cette occasion pour essayer d'occuper la place de secrétaire général » [117].

Incontestablement, à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, la contestation ouvrière brestoise n'était plus qu'une pâle ombre de celle des deux premières décennies du siècle. D'une part, des individus encore classés « dangereux » en 1918/1919 étaient devenus des « hommes compréhensifs » et d'autre part, les mouvances de la gauche ouvrière qualifiée d'extrémiste par les autorités était mal en point : le mouvement anarchiste, malgré la reprise en main de Le Lann, était moribond et le communisme n'avait définitivement pas « pris » dans la cité du Ponant.

En définitive, la justice civile se rangea à l'avis du sous-préfet et seules des sanctions administratives furent prises contre les grévistes par le conseil d'enquête aux Constructions navales. Trois d'entre eux, et non des moindres – Charles Berthelot, Ernest Miry et Henri Béler[118] – reçurent leur notification de révocation le 16 février 1939. Dans l'ensemble des arsenaux français, ils furent 19 responsables syndicaux à connaître le même sort[119]. La protestation fut immédiate et fit craindre le pire aux autorités. Le 21 février, 500 policiers et gendarmes[120] étaient convoqués pour surveiller une réunion de l'arsenal à la Maison du Peuple. Trois jours plus tard, ils étaient treize pelotons à venir en renfort dans la cité du Ponant. Mais ils n'eurent pas à intervenir. Si l'état d'esprit était au mécontentement du côté des militants encore impliqués dans le combat syndical, il n'était pas à la révolte.

En effet, si Berthelot avait été bien trop optimiste quant à la participation des travailleurs au mouvement du 30 novembre, du côté de la cohésion syndicale, il ne s'était pas trompé. Un vent de démoralisation s'installa rapidement, comme souvent à la suite d'un échec revendicatif important.

---

[116] Rapport du sous-préfet du 22 décembre. AD Finistère 10 M 64.

[117] Rapport du sous-préfet du 22 décembre. AD Finistère 10 M 64. Le lendemain, le préfet relayait ces propos auprès du ministre de l'Intérieur : « Il a toujours fait preuve d'un grand esprit de conciliation et sa condamnation ne manquerait pas de soulever à Brest des mécontentements susceptibles d'intéresser l'ordre public ».

[118] Henri Béler, né le 13 novembre 1908 à Morlaix, avait commencé sa carrière à l'atelier des Machines de l'arsenal comme ajusteur, employé en régie, le 18 avril 1932. Très rapidement, le 16 juin suivant, il devenait auxiliaire.

[119] « Camarades ; Deux mois et demi après la grève du 30 novembre, dix-neuf camarades de la Marine sont révoqués. Parmi ceux-ci se trouvent trois camarades de Brest : Berthelot, Miry, Beller. Le seul fait qui leur est reproché est d'avoir rempli leur mandat et accompli leur devoir syndical ». Tract CGT du 20 février 1939. AD Finistère 10 M 64.

[120] Quatre pelotons de mobiles dont deux à cheval, six de gendarmerie et l'ensemble de la police brestoise.

Mais celui-ci avait été particulièrement retentissant. En outre, il s'inscrivait dans une chute globale des effectifs de la confédération, sans toutefois atteindre à Brest la proportion du quart avancée par Antoine Prost à l'échelle nationale[121]. De nombreux appels furent lancés pour la remobilisation autour de la CGT qu'Ernest Miry redoutait de voir « mourir d'anémie si elle n'était pas soignée ».

Nombreux étaient ceux qui avaient déserté le syndicat majoritaire et les partis de gauche, en butte aux sanctions de l'autorité militaire, à l'hostilité des pouvoirs publics[122], mais également aux manœuvres incessantes de l'UL CFTC qui tentait de créer d'autres syndicats chrétiens en recrutant les cégétistes démobilisés. Chaque semaine, entre décembre 1938 et février 1939, furent ainsi publiés, en français et en breton, des appels aux adhésions dans *Le Courrier du Finistère*. La CFTC s'appuyait sur les origines rurales d'un certain nombre d'ouvriers de l'arsenal, plus aisés à convaincre et plus empreints de religion que leurs camarades citadins :

> « Paysans de l'arsenal, la CGT est au pouvoir des communistes.
> Les communistes sont au pouvoir de Staline, le bourreau des paysans et des ouvriers.
> 20 pour 100 des ouvriers de l'arsenal affiliés à la CGT ont déchiré leurs cartes.
> Paysans de l'arsenal, affiliez-vous au syndicat chrétien, à la CFTC ».[123]

Cependant, le syndicat chrétien ne parvint pas à profiter de l'échec et de la désorganisation de sa concurrente majoritaire à l'arsenal, malgré un léger sursaut au début de l'année 1939. Plus globalement, c'était le mouvement ouvrier dans sa globalité qui avait été déstabilisé. L'hémorragie d'adhérents à la CGT s'enraya néanmoins dès le mois de mars 1939. Le renouvellement du bureau du vieux syndicat, plusieurs fois reporté en raison des événements, intervint le 9 mars. À cette occasion, la commission administrative réaffirma sa confiance à l'équipe sortante, en reconduisant, pour l'année 1939, les trois révoqués au sein d'un bureau peu modifié depuis la réunification mais dans lequel tendait néanmoins à progresser insensiblement les unitaires et sympathisants communistes :

> Secrétaire général : Charles Berthelot.
> Secrétaire : Ernest Miry.
> Secrétaire administratif : François Rannou.
> Secrétaires-adjoints : Mlle Péron et Jacques Damoy.
> Trésorier général : Jo Lescop.
> Trésorier adjoint : Yves Tréguier.
> Archivistes : François Huguen et Hervé Thomas.
> Membres : Auguste Le Lann, Joseph Coum, Henri Cadec, Henri Béler, Louis Mayis et Jules Lesven.

Dans de nombreuses entreprises privées, le réembauchage des personnels congédiés se fit progressivement mais rien ne fit revenir les patrons sur certains licenciements prononcés, notamment ceux concernant les responsables syndicaux. Au 1er mars 1939, 78 salariés (dont 14 femmes) n'avaient pas été réembauchés dans le département. Le président du Conseil attendit le 23 mars pour lancer officiellement[124] un appel aux patrons du privé pour faire en sorte que l'immense majorité des révoqués retrouvassent leur emploi. Cette requête eut vraisemblablement quelque

[121] Antoine PROST, *La CGT à l'époque… op. cit.*, p. 196. D'après le tableau paru dans *Gringoire* du 1er juin 1939.
[122] Le gouvernement exerça des pressions sur la municipalité Le Gorgeu afin que celle-ci interdise les salles communales aux réunions politiques.
[123] *Le Courrier du Finistère*, 17 décembre 1938.
[124] Dès janvier, Daladier avait commencé à œuvrer en ce sens, notamment par certaines pressions ou incitations.

effet, car le 15 avril, ils n'étaient plus « que » 26 salariés finistériens à n'avoir pas été réembauchés, notamment aux papeteries Bolloré de Scaër (10) et à la Brasserie de Kerinou (12).

Depuis la mi-mars, l'administration et les services publics avaient déjà procédé à des réintégrations. Les 7 et 8 février, la Chambre – bien qu'ayant refusé l'amnistie totale[125] qui ne sera accordée que par la loi du 16 avril 1946 – avait adopté un projet de grâce amnistiante pour les travailleurs relevant de l'État. Les trois exclus de l'arsenal furent donc réintégrés, par ordre de la direction, le 26 avril 1939, même si Berthelot, en congé sans salaire depuis plusieurs années pour activités syndicales, ne réintégra pas pour autant son poste à l'Artillerie navale. Par contre, Henri Béler fut sanctionné et transféré à Toulon où il travailla du 4 mai au jour de sa mobilisation, le 24 décembre 1939[126]. Selon toute vraisemblance et les seules sources dont nous disposons[127], Ernest Miry subit également une mutation-sanction, dans un premier temps à Toulon, puis à Lorient. Avec le départ du leader unitaire, d'autres militants communistes comme Jules Lesven allaient prendre les destinées du syndicat de l'arsenal en main.

b) Le bruit des bottes

1. Fractures politiques à gauche

Le gouvernement Daladier n'avait pas heurté ses anciens partenaires de Front populaire que sur les questions sociales et dans sa volonté de « décapiter » la CGT. En matière de politique extérieure également, son action fut de nature à indigner l'ensemble des forces hostiles aux fascismes qui s'implantaient et/ou se développaient dans les pays limitrophes[128].

Les accords de Munich, nous l'avons évoqué, furent une première marque de « l'allégeance »[129] française et britannique au nazisme triomphant. Il en fut de même le 25 février 1939 à l'égard du franquisme, quand, par les accords Bérard-Jordana[130], La France reconnut officiellement la légitimité de Franco contre garantie de neutralité en cas de guerre, condamnant de même coup la République espagnole.

Ces mesures coupèrent un peu plus les socialistes et surtout les communistes de radicaux[131] qui n'avaient eu de cesse de revenir sur les engagements pris lors de la signature des accords de Buffalo, à peine trois années plus tôt. Au niveau du Finistère, le Comité départemental de Front populaire en vint même, en avril 1939, à dénoncer explicitement ses membres issus du PRS[132], notamment pour leurs faiblesses à l'égard des régimes totalitaires allemand et espagnol.

---

[125] Repoussée par 344 voix contre 247. L'amendement Ramadier, prévoyant la réintégration de tous les licenciés pour faits de grève, fut repoussé quant à lui par 309 voix contre 293. Parmi les parlementaires ayant voté contre, tous les députés non socialistes du Finistère, y compris les démocrates Simon et Trémintin, et les PRS Le Bail et Perrot.

[126] Fait prisonnier, il fut réintégré à l'arsenal de Brest le 1er septembre 1943. SHD Brest 6 M.

[127] Eugène KERBAUL, *op. cit.*

[128] « Les soucis prioritaires sont d'ordre international pour Daladier – la guerre qui vient – et d'ordre social pour Reynaud et le patronat – mettre fin au pouvoir syndical ». Antoine PROST, *Autour du Front…, op. cit.*, p. 124.

[129] André Leroy au café Marchadour le 21 novembre 1938.

[130] Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical, Vol. II …, op. cit.*, p. 558-559.

[131] Serge BERSTEIN, « Les radicaux, il existe désormais un ennemi à gauche », dans Jean-Pierre RIOUX, Antoine PROST, Jean-Pierre AZEMA (Dir.), *Le Parti communiste français des années sombres, 1938-1941*, Le Seuil, 1986, p. 205-211 ; Serge BERSTEIN, *Histoire du Parti radical, Vol. II…, op. cit.*, notamment le chapitre VIII : « La rupture du Front populaire et le reclassement à droite du Parti radical (juin 1937-septembre 1939) », p. 504-590.

[132] Jean-Paul SENECHAL, *op. cit.*, p. 75.

Du point de vue de la politique, les premiers mois de 1939 furent également le théâtre de tensions croissantes entre la SFIO et la SFIC. Si l'alliance avait tenu, malgré des divergences parfois profondes[133], le mérite en revenait sans doute principalement aux communistes qui poursuivaient le rêve d'une hypothétique union organique avec les socialistes au sein d'un grand parti de gauche. Un certain regain d'intérêt vis-à-vis de la SFIC semblait d'ailleurs se dessiner à Brest, particulièrement en raison de son implication et de l'énergie que ses militants déployaient dans leurs combats contre les fascismes et les « capitulards de Munich » qui n'avaient fait que retarder l'échéance d'une guerre qui s'annonçait, inévitablement, depuis la fin de la précédente. À mesure que celle-ci approchait, l'assistance aux réunions communistes s'amplifiait. Les 22 auditeurs du café Marchadour étaient devenus des assemblées qui réunissaient maintenant plusieurs centaines de personnes. La proximité du danger et l'activité des militants communistes contre les menées expansionnistes hitlériennes parvenaient à mobiliser les ouvriers bien au-delà des quelques dizaines d'adhérents de la section brestoise, même chez les anciens confédérés et les sympathisants socialistes. Comme l'écrivait André Calves dans ses mémoires :

> « Bien qu'ayant les suffrages de la majorité ouvrière, la SFIO était un parti de notables sans combativité, actif seulement à la veille des élections. Lors d'évènements importants, une bonne partie de son électorat était séduite par le pacifisme anarchiste ou par la combativité du PC »[134].

Sur le plan syndical, notamment depuis la grève du 30 novembre 1938, la situation était comparable à l'échelle départementale et régionale[135]. Dans le bureau de la CGT de l'arsenal, nous l'avons évoqué, l'influence unitaire tendait également à s'accroître, d'autant que Charles Berthelot, en raison de ses nombreuses fonctions – notamment celle de secrétaire général de l'UD – avait, de fait, laissé les rênes du groupement de la Penfeld à Ernest Miry, jusqu'à la mutation-sanction de ce dernier. À la veille de la guerre, il était incontestable que le vieux syndicat s'orientait déjà vers des positions moins modérées.

2. Les communistes « hors-la-loi »

Avec l'été 1939, la situation internationale ne fit que se dégrader et l'inquiétude s'intensifier jusqu'à la mobilisation du 2 septembre. La fracture entre « ex unitaires » et « ex-confédérés » éclata à la suite de la signature du pacte de non agression mutuelle germano-soviétique, le 23 août[136]. *Le Breton Socialiste* titrait, dans son édition du 2 septembre : « La félonie bolcheviste provoque une vague de stupeur et d'indignation ». Il semble en effet que si cet accord

---

[133] Politique de non interventionnisme en faveur des républicains espagnols, implication du ministre de l'Intérieur socialiste Marx Dormoy dans la fusillade de Clichy le 16 mars 1937.

[134] André CALVES, *J'ai essayé de comprendre*, mai 1993 – Source électronique http://andre-calves.org.

[135] Christian BOUGEARD, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne du Front populaire à la Seconde Guerre mondiale », *Le Mouvement Social*, n° 158, 1992, p. 66-67.

[136] Dès le lendemain, le décret-loi du 24 août 1939 autorisait la saisie et la suspension des publications de nature à nuire à la défense nationale. L'activité propagandiste du Parti communiste n'y était pas explicitement mentionnée mais les courriers internes au ministère de l'Intérieur démontrent bien la volonté du gouvernement d'affaiblir avant tout la SFIC. « J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application du décret-loi du 24 août 1939 qui autorise la saisie et la suspension des publications susceptibles de nuire à la Défense nationale, M. le ministre de l'Intérieur m'informe que sont spécialement visés, en dehors des journaux et écrits périodiques ou non, les affiches, papillons, tracts protestant contre les mesures d'interdiction prises par arrêté à l'égard des journaux communistes ou de ceux qui reflètent ou adoptent l'attitude de ce parti. Par ailleurs, toute réunion organisée par le Parti communiste doit être interdite ». Du préfet du Finistère aux commissaires de police de Brest et Quimper, le 28 août 1939. AD Finistère 4 M 149.

provoqua l'indignation de Berthelot, il stupéfia également Ernest Miry et nombre de simples militants communistes pour lesquels la lutte contre l'hitlérisme allait toujours de pair avec la défense de l'URSS[137]. Ceux-ci se rangèrent néanmoins majoritairement au point de vue de Staline.

Quelles que furent les réactions locales au pacte Molotov-Ribbentrop, le décret du 26 septembre 1939[138] portant dissolution de la SFIC vint mettre un terme à toute activité communiste légale, à Brest comme dans l'ensemble du pays.

Cependant, dans la cité du Ponant, il semble que le parti n'ait jamais cessé d'exister en raison de la création, dès le mois de juillet 1939, d'un premier triangle de direction[139] autour d'Eugène Kerbaul, Jeanne Goasguen-Cariou[140] et Roger Chaigneau[141]. En octobre, alors que Maurice Thorez désertait pour rejoindre l'URSS (4 octobre) et que 44 parlementaires communistes étaient arrêtés dans le pays (8 octobre), l'organisation brestoise entamait réellement son activité clandestine. C'est à ce moment que Jules Lesven remplaça Roger Chaigneau au triangle de direction[142]. Le groupe, dans l'illégalité, mit cependant quelques temps pour véritablement se structurer et surtout pour recruter, nombre de militants ayant été mobilisés[143]. Certains avaient été évacués du secteur de Brest dès le début des hostilités, considérés « indésirables » dans une zone stratégique en raison de leurs convictions politiques[144], maintenus sous étroite surveillance dans des secteurs éloignés de la région. Plus généralement, c'était l'ensemble des anciens militants connus

[137] Si Ernest Miry demeura communiste après l'Occupation, l'accord Molotov – Ribbentrop lui laissa indubitablement un goût amer qui devait se ressentir sur son action syndicale au sein de la CGT d'après guerre. Cette attitude n'était pas propre au dirigeant de l'arsenal et nombre de militants se retrouvèrent complètement désorientés à ce moment. Voir Jean MAITRON, « Les déchirements des militants », dans Jean-Pierre RIOUX et *all.* (Dir.), *Le Parti communiste…*, *op. cit.*, p. 205-211 ; Pierre LABORIE, « Images et crises d'identité au PCF », dans Jean-Pierre RIOUX et *all.* (Dir.), *ibid.*, p. 112-133. Voir également, pour la Bretagne, Christian BOUGEARD, *Les forces politiques en Bretagne notables, élus et militants, 1914-1946*, PUR, 2011, p. 209-211. À l'arsenal de Toulon, Jean Bartolini, député communiste, avouait le 21 septembre : « personne n'y comprend rien ». Jean-Marie GUILLON, « Le Var », dans Jean-Pierre RIOUX et *all.* (Dir.), *Les communistes français…*, *op. cit.*, p. 289.

[138] *Journal Officiel* du 27 septembre 1939 : décret portant dissolution du Parti communiste et organisations affiliées. Suite à l'invasion de la Pologne par les troupes du Reich. Globalement, sur l'attitude du Parti communiste, des communistes et des anciens unitaires au cours de la période menant de la signature du pacte Molotov-Ribbentrop à sa rupture par Hitler en juin 1941 (opération Barbarossa), voir Jean-Pierre RIOUX et *all.* (Dir.), *Le Parti communiste français…*, *op. cit.* et Jean-Pierre RIOUX et *all.* (Dir.), *Les communistes français…*, *op. cit.*.

[139] Alors que la mobilisation arrivait à grands pas, les communistes brestois créaient ainsi leur direction locale de remplacement évoquée précédemment. E. Kerbaul, selon ses dires, y fut nommé à son insu. **Note** : ce passage consacré à l'évolution du Parti communiste à Brest entre la mobilisation et le mois de décembre 1939 est inspiré du livre d'Eugène Kerbaul, *op. cit*. Cependant, les sources archivistiques que nous avons compulsées ne nous ont pas permis de trouver trace d'une éventuelle activité communiste clandestine avant décembre 1939.

[140] Les époux Goasguen, Jeanne et Jean-Louis, militants communistes brestois avant la déclaration de la guerre, furent à l'origine du mouvement clandestin. Jeanne, ou « Tante Jeanne », particulièrement chargée de recruter des femmes, allait demeurer à la tête du triangle de direction brestois jusqu'au début 1941. Voir la notice des époux Goasguen sur le cédérom du MAITRON. En ce qui concerne la nouvelle organisation du Parti communiste dans la clandestinité – triangle, secteur, section, etc. – voir notamment Philippe BUTON, « Du parti légal à l'organisation clandestine », dans Jean-Pierre RIOUX et *all.* (Dir.), *Les communistes français… op., cit.*, p. 36 et suiv.

[141] Ancien métallurgiste à l'arsenal, il s'engagea dans les chemins de fer en 1936. Voir sa notice réalisée par M-L. GOERGEN sur le cédérom du MAITRON.

[142] Eugène KERBAUL, *op. cit.*

[143] Comme Ernest Miry, mobilisé le 4 septembre 1939 au 2e dépôt des équipages de Brest.

[144] En application du décret du 26 septembre 1939 portant dissolution du Parti communiste et de la circulaire n°12 du 14 décembre 1939 qui étendait les conditions d'application du décret du 18 novembre précédent donnant aux préfets le pouvoir « de décider l'éloignement et, en cas de nécessité, l'assignation à résidence dans un centre de séjour surveillé, des individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique ». Ces évacuations précoces concernèrent, entre autres, Louis Brenner, peintre vitrier qui fut le pilote de la commission parlementaire envoyée à Brest à la suite des événements d'août 1935, expulsé dès le lendemain de la mobilisation.

pour leurs opinions ou leurs sympathies communistes ou anarchistes – et répertoriés à ce titre, parfois depuis plusieurs décennies, sur le carnet B du Finistère[145] – qui se retrouvaient susceptibles de rejoindre à tout moment les camps d'internement préventifs comme l'Ile d'Yeu[146].

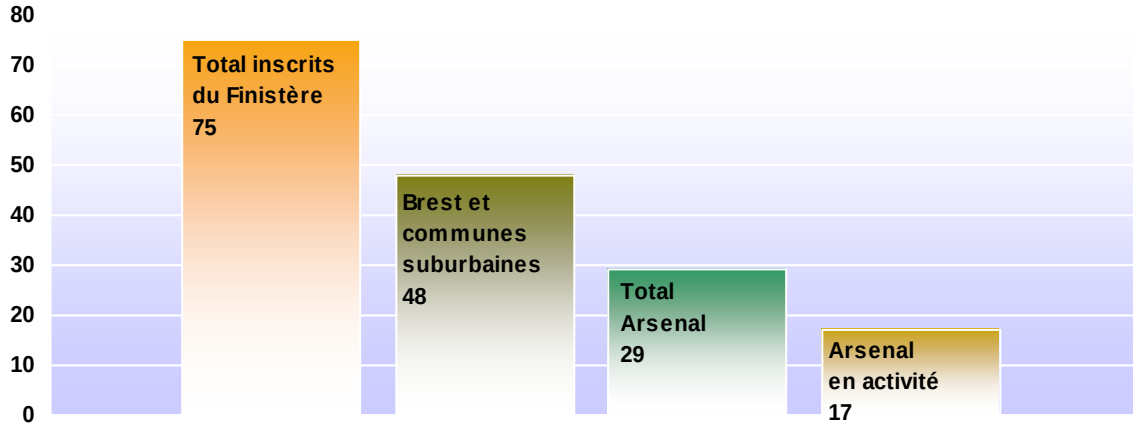

Graphique N°13 – Le carnet B du Finistère en 1939/1940[147] – Brest et l'arsenal

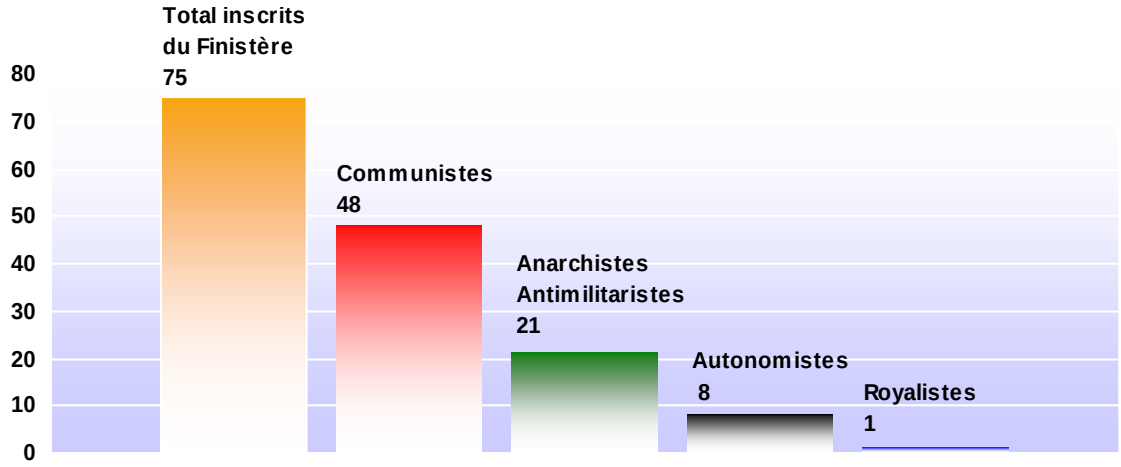

Graphique N°14 – Le carnet B du Finistère en 1939/1940 - Représentation politique
(Graphiques réalisés d'après A.D. Finistère 4 M 345)

[145] Sur la question des militants ouvriers inscrits sur les listes de la préfecture et sur le carnet B du Finistère, voir ALAIN LE MOIGNE, « Le mouvement « anarchiste » au sein du monde ouvrier brestois de la fin du XIXe à la Seconde Guerre mondiale. L'évolution protestataire d'un groupe militant : les ouvriers de l'arsenal de Brest », dans *Des fiches aux fichiers. Les enjeux de la méthode prosopographique : élites politiques et sociales, notables, mondes militants en Bretagne (XVIIIe-XXe siècles)*, actes du colloque de Brest des 19 et 20 juin 2014, à paraître.

[146] Pierre Le Bis, ouvrier à l'arsenal, secrétaire de la cellule de Recouvrance, fut incarcéré à l'Île d'Yeu le 19 avril 1940 sur décision du préfet maritime de Brest. Le 3 avril 1941, des papillons apposés dans les rues de Brest dénonceront l'internement des « 282 militants enfermés à l'Ile d'Yeu ». Voir Jacqueline SAINCLIVIER, Christian BOUGEARD, « Quelques aspects du PCF en Bretagne (1938 - 1941) », dans Jean-Pierre RIOUX et *all.* (Dir.), *Les communistes français de Munich…*, *op. cit.*, p. 337.

[147] Carnet B du Finistère, vraisemblablement établi initialement vers 1929/1930 et réactualisé jusqu'en mars 1940. Il nous procure, par exemple, les dates et centres de mobilisation des principaux « suspects ». AD Finistère 4 M 345.

Au demeurant, une instruction en date du 6 septembre 1939 et relative à l'état de siège[148] enjoignait les préfets d'adresser l'ensemble de ces documents à l'état-major de la XI^{e} Région militaire à Nantes. Les travailleurs des arsenaux, *a fortiori* communistes ou libertaires, étaient particulièrement visés :

« Sont réclamées, les listes :

a) – des repris de justice très dangereux pour la tranquillité publique et dont l'éloignement des agglomérations importantes s'imposerait.
b) – des individus suspects, dont la présence près des arsenaux et des usines travaillant pour la défense nationale, des ouvrages d'art ou des garnisons importantes, serait un véritable danger.
c) – des individus connus pour leurs opinions anarchistes ou révolutionnaires militantes et autonomistes ».

Cependant, la plupart de ces répertoires n'ayant pas été remis à jour depuis la dernière révision du Carnet B en 1935, les autorités préfectorales furent dans l'obligation de les réactualiser. Un délai tout à fait involontaire fut ainsi accordé à l'ensemble des personnes suspectes d'activité et de propagande anarchiste ou communiste, soit pour disparaître de la région, comme les libertaires René Lochu et René Martin[149] ou le communiste Henri Ménes[150], soit pour organiser un peu plus solidement le mouvement clandestin, notamment à partir des militants unitaires de l'arsenal comme Jules Lesven ou encore Mathurin Le Goff.

3. Fracture syndicale

Condamnés à une activité politique clandestine, les communistes s'étaient également retrouvés au ban du syndicalisme dès le mois d'octobre 1939. Suite aux résolutions adoptées par la confédération de la CGT les 18 et 25 septembre[151], les principaux dirigeants de l'UD du Finistère, les confédérés Charles Berthelot[152], Charles Drapier et François Prigent, convoquèrent les responsables unitaires des unions locales et des syndicats pour les amener à condamner l'attitude de Moscou et du Parti communiste français à l'égard du pacte Molotov-Ribbentrop et de l'invasion de la Pologne par les troupes du Reich. La plupart d'entre eux, bien qu'abasourdis par les événements récents, refusèrent. En conséquence, certains furent démis de leur mandat syndical[153]. Le 22 octobre, la commission administrative et les délégués d'ateliers du syndicat des travailleurs réunis

[148] Notamment les articles 12, 16, 17 et 18 qui faisaient référence à l'instruction de février 1924 sur l'État de siège et l' « Éloignement des repris de justice et des individus qui n'ont pas leur domicile dans les lieux soumis à l'état de siège ».

[149] René Martin quitta définitivement Brest en 1940 pour s'installer à Asnières. Selon Jean MAITRON (voir le cédérom) il aurait rejoint le PPF de Doriot au cours de la guerre. Il mourut à Joinville-le-Pont, le 13 décembre 1964. René Lochu, quant à lui attendit juillet 1941 pour rejoindre Lorient puis Vannes, dont il était originaire.

[150] Ce dernier, figure cégétiste et communiste brestoise de la Libération, quitta précipitamment son travail en mai 1941 par crainte d'être arrêté. Il se réfugia en zone libre où il s'engagea vraisemblablement à l'arsenal de Toulon. Il ne cessa pas pour autant son activité clandestine et fut arrêté le 1er juillet 1942 à Rouen pour Résistance et menées communistes. Interné Compiègne, il fut déporté à Oranienburg le 23-1-43 et en rentra le 23-5-45.

[151] Résolution du bureau confédéral le 18 septembre, dénonçant l'entrée des troupes soviétiques en Pologne le 17, massivement confirmée le 25 par la CA (24 voix pour, dont 3 avec réserve, 5 contre et 2 abstentions).

[152] Sans doute moins « embêté » que ne l'avance Eugène Kerbaul, eu égard aux convictions personnelles du leader confédéré et à son autorité de plus en plus égratignée par les unitaires au sein de l'UD et du syndicat de l'arsenal. Eugène KERBAUL, *op. cit.*, p. 22.

[153] Ils furent peu nombreux à être démis de leur mandat syndical. Parmi eux, Jules (Julien) Lesven, ouvrier forgeron à l'arsenal et Louis Rabardel, professeur. Voir Christian BOUGEARD, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne du Front populaire…», *op. cit.*, p. 67. Sur les choix des militants et des élus communistes, voir Claude PENNETIER et Denis PESCHANSKI, « Partir, se taire, rester. Le choix des élus de la Seine », dans Jean-Pierre RIOUX et *all.* (Dir.), *Le Parti communiste…*, *op. cit.*, p. 212-226.

du port de Brest et de la pyrotechnie de Saint-Nicolas suivirent Berthelot et entérinèrent majoritairement la cessation de la collaboration avec les militants d'opinion communiste.

La progression unitaire au sein de l'organisation de l'arsenal et de l'UD se retrouvait brusquement enrayée alors que les militants et les responsables comme Ernest Miry avaient généralement joué le jeu de la réunification depuis 1935, malgré certaines tensions inhérentes aux divergences d'ordre idéologiques qui les séparaient de leurs camarades confédérés. Du jour au lendemain, ils s'étaient trouvés cloués au pilori, dans l'incapacité d'exercer leur mission en direction du monde ouvrier.

Les responsables confédérés, quant à eux, suivaient globalement Léon Jouhaux dans sa politique d'entente avec le patronat et les derniers gouvernements de la III[e] République. L'arrestation des députés communistes ne souleva pas une grande vague de protestations de la part de leurs homologues socialistes ni des responsables de la CGT. La répression fut même approuvée par certains membres de la SFIO[154] et de nombreux radicaux[155] alors qu'au même moment, Léon Jouhaux et Léon Chevalme[156] signaient les accords tripartites du « Majestic »[157] avec la CGPF, représentée par des membres éminents de la « Synarchie »[158] : Alfred Lambert-Ribot et Jacques Lenté[159], en présence de Raoul Dautry, ancien directeur général de l'administration des chemins de fer de l'État, nommé ministre de l'Armement du cabinet Daladier V le 20 septembre 1939. Cette entrevue fut conclue par une déclaration aux accents particulièrement exaltés sur la collaboration patronale, ouvrière et gouvernementale pendant la durée des hostilités, annonçant « une ère de progrès dans la liberté, la concorde et le respect des droits individuels et collectifs pour l'humanité entière »[160]. Ces accords entérinaient un peu plus, si besoin en était, la négation des réalisations du Front populaire et le reniement d'une réunification dont certains ne voulaient à aucun prix, au premier rang desquels René Belin, secrétaire confédéral et chef de la tendance « Syndicats »[161] qui avait été à l'origine de l'épuration au sein de la CGT.

---

[154] Serge BERSTEIN, *Léon Blum*, *op. cit.* ; Marc SADOUN, « Les socialistes, des faux frères qui mènent double jeu », dans Jean-Pierre RIOUX et *all*. (Dir.), *Le Parti communiste…*, *op. cit.*, p. 62-72.

[155] Serge BERSTEIN, « Les radicaux, il existe désormais un ennemi à gauche », dans Jean-Pierre RIOUX et *all*. (Dir.), *Le Parti communiste…*, *ibid.*, p. 54-61.

[156] Léon Chevalme, un des plus importants délégués, avec Marcel Roy, de la métallurgie confédérée. Sur l'attitude de la CGT de la métallurgie sous Vichy, voir notamment, Michel MARGAIRAZ, « La Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT sous l'Occupation ou les échelles de la présence », dans Michel MARGAIRAZ, Danielle TARTAKOWSKY (Dir.), *Le syndicalisme dans la France occupée*, Rennes, PUR, 2008, p. 235-252.

[157] Hôtel parisien où fut signé l'accord de collaboration patronat – CGT, le 7 octobre 1939. Cet établissement allait devenir le siège du commandement militaire allemand en France pendant l'Occupation.

[158] Mouvement synarchique d'empire (MSE), couramment appelé « Synarchie ». Voir Annie LACROIX-RIZ, « La synarchie de l'entre-deux-guerres à l'après-Libération », 2[e] partie, « La stratégie putschiste de la synarchie 1933-1939 », *La Raison*, décembre 2011. Voir également Denis PESCHANSKI, «Vichy au singulier, Vichy au pluriel. Une tentative avortée d'encadrement de la société (1941-1942) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°3, 1988. p. 650 et suiv. ; Henry DU MOULIN DE LABARTHÈTE, « La Synarchie », dans *Histoire pour tous*, n°25, 1981, p.70-80.

[159] Alfred Lambert-Ribot, secrétaire général de l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM) ; Jacques Lenté, président de l'UIMM. Voir à ce sujet, Danielle FRABOULET-ROUSSELIER, « Les organisations patronales de la métallurgie sous l'Occupation », dans Michel MARGAIRAZ, Danielle TARTAKOWSKY (Dir.), *op. cit.*, p. 67-80.

[160] Reconstitution et activité du parti communiste dissous, 1939, AN-F7 14809.

[161] Mouvance de l'aile droite de la CGT, anticommuniste, et dont de nombreux membres éminents, Belin en tête, allaient rapidement se voir confier des charges à Vichy. En ce qui concerne la position de « Syndicats » avant guerre, voir notamment Antoine PROST, *La CGT à l'époque du front populaire…*, *op. cit.*, p. 147 et suiv. Au congrès confédéral de Nantes en novembre 1938, la tendance Belin ne représentait que le quart (24,5%) des mandats finistériens. Voir Jean-Pierre LE CROM, « Le syndicalisme breton face à la Charte du Travail », http: // hal.archives-ouvertes.fr, 2007, p. 230. Nous n'avons pu mettre en évidence un mouvement significatif proche de « Syndicats » à la

La révocation des élus communistes, le 21 janvier 1940, ne souleva pas plus de protestations de la part des responsables socialistes et confédérés brestois que ne l'avait fait l'arrestation des parlementaires SFIC en octobre précédent. Cependant, plutôt qu'une approbation envers les mesures gouvernementales, il s'agissait surtout d'une « démobilisation » générale. Alors qu'à Brest, *Le Courrier du Finistère* se réjouissait de telles dispositions[162] et appelait le gouvernement à renforcer la répression à l'encontre des responsables qui n'avaient pas fait amende honorable – le « vénérable colonel de cosaques Cachin », mais surtout « l'assassin-traître Marty » et le « déserteur-traître Thorez »[163] – le mouvement ouvrier était en plein désarroi. Comme le disait Christian Bougeard[164], c'était « l'atonie et l'inquiétude » qui avaient gagné la vie politique et syndicale bretonne dans son ensemble, situation fort compréhensible au regard des événements qui s'étaient succédé en l'espace de quelques mois.

Mais sur les bords de la Penfeld – signe de la montée en puissance des unitaires avant le mois d'octobre 1939[165] –, la déchéance des communistes et notamment celle de Jules Lesven avait été refusée par la majorité des militants. Début 1940, vraisemblablement en janvier, celui-ci provoqua une réunion des délégués et de la commission administrative du syndicat sous le prétexte de statuer sur ce qu'il devait advenir des fonds de l'organisation. Contre l'avis de Berthelot, il proposa qu'ils fussent consacrés à des mesures de solidarité envers les militants – unitaires ou sympathisants pour la plupart – qui avaient été mobilisés ou évacués de Brest pour opinions communistes. Devant une assemblée majoritairement unitaire, Berthelot fut mis en minorité[166]. Certains confédérés, et non des moindres – François Rannou, pour ne citer que lui – s'étaient joints à la proposition de Jules Lesven[167]. Cette réunion devait marquer un tournant irréversible pour le leader charismatique de la CGT de l'entre-deux-guerres à Brest et dans le Finistère. Suite à cette entrevue mouvementée, les sources concernant l'activité syndicale à l'arsenal deviennent pour le moins lapidaires, voire inexistantes, comme si cette réunion marquait la fin effective de l'organisation ouvrière dans l'établissement[168], tout au moins sous sa forme antérieure. Le vieux syndicat, notamment sous l'impulsion des unitaires et conjointement avec l'organisation

---

CGT de l'arsenal ni même à Brest, contrairement à Toulon, par exemple, où la mouvance de Belin partit à la conquête de la CGT avec l'appui des confédérés partisans de Jouhaux. Jean-Marie GUILLON., « Le Var », dans Jean-Pierre RIOUX et *all.* (Dir.), *Les communistes français…, op. cit.,* p. 289.

[162] « À Paris, Orléans, Bourges, etc., arrestations de propagandistes et saisie de matériel d'imprimerie et de radio. En Finistère, aucune arrestation jusqu'à présent, et aucune autre révocation que celle des élus communistes. À quand l'épuration ? » *Le Courrier du Finistère* du 23 mars 1940. Entre septembre 1939 et mars 1940, en France, 620 syndicats et 675 associations où siégeaient des communistes furent dissous, 2 778 élus déchus de leur mandat, 3 400 arrestations effectuées et 3 000 sanctions prises à l'encontre de fonctionnaires. Dans le Finistère, 47 conseillers municipaux furent suspendus dont le conseiller général du canton de Concarneau et maire de la ville Pierre Guéguin. 4 municipalités furent remplacées par des délégations spéciales : Beuzec-Conq, Concarneau, Le Guilvinec et Tréffiagat. Voir Jacqueline SAINCLIVIER et Christian BOUGEARD, *op. cit.*, tableau II, p. 335.

[163] *Le Courrier du Finistère* du 27 janvier 1940. Sur la répression des parlementaires communistes, voir Guillaume BOURGEOIS et Denis PESCHANSKI, « Les députés communistes devant leurs juges, un procès biaisé », dans Jean-Pierre AZEMA et *all.* (Dir.), *Le Parti communiste…, op. cit.*, p. 94-102.

[164] Christian BOUGEARD., « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne du Front populaire… », *op. cit.*, p. 67.

[165] Après un repli qui suivit l'échec de la grève du 30 novembre 1938, la combattivité des communistes contre le nazisme et le franquisme attira de nouveaux adhérents à compter de l'été. Voir l'évolution du PC en chiffres dans Jacqueline SAINCLIVIER et Christian BOUGEARD, *op. cit.*, tableau I, p. 333.

[166] Christian BOUGEARD, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne du Front populaire…», *op. cit,* p. 68.

[167] Eugène KERBAUL, *op. cit.*.

[168] À l'instar de l'ensemble de la région. Voir Christian BOUGEARD, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne du Front populaire…», *op. cit.*

communiste clandestine, allait cesser son activité « visible ». Celle-ci allait être mise en « dormance » pour laisser progressivement la place à « une vie souterraine », comparable à celle évoquée par Jean-Marie Guillon au sujet des militants varois à cette même période[169].

Les propos tenus par la CFTC en décembre 1937 se vérifiaient : si l'unité avait bien eu lieu, l'union n'avait jamais vraiment pu se réaliser, ni sur le plan politique, ni au niveau syndical. Mais cette réunification avait-elle seulement été sincèrement désirée à un moment quelconque par le secrétaire général de l'UD du Finistère qui, à l'instar de nombreux membres influents de la confédération, avait surtout cédé sous la pression des militants et de l'imminence de la menace fasciste plutôt que par conviction ?

4. Malgré la « drôle de guerre », la vie doit continuer

Depuis la grève du 30 novembre 1938, la protestation contre les sanctions gouvernementales, la campagne anti-fasciste et les dissensions internes entre confédérés et unitaires avaient relégué au second plan l'ensemble des revendications professionnelles. Plutôt que de protester contre le retour des 44 heures[170], les travailleurs en étaient rendus à évoquer la possibilité de les répartir sur 5 jours, mettant ainsi de fait un terme à la journée de huit heures[171].

Mais à ce moment, il fallait également parer à l'urgence du quotidien et la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires pouvait permettre d'affronter une conjoncture économique qui se dégradait continuellement. Le coût de la vie augmentait à nouveau constamment[172]. Dans le secteur privé, notamment dans le bâtiment, nombre de conventions collectives furent remises en question à l'initiative des syndicats ouvriers.

À l'arsenal, les salaires n'avaient pas été augmentés depuis le 1er octobre 1937. Rajustés un temps sur les établissements de la Guerre, ils n'avaient pas connu les réévaluations ultérieures dont ceux-ci avaient bénéficié dans l'intervalle. Ils demeuraient donc inférieurs à ceux des poudreries de Pont-de-Buis et du Moulin-Blanc, *a fortiori* à ceux des tabacs de Morlaix[173]. En conséquence, le pouvoir d'achat des travailleurs de la Penfeld n'avait cessé de décroître depuis cette date, l'indice général du coût de la vie ayant progressé quant à lui de 611 au 1er octobre 1937 à 761 en janvier 1939, soit une augmentation de près de 25%[174].

L'augmentation tant attendue était arrivée au mois de mai 1939, fixée à 8% pour le port du Ponant, loin de satisfaire l'ensemble des ouvriers. D'autant qu'Indret avait obtenu 12%, ce qui avait incité le bureau brestois à réclamer une dernière fois le salaire national, par l'établissement de la convention collective qui lui avait été refusée en juillet de l'année précédente.

---

[169] Jean-Marie GUILLON., « Le Var », dans Jean-Pierre RIOUX et *all.* (Dir.), *Les communistes français…, op. cit.*

[170] Contre généralement 45 dans le régime général. Décrets-lois de décembre 1938 et avril 1939.

[171] Un référendum eut lieu à Toulon dès le 8 décembre 1938, avec pour objectif d'établir la manière dont seraient aménagées ces 4 heures supplémentaires dans le port du Levant. Aux Constructions navales, sur 6 176 inscrits (5 222 votants), une nette majorité des suffrages exprimés (2 318) se prononça pour effectuer 8 heures un samedi sur deux plutôt que 4 heures chaque samedi matin (1 548). Par contre, le nombre de bulletins blancs (717) ou nuls (639) portant la mention « maintien des 40 heures » fut particulièrement important.

[172] L'indice de cherté de vie pour le premier trimestre 1939 à Brest était de 8,670. Il marquait, par rapport à celui du quatrième trimestre 1938 (7,678), une progression de 6,178 %.

[173] La lutte pour le salaire régional, prônée par Berthelot entre 1931 et 1935, n'avait pas plus payé que celle pour le salaire national.

[174] Voir, en annexe N°31, la résolution prise par la CGT de l'arsenal, le 10 mars 1939.

Mais César Campinchi était une nouvelle fois demeuré inflexible et le début de la « drôle de guerre » allait provoquer un arrêt durable des revendications professionnelles.

Suite à la mobilisation[175], l'arsenal devint une véritable fourmilière. Outre un recrutement intense de personnels civils embauchés ou requis pour la durée du conflit[176], l'arrivée en nombre d'affectés spéciaux, d'ouvriers militaires et d'ouvriers des compagnies de travailleurs étrangers[177] vint, comme ce fut le cas entre 1914 et 1918, renforcer l'effectif de l'établissement. Ce nouveau contingent était constitué de spécialistes mobilisés relevant du cadre général de la Réserve, portant l'uniforme complet de matelot et casernés de manière militaire dans les locaux de l'ancien bagne. Comme en 1916, les femmes furent également recrutées en nombre pour la confection de munitions à la pyrotechnie[178]. Du côté des ouvriers civils permanents et réquisitionnés, ils reçurent, comme ce fut le cas à l'occasion de chaque conflit, un uniforme. Celui de 1939 consistait simplement en un bonnet portant l'inscription du service et un brassard en drap bleu orné de deux ancres entrecroisées. Les horaires de travail furent également modifiés après le 3 septembre 1939 et un ordre préfectoral du 20 mai 1940 en fixa la durée normale à 60 heures par semaine pour les travaux continus exécutés dans l'intérêt de la Défense nationale, soit 12 h/ jour (6h30 à 12h et de 13h à 19h30)[179].

Mais l'ensemble de l'organisation du travail allait très rapidement être remise en question. Dès juin 1940, l'établissement militaire allait passer sous contrôle du Reich et sa direction la plus importante, celle des Constructions navales allait devenir, le temps de l'Occupation et de l'État français, la direction des Industries navales (DIN).

---

[175] Si un grand nombre de Bretons rejoignirent des centres de mobilisation parfois éloignés (Paul Valière, par exemple, fut recensé à la 5e section d'infirmiers militaires de Vendôme), ils furent également nombreux à être mobilisés dans la région pour défendre ou assurer le bon fonctionnement de sites stratégiques comme l'arsenal. Sur la question de la mobilisation en Bretagne, voir notamment Jacqueline SAINCLIVIER, *La Bretagne de 1939 à nos jours*, Rennes, Ouest-France/Université, 1989, p. 17-18.

[176] Furent requis les hommes, femmes et non-majeurs des deux sexes des établissements travaillant pour la Défense nationale. Plusieurs milliers de travailleurs temporaires furent ainsi requis pour la durée de la guerre. Pas moins de 3 000, rien que pour les Constructions et l'Artillerie navales, entre 3 000 et 4 000 pour la Pyrotechnie. Dès la fin du mois d'octobre 1939, un certain nombre de travailleurs mobilisés furent rappelés du front ou de la Marine, rendus à la vie civile, mais réquisitionnés à leur poste habituel dans les ateliers de la Penfeld.

[177] Surtout des Espagnols enrôlés suite à la *Retirada* de février 1939. Après l'Armistice, Vichy livra ces travailleurs aux Allemands pour les besoins de l'Organisation Todt et de la construction du mur de l'Atlantique, notamment à la base sous-marine des Quatre-Pompes.

[178] En novembre 1939, la Direction des construction et armes navales organisa des stages de tourneuses et de fraiseuses à l'école pratique pour ces futures « munitionnettes ».

[179] Ordre préfectoral n°753. Cette durée pouvait même être portée à 72 heures après autorisation de l'inspecteur du travail, ce qui ne manqua pas de se produire assez rapidement à Saint-Nicolas. Au-delà d'une somme hebdomadaire de 45 heures, les heures supplémentaires étaient rétribuées à raison de 75% de la rémunération de l'heure normale, calculée sur la base de 1/45e du salaire hebdomadaire afférent à 40 heures. Les personnels administratifs et les dessinateurs travaillaient 10h½ par jour (7h-12h et 13h30-19h) et les apprentis 8h1/2 (7h30-12h et 13h30-17h30). Voir Paul COAT, *op. cit.*, p. 33.

Conclusion

Le Front populaire avait vécu, brièvement, intensément. Nombreux étaient les travailleurs qui, en l'espace de deux années, avaient vu leur quotidien et leurs conditions d'existence se transformer : « l'embellie dans les vies difficiles » évoquée par Léon Blum au procès de Riom. Pour ceux qui s'étaient heurtés à l'hostilité obstinée d'un patronat d'un autre âge, il leur restait l'espoir, l'espoir que bientôt les choses seraient amenées à changer devant l'inéluctable ascension des légitimes revendications ouvrières en matière de progrès social. À tel point que ce sont ces images entremêlées et floues de casquettes, de cols roulés, de bals musettes, de guinguettes, de bicyclettes et de tentes improvisées qui sont restées dans la mémoire collective et qui, malgré – ou à cause d' – une situation à de nombreux points de vue comparable, continuent de l'imprégner près de quatre-vingt années plus tard.

Mais en définitive, ce fut ce même patronat, bien aidé par le monde de la Finance, des gouvernements oublieux du serment de Buffalo et un contexte international menaçant qui eurent raison des espérances du prolétariat. L'unité proclamée haut et fort le 14 juillet 1935 s'était rapidement délitée ; si les ligues factieuses avaient bien été dissoutes, elles s'étaient reconstituées sous d'autres formes, d'autres appellations ; les libertés démocratiques avaient été préservées au prix de concessions impardonnables à l'égard des gouvernements totalitaires voisins. D'autre part, les forces de gauche n'avaient pas été en mesure, tout comme en 1914, d'enrayer un processus belliciste inauguré vingt années plus tôt et les grands discours promettant d'assurer la paix humaine allaient rapidement sombrer dans la plus meurtrière aventure guerrière qu'il ne fût jamais donné au monde de connaître.

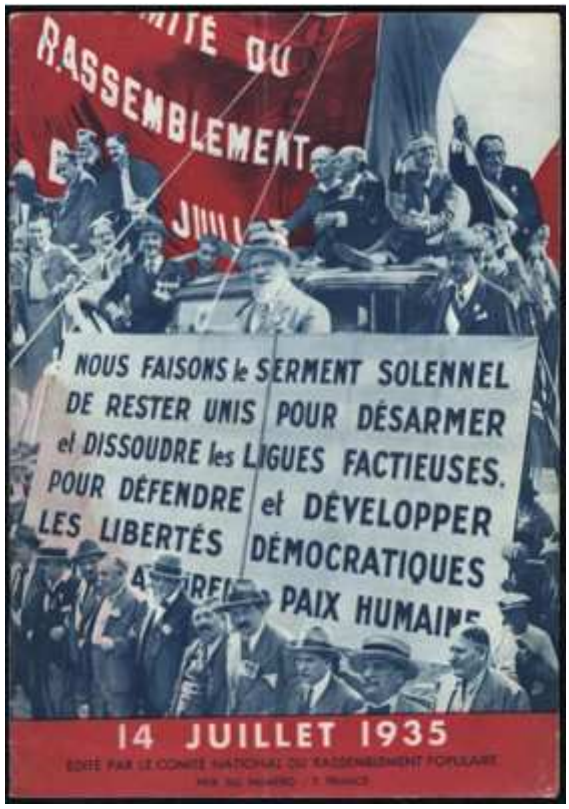

Illustration N°44 - Le serment de Buffalo
(Brochure éditée par le Comité de Front populaire, 1935)

Il était loin, Buffalo.

Le Front populaire s'achevait brusquement le 30 novembre 1938 – à l'arsenal de Brest comme dans l'ensemble du pays – même si de nombreux signes avant-coureurs avaient laissé imaginer d'un semblable dénouement depuis plusieurs mois. En même temps que la fin d'un vaste espoir, cette date devenue symbolique sonnait le début d'une nouvelle lutte d'influence entre les diverses tendances de la CGT, une lutte qui allait se traduire par l'exclusion d'une partie des militants à l'automne 1939, alors que la guerre venait d'être déclarée. Quel meilleur signe de désunion donner au monde ouvrier dans une période aussi troublée ? L'attitude des « inquisiteurs » de la CGT allait cependant avoir des conséquences au cours des quatre années d'Occupation qui allaient suivre et peut-être encore plus au terme des celles-ci, quand il s'agirait de reconstruire le syndicat en même temps que le pays.

CHAPITRE VII

1940-1944

L'OCCUPATION ET LA RESISTANCE

« Celui qui combat peut perdre,
Mais celui qui ne combat pas
a déjà perdu »

(Bertolt Brecht)

Dès le début de la « drôle de guerre », le mouvement ouvrier s'était à nouveau retrouvé divisé. Pourtant, nombre de militants restaient persuadés de la nécessité de l'unité syndicale, maintenant peut-être plus que jamais. Pour ces unitaires, autonomes, mais également confédérés[1] bien éloignés des calculs politiciens, l'incompréhension dominait tout autant vis-à-vis du pacte germano-soviétique[2] qu'à l'égard de l'attitude de Léon Jouhaux. Comme en 1914, celui-ci jouait la carte d'un ralliement à une seconde union sacrée dont le principe avait pourtant été continuellement dénoncé par l'ensemble des organisations syndicales depuis plus de vingt ans. L'association de la CGT avec le patronat, dont certain membres éminents voyaient en la déclaration de guerre une revanche face à « l'humiliation » qui leur avait été infligée par le Front populaire, désorienta un peu plus les militants et les simples sympathisants et paracheva cette œuvre de liquéfaction syndicale.

Au demeurant, très rapidement, l'État français né de l'Armistice de juin 1940, allait mettre un terme à l'activité « traditionnelle » des organisations ouvrières. Celles-ci allaient néanmoins

[1] Voir Jean-Pierre AZEMA, « Anticommunismes et anticommunistes » dans Jean-Pierre AZEMA, Antoine PROST, Jean-Pierre RIOUX (Dir.), *Le Parti communiste français des années sombres, 1938-1941*, Le Seuil, 1986, p. 31-37.

[2] L'action des ex-unitaires brestois et des communistes bretons était loin de répondre fidèlement aux mots d'ordre du Parti clandestin et la propagande menée dans le port du Ponant était tout autant anti-allemande qu'anti-vichyste dès l'été 1940. Jacqueline SAINCLIVIER, « La Résistance en Bretagne : une identité spécifique ? », dans Christian BOUGEARD (Dir.), *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale*, Actes du colloque international de Brest 15-17 novembre 2001, Brest, CRBC, 2002, p. 83. Comme dans le Nord de la France, par exemple, le sentiment « antiboche » était encore bien présent en Bretagne depuis la précédente guerre. Sur l'état d'esprit dans les régions minières du Nord, voir Étienne DEJONGHE, « Chronique de la grève des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais (27 mai-9 juin 1941) » dans Jean-Pierre RIOUX et *all.* (Dir.), *Les communistes français de Munich à Châteaubriant (1938-1941)*, Presses de la FNSP, 1987, p. 249-265.

devenir un enjeu de premier ordre pour rallier le monde ouvrier à la politique de Révolution nationale imaginée par le Maréchal Pétain et son désormais ministre du Travail, René Belin[3].

En Bretagne, sans doute plus que dans de nombreuses autres régions françaises, l'empreinte de l'Occupation allait être profonde. Péninsule éminemment stratégique, « pierre angulaire de la garde atlantique de l'Allemagne », comparable « à la côte norvégienne par son aptitude à servir de base pour la guerre sur mer » [4], Brest et son pôle militaire furent « naturellement » un des objectifs premiers des armées d'occupation[5]. Elles reprirent à leur compte les installations de l'arsenal – de la nouvelle DIN créée par Vichy – qu'elles aménagèrent et développèrent. La rade devint alors une base pour les bâtiments allemands et en conséquence, une des cibles privilégiées du *Bomber Command* britannique[6]. Au cours de cette période, entre pénuries, bombardements et répression, le conflit allait fortement éprouver la ville et ses habitants mais également l'établissement de la Penfeld et ses ouvriers qui payèrent largement leur tribut à ces années « noires »[7].

[3] Il est intéressant de prendre connaissance de l'opinion partisane du premier concerné lui-même, dans René BELIN, « La CGT au pouvoir », *Histoire pour tous*, n°25, 1981, p. 20-32.

[4] *Die Bretagne als Eckpfeiler des deutschen Wacht am Atlanti*, Rapport de Werner Best, juillet 1940. Cité dans Henri FREVILLE, *Archives secrètes de Bretagne, 1940 – 1944*, Rennes, Ouest-France, 2008, p. 46 et 49.

[5] Sur l'ensemble des aspects liés à la Marine militaire au cours de l'Occupation, nous nous référerons aux travaux de Lars HELLWINKEL, et notamment à sa thèse, *Brest, base navale de la Kriegsmarine (1940-1944), organisation, développement et fin d'une base navale allemande dans la France occupée*, sous la direction de Michael SALEWSKI et Christian BOUGEARD, UBO/Université de Kiel, 2006. Publiée sous le titre *Der deutsche Kriegsmarinestützpunkt Brest*.

[6] Il n'est qu'à rappeler l'épopée du *Scharnhorst*, du *Gneisenau* et du *Prinz Eugen* en février 1942. Pour ce qui concerne l'action de l'aviation alliée, voir Jean-Yves BESSELIEVRE, *Les bombardements à Brest (1940-1944)*, DEA, UBO, 1998 ou encore Roger HUGUEN, *La Bretagne dans la Bataille de l'Atlantique*, Spézet, Coop Breizh, réédition 2011. Voir également Yvon TRANVOUEZ, « Mythes et réalités du vieux Brest (1914-1944) », dans Marie-Thérèse CLOITRE-QUERE (Dir.), *Histoire de Brest*, Brest, CRBC, 2000, p. 228-268 et notamment le planisphère représentant les impacts de bombes qui touchèrent la ville entre le 20 septembre 1940 et le 11 février 1942, p. 232-233.

[7] Sur la question de la vie quotidienne à Brest pendant l'Occupation, voir notamment André KERVELLA, *Brest rebelle : chronique de la guerre 1935-1945*, Morlaix, Skol Vreizh, 1998 ; François PERON, *Brest sous l'Occupation*, Rennes, éd. Ouest-France, 1981 ; Jean FOUCHER, Georges-Michel THOMAS, *La vie à Brest, 1848 – 1948*, T. II, Brest, éd. de la Cité, 1976, et, pour une approche plus synthétique, Yvon TRANVOUEZ, « Mythes et réalités… », *op. cit.*

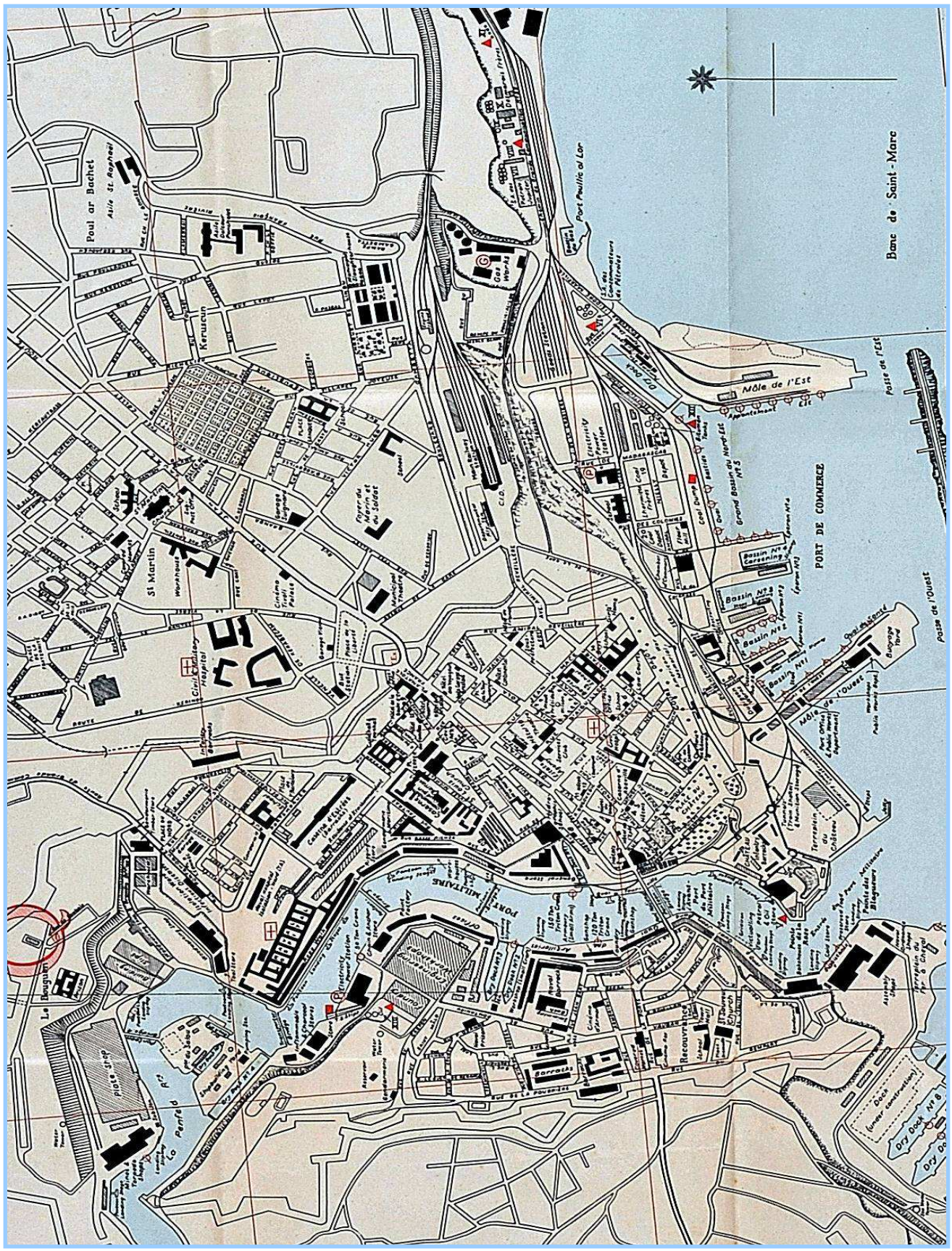

Carte N°6 – Carte anglaise de 1944 (RAF) – En noir : les objectifs à atteindre (casernes, réservoirs) ou à éviter (écoles, hôpitaux) – A.D. Finistère 200 W 86

A) Le monde ouvrier brestois entre « ordre nouveau » et Révolution nationale

Quand les colonnes allemandes pénétrèrent dans Brest « ville ouverte », le 19 juin 1940 au soir, l'arsenal avait déjà été évacué[8]. Dans la confusion politique et militaire indescriptible qui s'était installée dans le pays depuis la débâcle, le port brestois avait été déserté dès le 18 par toute l'armada qui y mouillait. Mais avant d'appareiller à destination de l'Angleterre ou de l'Afrique du Nord, des soldats du génie épaulés par des forces spéciales anglaises avaient pris en charge de rendre l'établissement inopérant. Les installations avaient été minées (portes de bassins), les parcs à mazout incendiés, les navires qui n'étaient pas en ordre de marche sabordés[9].

a) Juin 1940 : l'arsenal aux mains des Allemands

Dès juin 1940, quatre établissements finistériens particulièrement sensibles et stratégiques furent immédiatement classés *Rüstungsbetriebe*[10] ou *R-Betriebe* par l'état-major allemand, c'est-à-dire placés directement sous le contrôle total de l'occupant : l'arsenal et sa pyrotechnie, les poudreries de Pont-de-Buis et du Moulin-Blanc ainsi que les ateliers de réparation de navires Dubigeon à Brest. Les deux manufactures de la Guerre furent immédiatement fermées par les forces d'occupation tandis que l'arsenal et les chantiers Dubigeon étaient étroitement surveillés par l'inspection des armements « B » de Brest[11]. Très rapidement, ce furent les officiers de la Marine allemande chargés de l'Occupation de la côte qui prirent en charge l'administration de l'arsenal, saisirent l'ensemble du matériel[12] et s'attelèrent à en faire une base pour la *Kriegsmarine*, notamment en matière de guerre sous-marine. L'état-major allemand maintint à leur poste les anciens responsables français de l'établissement, le contre-amiral Jean-Baptiste Le Normand, préfet maritime nommé le 1er mars 1940, et l'ingénieur du Génie maritime Villeplet à la tête de l'arsenal. Ces militaires demeuraient cependant sous contrôle sévère des autorités d'occupation et n'avaient, en définitive qu'un pouvoir symbolique et, éventuellement, un rôle de médiateur[13]. Chaque atelier, chaque chantier possédait « son Allemand », un spécialiste qui faisait également office de surveillant, de même qu'éventuellement des ouvriers militaires de la *Kriegsmarine*. Leur première tâche fut de remettre en état les installations portuaires et celle-ci allait être menée à bien au cours de l'été 1940, grâce à l'implication des travailleurs français de l'arsenal.

---

[8] Lars HELLWINKEL, *thèse citée.*

[9] Notamment le *Pasteur* et trois autres sous-marins neufs, à peine achevés : *Achille, Agosta* et *Ouessant*. Albert VULLIEZ, *Brest au combat*, Editions La Découvrance, Bouhet, 2004.

[10] Littéralement « entreprises d'armement ».

[11] Très rapidement, la surveillance des deux établissements fut confiée à l'annexe de Vannes puis fin 1941/début 1942, au *Rüstungskommando* (détachement des armements) de Nantes dépendant directement du *Reichminister für Bewaffnung und Munition* (ministre des Armements et Munitions) de Berlin.

[12] En novembre 1941, par exemple, l'entreprise Schneider du Creusot demandait des indemnités pour la saisie de tôles de blindage et éléments de chars qui étaient entreposés à l'arsenal.

[13] Lars HELLWINKEL, « Les arsenaux de la marine française sous l'Occupation » dans Christian CHEVANDIER, Jean-Claude DAUMAS, *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, actes du Ve colloque du GDR du CNRS "Les entreprises françaises sous l'Occupation", Presses Universitaires de Franche-Comté, 2007, p. 257 – 272. Selon A. Vulliez, le commandement allemand décida de conserver Le Normand à la tête de l'arsenal et de le laisser choisir ses seconds. Albert VULLIEZ, *op. cit.* Exemples de la subordination de la Marine française aux autorités allemandes, Le Normand devait demander l'autorisation de téléphoner en dehors du réseau urbain brestois ; aux portes de l'établissement, les gendarmes maritimes étaient doublés par des sentinelles allemandes ; les clés des ateliers étaient maintenant déposées, chaque soir, aux postes de surveillance allemands et non plus auprès des services français.

Cependant, les projets de l'administration allemande ne nécessitaient pas la présence dans l'établissement des quantités de travailleurs arrivés courant 1939. Du jour au lendemain, entre le 3 et le 14 juillet 1940, 7 000 ouvriers et ouvrières temporaires se retrouvèrent expulsés de l'arsenal[14]. Initialement, il fut prévu de leur attribuer une indemnité de licenciement correspondant au salaire de 48 heures de travail. Cependant, dès la fin du mois de juillet, cette prime fut revue à la hausse, établie à 160 heures auxquelles s'ajoutait une indemnité de charges de famille de un mois pour les salariés embauchés avant le 2 mai 1940, ou 80 heures de travail et 15 jours d'indemnités de charges de familles pour le personnel recruté après cette date[15]. D'autre part, tous les salariés ayant été nommés chefs d'équipe à la date du 2 septembre 1939 se virent retirer cette promotion et durent réintégrer les rangs ouvriers le 11 août 1940.

Nombre des personnels congédiés, eu égard à leurs origines rurales particulièrement récentes, optèrent immédiatement pour un retour aux travaux des champs[16], ce « retour à la terre » que Vichy, en la personne du préfet du Finistère, appelait de tous ses vœux dès fin juillet 1940[17]. *La Dépêche de Brest*, dans des descriptions souvent bucoliques de la campagne brestoise, ne manquait pas de vanter les mérites du travail à la ferme où les salaires, bien qu'inferieurs à ceux de la ville, étaient largement compensés par le bon air et la nourriture saine et abondante[18]. Pour éviter l'accumulation d'une population indigente dans les murs de la ville, ce retour vers les travaux ruraux – agriculture, artisanat ou petit commerce – était fortement encouragé par les autorités municipales et maritimes françaises ou plutôt ce qu'il en restait encore à ce moment. Le reclassement des personnels licenciés fut ainsi envisagé et chaque ouvrier ou ouvrière concerné reçut un questionnaire destiné à lui indiquer les meilleures solutions pour retrouver un emploi dans un laps de temps relativement court. Un questionnaire dans lequel, par delà les traditionnels renseignements concernant l'état-civil, l'accent était porté sur le retour à la terre : « Où souhaiteriez-vous travailler **en dehors** de Brest ? » ; « Accepteriez-vous de travailler dans l'agriculture ? » ; « Avez-vous des parents exploitant une ferme, un commerce, une industrie **en dehors** de Brest ? ». Ce « bilan de compétences » – avant l'heure – était pour le moins orienté.

Cette vague de congédiements venait aggraver une situation de l'emploi – ou plutôt de l'inemploi – qui devenait alors inquiétante à Brest et dans le Finistère[19]. Au cours de l'exode de

[14] Le 3 juillet, ce furent les femmes et les manœuvres (mobilisés, requis, engagés civils) qui furent remerciés au nombre d'environ 4 000, uniquement pour la Pyrotechnie de Saint-Nicolas (2 500 femmes et 1 500 hommes). Puis, le 14, ce fut au tour de l'ensemble du personnel temporaire des constructions et de l'artillerie navale d'être congédié, soit environ 3 000 individus. Fin juillet, uniquement pour l'agglomération brestoise, le préfet du Finistère estimait le nombre de cette main-d'œuvre licenciée à 8 000 éléments environ, provenant majoritairement de l'arsenal, de la Pyrotechnie et de la poudrerie du Moulin-Blanc, mais également d'entreprises sous-traitantes travaillant pour la Défense nationale. Seuls les permanents et les auxiliaires furent conservés, ces derniers dans l'attente qu'une décision ne fût prise quant à leur avenir dans l'établissement.

[15] Mesure qui ne touchait que les travailleurs civils. Les ouvriers militaires et affectés spéciaux en étaient exclus.

[16] En cas de mobilisation, 2 300 agriculteurs devaient rejoindre les usines d'armement du département. Au 15 janvier 1940, 1700 avaient déjà été affectés à Saint-Nicolas et 800 autres étaient en instance d'appel.

[17] Le 29 mars 1941, une douzaine d'ouvriers de l'arsenal défilèrent dans les rues brestoises pour accompagner un collègue à la retraite. Ils arboraient un râteau, une pelle, une pioche et une inscription « Retour à la terre ».

[18] *La Dépêche de Brest*, 14 et 15 juillet 1940.

[19] Comme dans l'ensemble de la France qui comptait alors plus d'un million de chômeurs. Christian BOUGEARD, « Les prélèvements de main-d'œuvre en Bretagne et leur intérêt stratégique », *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, janvier 1985, N°137, p. 37. Sur cette question, nous pouvons également nous référer à une mise au point plus récente du même auteur, « Les chantiers allemands du Mur de l'Atlantique », dans Bernard GARNIER, Jean QUELLIEN et Françoise PASSERA, La main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich, Caen, CRHQ, 2003, p. 185-204.

mai et juin, la région avait déjà connu une hausse du chômage inhérente à l'afflux des réfugiés issus des zones de combats[20]. D'autre part, les démobilisés rentraient progressivement et ils ne retrouvaient pas tous leur poste antérieur dans des entreprises souvent désorganisées qui, pour certaines, avaient même été contraintes à fermer leurs portes, au moins provisoirement[21].

Cependant, au cours de l'hiver 1940/1941, l'évolution du marché de l'emploi allait globalement marquer une embellie.

b) Des chantiers colossaux

Si tous ne retournèrent pas, loin s'en faut, à la terre, certains furent réintégrés dès l'automne 1940 dans leur ancienne entreprise en raison d'une relance sensible de l'activité. Ce fut par exemple le cas des restaurants coopératifs de l'arsenal qui avaient été dans l'obligation de diminuer massivement leur activité en raison des congédiements soudains de juillet 1940. Les travaux de relèvement des infrastructures militaires avaient contraint les Allemands à procéder à des réembauchages. Limités dans un premier temps, ceux-ci devaient s'accélérer à mesure que les projets d'aménagement de la base sous-marine des Quatre-Pompes à Laninon allaient prendre corps. Les poudreries, que l'occupant avait récupérées pour son propre compte, réembauchèrent également partiellement[22], sans parvenir néanmoins à résorber totalement l'inemploi dans le département. Mais ces premières opérations eurent pour effet d'enrayer sensiblement l'accélération continue de la croissance du nombre de chômeurs[23].

1. Les chantiers allemands résorbent le chômage…

Cette évolution favorable en termes d'emploi allait être confirmée grâce à un certain nombre de mesures adoptées par l'occupant, notamment dans le domaine du renforcement de la puissance militaire du Reich sur les côtes bretonnes. Un nombre considérable de chantiers allait être mis en œuvre, soit directement par l'armée allemande (*Luftwaffe, Kriegsmarine, Wehrmacht*), ou l'Organisation Todt (OT), *Einsatzstab West, Nordernoberleitung*[24], soit par l'intermédiaire de marchés avec des entreprises concessionnaires, allemandes (Bergtcamp, Gutehoffnungshütte, Boersch)[25] ou françaises (LTP, S^{té} Dumes, Bollard E. Cloatre, UEB, Sainrapt et Brice, Raff, Panetta, Pouillon)[26]. Toute cette main-d'œuvre allait venir se rajouter à celle qui travaillait déjà plus ou moins directement pour le compte des forces d'occupation à l'hiver 1940/1941 : les 7 500

[20] Jacqueline SAINCLIVIER avance le chiffre de 750 000 réfugiés pour l'ensemble d'une région Bretagne de 2,5 millions d'habitants (soit une augmentation de 30%). Pour ce qui concerne globalement la question des réfugiés à cette période, voir Jacqueline SAINCLIVIER, *La Bretagne dans la guerre – 1939-1945*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1994.
[21] Jacqueline SAINCLIVIER, *La Bretagne dans la guerre…, op. cit.*, p. 58-59.
[22] Début 1941, la poudrerie du Moulin-Blanc comptait encore 243 chômeurs masculins tandis que celle de Pont-de-Buis en dénombrait 402 (230 hommes et 172 femmes). L'indemnité perçue par les chômeurs brestois inscrits à l'office de placement correspondait, en décembre 1940, à 10 fr. par jour (soit une heure de salaire d'un chef d'équipe de l'arsenal mais une journée d'un manœuvre agricole) auxquels s'ajoutaient des compléments pour la famille : épouse : 5 fr. / jour ; enfants + de 14 ans : 5 fr. / jour ; enfants - de 14 ans et ascendants à charge : 3 fr./ jour.
[23] En décembre 1940, il ne restait plus que 102 hommes et 466 femmes inscrits à l'office de placement de Brest.
[24] Section « côte occidentale », direction générale Nord. L'état-major Ouest de l'OT constitua deux directions générales des constructions (*Oberlauleitungen*), à Brest : *Nordernoberlauleitung* et à Quimperlé : *Südenoberleitung*.
[25] En août 1941, la direction nord de l'OT à Brest avait engagé 27 firmes allemandes.
[26] Immédiatement après l'Armistice, devant la désorganisation complète de l'économie et l'accroissement du nombre des chômeurs, Vichy décida d'autoriser les entreprises françaises à accepter des contrats avec les Allemands.

Français (5 000 à Brest et 2 500 dans le reste du Finistère) employés dans les *R-Betriebe*, dont l'arsenal, et les 8 000 autres qui, dans l'ensemble du département, y consacraient au moins 80% de leur activité[27]. Toutes les entreprises de bâtiment étaient concernées, de même que 85% des industries des métaux, 75% de celles du bois et du commerce de l'alimentation.

La réalisation des défenses de l'arsenal de Brest[28], des bases sous-marines des Quatre Pompes à Laninon[29] et de Saint-Nazaire, le renforcement de celle de Lorient, l'extension des aérodromes de la côte nord pour la *Luftwaffe*[30] et, à partir de 1942, la construction du mur de l'Atlantique *(Atlantikwall)*[31] réclamant toujours plus de bras, les autorités allemandes importèrent des travailleurs des autres régions françaises[32] et même de Belgique et d'Italie.

Profession	Janvier 1941	Juillet 1941	Septembre 1941
Domestiques, femmes de ménage	500	700	800
Ouvriers du bâtiment français	500	3 000	7 000
Ouvriers du bâtiment étrangers	1 200	1 200	1 200
Chauffeurs poids lourds	100	100	100
TOTAL	2 300	5 000	9 100

Tableau N°18 – Main-d'œuvre recrutée directement dans le Finistère par l'armée allemande et l'OT.
Évolution sur l'année 1941 (d'après A.D. Finistère 200 W 310).

À l'automne 1941, le chômage était quasiment résorbé dans le département[33], mais au prix du pillage de l'économie française (matières premières et main-d'œuvre) par le Reich.

2. …Mais désorganisent le marché du travail…

Cependant, tant que les autorités allemandes eurent recours aux travailleurs exogènes ou ne recrutèrent localement que les individus laissés sans emploi, la situation demeura relativement stable mais dès les premiers mois de 1941, alors que le chômage était devenu résiduel et que certaines spécialités venaient même à faire défaut (cimentiers, maçons, menuisiers, charpentiers, mineurs, boiseurs, peintres, plâtriers), le recrutement en faveur de l'OT se réalisa souvent au détriment des entreprises travaillant exclusivement pour l'économie nationale. Encouragés par Vichy[34], les débauchages s'accélérèrent[35], entraînant une course effrénée en matière de surenchère

[27] Ce chiffre augmenta encore à partir de 1942. Par exemple, en février : 10 800 dans le Finistère dont 5 000 à Brest.
[28] Et plus globalement du goulet et de la rade. Voir le chapitre « La forteresse de Brest » dans Patrick ANDERSEN BÖ, *Le Mur de l'Atlantique en Bretagne*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2011, p. 80-105
[29] Commencée en janvier/février 1941. Patrick ANDERSEN BÖ, *ibid.*, p. 95-99.
[30] Dans la perspective de la bataille d'Angleterre. Christian BOUGEARD, « Les prélèvements… », *op. cit.*, p. 37-38.
[31] Sur les réalisations de l'OT en Bretagne (chantiers, organisation, techniques), voir P. ANDERSEN BÖ, *op. cit.*
[32] Notamment de Paris et du Havre. Les ouvriers français travaillant pour l'OT pouvaient prétendre à une « indemnité de séparation » (16 à 34 fr./jour). Cette « importation » de main-d'œuvre étrangère à la région ne devait pas se passer sans accrochage avec les travailleurs locaux. Le 28 juin 1943, le commandant de la compagnie de gendarmerie du Finistère Vincensini évoquait une situation tendue : « D'autres incidents ont été provoqués par des jeunes gens de 16 à 23 ans. Français mais étrangers à la région, enrôlés dans l'organisation Todt, qui les a dotés de l'uniforme habituel. Ces jeunes ouvriers ont la prétention de commander les ouvriers de l'arsenal de Brest […] La population leur a fait mauvais accueil et des horions ont été échangés. Les Todt ont tiré à blanc sur un train d'ouvriers ». AD Finistère 200 W 29.
[33] Situation générale dans la région : « dès le printemps 1941, la Bretagne passe d'une situation de chômage à une situation de pénurie de main-d'œuvre ». Jacqueline SAINCLIVIER, *La Bretagne dans la guerre…*, *ibid.*, p. 58.
[34] Par arrêté du 19 août 1942, Vichy accordait officiellement la priorité en matière de recrutement aux entreprises travaillant pour l'OT. Avant cette décision, au 30 juin 1942, l'effectif des travailleurs civils départementaux employés sur les chantiers allemands était de 17 806 : 5 700 à la Luftwaffe, 7 500 à la Kriegsmarine et 4 600 sur les chantiers de

salariale entre les sociétés travaillant pour les forces d'occupation et les autres qui ne pouvaient suivre le rythme imposé[36] , d'autant que celles-ci devaient être gravement pénalisées par les pénuries de carburants, de matières premières, ultérieurement d'électricité[37].

L'OT enleva également des bras à l'agriculture, au point de remettre en question, chaque année de manière plus aiguë, le problème des récoltes et de l'approvisionnement de Brest[38].

Pour remédier à cette escalade et introduire plus de régularité en matière de rémunérations, le Commandement militaire allemand en France publia, le 5 mai 1941, une circulaire[39] instaurant une commission départementale des salaires, adjointe à la circonscription militaire et à la Feldkommandantur. Opérationnelle en juin, elle était théoriquement composée de l'inspecteur du travail, des représentants des employeurs et des salariés, ces derniers devant être choisis parmi les corporations autorisées. Dès sa création, la commission fit officiellement connaître les salaires locaux obligatoires[40]. Mais son action n'eut aucune influence et les firmes travaillant pour le compte de l'occupant continuèrent à recruter à des tarifs supérieurs.

L'arrêté régional du 27 février 1942[41] fixa néanmoins un salaire minimum vital. Pour les hommes de plus de 20 ans de l'agglomération brestoise et de sa région proche, celui-ci se montait à 1281,00 fr. par mois (soit 295,60 fr./semaine ou 7,40 fr./heure) [42]. Sur cette base, l'inspection du travail tenta de poursuivre son œuvre de réajustement des salaires. Mais ce fut peine perdue en raison de la surenchère réalisée par les entreprises travaillant pour les forces d'occupation et qui

---

la Wehrmacht. Sur cet effectif total, l'OT occupait alors 9 458 travailleurs. La circulaire ministérielle du 7 octobre obligea le Finistère à en fournir 2 000 supplémentaires.

[35] Malgré la loi du 23 mai 1941 qui octroyait une indemnité mensuelle de 156 fr. aux travailleurs des firmes occupées essentiellement à l'économie française Voir l'annexe N°32 sur le montant de l'allocation dans les divers secteurs.

[36] Les salaires pratiqués dans ces entreprises étaient stabilisés au 1er septembre 1939. Seule une décision ministérielle pouvait en provoquer la réévaluation.

[37] Les bombardements, parfois journaliers, de l'usine à gaz et des dépôts de combustibles du port de commerce participèrent grandement aux pénuries d'énergie. À partir de 1943, les attentats contre ces mêmes objectifs allaient compliquer la situation. En mars 1944, les entreprises travaillant pour l'Allemagne devaient se retrouver, elles aussi, dans l'obligation de fermer plusieurs jours par semaine. (*JO* du 11-3-44 - Lois relatives à la consommation d'électricité). Cependant, elles allaient rester privilégiées par rapport aux sociétés travaillant exclusivement pour l'économie française : Rüstung : consommation électrique interdite le samedi et le dimanche. S et V Betrieb : Interdiction 3 jours consécutifs par semaine incluant obligatoirement le dimanche. Autres établissements : 4 jours consécutifs. Le 27 avril 1944, un incendie d'origine criminelle devait se produire à Saint-Marc, à la société Jupiter (réquisitionnée entre la Marine allemande et l'OT). 250.000 litres de carburant brulèrent.

[38] Dans les Côtes-du-Nord, les populations de l'intérieur – du secteur de Guingamp notamment – étaient également attirées par les salaires proposés par les entreprises travaillant sur les chantiers de la *Luftwaffe* à Lannion.

[39] Circulaire Wi V11/771/41.

[40] Voir en annexe N°32, l'exemple des fonderies et des ateliers de mécanique et garages.

[41] Principe posé par les articles 54 et suivants de la Charte du Travail en octobre 1941. Cependant, même si c'était en théorie l'État qui fixait autoritairement les salaires depuis septembre 1939, depuis la prise de contrôle de l'administration française par les Allemands, ceux-ci agissaient à leur guise, également dans ce domaine : « En matière de salaires, c'est l'État qui décide […] Quand il y a des augmentations, elles sont décidées en accord avec les Allemands qui les autorisent ou non en fonction de leur propre intérêt économique ». Jean-Pierre LE CROM, « Comités d'organisation et comités sociaux ou l'introuvable interpénétration de l'Economique et du Social », consultable sur : http://halshs.archives-ouvertes.fr, p. 261. Voir également Arne RADTKE, « La politique salariale de Vichy », dans Denis PESCHANSKI et Jean-Louis ROBERT (Dir.), *Les ouvriers en France dans la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CRHMSS-IHTP, 1992, p. 265-276. Ainsi, une ordonnance de décembre 1942 décida arbitrairement de fixer le minimum horaire à 7,20 fr., c'est-à-dire 20 centimes inférieur au minimum vital.

[42] Par décision spéciale de Vichy, début août 1943, Brest fut surclassées en catégorie 3 (Villes de plus de 100 000 habitants) pour l'application de l'arrêté ministériel du 21 juin 1943 fixant les salaires dans la métallurgie. Le minimum vital pour les secteurs classés en 2e catégorie était de 1080 fr. et, pour la 3e catégorie, de 936 fr.

usaient d'avantages sociaux et de primes diverses pour contourner la législation et drainer ainsi une quantité toujours plus importante de main-d'œuvre[43].

Handicap supplémentaire pour les sociétés travaillant exclusivement pour l'économie française : le prix de vente des produits élaborés était souvent taxé, ce qui limitait les possibilités d'augmentations. Tant et si bien que fin 1941, bloqués au barème fixé au 1er septembre 1939, les salaires effectivement payés par les entreprises françaises ne correspondaient globalement qu'à la moitié de ceux accordés par les entreprises travaillant pour les forces d'occupation[44].

	BTP Brest Économie française		Organisation Todt		Entreprises travaillant pour l'Allemagne[45]
	Sept 1940	Mars 1942	Sept 1940	Mars 1942	Mars 1942
Spécialistes[46]	4,90 à 5,30	7,95	7,20	10,25	9,10 à 10,50
Manœuvres	3,80 à 4,30	7,10	6,30	9,30	9,00 à 10,00
Spécialisés Manœuvres	3,50 à 4,00	6,70	6,00	8,00	7,90 à 9,60
* Logement gratuit – 14 fr. par jour déduits pour la nourriture – Prime de bombardement en sus					

Tableau N°19 – Évolution des salaires moyens septembre 1940 – mars 1942 (d'après A.D. Finistère 190 W 15)

Néanmoins, à mesure que la main-d'œuvre volontaire atteignait ses limites – à partir de l'été et de l'automne 1942 notamment – les autorités allemandes procédèrent à des réquisitions de travailleurs[47] qui étaient généralement moins bien traités. L'inspecteur du travail relevait qu'au sein des entreprises françaises employées par l'OT une distinction était faite entre les deux catégories, au détriment des réquisitionnés dont le salaire était généralement fixé au minimum vital : 7,20 fr. de l'heure sans indemnité supplémentaire, c'est-à-dire nettement insuffisant pour vivre correctement. En outre, ils n'étaient rémunérés qu'en fonction des heures effectivement travaillées, si bien qu'en période de mauvais temps, les salaires étaient souvent dérisoires.

[43] « Dans certaines entreprises, les dépenses sociales par salarié, gérées par des commissions spécialisées des comités sociaux d'entreprise, peuvent représenter jusqu'à la moitié du salaire direct ». Jean-Pierre LE CROM, *Le Comité d'entreprise, une institution sociale instable*, dans *L'enfance des comités d'entreprise*, Actes du colloque des 22-23 mai 1996, Roubaix, consultable sur : http: // hal.archives-ouvertes.fr, octobre 2009, p. 4. Dans les Côtes-du-Nord, l'emploi sur les chantiers allemands – majoritairement à l'OT – fut multiplié par 4 entre mars 1941 (2 090) et juin 1944 (plus de 8 000). En Ille-et-Vilaine, ils étaient 15 000 dès décembre 1942 dans la région malouine et à ce même moment, selon Christian Bougeard et sans compter le Finistère, 35 200 travailleurs libres étaient employés directement sur les chantiers allemands (*Wehrmacht*, *Luftwaffe*, *Kriegsmarine* et OT). Christian BOUGEARD, « Les prélèvements de main-d'œuvre… », *op. cit.*, p. 37, 40-41, tableaux I et II. Avec les données parcellaires dont nous disposons pour le secteur de Brest, nous pouvons estimer ce nombre à 53 000 au moins pour les 4 départements bretons à cette période. En février 1944, les prélèvements effectués par les autorités d'occupation devaient atteindre 180 000 journées pour le Finistère, puis plus de 200 000 en mars. Jacqueline SAINCLIVIER, « Le poids de la guerre sur l'emploi et la vie des ouvriers en Bretagne (1938-1947) », dans Denis PESCHANSKI et Jean-Louis ROBERT (Dir.), *op. cit.*, p. 81-88.

[44] En septembre 1943, alors que la victoire du Reich semblait de plus en plus improbable, les employés des entreprises travaillant pour les autorités allemandes envisageaient l'avenir avec pessimisme. « Les ouvriers et ouvrières des entreprises de la région commencent à se demander si les hauts salaires dont ils bénéficient actuellement seront maintenus après le départ des troupes d'occupation, certains d'entre eux craignent de voir leur situation privilégiée être modifiée à brève échéance ». AD Finistère 200 W 47. Rapport des RG de Brest du 11 septembre 1943.

[45] Par exemple, l'entreprise française de Landerneau UEC payait 7,80 fr. aux manœuvres et 10,50 fr. aux pointeaux.

[46] Les ouvriers surqualifiés pouvaient recevoir un supplément de 1fr. par heure, en sus des spécialistes.

[47] Les communes rurales du secteur de Brest, voisines du littoral, fournissaient, dès juillet 1942, un contingent journalier de 6 483 hommes. Les autorités allemandes et l'OT, ralenties dans la construction du Mur de l'Atlantique, eurent également recours aux travailleurs forcés en provenance des pays de l'Europe de l'Est occupée. En juillet 1943, selon les sources de l'OT, ils étaient ainsi 260 000 en France. Christian BOUGEARD, « Les prélèvements de main-d'œuvre… », *op. cit.*, p. 38. Par la suite, fin 1943/début 1944, les Allemands procédèrent à des rafles.

À Brest, un des exemples les plus symptomatiques de la surenchère en matière d'avantages et de primes était incontestablement l'entreprise allemande Bergtcamp[48]. En février 1942, alors qu'elle recherchait 3 000 ouvriers de toutes catégories pour l'exécution de travaux à Brest, ses responsables proposèrent des salaires horaires alléchant de 8,00 fr. pour les manœuvres, 8,30 fr. à 9,30 fr. pour les ferrailleurs et spécialistes du béton, de 9,25 fr. à 10,25 fr. pour les ouvriers spécialisés. En outre, la firme attribuait une indemnité de déplacement de 24 fr. par jour pour les individus mariés (12 fr. pour les célibataires), le logement et la nourriture étaient assurés pour un montant modique de 12 fr. par jour. À cela s'ajoutaient des billets de trains gratuits pour ceux qui rentraient chez eux chaque jour, avantage que la firme Bergtcamp n'hésitait pas à cumuler avec la « prime de bombardement »[49]. Le 1er juin 1941, cette indemnité avait été instaurée en faveur de l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'État travaillant dans les zones soumises aux raids aériens. Cependant, depuis déjà deux mois – le 1er avril –, les personnels de l'arsenal chefs de famille pouvaient prétendre à l'octroi d'une allocation mensuelle de 300 fr. « pour service dans un port effectivement attaqué »[50].

Cette disposition fut immédiatement adoptée par les entreprises dont la situation financière le permettait, c'est-à-dire les firmes allemandes et celles travaillant pour le Reich dans le Finistère. Mais cette mesure, inique dans le sens où elle était discriminatoire devant un danger qui menaçait l'ensemble de la population[51], même si certains secteurs étaient particulièrement touchés – port de commerce (usine à gaz, parcs à charbon, docks) et arsenal –, ne manqua pas de soulever immédiatement les protestations des autres corporations.

Le 10 novembre 1941, soit sept à huit mois après l'arsenal[52], Vichy dut se résoudre à étendre cette disposition à l'ensemble des travailleurs de l'agglomération et des environs. L'indemnité était à la charge des chefs d'entreprises, si bien que l'État Français leur laissait le soin de l'appliquer ou non. Or, pour nombre d'entre eux, leur trésorerie ne pouvait affronter une telle

[48] Voir un appel d'offre de l'entreprise Bergtcamp pour le recrutement de personnel en vue de la construction de la base sous-marine en annexe N°33.

[49] Prime exceptionnelle et temporaire accordée dans le but d'indemniser les salariés exposés d'une façon permanente aux bombardements. Or, nombre d'ouvriers recrutés par Bergtcamp résidaient dans des bourgs ruraux qui n'appartenaient pas à la liste des localités figurant sur l'arrêté du 12 mai 1941 : Brest, Lambézellec, Saint-Marc, Saint-Pierre, Le Relecq, Guipavas, Camaret, Crozon, Lanvéoc, Roscanvel, Plougastel, la Forest-Landerneau. Cette prime était fixée à 8,00 fr. par jour pour un célibataire, 10. fr. pour un ouvrier marié sans enfant et 15 fr. avec enfants.

[50] Parallèlement, alors que la population « non indispensable » avait été évacuée de la ville, un avis du maire en date du 25 avril annonçait l'interdiction faite à tous les employés des services dirigés par l'occupant, de quitter leur travail : « Tous les ouvriers qui travaillent pour le compte d'organismes de l'armée allemande, particulièrement ceux occupés à l'arsenal, aux bassins de carénage, etc., soit qu'ils aient été embauchés directement par un organisme des autorités allemandes, soit qu'ils travaillent chez un entrepreneur exécutant des travaux pour la Marine ou l'armée allemande, ne peuvent quitter leur lieu de travail que sur autorisation expresse des organismes intéressés […] Tous les ouvriers qui abandonnent leur lieu de travail sans permission régulière, seront reconduits à leur chantier par la gendarmerie française ». Cette disposition fut annoncée dès février par la Kommandantur de Brest. AD Finistère 200 W 204. En Janvier/ Février 1943, alors qu'une nouvelle évacuation fut ordonnée, les Allemands firent savoir qu'en aucun cas les ouvriers travaillant directement ou indirectement pour leurs services ne quitteraient la ville sans s'exposer à de lourdes sanctions. 22 000 travailleurs (dont 6 000 à l'arsenal) furent ainsi contraints de demeurer sur place malgré le danger.

[51] Les communes et collectivités avaient en charge l'indemnisation des personnels communaux et territoriaux.

[52] Les bombardements de la RAF ciblèrent à diverses reprises l'arsenal, fort heureusement principalement de nuit, ce qui n'entraina généralement que des dégâts matériels. Néanmoins, des largages diurnes tuèrent et blessèrent à plusieurs reprises : deux morts (J. Bas, ouvrier et F. Kermarrec, ingénieur aux Travaux maritimes) et cinq blessés le 7 novembre 1942 ; six morts (G. Castel, P. Urcun, J. Sinou, C. Roche, L. Pello et A. Le Bretton) le 3 avril 1943, pour ne citer que ces deux exemples. Mais ce fut celui du 24 juillet 1941 – deux heures de pilonnage en pleine journée – qui fut sans doute le plus meurtrier pour l'ensemble de la ville. Jean-Yves BESSELIEVRE, *op. cit.*

dépense supplémentaire. L'arrêté du 9 janvier 1942 rendit cette mesure obligatoire, avec effet rétroactif au 1er janvier. L'État prévoyait toutefois de ne pas trop handicaper ces sociétés déjà dans la difficulté en leur remboursant 80% du débours. Cependant, en raison du calme relatif qui s'installa du point de vue des raids aériens après février 1942, le secrétaire d'État au Travail annonça que l'indemnité serait provisoirement suspendue à compter du 1er juin, entraînant un vif mécontentement dans les communes concernées. D'autant que l'abrogation de la prime ne touchait pas les fonctionnaires. Tant et si bien qu'à l'arsenal, commis et agents techniques continuèrent de la percevoir tandis que les ouvriers ne purent plus y prétendre. L'Intendance maritime continua pourtant, après le 1er juin, à verser cette indemnité à l'ensemble de ses personnels. La *Marinestandortverwaltung*[53] de Brest en vint à dénoncer ce dysfonctionnement au mois d'août 1942. Dès ce moment, la prime dite de bombardement cessa d'être allouée aux ouvriers qui en avaient bénéficié plus précocement que ceux de la ville et avaient continué de le faire plusieurs mois après sa suppression officielle.

3. …et celui des denrées

La surenchère continuelle pratiquée par certaines sociétés participa grandement à l'augmentation sensible du coût de la vie, leurs personnels pouvant acheter au prix fort et au marché noir des denrées qui se raréfiaient continuellement. Avant même l'arrivée des Allemands à Brest, les restrictions avaient fait leur apparition. Les pénuries ou, pour le moins, les difficultés d'approvisionnement allaient frapper la cité du Ponant au cours des années d'occupation[54].

Dès la mi-juillet 1940, les cartes d'alimentation furent mises en vigueur[55] et des mesures de restriction apparurent : fermetures des boucheries, charcuteries et pâtisseries plusieurs jours par semaine, vente de boissons alcoolisées interdite les mardis, jeudis et samedis, etc.

Au fil des mois, parfois des semaines, le ravitaillement de la ville se fit plus délicat et, malgré les taxations, les prix des denrées – notamment la viande – s'enflammèrent sous les effets de la spéculation. Pour certains produits, l'habillement notamment, l'augmentation fut fulgurante. La fin de l'année 1941, point de départ des véritables problèmes d'approvisionnement et d'acheminement, fut tout particulièrement difficile pour la population, notamment pour son groupe ouvrier : pénurie quasi-totale de beurre[56], de graisse, de viande et de cidre ; diminution des rations de pain et plus généralement de l'ensemble des denrées ; difficultés de plus en plus récurrentes à trouver du poisson ou encore du vin . Malgré l'imposition de l'agriculture, les stocks s'épuisaient, et, à compter de l'année 1942, une véritable « crise du pain » allait s'installer durablement dans la ville, jusqu'à motiver, au printemps, les premiers mouvements de mécontentement de la part du Comité féminin brestois, « piloté » dans l'ombre par le Parti communiste clandestin[57].

---

[53] Administration locale de la Marine allemande.

[54] Sur la question des pénuries, du rationnement et du ravitaillement en Bretagne entre 1940 et 1944, voir Jacqueline SAINCLIVIER, *La Bretagne dans la guerre…, op. cit.*, p. 94-108.

[55] Elles étaient déjà en prévision depuis le mois de mars. Lors du recensement organisé à cet effet le 3 avril, 61 474 habitants furent comptabilisés à Brest, 22 476 à Lambézellec, 8 197 à Saint-Marc et 18 032 à Saint-Pierre.

[56] Le ravitaillement était tout à fait irrégulier. Par exemple, de fin août à mi-octobre 1943, pas un gramme de beurre ne parvint à Brest. Au même moment, trois semaines sans viande à Landerneau. Dans la semaine du 7 au 14 août, la ration de viande était tombée à 50 grammes par personne à Brest (ration normale : 90 grammes avec os).

[57] Le 28 avril, le comité mené par Marie Miry, épouse d'Ernest, appela à manifester devant la mairie de Brest pour du pain, des pommes de terre et du charbon. L'année suivante, le 27 mai à Daoulas, une manifestation identique fut

Des soupes populaires furent installées en divers endroits de la ville et notamment au restaurant d'entraide[58] ou restaurant de l'ADP (auxiliaires de la défense passive) qui avait repris, dès le début de l'Occupation, les locaux de l'ancien restaurant municipal, à l'angle des rues du Château et Jean Macé. Début 1943, cet établissement servait 3 000 repas chaque midi au prix de 10 fr et son activité ne devait que s'accroître à mesure que les pénuries allaient toucher Brest.

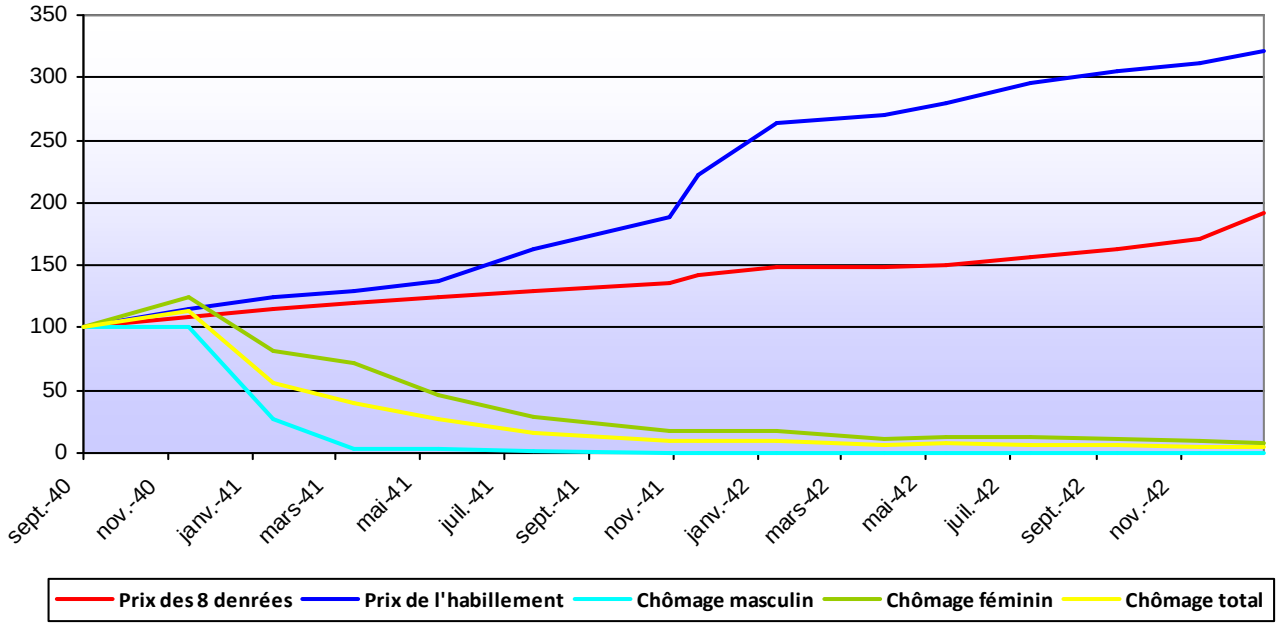

Graphique N°15 – Évolutions comparées du chômage et des prix moyens en Finistère
Septembre 1940 – Décembre 1942 (Indice 100 en septembre 1939) (d'après A.D. Finistère 200 W 2 661, 710 et 712)

c) Belin à la reconquête du prolétariat

Le ministre du Travail de l'État français René Belin[59] multiplia, dès l'été 1940, les tentatives pour reprendre en main les syndicats et notamment la CGT[60]. Celles-ci n'aboutirent à aucun résultat, si ce ne fut celui d'accroître la confusion en divisant les confédérés entre

organisée contre la non délivrance de la ration de beurre du mois. Elle fut suivie d'une autre, quelques jours plus tard au Relecq-Kerhuon quand 200 à 300 femmes défilèrent pour réclamer du pain et des vêtements pour leurs enfants. La Bretagne (notamment le Finistère et le Morbihan) fut un des principaux foyers de ces manifestations de ménagères entre l'hiver 1941 et l'automne 1942. Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations de rue en France : 1918-1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 460, carte 2. Voir des photographies des papillons en annexe N°34.

[58] Il était géré, tout comme le restaurant des fonctionnaires et le foyer féminin ADP, par Pierre Brannelec, négociant en vins, ancien président de la section du Parti social français devenu Progrès social français, rédacteur en chef de l'organe régional du PSF *La Volonté Bretonne* d'octobre 1936 à mai 1940 (Christian BOUGEARD, *Les forces politiques en Bretagne notables, élus et militants, 1914-1946*, PUR, 2011, p. 195). Notons que de La Rocque était parrain du 5e enfant de Brannelec. Comme de nombreux Français, celui-ci eut une attitude ambiguë au cours de l'Occupation. Collaborateur pour beaucoup, y compris les autorités françaises et allemandes, cette situation lui procura l'occasion d'intercéder à diverses reprises en faveur d'individus incarcérés, notamment des communistes retenus dans les camps d'internement préventifs. Le 7 juin 1944, il fut arrêté par les Allemands, pour motif inconnu et immédiatement libéré « sur intervention d'une haute personnalité de Vichy ». Les RG au sous-préfet le 8 juin 1944. AD Finistère 200 W 79.

[59] Ministre du Travail (14 juillet 1940-18 avril 1942). Ministre de la Production industrielle (février-juillet 1941).

[60] En ce qui concerne le syndicalisme sous Vichy, voir notamment Jean-Pierre LE CROM, *Syndicats nous voilà ! Vichy et le corporatisme*, Paris, éd. de l'atelier, 1995 ; Jean-Louis ROBERT (Dir.), « Syndicalismes sous Vichy », *Le Mouvement Social*, n°158, 1992 et Stéphane COURTOIS, « Les communistes et l'action syndicale », dans Jean-Pierre RIOUX *et all.* (Dir.), *Les communistes français de Munich…*, *op. cit.*, p. 85-97.

« bélinistes » favorables à la Révolution nationale (Dumoulin, Froideval et globalement la tendance « Syndicats ») et « antibélinistes » (Jouhaux, Lacoste et les modérés)[61], hostiles à la politique de collaboration menée par Vichy. La dissolution de l'ensemble des confédérations syndicales ouvrières et patronales par le décret du 9 novembre 1940, signée de ce même Belin, n'arrangea en rien le climat général mais ne changea rien non plus à la situation brestoise, tant la CGT y était devenue transparente depuis le début de l'année. Ni le maintien des UD, ni celui, à titre révocable et sous conditions strictes de ne s'occuper que de questions professionnelles, des Fédérations de travailleurs de la Marine et de leurs filiales[62], ne parvint à relancer durablement – au regard de l'ensemble des sources dont nous disposons – l'activité syndicale officielle à l'arsenal.

1. La représentation ouvrière à l'arsenal : un rôle limité mais nécessaire

Avant même la dissolution des confédérations, Belin avait prévu, par la loi du 16 août 1940, de restructurer en profondeur le fonctionnement de la production industrielle. Il institua à cet effet les comités provisoires d'organisation[63], principalement destinés à conduire la politique économique de ce secteur dans l'attente de la mise en place d'une instance professionnelle définitive. À l'arsenal qui dépendait totalement de l'occupant, cette mesure passa inaperçue. D'un point de vue organisationnel, les personnels se regroupèrent en associations provisoires, au nombre de trois, en fonction des statuts : « l'association provisoire des ouvriers », « l'association provisoire des agents techniques » et « l'association provisoire des agents administratifs et commis »[64].

Les représentants ouvriers, désignés par le directeur des Industries navales à partir d'une liste de délégués élus par les ateliers, étaient, d'une part, Michel Floch, des forges, ancien leader incontesté de la CFTC finistérienne, conseiller municipal de Saint-Pierre, et, d'autre part, François (Yves) Rannou, ouvrier aux écritures, ancien confédéré aux sympathies communistes.

Comme avant guerre, le principal sujet de revendications demeurait les salaires qui n'avaient pas été réévalués depuis le 1er septembre 1939 malgré la situation économique difficile. Même les ouvriers de l'arsenal se retrouvaient maintenant – en apparence tout au moins – « défavorisés » par rapport à leurs homologues employés dans les sociétés privées travaillant pour l'occupant. Mais comme le signalait l'inspecteur du travail en janvier 1943, au salaire de base de l'OT et des entreprises *Rüstung* « s'ajoutaient des indemnités multiples et mal connues »[65].

Les ouvriers de la Penfeld durent attendre le congrès des travailleurs de la Marine[66], en octobre 1943 à Paris, pour se voir accorder une amélioration salariale applicable au 1er janvier 1944. Si celle-ci sembla donner globalement satisfaction, elle ne put cependant qu'entrainer des mouvements de grogne de la part des basses catégories. L'échelonnement selon les

[61] Ces divisions n'empêchèrent cependant pas les deux principales tendances de modifier les statuts de la CGT en faisant disparaître les chapitres ayant trait à la lutte des classes et à la disparition du patronat et du salariat, au cours du Congrès confédéral qui se tint à Toulouse le 20 juillet 1940. Jean-Pierre LE CROM, « Syndicalisme et Résistance » dans Laurent DOUZOU, Robert FRANCK, Denis PESCHANSKI et Dominique VEILLON (Dir.), *La Résistance et les Français : villes, centres et logiques de décision*, Paris, IHTP, 1995, p. 398.

[62] Fédération nationale des travailleurs de l'État (CGT) et Fédération française des syndicats et établissements de la Marine (CFTC). Autorisation du 30 janvier 1941 (V pol. 256/06) du commandant militaire en France.

[63] Jean-Pierre LE CROM, « Comités d'organisation… », *op. cit.*, p. 253-261.

[64] Les personnels demeuraient répartis en trois catégories principales : commis, agents techniques et ouvriers, cette dernière restant subdivisée en 8 classes (de 6 à 7 échelons chacune) allant du manœuvre au dessinateur.

[65] Rapport du 20 janvier 1943. AD Finistère 190 W 15.

[66] Où étaient présents M. Floch et F. Rannou ainsi que les travailleurs choisis par les directions des autres ports.

spécialités fixait en effet l'augmentation horaire de 0,25 fr. pour les manœuvres à 2,10 fr. pour les dessinateurs. La direction de l'arsenal et nombre d'ouvriers spécialisés se réjouissaient de cette reconnaissance des aptitudes particulières à chaque catégorie. Certaines classes – généralement les mêmes – se retrouvaient une nouvelle fois à l'écart des améliorations sociales. Ce phénomène, récurrent quel que fût le régime en place, participa de tout temps à la division du mouvement ouvrier dans l'établissement. La perception extérieure d'un prolétariat soudé et uni n'était pas une réalité de tous les jours à l'intérieur de l'enceinte.

L'association des agents techniques (350 membres) était présidée par Jean-Noël Le Gall, également nommé par le directeur des Industries navales. Au cours des années d'occupation, cette catégorie sembla bien plus revendicative que celle des ouvriers, réclamant de manière régulière, quoi que vaine, divers avantages dont les plus symboliques étaient la carte de circulation qui donnait droit au tarif militaire sur les chemins de fer et l'assimilation au grade d'officier. Ils se montrèrent bien plus réticents vis-à-vis des augmentations de traitements accordés à la suite du congrès de la Marine d'octobre 1943. Pourtant, leur catégorie avait connu un relèvement allant de 23% à 39%[67]. Cependant, il ne réglait en rien une situation relativement incompréhensible mais déjà ancienne qui voulait qu'un agent technique de 3^{e} Classe, 2^{e} échelon, perçût un traitement inférieur au salaire d'un ouvrier ajusteur en fin de carrière qui se trouvait hiérarchiquement sous ses ordres[68]. Ce manque de différenciation, qui engendrait des rapports parfois faussés au sein de l'établissement, tenait à la différence de statut qui caractérisait les divers corps : fonctionnaires bénéficiant de traitements annuels et ouvriers civils rémunérés à l'heure ou au mois[69]. La direction des arsenaux inclinait fortement vers une modification plus que sensible de ce statut car leur rôle de tampon entre la hiérarchie militaire et le groupe ouvrier avait une importance incontestable pour le « bon » fonctionnement de l'établissement, notamment dans la perspective des nouvelles règles que R. Belin voulait instaurer dans les relations entre ouvriers et patrons.

Enfin, les commis des différentes directions (environ 200), représentés par Alexandre Moysan, étaient dans le même état d'esprit que les agents techniques, globalement mécontents du relèvement de leurs traitements, estimé insuffisant. Ils présentaient des revendications identiques en y ajoutant la transformation de leur titre de « commis » en celui « d'agent d'administration », comme cela avait été le cas pour leurs homologues des indirects et des postes. Néanmoins, dans leur cas, tout en reconnaissant qu'un effort devait également être réalisé dans leur sens, la direction n'y voyait pas la même priorité qu'en ce qui concernait les agents techniques, les commis n'étant pas directement ni de manière permanente en contact avec le groupe ouvrier.

Malgré quelques mouvements de grogne, les associations provisoires n'eurent globalement qu'un rôle particulièrement effacé à l'arsenal, si ce ne fut dans le domaine bien particulier des comités sociaux d'entreprises mis en place par la Charte du Travail.

[67] L'échelle des traitements qui évoluait de 11 500 à 26 000 fr. par an, fut réévaluée de 16 000 à 32 000 fr.
[68] Situation récurrente parmi les commis et agents techniques de l'État, mais encore plus vérifiable dans les arsenaux.
[69] Cette situation avait eu pour effet, depuis le début de l'Occupation, la désertion d'une vingtaine d'agents techniques et de commis des divers arsenaux vers le secteur privé. À ce moment, un secrétaire de l'OT percevait 4 000 fr. par mois alors qu'un commis n'en touchait que 2 500 environ à l'arsenal pour une tâche analogue.

2. La Charte du Travail, un échec cinglant pour Vichy

Quand R. Belin instaura la Charte du Travail par la loi du 4 octobre 1941 relative à l'organisation sociale des professions**,** cette mesure ne souleva pas un grand enthousiasme dans le Finistère[70]. À l'hostilité des anciens syndicats ouvriers – CGT et CFTC[71] notamment –, répondait le peu d'entrain des entrepreneurs qui faisaient preuve, pour le moins, d'une certaine temporisation dans l'attente de voir « ce que cela donnerait ». Le 10 novembre, le préfet annonçait au Feldkommandant que « la Charte du Travail n'avait pas encore eu le temps de porter ses fruits ». Elle eut cependant pour effet l'installation d'un inspecteur du travail et de la main-d'œuvre à Brest– M. Arnaud[72] – qui tenta de se rallier, selon ses propres termes, les organisations ouvrières en sommeil, « en leur rendant confiance » [73]. Mais ses efforts n'eurent que peu d'effets, les principes même du syndicat unique, de la hiérarchisation selon des méthodes antidémocratiques et de la suppression du droit de grève (art. 5 de la loi du 4/10/1941) heurtant les cégétistes comme les chrétiens dans leur dignité politique et syndicale. L'administration de Vichy dut ainsi faire face à des résistances de tous bords.

D'une part, le Parti communiste clandestin, par une systématisation de l'entrisme au sein des corporations légales, mettait tout en œuvre pour créer un mouvement d'opposition à la Charte : les « comités populaires pour l'indépendance du syndicalisme ». D'autre part, au sein des groupements catholiques de travailleurs, d'anciens militants de la CFTC – auxquels s'étaient joints des « infiltrés » communistes – revendiquaient le droit d'avoir « des dirigeants élus par les syndiqués et non désignés arbitrairement par les hommes qui avaient usurpé le pouvoir ».

L'adhésion à la Charte du Travail, tant de la part des organisations ouvrières que de celle du monde patronal, fut donc limitée à quelques individualités, notamment dans le milieu des jeunes chefs d'entreprises du département[74]. Les plus anciens restaient globalement attachés au mode de fonctionnement antérieur … « par incompréhension », aux dires des émissaires de R. Belin. Un autre facteur était également à prendre en compte dans l'échec global rencontré par la Charte dans

---

[70] Christian BOUGEARD, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne du Front populaire à la Seconde Guerre mondiale », *Le Mouvement Social*, n°158,1992, p. 73.

[71] Malgré des origines liées au catholicisme social attaché à la notion de corporation. Voir Michel LAUNAY, « Le Syndicalisme chrétien et la Charte du Travail », dans Xavier DE MONTCLOS, Monique LUIRARD, François DELPECH et *all.*, *Églises et Chrétiens dans la Seconde Guerre mondiale*, Presses Universitaires de Lyon, 1982, p. 189-212. Pour une approche plus approfondie de l'attitude de la CFTC à l'égard de la Charte, voir Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire politique et idéologique (1940-1958)*, Cahiers de la FNSP, Paris, A. Colin, 1964, p. 20-36.

[72] Épaulé par MM. Cambier et Moreux, respectivement délégués régional et départemental du Comité pour la propagande sociale du Maréchal dépendant du secrétariat général à l'Information et à la Propagande. Sur la question de la propagande de l'État français, voir Jean-Pierre AZEMA, « La Stratégie en matière de propagande déployée par l'État vichyssois », *Mélanges de l'Ecole française de Rome, Italie et Méditerranée*, T. 108, n°1, 1996, p. 60 ; Denis PESCHANSKI, «Vichy au singulier, Vichy au pluriel. Une tentative avortée d'encadrement de la société (1941-1942) »; *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°3, 1988. p. 639-661 ; Philippe AMAURY, *De l'information à la propagande d'État, les deux premières expériences d'un ""ministère de l'Information" en France (1939-1940, 1940-1944)*, Paris, 1969.

[73] Selon E. Kerbaul, des émissaires vichystes seraient venus à Brest, fin 1941, pour tenter de convertir les principaux responsables de la CGT à la politique de l'État Français en matière d'organisation du travail. Charles Berthelot et François Prigent – c'est-à-dire à peu près tout ce qui restait de l'UD à ce moment – refusèrent d'adhérer au nouveau dispositif. Eugène KERBAUL, *1918-1945 : 1 640 militants du Finistère : dictionnaire biographique des militants ouvriers du Finistère élargi à des combattants de mouvements populaires de Résistance*, E. Kerbaul, 1988, p 22.

[74] « Il existe, au sein de la Commission départementale de l'office des comités sociaux, un noyau de jeunes patrons particulièrement dévoués et épris d'idées nouvelles, qui, par des conférences répétées, essayent de faire comprendre la Charte ». AD Finistère 190 W 15 : Travail sous l'Occupation 1940 – 1945.

le secteur. Plus Brest était soumis aux affres de la guerre, plus sa population devenait étrangement favorable aux Anglais et inversement anti-allemande et anti-vichyste. Pour le moins que l'on puisse avancer, c'est qu'avant même le retour de Pierre Laval aux affaires du pays, à l'arsenal, le sentiment n'était pas au maréchalisme triomphant :

> « Monsieur le Préfet,
>
> Arrivant de la zone non occupée, j'ai été scandalisé de voir la mentalité de l'arsenal maritime de Brest. Si la Marine militaire a fait tout son devoir, et reste très dévouée au Maréchal, il est pénible de constater qu'il n'en est pas de même du dit arsenal où les chefs et une partie des ouvriers ne considèrent pas le gouvernement du Maréchal comme celui de la France. Pour eux, c'est à Londres qu'il se trouve avec pour chef l'assassin de Gaulle. Monsieur le Préfet, un rappel à la pudeur, à ce personnel, cependant bien rémunéré, même quelques sanctions […] ramènerait peut-être ce personnel à une meilleure compréhension de son devoir. La suppression totale des postes de TSF serait également à souhaiter. Cette suppression porterait un coup fatal à la propagande juive de Londres […].
>
> Sans amélioration notable, sous peu, du milieu dans lequel je vis, je me verrai dans la nécessité de signaler directement ces faits, soit à M. de Brinon, soit à l'Amiral Darlan » [75].

Deux années plus tard, les manœuvres visant à mettre en application la Charte du Travail n'avaient guère amélioré cet état d'esprit :

> « La récente déclaration du ministre du Travail, M. Lagardelle sur la Charte du Travail en vue d'accélérer son application n'a soulevé que l'intérêt qu'on attache ordinairement aux décisions du gouvernement actuel »[76].

Les travailleurs et les chefs d'entreprise n'acceptèrent l'application de la Charte du Travail que contraints et forcés début 1944[77]. Néanmoins, patronat, confédérés, unitaires et chrétiens ne s'impliquèrent que de loin dans l'installation de ce qu'ils considéraient plus comme une loi difficile à contester en période de répression intense[78] que sous l'aspect d'un nouveau système de relations État – patronat – organisations ouvrières. Quand, en février 1944, l'ensemble des professions procéda à la désignation des conseils d'administration des syndicats uniques[79], les candidats en lice ne reçurent que rarement l'approbation des représentants de leur catégorie. Dans le Finistère, la plupart d'entre eux étaient de tendance chrétienne, même quand la majorité des représentants était cégétiste. À l'arsenal, les commis et agents techniques, pour protester contre leurs conditions de rémunération[80], démissionnèrent en masse de leurs associations provisoires respectives et notifièrent leur refus d'acquiescer au projet de statuts déposé par le gouvernement. L'esprit syndicaliste et revendicatif d'avant guerre n'avait pas désarmé dans l'établissement militaire mais celui-ci semblait maintenant être le fait des catégories généralement considérées les plus favorisées. Cette opposition illustrait parfaitement l'attrait qu'avait globalement suscité la Charte du Travail

[75] Courrier adressé au préfet George, en date du 14 août 1941, et provenant sans doute d'un militaire muté récemment et outré de l'attitude des travailleurs du port à l'égard du gouvernement. La signature étant illisible, le préfet ne fut pas en mesure d'identifier l'expéditeur. AD Finistère 1236 W 104.

[76] Rapport des RG du 28 août 1943 – AD Finistère 200 W 47. Le service de la Propagande ouvrière avait été étendu en février 1943 avec pour mission de reprendre en main la classe ouvrière « presque tout entière hostile ou fermée aux idées de la Révolution nationale » (4 mars 1943, chef du gouvernement. AD Finistère 200 W 207). Le 12 juin 1943, le commissaire des RG déclarait que 80 à 90 % des Brestois étaient devenus hostiles au gouvernement.

[77] Christian BOUGEARD, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne … », *op. cit.* , p. 77-78.

[78] Notamment à la suite de la nomination de Marcel Déat au secrétariat d'État au Travail (16 mars 1944).

[79] Syndicats qui n'eurent qu'une existence virtuelle. Christian BOUGEARD, *ibid.*, p. 79.

[80] Au même moment, les représentants du corps des agents techniques (M. Avignon de Marseille) et des commis (M. Le Blaveau, de Toulon), avaient essuyé un nouvel échec dans leurs revendications à Vichy.

dans les milieux ouvriers et patronaux départementaux qui se retrouvèrent pour en dénoncer les termes et freiner des quatre fers quand il fut question de la mettre en application. En cela, les mesures initiées par Belin à l'automne 1941 parvinrent, en une certaine mesure, à leurs fins, en rapprochant patrons et syndicalistes dans un refus presque unanime.

Cependant, l'échec de la Charte procédait également de la situation économique générale. En ces années difficiles, le prolétariat avait des préoccupations bien plus urgentes que la mise en place d'une nouvelle organisation du travail. Les questions essentielles qui pouvaient éveiller un intérêt légitime de sa part étaient surtout celles touchant au ravitaillement. Tant et si bien que, quand l'ordonnance du 27 juillet 1944 déclara nulle la loi du 4 octobre 1941 et rétablit la liberté syndicale[81], cette mesure prise par le GPRF d'Alger ne sembla pas provoquer plus de réactions à Brest que ne l'avait fait l'annonce de la création de la Charte du Travail.

Pourtant, les ouvriers ne furent pas toujours hostiles aux mesures prises par Vichy en matière de droit du travail et d'avancées sociales[82]. Il en fut ainsi de la retraite par répartition, l'AVTS (Allocation aux vieux travailleurs salariés) instaurée par la loi du 14 mars 1941. À l'arsenal, cette mesure sembla même, pour une fois, recueillir l'unanimité, notamment à compter des modifications apportées au régime général en février 1944. Celles-ci prévoyaient, en cas de départ avant l'âge de la retraite, le reversement de la retenue de 6% sur les salaires.

Néanmoins, l'approbation du monde ouvrier pour la politique sociale du gouvernement[83] ne constituait en rien le signe d'une adhésion quelconque à la ligne générale suivie par Vichy et notamment à sa politique de collaboration avec le Reich :

> « Bien que le public continue à vouloir ignorer le gouvernement et a hâte de le voir partir, il reconnaît que sur le plan intérieur la politique sociale du Maréchal a accompli de grandes réformes […] On estime que quelque soit le régime qui succèdera à celui-ci il sera obligé de les maintenir »[84].

3. Les comités sociaux d'entreprises (CSE)

Les comités d'organisation n'ayant pas été dotés de compétences sociales directes, Belin avait prévu l'instauration de comités sociaux d'entreprises (CSE) destinés à constituer le volet social de la Charte. Dans de nombreuses sociétés, ces « comités patates » – « seule véritable réussite de la Charte du Travail » selon Jean-Pierre Le Crom[85] – furent à l'origine d'un grand nombre de réalisations indispensables à l'amélioration du quotidien des personnels.

---

[81] Loi qui instaurait une Commission nationale de reconstitution des organisations syndicales de travailleurs.

[82] Vichy, à défaut de rallier les syndicats à la Révolution nationale, multiplia les œuvres en faveur des ouvriers. Jean-Pierre LE CROM, « L'avenir des lois de Vichy », dans Bernard DURAND, Jean-Pierre LE CROM et Alessandro SOMMA (Dir.), *Le droit sous Vichy*, Klostermann, 2006, p. 453-478. Création du salaire minimum et de la médecine du travail, extension des catégories de travailleurs bénéficiaires des allocations familiales et de la protection sociale, mesures en faveur des enfants handicapés, etc. Malgré la dimension propagandiste de ces dispositions, nombre d'entre elles furent pérennisées et développées après la Libération. « Cet élargissement, qui doit peu aux Allemands, s'explique largement par les nécessités nées de l'Occupation. Bien qu'orienté à la marge par la politique inégalitaire et répressive du régime, il s'inscrit plus généralement dans le développement continu de l'État social depuis la fin du XIX[e] siècle ». Philippe-Jean HESSE et Jean-Pierre LE CROM (Dir.), *La Protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes, PUR, 2001.

[83] Jean-Pierre LE CROM, « La politique sociale de Vichy », dans *Images et mouvements du siècle. Chronique sociale*, t. 2 : *Les raisins de la colère*, Clergoux, I.C.G.T.H.S.-Éd. France-Progrès, 1999, p. 225 - 232.

[84] Rapport des RG du 11 septembre 1943 – AD Finistère 200 W 47.

[85] « En raison de leur utilité sociale, notamment dans le domaine du ravitaillement » (D'où l'appellation de « comités patates). Jean-Pierre LE CROM, *ibid*., p 256.

À Brest, indépendamment des ADP, cette mesure se traduisit par la création de restaurants à bas-coût destinés notamment aux salariés des PTT et de la SNCF. Devant la situation qui s'aggravait en matière de ravitaillement et de prix, les grands établissements commerciaux suivirent cet exemple pour leurs propres personnels : Tiercelet et Potin particulièrement.

De la même manière, l'œuvre des jardins familiaux prit un nouveau souffle suite à la circulaire du ministre de la Production industrielle et du Travail du 17 février 1941. Celle-ci incitait les communes à créer ou développer ce type d'opérations. En avril 1942, la préfecture du Finistère lança un appel par voie de presse dans le but de rechercher des terrains pour faire face aux pénuries de légumes[86]. Brest, Saint-Marc et Saint-Pierre[87] inaugurèrent chacune, à ce moment, une cinquantaine de parcelles de 200 m², mises gratuitement et prioritairement à la disposition des ouvriers mariés. Cette période vit également la réalisation d'initiatives patronales dans ce domaine[88], les employeurs prenant en charge tous les frais de culture et d'achat de semence. À l'arsenal comme dans les poudreries de la Guerre, malgré des démarches effectuées auprès des autorités, aucune réalisation de ce type ne put être envisagée[89]. Néanmoins, les travailleurs de l'établissement étaient majoritairement représentés dans les associations communales[90].

Au demeurant, l'arsenal était déjà en avance depuis parfois plusieurs décennies dans le domaine social et cette période ne fut pas marquée par de grandes innovations en la matière sur les rives de la Penfeld. Néanmoins, dans la continuité des commissions mixtes locales d'avant-guerre, un comité social y fut instauré. Il réunissait les directions et les personnels ouvriers, administratifs et d'encadrement, par l'intermédiaire de leurs organisations provisoires. Ce comité permit, dans ces années difficiles, de maintenir, voire de développer, une activité sociale et sociétale préexistante.

Pendant toute la durée de l'Occupation, les travailleurs de l'établissement purent continuer de bénéficier des mêmes services qu'avant juin 1940 : hôpital, ambulance, colonies de vacances et plus globalement l'ensemble des prestations mises en place par le SLOM depuis 1936. Suite aux bombardements et à l'évacuation de la ville, un congé supplémentaire de 3 jours fut attribué aux ouvriers dont les familles étaient repliées, tandis que des permissions étaient accordées avec largesse aux sinistrés. D'autre part, la Marine remboursait 50% des frais de transport aux ouvriers repliés qui se déplaçaient journellement.

Mais, en cette période de pénuries, c'était surtout du point de vue du ravitaillement que la situation des travailleurs de l'établissement fut particulièrement avantageuse.

Le SLOM fut renforcé par une sorte de coopérative alimentaire, le service de répartition aux familles (SRAF), auquel pouvaient s'adresser les familles d'au moins trois enfants.

---

[86] Circulaire T.R.36 du 23 avril 1942 du secrétaire d'État au Travail.

[87] De même que d'autres communes du département comme Concarneau, Ergué-Armel, Morlaix.

[88] La Grande Brasserie de Kerinou créa ainsi 50 jardins pour son personnel. D'autres entreprises, compte tenu des premières pénuries qui handicapaient la production, aménagèrent les horaires de travail pour permettre à leurs salariés de jardiner. Ainsi, à la SEI (Société d'électricité industrielle), les 48 heures hebdomadaires furent réparties de manière à laisser disponible le samedi après-midi pour le jardinage : 5 jours de 9 h. et 3 h. le samedi matin.

[89] A. Vulliez signale que les marins français maintenus dans l'arsenal après le 19 juin 1940 auraient « développé des jardins sur les versants de la Penfeld, avec des porcheries, donnant ainsi la possibilité aux marins français de bénéficier d'un ordinaire appréciable dont les ouvriers étaient jaloux ». Albert VULLIEZ, *op. cit.* Nous n'avons trouvé trace de telles réalisations effectuées au nez et à la barbe de l'occupant. Ces affirmations semblent par contre procéder d'un discours assez habituel qui voudrait que les Allemands fussent dans leur globalité des abrutis, aveugles de surcroît.

[90] Au cours des années difficiles de la Reconstruction, les travailleurs allaient avoir un recours croissant aux jardins ouvriers qui devait demeurer sous l'influence du clergé, notamment en la personne de l'abbé Le Gall.

Les restaurants coopératifs ouvriers, pour leur part, avaient augmenté leur capacité, notamment par extension des locaux, au point de pouvoir servir, au printemps 1944, de 4 500 à 5 000 rations en un seul service. Les travailleurs de l'établissement y bénéficiaient gratuitement des repas de midi et du soir[91]. En outre, s'ils souhaitaient déjeuner à l'extérieur, une indemnité de 3 fr. leur était allouée par la Marine. Une réserve cependant, ce n'était plus les syndicats qui avaient le contrôle des restaurants dont la gestion était assurée par l'Intendance maritime. Mais, face à la crise alimentaire qui touchait la ville, cela ne revêtait plus la même importance, d'autant que les services de l'Intendance fournissaient gratuitement certaines denrées aux cuisines.

Plus généralement, à l'échelle de la cité du Ponant et du département, les comités sociaux avaient incontestablement apporté un mieux être à la population salariée au cours de ces années de pénuries, de bombardements et de répression[92]. Mais à cette exception près, la Charte du Travail se solda par un échec qui constitua la principale forme de résistance professionnelle collective du monde ouvrier à la politique vichyssoise[93].

B) De la clandestinité à la lutte armée

D'un point de vue relationnel, les rapports entre les ouvriers bretons et l'occupant furent, dès l'origine, empreints d'hostilité[94], pour le moins d'une défiance mutuelle qui devait mener assez rapidement les travailleurs à exprimer individuellement leur mécontentement dans des actions qu'il est difficile d'assimiler d'emblée à des actes de résistance. Dans les premiers temps, il s'agissait principalement de gestes d'indiscipline ou de mauvaise volonté qui, en temps de paix, n'étaient sanctionnés que par des retenues sur salaires : refus d'obéir sur le dépôt des marrons aux casiers, manquement au règlement, bousculade à la grille, oisiveté sur le lieu de travail[95].

La première grogne collective vraiment significative intervint en janvier 1941 à la Pyrotechnie de Saint-Nicolas quand les ouvriers refusèrent de confectionner des obus de 75 pour l'armée allemande. Les sanctions furent immédiates : réduction de salaire de 25% pour les agents techniques et des jours de mise à pied pour les ouvriers dont certains profitèrent pour gagner la zone libre avec l'espoir de se faire admettre à l'arsenal de Toulon. Mais dans l'arsenal du Levant,

[91] Les agents techniques et les commis possédaient également deux « popotes », l'une à l'intérieur de l'arsenal, la seconde à l'asile des vieillards, rue Conseil. Seul le service du midi était assuré, au prix de 15 fr. Les ingénieurs (officiers) avaient quant à eux leur mess où, pour le même tarif, ils bénéficiaient de repas bien plus copieux.

[92] Ce système fut conservé à la suite de l'abrogation de la Charte du Travail. Les CSE continuèrent de fonctionner jusqu'à leur pérennisation à travers les comités d'entreprises. Jean-Pierre LE CROM, « L'avenir des lois… », *op. cit.*

[93] Seulement 1 749 syndicats uniques sur 15 000 espérés furent constitués en France, 77 en Bretagne (dont 18 syndicats ouvriers et employés) dont 9 dans le Finistère. Jean-Pierre LE CROM, « Le syndicalisme breton face à… », *op. cit.*

[94] Bien que certaines sources mentionnent des cas de fraternisation entre la population et des soldats allemands. Ainsi, le 30 juillet 1943, les RG signalaient un groupe de marins allemands avec à leur tête un officier, descendant la rue Louis Pasteur en chantant « Vive la France sans le Maréchal Pétain ». Rapport du 31 juillet 1943. AD Finistère 200 W 47. André Calves, dans ses mémoires, écrit : « Mon frère travaille à l'arsenal et me dit que de vieux Allemands se sont très bien adaptés au tabac gris et au coup de rouge. Il en connaît un qui crie "À bas les boches !" quand il a bu un coup de trop ». André CALVES, *J'ai essayé de comprendre*, mai 1993, consultable sur : http://andre-calves.org.

[95] L'occupant ne plaisantait pas avec l'ardeur au travail et les sanctions étaient parfois disproportionnées au regard des fautes commises. Le 11 novembre 1943, 6 ouvriers furent incarcérés une nuit à la prison maritime de Pontaniou pour avoir « été surpris parmi un groupe d'oisifs entre 11h et midi ». AD Finistère 200 W 214. À mesure que la Libération devait approcher, des infractions mineures de ce type allaient être susceptibles de conduire jusqu'à la déportation.

leurs collègues fabriquaient des obus pour l'armée italienne. Ils se rendirent alors à Vichy pour obtenir une entrevue avec François Darlan dont les services ne purent que leur conseiller un retour à Brest avant le 16 avril pour éviter des sanctions majeures : agents techniques : un an de rétrogradation de classe ; ouvriers : réduction de salaire horaire de 0,40 fr. Le 28 mars, ils étaient encore 160 défaillants (sur un effectif de 350) et le 11 avril, ce nombre était descendu à 100, dont une cinquantaine d'artificiers. En définitive, le 16, la situation était rentrée dans l'ordre, même si le rendement au service de l'occupant allait incontestablement en pâtir et si certaines individualités ne reparurent jamais dans la manufacture du Relecq-Kerhuon, embarqués pour l'Angleterre[96] ou ayant rejoint la clandestinité pour échapper aux représailles.

Ce périple à travers la France constitua la première marque d'insoumission collective à l'encontre des forces d'occupation. Cependant, ce mouvement *a priori* spontané consista plus en une réaction contre les nouvelles règles de travail imposées depuis juin 1940 qu'en un élan de résistance concerté à l'égard de l'occupant et répondant à un mot d'ordre politique quelconque et notamment d'inspiration communiste. Même si l'activité du PCF clandestin brestois – à travers l'action d'au moins trois triangles de l'Organisation spéciale (OS)[97] – était effective dès l'hiver 1940/1941, elle consistait principalement en des actions limitées de propagande[98].

Pour l'heure, c'était surtout l'esprit contestataire des travailleurs de l'arsenal, déjà peu enclin à s'accorder avec la discipline militaire française en temps de paix, qui était mis à rude épreuve face aux nouvelles règles imposées par l'armée du Reich.

Cette situation devint encore plus vérifiable quand les actes d'insubordination prirent une tournure plus clairement germanophobe : insultes antiallemandes, incidents avec les troupes d'occupation, refus de travail ou de mutation, propagande pro-gaulliste ou pro-communiste[99].

a) Les camps d'internement administratifs[100]

Ces actions protestataires relativement limitées et souvent d'initiative individuelle allaient prendre une toute autre ampleur au fil du temps et des circonstances du conflit. À Brest, cette activité devait principalement se développer autour des triangles du Parti communiste clandestin, composés pour une grande part d'anciens unitaires de l'arsenal[101].

---

[96] Le 29 mars 1941, M. Potin, ajusteur ; Ph. Tanguy, artificier ; L. Cloarec, chaudronnier, furent arrêtés suite à la découverte d'un projet d'embarquement pour l'Angleterre. Condamnés pour espionnage, ils furent déportés à Siegburg.

[97] Arsenal, gare SNCF et un chantier allemand. Jacqueline SAINCLIVIER, Christian BOUGEARD, « Quelques aspects du PCF en Bretagne (1938 - 1941) », dans Jean-Pierre RIOUX et *all.* (Dir.), *Les communistes français…, op. cit.*, p. 335.

[98] Les premières inscriptions mentionnant "A bas les traîtres de Vichy", "Thorez au pouvoir" et, plus singulièrement de la part de communistes, "Vive de Gaulle", furent peintes en rouge dans les rues de Brest les 14 et 16 novembre 1940. Le même mois, à Concarneau, la police arrêtait quatre jeunes hommes accusés d'avoir tenté de reconstituer une section des Jeunesses communistes. À Lorient, la première inscription apparaissait le 14 janvier 1941 : « Ordre communiste partout. Les soviets partout ». Jacqueline SAINCLIVIER, Christian BOUGEARD, *ibid.*, p. 334. Sur l'action communiste au sein des entreprises d'armement avant l'été 1941 en France, voir Philippe BUTON, « Les communistes dans les entreprises travaillant pour la défense nationale en 1939-1940 », dans Jean-Pierre RIOUX et *all.* (Dir.), *Les communistes français de Munich…, op. cit.*, p. 119-133.

[99] Tract présentant un soldat allemand sous les traits d'un porc avec la mention « né en Allemagne, engraissé en France, salé dans la Manche, mangé en Angleterre » ; inscription « Vive de Gaulle » dans un moteur.

[100] Pour ce qui concerne l'internement administratif des communistes avant 1942, voir notamment Jean-Pierre RIOUX et *all.* (Dir.), *Les communistes français de Munich … op. cit.*, chapitre 3, « Répression », p. 145-200.

[101] De nombreux confédérés les rejoignirent néanmoins très tôt, n'adhérant ni à la position de Belin, ni à celle de Jouhaux et durablement marqués par l'attitude globale de la SFIO lors du vote des pleins pouvoirs à Pétain le 10 juillet

Mais la répression qui allait être désignée sous les termes de lutte anti-communisme allait rapidement rattraper les militants dès l'hiver 1940. L'arrêté préfectoral du 10 décembre[102] organisa – alors que la campagne d'invasion de l'URSS était déjà programmée à Berlin – la surveillance renforcée des militants d'avant-guerre. Il s'ensuivit quelques arrestations individuelles.

Dès juin 1941, alors même que la rupture du Pacte germano-soviétique allait permettre à l'activité communiste d'entrer dans une nouvelle phase de la clandestinité, les premières listes de suspects étaient transmises aux autorités allemandes via le préfet qui avait officiellement en charge la répression contre la propagande bolchevique. Sur ces inventaires figuraient 397 noms[103] d'anarchistes, de communistes, de syndicalistes amalgamés sous la dénomination « communiste ». Parmi ceux-ci, beaucoup de cheminots, notamment du dépôt SNCF de Brest (avec Roger Chaigneau), d'instituteurs, de marins-pêcheurs et d'ouvriers majoritairement représentés par les unitaires et les libertaires de l'arsenal de Brest avec 36 suspects (en activité, limogés ou retraités).

Brest et sa région (inclus Landerneau)	**101**
Concarneau et sa région (inclus Fouesnant et Rosporden)	**97**
Pont l'Abbé et ports bigoudens	**54**
Centre (de Briec à Carhaix / de Scaër à Scrignac et Plonéour-Ménez)	**50**
Quimper et suburbain	**29**
Douarnenez et alentours (inclus Pont-Croix)	**26**
Environs de Quimperlé (surtout Bannalec)	**20**
Morlaix	**8**
Divers et non mentionnés (Ile de Batz, par exemple)	**12**
TOTAL fichier suspects finistériens	**397**

Tableau N°20 – Provenance géographique des individus suspectés de menées communistes
(d'après A.D. Finistère 200 W 64)

Grâce à ces documents, plus ou moins bien reconstitués et actualisés[104], la police et la gendarmerie françaises procédèrent, dès les 2 et 3 juillet 1941, à l'arrestation préventive, pour infraction au décret du 18 novembre 1939, de 32 « chefs communistes » finistériens, parmi lesquels de nombreux ouvriers de l'arsenal : Auguste Kerhoas, Marcel Gillet, René Le Guen, etc. Parmi ces 32 individus se trouvait également Paul Valière. Six suspects, dont cinq de l'établissement militaire

---

1940. Ce qui ne signifiait pas que les confédérés de tendance socialiste, individuellement ou par l'intermédiaire de mouvements comme Libé-Nord, n'allaient pas s'impliquer dans la lutte, même s'ils devaient aborder la Résistance plus d'un point de vue politique à long terme que les communistes. Wilfried LOTH, « Les projets de politique extérieure de la Résistance socialiste en France », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 4, 1977, p. 544-569 ; Olivier WIEVIORKA, « Les mouvements de Résistance non communistes face au monde ouvrier », dans Denis PESCHANSKI, Jean-Louis ROBERT (Dir.), *Les ouvriers en France…, op. cit.* ; Marc SADOUN, *Les Socialistes sous l'Occupation*, Presses de la FNSP, 1982 ; Alya AGLAN, *La Résistance sacrifiée. Le mouvement Libération-Nord*, Paris, Champs, 2006, et, pour ce qui concerne l'implication de François Tanguy-Prigent dans Libé-Nord notamment, Christian BOUGEARD, *Tanguy-Prigent, Paysan ministre*, PUR, 2002, p. 99-143.

[102] Arrêté reprenant les dispositions du décret du 19 novembre : « Article 1er : l'émission de tracts communistes et la complicité en cette matière, entraineront, *ipso facto*, l'internement administratif des individus appréhendés […] En outre, la découverte de tracts extrémistes sur le territoire d'une commune entrainera l'internement administratif des militants communistes ». Jean-Pierre AZEMA, Dominique VEILLON, Nicole RACINE-FURLAUD, « Certitudes et hésitations des préfets de Vichy », dans Jean-Pierre AZEMA et *all.* (Dir.), *Le Parti communiste…, op. cit.*, p.162 et suiv.

[103] Voir, en annexe N°35, la liste des suspects communistes de l'arsenal à interner.

[104] Lors de l'avancée allemande, une partie de ces documents avait été détruite.

ne purent être appréhendés : Jacques Damoy et Auguste Le Lann, prisonniers en Allemagne[105], Théophile Le Borgne, Yves Faudeil, Henri Ménes. Le sixième n'était autre qu'Eugène Kerbaul. Ils devaient être interpelés dans les jours ou les semaines qui allaient suivre[106].

Ces premiers prisonniers furent incarcérés dans les camps de Choisel à Châteaubriant (Loire-Inférieure)[107], puis d'Aincourt (Seine-et-Oise)[108] et de Voves (Eure-et-Loir)[109].

Cependant, ces internements n'avaient aucun caractère définitif. Les personnes interpellées étaient susceptibles d'être libérées pour bonne conduite ou grâce à l'intercession de personnes influentes[110], quitte à être à nouveau arrêtées par la suite. À ce moment, les décisions des autorités françaises étaient souvent prises dans la précipitation, répondant souvent massivement et dans la confusion aux attentats qui étaient perpétrés

Ainsi, la répression anti-communiste atteignit un nouveau pic à la fin de l'été 1942, notamment pour répondre à une circulaire du secrétariat général de la Police du 24 septembre :

> « Le Parti communiste a donné instructions pour recrudescence des attentats terroristes dans tous départements. Pour éviter que les autorités allemandes prennent des initiatives, mesures inévitablement sévères, et afin d'empêcher tous incidents et assurer maintien ordre, je vous donne délégation pour procéder immédiatement, dans des conditions habituelles, aux internements administratifs de tous les éléments communistes ou suspects de pouvoir participer à menées antinationales - Décisions internements doivent être nombreuses et réalisées au cours de la journée de jeudi »

Des rondes de nuit furent organisées par la police de Brest et de Lambézellec (embuscades, fouille minutieuse de tous les passants, à l'exception des ressortissants allemands, italiens et roumains). Entre le 24 et le 26 septembre, 66 militants finistériens étaient arrêtés et immédiatement transférés au camp de Voves. Parmi eux, 18 Brestois dont 13 ouvriers de l'arsenal[111]. On y retrouvait des figures bien connues du mouvement syndical d'avant guerre dont certains anarchistes qui n'avaient jamais adhéré aux théories communistes. Au premier rang de ceux-ci Anatole Goavec et une nouvelle fois Auguste Le Lann. Le 16 octobre, l'épouse de ce dernier, Germaine, née Pengam, écrivit une lettre au préfet du Finistère précisant que son mari n'était pas communiste et que, « bien au contraire, il avait toujours été dénigré par les dirigeants communistes de Brest »[112]. Il fut toutefois maintenu en détention.

---

[105] Soupçonné de distribution de tracts au début de la guerre, Auguste Le Lann fut radié de l'affectation spéciale et versé dans l'armée de terre. Fait prisonnier, il revint de captivité début novembre 1941. Il reprit son travail à l'arsenal.

[106] Dans les Côtes-du-Nord, 20 arrestations et 25 perquisitions intervinrent également entre avril et septembre 1941.

[107] Sur la transformation du camp de prisonniers de guerre de Choisel en camp de détenus politiques, voir notamment Éric DOUILLARD, *Un camp d'internement français : Choisel (1940-1942)*, Mémoire de maîtrise, UBO, 1999.

[108] Où 12 Finistériens allaient être internés à partir de mars 1941. Voir Nadia TENINE-MICHEL, « Aincourt », dans Jean-Pierre RIOUX et *all.* (Dir.), *Les communistes français de Munich … op., cit.*, p. 183-191.

[109] Les camps d'internement administratifs, absents en Finistère, étaient destinés, selon le préfet George (courrier du 3 juillet 1941. AD Finistère 200 W 66) aux « communistes, gaullistes, chômeurs volontaires, romanichels et juifs ».

[110] Pierre Brannélec, pourtant dirigeant local de l'ancien PSF, intercéda à plusieurs reprises pour faire libérer des internés communistes, dont Louis Thiéry, Henri Bénard, Yves Faudeil, Eugène Jaffrénou, René Daniélou.

[111] Henri Bénard, Pierre Corcuff, René Daniélou, Émile Even, Anatole Goavec, Jean Gouriou, Eugène Jaffrénou, Guillaume Kervistin, Auguste Kerhoas, Jean Le Gouil, René Le Guern, Auguste Le Lann, Marcel Le Scour.

[112] AD Finistère 200 W 69. Lors des perquisitions qui furent opérées à son domicile, la police ne retrouva aucun document permettant de l'impliquer dans une quelconque menée communiste. Elle mit la main sur un nombre considérable de brochures, tracts et coupures de presse qui relataient les combats anarchistes d'avant guerre : la guerre d'Espagne (dont un cahier très intéressant conservé aux Archives départementales du Finistère et retraçant, jour après jour, à travers la presse de la CGT catalane, les événements de la guerre d'Espagne), l'arrivée des fascismes en Europe. Le 24 avril 1942, 11 perquisitions furent menées chez Le Lann, Pierre Calvez, Victor Mayis, Jean Le Gouill, Fernand Villain, Lucien Kérouanton et Ernest Miry (tous ouvriers de l'arsenal), Philomène Prigent (femme de chambre à

Les rafles se poursuivirent en octobre et 48 autres individus suspectés d'activité communiste furent appréhendés et internés.

Néanmoins, nouvelle illustration de l'incohérence de la politique du préfet du Finistère en matière de répression anti-communiste, dès le 21 octobre 1942, soit moins d'un mois après leur incarcération, le sous-préfet de Brest s'interrogeait déjà quant à la nécessité de conserver à Voves la majorité des individus arrêtés. Trois d'entre eux seulement lui semblaient devoir mériter une surveillance particulière : Henri Bénard[113], Auguste Kerhoas[114] et Michel Duport. Pour tous les autres, il préconisait la relaxe et même le retour à Brest. Le 24 novembre, 19 prisonniers finistériens étaient ainsi libérés, après avoir souscrit un engagement d'honneur[115] de se rallier au nouvel ordre social et de respecter l'œuvre et la personne du Maréchal de France. Parmi ceux qui acceptèrent de s'y plier, on retrouvait les libertaires G. Kervistin, A. Goavec et A. Le Lann[116].

Le 19 avril 1943, alors que les chantiers allemands du Mur de l'Atlantique réclamaient toujours plus de bras et que le département connaissait depuis déjà de nombreux mois une pénurie de spécialistes, des instructions préfectorales envisagèrent la libération d'un certain nombre d'ouvriers internés. Le commissaire des RG de Brest fournit, à cet effet, une liste de dix noms avec avis favorable à leur libération[117]. Parmi ces individus, six ouvriers de l'arsenal en activité lors de leur arrestation et Jules Le Gall[118], figure charismatique de l'anarchisme brestois, anti-communiste, alors âgé de 62 ans. Mais ces propositions n'aboutissaient pas systématiquement à une libération et le caractère répressif des camps d'internement « préventifs » ne fit que s'accentuer au fil des mois, des défaites nazies et des fronts qui s'ouvraient dans divers pays d'Europe. Nombre d'ouvriers terminèrent leur parcours en Allemagne, comme Georges Cadiou, tué par un SS et brûlé le 13 février 1944 ou encore Jules Le Gall qui, malgré une ultime intercession en juillet 1943[119], partit de Compiègne le 19 janvier 1944 pour Buchenwald, où il décéda le 13 juin.

---

l'arsenal), Henri Cadec, François Calvarin et Jean Nicolas (retraités de l'arsenal). Aucun résultat probant ne ressortit des investigations. Seul Kérouanton était détenteur de tracts communistes. Averti, il avait pris la fuite en quittant l'arsenal illégalement et en ne prenant pas le train de Landerneau à la descente duquel l'attendaient des policiers.

[113] Mécanicien à l'arsenal, chef de la cellule de Saint-Pierre et ancien candidat à Ploudalmézeau en 1937.

[114] Ouvrier de l'arsenal, ex-secrétaire de la cellule des cheminots de Quimper, Auguste Kerhoas illustre parfaitement l'incohérence de la répression anticommuniste à ce moment. Arrêté une première fois le 3 juillet 1941, il fut libéré le 21 avril 1942 de Châteaubriant, « ayant cessé toute activité politique depuis la dissolution de la SFIC » (sous-préfet de Brest). Il fut néanmoins à nouveau appréhendé le 26 septembre 1942.

[115] Un ralliement que certains ne mettaient pas longtemps à renier. Ainsi, Le 7 décembre 1942, le préfet de Chartres prononça le maintien à Voves d'Ernest Guiffant et d'Eugène Jaffrénou, tous deux ouvriers de l'arsenal, bien qu'ils aient chacun signé l'engagement sur l'honneur. Dès la sortie du camp, ils levèrent le poing pour saluer leurs camarades, retirant toute valeur à l'engagement qu'ils venaient de signer. En définitive, Jaffrénou fut libéré de Voves le 15 mars 1943 par arrêté du préfet d'Eure & Loir, après avoir signé un nouvel engagement sur l'honneur Voir, en annexe N°36, les engagements sur l'honneur d'Eugène Jaffrénou et d'Henri Cariou. Le 18 mars 1943, il ne restait « que » 25 Finistériens au camp de Voves dont quatre ouvriers de l'arsenal : Morvan, Miry, Kerhoas, Bénard.

[116] 9 refusèrent et furent maintenus en captivité : Pierre Boennec, Joseph Drénao, Michel Duport, Jean Guillou, Pierre Le Cléach, Jean-Marie Le Coz, Alain Le Dem (trotskiste d'Huelgoat), Yves Lucas, Marc Scouarnec.

[117] Tout en regrettant, selon ses propos, de n'avoir trouvé personne de « plus intéressant » à proposer. Commissaire des RG au préfet le 24 avril 1943. AD Finistère 200 W 66 : Internés administratifs.

[118] Jules Le Gall fut interné, plus pour sa fonction de vénérable de la Loge des « Amis de Sully » que pour ses opinions anarchistes. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il fut arrêté une première fois, en décembre 1940 et interrogé par la police allemande suite à la promulgation, en août, de la loi sur la répression des sociétés secrètes (loi du 13 août 1940). Arrêté une seconde fois en juillet 1941, il fut interné à la prison de Pontaniou avant d'être transféré sur Nantes, puis, en avril 1943, sur Compiègne. Il fut déporté car il refusait de donner les noms de ses compagnons de la Loge brestoise.

[119] Intercession de la Délégation générale du gouvernement français dans les territoires occupés.

b) Des actes d'insoumission à la résistance armée

Dès les premiers mois de l'Occupation, malgré les bombardements de la RAF et la mort de nombreux marins bretons le 3 juillet 1940 à Mers-el-Kébir, un sentiment favorable à l'Angleterre prédominait à Brest comme dans l'ensemble de la Bretagne[120]. La présence de Charles de Gaulle à Londres, son appel du 18 juin, le fait que les Britanniques fussent alors les derniers européens à résister aux nazis, n'y étaient pas étrangers. Ce sentiment allait s'amplifier tout au long de la guerre malgré le développement de la propagande anti-alliée issue des services de Vichy ou des partis d'extrême-droite[121]. Pour sa part, la direction du PC clandestin – eu égard à l'entente Hitler-Staline – refusait de s'engager dans une campagne anti-vichyste et anti-allemande que de nombreux militants de base avaient pourtant déjà inaugurée sur le terrain[122].

Dans ce contexte, les premiers actes d'insoumission répertoriés à Brest furent également le fait d'individualités connues ou moins connues mais qui avaient le regard tourné plutôt vers Londres que vers Moscou.

1. Des actions symboliques et individuelles

Au premier rang de celles-ci le sénateur-maire Victor Le Gorgeu qui avait été, l'année précédente, un des 80 parlementaires à avoir voté contre l'octroi des pleins pouvoirs au Maréchal Pétain. Malgré cette opposition, il fut maintenu à la tête de la municipalité du Ponant et, à ce titre, le 14 juillet 1941, il se rendit seul au monument aux morts pour y déposer une couronne au nom de la ville de Brest, bravant ainsi les instructions gouvernementales hostiles à ces hommages. Déjà, à l'occasion du 11 novembre 1940 et malgré l'interdiction des autorités allemandes[123], des fleurs et des rubans, souvent aux couleurs anglaises, avaient été déposés sur le monument aux morts[124]. D'autre part, les tombes des soldats britanniques étaient régulièrement entretenues et fleuries dans les cimetières brestois. Il s'agissait d'actions à fort potentiel symbolique.

---

[120] Christian BOUGEARD, « La Bretagne et les Bretons face à l'Occupation », dans Christian BOUGEARD (Dir.), *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale*, Actes du colloque international de Brest 15-17 novembre 2001, CRBC, 2002, p. 17. Voir également Georges-Michel THOMAS., « Notes sur l'esprit public à Brest sous l'Occupation », *Les Cahiers de l'Iroise*, N°44, 1964. Il s'agissait peut-être d'une anglophilie de circonstance car globalement, en Basse-Bretagne, le sentiment anti-anglais était également présent depuis plusieurs générations, notamment en raison de la concurrence maritime exercée par les Britanniques dans tous les domaines (pêche, commerce, marine militaire). Mais le sentiment « anti-boche » avait pris le dessus depuis la Première Guerre mondiale et était encore bien ancré en 1940. Si l'Anglais inspirait la méfiance, l'Allemand suscitait la haine.

[121] PPF et MSR notamment. Voir, en annexe N°37, quelques tracts anti-alliés.

[122] Les premières traces d'actes de sabotages attribués aux résistants communistes brestois apparurent dès l'automne 1940. Il ne s'agissait alors que d'altérer des matériaux (ciment) sur des chantiers allemands. La direction clandestine du PC se bornait, quant à elle, à organiser une campagne de propagande en direction des milieux ouvriers. La concordance entre les positions de la base et la ligne de la direction était loin, à ce moment, d'être une réalité. Henri Noguères, évoquant novembre 1940, mettait en avant la précocité des actes de Résistance chez les communistes bretons : la Bretagne « constitue l'un des môles les plus importants de la Résistance communiste en France occupée ». Cité dans Jacqueline SAINCLIVIER, Christian BOUGEARD, « Quelques aspects du PCF en Bretagne … », *op. cit.*, p. 332. Sur la ligne suivie par l'Internationale communiste et la question des divergences entre la base et la direction du PC clandestin avant juin 1941, Jean-Pierre AZEMA et *all.* (Dir.), *Le Parti communiste…, op. cit.* « Pour les années 1940 et 1941 au moins […] l'engagement des pionniers relevait d'un choix purement et exclusivement individuel […] Les précurseurs n'engagèrent d'abord qu'eux-mêmes ». Laurent DOUZOU., « L'entrée en résistance », dans Antoine PROST (Dir.), *La Résistance, une histoire sociale*, le Mouvement social, éd. de l'Atelier, 1997, p. 9.

[123] Ordonnance du 7 novembre 1940 interdisant toute manifestation pour le 11/11/40.

[124] En répression, les autorités d'occupation ordonnèrent de faire garder le monument, pendant 8 jours, de 8 heures à 22 heures, par des habitants de la ville.

Une autre forme de résistance, plus périlleuse, consistait à traverser la Manche. Nombreux étaient ceux qui y étaient parvenus pendant l'avancée allemande puis dans les tous premiers temps de l'Occupation[125]. La surveillance côtière s'étant rapidement intensifiée, les départs étaient devenus de plus en plus risqués, tant du point de vue des chances de réussite que de celui des sanctions en cas de capture[126].

Les actes violents n'étaient pas absents. Pour l'heure, ils se résumaient principalement à la destruction de câbles et de pylônes téléphoniques. Malgré les rappels à l'ordre et aux sanctions encourues, par voie de presse et d'affiches[127], le début de l'année 1941 connut une recrudescence de ce type d'attentats, à l'explosif ou à la cisaille. Tant et si bien que le 27 mars, les Allemands raflèrent au hasard dans les rues de Brest – notamment à Saint-Martin – entre 500 et 600 hommes, femmes et enfants qui furent conduits à l'hôtel Moderne pour interrogatoire[128]. Cette rafle, qui avait pour objectif principal d'impressionner, trahissait également la nervosité qui gagnait déjà les autorités d'occupation face à l'hostilité qui se développait dans l'ensemble de la population.

2. Le groupe de l'Avenir de Saint-Martin

À Brest, la première action collective de résistance avait été l'œuvre, dès les premiers mois de 1940, de jeunes fréquentant le patronage catholique l'Avenir de Saint-Martin. Ils étaient connus pour leurs opinions gaullistes mais également socialistes, proches de la CFTC[129] ou de la CGT non communiste mais non vichyste, ce qui les rapprochait également de la ligne du Manifeste des Douze[130] et de ce qui n'était encore qu'un journal clandestin, *Libération*. Ce groupe fut appelé le « groupe Élie », du nom de son leader Louis-Jean Élie, transporteur à Brest. Il était composé, pour moitié environ, d'ouvriers et autres professions de la ville[131] et, pour l'autre moitié, de travailleurs de l'arsenal[132]. Arrêtés à partir de début mai 1941 sous l'inculpation générale de « déloyauté vis-à-

[125] « Tandis que les colonnes allemandes progressaient […], les départs semblaient faciles ». Médecin général Cicé, 1956, cité dans Jean-Jacques MONNIER, *Résistance et conscience bretonne*, Fouesnant, Yorann embanner, 2007, p. 64.
[126] En mai 1941, douze jeunes Nantais furent condamnés à mort par le tribunal militaire de Brest, pour avoir tenté de s'embarquer. La sentence fut commuée, le 29 mai, en des peines de réclusion à temps : 11 peines allant de 5 à 6 années de prison et une de deux ans, pour un jeune de 15 ans.
[127] Comme au pont de Plougastel, début septembre 1940. Quatre jeunes furent arrêtés et le tribunal militaire allemand prononça trois peines de prison (de 2 à 10 ans) et une condamnation à mort contre un nommé Habasque. En cas de sabotage des fils téléphoniques ou télégraphiques allemands, et si l'on ne trouvait pas le coupable, les communes étaient sanctionnées par des heures de garde. Ainsi, en avril 1942, à la suite d'une coupure de câble téléphonique à Lambézellec, 48 hommes furent condamnés à monter une garde permanente à compter du 20 avril jusqu'au 11 mai, à raison de 4 hommes placés tous les 100 mètres et relevés toutes les 12 heures.
[128] La majeure partie des personnes interpellées furent immédiatement relâchées, moyennant une amende de 20 fr., mais 120 hommes environ passèrent la nuit à la caserne Fautras et furent libérés le lendemain vers 11 heures. Notons que le commissaire central de Brest fut également interpellé, frappé et contusionné par les soldats allemands.
[129] Sur la CFTC dans les mouvements de Résistance, voir Gérard ADAM, *op. cit.*, p. 37-45.
[130] Texte d'union CGT/CFTC, acte d'opposition à la politique de Vichy, rendu public le 15 novembre 1940 par le CEES (comité d'études économiques et syndicales) créé après la dissolution des centrales syndicales. Sur cette question, voir Alya AGLAN, « Le manifeste des douze (1940) », consultable sur fondationresistance.org. Sur le rapprochement entre la CFTC de Gaston Tessier et la CGT de Léon Jouhaux dès l'été 1940, voir Gérard ADAM, *ibid.*, p. 16-19 et Jean-Pierre LE CROM, *Syndicats nous voilà…, op. cit.*, p. 198 et suiv. Certains, comme J. Prigent et F. Quéméneur, de l'arsenal, étaient hostiles au communisme et anti-vichystes, membres de la confrérie Notre-Dame du colonel Rémy. D'autres, comme J. Pouliquen, de l'arsenal également, étaient socialistes dans la mouvance de Libé-Nord.
[131] Dont Georges Bernard, employé à « L'alliance des travailleurs », rédacteur à *L'Ouest Éclair* jusqu'à l'arrivée des Allemands, membre de la troupe théâtrale de la CFTC et secrétaire des syndicats chrétiens de Bretagne et du Maine ; Robert Busillet, étudiant ; René Brélivet, fils du président du parquet de Brest ; Jean Drapier, neveu de Charles.
[132] Voir, en annexe N°38, la liste des personnels de l'arsenal impliqués dans le groupe « Élie ».

vis du gouvernement allemand » et incarcérés à Fresnes, 37 furent jugés par le tribunal militaire du Grand Paris le 22 novembre 1941. Une trentaine d'entre eux furent condamnés à mort pour gaullisme, détention illicite d'armes et de munitions, voies de fait contre des membres de l'armée allemande et espionnage. Onze « seulement » furent exécutés le 10 décembre 1941 pour « Agissements en faveur de l'ennemi » : Louis-Jean Elie, Roger Groizeleau (manœuvre), Joseph Prigent, Joseph Thoraval (Matelot), Roger Ogor (étalagiste), Albert Müller (employé à la Compagnie électrique de Brest), François Quéméner, René Gourvennec, Georges Bernard, Louis Stéphan (employé de commerce) et Robert Busillet[133]. Quinze autres furent déportés. Cette première arrestation collective décapita, pour un temps, l'activité « visible » gaulliste à Brest[134].

c) Le passage à la lutte armée

Elle coïncidait également avec la rupture du pacte germano-soviétique qui entraîna la première grande rafle de militants communistes et leur internement à Choisel-Châteaubriant. Comme nous l'avons évoqué, certains furent rapidement libérés. Mais généralement ces libérations entrainaient, pour les anciens internés, un renforcement de la surveillance policière et conséquemment une mise à l'écart de la part du mouvement clandestin. C'est pourquoi ce dernier tenta surtout de recruter des nouveaux éléments de confiance, inconnus jusque lors des services de police. La période principalement comprise entre juin 1941 et le printemps 1943 allait voir un renouvellement des cadres du PCF à Brest comme dans l'ensemble de la région.

Ce travail avait commencé dès décembre 1940, alors que la direction clandestine tentait de réorganiser le PC en instaurant une nouvelle organisation territoriale dans le pays[135]. La subdivision Bretagne[136] avait son siège à Lorient. Début avril 1941, ces signes de réorganisation étaient déjà tout à fait perceptibles dans la cité du Ponant, notamment en raison d'un accroissement important de la propagande communiste qui opérait de nuit, de préférence pendant les bombardements. Parallèlement, la surveillance policière s'intensifia, notamment à l'arsenal[137] où les actes de germanophobie se multipliaient : insultes à l'encontre des surveillants et supérieurs allemands, propos séditieux envers l'armée du Reich, malfaçons dans le travail.

À Brest comme dans l'ensemble de la France, le déclenchement de l'opération Barbarossa, le 22 juin 1941, allait entraîner un changement de stratégie du PC[138] et accélérer le processus qui

[133] En mémoire de cet épisode tragique, une rue du centre de Brest, près de la mairie, est aujourd'hui baptisée rue des Onze Martyrs. Voir Yvon TRANVOUEZ, « Mythes et réalités… », *op. cit.*, p. 235.

[134] Impression confirmée par le préfet George le 19 juin : « La propagande « gaulliste » semble toujours assez écoutée, mais cet état d'esprit ne se traduit par aucune manifestation extérieure. Les inscriptions "V" sur les murs ont disparu. L'appel de la radio anglaise, invitant la population à arborer un brassard de deuil le 14 juin, est restée lettre morte et il n'y a eu aucune sanction à prendre ». AD Finistère 200 W 29.

[135] Sur la réorganisation du PC en Bretagne, voir Jacqueline SAINCLIVIER, Christian BOUGEARD, *op. cit.*, p. 331.

[136] Le pays comptait 10 régions avec à la tête de chacune un responsable politique. La région Bretagne : Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres et une partie de la Vienne (Poitiers).

[137] « Le service d'ordre de l'arsenal a été alerté et une surveillance renforcée a été prescrite sur le personnel travaillant dans les établissements de fabrication de guerre et les éléments communistes connus ». AD Finistère 200 W 59.

[138] Sur ce revirement, voir notamment Pierre LABORIE, « Images et crises d'identité au PCF », dans Jean-Pierre AZEMA et *all.* (Dir.), *Le Parti communiste…, op. cit.*, p.125 et suiv. À l'instar de la direction clandestine du PCF, pour certains militants inconditionnels de l'URSS et de Staline, le 22 juin 1941 fut le signe de l'entrée dans la Résistance. Jacqueline SAINCLIVIER, Christian BOUGEARD, *op. cit.*, p. 338.

devait faire passer les militants de la propagande à la lutte armée[139]. Le 27 juin, la police retrouvait les premiers tracts émanant du Parti communiste dans les urinoirs de la rue Pasteur :

> « La campagne de Russie a provoqué en France occupée une recrudescence d'activité communiste. Il est pour cette raison indispensable qu'une plus grande attention soit apportée à la lutte contre le communisme […] Les suspects doivent être tenus sous constante surveillance »[140].

1. Changement de stratégie du parti communiste

En septembre 1941, des rumeurs diffusées dans certains cafés du port évoquaient un projet d'attentat[141] sur la personne du commandant de la Kreiskommandantur de Brest, le capitaine Goehring. Cependant, cette affaire, née d'un bruit de comptoir selon lequel « Goering allait prendre une raclée », fut vraisemblablement montée de toute pièce par l'occupant, dans le but de légitimer une intensification des contrôles et des mesures de sécurité.

Car au même moment, en septembre et octobre, les groupes de l'organisation clandestine[142] brestoise se mirent à recruter de manière importante, s'appuyant sur les effets d'une occupation allemande qui semblait maintenant s'installer dans le temps et sur une recrudescence de la répression des autorités nazie et vichyste. Ils allaient en outre mettre à profit un événement qui eut l'effet d'un électrochoc dans l'ensemble de l'opinion : l'exécution des otages de Châteaubriant et Nantes, le 22 octobre. Les résultats ne se firent pas attendre à l'arsenal et le 25 au matin, 400 ouvriers sur 600 cessèrent le travail pendant 2h30 à l'atelier des Machines du plateau des Capucins en raison de coupures d'électricité à répétitions. Ce qui aurait pu passer pour une défaillance technique mena pourtant à l'arrestation et à l'interrogatoire par l'armée allemande[143] des ouvriers qui se trouvaient alors dans le local électrique[144]. Peu de temps auparavant, des tracts manuscrits appelant au débrayage avaient été découverts dans ce même atelier :

> « Front de Lutte Nationale
> Aujourd'hui 25 octobre 1941,
> Grève sur le tas à partir de 10 H
> pour protester contre le massacre des innocents »

> « Français et Françaises
> Contre le massacre des innocents
> Grève sur le tas à partir de 10 H
> aujourd'hui 25 octobre 1941 ».

Le premier laissait explicitement apparaître l'implication du PC clandestin et notamment du « Front national de lutte pour l'indépendance de la France »[145]. En les arrachant, le service de sécurité découvrit une inscription faite à la craie : « Celui qui enlève l'affiche est un pourri ».

---

[139] « Le problème n'est pas tant au niveau des sentiments qui, finalement, sont assez vite partagés par une grande partie de la population que dans le passage à l'action ». Jean-Marie GUILLON, *La Résistance dans le Var. Essai d'histoire politique*, Thèse de doctorat d'État, université d'Aix-Marseille I, 1989, p. 905.

[140] Feldkommandant au préfet George, le 16 septembre 1941. AD Finistère 200 W 5.

[141] Les « rumeurs » en connaissaient même la date : le 17 septembre.

[142] L'Organisation spéciale ou OS.

[143] Dans les enceintes militaires (arsenaux, poudreries), seules les autorités allemandes étaient habilitées à enquêter.

[144] Déniel, Kermorgant, Helland, Rogel, Tricot, Bergevin, Uguen, Le Menn, Miossec et Bourhis.

[145] Le FN était ouvert à tous les courants de pensée, contrairement, dans un premier temps, à l'OS communiste. Le tract retrouvé à Brest annonce la constitution du mouvement au début juillet 1941. Selon C. Bougeard, il apparut significativement en Bretagne seulement à compter du tournant de l'hiver 1941/1942. Christian BOUGEARD, *Histoire de la Résistance en Bretagne*, Paris, Gisserot, 1992, p. 33 ; Voir le tract annonçant la constitution du FN en annexe N°39. Sur les relations entre les mouvements syndicaux et le Front national, voir Daniel VIRIEUX, *Le Front National de Lutte pour l'Indépendance de la France, un mouvement de Résistance – Période clandestine (mai 1941-août 1944)*, thèse de doctorat sous la direction de Claude WILLARD, Paris VIII, 1995.

2. 1942, l'année décisive

La grève du 25 octobre avait été le premier signe d'une rébellion collective clairement inspiré par le PC clandestin à l'arsenal. Même si tous les grévistes ne devaient pas entrer en opposition ouverte contre l'occupant – loin s'en faut –, les actions de résistance allaient néanmoins se développer autour des anciens unitaires de l'établissement[146], regroupés, pour nombre d'entre eux, au sein de l'OS brestoise[147]. Les deux mois qui suivirent se déroulèrent dans un calme relatif mais dans une atmosphère pesante, où la moindre occasion était de nature à exacerber une méfiance qui confinait parfois à la psychose de la part des autorités allemandes[148].

Le mois de février 1942 sonna le début d'une série d'attentats à Brest et dans les communes suburbaines. Le 13, c'était la vitrine du MSR[149] qui était détruite à coups de marteau. Le lendemain, une bombe artisanale[150] blessa six soldats allemands et cinq clients français du café Quéré à Lambézellec. Cette explosion entraîna une sanction collective pour les populations de Brest, Lambézellec, Saint-Marc et Saint-Pierre qui furent soumises à un couvre-feu, du 23 février au 16 mars, entre 20 heures et 5 heures du matin. Des arrestations furent opérées, au hasard et sans tenir compte des véritables opinions politiques des personnes interpellées, parmi les anciens membres des milieux de la gauche brestoise et de la CGT de l'arsenal[151]. Le préfet George en personne intercéda auprès de François Darlan en leur faveur. La plupart furent relâchés le 28 mars.

Plusieurs rafles furent également effectuées entre le 8 et le 13 mars, sans succès. Le 26, à l'arsenal, deux explosions venaient à bout des sous-stations électriques de la halle de montage (Artillerie) et du Poste 13 (atelier bois).

À partir du mois d'avril 1942, avec la création des FTPF[152], l'activité de l'OS de Brest allait s'accélérer. Dans la nuit du 28 au 29, quatre individus porteurs d'une valise de papier vierge furent arrêtés dans la rue par une patrouille allemande. Carlo de Bortoli[153], mosaïste et trois ouvriers de l'arsenal : Yves Prigent (fraiseur), Charles Cadiou (électricien) et Mathurin Le Goff (soudeur)

---

[146] À Toulon et dans le Var, un regain de propagande communiste particulièrement spectaculaire fut également remarqué à partir de l'automne à l'arsenal, avec notamment la diffusion de nombreux journaux clandestins. La première organisation communiste clandestine de l'arsenal de Toulon fut démantelée par la police en février/mars 1942. Jean-Marie GUILLON., « Le Var », dans Jean-Pierre RIOUX et *all.* (Dir.), *Les communistes français…*, *op. cit.*, p. 295.

[147] L'OS et le PC clandestin semblaient se confondre, à ce moment, dans la cité du Ponant. Au cours de l'été et de l'automne 1942, la plupart des militants de l'OS furent reversés dans les FTP.

[148] Comme pour l'interdiction de la commémoration de la bataille de Valmy, le 22 octobre.

[149] Mouvement social révolutionnaire (« aime et sert ») créé par le Brestois de naissance Eugène Deloncle en 1940. Le responsable du MSR à Brest était Joseph Gourves, restaurateur rue Jean Jaurès. Il démissionna le 24 juin 1942, accompagnant la déliquescence du mouvement dans le département, suite à la « retraite » forcée de Deloncle.

[150] Engins généralement confectionnés à partir de dynamite ou de martinite dérobée sur les chantiers de l'OT.

[151] Jean-Marie Soubigou, des mutilés du travail ; Henri Nardon, ancien directeur de l'hospice civil et frère du maire honoraire Louis Nardon ; Jacques Le Drenn, de même que les ouvriers et retraités de l'arsenal : François Calvarin, leader historique du mouvement anarchiste brestois, beau-père d'E. Miry, retraité, 74 ans ; Anatole Goavec ; H. Cadiou ; Sébastien Cadec ; G. Boulant et Eugène Jaffrénou. 4 autres personnes, parce que juives, furent arrêtées en leur compagnie. La population de confession israélite ne constitua jamais une communauté numériquement importante dans le département. Mais quelques familles étaient bien installées à Brest. La majorité des entreprises juives « aryanisées » dans le Finistère concernait des commerces brestois comme les sociétés de R. T. Rothschild (Houillère de l'Ouest, Charbonnage franco-anglais, magasin « Aux Élégants »).

[152] Francs-tireurs et partisans français. Charles TILLON, *Les F.T.P., soldats sans uniforme*, Rennes, Ouest-France, 1991.

[153] Fuyant le fascisme, il s'installa comme artisan dans les Côtes-du-Nord puis à Brest en 1935 où il adhéra à la SFIC. Il militait également à l'Union populaire italienne et il fit voter, en 1939, par les italiens antifascistes de la région, une motion où ils s'engageaient à défendre la France contre toute attaque fasciste. Fin 1939, il participait à la reconstitution du PCF clandestin et en 1941, le parti lui confiait la responsabilité de l'organisation communiste du bâtiment de Brest.

passèrent devant le tribunal militaire le 14 mai. De Bortoli fut condamné à mort et exécuté le 22 août pour propagande communiste. Quant aux trois autres, ils furent étrangement acquittés[154] mais cependant internés de manière préventive.

En juin, les attentats se multiplièrent en ville, notamment contre les permanences des groupements collaborateurs comme la Légion des volontaires français contre le bolchevisme[155] qui explosa le 6 sans faire de victime. Le 11, une nouvelle déflagration vint à bout de la cave du café Bourhis à Lambézellec, particulièrement fréquenté par des agents de la Gestapo[156].

À l'arsenal, le mouvement de résistance était maintenant bien en place. Néanmoins, eu égard à la situation éminemment stratégique de l'établissement, les actes d'insoumission demeuraient relativement limités car particulièrement risqués à l'intérieur de l'enceinte. Néanmoins, dans la nuit du 14 au 15 juillet, une vingtaine de courroies de transmission furent sectionnées et les moteurs des presses furent arrosés d'acide, paralysant partiellement l'activité des Bâtiments en fer. En répression, l'occupant procéda à l'arrestation de deux ingénieurs, « coupables » de n'avoir pas avoir prévenu le service d'ordre suffisamment tôt. Dès le 21, les ouvriers des ateliers concernés se mettaient en grève pendant une heure en signe de protestation. Face à ce qui ressemblait à une mutinerie, les Allemands répliquèrent par une rétrogradation générale de salaire pendant deux semaines[157]. Ce qui eut pour effet, dès le 22, de provoquer un nouveau débrayage d'une heure et la « capitulation » des Allemands.

Au cours du mois d'août, la violence et la répression montèrent chacune d'un cran, suite à la tentative d'assassinat, le 21 à 19h30 et en pleine rue, d'un des policiers brestois qui avaient cristallisé le plus de haine à son encontre en raison de son esprit particulièrement collaborateur : le brigadier de la Sûreté Jules Guivarch. *La Dépêche* des Fouéré père et fils[158] dénonça immédiatement et explicitement les auteurs, des communistes, « des bandits » qui avaient blessé de deux balles à la cuisse le policier « sympathiquement connu pour son zèle, son dévouement, son habileté et sa droiture »[159]. Le 26, ce fut la vitrine du bureau d'embauche français pour l'Allemagne qui fut brisée par une clef anglaise. Puis, le 3 septembre à l'arsenal, le transformateur de l'École de maistrance fut détruit par une bombe. Enfin, le 20, à 0h30, une charge de martinite occasionna des dégâts matériels au *Gasthaus des Seekommandanten*[160] alors qu'une seconde, non explosée, était découverte à proximité du tribunal militaire allemand.

---

[154] Selon la préfecture, ils affirmèrent avoir rencontré de Bortoli dans la rue, avoir discuté et l'avoir aidé à porter sa valise qui semblait bien lourde. Toujours selon les autorités préfectorales (AD Finistère 200 W 51), ces arguments suffirent à convaincre le tribunal militaire allemand. Un alibi qui nous paraît cependant bien léger.

[155] Local de la LVF abritant également le siège du MSR, situé rue de Siam. Charge de martinite de 1,450 kg.

[156] La Gestapo était installée à l'école Bonne Nouvelle à Lambézellec, commandée par le lieutenant SS Georg Roeder.

[157] Les sanctions infligées pour cette grève furent amnistiées par la loi du 16 avril 1946. À cette occasion, les ouvriers perçurent une revalorisation de salaire correspondant au montant retenu. SHD Brest 6 M. Registres des matricules.

[158] Fin février 1942, les membres du conseil d'administration de *La Dépêche de Brest* (dont le président était V. Le Gorgeu) recevaient des Allemands l'ordre de démissionner et de vendre leurs actions à Mrs Guillemot et Fouéré père et fils, du journal régionaliste *La Bretagne*. Henri FREVILLE, *La presse bretonne dans la tourmente*, Plon, 1979, p. 250 et suiv. Le quotidien brestois passait au service de la propagande de Vichy, à l'image de l'ensemble d'une presse française « qui, sans être positivement une presse d'État, [devait être] toujours à la disposition de l'État ». Pierre Dominique, directeur de l'OFI, cité dans Denis PESCHANSKI, «Vichy au singulier,… », *op. cit.*, p. 642.

[159] *La Dépêche de Brest* – 22 et 23 août 1942. Notons que le 31, dans la cadre de cette enquête, un des responsables du PC clandestin de l'arsenal, Vincent Guiavarc'h, soudeur, fut dénoncé, arrêté, puis fusillé aux alentours du 16 octobre.

[160] Restaurant du commandement maritime allemand.

Il s'agissait maintenant de s'attaquer directement à l'intégrité physique des soldats du Reich et des collaborateurs. La multiplication de ces actes terroristes aviva l'exaspération de l'état-major allemand, à tel point que Vichy commença à s'inquiéter de l'état d'esprit général à Brest :

> « Mon attention est appelée sur les actes successifs de sabotage commis dans certains ports de guerre, à Brest en particulier, et qui prouvent l'existence, parmi les ouvriers des arsenaux de la zone occupée, d'éléments douteux au point de vue national […] il y a lieu de procéder, sans tarder, à une liquidation des éléments malfaisants »[161].

C'est alors qu'un fait devenu presque habituel, le cambriolage d'un bureau de poste, à Kerentrech-Lanester, près de Lorient, le 26 septembre, vint apporter une aide décisive aux autorités dans leur combat contre l'organisation communiste finistérienne. Suite à l'arrestation immédiate de Raymond Hervé, Eugène Le Bris, Raoul Derrien et Albert Rolland, ces deux derniers forgerons aux Bâtiments en fer de Brest, la police et la Gestapo découvrirent l'existence et le fonctionnement de l'ensemble du réseau régional, de ses multiples ramifications, du triangle de commandement placé sous les ordres d'un nommé Georges Pitard[162], dit « le vieux », aux noms et adresses des membres de l'OS, en passant par le responsable du secteur de Brest Albert Abalain[163].

Une vague d'arrestations s'ensuivit à partir du 29 septembre dans les milieux communistes brestois et notamment ceux de l'arsenal[164]. Celle-ci intervenait indépendamment mais s'ajoutait aux internements préventifs ordonnés par la circulaire du 24 septembre. La Gestapo découvrit alors que l'ensemble des attentats perpétrés au cours des précédents mois était imputable à ce groupe[165] composé très majoritairement d'ouvriers de la Penfeld répartis en six cellules, une Organisation spéciale responsable des « coups de main », une section de Jeunesse communiste, une autre du Secours populaire, une troisième de propagande et un tribunal du peuple. Le triangle de commandement brestois avait été remanié à plusieurs reprises depuis sa création, notamment pour raison de sécurité. Au moment du coup de filet de septembre 1942, il était constitué d'Albert Abalain (de Pont-de-Buis), de Paul Le Gent (ouvrier de l'arsenal) et d'Étienne Charpentier (de son vrai nom Eugène Lafleur).

Ceux-ci avaient remplacé Carlo de Bortoli, Mathurin Le Goff, Yves Prigent et Charles Cadiou à la suite de leur arrestation en avril. La police allemande se rendit alors compte que six mois plus tôt, à l'exception de de Bortoli, déjà connu pour ses opinions communistes, elle avait laissé échapper l'ensemble de la direction du mouvement clandestin brestois. En se concentrant sur des militants d'avant-guerre et en les internant préventivement, elle avait laissé se développer parallèlement tout un système « terroriste » constitué d'éléments jusque lors inconnus des services préfectoraux ou peu actifs dans la section brestoise de la SFIC avant 1939[166]. Au cours des

---

[161] Courrier du conseiller d'État, secrétaire général à la police, au préfet, le 21 octobre 1942. AD Finistère 200 W 51.

[162] Selon les sources préfectorales (AD Finistère 200 W 70 : attentats – 1940-1942). Cependant, nous n'avons retrouvé mention d'un Georges Pitard dans aucun autre document. Selon nous, il s'agirait d'un pseudonyme destiné à rendre hommage à l'avocat parisien de la CGT Georges Pitard, fusillé au Mont-Valérien le 20 septembre 1941.

[163] Nommé responsable politique et organisationnel par « Pitard » en juillet 1942.

[164] Sur indication d'A. Rolland, il fut également découvert un dépôt de matériel à l'arsenal : une petite bombe amorcée, des détonateurs électriques, du cordeau Bickford et une grande quantité de tracts communistes. Au même moment, le sud du département commandé par Larnicol, connut une opération d'envergure du même type que celle intervenue à Brest. 22 personnes, dont 10 à Beuzec-Conq, près de Concarneau, furent arrêtées.

[165] Voir, en annexe N°40, les 12 attentats et sabotages majeurs qui leur furent reprochés.

[166] Des membres de l'OS du secteur de Brest démantelé fin septembre 1942, seuls M. Le Goff et J. Lesven figuraient sur les listes de suspects au début de la guerre, mais sans être considérés comme particulièrement dangereux.

interrogatoires auxquels furent soumis les prévenus, les dénonciations furent nombreuses, ce qui permit aux Allemands de lancer 67 mandats d'arrêt et d'interpeller 57 suspects d'activité communiste à Brest et dans son secteur.

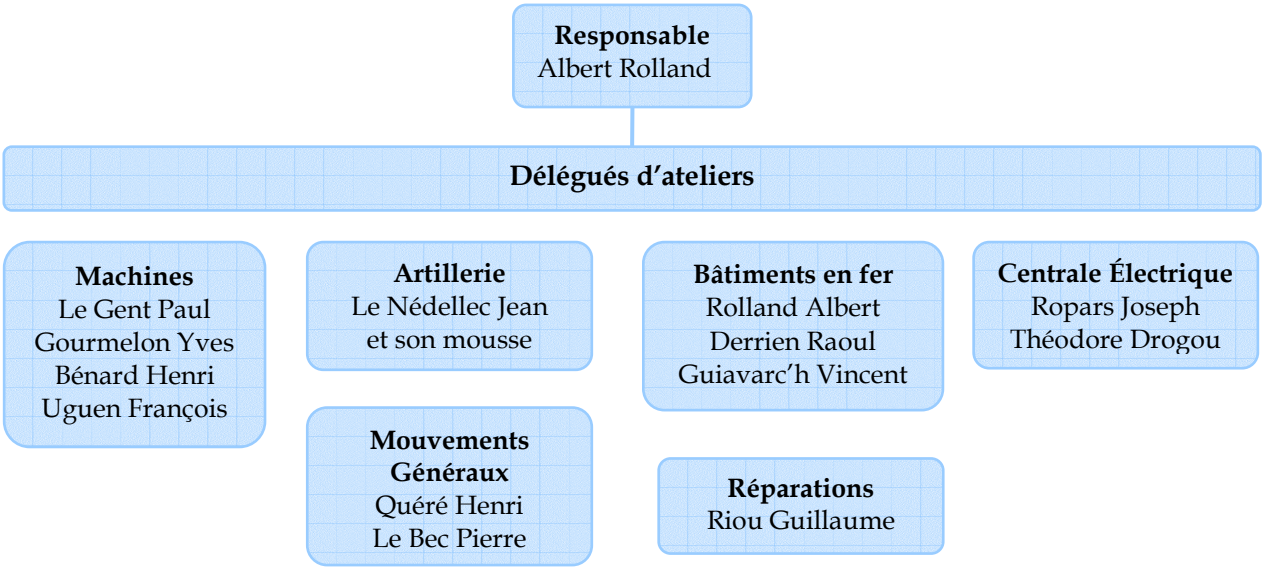

Graphique N°16 – Organigramme du Parti communiste clandestin à l'arsenal (1942)
(Reconstitué d'après les sources préfectorales. A.D. Finistère 200 W 70)

Ceux qui avaient pu prendre la fuite étaient rares : Pierre Corre, charpentier tôlier à l'arsenal et chef de l'OS[167] ; Jules Lesven ; Lucien Kérouanton, électricien à l'arsenal en fuite depuis avril, chargé de transférer le matériel de propagande de Landerneau où il résidait jusqu'au domicile de Louis Le Guen[168] à Brest ; Guillaume Riou, charpentier tôlier de l'atelier réparations ; Jean Le Nédellec, ouvrier à l'artillerie navale[169] ; Jean Jézéquel ; Jean Marc, ancien ouvrier de l'établissement militaire; Yves Labous ; Jean-Louis Primas, de Lanester. Certains d'entre eux devaient être arrêtés dans les semaines ou les mois qui allaient suivre, mais après avoir eu le temps, comme Jules Lesven[170] et Pierre Corre, de commettre de nouveaux attentats, de réorganiser les

[167] Pierre Corre était né le 23 octobre 1915 à Saint-Pierre. Entré apprenti soudeur aux Bâtiments en fer le 1er septembre 1930, il devint ouvrier le 23 octobre 1933. Il adhéra à la SFIC à la fin des années Vingt puis entra à la CGTU en 1930 et fut sanctionné pour avoir participé à la grève du 30 novembre 1938. Mobilisé le 2 septembre 1939, il fut réintégré à l'arsenal le 16 septembre 1940 et fut un des instigateurs du débrayage aux BF le 21 juillet 1942. En fuite après s'être caché quelques temps chez Louis Le Guen, il fut congédié le 12 août 1942 pour « absence injustifiée prolongée ». Ce congédiement fut annulé par ordre de la direction le 28 mars 1947. SHD Brest 6 M.

[168] Ajusteur à l'arsenal, il adhéra à la CGTU en 1932 puis au PC clandestin fin 1941. Il transmettait le matériel reçu de Kerouanton à Henri Moreau, retraité de la Marine, qui se chargeait de l'impression des tracts et des brochures dans sa maison isolée de la rue Portail à Kérinou. C'est au cours d'un de ces transferts entre les domiciles de Le Guen et Moreau que furent arrêtés de Bortoli et ses trois camarades en avril. La femme de Moreau, Simone, fut arrêtée en même temps que son mari. Non jugée, elle fut incarcérée à la prison du Château puis à la prison allemande de Rennes. Elle fut libérée le 2 août 1943 pour manque de preuves formelles.

[169] Qui, selon certaines sources que nous n'avons pu vérifier (Alain LE GRAND et Georges-Michel THOMAS, *Le Finistère dans la guerre (1939-1945)*, T.1, Paris, 1979, p.306), récupéra et stocka à son domicile des armes et des munitions laissées par les Anglais lors de l'évacuation de la ville en juin 1940.

[170] Devenu responsable politique dans la Sarthe, il fut arrêté par la police française le 7 mars 1943 et remis aux autorités allemandes. Condamné à mort pour menées terroristes au Mans, il fut fusillé le 1er juin au camp d'Auvour, le même jour que Pierre Corre (arrêté en gare de Connéré, Sarthe, le 1er mars) et Alex Auvinet (dit « Auguste », dit « Chomette »), interrégional Bretagne- Normandie des FTP.

individualités qui n'avaient pas été capturées et de recruter de nouveaux éléments. D'autres furent relaxés faute d'éléments probants ou transférés dans des camps d'internement administratifs. Les derniers – une douzaine – furent maintenus en captivité dans les prisons de Pontaniou, du château ou du Bouguen, suspectés d'activité communiste mais sans qu'aucune inculpation n'ait pu être clairement établie à leur encontre[171].

Les deux coups de filets consécutifs du mois de septembre 1942 – avec 155 mandats d'arrêt (145 arrestations sur le moment) dont 73 Brestois et 32 de l'arsenal – avaient incontestablement mis à mal le PC clandestin, l'OS et plus généralement la Résistance communiste dans le Finistère. L'activité immédiate en matière d'attentats et de propagande s'en ressentit. Le préfet s'en réjouissait au début du mois de décembre :

> « Les arrestations de communistes effectuées à la fin du mois de septembre et au cours du mois d'octobre ont porté un coup très sérieux à l'ex-parti communiste dans mon département »[172].

Privé de la pluparts de ses leaders – emprisonnés ou en fuite – et de ses moyens de propagande, le PC clandestin était certes désorganisé, mais la menace subsistait. Le commissaire Lieutaud, pertinent, évoquait la possibilité de renaissance du mouvement :

> « Il faut prendre garde que les individus qui ont réussi à nous échapper et qui, comme l'expérience l'a déjà démontré, ne doivent pas se cacher bien loin, ne reconstituent patiemment dans l'ombre l'édifice abattu. Une surveillance attentive doit être exercée contre eux si l'on ne veut pas, dans un avenir plus ou moins rapproché, voir se répéter les manifestations criminelles de cet organisme clandestin »[173].

En effet, même disloqué, il subsistait par l'intermédiaire de cellules non découvertes ou immédiatement reconstituées et qui n'allaient pas tarder à s'exprimer[174]. Même si les personnels de l'arsenal devaient encore contribuer au mouvement clandestin, l'établissement de la Penfeld n'allait plus être le centre névralgique de la Résistance brestoise qu'il avait été depuis 1941.

---

[171] Au terme des premières enquêtes, le juge d'instruction de Brest devait placer sous mandat de dépôt pour activité communiste , le 12 novembre 1942 : Albert Abalain, Albert Rolland, Étienne Rolland, Joseph Ropars, Adolphe Le Roux, Eugène Lafleur, Paul Le Gent, Paul Monot, Louis Departout, Lucien Argouarch, Henri Moreau, Raoul Derrien, Albert Rannou, Jean Quintric, Théodore Drogou, André Vadaine, Charles Le Bris, Yves Lesteven, Charles Bénard, Yves Gourmelon, Yves Prigent, Mathurin Le Goff, François Hélou, Pierre Le Bec, Louis Le Guen, Mme Angèle Le Nédélec, Mme Marie Salou, Mme Yvette Richard, Mme Raymonde Vadaine, Charles Cadiou, Jean-Louis Masson, Ernest Mazé (Père), Ernest Mazé (Fils), Yvon Le Berre, Armand Le Bihan, Théodore Salez. C'est-à-dire 36 personnes dont 19 ouvriers de l'arsenal et deux de leurs épouses. Voir en annexe N°41 les 67 inculpés et leurs condamnations.

[172] Le préfet au Feldkommandant le 5 décembre 1942. AD Finistère 200 W 29.

[173] Rapport n° 797 du commissaire de police judiciaire Lieutaud. AD Finistère 200 W 70.

[174] En 1942, 31 attentats et 18 sabotages furent perpétrés dans le Finistère. C. BOUGEARD, *Histoire de la Résistance …*, *op. cit.*, p 40. Voir en annexe N°42 les principaux attentats commis dans le secteur de Brest de la fin 1942 à mai 1944.

Graphique N° 17
Organigramme du PC Clandestin et de l'O S de Brest
Mai – Septembre 1942
(Reconstitué d'après les sources préfectorales. AD Finistère 200 W 70)

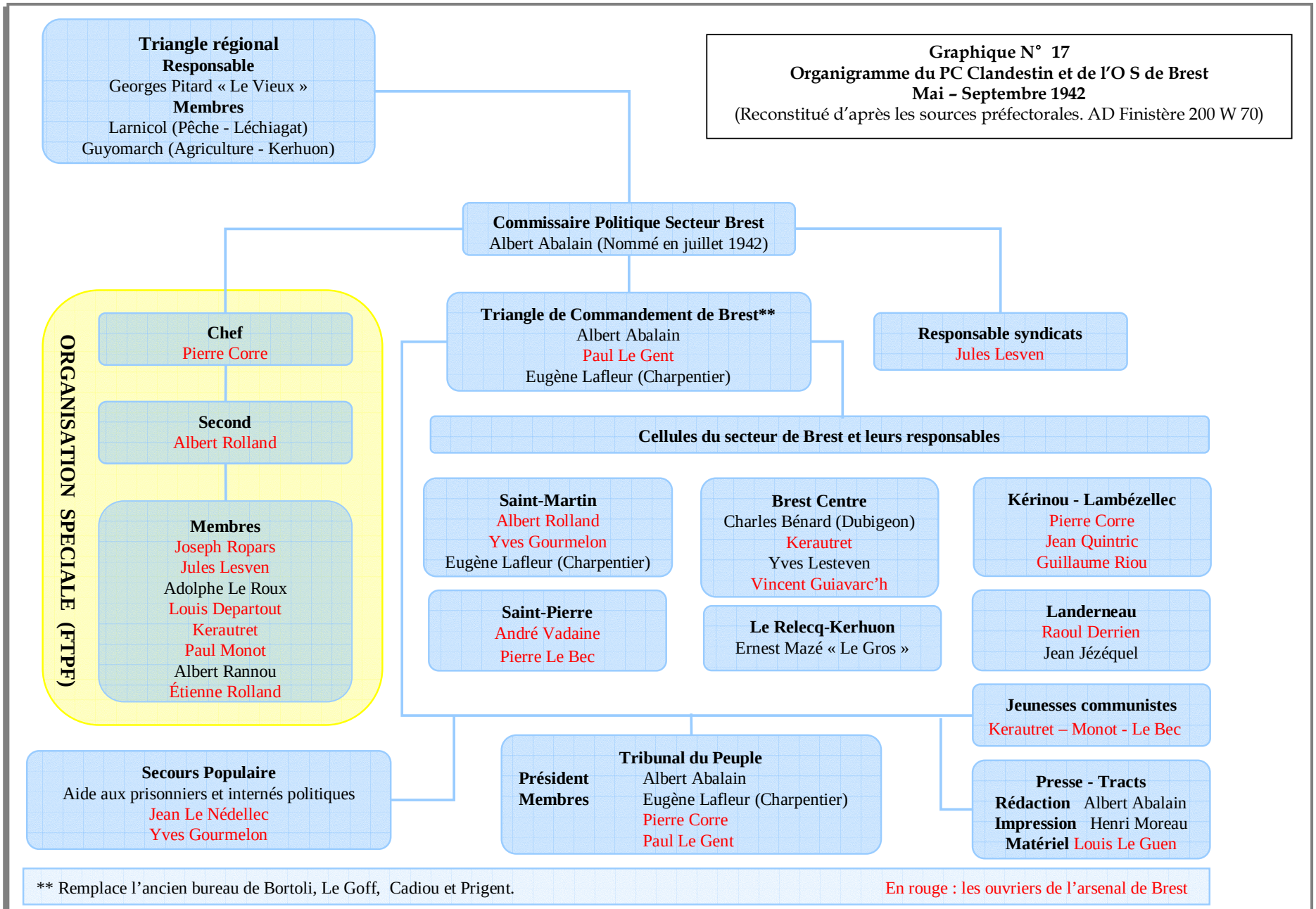

** Remplace l'ancien bureau de Bortoli, Le Goff, Cadiou et Prigent.

En rouge : les ouvriers de l'arsenal de Brest

Après quelques semaines de relative accalmie, décembre vit une nouvelle recrudescence des attentats, notamment dans le secteur de Lambézellec qui semblait alors cristalliser l'activité des résistants brestois, contre les câbles téléphoniques et télégraphiques, sur les voies ferrées, contre les établissements et logements occupés par les Allemands et les membres de l'Organisation Todt (cinémas[175], mess, hôtels). À l'exception des voies ferrées[176], ils n'engendrèrent généralement que peu de dégâts, mais ils maintenaient la pression sur les services de la police française et de la Gestapo, d'autant que les responsables étaient rarement découverts. En conséquence, la préfecture du Finistère mit un point d'honneur à concrétiser une démarche entamée par la préfecture de région en juin[177] et visant à organiser une section de police judiciaire à caractère politique dans le département, une police exclusivement chargée de la répression des menées terroristes et communistes qui centraliserait toutes ses informations avec celles des unités SS allemandes.

En janvier, chaque jour ou presque, une explosion ou un attentat vint définitivement rappeler à la Gestapo que si elle avait porté un sérieux coup au Parti communiste clandestin et à la Résistance, ceux-ci étaient en train de renaître, plus déterminés encore. De plus en plus systématiquement, ils s'attaquaient directement aux forces d'occupation, aux soldats armés. Comme un défi lancé au Reich.

Mais au même moment, un événement vint une nouvelle fois entraver les actions de la Résistance à Brest : Jean-Louis Primas venait d'être arrêté le 19 janvier à Nantes. Depuis la rafle de septembre, il avait relancé le mouvement des FTP brestois, puis, début janvier 1943, il avait été désigné pour remplacer le chef militaire interrégional à Nantes, Louis Le Paih[178]. C'est là qu'il fut arrêté en compagnie d'Yves Giloux[179], étudiant, impliqué au même titre que Le Bail dans les attentats qui avaient marqué le début de l'hiver dans la cité du Ponant. Dès le 23 janvier, Le Bail fut arrêté[180], inculpé d'attentats terroristes et écroué à la maison d'arrêt de Brest. Cette première interpellation en provoqua quelques autres, pour complicité[181] dans l'ensemble des actions qui avaient été menées au cours des mois de décembre et janvier : Charles Vuillemin[182], électricien à l'arsenal ; Jean Teurroc[183] et Henri Coicadan, agents SNCF responsables du sabotage de la gare le 17 janvier ; André Berger, interpellé dans le cadre de cette même enquête à Nantes.

La répression devait être à la hauteur de la menace causée par les attentats. Incarcérés à Fresnes, les inculpés rejoignirent leurs camarades appréhendés en septembre et octobre précédent.

---

[175] Dès juin 1940, l'occupant utilisa les cinémas pour loger ses troupes (l'Éden le 18 août, L'Armor mi-novembre).

[176] La circulation fut coupée à de nombreuses reprises sur les lignes Brest-Paris (à la Forêt-Landerneau) et Brest-Quimper (à Dirinon), paralysant les transports allemands de matières premières pour la réalisation du Mur de l'Atlantique. Sur les répercussions des sabotages et des bombardements de voies ferrées sur l'organisation des chantiers allemands en Bretagne, voir Christian BOUGEARD, « Les prélèvements de main-d'œuvre… », *op. cit.*, p. 36-37.

[177] Suite à réception d'une lettre du ministre secrétaire d'État à l'Intérieur du 10 juin (Lettre N° 666/POL/CAB).

[178] À Brest, Primas avait laissé sur place son lieutenant Louis Le Bail, alias « Jules », Lanestérien comme lui.

[179] Giloux avait adhéré au PC clandestin en 1941 et fut promu chef de groupe FTP dès 1942.

[180] Il avoua avoir participé à des cambriolages de mairies et à des attentats (*Standkommandantur* de Brest, Légion tricolore de Morlaix, etc.). Il avoua également que la cible d'un prochain attentat devait être Pierre Brannelec.

[181] Des mandats d'arrêt furent également lancés pour recel, notamment contre Marie Calvarin, épouse d'Ernest Miry. Elle fut mise en cause dans l'affaire Primas pour lui avoir fourni du chloroforme et l'avoir aidé à louer une chambre à Lambézellec. Elle réussit à s'enfuir mais fut arrêtée en août 1943 dans les Côtes-du-Nord et jugée pour appartenance à un groupe FTP et réorganisation d'une organisation syndicale dissoute. Elle fut déportée à Ravensbrück.

[182] Il avait adhéré à la Jeunesse communiste clandestine en août 1941. Il diffusait tracts et journaux, puis participa aux campagnes d'inscriptions murales. FTP en 1942, il prit notamment part à l'attentat contre l'Hôtel Moderne le 7 janvier.

[183] Syndicaliste engagé dans la CGT dès 1936, au dépôt SNCF de Brest, il adhéra au PC clandestin en 1941.

Ce furent surtout la tentative d'assassinat du brigadier Guivarc'h, décidé par le « tribunal du peuple », et l'attentat contre la *Standkommandantur* qui devaient décider de leur sort devant le tribunal militaire allemand de Paris, le 28 août 1943. Hormis des peines de prison parfois sévères au regard des chefs d'inculpation : manifestations hostiles aux Allemands, propagation de tracts ennemis, non dénonciation de crimes[184], 19 condamnations à mort furent prononcées (17 Brestois et 2 Lanestériens : Primas et Le Bail), pour action de franc-tireur, agissement en faveur de l'ennemi ou actes de terrorisme, et exécutées le 17 septembre 1943 à 17 heures au Mont-Valérien. Sur ces 19 résistants, dix étaient ouvriers à l'arsenal de Brest[185].

Aucune des demandes de grâce ou de commutation de peines adressées par les mairies auprès du délégué général du gouvernement français dans les territoires occupés De Brinon, ne fut entendue par les Allemands. Ceux-ci avaient voulu faire un second exemple, après celui du groupe « Élie ». Les deux principaux mouvements de résistance et de lutte armée qu'avait connus Brest depuis le début de l'Occupation – le premier d'inspiration plutôt chrétienne et gaulliste, le second clairement communiste – avaient impliqué au plus haut point l'établissement de la Penfeld qui avait incontestablement payé le plus fort tribut. C'était le résultat d'un état d'esprit particulièrement contestataire et d'une culture syndicale forte dont les mécanismes, même fortement altérés, parvinrent à se réorganiser relativement rapidement dans la clandestinité.

Nom	Arrêté le	Profession	Chef d'inculpation
Ropars Joseph	30/09/1942	Électricien	Action de franc-tireur
Le Guen Louis	30/09/1942	Ajusteur	Agissements en faveur de l'ennemi
Rannou Albert	1/10/1942	Maçon	Action de franc-tireur
Rolland Étienne	30/09/1942	Charpentier-tôlier	Actes de terrorisme
Rolland Albert	29/09/1942	Forgeron BF	Action de franc-tireur
Berger André-Pierre	25/01/1943		Action de franc-tireur
Giloux Yves	19/01/1943	Étudiant	Action de franc-tireur
Vuillemin Charles	25/01/1943	Électricien	Action de franc-tireur
Primas Jean-Louis	19/01/1943	Épicier	Action de franc-tireur
Le Bail Louis	23/01/1943	Chaudronnier	Action de franc-tireur
Lafleur Eugène	29/09/1942	Terrassier	Agissements en faveur de l'ennemi
Abalain Albert	29/09/1942		Agissements en faveur de l'ennemi
Le Gent Paul	2/10/1942	Ajusteur	Action de franc-tireur
Argouarc'h Lucien	Septembre 1942	Menuisier	Action de franc-tireur
Monot Paul	30/09/1942	Électricien	Action de franc-tireur
Departout Louis	2/10/1942	Électricien	Action de franc-tireur
Quintric Jean	1/10/1942	Forgeron	Actes de terrorisme
Moreau Henri	4/10/1942	Retraité Marine	Agissements en faveur de l'ennemi
Teurroc Jean	25/01/1943	Ajusteur SNCF	Action de franc-tireur
Ouvriers de l'arsenal			

Tableau N°21 - Résistants brestois et lanestériens fusillés au Mont-Valérien le 17 septembre 1943
(D'après A.D. Finistère 200 W 70)

Pourtant la situation était loin d'être aisée pour résister au sein même d'une ville éminemment stratégique pour l'occupant et, en conséquence, soumise à une attention particulière du SD et de la Gestapo. Cette difficulté était encore renforcée dans un arsenal déjà étroitement surveillé par les autorités maritimes françaises en période de paix Un contrôle qui n'avait fait que

[184] Raymonde Vadaine fut condamnée à 3 ans de travaux forcés et déportée le 3 octobre à Dachau pour ce motif.
[185] Notons que 10 d'entre eux ne furent inscrits sur la cloche du mémorial du Mont-Valérien que le 15 octobre 2010.

s'accroître avec l'arrivée des Allemands et à la suite de la recrudescence des sabotages dans l'établissement[186], expliquant que l'essentiel de l'activité résistante prit toute sa dimension en dehors de l'enceinte militaire.

Il n'est aucunement question d'avancer, dans cette étude – ou de laisser penser par omission –, au mépris de toute réalité historique, que la Résistance dans le secteur de Brest – voire dans le département – fut uniquement l'œuvre des travailleurs de l'arsenal et du PC clandestin[187] à travers l'action de l'OS puis des FTP. Si nous avons insisté sur les organisations de Louis-Jean Élie d'une part et de Pierre Corre d'autre part, c'est parce qu'ils représentent les deux principaux mouvements collectifs impliquant des groupes ouvriers déjà structurés autour d'un noyau syndical préexistant, en l'occurrence la CGT et la CFTC de l'établissement de la Penfeld et constituent les deux plus sombres épisodes de l'histoire de la Résistance dans le port du Ponant.

Bien entendu, comme dans le reste du pays, celle-ci ne se résuma pas à l'activité de ces deux groupes et les personnels de l'arsenal furent impliqués dans les divers réseaux qui combattirent l'occupant, réseaux souvent éphémères et immédiatement reconstitués sous un autre nom. Si les unitaires, majoritairement ouvriers, se retrouvèrent nombreux dans les maquis au sein des FTP[188], d'autres – confédérés et chrétiens –, participèrent également significativement aux opérations clandestines menées par des organisations non communistes autour de Mathieu Donnart[189] à Libé-Nord, ou encore au sein de Défense de la France[190], de Témoignage chrétien, comme Michel Floch, d'Alliance, de F 2, de Johnny ou encore de Jade-Fitzroy[191]. De la même manière, nous ne voudrions pas laisser supposer que seuls les ouvriers[192] participèrent à ces mouvements. Toutes les catégories sociales, l'ensemble des professions, furent impliquées à des

[186] À partir de décembre 1943, les ateliers et les centrales furent surveillés par des militaires allemands, jour et nuit.

[187] Voir Alya AGLAN, « Des syndicalistes dans la Résistance », *Vingtième Siècle*, n°1, 2000, p. 119-127.

[188] Ce fut par exemple le cas du massacre de la grande Palud en Guipavas où un groupe commandé par Marcel Boucher, ouvrier de l'arsenal et responsable FTPF pour Brest fut surpris par une patrouille allemande le 4 février 1944. Boucher y trouva la mort, de même qu'André Garrec, tôlier dans l'établissement de la Penfeld, et Guy Raoul.

[189] Ingénieur à la Compagnie de l'Eau et de l'Ozone à Brest. Colonel Poussin dans la Résistance. Chef de l'AS dans le Finistère. Fernand Yvinec, ouvrier à la base sous-marine, était un de ses adjoints. De la même manière, à Saint-Nicolas, Donnart disposait d'un réseau de renseignement avec à sa tête Roger Bourrières (lieutenant-colonel Berthaud) qui devint son adjoint lors de la création de l'AS puis son successeur à la suite de son arrestation en juin 1944.

[190] Voir Olivier WIEVIORKA, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France, 1940-49*, Paris, Seuil, 1995.

[191] Comme par exemple Jean Eozénou, commis de Marine, agent de renseignements du réseau Alliance, déporté et exécuté à Pforzheim; Jean Cadiou, électricien à l'arsenal, arrêté le 22 janvier 1944 pour espionnage au profit de l'IS, déporté à Ravensbrück et libéré le 23 mai 1945 ; Marcel Roudot, tourneur à l'atelier des Machines, gaulliste arrêté le 26 février 1942 à St Marc pour avoir passé de la correspondance à la BBC, condamné à mort, déporté mi-juin 1942 à Solimburg ; Pierre Rivoallon, chaudronnier à l'arsenal, arrêté le 27 juillet 1942 à Brest en compagnie de Robert Le Goff pour détention d'armes et menées gaullistes, déportés le 9 octobre 1943 à Strassgefangnis Diez Uber Lahn (Hesse) ou encore Yves Fléouter, ouvrier aux écritures à l'arsenal, arrêté le 22 mai 43 à Nantes pour espionnage, déporté à Buchenwald puis à Odessa. De la même manière, Charles Faujour, électricien à l'arsenal, membre de F 2, fut déporté le 27 avril 1944 à Auschwitz puis Buchenwald puis Flossenburg. Jean-Louis Rolland, quant à lui, fut arrêté le 14 février 1944 pour son appartenance à Libé-Nord et à Jade-Fitzroy. Les exemples sont multiples. Sur l'implication de Jean-Louis Rolland dans la Résistance, voir notamment Pierre BRIGANT, *La fédération socialiste SFIO du Finistère (1908-1969)*, Thèse de doctorat sous la direction de Claude GESLIN, Rennes 2, 2002, p. 355-359.

[192] Des marins de tous grades participèrent également à la lutte armée clandestine, comme Raymond Deshaies ou René Prémel, radio arrêté avec sa femme Marguerite le 27 septembre 1943. Déportés à Pfortzheim, ils furent exécutés en compagnie d'Alice Coudol et J. Eozénou. Jusque là, ils avaient assuré des missions de renseignement pour les Anglais. Voir Alain LE GRAND, Georges-Michel THOMAS, *op. cit.*, p. 216-224 ; Albert VULLIEZ, *op. cit.* (Bien que l'auteur tende à surévaluer le rôle des militaires dans la Résistance en occultant celui des autres milieux, voire à dénigrer le groupe ouvrier trop « ignorant » et hostile au sentiment patriotique qui animait les marins comme Jean-Baptiste Le Normand).

degrés et des moments divers dans cette vaste entreprise de reconquête du département qui devait se terminer par la capitulation des *Fallschirmjäger* de Ramcke en septembre 1944[193].

En effet, malgré le coup d'arrêt porté à l'organisation communiste clandestine au cours de l'automne-hiver 1942/1943, les actes de résistance allaient perdurer, même si un rééquilibrage devait être observé avec les autres secteurs du département, les villes de Quimper et Concarneau, mais surtout les zones rurales du centre-Finistère : Poullaouen, Brasparts, Carhaix, Châteauneuf-du-Faou, Spézet et plus globalement l'essentiel de l'arrondissement de Châteaulin. Cette évolution allait correspondre avec l'échec de la politique de collaboration de Laval visant à transplanter des ouvriers français outre-Rhin. Vichy allait apporter involontairement un coup de pouce inespéré et décisif à la Résistance et transformer un mouvement jusque lors majoritairement urbain[194] en guérilla rurale au sein des maquis.

Illustration N°45
Fernand Yvinec, ouvrier à la base sous-marine
Adjoint de Matthieu Donnart à l'AS
Photographie extraite de sa fiche de déporté (A.D. Finistère 1397 W 5)

C) De la Relève au STO : un « coup de pouce » de Vichy à la Résistance

Les premières campagnes destinées à recruter des travailleurs français apparurent dès la fin de 1940. Cependant, malgré des salaires et des avantages alléchants[195], les résultats furent immédiatement décevants : en janvier 1941, pas un ouvrier spécialisé du département ne souhaitait se rendre outre-Rhin. Le Finistère, département à vocation essentiellement agricole et halieutique, ne disposait que d'un nombre très limité de spécialistes dans le domaine le plus prisé par le Reich : la métallurgie. D'autre part, ces derniers travaillaient déjà, pour la plupart, plus ou moins directement dans des sociétés occupées pour le compte des forces d'occupation ou dans des entreprises *Rüstung* (arsenal de Brest et Dubigeon)[196].

[193] Chasseurs parachutistes du général SS Hermann-Bernhard Ramcke, commandant la place de Brest lors du siège.
[194] Sur le rôle des villes dans la Résistance, voir Laurent DOUZOU et *all.* (Dir.), *op. cit.*.
[195] Voir, en annexe N°43, les conditions proposées par l'entreprise Ostland Werke de Königsberg.
[196] Les taxations de main-d'œuvre locales imposées par l'armée allemande et l'OT en Bretagne posaient un réel problème pour les forces d'occupation elles-mêmes. Sur la concurrence à laquelle le Reich se livrait à lui-même, voir Christian BOUGEARD, « Les prélèvements de main-d'œuvre… », *op. cit.*

La propagande s'intensifia dès lors, notamment par l'affichage dans les mairies, bureaux de poste ou services administratifs divers[197] et, au printemps, le nombre de Finistériens intéressés était de quinze (12 hommes et 3 femmes). Mais la Feldkommandantur de Quimper décida de les réquisitionner pour travailler à Brest.

Ce phénomène d'embauchage local freina incontestablement le volontariat[198], notamment quand les entreprises travaillant pour l'Organisation Todt offraient des conditions parfois plus avantageuses que celles promises en Allemagne. Face à de telles sollicitations, le nombre de volontaires, quoi qu'en progression, demeura insignifiant et surtout bien éloigné des espérances de l'occupant[199]. À partir de l'été 1941 et de l'ouverture du Front de l'Est, la déportation des travailleurs des territoires occupés devint une nécessité pour le Reich.

a) La Relève à l'arsenal

À l'été 1942, le système de la Relève commença à s'organiser, suite à l'ordonnance du Gauleiter Fritz Sauckel, commissaire général du Reich chargé des problèmes de l'emploi et de la main-d'œuvre**,** et au discours resté célèbre de Pierre Laval du 22 juin. Malgré une propagande permanente[200], voire quotidienne de la part de *La Dépêche de Brest*, et malgré les premiers retours de trains de prisonniers[201], la Relève, qui visait à échanger un prisonnier de guerre retenu en Allemagne contre trois spécialistes français volontaires – à eut des résultats insignifiants[202]. Le 2 septembre 1942, la Commission dite "d'information de la Relève" constatait amèrement qu'au 31 août, 245 travailleurs dont 41 spécialistes s'étaient présentés auprès des bureaux d'embauche pour l'Allemagne[203]. Pour répondre aux demandes de Sauckel, Vichy dut envisager le recrutement d'office dans les régions occupées. La loi du 4 septembre 1942 « sur l'utilisation et l'orientation de la main-d'œuvre », organisa la réquisition. Le Reich souhaitait, de préférence, des départs collectifs

[197] Début avril 1942, ce furent plus de 900 affiches qui furent collées sur les murs du département, alors que trois mois plus tôt, les autorités parlaient d'une quarantaine, simplement destinées à certains bureaux de postes et aux mairies les plus importantes. En juillet 1942, des bureaux furent ouverts, à Brest, Quimper et Morlaix, de même que deux annexes à Châteaulin et Quimperlé, pour l'embauchage des ouvriers français désirant aller travailler en Allemagne.

[198] Par exemple, à l'été 1942, l'OT réclamait 1 000 ouvriers pour le 30.9.42 et 1 000 autres pour le 15.10.42.

[199] Fin juin 1942, l'inspecteur du travail Arnaud évaluait le total de Finistériens volontaires à 512 depuis 1940. Au 31 août suivant, ils étaient 192 (dont 67 femmes) dans le Morbihan, 320 (dont 182 femmes) en Ille-et-Vilaine et vraisemblablement de 39 à 80 dans les Côtes-du-Nord. Christian BOUGEARD, *ibid.*, p. 48-49. Tableau V.

[200] Tracts, brochures, circulaires, affiches du ministère de l'Information ou bulletins du Centre d'information interprofessionnelle *Le travailleur français en Allemagne*. *La Dépêche de Brest* et *La Bretagne* des Fouéré du 20 octobre 1942 titraient : « La vérité sur le travail des ouvriers français en Allemagne – Contre les mensonges des capitalistes ennemis de l'Europe ».

[201] Un Comité d'action pour la Relève fut créé dès le mois d'août au sein de l'Association générale des prisonniers de guerre. Un premier train destiné à montrer la bonne volonté du Reich arriva en gare de Quimper le 13 août 1942 à 9h30 avec à son bord 22 prisonniers, tous agriculteurs (Voir *La Dépêche de Brest* du 14 août). Ils furent accueillis en grande pompe en présence de la presse et des officiels français et allemands, le préfet Maurice George en tête, des délégués au ministère de l'Information de Vichy M. Moreux notamment). Un second convoi suivit le 18 septembre avec 25 autres paysans, puis un troisième de 41 prisonniers, le 25 septembre par l'express de 9h40. Les retours se faisaient au compte-gouttes car les départs étaient rares. Au 20 décembre 1942, 450 prisonniers de guerre seulement sur 30 000 étaient rentrés dans le Finistère au titre de la Relève, 376 sur 35 000 dans le Morbihan et au plus 250 dans les Côtes-du-Nord. Jacqueline SAINCLIVIER, *La Bretagne dans la guerre…*, *op. cit.*, p. 60.

[202] Sur les résultats de la Relève dans les départements bretons, voir Christian BOUGEARD, « Les prélèvements de main-d'œuvre… », *op. cit.*, p. 50-55.

[203] Brest : 163 dont 28 spécialistes ; Quimper : 65 dont 11 spécialistes ; Morlaix : 17 dont 2 spécialistes. Début octobre, seulement 17 000 spécialistes sur les 150 000 réclamés par Sauckel étaient partis du sol français.

(par atelier, par service) d'ouvriers avec leur encadrement (chefs d'équipes, contremaîtres). Il était à redouter des déportations en masse vers les chantiers de la mer du Nord de travailleurs des Constructions navales de Brest, réputés pour leurs savoir-faire et la structuration de leurs équipes de travail mais pour une partie d'entre eux insuffisamment occupés dans le port du Ponant[204].

Pendant tout l'été, l'arsenal fut le théâtre d'interminables tractations entre, d'une part, l'ingénieur inspecteur général de la production industrielle à Nantes et le directeur général de la *Kriegsmarinewerft* à Brest, le vice-amiral Stobwasser, et, d'autre part, la direction française de l'établissement brestois représentée par le directeur des Industries navales, l'ingénieur général Hugé et le contre-amiral Le Normand. Il s'agissait de s'accorder quant au nombre de spécialistes à désigner pour Hambourg[205]. Ce fut l'état-major allemand qui fut dans l'obligation de revoir ses prétentions à la baisse. Celles-ci étaient initialement de 1 200 spécialistes[206]. Le 19 septembre, le Reich en réclamait encore 980. Il fut convenu que les départs vers l'Allemagne devaient être librement consentis et qu'aucune mesure de coercition d'origine française ne devait être effectuée[207]. Les responsables de services devaient s'efforcer « de faire comprendre leur intérêt, notamment financier, et celui de la France aux ouvriers » tout en leur expliquant les risques de répression allemande en cas de refus[208]. D'un point de vue pratique, les règles de base en ce qui concernait l'encadrement des ouvriers étaient les suivantes pour l'ensemble des arsenaux de la Marine[209] : un agent technique pour cinquante ouvriers ; un ingénieur des directions de travaux pour 300 ouvriers ou fraction de 300 ; un ingénieur des Industries navales pour 500 ouvriers ou fraction de 500.

Le 30 septembre, la taxation dite taxation « Majestic »[210] fixée pour le Finistère était de 1 176 spécialistes[211] et 400 manœuvres provenant des entreprises françaises mais également des *Rüstungsbetriebe* arsenal de Brest et chantiers Dubigeon[212].

Sur ces 1 176 spécialistes, le Reich en réclamait 807 à la direction des Industries navales et 10 aux chantiers Dubigeon. Le 8 octobre, un jour avant la date butoir fixée par le Majestic, ce

---

[204] Lars HELLWINKEL, *Brest, base navale de la Kriegsmarine (1940-1944)*, Master, UBO, Brest, 2000, p. 90-91.
[205] Voir Paul COAT, « Six cents ouvriers de l'arsenal déportés à Hambourg », *Les Cahiers de l'Iroise*, N° 167, 1995.
[206] À ce moment, il n'était même pas certain que l'arsenal comptait 1 200 spécialistes des métaux.
[207] Instruction du 8 octobre 1942 de l'ingénieur en chef des Industries navales à Paris, Balland.
[208] En application de l'ordonnance Sauckel du 22 août 1942 précisant les conditions d'emploi des travailleurs dans les pays occupés et les sanctions prévues pour ceux qui tenteraient de s'y soustraire (amendes, prison). Il en résulta la loi du 4 septembre 1942, publiée au *JO* du 13, qui déclarait en substance **:** "Toute personne du sexe masculin de plus de 18 ans et de moins de 50 et toute personne du sexe féminin de plus de 21 ans et de moins de 35 peuvent être assujetties à effectuer tous travaux que le gouvernement jugera utile dans l'intérêt de la Nation."
[209] Les nombres réels devant bien entendu tenir compte de la dispersion des usines destinataires.
[210] Hôtel parisien hébergeant le commandement et la Division économique de l'administration militaire allemande.
[211] Selon l'Inspecteur Arnaud, hormis l'arsenal, on ne comptait pas plus de 500 spécialistes dans le département.
[212] Les poudreries ne furent pas taxées. Pour le Morbihan, l'arsenal de Lorient était également concerné. La taxation « Majestic » était de 498 spécialistes. 248 (50%) uniquement partirent avant le 9 novembre, principalement pour Bremerhaven. Le 2 décembre, alors que les regards se tournaient vers les entreprises françaises pour combler ce vide, l'ingénieur de la circonscription Finistère / Morbihan Omnès s'insurgeait auprès de l'ingénieur principal Berger à Rennes : « J'estime que les 291 ouvriers spécialistes restant à fournir par le département du Morbihan, à la date du 9 novembre, date de la statistique du Majestic, ne doivent pas l'être exclusivement par les usines non *Rüstung*. En effet, l'arsenal devait fournir 498 ; à la date du 9, 248 ouvriers seulement étaient partis. L'arsenal doit donc fournir à nouveau 498 – 248 = 250 ouvriers, et la part des usines non Rüstung ne serait plus que de 291 – 250 = 41 ». AD Finistère 1296 W 1. Par rapport aux taxations, les taux de départs étaient variables selon les départements bretons : 55% en Ille-et-Vilaine ; 78% en Loire-Inférieure. Jacqueline SAINCLIVIER, *La Bretagne dans la guerre…, op. cit.,* p. 61.

chiffre était une nouvelle fois rapporté à 807[213] (761 pour les IN, 46 pour Dubigeon) pour, en définitive, être arrêté à 617[214] (607 pour les IN, 10 pour Dubigeon) à la veille du départ, prévu le 22 octobre 1942. Les personnels concernés furent en grande majorité désignés d'office et contre leur gré[215], choisis parmi les célibataires ou les mariés sans enfants, alors que la production industrielle française se voyait enlever des pères de famille de deux enfants, en contradiction avec l'ordre de départ prévu par la circulaire du 22 septembre[216].

	Taxations		Départs	
Du 1/10/42 au 19/12/42	*Rüstung*	Secteur Civil	*Rüstung*	Secteur Civil
Ouvriers spécialisés	617 (607 arsenal 10 Dubigeon)	359[217]	522 (85%) (502 arsenal 20 Dubigeon)	187 (52%)
Manœuvres		400		288 (72%)
Total	**617**	**759**	**522 (85%)**	**475 (63%)**

Tableau N°22 – Taxation des entreprises finistériennes au titre de la Relève – Octobre 1942
(D'après A.D. Finistère 181 W 32 et 33, S.H.M. Brest 1 S 112)

Dans les jours qui précédèrent le 22 octobre, les ouvriers concernés s'ingénièrent à user de tous les subterfuges qui pouvaient leur permettre de se soustraire à l'expatriation (refus de visite médicale, mariage précipité avec dispense de délai, fausse déclaration de situation familiale). D'autres criaient bien fort qu'ils ne partiraient pas quand les gendarmes viendraient les chercher[218]. Pourtant, les conditions proposées par le contrat étaient alléchantes : salaire allemand, prestations sociales allemandes pour les travailleurs et leur famille, indemnité d'éloignement, relève au bout d'une année de service et certitude d'être reclassés dans leur ancien emploi à leur retour. La germanophobie qui caractérisait l'ensemble de la Bretagne se retrouvait doublée d'un sentiment anti-vichyste de plus en plus virulent en raison de la politique collaborationniste du gouvernement Laval. L'omniprésence de l'occupant, la multiplication des interdictions, l'intensification de la répression avaient globalement entraîné la population sur la voie de l'opposition à l'égard de Vichy. La Relève devait finir de la convaincre.

---

[213] Voir, en annexe N°44, le détail par spécialités des taxations Dubigeon et Industries navales au 8 octobre 1942.
[214] Le principal convoi, celui du 22 octobre, achemina vers Hambourg 488 travailleurs avec leur encadrement. Le second convoi partit le 2 novembre suivant avec 28 de leurs collègues. SHD Brest 1S 112. Les chiffres varient selon les sources. L. Hellwinkel (*Master cité*, p. 91-92) évoque 487 départs le 22 octobre, puis une quarantaine le 1er novembre et 68 le 4 (AMC Brest), ce qui porte le total de partants à 595. Pour notre part, nous nous en sommes tenus aux chiffres de la Marine fournis par le SHD de Brest et les statistiques préfectorales (AD Finistère 1W 198, 181 W 32).
[215] Sur les registres du bureau d'embauche du 2e Dépôt des équipages (AD Finistère 1296 W 3) figurent les mentions « désigné d'office par l'arsenal », « mis en demeure de partir » ou « requis ». Sur les registres de matricules des CN (SHD Brest 6 M), la période de travail à Hambourg est répertoriée comme suit : « placé en congé le 25/10/1942 pour aller travailler en Allemagne. Rentré le… ».
[216] La circulaire du 22 septembre portant application de la loi du 4 septembre 1942 sur l'envoi de main-d'œuvre en Allemagne fixait un ordre de départ : 1 – Hommes de plus de 20 ans, ayant moins de 3 enfants à charge (dans l'ordre : célibataires, veufs sans enfant, divorcés de + 21 ans sans enfant, mariés depuis plus de 2 ans de + 21 ans sans enfant, mariés depuis moins de 2 ans de + 21 ans sans enfant, célibataires ou mariés sans enfant, entre 20 et 21 ans, mariés avec 1 enfant à charge, mariés avec deux enfants à charge) ; 2 – Hommes entre 18 et 20 ans ; 3 – Hommes ayant plus de 2 enfants à charge. D'autres secteurs qui ne relevaient pas du secrétariat d'État au Travail ou du ministère à la Production industrielle (agriculture ou marine marchande) étaient exclus de toute imposition à ce moment.
[217] Exclusivement de la métallurgie. Initialement, l'occupant en réclamait 950. Matériellement, il était impossible à l'inspecteur du travail d'y satisfaire, le Finistère ne comptant pas autant de spécialistes des métaux.
[218] Capitaine Meinier, commandant la section de gendarmerie de Brest, 17 octobre 1942. AD Finistère 1296 W 3.

Cependant, aucun mouvement collectif ne fut organisé à cette occasion et le train partit à la date prévue, le 22 octobre à 20 h 05, directement du réseau de l'arsenal pour éviter toute manifestation en gare de Brest[219]. Quelques cris hostiles à Vichy et surtout à Laval furent lancés au départ et, au passage à la gare du Rody, à 21h10, *L'Internationale* se fit entendre, en provenance du reste du convoi qui était aiguillé sur Landerneau[220]. À La Roche-Maurice, le train s'arrêta en raison du déclenchement du signal d'alarme et en gare de Morlaix, quelques chants « séditieux » se firent encore entendre. Incontestablement, tous ces travailleurs ne partaient pas de gaité de cœur outre-Rhin. D'autre part, alors que le train s'ébranlait vers le Moulin-Blanc, dans les rues avoisinant l'arsenal, sur le Cours d'Ajot et sur le pont national, quelque 5 000 personnes assistaient à ce départ qui devait laisser une profonde blessure et une intense rancœur dans la population, comme l'évoquait André Calves dans ses mémoires :

> « À dater de ce jour […] quand les Allemands voudront des travailleurs pour le Reich, ils devront les arrêter d'abord. L'idée qu'on est nombreux à vouloir résister est née à Brest, ce soir là »[221].

Les ouvriers de l'arsenal qui avaient répondu à l'ordre de départ furent, en définitive, au nombre de 518, auxquels il fallait ajouter six volontaires. Cependant, pour des raisons que nous n'avons pu identifier, 16 d'entre eux furent refoulés à la frontière, ce qui portait le total des requis à 502. Ceux-ci provenaient d'à peu près toutes les spécialités présentes dans la construction navale : 138 ajusteurs ; 42 chaudronniers cuivre et 33 Chaudronniers fer ; 6 forgerons ; 6 fondeurs ; 2 fraiseurs ; 10 riveurs ; 7 voiliers ; 16 tourneurs ; 88 menuisiers ; 12 électriciens ; 21 charpentiers bois et 121 charpentiers tôliers. Ils furent acheminés à Hambourg, principalement dans les entreprises Blohm und Voss (358) et Deutsches Werft (144)[222]. Pour la plupart, ils y conservèrent leur spécialité professionnelle dans ces sociétés spécialisées dans la fabrication de sous-marins.

Quoi qu'il en fût, 105 spécialistes désignés de l'établissement ne s'étaient pas présentés au train à destination de Hambourg, ni le 22 octobre, ni le 2 novembre[223]. La Feldkommandantur intima l'ordre à la gendarmerie française d'entreprendre des recherches et aux maires de leur retirer immédiatement leurs cartes d'alimentation et de vêtements mais les services de la préfecture se contentèrent de leur envoyer un dernier avertissement qui expirait le 5 février 1943. Certains réfractaires furent repris en envoyés en Allemagne individuellement ou par petits groupes.

Des difficultés prévisibles et inhérentes au départ d'un tel nombre de spécialistes ne manquèrent pas de se faire jour immédiatement. Dès le 9 novembre, le Feldkommandant de Quimper exigeait du préfet du Finistère la mise à disposition, pour le 15, de 150 ouvriers pour la *Kriegsmarinewerft,* « à titre de compensation » eu égard au nombre de réfractaires. Il s'ensuivit des désignations d'office de main-d'œuvre non spécialisée dans l'ensemble des entreprises brestoises : parfumerie Osiris, Calberson, Quincaillerie Péran. En mars 1943, 98 militaires français démobilisés furent même affectés à l'arsenal.

---

[219] Sur les circonstances du départ, Paul COAT, « six cents ouvriers… », *op. cit.* ; Lars HELLWINKEL, *Master cité*, p.91

[220] La veille au soir, trois spécialistes qui « fêtaient » leur départ, F. Tartu, R. Le Borgne et R. Le Guern furent appréhendés passablement avinés (sur dénonciation), chantant *L'Internationale* dans les rues de Brest.

[221] André CALVES, *op. cit.*

[222] SHD Brest 1 S 12. Quelques éléments, notamment les rares à avoir souscrit un engagement volontaire en Allemagne ou les réfractaires arrêtés ultérieurement, furent affectés vers d'autres destinations : Fulsbuttel, (Hambourg), Gläserkarosserie à Radeberg, Focke-Wulff à Marienburg ; Reichbahn (Chemins de fer) à Linz (Autriche).

[223] Le 30 décembre, il manquait 292 spécialistes et 112 manœuvres pour satisfaire les taxations dans le Département.

De nouvelles réquisitions – 200 spécialistes – furent imposées au département pour le 10 janvier 1943. Malgré le télégramme du 31 décembre 1942 du Commandement militaire en France et qui enjoignait d'éviter de ne taxer que les entreprises travaillant exclusivement pour l'économie française, cette solution sembla pourtant être retenue, pour le Finistère tout au moins, quitte à désorganiser un peu plus un tissu industriel départemental déjà clairsemé.

Mais le système de la Relève avait montré ses limites et, le 13 février 1943, la Feldkommandantur annonça brusquement et jusqu'à nouvel ordre, l'interruption du recrutement de main-d'œuvre à destination de l'Allemagne. Les contingents demandés furent donc suspendus et, en conséquence, les ouvriers qui, d'après leur âge et leur situation de famille, devaient être désignés pour aller travailler outre-Rhin, furent affectés aux chantiers de l'OT à Lorient et à Saint-Nazaire[224]. Une décision qui fut favorablement accueillie.

b) Le STO, un nouvel échec de Vichy

Mais un autre projet, bien plus coercitif et répressif que la Relève[225], était déjà « dans les cartons » et émanait de la loi du 4 septembre 1942, renforcée par une circulaire interministérielle du 2 février 1943 ordonnant un recensement général de tous les Français nés entre le 1er janvier 1912 et le 31 décembre 1921. Ce projet devait faire officiellement son apparition le 16 février, mis en place par la loi n°106 du même jour : le Service du travail obligatoire (STO). Ce nouveau dispositif qui réclamait d'emblée, pour le Finistère, 500 spécialistes des métaux pour l'Allemagne, laissait à l'écart de toute réquisition les jeunes des classes 1940,1941 et 1942 employés à l'arsenal de Brest et dans l'ensemble des établissements travaillant pour la *Luftwaffe* et l'Organisation Todt. Pour illustrer l'incompréhension ou/et la défiance qui existaient entre les autorités allemandes et françaises à cette époque, il n'est qu'à se référer aux débats de la commission[226] destinée à désigner les jeunes soumis à la loi du 16 février 1943. Alors que Schmidt-Köppen réclamait les 500 spécialistes des métaux susmentionnés en provenance des entreprises non essentielles au Reich, l'inspecteur du travail Arnaud lui faisait remarquer, une nouvelle fois, qu'à l'exception des *Rüstungsbetriebe*, il n'existait plus dans le département, une telle quantité d'ouvriers spécialisés dans la métallurgie, pour peu qu'il y en eût autant à un moment quelconque. Ce qui n'empêcha pas l'autorité allemande, en la personne du Feldkommandant Seebohm, de maintenir ses réquisitions tout en confirmant que le recours aux travailleurs employés sur les chantiers des trois armées – Air, Terre, Mer – était strictement interdit dans le cadre du STO[227]. D'autre part, pour favoriser la taxation de l'Organisation Todt, il fut décidé que le Morbihan et le Finistère ne pourraient désigner plus que 40% de spécialistes du bâtiment. Si l'on rajoutait à cette liste de restrictions le fait que certaines des professions les mieux représentées dans le Finistère – agriculture, marine marchande,

[224] Dans les proportions suivantes : 250 ouvriers pour l'OBL de Quimperlé (chantier de Lorient) et 350 pour les chantiers de Saint-Nazaire.
[225] À l'origine, les réfractaires au STO encouraient entre 3 et 5 années de prison et de lourdes amendes.
[226] Commissions départementales instituées par la circulaire 4C du 24 février 1943. Réunion à la Feldkommandantur de Quimper le 8 mars 1943.
[227] Seebohm imposa même de procéder de manière à ne pas désigner les ouvriers qui avaient quitté leur place lors des bombardements ni même ceux qui y avaient déjà travaillé par le passé.

services du ravitaillement[228] – étaient exemptées, le département pouvait difficilement satisfaire à l'imposition de main-d'œuvre qui lui était réclamée.

Le recensement pour le STO donna immédiatement lieu à des manifestations de mécontentement à Quimper mais également à Brest où une centaine de jeunes des classes concernées défilèrent dans la rue Jean Jaurès et, en dépit du danger, chantèrent *La Marseillaise* et *L'Internationale*, allant jusqu'à scander « À mort Laval !!! ». Trois ouvriers de l'arsenal furent arrêtés à cette occasion[229]. Le STO ne fit qu'exacerber le sentiment anti-collaboration qui s'était déjà développé depuis le début de l'Occupation dans la région, parfois à l'état larvé, souvent tu par peur des représailles, mais bien présent. Comme l'écrivait Robert Aron, en Bretagne, la population unanime était immédiatement devenue réfractaire[230].

Tant et si bien qu'immédiatement les défaillants furent nombreux et ce nombre ne cessa de s'accroître au fil des mois. Certains s'enfuyaient, en quête de travail dans les fermes des zones rurales, ou dans les forêts du centre-Finistère entre Huelgoat, Plonévez-du-Faou, Châteauneuf du-Faou et Spézet. Ceux-ci allaient, pour partie, alimenter les maquis de ce secteur où devaient se côtoyer de nombreux ouvriers agricoles, des travailleurs du bâtiment, des employés des services publics comme la SNCF, des étudiants ou encore des ecclésiastiques issus de divers horizons politiques[231]. D'autres se faisaient déclarer inaptes par les médecins ou indispensables au bon fonctionnement de leur entreprise qui travaillait déjà directement ou indirectement pour le compte du Reich. Les derniers, enfin, en appelaient aux élus, comme en mai 1943, quand le président de la délégation spéciale de Brest, Victor Euzen, intercéda en faveur des jeunes volontaires de la Défense passive[232]. De nombreux réseaux devaient ainsi être mobilisés pour échapper au STO.

Suite à la nouvelle demande Sauckel[233], en avril/mai, le champ de réquisition des autorités d'occupation s'élargit vers les secteurs dans un premier temps épargnés : ouvriers agricoles, prisonniers de guerre en Allemagne et ceux rentrés suite à la Relève, étudiants[234]. Il n'était plus question de spécialistes de la métallurgie ou du bâtiment et toutes les professions furent touchées à

---

[228] Par circulaire du 18 janvier 1943, le ministère de la Production industrielle et des Communications prévoyait que, suite à la demande exprimée par le secrétaire d'État à l'Agriculture et au Ravitaillement, il était expressément demandé de ne procéder à aucun recrutement de main-d'œuvre dans l'agriculture ou dans les professions directement liées au ravitaillement. Cette décision, qui paraissait cohérente au regard des difficultés d'approvisionnement à ce moment participa cependant incontestablement à développer l'hostilité des ouvriers urbains à l'encontre des agriculteurs.

[229] Joseph Le Brusq, chaudronnier (Voir sa fiche de déporté en annexe N°45) ; Guy Bernard, ajusteur ; Étienne Cochennec, électricien, arrêtés le 4 mars 1943 et internés à Compiègne puis déportés en mai à Oranienburg.

[230] Robert ARON, *Histoire de la Libération*, T. 2, Le Livre de Poche, 1967, évoquant les résistances au STO.

[231] Communistes et chrétiens allaient ainsi connaître une promiscuité qui ne serait pas sans répercussion dans la dynamique de rapprochement qui devait caractériser les deux tendances dans les années Cinquante. En ce qui concerne la composition sociologique de la Résistance en France, voir Antoine PROST (Dir.), *La Résistance, une histoire sociale*, *op. cit.* ; Laurent DOUZOU et *all.* (Dir.), *op. cit.* Du point de vue du rapprochement entre communistes et catholiques dans la Résistance, Jacques DUQUESNE, *Les Catholiques français sous l'Occupation*, Paris, Seuil, 1996 ; Xavier DE MONTCLOS et *all.*, *Églises et Chrétiens…*, *op. cit.*

[232] Pas moins de 30 ouvriers de l'arsenal, volontaires de la DP, tombaient à ce moment sous le coup de la loi relative au STO, dont Jean Poullaouec et Jean Coguiec que l'on devait retrouver dans le mouvement syndical d'après guerre, le premier à la CFTC et le second à la CGT. Sur la défense passive à Brest au cours de la guerre, se référer notamment à Alain LE GRAND, Georges-Michel THOMAS, *39-45 Finistère*, Brest, éd. de la Cité, 1987, p. 57-63.

[233] 3e action Sauckel : réquisition de 190 000 travailleurs pour les usines *Rüstung* en France et demande de 210 000 autres pour l'Allemagne avant le 1er juillet. Fin juillet, seulement 170 000 étaient partis. Dans le Finistère, le contingent initial de 5 330 travailleurs fut ramené au cours de l'été à 3 750 (15 975 pour la Bretagne) Au 24 octobre, seulement 812 d'entre eux (15%) étaient partis. Christian BOUGEARD, les prélèvements de main-d'œuvre… », *op. cit.*, p. 58.

[234] Voir, en annexe N°46, une notification de mutation vers l'arsenal pour l'étudiant Eugène Urvoas.

des degrés divers : banques, commerces, professionnels du spectacle, Eaux et Forêts, etc. Les exemptions se faisaient de plus en plus rares. De véritables rafles furent organisées. Les jeunes étaient directement pris à leur travail le matin, embarqués de force dans des wagons à bestiaux et ils partaient le soir même pour l'Allemagne. Même l'OT dut payer son tribut, comme le 15 juin 1943, quand 600 d'entre ses ouvriers furent ainsi enlevés et expédiés le même jour outre-Rhin par le train de 20 h en gare de Brest. Puis ils furent 160 dans la nuit du 24 au 25 juin et encore 185 le 9 juillet, etc[235]. Au moment du départ, de nombreux cris fusaient: « À mort Laval !!! », « Au poteau !!! ». Plus rien n'avait désormais d'importance pour l'occupant dont nombre de responsables voyaient déjà la défaite proche. Perdu pour perdu, il n'était plus nécessaire de prendre des gants[236].

Dès le début de l'été, l'arsenal se retrouvait menacé, tout comme l'OT, par les nouvelles exigences allemandes. Le 13 juillet, sur demande du ministre de la Marine Gabriel Auphan, Robert Weinmann, commissaire général au Service du travail obligatoire donna son accord pour que les ouvriers de la Marine appartenant aux classes soumises au STO (42, 41, 40 et dernier trimestre de 39), fussent affectés à la relève de leurs camarades partis à Hambourg en octobre 1942. En conséquence, aucune désignation ne pouvait être appliquée à l'établissement jusqu'à nouvel ordre.

Au cours de l'été, la répression contre les réfractaires prit une autre dimension, attisée par la recrudescence des attentats et assassinats, notamment dans les zones rurales, mais également des menaces faites à l'encontre des volontaires et des collaborateurs, des cambriolages de mairies, de bureaux de tabacs, de fermes[237] et plus globalement de tous les endroits qui pouvaient ravitailler les maquis en nourriture, faux papiers, cachets, imprimés divers, certificats de travail ou tickets de rationnement[238]. Dans les mairies, les listes de recensements étaient brûlées, comme un symbole. Malgré l'ensemble des dispositions coercitives adoptées par l'occupant, les partants était toujours aussi peu nombreux. Les chiffres du secteur de Brest présentaient, pour la semaine du 19 au 26 juin 1943 : 661 convoqués ; 651 défaillants ; 10 partants et seulement 23 arrestations[239]. À cette même époque, l'inspection du travail estimait entre 1 200 et 1 500 le nombre de Finistériens qui avaient

[235] Dans les autres départements bretons, la situation était identique quoi que peut-être moins précoce, les rafles n'apparaissant surtout qu'au début 1944 : Auray, Vannes, Rostrenen, etc. Christian BOUGEARD, *ibid.*, p. 45-46.

[236] Surtout à partir du 1er février 1944 quand une loi étendit les catégories concernées par celle du 4 septembre 1942 aux hommes âgés de 16 à 60 ans et aux femmes de 18 à 45 ans « sans emploi ». Une circulaire recommandait aux préfets « d'arrêter et de diriger systématiquement vers l'Allemagne ou l'OT tous les hommes de 18 à 45 ans "suspectés de ne pas être en situation régulière" ». Cité dans Christian BOUGEARD, *ibid.*, P. 45.

[237] Le ressentiment des populations urbaines à l'encontre des agriculteurs ne fit que croître au cours de l'Occupation, atteignant son paroxysme au printemps et à l'été 1944. Accusés, au même titre que certains commerçants, de profiter de la situation – grief récurrent en période de crise grave – pour augmenter leurs prix, de quatre à cinq exploitations étaient pillées chaque semaine, pour voler nourriture, mais également argent et objets précieux. Si certaines de ces actions étaient à mettre à l'actif de réfractaires et de résistants, d'autres étaient le fait d'individus ne cherchant qu'à tirer avantage du climat général d'hostilité envers la paysannerie qui régnait alors. Dans un rapport de police du 14 juin 1944, le commissaire notait que le sentiment prédominant dans la population brestoise était alors la fin de l'Occupation, à l'exception de « deux groupes qui s'opposent à ce sentiment général, les paysans et les commerçants qui ne désirent que la continuation d'une vie large et facile au détriment d'une société qui se meurt d'inanition ». AD Finistère 200 W 47. Sur la situation du monde agricole à l'égard de la Résistance, voir notamment François MARCOT, « Les paysans et la Résistance, problèmes d'une approche sociologique », dans Jacqueline SAINCLIVIER et Christian BOUGEARD (Dir.), *La Résistance et les Français,. Enjeux stratégiques et environnement social*, Rennes, PUR, 1995, p. 245-258. Sur un exemple d'implication des agriculteurs et commerçants dans la Résistance, voir Jean-Marie GUILLON, « Résistance et classes moyennes en zone sud » dans Antoine PROST (Dir.), *La Résistance, une histoire sociale, op. cit.*, p. 55-68.

[238] À ce moment, toutes les mairies du secteur furent cambriolées dans des opérations dont la responsabilité était généralement attribuée aux communistes. Plougastel, Le Relecq-Kerhuon, Brest (vol de 1 560 bons de chaussures), etc.

[239] AD Finistère 1296 W 18. Fin octobre 1943, le nombre de réfractaires recherchés dans le département était de 8 835.

rejoint l'Allemagne depuis l'été 1940, dont les 500 du contingent fourni par l'arsenal à l'automne 1942. Les résultats globaux étaient donc de nature à mécontenter l'occupant et à renforcer les rangs des défaillants. D'autant qu'au vu des événements militaires extérieurs[240] et des rumeurs qui se faisaient de plus en plus pressantes quant à l'éventualité d'un débarquement allié en France, les réfractaires estimaient que le temps d'attente dans la clandestinité ne serait plus très long.

c) Printemps 1943 – été 1944 : extension de la Résistance armée

L'année 1943 allait être le théâtre d'une amplification de la lutte armée[241], tant du point de vue organisationnel que géographique. À cette période, le principe de l'action directe contre l'occupant et les mouvements de collaboration devait s'étendre à d'autres courants de pensée[242], même si l'implication communiste devait continuer de s'affirmer.

1. Les trotskistes : un mouvement original

Parmi ces nouveaux mouvements clandestins, le groupe trotskiste brestois. Ses membres n'étaient qu'une poignée dans le secteur, mais il s'agissait alors, dans l'Ouest de la Bretagne, du seul groupe se réclamant alors de la IV^e^ Internationale. Dès l'automne 1940, ils avaient diffusé quelques exemplaires du journal *La Vérité*[243], puis, à partir d'avril 1941, une feuille brestoise intitulée dans un premier temps *Bulletin Ouvrier et Paysan* qui devait devenir, en juillet suivant *La Bretagne rouge*. Au printemps 1942, ils rédigeaient *Front Ouvrier*, tiré à 300 exemplaires.

Leur action, exclusivement de propagande, fut marquée par une incontestable originalité. Contrairement à l'ensemble des groupements de résistance – communiste, chrétien, gaulliste – qui arboraient un patriotisme parfois exacerbé, les trotskistes brestois, militants du POI[244] de Marcel Hic se réclamaient farouchement internationalistes. Leur combat était axé sur la fraternisation des ouvriers français avec les soldats allemands qui, à leur sens, n'étaient que « des travailleurs sous l'uniforme ». Une première cellule brestoise composée de Gérard Trévien, ouvrier à la base sous-marine de l'arsenal, et de sa future femme Micheline Guérin, d'André Darley, ouvrier photographe et de Marguerite Métayer, ajiste, avait pour lieu de rendez-vous l'auberge de jeunesse du Relecq-Kerhuon[245] où fut créée une seconde cellule animée par Yves Bodénez, André Floch et Paul

[240] Opération Husky en Sicile, défaite de Stalingrad et front de l'Est.
[241] Christian BOUGEARD, *Histoire de la Résistance…, op. cit.,* p. 59.
[242] D'autre part, les accords du Perreux, le 17 avril, permirent un rapprochement, dans la Résistance, des anciens courants confédéré et unitaire. Voir Jean-Pierre LE CROM, « Syndicalisme et Résistance », *op cit.* p. 406.
[243] Voir, en annexe N°47, la presse trotskyste diffusée pendant la guerre et à la Libération à Brest.
[244] Après avoir adopté globalement une position de « défaitisme révolutionnaire » au cours de la « drôle de guerre », le mouvement trotskiste français, déjà divisé depuis son origine, se scinda en deux courants principaux : le Parti ouvrier internationaliste et le Comité communiste internationaliste (CCI), auxquels se rajoutaient quelques micro-organisations. Voir Jean-Jacques MARIE, *Le Trotskysme et les trotskystes*, Armand Colin, 2004 ; Frédéric CHARPIER, *Histoire de l'extrême gauche trotskiste. De 1929 à nos jours*, Éditions n°1, 2002. Dès le début de l'Occupation, les militants brestois adoptèrent momentanément le titre de Parti communiste révolutionnaire, puis celui de Parti ouvrier internationaliste à la suite de la reconstitution du POI à Paris. Voir André CALVES, *op. cit.*
[245] Avant la guerre, l'auberge de jeunesse de Kerhuon servait déjà de foyer pour certains groupements de l'extrême gauche brestoise : PSOP et anarchistes. Les idéaux de ces mouvements correspondaient à ceux du mouvement ajiste : laïcité, démocratie, gestion directe et internationalisme. Notons, au demeurant, qu'Hervé Coatmeur, qui survivait en vendant de la sciure dans les bistrots, gravitait autour du groupe de la JSOP. Pour ce qui concerne le mouvement ajiste dans le Finistère à ce moment, voir Alain LE GRAND, George-Michel THOMAS, *39-45 Finistère, op. cit.*, p. 53-54.

Bienvenu, ouvriers du bâtiment[246]. Ils reçurent le renfort de quelques Nantais : Robert Cruau et les frères Berthomé, Henri et Georges, qui se firent embaucher dans les chantiers de l'OT situés au-dessus de la base des Quatre-pompes. C'est sous cette couverture qu'à partir de juillet 1943, ils contactèrent des soldats de la Wehrmacht et publièrent à leur intention une brochure en langue allemande intitulée *Arbeiter und Soldat*, journal clandestin animé par Paul Widelin[247].

Ils réussirent ainsi à former un groupe de 15 à 30 officiers et soldats du Reich[248] anti-nazis, qui, eux-mêmes, rédigeaient une feuille *Zeitung für Soldat und Arbeiter im Westen*[249] dont quatre numéros furent tirés à une centaine d'exemplaires chacun. Mais cette entreprise, rapidement noyautée par un agent gestapiste, devait être anéantie dès le mois d'octobre 1943. L'ensemble du groupe, à peu d'exceptions près, fut arrêté, torturé, déporté dans des camps en Allemagne pour la dizaine de militants brestois[250], exécutés pour les militaires allemands. Ce coup de filet devait également générer des interpellations à Paris parmi les dirigeants nationaux du POI : David Rousset, Marcel Hic[251], Philippe Fournié, Yvonne et Roland Filiâtre furent déportés.

La Résistance d'inspiration trotskiste à Brest avait vécu, brièvement, mais suffisamment longtemps pour avoir pu constituer la seule véritable organisation de fraternisation de ce genre sur le sol français.

2. Réorganisation du mouvement communiste

Amoindri depuis octobre 1942, le mouvement communiste clandestin du secteur de Brest n'avait pas pour autant mis un terme à son activité de propagande et de sabotage, notamment à l'arsenal. Ainsi, le 29 avril 1943, deux déflagrations se firent entendre dans la salle des « cellules » de la centrale électrique, entraînant de légers dégâts matériels[252]. Entre le 17 juillet et le 12 octobre, trois attentats visant cette fois à tuer furent perpétrés au plateau des Capucins. À chaque reprise, un obus de 75 mm, provenant manifestement de la pyrotechnie, fut placé dans le soubassement d'un appareil (machine à équilibrer les enduits de l'atelier électricité, tour de l'atelier des machines). Le second de ces sabotages, le 31 août, entraîna la mort d'un travailleur militaire allemand.

Cette réactivation de l'organisation communiste allait également passer par des actions symboliques de nature à marquer les esprits. Les actes de « terrorisme » se multiplièrent ainsi à l'entrée de l'hiver, alors que les exactions des soldats du Reich se faisaient dorénavant presque quotidiennes (vols de victuailles, arrestations massives, réquisitions, meurtres). Mais pour marquer l'opinion, il fallait aller plus loin et frapper de plus en plus durement à l'intérieur même de la cité du Ponant. Comme c'était déjà le cas depuis quelques temps dans les zones rurales, les attentats

[246] En dehors de Brest et de Kerhuon, les militants étaient principalement des instituteurs dispersés dans les zones rurales : Alain Le Dem, Roger Prat, Carrère, Cravec reliés par Éliane Ronel à Quimper. Voir André CALVES, *op. cit.*
[247] *Travailleur et soldat*. P. Widelin, De son vrai nom, Martin Monat.
[248] 15 pour Christophe NICK, *Les Trotskistes*, Fayard, 2002, p. 318. Selon l'auteur, sur l'ensemble de la France, une cinquantaine de soldats auraient ainsi été recrutés. Selon André Calves, qui était alors aux premières loges, 27 soldats et marins allemands étaient concernés, bien que seulement une dizaine participât aux réunions.
[249] *Journal pour les soldats et ouvriers dans l'Ouest.*
[250] Ils furent, pour la plupart, internés à Compiègne avant d'en partir pour Nordhausen-Dora le 24 janvier 1944. Yves Bodénez, André Floch y moururent. D'autres en revinrent, dont Gérard Trévien (Voir annexe N°45). Robert Cruau, quant à lui, fut abattu lors de son arrestation, selon André Calves, fusillé selon d'autres sources (C. Nick).
[251] Hic mourut en déportation à Nordhausen-Dora.
[252] Trois « pétards » selon la police, le troisième ayant fait long feu.

meurtriers contre des personnes précisément identifiées[253] allaient caractériser les derniers mois de l'Occupation. Ainsi, les collaborateurs notoires, responsables de nombreuses dénonciations de résistants, furent les premiers à devoir rendre des comptes. Le 9 décembre 1943 à 17 heures, rue Kergorju, le secrétaire fédéral du PPF et interprète de la *Kriegsmarine*, Romain Arghiropol d'Arghir (ou d'Argyr), fut exécuté d'un coup de révolver. Les auteurs étaient deux jeunes communistes de 17 ans : Michel Toullec et Marcel Morvan[254]. Le même jour, vers 22h, le délégué de la LVF à Brest, Léopold Fillang[255], essuyait quatre coups de révolver mais n'était que légèrement blessé. Le 16, à 22 heures, deux gardiens de la paix de faction devant la prison de Pontaniou, Bigoin et Le Floch, furent attaqués, désarmés et ligotés par 6 à 8 individus armés se disant communistes et chargés de ravitailler le maquis en tabac et cartes de ravitaillement. Après avoir dérobé armes et uniformes, ceux-ci cambriolèrent le bureau de tabac Ramasseul, rue Pierre Ozanne. Dans la soirée du 24 décembre, ce fut la *Soldatheim* (foyer du soldat) de Morlaix qui fut visée par un attentat à la grenade. 17 militaires furent blessés, dont un grièvement. En répression, les Allemands arrêtèrent 59 jeunes de la ville et de la région et les déportèrent le 2 janvier outre-Rhin, via Compiègne. Il s'agissait là d'une première dans le département en matière d'envoi massif d'otages en Allemagne. Parmi eux, un apprenti de l'arsenal de 17 ans : Yves Cueff[256].

Entre le 31 décembre 1943 et le 4 janvier 1944, pas moins de neuf attentats à l'explosif eurent lieu en Bretagne, ce qui détermina le préfet de région à décréter le couvre-feu pour les villes de St-Brieuc, Lannion, Brest et Lorient à compter du 6, sans pour autant parvenir à freiner la détermination des groupements de résistance[257] et notamment des FTP. Le 21 janvier 1944, Alain de Saint-Méloir, inspecteur régional de la LVF à Rennes en visite chez Fillang reçut une balle dans la jambe mais échappa à la mort. Malgré cet échec, il était clair que les attaques étaient de plus en plus meurtrières. Mieux armées et mieux organisées car mieux financées[258] et mieux coordonnées[259], les opérations aboutissaient plus souvent qu'auparavant. Celles-ci étaient parfois exécutées au grand jour par de véritables commandos qui n'hésitaient plus à affronter directement

[253] C'est le 12 décembre que fut exécuté l'abbé Yan-Vari Perrot à Scrignac.

[254] Ses obsèques, le 13 décembre, ne furent pas particulièrement suivis à l'église Saint-Martin ni au cimetière de Kerfautras, pas plus que lors de la levée du corps au siège du PPF. Une cinquantaine de personnes dont quelques représentants du PPF (dont 3 membres nord-africains), du Francisme, de l'OT.

[255] Malgré l'activité relativement réduite de ce mouvement à Brest, la LVF cristallisait l'hostilité des résistants et notamment des communistes. Fillang avait déjà reçu une lettre de menace le 6 juillet. Notons que le 25 avril 1944 à Quimper, Bernard Massotte, membre local de la LVF, était exécuté.

[256] Déporté à Buchenwald sous le matricule 42 901.

[257] Les communistes et les FTP, ouverts à d'autres courants de pensée, ne furent pas les seuls à agir à ce moment. Au tournant de l'hiver 1943/1944 réapparut dans le secteur de Brest une mouvance gaulliste. Celle-ci n'avait jamais disparu depuis l'arrestation du groupe « Élie », mais elle était demeurée dans l'ombre, s'occupant de missions d'information pour Londres ou des rapatriements vers l'Angleterre, dans une région qui « constituait un vivier naturel des réseaux de renseignements » (Jean-Jacques MONNIER, *op. cit.,* p. 12 ; Christian BOUGEARD, *Histoire de la Résistance…, op. cit.,* p. 67 et suiv). Des inscriptions sur les murs de Brest et Morlaix : « Vive de Gaulle », « Vive les Alliés », « Vive Churchill », ne laissaient aucun doute quant à leur origine gaulliste, notamment à travers l'action de Défense de la France. Le 9 mars 1944, un apprenti de l'arsenal, Paul Kervella, 18 ans, fut arrêté par la Gestapo pour détention d'armes (2 fusils). Incarcéré à Fresnes, il fut condamné à mort le 10 mai et fusillé au Mont-Valérien le 20 en compagnie d'un autre membre du mouvement, Guy Le Goff, étudiant brestois de 18 ans. Le 10 juin, c'était au tour de Gaston Viaron, Julien Kervella et Yves Hily d'être passés par les armes à la prison du Bouguen.

[258] Par Londres notamment. Alya AGLAN, « Des syndicalistes dans la Résistance », *op. cit.,* p. 124-125.

[259] Notamment à la suite de la création du CNR, en mai 1943, puis d'un Comité départemental de Libération, début 1944. Voir Christian BOUGEARD, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne du Front populaire… », *op. cit.* , p. 83.

l'ennemi[260]. La répression s'en fit d'autant plus rigoureuse. Les rafles et les exécutions devinrent plus nombreuses, souvent inconsidérées et sommaires dans toute la région[261].

Le 26 mars 1944, le contre-amiral Jean-Baptiste Le Normand, retraité depuis le 1er octobre 1943[262], et son frère Guy, professeur d'allemand, tombaient sous les balles des communistes dans la résidence du premier à Poul-ar-Velin en Guipavas[263]. Cet attentat créa un certain émoi parmi les habitants. Contrairement à ce qui avait pu se passer lors des exécutions – ou tentatives d'exécutions – de collaborateurs notoires, ses auteurs ne s'attirèrent pas la sympathie de l'ensemble de la population. Si, globalement, et en abondant dans le sens de Lars Hellwinkel[264], il semble que l'état-major de la Marine française ait eu une attitude relativement complaisante vis-à-vis de la *Kriegsmarine*, le préfet maritime « virtuel » qu'était J-B. Le Normand n'avait vraisemblablement fait que suivre les directives de Vichy dans sa collaboration d'État avec l'Allemagne nazie, sans pour autant se montrer un auxiliaire particulièrement dévoué de l'armée d'occupation. Au demeurant, à l'exception des communistes[265], nombreux furent ceux qui avancèrent, après coup, que le contre-amiral avait évité bien des désagréments aux ouvriers du port au cours de la guerre.

Le 20 avril, ce fut au tour du sous-chef de la section spéciale de la police de sûreté à Brest Blaise (ou Blaize) d'être grièvement atteint par trois coups de feu. Touché au côté et au bras, il s'en tira, mais selon les dires des RG, cet attentat reflétait le sentiment général d'hostilité que certains milieux éprouvaient à ce moment pour la police française :

> « Le public, surtout la classe ouvrière, n'a pas déploré cet acte et, vue son hostilité à l'égard de la police en général, elle pense que ce châtiment était mérité »[266].

Faisant ainsi écho aux quelques mots que Charles Vuillemin – arrêté, interrogé et torturé par la police française –, avait pu faire parvenir à sa mère et ses amis avant son exécution au Mont-Valérien : « N'oubliez pas les inspecteurs français, ils ont été ignobles ! »[267].

---

[260] Charles TILLON, *op. cit.*, p. 119 et suiv.

[261] Le 21 avril, 24 résistants ou supposés tels étaient fusillés dans les dunes de Penmarc'h. Le 21 mai à Landerneau, une rafle occasionna l'arrestation de 15 jeunes gens, membres du patronage catholique de la ville et supposés appartenir à un réseau de Résistance gaulliste. La plupart d'entre eux travaillait à l'Office central mais quatre au moins étaient ouvriers à l'arsenal de Brest : Jean Tranvouez, ajusteur ; Jean Corre, ouvrier ; Marcel Le Lann, ouvrier, Jean Simon, apprenti. Incarcérés, ils furent pour la plupart libérés entre le 24 et le 30 mai 1944 sans avoir été jugés. Mais certains, comme François Pengam, employé à l'Office central, furent fusillés.

[262] Remplacé par Jean Négadelle qui conserva ce poste jusqu'au 12 août 1944.

[263] Ancien secrétaire de la Fédération SFIO du Finistère nommé en 1929, élu conseiller général en 1936, « mentor » de François Tanguy-Prigent, Guy Le Normand, de par sa profession, avait été réquisitionné comme interprète par le commandement militaire allemand de Morlaix. Voir Christian BOUGEARD, *Tanguy-Prigent…, op. cit.*

[264] « Au total, la Marine française à Brest a été une aide essentielle pour la Kriegsmarine, dans la mesure où elle a permis la sauvegarde du personnel, mais plus encore facilité la gestion et l'exploitation du complexe portuaire brestois par la Marine allemande tout au long de l'Occupation ». Lars HELLWINKEL, *op, cit.*

[265] Dans les meetings communistes d'après-guerre, il devait habituellement être qualifié de « collaborateur notoire », de même que le directeur des Industries navales Hugé.

[266] Rapport du commissaire des RG le 22 avril AD Finistère 200 W 47. Le 18 juillet, Blaise n'eut pas la même chance et il tomba sous les balles des résistants à Lambézellec. Lors de cet attentat, il parvint à abattre un de ses agresseurs, un cheminot brestois : Georges Mélou, 29 ans, adhérent au Parti communiste depuis 1936 et syndicaliste à la CGT. Il prit part à des actes de sabotage de voies ferrées et entra dans les FTP dès leur création dans le secteur.

[267] Voir André CALVES, op. cit.

d) Une relève hypothétique – Des ouvriers « oubliés »

Pendant tout ce temps, à Hambourg, ils étaient également nombreux à espérer la fin des hostilités[268]. Mais à Brest, on était bien conscient que le retour de ceux qui étaient partis à l'automne 1942 avec la promesse de revenir au bout d'une année devenait chaque jour de plus en plus hypothétique. L'accord Speer-Bichelonne intervenu le 17 septembre 1943 prévoyait de suspendre les départs pour 1943 et d'annuler ceux qui devaient intervenir en 1944. Inévitablement, dès ce moment, le rapatriement des travailleurs en place dans les usines de guerre du Reich fut fortement remis en question[269].

Malgré les diverses démarches du directeur des Industries navales Hugé auprès des responsables des chantiers hambourgeois en décembre 1943[270], selon l'ensemble des sources, les requis de l'arsenal ne se faisaient plus guère d'illusions quant à une éventuelle relève. Certains étaient revenus en permission et avaient pu informer leur famille de la situation sur place[271] comme de se rendre compte par eux-mêmes du climat qui existait à Brest à ce moment, notamment vis-à-vis des départs outre-Rhin. Au demeurant, certains d'entre eux ne réintégrèrent jamais le centre de Révigny[272] et encore moins leur poste à Hambourg. En mars 1944, le nombre de permissionnaires défaillants était évalué, pour le Finistère, à 545[273] dont environ 150 pour le seul établissement de la Penfeld[274]. Les autres s'étaient enfuis, réfugiés dans les maquis ou en Angleterre. Certains – illustration de la confusion qui régnait à cette époque – étaient même parvenus à se faire réintégrer à l'arsenal de Brest à la fin de leur contrat d'une année, avec promesse de la *Kriegsmarine* de ne pas être inquiétés. Pendant ce temps, la gendarmerie française les recherchait, souvent, il est vrai, en « trainant les pieds » ou en envoyant des convocations à un domicile qu'ils n'habitaient plus depuis longtemps. D'autant que la population faisait généralement obstacle aux investigations.

La situation ne devait pas s'améliorer pour les requis de Hambourg. En février 1944[275], il fut une nouvelle fois question de leur relève dans le cadre d'un ensemble de dispositions d'initiative française, prises concurremment par les trois arsenaux de zone occupée – Cherbourg, Brest et Lorient – en accord avec le ministère de la Marine. 200 ouvriers[276] brestois issus des classes 39 à 42 incluses furent désignés d'office pour relever leurs collègues mais aucun d'entre

[268] Sur les conditions de vie des ouvriers à Hambourg, voir notamment Paul COAT, « 600 travailleurs… », op. cit.

[269] Accord prévoyant de réaliser sur le sol français une production industrielle au bénéfice du Reich. De cet accord découla la création des Speer-Betriebe ou S-Betriebe concernant les productions considérées comme nécessaires à l'Allemagne. Leurs salariés étaient protégés et leur ravitaillement en matières premières prioritaire. Dès lors, ces entreprises, l'OT ou les chantiers de l'armée allemande devinrent une échappatoire pour se soustraire au STO.

[270] Lars HELLWINKEL, *Master cité*, p. 92.

[271] Par exemple, trente-trois d'entre eux parvinrent à Brest au début de janvier 1944, pour une permission de 14 jours.

[272] Centre de rassemblement des permissionnaires « F » de Revigny-sur-Ornain – Vitry-le-François (Meuse).

[273] L'inspecteur de police Cros (AD Finistère 1296 W 5) annonçait, dans un rapport du 10 mars 1944, que ce nombre était d'environ 45 000 pour l'ensemble du pays (le Finistère se trouvait donc dans une moyenne haute, malgré l'éloignement) et que les Allemands réclamaient un contingent équivalent pour les remplacer, ceux-ci devant être désignés parmi les personnels des entreprises privées et les maisons de commerce.

[274] En mars 1944, il ne restait plus à Hambourg que 350 des ouvriers partis à l'automne 1942. Le 30 juin 1944, ils n'étaient plus que 328 sur les 502 de départ. Notons que quelques-uns avaient été réformés pour état de santé. Du côté de l'arsenal de Lorient, les ouvriers encore présents en Allemagne à la Libération n'étaient plus que 137.

[275] Depuis janvier 1944, le contrôle de la main-d'œuvre échappait totalement à l'inspection du travail au bénéfice de la Direction départementale du commissariat général à la Main-d'œuvre, sis boulevard Kerguélen à Quimper.

[276] Le contingent aurait dû être de 350 éléments pour réaliser une relève complète. Mais les autorités d'occupation n'acceptaient que des spécialistes, et encore, suivant certaines proportions à respecter entre les différentes catégories.

eux ne se présenta au départ. Déjà débauchés de l'arsenal pour être affectés dans les usines du Reich, il ne fut même pas nécessaire de les congédier. Cette opération n'avait réussi qu'à mettre deux cents personnes au chômage[277] et à attiser l'animosité des Allemands qui, le 2 mars, prononcèrent un arrêté d'internement contre ces réfractaires[278]. Les autorités civiles attribuèrent cet échec – demeuré méconnu de l'ensemble de la population[279] – à « l'esprit particulièrement anti collaborateur de la région » et à la crainte inspirée des faits de guerre qui avaient profondément meurtri Hambourg au cours de l'été précédent[280]. Ce fiasco d'une administration qui se liquéfiait à l'approche d'un débarquement depuis longtemps annoncé sembla mettre un terme aux projets de relève des travailleurs de l'arsenal, malgré les rumeurs récurrentes qui devaient inquiéter la population jusqu'à l'été 1944. En avril, par exemple, suite à l'instauration des « commissions de peignage »[281], des bruits coururent, selon lesquels tous les ouvriers célibataires de l'établissement âgés de 21 à 35 ans devaient être transférés dans des usines d'armement en Allemagne.

En termes de déportation d'ouvriers, l'arsenal de Brest avait sans doute payé le plus fort tribut du département à la collaboration d'État. Ce tribut, ils l'avaient également payé par le sang, par un nombre important de déportés et d'exécutés.

Cette souffrance allait se poursuivre dans les semaines qui suivirent le débarquement allié du 6 juin. Au cours de cette période où l'insurrection allait se généraliser en Bretagne, les mouvements de résistance armée allaient se développer de manière remarquable et nombre d'organisations allaient s'ouvrir encore plus largement à d'autres courants de pensée que ceux qui avaient présidé à leur création, les FTP notamment[282]. Il s'ensuivit, pendant deux mois, une véritable escalade entre les actes de résistance et une répression qui devenait aveugle. Les prises d'otages répondaient aux coups de main des maquis qui n'hésitaient plus à attaquer les unités allemandes encore en poste à la pointe du Finistère ou en marche vers la Normandie. Alors que les Américains approchaient de Brest, les ultimes accrochages *extra-muros* furent émaillés de tueries dont la plus douloureuse fut certainement le massacre de Penguerrec en Gouesnou, le 7 août 1944. De 40 à 44 civils, selon les sources, non combattants, furent pris en otages et exécutés, selon toute vraisemblance par une unité de la Wehrmacht[283]. Parmi eux, un grand nombre de travailleurs de l'arsenal[284] qui venaient chaque soir se réfugier dans les bourgs avoisinant Brest. Le lendemain, à Bourg-Blanc, un détachement de FTP était sérieusement pris à parti par les forces allemandes. Il devait laisser plusieurs hommes sur le terrain et parmi eux Jean Goarand, Pierre Le Bozec et

[277] À Cherbourg, les résultats furent également nuls, et à Lorient, quelques éléments seulement partirent outre-Rhin.
[278] Seuls deux d'entre eux furent arrêtés le 9 mars et internés au centre surveillé de Quimper. AD Finistère 1296 W 5.
[279] En règle générale, la population crut qu'il s'agissait d'une nouvelle réquisition demandée par les Allemands.
[280] Opération américano-britannique Gomorrhe. Sept raids de bombardiers entre le 25 juillet et le 3 août 1943 qui firent 40 000 morts et rasèrent la ville.
[281] Commissions constituées exclusivement de fonctionnaires allemands qui examinaient précisément le cas de chaque entreprise, publique ou privée, française ou allemande travaillant en France, *Rüstung* ou non-*Rüstung*.
[282] Christian BOUGEARD, *Histoire de la Résistance…, op. cit.*, p 59.
[283] Selon Peter Lieb, il s'agissait là d'un cas rare de la part de la Wehrmacht, même s'il n'était pas unique en France. Habituellement, ce genre d'opérations était plutôt le fait d'unités de la Waffen SS. Peter LIEB, « Répression et massacres. L'occupant allemand face à la Résistance française, 1943-1944 », dans Gaël EISMANN et Stephan MAERTENS (Dir.), *Occupation et répression militaires allemandes, 1939-1945*, Paris, Autrement, 2007.
[284] J. Le Goasduff, J. Sanquer, G. Tanguy, P. Tréguer, P. Jousselin (exécuté le 9 à Plabennec), etc. À cette même date, une exécution massive de résistants majoritairement saint-politains fut perpétrée à la prison du Bouguen. Portés « disparus » pendant 18 ans, le charnier ne fut découvert qu'au printemps 1962.

Adolphe Loaëc, tous trois ouvriers à l'arsenal. D'autres encore devaient mourir entre le 7 août et le 19 septembre[285], au cours du siège de la ville qui allait parachever la destruction de la cité[286].

Les ouvriers de la Penfeld retirèrent de ces années une image de grands résistants, même si, à l'instar de l'ensemble de la population, seule une minorité s'était impliquée dans l'action armée[287]. Celle-ci ne devait pas être sans conséquences à la Libération et le prestige de ceux « qui avaient payé le prix du sang» allait se traduire dans les urnes et remettre en cause les anciennes suprématies syndicales, notamment au sein de la CGT.

Illustration N°46
Affiche de propagande du ministère de l'Information destinée à encourager le retour des permissionnaires.
(A.D. Finistère 1296 W 5)

D) Les ouvriers brestois et la collaboration

Malgré une implication précoce et active dans les actions de résistance, la pointe bretonne ne fut pas à l'abri, à l'instar de l'ensemble du pays, des agissements de collaborateurs, même si leur nombre demeura généralement très limité.

Au sein du monde ouvrier brestois, nous n'avons pu relever que quelques individualités, principalement des sympathisants de second plan du PPF et éventuellement du MSR, généralement embrigadés avant le début de la guerre, guidés par un anticommunisme viscéral, une opposition au

[285] Certains ouvriers de l'arsenal s'engagèrent dans les FFL ou dans l'armée américaine au moment du siège de Brest.
[286] Sur l'avancée américaine vers Brest, voir notamment Alain LE GRAND, Alain LE BERRE, *La Bretagne à l'épreuve*, Quimper, Daoulan, 1992, p. 308 et suiv. Sur le siège de la ville, André KERVELLA, *Brest rebelle…*, *op. cit.*. p. 330-350.
[287] Phénomène ultra-minoritaire en France. Laurent DOUZOU, « L'entrée en résistance », *op, cit*., p. 9.

Front populaire et un attachement à certaines valeurs issues du premier conflit mondial[288]. Certains d'entre eux, hostiles à la politique de collaboration d'État avec les « boches », n'hésitèrent pas à se détourner de Vichy après des premiers mois très « maréchalistes ».

Les agissements les plus courants dans le domaine de la collaboration relevaient plutôt de « facultés particulières » à s'adapter au contexte et à cohabiter avec l'occupant. Dans nombre de situations, il est difficile, surtout avec le recul, d'assimiler certaines attitudes à des actes collaborationnistes, alors que l'urgence était souvent de trouver de quoi manger et de parvenir en vie jusqu'au lendemain. Il est délicat, par exemple, de qualifier l'ensemble des Finistériens qui s'engagèrent volontairement dans l'OT, de collaborateurs. Pourtant, en participant à la construction de structures destinées à la destruction des forces alliées, ces travailleurs contribuèrent également à défendre le *Lebensraum* de l'*Herrenvolk*. Certes, cette coopération avait ses limites, notamment géographiques : travailler pour les Allemands, éventuellement s'ils payaient bien, mais il était hors de question d'aller le faire outre-Rhin. Le fait de demeurer sur place donnait vraisemblablement une autre signification à ce qui aurait pu passer pour une mise au service de l'ennemi, à l'instar de ceux qui s'étaient engagés volontairement en Allemagne.

a) Tentative de collaboration politique

Parallèlement à la Charte du Travail, René Belin imagina d'autres moyens pour rallier le monde ouvrier à la politique gouvernementale. Parmi ceux-ci, il s'agissait de faire participer les anciens syndicats à la bonne marche des diverses institutions mises en place par le nouveau régime – comites d'organisation, commissions consultatives du travail[289] – et même de les impliquer, en qualité de représentants ouvriers, au fonctionnement des municipalités qui, à ce moment et pour des motifs relevant généralement « d'attitudes antinationales », pouvaient être destituées et remplacées par des délégations spéciales désignées par Vichy et favorables à sa politique[290]. Fin 1941, les ministres du Travail et de l'Intérieur allaient mettre à profit les tensions qui régnaient au sein du conseil municipal de la cité du Ponant.

[288] Ces mouvements étaient particulièrement indigents dans le Finistère. En octobre 1943, le PPF de Doriot comptait environ 50 adhérents (délégué départemental : Paul Le Roux, capitaine de corvette retraité, Brest) ; le Francisme de M. Bucard, 25 environ (surtout à Quimperlé et Lorient. En octobre 1941, un seul numéro du journal *Le Francisme* était vendu à Brest) ; le groupe Collaboration, 200 environ ; la LVF contre le bolchevisme, 300 aux Amis de la Légion qui se confondaient avec les 200 du MSR ; le RNP de M. Déat, 80 membres, notamment aux JNP (23 étaient employés, à l'automne 1943, comme surveillants dans les entreprises allemandes du camp du Gué Fleuri à Kerhuon. Mais il n'y avait plus de siège du mouvement à Brest). C'était à peu près tout, à ce moment, dans le département. Par contre, on pouvait y trouver d'autres mouvements qui gravitaient autour de l'occupant ou qui tentait de tirer parti de la situation. Le PNB par exemple, avec ses quelque 350 membres mais qui était surtout implanté dans le sud et le centre du département autour des frères Delaporte et de Charles Gaonarc'h. Il existait également une organisation de travailleurs nord-africains proche de L'Union des travailleurs nord-africains (UTNA) dont le délégué brestois, un dénommé Munos fut exécuté le 16 juin 1944. Enfin, quand il fut question d'étendre la Milice au département (février 1944), quelques très rares brestois proposèrent « de mettre leurs faibles moyens au service de ceux qui œuvrent au relèvement du pays » (courrier du 18 mars 1944 de Gaston Reynier, de Saint-Pierre, au préfet Monzat). AD Finistère 200 W 57.

[289] Commission consultative créée par le décret du 31 décembre 1941 (*JO* du 9 janvier 1942).

[290] En vertu de la loi du 16 novembre 1940. Voir Jacqueline SAINCLIVIER, *La Bretagne de 1939…, op. cit.* , p. 33-34.

1. Un maire « antinational ». Berthelot se rallie à Belin

Cette crise des institutions brestoises trouvait son origine dans l'attitude de son sénateur-maire Victor Le Gorgeu quand il fut, le 10 juillet 1940, un des 80 parlementaires français – et un des rares bretons[291] – à voter contre les pleins pouvoirs au Maréchal. Il fût cependant maintenu dans ses fonctions[292] et même nommé, par le préfet George, administrateur de l'agglomération brestoise[293]. Ses positions anti-communistes n'y étaient pas étrangères. La question se posa à nouveau en mai 1941, quand Vichy décida de modifier le conseil municipal en raison de l'attitude de son premier édile, peu favorable à la collaboration. Mais le gouvernement décida à nouveau de conserver Le Gorgeu à son poste le 10 mai 1941, son activité ayant été particulièrement remarquée sous les bombardements. Cependant, la désignation des conseillers et des adjoints fut beaucoup plus délicate et en octobre, la ville vivait toujours sans corps municipal. Ce vide détermina la visite à Brest d'un émissaire du secrétaire d'État à l'Intérieur Pierre Pucheu, François Chasseigne[294], le 13 de ce mois. À cette occasion, il rencontra Charles Berthelot, pressenti dès le printemps par le ministère du Travail comme susceptible de rejoindre une équipe nommée par Vichy. Celui-ci avait immédiatement fait part de son accord. Le délégué du ministre de l'Intérieur ne tarissait d'ailleurs pas d'éloges quant aux sentiments de l'ancien leader de la CGT finistérienne :

> « Monsieur le Préfet,
>
> Les instructions de Monsieur le secrétaire d'État au Travail, qui visent à l'établissement de rapports suivis avec les organisations ouvrières, m'ont amené, la semaine dernière, à Brest, où j'ai eu l'occasion d'avoir une conversation avec M. Berthelot, secrétaire de l'Union départementale des syndicats ouvriers. J'ai pu me rendre compte des sentiments sincèrement dévoués au gouvernement du Maréchal professés par M. Berthelot au nom de ses mandants. M. Berthelot a d'ailleurs toujours été apprécié par les services du Travail par sa pondération et son esprit de collaboration » [295].

Ces propos du chef de cabinet de R. Belin ne peuvent qu'interpeller quant aux opinions de Charles Berthelot au début de la guerre. Nous ne saurons dire s'il était un maréchaliste

---

[291] 7 parlementaires bretons sur 47 votèrent contre les pleins pouvoirs. Tous étaient Finistériens : Albert Le Bail (PRS), Victor Le Gorgeu (Gauche démocratique), Jean Perrot (PRS), François Tanguy-Prigent (SFIO), Jean-Louis Rolland (SFIO), Paul Simon (PDP), Pierre Trémintin (PDP). Christian BOUGEARD, *Les forces politiques…, op. cit.*,p. 212-213. En annexe N°48, deux sauf-conduits accordés à des parlementaires pour se rendre à Vichy (6 juillet 1940).

[292] « En Bretagne, notamment du fait du commandement allemand qui préfère le maintien des notables, l'épuration municipale de 1941 est des plus limitées […] toutefois, le maintien en fonction des édiles ne signifie pas obligatoirement leur ralliement au régime ». Christian BOUGEARD, *ibid..*, p. 218. Dans les enquêtes concernant l'état d'esprit des conseils municipaux de la région brestoise, début 1941, certaines municipalités étaient clairement considérées comme tout à fait loyales envers le Maréchal : Landéda, Lannilis, Ploudalmézeau, Plouguerneau, Plougastel-Daoulas, Plouider, Plouzané, toutes ou presque (à l'exception de Plougastel) situées dans la « circonscription des prêtres » tenue par le républicain Vincent Inizan qui n'avait pas pris part au vote.

[293] Les premiers projets de regrouper les communes de Brest, St-Pierre, St-Marc et Lambézellec au sein d'un « Grand Brest » furent élaborés dès cette époque pour devenir effectifs à la Libération. Voir Patrick DIEUDONNE (Dir.), *Brest alias Brest, trois siècles d'urbanisme*, Liège, Mardaga, 1992 ; Y. TRANVOUEZ, « Mythes et réalités… », *op. cit.* , p. 234.

[294] Ancien militant communiste puis député SFIO et maire nommé d'Issoudun. Directeur de la Propagande au secrétariat général de l'Information (mars 1941) de Paul Marion, puis directeur de la propagande ouvrière au ministère de l'Information (janvier-novembre 1943), directeur de cabinet de Bichelonne au ministère du Travail, puis commissaire au STO (janvier à mars 1944). Denis PESCHANSKI, « Vichy au singulier, … » *op. cit.*, p. 647 et suiv. Nous supposons que ce fut à cette occasion que Belin tenta de rallier l'UD du Finistère (Berthelot et Prigent) à la Charte du Travail qui venait d'être promulguée quelques jours plus tôt.

[295] Chef de cabinet du ministère du Travail au préfet du Finistère le 19 mai 1941. AD Finistère 1236 W 104.

particulièrement convaincu en 1941[296]. Néanmoins, l'attitude décrite dans ce courrier correspond assez bien aux positions adoptées par celui-ci depuis le début des années Vingt : demeurer toujours dans la légalité, quel que soit le gouvernement. De surcroît, nous l'avons évoqué à diverses reprises, dès avant la guerre, ses opinions de plus en plus farouchement anti-communistes avaient fini par lui donner l'image d'un « vendu » ou d'un « fidèle collaborateur » selon que l'on se situât du côté des ouvriers ou de celui des pouvoirs publics. Globalement, il semble à peu près établi qu'il avait continuellement louvoyé entre les différentes possibilités qui se présentaient, en attendant le dénouement pour se placer « du côté du manche ».

Pour compléter la démarche vichyste en direction d'un monde ouvrier très majoritairement hostile à la Révolution nationale, René Belin, toujours sur proposition du préfet, pressentit Yves Ménez, 40 ans, également ouvrier de la Penfeld et militant du syndicat CFTC avant 1940. L'arsenal devait donc représenter les organismes professionnels de Brest à l'assemblée municipale. La liste ne fut définitivement arrêtée que le 31 octobre mais le conseil ne fut réellement nommé, par arrêté du ministre de l'Intérieur signé Pucheu, que le 22 novembre 1941[297]. Le Gorgeu restait aux commandes avec Jules Lullien comme 1er adjoint mais tous les autres étaient remplacés par Masseron, Philippon, Raffin, Scheidauer et Jacob comme adjoint spécial de Recouvrance. Parmi les conseillers, on retrouvait Charles Berthelot, Yves Ménez, Mathurin Rault, ancien confédéré anti communiste de l'Éclairage, Louis Chitre, métallurgiste chez Dubigeon et secrétaire du syndicat des métaux en 1937. Le Gorgeu fut désagréablement surpris par l'équipe imposée mais surtout par le non respect de la promesse qui lui avait été faite en octobre par Chasseigne, celle de conserver à sa discrétion la nomination de la majorité des membres (12 sur 22). Or, ces 12 noms ne furent pas tous retenus[298]. D'autre part, à l'exception de Le Gorgeu et à un degré moindre Lullien, les adjoints ne pouvaient se consacrer, faute de temps, à leur tâche municipale. Enfin, la nomination de Chitre souleva la désapprobation des « milieux bourgeois » de Brest qui, aux dires du sous-préfet très pétainiste Perreau-Pradier, étaient effarés. Avant guerre, Louis Chitre était militant communiste, réputé particulièrement virulent. Ses opinions l'avaient conduit à Choisel Châteaubriant au début juillet 1941[299] sur ordre du préfet George. Il fut libéré dès le 18 août sur directive de ce même préfet qui, quelques semaines plus tard, décidait de le nommer au poste de conseiller municipal. Il y avait de quoi se poser des questions quant à la cohérence des autorités civiles du département à ce

[296] Ni la préfecture du Finistère, ni la police, bien que se félicitant de ce choix, n'allaient jusqu'à qualifier Berthelot de fervent maréchaliste, contrairement à Michel Floch, de la CFTC, qui, en novembre 1943 encore, fut proposé pour faire partie du Comité départemental d'entraide et d'assistance aux travailleurs Français en Allemagne. Dans son rapport préliminaire à désignation, le commissaire des RG de Brest notait que l'attitude de Michel Floch était « favorable au gouvernement du Maréchal », à un moment où nombre de pétainistes des premiers temps étaient déjà revenus sur leurs sentiments initiaux. Rapport des RG n°2360 du 26 novembre 1943. AD Finistère 200 W 57.

[297] *JO* du 25 novembre 1941. Membres nommés par le ministre de l'Intérieur : Le Gorgeu, Lullien, Mme Alban-Bienvenue, Bellec, Berthelot Ch., Berthelot P., Grall (ouvrier aux Machines, proposé par Ch. Berthelot), Jacob, Masseron, Margat, Ménez, Philippon, Rault (proposé par Ch. Berthelot), Scheidauer, Thierry et Hervé Le Gall (ouvrier de l'arsenal nommé symboliquement car prisonnier en Allemagne). Nommés par le préfet : Brault, Élouet, Fourel, Raffin, Salaün et Chitre.

[298] La liste proposée par Le Gorgeu ne comprenait ni Charles, ni Paul Berthelot qui furent imposés par Vichy sur proposition du préfet George en lieu et place de Mrs Bodin et Grall.

[299] Arrêté lors de la rafle du 3 juillet 1941, il fut placé en résidence surveillée à son domicile après le 18 août.

moment[300]. Il y avait également de quoi ranimer les tensions entre unitaires et confédérés brestois, Rault et Berthelot s'étant joints aux notables de la cité du Ponant dans cette protestation.

2. Dissolution du conseil municipal. Berthelot renonce

Dans les premiers jours de décembre, alors qu'il était question d'un vœu de confiance au Maréchal et au gouvernement, le nouveau conseil municipal se montrait partagé. Alexandre Masseron, avocat proche de l'ancien PSF, et les plus maréchalistes des conseillers firent pression pour soumettre cette motion au vote de l'assemblée, certainement pour amplifier le malaise latent au sein de la municipalité et ainsi parvenir à une nouvelle dissolution et à la nomination d'une délégation spéciale entièrement dévouée à Vichy. Les membres ouvriers s'élevèrent contre ce qu'ils considéraient avant tout comme une manœuvre d'allégeance politique plutôt que la manifestation patriotique d'un conseil municipal bien plus ancré à droite que ne le leur avait promis F. Chasseigne. Comme à son habitude, Berthelot s'était contenté des promesses gouvernementales. Si, comme l'avance Eugène Kerbaul[301], le leader de la CGT finistérienne avait refusé le syndicalisme de la Charte du Travail, il avait cependant adhéré spontanément à une opération clairement initiée par Vichy et ce même Belin, opération au sein de laquelle son rôle était de rallier le monde ouvrier brestois au gouvernement. Maintenant, en proie aux attaques de nombre de ses anciens camarades confédérés, il se rangeait ouvertement aux côtés de Le Gorgeu, dont la position à l'égard de l'État français avait déjà été exprimée : il en acceptait la politique intérieure mais se réservait sur le volet « collaboration ». Son suffrage se traduirait donc dans l'urne par l'abstention.

L. Chitre démissionna lors de la première réunion du conseil qui se tint le 30 décembre, présidée par le sous-préfet. À cette occasion, A. Masseron, par l'intermédiaire de Paul Thierry, ne manqua pas d'imposer le vote de la motion « de confiance et de reconnaissance » :

> « Le corps municipal de Brest, réuni pour la première fois le 30 décembre 1941, adresse au Maréchal Pétain, Chef de l'État français, en qui s'incarne si noblement l'âme de la France meurtrie, mais immortelle, l'expression émue de sa reconnaissance et de sa confiance absolue ».

Comme vœu d'allégeance à la politique de collaboration, il était difficile de réaliser plus obséquieux[302]. Masseron avait peut-être été encouragé en sous-mains dans sa démarche par le préfet George en personne. En effet, quelques jours plus tôt, le 16 décembre, le docteur Vischer, *Oberkriegsverwaltungarat*[303], avait avisé le préfet « que l'autorité allemande ne supporterait plus longtemps les agissements du maire de Brest »[304], allant même jusqu'à lui demander « la tête » de Le Gorgeu, c'est- à-dire son départ pour début janvier. Signe des divergences qui existaient déjà entre l'occupant et Vichy, Darlan, pour sa part, considérait que le premier édile brestois bénéficiait de 75 à 80% de sympathies dans la population et qu'en conséquence, son maintien était plutôt souhaitable. Le préfet était pris entre deux feux et l'initiative – le « complot » – de Masseron lui

[300] Nous n'en avons retrouvé trace mais tout porte à penser que Louis Chitre fut libéré, comme beaucoup d'internés administratifs, après avoir prêté serment de fidélité au Maréchal.
[301] Eugène KERBAUL, *op. cit.*, p. 22.
[302] Ménez, ex-CFTC, présenta une autre motion qui rendait également hommage à Pétain : « Le conseil municipal de Brest, réuni le 30 décembre 1941, adresse au Maréchal Pétain, Chef de l'État français, l'hommage de son admiration respectueuse et l'assure du désir de ses membres de travailler dans la concorde pour le bien commun ». Rapport des RG n°2360 du 26 novembre 1943. AD Finistère 200 W 57.
[303] Responsable administratif militaire.
[304] AD Finistère 1236 W 104.

permit de se prémunir d'éventuels désagréments de la part des Allemands tout en conservant la confiance du gouvernement.

Quelles que furent les éventuelles manœuvres occultes, personne ne se prononça clairement contre la motion, pas plus les représentants syndicaux que les autres opposants. Ceux-ci, au nombre de dix, se contentèrent de s'abstenir : Le Gorgeu, Lullien, Scheidauer, Bellec, Charles Berthelot, Joseph Grall, Margat, Ménez, Rault, Salaün. Dix autres suffrages[305] se prononcèrent « pour » : Masseron, Philippon, Alban-Bienvenue, Paul Berthelot, Jacob, Thierry, Brault, Élouet, Fourel, Raffin. Malgré l'absence de votes clairement défavorable, ce résultat résonnait comme un échec pour Vichy. *L'Heure Bretonne*[306] du 10 janvier 1942 titrait à sa une : « La crise municipale de Brest ou la fausse note dans le jeu administratif de Vichy ». Le sous-préfet lui-même y vit le signe d'un échec personnel et proposa de quitter une ville dont l'état d'esprit devenait de plus en plus manifestement anti-maréchaliste[307]. Immédiatement saisi de l'incident, le préfet prononça la suspension de V. Le Gorgeu pour une durée de trois mois, pour attitude antinationale[308], au moment même ou son homologue lyonnais, M. Villiers, venait visiter la ville que la capitale des Gaules venait de parrainer[309]. Dans l'attente de la nomination d'une délégation spéciale, les affaires courantes furent confiées au pétainiste convaincu qu'était Masseron. L'ensemble des conseillers municipaux qui s'étaient abstenus démissionnèrent dans les jours qui suivirent. Le 3 janvier, le préfet enregistrait la défection collégiale de Charles Berthelot, Mathurin Rault et Grall.

3. Une délégation spéciale maréchaliste à la tête de la ville

Il fut peut-être aussi difficile de composer la Délégation spéciale qui devait prendre les rênes de la cité du Ponant qu'il ne le fut de le faire pour le conseil municipal. Les défections de pressentis se multiplièrent, notamment face à la difficulté de la tâche (Alfred Chupin, par exemple).

Masseron et ses partisans désiraient ardemment la mairie. Mais pour la préfecture, il n'était pas question de confier la bonne marche du plus grand port militaire de France – même dirigé effectivement par l'occupant – à des individus qui s'attireraient, d'une part, la défiance d'une population peu disposée à adhérer à la politique de collaboration, et, d'autre part, l'hostilité ouverte des mouvements clandestins alors que la situation sur le plan des attentats devenait préoccupante.

Le préfet George envisagea une nouvelle fois de désigner des personnels de l'arsenal. Plusieurs furent pressentis[310] mais, à l'instar des notables, nombre d'entre eux se récusèrent. Face à la difficulté et à la longueur des tractations, le ministre de l'Intérieur décida de maintenir la « combinaison » Le Gorgeu – Charles Berthelot. Ces deux hommes revêtaient décidément une importance considérable pour Vichy. Ils semblaient être les deux principales ressources du

[305] Louis Chitre, démissionnaire, et Hervé Le Gall, prisonnier, ne prirent pas part au vote.
[306] Hebdomadaire nationaliste breton du PNB.
[307] Perreau-Pradier quitta d'ailleurs la ville dans les premiers jours de février.
[308] Voir, sur cet épisode de la vie municipale brestoise, François PERON, *op. cit.*, p. 141-155. Jean-Louis Rolland connut le même sort à Landerneau. En avril 1944, Yves Jaouen fut également démis de ses fonctions de maire de Saint-Marc en compagnie de 6 de ses conseillers municipaux pour motifs politiques. Il fut remplacé par M. Kéraudy, directeur de l'office du travail de Brest, (arrêté du préfet du Finistère du 20 juillet 1944).
[309] Le 9 décembre 1941, la municipalité lyonnaise décidait d'adopter la ville sinistrée en lui apportant notamment une aide d'un million de francs, au nom de trois industriels lyonnais, et 100 000 fr. au nom des catholiques de Lyon. Yvon TRANVOUEZ, « Mythes et réalités…», *op. cit.*, p. 231.
[310] A. Péron, J. Guéguen (chef d'équipe proche de P. Brannelec) Tranvouez (commis de direction à la Pyrotechnie).

gouvernement pour parvenir à apaiser le climat politique et rétablir une organisation municipale dans un port de première nécessité. Néanmoins, malgré diverses intercessions du ministère du l'Intérieur[311], il fut nécessaire d'enterrer le projet de reconstitution du duo Berthelot – Le Gorgeu. En conséquence, la 31 janvier 1942, sur décision du gouvernement, le préfet promulguait un arrêté portant officiellement dissolution du conseil municipal de Brest, tout au moins de ce qu'il en restait, pour « attitude hostile à la Révolution nationale »[312]. Le lendemain, une délégation spéciale de neuf membres[313] fut nommée pour administrer l'agglomération. À sa tête se trouvait le maire radical-indépendant de Saint-Pierre, Victor Eusen, qui, aux dires du sous-préfet, sans qu'il fît partie d'un mouvement collaborationniste quelconque, avait adhéré « spontanément et sans réserve à l'œuvre du Maréchal Pétain »[314]. Le 6 février, le sous-préfet Perreau-Pradier effectuait sa dernière mission brestoise en installant officiellement la délégation spéciale devant seulement neuf spectateurs[315]. À cette occasion, un message fut adopté à l'unanimité des délégués présents :

> « La délégation spéciale de la ville de Brest, réunie pour son installation le vendredi 6 février 1942, adresse à Monsieur le Maréchal Pétain, Chef de l'État, l'expression de son entière confiance, de son fidèle attachement et de son profond respect ».

Victor Eusen ajouta : « Notre mot d'ordre sera : servir, servir notre petite patrie dans le cadre de notre France immortelle »[316].

La municipalité, contre la volonté des habitants, avait fait allégeance à Vichy. Belin, pour sa part, n'était pas parvenu à faire participer les organisations ouvrières d'avant guerre au fonctionnement des institutions brestoises. Quant à Berthelot, échaudé par l'échec du 30 décembre, il ne souhaita pas se lancer dans la nouvelle aventure qui lui avait été proposée, redorant ainsi quelque peu son blason vis-à-vis du prolétariat brestois[317].

---

[311] Par exemple, le 14 janvier 1942, M. Grégoire, dépêché par Vichy, réunit P. Thierry, A. Masseron, C. Berthelot, M. Rault, le commissaire en chef Dujardin, Élouet et P. Berthelot. La politique d'apaisement prônée alors par le gouvernement amena même l'émissaire de P. Pucheu à évoquer le nom de Paul Valière, alors interné à Châteaubriant.

[312] Suite à cette révocation, V. Le Gorgeu quitta Brest pour Paris. Il revenait cependant chaque mois pour assister au conseil d'administration de *La Dépêche* jusqu'en février 1942. Il fut arrêté par les Allemands le 9 mars 1943 et conduit à la prison de Pontaniou, puis relâché au bout de 24 heures sans motif ni raison. Agréé par le CNR et désigné dès lors sous le nom de M. Le Guillou, il fut nommé commissaire de la République pour la région Bretagne le 4 août 1944 (Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan). Jacqueline SAINCLIVIER, *La Bretagne de 1939, op. cit.*, p. 122-123.

[313] Délégation en théorie provisoire. Président : Victor Eusen ; vice-président : Émile Miriel (directeur honoraire de la Banque de France) ; membres : Alexandre Masseron, Henri Philippon (médecin), Georges Raffin (ingénieur), Lucien Audren (négociant grainetier), Burel (ouvrier électricien à l'arsenal, proche de l'ancien PSF), René Le Gall (contremaître linotypiste au *Courrier du Finistère*), Jean Tournellec (agent technique principal de l'arsenal en retraite).

[314] AD Finistère 200 W 46. Malgré des sentiments incontestablement maréchalistes, les rapports que Victor Eusen entretint avec les Allemands au cours des deux années et demie qu'il passa à la tête de la délégation spéciale ne furent jamais très bonnes, souvent exécrables. Ces relations reflétaient localement les tensions qui existaient alors entre Vichy et l'occupant. Quelques jours seulement après sa nomination, V. Eusen fut arrêté sur dénonciation anonyme et transféré à Fresnes d'où il fut libéré après trois semaines de captivité. Il devait décéder le 9 septembre 1944 dans le drame de l'abri Sadi-Carnot. Voir Paul COAT, « Victor Eusen (1889-1944) », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 163, 1994, p. 25-28.

[315] *La Dépêche de Brest* du 7 février 1942. Le journal attribuait ce maigre public à l'extrême solennité de la cérémonie.

[316] *La Dépêche de Brest* du 7 février 1942. En octobre, Eusen prononçait le serment de fidélité au Maréchal réclamé par Vichy et en août 1943, le Conseil de la Francisque décidait de le décorer, délégué titulaire pour le Finistère.

[317] Selon toute vraisemblance, Berthelot ne poursuivit pas plus loin son entente officielle avec Belin et Vichy, contrairement à Dupuis, de Toulon, qui participa aux équipes municipales du port varois, allant jusqu'à dire dans la presse, à la veille du 1er mai 1941 : « Bonne fête, Monsieur le Maréchal et encore merci ! ». Jean-Marie GUILLON, « Le syndicalisme ouvrier varois de l'effondrement à l'apogée », *Le Mouvement Social* n°158, 1992, p. 37-58, p. 47.

b) Des « nécessités d'adaptation » aux attitudes individuelles plus ambiguës

Si la population brestoise demeura globalement indifférente à la politique de collaboration prônée par Vichy, comme ailleurs, certains individus firent preuve d'un incontestable pragmatisme en s'accommodant des conditions imposées par l'occupant.

1. « Petits arrangements » et propagande contrainte

Le groupe des ouvriers de la Penfeld ne pas fut exempt d'actes occultes et prohibés inhérents au contexte. Ceux-ci n'avaient rien à voir avec une activité résistante[318], même s'ils furent souvent revendiqués comme tels *a postériori*. Le marché noir en faisait partie et plus d'un travailleur de l'établissement fut pris à trafiquer avec l'approvisionnement des troupes d'occupation et des restaurants coopératifs. Ce commerce illégal, pourchassé par les autorités françaises et allemandes, était l'occasion de compromissions qui, quelques années auparavant, auraient pu paraître inenvisageables. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le 2 mars 1943, deux ouvriers de l'arsenal furent arrêtés en compagnie d'un certain nombre de notables et de commerçants brestois, au premier rang desquels se trouvait Marcel Coudurier, ex-principal actionnaire de *La Dépêche*, pour trafic d'huile au préjudice de l'armée d'occupation[319].

Dans un autre registre, certains travailleurs de la Penfeld, notamment par l'intermédiaire de leur épouse, tenaient parallèlement des cafés parfois assidument fréquentés par les troupes allemandes. Sans pouvoir être qualifiés de collaborateurs notoires, ils réalisaient incontestablement grâce à l'occupant un chiffre d'affaires inespéré en cette période funeste[320].

Somme toute, au regard des sources archivistiques[321], ces affaires, bien qu'avérées, furent relativement exceptionnelles et relevaient plus de volontés de retirer un bénéfice de la situation que de faits de collaboration à proprement parler.

Plus intéressants étaient les cas d'ouvriers, rares également, à avoir accueilli le nouvel ordre du Reich avec une certaine complaisance. Il en fut, nous l'avons évoqué, qui partirent volontairement travailler à Hambourg lors des opérations de la Relève en octobre-novembre 1942. Il nous est même parvenu l'exemple d'un de ces spécialistes, Alexandre Cann, qui, de retour à Brest, fit parvenir un cadeau à ses anciens patrons de Blohm und Voss pour l'accueil et les conditions d'existence qui lui avaient été réservées dans le port de la Mer du Nord[322].

Collectivement, ce genre d'attitude reste inconnu de nos recherches. Nous n'avons pu retrouver la moindre trace d'un mouvement de collaboration – voire même de simple soutien au

[318] Les registres du SHD de Brest (1 S 25) présentent l'inventaire global des punitions infligées aux personnels à cette période. L'essentiel des motifs est constitué par des vols commis au détriment de l'État ou des troupes d'occupation : gas-oil, charbon, bois, métaux (surtout métal anti friction, plomb et étain), cordages, pointes, carbure, mercure, sacs de couchages, câbles électriques, savon noir, saucissons, vin, huile, tabac, et même une bicyclette appartenant à un Allemand. Même si certains de ces détournements à des fins personnelles se justifiaient par la situation du point de vue du ravitaillement et impactaient l'approvisionnement de l'occupant, il est difficile de les considérer dans leur globalité comme relevant de faits de Résistance. Une différence, cependant, avec le temps de paix : la nature et l'ampleur des sanctions qui pouvaient envoyer en prison ou en déportation pour des durées de quelques jours à plusieurs années.

[319] Contrairement à la plupart de ses co-inculpés, dont certains furent condamnés à mort, Coudurier fut le seul acquitté.

[320] En février 1942, un électricien de l'arsenal, Roger Autret, dont la femme tenait un café à Lambézellec, se vit refuser l'autorisation d'ouvrir parallèlement un tabac par les autorités françaises, au prétexte que le bistrot avait fait « beaucoup d'argent facile avec les Allemands qui fréquentaient massivement son établissement ». AD Finistère 200 W 46.

[321] AD Finistère 200 W 78 à 83.

[322] SHD Brest. 1 M 87.

Maréchal ou à sa politique – si limité soit-il, organisé à partir de l'établissement militaire. Bien entendu, la ligne de conduite adoptée par Vichy à l'égard du Reich eut des conséquences à l'arsenal comme dans l'ensemble des entreprises de l'État, particulièrement militaires. En matière de propagande notamment, les autorités jouèrent de l'influence qu'ils pouvaient exercer sur les apprentis[323]. Début août 1942, par exemple, deux d'entre eux, Boucher et Euzen, furent envoyés à Vichy sur ordre de l'amiral Auphan, secrétaire d'État à la Marine, dans le but d'offrir au Maréchal une francisque et son écrin fabriqués dans les ateliers de l'arsenal[324]. D'autres sources, composées de photographies d'époque non commentées[325], relatent une compétition sportive constituée de grandes démonstrations gymniques particulièrement élaborées et tout à fait dans l'esprit du temps. Rien d'extraordinaire en soi si ce n'est que deux de ces documents nous présentent les élèves de l'arsenal défilant très militairement en faisant le salut « olympique » qui, compte tenu du contexte, peut prêter à interprétation. Quoi qu'il en soit, même si cette manifestation ressemblait fortement à une opération de propagande orchestrée par la direction et les autorités allemandes, il serait bien entendu tout à fait incongru d'en tirer une conclusion quelconque quant à une adhésion éventuelle des apprentis de l'arsenal à l'idéologie nazie.

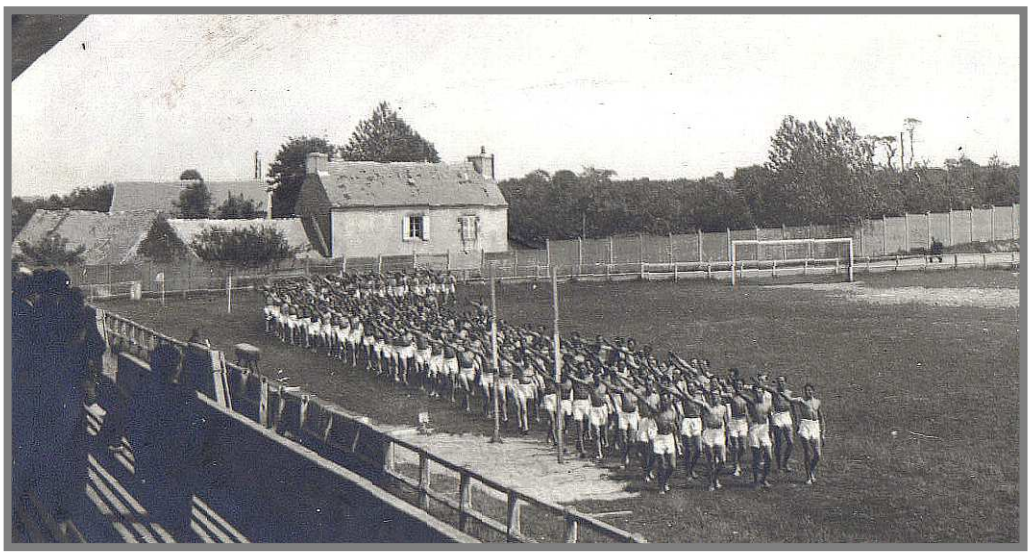

Illustration N°47 - Compétition sportive des apprentis de l'arsenal en 1942.

2. Des comportements équivoques : deux exemples caractéristiques

Il n'est bien entendu pas question d'intenter ici un procès d'intention bien tardif à des témoins ou des acteurs d'une époque particulièrement troublée. Cependant, à l'image du

[323] En raison des bombardements anglais qui frappaient Brest, les écoles brestoises furent déplacées dans les terres, surtout à partir de 1943. L'école pratique de Brest se retrouva à Plonévez du Faou, tandis que l'école des apprentis de l'arsenal fut transférée à Pont-de-Buis, quartier des écoles neuves à Saint-Ségal, sous la direction de René Ferral. Trois promotions y furent formées dans des baraques de la Poudrerie datant de la 1ère Guerre mondiale. La première promotion prit le nom de « promotion Kermarec », du nom d'un responsable de l'atelier électricité tué par un éclat d'obus le 7 novembre 1942. Paul COAT, *L'arsenal de Brest*, Joué-lès-Tours, A. Sutton, 1996.

[324] Voir *Le Courrier du Finistère* du 8 août 1942.

[325] Série de 34 photographies récupérées par nos soins dans une benne à ordures en 2009, lors de l'évacuation des archives de l'école de formation technique. Certifiées par un ancien moniteur de l'EFT et conservées au CRBC, Brest.

comportement de nombreux français méconnus ou célèbres, certains ouvriers brestois eurent une attitude parfois équivoque au cours des années d'occupation. Nous nous sommes attachés plus particulièrement, eu égard à leur personnalité et à leur rôle dans le syndicalisme finistérien de l'entre-deux-guerres, aux cas de Charles Berthelot et de Paul Valière.

- Charles Berthelot : de la collaboration de classe à la Résistance

Au cours des tractations qui précédèrent l'expérience municipale à laquelle Charles Berthelot prit part à l'hiver 1941, une correspondance échangée entre le sous-préfet Perreau-Pradier et le chef de cabinet du préfet George[326] – M. Ériau – nous amène à reconsidérer le comportement personnel du leader de la CGT au cours de cette période. Apprenant incidemment, en août, qu'une enquête administrative était engagée à son encontre par la police spéciale de Quimper dans le cadre de la poursuite des militants communistes du secteur, Charles Berthelot sollicita l'appui du sous-préfet. Ce dernier plaida la cause du syndicaliste dans des termes interprétables de bien des manières mais qui ne peuvent que laisser mal à l'aise eu égard à l'aura dont bénéficiait la figure emblématique de la CGT finistérienne de l'entre-deux-guerres :

> « Monsieur Berthelot, je peux vous en donner l'assurance, n'est pas communiste, c'est un syndicaliste ardent qui a pu avoir des revendications communes avec celles des communistes, mais qui a bridé chaque fois que l'occasion lui a été ouverte, les communistes. Il n'y a pas de doute que l'influence de M. Berthelot a pu être diversement appréciée et jugée, mais ce serait une erreur considérable d'arrêter Berthelot […] Je viens de m'entretenir longuement avec lui, et il m'a fait part de critiques faites dans le monde ouvrier relativement aux dernières arrestations communistes. L'opinion générale est la suivante : Comment se fait-il que l'on arrête les suiveurs et non les chefs ?
>
> C'est l'expression même de Berthelot, et parmi ces chefs, Berthelot lui-même vient de me dire que les plus dangereux sont toujours en liberté, et que le principal dirigeant était Mr Rabardel, Professeur d'histoire ou de français au lycée de Brest. Je crois qu'il n'est plus à Brest, ni dans le département. A l'arsenal, le principal dirigeant était M. MERY [Miry] qui n'était autre que l'adjoint au secrétaire général du syndicat départemental des syndicats ouvriers, c'est-à-dire M. Berthelot lui-même »[327].

Des interrogations ne peuvent qu'émaner de cette lettre, notamment quant à la réalité des propos tenus par Berthelot lui-même et/ou à l'éventuelle interprétation qu'en aurait faite le sous-préfet[328]. Mais les termes employés font néanmoins pleinement écho à l'ensemble des commentaires utilisés par les autorités pour qualifier l'attitude du leader confédéré à l'égard du communisme depuis 1922 et la lutte d'influence qui l'opposa, après la réunification, à un « numéro 2 » qui tendait à lui faire de l'ombre. D'autant que quelques jours plus tard, le 10 septembre, ce même Ériau diligentait une enquête particulière sur ces personnes : Louis Rabardel[329] et Ernest Miry[330], et uniquement sur eux. Le 12, un mandat d'arrêt signé du très zélé préfet George[331] était

[326] Précisément à partir du 23 août 1941, date de la première lettre de Perreau-Pradier.
[327] AD Finistère 200 W 65 : Menées anti nationales – Dossiers des suspects.
[328] Même si cette hypothèse nous semble peu plausible de la part d'autorités qui avaient toujours soutenu le leader confédéré, il aurait également pu s'agir du résultat d'une tractation, un « donnant-donnant » imposé par le sous-préfet contre une garantie de tranquillité.
[329] L. Rabardel avait été déjà été muté à Agen en février 1940, à titre disciplinaire. Il fut reversé dans les FTP fin 1942 et finit la guerre lieutenant-colonel. Voir la notice établie Par Jacques GIRAULT sur le cédérom du MAITRON.
[330] Note du cabinet du préfet signée Ériau du 10 septembre 1941 à M. Courcoux, commissaire spécial de Brest.
[331] Dans un courrier, Ernest Miry annonçait à ses proches et ses camarades qu'il avait été arrêté « sur mandat de Georges ». AD Finistère 200 W 69. Il allait être transféré le 19 mai 1942 à Voves, puis à Pithiviers, Laon et La Rochelle d'où, profitant d'un bombardement, il devait s'évader au début de l'année 1944.

établi au nom d'E. Miry qui fut interpellé le 2 octobre et interné quelques jours plus tard à Châteaubriant, quelques jours seulement avant l'exécution des 27 otages.

Qu'en fut-il exactement de la responsabilité de Berthelot dans cette arrestation, il est difficile de le dire précisément, d'autant qu'*a priori*, rien ne transpira sur cette affaire.

Six mois plus tard, en avril 1942, c'était au tour de Charles Berthelot de faire l'objet, en compagnie de Louis Brenner, d'une enquête suite à une dénonciation selon laquelle ils « auraient tenu des réunions communistes »[332] dans le restaurant brestois « L'Aigle d'Or ». Aucune suite ne fut donnée à des accusations qui étaient manifestement infondées car si réunions il y eut, celles-ci n'étaient certainement pas destinées à diffuser une quelconque propagande communiste.

Charles Berthelot sembla ne plus s'occuper ni de syndicalisme ni de politique à la suite de sa participation éphémère au conseil municipal de Brest. Il se rapprocha de Libé-Nord après 1942 et les bons rapports qu'il entretint dans un passé pas si lointain avec certains ministères de Vichy n'empêchèrent pas la Gestapo de l'arrêter le 18 mars 1944 à 20 heures. Emprisonné à Pontaniou (19/03/1944 – 2/06/1944) pour appartenance à un réseau de résistance, il fut transféré à Rennes (2/06/1944 – 28/06/1944) puis à Compiègne d'où il partit le 17 août 1944 pour l'Allemagne où il devait décéder le 17 avril 1945 entre Oberandenheim et Lausa[333].

Avant son entrée en Résistance, l'exemple de Charles Berthelot était représentatif de l'attitude globale des dirigeants des UD CGT de Bretagne, en place depuis très longtemps, « vieille » génération sans doute plus disposée à temporiser qu'à se lancer dans la lutte armée, mais sans pour autant, et à l'inverse de Théo Hamon dans les Côtes-du-Nord, entrer dans une dérive collaborationniste[334].

- L'énigme Paul Valière

Berthelot ne fut pas le seul syndicaliste brestois de renom à avoir eu une attitude ambiguë au cours de cette période. Parmi les personnalités du monde ouvrier dont le comportement peut encore prêter aujourd'hui à controverse, c'est incontestablement Paul Valière qui sort des rangs à Brest, bien que sa ligne de conduite, même avant guerre, fût souvent sujette à questionnement.

Interné comme beaucoup de militants au camp de Châteaubriant le 3 juillet 1941, il fut libéré régulièrement le 9 avril 1942. Interpellé à nouveau dès le 26 avril suivant sur ordre du Feldkommandant, au Cloître-Pleyben où il s'était réfugié avec sa famille, Valière fut incarcéré à la maison d'arrêt de Quimper puis transféré le 24 juillet à Rennes. Une nouvelle fois, il devait être relaxé, et, à ses dires, sur ordre des autorités d'occupation[335]. Dès le 3 août, il était de retour dans le Finistère alors que nombre d'autres militants au passé moins agité étaient automatiquement refoulés comme indésirables. Pendant cette courte incarcération, le cas Valière donna lieu à des échanges de courriers et de télégrammes tout à fait conséquents entre les services allemands et

[332] AD Finistère 200 W 51.
[333] Voir la fiche de Charles Berthelot sur le fichier départemental des prisonniers politiques et déportés, annexe N°45.
[334] Voir Christian BOUGEARD, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne du Front populaire… », *op. cit.* , p. 70 ; Jean-Pierre LE CROM, « Le syndicalisme breton face à… », *op. cit.*, p. 229. Notons à ce propos qu'en ce qui concernait la CFTC finistérienne, le constat était identique, M. Floch étant à la tête de l'UD depuis une vingtaine d'années.
[335] Selon Claude PENNETIER et Nathalie VIET-DEPAULE (cédérom du MAITRON), il fut libéré grâce à une intervention d'Henri Barbé, un des fondateurs du PPF avec J. Doriot.

français, remontant même jusqu'à Vichy[336] et notamment jusqu'à Pierre Laval. Grâce à cette correspondance, nous apprenons, dans un premier temps, que Valière fut libéré de Châteaubriant en avril 1942 grâce à l'intervention directe de Pierre Pucheu qui, dès le début octobre 1941 avait déjà envisagé son élargissement, « l'attention personnelle de M. le ministre secrétaire d'État à l'Intérieur ayant été appelée sur la situation du nommé Valière Paul »[337]. Pucheu ordonnait en outre au préfet de lui adresser d'urgence un rapport sur les faits qui l'avaient amené à en prononcer l'internement administratif. Situation assez singulière eu égard à la réputation dont jouissait depuis une dizaine d'années l'ancien unitaire considéré comme militant internationaliste très dangereux, gréviculteur, « doctrinaire de la révolution », principal agitateur – selon les autorités françaises – du mouvement insurrectionnel qui toucha Brest à l'été 1935, faisant systématiquement de l'obstruction à tous les exercices de défense passive depuis le début de l'Occupation, plusieurs fois condamné[338], etc. Une véritable « synthèse » de la contestation et de la subversion que Vichy, nous l'avons évoqué, pressentit cependant un temps, en janvier 1942, pour intégrer la nouvelle municipalité. À l'été suivant, la police l'évoquait encore comme « l'homme de main » d'un dénommé Le Borgne, administrateur de la société l'Union des coopérateurs, gérée par des communistes, où Valière était chauffeur-livreur. Le doute subsistait autour de l'individu qui avait été exclu du parti communiste en 1935 mais qui, selon tous les rapports de police, n'avait pas pour autant mis un terme à son activité révolutionnaire, un « faux-"ex" » pour reprendre les termes de J-P. Azéma, D. Veillon et N. Racine Furlaud[339]. Les interrogations allaient également bon train à propos de la clémence singulière et donc des protections haut-placées dont il bénéficiait nécessairement. Même le sous-préfet et la direction des RG en arrivaient à émettre diverses hypothèses quant à la situation réelle de l'ancien dirigeant de l'UDU :

> « Interrogé par mes soins, il a déclaré avoir obtenu sa libération en prétendant aux Autorités allemandes qui l'interrogeaient, qu'il avait quitté le Parti communiste le jour où il avait pris conscience du fait que ce parti rejoignait les partis bourgeois dans leur défense systématique du Traité de Versailles. En fait, je crois savoir qu'il doit sa libération à une intervention politique »[340].

Le sous-préfet Sardin, quant à lui, évoquait la possibilité d'un complot communiste au sein duquel Valière aurait été une pièce maîtresse dans le Finistère :

> « Le Parti communiste l'a, par tactique semble-t-il, exclu de son sein, mais on peut douter de la sincérité de cette exclusion, après sa rentrée, en qualité de garçon-livreur à la société « L'Union des Coopérateurs ». J'estime que la libération de Paul Valière est dangereuse pour l'ordre public dans les circonstances présentes. Mauvais berger incurable, il a sur la foule, par son talent oratoire, une très sérieuse influence. Il m'apparaît que la résidence surveillée n'est pas une mesure suffisante pour la sauvegarde de l'ordre public, et qu'il y aurait lieu de procéder à nouveau à l'internement de l'intéressé »[341].

---

[336] Nos recherches dans la correspondance préfecture – Feldkommandantur (AD Finistère 200 W 1 et suivants) n'ont pas permis de retrouver un autre militant qui ait retenu autant l'attention et l'intérêt des autorités allemandes et françaises, jusqu'aux plus hautes sphères du gouvernement.

[337] Courrier du délégué du ministère de l'Intérieur au préfet du Finistère le 7 octobre 1941. AD Finistère 200 W 69.

[338] Octobre 1925 : un mois de prison par le tribunal de la Seine pour entrave à la liberté du travail ; 1929 à Londres : 6 mois pour faux et usages de faux ; 1939, cour d'appel de Nancy : un an de prison pour excitation de militaires à la désobéissance. Inscrit au Carnet B le 3 mai 1933.

[339] Jean-Pierre AZEMA et *all*., « Certitudes et hésitations des préfets de Vichy », *op. cit,*, p.152.

[340] Courrier du commissaire des RG de Quimper au chef des RG de Rennes, le 31 août 1942. AD Finistère 200 W 69.

[341] Courrier au préfet le 18 avril 1942. Le 16 avril, le préfet avait déjà protesté de manière véhémente contre le traitement réservé à Valière par Vichy. Il allégua notamment que Caumont, ancien secrétaire général de l'Intérieur,

Des allégations qui allaient à l'encontre de la bienveillance dont bénéficiait Valière à Vichy, à moins que « l'homme des barricades » d'août 1935 ne fût devenu une taupe au service du ministère de l'Intérieur, en mission d'infiltration dans les milieux communistes. Selon Claude Pennetier et Nathalie Viet-Depaule[342], Valière devint ensuite contrôleur au sein du COSI[343] de Brest. Cette éventualité nous paraît cependant peu vraisemblable[344] : libéré le 9 avril 1942, replié au Cloître-Pleyben, puis à nouveau incarcéré entre le 26 avril et le 3 août, son épouse déclara aux forces de l'ordre venues l'arrêter une nouvelle fois le 25 septembre qu'il était parti travailler à Paris. D'autre part, nous savons qu'en 1943 le poste de contrôleur du COSI était occupé par Léopold Fillang. À la suite de cette fuite de septembre 1942, les archives ne nous permettent pas de caractériser la présence de Valière à Brest, ni son départ définitif pour Paris en 1947[345].

Aucune source ne mentionne son appartenance à un quelconque mouvement ou réseau de résistance mais tous les documents officiels s'accordent pour le signaler comme un individu extrêmement dangereux, à l'attitude antinationale mais qui bénéficiait cependant d'appuis influents à Vichy et éventuellement dans les rangs de l'état-major allemand. De quoi s'interroger.

Nous ne saurons dire si l'ancien leader unitaire était demeuré fidèle à ses idéaux révolutionnaires, à son inclination pour l'action directe, à son refus de toute compromission avec les partis « bourgeois » – tous ces éléments qui le firent exclure du Parti communiste en 1935 – ou, au contraire, s'il avait « retourné sa veste » à la manière des militants qui avaient suivi Doriot, Gitton, Déat, ou Augier dans leurs dérives collaborationnistes[346].

Qu'il jouât double – voire triple – jeu ou non, Valière avait été, demeurait et allait demeurer « un bien inquiétant personnage »[347].

---

avait déjà fait libérer Valière à trois reprises. Nous n'avons pu découvrir quelles furent les deux premières fois, si premières fois il y eut. Ce qui reste obscur, c'est la nature exacte des rapports entretenus par Valière avec Vichy.

[342] Claude PENNETIER et Nathalie VIET-DEPAULE, cédérom du MAITRON.

[343] Le Comité ouvrier de secours immédiat avait été créé en mars 1942, principalement par d'anciens communistes et socialistes (C. Vioud, Jules Teulade) passés au RNP ou au PPF. Son président était Fernand de Brinon. Sous couvert de solidarité envers les populations bombardées, le COSI dissimulait difficilement des objectifs propagandistes en faveur de la collaboration. En novembre 1943, V. Eusen en était un des présidents d'honneur à Brest. Sinon, le président du COSI était, à cette même date, Gustave Rousseau, directeur de coopérative ; le secrétaire administratif, Jean Le Penvern, retraité des chemins de fer et le contrôleur vérificateur n'était autre que Léopold Fillang, ingénieur agronome et délégué de la LVF. Sous l'égide du COSI commença à s'organiser, en décembre 1943, l'Union des sinistrés brestois (sur l'action du COSI dans le Finistère, voir Alain LE GRAND, Georges-Michel THOMAS, *39-45 Finistère, op. cit.*, p. 95-97).

[344] Pas plus que celle d'E. Kerbaul évoquant quant à lui le Secours national. Eugène KERBAUL, *op. cit.*, p. 22.

[345] Claude PENNETIER et Nathalie VIET-DEPAULE, *op. cit.*

[346] Pourtant, C. Pennetier et N. Viet-Depaule indiquent que Valière refusa d'adhérer au Parti ouvrier et paysan français (POPF) de Marcel Gitton. Claude PENNETIER et Nathalie VIET-DEPAULE, *op. cit.* Le POPF était un parti collaborationniste composé en grande partie d'anciens élus communistes. Sur la collaboration des militants communistes, socialistes et anarchistes, voir Rémi HANDOURTZEL et Cyril BUFFET, *La collaboration... à gauche aussi*, Perrin, Paris, 1989 ; Philippe BURRIN, *La dérive fasciste, Doriot, Déat, Bergery (1933-1945)*, Le Seuil, 1986.

[347] Le commissaire des RG de Quimper au chef des RG de Rennes, le 31 août 1942. AD Finistère 200 W 69. Paul Valière, atteint de profonds troubles psychiques, devait mettre fin à ses jours en mars 1962. Claude PENNETIER et Nathalie VIET-DEPAULE, *op. cit.*

Conclusion

Malgré l'attitude équivoque ou clairement collaborationniste de certaines individualités, malgré une surveillance renforcée dans un port hautement stratégique pour le Reich, Brest fut incontestablement un des principaux foyers d'opposition à l'occupant et au Maréchal dans le Finistère au cours de l'Occupation. Que celle-ci se traduisît par des faits – individuels ou collectifs – d'insubordination, d'insoumission, de résistance armée, ou qu'elle s'illustra plus simplement par un refus d'adhérer à la Révolution nationale et à la politique de collaboration de Vichy, la population opposa un refus quasi unanime au nouvel ordre imposé[348].

Au cours de cette période, le monde ouvrier brestois et celui de l'arsenal en particulier paya un lourd tribut humain. Le tribut matériel ne l'était pas moins. Quand les Américains entrèrent dans l'établissement le 10 septembre 1944 à 10 heures, le général Ramcke avait donné l'ordre, depuis le 29 août à 14 heures[349], de faire sauter l'ensemble des infrastructures des ports militaire et de commerce. Les derniers pilonnages de l'artillerie de Troy Middleton[350] finirent de raser le fleuron de l'industrie régionale jusqu'à la reddition des Allemands le 19 septembre à midi[351].

Certes, d'un point de vue professionnel, cette période n'avait pas été particulièrement enrichissante. Les constructions neuves ayant été interrompues, les ouvriers furent souvent cantonnés à des travaux d'entretien de la flotte allemande, des machines-outils et des bâtiments. L'activité syndicale officielle avait été inexistante mais l'implication de certains dans la Résistance allait entraîner un remodelage du paysage syndical à la Libération. Malgré un contexte difficile, le travailleur de la Penfeld avait une nouvelle fois bénéficié de conditions privilégiées, notamment dans le domaine du ravitaillement et des indemnités. Les avantages sociaux et sociétaux n'avaient pas été remis en question par la direction allemande et, au delà de toute espérance, peut-être, l'ouvrier immatriculé avait conservé son statut, et celui-ci n'allait que s'améliorer dans le contexte de l'État-providence et des Trente Glorieuses.

Comme l'expliquait l'inspecteur du travail de Brest en mars 1944 :

> « En définitive, le personnel de tout grade de l'arsenal de Brest, bien que favorisé, sous le rapport du ravitaillement surtout, a gardé son état d'esprit revendicatif d'avant guerre et il semble qu'il n'attende que le moment propice à le démontrer »[352].

Ce commentaire résumait assez objectivement la situation à la fin de l'Occupation à l'arsenal et les travailleurs allaient en effet démontrer, au cours des années qui devaient suivre, que leur réputation, née avec le siècle, n'était pas morte avec la guerre.

Mais pour l'instant, tout était à rebâtir.

---

[348] Brest reçut la médaille de la Résistance par décret du 31 mars 1947 et celle la Légion d'honneur par décret du 9 février 1948. Le président de la République Vincent Auriol vint en personne remettre ces décorations le 30 mai 1948. AD Finistère 132 W 234.

[349] Journal du siège de Brest au jour le jour établi par l'abbé Piriou, de Saint-Marc. AD Finistère 200 W 215.

[350] Commandant des forces américaines lors du siège.

[351] Sur le siège, voir André KERVELLA, *op. cit.*, p.330 et suiv. ; Alain LE GRAND, Georges-Michel THOMAS, *39-45 Finistère, op. cit.*

[352] Commissaire principal des RG le 4 mars 1944. AD Finistère 200 W 47.

CHAPITRE VIII

1944 - 1948

LES DÉBUTS DE LA RECONSTRUCTION ENTRE DÉSOLATION ET ESPÉRANCES

« Le vent se lève… !
Il faut tenter de vivre ».

(Paul Valéry, *Le cimetière marin)*

Les deux mois de siège avaient mis la ville à genoux. Le sentiment de la population était partagé entre le soulagement de la Libération et l'anéantissement. Brest n'était plus que désolation : gravats, impacts d'obus et véhicules calcinés.

Une grande partie des habitants étaient sinistrés, dans une ville où le ravitaillement allait mettre plusieurs années à redevenir normal[1]. La plupart des entreprises françaises étaient fermées, détruites ou inopérantes. D'autre part, elles étaient toujours confrontées aux pénuries de matières premières et d'énergie. Celles qui fonctionnaient encore devaient fermer plusieurs jours par semaine, par souci d'économie, comme pendant l'Occupation. Le départ précipité des Allemands et la fermeture des chantiers militaires laissèrent sans emploi des milliers de travailleurs. Le chiffre du chômage brestois bondit brutalement, résultante principale d'un processus qui, pendant quatre années, avait mêlé course à l'embauche et aux salaires et augmentation du coût de la vie au sein d'une spirale ininterrompue[2]. Et cette situation allait encore s'aggraver avec le retour en masse des réfugiés, sinistrés pour nombre d'entre eux, et qui revenaient dans la cité un peu plus nombreux

[1] « Les femmes, les enfants et les travailleurs n'ont ni vêtements, ni chaussures, le tableau est lamentable […] Il doit y avoir à peu près 60 000 réfugiés dans la région ». Rapport du 30 septembre 1944, du sous-lieutenant Pitsch au capitaine Vazel (officier de liaison auprès du commissaire régional V. Le Gorgeu à Rennes). AD Finistère 31 W 250. La Bretagne était pourtant une région privilégiée, ses départements étant excédentaires dans le domaine de la production agricole et halieutique. Jacqueline SAINCLIVIER, *La Bretagne de 1939 à nos jours*, Rennes, Ouest-France, 1989, p. 137-139. Le ravitaillement ne devait redevenir à peu près « normal » qu'en 1949.

[2] Le phénomène du chômage à cette époque fut général dans toute la région, les cinq départements bretons recensant 31 146 sans-emplois en octobre 1944. Jacqueline SAINCLIVIER, *op. cit.*, p. 131-132.

chaque jour[3]. Il était désormais indispensable d'envisager la reconstruction de la ville et des ses infrastructures dans des délais aussi brefs que possibles.

L'arsenal avait également été fortement affecté par les derniers temps de la guerre. Les sabotages allemands avaient parachevé l'œuvre destructrice entamée par les bombardements et les pilonnages du siège. De nombreux navires avaient été coulés dans les passes[4], les portes des bassins et les quais avaient été minés. L'établissement était maintenant presque totalement hors d'usage. Alors que la nécessité de reconstruire le pays rencontrait un large consensus, les premiers mots d'ordre des organisations ouvrières revigorées par leur implication dans la Résistance allaient être : "remise en ordre de l'outil de travail et productivité". Mais ces années de renaissance devaient également être le théâtre de divisions au sein du monde ouvrier, des divisions issues de vieilles blessures souvent mal cicatrisées et d'anciennes rancœurs encore bien présentes.

Si les organisations de la Penfeld conservèrent un rôle de premier plan dans le syndicalisme départemental, ces années allaient néanmoins marquer un rééquilibrage avec d'autres secteurs et notamment celui du bâtiment dont le nombre de membres devait augmenter de manière pléthorique jusqu'à la fin des années 1950 à Brest. Cet essor du monde ouvrier brestois allait accompagner la croissance générale des "Trente Glorieuses" à un rythme plus soutenu qu'à l'échelle nationale, dans un climat mêlant espoirs de lendemains meilleurs et luttes syndicales acharnées, mais dans des conditions d'existence quotidiennes difficiles qui relevaient souvent du provisoire. Un provisoire qui s'éternisa même parfois pendant deux décennies dans les baraques du Bergot, du Bouguen, du Polygone ou du Landais[5].

---

[3] « Les 50.000 habitants qui avaient dû quitter précipitamment la ville au moment du siège étaient les premiers à tenter de revenir. Dès la fin de l'année 1944, et malgré les interdictions répétées des autorités, 40.000 étaient de retour : pour nombre d'entre eux, leur cave était leur seul abri ». Patrick DIEUDONNE, « La Reconstruction de Brest (1945-1958), Genèse et destin d'une ville classique », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 168, 1995, p. 16.

[4] « Cinq grosses épaves, des pétroliers, un ponton de carénage, gisaient dans la passe sud […] La passe de la Santé était complètement barrée par trois gros chalutiers. Quant à la passe Est du port de commerce et l'entrée de la Penfeld, on y voyait une accumulation invraisemblable d'épaves de tous tonnages, gisant les unes par-dessus les autres […] Au milieu de toutes ces épaves, les Allemands avaient mouillé des mines ». *Le Télégramme* du 28 septembre 1945.

[5] Les travaux relatifs à la vie brestoise dans cette période transitoire ayant été particulièrement nombreux, nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des aspects sociologiques, urbanistiques, ethnologiques ou même historiques qui ont caractérisé globalement les premières années de la Reconstruction. Pour une vision globale de la ville et de son secteur à la fin des années Quarante et dans la décennie Cinquante, nous renvoyons notamment à Edmond MONANGE, « Brest de la Libération à nos jours », dans Marie-Thérèse CLOITRE-QUERE (Dir.), *Histoire de Brest*, Brest, CRBC, 2000 ; René LE BIHAN, *Brest 1940 - 1944 - 1960 : l'Occupation, la Libération, la Reconstruction*, Ouest-France, 1994 ; Patrick DIEUDONNE (Dir.), *Brest alias Brest, trois siècles d'urbanisme*, Liège, Mardaga, 1992. Pour une approche historique et anthropologique plus approfondie de la vie provisoire des Brestois à cette période, les travaux de Pierre LE GOÏC, *Brest en reconstruction - Antimémoires d'une ville*, Rennes, PUR, 2001 *; «* La pauvreté à Brest avant et après la Deuxième Guerre mondiale : cadre bâti, traces de vies », dans *La pauvreté en Bretagne*, Brest, CRBC, 2005, p. 89-105 ; « À la recherche du notable perdu. Pratiques distinctives, action publique et notabilité pendant la renaissance de Brest (1945-1960) », dans *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours : actes du colloque (1997-1998)*, Brest, CRBC, 1999, p. 297-318 ; Carine MINGANT, *La vie des Brestois dans une ville détruite de 1944 à 1947*, mémoire de Maîtrise, UBO, 2000 ; Marc GIDROL, *Évolution sociale des quartiers de logements sociaux de Brest, de 1950 à 1994*, mémoire de Master, 2010. Pour les aspects concernant les nouvelles options urbanistiques, Maurice PIQUEMAL, *Les travaux de reconstruction de la ville de Brest*, éd. ICA, 1952, les travaux de Françoise ROUXEL, *Des certitudes et de l'imprévisible en urbanisme. L'habitat provisoire à Brest 1945-1975*, Thèse de doctorat sous la direction de Jacques DREYFUS, Grenoble, 1993 ; *Brest-en-baraques : histoire d'une ville provisoire 1945-1975*, Le Télégramme, 1998. Enfin, dans une démarche comparative, Dominique RICHARD, *Au petit bonheur des baraques. L'habitat provisoire dans le Lorient d'après guerre*, Le Faouët, Liv'Éditions, 2006 et Marie LE DRIAN, *Lorient au temps des baraques dans la Bretagne des souvenirs et des objets d'après guerre*, Le Faouët, Liv'Éditions, 2007. Nous nous devons également de mentionner les ouvrages de témoignages *J'ai vécu en baraque, Brest 1945-1975*, Le Télégramme, 1999, de même que

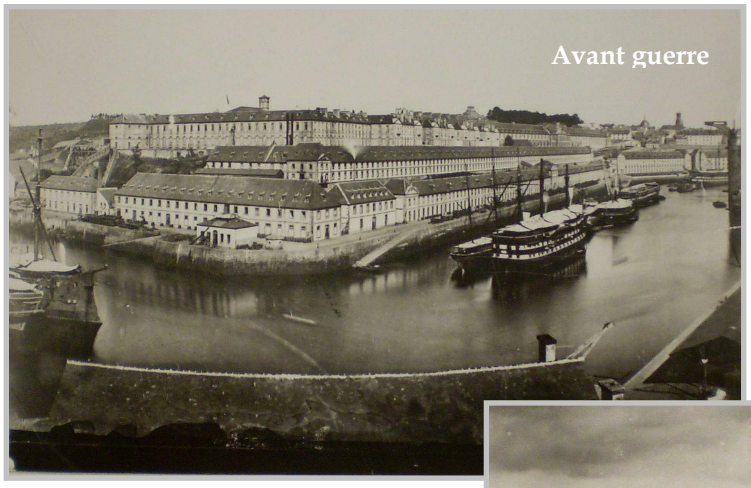

Illustrations N°48 et N°49
L'arsenal de Brest
L'ancien bagne et les corderies
(S.H.D. Brest PH-8 96 et PH-8 98)

A) La vie doit reprendre

« Économie rigoureuse et solidarité, tels doivent être les mots d'ordre de l'heure présente ». Ces paroles prononcées par V. Euzen dès le 14 juin 1944 allaient, malgré le nouveau contexte, conserver une actualité brûlante dans les premiers temps de la liberté recouvrée. Une solidarité qui s'avérait indispensable, notamment dans le monde ouvrier[6], eu égard à la situation sans précédent en matière d'inemploi, à la précarité des conditions d'existence et à la faiblesse des salaires perçus par la majorité des travailleurs. Chaque geste du quotidien allait être dicté par l'urgence. Mais avant tout, il fallait trouver un abri pour dormir dans un tas de ruines où il ne restait plus beaucoup de logements habitables[7].

---

le site internet www.lebouguen-lesbaraques.infini.fr, particulièrement intéressant pour l'aspect iconographique et mémoriel de cette période de l'histoire de la ville dans les quartiers de baraques. Enfin, les Archives départementales du Finistère à Quimper disposent de plusieurs fonds (103 W : Plans d'urbanisme ; 132 W : Baraques et logements ; 195 W : cartes) qui sont de nature à éclairer quant à cet aspect de l'histoire brestoise.

[6] Un exemple de ces manifestations d'entraide : alors que le sel manquait à Brest, un ouvrier de l'arsenal travaillant à Laninon eut l'idée d'utiliser l'eau de mer pour en produire. À l'aide d'un bidon de 200 litres disposé sur un brasero et remis à niveau dès que l'eau baissait, ce fût fournissait du sel gris et fin (à peu près 20% du volume du contenant) après évaporation. Le produit de l'opération était partagé avec la population brestoise. CRBC – Fonds H. Berlivet.

[7] Selon les services de la Reconstruction, sur 16 500 logements existant à Brest en 1940, il n'en restait plus que 3 300 habitables. À l'échelle de la France, 1 900 000 bâtiments d'habitation, 120 000 établissements industriels et 250 000 exploitations agricoles furent détruits au cours de la guerre. Bertrand VAYSSIERE, *Relever la France dans les après-guerres, reconstruction ou réaménagement ?*, http://hal.archives-ouvertes.fr, p. 2 et 11.

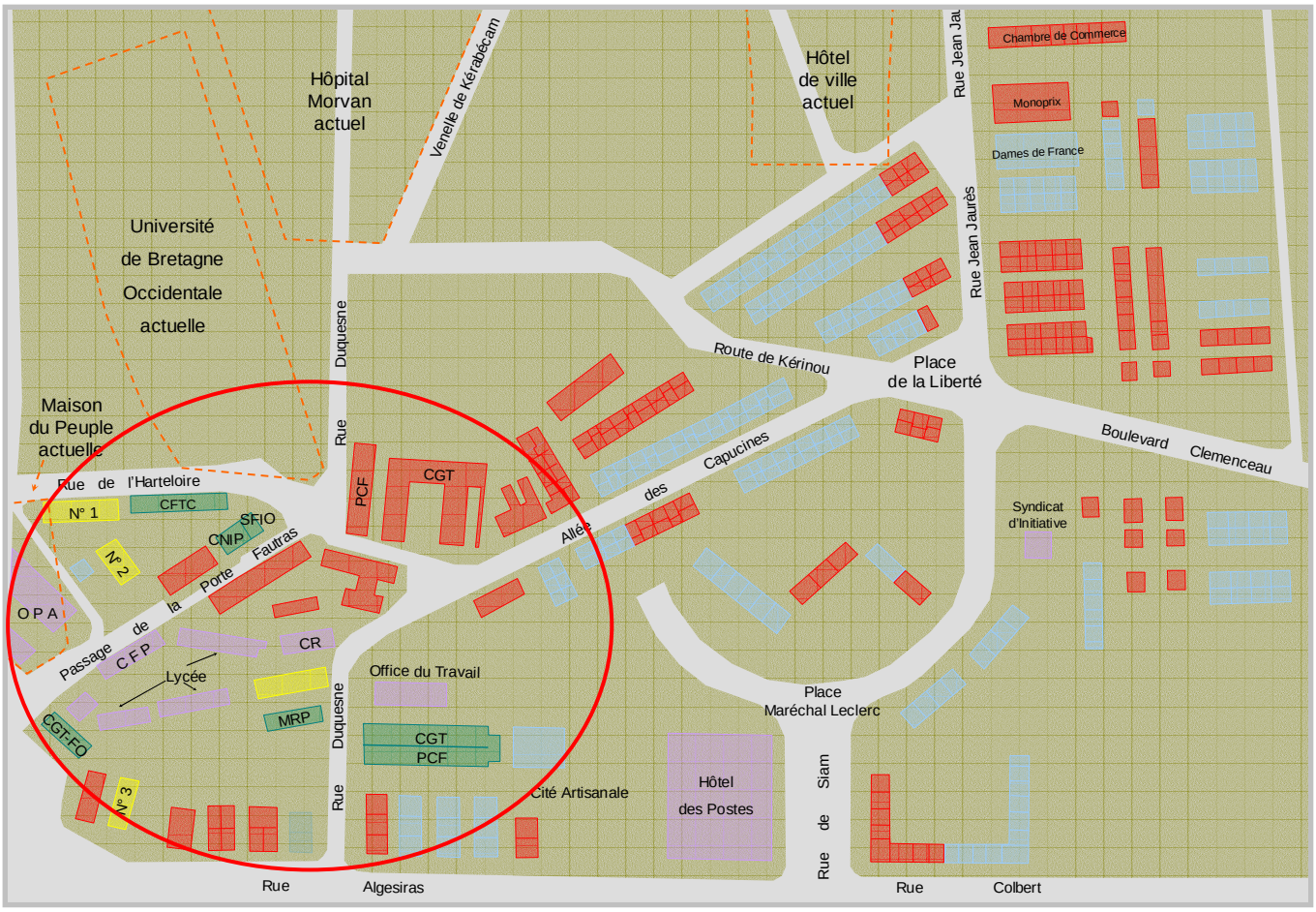

N°1: Anciens d'Indochine, UFC, Maison de la Famille, Artisans Sinistrés, VCB, UNC, FFT, Union des Retraités
N°2: Syndicat des Locataires, Blessés du Poumon, Union Mutualiste, Mutilés du Travail
N°3: Aide aux Mères de Famille
CR: Centre de Réforme
CFP: Centre de Formation Professionnelle
OPA: Orientation Professionnelle Accélérée

LEGENDE

- Eléments démontés 1950-1955
- Eléments présents en 1955
- Locaux syndicaux et politiques
- Administrations et Services
- Locaux Associatifs

Plan N°4 – La cité Foch vers 1955, Les installations syndicales et politiques (d'après AD Finistère 132 W 455)

Illustration N°50– *Ouest-France* du 2 octobre 1962
La Maison des syndicats (CGT) de Brest, porte Fautras (1948-1964)

a) La première préoccupation : le logement

1. Une vie provisoire qui s'organise – Les syndicats s'impliquent

Avec l'aide de l'État[8], à défaut de vivre normalement, les Brestois allaient rapidement s'organiser pour survivre. Dès l'hiver 1944/1945, les premiers quartiers en baraques commencèrent à s'installer[9]. Place de la Liberté, les autorités érigèrent la cité Foch, la cité commerciale[10]. De l'emplacement de la mairie actuelle, jusqu'au haut de la rue de Siam au Sud, l'avenue Foch à l'Ouest et la gare à l'Est, furent montés les locaux en préfabriqué destinés à héberger les commerces et les artisans sinistrés. Un peu plus à l'Ouest, entre l'avancée de la porte Fautras et la rue de l'Harteloire, la cité administrative abritait les associations caritatives, sportives, culturelles, les services publics et sociaux, les partis politiques de même que les UL et éventuellement les UD des syndicats. Ce qui n'allait pas sans poser de difficulté, chaque organisation, si petite fut-elle, demandant son local dans ce qui devait devenir, pour plus d'une décennie, le cœur économique et social de la ville[11]. Les écoles, collèges et lycées furent également reconstruits en provisoire : bois, plaques de ciment ou cellulo-calcaire. Tous les matériaux, tous les plans, tous les types de bâtiments étaient envisagés pour pallier l'urgence.

Conformément à l'ordonnance N°45-2332 du 11 octobre 1945, un service municipal du logement fut constitué. Il était administré par un Comité consultatif au sein duquel la Marine était représentée, de même que les unions locales des syndicats CGT et CFTC[12] et les associations de locataires ou de consommateurs brestoises[13]. Il avait en charge de gérer l'attribution des habitations provisoires, seuls les sinistrés pouvant, en théorie, en bénéficier[14]. Il devait également recueillir les

[8] À travers l'action du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), créé par décret du 16 novembre 1944. Le premier titulaire en fut Raoul Dautry, ancien ministre des Armements (1939/1940), du 16 novembre 1944 au 20 janvier 1946. Il fut remplacé par le communiste François Billoux (26 janvier-16 décembre 1946). Voir la chronologie des textes législatifs et réglementaires relatifs à la Reconstruction en France dans Bertrand VAYSSIERE, *op. cit.*, p.12.

[9] Trois années plus tard, à l'été 1948, 300 000m² de baraques avaient été édifiés à Brest et dans son secteur, la moitié affectée à l'habitation, l'autre moitié aux services publics et commerciaux, de même qu'aux hangars agricoles.

[10] Voir Edmond MONANGE, *op. cit.* , p. 243. La cité commerciale fut achevée début 1946 et continua de fonctionner jusqu'en 1956. Elle fut inaugurée le 6 juillet 1946 par F. Billoux. Pour le détail des établissements installés dans la cité commerciale en 1948/1950, se reporter à l'ouvrage *J'ai vécu en baraque,…, op. cit.*, p. 41-42.

[11] L'attribution de ces locaux à vocation non résidentielle dépendait également de la municipalité en place, ce qui n'allait pas sans entraîner des tensions entre les associations. Ainsi, en 1955, la municipalité MRP d'Yves Jaouen expulsa le mouvement des Combattants de la paix au bénéfice de la CFTC. AD Finistère 132 W 455. La mairie était également installée en baraques rue Malakoff, de même que la préfecture maritime (1945-1953), rue de la Vierge.

[12] Jos Stéphan, (métaux, Dubigeon), représentait l'UL CGT. Il fut remplacé le 25 mai 1949 par Charles Cadiou, secrétaire du syndicat CGT de l'arsenal, conseiller municipal. Lors de la création du comité, la CFTC en était exclue, ce qui ne manqua pas d'engendrer les protestations véhémentes de Michel Floch (lettre au préfet le 19 avril 1946). Il obtint immédiatement gain de cause. Puis la CGT-FO fut également admise en 1948.

[13] En février 1949, étaient représentés : le maire, président du comité, le MRU (M. Piquemal, délégué départemental adjoint au MRU), l'Union féminine, civique et sociale, l'ACIS, les associations d'anciens combattants, l'UFF, le MPF, l'Association des sinistrés, le Comité de défense des baraques, la Fédération des locataires.

[14] Les conditions d'attribution étaient drastiques et le nombre de pièces justificatives à produire impressionnant. Le loyer, collecté par l'administration des Domaines, était modique (mais beaucoup d'habitants « oubliaient » de le payer ; voir *J'ai vécu en baraque, …, op. cit.*, p. 30). En 1947, par exemple, le montant annuel pour une baraque « américaine » était de 4 350 fr. Celui des autres habitations variait entre 1 000 et 3 600 fr. Mais au fil du temps, entre les fraudeurs, les passe-droits, les occupants qui bénéficiaient de logements de fonction (instituteurs, personnels PTT, SNCF), les personnes dont la situation avait changé mais qui voulaient continuer de bénéficier d'un loyer symbolique, la situation avait évolué de manière significative. Au 30 septembre 1950, un tiers des locataires n'était plus considéré comme sinistré (1 292 sur 3 934 recensés). Les décisions d'expulsions pour loyers impayés étaient fréquentes mais provoquaient inévitablement les protestations des associations, notamment communistes.

doléances des habitants regroupés dans un Comité de défense des baraques de l'agglomération brestoise[15] et procéder à l'entretien, l'amélioration et les rénovations de résidences qui n'avaient pas été conçues pour être occupées en permanence pendant parfois trois décennies. Initialement construites pour recevoir exclusivement des locaux à vocation résidentielle, ces cités provisoires se multiplièrent à Brest[16], souvent excentrés par rapport au centre-ville.

C'est ainsi que sur le plateau du Bouguen, sur d'anciens terrains de la Marine surplombant l'arsenal, une véritable ville de 600 logements pour plus de 4000 habitants sortit de terre en l'espace de quelques mois. Les premières baraques installées[17], d'origine française et souvent de récupération, offraient un confort sommaire. Mais très rapidement, des maisons préfabriquées furent importées par centaines des États-Unis par les liberty-ships[18]. Une cuisine, une salle à manger, deux chambres à coucher et une salle de bain avec lavabo et baignoire pour environ 60 m² habitables : une « profusion de luxe » que nombre d'ouvriers issus de certains quartiers du port n'étaient même pas en mesure d'imaginer posséder un jour.

Ces cités s'étoffèrent très rapidement d'un nombre parfois significatif (pour les plus périphériques) d'établissements de toute nature. Pour répondre aux besoins et aux demandes des milliers d'habitants – pour disposer également d'emplacements assurant une clientèle quasi-captive – de nombreux commerçants souhaitèrent s'y établir dans des baraques mixtes faisant office de commerce et de logement. Toute une vie s'installa, souvent durablement, dans cette « ceinture noire »[19] brestoise qui vit l'élaboration progressive de toutes les structures nécessaires à une existence quasi-normale : écoles et garderies, gaz, électricité et éclairage public, services d'autocars, cabines téléphoniques, bureaux de poste, lavoirs, halles, pharmacies, ateliers d'artisans divers (réparation de vélos et vélomoteurs, plus tard de petit électroménager), mais également postes de police (au Bouguen en 1948), maisons communes servant de salle de jeu et de réunion, sans oublier les églises et les presbytères[20] qui allaient jouer un rôle considérable dans le quotidien et dans l'évolution des mentalités d'un grand nombre d'ouvriers.

Cependant, les instances de la CGT qui suivaient la reconstruction de la cité de très près dénonçaient une situation qui faisait que l'attribution des logements neufs n'intéressait que dans de modestes proportions les familles ouvrières. Celles-ci, avant le conflit, n'étaient pas légion à

---

[15] Devenu Comité de défense des habitants en baraques de Brest au début des années Cinquante.

[16] Au 1er avril 1951, les quartiers de baraques étaient au nombre de 25, répartis dans toute la périphérie brestoise. Les principaux étaient : le Bouguen (divisé entre Bouguen-centre, Bouguen-nord-est, Bouguen-Poterne et Bouguen-Ouest) ; Bergot ; Keredern ; Landais ; Polygone Butte et Caserne ; Place Foch; Kerebezon ; Poul-ar-Bachet. Voir la liste des quartiers et leur implantation géographique dans *J'ai vécu en baraque…*, *op. cit.*, p. 18-19.

[17] 12 types de baraques furent édifiés à Brest, du T 1 ter (2 pièces 30m²) au T 9 ter en cellulo-calcaire (4 pièces 50m²).

[18] Le 4 décembre 1945 quand le *Oliver Westover* déchargea au port de commerce 500 de ces habitations destinées à être installées au Bragen, à Poul-ar-Bachet, au Bouguen et rue Levôt. Pour une comparaison des habitations françaises et américaines, se reporter à l'ouvrage *J'ai vécu en baraque, …, op. cit.*, p. 12-15.

[19] À mesure que les baraques se dégradaient, les récriminations se multipliaient. Un semblant d'étanchéité n'était assuré que par des cartons bitumés de couleur noire qui donnèrent à ces cités périphériques l'aspect d'une ceinture noire, le pendant prolétaire de Brest intra-muros, la « blanche », la bourgeoise, qui semblait alors retenir l'essentiel de l'intérêt des élus. Paris avait sa ceinture « rouge », Brest possédait sa ceinture « noire ». En 1956, dix années après leur construction, 25 000 Brestois vivaient encore dans 5 000 de ces logements. *J'ai vécu en baraque…*, *op. cit.*, p. 62-65.

[20] Celle du Bouguen, par exemple, était un baraquement de type Morozini, agrandi et équipé d'un clocher de fortune. Sur la mission apostolique des prêtres dans les quartiers provisoires et sur l'ACO (Action catholique ouvrière créée à Brest sous l'impulsion de l'évêque de Quimper et de Léon Mgr Fauvel en mai 1950), voir notamment Yvon TRANVOUEZ, « Brest 1944 – 1958 : pays de mission ? », dans Bruno DURIEZ, Étienne FOUILLOUX et *all*., *Chrétiens et Ouvriers en France 1937 – 1970*, Collection Patrimoine, éd. de l'Atelier, 2001, p. 33-46.

posséder un appartement ou une maison à Brest *intra-muros* et, en conséquence, elles n'étaient pas considérées comme sinistrées prioritaires. Alain Le Léap, secrétaire confédéral, défendant l'implication de la centrale et du PCF dans l'accélération du processus de relogement, dressait un bilan de l'ensemble des opérations de la Reconstruction :

> « Le coût de ces baraques […] serait de l'ordre de 2 milliards. Le nombre de personnes logées étant d'environ 30 000, le prix de revient pour loger une personne serait donc de 30 000 fr. A-t-on eu tort de s'orienter vers ce genre de constructions ? *A priori*, on serait tenté de répondre par l'affirmative, mais, d'autre part, il fallait reloger les sinistrés le plus rapidement possible par tous les moyens […]. Il est évident que si nous avions pu réparer tous les immeubles réparables, nous aurions pu reloger un grand nombre de personnes […]. Mais n'oublions pas qu'à cette époque régnait en grand maître à la Reconstruction M. Dautry, qui fit jeter bas des centaines d'immeubles encore réparables, et il fallut que son successeur Billoux prenne en main les destinées de la Reconstruction pour mettre un terme à cette frénésie de destruction. Presque tous les immeubles endommagés ont été réparés. On en compte actuellement plus de 15 000, dont 95% se trouvent situés à Brest et dans son agglomération. En ce qui concerne la reconstruction d'immeubles totalement détruits, l'on approche actuellement du chiffre de 2 000, avec une proportion de 95% pour la région brestoise.
>
> Si ces baraques étaient en mesure de durer dix ans, l'affaire ne serait pas mauvaise en soi ; mais malheureusement, tenant compte du bois utilisé à leur confection ainsi que du climat de notre région, il est certain que l'entretien de ces baraques est et sera fort onéreux.
>
> Voyons, maintenant, à qui profiteront ces logements : si l'on excepte les 20 maisons individuelles construites pour les cheminots de la SNCF, il semble que peu des autres seront habitées par des ouvriers. Il est, en effet, attribué, au titre des dommages de guerre, à des sinistrés, propriétaires d'un immeuble exproprié, une maison individuelle ou un appartement situé dans ces constructions d'État. De sorte que presque tous ces immeubles deviendront la propriété de gens, commerçants ou autres, qui habiteront leur propre appartement et ne pourront, de ce fait, être loués à des salariés »[21].

Certaines appréciations étaient sans doute exagérées de la part d'Alain Le Léap car la destruction des logements insalubres faisait partie intégrante des missions du MRU. L'urbanisme, l'hygiène, l'ensoleillement, le « zoning » et la fonctionnalité de l'espace urbain[22] faisaient partie intégrante des préoccupations émergeantes à la Libération en matière de reconstruction. Les concepteurs « modernistes » voulaient tirer avantages des événements passés pour raser définitivement les îlots de taudis comme les venelles de Kéravel, élargir les artères des villes, installer des réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité. Néanmoins, le bilan de la CGT quant au coût de l'opération et à l'espérance de vie des quartiers provisoires était tout à fait pertinent.

Cette existence précaire, des milliers de Brestois allaient la vivre, difficilement, même si aujourd'hui, n'en retirant souvent que les aspects positifs, ils mettent principalement en exergue l'indépendance, la convivialité et la solidarité qui marquèrent cette époque[23]. Parmi ces habitants « provisoires », des centaines de familles de travailleurs de l'arsenal, Brestois sinistrés en raison des bombardements et des nouveaux impératifs urbanistiques ou nouveaux venus pour participer à la relance du poumon économique du département.

2. Arsenal : élargissement de l'aire de recrutement

La réfection de l'arsenal réclamait un important recrutement de spécialistes du bâtiment mais également de l'industrie, notamment navale. Les dizaines de navires qui avaient été sabordés

[21] Congrès de l'UD de la CGT les 5 et 6 juin 1948. Archives de l'UD CGT de Brest.
[22] Bertrand VAYSSIÈRE, *op. cit.*, p.8.
[23] *J'ai vécu en baraque*, *op. cit.*, p.44-61.

dans les passes et les bassins obstruaient l'essentiel de l'activité et nécessitaient d'être renfloués, les structures bombardées ou minées devaient être remises en état. Cependant, la direction des Constructions et Armes navales[24] ne pouvait compter sur le retour de l'ensemble de ses personnels d'avant-guerre déportés, disparus ou sinistrés qui avaient retrouvé un emploi dans d'autres secteurs géographiques. D'autre part, en raison de la destruction des structures commerciales et artisanales, conjointement à l'afflux incessant de travailleurs extérieurs recrutés pour relever la ville de ses cendres, un nombre relativement conséquent d'ouvriers du port allaient profiter de ces opportunités pour créer leur propre affaire, « se mettre à leur compte ». Cafés, débits de tabac, commerces divers, ateliers d'électricité, de plomberie ou de mécanique virent ainsi le jour assez rapidement cité Foch et dans les quartiers de baraques. Début 1945, il ne restait que 4 000 des 8 000 travailleurs présents dans l'établissement au moment de la « drôle de guerre ». La Marine se retrouvait dans l'obligation d'embaucher en masse, directement ou par l'intermédiaire de la sous-traitance et des régies. Or, le problème du logement entravait toute initiative en ce sens et celui-ci allait être amplifié par l'extension de l'aire de recrutement des personnels de l'arsenal.

Depuis le XIX^e^ siècle, nous l'avons évoqué, ce périmètre était circonscrit à l'agglomération au sens large (Brest, communes suburbaines et bourgs attenants comme Guipavas ou Guilers). Les ouvriers venaient majoritairement au travail par leurs propres moyens : à pied, généralement, puis, au fil du temps, à vélo ou par les transports en commun qui s'arrêtaient aux portes de l'arsenal[25].

Puis cette aire s'était élargie aux bourgades desservies par le tramway (Le Conquet, Plouzané, jusqu'en 1932), le train « patates » (Ploudalmézeau jusqu'en 1935) ou les lignes de chemin de fer Brest-Paris (Landerneau, Landivisiau, Morlaix) et Brest-Quimper (Daoulas, Le Faou) dont certains horaires étaient aménagés en fonction des exigences de l'arsenal. Les cars SATOS[26] et les autorails électriques prirent le relais des « tortillards » dans les années Trente, alors que depuis 1925, la Marine avait créé son propre service de transports en commun gratuit pour « faire la tournée de ramassage » dans les bourgs environnant Brest (Guipavas, Guilers, Gouesnou).

Mais incontestablement, jusqu'à la guerre, à l'exception de certains spécialistes recrutés dans les années 1840/1860 dans des régions de forte activité métallurgique (Loire, Nivernais) ou dans les bourgs ruraux bretons comme Hennebont, les constructions navales militaires étaient demeurées un domaine réservé à la main-d'œuvre léonarde et surtout brestoise.

Les moyens de transport furent développés de manière remarquable à partir de 1945 pour permettre aux personnels n'ayant pu trouver à se reloger à Brest, de gagner leur lieu de travail. La Marine continuait les ramassages gratuits en véhicules militaires et pour les localités plus éloignées comme Lesneven, Plouguerneau ou Ploudalmézeau (30 km), le montant du trajet en autocar SATOS était intégralement remboursé aux ouvriers par l'État. En 1946, 150 travailleurs des entreprises privées brestoises faisaient également la navette quotidienne entre Brest et Lesneven mais ceux-ci devaient payer l'intégralité du prix du trajet, ce qui constituait une nouvelle source de rivalité entre les ouvriers de la ville et ceux du port[27].

[24] Suite à la fusion des corps des ingénieurs des directions de travaux des Constructions navales et des ingénieurs des directions de travaux de l'Artillerie navale sous le régime de Vichy.
[25] Il fallut attendre le début des années 1970 pour que les bus brestois fussent autorisés à pénétrer dans l'établissement.
[26] Société auxiliaire des transports de l'Ouest et du Sud-ouest.
[27] Le 14 janvier 1952, suite aux protestations du syndicat des transports routiers, il fut décidé la suppression des transports gratuits par véhicules militaires. Les transporteurs civils accordèrent néanmoins des tarifs réduits aux

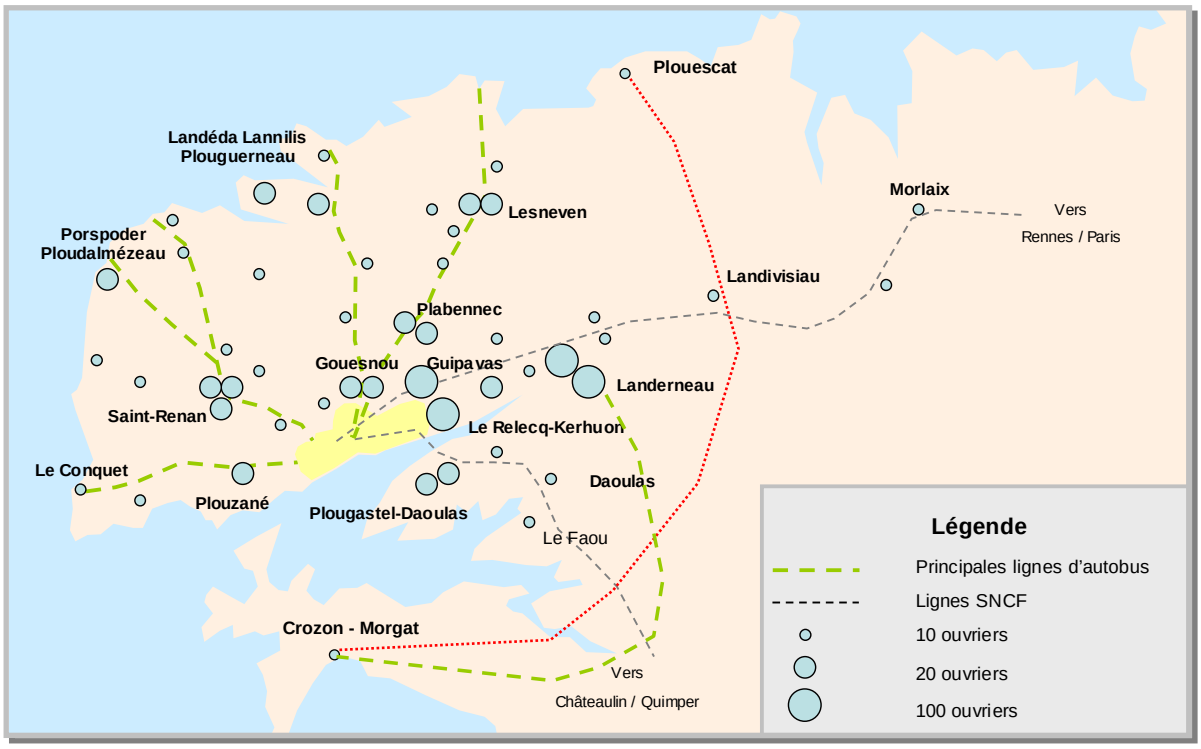

Carte N°7 – Aire de recrutement de l'arsenal avant la Deuxième Guerre mondiale
(Personnels résidant hors de Brest – Ne sont pas comptabilisés les ouvriers se déplaçant à bicyclette)[28]

Cependant, le repli de centaines de familles de sinistrés dans les zones de l'intérieur du département au cours des hostilités avait incontestablement développé l'intérêt des populations rurales pour l'établissement[29]. Les besoins de la Reconstruction fournirent l'élément déclencheur et procurèrent la quasi-certitude d'y trouver un emploi stable. Malgré le développement des moyens de transport, les postulants qui venaient du sud du Finistère ou de la lisière des Côtes-du-Nord et du Morbihan, n'étaient pas en mesure de faire le trajet travail-domicile de manière biquotidienne, même si les frais de transport étaient intégralement remboursés par la Marine. Leur installation, initialement provisoire mais généralement définitive, ne pouvait se réaliser que par l'accès à un logement familial à Brest ou dans ses environs immédiats.

3. Reconstruction : La Marine s'engage dans l'aide au logement

Dès novembre 1944, en accord avec la CGT[30], la Marine – sans doute pour la première fois sollicitée à ce niveau dans le domaine du logement – proposa de mettre à la disposition de ses personnels l'immense plaine du Polygone à Saint-Pierre[31]. Cependant, elle y mettait une condition qui pouvait passer pour une nouvelle marque d'intérêt portée au bien-être de ses personnels, celle

travailleurs de l'arsenal. Ce qui ne fit nullement reculer les syndicats pour revendiquer une prime de transports d'un montant équivalent au solde, alors que les ouvriers du privé ne bénéficiaient toujours d'aucun traitement de faveur.
[28] D'après A.M.C. Brest 5 FI 0/031.
[29] En 1970, 80% des salariés de l'arsenal résidaient encore dans un rayon de 12 km et la quasi-totalité à l'intérieur d'une ligne Plouescat – Landivisiau – Le Faou – Crozon.
[30] Situation en mars 1945 : secrétaire du syndicat de l'arsenal : François Rannou ; secrétaire de l'UL de Brest : Jos Stéphan (métaux), secrétaire régional et secrétaire général de l'UD du Finistère : Ernest Miry.
[31] Champ de tir de la Marine qui allait être divisé en deux quartiers : Polygone-butte-Point du jour et Polygone-caserne.

d'y construire des habitats familiaux et non des baraquements collectifs du type ONCOR[32]. Elle y trouvait bien évidemment un avantage incontestable, la présence de la famille constituant une garantie de stabilité pour l'ouvrier et l'assurance pour la Marine de conserver celui-ci à son service sur une longue durée. La plaine du Polygone allait se développer pour devenir « la » cité des personnels de l'arsenal[33] pendant quelques années, le « Poly » comme on devait la nommer.

Mais dès 1945, alors que l'effectif des travailleurs de l'établissement croissait de manière plus que sensible[34], la Marine décida de franchir une étape supplémentaire et de se lancer directement dans la réalisation de logements pour ses personnels. Ne disposant pas de crédits spécifiques pour le faire, elle réalisa cette opération dans le cadre de son programme « Armement ». Pour mener à bien ce projet, un accord fut passé avec le MRU, accord aux termes duquel l'État procédait à l'expropriation de nombreux propriétaires individuels (terrains nus pour la plupart). La surface constructible ainsi obtenue était mise à la disposition temporaire de la Marine (un an renouvelable) dans le but d'y construire des logements pour ses employés civils et militaires mais également pour des sinistrés extérieurs à l'établissement. Elle était en outre tenue de rétrocéder les immeubles destinés aux autres occupants à des sociétés du type office HLM ou aux associations syndicales de reconstruction[35]. Comme ce fut le cas au lendemain du premier conflit mondial dans le domaine des salaires, l'urgence, en 1945, imposa à la direction de l'arsenal de constituer une instance locale qui aurait pour mission de s'atteler au problème du relogement des travailleurs de l'établissement : la commission des logements[36], chargée de la répartition des appartements à mesure de leur achèvement.

Sous la direction des Travaux maritimes, 340 habitations en « dur » de 2 à 5 pièces en immeubles collectifs furent mis en chantier à Brest et dans sa périphérie : 78 dans 11 immeubles au lotissement Stiffellou–Messidou (Lambézellec); 88 au lotissement de Prat-Lédan (à la limite de Recouvrance et Saint-Pierre) ; 100 au lotissement de l'école navale (Saint-Pierre) ; 74 au lotissement de Lanrédec (Lambézellec)[37].

À travers ces premières actions en matière de logement, la Marine s'était un peu plus engagée dans une démarche paternaliste qui n'était pourtant plus d'actualité au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Sous la contrainte des nécessités du moment plus que par volonté

[32] Office national pour le cantonnement des ouvriers de la Reconstruction. Les baraquements de l'ONCOR – aux forts de Montbarrey et du Guelmeur – étaient prévus pour accueillir des équipes de célibataires généralement exogènes.
[33] Même si l'on devait retrouver des travailleurs de l'établissement dans l'ensemble de ces cités.
[34] De 4 000 en janvier 1945, l'effectif ouvrier passa à 5 000 en juin 1946, puis 6 000 en août, 6 500 en décembre et 7 000 en septembre 1947. S'y ajoutaient, à cette dernière date, environ 180 ingénieurs (30 du Génie maritime et 150 de la direction des Travaux et officiers d'administration), de même que 400 à 500 agents techniques et commis.
[35] Circulaire CG 887 du 11 juin 1947 du MRU relative à la cession d'immeubles construits par l'État. Associations syndicales de reconstruction de Brest Recouvrance, de Saint-Martin, etc, mises en place à la suite de la loi du 18 juin 1948 qui organisait une véritable politique de reconstruction et d'aménagement, Voir Bertrand VAYSSIERE, *op. cit.*, p. 8. À Lorient, des cités « Marine » naquirent également sous l'égide d'une société coopérative HLM. Le nombre de logements créés dans les deux ports bretons pour l'ensemble des personnels des arsenaux – militaires, civils, fonctionnaires – au cours de la Reconstruction sous l'impulsion de la Marine est estimé à plus de 5 000. Paul COAT, *Les arsenaux de la marine de 1630 à nos jours*, Brest – Paris, éditions de la Cité, 1982, p. 134.
[36] Elle allait fonctionner le temps nécessaire au relogement de l'ensemble des personnels de l'établissement.
[37] S'y rajoutaient des réalisations destinées aux personnels militaires sur des terrains appartenant déjà à la Marine, au fort de Kéranroux et à la caserne de Kervéguen. AD Finistère 56 W 15. Voir, en annexe N°49, un avis de concours lancés par la Marine.

réelle de s'impliquer dans un domaine qu'elle avait toujours délaissé faute de problèmes de recrutement, elle allait néanmoins pénétrer un nouvel espace de la vie privée de ses personnels.

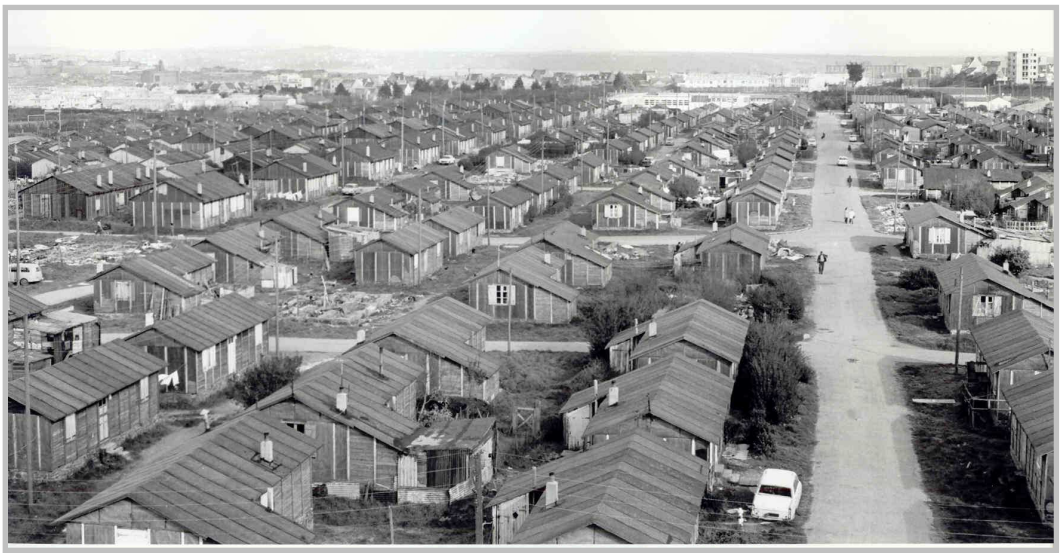

Illustration N°51 - La cité du Polygone dans les années Cinquante (www.lebouguen-lesbaraques.infini.fr.)

b) Action sanitaire et sociale, un nouveau bond en avant : l'ASA

Les entreprises de la Marine en ce sens ne devaient cependant pas s'arrêter au problème du logement. À partir de 1945, à travers le développement des œuvres sociales inaugurées dans l'entre-deux-guerres et par la multiplication des commissions locales destinées à régir l'ensemble des questions qui pouvaient alors se poser aux travailleurs, le ministère allait régulièrement accompagner les réalisations de l'État-providence en les complétant, rajoutant généralement un " petit quelque chose " en plus en faveur de ses personnels.

1. Le développement du système de santé et de la protection sociale

La situation sanitaire dans une ville dévastée incita la Marine à développer ses actions dans les domaines de la santé et de la protection de ses salariés, prolongeant ainsi les dispositifs nationaux engagés en matière de prestations sociales. Le service local des Œuvres de la Marine (SLOM) allait peu à peu se structurer et se développer. Le 20 janvier 1948, une avancée décisive devait accompagner la création du ministère de la Défense nationale[38] : le regroupement des services sociaux des diverses armes au sein d'un organisme unifié : l'ASFA (action sociale des forces armées), généralement appelé ASA (action sociale des armées)[39]. La politique sociale de la Défense était définie par le ministère en concertation avec les représentants des personnels mais était placée sous la responsabilité des autorités militaires locales pour son application.

À Brest, le SLOM n'avait repris son fonctionnement quasi-normal que le lundi 2 décembre 1946. Il avait été installé dans des baraquements de l'hôpital maritime Clermont-Tonnerre dont l'activité avait été partiellement relancée dans des locaux provisoires : un service médical de 28

[38] Regroupement, au sein du même ministère des trois armes : Air, Terre, Mer.
[39] Ce fut le 1er service unifié en France, doté d'un organe central et des services extérieurs ramifiés sur tout le territoire.

lits, une unité chirurgicale et une maternité de 25 places, rapatriés de Landerneau où ils avaient été transférés au cours du siège de la ville[40]. L'ambulance devait également remise en fonction et l'arsenal allait rapidement en compter quatre réparties dans l'établissement.

Le service de santé (DSS) n'allait cesser de se moderniser et de s'étoffer. Sous la direction de deux médecins chef – généralement officiers –, la médecine du travail et celle des soins disposeraient dorénavant d'un médecin adjoint, d'un infirmier et d'un secrétariat. En outre, divers services allaient progressivement faire leur apparition : dispensaire médico-social assurant également le service médical des colonies de vacances ; centres de transfusion sanguine et de vaccination, particulièrement contre la fièvre jaune (habilité comme centre international) ; laboratoire de chimie analytique chargé d'analyser les conséquences sur l'homme de l'utilisation de certains matériaux et substances (brai, goudrons, cuivre, zinc) ; biométrie ; audiométrie, de même que la psychologie du travail en charge du « soin des âmes »[41].

Les progrès en matière de santé furent confortés par la création de la Sécurité sociale[42] et de la Mutuelle de la Marine[43]. Celle-ci allait naître le 24 juin 1946, sous l'impulsion d'André Catier[44], en étroite collaboration avec la Marine nationale. Reprenant le système initié par les confédérés en 1928 et moyennant une cotisation directement imputée sur le salaire ou, pour les retraités, un versement mensuel, celle-ci allait venir compléter les frais de santé restant à la charge des adhérents. Progressivement, des services additionnels devaient être ajoutés, notamment à partir de 1960 quand l'Union mutualiste du Finistère[45] décidait d'implanter certaines œuvres sociales dans les locaux de la rue Yves Collet, apportant ainsi des prestations complémentaires : une clinique dentaire avec laboratoire de prothèses animée par un stomatologue et trois chirurgiens-dentistes, un centre d'orthopédie – destiné à réaliser des corsets médicaux, des cannes, des bas de contention, etc. –, un autre d'optique-lunetterie[46], un cabinet infirmier (7 professionnels occupés en 1971[47]) et des équipes « volantes » d'aides ménagères qui intervenaient au domicile des retraités[48]. Cette œuvre était en tout point comparable, tant dans son élaboration – commune à la Marine et aux travailleurs – que dans l'engouement qu'elle suscita, à celle des restaurants coopératifs.

Cette entreprise mutualiste ne rendit pas pour autant obsolète l'ensemble des caisses de solidarité organisées depuis parfois le XIX^{e} siècle dans l'établissement. En effet, dès la Libération,

[40] Le tarif d'hospitalisation était calculé en fonction du grade ou de la catégorie du chef de famille. En 1970, l'hôpital Clermont-Tonnerre ou hôpital d'Instruction des armées, devait compter plus de 500 lits.

[41] En référence à l'ordonnance de 1689 qui prévoyait déjà aussi bien le soin des corps que celui des âmes. Cependant, à cette époque, cette dernière charge était dévolue aux religieux. Notons que le poste de psychologue du travail fut supprimé dans les années 1980, puis rétabli devant la nécessité imposée par certains cas, d'éthylisme notamment.

[42] Régime général introduit par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945.

[43] Comme ce fut le cas dans de nombreux ministères à la même époque. Bernard GIBAUD, « Mutualité/sécurité sociale : un couple sous tension », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. n°48, octobre-décembre 1995. p. 127-129.

[44] Marin devenu ouvrier puis chef de travaux. Il allait conduire la mutuelle pendant 20 ans. Paul COAT, *op. cit.*, p. 133.

[45] La Mutuelle de la Marine était adhérente à la Mutualité française, de la Fédération nationale des mutuelles de fonctionnaires et agents de l'État, de l'Union des mutuelles de la Défense et de l'Union mutualiste du Finistère.

[46] Dans la nomenclature des professions de la Marine de 1959 (*Bulletin officiel de la Marine* N° 35 du 31 aout 1959 : « Professions et classements par groupes des professions ouvrières et techniciens de la Marine » – circulaire n°3488 MSA PO du 29 juillet 1959), tous les métiers médicaux et paramédicaux apparaissaient : Kinésithérapeute, Dentiste… En 1963, le centre d'optique de la rue Yves Collet recevait 3 485 clients. Ce chiffre augmenta sans cesse par la suite, de 5 012 en 1965 à 11 021 en 1972. Il ouvrit alors une succursale à Recouvrance.

[47] À partir du 5 février 1983, une pharmacie mutualiste allait également s'y s'ajouter.

[48] En 1973, la mutuelle employait 8 auxiliaires médicaux et plus de 70 aides ménagères qui se déplaçaient chez les adhérents. Au 31 décembre de cette même année, la section brestoise comptait 10 189 adhérents.

chaque organisation syndicale (CGT – CFTC puis plus tard CNT et CGT/FO) réorganisa un fonds pour ses propres adhérents. Comme par le passé, il continua d'exister également une caisse « officielle », c'est-à-dire relevant de la direction des Constructions navales, alimentée par une cotisation mensuelle volontaire[49] directement retenue sur le bulletin de salaire. Les bilans annuels relatifs aux œuvres réalisées par cette caisse « Marine » étaient affichés à l'arsenal. Celui de l'année 1969[50] nous renseigne quant aux destinations et aux montants des secours versés :

Nature du secours	Nombre	Montant total (en fr.)
Secours pour décès du chef de famille	32	38 955
Secours pour décès du Conjoint	13	3 900
Secours ordinaires	37	4 662
Prêts aux familles	18	8 750
Secours aux adhérents en maladie de longue durée[51]	100	48 603
Aide aux séjours en colonies pour enfants de malades	24	3 015
Cadeaux de Noël (jouets, vêtements)	97	3 447
TOTAL	321	111 332[52]

Tableau N°23 – Répartition des fonds de la caisse de solidarité « Marine » pour l'année 1969

Grâce à l'accumulation de toutes ces aides qui venaient se rajouter à la mutuelle et aux prestations du régime général, l'ouvrier civil de l'arsenal et sa famille bénéficiaient d'une situation incontestablement privilégiée, même en cas de coup dur ou simplement de gêne passagère. Les prélèvements salariaux qui pouvaient parfois paraître importants, restaient cependant négligeables au regard des avantages sociaux qu'ils apportaient[53].

2. Les épouses d'ouvriers, un rôle essentiel pour la Marine

Cependant, même si ce fut dans les domaines du logement, de la santé et de l'aide aux personnes que l'action de la Marine fut la plus remarquable dans l'immédiat après-guerre, elle ne s'y limita pas. En effet, réactivant les initiatives de l'entre-deux-guerres en matière de sports, de loisirs et de culture, le SLOM, puis l'ASA, allait développer tout un ensemble d'actions destinées à prendre en charge le quotidien des travailleurs et de leurs familles en dehors des horaires de travail.

Les activités proposées par l'USAM allaient ainsi s'étoffer jusqu'à la fin de la période considérée par notre étude, et même par la suite. L'association forma aussi bien des enfants au basket-ball ou au football qu'elle n'ouvrit des bibliothèques[54], ne dispensa des cours de musique, de poésie, de numismatique, de dessin ou qu'elle ne s'occupa d'obtenir des tarifs préférentiels dans les cinémas et du matériel de camping[55] pour ses adhérents[56]. Après la Libération, il arriva même

[49] En 1969, la cotisation était de 1,50 fr. Cette caisse était gérée par un conseil d'administration composé de membres de la direction des CN dont un ingénieur, une assistante sociale de l'ASA et un représentant de chaque syndicat.
[50] *Le Flot*, n° 3, juin 1970, p. 5.
[51] En cas de décès, mandat de 85 fr. à la fin de chaque trimestre + 20 fr. par enfant de moins de 17 ans à charge.
[52] En 1975, pour un nombre sensiblement identique de secours, le montant global des œuvres se montait à 363.908 fr.
[53] En 1976, le montant annuel de la cotisation était de 385 fr., pour l'adhérent et sa famille.
[54] La bibliothèque de l'arsenal naquit à la Libération. Elle était dirigée par une assistante sociale de l'ASA. En 1970, elle recensait 3 642 volumes pour 500 lecteurs habitués. À cette même période vint se rajouter un bibliobus de la ville qui stationnait deux fois par semaine près des restaurants coopératifs aux heures des repas.
[55] Notons que la Mutuelle de la Marine possédait également des terrains de camping. Dans le milieu des années 1970, ils étaient au nombre de quatre : Lampaul-Plouarzel avec une école de voile (Finistère), camp du Requin à Royan (Charente-Maritime), camp de Bignac (Charente), Canière (Puy-de-Dôme).

que la hiérarchie des Constructions navales détachât des personnels pour s'occuper à plein temps des aspects administratifs de l'USAM de même que de l'encadrement des activités.

Illustration N°52 – Equipe de basket-ball des apprentis de l'arsenal en 1948
(www.lebouguen-lesbaraques.infini.fr.)

Du point de vue des colonies de vacances, les destinations allaient être également multipliées, notamment à partir de 1966, à la suite de la création de l'IGéSA[57] qui allait diversifier les sites d'accueil sur l'ensemble de la France[58].

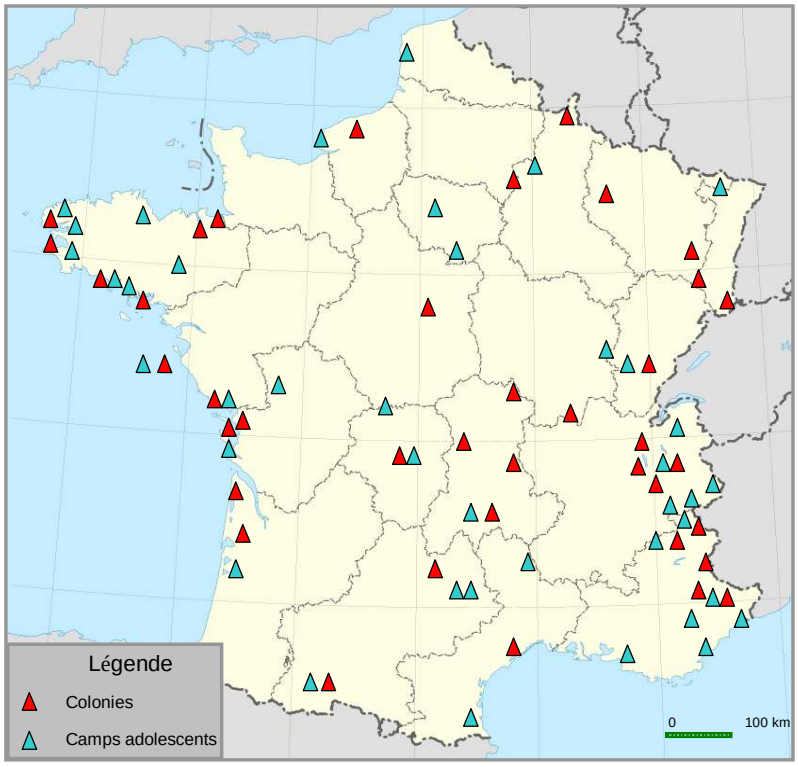

Carte N°8
Implantation des principales colonies d'enfants IGéSA (1969).
D'après S.H.D Brest ZH 134 – 308)

[56] Aujourd'hui, l'ASAM (Association sportive arsenal Marine qui a remplacé l'USAM) de Cherbourg propose des activités aussi diverses que les sports (football, football américain, handball, pétanque, plongée sous-marine, tir à l'arc, tir sportif), la danse, les loisirs culturels (aquarelle, art-déco) et un programme spécifique dédié aux retraités.
[57] Institution de gestion sociale de l'Action sociale des armées créée le 2 juillet 1966, organisme doté d'une autonomie financière et placé sous la tutelle du ministère de la Défense.
[58] Dans les années 1980/90 et dans des structures indépendantes du ministère de la Défense, les voyages à l'étranger ou les séjours au pair vinrent se substituer à certaines installations devenues vétustes que la DCAN laissait à l'abandon.

Bien évidemment, un grand nombre des activités proposées par l'ASA s'adressait aux familles et avant tout aux enfants. Une manière, pour la Marine, de préparer la relève civile et militaire en s'assurant d'une éducation extra-scolaire au sein d'un groupe contrôlé par ses soins et déjà formaté aux obligations professionnelles futures.

Pièce centrale d'un système qui structurait le quotidien des personnels : l'épouse et la mère qui préparait les bagages[59], les casse-croutes, qui lavait et reprisait les équipements de sport, s'assurait que les vaccins étaient bien à jour ou que les livres étaient bien rendus.

Dans l'esprit de la hiérarchie, les épouses avaient toujours eu un rôle capital pour le bon déroulement de l'activité professionnelle. Elles étaient les régulateurs de la vie quotidienne de l'ouvrier. Par leur prise en charge totale du foyer, elles offraient en outre la possibilité à leurs maris de se consacrer tout entier au bien de l'établissement. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Marine allait tenter de se les rallier. Si la direction des CN n'allait pas directement organiser des cours ménagers, comme l'avaient fait par le passé certaines entreprises paternalistes de l'industrie privée, elle allait néanmoins inciter les femmes à s'inscrire aux aides et formations proposées par l'ASA : couture, crèche, cuisine, etc. La direction allait profiter de ces dispositions en apparence éducatives pour convaincre les épouses des nécessités de la paix sociale dans l'établissement et pour s'en faire d'éventuelles alliées lors des mouvements de grève[60]. D'autre part, leur rôle de « banquière » du ménage, assez habituel dans le monde ouvrier, devait également servir la direction dans son combat contre l'alcoolisme et la débauche. En cela, le décret du 17 juin 1971 instituant le paiement des salaires par virement bancaire ou postal[61], sous des allures de modernisation et de simplification administrative, fut également à l'origine d'une véritable révolution au sein des foyers. En mettant un terme au règlement bimensuel en espèces, les épouses découvraient enfin la réalité des rémunérations de leur mari, souvent avec surprise. Auparavant, profitant du système et des multiples primes et annexes variables au salaire de base, il n'était pas rare qu'une partie en soit « détournée » par le chef de famille pour être dépensée, notamment le jour de la paye, dans les cafés jouxtant l'établissement et notamment au « Trou », pour ceux qui travaillaient aux Capucins. Ils ne ramenaient à coup sûr que la partie « fixe », réservant à leur usage personnel l'ensemble des sommes correspondant aux indemnités et avantages divers.

À travers l'action des syndicats, les ouvriers cherchaient à combattre l'influence que la direction tentait d'exercer sur leurs épouses, filles ou sœurs, en organisant des activités analogues, souvent orientées politiquement, notamment quand il s'agissait de la CGT de l'après guerre. Avec l'aide des militantes de l'UFF[62], elle mit sur pied des après-midis récréatifs et éducatifs destinés aux femmes et créa des crèches dans les quartiers provisoires. À partir de 1957, le syndicat allait

[59] Voir en annexe N°50, le nécessaire à fournir pour les départs en colonies de vacances et en camps d'adolescents.
[60] Les pressions exercées sur les époux se manifestèrent clairement au cours des grandes grèves de mars 1971. Une attitude que l'on retrouvait également chez les dockers : « L'administration et les employeurs ne refusent pas, quant à eux, de gagner les épouses à leurs vues […] En 1992, beaucoup d'entre elles téléphoneront discrètement au numéro vert mis en place par les autorités afin d'informer le public du contenu de la réforme contre laquelle luttaient leur compagnon ». Michel PIGENET, « A propos des représentations et des rapports sociaux sexués : identité professionnelle et masculinité chez les dockers français (XIXe - XXe siècles) », *Le Mouvement Social*, 2002/1, n° 198, p.70.
[61] Mis en vigueur le 1er août 1972.
[62] Union des femmes françaises (siège porte Fautras), organisation satellite du PCF.

diffuser *Antoinette*[63] dans sa version « Arsenal/Pyro »[64] qui proposait un certain nombre de rubriques exclusivement consacrées aux questions féminines. D'autre part, le potentiel revendicatif des épouses était également un enjeu pour les syndicats. Ces dernières étaient à la base de la constitution progressive d'une identité ouvrière et les corrélations entre vie professionnelle et vie privée étaient permanentes. Par le passé elles furent même parfois les premières à manifester pour que leurs maris fussent rémunérés régulièrement et de manière convenable[65].

Comme elle l'avait déjà fait en 1937 pour s'affranchir de la tutelle de la Marine dans le domaine des loisirs, la CGT des années Cinquante allait également s'impliquer plus fortement dans l'organisation de certaines activités sportives et culturelles, concurremment à l'USAM et pour faire pièce aux initiatives paternalistes de la hiérarchie maritime dans le domaine des loisirs : tournois (challenges « Sport et Travail »), séances de poésie, après-midis littéraires et concours de peinture qui donnèrent lieu aux salons « Arts et Travail » dans les années Soixante[66].

c) Déclinaison des commissions mixtes et permanents syndicaux

La Libération n'apporta pas à l'arsenal – établissement d'État – la possibilité de constituer un comité d'entreprise comme dans le secteur privé. Elle amena par contre la parité dans les anciennes commissions mixtes inaugurées en 1909. Indépendamment des comités *ad hoc* instaurés dès 1945 (ravitaillement, logement) en raison des circonstances et de l'urgence, ces commissions, maintenant nommées commissions paritaires de la Marine, ne furent réactivées qu'en juillet 1949. Elles allaient principalement fonctionner au niveau local sous le nom de « commission paritaire du travail ». En dehors des cinq délégués ouvriers élus à l'occasion des élections organisées à cet effet, le secrétaire général de chaque syndicat représentatif en était membre de droit au même titre que le préfet maritime et les représentants des directions.

À compter de ce moment, quatre comités permanents, chacun s'attachant à un domaine bien particulier, vinrent se rajouter à la commission paritaire générale :

- Le comité mixte à la production, qui se réunissait trimestriellement pour débattre des questions d'hygiène, de sécurité[67], d'outillage, de l'état des locaux et des routes, etc.
- Le « comité social » chargé d'étudier les questions relatives à l'ASA.
- La « commission de réforme » destinée à statuer sur les mises à la retraites ou les départs anticipés pour cause de maladie (tuberculose notamment[68]).

---

[63] Journal de la CGT destiné au public féminin et créé en 1955 par Madeleine Colin, militante aux PTT. Voir Élyane BRESSOL, *Autour de l'histoire du magazine Antoinette*, IHS CGT, Montreuil, 2010 ; Jocelyne GEORGE, *Les féministes de la CGT. Histoire du magazine Antoinette*, Delga, Paris, 2011.

[64] Bulletin de la commission féminine de la CGT de l'arsenal Voir annexe N°51.

[65] Yves LE GALLO, « Les derniers temps de Brest "colonie" (1815-1848) », dans Marie-Thérèse CLOITRE-QUERE (Dir.), *Histoire de Brest*, CRBC, 2000, p. 149-150.

[66] Le premier fut organisé en 1966 salle de la mutualité de la Marine. Aux côtés des peintres amateurs de l'arsenal – Jo Tanguy notamment – étaient exposées des œuvres de ferronnerie, de sculpture, des maquettes.

[67] La première instance de ce genre avait été créée à l'arsenal en 1936 mais les ouvriers n'y étaient pas représentés. Présidée par le major général, elle regroupait uniquement tous les chefs de service et le médecin-chef de l'arsenal. Malgré cet aspect tardif, eu égard à la situation de l'établissement en matière d'hygiène, il s'agissait cependant d'un progrès. En effet, certaines entreprises s'étaient penchées sur ces questions depuis la loi du 12 juin 1893 – notamment sous l'impulsion d'A. Millerand –, mais elles s'étaient principalement attachées à la notion de sécurité, comme le fit par la suite le décret du 4 août 1941 instituant les comités chargés du contrôle de la sécurité au sein des entreprises.

[68] À la Libération, la tuberculose demeurait une réalité à l'arsenal. En 1956 fut créée à Brest la « Fédération des malades et anciens malades des arsenaux et des établissements de la marine nationale ». Sous l'impulsion du service de santé et avec le développement de l'ASFA, des partenariats allaient être conclus entre la Marine et des établissements

- La « commission d'avancement » qui devait statuer sur les propositions faites par les chefs de service dans ce domaine.

Les élections pour désigner les représentants ouvriers à chacune de ces instances étant, en théorie, bisannuelles[69] et alternées, l'ensemble des travailleurs de l'arsenal était appelé devant les urnes une fois par an[70]. En conséquence, ces scrutins représentaient, comme avant guerre, en enjeu tout particulier pour les organisations syndicales.

Cet enjeu était d'autant plus important que la Libération avait également apporté la fonction de permanent syndical en 1946. Celui-ci jouait un rôle équivalent à celui du délégué du personnel et les heures de délégation étaient regroupées pour constituer quelques emplois à temps plein, éventuellement à temps partiel[71]. Chaque syndicat dépassant 10% des suffrages aux élections aux commissions paritaires bénéficiait d'au moins un permanent qui disposait d'un certain nombre de moyens fournis par la Marine au sein même de l'établissement : un bureau avec mobilier, téléphone et panneau d'affichage, de même qu'une salle de réunion. D'autre part, même si l'essentiel de la formation des permanents s'effectuait empiriquement, les confédérations avaient créé, notamment à leur intention, des écoles de cadres[72] qui organisaient des sessions d'études permanentes ou des stages de formation à Brest, Quimper ou Morlaix, pour conforter l'éducation économique et doctrinale des militants les plus en vue. La direction des constructions navales octroyait une semaine de disponibilité sans solde en sus des congés payés[73] aux permanents qui étaient invités à s'y rendre, généralement au cours des vacances de Pâques.

Un progrès significatif avait donc été apporté à la Libération, même si l'action syndicale demeurait soumise à un étroit contrôle de la Marine et aux consignes permanentes du port qui imposait – par delà un règlement général qui semblait toujours tout droit issu de l'Ancien Régime[74] – une quantité assez sensible de limites à l'exercice de cette fonction : possibilité de congédiement pour fait de grève; interdiction des réunions et de la presse syndicales dans l'enceinte, affichage soumis au visa de l'autorité militaire, etc.

Malgré ces restrictions, les syndicats disposaient d'un nombre relativement important de moyens et d'instances paritaires locales pour moderniser, en étroite collaboration avec la Marine, le fonctionnement de l'entreprise. Dans ces années où l'existence demeurait précaire, ils surent

---

curatifs afin que les personnels atteints puissent bénéficier de soins appropriés. Au cours de l'année 1969, malgré une régression générale de la maladie, 408 personnes (278 militaires et 130 civils) furent accueillies dans ces centres.

[69] Dans la pratique, elles furent occasionnellement trisannuelles.

[70] Voir les résultats des élections à ces commissions pages 485-486.

[71] Généralement nommé annuellement par la CA du syndicat. Pendant le temps de son mandat qui pouvait durer de nombreuses années, le permanent demeurait ouvrier de l'État, inscrit aux effectifs de son atelier ou de son chantier.

[72] La CGT avait organisé des écoles fédérales et possédait un Centre confédéral d'éducation ouvrière en région parisienne. La CFTC en fit de même avec l'Institut confédéral de formation syndicale et le Centre de culture ouvrière, de même que les ENO (écoles normales ouvrières) comme celle de Saint-Ilan (Côtes-du-Nord). En 1959, 47 délégués syndicaux de la Défense nationale participèrent aux sessions ; en 1960, ils étaient 69. Sur les ENO, voir Gérard ADAM, *La CFTC*, Cahiers de la FNSP, 1964, p. 51-57. Pour la Bretagne, Luc BERLIVET et Frédéric SAWICKI, « La foi dans l'engagement. Les militants syndicalistes CFTC de Bretagne dans l'après-guerre », *Politix*, n°27, 1994, p. 111-142.

[73] À compter de 1957, ils devaient bénéficier de 12 jours ouvrables au titre de la loi du 23 juillet (JO du 24 juillet 1957). Au cours des années Cinquante, une école confédérale PCF du soir fut également créée à Brest pour dispenser des cours d'instruction générale et organiser des débats consacrés à la littérature ou aux études marxistes. Trois enseignants membres du parti étaient chargés des cours : Jean Nédellec, Alfred Scavennec, et René Garguillo. En septembre 1963, des abus furent constatés par les autorités, le PCF utilisant les stages destinés à favoriser l'éducation ouvrière et syndicale des militants de la CGT à des fins de propagande exclusivement politique.

[74] Voir chapitre I.

incontestablement mettre ces dispositifs à profit pour améliorer de manière conséquente leurs conditions de travail et bonifier les avantages qu'ils avaient déjà acquis, parfois depuis plusieurs décennies. Il leur restait maintenant à recréer l'outil de travail.

d) À la reconquête du titre de premier arsenal de France

1. « La grève, c'est l'arme des trusts »

> « Produire, c'est aujourd'hui la forme la plus élevée du devoir de classe, du devoir des Français. Hier, notre arme était le sabotage, l'action armée contre l'ennemi, aujourd'hui, l'arme, c'est la production pour faire échec aux plans de la réaction ».

Entamer ce sujet par cet extrait devenu célèbre du discours de M. Thorez devant les mineurs de Waziers le 21 juillet 1945[75] n'est certes pas une originalité. Mais il résume cependant parfaitement le climat dans lequel se déroulèrent les premiers temps de la Libération à l'arsenal, sous le signe des « manches retroussées » et de la productivité[76]. Tout en réclamant de meilleures conditions d'existence pour les travailleurs mais en évitant tout mouvement de grève, la CGT soutenait le gouvernement dans lequel le PCF était partie prenante. Pas un meeting, une réunion, un congrès syndical[77] ne se déroulait sans que soient ressassés les mots d'ordre du moment : intensification de la production, nationalisations, reprise économique, démocratie, épuration[78], unité d'action du point de vue politique[79] et unification de la CGT et de la CFTC du point de vue syndical[80]. Rappelant en cela l'attitude de la CGTU entre 1925 et 1935, les communistes prônaient la politique de la main tendue envers les chrétiens, même si les opinions devenaient discordantes dès qu'il était question d'aborder le problème scolaire[81] et que le financement de l'école laïque allait, à l'inverse, constituer un des seuls points de convergence entre communistes et socialistes.

Du côté du gouvernement et des techniciens de la Marine, les projets étaient également ambitieux, pour ne pas dire grandioses. Il fut question, un temps, de transférer la plupart des ateliers et structures des Capucins, de l'Artillerie maintenant intégrée aux Constructions navales, des Bâtiments en fer, de l'électricité, de la salle à tracer et des principaux magasins – situés en Penfeld pour la plupart – dans les immenses espaces souterrains créés par les services de la défense passive avant guerre et l'armée d'occupation entre 1940 et 1944. Certains projets prévoyaient même de faire de l'établissement un tel complexe que ses effectifs de temps de paix auraient été

---

[75] Stéphane COURTOIS, Marc LAZAR, *Histoire du Parti communiste français*, Paris, PUF, 1995, p. 227.

[76] Michel PIGENET, « La Libération, les mobilisations sociales à l'heure de la Reconstruction », dans Danielle TARTAKOWSKY et Michel PIGENET (Dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, Découverte, 2012, p. 433-436.

[77] « Produire, le mot d'ordre a été observé dans tous les domaines, chez les marins pêcheurs, chez les cheminots, les ouvriers de l'arsenal, les dockers, malgré le sabotage des "collaborateurs" et des "attentistes" ». Ernest Miry au congrès de Rosporden (11/12 mai 1946) où furent adoptés les statuts de l'UD CGT. AD Finistère 1236 W 105 et 106.

[78] Et plus généralement l'application intégrale du programme du CNR auquel adhérait globalement la CFTC. Voir Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire politique et idéologique (1940-1958)*, FNSP, Paris, A. Colin, 1964, p. 136-148.

[79] Nombre de militants de la SFIO réclamaient, à défaut de la réunification organique, au moins l'unité d'action. Les rapports entre les deux partis étaient alors relativement cordiaux. Le 27 mai 1945, au cours de la commémoration de la Commune de Paris, on vit Albert Jaouen et Guillaume Leyer, respectivement au nom du PCF et de la SFIO, en appeler à la création prochaine d'un grand parti ouvrier.

[80] La CGT et la CFTC avait créé, en mai 1944, un « Comité d'entente interconfédéral » qui garantissait cependant l'autonomie organique des deux syndicats. Cet accord fut remis en question dès septembre par la CGT qui réclamait alors l'unité complète. Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire politique…*, *op. cit.*, p. 93-95.

[81] Isabelle PICART, *Le PCF à Brest de la Libération à la fin de la IV^e^ République*, maîtrise, UBO, 1989, p. 111.

portés de 8 000 à 15 000[82]. Selon *Le Télégramme*[83], certains ministres auraient eu pour intention de faire de l'arsenal de Brest « la première base navale de "l'Empire" »[84].

2. Reconstruction de l'outil de travail

Mais avant de relancer un semblant d'activité, il fallait rendre l'outil de travail opérationnel. C'est un paysage d'apocalypse qui s'offrait aux yeux des travailleurs de l'arsenal à la fin du siège. À l'image du centre-ville, l'établissement n'était que ruines. Il ne restait plus rien, ou presque, des glorieux alignements de Choquet du Lindu. Plus un bassin ni un quai en état[85], plus un toit sur les ateliers ni sur les magasins, plus une machine en état de fonctionner, plus une voie ferrée utilisable. La grande jetée de la rade-abri était éventrée sur plus de la moitié de sa longueur, le quai d'Armement était effondré, celui des Flottilles n'était plus que gravats. Les bâtiments encore debout qui représentaient un danger furent « achevés » à la dynamite[86]. Seuls quelques murs incendiés, ceux des Capucins notamment, dominaient encore solidement la Penfeld.

Illustration N°53 – (ECPAD)
Une des nefs des Capucins fin 1944

Illustration N°54 – (ECPAD)
Les bassins et les forges de Pontaniou fin 1944

Les ponts et les ateliers furent relevés, les quais et cales reconstruits aux dimensions des flottes modernes, les usines réparées en les adaptant aux technologies développées au cours du conflit. Les structures devaient être modernes et bien équipées comme celles des concurrents étrangers. Il fut d'abord nécessaire de désencombrer l'arsenal tant à terre que sous l'eau.

Des travaux de première urgence furent effectués dès janvier-février 1945, de manière à permettre au plus grand nombre d'ouvriers de retrouver une activité : bâchage de certains ateliers, installation de machines-outils récupérées en Allemagne ou dans d'autres régions françaises,

[82] Des projets qui ne virent jamais le jour, tant et si bien que, l'architecture du XVIII[e] siècle en moins, l'essentiel de l'arsenal devait retrouver sa configuration d'avant-guerre.
[83] *Le Télégramme de Brest et de l'Ouest.* Quotidien qui prit la place de *La Dépêche* à la Libération en raison de l'évolution collaborationniste de cette dernière au cours du conflit. La famille Coudurier en reprit la direction. Sur la reconstruction rapide de l'arsenal, voir notamment *Le Télégramme* des 11, 12, 13, 16 et 17 décembre 1946 ; des 18, 19 mars 1947 et *Ouest-France* du 6 décembre 1946.
[84] *Le Télégramme* du 18 mars 1947.
[85] Seules les deux cales de lancement du Point du Jour semblaient ne pas avoir trop souffert.
[86] Comme la plupart des immeubles du centre-ville ou encore la caserne Guépin, abattue en novembre 1945. *Le Télégramme* des 7 et 8 novembre 1953.

réparation de fortune pour celles qui n'étaient pas complètement hors d'usage, évacuation des quelque 500 navires de toutes tailles[87] qui encombraient la Penfeld, dépollution pyrotechnique.

Fin août 1945, les opérations de dragage des mines flottantes et de déblaiement d'épaves permettaient aux navires à petit tirant d'eau de remonter jusqu'aux bassins de Pontaniou en passant sur la carcasse du Pont National dont la partie rive-droite-Recouvrance avait été enlevée.

Pour remettre l'établissement sur pied, la Marine eu recours de manière intensive à la sous-traitance, notamment pour les chantiers de terrassement et de bâtiment. Tant et si bien que très rapidement, par delà les baraquements provisoires qui étaient appelés à disparaître à terme (bureaux de la direction, bureaux d'études et administratifs par exemple), de nouveaux bâtiments en « dur » ou en « semi-dur » (ateliers et magasins en tôle) sortirent de terre à une vitesse record.

En avril 1948, sur 300.000 m² d'ateliers démolis, plus de la moitié (162.000) était déjà rebâtis. En ce qui concernait les autres infrastructures portuaires comme les quais, les cales, ou les ponts[88], le travail allait être beaucoup plus long et durer globalement 13 années (1945-1958) :

- Achèvement du quai d'Armement (325m) en 1950.
- Mise en service de la centrale électrique souterraine du Portzic en 1951.
- Agrandissement des 2 bassins de Laninon (longueur portée de 250m à 310 et 320m) en 1953.
- Achèvement du quai oblique et du quai de raccordement en 1957/1958.
- Fin des réparations de la grande jetée de la rade-abri en 1958.

Tout un ensemble de travaux titanesques qui devait permettre au *Télégramme* du 14 juin 1957 d'écrire que le port militaire de Brest devenait chaque jour « un outil plus précieux pour l'augmentation du potentiel de défense nationale française ».

Pour parvenir à réaliser cette œuvre colossale, il fut nécessaire d'adapter les conditions de travail et notamment les horaires. Les syndicats ne firent aucun obstacle à l'augmentation du nombre d'heures hebdomadaires, revenant ainsi spontanément sur un des acquis de 1936 si fermement défendu au cours de l'hiver 1938/1939. Dans le contexte de la Reconstruction, le gouvernement, en accord avec les organisations syndicales, facilita largement l'aménagement de la loi de 1946 qui rétablissait les 40 heures et le recours aux heures supplémentaires[89]. À Brest – dans le bâtiment et à un degré moindre les métaux – les exemples de dérogations autorisant des

[87] Représentant 150 000 à 180 000 tonnes de port en lourd (t.p.l ou charge maximum transportable). *Le Télégramme* du 28 septembre 1945. Dès septembre 1944, une commission de renflouement rassemblant des représentants des marines militaire et marchande, de même que des ponts et chaussées avait été constituée. Fin septembre 1945, 350 épaves représentant environ 90 000 t.p.l avaient déjà été renflouées ou déplacées.

[88] En mars 1946, les Brestois manifestèrent pour protester contre le manque de possibilités de passage entre Brest et Recouvrance. Ils s'étonnaient que 18 mois après la fin des hostilités, rien n'eut encore été mis en œuvre pour pallier la destruction du pont tournant. Il est vrai que les projets furent multiples et souvent sujets à débats. Ainsi, au IV[e] congrès de la CGT du Finistère après la Libération (5-6 juin 1948 à Brest), Alain Le Léap secrétaire général de la confédération s'étonnait des motivations qui présidaient à la reconstruction du pont : « Pour ce qui est de l'ex-pont national, la Marine en est toujours, plus de trois ans après la Libération, à discuter sur un système qu'elle veut escamotable. Système qui, selon elle, permettrait, en cas de guerre, de camoufler le pont sous des ouvrages de béton situés sur les deux rives de la Penfeld. Devant ces palabres, ces atermoiements et ces projets insensés, on demeure confondu. Que devient, là dedans, l'intérêt des usagers, le souci des deniers de l'État, et surtout le simple bon sens ? ». AD Finistère 1177 W 31.

[89] Globalement, la période 1945-1963 devait être marquée par une hausse sensible de l'horaire de travail hebdomadaire réel en France. La loi prévoyait une marge de manœuvre (en théorie 130 heures par salarié et par an) et la durée légale ne représentait qu'un seuil au-delà duquel entrait en jeu le système des heures supplémentaires. Alors que le temps de travail était fixé à 40 heures par la loi, la durée hebdomadaire effective oscilla régulièrement entre 45 et 46 heures au cours de cette période. Jérôme PELISSE, « L'enterrement des 35 heures », *La vie des idées*. fr, 5 septembre 2008.

semaines dépassant 60 heures furent fréquents malgré des fluctuations inhérentes aux pénuries qui sévissaient encore (matières premières, énergie[90], carburants).

Ce fut à partir du 1er juin 1946 que les nouvelles heures de cloche à l'arsenal furent appliquées. La semaine de travail était portée à 44 heures sur cinq jours et réparties comme suit : du lundi au jeudi : 8h-12h30 et 13h45-18h05 ; le vendredi : 8h-12h30 et 13h45-17h55.

À ces horaires se rajoutaient le régime des heures supplémentaires, variable selon la teneur et l'urgence des travaux à effectuer. Ce système fonctionna relativement bien durant quelques années, convenant parfaitement à des ouvriers qui cherchaient à consolider leur paye de la quinzaine tout en conservant un volume de travail relativement allégé par rapport au privé, de même qu'à une CGT complètement impliquée dans la dynamique de reconstruction de l'économie nationale. Même à la suite de la rupture entre le Parti communiste et le gouvernement, en mai 1947, aucune revendication majeure dans ce domaine ne vint troubler l'activité de l'arsenal.

La disparité avec de nombreuses sociétés privées, notamment du bâtiment, était néanmoins patente. En conséquence, assez rapidement, des revendications visant à aligner le temps de travail sur l'établissement qui servait encore d'étalon à Brest refirent surface, émanant surtout des entreprises qui y étaient employées en sous-traitance.

3. La reconversion : retour à la production civile

Suite à la remise en état de l'outil de travail, il fallut relancer la production. Néanmoins, le temps n'était pas encore à la reconstitution de la flotte de guerre qui allait en outre connaître une mutation profonde. Pour maintenir les effectifs, la relance de l'établissement imposait donc aux ouvriers de la Penfeld de s'engager vers des travaux civils, comme ce put être le cas au lendemain de la Première Guerre mondiale. Dès le mois de janvier 1946, les ministres communistes de la Production industrielle, Marcel Paul, et de l'Armement, Charles Tillon[91], engagèrent un programme de reconversion. Cette politique fut « naturellement » encouragée par la propagande de la CGT qui lança un vibrant appel par tracts et affiches le 1er mai 1946 dans les rues brestoises[92]. Une affiche qui appelait à l'épuration mais qui se trouvait également dans la droite ligne de « la bataille pour la production » de B. Frachon de novembre 1944[93] et du discours de Waziers.

Malgré les réticences des entreprises privées qui y voyaient une concurrence déloyale, Brest, à l'image des autres arsenaux français, participa activement à la reconstruction de la marine marchande[94] mais également à la production d'objets les plus divers : machines agricoles (rouleaux, semoirs, batteuses, écrémeuses) et industrielles, instruments de précision, mais également batteries de cuisine et équipement ménager. À la pyrotechnie de Saint-Nicolas, outre la

[90] Par exemple, le 20 novembre 1946, conformément à l'arrêté du 18 précédent, des mesures de réduction de la consommation électrique intervinrent dans les entreprises. (AD Finistère 190 W 66). En 1947 encore, lors de sa séance du 26 mars, le conseil municipal demanda officiellement au gouvernement « d'exiger avec force toutes les réparations de la part de l'Allemagne et, en premier lieu, le charbon de la Ruhr ». (AD Finistère 31 W 279).

[91] En accord avec la CGT. Le 18 décembre 1945, F. Rannou (CGT) suggérait que les ouvriers non employés aux travaux militaires fussent occupés à la confection de meubles et d'ustensiles pour les besoins de la population.

[92] Voir, en annexe N°52, la retranscription de l'affiche de la CGT.

[93] Michel DREYFUS, *Histoire de la CGT. Cent ans de syndicalisme en France*, Bruxelles, Complexe, 1995, p. 218-221.

[94] 700 000 tonneaux de jauge brute (50% du tonnage total de la marine marchande) furent réparés dès 1946 dans les arsenaux militaires. Philippe VIAL, "La marine, un concentré des contradictions nationales", dans Serge BERSTEIN et Pierre MILZA, *L'année 1947*, Presses de la FNSP, 1999, p. 263-293.

fabrication des matériels pour les chemins de fer[95] de laquelle ils s'étaient fait une spécialité depuis la « première reconversion » de 1919-1922, les ouvriers produisirent des explosifs à usage civil (carrières, cartouches et poudres pour la chasse)[96], des fusils et toute une gamme de produits chimiques allant des engrais et insecticides aux médicaments (pénicilline et la streptomycine).

Ce fut le 21 février 1947 que l'arsenal de Brest procéda au lancement de la première construction neuve d'un tonnage significatif depuis la Libération : le cargo charbonnier *Penlan* de 4 700 t.p.l[97]. Il fut assez rapidement suivi sur la cale de construction du Point-du-Jour par ses deux « jumeaux », le *Rhuys* (lancé fin novembre 1947) et le *Quiberon* (fin 1948).

À la fin du premier trimestre 1947, François Rannou, secrétaire général du syndicat CGT de l'arsenal, pouvait tirer un premier bilan des deux premières années de la reconversion. Les travaux engagés par l'établissement à ce titre atteignaient une valeur de 2 milliards 500 millions de francs, uniquement pour la direction des Constructions navales et le bureau « études et fabrication d'armements ». Selon ces chiffres, amplement contestés par les industriels privés et les partisans politiques de la désétatisation des arsenaux[98], les bénéfices réalisés permettaient à eux-seuls de procéder au règlement des salaires et des frais généraux qui, auparavant, étaient soldés par l'État. Quelle qu'ait été la réalité de la situation – bien qu'aucune source officielle ne nous permette de mettre en doute le bilan de F. Rannou – un fait demeurait cependant incontestable : les travaux de reconversion avaient permis de maintenir les effectifs de l'établissement, voire de les renforcer, quand bien même fut-ce par un recours croissant à la sous-traitance et aux régies. Cette conjoncture favorable était en outre confirmée par l'ingénieur général en chef des Constructions navales Lambotin dans une interview au *Télégramme* le 1er décembre suivant. Il y indiquait que l'établissement avait un carnet de commandes rempli pour plusieurs années – au moins jusqu'à fin 1951 – dans le domaine des constructions neuves et qu'il était même dans l'obligation de refuser des demandes provenant notamment de la Marine marchande.

Cependant, la décision gouvernementale de reconstruire la flotte de guerre restait en suspens. À la Libération, l'ensemble de la Marine militaire était détruite – sabordée à Toulon ou bombardée à Mers-el-Kébir – ou obsolète[99]. La priorité était donnée à la reconstruction civile et la politique économique étant à l'austérité, tout nouveau programme naval autre que marchand était gelé. Le gouvernement se contentait de l'achèvement des bâtiments en chantier à la Libération, de la remise en état de navires peu endommagés et de refontes, c'est-à-dire d'adaptation aux nouvelles technologies, notamment en matière de propulsion[100] et d'artillerie. Dès la Libération, quelques travaux de réparations destinés avant tout à maintenir l'emploi dans les arsenaux furent ainsi entrepris sur des bâtiments de fort tonnage comme les croiseurs *Duquesne* et *Jeanne d'Arc*, de

[95] Notamment le montage de wagons préfabriqués en provenance des USA. En 1947, l'établissement de Kerhuon en montait en moyenne 19 par jour. En juin 1948, à la fin du programme, 5 000 wagons avaient été fournis à la SNCF. À l'arsenal de Toulon, les chaines procédaient également au montage de wagons pour les chemins de fer. À Guérigny, il s'agissait plutôt de matériel agricole.

[96] Vendus au tiers du prix pratiqué par les sociétés privées dont la firme Brandt.

[97] Le premier rivet fut posé le 29 juillet 1946 par le sous-secrétaire d'État à l'Armement, Georges Gosnat (PCF).

[98] Dès la Libération, de nouvelles rumeurs d'industrialisation des arsenaux étaient apparues. Elles provenaient de discussions bien réelles dans lesquelles cette possibilité fut évoquée au plus haut niveau de l'État.

[99] Indépendamment des navires mis à disposition par les États-Unis et l'Angleterre, la flotte française opérationnelle se résumait au cuirassé *Richelieu* (modernisé aux USA en 1943) et à 4 croiseurs légers. Philippe VIAL, *op. cit.*, p. 266.

[100] Notamment l'amélioration des moteurs Diésel et l'adaptation des turbines à gaz à la marine militaire. Voir *Indret, des canons du Roi à la propulsion nucléaire*, Pôle historique d'Indret, Imprimerie des Congrès, 2008, p. 73 et suiv.

même que les refontes du sous-marin *Junon* à la base des Quatre-Pompes et du cuirassé *Jean Bart*[101] au bassin N°9. Commencé en février 1946, ce dernier chantier devait initialement durer jusqu'à la fin 1948, date à laquelle ce navire serait remplacé sur cale par son « jumeau » le *Richelieu*, également dans la perspective d'une refonte.

Mais l'activité militaire était relativement limitée et éphémère. Les mises en chantier de bâtiments neufs étaient en outre entravées par la lenteur – inévitable – de la réfection des installations portuaires. Les observateurs avertis, tel l'amiral britannique Shelley, estimaient, en mars 1946, qu'il ne serait pas possible d'envisager un nouveau programme naval militaire avant 1950[102]. Dans un tel contexte, la CGT de l'arsenal, relayée par *Ouest-Matin*[103], en appelaient au ministre de la Marine marchande André Colin[104] :

> « Les ouvriers de l'arsenal de Brest, qui n'aspirent qu'à apporter leur contribution au redressement économique de notre pays, sont prêts, M. Colin, à poursuivre le travail qu'ils ont entrepris depuis 1946. Aussi, au lieu de commander nos navires marchands au Canada, en Amérique ou ailleurs, ils vous demandent de songer un peu à eux, ne serait-ce que dans l'intérêt national ».

Comme ce fut souvent le cas par le passé et comme cela devait l'être encore à de nombreuses reprises par la suite, les travailleurs du port de guerre étaient soutenus dans leur démarche par un conseil municipal soucieux de la bonne marche d'un établissement qui régulait encore pour une grande part la bonne santé d'une ville de mono-industrie[105]. En conséquence, entre 1947 et 1953, pas moins de 8 navires marchands d'importance (56 800 t.p.l. au total) allaient sortir des chantiers de la Penfeld[106]. Le fleuron en fut sans doute le paquebot « Antilles » (5 700 t.p.l.). Mais le 15 juin 1953 allait marquer une étape décisive dans l'activité de l'arsenal après-guerre. Ce jour était lancé le paquebot mixte Pierre Loti (6 000 t.p.l.) qui devait être le dernier de la série, conformément au plan de reconversion. Comme le signalait la revue *Navires, Ports et Chantiers*[107] :

---

[101] Le *Jean Bart* avait dû fuir Saint-Nazaire en 1940 pour rejoindre Casablanca où il fut gravement avarié en 1942.

[102] Philippe VIAL, *op. cit.*, p.267.

[103] Organe régional du Parti communiste. Édition du 21 mai 1949. Sur la création (31 octobre 1948) et le développement du journal *Ouest-Matin*, nous renvoyons à l'ouvrage de Jacques THOUROUDE, *Ouest-Matin, un quotidien breton dans la guerre froide (1948-1956)*, Rennes, Apogée, 2006.

[104] Député du Finistère, secrétaire général du MRP de 1945 à 1955. Ministre de la Marine marchande du gouvernement Queuille (11 septembre 1948 – 28 octobre 1949), plusieurs fois secrétaire d'État à l'Intérieur entre février 1950 et juin 1953, puis ministre de la France d'outre-mer de l'éphémère cabinet Pflimlin (14 mai - 1er juin 1958). Voir la biographie sommaire d'A. Colin dans Yvon TRANVOUEZ, *Catholiques en Bretagne au XXe siècle*, Rennes, PUR, 2006, p. 40-41.

[105] Le 28 mars 1949, le conseil municipal émettait également un vœu relatif au retour d'une unité d'infanterie coloniale à Brest (le 2e RIC ayant été dissous en novembre 1940). Le 3 juin, le secrétaire d'État aux Forces armées « guerre », Max Lejeune (SFIO) répondait : « J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'est pas prévu à l'heure actuelle d'implanter un régiment d'Infanterie coloniale à Brest. En effet, la politique d'économie du gouvernement ne permet pas d'escompter la création de régiments nouveaux, et les missions dont l'armée est chargée ne militent aucunement en faveur d'un déplacement des unités existantes vers l'ouest de la Métropole ». AD Finistère 132 W 231.

[106] Les trois autres réalisations furent des cargos mixtes destinés à la compagnie des Messageries maritimes : le *Mékong*, le 23 avril 1948, 11 000 t.p.l. ; le *Meinam* le 22 octobre 1949, 11 000 t.p.l. et le *Tahitien*, 9 000 t.p.l. le 4 octobre 1952. Pendant ce temps, Lorient construisait 4 chalutiers ; le paquebot *Ville de Tunis* ; 2 cargos mixtes de 2 600 t.p.l., le *Tell* et le *Tafna* ; 2 cargos de 3 300 t.p.l, le *Cambrésien* et le *Douaisien* ; un paquebot mixte *La Bourdonnais*. Sur la production de l'arsenal de Lorient à ce moment, voir Louis-Paul LE BOUËDEC, « Le port de Lorient et son arsenal », *Micheriou Koz*, n°26, août 2011, p.25.

[107] *Navires, Ports et Chantiers* N°39, Août 1963, p. 557.

« La livraison du paquebot P Loti, le 15 Juin 1953[108], a marqué pour l'arsenal de Brest, la fin de l'aide à la Marine Marchande. A partir de ce moment, la DCAN ne s'occupera exclusivement que de la construction et la réparation de bâtiments militaires ».

En effet, la reconstruction de la Flotte militaire, commencée en 1951/1952[109] allait à nouveau occuper l'essentiel du plan de charge de la DCAN, réveillant l'enthousiasme des ouvriers parmi lesquels la nostalgie de la grandeur passée était palpable. Déjà, le 17 décembre 1946, *Le Télégramme* mentionnait : « l'engouement général ne renaîtra que lorsque le premier bâtiment de guerre sera mis en cale ». Ce sera chose faite dès 1951 avec la mise en chantier de l'escorteur d'escadre *Dupetit-Thouars* et l'achèvement du croiseur *De Grasse.*

Néanmoins, depuis 1945, la survie de l'établissement et de son groupe ouvrier avait été assurée par des activités considérées moins valorisantes mais qui eurent une importance considérable pour le quotidien de l'ensemble des Brestois.

1 500 000 heures avaient été consacrées aux travaux de reconversion par 1 400 salariés.

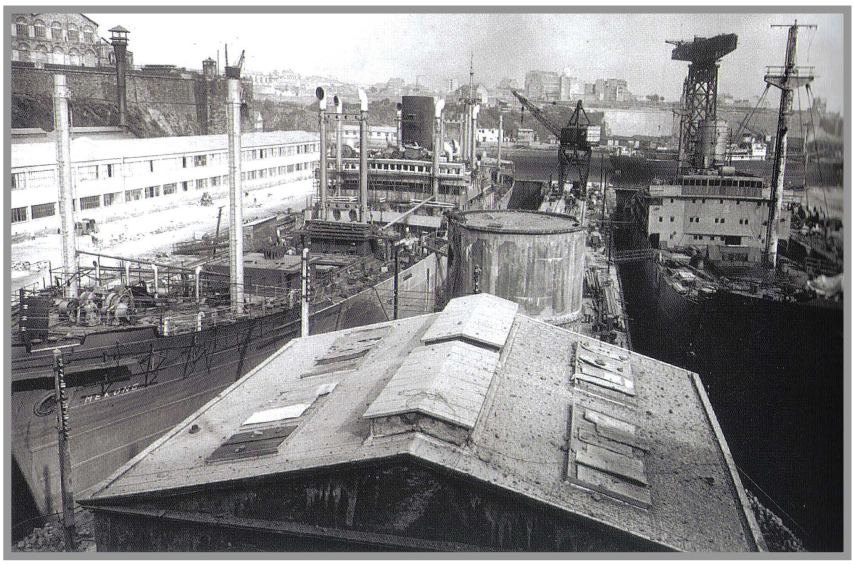

Illustration N°55 – Le *Mékong* en construction dans les bassins de Pontaniou en 1948
(Archives DCAN)

B) Le mouvement syndical à la Libération

Comme nous l'avons évoqué, certains syndicats avaient activement contribué à la Résistance. Ces moments passés dans la clandestinité avaient été l'occasion de confrontations de différentes idéologies, notamment entre communistes et chrétiens, et, à de nombreuses occasions, de rapprochements. La paix retrouvée n'allait pas remettre fondamentalement en question l'alliance qui avaient vu les partisans des deux camps lutter au coude à coude contre un ennemi commun. Au

[108] Sa mise à l'eau, c'est-à-dire sa première sortie de cale fut effectuée le 3 mai 1952 en présence de J. Gavini (secrétaire d'État à la Marine, CNIP) et de M[me] Pleven (épouse de R. Pleven, alors Ministre de la Défense nationale, UDSR).
[109] Suite à la loi de programmation militaire du 8 janvier 1951, annoncée par le secrétaire d'État à la Marine André Monteil, député MRP du Finistère qui donnait ainsi raison aux prévisions de l'amiral Shelley.

demeurant, la situation sur le terrain – Brest n'étant plus que ruines – ne laissait guère de place à des querelles bien éloignées du quotidien des habitants[110]. À l'échelle nationale, sur le plan politique, l'heure était au Tripartisme : le PCF participait au gouvernement en compagnie du MRP et de la SFIO. Les conditions n'avaient sans doute jamais été aussi favorables à une association durable dans le domaine syndical.

a) Une conjoncture politique favorable

L'attitude adoptée par les organisations ouvrières et les partis politiques au cours des années « noires » devait constituer, pour reprendre Olivier Wieviorka, « une instance de légitimation ou de disqualification collective »[111]. Le GPRF[112], par l'intermédiaire du ministre du Travail et de la Sécurité sociale Alexandre Parodi, rendait ainsi hommage à ceux qui avaient payé « le prix du sang » en annexe de la circulaire du 3 novembre 1944[113], en déclarant que de toutes les organisations professionnelles existant en France en 1939, « seules la CGT et la CFTC [avaient] su faire preuve d'un patriotisme agissant et d'un courage civique de tous les instants en se reconstituant clandestinement et en participant à la Résistance ; c'est pourquoi l'ordonnance du 27 juillet 1944 les [associait] étroitement à l'œuvre d'épuration[114] et de reconstitution nécessaire ». En effet, à travers leur présence dans les comités locaux et départementaux de la Libération de même qu'au sein des nouvelles instances municipales de 1945, les militants de la CGT[115] et de la CFTC[116] allaient occuper un espace politique qu'ils n'avaient jamais connu avant guerre[117].

1. Comités de Libération et d'épuration : l'arsenal représenté

Eu égard à la quasi-hégémonie de l'arsenal de Brest dans l'activité syndicale finistérienne d'avant-guerre et le prestige retiré de l'action de ses personnels dans l'ensemble des mouvements et réseaux de Résistance, celui-ci fut représenté dans les instances alternatives mises en place dès l'été 1944 par le GPRF. Initialement, le Comité départemental de Libération du Finistère comptait 15 membres issus des différents groupements FFI et PTPF ainsi que de la CGT des PTT, de la SNCF et de l'arsenal[118]. Sous la présidence de l'ingénieur Germain, Jacques Damoy y représentait

---

[110] « Les divergences politiques et idéologiques s'atténuent et cèdent le pas à la nécessité d'un travail en commun lorsque le sort de la communauté nationale est en jeu ». G. ADAM, *La CFTC. Histoire politique…*, *op. cit.*, p. 44.

[111] Olivier WIEVIORKA, « Structurations, modes d'intervention et prises de décision », dans Antoine PROST (Dir.), *La Résistance, une histoire sociale*, le Mouvement social, éditions de l'Atelier, 1997, p. 65.

[112] Gouvernement provisoire de la République française (3 juin 1944-27 octobre 1946).

[113] Circulaire relative à la mise sous séquestre et à l'administration provisoire des organismes de la Charte du Travail.

[114] Pour ce qui concerne les effets de l'épuration dans le Finistère, voir Alain LE GRAND, Georges-Michel THOMAS, *39-45 Finistère*, Brest, éd. de la Cité, 1987, p. 374-389. Pour le secteur de Brest, Isabelle PICART, *op. cit*., p. 41-42.

[115] Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 217 et suiv.

[116] Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire politique…*, *op. cit.*, p. 121-147.

[117] Christian BOUGEARD, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne du Front populaire à la Seconde Guerre mondiale », *Le Mouvement Social*, N°158,1992, p. 84. Notons qu'en 1945/1946, aucun autre syndicat n'avait été créé en dehors de la CGT et de la CFTC. Seuls les inscrits maritimes possédaient des groupements indépendants tout en se déclarant proches du syndicat chrétien : la Fédération française des syndicats professionnels marins (1 231 adhérents dans le département fin 1945, dans les différents ports, de Plouguerneau au Guilvinec) et le syndicat économique des marins-pêcheurs du quartier maritime de Concarneau (150 adhérents fin 1945). Sur cette question, Ronan VIAUD, *Le syndicalisme maritime français les organisations, les hommes, les luttes* (1890-1950), Rennes, PUR, 2005.

[118] Initialement, il devait être composé des représentants de l'ensemble des mouvements de Résistance. Cependant, le CDL du Finistère demeura incomplet jusqu'à la Libération. J. SAINCLIVIER, *op. cit.*, p.125-128.

l'UD et Jean Prigent[119] la CGT de l'arsenal. Le CDL se structura officiellement le 17 août 1944 à Quimper quand fut élu son bureau en présence de personnalités d'horizons politiques divers comme Gabriel (Gaby) Paul[120] (PCF et CGT), François Tanguy-Prigent (SFIO) et Michel Floch (CFTC). Ce dernier obtint un des deux sièges de vice-présidents en compagnie de Joseph (Jos) Le Coz[121] (PCF), celui de président revenant à Adolphe Le Goaziou (démocrate-chrétien)[122].

À l'échelle locale, le Comité de la Résistance du « Grand Brest » fut reconnu officiellement par le CDL le 27 octobre 1944 comme Comité provisoire de la Libération de Brest. Il était composé de 36 délégués organisés autour de quatre commissions de 7 membres chacune : la commission d'épuration (Michel Floch était membre de la sous-commission d'épuration des fonctionnaires de Brest) ; la commission de reconstruction et de reprise économique (avec à sa tête François Rannou) ; la commission du ravitaillement (principalement aux mains des anciens comités de ménagères d'obédience communiste, représentés par les militantes de l'UFF[123]) et la commission du Journal *Réveil.*

Suite à l'arrêté du 3 novembre 1944 portant création de commissions d'enquêtes d'épuration d'établissement[124], un comité fut formé à l'arsenal, sous la présidence de Jacques Bourdon[125], ouvrier, cégétiste unitaire. Les anciens résistants et déportés appelaient à venger Pierre Corre et Jules Lesven et réclamaient plus généralement un « juste châtiment pour les traîtres ». Les communistes remettaient inévitablement en question l'attitude de certains cadres civils et militaires au cours de l'Occupation ; une attitude qui, à leurs yeux, réclamait pour le moins des éclaircissements. Les principales cibles étaient notamment le capitaine de corvette Michaud, ancien aide de camp de l'amiral Le Normand, et l'ingénieur général Hugé « grand pourvoyeur d'hommes au service de l'ennemi dont l'action antipatriotique a eu pour résultat un avancement au lieu de sanctions méritées »[126]. Malgré les incitations de Bourdon qui réclamait de lui transmettre par écrit, anonymement ou non, « des rapports détaillés et précis sur les agissements des individus ayant collaboré de quelque façon que ce soit avec l'ennemi »[127], il semble que les autorités militaires[128],

[119] Jean Prigent entra comme apprenti menuisier à l'arsenal en 1938. Il y fit toute sa carrière. Réfractaire au STO et résistant, il se réfugia dans le secteur de Saint-Sauveur. Réintégré aux Constructions navales en 1946, il adhéra au Parti communiste et fut plusieurs fois candidat malheureux aux municipales et aux cantonales sous cette étiquette. Il s'investit ensuite dans de nombreuses associations, notamment dans le domaine du logement à Brest.

[120] Ouvrier aux écritures à l'arsenal Voir la notice établie par C. BOUGEARD sur le cédérom du MAITRON.

[121] Ouvrier charpentier à Concarneau, communiste, unitaire et résistant. Voir sa notice sur le cédérom du MAITRON.

[122] Louis Dupoux (SFIO), secrétaire du CDL (avec Georges Cosquer du FN), remplaça Le Goaziou en janvier 1945. AD Finistère. 31 W 403 - Comités locaux de libération.

[123] Elles créèrent un comité de vigilance pour lutter contre le marché noir. Les habitants réclamaient particulièrement l'épuration du service du ravitaillement. De nombreux incidents se produisirent lors des distributions de viande. Dès le 3 novembre 1944, devant les difficultés et les réclamations, la délégation spéciale de Brest avait installé une salle aux Halles Saint-Martin pour recevoir les doléances et les dénonciations concernant les commerçants qui pratiquaient des tarifs prohibitifs. Sur la situation du ravitaillement à Brest à la Libération, voir Alain LE GRAND, Georges-Michel THOMAS, *op. cit.*, p. 390-394. L'UFF eut également un rôle très important dans le domaine du relogement des sinistrés, de la création de garderies et de colonies de vacances. Malgré une grande activité, le mouvement connut un déclin assez rapide, passant de 400 militantes en 1945 à 70 en 1950 (réparties en 5 comités : Brest-Ville, St-Marc, St-Pierre, Le Bouguen, Lambézellec). Sur l'action de l'UFF à Brest, voir Isabelle PICART, *op. cit.*, p. 87-89.

[124] Arrêté du ministre de la Production industrielle Robert Lacoste (SFIO).

[125] J. Bourdon était entré apprenti menuisier à l'atelier Bois le 1er septembre 1930 puis il passa ouvrier le 14 mai 1932.

[126] François Rannou au Vox le 18 décembre 1945. AD Finistère 31 W 386.

[127] AD Finistère 31 W 438. « Qu'il s'agisse de collaboration économique ou de répression anti-ouvrière, les griefs n'épargnent pas l'encadrement, de l'ingénieur au "petit chef "». Michel PIGENET, « La Libération,… », *op. cit.*, p. 427.

[128] Selon les sources préfectorales : AD Finistère 31 W 386, 31 W 403 et 31 W 438.

notamment en la personne du Major général, le contre-amiral Brannélec, aient systématiquement fait obstruction aux velléités de représailles exprimées par la CGT. En conséquence, au cours des années 1947/1948 encore, il n'était pas rare d'entendre dans les meetings des appels aux sanctions à l'encontre de l'ingénieur général Hugé qui ne fut jamais entendu pour les actions qui lui étaient reprochées. Dans les établissements de la Guerre, les résultats de l'épuration ne paraissent pas avoir été plus significatifs, notamment au Moulin-Blanc où le président de ladite commission était Michel Floch[129]. À Pont-de-Buis, l'action du comité eut pour simple conséquence la rétrogradation d'un échelon du directeur Robert Paul en raison de son « attitude de nature à provoquer l'hostilité de tout le personnel pendant l'Occupation et son attitude non patriotique pour un militaire dont on aurait pu espérer un peu plus de cran »[130].

2. CGT et CFTC, tentatives électorales dès la Libération

Malgré une attitude ambiguë dans les premiers mois de la guerre, l'implication du PCF dans la Résistance lui conférait une autorité presque « naturelle » au sortir de cette période troublée. La participation de Charles Tillon au ministère de l'Air[131] et de François Billoux à celui de la Santé publique du gouvernement « d'unanimité nationale » de Charles de Gaulle (10 septembre 1944-2 novembre 1945) était le premier symbole du consensus qui animait alors le monde politique français et de la puissance de celui qui allait devenir « le premier parti de France »[132]. Les unitaires de la CGT – dont l'influence ne cessait d'augmenter dans les fédérations et dans les régions au détriment des confédérés proches de la SFIO[133] – allaient incontestablement profiter de cet élan, dans le Finistère comme dans l'ensemble du pays[134] :

> « À la libération, le parti communiste servi par les circonstances (sacrifice de l'armée rouge, lutte des FFI et des FTP contre l'occupant, etc.) jouit dans notre département d'une vogue jamais égalée. La tâche d'organisation du parti s'en trouve facilitée et, au début de 1946, avec ses 10 000 adhérents dans le Finistère, il donnait l'impression d'être le plus actif et le mieux organisé de la région »[135].

Sur le plan électoral, cette évolution allait être particulièrement sensible au sein du conseil municipal de Brest de même qu'à l'échelle du Finistère qui allait amener pour la première fois de son histoire des députés communistes à l'Assemblée nationale[136].

---

[129] Arrêté N°439 du commissariat de la République, région de Rennes, du 30 janvier 1945.
[130] AD Finistère 31 W 386.
[131] Sur cette période de collaboration gouvernementale avec le PCF, voir notamment Charles TILLON, *On chantait rouge – Mémoires pour l'Histoire d'un ouvrier breton devenu révolutionnaire professionnel, chef de guerre et ministre*, Robert Laffont, 1977, p. 423-440.
[132] Sur la progression du PCF en France entre 1945 et 1947, voir Stéphane COURTOIS, Marc LAZAR, *op. cit.*, p. 239-247.
[133] Michel DREYFUS, *op.cit.*, p. 216.
[134] « La raison de leur victoire [des unitaires] dès 1946 réside en tout premier lieu dans le poids politique exercé alors par le Parti communiste : plus encore qu'en 1936, les unitaires bénéficient de son essor ». Michel DREYFUS, *ibid.*, p. 214. La fédération du Finistère du PCF allait connaître une évolution identique à celle du Parti communiste en France entre 1945 et 1970. Après un essor rapide à la Libération, elle allait presque aussitôt connaître une désaffection générale. Ce sentiment allait également se retrouver dans les urnes. Quant à l'UD CGT et le syndicat de l'arsenal, ils allaient tous deux connaître un délitement semblable, quoiqu'encore plus rapide dès 1947. Voir p. 489-490, l'évolution comparée du Parti communiste dans le Finistère et en France entre 1945 et 1970, celle de la fédération finistérienne du PCF et de l'UD CGT et, en annexe N°53, l'évolution du PCF aux élections nationales dans le Finistère.
[135] Rapport des RG n° 2371 du 20 octobre 1949. AD Finistère 1171 W 15.
[136] Sur le paysage politique finistérien à la Libération, Pierre BRIGANT, *La fédération socialiste SFIO du Finistère (1908-1969)*, Thèse de doctorat sous la direction de Claude GESLIN, Rennes 2, 2002, p. 380-384 ; Christian BOUGEARD, *Les forces politiques en Bretagne notables, élus et militants, 1914-1946*, PUR, 2011, p. 253. Sur l'évolution électorale

Les premières cellules communistes (re)constituées à la fin 1944 furent celles de Brest, Morlaix, Le Relecq-Kerhuon, Landerneau et Landivisiau. Le PCF recrutait alors principalement dans l'enseignement, la SNCF, l'EDF, les mines et carrières et généralement l'ensemble des établissements industriels de l'État, les poudreries et l'arsenal en premiers lieux, c'est-à-dire les entreprises où la CGT était le mieux implantée. Celle-ci demeurait le principal vivier d'adhérents pour le PCF[137]. Le nouveau contexte politique favorable issu de la Libération allait entraîner les syndicalistes de l'arsenal à la conquête de mandats électoraux locaux et nationaux, rappelant en cela une habitude des premières décennies du siècle et abandonnée au cours de la décennie 1930.

Les élections municipales de mai 1945[138] virent l'élection du radical indépendant Jules Lullien au poste de maire[139]. Une seule liste s'était présentée sous l'étiquette Union républicaine antifasciste pour la renaissance de la ville de Brest (URA), reproduction locale du gouvernement « d'unanimité nationale ». À cette occasion, l'établissement militaire fit un retour remarqué aux affaires avec 7 élus : Gustave Bouguen pour le PCF ; Yves Guéna pour le PRS[140] ; Félix Le Gall pour le MRP ; Ernest Miry[141] et Henri Thomas pour la CGT ; Michel Floch[142] et Yves Ménez[143] pour la CFTC. Cette élection marquait incontestablement la renaissance de l'arsenal dans la vie politique locale. Ses représentants allaient à nouveau pouvoir faire entendre la voix des travailleurs du plus grand site industriel de la région et ses syndicats allaient devenir des tremplins incontournables pour une ascension vers les responsabilités politiques locales ou nationales, comme le syndicat rouge naissant put l'être par le passé pour Émile Goude.

À l'échelle nationale, l'établissement de la Penfeld parvint également à faire entendre sa voix, notamment à travers l'action parlementaire de Gaby Paul. Celui-ci fut un des deux premiers députés finistériens communistes, en compagnie de Pierre Hervé, élus dès juin 1945 à la première Assemblée constituante[144]. Le MRP, à son apogée, sortait grand vainqueur de ce scrutin avec

---

du PCF à Brest de la Libération à 1958, Isabelle PICART, *op. cit.* (tableau D, p. 165), et sur celle des suffrages accordés aux différents partis politiques dans le Finistère, Isabelle PICART, *ibid,* tableaux A,C et D, p. 164-165.

[137] La CGT représentait le support fondamental du PCF en France. Stéphane COURTOIS, Marc LAZAR, *op. cit.*, p. 235.

[138] 29 avril et 13 mai 1945. Suite à la circulaire du ministère de l'Intérieur en date du 5 mai 1945 relative à l'installation des nouveaux conseils municipaux et à l'élection du maire et des adjoints.

[139] Ancien premier adjoint de V. Le Gorgeu et président de la délégation spéciale installée par ce dernier – devenu commissaire régional de la République – en octobre 1944. L'idée de la fusion municipale des communes de Brest, Saint-Pierre, Saint-Marc et Lambézellec au sein d'un « Grand Brest », envisagée depuis plusieurs années et reprise par V. Eusen en 1943 fut approuvée par V. Le Gorgeu par arrêté du 3 octobre 1944. Installée le 25, la délégation spéciale de Brest comptait 26 membres. Ce nombre fut porté à 36 conseillers municipaux à compter des élections de mai 1945, c'est-à-dire le nombre d'avant guerre (33) auquel se rajoutait un adjoint spécial pour chacune des communes rattachées. Le 27 janvier 1945, les limites du nouveau territoire communal de Brest furent établies et, par ordonnance du 27 avril suivant (circulaire N° 45-830, *JO* du 28-4-1945, p. 2410), les trois communes suburbaines perdirent officiellement leur autonomie. Cette première « communauté de communes » brestoise permit d'unifier un certain nombre d'éléments : prix du gaz, de l'eau, de l'électricité, mutualisation des matériels et des personnels de lutte contre l'incendie, meilleure répartition des effectifs scolaires. Notons que dans le Finistère, 153 conseils municipaux furent rétablis dans leur composition de 1935, 95 délégations spéciales furent installées. 50 corps municipaux restaient encore à instituer au 30 décembre 1944. AD Finistère. 200 W 279. Voir l'évolution de la composition politique des municipalités dans le Finistère et en Bretagne entre 1935 et 1945 dans Christian BOUGEARD, *Les forces politiques…, op. cit.*, p. 259-281.

[140] Ouvrier aux écritures à l'arsenal, Yves Guéna était à ce moment le secrétaire de la section brestoise du Parti radical-socialiste et un des principaux dirigeants du PRS dans le département.

[141] Devenu secrétaire général de l'UD de la CGT.

[142] Président de l'UD de la CFTC.

[143] Secrétaire du syndicat CFTC de l'arsenal.

[144] Gaby Paul devait conserver son siège jusqu'en 1958. Pierre Hervé démissionna quant à lui le 15 juin 1948 et fut remplacé par Marie Lambert. Paul et Hervé furent rejoints par Alain Signor lors des élections à la première législature

quatre élus[145], mais le PCF avait réalisé une progression prodigieuse dans le Finistère par rapport à l'avant guerre, affirmant régulièrement sa suprématie sur la gauche marxiste départementale aux scrutins locaux qui allaient se succéder au cours des mois suivants[146]. Même à Brest, le PCF avait complètement supplanté la SFIO[147] et faisait jeu égal avec le MRP.

La situation politique du département et de sa principale agglomération au lendemain de la Libération était donc globalement à l'image de l'ensemble du pays, principalement marquée par une poussée du Parti communiste et de la Démocratie chrétienne et parallèlement par un affaissement de la SFIO[148] et une quasi-extinction du Parti radical qui demeurait un des symboles de la défaite de 1940 et de l'avènement du gouvernement de Vichy[149]. Un contexte décidément favorable à la progression syndicale et politique de la CGT qui s'affirmait comme le compagnon de route du PCF et de la CFTC, proche du MRP.

b) Mais des voix discordantes à la CGT

Certaines voix discordantes s'élevèrent néanmoins dès la Libération dans les milieux de l'extrême-gauche politique et syndicale brestoise. Et comme ce fut le cas depuis le début du siècle, à la tête de cette contestation « interne » se retrouvaient des militants de l'arsenal.

1. Les trotskystes

Au premier rang des frondeurs, les trotskystes du Parti communiste internationaliste, dont les relations avec le PCF s'étaient encore dégradées au cours du conflit[150]. Opprimés dès les années 1930 par les staliniens, ils étaient qualifiés d' « hitléro-trotskystes » ou même d' « agents de la Gestapo »[151] par *L'Humanité* à la Libération[152]. Ils tentèrent de percer dans le milieu ouvrier en

---

de la IV[e] République (novembre 1946). Voir les notices de Pierre Hervé (Jean MAITRON et Claude PENNETIER) et d'Alain Signor (Christian BOUGEARD et Jacques GIRAULT) sur le cédérom du MAITRON.

[145] André Colin, André Monteil, Emmanuel Fouyet, Antoine Vourch.

[146] Au renouvellement de l'Assemblée constituante, le 2 juin 1946 et surtout à l'occasion de la 1[ère] élection législative de la IV[e] République, le 10 novembre 1946. C. BOUGEARD, *Les forces politiques… op. cit.*

[147] Du point de vue des adhésions, la situation était encore plus défavorable à la SFIO. En 1945, la section brestoise comptait environ 300 membres alors que celle du PCF en dénombrait 1 200 (Isabelle PICART, *op. cit.*, p. 26-27). La SFIO ne recensait que peu d'ouvriers même si elle se réclamait encore ouvertement de la classe ouvrière et de la doctrine marxiste et révolutionnaire de la lutte des classes (Rapport des RG sur le congrès du 26 mars 1946 - AD Finistère 31 W 412). Globalement, l'influence de la fédération et le nombre de ses adhérents ne cessa de péricliter entre 1945 et 1952, passant de 2 210 en 1948 à 1 537 en 1949 puis 1 075 en 1951 et enfin 937 en 1952. (AD Finistère 1347 W 8). Le déclin continu de la fédération sur cette période est évoqué par Pierre BRIGANT dans sa *thèse citée*, p. 454-493. D'autre part, comme un symbole du déplacement géographique de l'influence socialiste dans le Finistère, lors du renouvellement du bureau fédéral le 18 avril 1947, les quatre postes clés furent attribués à des Morlaisiens : Pichon, Abdelaziz et Scanff, sous la présidence du sénateur-maire de Morlaix, Hyppolite Masson. Les personnels de l'arsenal ne siégeaient plus en nombre à la direction de la SFIO brestoise. Jean Le Gouil (élu conseiller municipal en 1947) était le secrétaire de la section de Saint-Pierre et René Calvarin (secrétaire de la section agents techniques CGT de l'arsenal et futur créateur de la même section FO en 1950) celui de Lambézellec. Il fallut attendre le renouvellement du bureau le 18 décembre 1949 pour retrouver un ouvrier de la Penfeld au poste de trésorier : Charles Fourmel.

[148] Sur les relations entre le MRP, le PCF et la SFIO à Brest du temps du tripartisme, Isabelle PICART, *op. cit.*, p. 37-38.

[149] Sur l'évolution des forces politiques de gauche en France à la Libération, voir notamment Jean-Jacques BECKER, « La gauche à la Libération », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.) *Histoire des gauches en France*, Vol. II, *XX[e] siècle – À l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2004, p. 400-415.

[150] Christophe NICK, *Les Trotskistes*, Fayard, 2002, p. 323-324. Daniel LINDENBERG, « À gauche de la gauche », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.), *op. cit.*, p. 125-126.

[151] Henri Ménes, ouvrier de l'arsenal, cégétiste et communiste orthodoxe, au cours d'un meeting du PCI le 24 mars 1946. Voir la notice d'Henri Ménes établie par Alain PRIGENT sur le cédérom du MAITRON.

profitant de l'espace laissé à l'extrême gauche par la présence de ministres communistes au gouvernement[153].

À Brest, les premiers signes d'activité du PCI furent observés le 17 janvier 1945 quand des affiches intitulées « La vérité sur la Grèce » et signées de la section française de la IV[e] Internationale furent apposées sur les murs de la ville. Puis, le 11 avril, le numéro du 24 mars de *La Vérité* [154] fut distribué de nuit dans la cité du Ponant.

Ce ne fut qu'en octobre 1945 que les militants du PCI brestois sortirent de l'ombre[155]. Très peu nombreux, ils ne constituaient pas une véritable organisation. On y retrouvait André Calvès[156], Simone Le Gall, institutrice à Saint-Pierre et leur leader revenu de Dora, Gérard Trévien[157].

À compter du printemps 1946, le nombre d'adhérents de la section brestoise du PCI commença à croître[158] suite à une propagande qui se déroulait toujours au sein des auberges de jeunesse – « espaces de liberté si importants pour les rebelles de tous âges »[159] – auprès des ajistes et de certains membres de la Jeunesse socialiste, six ou sept éléments exclus de la section SFIO car considérés trop « extrémistes ». Un des principaux axes de la politique trotskyste était l'union des différents groupements de gauche : PCI, PCF, SFIO et CGT et l'éviction du MRP dans la perspective de constituer un gouvernement ouvrier. Mais ce programme se heurtait à l'opposition des autres formations et notamment du PCF. D'autant qu'à l'intérieur de la CGT de l'arsenal et à l'UL, les militants trotskystes contestaient régulièrement les positions des bureaux en raison de l'apathie qu'ils manifestaient à l'égard du gouvernement, arguant que le conformisme communautaire du syndicat avec le PCF faisait, en définitive, le jeu des trusts et du patronat.

Cette hostilité ne manqua pas de rejaillir lors des meetings chahutés qui précédèrent les élections pour le renouvellement de l'Assemblée constituante du 2 juin 1946[160]. Les réunions trotskistes furent systématiquement sabotées par les militants communistes qui composaient l'essentiel de l'auditoire[161] et avec lesquels le « coup de poing » était fréquent. Le plus violent contradicteur était la figure montante de la tendance orthodoxe de la section PCF à Brest : Henri Ménes. Les communistes, dans la dynamique patriotique où était engagé leur parti, y chantaient *La Marseillaise*, couvrant de leurs voix *L'Internationale* des trotskistes.

L'année suivante, alors que l'activité du PCI se concentrait sur la lutte contre la guerre au Viêt-Nam, les militants brestois reprirent également leur ancienne propagande envers les

---

[152] Notons que de leur côté, dès 1936, les trotskystes du groupe Molinier assimilaient dans le même combat les staliniens, les social-patriotes et les fascistes. Daniel LINDENBERG, *op. cit.*, p. 124.
[153] Daniel LINDENBERG, *ibid.*, p. 125.
[154] Journal encore interdit en France en raison des pressions exercées par le PCF. *La Vérité* ne deviendra légale qu'en 1946. Jacqueline PLUET-DESPATIN, *La presse trotskiste en France de 1926 à 1968*, PU de Grenoble, 1978, p. 44.
[155] *La Vérité* restait interdite mais le PCI avait été reconnu dès le 22 juin 1945. Jacqueline PLUET-DESPATIN, *ibid.*, p. 45.
[156] Rédacteur à *La Vérité* et généralement présent à Paris.
[157] Délégué permanent du PCI à Brest et adhérent de la CGT de l'arsenal.
[158] Même si c'était dans le sud du département et notamment à Quimper que le PCI recueillait le plus d'adhésions.
[159] Maurice RAJFUS, 1989, cité dans Daniel LINDENBERG, *op. cit.*, p. 119.
[160] À cette occasion, le PCI présenta une liste de 10 noms (9 Finistériens et un Parisien, Louis Dax, journaliste) conduite par Alain Le Dem, d'Huelgoat, avec seulement trois Brestois : André Calvès en 3[e] position, Gérard Trévien en 5[e] et Jean Léostic, ouvrier du bâtiment, en 6[e]. La liste obtint un score honorable de 4 168 voix dans le département (517 à Brest), soit 1,07% des suffrages, résultat qui ne lui permit pas d'espérer un élu mais qui empêcha peut-être le PCF d'obtenir un siège supplémentaire, aux dires des autorités préfectorales. Aux législatives du 10 novembre suivant, le score du PCI diminua sensiblement avec 3 927 voix dont 522 pour Brest (1,03%).
[161] « Sur 200 auditeurs, seulement 10% était trotskiste ou sympathisant ». Commissaire des RG. AD Finistère 145 W 89.

prisonniers de guerre allemands[162]. Au fort de Toulbroch (dépôt 113 de Brest) où étaient retenus d'anciens soldats du Reich, un nombre assez important de brochures furent saisis par la Marine en juin/juillet 1947 : le n°23 de mai 1947 de *Solidaritat* ; le n°3 de juin 1946 de *Neuer Spartakus* ; un recueil de chansons intitulé *Unsere Lieder*, etc[163]. La solidarité exprimée envers les prisonniers allemands se heurtait une nouvelle fois à l'hostilité des communistes qui, à l'inverse, appelaient à diminuer les rations de nourriture qui leur étaient attribuées[164].

Cette lutte parfois violente dans les paroles comme dans les actes devait se prolonger jusqu'à l'été 1950 à Brest. La propagande du PCI dénonçait par voie d'affichettes et de papillons les « excursions organisées en Espagne franquiste par le PCF ». Celui-ci répondait par la même voie en reprenant un titre issu du *New-York Times* : « Tito est l'arme la moins chère de la Guerre froide ». Les arguments ne volaient pas bien haut, étaient choisis pour faire mal et ne pouvaient, globalement, que causer préjudice au mouvement ouvrier de la cité du Ponant et notamment à la CGT dont de nombreux militants trotskistes étaient également membres. Mais cette lutte « fratricide » ne devait pas durer plus longtemps, le PCI devant cesser progressivement toute activité politique significative à Brest à la suite du départ pour Paris, en mars 1949, du propagandiste de la section, André Calvès. Le mouvement qui n'avait jamais guère compté plus que 150 à 180 adhérents dans le Finistère se délita alors. Quelques-uns des militants brestois rejoignirent alors la Fédération anarchiste et quittèrent parfois la CGT pour adhérer à la CNT, comme Gérard Trévien et Jean Léostic à partir de 1951. Néanmoins, le mouvement subsista à travers l'action ajiste et ne manqua aucune occasion de dénoncer la politique stalinienne, en France comme en Union soviétique ou dans les démocraties populaires.

2. Renaissance de l'anarchisme brestois

Si la pensée libertaire brestoise avait été effacée pendant les années d'Occupation, elle n'en était pas morte pour autant. À la Libération, elle tenta de renaître mais elle n'allait jamais retrouver son importance d'avant guerre, tant dans le domaine politique que syndical[165], tant par la force de ses théories que par « l'animation contestataire » qu'elle avait pu apporter, tant par les espoirs de renouveau qu'elle avait pu engendrer dans le monde ouvrier que par la terreur qu'elle avait pu inspirer « au bourgeois » au cours des quatre premières décennies du siècle.

Certaines figures du mouvement avaient disparu ou avaient fui les bombardements pour ne jamais revenir à Brest. Mais Auguste Le Lann y était encore bien présent en compagnie de quelques camarades convaincus : François Quillivéré, son second, Alexis Remeur, Jean Abgrall, Marcel Roudaut, Yves Lozach, de même qu'un des animateurs historiques du mouvement,

---

[162] Au 15 décembre 1945, 1 115 prisonniers allemands étaient utilisés sur les chantiers de la Reconstruction. D'autres étaient employés comme agriculteurs dans les secteurs ruraux ou encore démineurs. Certains y laissèrent leur vie. En juin 1947, 5 000 d'entre eux étaient encore présents dans le Finistère. AD Finistère 190 W 97.

[163] Le 11 juin 1947 par exemple, la police repéra un individu qui remit un tract ronéotypé en allemand aux prisonniers du camp de la place Wilson. Le document portait les mentions : *Solidaritat Vierte International ; Proletarier Aller* et le marteau et la faucille avec le chiffre 4.

[164] Des rations supérieures, aux dires de la CGT, à celles dont bénéficiait la population. Voir en annexe N°54 les rations fournies conformément à la circulaire 931/RDAC-A (21 juin 1946) du ministère du Ravitaillement général.

[165] Situation générale d'un mouvement français qui se retrouvait, dans les années d'après guerre, contraints de trouver une voie entre les discours pro atlantistes et les attaques communistes. Voir Gaetano MANFREDONIA, « L'Anarchisme au XX^{e} siècle : de la crise au renouveau », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.) *op. cit.*, p. 140-143.

François Calvarin, tous ou presque issus des ateliers des Capucins et des Bâtiments en fer. Comme il en avait été un des principaux moteurs des années Trente, Le Lann prit en main la destinée du mouvement anarchiste finistérien de l'après-guerre.

Du point de vue politique, on retrouva le groupe brestois, à partir de 1947, organisé sous la forme de la seule section finistérienne de la Fédération anarchiste au sein de laquelle il ne regroupa, bon an mal an, que de quinze à trente adhérents.

Auguste Le Lann réactiva dans un premier temps le « Groupe d'études sociales » (GES) brestois qui organisait des réunions d'information auxquelles étaient conviés les sympathisants du mouvement. À l'occasion du passage à Brest d'un conférencier particulièrement éminent[166], un public plus large était invité et il n'était pas rare de voir des assistances de plusieurs centaines d'auditeurs. Les sujets abordés au cours de ces réunions ressemblaient étrangement à ceux développés au début du siècle par Sébastien Faure, Jules Galilée et d'autres figures libertaires de l'époque : la paix, Dieu, l'évolution sociale[167]. Mais l'activité principale du GES résidait dans l'organisation de cours d'Espéranto[168], dispensés à la Maison des syndicats. Sinon, la section de la fédération anarchiste organisait des bals au profit d'un autre groupement : la Solidarité internationale antifasciste (SIA) qui semblait plus active que le GES. Le Lann, qui en était également responsable, y consacrait une grande part de son temps mais le mouvement recueillait peu d'écho à Brest. Le principal engagement de la section de la SIA demeurait, comme avant guerre, le combat anti-franquiste conjointement avec le comité France-Espagne. En conséquence, il était naturel de retrouver dans cette organisation un plus grand nombre d'étrangers, espagnols notamment, ouvriers du bâtiment pour la plupart.

Sur le plan syndical, la situation était en tout point comparable : un seul syndicat finistérien affilié à la Confédération nationale du travail (CNT) : le « syndicat des travailleurs de l'État de l'arsenal de Brest et de la pyrotechnie de Saint-Nicolas ». Celui-ci, né également en 1947[169], était animé par les mêmes hommes : Le Lann, secrétaire général, Quillivéré, Remeur, Abgrall, Roudaut et Calvarin. Il ne devait jamais compter plus d'adhérents que la section anarchiste, de vingt à cinquante selon les sources et les années, entre 1947 et 1957. À l'image des leaders, les militants des deux mouvements se confondaient généralement. Ce ne fut pas le ralliement de quelques trotskystes autour de l'année 1950 qui devait regonfler ses effectifs de manière significative.

Le nombre très réduit des adhérents de la CNT rendait quasiment impossible toute revendication particulière. Ils ne pouvaient véritablement développer leurs propres théories, pour peu qu'ils en aient eu à ce moment. Cette faiblesse numérique expliquait que les quelques motions déposées individuellement restèrent généralement lettre morte, tant auprès de la direction des Constructions navales qu'à la préfecture maritime, quand les autorités daignaient les recevoir. Se retranchant souvent derrière le fait que la CNT ne faisait pas partie des organisations syndicales représentatives au niveau national, il n'était pas exceptionnel que Le Lann et ses camarades

[166] On vit ainsi intervenir, sur les scènes du Nouveau Théâtre ou dans le local de la CNT, porte Fautras, les leaders français de la Fédération anarchistes : Aristide Lapeyre, Fontenis, Zinopoulos…
[167] *L'ONU et la Paix* (Zinopoulos, 29/4/1949), *L'évolution sociale de l'individu* (Lapeyre, 8/11/1949).
[168] Ces cours recevaient un public plus large que le groupe anarchiste, si bien qu'initialement dispensés chaque vendredi, ils allaient devenir bihebdomadaires à partir de l'hiver 1950, les mardis et vendredis.
[169] Le 16 décembre 1946, des anarchistes et trotskystes de la CGT – tenants d'un syndicalisme révolutionnaire indépendant de tout parti politique – créaient la CNT. Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 223-224.

restassent devant la porte. Les anarchistes n'avaient donc pas véritablement d'autre choix, pour survivre, que l'alliance avec les centrales plus puissantes, quitte à n'être considérés que comme des suiveurs. Dès lors et malgré les divergences idéologiques qui l'opposaient aux communistes, la CNT fit généralement cause commune avec la CGT dans le domaine professionnel, d'autant que les deux syndicats défendaient sensiblement les mêmes revendications.

c) CGT et CFTC, des trajectoires différentes mais une proximité certaine

1. Une CGT toute puissante

Malgré ces voix discordantes[170] qui s'élevaient déjà contre l'ingérence de plus en plus affirmée du PCF dans le syndicat, celui-ci disposait d'une influence incontestable sur le monde ouvrier de la Libération[171]. Mais maintenant, la centrale était majoritairement dominée par des sympathisants communistes et si Léon Jouhaux, revenu tardivement de captivité, en était toujours le secrétaire général, il devait désormais partager les responsabilités avec Benoit Frachon, figure unitaire de la Résistance[172]. Ce retour en force des exclus de l'automne 1939 sonnait comme une revanche[173] et, à Brest comme ailleurs, cette influence allait conduire à une tentative hégémonique du PCF sur le syndicat et, à terme, à la dislocation de celui-ci.

Au niveau départemental, la CGT n'avait jamais connu une telle puissance, revendiquant 52 000 adhérents en 1945[174] dont 12 500 dans le bâtiment[175]. Incontestablement, eu égard à son importance numérique, ce secteur aurait dû prendre immédiatement *le leadership* départemental. Mais son histoire syndicale d'avant-guerre ne lui permettait guère de revendiquer, pour peu qu'il l'eut souhaité, une antériorité quelconque dans le mouvement ouvrier finistérien. D'autre part, sa dispersion sur le territoire, malgré certains pôles concentrés comme Brest, allait l'empêcher de prendre les rênes de l'UD qui restaient aux mains de l'arsenal pour quelques années encore.

C'était au demeurant Ernest Miry, légitimé par son action syndicale dans la CGTU des années Trente et son rôle dans la Résistance, qui était secrétaire général de l'UD[176] et délégué

---

[170] Voix qui provenaient également des anciens confédérés, minoritaires et peu actifs à ce moment.

[171] Alors que Benoit Frachon revendiquait 5 millions et demi d'adhérents en avril 1946 au 21e congrès national de la CGT, Antoine Prost évalue le chiffre réel à 3 775 000. Cité dans Stéphane COURTOIS, Marc LAZAR, *op. cit.*, p. 235.

[172] Voir, sur le parcours de B. Frachon après la Libération, Jacques GIRAULT, « Benoit Frachon, dirigeant communiste, de la Libération aux années 1950 », dans Élyane BRESSOL, Michel DREYFUS, Joël HEDDE et Michel PIGENET, *La CGT dans les années 1950*, Rennes, PUR, 2005.

[173] « Si le syndicat sort sans dommage de l'aventure, c'est parce qu'il est repris en mains le plus souvent par ceux-là même que l'on avait voulu exclure, auxquels la répression et leur participation à la Résistance donnent une influence inégalée auparavant et inégalée depuis ». Jean-Marie GUILLON, « Le syndicalisme ouvrier varois de l'effondrement à l'apogée », *Le Mouvement Social* n°158, 1992, p. 58.

[174] Pour 147 syndicats. Chiffres présentés au congrès de Rosporden les 11 et 12 mai 1945. 70 000 en 1946 puis un retour à 51 000 en 1947 avant de chuter violemment à 29 000 en 1948 pour continuer ce déclin jusqu'en 1954/1955 et se stabiliser autour de 8 000/10 000 (source CGT). À titre de comparaison, en mai 1946, l'UD de la CFTC comptait à peine 8 500 adhérents, l'UL CGT de Brest 17 000 à elle seule contre simplement 2 015 à l'UL CFTC. En 1949, l'UL CGT de Brest ne comptait plus que 9 000 affiliés. AD Finistère 31 W 433.

[175] 9 000 dans l'alimentation ; 5 500 chez les marins-pêcheurs ; 4 500 pour les ouvriers agricoles ; 3 000 chez les cheminots ; 1 820 fonctionnaires dont 1 200 de l'enseignement primaire ; 1 190 inscrits maritimes, 885 dockers, 850 métallos, 800 employés, 717 communaux, 550 dans les transports, 550 dans les services concédés (Eau, Gaz, Electricité), 300 aux PTT et 2 500 vieux travailleurs (Chiffres CGT). Seules 4 branches d'activité étaient constituées en syndicats départementaux : marins-pêcheurs, ouvriers agricoles, boulangers, instituteurs. AD Finistère 31 W 433.

[176] Le siège de l'UD était établi porte Fautras dans un local jouxtant les bureaux de la fédération du PCF, à proximité immédiate de l'emplacement qu'elle occupait avant guerre. Ce bâtiment avait été mis à la disposition de la CGT en

régional. Pour l'accompagner, aux postes de secrétaires se trouvaient Jacques Damoy et Joseph Stéphan, métallurgistes et Pierre Autret du bâtiment. Enfin, Édouard Édern (Sécurité sociale), trésorier, venait compléter le bureau de 1944/1945[177]. Tous étaient communistes, généralement membres du bureau fédéral du PCF, anciens unitaires ou sympathisants. Dans les centres les plus importants existaient des unions locales au nombre de 12[178], non reconnues par le Livre III du Code du travail – contrairement aux syndicats de base et aux unions départementales – mais indispensables compte tenu de l'ampleur de la diversité des problèmes à traiter[179].

Dans la cité du Ponant, les autres dirigeants les plus en vue de la CGT étaient généralement des grandes figures de la Résistance à l'occupant et à Vichy : Charles Cadiou[180], François Rannou, Albert Yvinec[181], tous ouvriers de l'arsenal[182], pour ne citer que les principaux en 1944/1946. Ils bénéficiaient, d'un incontestable prestige dans le monde ouvrier et leur présence à la tête des instances locales et régionales de la CGT suscita indéniablement de nombreuses adhésions.

À l'arsenal qui demeurait « la pierre de touche du syndicalisme départemental »[183], le constat était identique, peut-être plus patent encore. La CGT y dénombrait, selon ses propres chiffres – certainement surévalués[184] – 5 000 membres en 1945. Du point de vue économique, les responsables du groupement se montraient favorables à l'économie dirigée et globalement à l'application intégrale du programme du CNR : nationalisation des industries clés, mise à la disposition de l'État de toutes les richesses du pays, mais également développement des coopératives de production et de consommation, suppression des intermédiaires, blocage et stabilisation des prix, indexation des salaires au coût de la vie[185] et attribution d'une prime de difficulté d'existence. Politiquement, les responsables de l'UD et du syndicat du port n'émettaient que de très rares critiques à l'encontre du pouvoir, même s'ils réclamaient une action plus musclée dans certains domaines : rupture avec Franco, accélération de l'épuration, amélioration du ravitaillement ; et s'ils ne cachaient pas leur préférence pour un gouvernement qui aurait été socialo-communiste à direction communiste[186]. Dans le cadre professionnel, ils étaient partisans

---

compensation de l'ancienne Maison du Peuple détruite par les bombardements du siège. L'UD disposait d'un standard, d'une ronéotypeuse, de machines à écrire, micros et haut-parleurs, d'une voiture et d'une salle de réunion de 600 places. Une construction en « semi-dur » devait la remplacer sous le nom de Maison des syndicats (voir photographie p. 438). Elle fut inaugurée le 4 avril 1948 sous la présidence d'Ambroise Croizat, ancien ministre du Travail PCF.

[177] Bureau reconduit lors du congrès de Rosporden. Les postes de secrétaires furent redistribués comme suit : secrétaire général-adjoint : J. Damoy ; secrétaire administratif : P. Autret. J. Stéphan, quant à lui, devenait trésorier-adjoint. Vinrent s'ajouter cinq délégués à la propagande : Henri Coicadan, Aline Causeur, Raymond Castillo, Guillaume Leyer et Georges Michel. Tous étaient communistes à l'exception de Leyer, socialiste. Notons que Charles Berthelot, qui était mort en déportation le 17 avril 1945, fut nommé secrétaire-général honoraire.

[178] 16 en 1949, dont Brest, Landerneau, Morlaix, Landivisiau et Saint-Pol de Léon pour le secteur nord.

[179] Au 1er février 1945, 214 syndicats étaient déclarés à la mairie de Brest.

[180] Secrétaire-adjoint de la CGT de l'arsenal, intégré au comité fédéral du PCF, élargi à 26 membres en août 1946.

[181] Capitaine Callac dans la Résistance, président des FTPF du Finistère, membre du comité fédéral du PCF.

[182] Jacques Damoy, métallurgiste, y travaillait en régie pour une société de carénage.

[183] Rapport des RG de Brest n° 313 du 2 mars 1951. AD Finistère 31 W 452.

[184] À cette période, un tel chiffre aurait représenté plus de 90% des effectifs de l'établissement.

[185] Malgré des rattrapages de salaires relativement significatifs à l'automne 1944 et une augmentation générale décidée par le commissaire de la République et les préfets au cours de l'année 1945, les rémunérations restaient insuffisantes par rapport à la flambée des prix. Globalement, d'octobre 1944 à avril 1947, le pouvoir d'achat des Français devait diminuer en moyenne d'un tiers. Jacqueline SAINCLIVIER, *op. cit.*, p. 139-141 ; 155. Plus généralement, sur l'inflation en France dans années d'après-guerre, nous nous référerons à Michel-Pierre CHELINI, *Inflation, État et opinion en France de 1944 à 1952*, Vincennes : Institut de la gestion publique et du développement économique, 1998.

[186] Ils ne dissimulaient pas que c'était leur conception de l'unité organique SFIO-PCF.

des compressions budgétaires dans l'administration, l'Armée et la Marine, à la condition expresse que celles-ci ne touchassent uniquement que les volets militaires de ces deux dernières institutions. Ils se prononçaient par contre en faveur de l'augmentation du volume des travaux civils pour éviter les licenciements et pour accroître le plus possible la production nationale, tentant parallèlement de décourager toute velléité de mouvement de grève : « la grève, c'est l'arme des trusts ».

De manière générale, la CGT de la Libération dans le Finistère et à Brest se situait dans la droite ligne de la confédération et du PCF et était de loin l'organisation ouvrière la mieux structurée du département, le premier syndicat du Finistère comme le Parti communiste allait devenir le « premier parti de France ».

2. CFTC : une renaissance difficile, une progression rapide mais limitée

Comme à la CGT, le prestige retiré par les militants chrétiens de leur action dans la Résistance[187] devait bénéficier à la CFTC[188]. Nous l'avons évoqué, Michel Floch, inamovible président de l'UD et du syndicat de l'arsenal, très proche des démocrates populaires du PDP avant guerre, fut nommé au CDL. Malgré les commentaires de certaines autorités qui en firent un maréchaliste au cours des années noires, il avait apporté sa contribution à la Résistance, notamment à travers ses actions de propagande dans *Les cahiers du Témoignage chrétien*. Au sortir de la guerre, il demeurait la figure de proue de la CFTC. Mais celle-ci devait mettre un peu plus de temps que la CGT à se réorganiser – effet de la reconstitution précoce et clandestine du syndicat marxiste au cours de l'Occupation – connaissant même, dans les premiers mois de 1945, une légère régression par rapport à avant-guerre. Dans l'établissement de la Penfeld, fin 1944, la CFTC ne comptait officiellement que 34 membres. Elle ne se reconstitua véritablement au niveau départemental qu'en 1946, sous la présidence de Michel Floch[189], au 1er congrès depuis la Libération qui se tint à Quimper les 30 et 31 mars.

Du point de vue des effectifs, dès l'année 1946, le syndicat chrétien entama un essor assez remarquable, passant de quelques centaines d'adhérents fin 1945 à 8 450 répartis dans 15 branches professionnelles au moment du congrès de Quimper. Il avait réussi à constituer 9 unions locales et quelques syndicats départementaux directement rattachés à l'UD (hospitaliers, assistantes sociales, employés communaux, employés agricoles). Mais il restait loin derrière la CGT et ses 70 000 membres annoncés à ce moment. Il s'agissait toutefois d'un accroissement significatif, notamment à l'arsenal qui comptait 1 200 adhérents[190] en 1947. La CFTC allait continuer une progression lente jusqu'au tournant de l'année 1950 où elle devait atteindre un nombre d'environ 10 000 adhérents[191] dans le Finistère, dont 1 200 à 1 300 dans l'établissement de la Penfeld.

D'autre part, à l'instar de la CGT qui suivait les directives du PCF, la CFTC ne cherchait en rien à dissimuler ses affinités avec les démocrates populaires du MRP, de tendance catholique,

[187] De nombreux militants chrétiens apportèrent leur concours actif à la Résistance, notamment, selon les régions, dans les mouvements Combat, Franc-tireur, Libération Zone Sud, Libérer et Fédérer, Libération Zone Nord, L'OCM, Libre Patrie et bien entendu Témoignage chrétien. L'action clandestine de la CFTC lui valut sa reconnaissance comme mouvement de Résistance et son secrétaire général, Gaston Tessier, siégeait au CNR dont il était le doyen d'âge.
[188] Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire politique…*, *op. cit.*, p. 53-56.
[189] Également délégué confédéral et membre du Conseil national de la CFTC, président de la fédération de la Marine.
[190] Chiffre CFTC certainement surévalué. Le président du syndicat de l'arsenal était Michel Floch, le secrétaire Yves Ménez et le trésorier René Quintric.
[191] Chiffre que l'UD ne devait jamais véritablement dépasser jusqu'à la scission de 1964, *a fortiori* à la suite de celle-ci.

soutenu par le clergé[192], partisan convaincu de l'école libre et généralement hostile à la grève tant que les possibilités de négociations n'étaient pas épuisées.

Dès janvier 1945, Yves Wolfarth, futur maire de Quimper (mai 1945-octobre 1947) et secrétaire départemental de la CFTC décidait d'adhérer au parti créé en novembre précédent par G. Bidault. En octobre, lorsque se constitua la fédération départementale du MRP, parmi ses principaux dirigeants se trouvaient Michel Floch et Emmanuel Fouyet[193], figures brestoises du syndicalisme chrétien et futur candidats à des scrutins locaux et nationaux sous l'étiquette MRP[194]. Entre 1946 et 1950, tous les responsables de la CFTC finistérienne étaient adhérents au MRP comme tous ceux de la CGT l'étaient au PCF.

La ligne politique du syndicat semblait donc tracée d'emblée :

> « Organisation entièrement entre les mains du MRP. On peut dire que la CFTC constitue la projection, sur le plan syndical, du MRP. Les tendances de la CFTC sont celles développées dans le programme du MRP »[195].

Néanmoins, comme à la CGT, certaines voix discordantes se firent rapidement entendre et si l'ensemble du syndicat suivait encore le MRP dans son soutien au gouvernement, sa fraction minoritaire proche de l'URD était loin d'adhérer de manière aussi enthousiaste au tripartisme.

À l'opposé, sur son aile gauche, les volontés d'un rapprochement plus prononcé avec la CGT se firent jour dès la Libération et un certain mécontentement fut exprimé[196] dès le congrès de Quimper en 1946 car les débats furent précédés, comme par le passé, par une messe du travail. L'UD restait manifestement sur sa ligne d'avant guerre mais devait faire face à un embryon de contestation, notamment de la part de militants ayant fait leurs premières armes à la JOC[197] puis, souvent, dans la Résistance.

---

[192] Suite au triomphe du MRP aux élections de 1946, les autorités voyaient dans ce résultat « une victoire qui ne s'expliquait pas autrement que par le soutien du clergé qui a encore une forte influence dans le jeu politique et fait souvent les élus […] L'expression « Terre des prêtres » conserve toute sa signification dans cette région ». Rapport des RG n°830 du 18 décembre 1952 – AD Finistère 31 W 428. Sur les liens entre ces différentes organisations politiques, syndicales et religieuses en Bretagne, voir Jacqueline SAINCLIVIER, *op. cit.*, p. 288-291. Sur les rapports entre la CFTC et le MRP en France à la Libération, voir Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire politique…*, *op. cit.*, p. 131-135

[193] E. Fouyet devait être réélu député sous l'étiquette MRP jusqu'en 1955. Début 1945, le MRP du Finistère comptait déjà environ 2 000 adhérents surtout implantés dans les zones rurales du sud. Quimper semblait en être la « capitale » finistérienne. Face à Brest, devenue bastion du Parti communiste, la rivalité entre les deux principales agglomérations du département était symbolisée par une dualité syndicale CGT/CFTC : Quimper la « bourgeoise » opposée à Brest « l'ouvrière » ; Quimper plus empreinte de ruralité et de religion par rapport à Brest citadine, portuaire et anticléricale. Une image qui a perduré tout au long du XX^{e} siècle et qui est encore présente de nos jours, bien qu'atténuée.

[194] Comme il en alla de la CGT vis-à-vis du PCF, les militants de la CFTC fournirent un grand nombre d'élus locaux et nationaux au MRP (Michel PIGENET, « La Libération, les mobilisations sociales … », *op. cit.*, p. 431-432). Le congrès CFTC de 1945 avait autorisé, à titre exceptionnel, les syndicalistes à se présenter aux élections à la Constituante. Mais dès février 1946, le comité confédéral engagea une réflexion sur l'indépendance syndicale en interdisant notamment le cumul des mandats syndicaux et politiques. Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire politique…*, p. 68-71 et 131.

[195] Rapport du préfet au ministre de l'Intérieur le 6 mars 1946. AD Finistère 31 W 433.

[196] Notamment par Gouriou et Poullaouec, de l'arsenal. « Le déclin du traditionnel syndicalisme confessionnel d'employés s'amorce au profit d'un syndicalisme authentiquement ouvrier, libéré de ses attaches religieuses ». Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire politique…*, *op. cit.*, p. 43. Sur les changements d'orientation et les rivalités entre syndicalistes d'avant guerre et militants issus de la Résistance, *ibid.*, p. 57-64.

[197] Jeunesse ouvrière chrétienne. Introduite en juin 1928 dans le département par la création de deux sections brestoises : Kerbonne et Recouvrance, la JOC se développa dans les autres paroisses de Brest et à l'extérieur de la ville à partir de 1929, notamment sous l'action du chanoine Le Goasguen, ex-directeur des œuvres diocésaines.

3. Rapprochement entre chrétiens et communistes[198]

Les tensions autour de la question cléricale s'étaient apaisées avec l'Occupation. Les rôles joués par les uns et les autres au cours de celle-ci avaient amené un certain nombre des protagonistes des deux camps à reconsidérer leurs positions autrefois bien tranchées à l'égard du « radis noir » ou du « bolchevique au couteau entre les dents ». Les deux mouvements allaient entamer une démarche convergente à travers une multiplication d'actions qui devait parfois s'apparenter à une « compétition » dont le véritable enjeu était la conquête du monde ouvrier. Les communistes ne souhaitaient pas se couper de la frange ouvrière croyante qui représentait une masse d'électeurs potentiels. Les catholiques, quant à eux, se rendaient bien compte que la propagande ne suffirait pas à lutter contre un parti qui se présentait comme celui des « fusillés ». Il était nécessaire de s'implanter dans le quotidien des travailleurs, à la ville comme dans les ateliers.

Le 18 décembre 1945, alors qu'Ernest Miry en appelait à la fusion des deux centrales – appliquant à la lettre la politique de la main tendue prônée par le PCF – et proclamait bien haut devant 5 000 ouvriers : « À la CGT, il y a aussi des croyants »[199], les dirigeants de l'UD de la CFTC Jean Poullaouec, de l'arsenal, et Emmanuel Fouyet déclaraient leur total accord « avec leurs camarades de la CGT »[200]. Cette entente ne se justifiait pas uniquement par une faiblesse numérique qui aurait incité la centrale chrétienne à joindre ses revendications à celles de l'imposante « machine » cégétiste. Pour ce qui concernait l'hostilité à la grève, le soutien au gouvernement et les questions d'ordres social et économique, les positions des deux syndicats se rejoignaient[201]. Les autorités estimaient en outre que celles de la CFTC à l'égard du patronat étaient à ce moment bien moins conciliantes qu'elles n'avaient pu l'être par le passé.

Des tensions se manifestèrent néanmoins dès 1946 au niveau national, l'idée de la fusion prônée par la CGT tendant, sous l'influence du PCF, à prendre l'apparence d'une mainmise sur la CFTC. Au congrès de mars 1946, Jean Gouriou – qui devait demeurer un indéfectible partisan du rapprochement – ne put cependant que se désoler de l'attitude de certains dirigeants orthodoxes de la confédération CGT qui présentaient maintenant le syndicat chrétien comme un facteur de division du monde ouvrier :

> « Pendant quatre années, nous avons lutté côte à côte, avec nos camarades de la CGT pour reconquérir la liberté syndicale que Vichy avait voulu nous arracher. Ensemble, nous avons préparé un

[198] Sur ce sujet, voir notamment Yvon TRANVOUEZ, *Catholiques et communistes : la crise du progressisme 1950 – 1954*, Paris, le Cerf, 2000.

[199] Discours d'Ernest Miry. AD Finistère 1177 W 33.

[200] Ces propos, E. Fouyet devait les atténuer à mesure de la stalinisation du PCF et de la CGT. Jusqu'à en devenir anticommuniste convaincu à partir de la fin des années Quarante. À la veille des élections législatives de 1951, après s'être montré favorable à la loi d'apparentements et devant le refus du RPF finistérien de conclure un accord avec le MRP, il déclara : « les communistes ont été rappelés au gouvernement en 1945 par d'autres que nous, mais en sont partis deux ans plus tard grâce à nous ». *Notices des parlementaires français 1940-1958*. www. assemblee-nationale. fr. Notons qu'au cours du grand conflit du bâtiment de 1950, E. Fouyet fut frappé par des militants cégétistes en pleine séance du conseil municipal le 27 mars. Localement, E. Fouyet s'attacha à développer le mutualisme par l'intermédiaire de la caisse de Crédit mutuel de Brest/Saint-Martin dont il fut le président, de même que le sport en s'impliquant dans l'animation de clubs aux origines clairement catholiques : la Milice Saint-Michel et le Stade Brestois.

[201] La CFTC réclamait aussi vivement que la CGT une solution prompte pour l'amélioration matérielle et morale de la classe ouvrière, une plus grande considération de la famille et de la personne humaine, un blocage des prix comme préambule à une baisse générale et un rattrapage des salaires par rapport au coût de la vie, de même qu'une augmentation des allocations familiales. Elle se montrait favorable aux nationalisations mais sans que celles-ci fussent systématiques et à un contrôle sévère de l'État dans le domaine économique sans toutefois aller jusqu'à l'étatisation

syndicalisme libre, et au lendemain même de la libération de Paris, *L'Humanité* dans son numéro du 1er septembre 1944, publiait un communiqué du Comité interconfédéral CGT-CFTC, disant que les deux organisations réclamaient : le retour à la liberté syndicale et à toutes ses manifestations, et donc au pluralisme tel que consacré par l'accord réalisé dans leur pleine autonomie par les deux confédérations. Aujourd'hui, pour des buts politiques, certains éléments de la CGT déchaînent contre la CFTC une campagne de haine et de mensonge »[202].

Mais ces divergences ne furent que passagères dans le Finistère et n'eurent aucun effet rédhibitoire sur l'entente entre les deux formations, d'autant que les dirigeants se connaissaient particulièrement bien, les syndicats de l'arsenal continuant de diriger, pour l'instant encore, l'évolution des unions départementales[203].

La situation internationale et ses répercussions sur le monde politique français laissaient néanmoins redouter une modification des rapports entre les deux centrales dès l'année 1947.

Illustration N°56
Charles Cadiou, secrétaire-adjoint de la CGT de l'arsenal
Photographie de sa fiche de déporté (A.D. Finistère 1397 W 3)

C) 1947 – 1948 : la CGT vers la rupture

Des frondes internes régnaient donc au sein des deux principaux syndicats français et finistériens à la Libération. L'aile gauche de la CFTC tendait déjà vers une émancipation vis-à-vis de l'Église et des républicains populaires[204]. Des tensions – qui ne s'étaient jamais véritablement éteintes – existaient à la CGT entre unitaires et confédérés. Depuis l'année 1945, Robert Bothereau avait regroupé les tendances non communistes de la centrale autour du journal *Résistance ouvrière*

[202] Rapport des RG de Quimper le 1er avril 1946. AD Finistère 1347 W 21.
[203] D'autant que dès le congrès 1947 de la CFTC à Brest, Alexandre Lossouarn, de l'arsenal, allait venir rejoindre le bureau de l'UD en qualité de trésorier et Jean Poullaouec en tant que délégué à la formation. Bureau 1947 : président : M. Floch ; vice-présidents : Boissonnet, Douarnenez ; Audoin, Quimper ; Louis Dantec, Morlaix ; secrétaire : Jean Gouriou, permanent départemental à Brest ; secrétaire-adjoint : Baptiste Quélennec, permanent départemental à Quimper ; trésorier : Alexandre Loussouarn, Brest ; trésorier-adjoint : Mlle Bouleau, Quimper. L'UD disposait de deux sièges, l'un à Brest, porte Fautras (Gouriou) et le second à Quimper (Quélennec).
[204] L'UD du Finistère faisait déjà partie des fédérations les plus « avancées » en matière de remise en question des orientations confédérales.

qui allait être rebaptisé *Force ouvrière*[205]. Sous les effets conjugués et connexes de l'annonce du Plan Marshall[206], du début de la guerre froide et de celle d'Indochine, l'alliance des partis MRP, SFIO et PCF allait voler en éclats et mettre fin au tripartisme à la tête de l'État. Les répercussions de cette rupture devaient inévitablement rejaillir sur les organisations syndicales. Mais ce fut incontestablement la CGT qui allait en être la plus éprouvée à compter du printemps 1947.

a) Le renouveau de la lutte syndicale

Le rapprochement entre le PCF et la CGT s'était transformé, depuis 1944, en une véritable mainmise du parti sur le syndicat, notamment par l'intermédiaire de B. Frachon, de l'hebdomadaire *La Vie Ouvrière* et d'un certain nombre de cadres introduits à cet effet dans les organisations de base et les unions départementales. La CGT était restée fidèle aux mots d'ordre du PCF – pas de grève et production à outrance – malgré les tensions qui s'étaient révélées à l'intérieur du cabinet Ramadier (22 janvier-21 octobre 1947), notamment depuis le début du conflit en Indochine[207].

1. Premiers soubresauts

Les premiers mois de 1947 avaient été marqués par un regain d'activité à la CGT[208]. Le 25 mars, en exécution d'un mot d'ordre du comité confédéral, quelques manifestations furent organisées dans le Finistère – notamment à Brest devant 6 000 personnes – pour faire valoir des revendications essentiellement sociales et salariales : l'application réelle de la baisse des prix, la conclusion rapide des conventions collectives nationales, le taux de base de l'impôt sur les salaires à 84 000 fr., l'application intégrale de la Loi du 21 mai 1946 sur la revalorisation des Allocations familiales, l'augmentation du minimum vital, l'attribution de primes à la production et au rendement. Les seules demandes à caractère politique avaient trait à l'union de tous les républicains contre la réaction et à l'ouverture des négociations au Viêt-Nam.

À un moment où seule la défense de l'empire colonial français imposait la conservation d'une flotte de guerre conséquente, voire éventuellement son renforcement[209], à l'arsenal, la CGT

---

[205] Ces diverses tendances allaient se retrouver en 1946 dans le groupe des « Amis de Force ouvrière ». Sur les origines de FO, voir Michel DREYFUS, Gérard GAUTRON, Jean-Louis ROBERT (Dir.) *La Naissance de Force Ouvrière. Autour de Robert Bothereau*, Rennes, PUR, 2003 ; Gérard ADAM, *La CGT-FO*, Paris, Presses de la FNSP, 1965.

[206] Le plan fut présenté une première fois par le secrétaire d'État J.F. Byrnes au cours d'un discours à Stuttgart le 6 septembre 1946. Alain RUSCIO, *Les Communistes français et la guerre d'Indochine, 1944-1954*, L'Harmattan, 1985.

[207] Le PCF se retrouvait confronté à un choix cornélien entre le soutien à une politique gouvernementale et la défense d'un mouvement nationaliste inspiré par le Komintern et qui visait à se libérer de la tutelle de ce même gouvernement. Le 18 mars 1947 à l'Assemblée nationale, alors que l'ensemble des députés se levèrent pour rendre hommage aux soldats français tombés en Indochine, François Billoux, alors ministre de la Défense nationale, resta ostensiblement assis. Le 22 mars, les députés communistes s'abstinrent lors du vote de confiance au gouvernement sur la question des crédits militaires pour le Viêt-Nam. Par contre, les ministres PCF l'accordèrent. Alain RUSCIO, *op. cit.*.

[208] Dès le début de l'année 1947, la CGT s'était montrée très critique vis-à-vis du gouvernement en matière de contrôle des prix. D'autre part, les premières rumeurs relatives à la fermeture de la poudrerie de Pont-de-Buis commençaient à générer une menace pour l'ensemble des ouvriers de l'État. La CGT ne pouvait y rester insensible. Mi-novembre 1947, le syndicat de l'arsenal fit circuler des tracts alarmistes intitulés « la menace se précise » qui annonçaient la liquidation de l'établissement. Si le péril n'était pas d'une actualité brulante à ce moment précis, la CGT et le PCF tiraient un premier signal d'alarme quant au long processus qui allait mener à la désétatisation dans la dernière décennie du siècle. La conclusion du tract n'est rien d'autre qu'un appel lancé à la population pour se regrouper au sein d'un collectif de défense du poumon économique de la ville, une alliance des diverses composantes de la société brestoise que l'on allait encore retrouver en 1997 à travers le mouvement « Brest Debout ». Voir le tract en annexe N°55.

[209] Philippe VIAL, *op. cit.*, p. 263.

tentait une nouvelle fois de concilier le maintien de l'emploi dans les établissements industriels du ministère de la Défense avec des revendications en faveur de la paix en Indochine. Elle en appelait à poursuivre de manière pérenne le programme de reconversion vers la production de matériel civil, au besoin en transformant les poudreries et les arsenaux en sociétés nationales gérées par des comités mixtes à la production. Sous couvert de luttes professionnelles, elle tentait d'interférer dans les premières initiatives américaines destinées à amener la France à adopter les clauses du Plan Marshall. Mais pour l'heure, il n'était toujours pas question de mouvement de grève.

À l'approche du mois de mai, la situation allait devenir plus tendue, accentuée par de nouvelles pénuries (farine, viande) et de nouveaux rationnements en matière alimentaire[210]. Ainsi, fin avril, alors que le torchon brûlait déjà entre le Parti communiste et le gouvernement Ramadier[211], la CGT de l'arsenal décida de lancer une grève sur le tas pour le 29 au matin. 5 000 manifestants parcoururent les rues de Brest pour réclamer l'indemnité de difficultés d'existence qui venait d'être octroyée, en mars, aux employés des administrations des villes gravement sinistrées[212]. Les ouvriers de la Penfeld en avaient été exclus, à la différence des commis et agents techniques, assimilés aux fonctionnaires. Les disparités qui existaient dans les statuts et les traitements n'avaient pas disparu avec la guerre. Les syndicats étaient soutenus par la municipalité qui avait voté, à l'unanimité des conseillers présents, le 2 mai, en faveur de l'octroi de cette prime à l'ensemble des travailleurs de l'établissement. Une commission paritaire décida même, le 7 mai, que si satisfaction n'était pas apportée sous huitaine, une délégation composée de parlementaires, d'un représentant de la municipalité et des délégués ouvriers (François Rannou et Michel Floch) se rendrait à Paris pour présenter les doléances de l'établissement brestois aux ministères intéressés.

Le ministre de la Marine Louis Jacquinot (républicain indépendant) donna son assentiment pour compenser l'absence d'indemnité de difficultés d'existence par une augmentation de 50% du taux des primes mensuelles de rendement, ce qui aurait correspondu à une élévation du salaire horaire de l'ordre 8 fr. et de la rémunération mensuelle d'environ 20 à 22%. Cependant, comme un air de déjà vu auquel la guerre n'avait pas porté un coup d'arrêt, ces promesses ne purent être honorées, le ministre MRP des Finances Robert Schuman y ayant fait obstacle[213].

2. Fin du tripartisme[214] : l'action se durcit

L'exclusion des ministres communistes du gouvernement Ramadier, le 5 mai[215], allait véritablement sonner le retour à l'activité revendicative de la CGT qui avait été engagée dès le 25

[210] Jacqueline SAINCLIVIER, *op. cit.*, p. 154-156.

[211] Le 16 avril, à propos de l'insurrection malgache, Maurice Thorez et l'ensemble des ministres communistes quittèrent avec fracas la séance du conseil. Le 23 avril, une nouvelle altercation éclata au sujet de la politique gouvernementale à l'égard de l'Allemagne. Le Tripartisme ne tenait plus qu'à un fil et s'était principalement délité sur des questions de politique extérieure. Sur ce sujet, voir notamment Alain RUSCIO, *op. cit.*

[212] Circulaire du 19 mars 1947 N°27/4 – B/5.

[213] Louis Jacquinot défendait activement le budget de son ministère, revendiquant régulièrement, mais vainement, un retour à la production militaire. En période de restrictions drastiques du budget de l'État (notamment 1946 et 1947), il se heurta à de nombreuses reprises aux autres membres du gouvernement. Philippe VIAL, *op. cit.*, p. 274.

[214] Marc LAZAR, Stéphane COURTOIS, *op. cit.*, p. 257-260

[215] Cette rupture se fit à la grande joie de certains militants pour lesquels l'alliance du PCF avec le MRP était restée incomprise : « Le matin du 5 mai 1947, dans ce comité fédéral [du Pas-de-Calais], on nous annonça que Ramadier avait proposé à Auriol la révocation des ministres communistes. Ce fut, dans la salle, une explosion de joie! Tout le monde

avril à l'usine Renault de Billancourt[216]. Tant au niveau national que local, le syndicat allait s'orienter vers des combats résolument plus politiques, reléguant souvent au second plan l'intérêt des travailleurs. S'appuyant sur le malaise social qui s'amplifiait à ce moment (conflits chez Citroën, à la SNCF, à EDF, puis chez Peugeot, Berliet, Michelin), la CGT, dans le sillage du PCF, entreprit une lutte orientée à l'encontre du gouvernement et de ses positions pro-atlantistes dans le contexte de guerre froide qui s'installait alors au niveau international. L'annonce officielle du Plan Marshall, le 5 juin 1947[217], devait déchainer une réaction contre l'ensemble des mesures gouvernementales. Celles-ci étaient présentées par les communistes comme autant d'initiatives américaines et donc, par définition, antisoviétiques. À partir de ce moment, les conflits sociaux souvent pilotés par le PCF se doublèrent d'une protestation contre le plan de relance économique européen proposé par les Etats-Unis. Une vague de grèves insurrectionnelles traversa alors le pays.

Dès le 15 juin à Douarnenez, au cours du congrès de l'UD CGT, les discours anti-gouvernementaux se firent particulièrement violents, phénomène auquel les militants n'avaient pas été habitués depuis la Libération. Certains – Jos Stéphan en tête – en vinrent même à reprocher à Ernest Miry l'attitude conciliante de l'UD et de sa principale organisation, celle de l'arsenal, au cours des deux années qui venaient de s'écouler. Des dissensions assez sérieuses apparurent donc dans le syndicat dès ce moment[218], notamment de la part des communistes les plus intransigeants.

Les ténors du PCF vinrent dans le Finistère au cours de l'été, menant une propagande de tous les instants contre le gouvernement, le bloc occidental et l'intrusion américaine dans les affaires européennes. M. Thorez, ancien vice-président du Conseil, réunit 1 500 auditeurs sur le Cours d'Ajot le 6 juillet, puis ce fut au tour de M. Cachin, le 3 août à Pont-L'Abbé pour la « Fête de la Bretagne » organisée annuellement par la fédération finistérienne du PCF.

Cette activité propagandiste, conjuguée avec une situation économique qui ne s'améliorait pas, entraina les travailleurs de la cité du Ponant sur le chemin de la grève. Le premier mouvement un tant soit peu significatif survint le 28 août à l'arsenal pour réclamer une revalorisation des salaires. Mais celui-ci demeura circonscrit dans le temps et à l'établissement. Néanmoins, toutes les sources officielles[219] semblent indiquer que cette action fut déclenchée par quelques éléments

---

applaudit, on se leva et on se mit à rire ». Roger PANNEQUIN, *Adieu, camarades*, Paris, Le Sagittaire, 1977, p. 79. Sur le départ des ministres communistes, voir Charles TILLON, *On chantait rouge…*, *op. cit.*, p. 463 et suiv.

[216] La veille, 24 avril, contre la volonté des ministres communistes, le gouvernement avait diminué la ration de pain quotidienne de 300 à 250 grammes. Alternative libertaire, 7 avril 2007. Renault, nationalisée l'année précédente, donnait ainsi le signal du début des grandes grèves insurrectionnelles qui allaient marquer l'année 1947. Sur l'ensemble des événements d'une année décisive, voir Serge BERSTEIN et Pierre MILZA, *op. cit.*, et Robert MENCHERINI, *Guerre froide, grèves rouges : Parti communiste, stalinisme et luttes sociales en France, les grèves insurrectionnelles de 1947/1948*, Paris, Syllepses, 1998.

[217] Plan rejeté par l'URSS dès le 2 juillet mais relativement bien accueilli par les confédérés de la CGT. Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 228 et suiv.

[218] Le bureau mené par Miry fut cependant intégralement reconduit, à l'exception du trésorier-adjoint, Jos Stéphan, dont le syndicat (les métaux) avait voté contre l'équipe sortante. Le Trésor, la préfecture et le Livre s'étaient abstenus. Bureau 1947, III[e] congrès, 15 juin à Douarnenez : secrétaire général : Ernest Miry ; secrétaire général adjoint : Guillaume Leyer ; secrétaire permanent pour le sud-Finistère : Edmond Le Coursonnois, syndicat des ouvriers agricoles, membre du Comité fédéral du PCF ; trésorier général : Édouard Édern ; trésorier-adjoint : François Rannou, secrétaire général syndicat CGT de l'arsenal. D'un point de vue pratique, les délégués présents au congrès élisaient grâce au système des mandats (chaque syndicat disposait d'un nombre de voix correspondant au dixième des timbres payés à l'UD au cours de l'année) une commission administrative (CA) de 12 membres qui nommait le bureau dont un secrétaire général permanent qui en assurait la direction effective.

[219] AD Finistère 1177 W 45.

trotskistes[220] et anarchistes mécontents de l'apathie des dirigeants de la CGT, *a fortiori* depuis l'éviction des ministres communistes du gouvernement.

Même si ce fut la CGT qui récupéra le mouvement et mena les négociations avec le ministère, il était à redouter que ses dirigeants ne fussent rapidement débordés sur leur gauche[221] s'ils persistaient dans une attitude héritée des années du tripartisme. Mais il était déjà clair que Miry, Damoy, Rannou et consorts, bien que communistes, ne suivaient pas aveuglément les mots d'ordre du PCF, au moins dans leur action syndicale. En conséquence, une scission n'était pas exclue de la part des trotskistes ni surtout des orthodoxes de la CGT avec lesquels ils semblaient faire cause commune. Gérard Trévien et ses camarades n'étaient pourtant pas devenus – loin s'en faut – de fervents soutiens des dirigeants du parti mais une action revendicative plus « musclée » n'était pas faite pour leur déplaire.

Le 10 septembre, par contre, ce fut à l'appel de l'UD que des manifestations furent organisées dans différents centres du département pour protester contre la cherté de la vie et réclamer un meilleur ravitaillement, même si celui-ci tendait à s'améliorer chaque mois. À Brest, 7 000 personnes, en majorité des ouvriers, cessèrent le travail de 17 à 18 heures pour réclamer une augmentation des rations de pain, de matières grasses et de vin[222]. L'Union locale de la CFTC[223] décida de s'y associer en tenant cependant un meeting distinct animé par Michel Floch, Jean Gouriou[224] et Jean Poullaouec, porte Fautras. Une ambiance particulièrement surchauffée fut remarquée devant la sous-préfecture lors de la remise de la motion de la CGT[225] et le service d'ordre du syndicat fut dans l'obligation d'intervenir pour calmer les esprits.

À cette occasion, un mot d'ordre de grève fut lancé par la CGT de l'arsenal pour le 12 septembre dans le but d'obtenir le paiement des heures de débrayage du 1er mai et du 28 août. Le jour dit, un référendum fut organisé afin de décider de l'acceptation ou du refus de la solution envisagée par l'administration, à savoir le paiement des heures moyennant leur récupération. Sur 7 798 ouvriers inscrits et 5 768 votants, 4 474 (81% des bulletins exprimés) se prononcèrent contre la récupération et en faveur de la grève. Conscients d'être soutenus par la municipalité et l'ensemble de la population, la cessation de travail fut décidée à partir du 12 septembre à 18

[220] Le déroulement des événements à Brest au cours de l'année 1947 correspond à celui du pays, le mouvement général ayant été lancé en France par un militant trotskiste de chez Renault, Pierre Bois, cofondateur du courant qui allait donner naissance à Lutte ouvrière, alors que la CGT et le PCF ne rallièrent que plus tard la grève. Rémi KAUFFER, « Cheminots, mineurs, métallos... : les grèves insurrectionnelles de 1947 », *Historia*, n° 733, janvier 2008, p. 32.

[221] Au même moment, les RG évaluaient les sympathies politiques des travailleurs de l'arsenal comme suit : PCF, 40% ; MRP, 25% ; SFIO, 20% ; Rassemblement des Gauches, 5 à 6 % ; PCI, 3 à 4 %. AD Finistère 1177 W 45.

[222] Les 600 grammes de matières grasses et la ration normale de vin accordés aux autres départements. Le rationnement quotidien de pain devait encore évoluer à la baisse en octobre en tombant à 200 grammes (octobre 1944 : 350, janvier 1946 : 300, avril 1947 : 250). Michel PIGENET, « La Libération, les mobilisations sociales… », *op. cit.*, p. 428-429.

[223] Lors de la remise de la résolution CFTC au sous-préfet, M. Floch signala que « les adhérents étaient dans un état d'énervement jamais atteint jusque lors ». Rapport du préfet au président du Conseil (17 sept.). AD Finistère 31 W 463.

[224] Recruté comme permanent de la JOC pendant la guerre par R. Duvivier (responsable régional de la JOC), la trajectoire syndicale de Jean Gouriou est exemplaire de celle du militant des années Cinquante et Soixante : JOC puis CFTC puis CFDT. Luc BERLIVET, Frédéric SAWICKI, *op. cit.* , p. 123.

[225] Les « fauteurs de troubles » furent identifiés par les services de police comme étant des « trotskistes » qui réclamaient une réponse immédiate du sous-préfet. Sur intercession de Charles Cadiou, secrétaire adjoint de la CGT de l'arsenal, celui-ci accepta de recevoir une délégation de quatre protestataires malgré les slogans antigouvernementaux particulièrement violents qui furent proférés sous ses fenêtres. Au sortir de l'entrevue « particulièrement cordiale et détendue », ce furent ces mêmes quatre « excités » qui demandèrent aux 300 manifestants encore présents de quitter les lieux et ils furent entendus. Rapport du préfet du 17 septembre au président du conseil. AD Finistère 31 W 463.

heures[226]. Cependant, alors que les dirigeants semblaient plutôt favorables à une grève perlée, les pressions des internationalistes du PCI et des anarchistes de la CNT entraînèrent la majorité des ouvriers à se prononcer pour la grève totale. L'influence de ces groupuscules, bien qu'individuellement insignifiante, était encore susceptible de peser sur la décision d'un groupe de plusieurs milliers de travailleurs dans le cadre d'un mouvement collectif.

Le 14, reprenant le chemin des ministères, deux délégués de la CFTC et deux autres de la CGT se rendirent rue Royale et auprès des services du Louvre pour réclamer la parité des salaires avec la région parisienne[227], l'obtention d'une indemnité de difficulté d'existence et une augmentation de 10 fr. de la solde horaire minimum. Les résultats des négociations furent décevants : refus pour les deux premières revendications et relèvement de 8,25 fr. pour la troisième. En conséquence, l'aile gauche de la CGT représentée par Gérard Trévien (PCI) et Henri Ménes (communiste « orthodoxe ») se joignirent à la CNT d'Auguste Le Lann pour appeler à poursuivre le mouvement jusqu'à satisfaction totale des revendications[228]. Le 19, une commission paritaire interministérielle entérina – dans l'attente de ratification – une augmentation minimum des salaires horaires de 11 fr. à 11,50 fr. D'autre part, les syndicats obtinrent le déblocage immédiat de 300 hl de vin et l'élévation de la ration de matières grasses pour Brest[229], de même que la promesse de porter Brest en zone -3% par rapport à la région parisienne. Enfin, la Fédération des travailleurs de l'État prit l'engagement d'œuvrer pour obtenir satisfaction sur les questions du remboursement des heures de grève et du paiement de l'indemnité de difficulté d'existence.

La majorité des travailleurs de l'arsenal se prononça pour une reprise le lundi 22 septembre à 8 heures et la grève se terminait après une semaine de cessation du travail dans l'établissement portuaire, contre l'avis des trotskistes et des anarchistes mais en accord avec la direction de son syndicat CGT qui semblait se contenter de l'impressionnante liste des promesses ministérielles dont personne ne pouvait alors assurer si elles seraient tenues ou non.

b) La CGT vers la scission

1. Situation politique : maintien communiste mais glissement à droite

Malgré l'apparition du RPF sur l'échiquier politique français en avril 1947[230], les élections municipales d'octobre[231] virent le maintien d'une représentation communiste relativement importante au sein du conseil municipal de Brest. Alors que les mouvements de Résistance et les

[226] Le 12 septembre étant un vendredi, la grève ne fut effective qu'à compter du lundi 15 à 8 heures.
[227] En raison du découpage de la France par Vichy en zones de salaires, les travailleurs de la région parisienne étaient mieux rémunérés que ceux de province. Bien que simplifié en 1945, ce système perdurait et la différence de traitement n'était pas toujours justifiée par un coût de la vie supérieur dans la capitale. La suppression des abattements de zone devait être un des chevaux de bataille des syndicats brestois au cours des années Cinquante. Voir chapitres X et XI de cette étude notamment.
[228] Un nouveau scrutin alla dans leur sens malgré la défection d'un nombre significatif de votants. Sur seulement 4 203 votants, 3 330 (81% des suffrages exprimés) se prononcèrent pour la continuation, 792 contre.
[229] Elle était portée de 400 à 500 grammes.
[230] Suite à la création du RPF, l'attitude des militants trotskistes brestois à l'égard du PCF devint temporairement plus conciliante. À l'occasion des élections municipales d'octobre 1947, les trotskystes appelèrent les électeurs à voter en faveur de la liste communiste. Mais cette nouvelle stratégie ne mit pas un terme à l'hostilité démontrée par les seconds à l'égard des premiers. D'autant qu'à la suite des grèves de septembre à l'arsenal, une vingtaine d'adhérents communistes de la CGT, jugeant l'action de cette dernière trop hésitante, avaient rendu leur carte du PCF pour rejoindre le PCI.
[231] Sur les résultats des élections municipales à Brest de 1945 à 1958, voir Isabelle PICART, *op. cit.* tableau H, p. 170.

syndicats avaient définitivement laissé la place aux partis politiques, ceux-ci se présentèrent aux élections en ordre dispersé mais chaque liste eut recours – en plus ou moins grande proportion selon les affinités qu'elle entretenait avec les différentes catégories de personnels – aux salariés de l'arsenal : 9 ouvriers pour la liste communiste d'Albert Jaouen[232], artisan plombier et conseiller de la République ; 7 ouvriers et agents techniques pour la liste SFIO de Guillaume Messager[233] ; 8 ouvriers sur celle d'Yves Jaouen, MRP[234]. Les listes radicale et gaulliste recrutèrent plutôt dans les classes des ingénieurs et chefs d'équipe, et en moins grand nombre : 4 pour la liste radicale de Pierre Toullec[235] et 3 pour celle RPF de François Creignou[236].

L'unité et le consensus de 1945 n'étaient plus de mise. Le scrutin devait donc permettre de donner une représentation plus fidèle de l'influence de chaque tendance dans la cité du Ponant[237]. Dans l'engouement suscité par la création du RPF[238] au printemps précédent, la liste conduite par Creignou (36,8% des suffrages exprimés) obtint 14 élus dont le futur maire Alfred Chupin, entrepreneur[239]. Le Parti communiste réalisait un score de 8 853 voix (29,2%) et préservait ses 11 sièges au conseil municipal, largement devant le MRP (5 504 voix, 18,1% et 7 conseillers contre 14 auparavant). Les républicains populaires s'effondraient devant l'offensive gaulliste en perdant plus de la moitié de leurs suffrages brestois par rapport aux législatives de novembre 1946. Le PCF arrivait également largement devant la SFIO qui n'obtenait que 3 884 voix (12,8%) dans ce qui fut son fief finistérien avant la guerre, conservant cependant 5 élus (contre 8 en 1945). Quant au Parti radical, il poursuivait sa déliquescence avec seulement 553 voix et 1,8% des suffrages exprimés et ne parvenait à préserver aucun des 5 sièges qu'il détenait[240]. L'arsenal maintenait ses sept élus (6 ouvriers et un agent technique) : 4 pour le PCF, 2 pour la SFIO et un pour le MRP, confirmant en cela le fait que la pensée politique n'avait jamais été monolithique dans l'établissement, même si les tendances situées les plus à gauche attiraient majoritairement l'intérêt des travailleurs.

Un constat s'imposait cependant : même si le PCF avait conservé sa représentation de 1945, à travers cette élection, la cité du Ponant avait marqué un glissement prononcé vers la droite. Dès le triomphe gaulliste confirmé, la CGT de l'arsenal organisa des comités[241] pour dénoncer la politique atlantiste du gouvernement et les « attaques » de de Gaulle contre la République. Cependant, aucune organisation centrale ne semble avoir vu le jour sur les bords de la Penfeld et seuls les communistes convaincus adhérèrent aux dits comités.

---

[232] G. Paul, député (élu) ; C. Cadiou, membre du bureau fédéral (élu) ; J. Laot (élu); M. Le Goff, ancien déporté (élu) ; J. Le Nédellec ; G. Cotton ; J. Guyader ; J. Salou ; G. Bouguen.

[233] J. Le Gouill (élu), H. Thomas (élu), A. Bourgot, J. Le Tual, C. Fourmel, J. Orcil, F. Moulin, G. Tréguer.

[234] C. Bloas (élu), J. Dagorn, J. Pouliquen, J. Peuziat, Félix Calvarin, É. Carval, J. Tanguy, J. Quiviger.

[235] P. Boennec, chef d'équipe, H. Quelven, agent technique, C. Merle, ingénieur de la direction des Travaux maritimes en retraite et président des jardins ouvriers, A. Guquet, dessinateur.

[236] M. Gourmelon, ouvrier ; Mme Lespagnol, secrétaire comptable ; H. Rapin, dessinateur.

[237] Voir Pierre BRIGANT, *Thèse citée*, p. 461 et suiv.

[238] Le parti gaulliste enleva 60 municipalités dans le département (dont Brest, Quimper, Quimperlé, Morlaix), notamment en raison du ralliement de nombreux maires MRP, radicaux ou républicains de la Résistance au RPF. Les autorités situaient précisément la création du parti dans le Finistère au 29 avril 1947. AD Finistère. 72 W 4.

[239] Élu maire le 25 octobre, Chupin allait devenir conseiller général du 3e canton de Brest aux élections cantonales de mars 1949. L'ensemble des adjoints furent désignés au sein de la liste RPF. 1er : F. Creignou, agent technique ; 2e : L. Tanguy, chef de bataillon retraité ; 3e : C. Piriou, professeur ; 4e : J. Guihéry, directeur de scierie ; 5e : G. Poitou-Duplessy, infirmière major ; 6e : R. Andrieux, pharmacienne. Adjoint spéciaux : Lambézellec : H. Guérin, commis SNCF ; Saint-Marc : P. Beaudoin, commerçant ; Saint-Pierre : L. Le Roux, secrétaire.

[240] Chiffres AD Finistère 145 W 54.

[241] Comités de défense de la République.

2. La grève « insurrectionnelle » de novembre-décembre 1947

Aucun incident notable n'était venu entacher la grève de septembre mais le climat qui régnait alors dans le monde ouvrier brestois laissait présager de fortes mobilisations en cas de non respect des promesses ministérielles. Le préfet du Finistère, tout en déplorant la situation à laquelle étaient confrontés les travailleurs et en réclamant une action gouvernementale énergique en matière de salaires, de ravitaillement et de contrôle des prix, y voyait l'annonce de troubles violents pour l'hiver proche si la situation économique ne venait pas à s'améliorer d'ici là. Pour toute réponse, le cabinet Ramadier promulgua le décret du 9 octobre[242] visant à donner un coup de rabot supplémentaire au budget de la Marine. Les plans de reconstruction d'une flotte militaire étaient prêts mais restaient dans les cartons, faute d'argent[243].

De surcroit, au même moment, le Kominform à peine créé dénonçait ouvertement le Plan Marshall[244], ce qui laissait augurer d'un durcissement du PCF et en conséquence de la CGT.

Les craintes du préfet devaient se vérifier dès le mois de novembre en raison d'un mouvement qui allait concerner l'ensemble du pays[245] à l'appel de la confédération. Dans le Finistère, à l'exception de la SNCF, ce fut surtout le secteur de Brest qui fut touché par l'agitation sociale. D'emblée, la CFTC se désolidarisa de la CGT et appela l'ensemble des travailleurs à demeurer à leur poste et à ne pas suivre un mouvement qui, derrière une façade économique, n'avait pour véritable motivation que des revendications politiques[246].

Dans la cité du Ponant, le signal du début de la grève fut donné le 24 novembre par l'ensemble des travailleurs du port de commerce : 450 dockers, 150 charbonniers et les 47 grutiers de la chambre de commerce[247]. Deux jours plus tard, le 26, ils étaient rejoints par le bâtiment, suite à un vote à main levée au cours duquel l'immense majorité des ouvriers (6 000 environ) se prononça pour l'arrêt du travail. Les autres corporations : les cheminots[248], les métallos, les inscrits maritimes et les marins de commerce en firent de même. L'arsenal attendit le 27 – jour de la constitution d'un Comité central national de grève – pour « entrer dans la danse ». Mais son action se manifesta par un simple débrayage d'une heure et demie de quelque 2 000 travailleurs (environ 22% des personnels et 26% des ouvriers)[249]. L'ensemble des personnels (7 880 inscrits) fut invité à

---

[242] Décret n° 47-1957 visant notamment la reconstruction et l'équipement des établissements. *JO* du 10 octobre 1947.
[243] Il en était de même pour l'ensemble des infrastructures et des matériels. Philippe VIAL, *op. cit*., p. 277-278.
[244] Créé le 5 octobre 1947 dans le prolongement de la conférence des partis communistes européens qui s'était tenue à Szklarska Poreba (Pologne) du 22 au 27 septembre. Le PCF était un des neuf membres fondateurs, le seul d'Europe occidentale avec le PC Italien. Lili Marcou, *Le Kominform*, Presses de la FNSP, Paris, 1977.
[245] Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 230-233. Rémi KAUFFER, *op. cit*., p. 32-37.
[246] Le 4 décembre, le syndicat chrétien apposa une affiche sur les murs de la cité expliquant son refus de participer à un mouvement de grève générale « qui serait la course à l'abîme, la mort lente pour les travailleurs ». La JOC s'associa à la CFTC dans cette dénonciation d'une manœuvre politique de la part de la CGT.
[247] Le 2 décembre, 20 cargos étaient immobilisés en rade. Le 9, la troupe fut réquisitionnée pour décharger le *Halland*.
[248] À partir du 26, les Constructions navales mirent des autocars et des camions en service pour assurer le transport des ouvriers de habitant Kerhuon, Landerneau, Morlaix ou Lesneven, d'autant que des attentats furent perpétrés contre la voie ferrée Brest-Paris au Rody et à la Forest-Landerneau (rails déboulonnés et déplacés) dans la nuit du 27 au 28 novembre. Ces sabotages, qui n'avaient cependant rien de commun avec celui perpétré dans la nuit du 2 au 3 décembre à Arras (16 morts et une trentaine de blessés. Marc LAZAR, Stéphane COURTOIS, *op. cit.*, p. 281) eurent pour effet la reprise immédiate du travail le 28 novembre – en signe de protestation – par les 90 employés de la gare de Landerneau.
[249] Le 28 novembre, la CFTC de l'arsenal précisait : « la réunion du 27 a été provoquée par la CGT, les adhérents CFTC n'avaient pas à y participer et la CFTC, fidèle au mot d'ordre de la confédération et de la Fédération Air-Guerre-Marine, s'oppose à la grève générale. Maintient toutefois ses revendications » qui, par ailleurs, concordaient presque

se prononcer sur la position à adopter par rapport au « Manifeste à tous les travailleurs de France » diffusé par la CGT[250]. François Rannou lui-même s'étant prononcé à titre personnel contre la grève, les ouvriers en firent de même à une majorité relativement confortable.

Néanmoins, les plus décidés, notamment les adhérents du PCI, contestèrent ce résultat et tentèrent, sans succès, de se rallier les réticents[251].

Directions et services	Votants	Nuls	Expr.	Pour la grève		Contre la grève	
Direction des Constructions navales			5502	2146	(39%)	3356	(61%)
Direction des Travaux maritimes			319	43	(13.5%)	276	(86.5%)
Service de santé (DSS)			80	9	(11.3%)	71	(88.7%)
Commissariat de la Marine (DCM)			393	63	(16%)	330	(84%)
Autres services			100	45	(45%)	55	(55%)
Total arsenal	**6455**	**61**	**6394**	**2306**	**(36%)**	**4088**	**(64%)**
Pyrotechnie Saint-Nicolas[252]	571	5	566	378	(66.8%)	188	(33.2%)
Total général	**7026**	**66**	**6960**	**2684**	**(38.6%)**	**4276**	**(61.4%)**

Tableau N°24 – Résultats du vote « Pour » ou « Contre » le manifeste et la grève à l'arsenal – 28 novembre 1947
(d'après les archives CGT de Brest)

Déconcertés par la défection de l'arsenal, de nombreux salariés du secteur privé commencèrent à s'interroger sur l'issue du mouvement. Personne ne comprenait l'attitude des ouvriers de la Penfeld. On fit appel à l'histoire de l'établissement, on convoqua son glorieux passé au service de la lutte ouvrière. En plus de constituer un potentiel de grévistes important, soudé, organisé et expérimenté, l'arsenal représentait avant tout un symbole dans le domaine du combat revendicatif. Le comité de grève distribua des tracts où figuraient, imprimés en gras, les mots suivants : « dans le passé, les ouvriers de l'arsenal ont toujours été à la pointe du combat pour la défense des revendications de la classe ouvrière »[253]. Mais malgré ces appels à la mémoire du mouvement ouvrier brestois, aucun ralliement massif ne se produisit à un moment quelconque. Devant cet échec retentissant, Revardot, du comité central de grève devait déclarer, le 3 décembre : « L'absence de l'arsenal de Brest dans la lutte sera une tache chez les travailleurs de l'État »[254].

---

point par point avec celles de la CGT : minimum vital à 10 800 fr. ; augmentation générale des salaires de 25% ; révision trimestrielle des salaires. AD Finistère 31 W 463.

[250] « Manifeste à tous les travailleurs de France pour une revalorisation des salaires et une baisse des prix ». Décision prise par Benoît Frachon et la majorité communiste du CCN de la CGT les 12 et 13 novembre – contre la volonté de Jouhaux et des minoritaires – et destinée à consulter l'ensemble des travailleurs syndiqués ou non sur leur lieu de travail pour qu'ils se prononçassent sur la revendication de minimum vital à 10 800 fr. (Archives CGT de Brest – IHS CGT. Fonds CCN 1945-1999 20 CFD 2). Notons que le 27 novembre, l'UL de Brest faisait insérer dans *Le Télégramme* le serment suivant, menace à peine masquée contre la ligne Jouhaux et les volontés scissionnistes au sein du syndicat : « « Quels que soient les événements présents ou à venir, nous jurons de rester unis au sein de la CGT. Nous nous engageons à dénoncer tous ceux qui exerceraient des manœuvres pour tenter de diviser le mouvement syndical. Unis derrière notre Confédération générale du Travail, nous sommes sûrs de faire aboutir nos légitimes revendications et d'aller vers plus de bien-être et de liberté ».

[251] Des tracts signés G. Trévien, C. Le Doaré et J. Léostic et intitulés « Appel à tous les travailleurs de Brest » - « En avant pour la grève générale » furent distribués en ville et aux portes de l'arsenal. Le lundi 1er décembre, ils étaient présents aux portes de l'arsenal pour tenter de s'opposer à la reprise du travail à 8 heures. Les mêmes procédés plus ou moins coercitifs purent être observés dans les arsenaux de Lorient et de Toulon, sans plus de succès, les deux établissements s'étant majoritairement prononcés contre la grève.

[252] Notons qu'à la pyrotechnie, les travailleurs s'étaient prononcés dès le 24.

[253] Tracts distribués le 8 décembre, alors que le mouvement s'essoufflait. AD Finistère 31 W 434.

[254] Rapport des RG n°3298 du 4 décembre 1947. AD Finistère 31 W 434.

Mais le souvenir avait sans doute été quelque peu effacé par la guerre. Les travailleurs de la ville avaient oublié – ou feignaient-ils d'avoir oublié – les moments où la glorieuse mémoire de l'arsenal ne refaisait surface que quand l'avenir de son propre groupe ouvrier était en jeu. Or, à ce même moment, nous l'avons évoqué, le programme de reconversion assurait un plan de charge pour au moins trois années et avait balayé l'imminence d'éventuels licenciements. Les projets de fermeture et/ou de privatisation des arsenaux de la Marine semblaient remis *sine die.* D'autre part, du point de vue avantages et rémunérations, les salariés de la Penfeld étaient dans l'attente de la concrétisation des promesses ministérielles conséquentes à la grève de septembre. Malgré les efforts des responsables du comité de grève[255] et du PCF – Gaby Paul notamment – qui appelaient l'arsenal à manifester sa solidarité en suivant un mouvement « qui s'amplifiait d'heure en heure dans le pays » et à dénoncer les menaces contre la République représentées par le projet Schuman[256], rien ne semblait en mesure d'engager les travailleurs de la Penfeld dans une grève de laquelle ils n'auraient pu espérer retirer un avantage supplémentaire. Cet abandon – « trahison » dirent certains – eut pour conséquence d'insérer le doute parmi les grévistes et les volontés de reprise s'affirmèrent sensiblement dès le 2 décembre et s'amplifièrent ensuite chaque jour[257].

Néanmoins, pendant une semaine, les meetings et les défilés – drapeau rouge marqué de la faucille et du marteau en tête – avaient rassemblé plusieurs milliers de travailleurs[258], comme le 3 décembre, quand 1 000 grévistes suivirent François Rannou et Aline Causeur[259] jusqu'au port de commerce. Ils occupèrent pendant quelques minutes la centrale électrique[260], plusieurs entreprises privées[261] puis la gare pendant une heure, sans commettre aucune exaction ni déprédation.

Le 8 décembre, alors que certaines corporations avaient déjà repris le travail, ils étaient encore 1 500 ouvriers à la Maison des syndicats. Mais au regard des 6 000 à 7 000 travailleurs qui s'y rassemblaient une semaine auparavant, cette faible affluence marquait la fin du mouvement dans la cité du Ponant. D'ailleurs, ce même jour, le comité de grève reconnaissait son échec devant le sous-préfet quand ses membres lui déclarèrent ne mettre « aucune autre condition à la reprise du travail ». Ils réfutèrent cependant le caractère insurrectionnel de leur action en affirmant qu'ils n'avaient jamais prétendu « provoquer un changement de gouvernement »[262]. Quelle qu'ait été la réalité des objectifs initiaux de la CGT, à l'aune du déroulement des événements dans d'autres

[255] Composé notamment de Manach (bâtiment et UL), Miry (UD), Coicadan (cheminots), Stéphan (métallos), Revardot (travailleurs de l'État), mais également Rannou pour l'arsenal, malgré sa position personnelle hostile à la grève.
[256] Robert Schuman (MRP), président du Conseil depuis le 22 novembre, entreprit de faire voter des lois visant à protéger la liberté du travail. Voir Marc LAZAR, Stéphane COURTOIS, *op. cit.*
[257] Les cheminots votèrent la reprise le 6 décembre, EDF le 9, le bâtiment le 10, comme les dockers qui continuèrent cependant le mouvement jusqu'à 14 heures, moment auquel ils reçurent l'ordre de reprise de la part de leur fédération. Quant aux travailleurs de l'arsenal, ils n'avaient jamais été plus de 500 (soit environ 6% des effectifs) – issus généralement les catégories les plus basses – à se joindre à la grève
[258] Un de ces cortèges avança jusqu'à la mairie le 1er décembre pour réclamer l'aide municipale pour les familles de grévistes. Le maire RPF Chupin déclara alors « envisager » d'ouvrir des soupes populaires.
[259] Ancienne conseillère municipale communiste que l'on vit souvent aux premiers rangs des manifestants.
[260] En accord avec les employés de la Compagnie du Gaz et de l'Électricité, ils coupèrent le courant. L'arsenal en fut privé pendant quelques heures. Suite à cet incident, les transformateurs furent gardés par la police et l'armée.
[261] Dont les établissements Monoprix et Dubigeon où A. Causeur occupait par ailleurs un poste de comptable.
[262] Courrier du sous-préfet au préfet le 9 décembre 1947. AD Finistère 31 W 434.

régions françaises[263], les grèves de décembre 1947 à Brest ne possédaient incontestablement ni l'engouement ni la violence qui auraient pu en faire un mouvement destiné à renverser le régime.

Le 11 décembre, *Le Télégramme* pouvait titrer : « La vie reprend au port ». À Brest comme dans l'ensemble du pays, la grève générale s'était soldée par un échec, après avoir touché à des degrés divers et sur des durées variables la quasi-totalité des corporations de la ville entre le 24 novembre et le 10 décembre. Néanmoins, les observateurs ne manquaient pas de signaler le malaise des populations ouvrières et reconnaissaient le bien fondé de leurs revendications, allant jusqu'à préconiser des mesures drastiques en matière de contrôle des prix :

> « Il sera nécessaire de combattre la hausse des prix en réduisant par exemple les marges bénéficiaires des commerçants et en pratiquant une politique hardie d'importations de denrées alimentaires, capable de provoquer la chute des pris exorbitants pratiqués dans l'agriculture et de ramener un peu plus de moralité dans toutes les transactions »[264].

À Brest, le responsable de cette débâcle était bien identifié, ce qui permettait au commissaire des Renseignements généraux de signaler, le 15 décembre : « l'échec de la grève était inévitable à partir du moment où les ouvriers de l'arsenal […] ont refusé de s'y associer »[265].

3. Scission à la CGT et création de CGT-FO Arsenal.

Cet échec acheva de scinder la CGT, de plus en plus en proie aux dissensions internes entre partisans de Jouhaux et de Frachon. En novembre 1947, nombre de fonctionnaires manifestaient des volontés de créer des syndicats indépendants. La scission était maintenant devenue inévitable entre unitaires procommunistes – majoritaires – et confédérés proches de la SFIO, pro-atlantistes qui dénonçaient la CGT pour son inféodation au PCF et pour son refus du Plan Marshall, « seule possibilité pour redresser le pays et rendre possible le Plan Monnet »[266]. La guerre froide faisait irruption de plain-pied dans le syndicalisme français.

Dès le mois de décembre, dans le sillage de Léon Jouhaux et de Robert Bothereau qui venaient de créer une nouvelle centrale syndicale, en théorie « contre toute emprise politique »[267] et nommée CGT – Force Ouvrière, certains confédérés entreprirent de quitter la CGT de l'arsenal[268]. À l'UD, la stupeur initiale laissa rapidement la place à l'inquiétude. Elle qui revendiquait alors – de manière certainement exagérée – 70 000 membres, prévoyait d'en perdre jusqu'à 30 000 au bénéfice du nouveau syndicat[269], notamment chez les fonctionnaires, à l'arsenal, à la manufacture des tabacs de Morlaix, chez les employés communaux, dans les transports, et dans certaines usines

[263] Les houillères du Pas-de-Calais ou de Saint-Étienne notamment. Au total, ce furent 3 millions d'ouvriers qui prirent part au mouvement. Voir Robert MENCHERINI, *op. cit.*
[264] Rapport des RG du 11 décembre 1947. AD Finistère 31 W 434.
[265] Rapport des RG n°3381 du 15 décembre 1947. AD Finistère 31 W 434.
[266] Tract FO de mai 1949. AD Finistère 31 W 433. Plan Monnet : premier plan quinquennal (1946-1950) de modernisation et d'équipement de la France. Sur les effets du plan Monnet, voir René STREIFF, « Le plan Monnet et l'économie française en 1950 », *L'information géographique*, n°5, 1950, p. 169-182.
[267] Néanmoins, la nouvelle confédération rassemblait l'ensemble des tendances anticommunistes et ses responsables étaient proches de la SFIO. D'autre part, elle reçut le soutien financier de diverses organisations internationales farouchement opposées au communisme, notamment les syndicats libres américains (FTUC). Sur cette implication étrangère dans la création de la CGT-FO, voir Roger FALIGOT, Rémi KAUFFER, *Éminences grises*, Fayard, 1992.
[268] Sur la scission et ses conséquences dans le Finistère, voir Yvan RAGUENEZ, *La scission C.G.T. / F.O. dans le Finistère*, mémoire de maîtrise, UBO, 1999.
[269] Rapport des RG de Brest n° 3423 du 20 décembre 1947. AD Finistère 31 W 433.

comme Dior à Landerneau. Et l'inquiétude s'accompagna inévitablement d'une campagne de dénigrement à l'encontre de FO. Tous les moyens furent envisagés pour empêcher les adhérents de rejoindre une « organisation imaginaire »[270] créée de toute pièce par la SFIO, « sur recommandation des trusts américains »[271]. La CGT et le PCF étayaient ces propos par les réactions des quelques élus socialistes brestois qui ne comprenaient pas l'attitude anticommuniste de la SFIO et son détachement du « parti frère » pour continuer l'aventure avec le MRP et les radicaux dans un gouvernement de Troisième force. Guillaume Leyer, membre du comité fédéral du Parti socialiste et conseiller municipal, fut d'ailleurs exclu de la SFIO pour sa fidélité à la CGT[272]. Celui-ci déclara, dans un article de *La Bataille socialiste* de mars 1948 : « les dirigeants du Parti [SFIO] […], par leur anticommunisme forcené et maladif, ont voulu et préparé cette scission syndicale qui va à l'encontre de tous les intérêts de la classe ouvrière ». Les socialistes brestois s'inquiétaient de cette attitude qui était de nature à gêner la formation des syndicats FO dans le département[273]. D'autant que le 1er mai 1948, alors que la loi du 29 avril venait de proclamer officiellement le caractère férié de la fête du travail, les « dissidents » socialistes du PSU se joignirent au défilé de la CGT, fustigeant le Plan Marshall et « les traîtres de FO ».

Néanmoins, la nouvelle centrale rencontra quelques difficultés pour s'organiser dans le département. L'arsenal, considéré comme le principal pourvoyeur d'adhérents potentiels, ne parvenait pas à enclencher le mouvement. Henri Béler, ajusteur, figure du syndicalisme confédéré d'avant guerre[274] était maintenant le principal animateur de la tendance scissionniste. Malgré un contexte globalement défavorable en raison de l'échec de la dernière grève générale, il se montrait particulièrement optimiste en tablant sur le ralliement de 1 500 à 2 000 adhérents.

La rupture devint effective le 31 janvier, date de l'assemblée générale constitutive du syndicat FO de l'établissement militaire qui prit pour titre « syndicat confédéré "Force Ouvrière" de l'arsenal de Brest et de la pyrotechnie de Saint-Nicolas », sous la direction de son secrétaire général Henri Béler[275]. Le nouveau syndicat décida d'adhérer immédiatement à la CGT-FO par son affiliation à la fédération des travailleurs de l'État Force Ouvrière. Dans la foulée, le 3 février, l'UL de Brest fut constituée. L'établissement de la Penfeld y « trustait » l'ensemble des postes à l'exception de celui de secrétaire général, tenu par Jean Soubigou du syndicat des employés.

Deux semaines plus tard, le 15 février, se tenait la réunion constitutive de l'UD à Quimper[276]. Tous les membres étant adhérents de la SFIO[277], au début de l'année 1948, le paysage politico-syndical du département était clairement dessiné : la CGT était communiste, la CFTC,

---

[270] Henri Ménes dans *La Bretagne* du 27 mars au 2 avril 1948.
[271] AD Finistère 31 W 413. Roger FALIGOT, Rémi KAUFFER, *op. cit.*
[272] Il était le seul membre non communiste (mais sympathisant) du bureau de l'UD. Il créa immédiatement une section du Parti socialiste unitaire à Brest et prôna le désistement en faveur des candidats communistes lors du 2e tour des élections cantonales de 1949.
[273] Sur l'implication de la SFIO dans la scission départementale de la CGT, Yvan RAGUENEZ, *op. cit.*, p. 103-113.
[274] Voir chapitre VI, la grève du 30 novembre 1938.
[275] Secrétaire-adjoint : Jean Le Tual ; trésorier : H. Saliou ; trésorier-adjoint : J. Floch ; membres : Mme Bournot, J. Jézéquel, E. Bonizec, A. Roche, Kerneis (Saint-Nicolas). Béler fut rapidement évincé au profit de Georges Durand, notamment en raison de son intempérance qui amena à sa destitution de toute responsabilité en décembre 1950.
[276] Yvan RAGUENEZ, *op. cit.*, p. 68 et suiv.
[277] Elections du bureau au congrès de Châteaulin, le 10 octobre 1948 : secrétaire général: Max Rivière, MRU, Brest ; secrétaires-adjoints : Jean Le Tual, du syndicat FO de l'arsenal et Le Moigne, Morlaix ; trésorier : Le Jeune, Quimper ; trésorier-adjoint : Le Coz, Douarnenez.

MRP, et FO, qui se situait entre la « matraque et le goupillon », socialiste, même si dans le détail la situation était beaucoup plus nuancée et était appelée à évoluer dans les années qui allaient suivre. Brest était à la tête des trois UD[278], bien que dans le cas du syndicat chrétien, l'emprise de la cité du Ponant n'était pas aussi marquée que pour les deux autres centrales.

Le climat syndical était totalement délétère à l'arsenal. Une haine ouverte et réciproque animait les partisans des deux CGT et leurs soutiens politiques, rappelant trait pour trait la situation de l'entre-deux-guerres entre confédérés et unitaires. Ainsi, par exemple, en mars 1948, la commission paritaire locale fut convoquée par la direction de l'arsenal pour discuter de problèmes relatifs à l'organisation de l'établissement. Le directeur des Constructions navales invita Georges Durand, de FO, à titre consultatif[279]. La réaction de François Rannou fut immédiate. Il refusa de siéger et en conséquence la séance fut annulée. Le 19 juillet encore, à la mairie, alors que le conseil municipal établissait le montant des subventions à attribuer aux diverses UL – 40 000 fr. répartis au prorata des adhérents de chaque union[280] – la CGT reçut 21 400 fr. pour 13 552 membres, la CFTC, 9 400 fr. pour 5 875 membres et la CGT-FO 9 200 fr. pour 5 750 membres. Six mois à peine après sa création, Force Ouvrière présentait des chiffres aussi élevés que ceux du syndicat chrétien. Cette croissance fulgurante ne manqua pas d'interpeller les conseillers municipaux présents, notamment les communistes qui contestèrent les chiffres avancés par FO[281]. Cette rivalité, portée au niveau municipal, eut pour conséquence l'ajournement des subventions de la part de la mairie dans l'attente de justificatifs. Pour éviter toute nouvelle contestation, en 1949, la municipalité n'accorda aucune subvention aux UL et à compter de 1950, elles perçurent chacune la même somme, quels que furent leurs effectifs respectifs. Ces conflits ne faisaient que symboliser la conséquence principale qu'eut la scission sur le monde syndical, une désaffection générale[282].

À ce moment le syndicat « dissident » revendiquait 800 à 1 000 membres dans l'établissement militaire[283], un chiffre qui semblait fortement surestimé, d'autant qu'il n'obtenait que peu d'écho du côté de la catégorie numériquement majoritaire, les ouvriers. FO ne devait jamais y compter plus de 200 à 300 adhérents. À la pyrotechnie, par exemple, il ne fut même jamais représenté. Il recrutait principalement parmi les agents techniques[284], les techniciens[285], les

[278] Le siège de l'UD de FO fut installé le 1er novembre 1948 à proximité des « rivaux », dans une baraque de la porte Fautras à Brest, la CGT ayant refusé tout usage de la Maison des syndicats. La municipalité et les services du MRU attribuèrent à FO un local en préfabriqué place de l'Harteloire, composé de 4 bureaux et d'une salle de 200 places.
[279] La représentativité de FO ne devait être reconnue que le mois suivant.
[280] Selon les chiffres présentés par les syndicats. AD Finistère 31 W 439.
[281] Ces chiffres étaient certainement largement surévalués, même s'il semble à peu près évident que la centrale FO recruta principalement, dans le Finistère, au cours de ses premiers mois d'existence. À l'été 1949, l'UD revendiquait 8 500 membres dont 5 000 pour la seule UL de Brest (23 syndicats). Au même moment, l'UD de la CFTC en comptait 9 000 et celle de la CGT, en pleine perte de vitesse, 25 000. L'exagération des chiffres de FO est en outre confirmée par l'indigence des auditoires présents aux meetings, même quand un orateur national se produisait à Brest.
[282] Au niveau national, sur les 6 millions de syndiqués revendiqués par la CGT fin 1947, il n'en restait que la moitié au début de 1948, répartis comme suit : 2,5 à la CGT et près de un à la CGT-FO.
[283] La CGT en forte baisse, 2 500 à 3 000, la CFTC 1500 environ et la CNT, 50. Ce qui, eu égard au nombre total des personnels à cette époque – environ 9 200 – représentait une proportion de 56% de salariés syndiqués à l'arsenal.
[284] Création de la section des agents techniques FO de l'arsenal le 20 janvier 1951. Celle-ci ne compta jamais plus de 80 à 100 adhérents au cours des années Cinquante, sur un effectif moyen de 250. La direction de la section fut prise par René Calvarin, délégué SFIO de Saint-Pierre, après qu'il eût donné sa démission du poste de secrétaire de la section CGT des agents techniques le 24 juin 1950 (section qui comptait alors environ 180 membres).
[285] Création de la section des techniciens FO de l'arsenal le 7 janvier 1950 sous la présidence de Roger Mancec, dessinateur. Cette section compta généralement entre 25 et 40 adhérents sur un effectif moyen de 500.

employés des restaurants coopératifs[286], les confectionneuses et les retraités[287] et il était convenu de dire que les adhérents de FO étaient exclusivement des « prolétaires en col blanc »[288].

Les 20 et 28 juillet 1949, à l'occasion du premier scrutin pour l'élection de la commission paritaire, FO ne recueillait que 671 suffrages (11,4%) sur 5 884 exprimés dans le collège ouvrier alors que la CGT réalisait un score de 2 956 voix (50,23%), la CFTC 2 042 (34,7%) et la CNT 215 (3,65%). À la différence des deux grands syndicats, FO n'obtenait aucun élu. Les résultats furent sensiblement identiques pour les élections au comité social qui se déroulaient parallèlement[289].

Les résultats de FO ne furent jamais plus significatifs à l'occasion des élections professionnelles qui furent organisées à l'arsenal jusqu'à la fin de la période couverte par cette étude. S'il fut habituel de constater un effet de balancier entre les syndicats communiste et chrétien (puis la CFDT à compter de 1965) au cours de ces deux à trois décennies, jamais FO ne vint interférer significativement dans la lutte d'influence que se livrèrent la CGT et la CFTC.

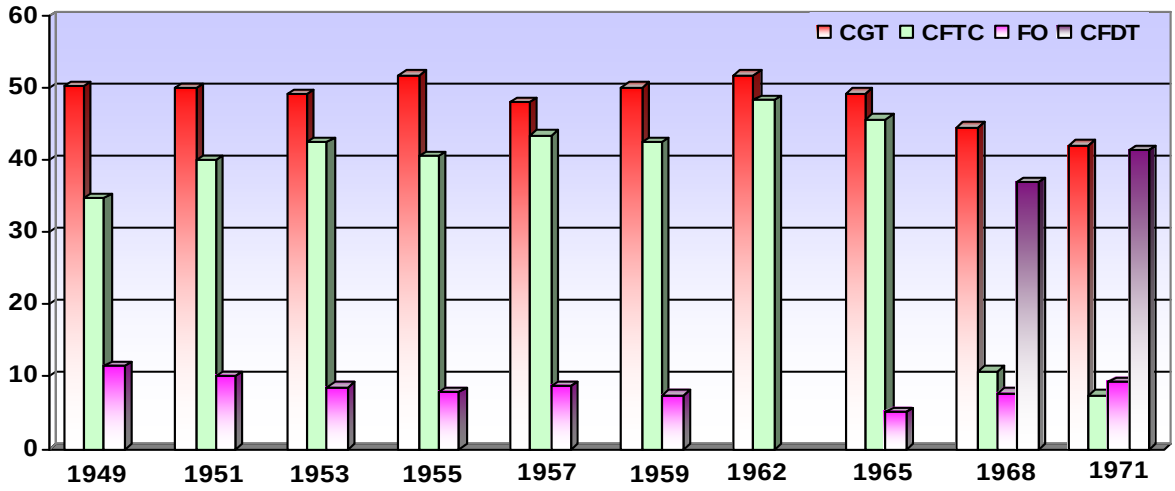

Graphique N°18 – Elections aux commissions paritaires locales du travail de l'arsenal – 1949/1971[290]
(Représentation des principaux syndicats – Collège ouvriers en pourcentage)

Ce manque de résultats fut généralement imputable à une carence de dynamisme de la part de ses responsables locaux et départementaux de même qu'au refus systématique de l'UD de composer avec la CGT lors de mouvements professionnels. Comme dans l'ensemble du pays, Force ouvrière allait s'isoler pour mieux se préserver et, fidèle aux paroles de Robert Bothereau qui aimait à répéter « notre isolement nous protège », elle allait se heurter à l'incompréhension d'un grand nombre de militants[291]. Enfin, plus généralement dans le Finistère, des dissensions internes, de même qu'une question d'hégémonie départementale entre Brest et Quimper entrainèrent plusieurs déménagements de l'UD et sa quasi-liquéfaction au tournant des années Soixante[292].

[286] Création de la section le 31 janvier 1951 sous la houlette de Mme Tréguier, ancienne secrétaire du syndicat CGT des personnels des restaurants coopératifs. Ne compta jamais plus de 50 à 70 adhérents sur un effectif moyen de 300.
[287] Création de la section le 5 février 1951 : une cinquantaine d'adhérents à sa création.
[288] L'UL de Brest fut longtemps dirigée par des employés ou des cadres de la Sécurité sociale, du MRU, etc.
[289] 6 607 inscrits, 5 737 exprimés. CGT : 2 850 de moyenne (49,68%) ; CFTC : 1 826 (31,82%) ; FO : 512 (8,92%).
[290] D'après A.D. Finistère 31 W 249, 253, 442, 447, 448, 1177 W 45 ; archives CGT et CFDT Brest.
[291] Michel PIGENET, « Force ouvrière : une forteresse incontournable », *Mouvements, sociétés, politique, culture*, n° 43, janv.-fév. 2006, p. 50.
[292] FO ne fut pas en capacité de présenter des candidats aux élections professionnelles de l'arsenal en 1962.

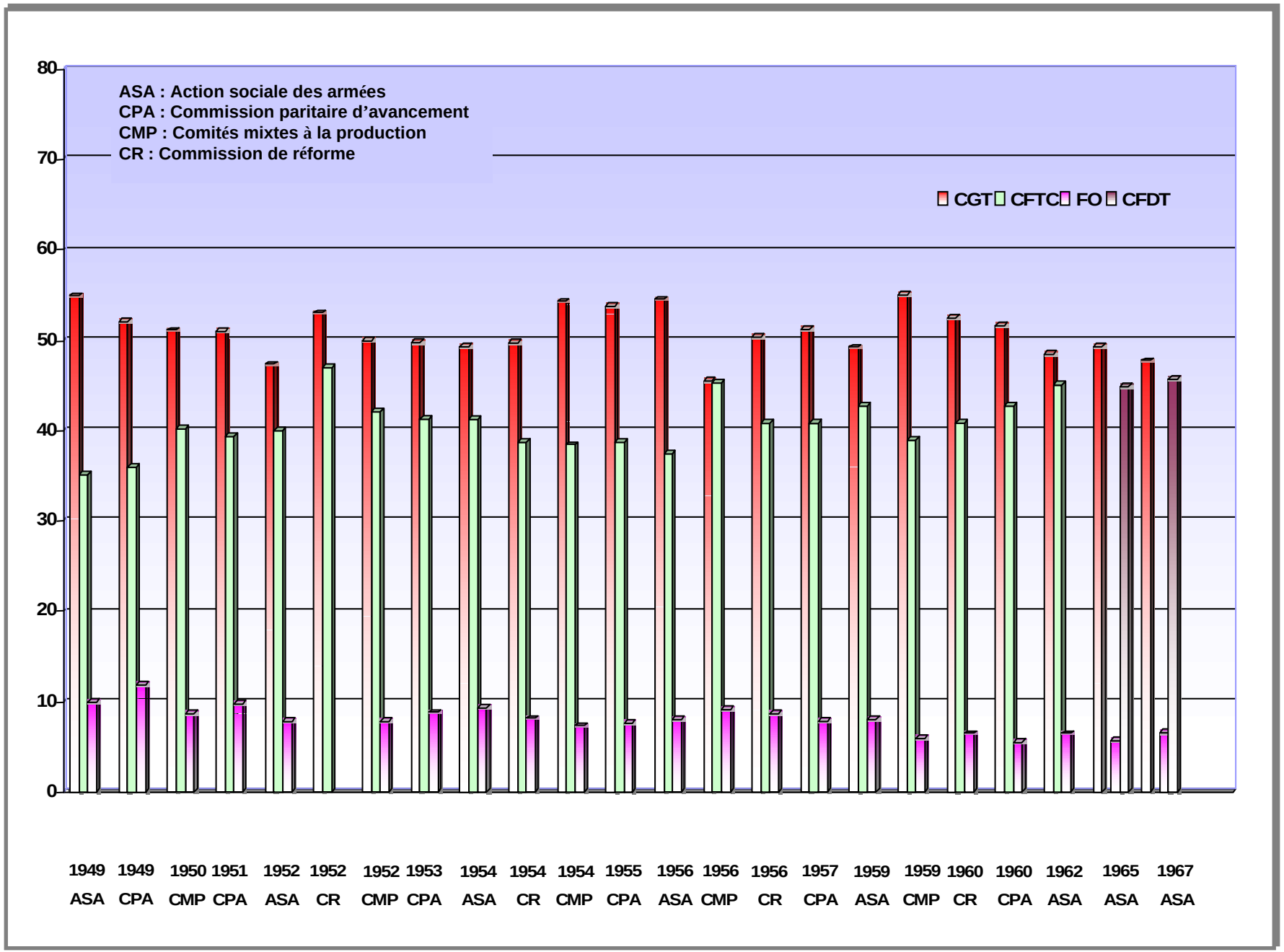

Graphique N°19 - Élections aux comités intermédiaires de l'arsenal 1949/1967
(Représentation des principaux syndicats – Collège ouvriers en pourcentage)

À l'échelle du Finistère, bien que plus sensible, l'évolution de CGT-FO se fit également immédiatement dès les premiers mois de sa création pour très rapidement plafonner et même connaître des revers au début des années Soixante aux élections des conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales. Bien que le secteur nord votât moins aisément que le sud-Finistère pour la CGT communiste, ses suffrages se portèrent plutôt sur la CFTC de Michel Floch[293] que sur CGT-FO dont le pourcentage de voix resta toujours sensiblement identique à celui de l'ensemble du département.

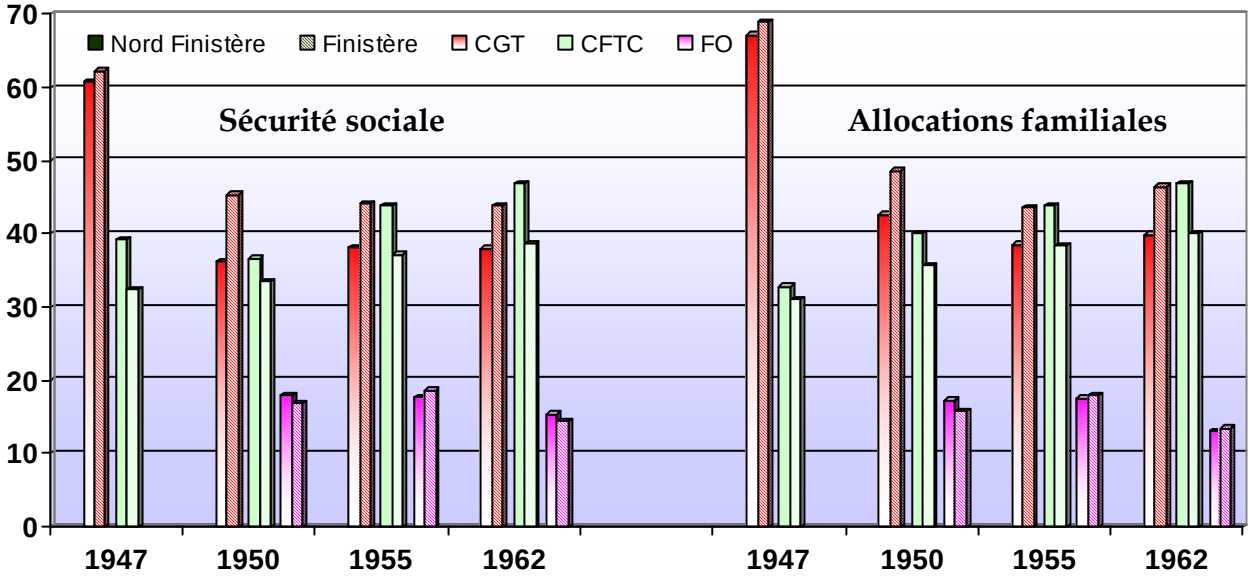

Graphique N°20 - Élections aux caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales (1947/1962)[294]
Comparatif nord-Finistère / Finistère (Collège salariés en pourcentage)

Parallèlement, dès 1948, la CGT dut faire face à un déclin général dans l'ensemble des secteurs : l'alimentation de Brest passait de 6 138 timbres vendus pour 511 adhérents en 1947 à 2 500 timbres pour 200 adhérents en 1949 et le bâtiment du Finistère de 63 400 timbres pour 5 283 adhérents à 39 621 timbres pour 3 301 adhérents sur la même période. Pourtant, à aucun moment et contrairement à certaines régions de l'Hexagone comme le Nord[295] ou le Forez, les grévistes et les manifestants brestois du mois de décembre 1947 n'avaient eu à subir la répression gouvernementale – notamment à travers l'action du ministre de l'Intérieur Jules Moch (SFIO) et des CRS[296] –, pas plus qu'ils n'eurent à subir de sanctions *a posteriori*[297].

[293] La CFTC allait connaître une ascension continue dans le département au cours des quatre scrutins organisés entre 1947 et 1962, à un niveau bien supérieur à celui de la France où le syndicat chrétien plafonna autour de 31% à partir des élections de 1950. Globalement, c'était dans l'Ouest que la CFTC réalisait ses meilleurs résultats. Voir Gérard ADAM, *La CFTC, op. cit*, tableaux p. 44-47 et cartes p. 58-59. Dans l'ensemble de la Bretagne, la CGT perdit des voix au profit de FO dans des proportions tout à fait comparables aux résultats finistériens. Globalement, l'évolution de Force ouvrière fut identique pour la région au cours de ces 15 années. Jacqueline SAINCLIVIER, *op. cit.*, p. 257-258.
[294] D'après A.D. Finistère 31 W 441 et 1347 W 108.
[295] En ces années de forte solidarité ouvrière, des collectes furent organisées par la CGT en faveur des mineurs en grève. Leurs enfants furent accueillis à Brest. Inversement, les grévistes brestois reçurent 200 kilos de pommes de terre des agriculteurs de Guipavas et 1 800 kg de sucre de la part de travailleurs polonais.
[296] Sur cette question, voir notamment Éric KOCHER-MARBOEUF, « Le maintien de l'ordre public lors des grèves de 1947 », dans Serge BERSTEIN, Pierre MILZA (Dir.), *op. cit.*, p. 373-383 et Éric MECHOULAN, « Le pouvoir face aux grèves insurrectionnelles de novembre et décembre », dans Serge BERSTEIN, Pierre MILZA (Dir.), *ibid.*, p. 389-409.

Ce déclin ne tenait pas uniquement à la création de Force ouvrière qui n'en bénéficia que dans une mesure très limitée. Il s'inscrivait dans un processus entamé dès le début de 1947[298] et qui tenait principalement à la politisation de la CGT, à la saturation des travailleurs face à la multiplication des meetings, à une démobilisation « naturelle » à la suite du fort engouement de la Libération, et surtout au phénomène même de la scission. L'histoire se répétait une nouvelle fois – à Brest comme ailleurs – et la division se traduisait par une poussée de désyndicalisation. Plutôt que de choisir l'un ou l'autre, l'ouvrier préférait tourner le dos à un mouvement syndical qu'il souhaitait uni et même unique, plus à même de parvenir à mener à bien la seule revendication qui, en définitive, justifiait l'existence des organisations ouvrières et qui méritait à ses yeux une éventuelle mobilisation : l'amélioration de la condition matérielle et professionnelle des travailleurs.

Cependant, même diminuée, la CGT demeurait largement majoritaire à l'arsenal et dans le département et restait incontestablement l'organisation la mieux organisée et la plus dynamique, contrairement à FO qui allait très rapidement se faire remarquer par ses dissensions internes plus que par une activité revendicative débordante. Quant à la CFTC, dans ce contexte de crise syndicale, elle n'avait pas su profiter de la scission de la CGT. Si ses effectifs s'accrurent légèrement dans l'établissement militaire en passant de 1 300 en 1947 à 1 350 l'année suivante, dans le Finistère elle dut même faire face à une diminution sensible du nombre de ses adhérents : 9 600 en 1948 contre 10 000 une année auparavant.

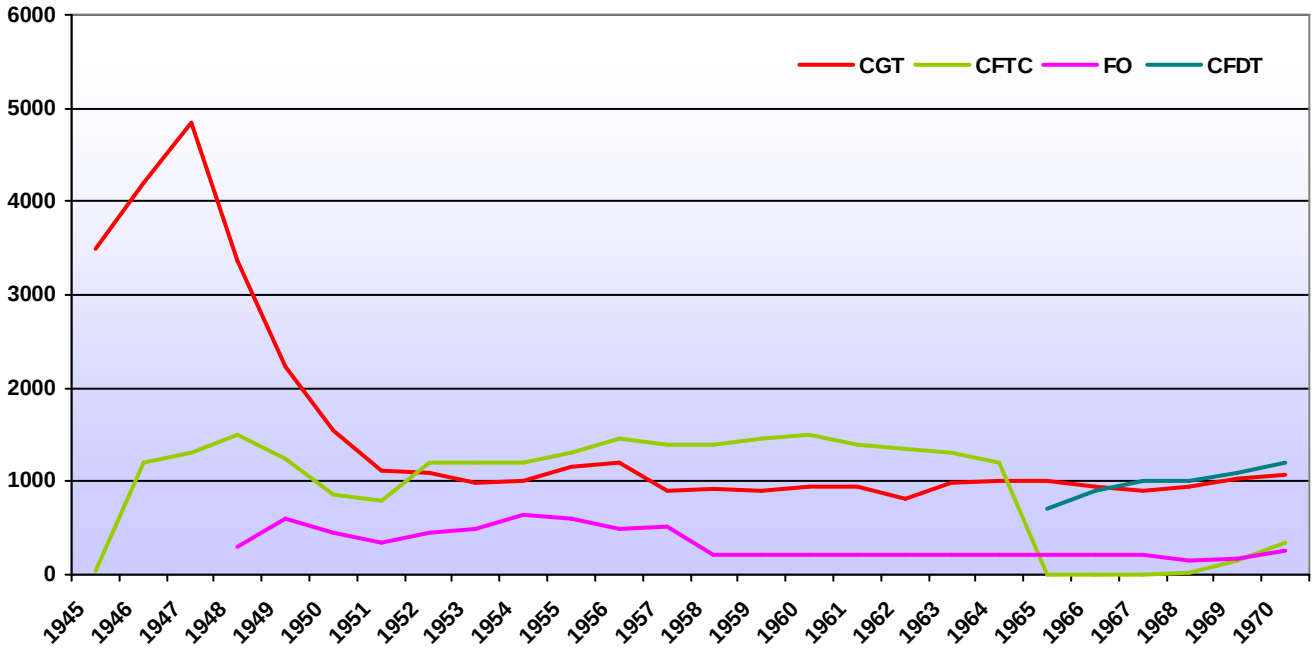

Graphique N°21 - Effectifs syndicaux à l'arsenal – 1945-1970

[297] Pourtant, certains actes pouvaient être considérés comme de nature à entraver la liberté du travail. C'était notamment le cas de la coupure de disjoncteur de la centrale électrique du port de commerce étant donné que la majorité des ouvriers de l'arsenal avaient refusé la grève. Mais la préfecture et la direction de l'entreprise renoncèrent à porter plainte eu égard à la reprise du travail et au climat de détente qui s'installa rapidement dès les jours suivants. Rapport des RG n°3298 du 4 décembre 1947. AD Finistère 1462 W 26.

[298] Le déclin de la confédération avait quant à lui commencé depuis 1946, voire dès la fin de 1945. La scission, ajoutée à l'échec des grèves de la fin 1947 lui firent perdre 1,5 million d'adhérents. Michel DREYFUS, *op. cit.* , p. 238-239.

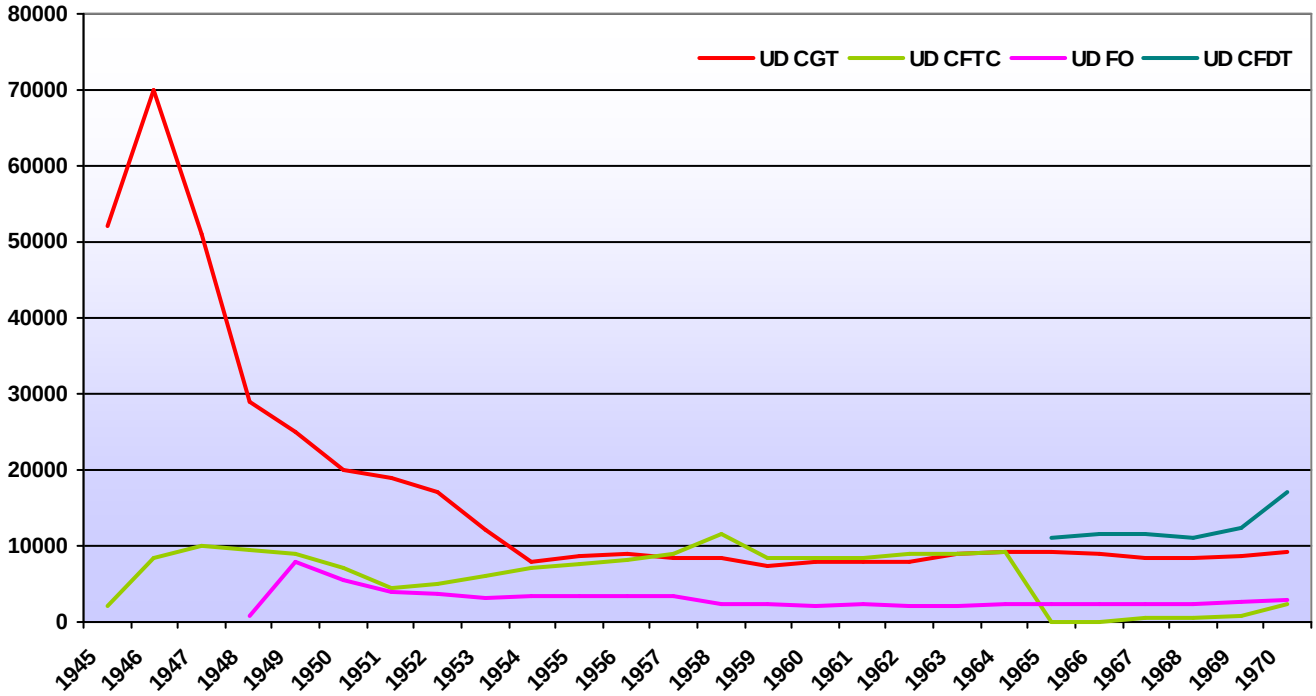

Graphique N°22 - Effectifs des unions départementales – 1945-1970

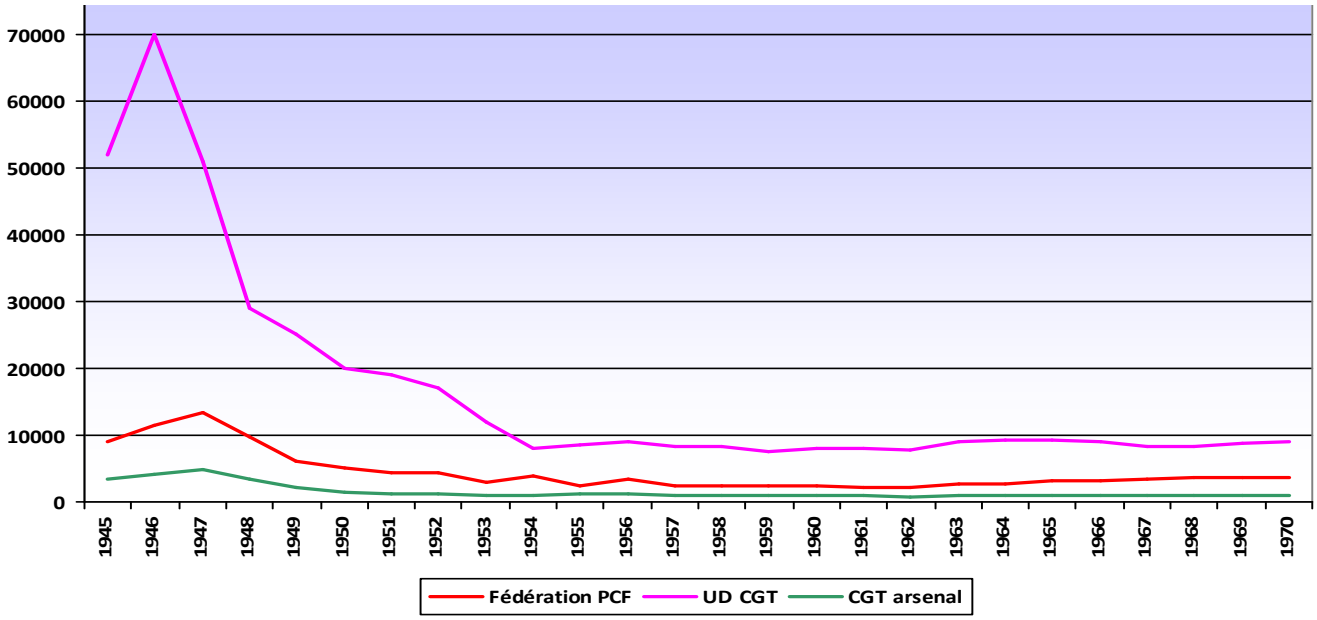

Graphique N°23 – Évolution comparée de la Fédération du PCF, de l'UD CGT et de la CGT arsenal (1945-1970)[299]

[299] Ces graphiques ont été réalisés par recoupement de diverses sources (syndicats, autorités civiles et/ou militaires, presse) pour parvenir à aborder le plus objectivement possible la réalité de la représentation syndicale dans le département et à l'arsenal. Cependant, eu égard à la subjectivité de ces données, essentiellement basées sur le total, en fin d'année, des ventes de timbres effectuées par chaque organisation et sur les chiffres donnés par ces dernières (considérant, à cette époque, qu'un syndiqué achetait 10 timbres par an), il est nécessaire de considérer ces évolutions, plus sous l'angle de la tendance affinée que sous celui de l'exactitude mathématique.

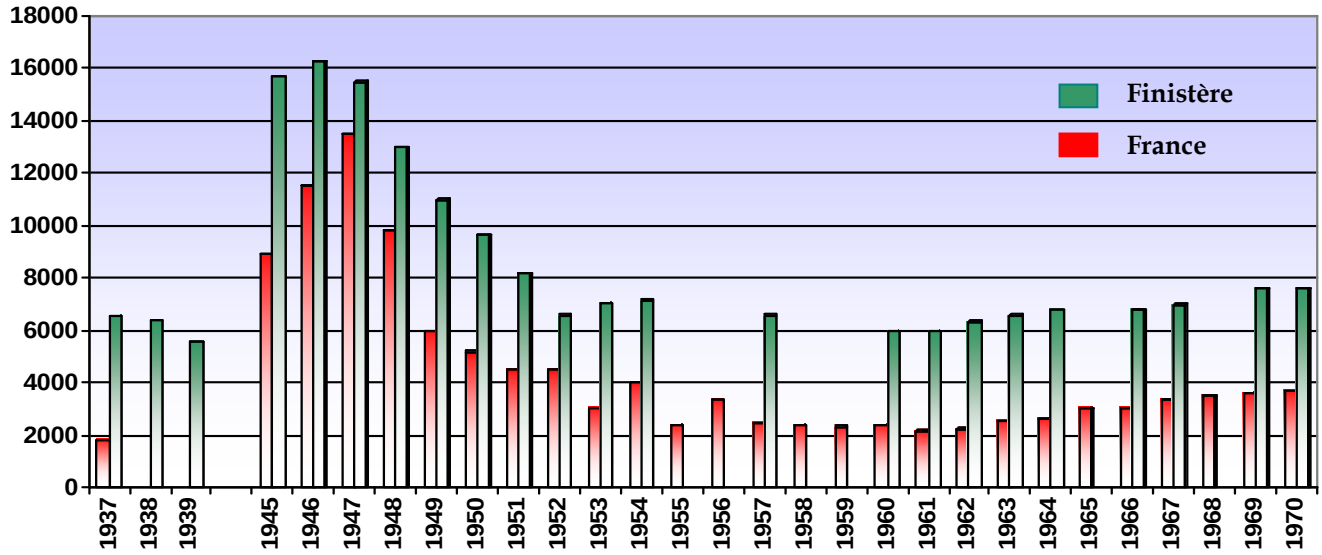

Graphique N°24 – Évolutions comparées des adhérents au PCF : Finistère / France 1945-1970[300]
(Les chiffres nationaux sont à multiplier par 50 pour obtenir la valeur exacte)

c) La CGT attaquée mais pas isolée

1. Les relations avec la CFTC

Contrairement à ce qui était à redouter, l'attitude de la CGT au cours de l'année 1947, son inféodation de plus en plus patente au PCF, les grèves de décembre et la scission qui intervint au tournant de l'année 1948 n'eurent que peu de répercussions sur la cordialité qui régissait globalement ses rapports avec la CFTC, notamment au niveau des responsables des syndicats et des militants. Dès le mois de décembre 1947 et la création du syndicat FO de l'arsenal, Henri Béler avait entamé des démarches afin de constituer une organisation unique avec le syndicat chrétien[301]. Mais Michel Floch déclina cette proposition même s'il assura Béler de se tenir en contact permanent avec FO[302], en se réservant néanmoins la possibilité de se joindre à la CGT en fonction des revendications. Incontestablement, l'intérêt de la CFTC n'était pas de composer avec le nouveau syndicat. Certains dirigeants chrétiens se rendirent rapidement à l'évidence : l'influence de FO dans le secteur demeurerait limitée et aucune action menée sans le concours de la CGT n'aurait de chance d'aboutir. Or, la position de FO en matière d'alliance avec le syndicat communiste ayant été immédiatement annoncée – le sectarisme des scissionnistes étant au moins aussi prononcé que celui des orthodoxes – la CFTC se tourna dès lors, et presque exclusivement, vers la CGT avec laquelle une certaine communauté de vues était en outre avérée.

Des entorses à la politique de la main tendue avaient certes été enregistrées avant cette date, notamment quand Benoit Frachon avait qualifié les dirigeants chrétiens de « Thénardier de la politique » en raison de leur refus réitéré de réunification syndicale[303]. À Brest également, dès le

[300] Chiffres Finistère : A.D. Finistère 1171 W 15 ; 1171 W 16 notamment. Chiffres France : Philippe BUTON, « Les effectifs du Parti communiste français (1920-1984) », *Communisme*, n°7, 1985.
[301] Pour sa part, dès le début 1948, A. Le Lann proposa une alliance à Béler mais l'UD de FO refusa.
[302] Rapport des RG du 17 janvier 1948. AD Finistère 1177 W 33. Sur les réactions de la CFTC à la scission de la CGT et sur un éventuel rapprochement avec FO, voir Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire…*, *op. cit.*, p. 151-157 et 164-168.
[303] Michel PIGENET, « La Libération, les mobilisations sociales… », *op. cit.*, p. 432.

printemps 1947, les orateurs du PCF – tout en restant conciliants envers les prêtres – s'étaient déchainés à l'encontre du haut clergé, globalement accusé de pétainisme, voire de collaboration[304]. Le 18 mai, à l'occasion d'une fête sportive organisée par la JOC[305], l'UJRF[306] distribua un tract de nature à semer le doute quant au comportement des jeunes chrétiens pendant l'Occupation :

> « En mai 1942, à Brest, en pleine occupation, les jocistes de la section de St-Michel fêtaient publiquement leur XV^{e} anniversaire avec l'autorisation bienveillante des occupants nazis ».

Les jeunes communistes – brusquement frappés d'amnésie collective quant à leur attitude à l'époque très récente du tripartisme – dénonçaient également les rapports étroits entretenus par la JOC et le MRP ; des relations qui entravaient, à leur sens, toute volonté revendicative[307].

Ces tensions sporadiques furent attisées par quelques désaccords passagers – généralement d'origine financière – à propos de questions bien identifiées : la gestion des restaurants coopératifs[308] ; une rupture plus profonde à la suite des grèves de septembre 1947[309] et un conflit du même ordre en mars 1948 en raison de la répartition des fonds issus de la Charte du travail[310].

Cependant, grâce à la bonne volonté des dirigeants – Miry et Rannou pour la CGT, Gouriou et Poullaouec, notamment, pour la CFTC – le climat devait rester dénué de toute hostilité ouverte entre les deux formations. Certes, leurs manifestations étaient généralement organisées séparément mais globalement, l'entente régnait, d'autant que l'année 1948 ne fut émaillée que de mouvements très limités : quelques grèves perlées de 15 à 30 minutes ; un débrayage d'une heure le 18 juin, en solidarité avec les grévistes de Clermont-Ferrand[311]. Ce fut à peu près tout jusqu'à l'été.

---

[304] Le 11 mai 1947, Pierre Hervé tint une conférence sur le thème « Communisme et religion ».

[305] À la Libération, le président fédéral de la JOC était Jo le Gall, de Brest, où l'organisation était particulièrement bien portante et suivait une progression comparable à celle de la CFTC avec qui elle était étroitement imbriquée. En juillet 1949, la section brestoise (Brest, Landerneau, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, Lesneven) comptait 360 membres. Sur les relations étroites entre la JOC et la CFTC en Bretagne, voir notamment L. BERLIVET, F. SAWICKI, *op. cit.*, p. 111-142.

[306] Union de la Jeunesse républicaine de France. Organisation de jeunesse communiste. Voir Guillaume QUASHIE-VAUCLIN, *L'Union de la jeunesse républicaine de France. 1945-1956. Entre organisation de masse de jeunesse et mouvement d'avant-garde communiste*, Paris, L'Harmattan, 2009.

[307] Extrait du tract de l'UJRF : « dans leurs journaux, les jocistes invitent les jeunes ouvriers à l'action directe, mais dès qu'il s'agit de défendre une juste revendication, comme à l'arsenal, ils refusent de s'associer à la protestation des travailleurs ». AD Finistère 31 W 414.

[308] Notamment en janvier 1947 où une cabale fut, semble-t-il, organisée par les trotskistes alliés aux socialistes et aux démocrates chrétiens à l'encontre des communistes de la CGT qui étaient à la direction du conseil d'administration des restaurants. Accusé d'avoir détourné 40 kilos de café, augmenté le prix des repas de 25 à 28 fr. et creusé le déficit de la société, Jacques Damoy démissionna de la présidence mais fut immédiatement réélu. Il ne manqua pas, en compagnie de François Rannou de dénoncer les manœuvres des « jésuites » de la CFTC. La gestion des restaurants coopératifs demeurait, comme avant guerre, un enjeu syndical majeur. Voit le tract de la CGT en annexe N°56.

[309] Au cours de cette grève, les ouvriers CGT de l'arsenal de Lorient firent don d'une journée de travail à leurs camarades brestois. Le montant de cette solidarité, destinée à l'ensemble des grévistes, s'élevait à 2,5 millions de fr. La somme fut remise à François Rannou au cours du mouvement de décembre. Néanmoins, certains Lorientais étant eux-aussi entrés en grève à ce moment, le bureau de la CGT décida de leur faire retour d'une partie de cette somme (1 million) et de répartir le solde entre les travailleurs qui avaient effectivement participé au mouvement de décembre, c'est-à-dire uniquement des adhérents CGT.

[310] De l'avis de la CGT, une partie des fonds constituant le capital de la Charte du travail, bloqués à la Libération, auraient été inégalement répartis entre les trois confédérations. La CGT-FO et la CFTC auraient reçu respectivement 30 et 10 millions de fr., alors que seulement 2 millions auraient été attribués à la CGT qui, en outre, demandait la distribution de l'intégralité de ces sommes aux comités d'entreprises, aux centre d'apprentissage et aux unions locales dont les sièges avaient été pillés par les Allemands. Rapport des RG n°504 du 5 mars 1948. AD Finistère 31 W 414.

[311] Mot d'ordre lancé par la CGT pour le samedi 19 juin de 11 heures à midi. Or, le samedi étant chômé à l'arsenal, les ouvriers de l'établissement au nombre de 1 000 environ anticipèrent le mouvement la veille.

En juillet 1948, les dirigeants brestois – François Rannou pour la CGT et Michel Floch pour la CFTC – mettaient au point un programme qui devait être le prélude à une action concertée de plus grande ampleur[312]. Le statut des ouvriers de l'arsenal n'ayant toujours pas été clairement défini, ils se retrouvaient une nouvelle fois exclus des divers avantages octroyés aux autres catégories de travailleurs. Initialement basé sur une revendication commune – l'attribution d'une prime de vacances dont bénéficiaient déjà certaines entreprises du secteur privé[313] et l'octroi d'une « prime de poche » allouée aux fonctionnaires –, cet accord vit officiellement le jour à la fin du mois d'août. Par delà les communautés de vue et l'amitié indéniable qui liaient certains dirigeants des deux organisations, la situation imposait une alliance concrète sur le terrain pour donner un poids conséquent aux revendications et pour reconquérir une classe ouvrière dont l'indifférence à l'égard de l'action syndicale ne cessait de croître[314]. Si la CGT comptait encore environ 3 000 membres et la CFTC 1 350 à l'arsenal, la première avait tout à fait conscience que son déclin n'était pas enrayé tandis que la seconde savait pertinemment que sa progression dans l'établissement atteignait ses limites. Suite à cet accord, la majorité des actions revendicatives furent décidées en commun par les deux organisations quitte à ce que la CGT adhérât aux positions du syndicat chrétien à l'encontre de celles de sa propre fédération[315]. Quitte également à ce que la CFTC en vînt à invoquer certains mouvements protestataires d'avant guerre auxquels elle s'était pourtant montré hostile au moment des faits, la grève du 30 novembre 1938 en l'occurrence[316].

À une exception toutefois, lorsqu'un mécontentement qui grondait depuis plusieurs mois en raison de la diminution constante du pouvoir d'achat allait se concrétiser sous la forme d'une grève à Brest. Or, la CFTC demeurait globalement réticente à tout mouvement de cette sorte et particulièrement de grève illimitée[317]. Déjà au début de septembre, des débrayages avaient été observés chez Dior (Landerneau), à la SNCF, dans l'alimentation et à l'arsenal. Le 14, le principe de la grève fut voté par la CGT. 3 000 ouvriers cessèrent le travail dans l'établissement militaire, soit environ 45% des effectifs de cette catégorie et la totalité des adhérents cégétistes revendiqués par le syndicat à ce moment. Le 16, un meeting rassembla 5 000 participants porte Fautras et un cortège de 3 000 personnes défila jusqu'à la sous-préfecture. Malgré une divergence avec la CGT

[312] À la conférence régionale des travailleurs de l'État CGT (Rennes le 3 septembre 1948), les autres établissements ne purent que féliciter C. Cadiou de cette réussite qui n'avait pu être possible ailleurs, notamment à l'arsenal de Rennes.

[313] Prime de 5 000 fr. auxquels s'ajoutaient 1 500 fr. par personne à charge. Revendication lancée par la CGT et approuvée par la CFTC lors d'une réunion commune des deux UL le 2 août.

[314] Début janvier 1949, Miry constatait que le niveau de syndicalisation dans certains établissements de l'État était particulièrement insignifiant au regard de ce qu'il était encore trois années auparavant. C'était notamment le cas de l'arsenal où le taux d'adhésion se situait à moins de 40% alors qu'à la poudrerie de Pont-de-Buis ce pourcentage atteignait 97 ou 98 % (suite aux rumeurs de fermetures de l'usine, les ouvriers s'étaient groupés dans un Comité de défense). D'autre part, dans l'ensemble du département, il n'y avait que 50 000 syndiqués sur un total de 250 000 travailleurs inscrits sur les listes de la Sécurité sociale (soit 20%).

[315] La CGT rejoignit la CFTC dans une revendication visant à réclamer une augmentation uniforme des salaires alors que la fédération, arguant qu'une telle mesure aurait pour effet l'écrasement de la hiérarchie, y était opposée.

[316] Le 9 août 1948, les ouvriers des Capucins signèrent une motion commune CGT-CFTC contre la nomination de Paul Reynaud au gouvernement. Ils y dénonçaient les décrets-lois Doumergue en 1934, ceux de Laval en 1935 mais également ceux de Daladier et Reynaud qui motivèrent la grève du 30 novembre 1938, un mouvement auquel s'était pourtant opposée la CFTC. Voir en annexe N°57 la résolution des ouvriers du plateau des Capucins.

[317] Eu égard à la position de nombreux militants de base qui n'y étaient pas particulièrement défavorables, les dirigeants chrétiens redoutaient surtout la récupération d'un mouvement de grève par la CGT à des fins politiques.

quant à la manière d'aborder ce problème récurrent[318], la CFTC et FO décidèrent de se joindre au mouvement qui s'était étendu au bâtiment, aux métallos, au gaz, à l'électricité, aux dockers. 13 à 15 000 travailleurs brestois étaient alors en grève. Ce même jour, alors que les autorités maritimes interdisaient l'organisation d'un référendum à la CFTC, la grève devint générale à l'arsenal.

Dans les jours qui suivirent, les tramways, les employés municipaux, les produits chimiques rejoignirent le mouvement. Aucun dérapage ne fut à signaler et jamais les forces de l'ordre n'eurent à intervenir. Le 20 septembre, le gouvernement annonçait une hausse des salaires de 15%. Dès lors, environ 30% des grévistes de l'arsenal reprirent le chemin des ateliers, répondant aux instructions de la CFTC et de FO. La CGT, au contraire, maintint son mot d'ordre mais, isolée, fut dans l'obligation – contre l'avis de la majorité des syndiqués – d'appeler à la reprise pour le 22. Les travailleurs suivirent leur syndicat et en conséquence les autres corporations en firent de même[319]. Mais nombreux furent ceux qui jurèrent qu'il ne faudrait plus compter sur eux.

Cette grève marqua très provisoirement la fin d'un accord officiel qui n'avait pas duré un mois entre la CGT et la CFTC de l'arsenal. Le 24 septembre[320], le cartel interconfédéral CFTC-CGT/FO-CGC, par les voix de Soubigou (FO) et Gouriou (CFTC), ne manqua pas de dénoncer l'attitude de la CGT au cours des journées précédentes. Néanmoins, cette grève ne remit aucunement en question le rapprochement déjà opéré par les militants à la base, d'autant que dès le début de l'année 1949, le syndicat chrétien devait rejoindre les positions cégétistes en matière d'augmentation mécanique des salaires par rapport au coût de la vie : l'échelle mobile.

2. 1948 : Les tentatives syndicales du RPF

Heureusement que la CGT pouvait compter sur l'appui des chrétiens car, privée d'une partie de ses militants qui avaient rejoint FO ou qui avaient déserté le mouvement syndical, divisée à l'intérieur entre communistes syndicalistes et « orthodoxes », elle allait également être attaquée de l'extérieur par des mouvements plus politiques que syndicaux. Farouchement opposé à la stratégie du PCF – notamment à la suite de la création du Kominform – le RPF tenta d'exercer son influence sur le monde ouvrier pour dénoncer « la malfaisance de la CGT communisée »[321]. Inaugurée par le discours du général de Gaulle à Saint-Étienne le 4 janvier 1948, la recherche d'une troisième voie entre collectivisme et capitalisme en matière économique devait passer par l'association « capital-travail »[322] et se réaliser par la création de syndicats indépendants. À cet effet, le RPF se dota d'une Action ouvrière (AO) et les responsables locaux du parti déployèrent une propagande de chaque instant pour tenter de gagner les travailleurs à leur cause[323].

---

[318] La CFTC et FO étaient favorables à une baisse immédiate des prix de 10% tandis que la CGT privilégiait la hausse indexée des salaires. Pour défendre leur point de vue, la CFTC et FO formèrent un cartel à Brest, émanation du cartel interconfédéral CFTC-FO-CGC qui avait été créé au niveau national. Néanmoins, la CGT, si elle dénonçait les manœuvres de FO en la matière, s'abstenait d'attaquer ouvertement le syndicat chrétien.

[319] À l'exception de la métallurgie qui ne reprit que le 25.

[320] Le cartel interconfédéral avait décidé d'en faire une journée d'action nationale en faveur de la baisse des prix.

[321] Dans le sillage de la CTI (Confédération du travail indépendant qui ne s'implanta jamais dans le Finistère) qui fut fondée en 1947 avec la contribution du RPF de même que celle d'autres mouvements comme la résurgence du courant « Syndicats ». Élyane BRESSOL, « Confédération des syndicats libres : quelques repères », *ICGTHS*, www. ihs.cgt.fr.

[322] Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations de rue en France : 1918-1968*, Paris, la Sorbonne, 1997, p. 545.

[323] Dès 1947, le RPF publia *L'Étincelle ouvrière* destinée à mener la propagande gaulliste dans les milieux ouvriers. De la même manière, il existait *L'Étincelle agricole* pour les paysans. Un organe de liaison entre le parti et les groupes d'entreprises fut également créé : *Le Rassemblement ouvrier*. Pour les autres catégories, le RPF diffusait *Le*

Le 23 juillet 1948, M. Bilger, du centre national du RPF, vint dans le Finistère avec pour mission d'y organiser des « groupes d'entreprises ». Dans l'engouement que connaissait le parti gaulliste à ce moment, et s'appuyant sur la notoriété du chef, les responsables fédéraux espéraient pouvoir compter sur les 18 000 adhérents finistériens qu'ils revendiquaient alors pour parvenir à faire pièce à la CGT toute puissante. Néanmoins, cet effectif majoritairement composé de commerçants, de cultivateurs et d'artisans, ne comprenait qu'à peine plus de 3 000 ouvriers[324].

Des délégués furent désignés, notamment à Brest, Quimper, Concarneau et Douarnenez. Dans la cité du Ponant, le seul groupe d'entreprise qui semble avoir eu une activité quelconque fut celui créé par Jean Cadiou à l'arsenal. Celui-ci comptait dès sa naissance, selon les chiffres présentés par ses dirigeants, 300 membres environ[325], majoritairement recrutés parmi les cadres et les ingénieurs des CN. Mais son action, à l'image des quelques comités créés, fut particulièrement insignifiante, les ouvriers percevant généralement difficilement les théories sociales du mouvement. Devant une expérience qui tendait de plus en plus à ressembler à un feu de paille, l'organisation fut refondue en 1949. Au printemps, un nouveau bureau de l'Action ouvrière brestoise (l'UL des groupes d'entreprises RPF) fut nommé avec à sa tête un docker, Thénénan Héliès[326]. Le vice-président en était Marie et le délégué cantonal Galou, tous deux ouvriers de l'arsenal. Les deux secteurs « phares » de la contestation « anarchiste » brestoise d'avant guerre pouvaient également, maintenant, militer dans des organisations moins orientées à gauche[327] et exprimer la multiplicité des courants de pensée qui avaient toujours cohabité sur le port.

Rassemblement paysan, *Le Rassemblement des fonctionnaires*, etc. Le secrétariat national à l'Action ouvrière publiait également un bulletin hebdomadaire à destination des ouvriers *Travail et Liberté*, « organe de combat pour le syndicalisme indépendant libre et démocratique ».

[324] À savoir : bâtiment : 903 ; manœuvres et divers : 825 ; mécaniciens : 297 ; chauffeurs : 262 ; électriciens : 203 ; maçons : 285 ; peintres : 147 ; couvreurs : 75 ; dessinateurs : 77. Chiffres RG – AD Finistère. 31 W 412.

[325] Une nouvelle fois, ce chiffre était certainement surestimé par rapport au nombre d'adhérents réel. Un agent technique de l'arsenal, Gilbert Garbe, faisait partie des principaux membres du RPF du Finistère en 1947/1948, mais les militants de l'établissement n'étaient guère qu'une vingtaine lors de leurs réunions.

[326] Également délégué à l'action politique du RPF à Brest (élu à ce poste le 5 mars 1949).

[327] La reconnaissance officielle de la priorité d'embauche des " professionnels ", obtenue le 28 juin 1941, fut confirmée par la loi du 6 septembre 1947. Voir Michel PIGENET, « Modalités d'embauche et pratiques professionnelles. Aux sources des sociabilités militantes dans le syndicalisme docker », *Politix*, n°63, 2003, p. 83-84. L'origine sociale des dockers brestois s'était profondément modifiée. À la Libération, ils n'étaient plus les « rebuts de la société portuaire » longtemps dénoncés par les autorités d'avant-guerre. Les compagnies de fret avaient embauché des ouvriers agricoles (de 800 en 1946, le nombre de dockers professionnels retomba à 237 en 1949). Ces nouveaux recrutés étaient généralement moins enclins à adhérer aux théories extrémistes des leaders anarchistes des années 1900-1939. Néanmoins, une seule organisation syndicale existait chez les dockers du port de commerce entre 1945 et 1950 : la CGT, comme dans l'ensemble du pays (Michel PIGENET, « Les voies et les facteurs de l'unité organique : les syndicats des Ports et Docks dans la seconde moitié du XXe siècle », colloque de l'ICGTHS *Unité syndicale, fatalité de la division ? France (1943-1995)*, 28 et 29 novembre 2007, Montreuil, *www.ihs.cgt.fr*.). Le syndicat et le PCF allaient développer une représentation du déchargeur qui devait prendre le contrepied parfait de celle élaborée notamment au XIX^{e} siècle. Avec la reconstruction des ports en France et conséquemment leur rénovation, le docker devait également adopter une image nouvelle. Après avoir longtemps été décrit comme une résurgence des siècles passés, il allait devenir en quelques années le prototype de l'ouvrier de demain et le symbole des combats communistes en faveur des « grandes et justes causes » (Michel PIGENET, « Les dockers français "gardes-côtes de la paix" », dans *Images et mouvements du siècle. Chronique sociale*, t. 2 : *Les raisins de la colère*, I.C.G.T.H.S.-Éd. France-Progrès, 1999, p. 409). Il n'allait plus être question de l'image, même actualisée, du « Chourineur » de Sue, débardeur, voleur, assassin à l'occasion et fréquentant les bas-fonds réservés au sous-prolétariat. La mutation entre la « légende noire » – qui, comme toute légende, détenait une part de vérité – et l'avènement des « icônes rouges » était en train de s'opérer en France. Cette transformation fut incontestablement facilitée à Brest car, tout en conservant une image d'hommes de labeur, la nouvelle origine sociale des dockers les détachait d'un environnement urbain et réputé malsain. Tanguy PERRON, « Légende noire et icônes rouges, ou l'image des dockers au cœur de la guerre froide » dans *Dockers de la*

Cependant, fin 1950, il n'existait plus qu'un seul groupe en activité, à l'entreprise Cabagno à Quimper, et celui-ci ne comptait que 15 adhérents sur un effectif total de plus de 100 employés. Devant cet échec, un délégué – M. Renaud – fut expressément envoyé dans le Finistère pour revigorer un mouvement moribond et réorganiser l'Action ouvrière. Il fut décidé d'avoir recours à un chef d'entreprise sympathisant du RPF pour lui trouver une place, non pas d'ouvrier mais directement de chef de chantier, ce qui constituait une erreur stratégique dès l'origine vis-à-vis des travailleurs. Ce fut l'entreprise Campenon-Bernard de Brest qui accueillit le propagandiste gaulliste, mais en pure perte. Malgré ses efforts, il ne parvint jamais à créer une dynamique ouvrière derrière la politique sociale du général de Gaulle. Au début de l'année 1951, seuls deux élus sur huit siégeaient réellement au Conseil départemental de l'AO : MM. Renaud et Roger Évrard[328], celui-ci travaillant dans l'entreprise Cabagno. À cette période, pour la préfecture, l'Action ouvrière du RPF dans le département n'existait plus que sur le papier.

À compter de cette date, les dirigeants gaullistes finistériens ne purent que reconnaître leur échec en matière d'action ouvrière. Indépendamment du désintérêt des travailleurs vis-à-vis des thèses développées par l'AO, ce fiasco fut également grandement imputable aux querelles intestines qui animaient le RPF finistérien à ce moment[329]. Les seuls groupes d'entreprises du secteur privé qui avaient vécu fugitivement avaient été créés dans des sociétés dont les patrons étaient eux-mêmes militants gaullistes et qui, d'autre part, abondaient dans le sens des réformes préconisées par de Gaulle du moment « qu'ils n'étaient pas dans l'obligation de les appliquer dans leur propre entreprise »[330].

Conclusion

Au terme de l'année 1948, la CGT demeurait la première puissance syndicale du département et de l'arsenal de Brest malgré les contestations internes et la scission de Force ouvrière. Néanmoins, son influence n'avait cessé de s'effriter depuis fin 1946 et elle ne pouvait plus prétendre exercer une hégémonie quelconque sur le monde ouvrier finistérien. Son déclin, conjugué avec l'ascension toute relative de la CFTC, obligeait à des alliances qui n'étaient pas sans rappeler celles qui associèrent dans l'entre-deux-guerres la CGTU et le syndicat chrétien. Cette

---

Méditerranée à la Mer du Nord – Des quais et des hommes dans l'histoire. Actes du colloque international de mars 1999, Édisud, Aix en Provence, 1999, p. 193-204. Plus généralement, sur la transformation de l'image des dockers, nous nous référerons à Marc LAZAR, « Damné de la terre et homme de marbre. L'ouvrier dans l'imaginaire du PCF du milieu des années Trente à la fin des années Cinquante », *Annales ESC*, n°5, 1990.

[328] Roger Évrard devait être élu député UNR aux législatives de 1962.

[329] Fin 1950, le RPF du Finistère ne comptait plus que 5 000 adhérents contre 18 000 en 1948. Cet effondrement tenait pour une grande part au différend qui avait opposé deux de ses dirigeants : Joseph Halléguen, maire de Quimper et futur député et Coquelin. Un différend qui avait suscité l'exclusion à vie de Coquelin du RPF en mai 1950. Georges Lombard, futur maire de Brest et secrétaire départemental du mouvement à cette époque écopa d'une exclusion provisoire. Roger Évrard, quant à lui, se plaignait de l'attitude de J. Halléguen qui opposait systématiquement des obstacles à son action dans le cadre de l'AO.

[330] Rapport des RG du 15 avril 1950. AD Finistère 31 W 412. Au début des années Soixante, le parti gaulliste (l'UNR en l'occurrence) fit renaître une action ouvrière et professionnelle (AOP, organe : *L'espoir des travailleurs*) dans le département. Le mot d'ordre y demeurait l'association capital-travail, base de la doctrine gaulliste en matière sociale. Tout en s'inspirant de l'expérience du RPF des années 1948-1950, il voulait en éviter toutes les maladresses. Mais l'AOP n'eut pas plus d'écho que n'en avait eu l'AO dans le Finistère

fois, il ne s'agissait plus de faire pièce à l'ascension d'un troisième groupement mais de ramener l'ensemble d'une population en voie de désyndicalisation vers les organisations ouvrières.

Au cours de la période difficile qui suivit immédiatement la Libération, les travailleurs de l'arsenal maintinrent une nouvelle fois leurs privilèges par rapport aux travailleurs du privé. De concert avec la Marine, les partisans de la négociation qu'étaient Rannou et Miry pour la CGT, Floch et Poullaouec pour la CFTC, parvinrent même à les développer dans certains domaines comme les transports, les horaires de travail, la protection santé et le logement. Mais ces avantages, qui renforçaient un peu plus encore ceux octroyés par les mesures sociales de l'État-providence, ne dissimulaient-ils pas des projets gouvernementaux moins avouables, alors que la question de la privatisation des établissements industriels de l'État, dénoncée dès cette époque par la CGT, se posait chaque année avec plus d'insistance ?

Quelles qu'étaient les véritables intentions des ministères à cette époque, la fracture qui devait faire des travailleurs de la Penfeld un groupe réellement favorisé de la classe ouvrière brestoise allait intervenir au cours des années suivantes. Mais pour y parvenir, l'unité d'action devrait être indéfectible dans l'établissement, malgré des tensions inhérentes aux conflits coloniaux, à la guerre froide et à la ligne politique suivie dans ces domaines par les diverses centrales.

Le tournant des années Quarante et Cinquante allait être le théâtre d'un mouvement social à répétition d'une ampleur sans doute sans précédent dans la cité du Ponant.

Il allait également être le dernier de ce genre.

Conclusion de la deuxième partie

AVENEMENT D'UN GROUPE « A PART » - CULTURE OUVRIERE OU CULTURE D'ENTREPRISE ?

L'ensemble du peuple français venait de traverser une décennie particulièrement troublée. Celle-ci avait été le théâtre d'une succession de crises graves, chacune étant la conséquence plus ou moins directe de la précédente.

Pourtant, cette période avait commencé par un vaste espoir pour le monde ouvrier : le Front populaire qui s'inscrivait dans le prolongement de la réunification syndicale tant désirée par de nombreux militants et dont la simple évocation demeure encore aujourd'hui synonyme d'avancées sociales en France. Deux années sans doute trop favorables et annonciatrices de lendemains radieux pour les travailleurs. Cet espoir devait s'effondrer rapidement sous la pression de la réaction capitaliste, et, dans l'engrenage qui précéda le cataclysme de la Deuxième Guerre mondiale, la réunification que certains leaders, notamment confédérés, n'avaient soutenue qu'à leur corps défendant, n'allait pas dépasser le cap des manigances hitléro-staliniennes de l'été 1939.

Une nouvelle fois, la politique était venue fracturer la fragile unité de la plus grande organisation ouvrière du pays. Mais le contexte belliciste dans lequel la France était alors engagée tendait à rendre ces querelles intestines dénuées d'intérêt, même si elles semblaient donner raison à un certain nombre des orientations défendues par les unitaires depuis le milieu des années Trente.

L'Occupation y mit provisoirement un terme en interrompant l'activité syndicale visible et en plongeant dans la clandestinité et dans l'hostilité au nouvel ordre social voulu par Vichy un grand nombre de syndicalistes de l'arsenal. Certains de ces militants, plus habitués au maniement des tracts et des slogans qu'à celui de la mélinite, de la Sten ou du P. 38, entrèrent dans la lutte armée. À la Libération, le bilan des exécutés et des déportés était lourd pour l'établissement de la Penfeld. Ceux qui s'en étaient sortis en étaient sortis grandis à l'image des organisations dans lesquelles ils militaient. Ce prestige, ils allaient le mettre au service d'une ville meurtrie et d'un outil de travail anéanti. Dans un élan de solidarité remarquable, l'arsenal fut remis sur pied, au moyen d'expédients qui amenaient les ouvriers à travailler sous la pluie, dans la boue, grâce à des réparations de fortune ou à la récupération de machines-outils outre-Rhin, mais surtout grâce à la volonté de ses travailleurs qui désiraient plus que tout regagner leur place de premier arsenal de France. Cet enthousiasme productiviste répondait également à la nouvelle ligne politique d'un Parti communiste devenu pour la première fois parti de gouvernement et dont les mots d'ordre – productivité et condamnation de la grève – étaient suivis à la lettre par la CGT.

Les différents conflits semblant produire les mêmes effets, la centrale allait devoir affronter une situation en divers points comparables à celle qu'elle avait déjà rencontrée aux lendemains de la Première Guerre mondiale. Sous la pression de la bipolarisation internationale des débuts de la guerre froide et dans le sillage de la rupture du Tripartisme, les ingérences politiques à l'intérieur du syndicat allaient réveiller des plaies mal cicatrisées depuis la réunification de 1935 et la fracture de septembre 1939, menant la CGT à une nouvelle scission à l'hiver 1947/1948.

Néanmoins, malgré un contexte globalement difficile pour l'ensemble de la population, la condition professionnelle des travailleurs de l'arsenal sortait de cette décennie sans trop de dégâts.

Même l'Occupation n'était pas parvenue à remettre en question leur statut d'ouvrier d'État. Mieux encore, les dispositions instaurées par la politique sociale de Vichy étaient venues s'ajouter à celles déjà existantes au sein de l'établissement pour que les travailleurs de la Penfeld continuassent à présenter les caractères d'une catégorie favorisée à la Libération. Nombre de ces mesures allaient être confirmées par le GPRF et les relations cordiales entre le syndicat rouge tout puissant et les gouvernements bienveillants du Tripartisme allaient être relancées immédiatement, assurant une continuité indispensable des services sociaux dans une cité en ruines. Enfin, les militants les plus en vue devaient profiter des retombées de leur action dans la Résistance pour intégrer en force, à la manière des anarcho-révolutionnaires du début du siècle, les instances politiques municipales et, à un degré moindre, nationales.

Les années 1900 avaient su souder le groupe autour du syndicalisme et des revendications statutaires ; les années Vingt et Trente, malgré une rupture syndicale profonde, avaient renforcé cette unité autour des mesures sociales et sociétales qui devaient faire le quotidien des travailleurs de l'établissement et de leurs familles pendant des décennies. Les années « fastes » du Front populaire n'avaient fait que conforter une situation professionnelle et matérielle qui, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, n'avait déjà plus grand-chose de commun avec celles du secteur privé. La Libération allait apporter à ce groupe la reconnaissance de la cité et lui permettre d'y développer son influence autrement qu'à travers son statut de poumon économique du secteur.

La rupture entre ouvriers « du port » et ouvriers « de la ville » n'avait donc cessé de s'affirmer progressivement depuis les années 1905/1910. Progressivement, les seconds avaient développé une rancœur parfois profonde à l'encontre d'un groupe qui bénéficiait des avantages accordés à leur corporation, et, de surcroît, des régimes généraux applicables à l'ensemble des travailleurs, avec parfois la possibilité de choisir le système qui leur était le plus favorable. D'autre part, alors que les travailleurs du secteur privé se retrouvaient généralement dans l'obligation de batailler parfois pendant des semaines pour enlever – ou se voir refuser – un maigre avantage, ceux de l'arsenal obtenaient des bénéfices bien supérieurs, souvent par la simple voie de la négociation avec leur hiérarchie. Cette méthode, considérée de l'extérieur de l'enceinte, donnait à penser qu'en définitive c'était l'État qui était au service de ses salariés et non l'inverse. Elle participait ainsi au développement d'un sentiment difficilement acceptable pour un groupe souvent confronté à un patronat libéral intransigeant, comme ce fut notamment le cas au cours des années Trente.

De par leur situation matérielle, leur rôle de leader du monde syndical départemental et souvent régional, leur influence et leur savoir-être dans les méandres de la vie civique et les arcanes de la vie politique brestoises, leurs savoir-faire professionnels, les ouvriers des constructions navales étaient parvenus à constituer une véritable « aristocratie ouvrière » que les unitaires dénoncèrent parfois, en leur temps, comme « circonvenue par la bourgeoisie »[331] quand ils tentaient de justifier le peu d'engouement rencontré par leur syndicat au sein de l'établissement. Nous n'irons pas jusque avancer, comme ces derniers, que l'ouvrier de l'arsenal s'était « embourgeoisé » mais, incontestablement, au lendemain d'une période troublée pour l'ensemble de la population, il imposait son rythme et son niveau de vie à une ville économiquement et sentimentalement vouée à son établissement militaire.

[331] Pierre et Monique FAVRE, *Les marxismes après Marx*, PUF, 1980, p. 45.

Cependant, si les retombées favorables de la collaboration de classe étaient parvenues à créer les conditions de l'ascension sociale d'un groupe prolétarien à la pointe du Finistère, celui-ci s'était progressivement développé en dehors – voire à l'écart – du reste du monde ouvrier brestois. Indépendamment du fait de partager un « confidentiel défense » qui la distinguait déjà des autres travailleurs, cette catégorie disposait d'une « aisance » matérielle à laquelle ne pouvait prétendre, dans les premiers temps des Trente Glorieuses, la majorité des ouvriers du secteur marchand[332].

En définitive, cette classe « à part » située entre le prolétariat privé et la petite bourgeoisie, constituait une composante à part entière de la société brestoise. Une société consciente de son poids économique et démographique au sein de la cité, parfois imbue de sa condition matérielle et à la suffisance de laquelle répondait la défiance permanente, voire le ressentiment non dissimulé des travailleurs de « la ville ». Si cette animosité provenait d'un manque de solidarité, elle procédait également de la jalousie éprouvée par cette dernière catégorie, celle des éternels exclus de « l'enceinte sacrée » d'où rien ne devait transpirer. Une « cité interdite » qui, au fil du temps, attira pour elle-même l'hostilité, pour le moins le désintérêt total, de ceux qui ne pouvaient prétendre en partager les secrets et les avantages.

À mesure qu'elle gravissait l'échelle sociale, cette aristocratie ouvrière s'attirait des antipathies de tous bords. Dans l'entre-deux-guerres notamment, elle rassembla beaucoup de griefs pour se trouver au centre de tout un « folklore » parfois peu gratifiant. Cependant, quand la vie du groupe était nécessairement rythmée par l'arsenal, au travail bien entendu, mais également pendant les loisirs, les vacances, à l'hôpital, aux bains douches ou dans les réunions de retraités, il était certainement difficile d'échapper à son emprise. L'appartenance au groupe induisait donc tout un ensemble de caractères distinctifs qui imposaient presque, à l'image des dockers de certains ports, un « vivre entre-soi » propice au développement d'une culture particulière[333].

Mais à Brest, cette culture ouvrière ne procédait-elle pas avant tout de la volonté gouvernementale d'installer une culture d'entreprise intergénérationnelle en créant les conditions idoines pour améliorer la productivité de l'arsenal grâce à un personnel en bonne santé physique et intellectuelle, formaté de génération en génération à la vie de l'établissement ; des travailleurs qui ne seraient pas tentés de rejoindre l'industrie privée malgré les offres lucratives qui leur étaient adressées ; des ouvriers, en définitive, soumis au contrôle permanent d'une Marine qui avait su, au bout du compte, faire contre mauvaise fortune bon cœur et retirer un certain nombre d'avantages en matière de sécurité et de paix sociale d'une situation initialement inconfortable.

Mais cette évolution qui avait vu l'État-patron renforcer constamment une démarche paternaliste inaugurée au début du siècle allait bientôt être profondément remise en question. La scission syndicale de décembre 1947, avant tout d'origine politique, était également annonciatrice des premières difficultés sérieuses que devaient rencontrer les syndicats dans leurs relations avec des gouvernements beaucoup moins conciliants et pour lesquels l'avenir des arsenaux de la Marine n'allait plus se concevoir autrement que sous l'angle de la privatisation et de la disparition du statut d'ouvrier de l'État.

---

[332] Voir Jean BRUN, « Réflexion sur le début des Trente Glorieuses et la vie des salariés », dans Elyane BRESSOL et *all.*, *La CGT dans les années 1950, op. cit.*, p.129-132.

[333] « Tel médecin compare la position des dockers à celle d'une "minorité ethnique ou religieuse » […] Des sociologues font état d'une " presque race à part " ». Michel PIGENET, « Les dockers. Retour sur le long processus de construction d'une identité collective en France, XIX^{e}-XX^{e} siècles », *Genèses*, 2001/1, n°42, p. 10.

Sous le sceau de l'Université Européenne de Bretagne

Université de Bretagne Occidentale – Brest

École doctorale Sciences Humaines et Sociales

Centre de Recherche Bretonne et Celtique (EA 4451)

MARINE ET OUVRIERS DE LA CONSTRUCTION NAVALE À L'ARSENAL DE BREST (1918 – 1970)

DU PATERNALISME D'ÉTAT A LA MONDIALISATION ÉCONOMIQUE, UN MOUVEMENT SYNDICAL PARTAGÉ ENTRE PRAGMATISME ET IDÉOLOGIE

Volume II

Thèse pour l'obtention du doctorat en histoire

Présentée par Alain Le Moigne

Directeur de thèse : Christian Bougeard

Le 2 octobre 2015

Jury :

- M. Pigenet Michel, Professeur en histoire contemporaine, Université de Paris I.
- M. Guillon Jean-Marie, Professeur émérite en histoire contemporaine, Université d'Aix-Marseille.
- M. Chevandier Christian, Professeur en histoire contemporaine, Université du Havre.
- M. Tranvouez Yvon, Professeur émérite en histoire contemporaine, Université de Brest.
- M. Bougeard Christian, Professeur émérite en histoire contemporaine, Université de Brest.

TROISIEME PARTIE

1948 - 1970

LA FIN D'UN TEMPS

« Chaque époque laisse plus de traces
de ses souffrances que de son bonheur ».

(Johann Huizinga, *Le déclin du Moyen-âge)*

La vie brestoise des années Cinquante allait être rythmée par les travaux d'un chantier colossal, interminable au gré de nombreux habitants.

La situation de la cité à la Libération avait exigé un recrutement important et une diversification de la main-d'œuvre, notamment dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics[2155], des professions alors peu automatisées et susceptibles d'absorber un contingent significatif de travailleurs peu qualifiés. Pendant plus de dix ans, la croissance de l'emploi ouvrier devait progresser de manière très sensible dans le port du Ponant.

D'un point de vue humain, cette situation devait entraîner des mutations géographiques importantes et une nouvelle immigration de ruraux vers les villes d'un département dans lequel, avant guerre, la part de l'emploi industriel était demeurée particulièrement faible. Ce réservoir de main-d'œuvre nombreuse et bon marché était majoritairement issu d'un monde agricole qui se modernisait et dont la productivité croissante libérait des excédents. Brest devait dès lors connaître le véritable démarrage de son expansion urbaine. L'agglomération allait voir sa population augmenter de 74 491 âmes en 1946 à 110 713 en 1954 et à 154 023 en 1968. Cette croissance, alliée à la mise en œuvre du Plan routier breton à la fin de la décennie 1960[2156] et à l'implantation de nouvelles entreprises, tant exogènes qu'endogènes[2157], allait permettre d'entretenir pendant quelques années un niveau d'emploi ouvrier important à la suite de la Reconstruction (BTP, électronique, réparation navale privée, etc).

La physionomie du prolétariat finistérien devait donc se retrouver complètement bouleversée. Les effectifs du secteur privé allaient considérablement s'accroître, contrairement à ceux des établissements de l'État qui avaient jusque lors constitué le socle inébranlable du monde ouvrier et syndical départemental.

Dans un tel contexte où les travailleurs du bâtiment allaient devenir le fer de lance de la Reconstruction de la cité, ceux-ci n'allaient pas longtemps admettre d'abandonner le *leadership* des instances ouvrières – notamment de la CGT – aux syndicats d'un établissement militaire qui avait régné sans partage sur le syndicalisme local et départemental depuis 1900 mais dont la modération et le manque de solidarité de classe entraient en contradiction avec les difficultés éprouvées par le monde ouvrier au tournant des années Cinquante.

Si le développement économique national, de l' « État providence de la Libération au milieu des années 1970, devait apporter progressivement une amélioration significative au sort du prolétariat français dans son ensemble, celui des travailleurs de l'arsenal allait une nouvelle fois connaître une progression bien plus spectaculaire, creusant un peu plus le fossé qui les séparait de leurs homologues de la ville. Paradoxalement, cette période d' « embourgeoisement » devait

---

[2155] Dans la Bretagne des cinq départements, la proportion du secteur BTP passa de 7,6% à 11,1% des actifs entre 1954 et 1968, pour une moyenne nationale de 9,6% à cette dernière date. Cette augmentation représentait une progression en valeur absolue de 106 000 à 148 000.

[2156] Plan Routier Breton négocié en 1968 sous l'impulsion du CELIB. Sur ce sujet, voir notamment, Joseph MARTRAY, *20 ans qui transformèrent la Bretagne : l'épopée du CELIB : 22 juillet 1950-2 février 1969*. France-Empire, 1983 ; Jean-Pierre CRESSARD, *Quand la Bretagne s'est réveillée, CELIB, cinquante ans*, Coop Breizh, 2000.

[2157] Dès les années Cinquante, la Bretagne connut quelques implantations d'entreprises exogènes dans des secteurs porteurs et innovants : automobile, téléphonie, électronique. Les industries d'origine locale se consacraient quant à elles, à la mécanique fine, à la plasturgie, à la parachimie et, plus tard, à la filière agroalimentaire. Brest, excentrée par rapport à Rennes ou Nantes, ne devait profiter de la décentralisation nationale que de manière limitée. Sur cette question, voir notamment Michel PHLIPPONEAU, *Géopolitique de la Bretagne*, Rennes, Ouest-France, 1986 et, du même auteur, « Développement et aménagement, l'évolution des thèmes », *Norois*, N°132, 1986, p. 469-477.

également être le théâtre d'une détérioration sans précédent des relations entre les syndicats du port et des gouvernements résolument déterminés à transformer un des fleurons de l'industrie militaire nationale en société privée et à renoncer à faire de la présence de l'État dans l'économie un instrument de progrès social[2158].

À la CGT, la rupture de l'hiver 1947/1948 n'était que la première conséquence d'une radicalisation de la ligne de la centrale au sein de laquelle l'ingérence croissante du PCF de guerre froide avait réveillé les rancœurs des réformistes et dont la stalinisation progressive n'allait pas tarder à heurter les sentiments de certains militants encore traumatisés par le pacte Molotov-Ribbentrop.

De la même manière, la gauchisation progressive mais manifeste de la CFTC du Finistère à compter du début de la décennie 1950[2159], allait inéluctablement entraîner la centrale chrétienne sur la voie de l'opposition quasi-systématique au gouvernement en matière de politique intérieure et extérieure et, simultanément, sur celle de la rupture avec la ligne modérée de la confédération.

Dans ce climat d'hostilité, pour le moins de défiance réciproque, entre des organisations ouvrières qui se radicalisaient et des gouvernements de plus en plus réfractaires à toute collaboration de classe, les syndicats de l'arsenal et, par répercussion, la vie économique brestoise, allaient également se heurter aux nouvelles donnes géopolitiques issues de la guerre et aux orientations de la France en matière de Défense, notamment dans les domaines de l'armement sous-marin, de la dissuasion nucléaire et du redéploiement de la Flotte de surface vers la Méditerranée. Entre travaux de reconversion et volonté de conserver un prestige hérité de plusieurs siècles de construction navale militaire, l'arsenal allait vivre deux décennies chahutées, faites de périodes de désyndicalisation massive, de scissions et de luttes parfois acharnées de la part d'une société ouvrière progressivement constituée au fil du siècle grâce aux volontés conjuguées des syndicats et des gouvernements aux aspirations paternalistes. Mais l'intégration du monde ouvrier à la République était réalisée depuis longtemps et l'État n'avait plus la même nécessité de choyer ses travailleurs ni de ménager leurs organisations représentatives.

confrontés à la diminution continuelle des plans de charge et des effectifs, au recours sans cesse croissant à la sous-traitance et à l'externalisation des tâches, à l'introduction de la numérisation et à la perte des savoir-faire, les multiples actions syndicales allaient s'apparenter à un combat désespéré. Tout en contribuant à forger l'image d'un ouvrier éternel contestataire, cet ultime sursaut ne devait jamais parvenir à endiguer le processus qui devait mener, à terme, à la désétatisation de l'arsenal et à la disparition du statut d'ouvrier de l'État.

[2158] Laurent CANTAMESSA, « Le syndicalisme des ouvriers de l'État avant 1914. L'exemple des établissements du Poitou-Charentes », *Publications du CCHA*, N°9, 2005, p. 95-119.

[2159] Sur la progression idéologique de la centrale au niveau national au courant des décennies Cinquante et Soixante, voir notamment Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire politique et idéologique (1940-1958)*, Paris, Cahiers de la FNSP, 1964 et Franck GEORGI, *Un syndicalisme en quête d'identité : la CFDT de la déconfessionnalisation à l'autogestion*, thèse de doctorat sous la direction d'Antoine Prost, Paris I, 1994.

CHAPITRE IX

1949 - 1951

CONFLITS SOCIAUX SUR FOND DE GUERRE FROIDE
LA CONQUÊTE DU « GRAAL »

« Guettons la lumière pour l'appréhender
et qu'une fois pour toutes
le soleil de chaque jour nous appartienne »

(Pablo Neruda, *Vaguedivague*)

L'annonce du Plan Marshall avait eu pour effet de déclencher une campagne de protestation de la part du Parti communiste, entrainant des divisions profondes dans la gauche française[1] et, par voie de ricochets, la scission de la CGT. Malgré les tentatives de pourparlers entre les États-Unis et l'URSS, dès la fin des années Quarante, le spectre d'un conflit entre coalition atlantique et bloc de l'Est devenait chaque jour plus présent. La création du Kominform en 1947, les grèves insurrectionnelles de novembre-décembre de la même année et le coup de Prague, en février 1948[2], avaient fini de convaincre les états occidentaux qu'une menace soviétique pesait sur l'ensemble de l'Europe. Inversement, pour les communistes, c'était le pacte atlantique qui représentait, par essence, une volonté ostentatoire de guerre contre Moscou. Le PCF allait dès lors se lancer dans une lutte permanente et tout à fait orientée en faveur d'une « paix » qui devait prendre l'apparence d'une défense à tout prix de l'URSS et de l'ensemble du camp socialiste à travers le monde[3], quitte à occulter et même à justifier les « entorses » commises par Staline au détriment des démocraties populaires. Quitte également à accroître la stalinisation du parti et de la CGT[4] en les purgeant des « tièdes » ou de ceux qui ne voulaient pas se rallier à la ligne officielle du PCF.

[1] Sur l'attitude des diverses tendances de la gauche française vis-à-vis de l'alliance atlantique et de la guerre froide, voir notamment Anne DULPHY, « La gauche et la guerre froide », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.) *Histoire des gauches en France*, Vol. 2, *XX^e siècle – À l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2004, p. 416-434.
[2] Puis le blocus de Berlin en juin.
[3] Marc LAZAR et Stéphane COURTOIS, *Histoire du Parti communiste français*, Paris, PUF, 1995, 284-292.
[4] Sur l'évolution de la CGT au cours de la décennie Cinquante, voir Élyane BRESSOL, Michel DREYFUS, Joël HEDDE, Michel PIGENET (Dir.), *La CGT dans les années 1950*. Rennes, PUR, 2005.

C'est dans ce contexte de début de guerre froide[5] et d' « épuration » syndicale qu'allait se développer, dès le début de 1950, un grand mouvement social qui trouvait son origine dans les difficultés d'existence rencontrées par le monde ouvrier à cette époque. Souvent initiée par le PCF et la CGT, cette action multiforme allait inévitablement être développée ou récupérée à des fins politiques. « Le pain, la paix et la liberté » devaient dès lors se retrouver étroitement imbriquées au sein des revendications ouvrières. Cet élan allait entrainer le prolétariat brestois – notamment celui du bâtiment[6] – sur le chemin de la violence de rue et causer la mort d'un travailleur, engendrant un traumatisme qui devait durablement imprégner la mémoire ouvrière de la cité et profondément transformer la manière d'y aborder les mouvements sociaux au cours des décennies suivantes.

Cependant, ces années n'allaient pas être uniquement synonymes de deuil et de mal-être pour le monde ouvrier. Les travailleurs de l'arsenal, dans l'unité d'action CGT-CFTC-FO-CNT, allaient obtenir, par le décret du 22 mai 1951, l'obtention de la parité de traitements avec la métallurgie parisienne. Une conquête qui devait marquer une avancée statutaire sans précédent dans l'établissement et devenir le symbole, pour les générations suivantes, des acquis irrécusables enlevés de haute lutte sur les bords de la Penfeld.

A) Guerre froide et épuration : la CGT se durcit, la CGT se fragilise

Depuis que le PCF avait entamé un noyautage systématique de la CGT, les tensions n'avaient cessé de s'aggraver au sein de l'UD et des syndicats du Finistère. Indépendamment de la fracture qui existait entre confédérés et unitaires, ces derniers étaient également en proie à des divisions internes. En janvier 1947 à l'arsenal, une frange alors minoritaire avait déjà tenté d'évincer certains éléments jugés trop « tièdes » de la direction du syndicat : François Rannou, secrétaire général et Jacques Damoy, secrétaire-adjoint. Mais à ce moment, les projets de militants plus communistes que syndicalistes n'avaient pas porté leurs fruits. Au niveau de l'Union locale de Brest, de semblables manœuvres – conjuguées avec la progression plus que sensible des travailleurs du bâtiment dans la cité du Ponant – avaient eu pour conséquence le remplacement de Jacques Damoy par Frantz Manach, secrétaire du syndicat du bâtiment. Parallèlement au renforcement de l'influence du PCF sur l'UL, ce renouvellement annonçait également le déclin de celle de l'arsenal sur le syndicalisme brestois.

Quant à l'UD, nous l'avons évoqué, ce fut au cours du congrès du 15 juin 1947 à Douarnenez qu'était intervenue la première fronde significative entre les deux tendances, notamment de la part de Jos Stéphan et du syndicat des métaux.

La scission de FO avait occupé l'essentiel de l'activité de la CGT au cours de l'année 1948 mais les projets du Parti communiste en matière de mainmise intégrale sur le syndicat n'avaient pas pour autant été jetés aux oubliettes.

---

[5] Sur la guerre froide, nous nous référerons principalement aux travaux de Claude QUETEL, *Dictionnaire de la Guerre froide*, Paris, Larousse, 2008 ; Georges-Henri SOUTOU, *La Guerre froide 1943-1990*, Paris, Fayard, 2011 ; Michel WINOCK, *Le temps de la guerre froide. Du rideau de fer à l'effondrement du communisme*, Paris, Seuil 1994.

[6] Ce fut au cours de l'année 1948 que les effectifs du bâtiment et du bois (10 900) dépassèrent ceux de l'arsenal (9 200 pour l'ensemble des catégories), pour un effectif total de 28 835 ouvriers à Brest. AD Finistère 13 W 71.

b. Épuration à l'UD : « l'affaire Miry »

Le différend entre ce que le PCF appelait « l'aile marchante » du syndicat et les responsables en place, latent depuis plusieurs mois, éclata au niveau départemental lors de la conférence fédérale, à Quimper en février 1949[7]. Jeannette Vermeersch y vint en personne pour faire une critique acerbe de l'action d'Ernest Miry – membre du bureau fédéral du PCF – à la tête de l'UD. N'ayant pas de véritable motif, si ce n'était l'existence d'une querelle manifeste entre Miry et le député Alain Signor[8] et surtout l'esprit d'indépendance du premier à l'égard des mots d'ordre provenant de la rue Le Peletier[9], la direction du PCF eut recours à un type d'accusation déjà bien rodé : la mauvaise gestion des finances de l'UD, voire des détournements « à d'autres fins que celles indiquées par les instructions », sous-entendu les instructions du Parti communiste. Ces malversations se seraient produites à la suite de la catastrophe de l'*Ocean Liberty* le 28 juillet 1947[10]. Au lendemain du drame, des fonds, représentant environ un million de francs, avaient été collectés par différentes fédérations du PCF pour venir en aide aux victimes. Or, cette somme avait été redistribuée aux grévistes de décembre 1947 plutôt que d'être remise au comité des sinistrés de la catastrophe. Miry ne s'en défendit point si ce ne fut en affirmant que cette réorientation des fonds avait été décidée sur ordre verbal du Comité central. Le rapport d'accusation n'ayant permis d'apporter aucune preuve d'une quelconque malversation de la part du secrétaire général, celui-ci conserva son poste malgré les pressions des orthodoxes qui, suivant un réquisitoire éprouvé, lui reprochaient de s'être « embourgeoisé » et d'être « un élément corrompu et policier »[11].

Ce fut le V^e^ congrès de l'UD de la CGT depuis la Libération (Quimper les 11 et 12 juin 1949) qui donna le départ d'un « grand lessivage » à l'encontre des syndicalistes jugés trop « tièdes », accusés de composer avec le patronat et l'administration[12]. « L'aile marchante » attaqua frontalement Ernest Miry qui fut carrément évincé de son poste – et même radié de l'UD – au profit de Joseph (Jo) Laot[13], secrétaire politique de l'UJRF du Finistère, membre du bureau fédéral du PCF, conseiller municipal de Brest et ouvrier de l'arsenal. L'établissement de la Penfeld conservait les rênes d'une fédération qui maintenant se « stalinisait » ouvertement. La plupart des membres sortants de la CA furent également exclus, dont Édouard Édern et François Rannou, respectivement trésorier et trésorier-adjoint, répondant des mêmes accusations d'indélicatesses ou de négligence dans la tenue des comptes mais surtout jugés trop proches de Miry. Pour le plus

[7] Isabelle PICART, *Le PCF à Brest de la Libération à la fin de la IV^e^ République*, maîtrise d'histoire, UBO, 1989, p. 48.
[8] Miry n'avait cessé d'accroître son influence sur la CGT du Finistère depuis la réunification de 1935. À la Libération, son prestige ne fit que grandir eu égard à son action au cours de l'Occupation. Signor prit ombrage de la popularité dont jouissait Miry dans les milieux ouvriers du département.
[9] 44, rue Le Peletier : siège du PCF à Paris (9^e^ A^rrdt^).
[10] Cargo norvégien chargé d'engrais qui explosa en rade abri, causant d'énormes dégâts matériels (5 000 immeubles touchés) et surtout 22 morts, 4 disparus, des centaines de blessés et de sinistrés. Voir Edmond MONANGE, « Brest de la Libération à nos jours », dans Marie-Thérèse CLOITRE-QUERE (Dir.), *Histoire de Brest*, CRBC, 2000, p. 244.
[11] Rapport des RG n°1330 du 16 juin 1949. AD Finistère 31 W 435.
[12] L'épuration de la fédération du PCF avait commencé l'année précédente, se traduisant notamment par la « démission » de Pierre Hervé en juin 1948 et son remplacement par Marie Lambert, puis par la mise à l'écart d'Albert Jaouen suite à sa non réélection au Conseil de la République. En 1950, ce fut au tour des maires de Lanriec (M. Quelven) et de Trégunc (M. Naviner) de même que du 1^er^ adjoint de Lanriec (M. Antoine), pour leur « attitude anti-ouvrière lors du conflit de la conserve Concarneau ». Sans parler des militants de base qui avaient eu le don de déplaire aux cadres du parti. Le grand organisateur de cette épuration – « le censeur du département » – n'était autre que le député Alain Signor aidé de son beau-frère Daniel Trellu (secrétaire général de la fédération). AD Finistère 1171 W 16.
[13] Dont les capacités de dirigeant syndical étaient « discutables » selon les autorités. AD Finistère 31 W 435.

grand bonheur de la CFTC et de FO qui voyaient en Miry et Rannou les principaux moteurs de la puissance de la CGT dans le département, ceux-ci furent remplacés par des militants plus connus dans le domaine de la propagande politique que dans celui de l'action syndicale : Jo Laot, déjà cité, Henri Ménes[14] ou encore Aline Causeur, « passionaria » des grèves de novembre 1947. Seuls Louise Tymen (membre sortante, PCF) et Guillaume Leyer[15] (secrétaire-adjoint sortant, membre du comité national du PSU) furent maintenus[16].

Néanmoins, malgré ce rejet des instances, les exclus continuaient de se déclarer syndicalistes et communistes[17] et ne manquaient pas de prendre part aux débats syndicaux et politiques du moment. Ce fut le cas en octobre 1949, suite à la démission du gouvernement Henri Queuille le 5. Le PCF et la CGT dénoncèrent violemment un projet visant à confier à Jules Moch – ministre de l'Intérieur « coupable d'une répression sanglante envers les ouvriers en grève » à l'hiver 1947[18] – la formation d'un nouveau cabinet[19]. Le 13, on vit François Rannou, secrétaire général du syndicat CGT de l'arsenal, intervenir à ce sujet porte du Carpont[20]. Le lendemain, Ernest Miry, toujours en compagnie de Rannou, faisait sa première apparition publique depuis sa destitution au cours d'un meeting à la sortie de la pyrotechnie de Saint-Nicolas. Il y appela les travailleurs à protester « avec énergie contre cette mascarade politique qui [était] une insulte à la classe ouvrière » et à exiger « la création d'un gouvernement qui [pratiquerait] une politique vraiment nationale et [ferait] droit aux légitimes revendications des travailleurs »[21].

Le prestige dont bénéficiaient les deux leaders restait intact auprès des travailleurs. Il semblait même renforcé depuis leur éviction. Mais celle-ci allait cependant avoir des conséquences particulièrement néfastes pour la CGT dans le Finistère.

Cette première véritable affaire d'épuration eut pour principal effet d'accélérer la désertion des organisations de base et par contrecoup d'engendrer des difficultés financières pour l'UD, les premières sérieuses depuis la Libération[22]. La seconde conséquence notable fut la division de son principal syndicat – celui de l'arsenal – en deux tendances. La première, « l'aile marchante », suivait Laot et Ménes. La seconde, qualifiée de « modérée » par les autorités – de « titiste » par les « orthodoxes » – demeurait fidèle à Rannou et Miry. Dans l'établissement de la Penfeld, les élections professionnelles pour les commissions paritaires et les comités intermédiaires devinrent des enjeux tout aussi importants entre ces deux clans que ne l'était la direction du groupement.

[14] En juillet 1949, Henri Ménes effectua un stage à l'école des cadres du PCF au Raincy (Seine & Oise). Cependant, aux dires des autorités, « mauvais orateur, un stage d'un mois ne serait certainement pas suffisant pour en faire un propagandiste de valeur ». Rapport des RG du 7 juillet 1949. AD Finistère 1171 W 16.

[15] Suite à l'éviction de Miry, Leyer arrêta immédiatement de siéger à la CA de l'UD.

[16] Bureau élu en juin 1949 : secrétaire général : J. Laot ; secrétaires-adjoints : G. Leyer, Jean Senant, Jean Élour (Sécurité sociale, Brest, PSU), André Lappartient, (SNCF, Brest, PCF) ; trésorier : A. Causeur ; membres : L. Tymen, H. Ménes, Jacqueline Le Louet (PTT, Quimper, PCF), Jean Cojean. Charles Cadiou restait secrétaire de l'UL de Brest.

[17] Après bien des hésitations, Miry fut exclu de la fédération du PCF au congrès de Douarnenez (4/5 mars 1950).

[18] Éric KOCHER-MARBOEUF, « Le maintien de l'ordre public lors des grèves de 1947 », dans Serge BERSTEIN et Pierre MILZA (Dir.), *L'année 1947*, Presses de la FNSP, 1999, p. 373-383, et Éric MECHOULAN, « Le pouvoir face aux grèves insurrectionnelles de novembre et décembre », dans Serge BERSTEIN, Pierre MILZA (Dir.), *ibid.*, p. 389-409.

[19] En définitive, ce fut Georges Bidault qui fut nommé président du Conseil, Jules Moch conservant son poste de ministre de l'Intérieur qu'il cumula avec celui de vice-président du Conseil. Sur les cabinets ministériels à l'époque de la Troisième force, voir notamment Jean-Pierre RIOUX, *La France de la IV^e^ République, T. I, L'Ardeur et la nécessité (1944-1952)*, Paris, Le Seuil, 1980, p. 210 et suiv.

[20] Il fit parvenir un télégramme à la Chambre protestant contre l'éventualité d'un cabinet Moch.

[21] Propos extraits d'un ordre du jour remis à la sous-préfecture à ce sujet. AD Finistère 31 W 436.

[22] La fédération du PCF connut également ses premières difficultés de trésorerie fin 1949.

Mais inexorablement, la tendance orthodoxe – bien qu'en progrès – était balayée par les modérés favorables à la négociation. L'histoire se répétait une nouvelle fois sur les bords de la Penfeld.

L'ingérence communiste – *a fortiori* d'un communisme intransigeant – au sein de l'organisation syndicale avait achevé de la mettre à mal et, bien qu'elle demeurât, pour l'heure, majoritaire à l'arsenal et dans le Finistère, la rendit incapable de décider unilatéralement du lancement d'un mouvement revendicatif quelconque, à plus forte raison d'une grève. En voulant imposer son autorité et sa ligne de conduite à l'UD et aux syndicats[23], le PCF se retrouvait face à une situation inattendue. Alors que ses décisions avaient dorénavant officiellement la prépondérance au sein de l'organisation ouvrière, celle-ci devait maintenant laisser de côté les mots d'ordre à caractère politique diffusés par le Kominform et privilégier un programme minimum de revendications professionnelles pour pouvoir espérer composer avec les autres syndicats. Eu égard à la puissance et/ou au dynamisme de la CFTC et de FO à cette époque, l'action syndicale départementale se retrouvait paralysée.

Dernière conséquence, bien qu'elle passât inaperçue aux yeux des militants, la Marine tenta de profiter de cette rupture pour se rallier E. Miry et, à travers lui, les travailleurs qui lui avaient majoritairement conservé leur confiance et leur sympathie. Fidèle en cela à une méthode amorcée dès le XIX^{e} siècle à l'égard des « anarchistes » de l'arsenal, la direction de l'établissement, aidée en cela de Roger Bourrières[24], promut l'ancien secrétaire général de l'UD de trois échelons en grade. D'autre part, elle exerça à son endroit une pression continue afin qu'il prît la direction du syndicat CGT de l'établissement mais celui-ci déclina l'offre.

Au cours des épreuves qu'eut à affronter la CGT du Finistère à la fin des années 1940, « l'affaire Miry » eut des répercussions bien plus sensibles sur l'évolution de l'organisation – tout au moins en termes d'effectifs – que ne l'eut la scission de FO à l'hiver 1947/1948. Pire encore, cette « grande lessive » devait affaiblir le parti de manière rédhibitoire.

c. Plan Marshall et guerre d'Indochine : « Crédits de guerre ! Crédits de misère »[25]

Parallèlement aux opérations d'épuration internes, l'engagement du PCF et de la CGT au sein d'une campagne anti-atlantiste tous azimuts allait également contribuer à l'isolement du parti et de l'ensemble de ses organisations satellites.

---

[23] De l'avis des autorités, PCF et CGT se confondaient dans la nouvelle Maison des syndicats de la porte Fautras qui hébergeait en définitive les deux organisations. Rapport du Préfet du 6 septembre 1949. AD Finistère 31 W 433.

[24] Selon une note n°2 037/DI des RG, 3 juillet 1950. AD Finistère 31 W 435. Afin d'obtenir une promotion, E. Miry demanda un certificat d'appartenance à la fédération des FTPF qui le lui refusa. R. Bourrières se chargea de lui obtenir une attestation selon laquelle il avait bien appartenu à une organisation de Résistance au cours de l'Occupation. Lieutenant-colonel Berthaud dans la Résistance, ex-chef départemental des FFI, Roger Bourrières était commis à la pyrotechnie de Saint-Nicolas lors de la drôle de guerre. Entré en Résistance, il obtint rapidement des responsabilités à Libération Nord. Son parcours dans la clandestinité lui valut une promotion rapide après la guerre et notamment au tournant des années 50, à la suite de la nomination d'André Monteil (MRP) au secrétariat d'État aux Forces armées (Marine) du cabinet Pleven (12 juillet 1950). Il fut immédiatement nommé délégué à l'administration centrale de la Marine à Paris, après intervention de ce même Monteil (nomination qui suscita de nombreuses critiques de la part des milieux résistants, Bourrières étant considéré comme de tendance socialiste) et le 3 février de l'année suivante, il fut inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'Ingénieur à la Direction des Travaux. Ce qui eut pour effet de soulever l'indignation du corps des IDT de l'arsenal, Bourrières ne pouvant justifier, à leurs yeux, d'une valeur professionnelle correspondant à cette promotion. Ses attaches politiques avec le secrétaire d'État lui furent à nouveau reprochées.

[25] Article de la cellule « dessin-bois » paru dans *La Renaissance de l'arsenal* (avril 1950), dénonçant la fabrication de matériel et de munitions à destination du Viêt-Nam. Voir, en annexe N°58, un tract hostile au Plan Marshall.

La signature, le 4 avril 1949[26], du traité de l'Atlantique Nord par la France et les onze autres pays fondateurs – dont les États-Unis – entraîna une réaction violente de la part du Parti communiste[27] en amont du Congrès international pour la paix de Paris (20-25 avril 1949)[28].

1. Aux origines : les Combattants de la paix

Dans le Finistère, un conseil départemental de la paix fut créé sous la présidence du docteur Bernard Lecoin, conseiller municipal de Brest proche du PCF et, dans la cité du Ponant, un conseil communal de 35 membres fut mis en place, principalement autour des ouvriers de l'arsenal : Gaby Paul, Jo Laot, Albert Yvinec, Henri Ménes, Charles Cadiou, Henri Berlivet et de groupements comme le Mouvement des combattants de la liberté et de la paix[29], les chrétiens progressistes et bien entendu la CGT. Les travailleurs de l'établissement menaient également les comités de quartiers[30] et sur tous les chantiers, les délégués cégétistes faisaient campagne pour organiser une « caravane » vers Paris. Deux autocars transportant 54 Brestois se déplacèrent pour l'occasion.

À l'arsenal, les mots d'ordre dénonçant la « colonisation des industries françaises par les Américains » étaient consciencieusement relayés par la CGT[31]. Chaque meeting prenait systématiquement la forme d'une tribune politique derrière laquelle disparaissaient immédiatement les revendications d'ordre professionnel. Gaby Paul se montra particulièrement actif dans ce domaine[32], haranguant régulièrement les ouvriers aux portes de l'établissement, les incitant à s'élever contre toute idée de bloc occidental et à réclamer des accords avec l'URSS comme avec l'ensemble des Nations unies, faisant voter à main levée, le 26 juillet 1949, la résolution suivante : « Les ouvriers de l'arsenal de Brest, réunis le 26 juillet, ne se considèrent pas engagés par le Pacte Atlantique, et exigent sa dénonciation ».

Cette campagne communiste contre le pacte atlantique et plus globalement contre les guerres coloniales et autres expressions concrètes de « l'impérialisme occidental » était alimentée

[26] Naissance officielle de l'OTAN. Traité qui devait entrer en vigueur le 24 août suivant.

[27] Action ravivée par M. Thorez lors de la conférence fédérale de la Seine du PCF en février 1949. Voir Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations de rue en France : 1918-1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 560.

[28] Manifestation d'inspiration communiste, le congrès connut un succès indéniable, recevant 2 198 délégués venus de 70 pays. À cette occasion les participants adoptèrent un manifeste et nommèrent un comité de 140 membres à la tête duquel siégeait Frédéric Joliot-Curie (Le comité devait être remplacé par un « conseil mondial de la paix lors du 2e congrès du mouvement à Varsovie en novembre 1950). Le Mouvement de la paix était né et allait tenter de s'opposer à la guerre froide, à la course aux armements, à la menace atomique, au colonialisme et aux conflits en cours (dont le Viêt-Nam). Stéphane COURTOIS, Marc LAZAR, *op. cit.*, p. 287.

[29] Résultant de la transformation, en décembre 1948, des « Combattants de la liberté ». Danielle TARTAKOWSKY, *op. cit.*, p. 560. Le comité des combattants de la liberté avait été constitué à Brest en avril 1948 par de nombreuses personnalités issues des mouvements de la Résistance et ce fut le 14 septembre de la même année que Mme Carré pour l'UFF et C. Cadiou pour la CGT de l'arsenal apportèrent l'adhésion de leurs organisations respectives. Proche du PCF, le comité tenait ses réunions à la Maison des syndicats.

[30] Le comité Lambézellec-Kérinou était présidé par Laurent Primel-Cabic, secrétaire-adjoint du Comité de défense des baraques de l'agglomération. Celui de Saint-Pierre était conduit par Roger Morvan, secrétaire général de la fédération finistérienne de l'UJRF. Louis Bernard s'occupait de celui du Polygone tandis qu'Henri Ménes dirigeait celui de Keruscun. Il existait également, par exemple, un comité des cheminots à la gare de Brest.

[31] Voir, en annexe N°59, un tract communiste « Défendons la paix ».

[32] De même que Christiane Ménez (UFF et conseillère municipale PCF) et C. Cadiou. Des rumeurs souvent incongrues étaient amplifiées par les délégués d'ateliers, comme par exemple le projet gouvernemental qui visait à envoyer des ouvriers de l'arsenal en Afrique du nord pour y construire des bases stratégiques américaines. Celles-ci trouvaient leur origine dans le fait qu'en période de compression budgétaire et pour éviter les licenciements, la direction des CN avait envisagé la possibilité, basée sur le volontariat, de déplacer momentanément des ouvriers vers le site de Sidi-Abdallah.

par la guerre d'Indochine dans laquelle s'engluait alors la France[33]. Le dimanche 2 octobre 1949, la confédération de la CGT appela à la mobilisation pour faire de ce jour « une journée internationale pour la paix ». Un vote organisé dans les quartiers, les entreprises et les villages devait traduire l'opinion des citoyens à l'égard des hostilités et des menaces bellicistes à travers le monde, étant sous-entendu que dans l'esprit des organisateurs, les votants étaient surtout appelés à dénoncer le conflit indochinois et le péril nucléaire représenté par les Américains[34].

En Bretagne, l'appel au « vote pour la paix » fut diffusé par *Ouest-Matin* du 23 septembre. Pour le secteur brestois, il était signé d'organisations en grande majorité sympathisantes de l'action du PCF : CGT, Conseil communal pour la liberté et la paix, FNDIRP[35], FTP, Comité de défense des baraques, UFF, syndicat des locataires, Secours populaire français, UJRF[36], PSU, et, à titre individuel, le président de la Fédération des sinistrés du 28 juillet 1947.

La CFTC refusa de s'associer à un mouvement qui, selon elle, dissimulait difficilement des intentions avant tout politiques. Pourtant, à l'arsenal[37], la CGT invoquait une manifestation tout à fait en lien avec les préoccupations professionnelles et salariales des travailleurs : la poursuite de la guerre du Viêt-Nam et la course aux armements – notamment nucléaires – ponctionnaient le budget militaire, tant et si bien que le plan de charge en constructions neuves restait en sommeil et les salaires bloqués. La paix en Indochine et le retour aux armements conventionnels favoriseraient une reprise de l'activité et une réévaluation des rémunérations dans l'établissement. Cette position était, somme toute, tout à fait cohérente alors que sur les rives de la Penfeld on nageait une nouvelle fois en pleine contradiction : le train de vie des ouvriers d'une entreprise d'armement subissait les conséquences néfastes d'un contexte national et international pourtant belliciste. D'autre part, une nouvelle fois, les aspirations pacifistes de certains militants s'arrêtaient à l'entrée du goulet de Brest. On y retrouvait le paradoxe souvent évoqué depuis l'origine du syndicalisme à l'arsenal, mais sous une forme sensiblement différente : non aux nouveaux armements nucléaires qui seraient élaborés ailleurs qu'à Brest et non à la guerre tant que les bassins de Laninon ne seraient pas occupés par la construction des croiseurs et du porte-avions promis depuis la Libération[38]. À l'inverse, certains responsables cégétistes comme Charles Cadiou et François Rannou souhaitaient profiter de cette situation pour développer et pérenniser le programme de reconversion et ainsi réorienter définitivement l'activité des arsenaux maritimes vers la production civile. Mais une nouvelle fois, dans cette éventualité se reposait la question du maintien du statut d'agent de l'État pour les travailleurs de la Penfeld.

Quels qu'étaient les arguments avancés par les uns et les autres, le « vote pour la paix » du 2 octobre 1949 fut déclaré illicite par le gouvernement car jugé contraire aux principes de la

[33] Sur l'attitude générale du PCF et de la CGT à l'égard du conflit indochinois, voir notamment Alain RUSCIO, *Les communistes français et la guerre d'Indochine : 1944-1954*, L'Harmattan, 1985.

[34] Pourtant, le 29 août 1949, les Soviétiques avaient répondu aux largages américains sur Hiroshima et Nagasaki en faisant exploser leur première bombe atomique.

[35] Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes.

[36] L'UJRF mena un combat soutenu contre la guerre d'Indochine. Voir Guillaume QUASHIE-VAUCLIN, *L'Union de la jeunesse républicaine de France. 1945-1956. Entre organisation de masse de jeunesse et mouvement d'avant-garde communiste*, Paris, L'Harmattan, 2009.

[37] À une immense majorité et malgré les rencontres entre Charles Cadiou et Michel Floch, le conseil syndical de la CFTC de l'arsenal refusa de s'associer à la CGT pour l'organisation commune de bureaux de vote dans les ateliers.

[38] Le *Clemenceau*. Envisagée dès 1945, sa construction fut décidée en août 1947 mais annulée dès octobre de la même année pour raisons budgétaires et plusieurs fois reportée par la suite.

Constitution du 27 octobre 1946 en matière de référendum et notamment à son article 3. L'organisation de salles de vote dans les mairies et les édifices publics, l'installation d'urnes dans les rues furent interdits[39]. La manifestation des Combattants de la paix et de la liberté et tous les rassemblements publics furent prohibés :

> « Toutes réunions et manifestations sur la voie publique sont et demeurent interdites pendant la journée du 2 octobre 1949, sur le territoire de la commune de Brest »[40].

Malgré les risques encourus par les organisateurs[41], un cortège d'environ 700 personnes – précédé d'une colombe et des drapeaux de l'ensemble des formations participantes[42] – défila du Petit-Paris jusqu'à la Maison des syndicats en forçant, au passage, plusieurs barrages de police. Au premier rang figuraient Gaby Paul et Marie Lambert[43], députés, Daniel Trellu, secrétaire fédéral du PCF, Jo Laot, secrétaire général de l'UD CGT, les représentants des chrétiens progressistes, des familles de fusillés[44], etc. D'autre part, des urnes[45] circulaient dans divers endroits de la ville : les quartiers de baraques[46], les lieux « stratégiques » comme les Halles Saint-Martin[47] et le pont Albert Louppe, mais également les chantiers, les entreprises, les associations, à la gare ou encore chez les sapeurs-pompiers qui recueillirent 43 votes sur 45 inscrits. À l'arsenal, suite à une propagande soigneusement orchestrée, 5 comités furent constitués.

Illustration N°57 – (BMO)
Le grand marbre des Machines en 2004
Outil de travail et tribune syndicale

Les leaders furent sanctionnés, notamment Henri Ménes, délégué de l'atelier des Machines, qui écopa d'une mise à pied d'une semaine pour avoir appelé à la mobilisation pour la paix[48]. En

[39] Arrêté préfectoral du 21 septembre, renforcé par celui du 24, suite à la circulaire ministérielle (Intérieur) du 17.
[40] Article 1 de l'arrêté municipal signé Alfred Chupin du 27 septembre.
[41] En raison des arrêtés d'interdiction, les responsables du mouvement étaient passibles des peines correctionnelles prévues par l'article 4-2 du décret-loi du 23 octobre 1935, promulgué au lendemain des événements de Brest et Toulon.
[42] Les pancartes mentionnaient : « Action et union pour la paix », « Les travailleurs s'uniront pour la paix », etc.
[43] Eu juin 1948, Marie Lambert avait remplacé sur les bancs de l'Assemblée nationale Pierre Hervé, démissionnaire en raison de son désaccord avec la ligne du PCF.
[44] Représentées notamment par Mme Lesven, veuve de Jules.
[45] Plusieurs urnes furent saisies par la police en vertu de l'arrêté d'interdiction du 24 septembre. Le préfet et le maire demandèrent des poursuites contre les organisateurs et contre *Ouest-Matin*. Pourtant, aucun incident ne fut à déplorer à Brest au cours de cette journée du 2 octobre. Rapport RG N°2213 du 3 octobre 1949. AD Finistère 31 W 429.
[46] Comme dans la rue centrale du Bergot, surmontée d'une pancarte « ici, on vote pour la paix » et tenue par Jean Prigent, délégué du Comité de défense des baraques.
[47] Urne tenue par Christiane Ménez, secrétaire de l'UFF en compagnie de G. Paul et M. Léost.
[48] La raison officielle était la tenue d'un meeting à caractère politique à l'intérieur de l'enceinte. Malgré l'interdiction officielle, dans la pratique, il était courant qu'au moment des pauses, les délégués haranguent les travailleurs. À l'atelier

réaction, le 4 octobre, les ouvriers dudit atelier, au nombre de 225, débrayèrent un quart d'heure et diffusèrent un tract hostile au responsable de la sanction, le contre-amiral Brannelec, major général : « Défendre la paix est un crime pour l'amiral Brannelec ».

2. 25 novembre 1949 : l'affaire du centre de documentation coloniale

Cette campagne pour la paix – notamment en Indochine – allait perdurer bien au-delà du 2 octobre 1949 et s'intégrer – sous couvert de revendications professionnelles – à l'ensemble des mouvements sociaux qu'allait connaître la cité du Ponant. Les derniers mois de 1949 allaient être le prélude à une année 1950 qui s'annonçait agitée, chaque revendication ouvrière étant attisée par les mots d'ordre anti-américains du Parti communiste. En octobre et novembre, les dockers se mirent en grève. Puis ce fut au tour des employés de banque et des inscrits maritimes en décembre.

Le 1er septembre avait eu lieu la première manifestation significative qui se déroulât depuis 1947 sous le signe de l'union de la CGT et de la CFTC dans le port du Ponant. Pourtant, fin août, le Comité national du syndicat chrétien avait repoussé à une très forte majorité les projets d'unité d'action, tout en autorisant cependant les unions locales à s'y associer à l'occasion de mouvements strictement professionnels[49]. Ce 1er septembre, 2 500 travailleurs étaient venus protester contre l'augmentation incessante du coût de la vie, les salaires qui ne suivaient pas et les licenciements qui commençaient déjà à frapper la ville malgré les nécessités de la reconstruction qui n'en était réellement qu'à ses balbutiements[50]. Cette journée avait également été placée sous le signe des conventions collectives[51]. Les syndicats accordaient un vif intérêt au rétablissement de ce dispositif après une dizaine d'années de mise en sommeil[52].

Le 10 octobre 1949, la signature d'un protocole d'accord dans l'action revendicative était venue officialiser le rapprochement entre les UD de la CGT et de la CFTC[53]. Celui-ci prit une dimension concrète à Brest, Morlaix, Landerneau et Saint-Pol de Léon à l'occasion du mouvement du 25 novembre suivant, une grève nationale dont le mot d'ordre avait été lancé par FO dans le but de dynamiser les négociations avec le gouvernement pour « la libération des salaires dans le cadre des conventions collectives nationales établies par branches industrielles avec minimum garanti ».

---

des Machines des Capucins, jusqu'en 2004, le grand marbre servit ainsi de tribune aux orateurs syndicaux. C. Cadiou avait été sanctionné d'une peine identique le 21 février 1949 pour le même motif, entrainant le débrayage d'environ 20% des effectifs occupés le 3 mars. Un mouvement de solidarité envers Cadiou auquel Jean Poullaouec, de la CFTC, s'était joint malgré l'avis défavorable du syndicat chrétien et de M. Floch.

[49] Sur les relations entre la CGT et la CFTC au niveau national, voir notamment Franck GEORGI, « Les relations entre la CGT et la CFTC (1948-1962) », dans Elyane BRESSOL et *all, op. cit*., p. 355-370.

[50] Le Plan Mathon ne fut définitivement adopté qu'au cours de l'année 1948, après de nombreuses controverses. À ce même moment, Alain Le Léap, secrétaire confédéral de la CGT annonçait au cours du congrès de l'UD (5-6 juin 1948) de Brest : « Le déblaiement est virtuellement terminé. Reste le nivellement qui a nécessité, de par la topographie accidentée de la ville, un mouvement de terre considérable. Ce travail, qui est réalisé à 90%, une fois terminé, donnera à la ville un aspect nouveau et une grande surface d'utilisation. En ce qui concerne la voierie, la plupart des nouvelles artères de la ville sont terminées ». AD Finistère 1177 W 31. Néanmoins, les pénuries de matériaux (béton, métaux) menaçaient l'emploi dans les secteurs de la métallurgie et du bâtiment.

[51] Comme l'avait déjà été celle du 1er mai 1949.

[52] Malgré certaines tentatives à la Libération, suite à la loi du 23 décembre 1946. Cependant, entre autres mesures, le texte retirait aux partenaires sociaux toute compétence en matière de salaires. L'échec fut total. Sur la remise en vigueur des conventions collectives après guerre, voir Pierre WALINE, « Le patronat français et les conventions collectives », *Revue économique*. Vol. 2, n°1, 1951. p. 25-34.

[53] Au même moment, les syndicats de la métallurgie CGT et CFTC concluaient un accord national pour l'unité d'action.

L'UD CGT se joignit spontanément à FO en tentant de récupérer la direction du mouvement, ce qui ne manqua pas d'entraîner des tensions entre les deux formations, notamment à l'arsenal. De son côté, l'UD CFTC suivit – au grand regret d'un certain nombre de ses dirigeants, semble-t-il – l'avis de sa confédération en se désolidarisant de la grève. Néanmoins, signe de l'embarras d'une union départementale partagée sur la question, celle-ci laissa les syndicats libres de leur décision. Ainsi, chez des cheminots et à l'arsenal, les militants déclarèrent immédiatement se joindre à la grève et des meetings communs CGT-CFTC furent organisés[54].

Malgré un certain manque de préparation, ce mouvement connut un incontestable succès dans certains secteurs : grève totale dans l'ensemble du département en ce qui concernait : EDF/GDF, les dockers, la SNCF[55], les caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales, les inscrits maritimes, les contributions directes et indirectes, la métallurgie ; grève quasi-totale dans : les douanes de Brest (95%), l'enseignement primaire, la manufacture des tabacs de Morlaix et l'arsenal (95%), le bâtiment (90%) et les employés municipaux (75%). Par contre, l'échec fut sensible, voir complet à la préfecture et dans les sous-préfectures, aux PTT, dans l'enseignement secondaire, dans les services du MRU et du ravitaillement, les banques, les faïenceries.

À l'arsenal, seulement une centaine d'ouvriers, de même que des personnels administratifs et les apprentis prirent le chemin des ateliers et des bureaux. L'établissement avait en cela marqué sa solidarité car ses personnels d'État n'étaient pas concernés au premier chef par les dispositions relatives aux conventions collectives. Cependant, le problème du coût de la vie et de la mise en vigueur d'un nouveau minimum vital était également au cœur de leurs préoccupations.

L'ensemble du mouvement se déroula généralement dans le calme, sauf à Brest où les positions anti-atlantistes du Parti communiste prirent le pas sur le caractère exclusivement social de la grève. Suite aux différents meetings du matin apparurent les premières tentatives de débauchage, d'entraves à la liberté du travail et de chasses aux « renards », entrainant plusieurs interventions des forces de l'ordre. Mais ce fut surtout en début d'après midi que la marque du PCF se fit sentir de manière évidente. À 14h15, des grévistes prirent d'assaut les locaux du Centre de documentation coloniale[56] situé porte Fautras. Ils enlevèrent le drapeau tricolore de ce qui constituait, à leurs yeux, une provocation en plein conflit indochinois[57], défoncèrent la porte et brulèrent les archives, molestant au passage le gardien. C'était la première fois depuis bien longtemps que des travailleurs réintroduisaient la violence au sein des cortèges protestataires et se livraient à de telles déprédations dans la cité du Ponant. L'enquête qui s'ensuivit fit ressortir particulièrement la responsabilité de deux militants communistes : François Échardour, secrétaire de la section du PCF de Brest et Paul Soubigou, charpentier-tôlier à l'arsenal.

Leur procès en correctionnelle, le 31 janvier[58], fut précédé d'une campagne de propagande considérable de la part de la CGT et du PCF et un mot d'ordre de débrayage de trois heures[59]

[54] Deux meetings unitaires CGT-CFTC, mais sans FO, eurent lieu à Brest le 25 novembre : le premier à 9h30, organisé par les syndicats de l'arsenal ; le second, à l'initiative des autres corporations à 10h30.

[55] Eu égard aux risques de grève dans les transports, la direction de l'arsenal avait envisagé le doublement les lignes de cars existantes pour assurer le transport des non grévistes, notamment des cadres, dessinateurs et agents techniques.

[56] Qui dépendait du ministère de la Défense nationale.

[57] Dans leurs campagnes d'automne respectives, les trois syndicats – CGT, CFTC et CGT-FO – avaient voté une motion condamnant la guerre d'Indochine.

[58] Pour « dégradation d'édifice public et bris de clôture », ils furent condamnés à quatre mois de prison ferme et 10 000 fr. d'amende pour Échardour, deux mois et 10 000 fr. pour Soubigou, peines auxquelles s'ajoutait une contravention à

accompagné d'une manifestation fut lancé pour ce jour. Pour s'assurer une participation plus importante, Jo Laot, porte du Carpont et Charles Cadiou, porte de la Brasserie, associèrent à la protestation contre le jugement à venir et contre la guerre du Viêt-Nam toute une liste de revendications allant de l'attribution d'une prime de 3 000 fr. au relèvement général des salaires.

Par contre, dans un désir commun de voir affaiblir le PCF et la CGT à Brest, Force ouvrière et la SFIO réclamaient sans aucune équivoque la condamnation des coupables qui avaient détourné le mouvement du 25 novembre de ses objectifs initiaux. Le MRP, quant à lui, se montrait favorable aux sanctions tandis que l'UD de la CFTC n'émettait qu'une timide désapprobation vis-à-vis des dégradations perpétrées[60], mais se désolidarisait catégoriquement du débrayage « clairement politique » prévu pour le 31 janvier.

Si les travailleurs de l'arsenal avaient été nombreux à participer au mouvement de grève du 25 novembre, le jour où il fut nécessaire de rendre des comptes, ils ne marquèrent pas une grande solidarité envers les deux condamnés. Ils craignaient avant tout de voir l'examen des revendications salariales[61] et professionnelles être remis *sine die* par la direction à l'occasion des séances de la commission paritaire du début d'année. Seulement 235 d'entre eux, les militants communistes les plus convaincus, répondirent à l'appel en débrayant le 31 janvier, contrairement aux ouvriers du bâtiment qui participèrent en nombre relativement conséquent.

3. Rupture entre Marine et CGT. « Vous avez bonne mine, Amiral »

Entre temps, cette déclaration de « guerre à la guerre » du Viêt-Nam[62] avait pris la tournure d'un conflit ouvert entre la Marine – symbole de l'impérialisme français – et les organisations d'extrême gauche de l'arsenal. C'est ainsi qu'avant même le procès, Soubigou fut congédié sur ordre du préfet maritime, l'amiral Robert, officiellement pour avoir injurié un officier[63].

D'autre part, au cours du mois de janvier, un autre événement était venu envenimer la situation et braquer un peu plus la hiérarchie militaire à l'encontre des militants de la CGT.

À l'origine de ce différend, une déclaration du secrétaire général du syndicat, François Rannou qui, le 15 décembre 1949, avait invité les ouvriers, conformément aux directives nationales, à ne pas travailler aux réparations sur les bâtiments de guerre. Cette annonce avait créé un certain malaise au sein même du syndicat. À l'UD on tenta d'éluder la question en alléguant qu'il n'avait jamais été question que de travaux directement destinés à la guerre d'Indochine[64]. Du côté de la CFTC, les propos de Rannou avaient suscité une levée de boucliers, la centrale

---

acquitter solidairement de 65 000 fr. pour dommages et intérêts. Les condamnations furent ramenées à 2 mois pour Échardour et 1 mois pour Soubigou par la cour d'appel de Rennes le 16 octobre 1950. Soubigou exécuta sa peine de prison (30 août – 30 septembre 1951). Quant à Échardour, dont le pourvoi en cassation avait été rejeté le 21 décembre 1950, la police ne put l'appréhender que le 10 janvier 1952. Incarcéré à la prison de Landerneau, il fut libéré le 10 février suite à une remise de peine du ministre de la Justice Léon Martinaud-Déplat (PRS).

[59] Débrayage de 9 heures à 12 heures dans tous les secteurs brestois.

[60] Nombre de militants chrétiens brestois avaient participé au mouvement du 25 novembre.

[61] Notamment la prime de 3,20 fr. horaire pour les ouvriers des cales couvertes non closes.

[62] Danielle TARTAKOWSKY, *op. cit.*, p. 631-632.

[63] Soubigou fut exclu du PCF pour des paroles imprudentes qu'il aurait prononcées au sujet de cette affaire. Par la suite, la propagande visant à protester contre les condamnations prononcées le 31 janvier devait mettre en avant Échardour, omettant systématiquement Soubigou.

[64] D'autre part, à ce moment à l'arsenal de Brest, les seuls travaux à caractère militaire concernaient la refonte du cuirassé *Richelieu* et le carénage périodique des navires affectés aux observations météo.

chrétienne arguant – non sans raison – que sans les fabrications militaires, les arsenaux d'État n'avaient plus de raison d'être. FO se montrait encore plus violente dans ses réactions. Quant aux sympathisants cégétistes et communistes, les opinions étaient partagées entre un avenir dédié aux constructions civiles et la fin de ce qui fit la fierté et le prestige du groupe ouvrier. Qui reconnaitrait la valeur d'un travailleur produisant des écrémeuses ou des batteries de cuisine – et même des paquebots d'un tonnage remarquable –, aussi spécialisé fût-il, par rapport à celle de l'ouvrier qui, à travers son ouvrage quotidien, participait à la grandeur de la France sur les mers du globe ?

Mais le 20 janvier 1950, en assemblée générale du syndicat, Rannou réitéra ses propos dans une diatribe contre le plan Marshall, « prélude à une nouvelle guerre mondiale », concluant son intervention par ces mots qui n'étaient pas sans rappeler un slogan pacifiste du premier conflit mondial : « Que l'on sache que les ouvriers de l'arsenal ne donneront pas un coup de marteau, pas un coup de lime pour la guerre du Viêt-Nam »[65].

Deux semaines plus tard, le 2 février à 18 heures, sur ordre du ministre de la Défense nationale René Pleven[66], l'amiral Robert prononçait le licenciement disciplinaire de F. Rannou, de C. Cadiou et d'Albert Yvinec, respectivement secrétaire général, secrétaire adjoint et délégué de la pyrotechnie de Saint-Nicolas[67] CGT. Le lendemain matin, les trois militants recevaient de la Majorité générale la notification de leur congédiement en raison de leur implication dans « la campagne invitant les personnel de l'arsenal et de la pyrotechnie à s'opposer à la fabrication et à l'envoi de matériel de guerre : distribution de tracts, réunions en vue d'engager les ouvriers à ne jamais fabriquer ni décharger du matériel de guerre dans leurs établissements ».

Cette condamnation était dans la droite ligne de celle prononcée deux jours plus tôt à l'encontre de Soubigou et d'Échardour et traduisait les volontés gouvernementales de couper court à toute velléité d'opposition au conflit indochinois[68], notamment en provenance du PCF.

Si FO et la CFTC se joignirent à la protestation de la CGT le 3 février dès l'embauchage, elles se désolidarisèrent immédiatement du mot d'ordre de débrayage lancé pour le même jour – de 16 à 18 heures – par le syndicat communiste[69]. De la même manière elles restèrent étrangères au mouvement décrété pour le lundi 6 février en faveur de la réintégration des trois leaders licenciés, considérant que cette action avait avant tout un objectif politique. La CGT de l'arsenal qui pensait étendre la grève à l'ensemble des secteurs brestois tomba de haut : 653 travailleurs répondirent au mot d'ordre sur un potentiel de salariés de 20 715 à ce moment à Brest. Un échec cuisant qui vit la participation de seulement 355 ouvriers de l'arsenal et qui illustrait plus généralement le déclin de l'influence du PCF et de la CGT dans la cité du Ponant au tournant de la décennie.

[65] AD Finistère 31 W 452.
[66] Décision ministérielle N°729 M.C.C.I du 30/1/1950.
[67] À ce moment, la pyrotechnie produisait des cartouches pour le Viêt-Nam et préparait la fabrication de 150 000 obus.
[68] Selon les RG (rapport n°388 du 7/2. AD Finistère 31 W 452), les autorités hésitèrent longuement avant de rendre ce verdict en raison de leur appréhension face aux risques de réactions violentes de la part des ouvriers. Par précaution, le sous-préfet décida même de maintenir sur place les deux pelotons de CRS qui avaient été convoqués à Brest à l'occasion du jugement d'Échardour et de Soubigou. Quant au major général, il fit renforcer les fouilles aux portes et la surveillance à l'intérieur et à proximité de l'enceinte par la gendarmerie maritime.
[69] Il n'y eut que 539 participants, issus des ateliers les plus « avancés », ceux des Capucins.

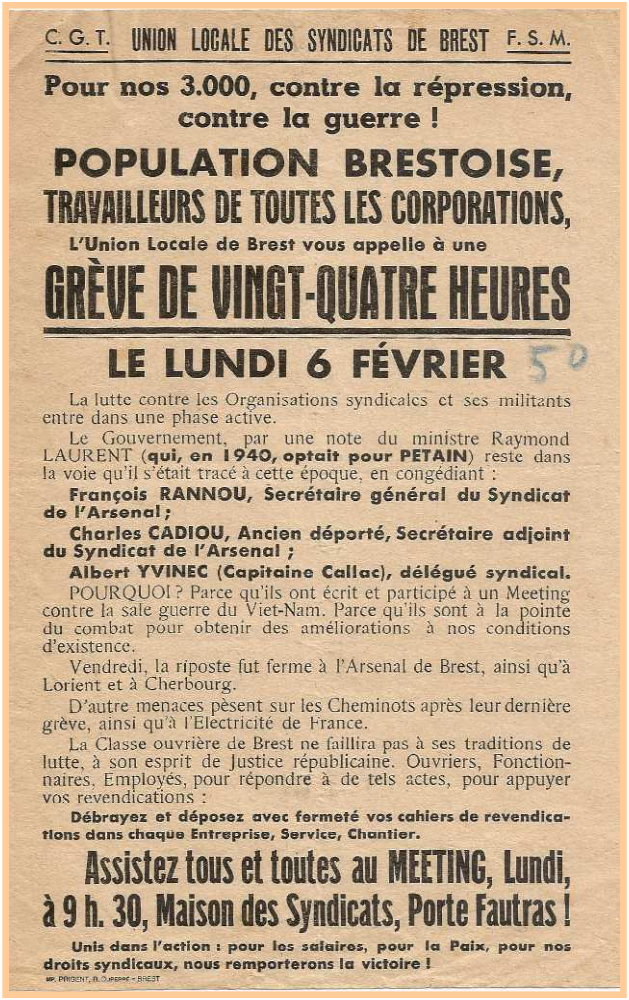

C. G. T. UNION LOCALE DES SYNDICATS DE BREST F. S. M.

Pour nos 3.000, contre la répression, contre la guerre !

POPULATION BRESTOISE,
TRAVAILLEURS DE TOUTES LES CORPORATIONS,

L'Union Locale de Brest vous appelle à une

GRÈVE DE VINGT-QUATRE HEURES

LE LUNDI 6 FÉVRIER

La lutte contre les Organisations syndicales et ses militants entre dans une phase active.

Le Gouvernement, par une note du ministre Raymond LAURENT (**qui, en 1940, optait pour PETAIN**) reste dans la voie qu'il s'était tracé à cette époque, en congédiant :

François RANNOU, Secrétaire général du Syndicat de l'Arsenal ;

Charles CADIOU, Ancien déporté, Secrétaire adjoint du Syndicat de l'Arsenal ;

Albert YVINEC (Capitaine Callac), délégué syndical.

POURQUOI ? Parce qu'ils ont écrit et participé à un Meeting contre la sale guerre du Viet-Nam. Parce qu'ils sont à la pointe du combat pour obtenir des améliorations à nos conditions d'existence.

Vendredi, la riposte fut ferme à l'Arsenal de Brest, ainsi qu'à Lorient et à Cherbourg.

D'autre menaces pèsent sur les Cheminots après leur dernière grève, ainsi qu'à l'Electricité de France.

La Classe ouvrière de Brest ne faillira pas à ses traditions de lutte, à son esprit de Justice républicaine. Ouvriers, Fonctionnaires, Employés, pour répondre à de tels actes, pour appuyer vos revendications :

Débrayez et déposez avec fermeté vos cahiers de revendications dans chaque Entreprise, Service, Chantier.

Assistez tous et toutes au MEETING, Lundi, à 9 h. 30, Maison des Syndicats, Porte Fautras !

Unis dans l'action : pour les salaires, pour la Paix, pour nos droits syndicaux, nous remporterons la victoire !

Illustration N° 58 – Appel à la grève du 6 février 1950 (archives CGT Brest)

Secteur	Effectifs totaux	Effectifs en grève	%
Arsenal	7 500	355	4.7%
Bâtiment	8 000	0	0
Dockers	200	200 (sans travail)	0
Fonctionnaires	4 000	0	0
Communaux	600	0	0
EDF	450	30	6.6
Inscrits maritimes	120	18	15
Métallurgistes	1 200	50	4.1
SNCF	450	0	0
Transports	275	0	0
Total	20 715	653	3.1

Tableau N°25 – Participation à la grève de solidarité du 6 février 1950 (D'après A.D. Finistère 31 W 452)

Ultime affront, le préfet maritime refusa de recevoir une délégation composée, il est vrai, de militants plus connus pour leur activité politique que pour leur implication dans le monde syndical. M. Lambert, G. Paul, C. Ménez et H. Ménes restèrent à la porte de la préfecture maritime.

Il était clair que les congédiements de Rannou, Cadiou et Yvinec allait être lourds de conséquences à l'arsenal, tant au niveau de l'organisation du syndicat que dans le domaine des relations futures entre les autorités militaires, les directions et les représentants ouvriers. Les

premiers savouraient leur « victoire » sur un groupement qui ne disposait incontestablement plus de la puissance dont il jouissait encore quelques mois auparavant, pas plus que de l'appui de la municipalité et de la population[70] qui étaient pourtant généralement prêtes à le soutenir dans le cadre de ses revendications professionnelles. Quant à la CGT, elle ne pouvait que constater la perte totale, ou presque, de son autorité sur les travailleurs. Elle se retrouvait maintenant décapitée[71] en plus d'être décrédibilisée[72] par l'ingérence continue du PCF. Sur les 2 200 à 2 500 adhérents que le syndicat comptait encore fin 1949, il ne devait plus en rester que 800 au mois de mai 1950[73].

À ce même moment, dernier baroud d'honneur des trois ouvriers congédiés, C. Cadiou signait, dans *La Renaissance de l'arsenal*[74], un article dénonçant l'attitude de l'amiral Robert au cours des événements de janvier/février, article intitulé : « Vous avez bonne mine, amiral ».

Aucun meeting ni aucun tract ne devait faire revenir le ministère sur sa décision.

d. Brest port américain

1. Contexte général

Incontestablement, les relations se dégradaient entre la hiérarchie et le ministère d'une part, et le syndicat rouge d'autre part. Comme au cours de l'entre-deux-guerres, la Marine tenta de favoriser la mouvance la plus modéré, FO en l'occurrence. Mais l'inorganisation et les querelles internes au sein du groupement empêchèrent celui-ci de contester l'influence exercée par la CGT.

Au cours de l'hiver 1949/1950, un nouvel événement directement en lien avec le pacte atlantique et la guerre froide vint troubler la quiétude du port de Brest et notamment celle des travailleurs de l'arsenal et des docks[75].

---

[70] Selon les RG, la population avait globalement approuvé la décision du ministre de la Défense. Néanmoins, ces rapports qui ne retracent que les réactions de certaines catégories (commerçants, artisans) sont à aborder avec prudence.

[71] Arguant du fait qu'ils avaient été congédiés sans avoir comparu devant le conseil de discipline, les trois licenciés engagèrent une action auprès du Conseil d'État afin de faire annuler la sanction. Mais cet appel (le verdict ne fut prononcé qu'en mars 1952) ne remit pas en cause la décision prise par René Pleven. En décembre 1955, le tribunal administratif de Rennes, saisi de l'affaire, opposait une fin de non recevoir à la demande de Cadiou et Rannou. Le tribunal des Prud'hommes de Brest examina le recours des deux licenciés le 29 février 1956 et alla dans le sens de la Marine en déclarant que la requête des plaignants était atteinte de forclusion. Notons qu'à la suite de leur congédiement, la Fédération des travailleurs de l'État leur versa des appointements de 1 500 fr. mensuels jusqu'en septembre 1950.

[72] Le 28 février 1950, lors de scrutin de renouvellement du tiers des 9 membres du conseil d'administration des restaurants coopératifs, la CGT voulut imposer les candidatures de Cadiou et Rannou. Mais la plupart des rationnaires s'y opposa, appelant à voter « coopérateur » plutôt que « politique ». Les trois membres sortants, cégétistes également, furent réélus à une très forte majorité : Charles Billon, René Le Gall et Léon Tartu.

[73] Ce nombre devait augmenter jusqu' à 1 500 environ à la fin 1950.

[74] Bulletin intérieur des cellules communistes de l'arsenal, reparaissant pour l'occasion après 2 années d'arrêt. Ce numéro est consultable aux Archives départementales du Finistère sous la cote 31 W 452.

[75] Les travailleurs des docks devaient, en raison du contexte de guerre froide, revêtir une importance incontournable dans la stratégie du PCF et de la CGT. Le docker allait devenir le symbole de la lutte contre l'impérialisme occidental, principalement américain, même si à Brest, malgré une implication incontestable, leur combat ne fut en rien comparable – en termes d'activité et de violence – avec celui des ports méditerranéens (Michel PIGENET, « Les voies et les facteurs de l'unité organique : les syndicats des ports et docks dans la seconde moitié du XX^{e} siècle », colloque de l'ICGTHS *Unité syndicale, fatalité de la division ? France (1943-1995),* 28 et 29 novembre 2007, Montreuil, *www.ihs.cgt.fr)*. Un film de propagande de 14 minutes – interdit à sa sortie – réalisé sous la direction de René MENEGOZ, *Vivent les dockers* (sous titré « Un film réalisé par un groupement de techniciens en hommage aux dockers français, à leur rude métier, et à leur lutte héroïque pour la paix ») présente un reportage effectué par René Vautier à Brest dans lequel une inscription peinte sur un silo indique « Docker, ta lutte sert d'exemple au peuple qui entre dans l'action » (http://www.cinearchives.org). Les caisses de matériel américain portent la mention « fourni par les États-Unis d'Amérique pour le relèvement économique de l'Europe ». Le docker doit devenir le héros – le héraut – du peuple

Pour assurer la défense de l'Europe occidentale contre d'éventuelles visées expansionnistes de l'Union soviétique, les pays membres de l'OTAN décidèrent l'acheminement de matériels militaires américains sur le vieux continent pour équiper les armées européennes et les bases que les États-Unis voulaient alors y installer. Les ports français étaient tout désignés, de par leur situation géographique, pour procéder aux opérations de déchargement et de montage. Les premiers concernés furent immédiatement La Pallice, Saint-Nazaire, Cherbourg et Brest.

Déjà, le 20 janvier 1950, la CGT de l'arsenal du Ponant s'était déclarée solidaire des dockers de Saint-Nazaire et de Brest[76] dans leur refus de décharger et de monter le matériel de guerre américain qui arrivait en rade[77].

La réaction gouvernementale à ces premières résistances se traduisit par l'envoi de la circulaire du 17 février 1950[78]. Henri Queuille y assimilait les dockers à des saboteurs dont l'action représentait « un risque vital pour le gouvernement et l'État » et des atteintes à la sécurité intérieure et extérieure de la France. Toujours selon le président du Conseil, les débrayages du mois de janvier n'étaient que les prémices d'un plan concerté visant à empêcher l'acheminement de matériel militaire en Indochine, à démoraliser l'armée et, à terme, à provoquer la mort de soldats français au Viêt-Nam. Les mesures envisagées pour contrer cette vaste entreprise de « déstabilisation de la République française » rappelaient à bien des égards les lois « scélérates »[79] des années 1893/1894 contre les anarchistes : interdiction de la presse appelant à dénoncer la guerre, protection des « jaunes » par les forces de l'ordre, arrestation immédiate des opposants, etc.

2. Des incidents du 12 mars 1950 à l'adoption du projet

C'est dans ce climat que le comité brestois des Combattants de la paix organisa le 12 mars 1950[80] une manifestation de protestation « contre la bombe atomique, pour la reconstruction de nos maisons, pour protéger nos foyers ». Malgré l'interdiction municipale qui leur avait été formulée par arrêté du 9 mars, les militants de dix mouvements[81] proches du PCF, dirigés par Gaby Paul et

---

ouvrier. Dans le film de Ménégoz, l'ensemble des luttes menées par les travailleurs sont assimilées au combat des dockers contre les États-Unis. Voir Tanguy PERRON, « Légende noire et icônes rouges (ou l'image des dockers au cœur de la guerre froide) » dans *Dockers de la Méditerranée à la Mer du Nord – Des quais et des hommes dans l'histoire*. Actes du Colloque international du 11 au 13 mars 1999, Édisud, Aix, 1999, p. 198. Sur cette transformation de l'image du docker après la Libération, voir Marc LAZAR, « Damné de la terre et homme de marbre. L'ouvrier dans l'imaginaire du PCF du milieu des années Trente à la fin des années Cinquante », *Annales ESC*, n°5, 1990.

[76] En janvier 1950, les dockers brestois distribuèrent aux marins américains des tracts en anglais précisant les raisons qui les amenaient à refuser tout déchargement de matériel militaire.

[77] Le 15 juin 1950, la CGT française et la FDGB (Fédération des syndicats libres allemands) signèrent un accord visant à tout mettre en œuvre pour lutter contre toute entreprise susceptible d'entraîner un nouveau conflit et pour rendre impossible « l'utilisation de la France et de l'Allemagne occidentale comme plate-forme de guerre, en s'opposant victorieusement à la tentative d'utiliser les Français et les Allemands comme des mercenaires des fauteurs de guerre impérialistes ». Cette déclaration commune était signée de Benoît Frachon, Alain Le Léap, Olga Tournade et Lucien Jayat pour la CGT ; Herbert Warnke, A. Starck, Friedel Malte et H. Schlimme pour la FDGB.

[78] Circulaire n°62 du ministre de l'Intérieur et vice-président du Conseil Henri Queuille à l'ensemble des préfets et responsables militaires. Circulaire « Très secrète » (tamponnée rouge « secret et personnel ») enregistrée sous l'appellation CM Défense Nationale 98 DN / EMP du 19 février 1950. AD Finistère 1462 W 26.

[79] La CGT et le PCF évoquèrent alors la loi « super scélérate » du cabinet Queuille.

[80] Au même moment se tenaient les Assises pour la paix à Paris (10,11 et 12 mars). Les Assises départementales avaient été organisées à Brest le 25 février.

[81] MPF, UFF, CGT, UJRF, UCP, Secours populaire, PCF, Conseil des combattants de la paix, FTP, FNDIRP.

Marie Lambert, défilèrent en chantant *L'Internationale* de l'Octroi[82] vers la cité commerciale, avec à leur tête des femmes, des enfants et un char de la Paix[83]. Comme à l'occasion du 25 novembre, des échauffourées se produisirent, mais cette fois directement entre les forces de l'ordre et les manifestants qui forcèrent trois barrages de police. La plus sérieuse eut lieu près de la cité commerciale et l'on vit Marie Lambert, juchée sur le toit d'une voiture, haranguer ses troupes telle une passionaria et les remotiver, si besoin en était, autour des mots d'ordres du PCF : la paix au Viêt-Nam, la dénonciation des lois super scélérates et du gouvernement de « chéquards »[84].

Aucune arrestation en flagrant délit ne fut opérée mais 13 blessés furent à déplorer parmi les forces de l'ordre[85], qui intervinrent avec mousquetons et matraques. Incontestablement, une nouvelle étape dans la violence avait été franchie en ce 12 mars 1950 à Brest et cette escalade allait se confirmer au cours des conflits sociaux qui devaient endeuiller la ville un mois plus tard.

Pour l'heure, à l'exception des communistes et de leurs alliés, l'ensemble des formations politiques – au premier rang desquelles la SFIO – se félicitait de la tournure prise par les événements au cours de cette journée. Une nouvelle déroute pour le PCF et ses quelques dizaines – éventuellement centaines – de militants qui ne faisaient plus la loi dans les rues de Brest comme à la Libération. Le vent tournait depuis déjà plusieurs années. Il fallait se rendre à l'évidence, c'était une véritable tempête que devait maintenant affronter le Parti communiste dans le Finistère.

Néanmoins, ces déconvenues à répétition n'enrayèrent en aucune mesure la campagne dirigée contre l'ingérence américaine en France et en Europe et contre la guerre d'Indochine, même si au cœur des conflits sociaux tragiques qui allaient marquer le printemps brestois[86], la CGT fut parfois dans l'obligation d'éviter d'aborder certains sujets pour pouvoir composer avec les autres formations syndicales. Au demeurant, pour permettre au syndicat rouge de mener à bien ses revendications professionnelles et sociales sans froisser la CFTC et FO, la fédération communiste du Finistère[87] décida d'abandonner complètement les motions politiques dans l'activité syndicale et

[82] Haut de la rue Jean Jaurès, à proximité de la place de Strasbourg actuelle.
[83] 250 manifestants parmi un millier de badauds venus voir la bagarre selon les RG, 4 000 pacifistes matraqués par la police pour *Ouest-Matin* du 13 mars.
[84] En référence aux ministres impliqués dans l'affaire de Panama à la fin du XIX[e] siècle. Terme repris lors des compromissions de l'affaire Stavisky et remis à l'ordre du jour par les communistes et surtout le député Kriegel-Valrimont à l'Assemblée à la suite d'une affaire de corruption de généraux au cours du conflit indochinois (affaire Mast-Revers). Voir Thierry WOLTON, *La France sous influence*, Paris, Grasset, 1997.
[85] Uniquement des ecchymoses et des contusions. Si aucune arrestation ne fut opérée au moment des faits, une instruction fut diligentée par le procureur contre les « responsables d'une manifestation interdite » et contre « les coupables de coups et blessures à agents dépositaires de la force publique ». Dans la droite ligne du procès Échardour / Soubigou et du congédiement des responsables syndicaux de l'arsenal, deux militants : Émile Laurent, douanier et Fernand Groult, électricien à l'arsenal, militant PCF et un des responsables du service d'ordre de la CGT, allaient comparaître devant le tribunal civil de Brest le 20 juillet 1950 pour ce second chef d'inculpation. Ils furent condamnés à deux mois de prison avec sursis et 6 000 fr. d'amende, peine confirmée par la cour d'appel de Rennes le 22 novembre. En outre, ils furent congédiés de leur entreprise. Le 5 mars 1951, Christiane Jacq, ancienne épouse Ménez et maintenant compagne de Gaby Paul, fut arrêtée en tant que secrétaire départementale de l'UFF au moment des faits et à ce titre considérée comme la principale organisatrice de la manifestation. Remise en liberté provisoire le 10, elle comparut devant le tribunal correctionnel de Brest le 3 juillet 1951 et fut condamnée le 5 à 2 000 fr. d'amende avec sursis. Rapport des RG du 31 janvier 1951 - N°136. AD Finistère 31 W 437.
[86] Voir p. 540 et suiv. de ce chapitre.
[87] À l'occasion de la conférence fédérale des 4 et 5 mars 1950.

de confier la propagande dans ce domaine aux cellules de l'arsenal[88] et aux organisations satellites (UFF notamment) dont on vit l'activité s'accroître brusquement.

Au même moment, le 19 mars 1950, le Conseil mondial de la paix, réuni en Suède, ravivait l'activité propagandiste des organisations communistes en lançant l'Appel de Stockholm destiné à interdire l'utilisation de l'arme atomique. Cette nouvelle campagne allait prendre la forme d'une vaste pétition internationale[89] qui fut immédiatement mise en circulation à Brest par l'intermédiaire des cellules d'entreprises, des syndicats CGT[90] et plus généralement de l'ensemble des organisations satellites du PCF[91]. Des responsables nationaux du parti comme André Marty ou Jacques Duclos[92] vinrent dans la cité du Ponant pour inciter les habitants à apporter leur signature. Mais alors qu'à la date du 4 juin Gaby Paul comptabilisait 17 040 signatures à Brest[93], il ne pouvait que stigmatiser certains ateliers de l'arsenal qui n'avaient pas répondu aux attentes des combattants de la paix[94]. Le 27 juin 1950, sur directives de Rannou, les militants de l'établissement tentèrent, sous couvert de création de comités d'action pour l'amélioration des salaires, de faire participer les syndicats FO et CFTC à ce combat, mais sans succès, même si certains responsables chrétiens comme Poullaouec (et Gouriou à l'UD) n'y étaient pas personnellement hostiles.

Symbole de l'intérêt manifesté à ce moment par les travailleurs de la Penfeld vis-à-vis des mots d'ordre du PCF et du mouvement « pacifiste », lors de la préparation des assises départementales des combattants de la paix[95], aucun membre de la CGT de l'établissement ne se porta volontaire. Le motif invoqué fut que le comité local n'était pas en mesure d'avancer ou de rembourser les frais inhérents à ce déplacement. L'implication pour les grandes causes connaissait également les frontières du porte-monnaie[96]. L'activité de l'établissement au sein du mouvement des Combattants de la paix se limitait de plus en plus à celle de quelques personnalités et le syndicat rouge n'y apparaissait même plus en tant qu'organisation adhérente, contrairement aux cheminots, aux PTT ou au bâtiment[97].

---

[88] Jean Bartolini, député PCF du Var qui connaissait bien Brest depuis l'été 1935, vint apporter son concours et l'appui des ouvriers du port du Levant dans cette campagne de propagande. Dans le numéro d'avril 1950 de *La Renaissance de l'arsenal*, Daniel Trellu, secrétaire fédéral du PCF, dans un article intitulé « Cherchez à qui profite le crime et vous trouverez l'assassin », appelait les ouvriers à ne pas travailler pour la guerre, à s'opposer à tout déchargement de matériel américain et à exiger la mise en place d'un plan de reconversion. Le 3 juin, à l'occasion de l'escale de navires militaires anglais et hollandais, des slogans furent inscrits en différents points de la rade-abri : « L'Union des peuples sauvera la Paix du Monde », « Jamais le peuple de France ne fera la guerre à l'URSS ».

[89] S. COURTOIS, M. LAZAR, *op. cit.*, p. 289.

[90] Pendant ce temps, FO qualifiait l'Appel de Stockholm de « vaste duperie ».

[91] Sur le déroulement de la campagne en faveur de l'appel de Stockholm à Brest, voir I. PICART, *op. cit.*, p. 123-124.

[92] A. Marty le 19 mai 1950. Jacques Duclos le 10 décembre suivant à l'occasion du meeting donné pour le 30e anniversaire du PCF. Il y tint un discours violemment anti-gouvernemental, déclarant notamment que « les militaires français se [battaient] en Indochine uniquement pour maintenir sur son trône un empereur des boites de nuit ».

[93] En France, le nombre de signatures fut d'environ 9 à 10 millions. Stéphane COURTOIS, Marc LAZAR, *op. cit.*, p. 289.

[94] G. Paul le leur fit savoir dans un numéro spécial de *L'Ouvrier de l'arsenal* (journal de la CGT), dans lequel il montrait du doigt l'atelier des Machines, pourtant bastion cégétiste et communiste, où « seulement » 102 ouvriers sur 176 s'étaient prononcés contre la bombe atomique. Par contre, à l'atelier de menuiserie, 105 sur 110 avaient signé.

[95] Quimper le 29 octobre 1950. 350 délégués du département réunis sous l'égide de Jacques Denis, président de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique.

[96] En définitive, un délégué fut envoyé à Quimper, Pierre Cauzien, grâce à une collecte effectuée par ses camarades de chantier. À titre de comparaison, 15 délégués brestois du bâtiment se déplacèrent.

[97] Le 18 novembre 1951, alors que les assises départementales de la paix organisées à Brest n'avaient attirées que 70 délégués de tout le Finistère, le Conseil communal des combattants de la paix invita les travailleurs de l'arsenal à se constituer en comité. Une réunion fut organisée à cet effet le 8 janvier 1952. Seulement 3 auditeurs se déplacèrent.

Ce fut donc dans un climat dépourvu de toute menace que le conseil municipal de Brest vota, le 27 novembre 1950, sur proposition de M. Tanguy (RPF) et par 19 voix (14 RPF et 5 MRP) contre 17 (11 PCF, 5 SFIO, 1 MRP) et une abstention (1 MRP) le vœu suivant :

> « Le Conseil Municipal,
> Considérant qu'il est de l'intérêt de notre ville de voir s'accroître l'activité de son port de commerce,
> Emet le vœu : Que le port de commerce de Brest, à l'instar des ports de Bordeaux et de Rochefort, soit désigné comme port de débarquement en France du matériel d'approvisionnement et d'entretien des troupes américaines stationnées en Allemagne et en Autriche »[98].

Contrairement à ce que laissait supposer le vœu du conseil, la population ne sembla pas particulièrement enthousiaste à cette idée. À l'exception de quelques transitaires, courtiers ou affréteurs importants du port de commerce, le sentiment général était plutôt dominé par le souvenir des déconvenues précédemment causées par les soldats américains, tant au cours des années 1917 et 1918 qu'à la suite des combats de la Libération en 1944[99].

Néanmoins, pour reprendre les termes employés par les conseillers municipaux communistes, Brest était devenue un « port américain ». Et cette impression fut confirmée dès le 14 décembre suivant quand une délégation de 5 officiers US vint visiter les installations du port de commerce et de l'arsenal. Une provocation pour la CGT[100] mais les manifestations d'hostilité des travailleurs furent limitées[101]. Le syndicat et le PCF étaient décrédibilisés à Brest pour quelques temps.

Ce qui n'allait pas les empêcher, contre vents et marées, de poursuivre ces campagnes « pacifistes » politiquement orientées au cours des années suivantes, dispersant, à la manière des anarchistes d'avant-guerre, leur combat sur tous les fronts à l'exception de celui de l'Est[102]. Toute nouvelle décision gouvernementale en matière d'armement, de relations internationales, d'économie, devait systématiquement être interprétée comme une avancée de l'impérialisme américain ou/et dissimuler des intentions bellicistes à l'encontre de l'Union soviétique[103]. Contre la guerre de Corée[104], contre les 18 mois et le rabiot[105], contre la venue à Paris du général Eisenhower et l'installation dans la capitale du centre de commandement militaire de l'OTAN en Europe[106] (janvier 1951), contre la répression en Tunisie (janvier-février 1952), et bien entendu toujours contre la « sale guerre » du Viêt-Nam qui n'en finissait pas.

---

[98] Séance ordinaire du conseil municipal. AD Finistère 1236 W 105 et 106.

[99] À la Libération, l'entente était loin d'être réalisée entre les FFI et la population d'une part et l'armée américaine d'autre part. Les Brestois gardaient le souvenir amer de soldats qui conservaient pour leur propre usage – et sans doute pire, pour celui de leurs prisonniers – une grande partie des infrastructures de la ville (hôpital Clermont-Tonnerre) et des vivres. À titre d'exemple, les FFI trouvèrent une quantité incalculable d'aliments, de vêtements, de chaussures et de couvertures dans les souterrains du château, stockés par les Allemands et abandonnés au moment de leur départ. Ils furent immédiatement confisqués par les Gi's pour leur propre usage et celui de leurs prisonniers alors que de nombreux FFI et habitants n'avaient même plus de souliers. Rapport du 30 septembre 1944, du sous-lieutenant Pitsch au capitaine Vazel (officier de liaison auprès du commissaire régional V. Le Gorgeu à Rennes). AD Finistère 31 W 250.

[100] Une délégation d'ouvriers menée par C. Cadiou se rendit à la sous-préfecture à 15 heures pour protester contre la mission américaine. D'autre part, le même Cadiou tenta de provoquer une grève chez les dockers, mais en vain.

[101] Seuls 45 travailleurs de l'entreprise de bâtiment Saintrapt et Brice occupés à la réfection de la jetée Est du port de commerce cessèrent symboliquement le travail pendant quelques minutes.

[102] Sur l'implication de la CGT dans les luttes internationales de cette époque, Voir Jean-Marie PERNOT, « Engagements internationaux dans la guerre froide », dans Elyane BRESSOL et *all.*, *op. cit.*, p.435-448.

[103] Avril 1952. Voir, en annexe N°60, un tract anti américain distribué à Brest.

[104] Sur ce sujet, voir notamment Claude DELMAS, *Corée 1950, paroxysme de la guerre froide*, Éditions Complexe, 1982.

[105] Le 30 novembre 1950, une loi créait les « 3 jours » (ou conseil de révision) et portait le service militaire à 18 mois.

[106] *Supreme Headquarters Allied Powers Europe* (SHAPE).

Illustration N° 59 – (*Ouest-Matin* du 15 mars 1950)
12 mars 1950 : Marie Lambert haranguant les manifestants

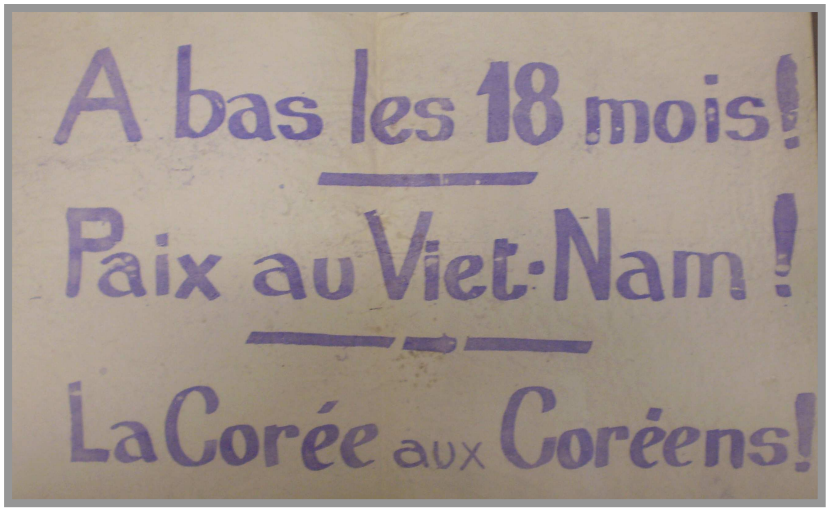

Illustration N°60
Papillon communiste (Septembre 1950)
(A.D. Finistère 31 W 430)

B) Imbroglio syndical

De manière progressive, les élus du Parti communiste s'étaient insérés dans le cadre professionnel en se présentant comme les principaux défenseurs des droits des travailleurs et en devenant, en de multiples occasions, les intercesseurs privilégiés entre la CGT et les pouvoirs publics. À l'arsenal, cette situation était plus évidente encore que dans d'autres secteurs en raison de la position de Gaby Paul, député et membre du syndicat. D'autre part, les incessantes campagnes anti-atlantistes avaient achevé de lasser de nombreux ouvriers, les adhérents de la CFTC et de FO en premier lieu, mais également une bonne partie de ceux de la CGT qui revendiquaient une vocation à construire des navires militaire, même si, pour l'heure, la mise en sommeil des programmes navals n'était pas de nature à engendrer l'optimisme dans ce domaine.

À l'aube de plusieurs années qui s'annonçaient agitées dans le domaine politique et social, tout allait donc dans le sens d'un isolement du PCF et de la CGT dont les relations se dégradaient inexorablement avec le patronat et l'État[107]. Si du point de vue politique, le Parti communiste finistérien connut sensiblement la même mise à l'index que dans le reste du pays, sur le plan syndical, la situation finistérienne allait évoluer de manière plus complexe.

[107] Michel DREYFUS, *Histoire de la CGT. Cent ans de syndicalisme en France*, Bruxelles, Complexe, 1995, p. 243.

a) Tempête à la CGT

Le contexte inhérent à cette campagne anti-atlantiste permanente eut également des conséquences profondes et irrémédiables sur l'organisation de la CGT dans le Finistère et en premier lieu sur celle du syndicat de l'arsenal de Brest.

1. Rannou et Cadiou partent… puis reviennent

Sous les effets de l'épuration et des pressions de la confédération, la tendance orthodoxe menée par Henri Ménes et Jo Laot avait commencé à s'affirmer depuis l'été 1949. Profitant du congédiement de Rannou et Cadiou, dès le mois de février 1950 les staliniens tentèrent de prendre le pouvoir sur l'organisation encore dominée par les modérés. Pour pallier le départ des responsables licenciés, chaque camp proposa ses candidats qui furent inévitablement refusés par l'autre. Une solution fut alors envisagée : malgré leur licenciement, Cadiou et Rannou demeureraient permanents non appointés, chargés du syndicat de l'arsenal. N'étant plus autorisés à pénétrer dans l'enceinte, ils siègeraient à la Maison des syndicats, alors que deux délégués d'atelier représenteraient l'organisation auprès de la hiérarchie militaire et de la direction des CN. Mais celles-ci opposèrent leur véto. De nouvelles élections furent alors organisées le 18 février[108] et une nouvelle fois, ce furent les modérés qui obtinrent le plus grand nombre de voix[109]. Un désaccord intervint immédiatement pour l'élection du secrétaire général et du secrétaire général adjoint, postes auxquels Ménès et Le Mallet avaient été pressentis par le PCF. Devant la vive opposition des modérés, une solution intermédiaire fut adoptée : Rannou et Cadiou conservaient leurs fonctions et, contrairement aux usages, deux postes supplémentaires de secrétaires étaient créés pour les candidats du parti. Le différend fut identique quand il s'agit de désigner les permanents. Les orthodoxes voulaient imposer Ménes et Le Mallet alors que les syndicalistes préféraient Jo Lescop et Jacques Bourdon[110]. Un compromis fut également adopté : Lescop conserva le poste qu'il occupait déjà et il fut décidé que Bourdon assurerait la charge de second permanent jusqu'au moment où Ménes, désigné secrétaire de l'UL de Brest à la suite du départ de Charles Cadiou le 5 janvier, serait autorisé à revenir à l'arsenal[111].

Les deux clans furent donc contraints à des concessions réciproques mais l'esprit du syndicat CGT de l'établissement restait pour l'heure syndicaliste avant tout.

---

[108] La commission exécutive (CE) composée des délégués d'ateliers élisait la commission administrative (CA) de 16 membres qui désignait le bureau et les permanents. Parmi les membres de la CE : H Ménes (Machines) ; Jean Senant (chaudronnerie) ; Joseph Lescop (chantier R) ; Jacques Bourdon (atelier bois) ; Pierre Le Mallet (électricité) et Gabriel Paul (Chantier N), en disponibilité de l'arsenal pour exercer sa charge électorale.

[109] Cadiou, Rannou et Jean Senant obtinrent l'unanimité des 44 membres présents, Lescop et Bourdon, respectivement 41 et 40. Les candidats du PCF étaient une nouvelle fois distancés : Ménes : 38 et Le Mallet : 35.

[110] Qui furent immédiatement mis à l'index par le parti.

[111] Les tentatives de mainmise du PCF sur la CGT brestoise prirent une telle ampleur que les dirigeants orthodoxes se retrouvèrent à diverses reprises dans des situations tout à fait rocambolesques. Ainsi, quand Henri Ménes remplaça Charles Cadiou à la tête de l'UL de Brest, il fut dans l'obligation de solliciter du secrétaire d'État à la Marine un congé sans solde d'une année à dater du 1er janvier 1950 pour se consacrer à cette tâche qui devait principalement consister en une reprise en main politique de l'ensemble des syndicats brestois. Ce congé lui fut accordé immédiatement. Or, suite au licenciement de Charles Cadiou, ce dernier retrouva immédiatement son poste de secrétaire général de l'UL, ce qui lui permettait de conserver une fonction appointée 1 500 fr. par mois. Dès lors, Ménes voulut faire annuler ce congé pour se consacrer à sa fonction de permanent de la CGT de l'arsenal mais il s'opposa à un refus des autorités. Il se retrouvait donc sans salaire. Ces situations participaient grandement au désintérêt des travailleurs pour le syndicat.

2. Miry ou l'hypothétique retour

Devant la désagrégation de l'Union départementale du Finistère, le comité confédéral de la CGT s'était décidé à réagir en engageant des manœuvres très discrètes destinées à obtenir le retour d'Ernest Miry aux commandes de l'UD. Un retour qui aurait incontestablement eu un goût de revanche pour l'ancien leader mais qui restait soumis à deux conditions. La première était qu'il écrivît une autocritique, acte auquel il se refusa catégoriquement malgré les démarches effectuées par les responsables nationaux de la CGT et du PCF[112]. La seconde condition était une reprise en main progressive des instances départementales dans le but de ménager les communistes orthodoxes du Finistère – Alain Signor en tête – qui ne pouvaient accepter une capitulation devant celui qu'ils avaient exclus quelques mois auparavant. Enfin, Thorez ne voulait laisser impunie l'algarade qui avait opposé Miry à J. Vermeersch en février 1949. À défaut de retrouver immédiatement ses anciennes fonctions, le comité confédéral lui proposait dans un premier temps de reprendre les rênes du principal syndicat départemental dont il fut le chef par le passé, celui de l'arsenal. Proposition à laquelle il répondit par une pirouette non dénuée de provocation en déclarant accepter à la condition que ceux qui avaient remplacé Rannou, en l'occurrence Ménès et Laot, fissent leur propre autocritique.

Ces refus répétés n'eurent pour principale conséquence que dresser un peu plus contre lui les dirigeants du « 44 »[113] selon lesquels Miry, « élément corrompu et policier », aurait continué à exercer une activité syndicale « occulte », principalement dans le secteur de Brest. Il lui était notamment reproché d'avoir désorganisé le parti communiste et le syndicat le plus puissant du département, celui de l'arsenal, et d'y avoir favorisé le développement d'un sentiment de résistance aux consignes du PCF[114]. Cette dernière accusation n'était sans doute pas dénuée d'une certaine objectivité, même si l'attitude de Miry à l'égard du parti était généralement demeurée mesurée. Il avait certes conservé des contacts parfois proches avec un certain nombre de dirigeants syndicaux, soit déjà « épurés », soit « fatigués » par la stratégie du PCF, soit considérés comme « douteux » par celui-ci. Mais il n'avait aucunement tenté, malgré son prestige, de reprendre la tête d'un syndicat – celui de l'arsenal en l'occurrence –, encore moins d'adhérer à FO ou de reformer un nouveau groupement « dissident ».

Cependant, il savait également avoir conservé la confiance des militants et même s'il se déclarait toujours communiste – bien qu'avant tout syndicaliste – il se montrait plutôt partisan de la « non action », dans l'attente de « cueillir le fruit mûr ». Rappelant en une certaine mesure la politique de la chaise vide de Charles Berthelot en 1921/1922, Miry comptait les points, tablant sur les immanquables erreurs des orthodoxes en matière de syndicalisme pour ne plus laisser d'autre alternative que son rappel sans condition. Rien ne pouvait empêcher les travailleurs de faire le parallèle entre le temps où l'UD était florissante, dirigée par Miry et Rannou, et la période suivante, émaillée de luttes intestines souvent âpres et confuses avec comme principal enjeu l'exécution aveugle des directives en provenance indirecte de Moscou et la soumission absolue des dirigeants à des mots d'ordre à caractère exclusivement politiques, exécutés sans souci de leur adaptation au

[112] André Marty en personne, lors d'une visite dans la cité du Ponant, aurait demandé à Ernest Miry de venir le voir au siège du PCF à Paris, offre à laquelle l'ancien leader aurait opposé que ce n'était pas à lui de se déplacer.
[113] En référence à l'adresse du siège du PCF, 44 rue Le Peletier.
[114] Selon Léon Mauvais en réunion restreinte. Rapport RG n°3033 du 11 octobre 1950. AD Finistère 31 W 438.

plan local et au détriment des revendications professionnelles et sociales. Quant aux responsables des organisations de base et des unions locales, ils trouvaient chez ces anciens leaders une clarté dans les informations et une compréhension à leur égard qui furent étrangères à leurs successeurs, moins compétents et plus intransigeants vis-à-vis de la doctrine du Parti communiste.

Pour des motifs différents, tout le monde – militants, direction des CAN et PCF – voulait, ou avait voulu à un moment, le retour de Miry à la tête du syndicat de l'arsenal. Mais pour l'heure celui-ci restait sourd aux sollicitations et l'UD demeurait aux mains des hommes du parti.

3. Le syndicat de l'arsenal : le poids du PCF s'accentue

La situation était donc relativement confuse au moment du congrès de l'UD de juin 1950[115] présidé par Eugène Hénaff[116].

L'intervention la plus remarquée fut sans doute celle de François Rannou. Après une autocritique – dans la plus pure tradition communiste – de son action personnelle à la tête du syndicat CGT de la Penfeld, notamment en matière de propagande pour la paix[117], il entreprit de dénoncer la gestion du bureau de l'Union départementale en place depuis une année. Rannou ne mâcha pas ses mots, rendant l'équipe en place responsable de la désertion des militants et de l'indifférence presque générale qui entourait le congrès, de l'inefficacité des meetings – trop nombreux et trop « politiques » –, du déclin inexorable de la presse communiste et cégétiste à l'arsenal[118]. *Ouest-Matin, La Vie Ouvrière, Le Peuple* ne se vendaient plus guère qu'à une centaine d'exemplaires – au mieux 150 – alors que l'effectif ouvrier oscillait alors entre 6 500 et 7 000 éléments. Depuis janvier *L'Ouvrier de l'arsenal* ne paraissait plus[119]. Rannou fut soutenu par de nombreux responsables d'unions locales et de syndicats de base[120]. Fourn, des dockers, commentant le rapport d'activité du secrétaire général Jo Laot, déclara : « on y parle beaucoup de l'arsenal, peu des dockers et pas du tout de l'UD »[121]. Face à ces critiques, Jo Laot menaça de démissionner de son poste de secrétaire général. Quatre prétendants à sa succession se mirent alors sur les rangs, quatre ouvriers ou ex-ouvriers de l'arsenal :

- Henri Ménes, appuyé par le PCF, mais qui n'avait pas la confiance de la majorité des syndiqués.
- Charles Cadiou, secrétaire de l'UL de Brest, qui n'était soutenu ni par le PC ni par les autres UL.
- François Rannou et Ernest Miry qui ne consentaient à reprendre des postes de responsabilité que si la CA leur était favorable et si le PCF consentait à laisser la CGT libre dans son action.

---

[115] 24 et 25 juin. Maison des syndicats de Brest. 184 délégués – contre 350 au congrès de 1948 – représentant 50 syndicats (sur 152) y assistaient.

[116] Secrétaire de l'Union des syndicats CGT de la Seine et ami personnel d'Ernest Miry. Né à Spézet dans le centre-Finistère en 1904, E. Hénaff décéda à Paris en 1966. Voir la notice d'Eugène Hénaff rédigée par Jean MAITRON et Claude PENNETIER sur le cédérom du MAITRON.

[117] Cette autocritique fut réalisée par Rannou sur les bases établies par Laot le 31 décembre 1949 : désintéressement du responsable vis-à-vis des campagnes pour la « paix », travail non suivi, manque de dynamisme dans la dénonciation du Plan Marshall et de ses dérivés (Accords de Londres, pacte de Bruxelles, pacte Atlantique, etc). C'est-à-dire un certain nombre de questions dont les corrélations avec les difficultés de la vie quotidienne du moment n'apparaissaient pas évidentes à l'ensemble des travailleurs.

[118] Sur l'évolution de la presse du PCF à Brest sous la IV^{e} République, voir I. PICART, *op. cit.*, p. 79 et 97-99.

[119] Il ne devait reparaître qu'en mai 1952.

[120] À l'exception de René Le Gouil, secrétaire de l'UL de Douarnenez.

[121] Rapport des RG n°2052 du 26 juin 1950. AD Finistère 31 W 438.

Illustration N° 61 (*La Voix Ouvrière,* Avril 1960)
Henri Ménès à la tribune en avril 1960

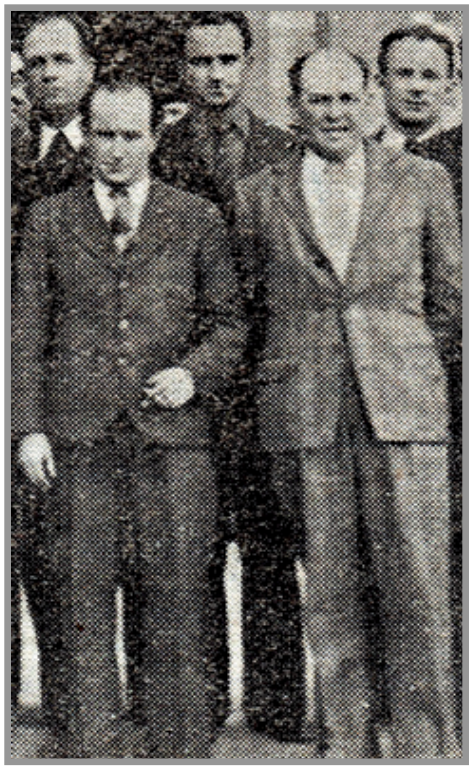

Illustration N°62 (*Mémoire vivante,* N°3, décembre 2013)
E. Miry (à gauche au premier plan), aux côtés d'E. Hénaff lors du 26e congrès confédéral CGT (8-12 avril 1946)

Malgré l'hostilité manifestée par de nombreux délégués à la stalinisation croissante de l'UD, celle-ci franchit une étape supplémentaire dans ce sens le 10 juillet en élisant Henri Ménes[122] à la place de Jo Laot. Ce remplacement d'un stalinien par un autre ne répondait pas à un calcul politique mais à une manœuvre visant à procurer à Ménes, qui n'avait toujours pas obtenu l'annulation de son congé sans solde, un poste appointé. Laot retrouva, en compensation, un siège à la commission fédérale des travailleurs de l'État CGT[123], poste qu'occupait précédemment Jean Senant. Par cet effet « dominos », la fédération suivait la même évolution que les syndicats de base.

Henri Ménes, nous l'avons évoqué à diverses reprises, était loin de faire l'unanimité parmi les militants : propagandiste communiste avant tout, réputé pour son sectarisme, piètre orateur aux dires de nombreux observateurs et peu au fait de l'action syndicale, son élection entraina un fort mécontentement dans les rangs des syndicalistes. Dans l'établissement de la Penfeld, les deux permanents Bourdon et Lescop remirent leur démission et furent remplacés, le 31 juillet, par Jo Laot et Le Mallet sur directive de l'UD. Quant à François Rannou, il retrouva un emploi chez un

[122] Secrétaire général permanent : Henri Ménes (PCF) ; secrétaires (nord-Finistère) : Jo Laot (PCF, secrétaire général sortant) et Pierre Mazé (bâtiment, Brest, PCF) ; secrétaire (sud-Finistère) : Jeannette Prigent (Henriot, UCP) ; trésoriers : Jean-Marie Berlivet (SNCF, Brest, PCF) et Uguen (dockers, Brest, PCF) ; membres : René Le Gouil (UL Douarnenez, PCF), Joseph Argouarch (Concarneau, PCF), Pierre Joncour (Penhars, ouvrier agricole, PCF), Le Moigne (papier carton, Ergué-Gabéric, PCF), François Tournevache (SNCF, Morlaix, PCF), François Tanguy (bâtiment, Landerneau, PCF). Parmi les élus de la CA, les six délégués de l'arsenal brestois : Ménès, Laot, Jean Senant, Le Mallet, Cadiou, Le Goff. Volontairement, Rannou ne fut pas candidat, le PCF n'ayant donné aucune garantie quant à une quelconque indépendance syndicale. Notons que Fanch Tanguy, faisait son entrée à la CA.
[123] Lors du congrès des travailleurs de l'État CGT qui se tint du 14 au 18 octobre.

marchand de vins et spiritueux et ne milita plus activement, même s'il devait conserver quelques temps son titre de secrétaire général du syndicat. Il fut remplacé à son poste par Henri Ménes qui, parallèlement à l'Union départementale, allait diriger l'organisation de l'arsenal. Charles Cadiou, pour sa part, était en délicatesse avec l'UD qui semblait vouloir lui retirer sa confiance. Il n'avait jamais été un fervent partisan de l'ingérence de la politique dans le syndicat mais il n'en avait pas pour autant ouvertement rejoint le camp des « titistes ». Son principal souci était le même que celui de Ménes, retrouver ou conserver un poste appointé, c'est-à-dire, pour ce qui le concernait, celui de secrétaire de l'UL de Brest. Le PCF était parvenu à installer un tel climat de suspicion qu'une surenchère permanente dans les preuves de dévouement au parti et à la CGT stalinisés s'était installée. Cadiou allait maintenant se démener sans compter pour redorer son blason vis-à-vis de la rue Le Peletier en tentant de convaincre les dirigeants départementaux et nationaux d'une orthodoxie à laquelle il n'avait pourtant jamais réellement adhéré. La voie était dorénavant ouverte pour une reprise en main totale du syndicat rouge de l'arsenal par les staliniens.

4. Dernières résistances « titistes » et prise du pouvoir des orthodoxes

Malgré – ou en raison de – ces efforts, au début de l'automne 1950, le constat était alarmant pour le syndicat et la fédération communistes du Finistère. Néanmoins, plutôt que de s'engager dans une démarche de réconciliation avec l'ensemble des tendances qui ne suivaient pas à la lettre la ligne de Moscou, la propagande du PCF à l'encontre de l'ensemble des « dissidents » de tous bords connut un regain d'activité et de violence. Les campagnes d'affichage[124], les meetings et les interventions de responsables nationaux[125] du parti se multiplièrent, dénonçant à tour de bras les « titistes » qui « manœuvraient dans l'ombre pour ouvrir le chemin de la France à l'impérialisme américain ». Parmi ces orateurs, Florimond Bonte[126] et Léon Mauvais[127] furent sans doute les plus virulents. Ce dernier intervint à Quimper le 8 octobre 1950, officiellement dans le but de tenir un meeting consacré à la défense de la paix et à la dénonciation du pacte atlantique. Cependant, spécialiste en la matière[128], le véritable motif de sa venue était d'étudier la responsabilité des parlementaires départementaux dans le déclin du PCF finistérien et de procéder éventuellement à l'épuration des cadres fédéraux. La méfiance – la paranoïa – était présente à chaque étage de la hiérarchie communiste, y compris à l'égard d'une « cinquième colonne » qui agirait de l'intérieur[129]. Néanmoins, malgré certains reproches adressés à Marie Lambert et Gaby Paul[130],

[124] Selon les RG, un grand nombre des documents provenait de l'atelier de dessin de l'arsenal. Rapport RG Brest n°3033 du 11 octobre 1950. AD Finistère 31 W 438.
[125] Robert Ballanger (député de Seine-et-Oise) le 17 septembre à Brest, le 22 à Concarneau, le 23 à Châteaulin ; Marcel Égretaud le 22 septembre à Scaër, le 23 à Quimperlé, le 25 à Rosporden ; Gaston Dassonville (député du Pas-de-Calais) le 22 septembre à Landerneau, le 23 à Brest, le 24 à Morlaix.
[126] Député de la Seine, directeur de *France Nouvelle*. Il intervint à Brest le 14 octobre 1950.
[127] Membre du bureau politique du PCF.
[128] Notamment chargé de la surveillance des cadres du parti considérés dangereux ou « douteux », Mauvais monta des dossiers à charge contre André Marty, Charles Tillon, ou encore Georges Guingouin.
[129] La psychose du complot anticommuniste avait également gagné la porte Fautras à Brest. Au siège du PCF et de l'UD de la CGT, le service d'ordre était constamment en éveil. Le concierge du bâtiment, qui était pourtant un élément considéré sûr, fit l'objet d'observations devant une « commission » pour relâchement dans son service. Toute personne – fut-elle membre du parti – se trouvant autour des divers bureaux était questionnée sur le motif de sa présence et priée de déguerpir si celui-ci n'était pas suffisamment convaincant. Le plus souvent, les visiteurs étaient redirigés vers leur secrétaire de cellule ou de syndicat. Les imprimés et les tracts n'étaient plus remis qu'à des distributeurs triés sur le volet, peu nombreux et qui en effectuaient eux-mêmes la diffusion. Rapport des RG n° 3139. AD Finistère 31 W 438.

plutôt que d'incriminer ses élus, le PCF préféra multiplier les attaques à l'encontre des forces « déviantes » qui ne pensaient qu'à déstabiliser le parti de l'extérieur. En vérité, l'ennemi à abattre avait été préalablement identifié au « 44 ». Il s'agissait de l'ensemble des militants et dirigeants déjà « épurés », notamment les syndicalistes[131], avec à leur tête, celui qui, aux dires de Léon Mauvais, en était le chef de file : Ernest Miry.

Les secondes cibles auxquelles le PCF décida de s'attaquer de front au cours de l'année 1950 furent les militants trotskystes. En tant que mouvement politique organisé, nous l'avons évoqué, le PCI brestois était en sommeil depuis l'année précédente. Cependant, un certain militantisme perdurait autour du mouvement ajiste, notamment au Relecq-Kerhuon. Opposants convaincus à la ligne stalinienne imposée par le parti communiste, certains militants étaient néanmoins encore membres de la CGT, notamment à l'arsenal autour de Gérard Trévien.

Dès les mois de février 1950, la section brestoise du PCF avait fait distribuer des tracts – « Partisans de la paix, soyons vigilants » – destinés à alerter la population contre la propagande anticommuniste effectuée par *La Vérité* et *Le Militant*[132]. Mais ce fut surtout au cours de l'été que l'activité anti-trotskiste devait se manifester. Fin juillet, les ajistes étaient parvenus à regrouper 18 volontaires[133] pour constituer des brigades de travail pour la Yougoslavie[134]. Ces touristes d'un nouveau genre appartenaient majoritairement à la jeunesse communiste, ce qui eut pour effet de déchaîner la vindicte des responsables fédéraux du PCF pour lesquels il s'agissait d'une manœuvre concertée de débauchage des membres de l'UJRF qui perdait régulièrement des adhérents au bénéfice du réseau ajiste[135]. Parmi les partants se trouvaient huit ouvriers des BF[136] qui faisaient de l'arsenal l'établissement le mieux représenté du Finistère, en dehors du corps des instituteurs. Ceux qui étaient adhérents au PCF, ou à la CGT comme Gérard Trévien, en furent immédiatement exclus pour « non conformisme ». Certains rejoignirent alors la CNT d'Auguste Le Lann.

---

[130] Notamment sur certains aspects de leur vie privée.

[131] Mauvais incrimina nommément E. Miry, F. Rannou, É. Édern, G. Leyer, J. Allour (trésorier de l'UD, secrétaire du syndicat des employés de la Sécurité sociale), L. Allaire (président de l'Union mutualiste), J. Lescop et J. Senant.

[132] Voir le tract en annexe n°61.

[133] Pour un départ prévu le 3 août, ils s'étaient inscrits auprès du comité local pour la Yougoslavie (créé à l'initiative du Comité national d'initiative pour le départ de brigades en Yougoslavie, 63, faubourg Poissonnière à Paris).

[134] Les tracts et la propagande ronéotypée parlait de « faire connaître et apprécier par les jeunes l'organisation sociale et administrative du pays du Maréchal Tito ». Parallèlement, le Parti communiste organisait des voyages dans les démocraties populaires pour ses plus fervents dirigeants orthodoxes : Allemagne de l'Est, Roumanie, etc. Les responsables de l'arsenal et de l'UD étaient également fréquemment invités à aller s'y reposer, comme Henri Ménès qui, en 1952 devait passer ses congés payés au bord de la mer Noire à l'invitation des syndicats roumains.

[135] L'UJRF avait son siège départemental porte Fautras à Brest. Les effectifs, en 1952, étaient d'environ 265 pour le nord-Finistère et de 200 pour le sud-Finistère. Ce mouvement était également dirigé à partir de l'arsenal, son secrétaire départemental étant Roger Morvan, ouvrier cégétiste. La Fédération du Finistère était organisée en sections elles-mêmes divisées en cercles : secteur nord : sections de Brest (5 cercles – 120 membres), Morlaix (2 cercles – 45 membres), Landerneau (2 cercles – 50 membres) et Kerhuon (1 cercle – 50 membres) ; 2 sections pour le secteur sud.

[136] Huit charpentiers-tôliers dont Gérard Trévien, 30 ans : André Atha, 22 ans ; René Bescond, 23 ans ; Robert Caro, 23 ans ; René Cornic, 24 ans ; René Eliez, 23 ans ; Louis Kerneis, 25 ans ; Jean Tanguy, 18 ans. André Calvès, alors rédacteur à *la Vérité*, 30 ans, était également du voyage. La préfecture maritime, craignant que certains de ces ouvriers ne reçussent en Yougoslavie des instructions en vue d'espionner les installations portuaires, envisagea de prendre des sanctions à leur encontre dès leur retour, se référant au décret du 1er avril 1920 selon lequel les agents de l'établissement ne pouvaient se rendre à l'étranger qu'avec l'autorisation expresse de leurs supérieurs. Or, les huit intéressés avaient négligé de formuler cette demande, leur voyage se déroulant au cours de leur congé annuel normal. Note n° 2823 du 28 juillet 1950, du préfet maritime au ministre de la Défense nationale. AD Finistère 31 W 417.

Lors du renouvellement du bureau du syndicat rouge de l'arsenal le 25 janvier 1951, la section brestoise du PCF décida de présenter une liste intégralement composée d'orthodoxes pour éliminer définitivement l'opposition interne. De l'avis de certains membres de la fédération, un syndicat intégralement acquis à la ligne du parti était la seule alternative pour redonner son influence et sa suprématie à une organisation qui, en trois années à peine, venait de perdre les deux tiers de ses effectifs[137]. Il était donc légitime de s'interroger quant aux capacités réelles de certains responsables à apprécier les effets exacts de la mainmise du PCF sur l'ensemble des instances syndicales. Certains d'entre eux, même à l'échelon national, pensaient sincèrement que le bonheur du prolétariat passait inévitablement par le communisme version démocraties populaires. C'était au parti de l'accomplir, même si cette entreprise devait être réalisée par delà la volonté des travailleurs.

Sur les bords de la Penfeld, les orthodoxes restaient conscients de la méfiance des ouvriers à leur égard. Pour s'assurer toutes les chances de réussite, ils ne firent figurer sur leur liste que trois candidats connus pour leurs opinions staliniennes, le reste étant composé de militants sûrs mais dont l'activité politique était jusque lors demeurée dans l'ombre. L'inorganisation des modérés fit le reste et le PCF parvint à ses fins en plaçant ses deux candidats Joseph Laot et Joseph Beuzen, aux postes de secrétaires permanents[138]. Jo Lescop fut, quant à lui, évincé du syndicat[139].

b) Évolution de la CFTC

Le contexte du moment – la relative faiblesse de l'ensemble des unions départementales – imposait de mener des combats communs pour être suivi par la masse des travailleurs, et, en conséquence, représenter un poids significatif face au patronat. Le rapprochement constaté depuis la Libération entre la CGT et la CFTC allait se confirmer[140] et l'unité d'action devait devenir une réalité, souvent par delà les volontés des confédérations, notamment celles du syndicat chrétien. Des luttes revendicatives intenses, souvent violentes, parfois tragiques, allaient permettre de démontrer que ce dernier n'était pas qu'une organisation apathique qui se contentait d'attendre les bienfaits que l'État daignait accorder à ses travailleurs mais qu'il pouvait également être à la pointe du combat, mener des hommes, des revendications et des cortèges, en se révélant parfois plus combatif et efficace que la CGT. À diverses occasions, la CFTC de la cité du Ponant devait même

[137] Dont près de la moitié au cours de l'année 1950 (De 1 500 en février 1950, l'effectif était tombé à 800 à peine en décembre). Au moment du renouvellement du bureau en janvier 1951, ce nombre n'était plus que de 600.

[138] Il y eut 21 candidats à la CE. 15 furent élus, tous communistes orthodoxes : Jean Saliou, chantier N, secrétaire-adjoint sortant ; Joseph Beuzen, chantier N, membre sortant, Jean Floch, Machines ; Lucien Le Gall, Artillerie ; Joseph Laot, Machines et ex-secrétaire de l'UD ; Michel Stéphan, base sous-marine, membre sortant ; Jean Jézéquel, pyrotechnie ; Georges Déniel, chantier N, membre sortant ; Robert Le Goff, chantier N, archiviste sortant ; Cobos ; Pierre Le Gall, BF ; Jacques Bourdon, atelier bois, secrétaire sortant ; François Bodollec, chantier E, membre sortant ; Créach, chaloupes et Henri Ménes, Machines, secrétaire sortant, secrétaire général de l'UD CGT. Le bureau : secrétaire général permanent : J. Laot ; secrétaires : J. Beuzen, permanent ; M. Stéphan ; J. Bourdon ; trésorier général : J. Saliou ; membres : Bodollec ; Créach ; Déniel ; Floch ; L. Le Gall ; P. Le Gall ; Le Goff ; Jézéquel ; Ménes ; Mingant ; Morvan ; responsables à la propagande : Ménes et Floch ; responsable du journal syndical : Bourdon.

[139] Le 3 février, Lescop remit la trésorerie (300 000 fr.) au nouveau bureau. Né le 24 janvier 1907 à Crozon, Joseph Lescop était entré à l'atelier des Machines comme ajusteur le 12 mai 1930.

[140] Même si ce rapprochement se manifestait de manière bien plus évidente dans certaines corporations comme les cheminots ou l'arsenal que dans d'autres. Dans le bâtiment, par exemple, la CFTC demeurait largement marginale. Fin 1949, la CGT recensait 11 syndicats du bâtiment dans le Finistère. FO n'en comptait que 2 et la CFTC un seul. Sur les rapports entretenus par les deux centrales au niveau national, Franck GEORGI, *op. cit.*

suivre le syndicat communiste sur des terrains plus « politiques », jusqu'à susciter les craintes d'un épiscopat qui redoutait que certains catholiques ne tombent dans « le piège » du communisme.

1. Vers l'unité d'action, des circonstances favorables

Le contexte allait se montrer tout à fait favorable à un tel rapprochement. Un nouveau clergé était apparu après la guerre, favorable au progrès social et éprouvant la nécessité de s'adapter à la vie moderne, à l'image de l'évêque de Quimper et de Léon, Mgr André Fauvel[141]. Malgré la mauvaise volonté manifestée par un ancien personnel clérical resté éminemment conservateur et le décret du Saint-Office[142] du 1er juillet 1949 condamnant la collaboration entre chrétiens et communistes, ces éléments souvent issus de la JOC[143] allaient généralement prendre fait et cause pour l'ouvrier contre le patron. Proches des travailleurs[144], ils allaient en partager également la vie quotidienne et parfois les opinions politiques en s'installant dans les quartiers de baraques, adoptant un comportement souvent bien éloigné de celui du clergé d'avant guerre :

> « Les prêtres de la JOC de gauche me paraissaient décalés par rapport à l'église traditionnelle »[145].

Indépendamment du jeune clergé, ce courant novateur dans le monde catholique était représenté par les militants de l'Union des chrétiens progressistes (UCP)[146], fondée en 1947 au niveau national. À Brest, la création du mouvement semble remonter au début de l'année 1949, principalement à l'initiative de trois responsables syndicaux de l'arsenal : Jean Senant[147] et Henri Berlivet de la CGT, de même que René Quentric de la CFTC[148].

Souvent membres du MPF[149], classés à l'extrême-gauche du catholicisme[150] et compagnons de route du PCF[151], ils se déclaraient néanmoins profondément chrétiens et ne voulaient pas se détacher de l'Église, tout en déplorant que celle-ci ne fût pas à l'avant-garde du progrès social. En

---

[141] Originaire de Coutances (Manche), ordonné prêtre en 1925, responsable de la JAC et consacré évêque en 1947, Mgr Fauvel était acquis aux idées nouvelles. Yvon TRANVOUEZ, « Brest 1944 – 1958 : pays de mission ? », dans Bruno DURIEZ et *all*., *Chrétiens et Ouvriers en France 1937 – 1970*, Éditions de l'Atelier, 2001, p. 34.

[142] Sur cette question, voir notamment Thierry KECK, *Jeunesse de l'Église : 1936-1955, aux sources de la crise progressiste en France*, Karthala éditions, 2004, p. 275 et suiv. de même que l'annexe IV : « la lettre des cardinaux français sur le décret du Saint-Office », parue dans *La Documentation catholique* du 25 septembre 1949, p. 305-308.

[143] Creuset de militants pour la CFTC depuis avant guerre et première marche d'un tremplin électoral qui conduisit plus d'un travailleur jusqu'aux responsabilités municipales. Comme le disait Jacques Quillien, ouvrier de l'arsenal et ancien adjoint au maire chargé de Saint-Pierre : « En tant qu'ancien jociste, on n'imaginait pas entrer dans une boîte sans se syndiquer ». Entretien du 10 mars 2008.

[144] L'ACO (Action catholique ouvrière) du Finistère allait être instituée en 1950. Yvon TRANVOUEZ, « Brest 1944 – 1958… », *op. cit.*, p. 33-46. Cependant, malgré des communautés de vue évidentes, la JOC refusa généralement – sur consignes de l'épiscopat – toutes les propositions d'unité d'action formulées par l'UJRF.

[145] J. Quillien, dans Anne GUILLOU, Albert PENNEC, *Ouvriers, gestes et paroles*, Brest, Le Télégramme, 2004, p. 21.

[146] « Progressistes », pour bien se démarquer du conservatisme social. Sur l'évolution de cette mouvance en Bretagne, voir Yvon TRANVOUEZ, *Catholiques en Bretagne au XXe siècle*, Rennes, PUR, 2006, p. 149-158 ; et plus généralement, du même auteur, *Catholiques et communistes : la crise du progressisme 1950 – 1954*, Paris, le Cerf, 2000.

[147] J. Senant était en outre responsable de la section « jeunes » de l'UL de Brest, seul centre du département où existait un tel groupe indépendant. Ailleurs, elles étaient intégrées à l'UL ou aux syndicats.

[148] De même que Cécile Jullien, enseignante et Mme Berlivet, épouse d'Henri. Voir Yvon TRANVOUEZ, *Catholiques en Bretagne au XXe siècle*, *op. cit.*, p. 149-151 notamment.

[149] Mouvement populaire des familles. La Ligue ouvrière chrétienne (LOC) créée en 1934, devint le MPF en 1941. À son congrès de Nancy (1950), il se scinda en MLP (Mouvement de libération du peuple) et MLO (Mouvement de libération ouvrière). Les militants brestois rejoignirent, pour la quasi-totalité le MLP, proche du Parti Communiste.

[150] Rapport des RG de Brest n°3872 du 22 décembre 1950. AD Finistère 31 W 437.

[151] Yvon TRANVOUEZ, *Catholiques en Bretagne au XXe siècle*, *op. cit.*, p. 149.

conséquence, dans le port du Ponant, ce mouvement rassemblait un petit groupe[152] de « communistes chrétiens » issus principalement de l'arsenal, ceux qu'un ouvrier des années Cinquante, Jacques Pic[153], nous présentait comme les « Peppone » de la Penfeld. Leur communauté de vue avec les communistes ne faisait aucun doute sur les problèmes sociaux et économiques essentiels du moment, utilisant les colonnes de *Ouest-Matin*[154] pour leur propagande.

La section brestoise du PCF, quant à elle, en appelait aux militants pour que le parti fût représenté dans toutes les organisations à caractère social, professionnel, de jeunesse, de femmes et sportif. À l'intérieur de celles-ci, les adhérents communistes et notamment ceux de l'UCP avaient pour mission de maintenir un contact permanent avec les masses catholiques « pour les amener au combat communiste pour la paix ». Malgré une évolution sensible du sentiment religieux et des opinions du clergé à ce moment, le nord-Finistère demeurait la Terre des prêtres qu'il n'avait jamais réellement cessée d'être. À défaut de parvenir à combattre la nature des populations, il était impératif de composer avec. En conséquence, le PCF reconduisait une politique de main tendue qui refaisait opportunément surface dans un moment délicat pour le parti et la CGT.

Les prêtres s'installaient dans les quartiers populaires pour mener à bien leur apostolat et regagner le monde ouvrier à l'Église ; les responsables communistes en appelaient à l'union avec les chrétiens pour combattre le prosélytisme des clercs et reconquérir de l'influence politique et syndicale dans le prolétariat. Mais ce qui ressemblait fortement à des calculs d'appareils n'empêchait en rien une action sincère et sans arrière-pensée de la part des militants de terrain.

Du point de vue syndical, la CGT en vint à négliger les « renégats » de FO, qui atteignait déjà ses limites, afin de privilégier le rapprochement avec les chrétiens plus dynamiques, plus influents et plus prometteurs en termes de participation revendicative. Symbole de cette volonté, Jean Senant fut nommé au poste de secrétaire adjoint de l'UD en juin 1949. Secrétaire de l'UCP de Brest, il était tout désigné pour faire le lien entre les deux unions départementales, d'autant que son frère Robert était membre du bureau de la CFTC de l'arsenal et délégué local de la JOC.

Le rapprochement politique et syndical était donc en bonne voie. Il ne restait qu'à dépasser un écueil de poids, l'opposition – pour le moins les réticences – des anciens dirigeants de l'UD de la CFTC à tout accord autre que ponctuel et exclusivement professionnel avec la CGT. Autant dire qu'en ces années de luttes politiques contre le plan Marshall, le pacte atlantique, la guerre d'Indochine et bientôt celle de Corée, la tache promettait d'être délicate.

2. Réorientation de la CFTC du Finistère au tournant de l'année 1950

Dès le début de l'année 1949, sous l'impulsion des chrétiens progressistes, les deux UD avaient entamé une démarche convergente vers l'unité d'action[155].

---

[152] Environ 250 adhérents pour l'UCP dans l'ensemble de la France en 1949. « Une réalité groupusculaire » en Bretagne, selon Yvon TRANVOUEZ, *ibid*, p. 149. Selon les archives départementales du Finistère (31 W 437), on peut estimer le nombre d'adhérents brestois entre 20 et 30, la cité du Ponant formant un des trois principaux groupes bretons avec Guingamp et Saint-Brieuc, majoritairement constitués d'ouvriers (80%). Voir Thierry KECK, *op. cit.*, p. 173.

[153] Ancien ouvrier chaudronnier aux BF. Entretien réalisé le 27 juin 2013.

[154] Directeur : Henri Denis, professeur à la faculté de droit de Rennes. Voir Jacques THOUROUDE, *Ouest-Matin, un quotidien breton dans la guerre froide (1948-1956)*, Rennes, Apogée, 2006. Les chrétiens progressistes possédaient également leur propre organe mensuel nommé *Des chrétiens prennent position*.

[155] Celle-ci devait s'étendre à FO et c'est ainsi qu'à Landerneau, à Morlaix, au Relecq-Kerhuon et à Brest, des réunions communes eurent lieu pour la défense de la Sécurité sociale, la lutte contre le chômage et pour la prime de vacances.

Cette entreprise fut facilitée en cours d'année par un événement qui devait constituer une étape décisive dans l'évolution de l'UD de la CFTC : le départ en retraite de Michel Floch des forges de l'arsenal où il était devenu chef d'équipe. Face à la tendance rénovatrice qui s'affirmait sous l'action des jeunes cadres comme Jean Gouriou[156], Jean Poullaouec et Louis Dantec[157], le leader charismatique du syndicat chrétien du Finistère préféra remettre l'ensemble de ses mandats syndicaux. Sans être un des éléments les plus réfractaires à un rapprochement de circonstance avec la CGT, il n'était pas pour autant un fervent défenseur de l'unité d'action avec des communistes. Cette unité d'action qui était au centre de nombreuses controverses au sein de la confédération, globalement favorable au *statu quo* et dont certains responsables étaient demeurés farouchement anti-communistes[158]. D'autre part, Michel Floch approuvait toujours la tutelle exercée par l'Église et les démocrates chrétiens – dont il faisait partie – sur le syndicat, de même que le caractère confessionnel de la centrale. Son départ de l'UD, même s'il en demeura le président honoraire pendant de nombreuses années[159], scella la rupture avec la ligne d'avant-guerre. Les rênes furent immédiatement reprises par des éléments aux idées plus progressistes[160], généralement favorables au rapprochement avec la CGT et à la déconfessionnalisation de la confédération[161].

L'unité d'action CGT-CFTC se concrétisa, nous l'avons évoqué, le 10 octobre 1949 par la signature d'un protocole d'accord entre les deux UD et par la participation du syndicat chrétien à la grève du 25 novembre qui vit la mise à sac du centre de documentation coloniale. Malgré une timide dénonciation des exactions commises à cette occasion et le refus de participer à des débrayages de soutien envers les inculpés cégétistes, cette date marqua en une certaine mesure le véritable début de la réorientation de la CGT finistérienne. Le rapprochement inauguré sur le terrain et sous le signe des conventions collectives le 1er septembre 1949 allait être conforté le 11 février 1950 quand fut promulguée la loi relative à l'application de ces dispositions. Mais cette unité d'action, qui devait être un des symboles du début des années Cinquante dans le domaine social à Brest, sembla principalement profiter à la CFTC.

Mais régulièrement, quand il était question de passer à l'action, suivant en cela fidèlement l'attitude de sa confédération, FO se désolidarisait des mouvements impliquant la CGT. Pourtant G. Durand (secrétaire de l'UL de FO et secrétaire général du syndicat de l'arsenal) s'était clairement déclaré, en août 1949, « plus disposé à se soumettre aux exigences de la base et de la masse des syndiqués qu'à suivre les mots d'ordre qu'il pourrait éventuellement recevoir de la fédération ». Rapport des RG n° 1824 du 16 août 1949. AD Finistère 31 W 436. En définitive, FO mena généralement ses actions isolément, sans obtenir beaucoup d'écoute. En octobre 1949, le commissaire des RG résumait la situation : « Quant à FO et à la CGC, […] elles sont, sur le plan local comme sur le plan national, décidées à rester à l'écart de toute action de la CGT qui pourrait s'apparenter à une manœuvre politique ». AD Finistère 31 W 411. Sur les relations de Force ouvrière avec la CGT à cette époque au niveau national, voir notamment René MOURIAUX, « Les rapports de la CGT et de FO (1948-1962) », dans Élyane BRESSOL et *all.*, *op. cit.*, p. 393-402.

[156] Secrétaire général de l'UD depuis 1947 et permanent à Brest depuis 1945.

[157] Du Trésor, Morlaix, vice-président de l'UD depuis 1947, classé à gauche.

[158] Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire politique et idéologique (1940-1958)*, Cahiers de la FNSP, Paris, 1964, p.158-164.

[159] Ainsi que responsable de la fédération des retraités CFTC de la Marine, président de la caisse de Sécurité sociale du nord-Finistère depuis 1948. M. Floch fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 14 mai 1950, comme il avait déjà été fait chevalier du Mérite social en 1948 et chevalier de l'Ordre Pontifical de Saint-Grégoire le Grand en 1938.

[160] Souvent assimilés, à tort, aux chrétiens progressistes, ils durent faire face à une campagne de presse nationale hostile à l'unité d'action avec la CGT en amont du congrès confédéral du mois de juin 1949. Gérard ADAM, *op. cit.*, p. 158.

[161] Ces controverses sur la doctrine et le caractère confessionnel de la centrale avaient été inaugurées au niveau national dès le XXe congrès confédéral de juin 1946. Gérard ADAM, *op. cit.*, p. 76-92.

Le 8 juin 1950, à l'occasion des élections aux caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales, le syndicat chrétien dépassa la CGT dans le nord-Finistère[162]. Deux années auparavant, il avait déjà enlevé – avec le concours du collège employeurs – la présidence (Michel Floch), une vice-présidence et le secrétariat des conseils d'administration, laissant uniquement une vice-présidence et le poste de trésorier à la CGT. Cependant, malgré une progression indiscutable, la victoire de juin 1950 n'était que relative : seulement 1 500 voix supplémentaires par rapport à 1947 et un pourcentage qui était même en légère diminution. Le syndicat chrétien avait principalement bénéficié du déclin de la CGT et de l'arrivée de Force ouvrière. À l'arsenal, le groupement communiste restait majoritaire mais son déclin était patent par rapport aux élections professionnelles de l'année précédente.

	Exprimés	CGT	CFTC	CGT-FO	CNT	Chefs d'équipes	Mutualistes
Commissions paritaires 20 et 28/7/1949	5884	2956 (50.2%) 3 sièges	2042 (34.7%) 2 sièges	671 (11.4%) 0 siège	215 (3.7%) 0 siège		
Comité Social 20 et 28/7/1949	5188	2850 (54.9%) 4 sièges	1826 (35.2%) 2 sièges	512 (9.9%) 0 siège			
Sécurité sociale 8/6/1950	5112	2201 (43%)	1795 (35.11%)	597 (11.7%)			519 (10.14%)
Comités mixtes à la production 11/10/1950[163]	4930	2282 (46.3%) 6 sièges	1796 (36.4%) 5 sièges	389 (7.9%) 1 siège		463 (9.4%) 1 siège	

Tableau N°26 - Évolution des votes à l'arsenal 1949/1950 (en % des suffrages exprimés)

Par contre, ce retrait ne profitait ni à la CFTC ni à FO mais venait renforcer le nombre des abstentionnistes et des suffrages apportés à la liste mutualiste considérée apolitique, comme un symbole du refus de l'ingérence des partis dans le syndicalisme.

L'élection d'Henri Ménes à la tête de l'UD CGT en juillet 1950 n'était pas de nature à engendrer l'enthousiasme à la CFTC mais elle n'eut pas de conséquences fâcheuses sur l'entente globale entre les deux organisations. Le nouveau secrétaire général du syndicat communiste était certes loin d'être le candidat favori de Jean Gouriou qui aurait préféré avoir affaire avec son ami Cadiou. Mais d'un autre côté, chaque tension, chaque division, chaque rivalité de personnes au sein de la CGT renforçait un peu plus le syndicat chrétien. Enfin, le PCF et la CGT, empêtrés dans une conjoncture pour le moins délicate, considéraient le rapprochement avec d'autres formations comme le seul remède à leurs maux et à leur isolement. Si du point de vue politique les tentatives d'alliance avec la SFIO se soldèrent généralement par des échecs, sur le plan syndical, l'entente continua de fonctionner entre l'UD de la CGT stalinisée et celle d'un syndicat chrétien qui allait maintenant entamer ostensiblement un virage vers la gauche.

[162] En 1947, la CFTC avait obtenu 11 307 voix (39.2% - 7 sièges) contre 17 516 (60.8% - 11 sièges) à la CGT. En 1950, elle en obtint 12 835 (36.6% - 7 sièges), contre 12 170 (36.3% - 7 sièges) à la CGT, 5 954 pour FO (17.9% - 3 sièges) et 2 566 à la liste mutualiste (7.6% - 1 siège). Dans l'ensemble du département le syndicat communiste demeurait toutefois majoritaire avec 29 249 voix (45.38% - 17 sièges) contre 21 554 (33.58% - 11 sièges) à la CFTC et 10 779 (16.8% - 4 sièges) à FO. Pour les élections aux caisses d'Allocations familiales, le rapport était sensiblement identique. Voir graphiques, n°18, n°19 et n°20, chapitre VIII, p. 485-487.

[163] Voir, à titre d'exemple, les résultats de cette élection par atelier en annexe N°62.

Au congrès de l'UD CFTC du 24 septembre 1950, Louis Dantec fut nommé président et Jean Gouriou conserva son poste de secrétaire général. Les autres sièges furent partagés entre modérés favorables à la ligne existante et rénovateurs[164]. À l'arsenal, comme un symbole de l'évolution de la centrale chrétienne dans le Finistère, la modéré Alexandre Lossouarn, secrétaire général du syndicat et trésorier de l'UD, se vit adjoindre un second permanent, Jean Poullaouec, un des plus fervents partisans de l'unité d'action avec la CGT[165].

À l'UD, les tensions intervinrent rapidement entre les deux tendances. Quelques jours seulement après la nomination de Louis Dantec, en octobre 1950, les modérés accusèrent Jean Gouriou d'intransigeance, d'abus d'autorité et de mettre tout en œuvre pour soutenir la CGT dans le cadre de mouvements aux objectifs plus politiques que professionnels. À l'instigation des élus MRP du département, un poste de secrétaire général adjoint fut créé et confié à René Huon, du bâtiment de Brest, qui, sous couvert d'épauler Gouriou, avait pour principale mission de surveiller ses agissements. Immédiatement, les deux hommes entrèrent en conflit ouvert à propos de l'attitude à adopter vis-à-vis de l'unité d'action avec la CGT. Contre l'avis du conseil syndical du bâtiment CFTC, 13 délégués sur 14 ayant voté contre, le secrétaire général – dont l'hostilité à l'égard du MRP ne fit que s'amplifier à compter de ce moment – alla même jusqu'à donner son accord au syndicat communiste pour une grève et un meeting commun le 31 octobre. Certains, comme Emmanuel Fouyet, n'hésitaient pas à avancer que ce fut Gouriou qui avait proposé la grève à la CGT. Rien ne pouvait plus, à ce moment, réconcilier modérés et rénovateurs qui eurent, en définitive, gain de cause. La démission de Huon fut effective le 1er décembre[166]. Les progressistes renforçaient ainsi leur emprise sur l'UD, tant et si bien qu'en décembre 1950, l'unité d'action avec la CGT était devenue une réalité dans la quasi-totalité des secteurs pour la défense de revendications sociales et salariales.

La situation politique, économique et sociale du début des années Cinquante allait permettre à ces nouveaux dirigeants chrétiens, majoritairement issus de l'arsenal et du bâtiment, de rompre progressivement avec le MRP. De l'avis de nombre de rénovateurs, les républicains populaires s'étaient fourvoyés dans les gouvernements de Troisième force et la lutte dans laquelle ils s'étaient lancés contre le communisme avait eu pour principale conséquence de leur faire oublier leurs anciens engagements sociaux[167]. Selon certains militants, ils avaient même « tourné le dos au mouvement ouvrier »[168]. Le MRP devait cependant conserver une certaine influence sur l'UD du Finistère[169], mais celle-ci n'allait plus rien avoir de commun avec la véritable emprise

[164] Vice-présidents : Jean Colliot, arsenal de Brest (rénovateur) ; Jean Bourhis, Quimper (rénovateur) ; Mélanie Guichaoua, conserveries de Douarnenez (modéré) – Secrétaire général : Jean Gouriou (rénovateur) – Trésorier : Alexandre Lossouarn, arsenal de Brest (modéré) – Trésorier-adjoint : Paul Salaün, Brest – Délégué à l'information : Jean Poullaouec, arsenal de Brest (rénovateur) – Délégué à la propagande : Jean Le Bihan, Livre, Brest (modéré) – Déléguée à la commission féminine : Lisette Mignot, Brest (rénovateur)

[165] CFTC arsenal 1950 : secrétaire général : A. Lossouarn (permanent) ; Secrétaire général-adjoint : J. Poullaouec (permanent) ; secrétaire administratif : J. Peuziat ; trésorier : Mlle D. Toullic ; trésorier-adjoint : J. Bideau.

[166] Il fut nommé secrétaire permanent de l'UL de Brest (salaire fin 1951 : 25 000 fr./mois), fonction dont il devait démissionner début janvier 1952. Son remplacement par Robert Senant qui jouissait de nombreuses sympathies dans les milieux cégétistes, contribua dès lors à maintenir un climat tout à fait favorable à l'unité d'action.

[167] Jacqueline SAINCLIVIER, *La Bretagne de 1939 à nos jours*, Rennes, Ouest-France/Université, 1989, p. 259.

[168] En mai 1950, Gouriou et Poullaouec déclaraient « refuser aujourd'hui de considérer ce parti comme l'allié de leur syndicat et le défenseur de la classe ouvrière », l'accusant de renier son programme et de mener une politique réactionnaire. Rapport des RG n° 846 du 16 mars 1950. AD Finistère 31 W 437.

[169] La majorité des adhérents de la CFTC lui demeuraient néanmoins fidèles dans les urnes.

exercée depuis la Libération. Du côté du clergé, il devait en être de même. Celui-ci n'allait plus imposer son omnipotente tutelle sur l'organisation[170] mais se cantonner, tout en veillant sur l'orientation générale du mouvement, à des activités consacrées à l'éducation sociale des militants.

À compter de ce moment et malgré les résistances de certains « dinosaures »[171] qui se présentaient « pour le constructif » et « contre le revendicatif », l'UD du Finistère allait être classée parmi les « enfants terribles » de la CFTC, proche de la minorité opposée à Gaston Tessier qui commençait à avoir un certain écho au sein du bureau confédéral[172]. Elle allait dès lors œuvrer pour sortir du « ghetto chrétien » dans lequel l'organisation était enfermée afin de parvenir à un véritable syndicalisme de masse, tant du point de vue de la doctrine que de l'action. Au demeurant, des progrès immédiats du point de vue des effectifs furent enregistrés, encouragés par une actualité sociale brulante, notamment dans le secteur du bâtiment de Brest[173].

Entreprise	Effectifs	Entreprise	Effectifs
Arsenal	850	Métallurgie	180
Bâtiment	800	Produits chimiques	150
Employés de Commerce, Alimentation	1 250	SNCF	110
		Transports	60
Fonctionnaires	300	Tramways	40
Gaz-Electricité	120	Divers	100
TOTAL			3 960

Tableau N°27 – Situation des effectifs de la CFTC dans le secteur Brest-Morlaix-Crozon en décembre 1950[174]

C) 1950 : année tragique

L'unité d'action entre communistes et chrétiens allait trouver un terrain d'expérimentation immédiat au cours des événements qui devaient secouer la cité du Ponant au printemps 1950. Même FO devait faire occasionnellement cause commune avec les deux autres organisations dans le vaste mouvement social qui servit de toile de fond et souvent de moteur à l'évolution du syndicalisme finistérien à cette époque.

Lorsque, le 11 février 1950[175], fut promulguée la loi sur les conventions collectives, une certaine confiance s'installa dans les milieux ouvriers. Beaucoup d'entre eux croyaient en une conclusion rapide des accords de salaires. Pourtant, les syndicats se retrouvèrent face un patronat parfaitement organisé[176] – notamment dans le bâtiment et les métaux – qui n'envisageait de

[170] Les autorités, fin 1950, ne manquaient pas de signaler que les retards pris par la CFTC dans le nord-Finistère étaient majoritairement imputables à l'obstruction pratiquée par le vieux clergé, effrayé par les idées progressistes des nouveaux dirigeants. Rapport des RG n°3872 du 22 décembre 1950. AD Finistère 31 W 437.
[171] Dont le principal bastion était l'UL de Saint-Pol, secteur profondément catholique et généralement anticommuniste.
[172] Sur les origines de cette tendance rénovatrice au niveau national, voir Gérard ADAM, *op. cit.*, p. 64-67. Sur son évolution au cours des années Cinquante, le même ouvrage, p. 221-240.
[173] Suite à la grande grève de mars/avril 1950, les progrès furent significatifs dans le bâtiment (+ 400 au cours de l'année 1950) et la métallurgie (+ 50) brestois, secteurs traditionnellement sous influence de la CGT.
[174] Brest-Morlaix-Crozon. 7 000 adhérents pour l'UD. Rapport des RG du 22 décembre 1950. AD Finistère 31 W 437.
[175] Conséquence des mouvements unitaires des 1er mai, 1er septembre et 25 novembre 1949.
[176] Derrière leur chef de file Prévosto, proche du maire Alfred Chupin.

consentir aucune diminution sur ses marges bénéficiaires. Les travailleurs butaient donc une nouvelle fois sur le mur du profit, et la déception qui découla de cette attitude patronale fut à l'origine du déclenchement du grand mouvement du bâtiment brestois de mars et avril 1950[177].

a) À l'arsenal : premiers effets concrets de la mondialisation

Nous l'avons évoqué, l'arsenal, établissement d'État, n'était pas directement concerné par la loi sur les conventions collectives. Le manque de solidarité qui lui fut parfois reproché à l'égard des travailleurs du bâtiment en grève tenait sans doute partiellement à cette condition particulière du principal employeur brestois. Mais celui-ci devait également faire face à ses propres problèmes : la situation de l'emploi, voire même de l'emploi à statut, commençait à y devenir critique.

1. Licenciements et chantage gouvernemental

Pourtant, jusque lors, aucune mesure concrète n'était venue apporter de confirmation aux multiples rumeurs de privatisation qui étaient réapparues dès la Libération.

Cependant, au cours de l'été 1949, en raison des tensions inhérentes à la guerre froide et au prolongement de celle d'Indochine, les travaux du *Jean Bart* avaient été mis en sommeil, menaçant de congédiements de nombreux ouvriers en régie et en sous-traitance[178].

Le 28 février 1950, pour répondre à de nouvelles compressions budgétaires, le ministre de la Défense nationale René Pleven prenait la décision de diminuer la masse salariale des arsenaux. En conséquence, les effectifs ouvriers de l'établissement brestois devaient être réduits de 7 240 à 6 475 (- 765, soit 10,6 %) le plus rapidement possible et dans tous les cas avant le 31 mars. L'ensemble du processus mis en œuvre laissait peu d'amplitude à une éventuelle négociation. L'ordre de départ proposé était le suivant :

- 1° - Les ex-immatriculés ayant moins de deux enfants (effectifs : 150).
- 2° - Les auxiliaires réunissant 56 ans d'âge et 30 ans de service et ayant moins de deux enfants.
- 3° - Les ouvriers désirant bénéficier des dispositions de la loi du 3/9/1947 sur l'admission à la retraite des fonctionnaires titulaires dégagés des cadres et non reclassés.
- 4° - Les ouvriers volontaires[179].

Suite au choc initial, les syndicats réagirent, notamment à travers la presse. Des réunions communes CGT-CFTC accueillirent également la CGT-FO qui nuançait ses principes de non coopération avec le syndicat communiste. Quant à la CNT d'Auguste Le Lann, elle se déclara immédiatement solidaire et il est à remarquer que, malgré les effectifs particulièrement faibles du

[177] Deux années plus tard, alors qu'éclatait un nouveau conflit dans le BTP, les autorités s'interrogeaient encore sur l'intransigeance patronale et sur les effets des conventions collectives sur la condition des travailleurs : « Devant la violence et la durée des conflits, on peut se demander à quelles fins a été votée la loi sur les conventions collectives du 11 février 1950. Après deux ans d'existence, elle n'a obtenu aucun résultat positif. C'est pourquoi, la nécessité d'un arbitrage obligatoire écourterait la prolongation des conflits et soulagerait sans nul doute la misère des foyers. Ajoutons que l'ouvrier a évolué et qu'il se révolte contre le système économique actuel. Il n'est pas sans constater qu'il est à la base de la prospérité de l'entreprise de son patron et n'admet pas que ce dernier lui paie un salaire horaire de 100 à 120 fr., alors qu'il facture cette heure 300 et 350 fr. ». Rapport des RG du 22 avril 1952. AD Finistère 31 W 436.

[178] Fin 1948, l'arsenal comptait environ 7 180 ouvriers auxquels s'ajoutaient 585 personnels administratifs et militaires. 1 800 ouvriers et cadres de la sous-traitance et des régies venaient gonfler l'effectif global pour le porter à 9 565, c'est-à-dire l'équivalent d'avant guerre mais avec une proportion plus élevée des catégories précaires (19%). Voir, en annexe n°63, les effectifs détaillés des personnels en septembre 1948 et en décembre 1951.

[179] Rapport des RG n°706 du 6 mars 1950. AD Finistère 31 W 438.

syndicat anarchiste, les trois autres formations lui réservèrent toujours une place sur les estrades et dans les défilés, de même qu'une signature sur les motions.

Avant d'envisager un quelconque mouvement de protestation, les centrales cherchèrent les aménagements qui permettraient d'éviter les licenciements : suppression de toutes les heures supplémentaires, application intégrale de la semaine de 40 heures sans diminution de salaire et dotation d'un programme de constructions rentables, notamment civiles, assurant du travail pour tous à l'arsenal. Mais la décision gouvernementale était ferme et la commission paritaire de licenciement (Marine-syndicats) devait commencer ses travaux dès le 8 mars.

Le lendemain, décision fut prise de dépêcher une délégation à Paris pour y rencontrer les représentants des ministères de la Marine, des Finances, des Transports et éventuellement le président du Conseil[180]. Le 17 mars, la délégation composée de représentants des trois syndicats, de la municipalité et de parlementaires du département, revint bredouille. Le gouvernement n'avait pas été sensible aux arguments brestois. Pire encore pour la CGT et les députés communistes, la seule solution envisagée par le sous-secrétaire d'État aux Forces armées de mer Jean Raymond-Laurent (MRP) pour pallier un certain nombre de congédiements fut d'engager les ouvriers de l'arsenal dans les opérations de déchargement de matériel militaire américain.

Malgré une unanimité qui était loin d'être réalisée parmi les militants, la CGT prit immédiatement position contre ce projet. Il n'était aucunement question de jouer les « jaunes » à l'égard des dockers, pas plus qu'il ne s'agissait de céder à ce qui ressemblait de plus en plus à un chantage – pour le moins à un donnant-donnant – gouvernemental : le maintien d'un certain niveau d'emploi à l'arsenal moyennant la fin des mouvements anti-atlantistes dans le port du Ponant.

Force ouvrière, pour sa part, accepta de participer aux opérations[181], se retranchant derrière la vieille échappatoire selon laquelle « si ce matériel n'était pas déchargé à Brest, il le serait ailleurs ». Il est vrai que certains élus socialistes s'y étaient également montrés favorables, comme Hippolyte Masson, conseiller de la République, qui s'attira un peu plus les foudres de la CGT quand il déclara à ce sujet : « Je suis sûr que les futurs chômeurs [de l'arsenal] accepteront de décharger et de remonter le matériel de guerre américain »[182]. Cependant, FO ne comptant qu'un nombre d'adhérents particulièrement indigent dans les catégories potentiellement appelées à effectuer ces opérations, la position de la centrale en la matière ne reçut qu'un écho très limité.

Quant à la CFTC, elle ne prit jamais clairement position sur le sujet[183], même si dans un communiqué de mars 1950 ses responsables déclaraient que les travailleurs chrétiens n'avaient pas « à répondre à une telle question qui, à leur avis, n'aurait jamais dû être posée, un arsenal militaire n'ayant d'autre raison d'être que de fabriquer, monter ou entretenir du matériel de guerre ».

---

[180] Aussitôt, cette décision fut suivie de la constitution du Comité d'entente contre les licenciements à l'arsenal, auquel adhérèrent les organisations intéressées par ces nouvelles mesures qui frappaient l'établissement. Le Groupement de défense du petit et moyen commerce et artisans du Finistère, par exemple, adressa aux ministres des Finances et du Commerce une lettre dénonçant des mesures qui risquaient de plonger Brest un peu plus encore dans le marasme.

[181] Motion de la CA de FO arsenal le 20 mars 1950 : « Nous estimons que dans cette attente [de la mise en place d'une nouvelle tranche navale], il est normal que dans notre arsenal militaire, nous répondions à la demande faite par notre administration en ce qui concerne le travail à tous et d'éviter les licenciements dans une grande mesure ».

[182] Yves Jaouen, conseiller de la République MRP, déclarait : « Il y a longtemps que j'ai demandé au Ministère que Brest devienne le 2e port de débarquement de France ». Rapport des RG du 1er avril 1950. AD Finistère 31 W 411.

[183] Au cours du mois de mars, les permanences de l'UD de la CFTC et du syndicat de l'arsenal mirent à la disposition du public une série de brochures vantant les mérites du Plan Marshall : « bâtir un avenir meilleur pour tous ».

Le 21 mars, 2 000 ouvriers rassemblés au nouveau théâtre[184] décidaient de soumettre à référendum le déclenchement d'un débrayage d'avertissement de 24 heures. Un mouvement unitaire car il n'avait été placé que sous le signe des licenciements dans l'établissement. Les résultats de la consultation furent relativement décevants pour les syndicats. La grève était votée pour le 24 mars mais avec seulement 60% de suffrages favorables[185]. Par contre, le mouvement connut un succès éclatant : 7 278 travailleurs sur 7 528 (96,68%) ne se présentèrent pas à leur poste de travail. Pour s'assurer la collaboration de la CFTC et de FO, la CGT avait laissé de côté ses mots d'ordre anti-atlantistes. Cependant, Henri Ménes profita du meeting de la porte Fautras pour répondre aux « propos insultants et criminels » prononcés par Hyppolite Masson quelques jours plus tôt, dans des termes qui dissimulaient difficilement la suffisance exprimée par des ouvriers réputés « surqualifiés » à l'égard d'autre professions considérées moins « nobles » :

> « Il y a suffisamment de spécialistes et de machines dans les arsenaux pour fabriquer ce matériel, aussi nous n'acceptons pas de devenir des manœuvres, réduits à serrer des écrous et des boulons »[186].

Cependant, ce succès syndical du 24 mars 1950 résonnait comme une victoire à la Pyrrhus, le gouvernement n'ayant pas modifié sa position. La commission paritaire de licenciement continua donc son travail même si celui-ci avait pris du retard par rapport au calendrier annoncé[187]. Au 14 avril, 300 travailleurs avaient déjà quitté l'établissement[188] et une liste de 180 nouveaux noms devait être incessamment publiée. Celle-ci était composée de personnels ayant subi une punition pour vol, ivresse ou négligence dans le travail, ainsi que d'ouvriers « mal notés ». On n'en était déjà plus aux conditions formulées par le ministère le 28 février. Il était désormais à craindre que les syndicalistes communistes fissent les frais de cette nouvelle « charrette ». En définitive, ce furent 206 ouvriers qui furent priés de quitter l'établissement avant le 31 mai[189]. La réaction des syndicats fut étrangement limitée et des désaccords concernant la durée d'un éventuel débrayage de protestation – ¼ d'heure pour les uns (CFTC), ½ heure pour d'autres (CGT), rien pour les derniers (FO et CNT[190]) – vinrent mettre en péril l'unité syndicale.

BF	**12**	**Chaudronnerie**	**7**	**Livre**	**2**
Chantier N	**24**	**Electricité**	**3**	**Artillerie**	**21**
Chantier R	**39**	**Centrale**	**9**	**Chantiers extérieurs**	**7**
Dessin R	**1**	**Mouvements Gx**	**19**	**Dessin N**	**1**
Machines / Fonderie	**7**	**Immeubles**	**9**	**Magasins CN**	**6**
Torpilles	**3**	**Bois**	**11**	**Pyrotechnie**	**25**
Total					**206**

Tableau N°28 – Répartition des licenciements par atelier (d'après A.D. Finistère 31 W 452)

[184] Salle construite rue Yves Collet pour remplacer le théâtre en bois de la place de la Liberté détruit lors du siège et édifié provisoirement en 1919 à la suite de l'incendie de l'ancien théâtre sis à l'angle des rues d'Aiguillon et É. Zola.
[185] Résultats du référendum (Inscrits : 7424 ; Votants : 6819) : pour la grève : 4091 ; contre : 2528 ; nuls : 200.
[186] Télégramme du préfet au ministre de l'Intérieur le 24 mars 1950. AD Finistère 31 W 450.
[187] Initialement et en signe de protestation, la CGT avait décidé de refuser de siéger. Mais devant les atermoiements de la CFTC et la décision immédiate de FO d'y participer, le syndicat communiste intégra la commission.
[188] 100 admis à la retraite et 200 bénéficiant de bonifications exceptionnelles.
[189] Parmi ces travailleurs : Fernand Groult, communiste, sous le coup d'une inculpation relative aux événements du 12 mars 1950 ; François Warin, chaudronnier, membre actif de la CNT et de la section anarchiste de Brest ; Marcel Goavec, dessinateur et collaborateur du journal de la Fédération communiste *La Bretagne*, ancien militant SFIO.
[190] Pour des raisons différentes. Pour la CNT, des débrayages de cette durée étaient tout à fait inopérants, rares étant les ouvriers qui accepteraient de perdre une heure de salaire pour un arrêt de travail de 15 ou 30 minutes.

Tant et si bien que les opérations de congédiements se poursuivirent en juin pour atteindre le nombre définitif de 620 – soit en léger retrait par rapport au projet initial – sans qu'aucune action de protestation d'une ampleur significative ne fût jamais engagée par les syndicats.

2. Les arguments économiques : des ouvriers improductifs. Il faut privatiser

Pour expliquer cette réduction d'effectifs, le ministère n'évoqua à aucune occasion la guerre d'Indochine qui tendait à s'éterniser. L'augmentation incessante des crédits alloués à cette campagne ultra-marine, qui nécessitait principalement l'utilisation de transports de troupes entre la métropole et le sud-est asiatique, grevait inévitablement ceux octroyés à la construction navale militaire. Le gouvernement mit par contre en avant, sans doute pour la première fois à un tel degré, les considérations économiques qui l'avaient incité à agir de la sorte, abordant exclusivement le problème des arsenaux maritimes sous l'angle de la rentabilité, du prix de revient et de la productivité. Cette approche, nous l'avons évoqué à diverses reprises, ne représentait pas une originalité des gouvernements de la IV^{e} République. Dès le début du XX^{e} siècle, des voix s'étaient déjà élevées contre la gestion « calamiteuse » des établissements industriels de l'État. Ainsi dès 1904[191] Yves Le Febvre dénonçait-il en ces termes l'action étatique dans ce domaine :

> « Ces arsenaux constituent le pire exemple de l'Industrie […] L'État est […] un mauvais industriel, produisant chèrement, plus chèrement que l'étranger et que l'industrie privée ».

Le gouvernement Combes lui-même abondait dans ce sens quand Gaston Dagnaud[192] comparait les prix de revient de la construction navale militaire en France et dans d'autres pays européens. Ainsi, selon ses observations, la réalisation d'un cuirassé type *dreadnought* représentait un coût supérieur de 35% dans les arsenaux français par rapport à leurs homologues anglais. Pour les croiseurs, ce supplément atteignait 50%. Si l'on raisonnait en tonneau ou tonne, la tonne de cuirassé en France revenait à 2 213 fr. contre 1 642 outre-Manche, 1 535 en Allemagne et 1 928 en Italie. G. Dagnaud rajoutait, à titre de commentaire :

> « Si nous constatons que l'État paye très mal les ouvriers et qu'en même temps ses travaux coûtent très cher, c'est que l'organisme est défectueux, qu'il fonctionne mal et qu'il y manque quelque chose ».

Les deux conflits mondiaux étaient venus mettre un terme aux divers projets visant à industrialiser les arsenaux de la Marine et l'ensemble des plans de licenciements envisagés ou engagés à certaines époques avaient été abandonnés au moment des mobilisations.

À l'aube des années Cinquante, la condition des travailleurs s'était considérablement améliorée, à un rythme bien plus élevé que celui de la productivité. Les circuits de production et les méthodes de management – peu réactives – n'avaient que peu évolué. En mars 1950, le vice-président MRP de la commission de la Défense nationale, André Monteil, envisagea explicitement la cession des établissements industriels de l'État au secteur privé en raison de leur caractère économiquement déficitaire : « Il y a trop de bases aéronavales. Sur 17, 10 sont de trop […] Des établissements ne sont pas rentables, il faut les passer au secteur privé »[193]. Prenant le contre-pied parfait de la CGT en matière de reconversion, le député du Finistère et futur secrétaire d'État à la

[191] Yves LE FEBVRE, « Les ouvriers des arsenaux », *La Vie Socialiste*, N°9, 5 mars 1905, p. 558.
[192] Gaston DAGNAUD, *De la condition des ouvriers des arsenaux de la Marine*, Étude économique et sociale, 1904.
[193] AD Finistère 31 W 438.

Marine des cabinets Pleven et Queuille[194] affirmait que les coûts de production dépassaient – parfois de beaucoup – le prix de vente des produits finis. En conséquence, il prônait un audit de chaque port et envisageait de licencier « là où on ne travaillait pas ».

Dans les milieux de la Marine militaire comme dans la population brestoise, on considérait depuis déjà longtemps que les ouvriers de l'arsenal, encadrés par un nombre pléthorique d'ingénieurs, avaient un rendement déjà réduit quand l'établissement se consacrait aux vaisseaux de guerre et que les travaux de reconversion « n'avaient fait qu'infléchir cette courbe vers zéro »[195]. Cette image, principalement née autour de l'année 1900, renforcée par l'octroi précoce de la journée de huit heures et des congés payés, devait suivre l'ouvrier du port jusqu'à nos jours :

> « Le public a trouvé, à juste titre, que les ouvriers des arsenaux jouissant de véritables faveurs, telles que la journée de huit heures et la retraite à vingt-cinq ans de services, étaient peu en droit d'ajouter à leur réputation assez ancienne de travailler fort peu, le renom plus nouveau et plus regrettable d'être indisciplinés et de se livrer à des menées antimilitaristes. La majorité des ouvriers des arsenaux est en réalité honnête, sérieuse, et serait même disposée à travailler si l'organisation déplorable du travail et de la surveillance ne la portait naturellement au "farniente" » [196].

Mais cette fois, ce n'était plus les ouvriers de la ville qui s'érigeaient en donneurs de leçons en inscrivant sur les murs extérieurs de l'enceinte des brocards aux allures d'épitaphe : « Ici reposent 8 000 travailleurs de l'arsenal ! ». Ce n'était pas non plus un chansonnier, un chroniqueur de la *Dépêche* ou une quelconque troupe théâtrale[197] qui s'en prenait à la légendaire ardeur à l'ouvrage de l'ouvrier du port. C'était le gouvernement lui-même qui, *in fine*, ne faisait que constater l'échec d'un système né et développé sous la monarchie absolue et qui n'avait pu réussir sa transition républicaine, *a fortiori* suivre l'évolution sociale qui avait accompagné la révolution industrielle.

Toute légende s'inspirant à un degré plus ou moins lointain d'un fait ou d'une situation avéré, l'énergie professionnelle déployée par les ouvriers de l'arsenal constituait une situation acquise et admise dans le port du Ponant. Par contre, il n'était pas question qu'un « étranger » à cette communauté, ministre ou président du Conseil fût-il, reprît à son compte les sarcasmes que la collectivité considérait comme une plaisanterie à usage interne[198]. Si l'établissement de la Penfeld était le poumon économique de la ville, il restait également une pièce essentielle de sa vie

---

[194] Cabinet René Pleven : 12 juillet 1950-28 février 1951 ; cabinet Henri Queuille III : 10 mars-10 juillet 1951.

[195] Rapport des RG n°1946 du 16 juin 1950. AD Finistère 31 W 452.

[196] Charles FERRAND, président de la Chambre syndicale des constructeurs, *La Revue de Paris*, 1er juillet 1906, p. 165.

[197] « Oh Ys », pièce de Maurice Marchand (1924) donnait, dans son 4e tableau une vision peu glorieuse de l'ouvrier du port (joué par Pierre Péron) et de son caractère plus enclin à la grève qu'au travail. Entre la "fée des grèves" et le brigadier, il chantait : « Pour le repos, le plaisir du prolétaire/Il est à Brest, au bas d'la ru' Louis Pasteur/Un vaste enclos gardé par des militaires/Le port de guerr', c'est l'nom d'ce lieu enchanteur/Toute une armée de braves types/Y travaille de temps en temps/Et surtout y fume des pipes/En cachette des surveillants/À l'abri du soleil et surtout de la pluie/Près de la grande baille, nous y baillons d'ennui » et le chœur reprenait : « Revendiquons d'une voix unanime/ Revendiquons, crénom de nom de nom/Ouvriers de l'étau et d'la lime/ R'vendiquons, r'vendiquons, r'vendiquons » . Voir Pierre LE GOÏC, « Maurice Marchand : le feu de la rampe », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 194, 2002, p. 37-70.

[198] Les travailleurs de l'arsenal les considéraient, quant à eux, à usage exclusif de leur groupe. La chanson *Avec ma gamelle*, créée par un chansonnier au début du XXe siècle devint, avec le temps et malgré – ou grâce à – ses aspects caricaturaux, un des hymnes des ouvriers des CAN. Voir Michel FLOCH, « La vie de l'ouvrier du port », *Les Cahiers de l'Iroise*, N°48, 1965, p. 280-283. De nos jours encore, des chansonniers utilisent cette image comme source d'inspiration (Henri Girou et les Goristes notamment dont un album s'intitule *À p'tits pas*, refrain de *Avec ma gamelle*).

sentimentale, agrémentée des rivalités entre ouvriers du port et travailleurs de la ville et de l'antagonisme pluriséculaire qui animait les relations entre l'autorité maritime et le pouvoir civil[199].

D'autre part, aux revendications syndicales qui réclamaient une extension du programme de reconversion civile, le ministère opposait les carences des arsenaux militaires, notamment en matière de bureaux d'études. Selon A. Monteil, celles-ci auraient incité le gouvernement à décliner des commandes de cargos marchands en provenance d'Italie et de Pologne et, inversement, à confier la construction d'unités françaises à des ports étrangers[200]. S'agissait-il de mauvaise foi ou d'une méconnaissance totale du fonctionnement de l'établissement mais la réalisation de bâtiments de fort tonnage comme le *Dunkerque* ou le *Richelieu* n'aurait jamais pu être menée à son terme sans l'existence d'un tel service *in situ*. En outre, depuis de nombreuses années déjà, les sociétés privées comme ECF Dunkerque ou les chantiers de la Gironde à Bordeaux avaient régulièrement recours aux dessinateurs de l'établissement brestois pour renforcer leurs propres bureaux d'études.

L'arsenal souffrait des premiers effets notables de la mondialisation dans le secteur de la construction navale, y compris militaire. Son personnel était trop payé, trop peu rentable au regard de conditions accordées aux ouvriers des chantiers navals japonais, espagnols ou canadiens.

C'est donc dans un contexte fait d'incertitudes pour les travailleurs de l'arsenal qu'éclata la grande grève du bâtiment au printemps 1950, un mouvement social d'une ampleur remarquable et qui devait rester gravé jusqu'à nos jours dans la mémoire collective brestoise.

b) L'arsenal dans la grande grève du bâtiment

Nous ne reviendrons pas dans le détail sur la « grande grève du bâtiment de Brest » de mars et avril 1950[201]. Celle-ci s'inscrivait dans un mouvement de mécontentement ouvrier plus général touchant divers secteurs du territoire depuis le mois de février[202]. La presse régionale et nationale s'en fit largement l'écho sur le moment et certaines études ultérieures en ont précisément relaté le déroulement[203]. Notre recherche nous a par contre amené à étudier le rôle de l'arsenal dans ce

[199] À ce même moment, la municipalité RPF Chupin se déclarait favorable à la reconversion à la condition que ces activités civiles fussent soumises à la taxe à la production perçue par la ville. Le directeur des CAN, M. Perret, s'offusqua que le maire réclamât un impôt à l'entreprise sur laquelle reposait essentiellement l'économie de la cité.

[200] Le 27 mars, *Ouest-France* annonçait la construction de deux cargos français au Japon, le premier à Yokohama, le second à Yokosuka. Ironie de l'histoire, l'arsenal de ce dernier port fut construit au début du XX^{e} siècle grâce à un détachement de travailleurs de l'établissement brestois sous la direction d'un ingénieur des travaux maritime, François-Léonce Verny. Yokosuka est actuellement jumelé avec Brest.

[201] En réalité, cette grève concerna un grand nombre d'entreprises : dockers, tramways, employés des coopératives, grutiers du port de commerce, caisses d'Allocations familiales et de Sécurité sociale, etc. Le mouvement fut d'ailleurs lancé, le 9 mars, par un débrayage des employés d'EDF/GDF qui furent suivis par les produits chimiques (SA produits chimiques de St-Marc le 14 ; Dior Landerneau le 16) puis les dockers le 17. Cependant, eu égard aux effectifs du BTP (8 500 ouvriers et artisans dont 1 800 syndiqués à la CGT contre 5 050 en 1946, 300 à la CFTC et à peine 50 à FO) et à la durée de la grève dans ce secteur (20 mars-24 avril), celle-ci devint rapidement une référence en matière de mouvement social sous l'appellation de « grande grève du bâtiment de Brest ».

[202] Mouvement apparu dès le 12 février 1950 dans la métallurgie parisienne (Renault, Citroën, Simca) pour protester contre le SMIG – instauré la veille – fixant le minimum salarial à 7 152 fr. par mois, une « insulte pour la classe ouvrière » dénoncée par la CGT qui réclamait 19 000 fr. mensuels. Michel DREYFUS, *op. cit.*, p. 242-243.

[203] Pour un aperçu des événements, voir notamment Edmond MONANGE, « Brest de la Libération à nos jours », *op. cit.*, p. 245-246 ; et pour une étude plus approfondie Pierre LE GOÏC, *Brest en reconstruction - Antimémoires d'une ville*, Rennes, PUR, 2001, p. 280-290, de même que le mémoire de maîtrise de Vanina LE GALL, *Les luttes sociales à Brest (mai 1947-avril 1950)*, UBO, 1997, p. 30-46, sans oublier la bande dessinée de KRIS, DAVODEAU et BAILLY, *Un homme est mort*, Paris, Futuropolis/Gallimard, 2008. Celle-ci narre les événements brestois à travers le regard de René Vautier, venu filmer les événements, et certains témoignages dont celui de Pierre Cauzien (ouvrier CGT de l'arsenal

mouvement et, concomitamment, les circuits parfois sinueux de la transmission de la mémoire. En effet, à cette occasion, il fut souvent reproché aux ouvriers du port et à leurs syndicats leur inactivité et les limites de leur solidarité envers les travailleurs de la ville. Pourtant, un souvenir aujourd'hui diffus de cette époque tendrait à conférer à l'établissement de la Penfeld une place de premier ordre au sein de cette grève, reléguant parfois au second plan l'action fondamentale du secteur qui s'affirmait de plus en plus au sein du militantisme syndical du moment : le bâtiment.

1. L'unité syndicale, une entrave à l'action ?

En effet, tout au long des trois premières semaines du conflit, les syndicats de l'arsenal ne lancèrent aucun mot d'ordre officiel pour inciter les 7 000 ouvriers de la Penfeld à renforcer les rangs de leurs camarades du privé. Mais il semblait cependant difficile de dénoncer le manque de solidarité d'organisations qui, en définitive, n'avaient pas fait grand-chose pour maintenir l'emploi dans leur propre entreprise. La volonté de conserver coûte que coûte l'unité syndicale avait incontestablement entravé les velléités cégétistes en ce sens. Globalement, à l'arsenal, l'entente intersyndicale semblait bloquer l'action plus qu'elle ne l'encourageait.

Les responsables des trois centrales affirmèrent que, par delà les collectes effectuées dans l'établissement, la grève du 24 mars, particulièrement suivie par les ouvriers du port, avait été également déclenchée sous le signe de la solidarité avec les autres secteurs. Cependant, à l'occasion du meeting, des discours et du vote de la résolution finale, aucune allusion n'y fut faite[204]. Le 3 avril[205], alors que la CGT envisageait un arrêt de travail limité en solidarité avec les ouvriers du bâtiment, FO et la CFTC s'y montrèrent hostiles et firent capoter le projet. Le 7 avril encore, un débrayage de quatre heures proposé par le syndicat communiste en protestation contre l'arrestation de six dockers[206] se heurta au refus des deux autres centrales et fut abandonné[207]. Incontestablement, l'influence de la CFTC progressait de manière continue dans l'ensemble des secteurs brestois et un nouveau rapport de force entre les deux principales centrales tendait à s'instaurer graduellement. Jean Gouriou, secrétaire permanent de l'UD CFTC ne cachait d'ailleurs pas sa satisfaction de constater « que la CGT manifestait toujours un certain empressement à demander l'appui de la CFTC » [208], ce qui, à son sens, témoignait de la puissance du syndicat chrétien à ce moment. Néanmoins, s'il y avait incontestablement accord à l'arsenal et dans à peu près l'ensemble des entreprises brestoises en grève, il était clair que l'action des organisations de l'établissement militaire ne dépassait pas les limites de l'enceinte.

---

blessé lors des manifestations), qui apportent un éclaircissement tout à fait intéressant quant au climat social et politique qui existait dans la cité du Ponant dans les premières années de la guerre froide.

[204] Voir, en annexe N°64, le tract de la CGT appelant à l'union. « À tous les travailleurs de la Marine pour le pain ».

[205] Le 3 avril, Brest comptait 5 148 grévistes : BTP : 4 700 ; docks : 180 ; produits chimiques : 160 ; tramways : 108.

[206] Ils étaient accusés d'avoir empêché, le 31 mars, le déchargement du cargo *Capitaine Lacoley* en compagnie d'un millier de grévistes du bâtiment et d'avoir jeté six futs pleins de vin dans le port de commerce.

[207] Le syndicat chrétien demanda à ses adhérents de verser ces 4 heures de travail au fond de solidarité des grévistes.

[208] Rapport des RG de Brest N° 846 du 16 mars 1950. AD Finistère 31 W 437.

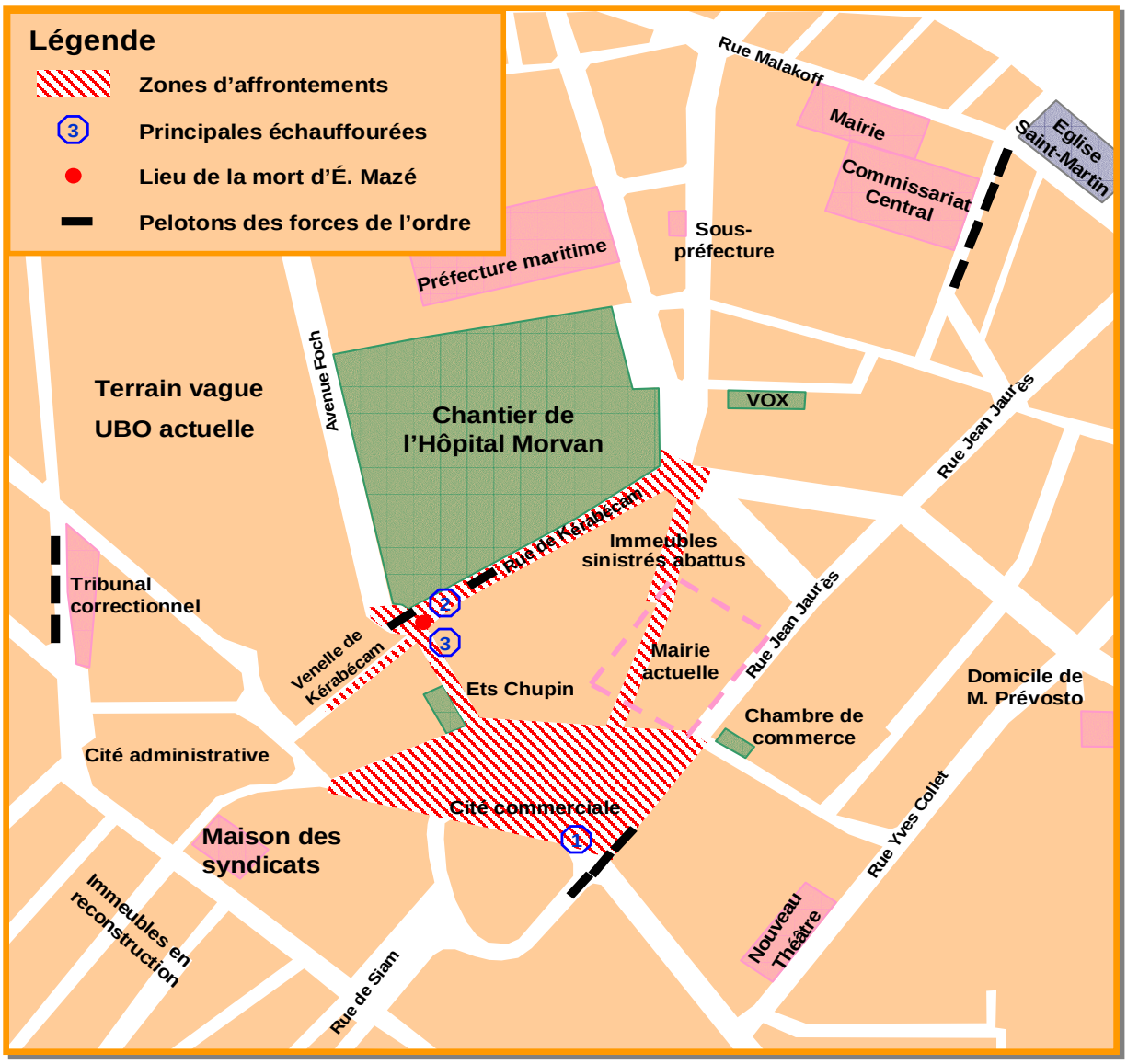

Plan N°5 – Les affrontements du 17 avril 1950 à Brest (d'après A.D Finistère 132 W 480)

Bien sûr, il fut possible de retrouver des personnels de l'arsenal dans les manifestations, apportant leur soutien et souvent une aide matérielle aux grévistes du bâtiment. Il s'agissait en premier lieu des élus communistes locaux et départementaux et notamment de Gaby Paul qui intervenait en qualité de député plus que d'ouvrier aux écritures du port. Les responsables syndicaux de l'arsenal – Jo Laot, Charles Cadiou, Henri Ménes pour la CGT ; Jean Poullaouec pour la CFTC ; Auguste Le Lann pour la CNT ; Even et Henri Béler pour FO – de par leurs fonctions au sein des unions locales ou/et départementales, étaient naturellement présents, animant les meetings et menant les négociations avec le patronat[209].

Au delà de ces « incontournables » du mouvement ouvrier brestois figuraient également quelques dizaines de militants communistes « de base », organisés à partir de leur cellule ou des

[209] Globalement, les dernières entreprises du bâtiment cessèrent la grève le 24 avril mais un certain nombre d'entre elles avaient repris le travail auparavant, leurs dirigeants ayant répondu favorablement aux revendications. Notons cependant que les dockers ne reprirent que le 12 mai un mouvement commencé le 24 mars.

organisations satellites du PCF comme l'UFF[210]. 250 à 300 travailleurs souvent convaincus par un idéal plus que par un parti, plus motivés par la condition difficile du prolétariat au tournant des années Cinquante que par les mots d'ordre d'un Kominform[211] bien éloigné et en même temps omniprésent. Alors qu'une nouvelle fois FO et la CFTC[212] de l'arsenal avaient repoussé le mot d'ordre de grève générale lancé par la CGT pour le 17 avril[213], ces quelques dizaines de militants se trouvaient en tête du cortège interdit par le maire Alfred Chupin[214]. Présents depuis 14 heures dans les rues de Brest, ils attendaient la sortie de leurs camarades de l'arsenal à 18 heures pour obtenir leur renfort[215], mais celui-ci ne vint jamais. Quand Édouard Mazé[216] tomba, touché d'une balle en pleine tête, ils étaient encore à ses côtés rue de Kerabecam.

2. Le 17 avril 1950 change la donne à l'arsenal

Le bilan était lourd pour les ouvriers : un mort et 23 blessés dont 8 grièvement[217]. Parmi ces derniers se trouvaient plusieurs responsables cégétistes de l'arsenal dont Jean Coguiec, dessinateur, Henri Ménès, secrétaire général de l'UD CGT, touché par balle au mollet droit et Pierre Cauzien, traceur[218], dont la blessure nécessita l'amputation de la jambe gauche le 24 avril. 21 arrestations – incluant les huit hospitalisés – furent opérées[219]. Tous étaient militants communistes. Quatre d'entre eux, avec à leur tête Alain Signor[220], député, furent déférés au parquet et comparurent en

[210] Pendant les vacances de Pâques, les militantes de l'UFF organisèrent le départ de 60 enfants de grévistes en colonie à Concarneau. Elles s'occupèrent également de la distribution des vivres qui affluaient de l'ensemble du département (pommes de terres et légumes ; poisson en provenance des marins pêcheurs des ports du sud-Finistère, etc.).

[211] Même s'ils adhéraient globalement aux mots d'ordre anti-américains du Comité central. Nous avons eu le privilège de rencontrer Pierre Cauzien, quelques mois avant son décès en avril 2009. Alors âgé de 86 ans, il nous narra avec force détails l'état d'esprit qui animait à cette époque les ouvriers communistes pour qui les « lendemains qui chantent » n'étaient pas qu'une utopie.

[212] Qui, et sans doute à juste titre, considéraient ce mouvement comme relevant avant tout de motivations politiques. Stéphan, militant en vue de la CFTC du bâtiment ne manqua cependant pas de fustiger son syndicat en public, tout et rejetant la faute sur FO qui aurait induit les dirigeants chrétiens en erreur.

[213] Manifestation organisée par le PCF pour protester contre l'incarcération de Marie Lambert, députée, Raymond Bucquet (secrétaire-adjoint de la CGT du bâtiment) et Charles Cadiou (secrétaire de l'UL CGT). Le 15, à l'occasion d'un meeting, M. Lambert et quelques adhérentes de l'UFF avaient quitté la Maison des syndicats pour se rendre au domicile personnel de M. Prévosto, chef de file des entrepreneurs du BTP brestois, proche du maire RPF Alfred Chupin et particulièrement réfractaire à tout accord avec les ouvriers (Notons que l'entreprise Prévosto construisit la piscine municipale de l'avenue Foch et le Palais des arts et de la culture). Il fut ramené *manu militari* porte Fautras où, selon ses dires, il fut molesté. Il porta plainte pour enlèvement et séquestration. Lambert, Bucquet et Cadiou furent interpellés dès le lendemain. Des voitures du PCF, équipées de haut-parleurs, firent le tour de la ville pour appeler à la grève générale pour le lendemain. Voir Vanina LE GALL, *op. cit.*, p. 36 et suiv.

[214] Chupin s'était déjà montré réticent à ce que la municipalité accordât une aide aux familles de grévistes.

[215] Cette sortie de l'arsenal était également attendue et redoutée par les forces de police qui étaient particulièrement sous tension en fin d'après-midi. Édouard Mazé fut tué vers 17h30.

[216] Édouard Mazé, 26 ans, était manœuvre chez Sainrapt et Brice, une des principales entreprises de bâtiment de Brest à cette époque. Il était le frère cadet de Pierre, secrétaire du syndicat CGT du bâtiment de Brest, membre du comité fédéral du PCF et conseiller municipal communiste. Sur la journée du 17 avril, voir KRIS, DAVODEAU, BAILLY, *op. cit.*

[217] Les forces de l'ordre déploraient 7 blessés qui durent être hospitalisés, 19 blessés légers et 23 contusionnés.

[218] À une époque où l'informatique, *a fortiori* le DAO, n'existaient pas, l'ensemble des pièces entrant dans la composition d'un navire étaient tracées à l'échelle 1 et à même le sol sur le parquet de l'immense salle qui occupait le premier étage des BF. Dans les premières années du XXI^{e} siècle figuraient toujours sur son plancher les croquis du porte-avions *Foch*, dernier bâtiment de fort tonnage ayant été conçu selon cette méthode à Brest.

[219] Environ 50% des arrestations concernaient des ouvriers du bâtiment. 6 autres étaient issus de l'arsenal et l'on retrouvait également un mécanicien, un chansonnier, un vendeur de *Ouest-Matin*, un serrurier, etc.

[220] Contrairement à ses coaccusés qui furent remis en liberté provisoire, le député du Finistère fut incarcéré et transféré discrètement au cours de la nuit à la prison de Morlaix par crainte d'une réaction des milieux communistes brestois.

procédure de flagrant délit dès la nuit du 17 au 18 avril. Les trois autres faisaient partie du personnel de l'établissement militaire : Jean Coguiec, Louis Manach et Bernard Philippot.

Au cours de cette funeste journée du 17 avril, un ouvrier du bâtiment avait trouvé la mort et plusieurs travailleurs de l'arsenal avaient payé le prix du sang. Dès lors, les syndicats de la Penfeld entrèrent résolument dans le conflit et se mobilisèrent pour protester contre la politique répressive du gouvernement, contre les forces de l'ordre qui avaient « assassiné Édouard Mazé », pour réclamer des sanctions contre les coupables et pour la libération des personnes incarcérées. Chaque atelier, chaque chantier y alla de sa protestation, de sa pétition[221] :

> « Les Ouvriers de l'Atelier Electricité protestent contre les arrestations arbitraires et illégales :
> 1° En violation du droit de grève.
> 2° En violation de l'immunité parlementaire.
> De Madame Marie Lambert, député ; Monsieur Alain Signor, député ; Monsieur Charles Cadiou, secrétaire de l'UL, ancien déporté ; Monsieur Raymond Bucquet, secrétaire du bâtiment.
> Ils demandent leur libération immédiate.
> Ils exigent le châtiment des responsables de l'assassinat d'Édouard Mazé »

La mort d'É. Mazé avait radicalement transformé l'état d'esprit à l'arsenal[222] :

> « Que ce soit pour la manifestation contre les mesures gouvernementales qui ont pu provoquer la mort d'Edouard Mazé ou le jour des obsèques de ce dernier, on peut considérer que la totalité de l'effectif ouvrier de l'arsenal se trouvait dans la rue et animé d'une émotion sincère. Le seul argument communiste ne suffit donc pas à ébranler la grande masse des ouvriers de l'arsenal. Par contre, un préjudice symbolique causé à la classe ouvrière déclenche une grève à 100 % ».

En effet, dès le lendemain matin, 6 000 travailleurs – 15 000 selon la CGT – étaient présents au nouveau théâtre à 10h30 pour entendre les discours des différents leaders syndicalistes brestois unis dans la colère et le deuil. Poullaouec pour la CFTC, Laot pour la CGT, Auguste Le Lann pour la CNT et la FA et même Max Rivière, président de l'UD FO, se joignirent à Gaby Paul dans une protestation unanime. L'arsenal prenait la main sur le mouvement. L'ensemble des « responsables » des événements tragiques de la veille furent violemment dénoncés, et l'on cita, un peu dans le désordre le gouvernement Bidault qui « avait ordonné d'assassiner Édouard Mazé »[223], le maire Chupin, le préfet Martin, le sous-préfet Herrenschmidt – même s'il jura sur l'honneur ne pas avoir donné l'ordre de tirer –, Prévosto[224] et bien entendu les gardes mobiles aux ordres du secrétaire d'État à l'Intérieur André Colin (MRP), « pourtant un Brestois d'origine », déploraient de nombreux militants. De nombreux mouvements s'associèrent aux syndicats : les satellites du PCF, bien entendu (UJRF, UFF), mais également la JOC et les trotskistes ajistes. Dans la fureur qui habitait alors l'ensemble du prolétariat brestois, on entendit même Autret, au nom des FFI et des FTP, inviter tous les anciens résistants « à s'unir comme au temps des Allemands, pour triompher

---

Marie Lambert, Charles Cadiou et Raymond Bucquet qui étaient placés sous mandat de dépôt à la prison de Landerneau depuis deux jours furent transférés de cette ville – où existait un fort noyau communiste – à Morlaix en même temps qu'Alain Signor. Le 20 avril, sous haute protection policière, le tribunal de Brest condamnait Cadiou et Bucquet à deux mois de prison avec sursis et remettait Lambert et Signor en liberté provisoire dans l'attente de leur jugement. Lambert écopa de 5 mois de prison avec sursis, Signor de 6. Tous firent appel mais leur peine fut confirmée par la cour d'appel de Rennes le 19 mars 1951.

[221] Exemple de la motion de l'atelier électricité de l'arsenal. AD Finistère 31 W 452.

[222] Rapport des RG n°1946 du 16 juin 1950. AD Finistère 31 W 452.

[223] Propos de Gaby Paul le lendemain, au meeting qui accompagna l'inhumation de Mazé.

[224] Notons que la responsabilité de l'entrepreneur brestois fut également largement admise par la CFTC et FO.

dans la lutte engagée contre le patronat »[225]. D'ailleurs, dans les discours, les orateurs rivalisaient de raccourcis assimilant les méthodes utilisées par la police de Bidault et celles employées au cours d'une période récente par les nazis. « Une ambiance de guerre régnait alors à Brest. Les ouvriers étaient prêts à tout »[226]. C'est dire si le climat était pesant, à ce moment, dans la cité du Ponant.

Illustration N°63 (archives CRBC Brest)
Les discours devant la Maison des syndicats

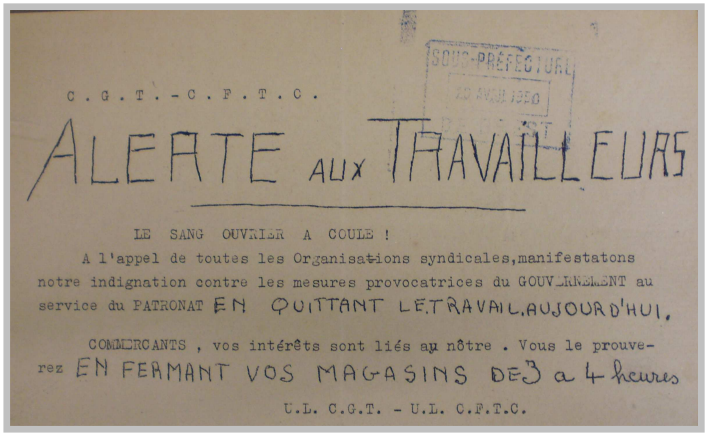

Illustration N°64 (archives CGT Brest)
Tract CGT/CFTC appelant à débrayer pour le 19 avril

Illustration N°65
Édouard Mazé à la une de *L'Humanité* (20 avril 1950).

Illustration N°66 (*Ouest-Matin,* 18 avril 1950)
Pierre Cauzien sur son lit d'hôpital

La grève qui accompagnait cette journée de protestation du 18 avril fut lancée dans l'union syndicale et fut suivie par la presque totalité de la population salariée, y compris celle de l'arsenal. Même les commerçants avaient fermé leur rideau de fer en signe de deuil plus que par crainte de dérapages. 17 694 salariés de la cité sur un total estimé à 22 000 avaient débrayé[227]. Des arrêts de travail furent organisés en solidarité avec les ouvriers brestois à Landerneau, Morlaix, etc.

Le mot d'ordre de grève générale fut maintenu pour le lendemain, jour des funérailles d'Édouard Mazé et malgré un léger infléchissement – notamment à l'arsenal – le mouvement fut à

[225] Rapport des RG n°1946 du 16 juin 1950. AD Finistère 31 W 452.
[226] Pierre Cauzien le 3 septembre 2008.
[227] Seuls les personnels des ponts-et-chaussées, des transports en commun extérieurs, de la police et de la douane, de la sous-préfecture, se rendirent au travail.

nouveau massivement suivi par 16 260 travailleurs brestois qui réclamaient bien haut des sanctions pour les coupables « du lâche assassinat d'un ouvrier »[228].

Le cortège funéraire de 6 000 personnes[229] s'ébranla à 16 heures derrière les banderoles unitaires CFTC – CGT – CGT-FO du comité de grève, à partir de la Maison des syndicats transformée en chapelle ardente jusqu'à l'église Saint-Louis. En tête du défilé, les enfants des écoles avec des fleurs suivis de la dépouille du défunt puis de sa famille, et immédiatement après des délégués des trois unions départementales, des personnalités, des ouvriers du bâtiment, de l'arsenal, des autres corporations et enfin des délégations extérieures : Audierne, Callac, Commana, Concarneau, Carhaix, Douarnenez, Landivisiau, Morlaix, Pont-de-Buis, Pont-L'Abbé, Penmarch, Quimper, Rosporden, Scaër, mais également Saint-Brieuc, Guingamp et d'autres du Morbihan et de la Mayenne, toutes venues en car jusqu'à la pointe du Finistère rendre un dernier hommage à celui qui devenait déjà un héros du monde ouvrier national.

	18 avril		19 avril	
Secteur/Entreprise	En grève	Effectif total	En grève	Effectif total
Arsenal	7 500	7 500	6 830	7 500
Bâtiment	7 000	7 000	7 000	7 000
Métallurgie	1 000	1 000	1 000	1 000
SNCF	450	450	450	450
Sécurité sociale / Alloc. familiales	292	292	12	292
Dockers	200	200	200	200
Employés chambre de commerce	156	156	38	156
Produits chimiques	130	130	70	130
Finances	94	94		
Communaux	220	600	30	600
Gaz-Electricité	250	308	150	308
PTT	102	278		
Inscrits maritimes			350	350
Total	17 694	18 068	16260	17 986

Tableau N°29 – Principaux secteurs en grève les 18 et 19 avril 1950
(D'après A.D. Finistère 132 W 480)

c) Édouard Mazé ou la construction d'un « mythe » rouge

1. Le PCF prend l'affaire en main

Mazé était le militant idéal pour le parti communiste : jeune, syndiqué à la CGT, frère cadet du secrétaire du syndicat du bâtiment de Brest. En outre, il était catholique et représentait parfaitement la politique de main tendue aux chrétiens prônée à ce moment par le PCF[230] qui n'aurait pu espérer – pour employer des termes sans doute inappropriés – de « plus parfait martyr ».

[228] Slogan du PCF repris par l'ensemble des grévistes : « en prison les assassins ». Pierre Cauzien le 3 septembre 2008. Dès la nuit du 17 au 18 avril, des tracts émanant de la CGT avaient été diffusés : « on a assassiné des travailleurs ».
[229] *Ouest-Matin*, jamais avare de démesure titrait, le 20, "80 000 personnes ont conduit É. Mazé à sa dernière demeure".
[230] *Ouest-Matin* du 22 avril 1950 publia un article : « Le catholique et le communiste », en référence aux frères Mazé.

Dès le 18 avril, les journaux communistes s'étaient emparés de l'affaire. *Ouest-Matin* titrait sur huit colonnes : « À Brest, le sang ouvrier a coulé ». Au niveau national, *L'Humanité* faisait sa une des événements de la veille et de la mort d'un ouvrier « lâchement assassiné »[231]. Depuis le début de la grève, un mois plus tôt, le mouvement avait certes été commenté, mais le dénouement tragique de l'affrontement de la rue de Kerabecam lui fit prendre des proportions incroyables.

L'annonce de la mort de Mazé fut relayée par l'ensemble de la presse de toutes sensibilités politiques et les circonstances qui entraînèrent son décès furent largement amplifiées par les organes communistes. Pendant plusieurs jours, le monde ouvrier français ne regarda plus que vers Brest. Les drapeaux rouges furent mis en berne et les télégrammes de soutien, de protestation contres les arrestations, de colère, voire de haine envers les autorités affluèrent de l'ensemble de l'hexagone[232]. Ce fut notamment le cas d'une lettre provenant du cercle UJRF René Duguy de Nantes-les-Ponts (Loire-Inférieure). Adressée à « l'actuel préfet d'un gouvernement très provisoire », ces jeunes promettaient tout simplement au préfet Martin d'être traduit « devant le tribunal du peuple qui débarrasserait le pays d'individus de son espèce »[233]. La nouvelle de la mort du travailleur brestois se diffusa comme une traînée de poudre et créa un sentiment de révolte et d'unité à travers la France ouvrière. L'événement eut un tel retentissement que René Vautier vint dès le 18 avril sur place tourner un court métrage qui fut diffusé sous le titre *Un homme est mort*[234] mais qui, assemblé avec les moyens du bord, rendit l'âme lors de sa seule projection à Paris.

Ce même 18 avril, avant la dislocation du défilé, une bannière tricolore fut fixée avec des pavés à l'endroit où était tombé la veille Édouard Mazé. Une pancarte l'accompagnait : « Ici a été assassiné un patriote qui demandait du pain ». Drapeau français, patriotisme : des allusions qui s'inscrivaient tout droit dans la propagande anti-atlantiste du PCF. Une plaque « Rue Édouard Mazé » fut également apposée à l'angle des rues de Glasgow et de Kérabécam et une garde fut assurée par les militants pour défendre le symbole du prolétariat en danger[235].

Le 19, jour des obsèques, si Gouriou pour la CFTC et Rivière pour FO témoignèrent publiquement de leur tristesse au cours de la cérémonie, l'essentiel des interventions fut à mettre au compte des responsables communistes de la CGT, du PCF et de ses organisations satellites : Gaby Paul, Henri Berlivet (MLP), Christiane Jacq-Ménez (UFF), le Dr Lecoin (Combattants de la paix), Meillaut (UJRF), mais également le secrétaire général de la CGT Alain Le Léap et celui de la Fédération CGT du bâtiment René Arrachard ; jusqu'à Charles Tillon qui fut délégué par le bureau politique du PCF. Tous y allèrent de leur discours anti-gouvernemental et anti-impérialiste.

L'échauffourée de la rue de Kérabécam – car, en définitive, la grande grève du bâtiment tendait déjà à s'y résumer – suscita des réactions jusqu'à l'Assemblée nationale où de violentes

---

[231] Voir en annexe N°65 les unes de *l'Humanité* et de *Ouest-Matin* du 18 avril 1950.

[232] Courriers des conseils municipaux de Penmarc'h, d'Audierne, mais également de syndicats de l'Aisne, du Nord, de Martigues, de la Drôme, du Var. Des pétitions de toutes les corporations et associations : instituteurs de Tourc'h, étudiants en Histoire Paris, gaziers et électriciens de Toulon, Fédération de la Loire du Secours populaire, Air-France Toulouse, caisse primaire de Sécurité sociale de l'Allier, UFF de Lille, produits chimiques de Marseille, dockers de Port-Saint-Louis-du-Rhône, communaux d'Aubervilliers, ménagères de Saint-Quentin, de Saint-Étienne, etc.

[233] AD Finistère 31 W 452. Notons que le préfet Martin quitta le Finistère au début du mois de mai suivant.

[234] Titre repris par la bande dessinée de Kris et Davodeau, *op. cit.*, qui relate l'arrivée de Vautier et le déroulement de son tournage à la suite de la mort de Mazé. Il n'est pas impossible de penser que certains extraits du film disparu sont néanmoins visibles dans le montage de René MENEGOZ *Vivent les dockers*, *op. cit.*

[235] Cette pancarte, tracée à la craie ou au blanc de Meudon, est visible dans le court métrage de Ménégoz.

altercations se produisirent entre les députés communistes[236] (Signor, Lambert, Paul, mais également Duclos, Cachin et Bartolini) et ceux de la droite (Fouyet et Monteil notamment).

2. Les maladresses des autorités, les silences de la justice

La campagne de propagande antigouvernementale du PCF – avec son principal support, Édouard Mazé – fut incontestablement facilitée par les autorités elles-mêmes qui n'en finissaient pas de se débattre dans leurs contradictions et leurs tentatives de justification.

Dans un premier temps, aux dires du préfet et malgré les témoignages infirmant cette version des faits, la police n'aurait pas fait feu. Dans un second temps, les gardes mobiles auraient tiré en l'air, alors que la plupart des blessés graves l'avaient été par balle et aux jambes[237]. Puis des « témoignages formels de personnes ayant assisté à l'échauffourée » [238] tentèrent de faire porter la responsabilité du coup de feu à un mystérieux tireur embusqué dans un des bâtiments en construction de l'hôpital Morvan. Rien ne put être prouvé en ce sens, d'autant que l'autopsie d'Édouard Mazé démontra que la balle n'avait pu être tirée de l'étage incriminé[239]. Elle révéla également, au grand soulagement du Garde des Sceaux qui demanda à deux reprises confirmation de la nature du projectile, que l'ouvrier brestois n'avait pas été atteint par une balle explosive[240].

Dans leur continuel souci de justification, les autorités en arrivèrent à évoquer, remettant au goût du jour un scénario vieux comme le siècle à Brest, une tentative insurrectionnelle. Sans employer explicitement l'expression, elles mentionnèrent une « tactique de combat » utilisée par les manifestants et consistant en de petits groupes de deux ou trois éléments qui se seraient détachés du gros du cortège avant son ébranlement pour se placer derrière les barrages de police afin de les attaquer avec des pierres et « de les démoraliser » [241]. Au sein de ces groupuscules, inévitablement figuraient un ou deux étrangers à la localité et « des Nord-Africains munis de couteaux ouverts »[242]. Ces petits groupes étaient présentés comme étant les troupes de choc du PCF et le préfet Martin allait jusqu'à évoquer la mort d'É. Mazé comme une manipulation communiste destinée à discréditer la police et en conséquence le gouvernement aux yeux de la population :

---

[236] Qui, plaidant d'abord pour leur propre chapelle, dénonçaient les arrestations des députés Lambert et Signor. Ce fut par exemple le cas des 1ère et 2e séances du 27 avril 1950 [*JO* n° 43 du 28 avril 1950].

[237] Au moins cinq des huit blessés hospitalisés l'étaient aux jambes comme tend à la démontrer une note manuscrite des autorités rédigée lors d'un contrôle ultérieur à l'hôpital Ponchelet (AD Finistère 132 W 280) : « Ménes Henri, 38 ans. Blessure par balle – mollet droit – une plaie ; Nicolas Kerhoas, 42 ans. Blessure par balle – jambe gauche – fracture ouverte ; Louis Guennégues, 28 ans. Blessure par balle – jambe gauche – plaie superficielle ; Alain Quillien. Plaie à la jambe ; Pierre Cauzien, 29 ans. Blessure par balle – jambe gauche – amputé le 22/4/50 au dessus du genou – état "faible". ». (L'un d'entre eux, Alain Gelin, manœuvre, fut intoxiqué par les gaz lacrymogènes et les détails nous manquent pour les deux derniers : Pierre Lastennet, manœuvre et Jean Coguiec, blessé à la tête).

[238] Rapport des RG n°1293 du 18 avril 1950. AD Finistère 141 W 33.

[239] Le premier rapport provisoire du Dr Nicollet mentionnait : « Plaie par balle, calibre indéterminé, orifice d'entrée au dessus du sourcil gauche, orifice de sortie zone temporale occipitale gauche ». Conclusion de l'autopsie le 19 avril : « Le coup n'a pas été tiré de près. Le calibre de la balle peut être compris entre 6 et 10 mm, probablement entre 7 et 9. Blessure faite d'avant en arrière, horizontalement, très légèrement en oblique de haut en bas ». AD Finistère 141 W 33.

[240] Procureur de Brest au procureur général, le 26 avril 1950, rapport 2400 E. AD Finistère 141 W 33. Type de balle qui explose à l'intérieur du corps de la cible. Munition de guerre faite pour tuer ou invalider. Les forces de l'ordre (CRS et mobiles) en étaient équipées à cette époque et, justement, tendaient à viser les jambes.

[241] Rapport des RG n°1340. AD Finistère 141 W 33.

[242] La police mentionna également un jet d'acide sulfurique sur les pieds des gendarmes, mais aucune preuve ne vint jamais étayer cette allégation. Seule certitude, un paquet de poivre fut retrouvé dans la poche d'un manifestant, pièce à conviction cependant un peu légère pour caractériser une tentative insurrectionnelle.

« Le commissaire central de Brest fait état d'un témoignage d'après lequel on aurait tiré d'une fenêtre de l'hôpital civil. L'un des délégués de la CGT-FO a confirmé ce fait au sous-préfet. Serait-ce un de ces ouvriers travaillant actuellement à la reconstruction de l'hôpital et faisant partie de ce groupe d'étrangers à la ville qui forment à Brest les hommes de choc du parti communiste ? En tous cas, ce n'est pas un homme du service d'ordre car toutes les forces de police n'étaient que dans la rue »[243].

Allégations qui, nous l'avons évoqué, furent démontées par l'autopsie. Enfin, un nombre d'armes assez conséquent aurait « disparu » au cours des événements : 4 fusils, 3 pistolets et un pistolet-mitrailleur, sans compter les cartouches, les chargeurs garnis de 25 balles (au nombre de 3) et les masques ANP 31 (contre les gaz lacrymogènes, nombre : 5). Un véritable « arsenal » dont les travailleurs ne firent pourtant étrangement – dans le contexte explosif d'alors – jamais usage. Par contre, alors que le commissariat présentait un inventaire de 12 crosses de mousquetons cassées comme preuve de la violence ouvrière, les travailleurs retournèrent aisément l'argument pour démontrer le niveau de l'acharnement policier au cours des affrontements. Comme ce fut déjà le cas en août 1935, les rapports officiels regorgeaient de contradictions, de conditionnels, de « on aurait aperçu » et de « il semblerait que » : du pain béni pour la propagande de la fédération communiste du Finistère en quête de rachat, suite aux reproches adressés peu de temps auparavant par le Comité central en raison de la nonchalance de ses dirigeants.

Puis vint le temps du dénigrement de la principale victime qui aurait « reçu des remontrances sur des gestes d'exhibitionnisme auxquels il se serait livré. Mais, en raison de l'honorabilité de sa famille, et, étant donné d'autre part qu'il était assez sympathique, il ne lui en avait pas été tenu rigueur »[244]. Eu égard à l'aura dont bénéficiait É. Mazé dans les milieux ouvriers, ces allégations – non étayées et donc peu crédibles – donnaient du grain à moudre au PCF.

D'autant que le sous-préfet apportait également de l'eau au moulin communiste dès le 22 avril en certifiant que les compagnies du 3e Groupement de CRS qui avaient assuré la protection de la sous-préfecture avaient laissé « une excellente impression à tous les points de vue »[245]. Puis à nouveau le 23 mai quand le même Herrenschmidt proposa au préfet d'attribuer des récompenses au service d'ordre qui s'était « particulièrement signalé par son courage, son sang-froid et son dévouement au cours des deux mois écoulés », n'oubliant pas de rajouter « ses félicitations aux militaires et aux mobiles présents à Brest le 17 avril »[246]. Par cette reconnaissance de l'action des forces de l'ordre[247], les autorités se discréditaient totalement aux yeux des travailleurs. L'aubaine était trop belle pour le PCF pour broder autour de ces contradictions et de ces dérapages officiels et, en une certaine mesure, les autorités participèrent tout autant que le Parti communiste et le sentiment de tristesse général à la création d'une icône ouvrière à Brest.

Du côté de la justice, deux informations judiciaires contre X furent ouvertes, la première concernant Édouard Mazé pour « mort violente » et la seconde pour « coups et blessures sur divers membres du service d'ordre et sur les manifestants ». Le 5 mai 1950, c'est-à-dire à peine trois

[243] Note du 19 avril au président du Conseil. AD Finistère 141 W 33. Dans un rapport n°98 du 24/01/1958, les RG signalaient qu'il existait à Brest, au sein de l'UL CGT, « une cinquantaine d'individus PCF prêts à former des "commandos" pour créer de l'agitation sociale ». À supposer que ces allégations fussent avérées, aucune action de ces troupes de choc ne fut jamais formellement établie dans le port du Ponant.
[244] Rapport des RG n°1340. AD Finistère 141 W 33.
[245] AD Finistère 132 W 480.
[246] AD Finistère 132 W 480.
[247] Voir en annexe n°66 les forces de l'ordre mobilisées dans le cadre de la grande grève de 1950.

semaines après les faits, le procureur de la république de Brest annonçait au procureur général de Rennes que les deux procédures paraissaient devoir être closes par des ordonnances de non lieu, « aucune identification de délinquant n'ayant pu être faite avec certitude ». Le 11 octobre, Ernest Mazé, père d'Édouard, se constituait partie civile ainsi que Louis Guennégues, Pierre Cauzien, Henri Ménes et Nicolas Kerhoas. Mais au début de l'année suivante, par courrier N°124 E du 8 janvier 1951, le procureur général décidait de suivre celui de Brest dans ses conclusions[248].

En définitive, aucune poursuite ne fut entreprise contre les responsables de la mort d'Édouard Mazé et on ne sut jamais par qui ni comment il avait été tué. Ce combat pour la vérité, Pierre Cauzien[249] allait le mener avec détermination jusqu'à sa mort en 2009, participant à de nombreuses interviews, contribuant à de nombreux ouvrages, réclamant sans cesse l'ouverture des archives pour qu'au bout du compte l'on établisse la réalité des faits et l'on reconnaisse officiellement les victimes des mouvements sociaux. Une lutte qui allait durer près de soixante années et qui allait participer à l'entretien du souvenir de l'événement et à l'appropriation du mouvement de mars-avril 1950 par la population brestoise et plus particulièrement par le groupe de l'arsenal qui pourtant, jusqu'au 18 avril et à l'exception de quelques dizaines de militants communistes, n'avait pas fait preuve d'une grande implication dans la grande grève du bâtiment.

3. Le temps du souvenir – Les choix de la mémoire

C'est ainsi que vint le temps de la transmission de la mémoire, notamment à travers la commémoration, même si d'année en année, l'assistance allait se raréfier. Mais le 1er mai 1950, ils étaient 4 500[250] à suivre le cortège pour déposer des gerbes rue de Kérabécam. 200 militants de la JOC et de la CFTC avaient fait donner une messe le matin à l'église du Bouguen – quartier éminemment ouvrier et communiste – à la mémoire du défunt. Les discours élogieux émanant des responsables de la CGT furent d'ailleurs suivis par une intervention remarquée de Jean Gouriou

À cette occasion, les responsables de la CGT apposèrent, à l'endroit où tomba Mazé, une plaque commémorative mentionnant « Édouard Mazé, lâchement assassiné le 17 avril ». Les forces de l'ordre réagirent promptement dans un communiqué signé de l'ensemble des syndicats de police, y compris CGT-Police[251] :

> « Les forces du maintien de l'ordre, par la voix de leurs organisations syndicales élèvent une énergique protestation contre les termes employés dans le libellé de la plaque apposée rue Kérabécam, à l'occasion de la manifestation du 1er mai 1950 […]. Elles estiment que les termes "lâchement assassiné" ne correspondent nullement au déroulement des faits, tels qu'ils se sont passés le 17 avril 1950 ».

[248] Rappelons que suite aux événements d'août 1935, la veuve de Jean-Yves Le Deuffic avait également intenté une action à l'encontre de la mairie de Brest, mais celle-ci resta également sans suite.
[249] Eu égard à son handicap, de traceur de coques, il allait devenir dessinateur à la suite d'une formation interne.
[250] Bâtiment : 1 500 ; arsenal : 2 100 ; métaux : 250 ; EDF : 40 ; SNCF : 15 ; fonctionnaires : 20 ; divers : 400. FO avait décliné l'invitation, proposant uniquement un débrayage symbolique d'une minute, à l'exception du bâtiment où le syndicat avait demandé à ses adhérents de cesser le travail à 15 heures pour déposer une gerbe sur la tombe d'É. Mazé.
[251] AD Finistère 132 W 480.

Illustrations N°67et N°68 – Commémoration de la mort d'É. Mazé le 1er mai 1950
(Fonds H. Berlivet, CRBC, Brest)

La police de Brest enleva la plaque dans la nuit du 1er au 2 mai. Elle fut remplacée par une autre inscription : « Ici est mort Édouard Mazé – 1924-1950 – Militant CGT – Tué par les forces de l'ordre le 17 avril 1950 ». Celle-ci est encore en place aujourd'hui à l'angle des rues de Kerabecam et Docteur Le Noble[252]. Qu'importe, tout cela servait la propagande du PCF et son objectif de faire du défunt un martyr « rouge ». La campagne de recrutement 1950/1951 de l'UD de la CGT porta le nom « Édouard Mazé ». Les « promotions » syndicales et politiques touchèrent ses proches ou les blessés du 17 avril : dès juin 1950, son frère Pierre devint secrétaire général adjoint de l'UD alors que Louis Guennégues était également élu à la CA. Le 26 mai 1951, ce même Pierre Mazé fut nommé secrétaire fédéral du bâtiment[253] et trois semaines plus tard, le 17 juin, il figurait en 4e position sur la liste présentée par le PCF aux élections législatives. Pierre Cauzien, pour sa part, fut candidat malheureux sur la liste communiste aux élections municipales de 1954.

Tout fut mis en œuvre pour créer et maintenir le lien entre l'ouvrier décédé et le PCF. Pourtant, Édouard Mazé, s'il était cégétiste, n'en était pas pour autant communiste, à l'inverse de son frère Pierre[254]. Le parti, à travers une campagne de propagande d'une ampleur incroyable, jouant sur le climat social et politique du moment comme sur les maladresses des autorités, était parvenu à en faire non seulement un héros du prolétariat mais également un héros du Parti communiste, assassiné, *in fine*, par l'impérialisme américain[255]. Le combat de toute une nation ouvrière et la guerre menée par le Viêt-Minh pour l'indépendance furent dès lors confondus dans un même élan émancipateur et la mort d'Édouard Mazé systématiquement associée à l'ensemble des mouvements revendicatifs qui intervinrent au cours des mois, voire des années qui suivirent. Pas une manifestation, pas un mouvement social initié par la CGT ne se déroula à Brest sans que lui fut associé le nom d'Édouard Mazé et sans que ne fussent déposées des gerbes de fleurs à

[252] Notons que le 25 septembre 1950, les élus RPF, SFIO et MRP refusèrent de rebaptiser la rue de Kérabécam rue Édouard Mazé. À ce moment, les socialistes brestois incriminaient le PCF au même titre que le gouvernement dans le déroulement funeste de la grève du bâtiment. Une stèle fut érigée à la mémoire d'Édouard Mazé à l'entrée de la Maison des syndicats, lors de la commémoration du 17 avril 1951.
[253] François (Fanch) Tanguy prenait alors sa place comme secrétaire du syndicat du bâtiment de Brest.
[254] Voir l'article d'Henri Denis, « Le catholique et le communistes », *op. cit.*
[255] Le point d'orgue du film de René MENEGOZ consacré au combat des dockers contre le déchargement de matériel américain, n'est autre, pour Brest, que le cortège funéraire d'Édouard Mazé.

l'endroit où il tomba. Cet événement tragique devait cristalliser la mémoire ouvrière brestoise[256] autour d'un homme élevé au rang de « mythe rouge », jusqu'à en occulter les motivations et le déroulement d'un vaste mouvement social[257], jusqu'à passer sous silence l'implication des autres syndicats et de la quantité d'organisations qui s'investirent dans les comités de soutien aux grévistes[258], jusqu'à « faire table rase » des convulsions sociales qui émaillèrent parfois tout aussi tragiquement l'histoire du port du Ponant dans la première moitié du siècle, reléguant Joseph Baraër, Jean-Yves Le Deuffic et Pierre Gautron dans les oubliettes de la mémoire[259].

4. La fin de « Brest la rouge » ?

Ce grand mouvement du printemps 1950 eut des répercussions majeures dans bien des domaines et notamment dans l'évolution des syndicats finistériens. Dans un premier temps, il participa incontestablement au déclin de l'arsenal au sein des instances de la CGT. Un déclin qui allait d'abord se traduire par le développement de l'influence des secteurs du bâtiment et de la métallurgie aux fonctions auxiliaires du bureau de l'UD, dans l'attente de l'installation de Fanch Tanguy au poste de secrétaire général en 1955. Ce rééquilibrage allait parallèlement entraîner l'éjection progressive des militants d'un établissement qui, depuis cinquante ans, avait dirigé et animé presque sans partage le mouvement syndical départemental mais qui payait pour une grande part sa non participation à la grève du bâtiment.

La campagne de propagande organisée par le PCF autour de la mort d'Édouard Mazé, politique avant tout, avait également pour but de ranimer un engouement syndical qui semblait maintenant plutôt favorable à la CFTC. Car malgré une unité d'action qui ne fut que rarement démentie, c'était bien le syndicat chrétien qui sortait renforcé, en termes d'adhésions, de cette épreuve de force avec les chefs d'entreprises du Ponant. Il enregistrait globalement 800 adhésions nouvelles[260] à Brest, principalement dans le bâtiment. En ayant fait preuve d'une combativité jusque lors inédite à l'encontre d'un patronat de « combat et de réaction sociale »[261] et du gouvernement Bidault (MRP), en dépit de la position et des remontrances des fédérations CFTC de la Marine et des Travailleurs de l'État hostiles à la grève, l'UD de Jean Gouriou avait clairement affiché ses volontés de réorientation et de rupture avec les républicains populaires. De quoi gagner un nombre significatif de militants jusque lors retenus par les liens qui existaient entre le syndicat chrétien à un des partis de la Troisième force. En termes d'influence, dans de nombreux secteurs, y compris l'arsenal, la CFTC en vint à faire au moins

[256] De nos jours encore, indépendamment de toute considération politique, ces événements restent une source d'inspiration pour des auteurs et chansonniers qui assurent ainsi la transmission de la mémoire, comme les Goristes qui ont intitulé une chanson « 17 avril 1950, Édouard Mazé » dans leur album *À fond la caisse* (2009).

[257] Selon l'INSEE, au cours de l'année 1950, il y eut 11 grèves dans le Finistère qui touchèrent 410 établissements. Ces mouvements concernèrent 8 528 grévistes et le nombre de jours de travail perdus fut de 228 494.

[258] Les comités de soutien, à Brest, Landerneau ou ailleurs, étaient composés de personnalités du mouvement syndical et démocratique, de commerçants, de paysans, de membres du clergé et de l'épiscopat, des personnels politiques, etc. À Brest, il était présidé par M. Ropars, sous-directeur de l'hôpital Ponchelet. Le vice-président (jusqu'au 17 avril) était Louis Guennégues (CGT) puis, après la blessure de ce dernier, M. Le Du (CGT) ; le secrétaire, M. Abgrall (AFFUR) ; le trésorier, René Derrien (MPF) et le trésorier-adjoint, Michel Floch (président honoraire de l'UD CFTC).

[259] Marianne SIRE, *La France du patrimoine, les choix de la mémoire*, Paris, Gallimard, 1996.

[260] Certaines sources (AD Finistère 31 W 437) mentionnent 350 adhérents de la CGT qui auraient rejoint la CFTC.

[261] Gouriou au congrès de l'UD de la CFTC 1951. AD Finistère 1347 W 21. D'autant que dans le conflit du bâtiment, les réformateurs de l'UD furent soutenus par le clergé et l'évêque de Quimper Mgr Fauvel (Voir Yvon TRANVOUEZ, « Brest 1944 – 1958 : pays de mission ? », *op. cit.).* Jean Gouriou fut néanmoins contraint de se justifier, l'épiscopat et sa fédération estimant qu'il était allé trop loin dans son entente avec les communistes.

jeu égal avec la CGT. Symbole de la progression de la CFTC à Brest, les autorités en étaient arrivées à évoquer l'éventuelle constitution, à plus ou moins court terme, d'un syndicat chrétien des dockers, « ce qui serait un événement marquant dans le monde syndical »[262].

Deuxième conséquence tout à fait significative : l'émotion ressentie ce 17 avril 1950 et les effets de la surmédiatisation de la mort d'un ouvrier tué par la police devaient avoir des effets pérennes sur la manière d'appréhender les conflits sociaux et les manifestations en général à la pointe du Finistère, tant du côté des contestataires que de celui des forces de l'ordre. Plus jamais il ne devait être question de violence dans les rues brestoises. Même le jour de la manifestation du 1er juin 1968 quand le cortège « gauchiste » passa à proximité du défilé gaulliste, à peine quelques « noms d'oiseaux » furent-ils échangés[263]. La bonne tenue allait même devenir un enjeu, à savoir lequel, des CRS ou des manifestants, aurait l'attitude la plus correcte, la plus responsable. Ainsi, par exemple, à l'occasion de « la » grève de l'arsenal de 1951, les forces de l'ordre demandèrent une sorte de « certificat de bonne conduite » au maire[264] :

> « Le maire de la ville de Brest certifie que les unités de CRS qui ont stationné à Brest, à l'occasion des mouvements sociaux du 29 mars au 24 avril, ont toujours eu une tenue et une conduite parfaites ».

Le 17 avril 1950 avait eu les effets d'un électrochoc, marquant la dernière convulsion violente à Brest et symbolisant parallèlement la fin d'une légende, celle de « Brest la rouge » qui, indépendamment de son histoire sociale, prenait peu à peu les traits architecturaux de « Brest la blanche ».

Illustrations N° 69 et N° 70 (AMC Brest 2 Fi 02104 et 2 Fi 02106)
14 avril 1978 – Inauguration de la place et du monument à Édouard Mazé

[262] Note des RG de Brest du 10 mai 1950. AD Finistère 31 W 437.
[263] Bernard BOUDIC, « Mai 1968 à Brest », *Les Cahiers de l'Iroise*, N° 207, 2008, p. 6.
[264] AMC 7 F 21.

D) « Le 22 mai 1951 »

Si la grande grève de 1950 avait représenté l'ultime convulsion violente, elle n'en avait pas pour autant marqué le dernier conflit social à Brest. Le bâtiment avait eu sa grande grève, l'arsenal allait avoir la sienne, pas plus tard qu'une année, presque jour pour jour, après le décès d'Édouard Mazé. Un mouvement si important et aux conséquences si retentissantes pour le groupe ouvrier de la Penfeld qu'il suffirait désormais « de dire "la grève" pour que chacun se souvienne des meetings, de la fièvre de l'attente, du défilé incessant des camarades venant aux nouvelles et au pointage, des voyages à Paris des délégations »[265]. Dans le domaine syndical, ce mouvement fut sans doute l'exemple le plus accompli en matière d'unité d'action à l'arsenal de Brest, bien souvent à l'encontre, une nouvelle fois, des directives de la confédération et de la fédération de la Marine CFTC[266]. D'autre part, le mouvement du printemps 1951 allait prendre par sa durée et son intensité une ampleur comparable à celui de l'année précédente, même s'il devait rester cantonné à l'établissement militaire et ne jamais se généraliser à l'ensemble des secteurs.

a) Aux origines du mouvement

Quand, le 8 janvier 1951, André Monteil, député MRP du Finistère et secrétaire d'État à la Marine, signa le projet de mise en chantier de la première tranche navale militaire, la nouvelle fut globalement accueillie par la population comme un espoir de voir le port du Ponant retrouver son activité et son lustre d'antan. Les ouvriers, quant à eux, dissimulaient difficilement leur satisfaction de se voir attribuer la réalisation d'escorteurs rapides et d'un croiseur anti-aérien de 7 000 tonnes, de même que la coque du *De Grasse*. Même si certains « purs » pacifistes de la CGT auraient préféré une réorientation définitive de l'établissement vers la production civile, la plupart des travailleurs s'associaient à la population et à la CFTC en justifiant l'existence d'un arsenal militaire par la réalisation de navires de guerre et la participation de Brest au réarmement de la France.

1. Classifications et zones de salaires

Mais les crédits indispensables à la réalisation de ce programme ne devaient pas être débloqués avant le début de l'année 1953 et, dans cette attente, l'incertitude quant à l'avenir continuait de dominer dans l'établissement de la Penfeld. Néanmoins, comme souvent à l'arsenal, ce furent des revendications salariales et des promesses gouvernementales non tenues qui furent à l'origine du mécontentement des travailleurs et de leurs syndicats.

À la Libération, un nouvel échelonnement des salaires et de l'avancement avait été établi selon la classification des professions définie le ministre du Travail et de la Sécurité sociale Alexandre Parodi[267]. Dans l'établissement de la Penfeld, les travailleurs étaient divisés en 7

[265] Jean Poullaouec au cours de l'assemblée générale du syndicat CFTC de l'arsenal le 15 décembre 1951.

[266] Au cours de cette grève, le syndicat de l'arsenal et l'UD du Finistère se retrouvèrent continuellement en opposition avec la confédération et la Fédération des travailleurs de l'État CFTC, hostiles au mouvement. Ils passèrent outre.

[267] Ce nouveau barème fut appelé « grille Parodi ». Ministre du Travail du gouvernement de Gaulle (9 septembre 1944 – 21 octobre 1945), A. Parodi participa à l'établissement des textes fondamentaux concernant la Sécurité sociale, les comités d'entreprise et la classification des travailleurs (manœuvres, OQ, OS). Voir Michel PIGENET, « La Libération, les mobilisations sociales à l'heure de la Reconstruction », dans Danielle TARTAKOWSKY et Michel PIGENET (Dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, Découverte, 2012, p. 429-431.

catégories comprenant chacune de 4 à 8 échelons[268], chaque échelon correspondant à un indice salarial horaire. La promotion à l'ancienneté était sensiblement la même qu'avant guerre. De l'échelon I à IV, l'ouvrier en gravissait généralement un par an, puis, de l'échelon V à VIII, tous les deux ans. Tous les trois ans, il pouvait en outre bénéficier d'un échelon supplémentaire. Pour accéder à la catégorie supérieure, il devait se soumettre – en théorie[269] – à un essai professionnel devant la commission d'avancement. Indépendamment de la progression normale à l'ancienneté, l'ouvrier pouvait également bénéficier annuellement, en sus, de l'attribution d'un échelon « au choix » – sous-entendu selon le choix de sa hiérarchie directe – en fonction des ses qualités professionnelles. Les promotions internes pouvaient donc être particulièrement rapides à l'arsenal.

Néanmoins, cette nouvelle classification – ou plutôt sa complexité – alimenta immédiatement la grogne des travailleurs de la Penfeld qui voyaient, dans cette multiplication de catégories, une régression par rapport à avant-guerre. Le souhait des syndicats était de restreindre leur nombre à quatre, ne fût-ce que pour limiter les écarts trop importants entre les salaires les plus bas et les plus élevés qui, de surcroît, n'étaient toujours pas uniformes sur l'ensemble du pays, pas plus dans le secteur privé qu'au sein de la fonction publique ou des établissements de l'État.

En effet, en instituant la Charte du travail et le salaire minimum vital, Vichy, soucieux « de maintenir l'unité tout en respectant la diversité » [270], avait également constitué plusieurs zones en France – une vingtaine – avec chacune un taux de rémunération minimale différent en fonction de l'importance de la population de la commune, de sa vocation industrielle et du coût de la vie souvent très variable d'une région à l'autre. Dans chacun de ces secteurs, le barème appliqué l'était dégressivement par rapport au taux 0, c'est-à-dire celui de Paris : zone -2,5%, zone -4%, etc. Brest s'était ainsi retrouvée en zone -15% par rapport à la capitale[271]. C'est-à-dire qu'au niveau des établissements de la DCAN, les salaires pouvaient varier considérablement selon que l'on travaillât à Indret (Loire-Inférieure), à Toulon (Var) ou, *a fortiori,* à la Direction générale à Paris.

En 1945, le gouvernement provisoire de la République française (GPRF) décidait, tout en maintenant le principe des zones et des abattements de salaires, d'en redéfinir le nombre. L'article 2 de l'arrêté du 24 avril 1945 instaurait les commissions départementales chargées d'étudier le nouveau découpage territorial. Immédiatement, les instances finistériennes de la CGT et de la CFTC s'élevèrent contre ces mesures qui prévoyaient de diviser le pays en au moins six zones – en plus de celle de Paris – et de placer Brest en zone 3. Estimant que la situation de la cité du Ponant à ce moment n'avait rien à envier à certaines villes classées en zone 1 ou 2 du point de vue du coût de la vie, elles réclamèrent la constitution de seulement trois divisions : zone parisienne, zone urbaine et zone rurale. Selon leur souhait, le Finistère aurait ainsi été partagé entre, d'une part, la catégorie « villes urbaines » incluant Brest et son agglomération, mais également des communes comme Douarnenez, Audierne, Concarneau, Saint-Pol-de-Léon, avec un abattement de 10% par rapport à Paris, et, d'autre part, la catégorie « secteur rural », englobant l'ensemble des petites communes et dont l'abattement maximum par rapport à la région parisienne aurait été de 20%.

[268] Le salaire et l'avancement établis selon la « grille Parodi » perdura jusqu'à la fin de la période concernée par cette étude. De l'aveu même de certains responsables syndicaux que nous avons pu rencontrer (notamment Michel Coz pour la CGT et Jacques Quillien pour la CFDT), personne n'y comprenait grand-chose. Voir annexe N°90.
[269] Souvent, le simple avis favorable du supérieur hiérarchique suffisait, notamment dans les basses catégories.
[270] Institut supérieur du Travail. http://istravail.com
[271] Ce qui constituait la première catégorie du Finistère, les autres villes et les zones rurales se trouvant en 2e et 3e.

Malgré ces résistances, le projet de loi divisa le territoire en 6 zones principales. La totalité des communes finistériennes se retrouvait dans les quatre dernières zones : le grand Brest, incluant Guipavas et Le Relecq-Kerhuon, en zone 3 ; l'ensemble Quimper/Penhars/ Kerfeunteun/Ergué-Armel en zone 4 ; les villes moyennes comme Concarneau, Morlaix ou Douarnenez en zone 5 et les autres communes en zone 6. Le redécoupage initial n'apportait aucune amélioration au sort des travailleurs brestois qui demeuraient assujettis à un abattement de 15% par rapport à la zone Paris.

Cependant, face à la réalité de la situation, l'abattement de l'agglomération fut porté très rapidement à 8%[272]. Mais cette avancée n'atténua aucunement le mécontentement qui régnait alors à l'arsenal et qui tenait principalement au traitement de faveur dont bénéficiaient les travailleurs de Toulon. Ces derniers percevaient une indemnité spéciale au prétexte que leur établissement était inopérant et la ville sinistrée, ce qui constituait un motif de nature à susciter la légitime colère des personnels de la Penfeld, soutenus, en cette occasion, par la hiérarchie maritime, également concernée. Ce type d'inégalités salariales, nous l'avons évoqué, avait toujours existé, à la DCAN, mais le contexte de la Reconstruction allait faire resurgir la question du salaire national tant évoqué avant guerre et les refus du ministère allaient dorénavant être interprétés par la CGT comme des mesures de favoritisme envers les établissements les plus « dociles » socialement[273].

En mai 1947, Le ministre de la Marine Louis Jacquinot (RI) avait donné son accord de principe pour une diminution de l'abattement de zone de 5%, ce qui aurait porté la rémunération de base des travailleurs de l'arsenal de Brest à 97% de celle de la région parisienne et constitué, à ce moment, une situation particulièrement enviable sur le territoire. D'autre part, pour compenser l'absence d'indemnité de difficultés d'existence, le ministre avait également envisagé, par le biais d'une hausse de 50% du taux des primes de rendement, une augmentation du salaire horaire d'environ 8 francs[274]. Cependant, comme un air de déjà vu auquel la guerre n'avait pas porté un coup d'arrêt, ces promesses ne purent être honorées, le ministre MRP des Finances Robert Schuman y ayant fait obstacle. Néanmoins, avant la fin de l'année 1949, l'abattement de l'agglomération brestoise avait été rapporté à -5%, mesure qui ne réglait cependant aucunement la question du décalage entre les salaires et le coût de la vie qui ne cessait d'augmenter.

Le 27 juin 1950, François Rannou avait demandé aux autres centrales la constitution d'un comité d'action pour l'amélioration et l'unification des salaires. La dernière augmentation fixée par l'arrêté ministériel du 10 juin avait été jugée insuffisante par l'ensemble des syndicats du port qui, unanimement, avaient lancé un débrayage d'une heure le 16. 4 444 ouvriers sur un effectif de 7 400 y avaient répondu. Alors que les trois formations poursuivaient leur campagne commune pour la fixation d'un minimum vital à 17 500 fr., la CFTC et FO opposèrent néanmoins un refus à la proposition de la CGT qui y avait joint une demande d'accord en faveur de l'Appel de Stockholm.

En août, le gouvernement n'apporta aucune amélioration à la condition des travailleurs brestois en fixant le minimum vital à 16 400 fr. pour la capitale[275]. Les trois UD ne purent

[272] Le salaire minimum d'un travailleur brestois était dès lors porté à 92% de celui de son homologue parisien.
[273] Dès novembre 1944, Jacques Damoy eut à ce sujet une entrevue avec le ministre des Armées Edmond Michelet (MRP) à Landerneau. Malgré les promesses ministérielles visant à unifier les salaires, rien ne fut fait en ce sens. Notons que de la même manière, en 1947, les syndicats CGT et CFTC devaient protester contre le fait que Toulon et Cherbourg touchaient un supplément d'allocations familiales de 10% alors que Brest était exclu de cet avantage.
[274] Ce qui correspondait à une hausse du salaire mensuel d'environ 20 à 22%. *Le Télégramme*, 20 mai 1947.
[275] Ce qui correspondait à 12 800 fr. pour les zones les plus défavorisées (– 21,5% à cette époque).

qu'exprimer immédiatement et unanimement leur mécontentement, la rémunération moyenne d'un manœuvre de la cité du Ponant étant déjà, à ce moment, supérieure à ce nouveau taux, amputé des 5% d'abattement, soit 15 580 fr.[276]. Si bien qu'à partir de l'été 1950, d'autres débrayages limités se produisirent à l'arsenal[277] et qu'à compter de début 1951, l'établissement militaire allait reprendre le flambeau du bâtiment, principalement pour son propre compte mais en présentant certaines revendications qui faisaient l'unanimité dans les milieux ouvriers brestois, notamment en matière de suppression des zones de salaires et d'instauration de l'échelle mobile[278].

2. La tension s'accroît

Cette grogne de l'arsenal allait être amplifiée par une décision d'André Monteil qui, comme une fin de non recevoir aux revendications exprimées par les syndicats depuis plusieurs années, créait, fin janvier 1951, une huitième catégorie. Le ministre invoqua que celle-ci, nommée « hors catégorie » était réservée à l'ensemble des chefs d'équipe, de manière à ce que ceux-ci demeurassent mieux rémunérés que les travailleurs qui se trouvaient sous leurs ordres. Cette mesure créa un motif supplémentaire de mécontentement parmi les syndicats, les ouvriers les plus anciens et/ou les plus qualifiés qui, déjà classés au dernier échelon de la catégorie VII, ne pouvant quant à eux y prétendre. Dès le 1er février, la chaudronnerie du plateau des Capucins – bastion rouge – montra la voie en suscitant une réunion commune de ses délégués CGT et CFTC. Celle-ci avait pour objectif de déterminer un programme minimum de revendications principalement axé sur l'augmentation générale des rémunérations d'au moins 12%[279] avec acompte immédiat de 4 000 fr. sur les rappels à venir, la compression des catégories (5 au lieu de 8), la suppression des zones de salaires, la mise en place de l'échelle mobile, l'application de la loi Croizat sur les allocations familiales[280] et l'octroi de neuf jours supplémentaires de congés payés[281]. Pour la première fois, une notion apparaissait distinctement dans le programme des syndicats : la parité entre les salaires des travailleurs de l'arsenal de Brest et ceux de la métallurgie parisienne.

Le 13 février, à l'occasion d'une entrevue à la préfecture maritime de Brest, les responsables syndicaux de l'arsenal présentèrent leurs revendications communes aux représentants du ministère de la Marine qui les refusèrent. Immédiatement, une décision de débrayage fut prise pour le lendemain à l'initiative de la CFTC[282], événement inhabituel qui symbolisait néanmoins le

[276] Contrairement à aujourd'hui où le SMIC semble être devenu la règle pour de nombreuses entreprises, à cette époque, les salaires étaient généralement supérieurs au SMIG.
[277] Pour la grande majorité, les travailleurs de la Penfeld – à l'exception de certains sous-traitants – n'étaient pas concernés par le SMIG, même dans la catégorie manœuvre. Néanmoins, chaque augmentation du minimum vital dans le secteur privé tirait vers le haut la rémunération de base et par voie de conséquence l'ensemble des indices à l'arsenal.
[278] Mesure consistant à augmenter les salaires en fonction de l'augmentation des prix afin de conserver le pouvoir d'achat des salariés face à l'inflation. Elle ne devait être introduite qu'en en juillet 1952 par le gouvernement Pinay.
[279] Soit le taux de base du bordereau porté à 72 fr. de l'heure.
[280] Demande de l'application intégrale de la loi du 22 août 1946 sur les prestations familiales présentée par le ministre communiste du Travail et de la Sécurité sociale Ambroise Croizat.
[281] Le passage de 21 jours à 30 jours. Le 18 janvier 1951, au cours d'un meeting que tenait Gaby Paul porte du Carpont, un manœuvre en régie s'éleva contre les revendications des travailleurs de l'arsenal en matière de salaire et de congés, alléguant que le niveau des rémunérations des ouvriers de la Penfeld était déjà bien supérieur à celui des travailleurs du privé. Cette intervention eut pour effet d'entraîner, plutôt qu'un élan de solidarité envers un groupe laissé pour compte, les huées de l'assistance et le raccompagnement *manu militari* de l'importun vers une rue adjacente.
[282] Parmi les entreprises sous-traitantes de l'arsenal, la CFTC lança également avec succès un mouvement de grève de 2 jours (21 au 23 février) chez les métallos de « Séries » et de « Peinture Navale ».

nouveau rapport de force syndical qui s'était installé depuis une année dans l'établissement militaire. À l'appel des quatre organisations[283], 5 695 ouvriers sur 6 930 (82%) cessèrent le travail de 16 à 18 heures. À leur grande surprise, les leaders syndicaux, qui désiraient attendre le résultat des négociations entre le gouvernement et les fédérations pour décider d'un éventuel mouvement d'une ampleur significative, furent traités de « mous », de « pourris », de « dégonflés » par les travailleurs déterminés à aller plus vite et plus loin. Une motion[284] favorable à la négociation fut tout de même adoptée mais la masse avait exprimé son exaspération en ce 14 février 1951.

Le 26 février, le nouveau bordereau des salaires était établi[285]. Celui-ci n'accordait que « l'aumône Pleven de 6% », soit seulement la moitié de la hausse réclamée. Eu outre, le gouvernement ne faisait aucune allusion à une éventuelle suppression des zones de salaires. En conséquence et à l'appel des quatre syndicats, 5 549 ouvriers sur 7 036 (79%) cessèrent à nouveau le travail entre 16 et 18 heures le lendemain 27 février. Cette fois, aux dires des Renseignements généraux, l'ambiance était plus calme mais en même temps plus déterminée. Exceptionnellement, FO se montrait la plus résolue à engager l'épreuve de force avec le gouvernement[286].

Dès le 28 février, alors que démissionnait le gouvernement Pleven, une grève de deux heures était décrétée sur la base de Lanvéoc-Poulmic[287]. Le 5 mars, *Ouest-Matin* appelait à la formation d' « un gouvernement qui fasse droit à nos revendications » en publiant un courrier adressé par les syndicats de l'arsenal de Brest au président de la République Vincent Auriol. Le climat n'était plus à la négociation. De refus ministériels en fins de non recevoir, d'augmentations jugées insuffisantes en mesures inefficaces, l'arsenal se dirigeait inéluctablement vers une grève qui avait été longue à se dessiner mais qui menaçait d'être dure et durable.

b) La grande grève de l'arsenal du printemps 1951

1. Les événements

Le 22 mars, les ouvriers de l'artillerie (effectifs : environ 500) sonnèrent le début du mouvement par un débrayage « spontané » à 15 heures. Ils entamèrent ensuite une tournée des chantiers en chantant une chanson peu amène pour le nouveau gouvernement Henri Queuille et son secrétaire d'État aux Forces armées (Marine), André Monteil[288], qui avait conservé son portefeuille. Le processus de déclenchement n'était pas sans rappeler celui qui mena aux manifestations sanglantes de l'été 1935 : dans un contexte économique difficile, un atelier ou un chantier se mettait en marche, *a priori* sans mot d'ordre et sans meneur, faisait le tour de l'arsenal en tentant de débaucher d'autres travailleurs et en scandant des slogans hostiles au gouvernement.

---

[283] La motion finale fut signée par Beuzen (CGT), Lossouarn (CFTC) ; Even (FO) et Le Lann (CNT).

[284] Le préfet maritime refusa de recevoir Auguste Le Lann lors du dépôt de la motion car le syndicat CNT n'était pas officiellement reconnu. La délégation de sept membres fit donc demi-tour, solidairement avec le leader anarchiste.

[285] Circulaire ministérielle 1317 M/SA/PO 150 du 26/2/51.

[286] La fédération FO des travailleurs de l'État préconisait un débrayage de 2 heures pour appuyer les pourparlers en cours avec le ministère. Fait relativement rare, le conseil syndical FO de l'arsenal passa outre ces directives, estimant que seul un mouvement général d'une durée minimum de 24 heures, serait en mesure de soutenir les revendications.

[287] Base aéronavale située en presqu'île de Crozon, dépendant de l'arsenal de Brest mais assujettie à une zone de salaires moins favorisée que Brest. Résultat du vote : 71 ouvriers pour la grève, 3 contre et 3 abstentions.

[288] Une chanson dont nous retranscrivons ici le premier couplet : « L'arsenal est un vrai bagne / Où l'on exploite les ouvriers / Monteil promet le mat de cocagne / Mais il ne veut rien lâcher ! » Voir l'intégralité en annexe N°67.

Si en 1935 ils criaient « Nos 10% » et « Laval, tu nous feras bouffer du cheval », en mars 1951, ils réclamaient leurs « 6 000 francs » et prêtaient à peu près les mêmes intentions à André Monteil. Comme en 1935 également, les syndicats semblaient avoir été pris de court. Jo Laot, pour la CGT, déclara avoir été « surpris » et même « dépassé »[289].

Quels qu'en furent les véritables initiateurs, les organisations récupérèrent le mouvement dès le lendemain matin et d'autres catégories de salariés de l'établissement rejoignirent le comité de grève : les personnels des restaurants, le syndicat des dessinateurs et techniciens CGT, les employés de bureau. Le principe de la grève illimitée jusqu'à obtention d'entière satisfaction fut donc voté, tout comme les démarches visant à étendre l'agitation à l'ensemble des arsenaux français[290]. Immédiatement, l'amiral Robert, préfet maritime, convoqua les forces de sécurité, d'autant que le contexte était propice à la poursuite du mouvement, une action ayant été engagée au niveau national par les cheminots, les salariés d'EDF et GDF ou encore la RATP.

Devant le danger imminent, le gouvernement releva immédiatement le SMIG de 11,5% à la veille du week-end de Pâques. La CGT et FO semblèrent se satisfaire de cette augmentation et envisagèrent une reprise du travail pour le mardi 27 mars, décidant de conserver les autres revendications pour les commissions paritaires. La CFTC abondait également dans ce sens même si elle laissait la décision finale à ses adhérents. En conséquence, certains responsables chrétiens hostiles par principe à la grève et fidèles à la ligne tracée depuis plus de trente années par Michel Floch – Alexandre Lossouarn, secrétaire permanent, et Mlle Toullic – présentèrent leur démission du syndicat de l'arsenal. Cette nouvelle fut accueillie avec satisfaction par Jean Gouriou dont la politique était de confier les commandes des syndicats à de jeunes militants aux idées progressistes.

La CFTC imposait de manière de plus en plus évidente ses points de vue aux autres formations, notamment à la CGT qui mettait tout en œuvre pour maintenir l'unité d'action dans l'espoir de reconquérir un semblant de crédibilité auprès des travailleurs. Le mardi 27 mars, plutôt que d'appeler à la reprise, les syndicats organisèrent donc un référendum. 4 025 travailleurs (sur 7 036 inscrits, soit 57.2%) se présentèrent devant les urnes et se prononcèrent majoritairement en faveur de la poursuite de la grève par 3079 voix (76,5% des votants) contre 935 et 11 nuls.

Le comité de grève fut constitué équitablement de deux représentants de chaque groupement[291]. Il prodigua immédiatement des recommandations de circonstance, notamment celle d'éviter d'« arroser la quatorzaine » dans les cafés de manière à ce que la population ne reprochât pas aux ouvriers « d'aller boire leur paye plutôt que de travailler ». D'autre part, il fut demandé de ne pas céder à la provocation, les premiers pelotons de CRS étant annoncés. Un comité central de soutien aux familles de grévistes[292], initié par le MLP d'Henri Berlivet, envoya un appel à 30 organisations syndicales, familiales et sociales du Finistère. Comme lors de la grève du bâtiment de 1950, le clergé donna son accord afin d'effectuer des quêtes à la sortie des églises[293] et des groupes

[289] Propos corroborés par les RG : « Surpris, les dirigeants syndicaux furent dans l'obligation de prendre la direction du mouvement ». Rapport n°509 du 7 avril. AD Finistère 31 W 452.
[290] Plutôt que d'attendre les décisions des fédérations, le comité de grève de Brest envoya aux arsenaux de Toulon, Lorient, Cherbourg et Indret un courrier les enjoignant de rallier le mouvement.
[291] CGT, CFTC, CGT-FO, CNT, syndicat CGT des dessinateurs et techniciens, fédération des employés de bureau.
[292] Président : Ropars, président de l'UD des associations familiales ; membres : Henry et Nicolas (CFTC) ; Berlivet et Coguiec (CGT) ; Le Tual (FO) ; Quillivéré (CNT).
[293] Les quêtes organisées dans ce cadre rapportèrent en moyenne 70 000 fr. par dimanche au comité de soutien.

de collecteurs sillonnèrent la ville En séance extraordinaire du 29 mars, le conseil municipal vota une subvention en faveur des familles de grévistes. Cette fois, Chupin n'émit aucune réserve[294].

Au cours de ce grand mouvement qui allait durer jusqu'au 23 avril, chaque journée commençait invariablement par un meeting au nouveau théâtre, généralement devant plusieurs milliers de travailleurs. Le week-end, c'était le Parti communiste – malgré la désapprobation de l'ensemble des syndicats, y compris de la CGT – qui prenait le relais. Ces assemblées générales donnaient l'occasion d'apporter des nouvelles des autres arsenaux, de renseigner les militants quant aux avancées des négociations en cours, de faire circuler certaines rumeurs généralement peu optimistes et de nature à dresser un peu plus les grévistes à l'encontre du gouvernement. Comme le 29 mars, quand il fut porté à la connaissance du public qu'André Monteil, en réaction au mouvement brestois, aurait menacé de ne pas attribuer dans l'immédiat la première avance de fonds promise à l'organisation de construction de maisons individuelles « Castors de l'arsenal »[295].

Le 2 avril, les cinq délégués brestois revenaient désabusés de la réunion interfédérale de Paris. D'une part, les autres arsenaux avaient refusé de se joindre durablement au mouvement brestois[296] et, d'autre part, les dernières propositions gouvernementales étaient jugées insuffisantes : SMIG à 1 850 fr. à Paris, soit 1 757,50 fr. à Brest, ce qui correspondait, à peu de choses près, à la revendication des syndicats brestois à l'été précédent. Or, en période d'inflation galopante[297], depuis cette date et selon la CGT, les prix avaient augmenté de 27% dans la cité du Ponant. Cette proposition, qui fut qualifiée « d'insulte à la misère ouvrière » par l'ensemble des syndicats, dissimulait une volonté d'affaiblir le mouvement. Misant, comme avant guerre, sur ceux qui se contenteraient de peu mais sûrement par rapport à ceux qui voudraient poursuivre une grève dont l'issue était aléatoire, le gouvernement espérait diviser les syndicats. Cependant, la situation avait changé depuis les années Trente, notamment à la CFTC pour qui la grève ne constituait plus obligatoirement le dernier recours[298]. Quant à FO, même si sa participation était nécessaire pour justifier d'une véritable unité d'action, son influence était insuffisante dans le milieu ouvrier pour qu'elle pût, à ce moment, infléchir de manière sensible l'attitude des travailleurs[299].

---

[294] Une première aide de 3 millions fut votée, y compris par les conseillers MRP, en vertu de l'article 135 de la loi municipale du 5 avril 1884 concernant les dépenses présentant un caractère d'utilité communale. Par contre, lorsque C. Cadiou demanda à ce que ce secours fût renouvelé tous les 5 jours, il se heurta à un refus par 20 voix (MRP et RPF) contre 16 (PCF et SFIO). Chaque gréviste devait pointer chaque jour une carte à la Maison des syndicats afin de pouvoir prétendre aux secours qui étaient généralement attribués sous forme de bons d'achat. Mlle Andrieux, maire-adjointe RPF avait la responsabilité de la répartition. Le 10 mai, estimant que les services de la municipalité mettaient trop de temps à reverser les secours, la CGT appela à débrayer et à manifester devant les domiciles de Chupin et de Mlle Andrieux. Ce fut un nouvel échec du syndicat communiste qui n'avait pas eu le soutien des autres centrales.

[295] Voir chapitre XI.

[296] Le 27 mars, Toulon s'était mis en grève pour 24 heures. Lorient en fit de même le 29. Un mouvement de grève générale touchant les travailleurs de l'État fut décidé pour le 4 avril si le gouvernement n'avait pas revu sa position. Le jour venu, seuls quelques débrayages limités se produisirent à Cherbourg et Indret ne répondit que vers le 8 avril. Pour dynamiser les syndicats des autres établissements, le comité de grève de Brest envoya des délégués à Cherbourg (Cadiou, CGT), Indret (Trévien, PCI et inorganisés) et Lorient (Robert Senant, CFTC) mais sans résultat probant.

[297] Michel-Pierre CHELINI, *Inflation, État et opinion en France de 1944 à 1952*, Vincennes, IGPDE, 1998, p. 3-103.

[298] Breuil, secrétaire fédéral des travailleurs de l'État CFTC vint à Brest pour exprimer sa désapprobation, reprochant notamment aux responsables du syndicat chrétien de ne pas avoir attendu les résultats de la réunion interfédérale du 30 mars pour pousser à la grève et d'avoir été trop vindicatifs à l'égard des ministres MRP.

[299] À ce moment, sur un effectif d'environ 600 à 650 adhérents à l'arsenal, FO n'en comptait guère que 250 parmi les ouvriers. D'autre part, le climat n'était pas idéal au sein du bureau, notamment entre le secrétaire général Émile Even, de tendance socialiste, et son adjoint Henri Béler, classé socialiste non-conformiste à tendance libertaire. En 1952 et en raison de son intempérance, Henri Béler devait être évincé et remplacé par le trésorier Jean Le Tual.

Illustration N°71 – 4 avril 1951. 3 500 ouvriers de l'arsenal défilent rue J. Jaurès (A.D. Finistère 31 W 452)

Début avril, la CGT voulut étendre le mouvement à l'ensemble des secteurs brestois. Elle fit appel aux dirigeants syndicaux du bâtiment, des métaux, des dockers et d'autres corporations mais leurs efforts ne portèrent pas. Très peu de débrayages de solidarité furent enregistrés pour la grande manifestation du 4 avril[300]. Les seuls qui semblèrent répondre à l'appel furent les commerçants. Ceux-ci, massivement, fermèrent leurs magasins sur l'itinéraire emprunté par les 3 500 personnes qui défilèrent dans le plus grand calme malgré la présence des forces de l'ordre. L'arsenal payait pour une grande part son inactivité dans le conflit du bâtiment de l'année précédente. Cependant, ses effectifs et son caractère concentré, associés à une unité d'action qui semblait alors indéfectible, lui permettaient d'organiser des meetings et des cortèges de plusieurs milliers d'individus, c'est-à-dire des manifestations de nature à impressionner les autorités et l'opinion publique et, en conséquence, à demeurer longtemps dans la mémoire collective.

Ce manque de solidarité dans l'action était largement compensé par une mobilisation presque unanime en faveur du comité de soutien. Le principe en avait été longuement expérimenté l'année précédente. Il était maintenant parfaitement opérationnel. D'autre part, les retombées de l'arsenal sur l'économie locale n'étaient plus à démontrer. Quand les ouvriers du port vivaient moins bien, la ville vivait moins bien, surtout depuis le départ de plusieurs unités de la flotte vers Toulon. Depuis la Libération, seules les escales d'escadres en manœuvre rappelaient à la cité, une à deux fois par an, son animation quotidienne d'avant guerre. Un appel à la générosité des commerçants fut lancé et nombre d'entre eux s'impliquèrent, dont les propriétaires de cinémas qui acceptèrent de percevoir une surtaxe sur chaque entrée au bénéfice du comité de soutien.

Les partis politiques de gauche[301], les syndicats[302], les collectivités, les agriculteurs, les fonctionnaires[303], les particuliers célèbres ou anonymes[304], tous y allèrent de leur soutien en argent

[300] Seulement 200 ouvriers du bâtiment sur 6 500, 18 inscrits maritimes, une dizaine de dockers, autant de métallos.
[301] Notons que si G. Paul (PCF), F. Tanguy-Prigent (SFIO), Y. Jaouen et E. Fouyet (MRP) rencontrèrent à diverses reprises les membres du comité de grève, le sénateur RPF Pinvidic refusa les sollicitations des syndicats.
[302] 220 659 fr. de la fédération CGT des travailleurs de l'État, 200 000 fr. des agents techniques de la Marine, 9 430 fr. de la CGT et de FO de Pont-de-Buis, 100 000 fr. de la RATP de Paris, elle-même en grève, etc.

ou en nature. Les autres arsenaux (Cherbourg, Toulon, Lorient, Saigon) participèrent également, mais sans pour autant rejoindre le mouvement, ce qui aurait sans doute constitué la plus belle preuve de solidarité pour les travailleurs brestois. Mais l'effort financier le plus remarquable fut incontestablement effectué par les municipalités. Suite aux trois premiers millions votés le 29 mars, le conseil municipal de Brest décidait, le 5 avril, d'un nouveau secours à hauteur de 7 millions[305]. Le 31 mars, celui de Landerneau avait également voté un secours de 1,2 million, auquel s'ajoutait un crédit supplémentaire de 2 millions au cas où cette première somme se serait avérée insuffisante[306]. Globalement, les villes de résidence ou/et d'origine des travailleurs de l'arsenal – qui vivaient pour partie des revenus générés par celui-ci – votèrent en une ou plusieurs fois des subventions pour un total de près de 30 millions de francs.

Ville	Subvention	Ville	Subvention	Ville	Subvention
Brest	23.000.000	Plouzané	5.000	Lesneven	300.000
Landerneau	3.260.000	La Trinité	5.000	Gouesnou	100.000
Kerhuon	300.000	Plougastel-Ds	80.000	Lannilis	50.000
Guipavas	200.000	Ploudaniel	15.000	Lopérhet	40.000
Guilers	10.000	Pont-de-Buis	20.000	Daoulas	10.000
St-Renan	100.000	Le Folgoët	50.000	Bohars	10.000
Total					27.555.000

Tableau N°30 – Crédits votés par les municipalités au bénéfice du comité de soutien (mars-avril 1951)
(D'après A.D. Finistère 31 W 452)

Le 9 avril, André Monteil fit une nouvelle proposition établie sur la parité avec les salaires de la métallurgie parisienne : 79,20 fr. de l'heure[307]. Ce nouveau bordereau fut immédiatement rejeté par le ministre des Finances Maurice Petsche (CNIP) qui présenta une offre à 71 fr. de base horaire pour l'établissement brestois, soit une décote de 10,6% par rapport aux métallos de la capitale. Il est vrai que trois milliards de francs auraient été immédiatement nécessaires pour revaloriser les rémunérations à hauteur des revendications ouvrières. Le calme restait cependant de mise dans les cortèges qui animaient quotidiennement les rues du centre, mais une certaine nervosité commençait néanmoins à poindre chez les travailleurs : le 9 avril au débauchage, quelques « renards » connurent les premières « conduites de Grenoble ». La troisième semaine de grève s'achevait et aucun signe encourageant ne provenait de la rue Royale. Un *statu quo* qui engendrait certaines craintes du côté des autorités, l'ouvrier brestois « étant particulièrement revendicatif, obstiné, ainsi qu'indifférent au prestige des fonctions gouvernementales »[308]. Préventivement, le préfet convoqua un troisième peloton de CRS qui prit position au centre ville et près des points sensibles : commissariat central, mairie, sous-préfecture, et préfecture maritime.

---

[303] Parmi les fonctionnaires, ce fut le milieu enseignant qui fut le plus généreux : 250 000 fr.
[304] Mgr Fauvel, évêque de Quimper, fit un don personnel de 10 000 fr.
[305] Cependant, après 20 jours de grève, quelques dents commencèrent à grincer, certains n'hésitant pas à accuser les syndicats de faire durer le mouvement en raison de son caractère particulièrement « lucratif ». D'ailleurs, si les deux premiers secours attribués par la municipalité brestoise furent votés à l'unanimité, le RPF émit des réserves quand il fut question d'en accorder un troisième de 13 millions le 20 avril. Ses élus s'abstinrent.
[306] Le bureau de bienfaisance de Landerneau accorda en outre aux travailleurs de l'arsenal résidant dans cette ville les mêmes secours journaliers que ceux attribués en 1950 aux grévistes du bâtiment : 120 fr. au chef de famille, 120 fr. à son épouse, 120 fr. par adulte à charge, 40 fr. par enfant de plus de 2 ans et 30 fr. par enfant de 0 à 2 ans.
[307] Promesse faite dès le 2 avril aux fédérations après consultation des instances paritaires de la métallurgie parisienne. Mais André Monteil savait déjà que le projet ne passerait pas.
[308] Rapport des RG n°532 du 13 avril. AD Finistère 31 W 452.

Du côté des syndicats, une volonté de reprise commençait à se dessiner. L'issue du conflit était de plus en plus incertaine. FO semblait complètement dépassée et se contentait de ressasser des reproches à l'encontre des autres arsenaux qui ne s'étaient pas joints au mouvement. Depuis le 2 avril et la promesse du bordereau à 79,20 fr., la plupart de ses dirigeants étaient d'ailleurs favorables à la reprise. À la CFTC, si les responsables étaient plutôt enclins à poursuivre la grève jusqu'à la signature dudit bordereau, de nombreux adhérents commençaient par contre à exprimer leur ras-le-bol au 21e jour d'arrêt de travail. Sous la pression de la base, le bureau du syndicat chrétien tenta unilatéralement mais vainement d'imposer un référendum le 13 avril. Quant à la CGT qui se maintenait toujours étrangement en retrait, elle voulait faire durer le mouvement jusqu'au 17 avril pour donner un retentissement plus important à la cérémonie commémorative de la mort d'Édouard Mazé. L'unité d'action semblait vouloir se fissurer.

Mais le 14 avril, la décision du ministre des Finances tombait : 74 fr. de l'heure pour le salaire de base[309]. Décision fut alors prise, malgré certaines réticences, de continuer la grève jusqu'à obtention complète du bordereau réclamé. Le comité de grève demanda l'arbitrage du président du Conseil Henri Queuille et la poursuite ou non du mouvement allait rester subordonnée pendant quelques jours à sa réponse.

Puis vint le temps du souvenir, de la commémoration des événements tragiques du 17 avril 1950. Dans l'établissement militaire, ils étaient 6 700 en grève sur un effectif total de 7 036. La manifestation fut une nouvelle fois caractérisée par la dignité, notamment devant la stèle qui venait d'être installée à la mémoire d'Édouard Mazé aux abords de la Maison des syndicats. Les leaders de la CGT, au premier rang desquels Jacques Marion, membre du bureau confédéral et directeur du journal *Le Peuple,* prirent la parole. Des orateurs locaux de la CFTC comme Jean Gouriou y allèrent également de leur hommage Mais la journée s'était entièrement déroulée sous les couleurs du Parti communiste qui avait voulu en faire une nouvelle vitrine de propagande destinée à démontrer que les travailleurs de tous bords étaient unis pour protester contre un gouvernement qui négligeait les problèmes économiques de sa propre population au bénéfice des intérêts américains.

Dès le lendemain, Pierre Cauzien, pour la CGT, commettait un premier dérapage sur le terrain politique, s'en prenant au préfet maritime, aux parlementaires MRP et SFIO « qui soutenaient un gouvernement responsable de la misère des travailleurs et de la guerre en Indochine, en Corée et bientôt au Maroc »[310]. Il conclut son allocution par ces mots : « seul le PCF est le véritable défenseur des travailleurs », propos qui eurent pour effets de déclencher des « pas de politique ! » dans l'auditoire et les réactions embarrassées du comité de grève. Certains observateurs envisagèrent dès lors que, la date incontournable du 17 avril passée, le syndicat communiste désirait rompre l'unité d'action pour, au contraire, reprendre une attitude intransigeante et toute acquise au PCF. Cependant, même à la CGT, on semblait déconcerté devant ce discours qui avait incontestablement provoqué un certain trouble parmi les ouvriers présents.

Le 19 avril, une nouvelle proposition gouvernementale, applicable rétroactivement au 16 mars, annonçait un bordereau à 76,50 fr. pour la première catégorie, soit une augmentation sensible de 15% du salaire de base. La CGT se prononça immédiatement contre alors que FO et la CFTC se déclaraient favorables à un référendum, affichant ainsi aux yeux de tous leur fonctionnement

[309] Soit une augmentation d'environ 12% à la place des 20% correspondant aux 79,20 fr. promis par A. Monteil.
[310] Rapport des RG du 20 avril – AD Finistère 31 W 452.

démocratique. Cependant, en laissant la masse décider de la suite des événements, les deux syndicats espéraient avant tout parvenir à la conclusion d'un mouvement dans lequel ils étaient empêtrés depuis un mois et dont ils ne savaient pas comment se sortir. Le 20 avril à 16 heures au nouveau théâtre étaient annoncés les résultats de la consultation qui avait eu lieu le matin même : sur 4 811 votants, 2 425 (50,4%) se prononcèrent pour l'arrêt du mouvement tandis que 2 370 (49,3%) choisissaient au contraire de le poursuivre[311]. C'est-à-dire une très légère majorité en faveur de la reprise, au grand soulagement de la CFTC et de FO, et même, en définitive, de la CGT qui, isolément, n'aurait pu continuer le mouvement.

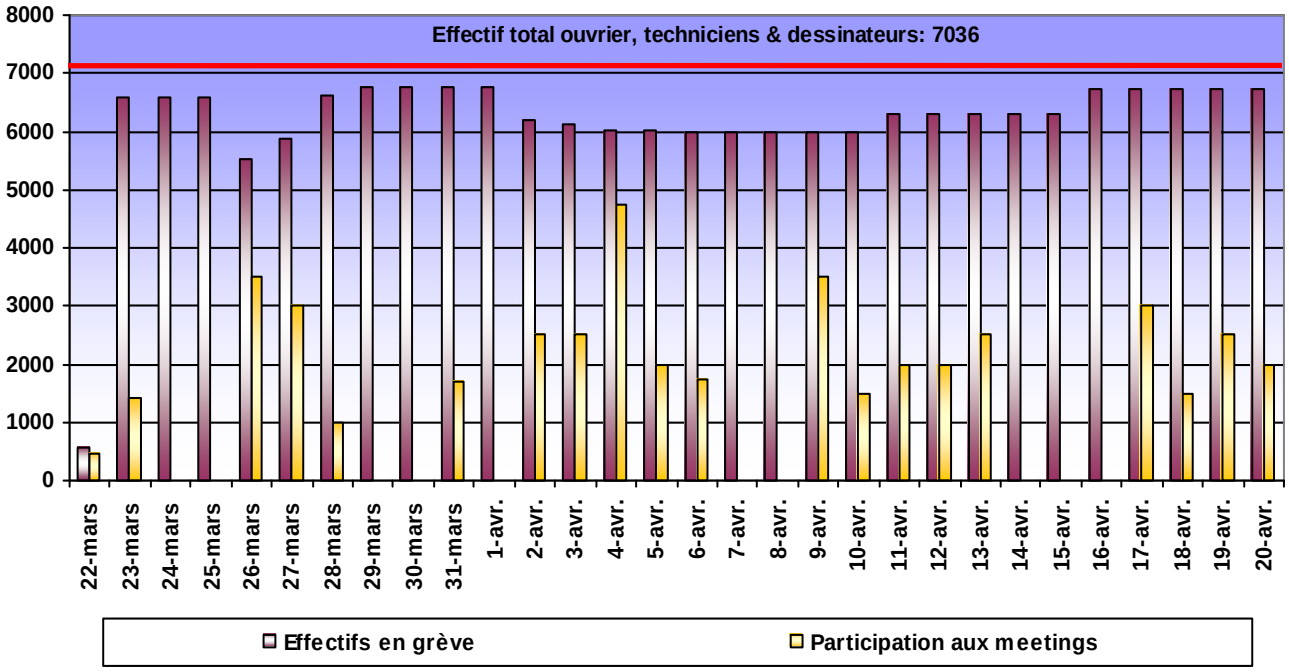

Graphique N°25 – Participation à la grève de l'arsenal de mars-avril 1951 (d'après A.D. Finistère 31 W 452)

La reprise fut décidée pour le lundi 23 avril à 8 heures, sur la base du bordereau à 76,50 fr., après 30 jours de grève. Si les salaires avaient fait un bond prodigieux – + 15% en une seule fois –, les syndicats n'avaient pas obtenu la parité intégrale avec la métallurgie parisienne. Avec une décote de 3,75% par rapport à la capitale, Brest changeait de zone de salaire mais le principe même de ces zones n'était pas remis en cause. Les syndicats avaient obtenu une victoire en demi-teinte qui laissait un goût d'inachevé comme l'évoquait la revue maritime *Navires, ports et chantiers*[312] :

> « La grève des ouvriers de l'arsenal de Brest s'est terminée sans que complète satisfaction fut accordée aux syndicats. Ces derniers demandaient en particulier la suppression de l'abattement de zone et le relèvement du salaire de base de 69 fr. à 79,20 fr., c'est à dire au niveau de la région parisienne. En définitive, l'abattement de zone n'avait pas été supprimé et le salaire de base avait été porté à 76,50 fr. ».

D'autre part, le gouvernement n'avait aucunement fait allusion à l'échelle mobile. En conséquence, dès qu'une hausse sensible du coût de la vie apparaîtrait, les travailleurs seraient à nouveau appelés à revendiquer une réévaluation de leurs traitements. Au demeurant, le printemps 1951 marquait le début d'une flambée des prix dans le Finistère, notamment du point de vue des

[311] Venaient s'y ajouter 16 bulletins blancs ou nuls.
[312] *Navires, ports et chantiers*, N°13, Juin 1951, p. 288.

loyers et de l'habillement. Pour ce qui concernait ces revendications, les syndicats se réservaient la possibilité de continuer la lutte sous la forme de motions adressées à la préfecture maritime[313].

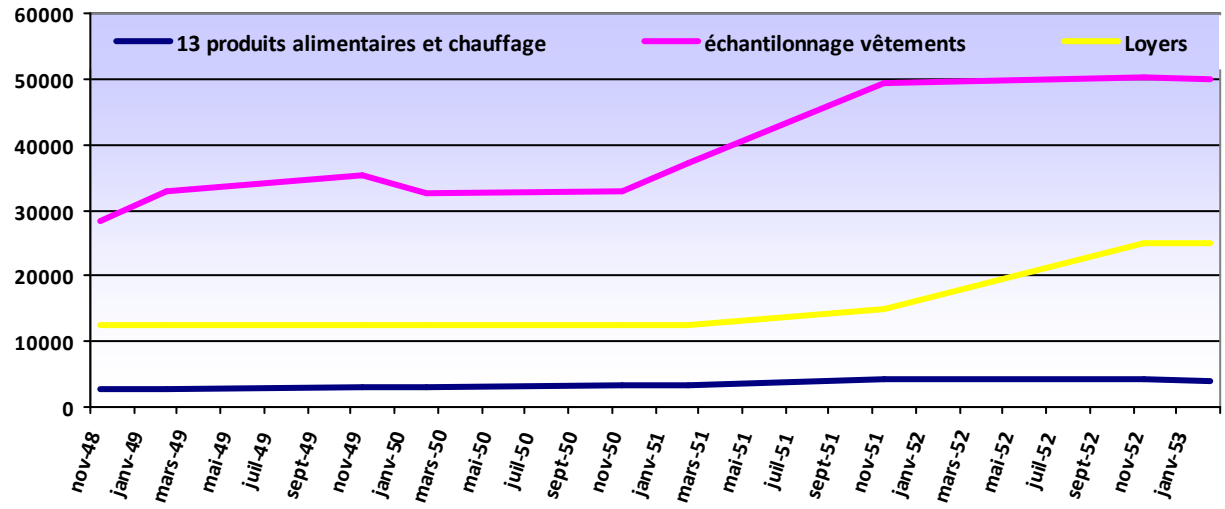

Graphique N°26 – Variation des prix (en francs) dans le Finistère novembre 1948 / Février 1953[314]

La grande grève de l'arsenal avait cependant été un incontestable succès du point de vue de la mobilisation ouvrière, sans qu'aucun incident n'eût jamais été à déplorer. Les forces de police n'eurent à intervenir en aucune occasion, le service d'ordre des syndicats ayant été particulièrement présent et efficace. Suite à la crainte initiale de voir se reproduire les événements de l'année précédente, la population brestoise dans son ensemble s'était montrée favorable au mouvement[315]. L'unité d'action qui avait globalement caractérisé la grève de bout en bout n'avait sans doute pas été étrangère à cette adhésion quasi-générale. Cette entente intersyndicale fut par ailleurs largement mise en avant dans le rapport moral présenté au congrès des travailleurs de l'État CGT[316] :

> « L'unité d'action a seule permis l'obtention de certaines revendications. La grève de l'arsenal de Brest, en mars-avril 1951, a, malgré les manœuvres du ministre de la Défense nationale qui, par deux fois, le 31 mars et le 7 avril, tentait de briser l'unité d'action en voulant recevoir une délégation de la conférence intersyndicale et du comité de grève sans la CGT, montrée que cette unité réalisée à la base était solide, puisque les délégués CFTC et FO ont répondu : "tous ou personne, c'est le mandat que nous avons reçu des travailleurs" ».

[313] Dès le vendredi 27 avril à 17h35 et jusqu'au lundi 30 à 8h (soit 30 minutes), un mot d'ordre de débrayage fut lancé pour protester contre une circulaire indiquant que les travailleurs des arsenaux seraient appelés, si nécessaire, à effectuer des heures supplémentaires. La circulaire précisait qu'en vertu de la réglementation du 1er avril 1920, des sanctions allant jusqu'à la révocation pourraient être prises à l'encontre des ouvriers refusant de s'y soumettre. Le lancement du Paquebot *Antilles* eut lieu le samedi 28 avril sans cérémonie officielle, grâce à des personnels réquisitionnés.

[314] AD Finistère 130 W 52. Indice du coût de la vie. Notre échantillonnage porte sur 10 produits alimentaires (pain, kg ; viande de bœuf, kg ; œufs, dz ; beurre, kg ; café, kg ; huile arachide, litre ; lait pur, litre ; vin rouge 11°, litre ; sucre, kg ; pommes de terre, kg) et de chauffage (charbon boulets, 100 kg ; électricité, kw ; gaz, m3). Le loyer est celui d'un deux pièces vide. L'échantillonnage habillement est constitué d'un complet ville, d'une robe et d'un complet garçon culotte courte laine et fibranne ; d'une robe fillette rayonne et d'une paire de chaussure adulte type Richelieu.

[315] Le préfet maritime, l'amiral Robert, se montra également globalement favorable aux revendications des travailleurs.

[316] Extrait du rapport moral du congrès. 20-24 octobre 1951, Grange-aux-Belles, Paris. Rapport des RG n°1175 du 26 octobre 1951. AD Finistère 31 W 438.

L'arsenal de Brest avait montré l'exemple[317] en reconstituant l'unité d'action à la base qui avait été de mise au cours du conflit du bâtiment l'année précédente mais qui avait été repoussée au niveau national en septembre 1950, entraînant la rupture des négociations entre les trois UD. Passant outre les divergences et les consignes confédérales, ce fut incontestablement la CFTC qui retira le plus de bénéfices de cette entente avec la CGT et accessoirement FO. Le syndicat chrétien enregistra un regain significatif d'adhésions dans le Finistère, notamment dans le secteur nord. Après avoir mené presque de bout en bout la grève de 1951, son influence dépassait maintenant clairement celle du syndicat communiste à l'arsenal. Ces succès étaient tout à fait propices au renforcement de la mainmise des progressistes sur la CFTC du Finistère et encouragèrent naturellement les dirigeants de l'UD à poursuivre dans le sens des réformes.

2. Le décret du 22 mai 1951

Le 5 avril, pendant que le mouvement se développait à la pointe du Finistère, Gaby Paul demandait au gouvernement de mettre en discussion à l'Assemblée nationale un projet de loi[318] déposé par ses soins et ceux de Jean Bartolini – ancien ajusteur à l'artillerie navale de l'arsenal de Toulon – le 21 mars précédent. Cette proposition visait à aligner les salaires des travailleurs de l'État sur ceux pratiqués dans les industries similaires de la région parisienne[319] et à supprimer les abattements de zones. L'idée d'un salaire national évoqué dès les années Vingt refaisait surface :

> «Les salaires des ouvriers, techniciens, auxiliaires, journaliers des établissements militaires, Air, Guerre, Marine et assimilés, sont déterminés par une commission paritaire, par comparaison avec ceux pratiqués pour les industries similaires de la région parisienne. Pour les industries similaires, il faut comprendre les industries du secteur privé, du secteur nationalisé et de l'administration de l'État […]. De ce fait, le salaire des ouvriers des établissements militaires (Air, Guerre, Marine, assimilés) deviendra un salaire national, étant entendu que les abattements de zones sont supprimés»[320].

Le gouvernement, qui se faisait toujours tirer l'oreille pour étudier la question, promit néanmoins au groupe communiste – pour le 26 avril – une discussion parlementaire sur problème général des travailleurs de l'État. Mais cet engagement ne fut pas suivi des faits. Au demeurant, le 2 mai, Jules Moch, ministre SFIO de la Défense nationale, indiquait à André Monteil que ces questions avaient intérêt à être fixées par la voie réglementaire – c'est à dire par décret – plutôt que législative, comme le désiraient les syndicats afin que la loi fût portée au *Journal officiel*. Mais le 10 mai, rien n'avait encore été décidé. Dans l'arsenal, Gaby Paul fit circuler des tracts ronéotypés protestant contre le report de la discussion du projet de loi par l'Assemblée nationale. Mais en dépit des efforts du député du Finistère et de ses collègues[321], la proposition communiste fut abandonnée pour laisser la place à un décret, le décret n° 51-582, qui devait être adopté le 22 mai 1951 :

---

[317] L'établissement de la Penfeld avait également servi, comme cela avait été souvent le cas dans les premières décennies du siècle, de moteur pour l'ensemble des établissements de l'État qui, pour la plupart, n'avaient été que spectateurs du mouvement mais qui devaient également en retirer les bénéfices. Pour les arsenaux de la Défense nationale, voir notamment Patrick MORTAL, *Les armuriers de l'État, du grand siècle à la globalisation 1665-1989,* Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2007.

[318] Projet de loi n°12.630. Une seconde proposition n°12.660 avait été déposée dans ce sens par le député de l'Hérault Alfred Coste-Floret (MRP).

[319] Et non plus la métallurgie locale comme c'était le cas jusqu'alors.

[320] Extrait de la proposition de loi déposée par le groupe communiste. *Mémoire Vivante*, IHS 29, n°3, décembre 2013.

[321] Dont certains proches du gouvernement, comme René Schmitt, SFIO, de Cherbourg.

> **Art I.** « Les taux des salaires des ouvriers de la Défense nationale en service dans la Métropole sont déterminés d'après les salaires pratiqués dans l'industrie métallurgique privée et nationale de la région parisienne, à égalité pour les ouvriers en service en province. Les abattements subis en province sont ceux fixés par les textes réglementaires applicables aux salariés du commerce et de l'industrie »[322].

C'est-à-dire qu'en théorie, le décret créait pour la première fois une base de calcul identique pour les 98 000 ouvriers de l'État. Toujours en théorie, dès qu'une réévaluation des rémunérations serait conclue dans la capitale entre les syndicats et le Groupe des industries métallurgiques, mécaniques et connexes de la région parisienne (GIMMCRP), celle-ci se répercuterait automatiquement sur l'ensemble des établissements français. Dans la pratique, cela signifiait que les salaires seraient revalorisés chaque trimestre[323] par application mathématique d'un pourcentage relatif à la hausse moyenne des salaires constatée dans l'industrie métallurgique parisienne.

Les travailleurs de l'arsenal tenaient leur victoire à travers un décret qui avait valeur de nouveau statut[324].

Conclusion

Les années 1950 et 1951 avaient été le théâtre de deux conflits sociaux majeurs[325]. Deux mouvements mémorables en raison de leur durée, du nombre d'ouvriers concernés et du formidable élan de solidarité qui les accompagna. Pourtant, la mémoire collective allait souvent confondre ces deux mobilisations prolétariennes – rapprochées dans le temps –, n'en retenant que les deux principaux événements : la mort d'É. Mazé et la conquête d'un nouveau statut particulièrement avantageux par les ouvriers de l'arsenal. Jusqu'à ne conserver souvent que le souvenir confus d'un vaste mouvement initié et animé par les syndicats du port et qui avait coûté la vie à un des leurs, alors que l'implication numérique de l'établissement militaire était restée limitée avant les événements tragiques de la rue de Kerabecam. Ce manque de solidarité, l'arsenal devait le payer au printemps 1951. Cependant, à la différence des travailleurs du bâtiment qui n'obtinrent que des avantages limités, ceux de la Penfeld virent leur niveau de vie accomplir un bond sans précédent[326].

Pourquoi une telle différence de résultats ? Nous pouvons imaginer, d'une part, que l'État constituait toujours, malgré la nouvelle conjoncture politique et économique issue de la guerre et des gouvernements bien moins enclins à négocier avec les syndicats – particulièrement la CGT – que leurs prédécesseurs de la III^{e} République, un interlocuteur plus compréhensif que le patronat privé. D'autre part, les réseaux politiques mobilisés par les organisations ouvrières de l'arsenal – notamment à travers l'action des députés des ports à l'Assemblée nationale – furent certainement plus actifs et efficaces que ceux qui s'impliquèrent en faveur des ouvriers du bâtiment. Enfin, les soutiens locaux dont bénéficia l'établissement militaire – principalement les municipalités et les

[322] *JO* du 23 mai 1951.
[323] 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre.
[324] « Le décret, c'est le cœur du statut ». Patrick MORTAL, « Un statut dans la République, une position dans la classe ouvrière : les travailleurs de l'État (1897-1951) », *Revue d'histoire des chemins de fer*, 36-37, 2007, p. 200.
[325] Indépendamment des autres grèves sectorielles généralement plus limitées dans le temps.
[326] D'autant que dès le 7 juin 1951, la loi n°51-714 (*JO* du 8 juin) venait satisfaire une revendication vieille de cinquante années en permettant la mise en retraite prématurée moyennant le bénéfice d'une pension proportionnelle et d'une bonification de 4 années.

commerçants – furent plus entreprenants, tant du point de vue de la solidarité que de l'implication de leurs propres réseaux au service des revendications ouvrières. Plus argentés que ceux du bâtiment – avant même la grève de 1951 –, les ouvriers du port étaient bien installés à Brest, parfois depuis des décennies, avec leur famille. Ils représentaient en conséquence un poids bien plus conséquent et pérenne pour l'économie locale, d'autant que dans le contexte de la Reconstruction, un grand nombre d'ouvriers du BTP, souvent venus seuls et provisoirement d'autres régions, étaient appelés à quitter la ville dans un avenir plus ou moins proche.

Le mouvement de mars-avril 1951 allait rester dans les mémoires comme la plus grande conquête des travailleurs de l'arsenal depuis la guerre et son souvenir allait être transmis de générations en générations d'ouvriers sur les bords de la Penfeld. Une nouvelle fois, l'établissement militaire avait été à l'origine d'une victoire qui allait rejaillir sur la condition de l'ensemble des travailleurs de l'État. Mieux, elle allait également se répercuter sur celle des salariés du secteur privé à Brest, l'arsenal servant toujours de baromètre en matière de salaires à la pointe du Finistère[327]. Les ouvriers du port avaient conquis leur « Graal », à tel point que Jean Poullaouec évoqua, le 15 décembre 1951, l'éventualité de donner au statut de 1920 la forme d'une simple convention collective. Symbole d'appartenance au groupe, le décret du 22 mai allait provoquer les réactions acharnées des travailleurs dès lors qu'un ministère négligerait d'en appliquer les clauses à la lettre, ou, pire encore, qu'un gouvernement tenterait de le remettre en question.

[327] Par exemple, l'accord salarial mis en place en octobre 1951 dans la métallurgie brestoise avait été basé sur la situation des ouvriers de la Penfeld. Une des trois clauses de dénonciation ou de révision de la convention était « la variation d'au moins 5% du salaire moyen des ouvriers de l'arsenal de Brest ayant servi de comparaison dans les accords du 22 mai 1951, majorés de 20% ». Dans ce cas, les deux parties s'engageaient à réexaminer la question salariale dans la quinzaine qui suivait la demande et la mise en application des nouveaux taux commencerait le premier jour du trimestre suivant celui où se serait produite la modification des salaires de l'arsenal.

CHAPITRE X

1951- 1953

DÉMOBILISATION SYNDICALE

« Même sans espoir,
La lutte est encore un espoir »

(Romain Rolland)

Les deux grandes luttes sociales intervenues dans la cité du Ponant en 1950 et 1951 devaient déterminer l'évolution des syndicats finistériens pour de nombreuses années. D'une part, elles avaient entériné le déclin d'une CGT stalinisée dont l'influence suivait de près celle de la confédération et du PCF, dans le département comme sur l'ensemble du territoire. À l'inverse, elles avaient conforté les progrès de la CFTC et la voie réformiste adoptée par ses nouveaux dirigeants départementaux. Enfin, elles n'avaient pu que confirmer les limites de FO qui, suite à un démarrage prometteur, régressait – au mieux stagnait –, tant du point de vue des adhésions que de celui de son organisation interne.

Ces progressions parfois divergentes ne résultaient pas uniquement de l'implication des différentes centrales aux cours des grèves de 1950 et 1951. Elles tenaient peut-être, et avant toute chose, à la politisation continuelle de la CGT et à l'ensemble des campagnes anti-atlantistes bien éloignées du domaine professionnel que le syndicat avait menées depuis 1947/1948 dans le sillage du PCF. Ce combat permanent, hostile aux gouvernements de Troisième force, avait isolé[1] le parti sur la scène politique, décrédibilisé le syndicat dans le monde ouvrier et braqué le patronat et l'État à l'encontre des revendications portées par celui-ci. Les relations entre la CGT et les ministères n'avaient fait que se dégrader. Les négociations allaient devenir de plus en plus difficiles et le gouvernement devait le faire ressentir aux travailleurs en ne convoquant qu'à de très rares occasions la commission paritaire du travail de la Marine, déléguant aux directions locales la charge de discuter l'ensemble des demandes syndicales[2].

[1] Stéphane COURTOIS, Marc LAZAR, *Histoire du Parti communiste français*, Paris, PUF, 1995, p. 284 et suiv.
[2] Malgré les demandes des travailleurs et contrairement aux termes du décret du 6 janvier 1950, la commission paritaire nationale ne fut convoquée qu'à deux reprises entre 1950 et 1959 : la première en 1951 au moment de la grande grève de l'arsenal à Brest, la seconde le 13 janvier 1956.

Cette situation de quasi-blocage devait contraindre le syndicat communiste à poursuivre ses démarches en faveur d'une alliance durable avec les autres groupements, au principal bénéfice, dans le Finistère, de la CFTC. La condamnation quasi-unanime de l'action des organisations communistes allait se poursuivre au cours des années suivantes, jusqu'à prendre parfois la forme d'une véritable chasse aux sorcières – dans la droite ligne du maccarthysme américain – qui devait participer à la désaffection de la CGT dans le Finistère, y compris à l'arsenal de Brest.

Dans l'établissement militaire, les effets majeurs du décret du 22 mai 1951 avaient sensiblement atténué les velléités syndicales en matière de revendication. Ils n'allaient pas pour autant mettre fin aux luttes professionnelles sur les bords de la Penfeld. Malgré une situation matérielle significativement améliorée pour les ouvriers, ceux-ci allaient chercher à obtenir plus, combattant les imperfections du décret quant à la parité intégrale avec la métallurgie parisienne tout en soutenant les revendications de catégories qui avaient été laissées pour compte au terme de la grève du printemps 1951. Ce combat, récurrent, parfois permanent, bien que généralement sectoriel et limité, allait conduire les organisations ouvrières de l'établissement militaire jusqu'à la grande grève du mois d'août 1953 et à la démobilisation quasi-générale qui devait toucher l'ensemble des syndicats à la suite de son échec.

A) Une évolution politico-syndicale qui se confirme

En ce début de décennie 1950, le PCF était sans conteste la formation politique la plus dynamique de la cité du Ponant. Bien qu'il affirmât être avant tout le « parti des ouvriers »[3], cette vitalité semblait néanmoins davantage motivée par les campagnes anti-impérialistes initiées à l'échelle nationale par le comité central que par les difficultés économiques rencontrées par le prolétariat. Depuis la Libération, ses principaux cadres brestois étaient généralement issus de l'arsenal et de son syndicat CGT.

Il existait bien entendu d'autres tendances politiques dans l'établissement mais celles-ci se présentaient surtout sous la forme d'individualités : Le Parti radical, dont il fallait rechercher les rares adhérents parmi les cadres, était mené par Guy Croquet, ingénieur des Travaux maritimes et polytechnicien ; le MRP était représenté par Charles Bloas, conseiller municipal et adjoint spécial de Saint-Marc ; La SFIO, proche de FO, par Charles Fourmel et Jean Le Gouil, ce dernier étant également conseiller municipal. D'autre part, l'UCP et la Fédération anarchiste étaient respectivement dirigées localement par Jean Senant et Henri Berlivet pour la première et l'inamovible Auguste Le Lann pour la seconde. Mais la seule formation à laquelle l'arsenal avait fourni un nombre relativement significatifs d'élus locaux depuis 1945 était incontestablement le PCF, jusqu'aux bancs de l'Assemblée nationale où siégeait Gaby Paul.

[3] « Le PCF […] valorise la "classe ouvrière", sa technique professionnelle, ses coutumes, son mode de vie, entretient sa fierté. Il érige en modèle et en exemple la figure des " métallos " et des mineurs […] En incitant sans cesse à l'action le monde ouvrier, en le soutenant face à la répression patronale et policière, le PCF entretient sciemment un éthos ouvrier qui se représente de manière binaire le monde et la vie autour d'une opposition irrémédiable entre "eux" et "nous" ». Marc LAZAR et Stéphane COURTOIS, *op. cit.*, p. 297 et plus généralement les pages 296-299 « L'âge d'or du communisme ouvrier ».

a) Le contexte politique à Brest

1. Juin 1951 : revers pour le PCF finistérien

Aux élections législatives du 17 juin 1951, Gaby Paul était placé en deuxième position sur la liste d' « Union républicaine résistante et antifasciste pour l'indépendance nationale, le pain, la liberté et la paix », présentée par le PCF et conduite par le « grand inquisiteur » finistérien Alain Signor[4]. Dans sa profession de foi, le Parti communiste mêlait les revendications du moment et le souvenir de ceux qui avaient combattu l'occupant quelques années seulement auparavant. Mais ce rappel à une glorieuse mémoire pourtant récente ne l'empêcha pas d'enregistrer un sérieux revers dans un département où, pourtant, aucun apparentement n'avait pu être conclu[5] et qui marqua à cette occasion un glissement prononcé vers la droite. Le PCF parvenait cependant à conserver deux députés (A. Signor et G. Paul) alors qu'avec un score de 78 595 voix, il voyait le nombre de suffrages en sa faveur diminuer de 27 291 par rapport à novembre 1946 (rappel : 105 886 voix).

À Brest, il conservait cependant le deuxième rang en nombre de suffrages, derrière le RPF qui remportait une victoire toute relative à l'échelle départementale. Sans doute fidèle à un caractère souvent dépeint comme contestataire, la cité du Ponant s'était majoritairement prononcée contre le gouvernement en votant pour les deux principaux partis d'opposition à la Troisième force. Le PCF restait le premier parti de la gauche brestoise[6] et il y avait fort à parier que la présence de deux des principaux acteurs des événements sociaux des printemps 1950 et 1951 sur la liste – Gaby Paul et Pierre Mazé – n'était pas étrangère à ce résultat.

	PCF	SFIO	Radicaux[7]	MRP	IAPP[8]	RPF
Finistère	78 541 (20, 93%)	60 449 (16,11%)	11 544 (3,08%)	94 659 (25,13%)	23 130 (6,21%)	104 348 (27,78%)
Élus	Paul G. Signor A.	T-Prigent F. Reeb E.		Colin A. Fouyet E. Monteil A.		Pinvidic J. Halléguen J. Chupin A.
Brest	9 930 (25,1%)	6 238 (15,7%)	1 058 (2,7%)	9 147 (23,1%)	673 (1,7%)	12 223 (30,9%)

Tableau N°31 - Élections législatives du 17 juin 1951. Résultats du Finistère et de Brest[9]

Au niveau de la fédération, cet échec fut mis à l'actif de la « mollesse » de certains responsables et entraîna une nouvelle vague d'épurations dès le mois d'août. Suite à la décision du

[4] P. Mazé, secrétaire fédéral du bâtiment, conseiller municipal de Brest et frère d'Édouard y figurait également, en 4e position. La liste SFIO, quant à elle, menée par Tanguy-Prigent comptait Charles Fourmel (FO arsenal) en 5e position.
[5] Système d'apparentements de listes, mis en place par le gouvernement de Troisième force pour faire barrage aux deux partis d'opposition, le PCF et le RPF qui, pour leur part, ne pouvaient que difficilement composer avec d'autres formations. Approximativement au même niveau que le score national du parti en 1946 (28,3%), le PCF finistérien connaissait une chute de presque 7% des suffrages en 1951 alors que dans l'ensemble du pays cette perte n'était que d'environ 2,4% (25,9%), ce qui, compte tenu du mode de scrutin totalement défavorable au Parti communiste, n'était, en définitive, pas si mal. Avec ce sore, le PCF restait le premier parti de France mais il perdait néanmoins 70 sièges à l'Assemblée nationale. Sur l'enjeu et les résultats de ces élections en France, voir notamment Jean-Pierre RIOUX, *La France de la IVe République, T. I, L'Ardeur et la nécessité (1944-1952)*, Paris, Le Seuil, 1980, p. 227-234.
[6] La fédération de la SFIO était presque exclusivement morlaisienne avec Masson, Tanguy-Prigent, Abdelaziz, Pichon.
[7] Liste du rassemblement des Gauches républicaines, Parti républicain, radical et radical-socialiste, UDSR.
[8] Liste indépendante d'action professionnelle et paysanne.
[9] Sur les résultats des élections législatives dans le Finistère de la Libération à 1958, voir Isabelle PICART, *Le PCF à Brest de la Libération à la fin de la IVe République*, maîtrise d'histoire, UBO, 1989, tableaux A, C et D, p. 164-165

comité fédéral du 1er juillet, MM. Bocquet et Lapierre, de Brest, furent exclus du PCF, accusés – comme à l'habitude – d'avoir entretenu des rapports avec les milieux policiers et de négligence dans leur vie militante et privée. Le député Maurice Kriegel-Valrimont fut même dépêché sur place par la rue Le Peletier pour enquêter sur la cellule de Kérigonan dont Lapierre était le secrétaire. Même Henri Coicadan, conseiller municipal communiste de Brest, ancien résistant révoqué de la SNCF l'année précédente pour s'être opposé au déchargement de matériel américain, était lui aussi sur la sellette, suspecté notamment de « non conformisme ».

Délaissant le recrutement de masse, le bureau politique se tournait maintenant délibérément vers une sélection plus « qualitative » de ses militants – un nombre limité mais dévoué d'adhérents obéissant aveuglément aux ordres du « 44 » – et de ses dirigeants dont les plus en vue allaient directement faire un séjour dans les écoles de cadres du parti au Raincy (Seine-et-Oise)[10] pour renforcer leur éducation politique et cultiver leurs talents oratoires. Symbole du profond malaise qui régnait alors dans les milieux communistes brestois, Germaine Lotrian, employée de l'arsenal et présidente de la commission d'enquête chargée de statuer sur les responsabilités et le sort réservé aux « déviationnistes » finistériens, démissionna du parti au mois d'octobre 1951[11].

2. Le Parti communiste à l'arsenal

Cette défection était tout à fait représentative de l'évolution du militantisme communiste à l'arsenal où la lassitude des épurations, des luttes perdues d'avance pour des causes souvent bien lointaines, des grands discours qui faisaient référence à la sauvegarde de l'URSS ou au camarade Staline plutôt qu'aux difficultés quotidiennes, semblait prendre le pas sur les convictions politiques et idéologiques. Les enseignements des années Vingt et Trente semblaient avoir été oubliés dans ce domaine. À cette lassitude générale, il fallait rajouter la répression permanente de la Marine qui, comme avant guerre, interdisait les manifestations politiques et la diffusion de certains organes « subversifs » – communistes principalement – à l'intérieur de l'enceinte. Les journaux *Ouest-Matin* et *Le Petit Var* notamment, étaient proscrits sur les navires et dans les cantonnements.

Le PCF – et à un degré moindre et plus temporairement le RPF – fut pourtant le seul parti politique véritablement organisé à l'arsenal, seul établissement brestois dans lequel les dirigeants locaux étaient parvenu à créer durablement des cellules[12]. Le nombre de celles-ci ne fut cependant jamais supérieur à deux ou trois, la majorité des militants – par crainte des sanctions ou à des fins prosélytiques – préférant adhérer à leurs organisations de quartiers.

En 1951, selon les autorités, 25% des travailleurs de l'établissement[13] étaient encore sympathisants du Parti communiste, soit un chiffre supérieur à celui des adhérents à la CGT (environ 17% de l'effectif total). En décembre 1953, ces mêmes services de police n'évaluaient

[10] Certains suivirent les formations à l'école centrale du parti : Ménes, Paul, Signor, Lambert, Trellu, Le Rose. D'autres se contentèrent dans un premier temps de l'école fédérale : Laot, F. Péres, C. Cadiou, F. Tanguy, F. Échardour.

[11] La raison invoquée par la militante fut que son activité au sein du PCF « nuisait à la carrière d'un de ses parents engagé dans la Marine nationale ». Mais ce prétexte ne trompa personne à la fédération. G. Lotrian était simplement « fatiguée » des procédés du parti qui excluait à tour de bras, même (surtout) d'anciens militants « historiques », grands résistants pour nombre d'entre eux. Rapport des RG n°1388 du 7 novembre 1951. AD Finistère 31 W 416.

[12] Suivant les instructions du comité central à la suite du congrès de Gennevilliers (1er-6 avril 1950), la fédération et la section brestoise tentèrent de développer les cellules d'entreprises mais ces tentatives se soldèrent par des échecs.

[13] Selon le même rapport, le MRP y bénéficiait de 20 à 25% de sympathisants ; la SFIO, de 12 à 15% ; les radicaux, 6% et le RPF, 15%. AD Finistère 31 W 452.

néanmoins qu'à 180 – répartis en trois cellules – le nombre d'ouvriers à posséder leur carte du parti. Un chiffre bien dérisoire au regard des 6 750 salariés du seul site industriel conséquent et concentré de Bretagne occidentale. Cette proportion (2,6%) – sans doute sous-estimée par rapport à la réalité[14] – n'était en définitive que le reflet de l'adhésion départementale globale des salariés de tous secteurs (3 000 adhérents sur 125 000 affiliés à la Sécurité sociale, soit 2.4%[15]). Il est difficile de se faire une idée précise sur cette question, car les menaces de sanctions ou simplement de mauvaise notation, de même que certains calculs du PCF empêchaient un nombre sans doute significatif de travailleurs de l'arsenal de militer au grand jour. Ils redoutaient même d'assister aux meetings qui, au demeurant, devaient souvent être annulés faute d'auditeurs. En conséquence, l'essentiel de la propagande du PCF se déroulait sous le couvert des réunions de la CGT. Enfin, nous l'avons évoqué, pour nombre d'entre eux, ils étaient membres ou/et dirigeants de leurs cellules de quartier et, en conséquence, n'adhéraient pas à celles de l'établissement.

	Sections	Cellules	Adhérents
Nord-Finistère	15	42	
Sud-Finistère	23	62	
Finistère	38	102	4 500
Brest	5	18	500

Tableau N°32 – Situation générale du PCF dans le Finistère fin 1952 (d'après A.D Finistère 1171 W 15)

Section	Cellule (nombre : 18)
Brest	Jean Jaurès ; Kerigonan ; Keruscun ; Henri Moreau
Saint-Marc	Vuillemin ; Ropars ; Rolland ; Forestou
Saint-Pierre	Stalingrad ; Landais ; Polygone ; Quatre Moulins.
Lambézellec	Bergot-Penfeld ; Bouguen ; Guy Moquet
Arsenal	Argouach ; Paul Monot ; Salle de dessin

Tableau N°33 – Les cellules du PCF à Brest fin 1952 (d'après A.D Finistère 1171 W 15)[16]

Au moment de se présenter devant les urnes, il est donc tout à fait raisonnable de penser que le nombre de sympathisants était bien supérieur, à l'instar des élections professionnelles où la CGT, pourtant maintenant clairement stalinisée, recueillait toujours régulièrement plus de 50% des suffrages. Vraisemblablement, les travailleurs de la Penfeld constituaient encore – avec ceux du

[14] Une grande proportion ne militait pas publiquement, soit par calcul du PCF, soit par peur des sanctions. Une autre source officielle (préfecture, février 1952. AD Finistère 1171 W 15) annonce qu'au début de l'année 1952, 10 à 15% des travailleurs de la Penfeld avaient leur carte au PCF. La vérité est vraisemblablement à rechercher entre ces deux chiffres (sans doute autour de 5% - soit 330/350 ouvriers) si l'on tient compte de la participation de l'arsenal aux manifestations organisées par le Parti communiste à Brest entre 1949 et 1952.

[15] La fédération finistérienne du PCF devait faire face à une hémorragie depuis 1948 (1945 : 8 922 ; 1946 : 11 000 ; 1947 : 13 500 ; 1948 : 9 800 ; 1949 : 5 500). La section brestoise, forte de 800 membres en 1946, puis de 600 en 1949, comptait encore globalement 450 adhérents en 1953. Sur l'évolution globale des adhésions au PCF à Brest et dans le Finistère à cette période, voir Isabelle PICART, *op. cit.*

[16] Pour un aperçu général de l'organisation du PCF à Brest et plus globalement l'implication des communistes brestois dans la fédération, se référer à Isabelle PICART, *op. cit.*, notamment p. 73-84

bâtiment et de la métallurgie – le principal vivier électoral du PCF à Brest et au niveau départemental, l'arsenal représentait toujours 20% à 25% des membres du comité fédéral[17].

Pourtant, le revers essuyé par le Parti communiste lors des élections législatives de juin 1951 en France et dans le Finistère s'inscrivait, nous l'avons précédemment évoqué pour la CGT, dans un processus entamé depuis 1947, tant au niveau confédéral qu'à l'échelle départementale. L'évolution de la fédération, parfaitement calquée sur celle du PCF au plan national, anticipait ou suivait généralement de quelques mois celle de l'UD[18]. À Brest, cette désaffection pouvait se mesurer notamment à la fréquentation des fêtes communistes qui, d'année en année, accueillaient un nombre de visiteurs de plus en plus réduit. Ainsi, la fête du muguet de la section brestoise du PCF est tout à fait révélatrice de ce désintérêt des travailleurs[19] :

- 8 septembre 1946, parc de la Maternité à Saint-Marc : 5 à 6 000 assistants ;
- 4 mai 1947, parc de la Maternité à Saint-Marc : 1 500 ;
- 10 septembre 1948, terrain des sports Yves Le Bihan à Saint-Pierre : 700 ;
- 15 mai 1949, terrain des sports de l'Étoile Rouge : 800 à 1 200 ;
- 7 mai 1950, terrain des sports de l'Étoile Rouge : 500 à 800 assistants ;
- 13-14 mai 1951, terrain des sports de l'Étoile Rouge : 150 à 350 assistants.

Cette fréquentation, qui diminuait comme peau de chagrin, était en tout point comparable à celle des meetings du 1er mai qui devait décroître continuellement, passant de 3 000 participants en 1945 et 1946 à 200 en 1953 puis à moins de 80 assistants certaines années (1955, 1956, 1963). Globalement, les manifestations cégétistes du 1er mai furent symboliques de l'évolution de l'influence de la centrale sur le monde ouvrier brestois[20]. De la même manière, les rassemblements commémoratifs du 12 février 1934 qui regroupaient encore 1 200 personnes en 1946 (PCF, SFIO, PRS, MURF, CGT, UFF, FNDIRP, UJRF, Secours populaire, Comité France-Espagne, FN) n'en réunissaient plus que 500 l'année suivante (CGT, PCF, SFIO), puis 300 en 1948 (CGT, PCF) pour quasiment disparaître au cours des années Cinquante, à mesure que le souvenir s'estompait et que l'ensemble des partis et associations prenaient leurs distances avec le PCF[21].

Face à ce désintérêt, la fédération rencontra inévitablement les mêmes difficultés de trésorerie que l'UD de la CGT. Bien entendu, ce ne furent pas les quelques exclusions « pour l'exemple » de l'été et de l'automne qui avaient directement influé sur cette situation. Mais cette nouvelle épuration, s'ajoutant à celles intervenues depuis 1946/1947[22], notamment dans les milieux syndicaux, devait achever de lasser les travailleurs à l'égard du parti.

---

[17] Au moment de la 14e conférence fédérale (23/24 février 1952 à Quimper), l'arsenal de Brest, avec 10 élus (A. Yvinec, secrétaire fédéral adjoint ; H. Ménès et J. Laot, membres du bureau fédéral ; C. Cadiou, F. Hélou, F. Péres, J. Beuzen, G. Riou, L. Le Gall, L. Le Menn) sur 44 était l'entreprise du département la mieux représentée. Les enseignants n'étaient que 5, les PTT, 2, etc. Le secrétaire fédéral permanent était Daniel Trellu, instituteur. Le second secrétaire fédéral adjoint était François Échardour, secrétaire du syndicat des métaux de Brest, celui-là même qui allait prendre les rênes de l'UL CGT de Brest sur à peu près l'ensemble de la décennie Soixante.

[18] Voir graphiques N°18 et N°19, chapitre VIII, p. 485-487.

[19] Chiffres AD Finistère 1171 W 16.

[20] Voir l'évolution de l'affluence aux défilés du 1er mai (1945-1970) en annexe N°68.

[21] Lorsqu'une figure emblématique du parti se produisait à Brest, l'assistance retrouvait néanmoins une certaine ampleur, comme lors des commémorations des mutineries de la Mer Noire, en 1948 avec A. Marty et le 21 juin 1949 en présence de C. Tillon (800 assistants).

[22] En novembre 1952, le préfet du Finistère devait annoncer au ministre de l'Intérieur que « l'opération visant à exclure les communistes non orthodoxes de tous les postes de responsabilité de la fédération du PCF et des syndicats CGT était maintenant terminée et avait pleinement réussi ». AD Finistère 1171 W 16.

3. PCF-SFIO : des volontés de rapprochement[23]

Affaiblie électoralement, isolée politiquement, exsangue financièrement, la fédération multiplia dès la fin 1951 – et sur directive du Comité central – des démarches afin de réaliser un rapprochement avec la SFIO que le vote sur les lois Marie-Barangé, les 20 et 21 septembre, avait poussé dans les rangs de l'opposition, mettant fin de fait à la Troisième force[24]. Mais la majorité des dirigeants socialistes demeuraient réfractaires aux sollicitations de la rue Le Peletier. Cependant, localement, certains étaient tout à fait disposés à une entente avec les communistes. À Brest, ce fut une nouvelle fois l'arsenal qui fut à l'initiative de cette démarche. Le 19 janvier 1952, Jean Le Gouil, conseiller municipal socialiste de Brest et secrétaire comptable dans l'établissement militaire faisait paraître, en association avec son collègue communiste François Hélou[25], un appel dans *Ouest-Matin* afin de resserrer les liens entre les travailleurs des deux partis :

> « Nous, militants communistes et socialistes du plateau à l'arsenal de Brest, appelons les travailleurs de notre établissement à resserrer leur unité et à intensifier leur action pour que de cette crise[26] sorte un gouvernement qui tienne compte de nos revendications économiques et politiques. Nous demandons à nos camarades de faire un barrage au plan actuel de la réaction qui veut porter atteinte à la Sécurité sociale, aux 40 heures, aux statuts de la SNCF et menace la Paix ».

Si les communistes dans leur ensemble, de même que certains militants socialistes[27] se félicitaient de cette invitation à l'unité, au contraire, la fédération SFIO – qui ne comptait pas beaucoup d'adhérents ouvriers[28] – annonça que « cette prise de position ne reflétait que l'état d'esprit de M. Le Gouil mais en aucun cas celui de la majorité des socialistes qui ne voulaient pas d'unité d'action avec un parti "stalinien" »[29]. Pourtant, le 1er février, *Ouest-Matin* publiait un second appel, signé conjointement de M. Bonnetot, conseiller municipal socialiste de Landerneau et de Roger Le Gall, militant PCF, dessinateur à l'arsenal.

Malgré ces bonnes volontés, tout au long de l'année 1952, les offres communistes s'opposèrent à des refus socialistes. Au demeurant, en juin et conformément aux directives nationales, la fédération de la SFIO dressait une liste d'organisations et de mouvements

---

[23] Sur cette question, nous pourrons également nous référer à Isabelle PICART, *op. cit.*, p. 131-136.

[24] Suite aux tensions nées dès 1948 (décret Poinso-Chapuis) autour de l'aide apportée par l'État à l'enseignement privé, la rupture devait être consommée à la suite du vote des lois Marie-Barangé (20-21 septembre 1951) entre les socialistes et les autres partis de la Troisième force. Celle-ci interviendra concrètement en janvier 1952 quand la SFIO refusera de voter la politique financière du gouvernement et fera ainsi tomber le cabinet Pleven. Sur les incidences des lois en faveur de l'école privée sur la rupture de l'entente gouvernementale, voir Christian BOUGEARD, *René Pleven, un Français libre en politique*, PUR, 1994, p. 235-237 ; Michelle ZANCARINI-FOURNEL, Christian DELACROIX, *La France du temps présent*, dans Joël CORNETTE (Dir.) collection Histoire de France, Belin, 2010, p. 194-198.

[25] Conseiller municipal de Landerneau.

[26] En référence à la chute du gouvernement René Pleven 2 (11 août 1951 – 7 janvier 1952), globalement accueillie avec enthousiasme à l'arsenal. Pleven fut remplacé par Edgard Faure pendant 39 jours (20 janvier – 28 février 1952) puis par Antoine Pinay à compter du 8 mars. Sur cette crise gouvernementale de la IVe République, voir, par exemple, Jean-Pierre RIOUX, *op. cit*., p. 233-234.

[27] À l'exception de ceux syndiqués au syndicat FO, si l'on s'en tient aux commentaires de son dirigeant Béler.

[28] En janvier 1950, la section SFIO de l'agglomération brestoise ne comptait que de 200 adhérents (80 pour Brest, 60 à Saint-Pierre, 30 à Saint-Marc et 30 à Lambézellec). Son action, en dehors des périodes électorales, demeurait tout à fait limitée sur le terrain, notamment au regard de celle déployée par les militants communistes. Pour ce qui concerne la SFIO dans le Finistère et son évolution jusqu'à la fin de la période considérée par notre étude, nous nous référerons principalement à la thèse de Pierre BRIGANT réalisée sous la direction de Claude GESLIN, *La fédération socialiste SFIO du Finistère (1908-1969)*, Rennes 2, 2002.

[29] AD Finistère 31 W 417.

« interdits » à ses militants car staliniens (FNDIRP, Association nationale des anciens FTP et FFI, ARAC, Confédération nationale des réserves des armées de la République, Front national), réactionnaires ou cléricales (Union Nationale des Combattants, jugée cléricale et pro-vichyste).

Ce ne fut qu'en octobre que les dirigeants de la fédération communiste parvinrent à obtenir une entrevue avec leurs homologues de la SFIO. Si cette dernière affirma son opposition à l'ensemble des revendications d'ordre politique et « pacifiste » exprimées par le PCF, elle conclut par contre un accord local afin d'étudier le problème du chômage à Brest. Un compromis qui, bien entendu, ne suffisait pas aux communistes en constante perte de vitesse et qui, à nouveau, multiplièrent leurs avances au cours de l'année 1953. Pierre le Rose[30] s'évertua à démontrer les volontés de rapprochement à la base, par-dessus les appareils nationaux, mais rien n'y fit. Il s'opposa régulièrement aux refus, aux fins de non recevoir ou aux conditions multiples imposées par les dirigeants de la SFIO, des conditions généralement conçues pour être inacceptables ou impossibles à mettre en œuvre pour la fédération communiste et la CGT.

4. Crise municipale : déclin de l'influence du PCF et de l'arsenal

En conséquence, le 26 avril 1953[31], l'ensemble des forces de la gauche brestoise se présenta en ordre dispersé aux élections municipales. Le Parti communiste subit incontestablement un nouveau revers mais ne connut cependant pas l'effondrement qu'il était en droit de redouter, eu égard à l'évolution de la section brestoise et de la fédération depuis le dernier scrutin local[32]. Néanmoins, il était relégué à la troisième place, devancé par le MRP, qui se ressaisissait remarquablement à la suite de sa déconvenue de 1947, et le RPF qui enregistrait un tassement en grande partie imputable aux dissensions internes à la fédération du Finistère et à la gestion des mouvements sociaux des années 1950 et 1951 par l'équipe Alfred Chupin. D'autre part, le PCF était maintenant talonné par la SFIO qui effectuait un rétablissement significatif.

	Exprimés	PCF	SFIO	MRP	Radicaux	CNIP	RPF
1947	30 328	8 853 (29.19%) 11 élus	3 884 (12.80%) 5 élus	5 504 (18.15%) 7 élus	553 (1.82%) 0 élu		11 156 (36.78%) 14 élus
1953	36 733	8 016 (21.8%) 8 élus	6 925 (18.85%) 7 élus	10 586 (28.82%) 11 élus		2 347 (6.39%) 2 élus	8 859 (24.12%) 9 élus
+/-	Voix Pourcentage élus	- 837 - 7.39 - 3	+ 3 041 + 6.05 + 2	+ 5 082 + 10.67 + 4		+ 2 347 + 6.39 + 2	- 2 297 - 12.66 - 5

Tableau N°34 – Élections municipales – Comparatif résultats 1947/1953
En pourcentage des suffrages exprimés (d'après A.D. Finistère 145 W 134 et 145 W 136)

Malgré son affaissement, le Parti communiste obtint 3 postes d'adjoints dans une improbable équipe MRP-PCF menée par Yves Jaouen[33] : Albert Yvinec (3e), ouvrier du bâtiment

[30] Voilier au Relecq-Kerhuon installé à Concarneau, secrétaire général de la fédération en 1953 à la place de D. Trellu.
[31] Soit un mois et demi environ après que la section communiste brestoise eût défilé dans les rues de la ville pour rendre hommage et une « gloire éternelle au grand Staline » qui venait de mourir dans sa datcha de Kountsëvo.
[32] Sur les résultats des élections municipales de 1947, 1953 et 1954, voir I. PICART, *op. cit.*, tableau H, p. 170
[33] Conseiller de la République et conseiller général élu maire au 3e tour de scrutin par 18 voix contre 2 à Alfred Chupin (RPF), 8 à Albert Yvinec (PCF), 8 à Gravot (SFIO) et 2 blancs (votes des deux élus CNIP). Notons qu'à deux

et secrétaire général des FTPF du Finistère ; Renée Riou (5e), UFF ; François Péres (6e), ouvrier du bâtiment. L'arsenal conservait six élus : Gaby Paul, Jo Laot et Eugène Mazé (agent technique) pour le PCF, Charles Bloas et Alexandre Lossouarn pour le MRP et Jean Le Gouil pour la SFIO.

Cependant, cette municipalité ne devait jamais avoir les coudées franches, le premier édile ne disposant pas d'une majorité absolue. Une crise municipale se fit immédiatement jour. Le 18 février 1954, celle-ci devait aboutir, sur la question du vote du budget[34], à la démission du maire et des élus MRP. Acceptée par le préfet et officialisée par décret[35] le 18 mars suivant, de nouvelles élections eurent lieu le 16 mai. À cette occasion, la section du PCF entama une démarche en vue d'un accord électoral avec les socialistes mais ceux-ci refusèrent. Les communistes, qui alignaient une liste composée à près de 50% de personnels actifs, licenciés ou retraités de l'arsenal[36], allaient perdre un nouveau siège de conseiller au bénéfice de la SFIO de Guillaume Messager qui, avec huit élus, reprenait, pour ne plus le quitter, le *leadership* de la gauche brestoise[37]. Yves Jaouen (12 sièges MRP) était reconduit dans ses fonctions avec l'appui des quatre élus indépendants de Georges Lombard. Les postes d'adjoints furent d'ailleurs partagés entre ces derniers et les élus MRP. Restait la liste d'Alfred Chupin, ancien maire, qui sous l'étiquette « Entente républicaine » présentait une liste de candidats issus de diverses tendances : UDSR, RPF, Radicaux. Elle ne remporta que six sièges et fut globalement la grande perdante de ce scrutin.

Au terme de cette crise municipale, l'arsenal ne disposait plus que de cinq conseillers municipaux dont deux pour le Parti communiste : Gaby Paul et Jo Laot ; deux pour le MRP : Charles Bloas et Alexandre Lossouarn ; un pour la SFIO : Jean Le Gouil[38]. L'influence de l'établissement de la Penfeld diminuait parallèlement à celle du PCF et à la progression des socialistes au sein du conseil municipal de Brest.

---

exceptions près, Jaouen avait bénéficié de l'apport des élus RPF qui avaient tourné le dos au maire sortant (en juillet 1953, Chupin devait quitter le RPF pour rejoindre l'UDSR). Les autres membres de l'équipe municipale étaient tous adhérents MRP : 1er adjoint : Jean Keraudy, contrôleur du travail ; 2e adjoint : Emmanuel Fouyet, ancien apprenti à l'arsenal, député ; 4e adjoint : Louise Le Roux, secrétaire. Adjoint spéciaux : St-Marc : Charles Bloas, ouvrier de l'arsenal ; Lambézellec : Auguste Kervern, pharmacien ; St-Pierre : Alexandre Lossouarn, ouvrier de l'arsenal et secrétaire du bureau de la CFTC de l'établissement.

[34] Le budget de la ville fut repoussé par 22 voix (8 PCF ; 7 SFIO ; 7 RPF) contre 13 (11 MRP et 2 Indépendants).

[35] *JO* du 19 mars 1954.

[36] 17 candidats sur 37 : Albert Yvinec, ouvrier du bâtiment, licencié de l'arsenal, tête de liste ; Gaby Paul, secrétaire comptable, député, 2e de liste ; Jo Laot, ouvrier ; Jean Le Nédellec, électricien ; Jean Bizien, agent technique ; Mathurin Le Goff, chalumiste ; Marcel Vidroc, ouvrier ; Pierre Cauzien, dessinateur; Thénénan Roump, ajusteur ; Joseph Le Gall, charpentier tôlier ; Pierre Berthelot, charpentier tôlier ; Louis L'Helgouarch, ouvrier ; Henri Le Goff, retraité ; Joseph Meyniel, dessinateur ; Eugène Kermoal, dessinateur ; Hervé Coatalem, chaudronnier ; Jean Floch, tourneur. Sur la liste SFIO, l'Éducation nationale était de loin le secteur le mieux représenté avec 11 candidats alors que l'établissement militaire n'y comptait que trois salariés : Jean Le Gouil, conseiller sortant ; Jean Le Dall et François Orcil (retraité). C'est à dire autant que sur la liste de Chupin (Jean Morvan, ouvrier, RPF ; Eugène Leroy, secrétaire comptable, républicain indépendant et Yves Baron, chef d'équipe, radical indépendant) et moins que sur la liste MRP de Jaouen : C. Bloas, N°5 sur la liste, conseiller sortant ; A. Lossouarn, secrétaire comptable, conseiller sortant ; Jean Dagorn, agent technique ; Jean Peuziat, ouvrier ; Robert Jestin, ouvrier ; Yves Le Fur, chef de travaux. La liste indépendante de Lombard, quant à elle, largement dominée par les professions commerciales et libérales, ne présentait que de rares ouvriers, aucun de l'arsenal et aucun en position éligible.

[37] Sur la situation municipale à Brest dans les années Cinquante et Soixante, voir Hervé QUEMENER, « Aperçus de l'histoire électorale de la ville de Brest de 1954 à 1989 », dans B. BRUNETEAU, D. CLEACH, A. ROUDAUT, *Histoire et politique : Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, Association des amis du doyen Monange, 1994, p. 103-112.

[38] Secrétaire comptable à l'arsenal, président des Œuvres laïques de Brest-Saint-Pierre et secrétaire de la FSGT, élu à la municipalité en 1947 puis réélu en 1953 et 1954, Le Gouil représentait en quelque sorte « l'élément ouvrier » sur une liste SFIO composée majoritairement d'enseignants et de personnels de l'administration.

b) La situation syndicale

Alors que sur le plan électoral, le Parti communiste poursuivait son érosion et que le MRP se redressait remarquablement, les années 1951-1953 devaient marquer, pour les deux organisations syndicales du département, une nouvelle étape dans leurs évolutions respectives[39]. À la CGT, l'orthodoxie allait définitivement triompher des résistances « titistes » en mettant la main sur l'ensemble des instances finistériennes et sur ses principaux syndicats. La CFTC, pour sa part, devait confirmer son changement d'orientation engagé dès la fin des années Quarante et conforté à l'épreuve des événements des printemps 1950 et 1951.

1. La CGT « stalinisée »

- Passage de témoin à l'UL

Malgré un contexte défavorable, le PCF poursuivait le noyautage de la CGT. Ainsi, en septembre 1951, la fédération fit pression pour que fût créé un second poste de secrétaire appointé à l'UL de Brest, pour appuyer l'action de Charles Cadiou. Celui-ci fut confié à François (Fanch) Tanguy, secrétaire du syndicat du bâtiment de Brest depuis fin mai[40], de pure obédience communiste, et qui devait devenir la figure emblématique de la CGT finistérienne des années 1956-1978[41]. Immédiatement, une animosité réciproque opposa les deux hommes. Malgré ce différend, une cohabitation souvent chaotique allait perdurer jusqu'en octobre 1952, quand les difficultés financières de l'UL obligèrent les responsables à supprimer un des deux postes. « Naturellement », ce fut celui de Charles Cadiou qui fut choisi. Celui-ci protesta, arguant de son dévouement dans cette fonction, de son activité redoublée des derniers mois pour retrouver la confiance du « 44 » ; il invoqua son passé de militant et les services qu'il avait rendus à la fédération communiste et à l'UD, mais rien n'y fit. La nomination de Tanguy – déjà pressenti lors du congrès fédéral de juin 1950[42] – allait dans la droite ligne du mouvement de mars-avril 1950 et de sa conclusion tragique. Le PCF prenait ainsi acte, sans doute à juste titre, de l'implication du BTP lors des événements et de la place qu'occupait maintenant ce secteur dans le prolétariat et l'action syndicale brestois. Fanch Tanguy, l'homme du parti, symbolisait le « retour aux militants de base » préconisé par Maurice Thorez au congrès de Gennevilliers (1er-6 avril 1950)[43].

Le travailleur de la Penfeld – trop modéré, trop apolitique et « embourgeoisé » – ne pouvait plus incarner l'ouvrier communiste et les grandes luttes sociales et pacifistes des années Cinquante.

---

[39] La situation de FO sera abordée dans le paragraphe C de ce chapitre consacré à la reprise des luttes professionnelles.
[40] Secrétaire-adjoint, il devint secrétaire le 27 mai 1951, en remplacement de Pierre Mazé, à ce poste depuis 1949.
[41] Voir Fanch TANGUY, *La CGT dans le Finistère 1944-1968, 3 volumes*, Brest, UD CGT, 1986.
[42] Dès le congrès de juin 1950, le PCF avait voulu évincer Cadiou et imposer Tanguy à la tête de l'UL. Cependant, eu égard à la notoriété de l'ancien ouvrier de l'arsenal à Brest, il fut maintenu. Notons qu'entre le départ de Cadiou de l'UL en octobre 1952 et son départ pour Paris à la fin de l'année 1953, la presse communiste, *Ouest-Matin* notamment, continuait de le présenter comme le principal dirigeant de l'Union locale, laissant ainsi penser aux ouvriers – auprès desquels Cadiou bénéficiait toujours d'un grand prestige – qu'il conduisait encore l'organisation à Brest. Le PCF, s'il voulait faire main basse sur l'ensemble des structures ouvrières, avait cependant conscience de la défiance dont il était l'objet auprès des travailleurs. Malgré son départ, Cadiou fit néanmoins l'objet d'une cabale de la part de Tanguy qui l'accusa de mauvaise tenue de trésorerie. Cadiou comparut devant la commission de contrôle de l'UL qui le blanchit.
[43] XIIe congrès national du PCF. La délégation finistérienne était composée de François Échardour, secrétaire de la section de Brest, Pierre Le Rose, secrétaire fédéral adjoint et Henri Ménès. Sur les résolutions prises lors de ce congrès, voir notamment Philippe ROBRIEUX, *Histoire intérieure du Parti communiste, Tome 2, 1945-1972*, Fayard, 1980.

L'arsenal qui avait régné sans partage sur le syndicalisme brestois depuis 1900 ne devait plus jamais reprendre les rênes de l'UL. Celles-ci allaient maintenant, et pour l'ensemble de la période couverte par cette étude, être partagées entre le bâtiment et les métaux.

- *Statu quo* à l'UD

La situation financière de la CGT était catastrophique à la veille du VII[e] congrès de l'UD après la guerre (24-25 novembre 1951 à Concarneau). Pour tenter d'endiguer les difficultés de trésorerie, la cotisation mensuelle avait progressé dans de telles proportions qu'elle n'avait certainement pas été étrangère à la désertion de l'organisation. À l'arsenal, celle-ci était variable en fonction des catégories mais elle correspondait globalement, fin 1949, au montant d'une heure de travail. En janvier 1952, il ne s'agissait plus d'une heure mais d'une journée de salaire. Mais le malaise était bien plus profond. L'UD qui, à son apogée dans le département (1946/1947), employait jusqu'à huit permanents au siège de la porte Fautras, ne disposait plus que de trois appointés. Début 1952, les dirigeants en arrivèrent même à proposer à leurs homologues de l'UD de la CFTC une utilisation commune de l'automobile de la CGT afin de diviser les charges d'entretien du véhicule. Le syndicat chrétien refusa.

Au moment du congrès de Concarneau qui se déroula devant 180 délégués, l'UD ne comptait plus que de 12 à 15 UL (certaines n'ayant qu'une existence théorique), dont uniquement 4 pour le secteur nord (Brest, Morlaix, Landivisiau, Landerneau, parmi lesquelles seules les deux premières avaient une activité propre), trois syndicats départementaux (fonctionnaires, travailleurs agricoles[44], marins pêcheurs). L'UL de Brest recensait 29 syndicats et revendiquait, non sans un certain optimisme, 2 300 adhérents à l'arsenal[45], 1 800 dans le bâtiment (3 000 l'année précédente), 550 dans les métaux, 330 chez les cheminots et 145 dans l'alimentation.

Cette désaffection de l'organisation n'influa en rien sur la stratégie de l'UD. La CA et le bureau ne connurent aucune modification significative[46]. Henri Ménès demeurait secrétaire général pour deux années[47] à la grande surprise des autorités[48] :

> « On estime, en général, que celui-ci ne possède pas les capacités suffisantes pour occuper un tel poste et son inaction à l'occasion des récents conflits du travail – charbonnages, arsenal – avait été assez sévèrement commentée dans les milieux ouvriers ».

[44] En 1950, les travailleurs issus de l'agriculture étaient numériquement très peu représentés, pour un effectif total de 106 486 individus, soit un peu moins de la moitié de la population salariée du département (221 164). Par contre, au niveau de la population globale, le milieu agricole constituait toujours la majorité (56,6%) avec 207 536 personnes sur un total de 366 567 (Finistériens vivant d'autres activités : 159 031). Chiffres INSEE.

[45] Le chiffre réel se situait environ à la moitié, soit 1 125.

[46] Secrétaire général : H. Ménes, arsenal, Brest ; secrétaires : F. Tournevache, cheminot, Morlaix ; Roger Morvan, métallo, Penhars ; M. Berlivet, arsenal, Brest ; J. Prigent, faïencerie Henriot, Quimper ; trésorier : J-M. Berlivet, cheminot, Brest ; membres : J. Laot, arsenal, Brest ; F. Tanguy, bâtiment, Brest ; Joseph Argouarch, secrétaire général de mairie, Concarneau ; L. Guennégues, bâtiment, Brest ; Émile Roudot, PTT, Brest ; R. Le Gouil, syndicat de la conserve, Douarnenez ; Jean Hémon, ouvrier agricole, Kernével ; Suzanne Mélennec, ouvrière, Plonéour-Lanvern.

[47] Modifications furent apportées aux articles 6 et 16 des statuts de l'UD. À compter du congrès de Concarneau, conformément au souhait de Ménes qui se sentait menacé dans sa fonction, le bureau allait être élu pour deux années. Ménes se retrouvait parallèlement, pour la troisième fois depuis 1949, dans l'obligation de demander un congé annuel pour activité syndicale au secrétaire d'État à la Marine (accord donné par décision ministérielle n° 7714 CAN Paris en date du 7 janvier 1952 avec effet au 9). La nouvelle disposition adoptée par l'UD allait obliger son secrétaire général à en redemander un 4[e] dès le début 1953.

[48] Rapport des RG du 26 novembre 1951. AD Finistère 1177 W 31.

Deux années plus tard, à l'occasion du VIII[e] congrès[49], l'UD ne recensait plus que 110 syndicats et 8 UL, revendiquant 12 000 syndiqués, soit 5 à 6 fois moins qu'en 1947. Malgré ce bilan négatif, Henri Ménès conservait son poste de secrétaire général et Jo Laot retrouvait celui de secrétaire. Derrière ce *statu quo* qui semblait surtout satisfaire le PCF, le congrès 1953 marquait cependant, suivant en cela une évolution engagée l'année précédente par l'éviction de Charles Cadiou de l'UL de Brest, un tournant dans l'histoire du syndicalisme finistérien. Indépendamment de Ménès et Laot, la CA de l'UD ne comptait plus que quatre Brestois sur 25 membres, dont seulement un ouvrier de l'établissement de la Penfeld : Joseph Beuzen[50]. C'en était terminé de l'époque où la cité du Ponant monopolisait les fonctions et les sièges à l'UD, et que son arsenal y faisait régner son point de vue sans véritable partage. Enfin, pour la première fois, Fanch Tanguy accédait à la fonction de secrétaire général adjoint. Il n'allait pas le demeurer longtemps car au congrès suivant (mars 1956), il devait supplanter Ménes et allait conserver le siège de secrétaire général jusqu'à la fin de la période couverte par notre étude.

Pour ce qui concernait le rapport de force entre les Unions départementales CGT et CFTC, la situation semblait également établie, même si, au syndicat communiste, l'apport du sud-Finistère tendait à compenser les défections du secteur nord. Les deux UD allaient évoluer, bon an mal an entre 1953 et 1965, autour de 8 à 9 000 adhérents chacune, sans que l'une ou l'autre prît à un moment quelconque un ascendant significatif.

- CGT de l'arsenal : un déclin très relatif

En janvier 1952, aucune candidature « titiste » n'était venue troubler l'installation de 16 ouvriers orthodoxes à la CE du syndicat de l'arsenal où la ligne « moscoutaire » semblaient maintenant bien implantée[51]. L'opposition interne paraissait définitivement vaincue. Les conséquences sur l'entente avec la hiérarchie – souvent farouchement anti communiste[52] – s'en ressentirent immédiatement et furent très certainement néfastes aux négociations et à l'activité des commissions paritaires. La Marine et les directions, suivant une ligne gouvernementale de moins en moins conciliante avec la CGT, s'opposait strictement à toute demande pouvant présenter un caractère politique ou émanant clairement du PCF, dans le cadre de ces assemblées aux objectifs exclusivement professionnels[53]. De la même manière, certaines questions touchant à la pratique syndicale se voyaient systématiquement retoquées, le président de séance prétextant que les

[49] 22-23 novembre 1953 à Douarnenez.

[50] Bureau de UD : secrétaire général : H. Ménes, arsenal, Brest ; secrétaire général adjoint : F. Tanguy, bâtiment, Brest ; secrétaires : G. Bouguen, métaux, Brest et J. Laot, arsenal, Brest ; trésorier : André Berthou, SNCF, Brest ; membres : J. Argouarch, secrétaire général de mairie, Concarneau ; É. Roudot, PTT, Brest ; R. Le Gouil, secrétaire du syndicat de la Conserve, Douarnenez ; J. Hémon, ouvrier agricole, Kernével ; F. Tournevache, cheminots, Brest ; Lisette Auffret, PTT, Morlaix ; Noël Le Bars, bâtiment, Morlaix ; Jean Nédellec, secrétaire départemental FEN-CGT, Hanvec.

[51] J. Laot (machines), J. Beuzen (chantier N), Michel Stéphan (chantier R), François Bodolec (chantier E), Félix Floch (artillerie), René Le Gall (chantier R), Jean Salou, (chantier N), Pierre Cabon (pyrotechnie), Léon Daniélou (BF), Christian Le Goïc (machines), Alexis Bourget (chantier R), Robert Pengam (chantier R), Bastard (pyrotechnie), Marcel Guédes (chantier R), M. Berlivet (BF), Louis Dufour (BF).

[52] À la Libération, le commandement britannique considérait les officiers de la Marine comme les moins touchés par l'influence communiste au sein de l'armée française. Philippe VIAL, "La marine, un concentré des contradictions nationales", dans Serge BERSTEIN et Pierre MILZA, *L'année 1947*, Presses de la FNSP, 1999, p. 272.

[53] Le président de séance, qui était un représentant de la préfecture maritime ou des directions, se réservait le droit de rejeter sans justification la mise à l'ordre du jour de toute question sortant du cadre exclusivement professionnel.

dispositions inhérentes à celle-ci étaient réglementées par les consignes permanentes du port[54]. Néanmoins, le syndicat communiste tentait de contourner systématiquement cette règle en essayant de faire passer dans l'ordre du jour des commissions paritaires des vœux hostiles au gouvernement, notamment à sa politique extérieure[55]. Cette attitude récurrente eut incontestablement pour effet de lui attirer un supplément d'hostilité de la part de la hiérarchie[56].

Du point de vue des effectifs, les situations respectives des trois principaux syndicats de l'établissement étaient à peu près stabilisées. À partir de 1952, la CFTC prit définitivement le pas sur la CGT, confirmant ainsi une évolution amorcée dès 1950/1951. Elle devait maintenir 200 à 300 adhérents de plus que le groupement communiste, dont le déclin semblait être enrayé, jusqu'à la scission de 1964. Les effectifs de FO allaient quant à eux entamer une longue et lente dégradation jusqu'à la fin des années Cinquante.

	Exprimés	CGT	CFTC	CGT-FO	CNT	Rapport voix/adhérents
Commission paritaire d'avancement 3/7/1951	5137	2565 (49.9%) 3 sièges	2053 (40%) 2 sièges	515 (10%) 0 siège		CGT : x 2.28 CFTC : x 2.56 FO : x 1.47
Comité local social des Forces armées 27/02/1952	5195	2456 (47.4%) 3 sièges	2074 (39.9%) 2 sièges	412 (7.9%) 0 siège	247 (4.8%) 0 siège	CGT : x 2.18 CFTC : x 2.59 FO : x 1.18 CNT : x 6.2
Commission paritaire de réforme 8/10/1952	5107	2708 (53%) 3 sièges	2399 (47%) 3 sièges	*		CGT : x 2.46 CFTC : x 2
Comités mixtes à la production 8/11/1952	4772	2388 (50%) 7 sièges	2011 (42.1%) 6 sièges	373 (7.9%) 1 siège		CGT : x 2.17 CFTC : x 1.67 FO : x 0.83
Commission paritaire locale du travail 7/7/1953	5156	2530 (49.1%) 3 sièges	2184 (42.3%) 2 sièges	442 (8.6%) 0 siège		CGT : x 2.56 CFTC : x 1.82 FO : x 0.88
Commission paritaire d'avancement 7/7/1953	4571	2277 (49.8%) 3 sièges	1890 (41.4%) 2 sièges	404 (8.8%) 0 siège		CGT : x 2.3 CFTC : x 1.57 FO : x 0.81
*FO fut dans l'obligation de retirer sa liste, un des candidats présentés étant adhérent à la CGT.						

Tableau N°35 - Évolution des votes à l'arsenal 1951/1953 – Collège ouvriers
En % des suffrages exprimés (A.D. Finistère 31 W 452)

Cependant, comme ce fut généralement le cas dans l'entre-deux-guerres, les résultats des élections professionnelles ne reflétaient pas fidèlement l'influence des différentes centrales en termes de nombre d'adhérents. La suprématie – relative – du syndicat chrétien fut régulièrement remise en question, face à une CGT qui sortit vainqueur de chacun de ces scrutins sur la période

[54] Exemples de demandes – principalement issues de la CGT – retoquées lors de la commission paritaire locale du travail du 19 novembre 1953 : abrogation des décrets du 20/5/53 relatif aux licenciements, du 8/8/53 relatif aux limites d'âge et du 8/8/53 concernant les majorations de loyer à compter du 1/1/54 dans les HLM ; réintégration d'ouvriers congédiés pour faits de grève ; réunions syndicales et diffusion de la presse syndicale dans l'arsenal ; affichage d'informations sans visa de l'autorité.

[55] Contre le Plan Marshall, la guerre d'Indochine et pour la réintégration d'Yvinec, Cadiou et Rannou en juin 1950 ; contre la politique tunisienne du gouvernement Pleven en janvier 1952 ; contre la bombe atomique, les accords de Bonn et de Paris le 19 novembre 1953, etc., pour ne citer que quelques exemples.

[56] « Dans les années Cinquante, avec la guerre froide et tout çà, on [la CGT] était mal vus par la direction. C'était clair qu'ils préféraient la CFTC et surtout FO. Ils étaient avantagés ». Pierre Cauzien, entretien du 3 septembre 2008.

1950/1953. Malgré les preuves de combativité démontrées par la CFTC depuis plusieurs années, une grande partie des travailleurs, notamment parmi les inorganisés qui constituaient la majorité à l'arsenal[57], se rangeaient du côté du syndicat qui véhiculait encore l'image de l'organisation la plus revendicative. Force Ouvrière, quant à elle, n'arrivait pas, dans le collège ouvrier, à atteindre un rapport de 1 entre les voix obtenues et le nombre de ses adhérents revendiqués qui se comptaient principalement, il est vrai, dans le corps des fonctionnaires et des cadres de l'établissement.

2. « Gauchisation » confirmée à la CFTC

Du 28 au 31 mai 1951, au lendemain du succès retentissant qui avait couronné un mois de grève à l'arsenal, le syndicat chrétien de l'établissement procéda à l'élection de sa commission administrative pour pallier le départ des modérés. Démissionnaire en raison de la radicalisation de l'organisation au cours du mouvement, A. Lossouarn, fut remplacé au poste de secrétaire général permanent par Jean Poullaouec. L'ensemble du nouveau bureau fut nommé parmi les partisans de la « gauchisation » du syndicat, notamment Joseph (Jo) Le Gall, ancien responsable fédéral de la JOC ; René Quentric, leader départemental du MLP ou encore Robert Senant, frère de Jean (CGT et UCP)[58]. Tout comme la CGT, bien qu'en employant des procédés sensiblement différents, la CFTC épurait ses « tièdes ».

Les dirigeants et les militants les plus avancés, décidés à rompre définitivement avec le MRP, allèrent jusqu'à envisager la constitution de leur propre liste électorale en vue du scrutin législatif de juin 1951. Ce projet de liste « d'Action ouvrière et paysanne » destiné à sceller l'unité des ateliers et des champs par le truchement des organisations de masse catholiques – la JOC et la JAC – et patronné par *Témoignage Chrétien*[59] fut, en définitive, abandonné. Il eut cependant pour effet de provoquer une certaine remise en question de la part des élus MRP du département qui exprimèrent immédiatement leur volonté de « durcir leur politique en matière sociale », c'est-à-dire d'accroître leur effort en direction des salariés. Mais ces discours, peu suivis de faits, ne firent pas revenir Gouriou et ses partisans vers les républicains populaires[60] avec lesquels le divorce semblait définitivement consommé. Un rapprochement avec les socialistes devenait même envisageable, surtout à la suite de la rupture entre la SFIO et les autres partis de la Troisième force[61].

Lors du congrès de l'UD[62] de la CFTC, pour le plus grand plaisir de Gouriou, Bourhis, Villiers[63] et de l'ensemble des progressistes, un militant ouvrier de l'arsenal, Cojard, en vint à dénoncer violemment l'action du gouvernement et des ministres MRP[64], réclamant ouvertement un changement complet des structures de la CFTC, la fin des motions et des atermoiements et le

[57] 3 000 à 4 000 suivant les années, dont environ la moitié d'anciens syndiqués.
[58] Le bureau élu : secrétaire général : Jean Poullaouec ; secrétaire-adjoint : René Quentric ; trésorier général : Joseph Le Gall ; trésorier-adjoint : Hubert Polard ; secrétaire administratif : Jean Peuziat ; secrétaire technicien : Yves Julien ; membres : Jacques Queffelec, Robert Hily, Roger Herrou, René Bégoc, Robert Senant.
[59] À l'occasion du 1er mai 1952, l'hebdomadaire devait publier (25 avril 1952) un numéro spécial dans lequel des responsables minoritaires au niveau national exposaient leurs thèses quant à la réalité de la lutte des classes et à la nécessité de l'unité ouvrière, au grand dam de Gaston Tessier. Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire politique et idéologique (1940-1958)*, Cahiers de la FNSP, Paris, A. Colin, 1964, p. 184.
[60] Rapport des RG n°885 du 5 juillet 1951. AD Finistère 31 W 437.
[61] Jean-Pierre RIOUX, *op. cit.*, p. 231 et suiv.
[62] 28 octobre 1951 au patronage Jeanne d'Arc à Quimper.
[63] Des textiles de Landerneau.
[64] Dont Georges Bidault, ministre de la Défense nationale.

passage à l'action directe [65]. Des intentions que n'auraient certainement pas reniées les plus farouches révolutionnaires brestois d'avant-guerre. Au demeurant, Jean Gouriou se déclarait volontiers « anarchiste chrétien » et entretenait des rapports tout à fait amicaux avec Charles Cadiou[66]. Signe de cette bonne entente, pour la première fois à Brest, la CFTC s'associa au défilé de la CGT le 1er mai 1952. Celui-ci rassembla 350 participants, c'est-à-dire une affluence bien en deçà des 3 000 de 1946 et 1947 mais bien supérieure aux 30 de FO et des 12 de la CNT[67].

C'est pourquoi, le départ pour Toulouse du secrétaire général de l'UD de la CFTC, en octobre 1952, fit craindre pour l'unité d'action qui fonctionnait à peu près indéfectiblement dans le domaine professionnel et que certains militants chrétiens, de plus en plus nombreux, voulaient étendre à des mouvements plus politiques, notamment dans le cadre des campagnes « pacifistes » développées par le PCF[68]. Malgré le départ de Gouriou, remplacé par Jean Bourhis au secrétariat fédéral, la majorité demeura progressiste au congrès de 1952[69], c'est-à-dire minoritaire au niveau confédéral[70]. Symbole de l'orientation de la centrale à ce moment dans le Finistère, une liste officiellement étiquetée CFTC et se revendiquant de gauche se présenta aux élections municipales de Landerneau le 26 avril 1953[71]. Il s'agissait là – même si cet événement demeura singulier – d'une irruption manifeste du syndicat chrétien dans le milieu politique.

Le congrès 1953[72] de l'UL de Brest marqua une étape supplémentaire vers la radicalisation des instances finistériennes du syndicat chrétien. Les responsables brestois se déclarèrent profondément de gauche, multiplièrent les discours violents à l'égard du MRP et leur orientation particulièrement avancée transparaissait derrière la conclusion de la résolution finale adoptée à l'unanimité des militants présents :

« POUR UN SYNDICALISME PUR, DES MILITANTS DURS
POUR UN SYNDICALISME PUISSANT, UNE ORGANISATION SOLIDE
POUR UN SYNDICALISME EFFICACE, UNE ACTION ORDONNÉE »

---

[65] Rapport des RG du 30 octobre 1951. AD Finistère 31 W 437.

[66] « Même s'il [Gouriou] possède au sein de l'UD comme de l'UL Brest des personnes de mêmes opinions, il semble qu'aucun ne soit en mesure de discuter, comme il le faisait, avec les responsables cégétistes ». Rapport des RG. AD Finistère 31 W 437 : Activité syndicale 1950-1953 (CFTC).

[67] Cette association fut reconduite au 1er mai 1953 avec simplement 200 manifestants. Sur les rapports entre la CGT et la CFTC au niveau national dans les années 50, voir Franck GEORGI, « Les relations entre la CGT et la CFTC (1948-1962) », dans Élyane BRESSOL, Michel DREYFUS et *all*. (Dir.), *La CGT dans les années 1950*. Rennes, PUR, 2005.

[68] Depuis 1950 principalement, l'UD de la CFTC prenait des positions assez tranchées sur la question du désarmement.

[69] 25 et 26 octobre. Bureau élu : Président : Louis Dantec (gauche) ; vice-présidents : Mélanie Guichaoua (modérée), Yves Villiers (gauche) ; secrétaire général : Jean Bourhis (gauche) ; secrétaire-adjoint : Louisette Mignot (gauche) ; trésorier général : Jean Le Bihan (modéré) ; membres : René Quentric, arsenal (gauche), Robert Senant, arsenal et UL Brest (gauche) ; conseiller : Jean Poullaouec, arsenal (gauche).

[70] Le congrès confédéral d'octobre 1952 vit se dégager une minorité progressiste qui, sans faire scission, s'organisa au sein de la CFTC. Gérard ADAM, *op. cit.*, p.158-187.

[71] AD Finistère 1347 W 21.

[72] 27 septembre 1953. Congrès qui marqua une mise en sommeil temporaire de la collaboration entre les UL CGT et CFTC à Brest, notamment en raison de l'échec des grèves d'août (voir paragraphe C de ce chapitre) mais également du départ de Jean Gouriou et de Charles Cadiou. Composition de l'UL CFTC de Brest : président : François Cadiou, communaux ; secrétaire permanent, Robert Senant, arsenal ; trésorière : Marie Bellec, PTT ; membres : Jean Le Bihan, livre ; Anne Bihanneis, Sécurité sociale ; Francis Le Blé, arsenal ; Paul Cloarec, métallurgie ; Jean Poullaouec, arsenal et René Bégoc, arsenal. Signe de la bonne santé du syndicat chrétien début 1952, il disposait de cinq postes de permanents rémunérés dans le département : 2 à l'UD : Jean Bourhis (secrétaire général – Quimper) et Jean Gouriou (secrétaire général adjoint – Brest) ; 1 à l'UL de Brest : Robert Senant et 2 à l'arsenal : Jean Poullaouec et René Quentric. Notons que quatre de ces permanents rémunérés étaient ouvriers de l'établissement de la Penfeld.

Si la CGT avait évolué en « rentrant dans le rang », c'est-à-dire en consolidant et en « officialisant » la mainmise du PCF et de sa politique sur l'ensemble de ses instances, la CFTC, à l'inverse, s'était engagé dans la voie de l'autonomie en s'éloignant un peu plus encore du parti qui, depuis la Libération, y avait exercé sa tutelle[73].

Le congrès de l'UD[74] n'entraîna aucune modification majeure quant à la représentation des diverses tendances au sein du bureau[75]. Francis Le Blé[76] y apparaissait pour la première fois à un poste clé, celui de secrétaire général adjoint pour épauler Jean Bourhis. La CFTC du Finistère était bien à gauche et elle le revendiquait bien haut, quitte à être montrée du doigt par les majoritaires confédéraux de Gaston Tessier. En seulement trois années, elle avait clairement ouvert la voie à la déconfessionnalisation du syndicat dans le département et elle avait incontestablement fait un long chemin dans le sens du rapprochement avec la CGT. Si elle en dénonçait l'affiliation au PCF et refusait généralement de se joindre aux mouvements à caractère politique déclenchés par celui-ci, nombre de militants chrétiens, à titre individuel, n'hésitaient plus à rejoindre le syndicat communiste derrière des mots d'ordres anti-impérialistes et anti-atlantistes tout droit issus des instances du Kominform en adhérant à la directive du comité central visant à réclamer « l'union et l'action pour une politique nouvelle ».

Illustration N°72 – Francis Le Blé à la tribune du XII^e congrès de l'UD de la CFTC après la guerre (1955)
(*Ouest-France* du 21 octobre 1955)

[73] Et comme l'avait fait le PDP dans l'entre-deux-guerres.
[74] 24-25 octobre 1953 à Douarnenez.
[75] Renouvellement du bureau, octobre 1953 : président : Louis Dantec (gauche) ; vice-présidents : René Bonizec, Castors PTT, Quimper (modéré) ; Yves Villiers (gauche) ; secrétaire général : Jean Bourhis (gauche) ; secrétaire général adjoint et responsable de la formation : Francis Le Blé, arsenal (gauche) ; trésorier Général : Jean Le Bihan (modéré) ; trésorier-adjoint et responsable de la commission Sécurité sociale : Louisette Mignot (gauche) ; membre responsable du cartel des services publics: René Quentric, arsenal, Brest (gauche) ; membre responsable de la propagande : Robert Senant (gauche).
[76] Militant jociste entré à l'arsenal comme ajusteur, il devint dessinateur puis chef de travaux, c'est-à-dire employé à statut fonctionnaire. Il s'impliqua en politique dans les cercles et réseaux socialistes (FGDS, CIR) et fut un des principaux fondateurs de la CFDT dans le Finistère avant de devenir maire PS de la ville entre 1977 et 1982. Sur le parcours syndical et politique de F. Le Blé, nous nous référerons notamment à Pierre LE GOÏC, « Catholiques de gauche et socialismes dans le Finistère : quelques itinéraires », dans Christian BOUGEARD (Dir.), *Un siècle de socialismes en Bretagne, de la SFIO au PS*, Actes du colloque international de Brest 8-10 décembre 2005, Rennes, CRBC/PUR, 2008, p. 241-243, de même qu'à la notice du MAITRON réalisée par François PRIGENT.

B) De l'affaire Henri Martin à la CED : *red scare*[77] et *witch hunts*[78] à la française

Dans le contexte de guerre froide qui semblait s'installer durablement dès le début de la décennie Cinquante, les occasions de combattre la politique impérialiste de la France en Indochine ou en Tunisie[79], de même que celle des États-Unis en Corée ou sur le territoire européen ne manquèrent pas. Mais cette fois le gouvernement allait accroître les mesures répressives à l'encontre des opposants et des propagandistes – communistes notamment – dans une *witch hunts* qui n'aurait pas déplu aux partisans du maccarthysme, outre-Atlantique. Une nouvelle fois, l'arsenal allait se retrouver à la pointe de ces campagnes de protestation. De 1951 à 1953 à Brest, cette activité « pacifiste », tout à fait orientée politiquement et destinée à la défense du grand frère soviétique, devait être principalement marquée par trois mouvements indéfectiblement liés par le contexte international du moment : la gestion du conflit indochinois par la France, la guerre de Corée et les menées anti-soviétiques des États-Unis sur le sol européen.

a) L'affaire Henri Martin

Quand Henri Martin fut arrêté le 14 mars 1950 et condamné le 20 octobre suivant par le tribunal maritime de Toulon à cinq années de réclusion pour propagande hostile à la guerre d'Indochine[80], l'affaire ne fit pas grand bruit au sein du monde ouvrier brestois tout juste remis des journées tragiques d'avril. Certes, le conseil communal de la paix constitua, dès le 1er août 1950, un comité[81] pour sa libération, mais son action demeura relativement insignifiante à ce moment. À peine quelques slogans peints sur les murs et quelques tracts distribués par le Parti communiste auquel appartenait H. Martin.

Par contre, suite à la cassation du jugement – pour vice de procédure – le 19 mai 1951, l'affaire allait prendre d'autres proportions dans la cité du Ponant où devait avoir lieu le second procès, du 17 au 19 juillet de la même année. Dès l'annonce de la révision, des comités furent formés au sein des syndicats[82]. La presse communiste – *Ouest-Matin* notamment – en appela aux travailleurs de l'arsenal et à l'ensemble de la population pour dénoncer un procès exclusivement

[77] « Peur rouge » en référence à la période du maccarthysme aux USA (1950-1954).
[78] « Chasse aux sorcières » anti-communiste qui caractérisa la période du maccarthysme, notamment en 1953 et 1954.
[79] L'arrestation d'Habib Bourguiba, le 18 janvier 1952, sonna le début de l'insurrection populaire qui allait mener la Tunisie à l'indépendance en 1956. Le 22 janvier, alors que René Pleven, président du Conseil, confirmait sa promesse de conduire la Tunisie à son autonomie interne, une grève générale secoua le pays. Voir Samya EL MACHAT, *Tunisie, les chemins vers l'indépendance, 1945-1956*, L'Harmattan, 1992, p. 142 et suiv. La répression des forces françaises occasionna de nombreux morts, notamment à Bizerte, port abritant un arsenal de la DCAN et de nombreux ouvriers originaires de la cité du Ponant. Les travailleurs cégétistes de l'atelier des Machines envoyèrent un télégramme le 24 janvier au président de la République Vincent Auriol pour protester « contre le massacre de la population tunisienne ». En février, des affiches « Assez de sang en Tunisie » furent apposées sur les murs de Brest.
[80] Il était incarcéré à la prison maritime de Toulon. Pour les détails de l'affaire H. Martin, de son parcours en Indochine à sa libération, voir Alain RUSCIO (Dir.), *L'affaire Henri Martin et la lutte contre la guerre d'Indochine*, Le temps des cerises, 2005, ou, de manière plus succincte, un article du même A. RUSCIO dans *L'Humanité* du 2 août 2003.
[81] C'était l'époque, comme à la période faste des anarchistes brestois du début du siècle, des comités de toutes sortes ; une multiplication qui n'était pas de nature à clarifier le rôle de chacun d'entre eux pour les travailleurs.
[82] Le premier créé, fin mai, fut celui des inscrits maritimes et des marins de commerce CGT dont le secrétaire était Fernand Echardour, militant PCF et père de François, secrétaire de la section PCF de Brest.

politique destiné à discriminer et à affaiblir le PCF[83]. Les meetings se multiplièrent de même que les inscriptions à la peinture rouge ou à la chaux sur la chaussée et sur les murs. Plus le mois de juillet approchait, plus l'activité du PCF et de ses organisations satellites se faisait pressante.

Celle-ci se fit d'autant plus virulente que le 24 juin était libéré l'ex-général Hermann-Bernhard Ramcke, le « bourreau de Brest »[84]. La prison de Pontaniou, où étaient incarcérés depuis le 19 juin[85] Henri Martin et Charles Heimburger[86], devint la destination privilégiée des cortèges communistes : 180 ouvriers de l'arsenal avec à leur tête Alain Signor le 26 juin, 20 femmes de l'UFF menées par Gaby Paul le 27, 100 le 7 juillet, autant le 9, etc. Des séances théâtrales furent présentées par la troupe « Les Pavés de Paris » en l'honneur du prisonnier : *La vie héroïque d'Henri Martin*[87], de même que des conférences sur son action en faveur de la paix en Indochine. La ville semblait vivre à l'heure du procès Martin. Le bâtiment, l'enseignement, l'arsenal, tout le monde ouvrier donnait l'impression de s'impliquer dans ce combat.

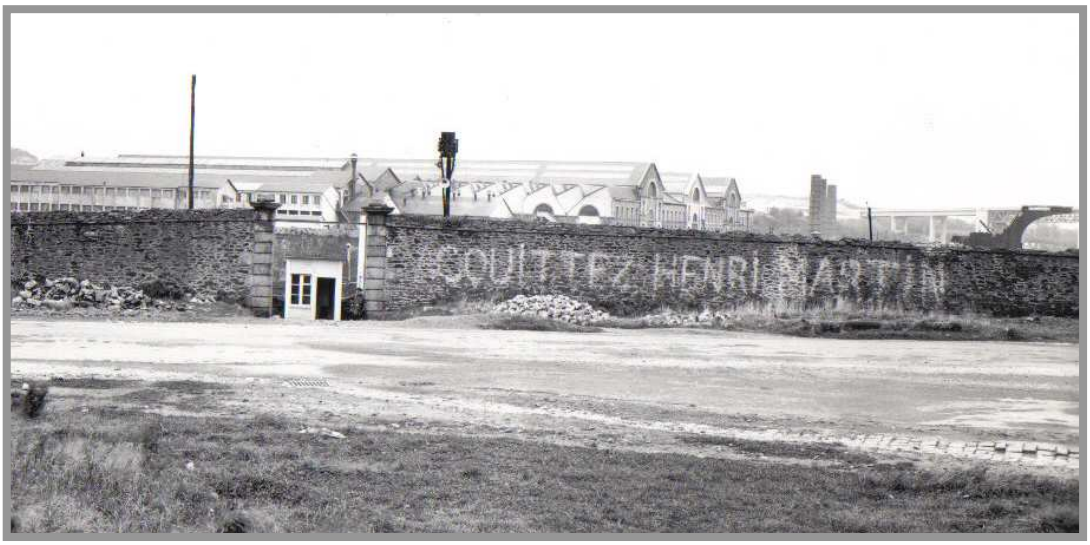

Illustration N°73 – « Acquittez Henri Martin » - Les Capucins en toile de fond (octobre 1951)
(Archives DTM)

[83] Dans ce combat contre la guerre du Viêt-Nam, d'autres militants communistes avaient déjà été incarcérés. En février 1950, Raymonde Dien, qui s'était couchée devant un train chargé de munitions à destination de l'Indochine, fut condamnée à un an de prison ferme. D'autres militants furent également emprisonnés à Roanne, Marseille, Paris (dont toute la direction de l'UJRF), Charleville-Mézières, Saint-Brieuc, etc. Alain RUSCIO dans *L'Humanité* du 2 août 2003. Plus généralement sur l'attitude du PCF vis-à-vis de la guerre d'Indochine, voir du même Alain RUSCIO, *Les Communistes français et la guerre d'Indochine, 1944-1954*, L'Harmattan, 1985.

[84] Affiches apposées sur les murs de Brest : « Ramcke, général hitlérien bourreau de Brest vient d'être libéré, mais à Brest, Henri Martin va être jugé ». Les réactions communistes furent alimentées par le fait que Ramcke fut libéré, pour une grande part, grâce au témoignage de « moralité » du « libérateur » de la ville, Troy Middleton.

[85] Le transfert de Toulon s'était déroulé via la base aéronavale de Lanvéoc-Poulmic (atterrissage à 11 h. le 19 juin) puis par vedette rapide jusqu'au port de Brest afin d'éviter toute manifestation sur le trajet.

[86] Coaccusé devant répondre des mêmes chefs d'inculpation, le quartier-maître Charles Heimburger n'appartenait pas au PCF et ne voulait aucunement y être associé par peur de voir sa peine aggravée. Ceci explique le fait que l'ensemble de la propagande du Parti communiste et des ses organisations satellites le passa régulièrement sous silence.

[87] Tirée de la pièce de Claude Martin et Henri Delmas *Drame à Toulon*, elle fut jouée au nouveau théâtre, au Comoédia, salle Pronost à Kérinou, parfois dans la rue à proximité de Pontaniou, devant uniquement 100 à 200 spectateurs. Globalement, entre juin 1951 et septembre 1952, la troupe donna plus de 300 représentations dans toute la France, rassemblant au total 150 000 à 200 000 spectateurs, soit une moyenne de 700 personnes par spectacle, ce qui en fit un grand succès populaire. Alain RUSCIO, « Théâtre militant contre la guerre d'Indochine, autour d'Henri Martin », dans *Le roman social : littérature, histoire et mouvement ouvrier* (collectif), Éditions de l'Atelier, 2002, p. 167-175.

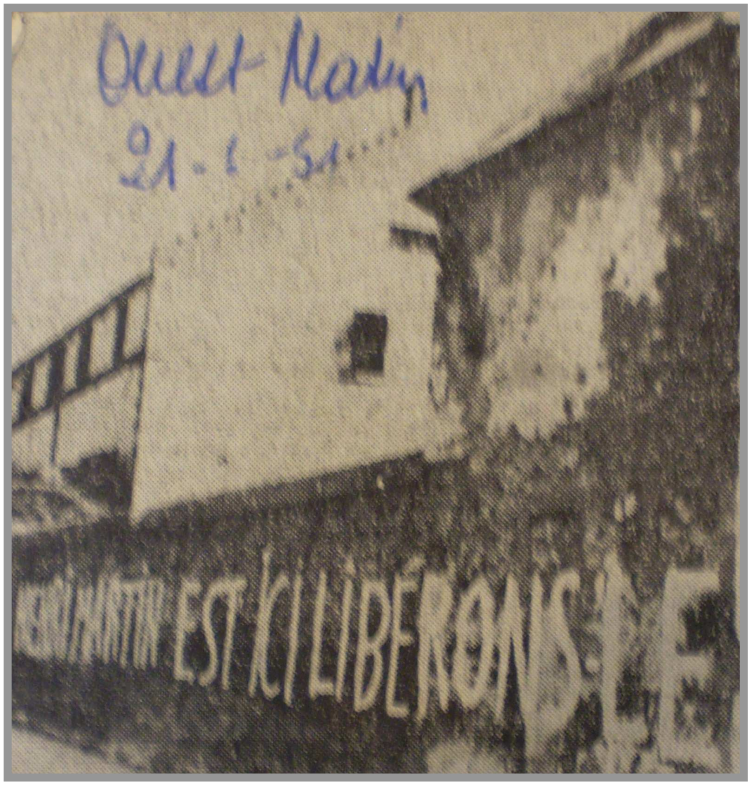

Illustration N°74 – « Henri Martin est ici. Libérons-le »
Sur la prison de Pontaniou (*Ouest-Matin* du 21 juin 1951)

Illustration N°75
Henri Martin à la une de *Ouest-Matin*
(25 juin 1951)

Mais le dynamisme et l'activité permanente des responsables étaient l'arbre qui cachait la forêt. Au 2 juillet, selon les Renseignements généraux[88], seuls deux comités avaient été constitués à l'arsenal (salle de dessin R et atelier électricité) et leur action était inexistante. Dans le bâtiment, quelques uns avaient également été créés dans des entreprises importantes comme Sainrapt et Brice. Mais manifestement, tous les adhérents de ces comités étaient membres du PCF et/ou de la CGT. Eu égard à la fragilité de ces deux organisations à ce moment dans la cité du Ponant, il était clair qu'il ne fallait pas s'attendre à un mouvement de masse le jour du procès. D'autre part, dans l'esprit de nombreux Brestois habitués à la discipline maritime, Martin était avant tout un militaire de carrière qui devait connaître les impératifs liés à sa fonction et respecter un devoir de réserve. Autre handicap, et non des moindres, pour l'inculpé, la campagne en sa faveur souffrait incontestablement du fait qu'il ne fût pas Breton, encore moins Brestois et, peut-être pis que tout, qu'il vînt de Toulon.

La faible mobilisation ne fit guère reculer Charles Cadiou et Renée Riou[89] qui s'investirent particulièrement dans ce combat[90]. Ainsi, le 4 juillet, ils remirent au sous-préfet une résolution en vue de la libération d'H. Martin :

> « Les délégués des comités de défense Henri Martin des quartiers, chantiers et ateliers, déposent entre les mains de Monsieur le sous-préfet une résolution demandant, au nom de toute la population de Brest, l'acquittement du second maître patriote Henri Martin. Ils déclarent qu'ils feront le maximum pour entraîner tous les braves gens afin de rendre à Martin à la liberté et à sa famille »[91].

[88] AD Finistère 31 W 430.
[89] Conseillère municipale PCF et secrétaire de l'UFF.
[90] Le 11 juillet, ils parvenaient à obtenir l'autorisation de visiter H. Martin et de lui apporter des vivres à Pontaniou.
[91] AD Finistère 31 W 430.

L'arrivée de nombreuses personnalités communistes et de la sœur d'Henri Martin, Jeanne-Marie, dans le port du Ponant, semblèrent redonner un certain intérêt à des meetings[92] qui, jusque lors, devaient parfois être annulés faute d'auditeurs. Ces interventions eurent pour effet de redynamiser les comités locaux d'entreprises[93] de même que ceux des cités ouvrières : Kérinou, le Bouguen, le Polygone – Point-du-Jour, le Relecq-Kerhuon, Kérangoff.

Puis vint le temps du procès à l'école navale, à Keroudot (Saint-Pierre). Le 17 juillet, premier jour des débats, 150 personnes – participation extrêmement faible au regard de l'activité déployée en amont – se réunirent à la Maison des syndicats à 14 heures. Parmi eux, seulement 30 ouvriers de l'arsenal et 15 dockers avaient interrompu le travail pour participer au cortège qui s'étira jusqu'au tribunal maritime improvisé. Les actions des manifestants pour faire entendre leurs arguments furent aisément étouffées par la police[94] et la journée se termina sans aucun heurt ni aucune prise de parole. Le lendemain, aucun mouvement ne fut à signaler si ce ne fut quelques tentatives de débauchage en ville qui soldèrent tous par des échecs.

Le 19, jour du verdict, à la grande colère du public et du monde communiste, le premier jugement était confirmé : cinq années de réclusion pour Martin et dégradation militaire, cinq années également pour Heimburger ; des peines qui, à l'aune du seul chef d'inculpation véritablement retenu : propagande contre la guerre d'Indochine, pouvaient paraître particulièrement disproportionnées. Les instances de la rue Le Peletier allaient cependant tenter de faire de cette sentence le cas emblématique de la lutte et de l'acharnement engagés par le gouvernement contre le Parti communiste français.

Vers 17h45 ce 19 juillet, cinq personnes arborant le portrait d'Henri Martin furent appréhendées dans les rues de Brest et conduites au poste pour vérification d'identité. Parmi eux, trois travailleurs de la Penfeld, adhérents à la CGT et particulièrement connus des forces de l'ordre pour leurs opinions communistes : Jean Galland, manœuvre ; Benjamin Manach, chaudronnier ; Eugène Kermoal[95], dessinateur. D'autre part, en façade de la Maison des syndicats fut apposé un panneau mentionnant ces phrases tracées à la craie :

> « Ils ont osé
> Les officiers de marine, alliés au bourreau de Brest, Ramcke, ont condamné à l'unanimité Henri Martin à 5 ans de réclusion ; Heimburger, 5 ans d'emprisonnement, il faut les libérer »[96].

Ce fut à peu près les seules manifestations brestoises de mécontentement à la suite du second verdict. En raison de cette mobilisation insignifiante, les CRS quittèrent la cité dès le

[92] Le 6 juillet, par exemple, Léon David, sénateur communiste des Bouches-du-Rhône et président du Comité national Henri Martin, intervint au Bouguen en compagnie de Jeanne-Marie.
[93] Dans la nuit du 10 au 11 juillet, 6 colleurs d'affiches furent identifiés par la police. Parmi eux, 4 ouvriers de l'arsenal : Hervé Coatalem, Pouliquen, Sébastien Cadec, Goulwenn Salou.
[94] Vers 16 heures, la police procéda à l'arrestation de cinq personnes – à la tête desquelles se trouvait Pierre Le Mallet, de la CGT de l'arsenal – et à la saisie du matériel qu'elles avaient installé dans une propriété privée à proximité de l'école navale : un micro et quatre haut-parleurs.
[95] Un des principaux militants brestois du PCF, secrétaire du comité local des Combattants de la paix et secrétaire du syndicat des dessinateurs et techniciens CGT.
[96] Ce qui eut pour effet de motiver une plainte du Préfet maritime. Cependant, début octobre, le secrétaire d'État à la Marine ne jugea pas opportun de donner une suite judiciaire à cette affaire qui pouvait pourtant tomber sous le coup de la loi du 29 juillet 1881 (article 48 : injures et diffamations à officiers dans l'exercice de leurs fonctions). De son côté, la CGT porta plainte pour vol dudit tableau, saisi par la police. Un non lieu devait clôturer l'information de cette plainte en décembre…1956.

lendemain. La campagne massive organisée en amont du procès ne fut animée, *in fine*, que par quelques dizaines de militants communistes convaincus et particulièrement dynamiques. Ils ne furent suivis ni par la population, ni par les autres formations politiques, ni par les autres syndicats. Seule une fraction motivée mais limitée de militants cégétistes répondit à l'appel. Le syndicat de l'arsenal, quant à lui, ne se fit remarquer que par l'activité de certaines individualités appartenant à la section brestoise du PCF : Jo Laot, Eugène Kermoal ou encore Sébastien Cadec.

En novembre 1951, le rapport moral présenté au congrès de l'UD CGT à Concarneau fit clairement reproche au syndicat de l'arsenal de n'avoir pas mené avec suffisamment d'autorité les campagnes pacifistes lancées au cours de l'année. Une semaine plus tard, le 30 novembre, ce fut au tour de Charles Cadiou d'être mis sur la sellette – notamment par son « associé » Fanch Tanguy –, lors du congrès de l'UL de Brest. Face aux orthodoxes qui usaient de tous les moyens pour l'évincer, Cadiou dut livrer une autocritique dans laquelle il reconnut un manque de réactivité de sa part[97] à l'occasion du procès d'Henri Martin. Cette dernière allait constituer un élément à charge et contribuer à sa disgrâce en octobre 1952.

Mais que pouvaient faire quelques militants, même dynamiques, dans un contexte où les dirigeants du PCF s'entêtaient à suivre les directives politiques et anti-atlantistes du Kominform plutôt que de s'intéresser plus assidument à l'urgence des préoccupations ouvrières ? Les travailleurs n'étaient pas dupes et les quelques mots d'ordre relatifs aux salaires et aux conditions de travail ne parvenaient pas à masquer l'essentiel des efforts du parti et de la CGT qui portait surtout sur une dénonciation systématique de la politique extérieure des États-Unis qui, selon le comité central, préparaient la Troisième Guerre mondiale[98].

Si les efforts avaient été insuffisants pour ne pas faire condamner Henri Martin, une grande campagne allait dorénavant être menée pour sa libération, même si le climat se tempéra à la suite du transfèrement des deux condamnés à la prison de Rennes au cours de la nuit du 3 au 4 août dans le plus grand secret. Vers le 15 août, un comité départemental pour la libération d'Henri Martin fut créé, toujours à l'initiative du PCF et de ses organisations satellites. Simone Martin, épouse d'Henri[99], intervint également à différentes reprises dans la cité du Ponant, parfois accompagnée de militants communistes comme Marc Domenech, secrétaire national du Secours populaire français, mais également de personnalités issues d'horizons politiques différents comme l'Abbé Pierre (février 1953).

Dès l'arrivée en rade d'un navire aux couleurs d'un des pays de l'OTAN[100], un appel à la libération d'Henri Martin se mêlait systématiquement aux protestations anti américaines et anti-

[97] « Dans le domaine pour la libération d'Henri Martin […], nous n'avons pas su lors du procès, mobiliser les masses et il ne faut pas le cacher, nous n'avons pas compris l'importance du procès H. Martin, car nous avons mésestimé le véritable caractère de ce jugement ».

[98] Stéphane COURTOIS et Marc LAZAR, *op. cit.*, p. 284. À titre d'exemple pour le PCF brestois, nous reproduisons ici l'ordre du jour d'un meeting de Gaby Paul en janvier 1951 : Vœux de paix – Congrès mondial des partisans de la paix à Varsovie – Guerres de Corée et d'Indochine – Voyage en Europe du général Eisenhower – Les crédits militaires – le réarmement de l'Allemagne – Rajustement des salaires – Éloge de l'URSS. AD Finistère 31 W 415. C'est-à-dire peu de sujets en rapport direct avec les difficultés quotidiennes des travailleurs, même si les communistes arguaient sans relâche que la politique et la guerre étaient à l'origine de la misère des peuples.

[99] Le mariage eut lieu pendant l'incarcération d'Henri, fin 1951 à la prison de Melun.

[100] Le 23 février 1952, lors de l'escale de deux destroyers américains, les slogans « Libérez Henri Martin » et « Assez de sang en Tunisie » se mêlaient aux inscriptions « US go home ». Le 22 avril suivant, aux cris de « Paix en Indochine » et « Libérez Henri Martin », les dockers du port de commerce refusèrent de charger une cargaison de liège

gouvernementales sur les murs de Brest. La lutte pour la libération de l'ancien second maître toulonnais, les militants brestois devaient la livrer sur tous les fronts jusqu'au 2 août 1953[101], date à laquelle Martin fut relaxé. L'arsenal ne fit pas exception, même si ce furent une nouvelle fois les dirigeants de la CGT de l'établissement, souvent bien esseulés, qui montèrent au créneau.

b) « Le général microbien »[102] et la chasse au « complot communiste »

À ce même moment, la propagande anti-américaine commençait à prendre une toute autre dimension dans le pays. Depuis quelques temps déjà, la presse communiste s'était faite l'écho de rumeurs selon lesquelles l'état-major de l'*US military* – qui intervenait depuis presque deux années en Corée sous mandat de l'ONU – avait fait usage d'armes bactériologiques dans la péninsule asiatique et en Chine[103].

Le 27 mai 1952, le commandant en chef des troupes américaines en Corée, Matthew Ridgway, était accueilli à Paris par René Pleven, ministre de la Défense nationale du gouvernement Antoine Pinay (8 mars - 23 décembre 1952)[104]. « Ridgway la Peste » ou « le général microbien » – comme le surnommait la propagande communiste[105] – venait y prendre ses nouvelles fonctions à la tête des forces alliées en Europe (SHAPE). Le Mouvement de la paix appela immédiatement à une grande manifestation[106] pour le lendemain alors que la tension était déjà extrême dans la capitale. Celle-ci dégénéra rapidement et les échauffourées entre militants communistes et forces de l'ordre provoquèrent la mort d'un manifestant et des dizaines de blessés[107]. Immédiatement, le 44 de la rue Le Peletier fut perquisitionné et certains responsables, dont Jacques Duclos[108] et André Stil[109], furent arrêtés, puis inculpés pour atteinte à la sûreté de l'État[110] et incarcérés à la prison de la Santé.

à destination du Viêt-Nam sur le cargo anglais *Laurentian-Forest*. (Les affréteurs embauchèrent des « jaunes »). À l'occasion de l'arrivée de l'escadre américaine le 9 juillet de la même année, une manifestation identique fut organisée.

[101] Suite à sa libération, Henri Martin revint à plusieurs reprises à Brest (17 janvier 1954, 4 mars 1955, etc.), notamment en tant que responsable national de l'UJRF, dans le cadre de tournées de propagande contre la guerre du Viêt-Nam et plus généralement contre l'OTAN et en faveur de la paix en général.

[102] Voir Pierre MILZA, « La guerre froide à Paris : "Ridgway la peste"», *L'Histoire.* N°25, juillet-août 1980, p. 38-47.

[103] Il fut démontré que ces allégations étaient dénuées de fondement. Stéphane COURTOIS, Marc LAZAR, *op. cit.*, p. 285.

[104] Christian BOUGEARD, *René Pleven, …, op. cit.*,, p. 251.

[105] Stéphane COURTOIS et Marc LAZAR, *op. cit.*, p. 285. Mais également le journal catholique progressiste *La Quinzaine* qui fut un des premiers, sinon le premier, à dénoncer l'emploi des armes bactériologiques en Corée. Sur l'évolution de ce journal au cours des années 1950-1955, voir Yvon TRANVOUEZ, « Guerre froide et progressisme chrétien. *La Quinzaine* (1950-1953) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. N°13, janvier-mars 1987. p. 83-94.

[106] Michel PIGENET, *Au cœur de l'activisme communiste des années de guerre froide. « La manifestation Ridgway »*, L'Harmattan, Paris, 1992.

[107] 372 blessés dont 27 grièvement du côté de la police ; un mort (Hocine Belaïd), un blessé par balles (Charles Guénard) et de multiples contusionnés chez les manifestants. Source : Voir *Hocine Belaïd et la manifestation Ridgway du 28 mai 1952 (2e partie)*, site du PCF d'Aubervilliers. http://www.pcfaubervilliers.fr.

[108] Alors numéro Un du PCF en l'absence de Maurice Thorez, hospitalisé à Moscou depuis novembre 1950.

[109] Rédacteur en chef de *L'Humanité.*

[110] La police aurait retrouvé un pistolet calibre 7.65 mm et une matraque, de même que des pigeons dans le coffre de la voiture de Duclos. Elle aurait également découvert un cahier de notes sur lequel le leader communiste avait inscrit : « Nous travaillons pour la défaite certaine [de l'armée française] au Vietnam, en Corée, en Tunisie ». Pour le ministre de l'Intérieur PRS Charles Brune, les oiseaux ne pouvaient être que des pigeons voyageurs, c'est-à-dire les signes de la traîtrise du PCF à l'égard de la nation. Cependant, les volatiles étant morts, la police dut se rendre à l'évidence. Il ne s'agissait que du résultat d'une partie de chasse. Néanmoins, cette affaire appelée « complot des pigeons » fut à l'origine d'une campagne de répression à l'encontre des dirigeants et militants du PCF et de la CGT. Duclos devait être libéré le 1er juillet 1952. Sur ce complot anti-communiste, Michel PIGENET, « La CGT à l'épreuve du " complot " (1952-1954) », dans Elyane BRESSOL et *all., La CGT dans les années 1950, op. cit.,* p. 449-460.

À Brest, un mot d'ordre de débrayage avait également été lancé par la CGT pour ce même 28 mai. 5 000 ouvriers de l'arsenal suivirent la consigne en cessant le travail à 16h05, mais cette fois, ils furent les seuls à répondre présents. Par contre, le lendemain avant midi, ils ne participèrent pas à la protestation organisée par le PCF contre l'arrestation de Duclos. Dès lors, la manifestation qui avait pour but d'associer la fin tragique d'Hocine Bélaïd à celle d'Édouard Mazé se résuma à un maigre cortège constitué de seulement 150 travailleurs du bâtiment et de quelques dockers et charbonniers du port de commerce.

Quelques actions symboliques furent toutefois observées ce 29 mai. Ainsi, trois femmes proches de l'UFF furent appréhendées et placées sous mandat de dépôt pour voies de faits, dégradation de monument public et infraction au décret-loi du 23 octobre 1935 relatif aux manifestations sur la voie publique[111] pour avoir tenté de remplacer la bannière étoilée du monument américain du Cours d'Ajot par le drapeau français. Dès le lendemain, la section du PCF faisait circuler des tracts : « La police enlève et séquestre trois brestoises »[112]. D'autre part, Jean Prigent, ouvrier de l'arsenal et secrétaire de cellule communiste du Bouguen fut arrêté alors qu'il distribuait des imprimés « Complot contre la République – Libérons Jacques Duclos ». Dans la cité du Ponant, mais également dans d'autres villes comme Landerneau, des inscriptions furent peintes sur la chaussée : « Les Américains en Amérique » - « Sauvons la Paix » - « Libérons Duclos et Stil » et, Finistère oblige « Les Américains d'ar Guerr[113] ».

Le 7 juin, la Maison des syndicats de la porte Fautras était perquisitionnée sur commission rogatoire d'un juge d'instruction toulonnais. Elle ne donna aucun résultat de nature à démontrer l'existence d'un complot communiste contre l'État au niveau national mais souleva bien évidemment les protestations locales de la CGT, mais également de la CFTC.

De l'été 1952 à la fin 1953, la répression contre le PCF et la CGT prit des proportions particulièrement inquiétantes pour les militants. Les arrestations se multiplièrent à tel point que certaines organisations de la gauche non communiste en vinrent même à dénoncer des atteintes à la démocratie de la part du gouvernement[114]. Début octobre, suite à la perquisition du siège de la CGT à Paris, le secrétaire général Alain Le Léap[115] fut appréhendé et incarcéré, accusé, à l'instar de Jacques Duclos, d'être un des rouages du « soi-disant complot communiste »[116] qui menaçait alors la sécurité de l'État. Emprisonné à Fresnes, son instruction fut menée dans le plus grand secret par des juges militaires, processus destiné à renforcer – aux yeux de l'opinion – la thèse de la conspiration communiste et d'une *red scare* qui aurait atteint la France.

---

[111] Article unique : « Sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable, tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique ».

[112] Au terme d'une semaine d'incarcération préventive à Landerneau, elles furent condamnées le 5 juin par le tribunal correctionnel de Brest à 15 jours de prison avec sursis.

[113] « À la maison ! ».

[114] Répression qui provoqua le ralliement au PCF de certains courants intellectuels comme les « sartriens » en 1952. Vanessa CODACCIONI, *Punir les opposants: PCF et procès politiques (1947-1962)*, Paris, CNRS éditions, 2013.

[115] Natif de Lanmeur, il vécut une partie de sa jeunesse à Châteauneuf-du-Faou avant d'émigrer en région parisienne. Secrétaire général de la CGT (conjointement avec Benoît Frachon) de janvier 1948 au 27 septembre 1957, il fut également vice-président de la FSM. Il fut par la suite maire PCF du Pradet (Var) de 1977 à 1979. Voir sa notice réalisée par Jean MAITRON sur le cédérom du MAITRON.

[116] Christian BOUGEARD, *René Pleven…, op. cit.*, p. 251-253. Il était officiellement inculpé pour « atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat, démoralisation de l'armée et de la Nation ».

Illustration N°76 – La *Red scare* vue par le RPF le 8 avril 1950 (A.D Finistère 31 W 412)

Conséquences de la fonction avant tout syndicale plus que politique de Le Léap, de sa proximité avec le PCF sans toutefois y être adhérent[117] ou/et, avant toute chose, de son origine bretonne ? Quoi qu'il en fût, les réactions brestoises à cet événement furent d'une toute autre ampleur que celles qui avaient suivi l'arrestation de Duclos et Stil.

Le 14 octobre, un appel général fut lancé par la CGT du Ponant. Celui-ci enjoignait les travailleurs à signer des pétitions[118], à rédiger des protestations, à voter des résolutions, mais également à débrayer en faveur de la libération du leader confédéral. À l'arsenal, 90% des effectifs ouvriers occupés à ce moment (6 000 sur 6 700) cessèrent le travail. Il est vrai que la CFTC, FO et la CNT s'étaient joints à la CGT dans une dénonciation globale des attaques perpétrées par le gouvernement Pinay contre le syndicalisme en France. Sur le plan local, Force ouvrière se contenta d'une adhésion de principe au mouvement. Par contre, les dirigeants chrétiens se déclaraient, pour leur part, ouvertement hostiles à la politique de « réaction sociale et de répression des militants

[117] Il ne devait adhérer au PCF qu'après 1971 et son élection comme conseiller municipal du Pradet.
[118] 3 pages de signatures de l'atelier des Machines, 3 également de la pyrotechnie, une des restaurants coopératifs, etc., adressées au président du Conseil Antoine Pinay.

syndicaux ». Le 18 janvier 1953, l'UD de la CGT et la fédération du PCF[119] organisèrent un grand rassemblement à Châteauneuf-du-Faou. 300 personnes, principalement issues des mouvements communistes, se déplacèrent. Cependant, quelques militants de la CFTC et de la SFIO (Louis Nardon, Le Cozannet) étaient également présents à titre individuel.

Dans cette protestation, le PCF et la CGT n'étaient plus tout à fait isolés, même si les ralliements ne se réalisaient pas en masse, mais simplement par l'adhésion de personnalités du monde politique ou associatif, généralement proches des courants de la gauche ou de l'extrême gauche française. On vit ainsi intervenir à Brest Max Stern, chrétien progressiste de l'équipe de *La Quinzaine*[120] et M[e] R. Craissac, avocat à Paris aux côtés de Planes, membre du bureau fédéral CGT des PTT et de Léon Feix[121] du comité central du PCF. Mais cette campagne ne fit aucunement reculer le gouvernement qui, au contraire, semblait persister dans un projet destiné à mettre définitivement à bas le PCF et la CGT – un essai de dissolution non avoué selon Alain Ruscio[122] – en raison de leur permanente activité anti-atlantiste. Le 24 mars 1953, de nouvelles perquisitions eurent lieu au siège de la CGT rue Lafayette et de l'UD de la Seine, rue Vézelay. Elles aboutirent à l'arrestation d'André Tollet, Lucien Molino, Jean Meunier et à nouveau André Stil[123]. Immédiatement, en prévision d'une éventuelle dégradation du climat, des renforts de CRS furent dépêchés dans le port du Ponant[124]. L'ensemble des corporations se mobilisa contre ce nouveau « coup de force gouvernemental ». Métallos, cheminots, instituteurs, manufacture des tabacs, tous y allèrent de leur motion et de leur pétition. L'arsenal ne fut pas en reste et fit parvenir une résolution commune établie avec les métallurgistes dès le 25 mars[125] :

> « Les ouvriers de l'arsenal et les métallurgistes s'élèvent avec force contre les nouvelles arrestations des plus ardents défenseurs de la classe ouvrière ;
> Exigent leur libération immédiate et le respect des libertés démocratiques ;
> Considèrent que ce nouveau coup du gouvernement n'est que prétexte pour cacher leurs difficultés qui deviennent toujours plus grandes, et aussi pour tenter de briser l'unité de la classe ouvrière qui se renforce pour un changement de politique dans notre pays ;
> S'engagent à tout mettre en œuvre dans la plus large union pour que satisfaction leur soit donnée et que les emprisonnés reprennent leur place à la direction des organisations ouvrières ».

Comme en octobre précédent, l'UL de la CFTC accepta de s'associer à la protestation contre les arrestations des leaders cégétistes mais refusa d'appeler à une grève généralisée de 24 heures pour le 27 mars. La CGT maintint son mot d'ordre mais seulement 1 200 travailleurs, majoritairement du bâtiment, débrayèrent le jour dit à 16 heures. À cette occasion, Henri Ménes s'en prit violemment aux autres syndicats qui n'avaient pas voulu se joindre au mouvement et plus particulièrement à FO qu'il qualifia de « complice du gouvernement ». Il est vrai qu'au même

---

[119] Alors que quelques jours auparavant, le 27 décembre 1952, la fédération et la section brestoise du PCF avaient adressé à M. Thorez leur totale approbation pour les sanctions prises à l'encontre d'André Marty et de Charles Tillon.
[120] Il s'impliqua également en faveur de la libération des époux Rosenberg. Yvon TRANVOUEZ, *op. cit.*, p. 87.
[121] Conseiller de l'Union française de 1950 à 1958, il anima l'action du parti contre la guerre d'Indochine, puis plus tard, contre la guerre d'Algérie. Futur député de Seine-et-Oise entre 1962 et 1967, puis du Val-d'Oise entre 1967 et 1974.
[122] Le gouvernement ne serait pas allé jusqu'à suivre les demandes de la droite – interdire purement et simplement le PCF – jugées politiquement trop dangereuses. Alain RUSCIO, *Les communistes français et la guerre…*, *op. cit.*, p. 224.
[123] Benoît Frachon était parvenu à gagner le « maquis ». Tollet et Meunier furent libérés dans la semaine du 8 au 14 avril. Jo DOUNOVETZ, *Militant de base pendant la guerre froide*, Société des Écrivains, 2008, p. 138 et suiv.
[124] Les RG estimaient que l'état de nervosité dans les milieux communistes était à son comble et qu'en conséquence, le recours à la violence était à envisager de leur part.
[125] AD Finistère. 31 W 438.

moment, les militants de Force ouvrière distribuaient dans les rues de Brest des tracts hostiles à l'URSS et aux gouvernements des démocraties populaires – « La révolte des meurt-de-faim » et « La répression des camarades » – pour faire pièce à la propagande du PCF qui tendait de plus en plus en un panégyrique de la vie en Union soviétique et dans les pays du bloc socialiste[126]. Mais derrière cette dénonciation du régime stalinien, FO mettait avant tout en garde les adhérents de la CGT et les ouvriers en général devant la menace que faisait peser le PCF sur la France, participant à ce titre au développement de la psychose d'une invasion rouge en Europe occidentale.

Edition de la C. G. T. Force Ouvrière
198, Avenue du Maine – PARIS

I. — LA RÉVOLTE DES MEURT-DE-FAIM

Les démocraties populaires font le malheur des peuples qu'elles exploitent et qu'elles privent de liberté.

Après les ouvriers tchécoslovaques dressés dans la grève revendicative, ceux de Berlin-Est et d'Allemagne orientale se sont révoltés contre leurs oppresseurs.

Les administrés du paradis soviétique dénoncent les cadences infernales. Ils réclament du pain. Ils veulent leur liberté.

Photo prise à Berlin-Est le 17 juin 1953.

Travailleurs libres de France, prenez conscience de ce que serait votre sort si vous pactisiez avec ceux qui veulent vous imposer ce régime.

II. – LA RÉPRESSION DES "CAMARADES"

« L'U. R. S. S. est la patrie des travailleurs et le pays du Socialisme », proclame un slogan bien connu.

Mais à Berlin les maîtres du régime — affolés et sanglants — se défendent contre le peuple. L'armée rouge et ses tanks pourchassent les ouvriers qui osent revendiquer et manifester. La force est le moyen de gouverner dans les démocraties populaires satellites de l'U. R. S. S.

Il y eut en Allemagne des dizaines de tués, des centaines de blessés et de fusillés, des milliers d'emprisonnés.

Scène de la rue à Berlin-Est le 17 juin 1953.

Travailleurs de France, voici ce que vous seriez obligés d'affronter pour tenter de vous libérer, si vous cédiez aujourd'hui aux propositions de la C. G. T.

La C. G. T.-Force Ouvrière.

Illustrations N°77 et N°78 – Tracts anti-soviétiques et anti-cégétistes de Force ouvrière – Été 1953
(A.D. Finistère 31 W 439)

À la suite de la libération d'Alain Le Léap, le 23 août, la tension baissa d'un cran. Mais le climat devait à nouveau s'enflammer dès le 22 novembre, en raison de l'arrestation de Benoît Frachon. Ce même Frachon qui, le 26 octobre précédent à Quimper, avait présidé le comité général de l'UD du Finistère. Pour les cadres et les militants syndicalistes – même non communistes – la coupe commençait sérieusement à déborder et personne ne s'expliquait l'acharnement du gouvernement Laniel[127] autrement que par une volonté d'éliminer le PCF et la CGT en raison de leur activité anti-atlantiste[128]. Du côté de la porte Fautras, l'inquiétude ne cessait de croître devant la recrudescence des arrestations. Les dirigeants et même les militants de base se sentaient menacés. On évoquait alors une véritable répression anti-ouvrière à Brest et en Bretagne. Celle-ci avait commencé avec le procès d'Échardour et de Soubigou en janvier 1950 puis avec les licenciements de Rannou, Cadiou et Yvinec le mois suivant, les arrestations de 12 partisans de la

[126] Stéphane COURTOIS et Marc LAZAR, *op. cit.*, p. 289.
[127] Joseph Laniel (CNIP), président du Conseil (28 juin 1953-16 janvier 1954).
[128] Du 1er janvier 1950 à octobre 1953 en France, pour des motifs allant de « provocation de militaires à la désobéissance » à « publication de fausses nouvelles », il y aurait eu 180 poursuites intentées à l'encontre de dirigeants et de militants communistes. Fin mai 1951, selon des sources syndicales, 4 dirigeants nationaux de la CGT, 70 secrétaires de syndicats de base, 11 secrétaires d'UD avaient déjà été poursuivis et/ou arrêtés. Alain RUSCIO, *Les communistes français…, op. cit.*, p. 225.

paix à Saint-Brieuc, de Bucquet, Cadiou et des députés Signor et Lambert au moment de la grève du bâtiment de 1950, celle de Christiane Ménez (Jacq) en mars 1951.

Une nouvelle fois, les pétitions vinrent encombrer le bureau du sous-préfet et du magistrat instructeur, le juge Michel[129]. FO, ne donna aucune suite aux avances qui lui avaient été faites pour défendre celui qui, *in fine*, était à leurs yeux le responsable de la scission de décembre 1947.

La CFTC, par contre, adressa ses propres protestations[130], au nom de la liberté d'opinion et de celle de défendre les droits syndicaux qui, s'ils étaient pour l'heure maintenus, étaient de plus en plus fréquemment maltraités. Cette solidarité exprimée par le syndicat chrétien ne manqua pas de soulever les questionnements des autorités, d'autant que l'union locale de Brest accepta de participer à la formation d'un comité en faveur de la libération de Frachon. La rapide relaxe du secrétaire général de la CGT, le 26 novembre, vint mettre un terme à cette entreprise. Néanmoins, dès le 26 décembre, soit trois jours seulement après la chute du cabinet Pinay, il fut possible de constater une incartade significative de l'UD de la CFTC dans le domaine de la politique quand elle déclara ouvertement que « l'argent volé aux ouvriers servait à financer l'impopulaire guerre d'Indochine » et qu'elle s'associa à la centrale communiste dans une protestation globale contre la l'action gouvernementale. Les deux formations adressèrent aux parlementaires du Finistère et au président de la République René Coty une lettre commune réclamant un déblocage des salaires et une révision globale de la politique gouvernementale qui « favorisait le patronat au détriment des ouvriers et qui violait les lois et décrets »[131]. Incontestablement, la direction progressiste de l'Union départementale CFTC s'engageait dans un processus de rupture au sein de sa propre fédération.

Avec la libération de Benoit Frachon, la répression gouvernementale contre la CGT et le PCF s'apaisa et on n'entendit plus qu'épisodiquement parler de complot communiste en France. Si la « peur rouge » semblait avoir quitté l'hexagone, outre-Atlantique, la *red scare* continuait d'alimenter la chasse aux sorcières ouverte sous le maccarthysme. Une campagne pour la grâce des époux Rosenberg, condamnés le 5 avril 1951 à la chaise électrique pour espionnage au profit de l'URSS[132], fut menée par de nombreuses associations brestoises à la suite du verdict. Mais, à l'instar de l'affaire Sacco et Vanzetti, ce ne fut qu'à l'approche de l'exécution que le mouvement prit toute son ampleur à Brest[133]. Le lendemain de celle-ci, le 20 juin à 15 heures, un cortège d'une

---

[129] Des pétitions circulèrent dans le monde ouvrier brestois et notamment à l'arsenal : Machines (35 signatures) ; salle de dessin N (22) ; chantier R – BF (30), etc. Extrait de la motion présentée par la CGT de l'arsenal : « Il va de soi qu'après la libération d'Alain Le Léap, Molino et des militants emprisonnés et la décision de l'Assemblée nationale considérant « ni sérieuses, ni loyales » les poursuites intentées pour les mêmes motifs contre les députés communistes, Benoit Frachon aurait dû voir immédiatement son mandat d'arrêt annulé ». AD Finistère 31 W 438.

[130] À la pyrotechnie, la CGT et la CFTC adressèrent une motion commune signée des deux responsables de Kerhuon.

[131] Rapport des RG N° 842 du 29/12/52. AD Finistère 31 W 452 : Activité syndicale. Arsenal (1950 – 1954).

[132] Gérard A. JAEGER., *Les Rosenberg. La chaise électrique pour délit d'opinion*, Le Félin, 2003.

[133] Le 13 juin 1953, soit seulement six jours avant l'application de la sentence, fut constitué le Comité brestois en faveur de la grâce des époux Rosenberg , sous la direction de Jean Nédellec, ouvrier de l'arsenal, cégétiste, membre du Comité départemental des combattants de la paix et conseiller municipal PCF. Le mouvement regroupait de nombreuses associations proches des communistes comme le Secours populaire français, le MLP, l'UL CGT, l'UFF, les Anciens Combattants de la Résistance (Albert Yvinec), mais également la LDH, le PSU (Pouliquen), la SFIO (Le Cozannet), l'Association Familiale Ouvrière (Le Bourdon), et des groupements catholiques : l'ACO (l'abbé Le Vey, aumônier de l'ACO de Brest) et la CFTC de l'arsenal en la personne de René Quentric qui s'élevait violemment contre le marché proposé aux Rosenberg : la grâce contre des aveux, « chantage honteux » qui, à ses yeux, « révélait bien que l'inculpation ne motivait en aucune manière un verdict aussi sévère ». Des missionnaires de l'ordre des « Fils de La Charité » donnèrent également des conférences publiques et contradictoires à Brest en faveur des condamnés. Sur la

centaine de personnes voulut défiler jusqu'au monument aux morts. Mais toute protestation publique contre l'exécution ayant été interdite par le gouvernement, les manifestants furent dispersés par la police avant d'y parvenir[134].

Illustrations N°79 et N°80 – Manifestation du 20 juin contre l'exécution des époux Rosenberg
(A.D. Finistère 31 W 430)

c) Propagande contre la CED

Les derniers mois de l'année 1953 s'écoulèrent sous le signe d'une campagne anti-atlantiste qui mêlait la lutte contre la guerre d'Indochine[135], la bombe atomique et le réarmement allemand. Généralement développée à l'initiative du PCF, cette propagande tendit cependant à recueillir l'adhésion plus ou moins nuancée de formations et d'individualités considérées plus modérées.

Dans le cadre syndical, à l'automne 1953, il était devenu habituel de voir un ou plusieurs délégués des syndicats chrétiens ou de l'ACO apporter leur soutien à la CGT à l'occasion de certaines campagnes anti-bellicistes et anti-atlantistes. À l'inverse, et malgré l'incompréhension de nombreux militants – notamment sur la question indochinoise –, Force ouvrière demeurait réfractaire à tout accord, même éphémère, dans ce domaine.

Pourtant, en octobre, alors que *Ouest-Matin* relayait des rumeurs selon lesquelles les ouvriers des arsenaux de Lorient et de Brest avaient reçu des consignes en cas de bombardement atomique, FO rejoignit les deux autres syndicats dans leur farouche opposition à l'égard de mesures considérées comme de nature à instaurer une psychose de guerre[136].

> « Nous qualifierons cette distribution non seulement de grotesque et de ridicule, mais aussi de dangereuse, car elle crée une psychose de guerre dont nous ne voulons à aucun prix »[137].

En effet, des cartes comportant des instructions à suivre en cas d'usage de la bombe « A » avaient été distribuées aux ouvriers, provoquant une protestation unanime auprès du major général Le Pottier. Les responsables syndicaux demandèrent aussitôt aux travailleurs de remettre

---

position des chrétiens progressistes, voir notamment Yvon TRANVOUEZ, *op. cit.*, p. 87-88. Sur l'activité du Parti communiste à Brest dans le cadre de cette campagne, voir Isabelle PICART, *op. cit.*, p. 130-131.

[134] Des inscriptions « Eisenhower assassin » furent peintes sur les murs.

[135] Thème autour duquel était mobilisé le PCF depuis 1947. Stéphane COURTOIS et Marc LAZAR, *op. cit.*, p. 288.

[136] Reprenant ainsi les arguments développés au début de l'année 1933 par la SFIC et la CGTU contre le « catastrophisme de Daladier » et les manœuvres de défense passive, notamment an cas d'attaque chimique.

[137] Joseph Beuzen, permanent CGT de l'arsenal le 9 octobre. Rapport des RG du 24/11/53. AD Finistère 31 W 452.

symboliquement ces cartes aux délégués d'ateliers en signe de leur opposition. Mais la collecte ne fut pas à la hauteur des espérances, les autorités ayant pris le soin de faire figurer, au recto du document, la mention particulièrement dissuasive : « Attention ! Ce carton pourra être exigé en même temps que votre carte d'identité " Marine " »[138]. Cette campagne contre la bombe « A » se solda donc par un demi-échec, à l'arsenal comme ailleurs, à l'instar de la plupart des mouvements de ce genre lancés par le PCF et la CGT au cours des années 1947-1953. Cette fois, pourtant, l'ensemble des formations ouvrières de la Penfeld s'y étaient associées mais les luttes pacifistes ne semblaient plus intéresser grand monde à Brest à la fin de l'année 1953. Le 19 décembre, la journée internationale pour la paix au Viêt-Nam ne fut marquée que par quelques rares débrayages et un nombre de manifestants particulièrement faible : 40 seulement à Brest, 5 à Morlaix, quelques uns à Landerneau. Un véritable fiasco, malgré une intense propagande.

Les militants pacifistes de la cité du Ponant se remobilisèrent cependant autour d'une cause qui divisa généralement l'ensemble des organisations politiques en France, à l'exception du PCF et du RPF[139]. Les opinions étaient parfois tellement divergentes au sein des mêmes partis que Raymond Aron n'hésita pas à rapprocher cette querelle de celle qui accompagna l'affaire Dreyfus[140]. Les communistes n'allaient pas cette fois se retrouver isolés dans un combat qui prenait ses racines à l'automne 1950 quand le président du Conseil René Pleven présenta, sur proposition de Jean Monnet, un projet visant à instituer une armée européenne supranationale. Initialement destiné à contrer les volontés américaines de réarmement de l'Allemagne, ce plan – le Plan Pleven – devait cependant se transformer en un prélude à la remilitarisation de l'ennemi d'outre-Rhin et au projet de constitution d'une Communauté européenne de défense (CED)[141].

En effet, au moment même où les militants brestois luttaient contre le débarquement de matériel américain dans le port du Ponant, les États-Unis considéraient que la défense de l'Europe – et notamment de l'Allemagne – contre une possible offensive soviétique ne pouvait être assurée par les armées alliées installées outre-Rhin. Cette protection devait nécessairement passer par le réarmement de l'Allemagne. Ce nouveau projet allait venir s'intégrer dans la propagande anti-atlantiste déjà foisonnante que le PCF menait à l'encontre des États-Unis, de l'OTAN et de la guerre de Corée qui, en définitive, devait être la principale responsable des nouvelles orientations du gouvernement français en matière de réarmement[142].

---

[138] Notons que l'année suivante, le 25 octobre 1954, le mouvement anticommuniste « Paix et liberté » (délégué régional : Marcel Laffaux) fit diffuser aux portes de l'arsenal des tracts intitulés « Ouvriers de l'arsenal, qui crée la psychose de guerre ? » et dénonçant ouvertement la CGT et le PCF, et notamment le secrétaire permanent du syndicat de l'arsenal : Joseph Beuzen. Sur le mouvement Paix et Liberté qui connut un essor assez remarquable entre 1951 et 1955, voir René SOMMER, « Paix et Liberté : la Quatrième République contre le PC », *L'Histoire* n° 40, 1981, p. 26-35.

[139] Les seuls partis clairement homogènes sur cette question selon Philippe BUTON, « La CED, L'Affaire Dreyfus de la Quatrième République ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 4/ 2004, n° 84, p. 46.

[140] « Entre janvier 1953 et août 1954, se déchaîna la plus grande querelle idéologico-politique que la France ait connue probablement depuis l'Affaire Dreyfus ». Raymond ARON, « Esquisse historique d'une grande querelle idéologique », dans R. ARON et Daniel LERNER (Dir.), *La querelle de la CED. Essais d'analyse sociologique*, Paris, Colin, 1956, p. 9.

[141] On ne parla véritablement de CED qu'à la suite de l'acceptation par la France, les États-Unis et la RFA du rapport intermédiaire relatif à la question du réarmement allemand le 24 juillet 1951. Philippe BUTON., « La CED, L'Affaire Dreyfus… », *op. cit.*, p. 43-59 ; Christian BOUGEARD , *René Pleven…,op. cit.*, p. 205-209.

[142] Christian BOUGEARD, *René Pleven…, op. cit.*, p. 205-206. L'offensive soviétique aurait été le pendant occidental de la guerre de Corée. Les Etats-Unis avaient déjà engagé un fort contingent dans la péninsule asiatique et voyaient ainsi réduites leurs possibilités d'intervention sur le sol allemand.

La décision de réarmer les « assassins et les incendiaires de Brest »[143] prit une résonance particulière à la pointe du Finistère. Dès lors, à l'arsenal, la CGT allait convoquer la mémoire récente des travailleurs et ressasser inlassablement les combats menés contre les nazis par « l'ensemble » des ouvriers de l'établissement. Dès janvier 1951, en compagnie du PCF brestois, elle allait s'investir dans la grande campagne nationale destinée à dénoncer le réarmement allemand. Des réunions furent organisées aux portes de l'arsenal, notamment devant celle du Carpont qui donnait directement accès aux ateliers dont les travailleurs passaient toujours pour être les plus marqués à l'extrême-gauche, ceux des Capucins. Gaby Paul, Alain Signor intervinrent à diverses reprises devant 100 à 150 ouvriers dont parfois un nombre significatif d'adhérents de la CFTC. Pourtant, en ce même mois de janvier 1951, la confédération chrétienne avait admis le principe du réarmement allemand et avait déclaré son intention de s'opposer, sur le plan local, aux éventuels débrayages de protestation[144] initiés par la CGT. Malgré les positions affichées, la CFTC était à l'image de nombreuses organisations syndicales ou politiques, très partagée sur cette question, *a fortiori* dans une ville qui, sept années plus tôt, avait été ravagée par les combats du siège et qui conservait bien présent le souvenir douloureux du général Ramcke.

Illustration N° 81 (A.D. Finistère 31 W 416)
Le Parti communiste contre le réarmement allemand

Cependant, les négociations devaient être longues pour parvenir à un accord entre les puissances occidentales. Pendant ce temps, l'intérêt pour la CED allait céder la place aux luttes sociales qui animèrent le printemps 1951 à l'arsenal et plus globalement la cité du Ponant jusqu'à l'année 1953. Il ne fut d'ailleurs véritablement réactivé sur le territoire français qu'à la suite de la ratification des accords de Bonn et de Paris, les 26 et 27 mai 1952. Dans le Finistère, il ne revint sur

[143] Tracts du PCF diffusés à Brest dès décembre 1950.
[144] La confédération CFTC déclarait cependant demeurer vigilante. Au cas où le réarmement en arriverait à avoir des conséquences néfastes sur le pouvoir d'achat des ouvriers, elle serait sans doute amenée à réviser sa position.

le devant de la scène qu'à l'hiver 1953/1954, quand H. Ménes, dans les colonnes d'*Ouest-Matin*, appela la SFIO à l'élaboration d'un programme commun contre la ratification desdits accords.

Mais en janvier 1954, les parlementaires socialistes du Finistère[145] dans leur ensemble se déclarèrent favorables à la CED. Globalement, l'ensemble des élus locaux et dirigeants départementaux suivirent cette ligne, à l'exception de la région brestoise et notamment des conseillers municipaux Robert Gravot et Aimé Le Cozannet. L'appel de Ménes demeura donc lettre morte mais incontestablement, la question de la CED divisait, sans tenir compte des traditionnels clivages politiques[146]. Et l'on vit même les plus virulents staliniens de la CGT participer à un rassemblement au monument aux morts de Brest, le dimanche 14 mars, pour répondre à un appel contre le réarmement de l'Allemagne, signé de diverses personnalités du monde politique, littéraire ou scientifique, parmi lesquels figuraient « l'ennemi de la classe ouvrière » de novembre 1938, Édouard Daladier.

M. Henri Menès, secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats C.G.T.

CONTRE LES ACCORDS DE BONN ET DE PARIS

Une lettre de la section de Brest du Parti Communiste Français à l'Union des sections de Brest de la S.F.I.O.

Illustration N°82 - L'appel d'Henri Ménes
dans *Ouest-Matin* du 23 novembre1953

BRESTOIS, BRESTOISES, réunissez-vous devant le Monument aux Morts, Dimanche 14 Mars, à 15 heures précises

« Les soussignés affirment leur volonté de s'opposer au réarmement de l'Allemagne, organisé par les Accords de Bonn et de Paris.

« Ils dénoncent la soumission de Gouvernements qui, sous le prétexte de favoriser l'unité européenne, s'apprêtent à accepter le réarmement de l'Allemagne, au détriment de l'indépendance de la France, pour satisfaire des exigences qui ne sont pas les siennes.

« Ils rappellent que les ministres occidentaux ont confirmé, à la récente Conférence de Berlin, qu'une Allemagne réunifiée pourrait quitter librement l'armée européenne, forte alors des divisions militaires que nous l'aurions aidée à reconstituer ..

« L'heure n'est pas au réarmement d'une nation qui fut toujours belliqueuse, mais à la recherche persistante d'une limitation générale et contrôlée des armements, qui pourra, seule, permettre aux Nations européennes de consacrer les sommes nécessaires à leur relèvement économique et à l'amélioration du bien-être social...

« Les soussignés invitent les Français qui partagent leur inquiétude à se réunir, le Dimanche 14 Mars, devant le Monument aux Morts, et à déposer, au pied de ce Monument, une gerbe tricolore portant : **« AUX MORTS DES DEUX GUERRES, EN SIGNE DE DESAVEU DU REARMEMENT DE L'ALLEMAGNE »**

« Ils demandent aux Anciens Combattants, Résistants et Déportés d'assurer une garde devant cette gerbe, de 15 à 17 heures ».

SIGNATAIRES :

Membres du Parlement : Assemblée Nationale :	Membre du Parlement : Conseil de la République :	
M. Edouard HERRIOT	M. Edmond MICHELET	Docteur Robert BOREL
M. Edouard DALADIER	Anciens Combattants, Résistants et Déportés :	M. René CAPITANT
M. Jacques BARDOUX	Me Etienne NOUVEAU	M. Emile KAHN
M. Vincent BADIE	M. Félix BRUN	M. Edmond BAUER
M. André DENIS	Colonel MANHES	M. Bernard LAVERGNE
M. Marcel PERRIN	Personnalités non parlementaires :	M. Jean WAHL
M. Georges COGNIOT	M. BOISSARIE	M. Edmond VERMEIL
		M. GILBERT-DREYFUS
		VERCORS

Illustration N°83 (A.D. Finistère 31 W 416)
Appel au rassemblement du 14 mars 1954

De la même manière, le 10 juillet 1954, la CFTC de l'arsenal s'associa à une pétition CGT-PCF-Mouvement pour la paix dans le cadre de la « journée d'action civique pour la paix » organisée à Brest. Une motion commune fut signée par Beuzen et Poullaouec :

> « Les syndicats CGT et CFTC de l'arsenal se déclarent d'accord avec les points suivants, dont l'application permettrait aux ouvriers de l'arsenal de vivre dans un climat de paix et voir satisfaire leurs revendications :

[145] E. Reeb et F. Tanguy-Prigent, députés ; H. Masson, sénateur. Voir Maurice LUCAS, Christian BOUGEARD, Jean-Jacques URVOAS et Gilbert GRAMOULLE, *Les socialistes dans le Finistère (1905-2005)*, Rennes, Apogée, 2005, p. 189.
[146] Philippe BUTON, « La CED, L'Affaire Dreyfus … », *op. cit.*, p. 44.

- Pour un cessez-le-feu en Indochine.
- Pour le rejet de la CED et un pacte de sécurité collective en Europe.
- Pour la mise hors la loi des armes atomiques »[147].

C'était la première fois que le syndicat chrétien se prononçait officiellement contre la CED. Il ne s'agissait certes que de la prise de position d'un syndicat de base mais d'un des plus importants du département, dirigé par Jean Poullaouec (secrétaire général) et René Quentric (secrétaire-adjoint), deux cadres particulièrement proches des responsables réformateurs de l'UD. En cela, son attitude était tout à fait révélatrice de la transformation qui s'opérait depuis 1950 au sein de la CFTC du Finistère. Cette campagne contre le réarmement allemand allait se prolonger même à la suite du rejet du projet de CED par l'Assemblée nationale, le 30 août 1954[148].

En septembre et octobre, alors que les conférences de Londres et Paris devaient définir la place de la République fédérale d'Allemagne au sein de l'Europe et de l'OTAN[149], le PCF entreprit de remobiliser les militants de l'arsenal autour de cette question, développant une propagande permanente, notamment à travers les journaux des cellules Camphin : *La voix du prolétaire*, et Cachin : *L'Étincelle*[150]. Le parti appela à faire du 11 novembre « une journée de lutte contre le réarmement allemand et de protestation contre la répression en Algérie ». Les délégués CGT de l'arsenal (Joseph Beuzen) et de la SNCF (Jean Cariou) furent reçus à la mi-décembre par les députés finistériens Gaby Paul (PCF), Emmanuel Fouyet (MRP) et Alfred Chupin (UDSR)[151]. À la veille de débats qui s'annonçaient passionnés à l'Assemblée nationale (20-30 décembre 1954) pour entériner les accords de Paris et Londres, Paul déclara qu'il voterait contre ; Fouyet, tout en précisant que personnellement il y était opposé, s'en tiendrait à la position de son groupe ; quant à Chupin, il ne se prononçait pas. Il n'y avait donc aucune grande originalité dans les intentions des élus. Par contre, un fait notable était à signaler, la délégation cégétiste était accompagnée par Francis Le Blé, secrétaire de l'UL et secrétaire général adjoint de l'UD de la CFTC.

Pendant que se déroulaient les débats au Parlement, le 21 décembre, le conseil municipal de Brest rejeta un vœu émis par les élus communistes et visant à dénoncer les accords de Londres et de Paris par 19 voix (MRP et Entente républicaine) contre 15 (SFIO et PCF) et 3 abstentions (Indépendants). Les positions étaient maintenant clairement établies dans la cité du Ponant et les socialistes s'étaient exprimés dans le même sens que les communistes. Pourtant, lors de la réunion du comité fédéral élargi de la SFIO (Châteaulin – 7 novembre 1954), les délégués finistériens s'étaient majoritairement prononcés en faveur de la ratification des accords[152], tout comme le congrès national extraordinaire du parti, les 10 et 11 novembre. Si bien que lors du vote à l'Assemblée, les députés socialistes dans leur ensemble approuvèrent les accords de Londres et

[147] Rapport des RG n° 746 du 12 juillet. AD Finistère 31 W 418.
[148] Voir André COCATRE-ZILGIEN, « Les Accords de Paris devant le Parlement français » dans *Annuaire français de droit international*, vol. 1, 1955, p. 140-150.
[149] « L'objet de ces accords était d'apporter une "solution de rechange" à la Communauté européenne de défense (C.E.D.) ». André COCATRE-ZILGIEN, *op. cit.*, p. 140-141. Dont l'épineuse question du réarmement qui fut autorisé dans le cadre du commandement intégré de l'OTAN et à la condition que l'Allemagne renonce à produire des armes atomiques, biologiques et chimiques.
[150] Les cellules de quartier se montraient également particulièrement actives, notamment celle de Kerigonan à travers sa feuille *L'écho de Kerigonan*.
[151] Élu en 3e position sur la liste RPF aux élections législatives de 1951, Chupin s'apparenta à l'UDSR en 1953, à la suite de la première mise en sommeil du parti gaulliste.
[152] Maurice LUCAS et *all.*, *op. cit.*, p. 190.

Paris[153]. Immédiatement, quatre des membres de la section brestoise démissionnèrent de la SFIO dont Aimé Le Cozannet et Jean Le Gouil, conseillers municipaux[154]. À la fin du mois de janvier 1955, Jean Le Gouil devait confirmer ses sympathies avec les positions communistes sur cette question en adhérant au Comité local de lutte contre le réarmement allemand créé à l'initiative du PCF et en participant – au grand dam de FO – à une protestation commune CFTC-CGT. Des résolutions, des pétitions furent établies sur tous les chantiers, dans tous les ateliers et adressées aux parlementaires en même temps que de nombreux courriers émanant des usines des pays de l'Est[155] et appelant les travailleurs brestois à s'élever contre la remilitarisation de l'Allemagne.

Dans la cité du Ponant, la lutte s'apaisa après la « Journée internationale d'action et de solidarité contre le réarmement des militaristes allemands » qui fut organisée, mais peu suivie, le 8 mars 1955. Cette campagne avait duré près de quatre années, même si la dernière fut incontestablement la plus animée à Brest. À l'instar de l'ensemble du pays, ce fut le seul combat anti-atlantiste des années 1948-1954 à l'occasion duquel les militants communistes et cégétistes ne furent pas totalement isolés. Les blessures de l'occupation n'étaient pas cicatrisées et de nombreux habitants de tous horizons politiques considéraient les projets en matière de réarmement de l'Allemagne comme une trahison rapide des gouvernements à l'égard du devoir de mémoire.

Mais dans l'ensemble, les campagnes récurrentes du PCF contre « l'ogre américain » étaient trop orientées pour espérer recueillir l'adhésion de la masse. Le monde ouvrier brestois était généralement resté fidèle à un état d'esprit qui l'avait en définitive toujours habité : hostile aux formations les plus extrémistes, aux campagnes faites de discours plutôt que d'actes concrets, aux causes étrangères fussent-elles particulièrement louables, aux campagnes trop déconnectées du quotidien, du professionnel et des considérations pécuniaires. Mais pouvait-on blâmer ces travailleurs après des années de privations, alors que le ravitaillement redevenait seulement à peu près normal, que la plupart d'entre eux vivaient dans des baraques en préfabriqué et que la hausse incessante des prix remettait inlassablement en question les augmentations de salaires souvent péniblement obtenues ?

La survie d'abord, le nouveau conflit mondial tant promis mais pour l'instant hypothétique, on s'en occuperait plus tard.

---

[153] Ces accords visant à valider la remilitarisation sous conditions et l'entrée de la RFA dans l'OTAN furent ratifiés le 30 décembre par l'Assemblée nationale. Pierre MILZA, Serge BERSTEIN, *Histoire du XX^e siècle*, tome II, Hatier, 1996, p. 312. On leur donna globalement le nom de Traité de Paris. « Ce qu'il est convenu d'appeler les "Accords de Paris" constitue un ensemble de conventions internationales très diverses de nature et de forme […] Les accords de Paris peuvent être divisés, suivant leur objet et le nombre de leurs signataires, en quatre groupes de conventions : conventions franco-allemandes (dont la plus importante concernait la Sarre) ; conventions entre les trois anciennes puissances occupantes et la République fédérale (accords de Bonn, convention relative à la présence de "troupes étrangères sur le territoire de la R.F.A.) ; conventions relatives à l'Union de l'Europe occidentale (protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles, protocoles sur les Forces de l'Union, sur le contrôle des armements) ; protocole d'accession de la R.F.A. à l'O.T.A.N ». Michel VIRALLY, « La condition internationale de la République fédérale d'Allemagne occidentale après les Accords de Paris », dans *Annuaire français de droit international*, Vol. 1, 1955, p. 33.

[154] Le Cozannet et Le Gouil démissionnèrent également du conseil municipal le 7 février et créèrent, dès le 26 février 1955, une section brestoise du CAGI : Centre d'action des gauches indépendantes qui voulait rassembler l'ensemble des forces se situant entre le PCF et la SFIO. Les deux autres démissionnaires du parti étaient MM. Lamandé et Brenot. Tous devaient se retrouver au sein de l'UGS à partir de 1957. À sa création, le CAGI brestois ne comptait guère que 12 à 15 adhérents. Bureau provisoire élu le 26 février : secrétaire : Le Cozannet ; secrétaire-adjoint : F. Le Blé ; trésorier : Feillant, employé municipal ; trésorier-adjoint : Nicolas.

[155] Teplice en Tchécoslovaquie notamment. Les courriers sont consultables aux AD Finistère 31 W 452.

C) Salaires et conditions de travail : la lutte continue

Si les campagnes à caractère politique prirent une place particulièrement importante dans l'activité syndicale des années 1951/1953, les luttes sociales et professionnelles n'en avaient pas été oubliées pour autant. L'influence de la CGT avait certes diminué depuis plusieurs années mais l'unité d'action entre communistes et chrétiens – et éventuellement FO – allait permettre de mener d'autres combats revendicatifs, notamment à l'arsenal.

L'ensemble de ces mouvements, limités dans le temps mais répétés, devait marquer une étape supplémentaire – et sans doute décisive – dans la construction de l'image d'un arsenal de Brest en ébullition permanente et d'un groupe ouvrier plus enclin à manifester dans les rues qu'à œuvrer sur les chantiers du port. Pourtant, comme ce fut souvent le cas par le passé, même récent, ceux-ci ne furent pas à la pointe du combat syndical dans la cité du Ponant, adoptant une attitude plutôt mesurée dans les grandes luttes sociales qui devaient toucher les autres secteurs pour se concentrer sur les revendications internes à l'établissement et principalement dirigées contre le gouvernement et son interprétation du décret du 22 mai 1951.

Cette campagne allait mener les syndicats de l'arsenal, comme ceux des autres corporations, jusqu'à la grève générale d'août 1953 qui allait se solder par un échec cinglant. Cependant, bien que sensible dans la cité du Ponant comme dans le reste du pays, cette désillusion ne devait pas y avoir de conséquences rédhibitoires sur l'adhésion syndicale ni sur l'unité d'action, principalement dans l'établissement militaire.

a) « L'application intégrale » du décret du 22 mai

Au printemps 1951, les syndicats de la Penfeld avaient fait plier le gouvernement. Ils avaient conquis un nouveau statut – particulièrement enviable –, leur « Graal », en quelque sorte, si l'on s'en réfère au souvenir laissé jusqu'à nos jours dans la mémoire du groupe par cette date du 22 mai 1951. Mais ce décret n'avait en rien établi un salaire national pour les travailleurs de l'État. Les zones de salaires n'avaient pas été abolies. D'autre part, il était incomplet et ne concernait que les ouvriers, ignorant certaine catégories[156]. Enfin, il ne prévoyait aucune disposition en matière de primes, de conditions de travail, d'avantages sociaux Ces lacunes et les engagements gouvernementaux non tenus allaient être à l'origine d'un nombre incalculable d'incompréhensions qui devaient orienter l'activité des syndicats de manière pérenne au cours des quinze années suivantes. Dès l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions et jusqu'au milieu des années Soixante, tous les mouvements de grève, tous les débrayages, toutes les revendications qui devaient intervenir à l'arsenal allaient être consécutifs, plus ou moins directement, à la non application intégrale du décret, à la différence d'interprétation des termes de l'accord entre le ministère et les syndicats ouvriers ou encore à la préservation d'un statut sur lequel des gouvernements de plus en plus séduits par la désétatisation des établissements industriels de l'État allaient tenter de revenir de manière récurrente.

[156] Les TSO (techniciens à statut ouvrier) durent attendre le décret n° 67-99 du 31 janvier 1967 pour bénéficier de conditions identiques, en même temps que celui du 22 mai 1951 était modifié par le décret 67-100 pour les ouvriers.

1. Zones de salaires et parité de la prime à 16%

Le premier désaccord quant à l'interprétation des clauses du nouveau décret tenait à la base de calcul adoptée par le gouvernement pour l'établissement des nouveaux bordereaux de salaires. Les ministères de la Défense nationale et des Finances persistèrent à fixer les rémunérations des ouvriers de l'arsenal sur le 6e échelon de chaque catégorie alors que les syndicats désiraient qu'elles le fussent sur le 4e, soit à mi parcours dans la catégorie, comme c'était le cas dans la métallurgie parisienne[157]. La valeur d'un échelon correspondant environ à 3% de salaire, à chaque augmentation, l'ouvrier de l'arsenal de Brest se retrouvait lésé d'un montant de 6% par rapport au « métallos » de la capitale. Au rythme de quatre réévaluations annuelles, l'écart ne pouvait que s'accroître rapidement et dans des proportions sensibles.

D'autre part, l'alignement prévu par le décret n'avait en réalité rien d'automatique et les syndicats se retrouvaient régulièrement dans les mêmes situations que par le passé. En amont de la sortie du bordereau, les fédérations étudiaient les variations des salaires dans la métallurgie privée de Paris et déposaient un projet chiffré rendant compte de leur évolution exacte. Le cahier des revendications était remis au ministère de la Défense nationale qui faisait vérifier par ses services la véracité des informations fournies. Ensuite, celui-ci déposait un projet de bordereau auprès du ministère des Finances qui effectuait une seconde opération de contrôle. Enfin, une proposition parvenait au Budget qui statuait unilatéralement et définitivement sans consultation des organisations syndicales. Le circuit était immuable, lent, pointilleux, cherchant à chaque étape à contester les chiffres syndicaux, systématiquement suspectés d'être surestimés. En outre, le gouvernement devenait de plus en plus réfractaire à toute négociation. Les démarches en ce sens étaient généralement vouées à l'échec si elles n'étaient pas appuyées par des débrayages, voire des grèves générales destinées à rappeler leurs promesses aux ministères.

Autres pierres d'achoppement, et non des moindres, à l'établissement d'un véritable salaire national : les abattements de zone qui touchaient les rémunérations[158], les allocations familiales[159] et la prime de rendement[160], trois paramètres qui devaient être rapidement à l'origine d'un décalage significatif entre les salaires de l'arsenal et ceux de la métallurgie parisienne.

Dès la fin de l'été 1951, l'écart entre l'évolution des prix et celle des salaires étant redevenu particulièrement important, une action de protestation fut décidée à Brest à l'occasion de la révision du SMIG par le gouvernement. Les syndicats de l'arsenal (CGT, CFTC et FO[161]) allaient profiter de ce mouvement pour réclamer un relèvement de leurs rémunérations et, à nouveau, l'échelle mobile et la suppression des abattements de zones.

---

[157] Ce problème d'échelon de base devait être soulevé en permanence par les syndicats brestois pendant plus de quinze années. Une nouvelle fois, l'ensemble des fédérations et des ports suivirent cette position. Les travailleurs devaient même obtenir, le 13 janvier 1956 – soit près de cinq années après l'entrée en vigueur du décret – l'approbation d'une commission interministérielle. Rien ne fit cependant plier le gouvernement et le bordereau ouvrier de l'arsenal continua d'être calculé sur le 6e échelon.

[158] Les abattements pour le Finistère étaient ainsi fixés : Brest : 3.75% ; Morlaix, Quimper, Landerneau, Douarnenez, Concarneau, Quimperlé : 11,25% ; autres localités : 13,50%. Ce qui, au 8 septembre 1951, donnait un SMIG horaire à 96,25 fr. pour Brest ; 88,75 fr. pour les villes moyennes et 86,50 fr. pour toutes les autres localités. En l'espace de six mois, la situation avait profondément évolué par rapport au bordereau à 76,50 fr. du mois d'avril.

[159] Un abattement de 5% était opéré entre les prestations perçues par les ouvriers parisiens et leurs homologues brestois.

[160] Prime de rendement fixée à 16% du salaire de base pour les travailleurs de la région parisienne et à seulement 10% pour ceux de province. En 1955, l'abattement sur primes de rendement devait être réduit à 4%.

[161] FO, par décision de l'UD le 15 septembre, se joignit aux autres formations.

Le 17 septembre, jour arrêté pour la manifestation, Brest comptait environ 15 000 grévistes dont 6 000 de l'arsenal (environ 85% des ouvriers) et 7 000 du bâtiment, soit près de 100% des effectifs du BTP à ce moment[162]. Malgré cette mobilisation, mi-octobre, le salaire minimum était toujours à 76,50 fr. de l'heure dans l'établissement militaire alors que si le texte du 22 mai avait été appliqué à la lettre avec revalorisation automatique au 1er juillet et au 1er octobre sur la base de la métallurgie parisienne, il aurait été de 91,10 fr. En conséquence, le 12 octobre, 6 600 ouvriers sur 7 000 (94,2%) débrayèrent 30 minutes[163]. Ils étaient à nouveau 4 500 (65%) le 14 décembre, et encore 4 000 (57%) le 19. Même si la participation tendait à diminuer, les arrêts de travail étaient massifs, symptomatiques d'un malaise inhérent, pour une grande part, à la déception des travailleurs qui se heurtaient à la fermeté d'un gouvernement dont la parole, à leurs yeux, n'avait sans doute jamais eu aussi peu de valeur qu'à ce moment.

Le ministère usait des acomptes de 5, 6 ou 8% sur augmentations, dans l'attente des conclusions définitives des accords de la métallurgie parisienne. Une fois ce cap passé, le circuit administratif retardait encore le processus de paiement. Tant et si bien que les hausses de salaires se faisaient inéluctablement de manière rétroactive. De ce fait, et eu égard à l'inflation galopante des prix à la consommation à cette époque[164], si l'ouvrier percevait une somme relativement intéressante le jour de la paie, pour y parvenir, il avait souvent été dans l'obligation de recourir à l'emprunt ou à la « croum ». Le petit pécule qui tombait en fin de quinzaine ne lui servait souvent qu'à rembourser ses créanciers[165]. En outre, la revalorisation définitive ne correspondait que rarement à celle qui avait été arrêtée entre les patrons de la métallurgie parisienne et les syndicats. Ainsi en décembre 1951, alors que le GIMMCRP accordait 19% d'augmentation aux travailleurs dépendant de son groupement, l'État n'octroyait, quant à lui, que 17% à ses personnels.

Le réajustement des abattements de zones, voire leur suppression pure et simple[166], l'obtention de la prime périodique « Paris-province » à 16% et l'alignement sur le 6e échelon allaient alimenter, nous l'avons évoqué, l'essentiel de la revendication des ouvriers de l'arsenal jusque dans les années Soixante[167], provoquant un nombre considérable de débrayages dans l'établissement et de cortèges dans les rues de Brest. Ce que les syndicats appelèrent « l'application intégrale » du décret du 22 mai allait largement participer à construire l'image d'un travailleur de la Penfeld « gréviste permanent » et « éternel mécontent », malgré sa position d'ouvrier

[162] Devant le malaise persistant, de nombreux autres débrayages émaillèrent l'automne 1951 à Brest : Les charbonniers du port de commerce du 11 au 28 septembre pour réclamer une augmentation de 15% (Le conseil municipal leur vota un secours de 550 000 fr.), les métallurgistes le 5 octobre, également pour des revendications salariales, de même que l'ensemble des entreprises de métallurgie et de peinture navale sous-traitantes de l'arsenal du 8 au 17 octobre.

[163] Entre 17h35 et la fin du travail fixée à 18h05 à ce moment. Cette plage horaire pour lancer les débrayages limités dans l'établissement fut généralement utilisée au cours de la décennie Cinquante. Une durée supérieure à 30 mn entraînait la perte du salaire d'une journée entière et exposait à des sanctions. C'est pourquoi, plutôt que de déclencher un vaste et durable mouvement, il devint habituel de pratiquer des arrêts de travail quotidiens allant de 25 à 30 minutes.

[164] Même si elle était en régression depuis les années 1945-1948 (52,25% en moyenne annuelle sur la période) : 1949 : 13,2% ; 1950 : 10% ; 1951 : 16,2% ; 1952 : 11,9%. Chiffres INSEE. Sur l'ensemble de cette question, voir Michel-Pierre CHELINI, *Inflation, État et opinion en France de 1944 à 1952*, Vincennes : IGPDE, 1998.

[165] Notamment les commerces alimentaires et vestimentaires. La population ouvrière vivait généralement « à croum ». Voir *J'ai vécu en baraque, Brest 1945-1975*, Éditions Le Télégramme, 1999, p. 63.

[166] Un comité départemental pour la suppression des zones de salaires fut même créé. Il organisa un grand mouvement le 16 mars 1952 (débrayage général de 2 heures) qui fut pourtant peu suivi à Brest et dans son secteur, à l'inverse du sud-Finistère qui, il est vrai, globalement plus rural, était encore moins bien loti que la cité du Ponant dans ce domaine.

[167] La revendication relative à l'échelle mobile devait être abandonnée à la suite de sa mise en application par le gouvernement Pinay en juillet 1952.

particulièrement privilégié dans le prolétariat brestois. Une situation qu'il devait en grande partie à ce fameux décret. Néanmoins, au cours de cette période, ces questions devaient être systématiquement portées à l'ordre du jour de chaque commission paritaire locale. Elles allaient généralement recevoir l'assentiment de la direction des Constructions navales et de la préfecture maritime et être transmises avec avis favorable au ministère. Mais les réponses gouvernementales devaient être invariablement négatives, l'État estimant que le décret du 22 mai 1951 avait représenté une avancée salariale suffisamment considérable pour que les ouvriers s'en contentassent. D'autre part, les ministères ne souhaitaient pas accorder d'avantages supplémentaires aux travailleurs des arsenaux alors que le contexte économique international du moment – une mondialisation qui était encore à ses balbutiements – les engageait à aller dans le sens de la privatisation des établissements industriels de l'État.

2. Les revendications catégorielles

- Les techniciens et les dessinateurs à statut ouvrier

Les motifs de mécontentement à l'égard du décret du 22 mai 1951 ne se résumaient pas à ces différences d'interprétation du texte. Comme cela avait souvent été le cas par le passé, chaque décision gouvernementale destinée à améliorer la condition des travailleurs des arsenaux écartait, notamment pour des raisons statutaires ou/et budgétaires, l'une ou l'autre des classes de personnels.

Dès la reprise du travail, le 23 avril 1951, un autre combat avait débuté, mené par les techniciens et les dessinateurs[168] qui avaient été aux côtés des ouvriers pendant les 31 jours de grève mais qui se retrouvaient exclus de l'accord du 19 avril. Depuis 1945, les TSO disposaient d'un bordereau particulier, le bordereau « T ». Or, selon un principe défini par le décret du 1er avril 1920, celui-ci était basé sur une rémunération horaire[169]. Une difficulté de taille intervenait donc, celle de comparer et de rapprocher leurs salaires de ceux de leurs homologues métallurgistes parisiens payés au mois. D'autre part, ces derniers bénéficiaient généralement du statut de cadres, contrairement – comme l'appellation TSO le précisait ostensiblement – aux techniciens des arsenaux. De nouveaux textes envisagèrent alors de modifier la classification de la Marine et d'y ajouter la catégorie des « techniciens d'études et de fabrication », ce qui excluait de fait les TSO du groupe des ouvriers et parallèlement des accords du 22 mai 1951.

La veille de la promulgation officielle du décret, le 21 mai, ils avaient déjà débrayé une première fois pour réclamer l'alignement sur le bordereau ouvrier à 76,50 fr. Cet arrêt de travail avait lancé un mouvement au cours duquel les TSO allaient invariablement et de manière quasi-quotidienne terminer leur journée trente minutes avant la cloche de débauchage[170]. Après plusieurs mois d'efforts et d'abnégation, le 27 juillet, le Conseil d'État, saisi de l'affaire, leur donnait satisfaction en confirmant qu'ils étaient soumis aux mêmes dispositions que les ouvriers en vertu du décret du 1er avril 1920, et, qu'à ce titre, ils devaient bénéficier des dispositions de celui du 22 mai 1951. Cependant, le ministère des Finances refusa de donner suite à cette décision, tant et si

[168] Appelés TSO ou techniciens à statut ouvrier.
[169] La Marine était la seule administration française à employer des techniciens rémunérés à l'heure.
[170] Le 7 juin, par exemple, en solidarité avec cette catégorie, 4 246 ouvriers de l'établissement sur 6 459 débrayèrent. À compter du débrayage du 30 mai, la CFTC se désolidarisa, estimant que le mouvement de pouvait se circonscrire à l'arsenal de Brest mais qu'il devait s'étendre à tout le territoire.

bien qu'un arbitrage fut demandé au président du Conseil. Le 19 septembre, les techniciens et dessinateurs mirent un terme à leur mouvement par un dernier débrayage d'une journée, l'arbitrage de René Pleven ayant été rendu en leur faveur. Mais cette victoire leur laissait un goût amer : après cinq mois de lutte quotidienne, ils avaient obtenu leur bordereau à 76,50 fr. alors que les ouvriers se battaient déjà pour celui à 91,10 fr. Il s'ensuivit, pendant de nombreuses années, un décalage récurrent entre la sortie des bordereaux « O » et « T ». En conséquence et en raison de l'inflation incessante, les premiers voyaient leur salaire augmenter dans des proportions qui peuvent aujourd'hui étonner[171], généralement trois, quatre, voire six mois avant les seconds, et rarement sans que ceux-ci n'aient été dans l'obligation de forcer la main du gouvernement par des débrayages et des défilés en ville[172]. Même si ces réévaluations étaient attribuées avec effet rétroactif à la date du bordereau « O », les TSO se retrouvaient invariablement en retard d'une – parfois deux – augmentations sur les ouvriers. Cette disposition arrangeait sans doute la trésorerie de l'État, bien qu'au regard du nombre relativement restreint de TSO (330 environ à Brest, soit à peine 5% des effectifs ouvriers), la question demeure posée. Par contre, il n'est pas impossible de penser – comme tendait à nous le confirmer Pierre Cauzien lors de notre rencontre[173] – qu'elle avait principalement pour but de diviser les travailleurs de l'établissement, même si, généralement, l'ensemble des ouvriers se montra solidaire des techniciens et des dessinateurs. Enfin, à un moment où les projets à moyen terme du gouvernement[174] tendaient vers une désétatisation des arsenaux, il pouvait paraître opportun aux ministères, à travers l'action revendicative d'une catégorie limitée en nombre, de priver l'ensemble des travailleurs de la Penfeld et leurs syndicats du soutien d'une population lassée des débrayages et des défilés à répétition.

Personnels exclus du décret de mai 1951, les TSO brestois allaient lutter continuellement pendant plus de dix années afin d'obtenir, à travers les reclassements et les augmentations de salaires, un semblant de concordance des rémunérations avec les ouvriers, avant même de pouvoir espérer une quelconque parité avec leurs homologues de la métallurgie parisienne.

- Les soudeurs-chalumistes et la prime de pénibilité

À l'automne allait intervenir la troisième grève significative de l'année 1951 à l'arsenal. Celle-ci devait concerner l'ensemble des soudeurs de l'établissement[175]. De premiers débrayages sporadiques sous le signe de l'unité d'action CGT-CFTC se produisirent en septembre (le 25) et en octobre (le 24) pour réclamer une réévaluation de la prime horaire de travaux pénibles et de la prime d'outillage. Celle-ci, d'un montant de 7,20 fr. pour les soudeurs électriques, avait été fixée par l'arrêté du 5 mars 1948 à 8 fois le taux de celle de 1936. Trois années et demie après cette revalorisation, elle ne représentait plus grand-chose. Les ouvriers réclamaient donc une prime plus en adéquation avec le coût de la vie du moment : 25 fr de l'heure.

[171] 6%, 8% ou même 12% et à des échéances parfois rapprochées.
[172] Dès la seconde réévaluation de leur bordereau, les TSO obtinrent leur augmentation le 6 mars 1952 avec effet rétroactif au 10 septembre 1951 et seulement après six nouveaux mois de débrayages limités mais répétés.
[173] Pierre Cauzien le 3 septembre 2008.
[174] Projet pour l'instant officieux bien que le changement d'attitude des ministères à l'égard des syndicats et les premières mesures visant à diminuer la masse salariale le laissaient supposer.
[175] Effectif total : 370. Soudeurs : 220 ; chalumistes : 80 ; coupeurs chalumistes : 70.

Face à cette revendication, les propositions ministérielles – 9,57 fr., soit 30% d'augmentation[176] – furent jugées insignifiantes. Un mot d'ordre de grève illimitée fut alors lancé le 31 octobre. Les soudeurs furent rejoints le 5 novembre par les chalumistes puis le 6 par les coupeurs chalumistes et perceurs à la plaque, soit un effectif total de 370 travailleurs. Un comité de grève fut constitué le 5 novembre (3 représentants de la CGT, 3 autres de la CFTC[177]). Le 8, le gouvernement présentait ses nouvelles propositions : 80% d'augmentation des primes, soit, selon les catégories : soudeurs à l'arc : 13 fr. ; aide-soudeur : 5,75 fr. ; soudeur au chalumeau : 10,80 fr. ; aide-soudeur : 5,75 fr. Les syndicats refusèrent et, alors qu'il était déjà clair que le mouvement était appelé à durer, constituaient parallèlement un comité de soutien. Comme à l'habitude et sous l'impulsion des organisations, plus le mouvement s'enlisait, plus le cahier des revendications s'étoffait. Le 14 novembre, les grévistes réclamaient la sortie rapide d'une circulaire classant la profession de soudeur dans les travaux insalubres[178], la parité avec la 5e catégorie et le passage de 50% de l'effectif de 5e en 6e catégorie, l'octroi d'une prime horaire de 10 fr. à tous les ouvriers travaillant dans les chantiers non couverts et la revalorisation de toutes les autres indemnités (travaux en hauteur, etc.). Mais le ministre des Finances se refusa à débloquer les 23 millions nécessaires pour satisfaire ces revendications par crainte de voir le mouvement brestois faire une nouvelle fois tâche d'huile dans les autres arsenaux et l'ensemble des établissements de la Défense. Suite à référendum et devant le manque de solidarité des pouvoirs publics[179], le 23 novembre, par 116 voix contre 73, les soudeurs chalumistes votaient la reprise pour le lundi 26 à 8 heures, sur les bases des propositions formulées le 8 par le ministère et sans qu'à aucun moment il n'ait reçu le soutien de la population auprès de laquelle il passa d'ailleurs inaperçu malgré une durée de 26 jours.

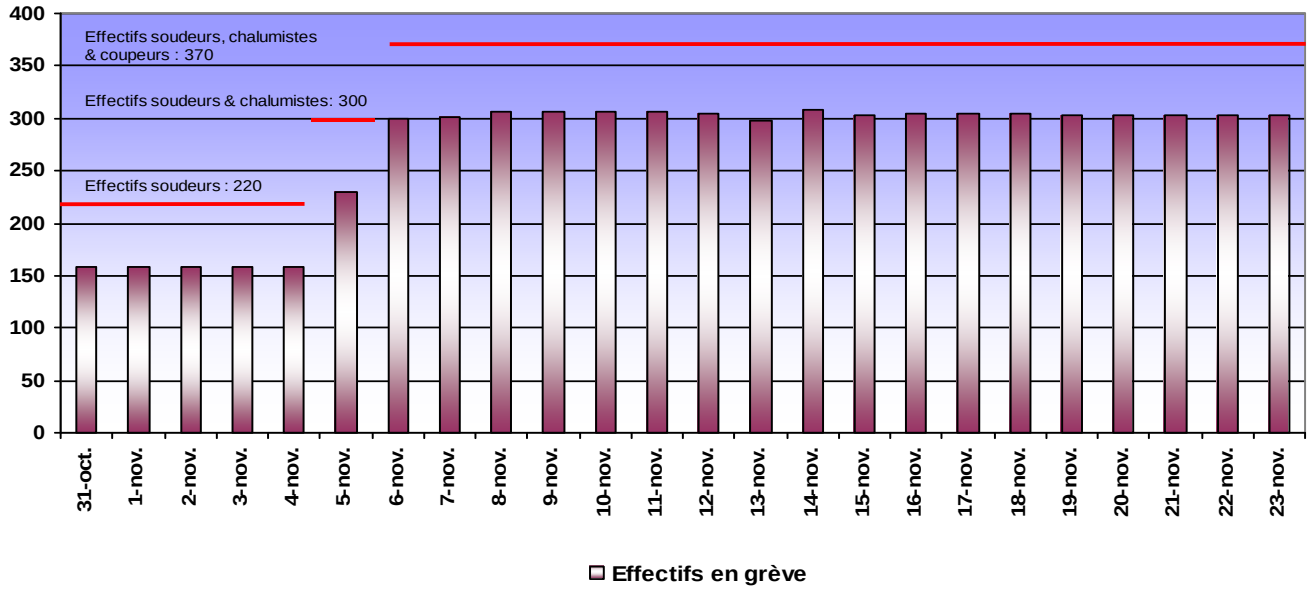

Graphique N°27 - Grève des soudeurs chalumistes 31 octobre – 26 novembre 1951
(D'après A.D. Finistère 31 W 452)

[176] Pendant ce laps de temps (mars 1948 – octobre 1951), l'inflation cumulée avait été de 104,4%.
[177] FO rejoignit le mouvement le 6 novembre.
[178] Ils ne faisaient en cela que reprendre les termes de l'article 4 de la Loi du 2 août 1949.
[179] Le 18 novembre, le conseil municipal votait une aide de un million de francs pour les familles des soudeurs chalumistes en grève mais le 4 décembre, le préfet du Finistère annonçait qu'il refusait ce secours car à ses yeux cette dépense ne présentait pas le caractère d'utilité communale prévu par l'article 135 de la loi municipale du 5 avril 1884.

b) 1952 : L'unité d'action en péril

1. FO fait cavalier seul

Sans atteindre l'intensité du mouvement de mars-avril 1950, 1952 fut à nouveau une année animée sur le plan social à Brest, notamment dans le secteur du bâtiment et à un degré moindre de la métallurgie. Da manière générale, l'agitation ne se cantonna pas à un nouveau printemps revendicatif et la ville fut le théâtre de grèves et de débrayages sporadiques dans de nombreuses corporations jusqu'à l'automne[180]. Une nouvelle fois, les augmentations salariales n'avaient pas suivi celles du coût de la vie qui, de source préfectorale, avait subi une hausse de 12,75%.

L'unité d'action conjoncturelle conclue entre la CGT et la CFTC au niveau national en septembre 1951 s'était traduite localement par des rencontres entre les deux UD et le 4 janvier, à l'arsenal, les trois syndicats CGT, CFTC et FO s'accordaient sur un programme revendicatif commun qui fut adressé à tous les parlementaires[181]:

- 1 – Application intégrale du Décret du 22/5/1951 – Respect de l'avis du Conseil d'Etat du 25/7/1951 concernant les ouvriers techniciens.
- 2 - a) Prime périodique basée sur 16% au lieu de 10% des salaires de base, conformément à ce qui est appliqué aux travailleurs de l'Etat de la région parisienne.
  b) Revalorisation de la prime d'indemnité de soudure.
  c) Revalorisation de toutes les indemnités de travaux pénibles, dangereux et insalubres.
- 3 – Réunion de la Commission supérieure des Conventions Collectives.
- 4 – Échelle mobile.
- 5 – Suppression des zones en ce qui concerne les salaires et les Allocations Familiales.
- 6 – Application de la Loi du 22/8/1946 sur les Allocations Familiales.
- 7 – Défense des statuts de la SNCF et de la Sécurité sociale.

Mais la CGT voulait aller plus loin. Le 7 février, elle proposa aux deux autres syndicats représentatifs une unité d'action qui ne serait plus occasionnelle mais permanente. Celle-ci se serait concrètement traduite par la constitution d'un comité d'entente entre les secrétariats syndicaux. Les dirigeants et les permanents se seraient réunis périodiquement pour l'étude et l'élaboration en commun des programmes revendicatifs. La CFTC déclina cette offre, arguant que le pouvoir dans ce domaine devait rester aux bureaux syndicaux. Force ouvrière, pour sa part, répondit également par la négative, préférant faire une nouvelle fois cavalier seul en suivant sa fédération de la Marine qui poursuivait parallèlement et isolément des négociations directes avec le secrétaire d'État à la Marine Jacques Gavini (CNIP) de manière à régler une fois pour toute les difficultés posées par la mise en application du décret du 22 mai 1951. Tout mouvement revendicatif sur le terrain aurait été susceptible d'entraver ces démarches.

Mais cette retenue ne concernait pas que l'arsenal et les établissements de l'État. Ainsi, l'implication de l'UD et des syndicats FO dans le nouveau grand conflit du bâtiment fut également

[180] Exemples : 14 au 21 janvier : serrurerie Péron ; 21 au 24 janvier : Entreprise armoricaine d'électricité et radio ; 1er au 2 février : garage Citroën ; 2 au 8 février : Sainrapt et Brice (BTP) ; 7 au 11 février : Entreprise Rutard (BTP) ; 26 février au 7 avril : Campenon-Bernard (BTP) ; 12 mars au 15 avril : diverses entreprises de BTP ; 15 mars au 9 avril : Peinture et carénage (entreprises de métallurgie sous-traitantes de l'arsenal) ; 31 mars de 8 à 12 heures : Sécurité sociale et Allocations familiales ; 6 au 13 avril : traminots brestois ; 21 mai au 28 mai : Entreprise Gallais (métallurgie) ; 28 mai de 16 à 18 h : divers BTP et métallurgie ; 30 au 31 juillet : Dumez-Dodin (BTP) ; 18 au 22 août : Entreprise Charles (renflouement et démolition de navires) ; 16 au 18 septembre : Entreprise Maître (électricité de bord).
[181] Archives CGT Brest.

limitée[182]. Ce mouvement commença réellement le 27 février 1952 par l'entrée en grève de la plus grande entreprise de BTP du Finistère, Campenon-Bernard où 550 salariés réclamaient une augmentation de 30 francs de l'heure et l'application rigoureuse de la loi sur les intempéries[183]. Dès le 12 mars, environ 6 000 travailleurs du secteur BTP (sur un effectif global de 7 000) avaient cessé le travail. Ils ne devaient le reprendre, pour la plupart que le 15 avril et sans avoir obtenu satisfaction, au terme d'un mois de grève qui avait touché, plus ou moins durablement et à des degrés différents environ cent entreprises du département[184].

Parallèlement, la métallurgie revendiquait également des augmentations salariales, à hauteur de 25%, revendication à laquelle s'ajoutaient des avantages en termes de primes et de conditions de travail[185]. À l'intérieur de l'arsenal, les sociétés sous-traitantes de la Marine[186] (carénage, électricité de bord, peinture navale) étaient également entrées dans la lutte pour les 25%. Le 14 mars, elles comptaient 585 ouvriers en arrêt de travail sur 1034. Au total, ce même jour, la métallurgie brestoise recensait 1015 grévistes sur un effectif de 1464[187]. Mais à l'instar du bâtiment, leurs syndicats allaient connaître un échec cinglant, inédit depuis la Libération. Au mépris des accords conclus avec les représentants ouvriers en octobre précédent et notamment la deuxième clause de révision (augmentation de 5% de l'indice du coût de la vie), les patrons refusèrent de réévaluer les rémunérations des « métallos » au prétexte que leur situation n'était pas sensiblement différente de celle de ceux des autres ports de Nantes ou de Saint-Nazaire.

Seuls 1 089 ouvriers de l'arsenal, majoritairement cégétistes, exprimèrent leur soutien en débrayant pendant 2 heures, le 17 mars, pour assister à un meeting du comité central de grève bâtiment-métallos-traminots[188]. Initialement, les UL CFTC et FO s'y étaient également montrées favorables mais laissèrent l'entière liberté de leur choix à leurs syndicats, si bien que le matin même du 17, les groupements de l'arsenal firent faux bond à la CGT[189]. Et comme cela menaçait depuis le début de l'année, Force ouvrière décida, le 22, de se désolidariser des autres syndicats. Pour justifier de son attitude, Max Rivière, secrétaire général de l'UD[190] et délégué confédéral régional, invoqua les prises de positions extra-professionnelles adoptées par les autres organisations au cours des journées précédentes. Mais le véritable motif semblait plutôt être le même que celui qui avait causé la défection des syndicats FO et CFTC de l'arsenal : un nombre particulièrement limité d'adhérents dans les secteurs du BTP et surtout de la métallurgie[191]. Une nouvelle fois, FO continuait son combat isolément. Elle ne s'associa pas non plus à la grève générale de quatre

[182] Sur l'implication de FO au niveau national, Voir René MOURIAUX, « Les rapports de la CGT et de FO (1948-1962) », dans Elyane BRESSOL et *all., op. cit.,* p. 393-402.
[183] La loi du 21 octobre 1946 sur l'indemnisation du chômage-intempéries.
[184]Le conflit du bâtiment brestois se propagea notamment à Morlaix à partir du 18 mars, à Douarnenez le 21, à Concarneau le 26. Voir, en annexe N°69, les entreprises de BTP en grève le 14 mars 1952.
[185] 3 semaines de congés payés, prime de transport, une paire de bleus, paiement des fêtes légales, chaussures.
[186] Notamment les entreprises «Séries » (190 ouvriers), « Bolcioni » (50 ouvriers) et « Peinture navale » (50 ouvriers). Par convention, les salaires de ces entreprises suivaient systématiquement ceux accordés à la métallurgie. C'était notamment les établissements Dubigeon qui faisaient office de régulateur en la matière.
[187] C'est-à-dire qu'à ce moment, l'arsenal employait plus de 70% de la main-d'œuvre métallurgique brestoise.
[188] En grève depuis le 6 mars, les traminots brestois ne reprirent le travail que le 13 avril sans avoir obtenu satisfaction.
[189] La CGT protesta vivement par tracts. Rapport des RG n°289 du 17 mars 1952. AD Finistère 31 W 438.
[190] Bureau de l'UD de FO en janvier 1952 : secrétaire général : Max Rivière, MRU ; secrétaires-adjoints : Jean Le Tual, arsenal et Porhel, cadres.
[191] À ce moment, dans la métallurgie, la CFTC n'avait que 2 délégués, FO aucun.

heures du lundi 31 mars, lancée pour participer ou soutenir la marche de la faim sur Quimper[192]. À cette occasion, le secrétaire général de Force ouvrière arsenal, Even, fit preuve d'un manque aigu de solidarité ouvrière[193] en déclarant dans la presse : « d'autant que ce mouvement ne peut servir en rien nos propres revendications qui sont liées, ne l'oublions pas, avec celles de la métallurgie parisienne »[194]. L'unité d'action à trois qui avait globalement marqué les deux années précédentes ne concernait plus que la CGT et la CFTC et, dans l'établissement de la Penfeld, la CNT. Le 31 mars, entre 8h et 12 h, à l'appel des UD CGT et CFTC[195], la grève fut cependant particulièrement suivie dans le port du Ponant par des ouvriers qui avaient prêté « le serment des travailleurs brestois », affirmant ainsi leur solidarité absolue avec les marcheurs de la faim. Arsenal[196], dockers, bâtiment, métallurgie, alimentation, transports, Sécurité sociale, employés, marins de commerce, charbonnages, tous répondirent présents, y compris certains militants FO qui participèrent à titre individuel. Par contre, la marche sur Quimper se solda par un échec, notamment en raison de la présence sur l'itinéraire d'un imposant contingent de policiers qui bloqua l'ensemble des voies d'accès pour la capitale de la Cornouaille[197].

Illustration N°84 – Les cyclistes de la « Marche de la faim » place de Strasbourg
(*Ouest-France,* 1er avril 1952)

[192] Voir *Mémoire Vivante*, IHS Bretagne, n°12, novembre 2012. En annexe N°69, *Le chant des marcheurs de la faim*.
[193] D'aucuns y virent de la franchise et du pragmatisme.
[194] *Le Télégramme*. 28 mars 1952.
[195] Appel « À la population du Finistère » - Voir annexe N°71.
[196] 2 395 grévistes sur 6 295.
[197] Cette marche avait été interdite par arrêté préfectoral du 29 mars. 80 Brestois à vélo furent conduits de la Maison des syndicats jusqu'à la place de Strasbourg par 600 grévistes mais furent dispersés par les CRS dès leur arrivée au pont Albert Louppe (plus communément appelé pont de Plougastel, aujourd'hui remplacé par le pont de l'Iroise. Passe sur l'Elorn et sépare Léon et Cornouaille). Dès lors, ils décidèrent de gagner Quimper par Landerneau via Le Relecq-Kerhuon. Mais à Landerneau, ils se heurtèrent à un second peloton de CRS.

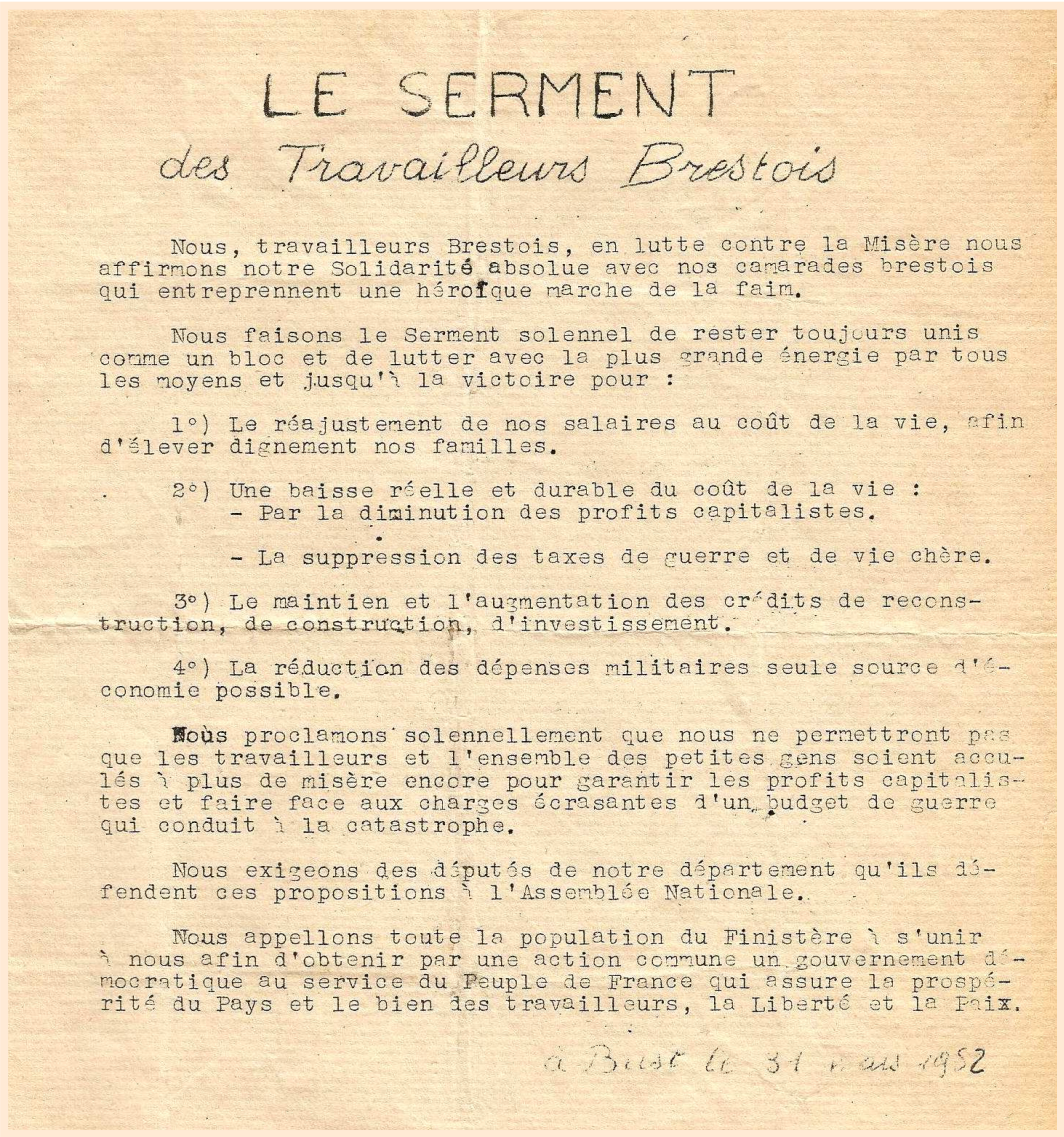

LE SERMENT

des Travailleurs Brestois

Nous, travailleurs Brestois, en lutte contre la Misère nous affirmons notre Solidarité absolue avec nos camarades brestois qui entreprennent une héroïque marche de la faim.

Nous faisons le Serment solennel de rester toujours unis comme un bloc et de lutter avec la plus grande énergie par tous les moyens et jusqu'à la victoire pour :

1°) Le réajustement de nos salaires au coût de la vie, afin d'élever dignement nos familles.

2°) Une baisse réelle et durable du coût de la vie :
- Par la diminution des profits capitalistes.
- La suppression des taxes de guerre et de vie chère.

3°) Le maintien et l'augmentation des crédits de reconstruction, de construction, d'investissement.

4°) La réduction des dépenses militaires seule source d'économie possible.

Nous proclamons solennellement que nous ne permettront pas que les travailleurs et l'ensemble des petites gens soient acculés à plus de misère encore pour garantir les profits capitalistes et faire face aux charges écrasantes d'un budget de guerre qui conduit à la catastrophe.

Nous exigeons des députés de notre département qu'ils défendent ces propositions à l'Assemblée Nationale.

Nous appellons toute la population du Finistère à s'unir à nous afin d'obtenir par une action commune un gouvernement démocratique au service du Peuple de France qui assure la prospérité du Pays et le bien des travailleurs, la Liberté et la Paix.

à Brest le 31 mars 1952

Illustration N°85 – Le serment des travailleurs brestois – mars 1952 (Archives CGT Brest)

2. FO interlocuteur privilégié des ministères

Globalement, au cours de la grève du printemps 1952, l'arsenal n'avait pas beaucoup fait parler de lui, à l'exception de ses leaders syndicaux habituels : Gouriou, Ménès, Cadiou, mais qui intervenaient à titre de dirigeants locaux ou départementaux. À l'intérieur de l'enceinte militaire, ses syndicats poursuivaient néanmoins leur propre action pour l'application intégrale du décret du 22 mai. Une action qui se traduisait toujours par des débrayages limités mais fréquents, tant dans le groupe ouvrier et chez les TSO[198] que pour des revendications bien particulières à certaines spécialités[199]. Même les chefs d'équipe et de travaux se mirent en grève pour obtenir une revalorisation salariale le 29 septembre.

[198] 12 juillet : de 17h00 à 18h, débrayage de 4 675 ouvriers sur un effectif de 7 210 (59%) ; 21 juillet : de 16h30 à 17h20, débrayage dans le cadre d'une journée nationale d'action. 4 715 grévistes sur un effectif de 7 207 (65%, mais 1 745, soit 24% de l'effectif total s'était mis en congé). 2 septembre : débrayage de 17h 05 à 18h05 par les 2/3 du personnel. À nouveau les 15 et 28 octobre, le 13 décembre, etc.

[199] Les riveurs pendant 2 heures, le 29 février, pour une revalorisation de la prime de travaux pénibles. Les soudeurs, chaque jour de 16h05 à 18h05, du 9 au 27 juin, puis grève illimitée du 28 juin au 7 juillet. Le 9 juin, 124 employés de la

En septembre 1952, il ressortait des débats de la commission de la Défense nationale que les salaires de la métallurgie parisienne étaient à ce moment supérieurs de 6% à 14% à ceux de l'arsenal[200]. Comme à l'habitude[201], les services du Budget[202] estimaient, quant à eux, que cette différence n'était que de l'ordre de 3%. Des appels à l'action furent lancés par les UD CGT et CFTC pour l'obtention d'un relèvement moyen de 9%. Force ouvrière se rallia au mouvement le 18 septembre mais se désolidarisa dès le 29 sur ordre de sa fédération de la Marine. En effet, celle-ci poursuivait ses négociations solitaires avec le ministère et le 2 octobre, le syndicat FO de l'arsenal pouvait se targuer d'avoir obtenu un relèvement de 6,5% des salaires grâce à cette action. Cette mesure sembla satisfaire l'ensemble des travailleurs et couper court à toute volonté de débrayage. Mais le chiffre définitif du secrétariat d'État au Budget tombait le 9 octobre : les ouvriers ne bénéficieraient que de 4% de revalorisation salariale. Un accord national intervint alors entre les fédérations CFTC et CGT des travailleurs de l'État et une conférence nationale des établissements de la Marine[203] décida de l'organisation de grèves tournantes dans les arsenaux. Les mouvements unitaires des 15 et 28 octobre furent particulièrement suivis, y compris par le syndicat FO. Cependant, la confédération Force ouvrière devait adopter, lors de son congrès des 12-15 novembre, des positions particulièrement hostiles à tout accord, même à la base, avec la CGT. Dès lors, le syndicat FO de l'arsenal s'opposa à tout nouvel arrêt de travail. Ce refus de maintenir l'unité d'action à trois fut en partie responsable de l'annulation des débrayages prévus dans les jours suivants. Toutefois, le 27 novembre, Even allait à l'encontre des décisions confédérales et des rappels à l'ordre de Max Rivière en s'associant à l'arrêt de travail appelé par les deux autres organisations. 5 443 grévistes furent recensés à l'arsenal alors que deux semaines plus tard, le 12 décembre, ils n'étaient plus que 4 301. À cette occasion, FO avait une nouvelle fois fait volte-face en se désolidarisant d'un mouvement qui, pourtant, portait sur les mêmes revendications. De toute évidence, cette différence de 1 100 participants était loin de correspondre au nombre d'adhérents de Force Ouvrière dans l'établissement mais elle reflétait néanmoins l'importance accordée par les ouvriers – notamment les 3 000 inorganisés – au principe même de l'unité d'action. Cet épisode est symptomatique de l'attitude de FO dans l'établissement, régulièrement partagée entre collaboration syndicale et respect à la lettre des directives confédérales.

Enfin, ce nouveau décalage entre les syndicats et le gouvernement à propos de l'application du décret du 22 mai 1951 illustre parfaitement le climat qui allait animer pendant des années les relations entre les deux parties dans le domaine des salaires. L'époque n'était visiblement plus, comme dans l'entre-deux-guerres, à la négociation et aux résultats souvent en demi-teinte, entre des syndicats devenus plus intransigeants et des ministères qui ne l'étaient pas moins. La situation économique des travailleurs au tournant des années Cinquante imposait des résultats rapides et probants. Dans une conjoncture qui voyait les prix augmenter de 15% en l'espace de six mois, il

---

salle de dessin sur 154 débrayèrent pour une amélioration des conditions d'hygiène. Mais également les tourneurs-fraiseurs de l'atelier des Machines, le 4 et le 17 octobre, les 14 et 19 novembre, le 2 décembre de 17 à 18 heures, etc.

[200] 6% pour les 1ere et 2e catégories, 7% pour les 3e et 4e, 12% pour les 5e et 6e, 14% pour la 7e, 9% pour la 8e (soit environ 9% en moyenne).

[201] Situation récurrente confirmée à cette occasion par F. Tanguy-Prigent, dont l'intervention avait été sollicitée.

[202] Secrétaire d'État au Budget (14 mars-23 décembre 1952) : Jean Moreau (CNIP).

[203] Conférence commune CGT-CFTC qui aboutit à un programme de revendications simple mais qui résumait à lui seul l'ensemble des principales pierres d'achoppement entre syndicats et gouvernement : revalorisation minimum de 7% des salaires, prime de 16% en province, sortie simultanée et sur les mêmes bases des bordereaux ouvriers et techniciens.

était hors de question de se contenter d'un relèvement de 5 ou 10% du salaire dans le même laps de temps. Les organisations ouvrières – notamment la CFTC – ne considéraient plus la grève comme le dernier recours mais comme le moyen privilégié à utiliser pour faire plier un patronat – même l'État patron – souvent intraitable. Si la CGT n'était plus celle de Charles Berthelot, c'était surtout le syndicat chrétien qui n'était plus celui de Michel Floch. La grève massive, générale, illimitée et les démonstrations de puissance et de cohésion du prolétariat dans les rues – plusieurs milliers de manifestants à chaque reprise – montraient bien que le climat avait changé. L'intimidation était redevenue, comme au temps des purs anarcho-syndicalistes du début du siècle, un des moyens privilégiés pour obtenir satisfaction, comme le 24 mars 1952, quand le conseil municipal approuva un secours de 15 millions en faveur des familles de grévistes[204] sous la pression des 200 ouvriers présents devant la mairie provisoire, rue de Malakoff.

Pour les travailleurs de l'État, les commissions paritaires nationales existaient encore, mais le décret du 22 mai, en alignant – toujours en théorie – les salaires de la province sur ceux de la métallurgie parisienne, les avaient en partie vidées de leur substance, voire de leur raison d'être[205]. Si un écueil ou une incompréhension se présentait dorénavant entre les termes dudit décret et les décisions gouvernementales, les syndicats déclenchaient la grève, contactaient directement le président du Conseil et lui demandaient son arbitrage. Quant aux conditions de travail et autres avantages sociaux et sociétaux, la commission paritaire locale pouvait largement y remédier.

Du côté de l'État, entre marchandages et petites avancées, les ministères tendaient toujours à favoriser la division syndicale en privilégiant l'interlocuteur qui leur paraissait le moins hostile à la politique gouvernementale, le plus opposé à la grève et surtout à la CGT : Force ouvrière. Sur le terrain, par calcul ou par contrainte, FO ménageait le chaud et le froid, la chèvre et le chou, se solidarisant un jour pour mieux tourner le dos le lendemain. Mais en se rapprochant du gouvernement, elle s'isolait des autres formations dans le Finistère, suscitant de plus en plus l'incompréhension de ses propres militants qui l'accusaient de faire preuve d'anticommunisme et d'anticégétisme à outrance. Ces mêmes militants qui se retrouvaient de plus en plus fréquemment brocardés par ceux des autres formations – les « Faux Ouvriers » ou plus simplement faux-jetons ou encore « tartufes »[206] – dont l'entente se traduisait sur le terrain par une unité d'action rarement remise en question depuis plusieurs mois.

Localement, cette attitude pouvait donc avoir des conséquences néfastes pour la centrale, ce qui peut également expliquer que les positions de FO à Brest et à l'arsenal ne correspondaient pas systématiquement aux consignes de l'UD ou de la confédération. Celle-ci en vint d'ailleurs à diverses reprises, au cours des années Cinquante, à autoriser l'unité d'action avec la CGT « pour des raisons d'opportunité sur le plan local »[207].

[204] 23 voix MRP, SFIO et PCF contre 14 abstentions RPF.
[205] Rappelons que, bien que les commissions paritaires nationales eussent des compétences assez étendues, leur rôle principal était de définir les catégories, les échelons et en fonction de cette classification, les salaires et les primes.
[206] Selon les propos de Jacques Pic. Entretien réalisé le 27 juin 2013.
[207] Rapport des RG n°1180 du 27 septembre 1951. AD Finistère 31 W 439.

c) 1953 : vers la démobilisation syndicale

1. Le décret Mayer : menaces de chômage à l'arsenal

La politique économique mise en place par Antoine Pinay (8 mars – 18 décembre 1952) allait temporairement ramener l'inflation à des taux plus acceptables en France. Au cours de l'année 1953, celle-ci allait même connaître son niveau le plus bas dans ce domaine depuis 1935[208]. Le climat social devait être marqué par une embellie de la situation des travailleurs et un apaisement des revendications salariales, à Brest comme ailleurs. Par contre, le chômage qui menaçait certains secteurs depuis plusieurs mois commençait maintenant à frapper sérieusement certaines entreprises qui parvenaient à échéance de contrat, notamment dans le bâtiment[209].

À l'arsenal, même si les différends avec le ministère continuaient allègrement au sujet de l'application du décret du 22 mai – notamment du côté des techniciens et dessinateurs[210] –, le climat semblait également relativement apaisé et l'action se résumait à quelques débrayages parfois massifs mais limités dans le temps à l'initiative de l'entente CGT-CFTC-CNT[211]. D'autant que le 4 octobre 1952, l'ingénieur général Lambotin, directeur des CAN à Brest avait annoncé le déblocage des crédits pour terminer la réalisation du croiseur *De Grasse*[212] et l'armement du *Jean Bart*, de même que les débuts du programme de constructions relatif à la loi de programmation militaire annoncée par André Monteil le 8 janvier 1951. Pour le port du Ponant, le plan de charge se traduisait concrètement par l'armement de dragueurs, la construction de cinq escorteurs d'escadre[213] et d'une grosse unité de 7 000 tonneaux. En outre, la tranche 1953 du programme naval prévoyait de mettre en chantier le croiseur de 8 500 tonnes *Colbert*[214], le porte-avions *Clemenceau* promis depuis 1947, le porte-hélicoptères *Résolue*[215] et enfin d'y réaliser l'armement du porte-avions *Foch* dont la coque avait été montée à Saint-Nazaire[216]. 10 années fastes s'annonçaient donc pour l'arsenal qui allait retrouver sa vocation d'antan : la construction d'unités militaires de fort déplacement.

De premières rumeurs de réintégration des travailleurs congédiés en mars-juin 1950 s'étaient même faites jour, confirmées par la direction des CAN. C'est alors que fut promulgué le

[208] Le seul taux négatif après la Seconde Guerre mondiale selon l'INSEE : - 1,7%. Michel-Pierre CHELINI, *op. cit.*, p.50.

[209] L'inauguration de l'hôpital Morvan en 1951 avait donné le signal des fins de chantiers. La ville n'en était pourtant qu'au début de sa reconstruction mais les crédits peinaient à être débloqués. Des conflits éclatèrent ainsi dans les grosses entreprises de BTP comme Sainrapt et Brice en mars puis en septembre 1953, pour protester contre le licenciement de 24 ouvriers pour fin de chantier. Ces problèmes concernaient également les sociétés sous-traitantes de l'arsenal, comme la firme Lange (plomberie, tuyauterie, zinguerie) qui travaillait sur le chantier du *Pierre Loti* (85 ouvriers se mirent en grève le 29 mai pour protester contre le licenciement de 23 d'entre eux).

[210] Ce mouvement, marqué par des arrêts de travail relativement courts (15 à 30 minutes) mais répétés, avait été suivi par les autres arsenaux. En février 1953, la direction des CAN de Toulon décidait de retirer à chaque TSO, à titre de sanctions, 4 heures de salaire pour chaque quart d'heure de débrayage. Or, ceux-ci ayant été quotidiens ou presque, ils ne perçurent que la moitié de leur rémunération du mois. Brest protesta en solidarité par une grève de 4 heures puis vota un débrayage de deux heures par quinzaine à compter de mars jusqu'à aboutissement des revendications.

[211] Une heure le 3 avril : 4 000 ouvriers sur 7 200 ; deux heures le 23 avril : 5 252 sur 7 229.

[212] Commencée avant la Deuxième Guerre mondiale, la coque du *De Grasse* était restée à Lorient depuis cette époque.

[213] Le *Dupetit-Thouars* qui sera le dernier navire lancé à la cale du Point-du-Jour, le *D'Estrées*, le *Du Chayla*, le *Forbin* et le *La Bourdonnais* qui eux seront élaborés à Laninon, au bassin 8.

[214] Lancement le 24 mars 1956.

[215] Qui sera rebaptisé *Jeanne d'Arc*.

[216] Commencé en 1955, il ne sera terminé qu'en 1963.

décret n° 53-483 du 20 mai 1953 « relatif au licenciement des ouvriers de la Défense nationale »[217]. En réalité, plutôt que de réembaucher pour mener le programme naval à son terme, le gouvernement envisageait une seconde « charrette » conséquente en se reposant une nouvelle fois sur l'article 30 du décret du 1er avril 1920 qui prévoyait expressément des réductions d'effectifs en cas de « manque de travail ou d'insuffisance de crédits »[218]. L'emploi à statut se retrouvait une nouvelle fois menacé[219] et, compte tenu du nouveau plan de charge, il ne faisait aucun doute que les personnels congédiés étaient appelés à être remplacés par un contingent de précaires ou/et un recours accru à la sous-traitance civile. À travers ce texte que les syndicats appelèrent « décret Mayer », du nom du président du Conseil PRS René Mayer[220], le gouvernement, à la veille de sa chute, ouvrait un peu plus la voie à ce qui allait être un long chemin vers le passage des établissements industriels de l'État au secteur privé. Immédiatement, les délégués CFTC et CGT – FO se tenant toujours à l'écart – adressèrent une protestation aux parlementaires contre ce qui représentait « une atteinte aux retraites[221], aux salaires, à la sécurité de l'emploi et au statut des travailleurs de l'État ». Ils envisagèrent également d'engager une action de grande ampleur, une grève illimitée qui fut, en définitive, remise *sine die* à la suite de la chute du gouvernement le 21 mai. Le 20 juin, soit un mois après la sortie du décret Mayer, le chef de cabinet du ministre de la Défense René Pleven semblait donner des garanties aux syndicats en précisant que les licenciements susceptibles de concerner les ouvriers justifiant de plus de vingt années de service ne toucheraient que « les très mauvais éléments »[222] et qu'en tout état de cause les droits à la retraite prévus par la loi du 7 juin 1951 ne seraient aucunement remis en cause. Les arsenaux de la Marine ne devaient donc pas connaitre – dans l'immédiat tout au moins – les effets du décret Mayer.

2. La grève du mois d'août 1953[223]

L'été allait cependant être mouvementé dans le port du Ponant en raison de nouvelles mesures gouvernementales imposées par la poursuite de la guerre d'Indochine et destinées à compresser les dépenses dans les services publics. En promulguant la loi du 11 juillet 1953 portant redressement économique et financier du pays, le gouvernement Laniel[224] allait déchaîner la colère des salariés des entreprises publiques sur l'ensemble du territoire. Le 4 août, les syndicats de fonctionnaires lancèrent un mot d'ordre de grève qui concerna surtout, dans un premier temps, les

[217] *JO* du 24 mai 1953.
[218] De telles dispositions existaient également pour les employés de la Guerre (article 17 du 26 février 1897) et de l'Air (article 28 du décret du 8 janvier 1936). Patrick MORTAL, *Les armuriers de l'État, du grand siècle à la globalisation 1665-1989*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2007.
[219] Particulièrement les ouvriers âgés d'au moins cinquante-six ans et ayant accompli au moins vingt années de service. Ceux-ci devaient représenter au maximum les 2/3 des congédiements.
[220] 8 janvier 1953-21 mai 1953. Ministre de la Défense nationale et des Forces armées : René Pleven (UDSR) ; secrétaire d'État à la Marine : Jacques Gavini (CNIP).
[221] En vertu de l'article 3 du décret, les ouvriers ayant plus de 15 années de service étaient susceptibles d'être licenciés avec une simple indemnité. Ce qui constituait une entorse de taille à la loi n°51-714 du 7 juin 1951.
[222] *Le Télégramme* des 20 et 21 juin 1953.
[223] Sur l'ensemble du mouvement en France, voir notamment Michel PIGENET, « Les grèves d'août 1953 », dans Danielle TARTAKOWSKY et Michel PIGENET (Dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, Découverte, 2012, p. 438-445 ; Michel DREYFUS, *Histoire de la CGT. Cent ans de syndicalisme en France*, Bruxelles, Complexe, 1995, p. 243-244 ; Gérard ADAM, *op. cit.*, p. 241-259.
[224] Joseph Laniel (CNIP), président du Conseil du 28 juin 1953 au 12 juin 1954. Ministre de la Défense nationale et des Forces armées : René Pleven (UDSR) ; secrétaire d'État à la Marine : Jacques Gavini (CNIP).

PTT[225], la SNCF, EDF et GDF, etc[226]. Mais le conflit s'étendit rapidement dans l'ensemble du secteur public et des services concédés, de même que dans certaines branches du privé comme la métallurgie.

L'UL CGT de Brest convoqua sa première réunion le 4 août et le 7, une grève de 24 heures fut observée par une proportion tout à fait significative des personnels des services publics et nationalisés de la cité du Ponant, dont la presque totalité des travailleurs de l'arsenal qui entrèrent dans l'enceinte à 8 heures pour en ressortir aussitôt. Si ceux-ci n'étaient pas concernés au premier chef, une fraction des effectifs de l'établissement – les agents techniques notamment – étaient sous statut de la fonction publique et participaient à ce titre au cartel des fonctionnaires CGT-CFTC-FO[227] de Brest.

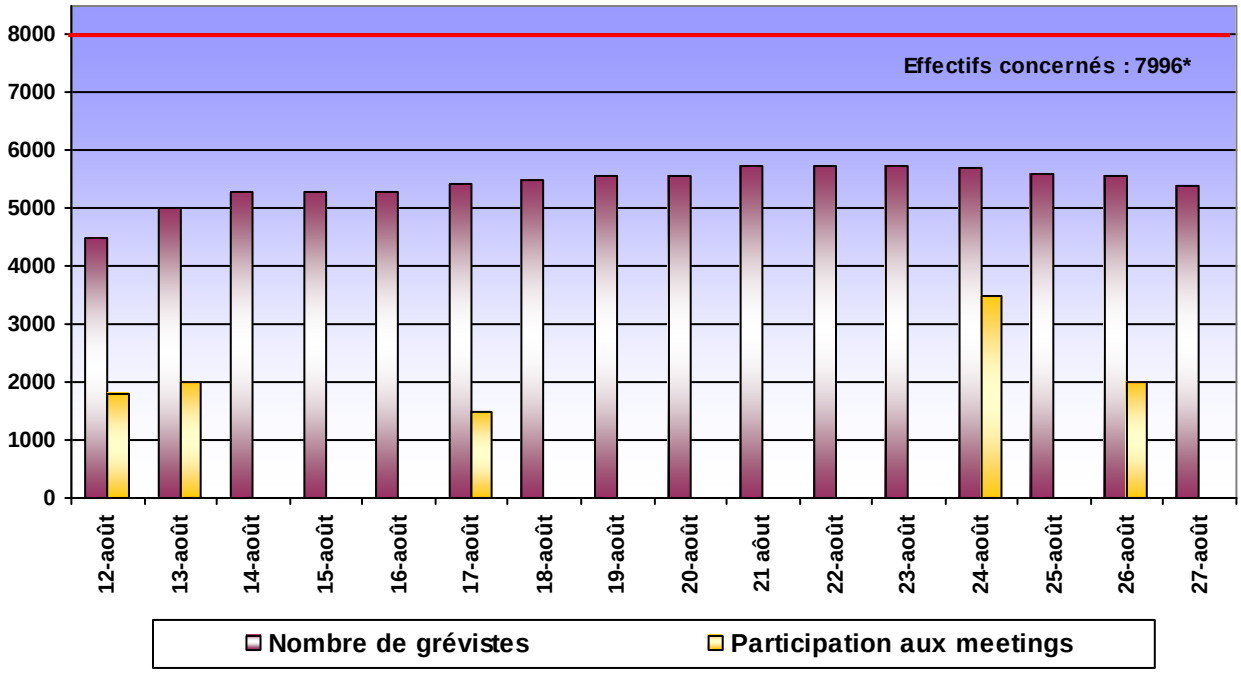

Graphique N°28 – Grève unitaire de l'arsenal 12-28 août 1953 (d'après A.D. Finistère 31 W 452 et 466)
* Ouvriers, techniciens, dessinateurs : 7322 – Agents techniques : 258 – Précaire (régies) : 416

Dans les jours qui suivirent, les débrayages se multiplièrent dans l'ensemble de la ville et le 12, l'arsenal se mit en grève illimitée à compter de 14 heures[228]. Sous couvert de solidarité avec des personnels qui ne leur avaient pas souvent montré la leur – les agents techniques –, les ouvriers comptaient bien défendre leurs propres revendications. Le mouvement concerna, sur l'ensemble de sa durée, entre 5 000 et 6 000 salariés sur les 8 000 que comptait l'établissement à ce moment[229].

[225] Sur l'engagement des PTT dans cette grève au niveau national, voir Serge LOTTIER, « La grève d'août 1953 aux PTT », dans Elyane BRESSOL et *all.*, *La CGT dans les années 1950*, *op. cit.*, p. 385-392.
[226] *JO* du 11 juillet 1953. Cette loi remettait principalement en cause les règles d'avancement et les modalités de mise à la retraite (article 5) ; les salaires (article 6) ; le régime de la Sécurité sociale et des Allocations familiales (article 7). L'article 5 constituait globalement une première tentative pour regrouper les régimes spéciaux jugés trop généreux dans le régime général des pensions.
[227] À Brest comme à l'échelle nationale, les confédérations CFTC et FO rejoignirent le mouvement sous la pression de leurs adhérents. Gérard ADAM, *op. cit.*, p. 243.
[228] De même que les autres arsenaux, Lorient et Cherbourg notamment.
[229] En y incluant la pyrotechnie et l'ensemble des catégories statutaires à l'exception des personnels militaires.

Ses responsables syndicaux firent entendre leurs voix dans les meetings unitaires CGT-CFTC-FO. Ni la reprise à la SNCF, le 25[230], ni celle des PTT n'incitèrent pour autant la masse des travailleurs de la Penfeld à regagner le chemin des ateliers. Une délégation unitaire se rendit à Paris où se tenait une réunion intersyndicale de l'ensemble des arsenaux de France. On n'y fit que rarement allusion à la loi Laniel. Par contre, sur toutes les lèvres étaient présentes l'application stricte du décret du 22 mai 1951 et la parité de la prime Paris-province à 16%. René Pleven refusa de recevoir la délégation brestoise, ce qui n'encouragea évidemment pas les syndicalistes du Ponant à reconsidérer leur opinion à l'égard du ministre de la Défense et ancien président du Conseil. D'autant qu'ils reprirent le travail le 28, sans avoir obtenu satisfaction à leurs revendications[231].

L'amertume était grande à la suite de cet échec. À Brest comme dans l'ensemble du pays, on reprochait à la CFTC et à FO leur « trahison », pour avoir appelé à la reprise dès le 21[232]. Mais globalement, c'était les trois centrales qui devaient pâtir de ce dénouement défavorable. À l'arsenal, un mouvement de mécontentement se développa immédiatement à leur encontre, pour avoir ordonné une grève « inutile » en ce sens qu'aucun résultat positif n'avait été obtenu. D'autre part, les reproches allèrent bon train contre les agents techniques et autres catégories de fonctionnaires de l'établissement – les seuls, en définitive, à être directement menacés par les décrets Laniel – pour n'avoir suivi le mouvement que pendant 24 heures. Néanmoins, la situation à la pointe du Finistère était loin d'être aussi tranchée qu'elle ne le paraissait alors dans d'autres régions françaises.

En effet, à Brest, l'unité d'action ne s'était peut-être jamais manifestée aussi fortement qu'au cours de ce mouvement, notamment entre la CGT et FO. Les positions avancées de l'UD CFTC qui voulait conserver une certaine autonomie vis-à-vis de sa confédération et celles des syndicats FO du Ponant qui souhaitaient en faire autant à l'égard de leur bureau fédéral amenèrent de nombreux responsables et militants locaux à dénoncer l'attitude de leurs confédérations respectives, voire à fustiger leurs responsables nationaux en appelant à l'unité au sommet[233]. Max Rivière, secrétaire général de l'UD Force Ouvrière se retrouvait sur la sellette, de plus en plus décrié par ses propres adhérents pour son sectarisme et son hostilité ouverte envers la CGT et les mouvements lancés par celle-ci[234]. Les discours contre la politique du gouvernement n'avaient jamais été aussi virulents dans la bouche des orateurs brestois de FO. Quant à la CFTC, ses responsables locaux n'avaient pas caché le caractère politique de la grève[235], allant jusqu'à affirmer qu'à travers ce mouvement, les ouvriers visaient « essentiellement la chute du ministère, ainsi que son remplacement par un "gouvernement ouvrier"»[236]. Incontestablement, l'attitude du syndicat

[230] Les confédérations CFTC et FO appelèrent à la reprise le 21 contre l'avis de la CGT qui, isolée, dut capituler le 25. Gérard ADAM, *op. cit.*, p. 258.
[231] En outre, le secours de 20 millions de francs voté par le conseil municipal le 20 août en faveur des familles de grévistes fut refusé par le préfet.
[232] Gérard ADAM, *op. cit.*, p. 245-251.
[233] « L'UD [CFTC] a toujours manifesté une opposition ferme des syndicats du Finistère à l'attitude du bureau confédéral au cours des grandes grèves d'août 1953, opposition qui s'est manifestée par la demande, au comité national de septembre 1953, d'un congrès confédéral extraordinaire ». Rapport des RG, 27 mai 1955. AD Finistère 1177 W 33.
[234] De nombreux militants FO, notamment parmi les enseignants, auraient vu d'un bon œil un rapprochement avec la CGT. D'autre part, les querelles internes n'en finissaient pas entre l'UL de Brest – notamment les dirigeants du syndicat de l'arsenal – et l'UD, sur des questions des prérogatives des uns et des autres. Rivière démissionnera le 1er juin 1954.
[235] Voir Gérard ADAM, *op. cit.*, p. 241-243.
[236] Jean Poullaouec, meeting du 17 août. AD Finistère 31 W 466.

chrétien – soutenu par la JOC et la JOCF – avait sérieusement évolué en l'espace de trois à quatre années dans le Finistère. Jusqu'à en devenir parfois, aux dires des autorités, un syndicat plus révolutionnaire que la CGT communiste[237].

Si bien qu'en définitive, il n'y eut que peu de cartes syndicales déchirées à l'arsenal et il n'est pas déraisonnable d'avancer que l'unité d'action y sortait renforcée du mouvement d'août 1953, même si, en septembre, la CFTC et FO déclinèrent la proposition de la CGT de constituer des comités unitaires dans les ateliers.

Par contre, dans la cité du Ponant, surtout dans les services publics, les défections furent nombreuses et les trésoreries des diverses UL s'en ressentirent dès le début de l'hiver. D'autre part, la brouille nationale entre les diverses confédération se répercuta inévitablement, marquant la fin – très temporaire cependant – de l'unité d'action entre la CGT et la CFTC qui se retrouvaient néanmoins pour dénoncer unanimement la responsabilité de FO qui, à cette occasion, « avait une nouvelle fois fait preuve de son incapacité »[238]. Tant et si bien que l'échec des grèves d'août 1953, même si les décrets Laniel ne furent jamais appliqués et qu'aucune sanction ne vint frapper les fonctionnaires grévistes, provoqua pendant quelques temps l'entrée en dormance des syndicats brestois et la fin des grands mouvements protestataires ouvriers à la pointe du Finistère.

Conclusion

À la suite d'un déclin de plusieurs années qui fut surtout préjudiciable à la CGT, 1953 devait marquer le début de la stagnation des effectifs des trois principales centrales syndicales à Brest. Celle-ci allait durer jusqu'à la fin de la période concernée par cette étude. Cependant, contrairement aux cinq premières décennies du siècle, cette évolution ne devait pas être caractérisée par de formidables envolées d'adhésions et des désertions massives au gré des échecs ou des scissions. La grève d'août en avait apporté la preuve éclatante.

À la fin de 1953, la CGT demeurait la première organisation du département mais le nombre global des syndiqués Finistériens n'étaient plus de 21 200 (CGT : 12 000 ; CFTC : 6 000 ; FO : 3 200) contre plus de 61 000 en 1947 (CGT : 51 000 ; CFTC : 10 000), soit une diminution d'environ 65% depuis l'apogée du syndicat communiste. À l'arsenal, la régression fut également significative, sans pour autant atteindre de telles proportions. Sur la même période, le nombre total de cartes vendues avait chuté de 56%, principalement au détriment de la CGT. Pour la première fois, avec 1 200 adhérents, le syndicat chrétien dépassait de manière incontestable son homologue communiste (990) dans l'établissement[239].

Cependant, malgré la réorientation de a CFTC finistérienne depuis la Libération – accélérée à partir de 1950 – celle-ci ne fut jamais en mesure de s'assurer une hégémonie incontestée à l'arsenal, son influence étant régulièrement mise à mal à l'occasion des scrutins professionnels. Pour mener à bien une action, elle se retrouvait dans la même situation que le syndicat

[237] Rapport des RG n°613 du 10 septembre 1953. AD Finistère 31 W 466.
[238] Jean Poullaouec le 27 septembre 1953. Congrès de l'UL 1953. AD Finistère 1347 W 21.
[239] En 1951/1952, la CFTC avait rattrapé la CGT et les deux organisations avoisinaient les 1150 adhérents. Quant à FO, elle stagnait aux alentours de 500 membres dont à peine 30 % dans le personnel ouvrier.

communiste, dans l'obligation de composer et de s'allier. D'autre part, les prises de positions de plus en plus manifestement « gauchisantes » de ses dirigeants locaux et départementaux ne lui permirent pas non plus d'asseoir un peu plus son influence en s'érigeant en principal représentant des ouvriers du port et en devenant, à la manière des confédérés de l'entre-deux-guerres, l'interlocuteur privilégié des ministères.

Pourtant, l'occasion n'avait sans doute jamais été aussi favorable en face de gouvernements dont l'anticégétisme, croissant depuis la rupture du tripartisme au printemps 1947, n'avait peut-être jamais été aussi affirmé. Constamment en butte à l'hostilité ouverte de la CGT stalinisée et à celle du « parti des travailleurs », les réticences des ministères à composer avec ces organisations était tout à fait légitime, pour le moins compréhensible. Mais cette attitude procédait également d'un désintérêt qui allait devenir de plus en plus manifeste au fil des années, à mesure que les compressions de personnel, les recours à la sous-traitance et à l'externalisation des tâches ne parviendraient plus à dissimuler les véritables objectifs de l'État : la fermeture de ses arsenaux et le « bradage » de l'ensemble de son patrimoine industriel à des sociétés privées.

CHAPITRE XI

1954-1959

ASCENSION SOCIALE MAIS INCERTITUDE DU LENDEMAIN

« Dans votre ascension professionnelle,
Soyez toujours très gentil pour ceux que vous dépassez en montant
Vous les retrouverez au même endroit en redescendant ».

(Woody Allen)

Malgré un désintérêt général éprouvé par les travailleurs pour l'action syndicale[1], la période 1954-1959 devait être « chaude » sur le plan social. Cependant, pour la première fois depuis longtemps, Brest n'allait pas connaître systématiquement « son mois de grève » annuel. Ce fut une nouvelle fois l'augmentation incessante du coût de la vie qui fut à l'origine de la colère ouvrière, les salaires ne suivant la flambée des prix que de loin malgré l'indexation du SMIG sur l'inflation. Ce climat était aggravé par la situation internationale : la poursuite de la guerre froide et surtout le nouveau conflit qui s'engageait en Algérie. À l'arsenal, il n'allait plus être question de grands mouvements destinés à éprouver la résistance des gouvernements sur la durée mais, à travers des débrayages répétitifs généralement limités dans le temps, de leurs rappeler continuellement leurs engagements. Ces mouvements, qui avaient tous pour toile de fond la mise en application du décret du 22 mai 1951 et plus globalement la parité des revenus avec la région parisienne, allaient être organisés dans l'unité syndicale. Celle-ci devait rarement être mise en défaut, à l'exception, peut-être, des lendemains immédiats des événements de Budapest, fin 1956. Cette action permanente de la décennie 1950 fut incontestablement à l'origine de l'image de protestataire impénitent qui devait être systématiquement attachée à l'ouvrier de l'arsenal.

Cependant, malgré un contexte globalement difficile pour le monde ouvrier, le niveau de vie des travailleurs des Constructions navales devait connaître une élévation sans précédent au cours de cette période. Si les « Trente Glorieuses » n'étaient pas encore une réalité de tous les jours

[1] Et, en conséquence, de difficultés internes pour les organisations ouvrières, à Brest comme dans l'ensemble de la nation. Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire politique et idéologique (1940-1958)*, Cahiers de la FNSP, Paris, A. Colin, 1964, p. 252-262.

pour l'ensemble du prolétariat, elles l'étaient déjà pour celui de la Penfeld qui allait consolider sa condition de caste privilégiée. Et ce rang, il allait falloir le traduire concrètement, notamment à travers l'accès à la propriété individuelle, signe ostensible de promotion sociale.

Mais cette amélioration n'allait pas parvenir à masquer les perspectives d'un avenir qui s'annonçait sombre. En effet, la fin des années 1950 devait amener son lot d'incertitudes quant à la préservation du statut des entreprises d'État et de celui de leurs personnels. L'emploi, à travers la réduction des programmes navals et les réorientations stratégiques, allait être menacé, tant chez les précaires que chez les permanents. La ligne gouvernementale en matière économique allait de plus en plus systématiquement s'orienter vers la sous-traitance, l'externalisation de certaines tâches, la mécanisation de la fabrication et la rentabilité de la production. D'autant que l'action des syndicats – déjà entravée par les améliorations salariales – allait se heurter à la détermination de gouvernements bien décidés à remettre de l'ordre économique et social dans leurs arsenaux. Incontestablement, l'administration était désormais plus disposée à installer une frontière entre les personnels et l'employeur qu'à négocier et à ouvrir ses portes aux représentants syndicaux. Ce changement de méthode de la part du gouvernement s'inscrivait dans le processus clairement engagé depuis la Libération qui voyait l'État se désengager de ses établissements industriels : une épée de Damoclès qui allait peser sur les travailleurs de la Penfeld pendant de nombreuses années et mener, à terme, à la privatisation des arsenaux.

A) Revendications et « aisance » matérielle : les limites de l'action syndicale

À l'arsenal, contrairement à certains secteurs, à d'autres régions françaises ou aux confédérations, la grève d'août 1953 n'eut pas d'effets funestes sur les organisations syndicales : pas de désertion brutale d'adhérents ni de rupture profonde dans l'unité d'action. Par contre, la stratégie revendicative devait évoluer sensiblement. Les mouvements allaient être nombreux, limités dans le temps et généralement accompagnés de défilés dans les rues de la ville. La réputation de l'établissement en matière de protestation et de grève allait procéder de ces démonstrations de force, de leur fréquence et du climat général entretenu par les travailleurs de la Penfeld à cette époque. Plus personne ne se souviendrait de 1935 ou de 1918, encore moins de 1911 et 1904. Les événements sociaux antérieurs à 1950 allaient s'effacer des mémoires, contrairement au « vieux Brest » que maintenant l'ensemble de la population glorifiait au détriment d'une ville nouvelle qui surgissait de terre, une ville « sans âme », sans histoire et sans gloire.

a) Débrayages à répétitions : une ébullition permanente

S'en remettant à la stricte application des accords du 22 mai 1951, aux décalages imputables aux zones de salaires, à la parité des primes de rendement et à l'abattement sur les allocations familiales, s'appuyant sur l'exclusion de certaines catégories de travailleurs du décret, sur les lenteurs de l'administration et parfois la mauvaise volonté d'un ministère avec lequel il était de moins en moins aisé de composer, les syndicats allaient multiplier grèves et débrayages, collectifs ou catégoriels, d'une durée variant généralement de quinze minutes à une heure. Des

arrêts de travail qui devaient intervenir parfois quotidiennement, jusqu'à plusieurs dans la même journée. Ils allaient concerner à des degrés divers l'ensemble des catégories, jusqu'aux chefs d'équipe, chefs de travaux et agents techniques. Le mouvement particulier aux TSO (techniciens à statut ouvrier)[2] ne devait quant à lui connaître son apogée qu'en 1956, participant pour moitié à l'envolée des débrayages dans l'établissement de la Penfeld : 98 pour cette seule année.

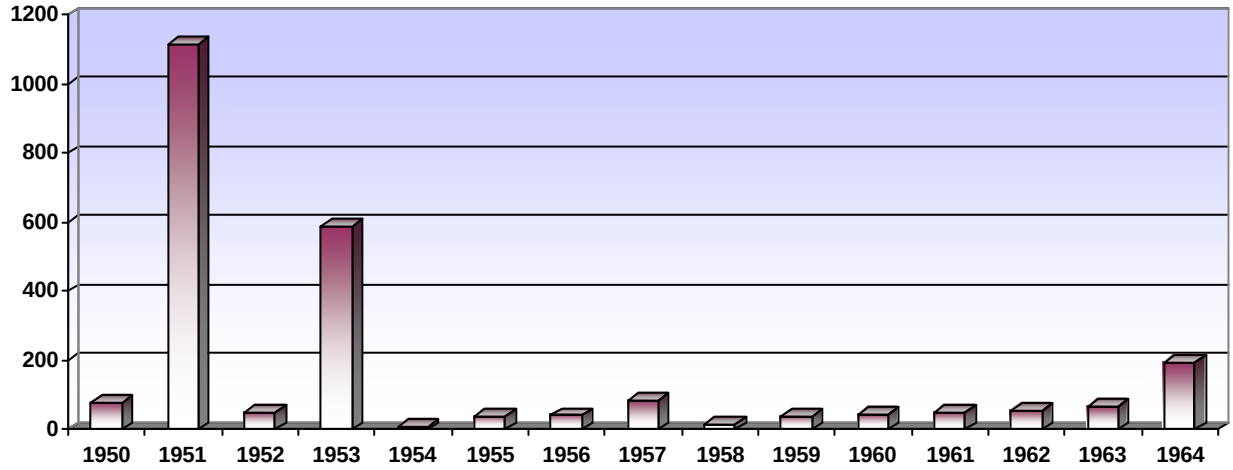

Graphique N°29 – Arsenal – Milliers d'heures de travail perdues pour faits de grèves 1950 – 1964

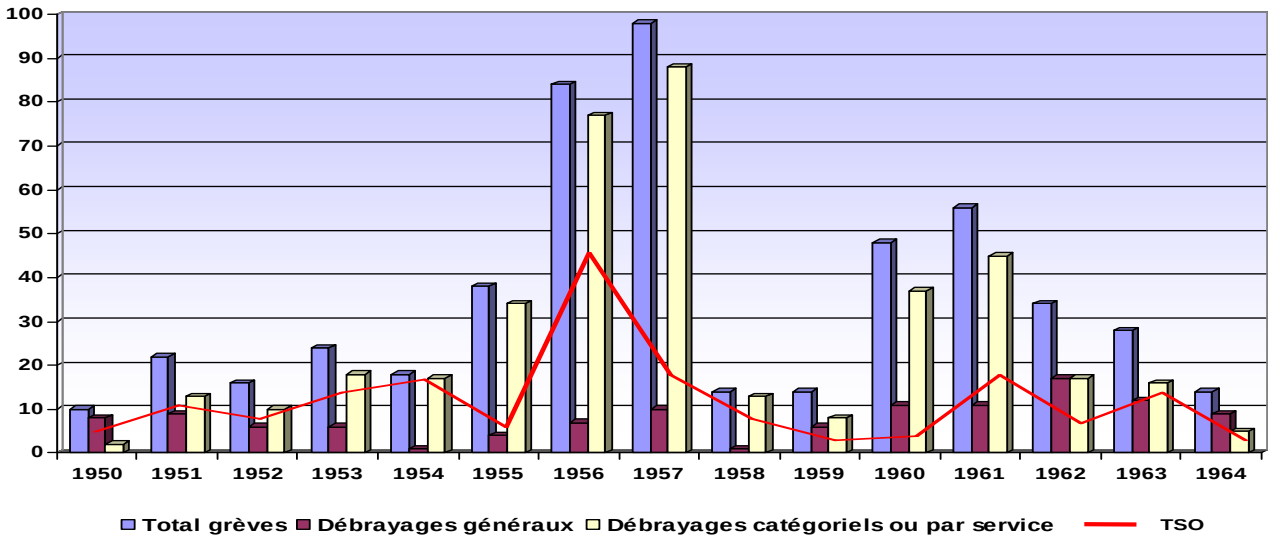

Graphique N°30 – Arsenal – Nombre de grèves 1950 - 1964[3]

Cette répétition de mouvements limités dans le temps – 266 au total – n'entraîna la perte « que » de 27 165 journées de travail (217 319 heures) pour l'ensemble de la période 1954-1959[4],

[2] Les TSO étaient des salariés travaillant principalement dans les nouveaux métiers : électromécanique, électronique, robotique, plus tard informatique. Sans être ouvriers, ils n'étaient pas non plus considérés comme appartenant à la classe des chefs d'équipe ni à celle des personnels administratifs. Les TSO comptaient également 8 catégories.

[3] Graphiques établis d'après les rapports des RG (AD Finistère 31 W 442 ; 444 ; 447 ; 448 ; 452-458 ; 117 W 58-59).

[4] La différence entre le nombre des grévistes et celui des travailleurs absents était souvent fort différent. En prévision d'un mouvement annoncé de 24 heures ou plus, le nombre de salariés posant une journée de congé était bien supérieur à l'habitude. Ces absences légales représentaient parfois 20 ou 25% de l'effectif total normalement occupé. Ceci n'empêchait nullement ces ouvriers de participer aux meetings et aux cortèges. Tout en se préservant d'éventuelles

bien loin des 139 412 jours (1 115 294 heures) perdus au cours des 22 grèves[5] de 1951 et même des 73 620 journées (589 760 heures) des 24 débrayages de 1953[6]. Il est vrai qu'au cours de ces deux années particulières, des mouvements durables et généraux furent entrepris, augmentant mathématiquement le nombre de jours de grève. D'autre part, au cours des années 1954-1959, seulement 29 débrayages concernèrent l'ensemble des travailleurs alors que 237 furent déclenchés à l'initiative de spécialités ou de catégories parfois numériquement limitées qui revendiquaient pour leurs propres conditions de travail ou de salaire. Mais tous ces mouvements avaient une toile de fond identique : l'application intégrale du décret de mai 1951 et la parité Paris-province.

Ni les interventions des parlementaires finistériens de tous horizons politiques, ni les entrevues avec les secrétaires d'État à la Marine[7], ni les multiples pétitions adressées au président du Conseil n'étaient parvenues, depuis trois années, à satisfaire les travailleurs et leurs organisations, c'est-à-dire la concrétisation intégrale des termes du décret de 1951 sur les bulletins de paye. En juin 1954, les syndicats brestois évaluaient comme suit la différence de rémunérations existant entre un ouvrier de la métallurgie parisienne et un travailleur de l'arsenal[8] :

	Métallurgie parisienne (Moyenne)	Arsenal de Brest (5e échelon + prime 16%)	Différence
Catégorie III	158 fr.	134,60 fr.	23,40 fr.
Catégorie V	182,90 fr.	155,75 fr.	27,15 fr.
Catégorie VII	227,15 fr.	191,30 fr.	35,85 fr.

Tableau N°36 – Salaires horaires en juin 1954 (Archives CGT Brest)

La municipalité MRP d'Yves Jaouen elle-même s'en inquiétait régulièrement, allant jusqu'à adopter à l'unanimité des motions rédigées et présentées par les syndicats de la Penfeld[9] :

« Les organisations de l'arsenal de Brest et de la pyrotechnie de Saint-Nicolas :

Protestent : énergiquement contre les lenteurs apportées par l'administration centrale à accorder satisfaction à leurs légitimes revendications,

Réclament : avec force le maintien et l'application du Décret du 22 mai 1951.
Dans l'immédiat, une augmentation de salaires de 12% à compter du 1er mars 1955, date de constatation de l'écart existant avec les salaires de la métallurgie parisienne.
Une augmentation des salaires égale pour les ouvriers comme pour les techniciens.
La sortie du bordereau " techniciens " en même temps que bordereau "ouvriers".

Demandent : la réunion de la commission interministérielle des salaires.
Le paiement des jours fériés.
La suppression des zones de salaires »

sanctions et en conservant leur salaire, ils demeuraient en bons termes avec les syndicats. Si bien que quand nous annonçons 5 000 grévistes sur un total de 7 500 travailleurs, il n'y en avait souvent réellement que 500 au travail.

[5] 9 débrayages généraux et 13 catégoriels.

[6] 6 débrayages généraux et 18 catégoriels.

[7] André Monteil jusqu'au 10 juillet 1951, puis Jacques Gavini (CNIP) du 11 août 1951 au 12 juin 1954.

[8] Voir en annexe N°72, les salaires minima des travailleurs de la métallurgie parisienne suite aux accords d'août 1955.

[9] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Brest, séance ordinaire du 25 juillet 1955. Motion adoptée par les ouvriers et techniciens en assemblée générale du jeudi 22 juillet 1955. AMC de Brest 7 F.

b) Les zones de salaires – La lutte continue

Les abattements de zones, en effet, continuaient de mécontenter l'ensemble des villes de province. Comme nous l'avons évoqué, cette question allait animer la vie sociale brestoise et finistérienne en général jusqu'à la fin des années Soixante. La plupart des responsables politiques, syndicaux et même les représentants de la Nation en région estimaient que cette division du pays n'avait plus lieu d'être, les prix s'étant sensiblement unifiés sur l'ensemble du territoire[10].

Le 17 janvier 1955, un « Comité départemental pour la suppression des abattements de zones de salaires » fut créé sous l'impulsion d'un professeur du centre d'apprentissage de Pont-de-Buis, M. Richard (CGT). Il regroupait les syndicats CGT (Ménes), CFTC (Bourhis) et FO (Guérin) et de nombreuses personnalités et élus finistériens[11]. Le comité engagea immédiatement une action qui s'imposait d'autant plus que les abattements réels étaient généralement supérieurs aux abattements théoriques.

Entreprises	Catégories					
	M.I	OS 1	OS 2	P1	P2	P3
Usine Chausson Paris Salaire réel	169	193	204	225	257	298
Chantiers Dubigeon–Brest Salaire théorique (- 3,75%)	162,66	185,76	196,35	216,56	247,36	286,82
Chantiers Dubigeon–Brest Salaires réels	110,70	125,30	132,60	145,10	159,25	174
Abattements réels	34%	35%	25%	35%	38%	41%

Tableau N°37 – Exemple comparatif des salaires horaires au 31 octobre 1954 entre une entreprise métallurgique parisienne et une entreprise métallurgique brestoise (d'après les archives CFDT de Brest)

Les premières journées d'action départementales en faveur de la suppression des zones de salaires eurent lieu les 22 et 23 janvier 1955. Soutenues par de nombreuses municipalités, les syndicats firent circuler des pétitions dans les entreprises, les corporations, les écoles. Des motions et résolutions en faveur de l'unification nationale des salaires parvinrent de toutes les communes :

> « Le conseil municipal […] a adopté la motion présentée par M. Le Cozannet proposant la création à Brest d'une commission municipale du coût de la vie telle qu'il en existait une en 1939. Cette commission aurait principalement pour objet de déterminer le coût de la vie à Brest et par conséquent de démontrer que l'abattement de zone des salaires brestois doit être supprimé »[12].

Mais ce fut surtout le 16 mars que les syndicats CGT, CFTC, FEN, FO et Autonomes dans l'unité suivirent un mot d'ordre de grève de deux heures lancé par le Comité départemental pour la suppression des zones de salaires. À cette occasion, l'arsenal débraya en nombre. 5 785 salariés (environ 75% de l'effectif total) cessèrent le travail alors que seulement 30% des travailleurs du bâtiment répondirent à la consigne et que les autres secteurs ne connurent que des débrayages

[10] Le 7 avril 1954, l'assemblée nationale se prononça contre le maintien des zones de salaires (348 voix contre 242). Mais le gouvernement s'y opposa et aucune mesure ne fut prise concrètement. *JO* du 8 avril 1954, p. 1848-1859.

[11] Comité provisoire constitué le 21 décembre : secrétaire : Richard ; membres : Suzanne Ploux (gaulliste), maire de Pont-de-Buis ; Hervé Mao (SFIO), maire de Châteaulin ; Marcel Arnous des Saulsays (MRP), conseiller général et maire de Douarnenez ; M. Balay, maire de Rosnoën ; CGT : H. Ménes, secrétaire de l'UD et M. Pann, Châteaulin; CFTC : J. Bourhis, secrétaire de l'UD et R. Bonizec, Quimper ; FO : Guérin, secrétaire de l'UD et Beilliard; FEN : MM. Coustet-Laroque et Guichardet ; Fédération des retraités : MM. Nardon et Colin.

[12] Vœu du conseil municipal de Brest dans sa séance ordinaire du 7 février 1955. AMC Brest 7 F.

parfois très partiels. Grâce aux syndicats de l'établissement de la Penfeld qui avaient mis la suppression des abattements de zones dans leurs programmes revendicatifs depuis plusieurs années, Brest fut, en ce 16 mars 1955, le principal centre de contestation finistérien[13].

Pourtant, la cité du Ponant faisait figure de privilégiée par rapport au reste du département et notamment au secteur sud où le coût de la vie était globalement aussi élevé mais dont les traitements se voyaient amputés d'un pourcentage allant jusqu'à 13.5% par rapport à ceux de la région parisienne. C'était notamment le cas pour les poudriers de Pont-de-Buis qui travaillaient en zone rurale. Cependant, en fonction des catégories de travailleurs, les différences étaient plus ou moins accentuées. D'une part, les fonctionnaires et agents de l'État paraissaient favorisés par rapport aux travailleurs du privé et d'autre part, plus le degré de qualification augmentait, plus la fracture avec les zones supérieures semblaient s'atténuer.

Catégorie		Zone Paris	Brest (-3,75 %)	Zone rurale (-13,5%)
SMIG ouvriers secteur privé	Salaire ou traitement	21.444	20.271	18.217
	Allocations familiales	20.484	19.579	16.862
	Total	41.928	39.840	35.079
	Différence avec Paris		-2.088 (-5%)	- 6.849 (-16.5%)
	Différence avec Brest			- 4.771 (-12%)
Travailleurs de l'État Gr. 7/ Échelon 8	Salaire ou traitement	36.055	34.694	31.185
	Allocations familiales	20.484	19.579	16.862
	Total	56.539	54.273	48.047
	Différence avec Paris		-2.266 (-4%)	-8.492 (-15%)
	Différence avec Brest			-6.226 (-11.5%)
Fonctionnaire Indice 350	Salaire ou traitement	41.645	40.557	36.933
	Allocations familiales	20.484	19.579	16.862
	Total	62.129	60.136	53.795
	Différence avec Paris		-1.993 (-3.2%)	-8.334 (-13.5%)
	Différence avec Brest			-6.341 (-10.5%)

Tableau N°38 – Salaire mensuel moyen (40 h hebdo) pour un père de famille avec trois enfants au 1/12/1954
(D'après les archives CGT de Brest)

Tant et si bien que pendant que Brest demandait la parité avec Paris, Quimper demandait l'égalité de régime avec Brest. Ce combat mobilisa pendant de nombreuses années et à un tel degré les travailleurs finistériens que l'UD de la CFTC n'hésita pas à avancer, en avril 1955, que c'était à partir du Finistère que la lutte contre les abattements de zones avait gagné l'ensemble du pays.

Si l'action n'aboutit pas à l'élimination des abattements de zones, elle parvint cependant à atténuer une nouvelle fois l'écart existant entre Paris et province. La cité du Ponant se retrouvait en secteur -2,2% (auparavant -3,75%)[14] et Quimper en zone -6,7% (-11,25%).

L'amélioration des rémunérations au cours de l'année 1955 fut relativement significative pour un grand nombre de corporations finistériennes. Le 25 août, la métallurgie brestoise établissait une nouvelle convention collective dans les sociétés Dubigeon et Forges de l'Ouest (port de commerce), Électric-Flux, Chantiers de Bretagne, Chantiers de la Loire, Établissements Laudren et Degréane (sous-traitants de l'arsenal). Le 26 septembre, c'était au tour du BTP, suite aux décisions de la commission de constatation départementale des salaires normaux et courants du bâtiment et

[13] Voir, en annexe N°73, un tract contre les zones de salaires. Mouvement du 16 mars 1955.
[14] Parallèlement, le taux de la prime sur rendement était porté de 10% à 12%.

des travaux publics. Selon la CFTC qui semblait maintenant avoir le leadership en matière syndicale dans le Finistère, la pression ouvrière avait été à l'origine d'une augmentation de 26% des salaires depuis le mois d'août 1953 dans ces secteurs.

Catégorie		Zone de Brest	Zone Urbaine	Zone Rurale
O S	1er échelon	122	113	110
	2e échelon	122 à 125	114 à 116	111
	3e échelon	125 à 127	117 à 120	111 à 113
O Q	1er échelon	130 à 135	120 à 125	115 à 120
	2e échelon	135 à 140	125 à 130	120 à 125
	3e échelon	140 à 145	130 à 140	125 à 130
O H Q		150 à 180	140 à 150	130 à 140

Tableau N°39 – Salaires horaires du BTP (en francs) dans le Finistère au 26 septembre 1955
(A.D. Finistère 31 W 458)

Néanmoins, si les écarts avaient diminué entre Quimper et Brest au cours de l'été 1955, ils allaient cependant demeurer une source de revendication pour le moins bien loti des deux.

Zone d'abattement	Salaire horaire	Salaire mensuel base 40h /hebdo.	Salaire mensuel base 45h /hebdo.	Salaire mensuel base 48h /hebdo.
Zone Urbaine (1) - 2,22%	152,55	26 455	30 575	33 055
Zone périurbaine I (2) - 3,56%	150,45	26 080	30 155	32 600
Zone périurbaine II (3) - 4,44%	149,05	25 835	29 875	32 295
Zone urbaine II (4) - 6 %	145,60	25 240	29 180	31 550
Zone rurale (5) - 8%	143,50	24 875	28 760	31 095
(1) Brest et agglomération ; (2) Guipavas et Le Relecq-Kerhuon ; (3) Gouesnou et Guilers ; (4) Bénodet, Bohars, Concarneau, Landerneau, Douarnenez, Quimperlé, Morlaix, Quimper ; (5) Autres localités				

Tableau N°40 - SMIG (en francs) au 1er février 1959 – Les cinq zones d'abattements du Finistère[15].

c) Le groupe des travailleurs de l'arsenal : une situation matérielle consolidée

L'application intégrale du décret de 1951 centralisa à un tel degré l'action des syndicats de l'arsenal que ceux-ci en délaissèrent les luttes de solidarité avec les autres corporations[16] et parfois même les mouvements anticolonialistes qui marquèrent cette époque[17]. Si l'unité d'action entre la CGT et la CFTC de l'établissement était toujours de mise, l'entente était par contre beaucoup plus aléatoire avec Force Ouvrière qui, comme à son habitude, refusait de s'associer avec la CGT ou se retirait du mouvement au dernier moment[18]. Cependant, inévitablement, la question des

[15] Décret du 31 janvier 1959 ; *JO* du 3 février 1959.
[16] Au cours de l'année 1955, leur absence fut particulièrement remarquée quand il s'agit de soutenir leurs camarades de la métallurgie navale – souvent sous-traitante de l'arsenal – dans leur lutte en faveur de leurs collègues de Nantes et Saint-Nazaire (Dubigeon, Chantiers de la Loire, etc.) dont les sièges sociaux étaient généralement établis dans l'estuaire de la Loire. Sur les mouvements sociaux en Loire-Inférieure à cette époque, voir Jacqueline SAINCLIVIER, *La Bretagne de 1939 à nos jours*, Rennes, Ouest-France/Université, 1989, p. 254-255.
[17] Particulièrement l'Algérie. Ils furent souvent supplantés dans ce domaine par d'autres organisations, notamment des mouvements de jeunesse et les associations proches de l'église. Voir p. 666 et suiv. de ce chapitre.
[18] Comme le 15 octobre 1954 quand un débrayage général de 30 minutes, convenu par l'ensemble des centrales ouvrières et les syndicats de techniciens CGT et CFTC, fut abandonné le matin même par FO. Alors que les organisations réclamaient un relèvement immédiat des salaires de 7% comme en région parisienne, les responsables de Force Ouvrière furent avisés officieusement par leur fédération que cette augmentation était accordée rétroactivement à compter du 1er juillet 1954 et qu'il convenait en conséquence d'annuler le mouvement prévu. 5 000 salariés répondirent

abattements de zones et du décret de 1951 fédérait les trois principales centrales qui, nous l'avons évoqué, ne pouvaient initier unilatéralement une action viable. Les ministères, quant à eux, s'appuyaient, comme avant guerre, sur l'état d'esprit qui animait généralement les travailleurs de l'arsenal, octroyant peu mais régulièrement plutôt que d'accéder aux demandes des organisations les plus revendicatives. Or, à la différence des années Vingt et Trente, l'ensemble des syndicats de l'établissement s'accordait maintenant sur la base des relèvements de salaires.

1. Augmentation du niveau de vie mais des disparités catégorielles

Le gouvernement opta donc, pendant plus de quinze années, pour une solution médiane qui, tout en lui permettant de se présenter comme respectueux des accords de mai 1951, lui évitait de trop ponctionner le budget de la Défense nationale dont les crédits étaient grevés par les conflits ultra-marins. Quand les organisations ouvrières revendiquaient les 12 ou 15% qui correspondaient à la différence estimée avec la métallurgie parisienne, le gouvernement accordait 6 ou 9 %[19], c'est-à-dire généralement 6% de moins[20], un taux très insuffisant au goût des syndicats mais qui permettait au ministère de satisfaire momentanément les ouvriers, s'assurant ainsi une paix sociale provisoire. Enfin, il mécontentait régulièrement certaines catégories – notamment les dessinateurs et techniciens – mais les débrayages limités des 300 à 400 individus concernés ne pouvaient à eux seuls mettre en péril une production que le gouvernement cherchait de toute évidence à diminuer[21]. D'autant que les ouvriers peinaient à exprimer leur solidarité envers les revendications propres à ce groupe, *a fortiori* quand eux-mêmes venaient de bénéficier d'une augmentation de 6 ou 9%. Une nouvelle fois la division des travailleurs servait la tranquillité des arsenaux et des ministères.

D'année en année, les techniciens virent ainsi s'effriter leur niveau de rémunération. En 1955, ils en étaient arrivés à être gravement déclassés du point de vue des échelons et même de celui des catégories[22]. En ce qui les concernait, la « grille Parodi » n'était plus du tout respectée[23].

---

néanmoins présents à l'appel. Si les 7% furent bien accordés par le gouvernement le 22 octobre, à la satisfaction des ouvriers, les techniciens et dessinateurs restaient une nouvelle fois exclus de cet avantage.

[19] Pour ne citer que deux exemples, le 12 janvier 1957, le ministre des Finances faisait savoir que son collègue de la Défense ne lui avait transmis pour ratification qu'un bordereau à 8% d'augmentation au lieu des 14% réclamés. En décembre de la même année, 7,5% furent accordés à la place des 13,5% revendiqués pour être à parité avec Paris.

[20] Taux se rapportant au 6e échelon et non au 4e comme souhaité par les syndicats, un échelon équivalant à environ 3%.

[21] Quand il s'agissait d'une spécialité dont l'arrêt de travail était susceptible de paralyser l'activité de l'établissement, l'administration pouvait au contraire agir assez vite. Ainsi, en juin 1955 les soudeurs chalumistes réclamaient une augmentation de 5 fr. de la prime horaire pour travaux pénibles qui, par accord, aurait dû suivre mathématiquement la progression des salaires. Or, elle n'avait pas été revalorisée depuis deux ans. « La grève des soudeurs a des effets préjudiciables car elle affecte tout le travail de l'arsenal […] Les soudeurs ont choisi un moment particulièrement propice pour déclencher leur action car ils sont actuellement les seuls en France à pouvoir réaliser ce type de travaux. Il s'agit de la mise en application de procédés techniques mis récemment au point par l'arsenal de Brest. Et les résultats sont extrêmement satisfaisants, mais les conditions de travail sont souvent bien plus pénibles qu'auparavant ». Le sous-préfet de Brest au préfet le 29 juin 1955. AD Finistère 31 W 452. Voici quelques précisions au sujet de ce travail et de sa pénibilité : « Il n'y avait qu'à Brest que l'on travaillait comme çà. À Toulon, ils ne connaissaient pas. On utilisait des baguettes jumelées, si bien qu'en une demi-journée on faisait autant de travail qu'en une journée à Toulon. […] Mais il y avait des inconvénients, l'ampérage était de 500, parfois on avait l'impression que la tête allait éclater. L'acuité visuelle diminuait très vite […] Parfois, quand on soudait, il faisait 70° et même plus. […] On soudait deux tôles de 45 ou 50 mm d'épaisseur et pendant les quatre heures que durait le travail, on ne pouvait pas s'arrêter. Les tôles étaient chauffées au rouge. Les masses se tordaient. Même nos sabots de bois [« chaussures de sécurité » à ce moment] se consumaient. […] ». Témoignage, *Ouest-France* du 28 juin 1956.

[22] Voir, en annexe N°74, la grille des techniciens au 12 octobre 1955. Leur déclassement allait se poursuivre pendant une quinzaine d'années. Ainsi, jusqu'en 1950, un technicien classé T3 avait globalement un point d'indice de plus que

Ce déclassement fut mis en évidence le 5 janvier 1956 dans un rapport effectué à la demande des TSO et communément appelé « PV n°18 ». Celui-ci démontrait l'exacte différence existant entre les techniciens de la Marine et ceux des entreprises privées de Paris. L'écart était si important qu'il nécessita une contre-enquête gouvernementale qui ne put aboutir qu'à un constat identique. Le 13 janvier, la commission interministérielle des salaires donnait raison aux syndicats en confirmant que l'indexation des rémunérations de l'arsenal devait être réalisée sur le 4e échelon, échelon moyen, et non le 6e, mais cette recommandation resta lettre morte et le décalage de 6% entre les revendications et les augmentations accordées persista pendant de nombreuses années. Au 1er janvier 1957, suite à une augmentation de 8% de laquelle les techniciens furent une nouvelle fois exclus, le décalage entre leur bordereau et celui des ouvriers était estimé à 16%.

	1er janvier 1948	1er avril 1956	1er janvier 1957
TO (Dessinateur calqueur)	62,25	144,50	144,50
OP1	60,05	157,90	170,55
T2 (Dessinateur détaillant)	74,85	177,80	177,80
OP2	65,45	175,95	190,00
T3 (Dessinateur d'exécution)	80,30	198,10	198,10
OP3	70,85	194,00	209,55

Tableau N°41 – Salaires horaires ouvriers / techniciens – Évolution 1948 – 1957 (d'après AD Finistère 31 W 444)

Quant à la prime de 16%, les ministres se contentaient de promesses, voire, quand la situation devenait trop brûlante, d'interventions solennelles devant l'Assemblée nationale. Celles-ci apaisaient le climat social pendant quelques temps mais elles ne furent jamais suivies des faits[24]. L'écart ne devait donc cesser de s'amplifier entre les salaires de la métallurgie parisienne et ceux des travailleurs de la Penfeld.

Nous ne voudrions pas laisser supposer que pendant quinze ans les syndicats se laissèrent berner par des gouvernements « prêts de leurs sous ». Incontestablement, les salaires et le niveau de vie des ouvriers de l'arsenal s'élevèrent prodigieusement au cours de cette période, recevant régulièrement entre 10 et 12% d'augmentation annuelle (généralement en deux tranches, une au printemps, l'autre à l'automne) sans compter les primes[25] et autres avantages. Leur rémunération de base s'accrut bien plus rapidement que le SMIG et l'inflation, notamment à partir de l'année 1954. Cette croissance salariale issue de l'application, même imparfaite, du décret du 22 mai 1951 fut telle qu'en l'espace de quelques années, d'autres catégories de personnels habituellement mieux

---

l'ouvrier le plus qualifié (Hors catégorie). Au début 1962, le salaire du T3 ne devait plus être que légèrement supérieur au manuel de catégorie VI et à l'hiver 1965, il n'allait plus être qu'au niveau de l'ouvrier de catégorie V.

[23] Les déclassements touchaient également régulièrement certaines spécialités numériquement peu représentées : grutiers, conducteurs, dépanneurs, personnels du Livre (entre 30 et 50 ouvriers ou techniciens pour chaque spécialité).

[24] En janvier 1953 déjà, René Pleven annonçait devant l'Assemblée nationale qu'il allait combler la différence existant entre la prime de rendement de Paris et celle de la province par paliers (*JO* du 26 janvier 1953, p. 428).

[25] En janvier 1954, par exemple, une note de la DCAN faisait connaître qu'un décret du ministre de la Défense nationale (30/12/1953) accordait aux ouvriers des catégories 1 à 4 une indemnité dégressive à compter du 1/9/1953 :

- Catégorie I : prime horaire de 14,15fr. (échelon 1) à 9,35fr. (échelon 8)
- Catégorie II : 14,45fr. (échelon 1) à 3,70fr. (échelon 8)
- Catégorie III : 8,00fr. (échelon 1) à 0,15fr. (échelon 5)
- Catégorie IV : 4,40fr. (échelon 1) à 0,30fr. (échelon 3)

Une nouvelle fois, cette mesure ne concernait que certaines catégories (environ 1 500 travailleurs). Elle sembla cependant faire l'unanimité car elle touchait les catégories inférieures.

rémunérées (chefs de travaux, employés administratifs) mais exclues des dispositions dudit décret en vinrent également, tout comme les TSO, à être complètement déclassées. C'était également le cas de certains ouvriers « professionnels » qui avaient passé le concours de technicien et qui maintenant se retrouvaient moins bien rémunérés que s'ils avaient conservé leur ancien statut[26]. Les motifs d'insatisfaction étaient donc nombreux dans toutes les catégories.

2. Une aisance relative

Le fossé ne cessa dès lors de s'accroître un peu plus avec les ouvriers du bâtiment et de la métallurgie privée. Si les accords du 22 mai 1951 avaient été appliqués à la lettre et selon la conception des syndicats brestois, les traitements à l'arsenal auraient cru de manière exponentielle et ce fossé serait devenu un véritable gouffre qui aurait définitivement scindé en deux le prolétariat de la cité du Ponant. Au demeurant, alors qu'auparavant les syndicats de la Penfeld réclamaient régulièrement les mêmes augmentations que celles observées dans la métallurgie privée brestoise – Dubigeon en l'occurrence – c'était maintenant au tour des ouvriers de ces sociétés de solliciter des relèvements immédiats et identiques à ceux octroyés aux ouvriers d'État. Ainsi, par exemple, à l'été 1958, alors qu'une hausse de 6% des salaires (bordereau du 30 juillet) était accordée à l'arsenal, l'ensemble des entreprises de carénage naval, notamment sous-traitantes de la Marine[27], exigèrent une augmentation équivalente.

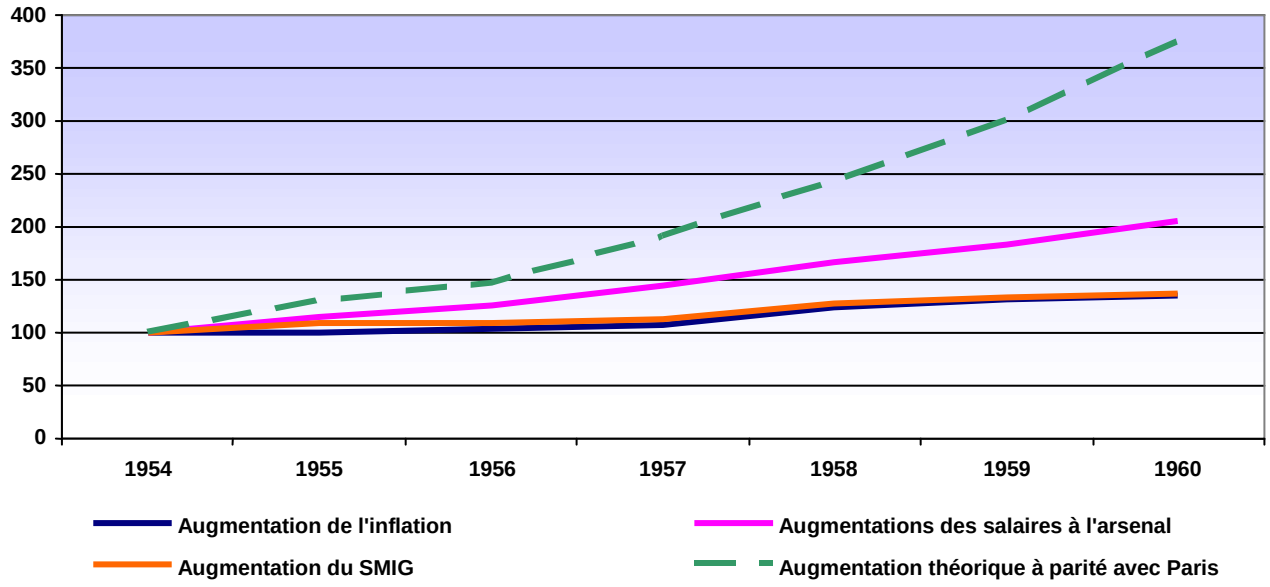

Graphique N°31 – Évolution comparée des augmentations des salaires de base des ouvriers de l'arsenal, du SMIG et de l'inflation moyenne en France - 1954 – 1960 (indice 100 en 1954)[28]

Cependant, même privilégiée, la situation des travailleurs de la Penfeld demeurait incertaine, notamment au regard du coût de la vie qui ne cessait de s'accroître. En septembre 1956,

[26] Exemple d'anciens traceurs de coques devenus préparateurs. Issus de la catégorie VII, ils avaient été intégrés T3 après examen. Malgré une promotion accélérée (passage au choix en T4 puis T5), ils furent réintégrés au bordereau « manuels » en 1965 par décision ministérielle jusqu'à ce que le bordereau TSO ne soit réévalué de manière sensible.
[27] Chantiers, de Bretagne, Dubigeon, Lange, Chantiers de l'Atlantique, etc.
[28] Indices INSEE pour le SMIG et l'inflation. Archives CGT et CFDT pour les salaires de l'arsenal.

en raison de l'augmentation des prix de la viande et surtout des légumes[29], la société « l'Avenir des travailleurs » présentait un déficit de deux millions de francs. Deux années plus tard, à l'approche de l'été 1958, la Marine fermait une des ses colonies de vacances et constatait que les autres centres étaient loin de fonctionner à plein rendement, les parents ne pouvant plus acquitter une quote-part familiale qui avait significativement augmenté en raison du prix de certaines denrées, constamment à la hausse. C'en était terminé du temps où il y avait bien plus de postulants que de places disponibles à Lagat-Jar, Plougonvelin ou Quiberon.

Malgré ce contexte globalement difficile pour le prolétariat en général, les velléités revendicatives des syndicats de l'arsenal étaient incontestablement entravées par les augmentations substantielles – quoique généralement jugées insuffisantes – qui intervenaient régulièrement dans l'établissement. Les organisations ouvrières du secteur privé, notamment du bâtiment, en arrivèrent à ne plus reconnaître à l'établissement militaire un quelconque leadership dans l'action syndicale à Brest, mettant régulièrement en exergue une situation privilégiée qui n'avait plus rien de commun avec celle des autres secteurs du monde ouvrier brestois.

Pour la plupart des travailleurs du privé, la hausse des prix absorbait à l'avance celle des salaires. À l'arsenal, cela n'était plus systématiquement le cas, comme tend à le démontrer l'évolution des salaires dans l'établissement, du SMIG et des prix dans le Finistère entre juillet 1957 et septembre 1959. Globalement, sur cette période, l'indice moyen[30] du coût de la vie augmentait officiellement de 23,43% (29,7% selon les syndicats[31]) alors que le SMIG n'était revalorisé que de 16.70% et les allocations familiales de 10%. Par contre, les rémunérations de l'arsenal connaissaient une hausse de plus de 35%.

	179 articles[32]	250 articles[33]	SMIG[34]	Salaires arsenal	Allocations familiales
Juillet 1957	100	102,2	100	100	100
Septembre 1958	113,72	120,6	111,9	123	105
Septembre 1959	120,37	128,7	116,7	135,9	110
Augmentation 1957/1959	+ 20,37%	+ 26,5%	+ 16,70%	+ 35.9%	+ 10%

Tableau N°42 – Comparatif de l'augmentation des prix et du SMIG entre juillet 1957 et septembre 1959
(D'après A.D. Finistère 31 W 445)

Quand, en raison des nouvelles dispositions économiques et monétaires adoptées par le gouvernement les 27 et 28 décembre 1958[35], certains produits de base comme les haricots ou la confiture augmentèrent brutalement de 30 à 40% en l'espace de trois semaines, les personnels ouvriers de la Penfeld furent en capacité d'affronter ce choc. Pendant de temps, les travailleurs du secteur privé augmentaient leur « croum » en stockant pâtes, café ou chocolat.

[29] Également depuis que le ministère avait publié la circulaire n°2728/M/CAB du 27 juin 1956 interdisant la vente de supplément de vin à l'intérieur des restaurants.
[30] Moyenne réalisée sur les échantillonnages de 179 et de 250 articles de détail.
[31] Chiffres syndicaux : CGT : + 27% ; CFTC : + 29% ; CGT-FO : +33%.
[32] Indice sur lequel était indexé le SMIG.
[33] Indice qui se voulait représentatif de l'évolution du budget des familles.
[34] Basé sur l'indice trimestriel des salaires horaires publiés par le ministère du Travail.
[35] Ensemble de mesures comportant une réforme financière, une dévaluation (passage de l'ancien au nouveau franc) et la libération des échanges. Voir, sur ce sujet, Maurice BYE, « L'opération des 27-28 décembre 1958 », *Revue économique*. Volume 10, n°2, 1959, p. 161-200.

3. Le développement du système coopératif dans les années Cinquante

Par delà les salaires, les primes et les indemnités diverses, les travailleurs de la Penfeld continuaient de bénéficier d'avantages supplémentaires. Au premier rang de ceux-ci se trouvait toujours la possibilité de déjeuner aux restaurants coopératifs pour un tarif tout à fait préférentiel[36].

- Les restaurants de la Libération au début des années 1960

Tout comme l'ensemble des infrastructures de l'arsenal, les trois établissements de restauration (Salou, Madeleine, Laninon) avaient été détruits au cours de l'été 1944 par les bombardements du siège et les sabotages allemands. À la Libération, dans une ville dévastée et mal ravitaillée, la réactivation d'urgence de ces installations s'imposait de manière plus aiguë que jamais. En 1945, cinq salles improvisées dans des ateliers ou des baraques furent ainsi remises en état de fonctionnement et on y servait quotidiennement entre 6 500 et 7 000 repas dans des conditions souvent épiques et de salubrité généralement douteuses : rez-de-chaussée de la salle à tracer des Bâtiments en fer au Salou (2 000 ouvriers); Artillerie à la Pointe (cadres) ; baraques près du bassin 9 à Laninon (1 300 à 1 500 ouvriers) ; base des sous-marins (450 ouvriers et cadres) ; baraques sur le terrain de la Madeleine (2 000 ouvriers) accolé au bâtiment aux Lions (cadres). Les pyrotechniciens de Saint-Nicolas disposaient également d'une « popote » sommaire.

À mesure que les travaux de reconstruction et de relogement progressaient, certains personnels purent rejoindre leur domicile pour déjeuner le midi, allégeant ainsi la charge de ces restaurants de fortune. En 1949, l'Avenir des travailleurs[37] ne servait plus « que » 130 500 repas (120 000 pour les ouvriers de l'arsenal et 10 500 pour ceux des entreprises privées affectés à la reconstruction des infrastructures ou à la sous-traitance) par mois de 21 jours ouvrables, soit, en moyenne, 6 200 rations quotidiennes, ce qui en faisait la plus importante société de restauration collective de tous les ports et établissements de la Marine. Quelques chiffres, issus des comptes de l'année 1953, illustrent une activité encore significative et indispensable dans les années 1950 :

- Chiffre d'affaire : 200 millions de francs.
- Personnel : 5 gérants, 5 chefs-cuisiniers, 8 cuisiniers, 3 bouchers, 8 employés de cuisine, 8 employés de bureau, 30 manœuvres, 48 serveuses, etc.
- Fournitures : 100 tonnes de viande, 150 tonnes de pain, 160 tonnes de pommes de terre, 11 tonnes d'huile, 5 tonnes de beurre, 12500 douzaines d'œufs, 30.000 boîtes de fromage, 5.000 hectolitres de vin, etc.[38]

Mais dès avant cette décennie, les établissements ouvriers gérés par l'Avenir des travailleurs[39] avaient montré leurs limites, tant du point de vue de la capacité que de celui de l'hygiène ou de la vétusté. Chaque année, les réparations représentaient un chapitre toujours plus important dans le budget de la Marine à qui incombait la charge de l'entretien général des locaux

[36] En 1953, le prix du repas était fixé à 110 francs.
[37] Affiliée à la Fédération nationale des coopératives de consommation.
[38] SHD Brest ZH 134.
[39] Il existait également des restaurants non coopératifs, c'est-à-dire non basés sur l'actionnariat des rationnaires, gérés par un comité de gestion autonome, présidé par un officier désigné par le préfet maritime et composé des représentants des clients du restaurant. Ces établissements, notamment destinés à la direction et aux cadres, étaient rattachés organiquement à leur direction qui devait leur fournir des aides en personnel et en matériel. Notons, pour l'anecdote que l'établissement des cadres de l'arsenal en Penfeld était affublé du sobriquet évocateur de « goret rose » par les ouvriers.

dont elle était propriétaire[40] (réparations des gros équipements, rénovations, clos et couvert, chaufferies, etc.). À titre d'exemple, en 1948, « La Gueule d'or » disposait de deux fourneaux, mais l'un d'entre eux était inutilisable, faute de tirage ; de trois marmites autoclaves mais dans un local si exigu pour servir 2 000 rationnaires que le personnel de cuisine devait effectuer certains travaux en extérieur quel que fût le temps ; d'une machine à laver la vaisselle inutilisable en raison de la mauvaise disposition des locaux. Le petit matériel (louches, passoires, casseroles, faitouts, etc.), en fer, ne pouvait être étamé et, faute de crédits, il était impossible de peindre les tables en bois brut sur tréteaux, ce qui nécessitait, indépendamment d'une dépense considérable en eau de javel, des heures de travail supplémentaires pour obtenir un minimum de propreté. Enfin, en ce qui concernait le matériel de salle, il était quasiment inexistant, pour le moins très insuffisant, depuis les assiettes jusqu'aux plats, à tel point que les desserts étaient parfois servis sur un bout de papier.

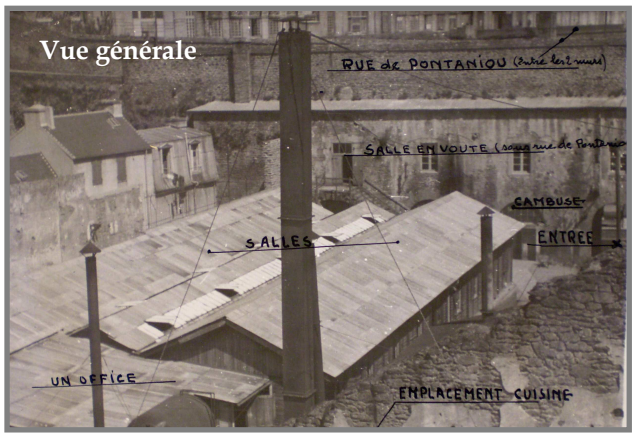

Illustrations N° 86, 87, 88 et 89 – Le restaurant de la Madeleine en 1959 (SHD Brest ZH-134)

Au début de juillet 1952, la direction des CAN diligenta une enquête sur l'état de la restauration coopérative dans l'établissement. Les résultats étaient alarmants, démontrant à quel point les structures étaient obsolètes et insalubres. La Commission administrative des restaurants du personnel civil de la Marine se réunit immédiatement le 23 juillet et, dès le 31 octobre, présentait un projet de grand établissement moderne destiné à être installé à Laninon et à remplacer ceux du bassin n°9, de l'Artillerie (à l'exception de la partie non coopérative réservée aux cadres)

[40] 5 millions de francs en 1951, par exemple. Les réparations étaient effectuées par l'atelier des Mouvements généraux.

et de la base des Quatre Moulins. Il fallut cependant plusieurs années de négociations et de montages financiers avant que ne fût inauguré, en novembre 1956, le nouvel équipement.

Avec ce restaurant – qui devait être agrandi dès le début des années 1960 – était réglé le problème de la restauration en rade. Il restait maintenant à équiper le site de la Penfeld.

À la Madeleine et au Salou, malgré certaines réparations de fortune, la situation n'avait guère évolué positivement depuis l'enquête de juillet 1952. L'exiguïté de l'établissement de la Gueule d'or, l'impossibilité de l'agrandir et de le moderniser, incitèrent les autorités à répondre positivement aux demandes récurrentes de l'Avenir des travailleurs en étudiant la possibilité d'installer un établissement en béton armé et parpaings, en tous points comparable à celui de Laninon[41], sur les hauteurs du plateau des Capucins, à Quéliverzan. Suite à un premier rapport daté de décembre 1952[42], ce ne fut que le 19 mars 1958 qu'un avant-projet fut élaboré puis présenté à Paris dès le 3 avril suivant. Le coût total des travaux s'éleva à 96.420.809 fr., chiffre auquel s'ajoutaient le matériel de cuisine (fourni par la DCAN) pour un montant de 21.500.000 fr. et le petit outillage et mobilier pour 13.500.000 fr.

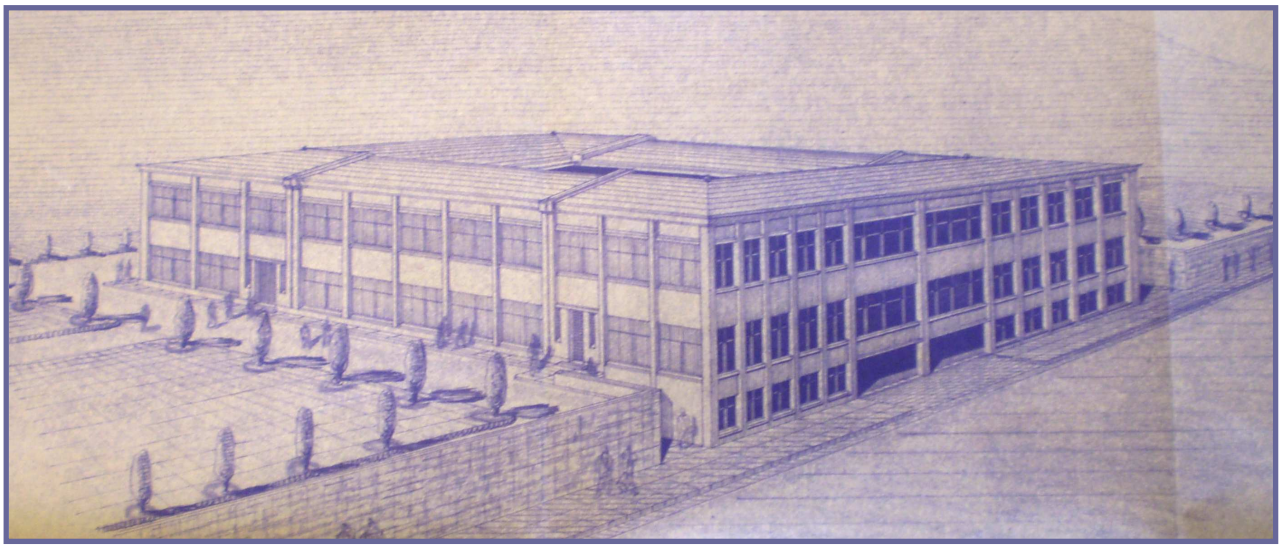

Illustration N°90 – Plan d'ensemble du restaurant de Quéliverzan – avril 1961 (SHD Brest ZH 134)

Trois années plus tard, en avril 1961 devait être inauguré ce nouvel établissement qui allait remplacer les sites de la Madeleine et du Salou[43]. À cette période, comme tend à le démontrer une

[41] 1°) Un bâtiment à étage de 93,75m X 13,25 m comportant au RDC : un réfectoire de 376 couverts, la bibliothèque, le bureau du service social (Aile Est) ; le vestibule, l'office, les bureaux, les sanitaires (corps central) ; un réfectoire de 424 couverts (aile Ouest) et à l'étage : un réfectoire de 920 couverts avec un office sur façade arrière. 2°) Un bâtiment à rez-de-chaussée contigu à la façade arrière du précédent et groupant la cuisine et ses locaux annexes : épicerie, boucherie, légumier, cambuse, plonge, local épluchage, vestiaires du personnel, local vapeur. SHD Brest ZH 134.

[42] À cette occasion, nous l'avons évoqué au Chapitre I, les autorités maritimes exprimèrent clairement les raisons qui les faisaient privilégier le maintien des établissements de restauration et plus généralement d'actions sociales à l'intérieur de l'enceinte : le contrôle des populations ouvrières et la possibilité d'étouffer dans l'œuf tout mouvement de revendication syndicale qui naissait souvent autour d'une table, *a fortiori* après quelques verres de vin. Au début des années 1980, avec la mise en place de l'horaire variable, la direction des CAN allait se donner l'opportunité d'éviter les grands rassemblements propices à l'émergence de mouvements contestataires. Voir annexe N°10.

[43] Les activités des restaurants coopératifs allaient continuer de se développer (création d'un établissement mixte ouvriers/cadres à l'Ile Longue en 1970), de se diversifier (création d'une pâtisserie en 1975), de se concentrer et de se « moderniser », souvent au détriment de la convivialité qui avait été une des principales caractéristiques de ces

enquête diligentée par la direction en octobre 1962[44], le nombre de rationnaires – majoritairement ouvriers – fréquentant les restaurants de l'arsenal pouvait être évalué à un peu plus de 50% des personnels occupés, soit environ 4 400 individus.

Porte	Entrées 8h	Sorties 12h30	Entrées 13h30	Sorties 18H05
Caffarelli	1432	708	729	1137
Grande Rivière	509	403	406	427
Quatre Pompes	73	37	55	66
Jean-Bart	1977	746	814	2075
Carpon	1319	705	780	1202
Porte Rouge	302	333	321	315
Tourville	756	216	226	743
Surcouf	139	125	105	112
Brasserie	1314	569	545	1252
Corderie	498	216	223	475
Arrière Garde	296	189	190	263
TOTAL	8615	4247	4394	8067

Tableau N°43 – Affluence moyenne relevée sur une durée de sept jours aux diverses portes de l'arsenal Octobre 1962 (D'après les archives CFDT Brest)

- Gestion des restaurants et aides de la Marine

D'un point de vue administratif, les restaurants de l'Avenir des travailleurs étaient gérés, comme par le passé, par un conseil d'administration dont le siège était toujours situé dans un local des Bâtiments en fer. Ses membres étaient élus tous les trois ans par les sociétaires et renouvelés par tiers, chaque année, à l'occasion d'une assemblée générale[45]. Un bureau était alors désigné. C'est à lui que revenait, en théorie, la gestion effective des établissements dépendant de la société.

Globalement, les rapports entre la société et la Marine étaient toujours régis par convention. Néanmoins, dans le contexte de la Libération où tout était à reconstruire, la circulaire ministérielle n°459 S.A./P.C. du 19 avril 1945[46] envisageait une aide accrue de l'État. Celui-ci construisait

établissements et un des ciments du groupe ouvrier pendant sept décennies. À partir des années 1980 surtout, l'évolution des restaurants illustrait parfaitement celle de la conception de la culture d'entreprise aux Constructions navales, la notion de performance collective cédant graduellement mais rapidement le pas devant celle de performance individuelle et de rentabilité. Le changement de nom de l'Avenir des Travailleurs en « Coopérative des personnels de l'arsenal de Brest », au cours de l'année 1980, en était un signe. Le 15 février 1988 allait être inauguré à la Pointe un restaurant « nouvelle génération » qui instaurait à l'arsenal le principe du self-service. Le journal d'entreprise *Le Flot* (n°108, mars 1988, p. 4) y voyait une avancée décisive en matière de restauration : « Ce nouveau complexe offre par ses aménagements les services les plus avancées, aussi bien pour le personnel y travaillant que pour les utilisateurs » ; mais nombre de ces derniers y percevaient surtout une nouvelle disposition destinée à fractionner le groupe ouvrier et à diminuer l'influence syndicale en limitant un peu plus encore les possibilités de rassemblements (Jacques Quillien, entretien du 25 février 2008). Capable d'assurer 6 000 repas tous les midis, ce nouvel établissement allait être chargé, dès le début de la décennie 1990, de la préparation de l'ensemble des rations destinées aux trois restaurants ouvriers, Laninon et Quéliverzan ne conservant que des installations de remise à température. Enfin, en 1995/1996, ce dernier site, le plus éloigné de la rade, allait être ravitaillé par un service de restauration rapide dans le but de délester l'établissement de la Pointe d'une partie de son travail. À la veille du passage de l'entreprise au secteur privé, sous-traitance et rentabilité étaient les maîtres mots à l'arsenal, jusqu'en matière de restauration collective. Que restait-il réellement à ce moment de l'œuvre de Victor Pengam et de Gaston Dussaubat ?

[44] Enquête destinée à étudier l'ouverture d'une porte à proximité du restaurant de Quéliverzan en remplacement des portes « Rouge » et du Carpon, difficiles d'accès, notamment pour les camions. 23 octobre 1962. Archives CFDT.

[45] Voir, à titre d'exemple, en annexe N°75, le compte-rendu de l'AG du 18 mars 1961.

[46] Circulaire qui abrogeait celle du 31 octobre 1919.

toujours les immeubles, fournissait l'ensemble du gros matériel nécessaire à la mise en service des restaurants coopératifs et non coopératifs (mobilier, matériel de cuisine, monte-charges, éventuellement véhicules) mais augmentait sa participation financière au fonctionnement courant et mettait gratuitement à disposition un contingent de personnels, à raison, en théorie tout au moins, d'un employé pour 40 rationnaires. D'autre part, le texte prévoyait le maintien des subventions même en cas de déficit annuel et, enfin, l'uniformité des aides pour l'ensemble des établissements de la 2e Région maritime (Cherbourg, Brest et Lorient) [47].

Cependant, la circulaire du 19 avril 1945 renforçait parallèlement la tutelle de l'État sur l'Avenir des travailleurs en instaurant une « Commission administrative des restaurants ». Celle-ci était présidée par le préfet maritime et constituée d'un délégué de chaque direction (DCAN, DTM, DCM[48], DSS). Les délibérations étaient prises en présence d'un commissaire du service de Contrôle de la Marine, des dirigeants du conseil d'administration de l'Avenir des travailleurs et des secrétaires syndicaux mais c'était la commission – donc la Marine – qui avait le réel pouvoir décisionnel. Le conseil d'administration, trop souvent renouvelé et, en conséquences, dans l'incapacité d'entamer des réformes de fonds, ne conservait, en définitive, qu'une autorité virtuelle.

Dès 1947/1948, il apparut que Lorient et surtout Cherbourg étaient favorisés par rapport à Brest. Le port de la Manche, pour un nombre de 1 000 couverts dans un seul restaurant, disposait d'une aide de 35 employés de la Marine[49], soit la totalité du personnel qui lui était nécessaire (un pour 30 rationnaires). D'autre part, l'établissement cherbourgeois était installé à l'extérieur de l'arsenal, était propre, spacieux, aéré, disposait d'un matériel de cuisine neuf et fonctionnel, de vaisselle en faïence, de tables couvertes de linoléum, d'un bar et d'un jardin de 9 hectares permettant l'autosuffisance en légumes. L'arsenal morbihannais n'était guère mieux loti que Brest, servant quotidiennement 4 000 repas dans 9 restaurants coopératifs et non coopératifs dans des conditions d'insalubrité comparables. Cependant, un établissement neuf et moderne était alors en voie d'achèvement et la Marine détachait, pour l'unique restaurant des Métaux, le plus important (700 à 800 repas quotidiens), 25 personnes[50], soit un employé pour 32 rationnaires.

En 1947 à Brest, 65 personnels « Marine »[51], étaient mis à disposition de l'Avenir des travailleurs pour 6 400 à 6 500 repas quotidiens, c'est-à-dire un employé pour 100 rationnaires, ce qui correspondait à seulement 40% des effectifs prévus par la circulaire d'avril 1945. Les besoins de fonctionnement s'élevant à 144 employés. 79 étaient donc rémunérés directement par la société ; une ligne budgétaire qui, en 1947/1948, représentait 8 millions de francs.

Prenant pour prétexte l'existence d'inégalités entre les ports, mais également une instabilité chronique des bureaux de l'Avenir des travailleurs[52], la Marine décida, par une série de circulaires

[47] En 1947/1948, les rations étaient fixées mensuellement d'après un arrêté de la préfecture maritime sur proposition du commissaire en chef, chef du service des Subsistances.
[48] Direction du Commissariat de la Marine.
[49] 4 cuisiniers, un boucher, 3 manœuvres, un cambusier, 12 serveuses, un secrétaire général, un administrateur chargé du bar et du jardin, 7 manœuvres affectés au jardin, un gérant et son adjoint, un comptable, un trésorier, un secrétaire.
[50] Un gérant, un trésorier, 16 serveuses, 2 cuisiniers, 3 manœuvres, 2 prisonniers allemands.
[51] Administrateurs, cuisiniers, manœuvres. Dès 1949, ils ne devaient plus être que 51.
[52] Annexe N°75, AG du 18 mars 1961.

publiées entre novembre 1948 et février 1949[53] et applicables dès le 19 février 1949, de réaliser des économies sur le poste « restaurants ». La principale mesure fut de diminuer globalement et drastiquement son aide en personnel. Dès ce moment, le nombre d'employés détachés, auparavant établi au prorata des rationnaires, fut fixé à trois par établissement servant plus de 300 repas par jour : un gérant (administration du personnel), un trésorier (comptabilité) et un cuisinier (intendance et ravitaillement), trois postes clé qui affirmaient le contrôle de la Marine sur la société. Celle-ci ne disposait donc plus que de 15 personnels « Marine » pour ses cinq restaurants et devait en rémunérer directement 129, soit 50 de plus qu'en 1947. Les charges de main-d'œuvre étaient brutalement portées à plus de 27 millions de francs annuels[54]. Avec ce système, l'administration avait tout intérêt à concentrer les sites de production pour diminuer ses propres frais généraux.

Parallèlement, les circulaires de l'hiver 1948/1949 prévoyaient un renforcement de la contribution financière de l'État mais celle-ci ne comblait pas le débours supplémentaire occasionné par le retrait des personnels « Marine ». Les deux principales disposition étaient, d'une part, une participation de 13,50 fr. par repas servi[55], c'est-à-dire une somme mensuelle d'environ 1 620 000 francs et, d'autre part, la prise en charge des frais énergétiques (électricité, eau, charbon) pour un montant estimé à 159 000 francs. Annuellement, cette aide se montait globalement à 21 348 000 francs, ce qui laissait un déficit de plus de 5 600 000 francs. Pour parvenir à l'équilibre, une augmentation du prix du repas d'environ 3,30 francs aurait été nécessaire[56].

Pour éviter d'en arriver à une telle mesure qui paraissait tout à fait inenvisageable à ce moment, les autorités maritimes brestoises acceptèrent de ne retirer que progressivement leur personnel détaché en surnombre. D'autre part, le Conseil d'administration de l'Avenir des travailleurs préféra rogner sensiblement sur les menus tout en s'efforçant de les maintenir convenables et il ne remplaça pas la totalité des employés ainsi dégagés.

- Les personnels des restaurants : un statut à part

Dans sa circulaire du 14 février 1949, le ministère de la Défense nationale précisait le statut des employés destinés à remplacer les personnels détachés par la Marine. Selon ces dispositions, il était clairement stipulé que toute nouvelle embauche, réalisée sous la responsabilité du gérant, devait relever d'un contrat de droit privé et en aucun cas des textes applicables aux ouvriers de l'État, bien que leur société fût en contrat avec la Marine :

- Le personnel en service dans les restaurants de la Marine est embauché selon les règles en vigueur dans le secteur privé.
- Ces contrats de travail sont des contrats de droit privé faisant intervenir en cas de litige uniquement la compétence des tribunaux judiciaires.
- Les salaires sont identiques à ceux du secteur privé.
- Le personnel est soumis au régime général de la Sécurité Sociale.

[53] Les circulaires 6 727 M/SA RG du 12 novembre 1948 (diminution du personnel détaché) ; 7 136 M/SA RG du 30 novembre 1948 (modalités d'embauches) ; 0 677 M/SA PO du 7 février 1949 (règles générales concernant les restaurant servant plus de 300 couverts quotidiennement) ; 0 777 M/SA RG du 14 février 1949.

[54] En prenant en compte le salaire moyen mensuel d'un employé, charges sociales incluses : 17 500 francs environ.

[55] En 1972, l'aide conjuguée du ministère de la Défense et de l'ASA représentait une aide de 2, 75 fr. par repas, c'est-à-dire près de trois millions de francs, les restaurants ayant servi plus d'un million de rations au cours de l'année 1972. À cette même date, l'Avenir des travailleurs ne dirigeait plus que 85 employés (dont 18 détachés de la DCAN) dans trois restaurants modernes et concentrés : Quéliverzan, Laninon et pyrotechnie.

[56] Chiffres archives CFDT Brest.

Les augmentations salariales étaient obtenues par l'intermédiaire d'accords collectifs[57] conclus entre les représentants syndicaux des personnels et le conseil d'administration. En ces années d'entente CGT-CFTC, les démarches en ce sens étaient facilitées, même si le syndicat chrétien trustait les postes à l'Avenir des travailleurs. Mais ces révisions intervenaient rarement, généralement tous les trois ou quatre ans. En cette période d'inflation galopante, les employés des restaurants voyaient régulièrement leur pouvoir d'achat s'effondrer alors que les sociétaires – qu'ils servaient chaque midi – connaissaient une élévation constante de leur niveau de vie.

À l'été 1958, à l'instar des entreprises sous-traitantes de carénage, les employés des restaurants coopératifs (effectif : environ 100) organisèrent divers débrayages au cours du mois de septembre pour obtenir l'augmentation de 6% accordée aux ouvriers de l'arsenal.

La restauration coopérative n'était plus indispensable à la subsistance des travailleurs. Elle conservait néanmoins un caractère hautement symbolique dans l'établissement. En conséquence, le mouvement donna rapidement lieu, le 30 septembre, à un accord sur les salaires applicable à compter du 1er octobre. Celui-ci laissait apparaître un traitement relativement enviable, la rémunération de base du manœuvre étant supérieure ou égale à celle de l'ouvrier qualifié du bâtiment, 3e échelon :

	Salaire horaire de base			Salaire mensuel de base		
	1er/09/1958	1er/01/1959	1er/03/1960	1er/09/1958	1er/01/1959	1er/03/1960
Serveuse et manœuvre	171,95	177,10	195,70			
Magasinier, boucher, aide-cuisinier	180,75	186,15	205,80			
Dactylo(1)				37088	32426	42217
Employée de bureau(2)				31540	30640	41139
Chef comptable				55652	59378	78435

Tableau N°44 - Évolution salariale à la société l'Avenir des Travailleurs 1958-1960 (en francs).
(D'après A.D. Finistère 212 W 13 et archives CFDT de Brest).

À cette convention salariale s'ajoutait un nombre assez significatif d'avantages[58] et enfin, la durée hebdomadaire normale de travail était fixée à 40 heures réparties sur 5 jours pour les femmes, les employés masculins en effectuant 44, étant entendu que toute heure travaillée au-delà des 40 heures était majorée selon les dispositions légales.

La condition des personnels des restaurants, tout en continuant de relever du régime du secteur privé, allait dès lors évoluer considérablement en étant calquée sur celle des travailleurs civils de l'État. Les révisions salariales allaient désormais intervenir annuellement jusqu'en 1960 et le 7 décembre 1960, le nouvel accord collectif signé entre les syndicats et le conseil

[57] Voir, en annexe N°76, l'accord collectif du 19 septembre 1959.

[58] Un repas et un casse-croute par journée de travail effective (au titre des avantages en nature) ; un complet bleu et un tablier pour les hommes, une blouse et un tablier pour les femmes, par année de travail effectif ; un jour de congé supplémentaire par mois de présence effective ; un jour de congé supplémentaire par 5 années de présence jusqu'à 6 jours maximum ; 5 jours fériés payés ; des bons de sociétaires pour chaque mois de présence (serveuses : 3 bons ; employés à la vente : 5 bons + indemnité de caisse calculée à 0,50 % sur les recettes ; chef-cuisiniers, cuisiniers et autres employés qualifiés : une prime particulière facultative en fonction de leur rendement et de leur conscience professionnelle) ; les avantages sociaux coopératifs de la Caisse de prévoyance de l'allocation vieillesse (CPAV) : prime layette, allocation vacances, assurance invalidité-décès, allocation vieillesse ; une majoration pour ancienneté (3% du salaire de base à partir de 3 ans de présence ; 6% à partir de 6 ans ; 9% à partir de 9 ans ; 12% à partir de 12 ans et 15% à partir de 15 ans). Archives CFDT Brest.

d'administration devait inclure une clause selon laquelle et à compter de cette date, les employés de la société l'Avenir des travailleurs bénéficieraient automatiquement d'augmentations identiques à celles des ouvriers de l'établissement et au même rythme.

B) L'accès à la propriété : une marque d'ascension sociale

Pour nombre de travailleurs de la Penfeld, l'essentiel des avantages économiques retirés de cette période allait être mis au service de l'accès à la propriété individuelle. Un pavillon généralement restreint (70 ou 80 m²) et sans grand confort mais que l'ouvrier allait aménager à son goût, avec des meubles en « Formica » et un premier « Frigidaire ». Un pavillon qui lui appartiendrait, avec garage adossé pour ranger la « Mobylette » en attendant la première « 4 chevaux », avec son lopin de jardin attenant où il pourrait cultiver quelques légumes. Mais peut-être avant tout un pavillon qui exposerait sa réussite sociale aux yeux de tous et qui montrerait sans le dire son appartenance au groupe des Constructions navales.

Cette entreprise, souvent titanesque, il n'allait pas l'entreprendre seul. Par delà la camaraderie et la solidarité, il allait devoir compter sur l'aide des autorités en général et sur celle de son employeur en particulier. Comme elle l'avait fait dans la situation d'urgence de la Libération, la Marine allait s'investir dans divers programmes immobiliers à destination des ses personnels. Ce furent dans un premier temps les responsables locaux qui adhérèrent à ces projets, spontanément et de manière enthousiaste, contraignant à certaines occasions les ministères à faire un nouveau pas vers un paternalisme d'État complètement à contre-courant de la politique industrielle du moment et notamment de celle d'un gouvernement résolument déterminé à se désengager de ses établissements industriels. Mais dans le cas de Brest des années Cinquante, cette intervention étatique correspondait avant tout à une nécessité sociale et à une logique entrepreneuriale[59] indépendantes, *a priori*, d'une quelconque volonté de contrôler l'ensemble des aspects de la vie privée des ouvriers.

a) Retour sur les actions en matière de logement ouvrier à Brest

Dès le XIX^e^ siècle, certaines tentatives furent menées à Brest pour édifier des logements sains pour les populations ouvrières, mais la plupart n'aboutirent pas ou s'avérèrent insuffisantes.

Ce fut notamment le cas en 1868, quand il fut question d'établir des lotissements avec le concours financier du gouvernement. Un projet de soixante maisonnettes destinées à cent-vingt familles[60], situées à proximité immédiate de l'arsenal à Recouvrance, fut portée devant le Conseil général du Finistère. Le montant total du programme était estimé à 368 000 francs et comprenait également des bains publics, un lavoir, des établissements de boulangerie, de boucherie, d'épicerie

[59] Permettre à l'ouvrier de se loger à proximité de son lieu de travail ne pouvait avoir que des répercussions favorables sur son rendement. D'un côté purement financier, les frais engagés au niveau des restaurants coopératifs étaient diminués du fait que le travailleur rentrait plus aisément chez lui pour déjeuner. D'autre part, les remboursements de frais de déplacement étaient moindres et la Marine allait d'ailleurs négocier de plus en plus fréquemment (en compagnie des syndicats) auprès de la mairie, puis plus tard de la CUB (Communauté urbaine de Brest), pour une extension des aires de transports en commun. Les avantages concomitants étaient multiples pour le ministère.

[60] Maisonnettes à un étage et mansardes avec grenier, caves et jardinets pour deux familles chacune.

et de marchand de vins, « groupés presque au centre de la cité pour faciliter l'organisation d'une société coopérative entre tous ses habitants »[61]. Mais le promoteur se heurta au refus du ministère de l'Intérieur. Il se retourna alors vers les autorités militaires. Le préfet maritime approuva et appuya la démarche à la condition que les habitations fussent réservées aux ouvriers de l'arsenal. Mais, malgré la résolution favorable adoptée par le Conseil général du Finistère, le Garde-meuble de la rue Royale opposa son véto. Pour l'heure, le logement n'était pas au centre des préoccupations des ministères en matière de fidélisation de la main-d'œuvre.

En 1897, certains ouvriers prirent l'initiative de créer des groupes d'habitations à bon marché à Brest. Mais il semble que ce projet ne fut pas suivi de réalisations, d'autant que l'Union syndicale des travailleurs s'éleva contre le coût du crédit, estimé bien trop important.

Ce ne fut que le 6 mars 1911[62] que fût fondée une société anonyme, l'Office Public d'Habitations à Bon Marché, sous la présidence de Jean-Marie Galès. Elle acquit de la municipalité Delobeau des terrains près de l'Harteloire, pour y construire des HBM dans le périmètre des rues de Portzmoguer et de La Motte Piquet mais son rayonnement semble avoir été relativement limité.

Ces quelques tentatives souvent avortées représentent, à notre connaissance, l'essentiel des actions menées avant la Seconde Guerre mondiale en matière de logement ouvrier à Brest.

Dans les années qui suivirent la Libération, indépendamment des baraques et des programmes immobiliers « Marine », toutes les possibilités furent envisagées pour permettre de redonner un toit, même provisoire, aux sinistrés et aux nouveaux arrivants. Les terrains étant rares, on pensa construire des « baraques-hôtels » par la transformation de bâtiments commerciaux ou de dortoirs de l'ONCOR en logements susceptibles d'accueillir plusieurs familles. Le Polygone et le Bouguen virent s'implanter des constructions de ce genre en janvier 1953 à raison d'une pour chaque cité[63]. Au Guelmeur, la modification de la baraque du magasin Monoprix (360 m² + 90 m² d'appentis) permit de constituer 10 appartements de 45 m² chacun et de loger ainsi 44 personnes[64]. Au Polygone-Butte, on en fit de même avec l'ancienne baraque des Sœurs de Saint-Joseph qui fut remodelée en 14 logements familiaux. Au Bergot, ce fut l'ancienne gendarmerie maritime de Kerfautras qui fut transformée pour un coût de 736 000 francs en trois logements de trois pièces chacun.

Mais l'ensemble de ces mesures ne consistaient généralement qu'à rajouter du précaire sur du provisoire dans une cité où la population s'accroissait continuellement[65].

b) Les « Castors de l'arsenal »

Après plusieurs années de vie transitoire, il était nécessaire d'envisager d'investir dans du pérenne[66]. Au tournant de l'année 1950 apparut à Brest une organisation qui avait déjà été expérimentée dans certaines villes françaises, notamment à Bordeaux, Angers et Saint-Nazaire. Il s'agissait du mouvement Castors qui avait pour but de favoriser l'accession à la propriété par l'établissement d'un contrat entre l'ouvrier qui fournissait un nombre important d'heures de travail

[61] *Registre des délibérations du Conseil général du Finistère*, année 1868, p. 433. AD Finistère 10 M 9.
[62] Création des HBM par la loi Siegfried du 30 novembre 1894.
[63] Il s'agissait de baraques en « bon état » (28m x 6,50m) transformées en 9 logements (6 x 2 pièces et 3 x 1 pièce).
[64] Le démontage, la transformation et le remontage de la baraque coûta 1 500 000 francs à la ville.
[65] Entre 1946 et 1962, la population brestoise devait s'accroître de 82% en passant de 74 991 habitants à 136 104.
[66] À l'été 1948, 1 600 maisons individuelles avaient déjà été construites dans le département.

et la société qui l'employait[67]. Celle-ci aidait son salarié pour l'achat du terrain, des matériaux de base et fournissait du matériel pour le gros œuvre, etc. Sur l'ensemble du territoire hexagonal, ce mouvement était la conséquence d'un désengagement patronal vis-à-vis de la prise en charge de l'habitat ouvrier. À Brest, il allait au contraire être la marque d'une implication supplémentaire de la Marine et de l'État dans l'existence du travailleur. Pour nombre d'ouvriers de l'arsenal, le système Castors semblait être la seule solution pour accéder un jour à la propriété individuelle.

L'association des « Castors de l'arsenal » naquit provisoirement le 22 novembre 1950 puis officiellement le 23 décembre suivant lors de sa première assemblée générale au foyer du marin de la rue Yves Collet. Elle s'inscrivait dans la continuité d'un premier chantier bénévole réalisé près de Camaret : la reconstruction et l'aménagement de la colonie de Lagat-Jar par une équipe d'ouvriers de la Penfeld sous la direction de Joseph Lescop et animée par les assistantes sociales du SLOM de Brest. Cette initiative fut en quelque sorte à l'origine du mouvement Castors dans la cité du Ponant. L'association fut constituée – avec l'appui de la Marine et de la hiérarchie des CAN[68] – sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 et elle s'affilia immédiatement à la Ruche Finistérienne et à l'Union nationale des Castors. Son but affiché était de faire sortir les travailleurs de l'arsenal des baraques. L'installation de son siège social au foyer du Polygone était à cet égard emblématique. D'autre part, pour bien marquer la solidarité qui était nécessaire à la réalisation du projet, tout un panel de spécialités représentatives du bâtiment plutôt que des constructions navales fut élu au conseil d'administration, sans oublier l'aspect comptable de l'opération[69] :

- Président : Joseph Lescop (ajusteur, permanent CGT)
- Secrétaire : Auguste Guquet, ouvrier (TM)
- Trésorier : Émile Ségalen, secrétaire comptable (DCAN)
- Trésorier-adjt : Armand Tréguer, secrétaire comptable (DCAN)
- Membres : R. Le Guen, couvreur (DCAN) ; A. Flochlay, maçon (DCAN) ; Jean Prigent, menuisier (DCAN) ; A. Le Guillou, chaudronnier (DCAN).

Enfin, à chaque assemblée, à chaque réunion de la société, un membre du service social de la Marine (ASA) était présent, non dans le but de surveiller les débats mais au contraire pour apporter son expertise, notamment en matière de démarches administratives.

Ce projet connut immédiatement un tel succès qu'un mois à peine après sa création, l'association, qui souhaitait initialement limiter à 250 le nombre de ses adhérents, fut dans l'obligation de modifier ses statuts en raison de la profusion des demandes (plus de 600 au 15

[67] Sur le développement de ce système en France, voir Maurice VILANDRAU, *L'étonnante aventure des Castors. L'autoconstruction dans les années 50*, Paris, L'Harmattan, 2002. Sur les Castors du Finistère, voir les travaux de Yohann GUIAVARC'H, notamment son mémoire de Master 2, *Les Castors du Finistère, du rêve individuel à la réalisation collective,* UBO, 2010 et son livre, *Construire sa maison en commun, l'aventure des Castors*, Morlaix, Skol-Vreizh, 2012.

[68] Jo Lescop adressa une demande en ce sens à l'amiral préfet maritime le 20 décembre 1950. Sa réponse fut immédiate et parfaitement enthousiaste.

[69] « Les différents métiers du bâtiment étant représentés à l'arsenal, nous ne ferons appel, autant que possible, à aucune main-d'œuvre étrangère afin que le prix de revient de nos maisons soit très bas, compte tenu de la bonne qualité des matières premières ». Jo Lescop dans un courrier à l'amiral, le 20 janvier 1951. AD Finistère 1347 W 21. Le prix moyen des maisons retenues (8m x 10m de plain-pied, de 4 à 7 pièces sur cave) était évalué à 1 500 000 francs dont environ 50% de main-d'œuvre. C'est-à-dire qu'en théorie le système Castors permettait de ramener le coût à 750 000 francs. Les membres du bureau ne pensaient faire appel à des intervenants extérieurs que pour réaliser les plâtres, cette spécialité ne faisant pas partie de la nomenclature des professions des CAN. Et encore, Jo Lescop pensait-il solliciter pour cette tâche des élèves du Centre d'apprentissage du bâtiment ou du Centre de formation professionnelle.

janvier 1951). Un peu sur le modèle des restaurants coopératifs, la société devint dès lors une société anonyme à capital variable. Les 150 premières maisons réparties en 4 ou 5 lotissements devaient être mises en chantier à partir de février 1951[70]. Pour acheter les terrains, dont certains appartenaient à la Marine, Jo Lescop sollicita du ministère de la Défense – avec l'appui du vice-amiral préfet maritime André Robert – une avance urgente de 12 millions de francs[71]. Dès le 20 janvier et dans l'attente de la réponse définitive du gouvernement, le président de la société pouvait annoncer à ses adhérents que le secrétaire d'État à la Marine André Monteil avait d'ores et déjà décidé de la mise à disposition d'un premier site de 12 000 m² aux environs de Keranroux[72], de même que celle d'une baraque pour le matériel.

Illustration N°91 – Le bureau des « Castors de l'arsenal » (*Le Télégramme* du 20 décembre 1950)

Quant à l'édification des maisons, indépendamment de l'allocation logement et de la prime à la construction[73], Lescop sollicita un prêt remboursable sur 10 ou 20 ans auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de même qu'un second, à hauteur de 80 millions, auprès de la Marine. D'autre part, les membres du bureau démarchèrent la Caisse d'épargne de Brest[74], le Crédit

[70] Les premiers terrains pressentis se situaient à Saint-Marc : Mestriden (1 ha), Le Coq Hardi (1,75 ha) ; Lambézellec : Lanroze (1 ha), Stiffelou (2 ha), Kerélé (3 ha), Bellevue (6 000 m²), Croix-Rouge et Penfeld (3 à 4 ha) ; Saint-Pierre : Keroudot (5 100 m²), Valy Hir et deux emprises de la Marine, la première à Keranroux et la seconde au Polygone.

[71] « En ce qui concerne l'aide mutuelle que pourrait apporter la Marine à cette initiative tout à fait digne d'intérêt dans un port aussi sinistré que Brest, je pense que certains terrains dont la Marine n'a pas actuellement l'utilisation et sur lesquels elle n'envisage pas de bâtir, pourraient être mis à la disposition de cette société. Je suggère la cession du terrain de Keranroux, dont une surface de 9 000 m² est encore vacante. L'emprise mise à la disposition des « Castors » pourrait s'accroitre ultérieurement au fur et à mesure du vieillissement des baraques occupées aujourd'hui par le personnel de la Marine et celui des établissements de Saint-Chamond travaillant sur le *Jean Bart* et le *Richelieu* ». Extrait du courrier adressé le 17 janvier 1951 par le vice-amiral Robert au ministre de la Défense nationale Jules Moch et au secrétaire d'État à la Marine André Monteil. *Le Télégramme* 23 janvier 1951.

[72] Destiné à la construction de 30 pavillons. Un terrain d'un hectare était prévu pour accueillir environ 25 maisons de plain-pied de 4 à 7 pièces sur cave (8m x 10m) avec jardinet attenant. Voir les plans d'un Castor en annexe N°77.

[73] 25 000 francs (500 francs / m² habitable) par an pendant 20 ans.

[74] La Caisse d'épargne de Brest se déclara disposée à concéder un prêt à hauteur de 20 millions. Cette somme devait permettre l'achat de terrains dont le montant était évalué à 24 millions.

foncier[75] et le président de la caisse d'Allocations familiales du nord-Finistère dans l'objectif d'obtenir des fonds. Enfin, pour s'assurer une trésorerie immédiate, un comité de loisirs fut formé (MM. Le Quiec, Foisseur, Le Guen, Lozach, Perchirin, Floch et Gac) pour organiser des bals, des fêtes et procéder à la vente, au prix de 50 francs, d'une vignette représentant un castor à l'ouvrage.

Le projet « Castors » avançait donc très vite – la situation du logement à Brest l'exigeait – d'autant que la Marine promit de faciliter l'entreprise en procurant le gros outillage (bétonnières, échafaudages, excavateurs), des matériaux (ciment, fer à béton, bois, ardoises) et, le cas échéant, des ouvriers spécialisés[76]. Il fut également prévu, pour limiter les coûts de construction, de réaliser des maisons mitoyennes.

Globalement, le 20 janvier 1950, le bureau évaluait à 32 000 francs par an – sur 20 ans – la somme à rembourser pour accéder à la propriété. Le 5 février, les 200 adhérents présents à l'assemblée générale de la société s'engagèrent à verser les premières indemnités (entre 5 000 et 100 000 fr.) correspondant à un acompte sur la construction de leur maison. La somme totale, 2 400 000 francs, permit d'acheter immédiatement des terrains. À partir de ce même mois, les premières retenues étaient opérées sur les salaires pour rembourser le prêt consenti par la Marine.

Le projet « Castors de l'arsenal » semblait sur de bons rails et était généralement accueilli favorablement par l'ensemble de la société brestoise, au premier rang de laquelle la hiérarchie maritime. Pour illustrer cet engouement quasi-général, *Ouest-France* du 26 décembre 1950 avait titré « S'ils obtiennent du MRU le même appui que de la Marine, les « Castors » de l'arsenal construiront rapidement leurs cités ». Seuls, étrangement, certains syndicalistes se montraient réservés, notamment à l'aile gauche de la CFTC. René Quentric déclarait, au sujet des Castors[77] :

> « J'ai six enfants qui couchent dans une seule pièce, et pourtant je ne suis pas partisan des castors ; ceux-ci, d'abord, accomplissent une tâche surhumaine et inhumaine. Ensuite, ils ne travaillent pas pour tous mais pour eux. La politique du logement doit être considérée sous un autre angle ».

L'ampleur de la tâche n'était pas la seule raison de l'hostilité affichée par les responsables chrétiens les plus progressistes pour lesquels les Castors détournaient les travailleurs du syndicalisme et de la revendication. Cette formule, même si elle allait dans le sens des préoccupations hygiéniste et familiariste défendues par l'Église, allait également à l'encontre de certaines valeurs auxquelles la CFTC était farouchement attachée : le repos hebdomadaire et la vie familiale qui, dans l'attente de la concrétisation du projet, devait inévitablement s'en trouver délaissée. Enfin, dans l'esprit des dirigeants de l'UD, le problème du logement ne devait en aucun cas être résolu par des initiatives individuelles[78]. Ils allaient jusqu'à reprocher aux partisans chrétiens des castors et des HLM (Castors de Saint-Pol-de-Léon et Ruche finistérienne de Quimper[79]) leur « syndicalisme d'embourgeoisement » dans ce domaine. Des termes que

[75] Le bureau estima qu'un emprunt de 120 millions au Crédit Foncier, à un taux de 6,8%, était la solution la plus favorable car elle permettait de bénéficier à la fois de la prime à la construction et de l'allocation logement. Le trésorier du groupement aurait pour tâche de collecter les mensualités dues.

[76] Comme la réalisation des travaux de menuiserie directement à l'atelier Bois de l'arsenal.

[77] Intervention de Quentric au Congrès CFTC du 28 octobre 1951 à Quimper. AD Finistère 1347 W 21.

[78] « Le problème du logement est lié à l'ensemble du problème économique et notamment à la politique d'investissement et de crédit ». Gouriou au cours du congrès de Quimper 1951. AD Finistère 1347 W 21.

[79] Des militants CFTC encore proche de l'Église s'étaient engagés dans des sociétés comme La Famille ouvrière brestoise ou la Ruche Finistérienne. Le journal *L'Espoir* se faisait souvent le relais de l'avancement des projets à Brest. Voir Pierre LE GOÏC, *Brest en reconstruction - Antimémoires d'une ville*, Rennes, PUR, 2001, p. 229-230.

n'auraient pas reniés certains des plus fervents staliniens de la CGT qui pourtant, globalement, adhéraient quant à eux au projet[80].

Mais très rapidement, les espérances en matière de subventions et de prêts furent déçues. À ces premières difficultés vinrent s'ajouter des démarches âpres et interminables auprès du MRU et des services administratifs de la ville pour obtenir les autorisations nécessaires au commencement des travaux. En outre, avant d'imaginer réaliser quoi que ce soit sur les terrains de Keranroux et de Keroudot[81], il était nécessaire d'attendre qu'un accord intervînt entre la Marine, la municipalité et le MRU, chose qui n'avait jamais été facile à Brest, les rapports entre autorités militaires et civiles ayant toujours été relativement tendues[82]. Nous pouvons relater ici un échange de juin 1951 tout à fait significatif des relations entre la Marine et les services civils et illustratif des difficultés rencontrées par le conseil d'administration des Castors de l'arsenal :

> « Monsieur le sous-préfet,
> Lors de la réunion que vous avez présidée le 8 juin, le représentant du MRU, après avoir repoussé toutes les demandes de terrains qui lui étaient faites, a engagé les Castors à tenter d'obtenir la cession du terrain supportant le Fort de Montbarrey, qui, à son avis, pouvait leur être affecté sans difficulté […] Le terrain de Montbarrey n'est pas disponible. Sa cession à la Marine par l'Armée, ordonnée depuis près de deux ans, va être bientôt effectuée. Je compte l'utiliser à des fins militaires et il ne peut être question de l'attribuer aux Castors »[83].

Le projet des Castors de l'arsenal resta donc en suspens pendant plusieurs mois mais en janvier 1952, une première tranche de 16 maisons était mise en chantier au Cruguel à Saint-Pierre, avec près d'une année de retard sur le programme initial. Celles-ci furent immédiatement suivies par 200 constructions du même type puis par d'autres implantations : Le Salvage et St-Christophe à Lambézellec (1953 et 1954), le Dourjacq, Kérébézon, etc. Une nouvelle tranche fut lancée au Cruguel le 21 mars 1953 et, comme un symbole du rôle central de la Marine dans la concrétisation de ces projets, ce fut le vice-amiral Robert qui fut invité à en sceller la première pierre. Pour parvenir à ces résultats, certaines entorses avaient été commises par rapport au projet initial et le gros œuvre fut souvent confié à des entreprises privées. Néanmoins, chacun avait apporté sa contribution, tels les menuisiers qui avaient travaillé à la chaîne aux ateliers de la DCAN pour produire les portes et les fenêtres des logements. Les maisons furent habitées, pour la plupart, sans être terminées. Jean Mazé, traceur de coque dans l'établissement militaire raconte cette période[84] :

> « Les gros bras creusaient les trous, moi, je faisais les peintures. Le gros-œuvre avait été fait par l'entreprise Dalfara, les toits, c'était Jeannot Brélivet, l'électricité, Kerboul. Ceux qui ne pouvaient pas travailler avaient obligation de payer un tâcheron. La paye passait dans les sacs de ciment, le sable ».

---

[80] Renouvellement du bureau le 19 janvier 1952 : président : J. Lescop ; secrétaire : A. Guquet ; secrétaire-adjoint : Louis Fouasseur, ouvrier ; trésorier : É. Ségalen ; trésorier-adjoint : Jean Hamel, secrétaire comptable ; membres : A. Le Guillou ; R. Le Guen ; Pierre Kerneis, charpentier ; Louis Appamon, charpentier ; Jacques Bourdon, ajusteur.

[81] Terrains appartenant à la Marine situés à Saint-Pierre. Une délégation brestoise participant au congrès national des Castors (15 et 16 février 1952 à Paris) profita de ce déplacement pour faire accélérer les formalités concernant ces deux emprises, directement auprès du ministère.

[82] Difficultés encore observables dans les premières années du XXI^{e} siècle quand il fut question de la rétrocession de l'emprise des Capucins par la Marine à la municipalité.

[83] Courrier du préfet maritime, le vice-amiral Robert, au sous-préfet de Brest au sujet de la cession de terrains appartenant à la Marine aux Castors de l'arsenal. 12 juin 1951. AD Finistère 1347 W 21.

[84] Interview accordée à *Ouest-France* le 19 mars 2010.

Les premiers occupants ne connurent aucun confort. L'aménagement intérieur était particulièrement sommaire, se résumant généralement à un WC, un évier et un dallage en céramique pour installer un fourneau à gaz. Ni eau courante, ni électricité, ni chauffage, la viabilisation et l'électrification des lotissements ne devant souvent être achevée qu'ultérieurement, au travers de primes de viabilité accordées par la municipalité brestoise.

Les castors de l'arsenal firent immédiatement des émules et les groupements de bâtisseurs – rassemblés ou non par profession – se multiplièrent dans la cité du Ponant dans les années Cinquante. Ainsi, le conseil municipal de Brest, en séance du 21 novembre 1955, votait la répartition d'un crédit entre 16 de ces sociétés : Maison ouvrière brestoise ; Entente de la Villeneuve ; Le Logis de Lanroze ; Cité d'urgence de Quéliverzan ; La Chaumière brestoise ; l'Amitié du Bouguen ; Le Logis St-marcois à Mestriden ; Cité marine du Goachou, Castors de la police ; Familles de Kerstivel (Brasserie de Kérinou) ; Cité St-Christophe (trolley-bus) et les sociétés Castors de l'arsenal, maintenant au nombre de cinq dans l'agglomération.

Société	Prime de viabilité	Devis Travaux	Crédits accordés
Castors Arsenal de Coat Bihan[85]	4.693.920	5.690.000	4.550.240
Castors Arsenal du Salvage	7.766.000	7.802.038	6.771.450
Castors Arsenal de Kergrac'h	4.694.250	4.575.000	3.924.260
Castors Arsenal de Kerebezon	5.521.120	5.684.000	4.808.230
Castors Arsenal de Kerourien	8.135.600	8.732.812	7.678.600
TOTAL	30.810.890	32.483.850	27.732.780

Tableau N°45 - Crédits alloués par la municipalité aux sociétés « Castors de l'arsenal » pour la réalisation du programme de viabilité complète sauf l'électrification[86]

Les travaux de la Reconstruction n'étant pas achevés et la vie en baraques atteignant largement ses limites, les Castors de l'arsenal de Brest entreprirent encore de nombreux chantiers au cours des dernières années de la décennie Cinquante[87]. Le nombre de leurs sociétés ne cessa de croître (en 1957, création des castors de l'arsenal « Parc en Noz » pour la construction d'un immeuble ; naissance du groupement « René Mouchotte » pour une réalisation du même type), augmentant parallèlement la sous-prolétarisation et la paupérisation des quartiers de baraques[88]. Ces chantiers où de nombreux travailleurs des constructions navales s'improvisèrent terrassiers, charpentiers ou maçons représentèrent un ouvrage colossal, fait d'entraide et d'espoir, et qui ne

[85] Voir en annexe N°78, les chiffres détaillés de l'aménagement de ce lotissement à Lambézellec.

[86] AD Finistère 45 W 55 – Programme communal ville de Brest. Le 8 novembre 1954 avait déjà eu lieu une opération du même type destinée à couvrir les travaux d'adduction d'eau et les travaux de « hérisson ». Répartition d'un crédit de 35 000 000 de fr. entre lesdites sociétés. Part des Castors de l'arsenal : Coat Bihan : 2 720 140 fr. ; Salvage : 3 618 950 fr. ; Kergrac'h : 1 994 600 fr. ; Kerebezon : 2 332 300 fr. ; Kerourien : 4 218 950 fr., soit un total de 14 884 940 fr., c'est-à-dire 42,53% du montant du crédit. Le 2 juin 1958, le conseil municipal de Brest décida d'accorder aux 14 sociétés « castor » de l'agglomération le remboursement des frais engagés par elles pour l'électrification de leur lotissement. La municipalité finançait également le démarrage des nouveaux chantiers, comme le 19 juillet 1954, quand le conseil municipal vota un crédit de 250 000 fr. pour la société castor « Le Logis de Lanroze ».

[87] Les castors investirent peu à peu les quartiers de baraques, détruisant ou démontant les constructions provisoires pour y installer leurs maisons individuelles, jusqu'à engendrer des conflits d'intérêt avec ceux qui ne pouvaient prétendre accéder à la propriété Ainsi, le lavoir public construit par le MRU dans le quartier de Poul-ar-Bachet (25 m x 7,50m) fut démonté le 11 novembre 1955.

[88] « Au printemps 1957, […] la prolétarisation des baraques n'a jamais été aussi évidente […]. Pauvreté et marginalité sont particulièrement marquées au Polygone. Olivier Pellen est à la fois prêtre, assistante sociale et parfois Shérif ». Yvon TRANVOUEZ, « Brest 1944 – 1958 : pays de mission ? », dans B. DURIEZ, E. FOUILLOUX, A-R. MICHEL, G. MOURADIAN, N. VIET-DEPAULE (Dir), *Chrétiens et Ouvriers en France 1937 – 1970*, Éd. de l'Atelier, 2001, p. 40-41.

manqua pas de susciter des remarques de la part de certains mauvais esprits quant à la capacité de travail des ouvriers de la Penfeld quand il s'agissait de le faire pour leur propre compte[89].

> « Les Castors, c'est des histoires de pelle et de pioche. On en a laissé de la sueur ! C'était le bon temps »[90].

En ces années difficiles, la formule « Castors » et les réalisations qui en découlèrent ouvrirent de nouveaux horizons pour les familles de l'arsenal, développant la solidarité au sein du groupe et engendrant un mieux-être incontestable pour les travailleurs qui quittèrent progressivement les quartiers de baraques. L'accès à la propriété et à la maison individuelle devenait également un signe extérieur et ostentatoire de promotion sociale.

La Marine avait grandement participé à ces réalisations et, ce faisant, avait effectué un pas supplémentaire dans ce qui ressemblait à une nouvelle intrusion de l'État paternaliste dans le quotidien de ses salariés. En 1974, Jean Bienfait évaluait le nombre de logements construits par ou avec l'aide de la Marine pour ses personnels civils et militaires à 4 900, ce qui était colossal[91]. Ces mesures en matière de logement, si elles allaient à contre-courant de la dynamique patronale nationale qui tendait à se désengager d'un système établi un siècle plus tôt par les grandes sociétés de la révolution industrielle, s'accordaient en outre difficilement avec une politique qui voyait les gouvernements successifs se diriger résolument vers une privatisation des établissements de l'État depuis la Libération. Mais dans la cité du Ponant, elles répondaient avant tout à la situation de la ville aux lendemains de la guerre. Une situation d'urgence où les habitants étaient, pour une grande part d'entre eux, sinistrés et où les ouvriers ne trouvaient que peu de possibilités de logement à proximité de leur lieu de travail. Il reste que par delà les considérations financières et techniques, la Marine contribua au projet Castors de manière bien plus spontanée et enthousiaste qu'un grand nombre d'entrepreneurs brestois du secteur privé.

c) Plan Courant et HLM

Les projets Castors – de l'arsenal ou autres – eurent des effets incontestablement bénéfiques sur le relogement des sinistrés et plus généralement du prolétariat dans le port du Ponant. Mais dans une ville en continuelle croissance démographique, ces initiatives ne pouvaient régler à elles seules l'ensemble de la question de l'hébergement des populations. Dès le mois de juin 1953, le préfet du Finistère mit sur pied une commission dans le but de réaliser un programme de constructions économiques à Brest[92]en profitant des dispositions de la loi Courant[93] qui venait

---

[89] Un capital de travail de 32 à 40 heures par mois (soirée, week-end, congés) fut apporté à la collectivité par chaque adhérent. Des groupes de cinquante travailleurs furent constitués pour réaliser les maisons à raison d'une par groupe.

[90] Jean Mazé, ancien traceur de coques à l'arsenal, le 19 mars 2010 dans *Ouest-France*.

[91] 3 500 appartements destinés à être loués et 1 400 logements dans le cadre de programmes d'accession à la propriété. Jean BIENFAIT, *Notes et études documentaires. Les villes françaises. Brest*, Paris, La documentation française, 1974.

[92] Un Comité de patronage fut créé en vue de favoriser ce projet. Parmi ses membres, le préfet, l'amiral préfet maritime, l'évêque de Quimper et de Léon, Mgr Fauvel, le président de la chambre de commerce de Brest, le maire de Brest, les 3 conseillers généraux de Brest, les représentants des caisses d'Allocations familiales et de Sécurité sociale du nord-Finistère, les représentants des centrales syndicales FO, CFTC et CGT. Au cours de la réunion inaugurale, on notait la présence, aux côtés du représentant de l'amiral Robert, d'Henri Ménes pour la CGT et d'Émile Even pour FO.

[93] Loi votée le 27 mars 1953 par 479 voix contre 101. Le Plan Courant, du nom de son promoteur, le ministre de la Reconstruction Pierre Courant (RI), ancien maire du Havre, ville également sinistrée, entra en vigueur le 16 avril 1953. Son but était de favoriser l'édification rapide et massive de logements nouveaux par l'octroi de subventions aux

d'être votée à l'Assemblée nationale. Ce projet consistait dans l'édification de 1 000 logements économiques en habitat collectif, des ensembles constitués d'un rez-de-chaussée et de quatre étages divisés en 24 appartements. À la différence du système Castors, les logements étaient livrés clé en main, permettant de fournir du travail aux entreprises de bâtiment locales et, en conséquence, d'absorber une partie du chômage qui touchait la ville. D'autre part, le financement était organisé par les services de l'État[94], ce qui évitait aux acquéreurs de longues et fastidieuses démarches.

Trois tranches allaient être réalisées : la première de 240 à Poul-ar-Bachet, la seconde de 384 à Pen-ar-Creac'h et la troisième de 432 à Kerangoff. Pour y parvenir, une société anonyme de type coopératif fut constituée mais celle-ci, contrairement aux Castors, n'eut qu'une existence provisoire, limitée à cinq années au terme desquelles les occupants devinrent propriétaires.

Pour résoudre un problème qui semblait insolvable depuis la Libération, le programme HLM prit également tout son essor à Brest à partir du milieu des années Cinquante. Si la municipalité y joua le rôle principal[95], la Marine s'impliqua également dans différents projets de manière à assurer une priorité à ses personnels dans l'attribution des logements. De nouveaux programmes « Ville » d'une part et « Marine » d'autre part furent mis à l'étude dès 1952 et confiés à l'Office public d'HLM. Le 7 janvier 1955, par exemple, deux arrêtés préfectoraux autorisaient le conseil municipal à contracter un emprunt en vue de réaliser des constructions concernant 274 logements pour le programme « Ville » et 578 pour le programme « Marine » :

> Arrêté n°1 :
> « Article 1er : Le prix de revient maximum accepté du programme de construction « Marine » de 578 logements, présenté par l'Office Public Communal d'HLM de Brest est de 1.749.378.000 fr. ».
> Arrêté n°2
> « Article 1er : Le prix de revient maximum accepté du programme de construction « Ville » de 214 logements, présenté par l'Office Public Communal d'HLM de Brest est de 604.897.000 fr. ».

---

acquéreurs. Cette loi fut renforcée la même année par la mise en place de la contribution patronale de 1% en faveur du logement (entreprises de plus de 10 salariés). Voir, sur la question du logement à cette époque, Gwenaëlle LEGOULLON, « Regard sur la politique du logement dans la France des années 1950-1960 », *Le logement et l'habitat comme objet de recherche*, Actes de la Journée d'étude jeunes chercheurs, 20 mai 2005, http://resohab.univ-paris1.fr.

[94] Projet de financement exposé en commission au mois de juillet 1953: le Crédit Foncier consentait à chaque personne une avance de 80% tandis que, pour les 20% complémentaires, des facilités étaient demandées à la ville de Brest, à la caisse d'Allocations familiales et à la caisse nationale de Sécurité sociale. En ce qui concernait les modalités de remboursement, les intéressés devaient verser une somme de l'ordre de 50 000 francs à la société au moment de leur adhésion, une autre sensiblement identique à la réception provisoire de l'immeuble, et, une troisième équivalente lors de la réception définitive des travaux. En outre, les futurs propriétaires s'engageaient à rembourser au Crédit Foncier, pendant 20 ans, une annuité de 30 à 50.000 fr.

[95] La mairie acquérait des terrains auprès de propriétaires privés, de la Marine ou des Domaines puis les rétrocédait gratuitement à l'Office HLM pour y construire des appartements. C'est ainsi qu'en février 1958, la municipalité se porta acquéreuse de terrains appartenant à l'État (22 000 m² dépendant auparavant de la caserne Fonferrier) pour y bâtir les immeubles HLM de Quéliverzan qui sont encore présents sur la rive droite de la Penfeld, à la sortie du pont de l'Harteloire. Construits en bordure immédiate de l'arsenal, ils hébergèrent massivement des ouvriers de l'établissement. La préfecture participa en encourageant le conseil municipal à voter des impositions extraordinaires pour couvrir les emprunts. Exemple : Arrêté préfectoral du 4 janvier 1954 autorisant le conseil municipal de Brest à appliquer une imposition extraordinaire de 178 centimes pendant 30 années à partir du 1er janvier 1954 pour couvrir un emprunt de 50 millions de francs au taux de 6% pendant 30 ans en vue de la réalisation de logements économiques. Notons que la municipalité réalisa également des abris pour les sans-logis comme un dortoir pour 29 hommes et 10 femmes au port de commerce (1957/1958). Sa gestion fut confiée à l'Union locale d'action avec les sans-logis et les mal logés dépendant de la Confédération générale au logement. Voir tract en annexe N°79.

En septembre 1956, le MRU publiait un rapport quant à la situation des quartiers provisoires. Bien que des progrès indéniables eussent été réalisés depuis dix ans en matière de logement à Brest, 4 536 foyers habitaient encore dans des baraques, majoritairement des non sinistrés qui, pour environ 75% d'entre eux, disposaient de ressources suffisantes pour pouvoir prétendre à un logement neuf HLM ou autre[96]. Comment expliquer la sédentarisation quasi-volontaire de certaines familles dans des quartiers devenant chaque année de plus en plus insalubres ?

Catégorie professionnelle	Nombre	%
Fonctionnaires, ouvriers d'État, d'entreprises nationalisées ou de services publics[97]	1 066	23,5%
Ouvriers de la ville[98]	2 186	48%
Retraités[99]	679	15%
Familles dont le chef n'exerce pas de profession nettement définie[100]	309	7%
Occupants exerçant une profession libérale ou commerciale[101]	170	3,75%
Occupants considérés comme des économiquement faibles	126	2,75%
Sinistrés / Non sinistrés		
Non sinistrés[102]	3 530	78%
Sinistrés[103]	1 006	22%
Conditions de ressources		
Ressources suffisantes permettant de payer un loyer dans des immeubles neufs HLM de type normal ou à normes réduites.	3 186	70%
Ressources insuffisantes (parfois provisoirement) ou limitées pour pouvoir prétendre à un logement neuf ou reconstruit[104].	1 350	30%

Tableau N°46 – Situation des habitants des baraques en septembre 1956 (d'après AD Finistère 1496 W 6)

Plus que le bien-être et la liberté souvent évoqués aujourd'hui par d'anciens occupants, le premier motif significatif était avant tout d'ordre financier. Les loyers étaient modiques, d'autant que les occupants ne s'en acquittaient même plus à mesure que les bâtiments se délabraient[105].

[96] À l'exception de 300 foyers plus aisés, les ressources moyennes mensuelles des familles se situaient environ entre 35 000 et 45 000 francs, prestations familiales non comprises.
[97] À savoir : agents de police, de la SNCF, des PTT, de l'EDF, des ponts et chaussées, des domaines, instituteurs, ouvriers de l'arsenal, sapeurs pompiers, employés municipaux, etc…
[98] À savoir : ouvriers du bâtiment, de l'industrie, employés de commerce,
[99] À savoir : de l'armée, de la Marine, de l'arsenal, des pensionnés de guerre, de la Sécurité sociale, etc.
[100] À savoir : manœuvre, docker occasionnel, etc.
[101] À savoir : médecin, infirmier, artisan, représentant de commerce, transporteur, prêtre, etc.
[102] Quelques fonctionnaires mutés, des familles ayant fait l'objet d'une mesure d'expulsion du logement qu'elles occupaient ou d'autres en provenance d'immeubles dans lesquels les conditions d'habitabilité n'étaient plus reconnues.
[103] Locataires d'immeubles non reconstruits à cette date ou locataires d'immeubles reconstruits aux nouvelles normes d'habitabilité, avec des appartements plus grands et, par conséquent, plus chers et moins nombreux qu'avant guerre.
[104] Familles dont le salaire mensuel, à l'exclusion des allocations familiales, ne dépassait guère 25 000 fr. : retraités avec faible pension, veuves de guerre, invalides civils réformés ou accidentés du travail, en congé maladie, économiquement faibles, les femmes de charges, les couturières à domicile, les ouvriers agricoles, les dockers occasionnels, certains manœuvres, des locataires vivant en marge de la société, etc.
[105] Les demandes d'aménagement et de réparations étaient incessantes et de plus en plus coûteuses : étanchéité et électricité défectueuses, assainissement insuffisant. D'autre part, les occupants ne voulaient pas être les exclus de la société de consommation. Ils réclamaient des garages et une amélioration de la voirie pour les voitures qui remplaçaient peu à peu les vélos, des baies vitrées et des appentis pour faire un bûcher. Devant les refus de l'administration, ils réalisaient par eux-mêmes les extensions des baraques sans aucune autorisation du SCP (Service des constructions provisoires). D'autre part, quand une demande particulière naissait dans une cité (véranda, cheminée) elle se propageait comme une trainée de poudre, non seulement dans l'ensemble du quartier concerné, mais également aux autres lotissements, notamment par l'entremise du Comité de défense des baraques.

La seconde raison était, à l'inverse, le prix relativement élevé des loyers HLM. Dès janvier 1955, le PCF dénonçait ces tarifs qui, selon les responsables du parti et de la CGT, étaient parmi les plus chers de la place de Brest[106]. Les militants créèrent alors un comité de coordination des locataires HLM qui cohabitait avec le comité de défense des baraques, également d'inspiration communiste. Jean Prigent devint président du premier après avoir été celui du second[107]. Dès sa nomination, il dut organiser le 17e congrès national des HLM qui se tenait à Brest le 9 juin 1956 devant 750 délégués de toute la France et sous la présidence de Bernard Chochoy, secrétaire d'État à la Reconstruction et au Logement (SFIO). Le problème des loyers fut inévitablement au centre des débats mais dès le 8 août, un arrêté fixait une augmentation de 25 à 40% pour les édifices construits après le 3 septembre 1947, c'est-à-dire l'essentiel du parc HLM de la cité du Ponant.

La troisième raison résidait dans le fait que la Reconstruction ne pouvait suivre le rythme de la croissance démographique. La pénurie de logements neufs ou rénovés était chronique, d'autant qu'elle se heurtait parfois aux exigences de certains postulants : un habitant de Recouvrance ne pouvait se résoudre aisément à aller vivre rive gauche, et inversement[108]. Pour ce qui concernait les « économiquement faibles » ou en marge de la société, ceux qui élevaient des poules en liberté, qui ne ramassaient jamais leurs poubelles et qui s'adonnaient à tous les vices et en premier lieu à la débauche et l'alcoolisme[109], le MRU envisagea de créer des « ghettos » pour pauvres en concentrant cette population dans un espace peu passant de la ville[110]. Mais pour les autres, les 4 500 foyers qui pouvaient être relogés, il fallait d'abord construire et construire à bon marché.

L'Office HLM engagea d'autres chantiers : une cité SNCF pour les cheminots près de la gare, la démolition de la cité de Kerangoff et le remplacement des habitations provisoires par 115 logements en « dur », etc. Un plan d'aménagement et d'urbanisation du plateau du Bouguen, quartier qui regroupait le plus grand nombre de baraques de la ville, fut également élaboré en 1957. L'ensemble des cités qui surplombaient l'arsenal logeaient encore 10 140 habitants, principalement des ouvriers travaillant dans l'établissement de la Penfeld (40%), dans le bâtiment (30%) et sur le port de commerce (dockers, employés des charbonnages et des entrepôts : 20%).

---

[106] Notons que de nombreux responsables de la CGT de l'arsenal, après avoir vécu quelques années en baraques, s'installèrent dans les immeubles HLM : Henri Ménès, Gaby Paul, Jean Prigent (Pen-ar-Creac'h), etc.

[107] J. Prigent s'investit entièrement dans le domaine du logement à Brest et plus généralement en France. Membre fondateur des Castors de l'arsenal, il était encore président du comité des baraques du quartier de Pen-ar-Creac'h. Signe de l'entente entre la CGT et la CFTC à la base, son vice-président était Jean Bouvier, membre de la CFTC-EDF (puis de la CFDT, responsable départemental de l'ACO à partir de 1963, tendance PSU), la secrétaire n'étant autre que l'épouse d'H. Berlivet (CGT et MLP puis PSU). Le 26 juin 1953, J. Prigent devait être élu à la Confédération nationale des locataires (CNL). Président du comité de coordination de l'office HLM de Brest, il fut également élu au bureau national de la CNL au congrès de juin 1960 à Metz. Il devait rester membre des instances nationales jusqu'en 1984.

[108] Les adhérents présents à la première assemblée générale avaient précisé leurs préférences : 38 voulaient habiter à St-Marc ; 21 à Lanroze ; 50 au Stiffelou ; 39 à Keroudot ; 6 au Coq Hardi ; 6 au Valy Hir. Dans une interview accordée à *Ouest-France* le 19 mars 2010, Henriette Mazé évoquait encore le malaise qu'elle ressentit quand elle dut quitter Kerinou (rive gauche) pour aller habiter à Kergrac'h (Quéliverzan, rive droite).

[109] Certaines baraques avaient été transformées, au fil du temps, en bistrots clandestins, voire en maisons de passe, et par des personnes qui n'y résidaient pas tout le temps.

[110] Ce « ghetto » pour « asociaux » fut réalisé par la force des choses, notamment au Landais qui fut une des dernières cités à compter des baraques habitées avec le Polygone. Ainsi, en décembre 1972, le lotissement abritait encore 25 familles évacuées des autres quartiers au fur et à mesure de leur démolition et refusées par les HLM en raison de leur comportement (manque total d'hygiène, ordures et eaux usées déversées sur la voie publique, etc).

Cités	Baraques[111]	Familles	Habitants
Le Bouguen	885	1309	5533
Le Bergot	380	557	2007
Kérédern	363	405	1766
Bois de Sapins	47	47	538
Place de Bretagne	32	34	174
Bergot Bellevue	19	19	122
Total	1726	2371	10140

Tableau N°47 – Situation des cités de baraques du plateau du Bouguen en mai 1957
(d'après AD Finistère 103 W 2)

Le programme envisageait la construction de 2 000 logements neufs, généralement en immeubles de plusieurs étages. Mais ce projet fut pas immédiatement concrétisé et en mars 1962, quand il fut question de construire l'embryon du pôle scientifique universitaire sur le plateau du Bouguen, seulement une centaine des baraques avaient été démolies et leurs habitants relogés.

Cette même année, en février, une société d'économie mixte fut créée à l'initiative de la Caisse des dépôts et consignations afin de réaliser une opération portant sur 600 appartements. Cette SEM regroupait la municipalité, la chambre de commerce, la Caisse d'épargne de Brest et la CDC. Les partenaires ne jugèrent pas souhaitable de faire participer à ce programme l'associé habituel qu'était la Marine, son statut de service d'État étant de nature à engendrer des complications juridiques pour la constitution de la société. Elle fut cependant sollicitée et, comme le soulignait le sous-préfet le 9 février 1962 : « en faisant un apport à la ville, la Marine pourrait se voir réserver un contingent de logements proportionnel à sa contribution »[112].

Une première tranche de 300 logements fut alors engagée sur les terrains de l'ancien abattoir, au dessus de la gare. Mais il fut immédiatement convenu que les trois côtés les moins bien situés du quadrilatère concerné seraient équipés d'appartements de type LOGECO et destinés à une clientèle populaire, ouvrière notamment. Par contre, le quatrième, donnant sur le boulevard Gambetta et faisant face à la rade, serait d'un certain standing susceptible de convenir à des occupants de type « cadres ». Cette annonce eut pour effet de réveiller la colère des syndicats et du Parti communiste qui s'élevèrent contre une mesure discriminatoire destinée à réserver les meilleurs logements aux catégories déjà favorisées. Néanmoins cette première tranche de 300 logements qui surplombent encore aujourd'hui la gare de Brest fut livrée au printemps 1963.

D'autres initiatives en direction des populations moins argentées furent également entreprises par tout un ensemble de sociétés coopératives qui bâtirent, dans la cité du Ponant, des ensembles plus ou moins importants :

- "La Familiale" (2 groupes d'immeubles collectifs au titre de l'accession à la propriété : 10 logements route de Quimper et 28 place de Strasbourg) en novembre 1955.
- "Pour le logement des jeunes" (construction du foyer du jeune travailleur, rue Kernily) en 1960.
- "La Ruche finistérienne" (24 logements à Kernabat (St-Pierre) et 45 au Grand Kerzu) en 1961.
- "Habitation familiale Lorient-Brest" (20 logements au Stiffelou et 17 à Prat Lédan) en 1960-1962.

L'ensemble de ces efforts donnèrent des résultats à moyen terme, même si les programmes Castors et HLM furent certainement ceux qui eurent le plus d'incidence sur le relogement des populations ouvrières, notamment celles de l'arsenal.

[111] Certaines baraques étaient composées de plusieurs logements.
[112] Rapport du sous-préfet le 9 février 1962 AD Finistère 45 W 55. Programme communal ville de Brest.

Il fallut néanmoins attendre le milieu des années Soixante pour que les premiers projets de démolition systématique des cités de baraques fussent envisagés. Mais pour ce qui concernait l'écrasante majorité des travailleurs de la Penfeld, il y avait déjà longtemps qu'ils avaient quitté cette existence précaire et assis un peu plus encore leur statut de catégorie privilégiée dans le monde ouvrier brestois.

C) Périls sur l'arsenal

Cette situation avantageuse dissimulait cependant difficilement un avenir qui tendait à s'assombrir d'année en année sur le plan social et professionnel. Empêtrés dans des guerres ultra-marines depuis la Libération, les gouvernements n'avaient de cesse d'imaginer des plans d'économie destinés à rogner sur les dépenses publiques pour combler celles inhérentes aux opérations militaires[113]. Les établissements industriels de l'État, dans le viseur depuis plusieurs années, allaient être au centre des compressions budgétaires engagées au cours de cette période. La menace sur le statut d'ouvrier d'État et surtout sur la pérennisation de la filiation professionnelle au sein de l'arsenal devait, cette fois, se concrétiser et démontrer la détermination des ministères bien décidés à désengager l'État d'entreprises qui lui coûtaient cher, notamment dans la perspective d'une complète réorientation de la politique militaire nationale.

a) L'ombre des licenciements

D'une manière générale à Brest, le chômage des ouvriers augmentait à mesure que les chantiers de la Reconstruction s'achevaient. À l'arsenal, de nouvelles revendications étaient venues enrichir l'habituel cahier de doléances : prime de fin d'année de 20 000 fr.[114] ou 13^{e} mois (FO), amélioration du régime des retraites, paiement des jours fériés[115], retour aux 40 heures, 26 jours de congés payés[116] et prime de vacances. Mais l'activité syndicale allait rapidement s'orienter vers une question vitale pour l'établissement : le maintien du plan de charge et du plein emploi.

Depuis le tournant des années Cinquante, nous l'avons évoqué à diverses reprises, l'ordre du jour en matière économique s'était éloigné du programme du CNR et des nationalisations préconisées et partiellement réalisées. Au contraire, il s'agissait maintenant d'ouvrir la voie à la privatisation des industries d'État et, pour parvenir à séduire un investisseur potentiel, il était nécessaire d'en augmenter la rentabilité, la viabilité. Plusieurs handicaps entravaient cependant ces volontés. Au premier rang de ceux-ci se plaçait incontestablement le statut des permanents.

---

[113] « Le plein emploi, dans les établissements industriels de la Défense, dépend étroitement des crédits qui pourront être affectés au programme d'équipement. Le gonflement de certains chapitres du budget, rendu indispensable par le maintien de notre effort en Algérie, conduit à un amenuisement des dépenses de fabrication de matériel neuf. Intervention du ministre de la Défense P. Guillaumat à l'Assemblée le 30/10/1959. *Le Télégramme* du 31 octobre 1959.

[114] Montant revendiqué fin 1957.

[115] Revendication qui devait aboutir en 1957 par le paiement de neuf jours fériés. Jusque lors, la Marine refusait toute autre solution que la récupération desdites journées et voulait les imposer aux salariés, contrairement aux termes de l'instruction n°1675 M.S.A. PO du 14/4/1957 qui laissait aux travailleurs la possibilité de les choisir librement.

[116] Dès le mois de mars 1956, soit quelques jours seulement après que Guy Mollet eût accordé la troisième semaine de congés payés, les syndicats de l'arsenal réclamèrent 26 jours ouvrables. Le 29 mars 1956, 5 350 travailleurs de la Penfeld sur 7 209 cessèrent le travail pour défendre cette revendication.

Dès les premiers jours de mars 1958, lors de l'adoption du budget à l'Assemblée nationale, la marine militaire était l'objet d'une drastique diminution de crédits (-17,5 milliards de francs). De fait, les chantiers programmés pour l'année 1958, notamment la construction d'un porte-avions de 35 000 t.p.l et de deux escorteurs, étaient abandonnés et aucun projet de constructions neuves n'était envisagé pour 1959. Le 8 mars, les syndicats CGT-CFTC-FO de l'arsenal adressèrent un télégramme aux parlementaires du département[117] :

> « Ouvriers arsenal de Brest, inquiets situation actuelle, demandent maintien plein emploi sans réduction pouvoir achat, et satisfaction revendications ».

La CGT et le PCF dénoncèrent immédiatement l'augmentation du budget attribué à l'armée pour la poursuite de la guerre d'Algérie, principale responsable de l'abandon du programme naval 1958. Sur la somme totale amputée par rapport aux crédits de 1957, 2,6 milliard l'avait été sur le chapitre « personnel » ce qui hypothéquait grandement les espoirs d'obtenir gain de cause sur certaines revendications et notamment la parité des salaires avec la métallurgie parisienne. Par delà ces considérations, les nouvelles directives imposaient aux directions de plafonner le temps de travail hebdomadaire à 42 heures. Les ouvriers perdaient ainsi l'équivalent de 8 à 10 heures supplémentaires de salaire par mois[118]. Tout un ensemble de mesures qui laissaient entrevoir une baisse assez sensible du pouvoir d'achat pour l'année 1958. En outre, la diminution du temps de travail ne faisait pas disparaître l'éventualité de licenciements comme cela se passait au même moment à la poudrerie de l'État de Pont-de-Buis[119]. Après Tulle, Châtellerault et Saint-Étienne[120], le danger se rapprochait et faisait peser une réelle menace à court terme sur l'arsenal du Ponant.

Le 21 mars, un premier arrêt de travail se produisit dans l'établissement à l'appel des trois principaux syndicats ouvriers. 5 000 travailleurs sur un effectif d'environ 7 500 débrayèrent de 16 à 18 heures. Les tracts[121] succédèrent aux meetings, aux pétitions, aux défilés, aux entrevues avec les ministres et les parlementaires. Chaque syndicat y allait de ses propositions pour sauvegarder l'emploi, même si celles-ci entraient parfois en contradiction avec les mesures préconisées pour maintenir le pouvoir d'achat : développement des travaux de reconversion comme le pétrolier Esso-227[122] qui était sur cale à Laninon ; mise en place de « commissions d'économies » pour dénoncer les gaspillages ; suppression des heures supplémentaires ; mise à la retraite des ouvriers âgés ou départ volontaire à partir de 55 ans.

Le 23 mars, le secrétaire d'État à la Marine Alain Poher recevait les parlementaires finistériens venus soutenir le plan de charge et le plein emploi à l'arsenal de Brest. Pourtant, la plupart d'entre eux avaient voté en faveur des restrictions budgétaires quelques jours auparavant. Signe des temps, d'un paternalisme d'État qui n'avait plus cours et de la dégradation des relations entre les syndicats et le ministère, les délégués ouvriers ne furent pas autorisés à accompagner[123]

---

[117] De même qu'une lettre commune adressée au secrétaire d'État à la Marine, Alain Poher (MRP), le 19.

[118] Les ouvriers de l'arsenal travaillaient 44 heures par semaine dont 4 sous le régime des heures supplémentaires.

[119] Jacques Chaban-Delmas, alors ministre de la Défense nationale, affirma cependant à Yves Jaouen, sénateur-maire de Brest, que le gouvernement n'avait aucune intention de fermer l'établissement.

[120] Ces établissements connurent des compressions de personnel dès l'été 1954. Patrick MORTAL, *Les armuriers de l'État, du grand siècle à la globalisation 1665-1989*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2007, p. 224 et suiv.

[121] Voir tracts en annexe N°80.

[122] Malgré la fin officielle de la reconversion au début de la décennie, l'arsenal continua de produire quelques unités pour la marine marchande. Le pétrolier Esso-227 (46 500 tonnes ; 210m x 27m) fut mis à l'eau le 20 décembre 1958.

[123] Il les reçut cependant ultérieurement pour leur confirmer ce qu'il avait annoncé aux parlementaires.

les élus. Poher exposa les principales mesures qui allaient être prises et qui avaient été édulcorées par rapport au projet initial[124]:

- 1° - Licenciements ne portant que sur les emplois précaires dans la proportion de 10%, si bien que l'effectif des "débauchés" pour l'ensemble des établissements métropolitains n'excèderait pas 500.
- 2° - Retraite pour les personnels âgés de plus de 65 ans ou bénéficiant d'une retraite d'ancienneté.
- 3° - Plafonnement du temps de travail hebdomadaire à 43 h.
- 4° - Aucune diminution de l'horaire actuel de travail jusqu'au 1er juillet.

Le secrétaire d'État évoqua également la possibilité de réaliser des économies par des réformes structurelles et de récupérer des crédits, grâce notamment à un accroissement des cessions des emprises de la Marine. Une baisse brutale et immédiate du pouvoir d'achat des travailleurs à statut était donc évitée, provisoirement tout au moins, leur congédiement également[125]. Quant aux personnels précaires, le taux de licenciement avait été ramené de 20% à 10%. Les délégués syndicaux pouvaient donc faire valoir devant les ouvriers le bien fondé de leur action au cours des deux semaines précédentes. Pourtant, la rapidité et la facilité avec lesquelles le gouvernement avait partiellement cédé, sans négociation préalable, laissait supposer qu'il n'avait simplement lâché que le lest généralement envisagé avant même l'annonce d'une décision impopulaire.

Néanmoins, la situation demeurait critique faute d'un programme naval ou de mesures de substitution à court terme. Très rapidement, la diminution des crédits allait avoir un impact direct sur la sous-traitance et les ouvriers en régie travaillant dans les secteurs de l'électricité de bord[126] et du carénage. Quant au salariat à statut, s'il avait échappé aux licenciements pour cette fois, sa liquidation avait déjà commencé depuis plusieurs années par le non remplacement des départs en retraite dans certaines spécialités[127] et la diminution régulière des promotions d'apprentis.

b) Les « régulateurs » de la main-d'œuvre menacés

De tout temps, les problèmes d'adéquation entre le plan de charge et les moyens humains à mettre en œuvre pour sa réalisation[128] avaient été au centre des préoccupations de la direction des CAN. Jusqu'au XIXe siècle, les problèmes de surcharge et de sous-charge étaient régulés par des embauchages massifs, notamment à travers l'inscription maritime, ou, au contraire, par

[124] *Ouest-France* du 28 mars 1958.

[125] En 1956, malgré les menaces récurrentes sur la production, les personnels civils de la Défense nationale avaient augmenté pour l'ensemble du territoire de 2 900 éléments (2%) en quatre ans. En 1952, ils étaient 142 813. Globalement, les agents civils de l'État étaient au nombre 1 044 456 en 1956, soit 78 000 de plus qu'en 1952 (966 377). La plus forte progression avait été enregistrée dans l'Éducation nationale (+ 50 000 agents ; + 19%). Chiffres INSEE.

[126] Entreprises comme Electric-Flux qui réalisaient l'ensemble des installations électriques une fois le bateau à l'eau.

[127] Jusqu'à entraîner des situations parfois grotesques et contreproductives. Ainsi, en 1955, les CAN de Brest se retrouvèrent dans l'impossibilité financière de recruter des dessinateurs pour remplacer les départs en retraite. En conséquence, quand les besoins s'en faisaient sentir, il était fait appel à des spécialistes de l'industrie privée dont les salaires et les primes de déplacement étaient supérieurs à ceux des Brestois. Certes, ces travaux étaient conventionnés et n'engageaient les deux parties que sur une rétribution et une durée fixées à l'avance. Cependant, devant une situation qui entraînait de nombreux grincements de dents, tant du côté des syndicats que de celui de la direction, les CAN obtinrent, en décembre 1958, l'autorisation de remplacer un départ en retraite sur deux chez les dessinateurs.

[128] Au premier janvier 1900, l'arsenal comptait 5 788 personnels immatriculés (ouvriers : 5 440 ; personnel officier du Génie Maritime : 16 ; personnel administratif : 66 ; adjoints techniques : 42 ; agents techniciens et dessinateurs : 295). Le 31 décembre de la même année il n'en restait que 5 440 et au 31 décembre 1906, ils n'étaient plus que 4 622.

d'imposantes vagues de licenciements en fin de chantier[129]. Avec le XX^{e} siècle et les nouvelles législations sur le statut des ouvriers civils de l'État, la situation s'était profondément modifiée.

Si, en ce qui concernait les moyens matériels, la condition de l'arsenal restait sensiblement identique à celle de l'industrie privée, pour ce qui était des moyens humains il en allait tout à fait différemment. Quelle que soit la sous-charge, il n'était pas possible de réduire rapidement et significativement l'effectif. Inversement, en cas de surcharge, aucun recrutement ne pouvait être réalisé sans accord préalable du ministère. Il s'agissait donc d'un système lourd et peu réactif expliquant souvent à lui seul la discordance existant entre la charge et les moyens mis en œuvre.

Pour tenter d'adapter les besoins en main-d'œuvre à une situation de sous-charge qui devait devenir récurrente au fil des années, les travailleurs en régie directe et les « précaires » allaient occuper une place de plus en plus importante au cœur de l'établissement. Progressivement, ils devaient ainsi remplacer les départs en retraite parmi les permanents. Inversement, en cas de diminution des crédits militaires, de crise momentanée, de mécanisation des équipements ou de rationalisation de la production, ils seraient les premiers à être appelés à quitter l'arsenal. Cette main-d'œuvre d'appoint allait donc servir de régulateur dans le domaine de l'embauche.

1. Précaires, régie indirecte et « marchands d'hommes »

Ces dispositions n'étaient pas une nouveauté de l'après-guerre. Le recrutement de personnels temporaires – parfois journaliers– fut une constante dans l'histoire de l'établissement. Des marchés de main-d'œuvre étaient ainsi conclus entre la Marine et ceux que les ouvriers appelaient les « marchands d'hommes », ou les « négriers » qui fixaient un tarif horaire le plus bas possible pour obtenir le contrat. En outre, ces salariés « loués » ne disposaient que de peu d'avantages sociaux et professionnels, *a fortiori* au regard de ceux dont bénéficiaient les ouvriers de l'arsenal. Les patrons de ces « régies indirectes » qui avaient toute liberté de circulation – et parfois même un bureau – dans l'enceinte militaire, étaient méprisés des travailleurs et des syndicats qui dénonçaient un esclavage moderne.

Dans les années Cinquante et Soixante, la plus importante de ces sociétés était celle de M^{me} V^{ve} Allain, dont le siège était à Nantes. Celle-ci ne disposait à Brest que d'un délégué responsable de l'embauche, épaulé par une secrétaire. Aucun cadre ou chef d'équipe n'était nécessaire dans le sens où les ouvriers recrutés sur place passaient immédiatement sous contrôle de l'arsenal et étaient automatiquement adjoints à des travailleurs de l'établissement qui leur servaient de « matelots ». 95 à 98% des ouvriers ainsi embauchés par l'entreprise Allain étaient répartis, quelle que fût leur spécialité, dans les catégories Manœuvre et OS1, aux salaires correspondant[130]. Ils ne pouvaient prétendre à aucun avantage, ni prime de salissure ou de travaux pénibles, ni indemnité d'aucune sorte. En mars 1960, pour un salaire horaire de 190 fr., l'entreprise Allain percevait du ministère de la Marine la somme de 370 fr., soit près de deux fois la rémunération de l'ouvrier. La CGT évaluait les charges de la société (charges sociales et impôts) à 80 fr. de l'heure environ, tant et si bien qu'il

[129] À compter du Second Empire, le préfet maritime attendait souvent le printemps pour prononcer les licenciements, quand la main-d'œuvre temporaire avait plus de chances de retrouver un emploi dans l'agriculture ou la pêche côtière.
[130] En mars 1960, la rémunération horaire de ces personnels variait entre 175 et 190 fr. de l'heure. Au même moment, un manœuvre ou une serveuse des restaurants coopératifs de l'arsenal percevait 195,70 fr. de l'heure, un magasinier 205, 80 fr., salaires auxquels il fallait ajouter un nombre non négligeable d'avantages divers.

demeurait un bénéfice de 100 fr. par heure, c'est-à-dire 30 000 fr. pour les 300 ouvriers de cette catégorie travaillant à ce moment dans l'établissement : l'équivalent d'un salaire mensuel.

Bien que cette pratique fût généralement décriée et – en théorie – réglementée dès les années Soixante, elle devait perdurer – parfois en prenant d'autres formes juridiques – au-delà de la période considérée par notre étude.

2. Les emplois féminins : précaires avant tout mais indispensables

D'autres catégories de travailleurs précaires existaient à l'arsenal, embauchés directement par la Marine dans des spécialités bien particulières, parfois sur du long terme, mais sous des régimes non statutaires et souvent à temps partiel. C'était notamment le cas de certains personnels féminins, même si au cours des années Cinquante, un accroissement très sensible de l'embauche à statut des femmes[131] fut enregistré dans des postes administratifs, parallèlement à l'accroissement de la tertiarisation des tâches dans l'ensemble des secteurs professionnels.

Les confectionneuses à domicile, pour ne citer que cet exemple, appartenaient à ces catégories de travailleuses précaires. Il s'agissait de couturières, souvent épouses, sœurs ou mères d'ouvriers, qui élaboraient à domicile, avec du matériel et des tissus fournis par la Marine, un nombre relativement colossal de pièces d'étoffe pour l'arsenal[132] : uniformes, bleus de chauffe, nappes pour les restaurants. Leur temps de travail hebdomadaire « normal » était fixé à 30 heures et, jusqu'en 1952, elles furent soumises à une mesure destinée à accroître leur rendement. En cas de surcharge ou de commande urgente à satisfaire, toute heure excédant ce quota subissait un abattement de 25%. C'est-à-dire qu'à l'inverse des autres travailleurs, les heures supplémentaires étaient décotées. À partir de 1952 et grâce à l'action de FO, cette mesure fut abrogée.

Les confectionneuses à domicile, politiquement proches des milieux catholiques depuis le début du siècle[133], étaient principalement affiliées à la CFTC (70%), en une moindre mesure à FO (30%), très exceptionnellement à la CGT. Ce refus d'adhésion à la centrale communiste et l'influence exercée sur les époux, frères ou fils pour qu'ils y renonçassent également leur avait conféré un intérêt tout particulier de la part de la hiérarchie des CAN. C'est peut-être une des raisons qui explique la conservation de cette catégorie jusqu'à cette époque où la CGT n'était plus, loin s'en faut, le syndicat tout puissant des années de la Libération. Pourtant, la profession était sur la sellette depuis longtemps et, depuis 1955, chaque année, il était question de s'en séparer– pour le moins d'en réduire continuellement les effectifs – pour avoir recours aux marchés nationaux et internationaux pour la fourniture de tissus ouvragés. Les confectionneuses furent les premières touchées par les mesures budgétaires de 1958 et les premiers licenciements intervinrent le 1er juillet 1959 dans les proportions annoncées : 22 sur 220 furent congédiées.

---

[131] Secrétaires et dactylos qui remplaçaient les commis et ouvriers aux écritures. En mars 1957, elles étaient environ 500 entre les différentes directions de l'arsenal. Il fallu cependant attendre 1978 pour que les éléments féminins fussent admis dans les professions manuelles traditionnellement réservées aux hommes et à l'école de formation technique (EFT). Cette évolution correspondait à une date charnière – 1975 – dans la féminisation des actifs en France et en Bretagne, la main-d'œuvre féminine y augmentant, entre cette date et 1982 d'environ 300 000 à 550 000.

[132] 600 000 pièces en 1971. Jean BIENFAIT, *op. cit.*, p. 29.

[133] En juillet 1910 l'Union professionnelle des ouvrières confectionneuses d'effets militaires à l'arsenal de Brest avait opté pour l'abbé Madec plutôt que pour Émile Guillou. Voir chapitre III, p. 201.

3. Régie directe : entre précarité et statut

Mieux lotis étaient les travailleurs recrutés en régie directe. Cette catégorie avait été instituée officiellement par la circulaire n°1234 M.SA.PO 138 du 23 février 1951. Il s'agissait généralement de spécialistes, exclusivement de professions manuelles, directement recrutés après examen d'admission par le service du personnel des CAN et ce, en théorie, pour un temps et un travail déterminés. Tout en bénéficiant de conditions plus enviables que les journaliers et/ou les précaires, ils ne pouvaient prétendre aux avantages des ouvriers sous statut, encore moins à la sécurité de l'emploi. Or, nombreux furent ceux qui travaillèrent en permanence sous ce régime pendant plusieurs années, voire une décennie et plus encore. D'ailleurs, pour éviter qu'ils n'en vinssent à considérer leur embauchage dans l'établissement comme une garantie pour l'avenir, la direction avait imaginé un système visant à les limoger 48 heures chaque mois avec perte de salaire correspondante pour immédiatement les réembaucher ce délai révolu. À tel point que ces deux journées étaient devenues synonymes de titularisation[134]. Dans les années Cinquante, quand un travail urgent ou une commande inattendue requérait le maintien de l'ensemble des équipes dans les ateliers, la direction préférait néanmoins s'en remettre aux « marchands d'hommes » pendant ces deux jours plutôt que de conserver les travailleurs en régie à leur poste et s'engager sur du long terme. Elle conservait ainsi sous la main un contingent d'ouvriers spécialistes qui connaissaient bien l'établissement et qui, s'ils n'étaient pas corvéables à merci, ils n'en étaient pas moins susceptibles d'être licenciés dès que la conjoncture redeviendrait plus difficile.

Une telle situation était déjà intervenue en 1954. Une circulaire du 3 avril émanant du secrétaire d'État à la Marine du cabinet Joseph Laniel, Jacques Gavini (CNIP), avait interdit tout nouveau recrutement de travailleurs en régie à compter du 1er mai suivant[135] et le non renouvellement, après le 31 juillet, des contrats des ouvriers alors en poste[136], « dans la mesure où les travaux pourront être confiés à des entreprises du secteur privé ». Cette phrase était lourde de sens et symbolisait à elle seule l'orientation que les gouvernements voulaient faire prendre à leurs établissements industriels[137] avant même d'en annoncer officiellement la privatisation ou l'abandon. Les dernières étapes et le dénouement d'un processus évoqué dès les premières années du siècle, timidement engagé à la suite de la Première Guerre mondiale, interrompu par la seconde

[134] Dès le début du siècle, l'ingénieur Charles Ferrand évoquait un embauchage provisoire qui tendait déjà à engendrer des espoirs parmi les temporaires : « Tout ouvrier, fut-il le plus inexpérimenté des manœuvres, dès qu'il a travaillé un seul jour dans l'arsenal considère avoir acquis des droits à terminer ses jours comme pensionné de l'État ». Envisageant déjà un recours croissant à la sous-traitance, il ne pouvait qu'en évoquer les effets pervers : « Une solution séduisante serait […] de faire exécuter la construction des coques à l'entreprise, en mettant à la disposition des entrepreneurs les cales de construction et les ateliers avoisinants. Cette solution serait, à notre avis, très dangereuse, la population ouvrière, attirée par un travail de ce genre, se considérerait comme assimilée à la population de l'arsenal et exigerait d'être employée d'une façon continue ». Charles FERRAND, *La Revue de Paris* du 1er juillet 1906, p. 173.

[135] Notons qu'à ce moment, Brest comptait déjà 1 320 chômeurs.

[136] À ce moment, cette mesure touchait environ 450 travailleurs de l'arsenal.

[137] Dubigeon et d'autres entreprises comme Lange, Penhoët, les Chantiers de l'Atlantique, les Chantiers de la Loire, souvent basées à Saint-Nazaire, travaillaient de manière permanente depuis des années, parfois des décennies, à l'arsenal. Les plus importantes conservaient une part d'activité purement civile sur le port de commerce. La sous-traitance fut renforcée à la Libération eu égard aux travaux colossaux nécessaires pour remettre l'outil de travail en état de marche. Dans le domaine du carénage, de la peinture navale et de l'électricité de bord (domaines d'intervention privilégiés de la sous-traitance), la Marine passait un marché avec les entreprises pour une tâche et un temps déterminés. Celles-ci licenciaient le personnel embauché sur place dès la fin du chantier. Fin mai 1953, par exemple, la fin des travaux du De Grasse et du Pierre Loti provoqua des congédiements dans l'entreprise Lange.

puis remis à l'ordre du jour après la chute du Tripartisme apparaissait maintenant clairement aux yeux des syndicats : maintien et même renforcement de la sous-traitance privée par l'intermédiaire de marchés conclus avec les entreprises privées locales tant que les travaux en cours ne seraient pas achevés, puis développement d'appels d'offres nationaux avec des chantiers navals ou des entreprises à qui seraient directement confiés certains travaux réalisés sur leurs propres sites de production et, enfin, extinction « naturelle » des emplois à statut[138] avec parallèlement renforcement des embauchages en régie pour continuer à faire fonctionner l'établissement jusqu'à ce que l'État soit en mesure de le céder. Personne n'était donc plus à l'abri à l'arsenal.

Les salaires et accessoires éventuels de salaires des travailleurs en régie directe étaient imputés au chapitre « matières » ou « travaux » et non au chapitre « personnels », ce qui donnait une plus large liberté de manœuvre à la direction, tant du point de vue de la gestion financière que de celui des conditions de travail. En théorie, les rémunérations de la régie étaient basées sur celles de la métallurgie brestoise[139], l'établissement Dubigeon servant de baromètre en la matière[140]. Mais en définitive, la DCAN restait souveraine en la matière. Par exemple, après avoir perçu une première augmentation horaire de 2 fr. au 1er juillet 1957, la régie en toucha une seconde du même montant au 1er novembre. Or, cette hausse devait suivre, en principe, l'application des accords Dubigeon du 21 mars précédent établissant une première majoration des salaires à 2% au 1er mai et une seconde de 2 % au 1er novembre[141]. Le gain sur l'année pour la direction, « grignotage mesquin » selon les syndicats, et, conséquemment, la perte de pouvoir d'achat pour les ouvriers, s'élevait à 2,10 fr. de l'heure pour un OM 2 ; 2,60 fr. pour un OS 1 ; 2,90 fr. pour un OS 2 et 3,60 fr. pour un OP 1. D'autre part, les personnels en régie ne pouvaient prétendre aux indemnités accordées par la société Dubigeon à ses ouvriers, à savoir principalement la prime dite « prime de pétroliers »[142] (OM 2 : 9 fr./heure ; OS 1 : 9,65 fr. ; OS 2 : 10,20 fr. et OP 1 : 13,40 fr.). Ce qui portait la différence horaire avec la régie de l'arsenal à une somme tout à fait significative évoluant entre 12,60 fr. (OM 2) et 17,70 fr. (OP 1). Sans oublier que Dubigeon accordait une multitude d'autres avantages à ses personnels[143], versait le 1% patronal au comité d'entreprise, 0,50% de complémentaire maladie et des assurances décès de 50 000 fr. pour un célibataire, 100 000 fr. pour un travailleur marié et 75 000 fr. par personne à charge.

---

[138] Diminution de l'embauchage direct et des promotions d'apprentis, départs à la retraite, décès, invalidité, départs volontaires, etc. Cette solution était envisagée depuis déjà longtemps : « Il convient donc, si l'on cherche une solution pratique, de prendre comme point de départ le maintien du personnel actuel, sous la réserve qu'il sera diminué peu à peu par voie d'extinction ou de départs volontaires ».Charles FERRAND, *op. cit*. p. 179.

[139] Article 7 de l'instruction n°481 M.S.A.PO 65 du 27 janvier 1961 : « Les ouvriers en régie directe sont rémunérés selon les salaires normaux et courants de la région tels qu'ils résultent des accords de salaires ou de conventions collectives. Les salaires sont fixés par ordre local du directeur ».

[140] Cette disposition était appelée « accords Dubigeon » suite à la convention du 30 mai 1956 passée entre la Sté des anciens chantiers Dubigeon (établissement de Brest) et le syndicat des métaux. Les travailleurs des entreprises de carénage employés par la marine marchande étaient bien mieux rétribués que ceux œuvrant à l'arsenal, les contrats passés avec le secteur civil étant généralement plus avantageux que ceux conclus avec l'État. Régulièrement, les délégués ouvriers de ces sociétés exigeaient la révision des marchés signés avec la marine nationale.

[141] Notons qu'au cours de cette même année 1957, les travailleurs de l'État sous statut percevaient également deux augmentations : la première de 8% en février et la seconde de 7,5% en novembre.

[142] À l'origine, indemnité exceptionnelle attribuée aux ouvriers travaillant dans les soutes de pétroliers. Par la suite, ce bénéfice fut étendu à tous les salariés de l'entreprise, que des pétroliers fussent présents dans les bassins ou non. Sa généralisation et son automaticité en vinrent à la faire considérer comme une part du salaire et non plus une prime.

[143] Taxe d'affûtage, prime d'ancienneté, indemnité de panier, de travaux salissants, pénibles, insalubres ; prime de feu ou pour travaux de soudure effectués sous argon, etc.

La direction des CAN usait donc des régies directes selon sa guise, refusant de lui appliquer les conditions et salaires de la branche navale de la métallurgie privée, et ce, malgré les dispositions de l'instruction relative à l'embauchage de cette main-d'œuvre qui stipulaient : « les ouvriers en régie directe sont traités dans les mêmes conditions et selon les mêmes règles que les ouvriers du secteur privé. La Marine se trouve placée à leur égard dans une position analogue à celle d'un employeur ordinaire »[144]. Si la direction avait respecté les termes de cette instruction, une proportion importante de ces travailleurs aurait dû passer OS 2 à la place d'OS 1. D'autre part, elle ne leur reconnaissait pas non plus le droit d'accéder aux avantages et rémunérations des travailleurs à statut, c'est-à-dire le bordereau ouvrier « Marine » 5e échelon, la sécurité de l'emploi, la pension de retraite, les prêts « Marine » à la construction[145], l'assurance chômage, les indemnités de licenciement, les primes diverses, etc[146]. Du point de vue économique, l'embauche en régie ne représentait donc que des avantages pour les ministères, même vis-à-vis de la sous-traitance.

Dans le domaine social, la Marine agissait également à sa convenance vis-à-vis des travailleurs de cette catégorie, souvent en dépit de la législation du travail. La direction leur refusait ainsi le droit de constituer un comité d'entreprise pourtant obligatoire dans tout établissement de plus de 50 salariés relevant du régime privé et, en même temps, celui d'être représentés par les syndicats de l'arsenal, en raison de leur statut, ou plutôt de leur manque de statut[147]. Considérés comme n'appartenant ni au secteur privé, ni au groupe des ouvriers de l'État, les possibilités de défendre les revendications propres à la régie directe étaient donc minces[148] et confiées aux délégués du personnel élus chaque année en vertu de la loi du 16 avril 1946. À l'occasion de ces scrutins, la CFTC prit rapidement le dessus sur la CGT en déclin[149].

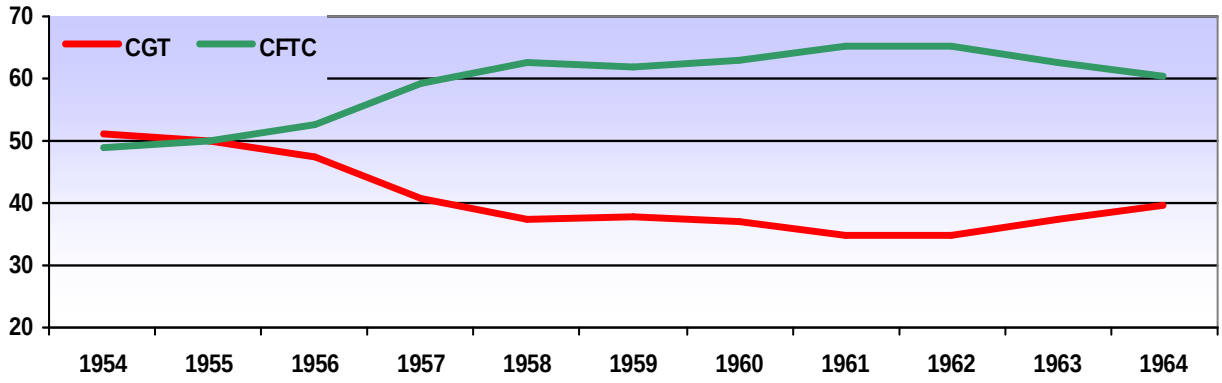

Graphique N°32 – Élections des délégués en régie directe 1954 – 1964 (en pourcentage des voix).
(D'après archives CFDT Brest)

[144] Disposition rappelée dans l'article 1 de l'instruction n°481 M.S.A.PO 65 du 27 janvier 1961.
[145] À compter du 1er janvier 1961.
[146] La fourniture d'un bleu de chauffe n'était même pas obligatoire. Ils pouvaient cependant prétendre aux mêmes conditions de subvention que les ouvriers à statut pour l'accès aux restaurants coopératifs et pouvaient s'affilier à la mutuelle de la Marine après une année de régie directe dans l'établissement.
[147] Article 1 de la circulaire 5266 M.SA.PO 674 du 7/09/1951 : « les syndicats " Marine " ne peuvent grouper que les ouvriers soumis aux dispositions du décret du 1er avril 1920 ; ils ne peuvent représenter les ouvriers qui doivent être à tous égards considérés comme des ouvriers du secteur privé ».
[148] La Marine déniait également le droit aux UD et aux UL de parler au nom des ouvriers en régie. Toute demande en ce sens était systématiquement rejetée. Article 2 § 2 de la circulaire 5266 M.SA.PO 674 du 7/09/1951.
[149] Notamment à la suite des événements de Budapest à la fin de 1956. FO ne réussit jamais à s'y implanter avant 1970.

La circulaire Gavini d'avril 1954 ne fut pas mise en application et le nombre des travailleurs en régie directe ne cessa d'augmenter pour atteindre le chiffre de 648 en novembre 1956 et 750 en octobre 1957, soit une hausse de 300 éléments par rapport au printemps 1954. Dès lors, les syndicats entamèrent un nouveau combat destiné à défendre une catégorie qui fut pourtant longtemps désignée comme la principale responsable de la diminution du recrutement de permanents. La solution envisagée pour y parvenir était de faire passer ces ouvriers sous statut, généralement au bout d'un temps de régie défini, quitte à sacrifier pour cela les précaires et les futures générations d'apprentis. Cette nouvelle approche du problème des non statutaires fut au centre des débats du V[e] congrès de l'UL CGT de Brest, les 13 et 14 avril 1957 :

> « À l'arsenal, l'embauchage important d'ouvriers précaires dans toutes les professions doit exiger une lutte constante dans notre organisation syndicale pour la titularisation de ce personnel, celui-ci permettant à l'administration de se servir de cette masse pour éviter les difficultés au moment des licenciements et également pour gêner la lutte des travailleurs pour leurs revendications »[150].

Cependant, au printemps 1958, alors que venait d'être annoncée la diminution des crédits de la marine militaire, les menaces devinrent des mesures concrètes pour cette catégorie : 70 ouvriers furent licenciés le 31 mars. En octobre, Robert Jacquet, président de la Fédération CFTC du personnel des arsenaux, annonçait d'autres congédiements pour le début 1959[151], notamment 800 mises à pied suite à l'achèvement des travaux de bord du porte-avions *Clemenceau* et à l'abandon du programme naval de 1959.

Pour calmer les esprits, le ministère concéda, à l'occasion, quelques rares passages sous statuts à des travailleurs justifiant d'au moins dix années de régie et souvent déjà âgés[152], c'est-à-dire des ouvriers qui ne risquaient pas d'entraver longtemps l'inexorable marche de l'État vers un désengagement résolument entamé depuis 1950.

Pourtant, à l'automne 1959, le gouvernement devait une nouvelle fois garantir le maintien des emplois pour les arsenaux de Brest et de Lorient. Le ministre des Armées Pierre Guillaumat assura que les crédits seraient débloqués pour l'achèvement du programme naval 1957 qui était resté en suspens, annonçant également la mise en route d'une nouvelle tranche de 12 175 tonnes pour 1960[153]. Mais l'enthousiasme général méritait d'être pondéré, aucun plan à long et même moyen terme n'étant évoqué.

c) Des mesures économiques « antisociales »

Pour ce qui concernait l'immédiat et le quotidien, les augmentations incessantes du coût de la vie relançaient sans cesse l'activité revendicative dans le domaine des salaires, les syndicats semblant avoir abandonné tout espoir de stabilisation des prix devant un processus de hausse qui tendait à devenir inéluctable. Les réformes économiques et budgétaires de la fin décembre 1958 exaltèrent cette action permanente en faveur d'une amélioration du pouvoir d'achat. Principal motif de mécontentement pour les petits salariés et les familles nombreuses en général, une mesure visant

[150] Archives CGT Brest.
[151] Lors du congrès national CFTC des travailleurs des arsenaux (Brest, 7/10 octobre 1959). Archives CFDT Brest.
[152] Entre 1960 et 1966, seulement 413 de ces travailleurs allaient passer permanents : 1960 : 6 ; 1961 : 4 ; 1962 : 107 ; 1963 : 103 ; 1964 : 66 ; 1965 : 62 ; 1966 : 65.
[153] Notamment un croiseur lance-engins de 3 000 tonnes ; un TCD (transport de chalands de débarquement) de 5 000 tonnes, un bâtiment logistique de 2 000 tonnes ; une vedette de patrouille prototype et quelques bâtiments de servitude.

à instaurer une franchise de 3 000 francs semestrielle pour chaque assuré sur les remboursements pharmaceutiques[154].

À l'arsenal, avant le 29 juin 1947, date du rattachement des personnels civils à la Sécurité sociale, ceux-ci bénéficiaient d'un système qui leur était propre. Il s'agissait notamment, nous l'avons évoqué, de la gratuité de certains soins à l'hôpital militaire et à l'ambulance. Les salariés en fonction avant cette date continuèrent à jouir des avantages acquis, en sus de ceux qu'ils retiraient de la Sécurité sociale, ce qui conférait à cette catégorie une situation privilégiée en la matière. Or, les nouvelles mesures gouvernementales remettaient ce dispositif en question.

Dès le 5 janvier 1959, le syndicat chrétien de l'arsenal fut le premier à réagir, dénonçant un retour au libéralisme économique au détriment de la justice sociale. Le lendemain, l'UD de la CFTC initia un de ces cartels qui avaient souvent animé l'action syndicale des années Vingt et Trente : le cartel départemental de défense des prestations familiales et sociales. Le mouvement de grogne pour la sauvegarde de la Sécurité sociale prit rapidement de l'ampleur dans de nombreux secteurs : métallurgie, fonctionnaires, carénages, cheminots, PTT, EDF-GDF, alimentation, boulangeries, docks et cimenteries du port de commerce, Dior et briqueterie à Landerneau etc. Les débrayages limités et généralement unitaires se multiplièrent dès lors, à raison d'un ou deux chaque jour. Le mécontentement était patent dans l'ensemble du prolétariat.

Un mot d'ordre de débrayage unitaire CGT-CFTC-FO de deux heures fut lancé le 12 février 1959 à l'occasion de la journée nationale d'action organisée pour protester contre « les lois antisociales ». Dans les jours qui suivirent, le gouvernement atténua sensiblement ces mesures en abrogeant la franchise de 3 000 francs pour les plus petits salaires. Mais à l'arsenal où peu de travailleurs étaient concernés par ce niveau de rémunération, les forces restaient mobilisées.

Illustration N°92
La manifestation du 20 mars 1959
(A.D. Finistère 31 W 446)

Du 16 au 22 mars, à l'occasion de la semaine revendicative organisée sur le thème de la « régression sociale » par le bureau confédéral de la CFTC, ce fut dans l'unité des trois principaux syndicats que se déroulèrent les meetings et les manifestations brestois[155] et que fut lancé le mot d'ordre de débrayage général pour le vendredi 20 mars. Cette opération unitaire fut couronnée de

[154] Au titre de la réduction de certaines dépenses publiques reportées sur les particuliers. Maurice BYE, *op. cit.*, p. 167.
[155] Voir, en annexe N°81, le tract appelant à débrayer.

succès, environ 10 000 salariés ayant cessé le travail dans l'ensemble des secteurs, sauf chez les employés de commerce et les fonctionnaires[156]. À l'avant du cortège qui draina 3 000 personnes jusqu'à la mairie et la sous-préfecture, des banderoles arboraient : « Les unions locales CGT, CFTC, FO » ; « Augmentation générale des salaires » ; « Du travail pour tous, Chômage = Misère » ; « Sécurité sociale : suppression des 3 000 francs ».

La question de la défense de la Sécurité sociale et des Allocations familiales[157], qui venait se greffer sur la désormais traditionnelle revendication relative à la parité des salaires avec la région parisienne, parvint même à réunir la CGT et la CFTC brestoises dans une manifestation unitaire à l'occasion du 1er mai[158], phénomène qui ne survint qu'à trois reprises entre 1945 et 1970[159]. Le meeting réunit 500 personnes, chiffre inhabituel depuis 1949 et qui montrait, toutes proportions gardées, l'attachement des travailleurs à l'unité et à l'apolitisme des syndicats, ces derniers (CGT, CFTC, SNI et FEN) ayant décliné les propositions de célébration commune formulées par les partis de gauche (PCF, PSA, UGS et SFIO).

Vers le 12 juin, le gouvernement faisait marche arrière en matière de politique sociale en abrogeant la franchise de 3 000 francs et en relevant les Allocations familiales de 5%. Les syndicats CGT-CFTC-FO de l'arsenal firent immédiatement paraître un communiqué commun :

> « Les syndicats ouvriers et techniciens de l'arsenal se félicitent de la suppression de la franchise de 3 000 francs pour le second semestre, ainsi que le relèvement des allocations familiales. Ceci est le premier résultat de l'action unie des travailleurs depuis la promulgation des ordonnances antisociales de décembre 1958. Les syndicats ouvriers se sont élevés et ont réclamé avec vigueur la levée des mesures touchant plus particulièrement les familles ouvrières. Cette première étape franchie, nous devons nous attaquer avec plus de confiance que par le passé au relèvement des salaires »[160].

D) De Batna à Budapest : de l'unité syndicale à sa remise en question

Au cours de la décennie 1950, l'activité syndicale à l'arsenal ne se résuma pas à des actions en faveur de la défense des acquis sociaux et professionnels ou d'une amélioration de la condition des travailleurs. De nouvelles querelles internes devaient émerger, notamment dans les groupements qui se déclaraient ouvertement apolitiques, précisément en raison de l'existence de diverses tendances en leur sein et des incompréhensions qui pouvaient amener la base à s'opposer aux directives confédérales, généralement indifférentes aux particularités locales.

Ces dissensions furent attisées par une situation internationale extrêmement tendue depuis la Libération et qui allait une nouvelle fois s'envenimer, notamment dans les possessions ultra-marines de la France. À peine Diên-Biên-Phu et les accords de Genève[161] avaient-ils scellé la

[156] Ce fut dans le bâtiment, par crainte des licenciements alors que le chômage touchait de plein fouet le secteur que le taux de grévistes fut le plus faible, environ 50%. Par contre les autorités évaluèrent à 100% le nombre de salariés ayant cessé le travail chez les traminots, à 80% dans la métallurgie, le carénage naval et les brasseries, à 70% chez les employés communaux, les hospitaliers et les personnels de la Sécurité sociale et des Allocations familiales.
[157] Pour lesquelles l'ensemble des syndicats demandaient une revalorisation de 20%.
[158] FO refusa et se contenta d'effectuer, comme chaque année, un simple pointage des cartes.
[159] 1952, 1953 et 1959. Voir annexe N°68.
[160] Archives CGT Brest.
[161] 20 juillet 1954. Notons que le 21 juillet à 12 heures, un rab de vin fut servi aux rationnaires des restaurants coopératifs de l'arsenal. Ce fut le seul événement qui marqua la fin des hostilités dans l'établissement de la Penfeld.

défaite occidentale en Indochine et démontré à d'autres régions du globe que l'indépendance n'était pas une utopie dans ce qui restait de l'Union française que le 1er novembre 1954 éclatait un nouveau conflit en Algérie[162]. D'autre part, la guerre froide, qui continuait de scinder le monde en deux blocs, devait apporter son nouveau lot de menaces sur la fragile « paix » mondiale, particulièrement au moment de la révolution hongroise d'octobre 1956 et de la répression sanglante qui s'ensuivit de la part de l'Union soviétique.

Ces événements, qui devaient parfois diviser profondément l'opinion publique française, allait également avoir des répercussions fondamentales sur le paysage politique et syndical du pays. Brest ne devait pas y faire exception[163].

a) Situation syndicale 1954-1959

1. La CFTC vers la déconfessionnalisation

Lors du congrès de Morlaix des 23 et 24 octobre 1954, les deux tendances de l'UD de la CFTC cohabitaient toujours. La frange modérée était représentée par l'inamovible Michel Floch, président d'honneur, et Louis Dantec, président effectif. Ceux-ci étaient globalement favorables au MRP même s'ils souhaitaient voir le parti s'orienter vers une politique sociale plus énergique.

La seconde mouvance, progressiste, conduite par le secrétaire général permanent Jean Bourhis, le vice-président Jean Poullaouec et le secrétaire chargé des services publics René Quentric, ces deux derniers de l'arsenal, se montraient maintenant ouvertement hostile au MRP dont ils dénonçaient la droitisation. D'autant qu'à l'hôtel de ville de Brest, le maire Yves Jaouen avait composé sa majorité avec les quatre élus indépendants de la liste Lombard et surtout les six conseillers de l'Entente républicaine d'Alfred Chupin.

Le 21 mars 1954, lors du congrès de la Fédération départementale du MRP à Carhaix, la commission ouvrière donna lieu à des débats particulièrement animés et les syndicalistes poussèrent les responsables politiques dans leurs derniers retranchements, les obligeant à voter une motion hostile au cabinet Laniel (CNIP) qui comprenait pourtant une dizaine de Républicains populaires de premier plan dont G. Bidault, P-H. Teitgen ou M. Schumann : « le MRP devra saisir toute occasion pour renverser Laniel et former un gouvernement de progrès social »[164]. En novembre, Jean Bourhis déclarait que « le MRP avait été une espérance déçue » et les responsables de l'UL de Brest allaient jusqu'à exprimer publiquement leur souhait de voir la SFIO intégrer le gouvernement « pour donner une impulsion nouvelle à la politique sociale du pays ».

---

[162] 1er novembre 1954, la « Toussaint rouge » en Algérie. Voir notamment Jean-Pierre BAT, *La Toussaint rouge, aux origines de la guerre d'Algérie*, Paris, Hatier, 2014.

[163] Sur le mouvement contre la guerre d'Algérie à Brest, voir Marie FEREC, *L'impact de la guerre d'Algérie sur la vie politique à gauche dans le Finistère (1954-1962)*, maîtrise d'histoire, Brest, UBO, 1999. Pour l'ensemble des manifestations hostiles à la politique algérienne des gouvernements, voir notamment Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations de rue en France : 1918-1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 631 et suiv. Sur l'attitude de la CGT au niveau national vis-à-vis du conflit algérien, Laure PITTI, « La CGT et les Algériens en France métropolitaine durant les années 1950 : une décennie de tournants », dans Élyane BRESSOL et *all*. (Dir.), *La CGT dans les années 1950*. Rennes, PUR, 2005, p. 461-472.

[164] Archives CFDT Brest.

Politiquement, l'UD, l'UL de Brest et le syndicat de l'arsenal allaient résolument se tourner vers la section de la Jeune République[165], créée en septembre 1954 dans la cité du Ponant, sous l'impulsion de Jean Gouriou, ancien secrétaire général de l'UD, et de René Quentric. Les syndicalistes chrétiens de Brest détenaient la majorité des postes au bureau de la section de la JR qui se déclarait de gauche « mais non sectaire et non athée » – pour se démarquer notamment du PCF et de la SFIO – et s'inscrivait, aux dires de ses responsables, dans la droite ligne du Sillon de Marc Sangnier. Globalement, et selon les propos d'Eugène Bérest au congrès national de la JR à Issy-les-Moulineaux, la section brestoise était composée à 80% d'ouvriers de l'arsenal. L'établissement de la Penfeld contribuait donc majoritairement à la vie du mouvement comme il le faisait à celle de l'UL (secrétaire : Francis Le Blé, arsenal) et de l'UD de la CFTC.

À l'arsenal, les syndicats communiste et chrétien demeuraient unis dans l'action. L'essentiel des mots d'ordre étaient identiques et provenaient au demeurant de l'élaboration d'un cahier de revendications commun. Au printemps 1955, les deux centrales décidèrent ensemble de la désignation d'un représentant de chaque groupement pour représenter l'établissement à la Conférence ouvrière européenne qui se tenait à Leipzig du 22 au 24 avril 1955. Mais le ministre de la Défense nationale Pierre Koenig (URAS) refusa à Louis Bastard (CGT, pyrotechnie) et Albert Pédron (CFTC, pyrotechnie) l'autorisation de s'y rendre. Cette entente entre les deux syndicats qui prenait de plus en plus les allures d'une alliance au niveau départemental[166] commençait à sérieusement inquiéter les autorités et les élus[167].

La CFTC du Finistère s'était incontestablement « gauchisée » [168] depuis le début des années Cinquante, durcissant continuellement son action dans le domaine revendicatif. Maintenant elle tournait le dos au gouvernement Mendès France en dénonçant les accords de Paris sur la CED. Au comité national, les délégués finistériens votaient avec ce qui constituait, à cette heure, la minorité réformiste de l'organisation, le groupe « Reconstruction »[169]. Au demeurant, au XXVIII[e] congrès confédéral de mai 1955, ils se déclarèrent fermement décidés à combattre « l'immobilisme du bureau confédéral ». Les minoritaires obtinrent environ 40% des votes à chacune des motions qu'ils présentèrent, ce qui n'était pas si mal et représentait surtout un bond de 8% par rapport au congrès de 1953. Le réformisme était donc en marche au syndicat chrétien, le Finistère était à sa tête, mais cette évolution ne semblait pas entraîner une remise en question de la ligne confédérale.

---

[165] Certains s'orientèrent également vers la Nouvelle gauche (anciennement CAGI) ou le MLP en 1955. Globalement, l'ossature de la JR à Brest était formée par des militants chrétiens déçus du MRP et quelques intellectuels comme Eugène Bérest, professeur au lycée de Brest et futur maire UDF de la ville (1973-1977). Le mouvement ne s'implanta jamais fortement dans le département, notamment dans le sud où aucune section ne fut créée. Son résultat aux élections législatives de janvier 1956 ne fut que de 2,07%. Bureau constitué le 15 janvier 1955 : président : Eugène Bérest ; membres : M. Gouriou, ancien secrétaire général de l'UD CFTC, conducteur de travaux à Sainrapt et Brice, Mlle Bellec, membre du syndicat CFTC-PTT, M. Kérampran, membre du syndicat CFTC arsenal ; M. Le Duff, membre du syndicat CFTC cheminots ; M. Stéphan, professeur au lycée de Brest.

[166] À l'occasion des élections pour désigner les délégués aux comités d'entreprise de la galocherie Leroy à Rosporden et de la papeterie OCB à Ergué-Gabéric (janvier et février 1955), les chrétiens firent liste commune avec la CGT.

[167] Rapport du préfet au ministre de l'Intérieur le 16 mars 1959. AD Finistère 31 W 446.

[168] À l'échelle nationale, la gauchisation de la CFTC fut surtout remarquée à partir de 1958, suite à la crise d'Alger et à l'arrivée de de Gaulle au pouvoir. Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire politique…, op. cit.*, p. 295. Sur le rôle du conflit algérien dans la transformation de la CFTC au niveau national, voir Franck GEORGI, *L'invention de la C.F.D.T., 1957-1970, Syndicalisme, catholicisme et politique dans la France de l'expansion*, Paris, Éditions de l'Atelier - C.N.R.S. Editions, 1995 et notamment le chapitre 1, « le catalyseur algérien (1957-1964) », p. 23-79.

[169] Sur l'affirmation du courant Reconstruction et sur le congrès des 28, 29 et 30 mai 1955, voir Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire politique…, op. cit.*, p. 273 et Franck GEORGI, *L'invention de la CFDT…, op. cit.*, p. 25 et suiv.

Deux années plus tard, au congrès d'Asnières qui devait être bien moins virulent, les réformistes qui ne « voulaient plus que des considérations religieuses guidassent la direction confédérale, afin de ne pas arrêter l'expansion syndicale » allaient conforter leur position (43%) contre les majoritaires favorables « à la conservation des principes de la morale chrétienne qui n'était pas nécessairement confessionnelle »[170]. Les dirigeants de la CFTC du Finistère n'allaient cependant pas jusqu'à adhérer aux positions des plus extrémistes qui réclamaient un changement immédiat de nom de la centrale, Jean Bourhis estimant que cette transformation « ne pourrait s'effectuer qu'à un "moment historique" ou à l'occasion d'une "grande révolution" ».

Cette évolution idéologique de l'UD était, pour une grande part, la conséquence du gain d'adhésions réalisé au détriment de la CGT dans le département. En recrutant des militants de tendance marxiste, le syndicat chrétien avait été dans l'obligation de renoncer à une certaine doctrine et de se rapprocher insensiblement des thèses défendues par son homologue communiste. Certes, le socialisme démocratique[171] prôné par « Reconstruction » était bien éloigné du socialisme de Moscou. Mais l'entente qui régissait les rapports entre les deux organisations[172] démontrait peut-être simplement qu'à la base, les militants CGT demeuraient avant tout des syndicalistes, peu enclins à suivre à la lettre les directives du PCF et du bureau confédéral sur le terrain.

Cette progression départementale du syndicat chrétien pouvait se mesurer, plus qu'au nombre de ses adhérents revendiqués – environ 8 000 –, à celui des suffrages obtenus depuis 1947 aux élections aux caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales du Finistère.

Conséquence de cette réussite à l'échelle brestoise et départementale, la CFTC devait créer, le 1er septembre 1959, un poste de secrétaire permanent pour l'UL de Brest. Celui-ci devait être confié à un ouvrier menuisier, Henri Didou.

	Sécurité sociale				Allocations familiales			
	Exprimés	CGT	CFTC	CGT-FO	Exprimés	CGT	CFTC	CGT-FO
1947	59 600	37 700 (63.25%)	19 350 (32.45%)		11668	8084 (69%)	3584 (31%)	
1950	61 570	29 250 (47.5%)	21 550 (35%)	10 770 (17.5%)	12507	6082 (48.63%)	4453 (35.6%)	1972 (13.77%)
1955	87 735	38 760 (44.18%)	32 640 (37.21%)	16 330 (18.61%)	11873	7782 (43.54%)	6878 (38.48%)	3213 (17.98%)

Tableau N°48 – Évolution des élections aux caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales 1947-1955

2. Dissensions à FO

Ce cheminement vers la gauche, l'UD de Force Ouvrière ne devait pas le connaître. Bien que se revendiquant « contre toute emprise politique », la centrale était loin d'être apolitique et si en théorie elle ne dépendait d'aucun parti, elle dépensait par contre une grande énergie à dénoncer celui dont l'action avait été à l'origine de sa création.

Pourtant, à l'arsenal, les revendications de FO étaient généralement identiques à celles de la CGT et de la CFTC avec lesquelles il lui arrivait même de s'allier dans le domaine professionnel, allant occasionnellement jusqu'à participer à l'élaboration de programmes revendicatifs communs.

[170] Archives CFDT Brest. Compte rendu du congrès d'Asnières. Voir également Gérard ADAM, *op. cit.* p. 281-293.
[171] Franck GEORGI, *L'invention de la CFDT…*, *op. cit.*, p. 35 et suiv.
[172] Sur le rapprochement de la CFTC avec la CGT à cette période, voir Franck GEORGI, « Les relations entre la CGT et la CFTC (1948-1962) », dans Élyane BRESSOL et *all.* (Dir.), *op. cit.*, p. 355-370.

Certains militants de base, à titre individuel, n'hésitaient pas à rejoindre les cortèges de la CGT, même quand il s'agissait de dénoncer la politique intérieure du gouvernement ou les événements internationaux. Mais à aucun moment, le syndicat et, *a fortiori*, l'UD ne firent cause commune avec « l'ennemi communiste », même à l'occasion des commémorations du 12 février 1934, de la mort d'Édouard Mazé ou même du 1er mai.

Mais contrairement à ce qu'aimait clamer la confédération, dans le Finistère FO ne parlait pas toujours d'une même voix et des dissonances se faisaient parfois entendre, notamment à Brest. Malgré les discours, l'unanimité n'était pas forcément de rigueur derrière les chefs auxquels il était souvent reproché leur hostilité systématique vis-à-vis de la CGT et de ses propositions d'unité d'action. L'UD, nous l'avons évoqué, avait relativement mal admis l'appel à la reprise du travail lancé par la confédération lors de la grève du mois d'août 1953. Suite à de nouvelles tensions qui émergèrent le 28 avril 1954 à l'occasion d'un mouvement de grève de 24 heures organisé avec la CGT et la CFTC contre l'avis de la confédération, la commission exécutive de l'UD[173] démissionna en bloc pour protester contre l'attitude confédérale insuffisamment revendicative à ses yeux. Il fut nécessaire d'attendre le mois de septembre pour procéder à une nouvelle élection et fin novembre pour assister à la reconstitution de l'UL de Brest. Cependant, l'intégralité des postes fut dès lors occupée par des agents de l'administration comme René Calvarin[174], ce qui devait donner un peu plus à FO l'image d'un syndicat de fonctionnaires.

Les relations avec la confédération ne s'améliorèrent pas pour autant. Alors que dans le domaine professionnel, notamment à l'arsenal, les militants de base et la conjoncture imposaient l'unité, le syndicat recevait de manière régulière des directives afin de se désolidariser de tout mouvement impliquant la CGT[175] et de faire cavalier seul en organisant ses propres réunions si le besoin s'en faisait sentir. Ce devait notamment être le cas en amont de la journée nationale d'action du 19 novembre 1957 où de nombreux militants FO – à Brest et à Quimper – allaient délaisser leur propre centrale[176] pour participer au meeting unitaire des autres groupements. À Force ouvrière également, il y avait donc un décalage assez prononcé entre la direction nationale et les militants de base qui souhaitaient faire cause commune avec leurs camarades des autres syndicats.

Mais les tensions avec la confédération n'étaient pas les seules à entraver l'action de FO dans le Finistère. En interne, des rivalités larvées depuis la création de l'organisation devenaient de plus en plus apparentes, notamment entre les dirigeants de l'UL de Brest et ceux de l'UD, principalement sur des questions de préséances et de prérogatives dans les décisions à prendre. Soubigou, secrétaire général de l'UD fut ainsi évincé de sa fonction lors du congrès de 1958 (19/20 avril à Pont-de-Buis), en grande partie sous l'action des délégués de l'arsenal qui installèrent à sa place un de leurs membres, Jean Le Tual. Enfin, comme si cela ne suffisait pas, des querelles de clocher entre Cornouaille et Léon allaient alimenter un peu plus encore le malaise existant au sein du syndicat qui allait être amené, entre 1962 et 1963, à déménager le siège de l'UD, de Brest vers Quimper, et à abandonner, plus ou moins provisoirement, l'UL de la cité du Ponant.

---

[173] La démission de la CE, constituée du bureau de l'UD et des délégués des UL, fut effective au 1er juin 1954.
[174] Agent technique à l'arsenal, délégué des fonctionnaires du Finistère.
[175] La centrale de R. Bothereau recherchait à se rapprocher de la CFTC. Elle incitait d'ailleurs les UD, les UL et les syndicats à en faire de même. Mais dans le Finistère, le syndicat chrétien avait déjà choisi son partenaire privilégié.
[176] À Quimper, la réunion FO ne réunit que 25 auditeurs.

3. Un courant anti-PCF se développe à la CGT

Pendant ce temps, la CGT observait globalement le même déclin que le PCF et l'ensemble de ses organisations satellites, toutes en perte de vitesse malgré la mort de Staline et les premières critiques émises à l'encontre du « Grand marxiste » par les nouveaux maîtres du Kremlin[177]. L'UFF ne survivait qu'à Brest et ne comptait plus qu'une trentaine de militantes qui, pour être encore particulièrement actives, n'y exerçaient plus aucune influence[178]. Le comité France-URSS qui regroupait 200 membres en 1946 fut mis en sommeil en 1954[179]. Les camps de vacances Tourisme et travail[180] de Pont-Croix et de Plouhinec durent fermer leurs portes pour raisons financières avant l'été 1956. La presse communiste n'avait plus cours : depuis 1951, la CGT lançait régulièrement des souscriptions en faveur de *Ouest-Matin*[181] et en 1954, *La Vie Ouvrière* ne se vendait plus qu'à 450 exemplaires à Brest alors qu'entre le bâtiment et l'arsenal[182], la ville comptait encore plus de 10 000 ouvriers[183]. Quant au *Peuple* et à *Antoinette*[184], ils ne devaient jamais véritablement être diffusés ailleurs que dans l'établissement militaire.

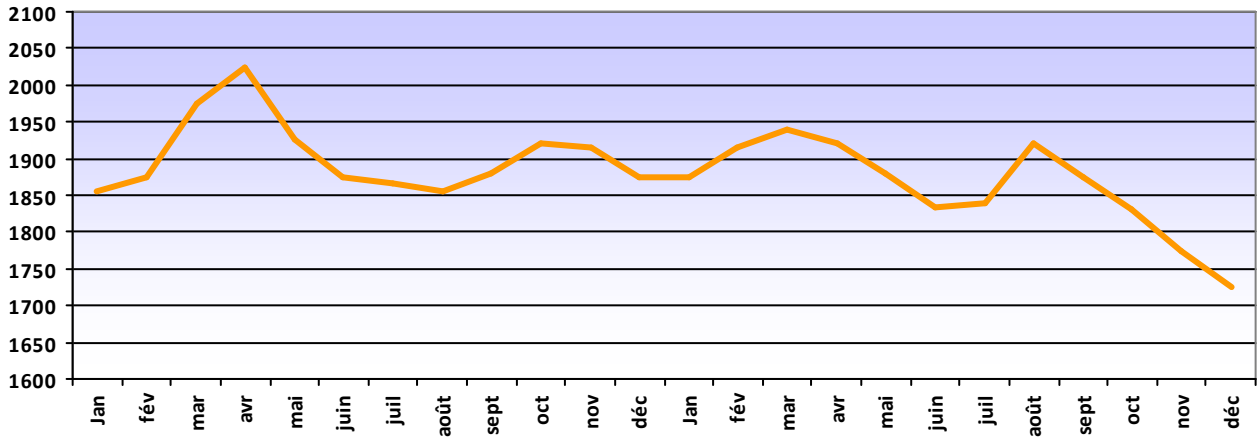

Graphique N°33 – Ventes d'*Ouest-Matin* à Brest (1952-1953) (d'après AD Finistère 1171 W 16)

[177] Des critiques parfaitement connues mais cependant sciemment tues par le Parti communiste français. Celles-ci ne seront réellement portées à la connaissance des militants qu'à la suite du « rapport Khrouchtchev » en février 1956. Sur la situation des partis communistes dans l'immédiat après-Staline, voir Stéphane COURTOIS, Marc LAZAR, *Histoire du Parti communiste français*, Paris, PUF, 1995, p. 300 et suiv.

[178] Seulement 12 militantes se déplacèrent à Quimper au congrès départemental de l'UFF du 14 avril 1957. Isabelle PICART, *Le PCF à Brest de la Libération à la fin de la IV^e^ République*, maîtrise d'histoire, Brest, UBO, 1989, p. 87-89.

[179] Il allait renaître en 1959, notamment sous la houlette de salariés de l'arsenal. Bureau 1960-1961 : Yves Tréguier, chaudronnier (secrétaire), Henri Le Goff, retraité (trésorier), Joseph Corfa, secrétaire comptable (bibliothécaire). Mais dès 1962 il devait retomber en léthargie pour ressusciter une nouvelle fois le 6 avril 1967.

[180] Sylvain PATTIEU, « Tourisme et Travail et la CGT dans les années 1950 : une association de tourisme populaire aux prises avec la thèse de la paupérisation », dans Elyane BRESSOL et *all.*, *op. cit.*, p. 169-176.

[181] *Ouest-Matin* fut interdit à l'intérieur de l'arsenal en 1954. Le 22 mai, les gendarmes maritimes confisquèrent leur journal à huit ouvriers, porte de la Brasserie, ce qui entraîna une protestation officielle de Joseph Beuzen, secrétaire de la CGT arsenal, auprès du major général, de même que des pétitions, notamment à l'atelier des Machines et à la salle de dessin, principaux foyers communistes de l'établissement. Le quotidien allait disparaître le 15 juin 1956. Jacques THOUROUDE, *Ouest-Matin, un quotidien breton dans la guerre froide (1948-1956)*, Rennes, Apogée, 2006.

[182] En 1959, seulement une centaine d'exemplaires par semaine était vendue à l'arsenal.

[183] En septembre 1954, le Finistère se plaçait néanmoins au 6^e^ rang des fédérations pour le rapport nombre d'adhérents/vente de journaux et brochures, ce qui en dit long sur l'état de santé du PCF en France à ce moment.

[184] Jocelyne GEORGE, *Les féministes de la CGT. Histoire du magazine Antoinette*, Delga, Paris, 2011.

En proie à des difficultés financières[185], le poids électoral du PCF diminuait régulièrement depuis les élections législatives de 1946 (27,84% des voix). 10 ans plus tard, à la consultation du 2 janvier 1956 (18,6%), il avait perdu plus de 9% de sa clientèle, parvenant cependant à conserver deux sièges dont celui tenu par Gaby Paul depuis la Libération[186], le second revenant à Alphonse Penven, maire d'Huelgoat[187].

Scrutin	Voix	%	Abstentions %
21 octobre 1945	81.628	22,3	22,53
2 juin 1946	95.343	24,6	19,20
10 novembre 1946	105.886	27,8	20,81
17 juin 1951	78.541	20,94	19,26
Partielles du 20 mars 1955 (1er tr)[188]	45.742	18,29	46,26
Partielles du 3 avril 1955 (2e tr)	48.616	19,11	45,59
2 janvier 1956	74.179	18,8	18,88

Tableau N°49 - Évolution du Parti communiste aux élections législatives 1945-1956 dans le Finistère.

En 1954, la CGT était parvenue au terme de son déclin dans le département mais par rapport aux 70 000 adhérents revendiqués en 1946, elle n'en recensait plus que 8 000, c'est-à-dire à peu près le même total que la CFTC. Dans l'établissement de la Penfeld, la situation était à peu près identique même si les membres du syndicat chrétien avaient dépassé en nombre – et souvent même en combattivité – ceux de la centrale communiste depuis maintenant deux années. L'UL de Brest, quant à elle, connaissait de sérieuses difficultés financières. Les caisses de l'UD n'étaient guère plus vaillantes, pas plus que celles de l'arsenal. Les cotisations ne rentraient plus, notamment en raison de l'augmentation sensible du prix du timbre et de la multiplicité des débrayages qui n'apportaient toujours aucun résultat probant, quatre années après les accords de mai 1951[189].

Pour de nombreux militants, l'action menée par le Parti communiste au sein de la confédération était le principal responsable de ce déclin. Une réaction anticommuniste – ou plus exactement anti-PCF – se manifesta à ce moment sur les rives de la Penfeld. Dès le mois de février 1954, des militants se déclarant « communistes indépendants » prirent le pouvoir sur certains chantiers, comme à l'Artillerie où un nommé Gourmelen parvint à la direction de la section. À l'atelier de dessin, un groupe de jeunes militants, protestant contre la réélection du délégué Eugène Kermoal, communiste orthodoxe, fit scission en créant la Fédération syndicale autonome des dessinateurs[190]. Cependant, ces éléments étaient inorganisés et surtout aucun des anciens dirigeants

[185] Au cours de la 16e conférence fédérale (29 et 30 mai 1954 à Brest), il fut décidé que les 4 secrétaires fédéraux élus seraient domiciliés à Brest ou dans sa proche banlieue pour diminuer les coûts de réunions et améliorer la cohésion.
[186] Notons que Gaby Paul arriva en tête dans certains bureaux brestois, notamment à Recouvrance et à Saint-Pierre.
[187] Alain Signor était tombé en disgrâce en raison de son trop grand sectarisme. Christian BOUGEARD, « Les Français et la politique du milieu des années 1950 au milieu des années 1970 en Bretagne », *Les Français et la politique dans les années 60 (II), Bulletin de l'IHTP*, n° 79, octobre 2002. ihtp.cnrs.fr/spip.php.
[188] Élection organisée en raison du décès du député J. Halléguen (RPF puis ARS). Pierre Mazé était le candidat PCF. J-M. Demarquet (Rassemblement national) se désista en faveur de Jean Crouan (Union nationale) qui fut élu au 2e tour.
[189] Le désintérêt touchait également les autres syndicats de l'arsenal qui persévéraient sans obtenir satisfaction. Pour de nombreux ouvriers, la cause était définitivement perdue et il fallait désormais se contenter des avantages très sensibles obtenus. Certains mouvements furent d'ailleurs abandonnés en raison de l'hostilité des militants de base.
[190] Président : E. Fouet. En février 1958, le syndicat autonome des chefs d'équipes de la Marine (effectif 620) décidait quant à lui de rompre avec la CGT mais pour des motifs professionnels plus que politiques, la centrale ne prenant pas suffisamment en compte, à leurs yeux, les revendications propres à leur catégorie.

épurés – tel Ernest Miry – ne prit publiquement position en leur faveur et, *a fortiori*, ne proposa de prendre la tête du mouvement. Il demeura donc sans grande influence mais ces réactions confirmaient une nouvelle fois la désaffection des travailleurs pour la ligne du PCF[191].

Pendant ce temps, la plupart des leaders du syndicat de l'arsenal et/ou de l'UD poursuivaient leurs visites en URSS et dans les démocraties populaires, soit pour y passer des vacances, soit pour y participer à des congrès ouvriers, soit encore en voyages d'études (Yves Ménès à l'été 1959, par exemple) ou à la demande des syndicats de ces pays. Jo Laot se rendit ainsi en Bulgarie (19 juillet-15 août 1954) à l'occasion du congrès annuel des syndicats bulgares. Joseph Beuzen, le second permanent de la CGT de l'arsenal, assista quant à lui au congrès des syndicats ouvriers de Berlin-Est en juin de la même année. D'autres, enfin, s'y rendaient pour raisons médicales, comme Yves Tréguier, distributeur de *l'Humanité*, qui séjourna trois semaines à Moscou au cours du mois d'août 1959 pour y faire soigner sa fille.

Cette attitude très « moscoutaire » des dirigeants ne les empêchaient nullement, tant au niveau des syndicats de base que des UL ou de l'UD, de se démener sur tous les fronts pour maintenir l'unité d'action avec la CFTC, et tenter, souvent en vain, d'approcher Force Ouvrière. À l'arsenal cependant, l'alliance des trois centrales se refaisait presque « naturellement » en dépit des décisions confédérales et des échecs d'accord au niveau national, dès qu'il s'agissait de défendre le décret du 22 mai 1951 et plus généralement la parité des salaires avec la métallurgie parisienne[192].

Mais dès que les revendications débordaient le cadre professionnel, nous l'avons évoqué, l'unité d'action était plus difficile, voire impossible à réaliser, notamment avec FO. C'est pourquoi la CGT hésitait de plus en plus régulièrement à relayer les mots d'ordre du PCF sur le terrain syndical. En janvier 1955, l'établissement de la Penfeld et les cheminots brestois suivirent néanmoins une directive du comité central incitant les travailleurs cégétistes à démarcher les autres organisations dans le but de former des comités locaux destinés à servir de socle à un hypothétique gouvernement de Front populaire. Le 11 janvier, un tel comité était créé à l'atelier des Machines de l'arsenal. Celui-ci était parvenu à regrouper une petite dizaine de militants : 4 CGT/PCF, 2 NG, 2 JR et 1 FO, étant entendu que les non communistes siégeaient à titre personnel sans être aucunement mandatés par leur mouvement. Le 20, le comité des Machines invitait l'ensemble des formations de la gauche brestoise à constituer un Comité général de Front populaire. Seules les organisations communistes ou très proches du parti se déplacèrent : PCF, CGT, UJRF, UFF, MLP, Nouvelle gauche et Ligue des droits de l'homme. La CFTC, FO, la SFIO – qui avait classé la CGT parmi les organisations interdites à ses adhérents – et le Parti radical ne donnèrent pas suite à l'invitation et le projet capota. En mars, il fallait se rendre à l'évidence, le seul comité de Front populaire qui avait existé dans le département était celui du plateau des Capucins.

Un espoir intervint cependant au cours de l'année 1955 pour les militants hostiles à la ligne orthodoxe adoptée par la CGT départementale depuis 1948/1949. Henri Ménes abandonnait ses

[191] Au même moment, pour l'ensemble du secteur de Brest, il existait 23 cellules groupant entre 550 et 650 adhérents, chiffres considérés négligeables par le comité central pour une ville qui atteignait maintenant 110 000 habitants. Six cellules d'entreprise survivaient encore dont les quatre de l'arsenal. Les deux autres avaient été créées dans les sociétés de bâtiment Campenon-Bernard et Sainrapt et Brice. Leur activité était négligeable.

[192] Du côté des chefs de travaux de la Marine (DTM), les trois syndicats existant : le syndicat national des cadres, agents de maîtrise et techniciens des établissements du ministère des forces armées (CGT), le syndicat du personnel technique de la Marine (CGT-FO) et le syndicat des ingénieurs et techniciens de la Marine (CFTC) se groupèrent le 15 juin 1955 au sein d'un Comité d'union syndicale des chefs de travaux (effectif : 265, décision approuvée à l'unanimité).

fonctions de secrétaire général de l'UD. Le congé syndical sans solde dont il bénéficiait depuis cinq années arrivait à son terme et il ne pouvait prétendre à un renouvellement. Il reprit son travail à l'arsenal le 9 mai. En outre, incité par le Comité central du PCF qui préparait progressivement ses militants à une remise en question de la ligne stalinienne qu'il avait pourtant suivi à la lettre pendant plusieurs décennies, Ménès fit son autocritique, reconnaissant avoir porté préjudice à l'Union départementale, notamment dans le cadre des relations avec les autres syndicats. Mais l'espoir fut de courte durée car il fut immédiatement remplacé – provisoirement dans un premier temps en attendant le congrès, le 15 novembre – par un communiste au moins aussi stalinien que lui, l'ancien secrétaire général de l'UL de Brest : Fanch Tanguy, du bâtiment, qui allait conserver les rênes de l'UD jusqu'en 1978[193], mettant ainsi un terme au règne (presque) sans partage de l'arsenal de Brest sur la CGT finistérienne depuis la création de l'Union Régionale en 1910[194].

Ménes retrouva un poste de secrétaire général adjoint permanent du syndicat de l'arsenal[195]. Jo Laot demeurait secrétaire général permanent. Gustave Bouguen, délégué du personnel de l'entreprise d'électricité de bord Electric-Flux était, pour sa part, nommé à la tête de l'UL de Brest le 15 novembre. Syndicaliste avant tout, non sectaire, il était alors certainement le plus à même de tisser des liens avec les autres centrales et notamment la CFTC.

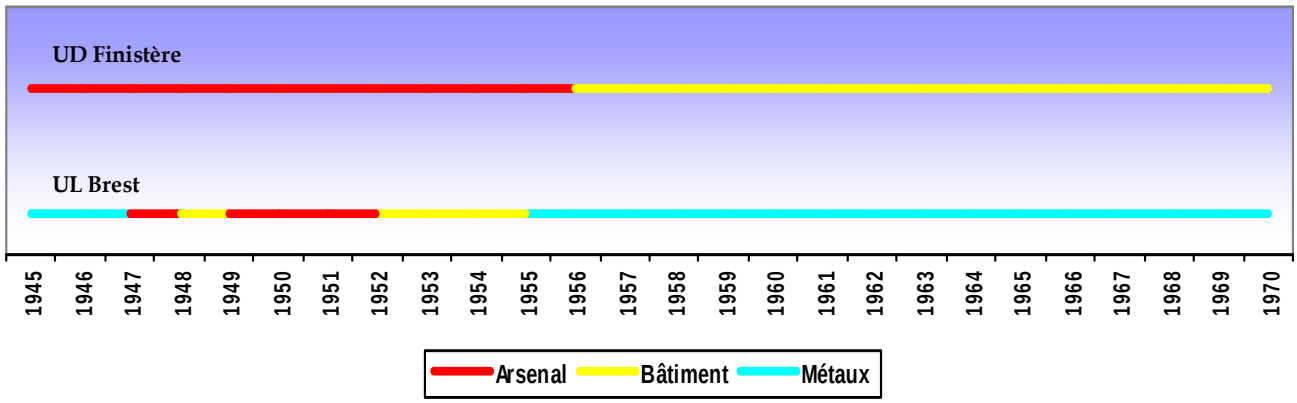

Graphique N°34 – CGT : direction de l'UL de Brest et de l'UD du Finistère -1945-1970

[193] Pour se faire une idée de la vision des communistes orthodoxes sur la CGT des années 1944 à 1970 dans le Finistère, il peut être intéressant de prendre connaissance de l'ouvrage très partisan de Fanch TANGUY, *La CGT dans le Finistère 1944-1968, 3 volumes*, Brest, UD CGT du Finistère, 1986.

[194] Et même auparavant, à travers le rôle exercé par les ouvriers de l'arsenal au sein de l'Union syndicale des travailleurs du Finistère. L'Union régionale (ou Fédération des syndicats du Finistère) fut créée en 1910, suite à une intervention de Georges Yvetot à Quimper le 13 février. Le siège fut fixé à Brest et même si ce fut Jules Roullier qui en fut nommé secrétaire général, le rôle des personnels de la Penfeld y fut prépondérant, notamment à la suite de l'incarcération de Roullier en 1912. Voir Claude GESLIN, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la première guerre mondiale*, T II, Espaces écrits, Saint-Hippolyte-du-Fort, 1990, p. 484-487. Dans les années d'entre-deux-guerres, la mainmise de l'arsenal sur les instances départementales fut permanente, notamment à travers Charles Berthelot. Incontestablement, tout autant que la représentativité de l'établissement dans le monde ouvrier départemental, les facilités dont disposaient les travailleurs de la Penfeld (horaires réduits, congés payés, journées pour délégation syndicale, congés sans solde) permirent à l'arsenal de maintenir son emprise sur l'UD. Cette période était révolue et lors du congrès départemental de Plourin-les-Morlaix, en 1969 (22-23 mars), il n'allait rester qu'un seul ouvrier de l'établissement au sein de la CA de l'UD, le pyrotechnicien Pierre Cabon, trésorier général.

[195] Poste qui lui permettait d'assurer également la permanence du secrétariat de l'UD dans l'attente de la prise de fonction officielle de Fanch Tanguy le 15 novembre.

4. L'anarchisme brestois : le dernier souffle d'un mouvement original

Si nous nous focalisons généralement sur l'activité des trois principales centrales ouvrières, nous n'en oublions pas pour autant la CNT qui était toujours présente même si elle ne survivait que difficilement au cours de la décennie 1950. Les mesures sociales apportées par l'État-providence et l'élévation considérable du niveau de vie du prolétariat au cours des « Trente Glorieuses » réduisaient à néant un des postulats premiers de l'anarchisme : la capacité des travailleurs à œuvrer par eux-mêmes et pour eux-mêmes à une amélioration de leur condition[196].

En 1954, la CNT ne représentait plus qu'une force symbolique qui tombait dans l'oubli depuis la grande grève de l'arsenal de mai 1951. D'autre part, à la suite du scrutin pour l'élection au Comité local social des Forces armées de février 1952, elle ne devait plus présenter de candidat à aucune élection professionnelle dans l'établissement de la Penfeld. Lors de cette consultation, elle avait cependant recueilli 247 suffrages, c'est-à-dire un score tout à fait intéressant pour une organisation qui ne comptait alors que de quinze à vingt adhérents, mais insignifiant au regard du nombre de personnels occupés et de l'influence des autres centrales. Selon les Renseignements généraux, ce résultat était principalement dû à son leader charismatique, Auguste Le Lann, l'individu étant particulièrement apprécié en raison de sa pondération, caractère en contradiction avec l'attitude des leaders anarchistes du début du siècle et avec le comportement de ce même Le Lann avant la Seconde Guerre mondiale, notamment au cours des événements de 1935[197].

Ce fut d'ailleurs pour manque d'activité que le leader de la CNT avait été évincé de son poste de secrétaire de la FA brestoise dès 1950, remplacé par un militant espagnol, Luis Esposito, charpentier à l'entreprise THEG, plus jeune et plus combatif, plus directement concerné par la lutte contre le fascisme également. Cependant, ce dernier, en tant qu'étranger, bien que marié avec une Bretonne et père de ses quatre enfants, ne pouvait s'exposer trop ostensiblement en public et laissait à Le Lann la responsabilité des discours lors des réunions et meetings.

Avant la fin des années 1950, on n'entendit plus parler d'un syndicat anarchiste à l'arsenal, même si, pour sa part, A. Le Lann continua de militer à la CNT jusqu'à sa retraite en 1964. On devait encore le retrouver lors des événements de 1968, manifestant aux côtés des étudiants brestois et faisant preuve d'un enthousiasme révolutionnaire alors qu'il atteignait ses 64 ans[198]. En 1969, suite à une perquisition effectuée chez un anarchiste parisien, Jean Claude Suhard, la police allait découvrir une liste d'abonnés au *Monde Libertaire*. Six Finistériens y figuraient. Parmi eux, 4 Brestois dont A. Le Lann qui devait encore collaborer aux journaux *Le Combat Syndicaliste* et *Espoir*[199] jusqu'à son décès en 1974, à l'âge de 70 ans. Au tournant des années 1970, Brest représentait donc toujours l'exception anarchiste du département et l'arsenal était toujours à sa tête.

---

[196] Gaetano MANFREDONIA, « L'Anarchisme au XX^e^ siècle : de la crise au renouveau », dans Jean-Jacques BECKER, Gilles CANDAR (Dir.) *Histoire des gauches en France*, Vol. 2, *XX^e^ siècle : À l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2004, p.141.

[197] Néanmoins, malgré cette affection portée au personnage, il passait pour être un piètre orateur, ce qui expliquait également l'influence très limitée du syndicat dans les milieux ouvriers de l'arsenal.

[198] Ce furent d'ailleurs les mouvements trotskistes telle la Ligue révolutionnaire des étudiants brestois qui devaient reprendre les théories défendues par les anarchistes d'avant guerre.

[199] Auguste Le Lann mourut à Brest le 27 septembre 1974. Dans les rapports des Renseignements Généraux, on ne trouve plus mention des organisations anarchistes brestoises et finistériennes après cette date.

b) Les syndicats à l'épreuve des tensions internationales

1. Les premiers temps du conflit algérien : lente mobilisation brestoise

Les premiers signes de protestation contre la guerre d'Algérie intervinrent à Brest à l'été 1955, surtout à la suite des massacres de Skikda[200]. Le PCF tenta d'approcher les socialistes et certaines organisations chrétiennes afin de réaliser l'unité d'action en faveur de l'Appel de Vienne[201] et pour dénoncer l'envoi des réservistes et le maintien des libérables en Afrique du Nord. La fédération et les députés SFIO qui ne semblaient pas prendre, pour l'heure, toute la mesure de la crise algérienne[202], continuaient de faire valoir des fins de non recevoir aux propositions communistes[203]. La section brestoise du PCF et la CGT en appelèrent donc directement aux ouvriers et militants de base, notamment à ceux qui, proches de rejoindre le CAGI de Le Cozannet et Le Gouil, se trouvaient à la frontière de la dissidence depuis les événements de la CED.

Le 14 septembre, le Parti communiste brestois consacra le numéro 1 de *La voix des travailleurs de l'arsenal* – organe des cellules de l'établissement – aux opérations du Maroc et d'Algérie. Mais à ce moment, les militants ne parvenaient pas encore à mobiliser sur cette question[204]. Le PCF et la CGT semblaient une nouvelle fois isolés dans ce combat. La situation devait se modifier sensiblement à mesure de l'enlisement du conflit et du rappel des classes.

Ce fut par l'intermédiaire des organisations de jeunesse que le rapprochement s'effectua sur le problème de l'Afrique-du-Nord entre communistes, socialistes « dissidents » et mouvements proches des catholiques. La Jeune République d'Eugène Bérest entretenait des liens relativement soutenus avec l'UJRF[205] qui devait être de l'ensemble des combats pacifistes d'après guerre. Ce mouvement avait globalement suivi l'évolution du PCF et de ses satellites depuis la Libération, mais l'arrivée d'Henri Martin à la tête de l'organisation et ses diverses visites à Brest – notamment au Vox en 1954 – avaient revigoré un groupement qui avait été mis en sommeil en 1950/1951. L'abandon des théories trop radicales du PCF à la suite du décès de Staline et de la réunion du Kominform de juillet 1953[206] avait également participé à sa renaissance[207] de même qu'à son rapprochement avec des organisations plus modérées.

Premiers concernés par un appel sous les drapeaux, les jeunes de divers horizons politiques s'associèrent pour protester contre l'envoi du contingent et des disponibles en Algérie. Le premier meeting commun fut organisé le 22 octobre 1955 et rassembla des militants brestois du PCF, de

---

[200] Anciennement Philippeville. Opération de police qui causa la mort d'une centaine d'Algériens (20-26 août 1955).

[201] Appel comparable à celui de Stockholm, destiné à dénoncer l'usage de l'arme atomique. La CFTC se joignit à la CGT pour faire circuler des tracts et des pétitions. Après seulement quelques jours, l'appel avait recueilli plus de 500 signatures dans l'établissement. Sur les réactions ouvrières face à l'Appel de Vienne, voir, par exemple, Pierre JEANNERET, *Popistes : histoire du Parti ouvrier et populaire vaudois, 1943-2001*, Éd. d'en bas, 2002, p. 79 et suiv.

[202] Marie FEREC, *op. cit.*

[203] Christian BOUGEARD, « Les Français et la politique… », *op. cit.*

[204] Par exemple, intervention de Pierre Cauzien sur ce sujet devant 18 assistants, le 18 septembre 1955 à Saint-Marc.

[205] Secrétaire fédéral : F. Échardour, communiste orthodoxe. Siège de la fédération : Maison des syndicats, Brest.

[206] 12-14 juillet 1953. Voir S. COURTOIS, M. LAZAR, *op. cit.*, p. 300-301.

[207] L'Union de la jeunesse républicaine de France créée en 1945 fut rebaptisée Mouvement de la jeunesse communiste de France (MJCF) au congrès d'Ivry-sur-Seine (13-16 décembre 1956). Celui-ci était composé de quatre organisations : l'Union de la jeunesse communiste de France (UJCF), l'Union des jeunes filles de France (UJFF), l'Union de la jeunesse agricole et rurale de France (UJARF), Union des étudiants communistes de France (UECF). Lors de la conférence constitutive de l'UJCF dans le Finistère, le 4 novembre 1956 à Port-Launay, les responsables recensaient 260 à 300 adhérents dans neuf cercles, dont trois à Brest : Guy Mocquet ; Alban Liechti (Recouvrance) et Henri Martin.

l'UJRF, de l'UFF, de la JOC, de la JR, de la Nouvelle gauche, de la FSGT et des Scouts de France. Les organisations présentes créèrent un « Cercle de Brest contre les événements d'Afrique-du-Nord »[208], émanation du « Comité d'action contre la poursuite de la guerre en Afrique-du-Nord » fondé dans les jours précédents à l'initiative de quelques intellectuels français[209]. Les manifestations qui suivirent furent essentiellement organisées dans les quartiers abritant des baraquements de l'ONCOR, majoritairement occupés par des travailleurs Nord-Africains[210].

Cette alliance sur une question conjoncturelle mais essentielle prit une toute autre ampleur à la suite des événements d'Alger du 6 février 1956[211]. Le 21, l'unité d'action se concrétisait à Brest à travers la constitution d'un « Comité brestois pour la solution pacifique des problèmes en Afrique-du-Nord », avec la participation de leaders de la SFIO et du PCF, mais également de l'ensemble des associations des gauches et des mouvements catholiques de la cité du Ponant : CGT, UFF, UJRF, NG, MLP, JOC, FO. La CFTC de Francis Le Blé se joignit pour la première fois à titre officiel à la manifestation. Les meetings, dans l'unité des forces de gauche, attiraient un public plus nombreux (80 à 120 auditeurs) mais restaient cependant ignorés de la majorité de la population. Du côté syndical, les premiers débrayages partiels en faveur du cessez-le-feu en Algérie se produisirent à l'arsenal le 26 avril, à l'appel de la CGT et de la CFTC, et les mots d'ordre du 1er mai furent : augmentations de salaires et paix en Afrique du Nord.

Cependant, l'hégémonie que le Parti communiste voulut immédiatement imposer sur ledit comité causa le départ – parfois temporaire – de certains de ces groupements dès le mois de mai : SFIO, JOC, CFTC et FO notamment, c'est-à-dire à peu près toutes les organisations non communistes ou non sympathisantes. La présence de Guy Mollet et de François Tanguy-Prigent au gouvernement n'était sans doute pas non plus étrangère à certaines de ces défections[212].

Le syndicat chrétien, comme le MRP, semblaient globalement favorables à la solution rapide[213] proposée par le nouveau cabinet Mollet pour résoudre le problème de l'Algérie. En mars, les députés du PCF avaient, quant à eux, voté les pouvoirs spéciaux au nouveau président du Conseil sur cette question. À Brest comme dans l'ensemble du pays, nombre de militants communistes ne comprirent pas cette attitude que certains membres de la fédération finistérienne n'hésitèrent pas à qualifier de « monstruosité »[214].

L'UD de la CGT entama une campagne pour la fin des hostilités en Algérie, à travers des actions organisées notamment au moment du départ des rappelés. Ainsi, des incidents se produisirent le 25 mai 1956 à la gare de Brest[215] alors qu'au même moment, la section de la SFIO

[208] Président : Jean-Paul Carer, militant UJRF et JR.
[209] Voir Jean-Pierre RIOUX, Jean-François SIRINELLI (Dir.), *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Éditions Complexe, 1991, p. 272 et suiv.
[210] Laure PITTI, *op. cit.*
[211] Journée passée à la postérité sous le nom de « journée des tomates » et qui vit Guy Mollet (SFIO), président du Conseil (1er février 1956-21 mai 1957) en visite à Alger se faire conspuer et être la cible de jets de légumes envoyés par le Comité d'entente des anciens combattants. Voir Patrick KESSEL, *Guerre d'Algérie: écrits censurés, saisis, refusés 1956-1960-1961*, Éditions L'Harmattan, 2003, p. 106.
[212] Contrairement à d'autres fédérations comme celle des Côtes-du-Nord qui étaient entrées en opposition avec la politique algérienne du gouvernement. Christian BOUGEARD, « Les Français… », *op. cit.*
[213] Les principales lignes en étaient l'organisation d'élections libres suivies de négociations.
[214] AD Finistère 31 W 420.
[215] Trois jeunes de l'UJRF furent poursuivis devant le tribunal correctionnel de Brest. Le 3 juillet 1956, ils étaient respectivement condamnés à des peines avec sursis d'un mois de prison, 15 jours de prison et 12 000 fr. d'amende.

appelait le gouvernement à une plus grande fermeté « par des opérations militaires de plus grande envergure et, au besoin, de nouveaux rappels, en même temps que par l'application immédiate de réformes sociales et administratives en Algérie »[216].

À la CGT, l'essentiel de l'été et de l'automne se déroula sous le signe de la protestation contre la politique algérienne du gouvernement et sous celui des tentatives de réalisation d'un front commun avec la CFTC en faveur d'un cessez-le-feu. Mais avant même une réponse quelconque du syndicat chrétien, un événement aussi gênant qu'inattendu pour les communistes français allait intervenir à l'est de l'Europe.

2. L'Armée rouge en Hongrie[217]

- Réactions politiques et syndicales

Dans un premier temps, l'insurrection qui survint à Budapest le 23 octobre 1956 engendra une profonde confusion parmi les militants cégétistes de l'arsenal. À la CFTC, l'incompréhension n'était pas moins grande. Quant à FO, si elle ne s'en réjouissait pas ouvertement, elle allait pouvoir démontrer, preuves à l'appui, que Khrouchtchev ne valait pas mieux que celui dont le Kremlin avait dénoncé les crimes le 24 février précédent[218]. La centrale de Robert Bothereau diffusa des affiches anticommunistes intitulées « Le dernier crime » et des tracts contre la « communisation de la CGT » « complice français », comme le PCF, de l'URSS.

La répression dans le sang qui mit un terme au mouvement hongrois souleva une vague d'indignation de la part de l'opinion, des partis politiques et des syndicats en général. Mais plutôt que de rejoindre la condamnation unanime du « coup de Budapest », le PCF s'isola un peu plus en tentant de justifier l'intervention soviétique, entraînant la CGT dans son sillage. Début novembre, les premiers tracts dénonçant l'intervention de Suez[219] furent distribués dans l'arsenal **:** « À bas la guerre » **;** « Cessez-le-feu en Algérie et en Egypte » **;** « Pas de guerre pour les actionnaires de Suez ». Mais cette campagne prit fin lors du retrait des troupes franco-anglaises d'Égypte sans jamais être parvenue à détourner l'attention de l'opinion des événements de Hongrie.

Le 7 novembre, la CFTC de l'arsenal appela à cesser le travail à 17h35 pour protester « contre les méthodes de force employées dans plusieurs pays (Algérie, Suez, Hongrie) ». Ce débrayage fut un des plus importants du secteur avec ceux d'EDF, des PTT, de la Sécurité sociale et de la Brasserie de Kérinou[220]. Au total, 4 500 ouvriers brestois répondirent à l'appel du syndicat chrétien. En outre, une grande part de la population, syndiquée ou non, participa au défilé, tant et si bien que ce fut une foule considérable qui se rendit au monument aux morts le soir du 7 novembre. Si FO s'était « naturellement » jointe à la protestation du syndicat chrétien, de nombreux militants

---

[216] Rapport des RG n° 562 du 26 mai 1956. AD Finistère 31 W 120. Le 27 mai à Morlaix, le comité fédéral de la SFIO exprimait son entière confiance au gouvernement pour sa politique algérienne. J-L. Rolland, pour sa part, se prononçait dans *Le Breton socialiste* du 19 mai 1956 en faveur du maintien de la présence française en Afrique du Nord.

[217] Sur ce sujet, voir notamment François FETJÖ, *Budapest 1956, la révolution hongroise*, Paris, Julliard, 1966.

[218] Date de la publication du rapport Khrouchtchev. Destiné à être réservé à la seule connaissance du Parti communiste US, des informations filtrèrent dès le mois de mars 1956. Stéphane COURTOIS, Marc LAZAR, *op. cit.*, p. 304 et suiv.

[219] En référence à l'intervention franco-anglaise du 29 octobre 1956 sur Port Saïd et Port Fouad en Égypte, contre les volontés de nationalisation du canal de Suez par Nasser qui, d'autre part, était connu pour apporter son aide au FLN.

[220] Malgré l'opposition de certains syndicats chrétiens, moins progressistes que celui de l'arsenal et que l'UD. Ainsi, la CFTC des travailleurs communaux protesta contre le fait que « les massacres sans nom perpétrés en Hongrie » fussent placés sur le même plan que « l'action menée par leurs camarades en Algérie et à Suez ». Archives CFDT Brest.

cégétistes s'étaient également déplacés, illustrant ainsi le malaise qui existait alors au sein de leur propre syndicat[221]. Pourtant, plutôt que de faire profil bas, le PCF et la CGT avaient distribué des tracts dans l'arsenal pour s'élever contre « une campagne mensongère et chauvine de la presse bourgeoise et capitaliste » et enjoindre les travailleurs de ne pas répondre à l'invitation de la CFTC : « participer au mouvement de ce soir serait donner raison à cette politique de division, aux applaudissements de nos exploiteurs ». La CGT, embarrassée, ramenait une nouvelle fois la question sur le plan social pour tenter de sauvegarder l'unité d'action, au moins avec le syndicat chrétien. Les « titistes » de tous bords – trotskystes, anciens cégétistes, communistes épurés ou fatigués– trouvèrent à cette occasion une tribune pour dénoncer la politique de Moscou et de ses affidés, en tête desquels le PCF qui venait de déclarer, avec le soutien de sa section brestoise, qu' « après deux semaines de confusion politique, la cause du socialisme [triomphait] en Hongrie ».

L'émotion unanime affichée le 7 novembre au soir ne découragea donc aucunement les dirigeants de du PCF et de la CGT brestois de s'enfoncer un peu plus dans la justification souvent grotesque d'une intervention soviétique difficilement défendable. Les élus communistes au conseil municipal refusèrent de voter un crédit de 50 000 fr. en faveur des réfugiés hongrois[222]. L'ensemble des formations de gauche décida de rompre toute relation avec le PCF, allant jusqu'à lancer des campagnes d'affichage appelant les militants à déserter leur parti. Au premier rang de ces détracteurs, la SFIO qui espérait ainsi recruter à Brest. Dans tout le pays, les permanences du PCF et de ses organisations satellites étaient lapidées, vandalisées, voire incendiées[223].

En réaction, le 10 novembre, des tracts cégétistes demandant aux travailleurs de s'unir « contre les attaques dont les mouvements démocratiques [faisaient] l'objet et contre le fascisme » furent distribués dans l'arsenal. L'UD de la CFTC demanda à ses adhérents de s'abstenir et même de saboter la journée nationale annoncée pour le 13 par le PCF. FO en fit de même dans un article accordé à *Ouest-France* (13 novembre 1956), tout comme la CNT d'Auguste Le Lann qui s'éleva contre la CGT « qui trahissait tous les principes du mouvement ouvrier ».

Une levée de boucliers anticommuniste qui eut pour effet de faire capoter la manifestation du 13 novembre : à peine 200 personnes se déplacèrent dans les rues de Brest, ce qui correspondait globalement à l'adhésion communiste dans la ville à ce moment. L'échec fut aussi cuisant dans le sud du département. Le Parti communiste et la CGT s'étaient totalement isolés de l'ensemble des autres formations politiques et syndicales, même de la Nouvelle Gauche brestoise qui, jusque lors et sous la houlette de son secrétaire Jean Le Gouil, entretenait des relations soutenues avec la section locale du PCF[224]. Le 14 novembre, le commissaire des RG signalait que c'était la première fois qu'une telle hostilité au PCF se manifestait à Brest[225].

[221] À Morlaix, l'ensemble des syndicats CGT se joignit aux autres centrales, officiellement en faveur de l'Algérie.
[222] Le 16 décembre, l'UD CFTC décidait à l'unanimité d'adhérer au comité brestois en faveur de la Hongrie.
[223] Le siège du PCF avait été incendié à Paris et le 17 novembre, celui de Lorient connut le même sort.
[224] Le mouvement de la NG peinait à se développer à Brest, ne comptant guère que 20 adhérents au moment des événements de Hongrie. D'autre part, il était peu présent dans le reste du département. Il profita néanmoins des retombées du coup de Budapest en enregistrant quelques adhésions supplémentaires d'anciens communistes qui se rapprochèrent alors des autres partis de gauche : NG, Jeune République, SFIO. Ce fut notamment le cas à la Fédération postale CGT du sud-Finistère, dans le sillage de son secrétaire, François Théophile, qui adhéra à la NG en janvier 1957.
[225] Rapport des RG n°1106 du 14/11. AD Finistère 31 W 441.

Dans le Finistère comme dans l'ensemble du pays, l'effondrement électoral du PCF apparut clairement aux élections législatives des 23 et 30 novembre 1958[226], aidé en cela par le nouveau mode de scrutin majoritaire à deux tours. Gaby Paul ne fut pas réélu, pour la première fois depuis la Libération[227]. Dans la 2e circonscription (Brest), le député sortant recueillit cependant 8 287 voix (14,01%) au 1er tour et se désista en faveur de Robert Gravot (SFIO) au second. Grâce à cet apport, le candidat socialiste ne manqua l'élection que de 31 voix (18 451 suffrages ; 31,22%) face à Georges Lombard, CNIP (18 482 voix ; 31,27%). R. Gravot réunit certainement l'ensemble des voix socialistes[228] et communistes mais également un grand nombre de suffrages qui se portaient auparavant sur le MRP, notamment de la part de militants de la CFTC dont la rupture avec les républicains populaires s'exprimait en permanence sur le terrain social depuis plusieurs années. Au demeurant, dès le lendemain du scrutin, l'Union départementale exposa ouvertement ses craintes face à la victoire gaulliste et à l'affaissement des partis de gauche, notamment du PCF. Yves Jaouen, maire MRP, n'arrivait qu'en 3e position au 2e tour (15 704 voix ; 26,57%) et payait certainement l'alliance à droite qu'il avait contractée avec Lombard et Chupin au conseil municipal dans un contexte de crise sociale et de gauchisation de la centrale chrétienne.

Il n'y avait plus de député socialiste ni communiste dans le Finistère, les élus MRP n'étaient plus que deux. Le département avait effectué un virage prononcé à droite[229]. Celui-ci devait être durable. De ce mauvais résultat d'Yves Jaouen et de son parti devait émerger une nouvelle crise municipale dans la cité du Ponant. Le sénateur-maire présenta sa démission le 2 décembre au soir, trois mois avant l'échéance normale. Il fut remplacé le 14 par Auguste Kervern (pharmacien, MRP également), élu au 3e tour de scrutin par 19 voix (MRP, groupe de l'Entente et indépendants) contre 15 à R. Gravot (SFIO, PCF). À la veille du second tour[230] des élections municipales de 1959 (8 et 15 mars), les dirigeants de la CFTC de Brest menèrent une active campagne contre la liste d'union constituée par le MRP, les indépendants et l'UNR[231]. Le mot d'ordre lancé à cette occasion était de voter contre une liste « d'inspiration bourgeoise ». Mais la

[226] En France, le PCF réalisait un score de 19% des suffrages exprimés (14,3% des inscrits) et ne conservait que 10 élus sur 150. Stéphane COURTOIS, Marc LAZAR, *op. cit.*, p. 320.

[227] Le 2 janvier 1959, il retrouvait son poste de secrétaire comptable à l'arsenal.

[228] La situation de la SFIO n'était guère reluisante à Brest. En janvier 1954, elle n'y comptait plus que 190 adhérents répartis en 4 sections : Brest-centre, Saint-Pierre, Saint-Marc, Lambézellec. Trois secrétaires de sections sur quatre étaient issus du corps enseignant, comme une forte proportion des adhérents. En 1956, ce nombre était descendu à 165 pour l'ensemble du Grand Brest : 80 pour Brest-centre, 50 pour St-Pierre, 20 pour Lambézellec et 15 pour St-Marc. Enfin, en 1958, le parti rencontrait nationalement des difficultés supplémentaires, notamment en raison de la scission du PSA. Au niveau départemental, il devait enregistrer la démission de F. Tanguy-Prigent en 1959. Sur l'évolution des effectifs de la SFIO dans les départements bretons entre la Libération et 1969, voir Christian BOUGEARD, « La SFIO en Bretagne (1918-1969) » dans Christian BOUGEARD (Dir), *Un siècle de socialismes en Bretagne, de la SFIO au PS*, Actes du colloque international de Brest, décembre 2005, Rennes, PUR, 2008, p. 80-81 notamment.

[229] Élus : 1ère circonscription : H. Nader, UNR ; 2e : G. Lombard, CNI ; 3e : G. de Poulpiquet, UNR ; 4e : J. Le Duc, Indépendant ; 5e : J. Pinvidic, Indépendant ; 6e : J. Crouan, Indépendant ; 7e : X. Trellu, MRP ; 8e : L. Orvoen, MRP.

[230] Aucun candidat n'avait été élu au 1er tour. Voir Hervé QUEMENER, « Aperçus de l'histoire électorale de la ville de Brest de 1954 à 1989 », dans B. BRUNETEAU, D. CLEACH, A. ROUDAUT, *Histoire et politique : Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 103-112.

[231] À l'occasion du second tour, la liste PCF menée par Gaby Paul (1er tour : 9 437 voix), celle de la SFIO de R. Gravot (9 014 voix) et celle de l'UGS Jean Le Gouil (2 330 voix) fusionnèrent dans la liste d'Union de la gauche brestoise (16 PCF - 15 SFIO – 5 UGS – 1 rad-soc). La liste du Dr Griffe (Républicains de centre gauche, 2 713 voix) se retira, tandis que la liste Lombard (Union républicaine d'action sociale, 15 722) et la liste Jaouen (MRP, 10 476 voix) fusionnèrent également en formant l'UDIB : Union pour la défense des intérêts brestois (10 MRP – 10 indépendants – 10 Entente républicaine brestoise (UNR) – 5 sans étiquette – 2 démocrates chrétiens).

défaite fut cinglante pour l'Union de la gauche brestoise menée par R. Gravot (SFIO). Celui-ci ne recueillit que 23 190 voix (44,04%) contre 29 458 à la liste de droite (55,96%) qui rafla les 37 sièges. Georges Lombard fut élu maire de Brest le 23 mars (26 voix pour et 11 bulletins blancs). Il allait le demeurer jusqu'en 1973. Pour la première fois depuis 1904, la gauche brestoise ne comptait plus un seul conseiller municipal. À l'image du département à la fin de l'année précédente, Brest avait viré politiquement à droite.

Du côté de la fédération finistérienne du PCF, des 10 000 adhérents revendiqués en 1947, il n'en restait que 2 385 en 1959, répartis en 126 cellules (soit une perte de 100 cellules environ par rapport au IX^{e} congrès de mars 1956). La principale section restait celle de Brest avec 445 adhérents et 23 cellules. Si les ouvriers de l'arsenal en constituaient toujours l'ossature[232], leur implication ne cessait de décroitre au plus haut niveau des instances départementales. En juin 1959, il n'en restait plus que deux au bureau fédéral : H. Ménès et G. Paul[233]. Mais c'était globalement la proportion de Brestois qui diminuait à la tête de la fédération comme elle le faisait régulièrement depuis plusieurs années à l'UD de la CGT. Il n'est pas impossible de penser qu'en définitive, la crise hongroise n'eut que des répercussions limitées et ne fut qu'une péripétie supplémentaire dans le déclin continu de la fédération finistérienne du PCF depuis la fin des années 1940.

- Répercussions sur l'évolution des syndicats de l'arsenal

À l'arsenal, l'avenir s'annonçait sombre pour la CGT et l'unité d'action tant recherchée depuis bientôt sept années avec la CFTC semblait bien compromise. Au syndicat chrétien, le malaise était palpable, la majorité des militants ayant œuvré, dans le sillage de l'UD, en faveur d'un rapprochement avec la centrale communiste. Quant à l'alliance de circonstance que s'imposait épisodiquement FO depuis plusieurs années pour ne pas sombrer totalement dans l'oubli, elle ne pouvait résister à cette nouvelle épreuve. Depuis le 9 novembre, l'UD Force ouvrière avait rompu toute relation avec la CGT et elle semblait, cette fois, unanimement suivie par sa base.

Les élections professionnelles qui se déroulèrent fin 1956 à l'arsenal donnent une indication quant aux effets réels des événements de Hongrie sur l'évolution des différents syndicats. Si nous nous en tenons aux chiffres bruts, il semble incontestable que le « coup de Budapest » eut des répercussions funestes sur la CGT. Lors du scrutin à la commission paritaire de réforme, le 30 octobre, les chars soviétiques n'étaient pas encore entrés en action et le PCF n'avait pas entamé sa campagne de justification à l'encontre du sentiment de l'immense majorité de l'opinion. Un mois plus tard, le 27 novembre, à l'occasion des élections aux comités mixtes à la production, le contexte n'était plus le même et, pour la première fois depuis sa création, la CFTC devenait – d'extrême justesse – l'organisation la plus représentative à l'arsenal.

[232] En 1959, sur 31 membres, la commission administrative de la section de Brest comptait 11 travailleurs de l'arsenal : Pierre Berthelot, charpentier tôlier ; Joseph Beuzen, tôlier ; Pierre Cauzien, dessinateur ; Hervé Coatalem, chaudronnier ; Pierre Cotton, charpentier bois ; Jean Grijol, radio-dépanneur ; Jo Laot ; Pierre Le Gall, chaudronnier ; Joseph Meyniel ; Albert Merrien ; Jean Prigent. H. Ménes et P. Cauzien s'étaient présentés aux élections cantonales du 20 avril 1958 sous l'étiquette PCF. Le premier dans le 1er canton de Brest, le second à Lesneven. Ils furent tous deux battus.

[233] Le comité fédéral 1959 ne comprenait plus que six ouvriers de l'arsenal sur 42 membres, P. Cauzien, H. Coatalem, J. Prigent et A. Merrien s'ajoutant à Ménès et Paul. Par contre, les enseignants étaient au nombre de 7 ; le SNCF, 5 et le bâtiment, 3. Brest, pour sa part, n'avait plus la majorité des postes avec « seulement » 17 élus sur 47.

	Exprimés	CGT	CFTC	CGT-FO	Rapport voix/adhérents
Commission paritaire de réforme 30/10/1956	5 297	2 667 (50.3%) 5 sièges	2 169 (40.9%) 3 sièges	461 (8.7%) 0 siège	CGT : x 2,22 CFTC : x 1,50 FO : x 0,92
Comités mixtes à la production 27/11/1956	4 593	2 045 (44.5%) 8 sièges	2 096 (45.6%) 8 sièges	452 (9.8%) 1 siège	CGT : x 1,70 CFTC : x 1,45 FO : x 0,90

Tableau N°50 – Élections professionnelles octobre/novembre 1956 à l'arsenal
(d'après A.D. Finistère 31 W 431)

La CGT enregistrait une baisse de près de 6% des suffrages entre les deux scrutins, une chute particulièrement significative mais dont les causes n'étaient peut-être pas uniquement à rechercher dans les événements internationaux récents. En effet, depuis le début de l'année 1956, les discours hostiles aux comités mixtes s'étaient multipliés de la part de la CGT, les fonctions de ces commissions consistant notamment à attribuer une prime à tout ouvrier qui inventait, innovait – dans le domaine de l'outillage notamment –, en un mot, qui allait dans le sens d'une meilleure productivité contre laquelle s'élevait maintenant le Parti communiste :

> « Sur la base de la discussion du programme de la CGT, les camarades se sont rendus compte que leurs votes étaient contraires aux principes mêmes de la lutte de classe, par le fait que ces inventions entrainaient bien souvent une diminution des temps pour l'ouvrier qui travaillait avec cet outil »[234].

Cette prise de position explique, dans une mesure certainement sensible, l'augmentation de l'abstention à l'occasion de ce scrutin plutôt qu'un report massif des suffrages de la CGT sur l'une ou l'autre des deux centrales concurrentes. Le leadership du syndicat chrétien était donc tout à fait relatif malgré un nombre de membres qui dépassait maintenant régulièrement celui de son principal concurrent de 400 à 500 unités. Comme ce fut souvent le cas tout au long de l'histoire des organisations ouvrières de l'établissement, le syndicat communiste rassemblait généralement bien au-delà de ses adhérents parmi les inorganisés ; la CFTC également mais dans une moindre proportion ; quant à FO elle peinait généralement, dans le collège ouvriers et techniciens, à atteindre le nombre de ses membres revendiqués. Au demeurant, dès la première consultation qui intervint au cours de l'année 1957, la CGT reprit l'ascendant sur sa rivale chrétienne. Le 25 juin, à l'occasion du vote à la commission paritaire locale du travail, avec 2 560 bulletins et 48% des voix en sa faveur, elle regagnait le leadership pour ne plus le lâcher jusqu'à la fin de la décennie, et parfois avec une avance tout à fait significative.

Il nous est donc assez difficile de déterminer le réel impact des événements de Hongrie sur la santé de la CGT à l'arsenal de Brest. Eu égard à la rapidité avec laquelle le syndicat communiste reconquit un électorat majoritaire, ils furent vraisemblablement infimes.

En définitive, comme c'était le cas depuis plusieurs années, aucune centrale n'avait réellement pris le dessus sur l'autre et l'unité d'action devait rester d'actualité dans l'établissement.

[234] 30e Congrès UD CGT 7 et 8 avril 1956 à Quimper. Extrait du rapport moral. Archives CGT. Notons néanmoins que les comités mixtes à la production avaient d'autres fonctions et notamment celles consistant à améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement (installations sanitaires : vestiaires, douches, WC ; hygiène du travail, des restaurants ; conditions de travail : organisation et installation de l'atelier ou du chantier, protection, outillage, échafaudages ; état des bâtiments, des routes). Les délégués suppléants étaient chargés de cette mission, disposant d'une journée par trimestre pour visiter leur secteur respectif. Ils se réunissaient à ce même rythme avec le service hygiène et sécurité et le médecin du travail pour présenter leurs conclusions et envisager les améliorations à apporter.

Au demeurant, cette entente se manifesta dès le 23 novembre 1956. Alors que la Confédération internationale des syndicats chrétiens faisait apposer des affiches hostiles à l'URSS - « Immortelle liberté » - sur les murs de Brest et Quimper, les deux organisations concluaient un accord en vue de la semaine revendicative des travailleurs de l'État (26 au 30 novembre)[235].

Élection	Exprimés	CGT	CFTC	CGT-FO	Rapport voix/adhérents
Commission paritaire locale du travail 25/6/1957	5 334	2 560 (48%) 3 sièges	2 313 (43.4%) 2 sièges	461 (8.6%) 0 siège	CGT : x 2.84 CFTC : x 1.65 FO : x 0.89
Commission paritaire d'avancement 20/11/1957	4124	2 111 (51.2%) 3 sièges	1 683 (40.8%) 2 sièges	328 (7.9%) 0 siège	CGT : x 2.35 CFTC : x 1.18 FO : x 0.63
Comités mixtes à la production 14/04/1959	4 726	2 527 (53.5%) 10 sièges	1 865 (39.5%) 6 sièges	334 (7%) 0 siège	CGT : x 2.81 CFTC : x 1.29 FO : x 1.52

Tableau N°51 – Élections professionnelles 1957/1959 à l'arsenal (d'après A.D. Finistère 31 W 444)

Néanmoins, si l'alliance CGT-CFTC continuait de fonctionner dans le domaine professionnel, « le coup de Budapest » avait incontestablement laissé un goût amer à de nombreux militants chrétiens. Un coup d'arrêt fut marqué dans le rapprochement sur le terrain de la politique et notamment de politique extérieure. La CFTC refusa ainsi de suivre la CGT dans la voie du pacifisme orienté du PCF, car si elle dénonçait également l'emploi de la force en Algérie[236] (contrairement au MRP), il n'était pas question pour elle de manifester contre les interventions occidentales en Afrique-du-Nord sans faire également état des événements de Hongrie.

À l'échelle des unions départementales, les répercussions de l'attitude du PCF à la suite de l'intervention soviétique furent sensiblement différentes. L'UD de la CGT connut une diminution de ses effectifs de l'ordre de 6%, en passant de 9 000 adhérents en 1956 à 8 400 l'année suivante pour 13 UL[237]. Mais ce déclin, comparable à celui constaté à l'arsenal, ne fut pas qu'un feu de paille. Au congrès de juin 1958, le nombre des unions locales était tombé à 10[238] pour environ 8 000 adhérents, un chiffre comparable à celui de la CFTC.

3. Lutte contre l'OAS : les communistes de moins en moins isolés

Dès la fin de l'année 1956, le PCF et ses organisations satellites entreprirent d'occuper en permanence le terrain contre le conflit algérien, certainement en partie pour faire oublier leur attitude vis-à-vis des événements de Budapest. Les communistes usaient d'arguments sociaux et économiques propres à mobiliser la population, arguant des incidences de la guerre sur le mal être des ouvriers : augmentation des loyers, licenciements, maintien de bas salaires. D'autre part, nous l'avons évoqué, l'accroissement des dépenses militaires ne se faisait pas au bénéfice de la construction navale dont les plans de charge étaient supprimés ou suspendus. L'essentiel des commandes d'armes conventionnelles se dirigeait vers les hélicoptères de combat[239] et les avions

[235] Dont les mots d'ordre étaient : revalorisation des salaires de 14% et prime de fin d'année. Le mouvement fut particulièrement suivi. Le 28, par exemple, ils étaient 5 110 ouvriers et techniciens à débrayer de 17h05 à 18h05.
[236] L'UD de la CFTC considérait par contre la politique française en Afrique noire beaucoup plus réaliste.
[237] Le congrès national de la CGT (juin 1957, Paris) devait constater quant à lui une diminution plus accentuée de 241 421 adhérents par rapport à 1956 soit une perte de 11.8%.
[238] UL Brest : 21 syndicats ; Quimper : 13 ; Douarnenez : 8 ; Morlaix : 7 ; Concarneau : 4 ; Landerneau : 4 ; etc.
[239] Fabrications françaises comme les *Alouettes* ou achats aux États-Unis d'avions *T6* et d'hélicoptères *Sikorsky*.

de type *Mirage*. Globalement, l'impression était celle d'un mouvement communiste qui prenait seul en main la responsabilité de dénoncer le conflit algérien. Les colleurs d'affiches, les orateurs des meetings, les distributeurs de tracts, les individus arrêtés pour « troubles à l'ordre public » étaient tous communistes ou/et cégétistes.

Le désaccord avec les chrétiens fut moins durable qu'il ne le fût avec les socialistes – parti de gouvernement – et, dès la fin mai 1957, le rapprochement sur le problème algérien s'opéra à nouveau par l'intermédiaire des mouvements de jeunesse. Ceux-ci fondèrent le « Comité des jeunes pour la négociation en Algérie »[240] qui regroupait : JOC, JOCF, UJCF, UJFF, FUAJ, MLP, NG et Jeunes protestants. Les préoccupations de tous ces jeunes, qu'ils appartinssent au monde communiste ou à la sphère chrétienne, étaient identiques. Elles pouvaient se résumer à l'ordre du jour de la JOC brestoise lors de son congrès du 14 juin 1957 : « Paix mondiale, en particulier en Algérie ; respect de la personne humaine : travail décent, salaire normal, accès aux loisirs, logement confortable ; suppression des distinctions raciales ».

Le 16 octobre 1957, un numéro spécial de *La voix des travailleurs de l'arsenal* lançait un appel aux ouvriers de l'État pour participer à la journée nationale du lendemain organisée par le PCF en faveur de la paix en Algérie. À Force ouvrière, le refus fut immédiat. La CFTC, qui approuvait globalement le principe du cessez-le-feu, se refusa néanmoins à participer à une manifestation politique interdite par le gouvernement. L'échec des communistes isolés fut une nouvelle fois cinglant : à peine 400 manifestants pour le département, dont la moitié à Brest, soit l'ensemble des militants actifs du PCF et de la CGT dans le port du Ponant. Quant au mot d'ordre de grève lancé par l'UD, il se traduisit également par un fiasco, même à l'arsenal.

La campagne communiste de 1958 devait se dérouler sous le triple signe de la protestation contre la nomination d'Hans Speidel à un poste clé de l'OTAN[241], l'installation de rampes de fusées balistiques en France, toujours dans le cadre de l'OTAN, et enfin du cessez-le-feu en Afrique-du-Nord. Ce dernier thème allait très rapidement occulter les autres revendications.

BEKANNTMACHUNG

Ich Unterzeichneter, Hans SPEIDEL, während der Jahre 1940-1941 General der Besatzungstruppen in Nordfrankreich, ex-Befehlshaber von Saint-Lô, Anhänger und Bewunderer Hitlers, Mitglied der Nationalsozialistischen Partei, trage persönlich die Verantwortung für die Verschleppung und die Hinrichtung von Tausenden von Franzosen, deren einziges Verbrechen war, Juden, Kommunisten oder einfach Patrioten zu sein, sowie für die Taktik der verbrannten Erde in der Ukraine. Ich habe die Ehre, das französische Volk in Kenntnis zu setzen, dass von jetzt ab, seine wehrdienstpflichtigen Söhne unter meinem Befehl stehen, ungeachtet ihrer politischen, philosophischen oder religiösen Meinungen.

HEIL EUROPA !

Hans SPEIDEL

General der Bundeswehr,
ex-Befehlshaber von Nordfrankreich

AVIS

Je soussigné Hans SPEIDEL, général des troupes d'occupation du Nord de la France en 1940-1941, personnellement responsable de la déportation et de l'exécution de milliers de Français, dont le seul crime était d'être juifs, communistes ou tout simplement patriotes, ex-commandant de Saint-Lô, initiateur de la tactique de la terre brûlée en Ukraine, admirateur et disciple de Hitler et membre du Parti Nazi.

Ai l'honneur d'annoncer à la population française qu'à partir d'avril 1957, ses fils seront placés sous mes ordres sans considération d'opinion politique, philosophique ou religieuse.

HEIL EUROPA !

Hans SPEIDEL

Général de la Bundeswehr,
ex-Befehlshaber du Nord de la France

Illustration N°93 – Campagne du PCF contre la nomination de Hans Speidel (AD Finistère 31 W 422)

[240] Dont l'animatrice était une militante CFTC, Mlle Marie-Thérèse Larvor.
[241] Général allemand nommé commandant en chef des forces terrestres de l'OTAN pour le Centre Europe en avril 1957.

Illustration N°94 - Propagande du PCF contre l'installation de missiles en France – Février 1958
(AD Finistère 31 W 422)

Le 8 février 1958, l'affaire du bombardement du village tunisien de Sakiet Sidi Youssef sema le trouble dans l'opinion métropolitaine. La CFTC finistérienne prit nettement position contre la ligne du cabinet F. Gaillard (PRS) et contre les exactions de l'armée française en Algérie[242].

Le PCF et la CGT, pour leur part, tentaient de mobiliser au sein des foyers ONCOR[243] en y distribuant des tracts intitulés « Le martyre d'un village tunisien ».

Dans la première semaine de mai, le clergé des cités ouvrières se ralliait officiellement au mouvement général en faisant paraître un numéro spécial de *Bâtir ensemble*, bulletin paroissial des églises du Bergot, du Bouguen et du Polygone[244]. Ils y dénonçaient les tortures en Algérie et faisaient connaître les raisons qui avaient incité une équipe sacerdotale à signer un manifeste

[242] Dès la fin février, un Comité pour la paix en Algérie était formé par des professeurs du lycée de Brest.
[243] Notons qu'une "organisation FLN" fut découverte dans un de ces foyers en septembre/octobre 1957 à Brest. Face à la détresse matérielle et morale dans laquelle se trouvaient ces travailleurs déracinés au moment du conflit algérien, le sous-préfet fut à l'origine de la création de l'Association brestoise pour l'hébergement des travailleurs Nord-Africains. Dirigé par des personnalités locales, les principaux concernés n'étaient pas représentés dans le bureau. Par delà ses objectifs humanitaires, cette organisation avait également pour mission de prévenir toute tentative de création d'un réseau FLN (porteurs de valises, collectes). À l'arsenal, l'accès aux endroits stratégiques et même aux navires étaient interdits aux travailleurs nord-africains de toutes nationalités employés dans les entreprises sous-traitantes. « En effet, s'il n'est pas contesté que les ouvriers algériens ont accès à l'arsenal, il n'en demeure pas moins qu'il leur est interdit de monter à bord des navires. Ils peuvent travailler sur les chantiers de l'arsenal lorsque le travail peut être effectué sur les quais ; mais les entreprises ne peuvent les conserver dès que le travail s'effectue à l'intérieur des navires, ce qui est notamment le cas actuellement pour le *Clemenceau* » (courrier du sous-préfet au préfet le 30 novembre 1959. AD Finistère 117 W 9). À Brest comme ailleurs, les ouvriers d'origine musulmane vivaient en liberté surveillée.
[244] Les trois paroisses avaient été regroupées en 1955 et 1956 sous la responsabilité de l'abbé Julien Ménez. Yvon TRANVOUEZ, « Brest 1944 – 1958… », *op. cit.*, p. 33-46.

communiste : « Pour la Vérité, pour les libertés »[245]. Par delà les considérations humanitaires et éthiques, les prêtres signataires justifiaient leur ralliement par la nécessité de concurrencer l'influence du PCF dans les milieux ouvriers :

> « Nous pensons que, s'il y a du scandale, c'est de laisser les communistes s'emparer si souvent des causes les plus justes, les plus nobles. Chrétiens, où êtes-vous ? »

Le PCF et la CGT n'étaient plus seuls dans leur combat. Un massacre qui avait eu un retentissement mondial avait été « nécessaire » à une prise de conscience presque générale de la réalité d'une guerre dont on taisait encore le nom. Il avait également participé au départ de Félix Gaillard et à l'établissement d'une des crises ministérielles les plus graves de la IV^{e} République. Dans ce contexte, le 13 mai, les militaires prenaient le pouvoir à Alger et réclamaient, le 15 et sous la pression des gaullistes, le retour de de Gaulle à la tête du pays. Le 16 mai, 500 personnes défilèrent à l'appel du Comité de vigilance de Brest. Des meetings furent organisés par Gaby Paul aux portes de l'arsenal. La CGT et les cellules communistes mirent sur pied des comités d'action républicaine[246]. Tous les syndicats et associations des diverses catégories de personnels demandèrent à leurs adhérents de « se tenir prêts à répondre à tout appel de leurs organisations pour défendre la République » [247]. Par télégramme commun du 20 mai, il fut signifié au président René Coty que l'arsenal « défendrait la République et les libertés contre tout pouvoir personnel ».

Le 20 mai, dans le port du Ponant, était créé un comité départemental pour la défense de la République autour du PCF, de la SFIO, de l'UGS[248], de la CGT, des Jeunesses communistes et socialistes, du Comité Maurice Audin[249], de l'UFF, des Combattants républicains, des Combattants de la Résistance et de divers représentants de l'enseignement. Force Ouvrière, dans son souci de suivre à la lettre les directives de sa confédération et d'éviter tout contact avec les communistes, se tint à l'écart, une nouvelle fois contre l'avis de nombre de ses militants. D'autre part, le 2 juin, le syndicat FO de l'arsenal recevait de son homologue d'Oran un télégramme qui allait ajouter à la confusion qui régnait alors dans le syndicat. Force ouvrière-Oran y défendait le coup de force d'Alger et affirmait son attachement à la République « une et indivisible ».

La CFTC, quant à elle, avait toujours refusé d'entrer dans les comités de vigilance dont le caractère politique, à ses yeux, était manifeste. Pourtant, elle adoptait des positions globalement identiques à celles des organisations de gauche en ce qui concernait le retour de Charles de Gaulle. Mais mi-juin, le général accordait une entrevue aux dirigeants nationaux du syndicat chrétien et dès le 19, l'UD de la CFTC décidait de ne pas contrarier l'action du « plus grand des Français », s'engageant à ne le juger qu'à ses actes. Par contre, nombreux étaient les militants de la CGT qui

---

[245] Christian BOUGEARD, « Les Français… », *op. cit.* Voir, en annexe N°82, la une de *Bâtir ensemble*.

[246] En juillet, 4 comités existaient à Brest. Leurs responsables avaient ordre de rester à leur poste pendant les vacances.

[247] L'UD de FO, quant à elle, prenait bien soin de demander à ses syndicats de ne répondre qu'aux mots d'ordre de la confédération. Le 29 mai, FO arsenal ne se joignit pas aux deux autres principaux syndicats de l'établissement dans leur télégramme invitant les parlementaires du Finistère à voter contre l'investiture du général de Gaulle.

[248] Union des gauches socialistes née de la fusion, en 1957, du MLP et de la NG. La section brestoise de l'UGS fut créée à la mi-décembre 1957 « pour un renouveau du socialisme par rapport à la politique du gouvernement ». Son premier bureau fut constitué majoritairement par des enseignants et des travailleurs de l'arsenal issus du MLP (H. Berlivet, CGT secrétaire-adjoint) et de la Nouvelle gauche (J. Le Gouil, CFTC, membre ; Albert Pédron, CFTC, trésorier). La Jeune République souhaita conserver son autonomie, des problèmes liés à la laïcité la séparant des autres organisations. Christian BOUGEARD, « Les Français … », *op. cit.*

[249] Constitué à l'initiative d'enseignants communistes. Christian BOUGEARD, « Les Français … », *op. cit.*

ne comprenaient pas l'attitude de leur propre confédération, celle-ci ayant refusé l'entrevue proposée par le nouveau président du Conseil. Quelques cartes furent déchirées spectaculairement.

Au cours de l'été, les militants communistes multiplièrent les attaques contre « la dictature gaulliste ». Dans son numéro de juillet, *La Voix des travailleurs de l'arsenal* reproduisit *in extenso* un article de *L'Humanité* intitulé « On a trouvé le coupable » dans lequel Jeannette Vermeersch dénonçait la collusion entre « Charles XI » et les insurgés d'Alger pour prendre le pouvoir. Jacques Duclos vint à plusieurs reprises dans la cité du Ponant pour inciter les travailleurs à voter « non » au référendum constitutionnel. Jusqu'au 28 septembre, les communistes de l'arsenal allaient tenter d'entraîner leurs camarades chrétiens à adopter la même attitude[250]. L'UD de la CFTC, bien que globalement hostile à la constitution, ne se prononça pas. Dans le Finistère, le « oui » triompha par plus de 82% [251] et consacra un nouvel échec du PCF dans le département.

À partir de l'année 1959, le Parti communiste axa sa campagne contre la guerre d'Algérie sur la jeunesse, les conscrits, la libération à 24 mois et le retour au service militaire à 18 mois. Des considérations qui commençaient à interpeler au plus haut point les familles brestoises qui voyaient leurs jeunes partir de plus en plus nombreux. Sous la houlette de l'UJCF, cette campagne se traduisit principalement par l'apposition d'affiches (« Alerte aux conscrits » ; « Non aux 30 mois ») et l'organisation de vins d'honneur destinés aux partants – comme aux plus beaux jours du mouvement anarcho-syndicaliste à Brest –, au milieu de banderoles arborant : « Les armes à la ferraille » ; « Paix sur la terre et pour toujours » ; « Tous unis nous imposerons la paix »[252].

Mais l'hostilité envers de Gaulle sembla s'atténuer après le discours du 16 septembre qui ouvrait la voie vers l'autodétermination[253]. La fédération SFIO[254] et l'UD de la CFTC[255] appuyèrent spontanément et en bloc la nouvelle politique algérienne du général. Le 2 novembre, la CGT de l'arsenal se joignit au syndicat chrétien et à FO dans un courrier adressé au président de la République et approuvant ses déclarations.

Une approbation qui devait se transformer en véritable soutien au moment de la « semaine des barricades » (24 janvier-1er février 1960)[256]. Dès le lendemain du début de l'insurrection algéroise, un meeting commun PCF, CGT, SFIO et UGS rassembla 400 personnes à Brest. Le 29, l'ensemble des syndicats de l'arsenal (CGT, FO, et CFTC d'une part, syndicat des chefs d'équipe et techniciens d'autre part) adressèrent un télégramme de confiance au général de Gaulle, flétrissant les événements alors en cours à Alger. Le 1er février, dernier jour du soulèvement meurtrier, un arrêt de travail d'une heure fut observé par la quasi-totalité des personnels des administrations et

[250] Les cellules communistes de l'arsenal distribuèrent des tracts intitulés « Travailleur catholique, tu voteras NON ! ».
[251] 347 111 voix (82.61%) pour le « oui », 70 606 pour le « non » sur 417 717 exprimés. Un peu moins que la moyenne bretonne : 84,6%, mais plus que les Côtes-du-Nord (78,5%). Christian BOUGEARD, « Les Français… », *op. cit.*
[252] La propagande antimilitariste en direction des appelés perdura bien après la guerre d'Algérie. Dans les années 1970, elle allait prendre une ampleur remarquable à l'arsenal à travers la diffusion de la feuille *Le Mataff*, pour l'abolition du service militaire, ou encore de *L'Étincelle*, le bulletin des cercles communistes de Brest,
[253] Benjamin STORA, *Le mystère de Gaulle, son choix pour l'Algérie*, Robert Laffont, 2009.
[254] Congrès fédéral extraordinaire du 25 octobre 1959.
[255] Congrès de l'UD (Brest- 22 novembre 1959). Au congrès national de 1959, la motion de la direction confédérale affirmant « la nécessité de résoudre le problème algérien par une solution négociée » l'emporta largement (9 918 mandats) contre celle demandant simplement que « les moyens nécessaires soient mis en œuvre, en Algérie et au Sahara pour y favoriser la promotion humaine, l'expansion économique et l'évolution du niveau de vie…» (2 133 mandats). Gérard ADAM, « De la C.F.T.C. à la C.F.D.T », *Revue française de science politique*, n°1, 1965. p. 97.
[256] Benjamin STORA, *Histoire de la guerre d'Algérie*, 1954-1962, la Découverte, 1993, p. 55 et suiv.

services publics brestois et départementaux. Dans la cité du Ponant, le secteur privé (bâtiment, métallos, industries diverses) se joignit en masse aux travailleurs de l'État à l'appel de la CGT, de la CFTC, de FO et de la FEN[257]. Devant la menace d'un coup d'état et l'enlisement de la situation, la question algérienne commençait à rassembler de manière significative à la pointe du Finistère.

L'unité de la gauche favorisait la mobilisation. Le PSU, tout nouvellement créé[258] en raison de son opposition à la guerre d'Algérie et au soutien apporté par la SFIO au « coup d'État gaulliste » de 1958, s'engageait « naturellement » dans ce combat. Autour de François Tanguy-Prigent[259], de Jean Le Gouil et d'Henri Berlivet, les ténors du nouveau Parti socialiste unifié se déplacèrent à Brest pour y dénoncer la situation en Afrique-du-Nord. Gilles Martinet, Jean Poperen et Pierre Mendès France intervinrent ainsi le 12 mai 1960 devant un public essentiellement composé d'enseignants et de militants chrétiens de l'arsenal.

Le syndicat chrétien s'impliquait de plus en plus ouvertement dans une cause qui appelait à la réalisation d'un front commun syndical. Ce front fut créé le 14 juin 1960 quand les UD de la CFTC, de la CGT, de FO et les syndicats FEN, SNI et UNEF[260] décidèrent de mener une campagne commune en faveur d'un cessez-le-feu et initièrent la création du « Centre local de coordination pour la paix en Algérie par la négociation ». Progressivement, un grand nombre d'organisations adhérèrent au mouvement : Comité d'action laïque, AGEB[261], SGEN[262], FNEF. Ils furent à l'origine d'une certaine effervescence lors du voyage du président de la République en septembre 1960 à Brest et ils devaient être encore unis le 24 avril 1961 pour protester contre le « complot d'Alger ». 7 000 salariés brestois[263] (CGT, CFTC, FO, FEN, SNI) débrayèrent et défilèrent ce jour derrière les banderoles : « Contre le fascisme, armez le peuple » ; « Négociation immédiate avec le GPRA » ; « Châtiment des factieux d'Alger » ; « Pas d'envoi de soldats du contingent en Algérie ».

Dans la foulée de la protestation contre le putsch des généraux se développa le combat contre l'OAS et ses exactions des deux côtés de la Méditerranée. Pourtant, il semble que ce mouvement n'ait jamais recueilli un grand écho à Brest et dans le département[264], malgré la présence d'un fort contingent militaire dans le port du Ponant. En septembre 1961, il y eut bien une tentative de formation d'un réseau dans la Marine par le capitaine de corvette Jacques Roy. Mais dès le 2 octobre au matin, l'officier du Foch était mis aux arrêts pour attentat à la sûreté intérieure de l'État. Les quelques Brestois qui furent tenté à un moment par l'aventure de l'Algérie française à tout prix étaient à rechercher surtout parmi les commerçants, les chefs d'entreprise et les professions libérales, de même que quelques étudiants en droit ou en médecine. Parmi les ouvriers,

[257] Ils étaient près de 5 000 à la Maison des syndicats.
[258] Le 3 avril 1960, à partir de la fusion de l'UGS, du PSA (Parti socialiste autonome créé à Brest le 16 novembre 1958 par MM. Trémintin et Roulleau, anciens membres de la SFIO,) et d'une fraction dissidente du PCF autour de J. Poperen. Voir Christian BOUGEARD, « Les Français… », *op. cit.* Sur la formation du PSA au niveau national, voir Marc HEURGON, *Histoire du PSU*, T 1 : *La Fondation et la guerre d'Algérie (1958 - 1962)*, Paris, La Découverte, 1994.
[259] Hostile au retour de de Gaulle, F. Tanguy-Prigent quitta la SFIO en octobre 1959, puis milita au PSA avant d'intégrer le PSU lors de sa création. Voir Christian BOUGEARD, *Tanguy-Prigent, Paysan ministre*, PUR, 2002.
[260] Sur les rapports entre la CGT et l'UNEF dans la décennie 1950, voir Philippe PECHOUX, « Les relations entre la CGT et l'UNEF, illustration des "trois états de matière" (1948-1962) », dans Elyane BRESSOL et *all., op. cit.*, p.425-434.
[261] Association générale des étudiants brestois (UNEF).
[262] Syndicat de l'Éducation nationale affilié à la CFTC. Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire…, op. cit.*, p. 206-215.
[263] 10 000 selon la sous-préfecture.
[264] Voir notamment le dossier OAS dans la série 1462 W 28 des Archives départementales du Finistère.

nos recherches ne nous ont pas permis de retrouver trace d'un seul sympathisant[265], à l'exception de quelques individus qui vivaient généralement en marge de la société : un ancien ouvrier caréneur, licencié pour mauvaise santé mentale puis interné à Quimper ; un mécanicien de chez Dubigeon au passé chargé (ancien engagé, 2e classe pendant la guerre de Corée au premier bataillon de l'ONU, puis affecté en Indochine et rappelé en Algérie, devenu CRS à Constantine et, enfin, agent de sécurité au siège de l'UNR) ; un docker occasionnel ; un garde-chasse septuagénaire. Les perquisitions effectuées chez les suspects ne permirent guère de démontrer l'existence d'un réseau fortement organisé et les résultats se résumèrent souvent à la possession de circulaires provenant du Front national pour l'Algérie française[266]et de documents du CEDN (Centre d'études de défense nationale).

Quelques signes d'une activité terroriste furent toutefois enregistrés à Brest mais ils furent particulièrement limités : une étoffe noire marquée des lettres « OAS » accrochée à une fenêtre de la mairie le 30 septembre 1961 et, un mois plus tard, le 29 octobre, un semblable bout de tissu flottant au campanile de l'église Saint-Louis, accompagné d'une inscription mentionnant « Dernier avertissement pour Kélen[267] » sur les murs intérieurs du clocher[268]. Ce fut à peu près tout pour ce qui concerna l'activité séditieuse de ce groupement dans la cité du Ponant.

Par contre, les manifestations anti-factieuses y mobilisèrent les citoyens et les associations de gauche, à l'exception de la SFIO : entre 1 000 et 2 000 les 6 et 12 décembre 1961 ; 1 200 le 19, à l'occasion de la journée nationale contre l'OAS, alors qu'un mouvement de grève décrété par les syndicats était très largement suivi, notamment à l'arsenal où, sur 7 722 ouvriers et techniciens, 4 842 (62.7%) avaient cessé le travail de 11h à 11h15. Le 9 février 1962 encore, pour protester contre la violence policière de la veille à l'encontre les manifestants anti-OAS à Paris, les travailleurs brestois étaient 3 000 à défiler à l'appel de l'ensemble des syndicats, du PCF, du PSU et de la Ligue des droits de l'Homme. Ce même jour, entre 17h et 18h, 5 272 travailleurs de l'arsenal sur 7 856 (soit 67.1%) débrayaient en mémoire des militants parisiens morts au métro Charonne[269]. Comme dans l'ensemble de la France, l'engagement des Brestois pour la cause algérienne s'était incontestablement renforcé depuis 1955. Il devait se poursuivre pendant et à la suite des accords d'Évian (13 mars-23 mai 1962), contre les attentats meurtriers perpétrés par les jusqu'auboutistes de l'OAS. Seules la SFIO et de manière intermittente FO restaient à l'écart d'un combat pourtant destiné à lutter contre un mouvement factieux d'extrême-droite.

[265] Dossier suspects et militants OAS. AD Finistère 1462 W 28.
[266] Puis du Front national combattant (secrétaire général J-M. Le Pen), après dissolution du précédent mouvement.
[267] L'archiprêtre de Saint-Louis qui s'était résolument engagé dans la lutte pour l'autodétermination de l'Algérie.
[268] Une autre inscription « OAS » fut également peinte sur le mur d'enceinte du stade de Ménez-Paul.
[269] Le 13 février 1963, ils ne devaient plus être que 300 pour commémorer cet événement tragique à Brest, à l'appel du PCF, du PSU, de la CGT, de la CFTC, du SNI, du SNES, du SGEN et de l'UFF. FO et la SFIO étaient encore absentes.

EDITION SPECIALE

SYNDICALISME CFTC

Supplément au n° 827 — 25-4-1961 — HEBDOMADAIRE — Le numéro : 0,20 NF

DIX MILLIONS DE SALARIÉS contre le coup de force

A 17 heures, lundi soir 24, 10 millions de travailleurs ont cessé le travail dans toute la France pour la défense de la légalité républicaine et des libertés démocratiques. Depuis le samedi 22, en effet, les travailleurs français sont mobilisés pour lutter contre le coup de force des généraux factieux. A ce coup de force, comme on l'a vu, toutes les organisations syndicales ont répondu sans tarder.

Depuis samedi matin, la C.F.T.C. et ses militants se sont placés en état d'alerte : le Bureau confédéral siège en permanence à la Centrale et, lundi soir, à la suite d'un Conseil confédéral extraordinaire, le Bureau confédéral annonçait que le Comité des fédérations se réunirait désormais tous les après-midi. Par ailleurs, la Confédération a établi tous les contacts utiles, d'une part avec les grandes organisations syndicales, d'autre part avec le gouvernement.

Depuis samedi, les organisations fédérales et départementales de la C.F.T.C. se maintiennent en rapport permanent, jour et nuit, avec la Confédération. Dans l'ensemble du pays, dans la totalité des professions et des branches d'industries, les consignes sont données, des mesures importantes et efficaces ont été prises en quelques heures. Dans les entreprises, heure après heure, des comités de vigilance, des groupes d'autodéfense se constituent, et tandis que les militants mettent au point les moyens d'action pour prévenir toute nouvelle entreprise factieuse, ce lundi soir 24 avril, à 20 heures, les travailleurs se tiennent prêts à toute éventualité.

Plus qu'à n'importe quel autre moment, plus qu'à n'importe quelle autre période de tension, les travailleurs ont conscience de l'extrême gravité de la situation. Plus qu'à n'importe quel autre moment, tous les salariés français sont prêts à faire jouer la riposte et la force populaire pour la défense de la République et des libertés.

Lundi soir enfin, à 18 h. 15, après s'être réuni, le Bureau confédéral de la C.F.T.C. a publié le communiqué suivant :

« Le Bureau Confédéral de la C.F.T.C. exprime ses félicitations à l'ensemble de la classe ouvrière qui, avec une discipline remarquable, a unanimement suivi le mot d'ordre d'arrêt de travail, qui leur a été donné par les organisations syndicales.

» Il est convaincu que cet avertissement solennel sera compris et fera réfléchir ceux qui, par leur acte criminel, risquent de plonger le pays dans la guerre civile.

» Il est persuadé aussi que le gouvernement trouvera dans cette manifestation massive de la volonté populaire de nouvelles raisons pour agir avec rigueur et résolution, pour la sauvegarde de la République et de ses libertés.

» Le Bureau Confédéral appelle ses militants, adhérents et sympathisants à demeurer vigilants et à se considérer comme mobilisés, prêts à répondre à tout appel qu'il leur adresserait.

» Dès maintenant, il invite ses organisations à se préoccuper de la protection des lieux de travail, notamment par la constitution de groupes syndicalistes d'autodéfense susceptibles de s'opposer à toute tentative d'attaque, ou de sabotage des entreprises.

» Enfin, le Bureau confédéral, sans renoncer à ses revendications professionnelles, demande à ses organisations adhérentes de s'abstenir de toute action d'envergure de nature à perturber la vie du pays à un moment ou l'action primordiale est la défense des libertés républicaines et la recherche de la paix. »

PARIS, le 24 AVRIL 1961. (18 h. 15.)

APPEL AUX TRAVAILLEURS

Voici le communiqué publié par la C.F.T.C. le lundi 24 avril 1961, à 5 h 30 :

« La C.F.T.C. qui, avec la C.G.T., la F.E.N., l'U.N.E.F., a appelé à l'arrêt national du travail pour le 24 avril à 17 heures, s'est réunie avec ces organisations, au cours de la nuit, pour examiner la situation, compte tenu notamment des déclarations du président de la République et du Premier ministre.

« A l'issue de cette réunion, la C.F.T.C. réaffirme solennellement, en la circonstance, la résolution des travailleurs de s'opposer à l'entreprise des factieux et de défendre les libertés par tous les moyens dont ils peuvent ou pourront disposer.

« Elle appelle tous les travailleurs à se concerter, le 24 avril, au matin, sur le lieu de travail, pour déterminer collectivement les mesures immédiatement nécessaires à la protection de leurs moyens de travail, tout particulièrement en ce qui concerne les installations essentielles au fonctionnement des industries et des services publics.

« Elle recommande aussi d'établir sans délai les liaisons et contacts indispensables sur le plan local, en vue d'assurer ou de compléter lesdites protections et de parer à toute évolution de la situation. »

Page 2 : les autres communiqués de la C.F.T.C. depuis le début du « coup de force ».

Le film des événements

Samedi 22 avril

1 h. 45. — La Sûreté Nationale reçoit, dans la nuit, un message téléphonique l'avertissant des événements d'Alger.

1 h. 55. — Le ministère de l'Intérieur prévient les membres du gouvernement, les préfets et les services de police. M. Jean Morin, délégué général à Alger, est appelé au téléphone. Il répond que sa résidence est investie, que lui-même n'est pas libre et qu'il ne peut rien dire de plus.

5 heures. — Des bruits circulent à **Alger** : des régiments de parachutistes font mouvement sur la ville. Les communications téléphoniques et télégraphiques sont coupées avec l'Algérie.

6 h. 30. — Communiqué gouvernemental à Paris. A Alger, des éléments militaires occupent les principaux points stratégiques de la ville.

6 h. 45. — Radio-Alger, qui s'intitule « Radio-France » annonce que les généraux Challe, Zeller et Jouhaud sont arrivés en Algérie pour prendre la direction du mouvement, que l'armée s'est rendue maîtresse de l'Algérie et que des gendarmes et C.R.S. se sont ralliés à elle.

7 heures. — M. Jean Morin, délégué général et le général Gambiez, commandant en chef, sont gardés à vue ainsi que M. Buron, ministre des Transports, qui se trouvait à Alger.

8 h. 30. — La radio d'Alger diffuse un communiqué annonçant que l'armée a pris en main tous les pouvoirs et proclamant l'état de siège. Les chefs insurgés prévoient la mise en état d'arrestation et le jugement par un tribunal militaire des « individus ayant participé directement à l'entreprise d'abandon de l'Algérie et du Sahara ».

(Suite au verso.)

Illustration N°95 - *Syndicalisme CFTC* **du 25 avril 1961** (Archives CFDT Brest)

Conclusion

La deuxième moitié de la décennie 1950 avait vu la confirmation de l'élévation du niveau de vie à l'arsenal. L'application du décret de mai 1951, malgré des inégalités régionales persistantes, s'était traduite par de nombreuses – quoique toujours jugées insuffisantes – augmentations de salaires. Concrètement, cette amélioration sensible s'était manifestée dans le paysage urbain brestois par un abandon progressif des cités provisoires et l'accession à la propriété, signe d'élévation sociale et d'appartenance à un groupe privilégié.

À tel point qu'à la fin des années Cinquante, les syndicats de l'arsenal dans leur ensemble se retrouvaient confrontés à une difficulté qui remettait en question jusqu'à leur propre utilité au service du prolétariat en général : comment pouvaient-ils revendiquer efficacement au nom de la classe ouvrière tout entière alors que le niveau de vie de leurs propres adhérents n'avait plus grand-chose de commun avec celui de la grande majorité des travailleurs ? En voyant stagner durablement leurs effectifs, ils allaient payer, en quelque sorte, la rançon du succès syndical du début de la décennie, le déclin de l'esprit revendicatif de troupes « embourgeoisées » qui mettaient plus d'énergie à achever leurs castors qu'à militer et le manque de solidarité qu'ils avaient souvent manifesté à l'égard des autres corporations. La CGT fut la première à faire les frais de cette évolution dans l'établissement en perdant son leadership au sein de l'UD.

Cependant, les menaces sur le statut d'ouvrier d'État, sur l'emploi et sur la survie des arsenaux militaires, nées dès le début du siècle, confirmées à la fin du Tripartisme, s'étaient renforcées au cours des années 1954-1959. Les retraités n'étaient plus remplacés, ou uniquement partiellement, les départs volontaires étaient encouragés et si, pour l'heure, seules les catégories précaires étaient directement touchées par les licenciements, il ne faisait plus de doute pour personne que ce serait bientôt au tour des permanents d'être appelés à quitter les bords de la Penfeld. L'élévation du niveau de vie des travailleurs de l'arsenal n'allait pouvoir dissimuler ce péril pendant longtemps. Cinq décennies de négociations et de luttes parfois acharnées, souvent égotistes, avaient été nécessaires pour conquérir, préserver jalousement, puis asseoir solidement la condition d'élite ouvrière du groupe. Mais celle-ci apparaissait véritablement comme une évidence aux yeux de tous alors que le déclin du système qui en était à l'origine devenait irréversible, que l'État décidait de ne plus prendre en main l'essentiel de la carrière et de l'existence des ouvriers, que le groupe ne pouvait plus se prévaloir d'être à la tête de la revendication ouvrière du département, ni même, parfois, de la ville, que les professions était progressivement déqualifiées. Présente depuis plusieurs décennies à Brest, la notion d'aristocratie ouvrière appliquée au prolétariat des Constructions navales[270] n'allait donc plus reposer que sur une situation matérielle enviable que le groupe allait tenter de conserver contre vents et marées au cours de la décennie suivante, alors que les permanents devaient être progressivement remplacés par des manœuvres précaires, que la mécanisation, la mécanographie, l'électronique et l'informatique, tout en introduisant de nouveaux savoir-faire, allaient diminuer les besoins en personnel manuel qualifié et que les nouvelles donnes géostratégiques allaient imposer à la France de réorienter sa politique en matière de marine militaire.

[270] Michel PIGENET, « À propos de l'aristocratie ouvrière. Élites professionnelles et militantes au XIXe siècle », *Romantisme, revue du XIXe siècle*, n° 70, 1990, p. 91-102.

CHAPITRE XII

1960-1970

LA FIN D'UNE ÉPOQUE

"Un beau soir l'avenir s'appelle le passé
C'est alors qu'on se tourne et qu'on voit sa jeunesse."

(Louis Aragon)

La Reconstruction était maintenant presque achevée. Le « vieux Brest » avait progressivement cédé la place à Brest la Blanche, prouesse architecturale pour certains, démonstration ostensible d'un modernisme privé d'âme pour d'autres[1]. Quelles que furent les réactions de la population, la fin de l'immense chantier issu de la guerre allait laisser sans emploi un grand nombre de travailleurs[2] sans que les mesures engagées en vue d'une réindustrialisation de la Bretagne[3] ne parvinssent à compenser ces pertes. Situation inquiétante pour la municipalité de Georges Lombard et qui le devint plus encore quand les volontés de désengagement de l'État du principal établissement industriel du département prirent une dimension officielle et concrète. Dès lors et malgré les tentatives gouvernementales pour museler la revendication au cours de la décennie Soixante, dans une unité d'action qui ne devait que rarement faire défaut[4], les syndicats

[1] Sur cette période de la fin de la Reconstruction et les réactions des Brestois face à la nouvelle physionomie de la ville, voir Pierre LE GOÏC, *Brest en reconstruction - Antimémoires d'une ville*, Rennes, PUR, 2001, notamment p. 295 et suiv.

[2] Entre 1954 et 1964, 23 entreprises brestoises de BTP mirent la clé sous la porte pour cause de faillite, causant le licenciement d'environ 1 000 salariés. À ces sociétés, il est nécessaire de rajouter celles des bourgs voisins et les diminutions d'effectifs dans les entreprises encore en activité. Voir la liste en annexe N°83.

[3] Notamment grâce à la décentralisation d'entreprises de la région parisienne, suite aux décrets de juin 1955. Voir Thérèse SAINT-JULIEN, « Signification géographique des implantations industrielles décentralisées en province », *Annales de Géographie*, 1973, t. 82, n°453. p. 557-575. L'aménagement du territoire breton dans les années 50 et 60, son désenclavement, la décentralisation économique plus ou moins réussie selon les zones, la lutte contre l'exode rural, etc., ont été l'objet de nombreux travaux. Parmi ceux-ci, notons les études réalisées par Michel PHLIPPONNEAU, *Le problème breton et le programme d'action régionale*, Armand Colin, 1957 ; *Le modèle industriel breton*, Rennes, PUR, 1993 ; *Debout Bretagne*, Saint-Brieuc, Presses universitaires de Bretagne, 1970 ; CELIB, René Pleven (Introd.), *Rapport d'ensemble sur un plan d'aménagement de modernisation et d'équipement de la Bretagne (1954-1958)*, CELIB, 1953 ; Henri KRIER, « Le développement économique de la Bretagne », *Revue économique*, n°6, 1956, p. 949-970.

[4] Malgré la confédération, l'UD du Finistère et certains syndicats Force Ouvrière qui se déclaraient hostiles à toute action concertée avec la CGT. Jean Mathé, secrétaire général de l'UD de FO (1963-1968), refusait même de s'associer à la CGT pour obtenir la suppression des zones de salaires, revendication à laquelle il adhérait pourtant pleinement. Cependant, dans certains secteurs comme l'arsenal, l'entente dans le domaine professionnel devait être la règle.

de l'arsenal s'engagèrent dans une lutte quotidienne pour la préservation du statut des travailleurs. Celle-ci allait s'inscrire dans un vaste mouvement destiné à sensibiliser l'opinion publique, le gouvernement et le pays tout entier à la situation critique dans laquelle se trouvait la Bretagne dans le domaine industriel, économique et démographique. Cette prise de conscience devait durer plusieurs années et aboutir à la vaste mobilisation du 8 mai 1968 qui allait servir d'introduction au printemps brestois.

Si, en 1951, ce fut l'action des travailleurs du port du Ponant qui fut à l'origine de l'amélioration de la condition ouvrière dans l'ensemble des arsenaux français, cette fois, ce furent les événements nationaux qui apportèrent une aisance matérielle supplémentaire aux travailleurs de la Penfeld, comme un dernier sursaut d'espoir face à l'aggravation des périls qui menaçaient leur emploi, la survie de l'établissement et l'identité même du groupe.

Mais rien n'allait pouvoir interférer dans un processus de désétatisation engagé depuis deux décennies. Dès lors, la notion de patrimoine allait être intimement attachée à l'arsenal de Brest et à tout ce qui s'y rattachait.

A) 1961-1963 – Années décisives à l'arsenal

Au cours de la décennie Soixante, l'action générale des syndicats de l'arsenal en matière de salaires allait se situer dans la parfaite continuité de celle engagée depuis la grande grève du printemps 1951 : application d'un décret du 22 mai régulièrement remis en question par les cabinets ministériels[5], suppression des zones de salaires[6], parité de la prime de rendement Paris/province[7]. Ces revendications allaient être portées par les trois principaux groupements, au sein de programmes communs élaborés au cours d'assemblées intersyndicales régulières. L'unité d'action n'était donc pas un vain mot dans l'établissement de la Penfeld et celle-ci ne fut que rarement remise en question dans le domaine professionnel, à quelques exceptions près portant souvent sur des points de détail comme le taux d'augmentation à réclamer[8].

[5] Extrait d'un tract CFTC du 20 mai 1961 à l'occasion du 10e anniversaire du décret : « cet accord est régulièrement remis en cause non seulement par la pression sur le gouvernement des groupements patronaux et des chambres de commerce des diverses régions où sont implantés les établissements et arsenaux, mais également par les services des Finances qui l'ont octroyée à contrecœur ». Archives CFDT Brest.

[6] « La ville de Brest ne comporte pratiquement que des logements neufs. Les loyers y sont élevés. Rue de Siam, au Monoprix, les étiquettes sont les mêmes qu'à Paris malgré l'abattement de zone officiel de 2,22% sur les salaires. Quant aux transports, ils sont plus rares et plus coûteux qu'à Paris ». *La Voix Ouvrière* n°819 du 11 mai 1960.

[7] S'y rajoutaient le paiement des jours fériés que la Marine rechignait toujours à rémunérer (en janvier 1961, par exemple, l'Ascension et le 15 août 1960 n'étaient toujours pas payés), l'augmentation des indemnités de travaux pénibles, les 26 jours ouvrables congés payés (revendication qui prit une intensité supplémentaire à la suite de l'accord passé en ce sens chez Renault en 1962), le paiement d'un 13e mois, etc. Mais ce fut surtout le désaccord sur la base de calcul des augmentations qui devait pourrir les rapports entre les syndicats et un ministère qui refusait de reconnaître le vœu adopté par la commission paritaire interministérielle des salaires du 13 janvier 1956 et qui donnait raison aux organisations ouvrières en précisant que le calcul devait être basé sur le 4e et non le 6e échelon.

[8] Ce fut par exemple le cas le 28 septembre 1961 à la veille de la visite de Pierre Messmer (ministre des Armées depuis le 5 février 1960) à Brest. Un débrayage de 30 minutes commun aux trois centrales était prévu. Mais la CGT demandait une augmentation de 14,84% alors que la CFTC et FO s'étaient arrêtées à 10,85%. L'unité d'action fut rompue très momentanément entre les bureaux, car sur le terrain, le débrayage fut suivi par l'ensemble des militants. P. Messmer annonça en définitive une augmentation de 5.22%.

Unis pour les salaires, les syndicats devaient l'être également pour dénoncer la politique gouvernementale en matière de plan de charge, d'emploi et de statut des établissements industriels de l'État. Ce combat pour la sauvegarde de l'arsenal allait s'inscrire dans une action régionale plus globale destinée à développer l'économie de la région toute entière.

a) Les licenciements programmés

1. Premiers coups de vent sur le port

L'horizon déjà menaçant à la fin de la décennie précédente devait un peu plus s'assombrir au cours des années Soixante, malgré les promesses de maintien à niveau, voire de développement du plan de charge de l'arsenal. Les craintes exprimées par Robert Jacquet en octobre 1958 et relatives à la fin des travaux sur le *Clemenceau* ne devaient se concrétiser, en définitive, qu'en mars 1960. Mais ce fut surtout en octobre suivant, suite à l'achèvement du *De Grasse* et de *La Résolue* (porte-hélicoptères qui allait être rebaptisé *Jeanne d'Arc* le 16 juillet 1954), que les premiers licenciements, limités pour l'instant, intervinrent dans la régie indirecte, notamment à la Maison Allain (49 congédiements entre octobre et novembre). D'autres chantiers, en sous-effectifs, étaient alors en mesure d'absorber cette main-d'œuvre devenue inoccupée. Mais la réglementation en vigueur interdisait le transfert d'ouvriers en régie indirecte recrutés pour un travail dépendant d'une classe de crédits à un autre chantier alimenté par d'autres ressources.

En février 1961, la situation de l'emploi dans l'établissement de la Penfeld était la suivante :

Catégorie	Nombre
Ingénieurs et cadres	195
Personnel de maîtrise	288
Chefs d'équipe	530
Employés techniques et administratifs	1 185
Ouvriers professionnels ou qualifiés	4 591
Ouvriers spécialisés	615
Manœuvres de force	407
Manœuvres ordinaires	42
Total permanents et en régie	7 953
Entreprises sous-traitantes	1 635
Total général	9 588

Tableau N°52 – Effectifs de l'arsenal en février 1961 (d'après AD Finistère 212 W 7)

En dehors d'une augmentation particulièrement sensible des personnels administratifs au cours de la décennie Cinquante, cet état de février 1961 laissait apparaître un niveau d'emplois dans la sous-traitance jusque lors jamais atteint sur les rives de la Penfeld (1635 salariés). Comme nous l'avons évoqué, ces ouvriers étaient majoritairement employés au carénage et à la peinture de navires, au montage des canalisations (électricité et chaudronnerie) et aux aménagements de bord, mais également dans le bâtiment pour le compte de la DTM. Environ 900 à 1 000 de ces travailleurs (55 à 60%) étaient classés dans les catégories les plus basses, OM1 et OS2, la plupart des autres OP1. Par contre, les embauchages directs opérés par la Marine et destinés à combler le

déficit en main-d'œuvre qualifiée (retraites, départs volontaires, longue maladie) diminuaient régulièrement : 40 à 50 ouvriers par an et les promotions d'apprentis ne comptaient plus que de 60 à 70 nouveaux élèves. La circulaire Gavini d'avril 1954 avait été suivie avec retard mais à la lettre.

Pendant ce temps, Jean Fraissinet[9], député et rapporteur parlementaire sur la construction des bâtiments de guerre à Brest et Lorient, énumérait au *Télégramme*[10] la liste des commandes en cours ou prévues pour les années 1960-1964 dans le port du Ponant : achèvement des porte-avions *Clemenceau* et *Foch* et de *La Résolue* ; mise en chantier d'un TRM (transporteur ravitailleur de munitions), d'un deuxième bâtiment lance-engins, d'un pétrolier ravitailleur, d'un second TCD (transport de chalands de débarquement) ; et un programme particulièrement important de refontes et d'entretien avec le carénage de deux escorteurs d'escadre et de deux dragueurs, etc. Le quotidien de la place Wilson concluait, plein d'enthousiasme, que le plein emploi était garanti à l'arsenal – baromètre l'économie brestoise – pour 1961. Une enquête ministérielle de cette même année en assurait même le maintien jusqu'en 1965 tout en signifiant un recours moindre à la sous-traitance, mesure qui aurait pour effet une diminution de l'ordre de 400 à 500 salariés dans les entreprises concernées[11]. Dès les premiers mois de 1961, les fins de travaux entraînèrent des débauchages limités (de 10 à 30 ouvriers) dans les entreprises privées travaillant pour le compte de la Marine[12], particulièrement dans le carénage et l'électricité de bord.

Le dixième anniversaire du décret de 1951 fut célébré le 24 mai, sans grand enthousiasme par un débrayage de 2 heures et une résolution commune[13]. La situation sur le front de l'emploi à l'arsenal devait rester en suspens jusqu'en 1963.

2. Vagues de licenciements chez les travailleurs « Industrie »

L'année 1963 devait être décisive dans bien des domaines à l'arsenal. Le désengagement de l'État devenait une réalité au terme d'un processus entamé près de quinze années plus tôt et annoncé par la CGT dès novembre 1947[14]. Cette fois, il ne devait pas être question qu'un quelconque conflit mondial ne vînt le remettre en cause. Le gouvernement faisait maintenant ouvertement part de ses volontés de restructurer ses établissements industriels même si la concrétisation définitive de ce projet devait prendre des années. L'existence de tout un groupe allait être remise en question. Les défilés dans les rues de la cité, devenus moins nombreux à la fin des années Cinquante[15], allaient reprendre de l'intensité à mesure que le péril allait se préciser.

Les licenciements avaient continué à un rythme modéré dans les entreprises sous-traitantes mais dès les premiers jours de l'année 1963, de nouvelles coupes budgétaires vinrent aggraver la situation des travailleurs privés et précaires. La Marine gela ou annula certains marchés programmés alors que le gouvernement décidait de réduire le programme des constructions neuves.

---

[9] Du groupe des Indépendants et paysans d'action sociale. Issu d'une famille d'armateurs marseillais, Fraissinet était très impliqué dans les affaires de la marine marchande et des chantiers privés. Il fut en outre président du syndicat marseillais des armateurs de la marine marchande et vice-président du comité des armateurs de France jusqu'en 1949.
[10] *Le Télégramme* du 8 novembre 1960.
[11] Enquête du ministère du Travail. AD Finistère 212 W 7. Évolution de l'emploi (1950-1964).
[12] En septembre 1960 déjà, Dubigeon avait licencié 17 ouvriers malgré la réduction des horaires de travail à 40 heures. Début 1961, l'entreprise comptait 112 employés (77 mécaniciens et 35 tôliers) inoccupés ou en instance de l'être.
[13] Voir le texte de la résolution en annexe N° 84.
[14] Voir en annexe N°55 le tract de la CGT de novembre 1947.
[15] Les cortèges s'étaient principalement concentrés à l'intérieur de l'établissement, devant les bureaux de la direction.

Le 23 janvier, au lendemain d'un premier débrayage significatif[16], le sous-préfet de Brest annonçait qu'environ 1 200 emplois étaient menacés. Face à une situation qui, à terme, mettait clairement en péril la survie de la ville, les élus[17] et les autorités préfectorales intercédèrent auprès du gouvernement pour éviter – pour le moins limiter – ce qui aurait constitué une véritable tragédie économique et humaine pour Brest qui n'avait pas encore bénéficié des retombées de la décentralisation économique engagée depuis plusieurs années :

> « Cette affaire risque d'avoir des conséquences graves sur le plan social et économique. En effet, les progrès de l'industrialisation de la région brestoise sont encore nettement insuffisants pour permettre aux industries nouvellement installées d'absorber cet excédent de main d'œuvre, placé ainsi, de façon inopinée, sur le marché du travail. Si ces menaces étaient suivies d'effets, elles ne manqueraient pas d'avoir des conséquences déplorables sur le plan politique, car la population brestoise et celle du département ne comprendraient pas que le gouvernement puisse prendre des mesures apparemment en contradiction avec la politique poursuivie et menée par lui en vue d'industrialiser la Bretagne »[18].

La réponse du ministère fut publiée le 1er février sous la forme de la dépêche N°78.499 CAN/FC[19] signée de l'ingénieur général du Génie maritime directeur central des Constructions et armes navales Gisserot, qui, tout en visant à protéger provisoirement les salariés à statut et en régie directe, annonçait la suppression rapide et sous trois mois de l'essentiel des ouvriers en régie indirecte et en sous-traitance, ceux qu'il appelait les ouvriers « Industrie ». C'est-à-dire qu'environ 1 000 à 1 500 travailleurs étaient incessamment appelés à perdre leur travail. Quant à la préservation des emplois « les plus directement liés à la Marine », un échelonnement des travaux en cours était programmé pour y parvenir. À l'exception de *La Résolue*, toutes les livraisons étaient différées de 6 (TCD *Ouragan*) à 9 mois (TRM) et même à une année pour ce qui concernait la frégate. Si cet étalement permettait de maintenir la main-d'œuvre à statut et en régie directe, il sous-entendait également le report ou/et l'annulation des programmes navals prévus ou à l'étude et laissait entrevoir, à l'échéance 1964/1965, le début des « dégraissages » parmi ces catégories.

La dépêche ministérielle du 1er février, en ouvrant officiellement la voie vers une restructuration de l'arsenal, devait alourdir un peu plus le climat social brestois et sonner le début de la crise de la construction navale civile au port de commerce. Si pour certaines entreprises privées, les marchés militaires ne constituaient qu'une activité d'appoint, pour de nombreuses autres, généralement plus petites, ils représentaient l'essentiel de leur chiffre d'affaires. Dès lors, les débrayages et les manifestations allaient se succéder, rassemblant souvent bien au-delà des sous-traitants de l'arsenal[20]. Les ouvriers en régie et à statut, de même que les TSO[21], toujours en lutte pour les revendications propres à leur catégorie, exprimaient régulièrement leur soutien, conscients que bientôt, ce serait à leur tour de garnir les prochaines « charrettes ».

---

[16] Le 22 janvier : cessation de travail dans les entreprises sous-traitantes et en régie indirecte, à l'appel des syndicats CGT de la métallurgie (Échardour) et du bâtiment (Tournellec). Ils furent suivis par 5 516 ouvriers, techniciens, chefs d'équipes et ouvriers en régie de l'arsenal dans un débrayage de 2 heures (appel commun CGT, CFTC et CGT-FO).

[17] L'ensemble des conseils municipaux de Brest (25 mars 1963), du Relecq (1er juillet), de Landerneau (5 juillet), de Plougastel, du Conquet et généralement de toutes les communes bénéficiant de l'activité du port militaire.

[18] Courrier du préfet au ministre des Armées le 28 janvier 1963. AD Finistère 117 W 58.

[19] Voir en annexe N°85, l'extrait de la dépêche ministérielle concernant Brest.

[20] 8 février : 3 000 grévistes ; 20 mars : 2 500.

[21] Au nombre de 743 à ce moment à l'arsenal. Depuis mai 1958, soit sept années après le décret du 22 mai 1951, ils avaient en partie eu gain de cause, leur bordereau sortant au même moment que celui des ouvriers (Mai 1958, Juin 1959, Mars et octobre 1960, juin 1961, Mars 1962).

Dès février et mars 1963, près de 300 manœuvres et ouvriers non qualifiés (dont 120 de la régie indirecte) perdaient ainsi leur emploi en raison de la non reconduction des marchés avec la Marine. Or, les possibilités de réembauchage à Brest étaient minces[22]. Les grandes sociétés comme Dubigeon et Bolcioni, si elles n'avaient pas licencié, n'étaient pas pour autant en capacité de recruter, les travaux du port de commerce suffisant à peine à conserver une activité pour leurs personnels. Il ne faisait de doute pour personne que l'achèvement prochain de *La Résolue* et du *Foch* allaient encore aggraver la situation. Certes, CSF qui s'implantait à Brest en cette même année 1963 prévoyait d'engager du personnel[23], mais en admettant que les travailleurs congédiés eussent possédé les qualifications requises, il était presque impossible qu'ils y fussent embauchés. En effet, la grande majorité des ouvriers des sociétés sous-traitantes de peinture et de carénage étaient syndiqués à la CGT, or, l'appartenance présente ou passée à ce syndicat excluait automatiquement tout espoir d'être employé dans l'entreprise[24].

Dès les premiers licenciements, Georges Kerbrat et les élus UNR de Brest interpellèrent le gouvernement Pompidou, allant même jusqu'à assurer l'ensemble des syndicats, y compris la CGT, de leur solidarité. Pierre Messmer leur répondait le 26 mars en rappelant les impératifs budgétaires et en estimant le nombre de congédiements à 900 pour 1963 et 1 000 supplémentaires pour 1964/1965. Cependant, le ministre envisageait de transférer certains travaux de refonte, initialement destinés à d'autres ports, vers Brest, ce qui aurait réduit les débauchages à 750 pour 1963 et 600 pour les deux années suivantes, rajoutant que les efforts de décentralisation en cours devraient permettre d'atténuer les conséquences de ces licenciements sur la situation générale de l'emploi dans le secteur[25]. Il tentait également d'apaiser le climat en annonçant l'accord de principe

[22] Quelques rares débouchés existaient cependant dans le bâtiment et la métallurgie mais on y demandait surtout des ouvriers qualifiés : maçons et coffreurs pour le premier, tourneurs et fraiseurs pour la seconde.

[23] Vincent PORHEL, « L'autogestion à la CSF de Brest », dans G. DREYFUS-ARMAND, R. FRANK, M-F. LEVY, M. ZANCARINI-FOURNEL (Dir.), *Les Années 68. Le temps de la contestation*, Complexe, Bruxelles/Paris, 2000, p. 379-397.

[24] Aux portes de l'arsenal également, les salariés des entreprises sous-traitantes devaient faire face à une recrudescence de la répression anticommuniste. Si les ouvriers à statut se voyaient simplement interdire l'introduction de la presse et de toute propagande à l'intérieur de l'enceinte, la gendarmerie maritime pouvait refuser aux travailleurs des sociétés privées le laissez-passer indispensable pour entrer dans l'établissement. C'est-à-dire que la Marine leur refusait le droit au travail en raison de leurs opinions politiques. Globalement, dans la sous-traitance carénage de l'arsenal, la CGT était largement majoritaire. C'était le cas chez Dubigeon ; notamment à la suite de l'arrivée au CE, en 1960, de la figure montante de la CGT et du PCF brestois, François Échardour. Élections des délégués du personnel au CE Dubigeon, collège ouvrier, 1959-1967 : 16 juin 1959 : CGT : 6 titulaires et 6 suppléants, CFTC : 2 titulaires et 2 suppléants ; 22 avril 1960 : CGT : 7 titulaires et 7 suppléants, CFTC : 1 titulaire et 1 suppléant ; 8 mai 1963 : CGT : 7 titulaires et 7 suppléants ; 22 avril 1964 : CGT : 5 titulaires et 5 suppléants, CFTC : 1 titulaire et 1 suppléant ; 4 juin 1965 : CGT : 5 titulaires et 6 suppléants, CFTC : 1 titulaire et 0 suppléant ; 7 avril 1966 : CGT : 4 titulaires et 4 suppléants ; 22 mai 1967 : CGT : 6 titulaires et 6 suppléants. *La Voix des travailleurs de l'arsenal de Brest* publiait, dans son n°603 de mars 1960 un article intitulé « Au nom de la liberté d'opinion » : « La liberté d'opinion n'est pas respectée. Selon que vous êtes un militant syndicaliste ou un communiste, vous êtes l'objet de la vigilante attention des autorités maritimes. C'est ainsi que quatre ouvriers embauchés par des entreprises privées ont été informés que le laissez-passer pour travailler à l'arsenal, au compte de l'entreprise qui les emploie, est renouvelable tous les deux mois. Implicitement, on vous dit : « à bon entendeur, salut ». C'est-à-dire que si vous manifestez une activité militante, les portes de l'arsenal vous seront fermées ». Archives CGT Brest. Voir, en annexe N°86, un tract intitulé « Le droit au travail ».

[25] Sur la copie de ce courrier conservée aux Archives départementales de Quimper, le préfet du Finistère annotait ce passage concernant les effets positifs de la décentralisation d'un énorme point d'interrogation. AD Finistère 117 W 58. En décembre 1964, à l'exception de CSF qui avait effectué 844 recrutements (563 au 31/12/1963, année de création), les entreprises de plus de 10 salariés implantées à Brest n'avaient créé que 507 emplois : Cabasse (électro-acoustique) : 77 (1961 : 53) ; Ougen, Le « Guignol de France » (jouets) : 48 (1962 : 10) ; Ets ARC (confection dames et enfants) : 130 (1961 : 42) ; Transocéan (confection féminine) : 252 (1962 : 17). État des lieux qui laissait apparaître un impact

du gouvernement en faveur de la quatrième semaine de congés payés, un accord de principe qui n'engageait pas à grand-chose[26].

Fin octobre 1963, le vice-amiral Maurice Amann, préfet maritime de la 2e Région, pouvait annoncer au ministre des Armées que sa circulaire avait été appliquée à la lettre, 742 emplois d'ouvriers « Industrie » (soit plus de 65% des effectifs de cette catégorie au 1er janvier) ayant été supprimés à l'arsenal suivant un rythme continu, à mesure de l'achèvement des travaux engagés.

b) Restructuration de l'arsenal

1. Création de la DMA, projet Cœlacanthe et affirmation de Toulon

En cette année 1963, un nouveau projet gouvernemental allait apporter un peu plus d'incertitude quant à l'avenir de l'arsenal de Brest. Depuis 1961 surtout, des opérations visant à engager résolument la France dans la dissuasion nucléaire et conjointement à réorganiser l'ensemble du secteur de l'Armement avaient été réalisées. Ces mesures induisaient à court terme une rationalisation de la production, de même qu'une transformation complète de la flotte.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, il était clair pour l'ensemble des nations que dorénavant les combats navals n'auraient plus la même physionomie qu'autrefois. Dans ce domaine, les unités de surface avaient montré leurs limites face à la guerre sous-marine. L'emploi d'armes atomiques par les Américains et les essais effectués par les Soviétiques avaient confirmé le sentiment qu'il ne suffirait pas de disposer d'une imposante flotte de cuirassés pour faire face à une éventuelle invasion venue de l'Est. Sans constituer un véritable programme de dissuasion nucléaire, la France avait également mené des recherches dans ce sens dès la Libération[27], un grand nombre de responsables politiques et militaires considérant que ce type d'armement était le seul moyen de maintenir le pays dans le cercle fermé des grandes puissances.

Avec l'arrivée du général de Gaulle au pouvoir en 1958 et sa volonté de faire de la France une puissance militaire moderne et indépendante de l'Alliance atlantique, les conditions avaient été réunies pour permettre la mise en œuvre d'une véritable force nucléaire stratégique (FNS)[28]. Mais ce projet nécessitait une refonte en profondeur pour adapter les structures existantes aux nouveaux impératifs techniques[29], aux technologies émergentes[30] et à la mise au point de programmes de recherche à longue échéance. Ces techniques, qu'elles fussent aériennes, navales, terrestres ou relevant du traitement des munitions, se trouvaient, avec l'option nucléaire, de moins en moins

---

assez remarquable sur l'emploi de la part des entreprises concernées mais qui mettait également en exergue le peu de sociétés à avoir été séduites par le Finistère et notamment par la cité du Ponant.

[26] Au même moment, dans certaines entreprises du département, la 4e semaine de congés payés devenait une réalité (mars : établissements Jean Gouiffès (conserverie) à Quimper ; avril : Conserves de Trévignon, Trévignon Marée, Guiod Marée). L'arsenal, qui allait devoir attendre en définitive 1969 pour bénéficier du régime général, n'était plus en avance, loin s'en fallait, dans ce domaine, par rapport au privé.

[27] Entre 1940 et 1945, en raison de l'Occupation, La France n'avait pu mener de recherches en matière d'armement, contrairement aux USA et au Royaume-Uni notamment. C'est pourquoi un grand nombre de jeunes ingénieurs français se rendirent au Massachussetts Institute of Technology (MIT) pour assimiler les progrès effectués dans ce domaine.

[28] 13 février 1960 : première explosion d'une bombe atomique française, opération « Gerboise bleue » dans le Hoggar.

[29] Notamment l'élaboration des engins balistiques et de leurs lanceurs, ce qui devait donner lieu à d'importantes refontes de vaisseaux de surface, notamment par le remplacement d'équipements conventionnels par des lance-missiles de type « Tartar » ou « Malafon », puis, à partir de 1969, « Masurca ».

[30] L'électronique, notamment.

différenciées[31] et les projets réclamaient dorénavant une plus importante cohésion dans les études préalables. Mais ces programmes se doublaient d'une préoccupation économique qui répondait tout autant à des questions de politique industrielle qu'à une volonté de coordination du traitement des sujets liés à l'atome, à l'électronique et à la recherche[32] .

Pour parvenir à cet objectif, un nouvel organisme d'État avait été créé par décret du 5 avril 1961 : la DMA ou Direction ministérielle pour l'Armement[33] dont la mission au sein du ministère de la Défense était de concevoir, d'acheter et d'évaluer tous les systèmes d'armes destinés l'armée française et notamment à la Marine. Cette date marquait le véritable point de départ de l'unification de la Défense en France en regroupant les anciennes directions – Air, Terre, Marine et Poudres – au sein d'un même ministère, chaque arme relevant d'un délégué distinct. Malgré de nombreuses réticences – cadres militaires, ingénieurs, directions techniques qui ne réussissaient pas à dépasser les anciens clivages existant entre les différents corps d'armée –, les dirigeants politiques s'engageaient ouvertement dans la direction de la modernisation et de la compétitivité industrielle. L'ancien ministre des Armées Pierre Guillaumat incitait l'armement à « prendre le train en marche de l'économie française »[34]. Cette période allait incontestablement être le théâtre d'une remise en cause supplémentaire de la primauté du militaire sur le politique[35]. Bien que placés sous la tutelle du ministère des Armées, les directions allaient jouir d'une large autonomie administrative et financière. Mais sur le terrain, et malgré les résistances des états-majors, la hiérarchie militaire allait être progressivement mais totalement détachée de la construction navale. Le général Lévêque déclarait en 1963 :

> « Ou bien les états-majors continueront à vivre sous leur forme actuelle et ils mourront, ou bien ils se transformeront et deviendront capables de mettre en œuvre un armement nucléaire »[36].

Le 21 juin 1961, concomitamment à la création de la DMA, avait été constitué le comité directeur du programme de développement de la Force océanique stratégique (FOS) qui devait être appelé « programme Cœlacanthe ». Mais ce ne fut que le 4 avril 1963 que le document-charte précisant les grandes lignes du projet fut publié. Il apparut immédiatement que, pour des raisons principalement financières et à l'exception de quelques refontes d'unités de surface, la dissuasion navale française se concentrerait principalement sur la réalisation de quelques sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) munis de missiles balistiques.

---

[31] Les missiles étaient communs aux trois armes.

[32] L'État décida parallèlement de la fermeture d'au moins une dizaine d'établissements. Parmi les sites concernés, la plupart se trouvaient au sein de la DEFA (Direction des études et fabrications d'armement : structure remplacée par GIAT industries en 1971) : Lyon, Privas, Limoges ; mais également des Poudres (Sevran) et de la DCAN (Guérigny). Sur cette période de désétatisation dans les industries d'armement terrestre, voir Patrick MORTAL, *Les armuriers de l'État, du grand siècle à la globalisation 1665-1989*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2007, p. 257 et suiv.

[33] *JO* du 6 avril 1961. Voir, en annexe N°87, les organigrammes de la DMA et de la DGA des années 1960 à 1982. Par la loi du 21 décembre 1967, cette réforme devait être complétée par la fusion des cinq corps d'ingénieurs de direction d'une part et des six corps d'ingénieurs de travaux d'autre part. Voir Anne RASMUSSEN, « Les corps d'ingénieurs militaires et les débuts de la Délégation ministérielle pour l'armement (1961-1968) », *Armement et V^e^ République : Fin des années 1950 - fin des années 1960*. Paris : CNRS éditions, 2002, p. 13-24.

[34] « Colloque de Versailles sur l'avenir de l'armement », novembre 1963, cité dans A. RASMUSSEN, *op. cit.*

[35] Dès les débuts de la DMA s'opéra un rééquilibrage en profondeur entre les pouvoirs des techniciens et des politiques au détriment de ceux des militaires. C'est ainsi, par exemple, qu'à l'image des autres directions d'armement, la Direction des constructions et armes navales (DCAN) allait devenir la Direction technique des constructions navales (DTCN) en 1965, mettant au premier plan la vocation technique de la structure au détriment de sa fonction industrielle.

[36] « Exposé du général Lévêque au colloque de Versailles », cité dans Anne RASMUSSEN, *op. cit.*, p. 20.

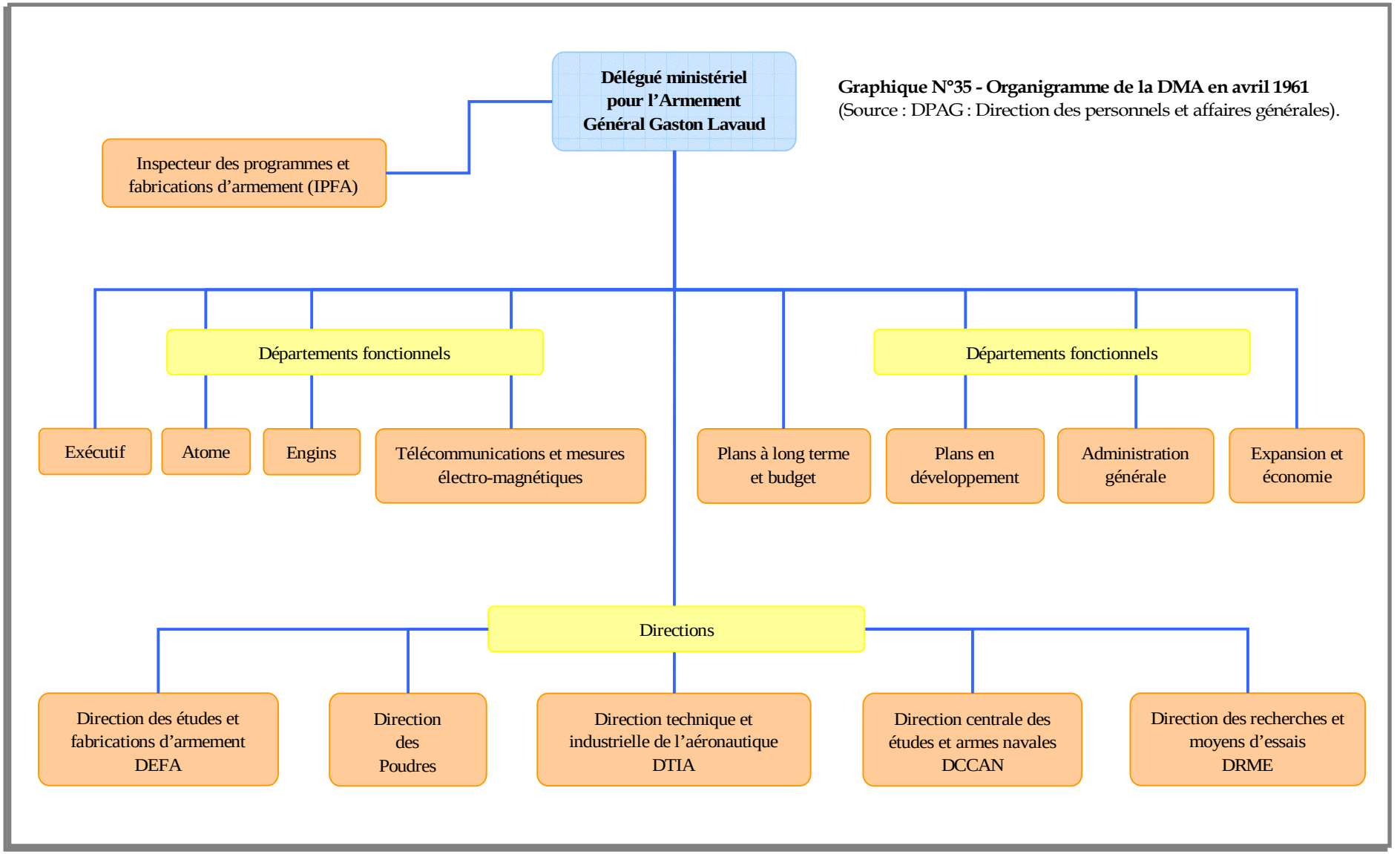

Graphique N°35 - Organigramme de la DMA en avril 1961
(Source : DPAG : Direction des personnels et affaires générales).

Brest avait déjà construit ce type de bâtiments dans l'entre-deux-guerres[37], mais Cherbourg s'en était fait une spécialité depuis le début du siècle. L'arsenal de la Manche se retrouvait donc tout désigné pour se voir confier ces commandes de l'État. Le port du Ponant devait cependant obtenir une mission de soutien aux unités de la FOS. À cet effet, il fut prévu l'aménagement d'une base en presqu'île de Crozon, à proximité de Brest et dépendant de son arsenal[38]. Mais le chantier de l'Ile Longue ne devait pas être engagé avant le milieu de l'année 1967[39]. Dans cette attente, les plans de charge allaient souvent être reportés ou même remis en question. D'autre part, les timides espoirs suscités par cette mission d'entretien (carénage des SNLE notamment) allaient être déçus, l'activité de la base ne devant jamais compenser le déclin continu de celle de l'arsenal principal[40]. Enfin, les énormes dépenses occasionnées par ces nouveaux aménagements devaient mobiliser l'essentiel des crédits « travaux » et ralentir parallèlement une éventuelle modernisation des installations de l'établissement brestois.

Une exception cependant à cette nouvelle politique militaire, les porte-avions dont on avait pu expérimenter l'utilité au cours de la Seconde Guerre mondiale, notamment dans le Pacifique. Mais les finances de la France n'allaient jamais autoriser la réalisation de plus de deux de ces unités, ce qui ne permettait pas d'envisager une activité de nature à conserver l'ensemble de la main d'œuvre des arsenaux maritimes nationaux sur le long terme. D'autre part, ces bâtiments étant avant tout destinés à intervenir en opérations extérieures, ils devaient être basés au plus proche des zones sensibles. Or, à ce moment, eu égard aux conflits qui avaient enflammé l'Indochine puis l'Afrique du Nord, la base d'accueil toute désignée était Toulon. Enfin, le contrôle de l'espace méditerranéen, guidé par la bipolarité États-Unis/Union soviétique, était devenu crucial pour l'ensemble des grandes puissances au cours de la guerre froide. Depuis la Libération, leurs intérêts se jouaient de plus en plus fréquemment dans ou à partir des ports de cette région en même temps qu'ils se greffaient et allaient continuer de se greffer sur les enjeux propres au Proche-Orient : conflit anglo-israélien pour la reconnaissance de l'État d'Israël, crise de Suez, conflits du Liban, guerres israélo-arabes. Les nouvelles donnes géostratégiques justifiaient donc du maintien et de l'affermissement des forces navales à Toulon[41]. C'est ainsi que la base des porte-avions français devint automatiquement le rival de toujours, le port du Levant[42].

Brest ne devait donc pas voir revenir durablement[43], malgré la reconstruction des infrastructures portuaires, ceux qui avaient fait la renommée de sa rade : la royale et ses équipages. L'activité d'entretien de la flotte de surface allait donc en souffrir. Mais le gouvernement ne

[37] *Marsouin, Phoque, Pascal, Pasteur, Achille, Ajax, Héros* et *Centaure.*

[38] Les manœuvres soviétiques dans l'Atlantique au cours de la guerre froide imposèrent le choix du Finistère. La base de l'Ile Longue était principalement constituée de deux bassins couverts et de la pyrotechnie de Guenvénez pour la réalisation des missiles. Sa mission était d'assurer le soutien logistique et industriel des SNLE en phase opérationnelle.

[39] Les travaux de la base ne devant être achevés qu'en 1971 et ceux de la pyrotechnie de Guenvénez en 1974. Jean BIENFAIT, *Notes et études documentaires. Les villes françaises. Brest,* Paris, La documentation française, 1974.

[40] L'activité de l'Ile Longue ne devait pas occuper plus de 300 travailleurs à son ouverture.

[41] Processus entamé timidement lors de la guerre de Crimée puis réorienté vers Brest au moment de la guerre de 1870.

[42] Sur la rivalité Brest-Toulon depuis le XIX[e] siècle, voir Gérard LE BOUËDEC, « Les mutations techniques des arsenaux bretons au XIX[e] siècle », dans Claude GESLIN (Dir.), *La vie industrielle en Bretagne, une mémoire à conserver*, Rennes, PUR, 2000, p. 103-105.

[43] Entre 1971 et 1974, néanmoins, le retour provisoire de l'escadre dans l'Atlantique prodigua un nombre d'heures de travail conséquent à l'arsenal de Brest (3 500 000 heures) dans le cadre de l'entretien des bâtiments de surface. Mais dès 1976, le retour des porte-avions et des frégates lance-engins vers Toulon fit chuter le niveau de cette activité.

pouvait mettre à la porte de ses établissements industriels, du jour au lendemain, des milliers d'ouvriers, sous prétexte que leur spécialité ne correspondait plus aux nouveaux enjeux mondiaux ou qu'ils se trouvaient géographiquement dans une zone moins stratégique que du temps où l'ennemi héréditaire était la perfide Albion. D'autant que l'État se heurtait au problème du statut, ce contrat qui liait « à vie » l'ouvrier – et que beaucoup de travailleurs considéraient comme transmissible à leur descendance mâle – à une nation qui, enfin, se devait de maintenir une présence même limitée en surface, ne fût-ce que pour une question de prestige. Mais il était clair que le temps où les mises à l'eau d'unités plus imposantes les unes que les autres se succédaient à un rythme soutenu sur les cales du Point-du-Jour ou de Laninon était révolu.

2. À Brest, le projet prend corps

Pour les incrédules, s'il en restait, ceux qui ne pouvaient croire en une désétatisation des arsenaux, leur optimisme allait rapidement être déçu.

Les 4 et 5 avril 1963 – au moment même de la publication du programme Cœlacanthe –, Pierre Messmer vint en personne à Brest « pour étudier la question de la reconversion des arsenaux et pour envisager de confier de plus en plus fréquemment la construction de navires au secteur privé ». L'heure de travail dans le privé coûtait moins cher que dans le secteur étatisé des arsenaux, trop vétustes, trop peu compétitifs et aux circuits de production parfois incohérents. À la différence des syndicats, quand le ministre parlait reconversion il pensait restructuration et non réorientation de l'établissement vers une production civile. C'était la première fois que les desseins gouvernementaux en la matière étaient exprimés aussi ouvertement et de manière aussi déterminée dans la cité du Ponant. Ces propos prirent un peu plus corps quelques jours plus tard, le 9 avril, quand une délégation de parlementaires de la commission de la Défense nationale[44], accompagnée d'experts militaires, vint étudier sur place la situation. Personne n'était alors en mesure de prédire avec certitude le nombre de licenciements et le futur statut juridique de l'entreprise. Par contre, tout le monde était maintenant convaincu que les menaces seraient suivies des faits, et sans doute à brève échéance, Pierre Messmer ayant évoqué à diverses reprises celle de l'année 1965 :

> « Au delà de 1966, les services du ministère des Armées ne peuvent avancer […] si oui ou non cette diminution des effectifs s'accentuera encore ; il est raisonnable de ne pas conserver trop d'illusions à ce sujet […] ; ce sont les équipements électroniques ainsi que les engins balistiques qui absorberont une part de plus en plus grande des crédits aux dépens de la construction proprement dite » [45] .

Le 4 novembre, P. Messmer présentait le plan de charge 1962-1970 de l'arsenal au député UNR de Brest Charles le Goasguen. Il annonçait à cette occasion qu'un programme particulièrement ambitieux serait confié à la DCAN de Brest à partir de 1965. Du point de vue de l'entretien de la Flotte, l'activité devait être considérablement renforcée par le transfert de l'escadre de la Méditerranée vers l'Atlantique alors qu'au titre des refontes, la transformation de neuf escorteurs (poursuite de la « tartarisation »[46] de quatre unités et refonte ASM[47] de cinq autres) était prévue. Par contre, aucune construction neuve n'était envisagée à l'exception de l'achèvement de la

[44] Notamment MM. Moynet (RI), président ; Sanguinetti (UNR), vice-président et Malbout (CD), secrétaire.
[45] Rapport du préfet du Finistère au ministre de l'Intérieur, le 18 avril 1963. AD Finistère 117 W 58.
[46] Opération consistant à remplacer l'artillerie conventionnelle par des engins lanceurs de missiles du type SM1, appelés « Tartar » dans la Marine.
[47] « Anti-sous-marin ». Refonte visant à équiper les escorteurs d'escadres de moyens de défense anti-sous-marine.

frégate lance-engins *Duquesne* et de la construction des transports *Ouragan* et *Achéron*, déjà programmés. Le ministre annonçait par contre – mais sans préciser de date – la mise en chantier d'une partie des bâtiments destinés à équiper le Centre d'essais français du Pacifique (CEP)[48], de pétroliers ravitailleurs, d'une frégate lance-engins de 2e génération et de sous-marins de type *Daphné* afin de préparer l'arsenal de Brest à son rôle de soutien technique de la FNS sous-marine.

À en croire P. Messmer, l'avenir n'était donc pas si sombre sur les rives de la Penfeld. D'autant que le ministre avait conclu son entrevue avec Charles Le Goasguen par cette phrase : « les inquiétudes formulées par les personnels de l'arsenal ne sont pas fondées. Elles ne sont que le résultat de rumeurs alarmistes antigouvernementales »[49]. Le 7 novembre 1963, *Le Télégramme* pouvait titrer : « L'arsenal de Brest assuré d'une pleine activité pour de nombreuses années »[50].

Mais était-ce un trait de cynisme ou une volonté de dissimulation de la part de Pierre Messmer ? Car sur des documents élaborés le 30 octobre par ses propres services, l'ensemble des courbes de personnel étaient à la baisse dans tous les secteurs à l'horizon 1970. Dès le lendemain de cette présentation, le 5 novembre, il était en outre annoncé le « dégagement », par retraite anticipée, de 800 ouvriers à statut avant le 1er avril 1964.

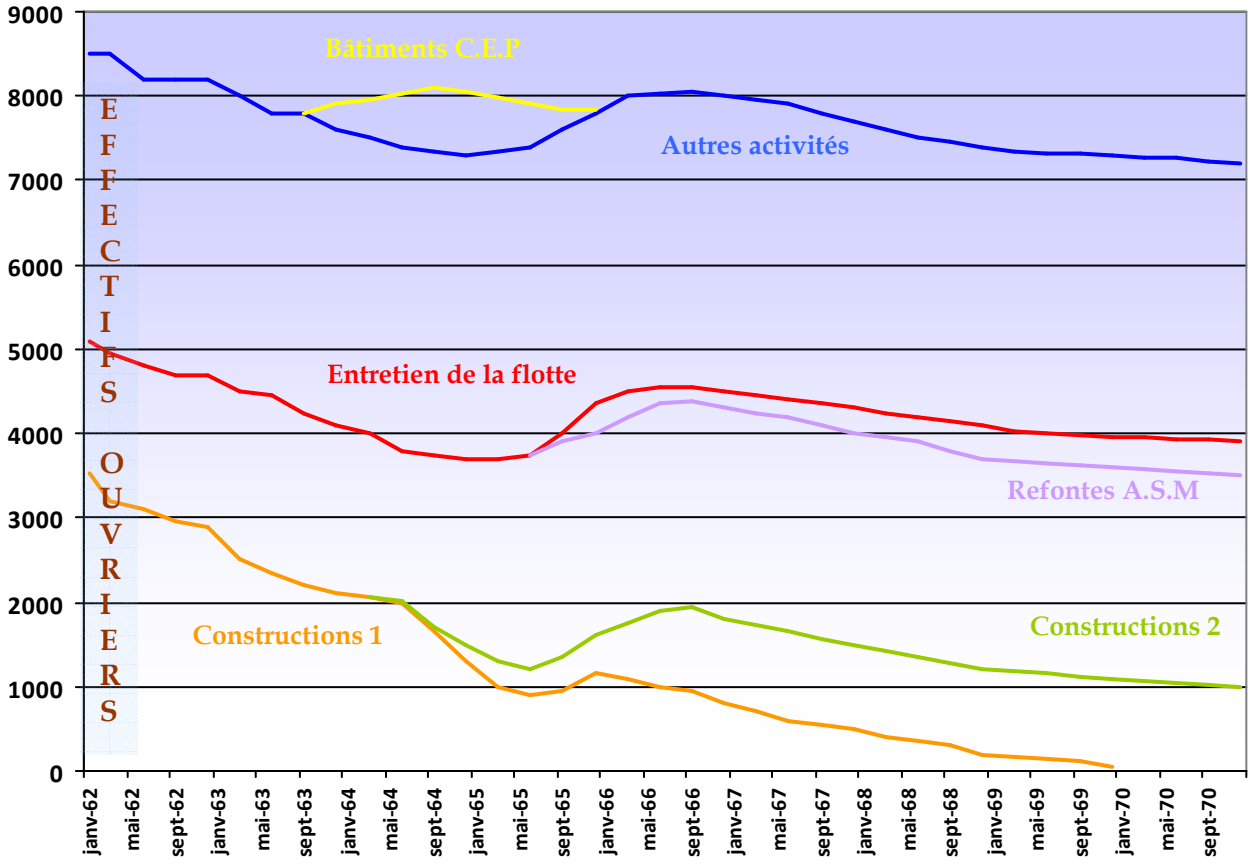

Graphique N°36 – Évolution comparative : effectifs ouvriers/plan de charge 1962-1970 (30 octobre 1962)[51]
(D'après le document « confidentiel défense » n°1247/CAN/FC du 30/10/1962- AD Finistère 117 W 58).

[48] Il ne s'agira en définitive que de la transformation de 4 paquebots en bâtiments base pour le CEP.
[49] AD Finistère 117 W 58.
[50] Le 3 août précédent, *Le Télégramme* avait déjà publié un article intitulé : « M. Messmer a présenté à Lorient son projet de réforme des arsenaux et donné tous apaisements quant au plein emploi ».
[51] Constructions 1 : P.A *Foch* ; P.H *La Résolue* ; TCD *Ouragan* ; TRM *Achéron* ; Frégate 60.2 *Duquesne* ; Refontes « Tartar ». Constructions 2 : 2 S.M. type *Daphné* ; 1 Frégate 2e G. ; 1 P.R.E. ; 1 S.M. H.P.

3. Juillet 1963 : atteinte au droit de grève et à l'unité du groupe

Si les projets gouvernementaux imposaient de prendre des mesures de rentabilité drastiques afin de rendre les établissements concurrentiels, ils réclamaient également que la paix sociale, généralement incompatible avec cette première disposition, fût néanmoins assurée. Mais l'État n'étant pas disposé à accorder satisfaction aux revendications des travailleurs, il ne lui restait donc plus d'alternative pour y parvenir que la mise en place de nouvelles mesures répressives. En juillet, le gouvernement annonçait une loi visant à restreindre les possibilités de grève chez les agents de l'État et des services publics[52]. Globalement, le projet prévoyait trois mesures principales :

- Tout mouvement de grève devra être précédé d'un préavis de 5 jours francs.
- Les grèves partielles par catégories ou familles professionnelles d'un même établissement sont interdites.
- Quelle que soit la durée des grèves d'une fraction de journée, c'est la journée complète qui sera amputée du salaire, même dans le cas ou la clause du préavis aura été respectée.

Ces dispositions étaient avant tout destinées à contrer la stratégie revendicative mise en place par les syndicats de l'arsenal depuis le début de la décennie Cinquante. Les organisations estimaient d'ailleurs qu'elles avaient été imaginées à leur intention, d'autant qu'elles coïncidaient avec la sortie d'un nouveau bordereau de salaire qui ne donnait aucunement satisfaction aux syndicats et qui laissait entrevoir des actions pour le début de l'été.

Les nouvelles mesures empêchaient tout mouvement « sur le chaud ». D'autre part, les débrayages catégoriels des techniciens[53], des soudeurs, des régies[54], voire de plus en plus des chefs d'équipe et même des chefs de travaux de la Marine qui protestaient contre le déclassement de leur profession[55] devenaient impossibles. Enfin, les cessations de travail de 30 minutes et les grèves tournantes brèves et répétées qui n'engendraient qu'une retenue de salaire correspondant au temps du débrayage ne pourraient plus être organisées sans risquer la perte d'une journée entière de paye.

Des mouvements de protestation unitaires CGT-CFTC-FO[56] intervinrent entre le 11 et le 31 juillet. Le 11, 5 089 travailleurs sur 7 951[57] cessèrent le travail entre 17h15 et 18h05, heure du débauchage. Ils reçurent, à cette occasion, le renfort d'un millier d'ouvriers sous-traitants ou en régie indirecte. Le 17, ils étaient 87% de l'effectif à débrayer de 10h30 à 12h30[58]. Le 24, des tracts étaient distribués aux portes : « pour le respect du droit de grève ». Signés des syndicats CGT, CFTC, FO et Fédération des chefs d'équipe, ils rendaient compte des débats parlementaires sur le sujet et des votes des députés finistériens à l'Assemblée nationale : tous avaient voté contre le

[52] Il s'agissait d'une seconde étape dans ce domaine à l'arsenal. Une circulaire du 6 octobre 1961 tendait déjà à priver certaines catégories de leur droit de grève : les chefs d'équipe et les instructeurs d'apprentissage notamment.

[53] Quitte à être tenus à l'écart des avantages accordés aux ouvriers, les techniciens et les radio-dépanneurs en vinrent à demander un statut de maîtrise. La CGT refusait de reconnaître cette revendication au nom de l'unité. Déjà, les chefs d'équipe, classés parmi les ouvriers, réclamaient vainement ce même statut depuis 1952. Le syndicat communiste considérait que l'accession de ces travailleurs à la maîtrise diminuerait un peu plus les chances d'obtenir l'application intégrale du décret du 22 mai, seuls les ouvriers pouvant y prétendre.

[54] Même si l'administration ne leur reconnaissait que peu des droits accordés aux ouvriers sous statut, les saisonniers, précaires et en régie étaient astreints à cette nouvelle loi (circulaire n°33.219 MA/CC du 16 juin 1964).

[55] L'évolution des salaires de cette catégorie n'ayant pas suivi celle des ouvriers, les chefs de travaux se retrouvaient pour certains, au tournant des années 50 et 60, moins bien rémunérés que des ouvriers professionnels.

[56] À la différence de certains secteurs (hospitaliers, traminots, EDF-GDF, SNCF, marins de commerce, municipaux) qui débrayèrent au cours de cette période, l'unité d'action resta une réalité à l'arsenal.

[57] 1 845 absents légaux ou autorisés. Seulement 1 017 au travail.

[58] Notamment à l'appel de la CGT et de la CFTC, FO n'ayant demandé que 15 minutes de débrayage.

projet, F. Tanguy-Prigent (PSU, groupe des non inscrits) et L. Orvoen (MRP), mais également l'ensemble des élus UNR : C. Le Goasguen, G. de Poulpiquet, S. Ploux, G. Miossec, A. Caill et R. Évrard. Le projet fut néanmoins adopté par 257 voix contre 205 à l'Assemblée nationale. Les députés furent suivis par les sénateurs et la loi fut votée le 31 juillet sous la référence n°63-777.

La stratégie des organisations ouvrières de l'arsenal allait en être profondément modifiée. Le gouvernement était parvenu à museler l'activité revendicative sans pour autant donner satisfaction aux ouvriers en termes d'application du décret du 22 mai 1951. Il allait vouloir porter l'estocade dès le début 1964 en tentant de scinder un peu plus la solidarité intersyndicale.

Depuis l'année précédente (bordereau de février 1963 avec effet au 1er novembre 1962), les ministères des Finances et des Armées avaient inauguré un nouveau barème visant à affecter des taux d'augmentation différents aux travailleurs, en fonction de leur catégorie. Les plus qualifiés – les « professionnels » – et donc les mieux rémunérés des catégories 5 et supérieures bénéficiaient désormais de relèvements plus conséquents que ceux des catégories inférieures. Avec le bordereau de février 1964 (effet au 1er novembre 1963), l'administration systématisa ce procédé et lors de la révision de novembre suivant, 2 100 travailleurs des catégories 1, 2, 3 et 4 de même que les TSO se retrouvaient une nouvelle fois laissés pour compte.

Le 23 novembre 1964, une manifestation fut décrétée pour protester contre cette situation qui était parvenue, en l'espace de deux années, à creuser de manière colossale le fossé existant entre les plus hauts et les plus bas salaires. Seuls les TSO – éternels exclus – et les ouvriers des basses catégories répondirent à l'appel. Le gouvernement était parvenu à ses fins en divisant le groupe sur la question qui l'intéressait avant tout, celle des salaires. Et il persista dans ce sens. Le bordereau de février 1965 (avec effet rétroactif au 1er octobre 1964) octroyait les augmentations suivantes, étant entendu que la revendication des syndicats était initialement de 17% : catégories 1 à 4 : + 1,07% ; ouvriers « professionnels » : + 5,04%. Sur le bordereau de septembre 1965, les plus favorisés voyaient leur salaire relevé une nouvelle fois de 5% alors que celui des moins qualifiés ne l'était que de 2,69%. La différence de traitement sur l'année (6,28%) était plus que sensible et de nature à fissurer l'entente entre les travailleurs. À partir de l'été 1966, l'administration enfonça un peu plus le clou en créant trois échelles d'augmentation : les manœuvres d'une part, les ouvriers spécialisés d'autre part et enfin les « professionnels », établissant un véritable barème hiérarchisé des relèvements des salaires[59].

Mais les syndicats, toujours dans l'unité, ne devaient pas rester sans réponse. Ils allaient engager un véritable bras de fer avec le gouvernement. Leur action allait dès lors prendre d'autres formes : grèves de 24 heures ; entrées anticipées avant 8 heures et défilés dans l'enceinte ; au contraire, départs retardés avec occupation des locaux des directions ; entrées à 8 heures mais début du travail à 8h20[60]. Ces cortèges à l'intérieur de l'établissement étaient tout à fait illégaux mais ils ne furent l'objet d'aucune plainte ni d'aucune sanction en raison de leur correction exemplaire.

[59] Sur le bordereau du 1er juillet 1966, le taux des manœuvres était de 3,82%, celui des OS de 4,59% et celui des OP de 5,49%, une nouvelle fois bien éloignés des 15% non hiérarchisés demandés par les syndicats.

[60] Ces nouveaux procédés entrèrent en vigueur notamment en septembre 1964 où, quotidiennement, une action de ce type se produisait. Dès le 27 novembre, par la circulaire 39.390 MA/CC, le ministère assimilait les entrées retardées à des mouvements de grève passibles d'une retenue d'une journée de salaire comme prévu par la loi du 31 juillet. Immédiatement, cette nouvelle circulaire engendra des défilés de protestation dans l'enceinte, mais après le travail.

4. La caisse de grève

Une autre réponse syndicale fut l'amélioration des conditions d'indemnisation des jours de grève. De ce point de vue, ce fut la CFDT qui entama la plus importante remise en question.

De longue date, chaque syndicat de l'arsenal avait mis en place un système d'entraide pour couvrir, au moins partiellement, les salaires perdus par leurs adhérents pour fait de grève. Cette disposition permettait aux organisations ouvrières d'accentuer leur pression sur l'État-patron en favorisant la prolongation des mouvements, parfois jusqu'à plusieurs semaines. Pendant longtemps, ce fut la caisse générale du groupement qui y pourvut, à la condition, bien entendu, de disposer d'un nombre suffisant de cotisants pour que celle-ci fût en capacité d'y répondre au moment voulu. Ce caractère improvisé rendit souvent impossible l'organisation de mouvements d'ampleur dans l'entre-deux-guerres. Dans les premières années de la Reconstruction, le principe demeura identique, ce qui ne posa pas de problèmes majeurs aux syndicats tant qu'ils furent puissants, à l'image de la CGT de la Libération, puis, très rapidement de la CFTC. Cependant, suite aux mouvements de désyndicalisation qui accompagnèrent parfois les crises internes aux groupements, la question de l'alimentation des caisses de grève revint sur le devant de la scène, *a fortiori* à mesure que les menaces sur l'avenir de l'arsenal devinrent plus pressantes.

À partir de janvier 1956, le syndicat chrétien s'affilia à la « caisse de résistance » de la métallurgie parisienne. Chaque adhérent payait mensuellement une cotisation de 50 francs pour alimenter le fonds de solidarité. L'ensemble des contributions était expédié à Paris le 20 de chaque mois. En cas de grève, l'indemnité quotidienne versée à l'ouvrier était de 300 francs, majorés de 50 francs si son épouse n'était pas salariée. Cette compensation n'était allouée qu'aux personnels ayant adhéré et cotisé depuis au moins un an[61] et seulement à partir du troisième jour de cessation du travail, étant convenu qu'à compter du treizième, ceux-ci seraient pris en compte[62]. Il s'agissait de la première démarche en la matière envisagée au niveau national par les travailleurs de l'arsenal. Elle obtint un succès immédiat et le principe fut conservé par la CFDT à la suite de la scission de 1964. Lors de son congrès confédéral de 1965, la centrale décida de renforcer cette disposition en mettant en place une « caisse de résistance » permanente composée de deux volets :

- Un fonds d'aide aux grévistes : le FAS ou Fonds d'action syndicale auquel l'adhésion de tous les syndicats affiliés était automatique.
- Une caisse de solidarité : la CNAP ou Caisse nationale d'action professionnelle[63] à laquelle l'adhésion des syndicats restait facultative.

Le syndicat CFDT de l'arsenal, adhérent au FAS depuis cette date, devait décider, en janvier 1968, d'adhérer également à la CNAP, assurant ainsi à ses cotisants, à compter du 1er juillet suivant[64], des revenus supplémentaires en cas de « grève professionnelle ». Si le mouvement prenait une tournure politique, il n'était pas possible de prétendre aux indemnités. Cette disposition explique également, en une certaine mesure, le développement de la CFDT au détriment de la CGT

[61] Tout membre en retard de trois mois dans sa cotisation était considéré comme démissionnaire. Il ne pouvait prétendre à une indemnisation qu'après une nouvelle période de 3 mois de versements.
[62] *Le Travailleur du Finistère* n°1 (nouvelle série), avril 1956. Journal de la CFTC n'ayant connu qu'une parution locale et intermittente dans les années 1946, 1947 et 1948 et réapparu en avril 1956 sous la direction de Francis Le Blé.
[63] La fusion de la FAS et de la CNAP aboutit à la création de la CNAS (Caisse nationale d'action syndicale) en 1974.
[64] Un délai de six mois entre l'adhésion et les versements éventuels d'aides était requis.

dès la fin de la décennie 1960[65]. Parallèlement et sur le modèle du « sou de la veuve », il existait toujours des caisses moins structurées, destinées à des actions ponctuelles, et alimentées par le biais de quêtes, d'expositions ou de tournois organisés annuellement par chaque service. Avec le temps et l'amélioration des protections sociales, ces rencontres perdirent de leur fonction de solidarité pour devenir un moment d'unité de l'atelier ou du chantier. Ils connurent, au demeurant, un regain de popularité à partir de la décennie Soixante, alors que le groupe des travailleurs des CAN se sentait véritablement menacé dans sa cohésion et son identité.

5. Alliance ouvriers-paysans

Le combat des travailleurs pour la survie de leur statut continuait donc malgré les mesures répressives du gouvernement. À l'extérieur de l'enceinte, le siège de l'UNR était devenu le défouloir des syndicats, étape obligée des manifestations devant laquelle les travailleurs vilipendaient systématiquement le gouvernement et celui qui représentait à leurs yeux la trahison de l'État : P. Messmer. Ainsi, dans une entente parfaite, les syndicats CGT, CFTC et FO déclinèrent l'entrevue proposée par le chef de cabinet du ministre des Armées, M. Colonna d'Istria, en visite à Brest le 15 octobre 1964. Par contre, le 5 novembre, alors que le ministre en personne était en visite dans le port du Ponant, une grève de 24 heures accompagnée d'une manifestation en ville donna lieu à des débordements, les seuls un tant soit peu significatifs de la part des ouvriers depuis la mort d'Édouard Mazé. Sur la tribune, aux côtés de Pierre Cauzien (CGT) et de René Déniel (CFTC) avait également pris place Chapalain, administrateur de la FDSEA. Il insista sur la nécessité de réaliser l'union ouvriers-paysans, ce qui représentait une des premières démarches publiques en ce sens au niveau de l'arsenal. Pendant le cortège, une vingtaine de participants mit la permanence de l'UNR à sac, causant de forts dommages matériels. Immédiatement, les autorités imputèrent la responsabilité de ces déprédations aux militants communistes, les « commandos » de la CGT[66] évoqués à de nombreuses reprises par les forces de l'ordre. Les dirigeants syndicaux furent entendus par la police : Poullaouec et Quentric pour la CFTC, Le Dreff et Pronost pour FO, Ménes et Cann pour la CGT. Jo Laot fut même arrêté à son domicile puis relâché. Les organisations évoquèrent des éléments incontrôlés ou un mouvement spontané face à la politique gouvernementale mais on ne sut jamais exactement qui furent les véritables auteurs de ces exactions[67]. Cet événement représentait néanmoins la première action commune significative alliant les organisations de l'arsenal et un syndicat paysan, signe d'un rapprochement qui devait se confirmer au cours des années suivantes[68] mais qui alarmait déjà au plus haut point les autorités.

---

[65] Sans solliciter de cotisations supplémentaires, l'indemnité par journée de grève, qui était de 1.80 fr. en 1966 allait être portée à 7.20 fr. à partir de l'été 1968. La CFDT de l'arsenal, dans des tracts expliquant ce fonctionnement nouveau, ne put s'empêcher d'enfoncer le clou vis-à-vis des autres centrales – la CGT en l'occurrence – qui continuaient à alimenter leurs caisses de grève et de solidarité au coup par coup, et notamment par des collectes, faisant ainsi preuve d'un certain « amateurisme » à leurs yeux. Archives syndicales CFDT. Voir documents en annexe N°88.

[66] Des « commandos » communistes entrainés pour faire le coup de poing. De l'avis des RG, le principal responsable de ces groupes de choc était François Échardour, plusieurs fois condamné déjà pour coups et blessures.

[67] Le 1er décembre 1965, alors que le même P. Messmer tenait une conférence préélectorale « L'enjeu du 5 décembre et l'avenir de la France » au Comoedia (place Wilson), 600 ouvriers de l'arsenal protestèrent devant le bâtiment aux cris de « UNR…Misère !!! », « 16% pour tous », « Respect du Décret du 22 mai 1951 ».

[68] Malgré une méfiance réciproque, les initiatives communes ouvriers-paysans allaient se développer dans les années suivantes, notamment autour des événements du printemps 1968. Sur l'alliance paysans-ouvriers dans les années

c) De la sauvegarde de l'arsenal à l'action régionale

Depuis le début des années 50, l'avenir du département et plus généralement de la Bretagne inquiétait en raison de son retard économique. Pour tenter d'enrayer un phénomène qui n'était pas inéluctable, le CELIB (Comité d'études et de liaison des intérêts bretons[69]) s'était constitué autour de René Pleven[70], Joseph Halléguen et Joseph Martray. L'exode rural s'aggravait régulièrement. Le solde migratoire était négatif. La population était en augmentation constante, jeune, et la région ne pouvait la retenir, faute de travail à lui procurer. Les habitants quittaient les campagnes pour rejoindre les villes plus industrialisées et tertiarisées du secteur[71] quand ils ne désertaient pas simplement la Bretagne pour gagner des zones plus prometteuses en termes d'emploi.

1. Brest : l'incertitude de l'avenir face au poids de l'histoire

Eu égard à sa situation sinistrée, par arrêté du 20 janvier 1956, la zone Brest-Guipavas-le Relecq-Kerhuon fut la seule du Finistère à être déclarée « zone critique »[72].

Dès cette date, les syndicats s'intéressèrent au plan d'industrialisation de la Bretagne et du Finistère. L'UD de la CFTC notamment exprima son parfait accord avec le programme d'action régionale adopté par le gouvernement en application des décrets 55-878, 55-879 et 55-880 du 30 juin 1955[73]. Ses responsables faisaient remarquer la nécessité de faire porter un effort particulier sur le Finistère car, selon leurs sources, sur 671 permis de construire industriels délivrés en France entre 1949 et 1955, 4 seulement avaient concerné le département. D'autre part, ils mettaient en garde contre le manque d'industries de substitution, si par malheur l'État en venait à concrétiser son projet de désengagement de l'arsenal et de la poudrerie de Pont-de-Buis.

Soixante, voir notamment Jean-Philippe MARTIN., « Le syndicalisme paysan de l'Ouest dans les années 1968 », dans C. BOUGEARD, V. PORHEL, G. RICHARD et J. SAINCLIVIER, *L'Ouest dans les années 1968*, Rennes, PUR, 2012, p. 42-44.

[69] Sur ce sujet, CELIB, René PLEVEN (Introd.), *op. cit.* ; Joseph MARTRAY, *20 ans qui transformèrent la Bretagne : l'épopée du CELIB : 22 juillet 1950-2 février 1969*. France-Empire, 1983 ; Jean-Pierre CRESSARD, *Quand la Bretagne s'est réveillée, CELIB, cinquante ans*, Coop Breizh, 2000 ; Jacqueline SAINCLIVIER**,** « Du CELIB à la région Bretagne : réussite et limites d'une affirmation identitaire », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 111-4 | 2004, p. 103-116

[70] Qui devait rester pendant 21 ans le président du CELIB. Christian BOUGEARD, *René Pleven. Un Français libre en politique*, Rennes, PUR, 1994, p. 190.

[71] Dans le Finistère, la population urbaine qui s'établissait à 33% des habitants en 1936, représentait 52% en 1962, bien loin cependant de la moyenne nationale (61,7%). Néanmoins, plus 37 000 personnes avaient quitté le milieu rural entre 1954 et 1962. Une « centrifugation » de la population finistérienne avait pu être observée entre ces deux dates, les terres centrales se vidant continuellement au bénéfice de la périphérie côtière et notamment de la métropole brestoise. En deux décennies, la population de la cité du Ponant allait plus que doubler : 1946 : 74 991 habitants ; 1968 : 154 023.

[72] *JO* du 21 janvier 1956, p. 754-755. Texte identifiant notamment les zones de France qui, eu égard à leur situation économiquement sinistrée, pouvaient notamment prétendre à l'attribution d'une prime d'équipement et à des allégements fiscaux en faveur de leur expansion économique. En 1961, le préfet Andrieux réclamait que les secteurs de Douarnenez et de Quimper le fussent également : « Dans mon département, la ville de Brest devrait bénéficier d'une priorité absolue, aussi bien en grandes, moyennes que petites industries, tandis que Douarnenez et Quimper viendraient, dans l'ordre, juste après. Sur un deuxième plan, figureraient Morlaix, Scaër et Carhaix ». (Courrier du 7 mars 1961 à l'inspecteur général de l'administration, préfet d'Ille-et-Vilaine). AD Finistère 117 W 126. Les autres zones prioritaires de Bretagne étaient Rennes pour l'Ille-et-Vilaine et le secteur Hennebont/Lorient pour le Morbihan.

[73] « Programme breton » adopté par décret du 13 juillet 1956. *J.O* du 14 juillet 1956. Voir Henri KRIER, *op. cit.*, p. 949. *Jeune République*, journal et mouvement d'Eugène Bérest, proche de la CFTC, titrait dans son numéro de décembre 1954 : « Le Finistère, terre d'avant-garde, réclame une politique hardie ».

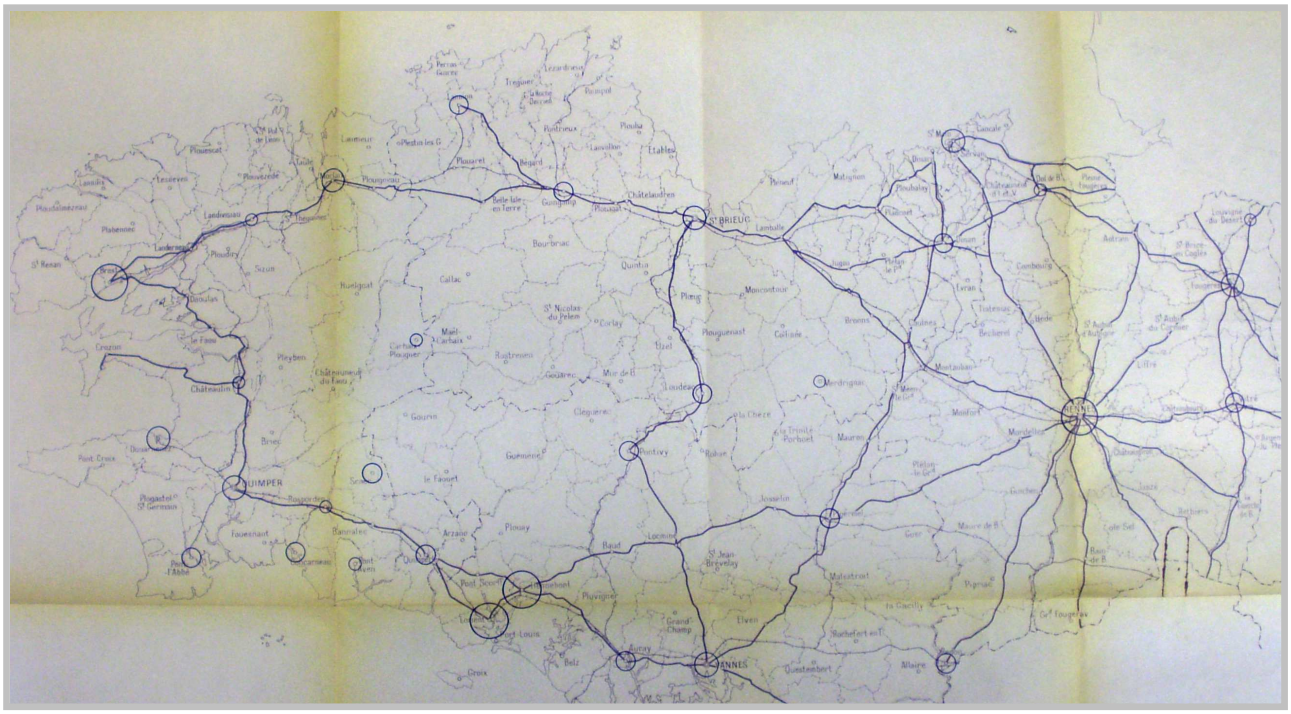

Carte N°9 – Les pôles d'industrialisation prioritaires en Bretagne en 1960
(Source : AD Finistère 117 W 126)

Il fallut cependant attendre les premières véritables menaces sur l'emploi pour que l'intérêt devienne inquiétude du côté des syndicats de l'établissement. Fin 1959, alors que les travaux de l'immense chantier du *Clemenceau* s'achevaient, la CFTC de l'arsenal posait une nouvelle fois la question de l'implantation de nouvelles industries à Brest qui, à mesure que la Reconstruction s'achevait, ne pouvait déjà pas absorber les licenciements des secteurs du bâtiment et de la métallurgie. Brest qui jusque lors n'avait vécu économiquement que pour et par son arsenal, qui y avait gagné sa reconnaissance mondiale et une part de la gloire nationale, se retrouvait maintenant exposée aux inconvénients posés par le « monolithisme d'une ville »[74] dont l'activité avait été essentiellement tournée depuis plusieurs siècles vers la construction navale militaire.

L'atout historique de la ville devenait un handicap qu'il serait difficile de surmonter à la pointe du Finistère, un peu plus excentrée dans l'Europe qui s'annonçait qu'elle ne l'était déjà sur le territoire français. Brest prenait conscience à quel point « sa » Marine l'avait étouffée économiquement, en refusant régulièrement de céder un m² de terrain pour permettre l'implantation d'une entreprise privée, en se montrant hostile – au mieux indifférente – aux divers projets d'aménagement d'un port transatlantique ou pétrolier d'importance[75], en étendant son emprise sur la rade au point d'y dicter en permanence ses propres règles. Directement ou indirectement, tout était dédié à l'arsenal ; toute décision restait subordonnée au visa ou au véto des autorités maritimes ainsi qu'aux effets de son application sur l'établissement de la Penfeld ; derrière toute opération économique ou sociale nouvelle planait l'ombre de la Marine. Dès 1954,

[74]Yves LE GALLO, « Images d'une ville », dans Patrick DIEUDONNE (Dir.), *Brest alias Brest, trois siècles d'urbanisme*, Liège, Mardaga, 1992, p.19-24.
[75] « Le préfet maritime Gueydon exprime clairement ce que pense la Marine. Le port de commerce est une entrave au développement du grand port-arsenal du Ponant ». Gérard LE BOUËDEC, *op. cit.*, p. 105.

Jeune République[76] dénonçait à sa manière une vie économique brestoise artificielle et asphyxiée par les impératifs de la Défense nationale, organisée par et au bénéfice de certaines catégories, celles qui avaient toujours dirigé la ville :

> « Il existe à Brest une direction classe moyenne, commerçants, militaires, cherchant des solutions de replâtrage en fonction surtout de leurs petits intérêts : transfert d'un régiment, d'une école, développement du tourisme, etc, solutions qui revêtent peut-être un certain intérêt mais d'aspect secondaire. Tout ce gratin brestois est victime de préjugés de classe […] Le conseil municipal octroie deux millions de francs à un comité des commerçants pour créer une activité limitée et factice tandis que les organisations ouvrières, représentant les forces vives de la ville, reçoivent 28 000 francs. Vivre sur l'acquis, continuer et sauvegarder leur bonne petite routine, voilà tout l'idéal de ceux qui pratiquement sur divers plans dirigent l'activité de la ville ».

Depuis le XVII^{e} siècle, l'arsenal n'avait jamais eu un effet sensible d'entraînement industriel. Hormis quelques marchés de carénage et d'électricité de bord, l'essentiel des entreprises sous-traitantes avaient leur siège dans d'autres départements. Par exemple, dans la cadre de la réalisation du porte-avions *Clemenceau*, 8% seulement de la valeur des matières premières et équipements avaient été fournis sur place contre 38% en provenance de basse-Loire et à peu près autant de région parisienne[77]. En 1974, Jean Bienfait parlait encore d'une présence tutélaire de la Marine « qui a trop longtemps découragé une industrialisation d'ailleurs difficile »[78]. L'image évoquée par André Kervella[79], celle d'un amour contrarié entre Brest et sa Marine, prenait toute sa dimension dans ce début des années Soixante.

2. Brest, Rennes, Guidel : les prémices de l'action régionale

Face à l'ensemble des ces menaces, les syndicats, les élus et l'ensemble de la population allaient se mobiliser, en dépit des clivages politiques traditionnels, pour préserver le fleuron de l'industrie locale et départementale. Cela n'allait pas être simple. Les habitants, dans leur grande majorité, allaient devoir s'approprier un établissement duquel ils avaient toujours été tenus à l'écart. Une cité interdite réservée à un groupe qui avait développé un sentiment de supériorité en raison de sa situation matérielle privilégiée dans le monde ouvrier, mais également parce qu'il était le seul – avec les marins – à pouvoir pénétrer le saint des saints et à partager une part du « confidentiel défense » dont la connaissance était réservée à une élite. Il allait être cependant nécessaire de raccorder toutes les composantes de la société brestoise autour d'une même cause.

Le 16 juillet 1963, alors que le gouvernement venait de rogner sur le droit de grève des travailleurs de la Penfeld, était créé un Comité de sauvegarde et de développement de l'arsenal de Brest[80]. Celui-ci regroupait l'ensemble des acteurs politiques et syndicaux du secteur. Les maires, toutes sensibilités politiques confondues (à l'exception de ceux de tendance UNR dont la présence n'était pas souhaitée[81]) : Landerneau, Plouzévédé, Bohars, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon,

---

[76] *Jeune République*, numéro de décembre 1954.
[77] Jean BIENFAIT, *op. cit.*, p. 35.
[78] Jean BIENFAIT, *op. cit.*, p. 29.
[79] André KERVELLA, « Brest et sa marine, un amour contrarié (1911-1944) », *Les Cahiers de l'Iroise*, N°176, 1997, p. 45-58.
[80] À l'image du Comité de défense des intérêts brestois de 1912 qui regroupait la municipalité, les commerçants, mais également certains anarchistes de la Bourse du travail, alors qu'il était déjà question de déplacer l'escadre vers Toulon.
[81] À la création dudit comité, les membres fondateurs avaient décidé de maintenir les élus UNR à l'écart dans le but de mettre en avant, aux yeux de l'opinion publique, leur responsabilité dans les décisions gouvernementales.

Lesneven, Le Conquet, Plougastel-Daoulas et Saint-Renan, de même que les représentants des organisations syndicales de l'arsenal et de la Pyrotechnie de Saint-Nicolas (CGT, CFTC, FO, Fédération des chefs d'équipe) répondirent à cette initiative lancée le mois précédent par Georges Lombard[82]. Très rapidement, y furent également admis des représentants de la chambre de commerce et des formations politiques locales anti-gouvernementales : PCF, PSU, SFIO, MRP et Indépendants puis, à compter du 12 octobre, les maires UNR qui en feraient la demande à titre individuel[83]. Charles Le Goasguen, député UNR, bien que maintenu à l'écart car non maire, mobilisait ses réseaux politiques, de même que le sous-préfet et le préfet qui multipliaient les intercessions auprès du gouvernement. Un véritable front commun était né pour la sauvegarde de l'arsenal de Brest. La survie de la ville était en jeu alors que sa démographie imposait la création de nombreux emplois plutôt que leur suppression[84].

Début 1964, le comité (porté à 13 communes) décida de s'organiser en association de type loi de 1901 et de sensibiliser la population aux dangers qui menaçaient « son » arsenal.

Le 21 mars, une réunion du grand-Ouest (Bretagne – Normandie – Pays de la Loire) se tint à Rennes à l'initiative du comité brestois. L'ensemble des maires, des syndicats et des représentants des comités de défense des villes abritant des arsenaux (Rennes, Cherbourg, Lorient et Indret notamment) avaient été conviés. Les responsables du comité avaient également invité l'ensemble des parlementaires des départements concernés, mais aucun ne se déplaça. Les délégués y virent une marque supplémentaire du désintérêt des représentants nationaux vis-à-vis du sort de la région. L'objectif principal de la réunion était d'organiser une manifestation commune à Paris pour protester contre le désintérêt dont était victime la région en général et plus particulièrement les secteurs dont l'économie s'appuyait majoritairement sur les établissements industriels de l'État. Le mouvement unitaire qui allait mener à une véritable action régionale au cours des années suivantes était lancé[85].

Dès le lendemain, les syndicats de l'arsenal (CGT-CFTC-FO et Chefs d'équipe) firent circuler un imprimé intitulé « Après Rennes »[86]. Celui-ci appelait à la mobilisation et à poursuivre le mouvement pour le relèvement économique de la Bretagne, tout en mettant naturellement l'accent sur le rôle primordial des établissements industriels de l'État dans ce processus.

Le 25 mars, dans le prolongement de la réunion de Rennes fut organisé à Guidel (Morbihan) un colloque consacré à l'avenir de la région[87]. Celui-ci réunissait les cadres des syndicats CGT, CFTC, CGT/FO, CGC, FDSEA, CDJA, FEN, UNEF et ceux des associations

[82] À l'intérieur même de l'établissement, les syndicats avaient également créé un « Comité intersyndical de défense de l'arsenal de Brest » composé de l'ensemble des secrétaires des organisations, les mêmes qui siégeaient parallèlement au Comité de sauvegarde initié par Lombard : Jo Laot et Le Pape pour la CGT ; Pouliquen et Déniel pour la CFTC ; Le Dreff et Philippe pour FO ; Cadiou et Rives pour la Fédération autonome des chefs d'équipe, Pierre Cauzien pour les techniciens et la CGT. Ce comité intersyndical était subventionné par la municipalité à hauteur de 500 francs.

[83] Comme le maire de Coat-Méal, Gabriel de Poulpiquet. Mais la formation gaulliste n'était toujours pas admise.

[84] Depuis la Libération, l'accroissement de la population brestoise n'avait cessé de se confirmer. Une population jeune de surcroît, et ce phénomène était encore un peu plus accentué à Brest que dans l'ensemble de la région. Jacqueline SAINCLIVIER, *La Bretagne de 1939 à nos jours*, Rennes, Ouest-France/Université, 1989, p. 164 et suiv.

[85] Notons que dès 1960, les secrétaires permanents des UD de la CFTC de neuf départements de l'Ouest de la France s'étaient retrouvés à Nantes pour discuter des problèmes économiques de la région. Il s'agissait là d'un premier jalon posé dans la perspective d'une telle action au niveau de la région.

[86] Voir annexe N°89. La CFTC distribuait aussi des tracts du CELIB : « Les travailleurs de l'Ouest veulent vivre ».

[87] Voir Christian BOUGEARD, « Les manifestations du 8 mai 1968 dans la France de l'Ouest », dans Christian BOUGEARD et *all.* (Dir.), *L'Ouest dans les années 1968*, *op. cit.*, p. 25.

locales d'étudiants de neuf départements de Bretagne (Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine) et des Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Vendée, Mayenne et Sarthe). Les délégués finistériens étaient Jean Bourhis[88] et Henri Didou[89] pour la CFTC ; Fanch Tanguy[90], François Échardour[91] et Jean Hémery[92] pour la CGT. L'Union départementale finistérienne de Force ouvrière, contre le sentiment de nombreux militants brestois et l'attitude de diverses UD du grand Ouest, n'avait pas jugé utile d'y envoyer un représentant. Son secrétaire général, Jean Mathé fit preuve – une nouvelle fois – d'un individualisme qui lui était habituel en déclarant au congrès biennal de l'UD FO (26 avril 1964 à Quimper) : « nous n'avons rien à voir avec les étudiants et les paysans, nous défendons les ouvriers, les fonctionnaires ».

À Guidel, l'ensemble des problèmes qui contrariaient le développement de la région fut abordé : emploi, situation économique, sous-industrialisation, politique d'investissements, prix agricoles, formation professionnelle, création d'industries nouvelles. Au terme de la réunion, la CGT et la CFTC proposèrent d'organiser une journée d'action régionale le 24 avril suivant. Quand l'ensemble des délégués se retrouva à Rennes le 8 avril pour fixer une date définitive, rien ne put être décidé et le mouvement fut reporté *sine die*, mais incontestablement, l'idée avait germé à la suite du colloque de Guidel qui avait posé les bases d'une action régionale commune à (presque) toutes organisations syndicales.

B) Les syndicats : tensions internes mais unité d'action renforcée

a) Ruptures et continuités syndicales

1. De la CFTC à la CFDT

L'évolution gauchisante de la CFTC du Finistère, notamment sous l'impulsion des responsables syndicaux de l'arsenal, ne s'était pas démentie depuis le début de la décennie 1950. Elle s'inscrivait dans un processus global engagé au niveau national depuis la Libération et confirmé en novembre 1960 par la création, par le conseil fédéral, d'une Commission pour l'étude des problèmes d'orientation[93]. En 1961 et 1962, les membres de l'UD les plus avancés politiquement avaient parfois rejoint le PSU de F. Tanguy-Prigent, après avoir également participé à la création du PSA ou de l'UGS dans le département[94]. Si le succès rencontré par le syndicat

[88] Secrétaire général de l'UD CFTC jusqu'en septembre 1964.
[89] Secrétaire de l'UL CFTC de Brest et secrétaire-adjoint de l'UD, puis secrétaire permanent de l'UD en remplacement de Jean Bourhis à partir de septembre 1964.
[90] Secrétaire général de l'UD CGT.
[91] Secrétaire de l'UL CGT de Brest et secrétaire de l'UD.
[92] Conseiller général PCF du canton de Châteauneuf-Du-Faou.
[93] Sur l'évolution de la CFTC vers la déconfessionnalisation, voir la thèse de Franck GEORGI, *Un syndicalisme en quête d'identité : la CFDT de la déconfessionnalisation à l'autogestion*, (sous la direction d'Antoine Prost), Paris I, 1994, de même que l'ouvrage qui en a été tiré, *L'invention de la C.F.D.T., 1957-1970, Syndicalisme, catholicisme et politique dans la France de l'expansion*, Paris, Éditions de l'Atelier - C.N.R.S. Éditions, 1995, notamment la première partie consacrée aux années 1960-1965 : « Déconfessionnalisation, l'identité repensée », p. 81-303.
[94] Créé au printemps 1960 dans le Finistère, le PSU comptait un nombre relativement important d'enseignants mais également quelques ouvriers de l'arsenal. Le secrétaire-adjoint élu au bureau fédéral en 1960 était Henri Berlivet (il devait le demeurer jusqu'en 1970) et parmi les membres du comité fédéral se trouvaient Désiré Le Bris (pyrotechnie),

chrétien au cours de la décennie 1950 était pour une grande part la conséquence de la trop grande inféodation de la CGT au PCF, il tenait également à la valeur des militants qui dirigeaient l'UD de depuis une dizaine d'année. Ceux-ci, nous l'avons évoqué, suivaient régulièrement des stages de formation dans les Écoles normales ouvrières (ENO) mais, contrairement au syndicat communiste, l'enseignement qui y était dispensé était plus axé sur les problèmes sociaux et économiques du moment et sur les difficultés rencontrées par le monde ouvrier que sur une éducation avant tout politique. Incontestablement, la CFTC faisait preuve d'un pragmatisme bien supérieur à la CGT.

Aux élections aux conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale, en 1962, le syndicat communiste conservait la majorité dans le département mais la CFTC grignotait son retard. À l'échelle du nord-Finistère, par contre, le groupement chrétien ne cessait de creuser une avance inaugurée lors du scrutin de 1950. Signe de cette évolution, pour la première fois au niveau de la ville de Brest, la CFTC dépassait la CGT en nombre de suffrages.

Sécurité sociale									
	Brest			Nord-Finistère			Finistère		
	CGT	CFTC	FO	CGT	CFTC	FO	CGT	CFTC	FO
1955	10 652	10 118	4 501	18 310	21 048	12 835	38 760	32 643	16 332
1962	11 319	11 721	3 648	19 428	23 747	7 873	41 255	36362	13 509

Tableau N°53 – Élections au conseil d'administration de la caisse de Sécurité sociale 1955-1962
(d'après A.D. Finistère 141 W 126)

René Quentric (CFTC), chaudronnier à l'arsenal, fut réélu président de la caisse de Sécurité sociale du nord-Finistère[95]. L'établissement militaire était également représenté par Francis Le Blé (chef de travaux – CFTC) au poste de secrétaire et Eugène Mazé (chef de travaux – CGT) à celui de trésorier. D'autre part, un des vice-présidents n'était autre que François Rannou, ancien leader du syndicat communiste congédié de l'arsenal en 1950. Devenu représentant de commerce, il siégeait aux côtés de son vieil ennemi de 1951 Louis Prévosto, entrepreneur[96].

Le syndicat chrétien qui, du point de vue des effectifs, avait suivi une progression sensiblement comparable à celle de la confédération depuis 1945 était devenu, malgré une inflexion certaine au tournant des années 1950 et 1960, le plus puissant groupement du secteur de Brest. À la veille du 32e congrès confédéral (13-16 juin 1963 à Issy-les-Moulineaux), les responsables de l'UD organisèrent un sondage parmi les militants du département[97]. Une large majorité se déclara favorable à la déconfessionnalisation et au changement de nom de la centrale.

Jean Le Gouill et Jean Le Menn. Dans les années qui suivirent sa création, la section de Brest fut la plus importante du PSU finistérien, comptant une centaine d'adhérents dont certains communistes épurés et un nombre relativement significatif de cégétistes comme Berlivet. Cependant, le PSU avait bien plus d'audience au sein du SNES, de la FEN et de l'UNEF. En 1968, le parti ne devait compter aucune section d'entreprise dans le département et, à l'échelle nationale, la répartition socioprofessionnelle de ses membres se définissait comme suit : enseignement : 27% ; services publics : 26% ; production industrielle : 23% ; étudiants et lycéens : 12% ; agriculture : 3%.

[95] Conseil d'administration de la caisse de Sécurité sociale du nord-Finistère : président : R. Quentric, CFTC ; vice-présidents : Quéré, CFTC ; F. Rannou, CGT ; Jean Soubigou, FO ; Louis Prévosto, indépendant, employeur ; secrétaire : F. Le Blé, CFTC ; trésorier : E. Mazé, CGT ; membre : Kermorguant, extrême droite, employeur.

[96] Voir chapitre IX, p. 547-548.

[97] Consultation organisée d'octobre à décembre 1963 par la commission d'orientation. Gérard ADAM « De la CFTC à la CFDT », *Revue française de science politique*, n°1, 1965, p. 88.

Aucune décision définitive ne fut prise dans ce domaine à Issy-les-Moulineaux et les réformistes préférèrent temporiser jusqu'à la tenue d'un congrès extraordinaire destiné à statuer sur ce sujet et programmé pour le troisième trimestre 1964[98]. Cependant, le rejet par 67% des mandats d'une motion visant à confirmer « le caractère intangible de la charte constitutive du mouvement » ouvrait la voie vers l'évolution du syndicat.

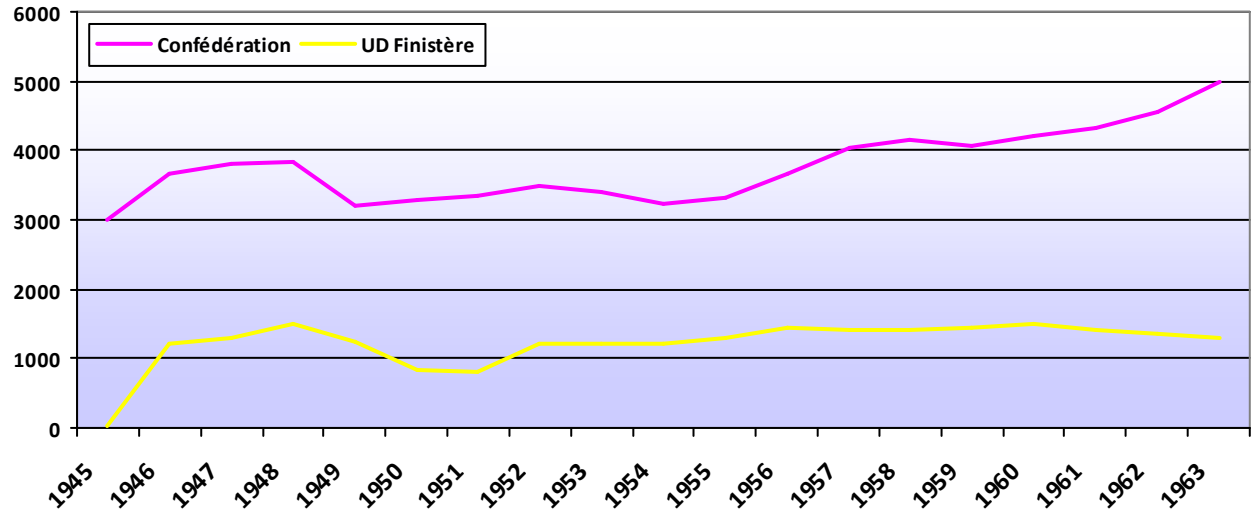

Graphique N°37 – Évolution comparative de l'UD du Finistère et de la confédération CFTC (1945-1963)
(Les chiffres sont à multiplier par 100 pour obtenir la valeur réelle des adhérents de la confédération)[99]

Quand les 25 délégués finistériens se présentèrent au Palais des sports de la porte de Versailles pour participer au congrès extraordinaire des 6 et 7 novembre 1964, 96,75% des mandats syndicaux en leur possession appuyaient le principe de la déconfessionnalisation[100] qui était déjà une réalité depuis plusieurs années dans le département. Le résultat final du congrès devait leur apporter satisfaction ainsi qu'à l'ensemble du groupe Reconstruction qui avait œuvré en ce sens : 70,1% des mandats se prononçaient pour l'évolution de la CFTC et pour son changement de nom[101]. À l'avant-garde du réformisme depuis 1953, l'UD du Finistère[102] parvenait enfin à son objectif et abandonnait toute référence à la morale sociale chrétienne. La Confédération française démocratique du travail (CFDT) était née[103].

Au moment de la scission, quand il fut nécessaire de se prononcer quant à l'adhésion à l'une ou l'autre des deux centrales, une minorité des syndicats français décida de suivre Joseph Sauty et de continuer l'aventure de la CFTC. Dans le Finistère, par contre, toutes les organisations rallièrent la nouvelle CFDT. Au début 1965, il n'y avait plus un seul syndicat chrétien dans le département. Quelques individualités restèrent cependant fidèles à l'ancienne confédération. Une section CFTC vit le jour à l'EDF de Brest en avril 1965, puis une seconde chez les employés

[98] Franck GEORGI, *L'invention de la CFDT…*, *op. cit.*, p. 179-189.
[99] Chiffres UD : A.D. Finistère. Chiffres confédération : Gérard ADAM, *La CFTC. Histoire politique et idéologique (1940-1958)*, Cahiers de la FNSP, Paris, A. Colin, 1964, p. 49.
[100] 2,57% contre la modification du statut ; 0,67% abstentions.
[101] Franck GEORGI, *L'invention de la CFDT…*, *op. cit.*, p. 188.
[102] De même que d'autres fédérations de l'Ouest comme l'Ille et Vilaine, la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire.
[103] Il fut convenu que le sigle CFDT serait suivi pendant 12 à 18 mois de celui de la CFTC, inscrit entre parenthèses. Franck GEORGI, *L'invention de la CFDT…*, *op. cit.*, p. 238 et suiv.

communaux en février 1966. La première comptait à peine quinze membres et la deuxième une vingtaine. Il allait falloir attendre 1967 – année de constitution de la nouvelle UD[104] – pour que, sous la houlette d'Émile Pelleau, un syndicat chrétien revît le jour à l'arsenal.

Dès sa naissance, la CFDT reprit le flambeau d'une CFTC qui peinait à se remettre de la scission, notamment sous l'impulsion de Francis Le Blé, président[105] et d'Henri Didou qui avait remplacé Jean Bourhis au poste de secrétaire général permanent de l'UD en septembre 1964. Fin 1965, l'UD comptait 9 UL, 50 syndicats et revendiquait environ 11 000 adhérents[106], alors que la CGT n'en recensait que 9 150 et FO à peine 2 300. Deux permanents avaient été élus à l'arsenal (René Déniel et Michel Pouliquen[107]) et le président de la Fédération CFDT de la Marine n'était autre que René Quentric. Dans l'établissement militaire, le nouveau syndicat n'allait pas mettre bien longtemps avant de repasser devant la CGT en termes d'adhérents : 1965 : CFDT : 700, CGT : 1 000 ; 1966 : CFDT : 900, CGT : 950 ; 1967 : CFDT : 1 000, CGT : 900.

Malgré une progression rapide de nature à contrarier le syndicat communiste, l'unité d'action – franche et sincère – perdura à l'arsenal comme sur d'autres terrains, tel celui du logement, au sein de la Fédération des locataires du Finistère dirigée par Jean Prigent (CGT) et son adjoint Jean Bouvier (CFDT).

C'est dans une entente quasi-parfaite que les syndicats de la Penfeld allaient affronter l'ensemble des événements qui devaient intervenir au cours des années suivantes. Par contre, après quelques tentatives pour intégrer Force ouvrière dans un vaste mouvement socialiste et démocratique, la CFDT renonça, se heurtant de manière récurrente à un individualisme souvent incompréhensible de la part des dirigeants de l'UD de FO.

2. FO au bord de la rupture

- L'UD en pleine déliquescence

D'autre part, compte tenu des dissensions incessantes qui entravaient l'activité de Force Ouvrière et pourrissaient les relations entre l'UD et les syndicats de base, celle-ci n'était plus un partenaire très intéressant. Ces querelles intestines avaient conduit à la perte de près de 37% des adhérents finistériens en quatre années (1957 : 3 475 ; 1960 : 2 200). À l'arsenal, le constat était encore plus alarmant : - 58% sur la même période (1957 : 520 ; 1960 : 220) et FO n'y comptait quasiment plus d'adhérents en dehors des « cols blancs ». Lors des élections au conseil

[104] Dès janvier 1966, la confédération CFTC désigna un responsable départemental. Il s'agissait d'un Brestois, Paul Nicolas (EDF). Comme une marque de son caractère résolument chrétien, le syndicat avait nommé un dirigeant qui, avant d'entrer à EDF, avait fait des études religieuses à l'ordre des Salésiens. Mais L'UD CFTC ne fut (re)créée qu'en octobre/novembre 1967. Elle avait son siège avenue Foch à Brest. Ses statuts furent déposés sous l'appellation d'Union départementale des syndicats d'inspiration chrétienne du Finistère CFTC. Son premier bureau était composé comme suit : président : Xavier Le Corre, ingénieur d'EDF en retraite, également vice-président de l'Union régionale, Beg-Meil , Fouesnant; vice-président : Théodore Bujoli, chef de travaux à l'arsenal ; secrétaire : Joseph Elard, employé municipal Brest; trésorier général : Roger Féon, PTT Quimper. L'UL de Brest fut fondée dans la foulée, le 30 novembre 1967 : président : Lucien Baron, employé municipal ; vice-président : Jean Hilary, EDF ; secrétaire général : Roger Le Lann, employé municipal ; trésorier ; Émile Pelleau, arsenal. Un autre ouvrier de l'établissement faisait partie du bureau : Jean Peuziat. L'EDF et les municipaux dirigeaient donc la CFTC brestoise, même si un nombre tout à fait significatif de membres de l'enseignement privé avait rejoint le syndicat.

[105] Michel Floch était toujours président d'honneur. Francis Le Blé devait laisser sa place à Jean Meil en septembre 1967 suite à sa décision de se présenter aux élections cantonales de Brest (2e canton) sous l'étiquette FGDS.

[106] Dont 1 500 pour les établissements de l'Etat (arsenal et poudrerie de Pont-de-Buis).

[107] Permanent de la CFTC arsenal depuis 1961, il devait être remplacé par Michel Le Roux le 1er septembre 1966.

d'administration de la Sécurité sociale en 1962, il fut possible d'apprécier le désintérêt dont avait été victime le syndicat depuis 1955, notamment dans le secteur nord : -17,3% pour l'ensemble du département mais surtout -19% pour Brest et -38,7% pour le nord-Finistère.

D'autre part, l'anticommunisme viscéral dont faisaient preuves les responsables de l'UD entraînait généralement l'ensemble des militants à s'exclure des mouvements revendicatifs[108] sous peine, comme ce fut souvent le cas à l'arsenal, d'aller à l'encontre des directives. Cet entêtement fut à l'origine d'un certain nombre de défections comme des réticences émises par la CFTC (puis la CFDT) à entretenir des relations plus poussées avec ce partenaire peu fiable.

L'activité de l'UD sombra complètement. Au sectarisme des dirigeants se rajoutait un manque chronique de moyens[109], de motivation et une instabilité du bureau. Jean Le Tual n'était resté que deux années à la tête de l'UD (1958/1959) qu'il quitta au moment de sa retraite. Il fut remplacé par Pierre Jacq, du bâtiment. Mais celui-ci partit également début 1961 pour Rennes. En février 1962, le poste était toujours vacant, ce qui motiva un déplacement d'André Bergeron[110] dans la cité du Ponant[111].

Il fut alors décidé de déménager l'UD vers Quimper, place au Beurre, et de confier sa direction à Jean Mathé, inspecteur régional des PTT en retraite, anticommuniste intransigeant.

- Une nouvelle Maison du Peuple, de nouvelles tensions

Dès lors, les refus d'unité d'action avec la CGT devinrent systématiques. L'UD ne suivait plus que les directives de la confédération et les militants encore fidèles comprenaient de plus en plus difficilement certaines de ses prises de position. Ce fut par exemple le cas quand Jean Mathé déclina l'invitation au colloque de Guidel en avril 1964 et se déclara hostile à toute implication régionale avec un « CELIB politisé ». Cette incompréhension se manifesta de manière encore plus vive à la veille du 1er mai 1964. FO n'avait jamais participé à une fête du travail en commun avec la CGT. Mais cette fois, l'occasion se présentait – elle était même inévitable – la nouvelle Maison du Peuple devant être inaugurée place de l'Harteloire[112].

Hébergés en baraquements depuis la Libération, à la Maison des syndicats pour la CGT, dans un local de la porte Fautras pour FO, la fin de la Reconstruction imposait la disparition de ces bâtiments provisoires, particulièrement dans ce qui était devenu le cœur de Brest-la-Blanche.

Malgré l'Occupation et la destruction de l'ancien immeuble pendant le siège de la ville, la société des Amis de la Maison du Peuple n'avait pas été dissoute[113]. Elle restait propriétaire d'une créance de dommage de guerre pour ledit bâtiment, de même que du terrain de 1541 m² sur lequel

[108] Comme le 20 juillet 1962 quand FO se désolidarisa d'un mouvement unitaire en appelant ses adhérents à « ne pas user leurs forces par des mouvements locaux qui ne leur rapporteront rien en période de vacances, et de réserver leur combativité pour le début de septembre, au moment de la reprise normale des affaires ».

[109] Par exemple, l'UD était dans l'incapacité de rétribuer un secrétaire permanent.

[110] Membre du bureau confédéral de FO depuis 1956, il allait en devenir le secrétaire général en novembre 1963.

[111] Les responsables parvinrent péniblement à reconstituer l'UL de Brest sous la direction de Yann de Châtillon (URSSAF). Celui-ci céda sa place en 1964 à Jean-Paul Soubigou (Sécurité sociale) qui devait également démissionner en septembre 1965 et laisser une nouvelle fois l'Union locale se disloquer. Jean Mathé, secrétaire général de l'UD demanda alors à Jean Le Tual, retraité, d'essayer de maintenir un embryon d'organisation.

[112] Aujourd'hui place Édouard Mazé.

[113] Comité des Amis de la maison du Peuple au 1er mai 1964 : Yves Déniel, Charles Moigne, Auguste Gaugenot, Marcel Guérin, Jean Marie Soubigou, Charles Toqué (tous membres fondateurs), Auguste Le Lann, Henri Ménes, Édouard Édern, Fanch Tanguy, François Échardour, Jean Petton et François Rannou.

il était édifié. Or, les projets d'urbanisme envisageaient d'y construire le parc des sports de la ville (dont la piscine Foch). L'îlot concerné se retrouvait dès lors frappé d'expropriation et si la municipalité ne voulait pas être redevable d'une indemnité supplémentaire envers la société[114], elle était en devoir de l'acheter et d'en proposer un autre en compensation.

Dès 1958/1959, une autre solution avait été envisagée par la municipalité MRP d'Y. Jaouen. Celui-ci, espérant pouvoir héberger également la CFTC, avait proposé au comité de céder sa créance de guerre à la ville en échange de bureaux au sein de la nouvelle mairie. En vain. Si bien que le 19 décembre 1960, quand la question revint devant le conseil municipal de G. Lombard, les élus MRP se joignirent à la majorité de l'assemblée pour refuser la demande[115] de la CGT et de FO qui souhaitaient, pour leur part, conserver l'emplacement où avait été édifiée la Maison des syndicats en 1948[116]. Le comité disposait de son architecte et les plans étaient prêts. La créance de guerre risquait d'être incessamment atteinte de forclusion. D'autre part, pour les syndicats, il était hors de question d'être relégués à une quelconque périphérie alors que le conseil municipal était quant à lui soucieux d'évacuer du centre-ville l'agitation inhérente aux meetings ouvriers[117].

Si bien qu'en avril 1961, la municipalité proposa un terrain place de l'Harteloire. Celui-ci, sans être totalement excentré, demeurait cependant à l'écart du cœur de la cité. Le nouvel immeuble des syndicats CGT et CGT-FO[118] devait donc renaître officiellement – à l'emplacement qu'il occupe encore aujourd'hui – le 1er mai 1964, quarante années après l'inauguration de la première Maison du Peuple de Brest. 500 personnes se rassemblèrent à l'appel de la CGT, des syndicats FO, de la FEN, du SNI et des partis politiques PCF, PSU et SFIO. Mais il apparaissait déjà que Force Ouvrière y était venue à reculons, Mathé ayant refusé de déléguer un responsable fédéral[119] alors que B. Frachon en personne s'était déplacé pour représenter la confédération CGT.

Immédiatement, eu égard au transfert de l'UD de FO à Quimper, l'UL de Force Ouvrière se retrouva reléguée dans trois bureaux du second étage alors que le syndicat communiste (UL de Brest et l'UD du Finistère) occupait tout le reste de l'immeuble. Indépendamment de cette répartition, des problèmes intervinrent immédiatement, notamment du côté de FO qui se refusait à toute cohabitation avec la CGT. Tant et si bien qu'une année à peine après l'inauguration du bâtiment, Le Dreff et Pronost (FO arsenal), de même que Maurice Charreteur (FO EDF) sollicitèrent de la mairie la mise à disposition de nouveaux locaux.

Un premier déménagement eut lieu le 2 octobre 1967, quand l'UL Force Ouvrière transféra son siège dans une baraque de 3 pièces désaffectée, située au 12 de la rue Jules Lesven. Mais ce ne fut qu'en 1970 qu'elle intégra ses locaux actuels en compagnie de la CFDT[120], dans un immeuble adossé à la Maison du Peuple et construit par la municipalité, rue de l'Observatoire.

---

[114] Les Domaines évaluaient la parcelle à 32 nouveaux francs le m² (la société en demandait 35). À ce prix s'ajoutait une indemnité de réemploi de 15% si la ville ne donnait pas un terrain de remplacement à l'ancien propriétaire.
[115] Sur avis défavorable des commissions Travaux publics et Finances, par 21 voix contre 10 et 3 abstentions.
[116] La superficie du terrain, attribué par le MRU à la Libération, était presque identique, 1 500 m².
[117] Disposition contre laquelle s'élevaient les autorités préfectorales, considérant qu'il serait plus difficile de contrôler les activités syndicales si elles étaient appelées à se dérouler en périphérie.
[118] Immeuble en réalité loué par les syndicats à la société des Amis de la Maison du Peuple. Le coût de la construction ayant largement dépassé le montant de la créance, l'UD et l'UL de la CGT furent dans l'obligation de lancer des souscriptions annuelles à partir de 1965, en vue de rembourser l'emprunt contracté.
[119] Déclaration du 26 avril 1964, au cours du congrès de l'UD à Quimper.
[120] Jusque lors hébergée en baraques, rue Duquesne.

- Des volontés de changement vite muselées

Clairement, FO était devenue au moins aussi sectaire que la CGT dans le département, au grand dam de nombreux militants de base, syndicalistes avant tout et partisans de l'unité d'action. D'autre part, les dissensions qui animaient la centrale rendaient impossibles toute action individuelle, même limitée. Ainsi, en janvier 1965, alors que les syndicats Force ouvrière de Brest s'ignoraient les uns les autres, une tentative de constitution d'un cartel FO se solda par un fiasco retentissant du fait de l'absence des responsables convoqués. La centrale donnait souvent une bien piètre image du syndicalisme à la pointe du Finistère, ce qui expliquait pour une grande part qu'à cette date, les adhérents finistériens de FO n'étaient plus qu'à peine 2 300[121] pour 41 sections ou syndicats. Quant aux UL, elles n'avaient plus d'activité réelle[122].

Le climat s'envenima un peu plus à l'UD à l'occasion de la réunion de la commission exécutive du 31 janvier 1965. Pronost, de l'arsenal, sollicita une aide financière pour participer à l'élaboration commune d'un tract avec la CGT et la CFDT. Il se heurta aussitôt aux représentants des PTT, fédération violemment anti-cégétiste d'où était issu Jean Mathé. Pronost signifia son « ras le bol » vis-à-vis de l'attitude récurrente de certains syndicats et de l'UD, affirmant qu'au sein même de l'arsenal, les quelques ouvriers encore adhérents à FO[123] s'accordaient plus facilement avec leurs homologues de la CGT et de la CFDT plutôt qu'avec les syndicats de cadres et agents administratifs FO qui les dédaignaient. Face à ces arguments, Mathé consentit une subvention, tout en précisant qu'officiellement il voulait ignorer ce cas d'action commune avec la CGT.

L'année suivante, alors que ce même Pronost accusait la confédération « de pratiquer de l'anticégétisme sous le couvert d'un anticommunisme démodé »[124], il obtint l'appui de différents syndicats dont les cheminots du Finistère qui n'étaient plus qu'au nombre de 10 adhérents après avoir été plus de 300 en 1953. Même les PTT, par la voix d'Yvonne Kerdiles[125], s'élevèrent contre l'isolement dans lequel se trouvait la fédération. Les menaces de démissions se multipliaient de la part des militants. À l'arsenal, le syndicat FO des agents administratifs venait de se dissoudre pour passer à l'autonomie. L'horizon était sombre pour l'UD mais le très autoritaire Jean Mathé, suivant aveuglément l'inamovible ligne de la confédération, refusait toute adaptation aux particularités locales et jusqu'à l'évocation d'une éventuelle unité d'action qui, pourtant, semblait être la seule solution susceptible de permettre le redressement de son syndicat.

3. La CGT se redresse mais reste sous la menace

- Redressement de l'UD. Stabilisation à l'arsenal

Étrangement, pour une fois, il n'y avait qu'à la CGT que le climat semblait à peu près serein. La centrale communiste tendait même à donner quelques signes sensibles de redressement

[121] Dont 87% issus du secteur public.
[122] Comme à Brest, les UL de Morlaix, Landerneau, Quimper, Pont-Aven, Pont-de-Buis et Quimperlé n'existaient plus que sur le papier. Quant à la création de celles de Carhaix et de Saint-Pol-de-Léon, les projets restaient désespérément dans les cartons. L'UD maintenait les UL dans une « vie artificielle » pour permettre aux adhérents de recevoir les courriers et le matériel de propagande de la confédération. À Brest, l'UL devait être reconstituée en mai/juin 1967 sous l'impulsion de Maurice Charreteur (EDF) qui devait remplacer Jean Mathé à la tête de l'UD au cours de l'année 1969.
[123] En 1965 à l'arsenal, le recensement était rapide : ouvriers : 80 ; Chefs de travaux : 80 ; personnels administratifs : 60)
[124] Commission exécutive de l'UD le 5 février 1965. AD Finistère 1347 W 108.
[125] Porte-parole de la Fédération des PTT du Finistère.

après plusieurs années de stagnation. La situation financière de l'UD restait néanmoins déficitaire et le syndicat de l'arsenal en était même arrivé à lui prêter de l'argent pour assurer certains de ses frais de fonctionnement (achat d'une machine à écrire, impression de tracts). Ce ne furent pas les augmentations régulières du montant des cotisations ni les subventions municipales[126] qui permirent d'assainir les comptes, mais un accroissement lent et progressif du nombre des militants de l'Union départementale qui devait passer d'environ 8 000 en 1960 à 9 000 en 1966, soit une progression d'un peu plus de 11%. Fin juillet 1965, l'UD comptait 197 syndicats, soit 25 de plus que l'année précédente à la même époque. Selon ses responsables, cette augmentation résultait avant tout des menaces de licenciements et de fermetures d'entreprises dans le département (bâtiment, conserveries). Néanmoins, elle ne faisait que compenser le nombre d'organisations dissoutes dans des sociétés qui avaient été contraintes de mettre la clé sous la porte depuis quelques années. Avec ses 55 syndicats (contre 47 en 1964), Brest représentait plus du quart de l'UD et y conservait une influence prépondérante[127]. Même si depuis longtemps l'établissement militaire n'y exerçait plus sa totale hégémonie, il demeurait cependant la plus importante entreprise du Finistère en termes de syndicalisation à la CGT et de commandes annuelles de timbres (de 20 à 21 000)[128], devant les métaux de Brest (10 000), les PTT du sud-Finistère (5 000), les cheminots de Carhaix (4 560), le papier de Quimperlé et la poudrerie de Pont-de-Buis (3 000 chacun).

À l'arsenal, sur période 1960-1966 et malgré une évolution plus chaotique, notamment à la suite de la création de la CFDT, le nombre d'adhérents était resté sensiblement le même, oscillant entre 900 et 1 000, soit environ 10% des effectifs de l'UD. Cependant, aux élections professionnelles de l'établissement, une progression sensible était apparue dès le 12 janvier 1960, à l'occasion du scrutin pour la commission paritaire de réforme. La CGT, avec 2 816 voix sur 5 417 suffrages exprimés (près de 52%) renforçait sa position de principale organisation de l'arsenal, place très provisoirement perdue au profit de la CFTC, nous l'avons évoqué, dans le sillage immédiat des événements de Hongrie en octobre/novembre 1956. Le syndicat communiste retirait un bénéfice d'environ 200 voix par rapport au précédent scrutin de ce genre (30 octobre 1956), principalement au détriment de FO (- 110 voix) qui continuait son déclin (351 voix, 6,5%). Le syndicat chrétien, quant à lui demeurait stable avec 2 194 voix et 40,5% des suffrages. Quelques mois plus tard, le 22 novembre, les résultats furent tout à fait identiques à l'occasion des élections à la commission d'avancement : CGT : 2 404 (51,5%) ; CFTC : 1 985 (43%) et FO : 259 (6,5%).

Enfin, dernière élection professionnelle de l'année 1960, celle qui fut organisée le 22 juin, pour la première fois au niveau national, au bénéfice de la seule catégorie des techniciens.

	Brest		France	
CGT	355 voix	54.3 %	1277 voix	48.8 %
CFTC	245 voix	37.5 %	706 voix	27 %
FO	54 voix	8.2 %	632 voix	24.2 %

Tableau N°54 – Élection à la Commission nationale paritaire des techniciens de la Marine – 22 juin 1960
(D'après A.D. Finistère 31 W 249)

[126] Subventions accordées aux UL du secteur de Brest au début 1964 : Landerneau : crédit de 50 francs pour chaque UL (CGT, CFTC, FO) ; Le Relecq-Kerhuon : subvention de 120 francs au syndicat CGT de la pyrotechnie de Saint-Nicolas ; Brest : crédit de 1 500 francs pour l'ensemble des UL de la ville.
[127] Les autres centres importants étaient Morlaix : 22 syndicats; Quimper : 20 ; Concarneau : 9 ; Douarnenez : 7.
[128] Mais les ventes atteignaient généralement seulement la moitié des commandes.

Chez les TSO également, la CGT menée par Pierre Cauzien arrivait en tête devant la CFTC et, loin derrière, FO. Des écarts considérables pouvaient être constatés vis-à-vis des résultats nationaux, notamment en ce qui concernait ces deux dernières formations. Le syndicat chrétien, qui devançait largement Force Ouvrière dans le Finistère, faisait à peu près jeu égal avec celle-ci dans l'ensemble du pays. Si cette situation provenait pour une part du caractère de l'ouvrier breton, peut-être plus attaché à la religion que dans d'autres régions, il était surtout la conséquence d'un profond dynamisme des dirigeants départementaux de la CFTC, du rapprochement de ceux-ci avec leurs homologues de la CGT au cours de la précédente décennie et surtout de la volonté réformiste qu'ils déployaient au sein de leur confédération. Enfin, le médiocre score de FO n'était que le résultat des querelles intestines qui animaient le syndicat depuis sa création dans le Finistère et de l'obstination souvent incompréhensible de l'UD à faire cavalier seul, contre vents et marées et surtout contre l'avis d'un bon nombre de ses militants de base[129].

Globalement, sur l'ensemble de la décennie 1960, le partage des suffrages à l'occasion des élections professionnelles allait demeurer sensiblement le même dans le collège ouvrier, même si la CGT devait connaître un tassement à compter de la création de la CFDT en 1965.

	Exprimés	CGT	CFTC	CFDT	CGT-FO
Commission paritaire de réforme du 12/01/1960	5 361	2 816 (52.5%)	2 194 (40.9%)		351 (6.5%)
Commission paritaire d'avancement du 22/11/1960	4 648	2 404 (51.7%)	1 985 (42.7%)		259 (5.5%)
Commission paritaire locale du travail du 23/10/1962	5 503	2 847 (51.7%)	2 656 (48.3%)		*
Comité local social des Forces armées (ASFAL) du 10/11/1962	5 427	2 631 (48.5%)	2 445 (45%)		351 (6.5%)
Commission paritaire locale du travail du 07/06/1965	5 240	2 580 (49.2%)		2396 (45.7%)	264 (5%)
Comité local social des Forces armées (ASFAL) du 16/03/1965	5 296	2 611 (49.3%)		2 376 (44.86%)	307 (5.84%)
*** FO ne présenta pas de candidat**					

Tableau N°55 – Elections professionnelles à l'arsenal 1960-1965 – Collège ouvriers
(D'après A.D. Finistère 31 W 448, 212 W 13)

- Recrutement et progression communiste dans le Finistère

Pour l'heure, la CGT s'en sortait donc sans trop de dégâts. C'était un moindre mal pour la centrale communiste qui tentait de recruter dans tous les secteurs depuis déjà plusieurs années.

À une époque où la jeunesse prenait de plus en plus la parole et où son syndicalisme (UNEF[130], CDJA) était de plus en plus écouté par les centrales « traditionnelles », l'UD de la CGT décida, à compter de 1964/1965, d'axer son action de propagande et de recrutement sur cette catégorie. Les 28 et 29 novembre 1964, elle désigna 9 délégués pour représenter le Finistère à la III^{e} conférence nationale de la jeunesse qui se tenait à Paris (1 400 participants). À ce même

[129] Aux élections à la commission paritaire locale du travail du 23/10/62, FO ne présenta même pas de candidat.
[130] Sur les rapports CGT-UNEF, voir Philippe PECHOUX, « Les relations entre la CGT et l'UNEF, illustration des "trois états de la matière" (1948-1962) » dans Élyane BRESSOL, Michel DREYFUS, Joël HEDDE, Michel PIGENET (Dir), *La CGT dans les années 1950*. Rennes, PUR, 2005, p. 425-434.

moment, le syndicat de l'arsenal réactiva sa commission des jeunes[131] dont l'UD fit reproduire le cahier de revendications à de nombreux exemplaires, le 26 février 1965, pour servir d'exemple aux autres établissements :

« Revendications des Jeunes :

Les jeunes ouvriers, manœuvres et techniciens soussignés protestent contre les conditions de vie et de travail qui leur sont faites, et réclament la satisfaction de leurs revendications générales ou d'ateliers :

- 1°) Augmentation des salaires de 17% pour tous.
- 2°) Respect des droits acquis et du statut actuel des travailleurs de l'Etat.
- 3°) Attribution d'un contingent d'échelons au choix égal à 30% au lieu de 20%.
    - Octroi d'un échelon supplémentaire aux jeunes ouvriers ayant leur DFT (en plus des échelons d'affûtage).
    - Passage en catégorie VI avant 27 ans pour les ouvriers ayant obtenu ce DFT.
    - Reclassement automatique en catégorie VI de tous les ex apprentis ayant plus de 27 ans, et que ces reclassements soient effectués en dehors du contingent normal des échelons au choix attribués chaque année.
    - Pour les professionnels embauchés directement, passage en catégorie VI après 8 années de présence au plus (soit 2 échelons à l'ancienneté, plus un au choix)
- 4°) Suppression des abattements d'âge.
- 5°) généralisation des cours de perfectionnement gratuits pendant les heures de travail.
- 6°) Retour du service militaire à 1 an. Attribution d'une indemnité mensuelle aux jeunes appelés, et pendant toute la durée du service militaire[132].
- 7°) une semaine de congés payés supplémentaires pour les jeunes de moins de 21 ans. Attribution d'un 2e billet de Congés payés à 50% de réductions.
- 8°) Maintien de la classification acquise durant le stage pour les jeunes ouvriers de l'Ecole préparatoire remis dans les ateliers pour moyenne insuffisante.
- 9°) Attribution de prêts sans intérêt et construction de logements pour les jeunes ménages »[133].

Incontestablement, cette propagande porta ses fruits. Le nombre de jeunes adhérents à la CGT-arsenal progressa au cours de ces années, tout comme dans d'autres secteurs et notamment parmi les étudiants brestois, à mesure que se développait le pôle universitaire du Bouguen[134]. Les relations étaient étroites entre les syndicats de jeunes et l'UJCF qui connaissait un regain de vitalité avec 300 adhérents en 1965[135]. Le PCF, quant à lui, stagnait, mais ne déclinait plus. En février 1965, les autorités recensaient 472 membres répartis dans les 3 sections : Brest rive droite (98 membres ; responsable : Joseph Corre, chauffeur), Brest centre (308 pour 18 cellules ; responsable :

[131] Chaque syndicat avait ses propres commissions. À la CGT, elles étaient les suivantes : hygiène et sécurité ; œuvres sociales ; Sécurité sociale et mutuelle ; employés de bureau ; chefs d'équipe ; bulletin syndical, et à partir de 1964, jeunesse. Elles se réunissaient une fois par mois et étaient chargées d'évaluer la situation, chacune dans leur domaine de compétence, afin de dresser les cahiers de revendications en amont des comités ou commissions paritaires locales.

[132] Nombre de nouveaux embauchés, hors apprentissage, sollicitaient des sursis d'incorporation car si l'appel sous les drapeaux intervenait au cours de leur période d'essai de six mois, ils ne pouvaient prétendre à une réintégration automatique à la fin de leur service militaire.

[133] Archives CGT Brest.

[134] La CFDT arsenal avait créé une section "jeunes" sous la houlette de Jean-Noël (Tino) Kerdraon (également permanent CFDT arsenal en 1969 et futur député socialiste de 1997 à 2002). Sur le parcours de T. Kerdraon des ateliers à la politique, voir Alain CABON, *Tino Kerdraon, de l'arsenal à l'Assemblée*, Coop Breizh, 2014.

[135] Les quatre cercles de l'UJCF en 1965 : G. Moquet : 40 adhérents ; A. Liechti : 60 ; H. Martin : 50 ; Lycée technique : 150. Dans les années Soixante, l'association communiste « Loisirs et vacances de la jeunesse » (créée en 1960, siège à Brest porte Fautras dans le local de la CGT) organisait des voyages réservés aux adhérents UJCF, UJFF et UEC dans les démocraties populaires (RDA, Hongrie, Roumanie, Pologne, URSS et Tchécoslovaquie), mais également en Algérie (à partir de 1964) et à Cuba. L'association prenait également en charge des camps de vacances de voile à Audierne, Esquibien et au Guilvinec (après 1963). Parmi les responsables départementaux du mouvement, il n'y avait plus qu'un nombre limité d'ouvriers au regard de celui des étudiants et des enseignants.

José Corre, EDF) et Brest arsenal (66 ; responsable : Émile Guérenneur)[136]. Si le groupe ouvrier de l'établissement militaire ne représentait plus qu'à peine 4% de la population brestoise, il fournissait encore près de 15% des militants communistes de la cité[137]. Un « Comité de la ville », sous la direction de Gaby Paul, devenu secrétaire administratif à l'arsenal[138], avait en charge de réunir les trois sections chaque semaine à la Maison du Peuple. À partir de 1966, les effectifs brestois recommencèrent à croître de manière significative, notamment en raison de la propagande menée en direction des jeunes. En juin 1967[139], le port du Ponant comptait 605 adhérents, soit une augmentation de 28% en deux années. Les trois sections étaient en progression : Brest rive droite : 140 (+43%, 5 cellules) ; Brest centre : 350 (+13.6%, 19 cellules) et arsenal : 115 (+74%, 5 cellules[140]). Sur les 29 cellules brestoises, 11 étaient des cellules d'entreprises, ce qui constituait un progrès remarquable dans ce domaine pour le PCF de la cité.

À l'échelle de la fédération, la progression avait été très sensible et régulière depuis 1962 (+35%) et le Parti communiste du Finistère recensait 3 070 adhérents au 31 décembre 1965[141]. 18 mois plus tard, en juin 1967, ces effectifs avaient une nouvelle fois augmenté de près de 300 unités (3 357, +9.3% par rapport à 1965 et +48% par rapport à 1962). La section de Brest était la plus importante des 37[142] du département. Cependant, dans les instances finistériennes, la part des travailleurs de l'arsenal tendait à se réduire d'année en année, malgré la présence de leaders comme Pierre Cauzien, Henri Ménès ou Louis Aminot[143] dans la commission exécutive fédérale. Mais c'était plus généralement la proportion d'ouvriers qui était en diminution constante. Cette évolution s'était faite au bénéfice des employés (Sécurité sociale, PTT) et surtout, à la veille d'une année qui s'annonçait mouvementée, à ceux du corps enseignant aux postes de responsabilité et des étudiants du côté des militants[144].

Autre motif de satisfaction pour la CGT du Finistère et de l'arsenal : l'unité d'action, incessamment réclamée et régulièrement acceptée par la CFTC pendant de nombreuses années, allait devenir quasi-systématique avec la CFDT. Le rapprochement syndical déjà évoqué au sein du comité de sauvegarde de l'arsenal et des réunions de Rennes et Guidel allait être accompagné d'une volonté politique identique émanant des différents partis de gauche[145]. Des actions allaient être envisagées en commun et dans l'objectif d'un regroupement de l'ensemble des forces SFIO-PCF-

[136] Rapport des RG n°303/101 du 26 février 1965. AD Finistère 141 W 20.
[137] Chiffre minimal car certains travailleurs militaient dans les cellules leur quartier.
[138] Anciennement ouvrier aux écritures. Composition du comité de la ville en 1965 : secrétaire : Gaby Paul; Membres : José Corre (EDF), Michel Beyer (employé), Georges Lagadec (arsenal), Yvonne Lagadec (sans profession), Denise Roudot (sans profession), Émile Guérenneur (arsenal), Louis Paillier (dessinateur arsenal), Gabriel Milin (radio-dépanneur arsenal), Joseph Corre (chauffeur), Charles Baconnet (ouvrier charpentier à l'entreprise ACIAL), Jacques Omnès (métallurgiste à Electric Flux). C'est-à-dire 5 salariés de l'arsenal sur 12 membres.
[139] Rapport des RG n°303/174 du 4-7-67. AD Finistère 141 W 20.
[140] Cellule Jules Lesven (responsable : Louis Paillier) ; cellule Camphin (Pierre Berthelot) ; cellule Henri Martin (Henri Guéguen) ; cellule Marcel Cachin (Ernest Godoc) ; cellule Artillerie (Jean Grigeol).
[141] 1962 : 2 270 ; 1963 : 2 580 ; 1964 : 2 655. Rapport des RG du 12 janvier 1966. AD Finistère 141 W 20.
[142] S'y rajoutaient 20 cellules isolées pour parvenir à un total de 189 cellules dans le Finistère.
[143] Électricien à l'arsenal, entré aux Jeunesses communistes à l'âge de 15 ans puis au PCF cinq années plus tard, cégétiste. Dans son ouvrage de souvenirs *Zef ou l'enfance infinie*, Paris, Syllepse, 2008, Louis Aminot retrace l'ambiance qui régnait dans le monde ouvrier brestois au milieu des années Cinquante.
[144] Situation encore plus vérifiable dans les autres partis de gauche, PSU, FGDS et surtout SFIO.
[145] Christian BOUGEARD, « Les Français et la politique du milieu des années 1950 au milieu des années 1970 en Bretagne », *Bulletin de l'IHTP*, n° 79, octobre 2002. ihtp.cnrs.fr/spip.php.

PSU[146]. Cependant, dès qu'arrivaient les échéances électorales – notamment les élections générales[147] – le candidat communiste arrivé en tête au premier tour devait se rendre à l'évidence : les électeurs socialistes s'abstenaient au second ou se reportaient en masse sur les candidats de droite et notamment sur Georges Lombard[148]. L'unité d'action entre les forces de gauche allait donc devoir se concrétiser sur d'autres terrains que celui de la politique. La deuxième moitié de la décennie 1960, qui devait être animée du point de vue social, sociétal et international, allait leur procurer de multiples occasions de combattre côte à côte.

b) Du Viêt-Nam à la Penfeld : l'unité d'action se renforce

1. Le Viêt-Nam : dernier grand combat pour la paix

Le mouvement pour la paix au Viêt-Nam ne prit réellement corps à Brest, comme dans l'ensemble du pays, qu'au printemps 1965[149], une nouvelle fois sous l'impulsion du PCF et de ses organisations satellites, particulièrement l'UJCF. Sous la houlette du secrétaire fédéral au recrutement, Louis Aminot, les jeunes communistes allaient se lancer dans une campagne contre la nouvelle guerre impérialiste menée par les États-Unis. Mais, à l'instar de ce qu'avait été la protestation contre la guerre d'Algérie, la mobilisation en faveur du Viêt-Nam allait être lente.

Le 6 avril 1965, trois rassemblements furent organisés simultanément à Brest pour répondre à l'appel du Mouvement de la paix qui avait décrété une journée nationale d'action en faveur du Viêt-Nam. Deux d'entre eux – le premier au port de commerce pour les travailleurs de la réparation navale civile et le second à la sortie du pont de Recouvrance pour ceux de l'arsenal – durent être annulés, faute de participants[150]. Seul le meeting de la Maison du Peuple fut maintenu devant seulement 100 à 120 auditeurs. Au mois de mai, les jeunesses communistes lancèrent de grandes campagnes de pétitions, sans toutefois recueillir beaucoup plus de succès.

Il fallut attendre le 25 mars 1966 pour qu'un premier meeting unitaire sur la question vietnamienne fût organisé au nouveau théâtre de la rue Yves Collet, à l'appel de 13 organisations : PCF, PSU, UJCF, UFF, UEC, CGT, SNI, FEN, UNEF, CAL, Mouvement de la paix, la Libre pensée, LDH. Le lendemain, un défilé de voitures arborant des pancartes en faveur de la paix réunit une douzaine de véhicules, appartenant tous aux organisations communisantes de Brest.

Mais comme ce fut le cas pour l'Algérie, le PCF et la CGT brestois ne devaient pas rester isolés dans cette campagne. « Réveillées » par les messages de Paul VI, le 1er janvier 1966[151], les

---

[146] La tendance prédominante au PSU du Finistère était la tendance minoritaire au niveau national, c'est-à-dire celle qui voulait l'intégration du PSU dans le mouvement unitaire de la gauche.

[147] Voir Hervé QUEMENER « Aperçus de l'histoire électorale de la ville de Brest de 1954 à 1989 », dans B. BRUNETEAU, D. CLEACH, A. ROUDAUT (DIR.), *Histoire et politique : Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, Association des amis du doyen Monange, 1994, p. 103-112 ; Edmond MONANGE, « Brest de la Libération à nos jours » dans Marie-Thérèse CLOITRE-QUERE (Dir.), *Histoire de Brest*, Brest, CRBC, UBO, 2000, p. 105-107.

[148] En partie pour faire barrage au candidat UNR (puis UDR).

[149] Suite aux incidents du golfe du Tonkin (août 1964) qui donnèrent l'opportunité aux États-Unis d'intervenir massivement au Viêt-Nam à partir de 1965.

[150] Voir Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations de rue en France : 1918-1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 738-740.

[151] Messages envoyés aux principaux protagonistes, dont Mao et Lyndon Johnson. Voir François MABILLE, *Les catholiques et la paix au temps de la guerre froide: le mouvement catholique international pour la paix Pax Christi*, L'Harmattan, 2004, p. 379 et suiv.

associations catholiques de Brest diffusèrent des tracts en avril et mai : « Ne laissons pas Paul VI tout seul - Écrivons au président Johnson ». Pax Christi[152] prit l'initiative d'organiser des rencontres avec les syndicats ouvriers pour coordonner l'action dans le port du Ponant. Ce fut le véritable point de départ d'un mouvement plus vaste réunissant des groupements proches du PCF et des associations catholiques progressistes comme la JOC, la JOCF, l'ACO, la Paroisse universitaire, l'Action catholique indépendante. Les orateurs communistes partagèrent dès lors la tribune avec des personnalités proches de l'Église, comme Jacques Pâris de Bollardière, le 16 juin 1967 à Quimperlé, ou encore M. Lucron, des *Amis de Témoignage chrétien*, qui intervint au nouveau théâtre le 20 décembre 1967 en compagnie de François Échardour pour la CGT, de Paul Le Gall pour PCF, de Louis Aminot pour l'UJCF ou encore de Francis Le Blé pour la FGDS.

Le nombre d'auditeurs aux meetings s'en ressentit incontestablement et la campagne pour la paix au Viêt-Nam prit une autre consistance dans le département malgré les refus réitérés de l'UD de FO de s'y associer. Plusieurs comités furent créés dans la cité du Ponant : Comité d'action pour la paix au Viêt-Nam en 1966, Comité Brest-Viêt-Nam le 21 mars 1967, Comité départemental d'action pour le soutien et la victoire du peuple vietnamien en février 1968 (PCF).

Des journées d'action furent organisées. Certaines demeurèrent dans les mémoires des militants brestois, comme la « montée sur Paris » du 10 décembre 1966, quand 50 délégués finistériens se rendirent à la capitale en bus pour réclamer un cessez-le-feu au Viêt-Nam. Une manifestation du même type eut lieu l'année suivante, le 27 novembre 1967, place du Colonel Fabien. À cette occasion, des collectes furent réalisées aux portes de l'arsenal pour couvrir une partie des frais inhérents au déplacement des jeunes de l'UJCF de Brest.

Les campagnes de solidarité en faveur du peuple vietnamien se succédèrent. Ce fut notamment le cas du mouvement « Un milliard pour le Viêt-Nam », à l'hiver 1966/1967, suivi d' « Un bateau pour le Viêt-Nam », en décembre 1967, opération qui suscita un certain intérêt dans le département. Le 8 février 1968, à 18h30, partait de la Maison du Peuple de Brest le premier camion vers Haiphong via Le Havre, chargé de vivres, de vêtements, de couvertures, de médicaments, et d'une somme de 83 637,80 francs collectés à travers le Finistère[153].

Le mouvement en faveur de la paix au Viêt-Nam devait durer encore plusieurs années à Brest comme ailleurs : meetings, manifestations pédestres et motorisées, campagnes d'affichage et de tracts, opérations de solidarité[154], boycott de films américains ou à caractère belliciste[155], etc.

Cependant, un phénomène apparu lors de la protestation contre la guerre d'Algérie prit de nouvelles proportions au cours de la décennie Soixante dans la cité du Ponant. Le combat pacifiste n'était plus l'apanage des militants ouvriers de la CGT ou du PCF souvent dépassés en termes de

[152] Mouvement catholique international pour la paix créé en 1945.

[153] Le montant global (y compris le camion) était évalué à 150 000 fr. Notons qu'à l'occasion d'une quête effectuée à la sortie de l'église Saint-Martin, deux étudiants, Alain Collineau et Hélène Tanguy et un électricien de l'arsenal de 26 ans, Michel Boisseau, furent inquiétés par la justice pour « collecte illégale sur la voie publique ». Ils furent condamnés à 10 fr. d'amende qu'ils acquittèrent immédiatement, à l'exception de Boisseau, sur conseils de la CGT qui voulait donner à cette affaire un retentissement national. Cité devant le tribunal de simple police le 30 septembre 1968, Boisseau fut défendu par M^{e} Weill, du barreau de Paris et son amende fut en définitive de 3 fr.

[154] Une nouvelle opération « Les 100 millions pour les combattants vietnamiens » fut lancée à l'hiver 1968/1969. La somme collectée dans le département se monta seulement à 8 890,24 fr. (dont 2 305,83 fr. pour la section PCF Brest centre ; 647,00 fr. pour celle de Brest-rive droite ; 431,58 fr. pour celle de l'arsenal ; 300,00 fr. pour l'UEC de Brest).

[155] En septembre 1969, des manifestations se produisirent devant les cinémas pour protester contre la sortie du film *Les Bérets Verts*. Par exemple, le 12 septembre : 300 militants protestaient devant le Paris, à Recouvrance.

dynamisme par les étudiants et les membres du corps enseignant. Même quand il s'agissait de faire le coup de poing contre des organisations d'extrême droite, les travailleurs de l'établissement militaire, du bâtiment ou des docks – encore présents contre le mouvement poujadiste dans les années Cinquante[156] – n'étaient plus en première ligne. Cette situation allait se confirmer pendant et à la suite des événements de mai 1968 et le leadership de la contestation politique devait souvent être « confisqué » par l'UNEF et les trotskistes de la Ligue communiste révolutionnaire, notamment dans leur lutte contre la MJR[157]. On allait bien entendu retrouver quelques travailleurs de l'arsenal comme Alain Bourdon avec les militants des *Taupes rouges*[158] de la LCR. D'autres encore, comme Auguste Le Lann – 64 ans en 1968 –, ne rechignaient pas, comme aux plus beaux jours du mouvement anarchiste à Brest, à manifester avec les étudiants. Mais les travailleurs du port ne constituaient plus la masse des défilés pacifistes et antimilitaristes brestois. Leurs principales préoccupations du moment étaient orientées vers l'avenir de leur arsenal et de leur statut dont la disparition programmée se précisait d'année en année.

2. De Guidel à Paris, renaissance de l'action régionale

Le second terrain sur lequel allait s'exprimer l'unité d'action – notamment syndicale – devait être celui du développement économique de la région et notamment de « l'extrême Ouest ».

Au début de l'année 1965, la décentralisation industrielle n'avait pas apporté les fruits espérés[159]. Une seule entreprise importante s'était établie à l'extrémité de la péninsule bretonne, la CSF. Les statistiques étaient alarmantes pour l'ensemble de la région : Le niveau de vie se situait parmi les plus bas de l'hexagone, à -40% par rapport à Paris. Le salaire moyen y était de 6 984 fr. alors que dans les Pays-de-la-Loire il s'élevait à 7 461 fr. et en région parisienne à 12 241 fr.[160]. L'exode continuait d'augmenter. 5 500 habitants, notamment des jeunes issus du milieu agricole[161], s'expatriaient chaque année. Malgré ces départs et le vieillissement de la population[162] qui en découlait, le chômage continuait de croître : + 15,8% pour les hommes par rapport à 1964 (2 386 / 2 096 en 1964) ; + 40% pour les femmes (1 162 / 831) ; + 21,2% au total (3 548 / 2 927).

L'UD de la CGT en appelait à l'unité d'action entre toutes les organisations ouvrières et paysannes pour faire plier le gouvernement sur la question du nouveau statut des arsenaux. Si la volonté de « travailler au pays »[163] s'installait fermement dans les esprits brestois, pour les

[156] La version syndicale, l'UDCA (Union des commerçants et artisans) et la version politique, l'UFF (Union et fraternité française). Le 13 avril 1956, à la sortie du nouveau théâtre, une rixe opposa des militants de la CGT arsenal à ceux de l'UDCA. Henri Ménès fut poursuivi pour coups et blessures. Il en fut de même à Morlaix le 31 juillet suivant où Fanch Tanguy et quelques ouvriers brestois se déplacèrent en car pour faire échec au meeting.
[157] Mouvement Jeune révolution de J-P. Stirbois et M. Collinot.
[158] Supplément de *Rouge.*
[159] Voir notamment Michel PHLIPPONNEAU, *Le modèle industriel breton 1950-2000*, Rennes PUR, 1993.
[160] Chiffres INSEE d'après les salaires déclarés en 1963 pour dans l'industrie et le commerce.
[161] Le secteur primaire représentait 50% de la population active en 1954. 8 années plus tard, cette proportion n'était plus que de 42% alors que la moyenne nationale s'établissait autour de 10%.
[162] La population active totale était tombée de 332 246 en 1954 à 304 080, soit une diminution de 8,5% (4,8% pour les hommes, 14,3% pour les femmes).
[163] Cette préoccupation, « vivre et travailler au pays », n'était pas propre au Finistère ni à la Bretagne des années 1960. Au cours de cette décennie, de nombreux mouvements régionalistes émergèrent en France pour les mêmes revendications : Occitanie, Pays basque, Corse. Voir Laurent JALABERT, « "Vivre au pays", les régionalismes en France dans les années 1960-1970 », dans Michel PIGENET et Danielle TARTAKOWSKY (Dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, Découverte, 2012, p. 563-569.

syndicats de l'arsenal, celle-ci restait subordonnée à la réorganisation de leur établissement qui représentait encore 20% de la main-d'œuvre industrielle du département. À l'occasion d'une visite du chef de l'État[164] en février 1965, la CGT ne manqua pas de lui rappeler les propos qu'il avait tenus lors de son déplacement de 1962 : « L'avenir de la Bretagne, j'en réponds ».

Le 16 mars 1965, les unions départementales de la CGT (Fanch Tanguy et François Échardour) et de la CFDT (Henri Didou et Robert Caradec, secrétaire permanent de l'UL de Brest) se rencontrèrent pour préparer la journée d'action régionale qui avait été envisagée mais reportée *sine die* l'année précédente. Celle-ci aurait lieu, en définitive, le 8 avril 1965 dans les rues de la capitale. Une vente de macarons fut organisée pour payer le voyage des délégués finistériens. D'autre part, en accord avec la FEN, l'AGEB et la FDSEA, il fut convenu d'organiser, le même jour, des meetings dans les villes importantes du département.

Le 8 avril, 3 000 Finistériens « marchèrent » sur Paris – la CFDT en car, la CGT et train – pour clamer leur volonté de voir l'Ouest vivre. FO, comme à son habitude, se maintint à l'écart et le secrétaire général du syndicat de l'arsenal, Pronost, ne put que faire part de sa déception à Jean Mathé, de même que des violents reproches dont il avait été la cible de la part de ses militants. À Brest, 400 personnes s'étaient réunies au nouveau théâtre de la rue Yves Collet pour écouter les quelques rares responsables syndicaux locaux qui n'avaient pas pris part au voyage.

Le bilan de la journée était mitigé. Du point de vue de l'unité syndicale et de la dynamique régionale engendrée, elle fut incontestablement une réussite. Par contre, la capitale et le gouvernement avaient-ils entendu les revendications de la région et surtout celles de « l'extrême Ouest » évoqué à diverses reprises à l'Assemblée nationale ? Rien n'était moins sûr.

Illustration N°96
« L'Ouest veut vivre » au XXe congrès de l'UD de la CFDT
(*Ouest-France,* 25 octobre 1965)

[164] Inspection militaire les 14 et 15 janvier 1965. Craignant des incidents depuis la mise à sac du siège de l'UNR en novembre précédent, le préfet maritime préféra déclarer la journée du 15 chômée et payée. Mais les ouvriers en profitèrent pour organiser un meeting de protestation en fin de journée en compagnie, une nouvelle fois, des paysans. 3 000 manifestants exprimèrent leur colère (FDSEA, CGT, FO, CFTC, FEN, UNEF). Sur les voyages de Charles de Gaulle en Bretagne, voir Patrick GOURLAY, « Les voyages du président de Gaulle en Bretagne. La France, la Bretagne et l'histoire », dans Christian BOUGEARD et *all.* (Dir.), *L'Ouest dans les années 1968*, *op. cit.*, p. 145-159.

Dès le lendemain, les responsables de la CGT de l'arsenal n'avaient d'autre projet en tête que d'entreprendre une nouvelle action de ce genre, tout comme la CFDT qui, pour sa part, souhaitait qu'il prît corps avant les présidentielles de décembre[165].

Lors du XX^e^ congrès de l'UD[166], une affiche « L'Ouest veut vivre », démontrait l'attachement de la CFDT à la cause régionale en rappelant la journée du 8 avril qui ne constituait, à ses yeux et à ceux de la CGT, qu'une étape supplémentaire annonçant une action de plus grande envergure.

3. CGT-CFDT arsenal : unité plus que jamais

Le 10 janvier 1966, les confédérations CGT et CFDT concluaient un accord national[167]. À Brest et dans le Finistère, cet événement n'apportait rien de bien nouveau, l'unité d'action dans le domaine professionnel et social étant un fait acquis depuis de nombreuses années. La CGT brestoise exprimait néanmoins sa satisfaction devant cette entente interconfédérale, même si elle déplorait qu'elle ne s'étendît pas également à FO[168]. La CFDT, quant à elle, n'avait jusque lors jamais accepté de participer à la constitution de comités mixtes permanents ou d'organismes bipartites interprofessionnels avec le syndicat communiste. Cependant, après la mise en place, en 1964, des comités de liaison départementaux des secteurs publics et nationalisés, la nécessité de mener une action coordonnée et continue pour la défense des revendications professionnelles, pour le plein emploi et le développement régional, était clairement apparue. L'accord national du 10 janvier venait conforter les responsables finistériens dans leur démarche de rapprochement, sans pour autant qu'il fût question de réunification organique. La CFDT avait d'ailleurs rappelé sa position lors du XX^e^ congrès, unité d'action franche mais sans équivoque :

> « Dans notre département, nous avons, à maintes reprises, mené l'action dans l'unité avec les autres syndicats et particulièrement la CGT. Nous croyons à la nécessité de l'unité d'action […] La refuser, c'est laisser au patronat plein pouvoir […] Lors de notre dernier congrès départemental, nous avions déclaré "que nous refusons de considérer comme définitive la division ouvrière" et que "nous étions partisans de l'unité d'action, mais d'une unité d'action sans équivoque, dans un cadre strictement et clairement défini et sur des problèmes précis, et cela sous le contrôle des organismes responsables"»[169].

Pendant ce temps, à l'arsenal, les débrayages se multipliaient dans les catégories statutaires des techniciens, des chefs de travaux et des chefs d'équipe mais également dans la régie directe et la sous-traitance : Travaux maritimes terrestres (TMT), Dubigeon, La Doulonnaise, Ateliers de Trignac, ACB, Laudren, Electric Flux, Depitre[170]. En février 1966, une note parvint à la direction des CAN. Celle-ci prévoyait une nouvelle diminution des effectifs par dégagement volontaire des cadres sous statut appartenant aux professions « non interdites », c'est-à-dire celles dont l'État

---

[165] Élections présidentielles des 5 et 19 décembre 1965 pour lesquelles l'UL de la CFDT brestoise avait clairement pris position contre de Gaulle, en appelant à voter « pour un candidat marquant son opposition à la politique gouvernementale et souscrivant à un programme conforme aux exigences de progrès social, de paix et de démocratie ». Une prise de position qui mécontenta un certain nombre de militants ou de responsables de syndicats locaux attachés à la figure du général plus qu'à sa politique.

[166] Nouveau théâtre, Brest, 23 et 24 octobre 1965, en présence d'Edmond Maire, secrétaire général de la Fédération de la métallurgie, représentant du bureau confédéral et futur secrétaire général de la CFDT de 1971 à 1988.

[167] Franck GEORGI, *L'invention de la CFDT…, op. cit.*, p. 312 et suiv.

[168] *Ouest-France* du 31 janvier 1966.

[169] Rapport des RG (303/396) du 6 octobre 1965. AD Finistère 117 W 81.

[170] Ces entreprises, bien que travaillant pour l'État, n'étaient pas soumises à la loi du 31 juillet 1963 sur la grève.

n'avait pas un besoin impératif à ce moment[171]. Ceux qui avaient déjà postulé par le passé et qui n'avaient pas obtenu satisfaction seraient prioritaires et l'ensemble des volontaires seraient rayés des listes de contrôle au plus tard au 30 avril. Comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer à diverses reprises, les ministères savaient faire diligence dans ces situations, bien plus que quand il était question d'accorder un avantage ou une augmentation de salaire. Les limites à ces dégagements volontaires étaient établies comme suit : Cherbourg : 30 ; Brest : 20 ; Lorient : 40 ; Toulon : 60 ; Gâvres : 2 ; Guérigny : 5 ; Indret : 6 ; Ruelle : 10 ; Saint-Tropez : 3.

Des travailleurs présentèrent leur candidature au départ à Brest, mais bien que basée sur le volontariat, cette mesure représentait, de l'avis de l'ensemble des syndicats, une première atteinte directe à l'emploi à statut. D'autant que les cessions de travaux au bénéfice des chantiers privés s'accéléraient, entraînant, par exemple, en mars 1966, le retour prématuré à Indret de 15 techniciens détachés – initialement pour deux ans – pour le montage du système de propulsion de la frégate lance-engins *Duquesne*. De la même manière, de plus en plus de marchés de soudure étaient directement contractés avec des entreprises privées alors que dans le même temps, l'arsenal de Brest, spécialiste dans ce domaine, utilisait ses soudeurs à des travaux de tôlerie.

Au congrès de la CGT, les 27 et 28 mai 1966 à Concarneau, les responsables du syndicat estimaient déjà à 1 240 le nombre d'emplois perdus par l'arsenal depuis 1960, dont 642 permanents, grâce à des départs volontaires ou des non remplacements de retraités. Parallèlement, malgré les licenciements intervenus en 1963, le nombre des personnels en régie directe avait brusquement augmenté dans des proportions étonnantes. Au début 1967, ils étaient environ 1 200 dans l'établissement, principalement embauchés comme manœuvres ou OS 1 et toujours sans les avantages des statutaires, ce qui représentait une économie significative pour l'administration.

Restrictions, productivité et rentabilité étaient devenues les seules valeurs dignes d'intérêt aux yeux du ministère. Des évolutions en ce sens purent être observées dans tous les domaines, jusque dans la sémantique afférente à la nomenclature des professions ou des éléments de paie. Le 1er mars 1967, les primes « sur tarif » et les primes « périodiques » devinrent ainsi des primes « de productivité » qui devaient être attribuées selon cinq critères principaux : compétence professionnelle, activité, qualité du travail, comportement individuel, comportement social. C'est-à-dire un nombre assez significatifs d'éléments subjectifs laissés à l'appréciation semestrielle des chefs d'équipes et des responsables d'ateliers.

Parallèlement, les syndicats devaient également prêter attention aux desseins du gouvernement en matière de Sécurité sociale alors qu'un projet visait à réduire les taux de remboursement des prestations médicales et pharmaceutiques de 80 à 65%. À Brest, cette nouvelle avait notamment soulevé les protestations d'anciens travailleurs de l'arsenal, congédiés pour cause d'incapacité souvent en lien avec leur activité antérieure au service de l'État. Cette nouvelle lutte pour la défense de la Sécurité sociale, les syndicats CGT et CFDT allaient la poursuivre dans l'unité, tout au long de l'année 1967, avec pour point d'orgue la semaine d'action CGT-CFDT d'octobre (9 au 14). Incontestablement, les tensions fondamentales qui empoisonnaient les rapports entre les deux confédérations[172] ne semblaient pas être de mise à Brest où chaque défilé était conduit par une pancarte unitaire « CGT-CFDT arsenal – Pour la défense de la Sécurité sociale ».

[171] Il existait une liste nationale et des listes locales des professions interdites.
[172] Franck GEORGI, *L'invention de la CFDT…*, *op. cit.*, p. 352 et suiv.

Si les manifestants défilaient aux slogans « Santé pour tous », « Abrogez les ordonnances »[173], ils n'oubliaient pas d'évoquer le plein emploi et les libertés syndicales[174], ni de réclamer l'ouverture de véritables négociations sur les salaires.

Deux textes ministériels avaient pourtant été publiés le 31 janvier 1967. En premier lieu, il s'agissait du décret n°67-99 relatif à la détermination des taux de salaires des TSO du ministère des Armées qui prévoyait la sortie simultanée des bordereaux TSO et « manuels » et une progression identique des traitements techniciens et ouvriers. Enfin, il rehaussait de manière sensible les rémunérations des premiers, atténuant en conséquence – et de manière parfois artificielle[175] – le déclassement dont ils avaient été victimes depuis 1951[176]. En alignant les TSO sur les ouvriers, il devait avant tout mettre fin aux mouvements récurrents de cette catégorie.

Le second décret – n°67-100 – déterminait les taux de rémunération des « manuels ». Il ne modifiait en rien les dispositions prises par celui du 22 mai 1951 mais établissait un nouveau barème de base à partir duquel seraient fixés les futurs taux d'augmentation. Il engageait d'autre part clairement le gouvernement, à partir de cette date, à réviser semestriellement les salaires avec effet au 1er avril et au 1er octobre de chaque année, en fonction des enquêtes trimestrielles effectuées par le ministère des Affaires sociales auprès des entreprises de l'industrie métallurgique privée et nationalisée de la région parisienne. Enfin, il abandonnait le système des augmentations hiérarchisées qui était contraire aux accords de mai 1951 pour revenir à la moyenne pondérée[177].

Salaires horaires ouvriers manuels				Salaires horaires TSO			
Catégorie	Minimum 1er échelon	Valeur échelon*	Maximum 8e échelon	Catégorie	Minimum 1er échelon	Valeur échelon*	Maximum 8e échelon
I	2.366	0.071	2.863	T0	3.380	0.101	4.087
II	2.559	0.077	3.098	T1	3.632	0.109	4.395
III	2.880	0.086	3.482	T2	3.880	0.116	4.692
IV	3.023	0.091	3.660	T3	4.202	0.126	5.084
V	3.580	0.107	4.329	T4	4.709	0.141	5.696
VI	3.989	0.120	4.829	T5	5.295	0.159	6.408
VII	4.398	0.132	5.322	T5 bis	6.047	0.181	7.314
VIII	4.486	0.150	6.036	T6	6.768	0.203	8.189
				T6 bis	7.463	0.224	9.031

Tableau N°56 – Barèmes des salaires mis en vigueur par les décrets 67-99 et 67-100 du 31 janvier 1967[178]

[173] Entre temps, au mois de mai 1967, les deux syndicats avaient appelé à protester contre la demande du gouvernement visant à se faire attribuer les pleins pouvoirs en matière économique et sociale. Des tracts CFDT « Attaque contre la démocratie » avaient circulé dans l'arsenal.

[174] En janvier, dans un courrier commun CGT-CFDT (Tanguy-Didou), les syndicats finistériens protestèrent auprès du préfet contre les atteintes faites au droit syndical à Citroën Rennes. Il s'élevaient particulièrement contre la tentative de licenciement de Yannick Frémin, membre du CE de cette usine et secrétaire du syndicat CGT. Sur la situation syndicale à Citroën-Rennes autour des années 1968, voir Matthew WENDELN, « Citroën Rennes, le grand absent des années 1968 en Bretagne », dans Christian BOUGEARD et *all.* (Dir.), *op. cit.*, p. 51-62.

[175] Notamment en créant une catégorie intermédiaire T5 bis entre les T5 et les T6.

[176] Aux termes de ce décret, le T3 se retrouvait au niveau de la catégorie VII des ouvriers manuels et un T5 bis ne pouvait être moins bien rémunéré qu'un ouvrier au sommet de sa progression professionnelle (cat. VIII). Voir en annexe N°90, le comparatif des grilles hiérarchique de 1945 (grille Parodi) et de 1968.

[177] Sous réserve que « la moyenne pondérée des augmentations aux différents niveaux professionnels soit égale à la moyenne pondérée, selon les mêmes effectifs, des augmentations dans la métallurgie parisienne ». *JO* du 7 février 1967.

[178] *JO* du 7 février 1967.

Malgré ces nouvelles dispositions, fin 1967, l'écart existant entre les rémunérations de l'arsenal de Brest et celles de la métallurgie parisienne était évalué à un taux allant de 19,3% à 29,5% selon les catégories[179]. Le barème hiérarchisé instauré par le gouvernement entre 1963 et 1967 avait créé un monumental fossé, notamment vis-à-vis des basses catégories. Néanmoins, localement, les travailleurs de la Penfeld restaient largement favorisés par rapport aux ouvriers du privé, particulièrement dans les hautes catégories correspondant aux OP2 et OP3 du secteur civil.

	Charpentier (bâtiment) en zone rurale	Entreprises d'électricité de bord (sous-traitance)	Compagnie des Transports de Brest (1)	Arsenal (2)
OP2	686,16 fr.	812,00 fr.	892,25 fr.	948,64 fr.
OP3	733,67 fr.	880,00 fr.		1044,68 fr.
(1) Conducteur en fin de carrière, prime de 12% incluse ; (2) Prime de 12% incluse				

Tableau N°57 - Salaires mensuels moyens des hautes catégories de l'arsenal et du secteur privé au 1/11/1967
Pour 195 heures par mois (176h au tarif normal et 19h au tarif heures supplémentaires) – A.D. Finistère 117 W 112

Cependant, les privilèges « annexes » dont bénéficiaient les travailleurs de l'arsenal commençaient également à s'effriter en raison des réductions de crédits. Dans certains domaines, on observait même une inversion de tendance avec le secteur privé, longtemps laissé pour compte en matière d'avantages sociaux. Ainsi, l'ASA présentait depuis plusieurs années un bilan négatif. Inévitablement, l'action sociale avait été un des premiers postes sacrifié sur l'autel des nouveaux impératifs économiques et stratégiques du pays. Le nombre de places en colonies ou en maisons familiales diminuait d'année en année. Contrairement à certaines entreprises brestoises, la Marine n'accordait aucune aide en cas de vacances dans la famille. Il n'y avait aucun terrain de camping de l'ASA (IGESA) aménagé dans le Finistère alors que de plus en plus de travailleurs bénéficiaient d'installations mises à disposition par leur société privée ou leur administration. L'attribution de prêts pour l'équipement ménager et l'amélioration de l'habitat était devenue pratiquement inexistante. *Le Télégramme* le reconnaissait, dans un article du 3 juin 1967 : « Ainsi, le ministère des Armées qui fut à la pointe de l'action sociale dans le passé figure aujourd'hui parmi les secteurs faisant le moins d'efforts dans ce domaine ». D'autre part, les travailleurs de l'arsenal souffraient incontestablement de l'inexistence d'un comité d'entreprise que le ministère leur avait toujours refusé au prétexte que les commissions et comités divers, locaux et paritaires, avaient été créés et fonctionnaient pour étudier de ce genre de questions. Mais plus le temps avait avancé, plus les avis favorables émis par ces assemblées se retrouvaient systématiquement retoqués quand il s'agissait d'éventuelles dépenses à caractère social ou/et de loisirs.

L'existence habituelle des ouvriers de l'État était donc attaquée sur tous les fronts par les restrictions gouvernementales. À l'arsenal, la question du « dégraissage » des effectifs commençait à concerner expressément les travailleurs sous statut. L'entente entre les syndicats, notamment les plus puissants, CGT et CFDT, devait être indéfectible et, à défaut d'être entendues directement par le ministère, leurs revendications devaient s'exprimer au sein d'une action plus large.

[179] Catégorie I : 29,5% ; categ. II : 25,8% ; categ. III et IV : 23,6% ; categ. V et VI : 17,6% ; categ. VII : 19,3%. Un décalage que l'on retrouvait à l'identique chez les TSO.

C) Mai 1968 et ses conséquences

Celle-ci allait se concrétiser au sein d'un vaste mouvement qui avait été inauguré en une certaine mesure dans la salle du conseil municipal de Brest, le 16 juillet 1963, et dont le point d'orgue allait être la journée d'action régionale du 8 mai 1968, derrière le slogan déjà utilisé lors de la marche sur Paris de 1965 : « L'Ouest veut vivre »[180]. Dépassant les traditionnels clivages politiques et sociaux de la région, des dizaines de milliers de manifestants devaient défiler dans les principales villes bretonnes[181].

a) Le 8 mai 1968 : « L'Ouest veut vivre »

Le 28 février 1968, l'ensemble des UD de la CGT et de la CFDT de Bretagne et des Pays-de-la-Loire se retrouvaient à Rennes pour organiser une action régionale en faveur de « la défense de l'emploi, la garantie des ressources, l'amélioration du pouvoir d'achat, la reconquête de la Sécurité sociale et une politique économique et sociale conforme à ces objectifs »[182]. Le lendemain, à la Maison du Peuple de Brest, les mêmes syndicats recevaient la FDSEA d'Alexis Gourvennec[183] et d'autres organisations comme la FEN et l'AGEB. Exceptionnellement, Force ouvrière était présente, elle qui, quatre années auparavant, déclarait ne rien avoir de commun avec les étudiants et les cultivateurs. Aucun accord ne put être conclu à ce moment, le syndicat paysan se faisant tirer l'oreille pour se battre en faveur du grand-Ouest et préférant garder ses forces pour les quatre départements bretons[184]. Sous son impulsion fut créé, le 9 mars à Briec-de-L'Odet (Finistère), le Comité d'action de la Bretagne occidentale ou CABRO[185] qui mettait un peu plus en avant les préoccupations avant tout finistériennes de Gourvennec[186]. Le conseil municipal de Brest décidait d'y adhérer le 18 mars, contrairement aux syndicats ouvriers, à l'exception notable de FO. Cette absence remettait d'emblée en cause la représentativité du CABRO.

En définitive, la décision fut prise le 13 mars à Rennes par les organisations constituées en « Fédération régionale des syndicats ouvriers et paysans des neuf départements de l'Ouest » [187]. Ce serait le 8 mai dans toutes les villes importantes des régions Bretagne et Pays-de-la-Loire.

Dans les jours qui précédèrent la manifestation, le CABRO multiplia les réunions d'information dans le Finistère et incita la population à s'engager dans la lutte pour le redressement régional. La FDSEA se rallia, d'aucuns dirent du bout des lèvres. La JOC et la JOCF de Brest et de Morlaix se déclarèrent solidaires. En signe de soutien, l'Union des commerçants brestois décida de

[180] Sur la journée du 8 mai 1968 dans l'Ouest, sa préparation et ses conséquences, voir Christian BOUGEARD, « Les manifestations du 8 mai…», dans Christian BOUGEARD et *all.* (Dir.), *op. cit.*, p. 23-37.
[181] Entre 60 000 et 120 000 selon les sources. Voir C. BOUGEARD, « Les manifestations du 8 mai… », *ibid.*, p.34.
[182] La situation économique de la région ne s'était pas améliorée depuis 1963. Salaire moyen en 1967 : Bretagne : 8 497 fr. ; région parisienne : 14 320 fr. ; France : 12 062 fr. L'abattement réel par rapport à la région parisienne était donc de 40% tandis qu'il s'élevait à 22% par rapport à la moyenne nationale. Chiffres INSEE.
[183] Leader de la FNSEA du Finistère et de la contestation paysanne finistérienne depuis 1958. Voir Christian BOUGEARD, « Les Français et la politique … », *op. cit.*
[184] Par contre, le CDJA, qui entretenait de très bons rapports avec la CFDT du Finistère, y était favorable.
[185] Anciennement Comité de vigilance de l'extrême-Ouest.
[186] Fin 1968, ces différences d'interprétation du problème régional aboutiront au divorce entre le CABRO et le CELIB.
[187] Fédération regroupant les UD CGT et CFDT de Bretagne et des Pays de la Loire, la FNSEA de l'Ouest, le CRJA. La FDSEA du Finistère n'étant pas affiliée à la Fédération régionale des exploitants agricoles de l'Ouest, des démarches particulières durent être menées en sa direction.

fermer les magasins dans la matinée du 8. Le clergé monta également au créneau comme l'abbé Raoul, vicaire de Plabennec, qui, dans une harangue passionnée au cours de la messe du 5 mai, invita les fidèles à se joindre à la manifestation, afin « de sauvegarder leurs droits, par tous les moyens, y compris la violence », fustigeant certains patrons qui employaient « du personnel à des salaires de famine, s'enrichissant ainsi par l'exploitation de l'homme par l'homme ». Il concluait en ajoutant qu'en dehors du syndicalisme intégral, tous les efforts seraient voués à l'échec[188].

Bien évidemment, le conseil municipal de Brest ne put que manifester sa solidarité, lui qui avait été à l'origine, en juillet 1963, du Comité de sauvegarde et de développement de l'arsenal de Brest. Cette initiative, prolongée par les réunions de Rennes, Guidel et la marche sur Paris, avait été une nouvelle fois confirmée le 29 novembre 1965, quand Georges Lombard lança à toutes les mairies de la région un « appel en vue d'une action unie de toute la Bretagne auprès des pouvoirs publics ». Le 29 avril 1968, la municipalité votait à l'unanimité la motion suivante :

> « Motion – Journée revendicative du 8 mai – Soutien.
>
> Le conseil municipal de Brest a pris connaissance du programme économique et social mis au point par les organisations syndicales de l'Ouest, ainsi que d'une action revendicative fixée au 8 mai. Ce programme réclame surtout des mesures d'ordre général, valables pour toutes les régions françaises.
>
> Le conseil municipal de Brest a donné son appui au CABRO qui, pour sa part, situant son action dans une perspective différente, a élaboré un programme concernant essentiellement la Bretagne occidentale et réclamant des mesures précises et concrètes.
>
> Le conseil municipal de Brest estime que ces deux formes d'action ont leur valeur et qu'elles se rejoignent lorsqu'elles placent l'emploi et le désenclavement au premier rang de leurs revendications.
>
> La journée du 8 mai doit attirer l'attention des pouvoirs publics sur les inquiétudes de notre région en ce qui concerne ces deux points essentiels : là est le but du CABRO ; dans cette perspective, le conseil municipal de Brest, approuve et soutient l'action prévue pour cette journée »[189].

Le 8 mai 1968, *Le Télégramme* titrait : « La Bretagne en grève – Ouvriers, fonctionnaires et paysans côte à côte dans les neuf départements de Bretagne et des Pays-de-la-Loire, sur le thème "L'Ouest veut vivre" ». À Brest, sur une place de la gare noire de monde, un meeting monstre rassembla dans le plus grand calme 8 à 9 000 manifestants[190] : ouvriers, paysans[191], étudiants (400 environ), enseignants, employés des services publics réunis autour de slogans tels « Des usines en Bretagne », « Du travail pour tous ». Les organisateurs laissèrent la présidence du meeting au représentant de l'AGEB-UNEF, Bernard Boudic[192]. Au cours de son allocution, Fanch Tanguy, pour la CGT, dénonça violemment l'attentat perpétré contre la caserne de CRS de Saint-Brieuc quelques jours auparavant[193]. Les discours s'enchaînèrent : Salaün, président du CDJA ;

---

[188] Rapport des RG du 6 mai 1968. AD Finistère 1177 W 31. Ce genre de sermon fut également entendu dans les cantons de Concarneau, Morlaix, Rosporden et Pont-Aven où les prêtres appelèrent à manifester car « l'homme ne pouvait accepter d'être soumis à une prétendue fatalité économique ».

[189] AD Finistère 141 W 36.

[190] Le 10 mai, la préfecture annonçait 25 000 manifestants pour le Finistère : 4 000 à Morlaix (2 000 agriculteurs) ; 9 000 à Quimper (1 500 agriculteurs) ; 2 000 à Carhaix (700 agriculteurs). La presse, de son côté, en évoquait 100 000 pour tout l'Ouest, dont 50 000 dans le Finistère (*Ouest-France* du 9 mai) : 25 000 à Brest, 16 000 à Quimper, 5 000 à Morlaix, 4 000 à Carhaix. *Le Télégramme* du 10 mai, quant à lui, en annonçait « seulement » 80 000 mais 54 000 dans le Finistère. Indépendamment de la réalité des chiffres, le mouvement avait été une incontestable réussite.

[191] Selon les autorités, les agriculteurs étaient au nombre de 2 000 à Brest.

[192] Voir Bernard BOUDIC, « Mai 1968 à Brest », *Les Cahiers de l'Iroise*, N° 207, 2008, p. 4.

[193] Attentat revendiqué par le FLB (Front de libération de la Bretagne) le 28 avril 1968. Voir Christian BOUGEARD, « Les Français et la politique… », *op. cit.*

Robert Caradec, secrétaire de l'UL CFDT, Guillou, secrétaire de la FEN et Malléjac, vice-président de la FDSEA. Seule FO était une nouvelle fois absente.

Un défilé long de 2 km s'ébranla, dans la plus grande discipline[194], jusqu'à la place de la Liberté. Un seul incident fut évité, l'attaque du centre Leclerc, vraisemblablement par des militants de la FDSEA. Celui-ci était resté ouvert, son créateur, Édouard Leclerc s'étant exprimé à propos de cette journée en des termes inacceptables aux oreilles des Bretons : « La Bretagne meurt de l'inaction des Bretons »[195]. Le service d'ordre de la CGT dut intervenir énergiquement, ce qui n'était pas de nature à atténuer la méfiance réciproque qui existait entre ouvriers et paysans[196].

Incontestablement, ce rassemblement fut un succès pour les syndicats[197], d'autant que la grève générale qui l'accompagnait fut particulièrement suivie dans le secteur de Brest : EDF-GDF : 90% ; PTT : 80% ; SNCF : 85% ; enseignement public : 95% ; enseignement privé : 90% ; métallurgie : 95% ; bâtiment : 95% ; ponts et chaussées : 100% ; tabacs de Morlaix : 100% ; CSF Brest : 90%, traminots : 100%. L'arsenal, quant à lui, avait brillamment renoué avec la grève, débrayant à plus 95%, ce qui représentait le plus fort pourcentage des établissements de ce type où la moyenne de participation avait été de 75% (Lorient, Cherbourg, Indret)[198].

Illustration N°97 – Le meeting du 8 mai 1968 à Brest (*Ouest-France* du 9 mai 1968).

[194] Les autorités préfectorales indiquèrent : « Le 8 mai a été calme certes, grâce à un service d'ordre partout présent, mais invisible, mais aussi parce que les manifestants ont été solidement encadrés par les militants ouvriers qui ont su maitriser les tentatives de débordement de certains éléments particulièrement excités. Aucune action de cette nature n'est à attendre des responsables paysans, incapables de contrôler les réactions des foules qu'ils rassemblent ». Rapport du préfet au ministre de l'Intérieur le 10 mai 1968. AD Finistère 141 W 35. Il faut noter qu'un arrêté préfectoral du 7 mai avait imposé la fermeture de tous les débits de boisson sur l'itinéraire du cortège.

[195] Rapport du préfet au ministre de l'Intérieur le 10 mai 1968. AD Finistère 141 W 35.

[196] Dans un rapport du 8 mai, la gendarmerie signalait que « de nombreux cultivateurs de la région brestoise semblaient répugner manifester en compagnie syndicalistes ouvriers CGT ». AD Finistère 141 W 35. « Le monde paysan était très corporatiste. Nous avions le sentiment de proximité avec les grévistes mais nous étions très minoritaires et il y avait bien des réticences chez les agriculteurs ». François Gourmelon, agriculteur, *Le Télégramme*, 4 mai 2008. Malgré une défiance mutuelle, cette solidarité devait être réaffirmée au printemps 1972, au cours de la grève du Joint Français à Saint-Brieuc qui mobilisa à nouveau toute la région. Christian BOUGEARD, « Les Français et la politique… », *op. cit.*

[197] Alors que quelques jours plus tôt, la manifestation du 1er mai avait été une nouvelle fois un échec. Seulement 100 travailleurs (CGT-FEN-AGEN) s'étaient déplacés à la Maison du Peuple de Brest. Dans les autres villes du département, le constat était encore plus inquiétant et procurait peu de raisons d'être optimiste pour la journée du 8 : entre 30 et 50 participants à Carhaix, Concarneau ou Pont-de-Buis.

[198] Chiffres issus du rapport de gendarmerie n°1611/2 du 8/ mai 1968. AD Finistère 141 W 35.

b) Mai 1968 à l'arsenal de Brest

Le printemps revendicatif brestois était lancé. Les organisations syndicales étaient alors loin d'imaginer que cette journée du 8 mai n'était que l'ultime répétition locale d'une colère qui allait s'inscrire dans un mouvement national dont le pouvoir en place n'allait pas sortir indemne. Si les événements brestois ne devaient jamais avoir ni l'ampleur ni la gravité des journées parisiennes[199], si les violents affrontements du quartier latin[200] n'allaient pas être reproduits dans le port du Ponant, la société finistérienne était néanmoins prête à affronter ces journées dans une unité qui ne se démentait pas depuis plusieurs mois et souvent depuis plusieurs années. Ouvriers, paysans, employés, enseignants et étudiants réunis allaient apporter leur contribution à ce vaste mouvement à la fois culturel, social et politique dirigé contre des méthodes de gouvernement surannées[201].

1. Lente mobilisation

Début mars, alors que l'AGEB multipliait déjà les assemblées générales[202], des débrayages se produisaient dans de nombreuses sociétés comme la Brasserie de Kérinou ou CSF[203]. Le 4 avril, ce fut au tour des entreprises du bâtiment (3 000 grévistes sur un effectif total de 5 000), des ouvriers du livre, de la métallurgie, des PTT. Plus le mois avançait, plus les travailleurs revendiquaient, manifestaient, cessaient le travail. Seul l'arsenal semblait amorphe. Le 13 mai – date de la grande grève qui toucha tous les secteurs en France – 6 000 travailleurs de l'établissement de la Penfeld débrayèrent et défilèrent dans les rues de Brest. On crut alors que le signal était lancé. Pourtant, il ne fut à aucun moment question de grève illimitée et l'ensemble des ouvriers reprit le travail dès le lendemain matin.

Quand la SNCF lança véritablement le mouvement dans le département le 18 mai[204], il y avait déjà 22 jours que les électriciens de bord, sous-traitants de la Marine, avaient arrêté le travail[205]. Les ouvriers sous statut et la régie directe hésitaient à marcher, barrés par une loi qui, pourtant, n'entravait en rien la volonté revendicative d'autres secteurs également concernés par les mesures de juillet 1963 en matière d'exercice du droit de grève (PTT, SNCF). Le surlendemain, 20

[199] Bernard BOUDIC, *op. cit.*, p. 2-7.

[200] Sur les affrontements de mai 1968 à Paris et en France, voir Danielle TARTAKOWSKY, *op. cit.*, p. 756-793. Sur le mouvement dans sa globalité, ses tenants et ses aboutissants, Antoine ARTOUS, Didier EPSZTAJN, Patrick SIBERSTEIN (Dir.), *La France des années 1968*, Paris, Syllepse, 2008 ; Laurent JOFFRIN, *Mai 68 : histoire des événements*, Paris, Seuil, 1998 ; Michel MARGAIRAZ et Danielle TARTAKOWSKY, « Mai-juin 1968 et ses suites », dans Michel PIGENET et Danielle TARTAKOWSKY (Dir.) *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012, p. 464-485, mais également le roman de Robert MERLE, *Derrière la vitre*, Gallimard, 1970, qui donne une bonne représentation du climat de l'époque.

[201] Sur les événements à Brest, Edmond MONANGE, « Mai 68 à Brest », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°176, 1997, p. 11-21.

[202] Suite à un mouvement mené par 200 étudiantes dans la nuit du 14 au 15 février. Elles avaient investi la cité universitaire des garçons pour réclamer la mixité de ces structures.

[203] Sur les luttes à la CSF dans les années Soixante, voir Vincent PORHEL, *Ouvriers bretons. Conflits d'usines, conflits identitaires en Bretagne dans les années 1968*, Rennes, PUR, 2008, p. 61-112.

[204] Les étudiants brestois avaient décrété la grève illimitée depuis le 6 mai (trois jours après Nanterre) de même que les régies directes de l'arsenal. Sur le mouvement étudiant en 1968 dans l'Ouest, voir Laurent JALABERT, « Panorama des mouvements étudiants dans l'Ouest autour de mai 68 », dans Christian BOUGEARD et *all.* (Dir.), *op. cit.*, p. 77-87.

[205] Par solidarité, la CGT invita le personnel de l'arsenal à assister à un match de football organisé au profit des électriciens de bord le 19 mai à 15 heures.

mai, c'était au tour d'EDF-GDF, de CSF et de diverses sociétés privées[206] d'entrer dans le mouvement en occupant les locaux de leurs sociétés respectives. Toutes les entreprises sous-traitantes de l'arsenal décrétèrent la grève illimitée ce même jour à 11 heures.

Il fallut attendre le 21 mai pour que l'établissement de la Penfeld décidât de les rejoindre, au nombre de 6 289 sur un effectif total de 8 186 travailleurs. Ce même jour, le port de commerce était paralysé et les navires étaient détournés vers d'autres destinations.

Le lendemain à 8 heures, la grève illimitée était décidée à l'arsenal[207]. Elle concernait l'ensemble des personnels, y compris les chefs de travaux. Un appel fut lancé par les syndicats pour que le mouvement fût actif, fait de réunions de travail. Dès lors, les meetings unitaires CGT-CFTC se succédèrent chaque jour, généralement au nouveau théâtre de la rue Yves Collet, regroupant plusieurs milliers de travailleurs de l'arsenal. Ceux-ci devaient souvent se dédoubler pour participer également aux rassemblements organisés quotidiennement par le Comité central de grève AGEB – CGT – CFDT – FEN. Renouant avec une tradition tombée dans l'oubli, le kiosque de la place Wilson retrouvait une animation qu'il n'avait plus connue depuis août 1935[208].

Lors de la première assemblée générale du 22 mai, les syndicats de la Penfeld affirmèrent « leur volonté d'apporter à ce mouvement général revendicatif tout le poids de leur active participation en tant que travailleurs de la plus grande entreprise de la région ». Leur cahier de doléances reprenait globalement celles présentées par la CGT et CFDT à l'échelle nationale, notamment la suppression de la « loi anti-grève » de juillet 1963. Ils ne manquaient cependant pas d'y adjoindre leurs propres revendications, élaborées en commun par les fédérations CGT et CFDT des travailleurs de l'État :

> « Application effective et correcte du décret du 22 mai 1951, lequel, depuis 17 ans jour pour jour et en dépit des avis et promesses maintes fois formulées, n'a jamais été correctement appliqué ; maintien du potentiel national que constituent les établissements industriels de la Défense nationale et attribution prioritaire des commandes d'armement aux arsenaux ; octroi d'avantages substantiels en matière de congé, maladie, pension, action sociale »[209].

Une question fut immédiatement portée à l'ordre du jour de cette première réunion. Il s'agissait de l'occupation de l'entreprise. Pierre Cauzien expliqua la complexité de ce type d'opération dans un établissement militaire de cette taille. En conséquence, aucune décision en ce sens ne fut prise. Cependant, il s'agissait là d'une première. Jamais, jusque lors, les travailleurs ni les syndicats n'avaient évoqué cette éventualité. Même en août 1935, en pleine tempête insurrectionnelle, il n'en avait pas été question.

Un comité de grève propre à l'arsenal fut mis sur pied, parallèlement au comité central de grève. Élu à l'unanimité, il était composé de 15 militants de la CGT et de 15 autres de la CFDT[210]. L'entente était parfaite entre les deux organisations qui constituèrent également des comités

---

[206] Quatre entreprises métallurgiques étaient occupées à Brest le 20 mai : Dubigeon, Meunier, Guériff, Forges de l'Ouest, de même qu'une entreprise de bâtiment : Chauffage et Ventilation.

[207] Depuis la veille, Toulon, Indret et Cherbourg avaient lancé le mot d'ordre de grève illimitée.

[208] De même que la place Maréchal Leclerc (devant la poste), rebaptisée pour l'occasion « Place du Peuple ».

[209] Rapport des RG du 22 mai 1968. AD Finistère. 141 W 35 : Grève générale de mai 1968.

[210] CGT : Laot, Corre, Pape, Cauzien, Tarquis, Garo, Collety, Arnauld, Ploteau, Gourmelen, Casel, Duporal, Saou, La Rosa, et J. Marc. CFDT : Guével, F. Marc, Gallelou, Péoc'h, Quintric, Eon, Le Hir, Bonderf, Siche, Le Roux, Déniel, Ramonet, Le Floch, Poullaouec, Le Hir.

d'ateliers et des piquets de grèves mixtes pour convaincre les 583 tièdes ou « mal informés » qui avaient gagné leur poste de travail le matin du 22 mai à 8 heures.

Pendant ce temps, comme à son habitude, FO menait individuellement – pour ne pas dire isolément – son action, déclarant agir dans un esprit exclusivement revendicatif et professionnel :

> « Le cahier des revendications des travailleurs de l'État est lourdement chargé, il porte essentiellement sur : les salaires, les statuts, l'emploi, les pensions, les congés, la maladie, l'action sociale, la Sécurité sociale, etc. Nous menons l'action dans une parfaite unité de vue avec toutes les organisations ouvrières en lutte pour ces justes revendications, pour l'aboutissement desquelles nous souhaitons que des négociations rapides s'engagent au sommet. Nous disons que la grève doit rester revendicative et ne doit pas s'orienter vers une fin politique immédiate, celle-ci étant du domaine électoral, permettant au pays de s'exprimer démocratiquement, compte tenu de la situation sociale actuelle. Nous entendons demeurer fidèle à notre vocation de syndicat libre, indépendant et apolitique, et répondre uniquement aux consignes de la confédération Force Ouvrière. Notre rôle est contestataire et quel que soit le gouvernement au pouvoir, nous continuerons à remplir ce rôle » [211].

Contestataire, peut-être ; parfaite unité, cela restait à démontrer, même dans le domaine professionnel. Ce qui était à peu près certain, à la lecture des archives syndicales, de la presse comme des rapports des autorités de l'époque, c'est que l'action de FO s'exprima dans la plus grande indifférence à Brest au cours du printemps 1968[212].

2. Brest n'est plus une cité révolutionnaire

Alors qu'étaient signés les accords de Grenelle, le 27 mai, plus de 8 000 personnes défilaient une nouvelle fois dans les rues du Ponant. La préfecture craignait que les événements ne prissent une tournure ouvertement révolutionnaire. Dans certaines zones du Léon particulièrement favorisées, une véritable angoisse commençait à s'installer face au durcissement très net du mouvement[213]. La dissolution de l'Assemblée nationale par le président de la République, le 30 mai, et les élections législatives à venir (23 et 30 juin) laissaient entrevoir des affrontements locaux entre partisans et adversaires du gouvernement. D'autant que la solidarité paysans-ouvriers inaugurée dans le combat pour le redressement régional se manifestait une nouvelle fois. Des centaines de tracteurs accompagnaient parfois les cortèges comme ce fut le cas à Brest ou à Quimperlé le 27 mai. Les agriculteurs distribuaient des pommes-de-terres, du lait, des légumes, des fraises aux ouvriers en grève[214]. Les marins-pêcheurs et les mareyeurs offraient des tonnes de poisson invendu. Des spectacles étaient organisés salle Cerdan au bénéfice des grévistes. Comme ce fut régulièrement le cas au début des années Cinquante, les conseils municipaux votèrent des subventions aux familles de grévistes[215]. La solidarité était à l'ordre du jour[216].

---

[211] Communiqué de presse FO du 22 mai 1968. AD Finistère 141 W 35 : Grève générale de mai 1968.

[212] Notons qu'à l'arsenal de Lorient, l'unité d'action entre les trois syndicats était réalisée. À Brest, il fallut attendre la fin du mouvement pour que l'UD de Force ouvrière publie un tract tout à fait valorisant quant à son implication dans les événements. Intitulé « FO dans l'action », il appelait à la poursuite de la grève.

[213] « Dans le Nord-Finistère, les populations des régions relativement riches sont très inquiètes par l'agitation régnant dans les cantons voisins assez pauvres et attendent du gouvernement des décisions conciliantes ». Rapport de gendarmerie du 27 mai. AD Finistère 141 W 35.

[214] À Lorient, la coopérative UNICOPA distribua 700 poulets aux grévistes de l'arsenal (O*uest-France* du 29 mai 1968).

[215] Le 27 mai, le conseil municipal de Brest votait à l'unanimité un crédit de 100 000 fr. au bénéfice des grévistes et la mise à disposition des fonds nécessaires aux caisses des écoles pour subvenir à la nourriture de leurs enfants. Subvention de 10 000 fr. à Carhaix, 10 000 fr. également à Châteaulin, etc.

Mais le mouvement ne devait pas prendre une physionomie insurrectionnelle dans le port du Ponant en ce mois de mai 1968. « Brest n'était pas Nanterre », écrivait Edmond Monange[217]. « En trois semaines de meetings et de manifestations, pas un pavé [n'avait] été descellé, pas un feu tricolore [n'avait] été tordu. Pas un affrontement [n'avait] eu lieu, ni avec la police, ni entre manifestants » rajoutait Bernard Boudic, responsable de l'AGEB-UNEFF[218]au moment des événements. Fanch Broudic, président de la JEB (Jeunesse étudiante bretonne) en 1968, résumait la situation à Brest et dans le Finistère : « Même à la fac, il n'y a eu ni incident, ni bagarre, c'était sympa. Début juin, on a fait une virée à la fac de Villejean à Rennes et on a écarquillé les yeux en voyant des graffitis sur tous les murs »[219]. Même à l'occasion de la réaction pro-gaulliste du samedi 1er juin organisée par le Comité de défense de la République[220], si des noms d'oiseaux furent échangés, les heurts furent évités entre les deux cortèges. Au demeurant, la puissance dégagée par celui du Comité d'action civique qui regroupait entre 3 000 et 6 000 personnes (2 000 à 2 500 pour celui des organisations syndicales)[221] remettait quelque peu en question le slogan qui voulait qu'en ce printemps 1968 s'exprimât « la volonté générale contre la volonté du général ».

> « Il faisait beau. On n'a vraiment pas compris pourquoi une partie de la population avait peur. Plutôt qu'une révolution, çà ressemblait à une kermesse. Ça rappelait les grèves de 36 aux plus anciens »[222].

À Brest, les esprits n'étaient plus à la violence dans les mouvements sociaux. La mort d'Édouard Mazé, 17 années plus tôt, avait agi comme un électrochoc. Ainsi, le 30 mai, quand cinq étudiants arrivés de Nanterre voulurent défiler avec des drapeaux noirs, ils se firent remettre immédiatement et *manu militari* dans le « droit chemin » de l'esprit du mouvement brestois par le service d'ordre de la CGT. Leurs bannières furent jetées du pont du Bouguen sans pour autant entraîner une réaction significative de la part des étudiants locaux et sans remettre en question l'unité syndicale. Comme ce put être le cas à l'occasion de la journée régionale du 8 mai, l'entente était solide entre étudiants et ouvriers – hormis quelques questions de préséance dans les meetings[223] –, malgré des objectifs parfois différents, voire même opposés. Les uns et les autres passaient sous silence certaines de leurs revendications pour que durât l'unité du mouvement. Ainsi, le 29 mai, au cours d'une discussion, les étudiants catholiques de la paroisse universitaire de Brest avouaient en souriant :

> « On clame à Brest "des amphis et pas de canons" quand on est entre étudiants. On demande simplement des amphis quand on manifeste avec les ouvriers de l'arsenal »[224].

Les gens n'étaient pas dans la rue pour faire la révolution même si, à l'instar de l'ensemble du pays, le mouvement s'était clairement politisé[225] au fil des jours et des réponses – ou plutôt des

---

[216] Voir les articles de Michel LE HEBEL : « Sur les pavés, la solidarité » et « Révolte populaire en Bretagne » dans *Le Télégramme* du 4 mai 2008.
[217] Edmond MONANGE, *op. cit.*, p. 13.
[218] Bernard BOUDIC, *op. cit.*, p. 6.
[219] Fanch BROUDIC dans *Le Télégramme* du 4 mai 2008.
[220] Comité créé par Michel Cotton de Bennetot, futur député UDR (1968-1978).
[221] Chiffres RG et gendarmerie. AD Finistère 141 W 35.
[222] Souvenirs d'un ouvrier de l'arsenal dans *Sillage*, n°129, mai-juin 2008.
[223] Bernard BOUDIC, *op. cit.*, p. 5, à propos d'une altercation entre lui-même et F. Échardour, lors d'un meeting à Recouvrance.
[224] Débat organisé par la paroisse de Kerfeunteun. Rapport des RG n° 303/285 du 30 mai 1968. AD Finistère 141 W 35.
[225] Politisation cependant moins forte que dans d'autres villes. Edmond MONANGE, *op. cit.*, p. 18.

non-réponses – du gouvernement. C'était l'esprit de la marche sur Paris de 1965 et du 8 mai 1968 qui semblait principalement animer manifestants et syndicats bretons. Les slogans étaient d'ailleurs souvent ceux qui avaient été utilisés au cours de ces journées d'action régionale. Ils avaient trait à l'exode rural, à la sous-industrialisation et à l'économie du Finistère, à la défense de l'arsenal. On entendit certainement tout autant proclamer « Vivre et travailler au pays » que « Non à l'état policier ! » dans les rue de Brest. Avant tout, l'Ouest devait vivre, au besoin en provoquant la mort d'un gouvernement « rétrograde » (« Dix ans, çà suffit »).

3. Vers la reprise

Le 30 mai, un protocole d'accord signé par le gouvernement et les fédérations fut approuvé par acclamations par les grévistes de l'arsenal. Le lendemain, Pierre Messmer annonçait:

> « Je ratifierai le mardi 4 juin le relevé des conclusions dont je vous ai communiqué le texte dans mon message du 30 mai si le travail a repris dans les établissements et services des Armées. Les représentants des organisations CGT, FO, CFTC, FADN ont donné leur accord sur cette procédure ».

L'application de l'accord restait donc soumise à une reprise préalable, reprise qui s'annonçait déjà timidement dans d'autres secteurs : communaux, PTT le 30, puis les banques, les hôpitaux, les ponts et chaussées, le 31. La décision quant à la continuation de la grève fut remise au lendemain de Pentecôte, le mardi 4 juin. Pierre Cauzien, maître d'œuvre lors du scrutin, annonça deux questions soumises au vote des militants. La première consistait à exprimer son accord ou son désaccord vis-à-vis des mesures annoncées par le ministère des Armées. À main levée, celles-ci furent approuvées à l'unanimité moins deux abstentions et deux votes « contre ». La seconde, à bulletin secret[226], interrogeait les ouvriers sur leur volonté de poursuivre le mouvement en solidarité avec les autres corporations[227]. Le résultat fut massivement en faveur de la reprise à 13h45 ce 4 juin 1968 : 3647 voix pour la cessation de la grève sur 5067 votants, soit 72%[228].

Peu avant 14h00, les travailleurs entraient en cortège dans l'arsenal par la porte Jean Bart. En tête du défilé, une banderole : « Arsenal de Brest pour le succès de nos revendications ». Ce fut le dernier défilé directement lié au « mai 1968 » brestois.

Dès lors, entre le 4 et le 7 juin, la reprise fut quasi-générale dans le secteur public et nationalisé. Les sociétés privées suivirent progressivement, à mesure de la conclusion d'accords d'entreprises qui devaient parfois faire progresser plus que significativement les salaires[229] :

> « Ce fut dur pour beaucoup de familles mais on était convaincu que l'on vivait un moment exceptionnel pour les salaires, la reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise »[230].

---

[226] Pierre Cauzien nous confiait lors de notre entretien du 3 septembre 2008 que le suffrage à bulletin secret et l'ordre dans lequel avaient été posées les questions avaient eu une influence certaine sur le vote. Pour beaucoup de travailleurs, la reprise découlait naturellement de l'accord exprimé avec les mesures ministérielles.

[227] Les fédérations, pour leur part, appelaient les travailleurs de l'État à uniquement faire preuve de solidarité « matérielle » avec ceux qui poursuivaient le mouvement.

[228] 1 373 contre la reprise et 47 bulletins blancs ou nuls.

[229] Quelques exemples d'accords à Brest : Ateliers français de l'Ouest (AFO) : +3.5% au 1er avril 1968 ; +5% au 1er juin 1968 ; +3% au 1er octobre 1968. Société Electric Flux : +5.5% au 1er avril 1968 ; +3.5% au 1er mai 1968 ; +3% au 1er octobre 1968. Magasin Les Dames de France : +5% au 1er mars et +8% au 1er juin.

[230] Henri Didou dans *Le Télégramme* du 4 mai 2008.

Illustration N°98 – L'impressionnant cortège des travailleurs de l'arsenal lors de la reprise le 4 juin
(*Ouest-France* du 5 juin 1968)

Illustration N°99 – Arrivée des travailleurs porte Jean Bart le 4 juin 1968 à 14h00
(*Le Télégramme* du 5 juin 1968)

Le 12 juin, à Brest, il n'y avait plus que la CSF à n'avoir pas repris le travail. Ses personnels ne devaient regagner leurs ateliers que le 22 juin, après 33 jours d'occupation. C'était la dernière société de la région encore en grève.

Le « printemps brestois », bien que plus tardif que dans certaines régions, avait néanmoins suivi l'évolution généralement mise en avant par les spécialistes du mouvement de mai 1968 en France : du 3 au 16 mai, une période dite « étudiante » (le 6 mai l'AGEB décrétait la grève illimitée), du 13 mai (grève générale) au 27 mai une période dite « sociale », et enfin, du 27 mai (accords de Grenelle) au 30 juin (élections législatives) une période « politique » :

« Les ouvriers du Finistère se sont mis en grève avec une lenteur calculée ; dans un département où l'industrialisation est quasi-inexistante, le mouvement n'en revêt pas moins une ampleur exceptionnelle. S'il n'y a pas pour l'heure d'enthousiasme, il n'y a pas non plus de lassitude, à un moment où la crise sociale, dans la perspective d'une négociation espérée, va prendre un nouveau visage » [231].

À l'arsenal, on put presque parler d'un printemps « tranquille »[232] même si depuis longtemps l'établissement n'avait pas connu deux semaines de grève d'affilée. Cependant, ce mouvement n'avait rien eu de commun avec ceux d'août 1953 ni de mai 1951. Le ministère avait cédé au bout de simplement 10 jours et dans des proportions peu habituelles. Aucun incident n'était en outre venu troubler l'unité parfaite qui rassemblait les syndicats, à l'exception de FO. L'occupation de l'établissement, tant redoutée par la Marine, ne se produisit à aucun moment au grand soulagement des responsables dont certains, aujourd'hui, se rappellent principalement d'un soleil radieux et des parties de pêche en rade organisées avec les ouvriers[233].

c) Les conséquences immédiates du mouvement de mai-juin 1968

L'arsenal connut encore quelques soubresauts, notamment le 12 juin, quand la CGT et la CFDT lancèrent un mot d'ordre de grève pour protester contre la mort de Pierre Beylot et d'Henri Blanchet à l'usine Peugeot de Sochaux[234] , de même que du jeune Gilles Tautin, 17 ans, à Renault-Flins. À cette occasion, les travailleurs de l'établissement militaire furent à peu près les seuls du département à débrayer, en compagnie de quelques 600 métallos du port de commerce, de 300 communaux et du personnel de faction de la papeterie Mauduit de Quimperlé (150).

Mais les ouvriers étaient surtout dans l'attente de la mise en application des mesures annoncées par Pierre Messmer le 4 juin.

1. Une progression considérable du niveau de vie

Le 21 juillet 1968, une page de l'histoire du syndicalisme allait se tourner à l'arsenal. Une page de 17 années de combat incessant pour que fût appliqué « intégralement » un décret conquis de haute lutte au début des années Cinquante. Le protocole d'accord, devenu projet de loi, venait d'être adopté à l'Assemblée nationale. Celui-ci prévoyait un certain nombre d'avantages salariaux tout à fait significatifs en faveur des ouvriers et des TSO, notamment une augmentation moyenne de 15% des rémunérations (de 11% à 20% chez les ouvriers manuels, de 7% à 20% chez les TSO, selon les catégories). Ces nouveaux bordereaux avaient en outre un effet rétroactif au 1er février 1967. Ils annulaient et remplaçaient les barèmes mis en vigueur par les décrets n° 67-100 et 67-99 du 31 janvier 1967 et étaient appelés à servir de nouvelle base pour le calcul des salaires. En conséquence, cette mesure signifiait un rattrapage des rémunérations particulièrement important correspondant à 16 mois de travail[235]. Pendant longtemps, à l'arsenal, en référence à cette rétroactivité, il fut habituel de dire que mai 1968 « avait payé la moquette des castors ».

---

[231] Rapport des RG du 24 mai 1968. AD Finistère 141 W 35.

[232] Edmond Monange évoquait un mai 68 « raisonnable et un peu assoupi » à Brest, mais cependant « hors du commun ». Edmond MONANGE, *op. cit.*, p. 21.

[233] Entrevue du 28 mars 2008 avec Jacques Grossi, directeur des CAN en 1968.

[234] Voir notamment l'article de Thomas CALINON dans *Libération* du 30 mai 2008 : « Juin meurtrier à Sochaux ».

[235] En contrepartie, les syndicats abandonnaient tout espoir de rétroactivité supplémentaire que certains auraient voulu voir remonter à mai 1951. Pierre Cauzien, le 3 septembre 2008.

Salaires horaires ouvriers manuels				Salaires horaires TSO			
Catégorie	Ancien barème	Nouveau barème	%	Catégorie	Ancien barème	Nouveau barème	%
I	2.366	2.870	+17.6	T0	3.380	3.846	+12.1
II	2.559	3.100	+17.5	T1	3.632	4.248	+14.5
III	2.880	3.473	+17.1	T2	3.880	4.707	+17.6
IV	3.023	3.645	+17.1	T3	4.202	5.252	+20
V	3.580	4.018	+11	T4	4.709	5.912	+20.4
VI	3.989	4.477	+11	T5	5.295	6.458	+18
VII	4.398	4.936	+10.9	T6	6.768	7.491	+9.7
HC	4.486	5.597	+19.9	T6 bis	7.463	8.038	+7.2

Tableau N°58 – Modification des barèmes de base établis au 1er février 1967 au 1er échelon de chaque catégorie

Il demeurait cependant la question des abattements de zones sur laquelle le gouvernement n'avait pas voulu céder. Par contre, le problème de la parité de la prime de rendement à 16% du salaire du premier échelon de la catégorie n'allait plus en être un, même s'il devait être régularisé en plusieurs étapes : 2% s'ajoutaient immédiatement aux 12% en vigueur à Brest avec effet rétroactif au 1er avril 1968, puis 1% supplémentaire avec le bordereau du 1er octobre et à nouveau 1% à compter du 1er avril 1969.

Enfin, les travailleurs en régie directe voyaient leurs rémunérations alignées sur celles des permanents, sans toutefois bénéficier de la rétroactivité[236]. C'est-à-dire qu'une augmentation moyenne de 15% leur était immédiatement attribuée pour combler l'écart avec la région parisienne, de même qu'une autre de 10% supplémentaire pour rattraper les permanents. C'est-à-dire un bon prodigieux malgré tout, notamment par rapport à d'autres secteurs comme le bâtiment qui obtenait néanmoins 7% à compter du 1er juin et 3% au 1er octobre.

La situation matérielle des travailleurs de l'arsenal s'était donc une nouvelle fois considérablement améliorée en l'espace de deux semaines de grève, sans combat ni discours violents, simplement par la négociation, profitant d'un contexte national général qui avait acculé le gouvernement dans ses derniers retranchements.

> « Après les accords de Grenelle, on est rentré en chantant pour la reprise du travail. C'était la fête, on avait gagné. Le gain de pouvoir d'achat a été énorme du jour au lendemain »[237].

Mai 1968 avait également été à l'origine d'une avancée dans le domaine du droit des organisations ouvrières et des conditions d'exercice de l'activité syndicale à l'arsenal. Le 18 octobre 1968 fut, de ce point de vue, une date symbolique sur les rives de la Penfeld. Pour la première fois, la CFDT tenait son assemblée générale annuelle devant 1 200 assistants réunis au sein même de l'établissement pendant leurs heures de travail[238]. Situation presque impensable quelques mois auparavant, ubuesque même pour certains gradés de la Marine qui voyaient ainsi

[236] Ce qui eut pour effet, dès le mois de juin, d'entraîner de nombreux débrayages dans cette catégorie.
[237] Souvenirs d'un ouvrier de l'arsenal dans *Sillage*, n°129, mai-juin 2008.
[238] Aux termes de l'article 4 « Liberté et droits syndicaux » de la loi du 21 juillet 1968, les syndicats représentatifs bénéficiaient de deux heures ouvrables par mois pour tenir leurs réunions et de deux fois deux heures par année pour les assemblées générales. D'autre part, chaque organisation disposait de 3 dispenses de travail (équivalent temps plein) pour leurs responsables. L'affichage des informations sur des panneaux réservés à cet usage n'était plus soumis au visa de la direction et la diffusion de la presse syndicale devenait autorisée à l'intérieur de l'arsenal. Voir, en annexe N°91, l'arrêté n° 22/68 du 18 septembre 1968.

leur autorité un peu plus écornée jusque dans l'enceinte militaire, même si les discours syndicaux n'avaient plus rien de révolutionnaires ni même d'antimilitaristes.

Dans la foulée, le 21 novembre, la CGT imitait son rival et allié dans une salle du restaurant coopératif de Quéliverzan, en présence de Michel Warcholak, secrétaire de la fédération des travailleurs de l'État CGT[239] et de l'ensemble des représentants des personnels : Le Pape (secrétaire adjoint du syndicat) pour les chefs d'équipe ; Thiée, pour les chefs de travaux ; Garrot pour les techniciens ; Corre et Morizur pour le personnel ouvrier.

Globalement, les événements du printemps avaient entrainé une recrudescence sensible des adhésions dans l'ensemble des syndicats, même si la réalité était sans doute bien éloignée des chiffres annoncés par René Déniel et Jo Laot, c'est à dire 2 000 membres pour la CFDT et 2 720 pour la CGT[240]. FO, pour sa part, connaissait également un redressement[241], revendiquant une progression de près de 20% à l'arsenal comme dans d'autres syndicats de fonctionnaires. Néanmoins, avec 180 adhérents en 1969, elle restait toujours une force insignifiante face à l'union des deux autres centrales et dépassait à peine la CFTC reconstituée qui comptait 150 adhérents à ce même moment. Les événements de Tchécoslovaquie, au mois d'août, n'eurent aucun impact significatif sur les effectifs de la CGT de l'arsenal, pas plus que sur ceux de l'UD qui allait confirmer son redressement : 1967 : 8 400 adhérents ; 1968 : 8 400 ; 1969 : 8 693 ; 1970 : 9 123[242].

2. Remodelage du paysage syndical

L'UD de la CFDT affirmait régulièrement son attachement à l'unité d'action avec toutes les organisations représentatives, mais elle ne manquait jamais de préciser qu'il ne s'agissait que d'un accord portant sur des objectifs bien précis et qu'elle ne pouvait en aucun cas être politiquement sur la même ligne que le syndicat communiste[243]. Pourtant, depuis mai 1968, même de ce point de vue, les deux centrales étaient souvent sur la même longueur d'ondes[244] et l'orientation de plus en plus gauchisante de la CFDT commençait à interpeller certains militants. La tendance « modérée » ou « centriste » de l'UD disparaissait un peu plus chaque année et les sympathies des dirigeants pour le PSU « étaient à peine voilées », selon un commissaire des RG de l'époque[245]. Cette orientation, dans le contexte de l'après 1968, entraîna un afflux d'adhésions à l'UD – 1968 : 11 000 ; 1969 : 12 500 ; 1970 : 17 000 – alors que la CGT connaissait une croissance plus modérée.

---

[239] Et futur membre et secrétaire du bureau confédéral (1975-1992). Sur le parcours de M. Warcholak, voir Bernard VIVIER, "Michel Warcholak, l'homme de l'appareil", *Les études sociales et syndicales*, n°34, septembre 1987, p. 13-14.

[240] En réalité, selon le recoupement de l'ensemble des sources et la quantité de timbres vendus, le nombre de cotisants à la CGT s'élevait environ à 1 020 en 1969, c'est-à-dire légèrement moins que la CFDT (1 100). Une progression d'une centaine d'adhérents pour chacune des deux centrales pouvait néanmoins être constatée par rapport à 1967. La CGT pouvait en outre compter sur le renfort de 780 retraités. Sources CGT Brest.

[241] Lors du congrès de l'UD de FO, le 4 mai 1969, J. Mathé devait également déclarer que les événements du printemps 1968 avaient engendré une progression d'adhérents de près de 10% dans le département (2 320 en 1968, 2 560 en 1969), le syndicat parvenant en outre à s'implanter dans le secteur privé (CSF Brest, CTB Pont-de-Buis, les centres Leclerc).

[242] À la fédération du PCF, plus de 150 défections furent enregistrées, provenant notamment du milieu enseignant. Cependant, cette nouvelle crise n'enraya pas la progression continue entamée depuis plusieurs années : janvier 1968 : 3 562 ; juillet 1968 : 3 700 ; décembre 1968, malgré 150 départs au moins : 3 720. AD Finistère 141 W 21.

[243] Elle suivait en cela la position de la confédération. Franck GEORGI, *L'invention de la CFDT…, op. cit.*, p. 352 et suiv.

[244] Elles appelèrent par exemple, de concert, à voter « non » au référendum d'avril 1969.

[245] Rapport 303/775 du 20-10-69. AD Finistère 117 W 84. Sur les rapports entre la confédération CFTC et le PSU, voir Franck GEORGI, *L'invention de la CFDT…, op. cit.*, notamment p. 415 et suiv.

À l'arsenal, nous l'avons évoqué à diverses reprises, malgré un léger déficit en termes d'adhérents, la CGT demeurait, parfois de manière significative, la première organisation ouvrière à l'occasion des élections professionnelles. Le 17 juin 1967 avait cependant marqué une étape dans l'évolution du syndicalisme d'après guerre dans l'établissement. Lors de l'élection des délégués au comité social, si le syndicat communiste était encore arrivé en tête dans le collège ouvrier avec 47,7% des suffrages, il avait par contre été laminé dans le collège cadres et techniciens (116 voix, 28,3% contre 293 voix à la CFDT et 71,7% des suffrages). Le comité de l'ASFAL étant commun à ces différentes catégories, l'addition des résultats avait donné la victoire à la CFDT.

Celle-ci aurait certainement continué sa progression parmi les ouvriers et y aurait rapidement supplanté la CGT si « l'ancienne » CFTC n'était pas venu interférer dans ces scrutins. Le syndicat chrétien, moribond en 1965, se redressait depuis quelques temps[246]. Le 10 décembre 1968, il présentait pour la première fois des candidats à l'élection à la commission paritaire du travail. Une première qui fut couronnée de succès, se traduisant par un score remarquable car inattendu de 10,7% (FO : 7,7%) au détriment de la CFDT qui était reléguée assez largement au second rang (37%) derrière la CGT (44,5 %). Comme un signal d'alarme tiré par les ouvriers de tendance modérée qui votaient habituellement CFDT. Par la suite, les résultats de la CFTC furent moins éloquents mais ils empêchèrent cependant incontestablement la CFDT de prendre le large dans le collège ouvriers avant la fin de la décennie 1970[247].

Force Ouvrière, pour sa part, allait devoir attendre quelques années encore avant de redresser significativement la barre, malgré les progrès sensibles réalisés dans le sillage du printemps 1968. Au congrès de mai 1969, L'UD décidait de transférer une nouvelle fois son siège, cette fois de Quimper vers Brest et Jean Mathé demandait à quitter ses fonctions. Il était remplacé par un Brestois, Maurice Charreteur (EDF) qui ne passait pas particulièrement pour être un chantre de l'unité d'action avec la CGT. Mais il connaissait parfaitement le contexte ouvrier et syndical de la cité du Ponant et d'éventuels espoirs d'étendre l'unité d'action à FO refaisaient surface.

	Exprimés	CGT	CFTC	CFDT	CGT-FO
Comité local social des Forces armées (ASFAL) du 07/06/1967	5 956	2 842 (47.7%)		2 722 (45.7%)	392 (6.6%)
Commission paritaire locale du travail du 10/12/1968	5097	2 271 (44.6%)	546 (10.7%)	1 886 (37%)	394 (7.7%)
Commission paritaire locale du travail du 10/12/1971	5 931	2 489 (42%)	442 (7.4%)	2 451 (41.3%)	549 (9.3%)

Tableau N°59 – Élections professionnelles à l'arsenal 1967-1971
(D'après A.D. Finistère 1236 W 106 et 1347 W 108)

[246] La CFTC comptait à ce moment 7 syndicats à Brest : Arsenal, EDF, communaux, enseignement libre, météo, banques, police et attendait le rattachement des PTT et de la Sécurité sociale. Au début 1969, l'UD dirigée par Xavier Le Corre (vice présidents : Pierre Le Bec, municipal Quimper ; Jean Kerjean, PTT Brest ; secrétaire général : Émile Le Boite, arsenal ; trésorier général : Émile Pelleau, arsenal ; trésorier-adjoint : Roger Féon, PTT Quimper) revendiquait 800 adhérents dont 600 à Brest. Son influence demeurait cependant très limitée.

[247] La domination de la CFDT s'affirma au cours de la décennie 1970 pour s'établir à environ 43% contre 37% à la CGT. À ce même moment, FO oscillait entre 9 et 11 %, la CFTC ne dépassant guère 7%. Au début des années 80, la suprématie de la CFDT allait devenir indiscutable avec quasiment 50 % des suffrages aux élections locales contre 30% à la CGT, FO réalisant toujours des scores avoisinant les 10% et la CFTC ne parvenant pas à percer parmi les ouvriers avec environ 6%. Par contre, dans le collège cadres et maîtrise, le syndicat chrétien atteignait 15 à 17%, FO 22%, presque 50% pour la CFDT, tandis que les résultats de la CGT ne se situaient que dans une fourchette de 10 à 14%.

d) Sous la plage, les écueils

Mai 1968 revêtait des allures de triomphe pour les ouvriers et les syndicats de l'arsenal mais les espoirs nés du mouvement allaient être rapidement déçus. Car si l'été avait apporté son cortège de nouveaux avantages, l'hiver allait, quant à lui, véhiculer son lot de mauvaises nouvelles. Et il n'y aurait plus désormais de vaste soulèvement national pour enrayer un processus entrepris depuis vingt ans : le désengagement de l'État de ses arsenaux terrestres et maritimes.

1. La circulaire du 16 décembre 1968 : vers la fin du statut

En effet, les syndicats n'allaient pas avoir beaucoup de répit et l'action revendicative allait reprendre très rapidement face aux mesures gouvernementales visant à revenir sur certaines dispositions du protocole d'accord du 4 juin. Dès le mois d'octobre, en raison d'une nouvelle réduction des crédits militaires, les licenciements reprirent dans la sous-traitance[248]. Les menaces sur la poudrerie de Pont-de-Buis se faisaient également plus pressantes de jour en jour. Mais Pont-de-Buis n'était pas Brest et les ouvriers de la sous-traitance n'étaient pas véritablement des travailleurs de l'arsenal. En outre, pour l'instant, rien de très précis ne concernait l'emploi à statut.

Mais le 16 décembre 1968, le ministère de la Marine publiait une circulaire qui devait être décisive dans ce domaine[249]. Celle-ci annonçait un programme drastique d'économies à réaliser dans les arsenaux, sans délai et en premier lieu sur l'emploi en régie directe et à statut, sans pour autant avoir recours aux licenciements dans ce dernier cas. Par contre, les nouveaux embauchages et les titularisations étaient officiellement bloqués, de manière à réduire les effectifs ouvriers – à les ramener à un niveau « acceptable », selon les termes du ministère – par le jeu naturel des départs. Cette décision prenait à contre-pied une des dispositions de l'accord du 4 juin 1968 qui prévoyait l'intégration des ouvriers en régie à l'effectif à statut après seulement deux années de service dans cette catégorie. Certains travaillaient sans interruption dans l'établissement depuis 1951[250], date à laquelle ils avaient été embauchés comme personnels d'appoint, « pour une courte durée et pour l'accomplissement d'une tâche définie »[251]. Une fois le calme revenu et le pouvoir gaulliste renforcé par les élections de juin, le gouvernement n'avait pas tardé à reprendre d'une main ce qu'il avait cédé à contrecœur de l'autre six mois auparavant. Immédiatement, les syndicats dénoncèrent des premières manœuvres de retour sur acquis[252] :

> « Nous sommes tous concernés. Aujourd'hui, cette circulaire intéresse le personnel en régie directe, demain elle s'appliquera aux ouvriers à statut. Cette décision est un ballon d'essai, elle donne une idée de ce que sera la réglementation après la fusion des trois armées : Marine, Air, Terre ».

[248] Carénages SODEC : février à novembre 1969 ; Electric Flux, Trignac, CSEE : mars à novembre 1969 ; CEMAT et Wanner en mars 1969 ; Depitre, EGTH et Damifer, travaillant sur le chantier de l'Ile Longue en avril 1969 ; etc.
[249] Circulaire n°68.104 MA/DPC/12. Seuls les ouvriers étaient concernés.
[250] À l'exception des deux jours mensuels de mise à pied obligatoire.
[251] Disposition rappelée dans l'article 2 de l'instruction n°481 M.S.A.PO 65 du 27 janvier 1961.
[252] Déjà une grande partie des dispositions touchant à la régie indirecte et acceptées par le ministère dans le protocole du 4 juin 1968 n'étaient pas appliquées. Ainsi, les ouvriers de cette catégorie ne bénéficiaient pas de l'ASSEDIC, ni des garanties médicales des travailleurs de l'État. Ils n'avaient toujours pas de droit syndical, pas plus que de droit électoral aux comités d'établissement. Le député de Brest, Michel De Bennetot (UDR), rapporteur du programme d'investissement militaire 1971-1975 à l'Assemblée nationale, assurait cependant dans *Le Courrier brestois* (journal UDR local, n°1 du 1er septembre 1970) qu'aucun des droits acquis par les travailleurs en régie ne serait remis en question. En effet, car pour la plupart, ils ne furent même jamais mis en application.

Dès lors, la lutte revendicative recommença sur tous les fronts : maintien du statut, salaires, intégration des régies directes aux permanents, intégration des régies indirectes aux régies directes, mensualisation des salaires ouvriers[253], primes pour travaux insalubres, situation des moniteurs de la formation des apprentis, 13e mois, abrogation de la loi sur la grève du 31 juillet 1963, etc. Mais derrière l'ensemble de ces revendications, la préoccupation essentielle demeurait le maintien du *statu quo* quant à la situation juridique des arsenaux et de leurs personnels.

Fin octobre 1969, la commission départementale du travail constatait que le nombre des statutaires avait diminué dans une proportion de plus de 23% (1 205 éléments)[254] en moins de six années. Parallèlement, la régie directe avait progressé de 563 à 1 487 unités sur la même période[255].

2. Déqualification professionnelle et arrivée des « polytechniciens »

Tous ces éléments allaient dans le sens d'un vieillissement du salariat à statut[256] et d'une diminution globale de la qualification de la main-d'œuvre dans l'établissement. Les départs de permanents concernaient, pour la plupart, des ouvriers arrivés normalement en fin de carrière, issus des catégories VII ou HC (environ 90%). Ils étaient remplacés par des régies dont la proportion d'ouvriers professionnels au 1er janvier 1969 était de seulement 40%. Sur la seule période comprise entre janvier 1968 et avril 1971, la proportion des basses catégories dans le salariat à statut augmentait de 13,8% à 18,7% alors que celles des ouvriers les plus qualifiés diminuait simultanément de 33% à 20,8%. Les mesures d'économies engagées par l'État allaient plutôt à l'encontre de la compétitivité de l'établissement, même si l'introduction de l'électronique, de l'informatique[257], des dernières techniques de l'hydraulique et de la mécanique de haute précision, de même que la systématisation de la mécanographie compensaient partiellement une diminution de la qualification des employés manuels[258]. Parallèlement, un effort considérable était effectué pour la formation et la spécialisation de personnels dans ces nouvelles technologies, ainsi que dans les métiers nécessaires à l'installation d'outillages complexes permettant la mise au point et le contrôle de ces équipements. Les blouses blanches allaient de plus en plus souvent remplacer les

[253] Celle-ci devait intervenir dès le 1er août 1971 (décision n°43.052 du 21 décembre 1970 § 2). Les salaires allaient être payés le 30 de chaque mois. Néanmoins, les règles de la comptabilité publique faisant obligation de régler toute somme supérieure à 1 000 fr. par virement bancaire ou postal (ce qui était le cas de la majorité des ouvriers de l'arsenal), une période transitoire d'une année fut imposée par l'administration pour permettre à l'ensemble des salariés de l'établissement de procéder à l'ouverture d'un compte en banque. La mensualisation systématique ne devait donc intervenir qu'à compter du 1er août 1972. À titre d'anecdote et pour souligner la précision tout à fait militaire à laquelle était soumis l'établissement : depuis 1946, la sirène de débauchage résonnait à 18 heures 05 tous les jours ouvrables, à l'exception des deux journées où la paye était remise à 17 heures 45. À compter du 1er août 1972, les salaires s'effectuant par virement, la sirène de fin de travail retentit désormais à 18 heures 03 (soit 2 minutes de travail de moins sur 20 jours ouvrables, correspondant aux 40 minutes auparavant nécessaires à la remise des paies).

[254] 1er octobre 1963 : 6 372 ; 1er avril 1969 : 5 167. Fin 1970, ce chiffre allait être de 4 745. Depuis le congrès de l'UD CGT de Concarneau en 1966, la perte des emplois statutaires avait presque été multipliée par deux. Pendant ce temps, les effectifs de la régie directe avaient augmenté de 24%.

[255] Hausse partiellement imputable à l'intégration des ouvriers en régie indirecte dans la régie directe.

[256] En 1972, la moyenne d'âge des statutaires était de 42 ans et celle des régies, de 36. Jean BIENFAIT, *op. cit.*, p. 34.

[257] Installation, en 1969, de l'ordinateur 10.070 destiné à traiter l'essentiel des questions relatives à la gestion, la comptabilité, les salaires, la planification des travaux, etc.).

[258] Certains ouvriers de l'atelier des Capucins ne nous ont pas caché que l'essentiel de leur tâche, après la programmation des machines par les mécanographes, consistait à la surveillance et à la maintenance des appareils.

bleus de chauffe[259] et le nombre des spécialités allait augmenter à l'arsenal. Au tournant de l'année 1970, l'établissement devait en compter plus de 100 différentes, rattachées à une douzaine de familles professionnelles dont les travaux étaient étroitement imbriqués.

Néanmoins, cette diminution de la qualification professionnelle qui semblait brusquement effrayer les syndicats et les autorités civiles n'était qu'une des ultimes étapes d'un processus engagé un siècle auparavant, lorsque les nouvelles technologies de construction navale entraînèrent une remise à plat complète de l'organisation de l'arsenal et une modernisation de ses structures (Capucins, BF). Avec le passage à la vapeur et au métal, il n'était plus concevable de réaliser intégralement un navire, comme c'était le cas du temps de la marine en bois et à voile. Au cours des dernières décennies du XIX^{e} siècle, malgré l'évolution de certaines spécialités – le charpentier bois devint charpentier tôlier, le riveteur se transforma en soudeur –, l'arsenal de Brest n'était déjà plus qu'une vaste usine de montage, d'assemblage et d'ajustage de pièces élaborées par l'industrie privée[260] (Schneider au Creusot, Mazeline au Havre, Forges et Chantiers de la Méditerranée à Marseille, laminoirs de Dunkerque ou Longwy, etc.) ou, comme nous l'avons évoqué dès le début de cette étude, d'autres établissements de l'État (Indret, Ruelle, Saint-Tropez). De surcroît, ces entreprises détachaient généralement sur place les équipes nécessaires à l'installation des mécanismes fournis. Depuis la seconde moitié du XIX^{e} siècle, l'introduction régulière de techniques nouvelles avait donc entrainé progressivement une perte des savoir-faire, pour le moins une transformation souvent radicale de ceux-ci. Dans sa quête incessante visant à réduire les personnels des arsenaux[261], Charles Ferrand indiquait, déjà en 1906 :

> « L'arsenal se transforma peu à peu et se réserva les tâches les plus simples, en rapport avec les moyens et l'outillage dont il disposait. Aujourd'hui il construit lui-même le «chaudron » en tôle [la chaudière] et la coque du bâtiment mais les plaques de blindage, les ferrures principales telles que l'étrave et l'étambot, les tôles et profilés, les rivets eux-mêmes sont fournis par l'industrie privée. Les appareils moteurs et évaporatoires, les tourelles, les appareils innombrables, qui trouvent leur emploi sur le navire moderne, sont fournis également par l'industrie privée. Généralement, le montage a bord et les essais de tous ces appareils sont exécutés par le fournisseur. Souvent même, les canalisations électriques et le tuyautage sont faits par des entrepreneurs »[262].

Du point de vue de la qualification professionnelle, l'évolution de l'arsenal était déjà en marche depuis longtemps.

Parallèlement, nouvel effet de la création de la DMA et de la réorientation de la France vers la dissuasion nucléaire, la promotion interne allait être bloquée après le 1er janvier 1968. À partir de cette date, les six corps d'ingénieurs militaires qui existaient auparavant (aéronautique, fabrications d'armement, génie maritime, hydrographes de la marine, poudres, télécommunications) allaient être

---

[259] En 1923, les personnels administratifs étaient environ 300 ; en 1971, ils étaient 900. Le nombre de dessinateurs avait quant à lui triplé entre ces deux dates et celui des électriciens était passé de 400 en 1928 à 1 200 électriciens et électroniciens en 1971. Jean BIENFAIT, *op. cit.*, p. 34.

[260] Voir Gérard LE BOUËDEC, *op. cit.*, p. 102-103.

[261] Ferrand estimait que pour occuper l'ensemble de l'arsenal de Brest en 1906, il était nécessaire d'avoir en permanence trois navires de fort tonnage en chantier : « l'un sur cale pour la confection de la tôlerie proprement dite; le second en achèvement à flot sur lequel se poursuivent le cuirassement, le montage et l'installation définitive des principaux appareils ; le troisième enfin en armement, recevant les mille installations de plus en plus compliquées qu'exige le navire moderne ». Charles FERRAND, *La Revue de Paris* du 1er juillet 1906, p. 175-176.

[262] Charles FERRAND, *op. cit.*, p. 167-168. Ferrand rajoutait en outre que la construction de la chaudière ne nécessitait qu'un outillage limité et une faible qualification.

regroupés au sein d'un corps unique. Malgré la formation professionnelle, les cours du soir, les passerelles nombreuses qui existaient auparavant entre l'école des apprentis (EFT) de Quéliverzan et les écoles d'enseignement techniques des Constructions et Armes navales (ETCAN) de Pontanézen, il n'allait plus être possible à l'ouvrier manuel de percer significativement dans la hiérarchie[263]. L'ascenseur social qui avait longtemps constitué une des particularités de ce type d'établissements était obsolète. Désormais, les personnels d'encadrement, les techniciens d'études et de fabrication (TEF), allaient être recrutés sur concours d'un niveau baccalauréat « E »[264]. Quant à leurs supérieurs, les ingénieurs des études et techniques d'armement (IETA), ils devaient principalement l'être sur concours niveau « mathématiques spéciales » et recevoir, dès leur admission à l'ENSIETA[265], un grade d'officier assimilable à celui d'enseigne de vaisseau : les « polytechniciens », comme les appelaient les ouvriers avec mépris[266].

Quoi qu'il en fût, la publication des chiffres de la commission départementale du travail créa un véritable séisme à Brest. Ils furent repris et commentés par les syndicats, bien entendu, mais également par la presse et le conseil municipal de Brest. Graduellement et insensiblement, le danger était devenu imminent. Et l'avenir immédiat n'était pas plus engageant, la direction des Constructions navales reconnaissant elle-même que le gouvernement n'avait présenté aucune garantie quant au plan de charge 1970[267] alors que les permanents étaient déjà sous-employés dans certaines spécialités (grosse tôlerie notamment). Par manque de travail, des tourneurs qualifiés effectuaient des travaux d'OS ou de perçage. Aux BF, une partie des équipements ne fonctionnait plus depuis des mois. Aux Capucins, plus de 200 machines-outils, dont des unités imposantes comme le tour SOMUA de 22 mètres[268], n'étaient utilisées qu'à 30% de leur capacité.

---

[263] Il arriva, au cours de l'histoire que des apprentis devinssent hauts responsables des Constructions navales, mais ces cas sont loin de concerner la majorité des travailleurs. Paul Coat évoque notamment l'exemple de Gilbert Le Lann, apprenti devenu polytechnicien, dans Paul COAT, *Les arsenaux de la marine de 1630 à nos jours*, Brest-Paris, éditions de la Cité, 1982, p. 105. Par contre, le nombre d'apprentis ayant intégré la maîtrise ou l'encadrement était relativement élevé. En janvier 1962, la direction des CAN en évaluait la proportion à environ 1 sur 7 pour les apprentis ayant obtenu leur DAM (Diplôme d'apprentissage Marine) entre 1949 et 1957. Intégrés directement à une école d'ingénieurs militaires dans la foulée du DAM ou parvenus à y accéder ultérieurement au travers des concours et essais internes, l'ascension professionnelle était encore une réalité après la Libération, même si les évolutions de carrières étaient observées, pour l'essentiel, au sein du groupe ouvrier ou/et technicien et dans certaines spécialités. Ainsi, par exemple, les électriciens s'orientaient plus aisément vers l'électronique ou l'électromécanique. Voir, en annexe N°92, l'évolution des promotions d'apprentis 1949-1957.

[264] Cet enseignement était réservé, jusqu'au 10 juillet 1968, aux meilleurs élèves issus de l'EFT.

[265] École nationale supérieure des ingénieurs d'études et des techniques d'armement. Lors de la création de la DGA en 1977, la structure des personnels fut divisée en trois classes principales en fonction du niveau de qualification. Les militaires n'étaient représentés qu'au niveau 1, éventuellement 2 pour la pyrotechnie. Les ouvriers et chefs d'équipe, pour leur part, appartenaient tous au dernier niveau, le 3e, à l'exception des techniciens à statut ouvrier (TSO) qui, à partir de la catégorie 4, pouvaient prétendre au second niveau. L'absence quasi-totale d'un encadrement intermédiaire à statut militaire rendait les relations encore plus abruptes entre les ouvriers et les officiers supérieurs.

[266] Louis Quinquis, ajusteur retraité, entrevue du 27 janvier 2014.

[267] Après bien des atermoiements, le ministère décida, en octobre 1969, de confier la refonte du croiseur *Colbert* (modernisation dont l'installation d'un système de missiles Mazurca) à l'arsenal de Brest. Un important chantier dont la durée estimée était de 24 à 30 mois. Dans la deuxième quinzaine d'octobre 1969, la DCAN reçut l'ordre de prendre toutes les mesures (y compris les passages de marchés) pour un commencement des travaux dès le 1er janvier 1970. Or, dans les derniers jours de décembre, la direction de l'arsenal recevait téléphoniquement le contrordre de surseoir à l'opération. De l'avis même du sous-préfet, cette dernière décision menaçait directement 1 150 emplois dans la régie et les entreprises sous-traitantes (100 au 1er trimestre 1970 ; 250 au second ; 300 au 3e et 500 au 4e).

[268] Tour horizontal destiné à usiner les lignes d'arbres de navires.

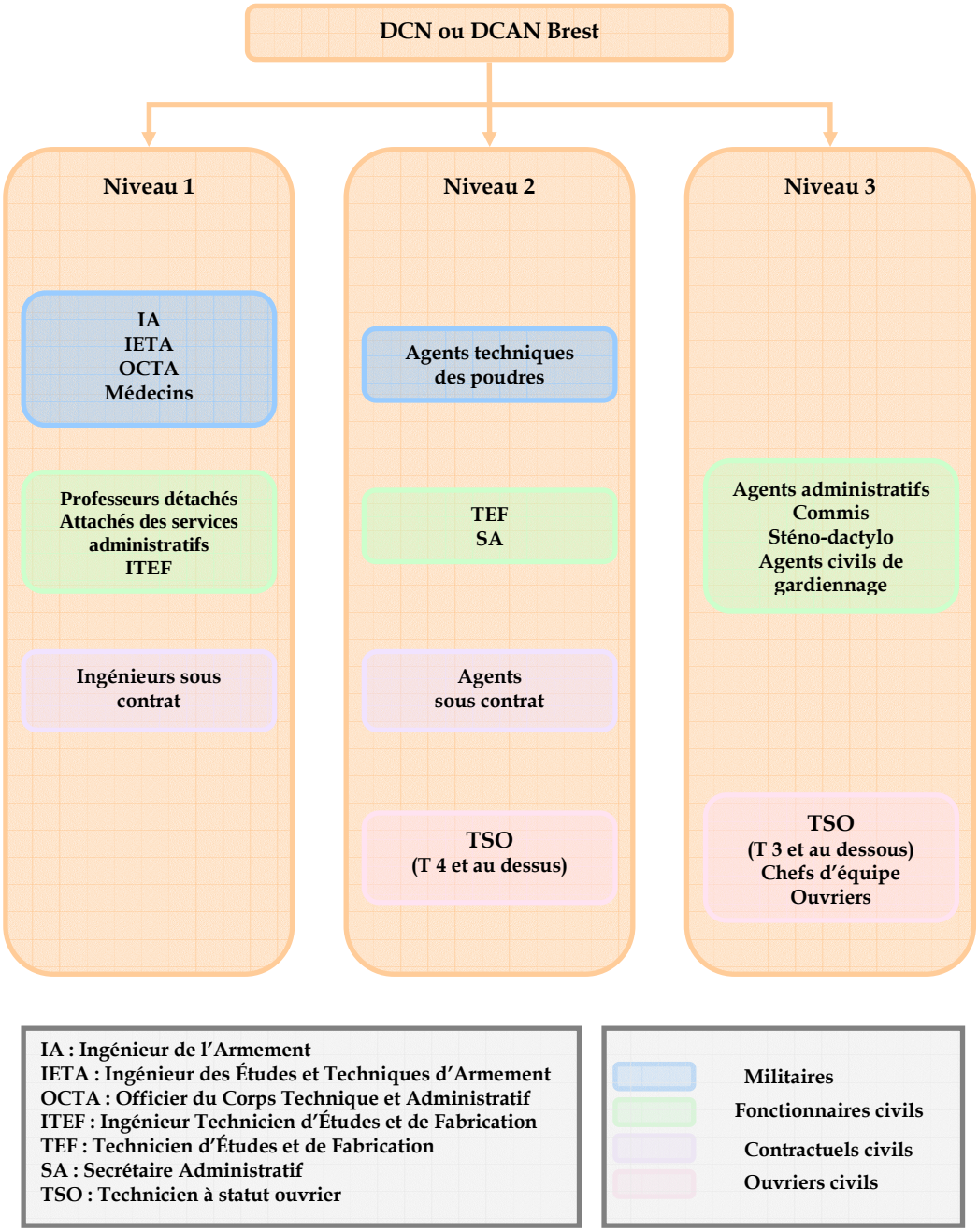

Graphique N°38 – Les principales catégories des personnels de la DCAN - Situation après 1977

D'autre part, l'absence de programme de constructions neuves rendait certaines spécialités inutiles à Brest, notamment dans les bureaux d'études et les ateliers de travaux de coque.

Le 26 novembre 1969, les fédérations CGT et CFDT des travailleurs de l'État lançaient une journée nationale d'action pour protester contre les licenciements maintenant annoncés dans les personnels à statut des arsenaux. Ceux-ci concernaient environ 2 500 travailleurs pour l'hexagone, dont 250 à 260 pour Brest, à l'échéance du 1er avril 1970[269].

À partir de ce moment, les menaces de privatisation devenaient carrément des risques de liquidation pure et simple. On entendait pour la première fois parler de « patrimoine national ».

[269] D'autre part, le départ en retraite anticipée de 150 ouvriers en régie directe était programmé pour le 31 janvier 1970.

Une notion qui devait revenir dès lors comme un leitmotiv dans les discours syndicaux : « Les travailleurs de l'État n'accepteront pas de voir dépouiller le patrimoine national »[270] et dans la presse : « Offensive généralisée contre le patrimoine économique de l'État »[271].

3. Le « patrimoine national » en péril

En 1963, les syndicats avaient annoncé que les projets gouvernementaux étaient « de faire cadeau des établissements de l'État au secteur privé », suscitant les protestations immédiates et outragées de Pierre Messmer. En 1969, ils ne pouvaient cependant que constater que le site de Limoges avait été cédé à la Saviem, celui de Châtellerault à la SFENA et à la SOCHATA[272], etc. Sans connaître dans le détail les conditions dans lesquelles s'étaient effectuées ces cessions, ils annonçaient le même avenir pour les établissements de Pont-de-Buis et de Brest et, à court terme, leur transformation en société d'économie mixte avec introduction de capitaux privés[273]. L'action syndicale allait dès lors prendre l'apparence d'une course contre la montre destinée à différer le processus engagé et à préserver ce qui pouvait encore l'être d'un statut ouvrier qui s'était renforcé au fil des sept décennies précédentes.

L'occasion leur fut immédiatement donnée dès 1970, au cours d'une campagne restée célèbre dans l'histoire syndicale sous le nom de « bataille des poudres »[274]. Un grand mouvement fut lancé à l'échelle nationale par les fédérations des travailleurs de l'État pour défendre le statut des poudreries. Le Finistère était touché au premier chef par les menaces qui pesaient sur Pont-de-Buis. L'arsenal du Ponant participa pleinement à ce combat, son sort étant indirectement lié, à échéance jusque lors incertaine mais supposée brève, à celui de l'établissement pont-de-buisien. Les syndicats – à l'exception notable de la CFDT qui refusait de s'associer à la CFTC – mirent sur pied un programme d'action commun et se constituèrent en Comité intersyndical de défense de l'arsenal. Celui-ci s'efforça de sensibiliser la population brestoise par voie de tracts, d'affiches, de meetings, de même que les parlementaires et les maires des communes suburbaines. Si le projet de transformer les poudreries en Société nationale des poudres et explosifs (SNPE) passait, les autres établissements de l'État suivraient inéluctablement.

Le 8 avril 1970, alors qu'était discuté à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 910 portant réforme du régime des poudreries, la CGT, la CFDT et FO[275] de l'arsenal appelèrent à débrayer : 6 256 salariés sur un effectif de 7 532 cessèrent le travail pour une durée de 24 heures. Quand Pont-de-Buis lança une grève du 23 au 26 juin, les ouvriers de l'arsenal se rendirent sur place pour renforcer les piquets et pour apporter la recette des collectes effectuées en faveur des poudriers. L'action syndicale, sans être permanente, allait être continue contre la désétatisation.

Mais pendant ce temps, les licenciements se poursuivaient à un rythme soutenu dans la sous-traitance à Brest. La Marine mettait en sommeil un certain nombre de travaux de carénage et d'électricité de bord prévus au plan de charge 1970. En conséquence, elle interrompait ou annulait

[270] René Déniel et Robert Jacquet, secrétaire de la fédération CFDT de la Défense nationale, le 27 novembre 1969.
[271] *Ouest-France* du 28 novembre 1969.
[272] Voir Patrick MORTAL, *Les armuriers de l'État…, op. cit.*, p. 273-275.
[273] *Le Télégramme* du 16 octobre 1969.
[274] Henri Berry, secrétaire général de la Fédération des travailleurs de l'État-CGT, 24 avril 1979 au 37e congrès fédéral.
[275] Fin 1970, FO se prononça en faveur de l'ouverture d'un secteur de fabrication civile dans les établissements, à la condition de préserver les statuts des personnels.

progressivement l'ensemble des marchés qui la liait aux entreprises privées du port de commerce. Le plus important chantier en termes d'heures de travail, la refonte du *Colbert*, était sans cesse reporté, suscitant notamment 80 licenciements à la société CEMAT, 25 à la SODEC, 32 à Peinture navale, 20 à la TMT (Travaux maritimes terrestres). Dès le mois de mars 1970, sous la pression des autorités locales – le préfet Pierre Hosteing notamment –, Michel Debré, alors ministre de la Défense nationale[276], donna son accord pour une refonte « allégée » du *Colbert*, un chantier qui représentait environ les 2/3 des travaux initialement prévus. Cette décision calma quelques temps les esprits, mais l'angoisse demeurait palpable, régulièrement alimentée par de nouveaux débauchages qui s'accentuaient à l'approche de la fin des chantiers de l'Ile Longue et de Lanvéoc-Poulmic[277]. Pendant ce temps, des bâtiments inachevés (TRM *Achéron*) étaient remisés dans des endroits discrets de l'arsenal, suite à l'arrêt brutal de leur construction[278].

L'époque où Brest vivait presque exclusivement de « sa » Marine était révolue. Les gouvernements ne semblaient plus disposés à respecter un accord – passé bien longtemps auparavant, il est vrai – avec les villes-arsenaux et l'avenir s'annonçait bien sombre sur la Penfeld.

Les travailleurs de l'État furent rejoints dans leur lutte par d'autres composantes de la société brestoise et finistérienne, au sein de grands mouvements qui n'étaient pas sans rappeler à bien des égards celui du 8 mai 1968. Les syndicats de salariés (CGT, CFDT), du monde paysan (FDSEA, CDJA), de l'enseignement (FEN) et des étudiants (UNEF) adoptèrent le principe d'une grève de 24 heures pour la défense de l'emploi et le développement économique du Finistère. Celle-ci se déroula le 27 mai 1970 derrière le slogan « Le Finistère veut vivre ». Face à une situation générale qui ne s'était guère améliorée depuis le printemps 1968, le département faisait de la lutte des travailleurs de l'État son propre combat, la désétatisation allant à l'encontre de la volonté commune de voir élaborer un véritable plan d'industrialisation de « l'extrême Ouest ».

Illustrations N°100 et N°101 - Affichettes « Le Finistère veut vivre » du 27 mai 1970[279]
(AD Finistère 117 W 74)

[276] Ministre d'État chargé de la Défense nationale du 22 juin 1969 au 5 avril 1973.
[277] Base aéronavale construite à proximité de l'école navale inaugurée par le général de Gaulle en 1965. Exemples de sociétés qui furent dans l'obligation de licencier à la fin de ces deux chantiers importants : Entreprise de grands travaux hydrauliques: 97 licenciements en août 1970 ; Dodin : 28 en septembre 1970 ; Armand Marc : 24 en février 1971 ; Campenon-Bernard : 160 en juillet 1971. AD Finistère 130 W 129 et 130.
[278] En octobre 1971, l'entreprise Peinture navale dut licencier 28 employés suite à « l'arrêt inopiné des travaux exécutés pour le compte de l'autorité maritime et résultant du manque de crédits militaires ». AD Finistère 130 W 130.
[279] Voir, en annexe N°93, d'autres tracts appelant aux journées du 27 mai et du 28 octobre 1970.

Le nombre de personnes ayant manifesté ce jour à Brest, Morlaix, Carhaix et Quimper fut évalué à 20 000, dont plus de la moitié dans les artères noires de monde de la cité du Ponant[280]. La durée des arrêts de travail fut, selon les secteurs, de 2 à 24 heures. 2 200 salariés de l'arsenal participèrent au cortège alors que dès la veille, ils avaient débrayé au nombre de 6 300[281]. 3 500 d'entre eux avaient alors défilé dans les rues, avec la participation de délégations en provenance de Rennes (50 personnes), de Lorient (150), d'Indret (50) et bien sûr de Pont-de-Buis (80).

Cependant, lorsqu'une seconde journée d'action des travailleurs bretons – régionale, cette fois – fut organisée le 28 octobre 1970 à l'appel de la CGT, de la FEN et de la CFDT[282], le mouvement se solda par un échec. Pas plus de 2 000 manifestants dans le Finistère dont la moitié à Brest (bâtiment et métallurgie notamment) alors que le Morbihan s'était mobilisé : 6 000 à Lorient, 2 000 à Vannes, 1 500 à Pontivy[283]. Le nombre de participants pour la région ne dépassa pas 18 000, chiffre décevant au regard des 80 000 évalués par la presse à l'occasion du 8 mai 1968. L'arsenal de Brest se contenta de remettre une motion soutenant le mouvement au sous-préfet mais ne s'engagea pas dans un débrayage.

Les autorités attribuèrent en grande partie la responsabilité de l'échec de ce second mouvement à l'absence d'unité syndicale. Mais du côté de l'arsenal, entre temps, au mois d'août, était intervenu un événement susceptible de faire renaître un brin d'espoir quant à la pérennisation du plan de charge de l'établissement et, corollairement, d'atténuer les volontés revendicatives. La British Railways venait de faire connaître sa décision d'y faire construire trois car-ferries[284] alors que la réalisation d'une plate-forme de forage pétrolier venait également d'être conclue par la DCAN. La commande de la compagnie anglaise représentait 105 millions de francs et celle-ci avait retenu l'établissement brestois en raison, justement, de sa faible activité qui lui permettait de commencer le chantier sans le moindre délai et de livrer les navires dès juin 1972.

Les vœux des syndicats en faveur d'un redéploiement des activités de reconversion semblaient exaucés mais il ne devait s'agir que d'un ballon d'oxygène très provisoire malgré les déclarations des responsables de la DCAN et du ministère des Armées qui annonçaient que cette commande n'était que « le premier fruit d'une politique d'ouverture des arsenaux aux demandes du secteur privé ». Ce premier fruit ne fut en définitive qu'une « poire pour la soif », car dès la fin des travaux engagés pour la British Railways, les licenciements reprirent et les plans de charge ne retrouvèrent jamais une consistance de nature à maintenir l'emploi.

Le Télégramme ne s'y trompait pas quand il titrait, dès le 25 septembre 1970 :

« Arsenal : et maintenant ? La corde raide ».

---

[280] Selon les chiffres présentés par *Ouest-France* du 28 mai : 5000 à Quimper, 2000 à Morlaix, 6 à 800 à Carhaix. Les autorités présentaient des chiffres inférieurs de la moitié environ : 11 000 manifestants pour l'ensemble du département. L'absence de FO expliquait un certain nombre de défections dans la fonction publique. Dans le secteur privé, et notamment dans les entreprises fortement syndicalisées, le mouvement avait été assez bien suivi ; CSF, bâtiment et métallurgie. Dans le secteur public, les communaux, les ponts et chaussées, les services sociaux participèrent.

[281] Le mot d'ordre pour le 27 avait été lancé uniquement par la CFDT de l'arsenal.

[282] FO et la CFTC refusèrent de s'y associer.

[283] Mais seulement 700 à Rennes, 500 à Fougères et Vitré, 800 à Saint-Brieuc, 500 à Lannion, 300 à Dinan et Guingamp.

[284] Car-ferries pour la ligne Douvres – Folkestone – Calais – Boulogne. La signature pour les deux premiers était intervenue le 19 août, celle pour le 3e le 9 octobre, soit quelques jours seulement avant la manifestation régionale.

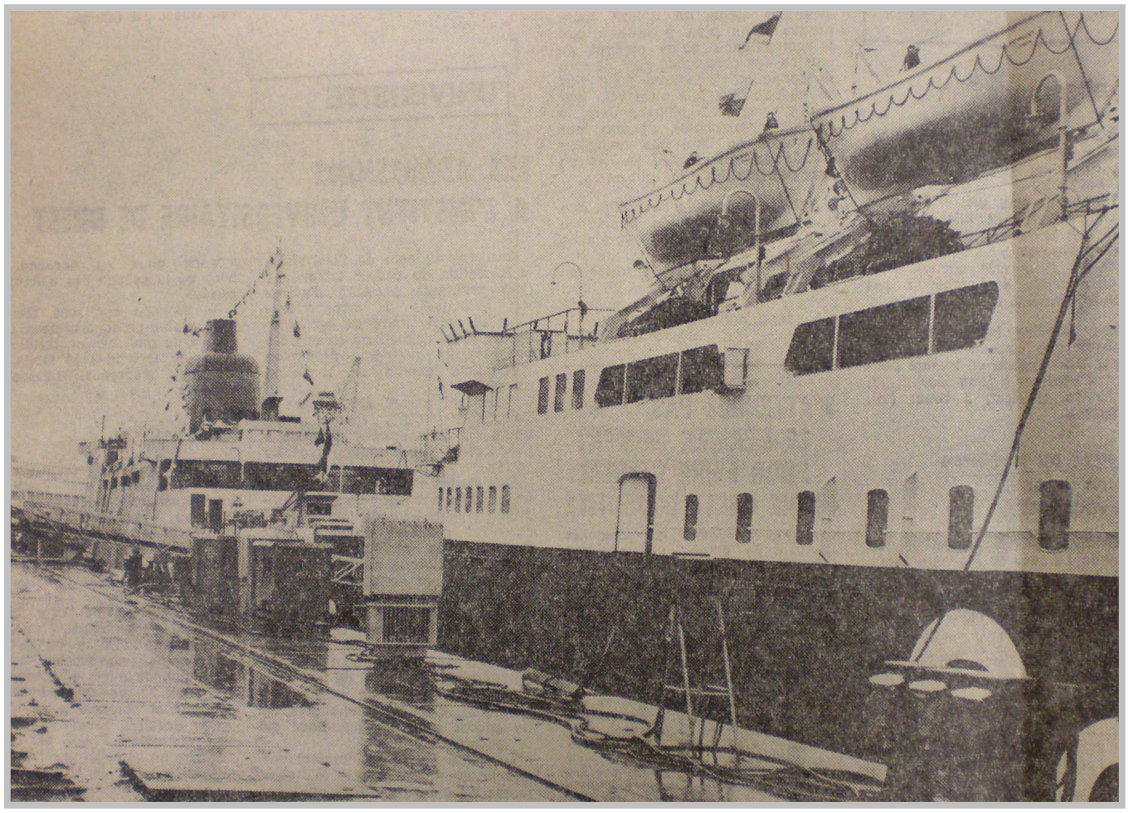

Illustration N°102 – Les deux premiers car-ferries de la British Railways lors de leur baptême le 6 mai 1972
(*Ouest-France* du 12 mai 1972)

Conclusion

La décennie 1960 avait été marquée par trois étapes décisives qui devaient décider de l'avenir de l'établissement de la Penfeld. Dans un premier temps, la création de la DMA et la mise en place du programme Cœlacanthe avaient confirmé la réorientation de la politique militaire française vers la dissuasion nucléaire, mettant simultanément un terme à la vocation qui avait fait la gloire de Brest, la réalisation des plus importantes unités de surface de la Royale.

La réaction locale pour la sauvegarde de l'arsenal et, en conséquence, de ses emplois, s'inscrivit immédiatement dans le mouvement régional pour le désenclavement, l'aménagement et l'industrialisation du grand ouest qui avait germé avec la création du CELIB au début de la décennie précédente. Cette levée de boucliers régionale finit par se confondre, en définitive, au sein du vaste élan populaire qui secoua le printemps 1968 dans l'ensemble du pays. La lutte n'avait pas été très rude à l'arsenal, mais les résultats, pour de nombreux ouvriers, étaient certainement allés au-delà de tous les espoirs. Et c'était peut-être cela le plus important à ce moment de la crise de la construction navale militaire : l'espoir ressuscité sur les bords de la Penfeld.

Cependant, celui-ci devait être éphémère car il allait falloir rembourser immédiatement une partie des avantages obtenus, à travers les premiers retours sur acquis et la perte d'un grand nombre d'emplois. Les mouvements de grogne, sectoriels ou massifs, n'allaient influer en rien sur les

projets de désétatisation évasivement évoquée depuis 1900, envisagée depuis la fin de la décennie Quarante et programmée depuis 1963.

L'année 1970 allait marquer un tournant irréversible dans l'évolution du concept d'État-patron d'industrie dans le Finistère. La population s'était pourtant mobilisée pour sauvegarder sa poudrerie et son arsenal, sa part de « patrimoine national », en somme. Peut-être parce que le combat était perdu d'avance face à des gouvernements déterminés, à un pari sur une paix durable – au moins dix ans –, et surtout à un nouveau contexte économique mondial dans lequel la tendance était déjà à la privatisation de tout ce qui ne relevait pas des fonctions exclusivement régaliennes de l'État, un système qui n'accepterait plus longtemps les « canards boiteux » dans le domaine de la compétitivité et de la rentabilité[285]. À l'instar des combats menés pour la reconnaissance et la préservation des monuments historiques, des traditions ou encore des sites naturels, l'arsenal de Brest commença à faire cause patrimoniale au moment où sa disparition sous sa forme pluriséculaire était devenue inéluctable.

[285] Sur les effets de la désindustrialisation et de la mondialisation dans l'ouest de la France des années 1960 et 1970, voir notamment Laurent JALABERT et Christophe PATILLON (Dir.), *Mouvements ouvriers et crise industrielle, dans les régions de l'Ouest atlantique des années 1960 à nos jours*, Rennes, PUR, 2010.

Conclusion de la troisième partie

La renaissance d'une ville, la disparition d'un symbole

Au cours des premières années de la Reconstruction, les conditions d'existence du monde ouvrier brestois relevèrent souvent de l'incroyable, entre inflation galopante et pénuries récurrentes, dans une ceinture noire qui devait longtemps marquer le paysage urbain de la cité du Ponant. À cette précarité matérielle s'ajoutait l'insécurité internationale et le spectre d'une nouvelle guerre.

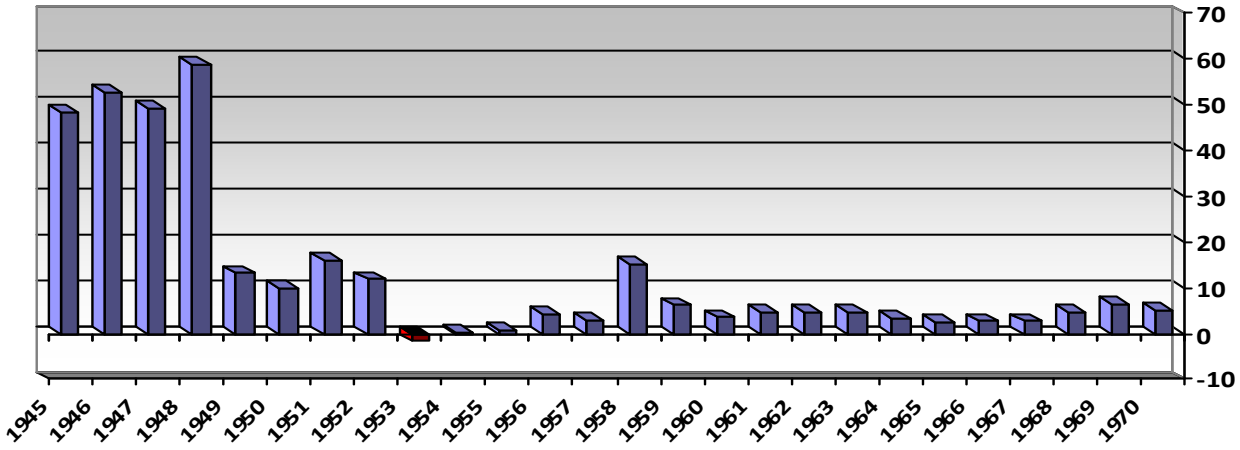

Graphique N°39 – Inflation annuelle moyenne en France 1945-1970 (en pourcentage) – Source INSEE.

Dans un tel contexte ne pouvaient qu'éclater de violents conflits sociaux où se mêlaient les revendications « pour le pain, la paix et la liberté », contre la bipolarisation du globe et l'ensemble des conflits dans lesquels allait s'engager la France, des guerres ultramarines qui grevaient indirectement les budgets des travailleurs. Des années difficiles au cours desquelles Brest connut régulièrement « son » mois de grève avec ses immenses cortèges quotidiens, des années qui virent la mort d'un travailleur et qui marquèrent incontestablement un tournant dans la manière d'aborder les mouvements sociaux dans le Finistère. La mémoire ouvrière allait « faire table rase du passé » en remettant en cause l'hégémonie de l'arsenal dans le syndicalisme départemental et en se désintéressant des événements qui firent de la cité du Ponant une ville « rouge » pendant la première moitié du siècle pour idéaliser les avancées sociales et honorer les nouveaux martyrs issus des conflits du travail de cette période difficile. La « mythologie » syndicale brestoise, notamment cégétiste, allait ainsi organiser la transmission du souvenir des symboles de la renaissance de la ville au détriment de ceux d'une époque qui conduisit le monde au chaos. Comme pour faire également oublier certains égarements du Parti communiste au cours de ces années sombres. La mémoire d'Édouard Mazé, régulièrement alimentée, allait ainsi supplanter celles de Joseph Baraër, Pierre Gautron et Jean-Yves Le Deuffic.

Mais il fallait également célébrer des années qui introduisaient les décennies bien plus fastes de développement économique des « Trente Glorieuses ». Celles-ci devaient être à l'origine d'une amélioration significative des conditions de vie du prolétariat au sein duquel les travailleurs

de l'arsenal parvinrent un peu plus à asseoir leur position d'aristocratie ouvrière à Brest. Depuis 1900, ils avaient lutté sans relâche pour l'octroi et la reconnaissance d'un véritable statut d'ouvrier d'État. Malgré des imperfections et des divergences d'interprétations, le décret de mai 1951 – auréolé des lauriers de la victoire au terme d'une longue lutte – éclipsa celui d'avril 1920 en apportant aux ouvriers une aisance sans précédent qu'ils mirent souvent au service de l'accession à la propriété individuelle : une maison neuve dans une ville neuve.

Car pendant ce temps, la reconstruction de la cité du Ponant était arrivée à son terme. Brest la Blanche était sortie de terre. Encensée par certains pour sa modernité, elle était rejetée par d'autres pour ses alignements géométriques et son « manque de caractère ». *A contrario* de la mémoire ouvrière, la mémoire collective, tout aussi sélective, allait choisir de tourner le dos à une ville nouvelle qui répondait à des normes de confort jusque lors inconnues par le prolétariat pour glorifier la cité pittoresque « d'avant » la catastrophe. Une ville aux quartiers parfois insalubres, aux ruelles étroites, aux multiples escaliers, mais pourvue d'une âme, héritière de trois siècles d'existence dédiée à la Marine et à la construction navale. Ce vieux dédale portuaire tout droit sorti d'un film de Jean Grémillon[1] ou de Marcel L'Herbier[2] qui juxtaposait les venelles décrépies et mal famées de Keravel[3] au luxe des édifices de Choquet du Lindu, interdits à la majorité de la population, souvent vieillissants, mais qui se devaient encore et toujours d'afficher avec ostentation la puissance de la Nation, de sa Marine de guerre, vitrine de la gloire brestoise et de la reconnaissance mondiale de la cité depuis Richelieu. C'est cette même nostalgie qui allait entraîner ultérieurement une partie des Brestois à mettre en avant la fraternité, l'entraide et la solidarité de quartiers provisoires souvent délabrés plutôt que l'individualisme qui caractérisait le quotidien des logements flambant neufs et confortables des tours de Quéliverzan ou de Pontanézen.

L'importance des dommages de guerre avait offert la possibilité, en redistribuant plus judicieusement les terrains entre la ville et l'arsenal, de remettre à plat la conception d'un ensemble urbain qui s'était développé anarchiquement dans certaines zones. En outre, de telles dispositions auraient permis de régler définitivement les problèmes d'encombrement de la Penfeld et de rationaliser la chaîne de production des Constructions navales en hâtant le déplacement de l'ensemble des activités militaires vers Laninon. Cependant, même face à un enjeu fondamental pour l'ensemble de la cité, la Marine opposa son véto à tout empiètement de la ville civile sur son domaine réservé. Les concepteurs n'eurent d'autre choix que de conserver les limites antérieures, de combler les fossés et de développer leur projet en contournant les espaces militaires[4].

---

[1] *Remorques*, film de Jean Grémillon (commencé en juillet 1939, sorti en 1941) avec Jean Gabin et Michèle Morgan.
[2] *Le port du large*, film de Marcel L'Herbier (sorti en 1936) avec Victor Francen et Jean-Pierre Aumont.
[3] Brest était tout à fait symbolique des opportunités offertes pour une « reconstruction réussie » au sens où l'entendait E. Claudius-Petit (Ministre UDSR du MRU du 11 septembre 1948 au 20 février 1952), c'est-à-dire une reconstruction qui, par delà les dommages de guerre, aurait également concerné l'ensemble de la société : « l'effort consiste d'abord à lutter contre une vétusté généralisée des bâtiments, témoin d'une situation d'entre-deux-guerres où l'on avait constaté un appauvrissement du parc de logements en France, avec un retard considérable sur nos voisins européens concernant les commodités (principalement l'adduction d'eau). Il s'agit de considérer, à côté des "sinistrés de la guerre" les "sinistrés de la vie", dont les habitations ne sont que des taudis au regard des exigences modernistes et hygiénistes, les seules à même de réaliser le projet de suture des traumatismes de la guerre que les aménageurs préparent, afin de matérialiser le reflux général de la mémoire et poser les bases d'une société meilleure ». Cité dans Bertrand VAYSSIERE, *Relever la France dans les après-guerres, reconstruction ou réaménagement ?*, http://hal.archives-ouvertes.fr.
[4] Pierre LE GOÏC, *Brest en reconstruction - Antimémoires d'une ville*, Rennes, PUR, 2001.

Illustration N° 103 - Vue de Brest en 1954 (*Douar Breizh* n°68 du 5 août 1954)

En y intégrant des préoccupations d'aménagement et d'urbanisme, il devint cependant possible d'absorber la croissance démographique que connut la ville au cours des « Trente Glorieuses ». La multiplication des programmes immobiliers, des lois et des groupements associatifs favorisèrent incontestablement l'accès à la propriété individuelle ou collective pour l'ensemble du salariat. Mais qu'il s'agît des Castors de l'arsenal, des HLM, ou encore du plan Courant, la population ouvrière se retrouva fréquemment excentrée dans des quartiers périphériques et la mixité sociale qui existait dans le « Vieux Brest » disparut, à la satisfaction d'une certaine bourgeoisie du centre-ville[5].

Tout un pan de l'histoire de Brest avait été tourné. Un second allait l'être incessamment avec le désengagement de l'État du poumon économique de la ville.

En effet, la situation privilégiée des travailleurs de la Penfeld allait être régulièrement remise en question. La désétatisation en marche depuis le tournant des années Cinquante devait prendre une dimension concrète au cours de la décennie suivante en raison des transformations de la politique militaire française, du repositionnement géographique des forces navales conventionnelles, de l'inscription de l'économie nationale dans un marché mondial globalisé[6], des restrictions continuelles des plans de charges, de la diminution des effectifs à statut, des rognages de plus en plus systématiques sur les acquis professionnels et sur les crédits alloués aux œuvres sociales de l'entreprise (USAM, ASA, IGéSA).

Les années Soixante devaient ainsi voir la déliquescence progressive d'un système paternaliste expérimenté dans les arsenaux militaires depuis les premières années du siècle et

[5] « Ce quartier fait partie d'une histoire, d'une mémoire, celle du Brest d'avant le cataclysme. Et l'on comprend mal que quelques pisse vinaigre aient pu demander que l'on change le nom de la rue, parce que Kéravel était une tache à leur standing. Heureusement que cette prétention n'a pas eu de suite ». Eugène SAVARY, « Kéravel, mon quartier ; Mémoires d'un « tit voyou » », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 147, 1990, p. 138.

[6] Sur cette transition industrielle des entreprises d'armement de l'État après 1970, voir Patrick MORTAL, *Les armuriers de l'État, du grand siècle à la globalisation 1665-1989*, Lille, P U du Septentrion, 2007, p. 276 et suiv. notamment.

tombé en désuétude dans le secteur privé dès la Libération. Le concept « travailler sous l'État », bien qu'encore prisé, n'allait plus forcément conserver le même prestige ni les ouvriers à statut arborer la même fierté et le même optimisme en l'avenir qu'auparavant. Si leur implication de plus en plus discrète dans la défense de causes internationales, aussi louables fussent-elles, relevait d'un « embourgeoisement » certain et, en conséquence, d'une combativité moindre qu'avant guerre, elle était également révélatrice d'une perte de sérénité qui les entraînait à s'inquiéter avant tout de leur propre sort plutôt que de celui de populations géographiquement bien éloignées de Brest. À l'échelle départementale, ses syndicats avaient définitivement passé le témoin.

Malgré un regain d'espoir engendré par les mobilisations régionales et le grand élan social et sociétal du printemps 1968, la transformation des poudreries en SNPE (1970/1971) allait réduire à néant ce qu'il restait de foi en l'attachement de l'État à son patrimoine industriel. Comme l'avait annoncé *Le Télégramme* du 25 septembre 1970, la corde allait être raide dans un avenir proche, et les crises pétrolières de 1973 et 1979 n'allaient en rien améliorer une conjoncture économique en tous points défavorable à la pérennisation du statut des travailleurs de l'État.

CONCLUSION GENERALE

D'HIER A DEMAIN

« Il ne suffit pas de partager un patrimoine commun
Encore faut-il vivre dans le même monde »

(Edwy Plenel)

À l'aube de la décennie 1970 se profilait, pour l'arsenal d'État de Brest, une lente agonie qui allait durer trente années[1]. Après 70 ans d'existence du syndicalisme dans l'établissement, il était possible d'effectuer un premier constat sur le long terme.

Depuis la création du syndicat rouge au printemps 1900, un long chemin avait été parcouru dans le domaine de la condition des ouvriers. Cette évolution, progressive mais régulière avant la Seconde Guerre mondiale ou, au contraire, faite d'avancées brutales et remarquables (mai 1951, mai 1968) après la Libération, était parvenue à susciter l'émergence puis l'affirmation d'une véritable aristocratie ouvrière à Brest[2]. Une société prolétarienne souvent élaborée, jusqu'au tournant des années Cinquante, grâce à une collaboration permanente entre l'État-patron et les organisations ouvrières. Malgré des tensions inévitables inhérentes aux contextes politico-économiques ou à la mauvaise volonté des uns ou des autres, cette entente ministère/syndicats ne se démentit jamais avant la fin du Tripartisme en 1947.

Incontestablement, en l'espace de quatre décennies, les gouvernements désireux d'enraciner la main-d'œuvre des arsenaux étaient parvenus, peut-être même au-delà de leurs espérances, non seulement à asseoir une organisation sociale inspirée de celle mise en place par les grandes sociétés issues de la révolution industrielle, mais également, en participant largement à l'élévation matérielle d'une catégorie de travailleurs, à fractionner profondément le monde ouvrier brestois et, conséquemment, à étouffer ses velléités révolutionnaires et antirépublicaines.

Sur le plan interne et selon le même processus de division, l'État avait intégralement repris à son compte et à une échelle plus générale, l'attitude adoptée dès 1889 par le Préfet maritime à propos du « cas » Gouzien[3] : une promotion pour mieux le gagner à soi et préserver de toute

[1] La privatisation définitive de l'arsenal n'interviendra qu'en 2003. Sur l'évolution des arsenaux terrestres à cette même époque, voir notamment Patrick MORTAL, *Les armuriers de l'État, du grand siècle à la globalisation 1665-1989*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2007, p. 273.
[2] Sur les différents éléments qui caractérisent une aristocratie ouvrière, voir notamment Michel PIGENET, « À propos de l'aristocratie ouvrière. Élites professionnelles et militantes au XIXe siècle dans le département du Cher », *Romantisme, revue du XIXe siècle*, n° 70, 1990, p.91-102.
[3] Voir chapitre I, p. 98.

tentation subversive la masse d'un « troupeau naïf », travailleur, discipliné mais prompt à s'enflammer devant les discours vindicatifs de « mauvais bergers ». Dans l'entre-deux-guerres, la CGT de Berthelot qui se réclamait pourtant du marxisme fut, à cet égard, l'instrument privilégié des gouvernements pour maintenir l'arsenal de Brest sous contrôle et notamment pour faire pièce au principal péril qui avait pris le relais de l'anarcho-syndicalisme dès la fin de la Première Guerre mondiale : le bolchevisme puis le communisme.

Cette organisation sociale, les gouvernements successifs – de quelque tendance qu'ils fussent – étaient parvenus à l'installer plus qu'à imposer à l'arsenal. Un système de relations professionnelles qui n'était aucunement désintéressé, mais dont semblaient s'accommoder la Marine et la majorité des ouvriers et des syndicats, même les plus extrémistes qui prônaient – dans les discours, à défaut de la faire dans la pratique – l'émancipation du prolétariat, notamment par une lutte à outrance contre une pratique qui infantilisait l'ouvrier. Un système « donnant-donnant ». « Le sac de charbon » contre la paix sociale dans l'entreprise.

L'ensemble des avancées professionnelles, sociales et sociétales obtenues par l'intermédiaire des commissions mixtes, des entrevues avec le ministre ou le préfet maritime induisaient en effet un contrôle permanent du mouvement syndical et de la vie ouvrière. Sous couvert du « confidentiel défense » et de la sensibilité particulière de l'établissement, la Marine montra toujours une détermination sans faille à surveiller une population civile dont elle s'était toujours méfiée et ses organisations ouvrières qu'elle n'avait acceptées que sous la contrainte. Cette volonté se traduisit par la conservation – souvent coûte que coûte – de la majorité des activités coopératives, des services d'aide sociale et de santé et des actions de solidarité à l'intérieur des murs de l'enceinte ou dans des locaux militaires (foyer du marin, SLOM, colonies de vacances).

À l'extérieur, la Marine pouvait s'appuyer sur ses « alliés » (police, clergé, administration) pour contrôler l'ensemble des aspects de la vie privée (fréquentation de l'église, des cafés, des maisons de passe, harmonie des ménages très importante pour la Marine) et civique de ses personnels. Indirectement mais généralement consciemment, certains syndicalistes devenaient également les instruments de cet espionnage institutionnalisé. Les rivalités entre groupements, de même que les inégalités entre statuts et grades, favorisaient la délation. D'autre part, une des passerelles incontournables pour accéder aux responsabilités municipales fut incontestablement le militantisme syndical. Mais celui-ci n'aurait certainement pas suffit – tout au moins dans de telles proportions – sans le bon vouloir des autorités maritimes[4]. Une nouvelle fois apparaît ici la convergence des intérêts des deux camps qui, pour des raisons tout à fait différentes, encourageaient certains militants à s'engager en politique. D'une part, les syndicats y voyaient un moyen de s'affirmer localement et d'entreprendre, au niveau de la mairie, des actions en faveur du mieux-être des travailleurs de l'arsenal mais également de l'ensemble de la population ouvrière brestoise ; une manière, peut-être, de racheter le manque de solidarité prolétarienne qui fut souvent reproché aux organisations de la Penfeld. Pour sa part, la Marine complétait un espace répressif qui lui permettait une surveillance administrative de la main-d'œuvre : papiers d'identité, contrôle des

[4] Envers les centrales les plus modérées : socialistes « unifiés » avant 1914 ; CGT confédérée de l'entre-deux-guerres, CFDT après 1965.

naissances, des éventuelles activités secondaires[5], etc., et du territoire communal : réglementation des manifestations, délimitation des périmètres d'implantation des cafés, etc.

Progressivement et discrètement, l'État était donc parvenu à installer l'ensemble des conditions qui caractérisaient une société paternaliste comparable à celles mises en place par les grandes familles d'industrie des houillères, des filatures ou de la sidérurgie : les lieux de santé et de culte, l'enseignement (apprentissage) et la filiation professionnelle, l'éducation ménagère, un espace clos et ses outils répressifs (gendarmerie maritime, sanctions, conseils de discipline et de guerre), le logement après la Libération, le contrôle de la vie civique des travailleurs. La Marine prodiguait ainsi, sans ostentation, une image de société bienfaitrice à l'extérieur de l'établissement, masquant parallèlement celle de la société exploiteuse à l'intérieur.

Au pragmatisme des gouvernements et de la Marine répondait celui de syndicats qui, souvent, tournèrent le dos à leurs convictions les plus profondes – à l'instar des anarcho-syndicalistes d'août 1914 qui rejoignirent la CGT dans l'Union sacrée – pour retirer le maximum d'avantages de l'État et privilégier l'ascension sociale des travailleurs.

L'ensemble de ces éléments nous incite parfois à penser que, plutôt qu'une culture ouvrière, ce fut une culture d'entreprise qui fut avant tout élaborée sur les bords de la Penfeld dès la première moitié du XX^{e} siècle. Mais il s'agissait vraisemblablement d'une composition des deux dans laquelle chaque partie trouvait plus d'avantages que de contraintes : raisons économiques et volonté de promotion sociale pour les personnels ; détermination à maintenir une main-d'œuvre déjà « formatée » et sous contrôle pour la Marine.

Si la rupture occasionnée par la Seconde Guerre mondiale et l'Occupation ne remit pas profondément en question la situation privilégiée des ouvriers des Constructions navales, la coopération avec les gouvernements de la République ne devait pas survivre longtemps à la Libération et à la fin de l'entente entre les formations politiques qui avaient su retirer les bénéfices électoraux de leur action dans la Résistance.

Parallèlement à une radicalisation gauchisante des deux principales centrales et des gouvernements de moins en moins conciliants avec des organisations qui leur exprimaient systématiquement une profonde hostilité, les nouvelles conjonctures politique, économique et stratégique internationales vinrent assombrir l'avenir de l'arsenal de Brest et plus généralement celui de l'ensemble des établissements industriels de l'État[6]. Mais ce contexte défavorable ne devait aucunement entraver l'amélioration de la condition du groupe des travailleurs de la Penfeld. Dès lors que la négociation n'était plus l'instrument principal de la revendication ouvrière au niveau national, que les portes des ministères restaient fermées aux délégués syndicaux, la grève, exceptionnellement utilisée dans l'entre-deux-guerres et refusée du temps du Tripartisme, allait revenir à l'ordre du jour. Un mouvement de mécontentement quasi-continuel qui dura quinze années, malgré les mesures gouvernementales pour y faire pièce et la diminution continuelle de l'influence des syndicats de l'arsenal au bénéfice des secteurs professionnels qui montaient en puissance à Brest au cours de la Reconstruction.

Comme si l'importance des organisations de l'établissement n'avaient tenu qu'aux bonnes relations qu'elles entretenaient avec les gouvernements, et, en définitive, au bon vouloir des

[5] Notamment la gestion d'un commerce interdit ou réglementé : café, débit de tabac.
[6] Patrick MORTAL, *op. cit.*

ministères. Et il est vrai que, jusqu'en 1947, l'hégémonie syndicale à l'arsenal avait toujours été l'affaire des centrales les plus en grâce rue Royale. Cette situation, associée à « l'embourgeoisement » progressif des travailleurs et à un manque de solidarité prolétarienne souvent dénoncé, avait corrompu, dès la fin de la Première Guerre mondiale, la mission « naturelle » de fer de lance des syndicats de la Penfeld dans le mouvement ouvrier finistérien.

Ces mêmes caractères furent à l'origine de leur déclin continuel à compter de la décennie 1950 alors qu'était programmée, au niveau gouvernemental, la fin de l'arsenal de Brest sous sa forme pluriséculaire d'établissement d'État et, parallèlement, la disparition d'un statut ouvrier privilégié, quasi-héréditaire et longtemps recherché mais qui, face à l'incertitude de sa pérennisation, ne devait jamais plus revêtir la même fascination qu'auparavant.

1970, nous l'avons évoqué, avait concrétisé ces menaces et, par voie de conséquence, installé l'inquiétude sur l'avenir du département. La situation précaire de mono-industrie dans laquelle la Marine avait tenu artificiellement la cité du Ponant[7] pendant des siècles allait maintenant pleinement révéler ses effets pervers. Car si le nombre d'emplois ne devait cesser de diminuer au cours des trois décennies suivantes à l'arsenal, la désétatisation allait également provoquer une crise plus générale à Brest, notamment dans la construction navale civile[8] et plus globalement dans l'ensemble d'une société presque entièrement dépendante des marchés d'État[9].

Sur les bords de la Penfeld, les travailleurs étaient incontestablement groggy. Ils se retrouvaient dans la situation de salariés dont la carrière s'était déroulée sans jamais avoir eu à s'inquiéter de la pérennité de leur emploi ni de celle de l'entreprise. Ils avaient profité d'un système bien installé par les générations précédentes tout en tentant de l'améliorer en permanence, sans envisager réellement qu'un jour, tout cela pouvait s'arrêter[10].

> « Entrés en apprentissage à 14,15 ou 16 ans, avant d'accéder par formation et promotion interne à des postes de responsabilité, ils ont atteint la retraite sans jamais avoir eu de réelles inquiétudes sur la pérennité de leur emploi, et encore moins sur la survie de leur entreprise qu'ils s'obstinaient à appeler « arsenal » quand bien même elle était devenue DCAN en 1968 puis DCN dix ans plus tard »[11].

Du jour au lendemain, le mot « précarité » devenait d'actualité. L'arsenal avait cessé d'être un cocon pour les ouvriers dont le désarroi était en tout point comparable à celui rencontré par leurs homologues d'autres régions fortement industrialisées le jour où les hauts-fourneaux furent éteints, les puits de mine fermés, les derniers métiers à tisser arrêtés ou que la production fut délocalisée vers d'autres pays[12]. Bien sûr, cette échéance n'était pas arrivée sans signe

[7] Généralement avec son consentement.

[8] Principalement les entreprises qui travaillaient presque exclusivement en sous-traitance pour l'arsenal. Cette crise locale de la construction navale civile qui allait principalement intervenir dès le début des années 1980, notamment aux AFO (Ateliers Français de l'Ouest), devait en outre se doubler d'une crise générale dans l'ensemble du pays. Jacques GUILLAUME, « La survie de la construction navale française, entre l'innovation par les produits et l'innovation par l'organisation des entreprises », *Cahiers Nantais*, N°62, juillet 2004 - janvier 2005, p.171-181.

[9] Blanchisserie, nettoyage, ravitaillement pour les restaurants, entreprises de bâtiment travaillant pour la DTM, etc.

[10] En 1954, Charles Tiercelet déclarait déjà « Nos grands-parents, nos parents, ont connu la sécurité. La Marine, l'arsenal nous l'avaient apportée. Nous étions, à tous les échelons sociaux enveloppés par elle. Elle nous a fait perdre le goût de l'initiative et du risque […] Un complexe brestois est né dont il faut maintenant nous dégager, car la sécurité n'existe plus ». Charles TIERCELET, « Le climat économique brestois », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°1, 1954.

[11] Yvon ROCHARD, « À Brest, les ouvriers de l'arsenal », *Ar Men*, N°85, 1997, p. 2-13.

[12] Nous avons rencontré d'anciens mineurs du bassin de Lens et des travailleurs de la cristallerie d'Arques (aujourd'hui Arc International) près de Saint-Omer (Pas-de-Calais) dont une partie de la production fut délocalisée en Chine dans les premières années du XXI^{e} siècle.

annonciateur, mais ce ne fut qu'une fois le dos au mur que les mineurs de Loos-en-Gohelle ou les verriers d'Arques saisirent toute l'ampleur du désastre : la perte d'un métier, d'un savoir-faire et de sa transmission au sein du groupe, la disparition de nombreux avantages du quotidien, la fin d'une relative sécurité de l'emploi et d'une filiation professionnelle qui permettait de toute manière d'assurer un gagne-pain à ceux des enfants qui réussissaient moins bien à l'école, et, peut-être pire que tout, la perte d'une image valorisante qui induisait réussite et virilité, celle qui voulait que l'on dise en les croisant : « Tiens, celui-ci, c'est une gueule noire ! » ou « Tiens, celui-ci, il vient de chez Durand ![13] ».

À Brest, on disait en souriant : « Celui-ci, il travaille à l'arsouille ! » mais le sarcasme dissimulait souvent difficilement une bonne part de jalousie en lien avec le statut dont bénéficiait depuis plusieurs décennies l'ouvrier du port et qui maintenant s'effritait progressivement. Un statut qui avait suscité la plus grande part de l'activité syndicale depuis 1900, pour sa conquête d'abord, pour son renforcement ensuite, pour sa sauvegarde enfin. Un statut qui avait inspiré aux travailleurs « une conscience vive de leurs droits et une disposition à les revendiquer »[14], et, en conséquence, avait été à la base de la constitution d'une société ouvrière à part à la pointe du Finistère.

Cependant, s'ils étaient abattus, les ouvriers n'en étaient pas pour autant totalement résignés et la lutte pour le maintien du *statu quo* à l'arsenal allait perdurer bien après 1970, même si elle devait de plus en plus prendre les traits d'un affrontement acharné mais perdu d'avance contre la mondialisation économique qui détournait les gouvernements de ce que certains considéraient comme une mission au service du progrès social. Dos au mur, les syndicats allaient se radicaliser un peu plus – notamment la CGT, en perte continue d'influence – et, à l'occasion et dans l'unité, faire plier le ministère sur certaines questions disciplinaires ou salariales, sans pour autant parvenir à enrayer la dynamique de privatisation engagée. La grande grève du printemps 1971 pour l'intégration des radio-dépanneurs au bordereau techniciens est particulièrement caractéristique d'organisations s'appuyant sur la moindre revendication catégorielle pour engager un bras de fer à outrance avec le gouvernement[15] et multiplier les démonstrations de force dans les rues brestoises. Elle se termina sans que satisfaction fût donnée aux travailleurs mais elle ne fut pas pour autant la dernière, le gouvernement Raymond Barre réveillant la fronde syndicale en 1976 en abrogeant les dispositions du décret de 1951 et notamment sa mesure phare : la parité des salaires avec la métallurgie parisienne. En conséquence, 1976, 1978, 1979 et 1980 furent encore des années agitées en matière de grèves et de manifestations à Brest[16], faisant de la décennie 1970 celle qui allait sans doute participer le plus, dans l'opinion, à l'image d'un arsenal en perpétuelle ébullition.

[13] La famille Durand, propriétaire et principal actionnaire de la cristallerie d'Arques depuis 1916.
[14] Marie CARTIER et Jean-Noël RETIERE, *Esprit d'État et esprit de famille : le recrutement dans les Tabacs (XIXe-XXe siècles)*, dans M. CARTIER, J.-N. RETIERE et Yasmine SIBLOT (Dir.), *Le salariat à statut*, Rennes, PUR, 2010, p 124.
[15] À cette occasion, Michel Debré, ministre de la Défense nationale, fut mis dans l'obligation de revenir sur la loi anti-grève de 1963. Lors de notre entretien du 9 avril 2008, Michel Coz, ancien permanent de la CGT, nous confia, évoquant les débrayages journaliers : « on n'a pas toujours été très fins, mais bon, il fallait montrer qu'on n'était pas contents ».
[16] Comme dans l'ensemble des villes abritant des arsenaux, maritimes et terrestres. Patrick MORTAL, *op. cit.*, p. 279.

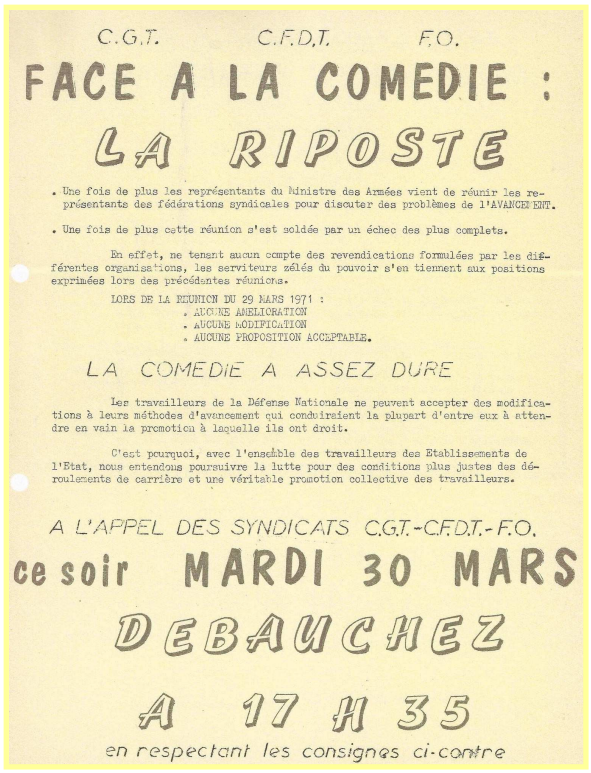

C.G.T. C.F.D.T. F.O.

FACE A LA COMEDIE :

LA RIPOSTE

. Une fois de plus les représentants du Ministre des Armées vient de réunir les représentants des fédérations syndicales pour discuter des problèmes de l'AVANCEMENT.

. Une fois de plus cette réunion s'est soldée par un échec des plus complets.

En effet, ne tenant aucun compte des revendications formulées par les différentes organisations, les serviteurs zélés du pouvoir s'en tiennent aux positions exprimées lors des précédentes réunions.

LORS DE LA REUNION DU 29 MARS 1971 :
. AUCUNE AMELIORATION
. AUCUNE MODIFICATION
. AUCUNE PROPOSITION ACCEPTABLE.

LA COMEDIE A ASSEZ DURE

Les travailleurs de la Défense Nationale ne peuvent accepter des modifications à leurs méthodes d'avancement qui conduiraient la plupart d'entre eux à attendre en vain la promotion à laquelle ils ont droit.

C'est pourquoi, avec l'ensemble des travailleurs des Etablissements de l'Etat, nous entendons poursuivre la lutte pour des conditions plus justes des déroulements de carrière et une véritable promotion collective des travailleurs.

A L'APPEL DES SYNDICATS C.G.T.-C.F.D.T.-F.O.

ce soir MARDI 30 MARS

DEBAUCHEZ

A 17 H 35

en respectant les consignes ci-contre

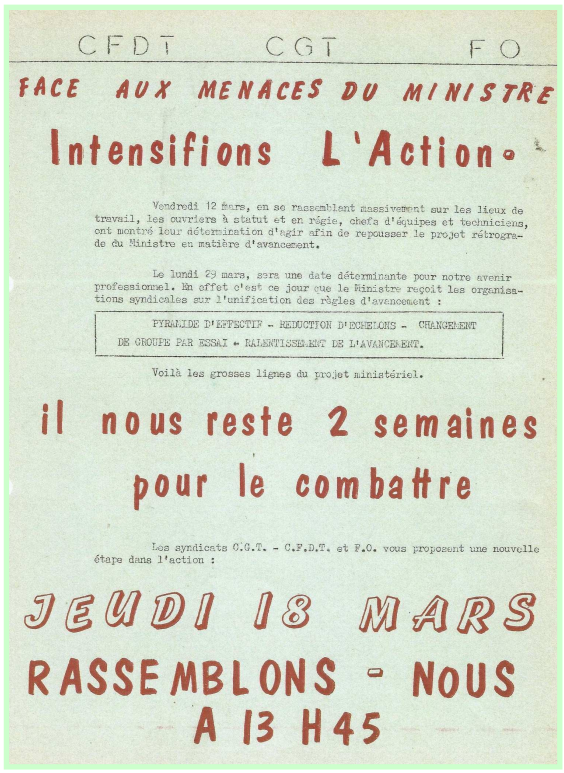

CFDT CGT FO

FACE AUX MENACES DU MINISTRE

Intensifions L'Action

Vendredi 12 mars, en se rassemblant massivement sur les lieux de travail, les ouvriers à statut et en régie, chefs d'équipes et techniciens, ont montré leur détermination d'agir afin de repousser le projet rétrograde du Ministre en matière d'avancement.

Le lundi 29 mars, sera une date déterminante pour notre avenir professionnel. En effet c'est ce jour que le Ministre reçoit les organisations syndicales sur l'unification des règles d'avancement :

PYRAMIDE D'EFFECTIF - REDUCTION D'ECHELONS - CHANGEMENT DE GROUPE PAR ESSAI - RALENTISSEMENT DE L'AVANCEMENT.

Voilà les grosses lignes du projet ministériel.

il nous reste 2 semaines pour le combattre

Les syndicats C.G.T. - C.F.D.T. et F.O. vous proposent une nouvelle étape dans l'action :

JEUDI 18 MARS

RASSEMBLONS - NOUS A 13 H45

Illustration N° 104 – (Archives CGT Brest)
Tract- unitaire de mars 1971

Illustration N° 105 – (Archives CGT Brest)
Tract- unitaire de mars 1971

Le 24 avril 1979, alors que les premières grèves du printemps touchaient l'établissement de la Penfeld, Henry Berry[17] concluait ainsi son intervention au 37e congrès de la Fédération CGT des travailleurs de l'État : « La défense du statut, c'est toute notre histoire ». Quelques mots qui résumaient sans doute la plus grande victoire des syndicats mais qui résonnaient également, à ce moment, comme une épitaphe. L'espoir engendré par l'élection de François Mitterrand en mai 1981 fut de courte durée, malgré le rétablissement des dispositions du décret de 1951 par le ministre de la Défense nationale Charles Hernu. Les plans de charges restaient désespérément vides à court terme, l'activité de certains ateliers comme la fonderie (mai 1978) était liquidée au bénéfice du secteur privé, les diminutions d'effectifs à statut se poursuivaient. Le taux de chômage s'était accru de manière très sensible à Brest, augmentant de 5% à 12% entre 1975 et 1987, soit deux points au dessus de la moyenne nationale.

Des mouvements plus généraux furent alors organisés à l'échelle locale pour la préservation de l'arsenal et de l'emploi à Brest, comme « Brest en lutte pour vivre » dans les années 80. Un sentiment mêlant optimisme discret et incrédulité refit toutefois surface le 3 février 1986 avec la commande du porte-avions nucléaire *Charles de Gaulle*. Mais cet espoir s'écroula avec le lancement du navire en 1994. Dernière construction neuve d'importance réalisée dans l'établissement du Ponant, celui-ci allait être relégué à l'entretien de la flotte de surface, des SNLE à l'Ile Longue et à la fabrication de plates-formes *offshore*. Le 19 septembre 1996, suite à la présentation du nouveau plan d'armement[18], des grèves éclataient à l'arsenal. La ville fit bloc avec celui qui en avait déterminé le cap depuis Richelieu. Rassemblés derrière le

[17] Secrétaire général de la Fédération CGT des Travailleurs de l'État.
[18] Plan présenté en juillet par Charles Millon, ministre de la Défense du gouvernement Alain Juppé.

mot d'ordre fédérateur « Brest debout, construit ton avenir », 20 000 Brestois manifestèrent leur solidarité jusque dans les rues de Paris. Trente années s'étaient écoulées depuis le 8 mai 1968 mais les slogans – pour travailler au pays dans des conditions décentes – étaient restés sensiblement les mêmes. Comme si trois décennies de luttes, de désenclavement de la région et d'aménagements du territoire n'avaient servi à rien.

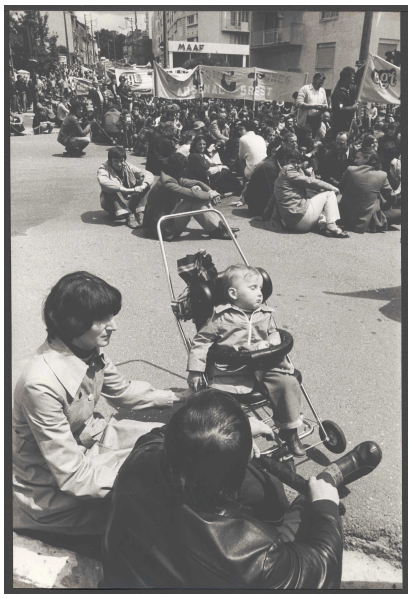

Illustration N° 106 – Juin 1979
Manifestation des personnels de l'arsenal avec leurs familles (AMC Brest. 2 Fi 02156)

Illustration N° 107 – « Brest en lutte pour vivre »
(Supplément au *Finistère syndicaliste* de février 1984)

Illustration N° 108 – 12 octobre 1996
Manifestation de l'arsenal de Brest à Paris. (AMC 2 Fi 06615)

Les nombreux combats des années 1970-2000 démontrent, si besoin en était, que l'image d'un établissement « éternel protestataire » n'avait donc pas été construite *ex nihilo* par des commerçants exaspérés ou des chansonniers en quête de sujet facile. Comme l'ensemble des représentations attachées aux personnels de l'arsenal, elle tirait ses origines d'un comportement tout à fait avéré. Cependant, alors que les syndicats se retrouvaient progressivement asphyxiés par les effets croissants de la globalisation économique et de l'individualisme, la glorification de mouvements sociaux du passé, acharnés et victorieux de préférence, devenait un outil de remobilisation entre les mains des organisations elles-mêmes. Une transmission du souvenir pour le

moins sélective relayée par la presse locale qui, dans une situation de marasme économique général à la ville, n'hésitait pas à entrer en contradiction ouverte avec les positions qu'elle affichait quelques décennies auparavant ou à imputer à l'arsenal la paternité de mouvements sociaux qui n'étaient que le reflet local de mouvements bien plus généraux[19].

En réduisant l'activité syndicale de l'établissement à quelques dates clés, telles le 22 mai 1951 et le 4 juin 1968, ou, au contraire, à une expression de mécontentement continuelle, la mémoire en vint à occulter les décennies au cours desquelles la négociation fut la principale – voire l'unique – ligne de conduite des organisations ouvrières. Des années qui furent caractérisées par une collaboration de classe et qui marquèrent une étape essentielle dans la construction d'une identité particulière sur les bords de la Penfeld. En conséquence, dans l'esprit des générations suivantes, la responsabilité exclusive de l'élévation de la condition matérielle des travailleurs des Constructions navales fut généralement attribuée à la seule combativité du groupe[20].

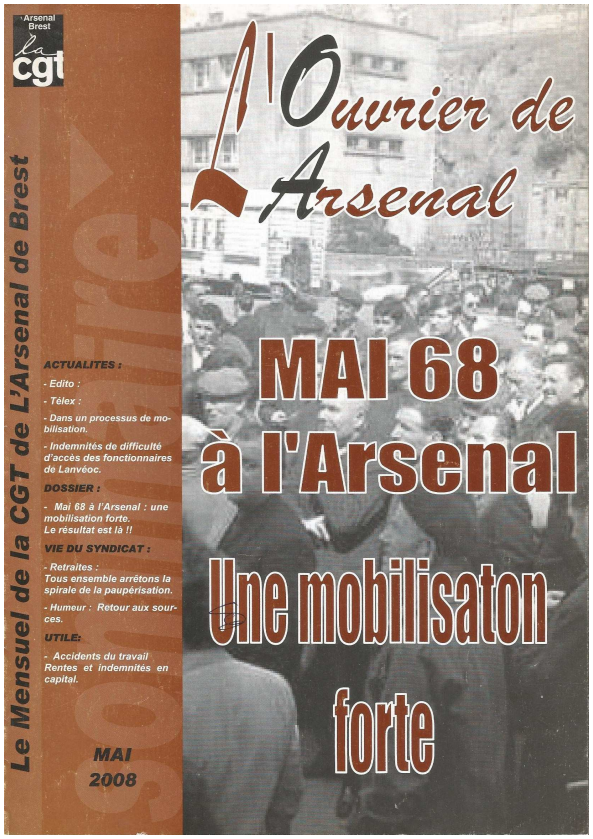

Illustration N° 109 – *L'Ouvrier de l'arsenal* (mai 2008)
Célébration de mai 1968

Illustration N° 110 – *Le Télégramme* du 18 avril 1971
Victor Pengam, un « militant exemplaire »

[19] Par exemple, le 18 avril 1971, au cours de la grande grève de l'arsenal, *Le Télégramme* convoquait la figure mythique du syndicalisme brestois, Victor Pengam. L'anarchiste du début du siècle, ennemi déclaré de *La Dépêche* et de la famille Coudurier, y était dépeint comme un « militant exemplaire ». Voir illustration N°110, p. 764. De la même manière, *Ouest-France* du 6 août 1981 consacrait sa page brestoise aux événements de 1935.

[20] Un caractère que l'on retrouve également dans l'ensemble des arsenaux terrestres à la suite de la désétatisation. Patrick MORTAL, *op. cit.*

De la réappropriation à la dimension patrimoniale

Ces dernières luttes d'un siècle qui s'achevait furent des coups d'épée dans l'eau avant la privatisation et la disparition des ouvriers à statut, par extinction naturelle ou accompagnement financier de l'État[21]. Le péril pour l'économie brestoise toute entière devenait maintenant une réalité palpable, les possibilités locales de reconversion restant modestes. La ville allait dès lors s'engager résolument vers le développement des activités de services, culturelles et de recherche. Tout en demeurant étroitement liés à la mer – cité maritime oblige – ces nouveaux projets devaient entériner le « divorce » de Brest et de sa Marine qui avaient vécu, pendant trois siècles et demi, et pour reprendre l'expression d'André Kervella, un amour pour le moins contrarié[22]. Dans *Le Monde* du 3 mars 2001, Vincent Durupt pouvait intituler son article « Brest sort de son tête-à-tête avec la "Royale" »[23]. Les ouvriers de l'arsenal n'étaient alors plus qu'au nombre de 4 000[24].

Tout au long du XX^{e} siècle, la cité avait généralement soutenu l'établissement militaire dans les crises graves qu'il avait traversées. Cependant, image d'Épinal ou bande dessinée mettant en scène un petit village d'irréductibles Gaulois, la cohésion affichée à l'encontre des attaques extérieures dissimulait difficilement les divisions internes qui séparaient les différentes composantes de la population, jusque dans l'arsenal lui-même. Des divisions qui tenaient au vécu, aux rivalités du quotidien, aux questions jamais résolues de l'avancement et des attributions de primes, aux jalousies d'individus écartés d'un établissement et de ses avantages, aux conflits d'intérêts locaux entre la Marine et tous ceux qui voulaient empiéter sur son domaine et ses prérogatives, à la colère des commerçants qui dénonçaient la paralysie de la ville lors des mouvements sociaux, tout en prenant généralement fait et cause pour les travailleurs du port vis-à-vis des mesures gouvernementales néfastes à l'économie locale.

Ce climat général avait grandement contribué à l'élaboration de tout l'imaginaire souvent peu valorisant attaché aux travailleurs de l'arsenal. Mais, en définitive, comment en aurait-il pu être autrement alors que l'histoire de la ville et celle de son principal employeur étaient si étroitement imbriquées, que la bonne santé et l'avenir de l'un déterminait totalement l'équilibre de l'autre, que l'existence de la population dans son ensemble était consubstantielle de celle de son groupe ouvrier le plus représentatif, sentimentalement à défaut de l'être encore numériquement.

Si elles avaient été stériles, les luttes des années 1990 avaient néanmoins permis à cette même population de se réapproprier un établissement qui lui avait été interdit depuis le Second Empire et qui redevenait « son » arsenal. Cette démarche avait été engagée lors du premier rassemblement de vieux gréements « Brest 1992 ». À cette occasion, la Marine avait accepté d'entrouvrir les portes de la Penfeld au public. Pour de nombreux Brestois cédant à la tentation d'un fruit longtemps défendu[25], cette découverte avait été un véritable choc émotionnel. Dès lors, les revendications du symbole pluriséculaire de la cité devinrent naturellement celles de toute une population.

---

[21] Notons qu'entre 1995 et 2000, plus de 700 travailleurs à statut quittèrent l'arsenal à 52 ans.

[22] André KERVELLA, « Brest et sa marine, un amour contrarié (1911-1944) », *Les Cahiers de l'Iroise*, N°176, 1997, p. 45-58.

[23] Vincent DURUPT, *Le Monde*, 3 mars 2001.

[24] 5 900 en 1995. Ils ne devaient plus être que 3 050 en 2005.

[25] « L'importance [de l'arsenal] se doublait d'un renom d'impénétrabilité qui lui conférait l'attrait d'un domaine quelque peu mystérieux ». Michel MARTIN, « Regards sur Brest de 1931 à 1939 », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°156, 1992.

D'autant que la réorientation économique brestoise, tout en mettant fin de fait à la bipolarisation d'un port longtemps présenté comme une ville garnison, s'accompagnait également d'une redistribution des espaces traditionnellement militaires. La privatisation imminente imposait – d'aucuns dirent enfin – une rationalisation au moins géographique de la production industrielle de l'arsenal en transférant l'essentiel des activités assurées en Penfeld vers Laninon. La Marine entreprit de rétrocéder certaines emprises – le port du château, le bassin du Salou et surtout le plateau des Capucins[26] – à la municipalité en quête de terrains pour développer son parc immobilier dans un centre-ville congestionné et disposer d'espaces pour ses nouveaux projets culturels et scientifiques. La Penfeld allait devenir civile, certains bâtiments de la Marine allaient être détruits, d'autres réhabilités et ouverts à la population.

Tous ces bouleversements qui allaient dans le sens d'une réappropriation de l'arsenal par l'ensemble de la population furent néanmoins ressentis comme un véritable cataclysme par certains habitants qui n'avaient jamais connu Brest autrement que sous tutelle militaire. L'évolution de Brest au tournant du XXI^{e} siècle ne devait donc pas se faire sans heurts, sans passions, sans polémiques ni conflits d'intérêts :

> « Et qu'est-ce qu'ils diraient si on mettait des patates devant le centre culturel ? »

déclarait un responsable docker en janvier 1997, alors qu'une troupe de théâtre devait se produire sur un des quais du port de commerce[27]. Toutes les mentalités brestoises n'étaient pas prêtes à ces changements qui paraissaient brutaux alors qu'ils étaient engagés depuis plusieurs décennies. Nombreux avaient été ceux qui, par crainte de l'inconnu, avaient préféré pratiquer la politique de l'autruche, espérant des lendemains meilleurs :

> « Certains se disent encore : certes, ce n'est pas comme avant, mais peut-être que cela pourrait redevenir un jour comme avant »[28].

D'autres, anciens ouvriers des Constructions navales, tout en se résignant à l'évolution imposée, s'inquiétaient de la place qui allait être réservée à la mémoire de leur(s) profession(s) et de leur culture bien particulière dans les nouveau projets municipaux.

Les choix patrimoniaux étant généralement influencés par la charge émotionnelle suscitée par l'objet à valoriser, il était naturel que l'arsenal de Brest fît rapidement « cause patrimoniale », aidé en cela par la redéfinition récente de la notion de patrimoine qui tend aujourd'hui à intégrer des domaines autrefois écartés, notamment le concept d'industrie, longtemps porteur de stéréotypes renvoyant à la destruction des valeurs héritées des générations précédentes et antagonistes du terme patrimoine[29]. Mais elle tend surtout à prendre en compte la part de l'humain dans l'histoire industrielle et à s'intéresser à l'interdépendance des dimensions techniques, économiques et sociales des systèmes de production, dans l'espace et dans le temps.

---

[26] L'ensemble métallurgique du plateau des Capucins, en plein centre ville de Brest, est aujourd'hui au cœur d'une vaste opération de réhabilitation et d'intégration orientée sur la valorisation des innovations brestoises dans les domaines des sciences et de la culture.

[27] Cité dans Vincent DURUPT, *op. cit.*

[28] Jacques Grossi, ancien directeur national de la DCN. Cité dans Vincent DURUPT, *op. cit.*

[29] Sur cette question, voir notamment Louis BERGERON et Gracia DOREL-FERRE, *Le patrimoine industriel, un nouveau territoire*, Paris, Liris, 1996 ; Maurice DAUMAS, *l'Archéologie industrielle en France*, Paris, Laffont, 1980.

C'est ainsi qu'à l'heure où l'atelier des Machines devait livrer sa « lutte finale » contre la désétatisation et l'abandon du site historique des Capucins en 2003, tout le folklore alimenté par l'histoire de l'établissement au cours du XX^{e} siècle allait devenir légende, à mesure qu'il était appelé à ne plus être renouvelé. À ce titre, il allait intégrer le patrimoine brestois, à l'image de l'ensemble d'un arsenal sur la voie de la privatisation, de ses rares vestiges immobiliers et matériels qui avaient échappé au désastre du second conflit mondial, de ses marins partis progressivement pour le port du Levant, de son groupe ouvrier et de sa culture particulière menacés, à terme, d'extinction, de son mouvement syndical qui fit tant parler mais qui, progressivement, avait abandonné une place de fer de lance du prolétariat départemental qu'il avait, il est vrai, toujours eu des difficultés à assumer depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

Au cours de notre recherche, nous avons fréquemment été confrontés à des sceptiques pour lesquels l'histoire ouvrière appartenait au passé, totalement incrédules quant à la nécessité de consacrer une thèse à un syndicalisme tout droit sorti du Néolithique et à l'évolution d'un groupe de travailleurs en voie de disparition, les derniers dinosaures d'un début de siècle qui s'oriente délibérément dans la voie de l'ultralibéralisme.

À la manière d'Antoine Prost qui s'interrogeait sur « la centralité perdue de l'histoire ouvrière » et, conséquemment, sur la pertinence de ses travaux dans des périodes « où l'histoire du syndicalisme ouvrier ne s'imposait plus d'évidence »[30], il nous est arrivé de nous demander si l'entreprise dans laquelle nous nous étions lancé ne procédait pas avant autre chose de la nostalgie d'une enfance heureuse dans un milieu fait de solidarité, de camaraderie, dans lequel le superflu et les beaux parleurs n'avaient pas leur place.

Mais cette jeunesse, sans doute idéalisée, n'explique pas tout.

S'il fallait rechercher une justification à notre travail, dans une époque où l'individualisme forcené réduit à néant la plupart des entreprises collectives ; où le syndicalisme est de plus en plus fréquemment décrié, relégué au rang d'entrave à la modernité et au progrès dans une société tournée vers l'avenir d'une élite bien éloignée du monde ouvrier ; où le MEDEF recueille bien plus de sympathies que les syndicats dans des sondages de plus en plus sibyllins, induisant qu'aujourd'hui le salariat a pris fait et cause pour son « exploiteur » au détriment de ses « défenseurs » ; où la dimension humaine est régulièrement oubliée dans un discours politique qui ressasse sans discontinuer les mots croissance, dette, PIB et compétitivité ; où certains médias affichent en temps réel les cours de la Bourse qui interrogent la masse plus qu'ils ne l'intéressent ; où les États courbent l'échine devant une économie virtuelle au nom d'un sacro-saint marché et d'une irrésistible et omnipotente mondialisation ; s'il fallait rechercher une justification à ce travail, disions-nous, face à une telle quantité de signes défavorables, nous invoquerions vraisemblablement la dimension patrimoniale de notre sujet. Mais en appeler au patrimoine reviendrait à reconnaître le bien fondé des allégations des sceptiques, tant il est vrai, comme le faisait très justement remarquer Marianne Sire[31], qu'il est généralement nécessaire d'attendre qu'un objet soit menacé, voire disparu, pour qu'on lui attribue une quelconque valeur patrimoniale.

[30] Antoine PROST, *Autour du Front populaire, aspects du mouvement social au XX^{e} siècle*, Paris, Le Seuil, 2006, Introduction, p. 7-16.
[31] Marianne SIRE, *La France du patrimoine, les choix de la mémoire*, Paris, Gallimard, 1996.

Cependant, le patrimoine symbolise également la continuité entre le legs, la réception et la transmission d'un élément considéré comme faisant partie de la mémoire de la communauté. Les éléments matériels et immatériels constituant ce patrimoine doivent être reconnus par les groupes sociaux concernés, comme étant constitutifs de leur identité. S'ils prennent leurs racines dans le passé, ils intéressent également l'avenir, en étant jugés dignes d'être transmis aux générations futures. S'agissant du patrimoine industriel, cette filière « passé – présent – avenir » peut être plus difficile – tout au moins plus longue – à établir car il est parfois nécessaire d'attendre plusieurs générations avant d'effacer totalement les traumatismes engendrés par les fermetures d'usines souvent brutales qui sont à l'origine de crises sociales très douloureuses. Le temps nécessaire à la reconnaissance de ces témoignages comme faisant partie de l'héritage culturel de la communauté s'évalue fréquemment en fonction de l'ampleur de ces dernières.

Le patrimoine n'échappe donc pas aux nécessités, lui aussi, de se situer dans un temps long et d'être recontextualisé en fonction des périodes et des événements pour en assurer la transmission dans les meilleures conditions, avec le recul nécessaire à la recherche historique sur laquelle la passion tend parfois à prendre le pas quand la mémoire du groupe tend, elle aussi, à idéaliser l'« hier », maintenant représenté par les « Trente Glorieuses », au détriment de l'« aujourd'hui » et, *a fortiori*, d'un « demain » fait d'incertitudes.

C'est ainsi qu'à l'heure où la cause individuelle prime sur l'intérêt collectif, ce patrimoine sera approprié ou réapproprié par le plus grand nombre et, qu'à plus ou moins long terme, la culture particulière – au sens large – des travailleurs de l'arsenal deviendra un élément à part entière de l'héritage de la communauté brestoise dans son ensemble.

Illustration N°111 – L'atelier des Machines en 2003 - « La lutte finale » (AMC Brest 2 Fi 09308)

TABLE DES ANNEXES

N°		Page
1.	La Presse du Finistère dans l'entre-deux-guerres……..	772
2.	Principales grèves à Brest (1904/1905)……	773
3.	Exemples de salaires à l'arsenal au XIXe siècle et au début du XXe…….	774
4.	Courrier du directeur des CN de Brest à celui de Cherbourg (4 avril 1905)….....	775
5.	Élections à la commission mixte de la Marine (15 septembre 1909) ……...	776
6.	Décret du 21 juin 1900 relatif à l'embauche de personnels…….	777
7.	Modèles d'engagement aux écoles d'apprentissage de la Marine (1960 et 1967)…….	778
8.	Cercle néo-malthusien. Lettre / Tract de Durand à Victor Pengam……..	781
9.	Chanson - *Apprentis des constructions navales*……...	783
10.	Procès Verbal de réunion N° LXXXXI du 8 décembre 1952 (Extraits)……	784
11.	Discipline - Peines encourues……..	785
12.	Retenues en 10e de salaire (1er août 1906)……	786
13.	Règlement de police de l'arsenal du 10 juin 1963……...	787
14.	Décret N°70.209 du 12 mars 1970 relatif aux sanctions applicables aux ouvriers……	793
15.	*Le fondeur de canons* de Gaston Couté……	795
16.	Chanson – *Avec ma gamelle* (vers 1905)…….....	796
17.	Lettre de la Bourse du travail de Brest à Georges Yvetot (6 septembre 1910)……...	797
18.	Restaurant de la Poudrerie de Pont de Buis - Exemples de menus (août 1917)……	798
19.	Etat récapitulatif des punitions pendant les mois d'octobre et de novembre 1968…..	799
20.	Comparatif du prix des denrées 1914-1917 (en francs)……	800
21.	Chanson – *Ne nous engageons pas* (février 1933)……..	801
22.	Tatouages en vogue dans la Marine (1933)…….	802
23.	Chanson - *C'est pour les ouvriers* (février 1932)……	804
24.	Effectifs grévistes de l'arsenal, par service, le 12 février 1934……	805
25.	Appels à la manifestation de Morlaix le 15 avril 1934……..	806
26.	Evénements d'août 1935 - Forces de l'ordre réquisitionnées……...	808
27.	Evénements d'août 1935 - Jugements et condamnations……..	809
28.	Evénements d'août 1935 - Fiche signalétique de Karl Schmidt……	813
29.	Plan de protection de Brest en cas de grève générale (1937)……	815
30.	Grève du 30 novembre 1938 dans le Finistère – Effectifs en grève……..	818
31.	Résolution du syndicat de l'arsenal de Brest le 10 mars 1939……..	820
32.	Salaires minima des ateliers de mécanique et garages (30 novembre 1941)……..	821
33.	Conditions proposées par l'entreprise Bergtcamp (mars 1942)……...	823

34. Campagnes du Comité féminin de Brest Papillons et tracts (1942-1943)…….. 824
35. Suspects « communistes » de l'arsenal à interner préventivement (1940)……. 826
36. Engagements sur l'honneur de servir le Maréchal…… 831
37. Propagande anti-Résistance, anti-communiste et anti-alliée à Brest (1942-1944)…….. 832
38. Le groupe de résistance « Élie » - Ouvriers de l'arsenal impliqués (1941)……. 834
39. Tract : le Front national (été 1941)…… 835
40. Principaux attentats perpétrés par l'OS et les FTP de Brest (fév–sept 1942)……. 836
41. La rafle de septembre – octobre 1942…….. 837
42. Principaux attentats dans le secteur de Brest (octobre 1942 – mai 1944)…… 840
43. Salaires et conditions proposés par l'entreprise Ostland-Werke (octobre 1942)…….... 844
44. La Relève - Taxation Dubigeon et Constructions navales (8 octobre 1942)…… 845
45. Fichier départemental des prisonniers politiques et déportés (1945)…….. 846
46. Etudiants affectés à l'arsenal de Brest (Janvier 1944)…..... 852
47. Presse trotskyste diffusée à Brest pendant la guerre (1941-1945)…… 853
48. Laissez-passer de V. Inizan et P. Lohéac pour se rendre à Vichy (6 juillet 1940)…….. 856
49. Avis de concours lancés par la DTM (1946/1947)…….. 857
50. Nécessaire à fournir pour les départs en colonies et camps d'adolescents (DCAN)… 858
51. Bulletin de la commission féminine de la CGT Arsenal (1970)…… 859
52. 1er mai 1946 à Brest - Affiche CGT(Retranscription)…….. 861
53. Évolution politique dans le Finistère (1945 – 1967)…… 863
54. Rations journalières des prisonniers de guerre allemands (1946)……... 864
55. Tract CGT : « La menace se précise » (novembre 1947)…… 865
56. Tract CGT dénonçant les manœuvres des « jésuites » de la CFTC (janvier 1947)……. 866
57. Résolution CGT-CFTC du plateau des Capucins (9 août 1948)……... 867
58. Tracts anti-atlantistes distribués à Brest (février 1949)…….. 868
59. Tract communiste anti-américain « Défendons la Paix » (février 1949)…….. 869
60. Tract anti-américain du PCF (avril 1952)……..... 870
61. Tract anti-trotskyste de la section du PCF de Brest (février 1950)……... 871
62. Élections aux Comités mixtes. Résultats par atelier (11 octobre 1950)…… 872
63. Effectifs de l'arsenal et de la pyrotechnie de Saint-Nicolas 1948 et 1951…… 873
64. Tract CGT- Appel à l'union contre les licenciements à l'arsenal (24 mars 1950)…….. 875
65. La presse communiste au lendemain de la mort d'Édouard Mazé (avril 1950)…… 877
66. Mouvement de mars-avril 1950 - Effectifs de maintien de l'ordre…….. 879
67. Chanson – *La grève des ouvriers du port* (avril-mai 1951)…… 880
68. Affluence aux meetings CGT du 1er mai à Brest (1945-1970)…… 881
69. Entreprises de BTP en grève à Brest le 14 mars 1952……. 882

70. Chanson – *Le chant des marcheurs de la faim* **(**Mars 1952)…… 884
71. Appel des UD CGT et CFTC à la population du Finistère (Mars 1952)…….. 885
72. Accord de salaire dans la métallurgie parisienne (août 1955)……. 886
73. Tract unitaire contre les zones de salaires (16 mars 1955)…… 887
74. L'échelle des salaires des techniciens au 12 octobre 1955……. 888
75. Assemblée générale de « l'Avenir des travailleurs » (18 mars 1961)……..... 889
76. « Avenir des travailleurs » – Accord collectif de salaires (16 septembre 1959)…….. 893
77. Les « Castors de l'arsenal » - Plans de maisons type (1950, 1974)……... 896
78. Les « Castors de Coat-Bihan » - Viabilisation (novembre 1953)…….. 898
79. Comité des mal-logés – Tract de protestation (mai 1957)……. 899
80. Licenciements à l'arsenal – Tracts de protestation (mars 1958)……... 900
81. Manifestation contre les mesures de récession sociale (20 mars 1959)……... 902
82. *Bâtir ensemble* (mai 1958)…… 903
83. Fermetures d'entreprises de BTP à Brest – Licenciements (1954-1964)…….. 904
84. Résolution commune CGT-CFTC-FO arsenal (24 mai 1961)…… 905
85. Dépêche ministérielle N°78.499 CAN/FC du 1er février 1963……. 906
86. Tract PCF (section de Brest) « Le droit au travail » (mai 1960)…… 908
87. Évolution de la DMA 1961-1982……... 909
88. Caisse de grève de la CFDT arsenal (1965, 1967)……... 913
89. Tract CGT, CFTC, CGT-FO et Chefs d'équipe : « Après Rennes » (22 mars 1964)…… 916
90. Comparatif des grilles hiérarchiques Parodi de 1945 et de 1968……. 918
91. Arrêté n° 22/68 du 18 septembre 1968…… 919
92. Évolution de carrière des apprentis ayant obtenu leur DAM entre 1947 et 1959…….. 921
93. L'action régionale se poursuit - Tracts – Affiches (1970)……... 922

Annexe N°1

La Presse du Finistère dans l'entre-deux-guerres
(Classement décroissant en fonction de l'importance du tirage)

(Source : A.D. Finistère 1 M 133)

Titre	Tendance politique (Indications Préfecture)	Principaux dirigeants	Siège	Tirage
La Dépêche de Brest	Républicain ; radical	Coudurier ; Le Gorgeu	Brest	40 000
Le Courrier du Finistère	Libéral ; régionaliste ; clérical	Fortin ; Le Nours ; Cardaliaguet	Brest	27 300
Le Petit Breton	Sillonniste - PDP	Balanant ; Jadé ; Simon ; Berthou	Rennes	17 000
L'Éclair du Finistère		Cathrine	Quimperlé	10 000
Office central des syndicats agricoles	Libéral	De Guébriant	Landerneau	9 100
Journal des groupements industriels et commerçants	Républicain ; radical	Tiercelet ; Le Martret	Brest	9 000
Le Progrès	Réactionnaire ; clérical	Evêque de Quimper ; Abbé Cornou (Goyen) ; De Kerangal ; De Couesnoncle	Quimper	5 000
L'Union agricole	Républicain démocrate	Léon Le Berre	Quimperlé	4 000
Le Cri du peuple	Socialiste	Goude ; Masson ; Nardon	Brest	3 600
Le Finistère syndicaliste	Syndicaliste ; révolutionnaire ; anarchiste	Tréguer ; Guéna	Brest	3 000
La Bretagne communiste	Communiste		Rennes	3 000
Agent de liaison des mutilés et des réformés	Républicain ; socialiste	Pagès	Brest	2 500
L'Éclaireur	Républicain de gauche	Comité républicain de Morlaix	Morlaix	2 300
L'Écho de Bretagne	Radical-socialiste	Le Louédec	Quimperlé	2 000
Le Finistère	Républicain de gauche	Bouilloux-Lafont ; Le Hars	Quimper	1 700
L'Écho paroissial	Libéral ; clérical	Clergé	Brest	1 700
Le Citoyen	Radical et radical-socialiste	Le Bail	Quimper	1 500
Résistance	Réactionnaire ; clérical	De Parscau ; Parti Clérical	Morlaix	1 300
Le Bas-Breton	Républicain de gauche	Le Goff	Châteaulin	800
Le Militant	Libéral ; clérical	Clergé	Brest	300

Annexe N°2

Principales grèves 1904/1905 à Brest

(Source : A.D. Finistère 10 M 25)

Date	Professions en grève
1904	
21 mai au 24 juin	Dockers
22 au 29 mai	Garçons boulangers
31 mai au 1er juin	Garçons coiffeurs
15 juin	Modistes, blanchisseuses, repasseuses, domestiques des brasseries
3 au 5 juin	Ouvriers du bâtiment
7 au 8 juin	Moulins brestois
2 au 26 juillet	Employés de tramways
6 au 22 juillet	Ouvriers plâtriers
12 au 15 juillet	Usine des produits chimiques
2 et 3 septembre	Dockers
5 et 6 septembre	Dockers en solidarité avec les grévistes marseillais
25 au 28 octobre	Maison Sylvestre, ébénisterie à Lambézellec
23 au 25 novembre	Ouvriers de l'arsenal
24 au 27 décembre	Dockers de chez Chevillotte
1905	
4 au 6 janvier	Dockers de chez Chevillotte
17 janvier au 1er février	Dockers
1er au 14 février	Conserveries alimentaires
6 février	Ouvriers marbriers
11 février	Garçons boulangers
15 février	Ouvriers de l'ameublement
15 février au 20 mars	Ouvriers du bâtiment
18 février	Ouvriers cordonniers
22 février au 18 mars	**Grande grève générale**
9 mars	Ouvriers de la maison Brunelat : chiffons et os
20 au 30 juin	Maraîchers
14 au 16 novembre	Ouvriers de l'arsenal

Annexe N°3

Exemples de salaires à l'arsenal au XIXe siècle et au début du XXe

Catégorie - Statut	Rémunération journalière moyenne
Contremaître de 1ère classe	3,20 fr. à 3,50 fr.
Contremaître de 2ème classe	2,80 fr. à 3,00 fr.
Aides contremaîtres	2,30 fr. à 2,50 fr.
Ouvriers de 1ère classe	1,90 fr. à 2,00 fr.
Ouvriers de 2ème classe	1,70 fr. à 1,80 fr.
Ouvriers de 3ème classe	1,50 fr. à 1,60 fr.
Ouvriers de 4ème classe	1,30 fr. à 1,40 fr.
Apprentis	0,40 fr. à 1,00 fr.
Journaliers	1,20 fr. à 1,70 fr.

Salaire moyen journalier des ouvriers de l'arsenal en 1849
(Source : Paul Coat, *Les arsenaux de la marine de 1630 à nos jours*, Brest, éditions de la Cité, 1982, p. 15)

		Salaire fixe journalier	Primes max/ jr (ancienneté + capacité)	Salaire total maximum
Groupe A – Chefs ouvriers				
1ère catégorie (spécialités)	1ère classe	4.70 fr.	1.00 fr.	5.70 fr.
	2ème classe	4.20 fr.	0.40 fr.	4.60 fr.
2ème catégorie (manœuvres)		3.20 fr.	1.00 fr.	4.20 fr.
Groupe B – Ouvriers permanents				
1ère catégorie (spécialités)	1ère classe	4.00 fr.	1.00 fr.	5.00 fr.
	2ème classe	3.50 fr.	0.40 fr.	3.90 fr.
	3ème classe	3.00 fr.	0.40 fr.	3.40 fr.
2ème catégorie (manœuvres)		3.00 fr.	1.00 fr.	4.00 fr.
Groupe C – Ouvriers stagiaires				
1ère catégorie (spécialités)	1ère classe	3.50 fr.	1.00 fr.	4.50 fr.
	2ème classe	3.00 fr.	0.40 fr.	3.40 fr.
	3ème classe	2.50 fr.	0.40 fr.	2.90 fr.
2ème catégorie (manœuvres)		2.50 fr.	0.80 fr.	3.30 fr.
Groupe D – Apprentis				
	1ère classe	1.00 fr.	0.50 fr.	1.50 fr.
	2ème classe	0.60 fr.	0.30 fr.	0.90 fr.

Échelle des salaires à l'arsenal en1905. Par catégorie
(Source : Yves Le Febvre, « Les travailleurs des arsenaux » dans *La Vie Socialiste*, 5 mars 1905, n°9, p. 552-553)

	Chantiers de Saint-Nazaire (1905)	Arsenal de Brest (1907)	Différence
Chaudronniers	6.75 fr.	3,75 fr.	-44.5 %
Ajusteurs	6.50 fr.	3,65 fr.	-43.9 %
Menuisiers	6.50 fr.	3,60 fr.	-44.6 %
Forgerons	7.00 fr.	3,85 fr.	-45 %

Comparatif des spécialités arsenal de Brest/ chantiers de Saint-Nazaire (1905-1907)
(d'après Yves Le Febvre, « Les travailleurs des arsenaux » dans *La Vie Socialiste*, 5 mars 1905, n°9)

Annexe N°4

Courrier du directeur des Constructions navales de Brest à son homologue de Cherbourg au sujet de l'installation de sanitaires pour les ouvriers (4 avril 1905)

(Source : S.H.M. Brest – 1G 783)

« Je serais très reconnaissant à M. le directeur des Constructions navales de Cherbourg de vouloir bien me donner des indications sur les installations et le régime des appareils existant dans son service :

1° Nombre des stations et nombre des baignoires et des appareils à douches de chaque station.

2° Quels sont les ateliers desservis par chaque station.

3° L'usage des baignoires et appareils à douches est-il réservé à certaines catégories d'ouvriers employés à des travaux particulièrement malpropres, ou bien permis à l'ensemble du personnel ?

4° À quelles formalités sont astreints les ouvriers pour obtenir l'autorisation de prendre des bains ?

5° À quelles heures peuvent-ils les prendre ? Pendant les heures de travail ou en dehors des heures de cloche ?

6° Si c'est en dehors des heures de cloche, y-a-t'il des allocations de dixièmes supplémentaires accordées à certaines catégories du personnel pour lesquelles l'usage des bains et des douches aurait été reconnu nécessaire en raison de la nature des travaux qu'ils exécutent ?

7° Sur quelles bases a-t'on calculé le nombre de baignoires et d'appareils à douche de chaque station ?

8° Quel personnel est employé dans chaque station ? Touche-t-il des allocations supplémentaires ?

9° S'il est possible, envoyer un dessin représentant l'installation d'une station ».

Annexe N°5

Élections du 15 septembre 1909 pour la désignation des membres ouvriers à la commission mixte de la Marine

(Source : d'après A.D. Finistère 1 M 234)

Ouvriers de spécialités des Constructions navales (4 délégués à élire)				
Présentés par	**Candidat**	**Établissement**	**Voix**	
Fédération CGT des Travailleurs de la Marine	Berthon	Toulon	1 985	Élu
	Mars	Cherbourg	1 743	Élu
	Robin	Guérigny	1 279	Élu
	Boguenet	Rochefort	1 242	Élu
	Kérihuel	Lorient	1 066	
	Nicolas	Indret	563	
Syndicat libertaire de Brest	Vibert	Brest	842	
	Pengam	Brest	382	
Syndicat jaune de Brest	Taramorsi	Toulon	181	
	Péron	Toulon	186	
	Lucas	Brest	219	
	Guillarm	Brest	209	
Ouvriers manœuvres (2 délégués à élire)				
Présentés par	**Candidat**	**Établissement**	**Voix**	
Fédération CGT des Travailleurs de la Marine	Guillou	Brest	193	Élu
	Laveuve	Brest	179	Élu
Syndicat jaune de Brest	Le Roux	Brest	3	
	Merrien	Brest	3	
Ouvriers en régie (1 délégué à élire)				
Présentés par	**Candidat**	**Établissement**	**Voix**	
Fédération CGT des Travailleurs de la Marine	Ottaviani	Toulon	108	Élu
Artillerie, Flotte, Hôpital, Buanderie, Travaux hydrauliques (1 délégué à élire)				
Présentés par	**Candidat**	**Établissement**	**Voix**	
Fédération CGT des Travailleurs de la Marine	Mesplède	Ruelle	60	Élu
Syndicat jaune de Brest	Meiffret	Toulon	2	
Ouvriers aux écritures (1 délégué à élire)				
Présentés par	**Candidat**	**Établissement**	**Voix**	
Fédération CGT des Travailleurs de la Marine	Lassau	Paris	21	
Indépendant	Minorel	Cherbourg	85	Élu
Indépendant	Viale	Toulon	26	
Chefs ouvriers (1 délégué à élire)				
Présentés par	**Candidat**	**Établissement**	**Voix**	
Fédération CGT des Travailleurs de la Marine	Cloarec	Brest	42	
Indépendant	Varenne	Rochefort	171	Élu

Annexe N°6

Décret du 21 juin 1900 relatif à l'embauche de personnels
Modalités d'application brestoises

(Source : S.H.M. Brest – Série G – Sous-série 1G 781 – 76 bis)

« D'après l'article 2 du décret du 21 juin 1900 portant règlement sur l'administration du personnel ouvrier des arsenaux, des affiches doivent faire connaître aux intéressés les dates fixées par l'autorité locale pour la réunion des Commissions d'admissions.

Ces commissions doivent se réunir au moins deux fois par mois. Devant la difficulté de préciser deux jours au moins par mois, nous proposons que les commissions se réunissent le lundi de chaque semaine, soit quatre fois par mois.

Ce jour nous paraît favorable pour les habitants de la campagne qui viennent souvent en ville les jours de foire et pour les ouvriers de la ville qui, ne travaillant pas chez leurs patrons, les lundis qui suivent la paye, pourront ainsi, sans se déranger de leur travail, venir faire leur essai dans le port.

Comme l'application du décret exigera que les services des postulants soient relevés avec plus de soin que par le passé, nous pensons préférable que les candidats se présentent le matin, car de cette façon les ouvriers pourront commencer leur essai dès 1 heure et pour la plupart le terminer dans la même journée.

Nous transmettons à Monsieur le contre-amiral major général cette proposition qui modifie les usages actuellement en vigueur dans l'arsenal (les postulants ne rentrent en ce moment qu'à une heure et demie de l'après midi), en le priant de nous faire savoir s'il estime nécessaire que les candidats demandent à la Majorité une permission individuelle pour entrer dans l'arsenal, ou bien s'ils pourraient être admis à entrer sur leur déclaration qu'ils viennent faire un essai et sur la production de leurs pièces.

Nous signalons également que, surtout dans les premiers temps, il pourrait y avoir un nombre considérable de postulants, et nous appelons son attention sur l'intérêt que présenterait la présence de la gendarmerie pour veiller au bon ordre.

Aussitôt que nous aurons reçu son avis, nous communiquerons aux autres directions de l'arsenal, le projet d'affiche ci-joint, avant de le soumettre à l'approbation définitive de Monsieur le vice-amiral commandant en chef préfet maritime ».

Le sous-directeur du Génie maritime, Brest, le 24 octobre 1900

Annexe N°7

Modèles d'engagement aux écoles d'apprentissage de la Marine

(Source : archives C.G.T. de Brest)

1/ Circulaire N° 404 M/CAN/P du 5 février 1960

9 F

E N G A G E M E N T

REFERENCE : Circulaire n° 404 M/CAN/P du 5.2.60

Je soussigné (1) ..... Matricule : .....

né à ..... le ..... (2) .....

en service à (3) ..... de (4) .....

accepte de suivre les cours de .....

(5) .....

et m'engage à rester au Service des Constructions et Armes Navales pendant une période de (6) cinq années, à compter de la date de cessation des cours.

Durant cette période, je m'engage à ne solliciter aucun emploi en dehors des Constructions et Armes Navales, et à ne me présenter qu'aux concours, examen ou essai professionnel ouvrant accès aux professions de ma spécialité dans les Constructions et Armes Navales et aux examens et concours conduisant à (7) .....

.....

Je me reconnais débiteur envers la Marine des sommes correspondant aux charges de tous ordres supportées par mon Administration du fait de mon envoi à (5) .....
notamment des frais d'études payés, ainsi que des salaires, indemnités de stage et frais de déplacement et de mission qui me seront versés pendant la durée de mon absence des travaux, pour suivre les dits cours. Cette dette sera annulée le jour où j'aurai achevé d'exécuter les clauses du présent engagement.

le .....

Signature,

---

(1)- Nom, prénoms, date et lieu de naissance.
(2)- Spécialité professionnelle.
(3)- Direction, Service ou Etablissement.
(4)- Ville où se trouve l'Arsenal, Etablissement ou Service.
(5)- Nom et destination de l'Ecole, Cours, Stage.
(6)- Durée de l'engagement.
(7)- Ecoles Techniques des Constructions et Armes Navales ou Ecole des Secrétaires Administratifs de la Marine (selon que la nouvelle profession acquise à la fin des cours permet l'accès à l'une ou l'autre de ces Ecoles).

2/ Circulaire du 25 octobre 1967 abrogeant la précédente

DOSSIER 9c/

MINISTERE DES ARMEES
Délégation ministérielle pour l'armement
Direction technique des constructions
Navales
Bureau Personnels civils
Bureau Personnels Officiers
Formation professionnelle
Bureau Affaires diverses

PARIS, le 25 Octobre 1967

N° 56 818 CN/P/

C I R C U L A I R E

OBJET - Engagement souscrit par le personnel des Constructions et Armes Navales envoyé dans les écoles de spécialité

REFERENCE - Circulaire n° 346 DPC.MAR du 6.6.1946 (B.O. 1948/1 p. 476) C.M. N° 404 M/CAN/P du 5.2.1960

P.J. Un modèle d'engagement

Le modèle d'engagement de servir la Marine, annexé à la circulaire ministérielle n° 346 DPC/Mar du 6.6.1946, est remplacé par celui qui est joint au présent modificatif, pour compter du 1er novembre 1967.

La circulaire n° 404/M/CAN/P du 5.2.1960 est abrogée.

Avant d'accepter la démission d'un ouvrier ayant souscrit un tel engagement, l'intéressé devra être informé du temps qu'il lui reste à accomplir dans le cadre du contrat et de la somme qu'il aura à rembourser s'il quitte les Constructions Navales avant la date fixée.

L'Ingénieur Général du Génie Maritime BENSUSSAN

Directeur Technique des Constructions Navales
L'Ingénieur Général de l'Artillerie Navale MADON
Adjoint au Directeur Technique
chargé de la Sous-Direction Etablissements

signé : MADON
P.A. Le Secrétaire Administratif TRECHOT
Chef du Secrétariat de la D.T.C.N. p.i

MODELE D'ENGAGEMENT

Je, soussigné (1) ..... né à .....

Le .....,

(2) ....., en service à (3).....

de (4)....., accepte de suivre les cours de.....

.....(5).....

et m'engage à rester au service des Constructions et Armes Navales pendant une période de (6)..... années, à compter de la date de la cessation des cours. Ne sont pas compris dans cette période :

1°) - la durée légale du service militaire pendant lequel le contrat de travail est suspendu ;

2°) - la durée des congés sans salaire à l'exclusion des congés de maladie accordés dans la limite de trois ans pour tuberculose, cancer, maladie mentale et poliomyélite.

Durant cette période, je m'engage à ne solliciter aucun emploi en dehors des Constructions et Armes Navales, et à ne me présenter qu'aux concours, examen ou essai professionnel ouvrant accès aux professions de ma spécialité dans les Constructions et Armes Navales et aux examens et concours conduisant à (7)....

.....

Je me reconnais débiteur envers la Marine des sommes correspondant aux charges de tous ordres supportées par mon Administration du fait de mon envoi à(5)

.....

notamment des frais d'études payés, ainsi que des salaires, indemnités de stage et frais de déplacement et de mission qui me seront versés pendant la durée de mon absence des travaux, pour suivre les dits cours. Cette dette sera annulée le jour où j'aurai achevé d'exécuter les clauses du présent engagement.

.....le.....

Signature

(1) Nom, prénoms, date et lieu de naissance,
(2) Spécialité professionnelle,
(3) Direction, Service ou Etablissement,
(4) Ville où se trouve l'arsenal, Etablissement ou Service,
(5) Nom et destination de l'Ecole, Cours, Stage,
(6) Durée de l'engagement,
(7) Ecoles Techniques des Constructions et Armes Navales ou Ecole des Secrétaires Administratifs de la Marine (selon que la nouvelle profession acquise à la fin des cours permet l'accès à l'une ou l'autre de ces Ecoles).

Annexe N°8

Lettre de Durand (secrétaire de la Confédération des groupes ouvriers néo-malthusiens) à Victor Pengam

(Source : A.D Finistère 4 M 335)

Paris, le 7 octobre 1912

« Cher camarade secrétaire,

Nous avons pensé vous entretenir de la fondation d'un groupe dans votre localité, ou dans les environs, car notre propagande devient de plus en plus nécessaire, et nous fondons actuellement, dans ce but, des groupes dans toute la France.

Pour fonder un groupe, il vous suffit d'être quelques camarades sérieux, désirant réellement faire quelque chose de stable et de durable. Inutile de prendre le titre de « groupe néo-malthusien » si vous le trouvez dangereux pour la mentalité et l'esprit des habitants de votre région, vous pouvez par exemple faire cette propagande sous le couvert d'un titre de coopérative, syndicat, groupe d'études sociales, jeunesse syndicaliste ou parti politique déjà existants.

L'adhésion d'un groupe à une Fédération régionale n'est que morale. Toutes les fédérations et groupes sont autonomes ; la seule chose que nous leur demandons, c'est l'engagement de ne pas vendre brochures et préservatifs à un prix supérieur à celui marqué sur nos feuilles-tracts de propagande.

Si nous ne faisons aucune remise de prix aux camarades à titre individuel, il n'en est pas de même pour un groupe constitué ; à ce dernier, tout lui est donné à un prix inférieur lui permettant, de par la vente, de réaliser un petit bénéfice dont le montant, vu l'autonomie du groupe, peut, par lui, être employé à toute œuvre sociale qui lui semblerait intéressante, telles que grèves, soupes communistes, souscriptions, poursuites, etc.

Dans l'espoir que vous voudrez bien étudier la question et nous donner une prompte et favorable réponse, recevez, camarade, notre salut fraternel ».

Abonnez-vous et faites-nous des abonnés à « Rénovation – Naissances limitées – Bonne éducation – Tempérance » (seul organe mensuel des groupes ouvriers néo-malthusiens), 49, rue de Bretagne, Paris. (Abonnement : 1.50 par an)

Prix des préservatifs

———

Objets nécessaires pour pratiquer la prévention de la grossesse, fournis en commission par les groupes ouvriers néo-malthusiens

———

Préservatifs pour hommes

Capuchons ou bouts Américains, en caoutchouc soie		La dzaine	1.00	franco	1.15
Condoms, caoutchouc soie, en boîte carton		La dzaine	1.25	«	1.40
Condoms, caoutchouc soie à réservoir		La dzaine	1.55	«	1.70
Condoms, marque « Néverrip », boîte en bois sous bande		La dzaine	1.50	«	1.65
Condoms, marque « Pretty Polly », chaque préservatif en tube		La dzaine	1.50	«	1.65

Préservatifs pour dames

Pessaire à fond, dit « Français »		La pièce	0.75	franco	0.95
Ovules au trioxyméthylène		La dzaine	0.60	«	0.75
Rosette fil de soie (absortbit)		La pièce	0.40	«	0.65
Eponges Mignonnette avec filet	- Petites	La pièce	0.40	«	0.55
	- Moyennes	La pièce	0.50	«	0.65
	- Grandes	La pièce	0.60	«	0.75

Appareils pour injections

Douche d'Esmarck ou Bock émaillé, 1.50m, tube en caoutchouc, qualité supérieure, canule 2 usages, robinet caoutchouc durci	Complète	3.20	«	3.95
Douche d'Esmarck ou Bock en verre, monture bronze	Complète	4.15	«	4.90
Canules 2 usages et robinet	Les 3 pièces	0.70	«	0.85
Canule verre	La pièce	0.25	«	0.40
Canule spéculum de Haran	La pièce	5.00	«	5.25
Spéculum « Cusco »	La pièce	5.50	«	5.90
Tube caoutchouc supérieur	Le mètre	0.80	«	0.95
Injecteur « Enema », caoutchouc, canules 2 usages	Complet	2.75	«	3.05
Tube « Guipe », pour douche d'Esmarck, longueur 1.50m	Le tube	1.50	«	1.80
Seringue vaginale, dite de « Ricord », en verre	La pièce	0.90	«	1.30

Annexe N°9

Chanson

Apprentis des constructions navales

L’arsenal est un' sale boîte
Où l'on forme les apprentis
On leur donne des bouts d'ferraille
Pour en faire de bons outils

Les chefs d'équipe sont des sales types
Des mouchards de profession
Par devant ça vous estime
Par derrière ça vous fout d'dans

Dans le ciel y'a des étoiles
Qui nous font lever les yeux
Sur la terre y'a des p'tites femmes
Qui nous font lever la queue

Et apprenti de construction navale,
Nous aimons l'amour et le bon vin,
Et le bon vin sans détester les femmes
Voilà l'refrain, des Apprentis du vin

Voilà l'refrain (bis)
Des Apprentis du vin

Annexe N°10

Procès verbal de réunion N° LXXXXI du 8 décembre 1952 (extraits)

(Source : S.H.M. Brest – ZH 134)

Sur l'opportunité de construire le nouveau restaurant coopératif de Quéliverzan à l'extérieur de l'enceinte.

- Déclaration du major général, en qualité de responsable de la police de l'arsenal :

«Les règlements intérieurs à l'arsenal s'appliqueront alors à l'intérieur des restaurants. Les interventions du service d'ordre y seront possibles pour interdire les réunions à caractère politique alors que ces établissements pourront devenir des foyers d'agitation s'ils sont implantés en dehors de l'enceinte militaire. Il estime que ce danger serait aggravé du fait que, dans cette hypothèse, le contrôle des rationnaires serait plus difficile et qu'en conséquence les restaurants construits pour le personnel de la Marine pourraient être fréquentés par du personnel extérieur ».

- Commentaire du directeur de la DCAN :

« En cas de grève affectant une forte proportion d'ouvriers, on aboutirait à cette situation paradoxale que les grévistes pourraient continuer à fréquenter les restaurants situés à l'extérieur de l'enceinte militaire et disposer en conséquence d'un moyen de propagande commode pour continuer leur action tandis que les ouvriers au travail à l'intérieur de l'arsenal ne pourraient prendre leurs repas à ces restaurants ».

Annexe N°11

Discipline - Peines encourues dans l'ordre croissant de gravité

(Source : S.H.M. Brest 6 M)

Sanction	Motifs les plus courants	Peine prononcée par
Avertissement verbal		Le chef d'atelier
Blâme simple	La cause la plus fréquemment répertoriée était l'ivresse au travail, suivie des absences injustifiées ou illégales, pour le fait d'avoir « flâné » au travail. D'autres cas plus rares : « scandale » à l'hôpital, etc.	Le chef de service
Blâme avec affichage		Le chef de service La sanction était affichée dans l'atelier
Retenues sur salaire horaire (RSH)	Il existait toute une progression dans le montant et la durée, suivant la gravité des faits reprochés. Exemples : - 50 centimes de RSH pendant 4 jours pour arrogance, pour "s'être lavé avant l'heure", pour avoir lu le journal au travail. - Trois mois de réduction de salaire pour avoir participé à la grève du 30/11/1938	Le directeur des CAN
Mise à pied	La mise à pied constituait la première des sanctions « graves » car elle s'accompagnait de la perte de salaire correspondant à la durée de la punition. Exemples : - 1 jour pour malfaçon dans le travail, pour « méconvenance » envers un agent technique. - 2 jours pour avoir « avarié gravement sa machine par suite d'inattention » ou pour avoir mangé avant l'heure. - 1 jour pour avoir quitté le travail avant l'heure puis de 4 jours pour récidive. - 4 jours pour ne pas avoir mis son « marron » au casier, pour avoir été surpris en train de fumer au travail, etc.	Le préfet maritime
Rétrogradation	La rétrogradation d'un ou plusieurs échelons, définitive ou temporaire, correspondait à des « délits » graves souvent constatés en situation de récidive	Le directeur des CAN
Congédiement avec bénéfice du sursis	Sanction fréquemment prononcée pour participation à une grève et pouvant être aggravée si « l'infraction » intervenait en temps de conflit	Le directeur des CAN ou le préfet maritime
Congédiement d'office	Cette sanction tombait principalement pour absence injustifiée de 15 jours ouvrables consécutifs, pour fait de grève avec récidive (ou pour les meneurs), pour fait grave à l'encontre de la hiérarchie ou de l'outil de production en temps de conflit, pour fait de grève en temps de conflit.	Le directeur des CAN ou le préfet maritime

Annexe N°12

Retenues en 10e de salaire - 1906

(Source : S.H.M Brest – 1G 787 – 1123)

Courrier du directeur des Constructions navales de Brest adressée le 1er août 1906 à l'inspecteur général du Génie maritime.

« En réponse à la question posée par votre lettre du 11 juin 1906, je vous fais connaître qu'à Brest l'usage est de compter autant de dixièmes d'absence qu'il y a de fois 48 minutes d'absence au travail.

1° pour l'arrivée – de l'heure réglementaire de la prise de travail à l'heure à laquelle l'ouvrier prend son service.

2° pour la sortie – de l'heure à laquelle l'ouvrier quitte le travail à l'heure réglementaire de la cessation du travail.

On n'admet pas de fractions de dixièmes d'absence.

Ainsi un ouvrier quittant le travail à 4h30, 60 minutes avant la cessation, perd deux dixièmes, tout comme s'il avait cessé son travail à 3h54, 96 minutes avant la cessation générale du travail.

De même, si un ouvrier qui a demandé l'autorisation de rentrer en retard, prend son travail à 1h45, 30 minutes après la prise générale du travail, il lui sera retenu un dixième, tout comme s'il prenait le travail à 2h34, c'est-à-dire 48 minutes après le son de cloche annonçant la prise du travail.

De plus, nul n'est admis au travail, ni autorisé à l'abandonner, si dans le premier cas il ne reste pas deux dixièmes de travail à effectuer sur la ½ journée, et dans le deuxième cas, si l'ouvrier n'a pas déjà acquis deux dixièmes depuis la prise du travail ».

Annexe N°13

Règlement de police de l'arsenal du 10 juin 1963

(Source : préfecture maritime de l'Atlantique)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MARINE NATIONALE
DEUXIEME REGION MARITIME
ETAT-MAJOR

Brest, le 10 juin 1963

ARRETE

Portant règlement de police et de sécurité pour l'arsenal de Brest et pour les établissements maritimes de l'arrondissement maritime de Brest.

(Modifié par les arrêtés n° 05/64 du 23 mars 1964, n° 20/65 du 09 juin 1965, n° 01/66 du 21 janvier 1966, n° 34/67 du 28 août 1967, n° 22/68 du 18 septembre 1968, n° 15/72 du 09 juin 1972,n° 24/84 du 23 mai 1984)

Le Préfet maritime de la deuxième région

VU l'article 11 de l'Ordonnance du 14 juin 1844, concernant le service administratif de la marine ;

VU les articles 26 et 63 de la loi du 17 décembre 1926 portant code disciplinaire et pénal de la marine marchande ;

VU l'article 69, § 2 du décret du 22 avril 1927, fixant les limites de l'arrondissement maritime de Brest ;

VU l'article 1er du décret du 1er février 1930, relatif aux pouvoirs de police et de réglementation de la pêche côtière ;

VU les articles 79, R 26, § 15 et R 29 du code pénal ;

VU la loi 82-621 du 20 juillet 1982 portant code de justice militaire et le décret d'application 82-984 du 19 novembre 1982 ;

ARRETE

Article 1er : Le présent arrêté fixe les règles générales d'accès, de police et de sûreté applicables, dans la limite effective de leurs clôtures respectives, à l'intérieur de l'arsenal de Brest, de ses annexes et des établissements maritimes énumérés en annexe, qui sont affectés exclusivement à la marine nationale et dont les enceintes sont indiquées de façon non équivoque.

L'appartenance de ces organismes à la marine nationale est indiquée par l'apposition d'une ou plusieurs pancartes et par l'affichage du présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est applicable à toute personne et à tout organisme, notamment à ceux étrangers à la marine nationale, dès l'instant qu'ils se trouvent dans les enceintes définies à l'article 1 ci-dessus.

Le cas des personnes domiciliées pour motif de service à l'intérieur de ces enceintes peut faire l'objet d'ordres particuliers établis par l'autorité maritime responsable de cette enceinte.

Article 3 : Nulle personne, de nationalité française, ne peut pénétrer ou circuler dans les établissement visés à l'article 1 ci-dessus, si elle ne peut présenter une pièce d'identité munie d'une photographie et justifier d'un motif légitimant son entrée et d'une autorisation d'accès délivrée par le ministre de la défense ou par une autorité maritime compétente.

(Modifié par l'arrêté n° 22/68 du 18 septembre 1968)

L'autorisation d'accès est limitée quant au temps et aux lieux ; elle ne peut en aucun cas suffire à donner accès aux zones et locaux réservés où nulle personne ne peut pénétrer ou circuler sans y être habilitée spécialement en raison de son emploi et du besoin d'en connaître.

Article 4 : Sous réserve d'une autorisation individuelle préalable, des facilités sont données aux personnalités officielles et aux divers fonctionnaires des administrations autres que la marine pour exercer, en cas de besoin, leurs activités dans les établissements de la marine :

- parlementaires ;
- hauts fonctionnaires centraux en mission ;
- fonctionnaires de l'administration locale ;
- représentants accrédités des organismes sociaux , etc…

Ces visiteurs doivent normalement être accompagnés.

Article 5 : Compte tenu des dispositions de l'article 3 ci-dessus, l'accès des personnes de nationalité étrangères est subordonné à une autorisation préalable du ministre.

Toutefois, certains techniciens et ouvriers étrangers peuvent recevoir une autorisation d'accès provisoire accordée par l'autorité maritime locale.

Article 6 : Les horaires d'ouverture et de fermeture des établissements de la marine sont fixés par des ordres particuliers.

Article 7 : L'accès de toute personne en état d'ivresse est interdit.

ENTREE ET SORTIE DE MATERIEL OU DE DENREES

Article 8 : Les mouvements de matériel ne peuvent être effectués que par des personnes titulaires d'un permis d'accès.

Ces mouvements donnent lieu à l'établissement de billets d'entrée et de sortie délivrés par l'autorité maritime compétente et contrôlés par le service d'ordre.

Article 9 : Les mouvements de munitions et de combustibles sont soumis à des autorisations particulières.

Article 10 : Il est interdit d'introduire des boissons alcoolisées sans une autorisation écrite.

ENTREE, CIRCULATION, SORTIE DES VEHICULES

Article 11 : Les véhicules soumis à immatriculation minéralogique n'appartenant pas à la marine ne peuvent pénétrer et circuler dans les enceintes ci-dessus définies sans une autorisation d'accès délivrée par le ministre ou par une autorité maritime compétente.

Article 12 : A l'entrée comme à la sortie, tout conducteur de véhicules est tenu de s'arrêter aux issues ; les personnes montées sur un véhicule à deux roues sont tenues d'y mettre pied à terre.

Il devra être déféré à toute demande du service d'ordre, en particulier pour ce qui concerne la visite du véhicule, l'examen des papiers de bord et notamment, la présentation éventuelle de l'inventaire de l'outillage personnel.

Article 13 : Le stationnement n'est normalement autorisé que dans les parcs prévus à cet effet.

En outre, de 21 heures à 6 heures, le stationnement de véhicules appartenant à des personnes ou à des entreprises étrangères à la marine est interdit, sauf autorisation spéciale accordée par le service d'ordre.

Article 14 : Sauf dispositions exceptionnelles et circonstancielles, les règlements du code de la route sont rendus applicables à l'intérieur des enceintes ci-dessus définies. En conséquence, les contraventions de police à ces règlements seront considérées et sanctionnées comme contraventions au présent arrêté.

Article 15 : En dehors de certaines zones à vitesse spécialement limitée, les vitesses maximales autorisées sont :

- 60 km/h pour les voitures légères ;
- 40 km/h pour les engins motorisés à deux roues et pour les camions, cars, camionnettes, véhicules spéciaux, avec ou sans remorques.

POLICE INTERIEURE

Article 16 : Les personnes se trouvant dans les établissements maritimes sont tenues de se conformer aux consignes particulières à chaque établissement et notamment aux mesures courantes de prévention contre l'incendie, tant en ce qui les concerne elles-mêmes, que les véhicules, navires ou engins dont elles sont responsables.
L'utilisation des explosifs est soumise à une réglementation particulière.

Article 17 : La pêche, la baignade, la chasse et le tir sont interdits aux personnes étrangères à la marine.

Article 18 : L'introduction d'animaux est interdite sauf autorisation particulière.

Article 19 : Le jet de produits et déchets divers est prohibé en dehors des parcs appropriés.

Article 20 : Les jeux sportifs sont interdits en dehors des terrains prévus à cet effet.

Les jeux d'argent et les loteries sont prohibés.

Aucune collecte ou quête ne peut être faits qu'après avoir été dûment autorisée par l'autorité maritime.

Tout trafic ou commerce est interdit sans autorisations spéciale.

Article 21 : Sauf autorisation de l'autorité maritime, il est interdit de dessiner, peindre, photographier ou même de détenir des appareils de prises de vues.

Article 22 : Les actions de propagande, de publicité et de prosélytisme sont interdites.

La liste des journaux, des publications et des rapports d'information dont l'introduction et la diffusion sont interdites, est arrêtée par le ministre de la défense et publiée au Bulletin officiel de la marine.

(Modifié par l'arrêté n° 22/68 du 18 septembre 1968)

Toutefois, la presse et les tracts émanant des organisations syndicales du ministère des armées, ainsi que de leurs fédérations et confédérations respectives, peuvent être introduits et diffusés aux personnels civils dans l'arsenal sous réserve que les informations contenues dans ces documents soient d'ordre strictement professionnel ou syndical.

Les distributions de documents émis par les syndicats ne doivent pas porter atteinte au fonctionnement du service. Elles sont interdites dans les zones réservées ou protégées.

Le recouvrement des cotisations et la distribution des cartes syndicales sont autorisés dans les mêmes conditions.

Les collectes à caractère social peuvent être autorisées exceptionnellement en dehors des zones réservées et protégées.

Article 23 : Toute discussion susceptible de troubler l'ordre public, tout cortège ou manifestation, sont prohibés.

Article 24 : *(Modifié par l'arrêté n° 22/68 du 18 septembre 1968)*

Les communications émanant des syndicats sont affichées librement sur les panneaux placés à cet usage aux portes de l'arsenal et dans les ateliers. Elles doivent se rapporter à des informations d'ordre strictement syndical ou professionnel et être revêtues du cachet syndical.

Article 25 : L'implantation par des entreprises privées sur les terrains de la marine de tous ateliers, bureaux, magasins, vestiaires est subordonnée à une autorisation préalable.

REGLEMENTATION DU TRAVAIL

Article 26 : Lorsqu'une entreprise privée est autorisée à travailler dans un établissement de la marine, pour quelque client que ce soit, elle y est soumise, ainsi que tout son personnel :

- d'abord à la législation et à la réglementation générale, notamment à celles du travail pour lesquelles il est rappelé qu'un contrôleur du contrôle résident, assisté d'un expert-technique, remplit les fonctions de l'inspecteur du travail pour la marine en ce qui concerne l'application du livre II du code du travail ;
- ensuite aux prescriptions générales du présent arrêté ;
- et spécialement à la surveillance :
  - ➥ technique, de la direction ou du service chargé de suivre ces travaux (Ingénieur chargé et service hygiène-sécurité),
  - ➥ militaire, et de sécurité du service d'ordre et des marins-pompiers.

Article 27 : Les conditions d'application du précédent article peuvent être précisées par des dispositions particulières et par des clauses contractuelles insérées dans les marchés correspondants ou dans les actes de prêts de bassin ou d'outillage.

Article 28 : En cas d'infraction aux prescriptions en vigueur, les contrevenants peuvent être mis en demeure de s'y conformer par l'inspection du travail dans la marine ou par un ordre de service émis par la direction ou le service chargé de la surveillance ou par une injonction du service d'ordre ou de gardiennage.

Article 29 : L'inexécution de ces règlements comme la non soumission aux rappels à l'ordre rendent les contrevenants passibles, d'abord de mesures discrétionnaires de retrait d'autorisation d'accès pour les personnes comme pour les véhicules, ensuite, de l'application des clauses contractuelles sus-visées du marché, et enfin, d'un procès-verbal transmis au Parquet, pour infraction au présent arrêté ou au code du travail ou à la réglementation générale.

Article 30 : Lorsque des personnels civils cessent le travail pour raison de grève, ils doivent aussitôt quitter l'enceinte militaire.

(Modifié par l'arrêté n° 22/68 du 18 septembre 1968)

Lorsque des entreprises privées travaillant dans l'arsenal sont amenées à débaucher du personnel, elles doivent le faire en dehors de l'arsenal.

Article 31 : Les entreprises prévenues en temps utile des intentions de cessation collective du travail de leur personnel doivent aussitôt avertir le service d'ordre et la direction ou le service intéressé.

SANCTIONS

Article 32 : Sans préjudice des dispositions spéciales qui peuvent réprimer certaines de ces infractions ou concerner certaines catégories de personnel, notamment les équipages et les passagers des bâtiments de la marine marchande, les contraventions au présent arrêté seront constatées par les officiers, fonctionnaires et agents habilités à cet effet par les lois et les règlements et seront punies, par le Tribunal de police, conformément à l'article R 26 du code pénal et, en cas de récidive, à l'article R 29 du même code.

Article 33 : Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de sa publication.

Un exemplaire en sera affiché aux issues des établissements de la marine visés à l'article 1er ci-dessus.

Signé : le vice-amiral d'escadre Amman

Article 34 : *(Modifié par l'arrêté n° 5/65 du 23 mars 1965)*

Sont abrogés tous les arrêtés antérieurs du préfet maritime de la deuxième région réglementant la police dans certaines établissements maritimes de l'arrondissement de Brest et en particulier :

- l'arrêté du 26 mai 1948 réglementant la police du terrain militaire de la base aéronautique navale de Lanvéoc-Poulmic ;
- l'arrêté du 17 mars 1948 réglementant la police de l'arsenal ;
- l'arrêté du 1er juillet 1948 modifiant l'arrêté précédent du 17 mars 1948 ;
- l'arrêté du 6 août 1951 interdisant d'exécuter des dessins, photos et levés de l'arsenal ;
- l'arrêté du 21 octobre 1954 interdisant l'accès de certains terrains et ouvrages militaires ;
- l'arrêté du 7 janvier 1960 réglementant la police de l'établissement maritime de Lanvéoc-Poulmic.

Annexe N°14

Décret N°70.209 du 12 mars 1970 relatif aux sanctions applicables aux ouvriers

(Sources : Archives C.F.D.T. Brest)

 Dossier 41

B.F.

MINISTERE D'ETAT CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 70.209 du 12 mars 1970 portant modification des décrets fixant le régime statutaire des ouvriers du ministère de la défense nationale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat chargé de la défense nationale,

Vu le décret du 26 février 1897 modifié relatif à la situation du personnel civil d'exploitation des établissements militaires ;

Vu le décret du 1er avril 1920 relatif au statut du personnel ouvrier des arsenaux et des établissements de la marine ;

Vu le décret du 8 janvier 1936 fixant le statut du personnel ouvrier des établissements et services extérieurs du ministère de l'air ;

Vu le décret du 27 mai 1936 accordant la titularisation aux ouvriers et ouvrières des arsenaux et établissements de la marine ;

Vu le décret du 28 mai 1936 accordant la titularisation au personnel ouvrier des établissements militaires ;

Vu le décret du 28 mai 1936 concernant la titularisation du personnel ouvrier des établissements et services extérieurs,

D é c r è t e :

Art. 1er - Les sanctions dont sont passibles les ouvriers du ministère de la défense nationale sont les suivantes :

L'avertissement

L'abaissement temporaire de un à trois échelons pendant une période allant de un à trois mois,

La mise à pied pour une durée ne pouvant excéder quinze jours,

L'abaissement de un à trois échelons,

Le congédiement exclusif de toute indemnité de préavis ou de licenciement ;

Sans suspension des droits à pension ;

Avec suspension des droits à pension.

Les ouvriers passibles d'une sanction disciplinaire bénéficient des garanties fixées par l'article 65 de la loi du 22 avril 1905 ;

L'avertissement et l'abaissement temporaire d'échelon sont effacés du dossier administratif au bout de trois ans si aucune nouvelle sanction n'a été encourue pendant cet intervalle.

Le congédiement ne peut être prononcé qu'après avis d'un conseil de discipline dont la composition et les modalités de fonctionnement sont fixées par arrêté du ministre de la défense nationale. Ce même arrêté précisera la qualité des autorités investies du pouvoir disciplinaire.

.../....

p. 1/2

Si le Conseil de discipline n'émet pas un avis favorable à la mesure de licenciement envisagée, le dossier est transmis pour décision au ministre. Dans le cas où il envisage de prononcer le congédiement avec suspension des droits à pension, cette transmission doit être effectuée quel que soit l'avis du conseil de discipline.

Art. 2 - En cas de faute grave commise par un ouvrier, qu'il s'agisse d'un manquement à ses obligations professionnelles ou d'une infraction de droit commun, l'auteur de cette faute peut être immédiatement suspendu par le directeur de l'établissement.

Dans cette situation provisoire qui ne peut excéder deux mois, l'ouvrier perçoit la moitié du salaire nominal qu'il aurait reçu pour l'horaire normal en vigueur dans l'établissement, à l'exclusion des primes et indemnités, et notamment de la prime de rendement. Il conserve néanmoins l'intégralité des avantages familiaux.

Si la sanction prononcée n'est pas supérieure à l'avertissement ou à l'abaissement temporaire d'échelon, il y a lieu de rétablir la situation administrative et pécuniaire de l'intéressée au titre de la période de suspension (à l'exclusion des primes et indemnités, notamment de rendement).

Lorsque l'ouvrier fait l'objet de poursuites pénales, sa situation n'est définitvement réglée qu'après intervention de la décision définitive de la juridiction saisie. L'administration peut cependant mettre fin à la décision de suspension et réintégrer l'ouvrier si elle estime que le délit présumé ne fait pas obstacle à une reprise de fonctions. En tout état de cause, le maintien du demi-salaire est limité à deux mois.

Art. 3 - Les dispositions des articles 1er et 2 ci-dessus sont applicables aux catégories de personnels désignés ci-après :

Ouvriers du cadre régis par le décret du 8 janvier 1936 ;

Ouvriers auxiliaires régis par le décret du 26 Février 1897 ;

Ouvriers réglementés régis par le décret du 1er Avril 1920.

Ces ouvriers prendront l'appellation d'ouvriers réglementés de la défense nationale.

Art. 4 - Toutes dispositions contraires sont abrogées, et notamment l'article 81 du décret du 26 février 1897 modifié, l'article 24 et le paragraphe 5 de l'article 25 du décret du 1er avril 1920 modifié, l'article 18 du décret du 8 Janvier 1936 modifié, les articles 3 et 4 du décret du 27 mai 1936, l'article 5 des décrets du 28 mai 1936 ci-dessus visés.

Art. 5 - Le ministre d'Etat chargé de la défense nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui prendra effet du premier jour du quatrième mois suivant la date de sa publication au Journal Officiel de la République Française.

Fait à PARIS, le 12 Mars 1970.

Jacques CHABAN-DELMAS.

p. 2/2

Annexe N°15

Gaston Couté

LE FONDEUR DE CANONS

Refrain

Pour gagner mon pain
Je fonds des canons qui tueront demain
Si la guerre arrive.
Que voulez-vous, faut ben qu'on vive !

Couplet 1

Je suis un pauvre travailleur
Pas plus méchant que tous les autres,
Et je suis peut-être meilleur
O patrons ! que beaucoup des vôtres,
Mais c'est mon métier qui veut ça,
Et ce n'est pas ma faute, en somme,
Si j'use chaque jour mes bras
A préparer la mort des hommes...

Couplet 2

Je fais des outils de trépas
Et des instruments à blessures
Comme un tisserand fait des draps
Et le cordonnier des chaussures,
En fredonnant une chanson
Où l'on aime toujours sa blonde ;
Mieux vaut ça qu'être un vagabond
Qui tend la main à tout le monde.

Couplet 3

Je suis un pauvre travailleur
Pas plus méchant que tous les autres,
Et je suis peut-être meilleur
O patrons ! que beaucoup des vôtres,
Mais c'est mon métier qui veut ça,
Et ce n'est pas ma faute, en somme,
Si j'use chaque jour mes bras
A préparer la mort des hommes...

Couplet 4

Et puis je suis aussi de ceux
Qui partiront pour les frontières
Lorsque rougira dans les cieux
L'aurore des prochaines guerres ;
Là-bas, aux canons ennemis
Qui seront les vôtres, mes frères !
Il faudra que j'expose aussi
Ma poitrine d'homme et de père.

Couplet 5

Ne va pas me maudire, ô toi
Qui dormiras, un jour, peut-être,
Ton dernier somme auprès de moi
Dans la plaine où les boeufs vont paître !
Vous dont les petits grandiront
Ne me maudissez pas, ô mères !
Moi je ne fais que des canons,
Ça n'est pas moi qui les fais faire !

Annexe N°16

Avec ma gamelle **(vers 1905)**

Sur l'air de « *Auprès de ma blonde* »

Refrain

avec ma gamelle,
à p'tits pas, p'tits pas, p'tits pas,
avec ma gamelle
au port je m'en vas

Couplet 1

Au milieu d'la cohue,
qui envahit l'trottoir, (bis)
descendre la gran'Rue
le matin on peut voir

Couplet 2

Narguant l'ouvrier d'ville
beaucoup plus matinal (bis)
sans trop me fair' de bile,
j'rapplique à l'arsenal

Couplet 3

Malgré la sacrée cloche,
qui m'appelle au turbin, (bis)
quand j'ai des sous en poche,
m'arrête chez Martin

Couplet 4

Là je bois un p'tit verre
puis le cœur plus léger, (bis)
aux bâtiments en fer
j'arrive sans m'presser

Couplet 5

Quand le travail m'embête,
je cours aux cabinets, (bis)
griller une cigarette,
lire l'Humanité

Couplet 6

J'y reste un couple d'heures
des fois tout' la journée (bis)
tant le travail m'écœure,
m'a toujours écœuré

Couplet 7

Pendant ce temps, ma femme,
du moins à c'qu'on m'a dit, (bis)
s'envoie du vague-à-l'âme,
au bras d'un aut'mari

Couplet 8

Après tout que m'importe
le soir, une fois couché, (bis)
j'y gagne de la sorte
le droit d'dormir en paix.

Couplet 9

Dormir toute la journée,
la nuit dormir encore (BIS)
telle est la destinée
de l'ouvrier du port.

Annexe N°17

Lettre de la Bourse du travail de Brest à Georges Yvetot - Retranscription

Au sujet de la création d'un restaurant ouvrier – 6 septembre 1910
(Source : A.D. Finistère - 10 M 25 - Bourse du travail de Brest 1893 – 1921)

« Au camarade Yvetot, secrétaire de la Fédération des Bourses,

Au moment où la cherté des vivres pousse nos braves gargotiers à augmenter de façon anormale le prix de la nourriture, la création du restaurant syndical est à l'ordre du jour, car elle peut avoir un rapport intime et une très grande répercussion sur l'organisation syndicale.

Dans nos grèves, en effet, quand celles-ci menacent d'être d'une durée assez longue, l'on se préoccupe de maintenir la résistance en créant des soupes communistes. Nous ne voulons point faire, ici, de critique contre ces soupes, qui sont, à l'heure présente, le seul moyen pratique et économique suffisant à assurer l'alimentation des familles grévistes ; mais nous remarquons dans ces grèves beaucoup de ménagères se répugnant à venir à la soupe communiste chercher la pitance nécessaire à l'alimentation familiale.

Partant du principe de la dépense d'achat du matériel (nous savons qu'il serait facile d'y remédier en créant des matériels centraux) nous estimons qu'il est cependant facile de créer immédiatement, tout au moins dans les endroits où cela se peut, un restaurant fonctionnant en temps ordinaire comme un autre et qui, en temps de grève, serait l'organisation toute prête des soupes communistes.

Qu'au bout de quelques années de semblables soient créés dans tous les quartiers de la ville assez conséquents et nous aurons une œuvre admirable organisée pour faire face au patronat.

Y a-t-il à craindre, dans ces restaurants, le manque de pensionnaires ? Non. Par conséquent, nous ne devons pas craindre la non-réussite de semblable œuvre et mieux, il nous est facile de prévoir des bénéfices. Où iraient ceux-ci sinon à l'organisation syndicale.

La question des bourses autonomes sans subvention peut donc être résolue, grâce à de semblables organisations.

Brest prend, dès maintenant, l'initiative d'une telle création.

Il est bien entendu qu'il ne fait pas de doute qu'aucune différence ne sera faite entre les ouvriers des différentes corporations. Une grève éclatant en ville dans un quelconque métier, l'organisation du restaurant se met à la disposition des camarades en grève.

En résumé, nous pouvons prévoir sans crainte, grâce à ces restaurants, un essor beaucoup plus grand de notre syndicalisme, sans pour cela lui retirer son caractère révolutionnaire.

À tous ceux qui désireraient nous aider dans cette entreprise, adresser les fonds, rue Émile Zola, 79.

Annexe N°18

Restaurant de la Poudrerie de Pont de Buis
(Exemples de menus)

(Source : A.D. Finistère 10 M 24 : sociétés coopératives de production. 1876 – 1934)

Menus du 9 août 1917

Matin	
Potage semoule	0.20
Soupe grasse	0.15
Sardines à l'huile	0.35
Salade pommes de terre	0.30
Salade de tomates	0.25
Veau mayonnaise	0.65
Bœuf Miroton	0.55
Ragoût de veau	0.55
Foies sautés	0.50
Rôti de veau	0.55
Pommes frites	0.30
Choux au beurre	0.35
Fromage	0.25
Confiture	0.25
Café	0.10

Soir	
Potage semoule	0.20
Soupe grasse	0.15
Sardines à l'huile	0.35
Salades pommes de terre	0.30
Salade de tomates	0.25
Biftecks	0.55
Filet de bœuf sauce Madère	0.70
Bœuf gros sel	0.55
Pommes sautées	0.35
Haricots verts	0.35
Salade verte	0.25
Fromage	0.25
Confiture	0.25
Café	0.10

Annexe N°19

Etat récapitulatif des punitions pendant les mois d'octobre et de novembre 1968

(Source : archives C.G.T. Brest)

PORT DE BREST
Direction des Constructions & Armes Navales
2467 M.O.

Syndicat CGT
BREST, le 13 décembre 1968

ETAT RECAPITULATIF DES PUNITIONS INFLIGEES PENDANT LES MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 1968

Référence : O.D. n° 28 du 17.1.1956

Atelier	Mle	Nom et prénom		Nature de la faute	Sanction infligée	Date d'effet
G. D. M.	12912	LE BARS	François	Utilisation abusive du billet de sortie	4 jours R.S.H. 1 échelon + ½ heure piquée	4.10.1968
Chant. N	20921	LE CARDINAL	Louis	Ivresse à l'embauchée	3 mois R.S.H. 3 échelons	4.10.1968
G. D. M.	16901	LE BIHAN	Charles	Utilisation abusive du billet de sortie	4 jours R.S.H. 1 échelon + ½ heure piquée	4.10.1968
"	10751	QUENTREC	Henri	" "	" "	4.10.1968
Chant. R	M9382	MORVAN	Marcel	Effectuer un travail personnel pendant les heures de travail	11 jours R.S.H. 1échelon + ½ heure piquée	4.10.1968
Mts Gx	13140	RICHARD	Jacques	Flâner pendant le travail, pêche en temps prohibé	Blâme + ½ heure piquée + réduction de 15F sur prime	4.10.1968
A.N.	23512	POUBENNEC	Albert	Sortie de boisson alcoolisée du restaurant de Laninon	10 jours R.S.H. 1 échelon	4.10.1968
"	1992RD	LE MEVEL	Corentin	" "	½ journée de mise à pied	4.10.1968
"	2223RD	DEDUYER	René	" "	" "	4.10.1968
"	2265RD	CREN	André	" "	" "	4.10.1968
"	23036	CHUITON	Jean	Flâner pendant le travail	Blâme + ½ heure piquée	4.10.1968
"	15639	CORRE	Albert	" "	" "	4.10.1968
Mts Gx	17968	PONT	Christophe	Introduction frauduleuse de vin dans l'arsenal	10 jours R.S.H. 1 échelon	4.10.1968
A.N.	16693	LE ROUX	Claude	Ivresse dans l'arsenal	3 mois R.S.H. 1 échelon	4.10.1968
Chant.R	19423	GUENNOU	François	Cesser le travail avant l'heure	Blâme + ½ heure piquée	17.10.1968
Pyrotech.	23309	GUDEL	André	Absence illégale de 4 j absent du cours préparatoire & au concours d'entrée du cours T.4-T.5	30 jours de R.S.H. 1 échelon	18.10.1968
Mts Gx	14813	LANSONNEUR	Lucien	Abandon de poste de travail à 16h le 2.10.1968	10 jours de RS.H. de 1 échelon + 2 h. piquées	18.10.1968
"	2825RD	FELEP	Marcel	Absence illégale de 3 jours	½ journée de mise à pied	7.11.1968

.../...

Atelier	Mle	Nom & Prénom		Nature de la faute	Sanction infligée	Date d'effet
Chant. R	14628	TARSIGUEL	Lucien	Vol de matériel appartenant à l'Etat	R.S.H. 3 échelons pendant 1an	18.11.1968
"	17375	JEZEQUEL	Yves	" "	R.S.H. 1 échelon pendant 1an	18.11.1968
Chant. N	21581	CUNIN	André	Cesser le travail avant l'heure	Blâme + ½ heure piquée	15.11.1968
Chant. E	10140	VIGOUROUX	François	Cesser le travail avant l'heure	Blâme + ½ heure piquée	15.11.1968
Bois	14119	VELEZ	Armand	Flâner pendant le travail	Blâme + ½ heure piquée	15.11.1968
Torpilles	23351	LE MOAL	Noël	Cesser le travail avant l'heure	Avertissement + ½ heure piquée	15.11.1968
Elect.	14981	BALCON	Georges	Confection & vol de matériel appartenant à l'Etat	4 mois R.S.H. 2 échelons	27.11.1968
B.E.C.N.	23224	SPIETH	Achille	Absent de son domicile lors du passage du médecin contrôleur	20 jours R.S.H. de 2 échelons + 1 jours en A.I.	9.12.1968
Centrale	2714RD	PILLOT	Michel	Cesser le travail avant l'heure	Blâme + ½ heure piquée	15.11.1968
Magasin	23205	LE VOURCH	J.Louis	Cesser le travail avant l'heure	Blâme + ½ heure piquée	15.11.1968

Annexe N°20

Comparatif du prix des denrées 1914-1917 (en francs) adressé au ministre de la Marine

(Source : *Le Cri du Peuple* du 10 juillet 1917)

Nomenclature des denrées et matières premières	Prix moyen mai 1914	Prix moyen juillet 1917	Variation moyenne chiffres arsenal		Variation officielle janvier 1918
			Valeur	%	%
Alimentation					
Beurre, kilo	2.25	6.25	4.00	+ 178 %	+ 325 %
Saindoux, kilo	2.10	4.80	2.70	+ 128 %	
Graisse alimentaire, kilo	1.00	3.90	2.90	+ 290 %	
Sucre, kilo	0.80	1.80	1.00	+ 125 %	+ 177 %
Pain, 3 kilos	1.15	1.50	0.35	+ 30 %	+ 83 %
Œufs, la douzaine	0.80	2.40	1.60	+ 200 %	+ 200 %
Chicorée, les 250 gr.	0.20	1.10	0.90	+ 450 %	
Pommes-de-terre, kilo	0.15	0.40	0.25	+ 166 %	+ 150 %
Choux, la pièce	0.05	0.50	0.45	+ 900 %	
Oignons, kilo	0.15	0.60	0.45	+ 300 %	
Carottes, kilo	0.15	0.65	0.50	+ 333 %	
Haricots, la livre	0.40	2.20	1.80	+ 450 %	
Sel, kilo	0.15	0.60	0.45	+ 300 %	
Hareng saur, la pièce	0.05	0.35	0.30	+ 600 %	
Vin, le litre	0.40	1.30	0.90	+ 225 %	+ 325 %
Huiles diverses, le litre	1.50	4.50	3.00	+ 200 %	+ 266 %
Vinaigre, le litre	0.30	1.25	0.95	+ 316 %	+ 400 %
Chauffage, hygiène, etc.					
Savon de Marseille, morceau	0.35	1.50	1.15	+ 328 %	+ 828 %
Bougies, le paquet	0.90	2.10	1.20	+ 133 %	
Pétrole, le litre	0.40	0.95	0.55	+ 137 %	
Gaz-mill, le litre	0.45	0.80	0.35	+ 78 %	
Bois de chauffage, le stère	10.00	21.00	11.00	+ 110 %	
Charbon de terre, la tonne	35.00	190.00	155.00	+ 443 %	
Charbon de bois, 25 livres	1.75	8.00	6.25	+ 357 %	
Alcool à brûler, le litre	0.60	3.75	3.15	+ 525 %	
Coke, les 100 kilos	3.50	12.50	9.00	+ 257 %	
Habillement					
Complet de travail	6.50	17.50	11.00	+ 170 %	
Complet ordinaire	45.00	125.00	80.00	+ 178 %	
Paire de chaussure	20.00	45.00	25.00	+ 125 %	
Sabots de bois	1.40	9.00	7.60	+ 543 %	

Annexe N°21

Chanson
Ne nous engageons pas (février 1933)

(Source : A.D. Finistère 1 M 254)

Sur l'air de *Voilà les gars de la Marine*. Éditée par la Fédération des Jeunesses communistes. Vendue au prix de 0,50 fr.

Refrain

Debout les gars de la Marine
Qui souffrons sur les bateaux
Et toujours risquons not' peau !
Déjà les gros nous assassinent,
Ou nous jett'nt dans les prisons
À Oléron !
Fuyons les affiches menteuses
Jeun's gars, ne nous engageons pas
Enrôlons nous dans le front rouge
Du plus p'tit jusqu'au plus grand
De l'apprenti à l'artisan !

Couplet 1

Pour préparer la guerre
Et la faire encaisser
Par tous les prolétaires,
Paysans, ouvriers,
Les bourgeois font chanter
La gloir' de la Marin' !
Aussi pour riposter
Enlevons nos sourdin's !
Et poussons bien en chœur
Ce refrain populaire
Qui réplique vengeur
Aux foutaises mensongères !

Couplet 2

Abattus par la faim,
Isolés, sans soutien
Des jeun's prolos répondent
Aux mensong's éhontés,
Les affiches illustrées,
Le soleil et la mer,
Les voyages à la ronde
Tentent les prolétaires
Ce n'est qu'une chimère
Qui prend fin à Calvi
Ou au fond de la mer
Comme pour ceux du Prométhée

Couplet 3

Que de gars de vingt ans,
Pour deux, trois ou cinq ans,
Ont signé leur misère
À bord des bagn's flottants !
Au Maroc, en Syrie,
Sur les côtes d'Asie,
On nous fait tuer nos frèr's
Qui veulent s'émanciper.
Du nord jusqu'au midi,
En Méditerranée,
On nous fait manœuvrer
Pour attaquer la Russie !

Couplet 4

Si contre la Russie
On nous lance demain
Souvenons nous des marins
Mutins de la Mer Noire,
Suivons André Marty
N'écoutons pas Herriot
Et les chefs socialos
Luttons avec les matelots !
Debout, jeunes prolos,
Contre l'engagement,
Pour les r'vendications,
! Et pour la Révolution !

Annexe N°22

Tatouages en vogue dans la Marine - 1933 (terminologie et classement police)

(Source : d'après A.D. Finistère 1 M 156)

Tatouages professionnels	
Ancre simple ou ancre câblée	
Bouée	Généralement de petite taille et situé dans l'espace interdigital séparant le pouce et l'index
Foudre	Les insignes de spécialités maritimes sont exceptionnels et seulement notés chez les électriciens, les mécaniciens, les aviateurs.
Hélice	
Ailes	
Souvenirs militaires	
Mosquée	Scènes ou emblèmes rappelant des campagnes, expéditions, séjours outre-mer, etc.
Etendard colonial	
Oasis	
Dragon Chinois	
Japonaise	
Bouddha	
Tatouages antimilitaristes	
Révèlent globalement la haine, la colère, le mépris, la violence, la soif de vengeance, la révolte, le défi, l'hostilité à la discipline, etc…	
Dessins	
Marin crucifié	Généralement dans le dos
Cercueil entouré de candélabres surmonté d'une croix portant un béret de matelot	Le plus souvent sur les épaules
Autel avec ou sans croix, avec ou sans béret et cercueil contenant une ancre	
Tête de gendarme avec lettres M.A.V	« Mort Aux Vaches »
Un officier pendu	Très rare
Inscriptions	
« Victime du col bleu »	Un peu partout
« Vendu pour 7 ans »	Généralement sur la poitrine
« 7 ans de malheur »	Généralement sur la poitrine
« Justice n'est qu'un vain mot »	Un peu partout
« J'en ai marre »	
« Vaincu mais non dompté »	
« Je ne marche pas, moi non plus »	
« Tout me fait rire »	
« Ni dieu ni maître »	
« Vole vers la Liberté »	
Inscriptions de punitions	
Correspondent avec punitions inscrites au carnet	
Inscriptions de condamnations	
Croissant de lune, fanal et chat	Passage en Conseil de guerre
Croissant de lune et chat	Passage en Conseil de justice
Croissant de lune seul	Passage en Conseil de discipline
Points bleus sur les avant-bras	Nombre de jours de prison
Une épée	Dans le dos

Tatouages de souteneurs	
Généralement point bleu sur la pommette gauche, accompagné parfois de signes complémentaires, traits bleus horizontaux, coupe de cheveux qui descendent assez bas sur la joue	
Dessins	
Femmes nues	Emblèmes amoureux disséminés un peu partout
Initiales entrelacées	
Cœurs transpercés d'un poignard	
Tête de femme	
Coq	
Inscriptions	
« Le béguin se paie »	Un peu partout
« Vers celle qui m'entretiendra »	
« Je suis un cochon au lit »	
« Robinet d'amour »	
« Ridicule cocu »	
Tatouages de « pédérastes »	
Deux mains entrelacées tenant une pensée et des initiales	
Botte	Sur le prépuce
Etoile à 5 ou 8 branches	Marquée ou non de 1 à 3 points bleus
Un point bleu	Sur la paupière
Des points bleus sur la commissure séparant le pouce et l'index	Ne pas confondre avec les points disposés en triangle ou en quinconce et qui signifient engagement de 3 ou 5 ans
Tatouages d'affiliation à certains groupes ou associations dangereuses	
Communistes	
Pas de tatouage généralement chez les chefs de cellule	
Un bourgeois avec une tête de cochon	Sur l'avant-bras
Un rentier	
Une tête de mort	
Un bourgeois déguisé en clown	
Soleil levant accompagné d'une ancre	
Faucille et marteau	
Etoile avec croissant	
Initiales URSS	
Mauvais sujets et individus dangereux	
Dessins	
Les 4 as	Bras ou avant-bras
As avec inscription « Fatalité » et tête d'apache	Avant-bras
As de Pique avec inscriptions « Vengeance » et « Liberté »	
Tête de peau-rouge	Membres ou poitrine
Papillon avec ou non l'inscription « Espoir »	
Point bleu	Front ou menton
Inscriptions	
« Pas de chance »	Avant-bras

Annexe N°23

Chanson

C'est pour les ouvriers

Chanson de Raoul Zarcey au bénéfice des chômeurs de Brest (février-mars 1932)

(Source : A.D. Finistère 1 M 226)

Sur l'air de *C'est pour mon papa*

Couplet 1

Dans la société
La besogne est bien partagée :
Les uns triment comme
De vraies bêt' de somme !
Tandis que les autres pour un peu les soulager
Ne cessent un instant de se reposer.
Aux pauvres le boulot ! Aux riches le repos !
Comme çà voyez-vous… il n'y a pas de jaloux

Refrain

Les dures journées… c'est pour l'ouvrier !
Mais tout le pognon… c'est pour le patron !
La fatigu', c'est pour les prolétaires,
Les plaisirs, c'est pour les actionnaires.
Le hareng fumé, c'est pour l'ouvrier,
Mais les plats de choix… c'est pour le bourgeois
À celui-ci l'auto, le yacht et le château
Le taudis gelé… c'est pour l'ouvrier.

Couplet 2

Dans les mauvais jours
Ce système fonctionne toujours !
Exemple typique :
Crise économique
Rationaliser, produire plus et moins gagner
Et le chômage s'en trouve amplifié !
Et le gouvernement s'empresse, bienveillant
D'accord avec Jouhaux et les chefs socialos.

Refrain

Battre le pavé… c'est pour l'ouvrier !
Les paquets d'actions… c'est pour le patron !
Les discours, c'est pour les prolétaires,
Les poulets, c'est pour les actionnaires.
Les brutalités… c'est pour l'ouvrier !
Les festins des rois… c'est pour les bourgeois
Pendant qu'ils font manger les Besnard, les Perret,
La dans' du buffet, c'est pour l'ouvrier.

Couplet 3

Mais depuis quelqu' temps
Un grand nombre de mécontents,
Trouvant mal réglée
Cette société,
Conseillent aux ouvriers d'agir pour la transformer
Car tout est réparti sans égalité
De tous côté on crie : « faisons comme en Russie »
Par la Révolution… une autre répartition

Refrain

Les grandes prisons… c'est pour les patrons !
Un peu de douceur… pour les travailleurs !
Aux ouvriers les maisons les meilleures !
Gros salaires et journées de sept heures
Si l'on veut manger… il faut travailler !
Parasit' bourgeois… bougez vos dix doigts !
Ouvriers et paysans… libérés maintenant,
Goûtent en pleine paix… Bien être et Gaîté.

Annexe N°24

Effectifs des grévistes à l'arsenal le 12 février 1934 (d'après A.D. Finistère 10 M 64)

Direction ou Service		Commis et Employés de bureau				Agents Techniques				Ouvriers et Aide-ouvriers				Ouvrières				Apprentis			
		Effectif Normal	Présents	Absents		Effectif Normal	Présents	Absents		Effectif Normal	Présents	Absents		Effectif Normal	Présents	Absents		Effectif Normal	Présents	Absents	
				Permissions	Illégalement			Permissions	Illégalement			Permissions	Illégalement			Permissions	Illégalement			Permissions	Illégalement
Constructions Navales	Matin	57	54	3		255	240	13	2	4340	2477	660	1203	83	74	9		314	158	155	1
	Soir	57	52	5		255	237	16	2	4340	2279	758	1303	83	71	10	2	314	130	181	3
Artillerie	Matin	26	26			13	13			417	271	61	83	22	16	6		66	54	6	6
	Soir	26	26			13	13			417	263	65	89	22	16	6		66	54	6	6
Pyrotechnie Saint-Nicolas	Matin	6	6			16	15	1		408	317	66	25	59	54	5					
	Soir	6	6			16	15	1		408	319	67	22	59	54	5					
Travaux Maritimes	Matin	12	12			27	27			198	155	25	18	4	4						
	Soir	12	12			27	27			198	148	31	19	4	4						
Ateliers Flotte	Matin	31	29	2		3	2	1		55	45	9	1	6	6						
	Soir	31	29	2		3	2	1		55	45	9	1	6	6						
Habillement	Matin	15	13	2		2	2			46	39	6	1	3	3						
	Soir	15	13	2		2	2			46	39	6	1	3	3						
Subsistances	Matin	15	14	1		5	5			81	75	5	1	4	4						
	Soir	15	14	1		5	5			81	74	6	1	4	4						
Totaux	Matin	162	154	8		321	304	15	2	5545	3379	832	1332	181	161	20		380	212	161	7
	Soir	162	152	10		321	301	18	2	5545	3167	942	1436	181	158	21	2	380	184	187	9

Totaux Généraux				
Effectifs Totaux	Matin	6589	Soir	6589
Absents illégalement	Matin	1341	Soir	1449
Permissionnaires	Matin	1036	Soir	1178

Annexe N°25

Appels à la Manifestation unitaire CGT/CGTU/SFIO/SFIC de Morlaix le 15 avril 1934

(Source : A.D. Finistère 1 M 226)

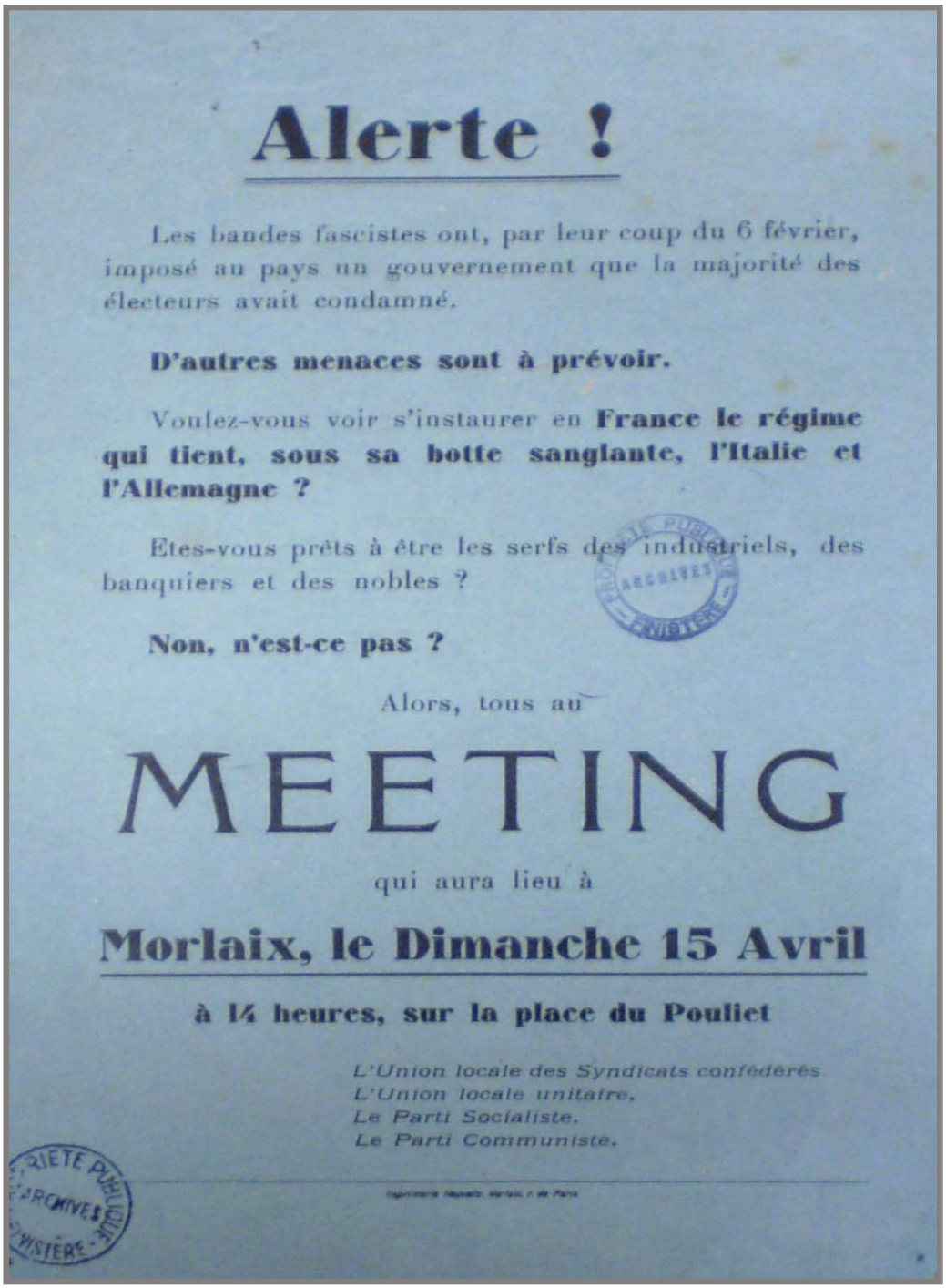

Alerte !

Les bandes fascistes ont, par leur coup du 6 février, imposé au pays un gouvernement que la majorité des électeurs avait condamné.

D'autres menaces sont à prévoir.

Voulez-vous voir s'instaurer en **France le régime qui tient, sous sa botte sanglante, l'Italie et l'Allemagne ?**

Etes-vous prêts à être les serfs des industriels, des banquiers et des nobles ?

Non, n'est-ce pas ?

Alors, tous au

MEETING

qui aura lieu à

Morlaix, le Dimanche 15 Avril

à 14 heures, sur la place du Poulict

L'Union locale des Syndicats confédérés.
L'Union locale unitaire.
Le Parti Socialiste.
Le Parti Communiste.

ARCHIVES FINISTÈRE

VILLE DE MORLAIX

Dimanche 15 Avril 1934, à 14 h.

MEETING

SUR LA PLACE DU POULIET

ALERTE !

Les bandes fascistes ont, par leur coup de force du 6 février, imposé au pays un gouvernement dit de trêve qui, en réalité va faire payer la crise aux travailleurs, **et qui favorise la préparation de nouvelles attaques** contre les institutions républicaines pour l'instauration en France **du fascisme.**

Vous savez ce qu'est le fascisme.

Il est au pouvoir en Italie, en Allemagne, en Autriche.

Le fascisme, c'est tout le **pouvoir aux mains des grands industriels, des banquiers et des nobles.**

Le fascisme, c'est la fin de toutes les libertés : *syndicales et politiques.*

Le fascisme, c'est l'aggravation de la crise **par l'abaissement des salaires et la mévente des produits agricoles.**

Le fascisme, c'est le réveil des nationalismes, la course aux armements, *et la guerre.*

Contre ces dangers,

Vous§tions, ouvriers, paysans, artisans, commerçants, fonctionnaires, fraternellement unis, et vous *tous jeunes gens* que le régime condamne au désespoir de l'inaction et du chômage,

Pour défendre vos libertés, *votre droit à la vie, vos droits de travailleurs, de citoyens et d'hommes,*

Pour défendre la paix,

Vous répondrez à l'appel de vos organisations syndicales et de vos groupements politiques en assistant en masse au MEETING *qui aura lieu à* MORLAIX, *le Dimanche 15 Avril, à 14 heures, sur la Place du Pouliet.*

UNION LOCALE DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS ; UNION LOCALE UNITAIRE ; PARTI SOCIALISTE ; PARTI COMMUNISTE.

Annexe N°26

Événements d'août 1935 - Forces de l'ordre réquisitionnées

(Source : A.D. Finistère 1 M 193)

Service d'ordre en ville

Arrivées étagées entre le 6 et le 9 août – Départs étagés entre le 12 et le 24 août.

Jour	Nombre d'hommes					Total hommes
	Gendarmerie maritime	Gendarmerie mobile (GRM)*	Gendarmerie dépt^tale Finistère	Gendarmerie dépt^tale Morbihan	Troupe **	
5 août	30	120	10			160
6 août		180	70		280	530
7 août		660	137	60	560	1417
8 août		1290	137	60	60	1547
9 août		1350	137	60		1547

* Un peloton = 30 hommes. Pelotons de l'Ouest et du Centre de la France : Nantes, Pontivy, Ancenis, Vitré, La-Roche-sur-Yon, Luçon, Fougères, Saint-Brieuc, Falaise, Angoulême, Mamers, Bernay, Joué-Lès-Tours, Lisieux, Moulins, Parthenay, Châteauroux, Vendôme, Blois, Cholet, Evreux, Blaye, Montargis.

** Un peloton = 30 hommes ; une compagnie = 90 hommes – 48e d'Infanterie de Landerneau, 137e d'Infanterie de Quimper et 2e RIC de Brest.

Annexe N°27

Événements d'août 1935 - Jugements et condamnations

D'après les minutes du greffe du tribunal correctionnel de Brest (A.D. Finistère 1 M 193)

Jugements du 6 août

Délits du 6 août

- Goavec Anatole, 34 ans, dessinateur à l'arsenal, écroué le 6 août – Violences et voies de faits à agents (« bandes de vaches ») et dégâts à la propriété mobilière d'autrui (bris de vaisselle) - 8 jours de prison avec sursis + 26,80 fr. de frais – Pourvoi du ministère public.
- Le Drenn Jacques Marie, 34 ans, ouvrier chaudronnier écroué le 6 août – Outrages à gardes républicains (« assassins ») – 10 jour de prison avec sursis + 25 fr. d'amende et 26,80 fr. de frais.
- Savin Pierre, ouvrier à l'arsenal, 18 ans, écroué le 6 août – Outrages (« bande de lâches, tas de salauds »), violences à gardes (jet de bocks) – 15 jours de prison + 27,60 fr. de frais.
- Le Rouzic Charles, 34 ans, ouvrier à l'arsenal écroué le 6 août – Violences à gardes – 6 mois de prison avec sursis et 100 fr. d'amende + 28,40 fr. de frais.
- Burel René, 27 ans, ouvrier à l'arsenal, écroué le 6 août - Outrage à représentant de la force publique (« vous pouvez être fiers, assassins ») – 1 jour de prison avec sursis + 25 fr. d'amende et 26,80 fr. de frais.

Jugements du 8 août

Délits du 7 août

- Le Breton Louis, 28 ans, écroué, porteur aux halles – Violences et voies de fait envers agent (coups) – Souvent condamné – trois mois de prison + 5 fr. d'amende et 23,40 fr. de frais.

Jugements du 9 août

Délits du 6 août

- Gourlaouen Guillaume, 23 ans, ouvrier zingueur écroué le 6 août – Violences envers les forces de l'ordre (jet de projectiles en direction de la caserne Fautras – coups à agents au moment de son arrestation) – 3 mois de prison + 60 fr. de frais.

Délits du 7 août

- Anniel Stanislas, 25 ans, menuisier, écroué – Outrages (« assassins ») et violences à agents (jet de projectiles rue Louis Pasteur : brique et bouteilles) – Un mois de prison + 58,60 fr. de frais.
- Derrien Philibert, 42 ans, charpentier, écroué – Dégradation d'objets d'utilité publique – 2 mois de prison + 56,80 fr. de frais.
- Vaillant Jean, 34 ans, chauffeur d'automobiles, écroué – Dégradation d'objets d'utilité publique – Relaxe faute de preuves.
- Boulain Henri, 20 ans, ouvrier peintre, écroué – Port d'arme prohibée (deux pierres) – 20 jours de prison + 43,20 fr. de frais.
- Le Roux André, 30 ans, terrassier, écroué – Dégradation d'objets d'utilité publique – 2 mois de prison + 37,50 fr. de frais.
- Roudaut Jean, 27 ans, ajusteur à l'arsenal, écroué – Dégradation d'objets d'utilité publique (ampoules d'éclairage public) – 40 jours de prison + 44 frs. de frais.

Délits du 8 août

- Péru Pierre, 32 ans, docker, écroué – Violences et voies de fait (jet de pierres du pont national sur le pont Gueydon). Trois mois de prison + 28 fr. de frais.
- Piriou Gabriel, 29 ans, menuisier, écroué – Port d'arme prohibée (un chasse pointe et une pointe assez grosse) – 40 jours de prison + 28 fr. de frais.
- Departout Charles, 23 ans, ajusteur, écroué – Outrages à gardes (« bande d'abrutis ») – 6 jours de prison + 28 fr. de frais.
- Guinamant Armand, 20 ans, couvreur, écroué – Relaxé de dégradation de biens publics manque de preuves mais inculpé de port d'arme prohibée (cailloux) – 40 jours de prison + 42,60 fr. de frais.

Jugements du 10 août

Délits du 7 août

- Droguet Paul, 29 ans, employé aux pompes funèbres , écroué – Violences à gardes mobiles et port d'arme prohibée (pierres) – Relaxé faute de preuves pour le premier chef d'inculpation mais condamné pour le second à un mois de prison + 43,75 fr. de frais.

Jugements du 14 août

Délits du 6 août

- Le Maitre Jean, ajusteur à l'arsenal – Outrage (« assassins », « bandits ») et rébellion à agents et commandant de la force publique et port d'arme prohibée – Les faits se sont déroulés à l'intérieur de l'arsenal – En vertu de l'article 88 du code de justice militaire pour l'armée de Mer[1], le tribunal correctionnel de Brest se déclare incompétent et renvoie le ministère public à se pourvoir.
- Le Quéré Alfred, chaudronnier à l'arsenal - Outrage (« salauds ») et rébellion à agents et commandant de la force publique et port d'arme prohibée – Les faits se sont déroulés à l'intérieur de l'arsenal – En vertu de l'article 88 du code de justice militaire pour l'armée de Mer, le tribunal correctionnel de Brest se déclare incompétent et renvoie le ministère public à se pourvoir.
- Goavec Anatole, 34 ans, dessinateur à l'arsenal écroué le 6 août – Entraves à la liberté du travail (à la maison Prax) – 6 semaines de prison + 87,65 fr. de frais – Confusion avec les 8 jours d'emprisonnement avec sursis déjà prononcés.
- Magueur Albert, 52 ans, ajusteur à l'arsenal, non écroué – Violences et voies de faits envers militaires (jet de pierres rue de Siam) – Compte tenu des renseignements et de sa situation, condamné à 4 mois de prison avec sursis + 55,05fr. de frais.

Délits du 7 août

- Billon Yves, 23 ans, manœuvre, remis en liberté – Outrages – Relaxe faute de preuves.
- Maudire Jean, 20 ans, ajusteur à l'arsenal, écroué – Outrages (« bandes de vaches, bandits ») et violences à gardes (jet de cailloux) et port d'arme prohibée (2 cailloux) – 3 mois de prison + 57,05 fr. de frais.
- Hamon Jean-Marcel, apprenti à l'arsenal, 17 ans, écroué – Violences et voies de fait à gardes (jets de pierres sur gardes à l'angle des rues Émile Zola et Jean Macé) – le tribunal déclare qu'il a agit avec discernement et le condamne à un mois de prison avec sursis + 31,65 fr. de frais.
- Pelois Lucien, 34 ans, manœuvre – Violences à agents – 6 semaines de prison + 28,40 fr. de frais.
- Schmidt Karl, 35 ans, monteur, écroué – Port d'arme prohibée – 15 jours de prison + 122,10 fr. de frais

[1] Article 88 du Code de justice militaire pour l'armée de Mer : « sont justiciables des tribunaux maritimes, encore qu'ils ne soient ni marins, ni militaires, tous individus auteurs ou complices de crimes et de délits commis dans l'intérieur des ports, arsenaux et établissements de la marine, lorsque ces crimes et délits sont de nature à compromettre soit la police soit la sûreté de ces établissements soit le service maritime ».

Délits du 8 août

- Minoc Joseph, employé de bureau, 15 ans, écroué – Port d'arme prohibée (1 caillou) – Acquitté comme ayant agi sans discernement mais 31,65 fr. de frais.

Jugements du 23 août 1935

Délits du 6 août

- Jaouen Georges, 25 ans, chaudronnier à l'arsenal – Violences à agents – Jet de pierres à l'angle des rues de Siam et Jean Macé vers 17h30 – 2 mois de prison + 65,05fr. de frais.
- Jaouen Pierre-Marie, 23 ans, chaudronnier à l'arsenal, frère du précédent – Violences à agents – jet de pierres à l'angle des rues de Siam et Jean Macé vers 17h30 – 2 mois de prison + 65,05fr. de frais.
- Jaffrénou Pierre Marie, 59 ans, cordonnier – Port d'arme prohibée – 6 semaines de prison et 70 fr. de frais.
- Goavec Anatole, dessinateur à l'arsenal – Violences et voies de faits à agents – Coup de pied au derrière de l'agent Guivarch vers 13h30 devant les « Dames de France » - Deux mois de prison + 48,90 fr. de frais.
- Le Lann Auguste, 31 ans, ouvrier à l'arsenal non écroué – Violences et voies de fait – S'oppose au jugement rendu le 14 août le condamnant à 6 mois de prison. Est acquitté faute de preuves suffisantes.
- Parnet Jean-Charles, 26 ans, monteur à l'arsenal [Pour le compte de l'entreprise Bossée] – Outrage et violences à agents (« assassins ») et dégradation de chemin public – 2 mois de prison + 48,65 fr. de frais pour le premier chef d'inculpation. Le second est renvoyé.
- Beuzen Jean-François, 22 ans, ouvrier teinturier – Violences et voies de fait à agents de la force publique – 2 mois de prison + 65,05 fr. de frais.
- Cloarec Alexandre, 41 ans, cantonnier – Violences à agents (jet de pierres à l'angle de la rue de Siam et de la Rue Jean Macé) – 6 semaines de prison + 50,90 fr. de frais.

Délits du 7 août

- Le Bolloch Jean, 23 ans, ouvrier horloger – Outrages à secrétaire chef de police (« bande d'enfouarés [sic.] ») et à gardes mobiles (« assassins ») – Un mois de prison + 48,65 fr. de frais.
- Le Fur Lucien, aide cuisinier, 15 ans – Violences et voies de fait à gardes mobiles – Acquitté pour avoir agi sans discernement (mineur de moins de 18 ans) mais à 37,35 fr. de frais.

Délits du 6 et 7 août

- Spire Noël, 22 ans, électricien, écroué – Dégradations d'objets d'utilité publique dans la soirée du 6 au 7 août (ampoules d'éclairage public et clôture en ciment armé du parc de stationnement des autocars en remontant vers le Petit Paris avec un groupe de manifestants) – 2 mois de prison + 32,25 fr. de frais.

Jugements du 30 août 1935

Délits du 6 août

- Renault René, 25 ans, employé des pompes funèbres – Outrages et violences à agents et dommages à la propriété mobilière d'autrui – jet de pavé et injures (« assassins ») - Deux mois d'emprisonnement + 62,65 frs. de frais pour les deux premiers chefs d'inculpation, relaxé pour le 3^{e}.

Délits du 7 août

- Le Guen Francine, bonne à tout faire – Violences à agents de la force publique le 7 août. Placée sous mandat de dépôt du 13 août (a lancé une bouteille sur les gardes d'une fenêtre de la rue Louis Pasteur – Un garde blessé) – 2 mois de prison + 45,10 fr. de frais.
- Souza Campos Alberto, portugais, maçon – Violences à agents de la force publique le 7 août. Placé sous mandat de dépôt du 13 août. Accusé de jet de bouteille par M^{lle} Le Guen – Aucune preuve – Acquitté.

- Neva do Castro Manoël, portugais, maçon – Violences à agents le 7 août. Placée sous mandat de dépôt du 13 août. Accusé de jet de bouteille par M^lle^ Le Guen – Aucune preuve – Acquitté.
- Abhervé Jean-François, peintre à l'arsenal – Violences et voies de faits à agents (a jeté une bouteille d'une fenêtre sur les gendarmes) – Deux mois de prison + 44,40 fr.

Jugements du 6 septembre

Date du délit inconnue

- Denis Émile, 28 ans, ouvrier de l'arsenal – Outrages à gardes – 3 semaines avec sursis.
- Guffroy Eugène, 27 ans, employé des PTT – Outrages à gardes – 8 jours avec sursis.
- Feuillet Georges, 31 ans, garçon boucher – Violences et voies de fait – Acquitté.

Date de jugement inconnue

Arrestations du 7 août

- Guillerm Pierre, 37 ans, ouvrier à l'arsenal, remis en liberté – Violences à agents – 3 mois de prison.
- Fradin Norbert, 32 ans, sabotier à Orléans, écroué – Port d'arme prohibée – 20 jours de prison.
- Gagne Paul, 19 ans, boulanger, écroué – Port d'arme prohibée – Acquitté – Affaire classée, il ne s'agissait pas d'une arme.

Arrestations du 8 août

- Perros Yves, 23 ans, cordonnier, écroué – dégradation de clôture et d'objets d'utilité publique – Non lieu.
- Berthou Jean, 23 ans, docker – Bris de clôture et dégradation d'objets d'utilité publique – Non lieu.
- Bosseur Jean, 47 ans, ouvrier de l'arsenal – Dégradation – renvoyé au tribunal de simple police.
- Bothorel Jean-François, 25 ans, ouvrier de l'arsenal – Violences à agents – Sans suite.
- Le Beul Jean-Marie, 27 ans, ouvrier à l'arsenal – Violences à agents – Renvoi au 6/09 – Sans suite.
- Queinnec Jean-Hervé, 23 ans, ouvrier à l'arsenal – Violences à agents – Sans suite.
- Martin René, 47 ans, pensionné – Injures à police des chemins de fer – Sans suite.
- Toullec François, 33 ans, monteur aux Forges de l'Ouest – Port d'arme prohibée – 25 fr. d'amende.
- Le Bris Joseph, 33 ans, chef d'équipe à l'arsenal – Dégradation de chemin public – Renvoyé au tribunal de simple police : contravention le 18/08.

Nature de la condamnation inconnue

- Creff Jean-Hervé, 34 ans, employé municipal – Outrages à agents.
- Le Chevalier Auguste, 21 ans, ouvrier de l'arsenal – Dégradation d'objets d'utilité publique et tentative enlèvement emblème national sur la Préfecture Maritime.
- Le Stum Louis, 16 ans, apprenti à l'arsenal – Port d'arme prohibée et violences envers le service d'ordre.
- Bergot (Pouliquen) Thérèse, 50 ans, ménagère – Outrages à agents.
- Bouchéron (Bergot) Amélie, 71 ans, ménagère – Outrages à agents.
- Breut Yves, 30 ans, concierge – Violences à agents et bris d'objets d'utilité publique.

Étrangers arrêtés et proposés pour l'expulsion

- Karl Schmidt
- Campos De Souza
- Manuel Nevé De Castro

Annexe N°28

Evénements d'août 1935 - Fiche signalétique de Karl Schmidt
(Source : A.D. Finistère 1 M 193)

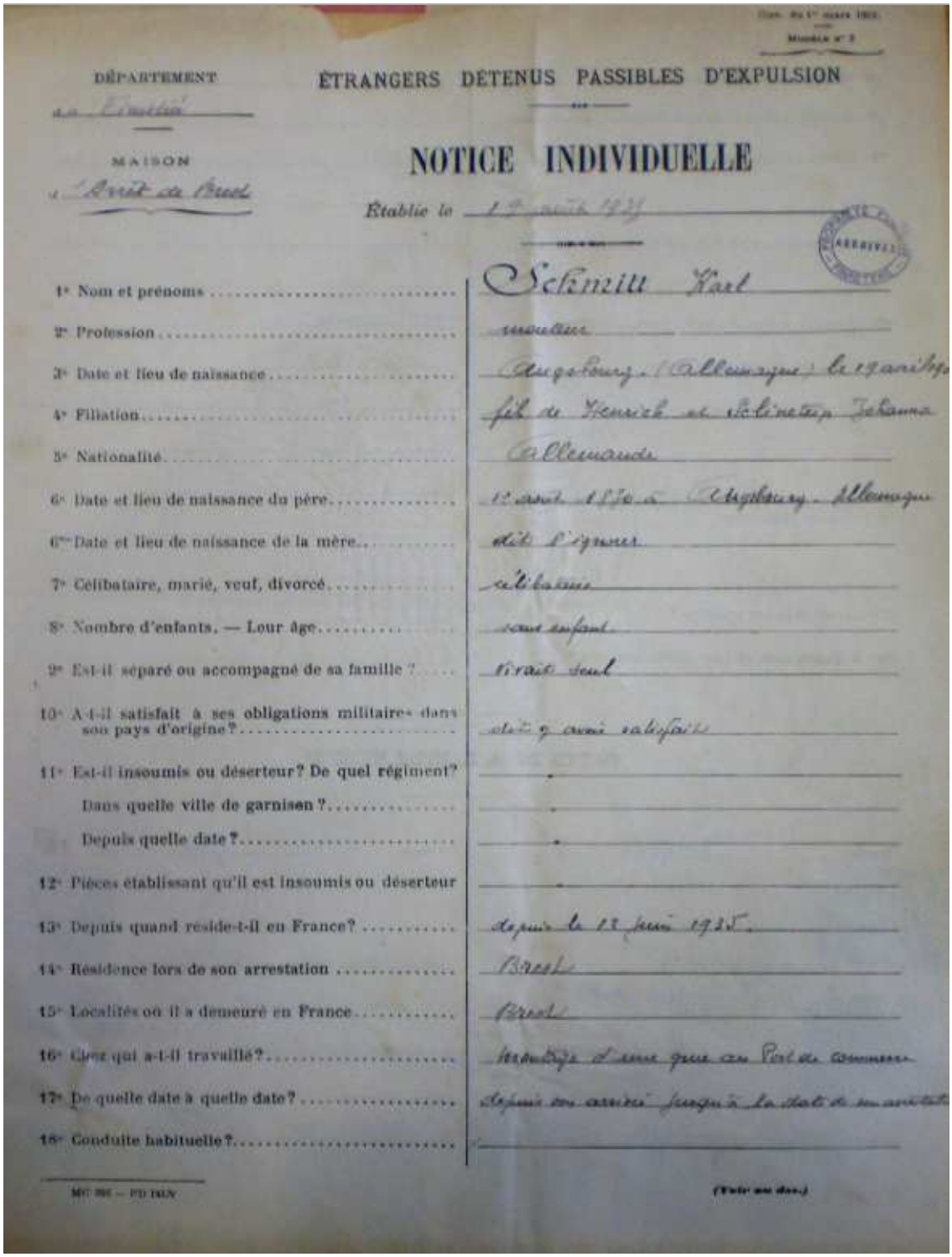

DÉPARTEMENT
du Finistère

MAISON
d'Arrêt de Brest

ÉTRANGERS DÉTENUS PASSIBLES D'EXPULSION

NOTICE INDIVIDUELLE

Établie le 1er août 1935

ARRIVÉE

1° Nom et prénoms	Schmitt Karl
2° Profession	mouleur
3° Date et lieu de naissance	Augsbourg (Allemagne) le 13 janvier
4° Filiation	fils de Henrich et Schmitt Johanna
5° Nationalité	Allemande
6° Date et lieu de naissance du père	12 août 1870 à Augsbourg Allemagne
6bis Date et lieu de naissance de la mère	dit l'ignore
7° Célibataire, marié, veuf, divorcé	célibataire
8° Nombre d'enfants. — Leur âge	sans enfant
9° Est-il séparé ou accompagné de sa famille ?	vivait seul
10° A-t-il satisfait à ses obligations militaires dans son pays d'origine ?	dit y avoir satisfait
11° Est-il insoumis ou déserteur ? De quel régiment ?	
Dans quelle ville de garnison ?	
Depuis quelle date ?	
12° Pièces établissant qu'il est insoumis ou déserteur	
13° Depuis quand réside-t-il en France ?	depuis le 12 juin 1925.
14° Résidence lors de son arrestation	Brest
15° Localités où il a demeuré en France	Brest
16° Chez qui a-t-il travaillé ?	Travaille d'une pièce au Port de commerce
17° De quelle date à quelle date ?	depuis son arrivée jusqu'à la date de son arrestation
18° Conduite habituelle ?	

MC 86 — FD 1935

(Voir au dos)

19° Moyens actuels d'existence	
20° Somme d'argent dont il dispose actuellement	1 fr 50
21° Motifs et date de la condamnation	pour outrage à Gendarmes 2 août 1915
22° Circonstances de fait qui l'ont motivée	
23° Cour ou tribunal qui l'a prononcée	Cons. de Guerre
24° Point de départ de la peine	8 août 1915
25° Date de la libération	23 août 1915 (le délai d'appel expirera le 23 août 1915).
26° Relevé des condamnations antérieures d'après le casier judiciaire	
27° A-t-il déjà été expulsé ?	
28° A quelle date et par quelle autorité ?	

SIGNALEMENT

Taille	1 m 77 c/m
Cheveux	châtain
Sourcils	châtain
Barbe	châtain
Yeux	bleu
Front	(illegible)
Nez	rond
Bouche	grande
Menton	rond
Visage	ovale
Teint	

Signes particuliers :

Tête ovale cheveux châtain à 5 C[entimètres] de la racine du nez. Front grand et découvert

Annexe N°29

1937 - Plan de protection « à mettre immédiatement en œuvre dans l'éventualité d'une interruption de l'activité de certains services publics et de grèves »

(Source : A.D. Finistère 10 M 65)

1/ Liste des points à garder dans le Finistère dès la mise en application du plan de protection

Point stratégique	Effectifs		
	Officiers	Sous-officiers	Troupe
Brest ville	Fournis par la Marine		
Pont national et Banque de France			
Viaduc et poudrière de Kerhuon			
Tous établissements Marine			
Gare de Brest et cabine du Forestou	1	1	20
Sous-préfecture		1	7
PTT		1	7
Centrale électrique		1	10
Usine à gaz		1	10
Dépôt d'essence Energol		1	10
Port de commerce	1	1	20
Poudrière du Bouguen	1	1	20
Landerneau			
Bifurcation Morlaix-Quimper	1	1	15
Usine des eaux de La Roche-Maurice		1	10
Centrale électrique de Saint-Herbot		1	10
Centrale électrique de Traon Elorn		1	10
Pont de Térénez		1	10
Viaduc de Morlaix	1	1	10
Poudrerie du Moulin Blanc	1	3	30
Quimper			
Préfecture		1	7
PTT		1	7
Gare et tunnel	1	1	15
Centrale électrique		1	7
Poudrerie de Pont-de-Buis	1	3	30
Viaduc de Port-Launay		1	10

2/ Brest

PC Commandant d'armes	Préfecture maritime		
Réserve de garnison	2e RIC	Caserne Fautras	Une compagnie Une section de mitrailleuses Une section d'engins
		Caserne du Château	Une compagnie Une section de mitrailleuses
	Marine	Centre de Laninon	Une section de trois appareils
		Caserne Guépin	Tous véhicules disponibles
		Majorité générale	Une compagnie

Organisation du commandement	Points sensibles	Nombre sections	Effectifs	Corps chargé du poste	Mission
Quartier ville **Limites** Ville rive gauche entre l'enceinte des remparts et le mur de l'arsenal **Commandant du Quartier** Colonel du 2e RIC **PC** Caserne Guépin **Réserve de quartier** 1 Cie caserne Fautras 2 sections Château	Préfecture maritime	1	24	Marine	Défense du point sensible et des abords Maintien de l'ordre dans les environs
	Pont national et Banque de France				
	PTT	1	36	2e RIC	
	Poudrière du Bouguen	1	24	2e RIC	
	Bureau de recrutement				
	Caserne Fautras	1	24	2e RIC	
	Caserne D'Estrées				
	Sous-préfecture	1	24	2e RIC	
	Trésorerie générale				
	Caserne Guépin				
	Hôpital maritime				
	Porte de la Brasserie	1	24	2e RIC	
	Caserne du Château	1	24	2e RIC	
Quartier ville **Limites** Mur arsenal rive gauche, remparts rive droite. **Commandant du Quartier** Contre-amiral, major général **PC** Majorité générale **Réserve de quartier** 1 Cie 2e RIC et 2 sections Marine au 2e Dépôt 1 Cie dans l'arsenal	Arsenal et dépendances (2e Dépôt, Laninon)			Marine	
	Magasin d'armes DAN	1	24		
	Portes de Quéliverzan et de l'Arrière-garde	1	36		
	Extrémité sud des remparts. Accès arsenal	1	24		
	Caserne Kerveguen GRMA	1	24		
Quartier Ouest **Limites** Établissements situés à l'Ouest de la limite du quartier arsenal **Commandant du Quartier** Contre-amiral. **PC** École navale	École navale	Défense des établissements Liaisons par patrouilles Les ouvrages voisins surveillent les atterrissages des câbles			
	Réservoirs à mazout de Maison Blanche				
	Ouvrages de la côte				
	Atterrissage des câbles à Deolen et au Minou				
Saint-Nicolas	Pyrotechnie et poudrière	Garnison permanente	20 à 30	Marins et gendarmes	Défense de l'établissement
Moulin Blanc	Poudrerie	1 Cie	100	48e RI	
Pontanézen	Centre mobilisation 103 Caserne de Pontanézen	Garnison permanente	20 à 40	Stagiaires GRM	

Carte des voies ferrées à surveiller

Annexe N°30

Grève du 30 novembre 1938 dans le Finistère – Effectifs en grève

(Source : A.D. Finistère 10 M 64)

1/Principales entreprises brestoises

Établissement	Effectif normal	Nombre de grévistes	Pourcentage de grévistes
Arsenal	9 388	2 160	24.4
S.O.N.E.R.U (chantier de l'Hôpital)	265	260	98.1
Corre et Fouchard	78	55	70.5
Petton	44	44	100
Limouzin	60	53	88.3
Renvoise	240	240	100
Dubigeon	172	150	87.2
Gourio	52	22	42.3
Chambre de commerce	63	27	42.8
L'Hermitte	130	60	46.2
Compagnie d'électricité	150	140	93.3
Compagnie du gaz	180	138	76.7
Entreprise Marc	250	100	40
Brasserie de Kérinou	189	93	49.2
Levaux	240	200	83.3
Entreprise générale de TP	197	197	100
Union coopérative	42	42	100
La Brestoise	900	900	100
Larvor (bâtiment)	17	17	100
Total	**12 657**	**5 198**	**41**

2/ Principales administrations et corporations

Établissement ou Profession		Effectif normal	Nombre de grévistes	Pourcentage de grévistes
Manufacture des tabacs de Morlaix		570	487	75,5
Poudreries	Pont-de-Buis	1 100	900	81,8
	Moulin-Blanc	900	0	0
Dockers		120	42	35
Chemins de fer secondaires		286	163	57
Bâtiment		3 833	2 330	60
Arsenal		9 338	2 160	23,1
Eau, gaz, électricité		682	262	30
Brasseries		235	120	51
Services communaux		2 400	26	1
Papeteries		3 000	800	26,6
Galocheries		300	96	32
Enseignement	Primaire	1 398	275	20
	Second degré	490	25	5
Divers		135	85	63
TOTAL		**24 153**	**7 740**	**32**

3/ Arsenal de Brest - Effectifs par service

Direction ou Service	Effectif Réglementaire	Grévistes	
		Matin	Soir
Intendance Maritime et Service Solde	35	0	0
Constructions Navales	6 550	1 998	2 038
Artillerie Navale	947	133	94
Pyrotechnie Saint-Nicolas	913	2	1
Travaux Maritimes	294	26	26
Service de Santé	132	0	0
Contrôle	8	0	0
App. Flotte	158	1	1
Habillement	95	0	0
Subsistances	168	0	0
Aviation Maritime	88	0	0
TOTAL	**9 388**	**2 160**	**2 160**

Annexe N°31

Résolution du syndicat de l'arsenal de Brest le 10 mars 1939 – Maison du Peuple

(Source : A.D. Finistère 10 M 64)

« Les travailleurs de l'arsenal maritime de Brest, réunis le vendredi 10 mars 1939 à la Maison du Peuple de Brest,

Constatant que l'indice officiel du coût de la vie, qui s'est élevé à 761 en janvier 1939, accuse un écart de 150 points par rapport à l'indice 611 du 1er octobre 1937, date de la dernière augmentation générale des salaires,

Protestent contre l'opposition du gouvernement aux diverses demandes d'améliorations des salaires formulées par la Fédération nationale des Travailleurs de l'État depuis le dernier congrès fédéral national, alors que leur pouvoir d'achat a diminué de 25%,

S'élèvent contre les réponses dilatoires, contre les atermoiements tendant à écarter systématiquement les ouvriers des arsenaux et établissements militaires de l'État des dispositions prévues en faveur des autres serviteurs de la fonction publique,

Déclarent que cette situation préjudiciable aux intérêts des travailleurs de l'État ne peut se prolonger sans conséquences regrettables pour la bonne exécution du travail, par suite du découragement qui atteint les ouvriers dont les capacités et la conscience professionnelle sont cependant reconnues de tous.

Dans ces conditions, ils proclament, tant dans l'intérêt de la Défense nationale que dans celui des ouvriers, la nécessité d'aboutir sans retard à l'établissement d'une convention collective nationale devant fixer les salaires des ouvriers des établissements de la Défense nationale.

Considérant encore, qu'en dépit de l'augmentation incessante du coût de la vie, des difficultés peuvent retarder l'application de ce nouveau système de rémunération,

Ils réclament une augmentation générale uniforme et immédiate des salaires, devenue indispensable et urgente, en raison de la réduction de 25% de leur pouvoir d'achat depuis le 1er octobre 1937.

Protestant contre la répression gouvernementale et patronale qui s'exerce à l'égard des travailleurs n'ayant fait qu'usage de leur droit de grève le 30 novembre 1938, ils les assurent de toute leur sympathie, ainsi que de leur plus entière solidarité matérielle et morale.

Réclamant avec force une amnistie large et humaine, ils s'engagent à poursuivre, en accord avec leurs organisations syndicales, toute l'action nécessaire en vue d'assurer la réintégration des camarades révoqués et le retrait des sanctions infligées notamment à de nombreux travailleurs des arsenaux et établissements des ministères de la Défense nationale ».

Annexe N°32

Salaires minima des professions des ateliers de mécanique et garages – Fonderies. (Commission départementale des salaires - 30 novembre 1941)

(Source : A.D. Finistère 200 W 7 – 4530)

1/ Allocation supplémentaire prévue par la loi du 23 mai 1941 (en francs)

Allocation variable en fonction du nombre d'habitants (173 heures de travail mensuel)

Secteur	Allocation horaire	Allocation mensuelle
Agglomération brestoise	0,90	156
Quimper et sa banlieue industrielle ; Morlaix et sa banlieue industrielle ; Douarnenez ; Quimperlé ; Concarneau ; Bannalec ; Tréboul ; Moëlan-sur-Mer ; Plouhinec ; Pont-l'Abbé ; Penmarch ; Scaër ; Plougastel-Daoulas ; Landerneau ; Plouguerneau ; Crozon	0,75	130
Autres localités	0,50	86

2/ Salaires des professions des métaux (en francs)

a) Brest, Saint-Pierre Quilbignon, Lambézellec, Saint-Marc, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon

Profession	Salaire horaire minimum	Salaire horaire normal et courant	Salaire horaire maximum
Ateliers de mécanique			
Ajusteur	7,60	8,40	10
Fraiseur et tourneur	7,60	8,40	10
Electricien	7,70	8,10	9,25
Forgeron	7,60	8,90	10,25
Chalumiste	8	8,10	9,25
Soudeur électrique	8,25	8,60	9,35
Chaudronnier	7,60	8,10	9,25
Serrurier	7,60	8,10	9,50
Traceur	8,15	9,10	9,25
Charpentier fer	7,60	8,10	9,60
Riveur	7,60	8,10	9,75
Perceur	7,60	7,80	8,50
Manœuvre	6,45	6,90	7,50
Garages			
Mécanicien spécialiste	7,25	8,10	9,75
Mécanicien monteur électricien	7,25	8,10	9,75
Tôlier	6,50	7,10	8,10
Forgeron	6,50	7,10	8,10
Peintre	6,50	7,10	8,10
Manœuvre spécialisé ou aide mécanicien	5,20	6	7
Manœuvre ordinaire	4,80	5,50	6,50
Jeune ouvrier mécanicien	2,75	3,50	4

b) Autres communes du département

Profession	Salaire horaire minimum	Salaire horaire normal et courant	Salaire horaire maximum
Ateliers de mécanique et garages			
Ajusteur	5,85	6,25	7,25
Tourneur	5,85	6,25	7,25
Mécanicien	5,85	6,25	7,25
Electricien automobile	5,85	6,25	7,25
Forgeron	5,85	6,25	7,25
Carrossier	5,85	6,25	7,25
Soudeur	5,85	6,25	7,25
Tôlier	5,85	6,25	7,25
Peintre	5,85	6,25	7,25
Ajusteur-outilleur	7	7,25	8,25
Electricien-bobineur	7	7,25	8,25
Manœuvre spécialisé	5,20	5,45	5,70
Manœuvre	4,50	4,75	5
Jeune ouvrier mécanicien	4,20	4,50	5,25
Jeune ouvrier mécanicien sortant d'apprentissage	2,60	2,75	3,10
Fabriques de boîtes métalliques			
Mécanicien spécialiste	7	7,25	8,25
Femme manœuvre spécialisée	3	3,25	4,25
Fonderies			
Mouleur à la main (1e catég.)	6	6,90	7,25
Mouleur à la machine (2e catég.)	5,25	5,90	7
Manœuvre spécialisé	5,25	5,85	6,50
Manœuvre ordinaire	4,50	4,65	5
Femme ébarbeuse	3	3,50	4
Apprenti mouleur	1,10	3,50	4,50

Annexe N°33

Conditions proposées par l'entreprise Bergtcamp pour la réalisation de la base des U-Boote des Quatre-Pompes – Mars 1942

(Source : A.D. Finistère 200 W 211)

Entreprise de Travaux Maritimes BERGTCAMP

CHANTIER DES QUATRE-POMPES

(Boîte Postale 127 — BREST — Finistère)

Embauchage de personnel

L'Entreprise est susceptible d'embaucher 3.000 Ouvriers des professions suivantes : Manœuvres, Maçons, cimentiers, coffreurs, ferrailleurs, charpentiers, mineurs, etc...

1°) SALAIRE HORAIRE

Manœuvres	8.00		
Ferrailleurs, bétonneurs . . .	8.30	à	9.30
Ouvriers spécialisés	9.25	à	10.25

2°) PRIME D'ÉGALISATION DE SALAIRE

Il est accordé à tous les ouvriers originaires du département de la Seine une prime journalière de . . . . Frcs : 28.

Il est accordé à tous les ouvriers originaires des autres départements français une prime journalière de . . Frcs : 10.

3°) INDEMNITÉ DE DÉPLACEMENT

Les hommes mariés reçoivent en outre une indemnité de déplacement de 24 Frs par jour. Pour les célibataires, l'indemnité de déplacement est de 12 Francs.

4°) LOGEMENT & NOURRITURE

Le logement est assuré gratuitement.

La nourriture est assurée moyennant 12 Frs par jour.

5°) FRAIS DE VOYAGE

Les frais de voyage pour venir à BREST sont remboursés. Les ouvriers qui peuvent rentrer chez eux chaque soir, par les transports publics, reçoivent des billets gratuits. Les ouvriers habitant à plus de 10 km. et venant au chantier par leurs propres moyens ont droit à une indemnité correspondant à 1 heure de travail.

Tous les ouvriers qui ne rentrent pas dans les catégories ci-dessus ont droit à un voyage payé toutes les :

4 semaines : pour les ouvriers mariés;

8 » » » célibataires.

6°) PRIME DE BOMBARDEMENT

Le Personnel reçoit une prime journalière de bombardement variable :

Célibataires	8.00
Mariés sans enfant . . .	10.00
Mariés avec enfants . . .	15.00

Brest, le 1er Mars 1942.

IMP[illegible] DE L'OUEST - 43, Rue Jean Macé - BREST

Annexe N°34

Papillons et tracts (1942-1943) du Comité féminin retrouvés à Brest.

(Source : A.D. Finistère 200 W 51)

Nous voulons un supplément de viande
Nous voulons un supplément de vin
Nous voulons un supplément de pâtes
Du pain! Du pain! Du pain!
Nous voulons un supplément de fromage
Nous voulons un supplément de nourriture.
Nous voulons un supplément de pain
Nous voulons une amélioration durable.
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES PROPRIÉTÉ PUBLIQUE FINISTÈRE

Annexe N°35

Suspects « communistes » de l'arsenal (et proches) à interner préventivement

(Source : d'après A.D. Finistère 200 W 64 à 200 W 69)

Cette liste, reconstituée d'après des dossiers de la préfecture du Finistère, répertorie l'ensemble des individus employés à l'arsenal de Brest et considérés dangereux par les autorités françaises dès le début de la guerre, susceptibles d'être internés préventivement. Certains furent inquiétés dès janvier 1940 et d'autres furent arrêtés par la suite. Beaucoup furent libérés après quelques mois de captivité, puis, pour certains, internés à nouveau ; d'autres prirent le maquis. Le tableau ci-dessous présente le parcours de ces internés administratifs à l'été 1944.

Nom - Prénom	Profession Matricule	Situation politique et syndicale Observations des autorités préfectorales
Bénard Henri	Mécanicien (mat 8 160)	Militant communiste. Arrêté le 3 juillet 1941 pour menées communistes. Libéré du camp de Choisel le 7 février 1942. Arrêté à nouveau le 26 septembre 1942 puis remis en liberté le 12 octobre 1942 en vertu de l'arrêté du préfet du Finistère du 24 sept 1942. Repris et remis en liberté par arrêté du préfet d'Eure & Loir le 11/9/43.
Cadec Sébastien	Chaudronnier (mat 6 685)	Syndicaliste avancé.
Cadiou Charles	Ouvrier	Délégué CGT, en 1936, à la centrale électrique de l'arsenal.
Cadiou Martial	Chaudronnier à Saint-Nicolas	Communiste ardent. Bras droit de Miry. Récemment interné administrativement.
Calvarin François	Retraité	Communiste.
Cariou Henri	Soudeur électrique aux BF (mat 8 553)	Communiste. Arrêté le 25/9/42, interné à Voves. Libération proposée par le sous-préfet de Brest le 21 octobre 1942. Libéré le 16 novembre 1942 après engagement sur l'honneur de respecter le Maréchal.
Corcuff Pierre	Ouvrier	Arrêté le 9 août 1941 (arrêté préfectoral du même jour) et interné à Châteaubriant, puis à Voves, d'où il a été libéré le 17 juin 1942. Arrêté à nouveau le 25 septembre 1942.
Corre Frédéric	Retraité (63 ans)	Sympathisant communiste. « Au moment de la dissolution du parti, il détenait la clé du local servant de lieu de réunion au parti communiste local, 8 rue du Petit Moulin à Brest, où se trouvait entreposé le matériel de propagande » (rapport du commissaire de la Sûreté de Brest le 20 septembre 1941) – Avait déjà été interné à Oléron, par mesure préventive, en mai 1940 – Homme de confiance du PC à Brest.
Corre Pierre	Charpentier – tôlier aux BF	Dirigeant communiste clandestin. Soupçonné d'être l'auteur d'un attentat commis à l'arsenal le 15 juillet 1942. Renvoyé en août 1942 pour absences illégales répétées. Devait être le chef de l'OS du PC de la région brestoise. Des papiers et des plans (LVF, MSR, stations électriques…) ont été découverts chez lui.
Corre René	Ouvrier atelier bois	Arrêté le 8 mars 1941 et libéré du camp d'Aincourt, par autorisation du préfet du Finistère le 23 mars 1941.
Cozien Marie Joseph	Ouvrier AN (mat 236)	Communiste.

Cren Marcel	Employé aux CN Affecté spécial au titre de la 11e région	Militant communiste. Arrêté le 1er juin 1941, interné administratif au camp de Choisel – Libéré le 19 novembre 1941 (arrêté du 14 novembre 1941 du préfet de Loire-Inférieure)
Damoy Jacques	Ouvrier	Placé sous mandat d'arrêt en juillet 1941 en vue de son internement par ordre du préfet du Finistère. Ce mandat n'a pu être exécuté étant donné qu'à ce moment Damoy était prisonnier de guerre. Rentré de captivité en janvier 1942, le mandat ne fut pas suivi d'effets.
Daniélou René	Chaudronnier	Congédié en 1939 pour mauvaise conduite, violences et voies de fait. Interné à Voves le 26 septembre 1942 et libéré le 3 février 1943.
Even Émile	Ouvrier (mat 10 909)	Communiste. Arrêté le 26 septembre 1942 et libéré du camp de Voves le 16 novembre 1942 (engagement sur l'honneur).
Gillet Marcel	Ajusteur	Arrêté en date du 2/7/41 sur demande des autorités allemandes de l'arsenal de Brest et du service d'ordre français de l'arsenal (tentatives de grèves en compagnie de Kerhoas) – Libéré de Choisel le 19 novembre 1941.
Gloaguen Jean	Électricien	Communiste.
Goavec Alexandre	Électricien	Arrêté le 26/9/42 et interné à Voves le 26 – Libéré le 17 octobre 1942 (engagement sur l'honneur).
Goavec Anatole	Dessinateur aux TM (mat 27)	Communiste. Arrêté le 26/9/42 et interné à Voves – Libéré le 17 novembre 1942 (engagement sur l'honneur).
Gosselin Charles	Retraité	Militant communiste. Âgé de plus de 80 ans.
Gouriou Jean	Employé aux écritures	Pas dangereux au point de vue national. Arrêté le 26/9/42 interné à Voves le 26 et libéré le 17 octobre 1942 (engagement sur l'honneur)
Jacolot Yves	Riveur	Propagandiste dans l'arsenal. Arrêté le 8 mars 1941 et libéré du camp d'Aincourt le 16 janvier 1943 (engagement sur l'honneur). Libération proposée par Victor Eusen le 7 novembre 1942. Durant son séjour à Aincourt, il aurait adhéré au Parti ouvrier et paysan français (POPF).
Jaffrénou Eugène	Ouvrier (mat 29 403)	Communiste. Mobilisé le 21 mars 1940 et repris à l'arsenal le 14 mai 1940. Arrêté le 26 septembre 1942 et interné à Voves. Libéré une première fois et immédiatement réinterné. Libéré le 15 mars 1943. Avait été incarcéré à Pontaniou par les Allemands du 3 au 28 mars 1942, à la suite de l'explosion de la rue de la Vierge.
Kerbol François	Agent technique BF (mat 32 161)	
Kerhoas Auguste	Ouvrier temporaire Affecté spécial BF (mat 5 250)	Arrêté le 3 juillet 1941 Interné à Châteaubriant pour menées communistes à l'arsenal. Signalé aux autorités allemandes comme dangereux par le capitaine de corvette de Roquefeuil par lettre de ce dernier du 20 juin 1941, il fut libéré de Choisel le 20 avril 1942. Arrêté une nouvelle fois le 25 septembre 1942 et interné au camp de Voves le 26. Transféré au camp de Pithiviers le 18 novembre 1943.
Kerouanton Lucien	Électricien	Membre très actif de la cellule Landerneau avant la dissolution parti communiste. Interné à Choisel le 2 juillet 1941 – Libéré le 2 septembre 1941. Fin avril 1942, les autorités veulent l'appréhender à nouveau mais il se met en fuite. Est en fuite actuellement.
Kervistin Guillaume	Affecté spécial	Arrêté le 26 septembre 1942 et interné à Voves ce jour. Libéré le 17 novembre 1942 (engagement sur l'honneur).
Labous Yves	Chaudronnier	Communiste. Arrêté le 8 mars 1941 et interné au camp d'Aincourt – Evadé dans la nuit du 14 au 15 août 1941 en compagnie de Marc Jean.
Le Bihan Jean	Ouvrier pyrotechnicien	Communiste.

Le Bis Pierre	Ouvrier (mat 8 340)	Communiste. Ex-secrétaire de la cellule de l'arsenal et de celle de Recouvrance. Interné à l'Ile d'Yeu le 19/4/1940 sur décision du préfet maritime. Libéré en juin 1942 du camp surveillé de Saint-Paul-d'Eyjeaux (Haute-Vienne).
Le Goff Mathurin	Ouvrier	Ex-chef de cellule de la rue Kéravel. Arrêté le 28/4/1942 pour détention de tracts communistes
Le Gouil Jean	Ouvrier aux écritures chaudronnerie (mat 9 118)	« A reçu une excellente éducation ; appartenait à la droite et faisait partie du patronage jusqu'en 1935. A pris alors la direction du Club sportif quilbignonnais et est devenu, ainsi que sa femme, un propagandiste acharné du Parti communiste. Danger pour l'ordre social ». Arrêté le 26 septembre 1942 et interné à Voves – Libéré le 16/11/42 (engagement sur l'honneur)
Le Guern René	Ouvrier couvreur Affecté spécial	Délégué syndical d'atelier de 1936 à 1939. Plutôt socialiste et sympathisant communiste. Arrêté une première fois à l'arsenal le 3 juillet 1941 et interné administrativement à Châteaubriant puis relâché le 17 août 1941. Arrêté une nouvelle fois lors des opérations du 24-26 septembre 1942, interné à Voves et libéré le 16/11/42 (engagement sur l'honneur).
Le Lann Auguste	Chaudronnier	Décrit comme libertaire acharné. Marié avec Germaine Pengam. Prisonnier de guerre en Allemagne, il a été libéré début novembre 1941 et a repris son travail à l'arsenal. (Au cours de sa captivité, un premier mandat d'internement avait été prononcé contre lui par le préfet (juillet 1941)). Ne fut pas mis à exécution en raison de sa qualité d'ancien prisonnier de guerre. Arrêté le 25 septembre 1942 – Interné à Voves – Libéré le 24 novembre 1942 (engagement sur l'honneur). A été interné sur recommandation du sous-préfet de Brest (courrier du 30 avril 1942 au préfet).
Le Scour Marcel	Employé à la corderie	Arrêté le 25 septembre 1942 – Interné à Voves et libéré le 17 octobre 1942 (engagement sur l'honneur).
Lesven Julien	Forgeron renvoyé	Militant communiste important. Impliqué dans l'affaire des sabotages de l'arsenal – Membre probable de l'OS du PC de la région brestoise (en fuite en même temps que Pierre Corre).
L'Hélias François	Chaudronnier (mat 11 489)	
Ménes Henri	Tourneur sur métaux Machines (mat 8 221)	Un des principaux dirigeants du Parti communiste à Brest. Rentré de captivité fin 1940 – A subitement quitté son travail à l'arsenal en mai 1941 par crainte d'être arrêté pour menées communistes. Ne demande qu'à reprendre le combat. Très dangereux. Réfugié dans la clandestinité.
Miry Ernest	Tourneur sur métaux	Secrétaire adjoint du syndicat. S'est tenu à la tête du mouvement ouvrier depuis 1935. Militant communiste rayé de l'arsenal le 16 février 1939 à la suite de la grève du 30 novembre 1938. Interné au camp de Châteaubriand le 2 octobre 1941. A été interné administrativement entre le 2 octobre 1941 (mandat d'arrêt du préfet Georges du 12 septembre) et le 27 mars 1944, aux camps de Châteaubriant, Voves et Laleu La Rochelle. S'est évadé au cours d'un bombardement.
Miry Marie		Militante communiste. Fille de François Calvarin et femme d'Ernest Miry.
Moreul Georges	Ouvrier	Communiste ardent – A été renvoyé de l'arsenal le 20 mai 1941 pour insultes et menaces envers son chef d'atelier. Exerçait sa propagande principalement auprès des jeunes de l'arsenal où il était gérant du restaurant coopératif en même temps que Le Scour, inscrit au Carnet B. Dangereux à tous points de vue.

Morvan Louis	Charpentier tôlier	Arrêté le 8 mars 1941 (Arrêté préfectoral du 7) – Interné à Voves – Transféré à Pithiviers le 18/11/1943 puis à Laleu La Rochelle le 5/5/1944 pour travailler sur les chantiers de l'Organisation Todt. Il s'évade des chantiers de la Pallice le 2 juin.
Moullec Henri	Ouvrier à Saint-Nicolas	Communiste.
Nicolas Jean	Ouvrier	Militant communiste. A été en Russie en 1937 avec le nommé Elies. (Marié à Carmen Calvarin, 2e fille de F. Calvarin – Habite rue H. Barbusse à Lambézellec, comme F. Calvarin et E. Miry).
Ollivier Marcel	Ouvrier	Communiste.
Prigent Yves	Ouvrier	Auxiliaire de Miry dans son action à l'arsenal. Arrêté le 28/4/1942 pour détention de tracts communistes découverts dans une valise portée par De Bortoli, qu'il accompagnait, ainsi que Le Goff et Cadiou.
Rivière Yves	Ouvrier	Réputé militant communiste. Arrêté le 26 septembre 1942 – Interné à Voves – Libéré le 24 novembre 1942 (arrêté préfectoral du 17) (engagement sur l'honneur).
Thiéry Louis	Tôlier	Propagandiste à l'arsenal avant guerre. Arrêté le 31 mai 1941 – Interné Choisel – Arrêté de Libération le 6 novembre 1941. Libéré effectivement le 22 décembre sur intervention de P. Brannelec qui s'en est porté garant.
Villain Fernand	Ouvrier	Communiste.

Autres personnalités figurant sur les listes préfectorales

Nom Prénom	Profession	Situation politique et syndicale Observations des autorités préfectorales
Autret Jean	Poudrier au Moulin Blanc	Chef de la cellule communiste du Relecq-Kerhuon. Ex-président du syndicat des ouvriers de la poudrerie.
Autret Pierre	Menuisier	Secrétaire du syndicat du bâtiment de Brest.
Bénard Charles	Ouvrier chez Dubigeon	En fuite.
Brenner Louis Joseph	Peintre vitrier	Expulsé de la zone de Brest pendant la guerre. Châteaubriant puis Compiègne.
Drapier Charles	Instituteur	
Le Gall Jules	Quincailler	Interné le 11 juin 1942 au camp de Compiègne, en raison de son refus de donner les noms des adhérents des loges maçonniques brestoises.
Mérour Théophile	Ex-employé de l'arsenal	A dirigé et géré la coopérative de l'arsenal de 1920 à 1926, puis est devenu commerçant en légumes jusqu'à sa mobilisation. Démobilisé il est devenu menuisier pour l'entreprise Petton. Interné à Châteaubriant et libéré le 18 août 1941.
Morizur Joseph	Poudrier au Moulin Blanc	Communiste.
Valière Paul	Employé à la société d'alimentation « Les Coopérateurs »	Propagandiste communiste dangereux. Arrêté le 3 juillet 1941 et interné à Choisel – Libéré le 9 avril 1942 – Arrêté à nouveau le 24 avril par l'autorité allemande. Incarcéré à Quimper puis libéré le 3 août après contrôle de la police de la Sûreté. Réfugié avec sa concubine au Cloître-Pleyben.

Arrêté d'internement d'Alexandre Goavec

PREFECTURE
DU
FINISTERE

CABINET DU PREFET
-:-

ETAT FRANCAIS

LE PREFET DU FINISTERE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le décret du I8 Novembre I939, relatif aux mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique;

Vu la loi du 3 Septembre I940;

Vu la loi du I5 Octobre I94I modifiant l'article Ier du décret du I8 Novembre I939;

Vu les instructions de M. le Secrétaire Général pour la Police en date du 24 Septembre I942;

Vu les instructions de M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur en date du 25 Septembre I942;

ARRÊTE :

ARTICLE Ier.- M. GOAVEC Alexandre, né le I5 Juillet I898 à BREST, domicilié I8 rue Armorique, à BREST, est astreint à résider au centre de séjour surveillé de VOVES (Eure et Loir) où il sera immédiatement conduit.

ARTICLE 2.- Sous peine de sanctions prévues à l'article 4 du décret du I8 Novembre I939 (emprisonnement de I à 5 ans) M. GOAVEC Alexandre ne pourra en aucun cas, quitter sans autorisation les lieux fixés pour sa résidence et il devra se conformer à toutes les prescriptions qui lui seront adressées pour l'exécution de cette décision par l'autorité compétente.

ARTICLE 3.- M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Chef d'Escadron Commandant la Gendarmerie du FINISTERE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à M. le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et à M. le Préfet d'Eure-et-Loir.

Quimper, le 26 Septembre I942,
LE PREFET,

Annexe N°36

Engagements sur l'honneur de servir le Maréchal

Exemples des ouvriers de l'arsenal Henri Cariou et Eugène Jaffrénou

(Source : A.D. Finistère 200 W 67)

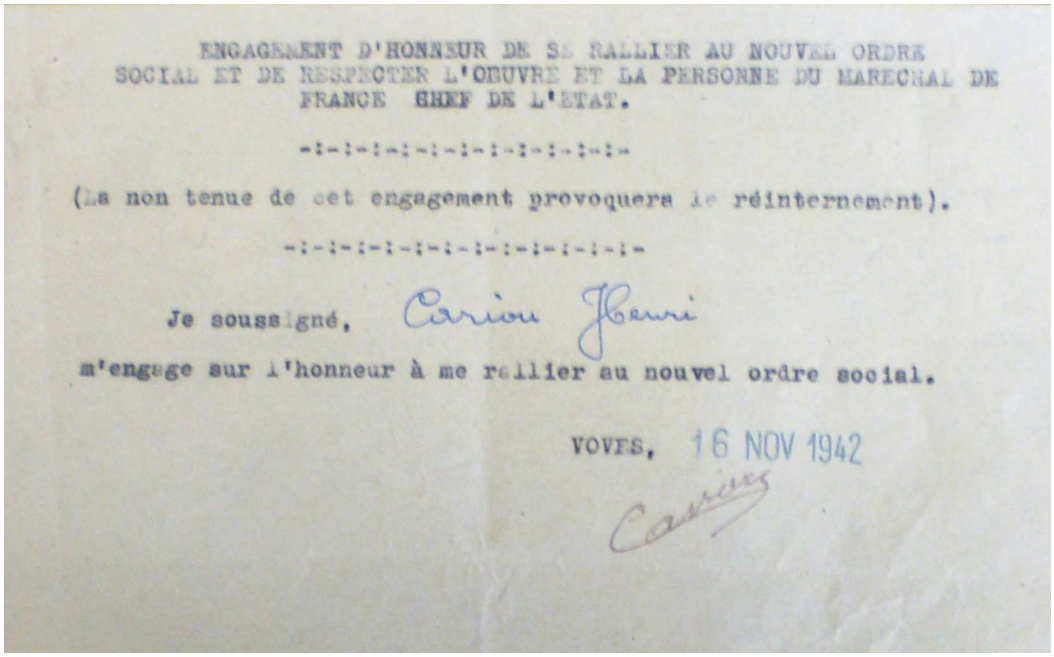

ENGAGEMENT D'HONNEUR DE SE RALLIER AU NOUVEL ORDRE SOCIAL ET DE RESPECTER L'OEUVRE ET LA PERSONNE DU MARECHAL DE FRANCE CHEF DE L'ETAT.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

(La non tenue de cet engagement provoquera le réinternement).

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Je soussigné, Cariou Henri

m'engage sur l'honneur à me rallier au nouvel ordre social.

VOVES, 16 NOV 1942

Cariou

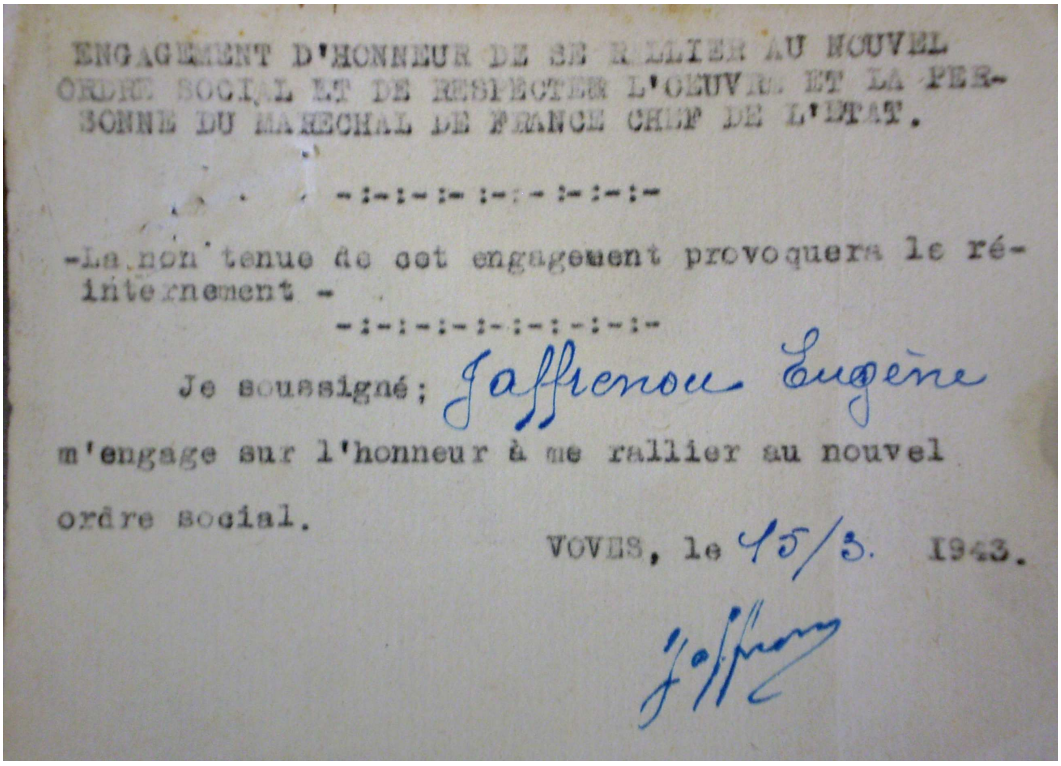

ENGAGEMENT D'HONNEUR DE SE RALLIER AU NOUVEL ORDRE SOCIAL ET DE RESPECTER L'OEUVRE ET LA PERSONNE DU MARECHAL DE FRANCE CHEF DE L'ETAT.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

-La non tenue de cet engagement provoquera le réinternement -

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Je soussigné; Jaffrenou Eugène

m'engage sur l'honneur à me rallier au nouvel ordre social.

VOVES, le 15/3. 1943.

Jaffrenou

Annexe N°37

Propagande anti-Résistance et anti-alliée à Brest

(Source : A.D. Finistère 200 W 57)

Fermé

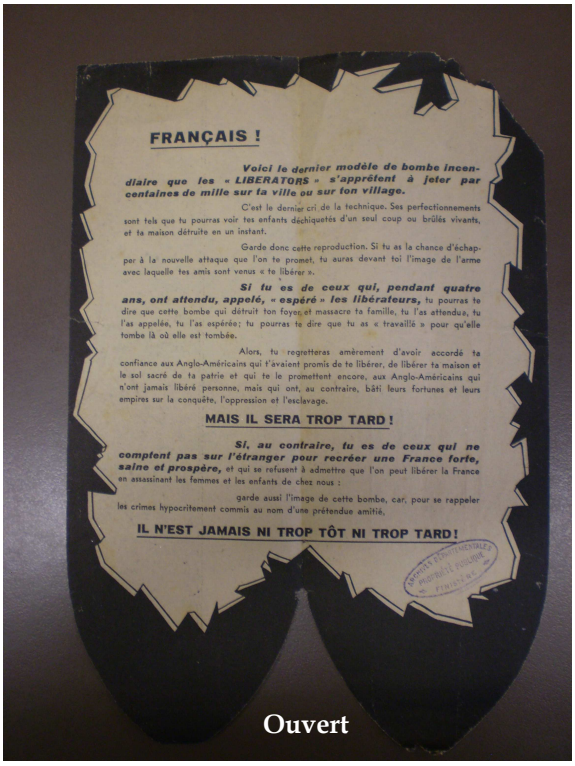

Ouvert

Tracts dénonçant les bombardements anglais

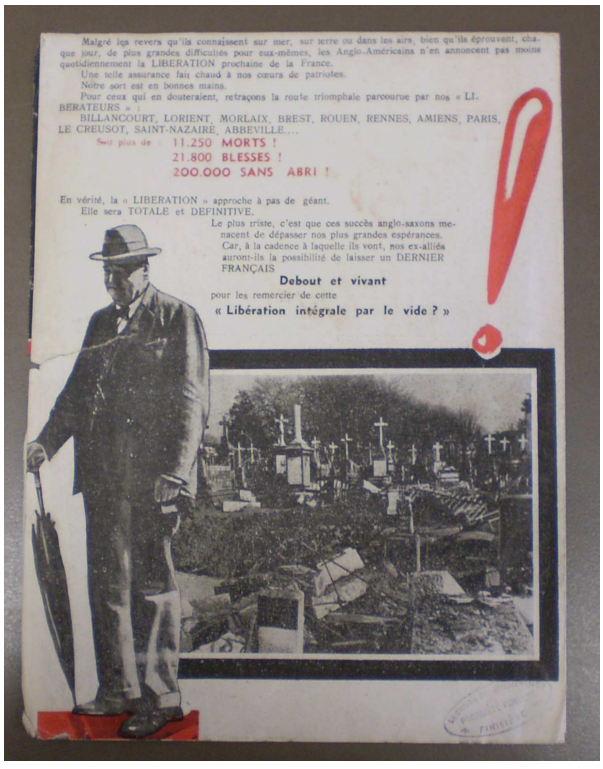

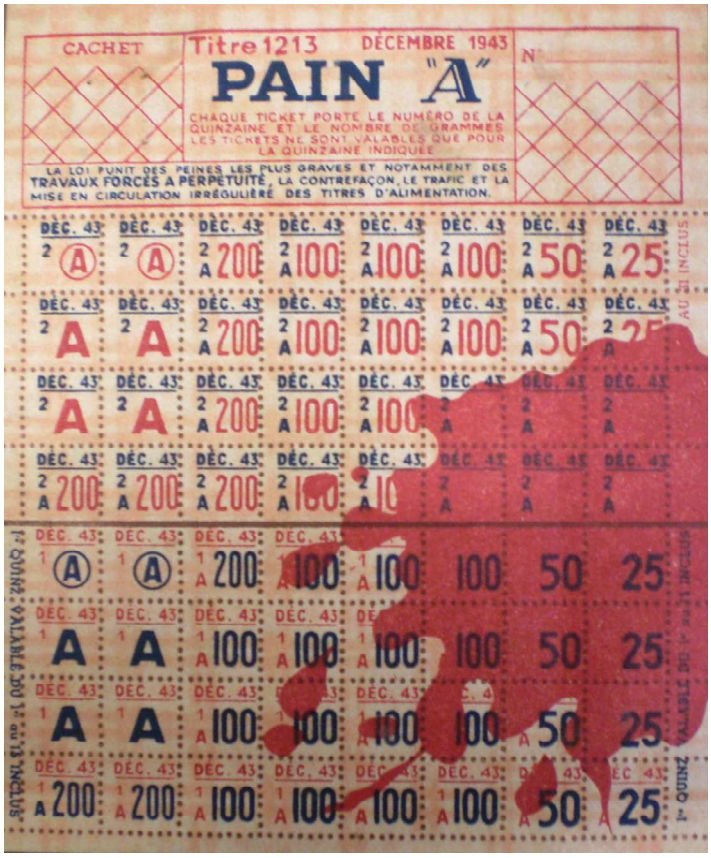

Tract recto

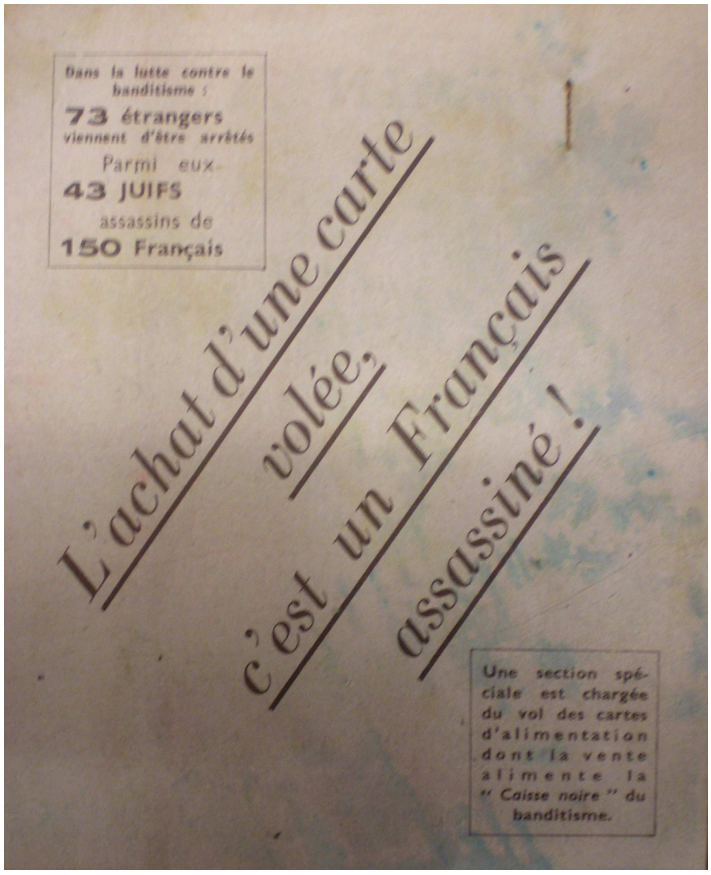

Tract verso

Contre les pillages de mairies et le vol de feuilles de ravitaillement

Annexe N°38

Personnels de l'arsenal impliqués dans le groupe « Élie »

(Source : d'après A.D. Finistère 200 W 215)

Nom Prénom	Profession	Observations
Prigent Joseph	Ajusteur Matricule 1 828	Arrêté le 19 mai 1941. Exécuté au Mont-Valérien le 10 décembre 1941.
Quéméner François	Chef d'équipe à la centrale électrique	Membre de la Confrérie Notre-Dame Exécuté au Mont-Valérien le 10 décembre 1941.
Gourvennec René	Électricien Matricule 2 734	Arrêté le 19 mai 1941. Exécuté au Mont-Valérien le 10 décembre 1941.
Gauvard Georges	Ajusteur Matricule 2 099	Son épouse facilitait les réunions du groupe dans son café. Arrêté le 16 mai. Condamné à 5 ans de réclusion, déporté le 20 avril 1943 à Creuβen (Bavière). Libéré le 17 mai 1945.
Coatéval Jean-Yves	Cordonnier	Membre de « Défense de la France ». Déporté à Rheinbach le 19-1-1942.
Caroff Jean	Tourneur Matricule 2 327	Arrêté le 19 mai 1941. Déporté en Allemagne le 21-1-1942, à Siegburg.
Rognant Hervé	Chaudronnier cuivre	25 ans, mort en déportation à Siegburg le 12 janvier 1945 d'une maladie pulmonaire.
Pronost Jean	Électricien Matricule 2 143	Arrêté le 16 mai 1941.
Ollivier Joseph	Ajusteur	Arrêté à l'arsenal le 16 mai 1941. Condamné à 5 ans de travaux forcés en Allemagne. Libéré le 5 mai 1945.
Pouliquen Jean	Forgeron	Arrêté le 16 mai. Condamné à 5 ans de travaux forcés en Allemagne. Libéré le 29 mars 1945
Féroc Yves	Mécanicien aux Travaux Maritimes	Arrêté le 19 mai. Condamné à 5 ans de travaux forcés en Allemagne. Décédé et inhumé le 14 novembre 1942 à Zweibrücken.
Bonniou Auguste Louis		Arrêté le 16 mai. Déporté à Siegburg.

Annexe N°39

Tract relatif à la constitution du Front national (été 1941)

(Source : A.D. Finistère 200 W 51)

Un évènement politique considérable

Le FRONT NATIONAL

de lutte pour l'Indépendance de la France est constitué

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
FINISTÈRE

FRANÇAIS, FRANÇAISES !

I. — Au début du mois de Juillet (nous ne précisons pas la date pour ne donner aucun indice à la Gestapo), se sont réunis des Français et des Françaises de diverses opinions et croyances, mais tous animés de la volonté de lutter sans trêve ni relâche pour libérer la patrie de l'odieuse oppression hitlérienne.

Notre malheureuse France était momentanément privée de toute liberté, cette réunion s'est tenue clandestinement. Nous ne ferons donc pas connaître les noms des personnes qui y ont participé, mais ce que nous pouvons dire, c'est qu'à cette réunion assistaient : 1° Des dirigeants qualifiés des organisations ouvrières et des groupements politiques. 2° Des mandataires autorisés des milieux paysans des diverses régions de France 3° Des délégués des classes moyennes (commerçants et artisans). 4° D'éminents représentants de l'Université, de l'Art et de la Science.

Parmi les participants à cette réunion d'une importance capitale pour l'avenir de la France, se trouvaient des libre-penseurs, des personnalités catholiques bien connues, des membres de l'Eglise réformée, du clergé ainsi que des communistes.

Tous ces français venus des horizons politiques et sociaux les plus divers ont été unanimes à considérer que le devoir de tous nos compatriotes est d'unir leurs efforts et de lutter coude à coude pour reconquérir l'indépendance de la France.

II. - Toutes les personnalités présentes à la réunion constitutive du **Front National de l'Indépendance de la France** ont été unanimes à considérer que la **guerre nationale** menée par le peuple soviétique sous l'énergique impulsion de son gouvernement ainsi que la guerre menée par l'Angleterre intéressent l'humanité entière et, en premier lieu, notre pays qui ne peut se libérer que par la défaite hitlérienne.

Tous les Français dignes de ce nom doivent être aux côtés de l'U.R.S.S., de l'Angleterre et de tous les ennemis de l'hitlérisme qui combattent pour la libération de la patrie. Pas un français ne peut être dupe du slogan hitlérien sur la croisade anti-bolchevique. A cette manœuvre politique destinée à diviser les peuples pour les asservir les uns après les autres, l'Angleterre et les Etats-Unis ont répondu avec netteté "**l'ennemi à abattre, c'est Hitler**".

C'est ainsi que répondent également 40 millions de français qui veulent se libérer du joug hitlérien. Les dirigeants communistes qui ont participé à la constitution du **Front National** ont, comme nous tous, pris l'engagement de lutter pour la libération de la France en même temps qu'ils pouvaient montrer, faits à l'appui, comment leur parti avait commencé la lutte libératrice.

Ainsi donc, contre l'ennemi qui souille le sol national, contre les traîtres à sa solde, l'Unité Française s'est constituée et un Comité d'organisation du **Front National** a été désigné avec mission de préparer l'entrée dans son sein de représentants de forces populaires n'ayant pu participer à la première réunion.

III. — Le Comité d'organisation du **Front National de l'Indépendance de la France**, désormais constitué, a conscience de parler au nom de la France entière. S'il était possible à nos compatriotes de dire librement ce qu'ils pensent, ils se rangeraient derrière le Front National dans la proportion d'au moins 99 %, mais le gouvernement de Vichy le sait bien et c'est pourquoi il prive le peuple français de toute liberté d'expression.

Cela ne change rien aux sentiments profonds de la Nation française. La vérité est que tous les français méprisent et haïssent les traîtres à la solde de l'envahisseur. Tous les français méprisent et haïssent le gouvernement Vichyssois qui, de courbettes en concessions, est devenu un gouvernement anti-national, un gouvernement de trahison au service des maîtres de Berlin.

Ce gouvernement qui a livré l'Alsace-Lorraine, qui est prêt à livrer plusieurs de nos départements, qui, en Syrie, a fait tuer des français pour Hitler, patronne la formation de légions destinées à combattre l'U.R.S.S. pour le compte de l'Allemagne. Et ce même gouvernement, voulant chaque jour plus bas sur la peste de la trahison enverra peut-être demain des soldats, marins et aviateurs français se faire tuer pour Hitler en Union Soviétique.

Le Comité d'organisation du Front National de l'Indépendance de la France ne reconnaît pas à ce gouvernement déshonoré le droit de parler au nom de notre pays et aucun Français ne doit obéissance à cette camarilla qui ne fait que transmettre au peuple français les ordres de Berlin.

IV. — Le Comité d'organisation du Front National de l'Indépendance de la France, fermement décidé à lutter contre toute tentative d'entraîner le peuple français dans la guerre aux côtés de l'Allemagne, proclame qu'il ne s'agit pas d'attendre seulement la libération du pays des victoires de la Russie ou de l'Angleterre. Oui, ces victoires assureront notre liberté, mais tout français doit travailler à en hâter l'heure dans l'intérêt de la France.

Au nom des intérêts supérieurs de la Patrie.

Nous appelons tous les Français et Françaises à s'unir, à constituer des Comités de Front National dans les villes, dans les villages, dans les usines, dans les magasins, dans les bureaux, dans les administrations, dans les universités, à l'armée, dans les escadrilles d'aviation, sur les bateaux de guerre.

Nous appelons tous les Français et Françaises à utiliser au maximum toutes les possibilités qui s'offrent à eux pour constituer des Comités du Front national ; nous les appelons à utiliser pour la bonne cause les réunions de famille, les réunions d'amis, les assemblées syndicales, les réunions culturelles et autres, de façon à ce que partout soit présente l'âme de la France.

Nous appelons tous les Français et Françaises à agir en commun, par tous les moyens :

1° pour empêcher que les ressources de la France servent à la machine de guerre allemande ;
2° pour empêcher les usines françaises de travailler pour Hitler, en soutenant les luttes revendicatives des ouvriers qui, en défendant leur pain et celui de leurs enfants, servent la cause de la France ;
3° pour empêcher que nos chemins de fer transportent en Allemagne nos richesses nationales et les produits de notre industrie ;
4° pour organiser la résistance des paysans à la livraison de produits agricoles aux oppresseurs de la patrie ;
5° pour organiser la lutte contre la répression hitléro-vichyssoise, chaque militant du Front National, qu'il soit athée ou croyant, radical ou communiste, devant bénéficier de la solidarité de tous ;
5° pour diffuser les écrits, appels et documents du Front National et dénoncer systématiquement les mensonges de l'ennemi ;
7° pour propager et exalter, face à l'envahisseur et à ses séides, les sentiments patriotiques, la volonté de lutte pour libérer la France.

Français, Françaises, reprenons tous en cœur ce fier couplet de notre "Marseillaise" qui est la pire des flétrissures pour les traîtres de Vichy et de Paris au service de l'Allemagne hitlérienne.

Quoi ! ces cohortes étrangères — Grand Dieu ! par des mains enchaînées
Feraient la loi dans nos foyers ! — Nos fronts sous le joug se plieraient !
Quoi ! ces phalanges mercenaires — De vils despotes deviendraient
Terrasseraient nos fiers guerriers — Les maîtres de nos destinées

Aux armes, citoyens, formez vos bataillons,
Marchons, qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Français, Patriotes, debout, unissez-vous, luttez coude à coude. Par nos efforts joints aux efforts des soldats soviétiques et des aviateurs anglais, l'heure de la résurrection et de l'indépendance de la France sonnera bientôt.

Vive la France libre et indépendante.

(Adopté à l'unanimité quelque part en zone occupée. Début Juillet 1941).

Le Comité d'organisation du FRONT NATIONAL
de lutte pour l'indépendance de la France.

Annexe N°40

Principaux attentats perpétrés par l'OS et les FTPF de Brest (février–septembre 1942)

(Source : d'après A.D. Finistère 200 W 59 à 200 W 65 : menées antinationales)

Date	Nature de l'attentat	Lieu	Auteurs
13 février	Attentat à l'explosif	Vitrine du local du MSR	Albert Rolland
14 Février	Attentat à l'explosif	Café Quéré	Albert Rolland Pierre Corre Jules Lesven
26 mars	Attentat à l'explosif	Sous-stations électrique de l'arsenal	Pierre Corre Albert Rolland Jean Le Nédélec Joseph Ropars
1er mai	Attentat à l'explosif	Immeuble allemand rue de Verdun à Saint-Marc	Joseph Ropars Albert Rannou
22 juin	Sabotage	Arsenal	Théodore Drogou
14/15 juillet	Sabotage	Arsenal Courroies des BF	Raoul Derrien Jean Quintric Paul Le Gent, Albert Rolland Pierre Corre Henri Bénard
21 août	Tentative d'assassinat	Contre le brigadier de police Jules Guivarc'h	Jean-Louis Primas Adolphe Le Roux Albert Rolland Etienne Rolland Joseph Ropars
26 août	Vandalisme	Destruction de la vitrine du bureau d'embauche pour l'Allemagne	Raymonde Vadaine Marie "Mimi" Salou Lisette XXX
3 septembre	Attentat à l'explosif	Arsenal – École de maistrance	Albert Rolland Pierre Corre Joseph Ropars Louis Departout Paul Monot
3 septembre	Attentat à l'explosif	Arsenal – Atelier Bois	Albert Rolland Pierre Corre Joseph Ropars Louis Departout Paul Monot
20/21 septembre	Attentat à l'explosif	Gasthaus der Seekommandanten	Lucien Argouarc'h Paul Monot
21 septembre	Attentat à l'explosif	Pylône électrique à Saint-Marc	Joseph Ropars

En caractères rouges : les travailleurs de l'arsenal

Annexe N°41

Les 67 personnes arrêtées lors de la rafle de septembre – octobre 1942

(Source : d'après A.D. Finistère 200 W 59 à 200 W 65 : menées antinationales)

1/ Inculpés et écroués pour tentative d'assassinat et complicité (brigadier Guivarch), destructions par explosifs et sabotages, activité communiste et organisation du parti

Nom	Profession	Arrêté le	Peine prononcée
Abalain Albert		29/09/1942	Peine de mort Exécuté le 17/9/1943
Lafleur Eugène (alias Charpentier)	Terrassier	29/09/1942	Peine de mort Exécuté le 17/9/1943
Le Gent Paul	Ajusteur	2/10/1942	Peine de mort Exécuté le 17/9/1943
Rolland Albert	Forgeron aux BF	29/09/1942	Peine de mort Exécuté le 17/9/1943
Rolland Étienne	Charpentier-tôlier	30/09/1942	Peine de mort Exécuté le 17/9/1943
Ropars Joseph	Électricien	30/09/1942	Peine de mort Exécuté le 17/9/1943
Le Roux Adolphe	Préposé d'octroi	30/09/1942	
« Pitard Georges »		En fuite	
Primas Jean-Louis	Épicier à Lanester	19/01/1943	Peine de mort Exécuté le 17/9/1943
Pierre Corre	Charpentier tôlier	01/03/1943	Peine de mort Exécuté le 1/6/1943

2/ Inculpés et écroués pour destructions par explosifs et sabotages, activité communiste et organisation du parti

Nom	Profession	Arrêté le	Peine prononcée
Monot Paul	Électricien	30/09/1942	Peine de mort Exécuté le 17/9/1943
Argouarc'h Lucien	Menuisier		Peine de mort Exécuté le 17/9/1943
Departout Théophile	Électricien	2/10/1942	Peine de mort Exécuté le 17/9/1943
Derrien Raoul	Forgeron		
Rannou Albert	Maçon	1/10/1942	Peine de mort Exécuté le 17/9/1943
Quintric Jean	Forgeron	1/10/1942	Peine de mort Exécuté le 17/9/1943
Drogou Théodore	Mécanicien	2/10/1942	5 ans de réclusion. Déporté à Oranienburg le 21-10-43. Libéré le 9 mai 1945

Salou Marie (Mimi)	Couturière	30/09/1942	
Vadaine Raymonde (alias Michèle)		25/10/1942	3 ans de travaux forcés (manifestation germanophobe) Déportée le 3 octobre 1943 à Aichach (Bavière).
Lesven Julien	Forgeron	7/3/1943	Peine de mort Exécuté le 1/6/1943
Le Nédellec Jean	Ouvrier à l'AN	En fuite	

3/ Inculpés pour activité communiste et organisation du parti

Nom	Profession	Arrêté le	Peine prononcée
Moreau Henri	Retraité de la Marine		Peine de mort Exécuté le 17/9/1943
Vadaine André	Chauffagiste	2/10/1942	2 ans de prison (détention de tracts). Déporté le 20 sept. 1943 vers Francfort puis Berlin.
Le Bris Charles	Facteur PTT	30/09/1942	
Lesteven Yves	Facteur PTT (gendre de M. Le Goff)	30/09/1942	
Bénard Charles	Chaudronnier chez Dubigeon	30/09/1942	
Gourmelon Yves	Chaudronnier	2/10/1942	
Prigent Yves	Fraiseur		
Le Goff Mathurin	Électricien		Fresnes puis Compiègne. Déporté en octobre 1943.
Hélou François	Chaudronnier	29/09/1942	Déporté en Allemagne en septembre 43 (Francfort).
Le Bec Pierre	Manœuvre	2/10/1942	
Le Guen Louis	Ajusteur	30/09/1942	Peine de mort Exécuté le 17/9/1943
Le Nédellec Angèle			
Richard Yvette			
Cadiou Charles	Ajusteur		Déporté le 24 septembre 1943
Masson Jean Louis	Chauffagiste		
Mazé Ernest (fils)	Chauffagiste		
Mazé Ernest (père)	Cheminot		
Le Berre Yvon	Maçon		
Salez Théodore	Soudeur		
Le Bihan Armand	Menuisier	5/10/1942	
Jézéquel Jean	Manœuvre dans une entreprise allemande	En fuite	
Riou Guillaume	Charpentier tôlier	En fuite	
Guyomarch Jean	Agriculteur	En fuite	
Marc Jean	Ancien ouvrier arsenal	En fuite	
Labous Yves		En fuite	
Kérouanton Lucien	Électricien	En fuite	

4/ Internés en raison de leur caractère dangereux,
même si aucun chef d'inculpation n'a pu être retenu contre eux.

Nom Prénom	Profession	Peine prononcée
Joncourt François	soudeur	Interné à Compiègne. Déporté le 23-1-43 à Oranienburg puis Buchenwald.
Guyomarch Pierre		Interné administratif
Abalain Georges		Interné administratif
Moreau Simone		Interné administratif

5/ Relaxés faute d'éléments à charge.

Nom Prénom	Profession	Peine prononcée
Ruz Jean-Louis		néant
Le Saout Joseph	Manœuvre	néant
Thomas Georges	Charpentier tôlier	néant
Suignard Joseph		néant

5/ Personnes arrêtées au cours de l'enquête, maintenues en internement par les autorités allemandes, soit à la prison du château, soit à la prison maritime de Pontaniou, suspectées d'activité communiste mais envers lesquelles aucune charge n'a pu être clairement établie.

Nom Prénom	Profession	Peine prononcée
Jauréguy-Garcia Gabriel		
Le Gall Georges	Soudeur électrique	Arrêté le 5 octobre. Déporté le 17 janvier 1943 à Sachsenhausen, camp d'Oranienburg.
Cadiou Albert	Typographe	Arrêté le 5 octobre. Interné au château puis à Saint-Brieuc et Compiègne. Déporté à Oranienburg le 20-1-43
Cadiou Georges	Militaire	Déporté en Allemagne le 23-1-43 – Meurt en captivité en janvier 43.
Coquart Léon		Arrêté le 5 octobre.
Cardoso – Gomez Jacinthe		
Di Scala Marcel	Chef d'équipe peintre	Arrêté le 11 octobre comme FTP. Déporté en Allemagne en Mai 1943, à Buchenwald puis Dora.
Bouland Gabriel		
Janin Jean-René		
Ansquer Jean		
Corre Joseph		
Berthelot Pierre-Louis		

En caractères rouge : les ouvriers de l'arsenal
En caractères bleu : les peines de mort.

Annexe N°42

Principaux attentats dans le secteur de Brest octobre 1942 – mai 1944

(Source : d'après A.D. Finistère 200 W 70 à 200 W 75 : attentats, sabotages)

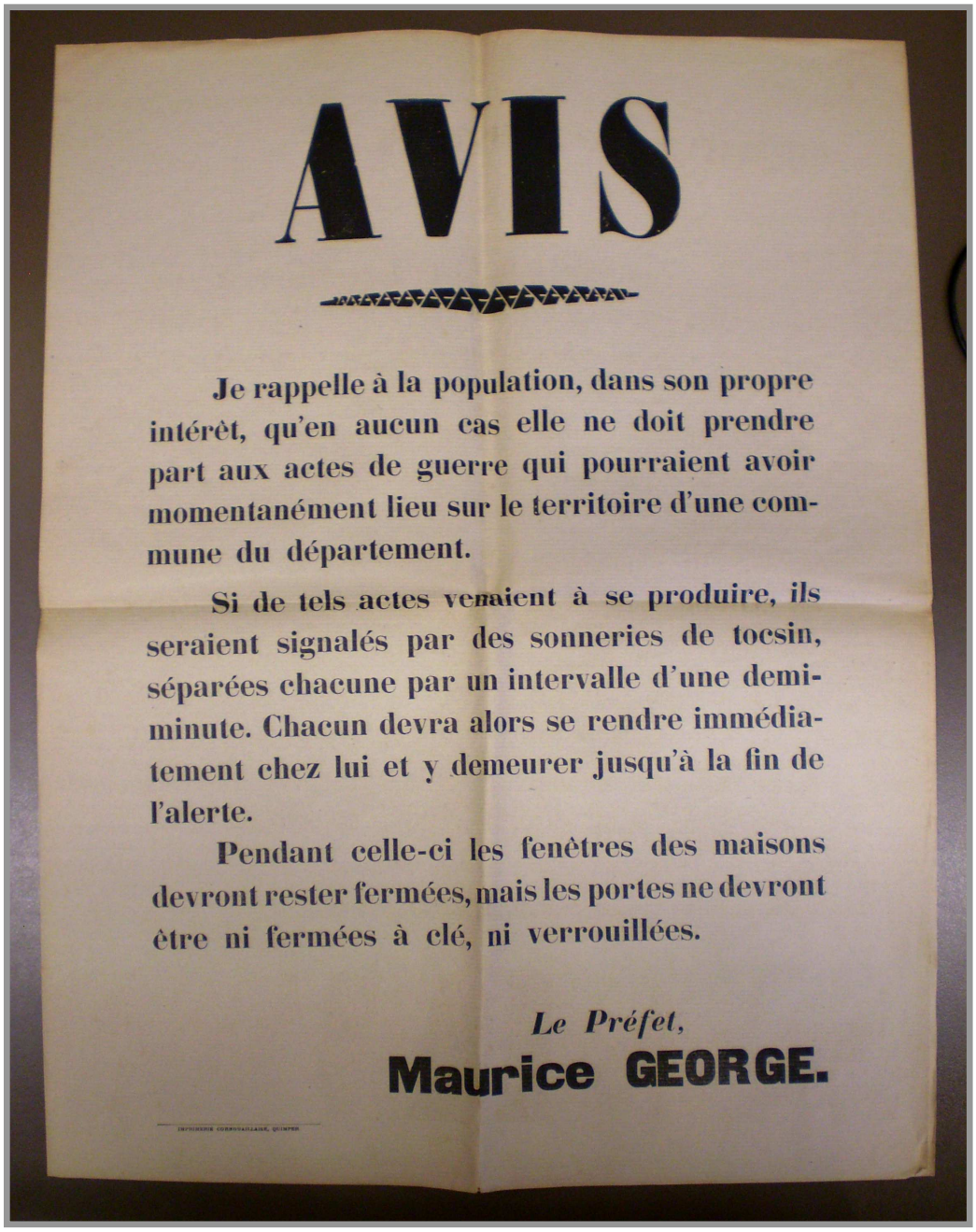

AVIS

Je rappelle à la population, dans son propre intérêt, qu'en aucun cas elle ne doit prendre part aux actes de guerre qui pourraient avoir momentanément lieu sur le territoire d'une commune du département.

Si de tels actes venaient à se produire, ils seraient signalés par des sonneries de tocsin, séparées chacune par un intervalle d'une demi-minute. Chacun devra alors se rendre immédiatement chez lui et y demeurer jusqu'à la fin de l'alerte.

Pendant celle-ci les fenêtres des maisons devront rester fermées, mais les portes ne devront être ni fermées à clé, ni verrouillées.

Le Préfet,

Maurice GEORGE.

Avis préfectoral de juin 1942 mettant la population en garde contre toute velléité d'attentat à l'encontre des troupes d'occupation

1942

Date	Type d'action	Détails
14/15 octobre	Vandalisme	Destruction de la vitrine du bureau d'embauche français pour l'Allemagne (angle rue de Siam/ place Anatole France).
5 novembre	Attentat à l'explosif	Contre la voie de chemin de fer n°1 ter, au Rody en Guipavas, rendue inutilisable.
18/19 novembre	Câbles téléphoniques	8 fils cisaillés auprès de la brasserie de Lambézellec.
20 novembre	Attentat à l'explosif	Explosion d'une petite bombe devant un immeuble occupé par l'état-major de la Kriegsmarine rue Jean Jaurès. Légers dégâts matériels.
2 décembre	Sabotage	Déboulonnage de voie ferrée à Lambézellec sur la ligne étroite Brest-Lesneven.
11/12 décembre	Attentat à l'explosif	À la gare du Ruffa à Lambézellec, sur la voie Lesneven-Lambézellec. Deux explosions très puissantes coupent la voie en deux endroits. Une troisième fait long feu.
24/25 décembre	Câbles téléphoniques	Deux câbles coupés à l'aqueduc du Petit Kérinou sur la voie ferrée des Chemins de fer économiques bretons Brest – Lambézellec.
24/25 décembre	Câbles téléphoniques	Deux câbles téléphoniques coupés rue Turgot
24/25 décembre	Attentat à l'explosif	Tentative d'explosion contre l'aqueduc du Petit Kérinou. 1,5 kg de cheddite et un cordon Bickford. La mèche ne s'est pas consumée entièrement. Échec.

1943

Date	Type d'action	Détails
1er janvier	Attentat à l'explosif	Jet d'une bombe contre des soldats allemands sortant du cinéma Eden. 10 blessés.
2 janvier	Attentat à l'explosif	Contre l'hôtel de la Paix, rue Algésiras, entièrement occupé par les autorités allemandes. Dégâts matériels.
4 janvier	Attentat à l'explosif	Rue Léon Armel à Saint-Marc, devant un immeuble occupé par les troupes allemandes. En répression, la Kommandantur décréta le couvre-feu entre 20 heures et 6 heures du matin. Attentat attribué à Charles Vuillemin, électricien à l'arsenal.
7 janvier	Attentat à l'explosif	Contre l'hôtel Moderne, occupé par la Standortskommandantur (commandement militaire de la place de Brest), rue Algésiras. Dégâts matériels et deux passants français blessés. L'un d'entre eux, Paul Le Deist, devait décéder le 9 à l'hospice civil.
17 janvier	Attentat à l'explosif	Au dépôt des machines en gare de Brest. Cet attentat entraîna l'arrestation de Jean Teurroc et d'Henri Coicadan à Brest de même que celle d'André Berger à Nantes.
26 février	Câbles téléphoniques	Le Conquet.
26 février	Tentative d'assassinat	Gardien de la paix en faction devant le siège de la LVF perpétré par un individu à vélo. Aucun dégât.
29 avril	Attentat à l'explosif	Arsenal. Salle des cellules.
30 avril/1er mai	Câbles téléphoniques	Lambézellec.
1er mai	Attentat à l'explosif	Lignes électriques à haute tension Landerneau/arsenal à Lambézellec.
8 mai	Câbles téléphoniques	Gouesnou.
25/26 mai	Câbles téléphoniques	Lambézellec.
26/27 mai	Cambriolage	Mairie de Plougastel-Daoulas.
2/3 juin	Cambriolage	Mairie du Relecq-Kerhuon.
13/14 juin	Attentat à la grenade	Contre la résidence d'un contremaître de l'entreprise Ludwig à Brest.
19/21 juin	Cambriolage	Mairie de Brest (1560 bons de chaussures).

17 juillet	Attentat à l'explosif	Plateau des Capucins à l'arsenal – Obus dans une machine-outil.
20 juillet	Câbles téléphoniques	4 fils sectionnés rue Neuve à Kertatupage en Lambézellec.
29 juillet	Attentat à l'explosif	Lignes électriques à haute tension à Guipavas (pylône de Poul ar Feunteun).
6 août	Attentat à l'explosif	Obus jeté par un soupirail dans la cave du « Bon Pinard », débit tenu par Mme Moullec à l'intersection des rues de Pontaniou et Kerosaze (Recouvrance). Sérieux dégâts matériels.
20/21 août	Attentat à l'explosif	Deux bombes explosent à Saint-Marc devant une maison appartenant à un Italien, M. Allesio. Peu de dégâts.
22 août	Attentat à l'explosif	Une bombe explose à Saint-Marc contre un immeuble réquisitionné par les troupes allemandes. Peu de dégâts.
24/25 août	Cambriolage	Bureau de ravitaillement de la Mairie de Lambézellec (1 049 feuilles de tickets de pain, 925 de denrées diverses, 150 de viande, 170 feuilles semestrielles de pommes de terre).
31 août	Attentat à l'explosif	Plateau des Capucins à l'arsenal – Obus dans une machine-outil. Un travailleur militaire allemand blessé, décédé au cours de la nuit.
7 septembre	Attentat à l'explosif	Contre l'entreprise de constructions Panetta à Lambézellec.
12 octobre	Attentat à l'explosif	Plateau des Capucins à l'arsenal – Obus dans une machine-outil.
24 octobre	Déraillement	Contre un train transportant de la ferraille (train n°6 532) entre Le Relecq-Kerhuon et La-Forest-Landerneau. Déboulonnage des voies. 16 wagons écrasés, locomotive couchée, trafic arrêté entre Brest et Landerneau. Un mort : le convoyeur Pierre Lebreton.
26 octobre	Vol	20 kg de tolite et 10 kg de carbure au préjudice de l'entreprise Sainrapt et Brice au Moulin à Poudre en Lambézellec.
28/29 octobre	Cambriolage	Bureau de ravitaillement de la Mairie de Lambézellec.
7 novembre	Déraillement	Contre un train à La-Forest-Landerneau. Pas de victime.
20 novembre	Cambriolage	Bureau de ravitaillement de la Mairie de Guilers (plusieurs milliers de feuilles de ravitaillement).
24/25 novembre	Cambriolage	Contre la mairie du Relecq-Kerhuon - Échec
8/9 décembre	Attentat à l'explosif	Contre un pylône électrique de la ligne à haute tension au Rody (Guipavas).
9 décembre	Assassinat	Rue Kergorju, contre le secrétaire fédéral du PPF et interprète de la Kriegsmarine, Romain Arghiropol d'Arghir (ou d'Argyr). Tué sur le coup.
9 décembre	Tentative d'assassinat	Contre Léopold Fillang, délégué de la LVF à Brest (avait déjà reçu des menaces, notamment début juillet). Échec.
16 décembre	Assassinat	D'un soldat russe de l'armée allemande à la limite Lambézellec-Guipavas.
16 décembre	Attaque à main armée	Contre deux gardiens de la paix en faction devant la prison de Pontaniou.
18 décembre	Cambriolage	Bureau de la LVF rue de Siam.
19 décembre	Déraillement	D'une locomotive à Dirinon sur la ligne Landerneau/Quimper.
20 décembre	Vol	D'un poste TSF au siège de la LVF, de même que des archives concernant les volontaires.
24 décembre	Cambriolage	Du commissariat de police de Lambézellec par 7 individus armés et masqués (feuilles de ravitaillement).

1944

Date	Type d'action	Détails
10 février	Attaque à main armée	Contre la cabane allemande de la place de la Fraternité, renfermant du matériel appartenant aux autorités d'occupation. A été braquée par 6 individus masqués et armés de révolvers. Ont neutralisé le gardien et ont mis le feu à la cabane.
1er mars	Attentat à l'explosif	Contre une crêperie, rue Amiral Linois.
26 mars	Assassinat	De l'amiral Le Normand et de son frère Guy. Guy fut tué sur le coup, l'amiral devait décéder quelques jours plus tard.
29 mars	Attaque à main armée	Place de Verdun. Deux individus libèrent une jeune fille arrêtée pour le compte des autorités allemandes.
12 avril	Attaque à main armée	Des individus armés tentent de libérer des personnes arrêtées pour le compte des autorités allemandes au poste de police de Saint-Martin. Échec de l'opération.
20 avril	Tentative d'assassinat	Contre le sous-chef de la section spéciale de police de Sûreté à Brest : l'inspecteur Blaize. Il essuie 3 coups de révolver. Touché à l'épaule et au côté, il en réchappe mais sera tué au cours d'un second attentat contre sa personne le 18 juillet.
27 avril	Incendie	À la société Jupiler à Saint-Marc (150 000 litres de gas-oil et 100 000 litres d'essence partent en fumée).
28 avril	Attaque à main armée	Contre des gardiens de la paix par des jeunes gens, place de la Liberté.
25/26 mai	Câbles téléphoniques	À Lambézellec. Sanctions infligées à la commune : garde du cimetière et du Petit Spernot.

Annexe N°43

Salaires et conditions proposés par l'entreprise Ostland-Werke en octobre 1942

Apparate und Fahrzeugbau (Construction d'appareils et de véhicules)
Königsberg – Ostpreussen (Prusse orientale)

(Source : d'après A.D. Finistère 181 W 32)

1/ Main d'œuvre demandée

Spécialités	Nombre
Mécaniciens	47
Fraiseurs	20
Tourneurs	20
Décolleteurs	10
Perceurs	6
Raboteurs sur fer et affuteurs	12
Soudeurs à l'arc	15
Total	**130**

2/ Conditions de travail

Nature : fabrication de matériel de guerre (canons, munitions et autres ustensiles).
Durée du contrat : un an minimum.
Horaires hebdomadaires : de 48 à 60 heures.
Prime de séparation journalière pour les hommes mariés : 1 Reichsmark (20 francs).

3/ Salaires

Spécialités	Salaire horaire	Prime de rendement	Salaire hebdomadaire à la tâche pour 55 heures
Mécaniciens	15 fr.	2,20 fr.	1040 fr.
Fraiseurs	15 fr.	2,20 fr.	1040 fr.
Tourneurs	14,20 à 15 fr.	2,00 à 2,20 fr.	980 à 1040 fr.
Décolleteurs	15 fr.	2,20 fr.	1040 fr.
Perceurs	14,20 à 15 fr.	2,00 à 2,20 fr.	980 à 1040 fr.
Raboteurs sur fer / affuteurs	14,20 à 15 fr.	2,00 à 2,20 fr.	980 à 1040 fr.
Soudeurs à l'arc	15 fr.	2,20 fr.	1040 fr.

4/ Retenues

Logement (en camp) et nourriture complète, par jour :

- Mariés : 1RM (20 francs)
- Célibataires : 70 RP (14 francs)

Annexe N°44

Taxation Dubigeon et Industries navales au 8 octobre 1942

(Source : d'après A.D. Finistère 181 W 32 et 33)

Chantiers Dubigeon de Brest	
Spécialité	**Nombre**
Tourneurs	3
Serruriers	2
Ajusteurs	16
Chaudronniers et tuyauteurs fer	5
Soudeurs au chalumeau	2
Tôliers	1
Forgerons	1
Électriciens	2
Menuisiers	2
Charpentiers monteurs fer	4
Gréeurs et voiliers	2
Charpentiers bois	2
Traceurs	1
Riveurs et teneurs de tas	3
Total Dubigeon	**46**
Direction des Industries navales de Brest	
Tourneurs	25
Fraiseurs	4
Ajusteurs	136
Chaudronniers cuivre	52
Chaudronniers fer	40
Soudeurs à l'arc	27
Soudeurs au chalumeau	3
Charpentiers-tôliers	160
Forgerons	12
Mouleurs	5
Electriciens	100
Mécaniciens machinistes	10
Menuisiers	37
Maçons	7
Peintres	6
Gréeurs et voiliers	9
Manœuvres spécialisés	35
Modeleurs	6
Charpentiers bois	53
Traceurs et aides traceurs	16
Riveurs et teneurs de tas	18
Total Industries navales	**761**
Total général taxation	**807**

Annexe N°45

Fichier départemental des prisonniers politiques et déportés

Quelques ouvriers de l'arsenal

(Source : A.D. Finistère 1397 W 3 à 5)

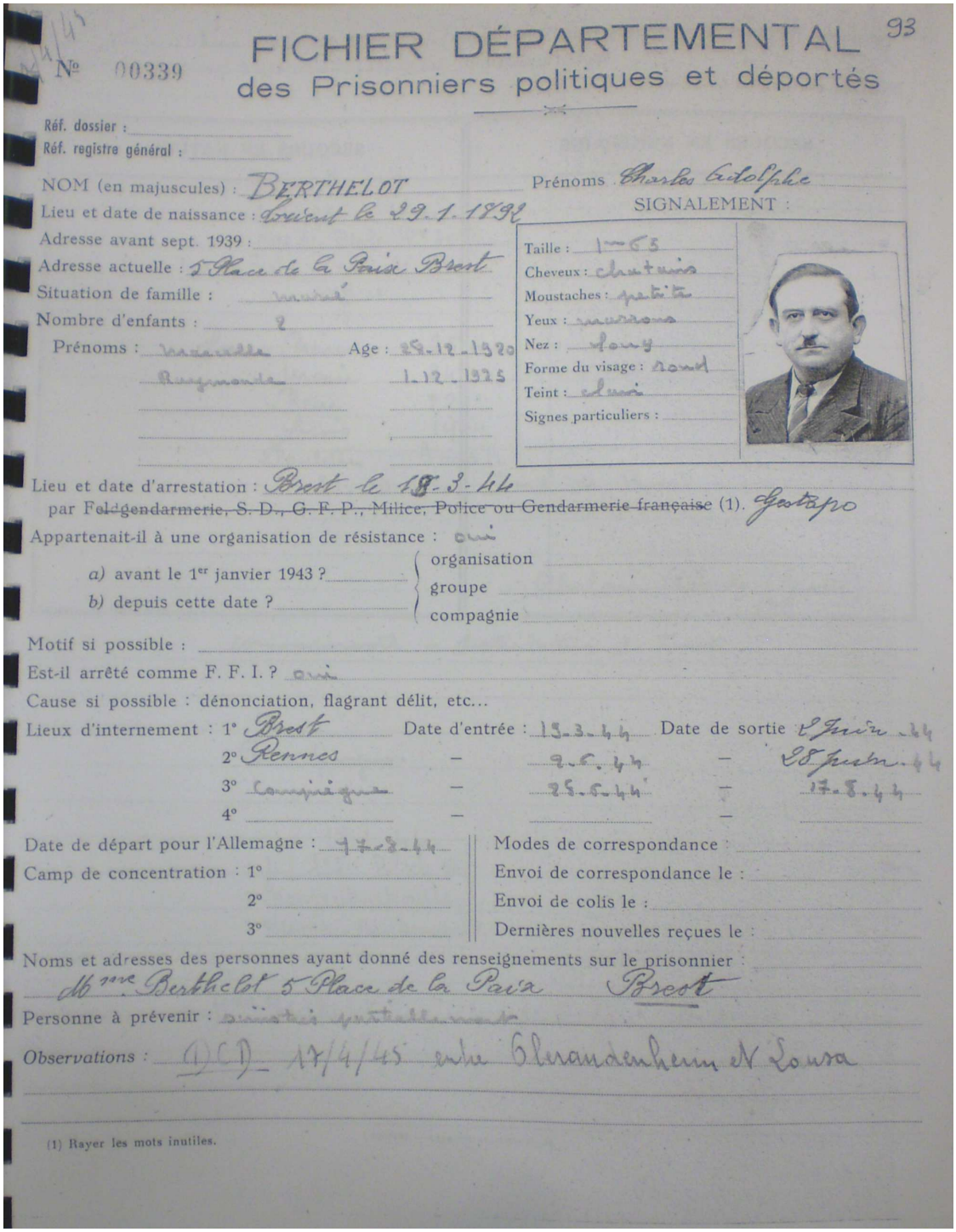

FICHIER DÉPARTEMENTAL 93
des Prisonniers politiques et déportés

N° 00339

Réf. dossier :
Réf. registre général :

NOM (en majuscules) : BERTHELOT Prénoms : Charles Adolphe
Lieu et date de naissance : Lorient le 29.1.1892
Adresse avant sept. 1939 :
Adresse actuelle : 5 Place de la Paix Brest
Situation de famille : marié
Nombre d'enfants : 2
Prénoms : Marcelle Age : 25.12.1920
Raymonde 1.12.1925

SIGNALEMENT :
Taille : 1m65
Cheveux : chatains
Moustaches : petite
Yeux : marrons
Nez : long
Forme du visage : rond
Teint : clair
Signes particuliers :

Lieu et date d'arrestation : Brest le 18-3-44
par ~~Feldgendarmerie, S. D., G. F. P., Milice, Police ou Gendarmerie française~~ (1). Gestapo
Appartenait-il à une organisation de résistance : oui
a) avant le 1er janvier 1943 ? organisation
b) depuis cette date ? groupe
compagnie
Motif si possible :
Est-il arrêté comme F. F. I. ? oui
Cause si possible : dénonciation, flagrant délit, etc...

Lieux d'internement		Date d'entrée		Date de sortie
1°	Brest	18-3-44		6 Juin 44
2°	Rennes	9.6.44		28 Juin 44
3°	Compiègne	25.6.44		17.8.44
4°				

Date de départ pour l'Allemagne : 17-8-44
Camp de concentration : 1°
2°
3°
Modes de correspondance :
Envoi de correspondance le :
Envoi de colis le :
Dernières nouvelles reçues le :

Noms et adresses des personnes ayant donné des renseignements sur le prisonnier :
Mme Berthelot 5 Place de la Paix Brest
Personne à prévenir : parents probablement
Observations : DCD 17/4/45 entre Oberaudenheim et Lorsa

(1) Rayer les mots inutiles.

Charles Berthelot

FICHIER DÉPARTEMENTAL
des Prisonniers politiques et déportés

N° 01,262

Réf. dossier :
Réf. registre général :

NOM (en majuscules) : CADIOU — Prénoms : Charles

Lieu et date de naissance : Brest 5.6.1908

Adresse avant sept. 1939 : Brest

Adresse actuelle : 34 rue Kérivin Brest

Situation de famille : marié — ajusteur

Nombre d'enfants : 4

Prénoms : Jean — Age : 19 ans.

SIGNALEMENT :

Taille : moyenne
Cheveux : Blond roux
Moustaches :
Yeux : Bleu gris
Nez : droit
Forme du visage : ovale
Teint : clair
Signes particuliers : cicatrice sourcil droit

Lieu et date d'arrestation : Brest 28.4.1942
par ~~Feldgendarmerie, S. D., G. F. P., Milice~~, Police ou ~~Gendarmerie française~~ (1).

Appartenait-il à une organisation de résistance : oui.

a) avant le 1er janvier 1943 ? chef de organisation
b) depuis cette date ? groupe Spécial destiné au sabotage.
compagnie

Motif si possible : Communisme et propagande contre l'armée allemande

Est-il arrêté comme F. F. I. ? oui.

Cause si possible : dénonciation, flagrant délit, etc. Flagrant délit.

Lieux d'internement : 1° Brest Quimper Date d'entrée : 25.4.42 Date de sortie : 28/5/42
2° Rennes Brest — 29/5/42 — 2/8/42.
3° Compiègne — 3/8/42 — 12/12/42
4° — — —

Date de départ pour l'Allemagne : 24/9/43

Camp de concentration : 1° Erfurt - Habl. 2° Sachsenhausen 3° Francfort.
Leipzig - Berlin
Bergen-Belsen, Neuengamme...

Modes de correspondance :
Envoi de correspondance le :
Envoi de colis le :
Dernières nouvelles reçues le :

Noms et adresses des personnes ayant donné des renseignements sur le prisonnier :
à Sachsenhausen le 14. 11. 44 Mle 117.112

Personne à prévenir : Mme Cadiou 34 rue Kérivin Brest

Observations :

(1) Rayer les mots inutiles.

Charles Cadiou

N° 01,303

FICHIER DÉPARTEMENTAL
des Prisonniers politiques et déportés

Réf. dossier :
Réf. registre général :

NOM (en majuscules) : LE BRUSQ — Prénoms : Joseph Alain Marcel

Lieu et date de naissance : Brest. 19.10.1922.

Adresse avant sept. 1939 : 42. rue Quartier Maître

Adresse actuelle : Bordeaux. Recouvrance

Situation de famille : célibataire.

Nombre d'enfants :

Prénoms : — Age :

SIGNALEMENT :

Taille : 1.71
Cheveux : bruns.
Moustaches : -
Yeux : bruns.
Nez : moyen.
Forme du visage : Ovale.
Teint : clair.
Signes particuliers :

Lieu et date d'arrestation : Brest. 4.3.1943.

~~par Feldgendarmerie, S. D., G. F. P.~~, Milice, ~~Police ou Gendarmerie~~ française (1). fut remis à la Gestapo.

Appartenait-il à une organisation de résistance :

a) avant le 1er janvier 1943 ? — organisation
b) depuis cette date ? — groupe / compagnie

Motif si possible : Chanté la Marseillaise et l'Internationale, à l'arrivée des allemands ils se sont dispersés et 4 jeunes se trouvant à un endroit ont été pris pour eux.

Est-il arrêté comme F. T. ?

Cause si possible : dénonciation, flagrant délit, etc...

Lieux d'internement : 1° Brest — Date d'entrée : 4.3.43 — Date de sortie : 7.4.43.
2° Compiègne — — —
3° — — —
4° — — —

Date de départ pour l'Allemagne :

Camp de concentration : 1° 66.426 / Kü. Oranienburg
2° Konzentrationslager
3° Sachsenhausen

Modes de correspondance : Carte en allemand
Envoi de correspondance le :
Envoi de colis le : Juin 44.
Dernières nouvelles reçues le : 29.6.1944.

Noms et adresses des personnes ayant donné des renseignements sur le prisonnier :

Personne à prévenir : Madame Le Brusq. 16 rue de Siam Chez Mr le Floch. Brest.

Observations :

(1) Rayer les mots inutiles.

Joseph Le Brusq
Arrêté et déporté pour avoir chanté l'Internationale le 4 mars 1943

FICHIER DÉPARTEMENTAL
des Prisonniers politiques et déportés

N° 01,322

Réf. dossier :
Réf. registre général :

NOM (en majuscules) : MAYIS — Prénoms : Louis. Victor

Lieu et date de naissance : Paris 27.1.1906

Adresse avant sept. 1939 : 18. rue Georges Bizet Brest

Adresse actuelle : 22. rue Amiral Courbet - Brest

Situation de famille : marié (ouvrier électricien)

Nombre d'enfants : 1. en fait

Prénoms : Jacque — Age : 19 ans

SIGNALEMENT

Taille : 1.65.
Cheveux : bruns.
Moustaches : néant
Yeux : bleus
Nez : droit
Forme du visage : ovale
Teint : pâle.
Signes particuliers :

Lieu et date d'arrestation : Brest 3.3.1943.
par Feldgendarmerie, ~~S.D., G.F.P.,~~ Milice, Police ou Gendarmerie ~~française~~ (1).

Appartenait-il à une organisation de résistance :
a) avant le 1er janvier 1943 ? — organisation
b) depuis cette date ? — groupe
compagnie

Motif si possible : Syndicat de la C.G.T. bureau - (politique communiste)

Est-il arrêté comme F. F. I. ? non.

Cause si possible : dénonciation, flagrant délit, etc...

Lieux d'internement : 1° Brest — Date d'entrée : 3.3.43 — Date de sortie : 22.4.43
2° Compiègne — 23/4/43 — 8.07/43
3° — —
4° — —

Date de départ pour l'Allemagne : 8/5/43.
Camp de concentration : 1° Oranienburg.
2° 66.424.12A
3° Hei -

Modes de correspondance :
Envoi de correspondance le :
Envoi de colis le :
Dernières nouvelles reçues le :

Noms et adresses des personnes ayant donné des renseignements sur le prisonnier :

Personne à prévenir : Madame Mayis - 22- Rue Amiral Courbet Brest

Observations :

(1) Rayer les mots inutiles.

Louis-Victor Mayis

1751

FICHIER DÉPARTEMENTAL
des Prisonniers politiques et déportés

N° 01,313

Réf. dossier :
Réf. registre général :

NOM (en majuscules) : TREVIEN — Prénoms : Gérard. Yves.

Lieu et date de naissance : Brest. 26.2.20.

Adresse avant sept. 1939 : 89 rue de Guelmeur. Fr Quare

Adresse actuelle : " " 35 Marc

Situation de famille : marié.

Nombre d'enfants :

Prénoms : Age :

SIGNALEMENT :

Taille : 1.70
Cheveux : Roux
Moustaches :
Yeux : Bleu.
Nez : droit
Forme du visage : Ovale
Teint : clair.
Signes particuliers :

Lieu et date d'arrestation : Brest. 7. Oct. 1943 par la Gestapo.
par ~~Feldgendarmerie, S. D., G. F. P., Milice, Police ou Gendarmerie~~ française (1).

Appartenait-il à une organisation de résistance : probablement.

a) avant le 1er janvier 1943 ? — organisation Front ouvrier.
b) depuis cette date ? — groupe
compagnie

Motif si possible : "Auberge de la Jeunesse"

Est-il arrêté comme F. F. I. ? oui.

Cause si possible : dénonciation, ~~flagrant~~ délit, etc...

Lieux d'internement : 1° Rennes — Date d'entrée : 7.10.43 — Date de sortie : 16.1.44
2° Compiègne — 17.1.44 — 24.1.44
3° — —
4° — —

Date de départ pour l'Allemagne : 24.1.44

Camp de concentration : 1° Weimar.
2° Sachsenhausen
3° Dora.

Modes de correspondance : Cartes.
Envoi de correspondance le :
Envoi de colis le :
Dernières nouvelles reçues le : 13.8.44

Noms et adresses des personnes ayant donné des renseignements sur le prisonnier :

Personne à prévenir : Madame Trévien. 89 rue de Guelmeur. Fr Quare

Observations : femme malade ne peut travailler.

(1) Rayer les mots inutiles.

Gérard Trévien
Déporté à Dora

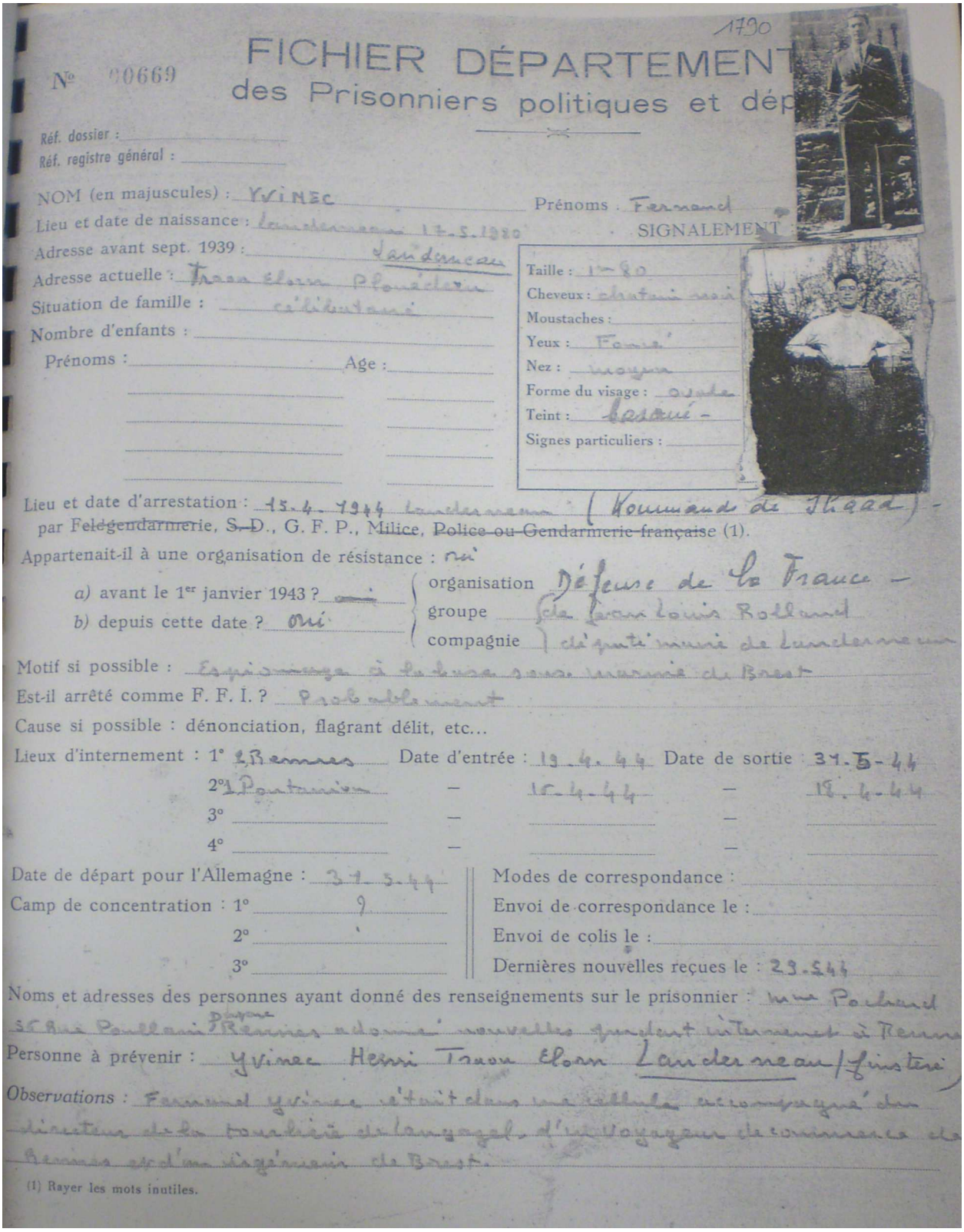

1790

FICHIER DÉPARTEMENTAL
des Prisonniers politiques et déportés

N° 20669

Réf. dossier :
Réf. registre général :

NOM (en majuscules) : YVINEC Prénoms : Fernand
Lieu et date de naissance : Landerneau 17.5.1920
Adresse avant sept. 1939 : Landerneau
Adresse actuelle : Traon Eloarn Ploudalezeau
Situation de famille : célibataire
Nombre d'enfants :
Prénoms : Age :

SIGNALEMENT

Taille : 1m80
Cheveux : châtain roux
Moustaches :
Yeux : Gris
Nez : moyen
Forme du visage : ovale
Teint : basané -
Signes particuliers :

Lieu et date d'arrestation : 15.4.1944 Landerneau (Kommando de Thaal) -
par Fel~~égendarmerie~~, S~~.~~D., G. F. P., Milice, ~~Police ou Gendarmerie française~~ (1).
Appartenait-il à une organisation de résistance : oui
a) avant le 1er janvier 1943 ? — } organisation Défense de la France -
b) depuis cette date ? oui } groupe Colonel Fabien Louis Rolland
compagnie } clandestinité de Landerneau
Motif si possible : Espionnage à la base sous-marine de Brest
Est-il arrêté comme F. F. I. ? Probablement
Cause si possible : dénonciation, flagrant délit, etc...

Lieux d'internement		Date d'entrée		Date de sortie
1°	Rennes	19.4.44	—	31.5.44
2°	Pontanézen	15.4.44	—	19.4.44
3°			—	
4°			—	

Date de départ pour l'Allemagne : 31.5.44
Camp de concentration : 1° 9
2°
3°

Modes de correspondance :
Envoi de correspondance le :
Envoi de colis le :
Dernières nouvelles reçues le : 29.5.44

Noms et adresses des personnes ayant donné des renseignements sur le prisonnier : Mme Poulard
5 Rue Poullain Duparc Rennes a donné nouvelles pendant internement à Rennes
Personne à prévenir : Yvinec Henri Traon Eloarn Landerneau Finistère

Observations : Fernand Yvinec était dans une cellule accompagné d'un directeur de la tuilerie de Langazel, d'un voyageur de commerce de Rennes et d'un ingénieur de Brest.

(1) Rayer les mots inutiles.

Fernand Yvinec
Adjoint de Mathieu Donnart à la base sous-marine des Quatre-Pompes

Annexe N°46

Étudiants inaptes au service en Allemagne et affectés à l'arsenal de Brest - Janvier 1944

(Source : A.D. Finistère 1296 W 8)

- Eugène Urvoas – Plouider.
- Jean Mével – Saint-Pierre Quilbignon.
- Jean Marquier – Bd Gambetta – Brest.
- François Jullien – Saint-Pierre Quilbignon.
- Bertrand d'Amphernet – Pleyben.
- Jean Even – Keruscun.
- Maurice Romeyer – Lambézellec.
- René Guivarch – Irvillac (conférencier).
- Guy Louvet – Parigné-le-Polin (Sarthe) (mathématicien).
- Christian Stern – Rennes (physicien).
- Emile Touffait – Le Genest (Mayenne) (archiviste).
- Henri Gielfriech – Ille-et-Vilaine (secrétaire).
- André Goumot – Rennes (chimiste).
- Marcel Nicolas – Rennes (secrétaire).
- Lucien Jégou – Penmarch (conférencier).

Notification de mutation d'Eugène Urvoas à l'arsenal de Brest

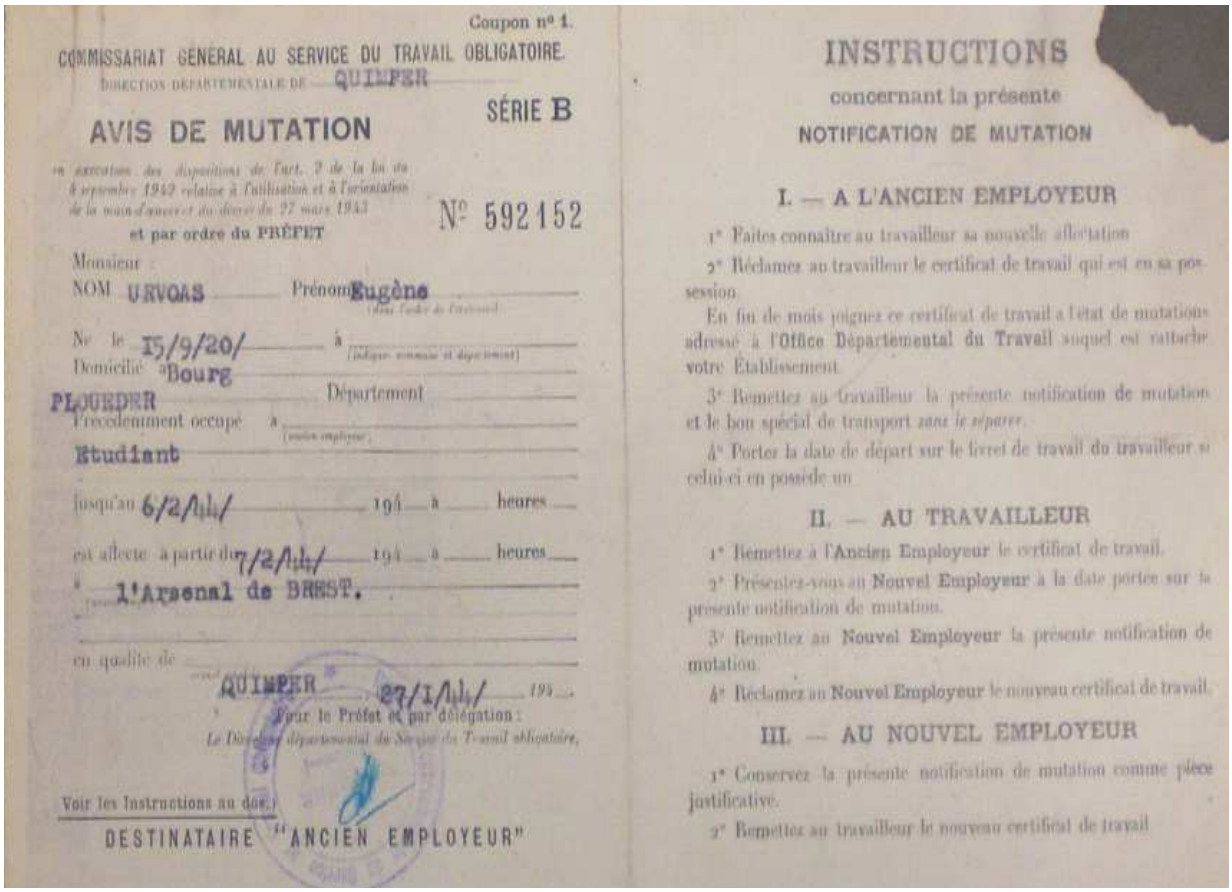

Coupon n° 1.

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE.
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE QUIMPER

AVIS DE MUTATION — SÉRIE B

en exécution des dispositions de l'art. 2 de la loi du 4 septembre 1942 relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre et du décret du 27 mars 1943 et par ordre du PRÉFET

N° 592152

Monsieur
NOM URVOAS Prénom Eugène
Né le 15/9/20 à
Domicilié à Bourg PLOUEDER Département
Précédemment occupé à
Etudiant
jusqu'au 6/2/44 194 à heures
est affecté à partir du 7/2/44 194 à heures
à l'Arsenal de BREST.
en qualité de

QUIMPER 27/1/44 194
Pour le Préfet et par délégation :
Le Directeur départemental du Service du Travail obligatoire,

Voir les Instructions au dos.

DESTINATAIRE "ANCIEN EMPLOYEUR"

INSTRUCTIONS
concernant la présente
NOTIFICATION DE MUTATION

I. — A L'ANCIEN EMPLOYEUR

1° Faites connaître au travailleur sa nouvelle affectation.

2° Réclamez au travailleur le certificat de travail qui est en sa possession.

En fin de mois joignez ce certificat de travail à l'état de mutations adressé à l'Office Départemental du Travail auquel est rattaché votre Établissement.

3° Remettez au travailleur la présente notification de mutation et le bon spécial de transport *sans le séparer*.

4° Portez la date de départ sur le livret de travail du travailleur si celui-ci en possède un.

II. — AU TRAVAILLEUR

1° Remettez à l'**Ancien Employeur** le certificat de travail.

2° Présentez-vous au **Nouvel Employeur** à la date portée sur la présente notification de mutation.

3° Remettez au **Nouvel Employeur** la présente notification de mutation.

4° Réclamez au **Nouvel Employeur** le nouveau certificat de travail.

III. — AU NOUVEL EMPLOYEUR

1° Conservez la présente notification de mutation comme pièce justificative.

2° Remettez au travailleur le nouveau certificat de travail

Annexe N°47

Presse trotskyste diffusée à Brest pendant la guerre (1941-1945)

(Source : Calvès André, *J'ai essayé de comprendre*, mai 1993 ; http://andre-calves.org)

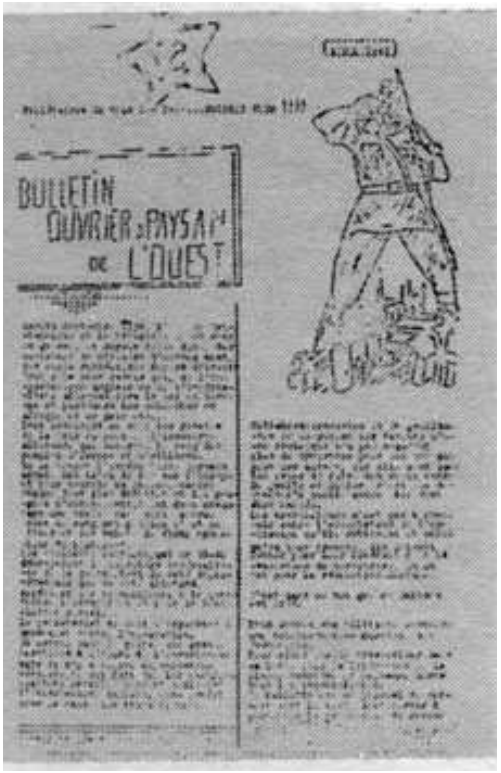

***Bulletin ouvrier et paysan de l'Ouest*, avril 1941**

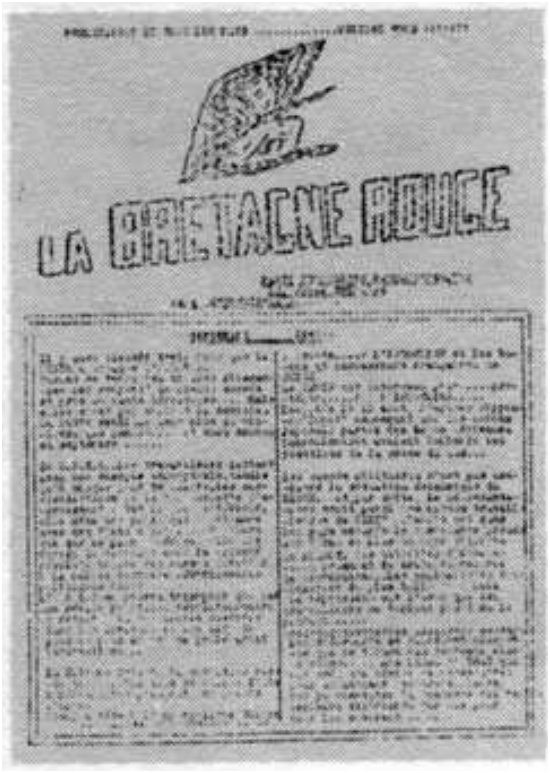

***La Bretagne rouge*, septembre 1941**

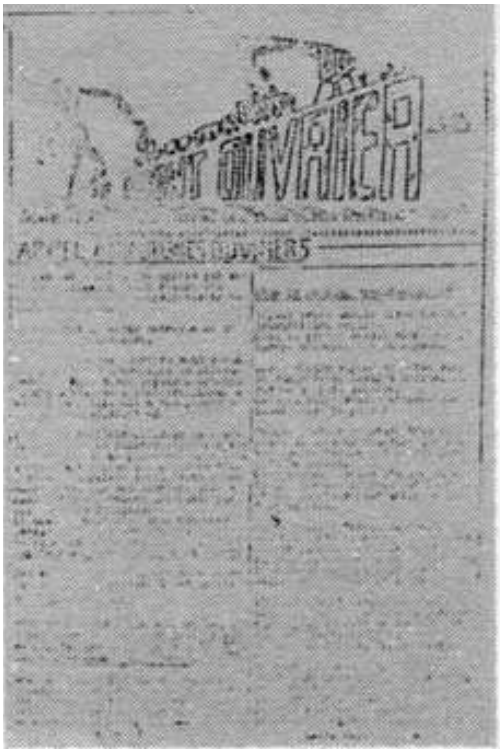

***Le Front ouvrier*, Juin 1943**

***Ohé Partisans* de mai et août 1945**

PLUTÔT MOURIR DEBOUT QUE DE VIVRE À GENOUX

OHÉ PARTISANS!

JUILLET 1945 - 3 fr

JOURNAL FONDÉ PAR UN GROUPE DE F.T.P.

Notre point de vue

A UN COPAIN S.F.I.O.

Tu me dis camarade que tu as apprécié l'esprit de « Ohé Partisans », mais que tu déplores les attaques contre la position de ton parti.

Tout en reconnaissant qu'il « agit parfois bizarrement », tu ajoutes que l'ennemi principal est le capital et que tous les travailleurs doivent s'unir dans un parti unique.

Je sais que tu es un vrai militant. Tu n'est pas un vague poète de la résistance, et tous les hymnes de révolte contre l'oppression, tu les as chantés à coups de revolver contrairement à tant d'autres. C'est pourquoi je veux m'expliquer à fond avec toi.

Oui, l'ennemi c'est le capital.

Oui, je sais aussi tous les scandales qui se passent (résistants arrêtés, entraves à la liberté de la presse, la Réaction dans tous les organismes de l'Etat, etc.), Il y en a trop pour pouvoir le dire. Tout le monde le sait. Mais comprends-nous, camarade; on le sait trop ce qui se passe; on le sait parce que ça se passe sur notre échine. Notre révolte n'est pas là. Notre colère vient de ce que ton parti soutient ce gouvernement de bourgeois de qui nous recevons les coups.

On rirait de fureur, en voyant l'air pudique et scandalisé du « Populaire » devant des abominations accomplies par un Etat qui ne tient que parce que la S. F. I. O. prêche l'union sacrée avec lui. Oui, je sais, tu objectes: et le P. C. F.? Ce que je te dis je le dirais aussi à tous les vieux copains qui sont dans le P.C.F.

Je t'affirme qu'à l'heure actuelle, devant toute cette pourriture, ce vichysme mal déguisé, c'est pain béni pour l'Etat d'avoir le soutien des partis ouvriers qui jouent le rôle de soupape de sûreté à la colère du peuple et soutiennent de leurs votes le grand responsable.

Nous en avons plus qu'assez de voir les têtes de pipe; nous voulons savoir enfin ce qui se passe derrière le théâtre de guignol.

« Ohé Partisans » s'excuse. Son 1er numéro était tiré à la ronéo.

« On fait ce qu'on peut, on n'est pas des Trusts. »

Nous sommes plus que fatigués de voir comme au temps de Pétain que De Gaulle n'est qu'une couverture. Et par-dessus le marché, nous n'avons aucune raison de nous incliner devant ce « motif décoratif » du régime.

Celui qui résistait en France n'a pas à adorer celui qui résistait à Londres. Pas plus toi que moi n'a eu de mitraillette anglaise. Pas de danger!

Il nous a fallu récupérer des munitions. Et pas plus toi que moi ne sont nos camarades soulevés à l'appel de De Gaulle; c'était bon pour ceux qui avaient encore un poste de radio dans leur chambre à coucher et qui... ne se levèrent pas!

On s'est soulevés parce qu'on entendait encore dans nos oreilles les rafales de Chateaubriand!

Et quand tu vois aujourd'hui les gros collabos s'en tirer, peux-tu croire que le général a entendu, lui, l'écho de ces rafales?... Il était trop loin. Assez de fétichisme, camarade!

Regarde autour de toi et constate en voyant la semelle de tes chaussures, que De Gaulle nous doit plus que nous ne lui devons.

Mais, voilà, le fétichisme est créé et la conscience de classe en souffre. Ce fait mauvais effet de toucher aux Tabous... ça inquiète!

La mentalité du petit bourgeois pantouflard pénètre le prolo; il perd sa confiance et cherche son salut ailleurs... en Dieu, en De Gaulle, dans la préfecture de police...

(Suite page 3.)

LES PHRASES HISTORIQUES

« De puissantes nations militaires n'ont pas le droit de dominer le monde. »

Président Truman, 25 juin 45.

« Jules César n'avait pas le droit de dominer la Gaule. »

Tartempion, an 45.

Zeitung für Soldat und Arbeiter im Western

Annexe N°48

Laissez-passer du 6 juillet 1940 pour Vichy

(Source : A.D. Finistère 1 M 189)

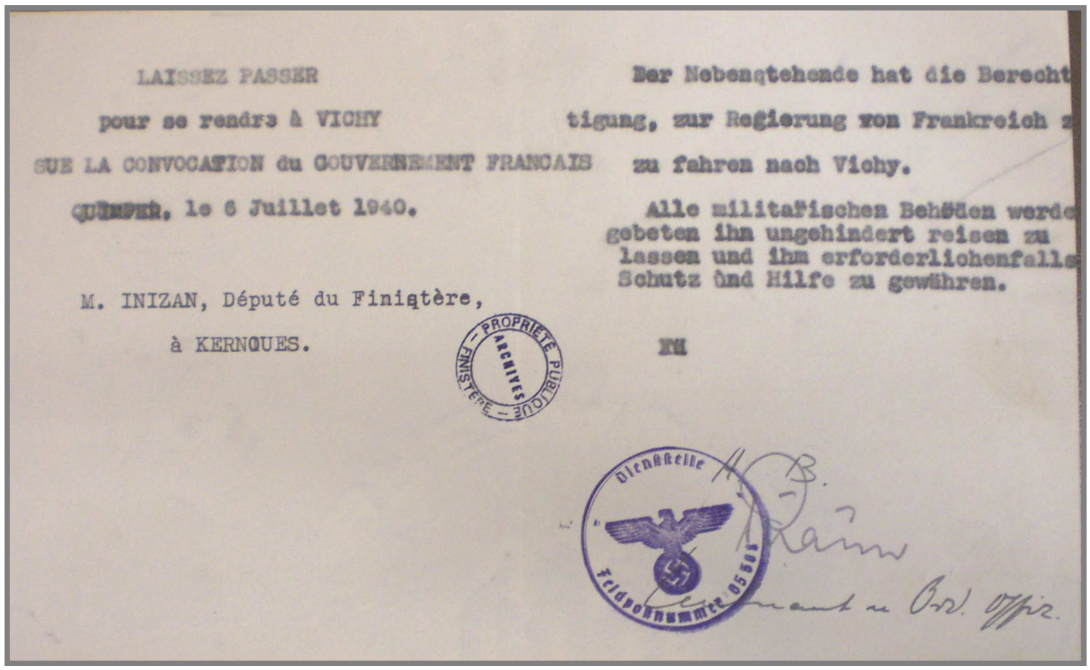

LAISSEZ PASSER

pour se rendre à VICHY

SUR LA CONVOCATION du GOUVERNEMENT FRANCAIS

QUIMPER, le 6 Juillet 1940.

M. INIZAN, Député du Finistère,

à KERNOUES.

Der Nebenstehende hat die Berechtigung, zur Regierung von Frankreich zu fahren nach Vichy.

Alle militärischen Behörden werden gebeten ihn ungehindert reisen zu lassen und ihm erforderlichenfalls Schutz und Hilfe zu gewähren.

FK

PROPRIÉTÉ PUBLIQUE – ARCHIVES – FINISTÈRE

Dienststelle Feldpostnummer 05515

Leutnant u. Ord. Offiz.

Vincent Inizan, député de la 3e circonscription de Brest

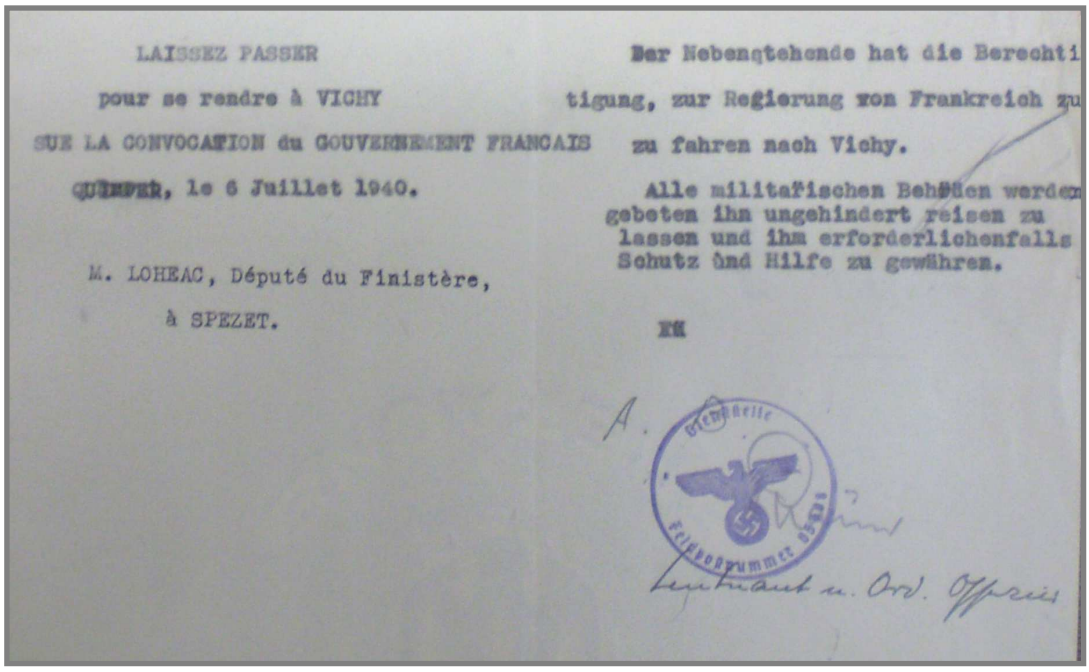

LAISSEZ PASSER

pour se rendre à VICHY

SUR LA CONVOCATION du GOUVERNEMENT FRANCAIS

QUIMPER, le 6 Juillet 1940.

M. LOHEAC, Député du Finistère,

à SPEZET.

Der Nebenstehende hat die Berechtigung, zur Regierung von Frankreich zu fahren nach Vichy.

Alle militärischen Behörden werden gebeten ihn ungehindert reisen zu lassen und ihm erforderlichenfalls Schutz und Hilfe zu gewähren.

FK

Dienststelle Feldpostnummer 05515

Leutnant u. Ord. Offizier

Pierre Lohéac, député de la 2e circonscription de Châteaulin

Annexe N°49

Avis de concours lancé par la direction des Travaux maritimes pour la construction des programmes « Marine » 1946/1947

(Source : A.D. Finistère 132 W 457)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRES DE L'ARMEMENT, DE LA RECONSTRUCTION & DE L'URBANISME

COMMISSION CENTRALE DES MARCHÉS DE TRAVAUX PUBLICS DE L'ARMEMENT

PORT DE BREST

AVIS
D'OUVERTURE D'UN CONCOURS

Un concours doit être ouvert pour

l'exécution à l'entreprise générale des travaux de construction d'environ 70 maisons d'habitation à 1 étage comprenant chacun 2 ou 4 logements de 4 ou 5 pièces chacun, à construire au lotissement de Kérinou-Lanrédec (Lambézellec).

Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande à M. l'Ingénieur en Chef Hors Classe des Travaux Maritimes, Directeur des Travaux Maritimes de la 2e Région, Nouvel Hôpital Civil, Brest (Finistère), par lettre recommandée enregistrée à la poste avant le 20 Août 1946, 24 heures, date de rigueur, et joindre obligatoirement à cette demande les pièces ci-après :

1° Une déclaration indiquant son intention de soumissionner et faisant connaître ses nom, prénoms, qualité, domicile et numéro d'inscription au Registre du Commerce ;

2° Toutes pièces de nature à justifier qu'il est de nationalité française (1) ;

3° Une note indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés ou à l'exécution desquels il a concouru, l'emploi qu'il occupait dans chacune des entreprises auxquelles il a collaboré, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art pourront être joints à la note ;

4° Une attestation du Service Régional des Assurances Sociales constatant la régularité de sa situation au regard de cette administration ;

Un certificat d'affiliation à une Caisse d'Allocations familiales agréée par l'État ;

Un certificat d'affiliation à une caisse de Congés payés agréée par l'État.

Une copie conforme ou une reproduction photographique de la carte professionnelle ;

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le Ministre de l'Armement.

Les personnes admises à prendre part au concours seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de leur admission et recevront à ce moment le devis-programme de concours.

L'Ingénieur en Chef Hors Classe des Travaux Maritimes,
Directeur des Travaux Maritimes de la 2e Région

Signé : **CAYOTTE.**

(1) Seront considérées comme françaises les sociétés constituées selon les lois françaises ayant leur siège social en France et satisfaisant aux conditions suivantes :

SOCIÉTÉS ANONYMES : Le Président du Conseil d'Administration, le ou les administrateurs-délégués, la majorité du Conseil d'Administration et les personnes qualifiées pour traiter avec la Marine sont français.

SOCIÉTÉS EN COMMANDITES : La majorité des gérants est française et la moitié au moins du capital appartient à des Français.

SOCIÉTÉS EN NOM COLLECTIF : La majorité des associés est française, la moitié au moins du capital appartient à des Français.

Les concurrents de nationalité étrangère peuvent être admis s'ils produisent l'autorisation spéciale délivrée par le Ministre.

Imprimerie du « Télégramme », Brest

Annexe N°50

Nécessaire à fournir pour les départs en colonies et camps d'adolescents (DCAN)

(Source : archives CFDT Brest)

ANNEXE A LA NOTE AUX PARENTS DES APPRENTIS

-:-:-:

Annexe N°51

Bulletin de la commission féminine de la CGT Arsenal (1970)

(Source : archives CGT Brest)

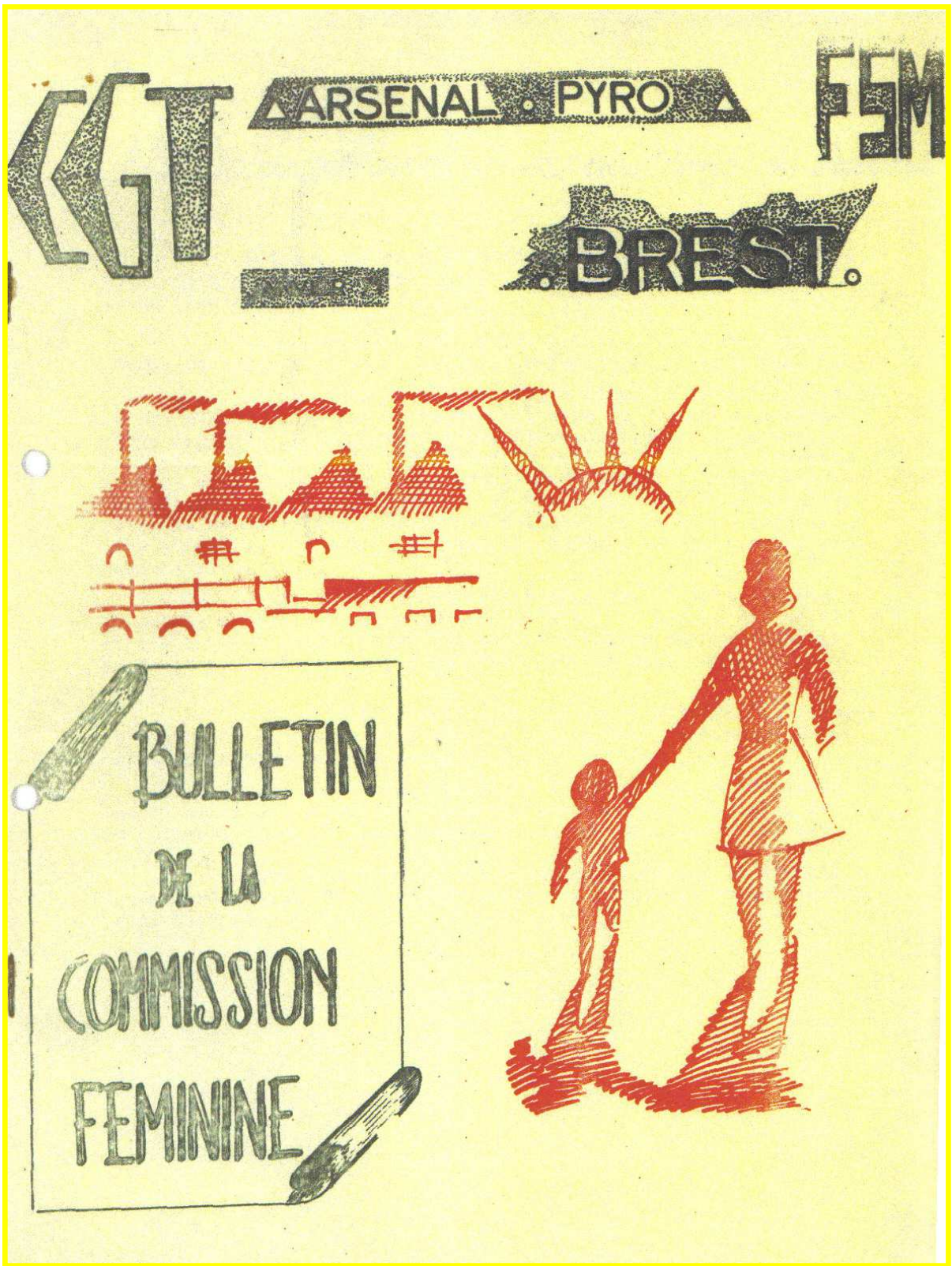

Antoinette .... pourquoi ?

" Antoinette ", le mensuel féminin de la C.G.T. a fêté cette année son XVé anniversaire. Pendant longtemps "Antoinette" a été la seule revue féminine abordant les problèmes économiques et sociaux auxquels sont confrontées les travailleuses. Aujour--d'hui et cela pour tenir compte de l'évolution du rôle des fem--mes dans la production, les directions des journaux féminins ont considéré que pour satisfaire leur clientèle il était devenu nécessaire d'aborder ces questions restées jusqu'ici "tabou" dans la presse féminine.

Mais si ces journaux soulèvent parfois les problèmes qui se posent à la main-d'oeuvre féminine, ils se gardent bien de montrer les solutions. Dans " Antoinette " les travailleuses trouvent par contre la justification de leurs revendications et les solutions que préconise la C.G.T. Elles prennent connaissance des succès remportés par des femmes comme elles; elles acquièrent une meilleure connaissance de la C.G.T. et une confiance plus grande.

Ces dernières années, la diffusion d'Antoinette a augmenté dans des proportions importantes et le magazine de la C.G.T. a acquis une audience et une notoriété incontestables et d'ailleurs incontestés. Cependant, trop de travailleuses ne li--sent pas encore " Antoinette " voire ignorent jusqu'à son exis--tence même.

Il faut montrer à ces femmes qu'"Antoinette" est un magazine complet qui comporte toutes les rubriques spécifique--ment féminines comme celles du tricot, de la cuisine, de la mode, etc..., mais qui réserve de plus une large place à l'exa--men des questions syndicales en général et des conditions de travail de la main-d'oeuvre féminine plus particulièrement.

Notre nouvelle commission féminine a examiné le pro--blème de la diffusion d'"Antoinette" dans notre établissement et pris les mesures nécessaires pour faire progresser et élever ainsi le niveau de conscience syndicale et de combativité des travailleuses de l'arsenal de Brest.

Juin 1970 - Page spéciale XV^e^ anniversaire d'*Antoinette*

Annexe N°52

1er mai 1946 à Brest - Affiche CGT (retranscription)

(Source : A.D. Finistère 31 W 252)

« Confédération Générale du Travail

1er mai 1946

Ouvriers, Ouvrières, Employés, Ingénieurs, Cadres, Techniciens
Fonctionnaires et Travailleurs des Services Publics,

Réunis à Paris, dans des assises inoubliables, les 1200 délégués des 5.500.000 travailleurs organisés ont tracé les perspectives de la

RECONNAISSANCE ECONOMIQUE FRANCAISE

Ils vous appellent à l'effort commun, enthousiaste et tenace pour

AUGMENTER LA PRODUCTION ET AMELIORER SANS CESSE
LE SORT DE LA CLASSE OUVRIERE ET DES MASSES LES PLUS DESHERITEES

Ce qu'il faut donner au pays c'est :

DU CHARBON, DU FER, DE L'ELECTRICITE, DU TEXTILE,
DES PRODUITS CHIMIQUES, DES MACHINES, DU RAVITAILLEMENT

Mais ce gigantesque labeur doit profiter uniquement au Peuple et non aux trusts, aux forbans de l'accaparement et du marché noir.

IL FAUT BLOQUER LES PRIX, CHATIER LES SPECULATEURS A LA HAUSSE EN DENOMBRANT ET REQUISITIONNANT LEURS STOCKS POUR LES LIVRER A LA CONSOMMATION AUX PRIX NORMAUX.

Les salaires et traitements devront s'adapter aux pouvoirs d'achat, en même temps que sera assainie et améliorée la situation économique et financière.
Pour en finir avec les trusts, il faut restituer au pays les grandes entreprises édifiées par son travail et accaparées par les hommes des trusts.

APRES LES BANQUES, LES MINES, LE GAZ, L'ELECTRICITE, il faut nationaliser LA SIDERURGIE, LA GRANDE INDUSTRIE CHIMIQUE, LES TRANSPORTS AERIENS, TERRESTRES, MARITIMES.

Il faut enfin

CHATIER LES COLLABORATEURS ET LES TRAITRE ET CONFISQUER DEFINITIVEMENT LEURS BIENS

POUR ASSURER LA SECURITE DE LA FRANCE, CONSOLIDER LA PAIX DANS LE MONDE

LE 1ER MAI, TRAVAILLEURS, VOUS RECLAMEREZ

La liquidation définitive du FASCISME, par l'application des accords solennels de YALTA et de POSTDAM

L'union de tous les démocrates, face à la réaction qui multiplie les manœuvres pour arracher le pouvoir au peuple.

Vous affirmerez votre attachement à la FEDERATION SYNDICALE MONDIALE, et votre solidarité avec la classe ouvrière organisée dans ses rangs.

Vous exigerez L'INTERNALISATION DU BASSIN DE LA RUHR, pour obtenir les réparations qui sont dues à notre pays, pour supprimer l'arsenal formidable qui met en péril la paix, tant que l'Allemagne n'aura pas prouvé qu'elle est devenue un pays de DEMOCRATIE et de LIBERTE.

VOUS REJOINDREZ LES RANGS DE LA CGT, la grande organisation syndicale, ouverte à tous, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses.

ET DERRIÈRE les drapeaux de ses syndicats, vous manifesterez le 1er mai, votre volonté de vivre en hommes et en femmes libres ».

Imprimerie commerciale du T.B.O.
25, rue J. Macé – Brest

Annexe N°53

Évolution politique dans le Finistère 1945 – 1967

(Source : d'après A.D. Finistère 1190 W)

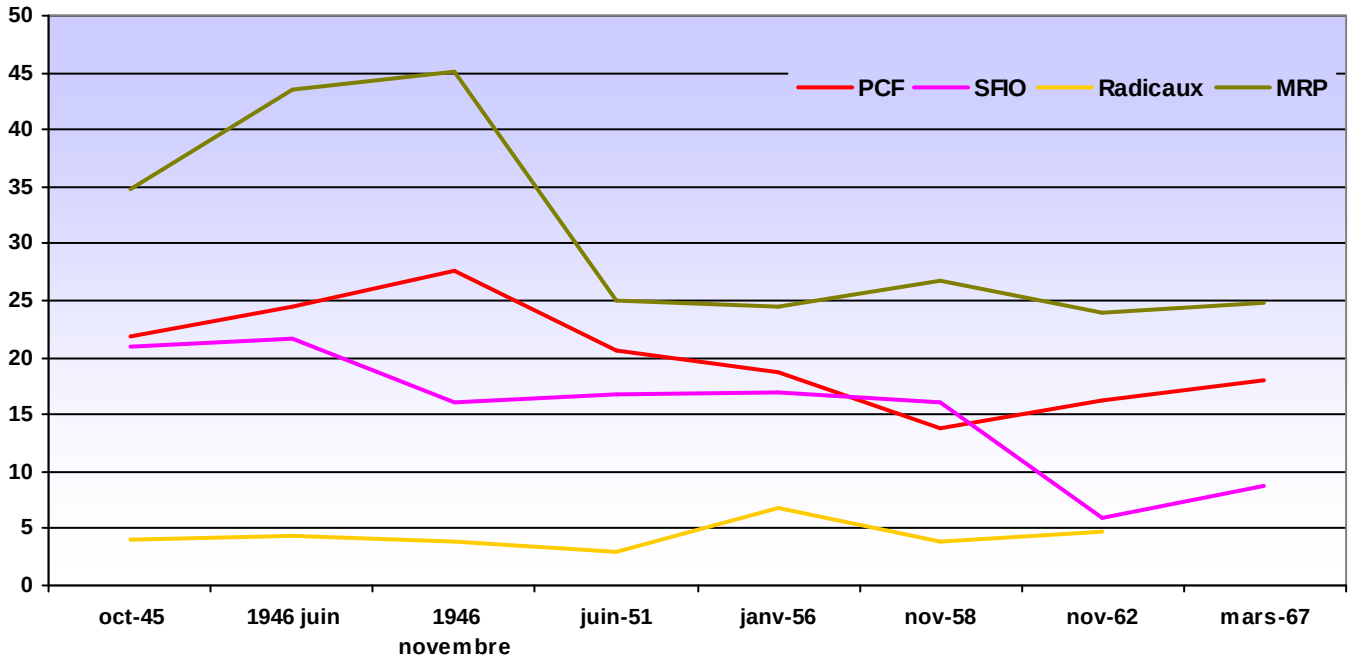

Évolution du MRP et des partis de gauche dans le Finistère 1945-1967

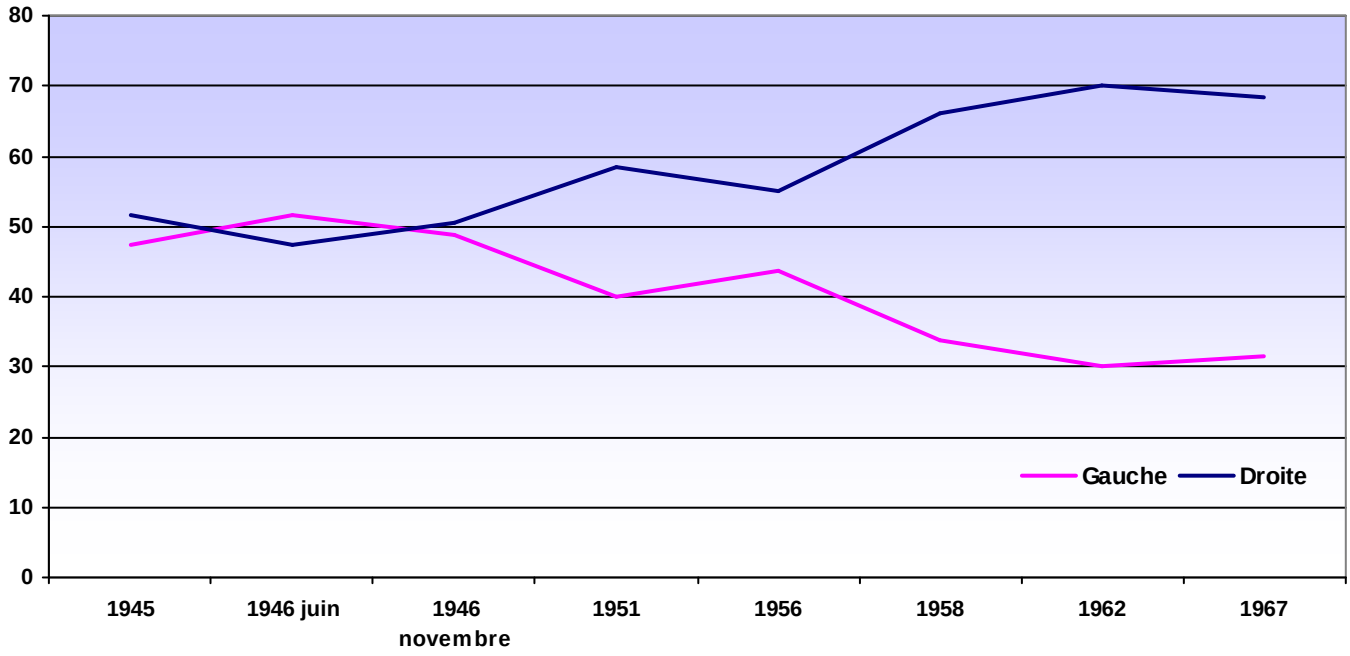

Évolution de la gauche et de la droite aux élections nationales dans le Finistère 1945-1967

Annexe N°54

Rations journalières des prisonniers de guerre allemands

Conformément à la circulaire n°931 RDAC-A
du 21 juin 1946 du ministère du Ravitaillement général

(Source : A.D. Finistère 31 W 606)

Denrée	**Quantité** En grammes	**Fréquence**
Pain	300	Par jour
Matières grasses	20	«
Sucre	17	«
Café	5	«
Sel	20	«
Pommes-de-terre	100	«
Pâtes alimentaires	20	«
Légumes secs	10	«
Viande	150	Par semaine
Fromage	20	«

Annexe N°55

Tract CGT arsenal novembre 1947

Retranscription

(Source : A.D. Finistère 31 W 433)

« - La menace se précise :

Nous le disions dans « L'ouvrier de l'arsenal » d'août 1947.
Les faits confirment ce que nous indiquions :

1) La Reconversion est liquidée petit à petit ; l'augmentation du charbon ne manquera pas de lui porter un nouveau coup
2) Les crédits affectés à la construction du porte avions sont supprimés. Pendant qu'il en était question, l'attention du personnel a été détournée de la Reconversion.

- Liquidation de l'arsenal :

L'orchestration est nettement définie. Tout porte à la liquidation de notre arsenal dans le cadre de la liquidation des établissements de l'Etat.

- Les buts poursuivis apparaissent :

1) Priver l'industrie du pays du potentiel industriel important.
2) Abandonner non seulement la Reconversion mais la fabrication de ses armements
3) Accepter la standardisation des armements qui seraient fabriqués notamment aux Etats-Unis.

- Quelles seraient les conséquences ?

1) Aliénation de notre indépendance nationale.
2) Chômage de milliers d'ouvriers.
3) Asphyxie de Brest par les coups indirects portés à son commerce et à son industrie.

Comité de défense de l'arsenal et de l'indépendance nationale :
Ouvriers, techniques, ingénieurs, commerçants, hommes et femmes de toutes conditions liés par leur activité à l'arsenal de Brest :

Pour conserver notre potentiel industriel et humain au service de notre économie de paix et de notre sécurité nationale,

Pour assurer du travail à tous :

Nous vous invitons à vous rassembler dans le

COMITE DE DEFENSE DE L'ARSENAL ET DE L'INDEPENDANCE NATIONALE. »

Annexe N°56

Tract CGT dénonçant les manœuvres des « jésuites » de la CFTC (janvier 1947)

(Source : Archives CGT Brest)

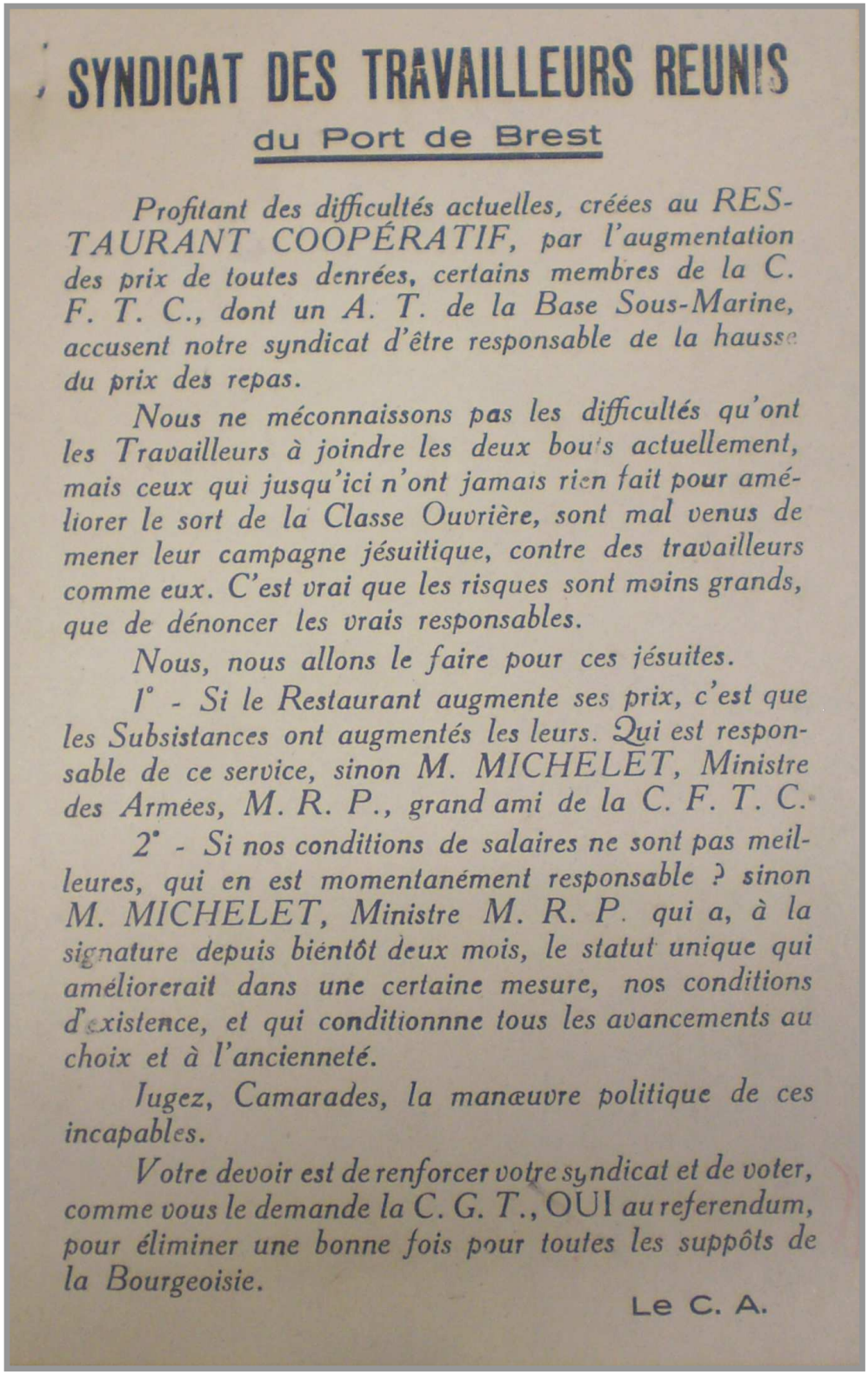

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS REUNIS

du Port de Brest

Profitant des difficultés actuelles, créées au RESTAURANT COOPÉRATIF, par l'augmentation des prix de toutes denrées, certains membres de la C. F. T. C., dont un A. T. de la Base Sous-Marine, accusent notre syndicat d'être responsable de la hausse du prix des repas.

Nous ne méconnaissons pas les difficultés qu'ont les Travailleurs à joindre les deux bouts actuellement, mais ceux qui jusqu'ici n'ont jamais rien fait pour améliorer le sort de la Classe Ouvrière, sont mal venus de mener leur campagne jésuitique, contre des travailleurs comme eux. C'est vrai que les risques sont moins grands, que de dénoncer les vrais responsables.

Nous, nous allons le faire pour ces jésuites.

1° - Si le Restaurant augmente ses prix, c'est que les Subsistances ont augmentés les leurs. Qui est responsable de ce service, sinon M. MICHELET, Ministre des Armées, M. R. P., grand ami de la C. F. T. C.

2° - Si nos conditions de salaires ne sont pas meilleures, qui en est momentanément responsable ? sinon M. MICHELET, Ministre M. R. P. qui a, à la signature depuis bientôt deux mois, le statut unique qui améliorerait dans une certaine mesure, nos conditions d'existence, et qui conditionnne tous les avancements au choix et à l'ancienneté.

Jugez, Camarades, la manœuvre politique de ces incapables.

Votre devoir est de renforcer votre syndicat et de voter, comme vous le demande la C. G. T., OUI au referendum, pour éliminer une bonne fois pour toutes les suppôts de la Bourgeoisie.

Le C. A.

Annexe N°57

Résolution CGT-CFTC du plateau des Capucins (9 août 1948)

(Source : archives CFDT Brest)

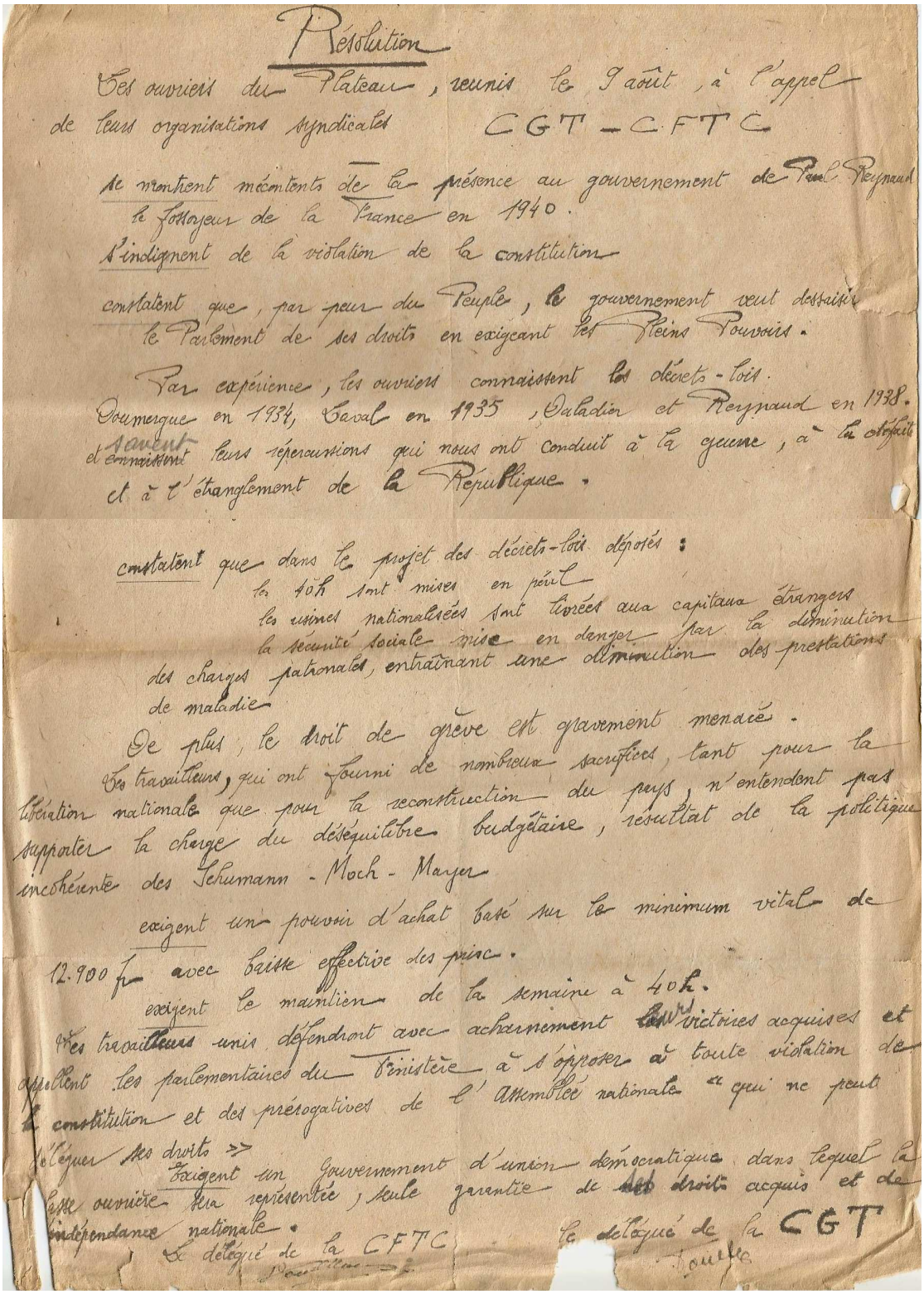

Résolution

Les ouvriers du Plateau, réunis le 9 août, à l'appel de leurs organisations syndicales CGT – CFTC

se montrent mécontents de la présence au gouvernement de Paul Reynaud le fossoyeur de la France en 1940.

s'indignent de la violation de la constitution

constatent que, par peur du Peuple, le gouvernement veut dessaisir le Parlement de ses droits en exigeant les Pleins Pouvoirs.

Par expérience, les ouvriers connaissent les décrets-lois. Doumergue en 1934, Laval en 1935, Daladier et Reynaud en 1938. et savent leurs répercussions qui nous ont conduit à la guerre, à la défaite et à l'étranglement de la République.

constatent que dans le projet des décrets-lois déposés :
les 40h sont mises en péril
les usines nationalisées sont livrées aux capitaux étrangers
la sécurité sociale mise en danger par la diminution des charges patronales, entraînant une diminution des prestations de maladie

De plus, le droit de grève est gravement menacé.

Les travailleurs, qui ont fourni de nombreux sacrifices, tant pour la libération nationale que pour la reconstruction du pays, n'entendent pas supporter la charge du déséquilibre budgétaire, résultat de la politique incohérente des Schumann - Moch - Mayer

exigent un pouvoir d'achat basé sur le minimum vital de 12.900 f avec échelle effective des prix.

exigent le maintien de la semaine à 40h.

Les travailleurs unis défendront avec acharnement leurs victoires acquises et appellent les parlementaires du Finistère à s'opposer à toute violation de la constitution et des prérogatives de l'Assemblée nationale « qui ne peut léguer ses droits »

exigent un Gouvernement d'union démocratique dans lequel la classe ouvrière soit représentée, seule garantie de ses droits acquis et de l'indépendance nationale.

Le délégué de la CFTC

Le délégué de la CGT
Boulle

Annexe N°58

Tracts anti-atlantistes distribués à Brest – Février 1949

(Source : A.D. Finistère 31 W 415)

LA VÉRITÉ sur le plan Marshall

Le 5 juin 1947, à l'Université de Harward (U.S.A.), le général Marshall lançait son plan.

Il déclarait notamment :

« *Le rôle de ce pays* (les Etats-Unis) *devrait consister à aider amicalement à établir un programme d'aide à l'Europe.* »

M. Henry Wallace ne partageait pas ce point de vue. Il déclarait le 11-9-1948 :

« *C'est un programme qui, en fait, assujettira les peuples de l'Europe occidentale au contrôle de la finance américaine.* »

Le sénateur américain EATON affirmait quelques jours après M. Marshall : « *Il ne s'agit pas pour nous de faire preuve de philanthropie, mais bien, au contraire de nous sauver nous-mêmes* », déclaration confirmée par M. Dean ACHESON, actuellement successeur de M. Marshall, qui disait : « *Le plan Marshall n'est pas une affaire de charité, c'est simplement une affaire de bon sens et de sens commercial* »... pour les Etats-Unis.

☆

CE QUE LE PLAN MARSHALL NOUS IMPOSE

Si nous avions suffisamment de machines-outils modernes, nous pourrions mettre davantage de tracteurs à la disposition de nos paysans.

Nous avons besoin de machines pour développer la production agricole et la production industrielle française.

Or, le plan Marshall tend à tout autre chose. Par exemple, nous avons reçu 1.600.000 dollars de tabac, alors que nous en produisons suffisamment en France. Par contre, nous n'avons reçu que 800.000 dollars de tracteurs. Nous avons besoin de matières premières, mais on nous envoie des produits alimentaires, alors que notre récolte a été excellente.

Dans ces conditions, le chômage se développe. Déjà, la Belgique, avec 8 millions d'habitants, compte 300.000 chômeurs, grâce à « l'aide » américaine.

« *Un certain chômage est désirable et nécessaire* », déclarait récemment M. Paul Hoffmann, banquier, administrateur du plan Marshall en France.

Annexe N°59

« Défendons la paix »

Tract communiste anti-américain – Février 1949

(Source : A.D. Finistère 31 W 415)

Défendons la paix!

La question décisive de l'heure, c'est la question de la paix. Le peuple de France, qui a souffert des horreurs de la guerre déclenchée par Hitler avec la complicité de la réaction internationale, ne veut plus connaître la guerre. Il aspire à l'organisation d'une paix durable, juste et démocratique.

LES IMPERIALISTES NOUS POUSSENT A LA GUERRE

Des accords politiques et stratégiques signés par le gouvernement nous enchaînent aux Etats-Unis, nous imposent 500 milliards de dépenses militaires et nous donnent comme alliée l'Allemagne de l'Ouest dirigée par les nazis à qui les Anglo-Américains ont redonné la Ruhr.

Tous ces accords que couronne le pacte Atlantique, tendent à l'organisation de la guerre contre l'U.R.S.S. et les démocraties populaires, sous la direction et pour le profit des Etats-Unis.

Les hommes d'Etat américains ne font d'ailleurs pas mystère de leurs projets bellicistes. C'est ainsi que M. Paul Schaeffer, vice-président de la Commission des forces armées de la Chambre des Représentants américains a déclaré : « *Nous exprimons au Congrès l'avis qu'une épreuve de force avec l'Union Soviétique est tôt ou tard inévitable et que le plus tôt sera le mieux* ».

LA GUERRE N'EST PAS INEVITABLE

Mais si les fauteurs de guerre s'agitent et préparent leurs plans d'hégémonie mondiale, les forces de paix grandissent dans le monde. Les travailleurs se dressent contre leurs exploiteurs capitalistes responsables de la misère accrue des masses laborieuses.

Les grands mouvements de libération nationale du peuple chinois, du peuple grec et des peuples des divers pays coloniaux et dépendants contrecarrent les plans de conquête des impérialistes fauteurs de guerre. Les pays de démocratie populaire qui se développent à un rythme rapide renforcent le camp de la paix.

La guerre contre l'U.R.S.S. serait la guerre de la réaction internationale contre la liberté et l'indépendance des peuples.

C'est pourquoi les peuples se dressent contre cette guerre.

LES FAUTEURS DE GUERRE AU PIED DU MUR

Les déclarations de Staline, ses propositions répétées d'une entrevue avec le président Truman ont mis les fauteurs de guerre au pied du mur.

Elles ont fait la preuve, une fois de plus, que le gouvernement des Etats-Unis et, à sa suite, ceux de France et d'Angleterre, ne veulent pas aboutir à un accord parce que cela entraverait leur politique agressive.

Mais les propositions de l'Union Soviétique pour la paix et le désarmement ont soulevé de grands espoirs et la presse réactionnaire elle-même est obligée de constater que « *le refus opposé par le Département d'Etat américain à l'invitation de Staline sera une déception pour des millions de braves gens* ».

LE PEUPLE DE FRANCE NE FERA PAS LA GUERRE A SON ALLIEE SOVIETIQUE

En adhérant au pacte Atlantique, le gouvernement français foule aux pieds le traité d'amitié et d'assistance mutuelle conclu avec l'U.R.S.S., traité qui, aux termes de son article 5, fait une obligation à la France et à l'U.R.S.S. de ne jamais « *participer à une coalition dirigée contre l'une d'elles* ».

Pourtant, il y a quatre ans, le 21 décembre 1944, le ministre des Affaires étrangères d'alors, M. Georges Bidault, déclarait en parlant de la signature du pacte franco-soviétique : « *Nous ne voulons pas de bloc occidental... nous avons convenu avec Staline que le Reich devait travailler pour les réparations...* », et il ajoutait : « *Nous avons signé pour demain et pour toujours, nous avons conclu l'alliance franco-soviétique pour que ce que nous avons connu ne recommence jamais* ».

Le peuple de France sait ce que lui a déjà coûté la politique antisoviétique de ses dirigeants. Il sait que l'anticommunisme, c'est déjà la préparation à la guerre. Il sait ce qu'il doit à son amie et alliée, l'U.R.S.S., et c'est pourquoi, comme l'a déclaré le Bureau Politique du Parti Communiste Français : « *Le peuple de*

Annexe N°60

Tract anti-américain du PCF – Avril 1952

(Source : A.D. Finistère 1171 W 16)

LA FRANCE EST OCCUPÉE

Les « Comptes spéciaux du Trésor » prévoient, pour 1952, 84 milliards de francs pour les bases et les lignes de communication américaines vers l'Allemagne.

La France est occupée comme l'Allemagne et M. Schumacher a souligné, le 23 novembre 1951, à Hanovre, cet alignement : « **Nous désirons que nos occupants nous donnent les mêmes droits que ceux dont jouissent les Français à l'égard de leurs occupants américains** ».

POURQUOI ? PARCE QUE LES AFFAIRISTES AMERICAINS ONT BESOIN D'UNE GUERRE

Ils pensent que la guerre, c'est une bonne affaire et la seule manière d'échapper à la crise.

« **Entre la crise et la guerre, nous choisissons la guerre** », proclamait dès 1948, l'éditorialiste de la revue « **Life** ».

« **Si vraiment la paix était assurée, tout serait détraqué. A l'heure actuelle les dépenses d'armement et l'aide à l'étranger soutiennent les affaires** ». (« **United States News** » du 30 novembre 1948).

Annexe N° 61

Tract anti-trotskyste du PCF en février 1950

(Source : A.D. Finistère 31 W 411)

PARTISANS DE LA PAIX, SOYONS VIGILANTS !

Une des formes de l'activité fasciste en France

A Brest, nous assistons, depuis plusieurs semaines, à un redoublement de l'activité fasciste, particulièrement dans nos Cités ouvrières.

VOICI DES FAITS :

1. Lacération des affiches appelant à la défense de la Paix. Au Bouguen, nos camarades surprirent deux de ces provocateurs recouvrant ces affiches. Leurs noms ? Guillemette et Tarquis.

2. Vente d'un journal qui a paru pendant l'occupation et qui ose s'intituler « La Vérité ».

Hier, du temps des nazis, il appelait à la fraternisation avec ceux qui torturaient les patriotes, il appelait à la relève. Au moment où la « Dépêche de Brest » faisait le travail pour le compte des hitlériens, voici ce qu'écrivait le journal du P. C. I., « La Vérité » :

« Les prolétaires français qui partiront là-bas feront du bon travail pour la révolution mondiale. »

Les Brestois savent que c'était uniquement du matériel militaire que l'on fabriquait là-bas.

Aujourd'hui, le journal du soi-disant Parti communiste internationaliste, « La Vérité », fait l'apologie de Tito, le fauteur de guerre au service des milliardaires américains.

3. Les trostkistes tentent de désagréger le mouvement ouvrier, en menant dans les Syndicats la politique de Tito, qui prétend instaurer le Socialisme dans son pays avec l'aide des milliards des capitalistes américains.

4. Les Trostkistes sont de vils indicateurs de police, au service du ministre de l'Intérieur.

LA PREUVE ? LA VOICI :

Nous relevons, dans leur journal « Le Militant », parlant des événements du « Centre de Documentation coloniale » : « **MM. Echardour et Soubigou ne piétinèrent pas le drapeau, ils le prirent.** »

La justice bourgeoise n'avait, jusqu'à présent, trouvé que trois témoins, et quels témoins ! Un ancien commissaire de police en fonctions à Brest pendant l'occupation, et deux ivrognes, dont l'un est déchu de ses droits paternels.

Il manquait les Trostkistes. C'est pourquoi, pour rester fidèles à leur passé d'espions, ils se font les indicateurs de la justice bourgeoise.

Ce soi-disant parti est une officine de mouchardage et d'espionnage au service du fascisme.

En effet, voici, selon un document que nous possédons, et qui résume les études des experts de la **Gestapo** et des fascistes de France, ce qu'est la méthode utilisée en France, d'abord, par les nazis :

« Quoiqu'ayant reçu de rudes coups, le Parti Communiste Français n'est pas mort.

« Plus encore que les tracts, aujourd'hui raréfiés, les articles de journaux nationaux, comme l'Emancipation Nationale, ne peuvent convaincre la masse influencée par le Parti et sont étiquetés d'avance.

« Il s'agit donc d'employer des méthodes clandestines identiques aux siennes pour toucher et le Parti et ses petits militants et sympathisants, et la masse influencée, sans oublier les neutres, si nombreux, que le mot de collaboration rend méfiant.

« Sous le contrôle permanent, et en liaison directe avec le Ministère de l'Information et le Service des renseignements généraux, **il serait formé un Parti communiste dissident.**

« Sous le prétexte, fort plausible, d'une divergence théorique, la lutte serait engagée contre le Parti Communiste, dans les milieux où il agit, avec ses propres méthodes. »

(Ce document date de l'occupation et a paru dans les Cahiers du Communisme N° 6, du mois d'avril 1945).

Partisans de la Paix avec St-Just disons : « Pas de libertés aux assassins de la liberté ».

Quand ces individus se présenteront dans nos quartiers, recevons-les comme ils le méritent.

Arrière les mouchards, arrière les saboteurs du Mouvement ouvrier !

Imposons le silence à cette tourbe d'espions, au service des fauteurs de guerre.

La Section de Brest du Parti Communiste Français.

Annexe N° 62

11 octobre 1950 – Élections aux comités mixtes de la production – Résultats par atelier

(Source : archives CGT Brest)

Ateliers	Inscrits	Votants	Nuls	CGT	CFTC	FO	CE	Total
BF	283	253	14	90	104	19	26	239
Chantier N	1 116	968	29	507	310	46	76	939
Chantier R	868	757	11	389	228	63	66	746
Dessin R	62	56	4	30	18	3	1	52
Gréements	46	44	2	12	15	12	3	42
Machines	449	397	12	137	147	51	50	385
Torpilles	51	43	0	33	6	2	2	43
Chaudronnerie	178	162	5	83	56	2	16	157
Forges	58	48	1	32	11	1	3	47
Électricité	221	165	7	83	53	12	10	158
Pyrotechnie	626	455	3	200	221	19	12	452
Chantier E	277	224	6	121	68	11	18	218
Centrale	178	133	2	41	46	30	14	131
Mouvements Généraux	384	315	16	91	144	33	31	299
Immeubles	162	143	4	51	58	15	15	139
Bois	233	218	10	111	74	9	14	208
Dessin A	35	30	2	11	12	3	2	28
Livre	150	103	7	27	44	18	7	96
Artillerie	519	396	27	155	124	28	62	369
Apprentis	45	43	2	21	13	6	1	41
Écoles Techniques	36	35	1	12	17	4	1	34
Total général	**6 076**	**5 098**	**168**	**2 282**	**1 796**	**389**	**463**	**4 930**

Annexe N° 63

Effectifs de l'arsenal et de la pyrotechnie de Saint-Nicolas 1948 et 1951

(Source : d'après A.D. Finistère 31 W 280 et 1177 W 45)

Effectifs par service en septembre 1948

Service ou catégorie	Nombre
Personnels militaires	
Ingénieurs du Génie maritime	26
Ingénieurs des Travaux maritimes	94
Total	**120**
Personnels administratifs et techniques « fonctionnaires »	
Agents administratifs	145
Agents techniques	320
Total	**465**
Personnels ouvriers	
Livre (ouvriers aux écritures, dactylos, …)	540
Immeubles	180
Chantiers « E »	320
Atelier Bois	270
Mouvements généraux (déplacement des navires, grutage, transports…)	580
Approvisionnements	65
Centrale	200
Salle de dessin	185
Machines et fonderie Capucins	580
Chaudronnerie Capucins	230
Électricité	260
Torpilles	40
Forges de Pontaniou	60
Chantier « N » (Constructions neuves)	625
Chantier « R » (Réparations)	840
Bâtiments en fer	460
Chantier « Jean Bart »	580
Gréements	60
SDAN (Artillerie navale)	420
Pyrotechnie	685
Total	**7 180**
Sous-traitance et régies	
Cie des Abeilles, Séries, Dubigeon, Electroflux, Degréane, Penhoat, etc.	1 800
Total général	**9 565**

Effectifs des personnels civils de l'arsenal par profession au 4 décembre 1951

Spécialité	Nombre	Spécialité	Nombre
Affuteur	3	Héliographe	7
Aide-comptable	53	Horloger	1
Aide Papetier	1	Jardinier	1
Ajusteur	975	Maçon	59
Appareilleur	158	Manœuvre de force	152
Artificier	206	Manœuvre spécialisé	436
Auxiliaire sociale	5	Mécanographes	12
Boucher	1	Menuisier	214
Bourrelier et cordonnier	7	Métalliseur au Pistolet	9
Calfat	9	Modeleur	25
Calorifugeur	10	Moniteur éducation physique	5
Calqueur	14	Monteur tôlier	18
Chanfreineur mateur	4	Monteur d'optique	6
Charpentier Bois	218	Monteur régleur d'aéro	1
Charpentier tôlier	753	Mortaiseur	1
Chaudronnier Fer	204	Mouleur	35
Chaudronnier tuyauteur	359	Outilleur	30
Chauffeur de chaudières	29	Patron de chaloupe	9
Chauffeur de fours	3	Peintre	31
Chimiste	4	Perceur	21
Chronométreur	2	Photographe	7
Cisailleur	3	Pilonnier	3
Conducteur d'auto	63	Plâtrier	4
Conducteur dépanneur	63	Plombier et zingueur	6
Conducteur de Machines Offset	1	Poseur de voies	4
Conducteur de grue	44	Préparateur analyseur et laboratoire	25
Conducteur de pont roulant	54	Préparateur simple	53
Conducteurs de véhicules	4	Raboteur	2
Conseiller du travail	1	Radio dépanneur	34
Couturière lingère	8	Régleur de machines	3
Couvreur	24	Relieur	3
Cuisinier et serveuses restaurant	24	Reporteur Pierre et zinc	2
Dactylo et sténo-dactylo	60	Riveur	107
Décolleteur	7	Scieur	12
Découpeur	29	Secrétaire-comptable	250
Dessinateur ATT	15	Secrétaire copiste	13
Dessinateur études	42	Soudeur à l'arc et autogène	244
Dessinateur exécution	105	Surveillant de chantier	4
Dessinateur détaillant	53	Tailleur de pierre	1
Ebarbeur	6	Téléphoniste standard	8
Ebéniste et tapissier	3	Tourneur sur métaux	182
Electricien	502	Traceur de coque et de mécanique	32
Electricien monteur radio	20	Vérificateur Installations	8
Electricien radio	17		
Emballeur	6	**Total**	**6 458**
Ferblantier	2	Apprentis	279
Fondeur	8	ET (enseignants techniques)	27
Forgeron	62		
		Total Général	**6 764**

Annexe N°64

Tract CGT- Appel à l'union contre les licenciements à l'arsenal (24 mars 1950)

(Source : A.D. Finistère 31 W 450)

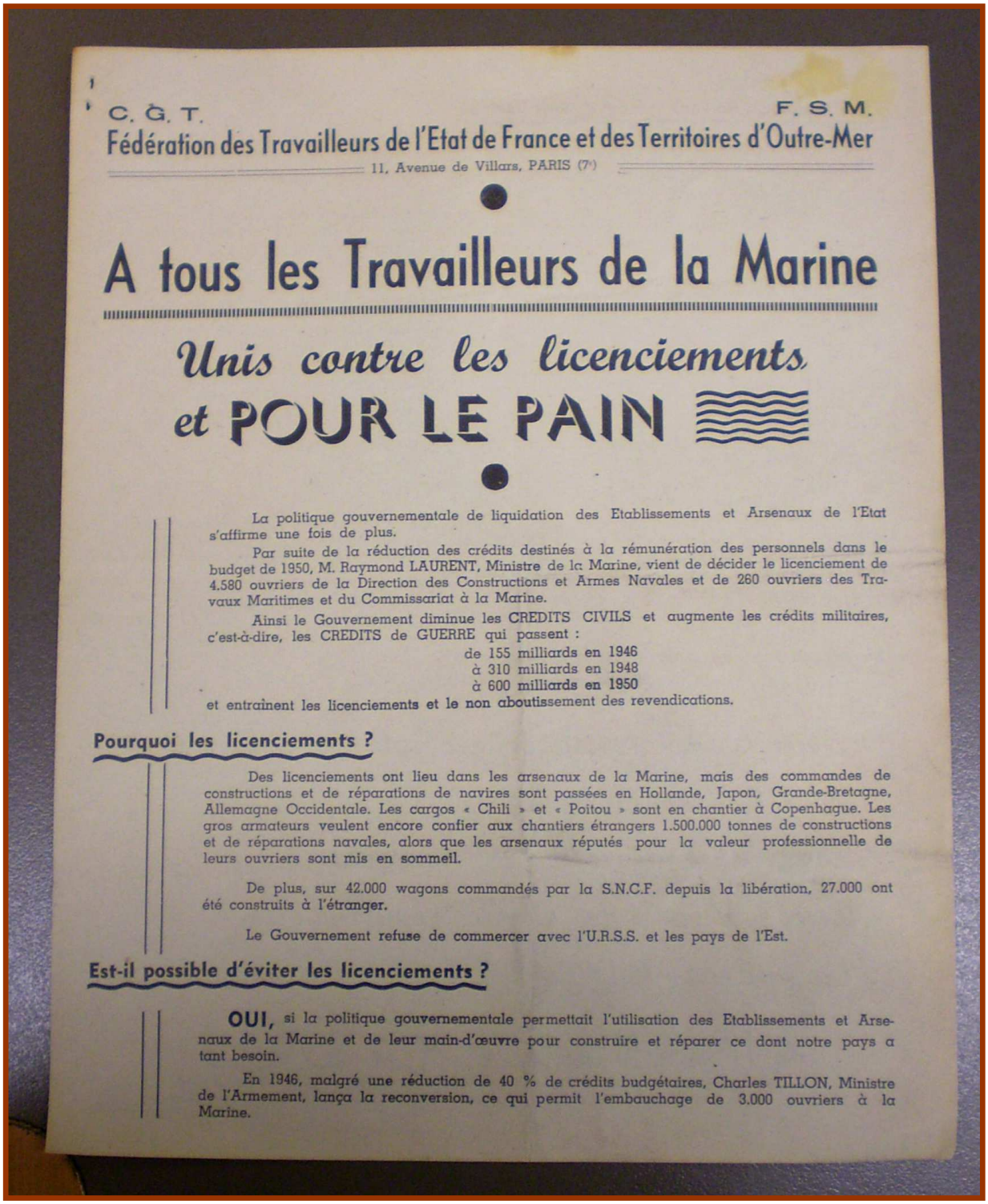

C. G. T. F. S. M.

Fédération des Travailleurs de l'Etat de France et des Territoires d'Outre-Mer

11, Avenue de Villars, PARIS (7e)

A tous les Travailleurs de la Marine

Unis contre les licenciements
et POUR LE PAIN

La politique gouvernementale de liquidation des Etablissements et Arsenaux de l'Etat s'affirme une fois de plus.

Par suite de la réduction des crédits destinés à la rémunération des personnels dans le budget de 1950, M. Raymond LAURENT, Ministre de la Marine, vient de décider le licenciement de 4.580 ouvriers de la Direction des Constructions et Armes Navales et de 260 ouvriers des Travaux Maritimes et du Commissariat à la Marine.

Ainsi le Gouvernement diminue les CREDITS CIVILS et augmente les crédits militaires, c'est-à-dire, les CREDITS de GUERRE qui passent :

de 155 milliards en 1946
à 310 milliards en 1948
à 600 milliards en 1950

et entraînent les licenciements et le non aboutissement des revendications.

Pourquoi les licenciements ?

Des licenciements ont lieu dans les arsenaux de la Marine, mais des commandes de constructions et de réparations de navires sont passées en Hollande, Japon, Grande-Bretagne, Allemagne Occidentale. Les cargos « Chili » et « Poitou » sont en chantier à Copenhague. Les gros armateurs veulent encore confier aux chantiers étrangers 1.500.000 tonnes de constructions et de réparations navales, alors que les arsenaux réputés pour la valeur professionnelle de leurs ouvriers sont mis en sommeil.

De plus, sur 42.000 wagons commandés par la S.N.C.F. depuis la libération, 27.000 ont été construits à l'étranger.

Le Gouvernement refuse de commercer avec l'U.R.S.S. et les pays de l'Est.

Est-il possible d'éviter les licenciements ?

OUI, si la politique gouvernementale permettait l'utilisation des Etablissements et Arsenaux de la Marine et de leur main-d'œuvre pour construire et réparer ce dont notre pays a tant besoin.

En 1946, malgré une réduction de 40 % de crédits budgétaires, Charles TILLON, Ministre de l'Armement, lança la reconversion, ce qui permit l'embauchage de 3.000 ouvriers à la Marine.

Recto

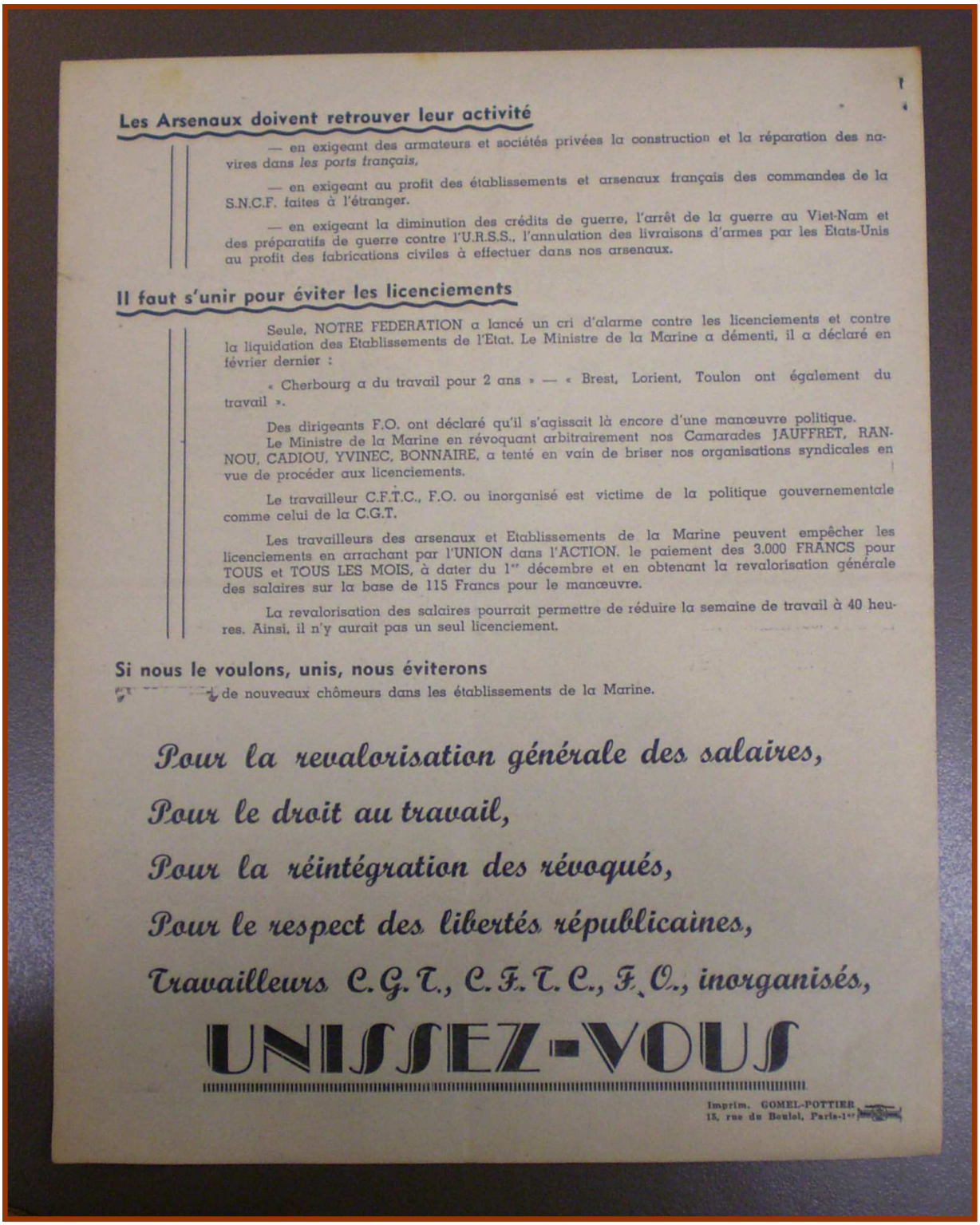

Les Arsenaux doivent retrouver leur activité

— en exigeant des armateurs et sociétés privées la construction et la réparation des navires dans *les ports français*,

— en exigeant au profit des établissements et arsenaux français des commandes de la S.N.C.F. faites à l'étranger.

— en exigeant la diminution des crédits de guerre, l'arrêt de la guerre au Viet-Nam et des préparatifs de guerre contre l'U.R.S.S., l'annulation des livraisons d'armes par les Etats-Unis au profit des fabrications civiles à effectuer dans nos arsenaux.

Il faut s'unir pour éviter les licenciements

Seule, NOTRE FEDERATION a lancé un cri d'alarme contre les licenciements et contre la liquidation des Etablissements de l'Etat. Le Ministre de la Marine a démenti, il a déclaré en février dernier :

« Cherbourg a du travail pour 2 ans » — « Brest, Lorient, Toulon ont également du travail ».

Des dirigeants F.O. ont déclaré qu'il s'agissait là encore d'une manœuvre politique.

Le Ministre de la Marine en révoquant arbitrairement nos Camarades JAUFFRET, RANNOU, CADIOU, YVINEC, BONNAIRE, a tenté en vain de briser nos organisations syndicales en vue de procéder aux licenciements.

Le travailleur C.F.T.C., F.O. ou inorganisé est victime de la politique gouvernementale comme celui de la C.G.T.

Les travailleurs des arsenaux et Etablissements de la Marine peuvent empêcher les licenciements en arrachant par l'UNION dans l'ACTION, le paiement des 3.000 FRANCS pour TOUS et TOUS LES MOIS, à dater du 1er décembre et en obtenant la revalorisation générale des salaires sur la base de 115 Francs pour le manœuvre.

La revalorisation des salaires pourrait permettre de réduire la semaine de travail à 40 heures. Ainsi, il n'y aurait pas un seul licenciement.

Si nous le voulons, unis, nous éviterons

de nouveaux chômeurs dans les établissements de la Marine.

Pour la revalorisation générale des salaires,

Pour le droit au travail,

Pour la réintégration des révoqués,

Pour le respect des libertés républicaines,

Travailleurs C.G.T., C.F.T.C., F.O., inorganisés,

UNISSEZ-VOUS

Imprim. GOMEL-POTTIER
15, rue du Boulol, Paris-1er

Verso

Annexe N°65

Avril 1950 – La presse communiste au lendemain de la mort d'Édouard Mazé

Ouest-Matin du 18 avril

A BREST
ou gars du bâtiment et dockers sont en lutte depuis un mois

Ouest-Matin
GRAND QUOTIDIEN RÉGIONAL D'INFORMATION et de DEFENSE RÉPUBLICAINE
3e ANNEE — N° 648. Directeur politique : Henri DENIS L'Août 18 Avril 1950

A NOS LECTEURS ET DÉPOSITAIRES
Ouest-Matin depuis le 15 avril est à 10 fr.

LE SANG OUVRIER A COULE

Les gendarmes ont ouvert le feu sur les grévistes

qui protestaient contre l'arrestation illégale — de leurs élu et dirigeants syndicaux —

UN MORT - 10 BLESSES GRAVES

et 30 blessés légers parmi les ouvriers

Le glas a sonné dans toutes les églises de la ville

M. Alain Signor, député, arrêté à son tour

Emotion considérable dans tout le pays

ARRÊT GÉNÉRAL DU TRAVAIL aujourd'hui dans tout le Finistère et dans les grands centres de l'Ouest

UN OUVRIER TOMBE D'UN ECHAFAUDAGE haut de 24 mètres ET SE TUE

POUR L'INTERDICTION DE L'ARME ATOMIQUE :

« Je vous apporte mon adhésion totale et sans réserve »

nous écrit M. Robert MERLE

Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes - Prix Goncourt 1949

Des centaines de bulletins signés déjà parvenus à notre journal

Reprise du travail à St-Nazaire

JUSQU'AU CRIME

Nos trois camarades ont bon moral ils vous demandent de tenir

M. JACQUES DUCLOS INTERPELLE LE GOUVERNEMENT

Marcel CARASSO.

VIOLENTES BAGARRES autour de la S.N.E.C.M.A.

où la police s'oppose à la reprise du travail

Les travailleurs poursuivent leur lutte

Délaissée par son fiancé, elle avale un flacon d'ammoniaque

LES DEUX SEXAGENAIRES ETAIENT LAS DE LA VIE

ELISE NICOLAS (LA PETITE BRESTOISE)

trouvée noyée dans la Seine a-t-elle été victime d'un sadique ?

LES DÉPOTS de la SHELL en feu à Singapour

HUIT MORTS NOMBREUX BLESSES

A NOUVEAU LE COLONEL RÉMY OUVRE SES BRAS A PÉTAIN

Jack RATEAU, mêlé au complot fasciste précise qu'il est toujours membre du R.P.F.

Président des anciens de Rhin et Danube de Saint-Ouen le R.P.F. Fernand Grenet est arrêté pour escroquerie

Devant cent personnes

UNE FEMME SE JETTE SUR UN BUCHER

où brûlait le cadavre de son époux

Sur le front de la lutte de la presse démocratique

UNE CATHOLIQUE DONNE L'EXEMPLE

Elle verse 200 francs à la souscription et indique comment elle participe à la propagande du journal

VUE AÉRIENNE DU « NOUVEL AMSTERDAM »

AUJOURD'HUI

L'Humanité du 20 avril

A Édouard Mazé
victime d'un gouvernement assassin

l'Humanité
ORGANE CENTRAL DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

FONDATEUR : JEAN JAURÈS
RÉDACTEUR EN CHEF (1936-1937) : VAILLANT-COUTURIER DÉPUTÉ DE PARIS
DIRECTEUR : MARCEL CACHIN

JEUDI 20 AVRIL 1950

ADRESSE : 37, RUE DU LOUVRE, PARIS (2e)

8 FRANCS

BREST A FAIT DE GRANDIOSES OBSEQUES

80.000 personnes ont exprimé la douleur et la colère de tout un peuple

Dans la France entière
A L'APPEL DE LA C.G.T.
le travail a cessé
au cours de l'après-midi

Charles TILLON
Alain LE LEAP
R. ARRACHARD
Gabriel PAUL
ainsi que des représentants de la C.F.T.C., de F.O., des Combattants de la Paix et de la Liberté
ont exalté le sacrifice d'Edouard MAZÉ

(De notre envoyé spécial Pierre HERVE)

BREST, 19 avril (*par téléphone*). — Je vois encore, au cimetière de Kerfautras, cette floraison de drapeaux rouges et tricolores au pied du calvaire. Les prêtres bénissaient le cercueil. La foule se pressait dans toutes les allées. On sentait qu'autour de l'assassiné, la population bretonne, augmentée d'importantes délégations venues de tout le département et des départements voisins, avait tenu à se rassembler pour un dernier hommage.

(SUITE EN PAGE 4)

Annexe N°66

Mouvement de mars-avril 1950 - Tableau des effectifs de maintien de l'ordre
(Sans tenir compte des effectifs du corps urbain de Brest (environ 50 hommes))

(Source : A.D. Finistère 132 W 480 – Incidents violents du 15 avril 1950)

	Pelotons de gendarmes[1]	Pelotons de gardes mobiles	Compagnies de CRS[2]	Total effectifs en nombre d'hommes
Du 22 au 24 mars	1			30
Du 27 au 31 mars à 12h	2			60
31 mars à 12h[3]	2			60
31 mars 16h au 2 avril	3			90
Du 2 au 6 avril	9			270
Du 7 au 11 avril	11	2		390
12 et 13 avril	7	2		270
14 et 15 avril	4	2		180
16 avril	14	2		480
17 avril	14	2		480
18 avril	24	14	3	1 440
19 avril	29	14	3	1 590
20 avril	29	14	3	1 590
21 avril	24	14	3	1 440
22 avril	18	14		960
23 avril	8	12		540

[1] Peloton de gardes mobiles, de gendarmes et de gendarmes maritimes : 25 à 30 hommes.
[2] Compagnie de CRS : 100 hommes.
[3] + 30 gendarmes maritimes.

Annexe N° 67

Chanson
***La grève des ouvriers du port* - 1951**

(Source : archives CGT Brest)

Sur l'air d'*Apprenti des Constructions navales*

I

L'arsenal est un vrai bagne
Où l'on exploite les ouvriers
Monteil promet le mat de cocagne
Mais il ne veut rien lâcher !

Refrain

Travailleurs des Constructions Navales
Nous voulons manger à notre faim
Nous voulons not' bordereau de salaires
Viv'la grève des ouvriers du port !
Viv'la grève !
Viv'la grève !
des ouvriers du port !

II

Monsieur Monteil est notre Ministre
Il est l'homme de l'Etat patron
Par devant, il sourit
Par derrière, il nous fout dedans !

III

Pour nous avoir par la famine,
Faudra se lever de bonne heure !
L'Gouvernement fera triste mine
Les CRS n'nous font pas peur !

IV

Nous sommes forts de notre union !
Jamais plus elle ne s'ra brisée
Nous voulons un Gouvernement
De pain, de Paix, de Liberté !

Annexe N°68

Affluence aux meetings de la CGT le 1er mai (1945-1970)

(Source: d'après A.D. Finistère 141 W 190)

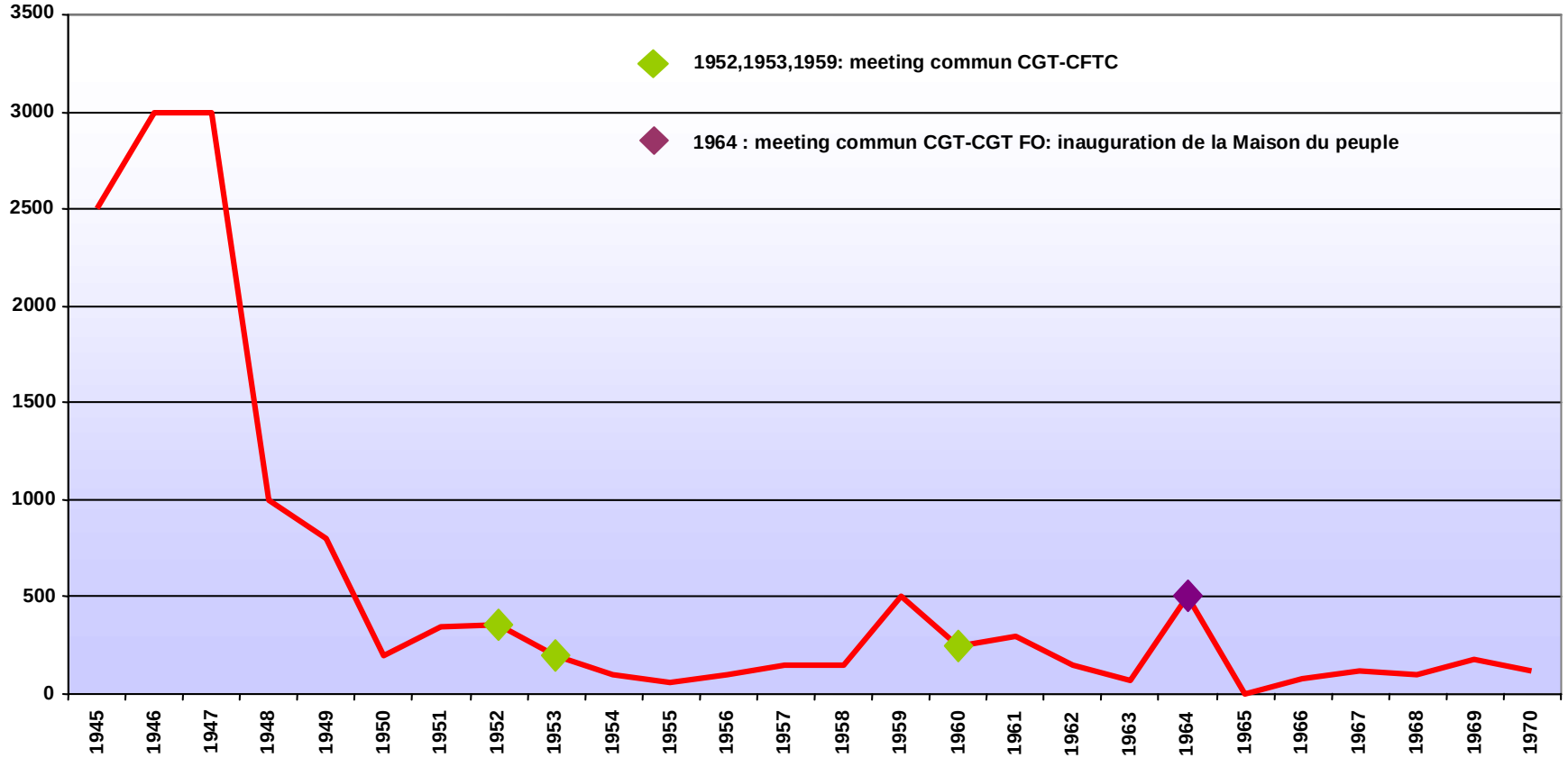

(Les autres syndicats n'ayant jamais organisé que des manifestations sous forme de discussions entre militants à partir de 1947 ou de pointage des cartes (FO), nous ne les avons pas fait figurer sur ce graphique. Signalons néanmoins que le 1er mai 1945, communément avec la JOC de Brest, la CFTC réunissait 3000 personnes au stade de Ménez-Paul pour une grande fête du travail. L'année suivante, ils n'étaient plus que 800).

Annexe N°69

Entreprises de BTP en grève à Brest le 14 mars 1952

(Source : A.D. Finistère 13 W 90)

Entreprises	Effectifs totaux	Effectifs en grève
Campenon-Bernard	620	570
Limousin (jetée des Quatre-Pompes)	60	60
Sainrapt et Brice	200	200
Chemin	99	84
Rutard	110	110
Massardier	59	47
Casseau	104	58
Dodin	124	99
Séries	22	20
THEG	80	70
Tramontin	20	20
Roll Lister	40	40
Masson et Cie	223	223
Cavalan-Delaunay	22	22
Dal-Farra	55	55
Dumez	127	80
Offret Frères	100	
Central Sanit	80	
Rineau	26	19
Flamia	80	70
SARL L'Active	12	12
SADE	21	21
Corre	40	10
Zell	63	55
Larvor Albert	50	30
Boulanger	15	15
Limousin (chantier Pen Ar C'hleus)	25	25
Tricot	21	18
Chapalain et Raoulas	22	22
Total au 14 mars 1952	**2 520**	**2 046**

Entreprises de BTP au travail au 14 mars 1952

(Source : A.D. Finistère 13 W 90)

Entreprises	Effectifs totaux	Vote pour la grève	Vote contre la grève
Richet	98	26	30
Renvoise	285	99	167
Provosto	155	40	90
Marc et Frères	500	88	270
Corre et Fouchard	97		
Levaux	300		
Petton Yves	149		
Quédillac	103	29	71
Dubois et Cie	70	28	26
Novello & Graziana	110		
Barbe & Cie	60		
Petton François	50		
Gourmelon	27		
Le Gall	87		
Larvor	35	9	21
Travaux Publics du Maine	210		
Chapalain	95		
SACER	110		
Total au 14 mars 1952	**2 539**		

Annexe N°70

Le chant des marcheurs de la faim

Mars 1952

(Source : *Mémoire Vivante*, IHS Bretagne, n°12, novembre 2012)

« Il est toujours sur cette terre
des requins qui (ne travaillent pas) *bis*
tandis que nous les prolétaires
nous construisons (tout de nos bras) *bis*
Toujours aux mêmes les sacrifices
Ils ont l'espoir (que ça dur'ra) bis
Toujours aux mêmes les bénéfices
Oui mais bientôt (tout ça chang'ra) *bis*

Refrain

Nous marchons sur la grand'route
Ventre creux (et sans faiblir) bis
Le Pinay peut bien s'en foutre
Mais son règne va finir, oui va finir
Nous aurons notre victoire
Qui s'inscrira dans l'histoire
Tous unis dans la bataille
Place à ceux qui travaillent
Ils voudraient même notre poitrine
Mais nous nous ne (marcherons pas) *bis*
En Tunisie, en Indochine
Contre nos frères (qui luttent là-bas) *bis*
Nous n'acceptons pas la misère
La liberté (avec le pain) bis
Nous l'aurons dans une France prospère
Avec la paix (pour tous demain)» *bis*

Annexe N°71

Appel des UD CGT et CFTC à la population du Finistère – Mars 1952

(Source : archives CGT Brest)

A la population du Finistère

De puissantes manifestations de travailleurs se déroulent aujourd'hui dans l'Unité la plus complète, et dans tout le département.

Par centaines, les ouvriers en grève de Brest, de Concarneau, de Douarnenez, de Morlaix, rejoignent Quimper pour exprimer leur volonté résolue de faire reculer la politique de misère et de guerre qui conduit le Pays à la catastrophe.

Malgré les assurances du Préfet et en violation des droits inscrits dans la Constitution de la République Française (droit de Grève - droit de manifestation) le Gouvernement a tenté d'empêcher ces manifestations par la force, soumettant le département à un véritable Etat de Siège.

Il montre ainsi sa faiblesse et sa peur du mouvement populaire. Toutes les provocations du gouvernement et de sa police seront déjouées par les travailleurs, soutenus par toute la population laborieuse des villes et des campagnes.

L'Union de tous permettra de réaliser le serment des travailleurs brestois.

UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS C.G.T.

UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS C.F.T.C.

Annexe N°72

Accord de salaire dans la métallurgie parisienne août 1955

(Source : *L'Usine nouvelle* du 4 août 1955)

L'ACCORD DE SALAIRES DANS LA MÉTALLURGIE PARISIENNE

Barême des appointements minima des mensuels

Adultes — Première zone de la Région Parisienne (base 40 heures)

Coefficients	Professions	Minima hiérarchiques	Minima effectifs garantis
106	Agent de liaison	18.100	22.530
115	Garçon de bureau, huissier	19.630	23.370
115	Surveillant	19.630	23.370
116	Employé aux écritures 1er échelon	19.800	23.470
116	Employé magasin réception	19.800	23.470
116	Pendulieur	19.800	23.470
118	Archiviste	20.150	23.660
123	Dactylographe débutante	21.000	24.120
126,50	Employé aux écritures, 2e échelon	21.600	24.450
128	Dactylographe, 1er degré	21.850	24.590
128	Sténodactylographe débutante	21.850	24.590
128	Tireur de plans	21.850	24.590
132	Pointeau, 1er échelon	22.540	24.970
134	Dactylographe, 2e degré	22.880	25.160
135	Archiviste bureau d'études	23.050	22.250
135	Correcteur de plans	23.050	25.250
138	Employé machines de bureau	23.560	25.530
138	Sténodactylographe, 1er degré	23.560	25.530
138	Téléphoniste-standardiste	23.560	25.530
140	Perforateur	23.900	25.880
145	Vérificateur	24.750	26.770
146	Calqueur	24.930	26.940
147	Sténodactylographe, 2e degré	25.100	27.120
150	Aide-Caissier	25.610	27.650
150	Aide-comptable commercial	25.610	27.650
150	Aide-comptable industriel	25.610	27.650
150	Employé sur comptometer	25.610	27.650
150	Aide-opérateur	25.610	27.650
150	Agent d'expédition	25.610	27.650
153	Correspondancier	26.120	28.180
155	Correspondancier de service d'achats	26.460	28.530
155	Employé d'approvisionnement	26.460	28.530
155	Aide-photographe	26.460	28.530
158	Sténodactylographe correspondancier	26.970	29.060
160	Comptable de magasin	27.320	29.420
160	Mécanographe	27.320	29.420
160	Pointeau, 2e échelon	27.320	29.420
160	Opérateur, 1er échelon	27.320	29.420
168	Vendeur, 1er échelon	28.680	30.830
168	Employé service technique	28.680	30.830
170	Correspondancier principal	29.020	31.180
175	Moniteur de perforation	29.880	32.060
175	Opérateur, 2e échelon	29.880	32.060
175	Employé de service d'achats	29.880	32.060
175	Aide-chimiste métallurgiste	29.880	32.060
178	Agent technique électricien - pate-forme ou essais, 1re catégorie	30.390	32.590
180	Agent de démarches administratives	30.730	32.950
181	Dessinateur détaillant	30.900	33.120
184	Agent technique électricien - laboratoire, 1re cat.	31.410	33.650
184	Agent technique radioélectricien - plateforme ou essais, 1re catégorie	31.410	33.650
184	Agent technique radioélectricien - laboratoire, 1re catégorie	31.410	33.650
185	Comptable commercial	31.580	33.830
185	Comptable industriel	31.580	33.830
185	Pointeau-comptable payeur	31.580	33.830
185	Agent technique de bureau d'études, 1er échelon	31.580	33.830
185	Secrétaire sténodactylographe	31.580	33.830
190	Vendeur, 2e échelon	32.440	34.710
190	Chef d'équipe de non professionnels	32.440	34.710
196	Agent d'assurances sociales	33.460	35.770
196	Agent de production	33.460	35.770
196	Agent de planning	33.460	35.770
196	Chronométreur simple	33.460	35.770
196	Dessinateur d'exécution	33.460	35.770
200	Caissier	34.150	36.480
200	Photographe	34.150	36.480
203	Agent technique de lancement ou d'ordonnancem.	34.680	37.040
205	Employé qualifié des services administratifs	35.000	37.410
205	Employé qualifié des services contentieux	35.000	37.410
209	Chef de magasin	35.680	38.150
209	Chef d'expédition	35.680	38.150
209	Chef réceptionnaire	35.680	38.150
209	Démarcheur	35.680	38.150
209	Préparateur de fabrication, 1er échelon	35.680	38.150
209	Chef d'équipe : catégorie a)	35.680	38.150
209	Chef d'équipe spécialisé	35.680	38.150
212	Comptable, 2e échelon	36.190	38.700
218	Agent technique de contrôle	37.220	39.810
218	Agent technique électricien - laboratoire, 2e catég.	37.220	39.810
218	Agent technique électricien - plateforme ou essais, 2e catégorie (téléphone), vérificateur téléphoniste	37.220	39.810
218	Agent technique électricien - plateforme ou essais, 2e catégorie (radioélectricité et électromécanique), agent technique d'essais	37.220	39.810
218	Agent technique métallurgiste de laboratoire, 1er éch.	37.220	39.810
218	Agent technique radiographe	37.220	39.810
221	Dessinateur petites études	37.730	40.370
221	Chef d'équipe, catégorie b)	37.730	40.370
223	Chef de groupe de comptabilité, 1er échelon	37.900	40.550
224	Caissier principal	38.240	40.950
225	Acheteur	38.410	41.110
225	Chimiste métallurgiste	38.410	41.110
230	Employé principal des services administratifs	39.270	42.030
230	Employé principal des services contentieux	39.270	42.030
234	Agent technique de bureau d'études, 2e échelon	39.950	42.770
234	Métrologue	39.950	42.770
234	Dessinateur d'études, 1er échelon	39.950	42.770
240	Dessinateur de publicité ou de catalogue	40.970	43.890
240	Chef d'équipe, catégorie c)	40.970	43.890
243	Préparateur de fabrication, 2e échelon	41.490	44.440
246	Contremaitre, catétgorie a)	42.000	45.000
252	Acheteur principal	43.020	46.110
253	Agent technique métallurgiste de laboratoire, 2e éch.	43.190	46.290
253	Chronométreur analyseur	43.190	46.290
256	Chef de groupe de comptabilité, 2e échelon	43.540	46.660
259	Dessinateur d'études, 2e échelon	44.220	47.400
265	Chef de section de fabrication (S.A.U.R.)	45.240	48.150
270	Chef de groupe d'achats	46.100	49.440
271	Inspecteur commercial	46.270	49.630
271	Agent technique, 3e catégorie	46.270	49.630
271	Dessinateur projeteur ou dessinateur principal, 1er échelon	46.270	49.630
271	Contremaitre, catégorie b)	46.270	49.630
290	Inspecteur comptable de succursales	49.510	53.140
290	Préparateur, 3e échelon	49.510	53.140
290	Dessinateur projeteur ou dessinateur principal, 2e échelon	49.510	53.140
290	Contremaitre, catégorie c)	49.510	53.140
290	Chef d'atelier, catégorie a)	49.510	53.140
300	Chef de section d'employés	51.220	54.990
312	Chef d'atelier, catégorie b)	53.270	57.220
321	Dessinateur projeteur automobile	54.800	58.880
340	Chef d'atelier, catégorie c)	58.050	62.400

APRES LA CONCLUSION DE L'ACCORD DANS LA METALLURGIE PARISIENNE

Les syndicats non signataires de l'accord de salaires intervenu le 22 juillet entre patrons et ouvriers de la métallurgie parisienne (C.G.T., indépendants (Saint-Marc) et autonomes) ont refusé de souscrire à cet accord, comme le protocole leur en donnait la faculté jusqu'au 27 juillet. La C.G.T., qui a critiqué les nouveaux barèmes de salaires, a décidé de demander à ses adhérents s'ils approuvaient sa position et d'organiser un référendum.

GRÈVE DE 24 HEURES DANS LES MINES DU BASSIN DES CEVENNES

Une grève de 24 heures s'est produite, le 30 juillet, dans les mines du groupement des Cévennes. A Molières-sur-Cèze et à Besseges (Gard) 40 % des ouvriers ont cessé le travail. A Rochefadoule, la proportion atteignait 45 %.

Cet arrêt de travail est motivé par le refus des ouvriers de partir pour la Lorraine. Un mouvement de grève s'était déjà dessiné, il y a quelques jours, à la suite du licenciement d'une vingtaine de mineurs nord-africains qui avaient refusé de rejoindre le lieu de leur nouvelle affectation au bassin de Lorraine.

La direction des Charbonnages de France estime que l'effectif des mineurs du bassin des Cévennes est excédentaire et que le reclassemnt du personnel en Lorraine s'impose dans les circonstances présentes.

Sécurité sociale

GERANTS DE S.A.R.L. NON REMUNERES

Certaines sociétés à responsabilité limitée sont en sommeil et improductives en attendant leur liquidation.

D'autres sont en perte et, pour ne pas aggraver la situation, le gérant, pourvu d'autres ressources personnelles, renonce à prélever des appointements.

La loi du 28 mai 1955 ayant fixé les conditions à remplir par un gérant de S. à R. L. pour être affilié à la Sécurité Sociale (voir notre dernier numéro) ne comporte aucune disposition relative à la rémunération de l'intéressé.

On pense toutefois qu'un gérant de S. à R. L. non rémunéré mais remplissant les conditions exigées par la loi ne saurait être affilié.

A titre d'information rappelons une réponse ministérielle du 9 juin 1954 (c'est-à-dire antérieure à la loi du 20 mai 1955) :

« Dès l'instant où un gérant minoritaire de société à responsabilité limitée ne perçoit pas de rémunération propre en tant que gérant, il ne saurait être affilié au régime général de la Sécurité Sociale. Le Conseil d'Etat avait, en effet, déjà précisé (avis n° 250.491 du 14 mars 1950) que seule la rémunération allouée aux gérants en contrepartie du travail effectif accompli au service de la société présentait le caractère d'un revenu professionnel ».

Annexe N°73

Mouvement contre les zones de salaires du 16 mars 1955

Tract unitaire CGT – CGT-FO – CFTC – FEN – Autonomes

(Source : archives CFDT Brest)

A bas les zones de salaires!

CAMARADES,

La journée revendicative du 23 Janvier a déjà donné des résultats : de tous les coins de France des protestations s'élèvent et se joignent à la notre. Continuons la lutte et nous aurons satisfaction.

A Quimper, dans tous le Finistère, la vie est plus chère qu'à Paris. . . . et pourtant :

A Paris, le salaire minimum garanti pour 173 heures de travail par mois est de 21.444 francs ;
à Quimper de 18.691 francs seulement,

A Paris, pour une famille ayant trois enfants (de plus de 10 ans) et le salaire unique, les prestations familiales s'élevent à 22.696 francs par mois tandis qu'à Quimper elles sont de 19.647 francs seulement, soit, par an, 36.588 francs de moins. Et pour 5 enfants la difference peut dépasser 68.220 francs par an.

Le fonctionnaire Quimpérois victime en outre de l'absurde système des zones dans son indemnité de résidence perçoit, à ce titre, de 40.000 (à l'indice 185) à 140.000 francs (indice 630) de moins que s'il exerçait sa fonction à Paris.

CES INJUSTICES CESSERONT !

Un travailleur Quimpérois, un travailleur breton vaut un travailleur parisien, nos enfants en Bretagne ont les mêmes droits que ceux de Paris.

C'est hautement et dignement que le 16 Mars, répondant à l'appel du Comité départemental et des organisations syndicales unies dans l'action, que vous l'affirmerez tous !

OUVRIERS, EMPLOYÉS, FONCTIONNAIRES, SALARIÉS des SERVICES PUBLICS et SEMI-PUBLICS, MÈRES de FAMILLE et toutes Victimes de l'injuste système des zones de salaires

TOUS VOUS MANIFESTEREZ VOTRE MÉCONTENTEMENT EN
débrayant 2 heures en fin de journée Mercredi 16 Mars
TOUS EN MASSE (pas de défection) VOUS ASSISTEREZ au

Grand Meeting de Protestation

le même jour, à 16 heures 30, au Gymnase Municipal.

Le Comité Cantonal pour la suppression des Zones de Salaires :

pour la C. G. T.	pour la C. F. T. C.	pour la F. E. N.	pour la C. G. T.-F. O.	pour les Autonomes
PLOUHINEC	**BONIZEC**	**GUICHARD**	**MOREAU**	**TRÉGUER**

Annexe N° 74

L'échelle des salaires des techniciens au 12 octobre 1955

(Source : *Le Télégramme* du 12 octobre 1955)

Catégorie	Salaires de base		Valeur de l'échelon		Salaire de base	Nombre d'échelons							Prime de rendement	
	Zone 0 Paris	Brest Lorient	Du 1er au 7e	8e		II	III	IV	V	VI	VII	VIII	Moyenne 12%	Maximum 30%
T0	136,50	131,95	3,95	4,05	131,95	135,90	139,85	143,80	147,75	151,70	155,65	159,70	15,85	39,60
T1	151,25	146,20	4,40	4,40	146,20	150,60	155,00	159,40	163,80	168,20	172,60	177,00	17,55	43,85
T2	167,90	162,30	4,90	4,80	162,30	167,20	172,10	177,00	181,90	186,80	191,70	196,50	19,45	48,70
T3	187,10	180,85	5,40	5,50	180,85	186,25	191,65	197,05	202,45	207,85	213,25	218,75	21,70	54,25
T4	216,45	209,25	6,30	6,20	209,25	215,55	221,85	228,15	234,45	240,75	247,05	253,25	25,10	62,75
T5	236,45	228,60	6,85	6,95	228,60	235,45	242,30	249,15	256,00	262,85	269,70	276,65	27,45	68,60
T6	261,70	253,00	7,60	7,50	253,00	260,60	268,20	275,80	283,40	291,00	298,60	306,10	30,35	75,90

Annexe N°75

Assemblée générale de l'Avenir des travailleurs du 18 mars 1961

(Source : archives CFDT Brest)

AVENIR DES TRAVAILLEURS

Restaurants Coopératifs de l'Arsenal de BREST

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du SAMEDI 18 MARS 1961, à 9 h. 30

SALLE DU NOUVEAU THEATRE - BREST

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination du Bureau.
2. Lecture et approbation des procès-verbaux de la dernière Assemblée.
3. Lecture du Rapport de la Commission de Contrôle.
4. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration.
5. Lecture du Bilan.
6. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du Bilan.
7. Réponses aux questions écrites.
8. Présentation des Candidats au Conseil d'Administration et à la Commission de Contrôle.
9. Tirage de la Tombola gratuite.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CHERS COOPÉRATEURS,

Notre Exercice 1960 s'étant terminé le 31 Décembre dernier, nous soumettons à votre examen, conformément aux Statuts, les résultats de notre gestion au terme de ces douze mois d'activité.

Vous aurez l'occasion, dans le cadre de l'exposé de ce Rapport, de dégager les points essentiels de notre gestion.

Chiffre d'Affaires

Pour l'année 1959, notre chiffre d'affaires s'élevait à..... 1.839.026,56 N F

Au 31 Décembre 1960, à..... 1.761.539,15 N F

Nombre de repas servis durant l'année 1959 : 806.226

» » » 1960 : 764.049

Différence en moins..... 42.177

Cette diminution est due principalement :

1° à la possibilité, pour de plus nombreux sociétaires, de se rendre chez eux pour prendre leur repas, du fait de la reconstruction de leur logement à proximité de leur lieu de travail ;

2° de la motorisation qui va en progression constante.

Frais Généraux

Ce problème, particulièrement très important dans la gestion de notre Société et qui absorbe une très grande partie de nos ressources, résulte principalement des salaires payés et des charges sociales afférentes.

Au 1er Janvier 1960, le salaire de base, qui était de 1,7195, a été porté, au 1er Mars 1960, à 1,9570.

Le montant global des frais généraux (salaires, charges sociales, taxe d'apprentissage, allocations de chômage, tickets de repas, matériel divers, est de la somme de 559.575,66 N F.

Le nombre de repas servis, pendant l'année 1960, s'élève à 764.049, cela vous donne des frais généraux, par repas, de 0,7496 NF.

Comme vous le savez, la Marine octroie 0,15 NF

de subvention par repas servi, celle-ci, ajoutée au prix du repas, donne :

2,00+0,15=2,15 NF, il reste en réalité 2,15-0,75=1,40

Les causes de l'augmentation des Frais généraux en 1960

a) Le salaire de base d'un employé, de 1,8595, passe à 1,9570 au 1er Mars 1960, donc une augmentation de salaire, par mois, de 1.429,69 NF, plus les charges sociales de 610,88 NF, avec rappel de 3 mois ; donc, pour 10 mois 20.405,70

b) Augmentation des charges assurance chômage ASSEDIC depuis Mai 1959 au 31 Décembre 1960..... 5.982,00

c) Médecine du travail (obligation d'adhérer à une caisse, en ville) 1,50 NF par employé et par mois ; dépense annuelle pour l'ensemble du personnel 1.421,00

d) Nouvelle méthode de distribution des bons de repas (imposée par la Marine) dont le prix de revient est de 0,0027 par ticket; moyenne de la dépense supplémentaire par mois de 165 NF et, par an 1.980,00

e) Ensuite, les deux grèves consécutives :
du 1er Février, perte 4.089,40
du 27 Avril, perte 4.716,25

f) La visite du Président de la République demi-journée payée au personnel et fermeture du Restaurant, perte 6.370,00

g) Le contrat collectif de notre personnel stipule que tous les avantages et les augmentations de salaires dont bénéficient les ouvriers de l'Arsenal seront accordés à nos employés ; aussi, notre personnel a bénéficié des journées du 31 Octobre, 1er et 11 Novembre, dépense..... 5.579,05

h) Paiement des heures supplémentaires non effectuées, personnel masculin 4.863,84

Les employés, certes, ne sont pas trop payés, mais les prix des repas n'ont pas évolué de la même façon que les salaires.

Quant à la subvention Marine, qui est de 0,15 NF depuis 1949, elle est nettement insuffisante et devrait être revalorisée, vu l'augmentation des salaires et des denrées depuis 1949.

Personnel

La quasi-totalité des charges concerne le personnel, dont l'effectif demeure inchangé depuis plusieurs années.

Pour diminuer les frais généraux, le C. A. a pris la décision, à l'unanimité :

1° de réduire le personnel de plusieurs employés ; mais la Société a été dans l'obligation de verser, à ces employés licenciés après cinq ans d'ancienneté, 20 % par mois de salaire et par année de présence. Pour six personnes, la somme s'élève à 5.959,60 NF. ;

2° de diminuer partiellement au personnel Marine les primes accordées ;

3° de supprimer les heures supplémentaires du personnel masculin (qui effectuait 44 heures de travail par semaine, dont 4 en heures supplémentaires).

Le C. A. fut convoqué aux Prud'hommes, par le délégué C. F. T. C. Devant le Bureau de conciliation le C. A. demanda au délégué de choisir entre les deux cas suivants :

1° d'effectuer 40 heures par semaine tant que la Société serait en difficultés,

2° de modifier la Convention collective si la Société se trouvait dans l'obligation de payer ces heures supplémentaires.

Le délégué C. F. T. C. choisit le deuxième cas, et la Société fut donc dans l'obligation de payer ces heures supplémentaires **non effectuées**, du 1er Septembre au 7 Décembre 1960 (dépense : 4.863,84 NF).

Le Contrat collectif fut donc modifié le 7 Décembre 1960, et libellé ainsi :

« Le personnel masculin effectuera 40 heures par « semaine au lieu de 44 heures. »

Matériel

Vente d'une voiture 2 C V 1954 et achat d'une autre 2 C. V. 1960.

Achat de matériel divers concernant tout le service général de nos Restaurants.

Dommages de guerre

La Société continue à percevoir les intérêts de ses titres non négociés.

Développement et Améliorations des Restaurants

I. Restaurant de Laninon

Nous avons la satisfaction de reconnaître que le Restaurant de Laninon garde son cachet coquet et neuf ; toutefois, les monte-charges sont à remplacer, ce qui permettrait une plus grande facilité de travail pour le personnel.

II. Le **Restaurant de la Madeleine** disparaît et est remplacé par le **Restaurant de Quéliverzan**.

Ce Restaurant, prévu depuis longtemps, voit enfin sa réalisation, situé dans un joli cadre, doté d'une cuisine moderne et de salles aux peintures claires, ce qui permettra aux Sociétaires de déjeuner dans une meilleure ambiance.

Toutefois, nous regrettons que ce Restaurant ne

soit pas situé au centre de la zone de gravité des ateliers et bureaux de la D. C. A. N.

III. Restaurant des Bâtiments en Fer

Les aspirateurs de la hotte ont été modifiés, les autoclaves donnent satisfaction, quant aux modifications prévues par la Marine, nous pensons cette réalisation assez proche.

Revision de la Comptabilité générale

La revision de la comptabilité de notre Société a été effectuée par un expert-comptable agréé, ainsi que de la visite de M. DELORME, Inspecteur-Reviseur de la F. N. C. C.

Assurances COOP

L'Assurance Coopérative, sous l'égide de la S. A. C. M. depuis le 1er Octobre dernier, ne donne pas, pour son départ, une grande satisfaction à ses assurés, qui se plaignent des retards pour le renouvellement de leurs contrats ; nous espérons qu'à l'avenir ces Services feront diligence.

Conclusions

Au terme de cet Exercice, l'Avenir des Travailleurs apparait comme un Service Social en quête d'un équilibre toujours précaire ; en face de la baisse constante du nombre de repas, la Société doit encore reconsidérer ses conditions normales d'exploitation.

En outre, il est un grave problème souvent posé dans nos Assemblées générales, qui n'a pas encore trouvé de solution, c'est celui de l'instabilité des Administrateurs dans leur fonction, ces derniers ne peuvent entreprendre un travail de fond et de longue haleine. Il est souhaitable, dans l'avenir, que, pour l'intérêt de la Société, les Sociétaires renouvellent leur confiance au Conseil d'Administration en fonction.

Nous pouvons espérer que, dans un proche avenir, la Société retrouvera son équilibre financier et repartira dans des conditions meilleures, dans l'intérêt de tous.

VIVE "L'AVENIR DES TRAVAILLEURS" !

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT

(4 Membres à élire)

NOM ET PRÉNOMS	MATRICULE RESTAURANT	RESTAURANT	ATELIER	OBSERVATIONS
LE COS François.....	3.842	B. F.	B. F.	Administrateur sortant
MILET Emile.....	7.092	B. F.	B. F.	Administrateur sortant
CAUFMAN Henri.....	10.915	B. F.	B. F.	Administrateur sortant
DESSENNE Alfred.....	17.776	Laninon	Forges Artillerie	Ex-Administrateur
APPRIOU François	17.936	B. F.	B. F.	

IMP. PRIGENT, R. Duperré - BREST

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1960

ACTIF

IMMOBILISÉ		
Matériel	122.114,41	
Amortissement	71.062,06	51.052,35
Participations Coop		6.104,74
C. I. C. L. « Terre et Famille »		24.363,46
RÉALISABLE		
Marchandises	52.168,50	
Participations de l'État	19.340,00	
Débiteurs divers	8.740,72	80.249,22
DISPONIBLE		
Caisse	14.530,28	
Banque Centrale des Coop	104.724,44	
Société Générale	14.537,93	
Trésorerie Générale	10.422,85	
Chèques Postaux	2.908,86	
S. G. C. C.	4.700,28	
Caisse d'Épargne	367,27	152.191,91
COMPTE D'ORDRE		
Frais payés d'avance	1.370,44	1.370,44
Résultats de l'exercice 60		40.341,99
Perte de l'année 59		682,98
		356.357,09

PASSIF

CAPITAL		
Capital (souscrit et libéré)	12.992,00	12.992,00
NON EXIGIBLE		
Reserve légale	1.826,41	
Fonds de Prévoyance	11.371,19	
Réserve de Reconstruction	111.461,25	124.658,85
EXIGIBLE A COURT TERME		
Bons de repas	16.118,40	
Suppléments	1.036,43	
Créanciers divers	158.388,99	
Frais à payer	20.894,95	
Impôts à payer	3.238,92	
Créditeurs divers	15.345,46	215.023,15
ŒUVRES SOCIALES		
Caisse de solidarité	3.683,09	3.683,09
		356.357,09

COMPTE D'EXPLOITATION au 31-12-60

Ventes		1.761.539,15
Achats		1.338.451,90
BÉNÉFICE BRUT		423.087,25
Subvention Marine		105.423,30
Intérêts et Agios		3.650,19
Divers		293,43
		532.454,17
CHARGES D'EXPLOITATION		
Amortissements	13.220,50	
Frais Généraux	559.575,66	
	572.796,16	572.796,16
PERTE DE L'ANNÉE 60		40.341,99
PERTE DE L'ANNÉE 59		682,98
		41.024,97

Annexe N°76

Accord collectif de salaires du 16 septembre 1959 – Avenir des travailleurs

(Archives CFDT Brest)

Reçu en dépôt au Secrétariat du Conseil de Prud'hommes de Brest le 26 JAN 1960, sous le N° 189
Le Secrétaire,

FEDERATION NATIONALE DES COOPERATIVES DE CONSOMMATION

Société Coopérative "AVENIR DES TRAVAILLEURS" - Arsenal de BREST

ACCORD COLLECTIF DE SALAIRE

ENTRE :

Le Conseil d'Administration de l'AVENIR DES TRAVAILLEURS, d'une part,

et

Le Personnel de ladite Société, représenté par les délégués des Organisations Syndicales, d'autre part.

Remplace et annule les accords collectifs antérieurs jusqu'au 1.6.59.

Il a été convenu ce qui suit :

Modifications de l'ACCORD COLLECTIF de salaire en date du 30.9.55

Par décision du Conseil d'Administration en date du 16 septembre 1959, les salaires subissent une majoration de 5 % avec effet rétroactif à dater du 1er juin 1959, en conséquence l'Article 1er de l'ACCORD COLLECTIF de salaire est modifié comme suit :

ARTICLE 1er - Les salaires applicables à compter du 1er juin 1959, sont les suivants :

	Salaire horaire de base	salaire mensuel
1 - Serveuse et manoeuvre	185,95	
2 - Magasinier, Boucher, Aide-cuisinier	195,45	
3 - Dactylos (1ère catégorie		40 111
(2ème catégorie		39 087
4 - Aide-Comptable		37 532
5 - Chef-Comptable		74 523

Le Personnel de l'Avenir des Travailleurs (Restaurants Coopératifs) bénéficiera des mêmes augmentations de salaire que celles de l'ouvrier de l'Arsenal et applicables aux mêmes dates.

ARTICLE 2 -

a) Les serveuses percevront, pour chaque mois de présence la valeur de 3 bons de repas de sociétaires.

b) Les employés effectuant la vente percevront, pour chaque mois de présence, la valeur de 5 bons de repas de sociétaires, ainsi qu'une indemnité de caisse calculée à 0,50 o/oo sur les recettes.

... / ...

... / ...

c) Les Chef-cuisiniers, cuisiniers et autres employés qualifiés percevront, chaque mois, une prime particulière facultative, qui sera déterminée par la Direction en fonction de leur rendement et de leur conscience professionnelle.

ARTICLE 3 -

L'ensemble des employés de la Société bénéficie, au titre des avantages en nature et par journée de travail effective, d'un repas et d'un casse-croûte. Les congés-payés ouvrant droit à une indemnité en espèces dont la valeur est fixée par l'Inspection du Travail.

ARTICLE 4 -

Chaque année de service effectif donne droit aux employés masculins à un complet bleu de travail et à un tablier ; au personnel féminin à une blouse de travail et à 2 tabliers. (bleu et blanc).

Ces vêtements de travail seront alloués chaque année dans le courant du mois de Février.

ARTICLE 5 -

Une majoration pour ancienneté sera attribuée à tous les employés sur les bases suivantes :

3 %	du salaire horaire de base	à	partir de	3	ans	de	présence
6 %	-	-	-	-	6	-	-
9 %	-	-	-	-	9	-	-
12 %	-	-	-	-	12	-	-
15 %	-	-	-	-	15	-	-

Les périodes d'interruption de l'activité dans les Sociétés Coopératives considérées, résultant de la maladie, des Accidents du Travail, des périodes militaires, du service militaire obligatoire ou du fait de la guerre, de la mobilisation et de ses conséquences (déportation, détention, maladie, blessure) sont comptées comme temps d'activité professionnelle.

ARTICLE 6 -

Les employés en congé pour accident de travail seront rémunérés en salaire entier sur la base effective de l'horaire de travail de l'accidenté.

ARTICLE 7 -

a) Chaque employé a le droit à un congé annuel de 1 jour 1/2 par mois de travail effectif (maximum 18 jours ouvrables).

Lorsque le nombre de jours ouvrables ainsi calculé n'est pas un nombre entier, la durée du congé est arrondie au nombre entier de jours immédiatement supérieur.

En cas de maladie n'excédant pas 1 mois consécutif, l'employé conserve ses droits aux congés payés.

... / ...

... / ...

b) Congés d'ancienneté - La durée du congé est augmenté de 2 jours ouvrables après 20 ans de services, continus ou non, dans la Société, 4 jours après 25 ans, 6 jours après 30 ans.

ARTICLE 8 -

Des congés payés exceptionnels sont accordés à chaque employé dans les cas suivants :

- Mariage d'un employé ..... 3 jours ouvrables
- - - enfant ..... 1 jour -
- Naissance d'un enfant ..... 3 jours -
- Décès d'un membre de la famille (époux, père, mère, enfant) ..... 2 jours -

Ces journées ne seront pas déduites du congé annuel normal.

ARTICLE 9 -

Le Personnel, comme l'ouvrier de l'Arsenal, bénéficie par année de présence effective, des jours fériés payés, à condition de se trouver un jour normalement ouvré.

ARTICLE 10 -

Avantages sociaux - Il est garanti à l'ensemble des employés les avantages sociaux coopératifs de la Caisse de Prévoyance et d'Allocation Vieillesse (C.P.A.V.) à laquelle la Société est affiliée et dont le siège est à PARIS 9 ème, 31-rue de Provence.

- Prime layette,
- Allocations vacances,
- Assurances Invalidités-Décès,
- Allocations vieillesse,

ARTICLE 11 -

Durée du travail - La durée hebdomadaire de travail pour tous les salariés est fixée à 40 heures réparties sur cinq jours de travail.

Les employés masculins effectueront 44 heures, toutes les heures passées au-delà de 40 heures seront majorées selon les dispositions légales.

Déposé au Conseil des Prud'hommes le 25.1.60

Le Président, Un Administrateur,

P. LAMOUR E. MILET

Les Délégués du Personnel,

Syndicat C.G.T. Syndicat C.F.T.C.

Mme GOURMELON M. LE GAC

Annexe N° 77

Les « Castors de l'arsenal » - Plans de maisons type

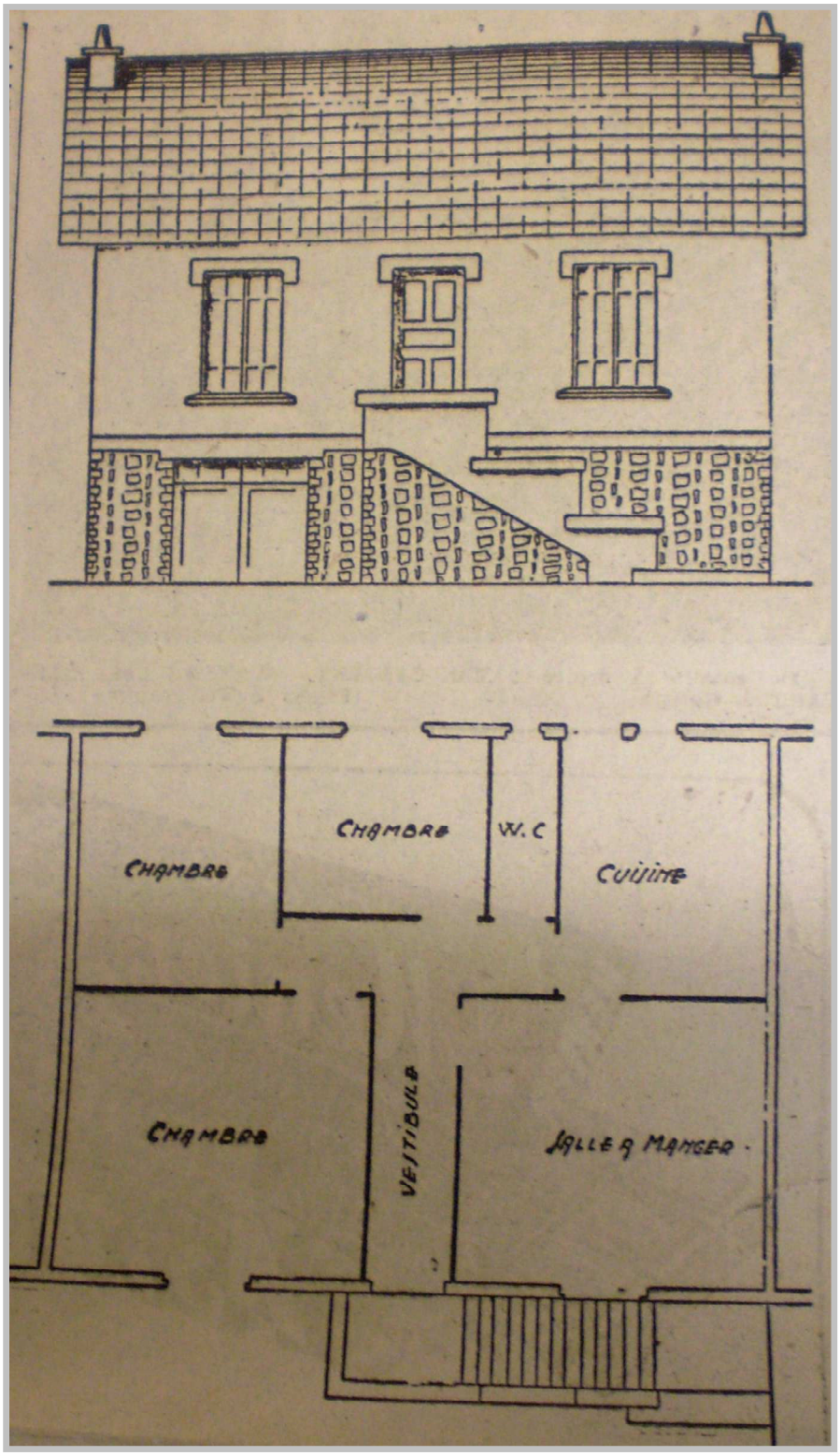

1950 – Façade et plan intérieur
(*Le Télégramme*, 28 décembre 1950)

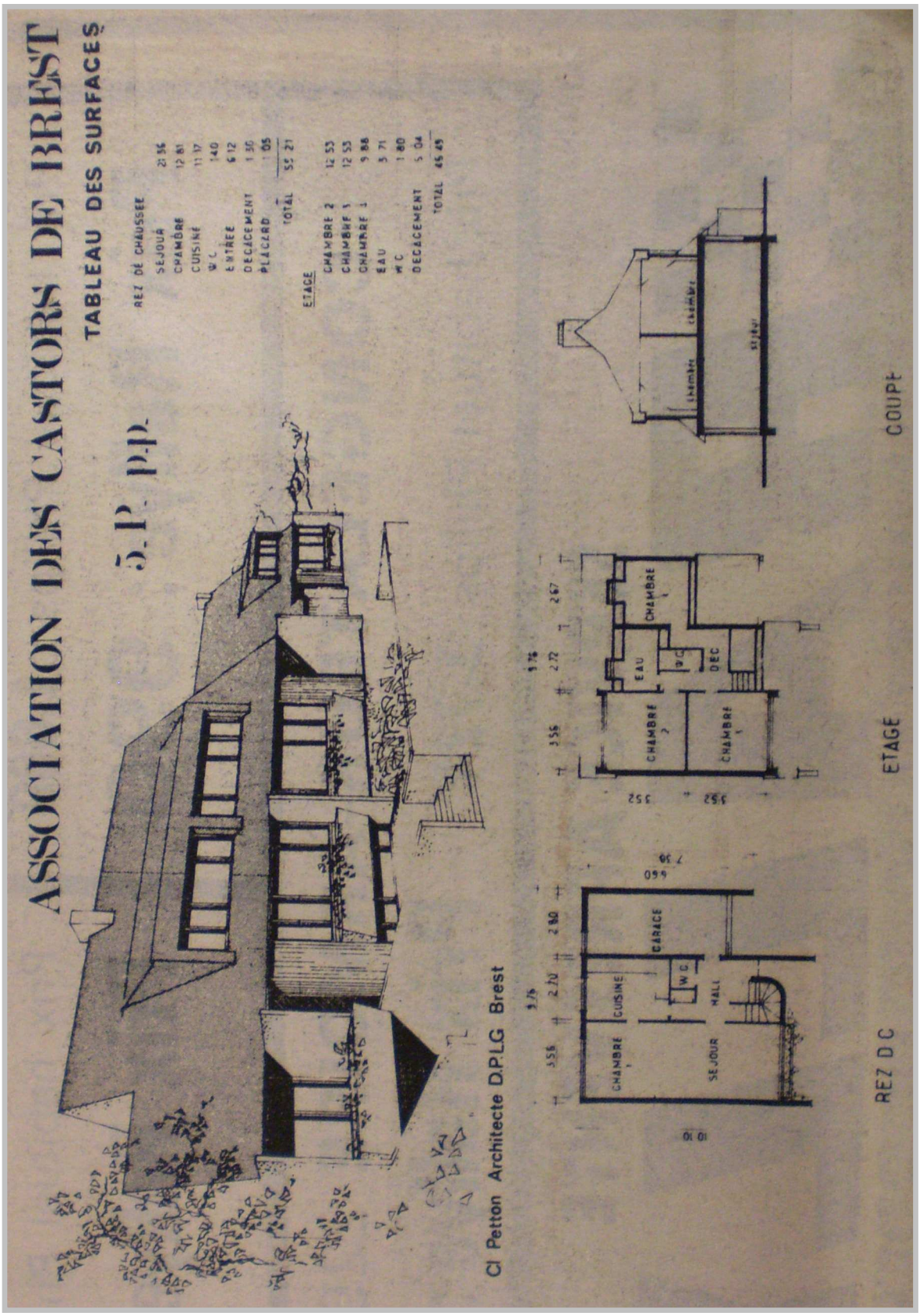

1974 – Façade des maisons mitoyennes à un étage et plan
(*Le Télégramme*, 9 décembre 1974)

Annexe N°78

Les « Castors de Coat-Bihan » (novembre 1953) - Viabilisation

(Source : A.D. Finistère 45 W C 55)

1/ Descriptif

Lot n°	Longueur des façades par lot	Lot n°	Longueur des façades par lot
1	14,50	15	37,60
2	7,58	16	12,65
3	12,65	17	7,58
4	12,65	18	12,65
5	7,58	19	12,65
6	12,65	20	7,58
7	12,65	21	16,50
8	7,58	22	12,65
9	28,50	23	7,58
10	37,96	24	12,65
11	7,58	25	12,65
12	36,76	26	7,58
13	37,10	27	7,58
14	7,58	28	15,50
Total			426,72 mètres linéaires

2/ Plan de financement

Aménagement du lotissement		4 642 500 fr.
Accès eau et EDF		3 200 000 fr.
Coût total des travaux		7 842 500 fr.
Prime de viabilité (zone discontinue – 11 000 fr. le ML de façade)	426,72 ml x 11 000 fr.	4 693 920 fr.
Prime département (28 immeubles de 70m²) Permettant d'amortir un emprunt de	1 960 m² x 50 fr. $\frac{98\,000 \text{ fr.} \times 100}{8}$	98 000 fr. / an 1 225 000 fr.
Prime totale (viabilité + département)		5 918 920 fr.
Reste à la charge du groupement		1 923 580 fr.

Annexe N°79

Tract de protestation du Comité des mal-logés de Brest – Mai 1957

(Source : A.D. Finistère 31 W 444)

Depuis un an la question est posée à la Municipalité. Or, le 25 Mars dernier, malgré la promesse écrite du Sénateur-Maire, suite aux diverses démarches, le dossier de

L'INSTITUTION D'UN VÉRITABLE SERVICE MUNICIPAL DU LOGEMENT

n'a pas été soumis au CONSEIL MUNICIPAL

Le RENFORCEMENT, sous la pression de l'opinion de l'actuel BUREAU DU LOGEMENT SANS POUVOIRS ne peut satisfaire LES MAL-LOGÉS, car SEUL

LE SERVICE MUNICIPAL DU LOGEMENT

est armé par la Loi des Pouvoirs pour le contrôle de L'UTILISATION DE TOUS LES LOGEMENTS et donc pour des REQUISITIONS EFFICACES

RÉCLAMEZ LA CRÉATION DE CE SERVICE PRÉVU PAR LA LOI DANS LA LUTTE CONTRE

LA CRISE DU LOGEMENT

Demandez aux élus municipaux avec les organisations signataires de la motion du 11 avril 1957

UN VÉRITABLE SERVICE MUNICIPAL du LOGEMENT

LE COMITÉ D'ACTION AVEC LES MAL-LOGÉS.

Presse Libérale - Brest

Annexe N°80

Licenciements à l'arsenal - Protestations syndicales de mars 1958

(Source : A.D. Finistère 31 W 444)

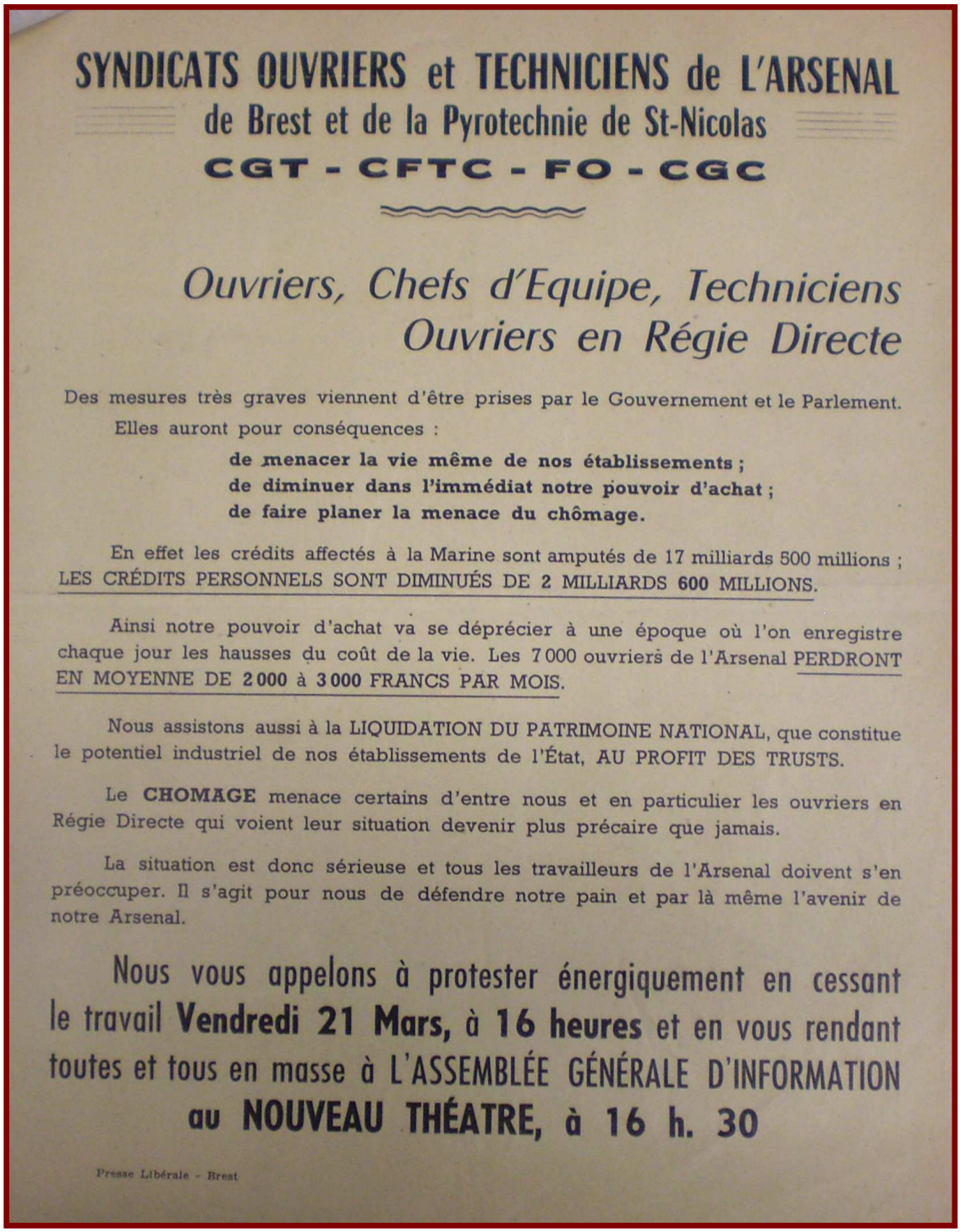

SYNDICATS OUVRIERS et TECHNICIENS de L'ARSENAL
de Brest et de la Pyrotechnie de St-Nicolas
CGT - CFTC - FO - CGC

Ouvriers, Chefs d'Equipe, Techniciens
Ouvriers en Régie Directe

Des mesures très graves viennent d'être prises par le Gouvernement et le Parlement.
Elles auront pour conséquences :

de menacer la vie même de nos établissements ;
de diminuer dans l'immédiat notre pouvoir d'achat ;
de faire planer la menace du chômage.

En effet les crédits affectés à la Marine sont amputés de 17 milliards 500 millions ; LES CRÉDITS PERSONNELS SONT DIMINUÉS DE 2 MILLIARDS 600 MILLIONS.

Ainsi notre pouvoir d'achat va se déprécier à une époque où l'on enregistre chaque jour les hausses du coût de la vie. Les 7 000 ouvriers de l'Arsenal PERDRONT EN MOYENNE DE 2 000 à 3 000 FRANCS PAR MOIS.

Nous assistons aussi à la LIQUIDATION DU PATRIMOINE NATIONAL, que constitue le potentiel industriel de nos établissements de l'État, AU PROFIT DES TRUSTS.

Le **CHOMAGE** menace certains d'entre nous et en particulier les ouvriers en Régie Directe qui voient leur situation devenir plus précaire que jamais.

La situation est donc sérieuse et tous les travailleurs de l'Arsenal doivent s'en préoccuper. Il s'agit pour nous de défendre notre pain et par là même l'avenir de notre Arsenal.

Nous vous appelons à protester énergiquement en cessant le travail Vendredi 21 Mars, à 16 heures et en vous rendant toutes et tous en masse à L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'INFORMATION au NOUVEAU THÉATRE, à 16 h. 30

Presse Libérale - Brest

Appel unitaire à la grève du 21 mars

TRAVAILLEURS DE L'ARSENAL,

UNION et ACTION contre les mesures qui nous menacent

Sur proposition du Gouvernement GAILLARD, une majorité au Parlement a accepté un budget militaire qui sacrifie nos arsenaux et leurs personnels à deux impératifs de la politique gouvernementale :

— La poursuite de la guerre en Algérie.

— La participation de la France au Pacte de l'Atlantique (OTAN).

« Tout pour ces deux missions », tel fut l'appel lancé par GAILLARD, LACOSTE, POHER, CHABAN-DELMAS et leurs amis.

La Marine nationale jouant un rôle mineur dans la guerre d'Algérie ; la flotte américaine étant la base fondamentale des forces navales de l'OTAN, le Gouvernement a décidé de ne plus accorder d'importance à notre Marine nationale.

Il a décidé de supprimer une large fraction des crédits qui lui étaient destinés, pour les affecter à la poursuite de la guerre contre le Peuple algérien.

C'est l'abandon d'un attribut de notre indépendance nationale au profit d'une politique qui coûte cher aux Travailleurs et mène la France à l'abîme.

PÉNIBLES CONSÉQUENCES

L'existence de nos arsenaux est compromise. On a entrepris, à Brest, le montage d'un pétrolier. La coque du porte-avions FOCH y sera transférée. Mais si aucun élément nouveau n'intervient, il n'y aura plus de travail à l'Arsenal de Brest après juin 1959.

Dès 1958, les ouvriers précaires sont menacés de licenciement. Ensuite viendrait le tour des ouvriers sous statut.

Déjà, décision est prise de plafonner **la durée de travail à 42 h. par semaine**. 2.500 à 3.000 fr., c'est la somme qui, chaque mois, sera ainsi prélevée sur vos salaires, au moment où la guerre d'Algérie provoque la montée des impôt, la flambée du coût de la vie, ralentit toute l'activité économique.

QUI A AUTORISÉ LE GOUVERNEMENT A PRENDRE CES DÉCISIONS ?

286 députés à l'Assemblée Nationale, parmi lesquels :
les **M. R. P.,** dont COLIN, MONTEIL, ORVOEN ;
les **Indépendants,** dont CROUAN ;
les **S .F. I. O.,** dont TANGUY-PRIGENT et MAO.

294 sénateurs au Conseil de la République, parmi lesquels :
les **M. R. P.,** dont Yves JAOUEN, Xavier TRELLU ;
les **Indépendants,** dont LE POT ;
les **S. F. I. O.,** dont Jean-Louis ROLLAND.

Parmi les élus du Finistère, seuls les deux députés communistes : Gaby PAUL et Alphonse PENVEN, ont dit non à GAILLARD. Ils ont dit non à la guerre d'Algérie et aux conséquences pénibles que le Gouvernement veut vous faire supporter.

UNION ET ACTION POUR DÉFENDRE VOTRE POUVOIR D'ACHAT ET VOTRE EMPLOI

Ces mesures, qui portent un nouveau coup à votre pouvoir d'achat, qui vous menacent de licenciement à plus ou moins longue échéance, a provoqué une vive émotion, un fort mécontentement.

Des élus du Finistère, qui les ont approuvées, sont obligés d'en tenir compte. C'est pourquoi, à l'exemple de JAOUEN, ils disent qu'ils vous ont défendus.

Dites-leur avec force que ce que vous voulez ce sont des actes et non des flots de parole ou des larmes de crocodile.

Dites-leur qu'il n'est pas possible de se présenter à la fois comme le défenseur de vos intérêts et le partisan de la poursuite de la guerre en Algérie.

Dites-leur que, pour supprimer les pénibles conséquences qui vous menacent, il faut en supprimer la cause ; **faire la paix et pratiquer une politique d'indépendance nationale.**

Dites-le avec force et, dans l'union la plus large, **agissez pour empêcher que soient exécutées les mesures qu'ils ont votées.**

Il est possible de faire reculer le Gouvernement, ou de l'obliger à un changement.

Union et action pour la défense du pouvoir d'achat.

Union et action pour la défense de l'Arsenal, patrimoine national.

Union et action contre les licenciements, pour le plein emploi du potentiel industriel et de la main-d'œuvre de notre établissement.

FAITES CONFIANCE A NOTRE PARTI ET A SES ÉLUS.

IMP. PRIGENT, R. Duperré - BREST

LES CELLULES COMMUNISTES DE L'ARSENAL.

Tract des cellules communistes de l'arsenal – Avril 1958

Annexe N°81

Manifestation du 20 mars 1959 contre les mesures de récession sociale

(Source : A.D. Finistère 31 W 446)

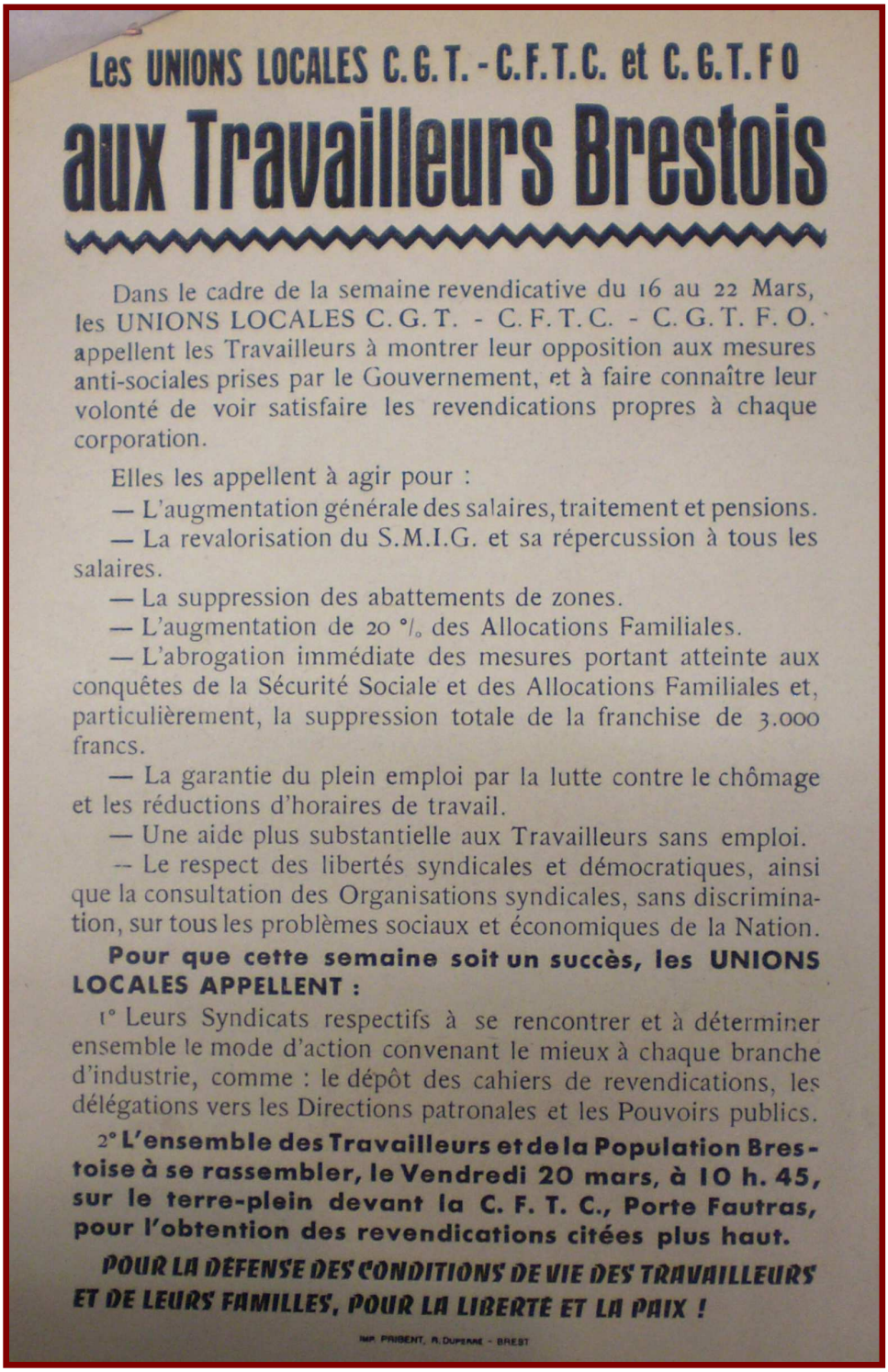

Les UNIONS LOCALES C.G.T. - C.F.T.C. et C.G.T.F.O

aux Travailleurs Brestois

Dans le cadre de la semaine revendicative du 16 au 22 Mars, les UNIONS LOCALES C.G.T. - C.F.T.C. - C.G.T.F.O. appellent les Travailleurs à montrer leur opposition aux mesures anti-sociales prises par le Gouvernement, et à faire connaître leur volonté de voir satisfaire les revendications propres à chaque corporation.

Elles les appellent à agir pour :

— L'augmentation générale des salaires, traitement et pensions.

— La revalorisation du S.M.I.G. et sa répercussion à tous les salaires.

— La suppression des abattements de zones.

— L'augmentation de 20 °/₀ des Allocations Familiales.

— L'abrogation immédiate des mesures portant atteinte aux conquêtes de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales et, particulièrement, la suppression totale de la franchise de 3.000 francs.

— La garantie du plein emploi par la lutte contre le chômage et les réductions d'horaires de travail.

— Une aide plus substantielle aux Travailleurs sans emploi.

— Le respect des libertés syndicales et démocratiques, ainsi que la consultation des Organisations syndicales, sans discrimination, sur tous les problèmes sociaux et économiques de la Nation.

Pour que cette semaine soit un succès, les UNIONS LOCALES APPELLENT :

1° Leurs Syndicats respectifs à se rencontrer et à déterminer ensemble le mode d'action convenant le mieux à chaque branche d'industrie, comme : le dépôt des cahiers de revendications, les délégations vers les Directions patronales et les Pouvoirs publics.

2° L'ensemble des Travailleurs et de la Population Brestoise à se rassembler, le Vendredi 20 mars, à 10 h. 45, sur le terre-plein devant la C. F. T. C., Porte Fautras, pour l'obtention des revendications citées plus haut.

POUR LA DÉFENSE DES CONDITIONS DE VIE DES TRAVAILLEURS ET DE LEURS FAMILLES, POUR LA LIBERTÉ ET LA PAIX !

IMP. PRIGENT, R. DUPERRÉ - BREST

Annexe N°82

***Bâtir ensemble* – Mai 1958**

(Source : A.D. Finistère 31 W 422)

Nos Quartiers » - Mensuel.

BATIR ENSEMBLE

LE BERGOT - LE BOUGUEN - LE POLYGONE (Finistère) Abonnement ; Ce que l'on veut, Ce que l'on peut.

MAI

N° SPÉCIAL 1958

Face à l'Algérie : Sommes-nous Chrétiens ?

La Guerre d'Algérie suscite des passions, divise le pays. Dans ses buts et dans ses moyens, elle met en cause des valeurs morales : la justice, le respect de l'homme, le respect des peuples, l'esprit de paix, la liberté d'opinion.

C'est pourquoi nous nous sentons tenus de parler, non pas en économistes, en politiciens, en stratèges, mais en prêtres, à la lumière de l'Evangile du Christ et des enseignements de l'Eglise.

Nous le savons, nous courons le risque d'être incompris : le Christ lui-même n'y a pas échappé.

L'Eglise a le droit et le devoir de parler

« Le chrétien, pour sa part, doit assumer la grave et grande fonction de faire valoir dans sa vie personnelle, dans sa vie professionnelle et dans sa VIE SOCIALE ET POLITIQUE, autant qu'il dépend de lui, la vérité, l'esprit et la loi du Christ. » (S. S. Pie XII.)

« Prenons garde de céder aux passions qui gouvernent les milieux auxquels nous appartenons. Autour de nous, tout le monde discute, chacun suivant son journal et cédant à l'entraînement de son entourage, de la légitimité de la raison d'Etat et de son étendue, de l'emploi de la torture, de l'égalité foncière des races et du droit de tous les hommes aux mêmes garanties de justice. IL N'EST PAS PERMIS A UN CHRETIEN D'OUBLIER QUE, SUR CHACUN DE CES POINTS, DES REGLES DE MORALE EXISTENT, dont il ne peut faire fi et dont il doit s'efforcer d'assurer le respect. A L'EGLISE DE SON COTE, IL N'EST PAS PERMIS DE SE TAIRE parce qu'elle aurait peur de l'irritation que soulève un rappel gênant des exigences de notre christianisme. » (Mgr Chappoulie, évêque d'Angers - Noël 1957.)

Les tortures en Algérie

On connaît les crimes des fellaghas. Il n'est pas question de les absoudre. Mais du côté français, emploie-t-on des méthodes inhumaines ? Emploie-t-on des procédés tels que les arrestations arbitraires, tortures physiques, exécutions sans jugement, massacres de populations civiles, ratissages, exécution de prisonniers, achèvement de blessés ? Des crimes de ce genre **sont-ils commis par des Français, en notre nom ?**

C'est trop facile de dire :

« C'est impossible que des Français fassent cela. »

« Des tortures, il y en a moins qu'on le dit, on exagère. »

« Mieux vaut ne pas en parler. »

A la vérité, des faits existent. Un seul suffirait à notre honte. Ils sont nombreux. Nous pouvons les connaître par les témoignages des soldats : « Des ratissages, je n'ai fait que cela depuis deux ans. » Des dossiers ont été constitués : le dossier Muller, le dossier de la Mission de France, et d'autres encore, qui s'ouvriront un jour prochain. La Commission de Sauvegarde, instituée par le gouvernement, a donné des rapports accablants ; le rapport Delavignette, par exemple. Des écrivains, Mauriac, des professeurs, P.-H. Simon ont dénoncé des faits. Et dernièrement, un livre : « La Question », d'Henri Alleg, nous donnait le récit détaillé des tortures que son auteur

(Suite page 8).

Un Appel des Evêques d'Algérie

« Sont à écarter les solutions reposant uniquement sur la force et la violence.

« On ne sortira de l'impasse qu'en recherchant les rapports loyaux et les dialogues dans les milieux les plus divers et à tous les niveaux de responsabilité, en vue de la compréhension réciproque et de la collaboration constructive. »

Annexe N°83

Fermetures d'entreprises du BTP brestoises 1954-1964 – Licenciements

(Source : d'après A.D. Finistère 212 W 7 – Évolution de l'emploi – 1950-1964)

Entreprise	Effectif au moment de la fermeture	Effectif au plus fort de l'activité	Année de fermeture
Sté Le Logis Relecquois	21		1955
Petton Yves	53	130 en 1954	1957
CMC (Constructions modernes et confortables)	99		1957
Alexandre Louis	21		1958
Fouchard Charles	18		1958
La Pérrosienne	70		1957
Bégoc menuiserie	21		1958
Finotto Aurélio – Plâtre-carrelage	11	65 en 1954	1959
Durtaud Henri – Plâtre-carrelage	20		1959
Dumez TP	80	110 en 1954	1959
Dubois et Cie	59	70 en 1954	1959
Thézé – Couverture-plomberie	10	44 en 1954	1960
Caër et Cie	12	28 en 1954	1961
Sainrapt et Brice – TP	20	170 en 1954	1961
Sté l' Active	15	36 en 1956	1961
SO CO Bois - Menuiserie	15		1961
STPA – TA	151	220 en 1954	1962
Louis Corre	64		1962
Sté Coopérative l'Union	70	92 en 1954	1962
Quénéa Lucien	20		1962
Renvoise	81	273 en 1954	1963
Gourmelon M – Menuiserie	20		1963
Sté Carrelages du Centre et de Bretagne	18		1963
Total : 23 entreprises	959	1 633	

Annexe N°84

Résolution commune CGT-CFTC-FO du 24 mai 1961

(Archives CGT Brest)

Mercredi 24 Mai 1961, grève des ouvriers de l'Arsenal à 16 heures05.

Il y a dix ans, les ouvriers de l'Arsenal de BREST arrachaient, à l'issue d'un mois de grève, une nouvelle méthode de calcul de leurs salaires.

Le Gouvernement sortait un décret le 22 Mai 1951 bien que les organisations syndicales avaient marqué leur préférence pour la sortie d'une loi.

Ce décret avait pour principe de mettre nos salaires en parité avec la métallurgie parisienne.

Depuis cette date, des difficultés ont existé entre les ministères intéressés et nos fédérations syndicales, pour son application correcte.

Les modalités d'application n'ont jamais été débattues paritairement et font l'objet de désaccords persistants. Nos syndicats sont convaincus que les revendications suivantes sont justes et fidèles à l'esprit du décret, et représentent le maximum de concessions faites par les travailleurs.

Aujourd'hui, nous pensons être en droit de revendiquer un nouveau bordereau de salaires, les indices ayant varié depuis la dernière augmentation.

Les ouvriers, chefs d'équipe et techniciens, feront grève Mercredi 24, de 16 heures 05 à 18 heures 05 pour les revendications.

Un meeting aura lieu à 16 heures 30 au nouveau théâtre. Une manifestation suivra ce meeting.

Annexe N°85

Dépêche ministérielle N°78.499 CAN/FC du 1er février 1963

Extrait concernant les arsenaux bretons

(Source : A.D. Finistère 117 W 58)

OBJET : plans de charge des DCAN de Brest et de Lorient – Réduction du recours à la main-d'œuvre « industrie »

II/ Il importe que des mesures soient prises pour assurer jusqu'en 1966 l'emploi à tout le moins de la main-d'œuvre la plus directement liée à la Marine (ouvriers à statut et autant que possible ouvriers en régie directe).

La situation actuelle des chantiers privés de construction navale rendant impossible la prise de commandes de navires marchands à laquelle il a été plusieurs fois fait appel dans le passé dans des circonstances analogues, les mesures pouvant être envisagées sont de trois ordres :

- Attribution aux ports de Brest et de Lorient de travaux d'entretien de la Flotte antérieurement prévus dans d'autres ports.
- Réduction importante et rapide du recours à la main-d'œuvre « industrie ».
- Etalement des constructions en cours. Cet étalement étant d'ailleurs une conséquence de la mesure précédente et aussi de l'insuffisance des autorisations de programmes à laquelle il a été fait allusion plus haut.

Il est nécessaire de recourir à la fois à toutes ces mesures.

III/ La redistribution des tâches de l'entretien de la Flotte et des refontes ne peut être que limitée sauf à compromettre la charge des autres ports pour lesquels cependant une certaine réduction de la main-d'œuvre « industrie » devra être admise.

Une décision prochaine chargera Brest au lieu de Cherbourg des carénages des annexes de l'École navale.

IV/ C'est d'une réduction du recours à la main-d'œuvre « industrie », sous toutes ses formes (régie indirecte, marchés de travaux, délestage) que les résultats les plus importants doivent être attendus.

La suppression ne peut être totale, certaines spécialités correspondant à des travaux à très fortes variations – câbleurs électriques, peintres – étant traditionnellement très déficitaires dans nos arsenaux comme du reste dans les chantiers privés de construction navale.

Mais en dehors de ces spécialités et de ce qui sera strictement nécessaire pour ne pas retarder le porte-hélicoptères *La Résolue* dont les dates de présentation en recette et de CSA (en bâtiment école) devront être impérativement maintenues, aucune main-d'œuvre « industrie » ne devra plus être payée par les directions des Constructions et armes navales de Brest et de Lorient sur le chapitre 53-71 (tous articles) à compter du 1er mai 1963.

La réduction devra être progressive, elle commencera dès la réception de la présente dépêche et devra être terminée le 1er mai 1963, date à laquelle les deux directions des Constructions et armes navales intéressées devront adresser au département un état justificatif détaillé de toute la main-d'œuvre « industrie » restante.

Cette compression de la main-d'œuvre « industrie » affectée aux constructions neuves ne doit, bien entendu, pas être accompagnée d'un transfert de main-d'œuvre « Marine » vers ce

secteur en provenance des autres secteurs (entretien Flotte, munitions,…), transfert qui aurait pour effet de charger de façon inadmissible les chapitres 34-71 et 53-72.

Il appartiendra au contraire, éventuellement aux directeurs locaux, de procéder également dans les secteurs non constructions neuves à des réductions des effectifs de la main-d'œuvre « industrie » si cela leur parait nécessaire pour assurer globalement pendant la période critique l'emploi de leur main-d'œuvre « Marine » et « régie directe ».

V/ La réduction importante de la main-d'œuvre « industrie » qui doit, pour éviter une chute trop profonde en 1964 et 1965 de l'effectif total, être pratiquée dès maintenant, entraine obligatoirement un étalement de certaines des constructions en cours, étalement qui est du reste rendu souhaitable par la situation budgétaire.

Les nouvelles dates à retenir pour la présentation en recette ou l'admission au service actif des bâtiments en cours seront alors :

	PR	CSA
- Porte-hélicoptères *La Résolue*	1.7.63	1.6.64 (inchangé)
- TCD (60) *Ouragan*	1.12.64	1.7.65 (décalage de 6 mois)
- TRM (61)	1.1.66	1.9.66 (décalage de 9 mois)
- Frégate lance-engins	1.1.68	Début 69 (décalage de 12 mois) [(1)]

Les autres bâtiments ne subiront pratiquement pas de décalage par rapport aux programmes antérieurs ».

[(1)] Les dates de cette frégate sont susceptibles d'être avancées selon l'évolution de la situation financière.

Signé GISSEROT, Ingénieur général du Génie maritime – Directeur central des Constructions et armes navales.

Annexe N°86

Tract « Le droit au travail » - Mai 1960

(Source : A.D. Finistère 31 W 424)

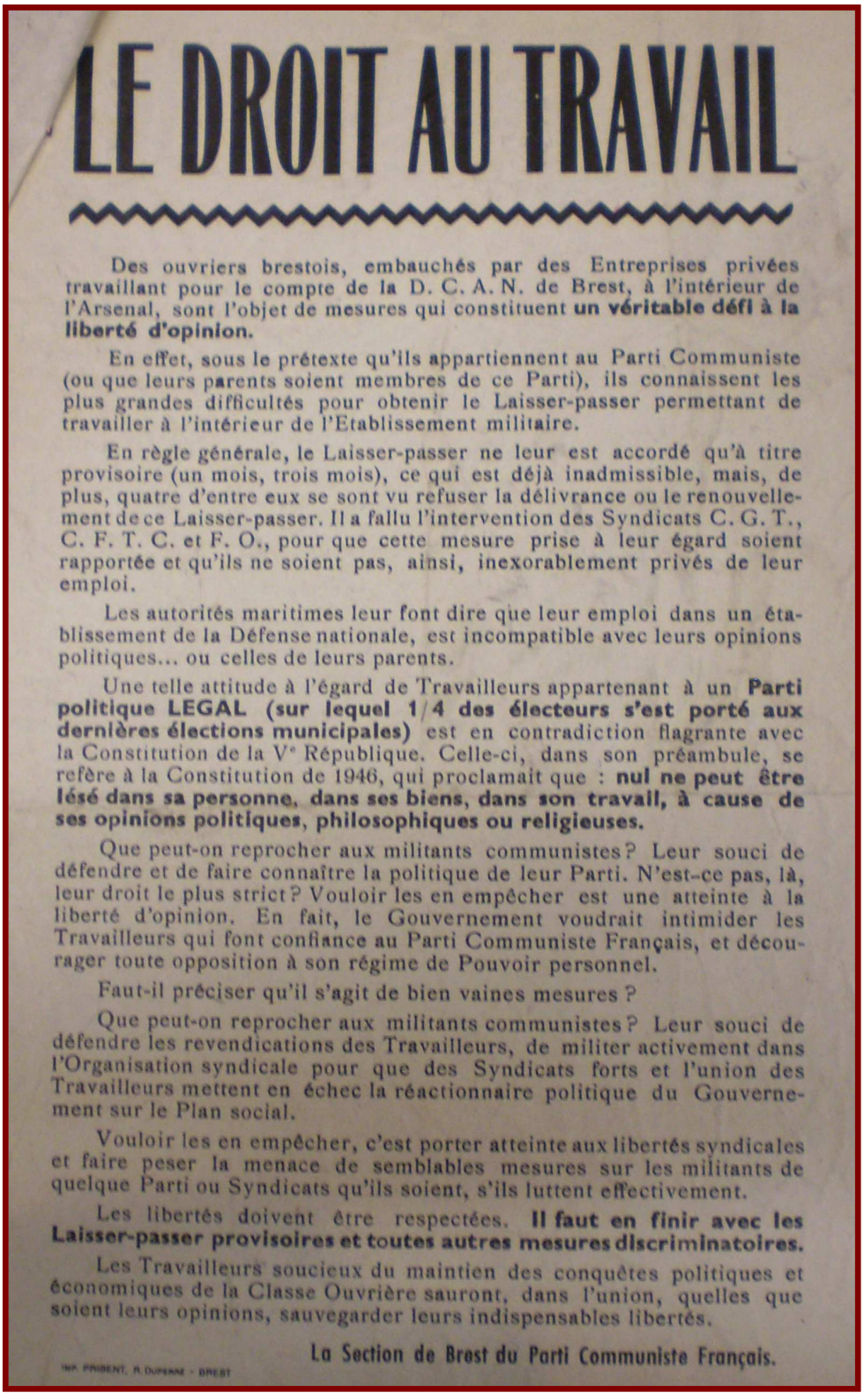

LE DROIT AU TRAVAIL

Des ouvriers brestois, embauchés par des Entreprises privées travaillant pour le compte de la D. C. A. N. de Brest, à l'intérieur de l'Arsenal, sont l'objet de mesures qui constituent **un véritable défi à la liberté d'opinion.**

En effet, sous le prétexte qu'ils appartiennent au Parti Communiste (ou que leurs parents soient membres de ce Parti), ils connaissent les plus grandes difficultés pour obtenir le Laisser-passer permettant de travailler à l'intérieur de l'Etablissement militaire.

En règle générale, le Laisser-passer ne leur est accordé qu'à titre provisoire (un mois, trois mois), ce qui est déjà inadmissible, mais, de plus, quatre d'entre eux se sont vu refuser la délivrance ou le renouvellement de ce Laisser-passer. Il a fallu l'intervention des Syndicats C. G. T., C. F. T. C. et F. O., pour que cette mesure prise à leur égard soient rapportée et qu'ils ne soient pas, ainsi, inexorablement privés de leur emploi.

Les autorités maritimes leur font dire que leur emploi dans un établissement de la Défense nationale, est incompatible avec leurs opinions politiques... ou celles de leurs parents.

Une telle attitude à l'égard de Travailleurs appartenant à un **Parti politique LEGAL (sur lequel 1/4 des électeurs s'est porté aux dernières élections municipales)** est en contradiction flagrante avec la Constitution de la V^e^ République. Celle-ci, dans son préambule, se refère à la Constitution de 1946, qui proclamait que : **nul ne peut être lésé dans sa personne, dans ses biens, dans son travail, à cause de ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses.**

Que peut-on reprocher aux militants communistes ? Leur souci de défendre et de faire connaître la politique de leur Parti. N'est-ce pas, là, leur droit le plus strict ? Vouloir les en empêcher est une atteinte à la liberté d'opinion. En fait, le Gouvernement voudrait intimider les Travailleurs qui font confiance au Parti Communiste Français, et décourager toute opposition à son régime de Pouvoir personnel.

Faut-il préciser qu'il s'agit de bien vaines mesures ?

Que peut-on reprocher aux militants communistes ? Leur souci de défendre les revendications des Travailleurs, de militer activement dans l'Organisation syndicale pour que des Syndicats forts et l'union des Travailleurs mettent en échec la réactionnaire politique du Gouvernement sur le Plan social.

Vouloir les en empêcher, c'est porter atteinte aux libertés syndicales et faire peser la menace de semblables mesures sur les militants de quelque Parti ou Syndicats qu'ils soient, s'ils luttent effectivement.

Les libertés doivent être respectées. **Il faut en finir avec les Laisser-passer provisoires et toutes autres mesures discriminatoires.**

Les Travailleurs soucieux du maintien des conquêtes politiques et économiques de la Classe Ouvrière sauront, dans l'union, quelles que soient leurs opinions, sauvegarder leurs indispensables libertés.

La Section de Brest du Parti Communiste Français.

IMP. FRISENT, R. DUPERRÉ - BREST

Annexe N°87

Évolution de la DMA – 1961-1982

1/ Arrêté du 6 avril 1961 organisant la DMA (Source archives CFDT Brest)

Diffusion Restreinte 7

MINISTERE DES ARMEES

A R R E T E

portant organisation et fixant les attributions de la délégation ministérielle pour l'armement.

Le ministre des armées,

VU le décret N° 61.307 du 5 avril 1961 portant organisation de l'administration centrale du ministère des armées ;

VU le décret N° 61.308 du 5 avril 1961 fixant les attributions du délégué ministériel pour l'armement ;

A R R E T E

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er - La délégation ministérielle pour l'armement comprend huit départements :

- le département "Organisation",
- le département "Administration Générale",
- le département "Atome",
- le département "Engins",
- le département "Télécommunications et mesures électromagnétiques",
- le département "Plans à long terme et budget",
- le département "Plans en développement",
- le département "Expansion-Exportation".

TITRE 1er - Département "ORGANISATION"

Article 2 - Le département "ORGANISATION" est chargé des problèmes d'organisation et de la coordination des actions menées par la Délégation. Il oriente les travaux des départements. Il prépare ou fait préparer les décisions et directives du ministre et du délégué.

Article 3 - Le département "ORGANISATION" comprend deux bureaux.

Article 4 - Le bureau militaire suit les rapports entre les états-majors d'une part, et les directions techniques et départements de la délégation d'autre part. Il assure les liaisons à l'échelon des chefs d'états-majors.

Il prépare la synthèse des besoins militaires exprimés par les chefs d'états-majors et la synthèse des problèmes militaires posés en matière de coopération internationale.

Au sein du bureau militaire, trois conseillers traitent les questions relatives à chaque armée.

Le conseiller "TERRE" traite les questions relatives à l'armée de terre. Il connaît des questions concernant les affaires d'outre-mer (pays membres ou issus de la Communauté) et l'Algérie. Il coordonne, en liaison avec le Département "EXPANSION-EXPORTATION" et les services spécialisés extérieurs à la Délégation, les affaires de sécurité.

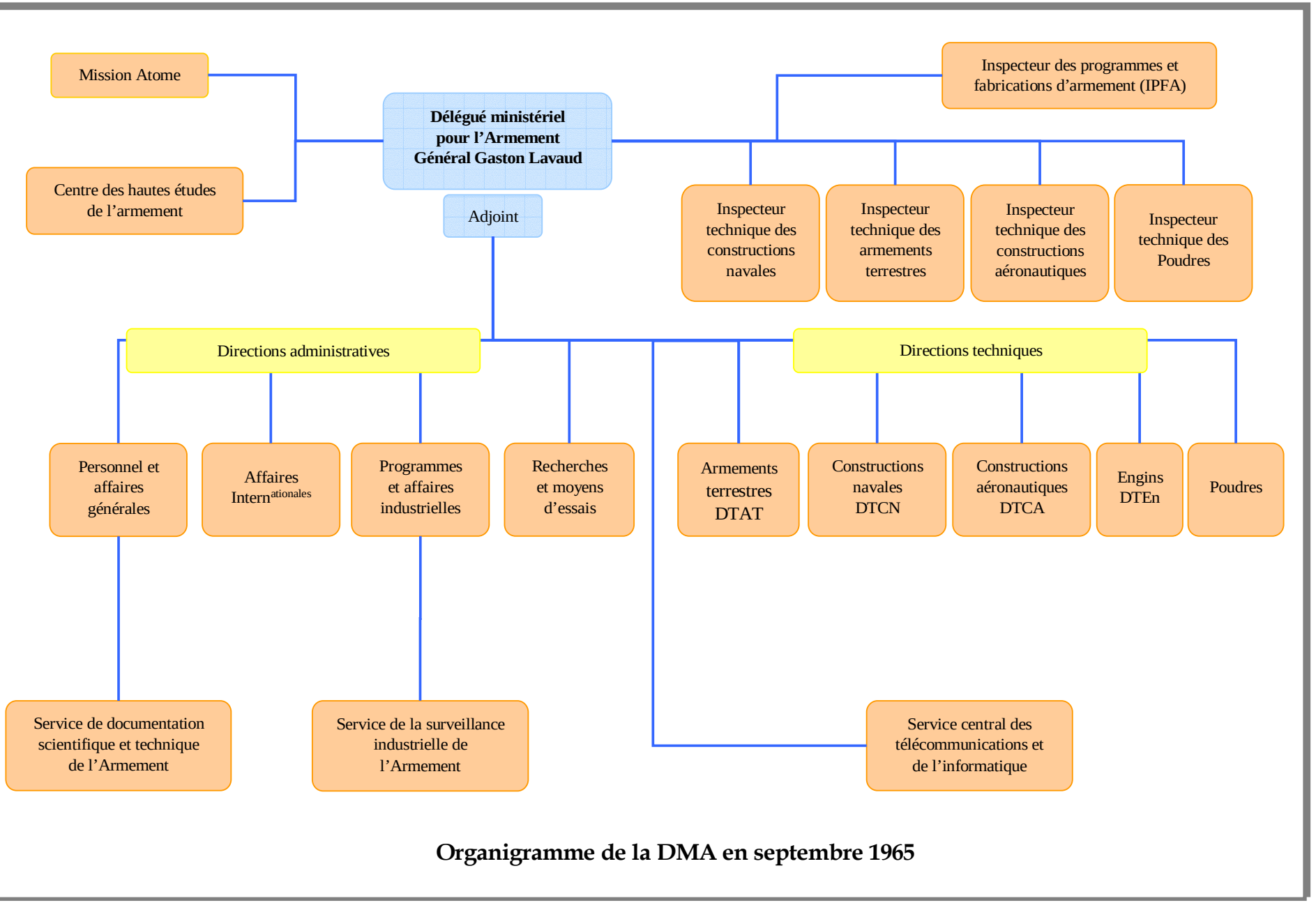

Organigramme de la DMA en septembre 1965

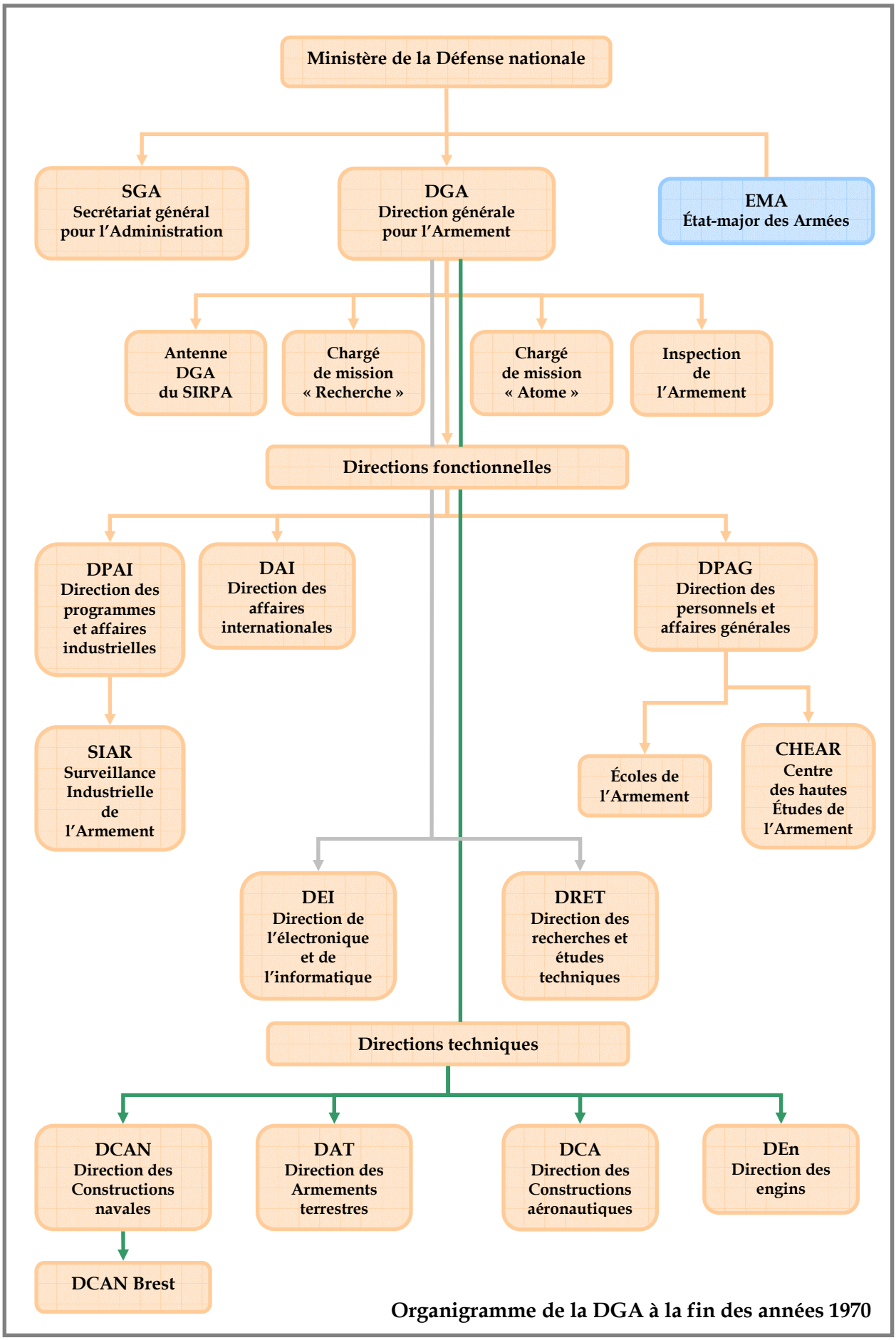

Organigramme de la DGA à la fin des années 1970

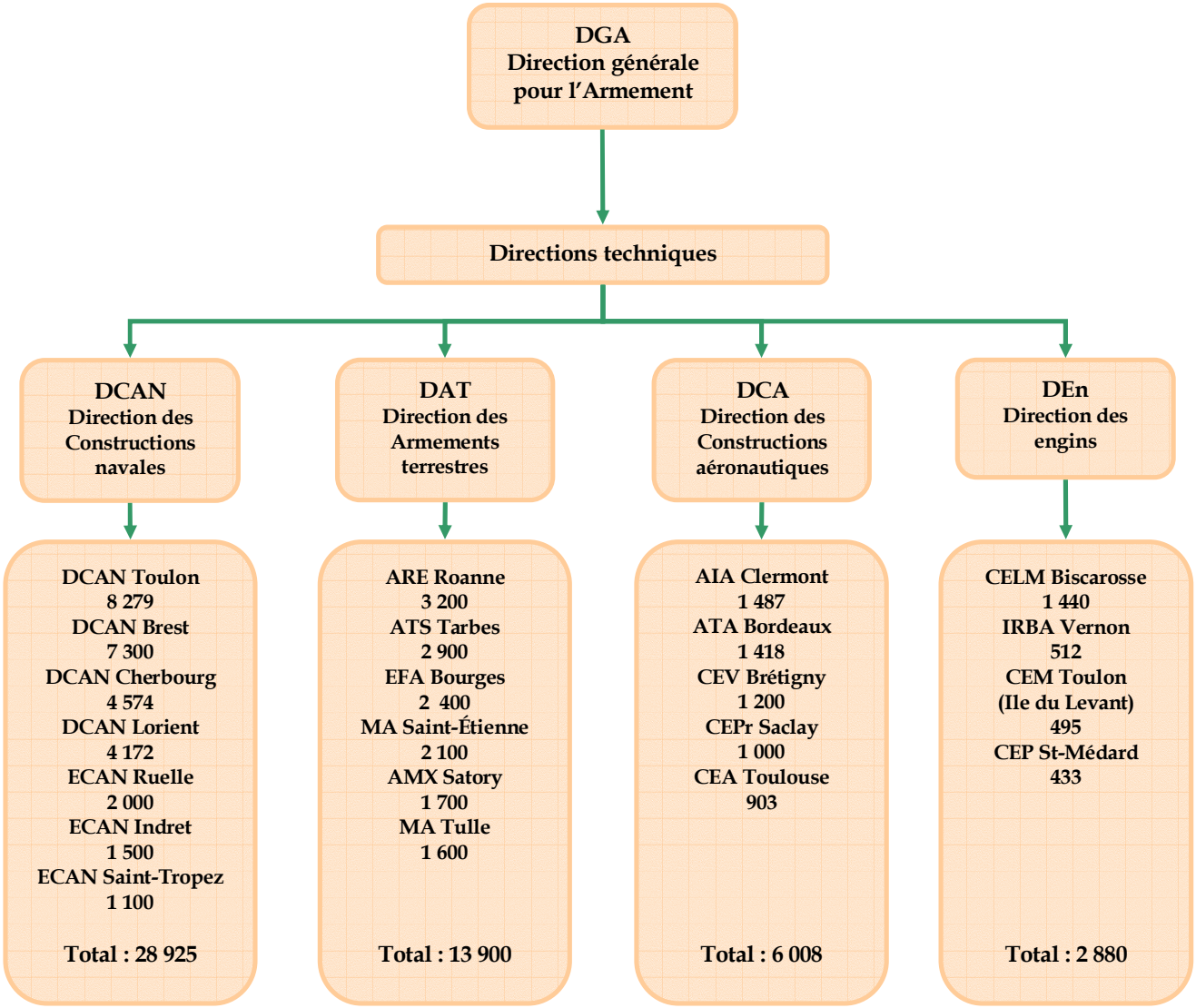

DC(A)N : Direction des Constructions (et Armes) Navales
EC(A)N : Établissement des Constructions (et Armes) Navales
ARE : Arsenal de Roanne
ATS : Arsenal de Tarbes
EFA : Établissement de Fabrication d'Armement
MA : Manufacture d'Armes
AMX : Du nom du programme blindé développé à Satory
AIA : Atelier Industriel d'Aéronautique
ATA : Aéronautiques et Technologies Avancées
CEV : Centre d'Essais en Vol
CEPr : Centre d'Essai des Propulseurs
CEA : Centre d'Essais Aéronautiques
CELM : Centre d'Essai et de Lancement de Missiles
IRBA : Institut de Recherches Balistiques et Aérodynamiques
CEM : Centre d'Essai de Missiles
CEP : Centre d'Essai de Propulseurs solides

Établissements de la DGA à la fin des années 1970 (effectifs d'octobre 1982)

Annexe N°88

Caisse de grève de la CFDT 1965 - FAS et CNAP

(Source : archives CFDT Brest)

CAISSE DE GREVE

Désireuse de donner à ses adhérents des moyens efficaces de lutte, la C. F. D. T. lors de son congrés confédéral de 1965 a mis en place une caisse de résistance destinée à aider les adhérents en cas de grève.

Cette caisse de grève comporte deux aspects :

1°) LE F.A.S. (fonds d'action syndicale)

L'adhésion de tous les adhérents à cette caisse est automatique.

2°) LA C.N.P.F. (Caisse Nationale d'Action Professionnelle)

Seuls les syndicats qui le désirent adhèrent à cette caisse.

Ces deux caisses sont alimentées par une partie de la cotisation (OF 34 pour le F.A.S. - OF 55 pour la C.N.A.P.). En retour, elles versent des indemnités aux camarades en grève.

Le syndicat C.F.D.T. de l'Arsenal était déjà adhérent au F.A.S.. A ce titre, nos syndiqués ont à différentes reprises perçu des indemnités lors de grèves professionnelles.

Ces indemnités en cas de grève étaient cependant très modestes. C'est pourquoi le conseil syndical avait décidé d'adhérer à la C.N.A.P. depuis le 1er janvier 1968 et ceci sans augmentation de cotisations.

Comme le règlement exige 6 mois de versement avant de pouvoir bénéficier des prestations, le syndicat a pris à sa charge ces versements.

A partir du 1er juillet, c'est donc une garantie nouvelle que la C.F.D.T. offre à ses adhérents. En effet, en cas de grève professionnelle, chaque adhérent C.F.D.T. percevra désormais 7F 20 par journée de grève.

Rappelons cependant que cette caisse de grève a un caractère de solidarité, les adhérents des autres secteurs, aidant leurs camarades en grève. Dans ce cas il est évident que les indemnités ne peuvent être versées lorsque différentes professions sont en grève en même temps.

Quoi qu'il en soit la caisse de résistance de la C.F.D.T. fait son chemin. En novembre 1966, elle versait 1F 80 par journée de grève, deux ans après cette indemnité est portée à 7F 20.

C'est le meilleur démenti que nous pouvons apporter à ceux qui, dès le début, ont critiqué l'initiative de la C.F.D.T. et qui préfèrent encore se limiter à des collectes pour donner aux travailleurs les moyens de continuer leur lutte.

La C.F.D.T. est la seule centrale syndicale Française à avoir mis en place une caisse de grève. Elle aura au moins eu le mérite de prouver qu'il est possible aux travailleurs de mieux s'organiser et de s'assurer ainsi de meilleures chances de succés dans les luttes à venir.

-*-*-*-*-*-*-*-

Caisse de solidarité de la CFDT 1967

CAISSE DE SOLIDARITE

DU SYNDICAT C. F. D. T. DES OUVRIERS DE L'ARSENAL

(Règlement MODIFIE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 1967)

ARTICLE 1. - Il est constitué entre les Ouvriers de l'Arsenal, Techniciens, Ouvriers en Régies et Chefs d'Equipe adhérents au syndicat, une Caisse de Solidarité, dont le but est d'aider les camarades et leurs familles, dans les moments difficiles dûs à la maladie ou au décés de l'adhérent. La caisse apporte également une aide aux syndiqués se mariant ou accomplissant leur service militaire. Les conditions d'attribution de ces prestations sont définies dans les articles ci-après.

ARTICLE 2. - Chaque syndiqué à jour de ses cotisations fait partie de droit de la Caisse. La cotisation mensuelle doit être versée pour le dernier jour du mois en cours. Il est recommandé de payer un mois d'avance pour éviter toute contestation.

ARTICLE 3. - Si un adhérent a cessé d'appartenir au syndicat ne fut-ce qu'un mois, il est considéré comme un adhérent nouveau et doit accomplir le nouveau délai statutaire pour bénéficier des prestations.

ARTICLE 4. - La démission du syndicat entraîne automatiquement la démission de la caisse.

ARTICLE 5. - La Caisse est alimentée par une retenue de 0,50 F faite sur la cotisation mensuelle versée par le syndiqué. La Caisse peut percevoir toutes autres recettes provenant de fêtes et séances, et éventuellement de dons et legs.

ARTICLE 6. - La Caisse est administrée par le Bureau Syndical. Le trésorier est chargé de la perception des recettes et des paiements des prestations. Il tient la comptabilité de la caisse.

ARTICLE 7. - La Caisse accorde une aide de 1 000,00 F à la veuve de l'adhérent ou à ses enfants, s'il est veuf, divorcé ou séparé. Les ascendants peuvent percevoir l'aide, si l'adhérent est célibataire. Eventuellement toute autre personne (qui serait reconnue après enquête comme étant à charge du décédé), peut prétendre à cette aide, si celui-ci n'a pas d'héritier direct.

ARTICLE 8. - Cette somme est attribuée pour tout syndiqué ayant 5 années de versements ininterrompus à la date du décés. La mise en maladie de longue durée et la période du service militaire ne sont pas considérées comme interruption.

.../...

ARTICLE 9. - Les ayants-droit des adhérents n'ayant pas 5 ans de présence à la date du décès, percevront un secours. Le montant du secours sera déterminé comme suit :

- 4 ans de présence ininterrompue..... 400,00 F
- 3 ans de présence ininterrompue..... 300,00 F

ARTICLE 10. - Tout syndiqué ayant cotisé sans interruption pendant une année à la date de son mariage, percevra une indemnité de 10,00 F

ARTICLE 11. - Tout adhérent ayant cotisé sans interruption pendant une année au moment de son départ au service militaire, percevra au 1er janvier et au 1er juillet la somme de 30,00 F pendant la durée de son lien.

ARTICLE 12. - Tout syndiqué ayant cotisé sans interruption pendant les 12 mois précédant sa mise en longue maladie, percevra chaque année pendant la durée de sa maladie 30,00 F au 1er janvier et 30;00 F au 1er juillet.

ARTICLE 12 BIS. - Tout adhérent ayant perçu les prestations prévues à l'article 12, peut recevoir, le cas échéant, s'il est réformé, un secours facultatif suivant les disponibilités de la trésorerie. Le montant est fixé par le Bureau.

ARTICLE 13. - En cas de difficultés financières momentanées de la Caisse, la trésorerie syndicale sera habilité à faire une avance de fonds maximum, représentant le montant d'un trimestre de cotisations de la Caisse de Solidarité. Cette avance est retenue sur les versements à effectuer dans les mois à venir.

ARTICLE 14. - En cas de dépences importantes (dues par exemple à des décès par accident ou épidémie), si la caisse ne peut faire face à ses obligations, l'avoir en Caisse, plus l'avance trimestrielle seront partagés entre les familles des syndiqués décédés. Il ne sera pas possible dans ce cas, pour les ayants-droit de réclamer le paiement intégral des prestations prévues. La Caisse du syndicat n'étant engagée que pour un trimestre d'avance.

ARTICLE 15. - En cas de dissolution de la Caisse, l'avance peut-être transformée en subvention si la caisse est déficitaire ; en cas contraire l'avoir est en totalité réservé à la caisse du syndicat.

ARTICLE 16. - Le fonctionnement de la Caisse dans les conditions prévues à ce règlement est assuré à partir du 1er octobre 1963. Ce règlement peut-être révisé et modifié par l'Assemblée Générale Statutaire. Un compte-rendu d'activité est donné à cette Assemblée Générale.

Annexe N°89

Tract « Après Rennes » du 22 mars 1964

(Source : A.D. Finistère 117 W 58)

C.G.T. C.F.T.C. C.G.T.-F.O. C.E.

-APRES RENNES-

LE MATIN: ASSEMBLEE GENERALE DES SYNDICATS DE L'OUEST

Réunis à Rennes, le samedi 21 Mars 1964, les représentants des Syndicats des Arsenaux et Etablissements de l'Ouest CGT,CFTC,FO,et CE mandatés par leurs organisations syndicales, en présence des responsables des Fédérations C.G.T.,C.F.T.C.,C.E., ont dans une séance préparatoire à la rencontre suscitée par le comité de sauvegarde et de défense de l'Arsenal de Brest, adopté la résolution ci-dessous et souhaitent sur cette base, obtenir le soutien des élus municipaux, des conseillers généraux, et des parlementaires.

RESOLUTION

L'Assemblée Générale, consciente des menaces qui planent sur l'ensemble des Etablissements de la Défense Nationale, sur les Statuts et droits acquis des personnels;

- SE FELICITE de l'action menée par les travailleurs de l'Etat de la Région de l'Ouest et de l'ensemble du pays, notamment au cours de la journée de grève du 18 Mars
- CONSTATE l'action positive menée par les syndicats unis et le soutien apporté par les municipalités et conseils généraux.
- DEMANDE à ces derniers de continuer et d'amplifier dans les semaines qui viennent l'action entreprise, afin d'obtenir:

  * Le maintien du Statut Juridique actuel de tous les Arsenaux, ateliers, manufactures et établissements de l'Etat, Statut qui garantit dans les meilleures conditions à la fois les intérêts de la Nation et ceux des personnels qui travaillent pour l'Etat.
  * Le rejet par les parlementaires de tout texte qui serait soumis au Parlement et qui mettrait en cause le Statut juridique actuel des Arsenaux et Etablissements et les droits statutaires et de retraite de leurs personnels.

Les représentants des Organisations Syndicales considèrent que la lutte engagée par les travailleurs de l'Etat pour le succès de leurs revendications est intimement lié à la défense de leurs droits statutaires.

Ils souhaitent obtenir le soutien des élus sur le programme suivant :

* Maintien du Statut Juridique actuel des Etablissements et Arsenaux de l'Etat, des Statuts des Personnels, lois de retraite et droits acquis;
* L'augmentation des salaires, traitements et pensions;
* La réunion de la Commission Paritaire Ouvrière, en vue de l'amélioration des droits statutaires
* Maintien du potentiel industriel et économique des Arsenaux et Etablissements.

Les représentants syndicaux et les travailleurs de l'Etat, pour leur part poursuivront et amplifieront la lutte qu'ils ont engagée.

L'APRES MIDI : REUNION DES SYNDICATS AVEC LES MAIRES ET LES PARLEMENTAIRES DE L'OUEST

- Aucun Sénateur n'était présent
- Sur 32 Députés invités, 2 étaient présents (Fréville et Ihuel) 10 s'étaient excusés. En ce qui concerne nos 7 députés du Finistère, non seulement ils n'étaient pas à Rennes, mais ils n'ont même pas éprouvé la nécessité de se faire excuser (sauf Orvoen et de Poulpiquet) Ceci montre, s'il en est encore besoin,le peu d'intérêt porté par nos députés aux problèmes des Arsenaux et des personnels qui travaillent pour l'Etat.
  Par contre, le dimanche 22 Mars, Mme Ploux et MM Evrard et de Poulpiquet participaient à la réunion et au banquet des Transporteurs à Chateaulin.
- 7 Maires de la Région Brestoise sont venus apporter leur soutien aux actions menées par les syndicats et faire part de leurs inquiétudes sur les conséquences que pourraient avoir les réformes sur l'avenir économique de leurs communes et de la Région.

Après que les camarades JACQUET (CFTC), et WARCHOLACK (CGT) eurent exposé la gravité des menaces qui pèsent sur les personnels et sur les Etablissements, la motion des syndicats fut soumise à l' approbation des maires et des parlementaires présents.

INTERVENTIONS

* Le Maire de Brest :

  " Les Maires sont décidés à aller jusqu'au bout avec les syndicats si des apaisements ne sont pas donnés "

* Le Maire d'Equeurdreville (région de Cherbourg) :

  " Nous irons jusqu'aux extrémités pour éviter la mort de nos communes. Je ne me résouds pas à entendre le discours de Pompidou à Lyon "

* Le Maire de Lanester :

  " D'accord avec les syndicats, d'accord pour les aider "

* Le Député Maire de Rennes (plus nuancé)

  " D'accord pour défendre nos Etablissements mais pas de la même façon que les autres maires "

//

Monsieur Pompidou disait dernièrement à Lyon que les ouvriers ne devaient pas s'entêter à vouloir travailler là où leurs parents avaient travaillé.

A cette réunion de Rennes, les Travailleurs ont dit nettement non à la déportation; ils ont marqué leur volonté de lutter pour que l'Ouest ne devienne pas un désert industriel et une réserve de main d'oeuvre pour les régions industrialisées.

Annexe N°90

« Grille Parodi » de 1945 – Grille hiérarchique de » 1968

(Source : archives CGT Brest)

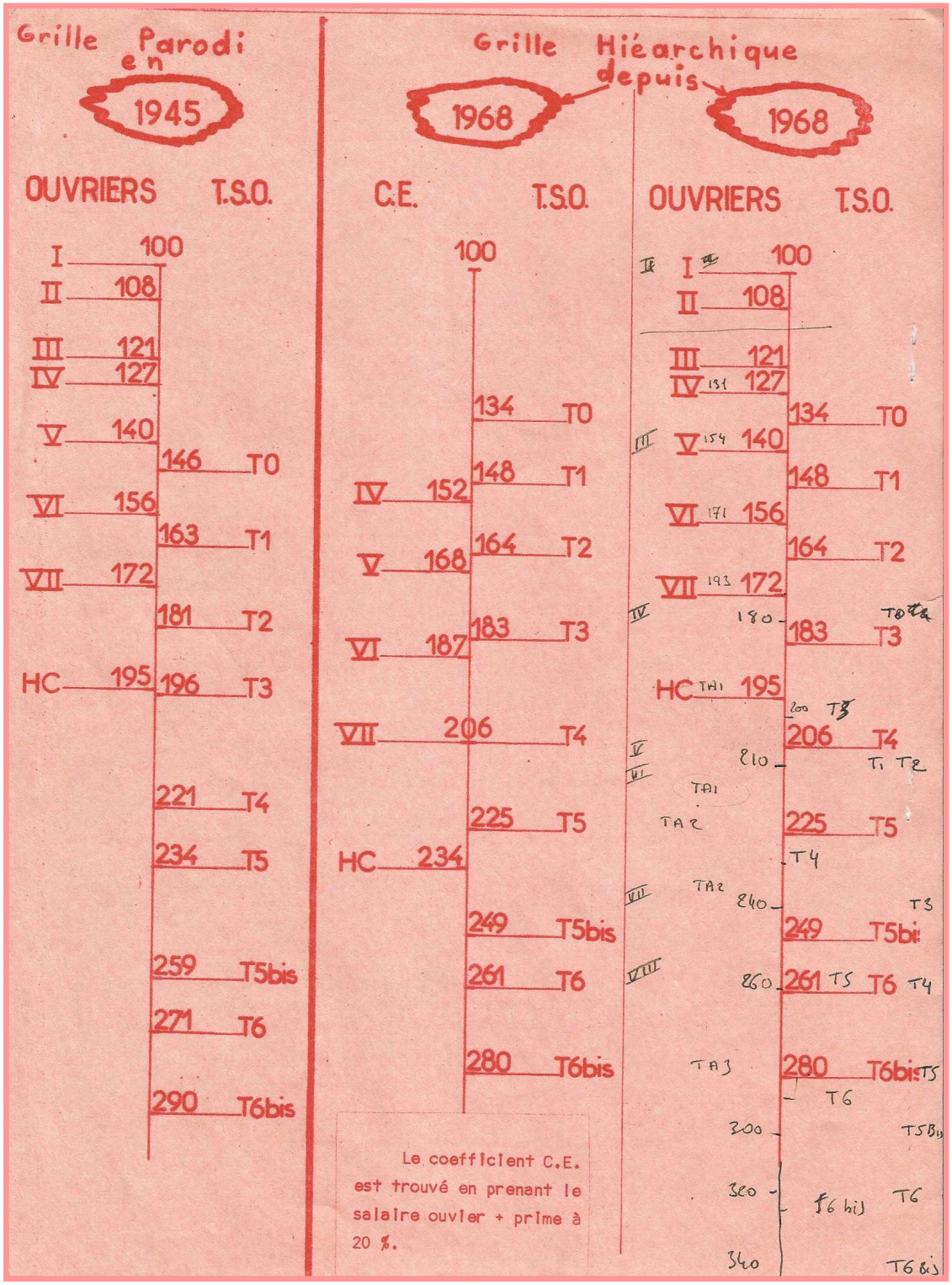

Annexe N°91

Arrêté n° 22/68 du 18 septembre 1968 (Source : préfecture maritime de l'Atlantique)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MARINE NATIONALE
DEUXIEME REGION MARITIME
ETAT-MAJOR

Brest, le 18 septembre 1968

ARRETE N° 22/68

Modifiant l'arrêté du 10 juin 1963 portant règlement de police et de sécurité pour l'arsenal de Brest et pour les établissements maritimes de l'arrondissement maritime de Brest.

Le Préfet maritime de la deuxième région

VU l'article 11 de l'ordonnance du 14 juin 1844, concernant le service administratif de la marine ;

VU les articles 26 et 63 de la loi du 17 décembre 1926 portant code disciplinaire et pénal de la marine marchande ;

VU l'article 69, § 2 du décret du 22 avril 1927, fixant les limites de l'arrondissement maritime de Brest ;

VU l'article 1er du décret du 1er février 1930, relatif aux pouvoirs de police et de réglementation de la pêche côtière ;

VU l'article 375 de la loi du 8 juillet 1965 portant institution d'un code de justice militaire ;

VU les articles 79, R 26, § 15 et R 29 du code pénal ;

ARRETE

Article 1er : L'arrêté du 10 juin 1963, portant règlement de police et de sécurité pour l'arsenal de Brest et pour les établissements maritimes de l'arrondissement maritime de Brest, est modifié comme suit :

a) - Art. 3 – Remplacer l'alinéa 3 par le suivant ;

« L'autorisation d'accès est limitée quant au temps et aux lieux ; elle ne peut en aucun cas suffire à donner accès aux zones et locaux réservés où nulle personne ne peut pénétrer ou circuler sans y être habilitée spécialement en raison de son emploi et du besoin d'en connaître. »

b) - Art. 22 – Ajouter le 3ème alinéa suivant :

« Toutefois, la presse et les tracts émanant des organisations syndicales du Ministère des armées, ainsi que de leurs fédérations et confédérations respectives, peuvent être introduits et diffusés aux personnels civils dans l'arsenal sous réserve que les informations contenues dans ces documents soient d'ordre strictement professionnel ou syndical ».

c) - Art. 24 – Remplacer le texte actuel par le suivant :

« Les communications émanant des syndicats sont affichées librement sur les panneaux placés à cet usage aux portes de l'arsenal et dans les ateliers. Elles doivent se rapporter à des informations d 'ordre strictement syndical ou professionnel et être revêtues du cachet syndical ».

d) - Art. 30 – Ajouter un deuxième alinéa :

« Lorsque des entreprises privées travaillant dans l'arsenal sont amenées à débaucher du personnel, elles doivent le faire en dehors de l'arsenal ».

Signé : le vice-amiral d'escadre La Haye

Annexe N°92

Évolution de carrière des apprentis ayant obtenu leur DAM entre 1947 et 1959

(Source : CGT Brest)

Situation des 700 ouvriers encore dans l'établissement au 1er janvier 1962[1]

Spécialité	Nombre total	Catégorie V		Catégories VI et VII, T2, T5		Écoles prépres 1er et 2e degré		IDT, CT et élèves ETM	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ajusteurs	124	88	71	17	13.7	4	3.2	15	12.1
Charpentiers tôliers	131	89	67.9	23	17.6	5	3.8	14	10.6
Chaudronniers	110	91	82.7	8	7.3	4	3.6	7	6.3
Électriciens	199	65	32.5	96	48	2	1	36	18
Fraiseurs[2]	8	6	75	1	12.5	0	0	1	12.5
Menuisiers	46	29	63	6	13	0	0	11	24
Modeleurs[2]	8	0	0	4	50	0	0	4	50
Mouleurs et Forgerons	21	18	85.7	2	9.5	1	4.7	0	0
Pyrotechniciens	8	0	0	7	87.5	1	12.5	0	0
Tourneurs	45	29	64.5	7	15.5	2	4.4	7	15.5
Ensemble des spécialités	700	415	59.3	171	24.4	19	2.7	95	13.6

[1] 153, soit 18%, avaient quitté l'établissement.
[2] Compte tenu du petit nombre d'ouvriers, ces statistiques n'ont qu'une valeur relative.

Annexe N°93

1970 : l'action régionale se poursuit - Tracts – Affiches

(Source : A.D. Finistère 117 W 74)

1/ Le 27 mai 1970 – « Le Finistère veut vivre »

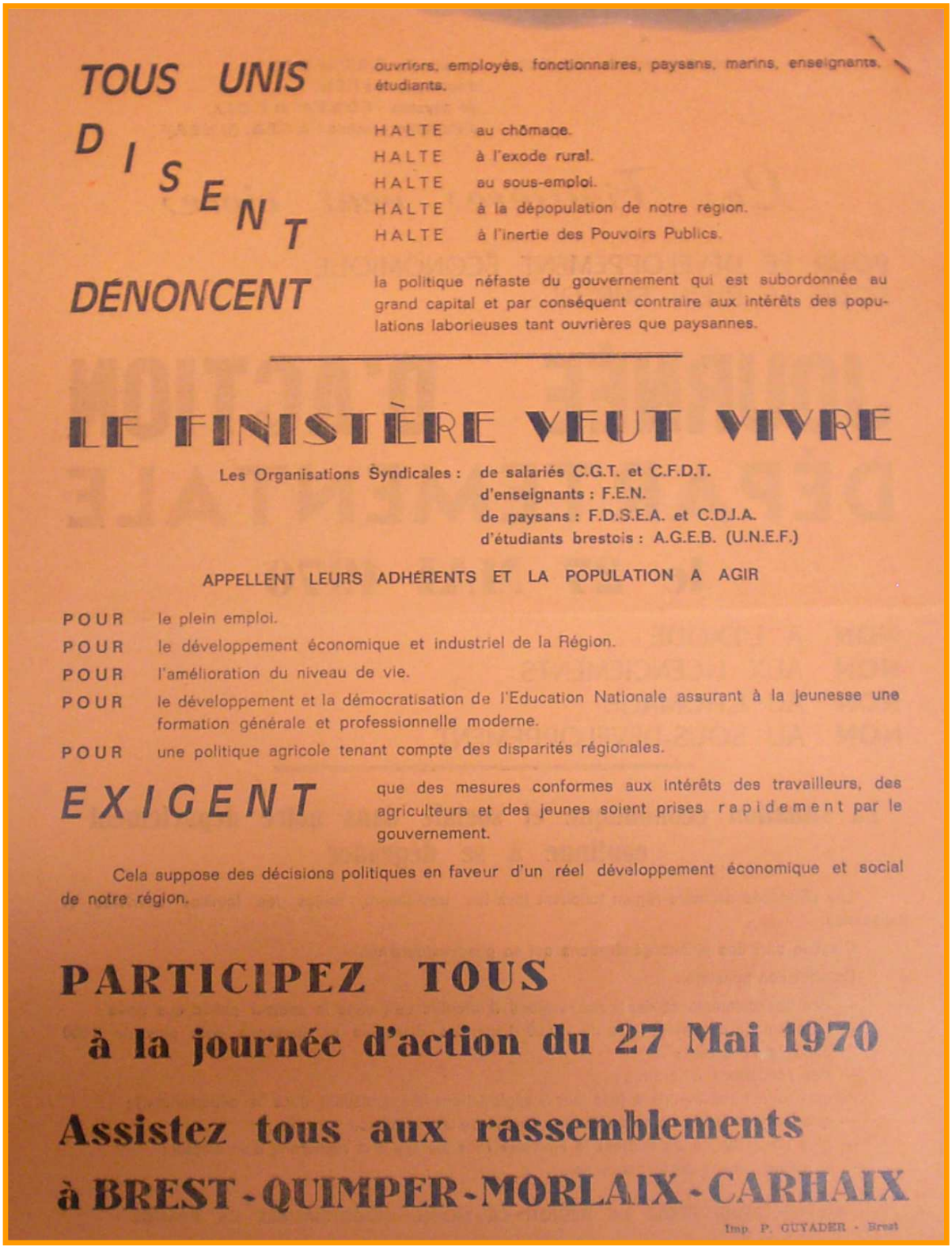

TOUS UNIS

ouvriers, employés, fonctionnaires, paysans, marins, enseignants, étudiants,

DISENT

HALTE au chômage.
HALTE à l'exode rural.
HALTE au sous-emploi.
HALTE à la dépopulation de notre région.
HALTE à l'inertie des Pouvoirs Publics.

DÉNONCENT

la politique néfaste du gouvernement qui est subordonnée au grand capital et par conséquent contraire aux intérêts des populations laborieuses tant ouvrières que paysannes.

LE FINISTÈRE VEUT VIVRE

Les Organisations Syndicales : de salariés C.G.T. et C.F.D.T.
d'enseignants : F.E.N.
de paysans : F.D.S.E.A. et C.D.J.A.
d'étudiants brestois : A.G.E.B. (U.N.E.F.)

APPELLENT LEURS ADHÉRENTS ET LA POPULATION A AGIR

POUR le plein emploi.
POUR le développement économique et industriel de la Région.
POUR l'amélioration du niveau de vie.
POUR le développement et la démocratisation de l'Education Nationale assurant à la jeunesse une formation générale et professionnelle moderne.
POUR une politique agricole tenant compte des disparités régionales.

EXIGENT que des mesures conformes aux intérêts des travailleurs, des agriculteurs et des jeunes soient prises rapidement par le gouvernement.

Cela suppose des décisions politiques en faveur d'un réel développement économique et social de notre région.

PARTICIPEZ TOUS

à la journée d'action du 27 Mai 1970

Assistez tous aux rassemblements

à BREST - QUIMPER - MORLAIX - CARHAIX

Imp. P. GUYADER - Brest

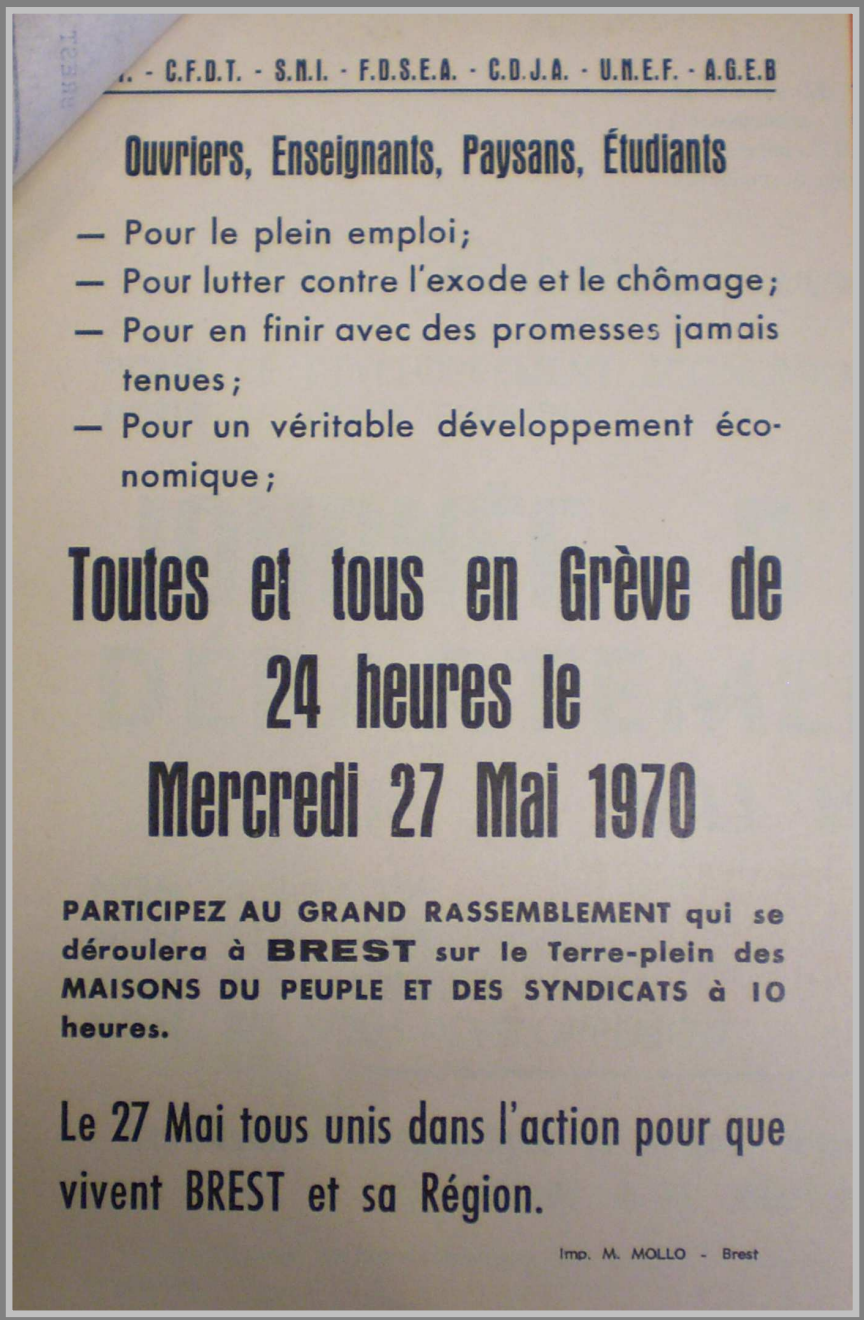

C.F.D.T. - S.N.I. - F.D.S.E.A. - C.D.J.A. - U.N.E.F. - A.G.E.B

Ouvriers, Enseignants, Paysans, Étudiants

— Pour le plein emploi;
— Pour lutter contre l'exode et le chômage;
— Pour en finir avec des promesses jamais tenues;
— Pour un véritable développement économique;

Toutes et tous en Grève de 24 heures le Mercredi 27 Mai 1970

PARTICIPEZ AU GRAND RASSEMBLEMENT qui se déroulera à BREST sur le Terre-plein des MAISONS DU PEUPLE ET DES SYNDICATS à 10 heures.

Le 27 Mai tous unis dans l'action pour que vivent BREST et sa Région.

Imp. M. MOLLO - Brest

2/ 28 octobre 1970 – « Il faut agir »

IL FAUT AGIR
CAR NOTRE REGION SE MEURT

les Unions Départementales de la C.G.T. de la C.F.D.T. et de la F.E.N. appellent tous les travailleurs à assurer le succès de la

JOURNÉE RÉGIONALE D'ACTION
DU MERCREDI 28 OCTOBRE 1970

LES ORGANISATIONS SYNDICALES C.G.T., C.F.D.T. et F.E.N. DE BRETAGNE ONT ELABORE ENSEMBLE UNE DECLARATION SUR LA SITUATION DES TRAVAILLEURS DE NOTRE REGION ET ONT DECIDE D'AGIR DANS L'UNITE POUR LEURS REVENDICATIONS.

LES TRAVAILLEURS BRETONS SONT PARMI LES PLUS DÉFAVORISÉS

- un pouvoir d'achat inférieur à la moyenne nationale,
- des abattements de zones,
- une sous-industrialisation au moment où des milliers d'agriculteurs sont contraints de quitter la terre chaque année,
- un vieillissement de la population : diminution de la population active de 76.500 personnes depuis 1954,
- le sous-emploi, l'exode des jeunes,
- les richesses naturelles inexploitées,
- des établissements et services publics, semi-publics ou nationalisés sous-équipés voire remis en cause ou démantelés,
- des atteintes au droit syndical.

HALTE AU DÉPÉRISSEMENT DE LA BRETAGNE

Notre situation est le résultat de la politique poursuivie par le Gouvernement en liaison avec les monopoles, une politique axée sur la seule recherche du profit.

Les capitalistes, même régionaux, préfèrent en général investir ailleurs que chez nous, sacrifiant ainsi l'avenir de la région.

Le Pouvoir réduit les crédits des oeuvres de vie (écoles, routes, hôpitaux .....) au profit des oeuvres de mort (force de frappe, bases atomiques . . .)

LES OPTIONS DU VI• PLAN VONT AGGRAVER LA SITUATION PRÉSENTE EN POUSSANT AUX CONCENTRATIONS D'ENTREPRISES DANS LES RÉGIONS DÉJA FORTEMENT INDUSTRIALISÉES

- Elles prévoient une accentuation des attaques contre la Sécurité Sociale,
- Une réduction du financement des services publics par l'Etat.

TABLE DES CARTES

1. Principaux sites de la DCAN en France au XXe siècle……... 13
2. Principaux sites dépendant de l'arsenal de Brest (décennie 1970)…….. 15
3. Évolution de l'implantation de la SFIC en Finistère (1921 – 1936)…… 181
4. Les Circonscriptions électorales brestoises…….. 244
5. Grève du 30 novembre 1938 – Principaux centres finistériens……. 356
6. Carte anglaise (RAF) de Brest en 1944 (A.D. Finistère 200 W 86)…… 373
7. Aire de recrutement de l'arsenal avant la Deuxième Guerre mondiale……... 443
8. Implantation des principales colonies d'enfants IGéSA en 1969……. 448
9. Les pôles d'industrialisation prioritaires en Bretagne en 1960……. 708

TABLE DES PLANS

1. Extension de l'arsenal principal – XIXe – XXe siècles……. 18
2. Les défilés de contre les décrets-lois Laval (19 et 23 juillet, 1er août 1935)… …….. 291
3. Les Journées d'août 1935 - Manifestations et échauffourées……. 295
4. La cité Foch vers 1955 – Les installations syndicales et politiques…….. 438
5. Les affrontements du 17 avril 1950 à Brest…….. 546

TABLE DES GRAPHIQUES ET SCHEMAS

1. Principaux réseaux hiérarchiques, fonctionnels et disciplinaires du ministère de la Défense (situation vers 1970)……. 12
2. Organisation et structures syndicales dans les établissements de la Défense……... 65
3. Circulation des revendications au sein du ministère de la Marine……. 66
4. Progression des sociétaires de l'Alliance des travailleurs et l'Espérance (1924 – 1933)….. 113
5. Évolution des effectifs du syndicat « rouge » (1900 – 1922) – Principales crises……... 154
6. Indice du coût de la vie dans le Finistère de l'entre-deux-guerres…….. 156
7. Fluctuation des prix de 8 produits de base dans le Finistère (1914 – 1937)……. 157
8. Élections aux commissions locales 1924-1936 (voix obtenues) ……. 222
9. Élections aux commissions locales 1924-1936 (voix obtenues / cartes d'adhérents)…….. 223
10. Évolution des trois syndicats ouvriers à l'arsenal de Brest (1923 – 1937)…… 246

11. Évolution du chômage complet dans le Finistère et à Brest (1931- 1933)…… 249
12. Progression de la fréquentation des restaurants coopératifs (1924 – 1933)…….. 253
13. Le carnet B du Finistère en 1939/1940 – Brest et l'arsenal……... 364
14. Le carnet B du Finistère en 1939/1940 - Représentation politique…… 364
15. Evolutions du chômage et des prix en Finistère (Septembre 1940 – Décembre 1942)……... 382
16. Organigramme du Parti communiste clandestin à l'arsenal (1942)…… 401
17. Organigramme du PC Clandestin et de l'O S de Brest (Mai – Septembre 1942)……... 403
18. Élections aux commissions paritaires locales du travail de l'arsenal (1949/1971)……. 485
19. Élections aux comités intermédiaires de l'arsenal (1949/1967)……... 486
20. Élections aux caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales (1947/1962)…….. 487
21. Effectifs syndicaux à l'arsenal (1945-1970)…….. 488
22. Effectifs des unions départementales (1945-1970)…….. 489
23. Évolution de la Fédération du PCF, de l'UD et de la CGT de l'arsenal (1945-1970)…….. 489
24. Évolutions comparées des adhérents au PCF : Finistère / France (1945-1970)…….. 490
25. Participation à la grande grève de l'arsenal (mars-avril 1951)……. 568
26. Variation des prix dans le Finistère novembre 1948 / Février 1953…… 569
27. Grève des soudeurs chalumistes (31 octobre – 26 novembre 1951)……. 611
28. Grève unitaire de l'arsenal (12-28 août 1953)…….. 620
29. Arsenal – Milliers d'heures de travail perdues pour faits de grèves (1950 – 1964)….. 627
30. Arsenal – Nombre de grèves 1950 – 1964…… 627
31. Évolution comparée des augmentations des salaires de base des ouvriers de l'arsenal, du SMIG et de l'inflation moyenne en France - 1954 – 1960……... 634
32. Élections des délégués en régie directe (1954 – 1964)…… 662
33. Ventes d'*Ouest-Matin* à Brest (1952-1953)…… 670
34. CGT : direction de l'UL de Brest et de l'UD du Finistère (1945-1970)……. 673
35. Organigramme de la DMA en avril 1961…… 699
36. Évolution comparative des effectifs et du plan de charge 1962-1970 (30 octobre 1962).. 702
37. Évolution comparative des adhérents de l'UD et de la confédération CFTC (1945-1963)… 713
38. Les principales catégories des personnels de la DCAN. Situation après 1977…….. 747
39. Inflation annuelle moyenne en France 1945-1970 (en pourcentage)…….. 753

TABLE DES TABLEAUX

1. Comparatif entre les salaires de l'arsenal de Brest et d'autres services de l'État (1905)……. 51
2. Évolution des retraites sous le Second Empire et la IIIe République……... 54
3. Absentéisme des salariés de l'arsenal pour fonction municipale (26 mai 1904/20 février 1905)……..……... 65
4. Tailles requises pour être admis apprenti aux constructions navales (1904) 74
5. Salaires des ouvriers auxiliaires au 21 février 1914 (AD Finistère 1 M 243) 121
6. Mouvement des apprentis de l'arsenal juillet 1917. Effectifs des grévistes…… 125
7. Évolution des effectifs de l'arsenal (décembre 1918 – janvier 1919)…….... 139
8. Évolution du pouvoir d'achat pour un ouvrier de l'arsenal au cours de l'année 1921…. 165
9. Presse communiste et assimilée arrivée en gare de Brest (1920/1921)…… 181
10. Répartition des forces unitaires dans les arsenaux de la Marine pour l'année 1923……... 191
11. Extraits du nouveau barème des primes pour travaux pénibles (juin 1928)……... 220
12. Élections à la Commission locale de révision des salaires (1924 – 1936)…….. 222
13. Référendums « Pour ou Contre la « semaine anglaise » de 48 heures » (1923-1930)…….. 226
14. Effets des décrets-lois sur les traitements des ouvriers des arsenaux (août 1935)…….. 290
15. Grèves de Juin 1936 à Brest…… 310
16. Convention collective établie dans la Métallurgie brestoise le 8 juin 1938……. 334
17. Salaires - Comparatif Brest / Lorient selon la CGTU – Année 1927…… 337
18. Main-d'œuvre recrutée dans le Finistère par l'armée allemande et l'OT (1941)…… 377
19. Évolution des salaires moyens (septembre 1940 – mars 1942)……. 379
20. Provenance géographique des individus suspectés de menées communistes (1941).. 391
21. Résistants brestois et lanestériens fusillés au Mont Valérien le 17 septembre 1943….. 405
22. Taxation des entreprises finistériennes au titre de la Relève (octobre 1942)…….. 410
23. Répartition des fonds de la caisse de solidarité « Marine » pour l'année 1969…… 447
24. Vote « Pour » ou « Contre » le manifeste et la grève à l'arsenal (28 novembre 1947)……. 480
25. Participation à la grève de solidarité du 6 février 1950……. 519
26. Évolution des votes aux élections professionnelles de l'arsenal (1949/1950)…….. 536
27. Effectifs de la CFTC dans le secteur Brest-Morlaix-Crozon (décembre 1950)…… 538
28. Répartition des licenciements par chantier (mars-mai 1950)…… 541
29. Principaux secteurs en grève les 18 et 19 avril 1950……... 550
30. Crédits votés par les municipalités au bénéfice du comité de soutien des grévistes de l'arsenal (mars-avril 1951)…… 566
31. Élections législatives du 17 juin 1951. Résultats du Finistère et de Brest……... 575
32. Situation générale du PCF dans le Finistère fin 1952…… 577

33. Les cellules du PCF à Brest fin 1952…… 577
34. Élections municipales – Comparatif résultats (1947/1953)……... 580
35. Évolution des votes à l'arsenal (1951/1953)…… 585
36. Salaires horaires en juin 1954……... 628
37. Exemple comparatif des salaires horaires au 31 octobre 1954 entre une entreprise métallurgique parisienne et une entreprise métallurgique brestoise …….. 629
38. Salaire mensuel moyen pour un père de famille avec trois enfants (1er décembre 1954)…. 630
39. Salaires horaires moyens du BTP dans le Finistère après révision du 26 septembre 1955… 631
40. SMIG dans le Finistère au 1er février 1959. Les cinq zones d'abattements…….. 631
41. Salaires horaires ouvriers / techniciens – Évolution 1948 – 1957…… 633
42. Comparatif de l'augmentation des prix et du SMIG entre juillet 1957 et septembre 1959… 635
43. Affluence sur une durée de sept jours aux portes de l'arsenal (octobre 1962)……. 639
44. Évolution salariale à la société l'Avenir des Travailleurs 1958-1960……... 642
45. Crédits alloués par la municipalité aux sociétés « Castors de l'arsenal » pour la réalisation du programme de viabilité complète sauf l'électrification (1955)…… 649
46. Situation des habitants des baraques en septembre 1956…… 652
47. Situation des cités de baraques du plateau du Bouguen en mai 1957…… 654
48. Élections aux caisses de Sécurité sociale et d'Allocations familiales (1947-1955)……... 668
49. Évolution du PCF aux élections législatives (1945-1956) dans le Finistère …….. 671
50. Élections professionnelles octobre/novembre 1956 à l'arsenal……... 681
51. Élections professionnelles à l'arsenal (1957-1959)…….. 682
52. Effectifs de l'arsenal en février 1961…… 693
53. Élections au conseil d'administration de la caisse de Sécurité sociale (1955-1962)….. 712
54. Élection à la Commission nationale des techniciens de la Marine (22 juin 1960)…… 718
55. Elections professionnelles à l'arsenal (1960-1965)…….. 719
56. Barèmes des salaires mis en vigueur par les décrets 67-99 et 67-100 du 31 janvier 1967….. 728
57. Salaires mensuels des hautes catégories de l'arsenal et du secteur privé au 1/11/1967….. 729
58. Modification des barèmes de base établis au 1er février 1967 (juillet 1968)……..…… 740
59. Élections professionnelles à l'arsenal (1967 – 1971)……... 742

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. Le « fond de la Penfeld » en 1926 (d'après A.M.C. Brest 2 Fi 04870)…….. 16
2. Le cuirassé *Démocratie* en construction au Salou (Agence Meurisse 1910)…….. 16
3. La grue « revolver » des Capucins (août 1909) (S.H.D. Brest PH3 - 8 127)…….. 16
4. L'arsenal en rade – Laninon en 1959 (A.M.C. Brest 2 Fi 02229)……..... 17
5. Livret de syndiqué du Syndicat des travailleurs Réunis du port de Brest (1900) (A.M.C Brest 7 F 21)…… 22
6. Signatures du premier bureau du syndicat (A.M.C Brest 7 F 21)……..... 22
7. Victor Pengam (http://www.ephemanar.net)..... 23
8. Émile Goude en 1932 (Agence Meurisse)…….. 23
9. Jules Le Gall (Cédérom Maitron)…… 23
10. La tour de l'horloge de la Majorité générale et la grande grue électrique (Photographie de presse – Agence Meurisse, 1929)……. 27
11. Hôtel Saint-Pierre - Préfecture maritime (A.D. Finistère 2 Fi 19/62)…… 27
12. Lancement du croiseur Foch en 1929 (Agence Meurisse)…….. 27
13. Les ruelles de Recouvrance en 1863. (S.H.D. Brest – PH3-7 58)……... 45
14. Henri Chéron (1867-1936) en 1921. (Agence de presse Meurisse, BNF)…… 64
15. Manifestations violentes de mars 1911 à Brest (A.D. Finistère 4 M 199)…… 78
16. Les apprentis chaudronniers en 1907 (Paul Coat)…….. 85
17. Décret portant affectation à la Marine de la rade-bri de Brest (2 juillet 1907) (Archives C.F.D.T. Brest)……... 91
18. Marron récupéré à l'atelier des Machines en 2008 (Alain Le Moigne)…….. 93
19. Personnels féminins aux ateliers des Capucins (E.C.P.A.D.)……..... 109
20. « Munitionnettes » à la pyrotechnie de St-Nicolas (E.C.P.A.D.)……. 109
21. La société l'Avenir des travailleurs lors de la fondation (1917) (*Le Flot*)…….. 117
22. Ouvriers de l'arsenal de Brest réparant le cargo américain USS West Bridge en 1918 (*Naval History and Heritage Command* NH 8276)……. 126
23. Tract pro-soviétique (janvier 1919) (A.D. Finistère 1 M 236)…….. 137
24. *La Vague* du 23 janvier 1919 (A.D. Finistère 1 M 220)……. 137
25. Louis-Léon Nardon en 1929 (A.D. Finistère 3 M 459)…….. 176
26. Charles Berthelot (A.D. Finistère 1397 W 3)…….. 195
27. Georges Leygues à Brest (1927) (Agence Meurisse)……... 247
28. Pose du premier rivet du Croiseur *Dupleix* (1929) (Agence Meurisse)…… 247
29. Affiche dénonçant le communisme à Brest (mai 1935) (A.D. Finistère 3 M 341)…… 286
30. Le pantin du colonel de La Rocque (*La Dépêche de Brest* du 15 juillet 1935)…… 288

31. Rassemblement de Saint Jean-du-Doigt (tract du 4 août 1935) (A.D. Finistère 1 M 219).. 293
32. Tract CGT (30 mars 1937) « 18 jours de congés payés » (A.D. Finistère 1 M 242)…….... 312
33. L'action sociale de Léon Blum vue par *Le Courrier du Finistère* du 13 février 1937……. 329
34. Léon Jouhaux et Charles Berthelot à Brest (*La Dépêche de Brest*, le 15 mars 1937)…… 330
35. « La comédie espagnole » (*Le Courrier du Finistère* du 13 février 1937) …… 344
36. « Marty, le camarade des mitraillés d'Espagne »
(*Le Courrier du Finistère* du 13 février 1937)…….. 344
37. Affiche communiste « En avant, jeunesse de France » (A.D. Finistère 4 M 190)…….. 348
38. Affiche appelant à un meeting à Morlaix (25 novembre 1938) (A.D. Finistère 10 M 64). 350
39. 30 novembre 1938. Le contre-amiral Le Ven (*La Dépêche de Brest*, 1er décembre 1938)… 352
40. 30 novembre 1938. Service d'ordre (*La Dépêche de Brest*, 1er décembre 1938)……... 352
41. 30 novembre 1938. Appel de la CGT à la population (A.D. Finistère 10 M 64)……... 352
42. 30 novembre 1938. Gardes mobiles (*La Dépêche de Brest*, 1er décembre 1938)…….. 352
43. Léon Jouhaux à la une du *Courrier du Finistère* du 10 décembre 1938…….. 354
44. Le serment de Buffalo (Comité de Front populaire, 1935)…….. 370
45. Fernand Yvinec, ouvrier à la base sous-marine (A.D. Finistère 1397 W 5)……... 407
46. Le retour des permissionnaires (A.D. Finistère 1296 W 5)……... 421
47. Compétition sportive des apprentis de l'arsenal (1942)……. 429
48. L'ancien bagne et les corderies avant guerre (S.H.D. Brest – PH-8 96)……... 437
49. L'ancien bagne et les corderies en 1947 (S.H.D. Brest – PH-8 98)…… 437
50. La Maison des syndicats (CGT) de Brest (*Ouest-France*, 2 octobre 1962)…… 438
51. La cité du Polygone dans les années Cinquante
(www.lebouguen-lesbaraques.infini.fr.)..... 445
52. Equipe de basket-ball des apprentis de l'arsenal en 1948
(www.lebouguen-lesbaraques.infini.fr.)..... 448
53. Une des nefs des Capucins fin 1944 (E.C.P.A.D.)...……. 453
54. Les bassins et les forges de Pontaniou fin 1944 (E.C.P.A.D.)...…….. 453
55. Le *Mékong* en construction dans les bassins de Pontaniou en 1948 (D.C.A.N.)…… 458
56. Charles Cadiou, du syndicat CGT de l'arsenal (A.D. Finistère 1397 W 3)…… 472
57. Le grand marbre des Machines en 2004. (B.M.O)…….. 514
58. Appel à la grève du 6 février 1950 (archives CGT Brest) 519
59. 12 mars 1950 : Marie Lambert (*Ouest-Matin* du 15 mars 1950)……. 525
60. Papillon communiste « À bas les 18 mois, la Corée aux Coréens, Paix au Viêt-Nam »
(septembre 1950) (A.D. Finistère 31 W 430)……..... 525
61. Henri Ménès à la tribune en avril 1960 (*La Voix Ouvrière,* Avril 1960)……
529

62. Ernest Miry et Eugène Hénaff lors du 26e congrès confédéral CGT (8-12 avril 1946) (*Mémoire vivante*, N°3, décembre 2013)…….. 529
63. Discours devant la Maison des syndicats (18 avril 1950) (C.R.B.C Brest)…….. 549
64. Tract CGT/CFTC appelant à débrayer pour le 19 avril 1950 (archives CGT Brest)… 549
65. Édouard Mazé à la une de *L'Humanité* (18 avril 1950)……. 549
66. Pierre Cauzien sur son lit d'hôpital (*Ouest-Matin*, 18 avril 1950)……... 549
67. Commémoration de la mort d'É. Mazé le 1er mai 1950 (C.R.B.C, Brest)…… 555
68. Commémoration de la mort d'É. Mazé le 1er mai 1950 (C.R.B.C, Brest)…… 555
69. 14 avril 1978 – Inauguration de la place Édouard Mazé (AMC Brest 2 Fi 02104)……. 557
70. 14 avril 1978 – Inauguration du monument Édouard Mazé (AMC Brest 2 Fi 02106)... 557
71. 4 avril 1951. Les ouvriers de l'arsenal rue Jean Jaurès (A.D. Finistère 31 W 452)……. 565
72. Francis Le Blé à la tribune du XIIe congrès de l'UD de la CFTC après la guerre (1955) (*Ouest-France* du 21 octobre 1955)…….. 588
73. « Acquittez Henri Martin » (octobre 1951) (Archives D.T.M)……. 590
74. « Henri Martin est ici. Libérons-le » (*Ouest-Matin* du 21 juin 1951)…… 591
75. Henri Martin à la une de *Ouest-Matin* (25 juin 1951)…… 591
76. La *Red scare* vue par le RPF le 8 avril 1950 (A.D. Finistère 31 W 412)…… 596
77. Tract de FO « La révolte des meurt-de-faim » (été 1953) (A.D. Finistère 31 W 439)…. 598
78. Tract de FO « La répression des camarades » (été 1953) (A.D. Finistère 31 W 439)…. 598
79. Manifestation contre l'exécution des époux Rosenberg (A.D. Finistère 31 W 430)….. 600
80. Manifestation contre l'exécution des époux Rosenberg (A.D. Finistère 31 W 430)….. 600
81. Le Parti communiste contre le réarmement allemand (A.D. Finistère 31 W 416)…… 602
82. L'appel d'Henri Ménes dans *Ouest-Matin* du 23 novembre 1953…….. 603
83. Appel au rassemblement du 14 mars 1954 (A.D. Finistère 31 W 416)…….. 603
84. Les cyclistes de la « Marche de la faim » (*Ouest-France*, 1er avril 1952)…….. 614
85. Le serment des travailleurs brestois – mars 1952 (Archives CGT Brest)…….. 615
86. Le restaurant de la Madeleine en 1959. Vue générale (S.H.D. Brest ZH-134)…….. 637
87. Le restaurant de la Madeleine en 1959. La cuisine (S.H.D. Brest ZH-134)…… 637
88. Le restaurant de la Madeleine en 1959. Bâtiment aux lions (S.H.D. Brest ZH-134)……. 637
89. Le restaurant de la Madeleine en 1959. Baraques (S.H.D. Brest ZH-134)..…… 637
90. Plan d'ensemble du restaurant de Quéliverzan (avril 1961) (S.H.D. Brest ZH -134)….. 638
91. Le bureau des « Castors de l'arsenal » (*Le Télégramme* du 20 décembre 1950)…… 646
92. La manifestation du 20 mars 1959 (A.D. Finistère 31 W 446)……... 664
93. Affiche de protestation contre la nomination de Hans Speidel (A.D. Finistère 31 W 422)……. 683
94. Propagande contre les missiles de l'OTAN (février 1958) (A.D. Finistère 31 W 422)….. 684

95. *Syndicalisme CFTC* du 25 avril 1961 (Archives CFDT Brest)……. 689
96. « L'Ouest veut vivre » - XX^e congrès de l'UD de la CFDT (*Ouest-France*, 25 octobre 1965)…….. 725
97. Le meeting du 8 mai 1968 à Brest (*Ouest-France* du 9 mai 1968)……. 732
98. La reprise à l'arsenal le 4 juin 1968 – Le cortège (*Ouest-France* du 5 juin 1968)……. 738
99. La reprise à l'arsenal le 4 juin 1968 – Arrivée porte Jean Bart (*Le Télégramme* du 5 juin 1968)……. 738
100. Affichette « Le Finistère veut vivre » du 27 mai 1970 (A.D. Finistère 117 W 74)…….. 749
101. Affichette « Le Finistère veut vivre » du 27 mai 1970 (A.D. Finistère 117 W 74)…….. 749
102. Les deux car-ferries de la British Railways le 6 mai 1972 (Ouest-France du 12 mai 1972)… 751
103. Une vue de Brest « la Blanche » en 1954 (*Douar Breizh* n°68 du 5 août 1954)…… 754
104. La grève de mars-avril 1971 à l'arsenal. Tract unitaire *(*Archives CGT Brest)…….. 762
105. La grève de mars-avril 1971 à l'arsenal. Tract unitaire *(*Archives CGT Brest)…….. 762
106. Juin 1979. Manifestation des personnels de l'arsenal avec leurs familles (AMC Brest. 2 Fi 02156)…… 763
107. « Brest en lutte pour vivre » (Supplément au *Finistère syndicaliste* de février 1984)….. 763
108. 12 octobre 1996. Manifestation de l'arsenal de Brest à Paris (AMC Brest)…… 763
109. *L'Ouvrier de l'arsenal* (mai 2008)…….. 764
110. Victor Pengam, un militant exemplaire (Le Télégramme du 18 avril 1971)……... 764
111. La « lutte finale » à l'atelier des Machines (AMC Brest)……. 768

SOURCES ET DOCUMENTS A CARACTERE DE SOURCES

A/ ARCHIVES

1 / ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU FINISTERE

Série J — **Fonds privés**

202 J — **Fonds Roger Bourrières (lieutenant-colonel Berthaud).**

Série M — **Administration générale et économie avant le 10 juillet 1940**

1 M — **Administration générale du département.**

1 M 133	Rapports des Préfets (1910-1940).
1 M 134	Rapports sous-préfets (1830-1935).
1 M 140	Rapports mensuels des commissaires de police – Brest (1861-1938).
1 M 146	Rapports hebdomadaires des commissaires – Brest (1814-1934).
1 M 156	Situation politique, économique, chômage…jusqu'en 1939.
1 M 184 à 189	Surveillance de l'opinion (1911-1940).
1 M 192	Manifestation catholique du 28 février 1926 à Landerneau.
1 M 193	Les événements d'août 1935 à Brest.
1 M 218/219	Rapports, tracts, partis socialiste et socialiste unifié (1862-1939).
1 M 220 à 224	Parti communiste, rapports, tracts, propagande (1919-1939).
1 M 225	Front populaire (1936-1938).
1 M 226	Antifascismes (1923-1939).
1 M 232 à 242	Mouvement ouvrier et syndical (1806 – 1939).
1 M 243	Syndicat rouge du port de Brest (1907-1921). (Idem AN F^7 13639).
1 M 251 à 254	Antimilitarisme, pacifisme (1892-1939).
1 M 255	Carnet B. Dossiers individuels de suspects inscrits au Carnet B (1909-1923).
1 M 268	Propagande pacifiste. Première Guerre mondiale.
1 M 475	Affaires militaires. Première Guerre mondiale.

3 M — **Plébiscites, élections**

3 M 229	Listes électorales Brest 1919, 1920, 1924, 1929, 1938.
3 M 297 à 299	Législatives – Renouvellement de 1902.
3 M 300 à 302	Législatives – Renouvellement de 1906.
3 M 304 à 307	Législatives – Renouvellement de 1910.
3 M 310	Législative partielle 3ème circonscription Brest (10 mars 1912).
3 M 311	Législative partielle 2ème circonscription Brest (30 mars-6 avril 1913).
3 M 312 à 314	Législatives – Renouvellement 1914.
3 M 316/317	Législatives de 1919.
3 M 318 à 321	Législatives de 1924.
3 M 322/323	Législatives de 1928.
3 M 324	Législatives de 1932.
3 M 325/326	Législatives de 1936.
3 M 393/394	Cantonales 1919.
3 M 397/398	Cantonales 1922.
3 M 402/403	Cantonales 1925.
3 M 405	Cantonales 1928.
3 M 407	Cantonales 1931.
3 M 409	Cantonales 1934.
3 M 411	Cantonales 1937.

3 M 429	Élections municipales (1904-1912).
3 M 430	Élections municipales (1919-1927).
3 M 431	Élections municipales – 1929 – 1940
3 M 456	Maires, adjoints, conseillers municipaux – Brest (1905-1908).
3M 457/458	Maires, adjoints, conseillers municipaux – Brest (1909-1919).
3M 459	Maires, adjoints, conseillers municipaux – Brest (1920-1925).
3 M 460	Maires, adjoints, conseillers municipaux – Brest (1928-1938).
3 M 755	Liste des membres des conseils municipaux avec état civil (1878-1908).

4 M	**Police**
4 M 96	Police municipale : généralités, statistiques (1872-1940).
4 M 97	Police municipale : dossiers communaux (1870-1939).
4 M 98	Commissariats spéciaux (1870-1949).
4 M 99	Organisation d'une police d'État à Brest (1912-1923).
4 M 149	Journaux saisis et interdits (1890-1940).
4 M 161	Réunions, manifestations publiques (1905-1939).
4 M 162	Manifestations : 1er mai (1905-1938) ; 11 novembre (1926-1938).
4 M 179	Parti communiste (1920-1935).
4 M 181	Parti radical-socialiste et SFIO (1908-1924).
4 M 190	Surveillance de l'affichage politique (1938-1939).
4 M 191	Propagande antimilitariste (1906-1936).
4 M 197	Surveillance de l'activité syndicale (1909-1939).
4 M 199	Grèves locales (1904-1939).
4 M 200	Grèves (1911-1939).
4 M 201	Lois sur le travail (1906-1939).
4 M 225	Surveillance des usines travaillant pour la défense nationale (1916-1917).
4 M 235	Suspects, dossiers généraux (1914-1919).
4 M 237	Suspects : dossiers individuels – L à Z (1915-1919).
4 M 336 à 338	Anarchistes : dossiers individuels (1893-1935).
4 M 246	Faits divers dus à la Guerre.
4 M 335	Anarchistes (1879-1935).
4 M 359	Étrangers (1871-1939).
4 M 344	Surveillance de suspects, carnet B (1916-1930).
4 M 345	Carnet B (s.d.).
4 M 346	Surveillance de militaires en permission (1919-1938).
4 M 412	Brest : associations (1847-1939).

6 M	**Population. Affaires économiques. Statistiques.**
6 M 938/939	Coût de la vie (1920-1934).
6 M 942/943	Vie chère (1911-1940).
6 M 944	Sous-comité de Brest (1926-1927).
6 M 976	Cartes d'alimentation : recensement du 3 avril 1940.

10 M	**Travail et main d'œuvre (1800-1940).**
10 M 1 /2	Conseil supérieur du travail (1900-1937).
10 M 9	Instructions diverses.
10 M 12	Conditions de travail (1848-1939).
10 M 14/15	Chômage (1850-1937).
10 M 16	Enquêtes correspondances (1882-1939).
10 M 17	Répertoire des syndicats (1891-1936).
10 M 19	Statistiques (1904-1937).
10 M 20	Unions et fédérations (1894-1919).
10 M 22	Syndicats ouvriers (1893-1924).
10 M 23 à 24 bis	Sociétés coopératives de production (1876-1934).
10 M 25	Bourse du travail – Brest (1893-1921).
10 M 26	Associations ouvrières et professionnelles (1848-1940).

10 M 28	Grèves (1881-1896).
10 M 29	Grèves (1897-1901).
10 M 30	Grèves (1902-1904), Grève générale des ouvriers des ports (1902).
10 M 31	Incidents de Brest (Juillet 1904).
10 M 32	Grèves. Dockers et déchargeurs de charbon de Brest (1904).
10 M 33	Grèves. Grève générale des arsenaux de la Marine (1904).
10 M 35	Grèves. Ouvriers de l'arsenal, dockers à Brest (1905).
10 M 36	Grèves. Grève générale du bâtiment à Brest (1905).
10 M 40	Grèves (1906).
10 M 44	Grèves (1911).
10 M 47	Conflits du travail (1913-1918).
10 M 48	Conflits du travail (1919).
10 M 49	Conflits du travail (1919).
10 M 50	Conflits du travail (1920).
10 M 64	Conflits du travail (1932-1938).
10 M 65	Dispositif de protection (1920-1939).
10 M 66/67	Conventions collectives (1893-1938).
10 M 68/69	Conflits du travail (1937).
10 M 70/71	Conflits du travail (1938).
10 M 72	Conflits du travail (1939).
10 M 73	Instructions, circulaires de l'office départemental de placement (1909-1929).
10 M 76	Chômage : instructions, correspondance (1914 – 1925).

Série U — Justice (archives modernes)

15 U 25/1 à 25/8	Dépôt des statuts des syndicats

Série W — Archives publiques postérieures au 10 juillet 1940

1W	**Déportés**
1W 182	Assistance aux réfugiés brestois (1941-1946).
1W 198	Dénombrement des internés et déportés, libérés ou évadés, décédés ; des travailleurs déportés (septembre 1939-1946).
7 W	**Commission départementale de la Main-d'œuvre (1941-1958).**
7 W 12	Fonds de chômage dossiers communaux (1945-1958).
7 W 15	Chantiers de chômage (1949-1953).
8 W	**Ravitaillement (1941-1945).**
8 W 114	Groupement d'achats – Section de Brest (1941-1945).
8 W 116/117	Groupement d'achat Brest (1941-1945).
13 W	**Direction départementale du travail (1939-1953)**
13 W 52	Indice du coût de la vie (1939-1946).
13 W 55-1/55-2	Salaires (1944-1950).
13 W 60	Syndicats ouvriers – Circulaires (1945-1946).
13 W 69	Cantines d'entreprise (1946).
13 W 71	Effectifs (1948-1950)
13 W 73/74	Horaires (1942-1949).
13 W 76	Charte du Travail garantie (1941-1944).
13 W 80	Grèves (1942-1951).
13 W 90	Conflits du travail (1952 – 1953).
13 W 91/92	Conventions collectives (1939).
24 W	**Urbanisme – Plan d'aménagement de Brest (1951-1954).**
24 W 3	Plan urbanisme Brest (1951-1954).

24 W 6	Port de Brest.
31 W	**Élections. Partis et mouvements politiques. Syndicats (1944 – 1960).**
31 W 138	Cantonales 1945 - Législatives 1945 – Référendum 1946 – Législatives 1946
31 W 140	Élections de 1951.
31 W 143	Municipales 1945.
31 W 147	Fiches individuelles des Maires (1950-1953) – Élections diverses 1951.
31 W 148/149	Renseignements sur les municipalités (1945)
31 W 248	Synthèse quotidienne des RG (1951, 1954-1955).
31 W 249	Synthèse quotidienne des RG (1956-1960).
31 W 250	Rapports d'information sous-préfecture de Brest (1944-1945).
31 W 252	Rapports divers des RG (1944-1949).
31 W 253	Rapports divers RG (1950-1953).
31 W 279	Correspondance Préfet avec la ville de Brest (1944-1949).
31 W 280	Correspondance Préfet avec la ville de Brest (1949-1952).
31 W 386	Épuration de personnel (1944-1945).
31 W 387	Conseillers municipaux Brest (1940-1942).
31 W 403	Comités locaux de libération (1944-1945).
31 W 411	Partis politiques (1945-1950). PCF, MRP, PRS…
31 W 412	Partis politiques (1945-1950). RPF, SFIO…
31 W 413 à 415	Partis politiques divers (1945-1950).
31 W 416	PC 1951 – 1953. Rapports RG.
31 W 417	Partis politiques divers (1951-1953).
31 W 418	Partis politiques – Assemblées générales (1954).
31 W 419	Partis politiques – Assemblées générales (1955).
31 W 420	Partis politiques – Assemblées générales (1956).
31 W 421	Partis politiques – Assemblées générales (1957).
31 W 422	Partis politiques – Assemblées générales (1958).
31 W 423	Partis politiques – Assemblées générales (1959).
31 W 424	Partis politiques – Assemblées générales (1960).
31 W 426	Mouvement parapolitique SFIO ; Action civique républicaine ; PC (1957).
31 W 427	Études politiques RG. (1956-1958).
31 W 428	Question religieuse (1945-1957).
31 W 429	Vote pour la paix (2 octobre 1949).
31 W 430	Manifestations politiques : organisations diverses (1950-1953).
31 W 431	Manifestations politiques : Algérie, Suez et Hongrie (1954-1958).
31 W 433	Activité syndicale (1945-1947).
31 W 434	Activité syndicale (1947).
31 W 435	Activité syndicale (1947-1949).
31 W 436	Activité syndicale (1948-1949) (CFTC – CGT – FO).
31 W 437	Activité syndicale (1950-1953) (CFTC).
31 W 438	Activité syndicale (1950-1953) (CGT).
31 W 439	Activité syndicale (1948-1953) (FO).
31 W 440	Activité syndicale (1955).
31 W 441	Activité syndicale (1956).
31 W 442	Activité syndicale (1957).
31 W 444	Activité syndicale (1957).
31 W 445	Activité syndicale (1958).
31 W 446	Activité syndicale (1959).
31 W 447	Activité syndicale (1959).
31 W 448	Activité syndicale (1960).
31 W 450	Télégrammes officiels concernant les conflits sociaux (1950-1955).
31 W 452	Activité syndicale – Arsenal (1950-1954).
31 W 458	Négociation des salaires (Automne 1955).
31 W 460/461	Suppression des zones de salaire – 1955.

31 W 463	Grèves (1945-1947).
31 W 464	Grèves (1948-1949).
31 W 465	Grèves (1952).
31 W 466	Grèves (1953).
31 W 467	Grèves (1954).
31 W 559 à 563	Vie économique (1944-1959).
31 W 575	Reconstruction : rapport sur les sociétés d'HBM.
31 W 576	Problème de logement, plan Courant.
31 W 602	Sinistrés – Réfugiés (1944-1950).
31 W 606	Forces armées, Libération, déminage.

45 W **Offices HLM Brest – prix (1951-1962).**

45 W 55	Programme communal ville de Brest (1951-1962).

56 W **Reconstruction Brest**

56 W 3	Associations syndicales.
56 W 15	Constructions directes par l'État ou associations syndicales.
56 W 18 à 25	Remembrement Brest par secteur.
56 W 43	Port de Brest.

58 W **Logement**

58 W 83	Service du logement de Brest (1945-1949).

72 W **Renseignements généraux**

72 W 4	La vie politique dans le Finistère (1967).

87 W **Contentieux – Affaires résultants de la seconde Guerre mondiale.**

87 W 1 à 2	Séquestre du parti Communiste (dissous) (1940-1945).
87 W 1 à 6	Syndicats professionnels (1941 – 1944).

103 W **Plans d'urbanisme**

103 W 2	Plan d'urbanisme - Atlas annexe par Hervé Péron.

117 W

117 W 9	Association brestoise pour l'hébergement des Musulmans, emploi des Français musulmans (1954-1961).
117 W 58	Arsenal de Brest : problèmes de licenciements (janvier 1963 – février 1965).
117 W 59	Arsenal, bâtiment, commerce, constructions navales, enseignement, étudiants (1966).
117 W 60	Fonction publique, industrie, fête du travail (1966).
117 W 61	Mouvements sociaux (1966).
117 W 62	Mouvements sociaux (1967).
117 W 65	Mouvements sociaux (1968).
117 W 67	Mouvements sociaux (1969).
117 W 68	Mouvements sociaux (1969).
117 W 71	Mouvements sociaux (1970).
117 W 74	Journées d'action pour le plein emploi, 27 mai et 28 octobre 1970.
117 W 81	Centrales syndicales (1965).
117 W 82	Centrales syndicales (1966).
117 W 83	Centrales syndicales (1967).
117 W 84	Centrales syndicales (1968-1969).
117 W 111	Salaires (1964-1965).
117 W 112	Salaires (1966-1968).
117 W 113 à 118	Économie, agriculture, commerce, industrie (1966-1970)
117 W 126	Industrialisation carte de la Bretagne (1959-1961).
117 W 256 à 264	Dossier communal Brest (1959-1969).

130 W	**Direction Départementale du Travail**
130 W 52	Rappel de salaires – Indice du coût de la vie (1963-1971).
130 W 129/130	Licenciements collectifs 68-73.
130 W 131/132	Conflits du travail (1968 – 1975) Incidence des événements de mai 1968.
132 W	**Reconstruction**
132 W 229 à 234	Reconstruction de Brest (1944-1960).
132 W 455	Comité de défense des baraques (1946-1956).
132 W 457	Baraques et logements (1946-1956).
132 W 458	Mesures pour remédier à la crise du logement (1947-1960).
132 W 459	Reconstruction de Brest.
132 W 461	Organisation nationale des cantonnements des ouvriers de la Reconstruction (ONCOR) (1945-1952).
132 W 480	Incidents violents du 15 avril 1950
141 W	**Vie et partis politiques**
141 W 13	Mouvements pacifistes (1967-1975).
141 W 18	Informations économiques, politiques et sociales (1961-1968).
141 W 20	Partis politiques (1965-1966).
141 W 21	Partis politiques (1967-1969).
141 W 22	Partis politiques (1969-1971).
141 W 33	Grèves et incidents de Brest (1950-1952).
141 W 35	Grève générale de mai 1968 (1968-1969).
141 W 36	Journée du 8 mai 1968
141 W 57	Marine nationale et arsenal (1972-1974).
141 W 101	Affaires économiques (1964-1971)
141 W 105	CELIB (1960-1970).
141 W 126	Élections à la Sécurité sociale (1955-1972).
141 W 190	Commémorations et fêtes nationales - Fête du Travail (1958-1959).
145 W 86	Élection présidentielle de 1965.
145 W 89	Législatives du 2 juin 1946.
145 W 90	Législatives 10 novembre 1946.
145 W 94	Législatives du 17 juin 1951.
145 W 95/96	Législatives des 20 mars et 3 avril 1955.
145 W 97/102	Législatives du 2 janvier 1956.
145 W 103/106	Législatives des 23 et 30 novembre 1958.
145 W 107/110	Législatives des 18 et 25 novembre 1962.
145 W 134/144	Municipales (1947/1960).
178 W	
178 W 21	Dossier sur la guerre : siège de Brest, Le Gorgeu, …
178 W 25	« La Relève ».
181 W	**STO**
181 W 31 à 33	STO
190 W	**Travail sous l'occupation**
190 W 15	Travail sous l'occupation (1940-1945).
190 W 23	Réquisition de main-d'œuvre adulte (1941).
190 W 26	Équipes mobiles de travailleurs pour la reconstruction (1945).
190 W 28	Lois des 8 janvier et 20 mai 1944 : chômage pour cause de guerre – Établissements industriels, coopératifs, commerciaux et artisanaux.
190 W 55	Réquisition de main-d'œuvre qualifiée pour les besoins des armées alliées (1944).
190 W 97	Prisonniers allemands – Dépôt 113 de Brest (1946-1948).

195 W	**Plans d'urbanisme par commune – Reconstruction.**
195 W 4	Carte plan de reconstruction et d'aménagement (1946-1957).
195 W 5	Cartes (1960).
195 W 6	Cartes (1965).
200 W	**Occupation – Guerre**
200 W 1 à 12	Correspondance préfet à Feldkommandantur (octobre 1940 – septembre 1942).
200 W 27	Journal officiel Allemand (1940-1944).
200 W 29	Rapports mensuels du préfet à la Feldkommandantur (juin 1941-août 1944).
200 W 46	Correspondance du sous-préfet de Brest avec le préfet (octobre 1941-février 1942).
200 W 47	Rapports RG Brest (1941-1944).
200 W 49	Responsables de partis (1943) – Associations autorisées par les Allemands (1941-1943).
200 W 50/52	Parti Communiste (1939-1941).
200 W 57	Mouvements (Milice, Conseil de la Francisque, PSF, RNP, MSR, COSI, …).
200 W 59 à 65	Menées anti-nationales – Rapports et suspects.
200 W 66 à 69	Internés administratifs avec dossiers individuels.
200 W 70 à 75	Attentats, sabotages, vols, terrorisme (1940-1942).
200 W 78 à 83	Arrestations.
200 W 84	Exécutions.
200 W 85/86	Bombardements, évacuation de Brest.
200 W 94	Le maréchal (1940-1944)
200 W 98	Propagande communiste et anti-allemande.
200 W 139/140	Renseignements sur les municipalités.
200 W 153	Rapports de la police de Brest (1940-1944).
200 W 196	Commission consultative du travail (1943).
200 W 197	Syndicats et groupements corporatifs.
200 W 202	Travail féminin.
200 W 203	Primes de bombardements.
200 W 204	Interdiction de changer de lieu de travail.
200 W 207	Grèves.
200 W 208	Chômage et travail des prisonniers de guerre libérés.
200 W 209	Réquisitions d'ouvriers (1942-1943).
200 W 210	STO.
200 W 211	Salaires allemands et salaires français.
200 W 214/215	Correspondance administrative et politique relative à Brest (1941-1944).
200 W 278	Revue de Presse (1942-1947).
200 W 279	Nuances politiques des maires et renseignements sur les municipalités (1944-1945).
200 W 280	Rapports RG Brest (1945).
200 W 281/282	Relève, Charte du travail, salaires, chômage (1942-1944).
200 W 310	Jardins ouvriers, chômage (1941).
212 W	**Inspection du travail du nord Finistère (1931-1973).**
212 W 2	Conventions collectives (1947-1967).
212 W 3	Conventions collectives Brest (1947-1967).
212 W 6	Conflits du travail, grèves (1946-1964).
212 W 7	Évolution de l'emploi (1950-1964).
212 W 13	Dossier par entreprise – Arsenal (1958-1963).
1069 W	**Populations du Finistère généralités – Évolution.**
1069 W 2	Évolution démographique Finistère (1801-1982).
1069 W 11	Conjoncture économique, statistiques (1945-1965)

1162 W	**RG Brest (1945-1991)**
1162 W 1	Synthèse quotidienne (10.11.54 – 16.04.69).
1171 W	**RG Brest (1943-1990).**
1171 W 15	PCF (1945-1949).
1171 W 16	PCF (1950-1954).
1171 W 17	PCF (1955-1964).
1177 W	**RG Brest (1941-1990)**
1177 W 25	PC.
1177 W 26	PS.
1177 W 27	Extrême Gauche.
1177 W 28	Extrême Gauche (1944-1975).
1177 W 31	CGT.
1177 W 32	CGT.
1177 W 33	CFDT, FO, CGC.
1177 W 34	CFTC.
1177 W 45	Conflits à l'arsenal de Brest (1945-1959).
1177 W 46	Conflits à l'arsenal de Brest (1960-1984).
1177 W 47	Réparation navale (1953-1987).
1190 W	**Élections 1946 – 1989**
1190 W 1	Municipales 8 et 15 mars 1959. Brest, 1er tour.
1190 W 2	Municipales 8 et 15 mars 1959. Brest, 2e Tour.
1190 W 13	Municipales partielles. Brest, 13 et 20 janvier 1963.
1190 W 16/17	Municipales 14 et 21 mars 1965. Brest.
1190 W 63 à 65	Législatives de novembre 1962.
1190 W 68 à 70	Législatives de 1967.
1190 W 73 à 75	Législatives de 1968.
1235 W	
1235 W 3	Dossiers divers RG (1964-1971).
1236 W	
1236 W 6	Élections présidentielles de 1965.
1236 W 8	Élections présidentielles de 1969.
1236 W 20	Récapitulatif des résultats électoraux (1956-1973) par circonscription.
1236 W 21	Résultats aux élections législatives (1945-1967).
1236 W 78	Élection des maires et adjoints (1959-1965).
1236 W 104 à 106	Élections et situation politique par commune (1940-1965).
1236 W 117	Situation politique à Brest (1942-1976).
1236 W 144	Élections professionnelles à Brest (1955-1978).
1296 W	**STO (1942-1944)**
1296 W 1 à 11	STO (1942-1944)
1347 W	**Rapports RG (1945-1994)**
1347 W 3	PC (1965-1974)
1347 W 4	UFF et divers mouvements (paix au Viêt-Nam,…) avant 1969.
1347 W 5	Divers mouvements (Comité pour la Libération d'Henri Martin,…) avant 1969.
1347 W 6	FGDS
1347 W 7	PSU
1347 W 8	PS
1347 W 21	CFDT
1347 W 22	CGT
1347 W 23	Vie sociale.
1347 W 80	CELIB.

1347 W 108 FO / CGT / CFTC / CFT / Situation sociale.

1397 W **Prisonniers politiques et déportés - Fichier départemental.**
1397 W 3 à 5 Prisonniers politiques et déportés - Fichier départemental.

1462 W **TGI Brest 1944 – 1983**
1462 W 26 Maintien de l'ordre – Mouvements sociaux (1945-1955).
1462 W 28 Affaire Henri Martin (1947-1962).

1496 W **Reconstruction de Brest**
1496 W 4 à 28 Reconstruction de Brest – MRU (dossiers, plans, etc.).

2 / ARCHIVES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES – BREST

ARCHIVES ECRITES

Série F **Population, économie, statistiques.**

7 F **Travail.**
7 F 21 Création des syndicats.

Série H **Affaires militaires.**

2 H **Arsenal.**
2 H 8 Officiers et ouvriers de l'armée.
2 H 52 Entrée et circulation dans l'arsenal de Brest.
2 H 55 Arsenal – Licenciement et fermetures.

Série I **Police.**

2 I Rapports de police.

FONDS ICONOGRAPHIQUES

Photos aériennes de Brest – 1919, 1929, 1950, 1955.

1 NUM Documents numérisés de complément.

58 S Fonds de l'Association « Aux Anciens du Bouguen ».

1 Fi et 2 Fi Photographies.

3 Fi Cartes postales.

4 Fi Gravures.

5 Fi Plans et cartes.

7 Fi Affiches illustrées

3 / ARCHIVES NATIONALES

Série F **Versements des Ministères et des administrations qui en dépendent**

F 7 **Police générale**

12498	Mouvement socialiste (vers 1896-vers 1915).
12530 et 12534	Célébrations du 1er mai (1899-1909).
12724	injures, menaces et attentats (1892-1916).
12786	Morbihan. Grèves en 1906.
12793	Syndicats jaunes (1901-1909).
12890	Bourses du travail – Influences anarchistes vers 1905.
13323	Bourses du travail – Activités antimilitaristes en 1927.
13359	Surveillance des Usines de guerre. Activité syndicale. Sabotages. Dordogne à Finistère (1915-1919).
13530 à 13533	Rapports des commissaires spéciaux.
13567	Bourses du travail (1881-1929).
13570	Rapports des commissaires spéciaux de Brest et de Nantes sur les groupes de pupilles en 1913 et 1914.
13602	Bourses du travail et unions de syndicats (1881-1929).
13637 à 13646	Syndicalisme dans les arsenaux et poudreries (1901-1933).
Dont 13639	Historique du syndicat des ouvriers réunis du port de Brest le 10 février 1922
13648	Bâtiment, syndicalisme (1907-1936).
14605	Espionnage (1890-1900).
14798	Anarchistes (1912-1931).
14809	Reconstitution et activité du parti communiste dissous, 1939
16140	Arsenal de Brest (1945).

4 / CENTRE DE RECHERCHE BRETONNE ET CELTIQUE

Fonds Henri Berlivet

5 / DIRECTION DES TRAVAUX MARITIMES - BREST

ARCHIVES ECRITES

Série A1 **Plans divers de l'arsenal à différentes époques.**

A 11 plans et descriptifs sommaires des opérations d'aménagements des ateliers.

Série G 11 **Archives DCN déposées après 1990 – Plans divers.**

Série Q **Plans contemporains (après 1945).**

Q12	Ecole des apprentis de Quéliverzan.
Q 13	Restaurant de Quéliverzan.

FONDS ICONOGRAPHIQUES

B 44 – B 45 **Photographies des installations de l'arsenal entre le 1er mars 1947 et octobre 1948.**

6 / ETABLISSEMENT DE COMMUNICATION ET DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE DE LA DEFENSE (ECPAD)

Série MARINE

Marine 589 Photographies de l'arsenal de Brest en 1946.

Série DAM

Dam 117 Photographies de l'arsenal de Brest en septembre 1940.

Série SPA

SPA 5 J Photographies de l'arsenal de Brest au cours de la Première Guerre mondiale.
SPA 7 J Photographies de l'arsenal de Brest au cours de la Première Guerre mondiale.

7 / SERVICE HISTORIQUE DE LA DEFENSE – BREST

ARCHIVES ECRITES

Série A — Commandement de la marine dans les ports militaires (depuis 1719).

3 A — Correspondances manuscrites XIX^{ème} siècle.
3 A 123/124 Rapports des commissions spéciales et documents divers (1745 – 1892).

6 A — Préfecture maritime de Brest. Correspondance (1944-1989)
6 A 6024 à 6026 INFRA PM II DCAN. Gros outillage (1957-1968).
6 A 6027 INFRA PM II DCAN. Matériel (1959-1978).
6A 6449/6450 INFRA / Plans et implantations diverses (1945-1978).

6A6473 Plans et Photographies
6 A 6474 Schémas directeurs du port de Brest (1969-1970).

6A6478 Schémas directeurs du port de Brest 1969/1970.
6 A 6479 Schémas directeurs du port de Brest 1975/1978.
6 A 6535 Plans de la PREMAR et souterrains. Édifices religieux (1959-1978).
6 A 6540 Construction de bâtiments (1977).
6 A 6566 à 6568 Engins portuaires (1956-1966).

Série D — Ports et arsenaux. Majorité générale.

1 D — Majorité générale et direction des mouvements du port (1820-1907).
1 D 137 Rapports annuels des services du Major Général (1895-1907).

Série G — Constructions Navales

1 G — Correspondance et rapports (1858-1960)
1 G 1 Copies des dépêches ministérielles
1 G 781 à 789 Correspondances du directeur des CN aux chefs de services (1900-1911).
1 G 791 Rapports annuels de la Direction des C N - Rapport Annuel (1902-1912)
1 G 810 État de situation des refontes, radoubs, réparations (1910).

Série K — Travaux hydrauliques puis travaux maritimes (1699-1996).

1 K	**Travaux hydrauliques. Travaux maritimes (1699-1897).**
1 K 1 à 3	Correspondances XIX^{e} siècle.
1 K 5	Enregistrement de la correspondance envoyée par le Directeur XIX^{e} siècle.
1 K 6	Correspondance des ingénieurs / Conseil d'administration et commissions.
1 K 9	Remblais et excavations.
1 K 10	Bateaux à vapeur.
2 K	**Direction des travaux maritimes: correspondance, marchés, dossiers (1884-1996).**
2 K 6	Plans divers.

Série L — Contrôle de l'administration de la marine (1670-2001).

1 L	**Contrôle ou inspection de la Marine (1670-1887).**
1 L 64 à 68	Commandes de matériaux.
1 L 93 à 99	Notes concernant les ouvriers (prix de la main-d'œuvre, pensions) XIX^{e} siècle

Série M — Personnel (1825-1950).

6 M	**Registres de matricules d'officiers et personnels assimilés, de personnels administratifs divers ouverts (1868 -1930).**
6 M 198 à 233	Matricules des ouvriers de la DCAN par ordre chronologique d'entrée dans l'établissement (1880-1939).

Série S — Séries entrées par voie extraordinaire

1 S	**Documents isolés.**
1 S 25	Documents DCN. Don de J.- P. Cariou.
1 S 81	Documents manuscrits relatifs à l'organisation de la Marine à Brest après la seconde guerre mondiale (1948).
1 S 87	Alexandre Cann ouvrier de l'arsenal à Hambourg (1943).
1 S 115	Plans de Brest (mai / juillet 1944).
1 S 112	Ouvriers désignés pour travailler en Allemagne (octobre 1942).
6 S	**Fonds Levôt**

Série Z — Plans du Génie. Cartes. Océanographie

ZH 72 à 78	Travaux d'urbanisme et de voirie intéressant la Marine Nationale (1959-1969).
ZH 134 :	Pièces et dossiers concernant l'arsenal (1944-1978) .

FONDS ICONOGRAPHIQUES

Série Fi — Photographies de l'arsenal

2 Fi

Série PH — Photographies de Brest et de l'arsenal

Catalogue	PH3-1 (1) à PH3-1 (133)
Catalogue	PH3-6 (1) à PH3-6 (90)
Catalogue	PH3-7 (1) à PH3-7 (104)
Catalogue	PH3-8 (1) à PH3- 8 (77)
Catalogue	PH3-8 (78) à PH3- 8 (172)
Catalogue	PH3-13 (1) à PH3-13 (43) Plans du génie

Série U

1 U

1U1	Reconstruction des formes de Pontaniou par l'entreprise
1U 8/9	Travaux réalisés par la Marine dans le port et la ville de Brest (1953/1974)
1U 13	Visite à Brest du Général d'Armée Aérienne Fourquet, délégué ministériel à l'Armement (30 mars 1966).

2 U

2U 2	Brest après la Reconstruction (vers 1957).
2U 4	Préfecture Maritime (1944-1967).
2U 5/6	L'arsenal.
2U 6-20 à 6-71	Reportage réalisé par la direction des constructions et armes navales (1987).
2U 6-72 à 6-91	Reportage d'origine inconnue (vers 1990).
2U 6-112 à 6-116	Reportage aérien réalisé par la BAN Lanvéoc-Poulmic.
2U 6-128 à 6-161	Bâtiment aux Lions et Terrain de La Madeleine (1987).

8 U Fonds photo provenant de la mission militaire américaine (vers 1950).

9 U

9 U1	Cartes postales : arsenal et Brest.

8 / SERVICE HISTORIQUE DE LA DEFENSE – VINCENNES

Série DD²

DD²-1643	Dossier « Brest – Personnel Ouvrier. Restaurant coopératif ».

B/ ARCHIVES SYNDICALES

Compte tenu de la disparition d'un grand nombre d'archives syndicales au moment de l'arrivée des Allemands à Brest en 1940, puis des destructions subies par la ville et notamment de la Maison du Peuple au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'essentiel des sources dépouillées dans les unions départementales CFDT et CGT de Brest sont afférentes à la période postérieure à 1945.

D'autre part, ces documents n'étant pas classés, nous nous bornerons à répertorier ici le nombre de boites et liasses consultées de même que les pièces qui se sont révélées les plus pertinentes pour notre recherche. Enfin, les documents officiels étant souvent redondants entre les deux centrales, nous ne les mentionnerons qu'à une seule reprise. Les journaux et périodiques syndicaux sont enregistrés au chapitre « Presse syndicale »

1 / CGT

- 92 cartons d'archives (rapports syndicaux, tracts, congrès) représentant 9,50 mètres linéaires.
- 17 cartons contenant la presse syndicale de 1956 à 1980 (2 m.l.)
- 23 registres relatifs aux statuts, à la nomenclature des professions, à la législation et aux circulaires de la Marine, etc.
- 2 boîtes contenant des brochures de propagande, notamment en direction des apprentis.

Documents les plus pertinents :

Tracts

- Tract manuscrit : résolution des ouvriers du plateau CGT et CFTC (9 août 1948).
- Tract concernant l'ASA – Centres aérés (1949)
- « Pour nos 3000, contre la répression, contre la guerre ». Grève du 6 février 1950.
- « Le serment des travailleurs brestois » (31 mars 1952).
- Tract appelant à la grève anniversaire (10 ans) du décret de mai 1951 (24 mai 1961).
- « Alerte ». Tract contre la non application du décret de 1951 (1964).
- « Grève du 17 mai 1967 - Contre le programme général du gouvernement contre le régime de sécurité sociale et les pouvoirs spéciaux réclamés ».
- « Grève de 24h à l'arsenal de Brest » (7 juin 1969), pour l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail.
- Tract concernant les TSO et les salaires (novembre 1969).
- Tracts concernant les radio-dépanneurs (1971).
- « Face aux menaces du ministre [d'appliquer la loi anti-grève], intensifions l'action » (14 mars 1971).
- « Face à la comédie : la Riposte » (30 mars 1971).
- « La lutte s'amplifie » (2 avril 1971).
- « Malgré la loi anti-grève, la lutte pour l'avancement continue » (6 avril 1971).
- « Non à la décision du ministre » (8 avril 1971).
- « Sortie retardée à 19h30 » (19 avril 1971).
- « Communiqué de presse : Brest Debout » - 7 octobre 1997.

Documents officiels

- Classement des professions ouvrières (1er janvier 1936 ; 20 juillet 1959 et mars 1973).
- Bulletin officiel de la Marine : Personnel Technique d'exécution des directions de travaux (1930).
- Grille PARODI de 1945 et grille hiérarchique de 1968 à 1972.
- Circulaire 15.790 DPCI (23 08 1946) relative aux salaires des ouvriers du Ministère de l'armement en Métropole avec liste des professions.
- Restaurants des personnels civils de la Marine servant plus de 300 repas. Secrétariat d'État à la Marine (14 février 1949).
- DCAN École d'apprentissage : Règlement intérieur.
- « L'apprenti passe jeune ouvrier » - règlement – DCAN – mars 1949.
- Lois anti-grève (N° 50-205 du 11 février 1950 ; N° 61-625 du 29 juillet 1961 ; N°63-777 du 31 juillet 1963).
- Décret N° 51-582 du 22 mai 1951, sur les statuts.
- Statut du personnel ouvrier de la Marine (1960).
- Instruction ministérielle 481 M/SA/PO 65 du 27 janvier 1961 ayant pour objet de préciser la situation des ouvriers en régie directe sur le plan juridique et administratif, de même que leurs conditions d'emploi.
- Réglementation du personnel ouvrier des arsenaux et établissements de la Marine (mars 1961).
- Statistiques concernant les anciens apprentis – DCAN (Avril 1962).
- Réforme du code des pensions civiles et militaires de retraite (1967)
- Décret N° 67.100 sur la détermination des taux des salaires des ouvriers du ministère des Armées du 31 janvier 1967.

- Etat récapitulatif des punitions infligées en octobre et novembre 1968.
- Circulaire 68.104 MA / DPC / 12, relative aux dispositions à prendre pour la réalisation du programme d'économies sur le budget de 1969.
- Mutuelle de la Marine. Extrait des statuts. (Édition 1976).

2 / CFDT

- Environ 350 cartons et liasses concernant la CFDT et la CFTC avant 1964, représentant 35 mètres linéaires.

Documents les plus pertinents :

Documents officiels :

- Décret relatif au statut des personnels ouvriers des arsenaux et établissements de la marine du 1er avril 1920.
- Décret du 27 mai 1936 accordant la titularisation aux ouvriers et ouvrières des arsenaux et établissements de la Marine.
- Circulaire 6569 CAN/P du 15 octobre 1945 créant un diplôme d'apprentissage des CAN.
- Circulaire 2661 CAN/P du 23 avril 1946 concernant la création des « jeunes ouvriers ».
- Instruction CM. N°240 DPC/Mar du 24.4.1946 sur le paiement des apprentis.
- Note DCAN de 1945 concernant des professions nouvelles (avec définition et connaissances exigées) qui doivent être créées dans l'entreprise.
- Note DCAN du 14 mai 1946 sur la délivrance de chaussures et de vêtements de travail au personnel ouvrier.
- Circulaire 058 – P.C. / 5 portant admission des ouvriers de l'administration militaire au régime du décret du 28 février 1897 et affiliation à la loi de pension du 21 mars 1928 (26 juin 1947).
- Statuts et règlement intérieur de la mutuelle de la Marine - 1948
- Circulaire du 7 septembre 1951 (N° 5266 M.SA.PO 674) sur la représentation des ouvriers en Régie.
- Modèle d'engagement pour les apprentis (5 février 1960).
- Statuts et règlement intérieur de la mutuelle de la Marine – refondus conformément au décret du 13 juin 1960.
- Instruction ministérielle (N° 481 M.SA.PO 65) du 27 janvier 1961 sur l'embauchage et le régime des ouvriers en Régie Directe en Métropole.
- Circulaire du 4 avril 1967 (N° 47760 CN/FP) sur l'âge obligatoire de la scolarité (16 ans) et sur les modifications conséquentes sur le recrutement des apprentis. Passage de la durée d'apprentissage à deux ans.
- Modèle d'engagement pour les apprentis (25 octobre 1967).
- Protocole de du 18 juin 1968 (N°38.869 MA/DPC/CRG) instaurant les comités Hygiène et Sécurité dans les établissements de la Marine et alignant les salaires des ouvriers en Régie Directe sur ceux des ouvriers sous statut.
- Note sur l'évolution des structures de la formation du personnel à la DTCN du 21 mars 1969. Réforme des filières : une filière longue (ENSIETA) et une filière courte (EFTN)
- Décret du 12 mars 1970 portant modification des décrets fixant le régime statutaire des ouvriers du Ministère de la Défense Nationale.
- Circulaire du 17 juin 1971 relative au paiement des ouvriers mensualisés de la Défense nationale.

- Ordre du directeur DCAN N° 229 du 12 juin 1975 : retenues sur salaire pour fait de grève au plateau.
- Note concernant les transports en commun et la circulation des autobus dans l'arsenal. 29 mars 1978.

Commissions paritaires locales

- Comptes-rendus 1959-1972.

L'avenir des travailleurs »

- Historique de la restauration coopérative à l'arsenal.
- Rapport sur la restauration collective en 1948.
- Dossier concernant les restaurants coopératifs entre 1954 et 1962.

Divers

- Imprimé Caisse de solidarité de la CFDT : règlement modifié du 2 décembre 1967.
- Imprimé Caisse de grève 1967.

C/ PRESSE

La presse locale et nationale a été répertoriée par ordre alphabétique. Nous avons fait figurer les dates extrêmes de dépouillement, de même que les lieux de conservation et de consultation.

1 / PRESSE LOCALE

- ***AR Vro :*** 1956 à 1957 [CRBC – UBO].
- ***Ar Vro Goz :*** mai 1942 [CRBC – UBO].
- ***Breiz-Atao :*** août 1935 [CRBC – UBO].
- ***La Bretagne*** : 20 octobre 1942 [AD Finistère].
- ***La Bretagne communiste :*** 10 février 1923 (N°1). [AD Finistère].
- ***Bretagne Dimanche :*** mars-avril 1967 [CRBC – UBO].
- ***Bretagne nouvelle :*** mars à juin 1971[CRBC – UBO].
- ***La Bretagne Ouvrière, Paysanne, Maritime :*** 27 avril 1950 [Archives CGT de Brest].
- ***Le Breton socialiste :*** 1er juillet au 18 novembre 1894 ; 3 avril 1900 au 30 juin 1905 ; mars 1939 [AD Finistère].
- ***Chronique brestoise :*** août 1935 [CRBC – UBO].
- ***Le Courrier du Finistère :*** de janvier 1917 à juin 1918 ; du 13 juillet 1935 au 18 décembre 1943 [AD Finistère].
- ***Le Cri du Peuple*** : 15 février 1913 au 29 octobre 1917 ; 22 novembre 1919 au 8 mars 1924 ; 8 mars 1930 au 9 novembre 1935 [AD Finistère ; CRBC-UBO].
- ***La Dépêche de Brest et de l'Ouest :*** du 17 juin 1898 au 31 décembre 1943 [http://www.ladepechedebrest.fr/]
- ***Douar Breizh :*** 11 décembre 1952 au 20 août 1960 [CRBC – UBO].

- ***Le Flambeau :*** juin 1927 à décembre 1933 [AD Finistère].
- ***Germinal de Brest :*** février 1921 à décembre 1922 [AD Finistère].
- ***L'Heure bretonne :*** 1942 [CRBC – UBO].
- ***Je sers :*** septembre 1935 [CRBC – UBO].
- ***Jeune République :*** décembre 1954 [AD Finistère].
- ***Le Nouvel Avenir de Bretagne :*** 22 mars 1911 au 4 janvier 1913 [CRBC – UBO].
- ***L'Ouest-Éclair*** : 1er janvier 1915 au 20 juillet 1944 [http://www.ouest-france.fr].
- ***Ouest-France :*** 6 décembre 1946 au 28 novembre 1969 ; 6 août 1981 ; 19 mars 2010 [AD Finistère].
- ***Ouest-Matin :*** 21 mai 1949 au 24 mars 1954 [AD Finistère ; Archives CGT de Brest].
- ***L'Ouvrier du Finistère :*** année 1900 [AD Finistère].
- ***Le Petit Breton :*** octobre à décembre 1907 [AD Finistère].
- ***Le Télégramme de Brest :*** du 28 septembre 1945 au 30 décembre 1971 ; 4 mai 2008 [AD Finistère].
- ***Vent d'Ouest :*** 1946 et 1947 [CRBC – UBO].

2 / PRESSE NATIONALE

- ***La Bretagne à Paris :*** mars à juin 1968 [CRBC – UBO].
- ***L'Écho de Paris :*** Avril et mai 1906 [AD Finistère].
- ***France Soir :*** 20 avril 1950 [AD Finistère].
- ***L'Humanité :*** 11 octobre 1925 à 10 mai 1972 ; 2 août 2003 ; 14 juillet 2013 [http://gallica.bnf.fr ; Archives CGT de Brest]
- ***Le Monde*** : 25 mars 1953 ; 3 mars 2001 [http://www.lemonde.fr].
- ***La Page de Jean Le Gouin :*** février à juillet 1926 [AD Finistère].
- ***La Vague :*** janvier 1918 à février 1919 [AD Finistère].
- ***La Voix Ouvrière :*** janvier à mai 1960 [Archives CGT de Brest].

3 / PRESSE SYNDICALE

- ***L'Atelier*** [CFDT] : 1965 à 1975 [Archives CFDT de Brest].
- ***Bulletin de la commission féminine de la CGT de l'arsenal – Antoinette*** : mars 1968 à janvier 1977 [Archives CGT de Brest].
- ***Le Cri de l'Arsenal*** [CGTU] : décembre 1931 [AD Finistère].
- ***Dans les coursives*** [CFTC] : 1957 à 1963 [Archives CFDT de Brest].
- ***L'Ouvrier de l'arsenal*** [CGT] : octobre 1929 à mars 1931 ; novembre 1938 à mars 1939 ; janvier 1967 à mars 1972 ; mai 2008 [Archives CGT de Brest ; AD Finistère].
- ***Syndicalisme CFTC :*** 25 avril 1961 (N°827) [Archives CFDT de Brest].
- ***Le Travailleur de l'Arsenal*** [CGTU] : novembre et décembre 1925 ; février-mars 1928 [AD Finistère].
- ***Le Travailleur du Finistère*** [CFTC] : avril 1956 (N°1) [Archives CFDT de Brest].

- ***La Voix des Travailleurs de l'Arsenal*** [CGT/PCF] : septembre 1955 (N°1) à mars 1960 (N°603) [AD Finistère].

D/ PERIODIQUES

1 / PERIODIQUES D'ENTREPRISE

- ***Le Flot* (DCAN) :** février 1970 (N°1) à avril 1997 (N°154).
- ***DCN Magazine* (DCN) :** février 1998 (N°1) à juillet 2000 (N°8).
- ***Mabig* (DTM) :** 1990 (N°10) à 1995 (N°27).
- ***Trident*** (Organe des apprentis de l'arsenal de Brest) : 2 numéros parus : décembre 1945 et janvier 1946 [AD Finistère].

2 / PERIODIQUES MUNICIPAUX, COMMUNAUTAIRES ET PAROISSIAUX

- ***Bâtir ensemble :*** mai 1958.
- ***Brest Éclair :*** 1961 à 1971 (37 numéros).
- ***Brest municipal :*** janvier 1970 à mai 1972 (23 numéros).
- ***Le Courrier Brestois :*** septembre 1970 à juillet 1972 (7 numéros).
- ***Dialogues Ouest :*** avril et mai 1950.
- ***L'Écho paroissial :*** août 1935.
- ***L'Espoir :*** juillet à décembre 1958.
- ***Le P'tit Cub :*** octobre 1986 à janvier 1989 (24 numéros).
- ***La Quinzaine ouvrière du Relecq-Kerhuon :*** octobre 1907 à septembre 1912.
- ***Sillage :*** 1989 à 2006 (117 numéros).

3 / AUTRES PERIODIQUES

- ***Accès :*** septembre 1991 à juillet 1998 (10 numéros).
- ***Mémoires vivantes ihs Bretagne :*** novembre 2012 (N°1) à décembre 2013 (N°3).
- ***Navires ports et chantiers :*** juin 1951 (N°13) à août 1953 (N°39).
- ***Neptunia :*** 1955 (N°38) ; 1974 à 1976 (N°114 à 122) ; 1995 à 1997 (N°197 à 208).

E/ DIVERS DOCUMENTS IMPRIMES

XVIII^{e} - XIX^{e} siècle

- *Cahiers des ouvriers des ports, usines et établissements de la Marine*, Brest, septembre 1881.
- DE LA BOULAYE : « Brest et son port », *Le Journal Illustré*, 12 décembre 1886.
- LEBESCOND DE COATPONT, *La demi-solde et les ouvriers du port de Brest et des communes suburbaines*, Brest, imprimerie Dumont, 1893.

- LEVOT Prosper-Jean, *Histoire de la ville et du port de Brest*, 5 vol., Brest, Mme Bachelin-Deflorenne, 1864.
- PARENT DUCHATELET Alexandre, *De la prostitution dans la ville de Paris ; considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration ; ouvrage appuyé de documents statistiques puisés dans les archives de la Préfecture de police*, Paris, J.-B. BAILLIERE, 1836, Supplément consacré aux grandes villes d'Europe.
- PRADERE Onésime, *Brest, son château, son port, sa rade et ses environs : guide du touriste* Brest, Société Anonyme d'Imprimerie, 1889.
- *Recueil des lois relatives à la Marine et aux Colonies 1789-1800*. Éditons Sylvain Lebeau, 1800.

1900-1918

- CASTEL Yves, *Quatre ans de goudisme*, Brest, 1904.
- CHARTON Édouard (Dir.), « Le Tour du monde », *Nouveau journal de voyage*, 1902, p. 309 – 310.
- CHEVRILLON André, *Les Américains à Brest*, Paris, Chapelot, 1920.
- DAGNAUD Gaston, *De la condition des ouvriers des arsenaux de la Marine*, Paris, Étude économique et sociale, 1904.
- FERRAND Charles, « La crise des arsenaux de la Marine », *La Revue de Paris*, 1er juillet 1906, p. 165.
- FONLUPT Jacques, *Étude historique et critique sur le recrutement et le salaire*, 1913.
- GIRAULT E., *La Crosse en l'air*, Bezons, 1911.
- GRIFFHUELLES Victor, *Voyage Révolutionnaire, impressions d'un propagandiste*, Bibliothèque du Mouvement Prolétarien. Librairie des Sciences Politiques & Sociales. Marcel Rivière et Cie, 1910.
- *Guide du personnel ouvrier des arsenaux et établissements de la Marine*, (Hennebont, 1904).
- LAVY Aimé, *L'œuvre de Millerand. Un ministre socialiste*, Paris, SNLE, 1902.
- LE FEBVRE Yves, « Les ouvriers des arsenaux », *La Vie Socialiste*, n°9, 5 mars 1905, p. 550-563.
- PELLOUTIER Fernand, (ouvrage posthume), *Histoire des Bourses du travail, origine, institutions, avenir*, préface de Georges Sorel, Costes, 1921.
- PIROU Gaëtan, « À propos du syndicalisme révolutionnaire, théoriciens et militants », *Revue politique et parlementaire*, n° 208, T. 70, 1911, p. 130-142.

Entre-deux-guerres

- *À toi conscrit, à vous travailleurs* !, brochure des Jeunesses communistes, avril 1927.
- *Congrès confédéral de la CGT à Nantes*, 14-17 novembre 1938, version manuscrite du syndicat de l'arsenal de Brest (AD Finistère 10 M 64).
- *XIXe Congrès national du Parti socialiste : 29, 30, 31 octobre, 1er novembre 1921- Rapports de la Commission administrative permanente, Rapport du Groupe socialiste au Parlement*, Paris, Librairie populaire, 1921.
- DUPOUY Auguste, *Brest et Lorient*, Collection « Les grands ports français », Paris, Dunod, 1922.
- FAUCIER Nicolas, *Pacifisme et antimilitarisme dans l'entre-deux-guerres (1919-1939)*, Paris, Spartacus, 1983.
- *La Riposte*, Bulletin du Cercle d'Etudes et d'Action Syndicale de la CGT, juin et juillet 1927 (N°1 et N°2) (AD Finistère 1 M 240).
- *Pour une CGT, une Internationale uniques, Vers l'unité syndicale*, éditions de la CGTU, juin 1927.

- *Pour une CGT unique, Pour l'unité syndicale quand même*, éditions de la CGTU, juin 1927.
- REYNAUD Paul, *Pourquoi ferait-on la grève ?*, discours de Paul Reynaud du 26 novembre 1938, Paris, Imprimerie nationale, novembre 1938.
- TRAVERS Serge, *Le statut du personnel ouvrier et le problème de la main-d'œuvre dans les arsenaux de la marine française*, Presses modernes, 1935.
- *36 – 37 – 38 en Bretagne*, Institut CGT d'Histoire Sociale de Bretagne.

Deuxième Guerre mondiale

- CALVES André, *Sans bottes ni médailles - Un trotskyste breton dans la guerre*, Paris, La Brèche, 1984.
- *Circulaire sur la propagande ouvrière*, Ministère de l'Information, Vichy, 1943 (AD Finistère 200 W 207).
- *La Charte du Travail*, éditée par l'Espoir Français, Vichy, février 1942. (AD Finistère 200 W 281).
- Journal du siège de Brest au jour le jour établi par l'abbé Piriou, de Saint-Marc (AD Finistère 200 W 21).

IV^{e} et V^{e} républiques

- *CELIB, Rapport d'ensemble sur un plan d'aménagement de modernisation et d'équipement de la Bretagne* (1954-1958), introduction PLEVEN René, Éd. CELIB, 1953.
- FOULD René, « L'industrie de la construction navale française », Paris, *Productions Françaises*, 1955.
- *Indret, des canons du Roi à la propulsion nucléaire*, Pôle Historique d'Indret, DCNS, Nantes, Imprimerie des Congrès, 2008.
- *J'ai vécu en baraque, Brest 1945-1975*, Éditions Le Télégramme, 1999.
- « L'Arsenal de Toulon, une ville dans la ville », discours de réception de l'Ingénieur général Michel Colas - Réponse du Médecin général inspecteur Bernard Brisou, *Bulletin de l'Académie du Var*, Année 2006, Tome VII, Toulon, juin 2007, p. 29-47.
- LE MASSON Henri, « Brest, premier arsenal métropolitain de la France », *France Illustration*, avril 1948, p. 393-399.
- *Les origines de la Délégation générale pour l'armement*, Comité pour l'Histoire de l'Armement, Paris, 2002.
- TANGUY Fanch, *La CGT dans le Finistère 1944-1968, 3 volumes*, Brest, Union départementale CGT du Finistère, 1986).

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE GENERALE DE LA FRANCE

A. Généralités

BERSTEIN Serge, MILZA Pierre, *Histoire de la France au XX^e siècle,* Tomes I, II et III, Paris, Perrin, 2009.

B. III^e République

1. Généralités

BERSTEIN Gisèle et Serge, *Dictionnaire historique de la France contemporaine*, tome I : 1870-1945, Bruxelles, Complexe, 1995.

BONNEFOUS Édouard, *Histoire politique de la III^e République*, Tomes I à VII, Paris, PUF, 1967.

2. 1871-1914

DUCLERT Vincent, *La République imaginée 1870-1914* (J. CORNETTE Dir.) Belin, 2010.

DUROSELLE Jean-Baptiste, *La France et les Français, 1900-1914*, Paris, Bordas, 1972.

MAYEUR Jean-Marie, *Les débuts de la III^e République (1871-1898),* Paris, Le Seuil, 1973.

REBERIOUX Madeleine, *La République radicale ? (1898-1914),* Paris, Le Seuil, 1975.

3. Première Guerre mondiale

BECKER Jean-Jacques, *L'opinion publique française et les débuts de la Première Guerre mondiale, printemps-automne 1914,* Thèse d'histoire de 3^e cycle sous la direction de Pierre Renouvin, Paris X Nanterre, 1976.

BECKER Jean-Jacques, BECKER Annette, *La France en guerre: 1914-1918 : la grande mutation*, Complexe, 1988.

BECKER Jean-Jacques, *L'année 14*, Paris, Armand Colin, 2004.

BECKER Jean-Jacques, *1917 en Europe, l'année impossible*, Bruxelles, Complexe, 1997.

BECKER Jean-Jacques, *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Waterloo, André Versaille, 2008.

BECKER Jean-Jacques. « L'opinion publique française a-t-elle eu une influence sur la politique extérieure de la France lors de la crise de juillet 1914? », *Opinion publique et politique extérieure en Europe. I. 1870-1915.* Actes du Colloque de Rome (13-16 février 1980). Rome : École Française, 1981. p. 207-222.

BECKER Jean-Jacques, « La II^e Internationale et la guerre », *Les Internationales et le problème de la guerre au XXe siècle. Actes du colloque de Rome (novembre 1984),* Rome : École Française de Rome, 1987. p. 9-25.

BERNARD Philippe, *La fin d'un monde (1914-1929),* Paris, Le Seuil, 1975.

DUROSELLE Jean-Baptiste, *La France et les Français, 1914-1920*, Paris, Bordas, 1972.

FRAVAL Charles, *Histoire de l'arrière : histoire des peuples durant la guerre*, Paris, Jideher, 1930.

LAGRANGE François (Dir.), *Inventaire de la Grande Guerre*, Universalis, 2005, p. 487-492.

RENOUVIN Pierre, « L'opinion publique et la guerre en 1917 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* janvier 1968, p. 4-23.

4. Entre-deux-guerres et Front populaire

BEAUPRE Nicolas, *Les Grandes Guerres, 1914-1945* (J. CORNETTE Dir.), Paris, Belin, 2012.

BERG Charles, JUST Stéphane, *Fronts populaires d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Stock, 1978.

BERSTEIN Serge, *La France des années 1930*, Paris, Armand Colin, 2011.

BOUNEAU Christine, CALLEDE Jean-Paul, *Léo Lagrange : une perspective de renouvellement dans la construction des jeunes générations ?*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2012.

BOURDIN Janine, REMOND René (Dir.), *La France et les Français en 1938-1939*, FNSP, 1978.

BOUVIER Jean, «Un débat toujours ouvert : la politique économique du Front populaire », *Le Mouvement Social*, N°54, janvier-mars 1966, p. 175-182.

BRUNET Jean-Paul, *Histoire du Front populaire (1934-1938)*, PUF, 1991.

COURCELLE-LABROUSSE Vincent, MARMIE Nicolas, *La guerre du Rif, Maroc 1921-1926*, Paris, Seuil, 2009.

CREAGH Ronald, *L'affaire Sacco et Vanzetti*, Lyon, Atelier de création libertaire, 2004.

DUBIEF Henri, *Le déclin de la III^e^ République, 1929-1938*, Paris, Le Seuil, 1976.

FRANKESTEIN Robert, « Intervention étatique et réarmement en France 1935-1939 », *Revue économique*. Vol. 31, N°4, 1980, p. 743-781.

GOURLAY Patrick, *Nuit franquiste sur Brest. Le vol du C2 en 1937*, Spézet, Coop Breizh, 2013.

JAEGER Gérard A., *Les Rosenberg. La chaise électrique pour délit d'opinion*, Le Félin, 2003.

LEVY Jean et PIETRI Simon, *De la République à l'État français: le chemin de Vichy, 1930-1940*, Paris, L'Harmattan, 1996.

MOSSUZ-LAVAU Janine et REY Henri, *Les fronts populaires*, Paris, Casterman, 1994.

QUETEL Claude, *L'impardonnable défaite : 1918-1940*, Lattès, 2010.

RENOUVIN Pierre, « L'Europe au lendemain des armistices de 1918 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, T. 16, n°1, Colloque sur l'Europe en novembre 1918, 1969, p. 3-15.

RUSSELL Francis, *L'affaire Sacco-Vanzetti*, Paris, Laffont, 1964.

SAUVY Alfred, *Histoire économique de la France entre les deux guerres, 4 volumes*, Économica, 1984.

SKOUTELSKY Rémi, *L'Espoir guidait leurs pas. Les volontaires français dans les Brigades internationales, 1936-1939*, Paris, Grasset, 1998.

WOLIKOW Serge, *Le Front populaire en France*, Bruxelles, Complexe, 1999.

C. Seconde Guerre mondiale

1. La Guerre, l'Occupation et le gouvernement de Vichy

AMAURY Philippe, *De l'information à la propagande d'État, les deux premières expériences d'un « ministère de l'Information » en France (1939-1940, 1940-1944)*, Paris, Librairie générale de droit, 1969.

ARON Robert, *Histoire de Vichy - 1940-1944*, Paris, Fayard, 1954.

AZEMA Jean-Pierre, *De Munich à la Libération (1938-1944)*, Paris, Seuil, 1979.

AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François, *Vichy et les Français*, Fayard, 1996.

AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François (Dir.), *La France des années noires, 2 vol.*, Paris, Seuil, 2000.

AZEMA Jean-Pierre, « La Stratégie en matière de propagande déployée par l'Etat vichyssois », *Mélanges de l'Ecole française de Rome, Italie et Méditerranée*, T. 108, n°1, 1996, p. 55-63.

DREYFUS François-Georges, *Histoire de Vichy*, Paris, Perrin, 1990.

LAUNAY Michel, *L'armistice de 1940*, Paris, PUF, 1972.

PAXTON Robert, *La France de Vichy 1940-1944*, Paris, Seuil, édition 1999.

ROUSSO Henry, « Vichy, le grand fossé », *XX^e siècle*, n° 5, janvier-mars 1985, p. 55-80.

2. Résistance, mouvements de Résistance et Libération

AGLAN Alya, *La Résistance sacrifiée. Le mouvement Libération-Nord*, Paris, Champs, 2006.

ARON Robert, *Histoire de la Libération*, Tome 1 et 2, Poche, 1967.

DOUZOU Laurent, FRANK Robert, PESCHANSKI Denis et VEILLON Dominique (Dir.), *La Résistance et les Français : villes, centres et logiques de décision*, Actes du colloque de Cachan, Paris, IHTP, 1995.

GUILLON Jean-Marie, *La Résistance dans le Var. Essai d'histoire politique*, Université de Provence, 1989.

LIEB Peter, « Répression et massacres. L'occupant allemand face à la résistance française, 1943-1944 », dans Gaël EISMANN et Stéphan MAERTENS (Dir.), *Occupation et répression militaires allemandes, 1939-1945*, Paris, Autrement, 2007.

MARCOT François (Dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance française*, Paris, Laffont, 2006.

PROST Antoine (Dir.), *La Résistance, une histoire sociale*, éditions de l'Atelier, 1997.

SAINCLIVIER Jacqueline et BOUGEARD Christian (Dir.), *La Résistance et les Français. Enjeux stratégiques et environnement social*, Rennes, PUR, 1995.

TILLON Charles, *Les F.T.P., soldats sans uniforme*, Rennes, Ouest-France, 1991.

VIRIEUX Daniel, *Le Front National de Lutte pour l'Indépendance de la France, un mouvement de Résistance – Période clandestine (mai 1941-août 1944)*, thèse de doctorat, Claude WILLARD (Dir.), Paris VIII, 1995.

WIEVIORKA Olivier, *Une certaine idée de la Résistance. Défense de la France, 1940-49*, Paris, Seuil, 1995.

WOLIKOW Serge, VIGREUX Jean, *Les Combats de la mémoire : La FNDIRP de 1945 à nos jours*, Paris, Cherche Midi, 2006,

D. Les IV^e et V^e républiques

1. Ouvrages généraux

JULLIARD Jacques, *La IVe République (1947-1958)*, Paris, Calmann-Lévy, 1968.

KECK Thierry, *Jeunesse de l'Église : 1936-1955, aux sources de la crise progressiste en France*, Paris, Karthala éditions, 2004.

REMOND René (Dir.), *Forces religieuses et attitudes politiques dans la France contemporaine*, colloque de Strasbourg, mai 1963, Paris, presses de la FNSP, 2012.

RIOUX Jean-Pierre, *La France de la IV^e République*, 2 volumes, Paris, Le Seuil, 1980 et 1983.

ZANCARINI-FOURNEL Michelle, DELACROIX Christian, *La France du temps présent* (J. CORNETTE Dir.), Paris, Belin, 2010.

2. Guerre froide

ARON Raymond, « Esquisse historique d'une grande querelle idéologique », dans ARON Raymond et LERNER Daniel (Dir.), *La querelle de la CED. Essais d'analyse sociologique*, Paris, Colin, 1956.

BUTON Philippe, « La CED, L'Affaire Dreyfus de la Quatrième République ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 4/ 2004, n° 84, p. 43-59.

COCATRE-ZILGIEN André, « Les Accords de Paris devant le Parlement français » dans *Annuaire français de droit international*, vol. 1, 1955, p. 140-150.

DELMAS Jean, KESSLER Jean (Dir.), *Renseignement et propagande pendant la guerre froide*, Bruxelles, Complexe, 1999.

GERBET Pierre, « La naissance du plan Schuman », dans WILKENS Andreas (Dir.), *Le Plan Schuman dans l'histoire, intérêts nationaux et projet européen*, Bruxelles, Bruylant, 2004.

MABILLE François, *Les catholiques et la paix au temps de la guerre froide : le mouvement catholique international pour la paix Pax Christi*, Paris, L'Harmattan, 2004.

QUETEL Claude, *Dictionnaire de la Guerre froide*, Paris, Larousse, 2008.

SOMMER René, « Paix et Liberté : la Quatrième République contre le PC », *L'Histoire*, n°40, 1981, p. 26-35.

SOUTOU Georges-Henri, *La Guerre froide 1943-1990*, Paris, Fayard, 2011.

VIRALLY Michel, « La condition internationale de la République fédérale d'Allemagne Occidentale après les Accords de Paris », dans *Annuaire français de droit international*, vol. 1, 1955, p. 31-52.

WINOCK Michel, *Le temps de la guerre froide. Du rideau de fer à l'effondrement du communisme*, Paris, Seuil 1994.

3. Guerre d'Algérie

KESSEL Patrick, *Guerre d'Algérie: écrits censurés, saisis, refusés 1956-1960-1961*, Paris, L'Harmattan, 2003.

RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François (Dir.), *La guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Bruxelles, Complexe, 1991.

STORA Benjamin, *Le mystère De Gaulle, son choix pour l'Algérie*, Paris, Laffont, 2009.

STORA Benjamin, *Histoire de la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Paris, la Découverte, 1993.

4. Mai 1968

DREYFUS-ARMAND Geneviève, FRANK Robert, LEVY Marie-Françoise, ZANCARINI-FOURNEL Michelle (Dir.), *Les Années 68. Le temps de la contestation*, IHTP-CNRS/Complexe, Paris/Bruxelles, 2000.

ARTOUS Antoine, EPSZTAJN Didier, SIBERSTEIN Patrick (Dir.), *La France des années 1968*, Paris, Syllepse, 2008.

JOFFRIN Laurent, *Mai 68 : histoire des événements*, Paris, Seuil, 1998.

MARGAIRAZ Michel, TARTAKOWSKY Danielle (Dir.), *1968 entre libération et libéralisation. La grande bifurcation*, Rennes, PUR, 2010.

MERLE Robert, *Derrière la vitre*, Gallimard, 1970.

HISTOIRE POLITIQUE DE LA FRANCE

A. Généralités

JOLY Jean (Dir), *Dictionnaire des parlementaires français, notices biographiques sur les ministres, sénateurs, députés français de 1889 à 1940*, PUF, 1960.

MAYEUR Jean-Marie, *La vie politique sous la Troisième République (1870-1940)*, Seuil, 1984.

ROBERT Adolphe, BOURLOTON Edgar, COUGNY Gaston (Dir.), *Dictionnaire des parlementaires français depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889*, Paris, Bourloton, 1889.

SIEGFRIED André, *De la IIIe à la IVe République*, Paris, Grasset, 1956.

B. Histoire des courants de pensée politiques en France – La gauche

1. Généralités

BECKER Jean-Jacques, CANDAR Gilles (Dir), *Histoire des Gauches en France*, 2 vol., Paris, Découverte, 2005.

DREYFUS François-Georges, *Histoire des gauches en France, 1940-1974*, Grasset, 1974.

JULLIARD Jacques, *Les Gauches françaises, 1762-2012, Histoire et politique*, Flammarion, 2012.

2. Le marxisme

FAVRE Pierre et Monique, *Les marxismes après Marx*, Paris, PUF, 1980.

MARX Karl, ENGELS Fredrich, *Le Manifeste du Parti communiste*, Union Générale d'Editions, 10/18, 1980.

3. L'anarchisme

ARVON Henri, *L'anarchisme*, Paris, PUF, 1977.

BOUHEY Vivien, *Les anarchistes contre la République de 1880 à 1914*, Thèse de Doctorat d'Histoire contemporaine, Dir. Philippe LEVILLAIN, Paris X, 2006.

BOUHEY Vivien, *Les Anarchistes contre la République, contribution à l'histoire des réseaux sous la Troisième République (1880-1914)*, Rennes, PUR, 2008.

DUBIEF Henri, *Les anarchistes, 1870 – 1940*, Paris, Colin, 1972.

LOCHU René, *Libertaires, mes compagnons de Brest et d'ailleurs*, Moëlan-sur-Mer, La Digitale, 1983.

MAITRON Jean, *Le Mouvement anarchiste en France, Tome 1, des origines à 1914*, Paris, Maspéro 1975.

MAITRON Jean, *Le Mouvement anarchiste en France, Tome 2, de 1914 à nos jours*, Paris, Maspéro 1975.

4. Le pacifisme et l'antimilitarisme

ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962.

BECKER Jean-Jacques, Kriegel Annie, « Les inscrits au Carnet B – Dimension, composition, physionomie politique et limite du pacifisme ouvrier », *Sociétés Savantes*, T. III, Rennes, 1966, p. 359-376.

BIONDI Jean-Pierre, *La mêlée des pacifistes – La grande dérive*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000.

BOUTHOUL Gaston, *La paix*, Paris, PUF, 1974.

DEFRASNE Jean, *Le pacifisme*, Paris, PUF, 1983.

FAGUET Émile, *Le pacifisme*, Paris, Société Française d'Imprimerie et de Librairie, 1908.

SCHELER Max, *L'Idée de paix et le pacifisme*, Paris, Aubier, 1953.

MASSON Philippe, *La Marine française et la mer Noire (1918-1919)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 1995.

TILLON Charles, *La révolte vient de loin. Des soutes du Guichen mutiné aux bagnes métropolitains et marocains*, Paris, Julliard, 1969.

5. Le communisme

AZEMA Jean-Pierre, PROST Antoine, RIOUX Jean-Pierre (Dir.), *Le Parti communiste français des années sombres, 1938-1941*, Le Seuil, 1986.

BON Frédéric, FICHELET Monique, FICHELET Raymond, LANCELOT Alain, LAVAU Georges, MICHELAT Guy, RACINE Nicole, RANGER Jean, ROSSI-LANDI Guy, SIMON Michel, TOUCHARD Jean, WEILL Pierre, *Le communisme en France*, Paris, Presses de la FNSP, 1969.

BUTON Philippe, « Les effectifs du PCF, 1920-1984 », *Communisme*, n°7, 1985.

COURTOIS Stéphane, LAZAR Marc, *Histoire du Parti communiste français,* Paris, PUF, 1995.

DOUNOVETZ Jo, *Militant de base pendant la guerre froide*, Société des Écrivains, 2008.

FAUVET Jacques, *Histoire du Parti communiste français,* 2 volumes, Fayard, 1964 et 1965.

FERRETTE François, *Le Comité de la 3ème Internationale et les débuts du PC français (1919-1936),* Mémoire de Maîtrise sous la dir. de Claude PENNETIER, Paris I, 2005.

KRIEGEL Annie, *Aux origines du communisme français, 1914-1920, contribution à l'histoire du mouvement ouvrier français*, 2 volumes, Paris, Mouton, 1964.

KRIEGEL Annie, *Le Congrès de Tours, 1920, naissance du Parti communiste français*, Julliard, 1964.

KRIEGEL Annie, *Les communistes français dans leur premier demi-siècle, 1920-1970*, Seuil, 1985.

LAZAR Marc, « Damné de la terre et homme de marbre. L'ouvrier dans l'imaginaire du PCF du milieu des années Trente à la fin des années Cinquante », *Annales ESC,* n°5, septembre-octobre 1990.

MARCOU Lilly, *Le Kominform,* Presses de la FNSP, Paris, 1977.

MARCOU Lilly, « La IIIe Internationale et le problème de la guerre [Bilan historiographique] », *Les Internationales et le problème de la guerre au XX^e^ siècle. Actes du colloque de Rome (22-24 novembre 1984)*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 1987, p. 27-50.

MENCHERINI Robert, *Guerre froide, grèves rouges : Parti communiste, stalinisme et luttes sociales en France, les grèves insurrectionnelles de 1947/1948*, Paris, Syllepses, 1998.

MILZA Pierre, « La guerre froide à Paris : "Ridgway la peste"», *L'Histoire.* N°25, juillet-août 1980, p. 38-47.

PANNEQUIN Roger, *Adieu, camarades,* Paris, Le Sagittaire, 1977.

PIGENET Michel, *Au cœur de l'activisme communiste des années de guerre froide. La manifestation Ridgway*. Paris, L'Harmattan, 1992.

QUASHIE-VAUCLIN Guillaume, *L'Union de la jeunesse républicaine de France. 1945-1956. Entre organisation de masse de jeunesse et mouvement d'avant-garde communiste*, Paris, L'Harmattan, 2009.

RIOUX Jean-Pierre, PROST Antoine, AZEMA Jean-Pierre (Dir.), *Les communistes français de Munich à Châteaubriant (1938-1941)*, Paris, Presses de la FNSP, 1987.

ROBRIEUX Philippe, *Histoire intérieure du Parti communiste,* 2 volumes, Paris, Fayard, 1980.

RUSCIO Alain, *Les Communistes français et la guerre d'Indochine, 1944-1954*, Paris, L'Harmattan, 1985.

RUSCIO Alain, *L'affaire Henri Martin et la lutte contre la guerre d'Indochine*, Le temps des cerises, 2005.

RUSCIO Alain, « Théâtre militant contre la guerre d'Indochine, autour d'Henri Martin », dans *Le roman social : littérature, histoire et mouvement ouvrier* (collectif), Éditions de l'Atelier, 2002, p. 167-175.

TILLON Charles, *On chantait rouge – Mémoires pour l'Histoire d'un ouvrier breton devenu révolutionnaire professionnel, chef de guerre et ministre*, Paris, Laffont, 1977.

WOLIKOW Serge, *L'internationale communiste (1919-1943). Le Komintern ou le rêve déchu du parti mondial de la révolution***,** Paris, Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 2010.

WOLTON Thierry, *La France sous influence*, Paris, Grasset, 1997.

6. Le trotskysme

BENSAÏD Daniel, *Les Trotskysmes*, Paris, PUF, 2001.

CHARPIER Frédéric, *Histoire de l'extrême gauche trotskiste. De 1929 à nos jours*, Éditions n°1, 2002.

MARIE Jean-Jacques, *Le Trotskysme et les trotskystes*, Paris, Armand Colin, 2002.

NICK Christophe, *Les Trotskistes*, Paris, Fayard, 2002.

PLUET-DESPATIN Jacqueline, *La presse trotskiste en France de 1926 à 1968*, PU de Grenoble, 1978.

7. Le socialisme

ARON Robert, *Le Socialisme Français face au marxisme*, Paris, Grasset, 1971.

LEFRANC Georges, *Le Mouvement socialiste sous la Troisième République (1875-1940)*, Paris, Payot, 1963.

LOTH Wilfried, « Les projets de politique extérieure de la Résistance socialiste en France », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, T. 24, N° 4, 1977, p. 544-569.

SADOUN Marc, *Les Socialistes sous l'Occupation*, Presses de la FNSP, 1982.

QUILLIOT Roger, *La SFIO et l'exercice du pouvoir : 1944-1958*, Paris, Fayard, 1972.

8. Le radicalisme

BAUMONT Stéphane et DORNA Alexandre (Dir.), *Les grandes figures du radicalisme. Les radicaux dans le siècle (1901-2001)*, Toulouse, Privat, 2001.

BERSTEIN Serge et RUBY Marcel, *Un siècle de radicalisme*, Presses Universitaires du Septentrion, 2004.

BERSTEIN Serge, *Histoire du Parti radical*, 2 volumes, Presses de la FNSP, 1980 et 1982.

9. Autres partis de la gauche française

HEURGON Marc, *Histoire du PSU, T1, La fondation et la guerre d'Algérie (1958-1962)*, La Découverte, 1994.

KERNALEGUEN Tudi, PRIGENT François, RICHARD Gilles, SAINCLIVIER Jacqueline (Dir.), *Le PSU vu d'en bas, Réseaux sociaux, mouvement politique, laboratoire d'idées (années 1950 - années 1980)*, Rennes, PUR, 2010.

10. Mutualisme et coopération

AGLAN Alya, FEIERTAG Olivier et KEVONIAN Dzovinar (Dir.), *Albert Thomas, société mondiale et internationalisme. Réseaux et institutions des années 1890 aux années 1930***,** Les cahiers Irice 2008/2 (n°2).

DREYFUS Michel, *1900-2000. La Mutualité dans le siècle*, en collaboration avec B. GIBAUD, Paris, Mutualité française, 2000.

DREYFUS Michel, *Liberté, égalité, mutualité. Mutualisme et syndicalisme (1852-1967)*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2001.

DREYFUS Michel. « Mutualité et organisations politiques et sociales internationales (1889-1939) », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. N°48, 1995, p. 92-102.

GAUTIER Robert, *Le Mouvement coopératif de consommation dans l'Ouest des origines au congrès de Fougères (1925)*, thèse de doctorat d'Histoire sous la direction de Claude GESLIN, Rennes 2, 2003.

TOUCAS-TRUYEN Patricia, *Les coopérateurs : deux siècles de pratiques coopératives*, sous la direction de Michel DREYFUS, Paris, Les Editions de l'Atelier, 2005.

C. Histoire des courants de pensée politiques en France – La droite

1. La droite

DU MOULIN DE LABARTHETE Henry, « La Synarchie », dans *Histoire pour tous*, n°25, 1981, p.70-80.

LACROIX-RIZ Annie, « La synarchie de l'entre-deux-guerres à l'après-Libération », 2e partie, « La stratégie putschiste de la synarchie 1933-1939 », *La Raison*, décembre 2011.

SIRINELLI Jean-François (Dir.), *Histoire des droites en France,* 3 vol., Paris, Gallimard, réédition 2006.

2. Extrême droite - Fascismes

BURRIN Philippe, *La dérive fasciste, Doriot, Déat, Bergery (1933-1945),* Paris, Le Seuil, 1986.

MAILLARD Christophe, *Pierre Biétry (1872-1918) : du socialisme au nationalisme ; ou l'aventure du leader des Jaunes à la Belle époque,* Thèse sous la direction de Stéphane COURTOIS, Paris X - Nanterre, 2005.

MILZA Pierre et BENTELI Marianne, *Le fascisme au XX^e siècle,* Paris, éditions Richelieu, 1973.

STERNHELL Zeev, *La droite révolutionnaire - Les origines françaises du fascisme*, Paris, Fayard, 2000.

STERNHELL Zeev, *Ni droite ni gauche, l'idéologie fasciste en France*, Paris, Le Seuil, 1983.

D. Histoire des courants de pensée politiques en France – Les chrétiens

DE MONTCLOS Xavier, LUIRARD Monique, DELPECH François, BOLLE Pierre (Dir.), *Églises et Chrétiens dans la Seconde Guerre mondiale*, Presses Universitaires de Lyon, 1982.

DUQUESNE Jacques, *Les Catholiques français sous l'Occupation*, Paris, Le Seuil, 1996.

LAPIERRE Alexandre, « L'Église catholique et Vichy », dans *Histoire pour tous*, n°25, 1981, p. 59-69.

PARIS Edmond, *Le Vatican contre l'Europe*, Paris, Fischbacher, 1959.

TRANVOUEZ Yvon, *Modernité et nouvelle chrétienté dans le catholicisme français 1926-1956 : trois approches*, Thèse de Doctorat de 3ème cycle sous la direction d'Émile POULAT, Université de Paris IV, 1985.

TRANVOUEZ Yvon, « Guerre froide et progressisme chrétien. *La quinzaine* (1950-1953) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*. N°13, janvier-mars 1987. p. 83-94.

E. Biographies

BERSTEIN Serge, *Léon Blum*, Paris, Fayard, 2006.

HEURÉ Gilles, *Gustave Hervé, itinéraire d'un provocateur***,** Paris, La Découverte, 2012.

LASNIER Yann, *Léo Lagrange - L'artisan du temps libre*, Paris, Bruno Leprince, 2007.

MERLE Gabriel, *Émile Combes*, Fayard, 1995.

SCHAPER Willem, *Albert Thomas, trente ans de réformisme social*, Paris, PUF, 1960.

HISTOIRE DU TRAVAIL ET DU MOUVEMENT OUVRIER

A. Aspects du monde ouvrier en France et en Europe

1. Ouvrages généraux

BEAUD Stéphane, PIALOUX Michel, *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard, 2005.

BRON Jean, *Histoire du mouvement ouvrier français*, 3 volumes, Paris, Les éditions ouvrières, 1968.

CHEVALLIER Louis, *Classes laborieuses, classes dangereuses*, Paris, Hachette, 1984.

DOLLEANS Édouard, *Histoire du mouvement ouvrier*, 2 volumes, Paris, Armand Colin, 1948.

LEFRANC Georges, *Histoire du travail et des travailleurs*, Flammarion, 1975.

MAITRON Jean, *Dictionnaire biographique Mouvement Ouvrier, Mouvement Social*, Paris, éd. de l'Atelier.

OFFERLE Michel, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 39, n°. 4, juillet 1984, p. 681-716.

REY-HERME Philippe Alexandre, *Les colonies de vacances en France. Origines et premiers développements (1881-1906)*, Paris, Librairie centrale d'éducation nouvelle, 1954.

2. Le monde ouvrier à l'épreuve des guerres

a. Première Guerre mondiale

BECKER Jean-Jacques, KRIEGEL Annie, *1914, la guerre et le mouvement ouvrier français*, Paris, Colin, 1964.

BECKER Jean-Jacques, « La IIe Internationale et la guerre », *Les Internationales et le problème de la guerre au XXe siècle. Actes du colloque de Rome (22-24 novembre 1984)*, Rome, École Française, 1987. p. 9-25.

DUBESSET Mathilde, THEBAUD Françoise, VINCENT Catherine, « Les munitionnettes de la Seine », dans *1914-1918 : L'autre front*, cahier du Mouvement Social n° 2, Paris, Les éditions ouvrières, 1977, p. 189-219.

FRIDENSON Patrick, BECKER Jean-Jacques, BERSTEIN Serge (Dir.), *1914-1918, l'autre-front*, Paris, Éditions ouvrières, Cahiers du Mouvement social, n°2, 1977.

GALLO Max, « Quelques aspects de la mentalité et du comportement ouvriers dans les usines de Guerre 1914-1918 », *Le Mouvement Social*, n°56, 1966, p. 3-34.

KRIEGEL Annie, « Sur les rapports de Lénine avec le mouvement zimmerwaldien français », *Les Cahiers du monde russe et soviétique*, Vol. 3, n°2, 1962, p. 299-306.

LE NAOUR Jean-Yves**,** « « Il faut sauver notre pantalon. La Première Guerre mondiale et le sentiment masculin d'inversion du rapport de domination », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°84, 2001, p. 33-44.

MORIN-ROTUREAU Évelyne (Dir.), *Combats de femmes 1914-1918. Les femmes, pilier de l'effort de guerre*, Paris, Autrement, 2004.

THEBAUD Françoise, *La femme au temps de la guerre de 1914*, Stock, 1986.

THEBAUD Françoise, « La Grande Guerre : le triomphe de la division sexuelle », dans Georges DUBY, Michelle PERROT (Dir), *Histoire des femmes en Occident*, T.5, *Le XX^e^ siècle*, Paris, Seuil, 1992, p. 31-74.

GATARD Marie, MERCIER-BERNADET Fabienne, *D'une guerre l'autre, combats de femmes*, Esprit du Livre, 2009.

ROBERT Jean-Louis, *Les ouvriers, la patrie et la révolution: Paris 1914-1919*, Presses Universitaires de Franche-Comté, 1995.

b. Deuxième Guerre mondiale

AGLAN Alya, « Des syndicalistes dans la résistance ou la complexité d'un engagement», *Vingtième Siècle*, n° 67, 2000, p. 27-36.

BELIN René, « La CGT au pouvoir », dans *Histoire pour tous*, n°25, 1981, p. 20-32.

CHEVANDIER Christian, DAUMAS Jean-Claude, *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, actes du Ve colloque du GDR du CNRS "Les entreprises françaises sous l'Occupation", Dijon, 8 et 9 juin 2006 et Besançon, 12 et 13 octobre 2006, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2007.

HESSE Philippe-Jean, LE CROM Jean-Pierre, *La Protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes, PUR, 2001.

JULLIARD Jacques, « La Charte du travail », dans René REMOND (Dir.), *Le gouvernement de Vichy : 1940-1942, institutions et politiques*, actes du colloque de Paris les 6-7 mars 1970, Paris, Armand Colin, p. 157-194.

LE CROM Jean-Pierre, *Syndicats nous voilà ! Vichy et le corporatisme*, Paris, éditions de l'atelier, 1995.

LEFRANC Georges, *Les expériences syndicales en France 1939-1950*, Aubier Montaigne, 1950.

MARGAIRAZ Michel, TARTAKOWSKY Danielle (Dir.), *Le syndicalisme dans la France occupée*, Rennes, PUR, 2008.

PESCHANSKI Denis, ROBERT Jean-Louis (Dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale : actes du colloque de Paris, CNRS, 22-24 octobre 1992*, CRHMSS-IHTP, 1992.

PESCHANSKI Denis, «Vichy au singulier, Vichy au pluriel. Une tentative avortée d'encadrement de la société (1941-1942)»; *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n°3, 1988. p. 639-661.

ROBERT Jean-Louis (Dir.), « Syndicalismes sous Vichy », *Le Mouvement Social*, n°158, 1992.

ROBERT Jean-Louis, « La modification du syndicalisme français au creuset de la guerre », *Le Mouvement Social*, n°158, 1992, p. 3-16.

SAUDEJAUD Carole, *Le syndicalisme chrétien sous l'Occupation*, Perrin, 1999.

3. Manifestations de rues et violence ouvrière en France

FILLIEULE Olivier et TARTAKOWSKY Danielle, *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences Politique, 2008.

PIGENET Michel et TARTAKOWSKY Danielle (Dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2012.

SOREL Georges, *Réflexion sur la violence*, Genève-Paris, Slatkine, réédition 1981.

TARTAKOWSKY Danielle, *Les manifestations de rue en France : 1918-1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire de la France au XIXe et XXe siècle », 1997.

TARTAKOWSKY Danielle, *Le pouvoir est dans la rue : crises politiques et manifestations en France*, Paris, Aubier, « Collection historique », 1998.

TARTAKOWSKY Danielle, « Manifestations ouvrières et théories de la violence : 1919-1934 », *Cultures & Conflits*, n° 9 - 10, 1993, p. 251-266.

TARTAKOWSKY Danielle, « Stratégies de la rue – 1934 -1936 », *Le Mouvement social*, n° 135, 1986, p. 31-62.

TILLY Charles, « Les vagues de grèves en France, 1890-1968 », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, n° 4, juillet 1973, p. 857-894.

4. Police et forces répressives

BECKER Jean-Jacques, *Le carnet B*, Paris, Klincksieck, 1973.

BERLIERE Jean-Marc, *La police française, 1930-1950, entre bouleversements et permanences*, Paris, La Documentation française, 2000.

BERLIERE Jean-Marc, *Les Policiers français sous l'Occupation*, Perrin, Paris, 2001.

BERLIERE Jean-Marc, *Histoire des polices en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Nouveau Monde, 2013.

CARROT Georges, *Le maintien de l'ordre en France au XX^e siècle*, Paris, Veyrier, 1990.

5. Rapports avec la religion

ISAMBERT François-André, *Christianisme et classe ouvrière – Jalons pour une étude de sociologie historique*, Tournai, Casterman, 1961.

REMOND René, *L'anticléricalisme en France, de 1815 à nos jours*, Bruxelles, Complexe, 1985.

TRANVOUEZ Yvon, *Catholiques et communistes : la crise du progressisme 1950 – 1954*, Paris, le Cerf, 2000.

B. Le Travail

1. Formation professionnelle

CHARLOT Bernard et FIFEAT Madeleine, *Histoire de la formation des ouvriers. 1789-1984*, Paris, Minerve, 1985.

2. Conditions de travail

ASSELIN Jean-Charles, « La semaine de 40 heures, le chômage et l'emploi », *Le Mouvement Social*, n°54, 1966, p. 183-204.

BLOCH-LONDON Catherine et PELISSE Jérôme, « La réduction du temps de travail : des politiques aux pratiques », *La Documentation française*, n°889, 2003.

CHANUT Jean-Marie, HEFFER Jean, MAIRESSE Jacques, POSTEL-VINAY Gilles, « Les disparités de salaires en France au XIX[e] siècle », *Histoire & Mesure*, 1995, vol. 10 - n° 3-4. p. 381-409.

FRIDENSON Patrick, « Un tournant taylorien de la société française (1904-1918) », dans *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 5, 1987, p. 1031-1060.

GUEDJ François, VINDT Gérard, *Le temps de travail, une histoire conflictuelle*, Syros, 1997.

MAIER Charles, « Entre le taylorisme et la technocratie : idéologies et conceptions de la productivité industrielle dans l'Europe des années 1920 », dans Lion MURARD et Patrick ZYLBERMAN (Dir.) *Le Soldat du travail : guerre, fascisme et taylorisme, Recherches 32/33*, sept. 1978, p. 95-134.

REYNAUD Bénédicte, FRIDENSON Patrick (Dir.), *La France et le temps de travail (1814 – 2004)*, Paris, éd. Odile Jacob, 2004.

SIROT Stéphane, « Les congés payés en France avant le Front populaire, l'exemple des ouvriers parisiens de 1919 à 1935 », *Vingtième siècle, Revue d'Histoire*, n°50, 1996, p. 89-100.

3. Droit du travail

BONNECHERE Michèle, *Le droit du travail*, Paris, La Découverte, 1997.

DEWERPE Alain, *Histoire du travail*, Paris, PUF, 2001.

HORDERN Francis, "L'histoire du droit du travail existe-t-elle ?", *Cahiers de l'Institut Régional du Travail Aix en Provence Marseille Université*, N°4 - 3ème trimestre 1991.

LE CROM Jean-Pierre, « L'avenir des lois de Vichy », dans DURAND Bernard, LE CROM Jean-Pierre et SOMMA Alessandro (Dir.), *Le droit sous Vichy*, Francfort, éd. Klostermann Vittorio, 2006, p. 453-478.

SELLIER François, *Les salariés en France*, Paris, PUF, 1979.

4. Grève et droit de grève

CAIRE Guy, *La grève ouvrière*, Paris, éditions ouvrières, 1978.

SEGUY Georges, *La grève*, L'Archipel, 1993.

SIROT Stéphane, *La grève en France*, Paris éd. Odile Jacob, 2002.

WILLARD Claude, TREMPE Rolande (Dir.), *La France ouvrière*, tome 1, Paris, éditions de l'Atelier, 1995.

LE CROM Jean-Pierre, « La conciliation et l'arbitrage obligatoire des conflits du travail (1936-1939) », dans FORTUNET Françoise (Dir.), *Un siècle de régulation pacifique des conflits collectifs du travail*, Dijon, Centre Georges Chevrier, 2001, p. 147-161.

LE CROM Jean-Pierre, *Deux siècles de droit du travail : l'histoire par les lois*, Paris, éditions de l'Atelier, 1998.

5. Comités d'entreprise et représentation salariale

LE CROM Jean-Pierre, *L'introuvable démocratie salariale le droit de la représentation du personnel dans l'entreprise, 1890-2002*, Paris, Syllepse, 2003.

LE CROM Jean-Pierre, « La naissance des comités d'entreprise : une révolution par la loi ? », *Travail et emploi*, février 1995, n°63, p. 58-76.

WALINE Pierre, « Le patronat français et les conventions collectives », *Revue économique*, n°1, 1951, p. 25-34.

C. Syndicalisme en France et en Europe

1. Ouvrages généraux

ANDOLFATTO Dominique et LABBE Dominique, *Histoire des syndicats (1906-2006)*, Paris, Seuil, 2006.

COTTA Alain, *Le corporatisme*, Paris, PUF, 1984.

LAUNAY Michel, *Le Syndicalisme en Europe*, Paris, Imprimerie Nationale, 1990.

LEFRANC Georges, *Le syndicalisme dans le monde*, Paris, PUF, 1979.

LEFRANC Georges, *Le Mouvement syndical : de la Libération au mouvement de mai-juin 1968*, Paris, Payot, 1969.

LEFRANC Georges, *Essai sur les problèmes socialistes et syndicaux*, Paris, Payot, 1970.

LOUIS Paul, *Le syndicalisme français d'Amiens à Saint Etienne (1906 – 1922)*, Paris, Alcan, 1924.

PIGENET Michel, ROBERT Jean-Louis, PASTURE Patrick (Dir.), *L'apogée des syndicalismes en Europe occidentale, 1960-1985*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005.

PIGENET Michel (Dir.), *Le syndicalisme docker depuis 1945*, *Cahiers du GRHIS*, n° 7, 1997.

VIAUD Ronan, *Le syndicalisme maritime français les organisations, les hommes, les luttes* (1890-1950), Rennes, PUR, 2005.

2. La CGT

a. Généralités

DREYFUS Michel, *Histoire de la CGT. Cent ans de syndicalisme en France*, Bruxelles, Complexe, 1995.

Images et mouvements du siècle, Chronique sociale, 4 vol., Clergoux, I.C.G.T.H.S., 1999/2001.

PIGENET Michel, « Aux origines des unions départementales de la CGT », *Les Cahiers d'histoire sociale de l'ICGTHS*, n° 40, 1991, p. 4-8.

b. Syndicalisme révolutionnaire

COLSON Daniel, *Anarcho-syndicalisme et communisme : Saint-Etienne 1920-1925*, Université de Saint-Étienne, 1986.

DUBIEF Henri, *Le syndicalisme révolutionnaire*, Paris, Armand Colin, 1969.

JULLIARD Jacques, *Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe*, Paris, Le Seuil, 1971.

JULLIARD Jacques, *Autonomie ouvrière. Études sur le syndicalisme d'action directe*, Paris, Gallimard, 1988.

MOLINARI Jean-Paul, *Les Ouvriers communistes. Sociologie de l'adhésion ouvrière au PCF*, Thonon-les-Bains, L'Albaron, 1991.

PIGENET Michel et ROBIN Pierre (Dir.), *Victor, Emile, Georges, Fernand et les autres… Regards sur le syndicalisme révolutionnaire*, Bouloc, Éditions d'Albret, 2007.

c. L'entre-deux-guerres et le Front populaire : CGT et CGTU

BOURDÉ Guy, « la grève du 30 novembre 1938 », *Le Mouvement social,* n°55, avril -juin 1966, p. 87 – 91.

BOURDÉ Guy, *La défaite du front populaire*, Paris, Maspéro, 1977.

DUMOULIN Georges, *Le Parti socialiste et la CGT*, Paris, Librairie populaire, 1935.

KRIEGEL Annie, *La croissance de la C.G.T. 1918-1921, essai statistique,* Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1966.

KRIEGEL Annie, *La grève des cheminots, 1920*, Paris, Armand Colin, 1988.

KRIEGEL Annie, *La croissance de la CGT, 1918-1920*, Paris, Mouton, 1966.

LABI Maurice, *La grande division des travailleurs. Première scission de la C.G.T. (1914-1921)*, Paris, Editions Ouvrières, 1964.

POGGIOLI Morgan, *La CGT du Front populaire à l'Etat français (1934-1940). De la réunification à la scission, de la scission à la dissolution,* Thèse de doctorat sous la direction de Serge WOLIKOW, Université de Bourgogne, 2005.

PROST Antoine, *Autour du Front populaire, aspects du mouvement social au XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2006.

PROST Antoine, *La CGT à l'époque du Front populaire 1934-1939, essai de description numérique*, Paris, Armand Colin, 1964.

PROST Antoine, « Les grèves de mai-juin 1936 revisitées », *Le Mouvement Social*, n° 200, 2002, p.33-54.

PROST Antoine, « Les manifestations du 12 février 1934 en province », *Le Mouvement Social,* n°54, janvier-mars 1966, p. 7-28.

SALAIS Robert, « La formation du chômage comme catégorie : le moment des années 1930 », dans *Revue économique*. Vol. 36, n°2, 1985, p. 321-366.

TARTAKOWSKY Danielle, « Front populaire et renouvellement des cultures politiques », *Le mouvement social*, vol. 1, nº 153, octobre-décembre 1990, p. 3-8.

d. La CGT après 1945

ANDOLFATTO Dominique et LABBE Dominique, *La CGT organisation et audience depuis 1945*, Paris, la Découverte, 1997.

BRESSOL Élyane, DREYFUS Michel, HEDDE Joël., PIGENET Michel (Dir.), *La CGT dans les années 1950*. Rennes, PUR, 2005.

BRESSOL Élyane, *Autour de l'histoire du magazine Antoinette*, Montreuil, IHS CGT, 2010.

GEORGE Jocelyne, *Les féministes de la CGT. Histoire du magazine Antoinette*, Paris, Delga, 2011.

KAUFFER Rémi, « Cheminots, mineurs, métallos... : Les grèves insurrectionnelles de 1947 », *Historia*, n° 733, janvier 2008, p. 32-37.

LACROIX-RIZ Annie, *La CGT de la Libération à la scission,* 1944-1947, Paris, Éditions sociales, 1983.

PERRON Tanguy, « Légende noire et icônes rouges (ou l'image des dockers au cœur de la guerre froide) » dans *Dockers de la Méditerranée à la Mer du Nord – Des quais et des hommes dans l'histoire*. Actes du Colloque international du 11 au 13 mars 1999, Edisud, Aix en Provence, 1999, p. 193 – 204.

SEGUY Georges, *Le Mai de la C.G.T*, Témoignage, Paris, Julliard, 1972.

3. La CFTC et la CFDT

ADAM Gérard, *La CFTC. Histoire politique et idéologique (1940-1958)*, Paris, Cahiers de la FNSP, 1964.

ADAM Gérard, « De la C.F.T.C. à la C.F.D.T », *Revue française de science politique*, n°1, 1965, p. 87-103.

ADAM Gérard, *La CFTC*, Paris, Cahiers de la FNSP, études syndicales n°1, 1964.

BRANCIARD Michel, *Histoire de la CFDT, soixante-dix ans d'action syndicale*, Paris, La Découverte, 1990.

GEORGI Franck, *Un syndicalisme en quête d'identité : la CFDT de la déconfessionnalisation à l'autogestion*, thèse de doctorat soutenue sous la direction d'Antoine Prost, Paris I, 1994.

GEORGI Franck, *L'invention de la C.F.D.T., 1957-1970, Syndicalisme, catholicisme et politique dans la France de l'expansion*, Paris, Éditions de l'Atelier - C.N.R.S. éditions, 1995.

LAUNAY Michel, *La C.F.T.C. Origine et développement, 1919-1940*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986.

4. La CGT-Force Ouvrière

ADAM Gérard, *La CGT-FO*, Presses de la FNSP, 1965.

DREYFUS Michel, GAUTRON Gérard, ROBERT Jean-Louis (Dir.) *La Naissance de Force Ouvrière. Autour de Robert Bothereau*, Rennes, PUR, 2003.

PIGENET Michel et DREYFUS Michel (Dir.), *Les Meuniers du social. Force ouvrière, acteur de la vie contractuelle et du paritarisme*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

PIGENET Michel, « Force ouvrière : une forteresse incontournable », *Mouvements, sociétés, politique, culture*, n° 43, 2006, p. 47-52.

5. Syndicalisme des fonctionnaires et agents de l'État

BIDOUZE René, *Les Fonctionnaires sujets ou citoyens ?*, 2 vol., Paris, Editions sociales, 1979/1981.

CANTAMESSA Laurent, « Le syndicalisme des ouvriers de l'État avant 1914. L'exemple des établissements du Poitou-Charentes », *Publications du CCHA*, N°9, 2005, p. 95-119.

SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, « Les fonctionnaires entre association et syndicat jusqu'à la Seconde Guerre mondiale », dans TARTAKOWSKI Danielle et TETARD Françoise (Dir.), *Syndicats et Associations en France: concurrence ou complémentarité ?*, Rennes, PUR, 2006, p. 67-76.

SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, « L'alliance des classes populaires et moyennes dans le secteur public en France entre les deux guerres », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°17, 1989, p. 42-46.

6. Déclinaisons régionales

BARZMAN John, *Dockers, métallos, ménagères. Mouvements sociaux et culture militante au Havre, 1912-1923*, Publications des universités de Rouen et du Havre, 1997.

GIRAULT Jacques, *Le Var rouge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.

GUILLON Jean-Marie, « Le syndicalisme ouvrier varois de l'effondrement à l'apogée », *Le Mouvement Social* n°158, 1992, p. 37-58.

PIGENET Michel, *Les Ouvriers du Cher (fin XVIIIe siècle - 1914). Travail, espace et conscience sociale*, Thèse d'Etat sous la direction de Maurice AGULHON, Université de Paris I, 1987.

D. Biographies

GEORGES Bernard, TINTANT Denise, RENAULD Marie-Anne, *Léon Jouhaux dans le mouvement syndical français*, Paris, PUF, 1979.

PIGENET Michel, « Léon Jouhaux ou l'émergence d'une nouvelle figure de dirigeant confédéral avant 1914 » dans *Léon Jouhaux, d'Aubervilliers au prix Nobel*, Paris, la Documentation française, 2010, p. 19-31.

WOLIKOW Serge, *Pierre Sémard. Engagement, discipline et fidélité*, Paris, Le Cherche midi, 2007.

ÉTUDES BRETONNES ET LOCALES

A. Généralités

1. Ouvrages généraux

CORNETTE Joël, *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, vol. 2, Paris, Seuil, 2005.

DELUMEAU Jean (Dir), *Histoire de la Bretagne*, Toulouse, Privat, 1987.

DENIS Michel, GESLIN Claude, GOURLAY Patrick, MONNIER Jean-Jacques et LE COADIC Ronan, *Histoire d'un siècle : Bretagne 1901-2000 : l'émancipation d'un monde*, Morlaix, Skol Vreizh, 2010.

GESLIN Claude et SAINCLIVIER Jacqueline, *La Bretagne dans l'ombre de la III^e^ République (1880-1939)*, Rennes, Editions Ouest-France, 2005.

MINOIS Georges, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, Paris, Fayard, 1992.

MONNIER Jean-Jacques, CASSARD Jean-Christophe (Dir.), *Toute l'histoire de la Bretagne des origines à nos jours*, Morlaix, Skol Vreizh, 2012.

SAINCLIVIER Jacqueline, *La Bretagne de 1939 à nos jours*, Rennes, Ouest France/Université, 1989.

2. Culture, manières de vivre, vie quotidienne

BALCOU Jean, LE GALLO Yves, *Histoire Littéraire et culturelle de la Bretagne*, Paris-Genève, Slatkine, 1987.

CARRER Philippe, *Ethnopsychiatrie en Bretagne*, Spézet, Coop Breizh, 2007.

CHOLVY Gérard et TRANVOUEZ Yvon, *Sport, Culture et Religion, les patronages catholiques (1898 – 1998)*, Actes du Colloque de Brest, 24-26 septembre 1998, CRBC, 1999, p. 257-270.

GESLIN Claude, « A l'épreuve industrielle », dans Alain CROIX (Dir.), *Les Bretons et la mer, Images et Histoire*, Rennes, Apogée, PUR, 2005, p. 142-155.

3. Religion

LAGREE Michel, *Religion et cultures en Bretagne, 1850-1950*, Paris, Fayard, 1992.

LAGREE Michel (Dir), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, La Bretagne*, Paris, Editions Beauchesne, 1990.

LE FEBVRE Yves, *La terre des prêtres*, Le Guilvinec, éd. Le Signor, réédition 1980.

TRANVOUEZ Yvon, *Catholiques en Bretagne au XX^e^ siècle*, Rennes, PUR, 2006.

B. Classement chronologique

1. Entre-deux-guerres

BOUGEARD Christian, *La Bretagne d'une guerre à l'autre (1914-1945)*, Paris, Gisserot, 1999.

BRUNEL Christian (Dir.), *D'une guerre à l'autre, Bretagne 1914-1945*, Collection Histoire de la Bretagne et des Pays celtiques, T. 5, Morlaix, Skol Vreizh, 1994.

SENECHAL Jean-Paul, *Images du Front populaire. Finistère 1934-1938*, Morlaix, Skol Vreizh, 1987.

2. Occupation, Vichy et la Résistance

ANDERSEN BÖ Patrick, *Le mur de l'Atlantique en Bretagne*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2011.

BOUGEARD Christian, *Histoire de la Résistance en Bretagne*, Paris, Gisserot, 1992.

BOUGEARD Christian, *Le choc de la guerre dans un département breton: les Côtes-du-Nord des années 1920 aux années1950*, thèse d'État, Université Rennes II, 1986.

BOUGEARD Christian (Dir.), *Bretagne et identités régionales pendant la Seconde Guerre mondiale*, Actes du colloque international de Brest 15-17 novembre 2001, Brest, CRBC, 2002.

BOUGEARD Christian, « Les prélèvements de main-d'œuvre en Bretagne et leur intérêt stratégique », *Revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale*, janvier 1985, n°137, p. 33-62.

FREVILLE Henri, *Archives secrètes de Bretagne, 1940 – 1944*, Rennes, Ouest-France, 2008.

HUGUEN Roger, *La Bretagne dans la Bataille de l'Atlantique*, Spézet, Coop Breizh, réédition 2011.

LE GRAND Alain, THOMAS Georges-Michel, *39-45 Finistère*, Brest, éd. de la Cité, 1987.

LE GRAND Alain, LE BERRE Alain, *La Bretagne à l'épreuve*, Quimper, éd. Daoulan, 1992.

MONNIER Jean-Jacques, *Résistance et conscience bretonne*, Fouesnant, Yorann embanner, 2007.

SAINCLIVIER Jacqueline, « Le poids de la guerre sur l'emploi et la vie des ouvriers en Bretagne (1938-1947) », dans Denis PESCHANSKI, Jean-Louis ROBERT (Dir.), *Les ouvriers pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, CRHMSS-IHTP, 1992, p. 81-88.

3. IV^e^ et V^e^ Républiques

BOUGEARD Christian, PORHEL Vincent, RICHARD Gilles et SAINCLIVIER Jacqueline, *L'Ouest dans les années 1968*, Rennes, PUR, 2012

CRESSARD Jean-Pierre, *Quand la Bretagne s'est réveillée, CELIB, cinquante ans*, Spézet, Coop Breizh, 2000.

KRIER Henri « Le développement économique de la Bretagne », *Revue économique*, n°6, 1956, p. 949-970.

MARTRAY Joseph, *20 ans qui transformèrent la Bretagne : l'épopée du CELIB : 22 juillet 1950-2 février 1969*, Paris, France-Empire, 1983.

PHLIPPONNEAU Michel, *Debout Bretagne*, Saint-Brieuc, Presses universitaires de Bretagne, 1970.

PHLIPPONNEAU Michel, « Développement et aménagement, l'évolution des thèmes », *Norois*, N°132, 1986. *L'aménagement dans la France de l'Ouest*. p. 469-477.

PHLIPPONNEAU Michel, *Le modèle industriel breton 1950-2000*, Rennes, PUR, 1993.

SAINCLIVIER Jacqueline**,** « Du CELIB à la région Bretagne : réussite et limites d'une affirmation identitaire », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 111-4 | 2004, p. 103-116.

C. Histoire politique

1. Ouvrages généraux

BOUGEARD Christian, *Les forces politiques en Bretagne notables, élus et militants, 1914-1946*, PUR, 2011.

MONNIER Jean-Jacques, *Le comportement politique des Bretons. Etude historique et géographique (1945-1993)*, Thèse de géographie, Université de Rennes 2, 1993.

MONNIER Jean-Jacques, *Le comportement politique des Bretons*, Rennes, PUR, 1994.

PAUBERT Laurent, *Formation de l'opinion publique, politisation et structuration des identités politiques en Bretagne au 19^e^ siècle – L'exemple du Finistère et du Morbihan de 1848 à 1914*, Thèse de doctorat sous la Direction de Christian BOUGEARD, UBO, 2003.

PHLIPPONEAU Michel, *Géopolitique de la Bretagne*, Rennes, Ouest-France, 1986.

SIEGFRIED André, *Tableau politique de la France de l'ouest sous la Troisième République*, Genève – Paris, Slatkine, réédition 1980.

2. La gauche

BOUGEARD Christian (Dir.), *Un siècle de socialismes en Bretagne, de la SFIO au PS*, Actes du colloque international de Brest, 8-10 décembre 2005, Rennes, CRBC/PUR, 2008.

BRIGANT Pierre, *La fédération socialiste SFIO du Finistère (1908-1969)*, Thèse de doctorat sous la direction de Claude GESLIN, Université de Rennes 2, 2002.

FEREC Marie, *L'impact de la guerre d'Algérie sur la vie politique à gauche dans le Finistère (1954-1962)*, maîtrise d'histoire, Brest, UBO, 1999.

GIRAUD Jean-Didier et Marielle, « Les anarchistes au bain au début du siècle », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°159, 1993, p 12-15.

LUCAS Maurice, BOUGEARD Christian, URVOAS Jean-Jacques et GRAMOULLE Gilbert, *Les socialistes dans le Finistère (1905-2005)*, Rennes, Apogée, 2005.

LE COADIC Ronan, *Les campagnes rouges de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 1991.

MOREAU Olivier, *Expressions de l'anarchisme en Bretagne (1870-1918). Anarchisme traditionnel (Brest et Rennes) et spécificités bretonnes (Emile Masson)*, mémoire de maîtrise, Rennes 2, 1987.

MORLEC Marc, *Filets bleus et grèves rouges Concarneau : de la Grande guerre au Front populaire*, Morlaix, Skol Vreizh, 2003.

SALAÜN Marie-Noëlle, *Les anarchistes dans le Finistère entre les deux guerres. Brest enclave libertaire*, Mémoire de maîtrise, Brest, UBO, 1990.

THOUROUDE Jacques, *Ouest Matin, un quotidien breton dans la guerre froide (1948-1956)*, Rennes, Apogée, 2006.

3. Le centre et la droite

BENSOUSSAN David, *Combat pour une Bretagne catholique et rurale : les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 2006.

BENSOUSSAN David, « Le réveil des catholiques bretons (1924-1926) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°57, janvier-mars 1998, p. 57-75.

BOUGEARD Christian, « Les notables et les forces politiques de droite en Bretagne dans les années 1930 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 109-3, 2002, p. 121-139.

FLOCH Jean-Charles, *Les républicains démocrates du Finistère (1911-1940)*, Maitrise d'Histoire, UBO, 1990.

PAUBERT Laurent, « Électorat "du centre" et modération politique en Bretagne sous la IIIe République : l'exemple du Finistère et du Morbihan », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 111-1, 2004, p. 65-90.

SANSON Rosemonde, « L'Alliance démocratique et la recomposition des droites », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 109-3, 2002, p. 95-108.

VAVASSEUR-DESPERRIERS Jean, « Les tentatives de regroupement des droites dans les années trente », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, n° 109-3, 2002, p. 61-77.

D. Mouvement ouvrier et histoire syndicale

BERLIVET Luc, SAWICKI Frédéric, « La foi dans l'engagement. Les militants syndicalistes CFTC de Bretagne dans l'après-guerre », *Politix*, Vol. 7, n°27, 1994, p. 111-142.

BOUGEARD Christian, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne du Front populaire à la Seconde Guerre mondiale », *Le Mouvement Social*, n°158, 1992, p.59-86.

FICHOU Jean-Christophe, « Emploi dans la région des ouvriers chômeurs parisiens », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°182, 1999, p. 67-70.

GESLIN Claude, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la première guerre mondiale*, Saint-Hippolyte-du-Fort, Espaces écrits, 1990.

GESLIN Claude (Dir.), *La CGT en Bretagne : un centenaire,* Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest. Tome 102, n° 3, 1995.

GESLIN Claude, « Les élites ouvrières en Bretagne (fin du XIX^{ème} siècle - début du XX^{ème} siècle), dans Christian BOUGEARD, Philippe JARNOUX (Dir.), *Elites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours : actes du colloques 1997-1998*, Brest, CRBC, collection Kreiz, 1999, p. 191-202.

GESLIN Claude, « Le syndicalisme des dockers en Bretagne avant 1914 » dans Dockers *de la Méditerranée à la Mer du Nord – Des quais et des hommes dans l'histoire*. Actes du Colloque international du 11 au 13 mars 1999, Aix en Provence, Édisud, 1999, p. 95 – 106.

GESLIN Claude, « Le mouvement ouvrier », dans *Histoire de la Bretagne et des Pays Celtiques de 1789 à 1914*, Morlaix, Skol Vreizh, 1980, réédition 1989, p. 166-199.

GESLIN Claude, « L'administration et les syndicats ouvriers en Bretagne avant 1914 », dans P. VIGIER et A. FAURE (Dir.), *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIXe siècle*, Paris, Créaphis, 1987, p.361-382.

GESLIN Claude, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne avant 1914 », *Le Mouvement Social*, n°127, avril-juin 1984, p. 45-64.

GESLIN Claude, « Le syndicalisme ouvrier en Bretagne et la guerre 1914-1918 », *Enquêtes et Documents*, Centre de Recherches sur l'Histoire du Monde Atlantique, Tome XVII, 1990, p.81-142.

GESLIN Claude, « Saint-Nazaire et le mouvement ouvrier », *Ar Men*, n°64, janvier 1995, p. 18-34.

GUILLOU Anne, PENNEC Albert, *Ouvriers, gestes et paroles*, Brest, Le Télégramme, 2004.

GUILLOUX Louis, *La Maison du Peuple*, Paris, Grasset, Les Cahiers Rouges, réédition 1953.

JALABERT Laurent et PATILLON Christophe (Dir.), *Mouvements ouvriers et crise industrielle, dans les régions de l'Ouest atlantique des années 1960 à nos jours*, Rennes, PUR, 2010.

KERBAUL Eugène, *1918-1945 : 1 640 militants du Finistère : dictionnaire biographique des militants ouvriers du Finistère élargi à des combattants de mouvements populaires de Résistance*, E. Kerbaul, 1988.

NEDELEC Jean, *1920 – 1980 - 60 ans de vie militante dans le Finistère*, éditions FOL, Brest 2003.

PORHEL Vincent, *Ouvriers bretons. Conflits d'usines, conflits identitaires en Bretagne dans les années 1968*, Rennes, PUR, 2008.

PRIGENT Alain et PRIGENT François**,** « Micro-histoire de la bourse du travail de Saint-Brieuc (1904-1932) : milieux, réseaux, représentations », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 116-117, 2011, p. 115-128.

RAGUENEZ Yvan, *La scission C.G.T. / F.O. dans le Finistère*, mémoire de maîtrise, UBO, 1999.

REYNAUD Gérard, *La CGT dans le Finistère, 1921-1935*, Mémoire de Maîtrise, UBO, 1991.

REYNAUD Gérard, « La CGT dans le Finistère, 1921-1935 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 102, n° 3, 1995. *La CGT en Bretagne : Un centenaire*. p. 63-90.

E. Biographies

BOUGEARD Christian, *Tanguy-Prigent, Paysan ministre*, Rennes, PUR, 2002.

BOUGEARD Christian, *René Pleven, un Français libre en politique*, Rennes, PUR, 1994.

LE BOULANGER Jean-Michel, *Flanchec ou l'étrange parcours d'un insoumis 1881-1944- Ni Dieu ni maître*, Mémoire de la Ville, 1998.

HISTOIRE DE BREST

A. Ouvrages généraux

1. Ouvrages historiques

CLOITRE-QUERE Marie-Thérèse (Dir.), *Histoire de Brest*, Brest, CRBC, UBO, 2000.

DIEUDONNE Patrick (Dir.), *Brest alias Brest, trois siècles d'urbanisme*, Liège, Mardaga, 1992.

FOUCHER Jean, THOMAS Georges-Michel, *La vie à Brest, 1848 – 1948*, 2 volumes, Brest, éd. de la Cité, 1975.

GALLIOU Patrick, *Histoire de Brest*, Les universels Gisserot, Paris, 2007.

LE GALLO Yves, *Histoire de Brest*, Univers de la France et des pays francophone, Toulouse, Privat, 1976.

LE GALLO Yves, « Brest au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. T. 84, n° 3, 1977. De l'Armorique à l'Amérique de l'indépendance, p. 167-171.

2. Vie quotidienne – Manières de vivre

BIZIEN Roland, *Une société urbaine relationnelle à la fin du XIXe siècle : Brest (1889-1915)*, thèse de doctorat sous la direction de Serge BERSTEIN, Institut des Etudes Politiques, 2006.

CASTELAIN Jean-Pierre, *Manières de vivre. Manières de boire. Alcool et sociabilité sur le port*, Paris, Imago, 1989.

GESLIN Claude, « Alcoolisme et syndicalisme ouvrier en Bretagne en 1914 », dans G. CARO (Dir.) *Actes de la Rencontre Internationale « Cultures, Manières de boire et Alcoolisme 18-21 janvier 1984*, Rennes, Alcool et Santé (éditeur), 1984, p. 221-226.

LE GOÏC Pierre, « La pauvreté à Brest avant et après la Deuxième Guerre mondiale : cadre bâti, traces de vies », dans *La pauvreté en Bretagne*, Brest, CRBC, 2005, p. 89-105.

PAILLER Yves, « La mission Rockefeller à Brest en août 1918 », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°178, 1998.

SAVARY Eugène, « Kéravel, mon quartier ; Mémoires d'un « tit voyou » », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 147, 1990, p. 129-139.

TRANVOUEZ Yvon, « Brest 1944 – 1958 : pays de mission ? », dans Bruno DURIEZ, Étienne FOUILLOUX, Alain-René MICHEL, Georges MOURADIAN, Nathalie VIET-DEPAULE (Dir.), *Chrétiens et Ouvriers en France 1937 – 1970*, Paris, éditions de l'Atelier, 2001, p. 33-46.

3. Etudes diverses – Romans – Récits de voyages

BIENFAIT Jean, *Notes et études documentaires. Les villes françaises. Brest*, Paris, La documentation française, 1974.

CAMBRY Jacques, *Voyage dans le Finistère*, Coop Breizh – Spézet 1993, Réimpression de l'édition de Brest, Lefournier, 1836.

CISSE Gérard, *Rues de Brest de 1670 à 2000*, Brest, Éditions Ar Feunteun, 2012.

FLAUBERT Gustave, *Par les champs et par les grèves ; Voyages et carnets de voyages*, Paris, Club de l'honnête homme, 1881.

GUENGANT Jean-Yves, « Franc-maçonnerie et militaires », *Les Cahiers de l'Iroise*, N° 202, 2005, p. 29-50.

HENWOOD Annie, Le Bihan René, *Brest, souvenirs, souvenirs…*, Quimper, Palantines, 1996.

HENWOOD Annie, « La "goutte de lait" brestoise (1904-1953) », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°178, 1998, p. 2-10.

MAC ORLAN Pierre, *L'Ancre de Miséricorde*, Paris, Alpina, 1961.

METIVIER Emmanuelle, *À l'arsenal*, Rennes, Marines édition, 2003.

CHARTIER Erwan, « Brest, une troisième capitale ? », *Ar Men*, n°165, juillet-août 2008, p.14-22.

B. Épisodes de l'histoire de Brest

1. Mouvement ouvrier et mouvements sociaux

BAAL Gérard, *La Bourse du travail de Brest (1904-1914)*, maîtrise, Paris I, 1971.

BAAL Gérard, « Victor Pengam et l'évolution du syndicalisme révolutionnaire à Brest (1904-1914) ». *Le Mouvement social*, n° 82, 1973, p. 55-82.

BOUDIC Bernard, « Mai 1968 à Brest », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 207, 2008, p. 2-7.

COAT Paul, « Les 10 % de Laval et les grèves d'août 1935 », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, 1997, p. 23-26.

COAT Paul, « Les jardins ouvriers fêtent leur centenaire », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 174, 1997, p. 74.

COAT Paul, « Six militants syndicalistes à Brest », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, 1997, p. 31.

FARDAD Ramin, « Boulangeries en grève à Brest en 1904 », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°176, 1997, p. 5-10.

GESLIN Claude, « Un soviet en Bretagne en 1918-1919 ? ou les répercussions à Brest de la Révolution Bolchevique » dans B. Bruneteau, D. Cleach, A. Roudaut, *Histoire et politique : Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, Association des Amis du Doyen Monange (éditeur), 1994, p. 39-50.

KRIS, DAVAUDEAU Etienne et BAILLY, *Un homme est mort*, Paris, Futuropolis/Gallimard, 2008.

LE MOIGNE Alain, « Août 1935 à Brest – Un souffle révolutionnaire aujourd'hui oublié », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, actes du congrès de Brest, Tome XC, 2012, p. 191-213.

MONANGE Edmond, « Mai 68 à Brest », *Les Cahiers de l'Iroise*, N°176, 1997, p. 11-21.

PONS Jacques, THOMAS Georges-Michel, CHARPY Jacques, « La Commune de Brest (octobre 1870) et les déportés de la Commune de Paris en rade de Brest », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1971.

THOMAS Georges-Michel, *Brest la Rouge*, Brest, éd. de la Cité, 1989.

TRANVOUEZ Yvon, « La croix, la bannière et les rouges processions tumultueuses à Lambézellec », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°153, 1992, p. 35-44.

2. Deuxième Guerre mondiale

BESSELIEVRE Jean-Yves, *Les bombardements à Brest (1940-1944*), DEA, UBO, 1998.

COAT Paul, « Victor Eusen (1889-1944) », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 163, 1994, p. 25-28.

GOLINELLI Jean, « Aventures brestoises d'un assujetti au S.T.O », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°194, 2002, p. 85-99.

KERVELLA André, *Brest rebelle : chronique de la guerre 1935-1945*, Morlaix, Skol Vreizh, 1998.

PERON François, *Brest sous l'Occupation*, Rennes, éd. Ouest-France, 1981

THOMAS Georges-Michel, « Notes sur l'esprit public à Brest sous l'occupation », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°44, 1964.

VULLIEZ Albert, *Brest au combat*, Editions La Découvrance, Bouhet, 2004.

3. La Reconstruction – Les baraques – Les Castors

DIEUDONNE Patrick, « La Reconstruction de Brest (1945-1958), Genèse et destin d'une ville classique », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 168, 1995, p. 15-29.

DOUGUET Jean-François, « Il y a cinquante ans... », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 189, 2001, p. 90-94.

FOUCHER Jean, « Notes sur la Vie économique brestoise », *Les Cahiers de l'Iroise*, N°6, 1955, p. 69-74.

GIDROL Marc, *Évolution sociale des quartiers de logements sociaux de Brest, de 1950 à 1994*, Master, UBO, 2010.

GUIAVARC'H Yohann, *Les Castors du Finistère, du rêve individuel à la réalisation collective*, Master 2, UBO, 2010.

GUIAVARC'H Yohann, *Construire sa maison en commun, l'aventure des Castors*, Morlaix, Skol-Vreizh, 2012.

LE BIHAN René, DIEUDONNE Patrick, DUROUCHOUX Luc, HENWOOD Annie, *Brest 1940 - 1944 - 1960 : l'Occupation, la Libération, la Reconstruction*, Édilarge - Éditions Ouest-France, Mémorial de Caen, 1994.

LE GOÏC Pierre, « À la recherche du notable perdu. Pratiques distinctives, action publique et notabilité pendant la renaissance de Brest (1945-1960) », dans *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours : actes du colloque (1997-1998)*, Brest, CRBC, 1999, p. 297-318.

LE GOÏC Pierre, *Brest en reconstruction - Antimémoires d'une ville*, Rennes, PUR, 2001.

MINGANT Carine, *La vie des Brestois dans une ville détruite de 1944 à 1947*, Maîtrise, UBO, 2000.

PIQUEMAL Maurice, *Les travaux de reconstruction de la ville de Brest*, éd. ICA, 1952.

PIQUEMAL Maurice, « L'Effort de construction à Brest et dans le Finistère », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°6, 1955, p. 75-84.

ROUXEL Françoise, *Des certitudes et de l'imprévisible en urbanisme. L'habitat provisoire à Brest 1945-1975*, Thèse de doctorat en urbanisme, sous la direction de Jacques Dreyfus, Grenoble, 1993.

ROUXEL Françoise, *Brest-en-baraques : histoire d'une ville provisoire 1945-1975*, Brest, Le Télégramme, 1998.

TIERCELET Charles, « Le climat économique brestois », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°1, 1954, p.27.

VILANDRAU Maurice, *L'étonnante aventure des Castors. L'autoconstruction dans les années 50*, Paris, L'Harmattan, 2002.

4. IV^e^ et V^e^ République

LE GALL Vanina, *Les luttes sociales à Brest (mai 1947-avril 1950)*, maîtrise d'histoire, Brest, UBO, 1997.

PICART Isabelle, *Le PCF à Brest de la Libération à la fin de la IV^e^ République*, maîtrise d'histoire, Brest, UBO, 1989.

C. Histoire de l'arsenal, établissement industriel de l'Etat

1. Patrimoine industriel

ANDRIEUX Jean-Yves, *Le patrimoine industriel*, Paris, PUF, 1992.

BARRAL I ALTET Xavier (Dir.), *Archéologie industrielle en Bretagne*, Rennes, PUR, 1991.

BERGERON Louis et DOREL-FERRÉ Gracia, *Le patrimoine industriel, un nouveau territoire*, Paris, Liris, 1996.

DAUMAS Maurice, *L'Archéologie industrielle en France*, Paris, Laffont, 1980.

SIRE Marianne, *La France du patrimoine, les choix de la mémoire*, Paris, Gallimard, 1996.

ESTIENNE René, « Marine nationale et mémoire industrielle », dans Claude GESLIN (Dir.), *La vie industrielle en Bretagne, une mémoire à conserver*, Rennes, PUR, 2000, p. 37-44.

2. Histoire générale des ports et arsenaux

BARNIER Frédérique, *La civilisation des armes. Les arsenaux et l'industrie militaire en France : analyse sociologique*, Villeneuve, Presses universitaires du Septentrion, 1999.

BELLEC François, *Arsenaux de marine en France*, Chasse-Marée/Glénat, 2008.

COAT Paul, *Les arsenaux de la marine de 1630 à nos jours*, Brest – Paris, éd. de la Cité, 1982.

GERMOND Basil, « De l'Atlantique à la Méditerranée, vers une réorientation de la géostratégique navale dans l'espace euro-atlantique depuis 1989 », *Cahiers de la Méditerranée*, n°71, T.2, décembre 2005, p. 227-244.

LLINARES Sylviane, « L'espionnage industriel dans le domaine maritime au XVIII[e] siècle », dans *Communications 1993-1994*, Vincennes, Service Historique de la Marine, 1996.

LLINARES Sylviane, « Les arsenaux face aux enjeux géostratégiques atlantiques (XVIIe-XIXe siècles) », en collaboration avec Gérard LE BOUËDEC, dans *Enjeux maritimes des conflits européens (XVIe-XIXe siècles)*, CRHMA, Enquêtes et documents n°28, Nantes, Ouest-Éditions, 2002, p.149-167.

MORTAL Patrick, *Les armuriers de l'État, du grand siècle à la globalisation 1665-1989*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2007.

RASMUSSEN Anne, « Les corps d'ingénieurs militaires et les débuts de la Délégation ministérielle pour l'armement (1961-1968) », *Armement et V[e] République : Fin des années 1950 - fin des années 1960*, Paris, CNRS éditions, 2002, p. 13-24.

VERGE-FRANCESCHI Michel (Dir.), *Dictionnaire d'Histoire maritime*, Paris, Robert Laffont, 2002.

ZANCO Jean-Philippe (Dir.), *Dictionnaire des ministres de la marine*, Paris, SPM, 2011.

3. Histoire des techniques navales

BRISOU Dominique, *Accueil, introduction et développement de l'énergie vapeur dans la Marine militaire française au XIX[e] siècle*, thèse de doctorat d'Histoire, Paris IV – Sorbonne, 1998.

BRISOU Dominique, « La transition bois-fer dans la construction navale militaire en France au XIX[e] siècle », dans CORVOL Andrée (Dir.), *Forêt et Marine*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 139-151.

BRISOU Dominique, « Les débuts de la navigation à vapeur en France au XIX[e] siècle » et « La transition bois-fer dans la construction navale militaire en France au XIX[e] siècle », dans VILLAIN-GANDOSSI Christiane (Dir.), *Deux siècles de constructions et chantiers navals milieu XVII[e] - milieu XIX[e] siècle*, Paris, éd. du CTHS, 2002, p. 163-198.

GUILLAUME Jacques, « La survie de la construction navale française, entre l'innovation par les produits et l'innovation par l'organisation des entreprises », *Cahiers Nantais*, n°62, juillet 2004 - janvier 2005, p.171-181.

LE BOUËDEC Gérard, « Les mutations techniques des arsenaux bretons au XIXe siècle », dans Claude GESLIN (Dir.), *La vie industrielle en Bretagne, une mémoire à conserver*, Rennes, PUR, 2000, p. 95-106.

LLINARES Sylviane, *Marine, propulsion et technique : l'évolution du système technologique du navire de guerre français au XVIIIe siècle*, thèse de doctorat en 2 volumes, Paris, Librairie de l'Inde, 1994.

LLINARES Sylviane, « Innovation et mutation technique : la marine de guerre française 1750-1860 » dans *Les chemins de la nouveauté : innover, inventer au regard de l'histoire*, dans Liliane HILAIRE-PEREZ et Anne-Françoise GARÇON (Dir.), Paris, Éditions du CTHS, 2003, p. 331-342.

TRIPOTEAU Gérard, « La construction navale et son évolution industrielle (XIX[e] – XX[e]s), dans Alain CROIX, *Du sentiment de l'histoire dans une ville d'eau : Nantes*, Thonon-les-Bains, l'Albaron, 1991, p. 257-276.

4. Apprentissage – Statut

BERTHIAU Jean-André, *Des maîtres entretenus aux ingénieurs. Formation professionnelle et enseignement technique dans les arsenaux et établissements de la Marine (1819 – 1971)*, thèse de doctorat, sous la direction de Jean TULARD, Paris IV, 1999.

BERTHIAU Jean André, « Des maîtres entretenus aux ingénieurs (1819-1971) », *Techniques & Culture*, n° 45, Apprendre la mer, juin 2005 p. 89-203.

CARTIER Marie, RETIERE Jean-Noël et SIBLOT Yasmine (Dir.), *Le salariat à statut*, Rennes, PUR, 2010.

LLINARES Sylviane, « L'apprentissage dans les arsenaux de la Marine au XVIIIe siècle » dans *Techniques & Culture*, n°45, *Apprendre la mer,* janvier-juin 2005, p. 101-121.

LLINARES Sylviane, « Maîtres et ouvriers des arsenaux au XVIIIe siècle » dans *Actes de la Table Ronde Les usages des littoraux XVe-XXe siècles, Ancrage et mobilité sociale*, UBS/Rennes II, Lorient, 1996, p.10-15.

MORTAL Patrick, « Un statut dans la République, une position dans la classe ouvrière : les travailleurs de l'État (1897-1951) », *Revue d'histoire des chemins de fer*, 36-37, 2007, p. 198-205.

PIGENET Michel, « À propos de l'aristocratie ouvrière. Élites professionnelles et militantes au XIXe siècle », *Romantisme, revue du XIXe siècle*, n° 70, 1990.

RETIERE Jean-Noël, « "Le droit de réclamation" dans les manufactures de l'État : ses avatars historiques de 1862 à 1914 », dans Jean-Pierre LE CROM, *Les acteurs de l'histoire du droit du travail*, PUR, 2004, p. 357-369.

5. Histoire de l'arsenal de Brest et de ses travailleurs

BOULAIRE Alain, *Brest un siècle de Marine et d'Arsenal*, Brest, éd. le Télégramme, 2001.

BOULAIRE Alain, *Ports de Brest, Les racines du futur*, éd. nouvelles du Finistère, 1995.

BOULAIRE Alain, *L'arsenal de Brest, 4 siècles d'industrie navale*, Palantines, 2013.

COAT Paul, *Mémoires en images. L'arsenal de Brest*, Joué-lès-Tours, 1996.

COAT Paul, « 600 ouvriers de l'arsenal déportés à Hambourg », *Les Cahiers de l'Iroise*, N° 167, 1995, p. 23.

COULIOU Jean-René, LE BOUËDEC Gérard, *Les ports du Ponant*, Palantines, Brest, 2004.

CROS Bernard, *Brest face à la mer, trois siècles de marine et d'arsenal*, Brest, Le Télégramme, 2005.

FLOCH Michel, « En remontant le cours de la Penfell », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°24, 1959, p.170.

FLOCH Michel, « La vie de l'ouvrier de l'arsenal », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°48, 1965, p. 265.

HELLWINKEL Lars, *Brest, base navale de la Kriegsmarine (1940-1944), organisation, développement et fin d'une base navale allemande dans la France occupée*, thèse de doctorat sous la direction de Michael SALEWSKI et Christian BOUGEARD, Université de Kiel / Université de Brest, 2006. Publiée sous le titre *Der deutsche Kriegsmarinestützpunkt Brest*.

KERVELLA André, « Brest et sa marine, un amour contrarié (1911-1944) », *Les Cahiers de l'Iroise*, n°176, 1997, p. 45-58.

LE BOUËDEC Gérard, « L'État et les ports militaires bretons de Brest et Lorient de Colbert au XXe siècle », dans G. NICOLAS (Dir.), *La construction de l'identité régionale. Les exemples de la Saxe et de la Bretagne, XVIII^e – XX^e siècles*, Actes du colloque franco-allemand, Université de Rennes 2, 1999, Rennes, PUR, 2001.

ROCHARD Yvon, « À Brest, les ouvriers de l'arsenal », *Ar Men*, n°85, 1997, p. 2-13.

6. Images et représentations des travailleurs de l'arsenal

LE GOÏC Pierre, « Maurice Marchand : le feu de la rampe », *Les Cahiers de l'Iroise, N°* 194, 2002, p. 37-70.

METIVIER Emmanuelle, *À l'arsenal*, Marines éditions, 2003.

7. Autres villes, autres ports, autres régions industrielles

ACERRA Martine, *Rochefort et la construction navale française, 1661-1815*, Thèse d'histoire sous la direction de Jean MEYER, Paris IV, 1992.

DEJONGHE Étienne et LE MANER Yves, « Chronique de la grève des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais (27 mai-9 juin 1941) », dans Jean-Pierre RIOUX, Antoine PROST, Jean-Pierre AZEMA (Dir.), *Les communistes français de Munich à Châteaubriant (1938-1941)*, Paris, Presses de la FNSP, 1987, p. 249-265.

LE BOUËDEC Gérard, *Le port et l'arsenal de Lorient de la Compagnie des Indes à la marine cuirassée – Une reconversion réussie (XVIIIe – XIXe siècles)*, Tomes II à V, Paris, Librairie de l'Inde, 1994.

LE BOUËDEC Louis-Paul, « Le port de Lorient et son arsenal », *Micheriou Koz*, n°26, août 2011, p. 6-65.

LE DRIAN Marie, *Lorient au temps des baraques dans la Bretagne des souvenirs et des objets d'après guerre*, Le Faouët, Liv'Éditions, 2007.

LE GUIDEC Dominique, *Un arsenal et des hommes*, Le Faouët, Liv'Éditions, 1995.

MONGAUDON Jean-Pierre, *Mémoires du pays noir*, Saint-Cyr sur Loire, éditions Alan Sutton, 2002.

PILLET Marlène, *Arsenal et activités associées : les industries militaires à Cherbourg, 1900-1939*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Pierre DAVIET, Université de Caen, 2008.

RETIERE Jean-Noël, *Identités ouvrières. Histoire sociale d'un fief ouvrier en Bretagne 1909-1990*, Paris, L'Harmattan, 1994.

RETIERE Jean-Noël, « L'acculturation douce. Lanester en Morbihan 1900-1940 », *Terrain*, n°11, 1988, p. 51-65.

RICHARD Dominique, *Au petit bonheur des baraques. L'habitat provisoire dans le Lorient d'après guerre*, Le Faouët, Liv'Éditions, 2006.

RIPOLL Fabrice, « Cherbourg, ville-arsenal en crise, des décisions politiques aux destinées locales », *Norois*, N°190, 2004, p. 67-84.

WEBOGRAPHIE

http://andre-calves.org :

- CALVES André, *J'ai essayé de comprendre* [référence 2013].
- CALVES André, *Front populaire, Mythes et réalités* [référence 2013].

http://www.archives-finistèrefr : pour la presse locale ancienne [référence 2011-2015].

http://archives.mairie-brest.fr : pour l'iconographie [référence 2011-2015].

http://www. assemblee-nationale. fr : notices de parlementaires [référence 2011-2015].

http://www.cinearchives.org : notamment pour le film de René MENEGOZ *Vivent les dockers* (1950) [référence 2014].

http://www.ephemanar.net : biographies de militants [référence 2014].

www.fondationresistance.org : pour Alya AGLAN, « Le manifeste des douze (1940) » [référence 2012].

http://gallica.bnf.fr :

- Journal Officiel de la République française, débats parlementaires de 1900 à 1940 et 1948 [référence 2011-2015].
- Journal Officiel de la République française, lois et décrets de 1900 à 1939 [référence 2011-2015].

- Presse nationale ancienne [référence 2011-2015].

http://gilles.pichavant.pagesperso-orange.fr: pour Gilles PICHAVANT, « Répressions antisyndicales en Seine maritime : La grève du 30 novembre 1938, et ses conséquences à Dieppe », IHS CGT de Seine-Maritime

http://halshs.archives-ouvertes.fr :

- LE CROM Jean-Pierre, *Comités d'organisation et comités sociaux ou l'introuvable interpénétration de l'Economique et du Social*. [référence 2013].
- LE CROM Jean-Pierre, *Le Comité d'entreprise, une institution sociale instable*, dans *L'enfance des comités d'entreprise, Actes du colloque des 22-23 mai 1996*, Roubaix, Centre des archives du monde du travail, 1997, p. 173-197. [référence 2014].
- LE CROM Jean-Pierre, *Le syndicalisme breton face à la Charte du Travail*. [référence 2013].
- SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Syndicalistes fonctionnaires et employés sous Vichy*. [référence 2013].
- VAYSSIERE Bertrand, *Relever la France dans les après-guerres, reconstruction ou réaménagement ?* [référence 2015].

www.ihs.cgt.fr :

- BRESSOL Élyane, *Confédération des syndicats libres : quelques repères.* [référence 2013].
- PIGENET Michel, « Les voies et les facteurs de l'unité organique : les syndicats des ports et docks dans la seconde moitié du XX^{e} siècle », colloque de l'ICGTHS *Unité syndicale, fatalité de la division ? France (1943-1995).* [référence 2012].

http://www.ihtp.cnrs.fr : pour BOUGEARD Christian, « Les Français et la politique du milieu des années 1950 au milieu des années 1970 en Bretagne », *Les Français et la politique dans les années 60 (II), Bulletin de l'IHTP*, n° 79, octobre 2002 [référence 2013].

http://istravail.com : législation du travail [référence 2011-2014].

http://www.ladepechedebrest.fr : pour la consultation en ligne du quotidien *La Dépêche de Brest.*

http://www.laviedesidees.fr : pour PELISSE Jérôme, « L'enterrement des 35 heures » [référence 2014].

www.lebouguen-lesbaraques.infini.fr : photographies, cartes postales et mémoires de Brest et de l'arsenal [référence 2010-2015].

http://www.le-militant.org : pour FERRETTE François, *Ainsi naquit le Parti Communiste Français* [référence 2014].

http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr : biographies de militants [référence 2011-2015].

http://militants-anarchistes.info : biographies de militants [référence 2011-2015].

http://www.ouest-france.fr : pour la consultation en ligne du journal *L'Ouest-Éclair*.

http://pcfaubervilliers.fr : pour *Hocine Belaïd et « la manifestation Ridgway » du 28 mai 1952 (2ème partie)* [référence 2014].

http://rene.merle.charles.antonin.over-blog.com: pour MERLE René, *Chronologie : contribution à l'histoire du Parti communiste dans le Var, 1919-1938* [référence 2012].

http://resohab.univ-paris1.fr : pour Gwenaëlle LEGOULLON, « Regard sur la politique du logement dans la France des années 1950-1960 », *Le logement et l'habitat comme objet de recherche*, Actes de la Journée d'étude jeunes chercheurs, 20 mai 2005 [référence 2014].

http://www.univ-amu.fr : pour DAUMALIN Xavier, « Patronage et paternalisme industriels en Provence au XIX^{e} siècle : nouvelles perspectives », *La Lettre électronique de MIP-Provence*, n°12, Mars 2005 [référence 2012].

Table des Matières

REMERCIEMENTS…… 5

TABLE DES PRINCIPAUX SIGLES ET AREVIATIONS…….. 7

SOMMAIRE……..... 9

AVANT-PROPOS : Présentation succincte de la Direction des Constructions navales et de l'arsenal de Brest….. 11

INTRODUCTION : Brest, un « épiphénomène de son arsenal »…… 19

PREMIERE PARTIE : 1917-1933- LE TEMPS DE LA RUPTURE……..... 35

Introduction……..... 37

CHAPITRE I : Retour sur la condition des travailleurs de l'arsenal au début du XX^e siècle……... 43

A) Une détresse physique et morale…… 44

a) Le mal-logement et le manque d'hygiène…….. 44

b) Une imbibition alcoolique chronique…… 46

c) La « maladie de la misère »……..... 48

d) Des salaires de misère……..... 51

B) Mais une situation professionnelle enviée…….. 52

a) Des avantages sensibles dès le XIX^e siècle……..... 52

1. Des horaires de travail limités…….. 52
2. Une maigre retraite…….. 53
3. Un service de santé en constante évolution……..... 55

b) 1902 – 1914 : l'écart se creuse avec les travailleurs de la ville…….. 58

1. « Les bons ministres » Émile Combes et Camille Pelletan……..... 58
2. Henri Chéron et les commissions mixtes de la Marine…… 62

C) Naissance d'une identité ouvrière à l'aube du XX^e siècle……... 70

a) Un statut « hybride » mais recherché……. 70

b) Filiation professionnelle et apprentissage…….. 72

c) Le recrutement externe…….. 76

d) Des possibilités de promotion et d'élévation sociale……. 80

e) Les limites de la solidarité ouvrière……..... 82

D) Ouvriers, syndicats et Marine : des relations nécessaires mais conflictuelles……..... 86

a) Un antagonisme séculaire…….. 87

1. Un univers quotidien fait d'uniformes……. 87
2. Des limites géographiques imposées : la « cité interdite »……... 89

b) Une discipline militaire…… 92

1. Un contrôle permanent dans l'établissement……... 92
2. Un « arsenal » répressif souvent issu d'un autre siècle…… 94
3. Pragmatisme de la Marine face aux « anarchistes » du syndicat……..... 97

Conclusion……... 100

CHAPITRE II : 1917-1919 : Brest au seuil de la révolution…… 101

A) L'année 1917 : un contexte explosif……... 103

a) Des populations inhabituelles à l'arsenal…….. 103

1. « Mobilisés sur place » et ouvriers militaires……... 103
2. Les munitionnettes……... 106

b) Une situation économique préoccupante – Mesures de solidarité…… 110
1. Les coopératives de consommation……..... 110
2. L'arsenal privilégié : de la « gamelle » au restaurant coopératif……..... 113
3. Indemnités de cherté de vie et de charge de famille……. 119
c) Printemps 1917 : le mécontentement s'accroît…….. 122
1. Le retour des idéaux pacifistes……. 122
2. Les apprentis sonnent le réveil contestataire…… 123
B) 1918-1919 : la tension monte à l'arsenal …….. 127
a) Le bureau Capitaine : de la grève générale à la rupture……. 127
1. Vers la grève générale du 1er mai 1918……. 128
2. Lutte pour le pouvoir entre majoritaires et minoritaires……... 131
b) Le souffle d'octobre 1917 dans le port du Ponant……. 132
1. « Conspiration » à Brest : les « amis de *la Vague* »……. 132
2. Complot ou contre-propagande gouvernementale ?..... 134
C) 1919 – Une année sociale mouvementée……... 137
a) Des lendemains de conflit difficiles……. 138
1. Conflits d'intérêts et chômage ……. 138
2. Le syndicat de l'arsenal à l'écart des mouvements sociaux……..... 140
b) Du congrès de Lyon aux premières rumeurs de scission…….. 143
1. La grève des « métallos » d'octobre 1919…… 144
2. Octobre 1919 : le schéma habituel des grands conflits sociaux brestois…….. 146
c) Les conséquences du mouvement d'octobre 1919……..... 148
1. Les conséquences politiques et syndicales……... 148
2. Violence revendiquée et remise en cause des forces de l'ordre……... 150
Conclusion……... 152

CHAPITRE III : 1920-1923 : De la tentation communiste à la scission. La division des travailleurs……. 155
A) La crise sociale et économique de 1920-1921 : péril sur l'arsenal…… 156
a) Un contexte économique difficile…… 156
b) Le mouvement ouvrier brestois entre division et espoirs……. 158
1. Effervescence à l'arsenal……..... 158
2. Le statut se précise mais n'élimine pas toutes les ambigüités……..... 160
3. La Maison du Peuple devient réalité…… 162
c) La diminution du plan de charge des arsenaux : la lutte s'intensifie…… 164
1. La circulaire du 14 mai 1921…… 164
2. Situation malaisée des élus socialistes……..... 166
3. Forte mobilisation à Brest……. 167
B) L'action se politise ……..... 169
a) Vers un comité de la IIIe Internationale…… 169
b) Le congrès d'Orléans (22 septembre – 2 octobre 1920)…… 172
c) Les répercussions du congrès de Tours – Syndicalisme et politique……. 174
1. Noyautage des mouvements syndicaux – Résistances à l'arsenal…… 174
2. Les communistes à la tête du syndicat……. 175
C) La scission unitaires / confédérés……... 177
a) Le congrès de Lille (25-30 juillet 1921)…… 177
1. À la veille du congrès de Lille : avancée minoritaire à Brest…… 177

2. Après Lille : les divisions éclatent au grand jour……..... 178
3. Résistances syndicales……..... 182
b) De la scission aux premiers projets de réunification……. 184
1. Adhésion du syndicat de l'arsenal à la CGTU……..... 184
2. Nouvelles rumeurs de licenciements massifs……... 185
3. Le congrès de Saint-Étienne : des conséquences irrémédiables…… 187
4. Projet de réunification nationale à partir de Brest……. 189
c) Création du syndicat confédéré : les unitaires dans l'impasse……..... 190
1. La CGTU : une organisation peu représentative et esseulée……. 190
2. Charles Berthelot crée le syndicat confédéré de l'arsenal……. 193
D) L'arrivée du syndicalisme chrétien à l'arsenal…….. 195
a) Les premières organisations chrétiennes à l'arsenal…… 196
1. Collusion séculaire entre « cléricaille » et « calotte maritime »…….. 196
2. Pierre Biétry et le syndicat « jaune »……... 197
3. L'abbé Madec et le syndicat catholique……... 200
b) 1920 : le « syndicat du goupillon » : un nouveau syndicalisme ?..... 202
1. 1920 : apparition de nouvelles valeurs dans le monde syndical…… 202
2. Des débuts prometteurs mais à nuancer…… 204
Conclusion……... 206

CHAPITRE IV : 1924-1933 : Un paysage syndical remodelé……. 207
A) CGT / CGTU – Une rivalité de chaque instant, des évolutions opposées…….. 208
a) Politisation des deux CGT…… 208
1. Radicalisation de la CGTU……..... 209
2. Collusions entre confédérés et députés socialistes……... 213
b) Les grandes causes pacifistes des années Vingt : de l'accord à la rupture…… 214
1. La guerre du Rif……... 214
2. L'Affaire Sacco et Vanzetti……..... 217
c) Rivalité autour des commissions mixtes…….. 219
1. Berthelot unique représentant de l'arsenal de Brest……. 219
2. Commissions mixtes : négociation ou négation……..... 220
3. La CGT : une suprématie relative…… 222
4. Un échec confédéré : « la semaine anglaise »……..... 224
d) CFTC / CGTU : une alliance improbable mais nécessaire……..... 227
1. Les origines d'un rapprochement « contre nature »……... 227
2. Une alliance fragile contre les confédérés……..... 229
B) Vers la réunification : espoirs contrariés……... 231
a) Premiers signes encourageants…… 231
1. Inauguration de la Maison du Peuple et commission d'unité syndicale……... 231
2. Querelles sur fond de rapprochement syndical……. 232
b) L'emprise du Parti communiste contestée à la CGTU……. 234
1. 1927 : des résistances vite matées……. 234
2. Propagande « pacifiste » à la CGTU…… 236
c) Les communistes isolés……..... 239
1. Les anarchistes de la Maison du Peuple expulsent les communistes…… 239
2. L'espoir renait mais se solde par un nouvel échec…… 241

3. Les échéances électorales accentuent la division……..... 243
C) La crise des années Trente : Brest privilégiée…….. 247
a) L'arsenal absorbe le chômage départemental…….. 248
b) L'amélioration des conditions d'existence : coopération et mutualisme…….. 253
1. L'avenir des travailleurs, une progression remarquable…….. 253
2. L'Avenir des travailleurs, un enjeu syndical…… 254
3. Retraites et assurances sociales : résistances syndicales…….. 255
c) Premières menaces sur les salaires des agents de l'État……... 257
Conclusion……... 260

Conclusion de la première partie : Brest était-elle encore la cité « rouge » à la veille du Front populaire ? ……... 261

DEUXIEME PARTIE : 1934 – 1947 – LE TEMPS DES GRANDES CRISES……. 265

Introduction……..... 267
CHAPITRE V : 1934-1937 – Le Front populaire…….. 271
A) 1934 : l'année décisive…….. 272
a) Le 6 février 1934 : le déclic……..... 272
b) Avril 1934 : Doumergue enfonce le clou…… 275
c) Réunification : premiers pourparlers…… 278
B) 1935 : guérilla urbaine et réunification syndicale…….. 280
a) Les conditions d'émergence d'une situation insurrectionnelle……. 280
1. Application du décret-loi – Les premiers mécontentements……..... 280
2. Le 1er février 1935 : une répétition générale ?..... 281
3. Situation politique et syndicale brestoise…….. 285
b) Mois d'août tragique à Brest……..... 288
1. Nouvelles causes au mécontentement des agents de l'État……..... 289
2. Les événements : une stratégie éprouvée - Un bilan tragique…… 293
3. La « chasse aux sorcières » ……. 296
c) Une « insurrection » aux multiples conséquences…….. 301
1. Forces de gauche et syndicats : de l'embarras à l'alliance…….. 301
2. Réunification syndicale à l'arsenal……..... 304
C) Les débuts du Front populaire à l'arsenal……... 306
a) La continuité de plusieurs années de luttes……. 306
1. Le combat antifasciste…….. 306
2. Résultats électoraux à contre-courant de la tendance nationale…… 307
b) Des avantages précoces, un été tranquille à l'arsenal……... 309
c) Un syndicat revigoré – Une action sociale développée…… 313
1. Conséquences sur les adhésions……... 313
2. De la « caisse cercueil » à la solidarité organisée…… 315
3. Les loisirs et les vacances…… 317
d) Une fracture qui s'affirme avec les travailleurs de la ville…… 324
Conclusion……... 326

CHAPITRE VI : 1937- 1940 – Désillusions…….. 327
A) Le Front populaire face aux difficultés…… 328
a) Contexte politique, économique et social……..... 328

1. Levée de boucliers à droite, revendications à gauche…… 328
2. Front populaire, premiers vacillements…….. 330
3. Convention collective et salaire national – Un échec syndical……... 332
b) Le réveil du mouvement pacifiste brestois face aux régimes totalitaires……..... 339
1. Anarchistes et chrétiens au début des années Trente……..... 339
2. La guerre d'Espagne : les ouvriers brestois contre Franco…… 343
3. De l'Anschluss à Munich……... 346
B) La fin des illusions……... 349
a) Les décrets-lois « Daladier » et la grève du 30 novembre 1938……. 349
1. Paul Reynaud à l'assaut des 40 heures……... 349
2. Le 30 novembre 1938 : la fin du Front populaire…….. 351
3. Sanctions et licenciements……..... 356
b) Le bruit des bottes……..... 361
1. Fractures politiques à gauche……..... 361
2. Les communistes « hors-la-loi »…… 362
3. Fracture syndicale…….. 365
4. Malgré la « drôle de guerre », la vie doit continuer……... 368
Conclusion……..... 370

CHAPITRE VII : 1940-1944 – L'Occupation et la Résistance…… 371
A) Le monde ouvrier brestois entre « ordre nouveau » et Révolution nationale…… 374
a) Juin 1940 : l'arsenal aux mains des Allemands…….. 374
b) Des chantiers colossaux……..... 376
1. Les chantiers allemands résorbent le chômage…… 376
2. …Mais désorganisent le marché du travail……..... 377
3. …et celui des denrées……..... 381
c) Belin à la reconquête du prolétariat…….. 382
1. La représentation ouvrière à l'arsenal : un rôle limité mais nécessaire…… 383
2. La Charte du Travail, un échec cinglant pour Vichy…… 385
3. Les comités sociaux d'entreprises (CSE)…….. 387
B) De la clandestinité à la lutte armée…… 389
a) Les camps d'internement administratifs……... 390
b) Des actes d'insoumission à la résistance armée…… 394
1. Des actions symboliques et individuelles…….. 394
2. Le groupe de l'Avenir de Saint-Martin……..... 395
c) Le passage à la lutte armée……. 396
1. Changement de stratégie du parti communiste…….. 397
2. 1942, l'année décisive…… 398
C) De la Relève au STO : un « coup de pouce » de Vichy à la Résistance…… 407
a) La Relève à l'arsenal……..... 408
b) Le STO, un nouvel échec de Vichy…… 412
c) Printemps 1943 – été 1944 : extension de la Résistance armée…….. 415
1. Les trotskistes : un mouvement original……..... 415
2. Réorganisation du mouvement communiste…….. 416
d) Une relève hypothétique – Des ouvriers « oubliés »……. 418
D) Les ouvriers brestois et la collaboration……... 421

a) Tentative de collaboration politique……. 422
1. Un maire « antinational ». Berthelot se rallie à Belin…… 422
2. Dissolution du conseil municipal. Berthelot renonce…… 424
3. Une délégation spéciale maréchaliste à la tête de la ville…….. 426
b) Des « nécessités d'adaptation » aux attitudes individuelles plus ambiguës……..... 427
1. « Petits arrangements » et propagande contrainte……..... 428
2. Des comportements équivoques…… 429
Conclusion……... 433

CHAPITRE VIII : 1944 – 1948 – Les débuts de la Reconstruction, entre désolation et espérances……... 435
A) La vie doit reprendre…… 437
a) La première préoccupation : le logement……..... 439
1. Une vie provisoire qui s'organise – Les syndicats s'impliquent……. 439
2. Arsenal : élargissement de l'aire de recrutement…… 441
3. Reconstruction : La Marine s'engage dans l'aide au logement…….. 443
b) Action sanitaire et sociale, un nouveau bon en avant : l'ASA……..... 445
1. Le développement du système de santé et de la protection sociale…… 445
2. Les épouses d'ouvriers, un rôle essentiel pour la Marine…….. 447
c) Déclinaison des commissions mixtes et permanents syndicaux……..... 450
d) À la reconquête du titre de premier arsenal de France……..... 452
1. « La grève, c'est l'arme des trusts » …… 452
2. Reconstruction de l'outil de travail ……... 453
3. La reconversion : retour à la production civile…….. 455
B) Le mouvement syndical à la Libération……... 458
a) Une conjoncture politique favorable……..... 459
1. Comités de Libération et d'épuration : l'arsenal représenté……... 459
2. CGT et CFTC, tentatives électorales dès la Libération…….. 461
b) Mais des voix discordantes à la CGT…… 463
1. Les trotskystes……. 463
2. Renaissance de l'anarchisme brestois……... 465
c) CGT et CFTC, des trajectoires différentes mais une proximité certaine…… 467
1. Une CGT toute puissante……..... 467
2. CFTC : une renaissance difficile. Une progression rapide mais limitée…… 469
3. Rapprochement entre chrétiens et communistes……..... 471
C) 1947 – 1948 : la CGT vers la rupture…….. 472
a) Le renouveau de la lutte syndicale……..... 473
1. Premiers soubresauts……... 473
2. Fin du tripartisme : l'action se durcit…….. 474
b) La CGT vers la scission……. 477
1. Situation politique à Brest : maintien communiste mais glissement à droite…….. 477
2. La grève « insurrectionnelle » de novembre-décembre 1947……..... 479
3. Scission à la CGT et création de CGT-FO Arsenal…… 482
c) La CGT attaquée mais pas isolée……... 490
1. Les relations avec la CFTC…… 490
2. 1948 : Les tentatives syndicales du RPF…… 493
Conclusion……... 495

Conclusion de la deuxième partie : Culture ouvrière ou culture d'entreprise ?..... 497

TROISIEME PARTIE : 1949 – 1970 - LA FIN D'UN TEMPS…… 503

Introduction ……... 505
CHAPITRE IX : 1949 – 1951 – Conflits sociaux sur fond de guerre froide. La conquête du « Graal »……... 507

A) Guerre froide et épuration : la CGT se durcit, la CGT se fragilise……. 508
a) Épuration à l'UD : « l'affaire Miry »……..... 509
b) Plan Marshall et guerre d'Indochine : « Crédits de guerre ! Crédits de misère »……. 511
1. Aux origines : les Combattants de la paix……..... 512
2. 25 novembre 1949 : l'affaire du centre de documentation coloniale……..... 515
3. Rupture entre Marine et CGT. « Vous avez bonne mine, Amiral »……..... 517
c) Brest port américain…… 520
1. Contexte général…… 520
2. Des incidents du 12 mars 1950 à l'adoption du projet…….. 521
B) Imbroglio syndical…….. 525
a) Tempête à la CGT……..... 526
1. Rannou et Cadiou partent… puis reviennent……. 526
2. Miry ou l'hypothétique retour……... 527
3. Le syndicat de l'arsenal : le poids du PCF s'accentue…… 528
4. Dernières résistances « titistes » et prise du pouvoir des orthodoxes……..... 530
b) Évolution de la CFTC……. 532
1. Vers l'unité d'action, des circonstances favorables……... 533
2. Réorientation de la CFTC du Finistère au tournant de l'année 1950……..... 534
C) 1950 : année tragique…….. 538
a) À l'arsenal : premiers effets concrets de la mondialisation…… 539
1. Licenciements et chantage gouvernemental……... 539
2. Des ouvriers improductifs. Il faut privatiser……... 542
b) L'arsenal dans la grande grève du bâtiment…….. 544
1. L'unité syndicale, une entrave à l'action ?..... 545
2. Le 17 avril 1950 change la donne à l'arsenal ……..... 547
c) Édouard Mazé ou la construction d'un « mythe » rouge…… 550
1. Le PCF prend l'affaire en main……..... 550
2. Les maladresses des autorités, les silences de la justice…… 552
3. Le temps du souvenir – Les choix de la mémoire……..... 554
4. La fin de « Brest la rouge » ? …… 556
D) « Le 22 mai 1951 » …… 558
a) Aux origines du mouvement……..... 558
1. Classifications et zones de salaires…… 558
2. La tension s'accroît…… 561
b) La grande grève de l'arsenal du printemps 1951…… 562
1. Les événements…….. 562
2. Le décret du 22 mai 1951……... 570
Conclusion…….. 571

CHAPITRE X : 1951 – 1953 – Démobilisation syndicale……..... 573

A) Une évolution politico-syndicale qui se confirme……..... 574

a) Le contexte politique à Brest……..... 575
1. Juin 1951 : revers pour le PCF finistérien……..... 575
2. Le Parti communiste à l'arsenal…….. …….. 576
3. PCF-SFIO : des volontés de rapprochement……..... 579
4. Crise municipale : déclin de l'influence du PCF et de l'arsenal……. 580
b) La situation syndicale……. 582
1. La CGT « stalinisée »…… 582
2. « Gauchisation » confirmée à la CFTC……..... 586
B) De l'affaire Henri Martin à la CED : *red scare* et *witch hunts* à la française……... 589
a) L'affaire Henri Martin…… 589
b) « Le général microbien » et la chasse au « complot communiste »……..... 594
c) Propagande contre la CED……..... 600
C) Salaires et conditions de travail : la lutte continue……... 606
a) « L'application intégrale » du décret du 22 mai……. 606
1. Zones de salaires et parité de la prime à 16%..... 607
2. Les revendications catégorielles…… 609
b) 1952 : l'unité d'action en péril……..... 612
1. FO fait cavalier seul……... 612
2. FO interlocuteur privilégié des ministères……..... 615
c) 1953 : vers la démobilisation syndicale……..... 618
1. Le décret Mayer : menaces de chômage à l'arsenal ……..... 618
2. La grève du mois d'août 1953…… 619
Conclusion…….. 622

CHAPITRE XI : 1954 – 1959 – Ascension sociale mais incertitude du lendemain…….. 625
A) Revendications et « aisance » matérielle : les limites de l'action syndicale……..... 626
a) Débrayages à répétitions : une ébullition permanente……..... 626
b) Les zones de salaires – La lutte continue……..... 629
c) Le groupe des travailleurs de l'arsenal : une situation matérielle consolidée……..... 631
1. Augmentation du niveau de vie mais des disparités catégorielles…… 632
2. Une aisance relative……... 634
3. Le développement du système coopératif dans les années Cinquante……. 636
B) L'accès à la propriété : une marque d'ascension sociale……..... 643
a) Retour sur les actions en matière de logement ouvrier à Brest……..... 643
b) Les « Castors de l'arsenal »…… 644
c) Plan Courant et HLM……. 650
C) Périls sur l'arsenal……... 655
a) L'ombre des licenciements…… 655
b) Les « régulateurs » de la main-d'œuvre menacés……..... 657
1. Précaires, régie indirecte et « marchands d'hommes »…….. 658
2. Les emplois féminins : précaires avant tout mais indispensables……... 659
3. Régie directe : entre précarité et statut……... 660
c) Des mesures économiques « antisociales »…… 663
D) De Batna à Budapest : de l'unité syndicale à sa remise en question…… 665
a) Situation syndicale 1954-1959……..... 666
1. La CFTC vers la déconfessionnalisation…….. 666

2. Dissensions à FO…… 668
3. Un courant anti-PCF se développe à la CGT……. 670
4. L'anarchisme brestois : le dernier souffle d'un mouvement original……... 674
b) Les syndicats à l'épreuve des tensions internationales……..... 675
1. Les premiers temps du conflit algérien : lente mobilisation brestoise…… 675
2. L'Armée rouge en Hongrie……... 677
3. Lutte contre l'OAS : les communistes de moins en moins isolés……... 682
Conclusion……... 690

CHAPITRE XII : 1960-1970 – La fin d'une époque……..... 691
A) 1961-1963 – Années décisives à l'arsenal……..... 692
a) Les licenciements programmés……..... 693
1. Premiers coups de vent sur le port……..... 693
2. Vagues de licenciements chez les travailleurs « Industrie »…….. 694
b) Restructuration de l'arsenal……..... 697
1. Création de la DMA, projet Cœlacanthe et affirmation de Toulon……... 697
2. À Brest, le projet prend corps ……... 701
3. Juillet 1963 : atteinte au droit de grève et à l'unité du groupe…….. 703
4. La caisse de grève…….. 705
5. Alliance ouvriers-paysans…….. 706
c) De la sauvegarde de l'arsenal à l'action régionale……. 707
1. Brest : l'incertitude de l'avenir face au poids de l'histoire…… 707
2. Brest, Rennes, Guidel : les prémices de l'action régionale…… 709
B) Les syndicats : tensions internes mais unité d'action renforcée……. 711
a) Ruptures et continuités syndicales…….. 711
1. De la CFTC à la CFDT…….. 711
2. FO au bord de la rupture…… 714
3. La CGT se redresse mais reste sous la menace……..... 717
b) Du Viêt-Nam à la Penfeld : l'unité d'action se renforce…… 722
1. Le Viêt-Nam : dernier grand combat pour la paix …… 722
2. De Guidel à Paris, renaissance de l'action régionale……..... 724
3. CGT-CFDT arsenal : unité plus que jamais ……..... 726
C) Mai 1968 et ses conséquences…… 730
a) Le 8 mai 1968 : « L'Ouest veut vivre »…….. 730
b) Mai 1968 à l'arsenal de Brest……. 733
1. Lente mobilisation……..... 733
2. Brest n'est plus une cité révolutionnaire…… 735
3. Vers la reprise…… 737
c) Les conséquences immédiates du mouvement de mai-juin 1968……..... 739
1. Une progression considérable du niveau de vie……. 739
2. Remodelage du paysage syndical…….. 741
d) Sous la plage, les écueils…… 743
1. La circulaire du 16 décembre 1968 : vers la fin du statut…….. 743
2. Déqualification professionnelle et arrivée des « polytechniciens »……... 744
3. Le « patrimoine national » en péril…… 748
Conclusion……... 751

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE : La renaissance d'une ville, la disparition d'un symbole…….... 753

CONCLUSION GENERALE : D'HIER A DEMAIN 757

TABLE DES ANNEXES 769

ANNEXES 772

TABLE DES CARTES 925

TABLE DES PLANS 925

TABLE DES GRAPHIQUES ET SCHEMAS 925

TABLE DES TABLEAUX 927

TABLE DES ILLUSTRATIONS 929

SOURCES 933

BIBLIOGRAPHIE 953

WEBOGRAPHIE 976

TABLE DES MATIERES 978

Résumé

Dans un contexte de profonde restructuration de la construction navale militaire, les syndicats de l'arsenal de Brest sont confrontés, depuis plusieurs décennies, à une hémorragie d'adhérents au sein de ce qui fut un des bastions du militantisme ouvrier breton du XX^{e} siècle. Face à un déclin qui semble irrémédiable, l'évocation régulière de quelques lointains « faits d'armes » tend alors à imputer à ces derniers les principales avancées sociales et l'émergence d'une culture ouvrière à part, reléguant au second plan l'implication des syndicats dans le quotidien des personnels ainsi que les initiatives sociales d'instances militaires désireuses de façonner une véritable culture d'entreprise. Dans la mémoire collective brestoise, cette « sacralisation » d'anciens combats et de leurs « martyrs » a participé à la construction d'une image longtemps surévaluée d'un établissement en perpétuelle ébullition. Relayée par les médias et entretenue par une Marine paternaliste soucieuse d'occulter une politique sociale en réalité destinée à mieux contrôler ses ouvriers, cette perception souvent « folklorisée » s'est développée dans l'opinion pour représenter l'essentiel de l'action d'un groupe tiraillé entre une condition « privilégiée » et un statut de « fer de lance » de la lutte ouvrière.

Sans faire abstraction d'un phénomène protestataire particulièrement émergent à partir des années 1950, cette recherche propose de se démarquer de cette vision réductrice en reconsidérant une action syndicale longtemps guidée par la volonté de négocier avec une hiérarchie complaisante plus que par une opposition systématique. Des avancées sociales de l'entre-deux-guerres à la fin d'une décennie 1960 qui vit la radicalisation de certaines centrales répondre aux rumeurs croissantes de privatisation d'un symbole national, elle s'attachera à analyser l'itinéraire d'un mouvement ouvrier s'adaptant aux contextes politico-économiques successifs, de l'administration étatique traditionnelle à l'apparition d'une notion de productivité jusque lors étrangère à la construction navale militaire.

Confrontée à une situation où histoire et mémoire sont parfois divergentes alors que l'arsenal du Ponant tend à devenir un fort enjeu patrimonial, cette recherche s'efforcera de faire la part entre les mythes et les réalités en replaçant les faits dans les contextes historiques successifs, en redonnant aux événements la juste place qu'ils ont occupée dans le quotidien des travailleurs et des syndicats et en rétablissant l'implication et les responsabilités de chaque acteur social dans le fonctionnement et la vie de l'établissement comme dans

Abstract

In the context of fundamental changes to the naval military structure, for many decades, the unions at the Brest arsenal are facing haemorrhaging membership at a side which was one of the bastions of Breton worker militancy throughout the 20th century. Confronted by a decline which seems irreversible, the repeated evocation of far off 'feats of arms' has helped assign advanced social principles and a unique working class culture to the port workers while relegating to the background the involvement of the unions in the daily life of individuals and the military's sponsorship of social initiatives aimed at creating an enterprise culture. In the collective memory of citizens of Brest, the sanctification of ancient struggles and their martyrs has helped the development of a long-overvalued image of an establishment in perpetual agitation. This folksy 'image' of a privileged vanguard of the class struggle has been sustained by the media and also by the navy, whose paternalistic front masked a social policy aiding better control over its workers.

Without ignoring the protest culture which emerged in the early 1950s, this research proposes the existence of a union policy guided by a wish for negotiations with a compliant hierarchy rather than systematic opposition. From the social advances between the wars to the end of the decade of the 60s which saw the radicalisation of some union groups in response to growing talk of the privatisation of this national symbol, the research identifies the progress of a workers' movement adapting to successive changes in the political-economic climate and of the traditional state administration to the notion of productivity hitherto foreign to naval military construction.

Though history and memory sometimes diverge, while the arsenal tends to become a strong patrimonial stake, this study will try hard to announce between the myths and the realities by replacing the facts in the successive historic contexts, by restoring in the events the rightful place which they occupied in the life of the workers and the unions and by restoring the implication and the responsibilities of every social player in the functioning and the life of the establishment and also in the constitution of labor aristocracy in the Finistère. As well as cutting a new historical path, it seeks to understand and explain the image of confrontation at the finistère arsenal at the time it transformed into a cornerstone of the heritage of Brest.

n° d'ordre :

Université de Bretagne Occidentale

3 rue des Archives - CS 93837 - F29238 Brest cedex 3